


ICTAV. S.J.



FRANCE HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

ILLUSTRÉE ET EXPLIQUÉE

PAR LES MONUMENTS DE TOUTES LES ÉPOQUES, ÉDIFIÉS, SCULPTÉS, PEINTS, DESSINÉS, COLORIÉS, ETC.

PAR A. HUGO,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON ET DE LA FRANCE PITTORESQUE.

IV.

MONARCHIE FRANÇAISE (RÉGIME DES ÉTATS).

3e RACE. — CAPÉTIENS, BRANCHE DES VALOIS.

(De l'an 1328 à l'an 1589.)

A PARIS,

CHEZ H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR DE LA FRANCE PITTORESQUE,

PLACE DE LA BOURSE, N° 13.

1841

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE RIGNOUX, RUE FRANCS-BOURGEOIS-SAINT-MICHEL.

Notre quatrième volume est consacré à l'*histoire de la Monarchie française sous les Valois*, cette double branche de la tige capétienne, qui, souvent appuyée sur les états généraux du royaume, fonda l'unité de la monarchie en réunissant au domaine royal (outre le Dauphiné et la Provence) les derniers grands fiefs qui en avaient été séparés, la Bourgogne et la Bretagne.

L'établissement de la loi salique (ou de l'hérédité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture) et sa double application; les guerres contre les Anglais, où brillent les hauts faits de Du Guesclin et l'héroïque apparition de la Pucelle d'Orléans; la bataille funeste de Crécy, suivie de l'héroïque défense de Calais et du patriotique dévouement de ses bourgeois; le désastre de Poitiers et la captivité du roi Jean; la régence du prince qui devait mériter le surnom de Sage; la Jacquerie; les premiers soulèvements populaires au nom des libertés publiques; les intrigues de Charles le Mauvais; la démence de l'infortuné Charles VI; la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs; l'assassinat du duc d'Orléans, vengé par l'assassinat du duc de Bourgogne; la fatale union de Philippe le Bon et du régent d'Angleterre; la royauté anglaise trônant à Paris; Charles VII fugitif miraculeusement rétabli sur le trône; les Anglais chassés, la Normandie et la Guyenne reconquises; la création d'une armée permanente; la lutte de Louis XI avec la maison de Bourgogne et avec les derniers chefs de la féodalité française; le double triomphe du roi; l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique; la première guerre d'Italie, la perte définitive du royaume de Naples sous Charles VIII et Louis XII, sont les principaux événements qui ont, à divers titres, signalé le règne des rois de la première branche des Valois. — Louis XII, prince unique du *rameau d'Orléans*, reçut le glorieux surnom de *Père du peuple;* de son temps eurent lieu la victoire d'Agnadel et celle de Ravenne, où périt un jeune héros, Gaston de Foix. — La seconde branche des Valois (dite aussi *rameau d'Angoulême*) comprend François Ier, son fils et ses petits-fils.—Le passage des Alpes, la bataille de Marignan, qui fut suivie de l'alliance perpétuelle des Suisses avec la France, annonçaient une glorieuse fin pour les dernières guerres d'Italie; mais la défaite de Pavie et la captivité du roi à Madrid décidèrent la perte du duché de Milan. — A l'époque où commença la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, éclatèrent les premiers troubles de la réformation, qui, en France, donnèrent naissance à huit guerres civiles, suivies de la lutte désespérée engagée par la Ligue au nom de la religion catholique, mais réellement dans l'intérêt de la maison de Lorraine, contre la maison de France. — Plusieurs batailles, Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Montcontour, Coutras; un effroyable massacre, la Saint-Barthélemy; une grande émeute parisienne, les Barricades; un crime du roi, l'assassinat du duc et du cardinal de Guise; une représaille des ligueurs, l'assassinat de Henri III, sont les événements les plus remarquables de cette triste époque, à la suite de laquelle le fanatisme religieux et l'intrigue étrangère disputèrent si longtemps la couronne à son héritier légitime Henri de Béarn, chef de la branche royale des Bourbons.

En commençant le quatrième volume, l'auteur de la *France historique et monumentale* espérait que ce volume suffirait pour la fin de son travail. Il comptait abréger les guerres de la Ligue, sur lesquelles existent de si nombreux mémoires, et décrire rapidement les actes de la monarchie absolue, son établissement par Richelieu, son développement et son apogée sous Louis XIV, sa décadence sous Louis XV, époques si bien décrites par tant d'auteurs différents; la ruine du pouvoir royal, la République, l'Empire et la Restauration, tous ces événements contemporains, sur lesquels abondent les renseignements et les relations, devaient être seulement l'objet d'un résumé, dont l'exactitude chronologique aurait été le principal mérite; mais instruits de ce dessein, des souscripteurs à cet ouvrage ont, en grand nombre, manifesté, soit verbalement, soit par écrit, le désir que l'auteur achevât l'histoire générale de France avec les mêmes développements qu'il l'a commencée. — Leurs demandes, fondées sur l'éclat du règne de Louis XIV, sur la grandeur des événements qui se sont passés dans les XVIIIe et XIXe siècles, sur l'importance des faits qui s'accomplissent depuis quelques années, ont décidé l'auteur à renoncer à son projet, à continuer le quatrième volume sur le même plan que le précédent, et à consacrer un cinquième volume à l'*Histoire de France depuis* 1589 *jusqu'en* 1840.

Ce cinquième volume, où l'auteur s'appuiera, comme il l'a toujours fait, sur les écrits des hommes d'État ou de guerre contemporains des événements, contiendra l'histoire de la *Monarchie française sous les Bourbons,* celle de la *République,* de l'*Empire,* de la *Restauration,* et enfin l'histoire de la *Monarchie de Louis-Philippe*, depuis la révolution de 1830 jusqu'à la solution actuelle des affaires d'Orient, et jusqu'aux funérailles solennelles de l'empereur Napoléon.

BIBLIOGRAPHIE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES PRINCIPAUX CITÉS DANS CE QUATRIÈME VOLUME.

Froissart. — Chroniques.
Monstrelet. — Chroniques.
Mémoires (du XIVe siècle). — Sur Bertrand Du Guesclin.
Christine de Pisan. — Livre des faicts et bonnes mœurs du sage roi Charles V.
Grandes chroniques de France (dites de Saint-Denis).
Juvénal des Ursins. — Histoire de Charles VI.
Journal d'un bourgeois de Paris (de 1409 à 1449).
Pierre de Fenin. — Mémoires (du temps de Charles VI).
Livre des faicts de Jean Le Maingre, dit Boucicaut, mareschal de France.
Denis Godefroy.— Mémoires sur la Pucelle d'Orléans.
Chronique et procès de la Pucelle (publiés par M. J. A C. Buchon).

BIBLIOGRAPHIE.

Guillaume Gruel. — Hist. du connétable de Richemont.
Jean Chartier. — Histoire de Charles VII.
Florent d'Iliers. — Mémoires.
Lefebvre de Saint-Remy (dit Toison-d'Or). — Mémoires.
Matthieu de Coussy. — Chroniques.
Jacques de Clerc. — Chroniques.
Olivier de La Marche. — Mémoires (sur la maison de Bourgogne).
George Chastellain. — Vie du bon chevalier J. de Lalain.
Chastellain et Molinet. — Chroniques de Bourgogne.
Jehan Molinet. — Chronique.
Jehan de Troyes. — Chronique scandaleuse.
Philippe de Comines. — Mémoires.
Louis XI. — Lettres et instructions. — Le Rosier des guerres.
Masselin. — Relation des états généraux de 1484.
Pierre de La Vigne. — Journal de Charles VIII.
Jehan Bouchet. — Le Panégyric du chevalier sans reproches ou Mémoires de La Trémoille.
Jehan d'Auton. — Histoire de Louis XII.
Bayart. — Lettre sur la bataille de Ravenne.
Le loyal Serviteur. — La très-joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier.
Champier. — Gestes du preux chevalier Bayart.
Robert de La Marck (maréchal de Fleuranges). — Mém. du jeune adventureux.
Gonsalo Ayora. — Cronisca de los reyes catolicos.
François Ier. — Lettre sur la bataille de Marignan. — Épître sur la bataille de Pavie.
Louise de Savoye (mère de François Ier). — Journal.
Martin du Bellay-Langey. — Mémoires.
Guillaume du Bellay. — Mémoires.
Blaise de Montluc. — Mémoires.
Benvenuto Cellini. — Sa vie (écrite par lui-même).
Gaspard de Saulx-Tavannes. — Mémoires.
Scepeaux de Vieilleville. — Mémoires.
Antonio de Vera. — Historia del imperador Carlos V.
Marguerite de Valois (sœur de François Ier). — Heptameron.
Brantôme. — Mémoires. — Capitaines françois. — Duels.
Théodore de Bèze. — Histoire de l'établissement des églises réformées, etc.
Boyvin du Villars. — Mémoires.
François de Rabutin. — Commentaires des dernières guerres en la Gaule belgique.
Gaspard de Coligny. — Mémoires.
François de La Noue. — Mémoires.
D'Aubigné. — Mémoires.
Michel de Castelnau Mauvissière. — Mémoires.
Marguerite de Navarre (femme de Henri IV). — Mémoires.
Henri IV. — Lettres diverses.
De Thou. — Histoire de France.
Hurault de Cheverny. — Mémoires.
Palma Cayet. — Chronologie novenaire.
Sully. — Œconomies royales.
Villeroy. — Mémoires d'Estat.
Duc d'Angoulême. — Mémoires.
Pierre de L'Estoile. — Journal de Henri III.
Nicolas Poulain. — Procès-verbal contenant l'histoire de la Ligue de 1585 à 1588.
Discours simple et véritable de la Saint-Barthélemy.
Mémoires de la Ligue.
L'abbé Caveyrac. — Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy.
Guillaume de Taix. — Journ. des états généraux de 1577.
Davila. — Histoire des guerres civiles de France.
Confession catholique du sieur de Sancy.
Busbecq. — Lettres à Rodolphe II.
François Miron. — Relation de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise.
La Guesle. — Lettre sur la mort de Henri III.
A. Thierry. — Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.
Recueil des ordonnances des rois de France.
Boulainvilliers. — Histoire de la pairie.
Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Mémoires de la Société royale des antiquaires.
Lebeuf. — Éclaircissements sur l'histoire de France.
Le Laboureur. — Histoire de la pairie française.
Fleury. — Histoire ecclésiastique.
Père Fabre. — Continuation de l'hist. de Fleury.
Dom Lobineau. — Histoire de Bretagne.
Daru. — Histoire de Bretagne. — Hist. de Venise.
Guichardin. — Histoire d'Italie.
Macchiavel. — Histoire de Florence.
Lacurne Sainte-Palaye. — Mémoires sur la chevalerie. — Vœu du Héron.
Secousse. — Mém. pour servir à l'hist. de Charles le Mauvais.
Petitot. — Précis des guerres entre la France et l'Angleterre, etc.
M.-J. Naudet. — Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale.
Ménard. — Histoire de Du Guesclin.
Walckenaer. — Notice sur Jeanne d'Arc.
Lebrun des Charmettes. — Histoire de Jeanne d'Arc.
P. Caze. — La vérité sur Jeanne d'Arc.
Pierre Matthieu. — Histoire de Louis XI. — Histoire de France.
Duclos. — Histoire de Louis XI.
De Barante. — Histoire des ducs de Bourgogne.
Baluze. — Capitularia regum francorum. — Histoire généalogique de la maison d'Auvergne.
Du Haillan. — Histoire sommaire des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XI.
Du Tillet. — Recueil des rois de France.
F. de Belleforest. — Annales. — Histoire de France.
J. de Serre. — Inventaire de l'histoire de France.
Sismonde de Sismondi. — Histoire des Français. — Histoire des républiques italiennes.
De Chateaubriand. — Études historiques, etc.
Bossuet. — Histoire de France.
Mably. — Observations sur l'histoire de France.
De Sainte-Marthe frères. — Histoire généalogique de la maison de France.
Scipion Dupleix. — Histoire de France.
Pasquier. — Recherches sur la France.
Fauchet. — Antiquités françoises.
P. Montfaucon. — Monuments de la monarchie française.
Bouillier. — Histoire de la maison militaire des rois de France.
Rœdrer. — Louis XII et François Ier.
Trebuchet. — Notice sur Anne de Bretagne.
Actes de Bretagne.
A. de Terrebasse. — Histoire de Bayart.
L'abbé Dubos. — Histoire de la ligue de Cambrai.
P. de Saint-Julien. — Antiquités de Mâcon.
Gaillard. — Histoire de François Ier.
Em. di Pietro. — Notice sur Aigues-Mortes.
Robertson. — Histoire du règne de Charles-Quint.
Légende du cardinal de Lorraine.
Thomas Hubert. — Vie de l'électeur palatin Frédéric II.
Félibien. — Entretiens sur les vies et ouvrages des peintres.
A. Monteil. — Histoire des Français de divers états.
Sauval. — Antiquités de Paris.
Félibien et Lobineau. — Histoire de Paris.
Dulaure. — Hist. de Paris. — Hist. des environs de Paris.
Michaud. — Biographie universelle.
Daniel. — Hist. de France. — Hist. de la milice française.
Mézeray. — Histoire de France.
Papon. — Histoire de Provence.
Just Paquet. — Institutions provinciales, communales et corporations.
Prosper Mérimée. — Notes d'un voyage dans l'ouest de la France. — *Id.* dans le midi de la France. — *Id.* en Auvergne et dans le Limousin. — *Id.* en Corse.
Millin. — Voyage dans le midi de la France.
P. A. Dufau. — Histoire de Charles IX.
Mademoiselle Vauvilliers. — Vie de Jeanne d'Albret.
Recueil des états généraux.
Péréfixe. — Histoire de Henri le Grand.
Jean de Lery. — Hist. d'un voyage en la terre du Brésil.
Bayle. — Dictionnaire historique et critique.
Dictionnaire des sciences médicales.
Gilbert. — Description hist. de la cathédrale de Chartres.
P. Guyon. — Histoire d'Orléans.
H. Langlois. — Mémoire sur la peinture sur verre, etc.
Delaquerière. — Description historique des maisons de Rouen, etc.
Chapuy et Jolimont. — Cathédrales françaises.
Voyage pittoresque en Bourgogne.
Romelot. — Description historique et monumentale de l'église métropolitaine de Bourges.
Th. Licquet. — Rouen ; précis de son histoire, etc.
Taylor et Nodier. — Voyages pittoresques dans l'ancienne France : Normandie, Auvergne, Franche-Comté, Languedoc, Provence.
A. Lenoir. — Musée des monuments français. — Atlas des monuments de la France.

FRANCE
HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

RÉGIME DES ÉTATS.

RACE CAPÉTIENNE. — BRANCHE DES VALOIS.

LIVRE PREMIER.

GUERRES CONTRE LES ANGLAIS.

(DE PHILIPPE VI A LOUIS XI. — 1328 A 1461.)

CHAPITRE PREMIER.

PHILIPPE VI. — PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS. — PREMIÈRE GUERRE AVEC LES ANGLAIS.

Sacre de Philippe VI. — Rivalité entre la France et l'Angleterre. — Participation des Gascons aux guerres des rois d'Angleterre et de France. — Politique des comtes de Foix et des barons de la Gascogne. — Guerre contre les Flamands. — Victoire de Mont-Cassel. — Édouard III rend hommage pour la Guyenne. — Projets de croisades. — Mariage de Jean, fils aîné du roi. — Procès et condamnation de Robert d'Artois.— Ses maléfices.— Robert d'Artois se réfugie en Angleterre. — Édouard III déclare la guerre à Philippe VI. — Vœu du héron. — Chevaliers du lièvre. — Édouard III prend le titre de roi de France. — Suite de la guerre. — Bataille navale de l'Écluse. — Trêve d'Esplechin.

(De l'an 1328 à l'an 1340.)

Sacre de Philippe VI. (1328.) — Rivalité entre la France et l'Angleterre.

Philippe VI, comte de Valois, nommé *régent* par les états du royaume, prit le titre de *roi de France* le jour même où la veuve de Charles-le-Bel accoucha d'une fille. Il fut sacré à Reims le 29 mai 1328, avec la reine, sa femme, par l'archevêque Guillaume de Trie, qui avait été autrefois son *pédagogue*. Cette cérémonie réunit une assemblée nombreuse et brillante. Louis Ier, comte de Flandre, y fut armé chevalier par le roi Philippe. Le roi d'Angleterre, Édouard III, alors âgé de seize ans, et dont la mère, Isabelle, avait protesté contre la nomination du comte de Valois à la régence, ne se fit point représenter au sacre, malgré la sommation qui lui en fut faite.

« Au début de son règne, dit le vieil historien Mézeray, on surnomma le roi Philippe VI, le *Bien-Fortuné*, parce que la mort avoit ôté ses trois cousins du monde, pour lui déférer la couronne. — Est-ce une bonne fortune, que de voir tomber un si terrible poids sur sa tête? et y a-t-il plus de sujet de se réjouir que de s'attrister, d'une charge qu'on ne peut bien faire sans une infinité de risques, de soucis et de fatigues? »

Ce titre de *Fortuné* ne resta pas d'ailleurs longtemps au chef de la branche des Valois. Bien qu'il eût semblé le justifier par sa victoire de Mont-Cassel, il le perdit fatalement dans les plaines sanglantes de Crécy.

Sous le règne de Philippe de Valois commença entre la France et l'Angleterre une rivalité pareille à celle qui sépara autrefois Rome et Carthage, rivalité que M. de Chateaubriand a jugée et caractérisée avec la hauteur de vues qui lui est propre.

« Jusqu'à Philippe de Valois, dit l'illustre auteur des *Études historiques*, les contentions entre la France et l'Angleterre n'avaient annoncé rien d'antipathique et de violent; mais sous ce règne elles devinrent une rivalité nationale, et cette rivalité divisa le monde. Commencée sur la terre, elle s'y perpétua pendant deux siècles pour se prolonger ensuite sur la mer : la terre manqua aux Anglais et non la haine; ils continuèrent à gronder avec l'Océan contre ces rivages dont nous les avions rejetés.

» Les deux peuples se séparèrent sans retour; les liens de parenté et de famille se brisèrent; l'Angleterre cessa d'être normande. Édouard III bannit des tribunaux la langue française; l'idiome dédaigné du Saxon vaincu fut adopté par les vainqueurs, en inimitié de leur ancienne patrie. Le caractère com-

merçant des insulaires se développa : leurs laines se convertissaient en trésors aux marchés de la Flandre; elles s'améliorèrent encore par les troupeaux que le duc de Lancaster tira de l'Espagne et du Portugal; elles devinrent l'aliment des subsides dont Édouard III avait besoin dans la guerre qu'il entretint contre nous. Heureusement la France n'est pas marchandise que l'on troque pour des sacs de laine: à tous les traités de partage du royaume de Saint-Louis, que le prince anglais fit avec son compère Artevelle, le brasseur de bierre, il ne manqua que la signature de Du Guesclin.

» Le mal que fait un injuste ennemi profite à la nation opprimée, et c'est une belle loi de la Providence. Les premiers symptômes de l'émancipation nationale éclatèrent dans les états réunis à Paris pendant la captivité du roi Jean; les grandes compagnies et la Jacquerie furent des fléaux qui ajoutèrent néanmoins force au droit. Partout où les hommes ressaisissent leur indépendance naturelle, cette indépendance, en reprenant ensuite le frein des lois, fait faire un pas à la liberté politique. Quand la pensée a été élargie de prison, ne fût-ce que pour un moment, elle en garde le souvenir; les idées une fois nées ne s'anéantissent plus; elles peuvent être accablées sous les chaînes; mais, prisonnières immortelles, elles usent les liens de leur captivité.

» A mesure que la liberté commune croissait, le pouvoir régulier croissait. La justice royale pénétrait dans les justices particulières; les empiétements de la loi ecclésiastique s'arrêtèrent, et il lui fallut subir l'appel comme d'abus. La guerre nationale détruisit, par la composition des grandes armées, les guerres particulières : on pourrait presque dire que la poudre, en changeant la nature des armes, fit sauter en l'air le vieil édifice de la féodalité.

» Mais tous ces progrès de la civilisation, toutes ces révolutions dans les esprits, dans les mœurs, dans les lois, ne s'opérèrent que graduellement au milieu de tous les désastres. Il fallut que les Français reçussent les trois leçons de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, pour apprendre à délivrer leur patrie. »

Il est à remarquer, d'ailleurs, que dans ces désastres sanglants la France n'éprouva d'atteinte fatale que lorsqu'elle fut frappée par ses propres enfants. Les peuples de nos provinces méridionales successivement écrasés par ceux des provinces septentrionales, par les Francs de Pépin et les Croisés de Simon de Montfort, essayèrent de recouvrer leur indépendance à l'aide des Anglo-Saxons d'Édouard. La Normandie était devenue française, la Gascogne et l'Aquitaine se firent anglaises; il y eut réaction du midi contre le nord. Le passage suivant de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, met en évidence ce fait remarquable, qui eut de si importants résultats.

Participation des Gascons aux guerres des rois d'Angleterre et de France. — Politique des comtes de Foix et des barons de la Gascogne.

« La juridiction des premiers sénéchaux des rois de France dans le pays de Languedoc, dit M. A. Thierry, bornée à l'ouest par celle des officiers du roi d'Angleterre en Aquitaine, ne s'étendit vers le sud que jusqu'aux vallons qui annoncent le voisinage de la grande chaîne des Pyrénées. C'est là que s'était arrêtée la conquête des croisés contre les Albigeois, parce que le profit d'une guerre dans un pays montagneux, hérissé de châteaux bâtis sur des rochers, comme des nids d'aigles, ne leur semblait pas proportionné aux dangers qu'elle devait offrir. Ainsi, sur la frontière méridionale des possessions des deux rois, il restait un territoire libre, s'étendant en longueur d'une mer à l'autre, et qui, fort rétréci à ses extrémités orientale et occidentale, atteignait, vers son centre, au confluent de l'Aveyron et de la Garonne.

Les habitants de ce territoire étaient divisés en seigneuries sous différents titres, comme l'avait été tout le midi avant la conquête des Français, et ces populations diverses offraient toutes, à l'exception d'une seule, dans leur langage et leur caractère, les signes d'une origine commune. Cette race d'hommes exceptionnelle (celle des Basques), plus ancienne que les races celtiques de la Gaule, avait probablement été refoulée dans les montagnes, par une invasion étrangère, et, avec la partie occidentale des Pyrénées Gauloises, elle en occupait aussi l'autre versant du côté de l'Espagne. En se plaçant à la tête de la grande ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérants du nord, les Basques ne paraissent avoir eu d'autre objet que leur propre indépendance et le profit matériel de la guerre, mais nullement d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un état nouveau. Soit amour exclusif pour leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère; soit disposition d'esprit particulière, l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leur passion dominante. Pendant qu'à l'aide des révoltes, auxquelles ils avaient si puissamment coopéré, se formaient pour de nobles familles de l'Aquitaine, les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guyenne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour

eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif. C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins; divisés sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance, non par contrainte, et ne cherchant nullement à se réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient de l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs assemblées de canton, qu'ils appelaient *Bilsâr*. Aucune passion, ni d'amitié, ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers; mais, à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde et non de la cause qui leur importait peu. Les Basques, et avec eux les Navarrois et les habitants des Pyrénées orientales, étaient alors aussi renommés, comme troupes légères, que les Brabançons comme gens de pesante armure. Leur agilité de corps, leur habitude d'un pays difficile, et un certain instinct de finesse et de ruse que donne la vie de chasseur et de berger des montagnes, les rendaient propres aux attaques imprévues, aux stratagèmes, aux surprises de nuit, aux marches forcées par le mauvais temps et les mauvaises routes.

Trois cantons seulement du pays basque, le Labourd, la vallée de Soule et la Basse-Navarre se trouvaient sur l'ancien territoire des Gaules; le reste faisait partie de l'Espagne. La ville de Bayonne, qui dépendait du duché de Guyenne, marquait sur la côte de l'Océan l'extrême limite de la langue romane, peut-être plus avancée vers le nord dans les siècles antérieurs. Aux portes de Bayonne commençait la terre du comte ou vicomte de Béarn, le plus puissant seigneur du pied des Pyrénées, et celui dont la politique entraînait ordinairement celle de tous les autres. Il ne reconnaissait aucun suzerain d'une manière fixe et permanente, si ce n'est peut-être le roi d'Aragon, dont la famille était alliée à la sienne: quant au roi d'Angleterre, dont il tenait quelques fiefs voisins de Bayonne, il ne se mettait à ses ordres, ne lui jurait foi et hommage que pour un salaire considérable. C'était à meilleur marché, mais toujours à prix d'argent, que le même roi obtenait l'hommage des seigneurs moins puissants de Bigorre, de Comminges, des trois vallées, et de la Gascogne proprement dite. Ils firent plus d'une fois, dans le treizième siècle, la guerre à sa solde contre le roi de France; mais à la première marque d'orgueil, au premier acte de tyrannie de leur suzerain adoptif, les chefs gascons l'abandonnaient aussitôt, et s'alliaient à son rival ou se liguaient contre lui. Cette ligue souvent renouvelée, pratiquait des intelligences en Guyenne pour y exciter des soulèvements, et les succès qu'elle obtint, à différentes époques, sembleraient prouver que beaucoup d'hommes songeaient à réunir tout le sud-ouest de la Gaule en un état indépendant. Ce dessein plaisait surtout à la classe élevée et aux riches bourgeois des villes de Guyenne; mais le menu peuple tenait à la domination anglaise, à cause de l'opinion généralement répandue qu'on ne saurait où vendre les vins du pays, si les marchands d'Angleterre n'étaient plus là pour les emporter sur leurs vaisseaux.

Vers le commencement du XIV[e] siècle, un traité d'alliance et de mariage réunit à perpétuité sur la même tête les deux seigneuries de Foix et de Béarn, et fonda ainsi une assez grande puissance sur la frontière commune des rois de France et d'Angleterre. Dans la longue guerre qui, peu de temps après, s'éleva entre ces deux rois, le premier fit de grands efforts pour attirer dans son parti le comte de Foix, et pour lui faire jouer, dans la conquête qu'il méditait en Guyenne, le rôle que les Bretons, les Angevins et les Manseaux avaient joué autrefois dans celle de la Normandie. Le comte fut gagné par la promesse, faite d'avance, des villes de Dax et de Bayonne; mais, comme l'expédition entreprise alors ne réussit pas, toute alliance fut bientôt rompue entre le royaume de France et le comté de Foix. Rentrés dans leur ancien état d'indépendance politique, les chefs de ce petit pays se tinrent comme en observation entre les deux puissances rivales, dont chacune mettait tout en œuvre pour les contraindre à se déclarer. Une fois, au milieu du XIV[e] siècle, le roi de France envoya Louis de Sancerre, l'un de ses maréchaux, dire de sa part au comte Gaston de Foix, qu'il aurait grande affection à l'aller voir: « Qu'il soit le bien venu, répondit le comte, » et je le verrai volontiers. — Mais, sire, répliqua » le maréchal, c'est l'intention du roi, à sa venue, » de savoir pleinement et ouvertement lequel vous » voulez tenir, Français ou Anglais; car toujours » vous vous êtes dissimulé de la guerre, et ne vous » êtes point armé pour prière ni commandement » que vous ayez eu. — Messire Louis, dit le comte, » si je me suis excusé et retenu de m'armer, j'ai » eu raison et droit de le faire; car la guerre du » roi de France et du roi d'Angleterre ne me regarde » en rien. Je tiens mon pays de Béarn, de Dieu, de » l'épée et de naissance; ainsi, je n'ai que faire de » me mettre en servitude ou en rancune envers l'un » ou l'autre roi. »

Telle est la nature des Gascons, ajoute le vieil historien qui raconte cette anecdote: « Ils ne sont » point stables, et oncques trente ans d'un tenant ne » furent fermes à un seigneur. » Tant que dura la

guerre entre les rois d'Angleterre et de France, le reproche de légèreté, d'ingratitude et de perfidie, fut adressé alternativement par les deux rois aux seigneurs qui voulaient rester libres, et tous deux néanmoins faisaient de grands efforts pour se les attacher. Il n'y avait pas si petit châtelain en Gascogne qui ne fût courtisé par messages et par lettres scellées du grand sceau de France ou d'Angleterre. De là vint l'importance qu'obtinrent, tout d'un coup, vers le XVe siècle, des personnages dont on parlait très-peu avant cette époque, les sires d'Albret, d'Armagnac, et d'autres bien moins puissants, tels que les sires de Durfort, de Duras et de Fezensac. Pour s'assurer l'alliance du seigneur d'Albret, chef d'un petit territoire formé de landes et de bruyères, le roi de France, Charles V, lui donna en mariage sa sœur Isabelle de Bourbon. Le sire d'Albret vint à Paris, où il fut accueilli et fêté à l'hôtel de son beau-frère; mais, au milieu de ce bon accueil, il ne pouvait s'empêcher de dire à ses amis : « Je me maintiendrai Français, puisque je l'ai promis; mais, » par Dieu, je menais meilleure vie, moi et mes » gens, quand nous faisions la guerre pour le roi » d'Angleterre. » Vers le même temps, les sires de Durfort et de Rosan, faits prisonniers par les Français dans une bataille, furent tous deux relâchés sans rançon, à condition, dit un contemporain, qu'ils se tourneraient Français, et promettaient, sur leur foi et sur leur honneur, de demeurer bons Français à jamais, eux et leurs terres. Ils le jurèrent; mais, à leur retour, ils répondirent au premier qui leur demanda des nouvelles : « Ah! seigneur, par contrainte et sur menace de mort, on » nous a fait devenir Français; mais nous vous disons bien qu'en faisant ce serment, toujours en » nos cœurs nous avions réservé notre foi à notre » naturel seigneur, le roi d'Angleterre : et, pour » chose que nous avons dite ou faite, nous ne demeurerons jà Français. »

Le prix que de si puissants rois mettaient à l'amitié de quelques barons provenait surtout de l'influence que ces barons, selon le parti qu'ils suivaient, pouvaient exercer, et exerçaient en effet sur les châtelains et les chevaliers du duché de Guyenne, dont un grand nombre leur était attaché par des liens de famille. D'ailleurs les Aquitains se trouvaient, en général, avec eux dans des relations plus intimes qu'avec les officiers du roi d'Angleterre, qui ne parlaient pas la langue du pays, ou la parlaient mal, et dont la morgue anglo-normande était peu d'accord avec la vivacité et la facilité de commerce des méridionaux. Aussi, chaque fois qu'un des seigneurs gascons embrassait le parti français, un nombre plus ou moins grand de chevaliers et d'écuyers d'Aquitaine tournait avec lui, et allait se joindre à l'armée du roi de France. Cette action, exercée en sens divers, occasionna, durant tout le quatorzième siècle et la moitié du quinzième, beaucoup de mouvements parmi la population noble des châteaux de la Guyenne, mais bien moins parmi la bourgeoisie des villes. Cette classe d'hommes tenait à la souveraineté du roi d'Angleterre, par l'idée généralement répandue alors que celle de l'autre roi devait amener infailliblement la ruine de toute liberté municipale. La décadence rapide des communes du Languedoc, depuis qu'elles étaient françaises, entretenait cette opinion tellement enracinée dans l'esprit des Aquitains, qu'elle les rendait, pour ainsi dire, superstitieux. Lorsque le roi d'Angleterre, Édouard III, prit le titre de roi de France, ils s'en effrayèrent, comme si ce simple titre, ajouté à son nom, devait changer toute sa conduite à leur égard. L'alarme fut si grande que, pour la dissiper, le roi Édouard crut nécessaire d'adresser à toutes les villes d'Aquitaine une lettre où se trouve le passage suivant : « Nous » promettons de bonne foi, que nonobstant notre » prise de possession du royaume de France, à nous » appartenant, nous ne vous priverons en aucune » manière de vos libertés, priviléges, coutumes, » juridictions, ou autres droits quelconques; mais » vous en laisserons jouir comme par le passé, sans » aucune atteinte de notre part ou de celle de nos » officiers. »

Guerre contre les Flamands.—Victoire de Mont-Cassel (1328).

Le début de Philippe VI comme roi fut une victoire. Le comte de Flandre profita de la réunion à Reims de l'élite de la noblesse française pour demander à son suzerain de l'aider à réprimer la révolte des bourgeois de Bruges et d'Ypres, qui, en apprenant la mort de Charles-le-Bel, avaient rappelé leurs anciens capitaines, et proclamé de nouveau leurs priviléges abolis. Philippe convoqua une armée, qui se réunit à Arras le 22 juillet. On y comptait cent soixante-dix bannières. Le roi, avant d'aller en prendre le commandement, fut chercher l'oriflamme à Saint-Denis. Un historien a fait remarquer à cette occasion que les couleurs nationales françaises n'ont pas toujours été les mêmes. L'oriflamme était rouge: c'était la couleur française; le blanc était la couleur des Anglais. Lorsqu'Édouard III prit le titre de roi de France, il adopta la couleur rouge ou française, et les Français abandonnèrent cette couleur lorsqu'ils la virent portée par des Anglais. L'oriflamme, qui n'était dans l'origine que la bannière du monastère de Saint-Denis, disparut sous Charles VII, et fut remplacée alors par la cornette blanche ou royale.

L'armée française rencontra l'armée des communes de Flandre, forte de seize mille hommes, et

Tome II — Pl. 1ère



Notre-Dame de Chartres avant l'incendie.



1 Portail intérieur de l'Église S.t Germain l'Auxerrois. 2 Fragment du Zodiaque de Saint Denis.

retranchée sur le Mont-Cassel. Les troupes royales, divisées en six *batailles*, étaient au nombre de vingt-cinq mille hommes; elles campèrent au pied de la montagne, attendant le lendemain pour attaquer les Flamands; mais pendant la nuit ceux-ci, conduits par Zonnekin de Bruges, sortirent de leurs retranchements, et attaquèrent les Français, qu'ils surprirent au moment où ils se désarmaient pour se livrer au repos. Le roi faillit être pris; mais il réussit à monter à cheval et à rallier ses hommes d'armes. Ensuite, à l'aide du roi de Bohême et du roi de Navarre, il tailla en pièces les Flamands, qui avaient compté sur une victoire facile, et laissèrent treize mille des leurs, morts sur le champ de bataille.

La victoire de Mont-Cassel mit fin à la révolte des communes de Flandre. Le comte Louis rentra dans son comté, dont toutes les villes se hâtèrent d'ouvrir leurs portes au roi de France. Philippe dit, à Bruges, au comte de Flandre : « Beau cousin, je » vous remets en votre comté que vous aviez perdu. » Gardez que ne le perdiez de nouveau, faute » d'y faire bonne justice, et que vous me forciez à » le reprendre. »

Le roi de Navarre, dont il vient d'être question est Philippe d'Évreux, qui avait épousé Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, avec la condition d'être reconnu roi de Navarre; mais Philippe V et Charles IV ne s'étaient point hâtés de remplir cette condition. En lui remettant le royaume de Navarre, Philippe VI obtint qu'il renoncerait aux comtés de Champagne et de Brie, et qu'il confirmerait la renonciation, faite dix ans auparavant, au nom de sa femme, de toute prétention à la couronne de France.

De retour à Paris, Philippe VI, afin de mettre à profit l'éclat de sa victoire contre les Flamands, fit de nouveau sommer le roi d'Angleterre de lui rendre hommage comme duc de Guyenne et comte de Ponthieu, le menaçant, dans le cas où il s'y refuserait, d'envoyer des troupes occuper ces deux fiefs de la couronne.

Édouard III rend hommage pour la Guyenne à Philippe de Valois. (1329.)

Édouard III se décida, en 1329, à rendre à Philippe de Valois l'hommage féodal; il vint trouver le roi de France à Amiens. Voici, d'après un acte authentique qui nous a été conservé par Froissard, le *procès-verbal* de cette importante cérémonie.

» Au nom de Dieu, amen.

« Sçachent tous, par la teneur de ce public instrument, que, présens nous, notaires et tabellions publics, et les témoins ci-dessous nommés, vint en la présence de très-haut, très-excellent prince, notre très-cher sire, Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, est comparu, en sa personne, haut et noble prince, monseigneur Édouard, roi d'Angleterre, et avec lui révérend père l'évesque de Lincolne, et grande foison de ses autres gens et conseillers, pour faire son hommage de la duché de Guyenne et de la pairie de France, audit roy de France.

Et lors, noble homme monseigneur Miles de Noyers, qui estoit de costé ledit roy de France, dit, de par le roy de France, audit roy d'Angleterre en ceste manière :

« Sire, le roy ne vous entend point à recevoir » ainsi, comme li a été dit à vostre conseil, des » choses qu'il tient et doit tenir en Gascogne et en » Agenois, lesquelles tenoit et devoit tenir le roy » Charles et de quoi ledit roy Charles fit protesta- » tion qu'il ne vous entendoit à recevoir son hom- » mage. »

Et le dit évesque de Lincolne dit et protesta pour le dit roy d'Angleterre, que, pour chose que le roy d'Angleterre, ou autre pour lui, dist ou fist, il n'entendoit à renonçer à nul droit qu'il eust, ou dust avoir, en la duché de Guyenne et ses appartenances, et que aucuns droits nouveaux y fussent, pour ce, acquis audit roy de France.

Et, ainsi protesté, ledit évesque bailla à noble homme le vicomte de Melun, chambellan de France, une cédule sur ledit hommage dont la teneur est ci-dessous écrite!

Et lors, dit ledit chambellan au roy d'Angleterre ainsi : « Sire, vous devenez homme du roy de » France, monseigneur de la duché de Guyenne, » et de ses appartenances, que vous reconnoissez » à tenir de lui, comme duc de Guyenne et pair de » France, selon la forme des paix faites entre ses » devanciers, roys de France et les vostres, selon » ce que vous et vos ancestres, roys d'Angleterre, » et ducs de Guyenne, avez fait par la même duché » à ses devanciers, roys de France. »

Et lors le roy d'Angleterre dit : « Voire. »

Et le dit chambellan dit après ainsi : « Et le roy » de France, nostre sire, vous reçoit, sauves ses » protestations. et les retenues dessus dites. »

Et le roi de France dit : « Voire. »

Et lors, les mains dudit roy d'Angleterre, mises entre les mains dudit roy de France, le roy de France baisa en la bouche ledit roy d'Angleterre.

La teneur de la cédule, que bailla ledit évesque pour le roy d'Angleterre, s'ensuit :

« Je deviens vostre homme de la duché de Guyenne » et de ses appartenances, que je clame (proclame) » tenir de vous, comme duc de Guyenne et pair de » France, selon la forme de paix faite entre vos de- » vanciers et les nostres, selon ce que nous et nos » ancestres, roys d'Angleterre et ducs de Guyenne,

» avons fait, pour la même duché, à vos devan- » ciers, roys de France. »

Ce fut fait à Amiens, chœur de la grande église, l'an de grâce mil trois cent vingt-neuf, le sixième jour de juin, indiction douze, treize du régime de notre très-saint père le pape Jean XXII, présens et à ce appelés témoins, révérends pères en Dieu les évesques de Beauvais, de Laon et de Senlis, et haut prince Charles, comte d'Alençon; monseigneur Eudes, duc de Bourgogne; monseigneur Louis, comte de Flandre; monseigneur Robert d'Artois, comte de Beaumont, et le comte d'Armagnac; les abbés de Clugny et de Corbie; le seigneur de Beaujeu, et Bernard, sieur d'Albret; Mathieu de Trye, et Robert Bertrand, maréchaux de France; item, révérend père l'évesque St. Davy; Henry, seigneur de Percy; Robert Uffort, Robert de Wastevill, Robert de Mesville, Guillaume de Montagne, Gilbert Talbot, Jean Maltravers, séneschal du roy d'Angleterre; Geoffroy de Scropt, et plusieurs autres témoins à ce appelés et requis. »

Projets de croisades. — Mariage de Jean, fils aîné du roi. (1329-1332.)

Après l'hommage que le roi d'Angleterre venait de rendre au roi de France, aucun souverain de l'Europe n'était assez puissant pour menacer le trône de Philippe VI. — Le pape Jean XXII avait écrit d'Avignon au chef de la branche de Valois pour reconnaître ses droits au trône et le féliciter sur la victoire de Mont-Cassel. — Philippe VI commençait à s'occuper des diverses réformes qu'il projetait dans l'administration de son royaume. Il avait rendu un édit, après avoir pris l'avis des prélats, des barons et des députés des bonnes villes, pour mettre la valeur nominale des monnaies en rapport avec leur valeur réelle. Il réunit, le 15 décembre 1329, à Paris, une autre assemblée des états, afin de terminer les conflits qui s'élevaient fréquemment entre les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques. Il montrait en toute occasion un grand zèle pour la religion et pour maintenir la pureté de la foi. La grande querelle des réalistes et nominaux divisait alors l'Église, et l'anti-pape Nicolas V était opposé à Rome au pape Jean XXII établi à Avignon. Mais cette division, qui eût été fatale à la chrétienté, dura peu de temps, et en 1330 l'anti-pape fit abjuration.

Philippe VI se rendit, vers cette époque, auprès de Jean XXII, et conçut le projet de profiter de la paix que la fin de l'hérésie allait rendre à l'Europe, pour entreprendre une croisade, d'abord contre les Maures de Grenade, ensuite contre les Musulmans de la Syrie. — Cette croisade n'eut pas lieu, mais elle servit de prétexte à différentes levées d'impôts, et fournit au pape Benoît XII, successeur de Jean XXII, l'occasion de déclarer, en 1336, qu'il considérerait comme ennemis de l'Église tous les ennemis du roi de France, et qu'il les excommunierait.

Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, fut marié, en 1332, à Bonne de Luxembourg, fille de Jean, roi de Bohême. Les fêtes auxquelles ce mariage donna lieu attirèrent à la cour de France un grand nombre de princes français et étrangers. Les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant, de Bourbon, y assistèrent. Dans la même année, et devant une assemblée non moins brillante, le roi maria sa fille Marie au fils du duc de Brabant. Il arma son fils Jean chevalier, et il annonça son prochain départ pour la Palestine. Tous les assistants jurèrent sur les saintes reliques obéissance au prince royal, tant que son père serait absent, et s'engagèrent à le couronner immédiatement, si le roi mourait outre-mer.

Procès et condamnation de Robert d'Artois.—Ses maléfices.— Robert d'Artois se réfugie en Angleterre. (1330-1334.)

Philippe VI avait sans doute le projet de donner suite à une croisade si solennellement annoncée; mais la guerre que lui déclara peu de temps après le roi d'Angleterre le retint dans ses états.

En 1330, un scandaleux procès avait affligé la famille royale. Robert d'Artois, comte de Beaumont, prince du sang et beau-frère du roi de France, avait fait revivre ses anciennes prétentions sur le comté d'Artois, prétentions déjà condamnées deux fois, en 1307 et en 1318, par le parlement royal.—Robert, par la faveur de son beau-frère, obtint qu'on reviserait ce grand procès, en annonçant qu'il produirait des titres nouveaux et prouverait que la succession en ligne masculine était seule admise pour le comté d'Artois, et que sa tante Mahault n'y avait aucun droit. Mahault venait de mourir, laissant son héritage à la femme du duc de Bourgogne, et à l'occasion de cette mort, Robert avait été soupçonné d'empoisonnement. Ce procès fut instruit avec une grande solennité : cinquante-cinq témoins furent successivement entendus; les pièces produites furent reconnues fausses. Robert d'Artois, sommé de comparaître devant la cour, pour répondre sur l'accusation de faux, s'y refusa, et se réfugia à Bruxelles. Le parlement voulait le condamner à mort; mais le roi commua la peine en un bannissement perpétuel, dont l'arrêt fut prononcé le 8 avril 1332.

L'ignorance du temps accordait de la puissance aux cérémonies magiques. Robert d'Artois y eut recours, après avoir essayé inutilement de

faire assassiner le duc de Bourgogne, son compétiteur au comté d'Artois.

Dans le courant de 1333, il appela à Namur, où il résidait alors, frère Henri, moine de l'ordre de la Trinité, et se livra devant lui au maléfice suivant : « Il ouvrit un petit étui et en tira une image de cire enveloppée en un couvre-chef crêpée, laquelle image était à la semblance d'une figure d'un jeune homme, et était bien de la longueur d'un pied et demi, ce semble, au déposant ; et si la vit bien clairement par le couvre-chef, qui étoit moult délié, et avait autour le chef semblance de cheveux, ainsi comme un jeune homme. — Le moine voulut y toucher : « N'y touchez, frère Henri, lui dit Robert ; il est tout fait, » icelui est tout baptisé ; l'on me l'a envoyé de » France tout fait et tout baptisé ; il n'y faut (manque) rien à cestui, et est fait contre Jean de France » (fils aîné du roi), et en son nom et pour le grèver. » Ce vous dis-je bien en confession ; mais j'en voudrois avoir un autre, que je voudrois qui fût » baptisé. — Et pour qui est-ce ? dit frère Henri. — » C'est contre une diablesse, dit Robert, c'est contre » la reine, non pas reine, mais diablesse ; tant » comme elle vit elle ne fera rien de bien, mais ne » fera que me grever ; tant comme elle vit je n'aurai » pas de paix ; mais si elle étoit morte et son fils » mort, j'aurois ma paix aussitôt avec le roi ; car de » lui ferois-je tout ce qu'il me plairoit, je ne m'en » doute mie. Si vous prie que vous me le baptisiez, » car il est tout fait, il n'y faut (manque) que le baptême : j'ai tout prêts les parrains et les marraines, » et tout ce dont il est besoin, fors le baptême. Il » n'y a rien de plus à y faire qu'à baptiser un enfant, et dire les noms qui lui appartiennent. » Frère Henri, qui déposa sur toutes ces circonstances le 31 janvier 1334, refusa son ministère pour une pareille opération, disant qu'elle ne convenait point à si haut comme Robert était, Robert répondit : « J'aimerois mieux étrangler le diable que le diable » m'étranglât. » — Un autre prêtre déposa qu'il avait été sollicité pour le baptême de ce *voult* ou simulacre en cire, et qu'il s'y était également refusé. »

Le crime insensé reproché à Robert d'Artois causa une horreur générale. Robert, craignant d'être livré au roi de France, se déguisa en marchand, et passa en Angleterre, où il se jeta aux pieds d'Édouard III, en lui demandant de protéger sa vie. La femme de Robert, quoique sœur du roi, fut arrêtée avec ses enfants et renfermée au château Gaillard. Les pairs de France jurèrent tous qu'ils ne donneraient ni conseil, ni secours, au criminel et à ses enfants.

Édouard III déclare la guerre à Philippe VI. — Vœu du héron. — Chevaliers du lièvre. (1335-1339.)

Robert d'Artois fut favorablement accueilli par Édouard, qui refusa de le livrer au roi de France. Édouard venait de triompher des Écossais, et songeait déjà à faire la guerre à Philippe VI. Il s'était assuré de l'alliance des princes de la Basse-Allemagne et des communes de Flandre toujours disposées à se soulever contre leur comte et à faire la guerre aux Français. Un brasseur de Gand, Jacques d'Artevelle, était le chef des Flamands. Cet allié d'Édouard l'encourageait à commencer les hostilités et à prendre le titre de *roi de France*. Édouard hésita pendant quelque temps ; mais enfin, en 1337, il déclara la guerre à Philippe VI[1].

[1] Le *Vœu du héron*, chronique de chevalerie, traduite par La Curne de Sainte-Palaye, à la suite de ses Mémoires sur la chevalerie, attribue la résolution que prit Édouard de faire la guerre à Philippe de Valois à la ruse singulière de Robert d'Artois.

C'était pendant les fêtes qui suivirent l'institution de *l'ordre de la Jarretière*, que le roi anglais venait de créer en l'honneur de la comtesse de Salisbury, « Robert d'Artois, banni de France pour un crime de faux dont il attendait l'impunité de son rang et de son crédit, et qui s'était refugié à Londres, ne voyait qu'avec douleur l'inertie où une passion subite enchaînait le monarque, dont il excitait la haine contre la France, afin de se venger du jugement dont il avait été flétri dans ce pays. Ce Français proscrit, ce prince irascible et vindicatif, ne peut abandonner son âme bourrelée aux jeux, à l'allégresse qui charment la cour d'Édouard. Fuyant des plaisirs qui l'importunent et qui l'aigrissent, il va chercher, dans les forêts qui bordent la Tamise, une solitude conforme à ses chagrins. L'émerillon qu'il portait sur son gantelet d'acier prend son vol et lui ramène un héron. — Cet oiseau, faible et craintif, était l'emblème de la lâcheté. — Robert d'Artois conçoit tout à coup l'idée d'en faire la satire des chevaliers anglais et du roi lui-même, en le leur présentant tour à tour. C'était l'usage, dans ces temps chevaleresques, d'appeler les vœux des paladins sur un paon, servi par les ménestrels, au bruit des cymbales. Au lieu de paon, Robert d'Artois fait porter son héron dans un grand bassin d'argent ; et précédé de musiciens et de jeunes filles couronnées de roses, il entre dans la salle où le roi avait rassemblé sa cour. Au bruit de la symphonie, Robert s'avance vers les chevaliers, et leur dit : « Je viens vous inviter à faire sur ce héron des vœux dignes » de votre vaillance ; c'est le plus vil, comme vous savez, et le » plus craintif des animaux, puisqu'il a peur de son ombre ; aussi » est-ce au plus lâche des chevaliers que je veux d'abord l'offrir. » A ces mots il se tourne vers Édouard, et lui offre le héron, comme le prix de son indifférence pour la couronne de France, dont il laisse paisiblement jouir Philippe de Valois, son rival.

» Édouard, sensible au reproche outrageant qui lui est adressé aux yeux de celle qu'il adore, veut du moins prouver qu'il sait réparer une faiblesse ; il se lève, étincelant des présages de la guerre, et proteste, d'une voix sévère, que l'année ne s'écoulera pas sans qu'il ait porté le fer et la flamme sur les terres de France. Robert s'applaudit de son artifice, et appelle ensuite les paladins d'Édouard à faire à leur tour des vœux sacrés sur l'oiseau que les jeunes filles leur présentent au son des hautbois. Le premier auquel il s'adresse aimait éperdument la fille du comte de Derby, près de laquelle il était assis : « Eh ! où pourrai-je, s'écrie-t-il, trouver ailleurs que dans les yeux de ma » maîtresse un motif plus glorieux et plus puissant pour m'élever au comble de la valeur ? Impatient d'obtenir le don de » merci qu'elle me refuse impitoyablement, je lui demande aujourd'hui pour unique grâce qu'elle me prête un doigt de sa

Les premières hostilités eurent lieu contre le comte de Flandre, sujet dévoué du roi Philippe. La ville de Kadsand, située sur la côte, entre l'île de Walcheren et la ville de L'Écluse, fut attaquée à l'improviste par les Anglais, prise d'assaut et brûlée. Édouard III débarqua à Anvers en 1338. Philippe VI était alors à Amiens avec une armée. Les Flamands ne se hâtèrent point de se prononcer pour le roi d'Angleterre. En 1339, la flotte française prit une éclatante revanche du désastre de Kadsand, elle attaqua et brûla Southampton. Ce fut alors qu'Édouard se décida à attaquer le Cambrésis avec une armée composée de plus de vingt mille hommes d'armes. Du Cambrésis, qu'il mit partout à feu et à sang, il entra en Picardie, où, dans la plaine de Buiron-Fosse, l'armée française l'attendait rangée en bataille. L'armée anglaise s'arrêta à deux lieues de l'armée française. C'était un samedi, le 23 octobre, et Philippe avait, pour ce jour, défié Édouard III ; les heures s'écoulèrent, chaque armée attendant que l'autre l'attaquât. Il était déjà midi : les troupes, impatientes, étaient attentives au moindre bruit, « quand un lièvre, chassé de son gîte, passa devant un bataillon français; les soldats s'agitèrent en poussant de grands cris pour le faire courir plus vite. A l'ouïe de ces cris, d'un bout à l'autre de l'armée, on se persuada que l'attaque avait commencé ; les soldats rattachèrent leurs bassinets, empoignèrent leurs glaives ; les seigneurs appelèrent autour d'eux les poursuivants d'armes qui montraient le plus d'empressement à se signaler en ce jour, et leur donnèrent l'ordre de chevalerie. On les appela dans la suite les *Chevaliers du Lièvre.* » La bataille n'eut pas lieu ; Édouard, que les Français n'avaient point attaqué, commença sa retraite le soir même, et revint à Bruxelles. Ce fut alors que, pour triompher de l'indécision des Flamands, il se décida à suivre le conseil que Jacques d'Artevelle lui avait donné.

Édouard III prend le titre de roi de France. (1340.)

« Depuis que le roi anglois fut parti de la Famengerie et revenu en Brabant, dit Froissard, il s'en vint droit à Bruxelles; là le reconvoyèrent (accompagnèrent) le duc de Guerles, le marquis de Juliers, le marquis de Brandebourg, le comte de Mons, messire Jean de Hainaut, le sire de Fauquemont et tous les barons de l'empire qui s'étoient alliés, car ils vouloient aviser l'un contre l'autre comment ils se maintiendroient de cette guerre où ils s'étoient boutés; et, pour avoir certaine expédition, ils ordonnèrent un grand parlement à être en ladite ville de Bruxelles, et y fut prié et mandé Jacques d'Artevelle, lequel y vint liement (joyeusement) et en grand arroy (cortége), et amena avec lui tous les conseils des villes de Flandre.

» A ce parlement, qui fut à Bruxelles, eut plusieurs paroles dites et devisées, et me semble, à ce qui m'en fut recordé, que le roi anglois fut si conseillé de ses amis de l'empire qu'il fit une requête à ceux de Flandre qu'ils lui voulussent aider à maintenir sa guerre et défier le roi de France, et aller avec lui partout où il les voudroit mener, et, si ils vouloient, il leur aideroit à recouvrer Lille, Douay et Béthune.

» Cette parole entendirent les Flamands volontiers; mais de la requête que le roi leur faisoit demandèrent-ils à avoir conseil entre eux, tant seulement et tantôt répondre. Le roi leur accorda. Si se conseillèrent à grand loisir; et, quand ils se furent conseillés, ils répondirent, et dirent : « Cher sire, au-
» trefois nous avez-vous fait telles requêtes, et
» sachez voirement (vraiment) que, si nous le pou-
» vions nullement faire, par notre honneur et notre
» foi garder, nous le ferions; mais nous sommes
» obligés, par foi et serment, et sur deux millions
» de florins à la chambre du pape, que nous ne
» pouvons émouvoir guerre *au roi de France*, qui-
» conque le soit, sans être encourus (poursuivis)
» en cette somme, et écheoir en sentence d'excom-
» muniement; mais si vous voulez faire une chose

» belle main, et qu'elle daigne l'appliquer sur mon œil droit, de » manière qu'il soit entièrement fermé. » La demoiselle ayant satisfait à ce caprice, son chevalier jure de ne point ouvrir cet œil, jusqu'à ce qu'il soit entré dans les domaines de France, pour y combattre Philippe en bataille rangée.

« Vingt chevaliers firent un vœu semblable à leurs belles. Gautier de Mauny, gentilhomme du Hainaut, accueilli dès son enfance à la cour d'Angleterre, et devenu par son courage, ses vertus et ses conseils, l'un des plus fermes appuis du trône d'Édouard, étend à son tour sa main gantelée sur le héron, et promet à la sainte Vierge de réduire en cendres la ville de Tournay, malgré ses marais, ses créneaux, ses bastions et l'épée de Godemard du Fay, qui commande dans cette place. Le comte de Derby promet de chercher, de joindre, de combattre et d'immoler le comte de Flandre. Suffolk unit son vœu à celui de ses compagnons; il s'engage à lutter corps à corps, ou à rompre une lance avec le plus fidèle ami de Philippe, avec ce vieux roi de Bohême, ce fils de l'empereur, dont la bravoure est renommée dans tout l'Occident. Un vœu manquait encore à ces vœux célèbres, c'était celui de l'aventurier Fauquemont, le plus téméraire chevalier de l'armée. Robert d'Artois l'appelle ; il s'avance, et son front altier s'élève au-dessus de toute l'assemblée : « Puis-je m'engager, dit-il, moi qui ne possède » rien au monde que ce glaive qui doit me suivre jusqu'au » tombeau ? Fauquemont est pauvre, ses exploits font sa seule » richesse; cependant, quand chacun marque ici son attache- » ment au prince et à la patrie, je ne puis garder le silence. Je » promets donc, si Édouard fait passer la mer à ses soldats, d'ê- » tre toujours le premier à son avant-garde, le premier aux » assauts, le premier aux batailles, et de rapporter en ce palais » des armes brisées et sanglantes. » Il dit, les fanfares se font entendre de nouveau, et bientôt on quitte la fête pour se disposer à remplir tant d'engagements belliqueux. » — Voir MARCHANGY, *Gaule Poétique*, 3e époque.

» que nous vous dirons, vous y pourverriez bien de » remède et conseil : c'est que vous veuillez en» charger les armes de France et équarteler d'An» gleterre, et vous appeler roi de France; et nous » vous tiendrons pour droit roi de France, et obéi» rons à vous comme au roi de France, et vous de» manderons quittance de notre foi, et vous nous » la donnerez comme roi de France; par ainsi se» rons-nous absous et dispensés, et irons partout » là où voudrez et ordonnerez. »

» Quand le roi anglois eut ouï ce point et la requête des Flamands, il eut besoin d'avoir bon conseil et sûr avis; car pesant lui étoit de prendre le nom et les armes de ce dont il n'avoit encore rien conquis, et ne savoit quelle chose l'en aviendroit, ni si conquerre le pourroit; et d'autre part il refusoit ennuis (à regret) le confort et aide des Flamands, qui plus le pouvoient aider à sa besogne que tout le remenant (reste) du siècle. Si se conseilla (demanda conseil) ledit roi au duc de Brabant, au duc de Gueldres, au marquis de Juliers, à messire Jean de Hainaut, à messire Robert d'Artois et à ses plus secrets et spéciaux amis; si que, finalement tout pesé, le bien contre le mal, il répondit aux Flamands, par l'information des seigneurs dessus dits : « Que si ils lui vouloient jurer et sceller qu'ils » lui aideroient à parmaintenir sa guerre, il empren» droit tout ce de bonne volonté, et aussi il leur ai» deroit à ravoir Lille, Douay et Béthune. » — Et ils répondirent : « Oïl (oui). »

» Donc fut pris et assigné un certain jour à être à Gand. Lequel jour se tint, et y fut le roi d'Angleterre et la plus grand'partie des seigneurs de l'empire dessus-nommés alliés avec lui; et là furent tous les conseils de Flandre généralement et spécialement. Là furent toutes les paroles au-devant dites relatées et proposées, entendues, accordées, écrites et scellées, et enchargea le roi d'Angleterre les armes de France, et les équartela d'Angleterre, et en prit en avant le nom de *roi de France*, et l'obtint tant qu'il le laissa par certaine composition. »

Suite de la guerre. — Bataille navale de l'Écluse. — Trève d'Esplechin. (1340.)

Après avoir ainsi obtenu l'alliance des Flamands, Édouard III repassa en Angleterre, laissant les Pays-Bas à la discrétion des Français. Ceux-ci, en effet, y incendièrent et pillèrent plusieurs villes. Le comte de Hainaut, beau-frère d'Édouard III, rassembla ses barons à Mons, et envoya en leur nom et au sien défier le roi de France. « Dites à ce jeune fou, » répondit Philippe, qu'il ne tient à rien que je ne » brûle tout son pays. » — Les Hennuyers, furieux de ce dédain, attaquèrent et brûlèrent la ville d'Aubenton. Jean, fils du roi, rassembla une armée à Saint-Quentin pour entrer dans le Hainaut, tandis que Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain, se disposait, avec une armée réunie en Languedoc, à faire la conquête de la Gascogne. Une flotte commandée par Hugues Quieret, amiral de France, croisait dans la mer du Nord pour empêcher le retour d'Édouard dans les Pays-Bas. — Le pape était venu en aide au roi de France, et, suivant sa déclaration, il avait excommunié les Flamands, qui s'étaient déclarés les alliés d'un ennemi de Philippe VI.

Dans l'été de l'année 1340, le duc de Normandie, avec son armée, entra dans le Hainaut, et vint mettre le siége devant la ville du Quesnoi; mais il en fut repoussé par des *canons et bombardes* placés sur les murs[1].

Cependant les alliés d'Édouard avaient réuni leurs forces, et l'armée flamande, commandée par le comte de Hainaut, se trouvait sur les bords de l'Escaut, près de Thun-l'Évêque, en présence de l'armée française, que le roi Philippe venait de rejoindre, lorsque la nouvelle arriva aux chefs des deux armées qu'Édouard était revenu d'Angleterre, après avoir détruit la flotte française, le 24 juin 1340, à l'entrée de l'Écluse. Cette nouvelle décida les deux armées à se séparer sans combattre.

Édouard entreprit sans succès le siége de Tournai, qui fut vaillamment défendue par Godemar du Fay. Philippe obtint de son côté plusieurs avantages sur les Flamands. Robert fut battu en essayant de s'emparer de Saint-Omer. Vers la fin de l'année 1340, la guerre en Flandre n'avait eu aucun résultat favorable au roi d'Angleterre; ses munitions étaient épuisées. En Guyenne, ses troupes avaient éprouvé de nombreux échecs. Il se décida à accepter la médiation de sa belle-mère, Jeanne de Valois, sœur du roi de France, et à conclure, le 25 septembre, à Esplechin, une trève de six mois, à la suite de laquelle il licencia son armée et repassa en Angleterre. Philippe, qui avait recueilli tous les honneurs et tous les avantages de cette campagne, revint, de son côté, à Paris.

La trève de six mois conclue entre les deux rois fut peu de temps après prolongée de deux années.

[1] Quoique les canons ne fussent pas encore d'un usage ordinaire, ils étaient connus en France avant 1340. On s'en servait pour l'attaque et la défense des places dès l'année 1338, comme le prouve un registre de la chambre des comptes de Paris, où Barthelemy de Drach, trésorier des guerres, porte une somme d'argent donnée à Henri de Famechon, *pour avoir poudre et autres choses nécessaires aux canons qui étoient devant Puy-Guillaume*: mais on convient généralement qu'avant la journée de Crécy (1346) on ne s'en servait point dans les batailles.

CHAPITRE II.

PHILIPPE VI. — GUERRES POUR LA SUCCESSION DU DUCHÉ DE BRETAGNE.

Mort de Jean III, duc de Bretagne. — Le comte de Montfort s'empare de son duché au préjudice de Charles de Blois. — Le comte de Montfort comparaît devant le parlement du roi à Paris. — Craignant un arrêt défavorable, il se sauve à Nantes. — Arrestation du comte de Montfort à Nantes. — Il est ramené prisonnier à Paris. — Les Nantais reconnaissent pour duc Charles de Blois. — Conduite courageuse de la comtesse de Montfort. — Suite de la guerre en Bretagne. — Siége d'Hennebon. — Combat de Guernesey. — Mort de Robert d'Artois. — Trêve signée et violée. — Mort du comte de Montfort. — Captivité de Charles de Blois.

(De l'an 1341 à l'an 1346.)

Mort de Jean III, duc de Bretagne. — Le comte de Monlfort s'empare de son duché au préjudice de Charles de Blois. (1341.)

Au moment de faire la guerre au roi d'Angleterre, le roi Philippe s'etait assuré l'alliance de Jean III, duc de Bretagne, en faisant épouser à son cousin, Charles de Blois, Jeanne-la-Boiteuse, comtesse de Penthièvre, nièce du duc Jean, et héritière du duché de Bretagne.—Le duc de Bretagne se montra fidèle au roi de France, qu'il suivit à la guerre de Flandre. Il mourut à Caen, le 30 avril 1341. A sa mort, Jean, comte de Montfort, son frère puiné, réclama la Bretagne comme son héritage. Jeanne-la-Boiteuse, femme de Charles de Blois, était fille du frère aîné de Jean III. L'ordre de succession en Bretagne permettait aux filles de porter la couronne ducale; mais Jean de Montfort prétendait qu'elles ne pouvaient la recevoir que dans le cas où aucun héritier mâle ne se présentait avant elles.

En apprenant la mort de son frère, le comte de Montfort se présenta devant Nantes, et s'y fit reconnaître comme seigneur par les bourgeois. Sept évêques de Bretagne se déclarèrent pour lui, et une grande partie de la noblesse se rangea de son côté. Le soin qu'il eut de s'emparer de deux trésors que son frère avait déposés à Limoges et à Nantes contribua beaucoup à accroître le nombre de ses partisans.

Le comte de Montfort comparaît devant le parlement du roi à Paris. — Craignant un arrêt défavorable, il se sauve à Nantes. (1341.)

« Quand messire Charles de Blois qui se tenoit à cause de sa femme, être droit hoir de Bretagne (dit Froissard), entendit que le comte de Montfort conquéroit le pays et les forteresses qui être devoient siennes par droit et par raison, il s'en vint à Paris complaindre au roi Philippe son oncle. Le roi Philippe eut conseil à ses douze pairs quelle chose il en feroit. Ses douze pairs lui conseillèrent qu'il appartenoit bien que le dit comte fût mandé et ajourné par suffisans messages à être un certain jour à Paris, pour ouïr ce qu'il en voudroit répondre.

» Ainsi fut fait.—Ledit comte fut mandé et ajourné suffisamment, et fut trouvé en la cité de Nantes grandes fêtes démenant. Il fit grand'chère et grand'fête aux messages; mais il eut plusieurs diverses pensées ainçois (avant) qu'il ottriât (octroyât) la voie d'aller au mandement du roi à Paris. Toutes fois au dernier, il répondit qu'il vouloit être obéissant au roi et qu'il iroit volontiers à son mandement. Si s'ordonna et appareilla moult grandement et richement, et se partit en grand arroy et bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, et fit tant par ses journées qu'il entra à Paris avec plus de quatre cents chevaux, et se traist (rendit) en son hôtel moult ordonnément, et fut là tout le jour et la nuit aussi.

» Lendemain, à heure de tierce, il monta à cheval, et grand'foison de chevaliers et écuyers avec lui, et chevaucha vers le palais, et fit tant qu'il y vint. Là l'attendoient le roi Philippe et tous les douze pairs et grand'plenté (quantité) des barons de France avec messire Charles de Blois.

» Quand le comte de Montfort sçut quelle part il trouveroit le roi et les barons, il se traist (rendit) vers eux en une chambre où ils étoient tous assemblés. Si fut moult durement regardé et salué de tous les barons, puis s'en vint incliner devant le roi moult humblement, et dit: « Sire, je suis ci venu » à votre mandement et à votre plaisir. » — Le roi lui répondit et dit: « Comte de Montfort, de ce vous » sais je bon gré; mais je m'émerveille durement » pourquoi ni comment vous avez osé entreprendre » de votre volonté la duché de Bretagne, où vous » n'avez aucun droit; car il y a plus prochain de » vous que vous en voulez déshériter; et pour vous » mieux efforcer, vous êtes allé à mon adversaire » d'Angleterre, et l'avez de lui relevée, ainsi comme » on me l'a conté. » — Le comte répondit et dit: « Ha! cher sire, ne le croyez pas, car vraiment vous » êtes de ce mal informé; je le ferois moult ennuis » (avec peine); mais la prochaineté dont vous me » parlez, m'est avis, sire, sauve la grâce de vous, » que vous en méprenez; car je ne sçais nul si prochain du duc, mon frère, dernièrement mort » comme moi; et si jugé et déclaré étoit par droit » que autre fût plus prochain de moi, je ne serois » jà rebelle ni honteux de m'en déporter. »

» Quand le roi entendit ce, il répondit et dit: » Sire comte, vous en dites assez, mais je vous commande sur quant (autant) que vous tenez de moi » et que tenir en devez, que vous ne vous partiez de » la cité de Paris jusques à quinze jours que les » barons et les douze pairs jugeront de cette pro-

» chaineté : si saurez adonc quel droit vous y avez, » et si vous le faites autrement, sachez que vous me » courroucerez. » — Le comte répondit et dit : « Sire, à votre volonté. » Si se partit adonc du roi et vint à son hôtel pour diner.

» Quand il fut en son hôtel venu, il entra en sa chambre et se commença à aviser et penser que, s'il attendoit le jugement des barons et des pairs de France, le jugement pourroit bien tourner contre lui, car bien lui sembloit que le roi seroit plus volontiers partie pour messire Charles de Blois, son neveu, que pour lui ; et véoit (voyoit) bien que s'il avoit jugement contre lui, que le roi le feroit arrêter jusques à ce qu'il auroit tout rendu, cités, villes et châteaux, dont lors il tenait la saisine et possession; et avec tout ce tout le grand trésor qu'il avoit trouvé et dépensé. Si lui fut avis, pour le moins mauvais, qu'il lui valoit mieux qu'il courrouçât le roi et s'en rallât (retournât) paisiblement devers Bretagne, que il demeurât à Paris en danger et en si périlleuse aventure.—Ainsi qu'il pensa ainsi fut fait. Si monta à cheval paisiblement et ouvertement, et se partit, à si peu de compagnie, qu'il fut ainçois (plus tôt) en Bretagne revenu que le roi ni autres, fors ceux de son conseil, sçussent rien de son départ ; mais pensoit chacun qu'il fût dehaitié (malade) en son hôtel.

» Quand il fut revenu de-lez (près) la comtesse sa femme, qui étoit à Nantes, il lui conta son aventure ; puis s'en alla, par le conseil de sa femme, par toutes les cités, châteaux et bonnes villes qui étoient à lui rendues, et établit partout bons capitaines, et si grand'plenté (quantité) de soudoyers à pied et à cheval, qu'il y convenoit, et grands pourvéances (provisions) de vivres à l'avenant; et paya si bien tous soudoyers à pied et à cheval que chacun le servoit volontiers. Quand il eut tout ordonné, ainsi qu'il appartenoit, il s'en revint à Nantes de-lez sa femme et de-lez les bourgeois de la cité, qui durement l'aimoient, par semblant, pour les grandes courtoisies qu'il leur faisoit.....

Arrestation du comte de Montfort à Nantes. — Il est ramené prisonnier à Paris. — Les Nantais reconnaissent pour duc Charles de Blois. (1341.)

» Or avint, si comme j'ai ouï recorder, que aucuns des bourgeois de la cité qui véoient (voyoient) leurs biens détruire dedans la cité et dehors, et avoient leurs enfants et amis en prison, et doutoient (craignoient) encore pis avenir, s'avisèrent et parlèrent ensemble tant qu'ils eurent entre eux accord de traiter à les seigneurs de France couvertement (secrètement) parquoi ils pussent venir à paix et r'avoir leurs enfants et leurs amis quittes et délivrés, qui étoient en prison. Si traitèrent si paisiblement et couvertement que accordé fut : qu'ils r'auroient les prisonniers tous quittes, et ils devoient livrer une des portes ouvertes pour les seigneurs entrer en la cité et aller prendre le comte de Montfort dedans le châtel, sans rien forfaire ailleurs en la cité ni à corps ni à biens.

» Ainsi que accordé et traité fut (fut fait), et entrèrent les seigneurs et ceux qu'ils voulurent avec eux, en une matinée, en la cité de Nantes, par l'accord des bourgeois, et allèrent droit au châtel ou palais. Si brisèrent les huis (portes) et prirent le comte de Montfort, et l'emmenèrent hors de la cité, à leurs tentes, si paisiblement qu'ils ne forfirent rien aux corps ni aux biens de la cité... Fut pris le comte de Montfort en la cité de Nantes, l'an de grâce mil trois cent quarante-un, entour la Toussaint.

» Tantôt, après ce que le comte de Montfort fut pris et mené ès tentes, les seigneurs de France entrèrent en la cité, tous désarmés, à moult grand' fête, et firent les bourgeois et tous ceux du pays d'entour féauté et hommage à messire Charles de Blois, comme à leur droit seigneur. Si demeurèrent lesdits seigneurs par l'espace de trois jours en la cité, à grand'fête pour eux aiser et pour avoir conseil entre eux qu'ils pourroient faire de là en avant. Si s'accordèrent à ce pour le meilleur, qu'ils s'en retourneroient pardevers France et pardevers le roi, et lui livreroient le comte de Montfort prisonnier, car ils avoient moult grandement bien exploité, ce leur sembloit. Et pourtant aussi qu'ils ne pouvoient bonnement plus avant hostoyer (camper) ni guerroyer pour l'hiver, temps qui entré étoit fors par garnisons et forteresses, ce leur sembloit, si conseillèrent à messire Charles de Blois qu'il se tînt en la cité de Nantes et là entour, jusques au nouvel temps d'été, et fit ce qu'il pourroit par ses soudoyers et par ses forteresses qu'il avoit reconquises ; puis se partirent tous les seigneurs sur ce propos, et firent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Paris là où le roi étoit, et lui livrèrent le comte de Montfort pour prisonnier. Le roi le reçut à grand' joie, et le fit emprisonner en la tour du Louvre à Paris, où il demeura longuement. »

Conduite courageuse de la comtesse de Montfort.

« La comtesse de Montfort, qui bien avoit courage d'homme et cœur de lion, étoit en la cité de Rennes quand elle entendit que son sire étoit pris... Si elle en fut dolente et courroucée, ce peut chacun et doit savoir et penser; car elle pensa mieux que on dût mettre son seigneur à mort que en prison. Et combien qu'elle eût grand deuil au cœur, si ne fit-elle mie (pas) comme femme déconfortée (découragée), mais comme homme fier et hardi en reconfortant vaillamment ses amis et ses soudoyers, et leur

montroit un petit-fils qu'elle avoit, qu'on appeloit Jean, ainsi que le père, et leur disoit : « Ha! seigneurs, ne vous déconfortez mie, ni ébahissez pour » monseigneur que nous avons perdu; ce n'était » qu'un seul homme; véez-ci (voi-ci) mon petit enfant, qui sera, si Dieu plaît, son restorier (vengeur), et qui vous fera des biens assez. Et j'ai de » l'avoir en plenté (abondance); si vous en donnerai assez, et vous pourchasserai (gagnerai) tel capitaine et tel mainbour (gouverneur) par qui vous » serez tous bien reconfortés. »

» Quand la dessus dite comtesse eut ainsi reconforté ses amis et ses soudoyers qui étoient à Rennes, elle alla par toutes ses bonnes villes et forteresses, et menoit son jeune fils avec elle, et les sermonnoit et reconfortoit, en telle manière qu'elle avoit fait de ceux de Rennes, et renforçoit les garnisons de gens et de quant (autant) que il leur falloit, et paya largement partout, et donna assez abondamment partout où elle pensoit qu'il était bien employé. Puis s'en vint en Hennebont sur la mer, qui étoit forte ville et grosse et fort châtel, et là se tint, et son fils avec li (elle) tout cet hiver. Souvent envoyoit visiter ses garnisons et reconforter ses gens, et payoit moult largement leurs gages. »

La comtesse Jeanne de Montfort était fille de Robert, comte de Flandre. Au printemps elle envoya un de ses partisans, le seigneur Amaury de Clisson, en Angleterre, pour présenter au roi Édouard son jeune fils, et pour lui demander des secours, offrant de le reconnaître comme roi de France et de le mettre en possession de toutes les places qu'elle possédait en Bretagne. Édouard III accueillit avec empressement cette proposition et donna ordre à Gautier de Mauny de conduire au secours de la comtesse de Montfort quatre mille archers; il nomma le comte de Northampton son lieutenant en France, et particulièrement dans le duché de Bretagne.

Suite de la guerre en Bretagne. — Siége d'Hennebon. (1343.)

Cependant Charles de Blois avait mis à profit le temps de son séjour à Nantes pour accroître son armée. Le fils aîné du roi de France, Jean, duc de Normandie; les ducs de Bourgogne et de Bourbon; les comtes d'Alençon et de Guines, et nombre d'autres seigneurs étaient venus le rejoindre ou lui avaient envoyé des troupes. Il ouvrit la campagne en s'emparant de la ville de Rennes, défendue par un chevalier breton, Guillaume Cadoudal, qui fut forcé par les habitants de capituler et qui n'obtint qu'avec peine de pouvoir se retirer à Hennebon, auprès de la comtesse de Montfort.

Après la reddition de Rennes, Charles de Blois, dans l'espoir de terminer promptement la guerre, investit Hennebon. Les assiégeants poussèrent vivement les attaques. « La comtesse de Montfort armée de pied en cap chevauchait de rue en rue, animait, priait, gourmandait les soudoyers, ordonnait aux femmes de dépaver les cours et les passages, de porter les pierres aux créneaux, avec des pots de chaux vive, pour les jeter sur l'ennemi. Cependant le beffroi sonne, Guillaume Cadoudal, qui s'était retiré à Hennebon après la prise de Rennes, Yves de Tréziguidy, le sire de Landremans, le châtelain de Guingamp, les deux frères de Guerich, Henri et Olivier de Spinefort, soutiennent les efforts des assaillants. La comtesse monte au haut d'un donjon pour surveiller le combat : elle s'aperçoit que le camp de Charles est désert, que seigneurs, chevaliers, communiers étaient tous à l'assaut. Elle descend de la tour, s'élance sur son palefroi, sort par une poterne éloignée avec trois cents lances, et vient mettre le feu aux tentes des ennemis. Ceux-ci, apercevant derrière eux les tourbillons de flammes et de fumée, abandonnent l'escalade et accourent pour éteindre les flammes. L'héroïque Jeanne de Montfort veut regagner la forteresse; mais la voie au retour lui est fermée; elle pousse son cheval sur le chemin d'Aurai, tenant à la main l'épée et le flambeau, instruments de la victoire. Louis d'Espagne la poursuit sans pouvoir l'atteindre. Recueillie dans les murs d'Aurai, Jeanne rassemble cinq ou six cents aventuriers. On la croyait perdue à Hennebon, quand le cinquième jour, au soleil levant, elle reparaît sous les remparts. Elle rheute avec son escadron à la porte d'une des tours, qu'on lui ouvre; elle entre dans la ville assiégée, bannières au vent, trompettes sonnantes, à la confusion des assiégeants émerveillés. »

Charles de Blois se décida alors à diviser son armée; il se chargea d'assiéger Aurai, et laissa Louis d'Espagne, prince de la maison de la Cerda devant Hennebon.

Ce brave Espagnol, qui combattit pour la France sur terre et sur mer, fit venir douze machines de guerre et commença à battre les murailles du château. « Les habitants et les soudoyers s'épouvantèrent et demandèrent à capituler. L'évêque de Léon, renfermé dans la ville, appela son neveu, Hervé de Léon qui, après avoir trahi Montfort, servait dans l'armée du comte de Blois; ils convinrent de la reddition de la place. En vain la comtesse de Montfort conjurait les assiégés d'attendre, leur promettant qu'avant trois jours ils recevraient le secours d'Angleterre, espérance qu'elle-même n'avait pas. Elle passa la nuit dans l'inquiétude et les larmes : elle voyait perdu le fruit de son courage et de ses sacrifices, son mari prisonnier, son fils dépouillé,

errant, fugitif; elle se voyait elle-même livrée à son ennemi, et recevant des fers des mains de celui à qui elle avait disputé la souveraineté de la Bretagne. Le lendemain l'évêque de Léon fit dire à Hervé, son neveu, de s'approcher des portes. Déjà celui-ci s'avançait pour recevoir la ville au nom de Charles de Blois, lorsque Jeanne, qui regardait la mer par une fenêtre grillée du château, s'écria dans un transport de joie : « Voilà le secours ! » Deux fois elle jete le même cri. On monte aux créneaux, au donjon, au beffroi; tous les yeux se tournent vers la mer : elle était couverte d'une multitude de grands et de petits vaisseaux qui entraient dans le port à pleines voiles. Le miraculeux secours plonge d'abord la foule dans le silence de l'étonnement; puis elle le salue des plus vives clameurs. L'accommodement est rompu ; l'évêque de Léon seul se retire auprès de Charles de Blois. Mauny débarque avec son armée.

« La comtesse fait tapisser des chambres et des salles et préparer un festin à ses hôtes. Elle descend du château, s'avance au-devant d'eux à joyeuse chère, et vient baiser messire Gautier de Mauny et ses compagnons les uns les autres, deux fois ou trois, comme vaillante dame. Cependant Louis d'Espagne ordonne de redoubler l'attaque : durant toute la nuit qui suivit l'arrivée des Anglais, il frappa les murs avec les plus fortes machines, tandis qu'au dedans on n'entendait que le bruit de la fête. Le surlendemain Mauny fit une sortie, brisa les engins et incendia une partie du camp français. L'armée s'ébranla pour le repousser. Quand Mauny vit venir la chevauchée; il s'écria : « que jamais je ne sois baisé » de dame, ni de douce amie, si jamais je rentre en » chastel ou forteresse, jusque tant que j'ai renversé » un de ces venants. » Embrassant sa targe, il se précipite l'épée au poing sur les hommes d'armes de la Cerda, les charge, les met en fuite, en fait verser plusieurs les jambes contre monts, et rentre dans la forteresse après avoir accompli son vœu de chevalier. »

Louis d'Espagne, n'espérant plus emporter Hennebon, leva le siége, et fut rejoindre Charles de Blois devant Aurai.

Combat de Guernesey. — Mort de Robert d'Artois. — Trève signée et violée. — Mort du comte de Montfort. — Captivité de Charles de Blois. (1343-1346.)

Après l'arrivée des Anglais en Bretagne la guerre continua avec des succès divers. Louis d'Espagne s'empara de Dinan et de Guérande ; mais il éprouva un échec à Kemperlé. Charles de Blois prit Aurai et Vannes, mais il mit de nouveau inutilement le siége devant Hennebon.

Édouard, roi d'Angleterre, se disposa à passer lui-même en Bretagne, et il chargea Robert d'Artois d'y conduire l'avant-garde de son armée. La flotte anglaise composée de quarante-six vaisseaux, rencontra dans les eaux de Guernesey la flotte espagnole commandée par Louis de la Cerda, que le roi de France avait prise à sa solde, et qui se composait de trente-deux vaisseaux. Les deux flottes se livrèrent un combat sanglant ; mais avant que la victoire se fût prononcée, elles furent séparées par la nuit et par une violente tempête qui poussa les vaisseaux espagnols dans le golfe de Biscaye, et les Anglais sur la côte de Vannes, où ils débarquèrent. La cité de Vannes était défendue par une garnison, nombreuse aux ordres de Hervé de Léon et d'Olivier de Clisson. Elle soutint un siége assez long et plusieurs assauts ; mais enfin elle fut prise par les Anglais de Robert d'Artois et les Bretons de Jeanne de Montfort.

Robert ne garda pas longtemps sa conquête. Les sires de Léon et de Clisson qui avaient réussi à s'échapper de la ville, dans la confusion qui suivit le dernier assaut, firent un appel aux chevaliers bretons, partisans de Charles de Blois, et revinrent attaquer Vannes, qu'ils reprirent après un assaut opiniâtre. Dans cet assaut, Robert d'Artois fut grièvement blessé. Il réussit pourtant à sortir de la ville, par une poterne, et se fit transporter à Londres où il mourut de ses blessures.

Édouard III débarquait en Bretagne avec une nombreuse armée, au moment où Robert d'Artois allait expirer en Angleterre. Sa première entreprise fut d'assiéger Vannes. Cette malheureuse ville eut ainsi l'honneur de soutenir trois siéges dans une année. Les chevaliers bretons qui y étaient renfermés se défendirent avec une telle opiniâtreté qu'Édouard se décida à marcher sur Nantes où il ne fut pas plus heureux.

Une armée française rassemblée à Angers par le duc de Normandie marcha au secours de Charles de Blois. Le siége de Nantes fut levé ; une bataille allait forcer les Anglais à abandonner celui de Vannes, lorsque le 19 janvier 1343, les légats du pape parvinrent à faire accepter aux deux rois une trève de trois années. Le traité fut signé à Malestroit, et le comte de Montfort fut alors mis en liberté.

L'armée anglaise avait repassé la mer; Montfort osa néanmoins violer la trève et recommencer la guerre. Mais après avoir pris et soulagé Dinan, il mourut à Hennebon, en 1345, désespéré de l'abandon où le laissait Édouard. — Son fils unique resta sous la tutelle de sa mère, qui continua la guerre en son nom et qui réussit à obtenir de nouveaux secours du roi d'Angleterre.

En 1346, au combat de La Roche-De-Rien, Charles de Blois, trois fois pris et trois fois dégagé, reçut dix-huit blessures et fut enfin forcé de se rendre. On

le conduisit à Londres, où il fut gardé prisonnier dans la Tour. La guerre continua, soutenue par deux femmes, Jeanne de Flandre, veuve du comte de Montfort, et Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, qui se montra la digne rivale de son héroïque ennemie.

CHAPITRE III.

PHILIPPE VI. — BATAILLE DE CRÉCY. — SIÉGE DE CALAIS.

Supplice de Clisson. — Félonie de Geoffroi d'Harcourt. — Édouard III rompt la trève. — Guerre en Aquitaine. — Siége d'Aiguillon. — Édouard débarque dans la Normandie, qu'il ravage. — Prise et pillage de Caen. — L'armée anglaise remonte la Seine jusqu'à Poissy. — Sa retraite sur le Ponthieu. — Elle réussit à passer la Somme au gué de Blanche-Tache. — Bataille de Crécy. — Disposition de l'armée anglaise. — Marche de l'armée française. — Commencement de l'action. — Ardeur imprudente des Français. — Terrible mêlée. — Mort du roi de Bohême. — Premier emploi du canon. — Retraite du roi. — Fin de la bataille. — Suites de la bataille de Crecy. — Siége de Calais. — Reddition de Calais. — Dévouement de six bourgeois. — Nouvelle trève.

(De l'an 1343 à l'an 1347.)

Supplice de Clisson. — Félonie de Geoffroi d'Harcourt. — Édouard III rompt la trève. — Guerre en Aquitaine. — Siége d'Aiguillon.

La trève conclue en Bretagne déplaisait à l'esprit ambitieux d'Édouard III. Son animosité contre Philippe VI était trop grande et trop profonde pour qu'il consentît à rester longtemps dans l'inaction. Un événement fortuit lui fournit l'occasion de recommencer les hostilités. — En 1343, le sire de Clisson, après être demeuré quelque temps prisonnier en Angleterre, était revenu à Paris. Il y assistait à un tournoi avec d'autres chevaliers bretons, lorsque Philippe fut averti, dit la chronique de Flandre, par le comte de Salisbury, qu'Olivier et quatorze autres seigneurs de la Bretagne le trahissaient pour Édouard, et qu'un traité était conclu entre eux et le roi d'Angleterre : le roi, indigné, les fit arrêter, et sans autre forme de procès, ordonna de leur trancher la tête. Cet acte de sévérité, qui n'était pas justifié par un jugement, excita une grande émotion parmi la noblesse française. Le roi d'Angleterre prétendit que les chevaliers bretons étaient sous sa protection, et accusa le roi de France d'avoir violé la trève. Le supplice de trois chevaliers normands qui furent aussi exécutés sans jugement, accrut la colère d'Édouard.— Parmi les chevaliers de Normandie que Philippe VI avait ordonné d'arrêter, était Geoffroy d'Harcourt, sire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et frère du comte d'Harcourt. Geoffroy réussit à se sauver et passa en Angleterre, où il fut accueilli par le roi comme un homme qui s'était compromis pour son service. Son arrivée décida Édouard à rompre la trève.

Les hostilités commencèrent en Aquitaine, vers le milieu de l'année 1345 ; l'armée anglaise, commandée par le comte de Derby, attaqua à l'improviste Bergerac et s'en empara. Les conquêtes de Derby furent rapides, il fit prisonnier Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain, qui commandait les forces royales en Périgord, en Limousin et en Saintonge, et il s'empara successivement de toutes les villes et châteaux du Périgord et de l'Agenois. La forte cité d'Angoulême tomba en son pouvoir.

Dans le même temps, Édouard III se rendait avec une armée dans la Flandre, dont son allié, Jacques d'Artevelle, lui faisait espérer la souveraineté ; mais d'Artevelle fut tué par les Gantois, fatigués de sa tyrannie. Édouard se hâta de quitter la Flandre et de retourner à Londres. Il y était à peine arrivé, qu'il apprit la mort de son beau-frère et fidèle allié le comte de Hainaut, tué par les Frisons révoltés.

L'année 1346 commença en France par deux assemblées d'états généraux, ceux de la langue d'Oïl réunis à Paris, par le roi Philippe, et ceux de la langue d'Oc, convoqués à Toulouse par le duc de Normandie. Ces deux assemblées consacrèrent de nouvelles levées d'impôts nécessitées par les frais de la guerre.

Le duc de Normandie, à la tête d'une armée forte de cent mille hommes, entra ensuite en Aquitaine, s'empara successivement de Miremont, de Villefranche, de Tonneins, de Saint-Jean-d'Angely, d'Angoulême; puis il vint mettre le siége devant Aiguillon. — La garnison de ce château fort se composait de quarante chevaliers, quatre cent vingt hommes d'armes et deux mille archers ; elle résistait, depuis trois mois, à tous les efforts de l'armée française, lorsque le roi Édouard III s'embarqua pour venir à son secours.

Édouard débarque dans la Normandie qu'il ravage. (1346.)

Le roi d'Angleterre avait avec lui son fils, le prince de Galles, à peine âgé de seize ans, auquel il voulait faire faire ses premières armes. Ce jeune homme désirait trouver l'occasion de se distinguer, et honteux de ne l'avoir point encore rencontrée, refusait de décorer ses armes de chiffres et d'armoiries. La couleur sombre qu'il avait adoptée pour son casque, sa cuirasse et son écu lui faisait donner un nom qu'il a rendu illustre, celui de *Prince Noir*. Édouard conduisait la plus brillante armée qu'il eût encore réunie : on y voyait sept comtes, trente-cinq barons, mille chevaliers, quatre mille hommes d'armes, dix mille archers anglais et dix-huit mille fantassins irlandais ou gallois.

Le roi d'Angleterre comptait débarquer en Guyenne ; mais les vents ayant poussé sa flotte vers

la Normandie, Geoffroy d'Harcourt lui conseilla de prendre terre dans la presqu'île du Cotentin, où ses fiefs étaient situés. Édouard suivit ce conseil et débarqua, le 12 juillet 1346, à la Hogue-Saint-Wast. En mettant le pied sur la grève Édouard tomba, dit-on, comme César en Afrique, comme Guillaume en Angleterre; le sang lui sortit du nez; ses chevaliers, effrayés du présage, lui dirent: « Sire, retirez-» vous en votre nef, et ne restez point à terre, car » ceci est un signe contre vous. » Il leur répondit, « c'est un très-bon signe, cette terre me désire; » et il s'avança joyeusement sur le rivage désert, image, dit un historien, de ce qu'allait devenir le sol de notre patrie sous les pas des Anglais!

Au lieu même du débarquement et en présence de toute l'armée, Édouard arma chevalier son jeune fils le prince de Galles; il nomma connétable le comte d'Arundel, et maréchaux de l'armée Geoffroy d'Harcourt et le comte de Warwick.

« Édouard rangea ses soldats, dit M. de Chateaubriand, selon la nature du terrain qu'il avait à parcourir: divisés en trois corps, deux de ces corps, formant les ailes de l'armée et commandés par les deux maréchaux, marchaient l'un à droite l'autre à gauche au bord de la mer, en balayant les deux rivages de la presqu'île du Cotentin, tandis que le corps de bataille où se trouvaient Édouard, le prince de Galles et le connétable, s'avançait au centre par le milieu des terres. Chaque soir les deux ailes se repliaient et venaient camper sur les flancs de la *chevauchée* du roi. Le comte d'Huntingdon, demeuré sur la flotte avec six-vingts hommes d'armes et quatre cents archers, avait ordre de suivre *rez les côtes* le mouvement des troupes. Par cette belle disposition militaire l'armée d'Édouard, se mouvant sur une seule et longue ligne et embrasant tout devant elle, se déroulait lentement sur la France comme une mer de feu.

» Rien n'échappa par mer et par terre aux ravages de ce monarque qui se disait roi des Français, et qui venait pour régner sur des Français: par mer, tous les vaisseaux, depuis le plus grand navire jusqu'à la plus petite barque, furent pris et réunis à la flotte anglaise; par terre, toutes les villes et les villages furent saccagés et brûlés. Barfleur succomba la première, et, quoiqu'elle se fût rendue sans coup férir, elle n'en fut pas moins pillée; elle perdit or, argent et chers joyaux. « Il se trouva si » grande foison de richesses, que compagnons n'a-» vaient cure de draps fourrés de vert. » Les habitants, enlevés de la ville, furent entassés sur la flotte anglaise. Cherbourg fut incendié; le château se défendit; Montebourg, Valogne, Carentan, furent renversés de fond en comble.

» Le corps de bataille ne faisait pas moins de mal au milieu du pays. Geoffroy d'Harcourt allait en avant de la bataille du roi avec cinq cents armures de fer et deux mille archers, et comme il connaissait bien sa patrie, c'était lui qui traçait le chemin. Il trouva le pays gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de bleds et d'avoines; les maisons pleines de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, moutons, bœufs qu'on nourrissait dans ce pays-là, et les plus beaux biens du monde. « Ceux du pays fuyoient » les Anglois de tant loin qu'ils en oyoient parler, » et laissoient leurs maisons et leurs granges toutes » pleines. Ainsi par les Anglois étoit arse (brûlé), » robé, gâté et pillé le bon pays de Normandie. » Saint-Lo, où il y avait alors des manufactures de drap considérables, périt, et les trois corps de l'armée anglaise s'étant réunis, s'avancèrent dans la plaine de Caen...

Prise et pillage de Caen.

» On n'avait point ignoré à Paris l'armement des Anglais, mais on n'avait pu deviner sur quel point tomberait l'orage; on n'eut pas plus tôt appris qu'il éclatait au cœur du royaume, que Philippe se hâta d'envoyer à Caen le comte d'Eu, connétable de France, et le comte de Tancarville, nouvellement arrivés du siége d'Aiguillon. Ils se jetèrent dans la ville, accompagnés de quelques hommes d'armes; ils y trouvèrent Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux, qui s'y était renfermé avec la noblesse restée au pays. Caen était une ville marchande et peuplée, pleine de riches bourgeois, de nobles dames et de belles églises; mais ses murailles étaient ouvertes en plusieurs endroits, et son château, assez fort, ne défendait la ville que d'un côté. Trois cents Génois, commandés par le seigneur de Wargny, en formaient toute la garnison.

» La flotte anglaise était parvenue à l'embouchure de l'Orne, petite rivière qui passe à Caen. Édouard, logé à deux lieues de la ville, s'attendait à trouver quelque résistance. Le comte de Tancarville voulait, avec raison, qu'on se contentât de défendre le pont sur l'Orne, le château, le corps de la ville, et qu'on abandonnât les faubourgs; les bourgeois dirent qu'ils se sentaient assez forts pour combattre le roi d'Angleterre en rase campagne. Le connétable appuya cette bravade... Édouard, au soleil levant, prêt à exterminer une cité, entendit la messe...

« Cependant les bourgeois de Caen, rangés en bataille, ne tinrent pas ce qu'ils avaient promis. Aussitôt qu'ils virent approcher les bannières des Anglais, et qu'ils entendirent siffler les flèches, ils fuirent. Les ennemis entrèrent pêle-mêle avec eux

dans la ville; car la rivière était si basse qu'on la passait partout à gué. Le connétable se retira à sauveté avec le comte de Tancarville, sous une porte, à l'entrée du pont, devant l'église de Saint-Pierre. Quelques chevaliers et écuyers se réfugièrent dans le château. Le connétable, monté aux créneaux, aperçut, en regardant le long de la grande rue, les archers anglais tuant les habitants, et n'en recevant aucun à merci. Parmi ces soldats il reconnut un chevalier borgne, Thomas Holland, avec lequel il avait autrefois contracté amitié dans les guerres de Prusse et de Grenade. Il l'appela, et se rendit à lui avec le comte de Tancarville et une vingtaine de chevaliers.

» Les habitants, voyant qu'on ne leur faisait aucun quartier, se barricadèrent, et commencèrent à se défendre. Ils jetaient par les fenêtres et du haut des toits, sur les Anglais, des meubles, des briques et des pierres. Les Anglais enfonçaient les portes, se frayaient un chemin avec le fer et le feu, violaient les femmes au milieu des flammes, et massacraient tout sans distinction d'âge, de sexe et de condition. Chaque maison était l'occasion d'un siége où se répétaient les horreurs accomplies dans une ville prise d'assaut. Plus de cinq cents Anglais avaient péri dans ce tumulte; Édouard, devenu furieux, ordonne qu'on passe tous les Français au fil de l'épée, et qu'un vaste incendie couronne l'œuvre. Geoffroi d'Harcourt se trouvait présent lorsque cet ordre fut donné; pour la première fois il sentit quelques remords : il représenta au monarque étranger qu'il lui restait encore un grand pays à traverser, et Philippe à combattre; qu'il lui importait de ménager ses soldats; que les bourgeois de Caen, poussés au désespoir, vendraient chèrement leur vie; que si, au contraire, on usait de miséricorde, il se chargeait, lui, d'Harcourt, de réduire la ville en peu d'heures.

» Ce conseil, auquel Édouard obtempéra, en épargnant quelques maux particuliers, fit un mal général à la France. Au commencement d'une invasion, un exemple de dévouement enflamme les cœurs, les fait palpiter de vertu et de gloire, inspire cet enthousiasme qui rend une nation invincible : les trois cents Spartiates sauvèrent la Grèce aux Thermopyles. Harcourt chevaucha de rue en rue, commandant, de par le roi d'Angleterre, que nul, sous peine de la hart, ne fût assez hardi pour mettre le feu aux maisons, violer les femmes, tuer les hommes qui ne feraient point de résistance. Les bourgeois cessèrent aussitôt le combat, et ouvrirent leurs portes. Alors commença une espèce de pillage régulier, qui dura trois jours. Édouard se réserva, sur la part du butin, les joyaux, la vaisselle d'argent, la soie, les toiles et les draps. Il acheta de Thomas de Holland, pour la somme de vingt mille nobles, le connétable et le comte de Tancarville. Ces deux seigneurs furent embarqués sur le grand vaisseau de la flotte anglaise, avec soixante chevaliers prisonniers, et trois cents bourgeois dont on espérait tirer rançon, quoiqu'ils eussent déjà tout perdu. Le vaisseau porta à Londres les captifs et les dépouilles les plus précieuses. C'était une amorce au reste des Anglais pour accourir au sac de la France. »

L'armée anglaise remonte la Seine jusqu'à Poissy. — Sa retraite sur le Ponthieu. — Elle réussit à passer la Somme au gué de Blanche-Tache.

Presque toutes les forces du roi de France se trouvaient en Aquitaine. Philippe néanmoins rassemblait une armée à Saint-Denis. Les princes, ses vassaux, ses alliés ou ses amis, se hâtèrent de se réunir à lui. Le comte de Beaumont, Jean de Hainaut, depuis peu réconcilié à la France, accourut avec un grand nombre de chevaliers; le duc de Lorraine amena trois cents lances; les comtes de Savoie, de Salbruges, de Flandre, de Namur, de Blois, toute la noblesse qui ne se trouvait pas au siége d'Aiguillon, se rendirent à Saint-Denis. Jean, roi de Bohême, était alors dans ses états : son fils Charles venait d'être élu empereur. L'ancien empereur excommunié, Louis de Bavière, inquiétait le nouvel empereur; le roi de Bohême avait perdu la vue; tant de raisons paraissaient devoir le retenir en Allemagne; mais quand il reçut les courriers de Philippe, ses ministres le voulurent en vain arrêter. Ce vieux monarque, qui est devenu le modèle de la loyauté, dit à ses barons : « Ah! ah! quoique aveu-
» gle, je n'ai mie oublié les chemins de France. Je
» veux aller défendre mes chiers amis et les enfants
» de ma fille, que les Angleches veuillent rober. »
Jean partit en effet avec son fils Charles, et vint trouver Philippe.

Édouard s'avançait, ravageant tout sur son passage; il prit et brûla Louviers, déjà connu par ses manufactures de draps; Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, et le faubourg de Meulan éprouvèrent le même sort. Le roi Philippe avait fait rompre tous les ponts de la Seine depuis Paris jusqu'à Rouen; mais les piles du pont de Poissy n'avaient pas été suffisamment démolies; Édouard songea à s'y faire établir un passage. Les partis anglais se répandirent sur la rive gauche de la Seine dans les environs de Paris; le château de Saint-Germain-en-Laye, Ruel, Nanterre et Saint-Cloud furent réduits en cendre. Philippe se disposait à quitter Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée à Saint-Denis. La foule se jeta à ses pieds. « Haa! sire et noble roi, que
» voulez-vous faire : vous voulez laisser la noble
» cité de Paris. Les ennemis sont à deux lieues
» près; tantôt seront en cette ville. Quand vous en

» serez parti, nous n'aurons personne qui nous dé» fende contre eux. » Le roi répondit : « Bonnes » gens, ne craignez pas les Anglois ; ils ne vous ap» procheront pas de plus près. Je vais à Saint-De» nis, devers mes gens d'armes, car je veux chevau» cher contre les Anglois et les combattre. »

Cette circonstance retarda néanmoins le départ du roi ; il ne voulut pas quitter sa capitale sans l'avoir mise en état complet de défense. — Édouard profita de ce délai pour passer subitement la Seine, et se frayer, à travers le Beauvoisis, un chemin vers le comté de Ponthieu qui lui appartenait, et où il devait trouver des vivres et des munitions qui commençaient à lui manquer. Les milices d'Amiens, conduites par quatre chevaliers de Picardie, essayèrent vainement de lui disputer le passage. Le roi Philippe n'apprit le départ des Anglais que deux jours après le commencement de leur retraite. Il se hâta de se mettre à leur poursuite; mais, malgré toute sa diligence, il ne put parvenir à les atteindre.

Pour arriver dans le Ponthieu, les Anglais avaient à traverser la Somme, dont tous les ponts étaient gardés. Édouard se croyait perdu : ses troupes, exténuées de fatigue, n'auraient pas pu résister à l'attaque des soldats de Philippe, soutenus par le peuple des campagnes. Il se trouvait à l'embouchure de la Somme, acculé à la mer, lorsqu'un valet de ferme, qui était parmi les prisonniers, lui fit connaître le gué de Blanche-Tache que le flux et le reflux de la mer rendaient praticable deux fois par jour. — L'armée anglaise en profita pour placer la Somme entre elle et l'avant-garde française, commandée par Godemar du Fay, qui arriva au moment où la marée montante rendait le gué impraticable, et qui vit avec rage les ennemis en sûreté sur l'autre rive. Quelques chariots, trois ou quatre cents traînards, tombèrent seuls au pouvoir des Français.

Bataille de Crécy. — Dispositions de l'armée anglaise. — Marche de l'armée française. (1346.)

Édouard après avoir heureusement franchi le gué de Blanche-Tache, continua sa retraite. « L'ennemi, dit M. de Chateaubriand, allait entrer dans des plaines ouvertes où les Français ne manqueraient pas de l'atteindre ; il ne pouvait vivre que de pillage, et ce pillage retardait sa marche. Si Édouard pressait sa retraite avec une armée harassée, devant des troupes fraîches et supérieures en nombre, cette retraite ne tarderait pas à devenir une fuite; il savait que les communes de Flandre lui envoyaient un secours de trente mille hommes : ces diverses considérations le déterminèrent à ne rien précipiter, à choisir seulement de fortes positions pour se mettre à l'abri de Philippe, ou le combattre avec avantage. Dans cette résolution, qui annonçait les vues et les talents d'un capitaine, il désigna, à son premier campement, une hauteur qui domine Crécy, village à jamais fameux, au bord de la petite rivière de Maye....

Philippe, qui craignait de voir encore échapper l'ennemi, ne fit prendre aucun repos à ses troupes; elles défilèrent sur le pont d'Abbeville. Logé à l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville, le roi donna à souper aux princes, dont la plupart firent alors ce que les martyrs chrétiens appelaient le repas libre, le dernier repas avant d'aller mourir.—Le 25 août 1346, au lever de l'aurore, l'armée française tout entière avait passé la Somme. A sa tête étaient quatre rois, Philippe-le-Fortuné, roi de France; Jean-l'Aveugle, roi de Bohême; Charles son fils, élu empereur, dit roi des Romains, et le roi détrôné de Majorque; on y voyait encore le comte d'Alençon, frère du roi, qui fut cause de la perte de la bataille; le comte de Blois, son neveu; Louis, comte de Flandre, et son jeune fils; les comtes de Sancerre, d'Auxerre; Jean de Hainaut, comte de Beaumont; les ducs de Lorraine et de Savoie; une grande partie de la noblesse française, et parmi les écuyers et chevaliers, Harcourt, frère aîné de Geoffroy d'Harcourt.

Trompé par un faux rapport en sortant d'Abbeville, Philippe crut que les Anglais avaient abandonné Crécy : il avait déjà fait deux lieues sur une route opposée, lorsqu'il apprit qu'Édouard gardait ses premières positions. Il fallut faire halte, changer de chemin, et envoyer reconnaître l'ennemi.

L'armée anglaise, divisée en trois corps, couvrait la colline de Crécy; au sommet de cette colline était un bois qu'Édouard avait fait environner d'un fossé, et dans lequel on avait enfermé les bagages et les chevaux; Édouard avait mis à pied les hommes d'armes, excepté quelques douze cents chevaliers jetés sur les deux ailes de l'infanterie. Le bois formait un dernier retranchement, lequel n'eût pourtant servi que d'abattoir et non d'abri aux soudoyers qui s'y seraient retirés, en cas de défaite. La gauche des Anglais était couverte par la forêt de Crécy, la droite par le village de ce nom, des ouvrages de terre et des arbres gisants : leur front demeurait libre, mais étroit, de sorte que l'armée assaillante y devait perdre l'avantage du nombre. Les trois corps échelonnés dessinaient trois croissants parallèles sur la colline; chacun de ces corps était subdivisé en trois lignes; la première d'archers, la seconde d'infanterie galloise et irlandaise, la troisième d'hommes d'armes ou de cavalerie à pied. Le premier corps, servant d'avant-garde presque au bas de la colline, comptait huit cents hommes d'armes, un tiers d'infanterie et deux mille archers; il était commandé par le prince de Galles, ayant auprès de lui

Geoffroy-d'Harcourt, les comtes de Warwick et de Kenfort, Chandos, le sire de Man et toute la fleur de la chevalerie. Le deuxième corps, placé au-dessus du premier, était fort de huit cents hommes d'armes et de douze cents archers; il avait pour chefs les comtes de Northampton et d'Arundel. Le troisième corps couronnait la colline, sous le commandement immédiat d'Édouard; il se composait de sept cents hommes d'armes et de deux mille archers. C'était peut-être au centre de ce corps qu'étaient cachées des machines inconnues.

Ainsi, pour remporter la victoire, Philippe se voyait forcé de percer, en gravissant une pente, neuf lignes formidables.

Le soir, veille de la bataille, Édouard donna un grand souper à ses comtes et barons; lorsque ceux-ci se furent retirés, il entra dans son oratoire, dressé sous une tente, et resta seul à genoux devant l'autel jusqu'à minuit. Sa prière faite, il se jeta sur une peau de brebis, et se releva le 26, à la pointe du jour; il entendit la messe et communia avec le prince de Galles; la plupart de ses gens se confessèrent et se mirent en état de paraître devant Dieu. Philippe en avait fait autant à l'abbaye de Saint-Pierre à Abbeville.—En ce temps-là, la prière prononcée sous le casque n'était point réputée faiblesse; car le chevalier qui élevait son épée vers le ciel demandait la victoire et non la vie.—Oraison faite et messe ouïe, les trois corps reprirent leurs places les uns au-dessus des autres, ainsi qu'il a été dit, chaque chevalier sous sa bannière formant sur la colline un spectacle magnifique; Édouard monté sur un petit palefroi, un bâton blanc à la main, « adextré de ses maréchaux, alla tout le pas de rang en rang, admonestant comtes, barons, chevaliers, écuyers soudoyers, à garder leur honneur et à bien faire la besogne, et disoit ces langages en riant si doncement de si liée (joyeuse) chère, que les plus timides étoient rassurés en le regardant. » Quand il eut ainsi visité ses trois batailles, il se retira à l'heure de haute tierce (environ midi) à celle qu'il commandait en personne et d'où il pouvait voir tous les événements du combat. L'armée but et mangea par ordre des maréchaux, après quoi les soldats s'assirent à terre sans quitter leurs rangs, bacinets et arcs devant eux, attendant l'ennemi.

Le porte-oriflamme, Miles Desnoyers, les seigneurs de Beaujeu, d'Aubigny et de Basèle, envoyés par Philippe à la découverte, trouvèrent les ennemis assis de la sorte, comme des moissonneurs prêts à couper un champ de blé sur une colline; les Anglais aperçurent les chevaliers français et les laissèrent tout examiner à loisir: Édouard avait défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de rompre les files. Il comptait avec raison sur la bouillante ardeur de nos soldats; on avait déjà appris à nous vaincre par l'excès de notre courage.

Le tumulte et la confusion de notre armée formait un triste contraste avec le calme et la régularité de l'armée ennemie; nous avions mille intrépides capitaines, pas un général. Dès les premiers mouvements on n'avait point été d'accord sur l'ordre à tenir. Les arbalétriers génois étaient derrière la cavalerie, à la queue de la colonne: le roi de Bohême représenta qu'on faisait trop peu de cas de ces étrangers, qu'il connaissait leur valeur, et qu'eux seuls devaient être opposés aux archers anglais. La majesté de ce vieux roi et son expérience dans la guerre persuadèrent Philippe; il fit passer les Génois à la tête des troupes; mais l'impétueux comte d'Alençon murmura de cette disposition, qui l'empêchait de se trouver le premier sur l'ennemi.—L'armée française, lorsqu'elle avança vers Crécy, se trouvait divisée de la sorte: quinze mille arbalétriers, presque tous Génois, commandés par Charles Grimaldi et Antoine Doria, formaient l'avant-garde; Charles, comte d'Alençon et frère du roi, suivait avec quatre mille hommes d'armes; le roi venait ensuite conduisant le corps de bataille, également composé de cavalerie, où se trouvaient les rois étrangers et la haute noblesse. Le duc de Savoie, nouvellement arrivé avec mille chevaux, menait l'arrière-garde conjointement avec le roi de Bohême. Une infanterie innombrable errait au hasard dans la campagne, obstruant les chemins et gênant les troupes régulières. Chaque homme à cheval était accompagné de trois ou quatre fantassins pour le servir, comme de nos jours dans les corps des Mameloucks: nous devions aux guerres des croisades cette organisation de la cavalerie, l'usage de l'arbalète et de l'habit long.

On vit revenir les quatre chevaliers envoyés à la découverte. Philippe leur cria: « Quelles nouvelles? » Ils se regardèrent les uns les autres sans répondre; aucun n'osait prendre la parole. Philippe ordonna au sire de Basèle de s'expliquer. Ce chevalier, Suisse ou Champenois, était au service du roi de Bohême, et passait pour un des capitaines les plus expérimentés de l'armée. « Sire, dit-il, nous avons chevauché; si nous avons vu et considéré le convenant des Anglais. Si conseille, ma partie, et sauf toujours le meilleur conseil, que vous laissiez toutes vos gens ici arrêter sur les champs et loger pour cette journée. Car ainçois (avant) que les derniers puissent venir, et vos batailles soyent ordonnées il sera tard; si seront vos gens lassés et travaillés et sans arroy, et trouveriez vos ennemis frais et nouveaux. Si pouvez le matin vos batailles ordonner plus mûrement et mieux, et par le plus grand loisir adviser vos ennemis, et par

« quel côté on les pourra combattre; car soyez sûr « qu'ils vous attendront. » Jamais avis plus salutaire n'avait été donné : depuis plusieurs jours l'armée faisait des marches forcées; elle avait passé la nuit à défiler dans Abbeville, elle venait de faire six lieues au trot de la cavalerie; elle était hors d'haleine, accablée de fatigue et de chaleur (on était dans les jours les plus chauds de l'été); elle n'avait pris aucune nourriture; enfin un orage qui grondait encore avait trempé hommes et chevaux, mouillé les armes, et rendu les arcs des Génois presque inutiles.

Commencement de l'action. — Ardeur imprudente des Français. — Terrible mêlée.

« Philippe sentit la sagesse de ce conseil; il ordonna de suspendre la marche de l'armée; les deux maréchaux de Montmorency et Saint-Venant coururent de toutes parts criant : *Bannières, arrêtez! au nom de Dieu et de saint Denis*..... Les Génois s'arrêtèrent, déposèrent leurs arbalètes et commencèrent à préparer leurs étapes; mais le comte d'Alençon, qui les suivait avec sa cavalerie, ou n'entendit point l'ordre, ou n'y voulut point obéir. La jeunesse qui l'entourait se regardait comme insultée parce que les Génois devaient découvrir l'ennemi avant elle; elle jura qu'elle ne ferait halte que quand les pieds de derrière de ses chevaux tomberaient dans les pas des étrangers qui faisaient la tête de la colonne. Le comte d'Alençon trouve les Génois occupés de leur nourriture, les traite de lâches et les force de continuer leur chemin. Les derniers corps de l'armée ne veulent point rester en demeure; un mouvement général entraîne le roi et les maréchaux malgré leurs efforts. Les communiers, dont tous les champs étaient couverts entre Abbeville et Créci, entendant la voix des chefs, et voyant se hâter la cavalerie, croient que l'on en est venu aux mains; ils brandissent leurs diverses armes et crient tous à la fois : *A la mort! à la mort!* Chaque seigneur se précipite avec ses vassaux pour arriver le premier. Cent vingt mille hommes se heurtent, se poussent, se pressent dans un étroit espace; une éclipse frappe l'imagination, un orage augmente le désordre, et l'on arrive au milieu des torrents de pluie, au bruit du tonnerre, au cri répété *à la mort! à la mort!* en face de l'ennemi.

Les Anglais se lèvent en silence; les archers placés à la première ligne, font seuls un pas en avant, l'infanterie irlandaise et galloise, au second rang, tire sa large et courte épée, et les hommes d'armes, au troisième rang, dressent tous leurs lances si droites, qu'elles semblaient un petit bois.

Si Philippe n'avait pu arrêter son armée lorsqu'elle n'était pas encore sur le champ de bataille, cela lui fut bien moins possible devant les Anglais : la vue de l'ennemi produisit sur lui ce qu'elle produit sur tous les Français, l'ardeur du combat et la fureur guerrière. « Les voilà, s'écria-t-il, ces bri- « gands qui ont occis mes pauvres peuples, gâté, « ardé et exilé la France. Allons, messeigneurs, « barons, chevaliers, écuyers et bons hommes des « communes, vengeons nos injures, oublions haines « et rancunes passées s'il y en a entre nous, et, « courtois sans orgueil, portons-nous en cette ba- « taille comme frères et parents. »

Quoiqu'il fût déjà trois heures de l'après-midi (26 août 1346), le signal est donné aux arbalétriers génois de commencer l'attaque. Secrètement offensés des paroles outrageantes du frère du roi, ils demandent un moment de repos; ils représentent qu'ils sont accablés de fatigue et de faim, que la pluie a détendu les cordes de leurs arbalètes, et qu'ils ne sont « mie ordonnés pour faire grand ex- « ploit de bataille. » Ces paroles étant rapportées au comte d'Alençon, il s'écrie : « On se doit bien char- « ger de telle ribaudaille qui faille au besoin! » et il marche sur eux. Obligés d'aller au combat, les Génois commencèrent à *juper moult épouvantablement pour les Anglois ébahir*. Trois fois ils recommencèrent à crier, s'arrêtant entre chaque cri, puis courant vers l'ennemi; au troisième cri, ils lancent leurs flèches qui tombent sans effet. Les archers anglais découvrent leurs arcs qu'ils avaient tenus dans leur étui pendant la pluie, courbent ces arcs jusqu'aux empennons des flèches, et en décochent à la fois un si grand nombre qu'elles ressemblaient, disent les historiens, à de la neige ou à une grande ondée descendant sur les Génois. Ces Italiens se renversent sur les hommes d'armes du comte d'Alençon; Grimaldi et Doria se font tuer en essayant de rallier leurs gens.

Philippe aperçut l'échauffourée, et toujours poursuivi de l'idée de trahison, il s'écrie : « Tuez, tuez « cette ribaudaille qui nous empêche le chemin. » Le comte d'Alençon fait sonner la charge, et passe avec sa cavalerie sur le ventre des Génois; percés des flèches anglaises, foulés aux pieds par nos hommes d'armes, ils coupent les cordes de leurs arbalètes, et se dispersent dans toutes les directions; les archers ennemis tirent dans le plus épais de cette mêlée, et les cavaliers tombent abattus de loin avec leurs chevaux. Le comte d'Alençon s'ouvre un passage à travers les archers génois en fuite et les archers anglais avançant, heurte la seconde ligne des troupes commandées par le jeune fils d'Édouard, perce encore cette infanterie, et se trouve en face des chevaliers du prince de Galles, qui le chargent à leur tour. Le comte de Flandre, avec son fils le dauphin viennois et le duc de Lorraine, se déta-

chant du corps de bataille français, accourent au partage de la gloire et des périls du comte d'Alençon. Les lances se croisent; les épées remplacent les lances brisées. Tous ces rois, comtes, ducs, barons et chevaliers, au lieu de donner ensemble, combattent les uns après les autres... La sérénité était revenue dans le ciel, mais au désavantage des Français, car ils avaient le vent et le soleil au visage. A mesure qu'ils trébuchaient, ils étaient égorgés à terre par les Gallois et les Irlandais.

Philippe, apercevant le comte d'Alençon au plus épais de la seconde division des Anglais, est saisi de crainte pour son frère. Il se tourne vers ses gens et leur dit : *Allons*, et s'ébranle avec le corps de bataille. Aussitôt la seconde division ennemie descend de la colline afin de soutenir le prince de Galles et d'arrêter le roi de France. La bataille se ranime.

Le prince de Galles, assailli par le comte d'Alençon, est au moment de succomber; Warwich et Geoffroy d'Harcourt, qui avaient la garde du fils d'Édouard, envoient demander du secours à son père. « Si, dit Édouard au messager, mon fils est-« il mort ou à terre, ou blessé qu'il ne puisse s'ai-« der? »—Le chevalier répondit : « Nenni, Sire, si « Dieu plaît. » — Le roi dit : «Or, retournez devers « lui et devers ceux qui vous ont envoyé, et leur « dites de par moi qu'ils ne m'envoyent meshuy « quérir pour adventure qui leur advienne tant que « mon fils soit en vie, et leur dites que je leur mande « qu'ils laissent à l'enfant gagner ses éperons. Je « veux, si Dieu l'a ordonné, que la journée soit « sienne. » Cette réponse, où la naïveté chevaleresque se mêle à la fermeté d'un vieux Romain, ranima le courage des deux maréchaux anglais. Harcourt devait être puni de la victoire qu'il remportait sur sa patrie, ainsi qu'il arrive à ceux qui s'obstinent à ces longues vengeances qui n'appartiennent qu'à Dieu. On avait dit à Geoffroy que la bannière du comte son frère avait été vue; il le cherchait pour le sauver; mais le comte n'avait point voulu survivre à la honte du triomphe de Geoffroy: il s'était fait tuer par les ennemis de la France.

Mort du roi de Bohême.

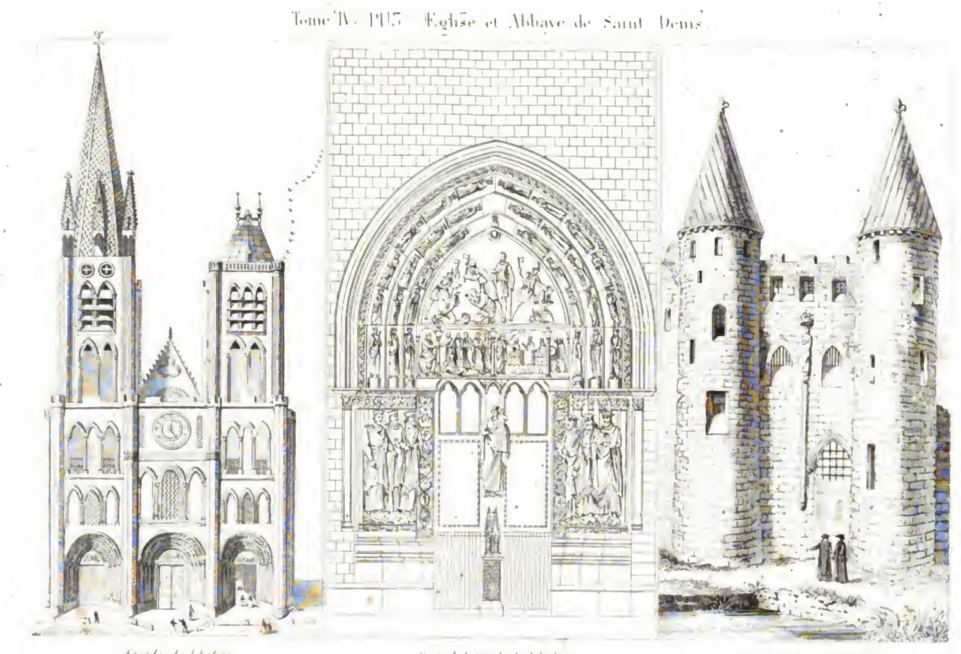
«Le roi de Bohême était à l'arrière-garde avec le duc de Savoie. On lui rendit compte des événements. « Et où est monseigneur Charles, mon « fils? » dit-il. On lui répondit qu'il combattait vaillamment en criant : *Je suis roi de Bohême!* qu'il avait déjà reçu trois blessures. Le vieux roi, transporté de paternité et de courage, presse le duc de Savoie de marcher au secours de leurs amis; le duc part avec l'arrière-garde. On n'allait point assez vite au gré du monarque aveugle qui disait à ses chevaliers : « Compagnons, nous sommes nés en « une même terre, sous un même soleil, élevés et « nourris à même destinée, aussi vous proteste de « ne vous laisser aujourd'hui tant que la vie me du-« rera. » Quand on fut prêt à joindre l'ennemi, il dit à sa suite; « Seigneurs, vous êtes mes amis, « je vous requiers que vous me meniez si avant que « je puisse férir un coup d'épée. » Les chevaliers répondirent que volontiers ils le feraient. « Et à donc, afin qu'ils ne le perdissent dans la presse, ils lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux et mirent le roi tout devant pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. » Le roi de Bohême, conduit par ses chevaliers, pénétra jusqu'au prince de Galles : ces deux héros, dont l'un commençait et dont l'autre finissait sa carrière, essayèrent plusieurs passades de lance, pour illustrer à jamais leurs premiers et leurs derniers coups. La foule sépara ces deux champions si différents d'âge et d'avenir, si ressemblants de noblesse, de générosité et de vaillance. « Le roi de Bohême alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et recombattit moult vigoureusement, et aussi firent ceux de sa compagnie, et si avant s'y boutèrent sur les Anglais, que tous y demeurèrent et furent le lendemain trouvés sur la place autour de leur seigneur et tous leurs chevaux liés ensemble. » Vrai miracle de fidélité et d'honneur! Les muses, qui sortaient alors du long sommeil de la barbarie, s'empressèrent à leur réveil d'immortaliser le vieux roi aveugle. Pétrarque le chanta, et le jeune Édouard prit sa devise qui devint celle des princes de Galles: c'était trois plumes d'autruche avec ces mots tudesques écrits à l'entour : *In riech, je sers :* il n'appartenait qu'à la France d'avoir de pareils serviteurs.

Cependant le combat continuait; mais le comte d'Alençon et le comte de Flandre ayant été tués, les hommes d'armes de ces princes commencèrent à plier : le frère de Philippe expiait, par une fin digne de sa race, les malheurs dont il était la cause première.

Premier emploi du canon.

« Tout à coup nos soldats croient entendre éclater la foudre, et se sentent frappés d'une mort invisible; Dieu lui-même paraît se déclarer en faveur de leurs ennemis, et lancer le tonnerre au milieu de la bataille. Pour la première fois le bruit du canon frappait l'oreille des Français; ils frémirent. Ils eurent l'instinct des victoires nouvelles qu'ils devaient obtenir un jour par cette arme; un nuage de fumée, déchiré par des feux rapides, couvrait leur gloire et leur malheur. Cette obscurité guerrière devait envelopper désormais ces hauts faits, ces grands com-

Tome IV. Pl. 15. Église et Abbaye de Saint Denis.



Façade de l'Église — *Portail latéral de l'Église* — *Ancienne Porte de l'Abbaye.*

Tome IV. Pl. 4. Église de Saint Denis.



Église souterraine et tombeaux des Rois. — 1 et 2. Les mois de l'année, sculptures d'une des portes de la façade de l'Église.

bats, ce spectacle de sang qui plaisaient tant au soleil et aux chevaliers. — Édouard avait placé six pièces de canon sur la colline. La poudre était déjà connue, mais on ne l'avait point encore employée dans une bataille. La guerre antique et la guerre moderne, le génie de Du Guesclin et celui de Turenne se rencontrèrent aux champs de Crécy. La lance, la flèche et le boulet atteignent à la fois le cheval et le cavalier; l'oriflamme, l'étendard royal, les bannières diverses, hachés par le sabre, sont aussi traversés par ces blocs de fer qui percent aujourd'hui les drapeaux. De si grands monceaux d'armes, de cadavres et de chevaux s'élèvent, que ce qui est encore vivant reste assiégé, bloqué et immobile dans ces barricades mortes.

Retraite du roi. — Fin de la bataille.

« Tout expire, rois, princes, chevaliers, hommes d'armes, communiers. Au milieu de ce massacre, Philippe ne cherchait lui-même que le coup qui devait mettre fin à sa vie. Dès la première charge son cheval avait été tué sous lui; on vit tomber le monarque, un cri s'éleva: *Sauvez le roi!...* Dernière ressource des Français, dernier sentiment qui les animait quand ils avaient tout perdu, ce cri d'honneur, de dévouement, de tendresse et de douleur fut entendu des ennemis; il augmenta chez eux l'espoir de la victoire. — Jean de Hainaut, qui était auprès de Philippe, parvint à grand'peine à le faire monter sur un autre cheval. Il l'engage vainement à se retirer. Philippe, voulant toujours secourir son frère déjà abattu, s'enfonce, sans rien écouter, dans les bataillons ennemis; il reçoit deux blessures, l'une à la gorge, l'autre à la cuisse. Déjà le soleil était couché: le roi s'obstinait à mourir pour les Français morts pour lui; Jean de Hainaut fut obligé de lui faire violence. Il saisit le cheval du monarque par le frein, et, entraînant Philippe: « Sire, s'écria-t-il, retrayez-vous; il est temps, ne » vous perdez mie si simplement. Si vous avez » perdu à cette fois, vous recouvrerez à une autre. »

La nuit, pluvieuse et obscure, favorisa la retraite de Philippe. Ce prince, entré sur le champ de bataille avec cent vingt mille hommes, en sortait avec cinq chevaliers: Jean de Hainaut, Charles de Montmorency, les sires de Beaujeu, d'Aubigny et de Montsault. Il arriva au château de Broye; les portes en étaient fermées. On appela le commandant; celui-ci vint sur les créneaux, et dit: « Qui est-ce là » qui appelle à cette heure? » Le roi répondit: « Ouvrez, c'est la fortune de la France. » Parole plus belle que celle de César dans la tempête, confiance magnanime, honorable au sujet comme au monarque, et qui peint la grandeur de l'un et de l'autre dans cette monarchie de saint Louis! — Du château de Broye Philippe se rendit à Amiens...

Il y avait déjà deux heures qu'il faisait nuit; les Anglais ne se tenaient pas encore assurés du triomphe; ils n'apprirent toute leur victoire que par le silence qu'elle répandit sur le champ de bataille. Inquiets de ne plus rien entendre, ils allumèrent des falots, et entrevirent à cette pâle lueur les immenses funérailles dont ils étaient entourés. Quelques mouvements muets indiquaient des restes d'une vie sans intelligence; quelques blessés, sans parole et sans cri, élevaient la tête ou les bras au-dessus des régions de la mort: scène indéfinie et formidable entre la résurrection et le néant.

Édouard, qui pendant toute cette journée n'avait pas même mis son casque, descendit alors de la colline vers le prince de Galles, et lui dit, en le serrant dans ses bras: « Dieu vous doins (donne) persévé» rance; vous êtes mon fils. » Le prince s'inclina et s'humilia en honorant son père. Les luminaires élevés par les soldats éclairaient ces embrassements au milieu de tant de jeunes hommes privés pour jamais des caresses paternelles.....

Quand vint le jour, il faisait un brouillard si épais qu'on voyait à peine à quelques pas devant soi. Les communes de Rouen et de Beauvais, une autre troupe commandée par les délégués de l'archevêque de Rouen et du grand-prieur de France, mille lances conduites par le duc de Lorraine, ignorant ce qui s'était passé, s'avançaient au secours de Philippe. Les Anglais plantèrent sur un lieu élevé les bannières tombées entre leurs mains. Attirés par ces enseignes de la patrie, les Français venaient se ranger autour d'elles, et ils étaient égorgés; le duc de Lorraine, l'archevêque de Rouen et le grand-prieur de France périrent avec leurs gens.

Édouard voulut connaître l'étendue de son succès: Regnault de Cobham et Richard de Stanfort furent dépêchés pour compter les morts, avec trois hérauts pour reconnaître les armoiries, et deux clercs pour écrire les noms; ils revinrent le soir, apportant le rôle funèbre. — Dans ces fastes de l'honneur, on trouvait inscrits, selon Froissard, onze chefs de princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers d'un écu (servant de leur seule personne), et trente mille hommes d'autres gens[1]. »

Une lettre de Michel Northburgh, guerrier attaché à Édouard, qui prit part à la bataille et qui en écrivit le récit, le 4 septembre, neuf jours après, à son arrivée devant Calais, indique les noms des rois, des ducs, des comtes *de grande considération* qui

[1] Chateaubriand. — *Études historiques.*

furent tués ou blessés dans cette fatale journée[1]. Mais au roi de Bohème, au duc de Lorraine et aux comtés d'Alençon, de Flandre, d'Harcourt, d'Aumale, de Nevers, de Savoie, à six comtes allemands et à un grand nombre de seigneurs de distinction français et étrangers, il convient d'ajouter, en énumérant les victimes de la bataille, le duc de Bourbon, les comtes de Blois, de Sancerre et d'Auxerre, qui restèrent parmi les morts, ainsi que les deux chefs des Génois, Grimaldi et Doria, noms déjà célèbres et qui depuis sont devenus illustres.

[1] Cette lettre n'est pas seulement un document historique et militaire, c'est aussi un monument littéraire propre à faire connaître quelle était au milieu du XIV[e] siècle la valeur respective de la langue française et de la langue anglaise. L'idiome employé par Michel de Northburgh était la langue de la cour d'Édouard III; cet idiôme avait une grande ressemblance avec la langue des courtisans du roi de France. Afin de mieux faire ressortir cette ressemblance curieuse, nous pensons qu'il convient de mettre sous les yeux du lecteur, et sans rien changer à l'orthographe du temps, le texte original de la lettre de Michel de Northburgh, qui nous a été conservé par Robert d'Avesbury.

« Salutz. Voilletz savoir qe notre seigneur le roi vient à la ville de Poissy la veille de l'Assumpcion Notre-Dame, et illesqes estoit un pount oultre l'eawe de Seane (Seine) qe fust débrusé (brisé); meas (mais) le demurra illeosqes tanqe le pount fenst refait. Et en refesaunce du pount vieudrent gentz d'armez à graunt nombre od (avec) les comunes du païs et de Amyas (Amiens) bien armez. Et le counte de Northampton et sez gentz issirent sour eaux issint (tellement) qe fusrent mortz pluis que D. de nos enemys, la mercye Dieux, et les aultres fusrent as chivalx. Et aultre foitz noz gentz passèrent l'ewe (l'eau) et tuèrent graunt plenté des comunes de Fraunce et de la ville de Parys et aultre du païs bien armez de l'ost du roi de Fraunce issint qe noz gentz ount faitz aultre pountz et bones, la mercy Dieux, sour noz enemys saunz pierte ou graunt damage de noz gentz.

» Et lendemayn de l'Assumpcion Notre-Dame notre seigneur le roi passa la eawe de Seane et soy remua devers Poys q'est forte ville et enclose de mures et chastiel très fort dedein et fust tenu des enemys. Et quaunt l'avaunt-garde et la secunde garde fusrent passés la ville, l'ariere garde fist assaut à la ville et la prist, et fusrent mortz illeosqes pluisque CCC hommes d'armes de nos enemys. Et l'autre jour en suaunt le comte de Suthfolc et sire Hughe le Denspenser isserount (sortirent) sour les comunes du païs qi fusrent assemblez et bien armez et les desconfiterount (déconfirent) et occirount (occirent) CC et pluis et pristerent (prirent) pluisqe LX prisouiers de gentilz hommes.

» Et puis se treia vers Grauntvilers; et come illesqes fusrent herbergez l'avaunt-garde fust escrié des gentz d'armes de la maison le roy du Beaume (Bohême). Et noz gentz issirent hastiment (promptement) et jousterent de guerre ovesque eaux, et fusrent noz gentz abatoz à terre; mais, mercy soit Dieux, Mounseigneur de Northampton issit et rescua les chivalers et les aultres gentz issint (tellement) qe nul de eaux fust pris ne mortz forsqe Thomas Talbot, et enchacea les enemys tanqe (jusque) à II leages (lieues) d'Amyas, et prist de eaux VIII hommes d'armes et tua XII: et le remenaunt (reste) fusrent bien à chivalx et s'enfuirent à Amyas.

» Et puis le roy d'Engleterre, qe Dieux sauve, se treia devers Pountif (Ponthieu) le jour de Seint Barthen (Barthélemy) et vient à la eawe de Summe qe vient de la meare du Abevyle en Pountif. Et le roy de Fraunce avoit ordigné D hommes d'armes et III mil des comunes armés d'avoir gardé le passage; et mercy soit Dieux, le roi d'Engleterre et son ost pristerent cele eawe de Summe où unqes hommes ne passa avaunt, sauntz perir nul des gentz, et combaterount (combattirent) od (avec) lour enemys et tuerount (tuèrent) pluisqe II mil gentz d'armes et le remenant (reste) enchacerent droit à la porte d'Abbevyle et pristrent des chivalers et esquiers à graunt nombre.

» Et meme le jour Monseigneur Hughe Le Despenser prist la ville de Crotoie, et luy et sa gent tuerent illesqes CCCC hommes d'armez et tiendrent la ville et trovevent graunt plenté du vitailles.

» Et cele nuyt herberga le roy d'Engleterre en la forest de Cressy sour mesme l'eawe, pur ceo (pour ce) que l'ost de Fraunce vient de l'autre part de la ville après notre passage: mais il ne voudra (voulut) prendre l'eawe sour nous et retournèrent vers Abbeville.

» Et le vendredy proschein s'en herberga le roy d'Engleterre en mesme la forest de Cressy; et la samady à matin se remua devers Cressy; et les discovereres (découvreurs) notre sire le roy discovererent (decouvrirent) le roy de Fraunce qe vient devers nous en IIII grosses batailles. Et entenderount (attendirent) illesqes lor enemys; et à la volenté de Dieux un poy avaunt la heure de vespre sa poair (son pouvoir) assembla à notre en playne champ; et le bataille estoit très fort et endura longement; qar les enemys se porterount mult noblement. Mais loiez soit Dieux, illesqes fusrent noz enemyz desconfitz, le roy notre adversaire se mist à fuyte, et fusrent mortz le roi de Beaume, le duc de Loreigne, le counte d'Alesoun (d'Alençon), le counte de Flaundres, le counte de Bloys, le counte de Harecourt et ses II filz, le counte Damarle (d'Aumale), le counte de Nauvers (Nevers) et soun friere le seigneur de Trouard (Thouars), l'erchevesque de Nimes (Nîmes), l'erchevesque de Sannz (Sens), le haut prior de l'ospital de Fraunce, le counte de Savoye, le seigneur de Morles, le seigneur de Guyes, le sire de Seint Vinaunt (Venant), le sire de Rosingburgh, VI countes d'Almaigne, et tout plein des aultres countes et barons et aultres gentz et seigneurs dount homme (on) ne poet unqore savoir les noms. Et Phelippe de Valois et le Markis q'est appellé le *Élitz* (Élu), du *Romayns* (Charles de Luxembourg, élu roi des Romains), eschaperent navfrés (blessés), à ceo qe homme (on) dist. La summe des bones gentz d'armes qi fusrent mortz en le chaumpe à ceste jour, sans comunes et pédailles (gens de pied), amounte à mil DXLII acomplés.

» Et mesme la nuyt le roy d'Engleterre od (avec) tout soun ost demurra en la champ armez où la desconfiture fuist. Et lendemayn matin devaunt le soleil levé vient devaunt nous un aultre bataille graunt et fort; et Mounseigneur le counte de Northampton, et les countes de Northfolk et Warewik isserount (sortirent) et les desconfiterount et pristrount de chivalers et esquiers à graunt nombre et tuerount II mil et pluis et lez enchacerount III leages (lieues) de la terre.

» Et mesme la nuit le roy herberga à Cressy et à matin se treia devers Boloygne et en chimenaunt prist la ville d'Estaples, et d'illesqes sei treia devers Caleys. A ceo qe j'ay entendu soun purpos est d'assiéger la ville de Caleys; et pur ceo (pour ce) Mounseigneur le roy ad maundé à vous pur vitailles; et à ceo a plus tost qe vous poez maundez; car puis le temps que nous departismes à Caame (Caen) nous vivâmes sour la païs à graunt travaille et damage de nos gentz; mais mercié soit Dieux, nous n'avouns nul défaute. Mes ore nous sumes à tiel plit (point) qe nous covient estre refressez (rafraîchis) de vitailles en partie. Escript devant Caleis, le IIII[e] jour de septembre. »

Suites de la bataille.

L'armée aux ordres du duc de Normandie avait levé le siége d'Aiguillon et était en marche pour rejoindre l'armée royale, lorsque celle-ci combattait si fatalement à Crécy ; mais Philippe VI, découragé de son désastre, et apprenant que le roi d'Angleterre avait pris ses quartiers d'hiver autour de Calais, licencia l'armée qui lui arrivait d'outre-Loire, au lieu d'y réunir les hommes d'armes, les archers et les fantassins communaux échappés à la journée de Crécy, et d'aller avec ces troupes, excitées par un légitime désir de vengeance, attaquer les Anglais trop confiants dans leur récente victoire pour ne pas être vaincus à leur tour.

Le départ de l'armée du duc de Normandie laissa le Poitou livré aux ravages des Anglais. Le comte de Derby reprit successivement la plupart des places que le fils du roi de France lui avait enlevées au début de la campagne. La grande ville de Poitiers fut enlevée d'assaut et pillée ; la cité de Niort seule se défendit avec succès. Derby ne crut pas néanmoins pouvoir se soutenir en Poitou, car il revint mettre son butin en sûreté à Bordeaux, et à la fin de l'année 1346, il s'embarqua pour l'Angleterre.

La journée de Crécy porta un coup fatal à la noblesse féodale. Ce fut le commencement de ses transformations et de sa décadence. L'auteur célèbre que nous avons déjà eu l'occasion de citer, M. de Chateaubriand, dit à ce sujet :

« La grande aristocratie française a éprouvé trois grandes défaites par les Anglais, Crécy, Poitiers, Azincourt, comme la grande aristocratie romaine perdit contre les Carthaginois les batailles de la Trébie, de Thrasymène et de Cannes. Ces désastres, qui nous ôtèrent du sang, non de la gloire, tournèrent en dernier résultat au profit de notre civilisation et de nos libertés. Il fut ouvert, au champ de Crécy, une blessure dans le sein de la haute noblesse de France ; blessure qui, élargie à Poitiers, Azincourt, et à Nicopolis, épuisa le corps aristocratique. Bientôt parut, après les déroutes de Philippe de Valois et de Jean son fils, une noblesse dont on n'avait presque point entendu parler, et qui succéda à la première, de même que la seconde noblesse franke s'était montrée après l'échec de Lother à la bataille de Fontenay. On avait méprisé la pauvreté des gentilshommes de province ; on fut heureux de trouver leur épée ! Les Charny, les Ribaumont, les Du Guesclin, les Latremoïlle, les Boucicault, les Saintré, furent suivis des Pothon et des La Hire, et perpétuèrent cette race héroïque jusqu'à Bayard et au capitaine La Noue. Cette chevalerie seconde, non moins illustre, substituée aux grands barons, forma la transition entre l'armée aristocratique et l'armée plebéienne. Du Guesclin commença l'art militaire moderne et la discipline ; La Jacquerie et les grandes compagnies apprirent aux paysans qu'ils se pouvaient battre aussi bien que leurs seigneurs. Le ban et l'arrière-ban remplacèrent peu à peu la levée en masse des vassaux ; ce ban et cet arrière-ban devinrent inutiles, quand les troupes régulières s'établirent sous le règne de Charles VII. La royauté, ainsi que l'armée nationale, accrut sa force de l'affaiblissement même du corps aristocratique militaire : l'ancienne constitution de l'état s'altéra dans sa partie virtuelle, et la société marcha, par ce qui semblait un malheur, vers ce degré de civilisation où nous la voyons aujourd'hui. On peut dire que la couronne de France et la nation française furent trouvées sous les morts du champ de bataille de Crécy.

» La dernière apparition des nobles comme soldats eut lieu à la bataille d'Ivry, dans ce corps de deux mille gentilshommes armés à cru depuis la tête jusqu'aux pieds. Vers la fin du règne de Henri IV la fureur des duels affaiblit ce qui restait de la seconde aristocratie. Enfin sous Louis XIII et sous Louis XIV, les gentilshommes ou servirent dans des corps privilégiés réputés nobles, ou devinrent les officiers de l'armée nationale. Dans cette nouvelle position, ils ne manquèrent point à leur renom : les batailles livrées par Condé et par Turenne attestent que si le gentilhomme avait changé de fortune, il n'avait pas dégénéré de valeur. Aux champs de Clostercamp et à ceux de Fontenoy, sous Louis XV, dans la guerre d'Amérique, sous Louis XVI, la France n'eut point à rougir des d'Assas et des La Fayette. Quand, au commencement de la révolution, il ne resta plus au pauvre gentilhomme redevenu frank que son épée, il l'alla porter aux pieds de ceux qui, selon ses idées, avaient le droit d'en requérir le service ; il laissa la victoire pour le malheur. Si ce fut une faute, ce fut celle de l'honneur ; et puisque la noblesse devait périr, mieux valait qu'elle trouvât sa fin dans le principe même qui lui avait donné la vie. »

Siége de Calais. (1346-1347.)

Édouard était arrivé le 3 septembre devant Calais. Après en avoir examiné les fortifications, il renonça au projet de s'en emparer de vive force, et résolut de la prendre par famine ; en conséquence il fit tracer à l'entour une double ligne de circonvallation, au milieu de laquelle il établit son camp, composé de baraques en bois disposées en rues régulières ; dans cette ville improvisée les Anglais, qui recevaient facilement par mer toutes les

provisions dont ils avaient besoin, se reposèrent de leurs fatigues et passèrent l'hiver fort commodément.

Calais n'avait d'autres défenseurs que quelques hommes d'armes de l'Artois et les bourgeois de la ville. Jean de Vienne, brave chevalier bourguignon, était leur capitaine. Ce chef prudent, voyant que l'ennemi cherchait à avoir pour auxiliaire la famine, chercha à ménager autant que possible les provisions en petit nombre que renfermait la ville. Il fit sortir des murailles dix-sept cents malheureux totalement dépourvus de moyens d'existence, et qui durent en aller demander, soit à la pitié des Anglais, soit à la charité des habitants des campagnes, ruinés eux-mêmes par les ravages de la guerre. L'hiver se passa donc à Calais sans trop de souffrances; mais au printemps la famine commença à s'y faire sentir. Toutefois, sachant que le roi de France rassemblait une armée pour venir les délivrer, les bourgeois supportaient leur malheur avec patience et ne perdaient pas courage.

Malheureusement l'armée convoquée par Philippe VI ne se rassemblait qu'avec lenteur. La réunion avait été indiquée à Amiens pour le 20 mai 1347, et l'armée ne fut prête à se mettre en marche que le 15 juillet.

Dès la fin du mois de juin, Jean de Vienne avait écrit au roi de France une lettre pour lui peindre l'horreur de sa position, et pour lui dire que, manquant de vivres, il ne conservait plus d'autre espoir, si les secours tardaient à arriver, que de sortir de la ville et d'aller chercher la mort au milieu des ennemis. Cette lettre tomba entre les mains des Anglais.

Calais était alors séparée de la terre par de vastes marais. Deux chemins seulement frayés à travers les dunes y conduisaient, l'un au midi, du côté de Boulogne, l'autre au nord, du côté de Gravelines. Le premier, hérissé de fortifications, était gardé par l'armée d'Édouard et par la flotte anglaise; le second était au pouvoir des Flamands, qui refusèrent d'y laisser passer l'armée française, et qui firent approcher toutes leurs milices pour le défendre. — Le roi de France arriva le 27 juillet sur la hauteur de Sangatte, entre Wissant et Calais, dont les habitants purent alors distinguer ses étendards, qu'ils saluèrent de cris de joie. Philippe VI essaya vainement de trouver un passage à travers les marais. Tous les passages qu'on lui indiqua se trouvèrent impraticables. Il voyait l'impossibilité de forcer le camp anglais; il espéra obtenir par sa valeur personnelle ce que le courage de son armée ne pouvait lui donner. Il envoya défier Édouard au combat; mais le roi d'Angleterre sut contenir ses sentiments de chevalier, et eut la prudence de conserver sa position en refusant le défi. Philippe VI chercha alors à délivrer les défenseurs de Calais par des négociations; mais ces négociations n'eurent aucun résultat. Désespéré de son impuissance, le roi abandonna le 2 août, au point du jour, les hauteurs de Sangatte, et se retira avec son armée, qu'il ne tarda pas à licencier.

Reddition de Calais. — Dévouement de six bourgeois. (1347.)

« Les habitants de la ville abandonnée aperçurent, du haut de leurs remparts, la retraite du roi; ils poussèrent un cri comme des enfants délaissés par leur père : *Ils étoient en si grande douleur et détresse que le plus fort d'entre eux se pouvoit à peine soutenir.* Convaincus qu'il n'y avait plus de secours à attendre, ils allèrent trouver Jean de Vienne, et le prièrent d'ouvrir des négociations avec Édouard.

Le gouverneur monta aux créneaux des murs de la ville, et fit signe aux ennemis qu'il désirait pourparler; « de quoi le roi d'Angleterre étant instruit, il envoya Gauthier de Mauny et sire Basset ouïr les propositions de Jean de Vienne. Quand ils furent à portée de la voix : « Chers seigneurs, s'écria le vieux capitaine, vous êtes moult vaillants « chevaliers en fait d'armes. Vous savez que le roi « de France, que nous tenons à seigneur, nous a « ici envoyés pour garder cette ville et châtel; nous « avons fait ce que nous avons pu. Or, tout secours « nous a manqué. Nous n'avons plus de quoi vivre, « il faudra que nous mourions tous de faim, si le « gentil roi, votre seigneur, n'a merci de nous. « Laquelle chose lui veuillez prier en pitié, et « qu'il nous laisse aller tout ainsi que nous sommes. »

« — Jean, répondit Gauthier de Mauny, ce n'est « mie l'entente de monseigneur le roi que vous « vous en puissiez aller ainsi. Son intention est que « vous vous mettiez tous à sa pure volonté, pour « rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour vous « faire mourir. »

Le gouverneur repartit : « Gauthier, ce seroit « trop dure chose pour nous. Nous sommes céans « un petit nombre de chevaliers et écuyers qui « loyalement avons servi le roi de France, notre « souverain sire, comme vous feriez le vôtre en « pareil cas. Nous avons enduré maint mal et mésaise; mais nous sommes résolus à souffrir ce « qu'onques gendarmes ne souffrirent, plutôt que « de consentir que le plus petit garçon de la ville eût « autre mal que le plus grand de nous. Nous vous « prions donc par votre humilité d'aller devers le « roi d'Angleterre. Nous espérons en lui tant de « gentillesse, qu'à la grâce de Dieu son propos « changera. »

» Les deux chevaliers anglais retournèrent vers leur maître, et lui rapportèrent les paroles du gouverneur. Édouard, irrité de la longue résistance de la place, et remémorant les avantages que les habitants de Calais avaient obtenus sur les Anglais dans les combats de mer, voulait tous les mettre à mort. Mauny, aussi généreux qu'il était brave, osa représenter au roi que, pour avoir été loyaux serviteurs envers leur prince, ces Français ne méritaient pas d'être ainsi traités; que Philippe, quand il prendrait quelque ville, pourrait user de représailles. « Enfin, ajouta-t-il, vous pourriez bien, » monseigneur, avoir tort; car vous nous donnez » un très-mauvais exemple. » Les barons et les chevaliers anglais furent de l'opinion de Gauthier de Mauny « Eh bien! s'écria Édouard, je » ne veux mie être seul contre vous tous. Sire » Gauthier, allez dire au capitaine de Calais qu'il » me livre six des plus notables bourgeois de la » ville; qu'ils viennent la tête nue, les pieds dé» chaussés, la hart au cou, les clefs de la ville et du » château dans leurs mains; je ferai d'eux à ma » volonté, je prendrai le reste à merci. »

» Mauny porta cette réponse à Jean de Vienne, qui était resté appuyé aux créneaux. Jean pria Mauny de l'attendre pendant qu'il allait instruire les bourgeois de la proposition d'Édouard. Il fait sonner le beffroi; hommes, femmes, enfants, vieillards se rassemblent aux halles. Le gouverneur leur raconte ce qu'il a fait, et quelle est la dernière volonté du roi d'Angleterre.

» Un silence profond règne d'abord dans l'assemblée: tous les yeux cherchent les six victimes qui doivent racheter de leur sang la vie du reste des citoyens. Bientôt les sanglots éclatent dans cette foule à moitié consumée par la faim : *lors commencèrent à plorer toute manière de gens, et à mener tel deuil qu'il n'est si dur cœur qui n'en eût pitié, et mêmement messire Jehan* (*le vieux gouverneur*) *en larmoyoit tendrement.*

» Il fallait une prompte réponse, le temps accordé s'écoulait; un homme se lève, Eustache de Saint-Pierre. Sa grande fortune, la considération dont il jouissait le rendaient notable et lui donnaient les conditions requises pour mourir. L'histoire nous a transmis son discours, paroles saintes auxquelles on ne doit rien changer : « Seigneurs, grands et pe» tits, grand'pitié et grand'méchef seroit de laisser » mourir un tel peuple qui cy est, par famine ou au» trement, quand on y peut trouver aucun moyen, et » seroit grand'aumône et grand'grâce envers Notre» Seigneur qui de tel méchef les pourroit garder. » J'ai si grande espérance d'avoir pardon de Notre» Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que » je veux être le premier, et mettrai volontiers en » chemise à nud chef et la hart au cou, en la merci » du roi d'Angleterre. »

» *Quand sire Eustache eut dit ces paroles, chacun alla l'adorer de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetoient à ses pieds en plorant tendrement.*

» La vertu est contagieuse comme le vice. A peine Eustache eut-il cessé de parler, que Jean d'Aire, qui avait *deux belles demoiselles à filles*, déclara qu'*il feroit compagnie à son compère.* Jacques et Pierre de Wissant, frères, dirent à leur tour qu'*ils feroient compagnie* à leurs cousins, Eustache de Saint-Pierre et Jean d'Aire, aussi magnanimes qu'Eustache dans leur sacrifice, car s'ils n'en eurent pas la première pensée, ils se dévouaient à une mort dont lui seul devait recueillir l'honneur. En effet les noms de Jean d'Aire, de Pierre et de Jacques de Wissant sont presque ignorés, et tout le monde sait celui d'Eustache de Saint-Pierre. Et c'est pour cela que parmi les six victimes, les deux seules qui n'ont pas de désignation dans nos chroniques doivent être réputées les plus illustres; tout Français doit leur tenir compte de l'oubli de l'histoire; tout Français doit rendre un tribut d'hommages à ces immortels sans noms, comme les anciens élevaient des autels aux dieux inconnus.

» Les annales de Calais assurent que les deux derniers candidats pour la mort furent tirés au sort parmi plus de cent qui se proposèrent après les quatre premiers, et un écrivain conjecture que ce grand nombre de concurrents est peut-être ce qui a empêché les noms des deux derniers bourgeois de parvenir jusqu'à nous; ils se seront perdus dans la gloire commune de ces Décius. Une autre version sans autorité, veut qu'Édouard eût demandé huit personnes, quatre chevaliers et quatre bourgeois.

» Récemment blessé, accablé par les ans, les infirmités, la douleur et la fatigue, Jean de Vienne, se pouvant à peine soutenir, monte sur une petite haquenée et escorte les six bourgeois jusqu'aux portes de la ville. Ceux-ci marchaient en chemise, la tête et les pieds nus, la hart au cou, ainsi que l'avait exigé Édouard, et tels que les prêtres, à cette époque, s'avançaient suivis du peuple dans les calamités publiques, pour offrir un sacrifice expiatoire. Eustache et ses compagnons portaient les clefs de la ville; *chacun en tenoit une poignée. Les femmes et les enfants d'iceux tordoient leurs mains et crioient à haute voix très-amèrement. — Ainsi vinrent eux jusqu'à la porte, convoqués en plaintes, en cris et pleurs:* —spectacle que n'avait point vu le monde depuis le jour où Régulus sortit de Rome pour retourner à Carthage. — Le gouverneur remit Eustache de Saint-Pierre, Jean d'Aire, Pierre et Jacques de Wissant, et les deux inconnus entre les mains du sire de Mauny, les recommandant à sa courtoisie. « Messire

» Gauthier, je vous délivre, comme capitaine de Calais, par le consentement du peuple de cette ville, » ces six bourgeois..... Si vous prie, gentil sire, » que vous veuillez prier pour eux au roi d'Angleterre, que ces bonnes gens ne soient mis à mort. »

« *A donc fut la barrière ouverte*, et les six bourgeois furent conduits à Édouard à travers le camp ennemi. Selon Thomas de La Moore et Knighton, le gouverneur de Calais accompagna, avec une partie de la garnison, les prisonniers, et remit lui-même les clefs de la ville au roi d'Angleterre. Les comtes, les barons et les chevaliers qui environnaient le roi d'Angleterre, saisis d'admiration au récit de Gauthier de Mauny, invitaient par un murmure Édouard à égaler la générosité de ces citoyens. — Le monarque demeure inflexible : *Il se tint tout coi et regarda moult fellement* (cruellement) *les bourgeois, car moult haïssoit les habitants de Calais pour les grands dommages et contraires qu'au temps passé sur mer lui avoient faits.*

» Il ordonna de couper la tête aux prisonniers. — « Ah! gentil sire, s'écria Gauthier de Mauny, veuillez refreiner votre courage..... Si vous n'avez pitié de ces gens, toutes autres gens diront que ce « sera grande cruauté que vous fassiez mourir ces » honnêtes bourgeois qui se sont mis en votre merci » pour les autres sauver. »

« *A ce point grigna* (grinça) *le roi les dents* et dit : *Messire Gauthier, souffrez-vous* » (taisez-vous), et il ordonna de faire venir le coupe-tête.

« La reine d'Angleterre se trouvait alors dans le camp ; elle était enceinte et *elle pleuroit si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvoit soutenir; si se jeta à genoux par-devant le roi son seigneur, et dit* : « Ah! » gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand » péril, je ne vous ai rien requis ni demandé. Or » vous priois-je humblement que pour le fils de » Sainte-Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes merci. »

« *Le roi attendit un petit à parler, et regarda la bonne dame sa femme qui pleuroit à genoux moult tendrement. Si lui amollia le cœur et si dit* : « Ah! » dame, j'aimerois trop mieux que vous fussiez autre part que cy..... Tenez, je vous les donne ; si » en faites votre plaisir. » La bonne dame dit : « Mon » seigneur, très grands *merciés*. »

» Lors se leva la reine et fit lever les six bourgeois et leur ôtoit les chevesètres (cordes), d'entour leur cou, et les emmena avec elle dans sa chambre et les fit revêtir et donner à dîner toute aise et puis donna à chacun six nobles et les fit conduire hors de l'ost à sauveté.

» Édouard prit possession de Calais. Il y chevaucha à grande gloire avec les barons et les chevaliers, avec si grand foison de menestriers, de trompes, de tambours, de chalumeaux et de musettes que ce serait merveille à recorder. On ne retint dans la ville que trois François, un prêtre et deux autres anciens hommes bons coutumiers des lois et ordonnances de Calais, et fut pour enseigner les héritages voulant le roi repeupler la ville de purs Anglois. Ce fut grand pitié quand les grands bourgeois et les nobles bourgeoises et leurs beaux enfants furent contraints de guerpir (quitter) leurs beaux hôtels, leurs héritages, leurs meubles et leurs avoirs, car rien n'emportèrent [1]. »

Nouvelle trève. (1347.)

Maître de Calais, Édouard III, suivant son dessein, y établit d'abord une colonie anglaise; il ne donnait même de maisons à des Anglais, que sous la condition expresse, qu'ils ne pourraient les vendre à d'autres qu'à des Anglais ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que la population qui se formait ainsi n'était composée que d'aventuriers, sur le dévouement desquels il ne pouvait pas beaucoup compter. Il se décida alors à permettre aux anciens bourgeois de Calais de rentrer dans leurs foyers, en exigeant d'eux un serment de fidélité. Eustache de Saint-Pierre, que son héroïque dévouement rendait respectable à tous les partis, obtint la permission de revenir à Calais, où on lui rendit ceux de ses biens qui n'étaient point encore donnés aux nouveaux habitants.

Les résultats de la guerre de 1346 et de 1347 étaient tous en faveur du roi d'Angleterre; mais cette guerre même avait épuisé ses finances, et lui avait coûté 127,201 livres sterling (9,640,000 fr.), somme énorme pour le temps.—Édouard III accueillit donc avec empressement, après la reddition de Calais, la médiation des légats du pape Clément VI. Il consentit à faire avec la France une trève signée le 28 septembre, et qui, d'abord limitée à dix mois, se prolongea pendant plusieurs années.

CHAPITRE IV.

PHILIPPE VI. — SON ADMINISTRATION. — FIN DE SON RÈGNE.

Politique et administration de Philippe VI. — Peste terrible. — Les flagellants. — Massacre des Juifs. — Acquisition de Montpellier et du Dauphiné. — Tentative contre Calais ; elle échoue. — Second mariage de Philippe VI. — Sa mort.

(De l'an 1347 à l'an 1350.)

Politique et administration de Philippe VI.

La politique de Philippe VI paraît avoir toujours été conforme aux véritables intérêts de la

[1] M. DE CHATEAUBRIAND, *Études historiques*, etc.

France, déjà complétement opposés à ceux de l'Angleterre. Ce roi se montra le soutien fidèle du roi d'Écosse, David Bruce, et l'antagoniste constant de l'empereur Louis de Bavière. Bruce était l'ennemi, et Louis l'allié d'Édouard III.—Les relations de Philippe VI avec les papes établis en France furent toujours amicales: Jean XXII, Benoît XII et Clément VI, satisfaits du zèle et de la piété du roi de France, le traitaient en fils aîné de l'Église. Ce fut en 1348 que les papes, déjà propriétaires du comtat Venaissin qui leur avait été donné par Philippe-le-Hardi, firent l'acquisition de la ville et du territoire d'Avignon. Clément VI (Pierre Rogier, qui avait été chancelier de France) paya cette place forte quatre-vingt mille florins d'or à la reine de Naples, Jeanne de Provence. Cette reine venait solliciter auprès du pape l'absolution du meurtre de son mari, André de Hongrie, et elle obtint en effet d'en être déclarée innocente.

L'administration intérieure du royaume se ressentit beaucoup des malheurs du temps. Philippe VI convoqua deux fois les états généraux, mais ce fut pour leur demander de l'argent et leur faire voter des impôts. Les détails nous manquent d'ailleurs sur les principaux actes de son gouvernement. Les chroniqueurs contemporains, préoccupés des événements funestes de la guerre, semblent ne considérer que ceux-ci comme importants, et passent tout le reste sous silence.

On attribue à Philippe l'érection des pairies d'Alençon, de Clermont en Beauvoisis, et de Beaumont-le-Roger.

La libéralité du roi, poussée à l'excès, avait épuisé les finances : on poursuivit les financiers, dont plusieurs furent pendus. La confiscation des biens de Pierre Rémi, général des finances, qui fut conduit au supplice, montait, dit-on, à douze cent mille francs (environ vingt millions de la monnaie actuelle). Le roi avait remis, par une ordonnance de 1328, les monnaies sur le même pied où elles étaient du temps de saint Louis : mais les besoins qui naquirent des malheurs de la guerre, son faste et ses prodigalités le forcèrent d'altérer les monnaies [1] et d'augmenter les impôts.

Le monopole du sel, attribué au fisc, date de Philippe VI. Ce roi forma en 1342 l'établissement des greniers à sel et de la gabelle, (mot emprunté dit-on, soit au saxon *gapal* ou *gapel*, qui signifie impôt, tribut, soit à l'hébreu *gap* qui a la même signification). Philippe-le-Bel avait déjà mis en 1286 un impôt sur le sel; Philippe-le-Long augmenta cet impôt en 1318. Mais Philippe de Valois fut le premier qui força ses sujets, en 1344, à prendre le sel dans ses greniers : ce qui le fit appeler par Édouard III, le *roi de la loi salique* [1].

Parmi les diverses ordonnances du roi Philippe on remarque : une ordonnance de 1331 rendue contre les usuriers italiens et qui déclare tout débiteur libéré quand il aura payé sous quatre mois de terme et sans intérêts les trois quarts de la somme dont son créancier l'a fait se reconnoître son débiteur; une ordonnance de 1344 pour la police des foires; une autre ordonnance de la même année pour régulariser la juridiction du parlement en cas d'appel et abréger les délais judiciaires; enfin une ordonnance de 1349 qui permet de vendre à l'enchère au plus offrant les prévôtés et les autres magistratures auxquels le droit d'imposer des amendes était attaché.

On sait que trois universités furent fondées en France du temps de Philippe de Valois; mais leur

[1] Les *monnaies d'or* que Philippe VI a fait frapper sont : 1° L'*Ange*, ainsi nommé parce qu'un ange y était empreint. On en tailla d'abord trente-trois au marc, puis trente-huit un tiers. Les premiers, au titre de 23 karats un trente-deuxième, sont évalués à 21 francs 36 centimes chaque; 2° La *Couronne*, frappée en 1339, valant 20 francs 25 centimes. — 3° Le *Pavillon*, espèce d'écu d'or, à la taille de quarante-huit au marc, titre 23 karats; valeur 15 francs 66 centimes; 4° Le *Parisis d'or*, ainsi nommé, parce qu'il valait 20 sous parisis d'argent fin : il est évalué 25 francs 18 centimes; 5° Le *Demi-Ange*, c'est-à-dire la moitié de l'Ange; 6° Le *Lion*, à la taille de cinquante au marc, valeur 15 francs; 7° Le *Denier d'or à l'écu*, à la taille de cinquante-quatre au marc; 8° Le *Florin-Georges*, dont le poids n'est pas connu.

Les *monnaies d'argent* sont : 1° Le *Gros à la couronne*, au titre de 10 deniers six grains, valeur 49 centimes; 2° Le *Gros à la fleur de lis*, au titre de six deniers, valeur 32 centimes.

[1] Les jeux de mots de toutes sortes avaient grand succès dans le XIV[e] siècle; le roi de France et le roi d'Angleterre ne se faisaient pas seulement la guerre à coups de lances. Lorsqu'Édouard prit le titre et les armes de roi de France, il fit répandre cette espèce de manifeste, en vers latins du temps:

Rex sum regnorum, bina ratione, duorum :
Anglorum in regno sum rex ego jure paterno;
Matris jure quidem Francorum nuncupor idem:
Hinc est armorum variatio facta meorum.

Ces vers furent ainsi traduits en français :

Je suis roi par double raison;
Roi d'Angleterre en ma maison :
Roi de France par Isabelle:
Pourquoi de France j'écartelle.

Philippe y répondit par cette parodie :

Prædo regnorum qui diceris esse duorum,
Francorum regno privaberis atque paterno.
Succedunt mares huic regno, non mulieres :
Hinc est armorum variatio stulta tuorum.

Dont voici la traduction :

Tu te fais roi sans beaucoup de raison;
Tu pourrais bien sortir de la maison;
Quant à la France, elle exclut Isabelle:
Ainsi jamais de France n'écartelle.

érection ne peut être attribuée à ce prince. L'université de Cahors fut établie en 1332 par le pape Jean XXII; l'université de Grenoble fut créée en 1339 par le dauphin du Viennois, et l'université de Perpignan fut fondée en 1349 par le roi d'Aragon.

Peste terrible.— Les Flagellants. — Massacre des Juifs. (1348-1349.)

Ce fut vers la fin du règne de Philippe VI qu'éclata en Europe la peste terrible connue sous le nom de *peste de Florence*, parce qu'elle a été admirablement décrite par le Florentin Bocace. D'après Machiavel, ce fléau fit périr six mille personnes dans la république italienne, plusieurs millions d'hommes y succombèrent en France, car Froissart dit que *bien la tierce partie du monde en mourut*. — Les chroniqueurs français contemporains ne nous ont malheureusement laissé aucuns détails sur cette calamité. Le moine de Saint-Denis, continuateur de Nangis, est presque le seul qui en parle.

« Il y eut, dit il, dans l'année 1348, et dans la suivante, à Paris, dans le royaume de France, et encore aussi dans tout le reste de l'univers, une telle mortalité parmi les hommes et les femmes, et plus parmi les jeunes gens que parmi les vieillards, qu'on pouvoit à peine les ensevelir. Leur maladie duroit rarement de deux ou trois jours, le plus souvent ils mouroient subitement, tandis qu'on les croyoit encore sains. Celui qui étoit sain aujourd'hui, demain étoit porté à la fosse; un gonflement paraissoit tout à coup aux aisselles ou à l'aisne, et dès qu'il se formoit, c'étoit un signe infaillible de mort....... On n'avoit jamais entendu, jamais vu, jamais lu, que dans les temps anciens, une telle multitude de gens fût morte : le mal sembloit provenir *et de l'imagination et de la contagion*; car, quand un sain visitoit un infirme, il étoit bien rare qu'il échappât : aussi dans plusieurs villes et villages, les prêtres s'éloignoient pour ne pas administrer les mourants; dans beaucoup de lieux, sur vingt hommes, il n'en restoit pas deux en vie : dans l'Hôtel-Dieu de Paris, la mortalité fut telle, que pendant longtemps on en emporta chaque jour cinq cents morts dans des chars, au cimetière des Innocents. »

On doit s'étonner, après le silence des auteurs contemporains, que Mézeray, ordinairement si judicieux, ait pu recueillir sur cette peste les détails suivants :

« Il n'y en avoit jamais eu de plus furieuse et de plus meurtrière que celle-là : elle fut universelle dans tout notre hémisphère; il n'y eut ni ville, ni bourgade, ni maison qui n'en fussent frappées. Elle commença au royaume de Cathay l'an 1346, par une vapeur de feu horriblement puante qui, sortant de la terre, consuma et dévora plus de deux cents lieues de pays, *jusqu'aux arbres et aux pierres*, et infecta l'air en telle sorte qu'on en voyoit tomber des *fourmilières de petits serpentaux, et d'autres insectes venimeux*. Du Cathay, elle passa en Asie et en Grèce, de là en Afrique, puis en Europe, qu'elle saccagea toute, jusqu'à l'extrémité du Nord. Le venin en était si contagieux qu'il tuait *même par la vue*. On remarqua qu'elle duroit cinq mois en sa force dans les pays où elle commençoit de s'allumer. Ceux qu'elle traita le moins cruellement sauvèrent à peine le tiers de leurs habitants; mais à plusieurs, elle n'en laissa que la quinzième ou la vingtième partie.

« L'année précédente il avoit paru sur la ville de Paris, vers la partie occidentale, une étoile fort grande et fort lumineuse, qui se montroit avant le soleil couchant, n'étant guère éloignée de la terre. Elle grossit extrêmement le jour d'après, et se divisa en plusieurs rayons qu'elle dardoit sur la ville, comme la menaçant de la peste furieuse qui l'affligea l'année d'après, et qui fut suivie d'une très-cruelle famine, ne se trouvant plus de laboureurs pour cultiver les terres. »

La maladie avait éclaté en Provence dès l'année 1347; elle se répandit ensuite dans tout le Languedoc, s'étendit successivement par une sorte de progrès régulier, de province, en province et atteignit enfin tout le royaume. Au mois d'août 1348, elle sévissait avec force en Normandie et à Paris.

La terreur populaire se manifesta par des processions de pénitents connus sous les noms de *flagellants* et par des massacres de Juifs. « Les pénéants, (pénitents) dit Froissart, issirent (sortirent) premièrement d'Allemagne; et furent gens qui faisoient pénitence publique et se battoient d'escorgies (verges) à (avec) bourdons (bâtons) et aiguillons de fer tant qu'ils déchiroient leurs dos et leurs épaules, et chantoient cançons (chansons) moult piteuses de la nativité et souffrance Notre-Seigneur; et ne pouvoient par leur ordonnance jésir (coucher) que une nuit en une bonne ville; et se partoient d'une ville par compagnie tant du plus que du moins; et alloient ainsi par le pays faisant leur pénitence trente-trois jours et demi autant que Jésus-Christ alla par terre dans; et puis retournoient en leurs lieux.....

» En ce temps furent généralement par tout le monde pris les Juifs et ars (brûlés) et acquis leurs avoirs aux seigneurs, excepté en Avignon et en la terre de l'Eglise dessous les clefs du pape. C ls (ces) pourres (pauvres) Juifs qui ainsi es aciés (chassés) étoient, quand ils pouvoient venir jusques à là, n'avoient gardè de mort. »

Philippe VI n'accorda pas une protection bien efficace aux Juifs; la Sorbonne et le pape ayant

condamné les *flagellants* comme introduisant dans l'église de nouvelles pénitences non autorisées par les canons, il défendit qu'on les laissât entrer en France et donna ordre de les repousser par la force s'ils tentaient de franchir les frontières.

Acquisition de Montpellier et du Dauphiné (1349.)

Le roi Philippe avait réuni à la couronne, lors de son avénement au trône, les comtés de Champagne, de Brie, de Valois, d'Anjou, du Maine et de Chartres. Malgré les malheurs de son temps, malgré les embarras multipliés de ses finances, il augmenta encore pendant son règne le domaine royal, et la France par conséquent, du Dauphiné et de la seigneurie de Montpellier.

La seigneurie de Montpellier fut achetée en 1349 au roi de Majorque, moyennant cent vingt mille écus.

Le Dauphiné, souveraineté indépendante, que les comtes de Viennois, appelés *dauphins*, parce qu'ils portaient un dauphin dans leurs armes, s'étaient constituée vers le milieu du XIIIe siècle par la réunion des comtés de Vienne, d'Albon, de Gap, d'Embrun et de la seigneurie de Grenoble, fut acquis par un traité de 1343, confirmé en 1349. Humbert II, le dernier dauphin du Viennois, céda le Dauphiné à Charles, fils aîné du duc de Normandie et petit-fils du roi, moyennant quarante mille écus d'or et une pension annuelle de dix mille livres. Il stipula, en outre, qu'un fils de France porterait toujours le nom de *Dauphin*, et en écartelerait ses armes. Le dauphin Charles, devenu Charles V, décida qu'à l'avenir le titre de dauphin appartiendrait au fils aîné du roi. Dans une assemblée solennelle tenue à Lyon, le 16 juillet 1349, et où assistaient le duc de Normandie, son fils Charles et les principaux seigneurs du Dauphiné, Humbert, après avoir annoncé sa résolution d'embrasser la vie monastique, remit lui-même à Charles, alors âgé de douze ans, les insignes de la souveraineté et le drapeau delphinal. Il délia ses sujets de leur serment de fidélité, et les engagea à en prêter un nouveau à son jeune successeur, qui, de son côté, jura d'observer les priviléges du Dauphiné.

Tentative contre Calais. — Elle échoue. (1349-1350.)

La trêve conclue entre la France et l'Angleterre n'était observée ni de part ni d'autre avec une rigoureuse exactitude. En 1349, Geoffroi de Charni, qui commandait pour le roi de France à Saint-Omer, projeta de surprendre Calais. Il agissait sans ordre; mais, convaincu que le succès de cette entreprise ne serait pas désavoué, il pratiqua des intelligences avec un Italien nommé Aimery de Pavie, à qui Édouard avait confié le commandement de la place. Aimery se laissa séduire à l'appât de vingt mille écus, qui lui furent offerts. Il consentit à livrer Calais, et le jour était convenu; mais le traître Aimery fut trahi lui-même. Édouard le força d'avouer son crime, et lui fit grâce, à condition qu'il feindrait de trahir encore; qu'il attirerait les Français dans la place, et les livrerait à son maître. Édouard et le prince de Galles se déguisèrent en soldats, et arrivèrent secrètement à Calais avec trois cents hommes d'armes et six cents archers, sous le commandement de Mauny. Le seigneur de Charni se présenta dans la nuit du 31 décembre au 1er janveir 1349. Il envoya cent douze des siens; et, à peine étaient-ils entrés, que les Anglais fondirent sur eux en criant : *Mauny! Mauny! à la rescousse!* et ils les firent prisonniers. Le roi et sa troupe, à cheval, sortirent à l'instant, se présentèrent devant Charni, qui dit alors à ses chevaliers : « Messeigneurs, si » nous fuyons, nous sommes perdus; car nous se» rons coupés avant de pouvoir gagner le pont de » Nieullai : il faut faire ferme; arrive qui pourra. » Il commençait à faire jour : le choc fut terrible; presque tous les Français furent tués ou faits prisonniers.

Édouard, glorieux du courage que son fils et lui-même avaient montré dans le combat, ne se montra pas fort courroucé de la tentative qui lui en avait fourni l'occasion, bien qu'elle eût pu lui coûter Calais. Il renvoya sans rançon Eustache de Ribaumont, chevalier français, qu'il avait combattu corps à corps, et permit peu de temps après à Charni et à ses autres prisonniers de se racheter.

Second mariage de Philippe VI. (1349.) — Sa mort. (1350.)

La reine Jeanne, femme de Philippe de Valois, était morte de la peste, au mois de septembre 1348. Ce roi épousa en secondes noces, le 29 janvier 1349, une jeune fille de dix-sept ans, Blanche, seconde fille du roi de Navarre. Cette princesse avait d'abord été promise à Jean, duc de Normandie, veuf de Bonne de Luxembourg. Pour consoler Jean, son père lui fit épouser, le 19 février, la veuve du duc de Bourgogne, Jeanne, fille de Guillaume, comte d'Auvergne et de Boulogne. Les deux mariages se firent avec une grande pompe, et furent suivis de fêtes coûteuses qui augmentèrent les embarras du trésor royal.

Philippe VI était âgé de cinquante-huit ans quand il prit une femme de dix-sept. Comme plus tard Louis XII, il changea ses habitudes, et voulut, vieillard, recommencer la vie de jeune homme. Comme Louis XII, il succomba victime de sa passion. Il mourut à Nogent-le-Roi, le 22 août 1350, laissant Blanche de Navarre enceinte. Il avait eu trois filles et quatre fils de Jeanne de Bourgogne

mais deux de ses fils l'avaient précédé au tombeau. « Philippe étant sur son lit de mort, dit M. de Chateaubriand, fit appeler ses fils, le duc de Normandie et le duc d'Orléans. Dans ce moment où toutes les illusions s'évanouissent, où il ne reste que le souvenir du bien ou du mal qu'on a fait, le roi protesta de son bon droit dans la guerre qu'il avait été obligé de soutenir, et de ses titres légitimes à la couronne: « Mon fils, dit-il au duc de Normandie, qui fut son » successeur, défendez donc courageusement la » France après ma mort. Il arrive quelquefois, » comme j'en ai fait l'expérience, que ceux qui » combattent pour une chose juste éprouvent des » revers; mais ils doivent mettre leur espoir en Dieu, » qui ne permet pas que le règne de l'iniquité soit » durable. Aimez-vous, mes fils, maintenez la justice » et soulagez les peuples. »

» Un roi qui craint que ses revers ne le fassent regarder comme coupable, qui se croit obligé de prouver à son successeur la justice de ses droits, malgré le peu de succès de ses armes, eût également confessé l'injustice de ces mêmes droits et les châtiments mérités d'une ambition criminelle. »

Philippe VI, dit M. Villenave dans la *Biographie universelle*, ne manquait ni de vertu ni de courage; mais ce courage était sans discernement. Il entra dans sa destinée d'avoir pour rival un prince aussi vaillant que lui, mais plus grand capitaine et plus habile politique. Philippe fut par lui toujours prévenu, toujours surpris, toujours trompé; à des desseins bien concertés, n'opposant que l'impétuosité, et mettant au hasard d'une bataille ce qu'il pouvait obtenir sans tirer l'épée, il échoua dans toutes ses entreprises, et eut la douleur de voir deux Français, traîtres à leur pays, Robert d'Artois et Geoffroi d'Harcourt, imprimer la direction et donner l'ascendant aux armes de son ennemi. La clémence de Philippe lui fit accorder un généreux pardon à ce Geoffroi d'Harcourt, lorsqu'après avoir ravagé la France celui-ci sentit le remords, et vint (en 1346) tomber aux pieds du monarque, l'écharpe au cou, en guise de corde, témoignant ainsi qu'il se dévouait lui-même au plus infâme supplice, qu'il avait trop mérité...

Mézeray n'exprime pas sur Philippe VI un jugement aussi favorable. « Ce roi, dit-il, fut fort brave de sa personne, plus heureux dans les négociations que dans les combats, très-dur à l'endroit de son peuple, soupçonneux, vindicatif, et qui se laissoit trop emporter à l'impétuosité de sa colère. Au reste, c'est presque le seul des rois de la troisième race qui n'ait point eu d'inclination pour les lettres et pour les gens lettrés; connoissant, peut-être, qu'il n'étoit pas assez heureux pour avoir des louanges, et pour exercer les belles plumes. »

CHAPITRE V.

JEAN II, DIT LE BON. — DIFFÉRENDS AVEC LE ROI DE NAVARRE.

Sacre du roi Jean. — Exécution du comte d'Eu, connétable de France. — Prise de Saint-Jean-d'Angely. — Nouvelle trêve avec l'Angleterre. — Combat des Trente. — Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. — Il fait assassiner le connétable Charles d'Espagne. — Traité de Mantes. — Guerre avec l'Angleterre. — Campagne des Anglais en Artois et en Languedoc. — Traité de Valognes avec le roi de Navarre. — États-généraux. — Arrestation du roi de Navarre. — Supplice du comte d'Harcourt. — Emprisonnement de Charles-le-Mauvais.

(De l'an 1350 à l'an 1356.)

Sacre du roi Jean. — Exécution du comte d'Eu, connétable de France. — Prise de Saint-Jean-d'Angely. — Nouvelle trêve avec l'Angleterre. (1350-1351.)

Jean II, duc de Normandie, était âgé de trente et un ans lorsqu'il devint roi de France. Il fut sacré à Reims le 25 septembre 1350, et à cette occasion il conféra l'ordre de chevalerie à son frère Philippe, duc d'Orléans et comte de Valois; à son fils Charles, dauphin du Viennois, qui reçut le titre de duc de Normandie; à son autre fils Louis, depuis duc d'Anjou; au fils de sa seconde femme, Philippe, duc de Bourgogne, enfant âgé de quatre ans, dont il gouvernait le duché; à ses deux cousins germains, Jean et Charles, fils de ce Robert d'Artois qui avait voulu le faire périr en l'*envoultant*, et auxquels il accorda généreusement l'oubli du crime de leur père et sa royale faveur; enfin aux comtes d'Alençon, d'Étampes, de Dammartin, et à un grand nombre d'autres seigneurs.

Dans cette occasion, le roi Jean, par son faste et sa magnificence, se montra digne fils de son père. « La pompe fut superbe, la dépense prodigieuse; chaque nouveau chevalier reçut, aux frais du roi, les habits de la cérémonie, fourrure précieuse, double tenture d'or et de soie. » De Reims, Jean vint à Paris, où il fit une entrée solennelle. « Paris s'émut à l'aspect de son roi, les rues furent tapissées, les artisans divisés en corps de métiers, les uns à pied, les autres à cheval, étaient vêtus d'une manière uniforme, mais différente pour chaque confrérie. Les fêtes durèrent huit jours. » Elles venaient à peine de finir, lorsqu'une exécution sanglante dissipa la joie populaire et frappa de stupeur la noblesse.

Le comte d'Eu et de Guines, connétable de France, revenait d'Angleterre, où il avait été longtemps prisonnier; il se présenta devant le roi Jean, qui avait en main la preuve d'un traité fait par lui pour livrer à Édouard III la forteresse dont il était seigneur. « Au moment où le roi le vit entrer: « Comte, lui dit-il, suivez-moi, j'ai à vous » parler de conseil (en secret). » Lors le roi l'em-

mena en une chambre, et lui montra une lettre, et puis lui demanda : « Comte, vîtes-vous oncques » mais (jamais) ceste autre part que ci. » Le comte, fut durement assoupli et pris d'éventraumement (étonnement) quand il vit la lettre. Adonc dit le roi Jean : « Ah! ah! mauvais traître, vous avez bien » mort desservie (méritée). Si n'y faudrez (manque- » rez) mie, par l'âme de mon père. » Si le fit le dit roi prendre par ses sergents d'armes et mettre en prison à la tour du Louvre. »

Les amis du comte vinrent aussitôt solliciter le roi en sa faveur ; mais Jean refusa de leur dire *pourquoi et à quelle cause* il l'avait fait emprisonner. Ils insistèrent encore le lendemain auprès de lui ; alors il leur déclara que le comte serait exécuté dans la journée, et en effet, le même jour, il lui fit trancher la tête. Le traité criminel du connétable avec l'Angleterre fut exécuté. Les hommes d'armes à qui la garde de Guines était confiée, ayant appris sa mort, livrèrent aussitôt cette forteresse aux Anglais.

Le roi Jean donna le comté d'Eu à son cousin, Jean d'Artois, et la charge de connétable au plus jeune des princes de la Cerda, à Charles d'Espagne, frère de Louis, qui, en 1342, avait commandé l'armée de Bretagne. Charles d'Espagne fut à la même époque nommé comte d'Angoulême. « C'était, dit Villani, un chevalier de grand cœur et de grande hardiesse, vaillant dans les armes, plein de vertu et de courtoisie, de belle figure et de belles manières. Le roi, qui lui montroit un singulier amour, suivoit son conseil par-dessus celui de tous les barons ; aussi, ceux qui ne craignoient pas de mal parler en accusoient le roi, tandis que les autres en ressentoient une extrême envie. » On accusa Charles d'Espagne d'avoir poussé le roi Jean à user de rigueur envers le comte d'Eu, afin de s'emparer des dépouilles de sa victime. Que cette accusation fût fondée ou non, il devint odieux dès qu'il eut pris l'épée de connétable. « On pardonne quelquefois, dit un historien, à celui qui verse le sang, jamais à celui qui en reçoit le prix. »

La trêve avec l'Angleterre devait durer encore une année ; le roi Jean résolut de profiter de cette paix temporaire pour visiter ses états ; il parcourut la Bourgogne, dont il était administrateur au nom de Philippe, fils de sa femme, il eut une entrevue à Avignon avec le pape Clément VI, donna un brillant tournoi à Villeneuve, et présida à Montpellier une assemblée des états du Languedoc. Il revint à Paris au mois de février 1351. Les députés des diverses provinces du royaume y étaient réunis, et prirent, de concert avec lui, les mesures nécessaires pour faire verser dans le trésor royal les sommes destinées à soutenir la guerre prochaine.

Les hostilités éclatèrent en effet en Poitou, au mois d'août 1351. Le roi Jean y vint avec une armée, et s'empara de Saint-Jean d'Angely. Mais de nouvelles négociations entamées à Calais entre les évêques de Paris et de Norwich firent conclure un nouveau traité qui prolongea la trêve jusqu'au 12 septembre 1352.

Combat des Trente. (1351.)

Malgré la trêve existante entre la France et l'Angleterre, les deux partis qui guerroyaient en Bretagne ne négligeaient aucune occasion de se défier ; c'étaient chaque jour des combats singuliers entre les chevaliers bretons partisans de Charles de Blois, et les chevaliers anglais, appuis et défenseurs de Jean de Montfort. Le fait d'armes le plus remarquable de cette époque est le combat des Trente, « devenu célèbre, dit M. de Sismondi, parce qu'il donna quelque satisfaction à l'amour-propre des Français, si souvent vaincus dans cette guerre. » — C'est sans doute pour cette raison que dans son *Histoire*, écrite tout entière dans un esprit de dénigrement contre la France, l'auteur génevois, qui relève avec tant de soin et d'affectation tous les petits succès de l'Angleterre, s'est borné à mentionner seulement ce combat mémorable. N'ayant pas la même volonté de taire ce qui est à l'honneur de notre pays, nous croyons devoir rendre à cet événement toute son importance historique, en citant textuellement le récit d'un chroniqueur du XIVe siècle, que sa partialité pour les Anglais n'a pas empêché de rendre hommage au courage des Bretons, leurs ennemis.

« Si avint un jour, dit Froissard, que messire Robert de Beaumanoir, vaillant chevalier et du plus grand lignage de Bretagne, châtelain d'un châtel qui s'appelle châtel Josselin, s'en vint avec grand foison de gens d'armes de son lignage et d'autres soudoyers, par devant la ville et le châtel de Plaremiel (Ploermel), dont le capitaine étoit un homme qui s'appeloit Brandebourch [1] et avoit avec lui grand'foison de soudoyers allemands, anglois et bretons, et étoit de la partie la comtesse de Montfort. Et coururent ledit messire Robert et ses gens par devant les barrières, et eut volontiers vu que cils (ceux) de devant fussent issus (sortis) hors ; mais nul n'en issit (sortit).

» Quand messire Robert vit ce, il approcha encore de plus près, et fit appeler le capitaine. Cil (celui-ci) vint avant à la porte parler audit Robert, et sur asségurance (assurance) d'une part et d'autre. « Brandebourch, dit messire Robert, a-t-il là dedans

[1] Les historiens bretons le nomment tous Braimbro.

» nul homme d'armes, vous ni autre, deux ou trois, qui voulussent jouter de fer de glaives contre autres trois, pour l'amour de leurs amies? »

» Brandebourch répondit et dit : « Que leurs amies ne voudroient mie que ils se fissent tuer si méchamment que d'une seule joute; car c'est une aventure de fortune trop tôt passée, si en acquert-on plus tost le nom d'outrage (témérité) et de folie que renommée d'honneur ni de prix; mais je vous dirai que nous ferons, si il vous plaît. Vous prendrez vingt ou trente de vos compagnons de votre garnison, et j'en prendrai autant de la nôtre. Si allons en un bel champ, là où nul ne nous puisse empêcher ni destourber (troubler), et commandons, sur la hart (corde), à nos compagnons d'une part et d'autre, et à tous ceux qui nous regarderont, que nul ne fasse à homme combattant confort ni aye (aide); et là en droit nous éprouvons, et faisons tant que on en parle au temps à venir, en salles, en palais, en places et en autres lieux de par le monde, et en aient la fortune et l'honneur cils (ceux) à qui Dieu l'aura destiné. »

— « Par ma foi, dit messire Robert de Beaumanoir, je m'y accorde; et moult parlez ore (maintenant) vassamment (bravement). Or, soyez vous trente, et nous serons nous trente aussi, et le créante (promets) ainsi par ma foi. »

— « Aussi le créanté-je, dit Brandebourch; car là acquerra plus d'honneur, qui bien s'y maintiendra, qu'à une joute. »

» Ainsi fut cette besogne (affaire) effermée (arrêtée) et créantée (engagée); et journée accordée au mercredi après, qui devoit être le quart (quatrième) jour de l'emprise. Le terme pendant, chacun élisit (choisit) les siens trente, ainsi que bon lui sembla, et tous cils (ces) soixante se pourvurent d'armures, ainsi que pour eux, bien et à point.

» Quand le jour fut venu, les trente compagnons Brandebourch ouïrent messe; puis se firent armer, et s'en allèrent en la place de terre là où la bataille devoit être, et descendirent tous à pied, et défendirent à tous ceux qui là estoient que nul ne s'entremît d'eux, pour chose ni pour meschef (accident) que il vît avoir à ses compagnons. Cils (ces) trente compagnons, que nous appellerons Anglois [1], à cette besogne attendirent longuement les autres que nous appellerons François [2].

» Quand les trente François furent venus, ils descendirent à pied et firent à leurs compagnons le commandement dessus dit. Aucuns disent que cinq des leurs demeurèrent à cheval à l'entrée de la place et les vingt-cinq descendirent à pied, si comme les Anglois étoient. Et quand ils furent l'un devant l'autre, ils parlementèrent un peu ensemble tous soixante, puis se retrairent (retirèrent) arrière, les uns d'une part et les autres d'autre, et firent tous leurs gens traire (aller) en sus de la place bien loin.

» Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se coururent sus et se combattirent fortement tous en un tas, et rescouoient (secouroient) bellement l'un et l'autre quand ils véoient (voyoient) leurs compagnons à meschef (danger).

» Assez tôt après ce qu'ils furent assemblés, fut occis l'un des François, mais pour ce ne laissèrent mie les autres de combattre, ains (mais) se maintinrent moult vassamment (vaillamment) d'une part et d'autre, aussi bien que si tous fussent Rolands et Oliviers. Je ne sais, à dire la vérité, cils (lesquels) se tinrent le mieux et cils (lesquels) le firent le mieux; ni n'en ouïs oncques nul pri-er plus avant de l'autre; mais tant se combattirent longuement, que tous perdirent force et haleine et pouvoir entièrement.

» Si les convint arrêter et reposer; et se reposèrent par accord, les uns d'une part et les autres d'autre, et se donnèrent trèves jusques adonc qu'ils se seroient reposés, et que le premier qui se relèveroit rappelleroit les autres. — Adonc étoient morts quatre François et deux des Anglois.

» Ils se reposèrent longuement d'une part et d'autre, et tels y eut qui burent du vin que on leur apporta en bouteilles [1], et restreignirent (resserrèrent) leurs armes qui desroutes (défaites) étoient, et fourbirent (pansèrent) leurs plaies. » — Pendant ce moment de repos, Geoffroi de la Roche, qui s'était signalé parmi les Bretons, demanda le grade de chevalier. Beaumanoir le lui conféra sur le champ de bataille.

« Quand ils furent ainsi rafraîchis, le premier qui se releva fit signe et rappela les autres. Si recommença la bataille si forte qu'en devant, et dura moult longuement; et avoient courtes épées de Bordeaux roides et aiguës, et épieux et dagues, et les aucuns (quelques-uns) haches; et s'en donnoient merveilleusement grands horions, et les aucuns se prenoient au bras à la lutte et se frappoient sans eux épargner. Vous pouvez bien croire qu'ils firent entre eux mainte belle appertise d'armes, gens pour gens, corps à corps, et mains à mains. On n'avoit point en devant, passé avoir cent ans, ouï recorder la chose pareille.

[1] Brandebourg n'ayant pu réunir que vingt Anglais, s'adjoignit six Allemands et quatre Bretons du parti de Jean de Montfort.

[2] Tous étaient Bretons, dix chevaliers et vingt écuyers.

[1] Les historiens bretons rapportent que dans la mêlée Beaumanoir blessé, et dévoré d'une soif ardente, demandait à boire : « Beaumanoir, bois ton sang, lui cria un des siens, et ta soif passera. » *Beaumanoir, bois ton sang* devint depuis le glorieux combat de Mi-Voie le cri de guerre de la maison de Beaumanoir.

» Ainsi se combattirent comme bons champions, et se tinrent cette seconde empainte (attaque) moult vassamment (vaillamment), mais finalement les Anglois en eurent le pire. Car, ainsi que je ouïs recorder, l'un des François qui demeuré étoit à cheval les débrisoit et défouloit trop mésaisement, si que Brandebourch leur capitaine y fut tué [1], et huit de leurs compagnons, et les autres se rendirent prison (prisonniers) quand ils virent que leur défendre ne leur pouvoit aider, car ils ne pouvoient ni devoient fuir.

» Et ledit messire Robert et ses compagnons qui étoient demeurés en vie, les prirent et les emmenèrent au châtel Josselin comme leurs prisonniers; et les rançonnèrent depuis courtoisement, quand ils furent tous resanés (guéris), car il n'en y avoit nul qui ne fût fort blessé, et autant bien des François comme des Anglois. »

L'honneur de la journée fut déféré, parmi les Bretons, au sire de Tinteniac, et parmi les Anglois, à l'Allemand Croquart. Le combat des Trente a été célébré par les historiens et par les poëtes contemporains. Froissard le cite comme « un moult haut fait d'armes que on doit mettre en avant pour tous bacheliers encourager et exemplier [2]. »

[1] Brandebourg citait aux siens une vieille prophétie de Merlin qui leur promettait, disait-il, la victoire. « Laissons-là Merlin, s'écria Croquart, homme d'armes allemand, serrez-vous, tenez ferme, et combattez comme moi. » Le chef des Anglais, s'attaquant au chef des Bretons, le saisit à la gorge et lui criait déjà de se rendre, lorsqu'il fut frappé lui-même par Alain de Keranrais, qui le perça de part en part.

[2] Le combat des Trente eut lieu auprès du chêne de Mi-Voie, dans la lande entre Ploermel et Josselin. On voyait encore, il y a quelques années, les débris vénérables du chêne de Mi-Voie. — Une croix gothique en pierre, anciennement élevée dans ce lieu, portait sur son piédestal l'inscription suivante : « En » la mémoire perpétuelle de la bataille des Trente, que mon- » seigneur le mareschal de Beaumanoir a gaignée dans ce lieu, » l'an 1351. » Cette croix avait été brisée pendant la révolution. — En 1819, le conseil général du Morbihan vota les fonds nécessaires pour l'érection d'un nouveau monument, qui fut terminé en 1823. — C'est un obélisque de granit, de quinze mètres de hauteur. Il portait du côté du nord une plaque en cuivre sur laquelle était gravée, au-dessus des noms des combattants, l'inscription suivante : « Ici, le 27 mars 1351, trente » Bretons, dont les noms suivent, combattirent pour la défense » du pauvre, du laboureur, de l'artisan, et vainquirent des » étrangers que de funestes divisions avaient amenés sur le » sol de la patrie. Postérité bretonne, imitez vos ancêtres. » Cette plaque était ornée de fleurs de lis; lors de la révolution de 1830, elle a été enlevée.

Voici les noms des trente champions bretons.

Chevaliers : Robert de Beaumanoir, le sire de Tinteniac, Gui de Rochefort, Yves Charuel, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon, Caro de Bodegat, Olivier Arrel, Geoffroi Dubois, Jean Rousselet.

Écuyers : Guillaume de Montauban, Alain de Tinteniac, Tristan de Pestivien, Alain de Keranrais, Olivier de Keranrais, Louis Goyon, Geoffroi de Laroche, Guyon de Pont-Blanc, Geoffroi de Beaucorps, Maurice du Parc, Jean de Sérent, N. Fontenai, Huguet Trapus, Geoffroi Poulard, Maurice de Tronguidy, Geslin de Tronguidy, Guillaume de Lalande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Guillaume de la Marche, Geoffroi de Mellon.

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. — Il fait assassiner le connétable Charles d'Espagne. — Traité de Mantes. (1352-1354.)

Parmi les ennemis que la faveur royale avait faits au connétable Charles d'Espagne, se trouvait le nouveau roi de Navarre, Charles surnommé le Mauvais. Ce prince, qui a joué un si grand rôle dans les malheurs de la France au XIV[e] siècle, était fils de Jeanne, fille de Louis le Hutin, reine de Navarre, et de Philippe, comte d'Évreux, prince du sang. Par l'héritage maternel, il possédait un état important vers les Pyrénées; par l'héritage paternel, des terres, des villes, des châteaux en Normandie. Sa puissance s'accrut encore : il devint gendre du roi, qui lui donna pour accordée, en attendant mariage, sa fille Jeanne, âgée de huit ans. — « Plus Charles s'approchait du trône, plus il semblait l'envier et le haïr. Si la loi salique avait été rejetée, le roi de Navarre eût eu à ce trône des prétentions mieux fondées que celles d'Édouard, puisqu'il était fils d'une fille de Louis le Hutin, et qu'Édouard ne descendait que d'une fille de Philippe-le-Bel. C'est ce qui fit qu'Édouard ne secourut Charles qu'autant qu'il le fallut pour désoler la France, pas assez pour le faire triompher. — Charles-le-Mauvais mérita son nom : esprit inquiet, âme noire, impuissant dans les forfaits comme dans les débauches, ses qualités étaient avortées comme ses vices. L'histoire parle de sa beauté, de sa libéralité, de son éloquence, de sa bravoure, et cela ne le conduisit à rien : les monstres adorés au bord du Nil portaient aussi une parure [1]. »

Le roi Jean avait cherché à attacher Charles à la France en lui faisant, en 1351, épouser sa fille. Les tuteurs de la mère de Charles et ensuite son mari avaient renoncé à toute prétention sur la Champagne et sur la Brie, en échange d'une rente de quinze mille livres assignée sur les comtés d'Angoulême et de Mortain. Mais, parvenu au trône en 1350, le jeune roi de Navarre avait rendu au roi de France ces deux comtés qui, situés sur la frontière des possessions anglaises, étaient plutôt une occasion de dépense que de revenu, et il avait demandé qu'on lui donnât un autre dédommagement de son héritage. Au lieu de faire droit à ses réclamations, le roi, comme nous l'avons vu, donna le

[1] M. DE CHATEAUBRIAND, *Études historiques*.

comté d'Angoulême à son favori, Charles d'Espagne.

La haine du roi de Navarre contre le connétable n'eut bientôt plus de bornes; le connétable aurait été assassiné dans les rues de Paris, si l'occasion s'en fût présentée. Tous les seigneurs de la cour, tous les barons du royaume étaient partagés entre ces deux puissants ennemis.—En 1354, le roi de Navarre ayant appris que le connétable devait coucher le 8 janvier dans une hôtellerie en dehors des murs de la petite ville de Laigle, s'y rendit avec son frère, Philippe de Navarre, comte de Longueville, les deux frères Jean et Louis d'Harcourt, leur oncle, Geoffroy d'Harcourt, et un grand nombre de chevaliers normands et navarrois. Il se posta dans une grange voisine de la maison où dormait son ennemi, qu'il fit assaillir par une troupe d'assassins commandés par le bâtard de Maruel, un de ses cousins. Le connétable fut tué dans le lit où il était couché. Après sa mort, le roi de Navarre se hâta de gagner Évreux, afin de s'y mettre en sûreté contre la colère du roi de France.

La douleur et la colère de Jean furent en effet excessives lorsqu'il apprit l'assassinat de Charles d'Espagne. Il rassembla une armée et se prépara à entrer sur les terres que le roi de Navarre possédait en Normandie. Mais deux reines de la maison d'Évreux, la tante et la sœur du roi de Navarre, veuves l'une de Charles IV, et l'autre de Philippe VI, se hâtèrent d'intervenir entre le beau-père et le gendre. — Charles de Navarre obtint son pardon et une compensation de ce qui lui était dû. Son comté d'Évreux, augmenté du comté de Beaumont-le-Roger et de différents autres districts de la Normandie, fut érigé en pairie. Mais Charles dut faire amende honorable devant le roi Jean, en son lit de justice et en plein parlement. Cette réparation illusoire du crime commis et de l'outrage fait à la couronne eut lieu en effet à Paris le 13 mars 1354.

Guerre avec l'Angleterre. — Campagne des Anglais en Artois et en Languedoc. — Traité de Valognes avec le roi de Navarre — États-généraux. (1355.)

La trève avec l'Angleterre avait été renouvelée et prolongée jusqu'en 1355. Des négociations se poursuivaient à Avignon sous la médiation du pape, pour conclure une paix définitive. Mais en 1355, Édouard III, qui avait reçu la visite de Charles-le-Mauvais et qui avait fait avec lui un traité secret, sortit de Calais et envahit l'Artois, tandis que son fils, le prince de Galles, déjà célèbre par la victoire de Crécy, entrait en Languedoc. — Le roi de Navarre avait promis de prendre part à l'attaque contre la France; mais il se réconcilia avec le roi Jean par un nouveau traité signé à Valognes, où les conditions du traité de Mantes furent confirmées. — Charles de Navarre, accompagné du dauphin de France, vint ensuite à Paris, « faire la révérence au roi de France et lui promettre qu'il seroit bon et loyal comme fils doit être à père et vassal à seigneur. » Édouard, en apprenant cette prompte défection de son nouvel allié, revint à Calais et donna à son fils l'ordre de rentrer à Bordeaux. Toutefois, comme Philippe, frère du roi de Navarre, était resté auprès de lui, il renoua des négociations avec Charles-le-Mauvais, qui n'attendait sans doute qu'une occasion favorable pour trahir le roi de France.

Cette occasion ne tarda pas à se présenter à propos de la gabelle que, du consentement des états-généraux, Jean II voulut établir en Normandie. L'opposition que le roi de Navarre montra contre cet impôt suscita de grands embarras au roi de France.

Arrestation du roi de Navarre. — Supplice du comte d'Harcourt. — Emprisonnement de Charles-le-Mauvais. (1359.)

Le roi Jean n'avait jamais sans doute sincèrement pardonné au roi de Navarre et au comte d'Harcourt l'assassinat du connétable. La résistance qu'ils opposèrent en 1356 à l'établissement de la gabelle en Normandie réveilla son ressentiment contre eux, il s'écria qu'*il ne vouloit nul maître en France fors lui, et que jamais il n'auroit parfaite joie tant qu'ils fussent en vie*. Néanmoins il ne laissa rien voir de sa colère, et résolut d'user de ruse pour mettre ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire. Sa conduite, dans cette circonstance, nous paraît peu digne d'un roi qui a mérité le surnom de *bon* et auquel on attribue ces belles paroles : « Si la foi et la vérité » étoient bannies du reste du monde, elles devroient » se retrouver dans la bouche des rois. » Mais il eut sans doute de puissantes raisons pour agir comme il le fit.

Le dauphin Charles, duc de Normandie, qui depuis fut Charles V, tenait alors sa cour à Rouen. Ardent et jeune, peu préoccupé des affaires, il ignorait, dit Froissard, les rancunes de son père; et voyant dans le roi de Navarre, seulement de cinq années plus âgé que lui, un compagnon de joie et de plaisir, il l'invita à dîner pour le samedi 16 avril, veille de Pâques, et l'engagea à amener avec lui son frère, Philippe de Navarre, les frères d'Harcourt et leur oncle Godefroy. Le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et ses frères acceptèrent seuls l'invitation.—Le roi Jean, qui était alors à Orléans, fut informé, on ne sait par quel moyen, du festin projeté et des convives attendus.

» Le roi Jean, qui bien savoit l'heure que le roi de Navarre et le comte de Harcourt devoient être à Rouen et dîner avec son fils, se départit le vendredi à privée mesnée (avec peu de suite); et chevauchèrent tout ce jour, et fut en temps de la nuit de Pâques fleuries.

» Si entra ens ou (dans le) châtel de Rouen, ainsi que cils (ces) seigneurs séoient à table, et monta les degrés de la salle, et messire Arnoul d'Andrehen (d'Audeneham) devant lui qui traist (tira) une épée et dit : « Nul ne se meuve, pour » chose qu'il voie, et s'il ne veut être mort de cette » épée! »

» Vous devez savoir que le duc de Normandie, le roi de Navarre, le comte de Harcourt et cils (ceux) qui séoient à table [1] furent bien émerveillés et ébahis, quand ils virent le roi de France entrer en la salle et faire telle contenance, et voulsissent (auroient voulu) bien être autre part.

» Le roi Jean vint jusques à la table où ils séoient. Adonc se levèrent-ils tous contre lui et lui cuidèrent (crurent) faire la révérence, mais il n'en avoit du recevoir nul talent (désir). Ainçois (cependant) s'avança parmi la table et lança son bras dessus le roi de Navarre et le prit par la kuene (peau) et le tira moult roide contre lui en disant : « Or sus, traî» tre, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon » fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à » boire ni à manger tant comme tu vives! »

» Là avoit un écuyer qui s'appeloit Collinet de Bleville et tranchoit devant le roi de Navarre. Si fut moult courroucé, quand il vit son maître ainsi demener, et trait son badelaire (tira son contelas), et le porta en la poitrine du roi de France et dit qu'il l'occiroit.

» Le roi laissa à ce coup le roi de Navarre aller et dit à ses sergents : « Prenez-moi ce garçon et son » maître aussi. » Maciers et sergents d'armes saillirent (s'élancèrent) tantôt avant, et mirent les mains sur le roi de Navarre, et l'écuyer aussi, et dirent : « Il vous faut partir de ci quand le roi le veut. »

» Là s'humilioit le roi de Navarre grandement, et disoit au roi de France : « Ha! monseigneur, » pour Dieu merci! qui vous a si dur informé sur » moi? si Dieu m'ait (m'aide), oncques je ne fis, » sauve soit votre grâce, ni pensai trahison contre » vous ni monseigneur votre fils, et pour Dieu » merci! veuillez entendre à raison. Si il est homme » au monde qui m'en veuille admettre, je m'en pur» gerai par l'ordonnance de vos pairs, soit du corps » ou autrement. Voir (vrai) est que je fis occire » Charles d'Espagne qui étoit mon adversaire, mais » paix en est, et j'en ai fait la pénitence. »

» — Allez, traître, allez, répondit le roi de France, » par monseigneur Saint-Denis, vous saurez bien » prêcher ou jouer de fausse menterie si vous m'é» chappez. »

» Ainsi en fut le roi de Navarre mené en une chambre et tiré moult vilainement et messire Friquet de Friquamps un sien chevalier avec lui, et Colinet de Bleville; ni pour chose que le duc de Normandit dit, qui étoit en genoux et à mains jointes devant le roi son père, il ne s'en vouloit passer ni souffrir (apaiser).

» Et disoit le duc, qui lors étoit un jeune enfant : » Ah! monseigneur, pour Dieu merci! vous me » déshonorez! que pourra-t-on dire de moi, quand » j'avois le roi et ses barons prié de dîner de lez » (chez) moi et vous les traitez ainsi; on dira que je » les aurai trahis. Et si ne vis oncques en eux que » tout bien et toute courtoisie. — Souffrez-vous » (taisez-vous), Charles, répondit le roi, ils sont » mauvais traîtres, et leurs faits les découvriront » temprement (bientôt) : vous ne savez pas tout ce » que je sais. »

» A ces mots passa le roi avant, et prit une masse de sergent et s'en vint sur le comte de Harcourt, et lui donna un grand horion entre les épaules et dit : « Avant, traître orgueilleux, passez en prison à mal » estrene (pour commencer). Par l'âme de mon » père, vous saurez bien chantez, quand vous m'é» chapperez. Vous êtes du lignage le comte de Gui» nes. Vos forfaits et vos trahisons se découvriront » temprement (bientôt). »

» Là ne pouvoit excusance avoir son lieu, ni être ouïe, car ledit roi étoit enflammé de si grand aïr (courroux) qu'il ne vouloit à rien entendre fors à eux porter contraire et dommage. »

Le bruit de l'arrestation du roi de Navarre et du comte d'Harcourt se répandit à Rouen et y causa une vive émotion. Le comte d'Harcourt y était fort aimé, les bourgeois se rassemblèrent. Le roi Jean ôta son casque et se fit connaître aux principaux d'entre eux.

L'historien Villani ajoute qu'il leur montra un acte où étaient attachés plusieurs sceaux, et qui prouvait la trahison du roi de Navarre, du comte de Harcourt et de plusieurs chevaliers normands, « lesquels avaient traité avec le roi d'Angleterre pour ôter la vie au roi de France et au dauphin son fils, et pour mettre la couronne de France

[1] Outre les noms mentionnés dans Froissart, les chroniques de Saint-Denis nomment, parmi ceux qui étaient présents, messire Louis et messire Guillaume d'Harcourt, frères de Jean, comte de Harcourt; les seigneurs de Préau et de Clère, messire Friquet de Friquans, chancelier du roi de Navarre; le sire de Tournebeu, messire Maubué de Masmenar (Mainemare), le sire de Graville et deux écuyers nommés Olivier Doublet et Jean de Vaubatu.

sur la tête du roi de Navarre, qui devait céder à l'Anglais la Gascogne et la Normandie [1].»

Les bourgeois se calmèrent aussitôt et se retirèrent en protestant de leur respect.

Le roi crut néanmoins qu'il fallait se hâter de punir les coupables; il fit venir le roi des Ribauds (soldats d'élite qui formaient alors sa garde particulière), et lui ordonna de conduire dans le champ situé derrière le chateau, et qu'on appelait *le champ du pardon*, quatre des prisonniers : le comte d'Harcourt, le sire de Graville, le sire de Mainemare et l'écuyer Colinet; tous les quatre eurent la tête tranchée. Colinet seul obtint la faveur d'être confessé avant de mourir, quant aux trois autres, le roi dit : « Des traîtres ne doivent point avoir de con« fession. »

Philippe de Navarre et Geoffroy d'Harcourt, après avoir envoyé au roi Jean un défi que celui-ci affecta de mépriser, et qui était adressé *à Jean de Valois qui se dit roi de France*, se retirèrent auprès du roi d'Angleterre.

Le roi Jean rendit la liberté à ses autres prisonniers, à l'exception du roi de Navarre, du chancelier Friquet de Friquamps, et du sire Jean de Banta'u qu'il emmena à Paris. Bantalu et Friquamps furent renfermés au Châtelet; le roi de Navarre fut emprisonné « au châtel du Louvre où on lui fit moult de malaises et de peurs : car tous les jours et toutes les nuits cinq ou six fois on lui donnoit à entendre que on le feroit mourir une heure, que on lui trancheroit la tête l'autre, que on le jeteroit en un sac en Sainne (Seine). Il lui convenoit tout ouïr et prendre en gré, car il ne pouvoit mie là faire le maître, et parloit si bellement et si doucement à ses gardes, toutdis (toujours) en les excusant si raisonnablement, que cils (ceux) qui ainsi le demenoient et traitoient, par le commandement du roi de France, en avoient grand' pitié. — Si fut en cette saison translaté (transféré) et mené en Cambrésis et mis ens (dans) ou (le) fort châtel de Crèvecœur, et sur lui bonnes et spéciales gardes, ni point ne vidoit (sortoit) d'une tour où il étoit mis, mais il avait toutes choses appartenantes à lui, et étoit servi bien et notablement. »

[1] Une pièce rapportée par Secousse, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-le-Mauvais*, prouve que le roi de Navarre avait persuadé au duc de Normandie de s'enfuir de France auprès de l'empereur Charles IV, pour venir ensuite attaquer son père. Les noms de ceux qui devaient partir avec le Dauphin sont mentionnés dans la lettre de rémission qui fut accordée, à cette occasion, par le roi Jean. Froissart dit que le bruit public accusait le roi de Navarre d'avoir donné du poison au duc de Normandie.

CHAPITRE VI.

JEAN II. — GUERRE CONTRE LES ANGLAIS. — BATAILLE DE POITIERS [1].

Lancastre entre en Normandie; il est repoussé. — Le prince de Galles ravage le midi de la France. — Marche des Français contre les Anglais. — Arrivée devant Poitiers. — Forces et dispositions respectives des deux armées. — Négociations infructueuses du légat du pape. — Bataille de Poitiers. — Le roi Jean est fait prisonnier. — Perte de la bataille. — Le Prince-Noir et le roi Jean.

(An 1346.)

Lancaster entre en Normandie; il est repoussé. — Le prince de Galles ravage le midi de la France. (1346.)

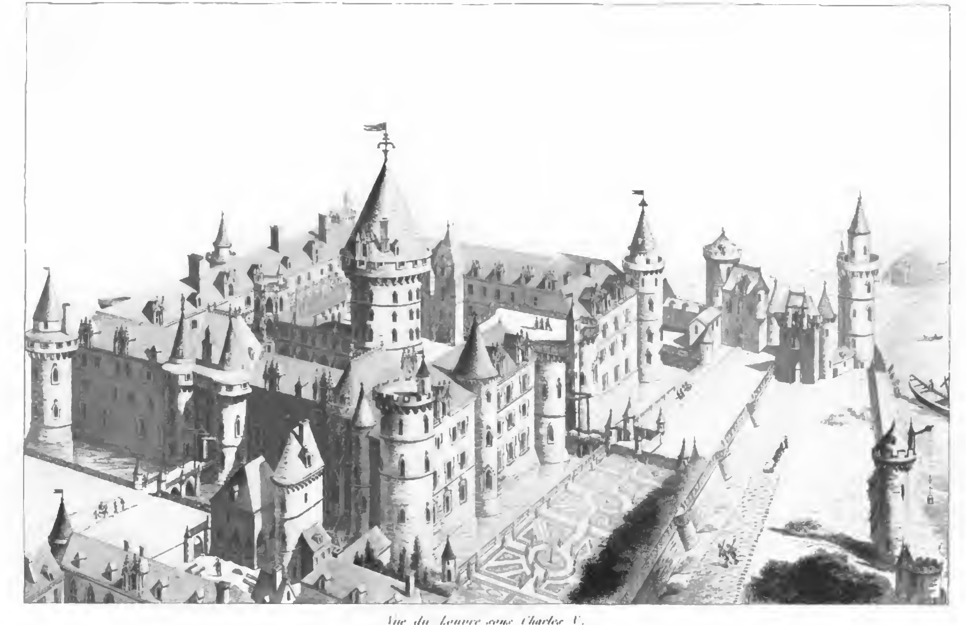
En apprenant l'arrestation du roi de Navarre, Édouard III ordonna au duc de Lancaster, son lieutenant en Bretagne, d'entrer en Normandie afin d'appuyer Philippe de Navarre et Geoffroy d'Harcourt, qui venaient de se placer à la tête des vassaux normands de Charles-le-Mauvais, et de lui faire hommage, à lui Édouard, de leurs propres domaines, en le reconnaissant pour roi de France. — Dans le même temps il répandait dans toute la chrétienté un manifeste où il prétendait : « que les gentilshommes décapités ou emprisonnés par Jean, se disant roi de France, avaient été traîtreusement frappés; qu'ils n'avaient fait aucun traité avec lui, et qu'au contraire lui, Édouard, avait toujours regardé le roi de Navarre et ses amis comme les ennemis de l'Angleterre. »

C'était pourtant à ces ennemis qu'il ordonnait de porter secours.

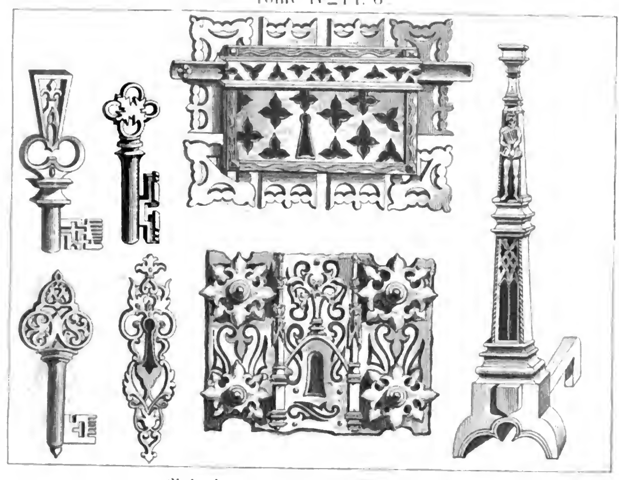
Lancaster ravagea la Normandie, pilla et brûla Vernon, Verneuil et plusieurs autres villes françaises. Le roi Jean rassembla une armée et marcha contre lui. Lancaster, après avoir évité de livrer bataille dans les forêts de Laigle, échappa par une marche de nuit à la poursuite des Français, et atteignit Cherbourg, où il se mit en sûreté. L'armée française fit alors le siége des villes qui appartenaient au roi de Navarre. Évreux résista avec opiniâtreté, mais enfin le bourg, la cité et le château furent successivement obligés de se rendre. Les habitants de Breteuil soutinrent également un long siége; unissant les anciens moyens de résistance aux nouveaux, ils firent simultanément usage, pour se défendre, du feu grégeois et du canon; néanmoins ils furent forcés de capituler.

Le roi Jean venait de leur permettre de se retirer à Cherbourg, lorsqu'il apprit que le prince de Galles avait passé la Garonne et la Dordogne avec

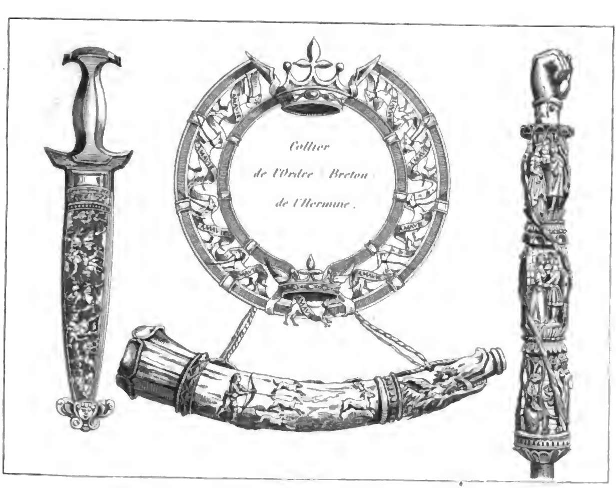
[1] Pour offrir à nos lecteurs le tableau de ce grand désastre, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de recourir au récit où M. de Chateaubriand a si admirablement résumé la narration vive et animée de Froissard.



Vue du Louvre sous Charles V.



Clefs, Serrures et Chenet du XV.e Siècle.



Poignard, Cor ou Oliphant et main de Justice du XV.e S.e

une armée, et, après avoir ravagé le Périgord, le Rouergue et le Limousin, s'avançait par le Berri sur la Touraine. Le roi résolut aussitôt de quitter la Normandie pour aller défendre le midi de son royaume. Il convoqua toute la noblesse et tous les chevaliers, et leur ordonna de venir le joindre dans la plaine de Chartres, sur les marches de Blois et de Tours.

La guerre était commencée à peine et l'argent manquait déjà dans le trésor royal. Jean, voyant l'impossibilité de faire face aux dépenses les plus nécessaires, sentit la nécessité d'appeler à son aide les états-généraux.

Les états de la langue d'oïl, c'est-à-dire du pays coutumier (dans lequel on comprenait pourtant le Lyonnais, quoique pays de droit écrit) s'assemblèrent à Paris le 25 décembre 1355. L'archevêque de Rouen, Pierre de Laforest, chancelier de France, ouvrit l'assemblée par un discours qu'il prononça au nom du roi; il exposa les besoins du royaume; et déclara que le roi était prêt à abandonner l'altération des monnaies, si les états trouvaient le moyen de remplacer cette sorte de taxe par un subside équivalent. Jean de Craon, archevêque de Reims, au nom du clergé, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, au nom de la noblesse; Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, au nom du tiers-état, protestèrent de leur dévouement et de leur fidélité au roi. Ils demandèrent la permission de se retirer, afin de délibérer sur les subsides à accorder et sur la réforme des abus.

Leur première déclaration fut ainsi conçue : « Aucun règlement n'aura force de loi qu'autant qu'il » sera approuvé des trois ordres; l'ordre qui aura » refusé son consentement ne sera pas lié par le vote » des deux autres. » — « Cette déclaration, dit M. de Châteaubriand, rend tout à coup le tiers-état l'égal du clergé et de la noblesse. La liberté dépasse déjà la limite de la monarchie constitutionnelle, car la majorité absolue des suffrages est reconnue aujourd'hui bastante à l'achèvement de la loi. Par le décret des états il suffisait d'un ordre corrompu ou factieux pour arrêter le mouvement du corps politique. Il n'est pas dit que le roi fut appelé à donner sa sanction à ce décret constituant des états. Ainsi le principe du pouvoir de la couronne tel que nous l'admettons maintenant était ignoré. »

Le vote de l'assemblée mit à la disposition du roi Jean trente mille hommes d'armes; ce qui devait composer un corps de quatre-vingt dix mille combattants; on ne comptait pas dans ce nombre les communes, infanterie de l'armée. Un impôt sur le sel, un autre de huit deniers sur toutes les choses vendues, excepté les héritages, devaient fournir pendant une année une somme de cinquante mille livres par jour destinée à l'entretien des trente mille hommes d'armes. Les états se réservèrent le choix des personnes commises à la levée et à la régie de l'impôt, dont nul, pas même le roi, ne devait être exempt.

Le roi rendit une ordonnance conforme à la délibération des états : il y promettait de ne point toucher à l'argent levé pour la guerre, et de le laisser distribuer aux hommes d'armes par les délégués des états. Il s'engagait à fabriquer des monnaies fortes et stables, à renoncer dans les voyages, pour lui, sa maison et les grands officiers de bouche et de guerre, aux réquisitions de blé, de vin, de vivres, de charrettes, de chevaux que les paysans étaient obligés de fournir. L'arrière-ban ne devait plus être convoqué sans une nécessité évidente. Les fausses montres étaient défendues sous des peines rigoureuses : les chevaux devaient être marqués pour être reconnus dans les revues, et afin que la solde ne fût pas payée à un homme d'armes deux ou trois fois pour le même cheval. Les capitaines étaient rendus responsables des désordres commis par leurs soldats. Les troupes ne pouvaient s'arrêter plus d'un jour dans les villes sur leur passage; si elles y demeuraient plus longtemps, les habitants devenaient libres de leur refuser l'étape et de les contraindre à passer outre.

Il fut fait défense à tout créancier de transporter sa dette à une personne privilégiée ou plus puissante que lui. Le commerce fut interdit aux juges et aux officiers judiciaires dans quelque tribunal que ce fût. Toutes les ordonnances en faveur des laboureurs furent confirmées.

Enfin le roi s'obligea à ne conclure ni paix ni trève que d'accord avec une commission des trois ordres de l'état.

Marche des Français contre les Anglais. — Arrivée devant Poitiers. — Forces et dispositions respectives des deux armées.

L'armée française, réunie dans les plaines de Chartres, se disposa à attaquer l'ennemi et passa la Loire. — L'armée anglaise, sous les ordres du prince de Galles, se retirait sur Bordeaux; une tentative faite contre le château de Romorantin retarda sa marche et donna au roi Jean le temps d'arriver avant elle dans les environs de Poitiers. La retraite des Anglais était coupée et leur défaite paraissait assurée.

Le dimanche, 18 septembre 1356, après avoir entendu la messe dans sa tente et communié avec ses quatre fils et les princes du sang, le roi de France assembla son conseil. Il y fut résolu de marcher droit aux Anglais.

« Aussitôt les ordres sont donnés : les cors de chasse et les trompettes sonnent haut et clair; les

ménestriers jouent de leurs instruments; les soldats s'apprêtent; les seigneurs déploient leurs bannières; les chevaliers montent à cheval et viennent se ranger à l'endroit où l'étendard des lys et l'oriflamme flottaient au vent. On voyait courir les chevaucheurs, les poursuivants, les hérauts d'armes, les pages, les varlets avec la casaque, le blason et la devise de leurs maîtres. Partout brillaient belles cuirasses, riches armoiries, lances, écus, heaumes et pennons; là se trouvait toute la fleur de la France, car nul chevalier ni écuyer n'avait osé demeurer au manoir. On entendait, au milieu des fanfares, de la voix des chefs, du hennissement des chevaux, retentir les cris d'armes des différents seigneurs: *Montmorency au premier chrétien*, *Châtillon au noble duc*, *Montjoie au blanc épervier*, *Montjoie Bourgogne*, *Bourbon Notre-Dame*. Tous ces cris étaient dominés par le cri de France, *Montjoie Saint-Denis*, par des complaintes en l'honneur de la Vierge, et par la chanson de Roland. Des vassaux, tête nue, sous la bannière de leur paroisse, et portant des colobes et des tabards (espèce de chemises sans manches et de manteau court); des barons en chaperons, en robes longues et fourrées, marchant sous les couleurs de leurs dames; une infanterie en pelicon ou jaquette, armée d'arcs, d'arbalètes, de bâtons ferrés et de fauchards; une cavalerie couverte de fer et portant le bacinet et la lance; des évêques en cottes de mailles et en mitres; des aumôniers, des confesseurs; des croix, des images de saints, de nouvelles et d'anciennes machines de guerre; toute cette armée, enfin, présentait aux feux du soleil un spectacle aussi extraordinaire que brillant et varié.

« Les troupes réunies formaient plus de soixante mille combattants; on y voyait le frère et les quatre fils du roi, la plupart des *seigneurs des fleurs de lys*, (princes du sang), d'illustres commandants étrangers, trois mille chevaliers portant bannières. Tous ces guerriers avaient à leur tête le roi, qui, s'il n'était pas le plus grand capitaine de son royaume, en était du moins le plus brave soldat et le premier chevalier.

« L'armée fut divisée en trois corps ou trois batailles, comme on parlait alors, par l'avis du connétable Jean de Brienne et les deux maréchaux d'Audenebam et Clermont. Le duc d'Orléans, frère du roi, ayant sous lui trente-six bannières et deux cents pennons, commandait la première bataille; la seconde avait pour chef le dauphin Charles, duc de Normandie, qui fut Charles-le-Sage; ses deux frères, Louis et Jean, marchaient avec lui: les trois princes étaient sous la garde des sires de Saint-Venant, de Landas, de Vondenay et de Cervolles, dit l'archi-prêtre, depuis célèbre aventurier. Le roi menait la troisième bataille avec Philippe, le plus jeune de ses fils, tige de la seconde maison de Bourgogne. Ces trois corps, qui auraient pu envelopper l'ennemi en tournant la position du prince de Galles, furent disposés sur une ligne oblique, un peu en arrière les uns des autres. L'aile gauche, la plus avancée vers l'ennemi, et sous les ordres du duc d'Orléans, n'était séparée des Anglais que par un monticule, dont on négligea de s'emparer; le dauphin commandait au centre, et le roi à l'aile droite, la réserve. — On jugera de la science de ce temps, quand on saura que ces dispositions se faisaient avant d'avoir reconnu le terrain occupé par le prince de Galles.

Tandis que l'armée française se mettait en bataille, le roi envoya Eustache de Ribaumont, Jean de Landas et Richard de Beaujeu examiner le camp des ennemis. Philippe, monté sur un cheval blanc, parcourait les lignes et disait: « Quand vous êtes » dans vos bonnes villes, vous menacez les Anglais, » et désirez avoir le bacinet en la tête devant eux. » Or, y êtes-vous; je vous les montre: si leur » veuillez remontrer leurs maltalents, et contre- » venger les dommages qu'ils vous ont faits. » L'armée répondit d'une commune voix: « Sire, Dieu y » ait part. »

Les trois chevaliers envoyés à la découverte revinrent, et rendirent compte au roi de ce qu'ils avaient observé. L'ennemi s'était retranché au milieu d'une vigne, sur une petite hauteur, auprès d'un village appelé *Maupertuis;* pour aller à lui, il n'y avait qu'un chemin creux bordé de deux haies épaisses, et si étroit qu'à peine trois cavaliers y pouvaient passer de front: le prince de Galles avait embusqué des archers derrière ces haies. Parvenu au bout du défilé, on trouvait l'armée anglaise composée en tout de deux mille hommes d'armes, de quatre mille archers et de quinze cents aventuriers. Il n'y avait guère sur sept à huit mille hommes que trois mille Anglais, le reste était Français et Gascons. Le prince avait fait mettre pied à terre à sa cavalerie, qui ne pouvait agir dans le lieu où elle se trouvait: le tout formait, sur la pente de la colline, un corps d'infanterie pesamment armé, retranché parmi des buissons et des vignes, couvert sur son front par des archers rangés en forme de herse. Cette disposition était l'ouvrage de James d'Audeley, chevalier d'une grande expérience.

« Si le roi Jean avait avec lui la fleur de la chevalerie de France, le Prince-Noir avait pour compagnons les plus vaillants guerriers de l'Angleterre et de la Guyenne; entre les premiers on remarquait Jean lord Chandos, les comtes de Warwick et de Suffolk, Richard Stanford, James d'Audeley et Pierre son frère, sire Basset, et plusieurs autres;

entre les seconds on comptait le captal de Buch, Jean de Chaumont, les sires de Lesparre, de Rozem, de Montferrant, de Landuras, de Prumes, de Bourguenze, d'Aubrecicourt et de Ghistelles : c'est toujours nommer des Français.

»Ribaumont ayant peint au roi la position des ennemis, Jean lui demanda comment on les devait attaquer. « Tous à pied, répondit Ribaumont, excepté » trois cents armures de fer choisies entre les plus » habiles et les plus chevaleresques ; elles entreront » dans le chemin creux pour rompre les archers. » Elles seront suivies du reste des hommes d'ar» mes à pied pour donner sur les hommes d'armes » anglois qui sont en bataille sur la hauteur, au » bout du défilé, et pour les combattre de la main » à la main. »

« Jean suivit cet avis, qui lui plaisait par sa hardiesse. Les maréchaux désignèrent les trois cents cavaliers qui devaient ouvrir le chemin. Le reste des hommes d'armes fut démonté ; on leur ordonna d'ôter leurs éperons, de tailler leurs piques et de les réduire à cinq pieds de long pour s'en servir avec plus de facilité dans la mêlée. Un corps d'Allemands, commandé par les comtes de Nidau, de Nassau et de Saarbruck, demeura à cheval afin de soutenir, en cas de besoin, les trois cents hommes d'armes à l'attaque du défilé. Le roi, accompagné de vingt chevaliers, se mit au milieu de ces Allemands pour voir de plus près le commencement de l'action. Tout étant ainsi disposé, on donna le signal du combat.

Négociations infructueuses du légat du pape.

» Déjà les trois cents hommes d'armes avaient embrassé leurs targes, quand voici venir un cavalier qui demande à parler au roi. On reconnut le cardinal de Périgord. Le pape ne cessait de travailler à la réconciliation de la France et de l'Angleterre ; les deux cardinaux d'Urgel et de Périgord avaient été envoyés vers les deux armées pour les engager à la paix, et traiter de la liberté du roi de Navarre. Le cardinal de Périgord ne s'était point rebuté du mauvais succès de ses premières tentatives, et, s'attachant aux pas des princes rivaux, il était arrivé à l'instant même où ils allaient vider leur querelle. Il court vers le roi de France ; aussitôt qu'il l'aperçoit, il descend de cheval, s'incline et s'écrie en joignant les mains : « Très-cher sire, « vous avez ici toute la fleur de la chevalerie de vo» tre royaume réunie contre un petit nombre d'en» nemis ; si vous pouvez en obtenir ce que vous dé» sirez sans combattre, vous épargnerez le sang » chrétien et la vie de vos sujets. Vous savez » que Dieu tient dans sa main le sort des armes ; » je vous conjure, au nom de ce Dieu et de la cha» rité, de me permettre d'aller vers le prince de » Galles lui représenter son péril et l'avantage de » la paix. » Le roi répondit : « Il nous plaît que ce » soit ainsi ; mais retournez vite. » Le cardinal chevauche au camp anglais ; il trouve le fils d'Édouard au milieu de ses chevaliers, couvert de son armure noire. « Certes, beau-fils, lui dit-il, si vous aviez » examiné l'armée du roi de France, vous me per» mettriez d'essayer de conclure avec lui un traité. » — Le prince répondit : « J'entendrai à tout, fors à » la perte de mon honneur et de celui de mes che» valiers. » — Le cardinal répliqua : « Beau-fils, » vous dites bien. » Et il retourna en toute hâte au camp français. — Il supplia le roi de suspendre l'attaque jusqu'au lendemain : « Vos ennemis, di» sait-il, ne peuvent échapper ; accordez-leur quel» ques instants pour apercevoir le péril. » — Jean s'y refusa d'abord, sur l'avis de la plus grande partie de son conseil ; mais, par respect pour le saint-siége, il consentit enfin à ce délai, qui donna le temps aux Anglais de se retrancher, ralentit l'ardeur du soldat, et fut la principale cause de la perte de la bataille.

» Le roi fit dresser une belle tente de *couleur vermeille* dans l'endroit même où il se trouvait. Les troupes déposèrent leurs armes, à l'exception du corps commandé par le connétable et les deux maréchaux.

» Le cardinal, retourné au camp anglais et revenu ensuite au camp français, rapporta au roi les propositions du prince de Galles ; celui-ci offrait de rendre les prisonniers qu'il avait faits, les villes et châteaux qu'il avait pris depuis trois années ; il s'engageait pendant sept ans à ne point porter les armes contre la France : Villani ajoute qu'il consentait à payer deux cent mille nobles ou écus d'or, pour les dégâts commis par son armée. Le prince demandait en mariage une fille du roi, et, pour dot de cette princesse, le seul duché d'Angoulême ; enfin il réclamait la liberté de Charles-le-Mauvais, et s'engageait à faire consentir Édouard aux conditions du traité.

» Jean, que les historiens représentent comme un téméraire, n'avait déjà été que trop modéré en accordant aux Anglais une suspension d'armes, il allait donner une nouvelle preuve de son esprit conciliant en acceptant les offres du prince Noir, lorsque Renaud de Chauveau, évêque de Châlons, dans un discours dont ce prélat soutint la vigueur la pique à la main, s'opposa à tout accommodement et réveilla l'ardeur guerrière des barons, ceux-ci crièrent aux armes : « Allez, dit le roi au cardinal, « allez signifier au prince de Galles qu'il ait à se « rendre prisonnier lui et cent de ses principaux

» chevaliers. A cette condition, je laisserai passer » son armée. » Le prince, au ouïr de ces paroles qui lui furent rapportées par le cardinal, répondit : « Mes chevaliers ne seront pris que les armes à la » main. Quant à moi, quelque chose qu'il arrive, » l'Angleterre n'aura pas à payer ma rançon. » Ces pourparlers occupèrent toute la journée du dimanche...

» La nuit survint : les Français, abondamment pourvus de vivres, se fiant dans leur nombre et leur valeur, la passèrent à dormir ; les Anglais manquant de tout, veillèrent et se retranchèrent ; autour de leur camp et devant leurs archers, ils creusèrent des fossés profonds, qu'ils revêtirent de palissades ; dans la partie la plus faible de leur poste, ils se couvrirent avec leurs bagages et leurs chariots. Le prince de Galles commanda d'apporter le butin enlevé ; il en fit faire trois monceaux, entre son camp et celui des Français, et l'on y mit le feu. Ce sacrifice ne laissa plus rien à regretter aux Anglais, tandis que les tourbillons de flammes et de fumée qui s'élevaient la veille d'une bataille, dans les ténèbres, servirent à masquer les travaux de l'ennemi et à étonner nos soldats.

Bataille de Poitiers.

« Le soleil qui devait éclairer un jour si funeste à notre patrie se leva, et trouva les cœurs bercés de douces espérances (19 septembre 1356). Les Français se rangèrent dans le même ordre que le jour précédent ; les Anglais changèrent quelque chose à leurs dispositions : Instruits, on ne sait comment, de la manière dont ils seraient attaqués, ils placèrent au front de leur ligne un certain nombre de cavaliers pour soutenir le choc des maréchaux ; ils cachèrent en outre trois cents hommes d'armes et trois cents archers à cheval derrière une petite colline, au revers de laquelle s'étendait le corps commandé par le dauphin et ses deux frères. Ces six cents hommes avaient ordre, aussitôt qu'ils verraient l'action engagée, de tourner le mamelon et de prendre en flanc les troupes du dauphin...

» Les Français élèvent le cri d'armes. A ce signal, les deux maréchaux de France, les comtes d'Audeneham et de Clermont entrent dans le défilé à la tête des trois cents cavaliers commandés pour frayer le chemin. A peine sont-ils engagés entre les deux haies qui bordent le chemin, que les archers, retranchés derrière, font pleuvoir sur eux une grêle de flèches. Ces flèches longues, barbues, dentelées, lancées à bout portant par un ennemi invisible, frappent dans l'épais bataillon. Les chevaux, percés d'outre en outre, effrayés et rendus furieux par la douleur, hennissent, ronflent, se cabrent, refusent d'avancer, se tournent de côté, trébuchent et tombent sous leurs maîtres. Les derniers rangs essaient de passer sur les premiers rangs abattus, se renversent et augmentent le péril et la confusion. Cependant les deux maréchaux, avec quelques chevaliers, surmontent les obstacles et parviennent au front de l'armée anglaise : là ils trouvent une nouvelle ligne d'archers et sire James d'Audeley à la tête de ses hommes d'armes. Ces braves maréchaux, sortis presque seuls du défilé, ne peuvent soutenir un combat trop inégal. Clermont meurt de la main de Chandos ; d'Audeneham, porté à terre par d'Audeley, est forcé de se rendre.

» Bientôt le bruit de cette défaite se répand. Les cavaliers, arrêtés au milieu du défilé entre leurs premiers rangs abattus et les hommes d'armes à pied qui les suivent, ne pouvant ni avancer, ni reculer, restent immobiles, exposés aux flèches qui les transpercent et les clouent à leurs chevaux ; des cris et des rugissements sortent de l'horrible mêlée. Les hommes d'armes, qui déjà pénétraient dans le chemin, se replient sur le corps commandé par le dauphin Charles. Au même moment, les six cents cavaliers anglais cachés au revers de la colline, sortent de leur embuscade et viennent prendre à dos ce même corps. La terreur s'empare des soudoyers ; les hommes d'armes démontés se dispersent.—Les seigneurs de Landas, de Vondenay, de Saint-Venant, qui avaient la garde des trois fils du roi, jugeant trop vite la bataille perdue, les forcent de s'éloigner. Landas et Vondenay, après avoir laissé les jeunes princes entre les mains de Saint-Venant, revinrent avec de l'Angle, Saintré et Cervolles, se ranger auprès du roi.

» Les troupes du dauphin s'étant débandées, celles du duc d'Orléans prirent lâchement la fuite avec leur chef. Il ne resta sur le champ de bataille que l'escadron de cavalerie allemande et la division conduite par le roi, à laquelle se joignirent plusieurs chevaliers qui n'avaient pu se résoudre à abandonner leur maître.

» Instruit de la déroute des deux premiers corps français, le prince de Galles ordonne à ses hommes d'armes de remonter à cheval, et s'avance contre le roi. Jean fait serrer les rangs et marche aux Anglais... Il se faisait remarquer au milieu des siens par sa haute taille, son air martial et par les fleurs de lys d'or semées sur sa cotte d'armes : il était à pied comme le reste de ses chevaliers, et tenait à la main une hache à deux tranchants ; arme des vieux Francs. A ses côtés était son fils, le jeune Philippe, à peine âgé de quatorze ans, comme le lionceau auprès du lion. Tous les historiens conviennent que si la quatrième partie de notre armée avait combattu comme son roi, elle aurait remporté la victoire. Le choc fut rude... La cavalerie allemande soutint bien

la première charge ; mais elle lâcha pied après avoir perdu les comtes de Saarbruck, de Nidau et de Nassau, qui la commandaient. Les chevaliers français des diverses provinces, rangés avec leurs écuyers autour des bannières de leurs suzerains, combattaient tantôt par pelotons séparés, tantôt mêlés et confondus. Le prince de Galles, avec Chandos, attaqua la division du connétable; et le Captal de Buch, avec les maréchaux d'Angleterre, se trouva en face du roi. Jean le vit approcher avec une joie intrépide : abandonné des deux tiers de ses soldats, il ne lui vint pas même un moment la pensée de reculer; résolu qu'il était de sauver l'honneur français, s'il ne pouvait sauver la France. Nos hommes d'armes ayant raccourci leurs piques, le roi ne put les faire remonter à cheval comme le prince de Galles avait fait remonter les siens. Les Anglais étaient en outre accompagnés d'archers qui décidèrent de la victoire, en perçant de loin des fantassins pesants, qui ne pouvaient joindre leurs légers ennemis. L'armée anglaise, tout à cheval, se ruait avec de grands cris sur l'armée française tout à pied. Les flots des combattants étaient poussés vers Poitiers, et ce fut près de cette ville que se fit le plus grand carnage. Les habitants, craignant que les vainqueurs n'entrassent pêle-mêle avec les vaincus, refusèrent d'ouvrir leurs portes.

Le roi Jean est fait prisonnier. — Perte de la bataille.

» Déjà les plus braves avaient été tués, le bruit diminuait sur le champ de bataille; les rangs s'éclaircissaient à vue d'œil; les chevaliers tombaient les uns après les autres, comme une forêt dont on coupe les grands arbres. Charny, haussant l'oriflamme, luttait encore contre une foule d'ennemis qui la lui voulaient arracher. Jean, la tête nue (son casque était tombé dans le mouvement du combat), blessé deux fois au visage, présentait son front sanglant à l'ennemi. Incapable de crainte pour lui-même, il s'attendrit sur son jeune fils, déjà blessé en parant les coups qu'on portait à son père; il voulut éloigner l'enfant royal, et le confia à quelques seigneurs; mais Philippe échappa aux mains de ses gardes, et revint auprès de Jean, malgré ses ordres. N'ayant pas assez de force pour frapper, il veillait aux jours du monarque en lui criant : « Mon » père, prenez garde : à droite, à gauche, derrière » vous, » à mesure qu'il voyait approcher un ennemi... Les cris avaient cessé. Charny, étendu aux pieds du roi, serrait dans ses bras raidis par la mort, l'oriflamme qu'il n'avait pas abandonné; il n'y avait plus que les fleurs de lis debout sur le champ de bataille : la France tout entière n'était plus que dans son roi. Jean, tenant sa hache des deux mains, défendant sa patrie, son fils, sa couronne et l'oriflamme, immolait quiconque l'osait approcher. Il n'avait autour de lui que quelques chevaliers abattus et percés de coups, qui se ranimaient dans la poussière à la voix de leur souverain, faisaient un dernier effort, et retombaient pour ne plus se relever. Mille ennemis essayaient de saisir le roi vivant et lui disaient : « *Sire, rendez-vous!* » Jean, épuisé de fatigue et perdant son sang, n'écoutait rien et voulait mourir. Un chevalier fend la foule, écarte les soldats, s'approche respectueusement du roi, et lui parlant en français : « Sire, au » nom de Dieu, rendez-vous! » Le roi, frappé du son de cette voix, baisse sa hache, et dit : « A qui » me rendrai-je? à qui? où est mon cousin le prince » de Galles? si je le voyais; je parlerais. — » Il n'est pas ici, répondit le chevalier, mais ren- » dez-vous à moi et je vous mènerai vers lui. — » Qui êtes-vous? repart le roi. — Sire, je suis » Denis de Morbec, chevalier d'Artois; je sers le » roi d'Angleterre parce que j'ai été obligé de quit- » ter mon pays pour avoir tué un homme. » Jean ôta son gant de la main droite, et le jeta au chevalier, en lui disant : « Je me rends à vous. » Du moins le roi de France ne remit son épée qu'à un Français!

» On ne voyait plus ni bannières ni pennons de notre armée dans les champs de Poitiers. Le prince de Galles ignorait encore toute sa gloire; Chandos lui conseilla de planter sa bannière sur un buisson pour rallier ses troupes et se reposer. On dressa une petite tente rouge; le prince y entra. Les officiers de sa chambre lui détachèrent son casque et lui présentèrent à boire. Les trompettes sonnèrent le rappel. Les chevaliers anglais et gascons accoururent, amenant avec eux un nombre prodigieux de prisonniers; il y avait tel soldat qui, à lui seul, en avait jusqu'à dix ; on les traita avec une générosité extraordinaire : la plupart furent renvoyés sur parole, et sur la simple promesse d'une rançon, qu'on eut soin de ne pas rendre assez forte pour les ruiner. — Les deux maréchaux d'Angleterre arrivèrent auprès du fils d'Édouard, qui leur demanda des nouvelles du roi de France. « Sire, répondi- » rent-ils, nous ne savons ce qu'il est devenu ; mais » il faut qu'il soit mort ou pris, car il n'a pas quitté » l'Host. » — Le Prince-Noir dit : « Allez, je vous » prie, et chevauchez si loin que vous m'en puissiez » apprendre nouvelle. » Warwich et Cobham montèrent sur un tertre, afin de regarder autour d'eux. Ils découvrirent une troupe d'hommes marchant lentement et s'arrêtant à chaque pas. Les deux barons descendirent aussitôt de la colline, et demandèrent : « Qu'est-ce cy? » On leur répondit : « C'est » le roi de France qui est pris; il y a plus de dix

» chevaliers et écuyers qui se le disputent. » Jean, au milieu de ces soldats, menant son fils par la main, était exposé au plus grand péril; les deux maréchaux le conduisirent vers le prince de Galles.

Le prince noir et le roi Jean.

« Le fils d'Édouard sortit de sa tente pour recevoir le grand prisonnier. Il s'inclina devant lui jusqu'à terre, l'accueillit de paroles courtoises, commanda d'apporter le vin et les épices, et les lui présenta lui-même, disent les chroniques, *en signe de fort grand amour*. — Le même soir, le Prince-Noir fit dresser dans sa tente une table abondamment servie, où s'assirent, avec le roi et son fils, les plus illustres prisonniers, Jacques de Bourbon, Jean d'Artois, les comtes de Tancarville, d'Estampes, de Damp-Marie, de Graville, et le seigneur de Parthenay. Les autres barons et chevaliers français, compagnons des périls et des malheurs de leur maître, étaient placés à d'autres tables.

» Le prince de Galles servait lui-même ses hôtes; il refusa constamment de partager le repas du roi, disant qu'il n'était pas assez présomptueux pour s'asseoir à la table d'un si grand prince et d'un si vaillant homme. « Cher sire, disait-il à Jean, ne » vous laissez abattre, si Dieu n'a pas voulu faire » aujourd'hui ce que vous désiriez; monseigneur » mon père vous traitera avec tous les honneurs » que vous méritez, et traitera avec vous à des conditions si raisonnables, que vous en demeurerez » pour toujours amis. Vous devez certainement » vous réjouir, quoique la journée n'ait pas été vôtre, car vous avez acquis le haut renom de » prouesse; vous avez surpassé tous ceux de votre » côté. Je ne dis mie cela, cher sire, pour vous consoler, car tous mes chevaliers qui ont vu le combat s'accordent à vous en donner le prix et la » couronne. » Jusque-là, Jean avait supporté son malheur avec magnanimité : aucune plainte n'était sortie de sa bouche, aucune marque de faiblesse n'avait trahi l'homme; mais quand il se vit traiter avec cette générosité, quand il vit ces mêmes ennemis, qui lui refusaient sur le trône le titre de roi de France, le reconnaître pour roi dans les fers; alors il se sentit réellement vaincu. Des larmes s'échappèrent de ses yeux et lavèrent les traces du sang qui restaient sur son visage. Au banquet de la captivité le roi très-chrétien put dire comme le saint roi : *Mes pleurs se sont mêlés au vin de ma coupe*. Le reste des prisonniers se prit à pleurer en voyant pleurer le roi : le festin fut un moment suspendu. Les guerriers français si bons juges en nobles actions, regardaient avec un murmure d'admiration leur vainqueur, à peine âgé de vingt-six ans. »

CHAPITRE VII.

JEAN II. — CAPTIVITÉ DU ROI. — RÉGENCE DU DUC DE NORMANDIE. — TRAITÉ DE BRETIGNY.

Régence du duc de Normandie.—États généraux.—Marcel et Le Coq. — Le roi Jean est conduit en Angleterre. — Trêve de deux années. Puissance des factieux. — Le roi de Navarre est mis en liberté. — Honneurs funèbres rendus au comte d'Harcourt et aux autres seigneurs punis par le roi Jean. — Les chaperons mi-partis. — Assassinat des maréchaux de Champagne et de Normandie. — Misères de la France. — Les grandes compagnies. — La Jacquerie. — Attaque et défense de Meaux. — Progrès et projets des factieux. — — Réaction en faveur de l'autorité royale. — La noblesse et le clergé se rattachent à la royauté. — Marcel veut livrer Paris aux Navarrois et aux Anglais. — Sa mort. — Paris rentre sous l'autorité du duc de Normandie. — Nouvelle invasion de la France par Édouard III. — Traité de Bretigny. — Mise en liberté du roi Jean. Bataille de Brignais. — Donation du duché de Bourgogne à Philippe dit le Hardi. — Mort de Jean II.

(De l'an 1356 a l'an 1364.)

Régence du duc de Normandie. — États généraux. — Marcel et Le Coq (1356).

Lorsque la nouvelle de la défaite de Poitiers se répandit en France, la consternation y fut au comble. Le royaume envahi de toutes parts, désolé par la guerre civile et par la guerre étrangère, n'avait plus ni roi, ni armée, pour le défendre. L'expérience, l'activité et le courage de Jean n'avaient pu sauver l'état, aucune espérance ne semblait devoir se rattacher au dauphin Charles, duc de Normandie, âgé de dix-huit ans, dont la conduite à Rouen envers le roi de Navarre, et à Poitiers, au moment le plus critique de la journée, indiquait un caractère faible et pusillanime.

Le duc de Normandie arriva à Paris dix jours après la bataille, et convoqua sur-le-champ les états-généraux, qui s'assemblèrent le 17 octobre. Comme héritier présomptif de la couronne, il fut reconnu lieutenant-général du royaume, titre que son père lui avait conféré dès le mois de juin précédent. Il ne prit pas le titre de régent, parce qu'il ne pouvait alors être déclaré majeur qu'à vingt-un ans, d'après les lois de la monarchie.

« La France ne s'était point encore trouvée dans une position aussi difficile; jamais la réunion de toutes les volontés n'avait été plus nécessaire pour la préserver d'une ruine totale, et cependant jamais il n'y eut plus d'indifférence pour les malheurs publics, dont les factieux cherchèrent à profiter, au lieu d'y porter remède. Les députés des communes avaient exercé une influence remarquable aux derniers états-généraux. Ils se rendirent maîtres absolus dans les assemblées qui eurent lieu pendant la captivité du roi. Les plus grandes maisons avaient perdu leurs chefs à la bataille de Poitiers; les nobles qui n'avaient pas été tués ou faits prisonniers

s'étaient déshonorés par une fuite honteuse, ou en ne répondant pas à l'appel du monarque. La noblesse n'avait plus ni influence ni crédit, et d'ailleurs elle eût été peu disposée à soutenir l'autorité royale. Le clergé favorisait les entreprises des députés des communes, dont les premières délibérations dévoilèrent les projets.

« Tous les prélats de sainte église, évêques et abbés, dit Froissart, tous les nobles, seigneurs et chevaliers, et le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, et le conseil des bonnes villes du royaume de France furent ensemble en la cité de Paris, et voulurent savoir et ordonner comment le royaume de France seroit gouverné jusques adonc que le roi leur sire seroit délivré.

» Et voulurent encore savoir plus avant que le grand trésor que on avoit levé au royaume du temps passé, en dixièmes, en male-touttes, en subsides, et en forges de monnoyes, et en toutes autres extorsions, dont leurs gens avaient été formenés (accablés) et triboulés (tourmentés), et les soudoyers mal payés, et le royaume mal gardé et défendu, étoit devenu : mais de ce ne savoit nul à rendre compte.

» Si ce accordèrent que les prélats éliroient douze personnes bonnes et sages entre eux, qui auroient pouvoir, de par eux et de par le clergé, de ordonner et aviser voies convenables pour faire ce que dessus est dit. Les barons et les chevaliers ainsi élurent douze autres chevaliers entre eux, les plus sages et les plus discrets, pour entendre à ces besognes ; et les bourgeois, douze en telle manière. Ainsi fut confirmé et accordé de commun accord : lesquelles trente-six personnes devoient être moult souvent à Paris ensemble, et là parler et ordonner des besognes dudit royaume. — Et toutes manières de choses se devoient déporter par ces trois états ; et devoient obéir tous autres prélats, tous autres seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes, à tout ce que ces trois états feroient et ordonneroient. Et toutes fois, en ce commencement, il y en eut plusieurs en cette élection qui ne plurent mie bien au duc de Normandie, ni à son conseil.

» Au premier chef, les trois états défendirent à forger la monnoye que on forgeoit et saisirent les coins ; après ce, ils requirent au duc qu'il fût si (aussi) saisi du chancelier le roi de France son père, de monseigneur Robert de Lorris, de monseigneur Simon de Bucy, de Poillevilain, et des autres maîtres des comptes et conseillers du temps passé dudit roi, pourquoi ils rendissent bon compte de tout ce que on avoit levé et reçu au royaume de France par leur conseil.

» Quand tous ces maîtres conseillers entendirent ce, ils ne se laissèrent mie trouver ; si firent que sage ; mais se partirent du royaume de France au plustôt qu'ils purent, et s'en allèrent en autres nations demeurer, tant que ces choses fussent revenues en état. »

Avant d'accorder des subsides, les États, comme dit Froissart, sommèrent le duc de Normandie de reconnaître le conseil composé de trente-six délégués des trois ordres, sans l'avis desquels aucune affaire importante ne pourrait être décidée, et de rendre la liberté au roi de Navarre. Le duc, n'osant pas leur résister ouvertement, prétendit qu'avant de répondre il devait prendre les ordres du roi son père ; il fut même assez habile pour gagner quelques députés, et les États se séparèrent sans résistance. — Le duc de Normandie profita du temps qu'il avait ainsi gagné pour demander directement aux villes des secours que les États-généraux prétendaient lui faire payer, par l'abaissement de l'autorité royale. — Cette tentative ayant échoué, il essaya de se procurer des fonds en altérant les monnaies ; les Parisiens se révoltèrent, et le jeune prince, sans appui, se trouva livré à la merci des mécontents.

Les États, assemblés de nouveau, élevèrent plus haut leurs prétentions ; non-seulement ils exigèrent la formation immédiate du conseil des trente-six, mais encore ils s'arrogèrent le droit de se réunir, par la suite, sans convocation royale ; ils se firent donner des gardes (chaque membre en eut six), et enfin ils s'emparèrent du maniement des finances.

Les mécontents, qui ne tardèrent pas à devenir ouvertement factieux, étaient dirigés par Étienne Marcel et par Robert Le Coq. « Le premier, prévôt des marchands de la ville de Paris, disposait à son gré du petit peuple, dont il paraissait défendre avec chaleur les intérêts ; il était fourbe, audacieux et cruel ; tous les moyens lui étaient également bons pour parvenir à ses fins. Le deuxième, élevé par le roi de la profession d'avocat à la charge d'avocat-général, puis au siége épiscopal de Laon, qui lui donnait le titre de duc, ne reconnaissait de si grands bienfaits que par la plus noire ingratitude, et se montrait l'ennemi le plus acharné du souverain [1]. »

Le roi Jean est conduit en Angleterre. — Trève de deux années. — Puissance des factieux. — Le roi de Navarre est mis en liberté (1357).

Le roi Jean, après être resté six mois et demi prisonnier à Bordeaux, avait été conduit en Angleterre, où Édouard III lui avait fait un accueil royal. Des négociations furent aussitôt entamées pour sa rançon : en attendant leur conclusion, les négociateurs le

[1] Petitot. — *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*, etc.

cardinal de Talleyrand et le cardinal de Saint-Vital, légats du pape, proposèrent entre la France, l'Angleterre et les alliés des deux royaumes, une trêve de deux années. Cette trêve fut conclue le 23 mars 1357. — Édouard III y consentit, espérant tirer, par la rançon du roi, autant d'avantages que par la force des armes; il voulait d'ailleurs laisser déchirer le royaume de France par des factions qu'une guerre poussée à outrance aurait pu réunir contre lui.

Cette trêve, qui rendait les subsides inutiles, semblait devoir abattre la puissance des États. Le roi avait annulé leurs décisions, et défendu qu'on levât les nouveaux impôts; mais les factieux parvinrent à égarer tellement les esprits, qu'il y eut un soulèvement général contre cet ordre du monarque, si favorable au peuple. Le duc de Normandie fut obligé de céder, et les subsides furent maintenus. Dès lors il n'y eut plus que confusion et anarchie dans la capitale; les émeutes se renouvelèrent chaque jour sans motif même apparent; on barricada les rues, on fortifia la ville, les séditieux exerçaient un pouvoir absolu.

Le duc Charles essaya de ressaisir l'autorité; une circonstance le favorisa. Philippe de Navarre, maître d'Évreux et de plusieurs places fortes sur les confins de la Normandie, faisait des courses jusqu'aux portes de la capitale, et les factieux, qui avaient dissipé les fonds destinés à l'entretien des troupes, n'avaient point de soldats à lui opposer. Le duc de Normandie profita habilement des dispositions et des alarmes du peuple, intimida par une fermeté inattendue l'audacieux Marcel et ses complices, auxquels il défendit de se mêler des affaires du royaume; mais au lieu d'achever ce qu'il avait si heureusement commencé, il quitta Paris pour aller à Metz rendre visite à son oncle l'empereur Charles IV, dont il espérait sans doute obtenir quelque appui, et laissa ainsi à ses ennemis le temps de détruire son ouvrage.

Bientôt après, trompé par de fausses apparences de soumission, le jeune prince revint se mettre entre leurs mains. Il commençait cependant à reconnaître l'imprudence de sa conduite, quand il apprit que le roi de Navarre venait, malgré ses ordres, d'être mis en liberté. Marcel et ses partisans levèrent le masque; Le Coq s'établit de son autorité chef du conseil, et gouverna au nom du prince, qui se vit forcé de recevoir à Paris Charles-le-Mauvais, de lui accorder toutes ses demandes, et de faire mettre en liberté tous les prisonniers, *même les voleurs et les assassins*.

La nouvelle de la délivrance du roi de Navarre rendit l'audace à tous ses partisans, qui se répandirent en armes dans les diverses provinces de France, pillant et rançonnant les fidèles sujets du roi.

Le roi de Navarre, délivré de sa prison, était accouru à Paris surtout augmenter la discorde. Il *prêcha* le peuple convoqué dans le *Pré aux Clercs*. « Il y eut, dit M. de Chateaubriand, des espèces d'assemblées du Forum aux Halles et à Saint-Jacques-de-l'Hôpital, où Marcel prévôt, Consac échevin, Jean de Dormans, chancelier du duché de Normandie, et le dauphin lui-même, prononcèrent des discours devant le peuple, qui passait d'une opinion à l'autre, en écoutant tour à tour les orateurs. On n'a pas même vu cela en 1793: le peuple, qui prit alors une part si active aux événements, ne délibéra jamais en masse, et ne contraignit point les principaux personnages de l'état à venir plaider leur cause devant lui : la Convention même rejeta l'appel au peuple. »

Honneurs funèbres rendus au comte d'Harcourt et aux autres seigneurs punis par le roi Jean (1357).

A son retour à Rouen, le premier soin du roi de Navarre fut de rendre les honneurs funèbres aux restes des seigneurs que le roi Jean avait fait décapiter. « On alla en grand appareil détacher les corps des gibets où ils étaient restés suspendus. On les plaça dans des cercueils, sur plusieurs chars voilés de noir. Des écuyers portaient leurs écussons, leurs bannières, leurs armures de guerre et de tournois. Derrière les chars venaient cent varlets ou pages, avec des écussons sur la poitrine et des torches à la main; puis, les amis, les parents, le roi de Navarre, les uns à pied, les autres à cheval, tous vêtus de deuil et dans l'attitude de la douleur. Une foule innombrable entourait et suivait le cortége en silence. Le convoi s'arrêta dans *le Champ-du-Pardon*, lieu du supplice, et les vigiles des morts y furent chantées par un grand nombre de prêtres et de religieux. La procession se rendit dans le même ordre et avec la même pompe à l'église cathédrale de Rouen, où l'on déposa les corps dans une vaste chapelle décorée des armoiries de ces quatre seigneurs, et tout éclairée de la lumière des cierges funéraires. Ensuite le roi de Navarre adressa au peuple une harangue, où il répéta ce qu'il avait dit à Paris, déclamant contre le roi Jean et le dauphin, élevant jusqu'au ciel la gloire des quatre seigneurs, qu'il proclamait martyrs. Après l'enterrement, il donna un repas, auquel il invita un grand nombre de bourgeois, et même des gens de la dernière condition. La solennité de ce convoi lugubre, l'éloquence artificieuse de Charles, sa popularité et ses manières gracieuses et engageantes, et, par-dessus tout, l'honneur d'avoir mangé à la table du roi de Navarre, de lui avoir parlé, avaient transporté tout le peuple; l'admiration et l'amour pour lui allaient jusqu'au délire. »

Les chaperons mi-partis. — Assassinat des maréchaux de Champagne et de Normandie.

Pendant que cette cérémonie avait lieu à Rouen, le prévôt des marchands et ceux qui gouvernaient le peuple avec lui, las de conserver encore quelque apparence de soumission, prirent ouvertement un signe de révolte : c'étaient des *chaperons mi-partis de drap rouge et pers* (vert bleuâtre). « Le prévôt Marcel envoya ordre dans toutes les maisons d'en porter de semblables. Ses plus zélés partisans se distinguèrent par des *fermeilles* ou agrafes émaillées de vermeil et d'azur, au bas desquelles étaient gravés ces mots : *à bonne fin*, ce qui voulait dire qu'ils étaient attachés et dévoués au prévôt des marchands envers et contre tous, à la vie et à la mort. Marcel, voulant les unir encore plus étroitement à sa personne et à sa fortune, imagina d'imprimer à la conjuration un caractère mystérieux de religion; pensant que si l'avarice ou l'ambition lui assurait la fidélité de quelques-uns, une crainte superstitieuse serait pour le vulgaire, pour les âmes timorées et ardentes, le nœud le plus fort. Il érigea de sa propre autorité une grande confrérie, sous l'invocation de Notre-Dame. Les adeptes s'y engageaient, au nom de la Divinité, par de terribles serments, à faire les choses qui sont le plus en horreur à la Divinité. »

Le duc de Normandie essayait, mais sans succès, de résister aux factieux. L'université et le clergé de Paris se réunirent aux partisans de Marcel. Le Prince se vit bientôt lui-même forcé de prendre le chaperon, signe de la révolte. Le prévôt avait préludé à l'acte de violence effectué sur l'héritier du trône par un crime dont il avait su rendre adroitement complices les Parisiens.

« Perrin Marc, valet de changeur, ayant rencontré Jean Baillet, trésorier du duc de Normandie, et l'un des plus intimes familiers de ce prince, le tua d'un coup de couteau, et se réfugia dans l'église de Saint-Merry. Le duc de Normandie, ému de colère et de douleur, envoya aussitôt le maréchal de Normandie, Robert de Clermont, avec Guillaume Staise, prévôt de Paris[1], et un grand nombre de gens d'armes, qui, malgré la franchise du lieu, brisèrent les portes, et tirèrent le coupable de son asile. Le lendemain il eut le poing coupé sur la place où le meurtre s'était commis, et il fut pendu ensuite au gibet de Paris. On disait hautement qu'il avait voulu se venger du trésorier, qui lui refusait avec hauteur de payer deux chevaux vendus au duc de Normandie. Mais personne ne doutait que le véritable motif n'eût été la violence de l'esprit de parti. Les suites le prouvèrent assez. L'évêque de Paris, sous prétexte que Perrin Marc était ecclésiastique, fit tant qu'on rendit son corps, et qu'on le rapporta dans l'église de Saint-Merry, où l'on réhabilita sa mémoire; et il fut enterré avec beaucoup de solennité. Le prévôt des marchands et un grand nombre de bourgeois assistèrent à ses funérailles, cérémonie renouvelée des obsèques du chevalier d'Harcourt et des autres seigneurs de Rouen.

« Cet événement s'était passé à la fin de janvier. Le 22 février, dès le matin, tous les gens de métier, avertis par ordre du prévôt des marchands, se rassemblent en armes à Saint-Éloi. Dès la pointe du jour, des meneurs s'étaient répandus dans les différents quartiers, et ayant formé des attroupements partiels, avaient eu soin d'échauffer d'avance les esprits. On entendait répéter de groupe en groupe : « Qu'on ne pourrait jamais obtenir jus- » tice du duc de Normandie, ni par d'humbles » prières, ni par de fortes représentations; com- » bien de tentatives n'avaient pas faites et l'évêque » de Laon, et le prévôt, et les consuls de Paris, » et tous les amis du bon droit et du peuple! que » sans cesse obsédé par la troupe de ses courtisans, » docile à leurs instigations, le prince rebutait tous » les avis, toutes les instances, ou promettait pour » manquer de foi... »

La foule, dont ces discours accroissaient l'exaltation, grossissait de moment en moment. On appelait Marcel à grands cris. — « Le prévôt des marchands paraît bientôt lui-même, accompagné des échevins. On les salue par des applaudissements et des cris prolongés. On se met en marche. La troupe s'avance en désordre et en tumulte, brandissant des piques, des pioches, des épées, des fourches, des faux, des haches, enfin tout ce dont leur fureur avait pu s'armer, les uns ayant un casque en tête, et le reste du corps à moitié nu, ou vêtu d'une *jaque* d'ouvrier, les autres couverts d'une cuirasse mal ajustée et rongée par la rouille. L'air retentit d'imprécations contre les nobles et d'acclamations pour leurs chefs; les satellites de Marcel mêlent des chansons grossières aux vociférations de la rage, et leur visage exprime à la fois les menaces de la colère et le rire d'une joie féroce. La populace grossit de moment en moment leur cortége, sans autre motif, sans autre dessein que de prendre part au trouble, ou de voir.—Au bruit de leur approche, tout le monde court aux fenêtres et aux portes des maisons; mais à cette vue chacun, saisi d'effroi, fuit et se renferme au fond de sa demeure. Ceux que la curiosité du spectacle a retenus le contemplent en frissonnant; quelques-uns restent consternés et stupides d'étonnement et

[1] C'était le chef de la police; il ne faut pas le confondre avec le prévôt des marchands.

d'horreur; d'autres, par crainte, composent leur figure pour avoir l'air joyeux, et semblent approuver du geste et de la voix l'entreprise qu'ils ignorent; mais tous présagent un grand crime et de grands malheurs. Où vont-ils? Qui est l'objet de leur haine? Qui doit périr? Les victimes étaient déjà désignées aux assassins. Ceux-ci approchaient de Saint-Landry; tout à coup des cris s'élèvent: » C'est Renaut d'Acy! Voilà un de ces tyrans » qu'on a rétablis contre le peuple et malgré le » peuple! C'est lui qui prétend être avocat-général » au mépris des États! C'est lui qui s'est dérobé » dernièrement encore pour un procès à la justice » des réformateurs du royaume. » Il veut parler, on se précipite sur lui sans l'entendre; il cherche à fuir, on l'atteint; il tombe percé de mille coups, et la troupe insulte en passant au cadavre, qui reste sur la place.

« Le sang commence à enivrer les assassins; ils se précipitent avec plus d'ardeur sur les pas de leurs chefs, et ne demandent qu'à frapper. Enfin ils arrivent au palais. Les portiers ne veulent admettre que le prévôt avec un petit nombre; on force l'entrée; la foule inonde les cours, les escaliers, les appartements; et le duc de Normandie, qui s'entretenait tranquillement avec plusieurs personnes de sa cour, surpris d'une telle rumeur, demande ce qui se passe. — Le prévôt des marchands entre avec ses satellites. « Seigneur, mon » duc, dit-il au jeune prince, ne vous effrayez » pas; nous avons une exécution à faire ici; car » il est ordonné, et il convient qu'il soit fait. » Puis se retournant vers les siens, qui portaient comme lui des chaperons mi-partis: « Faites en bref ce » pourquoi vous êtes venus ici. » A peine a-t-il donné le signal, la troupe se jette sur le seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, brave chevalier, mais qui alors sans armes, et pris au dépourvu, se débat vainement, et meurt sous les yeux du prince. On dit même que son sang rejaillit sur Charles. Robert de Clermont, maréchal de Normandie, s'etait réfugié dans une chambre voisine; on le poursuit, et on l'égorge dans cette retraite. Pendant ce double meurtre, tous les gens du duc de Normandie avaient fui et l'avaient abandonné, seul, sans secours, au milieu des bourreaux et des forcenés. Éperdu, saisi d'horreur et d'effroi à la vue de ce carnage, Charles tombe, privé de l'usage de ses sens, aux pieds du prévôt des marchands. L'insolent Marcel, jouissant de l'abaissement du prince et faisant grâce à son maître, le relève, lui dit « qu'il n'avait rien à craindre. » Il retire le chaperon mi-parti qu'il avait sur la tête, le met sur celle du prince, dont il prend à son tour le chaperon, orné de franges d'or; chaperon qu'il porta toute la journée, comme un trophée...

« Les gens de la suite du prévôt des marchands traînèrent les cadavres des deux chevaliers à travers les appartements et les escaliers tout souillés de traces de sang, et les portèrent dans la cour sur la table de marbre, de manière qu'ils pussent être aperçus des fenêtres du prince. Les cadavres restèrent là toute la journée à découvert. On venait les voir; personne n'osait prendre pitié de ces restes malheureux [1]. »

Misères de la France. — Les grandes compagnies. — La Jacquerie. — Attaque et défense de Meaux (1357-1358).

Tandis que ces scènes d'horreur se passaient à Paris, les provinces étaient livrées à tous les genres de dévastation. La trêve qui suivit la bataille de Poitiers, au lieu d'être favorable à la France et aux travaux des États, augmenta la confusion.

« Les troupes nationales et étrangères, dont on n'avait plus besoin, dit M. de Chateaubriand, et que l'on ne pouvait solder, se débandèrent; elles élurent des chefs et formèrent ces grandes compagnies qui désolèrent la France. Une de ces compagnies, qui se surnomma *societa dell' acquisto*, ravagea la Provence, et fit trembler le pape dans Avignon. Après ces premières compagnies parurent les *routiers* et les *tard-venus*, qui battirent Jacques de Bourbon à Brignais (1361).... Arnaud de Cervolles, surnommé l'Archiprêtre, le chevalier Verd, le petit Meschin, Aymérigot, Tête-Noire, et plusieurs autres rappelaient, par leurs faits d'armes, dans les gorges des vallées qu'ils occupaient, dans les châteaux dont ils s'étaient emparés, tout ce que les romans nous racontent des mécréants et des enchanteurs.

» Un autre fléau avait éclaté, la Jacquerie. Les paysans se révoltèrent contre les gentilshommes, auxquels ils avaient rendu le nom de *Jacques Bonhomme*, que les gentilshommes leur avaient d'abord donné: ils accusaient, ce qui était vrai, une partie de la noblesse d'avoir fui à Poitiers, de sorte que leur insurrection venait à la fois du sentiment de l'oppression qu'ils avaient subie, de la soif d'indépendance qu'ils ressentaient, du désir de venger le roi, et d'un mouvement patriotique contre l'invasion étrangère. Ils combattirent les bandes anglaises avec un courage qui eût plus tôt délivré la France s'ils eussent été imités. Le soulèvement des paysans du Beauvoisis, du Soissonnais et de la Picardie signale la naissance de la monarchie des États,

[1] M. J. Naudet. — *Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale.*

comme le soulèvement des laboureurs de la Vendée marque la fin de cette monarchie. Au milieu des épouvantables cruautés de la Jacquerie, Guillaume Caillet, Guillaume Lalouette et le valet de ferme de celui-ci, le grand Ferré, furent pourtant des héros.

» Les paysans, tant ceux qui s'étaient soulevés que ceux qui étaient restés chez eux, avaient fortifié leurs villages et placé des sentinelles dans les clochers de leurs paroisses : à l'approche de l'ennemi, ces sentinelles *tintaient la campane*, ou donnaient l'alarme avec un cornet; aussitôt les laboureurs répandus sur les champs se réfugiaient dans l'église. Les riverains de la Loire se retiraient la nuit dans des bateaux qu'ils arrêtaient au milieu du fleuve. A Paris on défendit de sonner les cloches, excepté celle du couvre-feu (1358), depuis les vêpres chantées jusqu'au grand jour du lendemain, afin que les bourgeois en faction ne fussent distraits par aucun bruit. Les chemins se couvrirent d'herbe; les monastères furent abandonnés; les sillons laissés en friche ne servirent plus que de camps aux différentes troupes de brigands, de jacques, de soudoyers anglais, navarrois, français, qui s'y succédaient comme des hordes d'Arabes passant dans le désert : on ne reconnaissait l'existence des hommes dans ces solitudes qu'à la fumée des incendies qui s'élevait des hameaux. Nous avons encore les complaintes latines que l'on chantait sur les malheurs de ces temps, et ce couplet pour les bonshommes.

Jacques Bonshommes,
Cessez, cessez, gens d'armes et piétons,
De piller et manger le bonhomme,
Qui de longtemps Jacques Bonhomme
Se nomme.

Voilà ce que firent les jacques, les compagnons, les bourgeois de Paris : la France leur fut redevable du commencement d'une infanterie nationale qui remplaça l'infanterie féodale des communes, joint à ce sentiment d'indépendance naturel à la force armée; force tyrannique quand elle triomphe régulièrement, libératrice quand elle naît spontanément dans le sein d'un peuple opprimé. »

A ces paroles éloquentes d'un illustre historien de notre temps, nous joindrons le récit naïf du célèbre chroniqueur que nous avons déjà cité. Froissart, contemporain et témoin des excès de la Jacquerie, n'a aucune pitié pour ces ennemis de la noblesse qui commettaient des actes de barbarie, *tels*, dit-il, *que nulle créature humaine ne devrait et n'oserait les penser.*

« Aucunes gens des villes champêtres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisis; et ne furent mie cent hommes les premiers, et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit. Et chacun d'eux dit : « Il dit voir (vrai), il dit voir, honni soit celui » par qui il demeurera que tous les gentils hommes » ne soient détruits. »

» Lors se assemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil et sans nulles armures, fors que de bâtons ferrés et de couteaux, en la maison d'un chevalier qui près de là demeuroit. Si brisèrent la maison et tuèrent le chevalier, la dame et les enfants, petits et grands, et ardirent la maison. Secondement ils s'en allèrent en un autre fort château et firent pis assez; car ils prirent le chevalier et le lièrent à une estache (pieu) bien et fort, et violèrent sa femme et sa fille plusieurs, ce voyant le chevalier; puis tuèrent la dame qui étoit enceinte et grosse d'enfant, et sa fille et tous les enfants, et puis ledit chevalier à grand martyre, et ardirent (brûlèrent) et abattirent le châtel. Ainsi firent-ils en plusieurs châteaux et bonnes maisons.

» Et multiplièrent tant que ils furent bien six mille, et partout là où ils venoient leur nombre croissoit; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun (chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants) les fuyoient, et emportoient les dames et les damoiselles leurs enfants dix ou vingt lieues loin, où ils se pouvoient garantir; et laissoient leurs maisons toutes vagues et leur avoir dedans : et ces méchants gens assemblés sans chef et sans armures roboient (voloient) et ardoient (brûloient) tout, et tuoient et efforçoient toutes dames et pucelles, sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés.

» Certes oncques n'avint entre chrétiens et Sarrasins telle forcenerie que ces gens faisoient, ni qui plus fissent de maux et de plus vilains faits, et tels que créature ne devroit oser penser, aviser, ni regarder; et cil (celui) qui plus en faisoit étoit le plus prisé et le plus grand maître entre eux. Je n'oserois écrire ni raconter les horribles faits et inconvenables que ils faisoient aux dames. Mais entre les autres désordonnances et vilains faits, ils tuèrent un chevalier et le boutèrent en une broche et le tournèrent au feu, et le rôtirent devant la dame et ses enfants. Après ce que dix ou douze eurent la dame efforcé, ils les en voulurent faire manger par force; et puis les tuèrent et firent mourir de male-mort.

» Et avoient fait un roi entre eux qui étoit, si comme on disoit adonc, de Clermont en Beauvoisis, et l'élurent le pieur (pire) des mauvais; et ce roi on appeloit *Jacques Bonhomme*. Ces méchants gens ardirent (brûlèrent) au pays de Beauvoisis et environ Corbie et Amiens et Mondidier plus de soixante bonnes maisons et de forts châteaux; et si

Dieu n'y eût mis remède par sa grâce, le meschef fut si multiplié que toutes communautés eussent détruites, sainte église après, et toutes riches gens par tous pays, car tout en telle manière si faites gens faisoient au pays de Brie et de Pertois.

» Et convint toutes les dames et les damoiselles du pays et les chevaliers et les écuyers, qui échapper leur pouvoient, affuir à Meaux en Brie, l'un après l'autre, en pures leur cotes, ainsi comme elles pouvoient; aussi bien la duchesse de Normandie, et la duchesse d'Orléans et foison de hautes dames comme autres, si elles se vouloient garder d'être violées, efforcées et puis après tuées et meurtries.

» Toute en semblable manière si faites gens se maintenoient entre Paris et Noyon, et entre Paris et Soissons, et entre Soissons et Hen (Ham) en Vermandois, et par toute la terre de Coucy. Là étoient les grands violeurs et malfaiteurs; et exilièrent (ravagèrent) que entre la terre de Coucy, que entre la comté de Valois, que en l'évêché de Laon, de Soissons et de Noyon, plus de cent châteaux et bonnes maisons de chevaliers et écuyers, et tuoient et roboient quanque (tout ce que) ils trouvoient.

» Quand les gentilshommes de Beauvoisis, de Corbiois, de Vermandois, de Valois et des terres où ces méchantes gens conversoient et faisoient leurs forcéneries, virent ainsi leurs maisons détruites et leurs amis tués, ils mandèrent secours à leurs amis en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hesbaing. Si en y vint tantôt assez de tous côtés. Si s'assemblèrent les gentilshommes étrangers et ceux du pays qui les menoient. Si commencèrent aussi à tuer et à découper ces méchants gens, sans pitié et sans merci; et les pendoient par fois aux arbres où ils les trouvoient. Mêmement le roi de Navarre en mit un jour à fin plus de trois mille, assez près de Clermont en Beauvoisis. Mais ils étoient jà tant multipliés que si ils fussent tous ensemble ils eussent bien été cent mille hommes. Et quand on leur demandoit pourquoi ils faisoient ce, ils répondoient: » qu'ils ne savoient, mais il le véoient (voyoient) aux » autres faire, si le faisoient aussi, et pensoient » qu'ils dussent en telle manière détruire tous les no- » bles et gentilshommes du monde, parquoi nul » n'en put être.....»

» En ce temps que ces méchants gens couroient, revinrent de Prusse le comte de Foix et le Captal de Buch, son cousin; et entendirent sur le chemin si comme ils devoient entrer en France, la pestillence et l'horribleté qui couroit sur les gentilshommes. Si en eurent ces deux seigneurs grand'pitié. Si chevauchèrent par leurs journées tant qu'ils vinrent à Châlons en Champagne, qui rien ne se mouvoit du fait des vilains, ni point n'y entroient.

» Si leur fut dit en la dite cité que la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans et bien trois cents dames et damoiselles, et le duc d'Orléans aussi, étoient à Meaux, en Brie, en grand meschef de cœur, pour cette *Jaquerie*. Ces deux bons chevaliers s'accordèrent que ils iroient voir les dames et les reconforteroient à leur pouvoir.... Si pouvoient être de leur route (troupe) environ quarante lances, et non plus; car ils venoient d'un pélerinage... Tant chevauchèrent que ils vinrent à Meaux, en Brie. Si allèrent tantôt devers la duchesse de Normandie et les autres dames, qui furent moult liées (joyeuses) de leur venue; car tous les jours elles étoient menacées des jacques et des vilains de Brie, et mêmement de ceux de la ville, ainsi qu'il fut apparent.

» Car encore pour ce que ces méchants gens entendirent que il avoit là foison de dames et damoiselles et de jeunes gentils enfants, ils s'assemblèrent ensemble, et ceux de la comté de Valois aussi, et s'envinrent devers Meaux. D'autre part ceux de Paris qui bien savoient cette assemblée se partirent un jour de Paris, par flottes (bandes) et par troupeaux, et s'envinrent avecques les autres. Et furent bien neuf mille tous ensemble, en très-grand'volonté de mal faire. Et toujours leur croissoient gens de divers lieux et de plusieurs chemins qui se raccordoient à Meaux.

» Et s'envinrent jusques aux portes de ladite ville. Et ces méchants gens de la ville ne voulurent contredire l'entrée à ceux de Paris, mais ouvrirent leurs portes. Si entrèrent au bourg si grand'plenté (quantité) que toutes les rues en étoient couvertes jusques au marché...

» Quand les nobles dames, qui étoient herbergées au marché de Meaux, qui est assez fort, mais (pourvu) qu'il soit gardé et défendu, car la rivière de Marne l'avironne, virent si grand'quantité de gens accourir et venir sur elles, si furent moult ébahies et effrayées; mais le comte de Foix et le captal de Buch et leurs routes (troupes), qui jà étoient tous armés, se rangèrent sur le marché et vinrent à la porte du marché et firent ouvrir tout arrière; et puis se mirent au-devant de ces vilains, noirs et petits et très-mal armés, et la bannière du comte de Foix, et celle du duc d'Orléans, et le pennon du Captal, et les glaives, et les épées en leurs mains, et bien appareillés d'eux défendre et de garder le marché.

» Quand ces méchants gens les virent ainsi ordonnés, combien qu'ils n'étoient mie grand'foison encontre eux, si ne furent mie si forcénés que devant, mais se commencèrent les premiers à reculer et les gentilshommes à eux poursuivir (poursuivre) et à lancer sur eux de leurs lances et de leurs épées

et eux abattre. Adonc ceux qui étoient devant et qui sentoient les horions (coups), ou qui les redoutoient à avoir, reculoient de hideur (crainte) tant à une fois qu'ils chéoient (tomboient) l'un sur l'autre. Adonc issirent (sortirent) toutes manières de gens d'armes hors des barrières et gagnèrent tantôt la place et se boutèrent entre ces méchants gens. Si les abatoient à grands monceaux, et tuoient ainsi que bêtes; et les reboutèrent tous hors de la ville que oncques en nul d'eux n'y eut ordonnance ni conroy (ordre): et en tuèrent tant qu'ils en étoient tous lassés et tannés (fatigués), et les faisoient saillir (sauter) en la rivière de Marne. Finalement ils en tuèrent ce jour, et mirent à fin plus de sept mille: ni jà n'en fut nul échappé, si ils les eussent voulu chasser plus avant. Et quand les gentilhommes retournèrent ils boutèrent le feu en la désordonnée ville de Meaux, et l'ardirent (brûlèrent) toute et tous les vilains du bourg qu'ils purent dedans enclorre.

« Depuis cette déconfiture, qui fut faite à Meaux, ne se rassemblèrent-ils nulle part; car le jeune sire de Coucy, qui s'appeloit messire Engnerrand, avoit grand foison de gentilshommes avec lui, qui les mettoient à fin partout où ils les trouvoient, sans pitié et sans mercy. »

Progrès et projets des factieux. — Réaction en faveur de l'autorité royale. — La noblesse et le clergé se rattachent à la royauté.

Le roi de Navarre était revenu à Paris quatre jours après l'assassinat des maréchaux de Champagne et de Normandie. Son retour fut le signal de nouveaux troubles. Les deux reines de la maison de Navarre, Jeanne et Blanche, le prévôt des marchands, Étienne Marcel, l'évêque de Laon, et les gens de leur parti, se réunirent pour porter les derniers coups à la puissance royale. Tous les sujets fidèles du roi, tous les serviteurs dévoués du défunt furent persécutés, tandis que le roi de Navarre affectait de montrer au duc de Normandie une vive amitié, et que les états proclamaient d'eux-mêmes le jeune prince régent du royaume.

« Ce changement, dit un historien, causa une grande surprise dans le public. On ne pouvait concevoir comment l'évêque de Laon, Marcel, et les autres, sans la volonté desquels rien ne se faisait dans le conseil royal et dans Paris, avaient permis cet accroissement de l'autorité du jeune prince. Mais ceux qui voyaient plus à fond dans la politique des conspirateurs jugeaient qu'ils n'avaient orné la victime que pour l'immoler, et qu'ils préparaient ainsi une grande révolution; que le nom du roi était supprimé de tous les actes publics et de tous les contrats particuliers, par la nouvelle formule qu'on avait donnée à tous les notaires et aux écrivains du palais, on éteindrait peu à peu sa mémoire; qu'on ne scellerait plus les *lettres-royaux* ni du grand sceau royal, ni du sceau du châtelet, mais de celui du duc de Normandie; que l'interruption de la majesté royale abolirait l'autorité de la maison régnante; qu'on pourrait trouver sans cesse de nouveaux obstacles à la délivrance du roi, et le laisser mourir dans sa prison en Angleterre; qu'Édouard, content d'entretenir les troubles de la France, donnerait les mains à ce projet, et qu'il serait facile de détrôner un régent, un jeune homme, sans crédit, sans forces et sans appuis. On tâchait d'accoutumer les provinces et les officiers civils ou militaires à une autre puissance. Le roi de Navarre, sans avoir aucun titre, aucun caractère qui lui donnât le droit de commander dans l'État, faisait expédier en son nom des lettres de sauf-conduit, par lesquelles *il étoit enjoint à tous capitaines, chastelains, gardes de pays, villes, passages et détroits du royaume, de ne point empêcher ceux à qui elles étoient accordées d'aller et de séjourner partout où ils voudroient.* Et l'on avait plus d'égards à ses lettres qu'à celles du du duc de Normandie [1]. »

Pendant que le duc de Normandie était ainsi captif, les factieux, qui se servaient de son nom pour faire prévaloir leurs volontés, étendaient les ravages de la guerre civile jusqu'aux portes de Paris. Bientôt cette ville elle-même se trouva assiégée, en quelque sorte, par un simple chevalier, nommé le Bègue de Vilaine, qui se déclara ennemi des Parisiens pour venger son ami Robert de Clermont, que le prévôt Marcel avait fait assassiner.

Le duc de Normandie parvint, à la fin de l'année 1358, à sortir de Paris pour se rendre aux états provinciaux de la Champagne, qui avaient été convoqués à Provins. Il alla ensuite présider à Compiègne les états du Vermandois, et, dans ces deux assemblées, il trouva de nombreux partisans avec lesquels il put bientôt entreprendre, malgré tous les efforts du roi de Navarre, de faire rentrer dans le devoir les factieux qui dominaient Paris.

La noblesse, abandonnée aux fureurs des factieux, avait senti la faute qu'elle avait faite en laissant avilir le pouvoir royal, où elle puisait toute sa force; elle avait reconnu qu'en s'isolant, elle avait elle-même causé tous ses maux, et elle se rapprocha franchement du duc de Normandie.

Les hommes honnêtes et paisibles qui appartenaient aux ordres du clergé et du tiers état étaient également fatigués des désordres. A Paris même, Marcel et Le Coq ne se soutenaient plus qu'avec peine. Ceux de leurs complices qui s'étaient rendus moins coupables qu'eux, et qui croyaient encore

[1] M. Naudet, *Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale.*

pouvoir espérer un pardon, songeaient aux moyens de l'obtenir. Voulant rester maîtres des événements au moment décisif, ils avaient fait chasser les troupes anglaises et navarroises que le prévôt des marchands avait introduites; ils étaient parvenus à rendre le roi de Navarre suspect au peuple, dont naguère il avait été l'idole. La crise approchait; le pouvoir allait échapper aux factieux; leurs têtes étaient menacées; il fallait se livrer à la merci du régent, ou s'abandonner sans réserve au roi de Navarre, qui occupait Saint-Denis avec une armée d'Anglais et de Navarrois. Marcel résolut de lui livrer la ville, de faire massacrer par ses soldats tous les partisans du dauphin, et de le proclamer roi de France. Le Coq devait faire le couronnement.

Marcel veut livrer Paris aux Navarrois et aux Anglais. — Sa mort. — Paris rentre sous l'autorité du duc de Normandie (1358).

«Le prevost des marchands de Paris, et ceux de son alliance et accord avoient souvent entre eux plusieurs secrets conseils pour savoir comment ils se pourroient maintenir, car ils ne pouvoient trouver par nul moyen mercy ni remède au duc de Normandie; dont ce les ébahissoit plus que autre chose. Si regardèrent finalement que mieux valoit qu'ils demeurassent en vie et en bonne prospérité du leur et de leurs amis que ce qu'ils fussent détruits; car mieux leur valoit à occire que être occis. Si s'arrêtèrent du tout sur cet état, et traitèrent secrètement devers ces Anglois qui guerroyoient ceux de Paris; et se porta certains traités et accord entre les parties, que le prevost des marchands et ceux de sa secte devoient être tous prêts et ordonnés entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Antoine, tellement que à heure de minuit Anglois et Navarrois devoient tous d'une sorte y venir, si pourvus que pour courir et détruire Paris, et les devoient trouver toutes ouvertes; et ne devoient lesdits coureurs déporter (ménager) homme ni femme, de quelque conversation (état) qu'ils fussent, mais tous mettre à l'épée, excepté aucuns que les ennemis devoient connoître par les signes qui seroient mis à leurs huis et fenêtres.

«Cette propre nuit que ce devoit advenir, inspira Dieu et aucuns des bourgeois de Paris qui toujours avoient été de l'accord du duc, desquels Jean Maillart et Simon Maillart, son frère, se faisoient chefs; et furent ceux, par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux pour avoir plus de confortants.

«Et s'en vinrent, Jean et Simon Maillart, pourvus d'armures et de bons compagnons bien avisés, pour savoir quelle chose ils devoient faire, un petit devant minuit à la porte Saint-Antoine, et trouvèrent ledit prevost des marchands, les clefs de la porte en ses mains.

«Le premier parler que Jean Maillart lui dit, ce fut que il lui demanda par son nom: «Etienne, «Etienne, que faites-vous-ci à cette heure?»

«Le prevost lui répondit: «Jean, à vous qu'en «monte de savoir? Je suis-ci pour prendre garde de «la ville, dont j'ai le gouvernement.»

—«Par Dieu, répondit Jean Maillart, il ne va mie «ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien; et «je vous le montre, dit-il à ceux qui étoient de-lez «(près) lui, comment il tient les clefs des portes en «ses mains pour trahir la ville.»

«Le prevost des marchands s'avança et dit: «Vous «mentez.»

—«Par Dieu, répondit Jean Maillart, traître, «mais vous mentez;» et tantôt férit à lui, et dit à ses «gens: «A la mort! à la mort! tout homme de son «côté, car ils sont traîtres.»

«Là eut grand hutin (combat) et dur; et s'en fût volontiers le prevost des marchands fui s'il eût pu, mais il fut si hâté, qu'il ne put. Car Jean Maillart le férit d'une hache sur la tête, et l'abattit à terre[1],

[1] Telle est la leçon du plus grand nombre des manuscrits et de tous les imprimés de Froissart. Tel est aussi le fondement sur lequel on a cru que Maillart avait tué de sa main le prévôt Marcel, et seul opéré la révolution qui sauva Paris, et peut-être le royaume, car il n'est pas même nommé par les autres historiens contemporains, à l'exception de l'auteur des *Chroniques de France*, qui ne lui donne qu'une part très-légère à l'action. — Une leçon nouvelle, recueillie par Dacier, et publiée par M. Buchon dans son édition des *Chroniques de Jean Froissart*, attribue la délivrance de Paris et la mort de Marcel à deux chevaliers, sujets fidèles du roi de France. — Voici cette leçon:

«Cette propre nuit que ce devoit advenir, inspira Dieu et éveilla aucun des bourgeois de Paris qui étoient de l'accord, et avoient toujours été du duc de Normandie, desquels messire Pépin des Essarts et messire Jean de Charny se faisoient chefs; et furent iceux par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux, pour avoir plus de confortants.

«Or, s'en vint ledit messire Pépin et plusieurs autres, bien pourvus d'armes et de bons compagnons, et prit, ledit messire Pépin, la bannière de France: «Au roi et au duc,» et les suivoit le peuple; et vinrent à la porte Saint-Antoine, où ils trouvèrent le prevost des marchands qui tenoit les clefs de la porte en ses mains.

«Là étoit Jean Maillart, qui pour ce jour avoit eu débat au prevost des marchands, et à Josseran de Mascon, et s'étoit mis avecques ceux de la partie du duc de Normandie. Et illecques (là) fut ledit prevost des marchands fortement arqué, assailli et débouté; et y avoit si grand noise et criée du peuple qui là étoit que l'on ne pouvoit rien entendre et disoient, «A mort! à mort; tuez! tuez le prevost des marchands et ses «alliés, car ils sont traîtres.»

«Là eut entr'eux grand hutin (combat), et le prevost des

quoique ce fût son compère, ni ne se partit de lui jusqu'à ce qu'il fût occis, et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyés en prison; et puis commencèrent à estourmir ensemble et à éveiller les gens parmi les rues de Paris.

« Si s'en vinrent Jean Maillart et ceux de son accord parmi les portes Saint-Honoré, et trouvèrent gens de la sorte dudit prevost. Si les inculpèrent de trahison, ni excusation qu'ils fissent ne leur valut rien. Là en y eut plusieurs pris et envoyés en divers lieux en prison, et ceux qui ne se laissoient prendre étoient occis sans merci. Cette propre nuit on en prit plus de soixante en leurs maisons, qui furent tous inculpés de trahison et du fait de quoi ledit prevost étoit mort, car ceux qui pris étoient confessèrent tout le meschef.

« Lendemain au matin ce Jean Maillart fit assembler la plus grande partie de la communauté de Paris au marché ès halles; et quand ils furent tous venus, il monta sur un échafaud, et puis remontra généralement pour quelle raison il avoit occis le prevost des marchands et en quel forfait il l'avoit trouvé; et recorda bellement et sagement de point en point toute l'avenue du prevost et de ses alliés, et comment, en cette propre nuit, la cité de Paris devoit être courue et détruite, si Dieu par sa grâce n'y eut mis remède, qui les éveilla et les avoit inspirés de connoître cette trahison. Quand le peuple qui présent étoit ouït ces nouvelles, il fut moult ébahi du péril où il avoit été, et en louoient les plusieurs Dieu, à jointes mains, de la grâce que faite leur avoit. Là furent jugés à mort par le conseil des prud'hommes de Paris et par certaine science tous ceux qui avoient été de la secte du prevost des marchands. Si furent tous exécutés en divers tourments de mort.

« Ces choses faites et accomplies, Jean Maillart qui grandement étoit en la grâce et amour de la communauté de Paris, et aucuns preudes hommes (prud'hommes) ahers (adhérents) avecques lui, envoyèrent Simon Maillart et deux maîtres de parlement, maître Étienne Alphonse et maître Jean Pastourel, devers le duc de Normandie, qui se tenoit à Charenton. Ceux lui recordèrent pleinement et véritablement l'avenue de Paris et la mort dudit prevost et de ses alliés, dont ledit duc fut moult réjoui; et prièrent les dessus dits au duc qu'il voulût venir à Paris pour aider à conseiller la ville en avant, car tous ses adversaires etoient morts.

« Le duc répondit que si feroit-il volontiers, et se partit du pont de Charenton, messire Arnoul d'Andrehen et le seigneur de Roye et aucuns chevaliers en sa compagnie, et s'en vint dedans la bonne ville de Paris, où il fut recueilli de toutes gens à grande joie, et descendit adonc au Louvre. Là étoit Jean Maillart de lez (près) lui, qui grandement etoit en sa grâce et en son amour; et à voir (vrai) dire, il l'avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci-dessus recorder. — Assez-tôt après manda le duc de Normandie la duchesse sa femme, les dames et les demoiselles qui se tenoient et avoient été toute la saison à Meaux en Brie. Si vinrent à Paris. »

marchands qui etoit sur les degrés de la Bastide (Bastille) Saint-Antoine, s'en fût volontiers fui s'il eût pu; mais il fût si hâté, que il ne put, car messire Jean de Charny le férit d'une hache en la tête, et l'abattit à terre, et puis fut féru de maître Pierre Fouace, et autres qui ne le laissèrent jusques à tant que il fût occis, et six de ceux qui étoient de sa secte, entre lesquels étoient Philippe Guiffart, Jean de Lille, Jean Poiret, Simon le Paonnier, et Gille Marcel; et plusieurs autres traîtres furent pris et envoyés en prison. Et puis commencèrent à courir et à chercher parmi les rues de Paris, et mirent la ville en bonne ordonnance, et firent grand guet toute nuit. »

Nouvelle invasion de la France par Édouard III. — Traité de Brétigny (1359-1360).

Le roi était toujours captif en Angleterre; Édouard, en traitant son prisonnier avec une générosité apparente, mettait de dures conditions à sa délivrance. — Jean, fatigué de sa captivité, avait consenti à restituer toutes les provinces conquises sur l'Angleterre depuis Henri II, et à dispenser le monarque anglais de l'hommage pour ses diverses possessions en France. Le traité fut envoyé à Paris; mais les états généraux, d'accord sans doute avec le régent, refusèrent de le ratifier.

Le roi de Navarre, après la mort de Maillart, avait déclaré la guerre au régent, et ravageait les provinces françaises; il s'allia de nouveau avec le roi d'Angleterre. Irrité des refus des états, Édouard, qui, pendant la trêve, avait fait d'immenses préparatifs, descendit à Calais avec cent mille hommes. Le régent ne pouvant arrêter sa marche, pourvut à la défense des places, et y fit transporter les vivres, les fourrages et les effets précieux; les campagnes restèrent abandonnées à l'ennemi. Le roi d'Angleterre parcourut les provinces sans rencontrer d'obstacles, et acheva de détruire ce qui avait échappé à la fureur des bandes et des paysans. — Il attaqua Reims, où il voulait se faire sacrer roi de France; mais les habitants, animés par leur archevêque, lui opposèrent une résistance si vigoureuse, qu'il fut obligé de lever le siége. Il se vengea de ce mauvais succès en pillant la Champagne, en rançonnant la Bourgogne, en ravageant le Nivernois, la Brie et le Gatinois; puis il se présenta devant Paris, où le régent s'était enfermé. Il essaya en vain de l'attirer à une bataille, ne put lui faire changer son plan de défense, et se retira pour aller ravager le Maine, la Beauce et les environs de Chartres; sa position com-

mençait néanmoins à l'inquiéter; il n'avait pu s'emparer encore d'aucune ville importante; le pays, ruiné par ses troupes, ne lui fournissait plus de vivres; il n'était pas plus avancé que lorsqu'il était entré en France, et il craignait de perdre son armée en prolongeant cette expédition; mais son orgueil avait peine à y renoncer. Un orage affreux qui épouvanta ses troupes lui servit de prétexte; il supposa en avoir été effrayé lui-même, et avoir fait vœu de consentir à la paix. Il retourna donc en Angleterre, et signa le traité de Brétigny, qui fut approuvé par les états généraux.

Par ce traité, conclu en mai 1360, le roi Jean cédait le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, l'Agenois, le Quercy, Calais, Guines et Montreuil; il renonçait à l'hommage qui lui avait été rendu jusqu'alors pour la Guyenne et pour le comté de Ponthieu; enfin, il s'engageait à payer trois millions d'écus d'or. De son côté, Édouard renonçait à toute prétention sur la couronne de France, et sur la principauté de la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou, de la Flandre et de la Bretagne. Les renonciations formelles devaient être confirmées plus tard par les deux monarques, et le roi de France devait livrer en ôtages trois de ses fils, son frère et trente six autres princes ou seigneurs. — « Une observation qui me semble avoir échappé aux historiens, dit M. de Chateaubriand, doit être faite: Jean, en cédant tant de provinces à Édouard, ne cédait pourtant presque rien des domaines de son royaume proprement dit. C'étaient des seigneurs indépendants, les La Marche, les Comminges, les Périgord, les Châtillon, les Foix, les Armagnac, les Albret, qui changeaient seulement de seigneur; qui, ne reconnaissant jamais que la couronne de France, eut en le droit de leur donner un autre suzerain, en appelèrent, sous Charles V, à cette couronne, et secouèrent le joug étranger. Ainsi, ce démembrement de la monarchie féodale ne se pourrait comparer en aucune manière au démembrement de la monarchie compacte et constitutionnelle d'aujourd'hui. »

Charles le Mauvais, craignant que le roi de France, débarrassé de toute inquiétude du côté de l'Angleterre, ne le punît de ses perfidies, s'empressa de signer la paix avant que le roi eût été rendu à la liberté.

Mise en liberté du roi Jean — Bataille de Brignais — Donation du duché de Bourgogne à Philippe le Hardi. — Mort de Jean (1360-1364).

Jean rentra en France le 23 octobre 1360, après quatre ans, un mois et six jours de captivité. La fin de son règne ne fut pas plus heureuse que ne l'avait été le commencement. — Trois de ses fils donnés en ôtages le remplacèrent en captivité. Il trouva le royaume que lui avait conservé la prudence de son fils aîné dans un état de misère effroyable. — Aux ravages des grandes compagnies d'aventuriers succédèrent la famine et la peste.

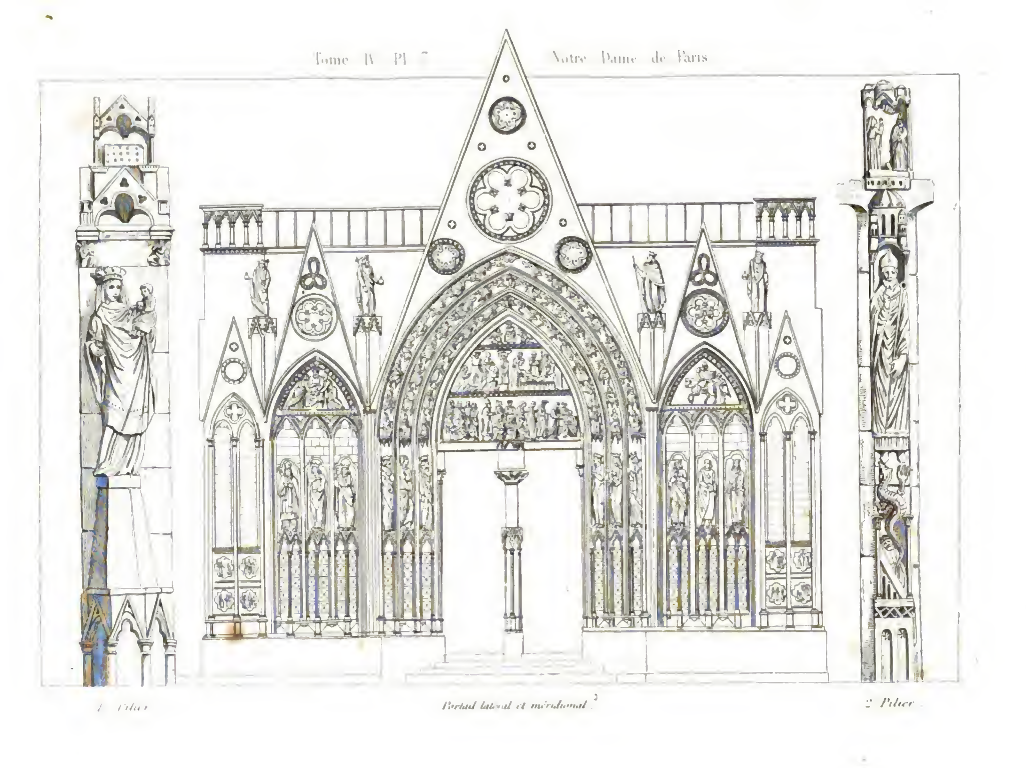
Les nouvelles bandes, qui prirent le nom de *tard-venus*, parce qu'elles avaient commencé plus tard leurs brigandages, se réunirent aux anciennes, et devinrent des corps redoutables, composés de brigands de toutes les nations, habitués à la guerre, et commandés par d'habiles capitaines; elles furent en état de résister aux armées que le roi envoya contre elles. — La grande compagnie, commandée par Séguin de Battefol, chevalier gascon, défit aux environs de Lyon, près du château de Brignais, une armée commandée par Jacques de Bourbon, comte de La Marche, qui avait réuni sous sa bannière les chevaliers de l'Auvergne, du Limousin, de la Provence, de la Savoie et du Dauphiné. Dans cette bataille, le comte de Forez fut tué, le comte de La Marche et son fils furent blessés à mort, un grand nombre de chevaliers, parmi lesquels on comptait plusieurs comtes et barons, restèrent au pouvoir des aventuriers qui, n'ayant plus d'ennemis à craindre, pillèrent le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, et descendirent par les rives du Rhône jusqu'à Avignon, d'où le pape Innocent VI ne put les éloigner qu'en leur donnant l'absolution et trente mille florins d'or. Cette grande compagnie, prise à la solde du marquis de Montferrat, passa en Italie pour faire la guerre aux Visconti de Milan.

En 1362, le roi Jean fit un traité avec Henri de Transtamare, pour emmener en Espagne ce qui restait des bandes d'aventuriers; mais ce traité ne put être exécuté que sous le règne de Charles V.

Malgré la misère des provinces, il fallut lever d'énormes subsides pour acquitter la rançon du roi; les impôts ne suffisant pas, on altéra les monnaies, on vendit aux juifs le droit de rentrer en France; pour avoir de l'argent, le roi se décida même à marier sa fille Isabelle avec Jean Galéas, usurpateur du duché de Milan.

« La France avait perdu des provinces par le traité de Brétigny; elle reçut en compensation de cette perte un présent qui lui devint funeste: Philippe de Rouvre, âgé de quinze ans, dernier duc de la première maison de Bourgogne, qui avait subsisté trois cent trente années depuis Robert de France, premier duc, fils du roi Robert, et petit-fils de Hugues Capet, mourut au château de Rouvre, vers les fêtes de Pâques, en 1362. Le duché et une partie du comté de Bourgogne, et tout ce qui provenait de l'héritage direct d'Eudes IV, échurent au roi Jean, fils de Jeanne de Bourgogne, sœur d'Eudes. — Jean avait d'abord réuni cette riche succession à la couronne;

Notre Dame de Paris



1. Pilier. — Portail latéral et méridional. 3 — 2. Pilier.

Tome IX Pl 8 Notre Dame de Paris

Détails divers

Porte Rouge

s'il eût maintenu cette réunion, il aurait évité bien des malheurs à sa race; mais il donna l'investiture du duché de Bourgogne à son quatrième fils, Philippe, premier duc de la seconde maison de Bourgogne. Pour reconnaître, disent les lettres datées de «Germiny, le 6 septembre 1363, le zèle que Phi«lippe lui avait témoigné à lui, Jean, en s'exposant «à la mort, et combattant intrépidement à ses côtés «à la bataille de Poitiers, où ce fils si cher avait été «blessé, et fait prisonnier avec lui.» — Ces mêmes lettres instituent le duc de Bourgogne premier pair de France.

La donation du duché de Bourgogne fut un des derniers actes du gouvernement de Jean. — Le roi ayant appris que son second fils, le duc d'Anjou, qui était en ôtage en Angleterre, avait faussé sa parole en s'évadant, prit la résolution d'aller lui-même à Londres, où il mourut le 8 avril 1364. Son corps, rapporté en France, fut enterré un mois après, le 6 mai, dans l'église de Saint-Denis.

CHAPITRE VIII.

CHARLES V, DIT LE SAGE. — GUERRES DIVERSES. — DU GUESCLIN.

Renouvellement de la guerre entre les Navarrois et les Français. — Bertrand Du Guesclin. — Bataille de Cocherel. — Prise du captal de Buch. — Sacre de Charles V. — Paix avec le roi de Navarre. — Guerre en Bretagne. — Mort de Charles de Blois. — Triomphe de Jean de Montfort. — Du Guesclin conduit les grandes compagnies en Espagne. — Henri de Transtamare l'emporte sur Pierre le Cruel. — Retour des papes à Rome. — Ajournement du prince de Galles à Paris. — Guerre avec les Anglais. — Campagne d'Aquitaine. — Siége de Limoges. — Expédition de Robert Knolles. — Du Guesclin nommé connétable. — Combat de Pont-Valin.

(De l'an 1364 à l'an 1370.)

Renouvellement de la guerre entre les Navarrois et les Français (1364). — Bertrand Du Guesclin.

Au moment où le roi Jean était sur le point d'expirer en Angleterre, la guerre recommençait en France, entre les soldats du roi de Navarre et les troupes du régent duc de Normandie. Charles le Mauvais, après la mort de son frère, le comte de Longueville, avait confié au captal de Buch le commandement des garnisons qu'il entretenait dans le comté d'Évreux. Le duc de Normandie avait placé à la tête des troupes françaises Bertrand Du Guesclin, gentilhomme breton que ses exploits dans les guerres de Charles de Blois et du comte de Montfort avaient placé au premier rang des capitaines de son temps [1].

Les hostilités commencèrent par la prise de Mantes et de Meulan, villes dont l'occupation permettait aux Navarrois d'interrompre la navigation de la Seine, de gêner le commerce et les approvisionnements de Paris. Du Guesclin s'en empara par surprise. Le captal de Buch n'avait point encore pris possession de

[1] Cet illustre chevalier, que les bienfaits du roi Charles V attachèrent à la France, était né en Bretagne, au château de La-Motte-Broon, à six lieues de Rennes. «Son père (disent les *Anciens mémoires* écrits sur sa vie) avait plus de noblesse que de bien, et quoique personne ne lui pût disputer la qualité de gentilhomme, la fortune ne lui avait pas donné suffisamment de quoi la soutenir. La mère de Bertrand était parfaitement belle, et comme elle avait le cœur grand et des sentiments proportionnés à sa haute naissance, elle ne savait pas bon gré d'avoir mis au monde un enfant si difforme et si laid que l'était Guesclin, pour lequel elle n'avait que du mépris et de l'aversion, lui voyant des airs grossiers et mal agréables. En effet, il n'avait rien de revenant : toutes les actions de cet enfant avaient quelque chose de farouche et de brutal; son humeur taciturne et revêche ne promettait à ses parents que des suites indignes du nom qu'il portait, et plus ils étudiaient ses inclinations, et moins ils avaient d'espérance de s'en rien promettre d'avantageux à leur famille. Un extérieur si ingrat leur donnait contre lui des mouvements de colère, car toutes les fois qu'il paraissait en leur présence, ils ne le voyaient qu'avec peine, comme s'ils avaient un mutuel chagrin d'avoir donné la naissance à un monstre dont ils ne devaient attendre que des actions qui leur attireraient des reproches et de la honte dans leur maison.

«Ce peu de prédilection qu'ils avaient pour lui faisait qu'ils le postposaient à ses frères, quoiqu'il en fût l'aîné, le méprisant et le rebutant jusque-là, qu'ils ne lui permettaient pas de manger à table avec eux, comme s'ils avaient de la répugnance à le reconnaître pour leur fils. Tous ces mauvais traitements rendaient cet enfant encore plus sombre et plus mélancolique, et quand les domestiques s'en approchaient pour lui dire quelque chose de fâcheux, et le tourmenter, il leur témoignait son ressentiment en levant contre eux un bâton qu'il avait toujours en sa main. Cependant il fit bien voir un jour à sa mère qu'il n'était pas insensible aux outrages qu'on lui faisait, car cette dame faisant asseoir à sa table les cadets de Bertrand, sans lui vouloir permettre d'y prendre sa place avec eux, cet enfant, quoiqu'il n'eût encore que six ans, ne put digérer un affront si sanglant, et, sans se soucier s'il perdait le respect à sa mère, il menaça ses frères de tout renverser s'ils prétendaient l'empêcher de prendre au-dessus d'eux le rang qui lui appartenait comme à leur aîné. Des paroles il vint aux effets, et l'indignation qu'il avait de se voir négligé de la sorte le fit aussitôt partir de la main, se mettant brusquement à table sans en attendre l'ordre de sa mère, et mangeant tout en colère, malproprement et de mauvaise grâce. Cette saillie, qui venait pourtant d'un bon fonds, déplut fort à sa mère, qui lui commanda de sortir au plus tôt, et le menaça que s'il n'obéissait sur l'heure, elle le ferait fouetter jusqu'au sang. Le petit garçon se le tint pour dit: il se leva de la place qu'il avait prise, mais ce fut avec tant de rage, qu'il jeta par terre, et la table et toutes les viandes qu'on avait servies devant cette dame, qui, surprise de son audace, lui donna mille malédictions, lui dit les paroles du monde les plus indignes, et lui témoigna qu'elle était au désespoir de se voir la mère d'un bouvier, qui ne ferait jamais que du déshonneur au sang dont il était sorti.

«Tandis que cette dame se déchaînait ainsi sur son fils, une Juive entra dans sa chambre et comme elle avait assez d'habitude et d'accès auprès d'elle, elle prit la liberté de lui demander le sujet de son emportement et de son chagrin. «Le voilà,» lui dit-elle en lui montrant le petit Guesclin, qui se tenait tapi dans un coin, soupirant et pleurant sur toutes les duretés qu'il lui fallait tous les jours essuyer. La juive, qui se piquait d'être habile physionomiste, approcha de Bertrand, et, regardant

son commandement lorsque ce double échec eut lieu; il en reçut la nouvelle en débarquant à Cherbourg. Ce brave capitaine, illustré par de brillants services sous les ordres du prince Édouard, se rendit en hâte à Évreux, et réunit aux Anglais qui venaient au secours des Navarrois la bande du capitaine Jean Joël, célèbre aventurier.

Son dessein était de tenter quelque action d'éclat pour troubler le couronnement du roi Charles V qui se préparait à Reims, et peut-être y mettre obstacle. Bertrand Du Guesclin rassembla ses troupes, et s'avança aussitôt du côté où il présumait pouvoir le rencontrer.

Bataille de Cocherel. — Prise du captal de Buch (1364).

Le captal de Buch (Jean de Grailly), avec treize cents hommes d'armes anglais et navarrois, était sorti d'Évreux; mais le général français, posté près du hameau de Cocherel sur l'Èvre, ignorait la direction qu'il avait prise. Bertrand manquait de vivres, et craignait néanmoins, en se rapprochant des places françaises pour en avoir, de laisser le champ libre aux expéditions des Anglais: ses éclaireurs vinrent lui annoncer que le captal et sa petite armée marchaient à travers les bois qui joignent la montagne de Cocherel.

« Bertrand fit aussitôt tout préparer pour le combat. Le comte d'Auxerre et le vicomte de Beaumont, qui commandaient sous lui, firent armer leurs gens; ceux-ci brûlaient d'envie de combattre, et n'attendaient que le moment qu'on en viendrait aux mains. Un héraut les avertit de se tenir sur leurs gardes, parce que les Anglais n'étaient éloignés d'eux que de trois ou quatre traits d'arbalète. Du Guesclin leur adressa quelques paroles pour les engager au combat. Il n'eut pas plutôt achevé de parler, qu'il aperçut sur la montagne l'étendard d'Angleterre flottant au vent, ce qui lui servit de signal pour ranger ses gens en bataille. Le vicomte de Beaumont lui représenta qu'il devait demeurer dans le vallon, et qu'en faisant un mouvement pour changer de poste et monter la montagne pour aller aux ennemis, il courait risque de se faire battre. Bertrand lui répondit que son intention était de ne pas quitter sa position et d'y attendre les Anglais de pied ferme, et qu'il se promettait de donner pour étrenne au nouveau roi de France le captal de Buch en personne, en qualité de prisonnier de guerre. Tandis qu'il tenait ce discours, les Anglais, postés sur le revers de la montagne, en belle ordonnance, faisaient montre de leurs drapeaux et de leurs enseignes avec beaucoup de faste et de fierté.

« Les deux armées étaient donc ainsi en présence, campées entre la rive d'Èvre et la montagne de Cocherel, située près d'un bois; le captal de Buch s'aperçut que le cœur manquait à ses Anglais, qui, voyant une montagne à leur dos, comprirent bien qu'en cas qu'il leur mésarrivât, ils n'auraient pas de liberté de gagner au pied. Cette tiédeur lui fit naître

avec attention les traits de son visage et les linéaments de ses mains, elle essaya de l'apaiser en lui disant quelque chose d'obligeant, et le conjurant de ne se point décourager, parce qu'elle prévoyait qu'il ne serait pas toujours malheureux. L'enfant, qui croyait que cette femme voulait se divertir à ses dépens, la repoussa rudement et lui dit qu'elle le laissât en paix, qu'elle allât porter plus loin ses railleries, et qu'autrement il lui donnerait du bâton qu'il avait dans sa main. La juive ne se rebuta point, et, ne se contentant pas d'avoir si bien cajolé le petit Bertrand qu'elle l'apaisât tout à fait, elle se tourna du côté de sa mère, et l'assura que cet enfant était né pour de grandes choses, qu'il se ferait un jour distinguer par des actions héroïques, et que son étoile voulait qu'il se procurât, par ses mérites personnels, les dignités les plus éminentes, particulièrement en France, où l'appelleraient la défense et la gloire des lis, dont il soutiendrait les intérêts avec une valeur extraordinaire. Elle la conjura de ne point négliger l'éducation d'un enfant dont sa maison devait tirer son plus grand éclat, quoique son visage et sa taille fussent fort disgraciés. La dame fut peu crédule à tout ce qu'on lui promettait de son fils, disant que toutes ses inclinations ne cadraient guère à de si belles espérances. Cependant elle revint un peu de la mauvaise opinion qu'elle avait de Bertrand, par l'action qu'elle lui vit faire à l'instant: car, ayant fait asseoir la juive à sa table, ce petit garçon se souvenant de tout ce qu'elle avait dit en sa faveur, caressa cette femme de son mieux, lui donna d'un paon que le maître d'hôtel venait de servir, et voulut lui-même lui verser à boire, remplissant le verre avec tant d'empressement, et de si bon cœur, que le vin surnageant les bords, se répandit un peu sur la nappe, l'enfant lui disant qu'il en usait ainsi pour faire la paix avec elle, et lui donner quelque satisfaction sur le peu d'honnêteté qu'il avait eu d'abord pour elle. Cette petite générosité surprit agréablement sa mère, qui ne put se défendre d'avouer qu'elle ne lui croyait pas un si grand fonds de reconnaissance. Cependant elle eut pour lui plus de considération dans la suite, le faisant habiller plus honnêtement, et défendant à ses domestiques de prendre plus avec lui des airs de privauté qui ne s'accommodaient pas avec le respect qu'ils devaient au fils de leur maîtresse. »

Du Guesclin se fit connaître pour la première fois en 1338, dans un tournoi célébré en l'honneur du mariage de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, et où il remporta le prix. Il s'attacha au parti du prince français, devenu duc de Bretagne, et fit ses premières armes au siége de Vannes. La prise du château de Fougeray, le stratagème par lequel il fit lever le siége de Rennes, la défense de Dinan, la défaite, dans des combats singuliers, du chevalier anglais Bembro et du célèbre Thomas de Cantorbéry, ainsi que nombre d'autres exploits, portèrent bientôt au comble sa réputation. A cette époque, le roi Jean était prisonnier à Londres; les provinces de France divisées, sans chefs et sans défenseurs, semblaient offrir aux Anglais une conquête facile. Du Guesclin s'attacha au service du régent; il en obtint une compagnie de cent lances et le gouvernement de Pontorson. En peu de temps il délivra la Normandie des Anglais. Charles de Bois ayant rompu la trêve avec son compétiteur, lui confia le commandement de l'armée bretonne, avec laquelle Du Guesclin fit le siége de Bescherel, et battit Montfort. Les événements le rappelèrent en France, où le régent Charles, qui allait devenir Charles V, lui donna, en 1364, le commandement de l'armée qu'il envoyait en Normandie combattre le roi de Navarre.

la pensée de reculer le combat et d'amuser Bertrand, en attendant qu'il lui vînt un secours de six cents hommes (d'armes) que lui devait amener un chevalier anglais. Il envoya donc un héraut dans l'armée des Français pour dire à Bertrand, en présence de tous les officiers qui servaient sous lui, que les Anglais, touchés de la langueur où la famine avait réduit les Français, leur voulaient bien faire l'amitié de les accommoder de leurs vivres et de leurs vins, et ne pas profiter de l'avantage qu'ils pourraient remporter sur eux, en l'état où leur longue disette les avait plongés; qu'ils donneraient donc la liberté de s'en retourner où bon leur semblerait, sans aucunement les troubler dans leur marche. Mais Bertrand, qui voulait jouer des mains, lui répondit : «Gentil hérault, vous sçavez moult bien preschier, «vous direz à votre retour par de là, que se Dieu «plaît, je mangeray aujourd'huy du captal un quar«tier, et ne pense aujourd'huy à manger d'autre char (chair).»

«Cette fière réponse fit comprendre au captal qu'il n'y avait plus rien à ménager avec Guesclin. Ce fut la raison pour laquelle il commanda sur l'heure qu'on se mît sous les armes et que l'on commençât l'attaque. Les valets et les enfants perdus des deux camps en vinrent les premiers aux mains et s'acharnèrent les uns sur les autres avec tant de rage et de furie, que le sang en coulait de toutes parts. Cependant les goujats français eurent de l'avantage sur ceux des Anglais, ce qui fut un heureux augure pour Bertrand.

«Après que les enfants perdus se furent séparés, il y eut un chevalier anglais qui se détacha de son gros, pour demander à faire un coup de lance contre celui des Français qui serait assez brave pour vouloir entrer en lice avec lui. Roulant du Bois se présenta pour lui prêter le collet, sous le bon plaisir de Bertrand. Le Français eut encore de l'ascendant sur l'Anglais, car non-seulement il perça les armes et la cuirasse de celui-ci, mais le coup ayant porté bien avant dans la chair, le chevalier anglais fut renversé de son cheval à la vue des deux camps, ce qui fut une grande confusion pour ceux de son parti, qui de tous ces sinistres événements ne devaient rien présumer que de fatal pour eux.

«Cependant le captal, voulant toujours faire bonne mine, s'avisa, pour braver les Français, de faire apporter sa table au milieu du pré, toute chargée de viande et de vin, comme voulant se moquer de Bertrand, qui jeunait depuis longtemps avec ses troupes.

«Les archers et les albalétriers commencèrent la journée par une grêle de flèches, qu'ils se tirèrent les uns aux autres, mais qui ne firent pas grand effet des deux côtés. Il en fallut venir aux approches; les gendarmes se mêlèrent et combattirent à grands coups de haches, de sabres et d'épées. L'action fut fort meurtrière de part et d'autre. Guesclin s'y faisait distinguer par les Anglais qui tombaient à ses pieds et qu'il couchait par terre partout où il paraissait. Il fut fort bien secondé du vicomte de Beaumont, de messire Baudoin d'Ennequin et de Thibaut du Pont [1]. Ce dernier frappait sur les Anglais avec tant de rage et de violence que son sabre ayant rompu de la force des coups, il se serait trouvé tout à fait hors de combat, si l'un de ses gens ne se fût heureusement rencontré là pour lui mettre une hache à la main, dont il fit une si grande exécution, que d'un seul coup il enleva la tête d'un chevalier et la fit tomber à ses pieds. Guesclin courait partout, les bras nus et le sabre tout ensanglanté, criant aux Français que la journée était à eux, et qu'ils l'achevassent aussi courageusement qu'ils l'avaient commencée; qu'il était important pour la gloire de la nation de gagner cette victoire en faveur du nouveau roi de France, sur les ennemis qui voulaient lui ravir la couronne... Ce peu de paroles, prononcées dans la plus grande chaleur de la mêlée, fit un si grand effet, que les Français revinrent aussitôt à la charge avec un plus grand acharnement, et reprirent de nouvelles forces pour achever la défaite des Anglais.

«Le captal de Buch, général des Anglais, paya fort bien de sa personne, et donna des marques d'une bravoure extraordinaire; mais, du côté des Français, ce furent le comte d'Auxerre, et le Vert chevalier, seigneur français, qu'on nommait ainsi, pour la force et la vigueur avec lesquelles il avait accoutumé de combattre. Le vicomte de Beaumont, le sire d'Ennequin, grand maître des arbalétriers de France, le Bègue de Vilaines, le sire de Sempy, le sire de Rambure, et messire Enguerrand d'Eudin, s'y distinguèrent aussi par leur courage et par leur valeur. Les Anglais, aussi de leur côté, disputèrent longtemps le champ de bataille, et tuèrent beaucoup de chevaliers français, entre lesquels le sire Bétancourt, Regnaut de Bournonville, Jean de Senarpont,

[1] Thibaut du Pont tenait à deux mains une épée, et frappait sur les ennemis comme un forcené : son épée se rompit. Mais un Breton, son serviteur, qui était auprès de lui, lui ayant donné une hache grande, pesante et dure, il en donna un si furieux coup à un chevalier anglais, qu'il lui coupa et abattit la tête jus. Du Guesclin animait ses gens par son exemple, et par ses discours, en criant : *Guesclin!* Il leur disait : «Or «avant, mes amis, la journée est à nous : pour Dieu, souviegne-vous que nous avons un nouveau roi en France; que «aujourd'huy sa couronne soit honorée par nous» De l'autre côté combattaient avec un pareil courage le baron de Mareul, Jouël, Saquainville, et surtout le captal. Les Navarrois eurent d'abord quelque avantage, et tuèrent plusieurs chevaliers français..... Le baron de Mareuil criait, comme tout enragé : «Où êtes-vous, Du Guesclin?» Du Guesclin, qui l'entendit, se jeta sur lui comme un lion crêté, et lui porta un coup si rude qu'il le renversa (*Mémoires* (de Serousse) *sur la vie de Charles le Mauvais, roi de Navarre*).

Jean des Cayeux, et Pierre de l'Épine, tous gens d'une illustre naissance, y laissèrent la vie. On dit que le baron de Mareuil, qui tenait pour les Anglais, tout fier de ce petit succès, criait à pleine tête après Guesclin, comme le voulant affronter, et lui faire sentir que les choses prenaient un autre train qu'il ne s'était imaginé. Mais Bertrand, pour lui faire rentrer ces paroles en la bouche et le punir de sa témérité, revint sur lui tout en colère, et lui déchargea sur la tête un coup si violent qu'il l'abattit à ses pieds, et Guesclin l'allait achever, s'il n'eût été promptement relevé par les siens, qui coururent à lui pour le secourir. La mêlée recommença pour lors avec plus de chaleur; mais les Anglais succombèrent à la fin, quelques efforts que fissent le captal de Buch et le baron de Mareuil pour leur inspirer du courage et leur faire reprendre leurs rangs.

Toute cette grande action ne se passa point sans qu'il y eût aussi du côté de Bertrand quelques personnes distinguées qui perdirent la vie : le vicomte de Beaumont et le grand maître des arbalétriers furent de ceux-là. Ce dernier fut tué de la propre main du baron de Mareuil, qui n'eut pas le temps de se réjouir de cet avantage, car le comte d'Auxerre et le Vert chevalier lui firent payer sur-le-champ cette mort aux dépens de sa propre vie, s'étant acharnés avec tant de rage et d'opiniâtreté sur lui, qu'ils ne le laissèrent point qu'après lui avoir donné le coup de la mort. Le même sort tomba sur Jean Jouël, qui, s'étant trop avant engagé dans la mêlée, n'en put sortir qu'après avoir reçu beaucoup de blessures qui lui furent mortelles peu de temps après.

« Comme on était aux mains, deux coureurs vinrent, à toutes jambes, avertir les Français qu'ils combattissent toujours sans relâche, parce qu'il leur venait un grand renfort qui les allait rendre victorieux. Ces deux hommes s'étaient mépris, car le secours était pour les Anglais. Néanmoins cette espérance dont se flattèrent les Français leur fit redoubler leurs coups avec plus de vigueur. Ils firent une grande boucherie des Anglais, et tuèrent, entre autres, Robert de Sart, chevalier, l'un des plus braves du parti contraire, et Pierre de Londres, neveu de Chandos, qui s'était fait un grand nom dans l'armée anglaise par plusieurs belles actions qui lui avaient acquis beaucoup de réputation.

« Bertrand se servit d'un stratagème qui lui procura la victoire. Il s'avisa, dans la plus grande chaleur du combat, de détacher de son armée deux cents lances, sous la conduite d'Eustache de la Houssaye, auquel il donna ordre de s'aller poster avec ses gens derrière une haie que plusieurs grands buissons couvraient, au-dessous de laquelle il y avait une pièce de terre où l'on avait planté des vignes que l'on avait laissées tout en friche. Ils se coulèrent là dedans, et couvrirent leur marche si à propos que, s'étant emparés de ce terrain, les Anglais furent bien surpris de se sentir attaqués par derrière, et d'avoir à leur dos une partie de leurs ennemis, tandis qu'ils étaient occupés à se défendre de front contre les autres : si bien que se voyant frappés devant et derrière, il leur fut impossible de soutenir plus longtemps au milieu d'un carnage qui leur faisait horreur, et les jetait dans le découragement et le désespoir.

« Le captal apercevant tout ce désordre, et voyant qu'il n'y pouvait pas apporter de remède, prit la résolution de vendre bien chèrement sa vie. Bertrand et Thibaut du Pont, fort intrépide chevalier, lui tombèrent sur le corps. Ce dernier le prit à deux mains par le casque, et le serra tellement, qu'il ne se pouvait dégager, et quelque effort qu'il fit pour le percer de sa dague, du Pont le tenait toujours, lui criant qu'il se rendît sur l'heure s'il lui restait quelque désir de vivre. Bertrand, qui ne s'accommodait pas de toutes ses façons, lui dit : « J'ay à Dieu « en convenant que se ne vous rendez, je vous bou- « teray mon épée dans le corps. » Le captal, sachant qu'il était homme à faire le coup, ne se le fit pas dire deux fois. Il se rendit à lui sur l'heure. Pierre de Squanville suivit aussi son exemple, et lui tendit la main, si bien que tout le combat cessa dans l'instant. La plupart des Anglais furent tués ou pris, et la victoire était tout à fait complète pour Guesclin, quand un espion vint lui dire que tout n'était pas encore achevé, qu'il avait vu six vingt chevaux qui couraient à toute bride pour venir au secours des Anglais.

« Bertrand, voulant profiter de cet avis, fit aussitôt désarmer tous les prisonniers qu'il avait dans les mains, pour les mettre hors de combat, et rangea ses gens en bataille, pour défaire ces recrues, qui venaient appuyer les Anglais. Il eut l'adresse de les envelopper, et de les tailler en pièces sans qu'il en put échapper un seul, que le capitaine qui conduisait ce secours, et qui, voyant que tout était perdu, se déroba de la mêlée pour s'en retourner au château de Nonencourt, d'où il était sorti devant, à la tête de tout son monde; et comme il avait peur d'être dépouillé sur sa route d'un habit tout en broderie dont il était couvert, il alla chercher un sac dans un moulin, qu'il mit par dessus pour se déguiser, et sauver ainsi sa riche veste et sa propre vie. Quand le gouverneur le vit retourner tout seul dans ce bel équipage, il lui demanda la raison de tout ce changement. Ce capitaine lui fit le triste récit de tout ce qui s'était passé, lui disant que le captal et Pierre de Squanville étaient pris, que le baron de Mareuil, Jean Jouël et tous les autres chevaliers, étaient morts, pris ou blessés à mort, qu'enfin la défaite

des Anglais était si entière, qu'on n'y voyait aucune ressource. Le gouverneur avait de la peine à déférer à cette nouvelle, et se serait déchaîné sur celui qui la lui rapportait, si d'autres gens ne fussent venus aussitôt, qui la lui confirmèrent.

« Le champ de bataille étant couvert de morts, tous les villageois d'alentour s'y rendirent pour les dépouiller, tandis que les Français achevaient de défaire le secours qui venait aux Anglais; mais, après cette dernière exécution, les gens de Bertrand revinrent sur leurs pas. Leur présence épouvanta si fort ces canailles, qu'elles prirent aussitôt la fuite. Les soldats de Guesclin cherchèrent avec grand soin les cadavres du vicomte de Beaumont et du seigneur d'Ennequin, grand maître des arbalétriers, qu'ils démêlèrent entre les autres, et les firent transporter de là pour leur donner une sépulture proportionnée à leur rang et à leur naissance. Ils trouvèrent aussi Jean Jouël, du parti anglais, qui tirait à la fin, mais qui n'était pas encore mort des blessures qu'il avait reçues. Ils le firent charger sur une charrette, dont l'ébranlement acheva de le faire mourir.

« Bertrand commanda qu'on ôtât de là tous les principaux officiers français qui venaient de perdre la vie dans cette bataille, afin qu'on les fît inhumer honorablement, comme gens qui venaient d'expirer pour la gloire de leur nation. Guesclin fit monter aussitôt à cheval ses plus illustres prisonniers, comme le captal, Guillaume de Granville, et Pierre de Squanville, et leur fit faire une si longue traite, qu'il les mena le soir même à Vernon, d'où il les fit passer le lendemain jusqu'à Rouen, d'où Bertrand écrivit au roi tout le succès de cette bataille, et le nombre et la qualité des prisonniers qu'il avait dans ses mains, pour savoir de Sa Majesté ce qu'elle voulait qu'on en fît [1]. »

Sacre de Charles V. — Paix avec le roi de Navarre. — Guerre en Bretagne. — Mort de Charles de Blois; triomphe de Jean de Montfort (1361-1365).

La victoire de Cocherel, remportée le 16 mai, fut connue à Reims le 18, et contribua à accroître l'éclat des fêtes du sacre de Charles V et de Jeanne de Bourbon, qui eut lieu le lendemain. Le roi de France, pour marquer sa satisfaction à Du Guesclin, lui fit don du comté de Longueville, qu'il eut à conquérir sur le roi de Navarre.

Le duc de Normandie, devenu roi, témoigna à ses frères son affection et sa confiance. Il confirma la donation du duché de Bourgogne faite à son plus jeune frère, Philippe le Hardi, et nomma son lieutenant général en Languedoc, Louis, duc d'Anjou, le plus âgé de ses autres frères. Son troisième frère, Jean, duc de Berri, était encore en Angleterre où il avait été envoyé comme ôtage du roi Jean.

[1] *Anciens mémoires sur Du Guesclin*, collection Petitot.

Bertrand Du Guesclin, ayant à cœur de justifier la faveur qu'il venait d'obtenir, continua activement la guerre contre les Navarrois, auxquels furent pris tous les châteaux du pays de Caux, du Perche, du Cotentin, du comté d'Évreux, de la Beauce et de la Marche d'Auvergne. Le roi de Navarre dut s'estimer heureux de pouvoir, l'année suivante (6 mars 1365), conclure un traité de paix par lequel, en échange de la seigneurie de Montpellier qui lui fut promise [1], on n'exigea de lui que l'abandon des seigneuries de Meulan, de Mantes et de Longueville. Le comté d'Évreux et ses autres possessions lui furent rendus.

Au moment où la guerre recommençait entre les Navarrois et les Français, elle éclatait aussi de nouveau en Bretagne, mais elle ne fut pas de longue durée. Jean de Montfort assiégeait Auray; Charles de Blois, auquel se réunit Du Guesclin avec mille lances françaises, s'avança pour délivrer cette ville, et livra une grande bataille qu'il perdit. Il y fut tué. Du Guesclin fut fait prisonnier. Cette bataille fut décisive : un traité signé à Guérande le 11 avril 1365 attribua le duché de Bretagne à Jean de Montfort, et força Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, à se contenter du comté de Penthièvre, de la vicomté de Limoges et d'une pension de dix mille livres. Les deux fils aînés de Charles de Blois qui étaient prisonniers en Angleterre, y restèrent encore vingt-trois ans, personne n'ayant pu ou n'ayant voulu payer leur rançon.

Du Guesclin conduit les grandes compagnies en Espagne. — Henri de Transtamare l'emporte sur Pierre le Cruel (1366-1370).

Les guerres successives dont la France avait été le théâtre avaient multiplié singulièrement, pour le malheur du pays, les bandes d'aventuriers; Du Guesclin lui rendit l'immense service de l'en débarrasser.

« Le royaume de France (disent les *Anciens mémoires* que nous avons déjà cités) regorgeait de scélérats et de vagabonds qui le désolaient par leurs brigandages et leurs pilleries. On ne pouvait empêcher ce désordre, parce que la foule de ces voleurs grossissait tous les jours par un million d'étrangers qui s'étaient introduits dans le royaume, pour se joindre à eux à la faveur de la licence et de l'impunité. Beaucoup d'Allemands, d'Anglais, de Navarrois et de Flamands infestaient toute la campagne, brûlaient les châteaux, après les avoir saccagés, et mettaient à rançon toute la noblesse. Les édits du prince étaient méprisés. La force et la violence fai-

[1] Cette seigneurie ne lui fut remise qu'en 1371.

saient la souveraine loi de l'État, si bien qu'il semblait que la France était devenue la proie de ces enragés.

« Le roi Charles, voulant arrêter le cours de tant de maux, assembla les plus sages têtes de l'État pour aviser ensemble aux moyens d'apporter un prompt remède à tant de malheurs, sans en venir à une guerre ouverte contre tous ces brigands. Bertrand le tira de peine en lui suggérant le spécieux prétexte de venger en Espagne la cruelle mort de la reine Blanche, sa belle-sœur [1], et l'assurant que s'il pouvait s'aboucher une fois avec cette troupe de vagabonds, il les cajolerait si bien qu'il les ferait entrer dans ses sentiments, et leur inspirerait le désir de tourner leurs armes contre le roi Pierre, dans l'espérance de s'enrichir des dépouilles de toute l'Espagne, qui leur serait ouverte par la guerre qu'on déclarerait à ce prince. Il offrit même de se mettre à leur tête et de les commander, pour faire réussir une si juste expédition, représentant au roi que, par cet artifice, il purgerait la France de tous ces étrangers, et les emploierait utilement ailleurs contre les ennemis de la couronne. Charles donna les mains aussitôt à la judicieuse proposition de Bertrand, et dépêcha sur l'heure un héraut auprès des chefs et des généraux de tous ces gens ramassés pour en obtenir un sauf-conduit, afin qu'il pût ensuite leur envoyer quelqu'un qui pût s'aboucher avec eux en toute liberté.

« Ce trompette les trouva campés assez près de Châlons-sur-Saône; ils le reconnurent d'abord, parce que les armes du roi, qu'il portait sur son hoqueton, firent découvrir qu'il venait de la part de Sa Majesté. Quelques soldats le conduisirent pour le mener parler à ceux qui tenaient le premier rang dans leur armée. Sa présence les surprit un peu quand il les trouva tous à table. Les premiers auxquels il adressa la parole furent Hugues de Caurelay, Mathieu de Gournay, Nicolas Strambourt, Robert Scot, Gautier Huet, le Vert chevalier, le baron de Lermes, le seigneur de Presles et Jean d'Évreux, qui furent tous de concert à ne pas refuser le passeport qu'on leur demandait. Hugues de Caurelay s'intéressa fort à ce qu'on l'accordât au plus tôt, disant qu'il mourait d'envie de revoir Bertrand pour lui faire boire de son vin, chargeant le héraut de lui faire ses compliments. Celui-ci revint en grande diligence mettre le passeport entre les mains de Bertrand qui, sans perdre de temps, les alla trouver. Aussitôt qu'il parut, ils lui firent mille carresses; Hugues de Caurelay pardessus tous les autres, se jetant à son cou, l'assura qu'il le suivrait partout, pourvu qu'il ne lui fît pas prendre les armes contre le prince de Galles, son seigneur. Bertrand lui répondit que ce n'était pas à lui que l'on en voulait, et qu'il pouvait là-dessus compter sur sa parole. Caurelay, tout transporté de joie, fit apporter à boire, et lui voulut lui-même verser du vin de sa propre main; Bertrand fit quelque façon de prendre le verre, mais il lui fallut enfin condescendre à la volonté d'un ami qui le lui présentait de si bon cœur. Quand ils se furent tous salués en buvant les uns aux autres, Bertrand leur déclara le sujet qui l'avait fait venir auprès d'eux, leur disant que le roi de France, ulcéré contre Pierre, avait dessein de le faire repentir de la mort cruelle qu'il avait fait souffrir à la reine Blanche, sa belle-sœur, et que, pour punir ce cruel prince d'un si noir attentat, il avait résolu de porter la guerre dans le sein de ses États; que le roi son maître l'avait chargé de leur dire de sa part que, s'ils voulaient épouser un si juste ressentiment et lui prêter leurs troupes et leurs secours, il leur ferait non-seulement payer la somme de deux cent mille livres comptant, mais leur ménagerait encore auprès du saint Père l'absolution de tous les péchés qu'ils avaient jusqu'ici commis; qu'il leur conseillait de prendre ce parti, d'autant plus qu'ils iraient dans un pays fort gras dont la dépouille les pourrait enrichir beaucoup.

« Hugues de Caurelay prenant la parole, lui répéta ce qu'il lui avait déjà dit, qu'à l'exception du prince de Galles, il le servirait envers et contre tous. Bertrand lui ayant confirmé ce qu'il lui avait déjà répondu, que le roi de France ne songeait point à ce prince, le conjura d'engager les autres capitaines dans la résolution qu'il avait prise d'entrer dans cette guerre. Caurelay ne manqua pas d'en faire aussitôt son affaire, et gagna tous les chefs, gascons, anglais, bretons, navarrois, qui lui donnèrent tous leur parole de marcher sous les enseignes de Bertrand, au premier ordre qu'ils en recevraient. Il y en eut quelques-uns qui se laissèrent seulement entraîner par le plus grand nombre, et qui regrettaient de sortir de la France, dont le pays leur paraissait plus doux et plus agréable, et dont les dépouilles les accommodaient bien mieux que celles qu'on leur faisait espérer en Espagne, où l'on ne pouvait aller sans essuyer des fatigues incroyables, et sans franchir des montagnes escarpées et des détroits fort rudes. Cependant il fallut céder au torrent, et donner avec les autres leur parole à Bertrand, qui prit congé d'eux en leur promettant de leur donner de ses nouvelles au premier jour, et qu'il allait faire part au roi, son maître, de la résolution qu'ils avaient

[1] Pierre le Cruel, roi de Castille, avait épousé, en 1350, Blanche de Bourbon, sœur de la reine de France. Cette princesse, sacrifiée à une maîtresse et emprisonnée par ordre de son mari, venait de mourir empoisonnée. Pierre était odieux à ses sujets; il avait plusieurs frères naturels qu'il avait persécutés, et dont l'aîné, Henri de Transtamare, était appelé au trône par le vœu de tous les mécontents.

prise de le servir fidèlement et qu'il leur manderait quand il serait temps de le venir trouver. Il les pria de croire que ce prince leur ferait tout l'accueil et toutes les honnêtetés imaginables, et qu'ils auraient tous les sujets de se louer de sa conduite à leur égard. Ils lui répondirent qu'ils n'en doutaient aucunement, et qu'ils avaient plus de confiance en lui seul qu'en tous les prélats de France et d'Avignon.

« Bertrand, les voyant en si belle humeur, leur représenta que pour faire les choses de fort bonne grâce auprès de Sa Majesté, qu'ils devraient voir au premier jour, il leur conseillait de lui rendre auparavant tous les châteaux, et tous les forts dont ils s'étaient emparés durant les derniers troubles. Ils l'assurèrent qu'il devait compter là-dessus, et que ce ne serait pas une affaire pour eux de rendre des places qu'ils n'avaient pas envie de garder, puisqu'ils allaient quitter la France pour jamais.

« Guesclin s'en retourna le plus content du monde, et vint à toute jambe à Paris pour assurer le roi qu'il allait délivrer son royaume de tous les bandits et de tous les scélérats qui l'avaient désolé jusqu'alors par leurs pilleries, et que s'il plaisait à Sa Majesté que leurs généraux la vinssent trouver à sa cour, ils étaient disposés à s'y rendre pour lui confirmer en personne la résolution qu'ils avaient prise de passer en Espagne, pour la venger de la cruauté que Pierre avait exercée contre la reine Blanche, sa belle-sœur. Le roi lui donna l'ordre de les appeler, mais à condition que ce serait à petit bruit, et sans éclat, qu'ils se rendraient auprès de lui.

« Bertrand leur fit aussitôt savoir les intentions de son maître, qu'ils exécutèrent ponctuellement, mettant pied à terre, au Temple, à Paris, où le roi Charles avait établi sa demeure. Ce prince leur fit mille caresses, les régala de son mieux, et leur fit de riches présents pour les engager davantage dans ses intérêts. Les principaux seigneurs de la cour ne se contentèrent pas de faire connaissance avec eux, ils voulurent encore lier une amitié très-étroite avec ces généraux, avec lesquels ils avaient à vivre plus d'un jour. Le comte de la Marche, le Bègue de Vilaines, le maréchal d'Andreghem, Olivier de Mauny, Guillaume Boitel et Guillaume de Launoy s'approchèrent d'eux, et leur déclarèrent qu'ils seraient bien aises de partager avec eux les périls de la guerre qu'ils allaient entreprendre. Ces chefs furent ravis d'apprendre leur résolution, les assurant qu'une si noble et si généreuse compagnie leur donnerait encore plus de chaleur à bien combattre. Bertrand les assembla tous à Châlons-sur-Saône, et les fit marcher du côté d'Avignon. Quand toute la France vit leurs talons, elle commença de respirer, s'estimant bien heureuse de se voir délivrée de ces fâcheux hôtes qui l'avaient presque mise à deux doigts de sa perte et de sa ruine. Elle donna mille bénédictions à Guesclin de ce qu'il avait trouvé le secret de les en faire dénicher sans qu'il fût besoin d'en venir aux mains avec eux. »

La présence de ces bandes indisciplinées devant Avignon jeta dans une grande perplexité le pape Urbain V et le collége des cardinaux. Les aventuriers demandaient la bénédiction du saint-père; il fallut la leur donner et lever aussi les excommunications qui pesaient sur la plupart de leurs chefs. Une somme de deux cent mille francs en or, qui leur fut en outre comptée, les décida à prendre le chemin de l'Espagne où ils entrèrent par la Catalogne.

L'appui de Du Guesclin plaça sur le trône Henri de Transtamare, frère de Pierre le Cruel; mais le roi détrôné, s'étant réfugié à Bordeaux, auprès d'Édouard, prince de Galles, revint avec les Anglais. Henri fut vaincu à Najara et forcé de revenir chercher un asile en France. Du Guesclin fait prisonnier, resta plusieurs mois auprès du prince de Galles qui, de retour à Bordeaux, refusait de lui rendre la liberté, et qui voulut bien enfin l'admettre à rançon [1]. Le

[1] Les anciens et curieux mémoires sur Du Guesclin racontent ainsi la mise à rançon du brave chevalier :

« Le prince de Galles ayant un jour fait grande chère avec les premiers seigneurs de sa cour, et s'étant, au sortir de table, retiré dans sa chambre avec eux, la conversation tomba par hasard sur les batailles qu'ils avaient gagnées et les prisonniers qu'ils avaient faits. On y parla de saint Louis, qui fut obligé de racheter à prix d'argent sa liberté. Le prince prit occasion de dire que, quand une fois on s'est laissé prendre dans un combat, et qu'on s'est mis entre les mains de quelqu'un pour se rendre à lui de bonne foi, l'on ne doit point faire aucune violence pour sortir de prison, mais payer sa rançon de fort bonne grâce, et qu'aussi celui qui la doit recevoir ne doit pas tenir la dernière rigueur à son prisonnier, mais en user généreusement avec lui. Le sire d'Albret, qui voulait ménager quelque chose en faveur de Bertrand, ne laissa pas tomber ces paroles à terre. Il prit la liberté de demander à ce prince la permission de lui déclarer ce qu'il avait en son absence entendu dire de lui. « Vous le pouvez, lui dit « Édouard, et je n'aurai pas sujet de me louer d'aucun de mes « courtisans qui ne me rapporterait pas tout ce qu'on aurait « avancé quelque part contre mon honneur et ma réputation. » D'Albret lui trancha le mot en lui déclarant qu'on ne trouvait pas qu'il fût juste de retenir dans ses prisons, *de gaieté de cœur*, un chevalier sans vouloir recevoir le prix de sa rançon, ni même l'entendre là-dessus. Ce discours fut appuyé par Olivier de Clisson, qui lui confirma qu'il en avait entendu parler de la sorte. Le prince se piqua d'honneur, et, voyant bien qu'on lui voulait par là désigner Bertrand, il commanda sur l'heure qu'on le fît venir, disant qu'il le ferait lui-même l'arbitre du prix de sa rançon, dont il ne payerait que ce qu'il voudrait. Les gens qu'il envoya pour le tirer de sa prison le trouvèrent s'entretenant avec son valet de chambre pour se désennuyer. Il les reçut avec d'autant plus d'accueil et d'honnêteté, qu'il apprit d'eux qu'ils avaient ordre de lui annoncer une nouvelle qui ne lui déplairait pas. Il fit aussitôt apporter du vin pour boire à leur santé. L'un d'eux lui dit qu'il avait de fort bons amis à la cour de son maître; qu'ils avaient si bien cajolé le prince en sa faveur, que c'était un coup sûr qu'il serait bientôt élargi pour fort peu de chose, et qu'il avait ordre de le mener à l'instant devant lui pour ce même sujet.

guerrier breton devenu libre, retourna en Espagne où la défaite, la captivité et la mort de Pierre le Cruel rendirent définitivement la couronne de Castille à Henri de Transtamare.

Bertrand leur témoigna beaucoup de joie de ce qu'enfin le prince avait pour lui des sentiments si généreux ; mais que pour sa rançon, bien loin de donner de l'argent, il n'avait ni deniers ni maille pour se racheter, et que même il avait emprunté dans Bordeaux plus de dix mille livres qu'il avait dépensés dans sa prison, dont il aurait beaucoup de peine à s'acquitter. Ces députés eurent la curiosité de lui demander à quel usage il avait pu employer tant d'argent? « A boire, à « manger, à jouer, à faire quelques largesses et quelques au- « mônes, » leur répondit-il, en les assurant qu'il ne serait pas plutôt mis en liberté que ses amis ouvriraient leurs bourses pour le secourir. L'un d'eux lui dit qu'il s'étonnait comment il avait si bonne opinion de ceux qu'il croyait ses amis, et qui, peut-être, lui pourraient bien manquer au besoin. Bertrand lui témoigna qu'il était de la gloire d'un brave chevalier de ne jamais tomber dans le découragement et le désespoir pour quelque mauvaise fortune qui lui pût arriver, et de ne se jamais rebuter au milieu des plus grandes disgrâces.

« Après avoir tenu tous ces propos ensemble, ils arrivèrent au palais du prince de Galles, auquel ils présentèrent Du Guesclin, vêtu d'un gros drap gris, et malpropre, comme un prisonnier qui, dans son chagrin, ne daigne pas prendre aucun soin de sa personne. Olivier de Clisson, Chandos, le comte de Lisle, le sénéchal de Bordeaux, Hugues de Caurelay, le sire de Pommiers, et beaucoup d'autres chevaliers étaient dans la chambre du prince de Galles, qui se prit à rire quand il vit Bertrand dans un état si négligé, lui demandant comment il se portait : « Sire, lui répondit le chevalier, quant il « vous plaira, il me sera mieulx, et ay oy longtemps les « souriz et les raz, mais le chant des oyseaulx non ja pieça. » Le prince lui dit qu'il ne tiendrait qu'à lui de sortir de prison le jour même, s'il voulait faire le serment de ne jamais porter les armes contre lui pour la France, ni contre le roi Pierre en faveur d'Henri, que s'il voulait accepter cette condition qu'il lui propsait, non-seulement il ne lui coûterait rien pour sa rançon, mais même on le renverrait quitte et déchargé de toutes les dettes qu'il pouvait avoir contractées depuis qu'il était prisonnier. Bertrand lui protesta qu'il aimait mieux finir ses jours dans sa captivité que de jamais faire un serment qu'il n'aurait pas dessein de garder; que, dès sa plus tendre jeunesse, il s'était dévoué tout entier au service du roi de France, des ducs d'Anjou et de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, qu'il avait toujours depuis porté les armes dans leurs troupes, et qu'on ne lui reprocherait jamais de s'être démenti là-dessus; au reste, il le conjura de lui donner la liberté, puisqu'il y avait si longtemps qu'il le tenait captif dans Bordeaux. »

Bertrand prit ensuite la défense du roi Henri contre le roi Pierre, et prouva que ce dernier était *cruel, menteur et sarrasin*...

« Le prince de Galles ne put se défendre d'avouer hautement que Bertrand avait raison. Tous les chevaliers qui l'environnaient convinrent qu'il n'avait avancé que la vérité toute pure, et que cet homme (Bertrand) était d'une trempe et d'une franchise qu'on ne pouvait assez estimer. Enfin, le prince de Galles se souvenant qu'on avait publié partout qu'il ne le retenait prisonnier que parce qu'il le craignait, il lui déclara que, pour lui faire voir qu'il ne l'appréhendait aucunement, il lui donnait carte blanche, et qu'il n'avait qu'à voir ce qu'il voulait payer de rançon. Du Guesclin lui représenta que ses facultés étant fort petites et fort minces, il ne pouvait pas faire un grand effort pour se racheter; que sa terre était engagée pour quantité de chevaux qu'il avait achetés, et que d'ailleurs il devait dans Bordeaux plus de dix mille livres; que s'il lui plaisait enfin le relâcher sur sa parole, il irait chercher dans la bourse de ses amis de quoi le satisfaire. Le prince, touché de ses reparties si honnêtes, si sensées et si judicieuses, lui déclara qu'il le faisait lui-même l'arbitre de sa rançon; mais il fut bien surpris quand Bertrand, au lieu de n'offrir qu'une modique somme, voulut se taxer à cent mille florins, qu'on appelait doubles d'or, et, regardant tous les seigneurs qui l'environnaient, il dit : « Cet homme se veut gaber (moquer) de « moy. » Bertrand craignant qu'il ne s'offensât, le pria de le mettre donc à soixante mille livres. Le prince en convint volontiers. Du Guesclin, comptant sur sa parole, lui fit connaître que le payement de cette somme ne l'embarrasserait pas beaucoup, puisque les rois de France et d'Espagne en payeraient chacun la moitié; qu'Henri, qu'il avait servi jusqu'alors avec tant de zèle et tant de succès, ne balancerait pas à sacrifier toutes choses pour le tirer d'affaire, et le mettre en état de reprendre les armes pour lui; que *le roi de France aurait tant de soin de le tirer de ses mains, que si ses finances étaient épuisées, il ferait filer toutes les filles de son royaume afin qu'elles gagnassent de quoi le racheter.* Le prince de Galles ne put dissimuler l'étonnement que lui donna l'assurance de cet homme, et confessa qu'il l'aurait quitté (tenu quitte) pour dix mille livres.

« Jean de Chandos, qui connaissait sa bravoure et sa valeur pour l'avoir souvent éprouvé, lui voulut donner des marques de son estime et de son amitié, s'offrant de lui prêter dix mille livres. Du Guesclin lui sut bon gré de son honnêteté, le priant pourtant de trouver bon qu'il allât auparavant faire auprès de ses amis toutes les diligences nécessaires pour recueillir cette somme entière.

« La fierté que Bertrand fit paraître en se taxant à soixante mille livres fut bientôt sue de toute la ville. Chacun courut en foule au palais pour regarder en face un homme si extraordinaire, et quand les gens du prince virent tant de peuple rassemblé tout autour, ils conjurèrent Bertrand de contenter la curiosité des bourgeois de Bordeaux, et de se rendre aux fenêtres pour se montrer et se faire voir. Il voulut bien avoir cette complaisance, et vint avec eux sur un balcon faisant semblant de s'entretenir avec quelques officiers du prince. Il ne pouvait se tenir de rire de voir l'avidité de ces gens à le regarder, et à l'étudier avec tant d'empressement. Ils se disaient les uns aux autres que le prince de Galles, leur seigneur, ne lui devait pas donner la liberté, car un tel ennemi lui ferait un jour de la peine. D'autres s'ennuyant de perdre leur temps à le voir, prirent le parti de se retirer, en disant : « Pourquoi avons-nous ici musé et nôtre métier délaissié à « faire pour regarder un tel damoisel, qui est un laid chevalier « et mau taillié. » La mauvaise opinion qu'ils avaient de lui leur fit croire qu'il pillerait tout le plat pays pour trouver de quoi payer sa rançon sans tirer un sol de sa bourse; mais il y en avait aussi qui le défendaient, sachant la réputation qu'il avait acquise dans le monde, non-seulement par sa valeur, mais aussi par ses généreuses honnêtetés, les assuraient qu'il n'y avait point de si forte citadelle dont il ne vînt à bout, et qu'il était si estimé dans toute la France, qu'il n'y avait personne qui ne s'y cotisât volontiers pour le tirer d'affaire.

« Bertrand devint si fameux que la princesse de Galles en ayant entendu parler, vint tout exprès d'Angoulême à Bordeaux pour le voir et pour le régaler, et, ne se contentant pas de le faire asseoir à sa table, elle poussa si loin la bienveillance pour lui, qu'elle lui dit qu'elle voulait contribuer de dix mille livres au payement de sa rançon. Du Guesclin se jeta à ses genoux, en lui disant : « J'avais cru jusqu'ici être le plus « laid chevalier de France, mais je commence à avoir meilleure « opinion de moi, puisque les dames me font de tels présents. » En acceptant la somme, il n'en réserva rien pour sa rançon. Il l'employa à payer celle de plusieurs Bretons qui avaient été pris avec lui. Son épouse (Tiphaine Raguenel) était digne de lui. Du Guesclin était venu la retrouver en Bretagne, et fou-

Retour des papes à Rome (1367-1376).

En l'année 1367 s'était accompli un grand événement : le pape Urbain V abandonnant Avignon, mal-

gré les instances de Charles V et de ses cardinaux qui, presque tous Français, l'engageaient à ne pas retourner en Italie, transporta de nouveau la cour pontificale à Rome. Il n'y resta pas longtemps, et, dès l'année 1370, il revint à Avignon, où il mourut le 19 décembre. Avant la fin de l'année, et pour se soustraire à toute influence, le sacré-collége lui donna pour successeur Pierre Roger, cardinal de Sainte-Marie-Neuve, qui prit le nom de Grégoire XI. Ce nouveau pape, limousin de naissance, se signala surtout par son zèle contre les hérétiques. Six ans après son élévation au pontificat, et à l'exemple de son prédécesseur, il transporta aussi la cour pontificale à Rome; sa mort qui survint deux années après, fut suivie du grand schisme connu sous le nom de schisme d'Occident.

Ajournement du prince de Galles à Paris. — Guerre avec les Anglais (1369-1370). — Campagne d'Aquitaine. — Siége de Limoges.

Afin de protéger le roi vaincu dont la mort laissait désormais ses efforts sans résultats, le prince de Galles avait pris à sa solde les mêmes compagnies d'aventuriers que Du Guesclin avait conduites en Espagne et qui, après le premier succès de Henri de Transtamare et son couronnement à Burgos, avaient été impolitiquement licenciées par le nouveau roi. Les trésors de Pierre devaient payer ces aventuriers; mais ce prince mourut sans remplir ses promesses. Édouard, obligé de tenir ses engagements envers les chefs des compagnies, voulut établir de nouvelles impositions sur les villes de l'Aquitaine. Il assembla les états de la principauté à Niort, mais les barons, les prélats et les députés du Poitou, de la Saintonge, du Limousin et du Rouergue furent les seuls qui consentirent à venir à son aide. Ceux de la Gascogne s'y refusèrent obstinément; en vain transféra-t-il successivement les états à Angoulême, à Poitiers, à Bordeaux et à Bergerac: partout il subit les mêmes refus. Dès le 30 juin 1368, les seigneurs gascons, irrités des obsessions d'Édouard, firent présenter secrètement au roi de France, comme à leur suzerain, une protestation contre les vexations que leur seigneur, disaient-ils, exerçaient sur eux dans son duché d'Aquitaine. Le roi de France comprit que la guerre avec l'Angleterre ne tarderait pas à recommencer; il s'y prépara en silence.

dant le prix de sa rançon sur des sommes qui étaient en dépôt, elle lui déclara franchement qu'elle avait tout consommé pour délivrer les pauvres soldats qui l'avaient suivi, et pour leur aider à remonter leurs équipages. Du Guesclin, enchanté de sa conduite, la remercia, en lui disant que l'acquisition d'un vaillant homme valait mieux que des seigneuries, et qu'il préférait la conservation d'un bon soldat à tous les trésors du monde. Aussi accourait-on de toutes parts pour combattre sous sa bannière! »

Le prince de Galles, atteint d'une maladie grave contractée en Espagne, dépérissait de jour en jour; il reçut, au commencement de l'année 1369, une sommation de comparaître en personne devant la cour des Pairs réunie à Paris, pour répondre sur les griefs que les Gascons élevaient contre lui. Étonné de ce message qui lui fut remis en présence de toute sa cour, il répondit après un moment de réflexion: « J'irai volontiers à Paris, puisque le roi de France « m'y mande; mais ce sera le bassinet en tête et « soixante mille hommes en ma compagnie. » Ces fières paroles ne furent néanmoins suivies d'aucun effet; la maladie du prince lui rendait impossible pour le moment aucun exercice militaire.

Le 9 mai de la même année, les états généraux du royaume, réunis à Paris, approuvèrent la conduite du roi de France, et donnèrent ainsi leur assentiment à la guerre qui se préparait. Le Ponthieu et le Quercy furent aussitôt envahis par les troupes françaises qui étaient prêtes à entrer en campagne. La guerre fut donc déclarée.

Édouard III, roi d'Angleterre, et père du prince de Galles, reprit aussitôt, avec l'avis de son parlement réuni à Westminster, le titre de roi de France, auquel il avait renoncé par le traité de Brétigny. Il ordonna à son fils de prendre les armes, et de faire aux Français une guerre impitoyable. Les hostilités ne commencèrent toutefois avec vigueur que dans le courant de l'année suivante 1370. Les ducs d'Anjou et de Berri attaquèrent l'Aquitaine; mais ils furent forcés de se retirer devant l'armée du prince de Galles. La ville de Limoges s'était prononcée pour les Français. Édouard en fit le siége avec douze cents lances, mille archers et trois mille hommes de pied. Trop faible pour monter à cheval, il se faisait porter en litière. La ville fut prise et les habitants, hommes, femmes et enfants passés au fil de l'épée, sous les yeux du prince qui exhortait les soldats à tout massacrer. Le siége de Limoges fut le dernier exploit du vainqueur de Crecy et de Poitiers; succombant à la maladie, il se fit rapporter à Bordeaux, où son fils aîné, âgé de six ans, mourut sous ses yeux; puis en Angleterre, où lui-même ne tarda pas de le suivre au tombeau.

Expédition de Robert Knolles. — Du Guesclin nommé connétable. — Combat de Pont-Valin (1378).

Dans le temps que le roi de France faisait attaquer l'Aquitaine par ses frères, les ducs d'Anjou et de Berri, le roi d'Angleterre envoyait dans la France septentrionale une armée considérable commandée par Robert Knolles, célèbre aventurier que sa bravoure et ses connaissances militaires avaient placé au premier rang parmi les plus illustres capitaines du temps. Robert Knolles, débarqué à Calais, traversa

le Boulonais, brûla les faubourgs d'Arras, ravagea les environs de Noyon, et s'avança lentement, pillant et dévastant les campagnes, mais sans attaquer aucune ville forte, jusque dans le Soissonnais qu'il traversa en respectant la neutralité du sire de Coucy, qui, parent d'Édouard et de Charles, avait refusé de prendre parti dans la guerre. Il entra ensuite en Champagne, où il continua ses dévastations et ses pillages, et, après avoir passé successivement la Marne, l'Aube et la Seine, il arriva par la rive gauche de cette rivière, en vue des murailles de Paris.

Charles V, de l'hôtel Saint-Pol qu'il habitait alors, pouvait apercevoir la fumée des villages que les Anglais incendiaient. Tous ses efforts tendaient à empêcher les jeunes chevaliers qui l'environnaient d'aller imprudemment se compromettre avec l'armée anglaise. Sa politique était, en cela, d'accord avec les conseils d'Olivier Clisson, qui lui disait : « Sire, vous « n'avez que faire d'employer vos gens contre ces « forcenés; laissez-les aller, ils ne peuvent vous emporter votre héritage, ni vous en chasser par ces « incendies. »

Le roi avait d'ailleurs, à la première nouvelle du débarquement de l'armée anglaise, envoyé à Du Guesclin l'ordre de venir le joindre, en lui annonçant qu'il avait l'intention de lui conférer le titre de connétable et le commandement supérieur de toutes les armées françaises.

Du Guesclin était en Espagne auprès de Henri de Transtamare, vainqueur enfin de Pierre le Cruel, lorsqu'il reçut le message du roi; il hésita quelque temps, avant d'accepter la haute dignité qui lui était offerte: il revint en France à petites journées, et s'arrêta en Aquitaine pour enlever quelques châteaux aux Anglais. Il fallut un nouveau message du roi, et l'annonce que Robert Knolles s'approchait de Paris pour le décider à hâter son retour.

L'armée anglaise occupait le pays qu'il avait à traverser; mais, disent les *Anciens mémoires*, « Bertrand sachant que les Anglais, jaloux de sa gloire et de sa valeur, le faisaient épier sur le chemin pour le surprendre, arriva seulement lui douzième, à Paris, vêtu d'un gros drap gris, afin d'être moins reconnu sur sa route. Cette nouvelle engagea le roi Charles à lui envoyer son grand chambellan qui s'appelait Hureau de la Rivière, pour lui faire honneur, et venir au devant de lui. Ce seigneur s'y fit accompagner de beaucoup de chevaliers de marque, pour rendre la cérémonie plus illustre; et comme il avait un grand talent dans la science du monde, il s'acquitta très-dignement de sa commission, faisant à Bertrand toutes les honnêtetés imaginables, et lui rendant par avance tous les respects qui sont attachés à la dignité de connétable qu'il allait posséder

« Toutes les avenues de Paris, toutes les rues et toutes les fenêtres de cette grande ville regorgeaient de monde qui voulaient voir ce fameux Bertrand Du Guesclin, dont la réputation s'était répandue dans toute l'Europe. Il alla descendre à l'hôtel Saint-Pol, où le roi l'attendait, assis sur un fauteuil, au milieu de ses courtisans. Aussitôt qu'il fut entré dans sa chambre, Bertrand fléchit le genou devant son souverain, qui, ne le voulant pas souffrir dans cette posture, lui commanda de se relever, et, le prenant par la main, lui dit qu'il était le bien venu; qu'il y avait longtemps qu'il l'attendait avec impatience, ayant un extrême besoin de sa tête et de son épée pour repousser les Anglais qui faisaient d'étranges ravages par tout son royaume, et même dans son voisinage, dont on pouvait voir les tristes effets en montant au clocher de Ste-Geneviève, devant Paris, que, sachant sa bravoure, son bonheur et son expérience dans la guerre, il avait jeté les yeux sur lui pour lui confier le commandement de ses troupes, et que, pour lui donner plus de courage à s'en bien acquitter, il avait résolu de l'honorer de la plus éminente dignité de son royaume, en lui donnant l'épée de connétable.

« Bertrand, qui n'était pas homme à se laisser éblouir d'une vaine espérance, prit la liberté de demander au roi si le seigneur de Fiennes n'était pas encore en possession de cette grande charge. Sa Majesté lui répondit que son cousin de Fiennes l'avait fort bien servi, mais que sa caducité ne lui permettant plus de soutenir les fatigues de ce glorieux et pénible emploi, il lui avait rendu l'épée de connétable, en lui disant qu'il ne pourrait jamais trouver personne plus capable de lui succéder que Bertrand. Celui-ci fit voir son grand sens et son jugement dans la repartie qu'il fit à son souverain, car quoiqu'il ne doutât pas qu'il en pût disposer indépendamment de tout autre, cependant, comme il prévoyait que cette éminente dignité lui allait attirer des jaloux, il fut bien aise que le choix que Sa Majesté faisait de sa personne fût autorisé du conseil même, composé des premières têtes de tout le royaume. C'est la grâce qu'il prit la liberté de lui demander, en la suppliant d'en faire le lendemain la proposition devant ceux qu'elle avait accoutumé d'appeler auprès de sa personne, pour prendre leurs avis dans les affaires les plus importantes. Ce sage prince, bien loin de se choquer d'une condition qui lui devait sembler inutile, puisque tout dépendait absolument de lui, voulut bien, par condescendance, déférer à l'avis de Bertrand, qu'il embrassa d'une manière fort sincère, ce qui marquait le fonds de bienveillance qu'il avait pour ce général. Il eut la bonté de le faire souper à sa table et de lui donner un appartement dans son hôtel, où l'on avait fait tendre une chambre pour lui, fort richement tapissée d'un drap tout semé de fleurs de lis d'or.

« Le lendemain ce prince, après avoir entendu la messe, assembla son conseil où se rendirent plusieurs ducs, comtes, barons et chevaliers, le prévôt de Paris et des marchands, et grande partie des plus notables bourgeois de cette capitale. Il leur représenta les hostilités que les Anglais faisaient dans ses États, et le besoin pressant dans lequel on était d'y apporter un prompt remède; qu'il n'en avait point imaginé de plus souverain, pour arrêter le cours de tant de malheurs, que de choisir au plus tôt un connétable qui pût, par sa valeur et son expérience, rétablir les affaires de son royaume; qu'ils n'étaient tous que trop persuadés qu'il n'avait pas besoin de leur consentement pour disposer de cette charge, puisqu'il le pouvait faire de sa pleine puissance et autorité royale, mais qu'il avait bien voulu faire ce connétable de concert avec eux; que le seigneur de Fiennes n'en pouvant plus faire les fonctions à cause de son grand âge, lui en avait fait une abdication fort sincère, en présence des premiers seigneurs de sa cour, en lui témoignant que, dans le pitoyable état où la France était réduite alors, il n'y avait personne plus capable de la relever de son accablement que Bertrand Du Guesclin. Ce prince n'eut pas plutôt prononcé son nom, que tout son conseil opina comme lui, mais avec une si grande prédilection pour Bertrand, que le choix de sa personne fut fait tout d'une voix. Le roi le fit donc venir en leur présence, et lui présenta devant cette illustre assemblée l'épée de connétable. Bertrand la reçut avec beaucoup de soumission; mais il protesta que c'était à condition que *si aucun traître en son absence par trahison ou loberie rapportoit aucun mal de luy, il ne croiroit point le rapport, ne jà ne luy en feroit pis, jusqu'à ce que les paroles fussent relatées en sa présence.* Le roi lui promit qu'il lui réserverait toujours une oreille pour entendre ses justifications contre les calomnies qu'on voudrait intenter contre lui.

» Bertrand, satisfait de toutes les honnêtetés de Sa Majesté, ne songea plus qu'à remplir dignement les devoirs de sa charge. Tous les officiers de l'armée vinrent lui rendre leurs respects et le saluer sous cette nouvelle qualité de connétable; et comme l'argent est le nerf de la guerre, il commença par demander au roi de quoi payer la montre de quinze cents hommes d'armes pour deux mois, lui remontrant qu'il était nécessaire d'ouvrir ses coffres pour lever incessamment beaucoup de troupes capables de tenir tête à plus de trente mille Anglais, et que quand elles étaient mal payées, non-seulement elles avaient beaucoup de tiédeur pour le service, mais ne songeaient qu'à piller, et ruinaient tout le plat pays sous le spécieux prétexte de n'avoir point reçu leur solde. Ce brave général, ayant ainsi disposé l'esprit de son maître à ne rien épargner pour la conservation de sa couronne et de ses États, s'en alla droit à Caen, comme au rendez-vous qu'il avait marqué pour y assembler un gros corps de troupes. Chacun courut en foule pour le joindre, tant on avait d'empressement de servir sous un si fameux capitaine. Il tendait les bras à tous ceux qui voulaient s'engager, et, bien que Sa Majesté lui eût donné peu d'argent pour faire des levées, quand il en eut employé les deniers, il vendit sa vaisselle et tous les bijoux et joyaux d'or et d'argent qu'il avait apportés d'Espagne, pour soutenir la dépense qu'il fallait faire pour enrôler beaucoup de soldats. »

En apprenant le retour de Du Guesclin à Paris, Robert Knolles s'était éloigné de la capitale, et avait dirigé sa marche vers le Maine et l'Anjou, pour prendre ses quartiers d'hiver en Bretagne. Mais l'insubordination régnait dans l'armée anglaise; les chevaliers, fiers de leur noblesse, s'indignaient d'obéir à un soldat de fortune; deux cents des plus orgueilleux s'étaient séparés de lui, et, refusant de le suivre dans la péninsule bretonne, marchaient en arrière, à une journée de distance: ils furent surpris à Pont-Valin, par l'avant-garde de Du Guesclin, et presque tous tués ou faits prisonniers. Découragé par cet échec, Robert Knolles, qui s'était arrêté sur la frontière de l'Anjou, renonça à livrer bataille à l'armée française, et continua sa marche vers la Bretagne où il licencia ses troupes.

La campagne de 1370 se termina ainsi heureusement pour les Français. Le combat de Pont-Valin fut présenté dans toute la France comme une victoire importante et signalée. Pendant l'hiver, un grand nombre de villes du Midi abandonnèrent les Anglais et reconnurent l'autorité de Charles V.

CHAPITRE IX.

CHARLES V — SA COUR ET SA POLITIQUE.

Portrait de Charles V. — Sa manière de vivre, ses habitudes, ses mœurs. — Sa cour et celle de la reine sa femme. — Gouvernement et politique de Charles V.

Portrait de Charles V. — Sa manière de vivre, ses habitudes, ses mœurs. — Sa cour et celle de la reine sa femme.

Charles V était âgé de vingt-sept ans deux mois et demi, lorsque la mort de son père lui transmit la couronne. Il a reçu de ses contemporains et de ses sujets le surnom de *Sage,* que la postérité lui a conservé. Retiré dans son palais, mais toujours occupé des devoirs de la royauté, il a fait plus pour le bonheur et le salut de la France que bien des rois célè-

bres par leurs guerres, et magnifiques dans leurs voyages. Il aimait et protégeait les lettres et les sciences. Une femme savante qui vivait à sa cour nous a laissé sur lui de curieux détails dans un livre intitulé : *Des Fais et bonnes mœurs du sage roi Charles V*.

« Le roi Charles, dit Christine de Pisan, avait le buste haut et bien fait, les épaules bien dessinées et larges, et la taille effilée. Ses bras étaient gros, et ses membres on ne peut mieux proportionnés. Le tour de son visage était parfaitement beau, quoique d'un ovale un peu long. Il avait le front haut et large ; les sourcils arqués, les yeux bien fendus, à fleur de tête, de couleur brune et peu mobiles; le nez assez grand, la bouche non trop petite, et les lèvres minces ; ses pommettes étaient hautes ; sa barbe, bien fournie, n'était ni noire ni blonde. Il avait la peau brune et le teint pâle, et était fort maigre, dispositions qui provenaient non de sa nature propre, mais d'une maladie venue par accident. En toutes circonstances et à toute heure du jour, sa physionomie et ses façons étaient calmes et graves. On ne le vit jamais ni ardent ni furieux, mais tempéré dans toutes ses actions, dans ses gestes et dans son maintien, tel qu'il convient à un prince que guide la sagesse. Sa démarche était noble, sa voix mâle et d'un beau timbre. Son langage était si lumineux et si pur, son discours si orné, sans superfluité aucune, qu'il n'est rhéteur de la langue française qui eût pu y trouver quelque chose à reprendre.

Charles se levait d'ordinaire entre six et sept heures du matin; et si l'on voulait, à cette occasion, parler comme les poëtes, on pourrait dire que de même que la riante aurore, à son lever, fait naître la joie au cœur de ceux qui la contemplent, de même aussi notre roi rendait, à son lever, la joie à ses chambellans et aux autres serviteurs venus auprès de lui pour le service de sa personne. En effet, il montrait toujours alors, quels que fussent ses sentiments, un visage joyeux. Après avoir fait le signe de la croix, et avoir adressé dévotement à Dieu, dans quelques oraisons, ses premières paroles, il devisait familièrement avec ses serviteurs en termes gais et honnêtes ; son indulgence et sa douceur donnaient, même aux plus humbles la hardiesse et la témérité de causer avec lui de bagatelles ou de badineries. Quel que fût leur rang, il riait à leurs propos et jasait avec eux.

Après qu'il était peigné, vêtu et ajusté suivant le jour, on lui apportait son bréviaire. Le chapelain, notable et digne prêtre, l'aidait à dire, chaque matin, ses heures canoniales, selon l'ordinaire du temps. Environ les huit heures, il allait à la messe que l'on célébrait pour lui tous les jours avec les chants mélodieux et solennels. Lorsqu'il était retiré dans son oratoire, on chantait continuellement devant lui des messes basses.

Au sortir de la chapelle, les gens de toute condition, riches ou pauvres, dames ou demoiselles, femmes veuves ou autres personnes qui avaient quelque demande à faire, lui pouvaient alors présenter leurs requêtes. Ce bon roi s'arrêtait pour entendre leurs suppliques; il satisfaisait charitablement à celles qui étaient justes ou qui excitaient sa pitié; celles qui étaient plus douteuses, il les remettait à l'un de ses maîtres des requêtes.

Il se rendait ensuite au conseil, lorsque c'en était le jour; après quoi, si aucune affaire ne le retardait, il s'asseyait à table, à la première place, avec les princes du sang ou les prélats. Il n'y demeurait pas longtemps, et ne se remplissait point d'une multitude de viandes; car, disait-il, la variété des aliments trouble l'estomac et empêche la mémoire. Il buvait d'un vin clair, sain et non capiteux ; il le trempait toujours, n'en usait qu'en très-petite quantité, et n'en changeait point durant un même repas.

A l'exemple de David, et pour réjouir ses esprits, il écoutait volontiers à la fin de ses repas des joueurs d'instruments, qui faisaient entendre une musique la plus douce qui se pût faire.

Lorsqu'il s'était levé de table, les gens du dehors, ou toutes autres personnes venues pour affaires, se pouvaient approcher et étaient admis à sa conversation. On y voyait souvent les ambassadeurs des pays étrangers, des princes, des chevaliers de contrées diverses. Quelquefois il y avait, sans mentir, une si grande presse de chevaliers et de barons, tant des étrangers que de ceux du royaume, qu'à peine se pouvait-on mouvoir dans ses appartements et dans ses grandes et magnifiques salles. Ce sage roi les recevait tous d'un air si affable, il leur répondait d'une façon si décente, il rendait à chacun, avec tant de discernement, l'honneur qui lui était dû, que tous s'en tenaient pour satisfaits, et se retiraient d'auprès de lui le cœur rempli de joie.

C'est là qu'on lui apportait des nouvelles de tous les pays, des récits de batailles, d'aventures militaires, et de choses diverses ; c'est là qu'il décidait ce qu'il y avait à faire selon les cas qu'on lui proposait, ou s'en référait à son conseil. Il défendait les choses contraires à la raison, accordait les grâces, signait de sa main les lettres, octroyait les dons raisonnables, les offices vacants, et faisait droit aux requêtes légitimes.

Il consacrait environ deux heures aux soins de cette espèce, puis se retirait pour prendre du repos, ce qui durait une heure. Après avoir dormi, il demeurait quelques instants avec ses familiers en des passe-temps agréables, à examiner des joyaux ou d'autres raretés. Il se récréait ainsi de peur qu'une

application trop soutenue ne nuisît à sa santé; car il était la plupart du temps occupé d'affaires laborieuses, et sa complexion était fort délicate.

Il allait ensuite aux vêpres, après quoi, si c'était en été, il entrait dans ses jardins, où, lorsqu'il habitait son hôtel de Saint-Pol, tantôt la reine le venait trouver, et tantôt on lui amenait ses enfants : il s'informait alors de leur conduite, et s'entretenait avec les femmes.

Là, quelquefois, on lui offrait des présents de pays étrangers, des machines ou des harnais de guerre, ou divers autres objets; les marchands y apportaient les velours, le drap d'or et d'autres précieuses marchandises, ou des joyaux qu'il faisait examiner par les connaisseurs experts qu'il avait dans sa maison.

C'est surtout en hiver que souvent il se faisait lire jusqu'à l'heure du souper diverses belles histoires: celles de la sainte Écriture, les actions des Romains, les moralités des philosophes, ou d'autres livres de science. Le souper était servi d'assez bonne heure, et il y mangeait fort peu. Il s'ébattait ensuite pendant quelques moments, puis il se retirait pour aller reposer. C'est ainsi que, dans un ordre invariable, ce roi sage et façonné aux bonnes mœurs, passait le cours de sa vie.

Il arrivait quelquefois, et surtout en été, que le roi s'allait ébattre hors de Paris, dans ses châteaux qu'il avait fait réparer à grands frais, et où il avait ajouté des constructions magnifiques : à Melun, à Montargis, à Creil, à Saint-Germain-en-Laye, au bois de Vincennes, à Beauté, et en maints autres lieux. Il y chassait de temps en temps, et s'y divertissait dans un but de santé, et pour se maintenir le corps frais et dispos. Quant à l'allée et au retour, et au temps qu'il y séjournait, tout était réglé avec ordre et mesure. Là, non plus qu'à Paris, il ne laissa jamais en retard les affaires qu'il devait chaque jour expédier.

La manière accoutumée de ses courses à cheval est digne de remarque. Il y avait une compagnie nombreuse de barons, de princes et de gentilshommes, bien montés et richement vêtus. Charles, couvert de ses habits royaux, et monté sur un palefroi d'élite, chevauchait au milieu des siens, qui se tenaient éloignés dans une telle contenance et si respectueuse, qu'en voyant et cette pompe magnifique et le maintien de chacun, il n'est personne qui n'eût pu tout aussitôt reconnaître lequel était le roi. Devant lui étaient rangés ses gentilshommes et ses gens d'armes, tout pourvus comme pour un combat, et suivis de nombreux cavaliers armés de lances, guidés par des capitaines et des chevaliers notables, recevant tous de riches gages pour le service de cet emploi. Devant lui étaient portées les fleurs de lis en écharpe; et, par le grand écuyer, le manteau d'hermine, l'épée et le chapeau du roi, selon les anciennes et nobles coutumes royales.

Devant et après chevauchaient les proches parents du roi; les barons et les princes du sang, ses frères ou autres seigneurs; mais aucun ne s'approchait qu'il ne fût appelé. A sa suite plusieurs beaux destriers, couverts de riches harnais, étaient tenus en main. Lorsqu'il entrait ainsi dans ses bonnes villes, où le peuple l'accueillait par ses acclamations, et lorsqu'il chevauchait au milieu de Paris, dans cette belle ordonnance, on voyait bien que cette suite était celle d'un prince magnifique, noble, puissant et sage.

A l'égard des judicieux règlements établis par ce sage roi, je ne dois rien oublier en cette partie de ce qui est digne de mémoire et d'une louange particulière.

Avec quelle magnificence, grand Dieu! avec quelle gravité, quel ordre, quelle unité parfaite était gouvernée la cour de très-noble dame, la reine Jeanne de Bourbon son épouse, tant pour la richesse de sa maison, que pour les façons de vivre décentes et réglées. Un ordre merveilleux régnait dans son domestique et dans l'administration des revenus de sa dot. Sa compagnie, ses serviteurs, ses habits, ses atours, et toutes ses parures, étaient réglés avec choix pour chaque jour, et pour les fêtes annuelles, ou pour la venue des princes de haut rang à qui le roi voulait faire honneur. Quelle était la majesté de cette reine, lorsque, couronnée ou parée de ses riches bijoux, elle était couverte de ses habits royaux, amples, longs et flottants, rehaussés de ce noble surcot, que l'on appelle *chappe* ou *manteau royal*, du plus précieux drap d'or ou de soie, orné, ainsi que les cordons, les boutons et les ceintures, de pierres resplendissantes et de perles précieuses! Selon les coutumes de la cour, elle changeait plusieurs fois d'habits aux diverses heures de la journée.

C'était merveille que de voir cette noble reine aux grandes solennités, accompagnée de deux ou trois reines, ses parentes et ses devancières, à qui elle portait le respect le plus grand, ainsi que le voulaient le devoir et la raison.

On y voyait sa noble mère et les duchesses, femmes des frères du roi, les comtesses, les baronnes, nombre de demoiselles et de dames, toutes de qualité, instruites à la décence et se conduisant avec honneur; car sans cela on ne les eût point souffertes à cette cour. Toutes étaient vêtues de leurs propres habits, chacune selon ses facultés, et correspondant à la solennité de la fête.

La dépense de la table, en son hôtel, la somptuosité et l'élégance que l'on y déployait, n'ont, à mon

avis, rien de comparable à ce qui se voit aujourd'hui au monde. Le maintien de cette noble dame, grave et calme dans ses paroles, sa contenance et ses regards pleins d'assurance au milieu de ce grand concours, sa beauté, qui effaçait celle de toutes les princesses, étaient choses très-agréables à voir et d'un charme souverain.

La décoration des salles, les chambres des étrangers, les riches bordures à grosses perles d'or et de soie, diversement ouvragées, la vaisselle d'or et d'argent, et les autres meubles de prix, étaient de vraies merveilles.

Ainsi, cette noble reine était, par la direction du roi, gouvernée dans sa maison d'une manière splendide et honnête en toutes choses, comme il convenait et était dû à une aussi grande princesse. Dans ses habits, dans ses atours royaux, une décence rigoureuse était toujours gardée : le roi n'eût pas souffert qu'il en eût été autrement ; du reste, sans son ordre ou ses avis, on ne se permettait de nouveauté d'aucune sorte.

Comme c'est un louable usage à un prince de se montrer à ses barons pour les réjouir par sa présence, Charles mangeait d'ordinaire dans une salle commune. Il lui était agréable que la reine l'imitât sur ce point, et qu'elle se mît à table au milieu de ses princesses et de ses dames, si elle n'en était empêchée, soit par une grossesse, soit par toute autre indisposition. Elle était servie par des gentilshommes sages, loyaux, bons et honnêtes, et commis par le roi à cet office. Durant le repas, selon une ancienne coutume royale sagement instituée pour obvier aux paroles vaines et aux pensées oiseuses, un grave personnage se tenait debout à l'extrémité de la table, et redisait sans aucune cesse la vie et les actions de quelque bon trépassé.

C'est ainsi que ce sage roi gouvernait sa royale épouse, qu'il maintenait en paix et en de continuels plaisirs. Il lui portait d'ailleurs un amour uniforme, calme et constant [1].

Gouvernement et politique de Charles V.

Malgré les résultats de son règne, Charles V n'a pas manqué de détracteurs. Parmi ceux qui l'ont jugé avec le plus de sévérité, est M. Simonde de Sismondi; mais cet auteur, entraîné par la force de l'évidence, n'a pu s'empêcher de tracer le portrait suivant du prince auquel il a néanmoins refusé le titre de sage. « Charles V était parvenu à la royauté dans les circonstances les plus défavorables : son trésor était vide, et cependant chargé d'une dette énorme à payer ; son armée était humiliée et désorganisée ; ses sujets, diminués de moitié par la peste, la guerre et la famine, étaient foulés en même temps par ses propres officiers, et par des brigands plus maîtres que lui dans le royaume.

« Le même Charles V, après cinq années d'un règne dans lequel il n'avait encore racheté aucune de ses fautes, après avoir paru occupé moins à conquérir l'estime qu'à se cacher et se faire oublier, avait attaqué les redoutables vainqueurs qui avaient humilié son père et son aïeul, et, sans leur livrer bataille, il les avait chassés peu à peu devant lui; il leur avait repris le Ponthieu, le Quercy, le Limousin, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou; il avait engagé les feudataires de la haute Gascogne à se donner à lui; il avait enlevé au roi de Navarre les villes qui mettaient dans sa dépendance les approvisionnements de Paris; il avait expulsé le duc de Bretagne, en peu de semaines, d'un duché que celui-ci avait conquis par plusieurs années de guerres civiles.

« Ces succès constants, progressifs, qui, chaque année, passaient l'attente universelle, nous forcent à reconnaître que l'homme qui s'était décrié comme dauphin avait dû changer depuis qu'il était monté sur le trône; qu'il avait développé des qualités qu'on ne soupçonnait point en lui. En cherchant alors à embrasser tout le plan de sa politique, on est plus étonné encore de ce qu'il avait pu accomplir. Au dehors, il avait favorisé en Castille une révolution qui avait soustrait les peuples à une effroyable tyrannie, mais qui en même temps avait donné à la France un allié reconnaissant dans le roi qu'elle avait mis sur le trône. Sur la frontière du Nord, Charles V avait rattaché la Flandre à la France, en assurant à son frère la succession de ce comté; il avait conservé au Levant l'amitié de son oncle Charles IV, empereur d'Allemagne, et celle de son beau-frère Jean-Galéas Visconti, souverain de presque toute la Lombardie. Le pape enfin, qui avait d'abord voulu secouer l'influence française en fixant sa résidence à Rome, n'avait pu se résigner à y demeurer, et était revenu se mettre, à Avignon, sous la main de Charles V.

« Au dedans, les compagnies d'aventuriers avaient disparu; la sûreté était revenue sur les grandes routes, l'obéissance et l'ordre se rétablissaient; le peuple, s'il n'était pas heureux, cessait du moins de faire entendre ses plaintes; l'autorité royale n'était plus disputée par personne; les assemblées des états, d'abord dépouillées de crédit, avaient cessé d'être consultées, et de toutes parts les sujets qu'un traité humiliant avait détachés de la monarchie secouaient à leurs propres périls le joug de l'étranger pour redevenir Français.

[1] Christine de Pisan, traduction de MM. Michaud et Poujoulat.

« Cette progression constante de la puissance royale, qui s'étend et s'affermit par une marche graduelle, d'après un plan formé d'avance et suivi sans déviation, témoigne de la volonté ferme et stable, de la capacité, du talent, d'un esprit supérieur qui dirige l'État. Après tout ce qui avait précédé, on ne s'attendait point à le trouver dans le cabinet où il se cache; on hésite à le reconnaître. Mais cependant ses plans, que l'on comprend enfin en les voyant exécutés, ne sauraient laisser de doute, et ce Charles V, qu'on avait méprisé pour sa pusillanimité et sa fausseté, ne saurait être un homme ordinaire.

« Autour de lui, Charles V avait rassemblé, pour être les instruments de sa politique mystérieuse, des hommes peu éminents en naissance, peu connus du peuple, à peine nommés par les historiens contemporains, et qui ne furent mis en évidence que lorsque, au commencement d'un nouveau règne, ils furent exposés aux persécutions de ceux qui leur avaient longtemps obéi. Guillaume de Dormans, cardinal de Beauvais et chancelier, son frère, Michel de Dormans, le cardinal d'Amiens, qui dirigea les finances, Philippe de Savoisy, qui garda le trésor, Hureau de Larivière, enfin, le secrétaire en qui Charles avait le plus de confiance, eurent probablement beaucoup de part à former le système de politique et d'administration que suivit leur maître, tout comme Du Guesclin et Olivier de Clisson tracèrent sans doute les plans de campagne qu'ils exécutèrent ensuite. Mais comme la responsabilité des fautes de Charles V pèse, sans partage, sur sa mémoire, il est juste aussi de lui attribuer le mérite des plans de ses ministres, d'autant plus que ces ministres étaient de son choix, qu'il leur conserva toujours sa confiance, et qu'au lieu de se départir du pouvoir entre leurs mains, il demeura toujours leur maître.

« Au reste, le sentiment qu'inspire Charles V par les succès constants de son règne est mêlé d'étonnement, et presque de terreur, jamais d'affection. Il se dérobe si soigneusement à tous les yeux, qu'on oublie presque ses qualités personnelles, et qu'on ne remarque qu'une puissance occulte qui frappe l'un après l'autre ses ennemis. Implacable dans sa haine, il attend cependant des années avant d'exercer ses vengeances, mais aucun pardon, aucune réconciliation, aucunes promesses, ne peuvent sauver ceux qui en sont les objets. Il relève la puissance de la France sans pardonner jamais au peuple qui l'a humilié, et fait trembler comme dauphin; lorsque le peuple souffre, il ne ressent pour lui aucune pitié; dans l'incendie des maisons du pauvre, il ne voit que des fumées qui ne le chasseront pas de son héritage; il partage avec ses trois frères les provinces du royaume, et il ne met aucune borne aux exactions et aux scandaleuses rapines que chacun d'eux exerce dans son apanage. Il rassemble enfin de nombreuses armées; mais il paraît craindre la bravoure dans ses propres soldats, parce qu'il la croit alliée à la fermeté et à l'indépendance, et parce qu'il aime bien mieux que ses soldats tremblent devant l'ennemi, que s'ils le faisaient trembler lui-même. Il semble n'avoir d'autre but que d'endormir la nation qu'il gouverne, pour amortir des passions qu'il avait éprouvées, et pour la dépouiller de ses droits sans qu'elle résiste [1]. »

Après ce jugement de l'historien génevois, il convient de citer l'opinion d'un illustre écrivain français.

« Une qualité, dit M. de Chateaubriand, doit être relevée dans Charles V, parmi celles qu'il possédait : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il se servit de ce qu'il y avait de supérieur autour de lui, sans être obligé d'atteindre lui-même à une grande supériorité. A n'en citer que deux exemples, il choisit pour ses armées Bertrand Du Guesclin, et Hureau de Larivière pour ses conseils. Les défauts mêmes de Charles V lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorise le développement de son esprit.

« Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le bon connétable, Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais; il se souvenait de Créci et de Poitiers; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Édouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais, et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses; mais les Anglais perdaient toujours quelques places, les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger, les anciens grands vassaux de la couronne portaient leurs plaintes aux pieds de Charles V, qui, la main appuyée sur le cœur de la France, et sentant la vie revenir, parlait en maître [2]. »

[1] M. S. de Sismondi, *Histoire des Français.*

[2] M. de Chateaubriand, *Études sur l'Histoire de France.*

CHAPITRE X.

CHARLES V. — CONQUÊTE DE L'AQUITAINE ET DE LA NORMANDIE.

Conquête de la Saintonge et du Poitou. — Attaque et prise de Bressuire. — Prise de Thouars. — Les Anglais sont expulsés du Poitou. — Expédition en Bretagne. — Une armée anglaise traverse la France. — Trêve avec l'Angleterre. — Mort de Jeanne de Bourbon. — Guerre en Normandie. — Conquête du comté d'Évreux. — Charles V refuse la papauté. — Schisme d'Orient. — Élection de deux papes, Urbain VI et Clément VII. — Clément VII vient se fixer à Avignon. — Soulèvement de la Bretagne. — Mort de Du Guesclin. — Mort de Charles V.

(De l'an 1372 à l'an 1380.)

Conquête de la Saintonge et du Poitou. — Attaque et prise de Bressuire (1372-1373).

Après le succès obtenu sur Robert Knolles, Du Guesclin, dès que la saison devint favorable, passa la Loire avec son armée, et transporta la guerre sur le territoire qui appartenait alors au roi des Anglais. Pendant deux années le Poitou, l'Aunis et la Saintonge furent le théâtre de ses exploits. Le duc de Lancaster avait pris le commandement après le départ du prince de Galles; ayant épousé une des filles de Pierre le Cruel, il laissa aux seuls barons de la Gascogne, du Poitou et de la Saintonge la défense de leur pays. Le comte de Pembrocke qui devait leur amener des renforts nombreux, et dont la flotte portait un trésor destiné à subvenir aux besoins de l'armée anglaise, fut vaincu en vue de La Rochelle par une flotte espagnole, et fait prisonnier, ainsi que tous les chevaliers qu'il amenait avec lui. Les habitants de La Rochelle profitèrent de ce désastre pour se déclarer indépendants.

Deux années suffirent à Du Guesclin pour chasser les Anglais du Poitou et de la Saintonge; il prit successivement Bressuire, Montcontour, Saint-Sever, Poitiers, Soubise, Saint-Jean-d'Angely, Angoulême, Taillebourg, Saintes, et les autres villes fortes; La Rochelle reçut une garnison française, et les Anglais qui s'étaient retirés dans le château furent obligés de capituler. Dans cette guerre, où les combats furent multipliés, le captal de Buch devint encore le prisonnier de Du Guesclin.

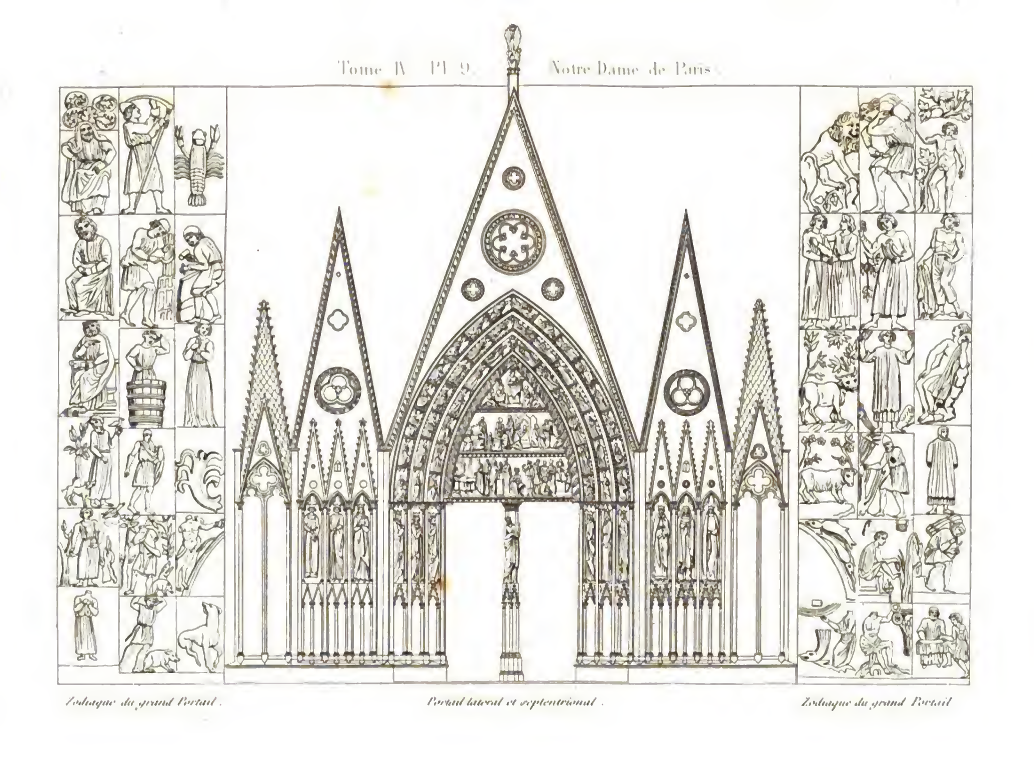
Nous ne pouvons faire connaître avec détails tous ces combats auxquels le but donnait seul de l'importance. Les généraux prenaient part aux dangers comme les simples soldats, et donnaient l'exemple du courage le plus aventureux. Le récit du siége de Bressuire, que nous empruntons aux *Anciens mémoires sur Du Guesclin*, montre comment la guerre se faisait, et présente des détails curieux sur la manière de combattre et sur les sentiments qui animaient alors les chevaliers des deux partis.

Après avoir incendié Saint-Maur-sur-Loire, qu'ils ne pouvaient défendre contre les Français, les Anglais s'étaient retirés en hate vers Bressuire, ville forte alors, avec château et enceinte garnie de tours.

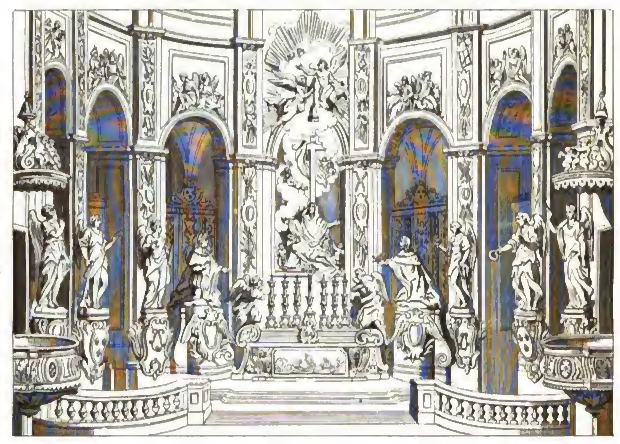
« Quand les Anglais se présentèrent devant Bressuire, ils trouvèrent les portes fermées et les ponts levés sur eux, car ceux de la ville appréhendaient si fort Bertrand, qu'ils n'osaient pas se déclarer pour ces fuyards, de peur de s'attirer un siége qui dégénérerait bientôt dans le carnage de leurs habitants et le sac entier de la ville. Tandis que les Anglais, tout exténués de fatigues, et pouvant à peine respirer sous le faix dont ils étaient chargés, demeuraient arrêtés aux portes de Bressuire sans y pouvoir entrer, et craignaient que Bertrand, qui les poursuivait, ne les atteignît bientôt, le commandant de la place, homme de bon sens et d'expérience, les appela du haut des murailles, leur demandant ce qu'ils faisaient là, s'ils étaient Anglais ou Français, et quel était le lieu dont ils étaient sortis. Un de ces Anglais prit la parole pour les autres, et le pria de leur ouvrir ses portes parce qu'ils venaient de Saint-Maur-sur-Loire, qu'ils avaient mieux aimé mettre en cendres, que de souffri rqu'elle fût prise par Du Guesclin, qui, tout écumant de rage et de fureur, les poursuivait avec tout son monde pour assouvir sur eux son ressentiment. Il ajouta, pour le toucher encore davantage, qu'ils étaient tous Anglais naturels et sujets du même prince que les habitants de Bressuire; que les Français, leurs ennemis, commandés par Bertrand, leur marchait déjà sur les talons, et qu'ils allaient être tous assommés sans qu'il en pût échapper un seul, s'il ne leur faisait la charité de les mettre à couvert du danger qui les menaçait, en leur donnant retraite dans sa place. Ce gouverneur, appréhendant que le prince de Galles ne lui fît un jour quelque reproche de son inhumanité s'il laissait ainsi ce peu d'Anglais à la discrétion de leurs ennemis, leur promit qu'il leur ouvrirait ses portes à condition qu'ils passeraient cinquante à cinquante, et ne coucheraient point dans Bressuire. Les Anglais furent trop heureux d'accepter ces offres; mais il n'en fut pas plutôt entré quarante, que le tocsin sonna de la tour, et le guetteur criait à pleine tête, *trahy, trahy, fermez la porte, voicy Bertrand qui vient! ces Anglois fugitifs nous ont vendus.*

« En effet, il y avait quelque vraisemblance de trahison, car on apercevait du beffroi, où coururent les bourgeois en foule, tous les étendards de Du Guesclin, d'Olivier de Clisson, des maréchaux d'Andreghem et de Blainville, d'Alain de Beaumont, du vicomte de Rohan, du sire de Rochefort, de Carenloüet, et de toute l'élite de la France. Ces

Tome IV. Pl. 9. Notre Dame de Paris.



Zodiaque du grand Portail. *Portail latéral et septentrional.* *Zodiaque du grand Portail.*



Maître Autel



Vue intérieure de l'Église avec l'ancienne statue de St Christophe.

bourgeois ne se possédant point à la vue de tout cet appareil de guerre qui les menaçait, s'allèrent imaginer que ces pauvres Anglais qui demandaient un asile chez eux étaient d'intelligence avec les Français, et n'avaient souhaité l'entrée de leur ville que pour les livrer à leurs ennemis.

« Dans cette fausse préoccupation d'esprit, ils se jetèrent sur ces réfugiés innocents, et, sans avoir aucune indulgence pour eux, ils les tuèrent tous, ne voulant point prêter l'oreille à leurs justes plaintes, ni aux raisons dont ils s'efforçaient de justifier leur conduite, et fermèrent ensuite leurs portes, et levèrent leur pont sur le reste des Anglais, qui leur demandaient le passage.

« Bertrand vint fondre sur eux avec tout son monde. Ils se mirent d'abord en devoir de se bien défendre, mais leur résistance fut vaine; ils se virent bientôt accablés par la multitude et tous enveloppés. Ceux qui survécurent à leur défaite furent arrêtés prisonniers. Du Guesclin tâcha de garder la justice distributive dans le partage des dépouilles, mais il n'en put venir à bout, et la difficulté fut encore plus grande quand il fallut régler à qui véritablement les prisonniers appartenaient, et la contestation ne finit qu'aux dépens de la vie de ces pauvres Anglais; car, pour vider tout le différend que les Français victorieux avaient là dessus les uns contre les autres, Du Guesclin et Clisson trouvèrent que c'était un chemin bien plus court de les faire tous massacrer, afin de faire tout égal, si bien qu'il se fit aux portes de Bressuire un carnage de plus de cinq cents Anglais, qui, demeurant couchés par terre et tout ensanglantés des coups qu'ils avaient reçus, devaient beaucoup épouvanter les habitants de cette ville, qui pouvaient voir de leur donjon toute cette boucherie.

Bertrand, voulant profiter de leur consternation, s'approcha du pont-levis, et voyant quelques soldats qui faisaient le guet, il leur commanda d'aller avertir leur gouverneur, qu'il désirait s'aboucher avec lui pour traiter de paix à l'amiable ensemble. Ce commandant s'étant présenté pour lui parler, débuta par lui dire des injures, donnant mille malédictions au jour qui l'avait mis au monde pour être le fléau des Anglais; il lui reprocha que depuis quatre mois il avait fait contre eux plus d'hostilités que tous les autres ennemis de leur nation n'en avaient fait dans un siècle entier, et que, n'étant pas content d'avoir trempé ses mains dans le sang de leurs frères, qu'il venait d'assommer, il prétendait peut-être encore qu'il lui rendît la ville de Bressuire sur une simple sommation.

« Bertrand lui promit que s'il voulait déférer à son commandement, il lui donnerait la vie sauve et la liberté d'emporter son or, son argent et tout son bagage, et ferait la même grâce aux soldats de sa garnison, le menaçant que, s'il refusait d'obéir, il les traiterait tous comme ces Anglais qu'il voyait renversés morts, et nager dans leur sang tout autour des fossés de sa place.

« Le gouverneur lui répondit que quand il lui donnerait dix mille marcs d'or, il ne serait point capable de commettre une semblable lâcheté; qu'il avait une ville bien munie, bien fortifiée, qu'il servait un prince assez puissant pour lui envoyer du secours en cas de besoin, que s'il lui rendait les clefs de sa place, sans siége et sans assaut, il mériterait que son maître le fît pendre comme un traître. Il le prit même à témoin de ce qu'il ferait lui-même si le roi de France lui avait confié la garde d'une ville aussi bien conditionnée que la sienne, revêtue de bonnes murailles, bien pourvue de blés, de vin, de lards et de chairs salées, et toute remplie d'une bonne garnison, composée de soldats les plus aguerris de sa nation.

« Bertrand s'apercevant que cet homme avait des sentiments si nobles, avoua de bonne foi que, s'il était à sa place, il ne se rendrait jamais qu'on n'eût pris d'assaut sa forteresse, ou du moins par un siége qui fût dans les formes, et le louant de ce qu'il avait le cœur si bien placé, lui promit de le laisser en repos, et de passer outre avec tous ses gens, à condition qu'il leur fournirait des vivres pour un jour en payant.

Cet homme, au lieu de le prendre au mot, et de s'estimer heureux d'en être quitte à si bon marché, lui fit une réponse indiscrète et brutale, lui disant qu'il lui donnerait volontiers des vivres pour rien, s'il croyait qu'en les mangeant, il en pût étrangler avec tous ses Français qu'il menait avec lui. Cette parole incivile et malhonnête piqua Du Guesclin jusqu'au vif: *Ah félon portier*, lui dit-il, *par tous les saints, vous serez pendu par votre ceinture!* et quand il eut lâché ce mot, il alla de ce pas trouver les autres généraux français, et leur fit le récit de l'insolence de ce gouverneur et des paroles outrageantes avec lesquelles il avait reçu la demande qu'il lui avait faite de leur donner des vivres pour de l'argent, jurant qu'il en fallait au plus tôt tirer raison d'une manière si sanglante, qu'elle servît d'exemple aux autres gouverneurs qu'ils pourraient rencontrer dans le cours de leur marche. Le maréchal d'Andreghem, Olivier de Clisson, le vicomte de Rohan, et les autres seigneurs, entrèrent tous dans son ressentiment. Il y eut là même un jeune chevalier nommé Jean du Bois, qui fit serment de porter l'étendard de Bertrand, le jour même, sur la tour de Bressuire, ou qu'il lui en coûterait la vie s'il ne le faisait pas.

« Tous ces généraux montèrent à cheval pour reconnaître l'assiette de la place, où il y avait ville et

citadelle, et pour étudier l'endroit qui serait le plus propre pour la bien attaquer. Quand Bertrand eut bien observé le fort et le faible de cette place, il revint à ses gens pour leur dire qu'ils se missent aussitôt sous les armes, et qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que celui de donner un assaut le plus vigoureux qu'ils pourraient; qu'il fallait d'abord se couvrir pour se garantir d'une grêle de dards et de flèches que les assiégés ne manqueraient pas de leur tirer de leurs murailles, pour en défendre les approches; mais que quand ils auraient jeté tout leur feu là-dessus, et que les coups de trait viendraient à cesser, ils devaient, tête baissée, descendre tous dans le fossé pour s'attacher au mur et le monter avec des échelles de corde et d'autres instruments.

«Les français, voulant venger l'affront que le gouverneur de Bressuire avait fait à leur général, s'acharnèrent à cet assaut avec une vigueur incroyable, fichant leurs dagues et leurs poignards entre les pierres et le mortier, afin de se faire dans les jointures des degrés et des échelons pour monter à la cime des murs. Les Anglais leur lâchaient de dessus leurs remparts des tonneaux remplis de pierres et de cailloux, et ceux sur lesquels ils tombaient demeuraient écrasés sous leur chute. Toutes ces disgrâces ne faisaient que redoubler l'ardeur de ceux qui n'en étaient point atteints, et, sans s'effrayer de la vue de ceux qui culbutaient dans les fossés, ils gagnèrent le haut du rempart en grand nombre. Celui qui portait l'étendard de Bertrand le vint poser au pied du mur en criant *Guesclin*, pour braver encore davantage les ennemis, qui commençaient à perdre cœur au milieu de tant de Français qu'ils voyaient affronter le péril avec tant d'intrépidité. Un anglais s'efforça d'enlever cette enseigne par la pointe de la pique qui la soutenait, mais Jean du Bois, qui la portait, la poussant contre lui, lui perça l'œil droit, et lui fit prendre le parti de se retirer avec sa blessure.

«Le maréchal d'Andreghem fit des choses incroyables dans cet assaut [1], qui lui coûtèrent enfin la vie, car trois fois il monta sur le mur, dont il fut repoussé par trois fois et renversé dans les fossés. Toutes ces chutes, jointes aux coups qu'il avait reçus en se chamaillant contre les Anglais, lui froissèrent tellement le corps, qu'il ne put survivre longtemps à cette dernière expédition. Bertrand et Clisson furent aussi fort maltraités, mais avec un moindre danger, car, s'étant tirés à l'écart pour reprendre un peu leurs esprits, ils revinrent ensuite à la charge avec plus de rage et plus de fureur.

[1] «Et là acoucha malade le noble mareschal d'Andreghem, qui oncques puis n'en leva, mais trespassa en ladite ville. Dieu ayt mercy de son ame. Car il vescut loyaulment ne oncques pensa mal.» MÉNARD, *Hist. de Du Guesclin.*

Du Guesclin criait à ses soldats que la viande dont ils devaient souper était dans cette place, et qu'il fallait nécessairement ou la prendre, ou mourir de faim. Il commanda pour lors à ce Jean du Bois son porte-enseigne, qu'il levât haut son étendard, afin qu'il fût planté le premier sur les remparts, comme un signe de la victoire qu'il allait remporter, et de la prise de Bressuire. Les Anglais avaient beau jeter des barils remplis de pierres sur les Français, tout ce fracas ne les épouvantait point, et ne fut pas capable de refroidir leur courage et cette martiale obstination qui les faisait monter les uns après les autres. Les généraux en montraient l'exemple les premiers. Alain et Jean de Beaumont, Guillaume le Baveux, les seigneurs de Rochefort, de Retz, de Ventadour, de la Hunaudaye, Jean de Vienne, Carenloüet, le chevalier qu'on appelait *le Poursuivant d'amour*, Alain de Taillecol, dit *l'Abbé de male paye*, se surpassèrent dans cette chaude occasion, faisant de grands trous dans les vieilles murailles avec leurs piques, et donnant tant de coups dedans, que les pierres se déboîtèrent et coulèrent les unes sur les autres. La brèche fut ensuite fort facile à faire. Du Guesclin, pour achever cette journée, criait à ses gens: «Allons, mes enfants, ces gars sont suppeditez.» A cette parole, les français firent un dernier effort et se jetèrent comme des lions déchaînés dans la ville, au travers de cette brèche, et, joignant ceux qui s'étaient emparés déjà du haut des remparts, ils ne trouvèrent plus aucune résistance. Il y eut quelques cinquante Anglais qui voulurent se sauver par une poterne dont ils avaient gardé la clef tout exprès; mais ils tombèrent dans les mains du maréchal d'Andreghem, qui les fit rentrer à grands coups d'épée, dont il en tua dix. Bertrand s'étant emparé des murailles où l'on avait planté son étendard, se voyant à la tête de plus de cinq cents braves, fit faire main-basse sur tous les Anglais qui se trouvèrent dans la ville, si bien que ceux qui se purent sauver dans la citadelle s'estimèrent beaucoup heureux. Les Français qui s'étaient rendus maîtres de la ville coururent vite aux portes pour les ouvrir au reste de l'armée, qui fit son entrée dans Bressuire en marchant sur un monceau de morts qui demeuraient étendus dans les rues.

«Du Guesclin voulait qu'on attaquât la citadelle; mais les troupes étaient si fatiguées de l'expédition violente qu'elles venaient de faire, qu'elles n'étaient plus en état de rien entreprendre, et le maréchal d'Andreghem, tout moulu des coups qu'il avait reçus, en mourut quelque temps après. Les vainqueurs partagèrent entre eux le butin qu'ils firent, et, donnant toute la nuit au repos, dont ils avaient un fort grand besoin, se présentèrent le lendemain devant la citadelle, qui, profitant de l'exemple de la ville, qui ve-

nait d'être prise d'assaut, aima mieux prendre le parti de capituler que d'essuyer le même sort. »

Prise de Thouars. — Les Anglais sont expulsés du Poitou (1372-1373).

Les Anglais essayèrent vainement de tenir devant Thouars; ils y furent battus complétement. Cette ville servit néanmoins de refuge aux chefs anglais et aux seigneurs poitevins qui étaient restés fidèles à leur parti; mais, par une convention conclue avec Du Guesclin, il fut convenu que si, avant le 29 septembre, le roi d'Angleterre ou l'un de ses fils n'était pas entré en Poitou avec une armée suffisante pour les délivrer, les seigneurs renfermés dans Thouars rendraient cette ville à la France, et prêteraient serment de fidélité à Charles V. Édouard arma une flotte et s'embarqua lui-même pour venir au secours des Poitevins; mais les vents l'empêchèrent de débarquer, et le repoussèrent sur les côtes de Bretagne. Thouars fut forcé d'ouvrir ses portes, et la capitulation fut exécutée.

Après la soumission de Thouars, il ne restait aux Anglais, dans le Poitou, que Niort, Mortagne, et quelques châteaux peu considérables. Du Guesclin aurait promptement terminé la guerre si l'économie que Charles V mettait dans ses finances n'eût laissé l'armée dans un dénûment tel que le brave guerrier se vit forcé de venir lui-même à Paris pour demander de l'argent au roi parcimonieux [1].

Les hostilités, qui s'étaient terminées en 1372 par la prise de Thouars, ne recommencèrent qu'en mars 1373. Du Guesclin battit près de Chizey les Anglais, qui l'avaient attaqué, espérant le surprendre, et s'empara ensuite de Niort, ainsi que des autres places restées en leur pouvoir. En peu de jours la conquête du Poitou fut achevée, et tout le pays entre la Loire et la Garonne ayant reconnu l'autorité de Charles V, le connétable, suivant les ordres du roi, revint à Paris.

Expédition de Bretagne. — Une armée anglaise traverse la France. — Trêve avec l'Angleterre (1373-1377).

Charles V appelait Du Guesclin à Paris pour concerter avec lui une expédition que la mauvaise foi de Monfort l'obligeait à entreprendre en Bretagne.

Le roi d'Angleterre, voyant la fortune se montrer contraire, s'était attaché à susciter de nouveaux ennemis à la France, et avait cherché à la faire abandonner de ses alliés. Les tentatives d'Édouard n'avaient pas ébranlé la fidélité du roi de Castille; elles avaient réussi auprès du duc de Bretagne. Montfort ne put cependant pas changer les dispositions de la noblesse bretonne, qui avait embrassé avec chaleur les intérêts de Charles V. Les principaux barons lui déclarèrent avec franchise leurs sentiments. « Chier Sire, « lui dirent-ils, sitôt que nous pourrons apercevoir « que vous ferés partie pour le roi d'Angleterre, « nous vous relinquerons, et mettrons hors de Bre-

[1] « Un jour que Bertrand attendait à Saumur des nouvelles du roi son maître, pour avoir de quoi payer toutes les troupes qu'il avait levées pour son service, il arriva de Paris un courrier qui, se présentant devant lui pour lui faire la révérence, fut aussitôt prévenu par Du Guesclin, qui, sans attendre qu'il ouvrît la bouche pour lui déclarer le sujet de sa commission, lui demanda brusquement où étaient les sommes que Sa Majesté lui devait faire tenir incessamment pour payer son armée, qui ne pourrait à l'avenir subsister que de rapines, et qu'en désolant tout le plat pays. Cet homme lui répondit que, bien loin d'avoir de l'argent, il serait lui-même contraint de vendre son cheval, et de retourner à pied s'il n'avait la bonté de lui donner de quoi faire les frais de son voyage, qui le rappelait à Paris, et dans le même temps il lui présenta la dépêche du roi, que Bertrand ouvrit et fit lire par son secrétaire, parce qu'il ne savait pas lire lui-même. Elle lui donnait ordre de licencier ses troupes et de se rendre au plus tôt à Paris pour conférer avec Sa Majesté sur les mesures qu'il y avait à prendre pour la campagne prochaine. Cette nouvelle désola beaucoup Bertrand, qui, donnant à sa colere toutes ses saillies, s'écria : « Grand Dieu, qu'est-ce que de service de roi! » se frappant soi-même et se tourmentant comme un enragé, disant que ce prince, s'il lui avait tenu parole, aurait déjà fait la conquête de toute la Guienne, et que, faute d'ouvrir ses coffres, il courait risque de tout perdre; qu'il avait soutenu la guerre quelque temps à ses propres dépens par la vente de sa vaisselle d'or et d'argent, et que, bien loin d'en recevoir le remboursement, il voyait bien, selon le train que prenaient les affaires, que les troupes demeureraient sans payement.

« Tandis que son indignation lui faisait lâcher ces paroles, il lui vint un autre courrier de la part de Henri, roi d'Espagne, qu'il avait si bien servi contre Pierre, qui lui présenta les lettres de son maître. La lecture qu'il en fit faire lui donna tout autant de joie que l'autre dépêche lui avait donné de tristesse. Elles lui apprirent que le roi d'Espagne, pour lui témoigner sa reconnaissance des bons services qu'il lui avait rendus, lui envoyait deux mulets chargés d'or, d'argent et de pierreries, l'assurant qu'il ne perdrait jamais la mémoire de tout ce qu'il avait fait pour le rétablir sur le trône, et que, depuis son départ, il avait éprouvé le besoin qu'il aurait eu de lui, pour avoir essuyé beaucoup de rébellions de ses sujets, qu'il n'avait pu surmonter que par les conseils et le bras du Bègue de Vilaines, qu'il lui avait laissé, dont il s'était tout à fait bien trouvé. Il arrive quelquefois dans la vie que de grandes joies succèdent à de grandes tristesses. Cet événement parut tout à fait dans la conjoncture présente, puisque Bertrand, se voyant comblé de richesses dans le temps qu'il se croyait dans la dernière disette, témoigna tout ouvertement la grande satisfaction que lui donnait la reconnaissance et la libéralité du roi d'Espagne.

« Il régala fort cet agréable messager, qui, déchargeant les mulets, étala dans sa salle de fort riches présents, entre lesquels il y avait un petit vaisseau de fin or, des couronnes et des tasses de même métal, artistement façonnées, grand nombre de pierreries, et beaucoup d'or et d'argent monnoyé. La vue de ces richesses n'excita point l'avarice de Bertrand, et ne le fit point penser à la conservation de tous ces trésors pour les laisser à sa famille. Au contraire, elle lui fit naître l'occasion de faire éclater sa générosité; car, l'argent lui ayant manqué pour payer ses troupes, il invita tous les capitaines qui servaient sous lui de venir dîner avec lui, les traita de son mieux, et leur distribua toutes ces pierreries, ces joyaux, cet or et cet argent pour les satisfaire auparavant que de les licencier, pour exécuter l'ordre qu'il avait reçu là-dessus, et ne se réserva que le vaisseau d'or pour en faire présent au roi, qu'il allait trouver. Il les pria tous, avant que de se sé-

« tagne, » et ils tinrent parole. Le Duc ayant voulu faire occuper quelques-unes de ses places par les Anglais, les seigneurs réclamèrent les secours de la France et soulevèrent le pays. Le roi Charles V envoya une armée à la tête de laquelle il plaça le connétable. Montfort fut obligé de se retirer en Angleterre; la plupart des villes ouvrirent leurs portes à Du Guesclin; il prit de vive force celles qui essayèrent d'opposer quelque résistance. Le duc, dépouillé de ses États, sollicita vainement les secours d'Édouard. Le roi gardant toutes ses ressources pour réparer ses propres pertes, prenait peu de part au malheur d'un allié qui s'était sacrifié pour lui.

Au mois de juillet 1373, le duc de Bretagne conçut pourtant quelque espérance; car il accompagnait en France le duc de Lancaster, qui débarqua à Calais avec une armée composée des principaux seigneurs anglais, d'un grand nombre de chevaliers, de trois mille hommes d'armes et de dix mille archers. Mais, au lieu de se diriger sur la Bretagne, cette armée, malgré toutes les prières de Montfort, marcha directement par l'Artois, la Picardie, le Vermandois, le Laonnois, le Soissonnais et l'Auxerrois, sur le centre de la France.

Charles V, fidèle à sa politique, qui jusqu'alors lui avait été si avantageuse, eut encore à combattre l'ardeur de sa noblesse. Il interdit à ses généraux d'attendre l'ennemi en rase campagne, et ordonna à tous les habitants des lieux ouverts de se retirer dans les villes fortifiées avec leurs vivres et ce qu'ils avaient de plus précieux. Les événements justifièrent sa prudence.

L'ennemi traversa la Picardie, la Champagne, l'Auvergne et le Limousin, sans rencontrer d'obs-

parer d'avec eux, de ne pas quitter le service jusqu'à ce qu'il leur donnât de ses nouvelles après son retour de Paris, leur promettant qu'il ménagerait si bien les choses auprès du roi, qu'ils auraient tous sujet de se louer de sa conduite, et que si Sa Majesté ne déférait pas aux raisons qu'il avait à lui dire pour lui faire ouvrir ses coffres, il lui remettrait entre les mains l'épée de connétable, et retournerait en Espagne pour servir le roi Henri. Quand il les eut ainsi congédiés avec le plus d'honnêteté qu'il lui fut possible, il renvoya le courrier en Espagne, et le chargea de bien témoigner à son maître combien il était sensible à la munificence qu'il venait de faire éclater en sa faveur, et de lui dire que si les affaires du royaume le lui pouvaient permettre, il irait au plus tôt le trouver en personne pour le servir encore contre ses ennemis.

« Ce courrier s'en retourna fort content du succès de sa commission, et des dons que Bertrand lui fit avant que de le laisser partir. Ce général ne songea donc plus qu'à prendre le chemin de Paris, où le roi l'appelait, mais avant son départ il mit ordre à toutes choses. Il laissa de bonnes garnisons dans les places qu'il avait conquises... Il se mit ensuite en chemin sans avoir avec lui que fort peu de gens.

Le courrier que le roi lui avait envoyé le prévint, et se rendant à grandes journées à Paris, il alla descendre à l'hôtel Saint-Pol, sur le soir, pour rendre compte à Sa Majesté de tout ce qu'il avait vu, lui rapportant que Bertrand, en exécution de ses ordres, avait licencié ses troupes avec beaucoup de répugnance, se plaignant hautement de ce que les fonds lui avaient manqué pour les payer, et déclarant que si le roi n'apportait un prompt remède à ce mal, il quitterait le service, et lui rendrait l'épée de connétable, pour aller en Espagne reprendre les armes en faveur du roi Henri, qui lui avait envoyé de grandes richesses. Il ajouta que Du Guesclin, bien loin de retenir pour lui ces trésors, les avait généreusement distribués à ses capitaines, pour les récompenser des montres qu'ils n'avaient pas reçues; qu'il avait été le témoin de tout ce qu'il prenait la liberté d'avancer à Sa Majesté, qui verrait Bertrand dans trois jours, dont elle apprendrait la confirmation de tout ce qu'il venait de lui dire.

« Cette nouvelle surprit un peu le roi, qui, voyant l'intérêt qu'il avait à la conservation de cet homme, sur qui roulaient toutes ses espérances et le succès de toutes ses affaires, mit la main sur l'épaule de Bureau de Larivière, son grand chambellan, qu'il aimait beaucoup, et qui passait dans toute la France pour son favori, lui disant : « Bureau, nous ne pour-« rons pas nous défendre d'ouvrir nos coffres, et de donner « de l'argent à Bertrand, de peur que nous ne venions à per-« dre un si grand capitaine, et qu'il ne nous échappe. » Ce favori lui répondit qu'il était de la dernière importance de satisfaire un si grand homme, et que s'il abandonnait le service, tout son royaume courrait grand risque d'être bientôt conquis par les Anglais; que lui seul était capable de rétablir les affaires, quand même elles seraient sur leur dernier penchant, et qu'enfin on ne devait rien épargner pour le contenter. Le roi prêta beaucoup l'oreille à cette judicieuse remontrance, et lui promit de profiter de son avis.

« Trois jours après, Du Guesclin se rendit à la cour, lui dixième, vêtu fort simplement, faisant peu de cas de se mettre sur son propre pour paraître devant son maître, et même affectant de porter partout des habits fort communs. Larivière vint au-devant de lui pour le disposer à ne point s'écarter du respect quand il parlerait au roi, craignant que le chagrin dans lequel il était ne lui fît faire quelque écart. Ce fut dans cet esprit qu'il le prévint de mille caresses, lui témoigna qu'il venait de laisser Sa Majesté dans de fort bonnes intentions de lui donner toute la satisfaction qu'il pouvait attendre d'elle. Il le mena donc devant le roi, qui lui fit un fort bon visage, et lui tendit la main, pour lui faire voir qu'il avait pour lui des considérations toutes particulières, lui disant qu'il était le fort bien venu, qu'il aurait toujours pour lui des égards distingués, et qu'il le devait aimer lui seul plus que tous les autres sujets. Bertrand, qui ne se payait guère de vent ni de fumée, ne put dissimuler ce qui lui tenait au cœur : « Sire, lui dit-il, « je m'en aperçoy mauvaisement, car vous m'avez ôté tout « mon état, et maudit soit l'argent qui se tient ainsi coy, plu-« tôt que de le départir à ceux qui guerroient vos ennemis. » Le roi, craignant qu'il ne s'émancipât, l'interrompit en lui promettant qu'il allait ouvrir ses coffres pour le contenter, et lui donner de quoi payer les troupes qu'il commanderait au printemps.

« Bertrand, à ce discours, prit la liberté de lui demander de quoi donc vivraient les garnisons qu'il avait laissées dans les places pour garder la frontière, et si Sa Majesté prétendait qu'elles pillassent les pauvres paysans de la campagne pour trouver de quoi subsister. — « Bertrand, ajouta le roi, vous « aurez vingt mille francs dans un mois — Hé quoy, sire, « s'écria Du Guesclin, ce n'est pas pour un déjeuner! je voy « bien qu'il me faudra départir de France, car je ne m'y sçay « chevir, si me convient renoncer à l'office que j'ay. » Le roi tâcha de le radoucir en lui déclarant qu'il ne pouvait pas lever de grandes sommes dans son royaume, sans beaucoup fouler ses sujets. Il lui répondit plaisamment : « Hé, sire, que ne « faites vous saillir ces deniers de ces gros chaperons fourrez, » c'est à sçavoir, prélats et avocats, qui sont des mangeurs de chrétiens. Le roi fit la justice à Bertrand d'entrer dans ses sentiments. Il lui fit compter tout l'argent qu'il lui demanda pour payer les troupes, et le renvoya sur la frontière aussi satisfait qu'il était venu mécontent à Paris » (*Anciens mémoires sur Du Guesclin*).]

tacle; mais harcelé sans cesse par des corps de troupes légères qui l'empêchaient de recueillir des vivres et des fourrages, qui enlevaient les trainards et ceux qui s'écartaient du gros de l'armée, il éprouva plus de pertes que par la bataille la plus meurtrière; les historiens anglais en conviennent eux-mêmes. Lorsque les soldats du duc de Lancaster descendirent des stériles montagnes de l'Auvergne et du Limousin vers Bergerac en Périgord, leurs chevaux épuisés de fatigue, privés de nourriture périrent presque tous. Les cavaliers démontés, les fantassins harassés, souffrant de la faim et de la maladie, se hâtaient et pressaient le pas, mais plutôt comme des fugitifs qui s'échappent que comme des vainqueurs qui traversent et ravagent un pays ennemi. Leur misère devenait chaque jour de plus en plus grande; ils entrèrent en Aquitaine, mendiant leur pain de porte en porte, sans trouver même de charité, car le pays était ruiné par la guerre. Le duc de Lancaster était parti de Calais avec trente mille hommes, quand il arriva à Bordeaux, il ne lui restait pas six mille; et de plus de six mille chevaux, il n'en avait pas gardé quarante. Cette marche audacieuse de deux cents lieues à travers la France, ne peut être comparée, pour ses résultats, qu'à la désastreuse retraite de Russie, dont nous avons le malheur d'être contemporain.

La fatale issue de cette expédition décida Édouard à écouter les propositions pacifiques du pape Grégoire XI, et à conclure une trêve avec Charles V. Cette trêve devait durer jusqu'à la fin de l'année 1377; mais Édouard n'en vit pas la fin, il mourut le 21 juin de cette même année, et eut pour successeur Richard II, fils du célèbre prince de Galles. Après sa mort les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre.

Mort de Jeanne de Bourbon. — Guerre en Normandie. — Conquête du comté d'Évreux (1378).

La reine de France Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, mourut le 6 février 1378. On soupçonna le roi de Navarre de l'avoir fait empoisonner : l'opinion publique accusait déjà ce prince de la mort de sa propre femme, sœur de la reine de France. On répandait aussi le bruit qu'il avait tenté de faire mourir par sortilège ou par poison le roi Charles V. Charles lui-même paraissait convaincu de cet attentat, il avait de plus à venger la violation des traités que le roi de Navarre avait fait successivement avec la France, et qu'il avait rompus aussitôt après les avoir conclus. Charles résolut de le punir et de lui ôter les moyens de se rendre dangereux par de nouvelles perfidies. Le duc de Bourgogne et Du Guesclin eurent ordre d'entrer en Normandie et de s'emparer de toutes les places qui appartenaient au roi de Navarre; en même temps le duc d'Anjou lui enlevait Montpellier, et le roi de Castille mettait le siége devant Pampelune. Charles-le-Mauvais attaqué ainsi de tous côtés, implora la protection de l'Angleterre qui lui fournit cinq cents hommes d'armes et cinq cents archers, et se fit payer ce faible secours par la remise de Cherbourg. Charles-le-Mauvais réussit à se défendre en Navarre, mais il ne put empêcher la conquête du comté d'Évreux et de toutes ses possessions en Normandie. En vain pour faire une diversion, les Anglais firent-ils le siége de Saint-Malo, ils furent obligés d'y renoncer, et tous leurs succès en Bretagne se bornèrent à l'occupation de Brest, dernière place qui restât à Montfort et qu'ils obligèrent ce malheureux prince à leur livrer. De leur côté les Français firent inutilement le siége de Cherbourg.

Charles V refuse la papauté. — Schisme d'Occident. — Élection de deux papes, Urbain VI et Clément VII. — Clément VII vient se fixer à Avignon (1378-1379).

Peu de temps après la mort de la reine Jeanne de Bourbon, Charles V, s'il faut en croire quelques historiens, refusa une proposition qui aurait empêché sans doute le schisme qui, pendant quarante années désola l'Église. On raconte qu'avant d'élire un successeur à Grégoire XI, les cardinaux français et italiens firent proposer le souverain-pontificat au roi de France, et que celui-ci le refusa, parce qu'étant estropié du bras droit, il n'aurait pas pu célébrer la messe. Il fallut dès lors procéder à une élection canonique, et le conclave se réunit.

« Parmi les seize cardinaux qui étaient alors à Rome, il n'y en avait quatre italiens et un aragonais; tous les autres étaient français. Ceux-ci eussent bien voulu élire un homme de leur nation; mais le peuple romain croyant qu'un pape français retournerait tenir son siége en France, contraignit les armes à la main et avec de grandes menaces les cardinaux d'élire un Italien. Le peuple environnant le conclave, ne cessait de crier : *Romano lo volemo lo papa*, « nous voulons un pape romain », et ajoutait que si les cardinaux faisaient autrement, il leur en coûterait la vie. On choisit donc, par une espèce de contrainte et de nécessité, Barthélemi de Pregnano, archevêque de Bari, originaire de Naples. Le bruit s'étant ensuite répandu que l'archevêque de Bari était élu pape, le peuple le confondant avec Jean de Bar, français, recommença ses violences.

Le cardinal de Saint-Pierre ayant paru à la fenêtre, quelques-uns qui étaient éloignés demandèrent qui c'était. On leur répondit : « c'est le cardinal de Saint-Pierre. » Le peuple s'imaginant qu'on avait dit que ce cardinal était élu pape, s'écria dans toute la ville : « Nous avons le cardinal de Saint-Pierre pour pape. »

Cette erreur fit respirer quelques moments les cardinaux; mais les Romains voyant qu'on n'ouvrait point le conclave, retournèrent avec plus de tumulte, rompirent les portes du conclave, se saisirent des cardinaux, pillèrent leurs meubles, déclarant toujours qu'ils voulaient un pape romain ou italien. Quelqu'un des domestiques des cardinaux leur ayant répondu : « N'avez-vous pas le cardinal de Saint-Pierre? » Ils prirent aussitôt ce cardinal, le revêtirent malgré lui des habits pontificaux, le mirent sur l'autel, et firent la cérémonie de l'adoration. Mais ce prélat leur criant toujours qu'il n'était point pape et ne voulait pas l'être, ils le laissèrent en lui disant des injures.

Cependant les cardinaux eurent beaucoup de peine à se sauver. Quelques-uns furent arrêtés et maltraités, d'autres furent obligés de se déguiser. Les uns se retirèrent dans leurs maisons, et les autres sortirent de la ville, ou se réfugièrent dans le château Saint-Ange. Le lendemain l'archevêque de Bari voulut se faire proclamer, et se voyant abandonné des cardinaux, il dit aux magistrats qu'ils n'avaient encore rien fait, s'ils ne rassemblaient les cardinaux afin qu'ils proclamassent son élection et le missent en possession du saint-siége. Les magistrats firent donc venir douze ou treize cardinaux restés dans la ville, qui proclamèrent assez tristement l'archevêque de Bari sous le nom d'Urbain VI, et le mirent en possession du saint-siége, et huit jours après, qui était celui de Pâques, ils assistèrent à son couronnement, qui fut fait par le cardinal des Ursins. Le lendemain de ce couronnement, les cardinaux qui étaient à Rome écrivirent aux cardinaux d'Avignon, qu'ils avaient élu l'archevêque de Bari avec une entière liberté; mais la conduite qu'ils tinrent peu de temps après fit bien voir que cette élection n'était pas libre.

C'est ce que le cardinal d'Aigrefeuille et quelques autres mandèrent au roi de France, en lui écrivant de ne faire aucun fonds sur ce qu'écriraient les cardinaux pendant qu'ils seraient à Rome, parce que les Romains ne leur laissaient aucune liberté. Urbain VI qui était d'un caractère dur, ayant indisposé les cardinaux contre lui, treize d'entre eux, qui étaient français, se retirèrent aussitôt à Anagni, ville de l'État ecclésiastique où ils eurent permission d'aller, sous prétexte d'éviter les grandes chaleurs de Rome. De là ils écrivirent une lettre à Urbain VI lui-même, où bien loin de lui donner le titre de pape, comme ils faisaient auparavant, ils le traitent d'*apostat*, d'*antéchrist*, et d'*usurpateur*, lui déclarant que le danger d'être massacrés par le peuple qui obsédait le conclave, et qui les menaçait de mort s'ils n'élisaient un Romain ou un Italien, les avait forcés de l'élire précipitamment contre leur gré et contre leur intention: qu'ils ne le reconnaissent que comme un intrus, et qu'ils lui défendent d'agir en qualité de pape, parce qu'il s'était fait élire par violence. Ils publièrent en même temps un manifeste où ils exposaient en détail tout ce qui s'était passé dans l'élection. Ils firent savoir la même chose à toutes les puissances de l'Europe, aux universités, et entre autres à celle de Paris. Cette disposition si peu favorable où l'on était à l'égard d'Urbain VI devint encore plus fâcheuse par la conduite imprudente de ce pape qui, au lieu d'adoucir les esprits et de les gagner par ses bonnes manières, les aigrit tellement qu'on résolut de porter les choses aux dernières extrémités. Il reprit avec aigreur les mœurs des cardinaux en plein consistoire; il fit des reproches en particulier à quelques-uns sur leur conduite. Il s'attira encore l'indignation d'Othon, duc de Brunswick, par la menace qu'il fit de détrôner Jeanne, reine de Naples et de Sicile, qu'Othon avait épousée après la mort du prince de Tarente.

Une conduite si peu mesurée fit prendre aux cardinaux la résolution secrète d'élire un autre pape. Ils s'assurèrent de la protection du comte de Fondi, qu'Urbain voulait dépouiller de son gouvernement de la Campagne de Rome, et gagnèrent les troupes étrangères qui étaient au service du saint-siége. Ils traitèrent ensuite avec Jeanne, reine de Naples, pour l'engager dans leurs intérêts, et se procurer une retraite où ils pussent élire un pape en sûreté. Pour cela ils choisirent Fondi, ville du royaume de Naples, où ils se rendirent. Dès qu'ils y furent arrivés, ils prirent des mesures pour y attirer les trois Italiens qui étaient restés à Palestrine dans la Campagne de Rome. Ils en vinrent à bout, en faisant rendre à chacun de ces trois cardinaux en particulier une lettre secrète, par laquelle on promettait de le faire pape aussitôt qu'il serait arrivé à Fondi, et en même temps on avertissait chacun d'eux de tenir la chose secrète, afin que les deux autres n'en eussent point de jalousie, et ne traversassent point le dessein que l'on avait. Ces trois Italiens étaient les cardinaux de Florence, de Milan, et des Ursins : celui de Saint-Pierre était mort attaché à Urbain. Dans l'espérance d'être pape, ils partirent tous trois et se rendirent à Fondi, où peu de jours après leur arrivée, ils entrèrent tous dans le conclave au nombre de seize, pour procéder à l'élection par la voie du scrutin.

Les trois Italiens, dont chacun avait espéré le pontificat, furent bien étonnés quand ils virent que, dès le premier scrutin, on élut dans le conclave Robert, cardinal-prêtre, sous le titre des *Douze-Apôtres.* On l'appelait le cardinal de Genève, parce qu'il était frère ou neveu d'Amédée, comte de Genève, et il fut nommé Clément VII. Il n'était âgé que de

trente-six ans, et comme il n'était ni Français ni Italien, on crut qu'il ne serait point suspect aux deux partis. Il avait été évêque de Thérouanne, ensuite de Cambrai, et fait cardinal par Grégoire XI. Il était habile, éloquent, actif, propre aux affaires et au travail. Ces qualités contribuèrent au choix que l'on fit de sa personne, mais encore plus sa grande naissance, qui le rendait parent ou allié des plus illustres maisons de l'Europe, ce qui le mettait plus en état qu'un autre de se soutenir contre son concurrent. Les cardinaux italiens en furent si indignés qu'ils retournèrent aussitôt dans le château d'où ils étaient venus. Il appartenait au cardinal des Ursins, qui y mourut peu de temps après.

Cette élection se fit cinq mois après l'exaltation d'Urbain VI qui se voyant abandonné de tous ses cardinaux, et même en partie de ses courtisans, s'en retourna fort désolé à Rome, vers la fin de l'année, dans l'église de Sainte-Marie, au-delà du Tibre, parce que les Français tenaient encore le château Saint-Ange. Là il commença à reconnaître l'imprudence de sa conduite, et pour la réparer, il conféra à ses courtisans plusieurs charges qui se trouvaient vacantes. Catherine de Sienne, qui avait été la principale cause du retour de Grégoire XI à Rome, se déclara hautement pour Urbain VI. Elle écrivit au roi de France Charles V, mais sans succès, des lettres pleines de feu pour le retirer du parti de Clément, et le faire entrer dans celui d'Urbain, et elle employa tout ce qu'elle avait d'esprit et d'éloquence pour y attirer tout le monde. Elle écrivit aussi six lettres à Urbain, qui ont été imprimées; où, après l'avoir exhorté à la constance, elle lui conseille de se relâcher de sa trop grande sévérité, qui lui faisait tant d'ennemis, et de faire au plutôt un nouveau collége de cardinaux capables de servir l'église en cette occasion, et d'en soutenir l'édifice par un mérite distingué. Ce pape, à sa persuasion, en créa vingt-neuf de diverses nations, dans la vue de se faire des créatures dans la plupart des cours. Il y en eut vingt-six qui acceptèrent et trois qui refusèrent.

Après l'élection de ces deux papes, toute la chrétienté se divisa. Urbain VI avait presque toute l'Europe dans son parti. Il était reconnu en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre, en Bohême, en Pologne, en Danemarck, en Suède, en Norwège, en Hollande, en Toscane, en Lombardie, dans le duché de Milan et dans presque toute l'Italie; à la réserve de quelques endroits de la Sicile et du royaume de Naples. L'Espagne même fut attachée quelque temps à Urbain; ensuite, dans plusieurs conciles qu'on y tint sur le schisme, on garda la neutralité, en attendant un concile œcuménique, et ce ne fut qu'en 1387 que Clément VII fut reconnu dans un concile tenu à Salamanque, où présidait Pierre de Lune, son légat, et il le fut encore plus tard dans la Navarre et l'Aragon. La France, en 1379, se déclara pour la neutralité dans un concile tenu à Paris sous Charles V, mais quatre mois après, ce prince se décida en faveur de Clément VII, et alors Urbain VI fut déclaré intrus dans plusieurs États catholiques; la Castille, l'Aragon, la Navarre, l'Écosse, la Savoie, la Lorraine, ayant suivi l'exemple de la France.

Cependant les deux papes ne gardaient entre eux aucune mesure : ils s'excommuniaient réciproquement au grand scandale de toute la chrétienté; de là ils en vinrent à des armes plus efficaces, et qui eurent des suites plus funestes. Clément s'était retiré de Fondi dans un château voisin de Gaëte, d'où il alla à Naples avec ses cardinaux; mais comme il y fut mal reçu, il se retira à Avignon, où il arriva dans le mois de juin de l'an 1379. Son départ acheva de ruiner son parti en Italie[1].»

Soulèvement de la Bretagne. — Mort de Du Guesclin. — Mort de Charles V (1379-1380).

Charles V ayant chassé les Anglais de ses provinces, pouvant disposer d'armées aguerries et victorieuses, crut que les circonstances étaient favorables pour enlever la Bretagne à Montfort qui avait montré tant de haine contre la France, et qui venait récemment encore de livrer à l'Angleterre Brest, la seule ville qu'il possédât dans le duché. Ce prince avait été chassé de ses États par ses propres sujets; les seigneurs bretons avaient eux-mêmes réclamé contre lui les secours du roi; ils s'étaient réunis aux troupes françaises, les avaient aidés à occuper toutes les places fortes. Charles croyait pouvoir compter autant sur leur dévouement pour lui, que sur leur animosité contre le duc dont ils devaient redouter la vengeance. Tout semblait donc assurer le succès de l'entreprise. Montfort s'était réuni aux ennemis de l'État; il avait pénétré avec eux dans le royaume; il était réfugié en Angleterre; il y avait contre lui des griefs nationaux. Mais le roi avait mal jugé les dispositions des seigneurs bretons; aussitôt qu'ils s'aperçurent, dit Mézeray, *qu'on en voulait au duché et non pas au duc*, et que Charles se préparait à réunir la Bretagne à la couronne, ils résolurent de défendre leur indépendance. Ce fut en vain que le roi essaya de les ramener; tous ses efforts furent inutiles; ils prirent les armes et rappelèrent leur duc qui ne put d'abord croire à un changement aussi subit qu'imprévu. Charles, irrité de leur conduite, chassa de ses armées tous les Bretons qui, jusqu'alors, lui avaient rendu de si grands services. Il paraît même qu'il eut quelques soupçons sur la fidélité de Du Guesclin auquel il ne donna qu'un

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*.

faible commandement, lorsqu'il fit avancer ses troupes contre la Bretagne. On fit peu de progrès dans la première campagne, et partout on rencontra une vigoureuse résistance.

Au commencement de l'anné 1380, le connétable qui faisait à regret la guerre contre ses compatriotes, fut envoyé en Aquitaine pour soumettre quelques places occupées encore par les partisans des Anglais. L'illustre guerrier mourut de maladie devant les murs de Châteauneuf de Randon, dont il faisait le siége concurremment avec le maréchal de Sancerre. Quelques historiens rapportent que le commandant anglais, ne voulant reconnaître d'autre vainqueur que le héros, vint, même après sa mort, déposer les clefs sur son cercueil. Mais les *Anciens mémoires* que nous avons déjà eu occasion de citer disent, qu'avant de mourir, le connétable eut la satisfaction de voir capituler la ville qu'il assiégeait. « Du Guesclin fit appeler le maréchal de Sancerre, et le pria d'aller dire au gouverneur de Randon que, s'il prétendait arrêter plus longtemps une armée royale devant sa place, il le ferait pendre à l'une de ses portes, après l'avoir prise d'assaut. Le commandant qui ne savait pas que ce général était à l'extrémité, lui répondit que ni lui ni les siens ne la rendraient qu'à Bertrand seul, quand il leur viendrait parler en personne. Le maréchal eut la présence d'esprit de les assurer qu'il avait juré de ne faire plus aucune tentative auprès d'eux pour les engager à se rendre, ni de leur en dire une seule parole. Il eut par là l'adresse de leur cacher sa maladie qui était déplorée. La seule crainte de son nom leur fit ouvrir leurs portes, et le commandant qui s'imaginait trouver Bertrand dans sa tente, tout plein de vie, fut bien étonné de rendre les clefs de sa place à un agonisant qui, pourtant, eut encore assez de connaissance pour recevoir les soumissions et les hommages de ce gouverneur : l'effort que cette cérémonie lui fit faire lui fit rendre le dernier soupir. Sa mort fut également regrettée de ses amis et de ses ennemis [1]. »

Pendant que de nouvelles troupes françaises entraient en Bretagne où elles ne devaient obtenir que des succès peu importants, une armée commandée par le duc de Buckingham débarquait à Calais et recommençait, en France, la fatale promenade du duc de Lancaster. L'armée anglaise se dirigeait sur la Bretagne, et le roi avait défendu au duc de Bourgogne qui commandait l'armée française d'exposer les destinées du royaume au hasard d'une bataille. L'ordre royal allait cependant être enfreint, l'occasion se présentant de battre l'armée ennemie au passage de la Sarthe, lorsqu'une nouvelle arrivée de Paris décida le duc de Bourgogne à quitter l'armée immédiatement et à abandonner aux Anglais le passage qu'il semblait résolu à leur disputer.

Cette nouvelle était la maladie grave du roi Charles V, qui mourut, le 16 septembre 1380, au château de Beauté-sur-Marne près de Vincennes, laissant deux enfants en bas âge : Louis, comte de Valois, qui fut ensuite duc de Touraine et duc d'Orléans;, et Charles, qui fut roi de France, du nom de Charles VI. Le roi Charles n'avait d'autres enfants vivants qu'une seule fille, Catherine, qui fut mariée plus tard au comte de Montpensier.

[1] Le connétable Du Guesclin mourut le 13 juillet 1380. Son corps, porté d'abord au Puy, fut déposé dans l'église des Jacobins, où la ville lui fit faire un service magnifique. On remarque, comme chose singulière pour le temps, qu'il y eut trente torches de cire, un drap d'or bordé de noir avec ses armes, et que le professeur de théologie du couvent prononça son oraison funebre. On lui éleva dans l'église un tombeau, décoré de sa statue couchée et revêtue d'une armure, avec cette épitaphe : « Cy gist honorable homme et vaillant messire « Bertrand Du Claikin, comte de Longueville, jadis connes- « table de France, qui trepassa l'an 1380, le 13 juillet. » Le tombeau et l'épitaphe existaient encore en 1789.

Le corps de Du Guesclin devait, d'après ses dernières intentions, être transporté à Dinan, lieu de la sépulture de ses ancêtres. Déjà le cortége était en marche pour la Bretagne, lorsque le roi, qui voulait rendre à la mémoire du connétable un honneur que l'on n'avait encore accordé à aucun sujet, ordonna que Du Guesclin serait enterré à Saint-Denis, et placé dans le caveau qu'il avait fait disposer pour lui-même. La reine, morte en 1378, y était déjà enterrée. Charles avait ordonné en même temps que le corps du connétable fut reçu dans toutes les villes, avec les mêmes cérémonies qui auraient eu lieu pour le convoi d'un roi. Ce dernier ordre n'était point nécessaire, la reconnaissance publique allait au-devant des intentions du souverain. « Partout où le cortége passa, dit un historien, il fut accompagné d'un concours prodigieux de peuple, qui, avec de grands gémissements, priait pour le connétable, et le comblait de bénédictions et d'éloges. Les chapitres et les évêques le recevaient dans leurs églises, et ils n'en parlaient qu'après les services qui se faisaient pour lui, et des oraisons funebres où on ne le qualifiait pas moins que de *conservateur du royaume* et de *libérateur de la patrie.* » Paris se disposait à surpasser les autres villes, par la réception qu'on y préparait au convoi ; mais le roi jugea à propos de faire arrêter la marche à Saint-Cloud, et de faire transporter le corps à Saint-Denis, sans traverser la capitale. Ce contre-temps n'arrêta point les Parisiens ; ils se portèrent en foule sur la route, empressés de rendre un dernier hommage au héros. A Saint-Denis, les obsèques eurent la même pompe que celle des rois. Les princes qui se trouvaient à Paris et les grands personnages du royaume y assistèrent. La plupart des historiens ont confondu cette première cérémonie avec celle qui eut lieu en 1389, par ordre de Charles VI, et qui était, suivant l'expression d'un ancien auteur, *le couronnement d'une fête de chevalerie,* célébrée en faveur de Louis et de Charles d'Anjou, fils du roi de Sicile, que le roi avait faits chevaliers. Les honneurs rendus à Du Guesclin, neuf ans après sa mort, sont racontés en vers, avec beaucoup de détails, par un témoin oculaire, et c'est là que Le Laboureur, historien de Du Guesclin, a pris la description qu'il a faite de la cérémonie des obsèques du connétable. Nous croyons devoir citer quelques passages de ce poëme, où il se trouve des vers remarquables par une simplicité à laquelle les formes naïves du vieux langage donnent encore un nouveau charme.

Jesus-Christ, qui a grant puissance,
Vueil tous ceulx de mal garder
Qui du conestable de France
Monsieur Bertrant orront chanter.

CHAPITRE XI.

CHARLES VI. — SOULÈVEMENTS POPULAIRES. — GUERRE CONTRE LES FLAMANDS.

Minorité de Charles VI. — Discussions entre les oncles du roi. — Soulèvements populaires. — Sacre et émancipation de Charles VI. — Nouveau soulèvement à Paris. — Les Maillotins. — États de Compiègne. — Traité avec les Parisiens. — Révolte des Flamands contre leur comte. — Expédition contre les révoltés. — Bataille de Rosebecque. — Défaite des Flamands. — Mort de Philippe d'Artevelle. — Projets facheux des Parisiens. — Retour de Charles VI à Paris. — Sévérité des mesures prises contre la capitale. — Désarmement des Parisiens. — Exécution de Jean Desmarets. — Pardon accordé aux Parisiens. — Révolte en Languedoc. — Les *Tuchins*. — Fin de la guerre de Flandres. — Mort de Louis de Mâle. — Soumission des Gantois au duc de Bourgogne.

(De l'an 1380 à l'an 1385.)

Minorité de Charles VI. — Discussions entre les oncles du roi. — Soulevements populaires. — Sacre et émancipation de Charles VI (1380-1381).

Mourant à quarante-quatre ans, Charles V laissait la couronne à un enfant de douze ans, qui annonçait de brillantes qualités, mais que son âge devait soumettre à la domination de parents avides et ambitieux. Dans sa sollicitude paternelle, Charles avait

L'an de grace trois cent et mille
Et quatre vins et puis neuf ans,
Sept jours en may, ne fut pas guile,
Fist de France le roy puissant
Faire un servise mult noble (sic)
De Bertrant qui tant fut vaillant.

Quand l'offrende si fut passée,
L'evesque d'Auxerre prescha.
Là fut mainte lerme plorée
Des paroles qu'il recorda.
Quar il conta comment l'espée
Bertrant de Glaiquin bien garda,
Et comme en bataille rangée
Pour France grant poine endura.

Tous les princes fondroint en lermes,
Des mots que l'evesque monstroit,
Quar il disoit : « Plorez, gens d'armes,
« Bertrant qui tres tant vous amoit :
« On doit regretter les fez d'armes
« Qu'il fist au temps que il vivoit.
« Dieux ayt pitié sus toutes ames
« De la sienne, quar bonne estoit. »

Charles li noble roy de France,
Qui dieu doint vie et bonne fin,
A fait faire tel remembrance
Du noble Bertrant de Claiquin :
Qu'on doit bien avoir souvenance.
Du noble guerrier enterrin !
Dieux otroit à l'ame honorance
Es cieuls, où sont li seraphin.

Le roi s'était plu à reconnaître avec magnificence les services que Du Guesclin avait rendus à l'État. Outre le comté de Longueville et la vicomté de Pontorson, il lui avait successivement donné les terres de Fontenay-le-Comte et de Montreuil-le-Bonin, le comté de Montfort-l'Amaury, les seigneuries de Saint-Sauveur-le-Comte et de la Roche-Tesson, la châtellenie de Tuit, et la forêt de Cingles. Dans plusieurs actes Du Guesclin avait le titre de comte de Bourges; mais on ignore s'il touchait les revenus de ce comté, qui faisait partie de l'apanage du duc de Berri.

rendu une ordonnance pour fixer la majorité de son fils à l'âge de quatorze ans, ordonnance qui, par la suite, est devenue une loi de l'État. La tutelle du jeune prince devait être confiée aux ducs de Berri et de Bourgogne, frères du roi, ainsi qu'au duc de Bourbon, frère de la reine.

Pendant que ces trois princes se rendaient à Melun pour chercher les trois enfants de Charles V, qu'on avait éloignés de leur père mourant, le duc d'Anjou, l'aîné des frères du roi mort, et celui à qui de droit revenait la régence, accourut à Paris, se fit ouvrir le palais et s'empara du trésor que son frère y avait déposé.

Louis, duc d'Anjou, venait d'être choisi pour héritier par Jeanne de Naples, et ne voyait dans la régence que le moyen de se rendre maître des trésors péniblement amassés par Charles V, et de les employer à se mettre en possession du royaume de Naples. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avait épousé l'héritière du comté de Flandre, comptait aussi faire servir les ressources de la France à soumettre les Flamands révoltés contre son beau-père. Le duc de Berri convoitait le gouvernement des provinces méridionales de la France qui avait été confié au duc d'Anjou par Charles V, et comptait s'y créer une sorte de souveraineté presque indépendante. — Le duc de Bourbon était le seul des princes du sang qui fût désintéressé.

Le duc d'Anjou rejoignit ses frères au château de Melun, où était déposé un autre trésor de Charles V. Il annonça l'intention de s'en emparer, mais les princes s'y opposèrent, et prétendirent même lui enlever la régence en faisant émanciper et sacrer le jeune Charles VI. Ces prétentions soulevèrent de vives discussions qui retardèrent les funérailles du roi. Ne pouvant s'accorder, les princes convoquèrent une grande assemblée de prélats, de seigneurs et de magistrats. L'avocat-général Jean Desmarets y soutint les prétentions du duc d'Anjou qui furent combattues par le chancelier d'Orgemont. On convint enfin de s'en remettre au jugement de quatre arbitres, qui décidèrent que, quoique le roi n'eût que douze ans, il serait incessamment sacré, et gouvernerait l'État en son nom par le conseil de ses oncles; que jusqu'à cette époque le duc d'Anjou conserverait le titre de régent; qu'ensuite il deviendrait chef du conseil; mais que l'éducation du roi et la surintendance de sa maison seraient confiées aux ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon.

Les mêmes arbitres décidèrent, en outre, que le duc d'Anjou garderait le trésor dont il s'était emparé, sans être tenu d'en rendre compte. — Peu de jours après le prince, profitant du moment où ses frères étaient à Reims pour accélérer les préparatifs du sacre, menaça Philippe de Savoisy, trésorier de

Charles V, de lui faire trancher la tête s'il ne lui remettait le trésor que le feu roi avait fait cacher dans le château de Melun, et réussit ainsi à se le faire livrer. Le duc d'Anjou avait, en outre, saisi tout l'argent qui se trouvait dans les caisses de l'État.

L'armée qui était réunie pour conduire le roi à Reims attendait le payement des sommes qui lui avaient été promises; ne recevant rien, elle livra au pillage l'Ile-de-France et les environs de Paris. Ces violences et les impôts excessifs excitèrent des séditions en Picardie et à Paris, où le peuple mutiné força le prévôt des marchands à déclarer au duc d'Anjou qu'il ne voulait plus rien payer. Le régent apaisa la sédition, en promettant qu'après le sacre, le roi écouterait favorablement les réclamations populaires.

Au moment de partir pour Reims, le jeune roi nomma connétable Olivier de Clisson, frère d'armes de Du Guesclin. Le sacre eut lieu le 4 novembre, et fut suivi de fêtes brillantes. Ce fut alors que le duc de Bourgogne, comme premier pair de France, prit le pas sur le duc d'Anjou, son frère aîné.

Après le sacre la régence cessa, et le ministère qui avait aidé Charles V à administrer le royaume fut dissous.

Une nouvelle sédition éclata. Les Parisiens, voyant que les impôts qui pesaient sur eux n'étaient point diminués, pillèrent les caisses publiques, mirent en fuite les percepteurs, et maltraitèrent les juifs qu'ils accusaient de favoriser les mesures cupides du duc d'Anjou. Le gouvernement, pour apaiser la sédition, fut obligé de consentir à la convocation des états généraux, et à l'abolition de tous les impôts établis depuis Philippe le Bel; mais il fallait une victime à l'animadversion populaire; le conseil eut l'adresse de tourner la fureur du peuple contre un homme qui lui était odieux parce qu'il avait été estimé de Charles V. Hugues Aubriot, ancien prévôt des marchands, avait honoré son administration par divers embellissements de Paris et par des monuments utiles. C'est à lui qu'on devait le quai du Louvre, le pont Saint-Michel et le petit Châtelet. Il fut accusé d'avoir entretenu un commerce criminel avec des juives, et condamné à un emprisonnement perpétuel. Les états-généraux réunis exigèrent de nouvelles concessions du gouvernement, et augmentèrent encore ainsi les embarras financiers dont le duc d'Anjou était la cause principale.

La tranquillité dura néanmoins quelques mois, pendant lesquels on conclut la paix avec le duc de Bretagne, et une trêve avec le roi d'Angleterre.

Nouveau soulèvement à Paris. — Les Maillotins (1381).

Le roi manquait d'argent: la cupidité du duc d'Anjou, pressé de partir pour Naples, n'était pas encore satisfaite, et le duc de Bourgogne avait besoin de secours pour l'expédition qu'il méditait contre les Flamands. — La majorité du conseil résolut de rétablir les impôts abolis par les états. On ouvrit secrètement des négociations avec les principaux bourgeois de Paris; ceux-ci, ayant en horreur les derniers désordres, se montrèrent disposés à faire ce qu'on désirait. L'avocat-général Desmarets, qui s'était attiré la haine des princes en soutenant les prétentions du duc d'Anjou, mais qui jouissait de la faveur populaire, fut chargé d'une médiation qui le perdit. Les intentions du conseil furent soupçonnées; les chefs du parti populaire apprirent qu'il se tenait à Paris des assemblées mystérieuses où il était question de détruire l'ouvrage des états. Aussitôt la révolte éclata; les factieux s'emparèrent de l'Hôtel-de-ville, où ils trouvèrent quatre à cinq mille maillots de fer dont ils s'armèrent, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*. Ils massacrèrent les percepteurs et les juifs, et firent trembler les bourgeois qui auraient voulu maintenir l'ordre. Enfin, par un caprice singulier et sentant le besoin de se donner un chef habile, ils tirèrent de prison Aubriot, qui, après avoir été l'objet de leur fureur, devint celui de leur enthousiasme, et le proclamèrent leur chef. Hugues Aubriot avait eu le temps de réfléchir sur l'inconstance de la faveur populaire; il feignit de céder à leurs désirs, leur donna quelques ordres insignifiants, et la nuit suivante se dérobant furtivement à ses libérateurs, partit pour aller chercher un asile à Dijon, sa patrie. Les factieux n'ayant plus de chef, l'anarchie fut à son comble. Le parlement et l'évêque s'étaient retirés près du roi, alors occupé à apaiser une révolte qui venait d'éclater à Rouen. Desmarets et quelques bourgeois riches saisirent le moment où la foule populaire était encore incertaine de ce qu'elle entreprendrait, pour lui opposer une force capable de prévenir de nouveaux excès. Ils ranimèrent le courage des gens bien intentionnés, leur distribuèrent des armes, et purent bientôt compter sur dix mille hommes déterminés. Cette force réprima momentanément les désordres, et donna le temps au roi de pacifier la Normandie.

La cour se rapprocha de la capitale; tout y paraissait tranquille. Desmarets accompagné des principaux bourgeois, et l'Université en corps, vinrent au devant du roi pour solliciter le pardon de la ville. Le duc d'Anjou les reçut avec froideur; il affecta d'humilier l'avocat-général, auquel on devait la suspension des troubles, et promit néanmoins une amnistie entière. Cette promesse fut presque aussitôt violée.

A peine le roi fut-il rentré dans Paris, qu'un grand nombre de personnes furent arrêtées; bientôt on apprit que plusieurs avaient été, la nuit, enfermées

dans des sacs et précipitées dans la Seine. Le nombre des victimes fut exagéré; et cette vengeance secrète excita plus de murmures qu'un châtiment public et légal.

États de Compiègne. — Traité avec les Parisiens (1382).

Le gouvernement se trouvait dans une position difficile. Ses tentatives pour révoquer les concessions arrachées par les derniers états avaient excité le mécontentement général: toutes les grandes villes s'étaient empressées d'adhérer aux demandes des Parisiens, et il était impossible de rétablir, par une simple ordonnance, les impôts abolis. Le conseil crut que le seul moyen de se procurer de l'argent était d'assembler les états de nouveau. Il les convoqua dans la ville de Compiègne, espérant qu'éloignés de la capitale, il les dirigerait plus facilement: cette attente fut trompée. En vain les princes firent-ils paraître dans l'assemblée le jeune roi, que tous les partis chérissaient, en vain exposèrent-ils avec énergie les besoins du trésor, les députés des villes se refusèrent opiniâtrement au rétablissement des aides. Les députés de Sens parurent seuls disposés à se soumettre. Les états se séparèrent brusquement, et sans avoir rien accordé.

Instruits de tout ce qui s'était passé à Compiègne, les mécontents renouèrent leurs trames, et préparèrent de nouveaux troubles. Desmarets et les principaux bourgeois parvinrent encore à les prévenir, et supplièrent le roi de revenir à Paris, dans l'espoir que sa présence, aidée de leurs secours, suffirait pour prévenir de nouveaux désastres. Le duc d'Anjou, loin de profiter de cette occasion pour réparer ses fautes, montra une inflexibilité qui acheva d'aigrir les esprits. Il exigea que ceux qui avaient pris les armes, soit pour exciter les troubles, soit pour les réprimer, les déposassent également. Cet ordre déplut aux bourgeois, qui avaient tout sacrifié pour maintenir l'autorité royale, et augmenta le mécontentement des révoltés: ils crurent, les uns et les autres, qu'on voulait les livrer à leurs ennemis; et Desmarets, qui, par sa conduite, avait conservé des deux côtés une grande considération, ne put obtenir que cet ordre fut exécuté. Le duc d'Anjou pressé d'avoir de l'argent pour aller à Naples, et s'inquiétant fort peu de ce qui arriverait en France après son départ, fit dévaster les environs de Paris. Desmarets et les bourgeois négocièrent encore; ils obtinrent enfin un arrangement qui remédiait aux maux présents, mais sans donner aucune garantie pour l'avenir. Il fut décidé que le roi n'insisterait ni sur le désarmement ni sur le rétablissement des impôts; qu'il rentrerait dans Paris, et que cette ville soumise lui ferait un présent volontaire de cent mille livres.

Révolte des Flamands contre leur comte. — Expédition contre les révoltés (1382).

Peu de temps après cette pacification, le duc d'Anjou partit pour l'Italie, où il devait mourir après avoir dissipé les trésors qu'il s'était si illégitimement appropriés, et sans avoir réussi dans son entreprise.

Le duc de Bourgogne, devenu président du conseil, fit des préparatifs pour aller secourir son beau-père.

La révolte des Flamands avait commencé en 1379: deux factions se partageaient la ville de Gand. Dans le but de se procurer de l'argent pour satisfaire à son luxe et à ses plaisirs, le comte Louis avait favorisé l'une de ses factions aux dépens de l'autre; mais la faction qu'il favorisait fut vaincue. Peu de temps après Jean Hyons, chef de la confrérie des Blancs-Chaperons qui l'avait emporté sur les partisans du comte, mourut empoisonné, au moment où une confédération réunissait les villes de Bruges, d'Ypres, de Courtrai et de Gand dans une même ligne. Le comte de Flandres avait espéré que cette mort ferait perdre toute espérance aux révoltés; mais les Gantois élurent pour chef Philippe d'Artevelle, fils du célèbre brasseur qui avait engagé le roi d'Angleterre à prendre le titre de roi de France, (voyez plus haut page 7); et la confédération, loin de se dissoudre, arma de nouvelles milices. Plusieurs victoires obtenues par le comte furent suivies de sanglantes exécutions, et de traités rompus presque aussitôt que conclus. En juin 1382, le comte, vaincu dans Bruges par les Gantois, se vit forcé de ce réfugier à Lille, et l'insurrection devint générale dans la Flandre allemande. — Philippe d'Artevelle vainqueur entreprit le siége d'Oudenarde.

Le duc de Bourgogne, vivement sollicité par son beau-père, sentit qu'il fallait se hâter. Il réunit le 15 octobre, à Arras, une armée composée de tous les vassaux de la couronne. Le roi Charles VI voulut absolument faire ses premières armes dans cette campagne. Il avait, dès le 18 août, été chercher l'oriflamme dans l'abbaye de Saint-Denis.

Jacques d'Artevelle, qui venait de conclure un traité d'alliance avec l'Angleterre, essaya, par des négociations, d'arrêter la marche de l'armée française: ces négociations furent inutiles.

Au commencement de novembre les Français emportèrent de vive force le pont de Commines et passèrent la Lys; la ville de Ménin fut prise et pillée; Ypres ouvrit ses portes, et toutes les châtellenies de la Flandre maritime, Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Furnes, Dunkerque se soumirent au roi Charles VI. Philippe d'Artevelle leva précipitamment le siége d'Oudenarde, et, ralliant toutes les

milices qui étaient restées fidèles à la confédération, accourut au-devant des Français.

Bataille de Rosebecque. — Défaite des Flamands. — Mort de Philippe d'Artevelle (27 novembre 1382).

Les deux armées, fortes chacune d'environ cinquante mille hommes, se trouvèrent en présence près de Rosebecque le jeudi 27 novembre 1382. Philippe d'Artevelle commandait les Flamands et le connétable de Clisson les Français.

« Or approchèrent les Flamands, dit Froissart, et commencèrent à traire (tirer) et à jeter des bombardes et des canons gros carreaux empennés d'airain, ainsi se commença la bataille; et en ot (eut) le roi de France et sa bataille et ses gens le premier rencontre qui leur fut moult dur; car ces Flamands qui descendoient orgueilleusement et de grand' volonté, venoient roys (roides) et durs, et bouloient, en venant, de l'épaule et de la poitrine, ainsi comme sangliers tout forcenés, et étoient si fort entrelacés ensemble que on ne les pouvoit ouvrir ni dérompre.

« Là furent du côté des François et par le trait des bombardes et des canons premièrement morts: le Sire de Waurin banneret, Morelet de Hallewyn et Jacques d'Ère. Adonc fut la bataille du roi reculée: mais l'avant-garde et l'arrière-garde aux deux ailes passèrent outre et enclouirent (serrèrent) ces Flamands, et les mirent à l'étroit. Je vous dirai comment sur ces deux ailes gens d'armes les commencèrent à poulser (pousser) de leurs roides lances à longs fers et durs de Bordeaux, qui leur passoient les cottes de maille tout en outre et les prenoient en chair: dont ceux qui en étoient atteints se restreignirent pour eschever (éviter) les horions; car jamais, si amender le pussent, ne se missent avant pour eux empaler. — Là les mirent ces gens d'armes en tel detroit qu'ils ne se pouvoient aider ni ravoir leurs bras, ni leurs plançons (javelots) pour férir, ni eux defendre. Là perdoient plusieurs force et haleine, et cheoient (tomboient) l'un sur l'autre, et éteignoient et mouroient sans coup férir: là fut Philippe d'Artevelle enclos et navré de glaives et abattu, et des gens de Gand qui l'aimoient et gardoient grand foison de-lez (près) lui; quand le page de Philippe vit la mésaventure venir sur les leurs, il étoit bien monté sur bon coursier; si se partit et laissa son maître, car il ne lui pouvoit aider; et retourna vers Courtray pour revenir à Gand.

« Ainsi fut faite et assemblée cette bataille, et lorsque des deux côtés les Flamands furent étreints et enclos ils ne passèrent plus avant, car ils ne se pouvoient aider. Adonc se remit la bataille du roi en vigueur, qui avoit du commencement un petit branlé. Là entendoient gens d'armes à abattre Flamands à pouvoir; et avoient les aucuns haches bien acérées dont ils rompoient bassinets et décerveloient têtes; et les aucuns plomblées dont ils donnoient si grands horions qu'ils les abattoient à terre. A peine étoient Flamands abattus quand pillards venoient qui se boutoient entre les gens d'armes, et portoient grands couteaux dont ils les paroccioient; ni nulle pitié ils n'en avoient, non plus que si ce fussent chiens.

« Là étoit le cliquetis sur ces bassinets si grand et si haut, d'épées, de haches, de plomblées et de maillets de fers que on n'y oyoit (entendoit) goutte pour la noise. Et ouïs dire que si tous les haulmiers (armuriers) de Paris et de Bruxelles fussent ensemble, leur métier faisant, ils n'eussent pas mené ni fait greigneur (plus grande) noise comme les combattants et les férants (frappants) sur ces bassinets faisoient.

« Là ne se épargnoient point chevaliers ni écuyers, mais mettoient la main à l'œuvre de grand' volonté, et plus l'un que l'autre. Si en y ot (eut) aucuns qui se avancèrent et boutèrent en la presse trop avant; car ils y furent enclos et éteints, et par spécial messire Louis de Cousant un chevalier de Berry, et messire Fleton de Revel fils au seigneur de Revel: encore en y ot (eut) des autres, dont ce fut dommage; mais si grosse bataille comme cette, où tant avoit de peuple, ne se peut assouvir au mieux venir pour les victorieux qu'elle ne coûte grandement; car jeunes chevaliers et écuyers qui desiroient les armes, s'avançoient volontiers pour leur honneur et pour acquerre grâce; et la presse étoit là si grande et l'affaire si périllense pour ceux qui étoient enclos ou chus que si on n'avoit bonne aide on ne se pouvoit relever. Par ce parti y ot (eut) des François morts et éteints aucuns: mais plenté (beaucoup) ne fut-ce mie; car quand il venoit à point ils aidoient l'un à l'autre. Là fut un mons (monceau) et un tas de Flamands occis moult longet moult haut; et de si grand' bataille et de si grand' foison de gens morts comme il y ot (eut) là, on ne vit oncques si peu de sang issir (sortir) qu'il en issit et c'étoit au moyen de ce qu'ils étoient beaucoup d'éteints et étouffés dans la presse, car iceux ne jetoient point de sang.

« Quand ceux (les Flamands), qui étoient derrière virent que ceux qui étoient devant fondoient et chéoient (tomboient) l'un sur l'autre et qu'ils étoient tous déconfits, si s'ébahirent et commencèrent à jeter leurs plançons (javelots) jus et leurs armures et eux déconfire et tourner vers Courtray en fuite et ailleurs; ni ils n'avoient cure (soin) fors que pour eux mettre à sauveté; et Bretons et François après, qui les enchassaient en fossés, en aulnaies et en bruyères, ci dix, ci douze, ci vingt, ci trente, et le combattoient de rechef, et là les occioient s'ils n'étoient plus forts. Et si en y ot (eut) grand' foison de morts, en chasse entre la bataille, et du demeurant qui se put sauver il se sauva, mais ce fut moult petit; et se

retrayoient (retiroient) les uns à Courtray, les autres à Gand, et les autres chacun où il pouvoit.

« Il y ot (eut) morts ce jour, ce rapportèrent les hérauts, sur la place,s ans la chasse, jusques à vingt six mille hommes et plus, et ne dura point la bataille, jusques à la déconfiture, depuis qu'ils assemblèrent (attaquèrent), heure et demie.

« Quand cette bataille fut de tous points achevée, on laissa convenir les fuyants et les chassants : on sonna les trompettes de retrait ; et se retraist (retira) chacun en son logis, ainsi comme il devoit être. Mais l'avant-garde se logea outre la bataille du roi, où les Flamands avoient été logés le mercredi ; et se tinrent tous aises en l'ost du roi de France. De ce qu'ils avoient, ce étoit assez ; car étoient rafraîchis et ravitaillés des pourvéances qui venoient d'Ypres. Et firent la nuit ensuivant trop beaux feux, en plusieurs lieux aval l'ost, des plançons (pieux) des Flamands qu'ils trouvèrent ; car qui en vouloit avoir il en avoit tantôt recueilli et chargé son col.

« Quand le roi de France fut retraiz (retiré) en son logis et en ot (eut) tendu son pavillon de vermeil cendal moult noble et moult riche, et il fut désarmé, ses oncles et plusieurs barons de France le vinrent voir et conjouir ; ce fut raison.

« Adonc lui alla-t-il souvenir de Philippe d'Artevelle, et dit à ceux qui de-lez (près) lui étoient : « Ce « Philippe, s'il est vif ou mort, je le verrois volon« tiers. » On lui répondit que on se mettroit en peine du voir. Il fut crié et noncié (annoncé) en l'ost que quiconque trouveroit Philippe d'Artevelle on lui donneroit dix francs. Donc vissiez varlets avancer entre les morts que jà étoient tous dévêtus aux pieds. Ce Philippe, pour la convoitise du gagner, fut tant quis (cherché) qu'il fut trouvé et reconnu d'un varlet qui l'avoit servi longuement et qui bien le connaissait [1] ; et fut apporté et traîné devant le pavillon du roi. Le roi le regarda un espace ; aussi firent les seigneurs ; et fut là retourné pour savoir s'il avoit été mort de plaies : mais on trouva qu'il n'avoit plaies nulles du monde dont il fût mort, si on l'eût pris en vie ; mais il fut éteint en la presse et chey (tomba) parmi une fosse et grand'foison de Gantois sur lui, qui moururent en sa compagnie. Quand on l'eut regardé une espace on l'ôta de là, et fut pendu à un arbre. »

La victoire de Rosbecque n'eut pas les résultats que l'on aurait pu en attendre. L'armée française prit Bruges et Courtray, et même cette dernière ville fut livrée au pillage ; mais à cause de la rigueur de la saison, on ne put entreprendre le siége de Gand, foyer de l'insurrection flamande. Les Gantois envoyèrent à Tournay des ambassadeurs à Charles pour lui offrir de se soumettre à lui en toute souveraineté, mais à condition qu'il ne rendrait point leur ville au comte de Flandre. Charles VI repoussa cette proposition, et leur répondit qu'ils eussent à se préparer à la guerre pour l'année prochaine.

Projets factieux des Parisiens. — Retour de Charles VI à Paris. — Sévérité des mesures prises contre la capitale. — Exécution de Jean Desmarets (1383).

On avait trouvé dans la ville de Courtray une correspondance secrète qui fit ajourner le projet qu'avait le duc de Bourgogne de soumettre entièrement la Flandre. Les factieux de Paris entretenaient des relations directes avec le conseil de Philippe d'Artevelle, et concertaient leurs projets avec ceux des insurgés Flamands ; ils espéraient que le roi serait vaincu, et ils avaient résolu d'éclater aussitôt après sa défaite. Le parlement, l'université, une partie de la bourgeoisie, prévoyant l'explosion qui se préparait, avaient quitté Paris.

Le conseil de Charles VI, saisi des pièces qui contenaient le plan des factieux, résolut de les punir. L'armée ne fut point licenciée ; elle se mit en marche au commencement de l'année 1383, pour revenir vers la capitale. Le 10 février, le roi arriva à Saint-Denis ; l'appareil militaire qui l'environnait inspirait de vives inquiétudes aux habitants de Paris.

« Adonc s'avisèrent les Parisiens, dit Froissart, que ils s'armeroient et montreroient au roi à l'entrer à Paris quelle puissance il y avoit en ce jour à Paris, et de quelle quantité de gens, armés de pied en cap, le roi, si il vouloit, pourroit être servi. Mieux leur vaulsist (eût valu) que ils se fussent tenus cois en leurs maisons ; cas cette montre leur fut depuis convertie en grand' servitude, si comme vous orrez recorder. Ils disoient, que ils faisoient tout ce pour bien, mais on l'entendit à mal. Le roi avoit gési (couché) à Louvre en Parisis ; si vint dîner au Bourget. Adonc courut voix dedans Paris : « Le roi sera ci tantôt. » Lors s'armèrent et jolièrent (ornèrent) plus de vingt mille Parisiens, et se mirent hors sur les champs, et s'or-

[1] Les *Chroniques de Saint-Denis*, traduites par Le Laboureur, racontent ce fait comme il suit :

« Le corps de Philippe d'Artevelle, entassé sous des tas de morts, ne put être découvert que le lendemain, par le secours d'un Flamand qui conservait à peine un reste de vie, tant il était affaibli par ses blessures. Ce Flamand, ayant été conduit au milieu du champ de bataille, retrouva son cadavre et répandit à cette vue un torrent de larmes. Amené devant le roi de France, il déclara en gémissant que c'était là Philippe d'Artevelle, de la main duquel il devait recevoir, la veille, l'ordre de chevalerie. Le roi, enchanté de cette découverte, promit à ce Flamand son pardon, et même sa faveur, s'il voulait devenir Français ; mais celui-ci, aussitôt qu'il put parler, lui répondit avec une fermeté admirable : « C'est en vain « que vous cherchez à me gagner. Je sens avec joie que ma « vie s'échappe avec mon sang. J'ai toujours été, je suis et « mourrai Flamand. » Ainsi cet homme courageux, ayant la vie en horreur, préféra mourir plutôt que de recevoir la guérison et la liberté en vivant Français. »

donnèrent en belle bataille entre Saint-Ladre et Paris, au côté devers Montmartre; et avoient leurs arbalétriers et leurs paveschieurs et leurs maillets tous appareillés, et étoient ordonnés ainsi que pour tantôt combattre et entrer en bataille.

« Le roi étoit encore au Bourget, et aussi étoient tous les seigneurs, quand leur fut conté tout l'état de ceux de Paris, et dirent les seigneurs : « Vez là « (voilà) orgueilleuse ribaudaille et pleins de grands « bobans (vanités); à quoi faire montrent-ils mainte-« nant leurs états? Si ils fussent venus servir le roi au « point où ils sont quand il alla en Flandre, ils eus-« sent mieux fait; mais ils n'en avoient pas la tête « enflée fors que de dire et de prier à Dieu que jamais « pied de nous n'en retournât. » En ces paroles étoient aucuns qui boutoient fort avant pour gréver les Parisiens, et disoient : « Si le roi est bien conseillé, et « ne se mettra jà entre tel peuple qui vient contre « lui à la main armée; et ils dussent venir humble-« ment et en procession, et sonner les cloches de Pa-« ris, en louant Dieu de la belle victoire que il lui a « envoyée en Flandre. »

« Là furent ces seigneurs tous ébahis de savoir comment ils se maintiendroient. Finalement conseillé fut que le connétable de France, le sire de Breth (Albret), le sire de Coucy, messire Guy de la Tremouille et messire Jean de Vienne, venroient (viendroient) parler à eux, et leur demanderoient pour quelle cause ils étoient à si grand'foison issis hors de Paris, à main et tête armées, contre le roi, et que tels affaires ne furent onques mais vus en France. Et sur ce qu'ils repondroient, ces seigneurs étoient conseillés de parler; car ils étoient bien si sages et si avisés que pour ordonner d'une telle besogne et plus grande encore dix fois.

« Adonc se départirent de la compagnie du roi et des seigneurs sans armure nulle; et pour leur besogne mieux colorer et aussi mettre au plus sûr, ils emmenèrent avecques eux, ne sçais, trois ou quatre héraults lesquels ils firent chevaucher devant, et leur dirent : « Allez jusques à ces gens et leur demandez « sauf-conduit pour nous, allant et venant, tant que « nous aurons parlé à eux et remontré la parole du roi. »

« Les héraults partirent et férirent chevaux des éperons, et tantôt furent venus jusques à ces Parisiens. Quand les Parisiens les virent venir, ils ne cuidoient (croyoient) pas que ils vinssent parler à eux, mais tenoient que ils alloient à Paris, ainsi que compagnons vont devant. Les héraults qui avoient vêtu leurs cottes d'armes, demandèrent tout haut : « Où sont les maîtres? Lesquels de vous sont les ca-« pitaines? Il nous faut parler à eux; car sur cet « état sommes-nous ici envoyés des seigneurs. » Adonc se aperçurent bien par ces paroles les aucuns de Paris que ils avoient mal ouvré. Si baissèrent les têtes, et dirent : « Il n'y a ici nuls maîtres, nous « sommes tout un, et au commandement du roi no-« tre sire et de vos seigneurs, dites ce que dire vou-« lez, de par Dieu. » — « Seigneurs, dirent-ils, nos « seigneurs qui ci nous envoient (si les nommèrent) « ne saveut mie à quoi vous pensez. Si vous prient « et requièrent que paisiblement et sans péril ils puis-« sent venir parler à vous, et retourner devers le roi, « et faire réponse telle que vous leur direz : autre-« ment ils n'y osent venir. » — « Par ma foi, répon-« dirent ceux à qui les paroles adressèrent, il ne « convient mie dire cela à nous fors que de leur no-« blesse; et nous cuidons (croyons) que vous vous « gabez (moquez). »—Répondirent les héraults : « Mais « nous parlons tout acertes (sérieusement). » — « Or, « allez donc, dirent les Parisiens, et leur dites que « ils viennent ci tout sûrement; car ils n'auront nul « mal par nous, mais sommes appareillés à faire leur « commandement. »

« Adonc retournèrent les héraults aux seigneurs dessus nommés, et leur dirent ce que vous avez ouï. Lors chevauchèrent avant les quatre barons, les héraults en leur compagnie, et vinrent jusques aux Parisiens que ils trouvèrent en arroy, et convenant (rang) de une belle bataille et bien ordonnée, et là y avoit plus de vingt mille maillets, les aucuns fourchus, sans les arbalètriers et hommes d'armes dont ils étoient grand'foison et bien en nombre soixante mille et plus. Ainsi que les seigneurs passoient, ils les regardoient, et en prisoient en eux eux-mêmes assez bien la manière. Et les Parisiens en passant les inclinoient.

« Quand ces seigneurs furent au milieu de eux, ils s'arrêtèrent. Adonc parla le connétable tout haut, et demanda en disant : « Et vous, gens de Paris, « qui vous meut maintenant à être vidés hors de « Paris en telle ordonnance? Il semble qui vous voit « rangés et ordonnés, que vous veuilliez combattre « le roi qui est votre seigneur, vous ses subgiets! « (sujets). »

— « Monseigneur répondirent ceux qui l'enten-« dirent, sauve soit votre grâce, nous n'en avons « nulle volonté, ni oncques n'eûmes, mais nous som-« mes issus ainsi, puisqu'il le vous plaît à sçavoir, « pour remonter à notre sire le roi la puissance des « Parisiens; car il est jeune, si ne la vit oncques, ni « il ne peut savoir, si il ne la voit, comment il en « seroit servi si il besognoit. »

— « Or, seigneurs, dit le connétable, vous parlez « bien, ce m'est avis; mais nous vous disons de par « le roi que tant que pour cette fois il n'en veut point « voir, et ce que en avez fait il lui suffit. Si retournez « en Paris paisiblement, et chacun en son hôtel, et « mettez ces armures jus, si vous voulez que le roi « y descende. »

— « Monseigneur, répondirent ceux, nous le ferons « volontiers à votre commandement. »

« Lors retournèrent les Parisiens en Paris, et s'en alla chacun en sa maison désarmer; et les quatre barons dessus nommés retournèrent vers le roi et lui recordèrent toutes les paroles que vous avez ouïes et à son conseil aussi.

« Alors fut ordonné que le roi, ses oncles et les seigneurs principalement entreroient en Paris et aucuns gens d'armes; mais les plus grosses routes (troupes) se tenroient (tiendroient) au dehors de Paris, tout à l'environ, pour donner cremeur (crainte) aux Parisiens: et furent le sire de Coucy et le maréchal de Sancerre ordonnés que quand le roi seroit entré à Paris on ôteroit les feuilles des quatre portes principales de Paris, au lez (côté) devers Saint-Denis et Saint Maur, hors des gonds, et seroient les portes nuit et jour ouvertes pour entrer et issir (sortir) toutes gens d'armes à leur aise et volonté, et pour maistrier (dominer) ceux de Paris si il besognoit : encore feroient les dessus dits ôter toutes les chaînes des rues de Paris, pour chevaucher partout plus aisément et sans danger. Si comme il fut ordonné il fut fait.... »

Laissons maintenant le récit de Froissart et voyons celui des *Chroniques de Saint-Denis;* l'un complète l'autre :

« Au point du jour l'ordre fut publié à son de trompes à tous capitaines, chevaliers, écuyers et gens d'armes, de se tenir prêts pour cette entrée; tant afin que rien ne manquât à la pompe d'un si victorieux retour, que pour imprimer plus de terreur à la populace.

« L'armée fut divisée en trois corps, et le roi étoit seul à cheval au milieu, qui refusa de recevoir les honneurs accoutumés de la part des corps de la ville, qui furent mal reçus, et qu'on renvoya brusquement avec cette réponse : « Le roi ni ses oncles « ne peuvent oublier des offenses si récentes dans « une occasion si commode pour venger en même « temps leurs injures particulières et les intérêts du « public. » On s'échauffa fort de paroles contre ces bourgeois; mais on en vint aux effets quand ce vint à l'entrée, où l'on se rua d'abord, un peu trop tumultuairement pourtant, sur les barrières, qu'on mit en pièces, et ensuite sur les portes, qu'on arracha de leurs gonds, et qu'on jeta par terre, comme pour servir de marche-pied, et pour fouler aux pieds l'orgueil et l'insolence des mutins. Le roi marchant fièrement au petit pas, alla à Notre-Dame, y fit présent, après ses prières, d'un étendard tout semé de fleurs de lys d'or, qui fut mis devant l'image, et de là il fut conduit au palais avec la même pompe.

« Après cela, le connetable, les deux maréchaux et les principaux officiers des armes ou de la maison du roi, s'allèrent saisir des principaux postes de la ville, et l'on planta des corps-de-garde dans les lieux où le peuple avoit coutume de s'assembler, pour le tenir en respect, et pour réprimer l'insolence de quelque nouvelle entreprise. Pour le reste des gens d'armes et des soldats, ils se logèrent à discrétion, et besoin fut de leur ouvrir partout où ils se présentèrent, de crainte qu'ils n'y entrassent de force; mais pour empêcher que des injures et des menaces, qui sont les civilités ordinaires de tels hôtes, ils n'en vinssent aux excès, comme c'est toujours le dessein de leurs querelles, on publia partout les carrefours : qu'aucun d'eux n'eût à outrager qui que ce fût des bourgeois, de paroles ou autrement, à peine de la vie contre tous les contrevenants, de quelque état ou qualité qu'ils fussent.

« C'était une police mal aisée à garder par des gens avides de butin, et accoutumés au pillage; mais il en prit mal aux deux plus maladroits, que le connétable fit pendre aux fenêtres des maisons mêmes où ils avaient volé, afin que le lieu du délit fût celui de la peine qu'ils avaient méritée, et que cette justice, aussi prompte et extraordinaire qu'elle le devait être dans une conjoncture si nouvelle, donnât exemple aux autres.

« Le larcin ainsi défendu et puni, on commença la recherche des principaux coupables de la sédition, et les ducs, oncles du roi, firent premièrement arrêter les plus riches, au nombre de trois cents, dont les plus notables furent messire Guillaume de Sens, maître Jean Filleul, maître Jacques du Chastel, et maître Martin Double, tous avocats au parlement ou au châtelet de Paris, Jean le Flamant, Jean Noble et Jean de Vaudetor, qu'on enferma en diverses prisons.

« Cela mit en une étrange alarme la plupart des bourgeois, qui ne craignirent pas sans sujet que la colère du roi et de ses oncles ne s'étendit sur eux tous, mais principalement quand le lundi suivant ils virent l'exécution de deux prisonniers, l'un orfèvre, et l'autre marchand de draps, tous deux condamnés comme criminels de lèse-majesté, et complices des émotions précédentes, le désespoir de la femme de l'orfèvre rendit encore la chose plus déplorable, car ayant eu avis de la mort ignominieuse de son mari, elle ne voulut point survivre à cette perte ni à l'affront, et, dans le transport d'une subite fureur, elle se précipita de sa fenêtre dans la rue, toute grosse qu'elle était, et s'écrasa avec son fruit.

Désarmement des Parisiens. — Exécution de Jean Desmarets.

« Cinq jours après, le roi et ses oncles furent conseillés de faire arracher les chaînes de fer qu'on tendait la nuit par les rues, qui furent portées au bois de Vincennes, et ayant ensuite été fait com-

mandement, sous peine de la vie, à tous ceux de la ville de porter leurs armes au palais ou au château du Louvre, on dit qu'il s'en trouva une telle quantité, qu'il y avait pour armer huit cent mille hommes. On s'avisa encore d'un moyen pour affaiblir la ville, et pour faire que le roi pût aller et venir avec tant de gens qu'il lui plairait, sans rien craindre de la part du peuple : ce fut de ruiner la vieille porte de Saint-Antoine, et de se rendre maître des deux principales avenues de Paris par l'achèvement d'une forteresse (la Bastille), que le feu roi avait commencé au même faubourg, et par la construction d'une tour auprès du Louvre, qu'on environna d'un fossé où l'on fit venir l'eau de la rivière [1].»

La vieille duchesse d'Orléans, fille du roi Charles IV, sollicita vainement pour les Parisiens. Le recteur de l'Université de Paris ne fut pas plus heureux.

«Ainsi furent menés en ce temps, dit Froissart, les Parisiens, pour donner exemple à toutes autres bonnes villes du royaume de France; et furent remis sus, subsides, gabelles, aides, fouages, douzième, treizième, et toutes manières de tels choses, et le plat pays avec ce tout riflé (ravagé). Encore avec tout ce, le roi et son conseil en firent prendre et mettre en prison desquels que ils voulurent : si en y ot (eut) beaucoup de noyés...

«On mit hors du Châtelet un jour plusieurs hommes de la ville de Paris jugés à mort pour leurs forfaitures et pour émouvement (sédition) de commun, et parmi eux, ce dont on fut émerveillé, maître Jean Desmarets, qui étoit tenu et renommé à sage homme et notable ; et veulent bien dire les aucuns, que on lui fit tort; car on l'avoit toujours vu homme de grand'prudence et de bon conseil, et avoit toujours été l'un des graigneurs (plus grands) et authentiques qui fût en parlement sur tous les autres, et servi au roi Philippe, au roi Jean et au roi Charles, que oncques il ne fut vu ni trouvé en nul forfait, fors adonc.

«Toutefois il fut jugé à être décollé, et environ quatorze en sa compagnie. Et entrementes (pendant) que on l'amenoit à sa décollation sus une charrette et séant sus une planche dessus tous les autres, il demandoit : «Où sont ceux qui me ont «jugé? Qu'ils viennent avant et me montrent la «cause et la raison pourquoi ils m'ont jugé à mort.» Et là prêchoit-il au peuple en allant à sa fin, et ceux qui devoient mourir en sa compagnie, dont toutes gens avoient grand'pitié; mais ils n'en osoient parler. Là fut-il amené au marché des halles; et là devant lui tout premier furent décollés ceux qui en sa compagnie étoient; et en y ot (eut) un que on nommoit Nicolas Le Flament, un drapier, pour qui on offrait pour lui sauver la vie soixante mille francs, mais il mourut. Quand on vint pour décoller maître Jean Desmarets, on lui dit : «Maître Jean, criez «merci au roi que il vous pardonne vos forfaits.» Adonc se tourna-t-il et dit : «Jai servi au roi Philippe «son aïeul et au roi Jean son tayon (grand'père) et «au roi Charles son père, bien et loyalement; ni onc- «ques cils (ces) trois rois ses prédécesseurs ne me «sçurent que demander, et aussi ne feroit celui-ci «s'il avoit âge et connaissance d'homme; et cuide «(crois) bien que de moi juger il n'en soit en rien «coupable : si ne lui ai que faire de crier merci et «non à autre, et lui prier bonnement que il me par- «donne mes forfaits.»

«Adonc prit-il congé au peuple dont la greigneure (majeure) partie pleuroit pour lui. En cet état mourut maître Jean Desmarets.»

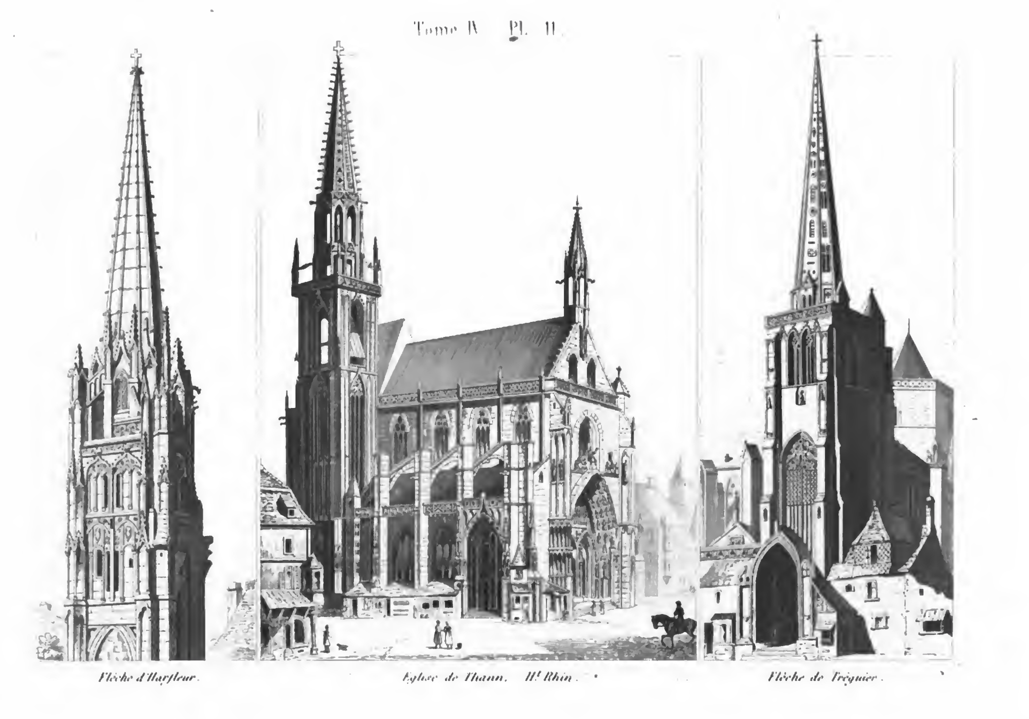
Pardon accordé aux Parisiens.

«Enfin cette sanglante tragédie, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, dura tout le mois de février, et après le châtiment de cent hommes et plus, tous punis du même supplice dans l'an révolu de cette malheureuse sédition, le roi et ses oncles résolurent de rendre toutes choses paisibles par une convocation du peuple dans la cour du palais.

«On dressa un échafaud sur les grands degrés, qu fut tout tapissé, et le roi y étant monté, suivi de ses oncles et de tous les grands de la cour, le premier acte de la tragédie fut joué par les femmes de ceux qui étaient encore dans les prisons, lesquelles y étant accourues en desordre, toutes échevelées, et avec de méchants habits, levèrent les mains, toutes en larmes, et crièrent à Sa Majesté d'avoir pitié de leurs maris et de leurs familles.

«Messire Pierre d'Orgemont, chancelier de France, qui parla pour le roi, reprocha aux Parisiens tous leurs séditieux emportements présents et passés, depuis le règne du roi Jean, qu'ils ensanglantèrent la chambre royale du meurtre de deux maréchaux de France et de Dauphiné, jusques à l'année dernière (1382), qu'ils avaient méchamment massacré les juifs qui étaient sous la protection de Sa Majesté, et violé le respect qu'ils devaient à sa propre maison. Il s'acquitta fort éloquemment de ce discours, et exagéra si fortement tout le récit des outrages de ce peuple, et les peines qu'ils avaient encourues, que plusieurs tous épouvantés croyaient que ce furieux tonnerre de paroles allait attirer sur eux le dernier coup de foudre, quand les oncles et le frère du roi se jetèrent à ses pieds, pour le supplier humblement de pardonner au reste des coupables, et de convertir la réparation de tous ces crimes en une

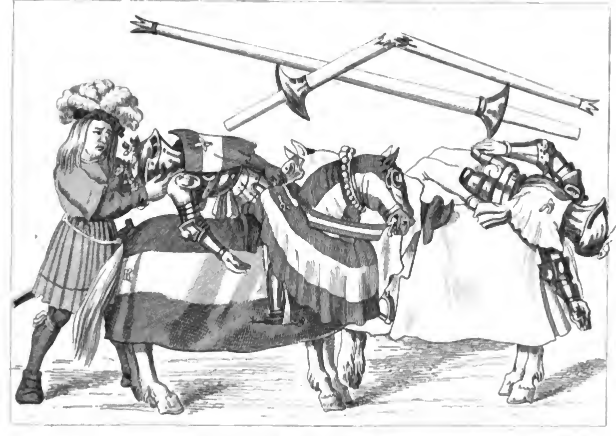
[1] *Chroniques de Saint-Denis*, trad. par Le Laboureur.



Flèche d'Harfleur. *Eglise de Thann. Ht Rhin.* *Flèche de Tréguier.*



Un Chevalier d'après Albert Durer.



La double mort, d'après un dessin inédit de Lucas Cranach.

amende civile et pécuniaire. Leur prière leur fut accordée, et aussitôt ledit messire Pierre d'Orgemont reprenant la parole, leur dit :

« Remerciez tous Sa Majesté de ce qu'au lieu d'user « de tout son pouvoir, elle aime mieux gouverner ses « sujets avec plus de douceur et de clémence que « d'autorité, et de ce que se conformant en cette oc- « casion-cy, par une pure inspiration du ciel, à la « miséricorde de Dieu, qui ne punit pas les offenses « avec toute la rigueur qu'elles méritent, elle s'est « laissée fléchir aux prières. Toutes vos rébellions et « vos forfaits vous sont remis quant à la peine de « mort que vous avez desservie, et le roi veut bien « oublier tout son ressentiment, mais c'est à condi- « tion de n'y plus retourner, car autrement il n'y a « point de grâce. »

« Après cette assemblée finie, l'on relâcha tous les prisonniers, mais ce ne fut pas sans qu'il leur en coûtât ce qui est le plus cher après la vie; car il fallut payer comptant une amende qui égalait la valeur de tous leurs biens, encore leur disait-on qu'ils devaient bien remercier le roi de ce qu'ils se rachetaient de choses si caduques. Semblable exaction fut faite sur tous les bourgeois qui avaient été centeniers, soixanteniers, cinquanteniers ou dixeniers pendant la sédition, ou bien qu'on savait être fort riches.

« On envoya chez eux des satellites affamés au nom du roi, qui emportaient tout pour la taxe, et comme elle était plus grande qu'ils ne le pouvaient porter, ils voyaient ravir tous leurs biens sans oser se plaindre du malheur de se voir réduits dans les dernières misères de la pauvreté. Ceux qui maniaient alors les finances demeurèrent d'accord que le roi n'en fut guère plus riche; qu'il n'entra pas la moitié de cet argent dans ses coffres, et que le reste, qui fut dispersé entre les grands et les officiers de l'armée, sous prétexte du payement des gens de guerre, fut encore plus mal employé, parce qu'ils retinrent tout pour eux, et que leurs soldats continuèrent leurs brigandages à la sortie de Paris. »

Des amendes exorbitantes ne furent pas les seules peines imposées à la population parisienne; les confréries furent dissoutes, les échevins supprimés; il n'y eut plus de prévôt des marchands; les fonctions de ce magistrat élu par le peuple furent confiées à un prévôt de Paris nommé par le roi. Les aides furent rétablies, et toutes les concessions qu'avaient obtenues les derniers états-généraux furent révoquées.

D'autres villes considérables, Rouen, Reims, Châlons, Troyes, Sens et Orléans, avaient suivi l'exemple de Paris, et s'étaient soulevées ; elles éprouvèrent le même sort.

Révolte en Languedoc. — Les *Tuchins* (1381-1383).

Le mécontentement et l'esprit de révolte n'agitaient pas seulement le nord de la France. Le Languedoc, dont le duc de Berri, aussi avide d'argent que de pouvoir, avait obtenu le gouvernement, était en proie aux plus grands désordres. Les exactions des percepteurs avaient poussé les paysans à la révolte; ce fut une nouvelle Jacquerie; les révoltés qui avaient pris, on ignore pourquoi, le nom de *Tuchins,* dévastaient le pays, et massacraient sans pitié les nobles, les ecclésiastiques et les bourgeois. Pour se dérober à leur fureur, ceux que des affaires forçaient de voyager prenaient vainement le costume campagnard; à l'inspection des mains, les Tuchins distinguaient si le voyageur était habitué au travail des champs, et lorsque l'examen ne lui était pas favorable, ils le faisaient mourir dans d'affreux tourments.

Les sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne firent aux Tuchins une guerre active; mais il fallut, pour mettre fin à la révolte, que le duc de Berri marchât lui-même avec des troupes nombreuses contre les révoltés; poursuivis dans leurs retraites, ces misérables périrent presque tous, ou massacrés par les soldats, ou noyés dans les torrents qu'ils cherchaient à franchir dans leur fuite.

Fin de la guerre de Flandres. — Mort de Louis de Mâle. — Soumission des Gantois au duc de Bourgogne (1383-1385).

En 1383, les Anglais, alliés des Gantois, recommencèrent les hostilités en Flandres. Les Flamands, fidèles à la France, furent battus près de Dunkerque. Après cette victoire, les Anglais entreprirent le siége d'Ypres; mais Charles VI accourut avec une armée, les battit dans plusieurs rencontres, les força d'abandonner les places qu'ils avaient prises, et enfin les obligea à conclure une trêve dans laquelle les Gantois furent compris.

Les chroniqueurs flamands prétendent que cette trêve fut l'occasion d'une querelle entre le duc de Berri et le comte de Flandres, et que le duc de Berri, après avoir reproché à Louis de Mâle d'être la cause d'une guerre aussi opiniâtre, le frappa d'un coup de poignard dont il mourut. Les historiens français n'ont point parlé de cet événement.

Le duc de Bourgogne, héritier du comte de Flandres, fit contre les Gantois, en 1384 et 1385, une campagne à laquelle prit encore part le roi de France, et qui fut suivie de la paix de Tournay, par laquelle furent assurées toutes les libertés des Gantois, et la soumission paisible de la Flandres à Philippe le Hardi.

CHAPITRE XII.

CHARLES VI. — SON MARIAGE. — SON GOUVERNEMENT. — SA DÉMENCE.

Mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière. — Mort du duc d'Anjou. — Conquête de la Provence pour son fils. — Mort de Charles le Mauvais, roi de Navarre. — Projets de descente en Angleterre. — Immenses préparatifs. — Trahison du duc de Bretagne et arrestation du connétable de Clisson. — Belle conduite de Basvalen. — Le roi prend les rênes du gouvernement. — Caractère de Charles VI. — Le duc de Touraine. — La reine Isabeau. — Valentine de Milan. — Entrée de la reine Isabeau à Paris. — Trêve avec l'Angleterre. — Visite du roi en Languedoc. — Expédition contre Tunis. — Maladie du roi. — Assassinat du connétable de Clisson. — Démence du roi. — Les oncles de Charles VI ressaisissent le gouvernement.

(De l'an 1385 à l'an 1392.)

Mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière (1385).

Roi à douze ans, Charles VI, à dix-sept ans, songea à se marier; mais il ne voulut point faire de son mariage une alliance politique. Il fit venir les portraits de toutes les jeunes princesses de l'Europe, et déclara qu'il mettrait sa couronne aux pieds de la plus belle. Les traits d'Isabeau, fille du duc de Bavière, âgée de quatorze ans, le frappèrent vivement : craignant que son portrait ne fût flatté, il ne voulut se décider qu'après l'avoir vue elle-même. Sous le prétexte d'un pèlerinage, Isabeau fut conduite dans la ville d'Amiens : Charles s'y rendit; et dès la première entrevue, il en devint tellement amoureux, qu'il dit au duc de Bourgogne, en sortant de l'appartement de la jeune princesse : « Je ne « pourrai dormir que je ne l'aie épousée. » Le mariage eut lieu le lendemain (17 juillet 1385).

Cette union précipitée a inspiré à M. de Châteaubriand la réflexion suivante : « Il y a des noms qui sont à eux seuls l'arrêt des destinées. — « Il est « d'usage en France, dit Froissart, que quelque dame, « comme fille de haut seigneur que ce soit, qu'il « convient qu'elle soit regardée et avisée toute nue « par les dames pour savoir si elle est propre et for- « mée pour porter enfants. » Du moins les flancs de cette femme qui devait être si souvent *regardée toute nue,* devaient porter Charles VII. »

Mort du duc d'Anjou.— Conquête de la Provence pour son fils. (1383-1385).

En revenant de Flandres, le roi avait reçu la nouvelle de la fatale issue de l'expédition de son oncle dans le royaume de Naples.

Le duc d'Anjou était entré en Italie, chargé des trésors de la France. Le pape Urbain, effrayé, s'empressa de lever des troupes qu'il mit sous les ordres de Charles de Duras, neveu de Jeanne de Naples. Ce prince ingrat était venu à Rome en 1381, et s'était fait donner par le pape la couronne de sa bienfaitrice. Charles de Duras marcha sur Naples; l'armée de la reine, commandée par son époux, Othon de Brunswick, se dispersa sans combattre. L'usurpateur entra dans Naples, mais ne put s'emparer du *Château neuf,* où Jeanne s'était réfugiée. Othon tenta de la secourir : il fut vaincu et fait prisonnier. Alors Jeanne, ne comptant plus sur le secours prochain du duc d'Anjou, dont elle n'avait pas de nouvelles, ouvrit les portes du château, et se livra elle-même. Aussitôt que Charles de Duras l'eut en son pouvoir, il la fit dépouiller de ses habits royaux, et la força de se vêtir en religieuse. Dans cet état, il la fit promener par toute la ville, pour que le peuple, dont elle était aimée, fût bien convaincu qu'elle avait abdiqué la couronne. Ensuite il l'enferma dans le château d'Aversa, et à la première nouvelle de l'entrée du duc d'Anjou en Italie, il la fit étrangler dans sa prison.

Le duc d'Anjou arrivait sur les frontières du royaume de Naples, lorsqu'il apprit la mort de sa mère adoptive. Il prit alors le titre de roi, et recueillit autour de lui tous les seigneurs qui ne s'étaient pas alliés à l'usurpateur. Avec leur aide et les trésors qu'il avait apportés de France, il se flatta de conquérir bientôt le royaume. Mais Charles de Duras avait pris la résolution de ne pas faire sortir ses troupes des places fortes, de harceler les Français, de les priver de subsistances, et de les laisser se consumer et se détruire lentement sous un climat meurtrier. Ce plan réussit. Bientôt l'énorme prix des vivres épuisa les trésors du duc d'Anjou. Dans sa détresse, il envoya un de ses serviteurs solliciter des secours en France. Pierre de Craon, seigneur angevin, fut chargé de cette importante commission. Marie de Blois, femme du duc d'Anjou, lui remit tout ce qu'elle possédait : d'autres seigneurs, attachés au nouveau roi de Naples, lui confièrent aussi des sommes considérables. Chargé de ce trésor, il revint en Italie par Venise, où il s'arrêta, et où il dissipa, dans la débauche et le jeu, les dernières ressources confiées à sa foi.

Le malheureux duc d'Anjou n'avait plus d'armée : les Napolitains l'avaient abandonné; une grande partie de ses soldats étaient morts de misère et de maladie : le reste pouvait à peine porter les armes. Ce fut alors que Charles de Duras vint l'attaquer dans les environs de Barletta. Après une résistance opiniâtre, où il paya courageusement de sa personne, le duc d'Anjou fut vaincu, et alla mourir de chagrin dans le château de Biseglia, près de Bari.

Lorsque les débris de l'armée française revinrent en France, Pierre de Craon osa paraître à la cour. Le duc de Berri ne put contenir son indignation : « Ah! traître, lui dit-il, tu es la cause de la mort de

« mon frère ! » Il voulut en vain le faire arrêter : Craon était protégé par le duc de Touraine, frère du roi, et dont il favorisait les passions.

Le duc d'Anjou laissait deux enfants. Louis, son fils aîné, prit le titre de roi de Naples, et le pape Clément VII lui donna l'investiture de ce royaume. Aidé par la France, il leva des troupes qui soumirent sans difficulté la Provence, indifférente aux intérêts de Charles de Duras.

Mort de Charles le Mauvais, roi de Navarre (1387).

Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, que nous avons perdu de vue depuis longtemps, était mort le 1er janvier 1387, d'une manière terrible. Agé de cinquante-six ans, son corps était épuisé par la débauche, sans que son esprit eût rien perdu de sa fougue et de sa turbulence. Pour recouvrer des forces qu'il perdait aussitôt par de nouveaux excès, il se faisait envelopper d'un drap trempé dans de l'eau-de-vie soufrée. On dit qu'après avoir passé la nuit avec une femme dont la beauté lui avait été vantée, il usa de ce remède, et parut ranimé. Ayant ordonné qu'on l'habillât promptement, son valet de chambre, au lieu de couper les fils qui liaient le drap, voulut les brûler avec une bougie. L'eau-de-vie s'enflamma, et l'on ne parvint à l'éteindre qu'avec beaucoup de peine. Le malheureux prince, presque consumé, souffrit pendant trois jours, et mourut dans d'horribles tourments. Le souvenir de ses attentats, l'idée que la justice céleste commençait à le frapper sur la terre, augmentaient ses angoisses.

Charles II, fils et successeur de Charles le Mauvais, ne ressembla point à son père, dont la vie orageuse fut pour lui une salutaire leçon : il parut ne chercher que la tranquillité, et lorsqu'il fut forcé par les circonstances de prendre un parti dans les divisions des princes, il ne s'y fit du moins remarquer par aucune perfidie ni par aucun excès. Son esprit modéré lui fit accepter les propositions qui lui furent faites par le roi Charles VI : moyennant une indemnité, il renonça à ses droits sur les comtés de Champagne et d'Évreux, possessions éloignées de son royaume, et sources continuelles de divisions entre la France et la Navarre.

Projets de descente en Angleterre. — Immenses préparatifs. —Trahison du duc de Bretagne, et arrestation du connétable de Clisson. — Belle conduite de Basvalen (1386-1388).

Malgré sa passion pour la jeune reine, le roi ne tarda pas à s'occuper de nouveau de projets guerriers. La trêve avec l'Angleterre ayant été brusquement rompue, le conseil résolut, en 1386, de faire une descente dans cette île, de la rendre le théâtre de la guerre, et de venger sur ses habitants tous les maux que la France avait soufferts depuis cinquante ans. Une flotte nombreuse fut réunie au port de l'Écluse; une armée se rassembla auprès de cette ville. Le connétable de Clisson devait être chargé en chef de l'expédition, dont les préparatifs furent immenses.

« Quinze cents vaisseaux rassemblés au port de l'Écluse, dit M. de Chateaubriand, cinquante mille chevaux destinés à être embarqués; des munitions de guerre et de bouche, parmi lesquelles on remarque des barils de jaunes d'œufs cuits et pilés comme de la farine, une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements, et composée de pièces de rapport qui se démontaient et remontaient à volonté; elle pouvait contenir une armée.—Nous n'avons pas aujourd'hui, dans notre état perfectionné d'industrie, l'idée d'un ouvrage aussi gigantesque de menuiserie et de charpenterie : il est évident, par les boiseries qui nous restent du moyen âge, que l'art du menuisier était poussé beaucoup plus loin que de nos jours. — Les vaisseaux de la flotte étaient ornés de sculptures et de peintures, les mâts couverts d'or et d'argent, magnificence qui rappelle la flotte de Cléopâtre. La haute aristocratie était descendue du plus haut point de sa puissance au plus haut degré de sa richesse; elle avait abouti au luxe, comme tout pouvoir, et, par conséquent, sa force déclinait. Les petits hommes qui faisaient ces grands préparatifs furent écrasés dessous. »

L'arrestation du connétable de Clisson par le duc de Bretagne fit avorter cette entreprise conçue avec tant de fracas.

En devenant connétable de France, Olivier de Clisson était devenu l'ennemi déclaré du duc de Bretagne. Il conçut le projet de se fortifier de l'alliance du comte de Penthièvre, prisonnier en Angleterre, en le prenant pour gendre, et il lui fit offrir secrètement sa fille et la liberté. Mais un obstacle se présenta.

Le roi d'Angleterre fit amener le prince captif en sa présence, et lui dit devant tout le conseil assemblé: « Jean, si vous voulez recouvrer la Bretagne et reconnoître que vous la tenez de moi, et qu'elle relève de la couronne d'Angleterre, vous serez remis en possession de votre duché, et marié hautement en ce pays. » La femme qu'on offrait au fils de Charles de Blois était une nièce du roi, qui fut depuis reine de Portugal. Jean répondit qu'il se tiendrait honoré de donner sa main à la princesse, mais qu'il ne pouvait oublier ce qu'il devait au roi de France, son seigneur, et il fut reconduit en prison.

Cependant, le comte d'Oxford, favori du roi, obtint la permission de disposer du prisonnier, et en fixa la rançon à cent vingt mille livres. Le prince promit d'épouser la fille de Clisson, et le connétable

s'engagea à payer la moitié de la rançon lorsque le comte de Penthièvre serait débarqué à Boulogne, et le reste dans un certain délai.

Cette alliance projetée fut connue du duc de Bretagne, et lui donna de l'inquiétude : « Voire, dit-il, « me cuide messire Olivier de Clisson mettre hors de « mon héritage : il en montre les significances. Il veut « mettre hors d'Angleterre Jean de Bretagne et lui « donner sa fille. Telles choses me sont moult des-« plaisantes, et par Dieu je lui montreral un jour « qu'il n'a pas bien fait, quand il s'en donnera le « moins de garde. »

Cette colère était naturelle, mais la menace n'annonçait pas une vengeance généreuse. Plusieurs raisons politiques irritaient le ressentiment du duc, qui était en outre tourmenté par la jalousie. En effet, devenu veuf en 1385, pour la seconde fois, il avait épousé en troisièmes noces Jeanne, fille du roi de Navarre. Clisson, quoiqu'il eût alors cinquante ans, avait poussé la galanterie pour la duchesse jusqu'aux apparences de la passion, et d'une passion heureuse. On ne saurait dire, sur le témoignage de Froissart, si le ressentiment du duc était fondé; mais il fut assez violent pour lui faire perdre la raison. Ne voyant dans le connétable qu'un ennemi déclaré et un rival, Montfort résolut de se rendre maître de sa personne. Il avait convoqué les états du duché à Vannes, et Clisson s'y était rendu. Après la clôture de cette assemblée, le duc traita magnifiquement les seigneurs qui y avaient assisté; le connétable, à son tour, les pria d'accepter une fête. Clisson y déploya un grand faste; Montfort surprit agréablement les convives par son arrivée imprévue, et montra cette familiarité attrayante et cette gaieté qui inspirent la confiance. Il voulut boire dans la même coupe que le connétable, et, en se retirant, il invita Clisson, le sire de Laval, son beau-frère, et Beaumanoir, à venir le lendemain voir le château de l'Hermine, qu'il faisait construire près de Vannes.

Clisson et Laval arrivèrent les premiers; Beaumanoir était resté en arrière. Le duc leur fit parcourir le château, en les consultant sur les distributions. Parvenu à la porte d'une grosse tour, il s'arrêta à causer avec Laval, et invita le connétable à la visiter. Clisson entra sans défiance : aussitôt la porte se ferma, des hommes se jetèrent sur lui, le désarmèrent, le chargèrent de fers et le jetèrent dans un cachot. Le sire de Laval, entendant le bruit qui accompagnait ces actes de violence, jeta les yeux sur le duc, vit de l'altération sur son visage, et, devinant ce qui se passait : « Ah ! monseigneur, s'écria-t-il, pour Dieu, « merci, que voulez-vous faire ? n'ayez nulle male vo-« lonté sur beau-frère le connétable. » Pour toute réponse, il reçut l'ordre de se retirer.

Beaumanoir survint, et demanda où était Clisson. « Veux-tu être au point où est ton maître ? dit Mont-« fort, en avançant sur lui la dague à la main. — « Monseigneur, répondit Beaumanoir, je crois que « mon maître est bien. — Et toutefois, reprit le duc, « je te demande si tu veux être ainsi. — Oui, mon-« seigneur, ajouta Beaumanoir. — Or çà, s'écria « Montfort, puisque tu veux être ainsi, il te faut cre-« ver un œil[1]. » Beaumanoir se jeta à ses genoux, le suppliant de ne pas le déshonorer. « Monseigneur, « lui dit-il, je tiens tant de bien et de noblesse en « vous, que, si il plait à Dieu, vous ne nous ferés que « droit, car nous sommes en votre merci ; et par bonne « amour, et par bonne compagnie, et à votre requête « et prière, nous sommes ci venus. Si ne vous dés-« honorés pas pour accomplir aucune felle (cruelle) « volonté, si vous l'avés sur nous, car il en serait trop « grande nouvelle. — « Or, va, répliqua le prince, tu « n'auras ni pis ni mieux que lui » ; et il le fit jeter dans la tour, enchaîné comme le connétable.

Le duc fit venir ensuite Basvalen, commandant du château, et lui ordonna de faire mourir Clisson. Le commandant lui représenta en vain toute l'horreur de cette action; les prières, les conseils furent inutiles.

Basvalen, consterné, se retira en promettant d'obéir; mais il fit avertir secrètement le sire de Laval du sort dont son beau-frère était menacé. Laval courut se jeter aux pieds du duc, lui rappela toute la vie du connétable : il avait été des premiers à le reconnaître pour duc de Bretagne; il avait combattu pour sa cause jusqu'à la bataille qui en avait décidé le succès; il avait perdu un œil à son service : c'était un sujet fidèle, un serviteur zélé, un compagnon d'enfance. Enfin, il se proposa pour caution de la conduite du connétable : il offrit une rançon, tous ses biens, toutes ses places, toutes celles de son beau-frère. Le duc répondait toujours que Clisson l'avait offensé; que c'était un traître résolu à le détrôner, et qui, dans ce dessein, mariait sa fille avec le comte de Penthièvre. Laval reçut l'ordre de se retirer, et le duc jura qu'il se délivrerait de son ennemi.

Mais, pendant la nuit, les remontrances de Laval et de Basvalen vinrent le troubler. Il se voyait désormais en danger d'être précipité du trône, soit qu'il laissât la vie au connétable, soit qu'il profitât d'une trahison pour le sacrifier. Il attendit le jour dans les plus affreuses agitations. Dès le grand matin Basvalen se présenta, et lui dit : « Vous êtes « obéi. — Quoi ! s'écria le duc, Clisson est mort ? — « — Oui, monseigneur, répondit cet officier, cette « nuit il a été noyé. — Ah ! dit Montfort, voici un « piteux réveil-matin. Plût à Dieu, messire Jehan, « que je vous eusse cru. Je vois bien que je ne serai

[1] Le connétable de Clisson avait perdu un œil à la bataille d'Auray.

«jamais sans détresse. Retirez-vous, messire Jehan, «et que je ne vous voie plus.»

Dès ce moment les convulsions du duc furent horribles, mais elles tenaient du désespoir plus que du remords. Basvalen reparut quelques heures après et lui dit: «Monseigneur, je connais la cause de «votre douleur; je suis d'avis que vous devez y «mettre fin, car il y a partout remède.— Voire «messire Jehan, repartit le duc, sinon à la mort.» Alors ce fidèle officier lui apprit que, prévoyant cette douleur, il avait pris sur lui de suspendre l'exécution de l'ordre fatal, et que le connétable vivait encore.

Laval entra; le duc, passant d'une lâche cruauté à une dissimulation qui ne l'était pas moins, lui dit qu'à sa considération il avait fait grâce de la vie au connétable, et qu'il le mettait à rançon; il fixa le prix de cette rançon à cent mille francs d'or payables comptant, exigeant, en outre, la remise de toutes les places qui appartenaient en Bretagne, soit à Clisson, soit au comte de Penthièvre. Il mit, enfin, une troisième condition à la délivrance du connétable: c'était que celui-ci renoncerait à l'administration des biens du comte de Penthièvre, qu'il ne le délivrerait point de sa captivité en Angleterre, et qu'il romprait le mariage projeté.

Clisson refusait d'acheter à ce prix la liberté et la vie; mais les instances de ses amis le déterminèrent. Ces conditions si dures furent rédigées sous la forme d'un traité. Clisson le signa et le jura le 27 juin 1387, en protestant qu'il le faisait de sa libre volonté, sans contrainte et sans fraude. On prit même la précaution de lui faire signer d'avance une ratification de cet acte. Elle était datée de Montcontour, et du 4 juillet. Après toutes ces formalités remplies, on lui ôta ses fers; Beaumanoir fut relâché, pour aller à Clisson chercher les cent mille livres, et pour porter l'ordre de livrer les places. Enfin, quand le connétable eut été dépouillé de ses biens,on lui ouvrit les portes de la tour.

Devenu libre, Clisson se mit en route pour Paris, où il arriva avec une incroyable diligence: «Sire, «dit-il, en mettant un genou en terre devant le «jeune roi, vous m'avez revêtu d'une dignité dont «je déclare ne m'être point rendu indigne, et si «quelqu'un soutenait le contraire, je lui prouverais «qu'il en a menti.» A ces mots il s'arrêta, et personne n'ayant rompu le silence, Clisson continua ainsi: «Le duc de Bretagne m'a pris en trahison et «m'a forcé, en menaçant ma vie, de lui abandonner «tous mes biens. Cette injure, sire, a été faite au «chef de vos armées, à l'un des grands officiers de «votre couronne. Il ne se peut que vous n'en éprouviez un vif ressentiment. Je vous demande justice, «vengeance; et, hors d'état désormais de soutenir «convenablement la dignité dont j'étais revêtu, je «vous supplie de la reprendre et d'en disposer.»

Le roi le releva, lui ordonna de garder sa charge, et, sans s'expliquer sur le sujet des plaintes portées contre le duc de Bretagne, il se contenta de dire qu'il se ferait rendre compte de cette affaire, et qu'il en délibérerait avec les pairs [1].

Clisson n'obtint pas néanmoins la satisfaction qu'il espérait: le duc de Berri, jaloux de son influence, favorisait le duc de Bretagne. Le connétable maria sa fille au comte de Penthièvre, dont il paya la rançon, et fit à Montfort une guerre acharnée qui dura plus de quatre ans, et qui ne finit que par la médiation du roi de France, et la restitution des sommes et des biens qui avaient été extorqués au connétable. Le duc de Bretagne, pour s'assurer la protection du roi, renouvela son hommage en 1388.

Le roi prend les rênes du gouvernement. — Caractère de Charles VI (1388).

Le roi de France revenait, en 1388, d'une expédition entreprise dans l'intérêt du duc de Bourgogne contre le duc de Gueldre, qu'il avait vaincu et forcé de se remettre à sa discrétion, lorsqu'il résolut de gouverner lui-même son royaume. Il allait entrer dans sa vingt-unième année, et se sentait l'esprit assez éclairé et l'âme assez forte pour supporter le fardeau du gouvernement. «A cette époque, disent les *Chroniques de Saint-Denis,* le roi Charles VI estoit d'une taille si bien proportionnée, que, s'il n'estoit aussi haut que les plus grands, il estoit au-dessus des médiocres. Il estoit robuste de membres, il avoit l'estomach fort, le visage beau et sain, le teint clair et délié, et le menton couvert d'un premier coton qui estoit fort agréable. Son nez n'estoit ni trop long, ni trop court, ses yeux vifs et sa chevelure blonde. Dans un corps si bien formé, logeoit un cœur grand et généreux. Il excelloit dans tous les exercices. Il est assez ordinaire aux princes qui sont possédés de cette noble passion, d'en être plus fiers, et d'être moins aimés et moins aimables; mais il estoit si benin et si accueillant, qu'il s'arrestoit devant qui que ce fust qui l'abordast: il ne refusoit audience à personne, quelque part qu'il se trouvast, et prenoit plaisir à s'entretenir avec les moindres gens; il les saluoit fort civilement, et pour les obliger davantage, il les appeloit par leurs propres noms. Il vesquit toujours de cette sorte avec son peuple, et c'est ce qui lui a acquis cet amour et cette affection si générale que tous les malheurs de son règne ne purent étouffer..... Parmi tant de vertus, il se coula quelques défauts. On ne le peut excuser d'avoir été un peu enclin à blesser l'honnesteté du ma-

[1] Froissart, *Chroniques;* Daru, *Hist. de Bretagne.*

riage, aussi estoit-ce la seule marque qui fust en lui de la corruption de notre nature. »

Charles VI, disent d'autres historiens, était généreux, prodigue même, et ce défaut s'excusait facilement dans un prince de vingt ans. « Où son père donnait cent, il en donnait mille, » dit Juvénal des Ursins. Habile dans tous les exercices, il aimait les tournois, les fêtes brillantes, les bals masqués, qui commencèrent à cette époque, et qui avaient tout l'attrait d'une mode nouvelle. Moins instruit que son frère, le duc de Touraine, il paraissait avoir plus d'esprit naturel; ses réparties étaient promptes et piquantes. Le duc de Berri, déjà fort âgé, était sur le point d'épouser la jeune comtesse Jeanne de Boulogne : « Mon oncle, « lui dit le roi, que ferez-vous de cette petite fille ? « elle n'a que douze ans, vous en avez soixante; par ma « foi, je crois que vous faites une grande folie.—Mon« seigneur, répondit le duc, elle est jeune, je l'épar« gnerai pendant trois ou quatre ans. — Je conçois « cela, reprit Charles; mais, mon oncle, êtes-vous « sûr qu'alors elle vous épargnera ? » Cette gaieté franche, cette familiarité, si éloignée de la gravité de Charles V, plaisaient à tous les courtisans, et même aux plus graves.

Le roi avait convoqué à Reims une assemblée des princes, des prélats et des seigneurs. Cette assemblée eut lieu au commencement de novembre. Le roi prit la parole. Dans un discours étudié, il attaqua d'une manière indirecte l'administration de ses oncles; il insinua que, favorable à quelques particuliers, elle nuisait au bien public, et conclut par demander s'il ne devait pas céder au vœu des Français, qui désiraient depuis longtemps qu'il prît les rênes de l'État. Cette proposition excita des applaudissements universels; les espérances trompées se réveillèrent, et tous les regards se tournèrent vers le jeune roi.

Le chancelier demanda l'avis de Pierre Aizelin de Montagu, cardinal de Laon, pair ecclésiastique, qui, gagné d'avance, parla des abus, plaignit le sort des peuples, et promit, au nom du roi, toutes les réformes qu'on désirait. Les acclamations ne permirent pas aux autres seigneurs de développer leur avis. Pendant cette scène, les oncles du roi gardèrent le silence; ils parurent même satisfaits de pouvoir aller jouir du repos dans leurs domaines. Ce sentiment, affecté par les ducs de Berri et de Bourgogne, n'était sincère que chez le duc de Bourbon. Les deux premiers quittèrent la cour; l'oncle maternel du roi resta seul près de lui.

La manière dont le roi forma son ministère obtint l'assentiment général. Il annonça qu'il voulait suivre le système de Charles V, dont on regrettait vivement l'administration. Le connétable Olivier de Clisson fut mis à la tête des affaires, et le conseil se composa de Le Bègue de Vilaines, de Hureau de La Rivière, du seigneur de Noviant et de Jean de Montagu, ancien ministre sous le règne précédent. Le chancelier Pierre de Giac étant mort, Armand de Corbie, premier président, fut revêtu de cette dignité.

Le premier acte de ce ministère fut de diminuer les impôts et de donner quelque satisfaction aux Parisiens, qui réclamaient leurs priviléges municipaux. — La charge de prévôt des marchands fut rétablie, avec certaines restrictions, sous le nom de *garde de la prévôté des marchands*, et cette place importante fut donnée à Jean Juvénal des Ursins, avocat célèbre, père de l'historien du règne de Charles VI, homme plein de fermeté et de prudence. Le prévôt de Paris continua néanmoins à prendre une grande part à la police de la capitale.

Le duc de Touraine. — La reine Isabeau. — Valentine de Milan.

Parmi ceux qui avaient encouragé le plus vivement Charles VI à se saisir de la plénitude du pouvoir royal, il faut citer le duc de Touraine, frère du roi.

« Ce prince annonçait dès lors un caractère qui devait réunir tous les contrastes. Ayant profité plus que le roi de ses premières études, il s'exprimait avec grâce, parlait sans préparation sur toute sorte de sujets, et étonnait souvent les orateurs qui le haranguaient, par des réponses improvisées, pleines de raison et d'esprit. Brillant et frivole, il avait surtout le don de plaire aux femmes; et ses succès auprès d'elles contribuèrent, autant que l'exemple du roi, à introduire à la cour la licence la plus effrénée. Enthousiaste de la chevalerie, il en violait sans cesse les premières lois qui prescrivent autant de respect pour la vertu des dames, que de discrétion à l'égard de leurs faiblesses : il n'avait d'un chevalier qu'un penchant très-vif à la galanterie, et une bravoure à toute épreuve. Ses vices n'étouffaient pas en lui des sentiments de religion qui l'empêchaient quelquefois de se porter aux derniers excès, et qui lui faisaient mêler des pratiques de piété aux intrigues les plus profanes. »

La reine Isabeau, plus jeune que le roi, ne s'occupait encore que de plaisirs. Distinguée par sa beauté, objet de l'idolâtrie des courtisans, entourée de femmes qui ne cherchaient qu'à l'égarer, elle excitait son époux à suivre une route pour laquelle il n'avait que trop de penchant. Cependant, au milieu de sa gaieté bruyante, on remarquait dans ses traits une sorte de sang froid et de sérieux qui semblaient annoncer qu'une femme, en apparence si frivole, aurait un caractère décidé, et prendrait une grande influence sur la politique. Les grâces et les défauts de son beau-frère, le duc de Touraine, paraissaient avoir pour elle beaucoup d'attraits.

Une fête superbe fut donnée à Paris; Charles et son frère brillèrent dans le tournoi; la reine décerna les prix : les festins se prolongèrent dans la nuit, et se terminèrent par un bal masqué, où l'on prétend que la licence fut portée à l'excès [1].

Quelques auteurs pensent que, dans le tumulte de ce bal, Isabeau fut entraînée à former avec son beau-frère une liaison aussi coupable que funeste.

Le duc de Touraine s'occupait alors de son mariage avec Valentine, fille du duc de Milan et d'Isabelle de France, fille du roi Jean.

Valentine apportait en dot de grands trésors et le comté d'Asti, qui devint, sous les règnes suivants, le prétexte de plusieurs guerres. D'un caractère entièrement opposé à celui de la reine, aussi ambitieuse, mais plus décente, elle était destinée à jouer un rôle important dans les troubles qui se préparaient. Le mariage se fit à Melun, où se donnèrent de nouvelles fêtes, et fut suivi d'une entrée solennelle d'Isabeau à Paris.

Entrée de la reine Isabeau à Paris (1389).

La jeune reine voulut surpasser tout ce qui avait été fait jusqu'alors, et attirer sur elle seule les regards qui devaient naturellement se fixer sur sa belle-sœur, encore inconnue aux Parisiens. Le luxe du siècle fut prodigué dans cette magnifique cérémonie. Le cortége entra par la porte Saint-Denis : la reine était sur un char somptueux, suivie de Valentine, et d'une foule de dames; l'or, les diamants, brillaient sur les armures des chevaliers qui formaient l'escorte. Des théâtres étaient élevés de distance en distance, dans toutes les rues, et l'on y représentait des mystères ou des allégories analogues à la circonstance; un spectacle entièrement nouveau frappa les regards, lorsque le cortége fut arrivé près du Pont-au-Change. Une corde était tendue depuis le sommet des tours de Notre-Dame jusque sur ce pont : le char d'Isabelle s'y arrêta, et tout à coup un ange parut descendre du ciel, en marchant rapidement sur la corde : arrivé auprès de la reine, il lui présenta ses hommages et lui mit une couronne sur la tête, aux applaudissements de la multitude éblouie de sa beauté.

Devant l'hôtel Saint-Pol, Boucicaut et Regnault de Roye, brillants de jeunesse et d'ardeur chevaleresque, se présentèrent armés de toutes pièces et donnèrent aux dames le spectacle d'un combat.

Pendant cette fête, le roi déguisé se mêla dans la foule, afin de jouir du triomphe d'Isabelle. Il n'était accompagné que de son chambellan Savoisy, homme dévoué à ses fantaisies. Les libertés qu'il prit avec quelques bourgeoises lui attirèrent des insultes graves, dont il ne rougit pas de plaisanter à son retour dans le palais.

Trève avec l'Angleterre. — Visite du Roi en Languedoc. — Expédition contre Tunis (1389-1391).

Tous ces plaisirs ne laissaient à Charles que peu de moments pour s'occuper des affaires de son royaume. Cependant ses ministres profitèrent des troubles qui régnaient en Angleterre, pour négocier, avec Richard II, une trève de trois ans. Cet arrangement fut conclu dans la chapelle de Lelinghem, voisine du comté de Guines, qui appartenait aux Anglais; et ce fut dans cette chapelle que se renouvelèrent, jusqu'à l'avénement de l'Anglais Henri V, une multitude de suspensions d'armes qui n'empêchaient pas les deux États de se faire tout le mal possible.

Le roi profita de la trève pour visiter les provinces méridionales du royaume, où l'on se plaignait toujours des exactions du duc de Berri. Il fit droit aux plaintes qui lui arrivaient de tous côtés, en retirant à son oncle le gouvernement du Languedoc. Dans ce voyage, il visita à Avignon le pape Clément VII, qui, sur sa demande, couronna roi de Naples son cousin Louis d'Anjou.

Ce jeune prince, en apparence plus heureux que son père, fit en Italie une expédition à la suite de laquelle il s'empara de la ville de Naples (1390), mais ayant montré de l'ingratitude envers les seigneurs napolitains qui l'avaient aidé dans son expédition, il fut abandonné par eux, et forcé bientôt de revenir en France.

En 1391, le duc de Bourbon, oncle du roi, dont les mœurs graves se trouvaient blessées de la licence qui régnait à la cour, profita, pour s'en éloigner, de l'occasion qui se présenta d'une expédition en Afrique. Les Génois, alliés de la France, avaient demandé au roi des secours contre les pirates tunisiens, qui, maîtres de la mer, arrêtaient leur commerce et pillaient leurs vaisseaux. Le duc de Bourbon, suivi d'un grand nombre de jeunes seigneurs que les voluptés n'avaient point rendus insensibles à la gloire, débarqua près des ruines de Carthage, où les Français qui l'accompagnaient renouvelèrent les exploits des soldats de saint Louis.

Maladie du roi. — Assassinat du connétable de Clisson (1392).

Les chevaliers, à leur retour des plages africaines, parlaient avec enthousiasme de leur dangers, de leur victoire et du courage de leurs chef. Ces récits réveillèrent les penchants guerriers du jeune roi. Charles VI se disposait, au commencement de l'année 1392, à porter la guerre en Italie, pour chasser de Rome le pape Boniface, et pour rétablir Louis

[1] Une chronique dit, en parlant de cette fête : *Lubrica facta sunt.*

d'Anjou sur le trône de Naples, lorsqu'une maladie subite l'arrêta dans ses projets.

La maladie fut longue et la convalescence dangereuse : le roi devint sombre et mélancolique; on chercha à dissiper sa tristesse par des moyens qui pouvaient corrompre ses mœurs : une cour d'amour fut établie, la reine y tint le premier rang, les princes et les princesses en firent partie; quelques ecclésiastiques même y siégèrent.

Ces vains amusements furent tout à coup interrompus par une tentative qui jeta la terreur au milieu de la cour.

Pierre de Craon, qui, en dissipant à Venise les trésors du roi de Naples, avait causé la ruine de ce malheureux prince, avait eu l'imprudence de révéler à Valentine un commerce de galanterie que le duc de Touraine, son mari, entretenait avec une dame de la cour. Une explication violente ayant eu lieu entre les deux époux, Craon fut chassé, et attribua sa disgrâce au connétable. Il se retira près du duc de Bretagne, dont il était parent, et lui transporta tous les biens qu'il possédait en Anjou. Tranquille sur les suites de l'attentat qu'il méditait, s'il parvenait à s'échapper après l'avoir commis, il fit secrètement porter des armes dans son hôtel de Paris : quarante hommes déterminés s'y introduisirent sans être aperçus; bientôt il y vint lui-même, et s'y tint renfermé jusqu'au moment où devait éclater le complot.

Le 14 juin 1392, jour de la Fête-Dieu, le roi avait tenu sa cour à l'hôtel Saint-Pol; on avait dansé après le souper, et le bal s'était prolongé dans la nuit. A une heure du matin, le connétable de Clisson, accompagné de huit hommes sans armes, retournait dans son palais. Au moment où il passait dans la rue Culture-Sainte-Catherine, une troupe armée l'entoura et éteignit les flambeaux que portaient ses gens. Clisson, ne s'attendant à aucune violence, crut que c'était une plaisanterie du frère du roi : « Par ma foi, « monseigneur, dit-il, c'est mal fait; mais je vous le « pardonne, parce que vous êtes jeune, et aimez à « vous amuser. » On ne lui répondit que par ce cri terrible : « *A mort! il faut ici mourir!....* » Aussitôt les assassins dispersèrent sa suite. Il se défendit avec courage, lutta longtemps contre le nombre; enfin, un coup qu'il reçut à la tête le renversa de cheval, et il tomba contre la porte entr'ouverte d'un boulanger. Les meurtriers le croyant mort, prirent la fuite. Un des domestiques du connétable courut aussitôt porter au roi la nouvelle de cet assassinat.

Charles allait se mettre au lit. Aucune expression ne saurait rendre le saisissement dont il fut frappé. Il regardait le connétable comme le plus ferme appui de son trône, le seul général sur le dévouement duquel il pût compter; et son cœur sensible à l'amitié était déchiré par la perte d'un homme auquel il croyait devoir la plus vive reconnaissance. Il courut aussitôt près de Clisson, qui venait de reprendre ses sens : « Connétable, lui dit-il avec inquiétude, comment « vous trouvez-vous? — Sire, répondit Clisson, pe« titement et faiblement. — Qui vous a traité ainsi? « poursuivit le roi. — Sire, reprit le blessé, c'est « Pierre de Craon, avec déloyauté et trahison. » Les médecins arrivèrent : « Rendez-moi mon connétable, « leur cria le roi, instruisez-moi de son état; je suis « désespéré de son malheur. » Après un long examen, interrompu par l'impatience du monarque, les médecins dirent qu'ils espéraient que Clisson pourrait monter à cheval dans quinze jours. Charles ne le quitta qu'après avoir vu mettre le premier appareil: « Ayez soin de vous, lui dit-il en se retirant; n'ayez « point d'inquiétude, aucun crime n'aura été payé si « cher: votre injure est la mienne. »

Charles, guidé par les sentiments les plus estimables, mit dans la poursuite des auteurs de ce crime toute la violence et toute la légèreté de son caractère. Quelques malheureux périrent dans les supplices, sans que l'impatience du roi permît de leur faire leur procès suivant les règles. Pierre de Craon avait eu le temps d'arriver en Bretagne, où le duc ne rougit pas de le recevoir et de lui dire : « Vous avez fait « deux fautes, l'une, d'avoir attaqué le connétable, « l'autre, de l'avoir manqué. » Ce mot, sorti de la bouche d'un ennemi implacable de Clisson, ne prouve pas que ce prince ait eu à cet attentat une part directe : les historiens contemporains ne l'en accusent pas. Quoi qu'il en soit, Montfort repoussa toutes les instances du roi pour que Pierre de Craon lui fût livré, et Charles résolut de lui déclarer la guerre. En attendant, il proscrivit l'assassin de Clisson[1], fit raser son hôtel, situé dans le lieu où se trouvait, avant la révolution, le cimetière de Saint-Jean, confisqua la partie de ses biens qu'il n'avait pas cédée à Montfort, et en donna une portion au prince son frère, auquel il venait d'accorder l'échange du duché de Touraine contre le duché d'Orléans.

[1] En 1394, et sur les instances du roi d'Angleterre, Pierre de Craon obtint sa grâce et revint à Paris. Changé par le malheur, il donna l'exemple d'une expiation qui peut servir à caractériser ce siècle, où de grands coupables se montraient accessibles au repentir, et, dans leurs excès les plus condamnables, n'étouffaient pas entièrement les souvenirs de la religion. Pierre de Craon fit cesser le scandale de sa présence au milieu d'une ville qui avait été le théâtre de son crime, en élevant, dans la place même où il aurait dû périr sur l'échafaud, une croix de pierre, à laquelle fut attaché l'écusson de ses armes. Il ne craignit pas de transmettre ainsi à la postérité l'aveu que sa conscience lui arrachait, et de reconnaître qu'il avait mérité le supplice auquel il n'avait échappé que par le silence des lois dans un temps d'anarchie. Se souvenant que, s'il avait été arrêté au moment de son attentat, il aurait été privé, selon l'usage alors pratiqué, des secours de la religion, il voulut qu'à l'avenir les malheureux qui marcheraient sur ses tra

Démence du roi. — Les oncles de Charles VI ressaisissent le gouvernement (1392).

Le projet de guerre contre la Bretagne fut en quelque sorte plus fatal encore au roi qu'à la France. L'armée s'était réunie dans les environs du Mans. Le roi, plutôt malade que convalescent, s'y rendit avec les princes, malgré l'avis de ses médecins.

Le 1er août, Charles VI partit du Mans, l'air sombre et méditatif; la chaleur était excessive. A midi il entra dans la forêt, presque seul, ses gardes s'étaient éloignés pour ne pas l'incommoder par la poussière. Tout à coup une espèce de fantôme, enveloppé d'un linceul, apparut entre deux arbres, s'élança vers le roi, et saisissant la bride de son cheval: « Roi, arrête, s'écria-t-il, on veut te livrer à tes ennemis; retourne, car tu es trahi. » Les gardes approchaient, le spectre se jeta dans le fourré et disparut. — Charles, frémissant, et les traits altérés, continua sa route. Deux pages le suivaient silencieusement; l'un d'eux laissa par mégarde tomber sa lance sur le casque de son compagnon: à ce bruit retentissant le roi sort de sa stupéfaction, tire son épée, et, perdant la raison, se précipite sur ceux qui l'entourent, en s'écriant : *Avant, avant sur ces traîtres!* Monstrelet prétend que plusieurs furent blessés et d'autres tués, mais cet accident n'est point attesté par les autres historiens. Le duc d'Orléans accourut, Charles se jeta sur lui : « Fuyez, beau-neveu d'Orléans! lui cria le duc de Bourgogne, monseigneur « veut vous occire. Haro! le grand meschef, monseigneur est tout dévoyé (égaré); Dieu! qu'on le « prenne! » Les troupes formèrent aussitôt un vaste cercle autour du roi; l'épée de ce malheureux prince était brisée, il ne pouvait plus porter de coups dangereux; Guillaume Martel, son chambellan, s'élança sur la croupe de son cheval, le prit par derrière, et se rendit maître de lui. On lui ôta son épée et ses armes, on le coucha par terre, on le couvrit d'un manteau, mais déjà la faiblesse avait succédé à la fureur, Charles VI ne parlait plus, ne faisait plus aucun mouvement, ses yeux seulement roulaient encore dans leurs orbites d'une manière effrayante. On le mit dans une charrette à bœufs, et on le ramena au Mans.

Le duc de Berri et le duc de Bourgogne, oncles du roi, reprirent aussitôt les rênes du gouvernement.

ces pussent jouir de cette dernière faveur. Il obtint donc que les coupables, en allant au supplice, fussent assistés par un confesseur; et il donna une somme considérable aux cordeliers pour remplir à perpétuité cette pieuse et pénible fonction. Depuis cette époque, la coutume s'est maintenue de ne pas refuser aux condamnés les moyens de mériter le pardon de leurs crimes; la communion seule leur a été interdite, et dans les derniers temps, avant la révolution, les docteurs de Sorbonne ont rempli à Paris les engagements que les cordeliers avaient pris avec Pierre de Craon.

On crut d'abord que Charles VI avait été empoisonné ou ensorcelé; on questionna ses échansons, on examina le vin qu'il avait bu; le duc de Berri s'écria : « Il n'est empoisonné ni ensorcelé, fors que « de mauvais conseils. » Le duc de Bourgogne donna l'ordre de licencier les troupes réunies pour faire la guerre à Montfort, en disant: « Il faut nous en retourner, le voyage de Bretagne est fini pour cette « saison. »

Tous les ministres qui avaient eu part à la confiance du roi furent exilés ou arrêtés: Olivier de Clisson, obligé de se réfugier dans ses places en Bretagne, fut privé de la charge de connétable, qui fut donnée à Philippe d'Artois, comte d'Eu.

Tandis que les ducs de Bourgogne et de Berri couraient à Paris pour s'emparer de l'autorité, Charles VI était transporté au château de Creil-sur-Oise, où l'on essaya de le guérir, loin de la reine, qui était enceinte, et qui, peu de temps après, accoucha d'une fille.

« Benoît, le pape de Rome, dit M. de Chateaubriand, prétendit que Dieu avait ôté le jugement au roi, parce qu'il avait soutenu l'anti-pape d'Avignon; Clément, le pape d'Avignon, soutenait que le roi avait perdu l'esprit, parce qu'il n'avait pas détruit l'anti-pape de Rome. Le peuple français plaignit le jeune monarque, et pria pour lui, tandis que les grands se réjouissaient de pouvoir conduire à leur gré les affaires de l'État. Georges III, dans une monarchie constitutionnelle, a été privé plusieurs années d'intelligence, et c'est l'époque la plus glorieuse de la monarchie anglaise. Charles VI, dans une monarchie absolue, resta à peu près le même nombre d'années dans un état d'insanité, et c'est l'époque la plus désastreuse de la monarchie française. Dans la monarchie constitutionnelle, la raison nationale prend la place de la raison du roi; dans la monarchie absolue, la folie de la cour succède à la folie royale.

« Le parlement, toutes les chambres assemblées, confirma l'édit de Charles V, qui fixe à quatorze ans la majorité des rois. La tutelle des enfants de France fut mise entre les mains de la reine et de Louis de Bavière, frère de la reine; des lettres de régence furent accordées quelque temps après au duc d'Orléans, frère du roi. Il y avait un conseil de tutelle de douze personnes; il n'y avait point de conseil de régence assigné. Charles VI fit son testament, et il vécut, après avoir lui-même disposé de tout, comme s'il était mort.

« Et c'est de ce roi mort que l'on entend parler ensuite comme père d'enfants qui naissent au hasard, comme ayant été sur le point d'être brûlé dans un bal masqué, où cet insensé figurait déguisé en sauvage, comme niant qu'il eût été roi, comme

effaçant avec fureur son nom et ses armes, priant qu'on éloignât de lui tout instrument avec lequel il eût pu blesser quelqu'un, disant qu'il aimait mieux mourir que de faire du mal à personne, conjurant, au nom de Jésus-Christ, ceux qui pouvaient être coupables de ses souffrances, de ne le plus tourmenter, et de hâter sa fin, s'écriant à l'aspect de la reine : « Quelle est cette femme? qu'on m'en dé« livre! » Et recevant, dans son lit trompé, la fille d'un marchand de chevaux que cette reine lui envoyait pour la remplacer : ombre auguste, malheureuse et plaintive, autour de laquelle s'agitait un monde réel de sang et de fêtes ! spectre royal dont on empruntait la main glacée pour signer des ordres de destruction, et qui, innocent des actes revêtus de son nom à la lumière du soleil, revenait la nuit parmi les vivants pour gémir sur les maux de son peuple! Quel témoin nous reste-t-il de cette infirmité d'un monarque que ne purent guérir un magicien de Guyenne, avec son livre *Simagorad,* et deux moines qui furent les premiers criminels assistés à la mort par des confesseurs? Quel monument durable atteste, au milieu de nous, les calamités d'un règne qui s'écoula entre l'apparition d'un fantôme et celle d'une bergère? Une amère dérision de la destinée des empires et de la fortune des hommes : un jeu de cartes! »

CHAPITRE XIII.

CHARLES VI. — CONTINUATION DU SCHISME. — BATAILLE DE NICOPOLIS.

Le roi recouvre la santé. — Mascarade funeste. — Dangers courus par Charles VI. — Rechute du roi. — Son attachement pour la duchesse d'Orléans. — Le duc d'Orléans prend part au gouvernement. — Mariage de Richard II avec Isabelle de France. — Nouvelle trêve avec l'Angleterre. — Gênes se donne à la France. — Continuation du schisme. — Mort de Clément VII, élection de Benoît XIII. — Le clergé de France se déclare indépendant. — Prise d'Avignon. — Retour de la France à l'obédience de Benoît XIII. — Les Turcs menacent l'Europe chrétienne. — Expédition en Hongrie. — Bataille de Nicopolis. — Défaite des chrétiens. — Massacre des prisonniers. — Révolution en Angleterre. — Détrônement de Richard II. — Attaque infructueuse de Bordeaux par le duc de Bourbon. — Expédition de Boucicaut à Constantinople.

(De l'an 1393 à l'an 1403.)

Le roi recouvre la santé. — Mascarade funeste. — Dangers courus par Charles VI (1392-1393).

A la fin de l'année 1392, le roi parut avoir recouvré la santé; mais les médecins déclarèrent que s'il voulait éviter une rechute, il devait pendant quelque temps s'abstenir de toute occupation sérieuse. Le duc de Bourgogne conserva donc la direction des affaires, et les courtisans rivalisèrent à qui inventerait des fêtes et des amusements les plus propres à égayer le roi et à le conserver en santé. Une de ces fêtes eut une triste issue, et fit retomber le roi dans les accès de sombre folie qu'on avait eu tant de peine à dissiper.

Dans la nuit du 29 janvier 1393, un grand bal devait avoir lieu dans le palais du roi, et en présence de la reine, pour célébrer le mariage d'une de ses dames d'honneur avec un chevalier du Vermandois. Un écuyer d'honneur du roi lui proposa une mascarade, que Charles VI accepta avec empressement, et dont il voulut lui-même faire partie.

« Le jour des noces, dit Monstrelet, qui fut par un mardi devant la Chandeleur, sur le soir (29 janvier 1393), il fit pourvoir (préparer) six cottes de toile et mettre à part dedans une chambre, et porter et semer sus délié lin, et les cottes couvertes de délié lin en forme et couleur de cheveux. Il en fit le roi vêtir une, et le comte de Join (Joigny), un jeune et très-gentil chevalier, une autre, et mettre très-bien à leur point; et ainsi une autre à messire Charles de Poitiers, fils du comte de Valentinois; et à messire Yvain de Galles, le bâtard de Foix, une autre; et la cinquième, au fils du seigneur de Nantouillet, un jeune homme chevalier; et il vêtit la sixième. Quand il furent tous six vêtus de ces cottes, ils furent dedans enjoins et cousus, ils se montroient être hommes sauvages, car ils étoient tous chargés de poil, du chef (de la tête) jusques à la plante du pied.

« Cette ordonnance plaisoit grandement au roi de France, et en savoit, à l'écuyer qui avisée l'avoit, grand gré; et se habillèrent de ces cottes si secrètement en une chambre, que nul ne savoit de leur affaire fors eux-mêmes et les varlets qui vêtus les avoient.

« Messire Yvain de Foix, qui de la compagnie étoit, imagina bien la besogne et dit au roi : « Sire, faites « commander bien acertes (expressément) que nous « ne soyons approchés de nulles torches, car si l'air « du feu entroit en ces cottes dont nous sommes dé« guisés, le poil happeroit l'air du feu, si serions ars « (brûlés) et perdus sans remède et de ce je vous « avise ! » — « En nom de Dieu, répondit le roi à « Yvain, vous parlez bien et sagement, et il sera « fait. » Et de là endroit le roi défendit aux varlets et dit : « Nul ne nous suive ! » Et fit là venir le roi un huissier d'armes qui étoit à l'entrée de la chambre et lui dit : « Va-t'en à la chambre où les dames sont, et « commande de par le roi que toutes torches se « traient (retirent) à part et que nul ne se boute « entre six hommes sauvages qui doivent là venir. »

« L'huissier fit le commandement du roi moult étroitement, que toutes torches et torchins, et ceux qui les portoient, se missent en sus au long près des parois (murs), et que nul n'approchast les danses, jusques à tant que six hommes sauvages qui là de-

voient venir seroient retraits. Ce commandement fut ouï et tenu, et se trairent tous ceux qui torches portoient à part; et fut la salle délivrée, que il n'y demeura que les dames et damoiselles, et les chevaliers et écuyers qui dansoient.

« Assez tôt après ce, vint le duc d'Orléans et entra en la salle, et avoit en sa compagnie quatre chevaliers et six torches tant seulement, et rien ne savoit du commandement qui fait avoit été, ni des six hommes sauvages qui devoient venir, et entendit à regarder les danses et les dames, et il (lui) même commença à danser. Et en ce moment vint le roi de France, lui sixième seulement, en l'état et ordonnance que dessus est dit, tout appareillé comme homme sauvage, et couvert de poil de lin aussi délié comme cheveux, du chef jusques aux pieds. Il n'étoit homme ni femme qui les pust connaître, et étoient les cinq attachés l'un à l'autre, et le roi tout devant qui les menoit à la danse.

« Quand ils entrèrent en la salle, on entendit tant à eux regarder qu'il ne souvint de torches ni de torchins. Le roi, qui étoit tout devant, se départit de ses compagnons, dont il fut heureux, et se trait (s'avança) devers les dames pour lui (se) montrer, ainsi que jeunesse le portoit. Et passa devant la reine, et s'en vint à la duchesse de Berri qui étoit sa tante et la plus jeune. La duchesse par ébattement le prit et voulut savoir qui il étoit; le roi étant devant elle ne se vouloit nommer. Adonc dit la duchesse de Berri : « Vous ne m'échapperez point ainsi, tant que « je saurai votre nom. »

« En ce point avint le grand meschef sur les autres, et tout par le duc d'Orléans qui en fut cause, quoique jeunesse et ignorance lui fist faire; car si il eût bien présumé et considéré le meschef qui en descendit, il ne l'eust fait pour nul avoir. Il fut trop en volonté de savoir qui ils étoient. Ainsi que les cinq dansoient, il approcha la torche, que l'un de ses varlets tenoit devant lui, si près de lui que la chaleur du feu entra au lin. Vous savez que en lin n'a nul remède et que tantôt (bientôt) il est enflambé. La flamme du feu échauffa la poix à quoi le lin étoit attaché à la toile. Les chemises linées et poyées[1] étoient sèches et déliées, et joignant à la chair, et se prirent en feu à ardoir (brûler); et ceux qui vêtus les avoient et qui l'angoisse sentoient commencèrent à crier moult amèrement et horriblement. Et tant y avoit de meschef que nul ne les osoit approcher. Bien y eut aucuns chevaliers qui s'avancèrent pour eux aider et tirer le feu hors de leurs corps. Mais la chaleur de la poix leur ardoit toutes les mains et en furent depuis moult mésaisés (souffrans). L'un des cinq, ce fut Nantouillet, s'avisa que la bouteillerie étoit près de là; si fut celle part et se jeta en un cuvier tout plein d'eau où on rinçait tasses et hanaps (vases à boire). Cela le sauva : autrement il eût été mort et ars (brûlé) ainsi que les autres; et nonobstant tout si fut-il en malpoint.

[1] C'est-à-dire, enduites de pain et recouvertes d'étoupe de lin.

« Quand la reine de France ouït les grands cris et horribles que ceux qui ardoient (brûlaient) faisoient, elle se douta (craignit) de son seigneur le roi qu'il ne fust attrapé; car bien savoit, et le roi lui avoit dit qu'il seroit l'un des six. Si fut durement ébahie et chéy (tomba) pâmée. Donc saillirent (s'élancèrent) les chevaliers et dames avant en lui aidant et confortant. Tels meschefs, douleur et crierie avoit en la salle qu'on ne savoit auquel entendre. La duchesse de Berri délivra le roi de ce péril, car elle le bouta (mit) dessous sa gonne (robe) et le couvrit pour eschier (éviter) le feu; et lui avoit dit, car le roi se vouloit partir d'elle à force : « Où voulez-vous aller? « Vous véez (voyez) que vos compagnons ardent « (brûlent). Qui êtes-vous? Il est heure que vous « vous nommez. » — « Je suis le roi. » — « Ha! « monseigneur, or tôt allez vous mettre en autre « habit, et faites tant que la reine vous voie, car elle « est moult mésaisée pour vous. »

« Le roi, à cette parole, issit (sortit) de la salle, et vint en sa chambre, et se fit déshabiller le plus tost qu'il put, et remettre en ses garnemens (vêtements) et vint devers la reine; et là étoit la duchesse de Berri, qui l'avoit un peu réconfortée et lui avoit dit : « Madame, réconfortez-vous, car tantost vous « verrez le roi; certainement j'ai parlé à lui. » A ces mots vint le roi en la présence de la reine, et quand elle le vit, de joie elle tressaillit; donc fut-elle prise et embrassée de chevaliers et portée en sa chambre et le roi en sa compagnie qui toujours la réconforta.

« Le bâtard de Foix, qui tout ardoit (brûlait), crioit à hauts cris : « *Sauvez le roi! sauvez le roi!* » Et voirement (vraiment) le roi fut-il sauvé par la manière et aventure que je vous ai dit; et Dieu le voulut aider, quand il se départit de la compagnie pour aller voir les dames; car s'il fust demeuré avec ses compagnons, il étoit perdu et mort sans remède.

« En la salle de Saint-Pol à Paris, sur le point de l'heure de minuit, avoit telle pestilence et horribleté que c'étoit hideur (horreur) et pitié de l'ouïr et de voir. Des quatre qui là ardoient, il y en eut là deux morts éteints sur la place; les autres deux, le bâtard de Foix et le comte de Join (Joigny), furent portés à leurs hôtels, et moururent dedans deux jours à grand' peine et martyre. »

Rechute du roi. — Son attachement pour la duchesse d'Orléans.

Cet horrible accident fit tomber le roi dans un état plus déplorable encore que celui où il était auparavant. Ses accès de fureur devinrent plus fré-

quents; il avait pris la reine en aversion, et ne se plaisait que dans la compagnie de la duchesse d'Orléans, qu'il appelait sa sœur chérie. Les partisans du duc de Bourgogne, jaloux de l'influence qu'elle pouvait ainsi obtenir, n'épargnèrent pas la réputation de Valentine. Cette princesse, ambitieuse et non galante, consolait un roi malheureux; il n'y avait dans leur liaison rien de blâmable; on prétendit qu'elle tenait à lui par les mêmes liens que la reine au duc d'Orléans. La calomnie alla plus loin : on répandit le bruit que, fille d'un prince italien, elle avait appris à la cour de son père l'art des sortiléges, et que c'était elle qui avait ensorcelé le roi pour le dominer entièrement. Plusieurs fois elle fut obligée de s'éloigner de l'infortuné Charles, qui la rappelait toujours, et ne trouvait qu'auprès d'elle ces entretiens pleins de douceur et de charme qui apportaient quelque allégement à ses maux. Valentine réussissait ainsi à prolonger de quelques mois les périodes où Charles, sans être entièrement guéri, jouissait d'une sorte de tranquillité. Le roi, dans ces intervalles trop courts, paraissait avoir l'usage de sa raison; mais, faible et crédule, il cédait à ceux qui s'étaient emparés du pouvoir, et n'était capable d'aucune volonté énergique. Telles furent les diverses alternatives de longueur et d'égarement dans lesquelles il traîna une existence qui dura encore près de trente ans.

Quelquefois, malgré l'horreur qu'il avait témoignée pour sa femme dans ses premiers accès, il montrait le désir de se rapprocher d'elle; mais Isabeau affectait le plus souvent de craindre ses fureurs, et se faisait remplacer par une jeune fille qui lui ressemblait un peu. Ses craintes s'évanouissaient lorsqu'elle était guidée par quelque motif politique : elle partageait alors sans répugnance le lit du roi, dont elle eut, depuis leur première séparation, trois fils et quatre filles[1]. Charles était d'autant plus malheureux, qu'il sentait son état, s'indignait de son oisiveté, et gémissait du malheur de son peuple. Ces sentiments de bonté le rendaient l'objet de l'intérêt général. On se sentait plus tranquille lorsqu'il était à Paris; et les vœux populaires le suivaient quand, pour lui donner quelque distraction, on le transportait dans les maisons de plaisance de Creil, de Beauté-sur-Marne, et de Saint-Germain.

[1] Charles VI a eu douze enfants d'Isabeau de Bavière : cinq de ses enfants étaient nés avant l'époque fatale où il tomba en démence; mais à cette époque il ne lui restait que deux filles, Isabelle et Jeanne, et un fils, Charles de France, duc de Guyenne, puis dauphin à la mort de son frère aîné. — Charles de France étant mort en 1400, Louis, son frère, né en 1396, devint dauphin; il mourut lui-même après avoir été chef du conseil, en 1415, et Jean, duc de Touraine et de Berri, né en 1398, et mort en 1416, porta pendant quelques mois le titre de dauphin, qui échut ensuite à Charles VII, cinquième fils de Charles VI.

Le sixième fils de Charles VI, nommé Philippe, né en 1407, mourut le jour même de sa naissance.

Parmi les filles de Charles VI, Isabelle épousa Richard II, roi d'Angleterre, et Jeanne, Jean VI, duc de Bretagne. — Marie, née en 1392, fut religieuse à Poissy. — Michelle, née en 1394, épousa Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Enfin Catherine, née en 1401, fut marié en 1420 à Henri V, roi d'Angleterre, qui fut institué, lors de son mariage et contrairement aux droits de Charles VII, successeur de Charles VI et régent du royaume de France.

Le duc d'Orléans prend part au gouvernement. — Mariage de Richard II avec Isabelle de France. — Nouvelle trêve avec l'Angleterre (1393-1396).

Le duc de Berri, toujours plus avide d'argent que d'autorité, était retourné prendre le gouvernement du Languedoc. Le duc de Bourgogne avait été forcé par la reine et par Valentine, dont les efforts étaient dirigés vers le même but, d'admettre au partage du pouvoir le duc d'Orléans. — En 1394, une trêve de quatre années fut signée avec l'Angleterre; le roi Richard II demanda en mariage et fiança la princesse Isabelle, fille du roi de France, qui était encore au berceau.

Dans l'automne de 1396, Richard vint lui-même à Calais pour qu'on lui remît sa jeune épouse. Il eut entre Ardres et Guines une entrevue avec Charles VI, qui se trouvait alors dans un de ses moments lucides. Le duc de Bourgogne profita de la présence de Richard en France pour conclure avec ses ministres une trêve de vingt-huit ans, dont la condition principale fut le rachat de Cherbourg et de Brest. La cession de ces deux places, dont les Français avaient vainement tenté de s'emparer pendant la guerre précédente, excita en Angleterre de nombreux murmures, et fut un des prétextes de la révolte qui éclata quelques années après contre Richard II.

Gênes se donne à la France (1395-1396).

En 1395, les Génois, dont la république, déchirée par les factions intestines, était menacée par le duc de Milan, résolurent de se donner à la France. Leurs ambassadeurs, admis devant Charles VI, prononcèrent, disent les *Chroniques de Saint-Denis,* le discours suivant :

« Sire, la seigneurie de Gênes, ayant considéré « que la dextre puissante de Votre Majesté est ouverte « à tous ceux qui implorent son assistance, elle a re« cours à elle pour des besoins que nous ne vous sau« rions représenter qu'avec un déplaisir sensible, « d'être obligés de rappeler l'idée d'un Estat floris« sant pour rendre sa décadence plus déplorable. « C'est avec moins de vanité que de regret et de dou« leur, prince sérénissime; mais nous devons ce res-

«gret à nos ancêtres, de dire qu'ils ont établi la gloire «de leur nation par toutes sortes de grands et difficiles exploits, et que nous leur devons l'admiration «que l'Orient aura éternellement pour le nom des «Génois, malgré nos disgrâces, et qui survivra à «la durée de tous les États.

«Il est sans exemple jusqu'à présent qu'aucune «puissance étrangère ait assujetti les Génois; il est «même certain que ceux qui l'ont entrepris ont plutôt «affermi qu'ébranlé leur seigneurie par leur confusion «et par ses triomphes. Mais il faut avouer que ce qui «était invincible à nos voisins et à nos ennemis ne «l'a pu être à l'ambition et à la malheureuse faim de «dominer qui nous a divisés, et qui nous a réduits «en tel état, qu'il n'y a plus de port pour un naufrage «presque présent, et qu'il n'y a de salut pour nous «que dans une soumission volontaire qui nous délivre «de la tyrannie de nos concitoyens.

«Tous les ordres de la république ont goûté ce con«seil; et après avoir pesé, avec une mûre délibéra«tion, le nom, les qualités et les mœurs, et la gran«deur de tous les princes de la chrétienté, ils «n'en ont point trouvé de plus digne de leur obéis«sance que Votre Majesté. Il est en votre puissance, «prince très-excellent, de calmer toutes les factions «et toutes les séditions qui s'agitent; c'est de vous seul «que les Génois attendent le bonheur de jouir en re«pos de ce qui leur reste de biens, sous l'abri de votre «protection; et si vous leur accordez cette grâce, «nous avons lieu de vous assurer que vous ne leur «aurez rien conservé qu'ils ne sacrifient avec passion «pour votre service, et qu'il n'y a point de nation qui «les puisse égaler en l'obéissance et en la fidélité «qu'ils vous promettent, et que nous vous jurons de «leur part.»

Charles VI accepta le seigneurie de Gênes, en faisant la promesse de respecter les lois de la république, promesse que les gouverneurs nommés en son nom s'inquiétèrent peu de remplir, et dont la non-exécution causa plusieurs soulèvements.

Continuation du schisme. — Mort de Clément VII, élection de Benoît XIII. — Le clergé de France se déclare indépendant. — Prise d'Avignon. — Retour de la France à l'obédience de Benoît XIII (1395-1403).

Le schisme qui désolait l'Église parut sur le point de s'éteindre par la mort de Clément VII, pape d'Avignon, arrivée le 16 septembre 1394. L'Université de Paris fit, par l'organe d'un de ses docteurs, Nicolas de Clémengis, des représentations au roi, pour qu'il prît des mesures propres à réunir les esprits. Le duc de Bourgogne fit partir pour Avignon une petite armée, commandée par Boucicaut et Regnault de Roye. Les deux guerriers, entièrement étrangers aux matières ecclésiastiques, arrivèrent au moment où le conclave était assemblé. On les abusa par de vaines promesses, et quelques jours après, Pierre de Lune, Aragonais, fut élu pape. — Cardinal, Pierre de Lune avait montré un esprit conciliant et exempt d'ambition; il avait même fait plusieurs efforts pour la réunion de l'Église. Après son élection, sa conduite changea; il se refusa à tout accommodement, et prit le nom de Benoît XIII.

L'Université, trompée dans son espoir, exposa les abus nombreux du pontificat d'Avignon. Clément VII, privé des tributs d'une partie de l'Europe, ne possédant que le petit territoire du comtat Venaissin, et entretenant néanmoins une cour brillante, avait fait peser sur la France ses dépenses excessives. Les réserves, les grâces expectatives, les promotions et les collations de bénéfices, la simonie, la vente des prélatures, abolies sous saint Louis par la *Pragmatique Sanction,* et rétablies depuis le schisme, excitaient de justes plaintes.

Une grande assemblée du clergé, qui fut tenue à Paris (2 février 1395), décida que Benoît XIII devait abdiquer. Conformément aux décisions de cette assemblée, les ducs de Bourgogne, de Berri et d'Orléans, accompagnés de docteurs de l'Université, partirent pour Avignon. Benoît ne fut point effrayé de leur démarche. Il prétendit qu'un arrangement convenable ne pouvait avoir lieu qu'après une entrevue entre les deux papes; et les princes furent obligés de se contenter de cette promesse, qui n'était pas sincère. En effet, Benoît, après avoir fait en leur présence quelques démarches pour se rapprocher de Boniface IX, successeur d'Urbain, rompit toute relation avec son rival dès qu'ils furent partis.

Comptant sur les promesses de Benoît XIII, l'Église de France resta tranquille pendant trois ans; mais alors l'Université de Paris, voyant ses espérances trompées, et le schisme plus fort que jamais, provoqua la réunion d'un concile national, qui s'assembla au printemps de l'année 1398. Il y fut décidé que la France serait soustraite à l'obédience de Benoît, ne reconnaîtrait point Boniface pape de Rome, et que l'Église gallicane se gouvernerait selon ses lois et usages, jusqu'à ce que le schisme eût cessé. Cette décision ne trouva quelques contradicteurs que parce que le duc d'Orléans, par opposition au duc de Bourgogne, soutenait secrètement les prétentions de Benoît. Les cardinaux qui possédaient des bénéfices en France se séparèrent de ce pontife, qui demeura inflexible, et déclara qu'il mourrait pape.

Boucicaut fut envoyé avec une armée, non plus pour négocier, mais pour combattre. Il s'empara d'Avignon; Benoît se retira dans le château, où, faiblement attaqué, il se maintint jusqu'en 1403;

à cette époque, le duc d'Orléans, ayant pris un grand crédit dans le gouvernement, la France rentra sous son obédience, malgré les murmures de l'Université.

Les Turcs menacent l'Europe chrétienne. — Expédition en Hongrie (1396).

La trêve qui venait d'être signée entre la France et l'Angleterre promettait une longue paix, et semblait devoir laisser pendant longtemps la noblesse française dans l'oisiveté. L'esprit des croisades, que l'on croyait éteint, se ranima. Il ne s'agissait plus d'aller combattre les musulmans en Palestine, et délivrer le tombeau du Christ, mais bien d'empêcher les Turcs, maîtres de l'Orient, de venir à leur tour attaquer les chrétiens en Occident. Le sultan Bajazet, qui avait forcé l'empereur grec à lui payer un tribut, menaçait le roi de Hongrie, Sigismond, et voulait se venger de ce que celui-ci avait essayé, en 1393, de faire lever le siége de Constantinople. L'orgueilleux sultan annonçait qu'il traverserait avec ses Turcs tous les royaumes chrétiens, et qu'il conduirait son cheval manger l'avoine jusque sur l'autel de Saint-Pierre à Rome. Sigismond demanda secours au roi de France. Le pape romain, Boniface IX, promit les pardons de la croisade à ceux qui iraient en Hongrie combattre les ennemis de la chrétienté; le connétable Philippe d'Artois, comte d'Eu, fit un appel à la noblesse française; le fils du duc de Bourgogne, Jean, comte de Nevers, offrit de se mettre à la tête des chevaliers qui iraient combattre les infidèles. Bientôt une armée nombreuse fut réunie; on y comptait mille chevaliers ou écuyers des plus illustres familles, et parmi eux, avec le comte de Nevers et le connétable de France, le comte de La Marche, prince du sang royal, Enguerrand de Coucy, Guy et Guillaume de La Tremouille, Henri et Philippe de Bar, Jean de Vienne, amiral de France, et enfin le maréchal de Boucicaut, déjà célèbre parmi les meilleurs capitaines du temps.

L'armée partit au mois de mars 1396. Arrivée en Hongrie, elle traversa la Servie, puis la Bulgarie, et, après s'être emparée de plusieurs villes importantes, vint mettre le siége devant Nicopolis. Le roi Sigismond, avec ses Hongrois, s'était réuni aux chevaliers français.

Bataille de Nicopolis. — Défaite des chrétiens.

Bajazet, avec une armée formidable, marchait au secours des défenseurs de Nicopolis.

Les deux armées se trouvèrent en présence le 28 septembre; les chrétiens se mirent aussitôt en bataille. Sigismond, qui connaissait la manière de combattre des Turcs, aurait voulu faire soutenir le premier choc par l'infanterie hongroise, et garder la chevalerie française pour l'attaque des janissaires, qui, suivant l'usage, formai nt la réserve de l'ar ée turque. Mais dans leur présomptueuse ardeur les Français repoussèrent les conseils prudents du roi de Hongrie; ils prétendirent que la place d'honneur devait leur appartenir, et qu'elle était à l'avant-garde. Ils s'y placèrent donc, l'amiral Jean de Vienne au milieu d'eux, tenant la bannière de France.

« Les Turcs, d'autre part (dit un vieil auteur contemporain qui, dans son *livre des faicts du maréchal de Boucicaut*, a recueilli les relations de ceux qui assistèrent à cette bataille mémorable), les Turcs se meirent en tres-belle ordonnance, à pied et à cheval, et feirent une telle cautele (ruse) pour decevoir nos gens. Tout premierement une grande tourbe de Turcs qui à cheval estoient se meirent en une grande bataille tout devant leurs gens de pied, et derrière ces gens à cheval, entre eulx et ceulx de pied, feirent planter grande foison de pieux aigus que ils avaient faict apprester pour ce faire. Et estoyent ces pieux plantez en biaisant, les pointes tournées devers nos gens, si hault que ils pouvoient aller jusques au ventre des chevaux. Quand ils eurent faict cest exploict, où ils ne meirent pas grand piece [1] : car assez avoient ordonné gens qui de les ficher s'entremettoient, nos gens qui le petit pas serrez ensemble alloient vers eulx estoient jà approchez.

« Quand les Sarrasins les veirent assez pres, adonc toute cette bataille de gens à cheval se tourna serrée ensemble comme si c'eust esté une nuée derrière ces pieux, et derrière leurs gens de pied que ils avoient ordonnez en deux belles batailles si loing l'une de l'autre que ils meirent une bataille de gens à cheval entre les deux de pied, en laquelle pouvoit avoir environ trente mille archers.

« Quand nos gens feurent approchez d'eulx, et qu'ils cuiderent aller assembler, adonc commencerent les Sarrasins à traire (tirer) vers eulx par si grand randon [2], et si drument, que oncques gresil ne goutte de pluye ne cheurent plus espoissement du ciel que là cheoient flesches, qui en peu d'heures occirent hommes et chevaux à grand foison. Quand les Hongres qui communément, si comme on dict, ne sont pas gens arrestez en bataille, et ne sçavent grever leurs ennemis, si n'est à cheval traire de l'arc devant et derrière tousjours en fuyant, veirent ceste entrée de bataille, pour peur du traict commencerent une grande partie d'eulx à reculer, et eulx traire (retirer) en sus, comme lasches et faillis que ils feurent.

« Mais le bon mareschal de France Boucicaut, qui ne veoid mie derrière luy la lascheté de ceulx

[1] *Pas grand piece*, pas longtemps.
[2] *Randon*, impétuosité.

qui se retrayoient, ce qu'ils n'eust cuidé en piece, ny aussi ne veoid pas devant eulx et au plus pres les pieux aigus qui là malicieusement estoient plantez, va dire et conseiller, comme preux et hardy qu'il estoit, « Beaux Seigneurs, dit-il, que faisons-nous « icy, nous lairrons-nous en ceste manière larder et « occire laschement? et sans plus faire, assemblons « vistement à eulx, et les requérons hardiment et « nous hastons, et ainsi escheverons [1] le trait de « leurs arcs. » A ce conseil se teint le comte de Nevers; et touts ses François, et tantost pour assembler aux Sarrasins, frapperent avant et se embatirent incontinent entre les pieux dessus dicts, qui fort estoyent roides et aigus, si qu'ils entroient es pances des chevaux, et moult occirent et mehaignerent des hommes qui des chevaux cheoient. Si feurent là nos gens moult empestrez, et toutefois passèrent oultre.

« Mais ores, oyez la grande mauvaiseté, felonnie et lascheté des Hongres, dont le reproche sera à eulx à tousjours. Si tost qu'ils veirent nos gens enchevestrez es pieux, et que traict ne autre chose ne les gardoit que ils n'allassent courir sus aux Turcs, adonc, tout ainsi que nostre Seigneur feut delaissé de sa gent si tost qu'il feut es mains de ses ennemis, ne plus ne moins tournerent les Hongres le dos, et prirent à fuir; si qu'il ne demeura oncques avec nos gens, de tous les Hongres, fors un grand seigneur du pays que on appelle le grand comte de Hongrie, et ses gens, et les autres estrangers qui estoient venus de divers pays pour estre à la bataille. Mais peu estoient contre si grande quantité. Mais ne croyez que pourtant ils reculassent ne gauchissent, ains tout ainsi comme le sanglier quand il est ataint, plus se fiche avant tant plus se sent envahy, tout ainsi nos vaillants François vainquirent la force des pieux et de tout, et passerent oultre comme courageux et bons combatants.

« Ha noble contrée de François, ce n'est mie de maintenant que tes vaillants champions se monstrent hardis et fiers entre toutes les nations du monde! car bien l'ont de coustume dès leur premier commencement, comme il appert par toutes les histoires.... qui certifient, par les espreuves de leurs grands faicts, que nulles gens du monde oncques ne feurent trouvez plus hardis ne mieulx combattants, plus constants ne plus chevalereux que les François. Et peu trouve t'on de batailles où ils ayent esté vaincus, que ce n'ait esté par trahison, ou par la faute de leurs chevetains (chefs), et par ceulx qui les debvoient conduire.... Si est dommaige quand il advient que gent tant chevaleureuse n'ont chefs selon leur vaillance et hardiesse, car choses merveilleuses feroient.

« Mais, à revenir à mon propos, les nobles François, comme ceulx qui estoyent comme enragez de la perte que jà avoient faicte de leurs gens, tant du traict des Sarrasins, comme à cause des pieux, leur coururent sus par si grande vertu et hardiesse que touts les espouventerent.... Là feut, entre les autres vaillants, le preux mareschal de France Boucicaut, qui se fichoit es plus drus, et s'il eust deuil bien leur demonstroit; car sans faille tant y faisoit d'armes, que tous s'en esmerveilloient..... Aussi feit bien le noble comte de Nevers, qui chef estoit des bons François, qui tant bien s'y portoit, que à tous les siens donnoit exemple de bien faire. Le vaillant comte d'Eu ne s'y feignoit mie, ains departoit les grands presses avant et arrière. Si faisoient les nobles freres de Bar, qui de leur jeunesse, qui encores grande estoit, moult s'y conteindrent vaillamment. Et le comte de la Marche, qui le plus jeune estoit de tous, ne encores n'avoit barbe, y combatoit tant asseurément que tous l'en priserent. Là estoit le vaillant seigneur de Coucy, chevalier esprouvé, qui toute sa vie n'avait finé (cessé) d'armes suivre, et moult estoit de grand vertu.

« Si demonstroit là sa proüesse, et bien besoing en en estoit; car Sarrasins à grand massues de cuivre que ils portent en bataille, et à gisarmes [1], souvent luy estoyent sur le col. Mais leurs collées [2] cher leur faisoit achepter; car luy, qui estoit grand et corsu, et de grand force, leur lançoit si tres-grands coups, que tous les destranchoit. Le chevaleureux admiral de France restoit d'autre part, qui n'en faisoit mie moins. Le seigneur de la Trimouille, qui à merveilles estoit beau chevalier, vaillant et bon, faisoit souvent Sarrasins tirer en sus. Iceulx barons et esprouvés chevaliers, et de grand vertu, reconfortoient et donnoient hardiesse de fait et de parole aux nobles jouvenceaux de la fleur de lys qui là se combattoient non mie comme enfants, mais comme si ce feussent très-endurcis chevaliers. Et besoing leur en estoit, car tousjours croissoit sur eulx la presse et la foule. Les autres vaillants chevaliers et escuyers françois tant bien s'y porterent, que oncques nulles gens mieulx ne le feirent. Si feit le grand comte de Hongrie et tous les siens, à qui moult desplaisoit de la laide et honteuse departie que les Hongres avoient faicte. Aussi moult s'y efforcerent tous les autres estrangers.

« Hélas! mais que leur valoit ce? Une poignée de gens estoient contre tant de milliers. Car si peu estoient, que ils ne pouvoient occuper fors seulement le front de l'une des susdictes batailles, où il y avoit de gens plus de trois contre un d'eulx. Et toutesfois,

[1] *Escheverons*, éviterons.

[1] *Gisarmes*, hallebardes.

[2] *Collées*, coups d'épée donnés sur le cou.

par leur tres-grand force, vaillance et hardiesse, desconfirent icelle premiere bataille, où moult en occirent. Pour laquelle chose Bajazet feut tellement espouventé, que luy ne sa grande bataille de cheval n'oserent assaillir les nostres; ains s'enfuyoit tant qu'il pouvoit, luy et les siens, quand on luy alla dire que les François n'estoient que un petit de gens qui là ainsi se combattoient, et n'avoient aide de nuls (car le roy de Hongrie à (avec) toute sa gent s'en estoit fuy et les avoit laissez); si seroit grand honte à luy d'ainsi fuir à tout si grand ost devant une poignée de gens. Quand Bajazet ouït ce, adonc retourna à tout moult grande quantité de gens qui frais estoient et reposez. Si coururent sus à nos gens, qui jà estoient foulez, navrez, lassez, et n'estoit mie de merveilles.

«Qand le bon mareschal veid celle envahie, et que ceulx qui les debvoient secourir les avoient délaissez, et que si peu estoient entre tant d'ennemis, adonc cogneut bien que impossible estoit de pouvoir resister contre si grand ost, et qu'il convenoit que le meschef tournast sur eulx. Lors feut comme tout forcené, et dict en luy mesme, que puisque mourir avec les autres luy convenoit, que il vendroit chere à ceste chiennaille sa mort. Si fiert le destrier des esperons, et s'abandonne de toute sa vertu au plus dru de la bataille, et à tout la tranchante espée que il tenoit fiert à dextre et à senestre si grandes collées, que tout abatoit de ce qu'il atteignoit devant soy. Et tant alla ainsi faisant devant luy, que tous les plus hardis le redouterent et se prirent à destourner de sa voye; mais pourtant ne laisserent de luy lancer dards et espées ceulx qui approcher ne l'osoient, et luy, comme vigoureux bien se sçavoit deffendre. Si vous poignoit ce destrier, qui estoit grand et fort, et qui bien et bel estoit armé au milieu de la presse, par tel randon qu'à son encontre les alloit abatant; et tant alla ainsi faisant tousjours avant que il transpercea toutes les batailles des Sarrasins, et puis retourna arriere parmy eulx à ses compaignons. Ha Dieu quel chevalier ! Dieu luy sauve sa vertu. Dommaige sera quand vie luy faudra. Mais ne sera mie encores, car Dieu le gardera !

«Ains se combattirent nos gens tant que force leur peut durer. Ha quelle pitié de tant noble compaignée, si esprouvée gent, si chevaleureuse, et si excellente en armes, qui ne peut avoir secours de nulle part: ains cheurent en la gueule de leurs ennemis, si comme est le fer sur l'enclume; car tous les environnerent et envahirent de toutes parts si mortellement, que plus ne se peurent deffendre. Et quelle merveille ! Car plus de vingt Sarrasins estoyent contre un Chrestien. Et toutefois en occirent nos gens plus de vingt mille; mais au dernier plus ne peurent forçoyer. Ha quel dommaige et quelle pitié !»

Cent mille Turcs, disent les historiens chrétiens, avaient été tués, et seulement mille chevaliers avaient pris part au combat. Sept cents trouvèrent dans la mêlée une mort glorieuse, les trois cents autres étaient prisonniers.

Massacre des prisonniers.

«Le lendemain de la douloureuse bataille, de rechef feut là tres-grand pitié. Car Bajazet, seant en un pavillon emmy les champs, feit amener devant soy le comte de Nevers et ceulx de son lignaige, avec tous les autres barons françois, et les chevaliers et escuyers, qui estoient demeurez de l'occision de la bataille. Là estoit grand pitié à veoir ces nobles seigneurs, jeunes jouvenceaux, de si hault sang comme de la noble lignée royale de France, amenez liez de cordes estroitement, tous desarmez en leurs petits pourpoints par ces chiens Sarrasins, laids et horribles, qui les tenoient durement devant ce tyran ennemy de la foy qui là seoit.

«Si sceut par bon truchements et par certaine information, que le comte de Nevers estoit fils de fils de roy de France et cousin germain, et que son père estoit duc de grande puissance et richesse, et que les enfants de Bar, le comte d'Eu et le comte de la Marche estoyent d'iceluy mesme sang, et parents prochains du roy de France. Si se pensa bien que pour les garder auroit d'eulx grand trésor et finance: et pour ce delibera que iceulx et aucuns autres des plus grands barons il ne feroit pas mourir: mais il les faisoit là tenir assis devant luy.

«Helas ! tantost apres feit commencer le dur sacrifice. Car devant luy faisoit amener les nobles barons, chevaliers et escuyers chestiens tout nuds, et puis, tout ainsi que on peint le roy Herode assis en chaire, et les Innocens que l'on destranche devant luy, estoient là destranchez nos feaulx Chrestiens à tous grands gisarmes, par ces mastins Sarrasins, en la presence du comte de Nevers, à ses yeux voyants. Si pouvez sçavoir, vous qui ce oyez, si grand douleur avoit au cœur, luy qui est un tres-bon et benin seigneur, et si grand mal luy faisoit d'ainsi veoir martyrer ses bons et loyaulx compaignons, et ses gens, qui tant luy avoient esté feaulx, et qui si preux par excellence estoient. Certes je croy que tant luy en douloit le cœur, que il voulust à celle mort estre de leur compaignée.

« Et ainsi l'un après l'autre on les menoit au martyre, ainsi comme jadis on faisoit les benoists martyrs, et là on les frappoit horriblement de grands cousteaux par testes, par poitrines, et par espaules, que on leur abattoit jus [1] sans nulle pitié. Si peult-on sçavoir à quels piteux visaiges estoient menez à celle piteuse procession. Car, tout ainsi que le bou-

[1] *Jus*, à bas, à terre.

cher traisne l'agneau au lieu de sa mort, estoient là menez, sans nul mot sonner, pour occire devant le tyran les bons Chrestiens.

« A icelle piteuse procession feut mené le mareschal de France Boucicaut tout nud, fors de ses petits draps. Mais Dieu, qui voulut garder son servant pour le bien qu'il debvoit faire le temps à venir, feit que le comte de Nevers, sur le poinct que on vouloit ferir sur luy, le va regarder moult piteusement, et le mareschal luy. Adonc prist merveilleusement à douloir le cœur au dict comte de la mort de si vaillant homme, et luy souvint du grand bien, de la proüesse, loyauté et vaillance qui estoit en luy. Si l'advisa Dieu tout soubdainement de joindre les deux doigts ensemble de ses deux mains en regardant Bajazet, et feit signe qu'il luy estoit comme son propre frère, et qu'il le repitast : lequel signe Bajazet entendit tantost, et le feit laisser. »

La bataille de Nicopolis porta le premier coup à la noblesse française, qui devait, peu d'années après, en recevoir un plus terrible à Azincourt. La nouvelle de cette défaite arriva à Paris le 25 décembre 1396, au moment où le roi, entouré de ses oncles et des seigneurs de sa cour, célébrait la fête de Noël. Le sire de Helly, botté et éperonné, se présenta devant Charles VI, et lui annonça le désastre qui venait de frapper l'élite de la noblesse. Jacques de Helly était chargé de réclamer l'aide du roi pour payer la rançon du comte de Nevers, et de vingt-cinq autres seigneurs, auxquels, de tous les prisonniers, Bajazet avait seulement fait grâce de la vie. La somme exigée était de deux cent mille ducats d'or. Plus tard le farouche sultan, courbé dans la cage de fer de Tamerlan, ne devait pas, pour lui-même, obtenir d'être mis à rançon.

Révolution en Angleterre. — Détrônement de Richard II. — Attaque infructueuse de Bordeaux par le duc de Bourbon (1398-1399).

Le duc d'Hereford, Henri, fils du duc de Lancaster, proscrit en Angleterre, s'était réfugié en France (1398). Les seigneurs de la cour l'avaient accueilli avec empressement : ils le connaissaient et l'estimaient, parce qu'il avait suivi le duc de Bourbon dans son expédition d'Afrique. Le duc proscrit ne paraissait s'occuper qu'à partager les distractions frivoles qu'on donnait au roi. Mais pendant que Richard II faisait une expédition en Irlande, l'archevêque de Cantorbery vint secrètement à Paris, vit le duc d'Hereford, lui fit connaître la situation de l'Angleterre, et lui offrit le trône, en lui prouvant qu'il n'avait qu'à se montrer pour avoir une armée, et pour être en état de lutter avec avantage contre Richard.

Le prince quitta Paris sous le prétexte d'aller en Bretagne voir Montfort. Il s'y rendit, en effet, et y trouva une flotte qui le porta sur les côtes de l'Yorkshire. A son arrivée un soulèvement général éclata : le duc marcha sur Londres, et s'en empara (1399). Richard II, comptant sur la fidélité d'une armée qu'il avait conduite à la victoire, revint promptement en Angleterre; mais déjà cette armée était séduite, et ce malheureux prince n'eut pas même la consolation de combattre pour sa couronne. Abandonné de ses généraux et de ses soldats, il fut obligé de se livrer lui-même à son compétiteur, qui lui promit de le laisser partir pour la France avec sa jeune épouse. Cette promesse fut indignement violée : Richard II, conduit à la tour de Londres, fut jugé et déposé par le parlement, qui proclama roi le duc d'Hereford. Richard, emprisonné à Pomfred, y mourut de faim.

Cette révolution, qui enlevait le trône au gendre de Charles VI, fit peu de sensation en France. La cour réclama la jeune veuve de Richard ; mais cette princesse ne fut rendue à la liberté que deux ans après. On entra en négociation avec le nouveau roi, qui avait pris le nom de Henri IV. Celui-ci, occupé d'affermir son autorité et de contenir les factions, consentit volontiers à confirmer la trêve de vingt-huit ans.

Le duc de Bourbon avait voulu profiter des embarras de l'usurpateur pour rendre à la France Bordeaux et Bayonne : il leva à ses frais une petite armée et attaqua ces deux villes; mais, n'étant pas soutenu, il échoua dans sa noble entreprise.

Expédition de Boucicaut à Constantinople (1397-1400).

Les désastres éprouvés en Hongrie n'avaient point découragé le maréchal de Boucicaut, dont l'imagination chevaleresque rêvait sans cesse expéditions dans des pays lointains, et services à rendre aux rois et aux dames. En 1397, le neveu de l'empereur, Manuel Paléologue, vint en France demander des secours. Constantinople, serrée de tous côtés par Bajazet, était sur le point d'être prise. Boucicaut partit au commencement de 1398, accompagné de douze cents hommes d'armes, entra dans Constantinople, et parvint à délivrer la ville. Après avoir rendu à l'empereur cet important service, il revint en France, décoré du titre de connétable de l'empire grec. — Châteaumorant, un de ses lieutenants les plus braves, resta en Orient pour continuer à défendre l'empire, dont la chute fut retardée par la victoire décisive que Tamerlan remporta sur Bajazet, en 1400, dans les plaines d'Angora.

En servant l'empereur, Manuel avait aussi servi sa patrie, dont les intérêts se liaient au succès de cette expédition.

Gênes, comme nous l'avons dit, s'était librement

donnée à la France. Son doge, Adorno, avait pris le titre de gouverneur au nom de Charles VI. Les Génois possédaient à Constantinople le faubourg de Péra, et l'entrepôt du commerce immense qu'ils faisaient avec l'Orient. Au moment où Boucicaut arriva au secours de la capitale de l'empire grec, ce faubourg allait être pris par Bajazet. Les Génois durent à Boucicaut la conservation de leurs richesses. Ce service important lui fit parmi eux beaucoup de partisans; aussi le gouvernement de Gênes lui fut-il confié en 1401. Trois généraux français, qui, habitués à la licence de la cour d'Isabeau, ne gardaient pas assez de réserve avec les femmes, n'avaient pu contenir cette ville tumultueuse. Boucicaut, en habile politique, sut se conformer aux mœurs du pays, et fit rentrer dans l'ordre les factieux.

CHAPITRE XIV.

CHARLES VI. — LES ARMAGNACS ET LES BOURGUIGNONS. — BATAILLE D'AZINCOURT.

Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Jean sans Peur. — Rivalité du duc d'Orléans et de Jean sans Peur. — Assassinat du duc d'Orléans. — Justification du duc de Bourgogne. — Apologie du duc d'Orléans. — Condamnation du duc de Bourgogne. — Paix de Chartres. — Pardon accordé au duc de Bourgogne. — Guerre des princes contre le duc de Bourgogne. — Le duc d'Orléans épouse la fille du comte d'Armagnac. — Les *Armagnacs* et les *Bourguignons*. — Paix de Bourges. — Le dauphin veut se créer un parti. — Il se sépare du duc de Bourgogne. — Troubles dans Paris. — Les *cabochiens*. — Le dauphin rétablit l'ordre à Paris. — Guerre contre le duc de Bourgogne. — Paix d'Arras. — Les Anglais débarquent en Normandie. — Prise d'Harfleur. — Retraite d'Henri V sur Calais. — Bataille d'Azincourt. — Défaite des Français. — Mort du dauphin. — Le comte d'Armagnac devient connétable et premier ministre.

(De l'an 1403 à l'an 1415.)

Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Jean sans Peur lui succède (1404).

La lutte entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans dura plusieurs années. Le duc d'Orléans était le chef de la noblesse et le défenseur de ses priviléges. Par opposition, le duc de Bourgogne s'était mis à la tête de la faction qu'on appelait le parti populaire, et qui se composait des classes inférieures de la bourgeoisie, des artisans, et de tous ceux qui croyaient avoir quelque chose à espérer d'une révolution dans le gouvernement. La haute bourgeoisie, l'Université, le parlement et le clergé, scandalisés des excès de la cour, effrayés de la violence et de la turbulence de la populace, hésitaient à prendre parti entre le frère et l'oncle du roi, mais penchaient cependant pour le dernier.

En 1399, le duc de Bretagne était mort, laissant son duché à l'aîné de ses enfants, qui prit le nom de Jean V. Sa troisième femme, celle dont la coquetterie avait excité sa jalousie et sa haine contre Clisson, épousa, en 1402, le nouveau roi d'Angleterre. Cette union, formée contre la loi des fiefs, mécontenta vivement le gouvernement français; mais le duc de Bourgogne parvint à soustraire le jeune duc de Bretagne au roi d'Angleterre, qui voulait s'emparer de sa tutelle, et le fit élever à la cour de France.

En 1403, des troubles venaient d'éclater en Flandre; Philippe le Hardi s'y rendit, et parvint à les réprimer. Il allait revenir à Paris, lorsqu'il mourut subitement à Halle à l'âge de soixante-trois ans. Son successeur fut ce Jean, comte de Nevers, à qui sa conduite lors de la bataille de Nicopolis avait mérité le surnom de *Jean sans Peur*.

Jean sans Peur, dont l'ambition égalait la violence, se trouva tout à coup un des princes les plus puissants de l'Europe. Il tenait de son père le duché de Bourgogne, et les comtés de Bourgogne et de Flandre. Par son mariage avec Marguerite de Bavière, il était maître du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande. Cette puissance, loin de lui inspirer des sentiments de modération et de paix, ouvrait au contraire une vaste carrière à la fougue et à l'impétuosité de ses passions. Son caractère offrait de nombreux contrastes. « Brave jusqu'à la témérité, il manquait de générosité dans la victoire: affectant de défendre avec zèle les prétentions du peuple, il tendait au pouvoir arbitraire; scrupuleux dans les pratiques de piété, il foulait aux pieds les lois de cette religion sainte, lorsqu'il s'agissait de se venger; fidèle à ses amis, implacable envers ses ennemis, il devenait sanguinaire et féroce aussitôt qu'il rencontrait quelque obstacle; enfin, doué des vertus privées, mais entièrement dépourvu des vertus publiques, ses mœurs austères faisaient le contraste le plus frappant avec les dissolutions de la cour, et le rendaient l'objet du respect et de l'amour de la multitude. »

Les prodigalités de Philippe le Hardi, pour soutenir le parti des mécontents, avaient chargé de dettes la maison de Bourgogne, si riche et si puissante. A sa mort, on ne put les payer, et la duchesse sa veuve fut obligée de renoncer à la communauté, en déposant, suivant l'usage, sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son époux.

Rivalité du duc d'Orléans et de Jean sans Peur (1405-1407).

Le duc d'Orléans voulut profiter de la mort de son rival pour se rendre maître absolu du gouvernement. Il se fit nommer lieutenant-général du royaume, et ne mit plus de bornes à ses prodigalités. Il s'était attaché quelques gentilshommes d'un courage téméraire, entièrement dévoués à son service, et prêts à tout entreprendre pour lui.

Le nouveau duc de Bourgogne, n'étant pas encor

en état d'éclater, excitait en secret ses partisans à commencer les troubles. L'Université, les magistrats municipaux, les chefs de la milice, lui étaient dévoués; le parlement seul paraissait décidé à soutenir l'autorité royale. Un événement, qui n'aurait eu aucune importance dans d'autres temps, pensa livrer Paris à l'anarchie. Le 14 juillet 1404, l'Université faisait une grande procession pour obtenir du ciel le rétablissement de la santé de Charles VI : des domestiques de Charles de Savoisy, chambellan du roi, personnage vendu à la reine, insultèrent quelques membres de la procession. L'Université, saisissant ce prétexte, résolut de se venger : les classes furent fermées, les prédications interdites, et les déclamations contre l'impiété de la cour retentirent de toutes parts. Vainement Savoisy offrit de faire les réparations qu'on pouvait raisonnablement exiger, vainement la reine et le duc d'Orléans montrèrent pour lui le plus vif intérêt : il fallait une vengeance au peuple, qui avait embrassé avec ardeur la cause de l'Université. L'hôtel du chambellan fut rasé, Savoisy paya une amende considérable, et ses domestiques furent fustigés par le bourreau.

Le nouveau duc de Bourgogne avait obtenu d'entrer au conseil pour tenir la place de son père. Dans l'espérance de l'attacher à ses intérêts, le duc d'Orléans avait fait épouser le dauphin à sa fille aînée, Marguerite, et avait donné pour épouse au comte de Charolais, son fils, la princesse Michelle, quatrième fille du roi; mais ces deux mariages, qui rendaient Jean sans Peur plus puissant, ne servirent qu'à le rendre plus audacieux. Il s'opposa avec inflexibilité à ce que le duc d'Orléans disposât sans contrôle des fonds provenant des impôts, et à ce qu'il mît sur le peuple de nouvelles taxes. Les discussions entre les deux princes devinrent si vives, que le duc de Bourgogne, après avoir fait éclater publiquement son mécontentement, se retira en Flandre, laissant à ses partisans le soin d'entretenir l'animadversion populaire contre la reine et son amant.

Le jour de l'Ascension 1405, Jacques Le Grand, moine augustin, osa faire un sermon contre Isabeau et contre le duc d'Orléans. Il les désigna clairement l'un et l'autre, et s'éleva contre le scandale de leur conduite. Ce discours produisit le plus grand effet: le bruit en vint jusqu'au roi, qui voulut entendre le prédicateur dans sa chapelle. Le Grand répéta son sermon sans y rien changer, et Charles VI, qui en parut profondément frappé, rappela le duc de Bourgogne à Paris, sans consulter la reine ni son frère.

Aussitôt Jean sans Peur s'avança rapidement vers la capitale. La reine et le duc d'Orléans, pris au dépourvu, résolurent de fuir, et d'emmener le dauphin qui, séduit par les envoyés de son beau-père, aurait voulu rester à Paris. Louis de Bavière, frère de la reine, chargé de conduire le dauphin à Melun, de gré ou de force, venait de partir avec le jeune prince, lorsque le duc de Bourgogne entra à Paris par la porte opposée. Jean sans Peur traversa rapidement la ville, et, apprenant que son gendre, avait été enlevé, le suivit, et l'atteignit à Juivisy. Le dauphin, délivré, témoigna une vive reconnaissance à son beau-père, et revint avec lui faire une entrée solennelle. Le duc de Bourgogne fut regardé comme le sauveur de la patrie. Il fit publier qu'il était venu pour rétablir l'ordre et la justice, assembler les états-généraux, veiller à la santé du roi, et pourvoir à ses besoins. En effet, au milieu des profusions de la cour, ce malheureux monarque manquait souvent du nécessaire.

La reine, avec son beau-frère, s'était retirée à Melun. Le duc d'Orléans y rassembla une armée de vingt mille hommes; de son côté, le duc Bourgogne fit réparer les fortifications de la capitale, rendit aux Parisiens les chaînes, les maillets et les armes, dont ils étaient privés depuis les dernières révoltes, et appela à Paris ses troupes, que la rapidité de sa marche l'avait forcé de laisser sur les frontières de la Picardie.

La guerre civile allait commencer, losrque Charles VI, qui était resté à Paris au pouvoir du duc de Bourgogne, se trouvant en état de présider le conseil, obtint des ducs de Berri et de Bourbon qu'ils entreraient en négociation avec la reine. Cette négociation eut lieu au château de Vincennes, où Isabeau se transporta, et fut promptement terminée. L'autorité de lieutenant-général du royaume fut partagée entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans : ils eurent l'air de se réconcilier sincèrement, et, suivant l'usage du temps, ils couchèrent plusieurs fois dans le même lit.

L'année 1406 et une partie de l'année 1407 se passèrent dans une tranquillité morne. Les deux rivaux s'entouraient d'hommes dévoués, se disposaient à tout événement, et feignaient une intimité plus grande à mesure que leur haine augmentait. Deux mariages, par lesquels ils parurent resserrer leurs liens, et qui n'eurent, en effet, pour motif que l'agrandissement de leurs maisons, en donnant lieu à des fêtes magnifiques, firent quelque diversion aux inquiétudes populaires. Jean, quatrième fils du roi, épousa Jacqueline, fille du comte de Hainaut, beau-père du duc de Bourgogne, entièrement dévoué à ses intérêts. Isabelle, l'aînée des jeunes princesses, veuve du malheureux Richard II, fut donnée à Charles, fils aîné du duc d'Orléans. Aussitôt après la cérémonie les deux couples furent conduits, l'un dans le Hainaut, sous la dépendance du chef de la faction

populaire, l'autre à Château-Thierry, qui appartenait au chef du parti de la cour. Les enfants du roi servaient ainsi d'otages à ces deux rivaux.

Assassinat du duc d'Orléans. — Justification du duc de Bourgogne (1407-1408).

L'orgueil et la fatuité du duc d'Orléans lui faisaient non-seulement sacrifier l'honneur des femmes qui avaient la faiblesse de l'écouter, mais le portaient encore à compromettre celles dont il n'avait éprouvé que des dédains. « Dans un salon, qu'il ouvrait volontiers à ses familiers intimes, il avait placé les portraits de plusieurs dames de la cour dont il prétendait avoir été favorablement traité. Voulant humilier le duc de Bourgogne, il eut l'audace d'y mettre celui de la duchesse son épouse, princesse aussi vertueuse que belle, à laquelle même il n'avait osé jamais adresser ses hommages. Non content de cet affreux scandale, il ne craignit pas de raconter les circonstances de son prétendu triomphe, qu'il soutenait avoir obtenu dans le tumulte des dernières fêtes, et derrière une des tapisseries de la salle de bal. L'époux outragé ne se plaignit point, garda le silence, et ce calme trompeur, qui annonçait la vengeance la plus terrible, entretint le duc d'Orléans dans une sécurité qui l'empêcha de prendre aucune précaution. »

Le duc de Bourgogne, disent les historiens, médita pendant six mois les moyens de se défaire de son ennemi : il acheta l'hôtel Notre-Dame, situé dans la vieille rue du Temple, entre l'hôtel Saint-Pol, où demeurait le roi, et l'hôtel Barbette, où la reine tenait sa cour. Il fit cacher dans cet hôtel dix-huit assassins, à la tête desquels il plaça Raoul d'Octonville, gentilhomme normand, qui lui était complétement dévoué.

Enfin le jour fut fixé pour la vengeance, et Jean sans Peur, afin de mieux abuser son ennemi, communia avec lui, dans l'église des Augustins, le dimanche 20 novembre 1407. Le mercredi suivant il devait le faire assassiner!

« Et quand ce vint en ce même mercredi, dit la *Chronique de Monstrelet,* les hommes cachés dans l'hôtel Notre-Dame envoyèrent un nommé Thomas de Courteheuse, qui étoit valet de chambre du roi, et leur complice, devers ledit duc d'Orléans, qui était allé voir la reine de France en un hôtel qu'elle avoit acheté à Montagu, grand-maître d'hôtel du roi (hôtel Barbette); et là, d'un enfant qui étoit trépassé jeune, gisoit (était en couches), et n'avoit point encore accompli les jours de sa purification.

« Lequel Thomas venu devers icelui duc, lui dit, de par le roi, pour le décevoir : « Monseigneur, le « roi vous mande que sans délai venez devers lui, et « qu'il a à parler à vous hâtivement, et pour chose « qui grandement touche à lui et à vous. » Lequel duc, ouï le commandement du roi, icelui voulant accomplir, combien que le roi rien n'en savoit, tantôt et incontinent monta dessus sa mule, et en sa compagnie deux écuyers sur un cheval, et quatre ou cinq valets de pied devant et derrière, portant torches, et ses gens qui le devoient suivre point ne se hâtoient; et aussi il y étoit allé à privée mesgnie (avec peu de suite), nonobstant que pour ce jour avoit dedans la ville de Paris, de sa retenue et à ses dépens, bien six cents que (tant) chevaliers que écuyers.

« Et quand il vint assez près d'icelle porte Barbette, les dix-huit hommes dessus dits, qui étoient armés à couvert, l'attendoient, et s'étoient mis couvertement auprès d'une maison. Si faisoit assez brun pour cette nuit; et lors incontinent, mus de hardie et outrageuse volonté, saillirent tous ensemble à l'encontre de lui, et en y eut un qui s'écria : *A mort! à mort!* et le férit (frappa) d'une hache, tellement qu'il lui coupa un poing tout jusques (à bas). Et adonc ledit duc, voyant cette cruelle entreprise ainsi faite contre lui, s'écria assez haut, en disant : « Je « suis le duc d'Orléans. » Et aucuns d'iceux, en frap« pant sur lui, répondirent : « C'est ce que nous de« mandons. »

« Entre lesquelles paroles la plus grand'partie recouvrèrent, et prestement, par force et abondance de coups, fut abattu jus de sa mule, et sa tête tout écartelée, par telle manière que la cervelle cheyt (tomba) dessus la chaussée. En outre là le retournèrent et renversèrent, et si très-terriblement le martelèrent, que là présentement fut mort très-piteusement; et avec lui fut tué un jeune écuyer, Allemand de nation, qui autrefois avoit été son page; et quand il vit son maître abattu, il se coucha sur lui pour le garantir, mais rien n'y fit.

« Et le cheval qui devant le duc alloit atout (avec) les deux écuyers, quand il sentit iceux saquement armés après lui, il commença à ronfler et avancer : et quand il les eut passés se mit à courre, et fut grand espace que ceux qui étoient sus ne le purent retenir. Et quand il fût arrêté, ils virent ladite mule de leur seigneur, qui toute seule couroit après eux. Si cuidèrent (crurent) qu'il fut jus (tombé à bas), et pour cela la prirent par le frein pour la ramener audit duc : mais quand ils vinrent près de ceux qui l'avoient tué, ils furent menacés, disant : S'ils ne s'en alloient qu'en tel point seroient mis comme leur maître. Pourquoi iceux, voyant leur seigneur être ainsi mis à mort, hâtivement s'en allèrent en l'hôtel de la reine, en criant : *Le meurtre!* Et ceux qui avoient occis ledit duc à haute voix commencèrent à crier : *Le feu!* et avoient leur fait par telle manière ordonné en leur hôtel, que l'un d'eux, en état (pendant) que les autres faisoient l'homicide

dessusdit, bouta le feu dedans icelui. Et puis les uns à cheval, les autres à pied, hâtivement s'en allèrent où ils purent le mieux, en jetant après eux chaussetrapes de fer, afin qu'on ne les pût suivre, ni aller après eux. Et comme la fame (bruit) et renommée fut, aucuns d'iceulx allèrent en l'hôtel d'Artois, par derrière, à leur maître le duc Jean de Bourgogne, qui cette œuvre leur avoit fait faire et commandée, comme depuis publiquement il confessa; et ce qu'ils avoient fait lui racontèrent, et après très-hâtivement mirent leurs corps en sauveté. »

L'assassinat du duc d'Orléans resta impuni. Le duc de Bourgogne, après avoir assisté à l'enterrement de celui qu'il avait fait périr, s'était retiré en Flandre où il levait une armée formidable; Valentine de Milan et ses enfants sollicitèrent vainement la punition des assassins. Le roi éprouvait alors des crises très-violentes, et le conseil, redoutant les événements auxquels sa mort aurait pu donner lieu, entra en négociations avec Jean sans Peur.

Bientôt le duc de Bourgogne se mit en route vers Paris avec une armée, disant au peuple qui se précipitait sur son passage qu'il était mandé par le roi, et qu'il allait se justifier. Il entra dans la capitale; les bourgeois et la populace parurent avoir oublié son crime, et le reçurent avec acclamations. Encouragé par cet accueil, il alla trouver le roi, qui, mieux portant, ne lui témoigna aucune horreur. La reine l'observait avec inquiétude. Il leur déclara qu'il désirait que sa justification fût publique.

« Le 8 mars 1408, on disposa la grande salle de l'hôtel de Saint-Paul pour une assemblée solennelle, et toute la cour s'y réunit. Le duc de Bourgogne se présenta plein d'assurance; le cordelier Jean le Petit, chargé de son apologie, prit la parole et soutint que le duc d'Orléans avait été un exécrable tyran, qu'il s'était rendu coupable du crime de lèze-majesté divine et humaine; que, de concert avec Valentine, il avait ensorcelé le roi, qu'il avait essayé de le tuer, et que ses liaisons avec le pape d'Avignon avaient pour objet de déposer Charles VI pour s'emparer ensuite du trône. La conclusion fut que la mort du duc d'Orléans avait été juste et nécessaire. Ce discours monstrueux fut applaudi par la cour. Le duc de Bourgogne, non content de ce triomphe, exigea que le peuple écoutât aussi son apologie: elle fut répétée le lendemain par Jean le Petit sur le parvis de Notre-Dame, au milieu d'une foule immense qui y répondit par ses applaudissements. »

Apologie du duc d'Orléans. — Condamnation du duc de Bourgogne (1408).

Le duc de Bourgogne, ainsi justifié par la faveur populaire, était devenu maître de Paris et de presque toutes les grandes villes du royaume. La reine réussit, à l'aide du jeune duc de Bretagne, à enlever le dauphin, et se retira à Melun, où elle assembla des troupes. Valentine de Milan en réunissait à Blois. Jean sans Peur quitta Paris pour aller réduire les Liégeois, révoltés contre son beau-frère, leur évêque. La reine, considérant ce départ comme une fuite, revint triomphante à Paris. A peine se fût-elle établie à l'hôtel Saint-Pol, qu'elle réunit un grand conseil où le parlement fut admis. Après plusieurs délibérations, le conseil crut devoir mettre Isabeau à la tête des affaires, du vivant même de son époux. Il décida donc, au nom du roi, que la puissance souveraine était commise à la reine et à monseigneur le dauphin, le roi empêché ou absent; et l'avocat général des Ursins [1] déclara que, dans l'état où se trouvaient les choses, c'était le meilleur parti que l'on pût prendre.

Le 20 septembre 1408, la même assemblée se réunit pour entendre l'apologie du duc d'Orléans. Valentine et ses enfants se présentèrent comme suppliants. L'abbé de Saint-Denis, chargé de l'apologie, n'eut pas de peine à prouver que le duc de Bourgogne était coupable, et qu'il méritait d'être puni. Ensuite l'avocat Cousinot requit que Jean fût tenu de demander pardon à Valentine et à ses enfants, tête découverte, sans ceinture, et à genoux; que ses hôtels fussent rasés, et qu'il allât passer vingt ans dans la terre sainte. Ces conclusions furent admises, et la condamnation fut prononcée.

[1] Juvénal des Ursins avait rempli d'abord les fonctions de prévôt des marchands de Paris: il s'était souvent trouvé médiateur entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans, avait eu l'art de suspendre leurs ressentiments, et la paix s'était maintenue pendant son administration. Appelé (en 1403), par le choix des membres du parlement, à la place d'avocat général, il quitta les fonctions municipales et se distingua encore dans ses nouvelles fonctions. Il combattit avec courage les excès de tous les partis, et sut forcer les princes à respecter sa noble fermeté. Un événement qui arriva quelques années après suffira pour donner une idée de ce caractère si extraordinaire à une époque de corruption, et si rare dans tous les temps. — Le duc de Lorraine, allié du duc de Bourgogne, ayant fait abattre les armes de France dans la partie de ses domaines qui relevaient de cette couronne, le parlement l'avait condamné par contumace, et avait ordonné la confiscation de ses terres. Ce prince vint à Paris, dans l'espoir de faire casser cet arrêt. Le parlement, instruit de ses démarches, députa Juvénal des Ursins pour supplier le roi de ne pas interrompre le cours de la justice. Au moment où la députation entrait à l'hôtel Saint-Paul, le duc de Bourgogne s'y rendait aussi, tenant par la main l'accusé, qu'il voulait faire absoudre. Arrivés les uns et les autres devant le roi, le duc témoigna son mécontentement, et menaça Juvénal. Celui-ci, loin de se déconcerter, justifia la conduite du parlement, et s'adressant aux courtisans: « Que tous ceux, dit-il, qui sont bons Français passent de mon côté, et que les autres se rangent autour de M. de Lorraine. » Tout le monde répondit à l'appel de l'avocat général, et le duc de Bourgogne lui-même quitta la main de son client pour s'unir au vœu général. Cette scène, d'autant plus singulière que le duc était alors tout puissant, paraît comparable, dit un historien, aux plus beaux traits de l'antiquité.

Paix de Chartres. — Pardon accordé au duc de Bourgogne (1409).

Au moment où le duc de Bourgogne était ainsi condamné à Paris, il remportait à Tongres sur les Liégeois une victoire signalée, après laquelle il revint dans la capitale de la France. A l'approche de son ennemi victorieux, la reine Isabeau se retira à Tours, et y conduisit le roi Charles VI. Des négociations furent néanmoins entamées avec Jean sans Peur, malgré les réclamations de la veuve du duc d'Orléans.

La mort de Valentine, qui survint alors, aplanit les difficultés : le traité fut conclu à Chartres au commencement de l'année 1409. Il fut convenu que Jean s'excuserait devant les princes d'Orléans, et que le comte de Vertus, puîné de cette maison, épouserait l'une de ses filles.

On voulut donner tout l'éclat possible à la cérémonie de cette réconciliation, qui eut lieu le 29 mars, dans la cathédrale de Chartres : le roi et la reine, placés sur une estrade élevée, assis sur des trônes magnifiques, étaient entourés de toute leur cour. Les enfants de Valentine, en grand deuil, et plongés dans la plus profonde tristesse, se trouvaient près d'eux. A un signal convenu, le duc de Bourgogne entra dans l'église, suivi du seigneur d'Ollehaing. Celui-ci prit la parole, et dit que, quoique le prince fût prêt à se justifier, il suppliait le roi de calmer sa colère. Alors le duc de Berri et les rois de Naples et de Navarre se jetèrent aux pieds du roi, en le conjurant d'accorder le pardon qu'on lui demandait : « Je le veux, répondit Charles, pour « l'amour de vous ; mon cousin, poursuivit-il, en « s'adressant au duc de Bourgogne, je vous par« donne tout. » Le duc alla ensuite vers les princes d'Orléans qui fondaient en larmes, et refusaient de se prêter à ce qu'on exigeait d'eux. Le roi fut obligé de les presser à plusieurs reprises d'exécuter le traité. « Sire, répondit enfin l'aîné de ces orphelins, puis« que vous le commandez, nous lui pardonnons, car « nous ne voulons pas vous désobéir. »

Guerre des princes contre le duc de Bourgogne. — Le duc d'Orléans épouse la fille du comte d'Armagnac. — Les *Armagnacs* et les *Bourguignons* (1410-1411).

La réconciliation forcée dont Chartres avait été le théâtre, n'eut pas les résultats qu'on en attendait. Le duc de Bourgogne continua à favoriser le parti populaire, et pour gage de ses bons desseins en faveur de ce parti, consentit au supplice de Jean de Montagu, grand maître de la maison du roi, et ancien ministre de Charles V, que l'on accusait d'avoir dilapidé les finances et ensorcelé le roi. Montagu eut la tête tranchée le 17 octobre 1409, et son cadavre fut pendu par les aisselles au gibet de Montfaucon.

En 1410, le dauphin, ayant atteint l'âge de quatorze ans, fut tiré des mains de la reine, et remis au duc de Bourgogne, qui, en possession de l'héritier du trône, fit sentir aux autres princes du sang l'augmentation de sa puissance. Ces princes se réunirent à Gien, dans le but de s'entendre sur les moyen des secourir le duc de Bretagne, attaqué par le comte de Penthièvre, protégé de Jean sans Peur, et de relever le crédit du jeune duc d'Orléans, qui venait de perdre sa femme, Isabelle de France. Les princes qui se réunissaient ainsi contre le meurtrier du frère du roi étaient les ducs de Berri et de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Armagnac.

« Bernard, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rhodès, était un des plus grands seigneurs du royaume : se prétendant issu de Clovis, il avait une secrète haine contre la famille régnante, et nourrissait des prétentions insensées sur le trône de France. Au milieu des désordres qui, depuis trente ans, désolaient son pays, il s'était rendu presque indépendant. Libéral jusqu'à la prodigalité, il avait des vassaux dévoués : brave sans témérité, versé dans la science de la guerre, habile dans l'intrigue, dépourvu de scrupules, imposant avec ses égaux, familier avec ses inférieurs, répandant adroitement les bienfaits, ne ménageant pas les promesses, ami fidèle, ennemi implacable, il avait tous les talents et toutes les qualités d'un chef de parti. » Ce fut sur cet homme dangereux, qui s'était déjà rapproché du trône en devenant le gendre du duc de Berri, que les princes jetèrent les yeux pour en faire le chef de leur confédération. Ils décidèrent le duc d'Orléans à épouser Bonne, sa fille, et ce mariage lia de la manière la plus intime les deux maisons.

Les princes réunirent une armée près d'Angers, et commencèrent la guerre civile. Les confédérés firent en peu de temps de grands progrès, et s'emparèrent de l'Anjou, de l'Orléanais et de la Beauce. Le duc de Bourgogne se hâta de faire la paix avec le duc de Bretagne, et resserra les nœuds qui l'unissaient déjà au roi de Navarre, ainsi qu'aux comtes de la Marche et de Vendôme. La reine offrit vainement sa médiation.

L'armée de la confédération, augmentée par de nouveaux appels faits dans les provinces de la Loire, s'approcha de Paris, dont elle dévasta les environs. Le comte d'Armagnac établit son quartier général à Vitry ; le duc d'Orléans occupa Gentilly, et le duc de Berri le château de Bicêtre. Le peuple de Paris, qui déjà commençait à souffrir de la disette, prit en horreur les confédérés, auxquels il donna le nom d'*Armagnacs ;* de leur côté, ceux-ci apppelèrent leurs ennemis *Bourguignons,* dénominations fatales qui

firent bientôt couler des flots de sang. La populace parisienne était dévouée au duc de Bourgogne, mais les bourgeois, égarés un moment par les promesses séduisantes de ce prince, revenaient de leur erreur. Entrés à peine dans les troubles civils, ils en étaient fatigués : ils n'avaient aucun penchant ni pour le duc d'Orléans ni pour le comte d'Armagnac, ils désiraient par-dessus tout un arrangement qui ramenât la paix.

Un traité conclu en 1411 donna un moment l'espérance que la paix allait se rétabir : on convint que les ducs de Bourgogne et de Berri partageraient la surintendance de l'éducation du dauphin, et que le conseil du roi serait composé de douze chevaliers, de quatre évêques, et de quatre conseillers au parlement. Les princes cessaient d'en faire partie.

L'arrestation du seigneur de Crouy, membre du conseil, et que les Armagnacs accusaient d'être complice de l'assassinat du duc d'Orléans, fit bientôt cesser le calme que de pénibles concessions avaient temporairement établi. La haine se ralluma entre les deux factions. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans publièrent l'un contre l'autre des cartels injurieux, et le premier ne craignit pas d'avouer de nouveau son crime, en accablant d'outrages ceux qu'il avait rendu orphelins. Ces écrits excitèrent à Paris une fermentation dont les partisans du duc de Bourgogne profitèrent. Pierre Desessarts, prévôt de Paris, et le comte de Saint-Pol, un des généraux bourguignons les plus distingués, soulevèrent facilement le peuple. Une révolte éclata, les chaînes furent tendues, et le faible gouvernement établi par le dernier traité fut aussitôt dispersé. La régence fut remise au dauphin, dont l'étourderie se prêta sans peine aux désirs des factieux. La reine n'y eut aucune part, et la véritable autorité resta entre les mains de Pierre Desessarts et du comte de Saint-Pol.

Le premier soin de ce dernier fut de donner au parti bourguignon une force militaire dont il avait manqué jusqu'alors. Les bourgeois, toujours partisans de la paix, lui paraissant peu sûrs, il prit le parti d'armer la populace. Il forma, sous le nom de *milice royale*, une troupe nombreuse composée de bouchers et d'écorcheurs. A la tête de cette milice, avide de carnage, il plaça les plus emportés des factieux : Goix, Saint-Yons, Thibert, propriétaires de la grande boucherie, Jean de Troyes, chirurgien, Jacqueville, artisan, Simon, surnommé *Caboche*, écorcheur, devinrent à Paris les chefs du parti bourguignon.

Tandis que Paris était livré aux violences des bouchers, partisans des Bourguignons, les campagnes avaient à subir celles des soldats armagnacs. La guerre recommença entre les princes et le duc de Bourgogne. Jean appela à son aide les milices de Flandre; mais celles-ci l'abandonnèrent au moment où il allait livrer, près de Montdidier, sur la Somme, une bataille décisive. Les deux armées se transportèrent de l'Artois dans l'Ile-de-France, où les environs de Paris devinrent le théâtre de leurs combats : Saint-Denis et Saint-Cloud furent pris par les Armagnacs. Le duc de Bourgogne, qui avait fait un traité avec Henri IV, accourut, suivi d'une escorte anglaise, pour défendre la capitale, reprit Saint-Cloud, et força les Armagnacs à la retraite.

Les Bourguignons triomphants se signalèrent dans Paris par leur exaspération. « L'ardeur de la faction devint une espèce de frénésie. Les églises retentirent d'imprécations contre les Armagnacs, qui furent solennellement excommuniés chaque dimanche. Tout le monde fut obligé de porter l'écharpe rouge et la croix de Saint-André; les statues des saints furent revêtues de cette marque, et le signe de la croix même fut changé; il fallut le faire dans la forme d'une croix de Saint-André. Les vengeances particulières s'exercèrent sous le voile de l'intérêt public, chaque *Bourguignon* voyait dans son ennemi personnel un *Armagnac*. On avait formé, sous le nom de commissaires-réformateurs, un comité chargé de poursuivre ceux qui étaient soupçonnés de favoriser les princes. Pour condamner, il ne fallait pas d'information, il suffisait que l'on pût dire : L'accusé est Armagnac. On dépouillait les riches, on noyait les pauvres. »

Paix de Bourges (1412).

Les princes confédérés, forcés de s'éloigner de Paris, se retirèrent dans le centre de la France, après avoir obtenu du roi d'Angleterre qu'il retirerait au duc de Bourgogne les troupes qu'il avait envoyées à son secours. Au moment où il perdait un allié puissant, le duc de Bourgogne voyait s'élever auprès de lui un nouveau rival : c'était le jeune dauphin, son gendre, sur lequel les regards des hommes paisibles étaient fixés, et en qui se concentraient toutes les espérances des véritables amis de la monarchie. Malheureusement ce prince ardent, débauché et ambitieux, n'avait aucune qualité qui pût justifier l'attachement qu'on lui portait.

Le duc de Bourgogne, espérant qu'une entreprise prompte et imprévue abattrait les Armagnacs, détermina le roi, qui se trouvait dans un intervalle de santé, à marcher contre eux. Leurs forces étaient concentrées à Bourges, ville alors très-fortifiée, et le duc de Berri les commandait. A peine le siége fut-il commencé, que ce prince, qui, depuis longtemps entretenait des relations secrètes avec le dauphin, proposa de négocier. Le roi et son fils accueillirent cette proposition, et il fut impossible

au duc de Bourgogne de s'y refuser. On convint que Jean aurait une entrevue avec le duc de Berri. Des deux côtés on prit, pour la sûreté des négociateurs, toutes les précautions que les derniers événements ne rendaient que trop nécessaires. Le duc de Berri parut surpris et affligé : « Mon neveu, dit-il, « en abordant le duc de Bourgogne, quand votre « père vivait, il ne fallait pas de barrières entre « nous. — Monseigneur, répondit sèchement l'assas- « sin du duc d'Orléans, c'est pour votre sûreté, et « non pour la mienne. » Malgré ces dispositions inquiètes, d'après la volonté bien prononcée du roi et du dauphin, la paix se fit. On crut avoir anéanti les partis, en déclarant qu'il n'y aurait plus ni *Armagnacs* ni *Bourguignons*.

Le dauphin veut se créer un parti. — Il se sépare du duc de Bourgogne. — Troubles dans Paris. — Les *cabochiens* (1413-1414).

Le dauphin avait espéré que la paix lui assurerait le pouvoir. Voyant son espérance déçue, il se sépara du duc de Bourgogne, et se retira dans le château de Melun, où il appela le duc d'Orléans, qu'il combla de bontés. Pour montrer encore davantage combien il était opposé à son beau-père, il réhabilita la mémoire de Jean de Montagu, et nomma son chambellan le fils de cet infortuné ministre. Peu de temps après Jean Desessarts, successeur de Montagu dans la surintendance des finances, et jusqu'alors un des partisans les plus dévoués du duc de Bourgogne, se voyant poursuivi par les états généraux assemblés à Paris, se réfugia dans Cherbourg, où il était gouverneur, et y reconnut l'autorité du dauphin. Le parti de ce prince s'accroissait ainsi peu à peu.

Les états, réunis en 1413, se signalèrent par leur exaltation contre le dauphin et les princes confédérés. Néanmoins le dauphin osa, lorsqu'ils étaient encore rassemblés, rentrer dans Paris, et fixer son séjour dans le Louvre.

De nouveaux troubles éclatèrent au moment où l'on venait de recevoir la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre Henri IV, qui eut pour successeur son fils Henri V. Ce second roi de la maison de Lancastre voyait avec joie la situation de la France, et ne cachait point ses espérances d'en faire facilement la conquête.

Le duc de Bourgogne hésitait encore à déchaîner les Parisiens contre ses ennemis, lorsque Desessarts, arrivé secrètement de Cherbourg, s'introduisit dans la Bastille, et s'en empara. « Aussitôt le trouble se répand dans la ville, les hommes paisibles frémissent, et les factieux se soulèvent, bien sûrs d'être secondés par un chef puissant. Les bouchers se mettent à la tête de la populace, et la partagent en deux grandes troupes. L'une, commandée par Caboche, investit la Bastille, et somme Desessarts de se rendre. L'autre, sous les ordres de Jean de Troyes, va planter la bannière de la ville devant le Louvre, où demeurait le dauphin. Le prince paraît à une fenêtre, et la foule lui crie d'éloigner ceux qui le corrompent. Son chancelier requiert Jean de Troyes de les nommer : il en donne la liste, et le chancelier voit en frémissant qu'il est à la tête des proscrits. Les hurlements de la populace le forcent à recommencer deux fois la lecture de cette liste. Abreuvé d'humiliations, il se retire, et l'on arrête les serviteurs les plus fidèles du dauphin, parmi lesquels on remarquait le duc de Bar, de La Rivière, et Jean de Wailly. Le duc de Bourgogne était alors auprès du jeune prince, qui lui reprocha sa conduite : « Monseigneur, lui répon- « dit froidement le duc, je me justifierai quand votre « colère sera passée. »

Desessarts paraissait décidé à tenir dans la Bastille jusqu'à la dernière extrémité. Le duc de Bourgogne lui fit conseiller de rendre cette forteresse, qui ne pouvait être secourue, et le flatta d'obtenir un pardon absolu, et de recouvrer son ancienne faveur. Desessarts, se fiant à ces promesses, ouvrit les portes de la Bastille. Aussitôt il fut arrêté, enfermé au Châtelet, condamné à mort, et décapité.

« Le désordre augmentait chaque jour, et l'autorité même du chef de la faction était souvent méconnue. Il se trouvait alors à Paris des députés de la ville de Gand, si fameuse par ses révoltes contre les comtes de Flandre. Ces députés portaient le chaperon blanc, signe de ralliement donné jadis par les deux Artevelle. Les factieux s'entretinrent avec eux des anciens soulèvements de la Flandre, s'enflammèrent aux récits qui leur en furent faits, et quittèrent tout à coup les couleurs de Bourgogne pour prendre celles de la ville de Gand. Cette mode nouvelle, adoptée avec fureur, fit voir au duc de Bourgogne combien peu il devait compter sur ses partisans. Lui-même fut obligé de prendre le chaperon blanc. Le clergé, le parlement et l'université, le prirent aussi, et la mort fut donnée à ceux qui refusèrent de s'en parer..... Le roi allait à Notre-Dame pour remercier le ciel d'un retour de santé, lorque, sur le quai Saint-Paul, il fut arrêté par quelques hommes qui lui firent accepter le signe de la révolte.

« Les factieux forcèrent le palais, et exigèrent que la reine parût devant eux. Un orateur fit à Isabeau une harangue, où, suivant le goût du temps, il plaça une allégorie dont le sens n'était pas difficile à deviner. Il compara sa cour brillante à un jardin rempli de belles fleurs, mais où il y a aussi des plantes vénéneuses; et sa conclusion fut de présenter une liste de proscrits, parmi lesquels se trouvaient Louis de Bavière, frère de la reine, son confesseur, son chancelier, son trésorier, les dames du Quesnoy,

d'Ancluse, de Noviant, du Châtel, et de Barres. Isabeau protesta en vain contre cette proscription : les proscrits furent livrés. L'orateur populaire les fit lier deux à deux, et conduire dans les prisons du Châtelet. Les factieux contraignirent ensuite le roi à nommer douze commissaires pour juger ceux qu'ils appelaient des conspirateurs. Cet attentat fut suivi d'une multitude d'arrestations et de quelques meurtres.

« Le duc de Bourgogne n'avait pas désiré qu'on allât si loin; il commençait à s'inquiéter des suites d'un mouvement qu'il avait excité. Il craignit pour la sûreté de son fils aîné, Philippe, comte de Charolais, et profita du départ des députés de Gand pour lui faire quitter une ville livrée à tous les désordres de l'anarchie. Les factieux, voyant la terreur qu'ils inspiraient, même à leur chef, ne gardèrent plus aucune mesure. Sans daigner le consulter, ils s'érigèrent en législateurs, et dressèrent une espèce de code qu'ils appelèrent *ordonnances cabochiennes*. Ce code, rédigé contre les nobles et le clergé, fut présenté au roi, qui, ne pouvant opposer aucune résistance, fut obligé, accompagné de la reine et des membres du conseil, d'aller en grande pompe le faire enregistrer au parlement. Cette apparence de légalité donna plus de consistance à la faction : elle imposa des taxes, fit de nouvelles arrestations, et se montra disposée à n'épargner aucun de ses adversaires. »

Le dauphin rétablit l'ordre à Paris. — Guerre contre le duc de Bourgogne. — Paix d'Arras (1414).

Le dauphin, qui venait de prendre pour chancelier l'avocat général Juvénal des Ursins, lia une négociation avec les Armagnacs. A sa prière, les princes se réunirent à Verneuil. Le duc de Bourgogne, dont la position devenait de jour en jour plus embarrassante, consentit à négocier. Les conférences eurent lieu à Pontoise; et les princes, couvrant leurs desseins secrets par des propositions modérées, se bornèrent à demander la liberté du roi et du dauphin, promettant une amnistie entière aux Parisiens.

Les embarras du duc de Bourgogne ranimèrent le courage des bourgeois. Juvénal des Ursins forma une coalition secrète de ceux qui détestaient les excès des factieux : il leur procura des armes, leur donna des chefs, fit entrer le parlement dans cette association, et se trouva bientôt à la tête d'une force imposante. Ce courageux magistrat, père de onze enfants, payait de sa personne, et sacrifiait sa fortune à la cause qu'il croyait juste. Le dauphin put bientôt disposer d'une armée de trente mille hommes. Tanneguy du Châtel fut chargé de soumettre Paris. Le duc de Bourgogne fut obligé de se joindre à lui. Ils s'emparèrent du Louvre, du palais de justice, de l'hôtel de ville, et de la Bastille; tous les prisonniers furent mis en liberté; le gouvernement de la capitale fut donné au duc de Berri, et Tanneguy du Châtel devint prévôt de Paris.

Le parlement et les hommes étrangers aux partis eurent pendant quelque temps l'espérance que leurs maux étaient finis. Le dauphin obtint du duc d'Orléans qu'il cesserait de porter le deuil de son père, et prit une écharpe violette, sur laquelle étaient écrits ces mots : *Le droit chemin*, nouveau signe de ralliement qui ne fut adopté qu'à la cour.

Paris était calmé. Ce fut sous de favorables auspices que commença l'année 1414, célèbre par l'ouverture du célèbre concile de Constance, destiné à réunir l'Église, et à lui rendre la paix.

La faiblesse du dauphin, son goût pour les plaisirs, lui firent bientôt perdre l'influence momentanée qu'il avait acquise. Les princes rentrèrent à Paris, quoiqu'ils eussent promis à Pontoise de s'en tenir éloignés, et l'écharpe rouge des Armagnacs remplaça partout l'écharpe violette. « Ce parti, devenu maître absolu des affaires, ne songea plus qu'à exercer ses vengeances. La reine favorisait secrètement les princes. La fille du duc de Bourgogne était fiancée au fils aîné du roi de Naples : ce prince la lui renvoya, en lui faisant dire qu'il ne voulait contracter avec lui aucune alliance. En même temps il donna sa fille Marie à Charles de Ponthieu, cinquième fils du roi. Le comte d'Armagnac était rentré à Paris avec les princes; le duc de Berri ne se conduisait que par ses conseils. Les Bourguignons, ou ceux qui étaient soupçonnés de l'être, furent écartés de tous les emplois : on leur fit éprouver, sans formes légales, une multitude de persécutions : les Parisiens furent désarmés avec la même imprévoyance que pendant la jeunesse du roi, et sans égard pour les services de ceux qui s'étaient dévoués au rétablissement de l'ordre. Les chaînes furent portées à la Bastille. »

Le dauphin, mécontent de voir le pouvoir lui échapper, entama des négociations secrètes avec le duc de Bourgogne. Jean, sur sa demande, se rapprocha de Paris avec une armée; mais la ville, contenue par les Armagnacs, ne fit aucun mouvement en sa faveur, et il dut se retirer en Flandre. Le duc de Berri et le comte d'Armagnac résolurent de l'y poursuivre avec une armée qu'accompagnaient Charles VI et le dauphin. Compiègne, Noyon, Soissons et Bapaume, furent pris successivement. L'armée qu'on appelait *royale*, parce que le roi s'y trouvait, investit ensuite Arras.

Le duc de Brabant et la comtesse du Hainaut, unis par les liens du sang au duc de Bourgogne, s'adressèrent au roi pour obtenir la paix : ils y réussirent, et le duc de Bourgogne ayant pris l'engagement, le 16 octobre 1414, d'éloigner de sa cour

les personnes qui lui seraient désignées par le roi, et ayant ouvert les portes d'Arras à Charles VI, obtint des lettres de réhabilitation.

La guerre ainsi terminée, le roi fut reconduit à Paris par le dauphin, qui peu de temps après s'empara seul du pouvoir, et maître de la capitale, défendit aux princes d'y rentrer sans sa permission.

Les Anglais débarquent en Normandie. — Prise d'Harfleur. — Retraite de Henri V sur Calais (1415).

Au commencement de l'année 1415, trois partis divisaient la France: celui du duc de Bourgogne, celui des Armagnacs, et celui du dauphin, trop faible pour avoir quelque influence. Une anarchie complète était le résultat de la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons : le roi d'Angleterre Henri V résolut d'en profiter dans son intérêt. Il envoya des ambassadeurs réclamer hautement la couronne de France, en se fondant sur les droits prétendus de Henri III. Les conseillers du dauphin, malgré leur faiblesse, repoussèrent cette audacieuse réclamation. Les ambassadeurs parurent modérer leurs prétentions, et déclarèrent qu'ils se contenteraient de la restitution des provinces cédées par le traité de Brétigny, pourvu qu'on y joignît la Normandie, l'Anjou et le Maine, ainsi que l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Ces propositions furent repoussées comme elles le devaient être.

Henri, qui négociait une alliance avec le duc de Bourgogne, descendit en Normandie à la tête d'une nombreuse armée. Le dauphin, hors d'état de résister seul à cette invasion, dut s'adjoindre un des deux partis qui se partageaient alors les forces militaires de la France; il se décida pour les Armagnacs, et vint avec le roi jusqu'à Vernon, où l'armée fut bientôt réunie.

Le roi d'Angleterre avait pris la ville d'Harfleur, après un siége de trente jours, mais son armée étant déjà diminuée par les maladies, il résolut de la conduire à Calais pour lui procurer quelque repos, et se mit en marche le 7 octobre.

L'armée française s'était alors avancée jusqu'à Rouen, où le roi lui-même s'était rendu. On y comptait quatorze mille hommes d'armes; tous les princes du sang, le duc d'Orléans et ses deux frères, ainsi que le roi de Sicile, les ducs de Bourbon, d'Alençon et de Bar, et le comte de Vendôme, y étaient. Le duc Jean sans Peur avait empêché les chevaliers de la Bourgogne, de la Savoie et de la Lorraine, de se joindre aux troupes royales; mais son frère, le comte de Nevers, s'était rendu à Rouen avec ses chevaliers, et son autre frère, le duc de Brabant, rejoignit l'armée le jour de la bataille.

Le connétable d'Albret avait pris, avec le maréchal de Boucicaut, le commandement de l'armée française, où la présence de tant de princes qui se croyaient indépendants empêchait d'établir un ordre sévère. Il résolut d'interdire aux Anglais le passage de la Somme. Le roi d'Angleterre essaya vainement de passer cette rivière à Blanquetache et à Pont-Dormi; un détachement considérable de la garnison de Calais, qui venait au devant de lui, fut entièrement défait : la disette fit bientôt dans son armée autant de ravages que les maladies, et tout paraissait lui annoncer sa ruine.

Henri, ne se laissant point décourager, déploya les talents d'un grand prince et d'un grand général : il donna l'exemple de la patience et des privations, et voulut partager avec ses soldats ses dernières ressources. Après avoir côtoyé la Somme pendant trois semaines, il trouva enfin un passage entre Péronne et Saint-Quentin, et se hâta de gagner Miraumont, d'où il envoya proposer aux Français de réparer tous les dommages qu'il avait causés, si l'on consentait à le laisser se retirer tranquillement à Calais.

Le connétable, ne voulant pas prendre sur lui la décision d'une affaire si importante, donna des ordres pour empêcher l'armée anglaise de décamper, et se rendit avec les princes et Boucicaut dans la ville de Rouen où la cour se trouvait. Un grand conseil fut tenu, et l'on délibéra longtemps sur les propositions du roi d'Angleterre. Le duc de Berri, qui, dans sa première jeunesse, avait vu la journée désastreuse de Poitiers, fut d'avis qu'on harcelât les Anglais, qu'on leur coupât les vivres, mais insista pour qu'on ne livrât pas une bataille générale. Cet avis, quoique partagé par le connétable, par Boucicaut, et par tous les militaires expérimentés, ne fut pas adopté : ils obtinrent seulement que le roi et le dauphin ne se trouveraient pas à cette bataille qui devait être décisive.

Henri, instruit que ses propositions étaient rejetées, se hâta de décamper. Les Français le poursuivirent en désordre, et les deux armées se trouvèrent en présence près d'Azincourt, dans le comté de Saint-Pol. Les princes, ne doutant pas de la victoire, envoyèrent un héraut porter un défi au roi d'Angleterre. Ce prince accueillit le héraut, lui fit des présents, et le chargea de nouvelles propositions encore plus avantageuses que les premières. Il offrait de rendre sur-le-champ Harfleur, et de se désister de toutes ses prétentions sur les provinces de France. Le connétable et Boucicaut insistèrent pour qu'on rouvrît les négociations sur cette base; mais les ducs d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon, et la jeune noblesse, impatiente de vaincre, se récrièrent sur la pusillanimité de ce conseil, et firent adopter la résolution de combattre.

Bataille d'Azincourt. — Défaite des Français (25 octobre 1415).

L'armée française, placée désavantageusement entre une petite rivière et un bois, ne pouvait se déployer, et perdait ainsi l'avantage du nombre. Les Anglais, beaucoup mieux postés, occupaient Maisoncelles et les villages voisins. Henri remplit ses soldats d'espérance et d'ardeur par la conduite qu'il tint en leur présence. N'ayant pas assez de troupes pour garder les prisonniers qu'il avait faits, il les mit en liberté, n'exigeant d'eux que la promesse de revenir s'il était vainqueur. Ensuite il parcourut les rangs de son armée, rappela les journées de Crécy et de Poitiers, enflamma les soldats d'indignation, en leur faisant croire que, s'ils étaient pris, on leur couperait trois doigts de la main droite, et promit enfin à tous ceux qui se distingueraient dans la bataille le droit de porter des cottes d'armes semblables à celles de la noblesse d'Angleterre.

Le vendredi 25 octobre 1415, jour fatal pour la France, les deux armées se trouvèrent en présence. L'armée française était divisée en trois *batailles,* dit Monstrelet, *avant-garde, bataille* et *arrière-garde.* L'avant-garde, forte de huit mille bassinets, chevaliers et écuyers, de quatre mille archers et de quinze cents arbalétriers, était sous les ordres du connétable. Sur ses côtés se trouvaient deux ailes, l'une, forte de seize cents hommes d'armes aux ordres du comte de Vendôme, et l'autre, forte de huit cents commandés par Clignet de Brabant, amiral de France. Le centre ou la bataille était composé comme l'avant-garde. L'arrière-garde se composait du reste de l'armée.

« Les Anglois, voyant au matin que les François ne les approchoient pas pour les envahir, burent et mangèrent ; et après, appelant la divine aide contre iceux François qui les dépitoient (dédaignoient), se délogèrent de ladite ville de Maisoncelles, et allèrent aucuns de leurs coureurs par derrière la ville d'Azincourt, où ils ne trouvèrent nuls gens d'armes ; et, pour effrayer lesdits François, embrasèrent une grange et maison de la prioré Saint-George de Hesdin. Et d'autre part, envoya ledit roi anglois environ deux cents archers par derrière son ost, afin qu'ils ne fussent pas aperçus desdits François; et entrèrent secrètement à Tramecourt, dedans un pré assez près de l'avant-garde d'iceux François; et là se tinrent tout coyement jusques à tant qu'il fût temps de traire ; et tous les autres Anglois demeurèrent avec leur roi. Lequel tantôt fit ordonner la bataille par un chevalier chenu de vieillesse, nommé Thomas Epinhen (Erpingham) ; mettant les archers au front devant, et puis les gens d'armes; et après fit ainsi comme deux ailes de gens d'armes, et les chevaux et bagages furent mis derrière l'ost. Lesquels archers fichèrent devant eux chacun un pieu aiguisé à deux bouts. Icelui Thomas enhorta à tous généralement, de par ledit roi d'Angleterre, qu'ils combattissent vigoureusement pour leurs vies; et ainsi chevauchant lui troisième par-devant ladite bataille, après qu'il eut fait lesdites ordonnances, jeta en haut un bâton qu'il tenoit en sa main, en disant : *Ne strecke!* [1] et descendit à pied comme était le roi, et tous les autres; et au jeter ledit bâton, tous les Anglois soudainement firent une très-grande huée, dont grandement s'émerveillèrent les François.

« Et quand lesdits Anglois virent que les François ne les approchoient, ils allèrent devers eux tout bellement par ordonnance; et de rechef firent un très-grand cri, en arrêtant et reprenant leur haleine. Et adonc les dessusdits archers abscons (cachés) audit pré tirèrent vigoureusement sur les François, en élevant, comme les autres, gran'huée; et incontinent lesdits Anglois approchant les François, premièrement leurs archers, dont il y en avoit bien treize mille commencèrent à tirer à la volée contre iceux François, d'aussi loin qu'ils pouvoient tirer de toute leur puissance; desquels archers la plus grande partie étoient sans armures en leurs pourpoints, leurs chausses avalées, ayant haches pendues à leurs courroies, ou épées, et si y en avoit aucuns tous nu-pieds et sans chaperon.

« Les princes étant avec ledit roi d'Angleterre étoient son frère, le duc de Glocester, le duc d'York, son oncle, les comtes Dorset, d'Oxinforde (Oxford), et de Suffort (Suffolk), le comte Maréchal et le comte de Kent, les seigneurs de Chamber, de Beaumont, de Villeby (Willoughby) et de Cornouaille, et plusieurs autres notables barons et chevaliers d'Angleterre.

« En après, les François, voyant iceux Anglois venir devers eux, se mirent en ordonnance, chacun dessous sa bannière, ayant le bassinet au chef; toutefois ils furent admonestés par ledit connétable et aucuns autres princes à confesser leurs péchés en vraie contrition, et exhortés à bien et hardiment combattre, comme avoient été lesdits Anglois.

« Et là, les Anglois sonnèrent fort leurs trompettes à l'approcher, et les François commencèrent à incliner leurs chefs, afin que les traits n'entrassent en leurs visières de leurs bassinets; et ainsi allèrent un petit à l'encontre d'eux, et les firent un peu reculer; mais avant qu'ils pussent aborder ensemble, il y eut moult de François empêchés et navrés par le trait desdits archers anglois. Et quand ils furent venus, comme dit est, jusques à eux, ils étoient si bien et près ser-

[1] *Now strike,* maintenant frappez.

rés l'un de l'autre, qu'ils ne pouvoient lever leurs bras pour férir sur leurs ennemis, sinon aucuns qui étoient au front devant, lesquels les boutèrent de leurs lances qu'ils avoient coupées par le milieu, afin qu'elles fussent plus fortes, et qu'ils pussent approcher de plus près lesdits Anglois. Et ceux qui devoient rompre lesdits archers, c'est à savoir messire Clignet de Brabant et les autres avec lui, qui devoient être huit cents hommes d'armes, ne furent que sept vingts qui s'efforçassent de passer parmi lesdits Anglois. Et fut vrai que messire Guillaume de Saveuse, qui étoit ordonné à cheval comme les autres, se dérangea tout seul devant ses compagnons à cheval, cuidant qu'ils le dussent suivre, et alla frapper dedans lesdits archers; et là incontinent fut tiré jus de son cheval, et mis à mort. Les autres, pour la plus grande partie, atout (avec) leurs chevaux, pour la force et doute du trait, redondèrent parmi l'avant-garde desdits François, auxquels ils firent de grands empêchements, et les dérompirent en plusieurs lieux, et firent reculer en terres nouvelles parsemées, car leurs chevaux étoient tellement navrés du trait des archers anglois, qu'ils ne les pouvoient tenir ni gouverner; et ainsi par iceux fut ladite avant-garde désordonnée, et commencèrent à choir hommes d'armes sans nombre, et les dessusdits de cheval, pour peur de mort, se mirent à fuir arrière de leurs ennemis; à l'exemple desquels se départirent et mirent en fuite grande partie des François.

« Et tantôt après, voyants les dessusdits Anglois cette division en l'avant-garde, tous ensemble entrèrent en eux et jetèrent jus leurs arcs et sagettes (flèches), et prirent leurs épées, haches, maillets, becs-de-faucons et autres bâtons de guerre, frappant, abattant et occisant iceux François: tant qu'ils vinrent à la seconde bataille, qui étoit derrière ladite avant-garde; et après lesdits archers suivoit et marchoit ledit roi anglois, moult fort atout (avec) ses gens d'armes.

« Et adonc Antoine, duc de Brabant, qui avoit été mandé de par le roi de France, accompagné de petit nombre, se bouta entre ladite avant-garde et bataille. Et pour la grand'hâte qu'il avoit eue, avoit laissé ses gens derrière; mais sans délai il fut mis à mort désdits Anglois, lesquels, conjointement et vigoureusement, envahirent de plus en plus lesdits François, en dérompant les deux premières batailles des susdites en plusieurs lieux, et abattant et occisant cruellement, et sans merci iceux. Et entre temps aucuns furent relevés par l'aide de leurs varlets, et menés hors de ladite bataille; car lesdits Anglois si étoient moult ententieux (attentifs) et occupés à combattre, occire et prendre prisonniers, pourquoi ils ne chassoient ni poursuivoient (nulli) personne.

« Et alors toute l'arrière-garde étant encore à cheval, et voyant les deux premières batailles dessusdites avoir le pire, se mirent à fuir, excepté aucuns de chefs et conducteurs d'icelle, c'est à savoir qu'entre temps que ladite bataille duroit, les Anglois, qui jà étoient au-dessus, avoient pris plusieurs prisonniers françois. Et adonc vinrent nouvelles au roi anglois que les François les assailloient par-derrière, et qu'ils avoient déjà pris ses sommiers et autres bagues, laquelle chose était véritable: car Robinet de Bournonville, Rifflart de Clamasse, Ysambert d'Azincourt, et aucuns autres hommes d'armes, accompagnés de six cents paysans, allèrent férir au bagage dudit roi d'Angleterre, et prirent lesdites bagues et autres choses avecques grand nombre de cheveaux desdits Anglois, entre temps que les gardes d'iceux étoient occupés en la bataille. Pour laquelle détrousse ledit roi d'Angleterre fut fort troublé; voyant avecques ce devant lui à plein champ des François, qui s'en étoient fuis, eux recueillir par compagnies; et doutant qu'ils ne voulsissent faire nouvelle bataille, fit crier à haute voix, au son de la trompette, que chacun Anglois, sur peine de la hart, occit ses prisonniers, afin qu'ils ne fussent en aide au besoin à leurs gens. Et adonc soudainement fut faite moult grand occision desdits François prisonniers. Pour laquelle entreprise les dessusdits Robinet de Bournonville et Ysambert d'Azincourt furent depuis punis et détenus prisonniers long espace par le commandement du duc Jean de Bourgogne, combien qu'ils eussent donné à Philippe, comte de Charrolois, son fils, une moult précieuse épée, ornée de riches pierres et autres joyaux, laquelle étoit au roi d'Angleterre; et avoit été trouvée et prise avecques ses autres bagues par iceux, afin que s'ils avoient aucune occupation pour le cas dessusdit, icelui comte les eût pour recommandés. En outre, le comte de Marle, le comte de Fauquembergue, les seigneurs de Lauroy et de Chin, atout (avec) six cents hommes d'hommes qu'ils avoient à grand'peine retenus, allèrent frapper très-vaillamment dedans lesdits Anglois; mais ce rien n'y valut, car tantôt furent tous morts ou pris. Et là en plusieurs lieues les François s'assemblèrent par petits morceaux; mais par iceux Anglois, sans faire grand'défense, furent tous assez bref abattus et occis ou pris. Et en la conclusion, ledit roi d'Angleterre obtint la victoire contre ses adversaires, et furent morts sur la place, de ses Anglois, environ seize cents hommes de tous états, entre lesquels y mourut le duc d'York, oncle du dessusdit roi d'Angleterre.

« Durant la bataille, le duc d'Alençon, à l'aide de ses gens, tresperça très-vaillamment grand'partie de la bataille desdits Anglois, et alla jusque assez

près du roi d'Angleterre, en combattant moult puissamment; et tant qu'il navra et abbattit le duc d'York.

«Et adonc ledit roi, voyant ce, approcha pour le relever, et s'inclina un petit. Et lors ledit duc d'Alençon le férit de sa hache sur son bassinet, et lui abbattit une partie de sa couronne. Et en ce faisant, les gardes du corps du roi environnèrent très-fort icelui; lequel, apercevant qu'il ne pouvoit échapper du péril de la mort, en élevant sa main, dit au dessusdit roi: «Je suis le duc d'Alen-«çon, et me rends à vous.» Mais, ainsi qu'icelui roi vouloit prendre sa foi, fut occis présentement par lesdits gardes.

«Ledit roi d'Angleterre, quand il fut demeuré victorieux sur le champ, comme dit est, et tous les François, sinon ceux qui furent pris ou morts, se furent départis, fuyant en plusieurs et divers lieux, il environna avecques aucun de ses princes le champ dessusdit où la bataille avait été. Et entre temps que ses gens étoient occupés à dénuer et dévêtir ceux qui étoient morts, il appela le héraut du roi de France, roi d'armes, nommé Moutjoie, et avecques lui plusieurs autres hérauts anglois et françois, et leur dit: «Nous n'avons pas fait cette occision; «ainsi (mais) a été Dieu tout puissant, comme nous «croyons, par les péchés des François.» Et après leur demanda auquel la bataille devoit être attribuée, à lui ou au roi de France. Et lors icelui Montjoie répondit audit roi d'Angleterre, qu'à lui devoit être la victoire attribuée, et non au roi de France. Après, icelui roi leur demanda le nom du châtel qu'il véoit assez près de lui, et ils répondirent qu'on le nommoit *Azincourt.* «Et pour tant, ce dit-il, «que toutes batailles doivent porter le nom de la «plus prochaine forteresse, village ou bonne ville «où elles sont faites, celle-ci, dès maintenant et per-«durablement, aura en nom la bataille d'Azincourt.

«Et après que lesdits Anglois eurent été grand espace sur le champ dessusdits, voyant qu'ils étoient délivrés de tous leurs ennemis, et aussi que la nuit approchait, s'en retournèrent tous ensemble en la ville de Maisoncelles, où ils avoient logé la nuit de devant; et là se logèrent portant avecques eux plusieurs de leurs gens navrés.

«Et après leur département, par nuit, aucuns François étant entre les morts, navrés, se traînèrent par nuit, au mieux qu'ils purent, à un bois qui étoit assez près dudit champ, et là en mourut plusieurs; les autres se retirèrent à aucuns villages, et autres lieux où ils purent le mieux. Et le lendemain, ledit roi d'Angleterre et ses Anglois se délogèrent très-matin de la ville de Maisoncelles, et atout (avec) leurs prisonniers de rechef allèrent sur le champ; et ce qu'ils trouvèrent desdits François encore en vie, les firent prisonniers ou les occirent.

«Et puis de là prenant leur chemin, se départirent; et en y avoit bien les trois quarts à pied, lesquels étoient moult travaillés, tant de ladite bataille, comme de famine et autres mésaises. Et par cette manière, retourna le roi d'Angleterre en la ville de Calais, après sa victoire, sans trouver aucun empêchement, et là laissa les Français en grand douleur et tristesse, pour la perte et destruction de leurs gens...

«Après que le roi d'Angleterre et ses Anglois se furent partis le samedi, pour aller à Calais, plusieurs François vinrent et retournèrent sur ledit champ; et ce que par plusieurs avoit été remué, fut d'iceux de nouvel renversé, les aucuns, pour trouver leurs maîtres et seigneurs, afin de les emporter en leur pays enterrer. Les autres y vinrent pour piller ce que lesdits Anglois avoient laissé; car ils n'avoient emporté fors or, argent, vêtements précieux, hauberts et aucunes choses de grand' valeur. Pourquoi la plus grand' partie du harnois desdits François fut retrouvée en le champ; mais il ne demeura pas grandement, qu'ils furent tous dénués de leurs vêtements; et mêmement à la plus grand' partie furent ôtés leurs linges, draps, braies, chausses et tous autres habillements, par les paysans, hommes et femmes des villages à l'environ. Et demeurèrent sur le champ tout dénués, comme ils étoient quand ils issirent du ventre de leur mère [1].»

La défaite d'Azincourt porta un coup fatal à la noblesse française; neuf mille chevaliers furent tués dans la bataille. Parmi les morts se trouvaient le duc

[1] *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet.* Ce long et triste récit peut donner une idée de la prose des historiens du temps.

Voici un exemple de la poésie: «Après la piteuse et douloureuse journée d'Azincourt, dit le même chroniqueur, aucuns clercs du royaume de France, moult émerveillés, firent les vers qui s'ensuivent:

Cy voit-on que, par piteuse adventure,
Prince régnant, plein de sa voulenté,
Sang si divers, qui de l'autre n'a cure,
Conseil suspect de partialité,
Peuple détruit par prodigalité,
Feront encore tant de gens mendier,
Qu'à un chacun fauldra faire mestier.

Noblesse fait encontre sa nature,
Le clergé craint, et cèle vérité;
Humble commun obéit et endure,
Faux protecteurs lui font adversité.
Mais trop souffrir induit nécessité,
Dont adviendra, ce que jà voir ne quier,
Qu'à un chacun fauldra faire mestier.

Foible ennemi en grand'déconfiture,
Victorieu et peu débilité,
Provision verbal qui petit dure,
Dont nulle rien n'en est exécuté.
Le roi des cieux même est persécuté,
La fin viendra, et notre état dernier,
Qu'à un chacun fauldra faire mestier.

de Brabant et le comte de Nevers, frères du duc de Bourgogne, le duc de Bar et ses deux frères, le connétable d'Albret et le duc d'Alençon, tous sept proches parents du roi; les comte de Dampierre et de Vaudemont, de Marle, de Roussy, de Salm, de Dammartin, et cent vingt seigneurs ayant bannière; enfin, les baillis de Vermandois, de Mâcon, de Sens, de Senlis, de Caen et de Meaux, qui tous commandaient les communes de leurs bailliages, et qui périrent avec les bourgeois qu'ils avaient amenés. Parmi les prisonniers, on remarquait le duc d'Orléans, le comte de Richemond, le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt, de Caen, de Mouy, de Helly, de Savoisy et de Torcy. — Heureusement pour la France, le roi d'Angleterre ne tira pas immédiatement parti de sa victoire : avec son armée il repassa la mer, et retourna à Londres au commencement de novembre.

Mort du dauphin.—Le comte d'Armagnac devient connétable et premier ministre (1415).

Le dauphin, ayant appris que le duc de Bourgogne, parti de Dijon avec une armée, menaçait déjà la capitale, revint à Paris, où il fut suivi du roi, de la reine et de la cour. Entouré des partisans des princes, qui formaient la seule force dont il pût disposer, il nomma le comte d'Armagnac, leur chef, connétable de France, et le fit premier ministre. Peu de temps après (le 18 décembre 1415) il mourut presque subitement.

Le titre de dauphin passa, par sa mort, à Jean, duc de Touraine, qui était alors à la cour du comte de Hainaut, dont il avait épousé la fille. Le connétable d'Armagnac le pressa de revenir à Paris; mais son beau-père et le duc de Bourgogne, sentant quel ascendant ce prince prêterait à leur parti si le roi venait à mourir, s'opposèrent à son départ. Le connétable, pour avoir, dans ce cas, un nom à opposer à celui du dauphin, fit donner au jeune comte de Ponthieu, cinquième fils du roi, qui fut depuis Charles VII, le duché de Touraine et le gouvernement de Paris.

Le duc de Bourgogne, voyant l'autorité de son rival affermie, renonça à combattre, et se retira dans ses États.

CHAPITRE XV.

CHARLES VI. — PARIS LIVRÉ AUX BOURGUIGNONS. — ASSASSINAT DU DUC DE BOURGOGNE.

Gouvernement du comte d'Armagnac. — Mort du dauphin Jean. — Le duc de Touraine devient dauphin. — Conjuration avortée. — Supplice de Bois-Bourdon.—La reine Isabeau est reléguée à Tours. — Henri V débarque en Normandie. — Le duc de Bourgogne commence la guerre. — La reine Isabeau se joint au duc de Bourgogne. — Siége de Senlis. — Violence des soldats armagnacs. — Paris est livré aux Bourguignons. — Tanneguy du Châtel sauve le dauphin. — Massacres dans les prisons. — Le dauphin prend le titre de régent. — Siége et prise de Rouen par les Anglais. — Armistice. — Conférences de Meulan. — Entrevue du duc de Bourgogne et du dauphin à Pouilly. — Prise de Pontoise par les Anglais. — Assassinat du duc de Bourgogne.

(De l'an 1416 à l'an 1419.)

Gouvernement du comte d'Armagnac. — Mort du dauphin Jean. — Le duc de Touraine devient dauphin.—Conjuration avortée.— Supplice de Bois-Bourdon.—La reine Isabeau est reléguée à Tours (1416-1417).

Le comte d'Armagnac conservait déjà le pouvoir depuis quinze mois, lorsque la mort du second dauphin enleva au duc de Bourgogne l'otage précieux qu'il avait retenu avec tant de soin. Le duc de Berri était mort en 1416, à l'âge de soixante-seize ans, ne laissant que des filles. Ses fiefs avaient grossi l'apanage du dauphin Jean, gendre du comte de Hainaut. La mort de ce frère aîné, le 4 avril 1417, fit passer le titre de dauphin et les droits d'héritier à la couronne au jeune duc de Touraine. Le comte de Hainaut mourut peu de temps après son gendre, ainsi que le roi de Sicile, beau-père du nouveau dauphin.

Ces divers événements rendaient le comte d'Armagnac de plus en plus redoutable; il maîtrisait Paris, où néanmoins le duc de Bourgogne avait conservé de nombreux partisans. En l'absence du connétable, qui était allé visiter les forteresses de la Normandie, ces partisans tramèrent, en 1416, une conspiration à la tête de laquelle était Nicolas d'Orgemont, chanoine de Notre-Dame, et fils du chancelier. Leur projet était de massacrer les Armagnacs, d'enfermer le roi et la reine dans un château fort, et de remettre l'autorité au duc de Bourgogne. L'un des conjurés, Michel Lhuillier, changeur, ne put cacher ce secret à sa femme, qui, effrayée, alla tout découvrir à la reine. Cette princesse n'aimait pas les Armagnacs; mais, irritée de ce qu'on voulait attenter à sa liberté, elle les instruisit du danger qu'ils couraient. Tanneguy du Châtel, un des hommes les plus intrépides de son parti, était prévôt de Paris. Il arrêta lui-même les conjurés, qui, ayant avoué leur crime, furent livrés au supplice. D'Orgemont dut au caractère sacré dont il était revêtu d'échapper à l'échafaud : il fut conduit secrètement à Meun-

sur-Loire, et jeté dans un cachot, où il mourut trois ans après.—A son retour à Paris, le connétable crut détruire entièrement l'esprit de révolte en multipliant les supplices; il fit démolir la grande boucherie, qui servait de point de ralliement aux factieux.

Le duc de Bourgogne, outré de voir que l'espérance de ressaisir le pouvoir lui échappait, entama avec le roi d'Angleterre des négociations qui devaient plus tard devenir fatales à la France. Il semblerait, d'après des actes conservés par Rymer, qu'il aurait reconnu que Henri V avait des droits à la couronne de France, et promis de se déclarer son vassal dès que ce prince aurait conquis une partie du royaume. Henri V déjà se préparait à la guerre.

Le jeune dauphin, âgé seulement de treize ans, partageait toutes les passions et toutes les haines des Armagnacs. La reine, qui lui était odieuse, se retira dans le château de Vincennes, où elle obtint de la prodigalité du gouvernement les moyens de continuer ses dépenses excessives. Elle y réunit une cour brillante, dans laquelle on distinguait les seigneurs de la Trémouille et de Giac, et un grand nombre d'autres gentilhommes, attirés par les femmes séduisantes dont elle avait toujours soin de s'entourer. Bois-Bourdon, son maître d'hôtel, dominait dans cette retraite, où l'on s'occupait beaucoup plus de plaisir que de politique. Au milieu des malheurs qui désolaient la France, la reine, âgée de quarante-sept ans, se livrait à tous les raffinements du luxe et de la volupté. Les historiens contemporains parlent des parures nouvelles qu'elle inventait chaque jour, des ameublements fastueux dont elle ornait son asile, et de la conduite peu mesurée qu'elle permettait à ses dames, ne pouvant les empêcher de suivre un exemple qu'elle donnait ellemême.

« Le connétable, qui probablement ne lui avait laissé la liberté de vivre ainsi que pour acquérir les moyens de la perdre plus sûrement, parla au roi des scandales publics qu'elle donnait. Il lui dit qu'elle le trahissait pour Bois-Bourdon, et offrit d'en fournir la preuve. Le roi se rendit à Vincennes avec son ministre, et surprit le maître d'hôtel sortant de la chambre de son épouse. On le saisit, on le mit à la torture, il avoua tout ce qu'on voulut; et la nuit suivante on le jeta dans la Seine, enveloppé dans un sac de cuir sur lequel étaient écrits ces mots: *Laissez passer la justice du roi.* — La reine fut reléguée à Tours. »

Henri V débarque en Normandie. — Le duc de Bourgogne commence la guerre. — La reine Isabeau se joint au duc de Bourgogne (1417).

Le duc de Bourgogne, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, marcha sur Paris, tandis que le roi d'Angleterre débarquait en Normandie avec vingt-cinq mille. Dans un manifeste, où Jean sans Peur relevait tous les actes de tyrannie du connétable, il promettait l'abolition des impôts et le rétablissement des anciennes libertés. Reims, Troyes, Auxerre, Châlons-sur-Marne et Rouen, se déclarèrent pour lui. Il y eut dans ces villes d'affreux désordres: le peuple pilla les caisses publiques, dépouilla les nobles, et se livra contre eux à tous les excès. Dès ce moment la guerre civile prit un caractère de cruauté qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors. « Tous les liens de la société parurent brisés. Les familles furent divisées, des pères s'armèrent contre leurs fils, des fils contre leurs pères; les religieux quittèrent leurs couvents pour entrer dans cette carrière de crimes: il ne fut plus permis de se fier aux anciennes lois de la guerre, fondées sur la bonne foi et sur l'honneur; on vit des négociateurs et des otages massacrés. »

Le duc de Bourgogne, s'étant emparé des environs de Paris, établit son quartier général à Montrouge, d'où il envoya un héraut pour expliquer ses intentions. Le héraut, admis près du dauphin, lui dit qu'il n'était pas libre, et lui offrit les secours de son maître. Le jeune prince lui répondit avec fierté: « Votre seigneur le duc de Bourgogne ne montre pas « les sentiments qu'il annonce: s'il veut que le roi et « moi le tenions pour bon parent et vassal, qu'il aille « combattre le roi d'Angleterre, notre ennemi com- « mun. Je ne suis asservi par personne. Je suis en « pleine liberté. »

Le duc de Bourgogne, ayant échoué auprès du dauphin, fut plus heureux dans une tentative qu'il fit près de la reine Isabeau, captive à Tours, et à laquelle il rendit la liberté. La reine se retira à Amiens, où, faisant revivre les actes du parlement de 1407 et de 1408, elle se déclara régente, et donna ainsi, par son accession, une apparence légale aux actes de la faction bourguignonne. D'Amiens elle se rendit à Troyes, où elle établit un parlement. Eustache Delaistre fut nommé chancelier, et le duc de Lorraine connétable. Depuis cette époque, pendant une période de vingt années, jusqu'au triomphe de Charles VII, il y eut en France deux gouvernements organisés, ennemis l'un de l'autre, et toutes les places eurent deux titulaires.

Le concile de Constance[1], qui venait de pacifier l'Église en élevant au pontificat Martin V, essaya de rendre le repos à la France. Deux légats, les cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, eurent alternativement des conférences avec le duc de Bourgogne et le connétable d'Armagnac; mais leurs généreux efforts restèrent sans résultat.

Tandis que le duc de Bourgogne bloquait Paris et ravageait l'Ile-de-France, le roi d'Angleterre s'em

parait des places principales de la Normandie, et venait assiéger Rouen, dont les habitants étaient résolus à se défendre. Le duc de Bretagne, la reine de Sicile, duchesse d'Anjou et du Maine, avaient conclu avec lui un traité qui leur permettait de rester neutres. Un pareil traité assurait déjà la neutralité de l'Artois et de la Flandre. La guerre allait donc peser principalement sur les provinces qui reconnaissaient l'autorité directe du roi de France.

Siége de Senlis. — Violence des soldats armagnacs (1418).

Au mois de février 1418, le comte d'Armagnac, afin de relever le courage de son parti, entreprit le siége de Senlis, et y conduisit le roi Charles VI. Déjà la capitulation était signée, les otages étaient livrés, et le jour où le comte d'Armagnac devait prendre possession de la ville était arrivé, lorsqu'un corps de huit mille Bourguignons, commandé par le sire de Luxembourg, se présenta et obligea le connétable à se retirer, et à revenir camper avec ses troupes dans les environs de Paris.

La misère des Parisiens, assiégés depuis plusieurs mois, paraissait être arrivée au comble. Le retour des troupes du comte d'Armagnac l'accrut encore. « Les gens d'armes qui avec lui estoient (dit un *Bourgeois de Paris*, qui, dans une espèce de *Journal*, a recueilli, jour par jour, tous les faits de cette malheureuse époque) furent si enragés de ce qu'ils orent failly à leur intencion de piller Senlis, qu'ils se tindrent si près de Paris de toutes parts, que homme n'osoit aller plus loing de Paris que Sainct-Laurent [1], tout au plus, qu'il ne fust desrobé ou tué. Et vrai fut que l'année de may (le 1er mai), les gens de l'ostel du roy allèrent, comme accoustumé est, au bois de Boulogne, pour apporter du mai (des feuilles vertes et des branches chargées de feuilles) pour l'ostel du roy; les gens d'armes (campés) à Montmartre et à la Ville-l'Evesque, à l'entrée de Paris, vindrent sur eux à force, et les navrèrent de plusieurs playes, et puis les desrobèrent de tout ce qu'ils porent, et fut bien en ceux desdits serviteurs du roy qui se pot sauver ou grippon ou en chemise tout à pié. — En celui temps alloient femmes d'onneur bien accompaigniées, veoir leurs héritages près de Paris, à demi-lieue, qui furent efforciées, et leur compaignie battue, navrée et desrobée.

« Aucuns desdits gens d'armes furent plains de si grant cruauté et tyrannie, qu'ils rostirent hommes et enfants au feu quant ils ne povoient payer leur rançon; et quant on s'en plaignoit au connestable ou au prevost, leur response estoit : « S'ils n'y fussent pas allés, et si ce fussent les Bourguignons, « vous n'en parlissiez pas. »

« Ainsi commença tout à enchérir à Paris; car deux œufs coustoient quatre deniers parisis; ung petit fromaige blanc, sept ou huict blancs; la livre de beurre onze ou douze blancs; ung petit hareng soret de Flandres, trois ou quatre deniers parisis; et ne venoit quelque chose de dehors à Paris, pour les (à cause des) gens d'armes dessusdits. Ainsi estoit Paris gouverné faulcement; et hayoient ceux qui gouvernoient, ceux qui n'estoient point de leur bande...

Paris est livré aux Bourguignons. — Tanneguy du Châtel sauve le dauphin (1418).

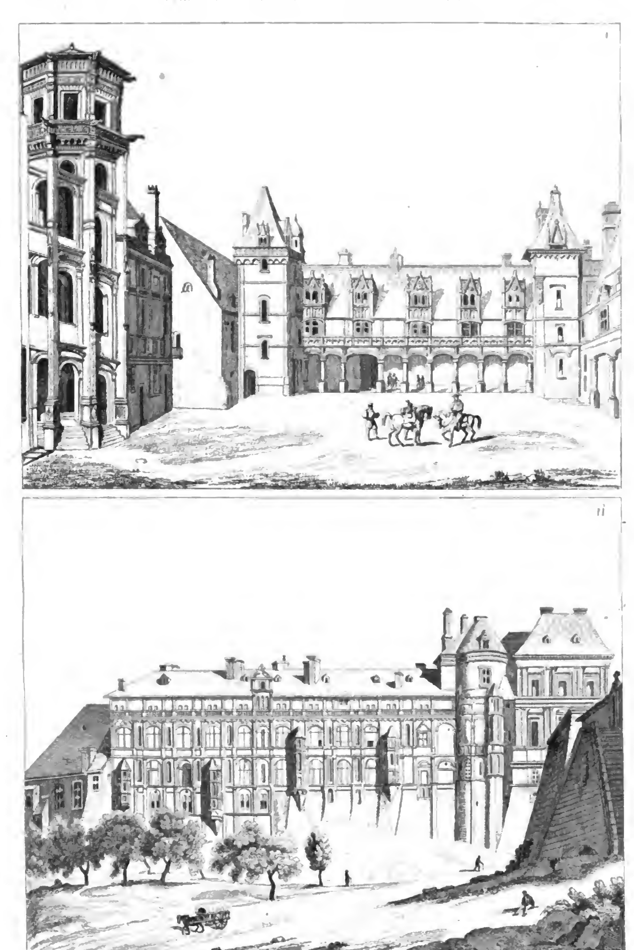
« Mais Dieu regarda en pitié son peuple, et inspira à aucuns de Paris de faire assavoir aux Bourguignons que ils tout hardiement venissent le dimenche ensuivant, qui estoit vingt-neuviesme jour de may, à heure de minuit, et ils les mettroient dedans Paris par la porte Sainct-Germain [1]...

« La plus grant partie du peuple estoit des leurs. En icelle sepmaine s'esmeurent les Bourguignons de Pontoise, et vindrent au jour dit, et à l'heure en Granelles; et là comptèrent leurs gens, et ne se trouvèrent que environ six ou sept cents chevaux, quant Fortune leur dit que avec eux feroit la journée. Adonc prindrent cuer et hardement, et vindrent à la porte Sainct-Germain, entre une heure et deux devant le jour, et estoient leurs chefs le seigneur de l'Isle-Adam et Le Beau, sire de Bar, et entrèrent dedans Paris, criant : « *Nostre-Dame la Paix! vive le roy et le dauphin, et la paix!* Et tantost *Fortune* [2], qui avoit nourri les bandes (les Armagnacs), vit que nul gré ne lui savoient de son bien, vint avecques lesdits Bourguignons à toutes manières, et du commun de Paris, et leur fist rompre leurs portes et effendre leurs trésors, et piller; et tourna sa roë si despitement en soi vengeant de leurs ingratitudes, pource que de paix n'avoient cure grant. Tout joyeux estoit qui se povoit mucer (ca-

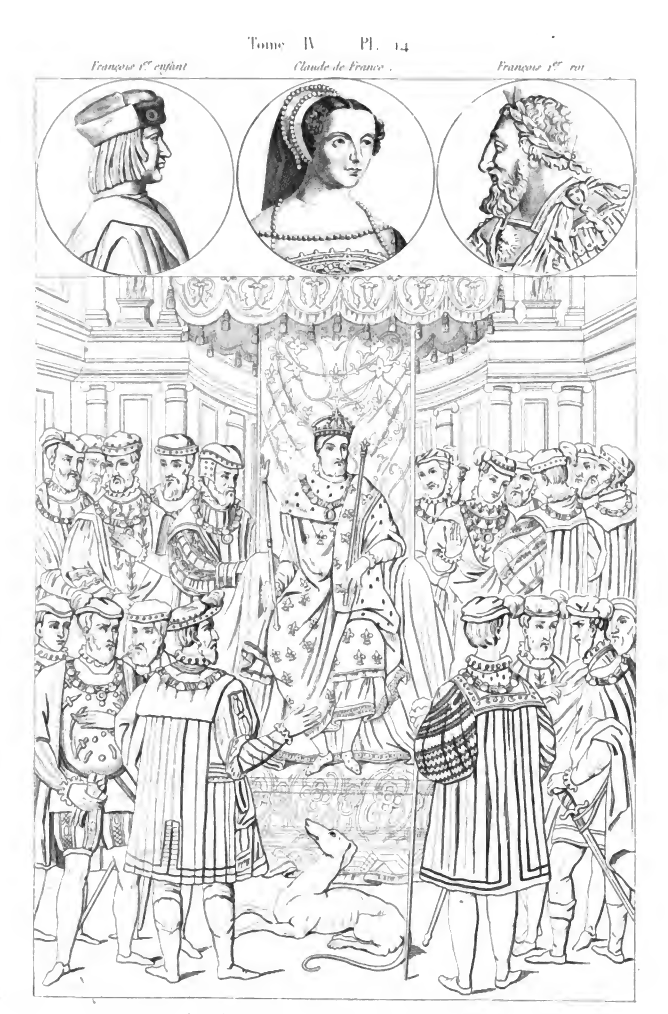
[1] L'église Saint-Laurent, faubourg Poissonnière, étoit alors en dehors de Paris de plus d'un quart de lieue.

[1] Périnet Le Clerc, qui livra Paris aux Bourguignons, était d'une famille dévouée aux Armagnacs : son père, marchand de fer, établi sur le Petit-Pont, jouissait de la confiance des chefs de ce parti; il était quartenier, c'est-à-dire commandant d'un quartier, et avait la garde de la porte Saint-Germain. Le jeune Périnet fut maltraité et battu par des seigneurs; il demanda justice au prévôt Tanneguy du Châtel, ne l'obtint pas, et résolut de se venger. Il parvint à lier une correspondance avec l'Ile-Adam, transfuge comme lui du parti des Armagnacs, et commandant le corps de troupes bourguignonnes qui occupait la rive gauche de la Seine. Ses arrangements étant faits, il promit de dérober, dans la nuit du 28 et du 29, les clefs de la ville qui étaient sous le chevet du lit de son père, et d'ouvrir la porte aux assiégeants; ce qu'il exécuta, en effet.

[2] Le *Bourgeois de Paris* semble ici faire allusion à Périnet Le Clerc, que, pour une cause ignorée aujourd'hui, il ne voulait pas nommer dans son *Journal*.



I. *Interieur*   II. *Facade occidentale*.



Cour de François 1er d'après un manuscrit du temps

cher) en cave, ou en celier, ou en quelque destour.

«Et quant le prevost de Paris, nommé Tanneguy du Chastel, vit que les Bourguignons taschoient à emprisonner les autres en plusieurs prisons diverses, et le commun à piller, vint à Sainct-Pol, prinst le dauphin ainsné, fils du roy, et s'enfouy atout, droit à la Bastille, qui moult troubla la ville de Paris.

«Et plusieurs autres des plus gros de la bande, comme maître Robert le Maçon, chancelier du dauphin, l'évesque de Clermont, le grant président de Provence, l'ung des mauvais chrestiens du monde, et plusieurs autres de leur bande, se boutèrent aussi dedans le chasteau de la porte Sainct-Anthoine, et par ce furent sauvés, et firent moult assaut à ceux qui là passoient de trait, dont foison avoient.

«Le dimenche au soir, le lundy, le mardy ensuivant, convint faire grant guet et feus parmi Paris pour paour d'eux; et en icelui temps se fournirent (les Armagnacs) de gens d'armes des fuyants de leur bande; et le mercredy ensuivant, environ huict heures du matin, yssirent du chastel, et allèrent ouvrir la porte par dedans la ville, et avecques eux entra grant foison de gens d'armes; et entrèrent en la grant rue Sainct-Anthoine, criant : «*A mort! à mort! ville gaignée! vive le roy et le dauphin! Tuez tout! tuez tout!*»

«Lors fut Paris moult esmeu. Se arma le peuple, et le nouveau prevost de Paris [1], à force de gens, et à l'aide de la commune, les repoussa, abattant et tuant à grant tas jusques dehors la porte Sainct-Anthoine; et tantost le peuple moult eschauffé contre lesdits Armagnacs, vindrent par toutes les hostelleries de Paris queraut les gens de ladite bande; et quant ils en porent trouver, de quelque estat qu'il fust, prisonnier ou non, aux gens d'armes estoient amenés en mi la rue, et tantost tués sans pitié, de grosses haches, et d'autres armes; et n'estoit homme nul à celui jour qui ne portast quelque armeure dont il ferait lesdits Armagnacs, en passant par empres depuis qu'ils estoient tous morts étendus; et femmes, et enfants, et gens sans puissance, qui ne leur povoient pis faire, les maudissoient en passant par empres, disant : «Chiens, «traistres, vous estes mieux que à vous n'appartient: «encore en y eut que pleust à Dieu que tous feus«sent en tel estat!» Et si n'eussiez trouvé à Paris rue, où n'eust aucune occision, et en mains qu'on n'y lroit cent pas de terre, depuis que morts estoient, ne leur demeuroit que leurs brayes; et estoient en tas comme pores au milieu de la boe.»

Le connétable et les ministres, surpris par la révolte, n'eurent le temps ni de se réunir, ni de prendre séparément aucune mesure. Les ministres furent arrêtés dans leur lit, et conduits au Châtelet. Le connétable, déguisé, s'était réfugié chez un maçon qu'il croyait lui être dévoué; mais il fut livré par cet homme, et jeté dans la même prison que les ministres. Le roi, qui habitait l'hôtel Saint-Pol, resta au pouvoir des Bourguignons.

Tanneguy du Châtel, ayant échoué dans son entreprise pour reprendre Paris, quitta la Bastille avec le dauphin, qu'il conduisit à Melun. La garnison qu'il laissa dans cette forteresse capitula quelques jours après.

Massacres dans les prisons (juin et août 1418).

Le rétablissement de la domination des Bourguignons à Paris fut suivi d'un horrible événement. Les prisons renfermaient un grand nombre de prisonniers du parti opposé. On craignait à chaque instant de voir la ville assiégée par les Armagnacs qui viendraient les délivrer. Un potier d'étain, nommé Lambert, proposa à la multitude de se débarrasser de cette crainte, en tuant tous les prisonniers: ce féroce conseil fut suivi.

«Le douzième jour de juin (dit Monstrelet) s'assemblèrent les communes, gens de Paris de petit état, jusques à soixante mille ou plus, environ quatre heures après midi, et tous armés, doutant (craignant), comme ils disoient, que les prisonniers qui étoient détenus ne fussent mis à délivrance, nonobstant le désenhortement (l'avis contraire) du nouvel prevost de Paris, et plusieurs autres seigneurs, embâtonnés de viels (vieux) maillets, haches, cognées, massues, et moult d'autres bâtons dissolus, en faisant grand bruit, criant: *Vive le roi et le duc de Bourgogne!* s'en allèrent à toutes les prisons de Paris, c'est à savoir, au Palais, à Saint-Magloire, à Saint-Martin-des-Champs, au Grand-Châtelet, au Temple, et autres lieux où étoient les prisonniers; rompirent lesdites prisons, tuèrent chepier (geôlier) et chepière (geôlière), et tout ceux qu'ils y trouvèrent, jusques au nombre de seize cents ou environ. Desquels furent les principaux: le comte d'Armagnac, connétable de France, maître Henri de Marle, chancelier du roi, les évêques de Coutances, de Bayeux, d'Évreux, de Senlis et de Saintes, le comte de Grand-Pré, Remonnet de la Guerre, l'abbé de Saint-Cornille de Compiègne, messire Hector de Chartres, messire Enguerrand de Martinet, Charlot Poupart, argentier du roi; les seigneurs de la chambre de parlement, des requestes, du trésor, et généralement tous ceux qui étoient es dites prisons, desquels plusieurs y étoient pour débats ou pour dettes, mesmement tenant la partie de Bourgogne. Et en cette fureur furent occises plusieurs femmes par la ville, et où elles furent mises à mort furent laissées. Et dura cette cruelle

[1] Le Beau de Bar, qui avait été nommé par l'Ile-Adam en remplacement de Tanneguy du Châtel.

occision jusques au lendemain dix heures avant midi.

« Et pour tant que les prisonniers du Grand-Châtelet étoient garnis d'armures et de traits, ils se défendirent moult fort, et navrèrent (blessèrent), et occirent plusieurs merdailles d'icelles communes; mais le lendemain par feu, fumée et autre assaut furent pris; et en firent les dessudits saillir (sauter) plusieurs du haut des tours aval (en bas), et les autres les recevoient sur leurs piques et sur les pointes de leurs bâtons ferrés, et puis les meurtrissoient paillardement et inhumainement.

« A cette cruelle occision étoient présents le nouvel prevost de Paris, messire Jean de Luxembourg, messire Jacques de Harcourt, le seigneur de Fosseux, le seigneur de l'Isle-Adam, le vidame d'Amiens, le seigneur de Chevreuse, le seigneur de Chastellux, le seigneur de Cohen, messire Edmond de Bomber, le seigneur d'Auxois, et plusieurs autres, jusques au nombre de mille combattants ou au-dessus, tous armés sur leurs chevaux, pour défendre lesdits occiseurs si besoin estoit. Toutefois moult estoient émerveillés de voir faire telle dérision, mais rien n'osoient dire fors : « Mes enfants vous faites bien. »

« Et les corps du connétable, du chancelier, et de Remonnet de la Guerre, furent tous dénués (mis à nu), liés et pris ensemble d'une corde par trois jours; et là les trainoient de place en place les mauvais enfants de Paris. Et avoit ledit connétable de travers son corps, en manière de bande, ôté de sa pel (peau) environ deux doigts de large par grand'-dérision. Et furent en cet état tenus tous nus, à (avec) grand'dérision sur eux; comme dit est, par trois jours à la vue de chacun, et au quatrième jour furent traînés sur une claie, par un cheval, dehors Paris, et enterrés en une fosse nommée la Louvière, avec les autres.

« Et après, combien que les seigneurs dessusdits se missent en peine de rapaiser ledit commun de Paris, en eux remontrant qu'ils laissassent punir les malfaiteurs par la justice du roi, néanmoins ne voulurent pas cesser; ainçoins (mais) alloient par grands tourbes (foules) es maisons de ceux qui avoient tenu le parti du comte d'Armagnac, ou de ceux qu'eux-mêmes hayoient (haïssaient), lesquels tuoient sans merci, et emportoient le leur. Et qui alors à Paris hayoit un homme, de quelque état qu'il fust, Bourguignon ou autre, il ne falloit que dire : « Véez là (voilà) un Armagnac, » et tantost étoit mis à mort sans en faire autre information [1]. »

[1] Il n'est pas sans intérêt, après le récit de Monstrelet, de voir comment le *Bourgeois de Paris*, dont nous avons déjà cité le *Journal*, a raconté les massacres du 12 juin. Ce bourgeois était *bourguignon*, et la forme singulière qu'il a adoptée semble avoir pour but de ne pas accuser son parti de crimes que lui-même ne pouvait s'empêcher de déplorer et de flétrir.

« Le dimanche, douziesme jour de juing, environ onze heures de nuit, on cria *allarme*, comme on faisoit souvent : « Alarme à la porte Saint-Germain » les autres crioient à la porte de Bardelles : lors s'esmeut le peuple vers la place Maubert et environ, puis après ceux de deça les ponts, comme des halles et de Grève, et de tout Paris; et coururent vers les portes dessusdites, mais nulle part ne trouvèrent nulle cause de crier alarme.

« Lors se leva la *déesse de Discorde*, qui estoit en la tour de *Mauconseil*, et esveilla *Ire la Forcenée*, et *Convoitise*, et *Enragerie*, et *Vengeance*, et prindrent armes de toutes manières, et boutièrent hors d'avecques eux *Raison, Justice, Mémoire de Dieu*, et *Atrempence* (modération), moult honteusement. Et quand *Ire* et *Convoitise* virent le commun de leur accort, si les eschauffa plus et plus, et vindrent au palais du roy.

« Lors *Ire* la desvée (folle) leur jetta sa semence tout ardant sur leurs testes. Lors furent eschauffées outre mesure, et rompirent portes et barres, et entrèrent es prisons dudit palais à minuit, heure moult esbahissant à homme surprins; et *Convoitise*, qui estoit leur capitaine, et portait la bannière devant qui avec lui mesnoit *Trahison* et *Vengeance*, qui commencèrent à crier hautement : « Tuez, tuez ces chiens « traistres Arminas. Je reni bue (Dieu), se jà pie en eschappe « en celle nuit. » Lors *Forcenerie la desvée*, et *Meurtre*, et *Occision*, abatirent, tuèrent, murtrirent tout ce qu'ils trouvèrent es prisons, sans merci, fust de tort ou de droit, sans cause ou à cause, et *Convoitise* avoit les paus à sa ceincture, avec *Rapine*, sa fille, et son fils *Larrecin*, qui tost après qu'ils estoient morts ou avant, leur ostoient tout ce qu'ils avoient; et ne voulut pas *Convoitise* qu'on leur laissast leurs brayes, pour tant qu'ils vaulsissent quatre deniers, qui estoit ung des plus grands cruautés et inhumanités chrétiennes à autre de quoi on peust parler. Quant *Meurtre* et *Occision* avoient fait ce, revenoit tout le jour *Convoitise, Ire, Vengeance*, qui dedans les corps humains qui morts estoient, bouttoient toutes manières d'armes, et en tous lieux; et tant que avant que prime fust de jour, orent de coups de taille et d'estoc ou visaige, tant que on n'y povoit homme congnoistre quel qu'il fust; et ne fust le connestable et le chancelier, qui furent cogneus au lict ou tués estoient. Après, allèrent cedit peuple par l'enhortement (avis) de leurs déesses, qui les mesnoient, c'est assavoir, *Ire, Convoitise* et *Vengeance*, par toutes les prisons publiques de Paris, c'est assavoir, à Saint-Eloy, au petit Chastelet, au grant Chastelet, au Four-l'Evesque, à Saint-Magloire, à Saint-Martin-des-Champs, au Temple; et partout firent, comme devant est dit du palais, et n'estoit homme nul qui en celle nuit ou jour, eust osé parler de *Raison* ou de *Justice*, ne demander où elle estoit enfermée; car *Ire* les avoit mises en si profonde fosse, qu'on ne les pot oncques trouver toute celle nuit, ne la journée ensuivant. Si en parla le prevost de Paris au peuple, et le seigneur de l'Isle-Adam, en leur admonestant *Pitié, Justice* et *Raison;* mais *Ire* et *Forcenerie* respondit par la bouche du peuple : « Malgré bieu, sire, de vostre justice, de vostre pitié et de « vostre raison : Maudit soit de Dieu qui aura jà pitié de ces « faux traistres Arminas, ne que de chiens! car par eux est le « royaume de France destruit et gasté, et si l'avoient vendu « aux Anglois. »

Ce premier massacre ne suffit pas pour assouvir la fureur populaire : deux mois après le bourreau de Paris, *Capeluche*, et *Caboche*, chef des bouchers, la soulevèrent de nouveau.

« Le dimanche vingt-uniesme jour d'aoust (dit le *Bourgeois de Paris*, dans son *Journal*) fust fait en Paris une grant esmeutte, terrible et orrible et

merveilleuse; car, pour la cause que tout estoit si cher à Paris, et qu'on ne gagnoit rien, pour les Arminaz qui estoient autour de Paris, s'esmeut le peuple celui jour; et tuèrent et abbattirent ceux qui porent sçavoir qui estoient de ladite bande, et comme desvés (fous), s'en vinrent en Chastelet, et l'assaillirent de droit assaut; et cils qui dedans estoient, qui bien sçavoient la male voulenté du commun espécial aux Arminaz, eux deffendirent moult efforcement, et jettoient tuilles et pierres, et ce qu'ils povoient, pour cuider eslonger leurs vies; mais ce ne leur vallut rien, car le Chastelet fut eschellé de toutes parts, et descouvert et prins par force, et touts ceux de dedens mis à l'espée, et la plus grant partie fist-on saillir sur les carreaux, où la grant compaignie estoit du peuple qui les occisoient sans merchi de plus de cent plaies mortelles.

« Du Chastelet, quant ils orent mis à l'espée tous ceux qu'ils porent trouver, s'en allèrent au petit Chastelet, où ils orent moult fort assaut; mais ce ne leur valut rien, car touts feurent tués comme ceux du grant Chastelet.

« De là s'esmeurent pour venir au chasteau Sainct-Anthoine. Lors vint le duc de Bourgogne à eux, qui les cuida appaisier par ses douces paroles, mais rien n'y vallut, car ils s'en vindrent comme gens desvés droit au chasteau; et l'assaillirent à force, et percèrent portes, et tout à pierres qu'ils jettoient encontre; et nul si hardi d'en haut qui s'osast monstrer; car ils leur envoyoient sajettes et canons si très-dru que merveille.

« Grant pitié en avoit le duc de Bourgogne, qui là affoui à grant haste, accompaigné de plusieurs grants seigneurs et gens d'armes, pour leur cuider faire cesser l'assaut pour la compaignie qu'il admenoit; mais oncques, pour puissance qu'il eust, ne lui, ne sa compaignie ne les porent appaisier, s'il ne leur monstroit tous les prisonniers qui là estoient, et s'il n'estoient admenés au Chastelet de Paris, que ils disoient que ceux que on mettoit audit chasteau, estoient toujours deslivrés par argent, et les bouttoit-on hors par les champs, et faisoient après plus de maux que devant, et que pour ce les vouloient avoir.

« Et quant le duc de Bourgogne vit la chance ainsi, que bien veoit qu'ils disoient vérité; si leur deslivra, par ainsi que nul mal ne leur feroient, et ainsi fust accordé d'une part et d'autre, et feurent admenés par les gens du duc de Bourgogne, et estoient, que ung que autre, environ vingt. Quant ils vindrent près du Chastelet, si feurent moult ébahis; car ils trouvèrent si grant nombre de peuple, que oncques, pour puissance qu'ils eussent, ne les porent sauver qu'ils ne feussent tous martirés de cent plaies; et là feurent tués cinq chevaliers, tous grants seigneurs, comme Enguerran de Malconquat, et son fils, premier chambellan du roy nostre sire, le vieil Tavanne et ung de ses fils, et plusieurs autres, dont le duc de Bourgogne fust moult troublé, mais autre chose n'en osa faire.

« Après l'occision, droit en l'hostel de Bourbon s'en allèrent, et mirent à mort aucuns prisonniers; ils y trouvèrent en une chambre une queue plaine de chausses-trapes, et une grant bannière comme estandard, où il y avoit un dragon figuré, qui, par la gueule, jettait feu et sang. Si feurent plus meus en ire que devant, et la portèrent tout parmi Paris, les espées toutes nues, criant sans raison : « Vées-ci « la bannière que le roy d'Angleterre avoit envoyée « aux faux Arminaz, en signifiance de la mort dont « ils nous devoient faire mourir. » Et ains criant, quand ils orent partout monstré, la portèrent au duc de Bourgogne; et quand il l'eust veue, sans plus dire, fust mise à terre, et marchèrent dessus, et en print chacun qui en pot sa pièce, et meirent les pièces au bout de leurs espées et de leurs haches.

« Toute celle nuit ne dormirent, ne cessèrent de quérir et de demander partout se on sçavoit nuls Arminaz. Aucuns en trouvèrent qui feurent tués et mis à mort sur les carreaux tout nuds.

« Le lundi ensuivant, vingt-deuxiesme jour d'aoust, feurent accusées aucunes femmes, lesquelles feurent tuées et mises sur les carreaux sans robe que de leur chemise; et à ce faire estoit plus enclin le bourreau que nuls des autres, entre lesquelles femmes il tua une femme grosse, qui en ce cas n'avoit aucune coulpe, dont il advint un peu de jours après qu'il en fust prins, et mis en Chastelet, lui troisiesme de ses complices; et au bout de trois jours après eurent les testes coupées, et ordonna le bourreau la manière au nouveau bourreau, comment il devoit copper teste, et fut deslié, et ordonna le tronchet pour son col et pour sa face, et osta du bois au bout de la dolaire et à son coustel, tout ainsi comme s'il voloit faire ladite office à un autre, dont tout le monde estoit esbahi. Après ce, cria merchi à Dieu, et fut descollé par son varlet. »

Le duc de Bourgogne n'osa faire arrêter et exécuter le bourreau, dont il avait été forcé de serrer la main pendant le massacre, qu'après avoir par ruse renvoyé de Paris, sous prétexte d'aller combattre les Armagnacs, six mille de ceux qui avaient attaqué le Châtelet. Il fit ensuite publier dans Paris que quiconque exciterait désormais le peuple à massacrer les prisonniers serait puni de mort. Mais, pour montrer que ce n'était point dans le but de sauver les Armagnacs qu'il faisait cette défense, il fit décapiter plusieurs magistrats accusés d'appartenir à ce parti.

Le dauphin prend le titre de régent (1418).

Après l'assassinat du comte d'Armagnac dans les prisons de Paris, Tanneguy du Châtel devint le chef du parti du dauphin; mais ce parti conserva néanmoins parmi le peuple le nom d'armagnac, qu'il portait du temps du connétable. — Trouvant que le dauphin n'était point en sûreté à Melun, Tanneguy se retira avec le jeune prince à Bourges; il y organisa un parlement, composé des magistrats exclus par le duc de Bourgogne, et où Juvénal des Ursins reprit les fonctions d'avocat général. Le siége de ce parlement fut temporairement fixé à Poitiers. Le dauphin, âgé de seize ans, prit le titre de régent de France, et fut reconnu par toutes les provinces du midi.

Le duc de Bourgogne, maître de Paris, où le roi se trouvait en sa puissanee, et où il avait fait venir la reine Isabeau, aurait voulu se réconcilier avec l'héritier du trône; mais les négociations qu'il essaya dans ce but furent sans résultat, les conseillers du dauphin ayant repoussé toutes ses propositions.

Siége et prise de Rouen par les Anglais (1418-1419).

L'armée anglaise avait investi Rouen vers la fin de juin 1418. Elle était établie devant chacune des portes, dans des retranchements fermés, défendus par de profonds fossés, et revêtus de haies d'épines: ces retranchements communiquaient ensemble par des tranchées à l'abri du canon. Afin d'empêcher les bateaux chargés de vivres d'arriver jusqu'à la ville, la rivière, au-dessus et au-dessous, avait été barrée par un triple rang de chaînes.

Les habitants de Rouen, quoique du parti bourguignon, se montraient animés d'une grande résolution contre les Anglais. Le duc de Bourgogne avait envoyé dans leur ville quatre mille hommes d'armes, avec quelques-uns de ses meilleurs capitaines, et la milice rouennaise se composait de quinze mille hommes bien armés, les murailles étaient en bon état, et bien pourvues de machines de guerre; malheureusement les vivres n'étaient pas abondants. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce siége, qui dura plusieurs mois, pendant lesquels les provisions se consommèrent peu à peu. Les Rouennais, encouragés par Alain Blanchard, leur maire, firent preuve d'une valeur héroïque: ils voyaient pourtant avec inquiétude approcher le moment où les vivres allaient leur manquer. Le duc de Bourgogne, qui avait promis de venir à leur secours, s'avança jusqu'à Beauvais avec une armée. Son approche ranima les espérances des assiégés; ils étaient réduits à manger les chevaux, les chats, les rats et les animaux immondes. Afin de prolonger leur résistance, ils firent sortir de la ville douze mille individus, vieillards, femmes et enfants, pour lesquels les vivres manquaient; mais les Anglais ne laissèrent point passer ces malheureux, qui restèrent dans les fossés, et y périrent de faim et de froid. Vers le milieu de décembre, plus de cinquante mille personnes étaient mortes dans la ville. A la fin du mois, le duc de Bourgogne, trouvant qu'il n'avait pas des forces suffisantes pour attaquer les Anglais, quitta Beauvais, et se retira à Provins, en faisant dire aux assiégés qu'ils pouvaient capituler. La résistance des Rouennais avait irrité Henri V. Il exigea que la ville et tous ses habitants se remissent à sa discrétion; et pour les effrayer, il fit dresser des potences autour des murs, et ordonna d'y attacher les prisonniers. Cette exécution exalta le courage des assiégés au lieu de l'abattre. Sur la proposition d'Alain Blanchard, ils prirent la résolution désespérée de mettre le feu à la ville, et de faire ensuite une sortie générale. Cette résolution n'ayant pas été immédiatement exécutée, le découragement gagna la multitude, qui força ses chefs à renouer les négociations. Henri se montra sans générosité et sans pitié: il exigea que la garnison sortît désarmée; il consentit à faire grâce de la vie aux habitants, moyennant une rançon de trois cent mille écus d'or; mais il se réserva le droit de disposer d'Alain Blanchard, de trois autres bourgeois, d'un chevalier, et de deux bateliers qui s'étaient distingués pendant le siége. Le roi d'Angleterre prit possession de Rouen le 19 janvier à midi. Son premier acte fut de faire pendre l'héroïque chef des Rouennais; les autres en furent quittes pour la confiscation de leurs biens.

Armistice. — Conférences de Meulan. — Entrevue du duc de Bourgogne et du dauphin à Pouilly. — Prise de Pontoise par les Anglais (1419).

Peu de temps après la prise de Rouen, le roi d'Angleterre s'empara du Vexin, et s'approcha de Paris. De tous côtés on demandait la paix; les Français et les Anglais en avaient un égal besoin. — Un armistice fut signé au printemps de 1419, et des négociations commencèrent. On convint que Henri V et Charles VI auraient une conférence près de Meulan, où seraient traitées les bases d'une paix définitive. — Charles VI, atteint d'un accès de frénésie, ne put s'y rendre; et le duc de Bourgogne y accompagna la reine Isabeau et la princesse Catherine, alors âgée de dix-neuf ans, et belle comme sa mère l'avait été dans sa jeunesse. Le mariage de Catherine avec Henri V devait être le gage de la réconciliation des deux peuples; mais les négociateurs ne purent s'entendre. Le roi d'Angleterre voulait qu'on lui rendît toutes les provinces cédées par le traité de Brétigny, et de plus la Normandie, pour posséder le

tout en souveraineté absolue, sans vassalité envers le roi de France : c'était demander la moitié du royaume. Le duc de Bourgogne consentait à l'abandon de la Guyenne et de la Normandie; mais il refusait aux Anglais la Touraine, l'Anjou, le Maine et la suzeraineté de la Bretagne. On se sépara donc mécontent de part et d'autre, après des conférences qui avaient duré un mois (du 29 mai au 30 juin).

Peu de temps après, le 11 juillet, le duc de Bourgogne eut à Pouilly-le-Fort, entre Melun et Corbeil, une entrevue avec le dauphin. Il s'y rendit presque sans suite, combla le dauphin de caresses, et souscrivit à des conditions qui, en réunissant dans un seul parti les Bourguignons et les Armagnacs, semblaient devoir assurer le salut de la France. Les deux princes se séparèrent après de grandes démonstrations d'amitié. Le dauphin retourna à Melun, et le duc de Bourgogne à Pontoise, d'où il ramena le roi et la reine à Saint-Denis, laissant Pontoise, avec une partie des équipages de la cour, à la garde du seigneur de l'Ile-Adam.

La trêve avec les Anglais devait expirer le 29 juillet : le duc de Bourgogne n'avait pas songé à la renouveler. Depuis plusieurs mois les Anglais vivaient avec les Français en bonne intelligence, et comme des hommes qui s'attendent à une paix prochaine. On conçoit quelle dût être la terreur des habitants de Pontoise, lorsque le 29, à l'aube du jour, ils se virent assaillis par un corps de 3,000 hommes sous les ordres du captal de Buch. Les Anglais ayant forcé les portes par surprise, pillèrent la ville, et massacrèrent tous ceux qui ne cherchèrent point leur salut dans la fuite.

En recevant la nouvelle du désastre de Pontoise, le duc de Bourgogne quitta précipitamment Saint-Denis, et, sans traverser Paris, emmena à Troyes le roi, la reine et la princesse Catherine.

La désolation se répandit aussitôt dans l'Ile-de-France. Le *Bourgeois de Paris* a, dans son *Journal*, présenté avec beaucoup de naïveté le spectacle misérable que les malheureux réfugiés de Pontoise offraient aux habitants effrayés de la capitale.

« Le jour de Saint-Germain, à dix heures, ainsi qu'ils cuidoient ordonner d'aller jouer aux Marais, comme coustume estoit, vint à Paris un grant effroy ; car par la porte Saint-Denis, quelques vingt ou trente personnes si effrayées comme gens qui estoient n'avoit guères (naguères) eschappés de la mort, et bien y parut ; car les aucuns estoient navrés, les autres le cueur leur failloit de paour, de chault et de faing, et sembloient mieux morts que vifs.

« Si furent artés à la porte, et leur demanda-t-on l'achoison (la cause) dont grant douleur leur venoit, et ils prindrent à larmoyer, en disant : « Nous sommes de Pontoise, qui a esté cette journée « au matin prinse des Englois pour certain, et puis « ont tué, navré tout ce qu'ils ont trouvé en leur « voie ; et bien se tient pour bien eure (heureux) qui « peut eschapper de leurs mains ; car oncques Sar- « razins ne firent pis aux chrestiens. » Et ainsi qu'ils disoient, et regardoient ceulx qui gardoient la porte devers Saint-Ladre, et veoient venir grans tourbes de hommes, femmes et enfents, les uns navrés, les autres despouillés, l'autre portoit deux enfents entre ses bras ou en hostes, et estoient les femmes, les unes sans chapperon, les autres en ung pouvre corcet, et autres en leur chemises, pouvres prestres qui n'avoient que leurs chemises ou ung surpelis vestu, la teste toute découverte, et en venant faisoient si grands pleurs, cris et lamentations, en disant : « Dieu, gardez-nous par vostre grâce de de- « sespoir ; car huy au matin estions en nos maisons « aisés et manants, et à medi en suivant sommes « comme gens en exil, querant nostre pain. » Et en ce disant, les aucuns se pasmoient, les autres s'asseoïent à terre si las et si doloreusement, que plus ne pouvoient, car moult avoient perdu aucuns de sang, les autres estoient moult affeblis de porter leurs enfents; car la journée estoit très chaude et vaine ; et eussiez trouvé entre Paris et le Landit quelques trois ou quatre cents ainsi assis, qui recordoient leurs grans douleurs et leurs grans pertes de chevances et d'amis; car peu y avoit personne qu'il n'eust aucun ami ou amie, ou enfent, demourés à Pontoise. Si leur croissoit leur douleur tellement, qu'il leur souvenoit de leurs amis qui estoient demourés entre ces crueux tyrans Englois, que le pouvre cueur ne les povoit soustenir ; car foibles estoient moult, pour ce qu'encore n'avoient le plus beu ne mangé ; et aucunes femmes grosses accouchèrent en la fuite, qui tost après moururent. Et n'est nul si dur cueur qui eust vu leur grant desconfort, qui se fust tenu de plourer ne larmoyer. »

Assassinat du duc de Bourgogne (10 septembre 1419).

Après la prise de Pontoise, le dauphin envoya Tanneguy du Châtel à Troyes, pour inviter le duc de Bourgogne à une conférence à Montereau-sur-Yonne. Jean hésita longtemps s'il irait; mais enfin il s'y résolut. Comme il approchait de Montereau, quelques-uns de ses gens lui dirent que dans le lieu choisi tout était à l'avantage du dauphin, et qu'ils ne lui conseillaient pas de s'y exposer. Il s'arrêta, et tint son conseil : les uns étaient d'avis qu'il passât outre, et les autres l'en détournaient. Il ne savait à quoi se résoudre; enfin il s'écria : « Je ne puis croire que le « dauphin de France soit capable de manquer de pa- « role, et de faire une méchante action. » La dame de Giac, sa maîtresse, l'encouragea, et le pressa

d'aller à la conférence convenue : il continua sa route.

Arrivé à Montereau, Jean se fit livrer le château pour sa sûreté, y laissa la plus grande partie de sa suite, et avec dix chevaliers s'achemina vers le pont, où tout avait été préparé pour la conférence. Une loge fermée s'élevait au milieu, et de doubles barrières étaient placées aux deux extrémités.

En approchant du pont, un secret pressentiment faisait encore hésiter le duc de Bourgogne. « Il demanda à ses conseillers (dit Monstrelet) s'il leur sembloit qu'il pût aller sûrement devers le dauphin, sur les sûretés qu'ils savoient entre eux deux. Lesquels, ayant bonne intention, lui firent réponse que sûrement y pouvoit aller, attendu lesdites promesses faites par tant de notables personnes d'une partie et d'autre; et dirent que bien oseroient prendre l'aventure d'y aller avecque lui.

« Sur laquelle réponse le duc se mit en chemin, faisant aller une partie de ses gens devant lui, et entra en la première barrière, où il trouva les gens du dauphin, qui encore lui dirent : « Venez devers « monseigneur, il vous attend. » Et il dit : « Je vois « (vais) devers lui. » Et passa outre la seconde barrière, laquelle fut tantost fermée à la clef, après que lui et ses gens furent dedans, par ceux qui à ce étoient commis. Et en marchant avant rencontra messire Tanneguy du Châtel, auquel, par grand amour, il férit de la main sur l'épaule, disant au seigneur de Saint-George et aux autres de ses gens : « Vecy en qui je me fie. »

« Et ainsi passa outre jusques assez près du dauphin, qui étoit tout armé, l'épée ceinte, appuyé sur une barrière; devant lequel, pour lui faire honneur et révérence, il se mit à un genou à terre, en le saluant très humblement. A quoi le dauphin répondit aucunement, sans lui montrer quelque semblant d'amour, en lui reprochant qu'il avoit mal tenu sa promesse, et n'avoit point fait cesser guerre, ni fait vider ses gens de garnisons, ainsi que promis avoit [1].

« Et entre temps, messire Robert de Loire le prit par le bras dextre et lui dit : « Levez-vous, vous « n'êtes que trop honorable. » Et ledit duc étoit à un genou, comme dit est, et avoit son épée ceinte, laquelle étoit, selon son vouloir, trop demeurée derrière lui, quand il s'agenouilla, si mit la main pour la remettre plus devant à son aise; et lors ledit messire Robert lui dit : « Mettez-vous la main à « votre épée en la présence de monseigneur le dau« phin? » entre lesquelles paroles s'approcha d'autre côté messire Tanneguy du Châtel, qui fit un signe en disant : « Il est temps. » Et férit ledit duc d'une petite hache, qu'il tenoit en sa main, parmi le visage, si roidement qu'il chust à genou, et lui abattit le menton. Et quand le duc se sentit féru, mit la main à son épée pour la tirer, et se cuida lever pour lui défendre; mais incontinent, tant dudit Tanneguy comme d'aucuns autres, fut féru de plusieurs coups, et abattu à terre comme mort. Et prestement un nommé Olivier Layet, à l'aide de Pierre Fratier, lui bouta une épée par-dessous son haubergeon, tout dedans le ventre.

« Et ainsi que ce se faisoit, le seigneur de Nouailles, ce voyant, tira son épée à moitié pour deffendre ledit duc; mais le vicomte de Narbonne tenoit une dague en sa main, dont il le cuida férir. Et ledit de Nouailles vigoureusement se lança audit vicomte, et lui arracha sa dague des poings, et en ce faisant, fut féru d'une hache par derrière en la tête, si efforcément qu'assez bref après il mourut.

« Et entre temps que ce se faisoit, le dauphin, qui étoit appuyé sur la barrière, voyant cette merveille, se tira arrière d'icelle, comme tout effrayé; et incontinent, par Jean Louvet, président de Provence, et autres ses conseillers, fut remené en son hôtel.

« Finablement tous les dix, avec le secrétaire, qui étoient allés avec ledit duc, furent pris sans délai, excepté le seigneur de Nouailles, qui demeura mort sur la place, comme dit est, et le seigneur de Montagu, qui se sauva par-dessus la barrière vers le chastel..... »

Ainsi, dit Bossuet, mourut un méchant prince, par une méchante action, qu'on doit regarder comme un effet de la justice de Dieu, qui avait différé jusqu'à ce temps la punition du détestable assassinat commis douze ans auparavant en la personne du duc d'Orléans... Quelque soin que l'on prit de déguiser une si mauvaise action, elle fut détestée de tous les peuples. On eut en horreur les conseillers du dauphin, qui avaient abusé de sa facilité et de sa jeunesse pour lui faire violer la foi publique par un meurtre si abominable, lui que sa naissance obligeait, plus que personne, à la respecter. Le roi, poussé par sa femme, condamna par un édit le crime de son fils, et défendit à toutes les villes de lui obéir.

[1] Dans la lettre que le dauphin, pour se justifier, adressa à plusieurs *bonnes villes* du royaume, il raconte ainsi l'événement :

« Nous remontrâmes amiablement au duc comment, nonobstant la paix [*], et ses promesses, il ne faisoit, ni avoit fait aucune guerre aux Anglois, et avec ce, n'avoit fait issir les garnisons qu'il tenoit, comme il avoit été traité et promis par ledit de Bourgogne; desquelles choses nous le requîmes. — Lequel de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée à nous envahir et villener (avilir) en notre personne; laquelle, comme après nous avons su, il contendait à prétendre, et mettre en sa sujetion. De laquelle chose, par divine pitié, et par la bonté et aide de nos loyaux serviteurs, nous avons été préservés; et il, par sa folie, mourut en la place. »

[*] Le traité fait à Pouilly quelque temps auparavant, et par lequel le duc de Bourgogne s'était engagé à déclarer, dans un mois, la guerre aux Anglais.

Philippe, appelé le Bon, fils et successeur de Jean, vint demander justice à Charles VI (1420), et eut permission de s'accommoder avec le roi d'Angleterre, pour venger la mort de son père [1].

CHAPITRE XVI.

CHARLES VI. — FIN DE SON RÈGNE. — LES ANGLAIS A PARIS.

Philippe le Bon s'allie avec le roi d'Angleterre. — Traité de Troyes. — Henri V épouse Catherine de France.—Prise de Sens, de Montereau et de Melun. — Henri V à Paris. — Misère horrible, et famine dans la capitale. — Orgueil et despotisme du roi d'Angleterre. — Arrêt contre le dauphin. — Siége et prise de la ville et du marché de Meaux. — Cruauté et supplice du bâtard de Vauru. — Mort de Henri V. — Mort de Charles VI.

(De l'an 1419 à l'an 1422.)

Philippe le Bon s'allie avec le roi d'Angleterre. — Traite de Troyes. — Henri V épouse Catherine de France.—Prise de Sens, de Montereau et de Melun (1419-1420).

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe, était âgé de vingt-trois ans; son caractère, entièrement opposé à celui de Jean sans Peur, lui a fait donner le glorieux surnom de *Bon*. Ce jeune prince se trouvait à Gand lorsqu'il apprit l'attentat de Montereau. Nourri par sa vertueuse mère, Marguerite de Bavière, dans le respect et l'amour d'un père, dont sa jeunesse l'empêchait de juger les tentatives politiques, il éprouva, en apprenant sa mort, un désir insatiable de vengeance. Le courrier chargé de lui porter la triste nouvelle le trouva en compagnie de plusieurs seigneurs : «Mes amis, leur dit-il en fondant en «larmes, il faut m'aider à punir l'assassin de mon «père.» Aussitôt, emporté par la douleur, et sans égard pour la situation où devait se trouver sa jeune femme, sœur du dauphin, il courut à elle, et lui dit : «Madame, votre frère a tué mon père;» mots terribles, qui laissèrent une profonde impression dans le cœur de cette princesse, et causèrent sans doute la maladie de langueur à laquelle elle succomba au bout de trois ans.

Lorsque la nouvelle de la mort du duc de Bourgogne parvint à Paris, elle excita une émotion violente : le peuple exprima ses regrets par des menaces affreuses contre le dauphin. Le comte de Saint-Paul, chargé du commandement de la ville, fit rendre à Jean sans Peur des honneurs qui réveillèrent les passions : son oraison funèbre, prononcée par Larcher, recteur de l'Université, fit fondre en larmes l'auditoire, qui jura de le venger.

Cette mort, causée par un assassinat, ne produisit pas moins d'effet à Troyes. La reine Isabeau se montra profondément indignée contre son fils; elle publia un manifeste contre lui, et sollicita ouvertement l'alliance des Anglais. De son côté, Philippe le Bon, entraîné par le sentiment de la vengeance, implora le secours de Henri V, et lui offrit la couronne de France.

L'attentat de Montereau rendit ainsi la faction bourguignonne plus forte que jamais, et le roi d'Angleterre, qui s'était trouvé quelques mois auparavant dans une position embarrassante, n'eut plus qu'à profiter de la haine mutuelle des deux partis.

Henri V ouvrit (en 1419) à Arras un congrès, tant pour négocier avec la reine et le nouveau duc de Bourgogne, que pour traiter séparément avec les villes qui voudraient favoriser ses desseins. Philippe s'y rendit, et le comte de Saint-Paul y parut au nom de la reine.

Henri, aussi profond politique qu'habile général, sentait que pour établir solidement son autorité en France, il fallait qu'elle fût consacrée par l'assentiment des communes. Malgré l'aversion des Français pour une domination étrangère, la partie du royaume occupée par les Bourguignons avait été si malheureuse depuis plusieurs années, que l'immense majorité des habitants ne demandait que le repos, et devait naturellement se tourner vers le prince assez fort pour établir un gouvernement régulier.

Le roi d'Angleterre reçut à Arras les députés d'un grand nombre de villes, et promit de respecter leurs priviléges. Un traité, dont les préliminaires furent signés le 17 octobre 1419, porta que Henri V épouserait la princesse Catherine; que Charles VI continuerait à garder le titre de *roi*, que l'État serait gouverné par son gendre, qui prendrait le titre de *régent*, et qu'à la mort de Charles, Henri V succéderait à la couronne.

L'hiver se passa sans que le dauphin pût s'opposer à un arrangement qui livrait le royaume à un étranger.

Le 21 mai 1420, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se réunirent à Troyes avec le roi et la reine de France, et le traité d'Arras y fut confirmé.

Le 2 juin, Henri épousa la princesse Catherine : l'archevêque de Sens bénit leur mariage, et les habitants de Troyes leur prêtèrent serment de fidélité.

Sens, Montereau et Melun étaient occupés par les partisans du dauphin : Henri résolut de s'emparer de ces villes avant de faire son entrée à Paris. Sens n'opposa aucune résistance : Henri se rendit à la cathédrale, suivi de l'archevêque, auquel il dit : «Vous «m'avez donné une femme, je vous rends la vôtre.» Ce mot fit fortune, parce qu'on crut apercevoir que

[1] BOSSUET, *Hist. de France.*

Henri aurait cette affabilité qui avait surtout distingué les rois français. On ne tarda pas à reconnaître qu'on avait mal jugé ce prince, aussi altier qu'ambitieux.

Montereau ne fut pas mieux défendu que Sens; le duc de Bourgogne y rendit les derniers devoirs à son père, dont il fit transporter le corps à la chartreuse de Dijon. Melun capitula, et Henri se disposa à faire dans Paris une entrée triomphante.

Henri V à Paris. — Misère horrible, et famine dans la capitale (1420).

« Depuis (après) que la ville de Melun fut prinse, dit le *Bourgeois de Paris,* nos seigneurs, c'est à sçavoir : le roy de France, le roy d'Angleterre, les deux roynes, le duc de Bourgongne, le duc Rouge [1], et plusieurs seigneurs, tant de France que d'ailleurs, entrèrent à Paris (le 1er décembre) à (avec) grant noblesse.

« Toute la rue Sainct-Denys, par où ils entrèrent, depuis la seconde porte jusques à Nostre-Dame de Paris, estoit encourtinée et parée moult noblement; et la plus grant partie des gens de Paris qui avoient puissance estoient vestus de rouge couleur.

« Et fut faicte en la rue de la Kalende, devant le palais, un moult piteux mystère de la passion de Nostre-Seigneur au vif, selon que elle est figurée autour du cueur de Nostre-Dame de Paris; et duroient les eschaffaux environ cent pas de long, venant de la rue de la Kalende jusques aux murs du palais; et n'estoit homme qui veist le mystère, à cui le cueur ne apiteast.

« Ne oncques princes ne furent receus à plus grant joye qu'ils furent; car ils encontroient par toutes les rues processions de prestres revestus de chappes et de surpeliz, portant sanctuaires, chantant *Te Deum laudamus,* ou *Benedictus qui venit.* Et fut entre cinq ou six heures après midi, et toute la nuit, quant ils revenoient en leurs églises; et ce faisoient si liement et de si joyeux cueur, et le commun par cas pareil; car rien qu'ils feissent pour complaire auxdits seigneurs ne leur ennuyoit. »

Ces démonstrations de joie étaient excitées par l'espérance que la misère générale allait finir, espérance qui fut déçue.

« La plus grant partie, espécialement le menu peuple, avoit très-grant pouvreté de faim; car ung pain, qu'on avoit au temps devant pour quatre deniers parisis, coustoit quarante deniers parisis, et n'estoit nul qui en pust finer (trouver), s'il n'alloit devant le jour chez le boulanger, et donner pintes et chopines aux maistres et aux varlets pour en avoir; et n'y avoit vin en ce temps qui ne coustât douze deniers la pinte du moins : mais on ne le plaignoit point qui en povoit avoir; car quant ce venoit environ huit heures, il y avoit si très-grant presse à l'huys des boulangers, que nul ne le croiroit qui ne l'auroit veu; et les pouvres créatures qui pour leurs pouvres maris qui estoient aux champs, ou pour leurs enfants qui mouroient de faim en leurs maisons, quand ils n'en povoient avoir pour leur argent ou pour la presse.

« Après celle heure, ouyssiez parmi Paris piteux plaints, piteux cris, piteuses lamentations, et petitz enfants crier : *Je meurs de faim;* et sur les fumiers pussiez trouver ci dix, ci vingt ou trente enfants, fils et filles, qui là mouroient de faim et de froit, et n'estoit si dur cueur qui par nuyt les ouist crier : *Hélas, je meurs de faim, hélas, je meurs de froit!* qui grant pitié n'en eust; mais les pouvres mesnaigiers ne leur povoient aider, car on n'avoit ne pain, ne blé, ne buche, ne charbon... Cette misère dura tout l'hyver et plus...

« Et en bonne vérité il fit le plus long hyver que homme eust veu passé avoir quarante ans; car les foires de Pasques il négeoit, il geloit, et faisoit toute la douleur de froit que on povoit penser. Et la grant pouvreté que aucuns des bons habitants de la bonne ville de Paris véoient souffrir, émut eux tant, qu'ils achептèrent maisons trois ou quatre, dont ils firent hospitaux pour les pouvres enfants qui mouroient de faim parmi Paris, et avoient là potaige et bon feu et bien couchez. Et en moins de trois mois avoit en chacun hospital bien quarente lits ou plus bien fourniz, que les bonnes gens de Paris y avoient donnés, et estoit l'ung en la Heaumerie, ung autre devant le Palays, et l'autre en la place Maubert.

« Et, en vérité, quant ce vint sur le doux temps, comme en avril, ceux qui en hyver avoient fait leurs beuvages comme despence de pommes ou de prunelles, quant plus n'y en avoit, ils vuidoient leurs pommes ou leurs prunelles en mi la rue, en intencion que les porcs de Sainct-Anthoine les mangeassent : mais les porcs n'y venoient pas à temps; car aussitost que elles y estoient getées, estoient prinses des pouvres gens, de femmes et d'enfants qui les mangeoient par grant saveur, qui estoit une très-grant pitié; car ils mangeoient ce que les porceaux ne daignoient manger; ils mangeoient trougnons de choux sans pain ne sans cuire, les herbettes des champs sans pain et sans sel. »

Orgueil et despotisme du roi d'Angleterre. — Arrêt contre le dauphin (1421).

A son retour à Paris, Charles VI, vieilli dans les souffrances, victime des passions de sa famille, mais

[1] Le duc de Bedford, frère du roi Henri

toujours cher à son peuple, alla avec la reine habiter l'hôtel Saint-Pol, son ancienne demeure : Henri s'établit au Louvre.

Le roi d'Angleterre, comme régent, convoqua les états généraux ; il n'eut point pour cette assemblée les égards que la crainte avait inspirés à tous ceux qui, sous ce règne, étaient parvenus à la puissance par la faveur du peuple. Il parla en conquérant, rétablit la gabelle, les aides, et d'autres taxes odieuses, anciens prétextes de révolte ; il refondit les monnaies, et les altéra ; il abolit les concessions qui avaient été faites depuis quarante ans, et devint maître absolu. On le craignait, il fut obéi ; et l'anarchie, suivant l'ordre naturel des choses, fit place au despotisme.

La reine Isabeau, qui s'était flattée de régner sous le nom de son gendre, n'eut aucun crédit, et cependant continua à travailler avec ardeur à la ruine du seul fils qui lui restait.

Henri plaça autour du vieux roi des hommes à lui ; les fidèles serviteurs de Charles VI furent congédiés : il ne resta dans son intimité que quelques vieillards, anciens compagnons de sa jeunesse, peu redoutables à l'usurpateur, et n'ayant à offrir à leur maître qu'un dévouement sans puissance et de stériles vœux. Les hommes qui avaient livré leur pays au roi d'Angleterre ne tardèrent pas à éprouver les effets de son despotisme et de son orgueil. Le maréchal de l'Ile-Adam, auteur de la ruine des Armagnacs, s'attendait à de nombreuses faveurs : il fut bientôt cruellement détrompé. « Le seigneur de l'Isle-Adam, dit Pierre de Fenin dans ses *Memoires,* estoit revenu de Sens en Bourgogne, où il avoit tenu garnison ; il alla devers le roy Henry pour aucune affaire qu'il avoit : il estoit alors mareschal de France. Or, quand il vint vers ce roy Henry, il avoit lors vestu une robbe de blanc gris : après que ce roy l'eut salué et parlé à luy, il luy demanda : « L'Isle-Adam, est-ce « là la robbe de mareschal de France ? » Et le seigneur de l'Isle-Adam respondit : « Tres-cher sei- « gneur, je l'ay faite pour venir depuis Sens jusques « icy. » Et en parlant, il regardoit ce roy Henry lors assis dans sa chaire. Adonc ledit roy luy dit : « Com- « ment osez vous ainsi regarder un prince au visage ? » Et le seigneur de l'Isle-Adam repartit : « Très-re- « douté seigneur, c'est la guise de France, et si au- « cun n'ose regarder celuy à qui il parle, on le tient « pour mauvais homme, et traistre, et pour Dieu ne « vous en desplaise. » A quoy ledit roy respondit : « Ce n'est pas notre guise. » Et il le fit arrester prisonnier, et mettre en prison en intention que jamais il n'en sortiroit ; il l'auroit fait mourir, si ce n'eust esté la prière du duc Philippe de Bourgogne, lequel le requit fort spécialement qu'il ne mourust point. »

Le duc de Bourgogne parut devant Henri V comme un suppliant pour obtenir que son père fût vengé. Le conseil et le parlement furent solennellement réunis dans la grande salle de l'hôtel Saint-Pol. Philippe s'y rendit, revêtu d'habits de deuil : il appela sur la tête des assassins de son père la punition la plus rigoureuse. Larcher, recteur de l'Université, qui avait fait l'oraison funèbre de Jean sans Peur, l'appuya avec beaucoup de chaleur. Le dauphin fut condamné pour un crime dont il n'avait été que le témoin. Un jugement, revêtu du sceau de son père, le déclara privé de toute succession, et délia ses vassaux du serment de fidélité. Le préambule de ce jugement porte cette formule : *Sur le rapport du roi d'Angleterre, héritier et régent de France.* Charles VI y appelle Henri *son très-amé fils,* et qualifie son héritier légitime de *soi-disant dauphin.*

Charles, dauphin, appela de cet arrêt à Dieu et à son épée : ses malheurs et l'orgueil de son ennemi augmentèrent le nombre de ses partisans. Le centre et le midi de la France se déclarèrent en sa faveur. Il fit un traité d'alliance avec le roi d'Écosse, qui lui envoya un secours de sept mille hommes, sous les ordres du comte de Buchan.

Henri était parti pour l'Angleterre au commencement de 1421, laissant le gouvernement de Paris au comte d'Exeter, son oncle, et le gouvernement de la Normandie au duc de Clarence, son frère. Le duc de Clarence envahit l'Anjou ; le comte de Buchan le défit et le tua près de Beaugé. Ce premier avantage, en montrant que les Anglais n'étaient pas invincibles, ranima les espérances des véritables amis de la France, et valut au dauphin l'alliance du duc de Bretagne.

Siége et prise de la ville et du marché de Meaux (1422).

Le roi d'Angleterre revint précipitamment en France. Il signala son retour par de nouveaux impôts, et par une nouvelle altération des monnaies. Il se mit ensuite à la tête de l'armée, repoussa le dauphin, qui s'était avancé jusqu'à Chartres, et entreprit le siége de Meaux.

« L'an 1422, dit Pierre de Fenin, le roi d'Angleterre tenoit le siége devant la ville de Meaux en Brie, devant laquelle il y avoit grande puissance d'Anglois, et autres gens de guerre de France. Dedans Meaux, estoient capitaines pour le dauphin le bastard de Vauru et Pierron de Lupe, lesquels estoient hommes de guerre, et avoient bonnes gens avec eux, qui bien et vaillamment deffendirent la ville. Tandis que le susdit roy estoit devers Meaux, ceux de la ville crioient plusieurs vilenies aux Anglois, entre autres il y en eut qui poussèrent un asne jusques sur les murs de la ville, où ils le faisoient braire à force de coups qu'ils luy donnoient ; puis ils crioient aux Anglois que *c'estoit Henry, leur roy*, et qu'ils vins-

sent le rescoure (délivrer). De telles choses et autres se courouça fort iceluy roy Henry contre eux, et leur en sceut mauvais gré, comme depuis il apparut; car il fallut que ceux qui avoient fait cette action luy fussent livrez, lesquels ce roy fit pendre sans nul mercy.

«Quand ce roy eut demeuré bien cinq mois devant la ville et marché de Meaux, ceux de la ville tombèrent en dissension les uns contre les autres, et pour ce subjet perdirent leur ville, que ledit roy gagna, et se logea ensuite, luy et la plus grande partie de ses gens en icelle; par quoy ledit marché fut fort approché et assiégé de tous costez par les Anglois.

«Après que ce roy eut gagné icelle ville, il emporta une isle, qui est assez prez du marché, où il posa plusieurs de ses gens, et encore y fit asseoir quantité de grosses bombardes, dont les murailles d'iceluy marché furent toutes rasées: de sorte qu'il ne restoit plus à ceux de dedans qu'un petit devant pour se défendre contre les Anglois; mais leur roy le fit assaillir: l'assaut en dura bien sept ou huit heures continuellement, car les *Dauphinois* (partisans du dauphin) se deffendirent trez-vaillamment, et tant combattirent, qu'ils n'avoient plus aucunes lances dedans ce marché, sinon trez-peu, manque de quoi ils se servoient de hastiers de fer à faute de lances, et firent tant, que pour cette fois ils chassèrent lesdits Anglois hors de leurs fossez.

«Par plusieurs autres fois, le roy fit recommencer grandes escarmouches contre les Dauphinois qui restoient dedans ledit marché; et tant le fit approcher et attaquer, qu'il estoit enfin en sa liberté de les prendre d'assaut, s'il eust voulu; mais il ne le fit pas, afin de les avoir mieux à sa volonté, et aussi pour en tirer plus grand profit. Ledit roy employa, en tout, onze mois devant Meaux, et au onzième, ceux du marché (qui se voyoient en danger d'être emportez d'assaut) requirent de traiter avec luy. Finalement il fallut qu'ils se rendissent à la volonté de ce roy, sans aucune grâce ny composition, combien qu'ils avoient encor des vivres dedans ce marché bien pour trois mois.»

Cruauté et supplice du batard de Vauru (1422).

Après la prise de Meaux, le bâtard de Vauru, qui s'était deshonoré par ses cruautés, fut mis à mort sur l'ordre de Henri V. Un de ses cousins, non moins cruel que lui, fut aussi pendu. «Le bastart de Vauru, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, fut traisné parmi toute la ville de Meaux, et puis eut la teste coupée, et son corps pendu à ung orme, lequel il avoit nommé à son vivant l'*arbre de Vauru*, et dessus lui fut mise sa teste en une lance au plus haut de l'arbre, et son estendart dessus son corps. Empres lui fut pendu un larron meurdrier, nommé Denis de Vauru, lequel se nommoit son cousin pour la grant cruauté dont il estoit plain.

«On n'ouyt oncques parler de plus cruel chrestien en tyrannie que le batart de Vauru: touts hommes de labour qu'il pouvoit attraper, ou faire attraper, quant il véoit qu'ils ne povoient de leur rançon finer, il les faisoit mener liez à queues de chevaux à son orme tout battant, et s'il ne trovoit bourrel prest, lui-mesme les pendoit, ou celui qui fut pendu avecques lui, qui se disoit son cousin. Et pour certain, tous ceux de ladite garnison ensuivoient la cruaulté de ces deux tyrans.

«Vecy une dampnable cruauté que ledit de Vauru fist. Il print ung jeune homme en faisant son labour, il le lia à la queue de son cheval, et le mena battant jusques à Meaux, et puis le fist gehenner; pour laquelle douleur le jeune homme lui accorda ce qu'il demandoit pour eschever (éviter) la grant tyrannie qu'ils lui faisoient souffrir, et fut à si grand finance, que tels trois ne l'eussent pu payer. Le jeune homme manda à sa femme, laquelle il avoit espousée en cel an, et estoit assez prest de terme d'avoir enfent, la grant somme en quoi il s'estoit assis pour eschever (éviter) la mort et le quassement de ses membres.

«Sa femme, qui moult l'aimoit, y vint, qui cuida améliorer le cueur du tyran; mais rien n'y esploita: ains lui dit que s'il n'avoit la rançon à certain jour nommé, qu'il le pendroit à son orme. La jeune femme commanda son mari à Dieu moult tendrement plourant, et lui, d'autre part, plouroit moult fort pour la pitié qu'il avoit d'elle. Adoncq se départit la jeune femme, maudissant fortune, et fist le plustost qu'elle pot finance, mais ne pot pas au jour qui nommé lui estoit, mais environ huit jours après.

«Aussitot que le jour que le tyran avoit dit fut passé, il fist mourir le jeune homme, comme il avoit fait les autres, à son orme, sans pitié et sans merci. La jeune femme, aussitost qu'elle pot avoir fait finance, si vint au tyran, et lui demanda son mari en plourant moult fort, car tant lassée estoit, que plus ne se povoit soustenir, tant pour l'heure du travail (de son accouchement) qui approchoit, que pour le chemin qu'elle avoit fait; brief, tant de douleur avoit, qu'il la convint pasmer.

«Quant elle revint, si se leva moult piteusement, et demanda son mari de rechief; et tantost lui fut respondu que jà ne le verroit, tant que sa rançon fust payée. Si attendit encore, et veit plusieurs laboureurs amener devant lesdits tyrans, lesquels, aussitost qu'ils ne povoient payer leur rançon, estoient noyés ou pendus sans merci. Si eut grant paour de son mari; car son pauvre cueur lui jugeoit moult mal; néantmoins amour la tint de si près, qu'elle leur bailla ladite rançon de son mari. Aussi-

tot qu'ils orént la pécune, ils lui dirent qu'elle s'en allast d'illec, et que son mari estoit mort ainsi que les autres villains.

« Quant elle ouyt leur très-cruelle parole, si eut tel deuil à son cueur, que nulle plus, et parla à eux comme femme forcenée... Quant le faux et cruel tyran, le bastard de Vauru, veit qu'elle disoit paroles qui pas ne lui plaisoient, si la fit battre de bastons, et mener tout battant à son orme, et lui fist accoler et la fist lier, et puis lui fist coupper tous ses draps si très courts, qu'on la povait veoir jusques au nombril... Et dessus elle avoit quatre-vingt ou cent hommes pendus, les ungs hauts, les autres bas, et aucune fois, quant le vent les faisoit brandiller, touchoient à sa teste, qui tant lui faisoient de frayour, qu'elle ne se povoit soustenir sur pied; les cordes dont elle estoit liée coppoient la char de ses bras; si crioit la pouvre lasse moult hauts cris et piteuses plaintes.

« En cette douloureuse doulour où elle estoit, vint la nuit, si se desconforta sans mesure, comme celle qui trop de martyre souffroit; et quant il lui souvenoit de l'horrible lieu où elle estoit, qui tant estoit epouvantable à humaine nature, si recommençoit sa douleur si piteusement, en disant : « Sire Dieu, « quant me cessera cette pesme doulour que je souf« fre. » Si crioit tant fort et longuement, que de la cité la povoit-on bien ouyr : mais il n'y avoit nul qui l'eust osé oster dont elle estoit, que n'eust été mort. En ces douloureux cris, le mal de son enfant la print, tant pour la doulour de ses cris, comme de la froidure du vent, qui, par dessous, l'assaillait de toutes parts; ces ondées la hastèrent plus. Si erla tant haut, que les loups qui là repperoient (venoient) pour la charongne vinrent à son cri droit à elle, et de toutes parts l'assaillirent espécialement au pouvre ventre, qui descouvert estoit, et lui ouvrirent à leurs cruelles dents, et tirèrent l'enfant hors par pièces, et le remenant (reste) de son corps despecerent. Tout ainsi fina celle pouvre créature. »

Mort de Henri V. — Mort de Charles VI (1422).

Malgré tout son désir de secourir Meaux, le dauphin n'avait pu faire aucune entreprise en faveur de cette ville. — Vaincu dans les provinces voisines de la capitale, il résolut d'attaquer les États du duc de Bourgogne, entra dans le Nivernais, et assiégea Cosne.

Le roi d'Angleterre accourut au secours de son allié; mais, attaqué de la fistule, maladie qu'on appelait alors le *mal de saint Fiacre,* et pour laquelle on ne connaissait aucun remède, il fut obligé de s'arrêter à Melun, d'où il revint au château de Vincennes. Les approches de la mort ne lui firent rien perdre de sa fermeté. Il appela les princes de son sang, et Hue de Lannoy, envoyé du duc de Bourgogne. Après leur avoir recommandé sa femme et son fils (né le 5 décembre 1421), il donna aux ducs de Bourgogne et de Bedford la régence de la France, au duc de Glocester la régence de l'Angleterre, et au duc de Warwick la surintendance de l'éducation du jeune roi. Il les conjura de vivre unis, et insista qu'ils ne délivrassent pas, avant la majorité de son fils, les princes français prisonniers en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Il reçut ensuite les secours de la religion : tandis qu'on lui lisait le psaume *Miserere,* où se trouvent ces mots : *ut ædificentur muri Jerusalem,* il dit qu'il avait eu le projet, après avoir pacifié la France, d'aller délivrer la terre sainte. Il mourut à l'âge de trente-six ans, le 30 août 1422.

La mort de Henri V, qui devait relever les espérances du dauphin, ne produisit d'abord aucun effet favorable à sa cause. Le duc de Bourgogne refusa de prendre part à la régence, et le duc de Bedford, devenu l'unique dépositaire du pouvoir absolu, parvint à faire rompre le traité récemment conclu entre l'héritier de la couronne et le duc de Bretagne.

Charles VI suivit de près son gendre au tombeau; il mourut le 24 octobre. La reine Isabeau, quoique habitant le même palais, n'assista pas à ses derniers moments. Le malheureux roi n'eut près de lui que son premier gentilhomme, son confesseur, et son aumônier. Le duc de Bedford se fit un devoir d'assister à ses funérailles, où l'on ne vit aucun prince du sang de France. Lorsque le cercueil fut déposé dans l'église de Saint-Denis, un huissier cria à haute voix : « Priez pour l'âme de Charles VI, roi de « France : Vive Henri de Lancastre, roi de France et « d'Angleterre. »

CHAPITRE XVII.

CHARLES VII. — SIÉGE D'ORLÉANS.

Charles VII proclamé roi à Espally. — Henri VI proclamé roi à Paris. — Le duc de Bedford régent. — Premières années du règne de Charles VII. — Défaite des Français à Crevant et à Verneuil. — Le connétable de Richemont et les favoris du roi. — Première apparition des Bohémiens ou Égyptiens. — Récits populaires à leur sujet. — Siége d'Orléans par les Anglais. — Mort du comte de Salisbury, remplacé par le duc de Suffolk. — *Journée des harengs.* — Les Orléanais proposent de remettre leur ville au duc de Bourgogne. Le duc de Bedford s'y oppose. — Situation critique d'Orléans.

(De l'an 1422 à l'an 1429.)

Charles VII proclamé roi à Espally. — Henri VI proclamé roi à Paris. — Le duc de Bedford régent. — Premières années du règne de Charles VII. — Défaite des Français à Crevant et à Verneuil. — Le connétable de Richemont et les favoris du roi (1422-1428).

Le dauphin se trouvait au château d'Espally, en Velay, d'autres disent à Meun-sur-Yèvre, en

Berri, lorsqu'il apprit la mort de son père. « Proclamé roi par le petit nombre de fidèles qui l'environnaient (dit M. de Chateaubriand), il s'habille de noir, et entend la messe dans la chapelle du château; puis on déploie la bannière aux fleurs de lis d'or : une douzaine de serviteurs crient *Noel!* et voilà un roi de France. »

Le nouveau roi, proclamé, le 25 octobre 1422, à Espally, se fit peu de temps après sacrer à Poitiers.

Charles VII, alors, n'avait pas encore vingt ans.— «Ses affaires étaient, sinon désespérées, du moins dans une situation très-critique. Il se voyait réduit aux seules provinces du Dauphiné, du Languedoc, du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Berri, du Poitou, de la Saintonge, de la Touraine et de l'Orléanais, et encore, dans ces provinces, beaucoup de seigneurs avaient profité des troubles pour se déclarer indépendants, ou avaient pris des engagements avec l'ennemi. La régence d'Écosse et le duc de Milan paraissaient disposés à aider Charles, mais ne pouvaient faire que de faibles efforts en sa faveur. Le roi de Sicile, Louis III, comte de Provence et duc d'Anjou, qui aurait pu lui fournir des soldats, venait de partir pour Naples avec toutes ses troupes. — Les Anglais occupaient la Normandie, la Champagne, la Picardie, l'Ile-de-France et la Guyenne; ils avaient pour alliés le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne. Ils étoient maîtres de Paris, ville dès lors si importante, que, suivant le duc de Bedford, *de sa possession dépendait la seigneurie du royaume.* Les villes et les provinces les plus riches et les plus populeuses obéissaient aux Anglais, qui disposaient, contre Charles, de toutes les forces de l'Angleterre, des deux Bourgognes, et des deux tiers de la France. Presque tous les ports de mer étaient en leur pouvoir, et le nouveau roi, qui n'avait point de marine, ne pouvait ni empêcher l'arrivée de leurs renforts, ni favoriser le transport des secours que l'Écosse lui envoyait. Les troupes royales étaient découragées par les revers; les Anglais avaient cette confiance que donne une longue suite de succès. »

Le duc de Bedford avait trop d'expérience pour ne pas chercher à mettre son autorité à l'abri de l'inconstance populaire. Il remarqua de l'hésitation dans le parlement lorsqu'il fit proclamer Henri VI. En conséquence, et aussitôt après les obsèques de Charles VI, il chercha à resserrer, par un acte solennel, les liens qui attachaient à sa cause les cours souveraines, les corporations, les habitants de Paris, et ceux de toutes les villes qui avaient adhéré au traité de Troyes. Il réunit dans une assemblée les présidents et les conseillers du parlement, les magistrats des cours supérieures, ceux du Châtelet, l'évêque de Paris, l'Université, les prévôts, les échevins et les principaux bourgeois, et leur fit lui-même prêter serment à Henri VI. Il chargea ensuite les prévôts de faire prêter individuellement un pareil serment à tous les habitants de Paris, qui furent mandés à l'hôtel de ville. Personne ne put s'y soustraire, pas même les religieux, les artisans et les domestiques. Il en fut de même dans les autres villes qui avaient reconnu son autorité.

Cependant les hostilités entre les Anglais et les Français continuaient avec activité ; les troupes royales éprouvèrent de nombreux échecs ; la plupart des villes de la Normandie qui tenaient pour Charles VII furent prises. — Le 1er juillet 1423, les Français éprouvèrent près de Crevant-sur-Yonne une défaite signalée ; et l'année suivante, ils perdirent, le 17 août, la bataille de Verneuil, où le comte de Buchan, devenu connétable de France, fut tué, et où le duc d'Alençon fut fait prisonnier.—La Hire, qui commandait en Champagne, y éprouva aussi des revers qui l'obligèrent à évacuer cette province.

Le jeune roi se vit obligé de se séparer de ses vieux amis du parti d'Armagnac, et d'offrir l'épée de connétable au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, général distingué, qui leva une armée pour le servir.

Richemont espérait rattacher à la cause royale le duc de Bourgogne; il força Charles VII d'exiler de sa cour Tanneguy du Châtel et tous ceux qui avaient pris part à l'assassinat de Jean sans Peur. Charles VII, d'un caractère faible et inappliqué, avait besoin d'un favori. Il accorda successivement son amitié au sire de Giac, et à Lecamus de Beaulieu, qui essayèrent de s'opposer aux vues du connétable, et qui furent tous deux mis à mort par le farouche prince breton. Celui-ci, afin de fixer le caractère mobile de Charles VII, et de conserver son influence, voulut donner lui-même un favori au jeune roi, et lui proposa le sire de La Trémouille. Charles VII lui dit, en souriant : « Beau cousin, vous me le baillez, « mais vous vous en repentirez, car je le connais « mieux que vous. » La Trémouille, en effet, profita de son accès auprès du roi pour ruiner entièrement le crédit de Richemont, et pour brouiller Charles VII avec le connétable, qui fut exilé en 1428, au moment où ses services devenaient le plus nécessaires.

Les intrigues de la petite cour de Charles VII n'avaient point empêché le connétable de s'occuper activement de la guerre contre les Anglais. Il n'avait pu les empêcher de s'emparer du Mans; mais il leur avait pris Pontorson, Gallerande et La Flèche.— Dunois, bâtard d'Orléans, jeune homme de vingt-trois ans, s'était fait connaître en 1426 par la prise de Montargis, et par la défaite du comte de Warwick.

Cependant la position de Charles VII devenait de plus en plus critique. C'est à tort, toutefois, qu'on

accuse ce roi, retiré successivement à Bourges et à Chinon, de ne s'être occupé que de fêtes, et d'avoir dissipé en folles dépenses les subsides que lui fournissaient les provinces fidèles. Des historiens, qui ont confondu les époques, ont cité le mot de La Hire, qui, consulté par Charles VII sur l'ordonnance d'une fête, répondit que *jamais il ne s'estoit trouvé roy qui perdist si joyeusement son royaulme.* D'après le témoignage des contemporains, il est constant que le roi se trouvait à Bourges dans un état de détresse tel, qu'il fut obligé de composer pour une somme de quarante livres, due au chapelain qui avait baptisé le dauphin Louis, et que cette somme ne fut acquittée qu'au bout de quelque temps. A peu près à la même époque, le trésorier du roi à Bourges n'avait pas plus de quatre écus dans sa caisse. Martial, de Paris, dans ses *Vigiles de Charles le septiesme,* dit :

Un jour que La Hire et Poton
Le veindre veoir ; pour festoyement,
N'avoit qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.
Las ! cela est bien au rebours
De ces viandes délicieuses,
Et des mets qu'on a tous les jours
En dépenses trop somptueuses.

Si l'histoire peut reprocher à Charles VII une inconcevable apathie, elle ne peut l'accuser d'avoir poussé l'oubli de ses devoirs jusqu'à détourner pour ses plaisirs l'argent destiné à l'entretien de ses soldats.

Première apparition des Bohémiens ou Égyptiens. — Récits populaires à leur sujet (1427).

Ce fut en l'année 1427 que parut pour la première fois à Paris une bande de ces vagabonds nomades dont l'origine certaine est encore inconnue, et auxquels on a donné en France le nom de *Bohémiens* ou *Égyptiens.* Malgré la triste préoccupation que les événements de la guerre donnaient aux Parisiens, la soudaine apparition de ces étrangers excita au plus haut degré la curiosité du peuple, et fit une espèce de diversion aux malheurs publics. « Le dix-septième jour d'aoust, dit le *Bourgeois,* dont nous avons le *journal* sous les yeux, vindrent à Paris douze penanciers, comme ils disoient ; c'est à sçavoir : ung duc et ung comte, et dix hommes tous à cheval, et lesquels se disoient très-bons chrestiens, et estoient de la Basse-Égypte, et encore disoient qu'il n'avoit pas grand temps que les chrétiens les avoient subjugués et tout leur pays, et tous faits christianer, ou mourir ceux qui ne le vouloient estre ; ceux qui furent battisés furent signeurs du pays comme devant, et promisrent d'estre bons et loyaux, et de garder la foy de Jésus-Christ jusqu'à la mort. Vrai est, comme ils disoient, que après aucun temps les Sarrazins les vindrent assaillir ; quant ils les virent, eux peu fermes en nostre foy, sans endurer guères la guerre, et sans faire leur devoir de leur pays deffendre, se rendirent à leurs ennemys, et devindrent Sarrazins comme devant. Il advint après que les Chrestiens, comme l'empereur d'Allemagne, le roy de Poullaine (Pologne) et autres signeurs, quant ils sorent qu'ils orent ainsi faulcement et sans graut peine laissée nostre foy, et qu'ils estoient devenus sitost Sarrazins et idolâtres, leur courrurent sus, et les vainquirent... Et l'empereur et les autres signeurs, par délibéracion de conseil, dirent que jamais ne tenroient terre en leur pays, si le pape ne le consentoit, et qu'il convenait que là allassent au Saint-Père, à Rome ; et là allèrent tous, petits et grands, à moult grant peine. Quant là furent, ils confessèrent en général leurs péchés. Quant le pape eut ouy leur confession, leur donna en penance (pénitence) d'aller sept ans en suivant parmi le monde, sans coucher en lit, et pour avoir aucun confort pour leur despense, ordonna, comme ils disoient, que tout évesque et abbé portant crosse leur donnoit pour une fois dix livres tournois ; et leur bailla lettres faisant mencion de ce aux prélats d'église, et leur donna sa beneisson ; puis se departirent ; et furent avant cinq ans par le monde qu'ils vinssent à Paris.

« Après les douze devant dits, et le jour Sainct-Jehan decolace (29 août) vint le commun, lequel on ne laissa point entrer dedans Paris ; mais par justice furent logés à la Chapelle Sainct-Denys ; et n'estoient point plus en tout d'hommes, de femmes et d'enfents de cent ou six vingts, et quant ils se partirent de leur pays, estoient mille ou doze cents ; mais le remenant estoit mort en la voye, et leur roy et leur royne ; et ceux qui estoient en vie avoient espérance d'avoir encore des biens mondains ; car le Sainct-Père leur avoit promis qu'il leur donneroit pays pour habiter bon et fertile, mais qu'ils de bon cueur achevassent leur penance.

« Quant ils furent à la Chapelle, on ne vit oncques plus grant allée de gens à la beneisson du Landit que là alloit de Paris, de Sainct-Denys et d'entour Paris pour les voir. Et vrai est que les enfents d'iceux estoient tant habilles fils et filles, que nuls plus ; et le plus et presque tous avoient les deux oreilles percées, et chacune oreille ung anel d'argent, ou deux en chacune, et disoient que c'estoit gentillesse en leur pays. Les hommes estoient très-noirs, les cheveux cre pés, les plus laides femmes que on pust voir, et les plus noires, toutes avoient le visage de plaie, les cheveux noirs comme la queue d'ung cheval, pour toutes robbes une vieille flaussoie très-grosse d'un lien de drap ou de corde liée sur l'espaulle, et dessous ung povre roquet ou che-

mise pour tous parements. Brief c'estoient plus pouvres créatures que on vit oncques venir en France de age d'homme.

« Néanmoins lour pouvreté, en la compagnie avoit sorcières qui regardoient es mains des gens, et disoient ce que advenu leur estoit ou à advenir, et mirent contans (querelles) en plusieurs mariaiges; car elles disoient au mari : « Ta femme t'a fait *coux* » ou à la femme : « Ton mari t'a fait *coulpe.* » Et qui pis estoit, en parlant aux créatures par art magique ou autrement, ou par l'ennemi d'enfer, ou par entregent d'abilité, faisoient vuides les bourses aux gens. Et le mettoient en leur bourse, comme on disoit. Et vrayement j'y fut trois ou quatre fois pour parler à eux; mais oncques ne m'apperçu d'ung denier de perte, ne ne les vis regarder en main; mais ainsi le disoit le peuple partout : tant que la nouvelle en vint à l'évesque de Paris, lequel y alla et mena avecques lui ung frere mineur nommé le Petit, jacobin, lequel, par le commandement de l'évesque, fist là une belle prédicacion en excommuniant tous ceux et celles qui ce faisoient, et avoient cru et monstré leurs mains; et convinssent qu'ils s'en allassent, et se partirent le jour Nostre-Dame en septembre (8 septembre), et s'en allèrent vers Pontoise. »

Siége d'Orléans par les Anglais.—Mort du comte de Salisbury, remplacé par le duc de Suffolk (1429).

Une armée anglaise, commandée par Salisbury, avait pénétré dans l'Orléanais, et après s'être emparée des divers châteaux de la province, était venue, le 14 octobre 1428, mettre le siége devant Orléans. Aussitôt que l'on soupçonna les projets des Anglais, une foule d'illustres chevaliers se jetèrent dans la place, et les habitants montrèrent autant de dévouement que de résolution. Ils se taxèrent volontairement pour subvenir aux frais du siége, et démolirent eux-mêmes le faubourg situé au delà de la Loire, et qui aurait facilité les attaques de l'ennemi. Salisbury essaya d'abord de s'emparer du pont, défendu par le fort des Tournelles, et le fit battre vivement avec son artillerie. Hume et d'autres historiens remarquent que le siége d'Orléans fut le premier où l'artillerie devint une arme importante; on s'y servit des bombardes, qui lançaient des boulets de pierre du poids de cent à cent cinquante livres. Les assiégés ayant été sur le point d'enlever les redoutes des assiégeants, ceux-ci les firent entourer de fossés et de palissades : c'est, dit-on aussi, le premier exemple de redoutes fortifiées.

Le général anglais, jugeant la brèche praticable, fit donner l'assaut au fort des Tournelles; mais les habitants rivalisèrent d'ardeur avec la garnison : « Les femmes elles-mêmes, dit une ancienne *Histoire du siége d'Orléans,* ne cessoient de porter très-diligemment à ceux qui deffendoient le boulevart plusieurs choses nécessaires, comme eaux, huiles et graisses bouillantes, chaux, cendres, chausses-trappes... Aulcunes furent vues durant l'assaut, qui Angloys repoussoient à coups de lances des entrées du boulevart, et ès fossez les abattoient. » Les Anglais furent repoussés.

Salisbury fit alors poursuivre les travaux d'une mine commencée dès les premiers jours du siége, et bientôt les fortifications ne furent plus soutenues que sur des étais auxquels l'ennemi pouvait mettre le feu d'un moment à l'autre. Mais les assiégés avaient construit au milieu du pont un autre fort adossé à une île; ils brûlèrent eux-mêmes le fort des Tournelles, qu'ils ne pouvaient plus défendre, et rompirent la première arche du pont. — Les Anglais reconnurent alors l'impossibilité d'entrer de vive force dans la place, où Dunois venait d'arriver avec un secours de huit cents hommes. — Salisbury se décida à changer le siége en blocus; il se proposait de construire des forts autour de la ville, de les lier ensemble par un double rang de fossés, et d'empêcher ainsi l'entrée de toute espèce de secours et de convois. Il visitait le fort des Tournelles qu'il avait fait réparer, et d'où l'on découvrait les environs de la place; Glacidas, un de ses capitaines, lui montrait Orléans, et lui disait : « Monseigneur, regardez vostre ville; vous la voyez « d'icy bien à plein »; lorsqu'un boulet, frappant la muraille, fit voler un éclat de pierre qui blessa le général anglais, et lui emporta l'œil et une partie du visage. Il survécut trois ou quatre jours à sa blessure, et donna jusqu'à son dernier moment, avec le plus grand sang-froid, des ordres pour la continuation du siége.

Le comte de Suffolk prit le commandement de l'armée; des renforts assez considérables, composés de troupes anglaises et bourguignonnes, arrivés devant Orléans, sous le commandement de Talbot, lui donnèrent les moyens d'entourer la ville par des forts et des retranchements.

Deux mois s'écoulèrent ainsi : les assiégés faisaient de fréquentes sorties pour troubler les travaux; on se battait sans relâche. Il y eut seulement une suspension d'armes de quelques heures le jour de Noël. Pendant la trève, les Anglais firent demander des musiciens et des instruments pour célébrer la fête; Dunois les leur envoya. Au milieu de leurs désastres, les Français conservaient cette gaieté qui les abandonne si rarement. Maître Jean, l'un des meilleurs *coulevriniers* de la ville, faisait beaucoup de mal aux Anglais, qui dirigeaient sur lui leurs batteries; « et pour les mocquer, dit le *Journal du siége,* se laissoit aulcune fois cheoir à terre, fai-

gnant estre mort ou blessé, et s'en faisoit porter en la ville ; mais il retournoit incontinent à l'escarmouche, et faisoit tant que les Anglois le sçavoient estre vif en leur très-grant dommage et desplaisir. »

En janvier 1429, Louis de Culan, amiral de France, traversa l'armée anglaise, et entra dans la place avec deux cents hommes. D'autres convois et d'autres renforts y arrivèrent successivement. Dans les combats de chaque jour, les avantages étaient à peu près balancés entre les assiégés et les assiégeants; mais ceux-ci avançaient leurs travaux, et il était à craindre que les communications, devenues de plus en plus difficiles, ne fussent bientôt entièrement interceptées. Les assiégés envoyèrent à Charles VII des députés pour lui exposer leur situation critique, et pour lui demander de prompts secours.

Journée des harengs. — Les Orléanais proposent de remettre leur ville au duc de Bourgogne. Le duc de Bedford s'y oppose. — Situation critique d'Orléans (1429).

Bientôt quatre mille hommes réunis à Blois furent prêts à se mettre en marche. L'armée anglaise, quoique forte de vingt-quatre mille hommes disséminés autour de la ville, pouvait être attaquée avec avantage sur le même point, par les troupes royales et par la garnison. On convint d'abord de cette attaque ; mais ensuite on apprit qu'un convoi de vivres était envoyé de Paris aux assiégeants, qui commençaient à en manquer, et il fut résolu d'enlever ce convoi, escorté seulement par deux mille cinq cents Anglais aux ordres du capitaine Falstaff. Quinze cents hommes sortirent d'Orléans, se firent jour à travers les lignes anglaises et vinrent rejoindre les troupes parties de Blois. Les Français avaient à leur tête Dunois, La Hire, Xaintrailles, le connétable d'Écosse, et les plus vaillants capitaines du parti royaliste. Leur victoire semblait assurée. Ils furent mis dans une déroute complète le 12 février, sur la route d'Étampes, près de Rouvray. Les historiens varient sur les causes de ce revers : les uns l'attribuent à la désobéissance des auxiliaires écossais; les autres à la lenteur du comte de Clermont, qui ne fit pas son devoir. Falstaff fait avait de bonnes dispositions de défense ; on l'attaqua imprudemment et avant d'avoir rallié toutes les troupes. Ce combat fut appelé la *Journée des harengs,* parce que le convoi se composait principalement de harengs destinés à la nourriture des Anglais pendant le carême.

Les débris de l'armée rentrèrent dans Orléans : ils étaient suffisants pour la défense de la place ; mais la mésintelligence se mit parmi les chefs, qui s'accusaient réciproquement de la défaite ; le comte de Clermont partit avec un corps de deux mille hommes, sous prétexte d'aller joindre le roi ; La Hire et un grand nombre de seigneurs, désespérant de pouvoir sauver Orléans, s'éloignèrent avec lui.

Dunois, le maréchal de Saint-Sévère et Xaintrailles, restés dans la ville, parvinrent à repousser pendant quelque temps les attaques des ennemis ; mais comme le manque de vivres devait finir par rendre toute résistance inutile, les habitants d'Orléans cherchèrent à empêcher du moins que leur ville ne tombât au pouvoir des Anglais. Déjà plusieurs fois ils avaient pressé leur duc, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, de demander la neutralité pour son apanage, qu'il ne pouvait défendre ; mais le duc d'Orléans refusait de souscrire au traité de Troyes. Les habitants proposèrent de remettre la ville en séquestre entre les mains du duc de Bourgogne : malgré la haine qui divisait les maisons de Bourgogne et d'Orléans, ils fondaient quelques espérances sur le caractère chevaleresque de Philippe le Bon. Xaintrailles fut député vers lui avec quelques-uns des habitants, et on résolut de se défendre jusqu'à son retour.

Les députés revinrent ; le duc de Bourgogne avait accueilli la demande des Orléanais, et s'était rendu avec eux à Paris pour en conférer avec le duc de Bedford, dont le consentement était nécessaire. Une assemblée avait été tenue au Louvre, en présence des députés. Bedford, enivré par le succès, avait rejeté hautement la proposition : « Il avait « déclaré qu'il auroit la ville d'Orléans à sa volonté, « et que ceulx d'Orléans lui payeroient ce que lui « avoit cousté ce siége, et qu'il serait bien marry « d'avoir battu les buissons, et que d'autres eussent « les oisillons. » Telles sont ses paroles, rapportées par Jean Chartier. Suivant Monstrelet, « maistre « Raoul Le Saige aurait ajouté que il ne serait jà en « lieu où on le maschast au duc de Bourgogne, et « il l'avalleroit. »

Philippe, irrité, envoya aux troupes bourguignonnes qui étaient devant Orléans l'ordre d'abandonner le siége, et de cesser toutes hostilités contre la ville.

La réponse du duc de Bedford excita l'indignation des Orléanais. La nuit même qui suivit le retour de leurs députés, il firent une sortie, surprirent les Anglais, et en massacrèrent un grand nombre. Ils pouvaient rentrer dans la ville chargés de butin, et sans avoir perdu un seul homme : leur ardeur les emporta, ils laissèrent à l'ennemi le temps de se reconnaître, furent attaqués à leur tour par des forces supérieures, et obligés de soutenir un sanglant combat. Les Anglais, rendus plus vigilants par cette attaque, gardèrent mieux leurs retranchements ; toute communication fut interceptée, et une horrible disette se fit bientôt sentir dans Orléans. « Ladite ville, dit Jean Chartier, estoit en si grande nécessité, que bonnement ne pouvoit plus

durer, si disoit-on communément que icelle ville seroit perdue.»

Ce fut alors qu'une jeune fille apparut pour sauver Orléans et la France.

CHAPITRE XVIII.

CHARLES VII. — JEANNE D'ARC, DITE LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Jeanne d'Arc, dite la Pucelle. — Elle se présente au sire de Baudricourt, qui l'envoie à Charles VII.—Jeanne d'Arc est présentée au roi. — Examens et interrogatoires de Jeanne d'Arc. — Charles VII accepte son secours. — Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans. — Prise de la bastide de Saint-Loup. — Prise de la bastide des Augustins. —Prise du fort des Tournelles. — Retraite des Anglais. — Délivrance d'Orléans. — Prise de Jargeau, de Meung et de Beaugency. — Victoire de Patay. — Marche sur Reims. — Sacre de Charles VII. — Succès de Charles VII. — Siége de Paris. — L'armée royale repasse la Loire. — Jeanne d'Arc est envoyée dans l'Ile-de-France. — Elle est faite prisonnière à Compiègne. — Captivité, procès et interrogatoires de Jeanne d'Arc. — Condamnation de Jeanne d'Arc. — Supplice et mort de Jeanne d'Arc.

(De l'an 1429 à l'an 1432.)

Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle*. — Elle se présente au sire de Baudricourt, qui l'envoie à Charles VII.

«L'an mil quatre cent vingt-neuf, il y avoit une jeune fille vers les marches de Vaucouleurs (native d'un village nommé Domp-Remy, de l'élection de Langres, fille de Jacques d'Arc et d'Ysabeau sa femme, simple villageoise), qui avoit accoustumé aucunes fois de garder les bestes; et quand elle ne les gardoit, elle apprenoit à coudre, ou bien filoit; elle estoit âgée de dix-sept à dix-huit ans, bien compassée de membres, et forte.

«Un jour, sans congé de père ou de mère (non mie qu'elle ne les eust en grand honneur et révérence, et qu'elle ne les craignit et redoutast, mais elle ne s'osoit descouvrir à eux, pour doute qu'ils ne lui empeschassent son entreprise), elle s'en vint à Vaucouleurs devers messire Robert de Baudricourt, un vaillant chevalier tenant le parti du roi; et avoit dans sa place quantité de gens de guerre vaillants, faisants guerre tant aux Bourguignons qu'autres tenants le parti des ennemis du roy.

«Et lui dit Jehanne tout simplement les paroles qui s'ensuivent: «Capitaine messire, sçachez que «Dieu, depuis aucun temps en çà, m'a plusieurs fois «fait à sçavoir, et commandé que j'allasse devers le «gentil dauphin, qui doit estre et est vrai roy de «France, et qu'il me baillast des gens d'armes, et «que je leverois le siége d'Orléans, et le menerois «sacrer à Reims.» Lesquelles choses messire Robert réputa à une moquerie et dérision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie; et lui sembla qu'elle seroit bonne pour ses gens, à se divertir et esbattre en péché, mesmes il y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer; mais aussitost qu'ils la voyoient ils estoient refroidis, et ne leur en prenoit volonté.

«Elle pressoit toujours instamment ledit capitaine à ce qu'il l'envoyast vers le roy, et lui fist avoir un habillement d'homme, avec un cheval et des compagnons pour la conduire; et entre autres choses lui dit: «En nom Dieu, vous mettez trop à m'envoyer; «car aujourd'hui le gentil dauphin a eu assez près «d'Orléans un bien grand dommage, et sera-t-il «encores taillé de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez «bientost vers lui.» Lequel capitaine mit lesdites paroles en sa mémoire et imagination, et sceut depuis que ledit jour fut quand le connestable d'Écosse et le seigneur d'Orval furent deffaits par les Anglois [1]; et estoit ledit capitaine en grande pensée de ce qu'il en feroit.

«Si délibéra et conclud qu'il l'envoyeroit; et lui fit faire robe et chaperon à homme, gipon, chausses à attacher, housseaux et esperons, et lui bailla un cheval, puis ordonna à deux gentilshommes du pays de Champagne, et un varlet, qu'ils la voulussent conduire, l'un des gentilshommes, nommé Jean de Metz, et l'autre, Bertrand de Poulengy; lesquels en firent grande difficulté, et non saus cause; car il fallait qu'ils passassent par les dangers et périls des ennemis.

«Ladite Jehanne recognut bien la crainte et le doute qu'ils faisoient, si leur dit: «En nom Dieu, «menez-moi devers le gentil dauphin, et ne faites «aucun doute que vous ni moi n'aurons aucun empes«chement.» Et est à sçavoir qu'elle n'appela le roy que dauphin jusques à ce qu'il fust sacré.

«Et lors lesdits compagnons conclurent qu'ils la meneroient vers le roy, lequel estoit lors à Chinon, Si partirent-ils, et passèrent par Auxerre, et plusieurs autres villes, villages et passages de pays des ennemis, et aussi par les pays obéissants au roy, où regnoient toutes pilleries et roberies, sans ce qu'ils eussent ou trouvassent aucuns empeschements, et vinrent jusques en icelle ville de Chinon...»

Jeanne d'Arc est présentée au roi.

«Eux doncques estant arrrivés en ladite ville de Chinon, le roy manda ces gentilshommes qui estoient venus en sa compagnie, et les fist interroger en sa présence; lesquels ne sceurent que dire, sinon ce qui est récité ci-dessus: si eut le roy, et ceux de son conseil, grand doute si ladite Jehanne parleroit au roy ou non, et s'il la feroit venir devers lui; sur quoi il y eut diverses opinions et imaginations et fut conclu qu'elle verroit le roi...

«Jehanne fut donc présentée audit seigneur, et

[1] Dans la journée dite *des harengs*, près de Rouvray, le 12 février 1429.

sistot qu'elle fut entrée en la chambre où il étoit, elle fit les inclinations et révérences accoutumées à faire aux rois, comme si toute sa vie eust été nourrie en cour. Après lesquelles inclinations et révérences, elle adressa la parole au roi, lequel elle n'avoit jamais vu, et lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, très-noble roi ! » Et pour ce que en la compagnie y avoit plusieurs seigneurs vêtus aussi richement ou plus que lui, dit : « Se ne sais-je pas que suis roi. Jeanne. » Et en lui montrant quelqu'un des seigneurs qui étaient là présents, lui dit : « Voilà qui est roi » ; et elle répondit : « C'est vous qui êtes roi, et non autre, je vous connois bien. »

« Après lesquelles paroles, le roi lui fit demander qui la mouvoit de venir devers lui ; à quoi elle répondit qu'elle venoit pour lever le siége d'Orléans, et pour lui aider à recouvrer son royaume, et que Dieu le vouloit ainsi ; et si lui dit qu'après qu'elle auroit levé ledit siége, qu'elle le meneroit oindre et sacrer à Reims, et que c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leur pays, que le royaume lui devoit demeurer ; et que s'ils ne s'en alloient, il leur mescherroit.

« Après ces choses ainsi faites et dites, on la fit remener en son logis, et le roy assembla son conseil pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Auquel conseil estoit l'archevêque de Reims, son chancelier, et plusieurs prélats, gens d'église, et laïcs. Si fut advisé que certains docteurs en théologie parleroient à elle, et l'examineroient, et aussi avec eux des canonistes et légistes ; et ainsi fut fait.

« Elle fut donc examinée et interrogée par diverses fois, et par diverses personnes : c'estoit chose merveilleuse comme elle se comportoit et conduisoit en son faict, avec ce qu'elle disoit et rapportoit lui estre enchargé de la part de Dieu, comme elle parloit grandement et notablement, veu que en autres choses elle estoit la plus simple bergère que on veit oncques.....

« Un jour elle voulut parler au roy en particulier, et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-« vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de « vostre royaume, et de vostre peuple ; car sainct « Louis et Charlemagne sont à genoux devant luy, « en faisant prières pour vous ; et je vous dirai, s'il « vous plaist, telle chose, qu'elle vous donnera à « cognoistre que vous me devez croire. » Toutefois elle fut contente que quelque peu de ses gens y fussent, et en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christofle de Harcourt, et de maistre Gérard Machet, son confesseur, lesquels il fit jurer, à la requeste de ladite Jehanne, qu'ils n'en révéleroient ni diroient rien, elle dit au roy une chose de grand, qu'il avoit faite bien secrète, dont il fut fort esbahy : car il n'y avoit personne qui le peust sçavoir, que Dieu et lui. »

Examens et interrogatoires de Jeanne d'Arc. — Charles VII accepte son secours.

« Cependant un doute affreux, terrible, restait à éclaircir : Jeanne était inspirée, telle était la persuasion générale ; mais était-elle inspirée par Dieu ou par le prince des ténèbres ?...

« Les examens faits par les évêques et théologiens qui se trouvaient alors à la cour n'ayant pas encore paru suffisants pour une chose aussi importante, il fut décidé que Jeanne irait à Poitiers, où se trouvait le parlement, et qu'elle y serait interrogée par les plus fameux théologiens de l'Université. Le roi s'y rendit aussi en personne, pour donner plus de solennité à cette enquête, et pour en connaître plus promptement les résultats.

« Jeanne répéta devant l'assemblée tout ce qu'elle avait dit jusqu'alors sur les *voix* qui lui étaient apparues, et qui lui avaient ordonné, au nom de Dieu, de délivrer Orléans, et de mener sacrer le roi à Reims. Elle demandait, pour accomplir cet ordre, qu'il lui fût donné sous son commandement des cavaliers et des gens d'armes.

« Alors maistre Guillaume Eymeri, professeur en théologie, lui dit : « Si Dieu veut délivrer le royaume « de France, il n'est pas besoin de gens d'armes. — « Les gens d'armes batailleront, répondit Jehanne, « et Dieu donnera la victoire. — Mais nous ne pou-« vons, lui dirent les examinateurs, conseiller au roi, « sur votre simple assertion, de vous donner des « gens d'armes, pour que vous les mettiez inutile-« ment en péril ; faites-nous voir un signe par lequel « il demeure évident qu'il faut vous croire. — En « mon Dieu, répondit Jehanne, je ne suis pas venue « à Poitiers pour faire signes, mais le signe qui m'a « été donné, pour montrer que je suis envoyée de « Dieu, c'est de faire lever le siége d'Orléans. Qu'on « me donne des gens d'armes, en telle et si petite « quantité qu'on voudra, et j'irai. »

« On lui demanda pourquoi elle ne prenait pas les habits de son sexe ? Elle répondit : « Pour m'armer et « servir le gentil dauphin, il faut que je prenne les « habillements propices et nécessaires à cela ; et aussi « j'ai pensé que quand je serais entre les hommes, « étant en habit d'homme, ils n'auront pas concu-« piscence de moi ; et me semble qu'en cet état je « conserverai mieux ma virginité de pensée et de « fait. »

Enfin, après des examens répétés, après qu'on eut fait surveiller Jeanne à toutes les heures du jour et de la nuit, et qu'on eut envoyé à Domremy des religieux pour s'enquérir de sa conduite passée, et pour connaître si ses réponses, ainsi que les déclarations de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy étaient conformes en tout à la vérité, les théologiens

déclarèrent qu'ils ne trouvaient en elle, ni en ses paroles, rien de mal ni de contraire à la foi catholique, et qu'attendu sa sainte vie et sa louable réputation, ils étaient d'avis que le roi pouvait accepter les secours de cette jeune fille.

Charles VII ne parut pas encore rassuré par cette décision. Plusieurs membres du parlement, et entre autres Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, se montraient contraires à Jeanne, et ne voulaient point qu'on ajoutât foi à ses discours. Le roi résolut alors de la soumettre à une dernière et décisive épreuve. Dans l'opinion de ce temps, le démon ne pouvait contracter un pacte avec une vierge; si donc Jeanne était trouvée telle, tout soupçon de magie et de sortilége s'évanouissait; aucun scrupule ne devait plus empêcher le roi de l'employer. Charles VII la remit entre les mains de la reine de Sicile, sa belle-mère, qui, assistée des dames de Gaucourt et de Vienne, fut chargée de la visiter, et de vérifier sa virginité... La reine de Sicile, Yolande d'Aragon, et les deux dames qui l'assistaient, déclarèrent au roi «que Jeanne était «une vraie et entière pucelle, en laquelle n'apparais«sait aucune corruption ou violence.» Alors toutes les incertitudes cessèrent; le roi et son conseil décidèrent qu'on préparerait un convoi pour secourir Orléans, et qu'on tenterait de l'y introduire sous la conduite de Jeanne la Pucelle.

On lui donna ce qu'on appelait alors un *état*, c'est-à-dire des gens pour sa garde et pour son service. Le chevalier Jean d'Aulon fut nommé son écuyer et le chef de sa maison; Raymond et Louis de Contes furent ses deux pages; on mit sous ses ordres deux hérauts d'armes, dont l'un se nommait Guyenne, l'autre Ambleville. Elle demanda un aumônier : frère Jean Pasquerel, lecteur du couvent des Augustins de Tours, s'offrit, fut accepté, et ne la quitta plus.

Le roi fit faire à Jeanne une armure complète. Elle voulut un étendard, et désigna la manière dont il devait être peint. D'après la description qu'elle en a donnée dans son interrogatoire, cet étendard était d'une toile blanche, appelée alors *boucassin*, et frangée en soie; sur un champ blanc, semé de fleurs de lis, était figuré le Sauveur des hommes, assis sur son tribunal, dans les nuées du ciel, et tenant un globe dans ses mains; à droite et à gauche étaient représentés deux anges en adoration; l'un d'eux tenait une fleur de lis, sur laquelle Dieu semblait répandre ses bénédictions; les mots *Jhesus, Maria*, étaient écrits à côté.

L'épée seule manquait à son équipement. — «Jehanne supplia au roi qu'il envoyast un de ses armuriers ou autre à Sainte-Catherine de Fierbois, et qu'il lui apportast une épée qu'il trouveroit en l'église au lieu qu'elle lui diroit, en laquelle épée, en chacun des côtés, y a cinq fleurs de lys empreintes. Et sur ce lui fut demandé si autrefois elle avoit été audit lieu de Sainte-Catherine, dit que non, mais qu'elle le savoit par révélation divine, que cette épée étoit en ladite église, entre aucunes vieilles ferrailles... L'armurier envoyé par le roi audit lieu de Sainte-Catherine véritablement trouva ladite épée, et l'apporta audit seigneur, laquelle il donna à ladite Jeanne la Pucelle, laquelle très-humblement lui en rendit grâces, et lui pria lui donner un cheval, un harnois, une lance, et autres choses nécessaires pour la guerre. Toutes lesquelles choses incontinent lui furent baillées et délivrées, et sitôt qu'elle les eut reçues, elle se fit armer et monta à cheval, et courut la lance, et fit tous actes de gens d'armes comme un homme qui auroit été toute sa vie nourri en la guerre»[1].

Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans (29 avril).

Cependant les habitants d'Orléans, réduits aux dernières extrémités, attendaient avec la plus grande impatience l'effet des prédictions et des promesses de Jeanne la Pucelle dont on leur avait annoncé les desseins, et dont depuis deux mois ils ne cessaient de s'entretenir; mais Jeanne devait auparavant remplir encore une formalité. Dans les instructions qu'elle avait reçues de ses *voix*, il lui était prescrit de sommer les Anglais d'abandonner le siége d'Orléans, avant de rien entreprendre contre eux.

Elle se rendit à Blois et y dicta une lettre qui fut envoyée aux généraux anglais rassemblés devant Orléans, «Pour, de par Dieu, le roi du ciel, qu'ils «eussent à rendre les clefs de toutes les bonnes «villes qu'ils avaient prises en France.» Cette lettre resta sans réponse.

Cependant les vivres que Jeanne devait faire conduire dans Orléans, et les troupes qui devaient l'y accompagner, étaient rassemblés. Le jour du départ fut fixé. Avant de quitter Blois, la Pucelle réunit tous les prêtres de la ville sous une bannière distincte, portée par son aumônier, sur laquelle était peinte l'image du Sauveur sur la croix. Elle en forma une sorte de bataillon sacré, à la tête duquel, déployant son propre étendard, elle se mit en marche vers Orléans.

Le 29 avril 1429, après avoir traversé sans obstacle les lignes des ennemis, et à la vue de leurs forts, Jeanne d'Arc entra dans Orléans, armée de toutes pièces, ayant à ses côtés le brave Dunois, escortée des principaux seigneurs de la cour, suivie

[1] *Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans*, publiés par DENIS GODEFROY; *Chroniques de la Pucelle*, publiées par M. BUCHON; *Notice sur Jeanne d'Arc*, par M. WALCKENAER.

d'une troupe de guerriers pleins d'ardeur, et conduisant avec elle un convoi qui ramena l'abondance dans la ville. Dès ce moment, les habitants d'Orléans se crurent invincibles, et le furent en effet.

Jeanne, avant d'attaquer les Anglais, crut devoir renouveler la sommation qu'elle leur avait faite, et leur envoya une nouvelle lettre par ses deux hérauts d'armes. Les Anglais retinrent un de ses hérauts, et l'auraient brûlé vif, si Dunois n'avait pareillement fait retenir prisonniers des hérauts anglais. « Toutefois aucuns disent que quand la Pucelle sceut qu'on avoit retenu les hérauts, elle et le bastard d'Orléans envoyèrent dire aux Anglois, qu'ils les renvoyassent : et ladite Jeanne disoit toujours : « En nom Dieu, ils ne leur feront ja mal. » Mais lesdits Anglois en renvoyèrent seulement un, auquel elle demanda : « Que dit Talbot ? » Et le héraut respondit que luy et tous les autres Anglois disoient d'elle tous les maux qu'ils pouvoient, en l'injuriant, et que s'ils la tenoient, ils la feroient ardoir. « Or t'en retourne, luy dit-elle, et ne fais doute « que tu ameneras ton compagnon, et dis à Talbot « que s'il s'arme, je m'armeray aussi, et qu'il se « trouve en place devant la ville ; et s'il me peut « prendre, qu'il me face ardoir, et si je le desconfis, « qu'il face lever le siege, et s'en aille en son « pays. » Le héraut y alla, et ramena son compagnon. Or auparavant qu'elle arrivast, deux cents Anglois chassoient aux escarmouches cinq cents François ; et depuis sa venue, deux cents François chassoient quatre cents Anglois, et en creut fort le courage et la bonne volonté des François. »

Prise de la Bastide de Saint-Loup (4 mai).

Un nouveau convoi de vivres et de bestiaux, escorté par les maréchaux de Saint-Sévère et de Rays, avait été, après le départ de Jeanne d'Arc, dirigé de Blois sur Orléans. Les hostilités recommencèrent contre les Anglais, le 4 mai, lorsque ce convoi fut en vue de la ville. Jeanne d'Arc prit part à l'assaut de la bastide de Saint-Loup qui, malgré les efforts de Talbot, fut enlevée aux Anglais et démolie, à l'exception de l'église que, sur l'ordre de la Pucelle, on épargna, ainsi que ceux qui s'y étaient réfugiés.

« Cela fait, la Pucelle, les grands seigneurs et leur puissance rentrèrent à Orléans ; duquel bon succès furent à cette mesme heure rendu grâces et louanges à Dieu par toutes les églises, en hymnes et dévotes oraisons, avec le son des cloches, que les Anglois pouvoient bien ouyr, lesquels furent fort abaissez de puissance, et aussi de courage, par le moyen de cette perte.

« La Pucelle desiroit fort de faire partir et retirer entièrement les Anglois du siége, et pour ce requit les chefs de guerre, qu'ils fissent une sortie à toute puissance, le jour de l'Ascension, pour assaillir la bastide Saint-Laurent, où estoient renfermez tous les plus grands chefs de guerre, et le plus de la puissance des Anglois... ; mais les chefs de guerre (français) ne furent point d'accord de sortir, n'y de besongner cette journée, pour la reverence du jour : et d'autre part furent-ils d'opinion de premierement tant faire que les bastides et boulevars du costé de la Soulongne peussent estre conquises, avec le pont, afin que la ville peust recouvrer vivres du costé du Berry et autres pays.

« Ainsi la chose prit delay cette journée, au grant desplaisir de la Pucelle. »

Prise de la bastide des Augustins (6 mai).

« Ladite Pucelle avoit grant desir de sommer elle-mesme ceux qui estoient dans la bastille du bout du pont et des Tournelles, où estoit Glacidas, car on pouvoit parler à eux de dessus le pont, si y fut-elle menée : et quant les Anglois sceurent qu'elle y estoit, ils vinrent en leur garde : puis elle leur dit « que le plaisir de Dieu estoit qu'ils s'en allassent ; « ou sinon qu'ils s'en trouveroient courroucez. » Alors ils commencèrent à se mocquer, et à injurier ladite Jeanne, ainsi que bon leur sembla, dont elle ne fut pas contente, et son courage luy en creut ; si délibera-t-elle le lendemain de les aller visiter.

« Le vendredi sixiesme jour de may, les François passerent outre la Loire avec grande puissance, à la vue de Glacidas, lequel aussitost fit désemparer et brusler la bastide de Saint-Jean-le-Blanc, et fit retirer ses Anglois en la bastide des Augustins, au boulevart et aux Tournelles. Si marcha avant la Pucelle à (avec) tout ses gens de pieds, tenant sa voye droit à Portereau ; et à cette heure n'estoient encore tous ses gens passez, ains y en avoit grande partie en une isle, qui pouvoient peu finer (trouver) et avoir de vaisseaux pour leur passage : néantmoins la Pucelle alla tant qu'elle approcha du boulevart, et là planta son estendart avec peu de gens : mais à cette heure il survint un cry, que les Anglois venoient à puissance du costé de Sainct-Prive ; pour lequel cry, les gens qui estoient avec la Pucelle furent espouventez, et se prirent à retirer droit audit passage de Loire, de quoy la Pucelle fut en grande douleur, et fut contrainte de se retirer à (avec) peu de gens.

« Alors les Anglois levèrent grande huée sur les François, et issirent à puissance pour poursuivre la Pucelle, faisant de grands crys après elle, et luy disans des paroles diffamantes : et tout soudain elle tourna contre eux, et tant peu qu'elle eust de gens, elle leur fit visage, et marcha contre les Anglois à

grands pas, et estendart desployé. Si en furent les Anglois, par la volonté de Dieu, tout espouvantez, qu'ils prirent la fuite laide et honteuse. Alors les François retournèrent, qui commencèrent sur eux la chasse, en continuant jusques à leurs bastides, où les Anglois se retirerent à grande haste; la Pucelle assit son estendart devant la bastide des Augustins, sur les fossez du boulevart, où vint incontinent le sire de Rays; et tousjours les François allerent croissant, en telle sorte qu'ils prirent d'assaut la bastide desdits Augustius, où estoient des Anglois en très-grand nombre, lesquels furent là tous tuez: il y avoit quantité de vivres et de richesses, mais d'autant que les François furent trop atteutifs au pillage, la Pucelle fit mettre le feu en la bastide, où tout fut bruslé.

«En iceluy assaut la Pucelle fut blessée de chausse-trapes en l'un des pieds; et à cause qu'il ennuitoit, elle fut ramenée à Orléans, et laissa nombre de gens au siége devant le boulevart et les tournelles. Cette nuict les Anglois qui estoient dedans le boulevart de Sainct-Prive s'en departirent, et y mirent le feu; puis passerent la Loire en des vaisseaux, et se retirerent en la bastide Sainct-Laurent.»

Prise du fort des Tournelles. — Retraite des Anglais. — Délivrance d'Orléans (7 et 8 mai 1429).

«La Pucelle fut cette nuict en grande doute que les Anglois ne frappassent sur ses gens devant les tournelles; et pour ce, le samedy, septiesme jour du mois de may, environ le soleil levant, par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de par le roy, la Pucelle partit à tout son effort, et passa la Loire: et ainsi qu'elle déliberoit de passer, on presenta à Jacques Boucher son hoste une alose; et lors il luy dit: «Jehanne, «mangeons cette alose avant que partiez. — En nom «Dieu, dit-elle, on n'en mangera jusques au souper, «que nous rapasserons par dessus le pont, et rame«nerons un godon [1] qui en mangera sa part.» Si luy baillerent ceux d'Orléans des canons, coulevrines, et tout ce qui estoit nécessaire pour attaquer d'un costé le susdit boulevart et les tournelles, avec des vivres et des bourgeois d'Orléans, afin de la seconder: et pour assaillir icelles tournelles, et conquérir le pont, ils establirent de la partie de la ville sur ledit pont, de l'autre part, grant nombre de gens d'armes et de traict avec grant appareil, que les bourgeois avoient fait pour passer les arches rompues et assaillir les tournelles.

«A iceluy assaut fut ladite Jehanne blessée dès le matin d'un coup de traict de gros garriaux (carreau) par l'espaule tout outre; en suite de cette blessure, elle-mesme se déferra et y fit mettre du coton, et autres choses, pour estancher le sang: ce nonobstant, elle n'en laissa oncques à faire les diligences de faire assaillir.

«Or, quant ce vint sur le soir, il sembla au bastard d'Orléans, et à d'autres capitaines, qu'en ce jour-là on n'auroit point ce boulevart, veu qu'il estoit desja tard; si delibererent de se retirer de l'assaut, et faire reporter l'artillerie en la ville, jusques au lendemain, et dirent cette conclusion à Jehanne; laquelle leur respondit: «Que en nom Dieu ils y en«treroient en brief, et qu'ils n'en fissent doute.» Neantmoins on assailloit toujours: et lors elle demanda son cheval, si monta dessus, et laissa son estendard; puis elle alla en un lieu destourné, où elle fit son oraison à Dieu, et ne demeura gueres qu'elle ne retournast, et descendit; puis elle prit son estendart, et dit à un gentilhomme, qui estoit auprès d'elle: «Donnez-vous garde, quand la queue «de mon estendart touchera contre le boulevart;» lequel luy dit un peu après: «Jehanne, la queue y «touche.» Alors elle dit: «Tout est vostre, et y en«trez.»

«Si furent les Anglois assaillis des deux parties très-asprement; car ceux d'Orléans jettèrent à merveille contre les Anglois des coups de canons, de coulevrines, de grosses arbalestes, et d'autre traict: l'assaut fut fier et merveilleux, plus que nul qui eust esté veu de la mémoire des vivans; auquel vinrent les chefs qui estoient dedans Orléans, quant ils en aperceurent les manières: les Anglois se deffendirent vaillamment, et tout jettèrent, que leurs poudres, et autre traict, s'en alloient faillant, et deffendoient de lances, guisarmes, et autres bastons et pierres le boulevart et les tournelles.

«Et est à sçavoir, que du costé de la ville on trouvoit très-mal aisé la manière d'avoir une pièce de bois pour traverser l'arche du pont, et de faire la chose si secrètement, que les Anglois ne s'en apperceussent: or, par adventure on trouva une vieille et large goutière, mais il s'en falloit bien trois pieds qu'elle fust assez longue, et aussitost un charpentier y mit et adjouta un advantage attaché avec de fortes chevilles, et descendit en bas pour y mettre une estaye, et fit ce qu'il peut pour la seureté; puis y passèrent le commandeur de Giresme, et plusieurs hommes d'armes: si reputoit-on comme une chose impossible, ou au moins bien difficile, d'y estre passez; et tousjours on assuroit ledit passage.

«La Pucelle fit de son costé dresser des eschelles contremont par ses gens, dans le fossé du boulevart, et renforça de toutes parts l'assaut de plus en plus, qui dura depuis jusques à six heures après midy; si furent tant les Anglois chargez de coule-

[1] Elle entendait par ce sobriquet un Anglais (goddam.)

vrines, et autres traicts, qu'ils ne s'ozoient plus monstrer à leurs defenses; et furent aussi assaillis de l'autre part, du costé des tournelles, dedans lesquelles les François mirent le feu.

«Enfin, les Anglois furent tant oppressez de toutes parts, et il y en eut tant de blessez, qu'il n'y eut plus en eux de defense. A cette heure Glacidas, et autres seigneurs anglois se penserent retirer du boulevart ès tournelles, pour sauver leurs vies; mais le pont-levis rompit soubs eux, par juste jugement de Dieu, et par ainsi se noyerent dans la riviere de Loire. Alors les François entrerent de toutes parts dedans le boulevart et les tournelles, qui furent conquises, à la vue du duc de Suffolk, de Talbot, et autres chefs de guerre anglois, sans qu'ils montrassent ou fissent semblant d'aucun secours. — Là fut fait grand carnage d'Anglois; car du nombre de cinq cents chevaliers et escuyers, reputez les plus preux et hardis de tout le royaume d'Angleterre, qui estoient là soubs Glacidas, avec d'autres faux François, n'en furent retenus prisonniers et en vie, fors environ deux cents. En cette prise furent tuez ledit Glacidas, les seigneurs de Ponvains, de Commus, et autres nobles d'Angleterre et d'autres pays.

«Si nous dirent et affirmerent des plus grands capitaines des François, que après que ladite Jeanne eut prononcé les paroles dessus dites, ils montèrent contremont le boulevart aussi aysément, comme par un degré; et ne sçavoient considerer comment il se pouvoit faire ainsi, sinon par ouvrage comme divin, et tout extraordinaire.

«Après laquelle glorieuse victoire, les cloches furent sonnées, par le mandement de la Pucelle, qui retourna cette nuictée par dessus le pont, et rendirent grâces et louanges à Dieu en fort grande solennité, par toutes les églises d'Orléans.

«La Pucelle fut blessée de traict, comme dit est, avant lequel coup advenu elle avoit bien dit qu'elle y devoit estre frappée jusques au sang : mais aussitost elle revint à convalescence; aussi après son arrivée fut-elle diligemment appareillée, désarmée, et très-bien pansée, si voulut-elle seulement avoir du vin en une tasse, où elle mit la moitié d'eau, et s'en alla coucher et reposer. Or est à noter que avant son partement elle ouyt la messe, se confessa et receut en grande dévotion le precieux corps de nostre Seigneur Jésus-Christ; aussi se confessoit-elle et le recevoit-elle très-souvent : si se confessa à plusieurs gens de grande dévotion et austère vie, lesquels disoient pleinement que c'estoit une créature de Dieu.

«Les Anglois furent reduits en grande detresse de cette defaite, et tinrent cette nuictée grand conseil; si sortirent de leur bastides le dimanche, huictiesme jour de may 1429, avec leurs prisonniers, et tout ce qu'ils pouvoient emporter, mettant à l'abandon tous leurs malades, tant prisonniers comme autres, avec leurs bombardes, canons, artilleries, poudres, pavois, habillements de guerre, et tous leurs vivres et biens, et s'en allerent en belle ordonnance, leurs étendarts desployez tout le chemin d'Orléans jusques à Meun-sur-Loire.

«Si firent les chefs de guerre, estant dans Orléans, ouvrir les portes environ le soleil levant, dont ils sortirent partie à pied et à cheval, à grande puissance, et voulurent aller donner et frapper sur les Anglois : mais là survint la Pucelle, qui desconseilla la poursuite, et voulut qu'on les laissast libres de pouvoir partir, sans les assaillir de celle journée, s'ils ne venoient contre les François, pour les combattre : mais les Anglois tournerent en crainte le dos, et se retirerent tant à Meun, comme à Jargeau.

«Et après ce desemparement, les Anglois estants encore postez à vue de la Pucelle, elle fit venir aux champs les gens d'église revestus, qui chanterent en grande solemnité des hymnes, respons, et oraisons devotes, rendant louanges et grâces à Dieu. De plus, elle fit apporter une table et un marbre, et dire deux messes, lesquelles estant dites et achevées, elle demanda : «Or regardez s'ils ont les visa«ges tournez devers vous, ou le dos?» Et on luy dit qu'ils s'en alloient, et avoient le dos tourné. A quoi elle repliqua : «Laissez-les aller; il ne plaist pas à «messire Dieu qu'on les combatte aujourd'huy; vous «les aurez une autre fois.»

«Ce fait, la commune d'Orleans sortit qui entra ès bastides où ils trouvèrent largement des vivres et autres biens : puis toutes les bastides furent jettées et renversées par terre, suivant la volonté des seigneurs et capitaines; mais leurs canons et bombardes furent retirées en la ville d'Orléans [1].»

Prise de Jargeau, de Meun et de Beaugency. — Victoire de Patay.

Après la délivrance d'Orléans, Jeanne d'Arc se rendit à Loches auprès de Charles VII. Elle aurait voulu que l'on marchât immédiatement sur Reims, pour y faire sacrer le roi. L'exécution de ce projet épouvanta le conseil royal; il aurait fallu, avec une armée peu nombreuse, sans vivres, sans espoir de s'en procurer, traverser, les armes à la main, quatre-vingts lieues d'un pays occupé par l'ennemi, et s'emparer de plusieurs villes considérables, et dont une seule, par sa résistance, pouvait arrêter la marche de l'armée. Il paraissait plus prudent de commencer par la conquête de la Normandie ; et le duc d'Alençon, personnellement intéressé à ce que

[1] *Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans*, publiés par Denis Godefroy.

l'on prît ce parti, l'appuyait de tout son pouvoir. Les instances de Jeanne triomphèrent de toutes les craintes; il fut décidé qu'on marcherait incessamment vers la Champagne, et qu'avant le départ on reprendrait les villes de l'Orléanais conquises par les Anglais.

Jargeau était défendu par le brave Suffolk, qui était résolu à s'ensevelir sous les ruines de la ville. La Pucelle en fit le siége et disposa l'artillerie avec tant de justesse, qu'en peu de jours la brèche fut praticable pour l'assaut. En approchant du rempart, la Pucelle cria au duc d'Alençon : « En avant, gentil « duc. » Elle combattit sous les yeux de ce prince; et au plus fort de l'action, elle lui disait : « N'ayez doute ; « ne savez-vous pas que j'ai promis à votre épouse « de vous ramener sain et sauf? » Apercevant un endroit où les assiégés opposaient une résistance opiniâtre, elle descendit dans le fossé, et monta à l'échelle, son étendard à la main. Un Anglais saisit une pierre d'un poids énorme, et la lança sur Jeanne qui en fut atteinte, et tomba agenouillée au pied du rempart : sur les murs, un cri de triomphe, au pied des murs, des cris d'épouvante, annoncèrent au même instant la chute de l'héroïne ; mais se relevant soudain, plus fière et plus terrible : « Amis ! « amis! s'écrie-t-elle, ayez bon courage, notre Sei- « gneur a condamné les Anglois; à cette heure ils « sont tous nôtres. » Les Français, ranimés par ces paroles, escaladèrent la brèche, précipitèrent les ennemis dans la ville, où ils en tuèrent onze cents, et firent prisonniers Suffolk, Guillaume Pole, et les autres capitaines anglais.

La prise de Meun, celle du pont et du château de Baugency, défendus par Talbot, suivirent la prise de Jargeau.

Le duc de Bedford envoya un secours de six mille hommes à Talbot, qui, après avoir évacué Beaugency, se retirait par le chemin de Janville; l'armée anglaise, renforcée par les garnisons des places qu'elle avait abandonnées, était plus nombreuse que l'armée française.

L'avant-garde française atteignit l'ennemi près de Patay. Le duc d'Alençon, Dunois, et le maréchal de Rays, qui commandaient en chef, hésitaient à livrer bataille ; l'idée de combattre les Anglais en rase campagne effrayait des esprits encore pleins des souvenirs de Crevant, de Verneuil et de Rouvray. La Pucelle fut consultée : elle promit la victoire; les Français se précipitèrent avant le jour sur l'armée anglaise; les soldats de Falstaff, le vainqueur de Rouvray, prirent la fuite; le reste fut mis en déroute. Deux mille cinq cents Anglais furent tués sur le champ de bataille, douze cents faits prisonniers : dans ce nombre se trouvait Talbot, le général en chef.

Marche sur Reims. — Sacre de Charles VII (17 juillet 1429).

Après la victoire de Patay, les garnisons anglaises, frappées de terreur, abandonnèrent les villes qu'elles étaient chargées de garder : Montpipeau, Saint-Sigismond et Sully, rentrèrent ainsi sans combat au pouvoir du roi.

L'armée française se réunit à Gien, et après avoir reçu les munitions et les renforts qui lui étaient nécessaires, se mit en marche vers Reims.

Auxerre ayant consenti à fournir des vivres, on n'assiégea point cette ville. L'armée campa cinq jours devant Troyes, qui refusa d'ouvrir ses portes au roi. Les assiégeants commençaient à souffrir de la disette, et le conseil royal était d'avis de passer outre. La Pucelle s'y opposa, et fit décider l'assaut pour le lendemain. Pendant la nuit elle fit apporter des fascines, et dès que le jour parut, elle ordonna de combler les fossés, fit sonner les trompettes, et s'avança, son étendard à la main. Alors les assiégés effrayés capitulèrent, et le roi entra dans Troyes, ayant à son côté Jeanne d'Arc.

Charles VII se dirigea ensuite avec l'armée sur Châlons, qui se rendit. La Pucelle marchait toujours en avant, armée de toutes pièces. Elle arriva près de Reims. A son approche, la garnison, qui n'était que de six cents hommes, commandés par les seigneurs de Châtillon-sur-Marne et de Saveuse, sortit de la ville. Les habitants se réunirent pour délibérer; « et il y en avoit lors aucuns de bonne volonté, lesquels commencèrent à dire qu'il falloit aller devers le roy, et le peuple respondit lors tout soudain qu'on y envoyast : et y envoya-t'on des notables gens de la ville, tant d'église qu'autres : enfin, après plusieurs requestes qu'ils faisoient, sur lesquelles on trouva des expédiens, ils délibérèrent et conclurent de laisser entrer le roy, avec l'archevesque d'icelle ville, et leur compagnée dedans.

« L'archevesque n'avoit point encore fait son entrée, laquelle il fit le samedy matin (16 juillet), et après le disner sur le soir, le roy avec ses gens entra dedans la ville, où Jehanne la Pucelle estoit fort regardée. Là vinrent par devers luy les ducs de Bar et de Lorraine, et le seigneur de Commercy, bien accompagnez de gens de guerre, s'offrant à son service.

« Le lendemain, qui fust le dimanche, on ordonna que le roy prendroit et recevroit son digne sacre, et toute la nuict fit-on grande diligence, à ce que tout fust prest au matin, et ce fust un cas bien merveilleux; car on trouva en ladite cité toutes les choses nécessaires, qui sont grandes, et si ne pouvoit avoir celles qui sont gardées dans Sainct-Denys en France. Or, pource que l'abbé de Sainct-Remy n'a pas accoustumé de bailler la saincte ampoulle, sinon en

certaine forme et maniere, le roy y envoya le seigneur de Rays, mareschal de France, le seigneur de Boussac et de Saincte-Severe, aussi mareschal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers, et le seigneur de Culant, admiral de France, lesquels firent les sermens accoustumez, c'est à sçavoir, de la conduire seurement, et aussi raconduire jusques en l'abbaye: après quoy ledit abbé l'apporta estant revestu d'habillemens ecclésiastiques, bien solennellement, et devotement dessous un poille, jusques à la porte devant l'église Sainct-Denys, là où l'archevesque, revestu d'habits sacerdotaux, accompagné de chanoines, l'alla querir, et l'apporta dedans la grande église, et la mit sur le grand autel.

«Lors vint le roy au lieu qui luy avoit esté ordonné, vestu et habillé de vestemens à ce propices: puis l'archevesque luy fist faire les sermens accoustumez, et ensuite il fust fait chevalier par le duc d'Alençon : par après l'archevesque procéda à la consécration, gardant tout au long les cérémonies et solennités contenues dans le livre pontifical. Le roy y fit le seigneur de Laval comte, et il y eut plusieurs chevaliers faits par les ducs d'Alençon et de Bourbon. Là estoit presente Jehanne la Pucelle, tenant son estendart en sa main, laquelle en effet estoit, après Dieu, cause dudit sacre et couronnement, et de toute cette belle assemblée. Et qui eût veu cette Pucelle accoller le roy à genoux par les jambes, et luy baiser le pied en pleurant à chaudes larmes, il en eût eu pitié; mesme elle provoquoit plusieurs à pleurer, en disant: «Gentil roy, or est «exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vins«siez à Rheims recevoir vostre digne sacre, en «monstrant que vous estes vray roy, et celuy au«quel le royaume doit appartenir.»

Après la célébration du couronnement, Jeanne se jeta aux genoux du roi et le supplia, versant des larmes, de lui permettre de se retirer, puisque sa mission était accomplie. Son père, Jacques d'Arc, son oncle Durand Laxard, et ses frères, s'étaient rendus à Reims pour la voir; les embrassements de sa famille, après une si longue absence, lui faisaient désirer ardemment de rentrer dans l'humble condition dont elle n'était sortie qu'à regret. «Et plût à Dieu mon «créateur, dit-elle à l'archevêque de Reims, que je «pusse maintenant partir, abandonnant les armes, «et aller servir mon père et ma mère, en gardant «leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui «moult se réjouiroient à me voir!» Les ordres qu'elle pensait avoir reçus de Dieu même se trouvant exécutés, elle croyait désormais sa présence inutile à l'armée; mais pour la laisser partir, on avait trop bien éprouvé combien cette seule présence encourageait les soldats.

«L'opinion, dit M. Walckenaer, était fixée sur son compte; tous les Français partisans de Charles VII ne doutaient point qu'elle ne fût inspirée de Dieu; les Anglais, au contraire, la croyaient magicienne et sorcière, et la terreur dont elle les avait frappés paralysait les forces de leurs armées de France, habituées à la victoire; les guerriers qui étaient en Angleterre n'osaient traverser la mer, et aborder sur le sol fatal protégé par la puissance surnaturelle de la magicienne d'Orléans.—Son ascendant sur les soldats et sur le peuple (français) était sans bornes; mais il n'en était pas de même des généraux et des courtisans. Plusieurs étaient jaloux de sa gloire et de ses hauts faits, et humiliés de la supériorité qu'une fille sans naissance avait usurpée sur tant d'illustres capitaines et tant de nobles chevaliers. Elle eut avec quelques-uns des altercations assez vives; mais, occupée d'accomplir sa mission, pour faire tout concourir à ses vues, et assurer le succès de ses armes, elle ne craignit pas de prendre le ton du commandement, et même de la menace. — Animée d'une horreur invincible pour les femmes de mauvaise vie et les concubines, la Pucelle leur avait formellement défendu son approche, et prenait de grandes précautions pour qu'elles ne pussent s'introduire dans l'armée. Dans tout le reste, Jeanne se montrait simple, pleine d'humilité, de douceur, recherchant avec soin la retraite et la solitude, et passant une grande partie de son temps dans les exercices de la piété. Elle éprouvait une grande joie à s'aller mêler et à communier avec les jeunes personnes; elle ne se confessait jamais sans que le repentir de ses fautes ne lui fit mouiller de ses pleurs le tribunal de la pénitence. On la vit souvent se lever la nuit, se prosterner dans l'ombre, croyant n'être pas vue, et prier Dieu pour la prospérité du roi et du royaume. Elle se plaisait dans la compagnie des personnes de son sexe, et partageait sa couche avec une ou plusieurs femmes, parmi les plus considérées de l'endroit, préférant de jeunes vierges, et refusant les femmes âgées. Quand on ne pouvait trouver des personnes convenables de son sexe pour partager sa couche, elle reposait tout habillée. Sa sobriété était si grande, qu'on s'étonnait qu'elle pût soutenir ses forces avec aussi peu d'aliments. Elle aimait mieux s'abstenir de toute nourriture, que de toucher aux vivres qu'elle savait ou qu'elle soupçonnait avoir été enlevés par violence. Elle ne tolérait aucun pillage, ni aucune vengeance après le combat.»

Succès de Charles VII. — Siége de Paris (septembre 1429).

Charles VII ne resta que trois jours à Reims; il se dirigea ensuite sur Château-Thierry. Ce fut dans

cette ville que la Pucelle, qui conservait un vif attachement pour le lieu de sa naissance, obtint du roi que les habitants de Greux et de Domremy (ces deux hameaux ne formaient qu'une seule paroisse) fussent exemptés de toutes tailles, aides et subventions. Charles VII fit expédier des lettres-patentes portant que *cette exemption est accordée en faveur de la Pucelle.* Ces lettres, datées du 31 juillet 1429, renouvelées en 1449, ont été confirmées par Louis XIII, en juin 1610, et n'ont cessé d'avoir leur effet qu'à la révolution de 1789.

Après le sacre, les ville de Laon, de Neufchâtel, de Soissons, de Crespy, de Compiègne, de La Ferté-Milon, de Château-Thierry, de Creil, de Coulommiers, et d'autres places, tant de la Brie que de la Champagne, se rendirent au roi. Le duc de Bedford livra aux Français, près de Senlis, à Mont-Piloer (Montespiloy), une bataille où le succès resta indécis. Le roi résolut de marcher sur Paris.

Dans ce voyage, la Pucelle, effrayée par un secret pressentiment, renouvela à Charles VII la demande qu'elle lui avait faite à Reims. — « Le roi, dit la *Chronique,* par le conseil des seigneurs et capitaines, s'en retourna à Chasteau-Thierry, et passa outre avec tout son ost vers Crespy en Valois, et se vint loger aux champs assez près de Dampmartin: tout le pauvre peuple du pays crioit *Noël,* et pleuroit de joye et de liesse. Laquelle chose la Pucelle considérant, et qu'ils venoient au devant du roi en chantant *Te Deum laudamus,* avec aucuns respons et antiennes, elle dit au chancelier de France, et au comte de Dunois: « En nom Dieu, voicy un bon « peuple et devot; et quand je devray mourir, je « voudrois bien que ce fust en ce pays. » Et lors ledit comte de Dunois luy demanda: « Jeanne, sçavez-« vous quand vous mourez, et en quel lieu? » Et elle respondit qu'elle ne sçavoit, et qu'elle en estoit à la volonté de Dieu: et si dit en outre auxdits seigneurs: « J'ay accomply ce que messire Dieu m'a « commandé, qui estoit de lever le siége d'Orléans, et « de faire sacrer le gentil roy; je voudrois bien qu'il « voulut me faire ramener auprès mes pere et mere, « et garder leurs brebis et bestail, et faire ce que je « soulois faire. » Et quand lesdits seigneurs ouyrent ladite Jeanne ainsi parler, et que les yeux tournez au ciel elle remercioit Dieu, ils crurent mieux que jamais que c'estoit chose venue de la part de Dieu plustôt qu'autrement. »

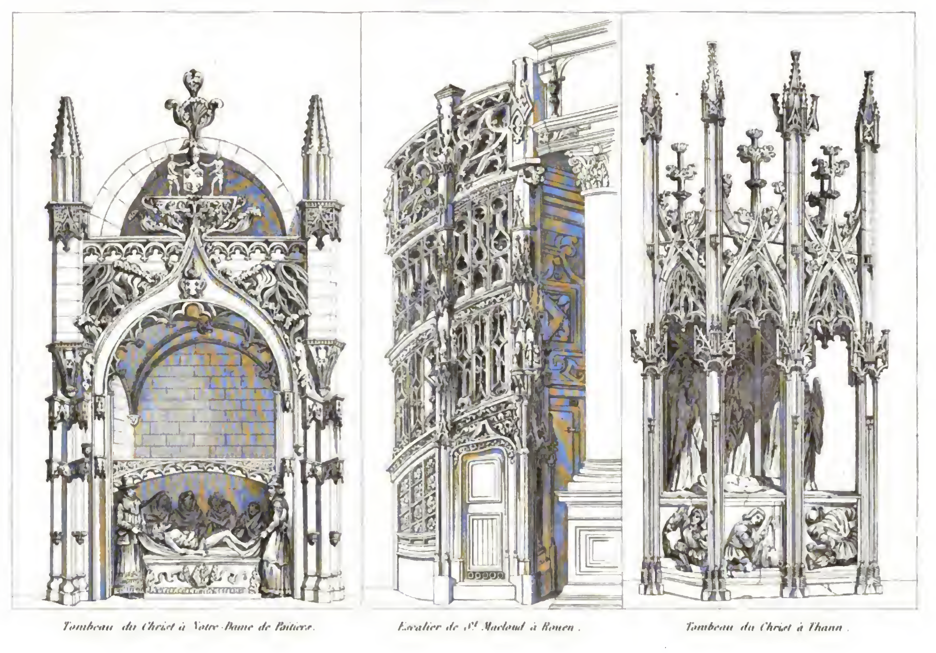
Charles VII arriva le 25 août 1429 à Saint-Denis, qui était alors une ville fortifiée « et où les habitants lui firent ouverture et pleine obeyssance; et avec lui tout son ost se tint et logea en ladite ville. »

A Saint-Denis, Jeanne d'Arc rompit sa célèbre épée de Fierbois en frappant une femme de mauvaise vie qui se trouvait parmi les soldats: cet accident fut considéré comme un présage funeste par le roi. Jeanne d'Arc y vit un avertissement du ciel, lui annonçant que sa carrière militaire était finie et son pouvoir détruit.

Les hostilités commencèrent entre les troupes royales et les soldats anglais qui formaient la garnison de Paris. « Le 7 septembre, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, le comte de Laval, Jeanne la Pucelle, les seigneurs de Rays et de Boussac, et autres en leur compagnée, se vinrent loger en un village qui est comme à my-chemin de Paris à Sainct-Denys, nommé la Chapelle. Après quoy le lendemain commencèrent de plus grandes escarmouches, et plus aspres qu'auparavant, et vinrent lesdits seigneurs aux champs vers la porte Sainct-Honoré, sur une manière de butte ou de montagne que on nommoit le marché aux pourceaux, et firent assortir plusieurs canons et coulevrines, pour jetter dedans la ville de Paris, dont il y eut plusieurs coups de jettez.

« Les Anglois estoient cependant autour des murs, en tournoyant avec des étendarts, entre lesquels il y en avoit un qui paroissoit sur tous, lequel estoit blanc, avec une croix vermeille, et alloient et venoient par ladite muraille. Or aucuns seigneurs estants là devant, voulurent aller jusques à la porte Sainct-Honoré; et entre les autres specialement, un chevalier nommé le seigneur de Sainct-Vallier et ses gens allerent jusques au boulevart, et mirent le feu aux barrieres: et combien qu'il y eut quantité d'Anglois, et de ceux de Paris qui le deffendoient, toutefois ledit boulevart fut pris par les François, d'assaut, et les ennemis se retirerent par la porte dedans la ville.

« Les François, sur ces entrefaites, eurent imagination et crainte que les Anglois ne vinssent, par la porte Sainct-Denys, frapper sur eux; parquoy les ducs d'Alençon et de Bourbon avoient assemblé leurs gens, et s'estoint mis comme par manière d'embuscade derrière ladite butte ou montagne, et ne pouvoient bonnement approcher de plus près, pour doute des coups de canons, vuglaires et coulevrines qui venoient de ladite ville, et qu'on tiroit sans cesse. Jeanne dit là dessus qu'elle vouloit assaillir la ville; mais elle n'estoit pas bien informée de la grande eau qui estoit ès fossez... Néantmoins elle vint avec une grande puissance de gens d'armes, entre lesquels estoit le seigneur de Rays, mareschal de France, et descendirent en l'arrière-fossé avec un grand nombre de gens de guerre; puis avec une lance elle monta jusque sur le dos d'asne, d'où elle tenta et sonda l'eau, qui estoit bien profonde; quoy faisant, elle eut d'un coup de traict les deux cuisses percées, ou au moins l'une: mais ce nonobstant elle ne vouloit en partir, et faisoit toute diligence de



Tombeau du Christ à Notre-Dame de Poitiers.

Escalier de St Maclou à Rouen.

Tombeau du Christ à Thann.

Armure de François Ier dite Armure aux Lions — Épée, Dague, Glaive, Éperon et Muselière du XVIe Siècle.

faire apporter et jeter des fagots et du bois en l'autre fossé, dans l'espoir de pouvoir passer jusques au mur...

« Enfin, depuis qu'il fut nuict, elle fut envoyée requerir par plusieurs fois; mais elle ne vouloit partir ny se retirer en aucune manière, et fallut que le duc d'Alençon l'allast querir, et la ramenast luy-mesme.

« Puis toute la susdite compagnie se retira audit lieu de la Chapelle Sainct-Denys, où ils avoient logé la nuict de devant; et lesdits ducs d'Alençon et de Bourbon, avec la susdite Jeanne, s'en retournerent le lendemain en la ville de Sainct-Denys, où estoit le roi et son ost.

« Et disoit-on qu'il ne vint oncques de lasche courage de vouloir prendre la ville de Paris d'assaut, et que s'ils y eussent esté jusques au matin, il y eut eu des habitants qui se fussent advisez; c'est-à-dire qui eussent rendu la ville au roi. »

Après cette attaque infructueuse sur Paris, la Pucelle, découragée, alla dans la basilique royale de Saint-Denis, se prosterner devant l'autel du martyr, protecteur de la France. Elle rendit grâces à Dieu, à la Vierge et aux saints, des faveurs qu'ils lui avaient accordées, et suspendit ses armes à une colonne, devant la châsse de saint Denis; mais les instances du roi et des principaux capitaines triomphèrent de sa résolution, elle consentit à les reprendre.

L'armée royale repasse la Loire. — Jeanne d'Arc est envoyée dans l'Ile-de-France. — Elle est faite prisonnière à Compiègne (1430).

L'armée repassa la Loire en décembre 1429. Arrivé à Meun-sur-Yèvre, le roi accorda la noblesse à la Pucelle et à sa famille, « afin, disent les lettres-patentes, de rendre gloire à la haute et divine sagesse « des grâces nombreuses et éclatantes dont il lui a plu « nous combler, par le célèbre ministère de notre « chère et bien-aimée la Pucelle, Jeanne d'Arc de « Domremy. »

On entreprit le siége de Saint-Pierre-le-Moutiers. Les assiégés se défendirent si vigoureusement que, lors de l'assaut, ils repoussèrent les troupes royales. Jeanne d'Arc seule refusa de se retirer et resta sur la brèche : sa fermeté rendit le courage aux soldats qui, honteux de l'abandonner, revinrent à la charge avec furie, et s'emparèrent de la place.

Charles VII entreprit ensuite les siéges de Cosne et de La Charité. Tandis que l'armée royale poursuivait ses opérations dans le midi, Jeanne d'Arc fut envoyée au nord, dans l'Ile-de-France, avec un petit corps d'armée et plusieurs chefs de guerre.

Son début fut heureux. Dans un combat opiniâtre, elle vainquit et fit prisonnier, près de Lagny, Franquet d'Arras, guerrier célèbre par sa vaillance, mais abhorré à cause de ses cruautés. Les juges de Lagny et le bailly de Senlis réclamèrent un homme qui s'était souillé par de nombreux forfaits, et le condamnèrent à mort. Son exécution, injuste ou légitime, mais dont Jeanne était innocente, forma dans la suite un chef d'accusation contre la Pucelle.

Ayant appris que le duc de Bourgogne, avec une nombreuse armée, venait assiéger Compiègne, Jeanne d'Arc accourut pour défendre cette place. Son exemple fut suivi par plusieurs chevaliers célèbres, et sa présence ranima le courage de la garnison et des habitants, qui, pleins d'enthousiasme, voulurent attaquer l'ennemi.

Le 24 mai, à cinq heures de l'après-midi, Jeanne d'Arc, avec six cents hommes, sortit, espérant surprendre le quartier commandé par Baudon de Noielle, et détruire les ouvrages commencés. Jean de Luxembourg s'aperçut à temps de la marche des Français; il donna l'alarme : toute l'armée bourguignonne se précipita sur la petite troupe de Jeanne, et chercha à lui couper la retraite. Jeanne essaya en vain de rallier ses soldats; ils s'enfuirent en désordre; elle défendait le terrain pied à pied, et se trouvait de l'autre côté de la rivière. Les Bourguignons, qui la reconnurent, dirigèrent sur elle tous leurs efforts : on ne lui envoyait aucun secours. Arrivée près de la barrière du pont, et la trouvant fermée, Jeanne se décida à gagner la campagne; on la poursuivit; un cavalier bourguignon (d'autres disent un archer picard) la saisit et la fit tomber de cheval. Monstrelet prétend qu'elle *se rendit et donna sa foi* à Lyonnel, bâtard de Vendôme; mais elle-même a déclaré, dans ses interrogatoires, n'avoir jamais donné sa foi à personne, et s'être ainsi réservé le droit de s'évader si elle en trouvait l'occasion.

On conçoit quelle fut la joie des Anglais lorsqu'ils apprirent que la Pucelle était prisonnière. Il y eut à Paris des réjouissances publiques; on fit chanter un *Te Deum;* on envoya des relations de la prise dans toutes les villes qui avaient adhéré au traité de Troyes. La joie des ennemis était proportionnée à la terreur que Jeanne leur inspirait. Naguère encore, le nom seul de la Pucelle faisait déserter les soldats. Le 3 mai 1430, vingt-un jours avant qu'elle fût prise, le duc de Glocester avait fait une proclamation *contra capitaneos et soldarios tergiversantes, incantationibus Puellæ terrificatos.*

Le bâtard de Vendôme mena la Pucelle à Marigny. Les Anglais accouraient en foule pour voir cette jeune fille dont ils n'avaient osé soutenir le regard sur le champ de bataille. « Le duc de Bourgogne luimême alla au logis où elle estoit, dit Monstrelet, et dit à elle paroles hautaines ». De Marigny, qui était un des quartiers des assiégeants, la prisonnière fut transférée au château de Beaulieu. Le bâtard de Ven-

dôme la vendit ensuite à Jean de Luxembourg, qui, craignant une entreprise des Français sur Beaulieu, la fit conduire au château de Beaurevoir, près de Cambrai.

Captivité, procès et interrogatoires de Jeanne d'Arc (1430-1431).

La captivité de Jeanne d'Arc, qui devait se terminer par le martyre, dura une année entière. Elle resta quatre mois prisonnière de Jean de Luxembourg, et durant ce temps, se voyant menacée d'être livrée aux Anglais, elle essaya deux fois, mais inutilement, de s'échapper.

Le duc de Bedford, qui, sur la demande de l'Université de Paris, voulait la traduire devant un tribunal ecclésiastique, comme suspecte de magie et de sortilége, l'acheta moyennant la somme de dix mille livres, une fois payée, à Jean de Luxembourg, et une pension de trois cents livres pour le bâtard de Vendôme.

Les Anglais la conduisirent à Rouen. « Là, on la chargea de chaînes, on la jeta dans un cachot, on l'accabla d'outrages, et on commença cet affreux procès, dont l'original, encore existant aujourd'hui à la Bibliothèque du roi, dépose, comme par l'effet d'une justice divine, des vertus et de l'innocence de cette auguste victime, et porte au plus haut degré d'évidence historique les faits les plus surprenants de sa merveilleuse histoire, puisque les preuves qui les constatent s'y trouvent rassemblées et vérifiées par ceux-là même qui voulaient ternir sa chaste gloire, et qui étaient acharnés à sa perte. »

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et un inquisiteur nommé Lemaire, assistés de soixante assesseurs qui n'avaient que voix consultative, furent les juges de l'infortunée Jeanne. Son procès s'instruisit selon les formes mystérieuses et barbares de l'inquisition.

L'impulsion que Jeanne d'Arc avait donnée à la valeur française se soutenait malgré la captivité de l'héroïne. Les Anglais étaient partout vaincus, et leurs revers multipliés les irritaient encore plus contre celle qui en était la cause primitive : ils pressaient les juges, et prodiguaient, pour hâter le moment de son supplice, l'argent et les menaces; mais ils trouvaient un puissant obstacle dans l'intérêt qu'elle inspirait, même aux assesseurs choisis à dessein pour la condamner.

La duchesse de Bedford s'intéressait aussi vivement à Jeanne d'Arc. Celle-ci s'étant déclarée vierge, dans ses interrogatoires, et ayant offert de se soumettre à l'examen des femmes recommandables par eurs mœurs, la duchesse de Bedford nomma les matrones qui devaient la visiter. Quelques témoins ont assuré (dans le procès de révision ordonné en 1504, par Charles VII) que le duc de Bedford, à l'insu de sa vertueuse épouse, s'était caché, pendant cet examen, dans une chambre voisine, et, par une ouverture pratiquée dans la muraille, avait osé promener ses regards impudents sur l'infortunée qu'il destinait au dernier supplice.

Pendant le procès de Jeanne d'Arc, et pendant sa captivité plus longue encore, il ne paraît pas que le roi de France ait fait aucune tentative pour racheter ou délivrer la jeune fille dont l'héroïsme lui avait assuré la couronne.

Jeanne eut à subir de nombreux interrogatoires qui durèrent depuis le 21 février 1431 jusqu'au 11 mai de la même année. Dans les fers et en présence du tribunal qui avait juré sa perte, elle se montrait peut-être plus étonnante que sur le champ de bataille et à la tête des armées. Elle joignit un courage inébranlable à la plus touchante douleur : elle pleura comme une jeune fille, et se conduisit comme un héros. Ses juges perfides accumulèrent en vain les questions insidieuses, les réticences, les menaces, les violences, les impostures, les faux matériels, pour la faire tomber dans le piége; rien ne leur réussit, et ils se trouvèrent eux-mêmes réduits au silence de la honte, par la justesse, la dignité et l'énergie de ses réponses. « On trouve dans le caractère de Jeanne d'Arc, dit M. de Chateaubriand, la naïveté de la paysanne, la faiblesse de la femme, l'inspiration de la sainte, le courage de l'héroïne. »

Sur tout ce qui concernait ses apparitions et les *voix* qui la conseillaient, Jeanne d'Arc entra dans les plus grands détails; elle raconta ingénument tout ce qu'elle avait vu et entendu, et tout ce qu'elle avait dit dans ses entretiens secrets avec les saintes, qui chaque jour lui apparaissaient et lui disaient de répondre hardiment. Bien loin de nier les prédictions qu'elle avait faites dans ses lettres, elle dit à ses juges : « Qu'avant sept ans les Anglais abandonneraient un « plus grand gage qu'ils n'avaient fait devant Orléans, « et qu'ils perdraient tout en France. » Il est assez remarquable que Paris fut repris par les Français le 13 avril 1446, c'est-à-dire, six ans après que l'on eût consigné cette prédiction dans le procès de Jeanne, dont la grosse authentique existe à la bibliothèque d'Orléans.

Nous allons citer quelques fragments de ses interrogatoires.

« Jeanne, interrogée si elle avait appris aucun art ou métier, dit : « Que oui, et que sa mère lui avoit « appris à coudre, et qu'elle ne cuidoit point qu'il y « eût femme dedans Rouen qui lui en sût apprendre « aucune chose. »

« Interrogée sur la *voix*, dit : « Que la première « fois qu'elle ouït la voix, ce fut à midi, en temps « d'été, un jour de jeûne, au jardin de son père, du « côté de l'église, et accompagnée de clarté. »

«Interrogée quel âge elle avait alors, dit : «Qu'elle «étoit à l'âge de treize ans quand les voix lui apparurent pour la première fois.»

«Interrogée si elle est en la grâce de Dieu, répond: «Si je n'y suis, Dieu m'y veuille mettre, et si j'y «suis, Dieu m'y veuille tenir.»

«Interrogée si dès son jeune âge elle avoit grande intention de persécuter les Bourguignons, répond: «Qu'elle avoit bonne volonté que le roi eût son «royaume.»

«Interrogée sur ce qu'elle faisait, dit : «Qu'elle ne «sait si, dès son jeune âge, elle n'a pas mené les «bêtes, mais depuis qu'elle a entendement, elle ne «les gardait pas, mais aidoit à les conduire, par «doute des gens d'armes.»

«Interrogée sur l'arbre des fées, dit : «Près de «Domremy est un arbre qui s'appelle l'*Arbre des «danses*, et les autres l'appellent l'*Arbre des Fées;* «il a auprès une fontaine d'eau vive, que les gens ma«lades de fièvre boivent pour guérir; mais ne sait «s'ils guerissent.» Dit «qu'elle y alloit avec de jeunes filles faire des guirlandes pour Notre-Dame. On lui a dit que les fées s'y rendoient; mais elle n'en a jamais vu. Elle peut y avoir dansé avec les enfants, mais elle y a plus chanté que dansé.»

«Interrogée si elle se croit en péché mortel, répond : «N'en cuide (crois) pas avoir fait les œuvres; «et jà ne plaise à Dieu que j'en fasse les œuvres, par «quoi mon ame seroit chargée.»

«Interrogée sur ce qu'elle a dit au roi, dit: «Al«lez le lui demander» [1].

«Interrogée si elle avoit vu ou su par révélations qu'elle échapperoit, elle répond : «Cela ne touche à «votre procès; voulez-vous que je parle contre moi?»

«Interrogée si elle avoit dit que les étendards faits à la ressemblance des siens étoient heureux, répond : «Qu'elle disoit aucunes fois : «*Entrez hardiment «parmi les Anglois*», et elle-même y entroit.»

«Interrogée si elle sait point si ceux de son parti ont fait service, messe ou oraison pour elle, répond: «Si ils ont prié pour moi, ils n'ont pas fait de mal.»

«Interrogée sur ce qu'elle attirait les pauvres, dit: «Que les pauvres gens venoient volontiers à elle, «parce qu'elle ne leur faisoit point de déplaisir, mais «les supportoit et gardoit de son pouvoir.»

«Interrogée si son roi fit bien de tuer le duc de

[1] A ce sujet, et sur la conférence secrète que Jeanne d'Arc eut à Chinon avec Charles VII, on lit ce qui suit dans la *Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Buchon.

«Après que le roy eust oy ladite Pucelle, il fut conseillé par son confesseur, ou autres, de parler en secret, et lui demander en secret, s'il pourroit croire certainement que Dieu l'avoit envoyée devers lui, afin qu'il se peust mieux fier à elle, et adjouster foy en ses paroles; ce que ledit seigneur fit; à quoy elle respondit : «Sire, si je vous dis des choses si secrettes, «qu'il n'y a que Dieu et vous qui les sachés, croirez-vous bien «que je suis envoyée de par Dieu.» Le roy respond que la Pucelle lui demande. «Sire, dit-elle, n'avez-vous pas bieu mémoire que le jour de la Toussaints dernière, vous estant «en la chapelle du chasteau de Loches, en vostre oratoire, tout «seul, vous feistes trois requestes à Dieu.» Le roy respondit qu'il estoit bien mémoratif de lui avoir fait aucunes requestes; et alors la Pucelle lui demanda se jamais il avoit dit et révélé lesdites requestes à son confesseur ne à autres. Le roy dit que *non*. — «Et se je vous dits les trois requestes que lui «feistes, croirez-vous bien en mes paroles?» Le roy respondit que *ouy*.

«Adonc la Pucelle lui dist : «Sire, la première requeste que «vous feistes à Dieu fut que vous lui priastes que si vous n'es«tiez vrai héritier de France, que ce fust son plaisir vous oster «le courage de le poursuivre, affin que vous ne fussiez plus «cause de faire et soutenir la guerre, dont procède tant de «maux, pour recouvrer ledit royaume. La seconde fut que «vous lui priastes que si les grandes adversités et tribulations «que le pauvre peuple de France souffroit et avoit souffert si «longtemps procédoient de vostre péché, et que vous en fus«siez cause, que ce fust son plaisir en relever le peuple, et que «vous seul en fussiez puni et portassiez la pénitence, soit par «mort ou autre telle peine qu'il lui plairoit. La tierce fut que «si le péché du peuple estoit cause desdites adversités, que ce «fust son plaisir pardonner audit peuple, et appaiser son ire, «et mettre le royaume hors des tribulations èsquelles il estoit, «que jà avoit douze ans et plus.» Le roy, cognoissant qu'elle disoit vérité, adjouta foi en ses paroles.»

Dans un interrogatoire de la Pucelle, en date du 13 mars 1431, on lit ce qui suit :

«Interrogée du signe baillé à son roi (à Chinon), quel il fut, dit: «Que le signe, ce fut que l'ange apporta la couronne «à son roy, en lui disant qu'il auroit tout le royaume de France «entièrement, avec l'aide de Dieu, et moyennant son labeur, «et qu'il la mist en besongne.»

«Interrogée en quelle manière l'ange apporta la couronne, et si il la mist sur la teste de son roy, respond: «Elle fut bail«lée à l'archevesque de Rheims, et ledit archevesque la bailla «au roy.»

«Interrogée du lieu où elle fut apportée, respond : «Ce fut «en la chambre du roy, en chastel de Chinon.»

«Interrogée du jour et de l'heure : «Du jour, je ne sçais; de «l'heure, il estoit haute heure; autrement n'ai mémoire de «l'heure et du mois; au mois d'avril prochain ou en ce présent «mois, a deux ans; et estoit après Pasques.»

«Interrogée de quelle matière estoit ladite couronne, respond : «C'est bon assavoir qu'elle estoit de fin or, et estoit si «riche, que je ne sçaurois nombrer la richesse.»

«Interrogée si elle la mania ou baisa, respond : «Non.»

«Interrogée si l'ange qui l'apporta venoit de haut, ou si il venoit par terre, respond : «Il vint de haut. Et entend qu'il «venoit par le commandement de Nostre-Seigneur. Il entra «par l'huis de la chambre.»

«Interrogée si l'ange venoit par terre, et erroit depuis l'huis de la chambre, respond : «Quand il vint devant le roy, il feist «révérence au roy en se inclinant devant lui, et prononçant «les paroles qu'il a dictes... Et depuis l'huis il marchoit et er«roit sur la terre en venant au roy.»

«Interrogée quel espace il y avoit de l'huis jusques au roy, respond : «Il y avoit bien l'espace de la longueur d'une lance; «et par où il estoit venu s'en retourna.» — *Item*, dit : «Que «quand l'ange vint, elle l'accompaigna, et alla avecques lui «par les degrés à la chambre du roy; et entra l'ange le pre«mier; et puis elle-mesme dist au roy : «*Sire, vela vostre «signe, prenez-le.*»

«Interrogée si tous ceux qui là estoient avecques le roy veirent l'ange, respond : «Qu'elle pense que l'archevesque de «Rheims, les seigneurs d'Orléans et de La Trimouille, et «Charles de Bourbon, le veirent; et quant est de la couronne, «plusieurs gens d'église et autres la veirent, qui ne veirent «pas l'ange.»

Bourgogne, répond : « Ce fut grand dommage pour « le royaume de France. Mais quelque chose qu'il y « eut entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi « de France. »

« Interrogée si saint Michel étoit nu, dit : « Pensez-« vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir. »

« Interrogée si sainte Catherine parle anglois, répond : « Pourquoi parleroit-elle anglois, puis-« qu'elle n'est pas du parti des Anglois. »

« Interrogée si, en prenant l'habit d'homme, elle pensoit mal faire, répond : « Que non; et encore de « présent, si elle étoit en l'autre parti et en cet habit « d'homme, lui semble que ce seroit un des grands « biens de France de faire comme elle faisoit au-« devant de sa prise. »

« Interrogée si sa marraine, qui croit aux fées, est réputée sage femme, répond : « Qu'elle est réputée « bonne prude femme, non pas devine ni sor-« cière. »

« Interrogée si sainte Catherine et sainte Marguerite aiment les Anglois, répond : « Elles aiment ce que « Dieu aime, et haïssent ce que Dieu hait. »

« Interrogée si Dieu hait les Anglois, répond : « De l'amour ou haine que Dieu a aux Anglois, ou « que Dieu a fait à leurs âmes, ne sais rien, mais sais « qu'ils seront mis hors du pays, excepté ceux qui y « mourront. »

« Interrogée si l'espoir d'avoir victoire étoit fondé en son étendard ou en elle, dit : « Il estoit fondé en « notre Seigneur, et non ailleurs. »

« Interrogée pourquoi on porta son étendard à Reims, répond : « Il avoit été à la peine, c'étoit bien « raison qu'il fust à l'honneur. »

Dans un de ses interrogatoires, on lui demanda quelle était la distinction entre l'Église triomphante (ou céleste) et l'Église militante (ou terrestre). Isambart, un des juges assesseurs, touché de compassion, après lui avoir expliqué cette question, lui conseilla de s'en rapporter au jugement du pape et du concile de Bâle sur le fait de ses apparitions; ce qu'elle fit à l'instant même. — Cet appel allait l'arracher à la fureur de ses ennemis; aussi l'évêque de Beauvais dit-il à Isambart, d'une voix menaçante : « Taisez-« vous, de par le diable »; et il défendit au greffier de faire mention de cet appel.

Le procès n'avançait pas. Les réponses de l'accusée, les visites auxquelles on l'avait soumise, les informations prises dans le pays de sa naissance, les dépositions des témoins, tout tendait à sa décharge. On essaya de lui donner de mauvais conseils, par le moyen d'un prêtre nommé Loiseleur, que l'on introduisit auprès d'elle, sous prétexte de la confesser. Ce fut Loiseleur qui lui persuada qu'elle n'aurait pas plutôt reconnu l'autorité de l'Église terrestre ou militante, que ses juges, se prétendant revêtus de tous les pouvoirs de cette Église, l'enverraient au bourreau.

Jeanne tomba malade : on craignit qu'une mort naturelle ne l'enlevât au supplice qui lui était destiné. Les Anglais voulaient surtout qu'elle fût condamnée. On se hâta, et on résolut de réduire le procès à douze chefs d'accusation résultant des interrogatoires. On écrivit à l'Université de Paris pour prononcer sur des questions générales qu'on avait posées, sans spécifier ni accusée, ni juges, ni procès. L'Université rendit une décision conforme aux vues du tribunal de Rouen : on continua avec activité les procédures, qui ne furent pas même interrompues pendant la quinzaine de Pâques. Les Anglais menaçaient les juges et l'évêque de Beauvais lui-même, s'ils ne terminaient pas promptement.

Condamnation de Jeanne d'Arc (24 mai 1431).

Enfin, le 24 mai 1431, Jeanne d'Arc fut conduite sur la place du cimetière de Saint-Ouen, pour y entendre sa sentence. Là étaient dressés deux échafauds : sur l'un siégeaient l'évêque de Beauvais, l'inquisiteur Lemaire, le cardinal d'Angleterre, l'évêque de Noyon, l'évêque de Boulogne et trente-trois assesseurs; sur l'autre, paraissaient Jeanne d'Arc et Guillaume Érard, *chargé de la prêcher*. Le bourreau, avec une charrette attelée de quatre chevaux, était prêt à conduire la victime à la place du Vieux-Marché, où s'élevait un bûcher. Érard prononça un discours rempli d'invectives contre l'accusée, contre les Français fidèles à Charles VII, et contre le roi lui-même : « C'est à toi, Jeanne, s'écria-« t-il, à toi que je parle, et te dis que ton roi est hé-« rétique et schismatique. » Jeanne d'Arc l'interrompit aussitôt : « Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous « ose bien dire et bien jurer, sur la peine de ma vie, « que c'est le plus noble chrestien de tous les chres-« tiens, et qui mieux aime la foi et l'Église, et n'est « point tel que vous le dictes. »

Après ce sermon, qualifié de *prédication charitable,* l'appariteur Massieu lut une cédule d'abjuration, et, cette lecture faite, on somma Jeanne d'abjurer. Jeanne dit qu'elle ne comprenait pas ce mot, et demanda un conseil. On lui désigna l'appariteur Massieu. Cet homme, habitué par état à conduire les criminels en prison, au tribunal et à l'échafaud, était touché de compassion pour Jeanne. Il lui expliqua ce qu'on voulait d'elle, et il l'engagea à s'en rapporter à l'Église universelle. « Je m'en rapporte, « dit alors Jeanne, à l'Église universelle, si je dois « abjurer ou non. — Tu abjureras présentement, « s'écria l'impitoyable Érard, ou tu seras arse (brû-« lée). » Jeanne affirma de nouveau qu'elle se soumettait à la décision du pape, assurant qu'ell

n'avait rien fait que par les ordres de Dieu; que son roi ne lui avait rien fait faire; et que s'il y avait eu quelque mal dans ses actions ou dans ses discours, il provenait d'elle seule, et non d'autre.

L'évêque de Beauvais se leva, et commença à lire une sentence préparée la veille, dans laquelle il osa dire que l'accusée refusait de se soumettre au pape, quoique à l'instant même elle eût déclaré le contraire.

Le défaut de témoins, la récusation faite par Jeanne de plusieurs chefs d'accusation, frappaient la procédure de nullité. Les juges, inquiets de la responsabilité qui allait peser sur eux, désiraient surtout que l'accusée abjurât. On employa les menaces et les prières. L'évêque de Beauvais ne craignit pas de s'exposer à la colère des Anglais, et suspendit la lecture de l'acte de condamnation.

Vaincue par tant d'instances, Jeanne déclara : «Qu'elle s'en rapportait sur tout à sa mère sainte «Église et à ses juges.» Alors Guillaume Érard lui dit : «Signe maintenant, autrement tu finiras au«jourd'hui tes jours par le feu.» La cédule qu'on avait lue à Jeanne contenait simplement la promesse de ne plus porter les armes, de laisser croître ses cheveux, et de quitter l'habit d'homme. Cette pièce n'avait pas plus de huit lignes; mais celle qu'on lui fit signer, et qui lui fut présentée par Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, se composait de plusieurs pages. Jeanne s'y reconnaît *dissolue, hérétique, séditieuse, invocatrice des démons,* coupable des forfaits les plus contraires et les plus abominables.

Après l'abjuration, l'évêque de Beauvais lut la sentence qui condamnait Jeanne d'Arc, pour réparation de ses fautes, à passer le reste de ses jours *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.* Jeanne dit que, puisque l'Église la condamnait, elle devait être remise au pouvoir de l'Église : «Menez-moi en «vos prisons, et que je ne sois plus en la main de ces «Anglois.» Néanmoins l'infortunée fut reconduite au château de Rouen.

Les chefs des Anglais étaient furieux que la victime leur échappât; plusieurs levèrent leurs épées sur l'évêque et sur les juges, à qui le comte de Warwick déclara que les intérêts du roi d'Angleterre souffraient un dommage manifeste de ce que Jeanne n'était pas livrée au supplice : «N'ayez cure, dit l'un «d'eux, nous la retrouverons bien.»

Les Anglais se vengèrent sur Jeanne d'Arc de ce qu'ils appelaient la clémence de ses juges, en augmentant les rigueurs de sa prison. Elle était gardée par cinq soldats, dont trois ne quittaient pas son cachot, et dont deux veillaient sans cesse à la porte. Elle était attachée, pendant la nuit, par deux chaînes de fer fixées au pied de son lit, et pendant le jour, à un poteau, au moyen d'une autre chaîne qui la tenait par le milieu du corps. Elle avait repris ses habits de femme, et s'était soumise à sa condamnation.

Pendant les journées du 25 et du 26, Jeanne fut exposée aux outrages de ses gardiens, qui essayèrent plusieurs fois de lui faire violence. Martin Ladvenu, son confesseur, a déposé même qu'*un millourt d'Angleterre l'avoit voulu forcer.* Jeanne regrettait ses habits d'homme avec lesquels il lui eût été plus facile de se défendre. Le dimanche 27, elle pria les Anglais qui la gardaient de la *déferrer,* afin qu'elle pût se lever. Au lieu de faire ce qu'elle demandait, ils lui enlevèrent ses vêtements de femme, et lui jetèrent ses habits d'homme. Elle refusa de les prendre, resta couchée jusqu'à midi, et fut enfin obligée de se servir des seuls vêtements qu'on lui eût laissés. C'était ce que l'on voulait. Aussitôt plusieurs témoins apostés exprès prirent acte de cette prétendue transgression.

L'évêque de Beauvais et quelques-uns des juges se rendirent dans la prison : on dressa procès-verbal. Cauchon, en sortant, dit au comte de Warwick, à haute voix, et en riant : «*Fare well, fare well,* «faites bonne chère, il en est faict.»

Le lendemain, le tribunal, après avoir délibéré pour la forme, rendit une sentence condamnant Jeanne d'Arc comme «relapse, excommuniée, reje«tée du sein de l'Église, et jugée digne, par ses for«faits, d'être livrée à la justice séculière»[1].

[1] Charles VII, maître de Rouen, et voulant faire réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc, ordonna, en 1450, une enquête, et fit remettre à son commissaire toutes les écritures du procès de la Pucelle. Les jurisconsultes auxquels on les communiqua déclarèrent unanimement que ce procès était nul dans la forme, et injuste quant au fond. Plusieurs témoins furent entendus; mais un tribunal ecclésiastique ayant condamné Jeanne, qui en avait appelé au saint-siége, il fallait que le souverain pontife autorisât un autre tribunal ecclésiastique à revoir le procès. Le pape Nicolas V évita de se prononcer, dans la crainte de déplaire aux Anglais. Son successeur, Calixte III, se montra moins timide; il nomma pour juges l'archevêque de Reims et l'évêque de Coutances, auxquels il adjoignit un inquisiteur.

Ces juges de révision, avant de décider, consultèrent les prélats et les docteurs les plus renommés du royaume : tous envoyèrent des avis favorables à la Pucelle. L'arrêt de réhabilitation fut prononcé à Rouen le 7 juillet 1456.

Charles VII s'était borné à réhabiliter la mémoire de la Pucelle; Louis XI chercha à venger sa mort sur ceux qui y avaient contribué. On en arrêta deux, qui furent condamnés au supplice qu'ils avaient fait subir à Jeanne. Les biens de plusieurs autres furent confisqués et employés à bâtir une église sur le lieu même où Jeanne d'Arc avait été brûlée.

Les Anglais avaient mis le plus grand appareil au supplice de Jeanne d'Arc; cependant, si on en croit un ancien manuscrit découvert à Metz, et dont un extrait a été inséré dans le *Mercure galant* de novembre 1683, on vit paraître, en 1436, une fausse Pucelle, qui prétendait s'être soustraite à la fureur des Anglais. Cette Jeanne d'Arc fut reconnue par les deux frères de la véritable héroïne, qui l'accompagnèrent dans ses voyages; elle épousa le sieur des Armoises, chevalier, et s'établit avec lui à Metz. Il paraît que les habitants

Supplice et mort de Jeanne d'Arc (30 mai 1431).

Le 30 mai au matin, frère Martin Ladvenu, confesseur de Jeanne, lui annonça qu'elle devait se préparer à la mort. Quand elle apprit qu'elle était condamnée à périr sur un bûcher, elle commença *à s'escrier doloreusement et piteusement, se destendre et arracher les cheveulx.* « Hélas! me

d'Orléans l'avaient également reconnue. On trouve, dans un compte des receveurs de cette ville, la note des dépenses faites, 1° pour la Pucelle et son frère, dans l'année 1436; 2° pour les vins et rafraîchissements présentés à dame Jeanne des Armoises, au mois de juillet 1439; 3° pour don fait à la même, le 1er août suivant, par le conseil de la ville, d'une somme de deux cents livres parisis, en reconnaissance du bien qu'elle a fait à ladite ville pendant le siége.

En 1440, on vit à Paris une autre femme qui prétendait aussi être Jeanne d'Arc. N. Sala, pannetier du dauphin Orland, fils de Charles VIII, prétend, dans son livre des *Exemples de hardiesse de plusieurs rois et empereurs,* que Charles VII dit, lorsqu'elle lui fut présentée : « Pucelle, ma mie, « soyez la très-bien revenue, au nom du Dieu qui sait le secret « qui est entre vous et moi. » Au lieu de répondre, cette femme se jeta à genoux, et avoua son imposture.

L'explication par les voies naturelles, par les préjugés sociaux du xve siècle, de la vie héroïque et merveilleuse de la Pucelle, a fortement embarrassé les historiens, et donné lieu à des suppositions diverses, dont aucune ne paraît pouvoir être admise. Il en est d'absurdes, et d'autres outrageantes pour la mémoire de Jeanne d'Arc.

Dans le xvie siècle, Guillaume Du Bellay Langey prétendit que l'arrivée de Jeanne avait été préparée par une intrigue : « Le roi s'étoit avisé de cette ruse pour donner quelque bonne espérance aux François, leur faisant entendre la sollicitude que notre Seigneur avoit de son royaume. » Du Haillan va plus loin : à ses yeux, la libératrice d'Orléans n'est qu'une intrigante, maîtresse de Baudricourt, de Dunois, ou de Poton, et qu'on a fait passer pour inspirée, afin d'animer les troupes. Il raconte que Dunois et Baudricourt, *lesquels étaient fins et avisés,* se trouvèrent à Chinon lorsque la Pucelle y arriva, et qu'ils la présentèrent eux-mêmes au roi.—Or, il est prouvé que Dunois était encore à Orléans lors de l'arrivée de la Pucelle à Chinon, et que Baudricourt n'a point quitté Vaucouleurs. Du Haillan détruit d'ailleurs lui-même son accusation, en disant que Jeanne était la maîtresse de Dunois, ou de Poton, ou de Baudricourt. Les juges de Rouen, malgré leur animosité et leur mauvaise foi, n'ont pu élever de doutes sur les mœurs de la Pucelle. Et si Jeanne eût été suscitée, soit par les ministres de Charles, soit par ses généraux, l'étonnant succès de cette héroïne, succès qui leur eût fait tant d'honneur, ne les auraient-ils pas engagés à rompre le silence?

Pontus Heutericus, historien flamand qui écrivait en 1580, rapporte que, de son temps, plusieurs personnes croyaient que la Pucelle n'avait jamais existé, et que c'était une fable inventée après la mort de Charles VII.

Le duc de Bedford, dans une lettre de défi adressée à Charles VII (août 1429), avait prétendu que la Pucelle était suscitée par le frère Richard, cordelier, qu'il traitait d'apostat. Cette fable, répétée à Paris par les prédicateurs aux gages des Anglais, a été recueillie dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris.* Ce journal, écho des calomnies répandues par les Anglois et les Bourguignons, dit que le cordelier Richard avait endoctriné la Pucelle et trois autres filles, pour jouer le rôle d'*inspirées;* mais le frère Richard, d'après ce même *Journal d'un Bourgeois de Paris,* était allé en pèlerinage à la terre sainte, d'où il ne revint à Paris qu'au mois d'avril 1429. En arrivant, il se montra enthousiaste du parti bourguignon, et prêcha de la manière la plus violente contre les Armagnacs : « C'étoit un homme de très-grant prudence, sçavant à oraison, semeur de bonne doctrine, pour édifier son proxime, que tant y labouroit fort, que ence il le crevoit (crevoit celui) qui ne l'auroit veu. » Quand Richard eut quitté le parti des Bourguignons et des Anglais (ce qu'il fit après la prise de Troyes), il fut traité par eux d'*apostat.* Il mena effectivement au roi, quelque temps plus tard, Catherine de La Rochelle, qu'il faisait passer pour inspirée, et qui fut convaincue d'imposture par Jeanne d'Arc elle-même.

Edmond Richer, qui le premier a examiné avec attention toutes les pièces du procès de condamnation, et de celui de révision, s'est attaché à prouver la vérité des révélations de Jeanne d'Arc. Son ouvrage est conservé manuscrit à la bibliothèque du Roi. Lenglet-Dufresnoy reconnaît que la délivrance du royaume par une simple paysanne a quelque chose de miraculeux; il pense que Jeanne d'Arc se croyait réellement inspirée, mais qu'elle ne l'était pas.

Lebrun des Charmettes, dans son *Histoire de Jeanne d'Arc,* veut prouver que la Pucelle avait une mission divine. Son travail se recommande par une exactitude scrupuleuse, et par d'immenses recherches. Il a composé presque entièrement son histoire avec les extraits des interrogatoires, des procès-verbaux, et des autres pièces jointes aux grosses du procès de condamnation et du procès de révision.

Berriat Saint-Prix ne voit que de l'héroïsme et un dévouement sublime dans la conduite de la Pucelle. Il prouve qu'elle ne fut ni l'instrument d'une intrigue, ni la maîtresse banale des généraux; il rejette toute idée de révélation et de mission divine, et cherche à expliquer d'une manière naturelle les circonstances les plus singulières de la vie de Jeanne d'Arc; mais il est obligé de garder le silence sur nombre de particularités bien constatées, qui ne se prêtent pas à ses interprétations. Ses recherches sont intéressantes et instructives.

La plus curieuse des suppositions faites sur l'héroïne de Domremy est celle développée par M. P. Caze, dans un ouvrage publié il y a quelques années, et intitulé : *La vérité sur Jeanne d'Arc.*

Suivant le système de cet auteur, Jeanne était fille d'Isabeau de Bavière et du duc d'Orléans, frère de Charles VI. On était parvenu, au moment où elle vint au monde, à lui substituer un enfant mort, qui fut nommé Philippe, et que l'on dit n'avoir vécu qu'un jour. Jeanne fut cachée au fond de la Champagne, dans le château de l'Isle en Barrois, où le duc avait des amis dévoués. Jacques d'Arc, et Isabelle Romée, sa femme, honnêtes laboureurs de Domremy, pour échapper aux excès des Bourguignons, qui couvraient le pays, étaient souvent obligés de se réfugier avec leur famille dans ce château. Isabelle Romée y vint avec une fille, née seulement depuis quelques jours; on fit une seconde substitution, dont Romée ne s'aperçut point, et Jeanne fut élevée comme la fille de Jacques d'Arc.

Ses protecteurs ne la perdaient pas de vue. Dès l'âge le plus tendre, elle annonçait un caractère ferme et décidé; elle avait une imagination active et facile à enflammer; le curé de Domremy fut chargé d'exalter sa dévotion; il y parvint aisément. Le bâtard d'Orléans, le célèbre Dunois, sur lequel on comptait pour rétablir les affaires du dauphin, n'ayant pas réussi, on résolut de faire agir sa sœur.

« Des prédictions furent répandues dans le pays sur *une vierge des Marches de Lorraine,* qui devait sauver la France; une voix mystérieuse parla à Jeanne : cette voix, qui venait du côté de l'église, était celle de l'un des seigneurs chargés de diriger la jeune fille. Le succès des premières tentatives engagea à multiplier les apparitions. Des hommes vêtus comme on a peint les anges, des dames déguisées en saintes du paradis, s'offrirent à ses regards, lui persuadèrent qu'elle était appelée par le ciel à sauver la France et le roi, et lui ordonnèrent d'aller trouver Baudricourt. Le capitaine de Vaucouleurs, que l'on avait mis dans la confidence, rebuta d'abord Jeanne, afin d'éprouver son caractère. Les *voix* lui dirent d'insister; Poulengy et de Metz, qui peut-être avaient tout dirigé jusque-là, lui offrirent leurs services, et l'amenè-

« traite l'en ains horriblement et cruellement, qu'il « faille mon cors net et entier, qui ne fut jamais « corrompu, soit aujourd'huy consumé et rendu en « cendres. Ha! ha! j'aymerois mieulx estre descapitée « sept fois que d'estre ainsi bruslée. Hélas! se j'eusse « esté en la prison ecclésiastique à laquelle je m'es-« tois submise, et que j'eusse esté gardée par les « gens de l'Église, non pas mes ennemys et adver-« saires, il ne m'en fust pas si misérablement mes-« cheu, comme il est. Oh! j'en appelle à Dieu, le « grant juge des grants torts et ingravances qu'on « me fait. » Elle se plaignit alors de nouveau *des oppressions et violences qu'on lui avoit faites en la prison, par les geoliers et par les autres qu'on avoit fait entrer sur elle.* Les exhortations de son confesseur calmèrent ces premiers transports, bien naturels dans une jeune fille... Jeanne se confessa, et demanda à communier. L'évêque de Beauvais, après avoir consulté quelques docteurs, répondit *qu'on lui donnât absolument toutes choses quelconques qu'elle demanderoit.*

« A neuf heures du matin, après lui avoir fait reprendre des habits de femme, on la plaça dans un charriot, avec son confesseur, frère Martin Ladvenu, l'appariteur Massieu, et frère Isambart, qui lui avait témoigné de l'intérêt. Huit cents Anglais l'escortaient. Sur la route, on vit accourir Loiseleur, ce misérable, qui, placé près d'elle dans la prison, avait abusé de sa confiance, et lui avait donné de perfides conseils pendant son procès. Déchiré de remords, il s'avança jusqu'auprès de Jeanne, avoua son crime, et sollicita son pardon.

« Trois échafauds avaient été élevés dans la place du Vieux-Marché. Sur le premier étaient placés les juges avec le bailli de Rouen et son lieutenant; le cardinal de Vincestre et des prélats dévoués aux Anglais occupaient le second; sur le troisième était dressé le bûcher.

« Un prédicateur, Nicolas Midy, avait été chargé d'adresser à la condamnée *une admonition salutaire, et propre à l'édification du peuple.* Le texte de son discours, pris dans saint Paul, était :

rent à Chinon. Les *voix* lui avaient révélé le secret de sa naissance. Voilà pourquoi elle disait, lorsqu'on lui parlait de son projet : « Je suis née pour cela ; » c'était aussi ce qui la faisait prier avec ferveur, et répandre des larmes.

« Les mêmes voix lui avaient promis qu'elle aurait signe pour se faire recevoir et croire par le roi, qui ignorait tout, jusqu'à l'existence de Jeanne. On avait tout préparé en conséquence. Un jour, pendant que le roi était seul dans sa chapelle, une voix lui avait crié que bientôt les doutes qui s'élevaient sur sa naissance seraient dissipés ; et on lui avait ainsi indiqué l'objet sur lequel il devait prier. Jeanne, instruite par une apparition, lui révéla cette prière mentale. On eut recours encore à d'autres moyens ; les différentes personnes que la Pucelle avait prises pour des anges, pour sainte Catherine et pour sainte Marguerite, à Domremy, étaient arrivées à la cour. Elles se déguisèrent de nouveau, et présentèrent à Charles, en présence de Jeanne, la couronne que des anges simulés avaient apportée à Isabeau de Bavière le jour de son entrée à Paris. La reine avait, dans le temps, donné cette couronne aux protecteurs de sa fille, et la manière dont elle lui avait été offerte à Paris fit probablement naître l'idée de ce nouveau stratagème. Le roi étant ainsi disposé, Jeanne se fit connaître à lui; et comme elle n'aurait pu divulguer sa naissance sans confirmer les bruits qui couraient sur celle de son frère, elle promit à Charles le secret le plus absolu.

« L'épée que Jeanne envoya, d'après l'ordre de ses *voix*, chercher à Fierbois, dans un tombeau, était celle du duc d'Orléans. Clignet de Brebant avait enlevé cette épée lorsque le duc fut assassiné, et l'avait conservée avec soin; Brebant était mort à Fierbois; l'épée avait été déposée dans son tombeau; on la destinait à la fille du duc, et la Pucelle, qui savait qu'elle avait appartenu à son père, en donna plus tard les débris à l'abbaye de Saint-Denis.

« Si Jeanne est mise à la tête des troupes avant d'avoir combattu, si on lui accorde les honneurs et l'état de maison d'un chef d'armée, si les généraux, les princes, le roi lui-même, se soumettent à ses volontés, c'est que le secret de sa naissance était connu. Elle fut appelée *pucelle d'Orléans*, non parce qu'elle avait délivré une ville, mais parce qu'on savait qu'elle était fille du duc. Un enthousiasme irréfléchi lui avait fait donner primitivement ce nom par allusion à sa véritable naissance, comme on avait nommé Dunois, son frère, le *bâtard d'Orléans*.

« Jeanne dit, dans ses interrogatoires, avoir eu beaucoup de révélations sur le duc d'Orléans, qui était prisonnier chez les Anglais ; ce duc était aussi son frère, et on lui avait, en effet, révélé beaucoup de choses sur lui. — Pendant le procès, quand elle fut interrogée sur un anneau qu'elle avait porté, elle répondit qu'elle le tenait de son frère; ce qui ne peut s'entendre que de son frère Charles VII. Si elle eût été fille de Jacques d'Arc, elle aurait dit un de ses frères, car Jacques avait trois fils.

« Les lettres de noblesse qui lui furent accordées, en 1429, n'avaient eu d'autre objet que de déguiser sa véritable naissance. On lui donna pour armes des fleurs de lis, qui étaient celles de la maison royale. La Pucelle ne porta point ces armes ; elle se contenta de faire mettre des fleurs de lis sur son étendard. Charles VII avait un intérêt puissant à ensevelir dans l'oubli le secret de la naissance de Jeanne : celle-ci ne pouvait être publiquement reconnue comme fille d'Isabeau de Bavière, sans faire naître de justes soupçons sur sa naissance à lui-même. Il a mieux aimé sacrifier sa sœur que compromettre sa couronne ; il a fait dénaturer les actes du procès de Rouen, et, lors du procès de révision, il a fait réhabiliter la mémoire de la Pucelle, sans laisser percer la vérité. Dans les divers actes, on ne l'avait jusqu'alors appelée que Jeanne; le jugement de réhabilitation la nomme pour la première fois Jeanne d'Arc. On voulait qu'un arrêt solennel la déclarât fille d'un paysan de Domremy. »

M. Caze prétend que les Anglais ont aussi connu le secret de la naissance de la Pucelle. Entre autres preuves, il cite un passage de Shakespeare, qui fait dire à Jeanne *qu'elle n'est point la fille d'un pasteur, mais un rejeton de la race des rois*, et il prétend que le poète a répété une ancienne tradition. — Comme il pourrait paraître extraordinaire que les Anglais n'aient pas profité de ce moyen pour nuire à Charles VII, M. Caze dit que Henri VI étant lui-même petit-fils d'Isabeau de Bavière, et n'ayant de droit au trône de France que par la princesse Catherine, il était aussi important pour lui que pour Charles VII de cacher un fait qui aurait jeté des doutes sur la légitimité de la naissance de sa mère.

M. Caze pense enfin que la fausse Pucelle, dont parle Sala, était une des filles de Jacques d'Arc, sur laquelle on n'a aucun détail, et que l'autre fausse Pucelle, qui épousa le seigneur des Armoises, était la fille du laboureur de Domremy échangée au berceau avec la Pucelle d'Orléans.

«Si l'un des membres souffre, les autres souffrent «également.» Lorsqu'il eut fini, l'évêque de Beauvais prononça lui-même la sentence, qui se terminait ainsi : «Nous vous déclarons rejetée et re«tranchée de l'Église, et nous vous livrons à la «puissance séculière, en la priant de modérer son «jugement à votre égard, en vous évitant la mort «et la mutilation des membres.»

«Jeanne pleura de nouveau lorsqu'elle eut entendu sa sentence : elle demanda une croix, et un Anglais lui en donna une faite avec deux morceaux de bois. Elle la plaça sur son sein. Elle demanda, en outre, qu'on apportât la croix de l'église voisine, et qu'on la tînt élevée devant elle, afin qu'elle pût la voir jusqu'à son dernier soupir ; puis elle se mit à prier avec ferveur. Les Anglais murmuraient de ces retards : «Comment, prestre! disoient-ils au con«fesseur, comment, prestre! nous ferez-vous ici «disner?»

«La prière finie, on attacha Jeanne au bûcher, et on lui mit sur la tête une mitre, avec ces mots inscrits dessus : *Hérétique relapse, apostate, idolâtre.* Un tableau placé devant l'échafaud portait cette inscription : «Jehanne, qui s'est fait nommer «Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du «peuple, devineresse, superstitieuse, blasphéme«resse de Dieu, malcréant de la foi de Jésus-Christ, «vanteresse, idolastre, cruelle, dissolue, invocate«resse des diables, schismatique et hérétique.»

«Le bourreau mit le feu au bûcher : le frère Martin, tout occupé de l'infortunée, ne s'apercevait pas du progrès des flammes; Jeanne l'avertit doucement de se retirer.

«L'évêque de Beauvais s'approcha ; quand Jeanne le vit, elle lui dit «qu'il estoit cause de sa mort, qu'il «lui avoit promis de la mettre entre les mains de «l'Église, et que, loin de tenir sa parole, il l'avoit «livrée à ses plus cruels ennemis.» Elle parla encore de ses révélations, «et toujours jusqu'à la fin de sa vie, dit Martin Ladvenu, maintint et assura que les *voix* qu'elle avoit entendues étoient de Dieu, et que, quoiqu'elle eût fait, elle l'avoit fait par ordre de Dieu, et ne croyoit point par lesdites voix avoir été trompée.»

«Le feu s'allumait lentement, et prolongeait le supplice; enfin Jeanne fut enveloppée par la fumée. On l'entendit demander de l'eau bénite, et se recommander à Dieu. En trépassant, elle cria à haute voix : *Jesus!* [1]

«Le bourreau dit, après l'exécution, que, nonobstant l'huile, le soufre et le charbon qu'il avait appliqués contre le cœur et contre les entrailles de Jeanne, il n'avait pu aucunement les consumer : *De quoy estoit autant estonné comme d'un miracle tout évident.*»

Le cardinal de Vincestre ordonna de jeter dans la Seine les cendres, les os, et tout ce qui restait de Jeanne d'Arc. Ainsi l'héroïque jeune fille n'eut pas même de tombeau!

[1] Tout ce qui touche Jeanne d'Arc nous semble devoir exciter l'intérêt. La fille simple et courageuse que les malédictions d'un peuple abusé poursuivirent à sa mort a droit à la vénération de la postérité. — Voici un fragment du *Journal* de ce *Bourgeois de Paris,* écho de toutes les imprécations des partisans de l'étranger contre ceux qui combattaient pour la France. Ce fragment renferme des détails curieux qu'on ne trouve pas même dans la *Chronique de la Pucelle.* Les uns paraissent extraits de l'*Admonition* de Nicolas Midy; les autres ont rapport au supplice même de l'héroïne.

«Le trentiesme jour de mai, dame Jehanne qui avoit esté prinse devant Compiegne, qu'on nommoit la *Pucelle,* estant en ung eschaffaut que chascun la povoit veoir bien clairement, fust fait un preschement à Rouen, et là lui fust démonstré les grants maux doloreux qui par elle estoient advenus en chrestienté, espécialement au royaume de France; comment le jour de la sainte Nativité Nostre-Dame elle estoit venue assaillir la ville de Paris à feu et à sang, et plusieurs grants péchés énormes qu'elle avoit fait et fait faire, et comment à Senlis, et ailleurs, elle avoit fait idolastrer le simple peuple; car, par sa fauce hypocrisie, ils la suivoient comme sainte pucelle; car elle leur donnoit à entendre que le glorieux archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, et plusieurs autres saints et saintes, se lui apparoissoient souvent, et lui parloient comme ami fait à l'autre, et non pas comme Dieu a fait aucunes fois à ses amis par révélations, mais corporellement, et bouche à bouche...

«Vrai est qu'elle disoit estre agée environ vingt ans, sans avoir honte que maugré père et mère, et parents et amis; que souvent alloit à une belle fontaine en pays de Lorraine, laquelle elle nommoit *bonne Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur,* et en icellui lieu tous ceux du pays, quant ils avoient fiebvre, ils alloient pour recouvrer garison, et là alloit souvent ladite Jehanne la Pucelle, sous un grand arbre qui la fontaine ombroit, et s'apparurent à lui sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui dirent qu'elle allast à ung cappitaine qu'ils lui nommèrent; laquelle y alla sans prendre congé à père ne à mère; lequel cappitaine la vestit en guise d'homme, et lui ceinct l'espée, et lui bailla ung escuier et quatre varlets, et en ce poinct fut montée sur ung bon cheval; et en ce point vint au roy de France, et lui dit que, du commandement de lui, estoit venue à lui, et qu'elle le feroit estre le plus grant seigneur du monde, et qu'il fust ordonné que tretous ceux qui lui désobéiroient fussent occis sans mercy; et que saint Michel et plusieurs anges lui avoient baillé une couronne moult riche pour lui, et si avoit une espée en terre aussi pour lui; mais elle ne lui randroit tant que sa guerre fust faillie; et tous les jours chevauchoit avec le roy à grant foison de gens d'armes, sans aucune femme, vestue, attachée et armée en guise d'homme, ung gros baston en sa main, et quant aucun de ses gens mesprenoit, elle frappoit dessus de son baston grants cous en manière de femme très-cruelle.

«Plusieurs fois a prins le précieux sacrement de l'autel toute armée, vestue en guise d'homme, les cheveulx rondiz, chaperon déchiqueté, gippon, chausses vermeilles attachées à foison aiguillettes, dont aucuns grants seigneurs et dames lui disoient, en la reprenant de la dérision de sa vesture, que c'estoit peu priser Nostre-Seigneur, de le recevoir en tel habit, femme qu'elle estoit; laquelle leur répondoit promptement que pour rien n'en feroit autre, et que mieux ameroit mourir que laisser l'habit d'homme par nulle defense; et que se elle vouloit, elle feroit tonner, et autres merveilles; et qu'une fois on lui volt faire de son corps desplaisir, mais elle saillit d'une haute tour en bas, sans soy blecier aucunement.

«En plusieurs lieux elle fist tuer hommes et femmes tout en

CHAPITRE XIX.

CHARLES VII. — PAIX AVEC LE DUC DE BOURGOGNE. — REPRISE DE PARIS SUR LES ANGLAIS.

Rivalité entre Richemont et La Trémouille. — Henri VI vient en France. — Bataille de Bulgneville. — Trève avec le duc de Bourgogne. — Entrée solennelle de Henri VI à Paris. — Son couronnement. — Suite de la guerre contre les Anglais. — Mort du duc de Bedford. — Mort de la reine Isabeau de Bavière. — Paix conclue à Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne. — Les *écorcheurs* et les *retondeurs*. — Les loups dans Paris. — Paris est repris aux Anglais. — Mariage du dauphin. — Siége et prise de Montereau. — Entrée du roi à Paris.

(De l'an 1430 à l'an 1437.)

Rivalité entre Richemont et La Trémouille. — Henri VI vient en France. — Bataille de Bulgneville. — Trève avec le duc de Bourgogne (1430-1431).

La courte apparition de la Pucelle a jeté tant d'éclat sur le long règne de Charles VII, que tous les autres événements sont, pour ainsi dire, restés dans l'ombre. Les merveilleux exploits de Jeanne d'Arc semblent former seuls la série des faits militaires qui ont expulsé les Anglais du royaume; et pourtant à la mort de l'héroïne d'Orléans, il restait encore beaucoup à faire: ce fut seulement vingt-quatre ans plus tard que la capitulation de Bordeaux mit un terme à la domination des Anglais dans la Guyenne.

Tandis que Jeanne d'Arc était traduite devant les juges auxquels les Anglais confiaient le soin de sa condamnation et de son supplice, Charles VII, retiré au delà de la Loire, voyait sa cour divisée par les querelles de son connétable Richemont et de son favori La Trémouille, querelles souvent sanglantes, et qui se terminèrent, en 1433, par l'exil du favori.

Indépendamment des faits que nous avons rapportés, d'autres événements importants s'étaient passés pendant l'année 1430. — Le jeune roi Henri VI avait été amené d'Angleterre en France, et le duc de Bedford, après avoir cédé la régence au duc de Bourgogne, s'était retiré avec sa cour à Rouen. — Philippe le Bon, peu de temps après avoir pris le titre de régent, recueillit par héritage le Brabant, et se trouva ainsi posséder la souveraineté complète des Pays-Bas. Veuf de sa seconde femme, il se remaria à Bruges avec Isabelle de Portugal: ce fut à cette occasion qu'il institua l'ordre célèbre de la Toison-d'Or.

A la faveur de sa neutralité avec l'Angleterre, la maison d'Anjou voyait croître sa prospérité et sa puissance. — En 1431, René d'Anjou, duc de Bar, hérita, par la mort de son beau-père, du duché de Lorraine, qui lui fut disputé par Antoine de Vaudemont, son cousin. — Vaudemont, protégé par le duc de Bourgogne, livra, près de Bulgneville, à l'armée de René, une bataille où celui-ci fut vaincu et fait prisonnier. Durant la captivité de René d'Anjou, qui dura alors près d'un an, sa femme Isabelle vint à la cour de Charles VII solliciter le secours de ce roi. — La duchesse de Lorraine avait, parmi ses demoiselles d'honneur, une jeune fille, Agnès Sorel, dont Charles devint éperdument amoureux. — La faveur d'Agnès ne commença donc qu'après la mort de Jeanne d'Arc, et l'histoire de l'héroïque Pucelle est entièrement étrangère à celle de la maîtresse royale.

Le duc de Bourgogne n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'en lui déférant la régence, le duc de Bedford avait eu surtout pour but de rejeter sur lui le fardeau de la guerre, et de le rendre l'objet principal des malédictions populaires. La misère des peuples était, en effet, à son comble: tous réclamaient la paix à grands cris; le pape invitait Philippe le Bon à la faire; Charles VII paraissait disposé à accepter toutes les conditions qui lui seraient imposées: le duc consentit donc, le 8 septembre 1431, à une trève de

bataille, comme de vengeance voulentaire; car qui n'obéissoit aux lettres qu'elle faisoit, elle faisoit tantost mourir sans pitié quant elle en avoit povoir; et disoit et affermoit qu'elle ne faisoit nulle rien que par le commandement que Dieu lui maudoit très-souvent par l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, lesquels lui faisoient ce faire, et non pas comme Nostre-Seigneur faisoit à Moyse au mont de Sinaï, mais proprement lui disoient des choses secrètes à advenir, et qu'ils lui avoient ordonné et ordounoient toutes les choses qu'elle faisoit, fust en son habit ou autrement. Telles faulces erreurs, et pires avoit assez dame Jehanne; et lesquelles lui furent toutes déclairées devant tout le peuple, dont ils orent moult grant horreur, quant ils ouyrent raconter les grants erreurs qu'elle avoit eues contre nostre foi, et avoit encore; car, pour chose qu'on lui démonstrat ses grants maléfices et erreurs, elle ne s'en effraioit, ne esbahissoit, ains respondoit hardiment aux articles qu'on lui proposoit devant elle comme celle qui estoit toute pleine de l'ennemi d'enfer: et bien y parut; car elle veoit les clercs de l'Université de Paris, qui si humblement la prioient qu'elle se repentist, et révoquast de cette malle erreur, et que tout lui seroit pardonné, par pénitence, ou se non elle seroit devant tout le peuple arse, et son ame damnée ou fons d'enfer; et lui fust monstré l'ordonnance et la place où le feu devoist estre fait pour l'ardoir bientost, se elle ne se révoquoit.

« Quant elle vit que c'estoit à certes, elle crya *mercy*, et sol revoca de bouche, et fust sa robe ostée et vestue en habit de femme; mais aussitost qu'elle se vit en tel estat, elle recommença son erreur comme devant, demandant son habit d'homme.

« Et tantost elle fust de tous jugiée à mourir, et fust liée à une estache qui estoit sur l'eschaffault, qui estoit fait de plastre, et le feu sus lui; et là fust bientost estainte, et sa robe toute arse, et puis fust le feu tiré arrière; et fust veue de tout le peuple toute nue, et tous les secrets qui povent estre ou doivent en femme, pour oster les dobies du peuple. Et quant ils l'orent assez et à leur gré veue toute morte liée à l'estache, le bourrel remist le feu grant sur sa povre charogne, qui tantost fust toute comburée, et os et char mis en cendres.

« Assez avoit là et ailleurs qui disoient qu'elle estoit martyre, et pour son droit seigneur, autres disoient que non, et que mal avoit fait qui tant l'avoit gardée. Ainsi disoit le peuple! »

deux années, qui devait être observée sur les frontières de la Bourgogne, du Nivernais, de la Champagne et du Rethelois.

Entrée solennelle de Henri VI à Paris. — Son couronnement (1431).

Le duc de Bedford, ayant appris la trêve conclue entre le duc de Bourgogne et Charles VII, se hâta de conduire à Paris et d'y faire couronner le jeune Henri VI.

«Le jour Sainct-André, darrain (dernier) jour de novembre, dit le *Bourgeois de Paris*, vint gesir (coucher), en l'abbaye de Sainct-Denys en France, Henry, âgé de neuf ans, lequel se nommoit roi de France et d'Angleterre.

«Le dimanche ensuivant, premier jour des avents (2 décembre), vint ledit roi à Paris, par la porte Sainct-Denys, laquelle porte, devers les champs, avoit les armes de la ville; c'est à savoir, un écu si grant, qu'il couvroit toute la maçonnerie de la porte; étoit à moitié de rouge, et le dessus d'azur, semé de fleurs de lys, et ou (au) travers de l'écu avoit une nef d'argent grande comme trois hommes.

«A l'entrée de la ville, par dedans, étoit le prevost des marchands et les eschevins, tous rouges, tous vêtus de vermeil, chacun un chappel en sa tête; et aussitost que le roy entra dedans la ville, ils lui mirent un grand ciel d'azur sur la tête, semé de fleurs de lys d'or, et le portèrent sur lui les quatre eschevins, en la forme et manière comme on fait à Nostre-Seigneur à la Fête-Dieu; et plus, car chacun crioit *Noël* par où il passoit.

«Devant lui avoit les neuf preux, et les neuf preues dames, et après, foison chevaliers et écuyers. Près devant le roy avoit quatre esvesques, celui de Paris, le chancelier, celui de Noyon, et un d'Angleterre, et après étoit le cardinal de Vincestre. Encore devant le roy avoit vingt-cinq héraults et vingt-cinq trompettes.

«Et en ce point vint à Paris, et regarda moult les serraines (sirènes) du Ponceau Sainct-Denys; car là avoit trois serraines bien ordonnées, et au milieu avoit un lys qui, par ses fleurs et boutons, jetoit vin et lait; et là buvoit qui vouloit ou qui pouvoit; et dessus avoit un petit bois où il avoit hommes sauvages qui faisoient ébattements en plusieurs manières, et jouoient des écus moult joyeusement que chacun veoit très-volontiers.

«Après s'en vint devant la Trinité, où il y avoit sur échafaud le mystère depuis la conception Nostre-Dame jusques que Joseph la mena en Égypte, pour le roy Hérode, qui fit décoler ou tuer sept vingt-quatre milliers d'enfants mâles; et duroient les échafauds depuis un peu par-delà Sainct-Sauveur jusques au bout de la rue d'Ernetal, où il a une fontaine que on dit la *Fontaine de la reine*.

«Vint de là à la porte Sainct-Denys, où ou fit la décollation du glorieux martyr monseigneur sainct Denys; et à l'entrée de la porte, les eschevins laissèrent le ciel qu'ils portoient, et le prirent les drapiers, et le portèrent jusques aux Innocents, et là fut faite une chasse d'un cerf tout vif, qui fut moult plaisant à voir.

«Là laissèrent les drapiers le ciel, et le prirent les épiciers jusques devant le Chastelet, où avoit moult bel mystère; car là avoit droit encontre le Chastelet à venir de frout le lit de justice. Là avoit un enfant du grant (de la taille) du roy et de son âge, vêtu en état royal, housse vermeille et chaperon fourré, deux couronnes pendantes, qui estoient très-riches à voir à un chacun sur la teste; à son costé dextre (droit) estoit tout le sang de France; c'est à savoir, tous les grants seigneurs de France, comme Anjou, Berry, Bourgogne, etc., et un peu loin d'eux estoient les clercs, et après les bourgeois, et à senestre (gauche) estoient tous les grants seigneurs d'Angleterre, qui tous faisoient manière de donner conseil au jeune roy bon et loyal; et chacun avoit vestu sa cotte de ses armes; et estoient iceux de bonnes gens qui ce faisoient.

«Et là laissèrent les espiciers le ciel, et le prirent les changeurs, et le portèrent jusqu'au palais royal, et là baisa les sainctes reliques, et puis se partit. Et là prirent le ciel les orfèvres, et le portèrent parmi la rue Calende et parmi la Vieille-Juiverie, jusques devant Sainct-Denys de la Chartre, et n'alla point à Nostre-Dame cette journée. Quant ce vint devant Sainct-Denys de la Chartre, les orfèvres laissèrent le ciel, et le prirent les merciers, qui le portèrent jusques à l'hostel d'Anjou; et là le prirent les pelletiers, qui le portèrent jusques devant Sainct-Anthoine le Petit; et après le prirent les bouchers, qui le portèrent jusques à l'hostel des Tournelles.

«Quant ils furent devant l'hostel Saint-Pol, la reine de France Isabelle, femme du feu roi Charles VI, estoit aux fenêtres, avec elle dames et demoiselles. Quant vint le jeune roi Henry, fils de sa fille, à l'endroit d'elle, il osta tantost son chaperon et la salua, et tantost elle s'inclina vers lui moult humblement, et se tourna d'autre part, pleurant; — et là prirent les sergents d'armes le ciel; car c'est leur droit, et fut baillé au prieur de Saincte-Catherine, dont ils sont fondeurs.

«Le 16 décembre, à un dimanche, vint ledit roi Henry du palais royal à Nostre-Dame de Paris; c'est à savoir à pied bien matin, accompaigné des processions de la bonne ville de Paris, qui tous chantoient moult mélodieusement; et en ladite église avoit un échafaud qui avoit bien de long et de large

et montoit sus à bien grants degrés larges, que dix hommes et plus y pouvoient de front; et quand on estoit dessus, on pouvoit aller par-dessous le crucifix, autant dedans le chœur, comme on avoit fait par dehors; et estoit tout peint et couvert d'azur; et là fut sacré de la main du cardinal de Vincestre.

« Après son sacre, vint au palais disner, lui et sa compaignie, et disna en la grande salle, en la grande table de marbre, et tout le ramanant (reste) parmi la salle ça et là; car il n'y avoit nulle ordonnance; car le commun de Paris y estoit entré dès le matin, les uns pour voir, les autres pour gourmander, les autres pour piller ou pour dérober viandes ou autre chose; car icelui jour, à icelle assemblée, furent emblés (enlevés) en la presse plus de quarante chaperons, et cappes et mordans de ceintures grand nombre.

« Car si grant presse y eut pour le sacre du roi, que l'Université, ni le Parlement, ni le prevost des marchands, ni eschevins, n'osèrent entreprendre à monter à mont, pour le peuple, dont il y avoit très-grand nombre. Et vrai est qu'ils cuidèrent (crurent) monter devant deux ou trois fois à mont (en haut): mais le commun les reboutoit (repoussoit) arrière si fièrement, que par plusieurs fois leur convenoit trébucher l'un sur l'autre, voire, quatre-vingts ou cent à une fois; et là besoiugnoient (travailloient) les larrons. Quant tout fut écoulé le commun, ils montèrent après; et quand ils furent en la salle, tout étoit si plein, qu'à peine trouvèrent-ils où ils pussent s'asseoir. Néanmoins s'assirent-ils aux tables qui pour eux ordonnées estoient; mais ce fut avec saveticrs, moutardiers, lieurs ou vendeurs de vin de buffet, aides à maçons, que on cuida (crut) faire lever: mais quant on en faisoit lever un ou deux, il s'en asseyoit six ou huit d'autre costé.

« Ils furent si mal servis, que personne nulle ne s'en louoit; car le plus de la viande, spécialement pour le commun, estoit cuite le jeudi devant, qui moult sembloit étrange chose aux François, car les Anglois estoient chefs de la besongne, et ne leur challoit que honneur il y eust, mais qu'ils en fussent délivrés; et vraiment quelque personne ne s'en loua; mesme les malades de l'Hostel-Dieu disoient que oncques si pouvre ni si nu relief de tout bien ils ne virent à Paris.

« Le jour de Sainct-Thomas l'apostre ensuivant, à un vendredi (21 décembre), fut dite une messe solennelle en la grande salle du palais, le roi estant en estat royal, tout le parlement en estat, c'est à scavoir, à chaperons fourrés et manteaux, et après la messe lui firent plusieurs demandes raisonnables, lesquelles il leur octroya; et aussi firent certains serments, qui leur furent demandés, qui sont selon Dieu et vérité, car autrement ne voudroient-ils.

« Vrai est que ledit roi ne fut à Paris que jusques au lendemain de Noël. Ils firent une petite joute le lendemain de son sacre : mais pour certain, maintes fois on a vu à Paris enfants de bourgeois, que quand ils se marioient, tous métiers, comme orfévres, orbatteurs, bref, gens de tous joyeux métiers, en admendoient plus qu'ils n'ont fait du sacre du roi et de ses joutes, et de tous ses Anglois : mais espoir (peut-être) c'est parce qu'on ne les entend point parler, et ne nous entendent point. Je m'en rapporte à ce qui en est; car, parce qu'il faisoit trop grand froid en celui temps, et que les jours estoient courts, ils firent ainsi peu de largesse.

« Vrai est que le lendemain de Noël, jour de Sainct-Estienne, ledit roi se départit de Paris sans faire aucuns biens, à quoi on s'attendoit, comme délivrer prisonniers, de faire cheoir maltottes, comme impositions, gabelles, quatrièmes, et telles mauvaises coutumes qui sont contre loi et droit; mais oncques personnes, ni à secret, ni en appert, on n'en ouit louer; et si ne fit oncques à Paris autant d'honneur à roi, comme on lui fit à sa venue et à son sacre; voire, vu le peu de peuple, les malles gaignes, le cœur d'hiver, et la grande cherté de vivres. »

Suite de la guerre contre les Anglais. — Mort du duc de Bedford. — Mort de la reine Isabeau de Bavière (1432-1435).

La visite de Henri VI aux Parisiens augmenta la haine qu'ils commençaient à porter aux Anglais. La guerre, interrompue du côté de la Bourgogne, reprit plus d'activité du côté de la Normandie.

En 1432, le maréchal de Boussac fit une tentative infructueuse pour s'emparer de Rouen, où Henri VI tenait sa cour. La ville de Chartres fut prise par le bâtard d'Orléans, qui força ensuite le duc de Bedford à lever le siége de Lagny. — Des conférences entamées à Auxerre, pour la paix générale, n'eurent aucun résultat, mais servirent à rapprocher davantage les Bourguignons et les Français.—Le duc de Bedford, devenu veuf, épousa en secondes noces Jacqueline de Luxembourg, nièce de l'évêque de Térouanne, et fille aînée de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol; bientôt tout entier à l'amour que lui inspirait sa jeune épouse, il perdit son activité accoutumée, et laissa la guerre continuer en quelque sorte sans lui.

Deux années (1433 et 1434) se passèrent ainsi. Les troupes royales faisaient chaque jour de nouveaux progrès, et Charles VII acquérait de nouveaux alliés. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, prisonniers en Angleterre, avaient offert leur médiation pour terminer d'une manière définitive les différends entre la France et la Bourgogne. La mort du duc de Bourbon interrompit les conférences com-

mencées à Saint-Port, petit village entre Melun et Corbeil. — Le duc de Bourgogne attaqua son beau-frère, le comte de Clermont, devenu duc de Bourbon; mais celui-ci se réconcilia avec Philippe le Bon. par l'entremise de sa femme Agnès, et le prépara ensuite au traité qui devait rendre la paix à la Bourgogne et à la France.

Le duc de Bedford mourut le 14 septembre 1435. Sa mort rompit les derniers liens qui unissaient les Bourguignons aux Anglais. Dix jours après, le 24, mourut à Paris la reine Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, et qui était justement considérée comme une des causes principales des désastres publics. Les Anglais, qu'elle avait si bien servis, la firent enterrer sans pompe : son corps, placé dans un bateau, fut conduit par la Seine à Saint-Denis. et déposé aussitôt dans les caveaux de l'église abbatiale.

Paix conclue à Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne (21 septembre 1435).

Le moment était enfin arrivé où le duc de Bourgogne devait se réconcilier avec le roi de France. — En 1435, le duc de Bourbon, beau-frère de Philippe le Bon, et le comte de Nevers, son ami, le décidèrent à ouvrir avec Charles VII des conférences dans l'abbaye de Saint-Waast d'Arras. Les princes chrétiens envoyèrent des ambassadeurs à ce congrès; le pape et le concile de Bâle s'y portèrent pour médiateurs. — Le duc de Bourgogne consentit à renoncer à ses projets de vengeance; mais il profita de la situation du roi, et de son désir de conclure la paix, pour obtenir de lui les plus humiliantes satisfactions. Charles VII fut obligé de traiter avec Philippe plus en vassal qu'en souverain.

Par le traité signé le 21 septembre 1435, le roi céda au duc les comtés de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-sur-Seine et de Ponthieu; il céda en même temps plusieurs villes de Picardie, telles que Péronne, Montdidier, Roye, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, etc.; mais il fut stipulé que ces villes, faisant partie de l'ancien domaine de la maison royale, pourraient être rachetées. Les ministres bourguignons exigèrent que Charles témoignât ses regrets de la mort de Jean sans Peur.

Le duc de Bourgogne dit, dans les lettres-patentes qui précèdent les articles du traité : « Les ambassadeurs du roi nous ayant présenté un écrit qui « contenait : Ce sont les offres que nous, Charles de « Bourbon, et ambassadeur du roi, faisons, pour et « au nom dudit roi, à monseigneur le duc de Bourgogne : 1° Que le roi dira, ou, par ses gens notables suffisamment fondés, fera dire à mondit seigneur le duc de Bourgogne, que la mort de feu « monseigneur le duc Jean son père fut iniquement « et mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent « ledit cas, et par mauvais conseil; et lui en a toujours déplu, et à présent déplaît de tout son cœur; « et que, s'il eût sçu ledit cas, et eût eu tel âge et « entendement qu'il a de présent, il y eût obvié à « son pouvoir; mais il étoit bien jeune, et avoit pour « lors petite connoissance, et ne fut point si avisé « que d'y pourvoir : et priera à mondit seigneur de « Bourgogne que toute haine et rancune qu'il peut « avoir à l'encontre de lui, et à cause de ce, il ôte de « son cœur, et qu'outre eux ait bonne paix et amour, « et se fera de ce expresse mention es lettres qui seront faites de l'accord et traité d'eux. »

Voici quelques-uns des articles du traité :

« *Premièrement.* Le roi demandera pardon audit « duc, en affirmant par lui être innocent du meurtre « commis en la personne du duc de Bourgogne, son « père; et que, s'il eût sçu tel cas être avenu, il l'eût « empêché envers et contre tous.

« *Item.* Le roi fera chercher par tout son royaume « les complices de ce meurtre, et les fera prendre et « punir corporellement, comme au cas appartient.

« *Item.* Le roi fera fondation à Montereau, où le « délit a été fait, d'une chapelle, en laquelle sera « célébrée, tous les jours à perpétuité, une basse « messe de *Requiem* pour le repos de l'âme dudit « duc.

« *Item.* Le roi édifiera auprès de ladite ville un « prieuré de douze religieux chartreux pour prier « Dieu pour l'âme dudit duc.

« *Item.* Le roi sera tenu d'édifier sur le pont de « ladite ville de Montereau une croix somptueusement faite, pour mémoire du déplaisir qu'il a dudit « meurtre. »

Le duc de Bourgogne conclut en ces termes : « Nous, par la révérence de Dieu, mu par la pitié « que nous avons pour le pauvre peuple de ce royaume, « et par les prières, regrets et soumissions à nous « faites par lesdits cardinaux et ambassadeurs de notre saint père le pape et du saint concile de Bâle, « qui nous ont remontré qu'ainsi le devions faire « selon Dieu, avons fait bonne et loyale paix et réunion avec mondit seigneur le roi, moyennant les « offres dessus écrites, qui, de la part de mondit « seigneur et ses successeurs, nous doivent être « faites et accomplies. »

« Quelque dures que fussent les conditions du traité, dit Duclos, le roi s'y soumit pour procurer la paix à ses sujets : sacrifice d'autant plus grand, que le traité n'était injurieux qu'à lui seul, que, dans une monarchie, la gloire ou la honte des événements regardent particulièrement le prince[1]. »

[1] Duclos, *Hist. de Louis XI.*

Après la signature du traité, une messe solennelle fut célébrée dans l'église de Saint-Waast; l'évêque d'Auxerre, Laurent Pinon, prononça un discours dont le texte était: *Fides tua te salvum fecit, vade in pace.* On lut ensuite le traité, et les parties jurèrent de l'observer. Puis Jean Tudert, doyen de l'église de Paris, un des négociateurs, se jeta aux pieds du duc de Bourgogne, et lui demanda pardon de la mort de son père. Philippe le releva, l'embrassa, et lui promit de ne plus faire la guerre à Charles VII.

Les *écorcheurs* et les *retondeurs*. — Les loups dans Paris (1435-1438).

Les aventuriers qui composaient, en grande partie, les forces des armées françaises et bourguignonnes furent longtemps avant d'accepter la paix rétablie par le traité d'Arras. L'autorité de Charles VII n'était point encore assez affermie pour qu'il pût mettre un terme à la licence des gens de guerre: des compagnies se formèrent, comme sous le roi Jean, et dévastèrent les campagnes. Les troupes royales, loin de réprimer les brigandages, parcouraient les provinces sous prétexte de se procurer des vivres, et se livraient à tous les excès. Les capitaines les plus renommés, les La Hire, Chabannes, les deux bâtards de Bourbon, marchaient à la tête de ces brigands, et partageaient leurs rapines. Sous le roi Jean, il y avait eu les *tards-venus,* qui, ne s'étant mis à piller que les derniers, se distinguèrent par de plus grandes cruautés. On vit, sous Charles VII, les *écorcheurs,* et après eux, les *retondeurs,* qui ne laisssaient pas même de vêtements aux malheureux qui tombaient entre leurs mains. C'était surtout sur les frontières des divers États qui divisaient le territoire français que se tenaient ces brigands, dit Olivier de la Marche, dans ses *Mémoires sur la maison de Bourgogne.*

«Tout le tournoyement du royaume de France estoit plein de places et de forteresses dont les gardes vivoient de rapine et de proye; et par le milieu du royaume, et des pays voisins, s'assemblèrent toutes manières de gens de compagnies (que l'on nommoit *escorcheurs*), et chevauchoyent et aloyent de païs en païs, et de marche en marche, querants victuailles et aventures, pour vivre et pour gaigner, sans regarder n'épargner les pays du roy de France, du duc de Bourgongne, ne d'autres princes du royaume; mais leur estoit la proye et le butin tout un, et tout d'une querelle: et furent les capitaines principaux, le bastard de Bourbon, Brusac, Geofroy de Saint-Belin, Lestrac, le bastard d'Armignac, Rodigues de Villandras, Pierre Regnaut, Regnaut Guillaume, et Anthoine de Chabannes, comte de Dammartin; et, combien que Poton de Saintreilles et La Hire fussent deux des principaux et des plus renommés capitaines du parti des François, toutesfois ils furent de ce pillage, et de celle escorcherie; mais ils combattoyent les ennemis du royaume et tenoyent les frontières aux Anglois, à l'honneur et recommandation d'eux, et de leurs renommées; et à la vérité, lesdits escorcheurs firent moult de maux et griefs au pauvre peuple de France, et aux marchans, et pareillement en Bourgongne et à l'environ.

«Car à ceste occasion falut que les Bourgongnons se missent sus; qui tenoient les champs en grand nombre, et vivoyent sur le pauvre peuple, en telle derision et outrage, que le premier mal ne faisoit qu'empirer par la médecine; et les nommoit-on les *retondeurs :* car ils retondoyent, et recovroyent tout ce que les premiers avoient failli de haper et de prendre, et qui me demanderoit comment ce pourroit estre qu'ainsi, après la paix faicte à Arras, jurée et promise par le roy de France, si solennellement qu'il est cy-dessus escrit et touché, ses capitaines, serviteurs et gens d'armes, pilloyent et couroyent les pays de Bourgongne, et leur portoyent beaucoup plus de dommages qu'ils ne firent du temps de la plus forte guerre qui oncques fut entre eux, à ce je respon, et vray est, que le roy et le royaume de France furent en iceluy temps fort chargés de grand nombre de gens d'armes, de divers pays et contrées, qui avoyent bien servi, et leur faloit, pour le devoir, faire entretenue, payement ou recompense. A quoi le roy ne pouvoit fournir, pour les affaires passées, portées et soustenues.

«Toutesfois jamais ne les porta, ou soustint en ceste querelle; mais les abandonna et desavoua, par cris publiqs et universels; et ay bonne memoire que le comte de Fribourg, pour lors gouverneur de Bourgongne, se tira à Challon sur la Sosne, et y assembla tous les signeurs et capitaines du pays, qui firent plusieurs courses et emprises sur les escorcheurs dessusdicts: et desquels (s'aucun on en prenoit) on en faisoit justice publique, et de main de bourreau, comme de larrons, pillars, et gens abandonnés : et certifie que la rivière de Sosne (Saône) et le Doux (Doubs) estoyent si pleins de corps, et de charongnes d'iceux escorcheurs, que maintefois les pescheurs les tiroyent, en lieu de poisson, deux à deux, trois à trois corps, liés et accouplés de cordes ensemble: et en avint plusieurs tels piteux cas et semblables, et dura pour celle fois ceste pestilence, depuis l'an 1435 jusques à l'an 1438.»

Les paysans, dépouillés de tout, abandonnèrent leurs champs, qui ne furent plus cultivés; les pluies continuelles anéantirent presque entièrement les récoltes dans les contrées qui avaient échappé aux ravages des gens de guerre.

La peste se joignit aux horreurs de la famine; les provinces furent dépeuplées; Paris perdit plus de cinquante mille habitants, et cette grande ville devint tellement déserte, que des loups y dévorèrent plusieurs enfants jusque dans le milieu de la ville. «En cellui temps, dit le *Bourgeois de Paris,* les loups estoient si esragés de manger chair d'hommes, de femmes ou d'enfents, que en la darraine (derniere) sepmaine de septembre (1438), estranglèrent et mangèrent quatorze personnes, que grants que petits, entre Montmartre et la porte Sainct-Anthoine; que dedens les vignes, que dedens les marais, s'ils trouvoient ung troupeau de bestes, ils assailloient le berger, et laissoient les bestes. La vigile Sainct-Martin fut chassé un loup terrible et horrible, qu'on disoit que lui tout seul avoit fait plus que toutes les autres; celui jour fut prins, et n'avoit point de queue; et pour ce fut nommé *Courtault;* et parloit-on autant de lui comme on fait du larron de bois ou d'ung cruel capitaine; et disoit-on aux gens qui alloient aux champs: «Gardez-vous de «Courtault.» Il fut mis en une brouette, la gueule ouverte, et mené parmi Paris; et laissoient les gens toutes choses à faire, fust boire, fust manger ou autre chose nécessaire, pour aller voir Courtault. Le seiziesme jour de décembre vindrent les loups soudainement et estranglèrent quatre femmes mesnaigères; et le vendredi ensuivant ils en affollèrent (estropièrent) dix-sept entour Paris, dont il n mourut onze de leurs morsures.»

Paris est repris aux Anglais (13 avril 1436).

Le traité d'Arras, qui avait causé une joie générale parmi le peuple, rendit tous les Français suspects aux Anglais. Les généraux de Henri VI ôtèrent, en 1436, au maréchal de l'Isle-Adam, le gouvernement de Paris. L'Isle-Adam, faisant aussitôt sa paix avec Charles VII, se mit dans l'Ile-de-France à la tête des garnisons fidèles au roi, et commença contre les Anglais une guerre active et sans pitié.

«Le mardi des festes de Pasques, les gouverneurs de Paris firent partir de Paris, environ minuit, bien six ou huict cents Anglais pour aller bouter le feu en tous les petits villaiges et grands qui sont entre Paris et Pontoise, sur la rivière de Seine, et quant ils furent à Sainct-Denys, ils pillèrent l'abbaye; et vrai est qu'en l'abbaye aucuns prenoient les reliques pour l'argent avoir qui autour estoit. Et de fait, l'ung regarda ung prestre qui chantoit la messe; et pour ce qu'elle lui sembloit trop longue, quant le prestre eut dit: *Agnus Dei,* et qu'il usoit le précieux sang, ung grant ribault saut avant, et tantost print le calice et les corporaux, et s'en va; les autres prindrent nappes de tous les autels, et tout ce qu'ils porent trouver dans l'église Sainct-Denys: et s'en alloient atout faire les douleurs que les gouverneurs leurs avoient donnés à faire.

«Mais le seigneur de l'Isle-Adam, qui estoit yssu de Pontoise, et estoit sur les champs, vint contre eux, et les mit presque tous à mort, et les chassa, tuant et occiant par-delà Espinet jusqu'aux portes de Paris, c'est à sçavoir, la bastide de Sainct-Denys; mais celui jour environ deux cents s'estoient espartis es baillages, car ils sorent la chose comment elle alloit; ils se mirent dedans Sainct-Denys, en une tour qu'on nomme la *Tour du Vilain.* Quand le sire de l'Isle-Adam vit qu'ils furent là, si dist qu'ils n'en partiroit point tant qu'il les eust morts ou vifs. Si laissa de ses gens; et firent tant qu'ils les prindrent; et tantost furent tous mis à mort sans rançon.»

L'armée royale, commandée par le connétable de Richemont, ne tarda pas à se rapprocher de la capitale. Paris se trouvait en proie à la famine et à la misère; les Anglais, aigris par leurs défaites, y gouvernaient avec une violence qui les faisait abhorrer du peuple. L'approche de l'armée de Charles VII décida quelques citoyens courageux à députer vers le roi pour demander une amnistie complète et l'oubli du passé, en lui offrant de remettre Paris entre ses mains.

Charles VII s'empressa d'accorder ce qu'on lui demandait. Richemont réunit à son armée les garnisons des villes voisines, et bientôt tout fut prêt pour seconder les efforts des Parisiens. Les Anglais ne pouvaient ignorer ce qui se préparait; mais, frappés d'un esprit de vertige, au lieu de prévenir par des mesures militaires le coup dont ils étaient menacés, ils ordonnèrent des processions publiques, exigèrent de nouveaux serments de fidélité, demandèrent une suspension d'armes au duc de Bourgogne, et prouvèrent ainsi leur faiblesse, en laissant apercevoir leur crainte.

Le 13 avril 1436, jour convenu avec les chefs de l'entreprise, Richemont, avec son armée, s'avança vers Paris. Suivant notre système de recourir toujours, autant que possible, aux narrations des témoins oculaires, nous allons emprunter au *Journal d'un Bourgeois de Paris* le récit des faits de cette mémorable journée.

«Le vendredy d'après Pasques, vindrent devant Paris le comte de Richemont, qui estoit connestable de France de par le roy Charles, le bastard d'Orléans, le seigneur de l'Isle-Adam, et plusieurs autres seigneurs, droict à la porte Sainct-Jacques; et parlèrent aux portiers, disant: «Laissez-nous entrer «dedans Paris paisiblement, ou vous serez tous «morts par famine, par cher temps ou autrement.» Les gardes de la porte regardèrent par-dessus les murs, et virent tant de peuple armé, qu'ils ne cui-

doient mie que toute la puissance du roy Charles pust l'être de la moitié d'autant de gens d'armes, comme ils povoient veoir. Si orent paour et doublèrent moult la fureur, si se consentirent à les boutter dedans la ville, et entra le premier le seigneur de l'Isle-Adam, par une grant eschelle qu'on lui avalla, et mit la bannière de France dessus la porte, criant : *Ville gaignée!*

« Le peuple en sçeut parmi Paris la nouvelle; si prindrent tantost la croix blanche droite, ou la croix Sainct-André. L'évesque de Terrouanne, quant il vit la besoigne ainsi tournée, manda le prevost et le seigneur de Huillebit, et tous les Anglois, et furent tous armés au mieux qu'ils porent.

« D'autre part, ceux de Paris prindrent cœur par ung bon bourgeois nommé Michel de Lallier, et autres plusieurs qui estoient cause de ladite entrée; et firent armer le peuple, et allèrent droict à la porte Sainct-Denys; et furent tantost trois à quatre mille hommes, que de Paris, que des villaiges, qui tant avoient grant haine aux Anglois et aux gouverneurs, que autre chose ne désiroient que les détruire.

« Comme ils estoient à garder ladite porte, et les gouverneurs devant dicts orent assemblé leurs Anglois, si firent trois batailles, en l'une le sire de Huillebit, en l'autre le chancelier et le prevost, et en l'autre Jehan l'Archer, ung des plus crueulx chrestiens du monde; et estoit lieutenant du prevost, un gros villain comme un cagoux.

« Et pour ce qu'ils craignoient moult le quartier des halles, y fut envoyé le prevost à toute son armée; et en allant trouva un sien compère, ung très-bon marchand nommé le Vavasseur, qui lui dit : « Monsieur mon compère, ayez pitié de vous, car je « vous promets qu'il convient à ceste fois faire la « paix, ou nous sommes tous destruits. » — « Com« ment, dit-il, traistre, es-tu tourné? » Et sans plus rien dire le fiert de son espée par le travers du visage, dont il cheut, et après le fit tuer par ses gens.

« Le chancelier et ses gens alloient par la grant rue Sainct-Denys; Jehan l'Archer alloit par la rue Sainct-Martin, lui et sa compaignie; et n'avoit celui qui n'eust bien en sa compaignie deux ou trois cents hommes tous armes ou archers; et crioient le plus orriblement que oncques on vit crier gens : *Sainct George! sainct George! traistres Francois! vous tous morts!* Et ce traistre l'Archer crioit qu'on tuast tout, mais ils ne trouvèrent homme parmi les rues, si ce ne fust en la rue Sainct-Martin, qu'ils trouvèrent devant Sainct-Mery ung nommé Jehan le Prestre, et ung autre nommé Jehan des Croustez, lesquels estoient très-bons mesnaigers et hommes d'honneur, qu'ils tuèrent à plus de dix fois. — En après allèrent criant, comme davant est dict, et tirant aux fenestres, espécialement au bout des rues, de leurs flèches, mais les chaisnes qui estoient tendues parmi Paris leur firent perdre toute leur force.

« Ainsi allèrent à la porte Sainct-Denys, où ils furent bien receus; car quant virent tant de peuple, et qu'ils virent qu'on leur jetta quatre ou cinq canons, furent moult esbahis; et au plustost qu'ils porent s'enfouirent tous vers la porte Sainct-Anthoine, et se boutèrent tous dans la forteresse (la Bastille).

« Tantost après vindrent parmi Paris le connestable et les autres seigneurs aussi doulcement comme se toute leur vie ne se feussent point meus hors de Paris, qui estoit ung bien grant miracle; car deux heures devant qu'ils entrassent, leur intencion estoit, et à ceux de leur compaignie, de piller Paris, et de mettre tous ceux qui les contrediroient à mort; et par le record d'eux, bien cent charretiers et plus, qui venoient après l'ost, admenoient blés et autres vitailles, disant : « On pillera Paris, et quant « nous aurons vendu nostre vitaille à ces vilains de « Paris, nous chargerons nos charrettes du pillage « de Paris, et remporterons or et argent, et mes« nages, dont nous serons tous riches toutes nos « vies. »

« Mais les gens de Paris, aucuns bons chrestiens et chrestiennes, se mirent dans les églises, et appeloient la glorieuse Vierge Marie et Mgr sainct Denys, qui apporta la foi en France, qu'ils voulsissent prier à Nostre-Seigneur qu'il ostat toute la fureur des princes devant nommés, et de leur compaignie. Et vrayement bien fut apparant que M. sainct Denys avoit esté advocat de la cité par-devers la glorieuse Vierge Marie, et la glorieuse Vierge Marie par-devers Nostre-Seigneur Jésus-Christ; car quant ils furent entrés dedans, et qu'ils virent qu'on avoit rompu à force la porte Sainct-Jacques pour leur donner entrée, ils furent si meus de pitié et de joie, qu'ils ne se porent oncques tenir de larmoyer; et disoit le connestable, aussitost qu'il se vit dedens la ville, aux bons habitants de Paris : « Mes bons amis, « le bon roy Charles vous remercie cent mille fois, et « moi de par lui, de ce que si doulcement vous lui « avez rendu sa maîtresse cité de son royaume; et « se aucun, de quelque estat qu'il soit, à mesprins « par-devers monsieur le roy, soit absent ou autre« ment, il lui est tout pardonné. »

« Et tantost, sans descendre, fit crier à son de trompe que « nul ne fust si hardy, sur peine d'estre « pendu par la gorge, de soi loger en l'ostel des « bourgeois ne des mesnaigers, outre sa voulenté, « ne de reproucher, ne de faire quelque desplaisir, « ou piller personne de quelque estat, non s'il n'es« toit natif d'Angleterre et souldoyer, » dont le peuple de Paris le print en si grant amour, que avant qu'il fust lendemain n'y avoit celui qui n'eust

mis son corps et sa chevance pour destruire les Anglois.

«Après ce cry furent cerchées les hostelleries pour trouver les Anglois; et tous ceux qui furent trouvés furent mis à rançon et pillés, et plusieurs mesnaigers et bourgeois qui s'enfouirent avec le chancelier dedans la porte Sainct-Anthoine, ceux-là furent pillés; mais oncques personne, de quelque estat qu'il fust, ne de quelque langue, ne tant eust mal fait contre le roy, n'en fut tué.

«Le lendemain de l'entrée, jour de samedy, vint tant de biens à Paris, qu'on avoit le blé pour vingt sols parisis, qui le mercredy devant coustoit quarante-huit ou cinquante sols; et fut le vieil marché de devant la Magdeleine ouvert, et y vendit-on le blé qui plus de dix-huit ou vingt ans avoit esté fermé; et on ot cellui jours sept œufs pour ung blanc, et le jour de devant on n'en avoit que cinq pour deux blancs; et autres vitailles au cas pareil.

«Ceux qui se boutèrent en la porte Sainct-Anthoine, eux trouvèrent moult esbahis, quant ils se virent enfermez là dedans; car ils estoient tant que tout estoit plain, et eussent esté tantost affamez. Si parlèrent au connestable, et finèrent avec par finance qu'ils s'en iroient sains et saufs par sauf-conduit; et ainsi vuidèrent la place, le mardy dix-septiesme jour d'avril mil quatre cent trente-six, et pour certain, oncques gens ne furent autant mocquez ne huyez comme ils furent, espécialement le chancelier, le lieutenant du prevost, le maistre des bouchers, et tous ceux qui avoient esté coupables de l'oppression qu'on faisoit au pouvre commun; car en vérité oncques les juifs qui furent menez en Chaldée en chetivoison (captivité) ne furent pis menez que le pouvre peuple de Paris!»

Les Anglais chassés de Paris se retirèrent à Rouen.

Mariage du dauphin. — Siége et prise de Montereau. — Entrée du roi à Paris (1436-1437).

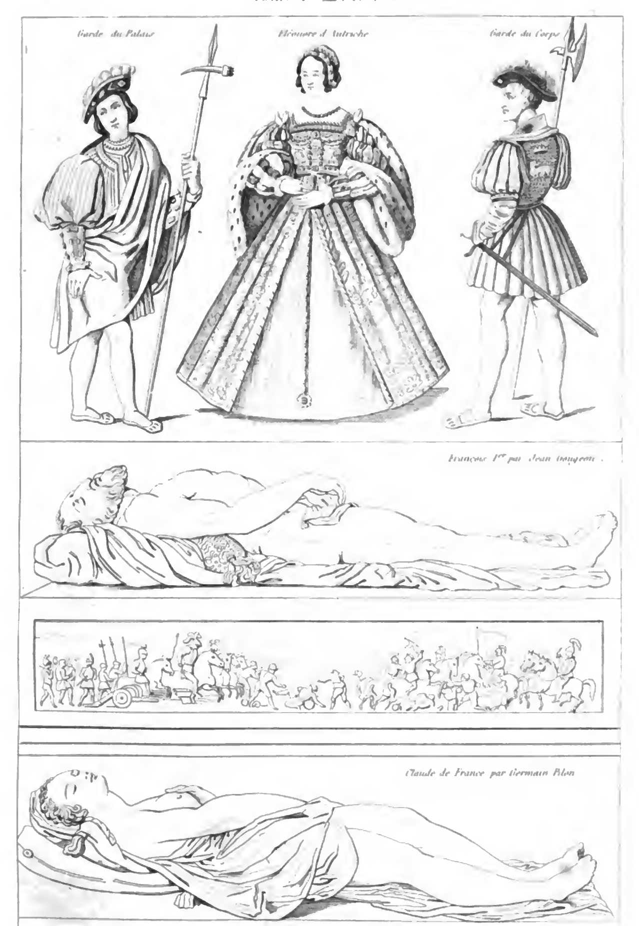
Charles VII assistait, à Vienne en Dauphiné, à l'assemblée générale des états du Languedoc, lorsqu'il reçut la nouvelle de la soumission de Paris. Afin de se rapprocher de la capitale, il se rendit aussitôt à Bourges, où, pendant son séjour dans le mois de mai 1436, il rendit plusieurs ordonnances pour l'organisation de sa nouvelle conquête : «Il fit mettre sous scellé les chambres et greffes du parlement, la chambre des chartres, la sainte Chapelle, la chambre des comptes et le trésor. Il nomma des commissaires pour l'expédition des causes les plus pressées; il confirma les priviléges de l'Université; il fixa le cours des monnaies anglaises qui se trouvaient en circulation dans les pays reconquis. Six mois après seulement (le 6 novembre), Charles renvoya à Paris les membres du parlement, de la cour des comptes et des monnaies, qui s'étaient établis à Poitiers pendant que la capitale était aux mains des Anglais, et il les réunit à ceux de leurs collègues qu'il fit entrer dans la nouvelle organisation. Cependant les Languedociens s'étant plaints de l'extrême éloignement où ils se trouveraient désormais de la cour suprême de justice, il leur promit, en 1437, qu'il établirait un autre parlement en Languedoc.»

De Bourges, le roi se rendit à Tours pour assister au mariage du dauphin Louis (depuis Louis XI).

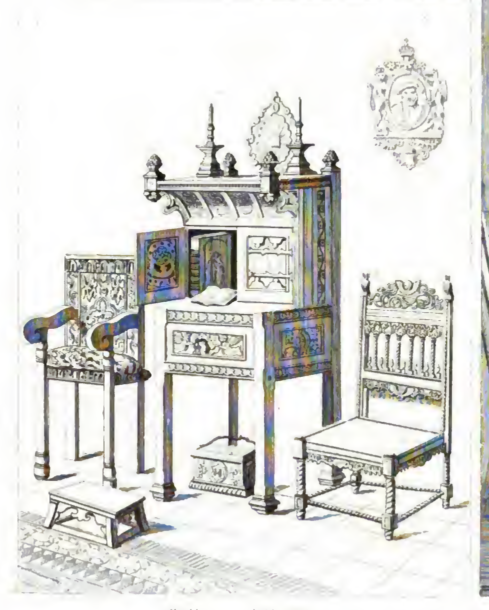
Le dauphin n'avait que cinq ans lorsqu'on avait conclu son futur mariage avec Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse. Le contrat, signé à Perth le 19 juillet 1428, fut ratifié à Chinon le 30 octobre. Le douaire de la dauphine, fixé à douze mille livres par le contrat, fut porté à quinze mille livres par la ratification. — Pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis la signature du contrat jusqu'au temps où la princesse d'Écosse passa en France, les Anglais firent tous leurs efforts pour rompre le mariage; ils offrirent au roi d'Écosse de jurer une paix éternelle avec lui, et de lui céder plusieurs places importantes. Jacques convoqua les états de son royaume. Le clergé hésitait; la noblesse rejeta les propositions des Anglais. Le roi envoya Marguerite en France avec les ambassadeurs de Charles VII. Les Anglais mirent plusieurs vaisseaux en mer pour l'enlever; mais la princesse passa heureusement, et aborda à La Rochelle. Marguerite fit son entrée à Tours le 24 juin 1436; elle avait alors treize ans; le dauphin n'en avait pas encore quatorze : l'archevêque de Tours lui donna une dispense, et l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de France, fit la cérémonie du mariage.

Après le mariage de son fils, le roi ne se rendit pas immédiatement à Paris : il alla à Lyon, et revint ensuite à Tours, où il paraît qu'il eut à s'occuper des intérêts de René d'Anjou, son beau-frère, à qui l'empereur Sigismond venait d'adjuger, comme suzerain, le duché de Lorraine, et qui, par la mort de son frère aîné, Louis III, avait hérité du titre de roi de Sicile.

Charles VII présida, le 31 mars 1437, à Montpellier, les états du Languedoc. Il marcha ensuite contre l'Espagnol Rodrigo de Villandrade, chef d'une bande d'écorcheurs, qu'il força à se retirer dans la Bresse, sur les terres de l'Empire. Il vint ensuite assiéger Montereau, ville forte qui était encore au pouvoir des Anglais. Ce siége dura six semaines. La ville fut prise d'assaut, et le roi, sa bannière à la main, monta un des premiers sur le rempart, où, la ville étant prise, il créa et arma de sa main plusieurs chevaliers. — Quinze jours après, le



Costumes et Monuments du temps de François Ier.



Meubles — XVIe Siècle



Vitrail Gothique — XVIe Siècle

château, où s'étaient réfugiés les débris de la garnison, capitula.

De Montereau, Charles VII vint à Melun, et de là à Paris, où il fit son entrée solennelle le 12 novembre 1437.

« On luy fist, dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris,* aussi grand feste comme on povoit faire à Dieu; car à l'entrée de la bastide Sainct-Denys par où il entra tout armé, et le dalphin, jeune d'environ dix ans [1], tout armé comme son père le roy, les bourgeois lui meirent ung ciel (dais) sur sa teste que on a à la Sainct-Sauveur à porter Nostre-Seigneur; et ainsi le portèrent jusques à la porte aux Paintres dedens la ville.

« Entre ladite porte et la bastide avoit plusieurs beaux mystères, comme à la Porte-des-Champs avoit anges chantants; et à la fontaine du Ponceau Sainct-Denys, moult de belles choses qui moult longues seroient à raconter; devant la Trinité, la manière de la passion, comme on fist pour le petit roy Henry [2], quant il fust sacré à Paris.

« A la porte aux Paintres aussi, et devant Chastelet, et devant le Pallays, fut tendu à ciel jusqu'à Nostre-Dame de Paris, se non le grand pont.

« Et quant le roy fut devant l'Hostel-Dieu, ou environ, on ferma les portes de l'église de Nostre-Dame, et vint l'évesque de Paris, lequel apporta ung livre sur lequel *le roy jura, comme roy, qu'il tendroit loyalement et bonnement tout ce que bon roy faire devoit.*

« Après furent les portes ouvertes, et entra dedans l'église, et se vint loger au Pallays pour celle nuit; et fist-on moult grand joie celle nuit, comme de bucciner, de faire feux en-my les rues, danser, manger et boire, et de sonner plusieurs instruments. »

[1] Le dauphin avait alors quatorze ans.

[2] Henri VI, roi d'Angleterre.

CHAPITRE XX.

CHARLES VII. — ARMÉE PERMANENTE. — LA PRAGUERIE.

Changement dans le caractère de Charles VII. — Siége et prise de Meaux par les Français. — Assemblée du clergé à Bourges. — *Pragmatique sanction.* — États d'Orléans. — Ordonnances militaires de Charles VII. — Création d'une armée permanente. — Gendarmerie française. — Compagnies d'ordonnance. — Mécontentement des gens de guerre. — Révolte du dauphin. — *La Praguerie.*

(De l'an 1438 à l'an 1445.)

Changement dans le caractère de Charles VII.—Siége et prise de Meaux par les Français (1438-1439).

Après l'entrée de Charles VII à Paris, il s'opéra dans le caractère de ce roi un changement que les historiens du temps n'ont ni expliqué ni même remarqué, et qui restera toujours un phénomène étrange de l'esprit humain. « Jusqu'alors, dit M. S. de Sismondi, Charles avait paru incapable d'attention, d'intérêt à ses propres affaires, d'activité, de sacrifice de ses aises ou de ses plaisirs : dès à présent, au contraire, nous le verrons montrer une ferme volonté de rétablir l'ordre dans son royaume, d'en chasser ses ennemis, de sacrifier son repos, ses plaisirs à son devoir, et une intelligence remarquable dans le choix des moyens pour arriver à son but. Charles VII, né le 21 janvier 1403, avait alors trente-six ans accomplis; il en avait régné dix-sept avec une faiblesse dégoûtante, au point d'être signalé, et par les Français et par les étrangers, comme l'homme qui perdait la monarchie; il en régna encore vingt-deux comme son restaurateur. »

On a fait honneur à Agnès Sorel de cette révolution dans le caractère de Charles VII. François I[er] inscrivit même sous le portrait de la dame de Beauté ces vers :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close nonain, ou bien dévot ermite.

Et Brantôme, dans ses *Femmes galantes,* discours VI, rapporte l'anecdote suivante, dont l'authenticité est plus que douteuse.

« La belle Agnès, voyant le roi Charles VII enamouraché d'elle, et ne se soucier que de lui faire l'amour, et mol et lâche, ne tenir compte de son royaume, lui dit un jour : « Que lorsqu'elle étoit « encore jeune fille, un astrologue lui avoit prédit « qu'elle seroit aimée et servie de l'un des plus « vaillants et courageux rois de la chrétienté; que « quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle « pensoit que ce fût ce roi valeureux qui lui avoit « été prédit; mais le voyant si mol, avec si peu de « soin de ses affaires, elle voyoit bien qu'elle s'étoit « trompée, et que ce roi si courageux n'étoit pas « lui, mais le roi d'Angleterre, qui faisoit de si bel- « les armes, et lui prenoit tant de belles villes à sa « barbe; dont, dit-elle au roi, je m'en vais le trou- « ver, car c'est lui duquel entendoit l'astrologue. » Ces paroles piquèrent si fort le cœur du roi, qu'il se mit à pleurer, et là en avant prenant courage, et quittant sa chasse et ses jardins, prit le frein aux dents; si bien que par son bonheur et sa vaillance chassa les Anglais de son royaume. »

On voit que les auteurs de cette historiette songeaient à Henri V comme au concurrent de Charles VII. Mais Henri V, *le seul qui fit de belles armes,* était mort en 1422, neuf années avant la liaison de Charles VII avec Agnès Sorel. Henri VI,

son compétiteur, n'avait, en 1431, que dix ans, et ne montra jamais assez de courage ou de talent pour humilier Charles VII par la comparaison. Enfin, quand Charles VII parut tout à coup, en 1439, se réveiller de sa longue inaction, il y avait huit ans qu'il était attaché à la dame à qui on attribue le mérite de sa noble résolution.

Charles VII n'était point resté longtemps à Paris: il avait envoyé le dauphin avec quelques habiles capitaines dans le Languedoc, et lui-même, établi tantôt à Tours, tantôt à Bourges, veillait à ce qui se passait sur les rivières de Seine et Loire. On se battait tous les jours en Normandie et en Guienne. Les troupes royales, commandées par le connétable de Richemont, occupaient Paris; mais les Anglais étaient maîtres de Meaux, et interceptaient tous les arrivages de la Marne, si nécessaires à la subsistance de la capitale.

Un congrès, ouvert à Gravelines entre des négociateurs français et anglais, pour traiter d'une paix définitive, dura plusieurs mois, sans qu'il fût possible de rien conclure. Les Français étaient sincères dans leurs propositions; les Anglais n'avaient cherché qu'à gagner du temps.

Paris était en proie à la famine: les Parisiens demandaient à grands cris qu'on tentât de s'emparer de Meaux; mais les moyens d'attaque manquaient entièrement à Richemont, qui, connaissant son roi par une longue expérience, n'attendait de lui aucun effort, succombait au découragement, et était sur le point de donner sa démission de l'office de connétable. Ce fut alors que s'opéra la transformation de Charles VII. Malgré la détresse universelle, et au grand étonnement de Richemont, le roi, à l'aide de Jacques Cœur, riche marchand de Bourges, auquel il commençait à donner la direction de ses finances, rassembla de l'argent. Il l'employa à solder les gens de guerre, les routiers, les écorcheurs, dont les provinces du midi étaient remplies, et que la famine, la misère universelle, avaient forcés à vendre leurs armes et leurs chevaux. Il les équipa de nouveau, et les envoya au connétable. Il lui envoya aussi Jean Bureau, nouveau maître de l'artillerie, qui avait le premier soumis à des règles précises l'art de battre en brèche les murailles.

Le siége de Meaux commença le 20 juillet: vingt-deux jours suffirent aux troupes royales pour s'emparer de la ville, qui fut prise d'assaut; mais une partie de la garnison se retira dans la forteresse située sur l'autre rive de la Marne, et que l'on appelait *le Marché*. Le duc de Sommerset, avec une armée de sept mille hommes, essaya vainement de forcer les Français, qui n'étaient qu'au nombre de quatre mille, à renoncer au siége du *Marché*. Il fut lui-même obligé, faute de vivres, de se retirer en Normandie. Les Français passèrent la Marne, et après quinze jours d'un feu soutenu, la brèche étant praticable, ils prirent d'assaut le *Marché* comme ils avaient pris la ville.

Le roi Charles VII était venu à Paris dans le courant de septembre, afin d'être à portée, si cela devenait nécessaire, de s'opposer lui-même aux Anglais, tandis que son connétable continuerait le siége de Meaux. « A Paris, dit un historien que nous avons déjà cité, il fut assailli par les plaintes des gens de guerre et des aventuriers, qui accusaient le connétable de les traiter avec la plus odieuse férocité, les faisant pendre ou noyer, par son prévôt des maréchaux, pour la moindre peccadille. Charles voulut en juger par lui-même, et, ce qu'on était loin d'attendre, il se montra en état d'en juger bien. Richemont lui parut, en effet, dur et farouche dans sa justice prévôtale [1]; mais les *écorcheurs* lui parurent encore plus souillés de crimes, et toute sa pitié se porta sur le pauvre peuple, que les gens de guerre dépouillaient avec tant de barbarie. Toute son attention fut dirigée sur les moyens de mettre un terme à leur désordre, et de les soumettre à cette

[1] L'auteur de l'histoire du *Connétable de Richemont*, Guillaume Gruel, qui, ayant servi sous les ordres de ce prince, l'a jugé peut-être trop favorablement, en a tracé le portrait suivant:

« Oncques homme en son temps n'aima plus justice, ny ne meit peine de la faire à son pouvoir qu'il faisoit. Oncques hommes ne hayt plus toutes heresies, et sorciers, et sorcieres qu'il hayoit. Et bien y parut; car il en feit plus brusler en France, en Poitou, et en Bretagne, que nul autre en son temps. Et pouvoient bien dire les sorciers et sorcieres, et heretiques, quant il mourut, que leur ennemy mortel estoit mort. Oncques prince en son temps ne fut plus humble, ne plus charitable, ne plus misericordieux, ne plus liberal, ne plus large, ne plus abandonné en bonne manière sans prodigalité. Et pour sa douceur, benignité et bon recueil, a plus esté obey et faict des choses que n'eust faict par cruauté ou grands dons. Et outre ce, a esté le moins avaricieux prince qui fust en son temps, et bien y a paru en plusieurs manieres; car, dez l'heure qu'il print l'espée, le roy luy offrit la duché de Touraine: mais pource qu'il veoit le roy avoir fort à besongner, et le royaume en grande necessité, refusa pour lors la dicte duché, disant qu'il ne la prendroit point jusques à ce qu'il eust faict quelque grant service au roy et au royaume, et que le roy fust au dessus de ses besongnes, nonobstant que le roy Charles, sixiesme de ce nom, la luy avoit donnée, et par aucun temps veis qu'il s'en appeloit duc.

« Et suis certain que s'il eust voulu croire aulcuns de son conseil à la prise de Paris, et avoir excedé les termes de raison, il eust gagné deux cent mille escus. Mais il ne l'eust pour rien faict, et ne gaigna rien que bonne renommée, et l'amour des gens. Il estoit preudhomme, chaste, et vaillant autant comme prince peust estre, et me semble que homme ne debvoit rien craindre en sa compaignée; car homme en son temps ne fust de meilleure conduite que luy pour conduire une grant bataille, ou grant siege, et pour toutes approches en toutes manieres. Et tous les jours, au moins une fois la journée, parloit de la guerre, et y prenoit plaisir plus que à nulle autre chose. Sur toutes choses aimoit gens vaillants et bien renommez, et aimoit et soustenoit le peuple plus que nul autre, et faisoit largement des biens aux pauvres mendiants et autres pauvres de Dieu. »

discipline que la France, depuis un siècle, ne connaissait plus. Ce fut plein de cette idée qu'il repartit de Paris pour se rendre à Orléans, où il avait convoqué les états du royaume. »

Assemblée du clergé à Bourges. — *Pragmatique sanction* (1438).

Le clergé de France, assemblé à Bourges en 1438, avait eu à statuer sur divers décrets du concile de Bâle. Ce concile, brouillé avec le pape Eugène IV, venait d'élever à la papauté le duc de Savoie, Amédée VIII, qui prit le nom de Félix V, et qui fut reconnu par la France et par l'Allemagne. Sans accepter tous les décrets du concile, l'assemblée de Bourges, dans une ordonnance nommée, comme celle de saint Louis, *Pragmatique sanction,* reconnut: « Que le saint-siége était sous l'obligation d'assembler tous les dix ans un concile œcuménique; que l'autorité de ce concile était supérieure à celle du pape; que le pape ne pouvait élire aux hautes dignités ecclésiastiques, sauf un petit nombre de siéges qui lui étaient réservés; que pour tous les autres, l'élection appartenait aux chapitres. L'assemblée de Bourges ôtait au pape la collation des bénéfices inférieurs; elle lui interdisait en particulier les expectatives, ou la nomination à un bénéfice dont le titulaire était encore vivant; elle limitait aux causes les plus graves les appels en cour de Rome, toutes les fois que les plaideurs auraient plus de quatre journées de chemin à faire pour s'y rendre. Elle interdisait de troubler par ces appels, ou de toute autre manière, ceux qui auraient été durant trois ans et de bonne foi en possession d'un bénéfice ou d'une dignité ecclésiastique; elle fixait à vingt-quatre le nombre des cardinaux, et exigeait que le pape ne pût les nommer avant qu'ils fussent âgés au moins de trente ans; elle déclarait simoniaque la perception des annates; elle soumettait les prêtres concubinaires à la perte de trois mois de leurs revenus par année; elle limitait à de certains actes l'obligation d'éviter tout commerce avec les excommuniés; enfin elle déclarait qu'une excommunication ne pouvait comprendre à la fois les innocents et les coupables. »

États d'Orléans. — Ordonnances militaires de Charles VII. — Création d'une armée permanente. — Gendarmerie française. — Compagnies d'ordonnance (1439-1445).

En 1439, les états généraux du royaume furent convoqués à Orléans; les députés étaient animés du désir de connaître l'état de la France, et de porter remède à ses maux. Charles VII parut à l'assemblée avec la reine Yolande de Sicile, sa belle-mère, le duc de Bourbon, le comte du Maine, le connétable de Richemont, et son frère, Pierre de Bretagne, le comte de Perdriac et de la Marche, les comtes de Vendôme et de Dunois. Les ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans, s'y firent représenter par des seigneurs de leur choix. Les députés étaient qualifiés d'*ambassadeurs* des princes ou des provinces. Les villes avaient leurs commissaires. « Après le roi, dit un historien du temps, furent assis les seigneurs dessusdits, chacun selon leur degré, et pareillement les prélats et autres seigneurs et ambassadeurs, dont il y avait fort grand nombre, et grande multiplication de peuple. »

L'archevêque de Reims, chanceller de France, ouvrit la session par un discours dans lequel il rendit compte des conférences pour la paix, tenues à Gravelines; il fit connaître les propositions que la France avait faites, et que le cardinal de Winchester avait paru agréer; et il ajourna l'assemblée à trois jours, pour entendre débattre contradictoirement la question de paix ou de guerre.

Trois jours après, Vendôme et Juvénal des Ursins, chargés de plaider pour la paix, Dunois, La Fayette et Rabatteau, président au parlement, chargés de plaider pour la guerre, prononcèrent plusieurs discours. L'assemblée s'étant décidée pour la paix, il fut résolu de renvoyer les ambassadeurs à Saint-Omer, le 1er mai suivant, pour conclure avec les Anglais.

La seconde affaire déférée aux états d'Orléans fut l'organisation de l'armée.

Un des conseillers du roi représenta aux états qu'on ne pouvait ramener les gens de guerre à l'obéissance, à la discipline, et préserver les provinces de leurs excès, qu'en pourvoyant régulièrement à leur paye. Les domaines royaux suffisaient à l'entretien du roi: sa maison, où il avait rétabli depuis peu un grand ordre, ne lui coûtait plus que cent mille francs par an, et il renonçait à rien prendre sur les tailles pour sa dépense personnelle; les aides et les gabelles devaient couvrir les autres dépenses du gouvernement. Mais il fallait assurer la solde de l'armée, la faire percevoir dans les provinces par des officiers particuliers, et payer les gens de guerre chaque mois, avec une régularité qui ne leur laissât aucun prétexte de se payer par leurs propres mains, en pillant le paysan.

L'ordonnance d'Orléans, publiée le 2 novembre 1439, expose que le roi, par le conseil des trois états actuellement assemblés, s'est réservé à lui-même le droit d'appointer tous les capitaines de France, et de fixer le nombre de leurs soldats. Il les choisira parmi ceux qui portent aujourd'hui ce titre, mais il interdit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de prendre le nom de capitaines, ou de commander des gens de guerre, à ceux qu'il n'aura pas nommés. Sous les mêmes peines, il interdit aux capitaines qu'il aura appointés d'en recevoir

d'autres sous leurs ordres sans son consentement, ou d'accroître leur compagnie au delà du nombre qu'il aura fixé lui-même. Le capitaine choisira ses soldats, mais il demeure responsable de leur conduite; il doit les empêcher de piller les gens d'église, les nobles, les marchands, les laboureurs; de les maltraiter, de les mettre à rançon, d'exiger d'eux des fournitures, de brûler leurs biens, d'endommager leurs maisons. Pour toutes ces fautes de leurs subordonnés, les capitaines peuvent être punis par la perte de noblesse, de corps et de biens, toutes les fois qu'ils n'auront pas eux-mêmes arrêté le délinquant, et qu'ils ne l'auront pas livré à la justice. Ils demeurent soumis à la juridiction de tous les baillis, prévôts et justiciers du royaume. Si les juges ne se sentent pas assez puissants pour punir les délinquants, ils devront les traduire immédiatement devant le parlement de Paris, auquel il est enjoint de faire justice. Enfin, le roi autorise tous ceux qui éprouveraient quelque violence de la part des gens de guerre, s'ils sont en un lieu où ils ne puissent recourir ni aux tribunaux ni aux capitaines, à implorer l'aide de leurs concitoyens, pour attaquer à main armée les soldats qui commettent du désordre, et les livrer à la justice. De plus, le roi ordonne aux capitaines d'aller tenir garnison aux places frontières qu'il assignera à chacun; il leur défend de s'en éloigner sans ordre, ou d'aller vivre sur le pays. Il ordonne aux barons qui tiennent des garnisons dans leurs châteaux, de les maintenir de tous points à leurs frais, ou de les congédier, rendant responsables lesdits barons de tout excès commis par leurs soldats, autant que le sont les capitaines des excès commis par les soldats du roi, et déclarant qu'ils peuvent ainsi se rendre coupables du crime de lèse-majesté. Il interdit à tous les barons de lever des tailles et des péages pour l'approvisionnement de leurs forteresses, autres que celles auxquelles ils ont droit de toute antiquité, sous peine de confiscation desdites forteresses; il leur interdit enfin de retenir tout ou partie des tailles et aides accordés par les trois états, et levés dans leurs seigneuries, ou d'y ajouter aucune crue pour leur propre compte.

« On reconnaît, dit M. S. de Sismondi, la puissance nationale des états généraux dans la hardiesse avec laquelle était conçue cette ordonnance. Le roi de France le plus absolu n'aurait osé tenter, par ses seules forces, une si grande révolution. Il s'agissait de ramener sous l'empire des lois et des magistrats civils ceux qui avaient le pouvoir en mains, de faire obéir à la fois l'armée et les barons, qui jusqu'alors avaient commandé, de réduire les maîtres au rang de serviteurs. Il semble que Charles VII lui-même fut étonné de ce développement de puissance, que tout en sentant combien les états l'avaient cette fois bien servi, il comprit qu'ils pourraient à leur tour lui faire la loi, et il conçut d'eux une défiance qui, jusqu'alors, ne s'était point manifestée dans sa conduite, tandis que plus tard il évita avec soin de les convoquer de nouveau. »

Mal accueillie d'abord, l'ordonnance d'Orléans eut par la suite d'heureux résultats. Le roi avait déterminé le nombre des gens qui devaient accompagner chaque homme d'armes. C'était un premier bienfait pour le peuple, car, au lieu d'un seul page et d'un seul valet, les gens d'armes en avaient quelquefois sept ou huit, qui commettaient plus de dégâts que leurs maîtres. La licence des soldats avait jusqu'alors fait éprouver tant de maux, qu'on s'était trouvé heureux de n'avoir à fournir que ce qui leur était rigoureusement nécessaire. — En 1445, après une heureuse campagne du dauphin contre les Suisses, et une guerre non moins heureuse du roi contre les habitants de Metz, Charles VII résolut d'étendre à toute la France ce qu'il avait fait avec succès dans quelques provinces, et d'établir une taille annuelle et perpétuelle, exclusivement destinée à l'entretien des troupes; il voulut aussi réformer l'armée, en créer une permanente, et la soumettre à une discipline telle, qu'elle ne fût point onéreuse aux habitants.

Charles craignait de trouver de l'opposition à ces mesures parmi les grands vassaux: il leur communiqua ses plans, parut ne vouloir se déterminer que par leurs conseils, leur fit sentir que les nouveaux règlements leur seraient avantageux, parce que leurs vastes domaines ne seraient plus exposés aux ravages des gens de guerre; il offrit de renoncer au droit d'altérer les monnaies, qui était encore plus ruineux pour les riches que pour les pauvres; il séduisit, par des libéralités ou par des promesses, les seigneurs qui pouvaient avoir le plus d'influence dans le conseil, et obtint l'assentiment général. Les grands vassaux, en donnant leur aveu aux projets du roi, n'en avaient pas prévu les conséquences: ils ne s'étaient pas aperçus qu'ils se dépouillaient eux-même de tout leur pouvoir, et qu'ils seraient désormais hors d'état de résister aux volontés du prince, qui aurait une armée permanente et des fonds assurés pour la payer. Le roi, dit un historien, ressaisissait, dans toutes les parties du royaume, le pouvoir que l'usurpation féodale avait arraché à la postérité de Charlemagne.

La taille destinée à l'entretien des troupes fut établie sans exciter de mumures; et, suivant la *Chronique de Berry*, elle fut appelée la *taille des gens d'armes*. L'armée, qui prit le nom de *gendarmerie française*, fut divisée en quinze compagnies de cent lances (dites *compagnies d'ordonnance*):

chaque lance se composait d'un homme d'armes, de trois archers, d'un coustillier et d'un page. Cette armée devait être dispersée en petits cantonnements dans les provinces. Afin de prévenir le pillage et les exactions, le capitaine fut responsable des fautes de sa troupe, et l'homme d'armes, de celles de ses suivants; les uns comme les autres furent soumis à la juridiction ordinaire des lieux où leurs quartiers étaient établis; il leur fut expressément défendu de rien exiger de leurs hôtes. Ces dispositions, dont l'exécution fut surveillée par des inspecteurs, ne tardèrent pas à dissiper la terreur qu'inspiraient les gens de guerre aux habitants des villes et des campagnes; et comme les soldats enrichissaient le pays en y dépensant leur solde, on sollicita souvent pour en obtenir.

Le roi fit choisir dans l'ancienne armée, parmi les hommes les plus robustes et les plus courageux, ceux qui s'étaient distingués par leur bonne conduite, et les admit dans sa gendarmerie. Ensuite, afin de faire rentrer dans leurs foyers les soldats licenciés, dont plusieurs étaient souillés de crimes, il fit publier une amnistie générale, et défendit toutes recherches sur le passé; de sages mesures furent prescrites pour la sûreté des routes; les magistrats secondèrent les intentions royales, et nulle part l'ordre ne fut troublé.

En parlant des règlements militaires de Charles VII, il convient de mentionner deux autres de ses ordonnances rendues quelques années plus tard. —La première créa les *francs-archers;* dans chaque paroisse on devait choisir un homme robuste et habile à tirer de l'arc, qui ne servait et n'était payé qu'en temps de guerre, et qui en temps de paix jouissait d'une exemption absolue d'impôts. — La seconde ordonnance détermine les indemnités dues aux habitants des villes et des campagnes obligés de fournir des vivres aux troupes. Elle est curieuse, parce qu'elle fait connaître la valeur qu'avaient alors presque tous les objets nécessaires à la vie: le prix d'un mouton était taxé à cinq sols tournois, et on devait en rendre la peau; une vache devait être payée trente sols, avec la même condition; un veau dix sols; un cochon, vingt sols; un chapon ou une oie, douze deniers; une poule, six deniers; un boisseau de froment, vingt deniers; un boisseau de seigle, quinze; un boisseau d'avoine, dix; le service d'un cheval, pendant un jour, était fixé à cinq deniers. Il était défendu aux gens de guerre de tuer, sous quelque prétexte que ce fût, des vaches laitières et des bœufs propres au labourage. Les capitaines devaient faire proclamer tous les huit jours cette ordonnance dans leurs quartiers; avant de quitter un cantonnement, il leur était enjoint de faire demander par un crieur public si quelque habitant avait à se plaindre des soldats, et ils étaient personnellement responsables des dommages qu'ils n'auraient point fait réparer.

Mécontentement des gens de guerre. — Révolte du dauphin. — La *Praguerie* (1440).

Les mesures que le roi voulait prendre pour ramener les soldats à l'ordre et à la discipline furent, lors de la publication de l'ordonnance d'Orléans, l'objet des réclamations de tous les gens de guerre, des principaux capitaines, et de la plupart des seigneurs de la cour : « Les mécontents s'écriaient que le roi, incapable de rien juger par lui-même, et s'abandonnant aux conseils du dernier qui lui parlait, allait désorganiser l'armée, et livrer sans défense la France aux Anglais; que, par une ordonnance qui lui était arrachée par les sollicitations de bourgeois et de gens de petit état, il avait offensé à la fois tous les gens de guerre, tous les barons et tous les princes, en les privant de leurs gains accoutumés, et en les soumettant à l'ignominie d'être traduits devant la justice. Ils ajoutaient que c'était laisser trop longtemps la France victime de l'incapacité de son roi, et que, puisque le dauphin approchait de dix-sept ans, et montrait des talents précoces, il fallait en finir du règne des favoris et des maîtresses, laisser Charles au repos qu'il aimait, et mettre Louis à la tête du gouvernement. » Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, Chaumont, La Trémouille, Pryé, Jean le Sanglier, et Boucicaut, les uns par un zèle mal éclairé pour l'État, les autres faisant servir l'intérêt public de prétexte à leurs intérêts personnels, se liguèrent pour obliger Charles VII à changer les membres de son conseil.

Le dauphin Louis, naturellement présomptueux, et enivré par des éloges d'autant plus dangereux, qu'il les méritait en partie, voulut aussi manifester une opinion hostile aux projets de son père, et se retira à Niort. — Sa retraite remplit la cour de divisions : chacun se détermina suivant ses espérances ou ses craintes; la bonté naturelle du roi ne suffisait pas pour retenir ses sujets dans le devoir. Le caractère altier du dauphin, et la crainte de lui déplaire, lui faisaient, sinon des amis, du moins des partisans. Le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes se joignirent aux rebelles. — Les soulèvements de la ville de Prague, depuis la réforme de Jean Huss, n'avaient pas cessé d'occuper l'Europe. On appelait toute émeute, toute révolution, *praguerie;* ce fut aussi le nom donné à la guerre civile qu'on voyait s'allumer en France.

Charles VII ressentit plus en père qu'en roi la désobéissance du dauphin; il envoya le connétable et Raoul de Gaucour, gouverneur du Dauphiné, sommer les princes de lui rendre son fils. Les re-

belles auraient violé le droit des gens en la personne de ces députés, si le comte de Dunois ne les en eût détournés. Le roi, jugeant qu'il ne pouvait les ramener par la douceur, résolut de les châtier, et s'avança jusqu'à Poitiers. Là, il apprit qu'on les avait introduits dans le château de Saint-Maixent; que l'abbé et les religieux s'étaient retranchés dans l'abbaye, et qu'avec le secours de quelques habitants ils se défendaient. Il marcha aussitôt à leur secours. A son approche, le duc d'Alençon s'enfuit à Niort, et le roi entra dans Saint-Maixent sans trouver de résistance. Il récompensa les religieux et les habitants fidèles, et fit pendre les révoltés.

Le comte de Dunois rentra le premier dans le devoir. Son exemple fut suivi. Le dauphin, voyant son parti s'affaiblir, s'enfuit en Bourbonnais avec le duc d'Alençon et Chabannes.

Le roi, poursuivant les rebelles avec huit cents lances et deux mille hommes de trait, fit connaître au conseil delphinal la rébellion de son fils; le Dauphiné ne prit aucune part à la révolte. — L'armée royale assiégea Chambon et Crevant. Ces deux places furent prises d'assaut; Aigueperse, Escurolles, et plusieurs autres villes, ouvrirent leurs portes. — Les rebelles voulurent passer en Bourgogne; mais le duc Philippe leur en défendit l'entrée. — Les états d'Auvergne, assemblés à Clermont, achevèrent de ruiner les espérances du dauphin, en se déclarant contre lui. Les ducs d'Alençon et de Bourbon commencèrent à parler d'accommodement; mais les premières conférences n'eurent aucun résultat. — Le roi passa l'Allier, et parut devant Vichy, qui se rendit; Varenne et Saint-Art furent pris de vive force; Charlieu, Perreux et Roanne se soumirent.

Les rebelles, effrayés, se divisèrent. Le duc d'Alençon fit son accord, et se retira dans ses domaines. Chacun craignit que les derniers qui resteraient dans le parti du dauphin ne servissent d'exemple, et ne fussent les victimes du ressentiment du roi. Tous s'empressèrent d'implorer sa clémence. Charles VII voyait avec douleur les Anglais profiter de la guerre civile pour assiéger Harfleur en Normandie, et Tartas en Gascogne; il fit grâce aux rebelles.

Le dauphin et le duc de Bourbon vinrent trouver le roi à Cusset; lorsqu'ils eurent passé les premières gardes, on leur dit que le roi les recevrait, mais qu'il défendait à La Trémouille, à Chaumont et à Pryé, premiers auteurs de la rébellion, de paraître devant lui. Le dauphin, étonné, dit au duc de Bourbon: « Beau compère, vous n'aviez le talent de dire « comme la chose était faite, et que le roi n'eût point « pardonné à ceux de mon hôtel. » Il voulait s'en retourner; mais le duc lui fit sentir qu'il n'était plus temps. Le dauphin et le duc, en approchant du roi, mirent le genou en terre, et lui demandèrent pardon. Le roi dit à son fils: « Louis, vous êtes le bien « venu; vous avez beaucoup demeuré; allez vous re- « poser, on vous parlera demain. » Puis, s'adressant au duc de Bourbon, il lui reprocha d'avoir trahi son devoir en cinq occasions différentes, et l'assura qu'il ne devait plus attendre de pardon s'il manquait à l'avenir de fidélité.

Le dauphin, ayant aussi facilement obtenu son pardon, prit la bonté de son père pour de la faiblesse. Il s'imagina qu'il était de son honneur d'obtenir la grâce de ses complices, qu'il appelait ses partisans; il la demanda avec confiance, et, sur le refus de son père, il crut l'intimider, en lui disant: « Il faudra donc, monseigneur, que je m'en retourne; « car je leur ai promis. » Le roi, lui marquant plus de mépris que de colère, répliqua froidement: « Allez- « vous-en, Louis, si vous voulez; les portes vous « sont ouvertes, et si elles ne sont pas assez larges, « je ferai abattre vingt toises de la muraille pour « vous laisser passer. Je trouve fort étrange que vous « ayez engagé votre parole sans avoir la mienne; « mais il n'importe: la maison de France n'est pas si « dépourvue de princes qu'elle n'en ait qui auront « plus d'affection que vous à maintenir sa grandeur « et son honneur. »

Le dauphin, humilié, eut recours à la soumission, et le roi en fut si touché, qu'il fit publier à son de trompe que le dauphin et le duc de Bourbon ayant obtenu leur pardon par leur humilité et obéissance, il accordait une amnistie générale à tous ceux qui avaient pris part à la révolte.

Dans son *Histoire des Français,* M. S. de Sismondi, en rendant justice à l'activité que Charles VII montra pendant la *praguerie,* a fort bien distingué les causes qui favorisèrent ses efforts dans cette occasion, et l'aidèrent à apaiser si vite une révolte dont le début avait été si menaçant. « Le peuple s'apercevait déjà, dit-il, que c'était pour des intérêts contraires aux siens qu'on voulait l'entraîner dans la guerre civile. De leur côté, la plupart des barons considéraient l'ordonnance sur les gens de guerre comme un bienfait, car ils avaient bien plus à souffrir du pillage des soldats, qu'ils ne pouvaient gagner aux extorsions qu'on leur interdisait à eux-mêmes. Enfin les aventuriers armés n'avaient pas tous embrassé le parti de la révolte; plusieurs étaient retenus par un sentiment de devoir, plusieurs par l'espoir de la solde régulière qui leur était promise, plusieurs, parmi leurs chefs, espéraient de l'avancement dans les compagnies d'ordonnances qu'on allait former. »

CHAPITRE XXI.

CHARLES VII. — LES ANGLAIS SONT EXPULSÉS DE FRANCE.

Activité de Charles VII. — Prise de Pontoise. — Journée de Tartas. — Arrangement relatif au comté de Comminges. — Assemblée des princes à Nevers. — Leurs prétentions. — Sage conduite de Charles VII. — Révolte et arrestation du comte d'Armagnac. — Trêve avec l'Angleterre. — Siége de Metz. — Expédition du dauphin en Suisse. — Conférences de Châlons-sur-Marne. — Mort de la dauphine, Marguerite d'Écosse. — Rupture de la trêve avec l'Angleterre. — Conquête de la Normandie et de la Guyenne.

(De l'an 1440 à l'an 1453.)

Activité de Charles VII. — Prise de Pontoise (1440-1441).

La *Praguerie* avait ranimé les espérances des Anglais. Les ambassadeurs de France et de Bourgogne attendirent vainement à Saint-Omer les ambassadeurs que Henri VI devait y envoyer le 1er mai 1440, pour traiter d'une paix définitive ; et la guerre continua.

Ce furent les Anglais qui recommencèrent les hostilités en attaquant Harfleur. Cette place fut prise après un siége de quatre mois.

Cependant, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis vingt-cinq ans, avait obtenu sa liberté, et épousé Marie de Clèves, nièce de son libérateur. L'union de ces deux puissantes maisons, si longtemps rivales, pouvait mettre la monarchie en péril. « Depuis que Charles VII, dit M. S. de Sismondi, avait commencé à manifester une énergie et des talents qu'on ne lui avait jamais soupçonnés, les princes avaient conçu de lui une jalousie nouvelle; *ils répétaient les accusations d'indolence, d'incapacité, de favoritisme, justement parce qu'il cessait de les mériter,* et ils cherchaient des combinaisons pour défendre leur pouvoir contre ses vertus inattendues, tout en l'accusant des vices contraires. Le duc d'Orléans s'était fait connaître par d'*assez jolies* poésies en français comme en anglais, qui avaient donné l'idée qu'il était doué de talents supérieurs, et comme en même temps il était, par ses apanages, le plus puissant des princes du sang, comme on supposait que tout l'ancien parti d'Orléans se réunirait à lui, le duc de Bourgogne ne doutait point qu'en confondant leurs deux influences, ils ne fussent maîtres du royaume et ne pussent condamner Charles VII à ce repos des rois fainéants, auquel pendant dix-sept ans il avait paru aspirer uniquement.

« Mais, dit encore ailleurs M. S. de Sismondi, Charles VII, réveillé de ce sommeil d'indolence dans lequel il avait passé sa jeunesse, persistait dans son projet de délivrer le peuple de la tyrannie des soldats et de celle des grands, et de ramener la France sous la seule autorité royale. Il avait montré qu'il pouvait, au besoin, développer de l'activité et de l'énergie; il avait laissé voir aussi une jalousie de ses droits qu'on n'aurait pas attendue d'un homme presque toujours dominé par ses favoris ou ses maîtresses. La guerre et le malheur avaient développé en France des caractères énergiques. On trouvait plus de talent parmi les hommes qui approchaient de la cour. Charles VII, changeant souvent de favoris et de conseillers, n'employait que des hommes habiles; aussi fut-il surnommé par ses contemporains *Charles le bien servi.*

Cependant, continuant à montrer une noble activité, le roi, au printemps de l'année 1441, parcourut la Champagne pour chasser de cette province les écorcheurs qui la désolaient, et fit noyer un de leurs chefs principaux, le bâtard de Bourbon. Le jeune comte de Saint-Pol, ayant attaqué les troupes royales, eut plusieurs de ses châteaux démantelés, et se vit forcé de venir demander grâce au roi.

Charles VII marcha ensuite contre les Anglais, prit Creil, et mit le siége devant Pontoise. Les attaques furent pressées vivement et repoussées avec courage. Talbot parvint à ravitailler deux fois la place. Le duc d'York survint avec une armée. Le roi, de l'avis de son conseil, ne crut pas devoir risquer la bataille, et leva le siége. Mais dès que les Anglais se furent éloignés, il reparut inopinément devant la place. L'artillerie rendit la brèche praticable; Charles VII conduisit lui-même ses troupes à l'assaut, les anima par son exemple, s'exposa autant que les simples soldats, et disputa, dit un historien, au plus vaillant de ses guerriers le prix de la valeur. Le dauphin combattit à ses côtés. L'opiniâtreté de la défense ne put sauver la place, qui fut emportée après un combat meurtrier. Pendant le siége, les Anglais et les Français, non contents de se combattre les armes à la main, s'envoyèrent réciproquement des *ballades satiriques* que l'on trouve rapportées en entier dans l'*Histoire de Charles VII,* par Jean Chartier. La victoire fut malheureusement souillée par la barbarie avec laquelle on traita les prisonniers. Ils furent promenés dans Paris, enchaînés deux à deux par le cou, et tous ceux qui se trouvèrent hors d'état de payer rançon furent noyés impitoyablement dans la Seine.

Après la prise de Pontoise, le roi séjourna un mois à Paris. Les Parisiens, qui avaient conservé quelques restes de leur ancien esprit de rébellion, ne lui tenaient aucun compte de ses efforts: ils l'accusaient des brigandages qu'il travaillait à empêcher; ils lui reprochaient les tailles levées pour la solde des soldats ; son peu de respect pour les im-

munités de l'Église, qu'il soumettait à des contributions, et l'avarice même des prêtres, qui, pour s'en dédommager, supprimaient une partie du service divin, proportionnelle à l'impôt. Les curés, dans quelques églises, ne disaient même plus la messe. L'Université avait cessé toutes prédications; il n'y eut pas de sermon aux fêtes de Noël, et cependant les prêtres avertissaient le peuple que son salut éternel dépendait des cérémonies qu'ils lui refusaient. Charles VII, fatigué de cette lutte sans bonne foi et sans utilité, retourna dans ce que les Parisiens appelaient encore son *pays de Berry*, comme s'il était toujours *le roi de Bourges*.

Pendant l'hiver de 1442, le roi eut à Saumur une entrevue avec le duc de Bretagne, et l'obligea à retirer les garnisons d'aventuriers que ce prince entretenait dans ses châteaux des frontières. Cette mesure eut pour résultat la pacification de l'Anjou, du Poitou et de la Saintonge.—Les aventuriers qui dévastaient le Limousin furent aussi chassés des châteaux où ils s'étaient établis, et la tranquillité fut rendue à cette province.

Journée de Tartas. — Arrangement relatif au comté de Comminges (1442).

Les Français n'avaient pas un égal bonheur sur tous les points du territoire. En Normandie, Évreux avait été enlevé aux Anglais, mais en Gascogne, Tartas, assiégée par l'ennemi, fut forcée de capituler. La capitulation acceptée par le sire d'Albret portait que Tartas serait livré aux assiégeants, si le 23 juin le roi ne venait en personne *tenir sa journée* devant la place, et la délivrer. Il est probable que de part et d'autre on ne s'attendait point à ce qu'un prince réputé si indolent conduirait son armée des plaines de la Normandie au milieu des Landes de la Gascogne. Ce fut pourtant ce qui eut lieu, et Tartas fut délivrée par Charles VII, qui profita de son séjour dans le pays pour enlever aux Anglais Dax et Saint-Sever.

Parmi les grands seigneurs et les hauts barons des provinces du midi qui furent convoqués à se trouver à l'*ost* du roi devant Tartas, les comtes d'Armagnac, de Foix, de Comminges, les sires de Lomagne et d'Albret, regardant cette expédition comme une entreprise personnelle, mirent beaucoup d'ardeur pour rassembler leurs gens de guerre, et paraître avec éclat dans l'armée royale. Ils furent sans doute d'un grand secours à Charles VII, mais leur utilité même fit hausser leurs protections, et prépara au roi de nouveaux embarras.

Après la *journée de Tartas*, Charles VII résolut de profiter de sa présence dans ces pays éloignés du centre du royaume pour ramener à l'obéissance ces grands feudataires, que la distance de la capitale, la longueur des guerres civiles, et l'appui qu'ils trouvaient alternativement chez les Anglais et les Français, encourageaient à se rendre indépendants; il régla la succession au comté de Comminges, qui, depuis bien longtemps, était un sujet de guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac.

Le dernier comte de Comminges, Pierre Raymond II, mort en 1375, n'avait laissé qu'une fille, Marguerite, héritière de son comté, et que le comte d'Armagnac prit sous sa protection. Le comte de Foix, au contraire, entreprit de la dépouiller, et depuis soixante-sept ans la possession du comté de Comminges excita des guerres fréquentes entre ces deux puissantes maisons.

Les passions et l'inconduite de Marguerite avaient compliqué encore les droits de ces familles rivales. Cette princesse avait été mariée trois fois: la première, à Jean d'Armagnac, qui mourut dans une expédition en Italie; la seconde, à Jean, comte de Pardiac. Mais ne croyant pas qu'une femme de son rang fût tenue à la fidélité et à l'obéissance conjugales, elle avait, en 1401, déclaré la guerre à son second mari, qui montrait du ressentiment de ses galanteries, et était devenue tour à tour son ennemie et sa captive. Trop faible pour lui résister, elle avait, en 1419, quoique son second mari fût toujours vivant, épousé en troisièmes noces Mathieu de Foix, quatrième fils d'Archambaud de Grailly. Mathieu de Foix ne la traita pas mieux que le comte de Pardiac. Dès la première année de son mariage, il la fit enfermer, assurant que c'était le seul moyen de mettre des bornes à son incontinence. Cependant il abusa de l'autorité qu'il exerçait en son nom. Les trois états du comté de Comminges s'adressèrent, en 1439, à Charles VII, et lui représentèrent que leur souveraine légitime était, depuis vingt ans, retenue en prison; que l'âge avait sans doute glacé les passions de sa jeunesse; que même, s'il n'en était point ainsi, ils aimeraient mieux subir les caprices de la fille de leurs anciens souverains que de se soumettre plus longtemps aux extorsions et à l'avarice de l'homme qui la traitait si cruellement.

Charles VII avait dès lors négocié pour faire remettre en liberté la vieille comtesse; mais son mari s'était refusé à la relâcher.

Le roi, se trouvant, en 1442, dans le midi, fit occuper les forteresses du comté de Comminges par des garnisons que fournit le comte d'Armagnac; mais celui-ci n'en fut pas plutôt en possession, qu'il demanda pour lui-même la souveraineté de Comminges. — Le roi repoussa avec vigueur ses prétentions. — Mathieu de Foix vint le trouver à Toulouse, en 1443, et promit de remettre sa femme en liberté, sous la condition que le comté de Comminges serait

partagé entre elle et lui, et que le survivant aurait la jouissance de la totalité. Il fut stipulé qu'après la mort des deux époux, qui n'avaient point d'enfants, le comté serait réuni à la couronne. C'est ce qui arriva, en 1453, à la mort de Mathieu. Marguerite était morte à Poitiers, en 1443, l'année même où elle avait été mise en liberté.

Assemblée des princes à Nevers. — Leurs prétentions. — Sage conduite de Charles VII (1442-1443).

Après avoir terminé cette importante transaction, le roi parcourut les provinces du midi, et tint à Beziers les états généraux du Languedoc dont il reçut d'éclatants témoignages d'affection et de patriotisme.

Cependant, les prétentions exorbitantes des princes réunis à Nevers menaçaient de renouveler la guerre de la Praguerie. Charles VII, par d'habiles et sages concessions, par une modération qui n'excluait pas l'énergie, vint à bout de dissiper leur ligue et de les satisfaire. Le duc d'Orléans, qui, à son retour d'Angleterre, avait paru vouloir se faire le chef des mécontents, s'estima heureux d'obtenir les bonnes grâces du roi, et lui prêta foi et hommage.

Les princes français rassemblés à Nevers étaient le duc et la duchesse d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le comte d'Étampes, le comte de Dunois, et le comte de Vendôme, le seul duc de Bourgogne, qui les avait invités à s'y réunir, ne voulut pas s'y trouver. Se regardant comme les notables de la France, ils rédigèrent un cahier de doléances, qui fut présenté au roi pendant son séjour à Limoges, en mai 1442. Les premiers articles se rapportaient aux affaires publiques; ils étaient destinés à capter la faveur populaire, et à rejeter sur Charles VII le blâme des maux que le roi cherchait à réparer. Ensuite venaient, ce qui tenait vraiment à cœur à tous les princes, les demandes de faveurs personnelles, de pensions, de gouvernements, etc.

Charles VII leur répondit avec franchise et avec bonté. Ses réponses font connaître les demandes qui lui étaient adressées. « A l'accusation de laisser la France exposée aux ravages des ennemis, le roi dit qu'en partant pour Tartas, il avait pourvu à la défense de la Beauce et du pays Chartrain, et qu'il avait fait choix pour commander sur cette frontière du comte de Dunois, frère du duc d'Orléans. Quant à la paix, Charles VII dit qu'il n'y avait point de sa faute si elle n'était point encore faite, les Anglais ayant négligé d'envoyer des députés aux dernières conférences, et les conditions sur lesquelles ils avaient insisté précédemment n'étant pas acceptables; qu'il était prêt de nouveau à ouvrir un congrès au lieu que les Anglais voudraient choisir; mais qu'il annonçait publiquement d'avance qu'il ne traiterait de la paix que sous la condition de se réserver la foi, l'hommage et la souveraineté de la partie du territoire de France qu'il aurait à abandonner au roi d'Angleterre. Quant à la demande de faire rendre la justice par des hommes éclairés et intègres, et d'une manière impartiale, le roi dit que tel avait toujours été son désir; que peu de plaintes avaient été élevées contre ses juges, mais que s'il y en avait quelqu'une de fondée, il y ferait droit. Quant aux pillages des gens de guerre et à la pauvreté du peuple, il dit qu'il ne cessait de travailler à réprimer ces brigandages; que c'était pour se mettre en état de le faire qu'il avait dû lever des taxes dont il regrettait la rigueur; que, toutefois, les aides avaient été consenties par les seigneurs. Quant aux tailles, il prétendit que celles sur ses propres sujets dépendaient de sa seule autorité royale, sans le concours des états; que d'ailleurs les peuples ne regardaient l'assemblée des états que comme une dépense et une charge inutile. Arrivant ensuite aux demandes personnelles des princes, Charles VII promit de payer au duc d'Alençon la valeur du gouvernement de Niort, qu'il lui avait ôté durant la *Praguerie;* mais quant à sa lieutenance et à sa pension, il déclara ne vouloir les lui rendre que quand le duc se conduirait comme il aurait dû le faire. Il assura n'avoir point suspendu la pension du duc de Bourbon, qui montait à 14,400 francs: mais que le duc, au contraire, n'avait pas voulu recevoir un à-compte qui lui était offert. Il dit que le comte de Vendôme avait lui-même abandonné l'office de grand maître qu'il redemandait. Il promit qu'il continuerait au duc de Nevers sa pension, pourvu que celui-ci assurât dans le Rhetelois l'obéissance aux ordres royaux, et y réprimât la licence des gens de guerre. Il promit enfin au duc de Bourgogne de veiller à la stricte exécution du traité d'Arras. En même temps il fit bon accueil aux ambassadeurs des princes: il leur annonça que l'année suivante il requerrait leur aide pour la conquête de la Normandie. Il mit enfin tant de modération et de bonne grâce dans cette discussion, à laquelle il eut soin de donner une grande publicité, que les princes perdirent tout espoir d'intéresser le peuple à leur querelle.—Il était évident pour tous les yeux que le roi agissait en protecteur des intérêts publics. »

Révolte et arrestation du comte d'Armagnac. — Trêve avec l'Angleterre (1444).

L'acte de souveraineté que Charles VII avait exercé en réglant le partage du comté de Comminges avait mécontenté le comte d'Armagnac. « Ce comte, nommé Jean IV, joignait à la seigneurie de cette province

celle du Rouergue ; il s'intitulait *comte par la grâce de Dieu*. Il refusait de contribuer aux aides et subsides votés par le royaume; il ne cessait de se plaindre de l'ingratitude de Charles VII, qui, disait-il, n'avait été soutenu sur le trône que par son père, barbarement massacré, à Paris, en 1418, et par les Armagnacs, à l'aide desquels il avait triomphé des Bourguignons et des Anglais.» Le comte d'Armagnac chercha à se rapprocher des ennemis du royaume; il offrit sa fille en mariage à Henri VI, et promit au duc de Glocester, qui favorisait cette alliance, de faire déclarer en faveur des Anglais une grande partie de la Guyenne. Les capitaines de routiers et d'aventuriers qui étaient encore dans cette province lui étaient dévoués, entre autres, Salazar et Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, dont les deux troupes étaient considérables. Quand il crut le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre certain, il leur ordonna de prendre possession, en son nom, des places du comté de Comminges.

Le roi se trouvait alors à Poitiers. Il avait envoyé le dauphin secourir la ville de Dieppe assiégée par les Anglais. Cette expédition venait de réussir. Le dauphin, victorieux, reçut l'ordre de se rendre dans le midi, afin de mettre un terme à la rébellion du comte d'Armagnac.

Le dauphin se mit en marche avec mille lances, et un corps proportionné de gens de trait; le maréchal de Culant, les sires de Châtillon, d'Estissac et de Blanchefort, lui servaient de conseils. Il attaqua d'abord le Rouergue, et força le capitaine Salazar, assiégé dans Rhodez, à capituler.

Arrivé à Toulouse, le prince y reçut une députation des états du comté de Comminges, qui avaient reconnu le roi pour souverain. Il passa ensuite la Garonne, et assiégea le comte d'Armagnac dans le château de Lille-en-Jourdain. Soit qu'Armagnac ne se sentît pas assez fort pour résister, soit qu'il crût n'avoir rien à craindre d'un prince qui l'appelait son *beau cousin,* il vint trouver le dauphin dans son camp pour traiter de sa soumission. Une telle confiance était dangereuse. Louis le fit aussitôt arrêter, ainsi que sa femme, Isabelle de Navarre, ses deux filles et son plus jeune fils. L'aîné s'enfuit en Navarre. Le bâtard d'Armagnac essaya de défendre les deux châteaux de Sévérac et de Capdenac; mais il fut bientôt forcé de capituler, et tous les États de la puissante maison d'Armagnac furent ainsi, après une courte campagne, mis sous la main du roi. Mais l'année suivante, cédant à son impulsion généreuse et débonnaire, Charles VII remit lui-même en liberté le fils du connétable qui lui avait montré dans sa jeunesse tant de fidélité et de dévouement.

Le roi d'Angleterre n'avait fait aucune tentative pour empêcher la ruine de la maison d'Armagnac; il songeait alors à faire la paix avec la France. Dans ce but, un congrès se réunit à Tours au mois de mai 1444, et on y conclut une trêve de deux années en attendant que les conditions d'une paix définitive fussent posées et convenues.

A Tours, se négocia le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, qui fut célébré à Nancy au printemps de l'année suivante.

Siége de Metz (1444-1445).

La trêve conclue avec l'Angleterre rendit quelque tranquillité à la France, et favorisa le commerce; mais pour que les paysans pussent reprendre en toute sûreté leurs travaux agricoles, il fallait trouver à employer les gens de guerre, que la cessation des hostilités laissait sans occupation. Charles VII voulait, en outre, ne pas licencier immédiatement toute son armée; il accueillit donc avec empressement la demande que lui fit René, roi de Sicile et duc de Lorraine (à juste titre surnommé *le bon roi*), de l'aider à subjuguer les villes libres de la Lorraine (Metz, Toul et Verdun). Les habitants de Metz avaient eu une *querelle* avec un des gentilshommes d'Isabelle, femme de René, et avaient saisi les équipages de cette reine pour en avoir raison.

Lorsque les troupes royales s'approchèrent de Metz, les habitants incendièrent leurs faubourgs, pour que les Français ne pussent pas s'y loger. «La république messine était habituellement administrée par un doyen des échevins et treize jurés. Mais dans les moments de dangers, dit M. S. de Sismondi, ils confiaient la défense de la patrie à une magistrature dictatoriale, qu'ils nommaient les *sept de la guerre,* et dont Jean de Vytout était alors le chef. — Les Français n'avaient aucun motif d'hostilité contre les Messins : ils n'en avaient reçu aucune offense; cependant ils traitèrent leurs ennemis avec une sévérité qui paraît impossible à justifier, même par leur traité avec le roi René. Aucun bourgeois de Metz, prisonnier, n'était admis à se racheter; on le noyait dans la Moselle, ou on le faisait périr par quelque autre supplice, et Jean de Vytout, usant de représailles, mettait aussi à mort tous les Français qu'il prenait.» Charles VII chargea ses généraux de continuer le siége de Metz, et s'établit avec le roi René à Nancy, où il passa l'hiver dans les fêtes. Ce fut à Nancy, que, vainqueur des Suisses, comme nous le dirons bientôt, le dauphin Louis vint le rejoindre. Les Messins comprirent alors qu'ils pourraient voir revenir sur eux toute l'armée victorieuse, et ils achetèrent la paix. Ils tinrent quitte René de cent mille florins qu'ils lui avaient prêtés pour l'aider à payer sa rançon au duc de Bourgogne, après la bataille de Bulgneville, et payèrent deux cent mille écus à

Charles VII. Un traité de paix fut signé à Nancy, en 1445, dans lequel il ne fut plus question, dit M. S. de Sismondi, ni des prétentions de la couronne de France à la souveraineté de Metz, ni des griefs de René contre cette ville. Les villes de Toul et Verdun, effrayées par la présence de l'armée française, se soumirent de leur côté, et payèrent les contributions exigées.

Expédition du dauphin en Suisse (1444).

Nous avons parlé d'une expédition du dauphin contre les Suisses. Cette expédition, entreprise pour secourir l'empereur d'Allemagne et le duc d'Autriche Sigismond, eut lieu en 1444, pendant que le roi Charles VII était occupé au siége de Metz. L'armée du dauphin était composée de quatorze mille Français et de huit mille Anglais, qui profitaient de la trêve pour combattre sous ses enseignes. Les Anglais avaient pour chef Mathieu God, du pays de Galles, appelé communément *Matago*.

Des envoyés du marquis de Rothelin Hocheberg, gouverneur de la partie de la Suisse qui obéissait encore à la maison d'Autriche, se présentèrent devant le dauphin pour hâter sa marche, et lui représentèrent que la noblesse renfermée dans Zurich était réduite à la dernière extrémité. — Le dauphin leur demanda si le marquis avait eu soin de pourvoir à la subsistance des troupes, sans quoi elles se débanderaient, et se livreraeint à de grands excès. On lui affirma que toutes les mesures étaient prises. Sur cette affirmation il marcha en avant.

Les Suisses vinrent à sa rencontre près de Bâle; il détacha le comte de Sancerre, avec un corps de cavalerie, pour aller les reconnaître. Celui-ci les trouva dans la plaine de Bottelen, marchant en bon ordre. Il les attaqua avec vigueur, mais, quoiqu'il eût l'avantage du nombre et du lieu, il ne put jamais les rompre. Les Suisses se retirèrent, toujours en combattant, jusqu'à un cimetière, où ils se retranchèrent derrière des haies et de vieux murs. La cavalerie française mit pied à terre, et travailla à se faire un passage; mais elle était exposée au feu d'un ennemi qui tirait à coup sûr. La victoire fut longtemps incertaine. Les Français l'emportèrent enfin; le mur fut renversé; les Suisses ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leurs vies. On ne leur fit point de quartier, et ils n'en demandèrent point; tous périrent sur la place: ils étaient au nombre de trois mille.

Consternés de cet échec sanglant, les Suisses levèrent le siége de Zurich, et demandèrent la paix au dauphin en lui offrant pour médiateurs le concile de Bâle et le duc de Savoie. Le dauphin accepta la médiation. Comme ni le dauphin ni la république suisse n'avaient d'intérêts directs à discuter, le traité fut bientôt conclu (21 octobre). Le principal article fut la neutralité de la France entre les Suisses et la maison d'Autriche. La mauvaise foi de Frédéric détermina surtout le dauphin à faire la paix; cet empereur était devenu ingrat aussitôt qu'il avait cessé de craindre. Loin de fournir à la subsistance de l'armée, ses officiers lui refusaient tout, vivres, fourrages et logement. Les troupes, pressées par la nécessité, se débandèrent et pillèrent. Les Français devinrent ainsi odieux à ceux mêmes dont ils venaient d'être les libérateurs. Ils désolaient en troupe le pays; mais sitôt qu'ils s'écartaient, ils étaient harcelés et poursuivis par les paysans, qui en tuèrent un grand nombre.

Conférences de Châlons-sur-Marne. — Mort de la dauphine, Marguerite d'Écosse (1444).

Le dauphin revint à Nancy trouver son père, avec lequel il se rendit à Châlons-sur-Marne, où le duc et la duchesse de Bourgogne leur firent un magnifique accueil. Là fut conclue une transaction définitive pour terminer les différends existant entre le duc de Bourgogne et le duc de Lorraine; là fut aussi confirmée la paix d'Arras, entre la Bourgogne et la France, paix troublée par quelques difficultés sur l'exécution du traité.

Les fêtes de Châlons-sur-Marne furent interrompues par un triste événement, la mort de la dauphine Marguerite d'Écosse, qui n'avait pu obtenir l'affection de son mari.

«Cette princesse, dit l'historien Duclos, réunissait en sa personne la délicatesse et la justesse de l'esprit, la noblesse des sentiments, la douceur du caractère; et ces rares qualités, qui la faisaient admirer, étaient encore relevées par les grâces de la figure qui les rendent aimables. C'était lui faire sa cour que de pratiquer la vertu. On était sûr de s'attirer ses bontés en les méritant : souvent il suffisait d'en avoir besoin. — Ayant appris qu'un chevalier qui s'était distingué dans un tournoi manquait des secours de la fortune, toujours nécessaires au mérite, elle lui envoya trois cents écus, somme considérable dans ces temps-là, et pour une princesse qui manquait souvent du nécessaire. Elle aimait passionnément les lettres. Ayant trouvé un jour Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser, et, sur l'étonnement qu'elle remarqua dans ceux qui la suivaient, elle dit : «Qu'elle ne baisait pas la per«sonne, mais la bouche d'où étaient sortis tant de «beaux discours.» Les vertus et le rang de cette princesse ne la sauvèrent pas de la calomnie.

«La cour étant à Nancy, Jametz Du Tillay, bailli de Vermandois, alla un soir chez la dauphine. Elle avait avec elle le sire de Mainville et une autre personne, qui était un peu éloignée. La chambre n'était

éclairée que par un grand feu. Du Tillay dit qu'il était honteux qu'on laissât ainsi madame la dauphine: ce discours fut relevé et malignement interprété, quoique Du Tillay s'excusât, dans la suite, en disant qu'il n'avait voulu blâmer que la négligence des officiers de la princesse, qui n'éclairaient pas son appartement. Cependant, comme il avait fort peu d'esprit, qu'il était grand parleur et indiscret, genre d'hommes à craindre, même pour leurs amis, il tint plusieurs propos offensants pour les femmes qui étaient auprès de la dauphine, et particulièrement sur les demoiselles de Salignac, Pregente et Flilotte. Il avait commencé par l'indiscrétion, il continua par la perfidie : on prétend qu'il fit écrire au roi des lettres anonymes pleines de calomnie. Le roi fit voir par son silence qu'il les méprisait, et voulut en dérober la connaissance à la dauphine. Elle fut longtemps la matière des discours sans le savoir; mais enfin ils parvinrent jusqu'à elle : elle en ressentit la douleur la plus amère; cependant, au lieu de chercher à se venger, elle gémissait en secret, et cherchait sa consolation dans la religion. Un jour qu'il faisait fort chaud, étant partie à pied du château de Sarry, près de Châlons, pour aller à Notre-Dame-de-l'Épine, elle fut attaquée d'une pleurésie; et le chagrin qui la dévorait se joignant à la maladie, elle mourut en peu de jours (16 août). Elle protesta toujours de son innocence contre les calomnies de *cet honnête homme*. C'est ainsi qu'elle appelait Du Tillay.

« Le confesseur de cette malheureuse princesse eut beaucoup de peine à obtenir qu'elle pardonnât à son calomniateur, et ses dernières paroles furent : « Fy de la vie! qu'on ne m'en parle plus. » Elle fut enterrée dans l'église cathédrale de Châlons; et trente-quatre ans après, Louis XI la fit transférer à Tours, où elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle avait fondée.

« Cette princesse fut généralement regrettée. Les clameurs étaient si grandes contre Du Tillay, que le roi fut obligé de commettre par lettres-patentes Tudert, maître des requêtes, et Thiboust, conseiller au parlement, afin d'informer contre lui. La reine même souffrit qu'on l'interrogeât. La différence de son interrogatoire d'avec celui des autres témoins consiste en ce qu'elle ne prêta point de serment, et fut interrogée par le chancelier Juvénal des Ursins, assisté de Guillaume Cousinot, maître des requêtes. — Nous avons encore sa déposition, et les autres informations qui chargent Du Tillay, sinon de calomnie, du moins de beaucoup d'indiscrétion. Regnault du Dresnay, Louis de Laval, et plusieurs autres, trouvant ces procédures injurieuses à la mémoire de la dauphine, voulaient la venger par un duel. Charles VII ne voulut pas le permettre, et éloigna de la cour tous ceux dont il connaissait la trop grande vivacité sur cette affaire, qui fut étouffée.

« A peine avait-on rendu les derniers devoirs à la dauphine, que ses sœurs arrivèrent en France. Ces princesses apprirent en même temps la mort de leur mère, qu'elles venaient de quitter en Écosse. Elles passèrent, suivant l'usage de ces temps-là, les trois premiers mois de leur deuil sans sortir de leur chambre; le roi n'oublia rien pour les consoler: il eut dessein d'en faire épouser une au dauphin, et fit solliciter les dispenses. Le cardinal Torquemada, ou de Turre-Cremata, dit qu'elles furent refusées.

Léonor, l'aînée des princesses d'Écosse, épousa quelque temps après Sigismond, duc d'Autriche; l'autre repassa en Écosse, et fut mariée à un seigneur du pays. »

Rupture de la trêve avec l'Angleterre. — Conquête de la Normandie. — Conquête de la Guyenne (1449-1453).

La trêve conclue à Tours entre la France et l'Angleterre avait été prolongée de trois années, mais les dissensions du roi et du dauphin offraient aux ennemis de la France trop d'avantages pour qu'ils n'essayassent pas d'en profiter: la trêve fut donc rompue avant son terme.

En 1449, le Mans et Fougères furent pris par les Français. — Dunois envahit la Normandie; Charles VII entra dans Rouen. Peu de temps après il eut la douleur de voir mourir à Jumièges sa maîtresse chérie, Agnès Sorel. — Le dévouement désintéressé de l'*argentier* Jacques Cœur favorisait le triomphe des armées françaises. — De nouveaux renforts accoururent d'Angleterre en Normandie; mais la bataille de Fourmigny décida la victoire en faveur des Français. Caen, Falaise, Cherbourg, furent successivement enlevées aux Anglais, et en 1450 la Normandie conquise fut définitivement délivrée des Anglais.

L'activité de Charles VII ne se démentit point, et ne chercha pas un moment de relâche. — Dès l'année 1451, et par ses ordres, l'armée, aux ordres de Dunois, se dirigea sur la Guyenne. Bordeaux et Bayonne se soumirent à l'autorité royale. — Une révolte suscitée par les partisans de l'Angleterre, en 1452 et 1453, ne servit qu'à consolider le triomphe de Charles VII, et la mort de Talbot, ainsi que la défaite des Anglais, assura définitivement la conquête de la Guyenne et de la Gascogne par les Français.

CHAPITRE XXII.

CHARLES VII. — DISSENSIONS DU PÈRE ET DU FILS. — MORT DU ROI.

Nouveau complot du dauphin. — Son exil en Dauphiné. — Second mariage du dauphin. — Dispositions hostiles de Charles VII contre le dauphin. — Le dauphin se réfugie à la cour du duc de Bourgogne. — Événements divers. — La Barbe-Bleue. — Assassinat de Gilles de Bretagne. — Jacques Cœur. — Vœu du Faisan. — Inceste du comte d'Armagnac. — Procès et condamnation du duc d'Alençon. — Descente des Français en Angleterre. — Vaudoisie d'Arras. — Mort de Charles VII.

(De l'an 1446 à l'an 1461.)

Nouveau complot du dauphin. — Son exil en Dauphiné (1446-1448).

Le dauphin ne devait pas vivre longtemps en bonne intelligence avec son père. En 1440, après la fin de la guerre de la *Praguerie,* Charles VII, pour ne pas laisser son fils exposé aux mauvais conseils, avait changé tous les officiers de sa maison, excepté son confesseur et son cuisinier; et, pour montrer que ces précautions étaient plutôt un effet de sa tendresse que de ses craintes, il lui avait cédé le Dauphiné, à condition que le sceau de cette province demeurerait entre les mains du chancelier de France, et que les anciens officiers seraient conservés.

Le dauphin envoya aussitôt présenter les lettres de cession au conseil delphinal. De pauvre, en quelque sorte, il devint riche. Il reçut, à dater de cette époque, huit cents livres par mois; en 1437, après son mariage, il n'avait que dix écus d'or par mois pour ses menus plaisirs. Aussitôt que les lettres de cession furent enregistrées, les états de la province lui accordèrent un don gratuit de huit mille florins. Le dauphin se trouva dès lors dans une position indépendante.

Ce prince fit preuve immédiatement de ses talents administratifs, et remédia aux abus qui régnaient dans le Dauphiné, particulièrement au sujet des monnaies. Il fit frapper au coin delphinal des écus d'or, au titre et du poids des monnaies de France, et il ordonna que les espèces de la marque royale ou delphinale seraient reçues indifféremment en Dauphiné.

Pendant plusieurs années, combattant à la suite du roi, ou commandant lui-même les armées royales, le dauphin gouverna ses États particuliers sans y fixer sa résidence; mais tandis qu'il employait tous ses soins pour prévenir les troubles dans le Dauphiné, il voyait impatiemment la cour divisée par des cabales. «Il faut plus d'habileté, dit Duclos, pour se conduire au milieu des tracasseries de la cour, que pour servir utilement l'État.» Mais le dauphin, ne croyant pas devoir descendre à un manége de courtisan trop au-dessous de lui, ne dissimulait pas son mécontentement : c'était un titre pour lui déplaire, que d'avoir quelque part dans la faveur du roi. Il traitait les ministres avec mépris, et n'avait pas plus d'égards pour Agnès Sorel; Robert Gaguin prétend même qu'il lui donna un soufflet, et que ce fut pour cet outrage, fait à la maîtresse de son père, qu'il fut obligé de quitter la cour, et de se retirer en Dauphiné : une affaire plus grave, arrivée en 1446, paraît avoir été l'unique cause de la retraite du dauphin.

Louis, voulant s'opposer au ministère, forma un parti dans lequel entrèrent plusieurs des principaux seigneurs de la cour, Jean de Daillon, Louis de Beuil, et Louis de Laval, sire de Châtillon. Le comte de Dammartin reçut du dauphin la confidence de son projet; mais, soit qu'il fût jaloux de ceux qui partageaient avec lui la faveur de ce prince, soit qu'il désapprouvât l'entreprise, il découvrit tout au roi, et lui déclara que le dauphin lui avait demandé de gagner plusieurs archers de la garde écossaise, avec lesquels, aidé des gentilshommes de sa maison, et de ceux qui lui étaient dévoués, il comptait s'emparer de la personne du roi. Cette déclaration jeta Charles VII dans de terribles alarmes. On arrêta Cuningham, commandant de la garde écossaise, et plusieurs de ses archers. Les partisans du dauphin cherchèrent leur salut dans la fuite, ou firent des aveux pour obtenir leur grâce.

Le roi manda son fils devant lui. Le dauphin nia les faits, et donna un démenti à Dammartin. Celui-ci, outré de fureur, répondit qu'il savait le respect dû au fils de son roi, mais qu'il était prêt à prouver ce qu'il avait avancé contre tel officier de la maison du dauphin qui oserait se présenter en champ clos. Le roi, persuadé du crime de son fils, lui ordonna de se retirer en Dauphiné.

Le dauphin obéit à son père; et aussitôt qu'il fut arrivé dans le Dauphiné, il convoqua les états à Romans (février 1447). Son chancelier demanda le don gratuit, qui fut de quarante mille florins, et les états l'accordèrent, avec cette clause, que c'était *par pur et libéral don, et sans préjudice de leurs privilèges et libertés* : «Le don gratuit fut bien augmenté dans la suite, et toujours avec la même clause, qui, portant une image de liberté, console encore ceux qui l'ont perdue.» Outre les revenus du Dauphiné, le dauphin jouissait encore de ceux de la seigneurie de Château-Thierry, du comté de Comminges, et des châtellenies du Rouergue, confisquées sur le comte d'Armagnac.

Retiré en Dauphiné, Louis s'appliqua tout entier à régler l'administration de ses états; il réduisit les baillages, qui étaient en grand nombre, à deux, et

à une sénéchaussée. Comme il aimait passionnément la chasse, il la défendit, aussi bien que de couper aucun arbre dans les forêts delphinales. Il se fit rendre compte de l'administration des finances, et son gouvernement fut si sage, que, malgré la modicité de ses revenus, et le peu de troupes qu'il avait, sa réputation le fit respecter de toute l'Europe. Les Suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Aragon et d'Angleterre, recherchèrent son alliance.

Gênes voulut le choisir pour maître, et si Charles VII eût appuyé son fils, Louis aurait été proclamé souverain de cette république riche et florissante, qui s'était donnée à la France sous Charles VI, et qui, après divers soulèvements, s'y donna encore de nouveau, en 1458.

Second mariage du dauphin (1450).

En 1450, le dauphin, ayant établi l'ordre dans ses États, fit part à son père du dessein où il était d'épouser Charlotte de Savoie. Le roi lui répondit qu'il s'opposait à ce qu'il contractât aucune alliance avant que la guerre avec l'Angleterre fût terminée, parce qu'il lui destinait, à la paix, une fille du duc de Buckingham, de la maison royale d'Angleterre. Le dauphin, dont le parti était pris, envoya deux de ses conseillers pour instruire le roi des avantages que le duc de Savoie lui offrait, savoir : deux cent soixante mille écus de dot, et les troupes nécessaires pour faire la conquête du Milanais. Les mêmes envoyés étaient chargés de proposer à Charles VII de donner la Guyenne à son fils, qui offrait d'en faire la conquête à ses frais.

Le caractère de Louis était connu. Plus ses propositions paraissaient avantageuses, plus elles étaient reçues avec défiance. Le conseil fut d'avis qu'il était moins dangereux pour l'État de laisser la Guyenne au pouvoir des Anglais, que de contribuer à augmenter la puissance du dauphin.

Louis, ayant reçu la nouvelle de cette décision, résolut de se passer de l'agrément du roi, et de conclure son mariage. Le bâtard d'Armagnac, sénéchal du Dauphiné, et Antoine Colomier, général des finances, se rendirent en son nom à Genève, où ils signèrent le contrat, qui fut ratifié à Chalant (en 1451).

Le dauphin se rendit, au commencement de mars 1451, à Chambéri. La veille de la célébration du mariage, un héraut arriva de France pour s'y opposer, de la part du roi, et menacer le duc de Savoie de son ressentiment, si l'on passait outre. Ce héraut déclara que Charles ne méprisait pas l'alliance de la maison de Savoie, mais qu'il était extrêmement surpris que ce mariage se fît sans sa permission. Chausson, conseiller du dauphin, demanda au héraut ses lettres de créance. Celui-ci répondit qu'il ne remettrait ses lettres qu'au duc de Savoie lui-même; on lui dit qu'il ne pouvait avoir audience ce jour-là, et que le dauphin se mariait le jour suivant : il donna ses lettres; elles n'empêchèrent pas la cérémonie du mariage.

Le lendemain, le dauphin et le duc renvoyèrent le héraut avec des lettres pour le roi. Le duc marquait dans la sienne qu'il n'avait jamais douté que le dauphin n'eût le consentement de Sa Majesté, et que la cérémonie du mariage était faite lorsque le héraut avait remis ses lettres.

Charles VII ne fut pas satisfait de cette réponse; mais il prit le parti de ne marquer alors son mécontentement que par beaucoup d'indifférence pour son fils. Deux ans après il lui retira une partie des domaines qu'il lui avait donnés, Beaucaire, Château-Thierry et les châtellenies du Rouergue.

Dispositions hostiles de Charles VII contre le dauphin (1455).

Les courtisans entretenaient le mécontentement du roi contre le dauphin. Charles VII se mit, en 1452, à la tête d'une armée qui paraissait destinée à envahir le Dauphiné; mais les supplications du dauphin l'arrêtèrent. — Trois ans s'écoulèrent sans que l'union fût rétablie entre le père et le fils. — En 1455, le roi, plus irrité que jamais, vint en Auvergne, résolu à employer la force des armes contre le dauphin.

Louis envoya Courcillon, son grand fauconnier, présenter à son père d'humbles remontrances; Charles VII refusa de donner audience à l'envoyé de son fils.

Craignant l'effet des menaces qui lui étaient faites, « le dauphin fit aussitôt solliciter le prince d'Orange d'entrer dans son parti; il rechercha aussi le secours du pape, et renvoya vers le roi Courcillon, avec Gaston du Lyon, son écuyer tranchant, et Simon le Couvreur, prieur des célestins d'Avignon. Leurs instructions se réduisaient à des protestations de fidélité, et à demander que le dauphin ne fût pas forcé de revenir à la cour.

« Le roi répondit que cet éloignement de la cour ne s'accordait pas avec l'obéissance que son fils affectait; qu'il devait commencer par chasser ceux qui lui donnaient de mauvais conseils, sans quoi lui-même saurait bien les punir, et le faire rentrer dans son devoir. — Le pape, le roi de Castille, le duc de Bourgogne, s'employèrent inutilement pour réconcilier le fils avec le père.

« Le comte de Dammartin écrivit au roi que le dauphin faisait armer tous ses sujets, que le bâtard d'Armagnac commandait ses troupes, et que son

conseil était composé de Pierre Meulhon, d'Aymard de Clermont, du bâtard de Poitiers, de Jean de Vilaines, de Neveu, de Malortie et de Bournazel, qui avaient chacun une compagnie de cent lances; mais que la plus grande partie de la noblesse dauphinoise se déclarerait pour le roi aussitôt qu'il entrerait en Dauphiné. — Cette lettre acheva d'irriter Charles VII, qui donna ordre à Dammartin de marcher contre le dauphin, et de l'arrêter.

Le dauphin se réfugie à la cour du duc de Bourgogne (1456).

« Dammartin se disposait à exécuter un ordre qui flattait son ressentiment particulier, lorsque le dauphin, ne se fiant pas à ses troupes, ne comptant pas davantage sur sa maison, feignit une partie de chasse, et se rendit à Saint-Claude (dans le Jura), suivi de quelques officiers dévoués. De là il écrivit au roi, et le supplia de lui permettre de s'unir au duc de Bourgogne pour aller faire la guerre aux Turcs [1]. Il envoya aussi une lettre circulaire au clergé du royaume pour demander des prières. — Louis faisait ordinairement des vœux lorsqu'il se croyait sans ressources du côté des hommes.

« Le dauphin avait eu raison de se défier de ses partisans. La plupart prêtèrent serment au roi. — Louis alors, préférant des ennemis généreux à des amis suspects, et tandis que son père prenait solennellement possession du Dauphiné, alla trouver le prince d'Orange, et se fit conduire à Bruxelles par le maréchal de Bourgogne.

« Le duc Philippe, qui était à Utrecht, ayant appris l'arrivée du dauphin, se comporta avec autant de prudence que de générosité. Il écrivit au roi que ce prince était entré dans ses États sans l'avoir prévenu, et qu'il lui rendrait tous les honneurs dus à l'héritier de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût rétabli l'union dans la maison royale. Il manda en même temps à la duchesse de Bourgogne et au comte de Charolais de traiter le dauphin comme le fils aîné de leur souverain. Lorsque le duc revint à Bruxelles le dauphin alla au devant de lui. Dès qu'ils se virent, ils coururent à la rencontre l'un de l'autre, et s'embrassèrent. Le dauphin lui raconta tous ses malheurs. Le duc, sans approuver ni blâmer sa conduite, lui répondit qu'il pouvait disposer de sa personne et de ses biens envers et contre tous, excepté contre le roi, son seigneur [2]. »

En effet, Philippe le Bon ne démentit point ses paroles; il chercha à faire rentrer le dauphin dans les bonnes grâces de son père; mais Charles VII se montra inflexible, et Louis dut attendre dans le château de Genappe, où le duc de Bourgogne lui donnait une hospitalité magnifique, que de nouveaux événements lui permissent de revenir en France sans danger.

Événements divers. — La Barbe-Bleue. — Assassinat de Gilles de Bretagne (1440-1450).

Jean V, duc de Bretagne, frère du connétable de Richemont, était mort en 1442, après s'être réconcilié avec les Penthièvre. Il fut convenu, à cette occasion, qu'en cas d'extinction de la branche masculine de la maison de Montfort, la maison de Blois reprendrait l'exercice de ses droits sur la souveraineté de la Bretagne.

Jean V laissait trois fils, dont l'aîné fut son héritier, et devint duc de Bretagne sous le nom de François Ier.

C'est au règne de Jean V qu'appartient un procès célèbre tant à cause du personnage qui en fut l'objet, et de la dépravation de ses mœurs, que parce qu'il a donné lieu, d'après les historiens bretons, au conte populaire de *Barbe-Bleue*.

« Gilles de Laval, maréchal de Retz, après avoir dissipé sa fortune par des prodigalités insensées, eut recours aux alchimistes, aux sorciers, et finit par se donner au diable. Il avait toujours à sa suite des nécromans, des prostituées, des *aumôniers* et des baladins. On lui reprochait des vices infâmes et des crimes atroces. Il avait fait mourir les femmes qu'il avait épousées successivement. On lui imputait la disparition de plus de cent enfants dans le sang desquels il s'était baigné. De tant de crimes, celui d'un pacte avec le démon était le moins facile à prouver, et ce fut pourtant sur celui-là qu'on le condamna. Les juges de ce terrible procès furent l'évêque de Nantes et le vicaire de l'inquisiteur en France; car il y avait alors un inquisiteur dans tous les diocèses de France et de Bretagne. Ces deux juges étaient assistés du président de Bretagne. Gilles fut condamné et conduit dans la prairie de Nantes où il fut brûlé vif en présence du duc Jean. »

Le duc François Ier prêta foi et hommage au roi Charles VII à Chinon en 1446. Son règne fut rempli par ses différends avec son frère Gilles, qui se plaignait de l'insuffisance de son apanage, consistant en six mille livres de rente et la baronnie de Chantocé. Gilles de Bretagne, maltraité par les favoris de son frère, appela les Anglais à son secours, et promit de leur livrer plusieurs châteaux, entre autres celui de Guildou qu'il avait en son pouvoir. Ce malheureux prince provoquait ainsi, en quelque sorte, une nouvelle invasion de la France.

[1] Philippe le Bon venait, en 1454, par le *célèbre vœu du Faisan*, de se vouer à la délivrance de Constantinople.

[2] *Chronique* de Jacq. Du Clerc. — *Hist. de Louis XI*, par Duclos.

Charles VII, de concert avec le duc de Bretagne, envoya des troupes occuper le château de Guildou, et arrêter Gilles. « Le connétable de Richemond, en étant informé, lui représenta qu'il était plus digne d'un suzerain de réconcilier deux frères que de travailler à détruire la maison de Bretagne, et courut à Rennes pour protéger son neveu. Mais il arriva trop tard : le prince était déjà prisonnier, les troupes françaises s'étaient présentées devant le château de Guildou. Gilles, sans défiance, leur en avait fait ouvrir les portes. Le duc François, sollicité de mettre Gilles en liberté, résista aux prières de son oncle, aux larmes du prince Pierre son frère, aux soumissions du prisonnier. Tous trois se jetèrent à ses genoux, en le suppliant d'*avoir merci de son frère*. Il fut inexorable, fit enfermer Gilles dans le château de Dinan, et convoqua les états pour le faire condamner. Mais l'abbé de Buffay et le seigneur de Combour, organes du clergé et de la noblesse, dirent généreusement qu'il était injurieux aux états de souffrir qu'on privât un prince de la liberté, et qu'on menaçât sa vie sur la foi d'un libelle diffamatoire. C'était ainsi qu'ils qualifiaient l'acte d'accusation, où l'animosité se montrait tellement à découvert, qu'on y avait énoncé des torts de libertinage comme des crimes d'État. Le connétable eut assez de crédit sur l'assemblée pour l'engager à déclarer que l'instruction du procès n'était pas suffisante, et qu'avant de prononcer, il était juste de laisser un délai à l'accusé afin qu'il pût proposer ses moyens de défense. Les Anglais, embrassant la cause du prisonnier, accrurent son danger en se déclarant ses alliés, et en s'emparant par surprise de Fougères (1448) ; le roi, dès lors, devint l'auxiliaire du duc, et le connétable lui-même, oubliant son ressentiment, accourut au secours de son neveu François. Fougères fut délivrée, et les Anglais, repoussés, se replièrent sur la Normandie

Cependant, Gilles, transféré de château en château, se trouvait à la Hardouinaye, sous la garde d'Olivier de Méel et de quelques misérables dont l'histoire n'a pas dédaigné de conserver les noms : c'étaient Robert Roussel, Jean de la Chèse, Maletouche, Jean Rageart, et Pierre Salomon. Le prince, enfermé dans un cachot, y était traité avec barbarie ; on l'accablait de coups, et même il serait mort de faim sans la compassion d'une pauvre femme qui lui jetait furtivement quelques restes de pain. Il ne cessait d'écrire au duc, son frère, des lettres pleines de soumission ; mais ces lettres ne firent qu'irriter le duc François, en augmentant les craintes, l'embarras, le dépit que lui causait l'existence trop prolongée de son frère. La jeunesse du prisonnier résistait aux mauvais traitements ; on se décida à le faire mourir. Un des geôliers du prince, Jean Rageart, fit un voyage en Italie exprès pour en rapporter quelque poison qui ne laissât point de trace. Le 20 avril 1450, on en fit l'essai ; on servit au prisonnier une soupe qui devait lui être funeste ; mais la force de son tempérament ayant résisté quatre jours, ses gardiens entrèrent dans son cachot, et l'étouffèrent entre deux matelas.

Ils sortirent dès qu'il eut rendu le dernier soupir, allèrent à la chasse avec plusieurs gentilshommes du voisinage à qui ils avaient donné rendez-vous, et, quelques heures après, un homme, envoyé du château, arriva pour leur annoncer que le prince venait de mourir subitement d'une apoplexie, ce qu'ils feignirent d'apprendre avec un grand étonnement. « Ainsi, dit un historien, mourut, après trois ans et dix mois de détention, ce prince, déplorable exemple des excès où peuvent entraîner les querelles domestiques, envenimées par l'ambitieuse malice des courtisans. »

Le duc François était avec ses troupes devant Avranches, lorsque la nouvelle de cette mort arriva dans son camp, et y répandit une muette horreur. Il se mit en route pour aller coucher au mont Saint-Michel. Comme il passait sur la grève, un cordelier se présenta devant lui, et, d'une voix effrayante, le cita *de la part de monseigneur Gilles* (dont, ce religieux avait été le confesseur), *à comparaître dans quarante jours devant le tribunal de Dieu*. Cette menace produisit une telle impression sur le duc François, qu'elle se réalisa. Il mourut précisément le jour indiqué.—Son frère Pierre fut son successeur.

Jacques Cœur (1451-1453).

Dans aucune circonstance de sa vie, Charles VII ne s'est montré ingrat ni vindicatif. On ne peut donc s'expliquer la rigueur avec laquelle il traita Jacques Cœur, illustre négociant, qui avait enrichi la France par son industrie, et montré tant de zèle pour le bien de l'État. Jacques Cœur avait été accusé par Jeanne de Vendôme d'avoir empoisonné Agnès Sorel, sa maîtresse, et s'était si bien justifié, que l'accusatrice avait été condamnée à lui faire amende honorable. Un nouveau procès lui fut intenté en 1451. Ses richesses excitaient l'envie. Il avait beaucoup d'ennemis. On l'accusa d'avoir altéré les monnaies, fait transporter hors du royaume beaucoup d'or d'un titre inférieur à celui du prince, contrefait le petit scel du secret du roi, exercé des concussions dans plusieurs provinces, fourni des armes aux musulmans, fait enchaîner des innocents comme forçats sur ses galères ; enfin, de s'être servi du nom du roi pour forcer des particuliers, et même

des provinces, à remettre entre ses mains des sommes considérables.

Charles VII nomma pour juger Cœur une commission que présida Chabannes, comte de Dammartin, un des plus violents ennemis de l'accusé. Les commissaires, qui voulaient le trouver coupable, afin de profiter de la confiscation de ses biens, se conduisirent avec une injustice révoltante. Cœur invoqua le bénéfice de clergie, qui le rendait justiciable de l'autorité ecclésiastique; mais on n'eut aucun égard à sa réclamation, sous prétexte qu'il avait été arrêté en habit de courtisan. Il produisit en vain ses lettres de cléricature; il fut en vain réclamé par les grands vicaires de Poitiers.

Cœur, obligé de se défendre devant ses ennemis, demanda en vain des avocats et un conseil. On lui accorda seulement deux mois pour rédiger ses défenses, et quoiqu'on eut produit contre lui une foule de témoins, on ne lui permit pas d'en faire entendre lui-même. Il fut menacé de la question. L'appareil des tourments l'obligea à s'en rapporter aux témoignages de ses accusateurs, et ce fut sur cette déclaration, arrachée par la crainte, qu'on prononça, en 1453, l'arrêt qui le déclarait coupable et convaincu, et le condamnait à mort.

Le roi lui fit grâce de la vie, «en considération «de certains services et à la recommandation du «pape.» Jacques Cœur fut condamné à faire amende honorable, à 400,000 écus d'indemnité en faveur du trésor royal, indépendamment de la confiscation de ses biens, et au bannissement perpétuel. — Ses juges partagèrent ses dépouilles. Chabannes, outre 20,000 écus qu'il se fit donner, acheta à vil prix les terres de Saint-Fargeau, de Tonci et de Péreuse, qui appartenaient au condamné.

Jacques Cœur était réduit à la misère; mais ses commis se cotisèrent pour l'aider dans sa disgrâce. Quoiqu'il eut été banni à perpétuité, le roi lui permit de se retirer dans le couvent des cordeliers de Beaucaire pour y demeurer en franchise. Il y resta longtemps. Enfin un de ses commis, Jean de Village, auquel il avait fait épouser une de ses nièces, favorisa son évasion. Cœur se rendit à Rome, où le pape Calixte III, qui armait contre les Turcs, lui donna le commandement d'une partie de sa flotte; il s'embarqua, tomba malade à Chio, et y mourut, en 1461 [1].

[1] Voltaire dit que, lorsque Jacques Cœur fut sorti de France, il s'établit dans l'île de Chypre, où il continua à faire le commerce. Thévet ajoute qu'il s'y maria, et acquit en peu d'années une fortune égale à celle qu'il avait perdue: mais Bonamy, dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions, a démontré que c'était une fable dénuée de toute espèce de fondement. Les richesses de Jacques Cœur avaient persuadé à ses contemporains qu'il avait trouvé la pierre philosophale; quelques emblèmes singuliers, sculptés dans ses maisons, le firent accuser de magie.

Vœu du Faisan (1454-1455).

Constantinople avait été prise le 29 mai 1453; l'empereur grec, Constantin Paléologue, et quarante mille chrétiens, avaient été massacrés par les Turcs. — Les grandes puissances de l'Occident n'avaient donné aucun secours à cette capitale de l'Orient, dont la lutte obstinée contre les Turcs, dans le moment de leur plus ardent fanatisme, et de leur plus haute puissance militaire, avait sauvé la chrétienté. En voyant les musulmans maîtres de l'empire grec, le pape, et la plupart des princes chrétiens, sortirent de leur indifférence. En France, Charles VII, encore en proie aux passions, ne s'émut point; mais le duc de Bourgogne, prince *charlatan de chevalerie,* dit M. S. de Sismondi, qui dépensait en tournois la plus grande partie des revenus de riches États, et qui croyait avoir reproduit dans ses chevaliers de la Toison-d'Or les paladins de Charlemagne, s'annonça comme le champion de la chrétienté, et le chef d'une croisade nouvelle.

«Une fête splendide, préparée trois mois d'avance, commença à Lille, le 9 février 1454.

«Ce fut un tournoi, suivi d'un festin, où l'on joua les intermèdes fastueux que la cour de Bourgogne avait mis à la mode. On y vit d'abord étalés sur les trois tables, où les nombreux convives devaient s'asseoir, une église avec ses cloches, son orgue et ses chantres; un navire avec ses matelots; un pâté contenant vingt-huit musiciens; un château avec ses fossés, ses tours et ses gardes, tous personnages automates, ou mus chacun à leur tour, comme des marionnettes, et dont on entendait la musique. Pendant que les convives admiraient le jeu des mécaniques, un géant entra dans la salle, conduisant un éléphant. De la tour que celui-ci portait sur son dos, descendit une femme éplorée, qui représentait la sainte Église. Celle-ci, dans une longue complainte en vers, raconta les maux que lui avaient faits les infidèles, et demanda aux chevaliers qui l'écoutaient de la défendre et de la venger. Le roi d'armes, Toison-d'Or, se présenta en même temps, portant un faisan vivant orné d'un collier d'or et de pierreries, et le duc, mettant la main sur le faisan, dit à haute voix: «Je voue à Dieu premièrement, puis à «la très-glorieuse Vierge Marie, aux dames, et au «faisan, que je ferai ce qui est écrit dans ce billet.» Et il remit à Toison-d'Or le billet que celui-ci lut à haute voix. Le duc s'y engageait à aller faire la guerre aux infidèles, soit sous les ordres du roi de France ou de son lieutenant, soit en compagnie des princes chrétiens qui voudraient l'accompagner, et à combattre corps à corps le Grand Turc, si celui-ci voulait y consentir. Chacun des princes présents à ce

festin, et chacun des chevaliers prononça à son tour un vœu pour se lier à la croisade.»

Le luxe extravagant déployé dans cette fête avait si complétement épuisé le trésor du duc de Bourgogne, qu'il se vit forcé de congédier pour deux ans tous les serviteurs de son hôtel, sans leur accorder aucun gage. Le duc parcourut ensuite la Suisse et l'Allemagne, afin d'y prêcher à son tour la croisade, au milieu des fêtes qu'il recevrait. Il fut défrayé, durant tout son voyage, soit par les princes, soit par les villes; on lui offrit partout des divertissements chevaleresques, et on le combla de présents. A son retour en France, il envoya au roi Charles VII un de ses officiers pour lui rendre compte du vœu par lequel il s'était lié, et des efforts qu'il avait faits pour engager les princes d'Allemagne à le seconder. Mais Charles VII, tout en louant sa piété et son zèle, ne lui promit point de suivre son exemple; au contraire, il lui fit des représentations sur les inconvénients que pourrait avoir son absence, soit dans ses propres États, soit en France, où, comme prince du sang et proche parent du roi, il était obligé à demeurer pour la défense du royaume. Cependant, après lui avoir fait parvenir ces sages avis, Charles VII, par des lettres-patentes du 5 mars 1455, lui accorda la permission de lever, dans les seigneuries qu'il possédait en France, des soldats, une aide en argent, et un décime sur le clergé, *pour l'accomplissement de sa bonne et louable entreprise.* Cette entreprise avorta : Philippe mourut avant d'avoir rempli son vœu.

Inceste du comte d'Armagnac (1455-1459).

Jean V, devenu, en 1450, comte d'Armagnac, par la mort de son père, avait conçu l'amour le plus violent pour Isabelle, la plus jeune de ses sœurs, princesse d'une rare beauté, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait été destinée au roi d'Angleterre. Isabelle partagea son amour, et deux enfants, nés de leur commerce incestueux, rendirent le scandale public. Jean fut excommunié; mais il obtint son absolution en promettant de renoncer à ces liens criminels. Bientôt, oubliant sa promesse, et voulant légitimer une alliance si contraire à nos mœurs, il sollicita à Rome une dispense qui lui fut refusée; mais, aveuglé par sa passion, et cherchant à apaiser les remords de sa sœur, il épousa publiquement Isabelle, en vertu d'une bulle du pape Calixte III, qu'il avait lui-même fait fabriquer. Cette union incestueuse indigna toute la France, et attira au comte d'Armagnac une seconde excommunication; toutefois, peut-être, aurait-il joui de l'impunité, s'il n'eût irrité Charles VII en faisant nommer archevêque d'Auch Jean de Lescun, son frère naturel, au préjudice de Philippe de Lévi, qui protégeait le roi de France. On accusait aussi le comte d'Armagnac de favoriser en secret les Anglais, d'avoir témoigné sa joie de leur descente en Guyenne, et d'avoir proféré des menaces contre le roi et l'État. Charles VII ordonna à ses généraux de se saisir de lui. Le comte fortifia ses places, et voulait se défendre; mais, à l'approche des troupes royales, la plupart de ses villes ouvrirent leurs portes : il fut obligé de chercher un asile hors du royaume, et se réfugia, avec sa sœur, en Aragon, où il possédait quelques châteaux. Le roi chargea, en 1455, le parlement de Paris d'instruire son procès. Le comte, absent, prétendit être jugé par la cour des pairs, en qualité de prince du sang par Élisabeth de Navarre, sa mère, et comme issu, du côté paternel, *depuis plus de mille ans, d'hoir en hoir, des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine* (petits-fils de Clovis). Sa requête n'ayant point été admise, il fit alléguer qu'il était *clerc tonsuré,* et prétendit qu'un *chevalier combattant pour l'État* ne pouvait être privé du privilége de *cléricature.* «Ainsi, dit un historien, un incestueux *bigame* (car le comte d'Armagnac avait une autre femme que sa sœur), déclinait la juridiction séculière, et demandait son renvoi par devant le juge ecclésiastique.» Cette prétention n'eut pas de succès.

Sommé de comparaître en personne, le comte d'Armagnac se présenta avec un sauf-conduit qui ne fut pas respecté; mais ayant été mis en liberté à la condition de ne pas s'éloigner de plus de dix lieues de Paris, il se crut dégagé de sa parole par le manque de foi dont on avait usé à son égard, et se réfugia à Besançon. Le parlement le condamna au bannissement, et confisqua ses domaines au profit de la couronne.

Jean V fit à Rome un voyage de pénitence pour obtenir l'absolution du souverain pontife, et son intervention auprès du roi de France. Pie II le releva de l'excommunication; mais Charles VII demeura inflexible. Ce fut seulement sous le règne de Louis XI, dont un parent du comte d'Armagnac était le favori, que le comte rentra en France, et obtint la restitution de ses États.

Procès et condamnation du duc d'Alençon (1457-1458).

La France était à peine délivrée des Anglais, qu'un prince du sang royal de France, oubliant ses devoirs envers le roi et la patrie, chercha à y rappeler ces éternels ennemis. «Ce fut, dit Bossuet, Jean, duc d'Alençon, qui, outre qu'il était prince du sang, était encore allié fort proche du roi, ayant épousé sa nièce, fille d'Isabelle, sa sœur, et

du duc d'Orléans, son cousin. Ce méchant prince, perfide à son roi et à sa patrie, envoya un homme au roi d'Angleterre, pour lui donner avis que la Normandie était dégarnie de chefs et de soldats, et que tout lui serait ouvert s'il y descendait promptement avec une armée. Pour l'encourager à cette entreprise, il lui représenta que Charles était en Guyenne avec toutes ses troupes, et trop éloigné de la Normandie pour pouvoir la secourir; que la France était tourmentée en toutes manières et prête à se révolter; que le dauphin était hors de la cour, très-mécontent du roi son père et du gouvernement; que le roi se disposait à aller lui faire la guerre, ce qui ferait une grande diversion des forces de France, et que le dauphin était résolu à se joindre aux Anglais, s'ils entreprenaient quelque chose; ainsi, que tout était disposé à faire réussir la conquête qu'il lui proposait, mais que pour la faciliter encore davantage, il offrait de recevoir les Anglais dans toutes les places qu'il avait dans la Normandie. »

Cette conspiration (que quelques historiens, et, entre autres M. S. de Sismondi, affectent de mettre en doute ou de justifier) fut découverte. Charles VII ordonna à Dunois, qui était devenu comte de Longueville, d'arrêter le duc d'Alençon. « Dunois, ayant laissé le sire de Mouy, bailli de Vermandois, en embuscade hors de la porte Saint-Antoine, sur le chemin de Melun, se présenta, le 27 mai 1456, à quatre heures après midi, à l'hôtel du duc d'Alençon, et, après lui avoir présenté ses respects, lui mit tout à coup la main sur l'épaule, en lui disant: « Monseigneur, pardonnez-moi; le roi m'a envoyé « devers vous, et m'a donné charge de vous faire « son prisonnier. Je ne sais proprement les causes « pourquoi. » Aussitôt il le fit monter à cheval, et sortit de Paris. Le bailli de Vermandois escorta d'abord le comte et son prisonnier jusqu'à Melun. Tous deux se rendirent ensuite au château de la Nonnette en Bourbonnais, où Charles VII était alors. Le roi fit paraître le duc d'Alençon en sa présence, et lui reprocha d'avoir voulu livrer à ses anciens ennemis Falaise et Domfront, « ce dont il « avait des preuves par des lettres signées de sa « main, et par le témoignage d'un héraut d'armes et « d'un Anglais qui étaient dans ses prisons. « Mon- « seigneur, dit le duc d'Alençon, je ne suis pas traî- « tre; mais peut-être que j'ai fait aucunes alliances « avec aucuns grands seigneurs, afin de recouvrer « ma ville de Fougères, que le duc de Bretagne « tient à tort et sans cause raisonnable, et duquel je « n'ai pu avoir raison en votre cour. » Le roi répondit qu'il avait toujours fait raison et justice à chacun, et qu'il lui ferait faire son procès tout au long.

Comme le duc d'Alençon était pair de France, Charles VII convoqua les pairs à Montargis, où le parlement fut aussi mandé; l'assemblée fut ensuite transférée à Vendôme. Il ne s'y trouva aucun des pairs laïques. Le duc de Bourgogne se contenta d'y envoyer des ambassadeurs, parce que, d'après le traité d'Arras, on ne pouvait le contraindre à se trouver dans les assemblées des pairs, nonobstant sa qualité de premier pair du royaume. Le connétable de Richemont (devenu duc de Bretagne par la mort de Pierre son neveu), la femme et les enfants du duc d'Alençon, demandèrent inutilement grâce pour ce malheureux prince. Le roi ne voulut rien entendre, et, pour procéder au jugement, nomma des suppléants aux pairs absents. Les pairs ecclésiastiques, avec plusieurs autres évêques, assistèrent à l'interrogatoire, où le duc avoua la trahison dont il était accusé, et se reconnut criminel.

Un arrêt fut donc rendu, par lequel le roi, de l'avis des seigneurs de son sang, des pairs et tenants en pairie de sa cour de parlement, suffisamment garnie de pairs et de son conseil, déclara le duc d'Alençon criminel de lèse-majesté, le priva de la pairie et le condamna à mort. Ce jugement prononcé, Charles VII ordonna que l'exécution en serait différée *jusqu'à son bon plaisir*. Le prince condamné fut envoyé en prison à Loches. Le duché d'Alençon et quelques-uns de ses domaines furent réunis à la couronne. Le reste, avec ses biens meubles, fut, à la prière du duc de Bretagne, conservé à sa femme et à ses enfants.

Descente des Français en Angleterre (1457).

Pierre II, duc de Bretagne, étant mort en 1457, peu d'années après son avénement, la couronne ducale échut à son oncle, le comte de Richemont, qui fut proclamé sous le nom de Arthur III. — Ce vieux guerrier conserva le titre de connétable de France, titre qui semblait peu s'accorder avec l'indépendance d'un souverain: il dit qu'il voulait honorer dans sa vieillesse la dignité dont il avait été lui-même honoré dans sa jeunesse. Cependant, ayant été invité à Tours à assister au mariage d'une fille du roi, il ne s'empressa pas de rendre hommage à Charles VII pour le duché de Bretagne, et retourna dans ses États sans s'être soumis à cette cérémonie.

Arthur III n'en conservait pas moins le même zèle pour les intérêts de la France; il se proposait de profiter de la réunion des deux dignités de duc et de connétable pour tenter une descente en Angleterre, avec les compagnies d'ordonnance de France, les francs-archers, et l'arrière-ban de Bretagne, qu'il avait convoqué. — Tout récemment, en août 1457, les Français avaient fait une descente en Angleterre: leur expédition était commandée par le

maréchal de Normandie, sire de Brézé et par le capitaine d'Évreux. Elle était partie de Dieppe, avait pillé la ville de Sandwich, et, après un combat où trois cents Anglais avaient été tués, elle était repartie avec la marée qui suivit celle qui l'avait amenée.—La mort d'Arthur, survenue en 1458, arrêta l'exécution de ses patriotiques projets.

Vaudoisie d'Arras (1458-1461).

L'inquisition existait en France, et poursuivait, sous le nom de *Vaudois,* les sorciers bien plus que les hérétiques. Pendant trois ans, les États du duc de Bourgogne furent jetés dans la terreur par la sévérité de l'inquisition d'Arras, qui frappait également les laïques et les prêtres, les pauvres et les riches, les vilains et les nobles. Il résulte des dépositions arrachées par les tortures aux malheureux condamnés, «que quand ils vouloient aller en la Vaulderie ils se oingnoient d'ung oingnement que le diable leur avoit baillé; ils en frottoient une verge de bois bien petite, et des palmes en leurs mains, mettoient icelle vergette entre leurs jambes, s'envolloient où ils vouloient, et les portoit le diable au lieu où ils debvoient faire ladite assemblée; en ce lieu où ils trouvoient les tables mises chargiées de vins et de viandes, et ung diable en forme de boucq, à queue de singe, et aulcune forme d'homme; là faisoient oblation et hommage audit diable, et l'adoroient, et luy donnoient aulcuns leurs âmes, ou du moings quelque chose de leurs corps; puis baisoient le diable en forme de boucq, au derrière, avec candeilles (chandelles) ardentes en leurs mains, et estoit l'*abbé de peu de sens*[1], le maistre qui leur faisait faire hommage quand ils estoient nouveaulx venus; après cette hommage ils marchoient sur la croix, et racquoient de leur salive (crachaient) sus en despit de Jesus-Christ et de la Sainte-Trinité, puis monstroient le cul devers le ciel et le firmament en despit de Dieu; et après qu'ils avoient touts bus et mangiez, ils prenoient habitation carnelle ensemble, et mesme le diable se mettoit en forme d'homme et de femme, et prenoient habitation, les hommes avecq le diable en forme de femme, et le diable, en forme d'homme avecq les femmes; là ils commettoient tant des crimes, sy puants et énormes, tant contre Dieu que contre nature, qu'on ne les oseroit nommer pour doubte que les oreilles innocentes ne fussent averties de sy villaines choses, et sy dit encoires qu'en leur assemblée le diable les preschoit, et leur deffendoit d'aller à l'église, d'ouyr messe, prendre de l'eau bénite; et que s'ils en prenoient, pour montrer qu'ils fussent chrestiens, ils disoient, *ne déplaise nostre maistre;* qu'ils n'alloient point à confesse, et qu'ils tenoient leur dite assemblée au bois de Mofflaines, assez près d'Arras, et ailleurs, et aux hautes fontaines alloient à pieds et en plein jour après diner.»

[1] C'était le nom qu'on donnait à un peintre d'Arras, que les inquisiteurs représentaient comme le président de la *Vaudoisie.*

Les violences des inquisiteurs d'Arras furent imitées dans d'autres villes. — Le parlement de Paris s'en émut, évoqua les procès à son tribunal, et trente ans après, en 1491, déclara tous ces procès *nuls, abusifs, et faits faulsement.* — La justice est boiteuse, et marche lentement.

Mort de Charles VII. — Progrès de la France sous son règne (1461).

Charles VII, excité par ses favoris, projetait, dit-on, de déshériter le dauphin, réfugié dans les États du duc de Bourgogne, et de léguer sa couronne à son second fils, Charles, duc de Berri, de Guyenne et de Normandie. De noirs soupçons le tourmentaient. Il tomba malade en 1461, au château de Meun-sur-Yèvre; et croyant que son premier médecin, Adam Fumée, avait été chargé par le dauphin de l'empoisonner, il le fit enfermer dans la citadelle de Bourges; il porta ensuite ses soupçons sur un chirurgien, qui s'enfuit à Valenciennes (l'un et l'autre ont été, par la suite, employés par Louis XI). Il survint à Charles un abcès dans la bouche, qui le fit cruellement souffrir, et qui peut-être, en lui donnant de la fièvre, égara sa raison. Le pape Pie II a écrit: «Charles VII, *dont l'esprit n'était «exempt de la démence de son père,* se figura «qu'il était menacé de périr, et refusa toute nour«riture; il ne voulut pas même se fier à son plus «jeune fils Charles, qui goûtait devant lui les mets «qu'on lui offrait. Ses amis, ses parents, le voyant «périr de faim, le suppliaient en vain de manger; «un ulcère qui s'était formé dans sa gorge le lui ren«dait impossible.»

En effet, après sept jours d'abstinence, Charles, cédant aux instances de ses serviteurs, essaya vainement d'avaler des aliments même liquides; il mourut de faim le 22 juillet 1461, à l'âge de cinquante-huit ans et après un règne de trente-huit ans, plus glorieux et plus utile pour la France que pour son roi.

«Vingt années de malheurs, dit M. de Chateaubriand, mûrirent les esprits et leur communiquèrent une activité prodigieuse. Les lois, l'administration, l'art militaire, les sciences, les lettres s'éclairèrent des besoins d'une société tourmentée par tous les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère. La puissance populaire s'accrut de tout ce que perdit la puissance aristocratique; en même temps que la royauté contestée, que la couronne attaquée dans son hérédité, consacrèrent leurs droits légitimes,

en étant obligés de recourir à ceux mêmes de la nation.

« Les grandes scènes et les grandes causes ne se jugent ni ne se plaident devant les peuples, sans que de nouvelles idées ne s'introduisent dans les masses, et que le cercle de l'esprit humain ne s'élargisse. Aussi voyons-nous, sous Charles VI et Charles VII, les mouvements populaires succéder aux mouvements aristocratiques, et des excès d'une autre nature se commettre. Des massacres de prêtres et de nobles dans les prisons annoncent la renaissance des passions plébéiennes. L'augmentation de la moyenne propriété, l'accroissement des cités et de leur population, le progrès du droit civil, la destruction matérielle du corps des nobles, la multiplication des cadets de famille, qui, presque tous privés d'héritages, n'avaient plus la ressource de vivre commensaux de leurs aînés, et se perdaient par misère dans la roture : voilà les principales causes qui amenèrent, pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII, une des grandes transformations de la monarchie.

« Sous Charles VII expirèrent les lois de la féodalité, dont il ne demeura que les habitudes. La conquête étrangère ayant obligé à la défense commune, on se donna naturellement au chef militaire autour duquel on s'était rassemblé : or, cela n'arrive jamais sans que des libertés périssent. L'impôt levé pour la solde des compagnies régulières ne fut point et ne put être consenti par la nation pendant les troubles de l'État ; il resta de ces troubles, à la couronne, un impôt non voté et une armée permanente, les deux pivots de la monarchie absolue. Les mœurs devinrent demi-chevaleresques, demi-soldatesques ; le *chevalier* se métamorphosa en *cavalier*, et le *pédaille* en *fantassin*. Les frères Bureau fondèrent l'artillerie : tout le monde, à cette époque, bourgeois et gens de plume, avait porté les armes.

« Charles VII institua le conseil d'État, qui devint le conseil exécutif. Le parlement, ne faisant plus partie du conseil du roi, vit mieux les limites de ses fonctions judiciaires, en même temps qu'il garda les fonctions politiques dont il s'était emparé ; car, vers la fin du XIVe siècle, les états avaient presque cessé d'être convoqués [1].

« L'histoire des idées commence à se mêler à l'histoire des faits. Les spectacles modernes prennent naissance, ou du moins, étant déjà nés, ils se développent. Aux combats d'animaux, aux mimes de la première et de la seconde race, succédèrent, sous la troisième, les troubadours et trouvères, les jongleurs, les ménestriers, l'association de la *Mère folle*, les *Confrères de la passion*, les *Enfants sans souci*, les *Coqueluchiers*, les *Cornards*, les *Moralités*, jouées par les *clercs de la Bazoche*, la *Royauté des fous*, par les écoliers, et enfin les *Mystères*, plaisirs grossiers sans doute, enfance de l'art, où tout se trouvait confondu, musique, danse, allégorie, comédie, tragédie, mais scènes pleines de mouvement et de vie, et dont nous aurions tiré une littérature bien plus originale et bien plus féconde, si notre génie, sous Louis XIV, ne s'était fait grec et latin. — Les *Enfants sans souci* jouaient particulièrement la comédie ; leur chef s'appelait le *prince des sots*, et portait un capuchon surmonté de deux oreilles d'âne. Les *Cornards* avaient pour chef l'*abbé des cornards*. — Je ne sais si l'on a jamais remarqué que les premières éditions de la *Mer des histoires et chroniques de France* sont ornées de très-belles majuscules et vignettes qui représentent le *prince des sots*, et des scènes peu chastes. — Le mariage, chez les anciens, n'a jamais été, comme chez les modernes, et surtout comme chez les Français, un sujet de raillerie : cela tient à ce que les femmes n'étaient pas mêlées à la société antique, ainsi qu'elles le sont à la société nouvelle. La comédie naissante n'épargna ni les choses ni les personnes : elle fut licencieuse, à l'exemple des mœurs qu'elle avait sous les yeux, hardie, de même que les guerres civiles au milieu desquelles elle surgit. — La tragédie prit son plus grand essor pendant les troubles de la Fronde.

« La fureur de ces spectacles devint si grande, que tout le monde voulut être acteur ; des princes, des militaires, des magistrats, des évêques, se faisaient agréger à ces troupes comiques, dont la profession était libre. L'esprit passait, par degré, des plaisirs matériels à ceux de l'intelligence. Le christianisme ayant porté la morale dans les passions, avait combiné et modifié ces passions d'une manière toute nouvelle : le génie pouvait fouiller cette mine, non encore exploitée, dont les filons étaient inépuisables.

« Du point où la société était parvenue sous Charles VII, il était loisible d'arriver également à la monarchie libre ou à la monarchie absolue : on voit très-bien le point d'intersection et d'embranchement des deux routes ; mais la liberté s'arrêta, et laissa marcher le pouvoir.

« La cause en est, qu'après la confusion des guerres civiles et étrangères, qu'après les désordres de la féodalité, le penchant des choses était vers l'unité du principe gouvernemental. La monarchie en ascension devait monter au plus haut point de sa puissance ; il fallait qu'en écrasant totalement la tyrannie de l'aristocratie, elle eût commencé à faire sentir la sienne, avant que la liberté pût régner à son tour. Ainsi se sont succédé, en France, dans un ordre régulier, l'aristocratie, la monarchie et la république, le noble, le roi et le peuple : tous les trois,

[1] Il y a ici une erreur. Voyez le chapitre suivant.

ayant abusé de la puissance, ont enfin consenti à vivre en paix dans un gouvernement composé de leurs trois éléments. »

CHAPITRE XXIII.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX ET DES ASSEMBLÉES PROVINCIALES[1].

Les assemblées représentatives sont anciennes en France. — États généraux de la Langue d'Oil et de la Langue d'Oc. — États provinciaux et de sénéchaussées ou bailliages. — Histoire abrégée des institutions provinciales. — États de la Langue d'Oc. — Les états des provinces méridionales sont plus dévoués au roi que ceux des provinces septentrionales. — États de la Langue d'Oil. — Résumé. — Caractère et forme des états généraux, et des divers états provinciaux.

Les assemblées représentatives sont anciennes en France. — États généraux de la Langue d'Oil et de la Langue d'Oc. — États provinciaux et de sénéchaussées ou bailliages.

Les *champs de mars* des Mérovingiens, les *champs de mai* des Carlovingiens, les *placita* de Charlemagne et de ses descendants, les nombreux *conciles* nationaux et provinciaux, prouvent que les assemblées représentatives sont, en France, d'anciennes institutions. Tombées en désuétude du temps des premiers rois de la race capétienne, à l'époque de la féodalité toute-puissante, elles recommencèrent à se réunir après l'établissement des communes, grandirent peu à peu, et d'institutions locales qu'elles étaient, devinrent, sous Philippe le Bel et son successeur, institutions nationales, lorsque le tiers état fut admis dans les états généraux.

Après l'extinction de la première branche des Capétiens, et sous le règne des Valois de la première branche, la France vit progressivement se multiplier les assemblées représentatives ; elle en eut de diverses sortes. — Au-dessus des conseils municipaux, représentant les intérêts particuliers de chaque commune, s'organisèrent, dans chaque province, des *états de bailliages* ou *de sénéchaussées*, et des *états provinciaux*, et dans chacune de ces grandes divisions, qu'une langue différente établissait dans la monarchie, il y eut des *états généraux :* les états de la Langue d'Oil et les états de la Langue d'Oc, qui, réunis, formaient les *états généraux du royaume.*

Chacune des provinces qui ne relevait pas directement du roi eut ses états particuliers ; nos chroniques font de fréquentes mentions des états de Guyenne, des états de Bourgogne, des états de Bretagne, etc.

A la fin du règne de Charles VII, les états particuliers qui envoyaient des députés aux états généraux de la Langue d'Oil étaient les états d'*Auvergne*, de *Champagne*, de *Normandie*, du *Vexin* (français et normand), du *bailliage de Senlis*, du *bailliage d'Amiens* et du *bailliage du Vermandois.*

A la même époque, les états particuliers qui envoyaient des députés aux états généraux de la Langue d'Oc étaient les états des sénéchaussées du Languedoc (Toulouse, Nîmes, Beaucaire, Carcassonne, Montpellier, Beziers, Alby), les états du *Gévaudan*, du *Dauphiné*, des *bailliages du Velay*, du *Valentinois*, et du *Vivarais*, du *Querci*, du *Rouergue*, du *comté de Foix*, du *Limousin*, *du Poitou*, de *Guyenne* ou *Bordelais*, de *Saintonge*, de *La Marche* et *pays de Combraille.*

Histoire abrégée des institutions provinciales. — États de la Langue d'Oc. — Les états des provinces méridionales sont plus dévoués au roi que ceux des provinces septentrionales.

Avant de donner des détails sur le caractère et l'organisation des états généraux des provinces, et des états particuliers des sénéchaussées et bailliages, nous pensons qu'il convient de jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui les rattachent à l'histoire générale du pays, et sur les causes qui ont amené leur institution.

Les assemblées représentatives ont existé dans le midi de la France longtemps avant d'exister dans le nord. — En 506, le roi goth Alaric, voulant publier le code qui porte son nom, convoqua une assemblée composée des *évêques* et des *élus* des provinces de son royaume. Ils se réunirent, délibérèrent, et le code fut publié, *confirmé par le consentement des vénérables évêques, et des élus des provinces.* — Un autre prince goth, Récarède, fils de Léogivid (mort en 587), ayant embrassé le catholicisme, convoqua un *concile*, qui se tint en 627. Ce concile

[1] Les lecteurs de la *France historique et monumentale* ont sans doute déjà reconnu que son auteur n'a d'autre désir et d'autre but que de rendre cet ouvrage digne du public ; et qu'aucune raison d'amour-propre ne l'empêche d'user avec franchise des travaux de ses devanciers qui se sont occupés d'époques fixes, ou d'événements déterminés, ou d'institutions spéciales. — Les emprunts qu'il s'est honoré de faire à MM. Guizot, Thierry, Montlosier, de Humboldt, Fauriel, Raynouard, Moke, Pertz, Hugo, Conde, Savigny, et à d'autres savants français et étrangers en sont la preuve manifeste. Il croit de son devoir de déclarer ici que les idées principales et les expressions les plus saillantes de ce chapitre sont dues au savant *Mémoire* de M. Just Paquet (couronné en 1831 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres), sur la question d'examiner : « Quel était l'état des institutions provinciales et communales, « et des corporations des pays de l'ancienne France à l'avène« ment de Louis XI, etc. » C'est donc à M. Paquet que reviennent de droit les éloges que peut mériter ce tableau d'institutions aussi importantes que peu connues. L'auteur de cet histoire y joindra ses remerciements pour l'aide scientifique qu'il a trouvé dans ce travail consciencieux, et qu'il aurait vainement espéré trouver ailleurs. — Le *Mémoire* de M. Paquet a obtenu, avec le suffrage de l'Académie, les éloges de Raynouard, juge si éclairé pour tout ce qui a rapport à nos anciennes institutions politiques et municipales.

fut une véritable assemblée représentative, où parurent des *évêques* et des *laïques*. On y prit plusieurs décisions relatives aux affaires politiques et étrangères aux affaires ecclésiastiques. L'article 18 porte que « dans les conciles provinciaux qui doivent être « assemblés chaque année, les juges séculiers du « pays comparaîtront, ainsi que les agents du fisc, « afin que, s'il est vérifié qu'ils ont abusé de leur pouvoir en opprimant les peuples, les évêques les « avertissent de se corriger; et que s'ils ne se corrigent pas, il en soit rendu compte au roi. »

Dès le XIe siècle on trouve en Languedoc l'usage des délibérations communes du *clergé*, des *nobles*, et du *tiers état*. Ainsi, l'assemblée tenue à Narbonne, en 1080, fut véritablement une réunion des trois états du pays délibérant sur un intérêt commun. Il s'agissait d'accorder à l'église de Saint-Pastour la dîme du sel et du poisson. Cet impôt nouveau devait peser sur tous, en général, et sur chacun en particulier. Chaque ordre fut représenté dans l'assemblée; le tiers état le fut par tous les citoyens de Narbonne. — Le procès-verbal cite les noms de quelques-uns de ces citoyens, et ajoute : *avec une innombrable multitude d'habitants de la province*. — La concession fut faite *par la volonté, le consentement et les vœux des seigneurs et citoyens de Narbonne*.

Une ordonnance de Louis IX, rendue en 1254, est relative à une *assemblée des trois états* de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. — Il existe des preuves que l'assemblée des trois états de la sénéchaussée de Carcassonne s'est réunie, en 1269, pour délibérer sur l'exportation des grains.

« Une des plus anciennes assemblées générales dont les monuments historiques fassent mention, est, dit M. Just Paquet, celle qui se réunit à Montpellier, dans les premières années du XIVe siècle, et qui adhéra à l'appel que Philippe le Bel avait interjeté au futur concile, lors de ses démêlés avec Boniface VIII. — Les sept sénéchaussées qui composaient alors la province du Languedoc y furent représentées par leurs députés, et les mandataires de chaque sénéchaussée délibérèrent séparément. »

Les guerres contre les Anglais, les revers qui en furent la suite, et surtout les défaites de Crécy et de Poitiers, établirent entre les rois de France et leurs sujets des rapports plus intimes, comme quelquefois les malheurs domestiques unissent plus étroitement les membres d'une famille. Les moyens de réparer de si grands désastres publics ne pouvaient guère être obtenus du seul clergé et de la seule noblesse. De ces deux grands corps, l'un, profitant du respect qu'inspirait sa mission religieuse, contribuait peu aux charges de la patrie, et l'autre, fier de maintenir les immunités que lui transmettaient d'antiques priviléges, glorieux souvenirs de hauts faits d'illustres ancêtres, ne devait pour ainsi dire que son service personnel et celui de ses vassaux; la durée même de ce service était limitée par la loi féodale. Le gouvernement, réduit aux ressources du moment, n'aurait donc pas pu suffire aux dépenses de ces guerres malheureuses, et aux nouveaux frais qu'occasionnait l'usage nouvellement adopté de l'artillerie, si le peuple, sans distinction de classes, ne fût venu à son secours.

Il n'existait pas alors de crédit national : ce crédit commença lorsque des assemblées provinciales accordèrent régulièrement des subsides. L'assurance des sommes octroyées devenait pour le prince un crédit ouvert qui lui permettait de jouir par anticipation des ressources qui lui étaient concédées par le vote de l'impôt. Les états généraux des provinces et les états particuliers des sénéchaussées accordaient, dans une seule assemblée de citoyens bien intentionnés, des sommes considérables que la rapacité des agents du fisc et les persécutions de leurs exacteurs n'auraient jamais procurées ni en telle quantité ni en si peu de temps.—Et comme la part des communes aux contributions publiques était toujours la plus considérable, la force des choses amena le prince et ses agents à s'adresser souvent directement au tiers état, et à convoquer seulement les communes d'une province, d'une sénéchaussée, d'un bailliage, etc., au lieu de recourir aux assemblées générales d'une province.

L'intérêt, le besoin qu'avaient les habitants des villes et des campagnes (bourgeois, négociants, artisans et laboureurs) d'être protégés dans leurs personnes et dans leurs biens, fut à la fois la mesure de leurs droits et celle de leurs devoirs. Les représentants des communes, les députés des villes et des campagnes, firent, par le sacrifice régulier de sommes importantes, un service pécuniaire, comme les possesseurs de fiefs faisaient un service militaire.

Ce fut surtout dans ce XIVe siècle, où tant de guerres et d'incursions funestes désolèrent le midi de la France, que les rois jugèrent convenable et utile de se concerter directement avec le tiers état; ils convoquèrent souvent des assemblées ou réunions de communes, tantôt de plusieurs sénéchaussées, tantôt d'une seule pour traiter, soit réunies, soit séparées, des subsides nécessaires en ces circonstances fâcheuses où se trouvaient et le prince et les sujets. — Les documents historiques parvenus jusqu'à nous prouvent que les rois de France ne comptèrent pas en vain sur le dévouement de ces réunions de citoyens, convoqués, soit en assemblée particulière du seul tiers état ou des trois ordres d'une seule sénéchaussée, soit en assemblée générale

de la province. — S'agit-il de repousser les Anglais qui envahissaient les places voisines de la Guyenne qu'on avait négligé de fortifier, c'est aux assemblées des états du Languedoc que le prince Jean, duc de Normandie, s'adresse pour obtenir les subsides nécessaires aux dépenses de la guerre. Il les convoque à Toulouse (en février 1346), et les députés consentent à partager les frais de son expédition. Ces ressources sont bientôt épuisées : le prince réunit une seconde fois les états de la province, vient les présider, et trouve dans leur dévouement de nouveaux moyens de résister aux Anglais.

Mais ce dévouement n'était pas aveugle. Les députés qui siégeaient dans la seconde assemblée crurent que l'intérêt du pays les obligeait de mettre à leur consentement quelques restrictions; leur délibération présente l'exemple de négociations des états avec le gouvernement, et de stipulations réciproques: ils n'accordèrent le subside qu'on leur demandait que sous des conditions dont l'exception forma un traité synallagmatique. — Dans d'autres circonstances, les états généraux des provinces et les états particuliers des sénéchaussées eurent aussi le courage de réclamer hautement les priviléges des citoyens qu'ils représentaient, et, tout en respectant l'autorité royale, contraignirent le pouvoir à obtempérer à leurs justes demandes.— Ainsi, en 1355, les états de l'Anjou et du Maine votèrent un subside qu'exigeait la position difficile des affaires; mais en mettant à leur assentiment diverses conditions que le prince accepta. — Plus tard, en 1363, les trois états de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, que le roi lui-même présidait à Ville-Neuve-lez-Avignon, assemblés pour aviser aux moyens de repousser les brigands et les routiers qui dévastaient le Languedoc, s'imposèrent de grands sacrifices, votèrent deux cents hommes d'armes et deux cents sergents; mais ils firent déclarer au roi que leur délibération ne nuirait en rien pour l'avenir à leurs priviléges, franchises et libertés. Ils se réservèrent le droit de surveiller eux-mêmes et de percevoir l'impôt de la gabelle qu'ils avaient accordé, avec la faculté de le diminuer ou de l'augmenter, selon la nécessité; ils demandèrent que le capitaine qu'ils désignaient au roi eût un conseil de députés des états, et ils indiquèrent d'autres impôts qu'ils pourraient établir si la gabelle ne suffisait pas. — Il fut même convenu que si le roi, son lieutenant, ou quelque autre officier royal voulait s'entremettre dans ce qui aurait rapport à cette imposition, elle cesserait aussitôt de plein droit.

Après la bataille de Poitiers, les états du Languedoc montrèrent pour leur roi captif une vive affection et un généreux dévouement, dont un auteur presque contemporain (Alain Chartier), a fait cette peinture naïve : « Les dames de Rome, dit-il, après la misérable bataille de Cannes, changèrent la richesse de leurs habits et la cointise de leurs états. Le pays de Languedoc, en la prinse du roi Jehan, se mua en vestures et en gouvernement de hommes et de femmes, en délaissant toute remontrance de leesse et festivité. »

Toutefois, en manifestant ce noble attachement pour leur prince malheureux, ces dignes citoyens ne voulurent pas que ses successeurs pussent s'en faire un titre pour exiger arbitrairement des subsides. Les états particuliers des sénéchaussées de Carcassonne et de Montpellier accordèrent un secours pour la rançon du roi, mais ils déclarèrent expressément que cet acte de générosité ne tirait pas à conséquence; et ces mêmes états, s'il faut en croire quelques historiens, résolurent «que jusqu'à la délivrance du roi, ni homme ni femme dans le pays ne porteraient argent ni perles, et que les menestrels et les jongleurs n'y exerceraient point leur art. »

Tandis que les provinces du Languedoc offraient ainsi l'exemple du dévouement au roi et à la patrie, les états généraux de la Langue d'Oil, tenus à Paris, et dominés par quelques grands vassaux audacieusement coupables, oubliaient leurs devoirs, et favorisaient les entreprises contraires à la nationalité française. On a pu voir dans les chapitres précédents les meurtres et les séditions qui ensanglantèrent la régence du duc de Normandie, et compromirent non-seulement la puissance royale, mais encore l'existence même de la nation. Les états particuliers d'Auvergne, de Champagne et de Normandie, réunis aux états généraux de la Langue d'Oc, firent seuls contre-poids aux états généraux de la Langue d'Oil, tenus à Paris, et protégèrent les efforts du régent pour rétablir la paix publique.

Le régent, devenu roi sous le nom de Charles V, trouva dans ces mêmes assemblées un appui pour ses patriotiques desseins : elles l'aidèrent à l'expulsion des *grandes compagnies;* et dans ces moments de courage et d'espérance où les périls de la lutte engagée réclamaient toute l'énergie du peuple, toute sa patience, elles lui fournirent les premiers et les plus puissants secours. Charles V, prince éclairé, appréciant plus que tout autre leur influence, s'appuyait sur l'autorité de l'opinion pour obtenir d'un peuple, naguère épuisé par les discordes civiles et par les guerres extérieures, de généreux efforts et de grands sacrifices. Le système de temporisation, qu'il avait adopté avec succès, offrait aux provinces, que sa politique était forcée d'exposer en partie aux ravages des aventuriers et aux invasions étrangères, de fréquentes occasions de se réunir en assemblées particulières des trois ordres d'un seul pays, et d'y prendre les résolutions qu'exigeait le besoin géné-

ral de toute la nation, ou l'intérêt local de leur propre territoire. Aucune ne faillit à son devoir patriotique.

Les provinces méridionales de la France les plus rapprochées de la guerre eurent de nombreuses et d'importantes assemblées des trois ordres d'un seul pays, parmi lesquelles l'une des plus remarquables, sous le règne de Charles V, fut l'assemblée des états de l'Auvergne, qui fit directement, en 1374, un traité avec les Anglais pour obtenir leur retraite.

Dans les années suivantes, les trois états du Querci, du Rouergue et des montagnes d'Auvergne, votèrent divers impôts qui devaient être spécialement affectés, soit à racheter des châteaux pris par les ennemis, soit à entretenir des moyens de défense. Un fait particulier, qui mérite d'être cité parmi les faits remarquables de cette époque, c'est qu'en 1377, les habitants de Rodez ayant, malgré la délibération des états, refusé de payer leur contingent, l'évêque et *président des états, seigneur de la cité,* les condamna à une amende, et les priva du consulat. Le duc d'Anjou, *sur la prière des habitants et avec le consentement de l'évêque,* rapporta les condamnations et rétablit le consulat, mais avec la condition *que les habitants ne se refuseraient jamais à payer les impôts votés par les états.* Une nouvelle assemblée accorda peu de temps après au duc d'Anjou diverses sommes pour subvenir aux frais nécessaires aux expéditions contre les routiers.

Tandis que les états du Querci et du Rouergue, que leur position territoriale exposait plus directement aux déprédations et aux ravages des armées ennemies, s'empressaient de recourir à des mesures énergiques qui, en s'accordant avec les intérêts de leur province, concouraient puissamment au salut du royaume, d'autres contrées françaises, limitrophes des possessions anglaises, tentaient d'obtenir à prix d'argent les avantages d'une neutralité que l'absence des moyens de défense ne leur permettait pas de conquérir par la force des armes.—Ainsi, les trois états du Gévaudan assemblés sous la présidence de leur évêque, votèrent et payèrent 6,000 francs d'or pour conserver l'intégralité de leur territoire. Les mêmes états, assemblés trois ans après (1379), payèrent aux routiers une somme considérable, et ces aventuriers se retirèrent satisfaits.

A la mort du sage et prudent Charles V, la jeunesse de l'héritier du trône, l'ambition de ses oncles, et surtout l'avarice du duc d'Anjou, amenèrent des malheurs qui pesèrent sur la France entière. — Parmi les causes principales qui influèrent sur la révolte dite des Maillotins, M. J. Paquet en signale deux. La première fut l'enlèvement du trésor de Charles V, trésor lentement amassé, et qui, riche de quinze à dix-huit millions, somme énorme pour l'époque, pouvait, pendant longtemps, dispenser d'établir de nouveaux impôts à Paris et dans les grandes villes de France; la seconde fut la malheureuse conséquence de cette spoliation, qui, forçant le gouvernement royal à accroître directement, par de nouvelles charges, la misère publique et le mécontentement d'un peuple turbulent, l'empêcha de donner à l'impôt un caractère de légalité, en assemblant dans les divers pays de la Langue d'Oil les états provinciaux dont le vote et le consentement n'auraient pas laissé de prétexte aux rébellions.

A cette même époque, les assemblées des états des provinces du midi, réduites souvent à leurs propres forces pour résister à l'ennemi, étaient forcées de trouver dans leurs seules ressources les moyens de garantir l'inviolabilité du territoire. Et tandis que dans les pays qu'il voulait gouverner en chef absolu, le duc d'Anjou était obligé de recourir à des démonstrations belliqueuses pour dissiper les émeutes et les rébellions, le duc de Berry, respectant les droits populaires, obtenait sans difficultés (1381), des bailliages du Velay, du Valentinois et du Vivarais, les secours nécessaires pour résister à l'ennemi.—Animés des mêmes sentiments, les états des sénéchaussées d'Auvergne et du Gévaudan se réunissaient aux états de ces bailliages et faisaient avec eux confédération pour la défense commune.— Chacun des états confédérés se soumit à sa part de la contribution, qui fut réglée pour une levée de 400 hommes d'armes et de 100 arbalétriers. L'année suivante (1382), le même duc de Berri, ayant assemblé à Vienne les *prélats,* les *nobles* et les *communautés,* formant les états de la province de Dauphiné, obtint d'eux un subside considérable. Trois ans après (1385), ces mêmes états, toujours fidèles, cédaient encore aux demandes du roi.

Parmi les assemblées animées d'un esprit patriotique, on doit signaler d'une manière spéciale les états généraux du Languedoc, tenus à Rodez en 1387, sous la présidence du comte d'Armagnac. — Il s'agissait de conclure un traité avec les Anglais, et d'obtenir par des concessions pécuniaires l'évacuation des places qu'ils occupaient dans le pays, et que la province, abandonnée à ses propres moyens de défense, ne pouvait reconquérir. Les subsides exigés pour l'accomplissement du traité s'élevaient à 250,000 francs d'or. La répartition qui en fut faite alors offre une appréciation de la proportion dans laquelle chaque ordre contribuait aux charges de l'État. — Le haut clergé du Languedoc fournit 25,000 francs; la haute noblesse, 16,666; les trois états des provinces ci-après s'imposèrent, savoir

le Rouergue, à 50,834; l'Auvergne, à 50,000; le Velay, le Quercy et le Gévaudan, chacun à 16,666; et enfin, les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, à 57,500 francs d'or.

Les délibérations des états provinciaux du Languedoc furent souvent provoquées par des motifs d'intérêt local. On vit sous Charles VI, dans les courtes années où les nobles projets du jeune roi offraient à la France l'espérance d'une prospérité qui devait sitôt s'évanouir, les états de Rouergue, lui prêtant l'appui de leur zèle et de leur dévouement (1390), traiter avec les routiers pour la reddition de six places que ceux-ci occupaient encore, et lever, pour satisfaire aux prétentions de ces brigands, 24,000 fr. d'or. Les états de la sénéchaussée du Limousin imitèrent leur exemple, et firent partie d'une assemblée où les états de plusieurs autres sénéchaussées consentirent à donner aux Anglais une somme considérable pour qu'ils se retirassent du pays.

Au milieu des troubles qui désolaient la France, les habitants du Dauphiné ne cessèrent de donner des preuves constantes de fidélité au malheureux prince dont ils déploraient le funeste destin.

Tout en réclamant des subsides, le roi, ou plutôt ceux qui régnaient en sa place, ne dédaignaient pas d'exposer aux états de cette province les diverses causes qui rendaient leurs demandes *très-nécessaires*. Il en fut ainsi à l'occasion du mariage de la fille de Charles VI avec le roi d'Angleterre. — Le roi français demanda une aide à ses sujets, et il fit valoir auprès des états du Dauphiné que, n'ayant voulu céder pour la dot de sa fille, ni terres, ni villes, ni châteaux, il avait besoin d'argent.

Quand le roi fit l'acquisition des comtés de Valentinois et de Die, il demanda que les états lui accordassent, pour en payer le prix, une aide de 50,000 livres: les états assemblés à Grenoble répondirent qu'exempts par leurs priviléges de fournir des subsides sans leur consentement, ils avaient jusqu'alors cédé aux vœux du prince; mais qu'en cette circonstance la pauvreté du pays, les grandes charges qu'il supportait, l'importance de la somme, et la forme des lettres du roi, qui *contenaient un mandement précis,* et ne permettaient point de modifications de la part de ses commissaires, les déterminaient à lui adresser une députation pour lui exposer leurs doléances et leur refus.

Après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, le Bordelais fut agité : la faction d'Armagnac y causa quelques désordres; mais une trêve fut conclue à Cadillac, entre le maire de Bordeaux, les trois états de la province et le comte d'Armagnac. Plus tard, en 1415, les trois états du Gévaudan, assemblés à Mende, adressèrent une députation au même comte d'Armagnac dont les troupes ravageaient leur province, et prirent des mesures pour l'apaiser.

Les consuls de Toulouse et de Béziers, reçus à Troyes en 1418, par la reine Isabeau, épouse de Charles VI, lui demandèrent qu'on maintînt aux états du Languedoc le droit de s'assembler quand ils le jugeraient convenable, suivant l'usage. La reine, qui cherchait à les rendre favorables à sa cause, les autorisa à s'assembler, soit en corps de province, soit par sénéchaussée, en présence des sénéchaux du pays.

Après l'assassinat du duc de Bourgogne, les amis du dauphin, sentant le besoin d'augmenter ses partisans, réclamèrent l'appui de divers états provinciaux, et le comte de Foix, voulant faire déclarer le Languedoc en faveur de l'héritier du trône, convoqua à Béziers les trois états (1419); l'assemblée se sépara sans rien décider. Mais lorsque Henri V prit momentanément la régence de France, la province de Languedoc, appréciant les vrais intérêts du pays, fut un des plus fermes soutiens du parti du dauphin, et quand ce prince, visitant le midi (en 1420), convoqua les états, ils lui accordèrent une aide de 200,000 fr.—Les états du Languedoc se montrèrent toujours fidèles à Charles VII, et ils lui députèrent, en 1429, des citoyens chargés de le féliciter sur son couronnement.

Les états du Dauphiné partageaient les mêmes sentiments, et en donnèrent des preuves en différentes occasions.

Lors de la guerre de la Praguerie, les états provinciaux se prononcèrent pour le père contre le fils révolté. On lit dans Martial d'Auvergne, à l'occasion de l'assemblée tenue à Clermont en 1440.

> Pour le roy tindrent fermement,
> Vlà les gens des trois estaz;
> Luy vindrent faire révérence...
> Ce fait, après au roi offrirent
> Luy aider de corps et chevance,
> Et leur devoir grandement firent,
> Luy présentant don de finance.

Les états provinciaux qui avaient coopéré si honorablement au salut de la patrie devaient être appelés à concourir aux conventions qui affranchirent la France des derniers vestiges de la puissance anglaise.—En 1451, Charles VII, triomphant de ses ennemis héréditaires, ayant reconquis le duché de Guyenne trop longtemps soumis à l'usurpation étrangère, les gens des trois états, des villes et cités de Bordeaux, et du pays de Bourdelois, *es noms d'eux et des autres pays de la duché de Guyenne, firent traicté et appointement avec Potron de Saintrailles,* et négocièrent la soumission au roi, des places qui restaient encore au pouvoir des Anglais.

Nous avons cité un grand nombre d'assemblées des états particuliers de la Langue d'Oc, les états gé-

néraux de cette partie du royaume se réunirent bien plus fréquemment que les états généraux de la langue d'Oil. M. J. Paquet, dans le *mémoire* dont nous avons parlé, mentionne avec détails vingt-trois assemblées générales des états du Languedoc, depuis l'année 1303 jusqu'à l'année 1461.

États de la Langue d'Oil. — Résumé.

Rien n'atteste, dit M. J. Paquet, qu'avant la convocation (en 1350) des *états généraux du royaume*, il eût été tenu des *états généraux de la Langue d'Oil*. Ce fut même accidentellement qu'une assemblée de ces états résulta de cette convocation. Le roi Jean l'avait faite pour tenir les états généraux de la France à Paris. Les députés s'assemblèrent; mais la Langue d'Oc et la Langue d'Oil votèrent séparément, et leurs délibérations ne furent pas les mêmes.

Les députés de la Langue d'Oc offrirent au roi 50,000 florins. Ceux de la Langue d'Oil ne s'accordèrent pas à voter un subside, et il paraît qu'il ne fut voté que dans les états particuliers des bailliages et sénéchaussées de la Langue d'Oil, et même le fut-il d'une manière inégale.

La plus ancienne assemblée des états généraux de la Langue d'Oil sur laquelle on possède des documents positifs est celle qui fut convoquée à Paris par le roi Jean, en 1355. Dans l'ordonnance que ce prince publia au sujet du subside accordé par ces états, on lit : « Nous avons fait appeler et assembler « les bonnes gens de nostre royaume de la Langue « d'Oil et du pays coustumier de touz estaz. »

Dans les années 1356 et 1357, il y eut dans Paris plusieurs convocations des états de la Langue d'Oil; mais les diverses assemblées furent presque toutes sans résultats, à cause des prétentions des membres des états, dont quelques-uns aspiraient, et même parvinrent à se mêler du gouvernement. Les difficultés qu'éprouva le dauphin l'engagèrent à s'adresser directement aux états particuliers des bailliages et sénéchaussées de la Langue d'Oil.

Le dauphin, dans des lettres de 1356 et 1357, parle de « délibérations des états qui furent portées « par les pays, approuvez par ceulx des pays, tant « gens d'Église, comme nobles, bourgeois des bon- « nes villes, et autres. »

En février 1358, les états généraux de la Langue d'Oil ou de la langue de France, furent assemblés à Paris; ils votèrent un subside. Le dauphin, en sa qualité de régent, les convoqua encore à Compiègne au mois de mai 1358; ils accordèrent une aide à la condition que les autres impositions seraient supprimées; et ce prince déclare que « ce subside était *bénignement et gracieusement octroyé.* »

L'année suivante (1359), ce fut dans une assemblée, composée de divers députés de la Langue d'Oil, et en présence du peuple de Paris, que le traité négocié en Angleterre pour la délivrance du roi Jean fut rejeté, parce qu'on en trouva les conditions trop désavantageuses.

Le roi Jean, étant rentré en France en 1360, soumit la Langue d'Oil, par son ordonnance du 5 décembre de la même année, à une aide de douze deniers pour livres sur toutes les marchandises qui seraient vendues, du cinquième sur le sel, et du treizième sur le vin et les autres breuvages. Cette aide n'avait pas été votée dans une assemblée d'états. Le prince avait cru sans doute, conformément aux principes du droit féodal, que, s'agissant de la rançon du chef de la France, il pouvait, sans le consentement des états du royaume, réclamer l'aide légitime, parce qu'il n'était obligé de recourir aux états que pour l'aide gracieuse.

Il n'existe pas d'ordonnance qui ait imposé une pareille aide sur les pays de la Langue d'Oc; toutefois, il est constant que ces états la payèrent.

Une assemblée des états généraux de la Langue d'Oil fut convoquée à Amiens en 1363. Elle est constatée par une ordonnance du roi Jean. Il y fut question de ce qui restait dû pour la rançon du roi, et d'autres objets.

Aucun document historique ni législatif n'annonce la tenue d'assemblées ultérieures des états de la Langue d'Oil; mais leurs convocations pendant le règne du roi Jean consacrèrent l'existence, le maintien et les droits des assemblées des trois états, des bailliages et sénéchaussées de la Langue d'Oil. Les titres et les droits de ces institutions provinciales, dans le pays de la Langue d'Oil, sont surtout constatés par un fait très-remarquable de l'époque dont nous venons de parler. Quand les états généraux de la Langue d'Oil, convoqués à Paris en 1356, pendant la captivité du roi Jean, eurent été dissous par le dauphin, il délivra des commissions pour assembler les états des bailliages du royaume, afin d'en obtenir une aide. « Ce fait, dit Secousse, indique qu'au mois de février 1356 il se tint des assemblées particulières d'états dans toutes les provinces de Langue d'Oil. » — A cette époque, il y avait confusion entre les états de la Langue d'Oil et de la Langue d'Oc, s'il faut s'en rapporter à un document qui fait connaître quelques-unes des villes dont les députés assistèrent à l'assemblée des états généraux de 1356. Ces villes sont : Montdidier, Villeneuve-le-Roi, Sens, Harfleur, Meaux, Troyes, Beauvais, Saint-Quentin, Amiens, Saumur, Melun, Compiègne, La Rochelle, Montlhéry, Limoges, Joigny, Pontoise, Tours, Senlis, Poissy, Provins, Chartres, Corbeil, Vertus, Honfleur, Chinon,

Louvres-en-Parisis, Angers, Orléans, Lyon, Laon, Poitiers, Reims et Dourlens.

Il y avait sans doute un bien plus grand nombre de villes représentées par leurs députés; mais il paraît que ceux des villes qui sont nommées ici avaient seuls demandé des expéditions de l'ordonnance.

Depuis l'assemblée des états généraux de la Langue dO'il, tenue à Amiens, en 1356, ces états ne furent plus convoqués, et le prince s'adressa aux assemblées particulières des gens des trois états des bailliages, sénéchaussées, etc.

En résumant tous les documents recueillis sur les états généraux, les états provinciaux, les états des bailliages et sénéchaussées, on reconnaît :

1° Que le roi n'avait pas le droit d'imposer arbitrairement les provinces.

(Ce grand principe fut plusieurs fois formellement consacré par Charles VII.)

2° Que les députés des trois ordres avaient le droit de voter l'impôt, et qu'en octroyant des subsides au roi, ils n'accordaient pas toujours la somme entière demandée par le gouvernement.

3° Qu'ils mettaient souvent à leurs concessions de l'impôt des conditions, qui, assez généralement, étaient acceptées.

4° Qu'ils étaient en possession d'adresser leurs doléances au gouvernement, qui ne dédaignait pas de s'expliquer sur chacun des objets qui donnaient lieu à leurs réclamations.

5° Enfin, qu'ils avaient le droit de traiter avec l'ennemi, dans les périls pressants, pour obtenir des trêves, la cessation des hostilités et l'évacuation du territoire.

Caractère et forme des états généraux, et des divers états provinciaux.

Donnons maintenant les détails que nous avons annoncés sur le caractère et la forme des assemblées des états généraux des provinces et des états particuliers, des sénéchaussées et des bailliages.

Convocation des états. — Le roi, chef du gouvernement, ou ses officiers, convoquaient ordinairement les états généraux des provinces ainsi que les états particuliers des sénéchaussées, des bailliages, etc. — Cependant le comte de Rodez prétendait avoir le privilége d'assembler de sa propre autorité les états de Rouergue, et les états du Languedoc avaient obtenu, sous Charles VI, le droit de s'assembler toutes les fois qu'ils le jugeraient convenable. — Mais ces deux faits ne sont que des exceptions à la règle générale. Louis XI, dans une ordonnance relative aux états de Bourgogne, rappela le principe, consacré déjà, *que les états ne peuvent s'assembler sans avoir été convoqués par le prince.*

Voici, à ce que croit M. Just Paquet, quelles étaient les formes de la convocation : «Les sénéchaux, et autres agents du prince, adressaient aux officiers de la sénéchaussée un mandement pour enjoindre aux communes d'envoyer des députés à l'assemblée, dont le lieu et le jour étaient déterminés dans ce mandement. Le sénéchal, et les autres officiers du roi avaient eux-mêmes, en général, le droit de convoquer les assemblées, sans qu'il fût nécessaire d'un ordre spécial émané du trône. On les voit sans cesse agir comme ayant à cet égard des pouvoirs illimités. — En 1363, dans une occasion où l'on craignait que le sénéchal de Nîmes ne fût révoqué de ses fonctions, lui-même autorisa la tenue des états de la sénéchaussée, qui supplièrent le roi de l'y conserver.»

Composition des états. — Il y avait trois sortes de députés : ceux qui siégeaient en vertu de leur propre droit, et leurs mandataires; ceux qui étaient appelés personnellement; et ceux qui étaient élus.

La plupart des évêques, prélats, abbés et chefs ecclésiastiques avaient le droit de siéger dans les états de la province et des sénéchaussées. Plusieurs nobles l'avaient aussi. Le grand intérêt qui les attachait directement à la chose publique légitimait ce droit, qui datait de l'époque où les deux ordres seuls composaient les assemblées nationales.

Lorsque, en 1319, Philippe V assembla les états de Bourgogne, le tiers état fut représenté par les *maires* (*majores*). En 1369, les *consuls* des villes et bourgs furent appelés à l'assemblée des trois états de la sénéchaussée de Carcassonne. Une liste des députés qui assistèrent aux états de Rouergue, en 1389, nomme les seuls *consuls* comme représentant divers pays. — En Bourgogne, les *maires* étaient les députés des villes qui avaient le droit d'en envoyer.—Les procès-verbaux de rédaction des diverses coutumes de la France prouvent que, presque partout, le tiers état des villes et des bourgs était représenté par les *maires*, les *consuls*, les *syndics*, etc.

Le principe d'appeler l'homme en place à l'assemblée, et de supposer l'élection faite de droit en sa faveur, semble indiqué dans une lettre adressée, en 1357, par le sénéchal de Beaucaire, aux consuls, pour la convocation d'une assemblée des communes : «Mandez de tous pays où il y a des consuls, syndics «ou procureurs, un ou deux de ces magistrats, et des «pays où de tels magistrats n'existent point, deux «prud'hommes, au choix des habitants ou au vôtre.»

Passons maintenant aux députés *élus*.

Les ecclésiastiques et les nobles envoyaient aux états des provinces, des sénéchaussées et bailliages,

des délégués qui représentaient l'ordre du clergé et celui de la noblesse.

Les députés des communes étaient élus par le conseil de ville. Lorsque le duc d'Anjou convoqua à Montpellier, en 1378, les communes des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire, il demanda que la ville de Nîmes y envoyât les deux consuls qui avaient assisté à une assemblée précédente. *Le conseil de l'hôtel de ville de Nîmes choisit deux autres députés.*

Quelquefois, le conseil de ville déléguait le choix aux consuls eux-mêmes. En 1356, celui de Nîmes s'en rapporta à eux pour le choix des députés qui devaient se rendre à Toulouse à une assemblée convoquée par le comte d'Armagnac. En 1358, le comte de Poitiers ayant convoqué les états de Languedoc à Alais, le même conseil fut d'avis que les consuls élussent deux prud'hommes pour se rendre à cette assemblée, et les consuls nommèrent la députation. En 1359, il décida qu'un des consuls irait à l'assemblée, convoquée pareillement à Toulouse, et laissa l'élection aux consuls mêmes.

Un procès-verbal de l'assemblée des communes, tenue à Toulouse, en 1356, donne à cet égard des détails précieux. Les communes furent représentées: les unes par leurs consuls, leurs syndics, leurs procureurs; les autres, par des députés choisis par les communes ou par leurs consuls.

Les états de la sénéchaussée choisissaient quelquefois dans leur sein les députés qui devaient la représenter aux états généraux de la province: ainsi, en 1382, les états du Rouergue, assemblés à Rinhac, donnèrent leur procuration à des députés pour se trouver aux états provinciaux du Languedoc, convoqués à Carcassonne.

Dans les procès-verbaux des assemblées des gens des trois états convoqués pour la rédaction des coutumes, on lit souvent les noms de députés élus par les villes à l'effet de les représenter.

Mandats ou pouvoirs donnés aux députés. — Les communes donnaient des pouvoirs ou des mandats à leurs députés. Une ordonnance du roi Jean, relative à un subside accordé, en 1350, par les communes du Languedoc, porte ces mots: *Les procureurs des villes ayant pouvoir.* — Le procès-verbal de l'assemblée tenue à Toulouse, en 1356, prouve que les députés devaient être *munis de pouvoirs* pour délibérer, car plusieurs députés déclarèrent n'avoir pas de pouvoirs suffisants pour accorder l'aide offerte par la majorité. — En 1358, le conseil de ville de Nîmes élut, pour l'assemblée convoquée à Montpellier, deux des consuls, avec *pouvoir* de consentir le subside «comme la plus saine partie des communes le consentiront.» — A l'assemblée des communes du Languedoc, convoquée à Béziers, en 1359, des députés de la sénéchaussée de Beaucaire déclarèrent qu'ils n'avaient de mandat que relativement à la proposition du roi de Danemark, et qu'ils ne pouvaient délibérer sur les autres objets. — Dans une délibération du conseil de la ville de Nîmes, en 1359, on posa entre autres les questions suivantes: *Qui sera député? Quel pouvoir lui donnera-t-on?* — En 1365, le duc d'Anjou demandant à l'assemblée tenue à Nîmes un impot de 15,000 florins, les députés répondirent qu'ils n'avaient point de pouvoirs suffisants pour l'accorder. — Dans l'assemblée des états généraux, en 1429, à Carcassonne, «les gens des communes de la sénéchaussée de Beaucaire comparurent sans être munis de pouvoirs suffisants. Le comte de Foix, qui tenait les états, ordonna que les communes se rassembleraient à Nîmes pour délibérer sur leur adhésion à ce qui avait été décidé à Carcassonne.»

Commissaires du roi. — Le roi nommait toujours un ou plusieurs commissaires pour assister aux assemblées générales des provinces, et aux assemblées particulières des bailliages et sénéchaussées.

Les états généraux de la Langue d'Oc se plaignirent plusieurs fois du trop grand nombre de commissaires envoyés par le roi. — En effet, outre que ces commissaires exerçaient, par leur qualité d'agents royaux, une influence sur l'assemblée, il leur était attribué des émoluments qui étaient à la charge du peuple. — Ainsi, en 1440, l'assemblée des états du Languedoc, tenue à Beziers, vota une somme de 6,000 livres pour les commissaires du roi qui présidaient les états.

Présence du roi et des princes. — Le roi et les princes du sang royal assistaient fréquemment aux états. — Charles VII se trouva aux états tenus à Vienne, en 1435, et à Montpellier, en 1437. Le roi Jean, en 1363, assista aux états tenus à Villeneuve-lez-Avignon. Le duc de Normandie (depuis Charles V), à ceux de 1346, à Toulouse.

Présidence et tenue des états. — C'était un des chefs de l'ordre du clergé qui présidait l'assemblée des états. Les documents historiques des diverses époques parlent de fréquents débats entre des évêques qui prétendaient concurremment à cet honneur. — Les capitouls de Toulouse, par un privilége spécial, avaient le droit de présider les assemblées du tiers état.

Une vieille chronique nîmoise renferme quelques détails sur la manière dont se tenaient les états. Il s'agit de ceux tenus, en 1473, à Montpellier.

«Les estaz touts assemblés en la mayson comune de la dite ville de Montpellier, dont furent présidans le dit mossenhor l'évêque du Puy, qui tenoit le siége principal, *videlicet medium,* et à la mein destre, et au premier lieu, estoet assis mossenhor

« Anthoine du Lor, senhor du Lor, seneschal de « Beaucayre, et de Nismes absent, mossenhor Gauf- « froy de Cabanes, senhor de Charlus, comissaire, « le mestre des eaues et des forets, présent ; et à la « mein senestre senhor Imbert du Vray, général, « mestre Anthoine Bayart, thesaurier général du « roy, notre soveyren senhor, et ung mestre d'ostel « de mossenhor de Foys, les autres preslats, vicaires, « nobles, et autres giens de l'estat comun envoyés « en lur luoc assizes.

« Donc pour venir à l'effeit, fut demandé par les « susdits comissaires, au nom du roy nostre dit « soveyrein senhor, primièrement et dès une part la « summe de CLVII m VII c XLIIII (157,744) liv. « tourn., et, d'autre part III m (3,000) liv. tourn. « pour le forniment des restes donés pour le thesau- « rier des guerres, plus et outre IXxx VII m IX c « LXXV (387,975) liv. tourn. inclus le équivalent. « Les quielles summes, nonobstant toutes répulces, « tielles que estoient possibles de fayre à tout hu- « mein cors, furent *boteas* sus le dit paure pays; « et pour enfins, ha falhu *pilhar patience.* — Mès « de quoy se payeront les sus dites summes ne d'oû « viendront, *a qui resta le poincto.* »

Souvent les ordres se séparaient pour délibérer. Dans les états de Normandie, tenus au Pont-Audemer en 1350, chacun des ordres délibéra à part. — Ils prenaient parfois des résolutions différentes. Dans l'assemblée générale des états du Languedoc, tenue en 1421, les gens du tiers état, par une délibération particulière, accordèrent 200,000 livres.

On lit dans une adresse au roi des députés des trois états du duché de Bourgogne sur l'édit de pacification. — « D'autant que..... les états généraux de tous les pays de votre dicte province de « Bourgogne se sont trouvez assemblez à Dijon, et « que sur cette affaire, selon *leurs anciens privi-* « *léges,* ils ont fait faire plusieurs grandes remon- « trances à votre court. » Dans cette circonstance, chacun des trois états avait établi son cahier de remontrances à part.

Répartition des subsides. — On faisait, dans l'assemblée des états, la répartition de l'impôt entre les sénéchaussées. — En 1481, les états de Languedoc, tenus à Montpellier, ayant accordé à Louis XI une crue de 346,000 livres; on adjoignit deux personnages de chaque sénéchaussée élus par les états, pour assister à la répartition par diocèses.

Ensuite, dans les assemblées de sénéchaussée, se faisait une seconde répartition entre les villes et les bourgs qui composaient la sénéchaussée.

Les députés des communes et sans doute les autres membres de l'assemblée, se faisaient rendre compte de la recette, et de l'emploi des deniers levés en vertu de leurs délibérations. En 1359, le conseil de Nîmes chargea ses députés de vérifier les comptes des dépenses faites des deniers levés pour l'aide, afin de savoir s'il y avait quelque reste dont on pût faire un emploi utile.

Comptes rendus.—Les députés correspondaient avec leurs commettants pour leur exposer leurs desseins et leurs actes. Deux consuls de Nîmes, députés aux états de 1359, écrivaient à leur ville et aux autres consuls, en leur rendant compte des dispositions des états et des affaires qui s'y traitaient. « Sciatis quod domini prelati, barones et no- « biles, ac communitates, sunt in concordia de ga- « bella salis imponenda, nec non et certum gentium « armorum et peditum ex ipsius gabelle emolumento « faciendo et persolvendo : tamen ad aliqua alia in « specie nondum est descensum quare vobis ulterius « scribere non possumus quoad presens de negotio « antedicto. »

Indemnités allouées aux députés. — Enfin, il résulte de documents authentiques, quoique la plupart encore inédits, que les députés aux assemblées générales et provinciales recevaient des villes qu'ils représentaient un traitement destiné à les indemniser en partie, soit des déplacements que le lieu fixé pour les assemblées les forçait de faire, soit du préjudice que pouvait leur causer le sacrifice du temps qu'ils consacraient à veiller aux intérêts du pays. Les quittances mêmes données aux états par les députés existent pour plusieurs provinces, et constatent l'usage constant de ces indemnités.

De pareils titres prouvent aussi que les états particuliers des provinces allouaient des indemnités pécuniaires aux députés ou délégués qu'ils envoyaient aux états généraux.

Il résulte de ce qui précède que les libertés populaires, et les formes qui peuvent les conserver, sont chez nous d'anciennes institutions; cette ancienneté même doit nous les faire respecter et chérir, ainsi que les changements qu'y ont apportés la marche du temps, les leçons de l'expérience et les progrès de la civilisation.

Les assemblées provinciales qui, sous Louis XIV et sous Louis XV, ont été si impuissantes, et qui maintenant n'auraient sans doute pas une plus grande valeur réelle, étaient peut-être préférables aux états généraux, à l'époque où la monarchie française, partagée en plusieurs grands fiefs, manquait de cette unité qu'elle a depuis si lentement et si péniblement conquise. C'étaient de véritables assemblées populaires, connaissant et appréciant les besoins réels du peuple; les états généraux avaient, au contraire, un caractère politique et fédératif qui les rendaient fréquemment plus dangereux qu'utiles : ils appuyaient les desseins, servaient les intérêts, et sou-

tenaient les griefs des grands feudataires, vassaux turbulents de la royauté. —A notre avis, les rois agirent donc souvent avec prudence en convoquant les états provinciaux de préférence aux états généraux.—Mais dès que la destruction de la féodalité, et la réunion de toutes les provinces à la couronne n'eurent laissé en France qu'un roi, seul dépositaire du pouvoir légal, et qu'un même peuple, unique producteur de la richesse nationale, les états généraux devinrent la seule assemblée véritablement utile et puissante, car seuls ils représentèrent la nation.

CHAPITRE XXIV.

ORDRES DE CHEVALERIE. — JOUTES, ETC.

Des ordres de chevalerie. — L'ordre de la Dame blanche à l'écu vert. — Premiers exercices militaires des jeunes nobles. — Manière de vivre d'un chevalier. — Des joûtes et passes d'armes. — La jouste de sainct Ingelbert. — Le pas d'armes de l'arbre de Charlemagne.

Des ordres de chevalerie. — L'ordre de la Dame blanche à l'écu vert.

La chevalerie féodale jeta son dernier éclat pendant la guerre contre les Anglais; elle fut même sur le point, à cette époque de guerres civiles et nationales, de subir une transformation importante. — Instituée dans le principe comme *grade* ou dignité militaire, elle faillit devenir *ordre justicier.* — La plupart des chevaliers ayant, au milieu de la licence des camps et des troubles de la vie aventurière, oublié les lois morales qui leur étaient primitivement imposées à tous, des guerriers d'élite, pour rendre à la chevalerie un lustre que la violence des hommes de guerre lui avait ôté, et pénétrés des saints devoirs de leur profession, cherchèrent à y introduire la réforme, comme autrefois de pieux législateurs soumirent à une règle spéciale et à une habitation commune les cénobites qui avaient embrassé volontairement la vie religieuse, et s'étaient individuellement créé de solitaires retraites. — Les ordres ou confréries militaires qui ont jeté un si grand éclat du temps des croisades, ceux créés en Allemagne, en Espagne et en Portugal, pour combattre les païens et les Maures, avaient un but religieux; les ordres créés par des souverains pour s'attacher, par des serments individuels, des hommes puissants qui, par leurs domaines, n'étaient point leurs vassaux, les ordres de l'Étoile, de l'Hermine, de la Toison-d'Or, avaient un but politique. On vit dans le XIV[e] siècle quelques-uns des plus illustres chevaliers français, à la tête desquels était le maréchal Boucicaut, chercher à former un ordre particulier de chevalerie, sans but religieux et sans but politique, mais institué pour protéger le faible contre le fort, et faire rendre justice à la vertu et à l'innocence.

On lit ce qui suit dans le *Livre des faicts* du maréchal Boucicaut :

« Tandis que l'empereur de Constantinople estoit en France devers le roy Charles VI (en 1399), et que le dict mareschal estoit à sejour, adveint que aulcunes complaintes veindrent devers le roy, comment plusieurs dames et damoiselles, veufves, et autres, estoyent oppressées et travaillées d'aulcuns puissans hommes, qui, par leur force et puissance, les vouloient desheriter de leurs terres, de leurs avoirs et de leurs honneurs, et avoyent les aulcunes desheritées de faict. Ainsi maints grands torts recepvoient, sans que il y eust chevalier, ne escuyer, ne gentilhomme aulcun, ne quelconque personne qui comparust pour leur droict defendre, ne qui soustint ne debatist leurs justes causes et querelles. Si venoient au roy comme à fontaine de justice, supplier que sur ce leur feust pourveu de remede raisonnable et convenable.

« Ces piteuses clameurs et complaintes ouyt le mareschal faire à maintes gentils-femmes par plusieurs fois, si comme il estoit en la présence du roy. Desquelles choses eut moult grand pitié, et de toute sa puissance estoit pour elles, et ramentevoit leurs causes au roy et en son conseil, et les portoit et soustenoit en leur bon droit par moult grande charité, comme celuy qui en toutes choses estoit et est tel que noble homme doibt estre.

« Si va penser en son couraige que moult grand honte estoit à si noble royaume comme celuy de France, où est la fleur de la chevalerie et noblesse du monde, de souffrir que dame ny damoiselle, ne femme d'honneur quelconque eust cause de soy plaindre que on luy feist tort ne grief, et que elles n'eussent entre tant de chevaliers et escuyers nuls champions, ny defendeurs de leurs querelles: par quoy les mauvais et vilains de couraige estoyent plus hardis à leur courir sus pour maints oultraiges leur faire, pource que femmes sont foibles, et elles n'avoient qui les deffendist. — Et avec ce disoit en soy mesme, que moult estoit grand pitié, peché et deshonneur à ceulx qui mal leur faisoient, que femme d'honneur eust achoison (occasion) de soy plaindre d'homme, lequel naturellement et, de droict, les doibt garder et deffendre de tout grief et tort, à son pouvoir, s'il est homme naturel et tel qu'il doibt estre, c'est à sçavoir, raisonnable. — Mais pour ce que chascun ne veult pas user aux femmes de tel droict, que quand estoit de luy, par sa bonne foy, il vouloit mettre cœur, vie et chevance de toute sa puissance, à soustenir leurs justes causes et querelles, contre qui que ce feust qui le voulust debatre, ne qui tort

leur feist, au cas que son aide luy feust requis d'aucune.

« Ainsi devisoit à part soy le bon mareschal; et quand sur ce eut assez pensé, adonc, par sa tres-grande gentillesse, libéralité et franchise de couraige, va mettre sus un moult notable et bel ordre, et tres-honnorable à chevalier, que il fonda et assist sur ceste cause. Et de ceste chose va dire sa pensée et sentence à aulcuns ses plus especiaulx compaignons et amis, lesquels moult l'en priserent, et luy requirent que ils feussent compaignons et freres dudict ordre, qui moult leur sembla estre juste, bel, honnorable et chevaleureux, laquelle chose il leur accepta de bonne volonté. Si feurent treize chevaliers, lesquels, pour signe et demonstrance de l'emprise (entreprise) que ils avoient faicte et jurée, debvoient porter chascun d'eulx, liée autour du bras, une targe (plaque) d'or esmaillée de verd, à tout (avec) une dame blanche dedans. Et des convenances que ils feirent et jurerent à l'entrer en l'ordre, voulut le mareschal, afin que la chose feust plus authentique, que bonne lettre en feust faicte; laquelle feust scellée des sceaulx de tous treize ensemble, et que apres feust publiée en toutes parts du royaume de France, afin que toutes dames et damoiselles en ouyssent parler, et que elles sceussent où se traire si besoing en avoient. »

Cet ordre, qui fut institué pour cinq années seulement, prit le nom de l'*Ordre de la Dame blanche à l'écu vert*. Il eut pour fondateurs :

« Messire Charles d'Albret, messire Boucicaut, mareschal de France, Boucicaut son frère, François d'Aubissecourt, Jean de Ligneres, Chambrillac, Castelbayac, Gaucourt, Chasteaumorant, Betas, Bonnebaut, Colleville, Torsay. »

Nous regrettons de ne trouver dans les chroniques que nous avons sous les yeux aucuns renseignements sur les résultats de l'ordre institué par Boucicaut. Sa courte durée a sans doute empêché qu'il ne produisît tout le bien qu'on était en droit d'en attendre.

Premiers exercices militaires des jeunes nobles.

Le *Livre des faicts du mareschal* renferme des détails sur les exercices par lesquels les jeunes gentilshommes se mettaient en état de supporter le poids des lourdes armures qui leur étaient destinées, et qui assuraient la puissance des chevaliers.

« Boucicaut s'essayoit à saillir sur un coursier tout armé, puis autre fois couroit et alloit longuement à pied, pour s'accoustumer à avoir longue haleine, et souffrir longuement travail. Autre fois ferissoit (frappait) d'une coignée, ou d'un mail, grand piece, et longuement, pour bien se duire au harnois, et endurcir ses bras et ses mains à longuement ferir, et qu'il s'accoustumast à legerement lever ses bras.

« Pour lesquelles choses exercer duisit (accoutuma) tellement son corps, que en son temps n'a esté veu nul autre gentilhomme de pareille appertise (force et adresse); car il faisoit le soubresaut armé de toutes pièces, fors le bacinet, et en dansant, le faisoit armé d'une cotte d'acier... Il sailloit, sans mettre le pied à l'estrier, sur un coursier armé de toutes pièces. — *Item*, à un grant homme monté sur un grant cheval, sailloit de terre à chevauchon (califourchon), sur ses espaules, en prenant ledict homme par la manche à une main, sans aultre avantage... En mettant une main sur l'arçon de la selle d'un grant coursier, et l'aultre empres les oreilles, le prenoit par les crins en pleine terre, et sailloit par entre ses bras de l'autre part du coursier. Si deux parois de plastre feussent à une brasse l'une pres de l'autre, qui fussent de la haulteur d'une tour, à force de bras et de jambes, sans aultre aide, montoit tout au plus hault, sans cheoir au monter ne au devaler... Il montoit au revers d'une grande eschelle dressée contre un mur, tout au plus hault, sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble d'eschelon en eschelon, armé d'une cotte d'acier; et osté la cotte, à une main sans plus montoit plusieurs eschelons. »

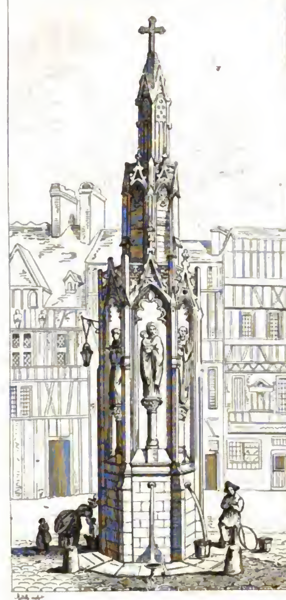
Manière de vivre d'un chevalier.

Nous trouvons encore dans le même livre des détails intéressants sur « la manière de vivre et de employer le temps d'un brave et prud' chevalier » (c'est toujours du maréchal Boucicaut, alors gouverneur de Gênes qu'il s'agit).

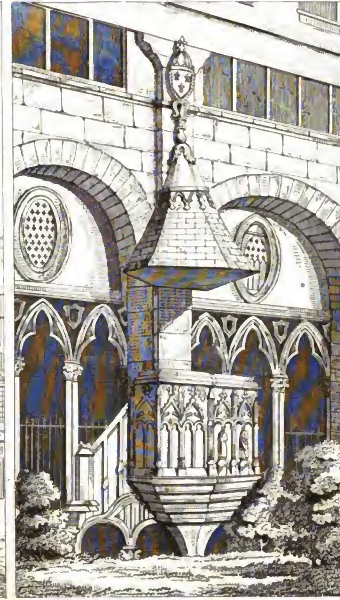
« Il se leve, par chascun jour, coustumierement moult matin et faict-il, affin que il puisse employer la plus grande partie de la matinée au service de Dieu, avant que l'heure vienne que il doibt vacquer aux autres besongnes mondaines qu'il a à faire. — Si se tient en œuvre d'oraison environ trois heures. —Après ce, il va au conseil, qui dure jusques à heure de disner.

« Après son disner, qui est assez brief, et en public (car nulle fois ne mange que d'un mets de viande, ny ne sçait que l'on luy doibt apporter à manger, ne jamais mange saulse d'espice, ne autre, fors verjus et sel, n'y n'est servy en argent, ni en or), il donne audience à toutes manieres de gens qui veulent parler à luy, et luy faire aucune requeste.

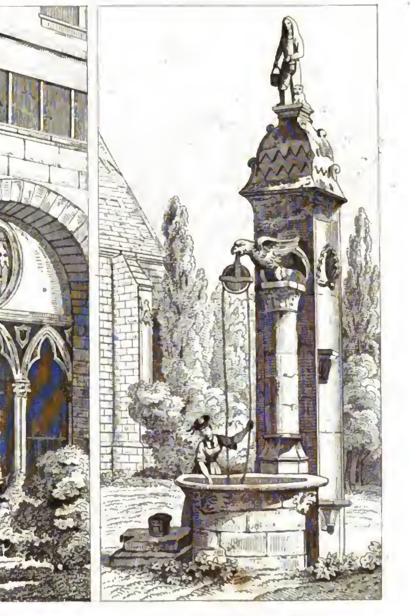
« Si n'y a mie petite presse souvent advient, mais si grande, que toute la sale en est pleine, que d'estrangers, que ceulx qui nouvelles luy apportent,



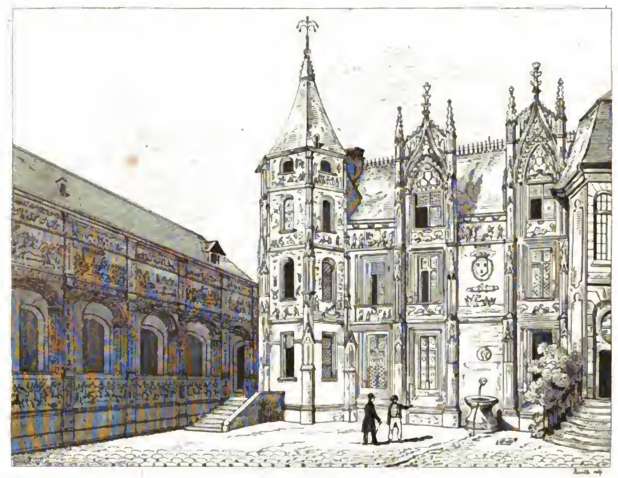
Fontaine de la Croix de Pierre à Rouen



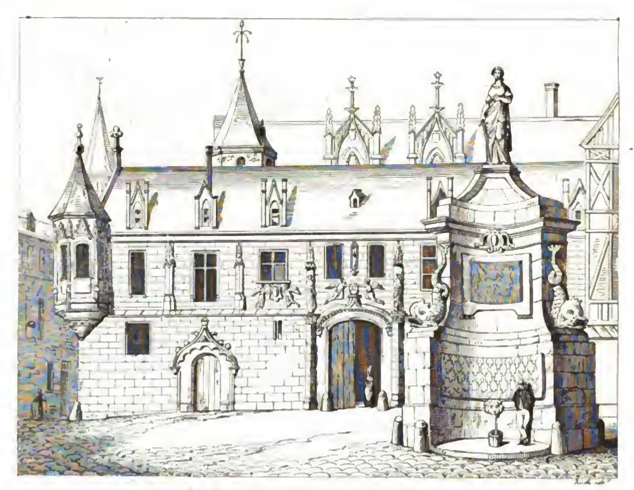
Chaire Gothique en Pierre à Paris



Puits du Chateau-Meillant Berry



Vue de la cour



Vue extérieure et Fontaine de la Pucelle

de divers pays, et d'uns et d'autres. Et à chascun il parle gracieusement, et rend responces si benignes et si raisonnables, que tous s'en tiennent contents selon leurs demandes, et tous expédie l'un après l'autre ; et tost et brief les délivre, sans leur faire longuement en la ville en long séjour despenser le leur.

« Après, il se retire, et adonc faict escrire lettres où il les veut envoyer, et ordonne à ses gens ce qu'il veult qu'il soit faict. Puis va à vespres, s'il n'a autre grande occupation.

« Apres vespres, de rechef il besongne un petit, ou parle à ceulx qui ont à parler à luy, jusques à l'heure qu'il se retire. — Et adonc acheve ce qu'il a à dire de son service, et puis va coucher.

« Aux jours des dimanches et des festes il occupe le temps à aller en pélerinages tout à pied, ou ouïr lire d'aucuns beaux livres de la vie des saincts, ou des histoires des vaillans trespassez, soit Romains ou autres, ou à parler à aucunes gens de dévotion. »

Des joûtes ou passes d'armes. — La jouste de saint Ingelbert.

Ce fut le maréchal de Boucicaut qui, dans le XIVe siècle, ranima le goût de ces *joustes* ou *passes d'armes* si célèbres plus tard dans les cours de France, d'Angleterre et de Bourgogne, et qui servirent de préludes aux *tournois* de François Ier et de Henri II, ainsi qu'aux *carrousels* de Louis XIII et de Louis XIV.

Le *Livre des faicts* cite avec de grands éloges « l'emprise que messire Boucicaut feit lui troisiesme de tenir champ trente jours à la jouste à tous venans, entre Boulogne et Calais, au lieu qu'on dict Sainct Ingelbert. »

« Si fut telle l'emprise que apres que il eut congé du roy, il fit crier en plusieurs royaumes et pays chrestiens, en Angleterre, en Espagne, en Arragon, en Allemagne, en Italie, et ailleurs « que il faisoit « sçavoir à tous princes, chevaliers et escuyers, que « luy, accompaigné de deux chevaliers, l'un appellé « messire Renault de Roye, l'autre, le seigneur de « Sampy, tiendroient la place par l'espace de trente « jours sans partir, si essoine (cause) raisonnable de « la laisser ne leur venoit. » — C'est à sçavoir, depuis le vingtiesme jour de mars jusques au vingtiesme jour d'avril, entre Calais et Boulongne, au lieu que l'on dict *Sainct-Ingelbert*, là seroient les trois chevaliers attendans tous venans, prests et appareillez de livrer la jouste à tous chevaliers et escuyers qui les en requerroient, sans faillir jour, excepté les vendredis.—C'est à sçavoir, un chacun des dicts chevaliers cinq coups de fer de glaive ou de rochet (arme courtoise) à tous ceulx qui seroient ennemis du royaume, qui de l'un ou de l'autre les requerroient, et à un chacun autre, qui fust amy du royaume qui demanderoit la jouste, seroit délivré cinq coups de rochet. — Ce cry feut faict environ trois mois avant le terme de l'entreprise, et le fit ainsi faire Boucicaut, affin que ceulx qui de loing y vouldroient venir eussent assez espace, et que plus grandes nouvelles en feussent, par quoy plus de gens y veinssent.

« Quand le terme commença à approcher, Boucicaut preint congé du roy, et s'en alla luy et ses compaignons en la dicte place, que on dict *Sainct-Ingelbert*... — Là feit tendre en belle plaine son pavillon, qui fut grant bel et riche. Et aussi ses compaignons feirent coste le sien tendre les leurs, chascun à part soy. Devant les trois pavillons un peu loignet avoit un grant orme. A trois branches de cest arbre, avoit pendu à chacune deux escus, l'un de paix, l'autre de guerre. Et est à sçavoir que mesme en ceulx de guerre n'avoit ne fer ne acier, mais tout estoit de bois. Coste les (à côté des) escus, à chacune des dictes trois branches, y avoit dix lances dressées, cinq de paix, et cinq de guerre. Un cor y avoit pendu à l'arbre, et devoit, par le cry qui estoit faict, tout homme qui demandoit la jouste, corner d'iceluy cor, et s'il vouloit jouste de guerre, férir en l'escu de guerre, et s'il vouloit de rochet, férir en l'escu de paix.

« Si y avoit chascun des trois chevaliers faict mettre ses armes au-dessus de ses deux escus, lesquels escus estoient peints à leurs devises différemment, afin que chacun peust congnoistre auquel des trois il demanderoit la jouste.

« Outre cest arbre, avoit messire Boucicaut faict tendre un grant et bel pavillon, pour armer et pour retraire, et refraischir ceulx de dehors.

« Si devoit, après le coup feru en l'escu, saillir dehors, monté sur le destrier, la lance au poing, et tout prest à poindre celuy en la targe duquel on auroit feru, ou tous trois, si trois demandans eussent feru es targes.

« Ainsi feit là son appareil moult grandement et très-honorablement messire Boucicaut, et feit faire provision de très-bons vins, et de tous vivres, largement, et à plain, et de tout ce qu'il convient si plantureusement, comme pour tenir table ronde à tous venans tout le dict temps durant, et tout aux propres despens de Boucicaut.

« Si peut-on sçavoir que ils n'y estoient mie seuls ; car belle compaignée de chevaliers et de gentilshommes y avoit pour les accompaigner, et aussi pour les servir grant foison de mesgnie ; car chascun des trois y estoit allé en grant estat. Si y avoit heraults, trompettes, et menestriers assez, et autres gens de divers estats. Et ainsi, comme pouvez ouyr, fut mis en celle besongne si bonne diligence, que toutes

choses dès avant le temps de trente jours furent si bien et si bel apprestées, que rien n'y conveint quand le dict jour de la dicte emprise feut venu.

« Adonc furent tous armés et prets en leurs pavillons les trois chevaliers, attendans qui viendroit. — Si fut messire Boucicaut, par especial, moult habillé richement. Et pource que il pensoit bien que avant que le jeu faillist y viendroit foison d'estrangers, tant Anglois comme autre gent, à celle fin que chacun veid que il estoit prest et appareillez s'il estoit requis d'aucun delivrer et faire telles armes comme on luy voudroit requerir et demander, prit adonc le mot que oncques puis il ne laissa, lequel est tel : *Ce que vous vouldrez*. Si le fist mettre en toutes ses devises, et là le porta nouvellement.

« Les Anglois, qui voulontiers se peinent en tout temps de desavancer les François, et les surmonter en toutes choses, s'ils peuvent, ouyrent bien et entendirent le cry de la susdicte honnorable emprise. Si dirent, la plus part, et les plus grants d'entre eulx, que le jeu ne se passeroit mie sans eulx. Et n'oublierent pas, dès que ledict premier jour fut venu, à y estre à belle compaignée, mesme des plus grands d'Angleterre, si comme cy après on les pourra ouyr nommer.

« A celuy premier jour, ainsi comme messire Boucicaut estoit attendant tout armé en son pavillon, et aussi ses compaignons ès leurs, à tant est veu venir messire Jean de Holande, frère du roy Richart d'Angleterre, qui à (avec) moult belle compaignée, tout armé sur le destrier, les menestriers cornans devant, s'en veint sur la place. Et en celuy maintien de moult haute manière, présente grande foison de gentils-hommes qui là estoient, alla le champ tout environnant. Et puis quand il eust ce faict, il veint au cor, et corna moult hautement. Et apres on luy lassa son bacinet, qui fort luy fut bouclé : adonc alla ferir en l'escu de guerre de Boucicaut, qu'il avoit bien advisé.

« Après ce coup, ne tarda mie le gentil chevalier Boucicaut, qui plus droict que ung jonc sur le bon destrier, la lance au poing, et l'escu au col, les menestriers devant, et bien accompaigné des siens, vous sort de son pavillon, et se va mettre en rang. Et là bien peu s'arreste, puis baisse sa lance, et met en l'arrest, et poind vers son adversaire qui moult estoit vaillant chevalier, lequel aussi repoind vers luy. — Si ne faillirent mie à se rencontrer : ains si très-grands coups s'entredonnèrent ès targes, que à tous deux les eschines conveint ployer, et les lances volèrent en pièces. Là y eut assez qui leurs noms haultement escrierent : si prirent leur tour, et nouvelles lances leur furent baillées, et derechef coururent l'un contre l'autre, et semblablement se entreferirent. Et ainsi partirent leur cinquiesme coup, assir tous de fer de glaive, si vaillamment tous deux que nul n'y doibt avoir reproche. Bien est à sçavoir que au quatriesme coup, après que les lances furent volées en pièces, pour la grande ardeur des bons destriers qui fort couroient, s'entreheurterent les deux chevaliers si grant coup l'un contre l'autre, que le cheval de l'Anglois s'accula à terre, et feust cheu sans faille si à force de gens il n'eust esté soustenu, et celuy de Boucicaut chancela, mais ne cheut mie.

« Après ceste jouste, et le nombre des coups achevez, se retirerent les deux chevaliers ès pavillons ; mais ne fut mie là laissé à sejour moult longuement Boucicaut, car d'autres y eut moult vaillants chevaliers anglois, qui semblablement comme le premier luy requirent la jouste de fer de glaive, dont en celuy jour en delivra encore deux autres, et parfist ses quinze coups assis, si bien et si vaillamment, que de tous il se departit à son tres-grand honneur.

« Tandis que Boucicaut joustoit, comme dict est, ne cuide nul que ses autres compaignons fussent oiseux ; ains trouverent assez qui les hasterent de jouster, et tout de fer de glaive. — Si le firent si bel et si bien tous deux que l'honneur en fut de leur partie.

« Si ne sçay à quoi je esloigneroye ma matière pour deviser l'assiette de tous les coups d'un chacun, laquelle chose pourroit tourner aux oyants à ennuy ; mais pour tout dire en brief, je vous dis que les principaulx qui jousterent à Boucicaut les trente jours durant, furent, premierement, celuy dont nous avons parlé, et puis le comte d'Arli (de Derby) qui ores se dict Henry, roi d'Angleterre (lequel jousta avec dix coups de fer de glaive ; car quand il eut jousté les cinq coups, selon le cry, le duc de Lancastre son père luy escrivit que il luy envoyoit son fils pour apprendre de luy ; car il le sçavait un tres-vaillant chevalier, et que il le prioit que dix coups voulust jouster à luy). Le comte Mareschal, le seigneur de Beaumont, messire Thomas de Perci, le seigneur de Clifort, le sire de Courtenay, et tant de chevaliers et d'escuyers dudict roy d'Angleterre, que ils furent jusques au nombre de six vingts, et d'autre pays, comme Espaignols, Alemans, et autres, plus de quarante, et tous jousterent de fer de glaive. Et à tous Boucicaut et ses compaignons parfeirent le nombre des coups, excepté à aulcuns qui ne les peurent achever, parce que ils furent blécés.

« Car là furent plusieurs des Anglois portez par terre, maistres et chevaulx, de coups de lances, et navrez durement. Et mesmement le susdit messire Jean de Holande fut si blessé par Boucicaut, que à peu ne feust mort, et aussi des autres estrangers. Mais le vaillant gentil chevalier Boucicaut et ses barons et esprouvez compaignons, Dieu mercy, n'eusent mal ne blessure. Et ainsi continua le bon che-

valeureux sa noble emprise par chacun jour, jusques au terme de trente jours accomplis. »

Le pas d'armes de l'arbre de Charlemagne.

Olivier de La Marche, chambellan de Charles le Téméraire, cite avec complaisance plusieurs joûtes du XIVe siècle, auxquelles, comme à Saint-Ingelbert, les plus grands seigneurs du temps s'honorèrent de prendre part. — Les premières où il assista eurent lieu à Dijon, en 1452.

« En celuy temps se maria un escuyer de Bourgogne, nommé Jehan de Salins, à la bastarde du duc de Bavière, une très-belle damoiselle, de l'hostel de la duchesse de Bourgongne : et là furent faictes les premières joustes, que je vey oncques ; et furent les joustes en harnois de jouste, en selle de guerre, et à la foule, sans toille.

« Là jousta monsieur Jehan, héritier de Clèves, le comte Louis de Nevers, le nouveau marié, le seigneur de Waurin, Guillaume Rollin, Antoine de Sainct-Simon, et plusieurs autres, et fut la jouste bien joustée ; et certes les pompes et pareures de lors n'estoyent pas telles, que celles de présent : car les princes joustoyent en pareures de drap de laine, de bougran, et de toille, garnis et ajolivés d'or, clinquant, ou de peinture seulement : et si n'en laissoyent point à rompre grosses lances, et d'endurer la rudesse de la jouste et des armes...

« Le bruit et le prix de la feste tant dedans comme dehors furent donnés au seigneur de Waurin, et à un jeune escuyer du Hainaut, de l'hostel du duc de Bourgogne, mignon (menin) de l'heritier de Cleves, et nommé Jacques de Lalain. » — Jacques de Lalain devint, par la suite, un des principaux capitaines et conseillers de Charles le Téméraire.

Le plus célèbre de tous les pas d'armes tenus à tous venans, dans les États de Bourgogne, fut celui de l'*arbre de Charlemagne,* près de Dijon, *crié et publié par tous les royaumes et seigneuries des chrestiens, afin de ramentevoir la chevalerie,* et dont les préparatifs durèrent plus d'une année. — Nous nous bornerons à citer, d'après Olivier de La Marche, les détails de ces préparatifs, qui donneront une idée des énormes dépenses auxquelles donnaient lieu ces fêtes militaires.

Le sire de Charny était *chef et fournisseur de la dépense du pas,* qui fut tenu par treize gentilshommes de la maison du duc de Bourgogne.

« Le signeur de Charny fut, pres du temps et espace d'un an, accompaigné des signeurs et nobles hommes escrits et nommés cy-apres ; et, en fournissant leurs armes, portoyent tous, pour emprise, chacun une garde d'argent, à la manière de la garde d'un harnois de jambe, et la portoyent au genoil senestre les chevaliers, estant icelle dorée, et semée de larmes d'argent ; et les escuyers la portoyent d'argent, semée de larmes dorées : et devez sçavoir que c'estoit belle chose de rencontrer tels treze personnaiges ensemble, et d'une pareure.

« Et firent leurs essais et preparatoires en l'abaïe de Sainct-Benigne de Digeon : et, en suyvant leurs chapitres, le signeur de Charny fit clorre, à maniere d'un bas palis, l'arbre Charlemaigne, qui sied à une lieue de Digeon, tirant à Nuis, en une place appelée *la Charme de Marcenay :* et contre ledict arbre avoit un drap de haute lice, des plaines armes dudict seigneur (qui sont escartelées de Bauffremont et de Vergy), et au milieu un petit escusson de Charny ; et à l'entour du dict tapis furent attachés les deux escus, semés de larmes, c'est à sçavoir, au dextre costé, l'escu violet, semé de larmes noires, pour les armes à pié, et au senestre, l'escu noir, semé de larmes d'or, pour les armes de cheval ; et, pour garder iceux, estoyent roys d'armes et heraux, vestus et parés des cottes d'armes dudict signeur.

« Tenant à l'arbre Charlemaigne, ainsi qu'au pié, à une fontaine, grande et belle, laquelle le dict de Charny fit reedifier de pierre de taille, et d'un haut capital de pierre, au dessus duquel avoit images de Dieu, de Nostre-Dame, et de madame saincte Anne ; et du long du dict capital furent elevés, en pierre, les treize blasons des armes du dict signeur de Charny, et de ses compaignons, gardants et tenants le pas d'icelle emprise.

« Un peu plus avant, sur le grand chemin, et d'iceluy costé retournant devers la ville de Digeon, fut faicte une haute croix de pierre, où fut l'image du crucifix, et devant l'image, ainsi qu'à ses piés, estoit à genoux, et élevée, la presentation du dict signeur, la cotte d'armes au doz, le bacinet en la teste, et armé, comme pour combatre en lices.

« Plus avant furent les lices drecées, pour faire les armes ; et au milieu des deux lices avoit une haute maison de bois, forte, charpentée, et couverte ; et regardait icelle maison sur chacune des deux lices, dont, du costé du grand chemin, fut la lice pour combatre à pié, grande et spacieuse, et de l'autre part fut celle qui estoit pour faire les armes à cheval, plus grande beaucoup, comme il appartenoit ; et au milieu d'icelle lice fut la toile mise, pour la conduite des chevaux, et pour servir à la course des hommes d'armes, comme il est de coustume en tel cas.

« Celle lice fut de bonne hauteur et grandeur ; et aux deux bouts de la dicte lice furent faictes deux marches, qui se montoyent à degrés, faits de si bonne grandeur, que l'on pouvoit aider à l'homme d'armes, tout à cheval, pour l'armer, aiser ou des-

armer, selon le cas; et hors de la dicte lice, du costé de Digeon, aux jours qu'il besoing faisoit, avoit une grande tente, haute et spacieuse, tendue, pour aider et soulager le venant de dehors, si mestier en avoit.

« Le dict de Charny feit son appareil pour tenir l'estat et l'assemblée de ceux qui aveeques luy devoyent garder le pas dessus dict; et prépara son estat en trois chasteaux, seans pres d'iceluy lieu, dont celuy duquel luy et ses compaignons issoyent, armés et preparés pour faire armes, ou pour combatre, fut une moult gente place, mieux edifiée que forte; qui se nomme Parigny, et sied à un petit trait d'arc de l'arbre Charlemaigne, de l'autre part du grant chemin, tirant contre Rouvre. L'autre fut un chastel, appartenant à l'abaïe de Sainct-Benigne de Digeon, nommé Marcenay, et sied du costé du dict arbre, tirant à la montaigne, environ trois traits d'arc: et ce lieu fut ordonné pour festoyer toutes gens, à toutes heures, et sans detourber ou empescher les affaires, consaux, essais, ou pourveances, des gardants le pas. Le troisieme chastel fut une place, nommée Couchy, appartenante au dict seigneur de Charny, laquelle sied au pié de la montaigne, tirant à Geury en Digeonnois, et y peut avoir une lieue du dict arbre; et celle place servit à festoyer ceux qui avoyent fait armes au dict pas, apres chacune fois qu'ils avoient leurs armes achevées. Ces trois places sont à une lieue l'une de l'autre, qui estoit moult bien seant au mistere; et certifie que, tout le pas durant, chacune des trois places fut tapissée, et garnie de meubles et de vaisselle, tant de buffet comme de cuisine; et à chacune avoit maistres-d'hostels, serviteurs, et pourveances de vivres, et vins, et maniere de faire si honnorable, que toutes gens de bien y estoyent recueillis et servis si grandement, que mieux on ne le sçavoit faire : et tint le seigneur de Charny, bien deux mois entiers, court ouverte, en toutes les places dessus dictes, à si grande et plantereuse despense, que de mon temps, pour si grand terme, sans maison de prince, je n'ay point veu le pareil. »

Le pas d'armes commencé en présence des ducs de Bourgogne et de Savoie, et du comte de Genève, le 11 juillet 1443, dura un mois entier. Les champions de la Bourgogne eurent à combattre successivement des chevaliers allemands, espagnols, gascons, italiens, etc. — Plusieurs des combattants furent grièvement blessés, mais aucun d'eux ne fut tué.

Quelle que soit l'opinion qu'inspire de nos jours l'imitation impuissante de ces fêtes, que nos ancêtres appelaient d'*honnestes passetemps*, on doit convenir qu'ils remplissaient bien les moments *oiseux*, dans un temps de guerres civiles et étrangères, où le bourgeois et le chevalier devaient être toujours prêts, l'un à garder la cité, l'autre à défendre le royaume.

MONARCHIE FRANÇAISE.

RÉGIME DES ÉTATS.

RACE CAPÉTIENNE. — BRANCHE DES VALOIS.

LIVRE DEUXIÈME.

RÉUNION DE LA BOURGOGNE ET DE LA BRETAGNE AU DOMAINE ROYAL. — GUERRES D'ITALIE.

(DE LOUIS XI A HENRI II. — 1461 A 1547.)

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS XI. — COMMENCEMENT DE SON RÈGNE.

Louis XI, roi. — Sa rentrée en France. — Son sacre à Reims. — Son entrée à Paris. — Magnificence du duc de Bourgogne. — Changement de ministère. — Abolition de la *Pragmatique sanction*. — Faveurs accordées au comte de Charolais. — Réponse hardie du sire de Chimay. — Voyage du roi dans le midi. — Arbitrage entre les rois d'Arragon et de Castille. — Entrevue à Urtubie. — Secours donné à Marguerite d'Anjou. — Rachat des villes de la Somme. — Manières du roi Louis.

(De l'an 1461 à l'an 1464.)

Louis XI, roi. — Sa rentrée en France. — Son sacre à Reims — Son entrée à Paris (1461).

Trois jours après la mort de Charles VII, le dauphin en reçut la nouvelle au château de Genappe-sur-la-Dyle, près de Nivelle. Il la fit aussitôt savoir au duc de Bourgogne, et lui donna rendez-vous à Avesnes. Il ne porta le deuil qu'une matinée, et prit le soir même un habit incarnat [1]. Le duc de Bourgogne, craignant que les ennemis de Louis XI ne s'opposassent à son entrée en France, convoqua la noblesse de ses États; mais Louis, plus soupçonneux que reconnaissant, ne voulut pas laisser entrer en France un si grand nombre d'étrangers, et pria le duc de ne garder que les principaux officiers de sa maison.

Le nouveau roi ne trouva point d'obstacle; le chancelier et la plupart des magistrats arrivèrent à Avesnes; un grand nombre de seigneurs et de chevaliers accoururent de toute part auprès du roi, et le conduisirent à Reims.

Les pairs ecclésiastiques se trouvèrent tous à la cérémonie du sacre (18 août), à l'exception de l'évêque de Noyon, dont les fonctions furent remplies par l'évêque de Paris. Les pairs laïques furent le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon pour le duc de Guyenne, le comte d'Angoulême pour le duc de Normandie. Les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse, furent représentés par les comtes de Nevers, d'Eu et de Vendôme. Antoine de Croy fit les fonctions de grand maître; le comte de Comminges, celles de connétable; et Joachim Rouault, celles de grand écuyer.

Au milieu de la cérémonie, le duc de Bourgogne, prince vénérable par son âge, et plus respectable encore par ses grandes qualités que par son rang, se jeta aux pieds du roi, et le pria de pardonner à tous ceux qui l'avaient offensé. Le roi le lui promit, mais il en excepta sept, qu'il ne nomma point.

Philippe le Bon, après avoir fait hommage à Louis pour les terres qu'il tenait de la couronne, l'accompagna à Paris. — Le roi se rendit d'abord à Saint-Denis, où il fit faire un service pour son père. « L'évêque de Terni, nonce du pape, qui était avec lui, eut la témérité (dit Duclos) d'y faire je ne sais quelle cérémonie d'absolution pour le feu roi, qu'il prétendait avoir encouru l'excommunication par l'établissement de la *Pragmatique*. Il ne paraît pas que cette action ait été relevée. Louis XI croyait avoir alors assez d'affaires pour ne pas faire attention à une cérémonie frivole. D'ailleurs, il s'intéressait peu à la mémoire de son père; et, quoique l'entreprise du nonce fût injurieuse à la royauté, elle s'accordait assez avec le dessein que Louis avait déjà conçu, et qu'il exécuta bientôt [1]. »

[1] « C'est à tort, dit Duclos, en rapportant cette circonstance, que plusieurs historiens ont prétendu en tirer une preuve du mauvais naturel de Louis XI. Quelque joie secrète qu'il eût pu ressentir de la mort de son père, il était trop dissimulé pour tomber dans une pareille indécence, si c'en eût été une. Les auteurs n'ont pas fait attention que Charles VII en avait usé ainsi, et que c'était l'usage de nos rois. L'auteur d'un journal manuscrit dit expressément : « Sitost comme le roi est mort, « son fils plus prochain se vest de pourpre. » Il y a grande apparence que nos rois ne portaient de véritable deuil que pendant la cérémonie où ils rendaient les derniers devoirs à leur prédécesseur, et que prenant aussitôt après la pourpre, ou une couleur approchante, ils ont insensiblement adopté pour leur deuil le violet, qui est une espèce de pourpre. »

[1] Louis XI, par une lettre adressée, le 27 novembre 1461, au pape Pie II, promit d'abolir la *Pragmatique sanction*

Le nouveau roi fit son entrée à Paris le 31 août. Tous les grands du royaume y parurent avec magnificence; son cortége était fermé par un corps de plus de douze cents gentilhommes, tant Français que sujets du duc de Bourgogne. « Au-devant de laquelle entrée, dit la *Chronique* de Jean de Troyes, yssirent hors de la ville tous les estats d'icelle, et par belle ordre, pour illec trouver le roy et luy faire la reverence, et bien viengnant : en laquelle assemblée estoit l'evesque de Paris, nommé Chartier, l'Université, la Court de parlement, prevost de Paris, chambre des comptes, et tous officiers, le prevost des marchands et eschevins, tous vestus de robes damas fourrées de belles martres.

« Et lesquels prevost des marchands et eschevins vindrent aux champs rencontrer et faire la reverence au roy, et proposa devant luy, pour ladite ville, ledit prevost des marchands, nommé maistre Henri de Livres, qui lui bailla et présenta les clefs de la porte Sainct-Denys, par où il fit sa dicte entrée. Et ce fait, chacun se tira à part; et au mesme lieu le roy fist ce jour grant nombre de chevaliers.

« Et en venant le roy par ladicte porte Sainct-Denys, il trouva près de l'église de Sainct-Ladre un hérault monté à cheval revestu des armes de ladicte ville, qui estoit nommé *Loyal Cueur,* qui, de par ladicte ville, luy présenta cinq dames richement aournées, lesquelles estoient montées sur cinq chevaulx de prix, et estoit chascun cheval couvert et habillé de riches couvertures toutes aux armes d'icelle ville : lesquelles dames, et chacune par ordre, avoient tous personnages tout compillez à la signification de cinq lettres faisant *Paris,* qui toutes parlèrent au roy, ainsi que ordonné leur estoit.

« Et en icelle entrée faisant, le roy estoit moult noblement accompaigné de tous les grans princes et nobles seigneurs de son royaume, comme de messeigneurs les ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Bourbon, et de Clèves, le comte de Charrolois, fils unique dudit duc de Bourgogne, des comtes d'Angoulesme, de Sainct-Pol et de Dunois, et aultres plusieurs comtes, barons, chevaliers, capitaines, et autres gentilhommes de grant façon, qui, pour honeur luy faire en ladicte entrée, avoient de moult belles et riches housseures dont leurs chevaulx estoient tous couverts de diverses sortes et façons, et estoient les unes d'icelles de fin drap d'or, fourrées de martres sebelines, les aultres de veloux fourrées de pennes d'ermines, de drap de damas, d'orfévrerie, et chargées de grosses campanes d'argent blanches et dorées, qui avoient cousté moult grant finance, et si y avoit sur lesdits chevaulx et couvertures de beaux jeunes enfants paiges, et bien richement vestus. Et sur leurs espaulles avoient de belles escharpes branlans sur les croupes desdits chevaulx, qui faisoient moult bel et plaisant veoir.

« Et à l'entrée que fist le roy en ladite ville de Paris par ladicte porte Sainct-Denys, il trouva une moult belle nef en figure d'argent, portée par hault contre la maçonnerie de ladicte porte, dessus le pont-levis d'icelle, en signifiance des armes de ladicte ville, dedans laquelle nef estoient les trois estats, et aux chasteaulx de devant et derrière d'icelle nef estoient *justice* et *equité,* qui avoient personnaiges pour ce à eulx ordonnez, et à la hune du mast de ladicte nef, qui estoit en façon d'un lys, yssoit ung roy habillé en habit royal, que deux anges conduisoient.

« Et ung peu avant dedans ladicte ville estoient à la fontaine du Ponceau hommes et femmes sauvaiges, qui se combattoient, et faisoient plusieurs contenances; et si y avoit encore trois bien belles filles faisans personnaiges de seraines toutes nuës... et disoient de petits motets et bergerettes. Et près d'eulx jouoient plusieurs bas instruments qui rendoient de grandes melodies. Et pour bien raffreschir les entrans en ladicte ville, y avoit divers conduits en ladicte fontaine gettans laict, vin, et ypocras, dont chacun buvoit qui vouloit. Et ung peu au dessoubs dudit Ponceau, à l'endroit de la Trinité, y avoit une *passion* par personnaiges, et sans parler, Dieu estendu en la croix, et les deux larrons à dextre et à senestre. Et plus avant, à la porte aux Peintres, avoit aultres personnaiges, moult richement habillez. Et à la fontaine Sainct-Innocent y avoit aussi personnaiges de chasseurs qui accueillirent une bische illec estant, qui faisoient moult grant bruit de chiens et de trompes de chasses. Et à la Boucherie de Paris y avoit eschaffaulx figurez à la bastille de Dieppe. Et quant le roy passa, il se livra illec merveilleux assault de gens du roy à l'encontre des Anglois estant dedans ladicte Bastille, qui furent prins et gaignez, et eurent tous les gorges couppées. Et contre la porte de Chastelet y avoit de moult beaux personnaiges.

« Et oultre ledict Chastelet, sur le pont aux Changes, estoit tout tendu par dessus, et à l'heure que le roy passa on laissa voler parmy ledict pont plus de deux cents douzaines d'oyseaulx de diverses sortes et façons, que les oyselleurs de Paris laissèrent aller, comme ils sont tenus de ce faire, pour ce qu'ils ont sur ledict pont, lieu et place à jour de feste pour vendre lesdits oyseaulx. Et par tous les lieux en ladicte ville par où le roy passa celle journée, estoit tout tendu au long des rues bien notablement; et ainsi s'en ala faire son oraison en l'église Nostre-Dame de Paris, et puis s'en retourna souper en son palais royal à Paris, en la grand

salle d'iceluy, lequel souper fut moult bel et plantureux, et coucha celle nuit audit palais. »

Magnificence du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne déploya une magnificence qui frappa d'autant plus les Parisiens, qu'elle contrastait davantage avec les façons simples et même mesquines du nouveau roi, et avec ses habillements sans éclat.

« Le duc Philippe, dit M. de Barante, tenait en son hôtel d'Artois un état qui émerveillait tout le monde. Quand il allait visiter les églises, sa suite n'était jamais de moins que quatre-vingts ou cent chevaliers, parmi lesquels étaient des princes, des ducs, des grands seigneurs. Ses archers étaient richement équipés. Pour lui, il mettait chaque jour quelques joyaux différents : tantôt une ceinture de diamans, tantôt un rosaire de pierres précieuses ; d'autres fois, un bonnet ou une aumusse qui en étaient tout brodés. Le peuple de Paris, qui avait vu bien des princes, et qui ne se dérangeait pas toujours pour les voir passer, courait dans les rues pour regarder le duc de Bourgogne chaque fois qu'il passait.

« Son hôtel n'était pas une moindre curiosité; on y venait de toutes parts pour en admirer les magnificences; il avait fait venir les plus belles tapisseries d'Arras, rehaussées de soie, d'argent et d'or. On admirait surtout celle qui représentait l'histoire de Gédéon: il l'avait fait faire en l'honneur de la Toison-d'Or; car il disait parfois que c'était de Gédéon qu'il avait pris l'idée de son ordre, et non de Jason, qui n'avait point gardé sa foi.

« Son buffet était une merveille; les gradins en étaient couverts de la plus riche vaisselle d'or et d'argent qu'il y eût au monde; à chaque coin était une corne de licorne: on n'en connaissait qu'une en France, qu'un roi avait donnée au trésor de Saint-Denis, encore était-elle fort petite.

« Il avait fait dresser dans son jardin un pavillon qui était en velours doublé de soie, brodé partout de feuilles et d'étincelles d'or, avec les armoiries de toutes ses seigneuries. Il y donna de grands festins, aux princes, aux princesses, aux seigneurs et aux dames; il y invita même parfois les plus notables bourgeoises de la ville.

« En une telle occasion, on n'avait garde d'oublier les joûtes; il y en eut de fort belles à l'hôtel des Tournelles. Le duc de Bourgogne y vint, ayant en croupe sa nièce, la duchesse d'Orléans, et devant lui, sur le cou de son cheval, une jeune fille de quinze ans, la plus belle de Paris, disait-on, que la duchesse avait prise avec elle pour sa beauté. Ce jour là il y avait encore plus de foule pour le regarder passer, tant on trouvait curieux de voir un si grand prince se montrer aussi aimable compagnon. »

Changement de ministère. — Abolition de la *Pragmatique sanction* (1462).

« Louis XI, dit Bossuet, entra dans la conduite des affaires avec un esprit de vengeance contre les serviteurs du roi son père, et de mépris pour tout ce qui s'était fait sous son règne. Il établit un nouveau conseil, et il éloigna les anciens ministres, qui savaient le secret et la suite des affaires, par les services desquels Charles avait recouvré et affermi son royaume. Il délivra le duc d'Alençon, qui avait si honteusement trahi l'Etat, sans songer qu'un esprit si pernicieux ne pouvait lui causer que des brouilleries; il fit grâce aussi au comte d'Armagnac.

« Le peu de cas que Louis faisait de tout ce qui avait été réglé sous le règne précédent fut cause qu'il consentit à casser la *Pragmatique sanction,* que les gens de bien du royaume regardaient comme le fondement de la discipline de l'Église gallicane. Le pape Pie II fit de grandes instances auprès du roi pour cette affaire, et se servit du ministère de Jean Géfroy, évêque d'Arras, homme artificieux et intrigant, qui, par le succès qu'il eut dans cette entreprise, se fit cardinal et le plus bénéficier du royaume. Le roi, plus curieux de faire tout ce qu'il voudrait dans son royaume, que d'en conserver les anciennes lois, fut bien aise, en cette occasion, de ménager la cour de Rome, et de disposer, par ce moyen, des bénéfices de son royaume, que le pape donnait à sa recommandation. Cependant la *Pragmatique* ne fut pas entièrement abolie, parce que le pape avait différé l'exécution de ce qu'il avait promis, qui était de tenir un légat en France, pour y donner les bénéfices, sans qu'il fût besoin de porter de l'argent à Rome pour l'expédition. Le roi, aussi, de son côté, ne fit point passer au parlement la déclaration qu'il donna: ainsi la *Pragmatique* subsistait encore en quelque façon; mais à Rome on la tint pour abolie, et en France elle perdit beaucoup de sa force. »

Faveurs accordées au comte de Charolais. — Réponse hardie du sire de Chimay.

Louis, en éloignant ceux qui lui avaient déplu du vivant de Charles VII, témoigna aussi qu'il se souvenait de ses amis. Il donna une pension au comte de Charolais, et le fit gouverneur de Normandie, où il ordonna qu'il fût reçu comme il l'aurait été lui-même; mais pendant qu'il traitait si bien le comte, il fut sur le point de se brouiller avec le duc son père. Il avait résolu de défendre aux Bourguignons de donner du secours à Édouard, parce qu'il

soutenait Henri VI, qui avait épousé Marguerite d'Anjou, sa parente; il voulait aussi établir la gabelle en Bourgogne. Le duc, averti de ces desseins, lui envoya Jean de Croy, sire de Chimay.

Le roi fut longtemps sans vouloir donner audience à cet envoyé; mais enfin le sire de Chimay le rencontra dans un passage, et lui fit les remontrances de son maître.

Le roi lui demanda si le duc était d'une autre espèce que les autres princes, pour ne pas lui obéir. Chimay reprenant la parole: «Oui, sire, pour vous, «lui dit-il, car il vous a soutenu contre le roi, votre «père, ce que pas un autre n'a fait, ni n'eût osé «faire.» Le roi, mécontent, se retira sans répondre. Le comte de Dunois, surpris de la témérité du sire de Chimay, lui dit: «Comment avez vous osé parler «ainsi au roi? — Quand j'aurais été à cinquante «lieues d'ici, répliqua le seigneur bourguignon, si «j'avais cru que le roi eût seulement la pensée de «m'adresser de telles paroles, je serais revenu exprès pour lui parler comme je l'ai fait.»

Cet événement n'amena toutefois aucune brouillerie ouverte entre les deux princes.

Voyage du roi dans le midi. — Arbitrage entre les rois d'Arragon et de Castille. — Entrevue à Urtubie (1462-1464).

Le roi, après avoir passé quelque temps à Tours en compagnie du comte de Charolais, et après avoir reçu l'hommage de François II, duc de Bretagne, qui fit alors un traité secret avec l'héritier du duché de Bourgogne, s'était rendu dans le midi. Il y accorda à Gaston IV, comte de Foix, son appui pour monter sur le trône de Navarre, et dans une entrevue (en 1462), à Salvatierra, avec Jean II, roi d'Arragon, il offrit à ce prince sa médiation pour le réconcilier avec Henri IV, roi de Castille: ce fut en échange d'un secours de sept cents lances françaises que Jean d'Arragon s'obligea à payer au roi de France une somme de deux cent mille écus, et lui remit en gage les comtés de Cerdagne et de Roussillon.

Pris pour arbitre par les deux rois d'Arragon et de Castille, Louis XI eut, le 24 mai 1464, une entrevue, sur les bords de la Bidassoa, avec Henri, roi de Castille. Il y donna raison au roi d'Arragon. «Cette conférence, dit Bossuet, ne fit que donner naissance à la haine et à la jalousie des deux nations française et espagnole, si étroitement unies jusqu'à ce temps. La pompe et la magnificence des Castillans excita la jalousie des Français, et la simplicité de ceux-ci n'inspira que du mépris aux Castillans. Car Louis, qui, selon Commines, *se mettait si mal, que pis ne pouvait*, et qui ne sentait pas assez combien l'état extérieur, dans les jours de cérémonie, rehausse la grandeur des princes aux yeux de la multitude, semblait encore avoir affecté ce jour-là plus de simplicité qu'à son ordinaire. — Le roi de Castille passa la rivière de Bidassoa, et vint trouver le roi Louis au château d'Urtubie, sur les terres de France. Les Castillans, qui avaient étalé ce jour-là toute leur magnificence, ne purent s'empêcher de témoigner leur surprise de trouver Louis et toute sa cour dans une simplicité qui les révolta. Car le roi était vêtu d'un méchant habit court, ce qui était indécent alors, et avait un chapeau qui n'était remarquable que par une Notre-Dame de plomb qui y était attachée. Mais si Henri et ses courtisans furent choqués du peu de splendeur qui accompagnait le roi de France, celui-ci ne le fut pas moins de la mine basse et du peu de génie de Henri, dont il s'aperçut bientôt, dans le peu de temps qu'ils conversèrent ensemble. Ainsi les deux rois se séparèrent l'un de l'autre avec un égal mécontentement.»

Secours donné à Marguerite d'Anjou (1463).

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, vint en France, en 1463, pour demander au roi Louis d'envoyer des secours à Henri VI, son mari, qui, vaincu et fait prisonnier par Édouard, s'était échappé de sa prison et réfugié en Écosse. Louis donna à cette princesse deux mille hommes d'armes, commandés par Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, et un des favoris de Charles VII. Le sire de la Varenne fit d'abord d'assez grands progrès en Angleterre, mais des renforts qui devaient venir d'Écosse ayant manqué, la reine fut obligée de se sauver, avec Édouard, son fils: «ils s'égarèrent dans une grande forêt, et furent pris par des voleurs, qui pillèrent tout ce qu'ils avaient. Ces voleurs étaient même sur le point de les tuer, quand une querelle survint entre eux pour le partage du butin: cela donna lieu à la reine de s'échapper de leurs mains, et de se cacher dans le fond de la forêt, où, ne sachant comment emmener son fils, elle dit fort résolument à un voleur qu'elle trouva à l'écart: «Tiens, porte et sauve le «fils de ton roi.» Ce qu'il fit sans difficulté. — Ensuite elle aborda dans les terres du duc de Bourgogne, qui la reçut avec respect, lui donna deux mille écus, et la fit conduire auprès du roi René, son père. Pour Henri VI, l'impatience l'ayant fait sortir d'un château où il s'était caché, il fut repris et de nouveau renfermé dans la Tour de Londres.»

Rachat des villes de la Somme (1463).

Le caractère de Louis permettait à ce roi d'apprécier la hardiesse du dévouement. Au lieu de se fâcher contre le sire de Chimay, il chercha à l'attacher à ses intérêts par des présents qu'il lui distribua, ainsi qu'à sa famille. Il nomma Antoine de Croy

grand maître de France, et lui donna le comté de Guines, la baronie d'Ardres, et les chatellenies de Saint-Omer, déclarant en même temps qu'il prenait envers et contre tous la protection de la maison de Croy. Il réveilla ainsi la jalousie du comte de Charolais contre cette maison, dont le chef était en grande faveur auprès du duc de Bourgogne. Le roi attacha aussi à son service le comte d'Étampes, que Charles haïssait autant que les Croy. S'étant ainsi assuré le concours des principaux conseillers du duc, il demanda une entrevue à Philippe le Bon, et, vers le milieu de septembre 1463, vint le trouver à Hesdin. — Philippe, à la suite d'une récente maladie, était affaibli de corps et d'esprit. Ses courtisans lui conseillaient de consentir au rachat des villes de la Somme, Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, etc., que Charles VII, par le traité d'Arras, avait engagées au duc de Bourgogne pour 400,000 écus; ils comptaient que, si ce rachat s'effectuait du vivant du vieux duc, l'argent resterait entre leurs mains. — De son côté, le comte de Charolais, qui aurait voulu conserver ces villes pour couvrir le comté d'Artois, désirait du moins que si elles étaient rachetées, ce fût sous son règne, afin qu'une somme aussi considérable servît à ses vues politiques. Mais il était alors à Gorcum en Hollande, et avait déclaré ne pas vouloir revenir à la cour de son père tant qu'il y verrait dominer les Croy. Il ne put donc s'opposer à la conclusion d'un marché dans lequel Louis XI ne faisait, après tout, qu'user de son droit. Les 400,000 écus furent payés au duc de Bourgogne, et les villes engagées furent rendues au roi de France.

Manières du roi Louis.

Occupé de la prise de possession des villes de la Somme, de négociations avec les Anglais, et du soin de se conserver l'amitié du duc de Bourgogne, le roi Louis passa l'hiver de 1463 à 1464 sur les marches de Flandre et de Picardie, à Abbeville, à Arras, à Tournai, « toujours voyageant avec un fort petit train, sans nulle pompe, sans rien d'auguste ni de royal; il ne pouvait souffrir le grand appareil, les solennelles entrées, les harangues des magistrats ou bourgeois; tâchant toujours d'arriver dans les villes à l'improviste, sans être ennuyé de cérémonies et de fêtes; tellement qu'à Abbeville, où il était attendu par la foule des habitants réunis sur la grande place et dans les rues adjacentes, il entra le premier de son cortége, seul, à pied, comme un voyageur. Dans le faubourg, on lui demanda s'il avait vu le roi sur la route, et quand il allait arriver. Il répondit que c'était lui qui était le roi. Le voyant si mal vêtu, avec un habit de gros drap, et son petit manteau, qui descendait à peine au bas des reins, son vieux chapeau, et, en outre, sa mine railleuse, qui semblait d'un bouffon plus que d'un roi ou d'un seigneur, ces gens se prirent à rire, à se moquer de lui et à le traiter injurieusement jusqu'à ce que son cortége le fît reconnaître. — Souvent il prenait quelque méchante rue détournée pour éviter celles où il était attendu. Si bien que les bourgeois finirent par barricader toutes les issues des villes pour le contraindre à arriver par la grande rue. Il se logeait de préférence dans de simples maisons de chanoines, d'échevins ou de bourgeois, fuyant les beaux hôtels et les vastes demeures, séjournant même dans les bourgs ou les villages. Il aimait à se familiariser avec gens de tous états, et s'amusait à rire et à se gausser avec eux; bien différent en cela de son père, le feu roi Charles, dont les façons étaient faciles et douces, mais graves, qui parfois se familiarisait, mais noblement, avec gens de son amitié et de haute condition. Au contraire, le roi Louis se plaisait à une gaieté toute populaire, contant ou se faisant conter de joyeuses histoires, parlant de toutes personnes et de toutes choses, sans nulle contrainte ni réserve, mettant en oubli sa royale dignité. — D'ailleurs, toujours occupé de ses affaires, lorsqu'il lui venait quelque idée dans la tête, ou qu'il imaginait quelque ordre à donner, il n'avait aucun répit que ce ne fût fait. Comme il voyageait souvent sans avoir de secrétaire, soit à cause de la petitesse de son cortége, soit parce que les gens en qui il avait pris de la confiance étaient presque toujours employés à des messages, il fallait se servir du premier venu pour dicter ses lettres. — Si bien qu'un jour, dans un village, il avisa, au milieu des gens qui étaient venus sur son passage, un homme qui portait une écritoire à sa ceinture. Il l'appela et lui ordonna de se mettre aussitôt en besogne. Ce clerc de village débouche aussitôt l'étui de son écritoire pour en tirer une plume; mais voilà qu'il en sort deux dés qui roulent par terre. « Quelles dragées sont « celles-ci? » dit le roi. — « *Remedium contra pes- « tem,* » reprit le scribe sans se troubler. — « Tu m'as « l'air d'un gentil paillard, continua le roi, charmé « de sa réponse et de sa contenance; tu es à moi. » Et, en effet, il le prit à son service. »

Les commencements du règne de Louis avaient eu d'heureux succès. En trois années, et sans livrer de combats, ce roi si peu fastueux avait étendu et assuré les frontières de son royaume, au midi, par l'acquisition de la Cerdagne et du Roussillon, au nord, par le rachat des importantes forteresses qui défendaient les passages de la Somme.

CHAPITRE II.

LOUIS XI. — GUERRE DU BIEN PUBLIC. — ÉTATS DE TOURS.

Origine de la guerre dite du *bien public*. — Ligue des princes. — Charles, frère du roi, s'enfuit en Bretagne. — Manifeste du roi. — Négociations et préparatifs de guerre. — Premiers succès du roi. — Attaque de Paris par le comte de Charolais. — Bataille de Montlhéry. — Le roi à Paris. — Négociations. — Entrevue de Louis XI et du comte de Charolais. — Traité de Conflans. — Mésintelligence entre les ducs de Normandie et de Bretagne. — Louis XI reprend la Normandie à son frère. — Charles de France se retire en Bretagne. — Mort de Philippe le Bon. — Rétablissement progressif de l'autorité de Louis XI. — Invasion des Bretons en Basse-Normandie. — Ils sont repoussés. — Convocation des états généraux. — États généraux de Tours. — Trêve avec le duc de Bourgogne. — Traité d'Ancenis avec le duc de Bretagne.

(De l'an 1465 à l'an 1468.)

Origine de la guerre dite du *bien public*. — Ligue des princes. — Charles, frère du roi, s'enfuit en Bretagne (1461-1465).

Les succès obtenus par le roi excitèrent les inquiétudes des princes ses vassaux; le comte de Charolais, qui venait de se réconcilier avec son père, le duc de Bourgogne, avait fait un traité d'alliance avec le duc de Bretagne. François II était en discussion avec Louis XI au sujet de la régale des évêques de Bretagne, que le roi prétendait ne relever que de la couronne; il cherchait un appui auprès d'Édouard IV, roi d'Angleterre, avec lequel Louis XI négociait de son côté. La paix entre la France et l'Angleterre devait attirer la guerre en Bretagne. Le duc François sentait qu'il ne pourrait pas résister seul aux armes du roi de France, et que son alliance avec le comte de Charolais ne lui serait avantageuse que si le duc de Bourgogne lui fournissait des troupes; il tâcha d'attirer dans son parti les princes du sang, et les autres seigneurs du royaume, qui, ayant des terres et des vassaux, pouvaient lui procurer des secours réels. Il s'attacha à leur persuader que le dessein de Louis XI était d'asservir les princes, d'avilir la noblesse, et de dépouiller tous ceux qui, par leur naissance, leurs droits et leurs bonnes intentions, pourraient s'opposer à l'autorité arbitraire qu'il voulait établir.

Ces raisons firent impression sur plusieurs d'entre eux, qui, d'ailleurs, avaient des motifs particuliers. Le duc de Bourbon, ayant épousé la sœur du roi, avait espéré qu'en considération de ce mariage il obtiendrait l'épée de connétable; elle lui fut refusée. Le roi le trouvait déjà trop puissant. Le duc de Bourbon, plus sensible à ce refus qu'il ne l'avait été à l'honneur d'épouser une fille de France, entra dans la ligue du duc de Bretagne; il y attira le duc de Bourgogne, et le frère même du roi.

«Charles, duc de Berri, et frère de Louis XI, avait toutes les grâces extérieures qui frappent les yeux du peuple, qui saisissent son imagination, qui relèvent l'éclat des grandes qualités, mais qui ne les suppléent jamais. Sans être recommandable par ses vertus, ni redoutable par ses vices, il était dangereux par sa faiblesse. Les mécontents en abusèrent pour le porter à la révolte, et il s'y prêta d'autant plus facilement qu'il avait contre le roi, son frère, cette jalousie si ordinaire aux petites âmes contre ceux qui les effacent. Incapable de tout par lui-même, il n'était qu'un instrument aveugle entre les mains des rebelles, qui faisaient servir à leur ambition un nom inutile à celui qui le portait. Quand le roi n'eût pas été naturellement défiant et jaloux de son autorité, la prudence l'aurait empêché de rien confier à son frère, dont il connaissait le peu d'attachement, la faiblesse et l'incapacité.»

Le roi se disposait à marcher contre la Bretagne, lorsque le duc de Berri, prétextant une partie de chasse pour s'éloigner, se réfugia à la cour du duc François. Sa retraite fit éclater l'orage qui se formait depuis longtemps; les mécontents se déclarèrent ouvertement, et donnèrent à leur rébellion le nom de *ligue du bien public*. Ce fut pendant un voyage du roi en Touraine, et dans l'église Notre-Dame de Paris, que se tint l'assemblée décisive. Il s'y trouva plus de cinq cents gentilshommes et envoyés des princes. Les confédérés, pour se reconnaître, avaient une aiguillette de soie rouge à la ceinture.

Le roi, qui avait cru accabler facilement le duc de Bretagne, se vit tout à coup obligé de songer à sa propre défense; il fut atterré en apprenant que son frère était à la tête de la ligue, soutenu par les ducs de Calabre (fils du roi de Sicile), de Bourbon, et de Bretagne, et favorisé par le duc de Bourgogne. Les comtes de Dunois et de Dammartin, et le maréchal de Loheac, se rangèrent parmi les mécontents. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le sire d'Albret, étaient près de s'y joindre; la guerre s'allumait dans toutes les parties du royaume. Le roi de Sicile, les comtes du Maine, de Nevers, de Vendôme et d'Eu, demeurèrent attachés au roi. Louis XI n'en était pas plus tranquille; il redoutait ses ennemis, et ses amis lui étaient suspects.

Manifeste du roi. — Négociations et préparatifs de guerre.

Le duc de Berri avait publié un manifeste, où il faisait connaître ses griefs et ceux des princes. Le roi crut devoir y répondre par un autre manifeste, où il disait : «Qu'il était bien étrange que, n'ayant jamais été soupçonné de cruauté, on l'en accusât envers son frère, qui était l'héritier présomptif de la couronne, mais qui cependant n'avait pas droit



d'en regarder la succession comme assurée, la reine étant encore jeune, et actuellement grosse; qu'on ne pouvait rien reprocher au gouvernement, puisque le royaume n'avait jamais été plus florissant; que, sous prétexte de quelques abus, les princes et leurs adhérents, au lieu de commencer par des remontrances respectueuses, avaient éclaté par des hostilités indignes de leur naissance, et maltraité, contre le droit des gens, des sujets du roi qui n'avaient d'autres crimes que de rester fidèles; que ces princes n'osaient rien articuler de positif; que le duc de Berri ne faisait que des plaintes vagues, et qu'aussitôt qu'il voudrait faire connaître ceux qui auraient osé lui manquer, on en ferait un châtiment exemplaire; que Sa Majesté ne voulait avoir son frère auprès d'elle que pour veiller à sa conservation et à son instruction, comme il l'en avait prié lui-même; qu'il n'y avait que de jeunes gens sans expérience qui eussent formé la ligue, et qui prétendaient faire croire qu'ils travaillaient au bonheur des peuples, dans le temps qu'on les voyait fouler leurs vassaux, ravager le royaume, et porter la désolation dans toutes les provinces.»

Ce manifeste, rédigé en conseil, contint l'Auvergne, qui était sur le point de se soulever. La ville de Bordeaux envoya des députés au roi, pour l'assurer de sa fidélité, mais en lui demandant d'augmenter l'apanage du duc de Berri. Le Dauphiné, le Lyonnais, la Normandie, et toutes les provinces qui n'étaient pas dans la dépendance directe des princes ligués, protestèrent de leur attachement au roi.

On armait de toutes parts, sans que les motifs de la ligue fussent bien éclaircis, et qu'on aperçût autre chose que beaucoup d'ambition dans les grands, d'inquiétude dans les peuples, d'animosité dans le comte de Charolais, et de faiblesse dans le duc de Berri.

Le comte d'Armagnac paraissait encore indécis et faisait de vagues protestations de fidélité. Le roi députa l'évêque du Mans, frère du comte de Saint-Pol, vers le duc de Bourgogne, pour négocier quelque accommodement; mais le comte de Charolais avait déterminé son père à la guerre, et s'était fait céder par lui l'administration de ses États.

Premiers succès du roi.

Louis XI envoya des ambassadeurs vers les différents princes dont il espérait tirer quelque secours, ou qu'il désirait empêcher d'entrer dans la ligue. Il renouvela la trêve avec l'Angleterre; il chargea les comtes d'Eu et de Nevers de la garde des frontières de Picardie; il confia celle de Bretagne au comte du Maine, et celle de Champagne à Torcy. Ayant ainsi pourvu à tout, il se rendit en Berri avec une armée de quatorze mille hommes aguerris et disciplinés.

Les rebelles étaient maîtres de Bourges; le roi ne jugea pas à propos d'ouvrir la campagne par un siége qui pouvait être long. La confiance des troupes dépend d'un premier succès: il attaqua et prit Saint-Amand, Montrond et Montluçon; ces places furent emportées d'assaut; le roi y donna des marques de valeur et de clémence. Le pays de Combrailles, la plus grande partie du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Berri rentrèrent dans l'obéissance; Bourges se trouva bloqué de toutes parts.

Les princes ligués étaient consternés: le roi n'attendait plus, pour les soumettre, que le duc de Nemours, qui devait arriver avec trois cents lances; mais ce prince se rangea du côté des rebelles. En recevant cette fâcheuse nouvelle, Louis apprit aussi que le comte d'Armagnac venait, avec six mille hommes, de se joindre aux princes ligués, et que les ducs de Bourbon et de Nemours, les sires de Beaujeu et d'Albret, étaient entrés dans Riom; sans se décourager, il marcha aussitôt pour les assiéger ou leur livrer bataille.

Sa diligence et sa résolution épouvantèrent tellement les seigneurs qui étaient dans Riom, que le duc de Bourbon se retira à Moulins, et le duc de Nemours vint trouver le roi pour traiter de sa soumission et de celle du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac et du sire d'Albret. Louis le reçut favorablement: on convint d'une trêve, pendant laquelle on chercherait à ramener les rebelles, sans quoi les quatre seigneurs pardonnés se déclareraient contre eux.

Le roi s'était déterminé à traiter avec le duc de Nemours sur la nouvelle que les ducs de Berri et de Bretagne remontaient la Loire avec une armée nombreuse, que le comte de Charolais s'avançait à la tête de vingt-six mille hommes, et que ces princes devaient se joindre devant Paris. — Louis XI pourvut à la sûreté de l'Auvergne, laissa quatre cents lances en Languedoc (pour prévenir les infractions que les quatre seigneurs pourraient faire à leur traité), confia la garde du Dauphiné à Galéas, fils du duc de Milan, qui était arrivé avec mille lances et deux cents archers, et accepta les secours du comte de Boulogne, qui vint le trouver à la tête de trois cents lances. Il donna partout des ordres si sages, qu'il fit échouer les manœuvres du comte de Saint-Pol, qui tâchait de corrompre les villes de la Somme. Ces villes restèrent fidèles; et Amiens, Abbeville, Péronne, Pecquigny et Tournai se fortifièrent même à leurs frais.

Le roi partit, et marcha à grandes journées pour prévenir la jonction des Bourguignons et des Bretons.

Attaque de Paris par le comte de Charolais.

Le comte de Charolais était déjà devant Paris : s'impatientant de ne pas voir arriver ses alliés, il fut plusieurs fois sur le point de s'en retourner en Bourgogne. En attendant, il cherchait à se rendre maître de la capitale. Ayant hasardé de donner deux assauts le même jour, il fut repoussé avec perte. Paris renfermait trente-deux mille combattants, outre les hommes d'armes que le maréchal Rouault y avait amenés. — Le comte de Charolais, voulant faire encore une tentative, envoya quatre hérauts demander passage par la ville, et des vivres pour son armée. Pendant que ces hérauts attiraient toute l'attention du côté de la porte Saint-Denis, les Bourguignons s'emparèrent du faubourg Saint-Lazare, poussèrent jusqu'aux barrières, et allaient bientôt pénétrer dans la ville, lorsque les bourgeois accoururent, et repoussèrent les assaillants avec un grand courage. Le maréchal Rouault fit une sortie à la tête de soixante lances et de quatre-vingts archers, et força les Bourguignons à se retirer à Saint-Denis.

La vigoureuse résistance des Parisiens surprit extrêmement le comte de Charolais, qui, loin de supposer un tel courage dans des bourgeois, s'était imaginé qu'en publiant une abolition des impôts, toutes les villes lui ouvriraient leurs portes. Il apprit alors, par des lettres interceptées, que le roi était en marche pour s'approcher de Paris, et il partit aussitôt pour s'avancer à sa rencontre, et lui livrer bataille.

Bataille de Montlhéry (16 juillet 1465).

Le 16 juillet, au matin, le comte de Charolais était à Longjumeau ; son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Pol, occupait Montlhéry ; le bâtard de Bourgogne commandait son arrière-garde.

Le roi se trouvait à Châtres; il avait marché toute la nuit. Il avait donné le commandement de l'avant-garde au sire de Brézé, sénéchal de Normandie, non pour engager la bataille, mais pour reconnaître la route. Le sénéchal voulait combattre ; de prime abord il se lança dans le village de Montlhéry : « Je « les mettrai si près l'un de l'autre, disait-il à ses « amis, que bien habile sera qui pourra les démê- « ler. » Il n'était pas en force, et périt bravement tout des premiers. — Le roi arriva pour appuyer son avant-garde, et la bataille qu'il ne voulait pas se trouva engagée.

L'arrivée du roi rendit l'avantage aux Français; le sire de Saint-Pol fut repoussé jusqu'au prieuré de Longpont. Là, ses archers se retranchèrent derrière les chariots de bagages; Saint-Pol fit défoncer quelques barriques de vin pour leur donner bon courage, puis se maintint avec vaillance et fermeté. Les Français n'arrivaient que peu à peu, et n'étaient pas fort nombreux encore.

Le comte de Charolais, averti du danger de Saint-Pol, fut un moment incertain de ce qu'il devait faire. Il envoya à son aide le bâtard de Bourgogne, et délibéra s'il irait lui-même avec toutes ses forces. Il craignait que le maréchal Rouault ne sortît de Paris, et ne plaçât son armée entre deux attaques. Tout à coup le sire de Contay arriva, et lui dit : « Si vous voulez gagner la bataille il faut vous hâter, « monseigneur, les Français arrivent à la file, et « seraient déjà déconfits, s'il y avait assez de monde. « Ils croissent à vue d'œil, le temps presse. »

« Alors, dit M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne,* le comte de Charolais se mit en marche pour réparer les moments perdus; au lieu de faire faire deux haltes à ses gens pour leur donner le temps de prendre haleine, ainsi qu'on en était convenu, il les mena tout d'une traite, à travers les grands blés et les récoltes de fèves; ils arrivèrent au lieu du combat déjà fatigués, assez peu en ordre, et les uns après les autres. Il s'avança le premier; c'était lui qui tenait la droite; ses gens entrèrent derrière le château, dans le village, et mirent le feu aux maisons. Le vent portait la flamme et la fumée du côté des Français ; ils se troublèrent ; l'effroi se mit parmi eux, et le comte de Charolais, les ayant mis en déroute, se lança à leur poursuite: c'étaient les gens du comte du Maine.

« Les choses se passaient de tout autre sorte à la gauche des Bourguignons : les Français s'étaient retranchés au-dessous du château, derrière un grand fossé bordé d'une haie. Le sire de Ravenstein, Jacques de Saint-Pol, et les autres chefs bourguignons, amenèrent leurs archers ; mais ils n'étaient pas en si bel ordre que les francs-archers de France et ceux de la garde du roi, qui étaient formés en compagnie d'ordonnance, et revêtus de leurs hoquetons brodés. Les archers bourguignons étaient, au contraire, comme des volontaires, vaillants mais mal commandés. Selon la pratique des anciennes guerres, et le vieil usage des Anglais, on ordonna d'abord aux hommes d'armes de mettre pied à terre et de combattre avec les archers. Philippe de Lalaing, Philippe de Crevecœur, sire d'Esquerdes, et quelques autres chevaliers, qui se souvenaient que jadis, du temps du comte de Salisbury et de lord Talbot, le poste d'honneur était parmi les archers, descendirent aussitôt de cheval. Mais le comte de Charolais n'était pas là; on ne savait à qui obéir, ni qui devait commander. Tous ces nouveaux hommes

d'armes, qui n'avaient jamais vu la guerre, dont plus de la moitié n'avait pas même de cuirasse, qui n'étaient point accompagnés de serviteurs armés, comme dans les compagnies d'ordonnance, ne mirent pas pied à terre, ou remontèrent à cheval un moment après.

« De son côté, le roi se mettait en peine de rendre courage à ses gens, et de ne pas les laisser entraîner au mauvais exemple de l'aile gauche. Il voyait la crainte gagner tous les esprits. Le bruit avait couru qu'il avait été tué : « Non mes amis, disait-il, en « ôtant son casque pour se montrer à eux, non, je « ne suis pas mort; voici votre roi, défendez-le de « bon cœur. » De la sorte il les animait et les retenait avec lui.

« Quand les archers eurent pendant quelque temps tiré les uns sur les autres, tout à coup les hommes d'armes du roi passèrent par les deux extrémités de la haie, et se lancèrent vers les Bourguignons. Aussitôt, sans attendre aucun commandement, les hommes d'armes de monsieur de Ravenstein et du sire Jacques de Saint-Pol se jetèrent tout à travers de leurs propres archers, afin de venir à la rencontre des Français. Sur douze cents environ qu'ils étaient, peut-être n'y en avait-il pas cinquante qui eussent jamais touché une lance : ils furent rompus au premier choc; eux-mêmes avaient mis le désordre parmi leurs archers, et ne pouvaient plus aller se rallier derrière eux. Philippe de Lalaing se fit vaillamment tuer en combattant pour son seigneur, ainsi qu'avaient déjà péri bien des chevaliers de sa noble maison. La peur et le trouble s'emparèrent des Bourguignons. Ils prirent la fuite, poursuivis chaudement par les gentilshommes du Dauphiné et de Savoie, et ne s'arrêtèrent qu'à une demi-lieue de là, derrière leurs bagages, et dans la forêt voisine. Le comte de Saint-Pol parvint à se retirer assez bien accompagné, et avec moins de désordre.

« Cependant le comte de Charolais s'en allait toujours poussant devant lui les gens du comte du Maine et la gauche de l'armée du roi, sans trouver nulle résistance. Il avait déjà passé à une demi-lieue au delà du château, et croyait avoir la victoire, lorsqu'un vieux gentilhomme du duché de Luxembourg, nommé Antoine Le Breton, vint lui dire que les Français s'étaient ralliés, et qu'il était perdu s'il allait plus loin. Il n'en tint compte; mais à l'instant arriva le sire de Contay, qui lui parla plus ferme, et qu'il fallut bien croire. Cent pas de plus, et le comte n'avait plus le temps de rejoindre son armée. Il revint à la hâte. Le village était plein de gens de pied, mais en désordre, et courant çà et là. Il passa tout au travers en les culbutant devant lui, bien que sa troupe ne fût pas de cent chevaux. Un de ces hommes se retourna, et lui donna de son épieu dans la poitrine, de façon à fausser sa cuirasse, et à le meurtrir. Les gens de sa suite tuèrent cet homme; les autres se sauvèrent. Arrivé devant le château, monsieur de Charolais ne fut pas peu surpris de voir les portes gardées par les archers du roi; il tourna aussitôt à gauche pour gagner la campagne; mais quinze ou seize hommes d'armes se lancèrent à sa poursuite. Déjà une partie de sa troupe s'était dispersée; à peine avait-il trente hommes avec lui. Le choc fut vif : « Mes amis, criait le comte, défen-« dez votre prince; ne le laissez pas en danger. Pour « moi, je ne vous quitterai qu'à la mort. Je suis ici « pour vivre et mourir avec vous ! » Son écuyer, Philippe d'Oignies, fut tué près de lui, portant son pennon. Lui-même reçut plusieurs coups, et fut blessé d'une épée qui entra par la jointure de son casque et de sa cuirasse, que ses écuyers avaient mal attachée.

On le serrait de si près, qu'un homme d'armes français mit la main sur lui, en criant : « Monsei-« gneur, rendez-vous; je vous connais bien, ne vous « faites pas tuer. » Il était pris, si Robert Cottereau, fils de son médecin, homme gros et fort, ne s'était pas jeté entre le Français et lui. Heureusement on vit s'avancer une quarantaine de ses propres archers avec des gens du bâtard de Bourgogne, réunis autour de sa bannière, dont le bâton n'avait plus qu'un pied de long, tant elle avait été dépecée. Les hommes d'armes qui le poursuivaient furent contraints de se retirer derrière le fossé, qui, le matin, avait servi de retranchement aux Français. Alors le comte put se retirer avec plus de sûreté. Il prit le cheval d'un de ses pages, et se mit à rallier son monde. Tout était dispersé par troupes de vingt ou trente. Les archers arrivaient, blessés par l'ennemi, ou écrasés par les gens d'armes bourguignons qui leur avaient passé sur le corps. La hauteur des blés empêchait de voir le nombre des morts. La poussière défigurait ceux qui gisaient sur la route. C'était un désordre complet, et il y eut un intervalle d'une demi-heure où cent hommes auraient achevé la déroute de l'armée de Bourgogne.

Peu à peu il s'assembla des hommes d'armes. Le comte de Saint-Pol, sans se hâter, quelque pressants que fussent les ordres de monsieur de Charolais, vint le joindre au pas avec une troupe de quarante chevaux. Le bel ordre où elle était encore rendit courage aux autres; bientôt on se trouva avec huit cents hommes d'armes, mais point d'archers. Cela rendait impossible de reprendre l'attaque, au grand dépit de monsieur de Charolais, et du sire de Hautbourdin, qui voyaient les Français fort troublés, et pas en état de résister. Toutefois, leur retranchement les gardait; la présence du roi et les bonnes paroles qu'il savait dire aux gens d'armes mainte-

naient chacun dans son devoir. Sans lui, la bataille eût été grandement perdue.

« La nuit arrivait; le comte de Saint-Pol et le sire de Hautbourdin ordonnèrent qu'on amenât les chariots de bagage pour former l'enceinte, et camper au lieu même où se trouvait monsieur de Charolais, devant Montlhéry. Du côté des Français on voyait des feux allumés, et l'on pensait que le roi allait aussi passer la nuit près du champ de bataille. Le comte de Charolais se désarma. On pansa la blessure qu'il avait reçue au cou; il se fit donner à manger, et commanda qu'on lui apportât deux bottes de paille pour s'asseoir. Ce lieu était couvert de cadavres tout dépouillés. Comme on les rangeait pour lui faire place, il y eut un pauvre homme qui, un peu ranimé par le mouvement, reprit quelque connaissance, et demanda à boire. Le comte lui fit verser dans la bouche un peu de sa tisane, car il ne buvait jamais de vin. Le cœur revint à ce blessé: c'était un des archers de la garde; on le fit soigner et guérir.

« Le comte et ses capitaines, assis sur un tronc d'arbre, le long d'une haie, tinrent conseil sur ce qu'il y avait à résoudre. Le comte de Saint-Pol fut d'avis qu'on était en péril, qu'il fallait, à l'aube du jour, brûler une partie des bagages, ne sauver que l'artillerie, et prendre la route de Bourgogne, car on ne pouvait pas rester ainsi entre le roi et Paris. Ce fut aussi l'opinion du sire de Hautbourdin, sauf ce que pourraient rapporter les gens qu'on avait envoyés reconnaître la position de l'ennemi. Le sire de Contay pensa autrement. Il dit que, si le bruit venait à se répandre parmi l'armée, que le comte voulait se retirer, on croirait tout perdu, et qu'avant d'avoir fait vingt lieues, chacun serait parti de son côté, sans qu'il restât personne avec les chefs. Il conseilla de passer la nuit à se remettre en ordre et en bon état pour reprendre l'attaque dès le lendemain. « Si Dieu, disait-il, a sauvé monseigneur « d'un tel danger, c'est afin qu'il poursuive son des« sein. » Le comte de Charolais adopta cet avis, encouragea tout le monde, donna ses ordres, s'endormit pour deux heures seulement, et commanda qu'on fût prêt dès que sa trompette sonnerait.

Mais au matin, lorsque le jour vint, Olivier de la Marche, et les hommes d'armes qui avaient été envoyés pour reprendre quelques canons abandonnés la veille sous Montlhéry, rencontrèrent un cordelier qui leur apprit que le roi et son armée s'étaient retirés pendant la nuit à Corbeil, laissant seulement une petite garnison dans le château. On amena aussitôt ce moine à monsieur de Charolais, qui fut bien content et glorieux de savoir que le champ de bataille lui restait. Il s'attribua tout l'honneur de la journée, et se tint pour pleinement victorieux. — De ce moment, commença en lui cette grande présomption, qui le rendit de tous les princes le plus incapable d'écouter un conseil, et d'obéir à rien qu'à sa volonté. »

Le roi à Paris. — Négociations. — Entrevue de Louis XI et du comte de Charolais.

Pendant que le comte de Charolais, fier de la bataille de Montlhéry, qu'il considérait comme une victoire, faisait sa jonction à Étampes avec les princes ligués, le roi entrait dans Paris, où il était accueilli par le peuple avec de grandes marques d'affection. Il voulut témoigner aussi son contentement aux bourgeois, qui avaient si bien défendu la capitale. Il abolit la plupart des impôts, accorda de grands priviléges à l'université, et réunit près de lui, sur la proposition de l'évêque Guillaume Chartier, un conseil composé de six notables bourgeois, de six seigneurs du parlement, et de six docteurs de l'université.

Les princes ligués, avec plus de cinquante mille hommes, campèrent autour de Paris. La désunion était déjà parmi eux. Le roi avait ouvert des négociations avec les principaux d'entre eux; ce qui ne l'empêchait pas de faire des excursions dans les provinces voisines, d'où il ramenait à Paris des troupes et des vivres. Pendant un voyage qu'il fit à Rouen, les princes tentèrent, par une assemblée de bourgeois qu'ils avaient effrayés par des menaces, de se faire introduire dans Paris; mais le retour imprévu du roi, avec douze mille hommes qui renforcèrent la garnison de Paris, mit fin à leurs intrigues et à leurs espérances.

Depuis trois mois que l'armée des princes était devant Paris, les négociations n'avaient pas cessé. « Tant fut démenée cette pratique de paix (dit l'historien Commines, qui était alors attaché au duc de Bourgogne) que le roi vint un matin par eau jusques vis-à-vis de notre host, ayant largement de chevaux sur le bord de la rivière; mais en son bateau n'étoient que quatre ou cinq personnes, hormis ceux qui le tiroient : et y avoit monseigneur du Lau, monseigneur de Montauban, lors amiral de France, monseigneur de Nantouillet, et autres. Les comtes de Charolois et de Saint-Pol étoient sur les bords de la rivière de leur côté, attendant ledit seigneur. Le roi demanda à monseigneur de Charolois ces mots : « Mon frère, m'assurez-vous? » Car autrefois ledit comte avoit épousé sa sœur. Ledit comte lui répondit : « Monseigneur, « oui, comme frère. » Le roi descendit à terre avec les dessusdits qui étoient venus avec lui.

« Les comtes dessusdits lui firent grand honneur, comme raison étoit, et lui, qui n'en étoit chiche,

commença la parole, disant : « Mon frère, je connois « que vous êtes gentilhomme de la maison de « France. » — Ledit comte lui demanda : « Pourquoi, « monseigneur? » — « Pour ce, dit-il, que quand « j'envoyai mes ambassadeurs à Lille, naguère, de- « vers mon oncle votre père et vous, et que ce fol « Morvilliers[1] parla si bien à vous, vous me mandâtes, « par l'archevêque de Narbonne, que je me repen- « tirois des paroles que vous avoit dites ledit de Mor- « villiers avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez « tenu promesse, et encore beaucoup plus tôt que « le bout de l'an. » Et dit le roi ces paroles en bon visage et riant, connoissant la nature de celui à qui il parloit être telle qu'il prendroit plaisir auxdites paroles : et sûrement elles lui plurent. Puis poursuivit ainsi : « Avec telles gens veux-je avoir à be- « sogner, qui tiennent à ce qu'ils promettent. » Et désavoua ledit Morvilliers, disant ne lui avoir point donné de charge d'aucunes paroles qu'il avoit dites.

« En effet, longtemps se promena le roi au milieu de ces deux comtes. Du côté dudit comte de Charolois avoit largement gens armés, qui les regardoient assez de près. Là fut demandé le duché de Normandie, et la rivière de Somme, et plusieurs autres demandes pour chacun, et aucunes ouvertures jà faites, pour le bien du royaume : *mais c'étoit là le moins de la question, car le bien public étoit converti en bien particulier.* De Normandie, le roi n'y vouloit entendre pour nulles choses; mais accorda audit comte de Charolois sa demande, et offrit audit comte de Saint-Pol l'office de connétable, en faveur dudit comte de Charolois, et fut leur adieu très-gracieux; et se remit le roi en son bateau, et retourna à Paris, et les autres à Conflans. »

La paix ne se fit pourtant pas tout de suite; moins le roi voulait donner la Normandie en apanage à son frère, et plus les princes ligués tenaient à faire obtenir cette province au duc de Berri. Un événement inattendu précipita la conclusion de cette négociation embarrassante : le roi apprit que la veuve du sire de Brézé, mettant en oubli tous les bienfaits qu'elle avait reçus, et malgré son fils, qui venait d'être nommé sénéchal de Normandie à la place de son père, avait livré Rouen au duc de Bourbon. Il jugea qu'il perdait à attendre, et prit sur-le-champ son parti. Emmenant avec lui cent Écossais de sa garde, il vint près de Conflans, trouver le comte de Charolais. Celui-ci avait été prévenu et l'attendait; ils se mirent à se promener ensemble.

Le roi lui raconta que Rouen venait de le trahir, ce que le comte ignorait encore. C'était pour le roi un avantage que de lui apprendre cette nouvelle, et de convenir du traité avant qu'il eût le temps d'y réfléchir et d'augmenter ses prétentions. « Puisque « les Normands, lui dit-il, se sont d'eux-mêmes « portés à une telle nouveauté, à la bonne heure! « Jamais, de mon gré, je n'eusse donné un tel apa- « nage à mon frère; mais voilà la chose faite, et j'y « consens. » Il déclara aussi qu'il agréait toutes les autres conditions.

Tout allait de plus mal en plus mal dans l'armée des princes. Les vivres manquaient, les murmures, le mécontentement, les secrètes divisions augmentaient chaque jour, et l'on pouvait craindre que la ligue fût sur le point de se dissoudre honteusement. Le comte accueillit donc avec joie les paroles du roi. Le roi l'entretint aussi du projet qu'il avait de lui donner sa fille Anne de France, avec la Champagne et la Brie pour dot. La comtesse de Charolais, Isabelle de Bourbon, venait de mourir, et le comte était en grand manteau de deuil.

« Tout en devisant avec tant de contentement, de cordialité et de tendresse, le roi et monsieur de Charolais s'avançaient, en se promenant, du côté de Paris, si bien que, sans y prendre garde, ils passèrent l'entrée d'un fort boulevard palissadé que le roi avait fait élever en avant des murs de la ville. Tout à coup ils s'aperçurent du lieu où ils étaient, et demeurèrent ébahis. Le comte n'avait avec lui que quatre ou cinq serviteurs qui le suivaient à quelques pas, et ils se trouvaient au milieu du camp ennemi. Il fit bonne contenance, et ne se troubla nullement. Mais pendant ce temps, la nouvelle s'était répandue dans son armée. Le comte de Saint-Pol, le maréchal de Bourgogne, le sire de Contay, le sire de Hautbourdin, s'assemblèrent tout éperdus. Ils formaient les plus tristes imaginations; le souvenir du pont de Montereau revenait à leur esprit, et les jetait dans un trouble extrême. « Si ce « jeune prince, disait le maréchal de Bourgogne, « s'est allé perdre comme un fou et un enragé, « ne perdons pas sa maison, ni l'armée de son « père, ni l'état de chacun de nous. Que chacun se « retire en son logis, et se tienne prêt, sans s'émou- « voir de ce qui pourra arriver. En nous tenant en- « semble, nous sommes encore suffisants pour nous « retirer sur les marches du Hainault, de Picardie ou « de Bourgogne. »

« Puis il monta à cheval avec monsieur de Saint-Pol, et s'en alla du côté de Paris pour voir si le comte ne revenait pas. Après quelques moments, ils virent approcher une troupe de quarante ou cinquante chevaux qui s'avançait de leur côté. C'était le comte de Charolais avec une escorte de la garde

[1] Le sire de Morvilliers, envoyé par Louis XI à la cour de Bourgogne pour réclamer le bâtard de Rubempré que le comte de Charolais avait fait arrêter comme suspect de complot contre sa personne, avait eu une vive altercation avec le fils du duc de Bourgogne.

du roi ; il vint à eux : « Ne me tancez pas, cria-t-il, « au maréchal de Bourgogne, je reconnais ma grande « folie, mais je m'en suis aperçu trop tard ; j'étais « déjà près du boulevard. » — « On voit bien que je « n'étais pas là, répondit sévèrement le maréchal ; « en ma présence, cela n'eût pas été ainsi. » Le comte baissa la tête sans rien répliquer. — Il ne craignait personne autant que le maréchal de Bourgogne. C'était un vieux serviteur, âpre dans son langage, et qui parfois lui disait : « Je ne suis à vous « que par emprunt, tant que votre père vivra. » — Tous rentrèrent au camp, heureux de revoir le prince, et célébrant la loyauté du roi, monsieur de Charolais bien résolu cependant en lui-même qu'on ne l'y prendrait plus. »

Traité de Conflans (5 et 29 octobre 1465).

La paix ne tarda pas à être signée; voici quelles en furent les conditions : « Afin de pourvoir aux désordres du royaume, aux exactions, charges et dommages du peuple, et aux doléances des seigneurs du sang et autres sujets, le roi commettra trente-six notables hommes du royaume, savoir : douze prélats, douze chevaliers et douze notables du conseil, se connaissant en justice. Il leur sera donné pouvoir d'informer les fautes commises dans le gouvernement du royaume, et d'y mettre remède convenable. Ils s'assembleront le 15 décembre, et auront terminé leur travail en deux mois au moins, et trois mois et dix jours au plus. Le roi promet, par parole de roi, de tenir ferme et stable ce qu'ils ordonneront. Toute division sera mise à néant, et nul ne pourra reprocher à autrui le parti qu'il a tenu. Aucune poursuite n'aura lieu à raison de cette guerre, et les confiscations seront révoquées. »

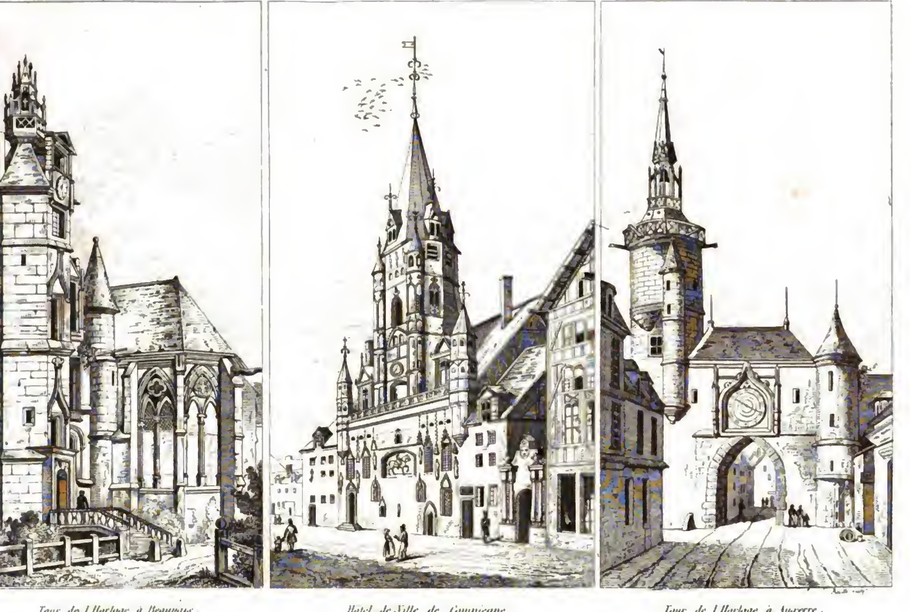
Puis, venaient les conditions accordées à chacun des princes ou seigneurs. — Le duc de Berri eut la Normandie en toute souveraineté; le duc de Calabre, Mousson, Saint-Menehoult, Neufchâtel, et cent mille écus comptant; le comte de Charolais, les villes rachetées sur la Somme, et, de plus, Boulogne, Guines, Péronne, Montdidier et Roye; le duc de Bourbon, Donchery, plusieurs seigneuries en Auvergne, et cent mille écus ; le duc de Bretagne, Montfort, Étampes et la régale dans tous ses domaines; le comte de Dunois eut une compagnie de cent lances; le sire d'Albret et le comte d'Armagnac eurent des pensions et des terres ; le comte de Dammartin recouvra ses domaines, et eut une compagnie de cent lances; Loheac fut premier maréchal de France ; enfin, le comte de Saint-Pol obtint l'épée de connétable. « Le roi voulait par là détacher de la cour de Bourgogne un sujet puissant; le comte de Charolais, de son côté, comptait avoir en France un serviteur zélé ; et Saint-Pol qui était chef de la maison impériale de Luxembourg, fier de sa naissance, de ses biens et de ses charges, songeait à faire servir à ses desseins les cours de France et de Bourgogne, et se croyait trop puissant pour rester longtemps sujet. »

Ce traité de paix, qui a conservé le nom de *Traité de Conflans,* fut signé à Conflans, le 5 octobre, avec le comte de Charolais, et à Saint-Maur, le 29 octobre seulement avec les princes ligués. — Le parlement s'y opposa, et il ne fut enregistré qu'après de vifs débats. La chambre des comptes manifesta une pareille opposition.

Le roi, qui n'avait signé le traité que pour dissoudre la ligue, ne fut pas fâché de ces résistances. Il avait de secrets desseins qu'il ne tarda pas à mettre à exécution.

La paix fut proclamée le 30 octobre. Le même jour, le roi se rendit à Vincennes, afin d'y recevoir l'hommage de son frère pour le duché de Normandie, celui du comte de Charolais pour les terres de Picardie, et le serment du connétable. La porte et les appartements du château étaient gardés par les soldats du comte de Charolais « qui avait exigé que le roi lui cédât, pour ce jour, le château de Vincennes pour sûreté de tous. » Mais les Parisiens, au nombre de vingt-deux mille hommes armés, voulurent, pour donner une marque d'affection à Louis XI, lui servir d'escorte; ils entourèrent le château, et en gardèrent toutes les issues jusqu'au moment où le roi revint avec eux coucher dans Paris.

La politique de Louis XI se manifesta dans la conduite qu'il tint après le traité de Conflans. Il annonça l'intention de réparer les désordres de la guerre civile, et appela dans ses conseils les grands du royaume, les magistrats, les bourgeois dont le zèle et les lumières pouvaient concourir au bien de l'État. Pour s'attacher le bâtard de Bourbon, il lui donna en mariage Jeanne, sa fille naturelle, et pour dot, Usson en Auvergne, et plusieurs villes en Dauphiné. Il rétablit dans leurs charges ceux qu'il crut en avoir été dépouillés injustement, ou les donna à ceux qu'il en jugea le plus dignes. La place de chancelier fut rendue à Guillaume Juvénal des Ursins. Dauvet, premier président de Toulouse, fut nommé premier président de Paris. Afin de plaire au parlement, le roi ordonna que, lorsqu'il vaquerait un office de président ou de conseiller, le parlement présenterait trois candidats parmi lesquels il choisirait le plus digne. Comme les Parisiens s'étaient distingués pendant la guerre, il leur donna le privilége de n'être pas obligés d'aller plaider hors de Paris, et les exempta de l'arrière-ban et du logement de gens de guerre.



Tour de l'Horloge à Beauvais. — *Hotel de Ville de Compiègne.* — *Tour de l'Horloge à Auxerre.*



François I.er armé Chevalier par Bayard (1515.)



Mort de Bayard (1524.)

La cession des domaines faite aux princes ligués laissait la France ouverte de toutes parts aux invasions des Bourguignons, des Bretons et des Anglais; Paris était devenue presque ville frontière. Il fallait entretenir dans les places de fortes garnisons. Le roi avait prévu ce fâcheux résultat; mais son premier but avait été de rompre la ligue, sauf à revenir contre le traité dans des circonstances plus favorables.

Mésintelligence entre les ducs de Normandie et de Bretagne. — Louis XI reprend la Normandie à son frère. — Charles de France se retire en Bretagne. — Mort de Philippe le Bon (1466-1467).

La mésintelligence qui éclata entre les ducs de Normandie et de Bretagne, ou plutôt entre les gens qui les gouvernaient, fit naître ces circonstances. La veuve du sire de Brezé, l'évêque de Bayeux, Jean de Lorraine, de Beuil, Patrix Foucard, ci-devant capitaine de la garde écossaise, et plusieurs autres qui s'étaient attachés à la fortune du duc Charles, se disputaient toutes les charges pour eux ou pour leurs amis. Le comte de Dammartin s'était flatté de gouverner seul le jeune prince; il ne put souffrir de concurrent dans sa faveur, et s'attacha au duc de Bretagne. Tous les jours il survenait de nouveaux différends entre les partisans des deux ducs. On sema le bruit que François II voulait faire enlever Charles; les Normands prirent l'alarme, et il s'en fallut peu que la guerre ne recommençât. Le duc de Bretagne résolut de se retirer dans ses États.

Louis XI, jugeant le moment favorable, vint à Caen trouver le duc de Bretagne, et fit avec lui un traité par lequel le duc s'obligeait à n'aider personne contre le roi, qui, de son côté, confirmait au duc la possession de la régale en Bretagne, prenait sa personne et ses États sous sa protection, et rendait ses bonnes grâces au comte de Dunois, à Dammartin, au maréchal de Lohéac et à Lescun, qui avaient passé de son service à celui du duc.

Pendant qu'il négociait ce traité, le roi faisait entrer en Normandie une armée qui s'emparait sans coup férir de plusieurs villes importantes, telles que Vernon, Évreux, Gisors, Gournay, Louviers et Pont-de-l'Arche; il vint lui-même mettre le siége devant Rouen. Le duc Charles, se voyant hors d'état de lui résister, envoya le lieutenant de son grand sénéchal représenter au comte de Charolais que le roi, profitant de quelques démêlés qui étaient arrivés entre les Bretons et les Normands, sans que l'amitié de leurs princes en eût été altérée, était entré en Normandie à main armée. Il priait le fils du duc de Bourgogne de lui envoyer cent lances, et de lui prêter cinquante mille écus.

Le comte de Charolais, occupé de la guerre contre les Liégeois, ne put donner au duc de Normandie ni secours ni espérances. Le traité de Caen réduisait le duc de Bretagne à l'inertie. Le duc de Normandie fut forcé de s'adresser directement au roi. « Il lui fit représenter qu'il ignorait pourquoi on voulait le priver de son apanage, et punir les habitants de Rouen de leur attachement à leur prince; que Sa Majesté était suppliée de considérer que l'un était son frère et les autres étaient ses sujets; que Monsieur consentait à s'en rapporter à ce qui serait décidé par les ducs de Calabre, de Bourbon et de Bretagne, par le comte de Charolais, ou par les états du royaume. » Le roi répondit qu'il n'accordait qu'une trêve de dix jours, pendant lesquels on pourrait discuter tous les différends dont il était question. Les habitants de Rouen, craignant de voir leur ville emportée d'assaut et d'être traités en rebelles, offrirent de la rendre au roi pourvu qu'il leur donnât une amnistie. Louis XI leur fit dire que, ne les ayant jamais jugés coupables, ils n'avaient pas besoin de rémission, et ils lui ouvrirent les portes de Rouen.

Le prince Charles, abandonné par ses sujets, se retira auprès du duc de Bretagne qui était encore à Honfleur, et le suivit à Nantes.

Louis XI prit de nouveau et solennellement possession de la Normandie; il se fit reconnaître par les états de la province, qu'il assembla à Rouen (6 février 1467). Son frère se trouvait alors réduit à une telle extrémité qu'il vendit sa vaisselle pour faire vivre sa maison, en disant « qu'il aime« rait mieux manger dans de la terre que de laisser « souffrir des gens qui n'étaient malheureux que « pour s'être attachés à sa fortune. »

Malgré toutes ses sollicitations, le duc de Normandie, dépossédé de ses États, ne trouva aucun appui parmi les princes qui avaient pris part avec lui au traité de Conflans.

La mort du duc Philippe le Bon, survenue le 15 juin 1467, la guerre contre les Dinantais et les Liégeois, la révolte des Gantois et des Brabançons, empêchèrent le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, de l'assister autrement que par de stériles vœux.

Rétablissement progressif de l'autorité de Louis XI. — Invasion des Bretons en Basse-Normandie. — Ils sont repoussés. — Convocation des états généraux (1467-1468).

Le roi peu à peu recouvrait son autorité. Il s'était attaché le duc de Calabre par un don de vingt-quatre mille livres, et, sans blesser la maison d'Anjou, il avait pu enlever au comte du Maine, soupçonné de trahison, sa compagnie de cent lances et le gouvernement du Languedoc. La maison de Bourbon s'était franchement ralliée à la royauté; il avait fait

épouser au connétable de Saint-Pol Marie de Savoie, sœur de la reine, et comptait se l'être ainsi attaché; enfin, dans une entrevue à Rouen avec le célèbre comte de Warwick, il avait jeté les bases de la paix qu'il espérait conclure avec Édouard IV, roi d'Angleterre. Cependant, Louis XI n'ignorait pas que les princes ligués entretenaient encore des correspondances qui pouvaient compromettre inopinément la paix publique. Son frère était toujours à la cour du duc de Bretagne, et il avait sommé vainement François II de lui refuser asile; il résolut de l'y forcer par les armes.

Mais avant de commencer les hostilités, il fallait s'assurer de la neutralité du nouveau duc de Bourgogne; Louis XI lui envoya le cardinal Balue, et, en s'obligeant à ne donner aucun secours aux Liégeois contre lesquels le duc allait commencer une campagne, il obtint que Charles le Téméraire n'en fournirait aucuns lui-même au duc de Bretagne, livré ainsi à la merci du roi de France.

Pendant que ce traité se négociait, le duc d'Alençon, à l'instigation du frère du roi, livrait le château d'Alençon aux Bretons, qui envahirent bientôt la Basse-Normandie, prirent Caen et Bayeux, et n'échouèrent devant Saint-Lo que par le courage d'une femme (dont l'histoire n'a pas conservé le nom), qui assembla les bourgeois, se mit à leur tête, et repoussa les assaillants. L'activité que Louis XI montra dans cette circonstance arrêta les succès des Bretons, qui furent chassés de la Basse-Normandie, et auxquels on reprit Alençon.

Le duc François II, ayant connaissance du traité conclu entre le roi et le duc de Bourgogne, s'estima heureux d'obtenir, le 13 janvier 1468, une trêve de plusieurs mois. Louis XI ne la lui accorda que parce qu'il apprit que le duc de Bourgogne, victorieux des Liégeois, convoquait l'arrière-ban de ses États pour marcher au secours de son cousin, Charles de France.

Ce fut alors que, pour ôter tout prétexte aux mécontents, le roi résolut de convoquer lui-même les états généraux, afin qu'ils réglassent eux-mêmes l'apanage de son frère. « Louis XI est, dit Duclos, le prince qui a su tirer le meilleur parti des états; ce n'est pas le moindre trait de sa politique, il savait qu'ils n'étaient pas moins les défenseurs de l'autorité légitime, que le contre-poids du pouvoir arbitraire : ainsi il avait la prudence de ne les convoquer que lorsque les mécontents et les factieux, portant leurs entreprises à l'excès, ne distinguaient plus la monarchie du monarque. Les états étaient flattés qu'il eût recours à eux, et leur zèle était autant animé par la reconnaissance, que soutenu par la justice. Louis XI avait d'ailleurs l'attention de faire choisir les députés; et lorsqu'il s'était assuré des suffrages particuliers, il dictait, pour ainsi dire, les décisions de l'assemblée dont il voulait s'appuyer. »

Cette assemblé des états généraux était d'ailleurs devenue bien nécessaire, car, s'il faut en croire les historiens du temps, résumés par M. de Barante, jamais autant de haine et de méfiance n'avaient régné entre les princes et les grands seigneurs de France. Tous vivaient dans la perplexité, entre le roi, d'une part, qu'on accusait d'avoir le premier répandu le trouble et mis chacun en alarme par ses projets et son caractère inquiet et variable, et, d'une autre part, le duc Charles, qui était le moins traitable et le plus obstiné des hommes. Ce qui surtout semblait triste aux hommes sages, c'est que ces discordes et ces jalousies avaient jetés les princes de la chrétienté dans la plus honteuse perversité; il n'y avait nul méfait, nul manque de foi dont on ne les crût capables. Les actions qu'on aurait rougi de proposer à un pauvre gentilhomme ou à un honnête bourgeois, et qui eussent excité leur indignation, semblaient simples et permises aux rois et aux princes. Ils avaient perdu toute estime de l'honneur et de la vertu, toute honte du vice et de la déloyauté; ils ne songeaient qu'à se détruire les uns les autres par la guerre et la violence, ou bien par le fer et le poison. Ils avaient oublié les lois de Dieu, ou pensaient qu'elles n'étaient point faites pour eux, et qu'au dernier jour on les jugerait par une autre justice que le commun des hommes; il semblait que leur seigneurie leur eût été donnée pour la satisfaction de leurs propres désirs, et non pas pour le bien commun. Aussi n'avaient-ils aucun souci du pauvre peuple; jamais le peuple n'avait été accablé d'autant d'impôts, tant au royaume de France que dans les états de Bourgogne. Ces exactions, toujours plus lourdes, ne servaient point à assurer le bon ordre, à tenir le commerce en sécurité, comme au temps du roi Charles VII. Ce n'était point pour empêcher les ravages de la guerre qu'on payait ou qu'on assemblait les compagnies et les gens d'armes, c'était, au contraire, pour la recommencer sans cesse, ou en laisser la menace suspendue de façon à tenir tous les esprits en alarmes.

Le roi Louis était plus habile et s'entendait mieux à ménager les peuples; il savait les flatter et leur donner bonne espérance, afin de les rendre, sinon satisfaits, du moins patients, bien qu'il en tirât de plus forts impôts qu'aucun des rois ses prédécesseurs. D'ailleurs, tout en le craignant, on le trouvait plus raisonnable que les autres princes, et personne n'était tenté d'avoir recours à eux.

États généraux de Tours (1468).

Le 6 avril, les états généraux s'assemblèrent dans la grand'salle de l'archevêché de Tours. Le roi en

fit l'ouverture; il était vêtu d'une robe de damas blanc, brodée en or et fourrée de martre; il portait un chapeau noir, orné d'une plume en or de Chypre; à sa gauche était le roi de Sicile, et à sa droite le cardinal Balue, qui avait, comme prince de l'Église, le pas sur les princes du royaume. On ne voyait à l'assemblée, ni les ducs de Bourgogne et de Bretagne, ni les ducs de Bourbon et de Calabre, ni le comte du Maine, ni le connétable de Saint-Pol, ni le duc de Nemours; mais presque toute la noblesse du royaume était présente.

Après s'être agenouillé devant le roi, le chevalier Guillaume Juvénal des Ursins commença son discours par un grand éloge des rois qui avaient toujours voulu le bonheur du peuple, et du peuple qui toujours leur avait été fidèle; passant au temps présent, il raconta tout ce que le roi avait fait pour le bien du royaume, son grand amour pour ses sujets, et la confiance qu'il leur montrait en les consultant sur ses affaires. Puis il exposa les désordres qui régnaient dans le royaume, les attribuant surtout à Monsieur Charles, frère du roi, et à la volonté obstinée qu'il avait de posséder la Normandie en apanage.—« C'était sur ce point que le roi désirait avoir l'avis des états. Il voyait tant de danger à détacher du royaume une si puissante province, que jusqu'alors il s'y était refusé. »

Louis XI s'étant retiré pour laisser l'assemblée plus libre, l'archevêque de Reims prit la parole, et expliqua avec détails tout ce que le chancelier venait d'exposer [1].

Après huit jours seulement de délibération, les états, comme le roi le souhaitait, déclarèrent que la Normandie ne pouvait être détachée de la couronne; que le roi devait renouveler la déclaration de Charles V, qui fixait l'apanage des fils de France à douze mille livres de rente; que, toutefois, puisqu'on avait promis un revenu de soixante mille livres à Monsieur Charles, il convenait de le lui donner, sans tirer à conséquence pour l'avenir; les états décidèrent aussi que le duc de Bourgogne serait invité à se conformer à leur délibération, et à presser Monsieur Charles, de s'en contenter. — Quant au duc de Bretagne, ils dirent que le roi ne devait pas souffrir qu'un vassal lui eût ainsi déclaré la guerre, et eût surpris les villes de Normandie; que s'il était vrai qu'il eût fait alliance avec les Anglais, on ne devait rien épargner pour l'en punir.

Les états ne voulurent point se séparer sans avoir fait quelques remontrances dans l'intérêt du peuple. Ils se plaignirent des désordres des gens de guerre, de la façon dont la justice était rendue, et de la manière dont les finances étaient administrées.

Le roi répondit que les séditions étaient la cause des désordres qu'il voulait corriger, et qu'il priait les états de faire choix de plusieurs sages personnes afin de travailler à la réforme. Cette réponse excita de grandes protestations de reconnaissance, de zèle et de fidélité; chacun célébrait les louanges du roi. Pour mieux montrer leur confiance, les députés des états choisirent des commissaires qui ne pouvaient songer à contredire les volontés royales:

[1] Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, répondant au chancelier, en présence du roi René, qui présidait l'assemblée après le départ du roi, passa en revue les maux du royaume, qui devaient entraîner sa mort s'il n'y était porté remède. — Il y a, disait-il, trois maladies mortelles pour les États comme pour les hommes, savoir: 1° les membres se séparant du chef (les princes s'appropriant des provinces à titre d'apanage); 2° la fièvre chaude (l'esprit de sédition); 3° la perte du sang (c'est-à-dire de l'argent). — Nous citerons le passage relatif à cette troisième maladie: il renferme des détails curieux sur les mœurs et le gouvernement, et donnera une idée de l'éloquence parlementaire au XVe siècle.

« Et en tant que touche la tierce maladie sur laquelle nous devons conseiller au roi, qu'il lui plaise d'aviser, et donner remède et provision, sur le fait de l'évacuation du sang. Quand une créature humaine par le nez, ou autres conduits, se vuide de sang, si on ne le restraint, il n'est doute que c'est signe de mort; le sang de la chose publique d'un royaume est l'or et l'argent; et quand il faudra (manquera), comme il commence fort, si n'y met-on point de remède, il faut conclure que la chose publique périra et sera mise à mort. Au temps passé souloit courir monnoye blanche forte, *moutons, chantes, francs à cheval, francs à pié, écus de soixante au marc,* et n'en y avoit anciennement point d'autres monnoyes qui eussent de présent cours; la monnoye blanche et celle d'or sont bien affoiblies; mais au regard encore de l'or, on n'en fait point en écus; mais ont leurs *mailles du Rhin* de diverses espèces, *mailles au chat,* et les monnoyes d'or et d'argent de Flandre, Bretagne, Savoie, etc..., et sont le plus souvent les écus rognés, et encore le peuple n'en peut avoir, et ne lui donne-t-on pas loisir d'en avoir; la chose qu'il craint, c'est qu'un sergent ne vienne faire quelque exécution, qui a souvent plus pour son voyage que ce qu'on demande ne coûte.

« Et si on me demande où va l'or qu'on assemble et lève tous les ans, vu qu'on met tailles sus, pour les gens de guerre et francs archiers, je puis répondre qu'une bien grande partie va à Rome pour avoir bénéfices vacans dans les églises, cathédrales, abbayes, grâces expectatives de bénéfices que l'on dit être réservés par les conciles généraux au temps passé, et dernièrement par le concile de Bâle, dont les décrets sont à tenir, et ont été approuvés par toute l'Église de France (sous le titre de *Pragmatique sanction*), et par ce le sang qui se vuiderait de la chose publique seroit étanché: en effet, les franchises et libertés de l'Église de France, jurées par diverses fois, ont été publiées par manière d'ordonnances royaux, que le roi, en son sacre, a promis et juré garder et faire entretenir; ne déplaise à ceux qui dient que le roi fera mal de désobéir au pape...; car en ce n'a aucune désobéissance... Le pape est tenu d'obéir, et est sujet aux décrets des conciles généraux.

« Et regardons une autre vuidange de l'or de France: c'est en draps de soye, en robes gipponnées, cornettes; les pages même de plusieurs gentilshommes et varlets se vêtent de draps de soye: et les femmes, Dieu sait comme elles sont parées des dits draps en robes, cottes simples, et en plusieurs et diverses manières; en ces choses-ci, l'âme et la substance de la chose publique s'en va, et ne revient point, et ne s'étanche point pareillement ce sang en fourrures de diverses pannes, de martres, phaines, letices, et autres pannes précieuses. — Au

c'étaient le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, le sire de Torcy, grand maître des arbalétriers, un des gens du roi de Sicile, un député de chacune des villes de Paris, Rouen, Bordeaux, Lyon, Tournay, Toulouse et des sénéchaussées de Carcassonne, de Beaucaire et de la Basse-Normandie.

Après la séparation des états, le connétable, évêque de Langres, le sire de Tancarville, et le premier président du parlement, furent envoyés en ambassade auprès du duc de Bourgogne pour le supplier d'adhérer aux résolutions des états, et de procurer ainsi le bienfait de la paix au royaume de France et à toute la chrétienté.

Les ambassadeurs furent reçus avec hauteur; à peine le duc voulut-il les écouter : s'emportant sans mesure, il répéta ses griefs contre le roi, et lui reprocha d'avoir le premier recherché une alliance avec les Anglais, afin de détruire le duc de Bretagne et les autres princes du royaume.

Louis XI cherchait à montrer le bon droit et la raison de son côté ; il fit copier les dépêches où étaient racontées toutes les violences du duc de Bourgogne, et les envoya aux villes du royaume, en faisant remarquer que ce n'était point sa faute s'il fallait de nouveau se préparer à la guerre.

Trêve avec le duc de Bourgogne. — Traité d'Ancenis avec le duc de Bretagne (1468).

Le duc de Bourgogne, considérant alors que toute la France allait se réunir contre lui, prolongea la trêve pour deux mois, à condition que le roi payerait quatre mille livres par mois au duc Charles de France, jusqu'à ce que l'apanage de ce prince fût réglé. La convention signée le 26 mai 1468, à Bruges, portait que la trêve pourrait être rompue le 22 juin, à la volonté d'une des parties, pourvu que le duc de Bourgogne en signifiât la rupture au connétable de Saint-Pol, et le roi, au bailli d'Amiens.

Peu de temps après, le 3 juillet, Charles le Téméraire épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre. En apprenant ce mariage, Louis XI reçut aussi la nouvelle que le duc de Bretagne venait de conclure un traité de commerce et de ligue offensive et défensive avec les Anglais. Néanmoins, le roi envoya auprès du duc Charles l'archevêque de Lyon pour le complimenter sur son mariage, et auprès du duc François, Guyot Pot, gouverneur de Blois, puis faire prolonger jusqu'au 31 juillet la trêve, qui devait expirer le 15.— Cette trêve venait d'être prolongée, quand le duc Charles de France et le duc de Bretagne s'avancèrent vers la Normandie; le roi chargea aussitôt le marquis du Pont, fils du duc de Calabre, de faire avancer le ban et l'arrière-ban de Saintonge, de Poitou, de Touraine, d'Anjou et du Maine, avec les francs-archers, pour être en mesure, à l'expiration de la trêve, d'agir avec vigueur contre les Bretons.

Le 1er août, l'amiral attaqua près de Saint-Lo un parti de Bretons commandé par Couvran, qui fut battu et fait prisonnier. Les Français s'emparèrent de Vire, de Bayeux, de Coutances et de tout ce que

temps passé on a vu que les demoiselles et autres femmes voulant faire par le bas en leurs robes des rebours nommés profits, ils étoient de beaux chats blancs; de présent il les faut de letices ou de draps de soye de largeur du drap; les femmes portent aussi des coiffures à grandes cornes ou à tours hautes sur leurs têtes, ou couvre-chefs de toile de soye trainans jusqu'à terre... Et, en effet, par ce l'évacuation du sang se fait, tant par gens d'église que par nobles aussi, car si leurs sujets n'ont rien, ils ne peuvent rien avoir : *unde Isaias* cap. III), *populum meum exactores spoliaverunt et mulieres dominatæ sunt eis.* Il faut aussi rappeler les paroles d'Isaie, qu'il leur mécherra (mal arrivera), et de mon temps je l'ai vu advenir : *Decalvabit Dominus verticem filiarum Sion, et Dominus crinem earum nudabit.*

« Mais il y a une autre vuidange de sang qui ne se restraint point : c'est à sçavoir les excessives pensions, gages, que tant à cause de mariages qu'autrement, le roi a faits, à son plaisir, tant à ceux de son sang qu'à d'autres, et sans causes nécessaires; il ne faut que regarder en la chambre des comptes, ce que souloient avoir au temps passé les officiers du roi pour gages, et quels dons les rois faisoient. — On dit que feu monsieur le duc de Bourgogne vint voir le roi son frère à Paris, et y fut par aucun temps, et en partant alla en une maison qu'il avoit auprès de Charenton; le roi, pour les frais et dépens qu'il avoit faits, lui fit délivrer mille francs; et le duc retourna à Paris pour le remercier. Aujourd'hui on donne les vingt, quarante, cinquante, soixante mille, et autres grandes sommes de deniers; on donne grands gages et excessifs, et pensions, non-seulement à hommes, mais à femmes et autres qui ne sçauroient de rien servir au roi ne à la chose publique; il ne faut que regarder aux grandes finances et états de gens de finance, trésoriers généraux, et tous officiers des aydes qui ont gages et bienfaits du roi bien excessifs. Hélas! c'est tout sang du peuple! et comme dit le prophète : *Vos, enim depasti estis vineam meam; et rapina pauperis in domo vestra quare?...*

« Et pourrait s'ensuivre une bien grande punition; car, dit encore le prophète : « *Pour les douces odeurs et plaisances mondaines, pénuries et ordures; pour les ceintures d'or que les hommes et les femmes portent auront une haire.* — Et pourroient être les dites choses cause de mouvoir le peuple, tant d'Église que nobles, marchands et laboureurs.....

« Et sont les gens et peuple en telle déplaisance et tribulation que, pour doute qu'on ne leur ôte le leur, s'ils ont quelque chose; ils en nient la connoissance à leurs enfants ou amis, ils le mussent (cachent) en terre et jamais ne sera trouvé; ce qui sera bien grand' évacuation de sang.

« Et se le roi a affaire pour sa guerre, si prenne or et argent (à ces hommes, princes, nobles, gens de finance), où son père et lui l'ont mis, donné et fait bailler; — car il est sien, et ne l'ont qu'en une manière de dépôt ou de garde; — il pourroit prendre des colliers, ceintures d'or, vaisselles d'or et d'argent. Il n'y a guères des dessusdits qui ne veuille manger en vaisselle de cuisine d'argent; et il en trouvera assez...

« Nous devons avertir le roi des choses dessusdites, et conseiller qu'il lui plaise y mettre provision... En ce faisant, j'ai l'espérance que nous aurons des biens en ce monde, et à la fin la joye de paradis: *ad quam nos ducat ille qui sine fine vivit et regnat in sæcula sæculorum... Amen.* »

les Bretons avaient pris en Normandie, excepté Caen.

Le même jour, le marquis de Pont entra en Bretagne, et en peu de temps prit Chamtoceaux, et vint mettre le siége devant Ancenis. Le duc de Bretagne, se voyant attaqué si vigoureusement, écrivit une lettre pressante pour appeler à son secours le duc de Bourgogne. — On prétend que le roi, interceptant les courriers des deux princes, empêchait qu'ils fussent instruits de leur situation réciproque, et que ce fut seulement sur les nouvelles publiques de la guerre commencée en Bretagne, que le duc de Bourgogne passa la Somme pour faire diversion.

Cependant, le duc de Bretagne, soit qu'il se crût abandonné par le duc de Bourgogne, soit qu'il désespérât d'être secouru à temps, demanda au roi une trêve de douze jours, qui se termina par un traité de paix, signé à Ancenis, le 10 septembre 1468.

Les conditions de ce traité étaient « que le duc de Calabre et le connétable régleraient, dans l'année, l'apanage de Charles de France; qu'en attendant, le roi donnerait à son frère une pension de soixante mille livres, et que si dans quinze jours le prince Charles n'accédait pas au traité, le duc François retirerait ses troupes de Caen et d'Avranches, ne se mêlerait plus de l'apanage, et servirait le roi envers et contre tous. » — Les traités de Conflans et de Caen étaient rappelés dans le traité d'Ancenis. On y promettait une amnistie générale de part et d'autre, et il était convenu que le traité serait confirmé par le saint-siége, avec les censures ecclésiastiques contre les infracteurs.

Le prince Charles de France refusa d'acquiescer à ces conditions, et continua à demeurer en Bretagne.

Dès que le traité d'Ancenis fut signé, le roi exigea que François II en fît part lui-même au duc de Bourgogne, afin que la nouvelle n'en fût pas suspecte; mais le héraut qui en était porteur ayant passé un jour à la cour de France, le duc de Bourgogne s'imagina que le traité était supposé, et soutint qu'il était impossible que Charles de France et le duc de Bretagne eussent fait leur accord sans le consulter, lui qui n'avait pris les armes que pour leur défense; des lettres particulières de ces deux princes et la notoriété publique furent nécessaires pour qu'il en reconnût la réalité.

CHAPITRE III.

LOUIS XI. — TRAITÉ DE PÉRONNE.

Supplice du sire de Melun. — Négociations entre le roi de France et le duc de Bourgogne. — Entrevue de Péronne. — Soulèvement des Liégeois. — Le roi est retenu prisonnier. — Traité de paix. — Prise et sac de Liége. — Retour du roi dans ses États. — Le roi donne la Guyenne à son frère, et se réconcilie avec lui. — Trahison du cardinal Balue. — Son châtiment. — Institution de l'ordre de Saint Michel. — L'Alsace engagée au duc de Bourgogne. — Naissance du dauphin Charles. — Révolution en Angleterre. — Édouard IV se réfugie auprès du duc de Bourgogne.

(De l'an 1468 à l'an 1470.)

Supplice du sire de Melun. — Négociations entre le roi de France et le duc de Bourgogne (1468).

Le roi n'avait pas trouvé suffisamment loyale la conduite de plusieurs de ses capitaines dans la guerre du bien public : il profita du raffermissement de son autorité pour les faire arrêter. — Le sire de Melun, qui avait eu la confiance du roi et la lieutenance du royaume, fut mis en jugement, condamné par des commissaires, et décapité. — Le sire du Lau, prisonnier à Usson, réussit à s'évader et se retira auprès du duc de Bourgogne. — Un autre capitaine, Poncet de la Rivière, prévenu qu'il allait être arrêté, ne se laissa pas atteindre et alla aussi demander un asile à Charles le Téméraire.

Pour terminer les différents qui existaient entre le roi et ce prince, un congrès avait été réuni à Cambrai, puis transféré à Ham en Vermandois. Le connétable, le cardinal Balue et le président Doriole, étaient les plénipotentiaires du roi; les discussions étaient vives; mais les négociations n'avançaient pas ; ni le cardinal, ni le connétable n'avaient grand crédit sur le duc. Ils ne pouvaient le décider à traiter avec le roi et à s'allier avec lui *envers et contre tous, sans réserve de monsieur Charles et du duc de Bretagne*. Le roi avait cependant une grande impatience de réussir; il s'était flatté d'obtenir par un traité ce que d'autres lui conseillaient de conquérir par la guerre. Il employait tous les moyens; il alla même jusqu'à promettre cent vingt mille écus d'or au duc de Bourgogne, afin d'obtenir de lui qu'il déposât les armes; et il lui fit même compter d'avance la moitié de cette somme : la crainte d'avoir dépensé son argent en vain ajoutait encore à la vivacité de son désir.

« Le connétable, qui ne voulait point la guerre, et le cardinal, qui aimait à flatter le roi, contribuaient encore à l'entretenir dans ses espérances; ils lui rendaient compte avec soin des moindres paroles de courtoisie que le duc répondait à toutes les promesses et amitiés dont le roi l'accablait, et semblaient dire qu'il tenait à bien peu de l'amener au point que le roi souhaitait. La pensée vint à

Louis XI que lui-même saurait persuader le duc bien mieux que ses ambassadeurs. Il avait grande idée du pouvoir qu'il prenait sur les gens par son esprit et son langage. Il s'imaginait toujours qu'on ne disait pas ce qu'il fallait dire, qu'on ne s'y prenait pas de la bonne façon ; il avait la crainte continuelle d'être servi sans fidélité ou sans zèle. Il se souvenait de ce qu'il avait gagné en devisant familièrement avec le duc, lors de la guerre du bien public... Il chargea le cardinal Balue de sonder le duc sur un projet d'entrevue; le duc n'en avait pas trop envie: il venait d'apprendre que les Liégeois recommençaient à murmurer et à s'émouvoir (c'était à l'instigation du roi). L'évêque et le sire d'Himbercourt, leur gouverneur, se trouvant sans forces suffisantes, s'étaient même par précaution retirés à Tongres. Le cardinal répondit à cette objection «que le duc ne devait point craindre les Liégeois, ayant, l'année précédente, démoli leurs murailles et enlevé leurs armes; que, d'ailleurs, rien ne pouvait mieux les détourner de la rébellion que de voir le roi et le duc amis et alliés.»

En écrivant au roi, le connétable lui cacha ce qui aurait pu le détourner de son dessein. Sa lettre portait : « Le duc attend avec impatience la visite dont le roi lui donne l'espoir; il a choisi un logis convenable; il ira au-devant du roi avec grand respect; il semble ne plus vouloir d'autre allié et d'autre ami que le roi ; il est disposé à renoncer à toute autre alliance, réservant seulement le roi d'Angleterre, le duc de Savoie et les princes d'Allemagne. —Outre les affaires qui se peuvent traiter par ambassade, le duc semble en avoir d'autres toutes secrètes qu'il ne veut pas laisser deviner. La chose qu'il désire le plus, c'est que le roi lui abandonne le comte de Nevers, pour lequel il a tant de haine que jamais il ne lui pardonnera » Le connétable ajoutait qu'il avait répondu au duc que le roi ne pouvait honorablement abandonner un prince de ce rang, pair de France, et toujours son fidèle allié. «Mais il a entendu avec «impatience mes remontrances, disant toujours qu'il «voulait perdre monsieur de Nevers, à quelque prix «que ce fût. Ses conseillers confessent qu'une telle «colère n'est pas raisonnable ; mais il n'y a personne «qui ose lui rien dire contre son plaisir.»

Entrevue de Péronne. — Soulèvement des Liégeois. — Le roi est retenu prisonnier.—Traité de paix (9 au 14 octobre 1468).

L'entrevue fut décidée; le roi reçut un sauf-conduit de la main du duc, daté de Péronne, le 8 octobre, et ainsi conçu : « Monseigneur, si votre plaisir «est venir en cette ville de Perronne, pour nous «entrevoir, je vous jure et promets, par ma foi et «sur mon honneur, que vous y pouvez venir, de«meurer et séjourner, et vous en retourner sûre«ment à votre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous «plaira, franchement et quittement, sans qu'aucun «empêchement de ce faire soit donné à vous ni nul «de vos gens par moi ne par autre, pour quelque «cas qui soit ou puisse advenir.»

Le roi, avant de se mettre en route, eut à écouter les représentations du comte de Dammartin, des maréchaux de Rouault et de Loheac, et de tous les capitaines qui s'opposèrent inutilement à ce voyage. Il partit le 9 octobre, emmenant seulement pour escorte quatre-vingts archers écossais de sa garde et soixante cavaliers.

Nous allons laisser un témoin oculaire, Philippe de Comines, qui, après avoir été dans l'intimité de Charles le Téméraire, devint un des confidents favoris de Louis XI, raconter la suite des événements. Personne mieux que lui n'a été à portée de les connaître.

«Le roy vint à Perronne, et n'amena nulle garde, mais voulut venir de touts poincts à la garde et sûreté dudit duc, et voulut que monseigneur Des Cordes luy vint au devant avec les archers dudit duc, pour le conduire. Ainsi fut fait. Peu de gens vinrent avec luy : toutesfois il y vint de grands personnages, comme le duc de Bourbon, son frère le cardinal, le comte de Saint-Pol, connétable de France, qui ne se trouvoit pas humble envers le duc de Bourgogne, comme autrefois ; et pour cette cause n'y avoit nul amour entre les deux. Aussi y vint le cardinal Balue, le gouverneur de Roussillon, et plusieurs autres.

«Comme le roy approcha de la ville de Perronne, le duc de Bourgogne luy alla au devant, bien fort accompagné, et le mena en la ville, et le logea chez le receveur (qui avoit belle maison, et près du chasteau); car le logis du chasteau ne valoit rien, et y en avoit peu.

«Le duc de Bourgogne avoit mandé l'armée de Bourgogne, où pour ce temps là avoit grand'noblesse; et avec eux venoient monseigneur de Bresse, l'evesque de Geneve, le comte de Romont, tous freres, enfants de la maison de Savoye (car Savoyiens et Bourguignons de tous temps s'entr'aimoient tres fort), et aussi aucuns Alemans (qui confinent tant en Savoye qu'en la comté de Bourgogne) estoient en cette bande. — Or, faut entendre que le roy avoit autrefois tenu le dit seigneur de Bresse en prison, à cause de deux chevaliers qu'il avoit fait tuer en Savoye ; par quoy n'y avoit pas grand amour entre eux deux.

«En cette compaiguie estoit encore monseigneur du Lau (que le roy semblablement avoit longtemps tenu prisonnier, après avoir esté tres prochain de sa personne, et puis s'estoit echappé de la prison, et retiré en Bourgogne), et messire Poncet de Ri-

vière, et le seigneur d'Urfé, depuis grand-escuyer de France.

« Et toute cette bande arriva auprès de Perronne, comme le roy y entroit ; et entra le dit de Bresse, et les trois dont j'ay parlé, en la ville de Perronne, portans la croix Sainct-André ; et cuidoient venir à temps pour accompaigner le dit de Bourgogne, quand il iroit au devant du roy : mais ils vinrent un peu trop tard. Ils entrerent tout droit en la chambre du duc, luy faire la révérence ; et porta monseigneur de Bresse la parole, suppliant au duc, que les trois dessus nommez vinssent là en sa seureté, nonobstant la venue du roy, ainsi comme il leur avoit esté accordé en Bourgogne, et promis à l'heure qu'ils y arriverent, et ainsi qu'ils étoient prets à le servir envers tous et contre tous. Laquelle requeste le dit duc leur octroya de bouche, et les remercia.

« Le demeurant de cette armée qu'avoit conduite le mareschal de Bourgogne, se logea aux champs ; le dit mareschal ne vouloit point moins de mal au roy que les autres, à cause de la ville d'Espinal, assise en Lorraine, qu'il avoit autrefois donnée au dit mareschal, et puis la luy osta, pour la donner au duc Jean de Calabre.

« Tost fut le roy adverty de l'arrivée de tous ces gens, et des habillements en quoy estoient arrivez : si entra en grande peur, et envoya prier au duc de Bourgogne qu'il pust loger au chasteau, et que tous ceux-là qui estoient venus étoient ses malveillants. Le duc en fut tres joyeux, et luy fit faire son logis, et l'asseura fort de n'avoir nul doute.

« Le roy, en venant à Perronne, ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambassadeurs aux Liegeois pour les solliciter contre le dit duc : néantmoins les dits ambassadeurs avoient si bien diligenté, qu'ils avoient jà fait un grand amas ; et vinrent d'emblée, les Liégeois, prendre la ville de Tongres, où estoit l'evesque de Liege, et le seigneur d'Hymbercourt, bien accompaigné, jusques à deux mille hommes et plus ; et prirent le dit evesque et le dit d'Hymbercourt, tuerent peu de gens, et n'en prirent nuls que ces deux, et aucuns particuliers de l'evesque ; les autres s'enfuyrent, laissant tout ce qu'ils avoient, comme gens desconfits. Après cela les dits Liegeois se mirent en chemin vers la cité de Liége, assise assez près de la dite ville de Tongres. En chemin, composa le dit seigneur d'Hymbercourt avec un chevalier, appellé messire Guillaume de Ville, autrement dit en français *le sauvage*. Le dit chevalier sauva le dit d'Hymbercourt, craignant que ce fol peuple ne le tuast, et retint sa foy, qu'il ne garda gueres ; car peu après il fut tué luy-mesme.

« Ce peuple étoit fort joyeux de la prise de leur evesque, le seigneur de Liége. Ils avoient en haine plusieurs chanoines, qu'ils avoient pris ce jour, et à la première repuë en tuèrent cinq ou six. Entre les autres en y avoit un, appellé maistre Robert ; fort privé du dit evesque, que plusieurs fois, dit Comines, j'avoys veu *armé de toutes pieces apres son maistre*, car telle est l'usance des prelats d'Allemagne. Ils tuèrent le dit maistre Robert, present le dit evesque, et en firent plusieurs pièces, qu'ils se jettoient à la teste l'un de l'autre par grande dérision.

« Avant qu'ils eussent faits sept ou huit lieues, qu'ils avoient à faire, ils tuerent jusques à seize personnes, chanoines ou autres gens de bien, quasi touts serviteurs du dit evesque. Faisants ces œuvres, laschèrent aucuns Bourguignons ; car ja sentoient le traité de paix encommencé ; et eussent esté contraints de dire que ce n'estoit que contre leur evesque, lequel ils menerent prisonnier en leur cité.

« Les fuyants effroyoient fort tout le quartier par où ils passoient, et vinrent tost ces nouvelles au duc. Les uns disoient que tout estoit mort ; les autres, le contraire. De telles matières ne vint point volontiers un messager seul ; mais en vinrent aucuns, qui avoient veu habiller ces chanoines, qui cuidoient que le dit evesque fust de ce nombre, et le dit seigneur d'Hymbercourt, et que tout le demeurant fust mort, et certifioient avoir veu les ambassadeurs du roy en cette compaignie, et les nommoient.

« Et fut conté tout ceci au duc de Bourgogne, qui soudainement y adjouta foy, et entra en une grande colere, disant que le roy estoit venu là pour le tromper ; et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fit semer une assez mauvaise raison : c'estoit qu'on le faisoit pour une boiste qui estoit perdue, où il y avoit de bonnes bagues et de l'argent.

« Le roy, qui se vid enfermer en ce chasteau (qui est petit), et force archers à la porte, n'estoit point sans doute (peur), et se voyoit logé rasibus d'une grosse tour, où un comte de Vermandois fit mourir un sien predecesseur roy de France (Charles le Simple). — Pour lors, dit Comines, estoye encore avec le dit duc, et le servoye de chambellan, et couchoye en sa chambre quand je vouloys, car tel étoit l'usance de cette maison.

« Le duc de Bourgogne, quand il vid les portes fermées, fit saillir les gens de sa chambre, et dit à aucuns que nous estions, que le roy estoit venu là pour le trahir, et qu'il avoit dissimulé la dite venuë de toute sa puissance, et qu'elle s'estoit faite contre son vouloir : et va conter ses nouvelles de Liege, et comme le roy l'avoit fait conduire par ses ambassadeurs ; et comme tous ses gens avoient esté tuez ;

et croy veritablement, que si à cette heure là il avoit trouvé ceux à qui il s'adressoit, prests à le conforter ou conseiller de faire au roy une mauvaise compaignie, il eust esté ainsi fait, et pour le moins eust esté mis en cette grosse tour. — Avec moy n'y avoit à ces paroles que deux valets de chambre, l'un appelé Charles de Visen, natif de Dijon, homme honneste, et qui avoit grand crédit avec son maistre. Nous n'aigrismes rien, nous adoucismes à nostre pouvoir. — Tout apres tint aucunes de ces paroles à plusieurs, et coururent par toute la ville, jusques en la chambre où estoit le roy, le quel fut fort effrayé; et si estoit generalement chacun, voyant grande apparence de mal...

«Les portes de Perronne fermées, et gardées par ceux qui y estoient commis furent ainsi deux ou trois jours, et cependant le dit de Bourgogne ne vit point le roy, ny n'entroit des gens du roy au chasteau, que peu, et par le guichet de la porte. Nuls des gens du dit seigneur ne furent ostez d'auprès de luy; mais peu, ou nuls de ceux du duc alloient parler à luy, ny en sa chambre, au moins de ceux qui avoient aucune authorité avec luy.

«Le premier jour ce fut tout effroy et murmure par la ville. Le second jour, le duc fut un peu refroidy: il tint conseil la pluspart du jour, et partie de la nuict. Le roy faisoit parler à tous ceux qu'il pouvoit penser qui luy pourroient ayder, et ne falloit pas à promettre, et ordonna distribuer quinze mille écus d'or... Le roy craignoit fort ceux qui autrefois l'avoient servy, lesquels estoient venus avec l'armée de Bourgogne, qui jà se disoient au duc de Normandie, son frère.

«Au conseil du duc y eut plusieurs opinions: la pluspart disoient que la seureté qu'avoit le roy, luy fust gardée, veu qu'il accordoit assez la paix en la forme qu'elle avoit esté couchée par escript. Autres vouloient sa prise rudement, sans ceremonie. Aucuns autres disoient qu'à diligence on fist venir monseigneur de Normandie, son frère, et qu'on fist une paix bien avantageuse pour tous les princes de France. Et sembloit bien à ceux qui faisoient cette ouverture, que si elle s'accordait, le roy seroit restraint, et qu'on luy bailleroit gardes, et qu'un si grand seigneur pris, ne se délivre jamais, ou à peine, quand on luy a fait si grande offense.

«Et furent les choses si près, que je vis un homme housé (botté), et prest à partir, qui jà avoit plusieurs lettres addressantes à monseigneur de Normandie, étant en Bretagne, et n'attendoit que les lettres du duc: toutesfois, ceci fut rompu.

«Le roy fit faire des ouvertures, et offrir en ostage le duc de Bourbon, et le cardinal son frère, le connétable et plusieurs autres, et qu'après la paix conclue, il pust retourner jusqu'à Compiegne, et qu'incontinent il feroit que les Liegeois repareroient tout, ou se declareroit contre eux. — Ceux que le roy nommoit pour estre ostages, s'offroient fort, au moins en public. Je ne sçay, dit Comines, s'ils disoient ainsi à part; je me doute que non. Et la vérité, je croy qu'il les eust laissez, et qu'il ne fust pas revenu.

«Ceste nuict, qui fut la tierce, le duc de Bourgogne ne se dépouilla oncques, seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lit, et puis se pourmenoit, car tel estoit sa façon, quand il estoit troublé. Je couchay cette nuict en sa chambre, et me pourmenay avec luy par plusieurs fois. Sur le matin se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces, et prest à executer grand'chose: toutesfois, il se reduisit en sorte que si le roy juroit la paix, et vouloit aller avec luy à Liege, pour luy aider à venger monseigneur de Liege, qui estoit son proche parent, il se contenteroit; et soudainement partit pour aller en la chambre du roy luy porter ces paroles. — Le roy eut quelque ami qui l'en advertit[1], l'asseurant de n'avoir nul mal, s'il accordoit ces deux points, mais que en faisant le contraire, il se mettoit en si grand péril, que nul plus grand ne lui pourroit advenir.

«Comme le duc arriva en sa présence, la voix lui trembloit, tant il estoit emu, et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais sa geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il vouloit tenir le traité de paix qui avoit esté escript et accordé, et si ainsi le vouloit jurer: et le roy luy respondit que *ouy*. — A la vérité, il n'y avoit rien esté renouvelé de ce qui avoit esté fait devant Paris, touchant le duc de Bourgogne, ou peu du moins; et touchant le duc de Normandie, lui estoit amandé beaucoup, car il estoit dit qu'il renoucerait à la duché de Normandie, et auroit Champagne et Brie, et autres pièces voisines, pour son partage. — Après luy demanda le duc s'il ne vouloit point venir avec luy à Liege, pour aider à revancher la trahison que les Liegeois luy avoient faite, à cause de luy et de sa venue; et aussi il luy dit la prochaineté du lignage, qui estoit entre le roy et l'evesque de Liege, car il estoit de la maison de Bourbon. A ces paroles le roy respondit que *ouy*, mais que la paix fust jurée (ce qu'il désiroit), qu'il estoit content d'aller avec luy à Liege, et d'y mener des gens, en si petit ou si grand nombre que bon luy sembleroit. Ces paroles ejouirent fort le duc, et incontinent fut apporté le traité de paix, et fut tiré des coffres du roy, la vraye croix que sainct Charlemagne portait, qui s'appelle *la croix de victoire*, et jurerent la paix; et tantost furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort ejouy.»

[1] Philippes de Comines lui-même.

Des commissaires avaient été nommés pour dresser le traité. Ce traité avait pour bases les traités d'Arras et de Conflans; mais tout ce qui s'était élevé de difficultés sur leur explication se trouvait résolu au bénéfice de la Bourgogne : la seigneurie pleine et entière avec le droit de lever des aides et d'assembler les vassaux dans le Vimeux, les villes de la Somme et d'autres territoires; toutes les questions de juridiction, de limite, d'enclave, de péages, d'impôts sur le transit des marchandises; l'appel au parlement de Paris des jugements rendus en Flandre; en un mot, tout ce qui était depuis plus de trente ans objet de litige, et dont jamais Charles VII, ni Louis XI jusqu'alors, n'avaient voulu se départir, était abandonné en un jour. — Lorsque les commissaires de France présentaient quelques remontrances, on leur répondait : « Il le faut, mon- « seigneur le veut. »

Le traité fut signé le 14 octobre, et le roi expédia le même jour des lettres-patentes, au nombre de vingt, qui réglaient l'exécution de divers articles. — Par un traité particulier, le duc s'était engagé à employer ses bons offices auprès de Charles de France, frère du roi, pour qu'il acceptât en apanage la Brie et la Champagne.

Prise et sac de Liége (1468).

Le roi avait aussi donné avis du traité à ses principaux officiers: il avait écrit au comte de Dammartin qu'il allait à Liége avec une partie des compagnies d'ordonnance, et qu'il voulait que le reste de l'armée fût congédié.

Dammartin reçut sa lettre avec respect; mais il jugea que son devoir même l'empêchait d'obéir. Le roi lui écrivit de nouveau et lui réitéra l'ordre de choisir ceux qui devaient l'accompagner à Liége, et de congédier le reste, ajoutant qu'aussitôt cette affaire terminée, il s'en retournerait en France, et que le duc avait plus d'envie de le voir parti que lui-même n'en avait de s'en aller. Le désir d'aller à Liége que le roi montrait dans sa lettre, ce qu'il disait du duc, la satisfaction qu'il affectait, tout cela parut peu vraisemblable et suspect à Dammartin. Il jugea que le roi avait été obligé de communiquer sa lettre au duc, qui avait fait accompagner le courrier par un homme à lui, et il chargea cet homme de dire à son maître « qu'il pouvait être sûr « que si le roi ne retournait bientôt, tout le royaume « le viendrait quérir, et qu'on jouerait au pays du « duc un semblable jeu qu'il voulait jouer au pays « de Liége; que la France n'était pas aussi dépour- « vue de gens de bien qu'il pouvait se l'imaginer. »

Le duc de Bourgogne fut frappé de ce message. — Le roi avait, à la vérité, pris la croix de Bourgogne, mais il était à la tête d'un corps de troupes considérable, qui était venu le joindre. Il avait avec lui le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, le sire de Trémouille, et plus de quatre cents lances, avec une partie de sa maison.

Dès le 15 octobre, les deux princes partirent. Louis XI aurait voulu que le duc accomplît la cérémonie de foi et hommage, comme c'était son devoir, et comme il s'y était engagé la veille; mais le duc ne le proposa pas, et le roi n'en parla pas. Il lui tardait d'être hors de Péronne. — L'armée de Charles le Téméraire était belle et nombreuse; il commandait en personne les Flamands et les Picards; le maréchal de Bourgogne avait sous ses ordres les gentilshommes du duché, les gens de Savoie venus avec le comte de Bresse, les hommes du Luxembourg, du Limbourg, du Hainaut et de Namur.

Le roi et le duc arrivèrent le 27 octobre devant Liége.

La ville n'avait plus ni remparts ni fossés; et, bien qu'à force de peine et d'argent, en vendant une portion des ornements de leurs églises, en sacrifiant une partie de leur avoir, les habitants eussent rétabli une sorte d'enceinte, rien ne semblait plus facile que d'y entrer. Cependant les Liégeois, abandonnés par l'allié qui les avait excités à la révolte, trouvèrent des forces dans leur désespoir, rassemblèrent leurs milices, et, ne comptant plus que sur leur courage, se préparèrent à vendre chèrement leurs vies.

Avant que l'armée du duc s'approchât de la ville, ses généraux tinrent conseil. Quelques-uns proposaient de renvoyer une partie des troupes, attendu que la place n'était pas en état de se défendre; mais le duc rejeta cet avis, parce que le roi paraissait l'appuyer, et que, par cette raison, il lui était suspect.

Le maréchal de Bourgogne eut ordre de marcher en avant et de tâcher de surprendre la ville. Les Liégeois sortirent à sa rencontre et furent repoussés; leur évêque (Louis de Bourbon) profita de cette sortie pour se sauver chez les Bourguignons.

Le maréchal s'était logé dans les faubourgs, et ne se gardait pas, croyant n'avoir rien à craindre d'un peuple mal discipliné; mais, pendant la nuit, les Liégeois fondirent sur sa troupe, y jetèrent l'épouvante, et lui tuèrent huit cents hommes. Les Bourguignons s'étant ralliés à la pointe du jour, repoussèrent à leur tour les Liégeois qui regagnèrent leur ville.

La première nouvelle fut que le maréchal avait été défait. Le duc défendit de parler au roi de cet échec, marcha pour réparer le désordre, et vit

que la perte n'était pas aussi grande qu'on l'avait dite. Cependant son armée souffrait extrêmement et manquait de vivres. Depuis deux jours l'avant-garde était sans pain; les troupes couchaient au bivouac par des pluies continuelles, et les alarmes se succédaient sans interruption.

Dans la nuit suivante, les assiégés firent une vigoureuse sortie, et attaquèrent en même temps le quartier du roi et celui du duc. La surprise, les cris et les ténèbres jetèrent d'abord l'épouvante parmi les assiégeants. Le duc accourut, rassura ses troupes, et chargea l'ennemi; mais comme il combattait avec plus d'impétuosité que d'ordre, la victoire était incertaine, lorsque le roi arriva et força les Liégeois à rentrer dans la ville.

Philippe de Comines dit à cette occasion, en comparant les qualités militaires des deux princes: « Le duc de Bourgogne n'avait point faute de hardiesse, mais bien aucunes fois faute d'ordre; et, à la vérité, il ne tint point à cette heure si bonne contenance, que beaucoup de gens eussent bien voulu, pour ce que le roi y étoit présent. — Et prit le roi parole et autorité de commander... et à ouïr sa parole et voir sa contenance, semblait bien roi de grande vertu et de grand sens, et qu'autrefois se fut trouvé en telles affaires. »

Le lendemain, le roi et le duc vinrent se loger dans le faubourg. Les maisons de ces deux princes n'étaient séparées que par une grange où le duc mit trois cents hommes d'armes bourguignons, pour veiller autant sur le roi que sur les ennemis.

Le duc avait résolu de donner l'assaut le matin du dimanche 30 octobre. Au signal d'un coup de canon, la ville devait être assaillie par deux côtés opposés. Les ordres ainsi donnés, le duc se désarma, ce qu'il n'avait pas fait depuis qu'il était devant la place; il fit aussi désarmer ses troupes pour les faire reposer.

Un coup de désespoir pouvait seul sauver les Liégeois; ils choisirent six cents hommes déterminés, du pays de Franchimont. Vers minuit, ceux-ci sortirent par les brèches pour attaquer en même temps le logis du roi et celui du duc, où ils étaient conduits par les hôtes mêmes des princes, qui étaient du complot. L'entreprise était bien conçue. Si le plan eût été exactement suivi, le roi et le duc auraient été surpris et massacrés dans leurs lits; mais les trois cents hommes d'armes postés dans la grange entre les deux logis étant sortis au premier bruit, les Franchimontois, au lieu d'aller directement à la chambre des princes, voulurent forcer la grange. L'alarme se répandit, le roi et le duc eurent le temps de s'armer, et l'attaque fut repoussée.

Lorsque le calme fut rétabli, le duc fit ranger ses troupes, tint conseil, et ordonna de se préparer à un assaut général. Le roi n'était pas au conseil. Il appela quelques officiers du duc, et leur en demanda le résultat. Sur le compte qu'ils lui rendirent, il dit qu'il n'aurait pas été d'avis qu'on hasardât l'assaut, et appuya son sentiment de raisons assez fortes. Ceux-ci désiraient qu'on reçût les Liégeois à composition, ou du moins qu'on différât l'assaut; ils transmirent au duc l'avis du roi. Charles, s'imaginant que Louis ne désapprouvait l'assaut que pour favoriser les Liégeois, dit qu'il était résolu de le donner, et que le roi pouvait, en attendant l'événement, se retirer à Namur. Ses paroles furent offensantes; mais le roi n'en parut pas ému, et répondit simplement à ceux qui les lui rapportèrent, qu'il se trouverait au lieu du danger avec les autres.

A la pointe du jour, on donna l'assaut. Les Bourguignons commencèrent l'attaque. Ils ne trouvèrent pas grande résistance. Les Liégeois n'étaient pas sur leurs gardes, et s'imaginaient que la solennité du dimanche empêcherait l'assaut. D'ailleurs, la plupart s'étaient sauvés avec leurs meilleurs effets dans les Ardennes, où ils périrent presque tous de froid et de faim. Les femmes, les vieillards, et tous ceux qui n'avaient pas pu prendre la fuite, s'étaient réfugiés dans les églises. Il n'y eut point d'asile respecté; mais comme personne ne se mit en défense, le soldat se borna au pillage.

Le roi entra au petit pas dans la ville, à la tête de trois cents hommes d'armes et des officiers de sa maison. Le duc vint le recevoir, le conduisit au palais et le quitta pour aller sauver du pillage la principale église, où les soldats voulaient entrer malgré une sauve-garde qu'il avait donnée. Il eut tant de peine à s'y faire obéir, qu'il tua de sa main un des pillards, pour contenir les autres. Il revint ensuite trouver le roi, qui l'embrassa et lui donna des éloges qui le flattèrent.

Retour du roi dans ses États.

Le lendemain, les deux princes se firent relire le traité de Péronne; le duc ayant voulu y faire comprendre d'Urfé, du Lau, et Poncet de Rivière, le roi répondit qu'il y consentirait pourvu que le duc fît la même grâce au comte de Nevers et au sire de Croy.—Le duc n'insista pas, et le traité fut confirmé sans changements.

Le 2 novembre, le roi partit; le duc le reconduisit jusqu'à une demi-lieue de la ville. Lorsqu'ils se séparèrent, le roi lui dit: « Si d'aventure, mon frère « qui est en Bretagne, ne se contentait pas du par« tage que je lui baille pour l'amour de vous, que « voudriez-vous que je fisse? » Le duc répondit soudainement et sans y penser: « S'il ne veut le prendre,

«mais que vous fassiez qu'il soit content, je m'en «rapporte à vous deux.» Le roi venait de lui faire dire des paroles dont il se promettait bien de tirer parti.

«Si l'assaut n'avait pas été meurtrier, disent les historiens, les suites n'en furent pas moins affreuses. Le duc fit noyer ou massacrer les prisonniers sans distinction d'âge ni de sexe; et le jour qu'il partit de Liége, il y fit mettre le feu, repaissant ses yeux de ce spectacle barbare.—Tant d'horreurs n'assouvirent point encore sa vengeance; il entra dans le pays de Franchimont, mettant tout à feu et à sang. Ceux qui échappèrent à sa fureur s'enfuirent dans les bois où ils périrent par la faim et par la rigueur de l'hiver, qui était si violent, qu'on était obligé de rompre à coups de hache le vin qu'on distribuait aux soldats.»

Le roi, arrivé à Senlis, manda le parlement, la chambre des comptes, les généraux des finances, et leur exposa ce qui s'était passé à Péronne; il fit lire ensuite le traité, et rendit une ordonnance pour faire punir sévèrement, et même de peine capitale en cas de récidive, ceux qui parleraient mal du duc de Bourgogne. Les chroniques disent aussi que «le roi se fit apporter les pies, les geais, et autres oiseaux privés, avec les noms de ceux à qui ils appartenaient; et la tradition est que c'était parce qu'on leur avait appris à dire *Péronne*. Louis voulait bien ratifier le traité; mais tout ce qui pouvait le lui rappeler lui était odieux.»

Le roi donne la Guyenne à son frère, et se réconcilie avec lui. — Trahison du cardinal Balue. — Son châtiment (1469-1470).

Le roi n'était cependant pas dans les mêmes dispositions à l'égard de son frère. «Il ne désirait rien avec tant d'ardeur, dit Bossuet, que de l'empêcher d'avoir la Champagne et la Brie, provinces voisines du duc de Bourgogne, duquel il pourrait tirer de si grands secours, et tomber si facilement sur lui; mais plus il désirait, moins il le faisait paraître. —Il tâchait par toute sorte de moyens de gagner ceux qui gouvernaient son frère, et lui faisait sous main offrir la Guyenne, province beaucoup plus grande et plus considérable que la Brie et la Champagne.

«Charles était assez porté à l'accepter, mais le duc de Bourgogne travaillait secrètement à l'en détourner, et le cardinal Balue entra dans cette affaire. Il y avait à la cour un prélat que le roi y avait attiré. C'était l'évêque de Verdun, qui se vantait de gouverner le duc de Normandie; mais comme il avait promis plus qu'il ne pouvait tenir, le roi en faisait peu d'état. Le cardinal le fut trouver, et lui proposa de faire entre eux une parfaite union, lui faisant voir que s'il pouvait mettre la division entre les deux frères, ils trouveraient moyen de se faire valoir et rétabliraient leurs affaires.

«Dans ce dessein, ils écrivirent à Charles, qu'il se gardât bien de condescendre à la volonté du roi, qui lui offrait la Guyenne, que le roi ne craignait rien tant que de le voir voisin du duc de Bourgogne, et qu'il trouverait mille moyens de le perdre, s'il s'éloignait d'un ami qui lui était nécessaire; au reste, que le roi ne demandait rien tant que sa perte, et qu'encore, depuis peu de jours, ayant appris que le roi d'Espagne avait perdu son frère, il avait dit qu'il ne manquait qu'une pareille fortune à son bonheur.

«Les lettres furent surprises, et le roi, sans perdre de temps, fit arrêter le cardinal et l'évêque. Il envoya deux conseillers du parlement pour les interroger. Le cardinal avoua le fait, et dit qu'il avait espéré rentrer dans les affaires par ses brouilleries. Le roi donna aussitôt avis à son frère de ce qui s'était passé; il lui fit dire qu'il lui était indifférent qu'il prît la Champagne ou la Guyenne, mais qu'il regardât seulement de quels il se servait. Charles accepta la Guyenne, et délivra le roi d'une grande crainte.

«Les deux frères se virent ensuite sur une rivière d'Anjou, une barrière entre deux. Le duc demanda pardon au roi, à genoux, et le roi lui ayant fait remarquer combien sa conduite était contraire à ses véritables intérêts et à ceux du royaume, ajouta qu'il lui pardonnait d'autant plus volontiers qu'il n'avait pas agi par son mouvement.

«A l'égard du cardinal et de l'évêque, Louis envoya à Rome deux conseillers du parlement pour y maintenir le droit qu'il avait de prendre connaissance d'un crime de cette qualité, même contre un cardinal.— Cependant il le fit enfermer dans une cage de fer, dont l'évêque de Verdun avait été l'inventeur, et il ne fut délivré qu'après onze ans de prison, à la prière du pape.

«Après l'accommodement du duc de Guyenne, tout était paisible dans la France, car le roi ne voulait point de guerre contre le duc de Bourgogne, ni lui prendre tantôt une place, et tantôt une autre, mais soulever tout d'un coup, s'il avait pu, tous ses États contre lui.»

Le duc de Guyenne parut s'être réconcilié sincèrement avec le roi son frère; il résista à de nouvelles avances que lui fit le duc de Bourgogne, refusa le collier de la *Toison d'Or*, et même la main de Marguerite de Bourgogne, sœur de Charles. Il répondit que, satisfait de ce que le roi lui avait donné, il tenait ses amis pour amis, et ses ennemis pour ennemis.

Institution de l'ordre de Saint-Michel.

Peu de temps avant sa réconciliation avec le duc de Guyenne, le roi avait fondé (le 1[er] août 1469) un ordre de chevalerie, à l'aide duquel il voulait tenter d'affermir dans l'obéissance, et de rattacher à sa personne ceux à qui il accorderait cette distinction. Il avait pris pour patron saint Michel. Cet ordre devait être composé de trente-six chevaliers, avec un chancelier, un trésorier, un greffier et un héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le roi en était le chef et le grand maître. Les premiers chevaliers que le roi nomma furent : le duc de Guyenne; Jean de Bourbon; le connétable de Saint-Pol; Jean de Beuil, comte de Sancerre; Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt et du Plessis; Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy; Louis de Laval, seigneur de Châtillon; Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France; Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné; Georges de La Trémouille, seigneur de Craon; Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton; Charles de Crussol, sénéchal de Poitou; Tanneguy du Chatel, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne.—Le nombre des trente-six chevaliers n'étant pas complet, le roi déclara qu'au premier chapitre il serait procédé à l'élection des autres.—Les principales conditions pour recevoir un chevalier étaient qu'il fût gentilhomme de nom, d'armes, et sans reproches. On pouvait être privé de l'ordre pour trois causes, savoir : l'hérésie, la trahison, la lâcheté. — Chaque année l'ordre devait tenir un chapitre pour examiner la vie et les mœurs de chacun des chevaliers, en commençant par le dernier reçu, et en finissant par le roi. Le chevalier examiné sortait de l'assemblée pour laisser toute liberté à ses confrères; on le faisait ensuite rentrer pour le louer ou le blâmer.

Le duc de Bretagne, auquel Louis XI offrit le collier de Saint-Michel, refusa cet honneur, dit un historien, pour ne pas s'obliger, par de nouveaux serments, à plus d'obéissance qu'il n'en voulait rendre au roi.

L'Alsace engagée au duc de Bourgogne (1469).

En 1469, au moment où la réconciliation du roi avec son frère semblait assurer le repos intérieur de la France, Louis XI, malgré la satisfaction qu'il éprouvait à étendre sa puissance et ses États, eut la prudence de refuser d'accepter en gage d'une somme considérable que le duc Sigismond d'Autriche demandait à lui emprunter, et qu'il lui aurait été facile de payer, le landgraviat d'Alsace, le comté de Ferrette, le Brisgau, le Sundgau et les quatre villes forestières des bords du Rhin. Sigismond, refusé, s'adressa au duc de Bourgogne, qui accepta la proposition, et fit prendre possession des pays engagés par son maître-d'hôtel Pierre de Hagenbach, assisté de quinze cents chevaux et de quatre mille fantassins.

La suite des événements prouva combien la politique du roi avait été prudente. Les pays engagés étaient fréquemment ravagés par les Suisses, et la noblesse, qui haïssait ces montagnards, qu'elle ne savait pas repousser, bien qu'elle les provoquât fréquemment à la guerre, se vit passer avec plaisir sous la protection du duc de Bourgogne, espérant que ce prince orgueilleux la défendrait avec vigueur contre des paysans qu'il méprisait. Charles le Téméraire fit, en effet, la guerre aux Suisses, et cette guerre fut la principale cause de sa ruine et de la ruine de la maison de Bourgogne.

Louis XI, loin de mépriser les Suisses, fit avec eux, au moment où il vit le duc de Bourgogne entrer en rivalité avec les cantons, un traité d'alliance qui fut signé à Tours le 20 septembre 1470.

Naissance du dauphin Charles. — Révolution en Angleterre. — Édouard IV se réfugie auprès du duc de Bourgogne (1470).

La naissance d'un fils (qui fut depuis Charles VIII, né le 30 juin 1470), avait, deux mois auparavant, causé à Louis XI une des plus vives satisfactions qu'il pût éprouver.

Vers la fin de l'année, il eut un nouveau sujet de joie. — Le comte de Warwick, que le roi avait réconcilié avec Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, partit de Normandie avec cette reine, débarqua à Plimouth, marcha sur Londres, et en onze jours de temps rétablit sur le trône Henri VI, qu'il tira de prison.

La restauration de la maison de Lancaster fut si prompte et si inattendue, que le roi Édouard, craignant de se voir livrer à Warwick, partit au galop pour un petit port du comté de Norfolk, où il trouva heureusement trois vaisseaux prêts à mettre à la voile. « Il s'y embarqua, dit Comines, avec sept ou huit cents personnes qui n'avaient d'autres habillements que leurs habillements de guerre, n'avaient ni croix ni pile, ni ne savaient à grand'peine où ils allaient. » Édouard, après avoir failli être pris par des corsaires de la Baltique, débarqua en Hollande, où il trouva à La Haye un asile auprès du duc de Bourgogne.

Charles le Téméraire, qui, par sa mère, était parent de la maison de Lancaster, ne s'était allié que par politique à Édouard IV; néanmoins, lorsqu'il

vit son beau-frère fugitif arriver à sa cour, il crut qu'il était de son honneur de le bien recevoir. Il lui assigna cinq cents écus d'or par mois pour ses dépenses, et lui promit son secours pour le replacer sur le trône; mais en se réservant intérieurement de fixer l'époque où il jugerait utile de mettre sa promesse à exécution.

CHAPITRE IV.

LOUIS XI. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — SIÉGE DE BEAUVAIS.

Assemblée des notables. — Guerre avec le duc de Bourgogne. — Prise de Saint-Quentin et d'Amiens. — Trêve de trois mois. — Nouvelle révolution en Angleterre. — Fin de la maison de Lancaster. — Intrigues diverses. — Traité de Crotoy. — Mort du duc de Guyenne. — Le roi refuse de ratifier le traité. — Guerre et trêve avec la Bretagne. — Guerre en Picardie. — Sac de Nesle par les Bourguignons. — Prise de Roye. — Siége de Beauvais. — Courage des habitants. — Jeanne Hachette. — Le duc de Bourgogne est forcé de lever le siége. — Le duc de Bourgogne dévaste la Normandie, et se retire dans ses États. — Trêve de Senlis. — Louis XI attire à son service les serviteurs de ses ennemis. — Formation d'une garde royale française. — Protection accordée au commerce et à l'industrie. — État brillant de l'université. — Encouragements à l'imprimerie. — Les *réalistes* et les *nominaux*. — Édit royal à leur sujet. — Projets du roi sur la police, la législation, les monnaies, les poids et mesures.

(De l'an 1470 à l'an 1474.)

Assemblée des notables (1470).

Les états généraux de Tours avaient, en refusant la Normandie pour apanage au frère du roi, délié Louis XI du traité de Conflans. Louis, dans le but de se débarrasser des obligations que lui imposait le traité de Péronne, convoqua, en 1470, à Tours, les notables de son royaume, soit, dit un historien, qu'il jugeât que dans une circonstance pressante la nomination des députés aux états généraux prendrait trop de temps, soit qu'il se défiât de l'esprit qui pourrait animer cette assemblée, soit qu'il crût que, dans l'état de confusion où étaient tous les droits politiques, les personnages qu'il convoquerait seraient regardés par la nation comme ses représentants aussi bien que si elle les avait élus elle-même. Il désigna donc tous les membres de l'assemblée. « Il n'y appela, dit Comines, que « gens nommés, et qu'il pensoit qui ne contredi« roient pas à son vouloir. »

Le roi René de Sicile et son petit-fils le marquis de Pont, le duc de Bourbon et ses deux frères, le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon, les comtes d'Eu, de Guise, du Perche, le dauphin d'Auvergne, le comte de Saint-Pol, connétable de France, le chancelier, le comte de Dunois, les évêques de Langres, d'Avranches, de Soissons et de Valence, les comtes de Vaudemont et de Dammartin, le sire de Rohan, les sires de Loheac et de Gamaches, maréchaux de France, le comte de Roussillon, amiral de France, sept autres grands barons, et trente-deux magistrats, présidents des diverses cours de justice ou de finance, en tout soixante-une personnes, composèrent cette assemblée des notables.

Le roi y fit exposer ses griefs contre le duc de Bourgogne; il accusa Charles le Téméraire: « d'avoir, en pleine paix, fait attaquer par ses vaisseaux les ports de la Normandie; d'y avoir tenté plusieurs descentes; d'avoir porté en public l'ordre de la Jarretière et la croix, enseigne de son ennemi Édouard; d'avoir exigé de ses vassaux, sujets de la couronne, le serment de servir le duc *envers et contre tous, sans excepter le roi;* d'avoir fait saisir les biens des Français venus à la foire d'Anvers, en vertu des franchises qu'il avait lui-même octroyées; d'avoir accordé des lettres de représailles à Jacques de Saveuse pour une cause pendante au parlement de Paris; enfin, d'avoir négligé d'accomplir plusieurs des conditions auxquelles il s'était engagé par le traité de Péronne. »

Ces différents griefs furent longuement débattus. Les notables déclarèrent, conformément au vœu du roi, que, par ses actes d'hostilité, Charles avait dégagé Louis des obligations contractées à Péronne. Ils ajoutèrent qu'il avait, au contraire, imposé au roi le devoir d'en chercher par les armes le redressement, *auquel tous s'offrirent de coopérer.*

Les notables furent aussi appelés à délibérer sur les garanties que plusieurs d'entre eux, ainsi que les ducs de Guyenne et de Bretagne, avaient données au traité de Péronne; et, après une longue discussion, ils convinrent qu'ils en étaient également dégagés.

Louis sanctionna ces délibérations dont il fit dresser acte par trois notaires apostoliques. — Les notables s'étaient prononcés, à l'unanimité, *sans discrépance ou diversité aucune* contre le duc de Bourgogne. « Cependant, disent les historiens, quelques-uns d'entre eux étaient encore secrètement d'intelligence avec lui; d'autres souhaitaient la guerre, seulement pour occuper le roi, ayant remarqué que, tant qu'il craignait quelque chose, il était plein de douceur et de courtoisie, et qu'il répandait ses dons à pleines mains, pour s'attacher des créatures; tandis qu'au contraire sa défiance et son activité reprenaient le dessus pendant la paix: alors il ne songeait plus qu'à punir chacun de sa mauvaise conduite, et à lui tirer les dons qu'il lui avait faits. »

Guerre avec le duc de Bourgogne. — Prise de Saint-Quentin et d'Amiens. — Trêve de trois mois (1471).

Au commencement de l'année 1471, les mécontentements et les plaintes réciproques du roi et du

duc de Bourgogne éclatèrent enfin en guerre ouverte.

Le connétable de Saint-Pol avait été envoyé sur les frontières de Picardie pour tâcher de séduire ou de surprendre les villes rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans. Auxerre et Amiens rejetèrent d'abord les propositions du connétable. Les habitants de Saint-Quentin, sur la promesse qu'ils seraient pendant seize ans exempts de toutes impositions, se rendirent aux troupes royales.

Le duc de Bourgogne se voyant ainsi attaqué, et craignant que le roi Henri VI, rétabli sur le trône d'Angleterre, ne s'unît à la France, fournit à Édouard IV de l'argent et des navires pour repasser en Angleterre, afin que les Anglais, forcés à combattre dans leur pays, ne songeassent pas à s'engager dans des guerres étrangères.

Charles le Téméraire fut si piqué de la perte de Saint-Quentin, qu'il réclama du connétable son service de vassal. Le connétable répondit fièrement : « Que si le duc avait son scellé, il avait celui du duc, et « qu'il était homme pour lui répondre de son corps. » Le duc, pour se venger, fit saisir toutes les terres que le connétable possédait en Flandre et en Artois; le connétable s'empara, par représailles, de celles que ses enfants, qui étaient au service du duc, avaient en France. — Le duc de Bourgogne eut promptement remis son armée sur pied; il avait toujours à sa disposition un certain nombre de milices qui, sans faire de service continu, recevaient une petite paye, pour être prêtes à marcher au premier ordre. Ces soldats étaient appelés *gens à gages ménagers*.

Cependant le roi s'approcha de la frontière. Il ordonna au comte de Dammartin de s'avancer du côté de Roye, qui se rendit. Montdidier ouvrit ses portes. L'alarme se répandit dans le pays. Amiens, craignant d'être surprise, traita avec Dammartin; mais celui-ci, ne se croyant pas assez en forces pour s'enfermer dans cette place sur la foi des habitants, qui auraient pu agir d'intelligence avec le duc, convint avec eux qu'il écrirait aux principaux de la ville; qu'ils enverraient ses lettres toutes cachetées au duc de Bourgogne, et qu'on se conduirait suivant le parti que prendrait ce prince. Le duc, abusé par cette démarche, crut qu'il pouvait se fier, pour la défense d'Amiens, à la fidélité de la bourgeoisie, et qu'il était inutile d'y envoyer des troupes, dont il avait plus de besoin ailleurs. Dammartin eut ainsi le temps d'appeler des renforts, de faire entrer une garnison dans la ville, et de recevoir le serment des habitants.

L'armée du duc de Bourgogne était une des plus nombreuses qu'on eût vues depuis longtemps; on y comptait quatre mille lances : chaque lance était alors en Bourgogne de quatre cavaliers et de six archers à pied; l'artillerie et les munitions employaient quatorze cents chariots, et chaque chariot était conduit par quatre hommes armés. Le duc attendait encore douze cents lances de Bourgogne, cent soixante de Luxembourg, et les arrière-bans de la Flandre et du Hainaut; il avait, en outre, douze mille hommes qui, étant dans les places fortes, pouvaient en sortir au premier ordre; de sorte que, tout réuni aurait fait une armée de plus de quatre-vingt mille hommes.

Le duc s'avança le long de la Somme; le roi ordonna à Dammartin d'observer la marche de l'ennemi, de veiller sur Amiens, d'être toujours sur la défensive, et de ne pas hasarder de combat.

Le duc de Bourgogne, après avoir tenu l'armée royale en suspens, tomba tout à coup sur Péquigny, qu'il surprit; la garnison se retira dans le château, et fut obligée de capituler. La ville fut brûlée.

Le connétable de Saint-Pol, après avoir inutilement sommé Bapaume de se rendre, saccagea les abbayes d'Amboise et d'Aucourt, les châteaux de Sailly, de Chaplaincourt, de Beteucourt, et retourna à Saint-Quentin.— L'armée du duc passa la Somme, pour venir camper près d'Amiens; les Français lui enlevèrent un convoi de soixante chariots. Les escarmouches étaient fréquentes autour de la ville, et les Français y eurent presque partout l'avantage.

Un jour le duc ayant appris que quarante hommes d'armes avec quelques archers étaient en embuscade dans un village, envoya deux mille hommes afin d'envelopper ce parti. Dammartin apercevant du mouvement dans l'armée du duc, sortit de la ville avec quelques officiers seulement, et sans précaution; il n'avait qu'une dague pour toute arme. Il vit bientôt ses gens d'armes en fuite, et leur cria de faire face à l'ennemi : ceux qui lui obéirent furent massacrés; les autres l'entraînèrent avec eux. Les Bourguignons seraient peut-être entrés à leur suite dans Amiens, si le vicomte de Narbonne ne fût sorti avec quelques hommes d'armes. Dammartin saisit une lance, s'arrêta à la barrière, et, soutenu du vicomte, fit tête à l'ennemi, qu'il força à se retirer.

Le duc de Bourgogne, voyant que ses détachements étaient presque toujours vaincus, cherchait à livrer une bataille, où il espérait obtenir l'avantage par le nombre de ses troupes. Le roi, comptant sur la valeur de ses soldats, était assez disposé à combattre : « Il assembla ses principaux officiers et les vieux capitaines qui avaient contribué à chasser les Anglais de France. De Beuil, à qui le roi demanda son avis le premier, dit avec modestie que, n'ayant jamais vu faire la guerre, sous Charles VII, avec des armées de plus de dix mille hommes, il ne se croyait pas en état de rien décider sur les ma-

nœuvres d'une si grande quantité de troupes; mais qu'il craignait le désordre et la confusion, et n'oserait répondre de l'événement. Le connétable prenant la parole, dit : « Que l'armée du duc de Bourgogne « étant la plus nombreuse qu'on eût encore vue, il « était nécessaire que le roi lui en opposât une plus « forte que celles qu'on avait coutume d'avoir; que « les Français étaient encore inférieurs en nombre, « mais qu'ils étaient supérieurs par le courage et par « la discipline, et qu'au surplus, pour ne rien hasar- « der légèrement, chacun pouvait donner son avis « par écrit. » Le roi les fit recueillir : la plupart étaient pour donner bataille; mais comme ils ne s'accordaient pas sur la manière d'attaquer, le roi craignit que ces différents avis n'eussent des suites malheureuses, et défendit d'engager une affaire générale. » On s'attacha donc à resserrer l'ennemi, à tomber sur les partis, et enlever les convois. On réduisit par là le duc de Bourgogne à une telle nécessité, qu'il fut obligé de conclure, le 4 avril, une trêve de trois mois.

Pendant la guerre, le roi, ne doutant point que ses ennemis ne recommençassent leurs intrigues pour séduire le duc de Guyenne, engagea ce prince à le venir joindre en Picardie, et le retint auprès de lui durant la campagne. — Il lui faisait rendre tous les honneurs qui pouvaient le flatter, et comblait de présents ceux qui avaient du crédit sur son esprit. Le sire de Malicorne, favori du duc de Guyenne, obtint ainsi la baronnie de Médoc.

Après la trêve, Louis XI revint à Paris, où il n'oublia rien pour plaire au peuple; il se trouva à l'Hôtel-de-Ville la veille de la Saint-Jean, et alluma le feu. Cette circonstance, frivole en apparence, ne l'était pas à ses yeux. « Il affectait de se trouver dans les fêtes publiques. Il avait remarqué que le peuple est souvent plus sensible à la familiarité du prince qu'à des bienfaits dont les principes sont cachés. Il n'ignorait pas qu'on avait répandu dans Paris des chansons contre lui et contre ses ministres, sur la trêve conclue avec le duc de Bourgogne, et il voulait montrer qu'il ne s'en sentait pas atteint. »

Nouvelle révolution en Angleterre. — Fin de la maison de Lancaster. — Intrigues diverses. — Traité de Crotoy. — Mort du duc de Guyenne (1471-1472).

Le triomphe d'Édouard ne fut pas moins merveilleux que son désastre ne l'avait été. En moins d'un mois, il reconquit l'Angleterre : il vainquit successivement Warwick, qui fut tué, Marguerite, qui fut faite prisonnière, et il remonta sur le trône. — Henri VI rentra dans sa prison de la tour de Londres, où il fut égorgé par le duc de Glocester, frère d'Édouard IV, qui lui-même, peu de jours auparavant, avait fait massacrer sous ses yeux le jeune Édouard de Lancaster, fils de son rival. Ainsi fut consommée définitivement la ruine de la maison de Lancaster, et la Rose rouge l'emporta sur la Rose blanche.

Ce grand désastre était un revers fatal pour Louis XI. — Édouard IV, afin d'occuper les Anglais, devenus turbulents dans les guerres civiles, ne pouvait tarder à porter la guerre en France. — Louis avait perdu des alliés fidèles, Warwick et Sforce de Milan, morts tous les deux. Les princes recommençaient à intriguer; le duc de Bretagne s'était uni de nouveau au duc de Bourgogne, dont le duc de Guyenne recherchait l'amitié et l'alliance. Le connétable avait engagé le frère du roi à demander la main de Marie, fille unique et héritière de Charles le Téméraire : « Mais celui-ci, dit Bossuet, n'avait garde de la lui donner, parce qu'il voulait la proposer à tous les princes de l'Europe, pour tâcher par ce moyen de les attirer à son parti. — Il entretenait le duc de Guyenne par de belles paroles qui n'aboutissaient à rien. Néanmoins, il fut pressé si vivement par le connétable, qu'il fut contraint de la lui promettre. — Il avait déjà fait la même promesse au duc de Savoie, au duc de Lorraine et au duc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric, à qui la princesse avait, par son ordre, écrit et envoyé un diamant. Mais Charles ne songeait qu'à trafiquer de sa fille, et non la donner à qui que ce soit. »

Louis XI ne pardonna pas au connétable de Saint-Pol les intrigues qu'il avait mises en jeu pour décider cette promesse de mariage.

La trêve de trois mois avait été prolongée. Un traité, dont les bases étaient la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin au duc de Bourgogne, fut signé au Crotoy, le 3 octobre 1471, par les négociateurs français et bourguignons; il devait être soumis à la ratification du roi.

Sur ces entrefaites (le 24 mai 1472), après avoir langui pendant huit mois d'une maladie que l'on appela *fièvre quarte*, mourut le duc de Guyenne. Peu de temps auparavant, sa maîtresse, la dame de Montsoreau était morte empoisonnée. On prétendit que le duc était aussi victime d'un empoisonnement. Le duc de Bourgogne publia à ce sujet un manifeste où il avança « que le roi avait, en 1470, corrompu plusieurs personnes (Baudouin, bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson et Chassa) pour l'empoisonner, et qu'il venait de faire mourir le duc de Guyenne *par poison, maléfices et sortiléges ;* que le roi était coupable de crime de lèse-majesté envers la couronne, les princes et la république; qu'il était parricide, hérétique, idolâtre, et que tous les princes devaient s'unir contre lui. »

Le roi ne répondit pas à ces inculpations; mais comme son silence aurait pu être pris pour un aveu, il nomma des commissaires pour travailler, avec ceux que le duc de Bretagne nommerait, au procès de l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, accusé d'avoir empoisonné la dame de Montsoreau, et avec elle le duc de Guyenne. Ces précautions n'ont pas empêché que la calomnie n'ait prévalu, et qu'on n'ait ajouté foi à Brantôme, qui, écrivant longtemps après, dit « avoir appris d'un vieux chanoine que personne ne s'était aperçu que Louis XI eût fait mourir son frère; mais qu'un jour son fou l'entendit, comme il était en ses bonnes prières et oraisons à Cléry, au grand autel, devant Notre-Dame, qu'il appelait sa bonne patronne, dire : « Ah ! ma bonne « dame, ma petite maîtresse, ma grande amie, en « qui j'ai eu toujours mon reconfort, je te prie de « supplier Dieu pour moi, et être mon advocate en- « vers lui, qu'il me pardonne la mort de mon frère, « que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de « Saint-Jean. Je m'en confesse à toi, comme à ma « bonne patronne et maîtresse, mais aussi qu'eussé- « je pu faire? il ne me faisait que troubler mon « royaume; fais-moi donc pardonner, et je sais ce « que je te donnerai. »

L'abbé de Saint-Jean-d'Angely se pendit dans sa prison à Nantes; on ignore ce que devint l'écuyer Laroche, désigné comme son complice. « Il paraît, dit Duclos, que le duc de Guyenne fut empoisonné, que l'abbé de Saint-Jean-d'Angely fut l'auteur du crime, et que Laroche fut son complice. — On ne voit pas aussi clairement ceux qui conseillèrent ce forfait.— Le roi fut délivré, par la mort de son frère, de beaucoup de cabales et d'inquiétudes; mais ce n'est pas assez pour le soupçonner d'y avoir eu part. Ses ennemis avaient les coupables entre leurs mains; ils n'auraient pas manqué de rendre leurs dépositions publiques si elles eussent chargé le roi. —La dame de Montsoreau tomba malade après avoir mangé d'une pêche, qui, dit-on, renfermait du poison. Il est assez vraisemblable que le duc de Guyenne fut empoisonné sans dessein formé; on ne prévoyait pas qu'il mangerait, comme il le fit, la moitié de la pêche qui fut présentée à sa maîtresse. » Les historiens modernes, qui ont remarqué que la dame de Montsoreau fut malade pendant trois mois, et le duc de Guyenne pendant huit mois, ne croient pas qu'aucun poison puisse produire de tels effets, et considèrent Louis XI comme entièrement justifié.

Le roi refuse de ratifier le traité. — Guerre et trêve avec la Bretagne (1472).

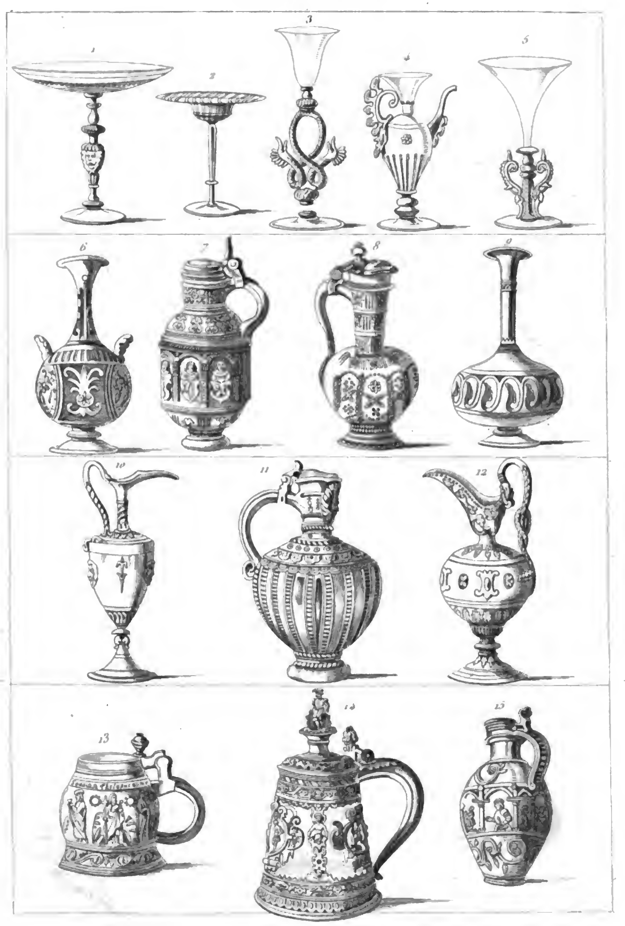
Cependant le sire de Quingey était venu à Tours de la part du duc de Bourgogne, pour assister au serment que le roi devait faire d'observer le traité de Crotoy; Louis XI, qui trouvait que ce traité lui était désavantageux, et que la mort du duc de Guyenne avait changé la face des affaires, refusa de le ratifier.

En faisant ce traité, le roi et le duc de Bourgogne ne cherchaient qu'à se tromper. Louis XI n'avait pensé qu'à détacher le duc de Bourgogne du duc de Guyenne, et le duc de Bourgogne n'avait eu d'autre dessein que de retirer les villes d'Amiens et de Saint-Quentin. — Le sire de Quingey avait ordre, après avoir vu le roi, de passer en Bretagne, et de dire au duc qu'il ne s'inquiétât pas d'une paix qui n'était qu'une feinte.

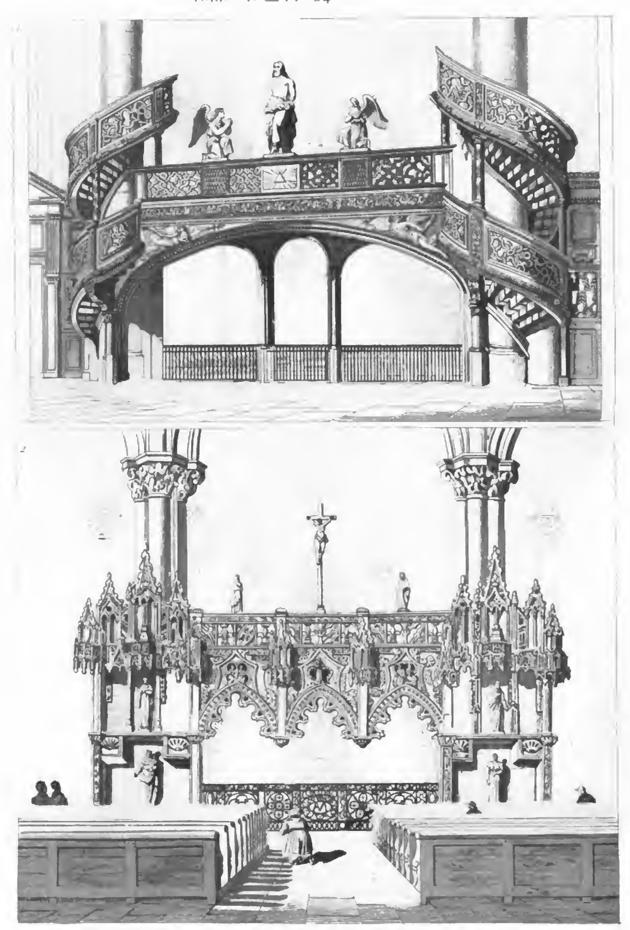
Après avoir donné ses ordres au connétable de Saint-Pol qui commandait en Picardie, le roi se saisit lui-même de la Guyenne. Les officiers de son frère, n'ayant pas d'autre parti à prendre, cherchaient à rentrer en grâce: les uns vinrent s'offrir, les autres se vendirent; tous suivirent la fortune. Loin de montrer une sévérité déplacée, le roi s'attacha par des bienfaits ceux qu'il aurait punis en toute autre circonstance. Il en usa ainsi à l'égard des villes, et confirma leurs priviléges. Il réunit à la couronne la ville de Bayonne, à la prière des habitants, rétablit à Bordeaux le parlement, qu'il avait transféré à Poitiers, pardonna aux villes de Pézénas et de Montignac, qui s'étaient révoltées, et assura la tranquillité dans cette partie du royaume.

La guerre était commencée en Picardie; mais toutes les lettres que le roi recevait des commandants de ses troupes ne purent jamais lui faire abandonner les frontières de la Bretagne.—Le duc François venait de signer avec le roi d'Angleterre un traité par lequel Édouard s'engageait à faire au printemps une descente en France, et le duc promettait de lui fournir quatre cents lances avec des archers à proportion, de recevoir les Anglais dans ses ports, et de leur fournir toutes les choses nécessaires. — Louis XI, sans être précisément instruit des articles du traité, savait que le duc tramait un complot; il fit entrer des troupes en Bretagne. Champtocé, Machecoul et Ancenis se rendirent à lui. Le roi écrivit au connétable qu'il était prêt de donner bataille; qu'il espérait vaincre le duc; que bientôt il lui enverrait une partie de son armée; que jusque-là il eût soin de ne rien hasarder, et qu'il se bornât à harceler l'armée bourguignonne, et à lui ôter les moyens de subsister.

Les Bretons, commençant à ressentir les suites de la guerre, et voyant leur commerce ruiné, pressèrent leur duc de traiter avec le roi. Un armistice fut d'abord conclu; puis une trêve d'un an fut signée le 15 octobre. Le roi paya soixante mille livres au



XVIe Siècle. — Verreries et Poteries Vénitiennes et Flamandes.



1 *Jubé de St Étienne du Mont, à Paris* 2 *Jubé de la Madeleine à Troyes*

duc de Bretagne, et lui rendit les villes qu'il lui avait prises, à l'exception d'Ancenis, qui servit de garantie au traité.

Guerre en Picardie. — Sac de Nesle par les Bourguignons. — Prise de Roye (1472).

Le but de Louis avait été d'empêcher le duc de Bretagne de faire aucun mouvement pour aider le duc de Bourgogne.

Charles le Téméraire, en apprenant la non-ratification du traité de Crotoy, avait aussitôt commencé les hostilités. La trêve, prolongée plusieurs fois, ne devait expirer que le 15 juin. Il passa la Somme, et, le 11 juin, se présenta devant Nesle. Le Petit-Picard, vaillant capitaine du temps, y commandait cinq cents francs archers : il se défendit d'abord avec beaucoup de vigueur; mais voyant qu'il ne pourrait pas sauver la place, il proposa de capituler, et sortit avec la dame de Nesle pour régler les articles de la capitulation. Il rentra ensuite dans la ville pour faire quitter à ses francs archers leurs habits d'ordonnance; mais les assiégeants s'y étant introduits en même temps, massacrèrent tous ceux, habitants ou archers, qu'ils rencontrèrent; ils égorgèrent même ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises; le Petit-Picard fut pendu, et on coupa le poing à tous ceux à qui on laissa la vie. Le duc de Bourgogne voulait, dit-on, venger la mort d'un de ses hérauts qui avait été tué pendant qu'on réglait la capitulation. Il fit mettre le feu à la ville, et la vit brûler avec une tranquillité barbare, en disant : *Tel fruit porte l'arbre de la guerre*. En entrant à cheval dans la grande église, jonchée de cadavres, le duc fit le signe de la croix en disant : « Voilà une « belle vue ! j'ai de bons bouchers avec moi. » — Dès ce jour, Charles le Téméraire ne fut plus appelé que *Charles le Terrible*. Mais c'était son premier surnom qu'il devait surtout justifier.

Le sac de Nesle épouvanta les habitants de Roye; ils ouvrirent leurs portes aux Bourguignons dès que ceux-ci parurent devant la ville qui était bien munie et bien fortifiée. Le duc s'en réjouit : « Ainsi « feront-ils tous maintenant par peur, » disait-il, en pensant au massacre de Nesle.

Siége de Beauvais. — Courage des habitants. — Jeanne Hachette. — Le duc de Bourgogne est forcé de lever le siége (27 juin au 22 juillet 1472).

L'armée du duc de Bourgogne marchait sur la Normandie : arrivée près de Beauvais, l'avant-garde, aux ordres de Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, attaqua un des faubourgs. Il n'était pas question d'un siége, mais sachant la ville sans garnison, les Bourguignons pensèrent qu'ils s'en empareraient facilement.

Les habitants de Beauvais n'avaient pas une grande confiance en leur gouverneur, le sire de Baligny; toutefois ayant appris les cruautés que commettaient partout les Bourguignons, ils résolurent de se défendre. Ils refusèrent de parlementer avec le héraut envoyé pour leur faire sommation, et ne le laissèrent approcher de la muraille qu'à la distance d'un trait d'arbalète.

La ville avait une assez forte enceinte; mais le faubourg attaqué était défendu par un petit fort. Le sire de Baligny, avec quelques arquebusiers, s'y enferma, pour donner le temps de s'apprêter contre l'assaut. Il y fit une vaillante résistance, et ne rentra dans la ville que blessé, et lorsqu'il n'y eut plus moyen de tenir dans le fort.

Les Bourguignons se répandirent dans le faubourg, en criant : *Ville gagnée !* et pillèrent les maisons; mais, arrivés devant les portes, le fossé, la muraille et toutes les défenses de la ville les arrêtèrent. Ils s'emparèrent de la loge des portiers, rompirent les portes extérieures, et plantèrent leurs bannières sur le revers du fossé, à l'endroit où, quand on le baissait, retombait le pont-levis. — Cependant les gens de la ville avaient amené des couleuvrines : les arquebusiers s'étaient placés sur la muraille; on commença à tirer sur les assaillants. Les femmes, les filles, les enfants, sans craindre les flèches des archers bourguignons, apportaient des pierres pour les couleuvrines et des traits pour les arquebusiers; mais à mesure que le gros de l'armée arrivait, le sire d'Esquerdes faisait assaillir la ville de tous les côtés. — Les habitants ne perdirent pas courage. Le sire de Balagny, quoique blessé, allait de quartier en quartier, le long de la muraille, persuadant aux bourgeois de bien résister, leur promettant que le roi ne les laisserait pas sans secours, leur élevant le cœur en leur disant qu'ils seraient honorés de tout le royaume.

« La ville possédait de précieuses reliques, mais les habitants ne mettaient leur confiance en aucune autant qu'en la châsse de sainte Angadresme. De tous temps cette sainte, native de Beauvais, en avait été la patronne, et l'avait toujours préservée de malheurs pendant les guerres. Il y avait des bourgeois qui se souvenaient de l'avoir vue, quarante ans auparavant, lorsque les Anglais assiégèrent la ville, apparaître sur la muraille vêtue de ses habits de religieuse, et repousser par sa protection les ennemis du royaume. » Sa châsse fut solennellement tirée de la cathédrale, et portée en procession sur les murailles.

L'ardeur des bourgeois, loin de s'affaiblir par la violence de l'assaut, croissait de moment en mo-

ment; le courage des femmes était merveilleux. Elles montaient sur la muraille pour apporter des traits, de la poudre et des munitions. Elles roulaient de grosses pierres, et versaient l'eau chaude, la graisse fondue et l'huile bouillante sur les assaillants. Une fille, nommée Jeanne Lainé, osa, quoique sans armes, saisir la bannière d'un Bourguignon au moment où il allait la planter sur la muraille, et renversa l'assaillant dans le fossé.

Le duc de Bourgogne, averti de la prise du faubourg, arriva, comptant trouver la ville au pouvoir des siens. Avec son impatience et son obstination accoutumées, il voulut absolument forcer la première porte attaquée, et, sous prétexte qu'il eût été imprudent de faire passer à une partie de son armée la petite rivière qui traverse Beauvais, il laissa la route de Paris libre aux renforts qui pourraient arriver aux assiégés.

Les assiégeants n'avaient pas encore leur grosse artillerie; mais, deux couleuvrines que le sire d'Esquerdes menait avec l'avant-garde avaient largement percé la porte, et les Bourguignons allaient entrer par cette ouverture, lorsque les gens qui étaient sur la muraille s'avisèrent de jeter par le machicoulis des fascines enflammées, et contraignirent ainsi les assaillants à reculer.

Le feu prit à la porte et à la herse; bientôt tout fut enflammé sous le portail; il fallait traverser une fournaise pour entrer dans la ville. Le duc attendait que la porte fût consumée, et livrât un passage; mais les assiégés avaient soin d'entretenir le feu avec du bois arraché dans les maisons voisines. On combattait ainsi depuis onze heures du matin, lorsqu'à huit heures du soir on entendit un grand bruit de gens à cheval arrivant dans la ville: c'étaient les sires de Roche-Tesson et de Fontenailles, avec la garnison de Noyon. Ils avaient fait quinze lieues sans s'arrêter. Le peuple les suivait par les rues, en criant: « *Noël!* » Ils descendirent de cheval, et, sans prendre de logis, laissant au soin des femmes leurs chevaux et leurs bagages, ils montèrent sur la muraille. Par leurs conseils on continua à entretenir le feu devant la porte, et on établit par derrière un rempart de charpente et de grosses pierres.

Le lendemain, lorsque le duc de Bourgogne aperçut entre les créneaux deux ou trois cents hommes d'armes, sa colère fut grande; il ne voulut pas néanmoins renoncer à une proie qu'il avait crue certaine. Bien que l'entreprise ne fût pas d'abord dans ses projets, il aurait tenu à affront de l'abandonner, maintenant qu'elle était commencée. Il fit approcher le reste de son armée: on creusa des tranchées pour être à l'abri des assiégés; on se logea dans les maisons et les jardins des faubourgs. La grosse artillerie, les munitions, les bagages arrivèrent.

Pendant ce temps arrivaient aussi des renforts aux assiégés. Dès le lendemain, 28 juin, le maréchal Rouault entra à Beauvais avec cent lances. Le 29, vinrent: le maréchal de Poitou et le sénéchal de Carcassonne avec leur compagnie; la compagnie de Gaston du Lion, le sénéchal de Toulouse, le sire de Torcy avec les gentilshommes de Normandie; son cousin le sire d'Estouteville, prévôt de Paris, avec la noblesse de la ville et de sa vicomté; le bailli de Senlis, lieutenant de la compagnie de Dammartin; le capitaine Salazar avec cent vingt hommes d'armes. — La ville était toute joyeuse et fière: des tables étaient dressées dans les rues et sur les places; des tonneaux défoncés le long des maisons. Rien n'était épargné pour fêter les gens d'armes venant défendre Beauvais contre la vengeance du duc de Bourgogne, qui, dans sa colère, avait juré d'y tout saccager, d'y tout brûler, d'y tout mettre à feu et à sang.

Un siége dans les formes commença. Jamais ville ne fut battue d'autant d'artillerie; personne n'osait se montrer sur la muraille. « Mais, grâce aux sages dispositions du maréchal Rouault, tout était prêt pour soutenir l'assaut quelque part qu'il fût tenté. Le sire de la Roche-Tesson et la vaillante garnison de Noyon voulurent absolument conserver le poste de la porte brûlée, qu'ils avaient gardé deux nuits et un jour sans être relevés. On leur laissa cet honneur. On veilla avec soin à éteindre les incendies qu'allumaient les bombardes des assiégeants; il y en eut de bien terribles, et l'on craignit même qu'il ne s'y fût mêlé quelque secrète trahison. Mais les bourgeois ne montraient pas moins de zèle à éteindre le feu qu'ils n'en avaient mis à défendre les remparts. La châsse de sainte Angadresme fut encore portée à l'incendie de l'évêché, qui fut le plus grand. Nuit et jour les femmes, les enfants, les vieillards, les malades, étaient à genoux, priant et se lamentant devant les reliques de cette sainte patronne. Pendant ce temps, la garnison et les bourgeois veillaient aux portes, réparaient les brèches, et s'efforçaient de chasser par le feu et l'artillerie, les assiégeants logés dans les maisons trop voisines du rempart. Ils les firent déguerpir de maints postes qu'ils avaient pris, et les forcèrent à éloigner leurs logements. — Chaque jour arrivaient de Paris, sans nul empêchement, des farines, du vin, de la poudre à canon, des pics, des pelles, des pioches, et aussi des pionniers et autres ouvriers. »

A la fin de la semaine, et lorsqu'une brèche assez large eut été faite à la muraille, le duc de Bourgogne résolut de donner l'assaut, et le commanda pour le lendemain, 9 juillet. Il surveilla lui-même tous les préparatifs. Comme il faisait ap-

porter des fascines pour combler le fossé : « Il n'en « est que faire, lui dit son frère le grand bâtard de « Bourgogne, les corps auront bientôt suffi à le « remplir. »

« Quand le duc eut tout disposé pour le lendemain, il rentra dans sa tente, et se jeta tout habillé, et presque tout armé sur son lit de camp : « Croyez-« vous, dit-il aux serviteurs qui l'entouraient, que « ceux de dedans s'attendent à être assaillis demain? « — Oui, » répondirent-ils tous d'une voix. Il prit cette réponse en moquerie, et repartit : « Vous n'y « trouverez personne pour demain. » Il était devenu si rempli de sa volonté, qu'il lui semblait qu'en refusant de croire la vérité quand elle était contre son gré, il devait tourner les choses à sa fantaisie. »

La garnison était si bien préparée à soutenir un assaut, que, dès le 2 juillet, le sire de Rubempré était allé à Paris annoncer au sire de Gaucourt, lieutenant du roi, que le duc de Bourgogne voulait jouer un coup de désespoir pour prendre Beauvais, et risquerait sans doute la plupart de ses gens plutôt que de renoncer à son entreprise. Le sire de Gaucourt envoya, sous les ordres du bâtard de Rochechouart, un nouveau convoi de menue artillerie, d'arbalètes et de traits de toute sorte. Soixante arbalétriers parisiens vinrent aussi renforcer la garnison.

« L'assaut commença à sept heures du matin. Les Bourguignons avaient jeté un pont sur le fossé et détourné une partie des eaux de la petite rivière qui l'emplissait. Ils attaquèrent les deux portes de Saint-Quentin et de Picardie, et l'intervalle des murailles qui les séparait ; ils se montrèrent pleins de hardiesse et d'ardeur. Les assiégés n'avaient pas un moindre courage ; ils tiraient si serré que les assaillants n'avaient pas même le loisir de jeter dans le fossé les fascines qu'ils avaient apportées. Les femmes étaient aussi vaillantes et empressées qu'au premier assaut. Elles apportaient sur la muraille, les traits, les pierres, la chaux vive, la graisse fondue, l'huile bouillante, les cendres chaudes, et tout ce qui servait à jeter sur les assiégeants. Elles venaient aussi distribuer aux combattants des brocs de vin, qu'elles puisaient dans les tonneaux dressés et enfoncés au pied du mur ; elles ramassaient les flèches et les traits d'arbalètes des Bourguignons pour qu'ils leurs fussent renvoyés par les archers. — La châsse de sainte Angadresme avait de nouveau été apportée et placée sur la muraille : les assiégeants tiraient dessus de tout leur pouvoir ; une de leurs flèches vint s'y enfoncer. On l'y laissa comme un glorieux témoignage du secours que la ville avait reçu de sa sainte patronne. Quelque vigoureuse que fût la résistance des gens d'armes et des habitants, les assaillants avaient une telle audace, qu'ils parvinrent jusqu'à la muraille, et y plantèrent trois étendards. Ce fut un fait d'armes glorieux, mais inutile ; la brèche était si bien défendue, qu'ils furent repoussés, et leurs bannières arrachées. Enfin, après trois heures du plus rude assaut, et après avoir eu mille ou quinze cents hommes tués ou blessés, les Bourguignons s'arrêtèrent. Le duc lui-même, voyant qu'il n'y avait nul espoir de succès, ordonna la retraite. »

Le lendemain, les assiégés firent une sortie, et pénétrèrent jusque dans le parc d'artillerie des Bourguignons, dont le grand maître fut mortellement blessé.

La garnison devenait de plus en plus nombreuse. On lui envoyait de tous côtés des renforts. Paris avait levé trois mille hommes. Rouen, Orléans, toutes les villes des pays voisins, y avaient fait passer des convois de vivres. Le connétable, le comte de Dammartin, s'avançaient avec une armée.

Le duc de Bourgogne restait cependant devant Beauvais, sans pouvoir se résoudre à s'avouer vaincu, et à abandonner une entreprise à laquelle il avait attaché tant d'orgueil. Il essaya la ruse et la trahison. Des hommes habillés en paysans ou en mariniers furent envoyés dans la ville pour y mettre le feu. Ils furent pris et punis de mort.

Enfin, le 22 juillet, après vingt-quatre jours de siége, par une belle nuit, et sans trompettes, l'armée du duc de Bourgogne délogea en ordre, et prit sa route vers la Normandie, brûlant et saccageant tout sur son passage, pour se venger de l'affront qu'elle avait reçu [1].

[1] M. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — Lorsque Louis XI apprit la levée du siége de Beauvais, il fit éclater sa joie et sa reconnaissance pour les braves habitants de cette ville. Il fit d'abord le vœu de ne point manger de chair jusqu'à ce qu'on eût exécuté en argenterie une ville à la ressemblance de Beauvais, et pesant deux cent mille marcs, pour être offerte en *ex voto*. Il récompensa et honora de toutes façons « ces bourgeois de Beauvais qui avaient si vertueusement et si exactement, sans aucunement craindre, varier ni vaciller, soutenu pendant trois semaines la venue et la férocité de l'assemblée illicite et armée, que Charles de Bourgogne, avec ses suivants et ses complices, avaient amenée par puissance désordonnée en forme de siége ; qui, avant et depuis l'arrivée des capitaines et chefs de guerre, avaient repoussé de jour et de nuit les assauts de ces Bourguignons, et avaient résisté jusqu'à la mort, en y employant, sans rien épargner, vie et biens, femmes et enfants. »

Les bourgeois de Beauvais obtinrent le privilége de posséder des fiefs nobles avec exemption de l'arrière-ban ; le maire et les pairs échevins de la ville furent désormais librement élus par les bourgeois, et eurent le droit de convoquer l'assemblée commune des habitants, pour délibérer sur leurs intérêts. La ville fut déclarée exempte de toute imposition mise ou à mettre par le roi et ses successeurs pour l'entretien des gens de guerre, ni pour toute autre cause. On conserva seulement les taxes perçues sur les bois, le poisson, les bêtes au pied fourchu, et sur les vins et vinaigres, qui furent réduites du quart au huitième du prix de vente.

Par ordonnance royale et du consentement des habitants,

Le duc de Bourgogne dévaste la Normandie, et se retire dans ses États. — Trêve de Senlis (1472-1473).

Le duc de Bourgogne entra dans le riche pays de Caux, qui fut entièrement dévasté. Il prit Eu et Saint-Valery, qu'il trouva sans défense. Partout il faisait brûler les villages et démolir les châteaux. Il se présenta devant Dieppe, ville forte dont la garnison ne s'effraya pas de son approche. — Le connétable de Saint-Pol, le comte de Dammartin et le maréchal Rouault, qui le suivaient dans sa marche, enlevant ses convois et harcelant ses détachements, l'empêchèrent de rien entreprendre contre cette ville. — Il se vengea de cette impuissance en brûlant Longueville. — De là, il se porta sur Rouen, et demeura quatre jours devant cette ville sans en faire le siége, et attendant que le duc de Bretagne, avec son armée, se présentât sur l'autre rive de la Seine. « L'armée bourguignonne commençait à souffrir de la disette; les maladies y régnaient; le duc perdait chaque jour quelqu'un de ses meilleurs serviteurs, soit par la contagion, soit par les blessures qu'ils avaient reçues aux continuelles escarmouches, qui lui coûtaient plus de monde qu'une bataille. La solde n'était pas payée; chacun commençait à murmurer. La rudesse du chef n'était pas bonne pour faire prendre patience, ni pour donner aux gens de guerre courage à supporter les souffrances. Son exemple ne suffisait pas à les consoler. Bien qu'il lui fût indifférent d'être mal vêtu, mal nourri, sans repos, sans sommeil, il aurait fallu qu'il montrât à ses serviteurs quelque douceur, quelque affection, et qu'il se les attachât par de bonnes paroles. »

fut instituée la procession de l'assaut à l'anniversaire du 27 juin. — Déjà cette ville célébrait tous les ans une autre procession de glorieux souvenir, pour avoir, le jour de la Trinité, 1433, chassé les Anglais d'une des portes qu'ils avaient surprise.—Un an après, le roi ordonna encore : « Qu'en mémoire de la vertu « et de l'audace supérieure au sexe féminin, que les femmes « et les filles de Beauvais avaient montrées en montant aux « créneaux et sur la muraille, et mettant la main à l'œuvre « pour repousser l'assaut des Bourguignons, les femmes mar- « cheraient dorénavant les premières immédiatement après le « clergé, à la procession de madame sainte Angadresme, dont « l'intercession était spécialement due à leurs prières, et à la « demande qu'elles avaient faite que sa châsse fût portée en « procession sur la muraille. » Elles reçurent aussi le privilége de pouvoir, « le jour de leurs noces, et toutes les fois que bon « leur semblerait, se couvrir et parer de tels vêtements, pa- « rures, joyaux et ornements qui leur plairaient, sans qu'on « pût, en vertu de nulle loi somptuaire, les noter, reprendre, « ou blâmer, quels que fussent l'état et condition de chacune. »

Parmi ces vaillantes bourgeoises de Beauvais, Jeanne Lainé, que la tradition nomme *Jeanne Hachette*, est demeurée célèbre. On montrait encore au XVIIIe siècle, dans l'église des Jacobins, l'étendard bourguignon qu'elle avait arraché de la muraille au fort de l'assaut. Le roi la maria à un bourgeois nommé Colin Pilon, et exempta les deux époux, « eux et leurs « descendants, de toute taille mise ou à mettre, ainsi que du « service de la garde des portes et du guet de la ville. »

Le comte de Roussi faisait la guerre sur les frontières de Champagne, tandis que le duc, son maître, la faisait en Normandie. Il prit Tonnerre, brûla Montsangeon, et ravagea les environs de Joigny, de Troyes et de Langres. Le comte dauphin d'Auvergne, capitaine de Louis XI, usant de représailles, dévasta une partie de la Bourgogne.

Le connétable s'étant séparé du comte de Dammartin, était, de son côté, entré en Artois, et vengeait, en brûlant les villes et en dévastant les campagnes, les villes et les campagnes normandes que les Bourguignons avaient saccagées. Le pauvre peuple subissait partout les malheurs de la guerre; c'était partout les mêmes violences et les mêmes dévastations.

Enfin, Charles le Téméraire se résolut à rentrer dans ses États; en levant son camp, il se donna le plaisir barbare de faire détruire entièrement la ville de Neuchâtel.

Arrivé dans ses États, le duc de Bourgogne, découragé, commença à se calmer.—Dans sa retraite, il avait dévasté les domaines du connétable, soit pour le forcer à traiter, soit pour se venger de lui. Il lui reprochait d'avoir voulu le contraindre à marier sa fille, et d'avoir livré ses villes au roi de France. Une haine générale parmi les Bourguignons et les Français poursuivait le comte de Saint-Pol. Des deux parts on l'accusait de trahison. Les habitants des marches de Picardie et de France lui imputaient d'avoir le premier, en commençant la guerre, donné l'exemple, cruellement imité, de saccager les campagnes et de brûler les villes et les châteaux.

Une trêve devenait nécessaire. Les deux partis avaient besoin de l'hiver pour remettre un peu d'ordre dans leurs armées et dans leurs finances. Cette trêve, signée à Senlis, fut conclue pour cinq mois, à dater du 3 novembre, mais elle fut renouvelée plusieurs fois, et l'année 1473 s'écoula tout entière sans aucunes hostilités nouvelles entre la France et la Bourgogne.

Louis XI attire à son service les serviteurs de ses ennemis. — Formation d'une garde royale française (1472-1473).

Nous avons dit combien le duc de Bourgogne était rude envers ses plus dévoués serviteurs. Sous ce rapport, le roi Louis XI ressemblait peu à son rival. On a remarqué que c'est en gagnant les serviteurs de son frère, du duc de Bretagne et du duc de Bourgogne lui-même, qu'il apaisait ou terminait les guerres. Ce fut notamment dans l'année 1472 qu'il attira à lui deux hommes dont il avait pu apprécier la capacité et les services; le sire de Comines, chambellan du duc de Bourgogne, et

le sire de Lescun, devenu favori du duc de Bretagne, après l'avoir été du duc de Guyenne.

Ce fut à l'époque où le duc de Bourgogne était campé près de Rouen, que le sire Philippe de Comines le quitta. Depuis l'aventure de Péronne, Comines appartenait plus au roi qu'au duc. Cet homme froid et bien avisé se lassait de plus en plus de servir un maître dénué de raison et de réflexion, et il voulut se donner à un prince qui recherchait les gens de mérite, et savait les récompenser, non-seulement en les payant, mais en leur donnant la satisfaction de se voir connus et bien jugés. Le bruit courut à la cour de Bourgogne que la cause déterminante du départ de sire de Comines fut un trait de brutalité, tel que le duc en faisait trop souvent à ses serviteurs. On racontait qu'un jour, après avoir suivi la chasse, Comines, excédé de fatigue, était rentré le premier, et s'était jeté tout vêtu sur un lit; le duc vint pour se coucher, il trouva son chambellan endormi. Ce sommeil lui parut un manque de respect. « Attends, s'écria-t-il, je vais te débotter « pour que tu sois plus à l'aise; » et lui tirant la botte, il la lui jeta à la tête. De là le surnom de *Tête bottée* qu'on donna à Comines. « La désertion de ce fidèle serviteur ne fut pas une des moindres pertes du duc. Sa mémoire, dit un de ses historiens, devait en souffrir encore plus dans l'avenir, que ses intérêts dans le présent, à cause des beaux écrits que le sire de Comines écrivit, et des jugements qu'il porta sur les princes de son temps, avec tant de réflexion et de sagesse, que la postérité les adopta presque entièrement. »—Louis XI accueillit l'homme sage et habile qui lui avait été si utile à Péronne. Il le nomma son conseiller et son chambellan, lui alloua une pension de six mille livres, lui donna la principauté de Talmont, les terres d'Aulonne, de Château-Gauthier, et trente mille écus d'or pour acquérir la terre d'Argenton. — Comines, devenu sire d'Argenton, se montra, en toutes circonstances, digne des bienfaits et de la confiance du roi.

Le sire de Lescun fut plus difficile à gagner. « Il y avait déjà beaucoup d'années que Louis XI croyait ne devoir rien épargner pour acquérir les services d'un homme si habile et si puissant en Bretagne. En 1472, il résolut de lui tant donner, et de le faire si grand, qu'il eût intérêt à être fidèle, et à ne plus tramer de ligues ni de conspirations. Il pensait que, lorsque le sire de Lescun serait ainsi devenu son serviteur avec de belles conditions, il pourrait compter sur sa loyauté. D'ailleurs, il l'estimait homme d'honneur et bon Français, parce que, dans toutes les alliances conclues, dans toutes les entreprises formées contre le roi, il n'avait jamais voulu que, sous nul prétexte, les Anglais fussent appelés dans le royaume. — Mais Lescun avait de grandes méfiances. Outre la mauvaise renommée du roi, il s'inquiétait aussi des puissants ennemis qu'il avait à la cour de France. Il existait principalement une ancienne et forte haine entre lui et Tanneguy Duchâtel. Le roi, qui avait grand besoin de tous les deux, ne pouvait sacrifier l'un à l'autre. Enfin, après beaucoup de messages, de continuelles et réciproques craintes d'être trompé, le roi envoya un sauf-conduit au sire de Lescun, pour venir le trouver avec cent personnes telles qu'il les voudrait amener. Néanmoins, avant de se mettre en route, le sire de Lescun exigea que le roi jurât sur la croix de saint Laud qu'il ne serait fait aucun mal à lui, ou à ses gens ni en allant ni en retournant. — Ce serment fait, Lescun se décida à venir, et les conditions qu'il obtint du roi furent magnifiques. Il fut nommé gouverneur de Guyenne, capitaine des châteaux de Bordeaux et de Blaye; il eut une pension de six mille livres comme amiral de Guyenne, et vingt-quatre mille écus d'or comptant; il fut fait comte de Comminges, reçut l'ordre du roi, et obtint une pension de douze cents livres pour son frère. »

En 1473, le roi fit aussi revenir à son service un des serviteurs du feu duc de Guyenne, moins grand seigneur que Lescun, mais un des bons et considérables gentilhommes du Berri, Claude de La Châtre. Quelques années auparavant, La Châtre avait quitté le roi pour entrer dans la maison du duc de Guyenne, qui l'avait chargé de la garde particulière de sa personne. Après la mort du duc, au lieu de traiter avec le roi, il se retira en son château de Nancey. Le prévôt Tristan vint l'y prendre, et le conduisit en prison. Cette injustice n'abattit point son courage. Il était sans reproche et n'implora ni pitié ni grâce. Le roi le fit venir et lui demanda s'il voulait le servir aussi bien qu'il avait servi son frère : « Sire, répondit La Châtre, les services que « je pourrai vous rendre seront toujours moindres « que mon affection; et ma fidélité pour monsieur « votre frère sert de preuve à la fidélité que j'aurai « toujours à qui sera mon maître. »

Le roi lui dit alors : « Je ne veux plus être « gardé seulement par des Écossais; désormais une « compagnie de cent gentilshommes français gar« dera aussi ma personne. Tu vas recevoir une « commission pour dresser cette compagnie. » Puis il ajouta en souriant : « Écoute, capitaine Claude, je « sais que ta femme s'est fort scandalisée et a eu « grand peur quand le compère Tristan t'alla « prendre. Les femmes sont mauvaises quand elles « en veulent à quelqu'un; dis-lui qu'elle ne m'en « veuille plus, et porte-lui de ma part cette paire de « gants parfumés avec cinq cents écus que j'ai mis « dedans. Prends une de mes bonnes mules pour te

«rendre chez toi plus à ton aise, et reviens me «trouver dans trois mois avec ta compagnie toute «dressée.»

Cette compagnie qui, après les *sergents d'armes* de Philippe Auguste, fut la première garde royale française, fut successivement commandée par cinq capitaines du nom de La Châtre. Louis XI en créa une seconde en 1474, dont il donna le commandement à Hector de Golart, son conseiller et son chambellan [1].

Protection accordée au commerce et à l'industrie. — État brillant de l'université (1470-1474).

Parfois, Louis XI (et M. de Barante, qui le juge si sévèrement, est forcé d'en convenir) tourna ses pensées vers le bien de son royaume et de ses sujets. «Ce fut (dit l'historien des ducs de Bourgogne, partisan sans doute involontaire des princes dont il raconte la vie et les exploits), ce fut un sujet d'étonnement pour les plus intimes et les plus confidents de ses serviteurs. Cependant, il avait toujours été dans les penchants du roi d'aimer que toutes choses fussent bien réglées, et tout absolu qu'il était, il avait goût au bon ordre. Il aurait désiré la prospérité de ses peuples, la richesse du commerce, le travail des ouvriers. Il institua de belles foires à Lyon et à Caen. Il fit de son mieux, par des priviléges, pour attirer les ouvriers en soie, pour planter des mûriers, et pour faire établir des fabriques de draps. Il permit que les ecclésiastiques et les nobles se livrassent à toute entreprise de trafic. Afin d'encourager la navigation, il défendit qu'aucune marchandise fût admise dans les ports de France, autrement que par navires français.

«Les choses nouvelles ne déplaisaient même pas à la vivacité de son esprit, quand il n'y voyait rien contre son pouvoir. Bien qu'il ne pût passer pour un prince qui aimât beaucoup les lettres, et qu'il ne fit pas grand compte des savants, lorsqu'ils n'étaient que savants et sans connaissance des choses du monde, néanmoins ce qui pouvait illustrer son règne était de son goût. Il n'était pas de ces rois qui veulent le pouvoir seulement pour en jouir en repos, et qui montrent de la répugnance pour tout ce qui a bruit et mouvement. Si Louis XI voulait être obéi, c'était pour mieux parvenir à son but; c'était afin d'accomplir quelque projet qu'il avait en tête, et il tenait à honneur pour lui et le royaume tout ce qui pouvait faire voir de l'activité ou occuper la renommée.»

Jamais l'université de Paris ne fut si illustre et si fréquentée que sous son règne; on y comptait dix-huit colléges ouverts et douze mille écoliers.

Une merveilleuse ardeur pour acquérir du savoir et pour expliquer les anciens livres régnait alors dans l'Europe chrétienne; tous les princes s'étaient empressés de donner asile aux savants que la prise de Constantinople avait chassés de la Grèce. Ces hommes doctes apportaient en Occident la connaissance des lettres antiques et le goût de la philosophie. Les plus illustres s'étaient fixés en Italie, à Florence ou à Rome. Le roi de France mérita leurs éloges en accueillant ceux qui se décidèrent à passer les Alpes.

Encouragements à l'imprimerie (1470-1474).

Louis XI favorisa l'établissement en France de l'imprimerie, que, peu d'années auparavant, on avait découvert, soit à Mayence, soit à Harlem. Nous ne pouvons décider une question si controversée. Dès que cette belle et nouvelle invention avait commencé à se répandre, trois ouvriers allemands, Ulrich Geringen, Martin Crantz et Michel Friburger, attirés par Guillaume Fichet, professeur de l'université de Paris, étaient venus, en 1470, établir leur atelier au collége de Sorbonne. Trois ans après, Pierre Césaris et Jean Stoll se séparèrent de cette première imprimerie où ils travaillaient, et en établirent une seconde.

Ce fut une joie parmi les savants et les écoliers; chacun disait qu'il ne faudrait plus tant d'argent pour avoir des livres, et que les pauvres pourraient étudier aussi bien que les riches. Néanmoins les ouvriers n'étaient pas encore fort habiles, ni très-expéditifs. Les livres ne s'imprimaient pas vite, et on n'en tirait pas un grand nombre d'exemplaires.

Les inventeurs de l'imprimerie à Mayence, Faust et Guttemberg, étant morts, leur collaborateur, Pierre Scheffer, s'était associé avec Hans Conrad, Ganslich. Pensant que leurs livres ne se vendraient nulle part mieux qu'à Paris, siége d'une illustre université, les deux associés en envoyèrent une certaine quantité, et chargèrent de les vendre, à leur compte, un écolier allemand nommé Herman Stateren. Celui-ci vint à mourir; ses biens et effets devaient appartenir au roi par droit d'aubaine.

L'université s'opposa à la mise en possession, et l'affaire fut portée au parlement. L'université alléguait qu'une partie des livres était déjà vendue à divers écoliers, et requérait pour le reste que la vente s'en fît publiquement à Paris. Les exécuteurs testamentaires de Herman Stateren disaient qu'il était *dépositaire et vendeur*, non possesseur des livres appartenant à Scheffer et à Ganslich. — Le parlement statua que le livres seraient restitués à

[1] L'auteur de l'*Histoire de la maison militaire des rois de France* (M. Boullier) prétend que la compagnie d'Hector de Golart fut créée la première, et que celle de La Châtre ne fut formée qu'en 1479.

ceux des sujets du roi qui justifieraient les avoir achetés, et que, quant aux autres, ils seraient remis aux officiers du roi, comme confisqués sur des bourgeois de Mayence, ville alliée au duc de Bourgogne. Mais, après le jugement, Louis XI, sur les réclamations de Scheffer et de son associé, et «en considération de la peine que les exposants avaient prise pendant une grande partie de leur vie pour l'art et industrie de l'impression d'écriture; vu le profit et l'utilité qui devaient en revenir à la chose publique, tant par l'augmentation de la science qu'autrement,» ordonna que deux mille quatre cent vingt-cinq écus d'or seraient payés à Scheffer et à Ganslieb pour prix de leurs livres.

Les *réalistes* et les *nominaux*. — Édit royal à leur sujet (1470-1474).

L'ardeur générale pour les études, qui animait cette foule d'écoliers, attirés à l'université de Paris, et la diversité des opinions ranima avec plus de force que jamais une querelle qui, depuis trois siècles, divisait les universités, celle des *réalistes* et des *nominaux*.

«Dans l'explication de la philosophie d'Aristote, les uns supposaient que chaque attribut, d'après lequel des objets ont pu être classés sous une désignation commune, forme une nature identique, dont la division en individus ne détruit pas l'unité. Pour eux, la nature humaine, par exemple, était, malgré la multitude des hommes, aussi indivisible que la nature divine, qui reste unique dans la Trinité. En conséquence, à leurs yeux chaque qualité était un être qui enfermait dans son existence unique tous les objets où elle pouvait être reconnue. Plus une qualité était générale, plus vaste était son être, plus il embrassait d'objets; de sorte, qu'on aurait pu dire que Dieu et le monde sont un être unique et universel, puisque l'attribut ou l'idée d'existence comprend sous une qualification commune la plus générale et la plus fondamentale de toutes, la création et son Créateur. Cette philosophie pouvait donc être taxée de panthéisme ou d'athéisme. — Ce n'était pourtant pas aux *réalistes*, car on les nommait ainsi, qu'on reprochait d'enseigner une doctrine contraire à la foi chrétienne. C'étaient eux, au contraire, qui avaient toujours porté cette accusation contre les *nominaux* leurs adversaires.

Les *nominaux* prétendaient que «convertir un attribut en un être général, c'était une création de l'esprit, et nullement une réalité, et que l'identité de nature dans les objets classés par une qualification commune était purement nominale. Ils pensaient qu'il n'appartient pas à l'homme d'instituer et multiplier les êtres à sa volonté, et sans nécessité. Ils croyaient que la doctrine des réalistes, détruisant pour ainsi dire les individus, c'est-à-dire, les êtres réels, pour les confondre avec des êtres généraux et impersonnels, le libre arbitre de l'homme se trouvant atteint par une telle doctrine.

«C'étaient les nominaux qui, les premiers, avaient, par ces objections, élevé la discussion; ils avaient ainsi apparu, dans la philosophie et les écoles, comme des novateurs, comme des gens qui voulaient changer l'enseignement établi, et toucher aux autorités. D'ailleurs, les termes de leurs arguments pouvaient facilement être taxés de contradiction avec le dogme de la Trinité, et avec la présence réelle dans l'Eucharistie, tandis que les réalistes ne voyaient nulle difficulté dans ce qui n'était qu'un cas particulier de leur doctrine générale.»

Il arriva donc que, presque dès son origine, la secte des nominaux, fondée par Rosslyn et par Abailard, fut persécutée, et soutint habituellement la liberté d'examen et la croyance établie sur la raison. Abailard lui-même fut condamné deux fois aux conciles de Soissons et de Sens. Néanmoins, depuis, les plus illustres et les plus hommes de bien de l'université de Paris, Buridan, Ockham, Gerson, le cardinal d'Ailli, maître Clémengis, etc., avaient été *nominaux*.

Vers l'an 1470, les disputes se renouvelèrent entre les réalistes et les nominaux; toutes les universités de France, de Flandre et d'Allemagne étaient agitées par les controverses les plus vives. L'université de Louvain tenait pour les réalistes; elle envoya à Paris son plus fameux bachelier soutenir une thèse contre les nominaux. Néanmoins, ceux-ci, vainqueurs dans toutes les conférences, allaient l'emporter, lorsque les réalistes eurent recours à l'autorité du roi, dont le confesseur était réaliste.

Ce confesseur représenta à Louis XI que les opinions des nominaux étaient dangereuses pour le maintien de la foi chrétienne. Le roi, naturellement porté à ne point aimer tant de chaleur parmi tout le peuple des écoliers, rendit, en mars 1474, un édit où, «rappelant l'antique et continuelle renommée de l'université de Paris, et l'enseignement docte et chrétien qu'on y avait toujours puisé, il parlait des gens qui, se fiant trop à leur raison, et avides de choses nouvelles, avaient oublié les doctrines solides et salutaires des anciens temps, pour professer une doctrine vaine et stérile. En conséquence, il enjoignait de se conformer, dans l'enseignement, aux livres d'Aristote, d'Averroes, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de Scot et d'autres docteurs réalistes, et il interdisait de mêler désormais l'ivraie au bon grain, en usant des livres d'Ockham, de Buridan, de

Pierre d'Ailli, d'Adam Dorp, d'Albert de Saxe, et semblables nominaux.»

L'université de Paris et les autres écoles du royaume de France avaient ordre de se conformer à cet édit; nul ne devait recevoir de grades sans préalablement faire serment de l'observer; le parlement devait l'enregistrer et le publier, et le faire transcrire sur les registres de l'université. Tous ceux qui y contreviendraient devaient être chassés, non seulement de l'université, mais de la ville de Paris, et subir même de plus grandes peines. Enfin, le parlement avait ordre de se faire apporter et de saisir, même chez les professeurs et écoliers, les livres des nominaux, pour les garder sous inventaire jusqu'à plus mûr examen.

Cet édit, qui fut exécuté pendant sept ans, obtint les louanges des uns et les railleries des autres. Il existait beaucoup de gens peu soucieux des querelles des *réalistes* et des *nominaux*. Maître Robert Gaguin, général des Mathurins, et l'homme de France qui passait pour écrire le mieux en latin, écrivait à maître Guillaume Fichet, célèbre professeur de réthorique à l'université de Paris, pour lors en voyage à Rome : «Si je croyais que vous «preniez quelque plaisir à mes récits, je vous par«lerais des disputes de nos philosophes et de nos «docteurs, touchant les hérésies ou plutôt les sectes «des réalistes et des nominaux. Ce sont querelles «souvent ridicules, mais qui dégénèrent parfois en «scènes de gladiateurs. La chose en est venue au «point qu'on a exilé et relégué les nominaux comme «des lépreux, si bien que le roi Louis vient d'or«donner que les livres de leurs plus célèbres au«teurs restent sous clefs, et enchaînés dans les «bibliothèques, pour qu'il n'y soit plus regardé, et «afin de prévenir le crime d'y toucher. Ne diriez«vous pas que ces pauvres livres sont des furieux «ou des possédés du démon qu'il a fallu lier pour «qu'ils ne se jettent pas sur les passants?»

Louis XI, dans son goût pour le vrai et le réel, préférait les études historiques aux études philosophiques. On lit dans le *Rosier des guerres,* livre dont nous parlerons plus loin, et qu'il fit écrire pour son fils : «La recordation des choses passées est moult profitable, tant pour se consoler, conseiller et conforter contre les adversités, que pour esquiver les inconvénients auxquels les autres ont trébuché, et pour s'animer et s'efforcer à bien faire comme les meilleurs... C'est aussi un grand plaisir et passe-temps de réciter les choses passées; comment, de quelle manière et en quel temps sont advenues les pertes, conquêtes ou réductions de pays.»

Avec ce goût pour l'histoire, qui lui semblait la plus profitable et la plus récréative des sciences, le roi ne pouvait manquer à ce qui avait été constamment pratiqué par ses prédécesseurs; il veilla à ce que les *chroniques conservées à Saint-Denis* fussent continuées. — Jean Castel, religieux de cette abbaye et abbé de Saint-Maur, fut longtemps chargé de cet office, moyennant deux cents francs de pension. Lorsqu'il mourut, en 1479, ce qu'il avait écrit fut déposé à Saint-Denis dans un coffre à deux clefs. Le roi voulut en avoir connaissance, et commanda à Mathieu de Nanterre, président au parlement, à Jacques Louet, garde du trésor des chartes, et à l'abbé saint Denis, de lui envoyer tout ce qui concernait les *chroniques du royaume.*

«C'était ainsi qu'en se raillant souvent des docteurs et leur préférant les gens qui connaissaient les affaires du monde, aimant bien mieux converser d'une façon vulgaire et facile qu'entendre ou faire de beaux discours, le roi Louis XI n'oubliait cependant pas les sciences et les lettres.»

Projets du roi sur la police, la législation, les monnaies, les poids et mesures, etc.

«Quelle que pût être la faveur que le roi accordait soit à l'accroissement du commerce et des fabriques, soit à la gloire des études, ce n'était pourtant pas ce qui le préoccupait le plus; il aurait voulu établir une bonne et régulière police dans le royaume.

«Il souhaitait, ce qui était déjà depuis longtemps le désir des peuples, n'avoir qu'une seule et même coutume dans le royaume. Il avait intention de faire rassembler les coutumes particulières dans chaque province et dans chaque lieu, de choisir les meilleures, et d'emprunter même aux pays étrangers celles qui pouvaient être sages et justes. Déjà même il avait ordonné qu'on se procurât les coutumes de Florence et de Venise. Puis, de tout cela, il eût fait faire un beau livre écrit en français, où chacun des sujets eût pu lire et connaître son droit. Il se réjouissait à penser qu'on pourrait ains empêcher les ruses et les pilleries des avocats, qu'il trouvait plus grandes en France que partout ailleurs.

«Son dessein était encore qu'il n'y eût dans tout le royaume qu'une seule monnaie, un seul poids, une seule mesure. Tels étaient les sujets de ses entretiens. Et lui, qui n'aurait pas enduré patiemment qu'on lui remontrât un seul des abus de son gouvernement, songeait à les réformer, pourvu que tout provînt de lui et de son unique autorité [1].»

[1] Ph. de Comines. — M. de Barante.

CHAPITRE V.

LOUIS XI. — PAIX AVEC L'ANGLETERRE. — SUPPLICE DU CONNÉTABLE DE SAINT-POL.

Jugement et condamnation du duc d'Alençon. — Punition et mort du comte d'Armagnac. — Guerre de Roussillon. — Reprise de Perpignan. — Révolte et punition de Bourges. — Mariage des filles de Louis XI. — Le duc de Bourgogne prend possession de la Gueldre. — Ses projets de monarchie indépendante. — Il cherche vainement à se faire couronner roi par l'empereur. — Traité du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre. — Siége de Neuss par le duc de Bourgogne. — Négociations de Louis XI avec l'empereur. — Apologue raconté par Frédéric III. — Édouard IV déclare la guerre à la France. — Il débarque à Calais. — Son message à Louis XI. — Mésintelligence entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. — Envoi d'un valet travesti en héraut au camp anglais. — Entrevue d'Édouard IV et de Louis XI. — Paix avec l'Angleterre. — Jugement, condamnation et exécution du connétable de Saint-Pol.

(De l'an 1473 à l'an 1475.)

Jugement et condamnation du duc d'Alençon. — Punition et mort du comte d'Armagnac (1473).

Tandis que le duc de Bourgogne, honteux de l'issue de son incursion en Normandie, tournait ses efforts contre les États de l'Allemagne, le roi de France, sans cesser de s'occuper des moyens d'assurer la prospérité intérieure de son royaume, mettait le temps à profit pour abattre deux princes du sang qui avaient bravé son autorité (le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac), pour affaiblir la maison d'Anjou, et pour reconquérir le Roussillon, enlevé à la France par le roi d'Aragon.

Ces divers événements méritent que nous en fassions une mention plus étendue.

Jean II, duc d'Alençon, arrière petit-fils du frère de Philippe VI, le premier roi de la branche des Valois, avait été condamné à mort en 1458, comme coupable de trahison, et gracié par Charles VII. — Louis XI lui avait rendu ses domaines. Le duc d'Alençon, néanmoins, prit part à la ligue du *bien public,* complota contre le royaume et contre le roi, et traita avec le duc de Bourgogne pour lui vendre le duché d'Alençon et le comté du Perche. Louis XI, instruit de sa conduite, le fit arrêter en 1473, et juger par le parlement, qui le condamna à mort une seconde fois. Louis lui fit encore grâce de la vie, et le fit garder en prison jusqu'à sa mort, survenue en 1476.

En 1473, au mois d'août, le roi avait voulu se montrer à Alençon pour étouffer les semences de révolte que le duc pouvait y avoir laissées. Lorsqu'il entra dans la ville, un page et une jeune fille, enfermés dans le château, se mirent à une fenêtre pour le voir passer, et poussèrent involontairement une pierre mal attachée, qui tomba si près du roi qu'elle déchira sa robe. Louis XI fit aussitôt le signe de la croix, baisa la terre, prit la pierre, et ordonna qu'on la portât avec lui au Mont-Saint-Michel, où elle fut déposée avec le morceau de la robe comme *ex voto,* et en actions de grâces. Au premier bruit de cet accident, les habitants d'Alençon, frappés de terreur, crurent que le roi allait livrer la ville au pillage. Le roi fut plus modéré; il fit faire des perquisitions. Le page et la jeune fille furent découverts, et en furent quittes pour quelques jours de prison.

Jean V, comte d'Armagnac, petit-fils du fameux connétable, après avoir été banni du royaume sous le règne de Charles VII, pour inceste, meurtre et crime de lèse-majesté, obtint sa grâce de Louis XI: il n'en montra cependant aucune gratitude, et, compromis par ses complots, fut obligé de sortir du royaume une seconde fois. Il y rentra par la protection du duc de Guyenne. Après la mort de ce prince, il surprit par trahison la ville de Lectoure, et y fit prisonnier Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à qui le roi avait confié le gouvernement de Guyenne. Louis XI se décida, en 1473, à tirer vengeance de tant de crimes, d'ingratitude et de perfidies. Le cardinal d'Alby, Gaston du Lion, et Rufec de Balzac, eurent ordre d'assiéger Lectoure. Le siége tirait en longueur, le comte demandait à capituler; mais il faisait de telles conditions, qu'on lui répondit qu'il n'en ferait pas d'autres quand il tiendrait prisonniers les enfants de France. Pendant qu'on traitait des articles, les assiégeants surprirent la ville, et massacrèrent la garnison et les habitants. Le comte fut tué par un franc-archer, nommé Gorgia, que le roi fit, quelque temps après, archer de sa garde. La comtesse et ses enfants furent sauvés du massacre. Un mémoire fait sous le règne de Charles VIII, pour la justification du comte d'Armagnac, prétend qu'il fut poignardé malgré une capitulation signée. Le traité était commencé et n'était pas conclu: on abusa de sa sécurité; mais sa mort fatale n'excita ni sympathie ni regrets.

Peu de temps après, la comtesse d'Armagnac, sa veuve, mourut dans le château où elle était gardée prisonnière, et on accusa deux secrétaires du roi, Macé Guervadan et Olivier le Roux, de l'avoir empoisonnée.

Guerre du Roussillon. — Reprise de Perpignan (1473-1475).

Le roi d'Aragon, sans avoir égard aux trêves qui existaient, avait surpris Perpignan le 1er février 1473. La garnison française se retira dans le château. La prise de Perpignan entraîna la perte de la province. Salces et Collioure restèrent seuls fidèles au roi. Philippe de Savoie entra dans le Roussillon

avec une armée française, et vint camper devant Perpignan. Jean, roi d'Aragon, âgé de soixante-seize ans, et qui faisait alors le siége du château, ne fut ni effrayé de l'armée qui allait l'assiéger lui-même, ni touché des remontrances de ses généraux, qui le priaient de se retirer. Il assembla le peuple dans l'église, et fit serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville, ou d'en faire lever le siége. Sa fermeté passa dans tous les cœurs. Jean distribua les postes, et se réserva quatre cents hommes pour se porter à toutes les autres attaques. Les Français, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, bloquèrent la ville, qui eût été réduite par la famine, si le désespoir n'eût porté les assiégés à faire une sortie pour aller chercher des vivres à Elne. Le roi d'Aragon signifia alors aux généraux de l'armée française la trêve de Senlis, conclue entre Louis XI et le duc de Bourgogne, et dans laquelle il était compris. L'armée française, après un dernier et inutile assaut, se décida à lever le siége.

A la fin de l'année 1473, la guerre était sur le point de recommencer, lorsque tous les préparatifs tournèrent en négociations. Le roi d'Aragon voulait retirer le Roussillon et la Cerdagne, qu'il avait engagés en 1462. Louis XI proposait le mariage du dauphin avec Isabelle, fille de Ferdinand, prince de Castille et roi de Sicile : moyennant cette alliance, il consentait à remettre le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon, qui rendrait les deux cent mille écus, prix de l'engagement. Le mariage ne fut sans doute proposé que verbalement ou par lettres particulières, car il n'en est rien dit dans le traité signé à Perpignan le 17 septembre. Louis XI convint, par ce traité, de rendre dans l'année le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon, si avant cette époque ce roi pouvait lui restituer la somme de deux cent mille écus, pour laquelle ces deux comtés lui avaient été engagés; s'il ne le pouvait pas, ces petites provinces devaient appartenir en toute propriété au roi de France. Jusqu'à cette époque, elles devaient rester en dépôt entre les mains des gouverneurs et des capitaines de place nommés par l'un des rois, sur la proposition de l'autre, et qui devaient prêter serment à tous les deux.

En 1474, Louis XI n'avait plus en Roussillon que les châteaux de Perpignan, La Roque, Bellegarde et Collioure. Le roi d'Aragon ne doutait point que, fatigué de la guerre, il ne lui cédât enfin ces places sans exiger le paiement des deux cent mille écus. Afin d'achever de le gagner, il lui envoya le sire de Cardona, comte de Prades, et le Castellan d'Emposta, en qualité d'ambassadeurs, pour traiter du mariage projeté entre le dauphin et la princesse Isabelle. Les deux rois ne songeaient qu'à se tromper mutuellement. Louis XI laissa les ambassadeurs discuter sur quelques points en litige avec un conseil qu'il avait chargé du traité définitif. Il vint seulement passer quelques jours à Paris, pour leur donner une idée de sa puissance en faisant la revue de la milice bourgeoise de la capitale. Il s'y trouva près de deux cent mille hommes sous les armes, avec un beau train d'artillerie. Le roi mena ensuite les ambassadeurs souper avec lui, et leur fit présent de deux vases d'or pesant quarante marcs. Il leur fit rendre tous les honneurs possibles; mais, pour éviter de traiter d'affaires qu'il ne voulait point décider, il partit promptement, et passa plusieurs mois sur les frontières de Picardie.

Les ambassadeurs, voyant que le différend qui existait entre le roi de France et leur maître ne se terminerait plus que par les armes, prirent la route d'Aragon; mais ils furent arrêtés au Pont-Saint-Esprit, et ramenés à Lyon, tandis qu'une armée française entrait en Roussillon.

Louis XI, n'ayant pu obtenir ce qu'il espérait, avait envoyé cette armée sous le commandement des sires du Lude, Yvon du Fau et Boufile le Juge. — Elle ouvrit la campagne par le siége d'Elne, que le roi d'Aragon essaya inutilement de secourir, et qui, vivement pressée, se rendit à discrétion.

La guerre continua, avec des succès divers jusqu'en 1475. Le roi de Castille était mort, et sa succession donnait lieu en Espagne à une guerre. Louis XI feignait de vouloir traiter avec le roi d'Aragon, tout en faisant assiéger Perpignan par du Lude et par Yvon du Fau. Il ne songeait qu'à traîner la négociation en longueur, jusqu'à ce que la place fût forcée. — Pour cacher encore mieux ses desseins, il envoya en Aragon les évêques d'Alby et de Lombez, en qualité d'ambassadeurs, et les chargea de tant de pouvoirs différents, qu'ils se trouvaient souvent embarrassés, et ne pouvaient rien terminer. Toutes ces négociations eurent l'effet que Louis XI en attendait. Avant qu'on eût rien conclu, Perpignan fut réduit, par la famine, à la dernière extrémité. L'historien espagnol Zurita rapporte qu'une femme, ayant vu mourir de faim un de ses deux enfants, nourrit celui qui lui restait avec le cadavre du mort. Les habitants de Perpignan se rendirent le 14 mars 1475, à condition que ceux qui voudraient sortir de la ville se retireraient librement.

Louis, irrité de leur résistance, voulut intimider ceux qui pouvaient être portés pour le roi d'Aragon. Il donna le gouvernement de cette place à Boufile-le-Juge; mais, ne lui trouvant pas assez de sévérité, il envoya encore en Roussillon le sire du Bouchage, avec des pouvoirs plus étendus, et le chargea de faire une perquisition exacte de tous ceux dont la fidélité serait suspecte, de les chasser

et de confisquer leurs biens. Louis donnait en même temps la confiscation à du Bouchage et à Boufile, pour prix de leurs services. Boufile fut assez désintéressé pour représenter au roi, qu'en chassant de la ville une si grande quantité de personnes, on augmenterait le nombre des ennemis, et qu'on affaiblirait la place, au lieu que la clémence ne manquerait pas d'en faire des sujets reconnaissants et fidèles. Le roi se rendit à cet avis, et pardonna au Roussillonnais, la prudence en lui l'emportant sur la passion.

Révolte et punition de Bourges (1474).

Attentif à terminer avantageusement les guerres avec l'étranger, le roi ne l'était pas moins à prévenir les troubles dans l'intérieur du royaume, et se montrait inflexible à l'égard de ceux de ses sujets qui osaient s'opposer à son autorité.

On avait mis une imposition à Bourges pour faire réparer les fortifications de la ville : il y eut une émeute; le fermier de l'impôt fut maltraité. Le clergé et les principaux habitants voulurent prévenir la vengeance du roi, en faisant eux-mêmes justice des coupables; mais, tandis qu'ils délibéraient sur les moyens de procéder dans cette affaire, Louis XI, qui n'aimait pas les longues formalités, nomma une commission composée de gens d'épée et de robe, et l'envoya à Bourges avec une compagnie d'arbalétriers. Du Bouchage, chef de la commission, eut ordre de rechercher les coupables, de n'avoir égard à aucune franchise, et de faire punir jusqu'à l'archevêque même, s'il était criminel. Il répondit aux intentions du roi, et fit mourir les plus coupables; le reste fut exilé ou condamdé à l'amende. La ville perdit ses priviléges, et dut être gouvernée à l'avenir par un maire et deux échevins nommés par le roi.

Mariages des filles de Louis XI (1474).

En 1474, le roi maria ses deux filles : l'aînée, Anne, épousa Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et Jeanne, la cadette, Louis, duc d'Orléans, à qui elle était fiancée dès son enfance. « La pauvre princesse, qui était pieuse comme une sainte, était petite, maigre, noire, voutée, enfin si laide, que son père ne pouvait souffrir de la voir, et que, lorsqu'elle avait à paraître devant lui, elle se tenait toute craintive derrière sa gouvernante, se cachant pour ainsi dire sous sa robe.

« Louis XI ne montra non plus jamais beaucoup de tendresse à Anne, son autre fille, qu'il aimait pourtant davantage, et qui était, disait-on, remplie de sens et de vertu. Un jour qu'il refusait un beau chien que lui voulait donner son compère monsieur du Lude, celui-ci lui dit : « En ce cas il sera pour la « plus sage dame du royaume. — Qui donc? de« manda le roi. — Ma très et honorée dame votre « fille madame de Beaujeu. — Dites la moins folle, « reprit le roi, car de femme sage il n'en est point. »

Le duc de Bourgogne prend possession de la Gueldre. — Ses projets de monarchie indépendante. — Il cherche vainement à se faire couronner roi par l'empereur (1473).

A son retour de son expédition en Normandie, le duc de Bourgogne avait fait une expédition en Allemagne pour prendre possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen.

Adolphe de Gueldre retenait prisonnier, depuis plusieurs années, le duc Arnold, son père. Arnold s'était souvent plaint au pape et à l'empereur. Sixte IV et Frédéric III nommèrent le duc de Bourgogne médiateur entre le père et le fils. — Le duc tira de prison Arnold, fit venir Adolphe à Hesdin, et plus favorable à Adolphe que celui-ci n'aurait dû l'espérer, lui adjugea la propriété du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, en ne laissant au vieux duc que la ville de Grave, avec une pension de six mille livres. Ce fils dénaturé se plaignit de ce jugement, et dit qu'il aimerait mieux jeter son père dans un puits, et s'y jeter après, que d'y acquiescer. Charles, indigné, le fit arrêter (1er septembre 1472), l'envoya prisonnier dans le château de Courtrai ; et pour lui ôter toute espérance, acheta les États d'Arnold moyennant quatre-vingt-douze mille florins. Arnold, en mourant peu de temps après, déshérita son fils et confirma la vente de ses États. — Charles, voulant donner à cette vente la forme la plus authentique, tint, au mois de mai 1473, à Valenciennes, un chapitre de la Toison-d'Or. Le chapitre prononça qu'Adolphe ayant été justement déshérité, la vente faite au duc de Bourgogne était dans toutes les règles, et que Charles pouvait se mettre en possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen.

Le duc de Bourgogne, sachant que le duc de Juliers avait des droits sur ces provinces, les acquit moyennant quatre-vingt mille florins. Il entra ensuite dans la Gueldre où il trouva encore de grandes oppositions de la part des partisans d'Adolphe. Nimègue soutint un siége long et sanglant avec une telle opiniâtreté, que lorsque les habitants furent forcés de capituler, le duc, irrité, ne leur accorda la vie qu'à la sollicitation du duc de Clèves, et les condamna à payer les quatre-vingt mille florins qu'il devait au duc de Juliers.

Maître de la Gueldre, le duc de Bourgogne fit demander une entrevue à l'empereur Frédéric III. La ville de Trèves fut choisie pour leur réunion.

Le but apparent de cette conférence était le désir de recevoir l'investiture du duché de Gueldre, et

de terminer les négociations relatives au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, fils de l'empereur; mais le but réel de Charles était d'obtenir de Frédéric qu'il érigeât ses États en royaume, et qu'il lui conférât le titre de vicaire-général de l'empire ou même de roi des Romains. Charles nourrissait depuis longtemps le projet de fonder une monarchie indépendante, à laquelle il voulait donner le nom de *royaume de la Gaule-Belgique,* et pour laquelle il institua même à Malines un parlement à l'instar de celui de Paris. L'empereur Frédéric parut d'abord entrer dans ce dessein. Il donna au duc de Bourgogne l'investiture du duché de Gueldre; il allait le couronner roi; mais Louis XI lui fit faire des représentations qui l'éclairèrent, et la veille du jour fixé pour le couronnement il s'embarqua secrètement sur la Moselle et se retira à Cologne, où il fut suivi de toute sa cour.

Traité du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre (1474).

Resté seul, le duc de Bourgogne jura qu'il se vengerait, et du roi qui avait tourné contre lui l'esprit de l'empereur, et de l'empereur qui venait de lui faire une telle humiliation.

Le supplice du sire de Hagembach, qu'il avait nommé *landvoght*, ou gouverneur du comté de Ferrette, et qui fut mis à mort par les habitants, révoltés de sa tyrannie, lui donna encore d'autres ennemis à combattre. Les habitants du Sundgau et du Brisgau avaient formé une ligue offensive et défensive pour se mettre à l'abri de sa vengeance, avec les Suisses, l'archiduc Sigismond, le margrave de Bade, les évêques de Strasbourg et de Bâle, et les villes libres de Strasbourg, Colmar, Haguenau et Schelestadt.

L'électeur archevêque de Cologne, Robert de Bavière, condamné par l'empereur à la suite de vives querelles avec la noblesse, le chapitre et la bourgeoisie de son électorat, avait été déposé et remplacé par Hermann de Hesse-Cassel. Le duc de Bourgogne, afin de braver l'empereur, lui promit de le rétablir sur son siége épiscopal. Il comptait ensuite revenir sur les Alsaciens et les Suisses, et terminer ses expéditions militaires en attaquant le roi Louis XI.

Déjà il avait décidé le roi d'Angleterre à tenter une entreprise en France. « Ce n'est pas que le roi Édouard fût un prince guerrier : tout vaillant qu'il s'était montré dans tant de batailles qui lui avaient valu la couronne, il était ami du repos; cependant il n'était pas sans rancune contre le roi de France, qui l'avait une fois renversé de son trône et chassé d'Angleterre, en favorisant la reine Marguerite et le comte de Warwick. D'ailleurs, jamais la haine des Anglais contre la France n'avait été si forte; leur orgueil se sentait encore blessé d'avoir été si facilement chassés de ces belles provinces de Guyenne et de Normandie. »

Le duc de Bourgogne présentait la guerre comme facile et d'un succès assuré; il affirmait que le royaume était plein de mécontents prêts à se déclarer. « En cela il ne disait que la vérité. Le roi était très-haï et le savait bien; mais les gens de moyen état et le commun du peuple n'avaient confiance en personne, se souvenaient des anciennes calamités que leurs pères avaient inutilement endurées, et n'avaient nul penchant à la sédition. Les grands eux-mêmes, princes ou seigneurs, tout ennemis qu'ils étaient du roi, ne voulaient rien risquer, et se méfiaient justement les uns des autres. Le comte d'Armagnac était mort, son frère en prison, le duc d'Alençon condamné, la maison d'Anjou privée de la moitié de ses domaines[1]; le comte de Foix était un

[1] Le chef de la maison d'Anjou, dit M. de Sismondi, le roi titulaire de Naples, René, surnommé le Bon, était d'un caractère doux et facile, mais faible. Il avait quelques talents pour les arts, la musique, la poésie, la peinture; il n'en avait aucun pour le gouvernement Agé de soixante-cinq ans, on le regardait déjà comme un vieux bonhomme, dont il n'y avait rien à espérer et rien à craindre. Arrière petit-fils du roi Jean, il était parent, au septième degré, de Louis XI; de plus, il était frère de sa mère, et d'une mère que Louis avait beaucoup aimée. D'autre part, il était jaloux du roi son neveu; il désirait son abaissement; et, quoiqu'il n'osât point lui faire la guerre, il était presque toujours d'intelligence avec ses ennemis. René vivait habituellement en Provence, seule partie de l'héritage de Jeanne II, de Naples, qui lui fût demeurée; mais il était aussi reconnu comme souverain dans l'Anjou. Son fils Jean, qui avait porté le titre de duc de Calabre, avait gouverné le duché de Lorraine, depuis la mort de sa mère; il avait disputé avec courage, mais sans succès, les deux royaumes de Naples et d'Aragon, et il était mort à Barcelonne, le 16 décembre 1470, laissant son héritage à son petit-fils Nicolas; celui-ci, trompé par le duc de Bourgogne, qui l'avait *leurré,* en lui promettant sa fille en mariage, assemblait des forces plus considérables, et se préparait à venir mettre le siége devant Metz, lorsqu'il mourut soudainement le 13 août 1473, après trois jours de maladie. Les ennemis du roi répandirent que Nicolas avait été empoisonné par sa maîtresse, que Louis avait subornée, et celui-ci ne fit aucun effort pour réfuter cette accusation.

La mort de Nicolas apportait, en effet, un grand avantage à Louis XI; elle faisait passer le duché de Lorraine à Yolande, fille de René, qui avait épousé Ferry de Vaudemont, héritier de la branche cadette de Lorraine. Celle-ci céda aussitôt la couronne ducale à son fils René II, qui était alors âgé de vingt-deux ans. Le duc de Bourgogne savait que ce jeune prince ne serait point aussi disposé que son prédécesseur à entrer dans son alliance. Il aima mieux recourir avec lui à la violence qu'à la persuasion. A peine fut-il instruit de la mort de Nicolas, qu'il donna commission à un capitaine allemand qui avait été au service de celui-ci, d'enlever René II, qui était alors à Joinville, et de le lui amener auprès de l'empereur Frédéric III, avec lequel il était alors à Trèves. — Cette violence fut exécutée; mais Louis XI, qui veillait sur les événements, fit aussitôt arrêter un neveu de l'empereur qui faisait ses études à Paris; il chargea en même temps le sire de Craon d'assembler l'arrière-ban et les francs-archers de Champagne pour se tenir prêts à défendre la Lorraine, si elle était attaquée, et il força ainsi l'empereur à relâcher le jeune duc. —

enfant, le duc d'Orléans aussi; le duc de Bourbon se laissait parfois entraîner à des murmures, et recevait des messages secrets; mais il s'effrayait de la seule apparence d'un engagement.

« Restaient le connétable et le duc de Bretagne. Le premier était actif à engager cette guerre; il joignait ses efforts à ceux du duc Charles pour attirer les Anglais dans le royaume, s'engageant à leur ouvrir ses places et à joindre ses forces aux leurs. Le duc de Bretagne, plus secrètement, mais avec une haine plus grande et plus invariable contre le roi, entrait aussi dans les projets qu'on formait pour le détruire, et il y pouvait beaucoup... »

Mais c'était sur lui-même, encore plus que sur les autres, que comptait le duc de Bourgogne. Sa vaillance, sa foi aveugle en sa propre fortune, ne le laissaient jamais douter du succès. Il se complaisait aussi dans cette belle armée, formée par ses soins, nombreuse, aguerrie, commandée par de bons capitaines, dont nul n'était plus vigilant ni plus actif que lui-même.

Son artillerie était la mieux fournie de la chrétienté : « *Voici les clefs des villes de France* », disait-il un jour aux ambassadeurs d'Angleterre en leur montrant ses canons. — Son fou se mit alors à chercher par terre, comme s'il eût perdu quelque-chose : « Que cherches-tu là, *le Glorieux?* » dit le duc. — « Ce sont les clefs de Beauvais, que je ne vois « pas ici » répliqua ce sage conseiller.

Divers traités furent conclus à Londres, le 25 juillet 1474, par Antoine, grand bâtard de Bourgogne, au nom du duc son frère. Le premier renouvelait les anciennes alliances; le second portait que le roi d'Angleterre passerait en France, à la tête de dix mille combattants au moins, bien armés et bien équipés, avant le 1er juillet 1475, afin de recouvrer ses duchés de Guyenne et de Normandie, et le royaume de France; que le duc de Bourgogne l'assisterait en personne, et de toutes ses forces; que les deux parties n'écouteraient aucune proposition de paix ou de trêve sans leur mutuel consentement; que la guerre serait publiée dans les états de chaque prince contre Louis XI, leur ennemi commun; que si l'un des deux princes était assiégé dans quelque place, ou contraint de donner bataille, l'autre serait tenu de venir avec toutes ses forces lui porter secours et courir la même fortune; enfin, que si l'un d'eux s'absentait de la guerre, le lieutenant qu'il laisserait serait aux ordres de son allié. Un autre traité réglait le nombre des combattants avec lequel chacun viendrait au secours de l'autre, et stipulait le payement des troupes. Par un autre traité encore, Édouard, comme roi de France, *en considération des services que le duc de Bourgogne lui devait rendre pour le recouvrement de son royaume*, lui faisait donation du duché de Bar, des comtés de Champagne, de Nevers, de Rhétel, d'Eu, de Guise, de la baronie de Donzy, et de toutes les villes de la Somme, se départant en même temps de l'hommage de ces seigneuries, comme de celles que possédait déjà le duc. Et, de son côté, le duc de Bourgogne s'engageait à permettre toujours qu'Édouard et ses successeurs se fissent librement sacrer dans la ville de Reims, *encore qu'elle fût du comté de Champagne*.

Siége de Neuss par le duc de Bourgogne. — Négociations de Louis XI avec l'empereur. — Apologue raconté par Frédéric III (1474).

Le duc de Bourgogne envahit l'électorat, et vint mettre le siége devant Neuss ou Nuys, petite ville alors peu importante, mais l'antique *Novesium* des Romains. Les habitants de Neuss, aidés par ceux de Cologne, et comptant sur les secours de l'empereur, se défendirent de manière à justifier leur illustre origine. Fatiguée par les travaux du siége, affaiblie par la famine, décimée par les maladies, l'armée du duc de Bourgogne, après un siége de plusieurs mois, qui attira l'attention de toute l'Europe, y éprouva un échec non moins honteux qu'à Beauvais, et des misères aussi fatales qu'en Normandie. Il fallut que l'orgueilleux Charles renonçât à s'en emparer.

Ce fut pendant ce siége mémorable que le roi de France, trompé, par le traité de Charles avec Édouard, dans ses espérances de prolongation de trêve, changea de langage, annonça qu'il allait faire au duc Charles la plus rude guerre possible, et proposa à l'empereur de s'engager mutuellement à ne conclure ni paix ni trêve l'un sans l'autre, et à confisquer les seigneuries du duc de Bourgogne, l'empereur, celles qui relevaient de l'empire, le roi, celles qui dépendaient du royaume de France.

« L'empereur était un homme d'assez pauvre génie, qui n'avait jamais aimé les grandes entreprises, ni rien de ce qui pouvait être nouveau, difficile ou dangereux. Dans sa simplicité, il voyait néanmoins qu'on ne pouvait s'assurer sur le roi, et que se précipiter, sur sa foi, dans de grands embarras, ne

Par cette assistance, donnée si à propos, Louis gagna l'amitié de René II.

René se mit en possession, sans difficulté, du duché de Bar, qui faisait partie de l'héritage de Nicolas, mais auquel la branche de Vaudemont n'avait pas de droit. Peu auparavant, le 10 avril 1473, Charles d'Anjou, comte du Maine, celui qui avait été le favori de Charles VII, et que Louis XI accusait de l'avoir trahi à la bataille de Montlhéry, mourut, âgé de soixante ans. Son fils, qui portait aussi le nom de Charles, lui succéda. En ce dernier devait s'éteindre la maison d'Anjou, que ces deux morts avaient fort affaiblie, et qui n'inspira dès lors plus d'inquiétudes à Louis XI. — C'était une bonne fortune pour ce monarque toutes les fois qu'un des princes du sang mourait.

serait pas chose raisonnable... Il commençait à se lasser de la guerre... Ce vieux prince, tout pesant et peu avisé qu'il semblait, fit donc au roi une réponse sage, et mieux dite qu'on n'aurait pu le croire. »

« Il y avait, dit-il aux ambassadeurs de Louis XI, « auprès d'une ville d'Allemagne, un grand ours qui « faisait beaucoup de mal. Trois compagnons, qui « hantaient les tavernes, vinrent à un tavernier à « qui ils devaient, le prièrent de leur faire encore « crédit d'un écot, et qu'avant deux jours ils lui paye- « raient tout, car ils prendraient l'ours, dont la peau « valait beaucoup d'argent, sans compter les présents « qui leur seraient faits pour sa prise par les bonnes « gens. — Quand ils eurent dîné, ils allèrent vers « la caverne où d'habitude se tenait l'ours, et le « trouvèrent plus près d'eux qu'ils ne pensaient. Ils « eurent peur et se mirent en fuite. L'un gagna un « arbre, l'autre fuit vers la ville; l'ours prit le troi- « sième, le foula sous ses pieds, en lui approchant le « museau fort près de l'oreille. — Le pauvre homme « était couché tout plat contre terre, faisant le mort. « —Or, cette bête est de telle nature, que ce qu'elle « tient, soit homme, soit animal, quand elle ne le « voit pas remuer, elle le croit mort et le laisse là.— « Ainsi l'ours laissa le pauvre homme sans lui avoir « fait grand mal. Dès qu'il se vit délivré, il se leva « et courut vers la ville. Son compagnon, qui était « sur l'arbre et avait vu jouer tout ce mystère, des- « cendit, courut, et cria à l'autre de l'attendre. Quand « il l'eut joint, il lui dit : — *Dis-moi, que t'a dit « l'ours lorsqu'il a été si longtemps tenant con- « seil avec toi, le museau contre ton oreille?*—A « quoi le compagnon répartit : Il m'a dit *de ne ja- « mais vendre la peau de l'ours avant que la bête « ne soit morte.* »

Cet apologue spirituel fut toute la réponse que l'empereur Frédéric III fit aux ambassadeurs du roi, *du moins en publique audience.* « Chacun, à part soi, savait bien en tirer la morale, et pensait que si le roi avait voulu agir loyalement, il serait venu en personne avec toute son armée, comme il l'avait précédemment promis : le duc de Bourgogne une fois détruit, il aurait été temps de partager ses dépouilles. »

Édouard IV déclare la guerre à la France. — Il débarque à Calais. — Son message à Louis XI (1474-1475).

Tandis que le duc de Bourgogne, harcelé par les habitants de Cologne et par les troupes impériales, épuisait ses forces devant Neuss, dissipait ses trésors, et détruisait ainsi le prestige attaché à ses précédents succès, le roi Édouard se disposait, conformément au traité, à envahir la France.

« Rien n'était si beau, dit un historien, que cette armée d'Angleterre. Il y avait quinze cents hommes d'armes montés sur de beaux chevaux, la plupart bardés de fer. On y comptait quinze mille archers à cheval, beaucoup de gens de pied, des équipages de toute sorte, des tentes, des chariots, des ouvriers pour dresser et clore le camp, une nombreuse artillerie, et parmi ceux qui portaient les armes et devaient combattre, pas un page; en outre, trois mille hommes, sous le commandement du sire de Duras et de lord Dudley, devaient se rendre en Bretagne.

« Édouard, s'embarquant à Douvres, envoya en France son héraut nommé *Jarretière.*— Ce héraut fut amené à Louis XI au moment où ce roi avait autour de lui beaucoup de gens de sa cour. Il s'avança, et remit sa lettre de défi portant « sommation « de rendre à Édouard d'Angleterre le royaume de « France, qui lui appartenait légitimement, afin qu'il « pût remettre l'église, les nobles et le peuple en leur « ancienne liberté, dont ils avaient été injustement « dépouillés, et afin de faire cesser les lourdes char- « ges et cruelles exactions auxquelles ils étaient « tenus, contre les lois et coutumes du royaume.— « En cas de refus, le roi Édouard protestait, en la « manière accoutumée, que les maux et l'effusion du « sang qui pourraient advenir ne seraient point de « son fait. »

« Cette lettre, où l'on savait si bien toucher les griefs que les sujets du roi pouvaient avoir, était en si beau langage et si beau style français, qu'il était clair que ce n'était pas un Anglais qui y avait mis la main. Le roi lisait tout bas; chacun avait les regards fixés sur lui pour voir quel visage il faisait. — Après qu'il eut fini, il emmena le héraut dans un cabinet voisin.—Cet homme était Normand. Le roi lui dit familièrement : « Je sais bien que si mon cou- « sin le roi d'Angleterre, votre maître, s'en vient en « notre royaume pour nous faire la guerre, ce n'est « pas qu'il en ait lui-même grande volonté; *aussi « ne lui en sais-je nullement mauvais gré, et « n'en suis pas moins son bon ami et frère.* S'il a « entrepris ce voyage, c'est à la requête du duc de « Bourgogne, et parce qu'il est contraint par ses « communes d'Angleterre. Mais il peut bien voir « que la saison est presque passée. D'ailleurs, le duc « de Bourgogne ne pourra l'aider en rien : il revient « de son siége de Neuss tout déconfit et ruiné; son « armée est en si mauvais point, qu'il n'osera pas la « montrer aux Anglais. Je n'ignore pas non plus que « mon frère d'Angleterre a aussi des intelligences « avec le connétable de Saint-Pol, dont il a épousé « la nièce. Mais qu'il ne s'y fie pas; il en sera trompé. « J'en pourrais dire long sur tous les biens que je « lui ai faits et les trahisons que j'en ai reçues. Le « connétable ne veut que vivre en dissimulation,

«entretenir chacun, et en faire son profit.» Le roi devisait ainsi avec ce héraut, d'un ton de confiance, et comme lui racontant franchement toutes ses affaires : « Votre maître ferait bien mieux de conclure «une loyale paix avec un ancien ennemi que de «compter sur les fausses promesses de ses nouveaux «amis. *En outre, la paix est plus agréable à «Dieu qu'aucune guerre que ce soit; aussi est-«elle mon plus grand désir.* Voilà ce qu'en fidèle «serviteur vous devriez dire à votre maître. Ce se-«rait agir pour son bien. Vous n'en seriez pas plus «mal avec moi; et si, par vos bons soins, mon cou-«sin d'Angleterre voulait entendre à un appointe-«ment, vous auriez, en témoignage de mon amitié, «mille écus d'or, outre ces cent que je vais vous «donner.»

«Le héraut, que les façons engageantes du roi et les mille écus d'or avaient mis en bonne disposition, promit de parler à son maître, avoua qu'il ne le croyait pas très-porté de lui-même à la guerre : «Mais, disait-il, il ne faut rien tenter et ne parler «de rien que lorsque le roi Édouard aura passé la «mer. Pour lors, vous pourrez envoyer un héraut «demander un sauf-conduit pour des ambassadeurs. «Il faudra que ce héraut s'adresse à milord Howard «et à milord Stanley, et aussi à moi, afin que nous «lui aidions à se bien conduire.»

«Chacun, dans la salle, attendait impatiemment la fin de cette conversation. Le roi rentra avec le héraut : il avait l'air gai et ouvert. «Monsieur d'Ar-«genton, dit-il au sire de Comines, il vous faut «faire mesurer trente aunes de velours cramoisi «pour donner au héraut d'Angleterre.» Puis, se penchant à son oreille, il ajouta tout bas : «Je lui «ai bien parlé; continuez à l'entretenir, et gardez «que personne ne lui parle jusqu'à son départ.»

«Le sire de Comines emmena *Jarretière.* Alors le roi se mit à rire et à plaisanter avec tout le monde : appelant tantôt les uns, tantôt les autres, il racontait la teneur de la lettre de défi, la faisait lire, et s'en raillait un peu. Enfin, il paraissait content et rassuré.»

Sur la foi du duc de Bourgogne, et sur ses promesses, les Anglais, en commençant cette entreprise, avaient compté que le duc les seconderait puissamment. Ils s'attendaient à trouver son armée au moins égale à la leur, déjà en campagne, ayant déjà envahi les marches du royaume. Ils avaient espéré que les troupes du roi de France seraient d'avance harassées et mises en mauvais ordre par deux ou trois mois de guerre. Lors donc que le roi d'Angleterre, descendant à Calais le 5 juillet 1475, ne trouva à son arrivée, ni le duc de Bourgogne, ni aucune armée, ni magasins pour nourrir ses troupes, en un mot, nuls préparatifs, il s'étonna beaucoup, et sentit un grand mécontentement.

Les suites de l'obstination insensée qui avait retenu le duc au siége de Neuss, comme à celui de Beauvais, se montrèrent alors avec évidence. Charles de Bourgogne ne pouvait faire une plus grande faute que de laisser les Anglais à eux-mêmes au moment où ils arrivaient dans le royaume. «Leur armée était belle, il est vrai, mais ce n'était plus ces fameux Anglais du roi Henri V. Ceux-ci étaient sans nulle expérience de la guerre. «Il n'y avait rien, dit Comines, de si maladroit et de si sot que les Anglais, lorsque leur armée venait de passer la mer. Il leur fallait quelque temps avant de s'accoutumer à toutes les choses nécessaires pour faire de bons hommes d'armes. Ils ne savaient pas supporter patiemment le manque de vivres et les privations, parce que, chez eux, ils étaient accoutumés à se mieux traiter que les gens d'aucune nation. Ils aimaient aussi beaucoup à murmurer contre leurs chefs, et ne savaient pas obéir. En outre, les conseillers du roi et les seigneurs d'Angleterre n'entendaient rien aux affaires de France, ne connaissaient ni les peuples, ni les capitaines, ni les princes avec lesquels ils allaient avoir à combattre ou à traiter [1].»

Mésintelligence entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. — Envoi d'un valet travesti en héraut au camp anglais.

La suite des événements prouva que Louis XI avait bien apprécié la situation en France du roi d'Angleterre.

Louis avait jugé le connétable de Saint-Pol, et ses trahisons lui étaient connues. — Il ne devait pas tarder à les punir.

Le duc de Bourgogne avait levé le siége de Neuss; mais n'osant pas montrer au roi Édouard son armée délabrée par le siége, il s'avança seul à sa rencontre, et vint le rejoindre à Calais. Il lui dit que les deux armées n'auraient pas pu vivre ensemble dans un pays dévasté; qu'il avait cru plus convenable qu'elles se réunissent à Reims pour y faire sacrer Édouard comme roi de France; qu'il y conduirait les Bourguignons par la Lorraine et le Barrois, tandis que les Anglais s'y rendraient par la Picardie. Édouard IV ne put s'empêcher de témoigner son étonnement et son mécontentement d'un plan de campagne si différent de celui qui avait été d'avance arrêté.

Cependant les deux princes s'avancèrent ensemble en Artois et en Picardie.—Édouard était de plus en

[1] M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

plus mécontent de Charles, qui voulait partir, et qui, par une méfiance étrange, ne laissait pas entrer les Anglais dans les villes de ses États, bien qu'il y couchât lui-même, et se bornait à aller visiter le roi d'Angleterre dans les fermes où ce roi prenait son logis.

On arriva ainsi près de Saint-Quentin. « Les Anglais ne marchaient point en appareil de guerre, et s'avançaient sans nulle précaution, comme pour entrer dans une ville amie, comptant qu'on allait venir au-devant d'eux en procession, avec la croix et la bannière : aussi leur surprise fut grande, lorsqu'en approchant des portes l'artillerie commença à tirer, leur tua deux ou trois hommes, et qu'ils virent la garnison sortir pour les combattre et les chasser. Il fallut revenir : le temps était mauvais; il tombait une grande pluie. Les Anglais rentrèrent dans leur camp mécontents et furieux. Ils traitaient hautement le connétable de traître, ne ménageaient guère plus le duc de Bourgogne. Rien ne pouvait leur donner patience. Eux qui venaient en toute loyauté pour se mettre franchement en besogne ne trouvaient partout que tromperies, que fausses promesses. Par surcroît, le duc n'en parlait pas moins de sa guerre de Lorraine, de la nécessité de rejoindre son armée, et voulait partir, les laissant en cet embarras. »

Le lendemain de la déconvenue de Saint-Quentin, le valet d'un des gentilshommes de la maison du roi, qu'on appelait les *Vingt-Écus*, à cause du montant de leurs gages, tomba entre les mains des Anglais. Édouard le fit interroger; puis, comme c'était le premier prisonnier qu'on faisait, il le renvoya courtoisement. Au moment où il partait, lord Howard et lord Stanley lui donnèrent un noble d'or en lui disant : « Si vous pouvez parler au roi votre « maître, recommandez-nous à sa bonne grâce », et ils se nommèrent.

Ce valet arriva à Compiègne, où était le roi, et fit son message. Le roi crut d'abord que c'était un espion, et le fit mettre en prison; toutefois, se rappelant les paroles du héraut *Jarretière*, il ne savait s'il ferait bien d'envoyer quelqu'un vers les Anglais. « En ce travail d'esprit, on lui servit son dîner. Il se mit à table, et chacun de ceux qui le regardaient l'aurait pris pour un fou, si l'on n'eût pas été accoutumé à ses façons, tant il était distrait et troublé... Tout à coup, au milieu du repas, le roi, parlant à voix basse, dit au sire d'Argenton : « Vous « connaissez des Halles, mon chambellan, le fils de « Mérichon, l'ancien maire de La Rochelle : il a un « valet que j'ai vu; je voudrais envoyer cet homme-« là au camp des Anglais, en l'habillant en héraut. « Allez dans votre chambre, envoyez quérir ce valet, « proposez-lui la chose, et voyez s'il osera l'entre-« prendre. » Le sire d'Argenton obéit. Quand il vit le valet, qu'on nommait Mérindot, il fut surpris : ce n'était pas un homme de grande mine, et il ne semblait guère de taille à faire un héraut ou un ambassadeur; toutefois il lui trouva du bon sens et une façon de parler aimable et insinuante. Le roi, qui aimait fort à employer cette sorte de gens, en avait jugé ainsi; il n'avait vu cet homme qu'une fois par hasard, et il lui était resté en mémoire. Quand le sire d'Argenton proposa le message à ce valet, celui-ci se crut mort, et se jeta à genoux demandant grâce.

« Monseigneur d'Argenton, en bon serviteur du roi Louis, et instruit à son école, fit mettre cet homme à table, dîna avec lui, tâcha de lui donner courage, lui dit qu'il n'y avait nul péril, que c'étaient les Anglais eux-mêmes qui l'avaient désigné de préférence. Il lui promit de l'argent, lui demanda s'il ne serait pas bien aise d'avoir un bon emploi à l'île de Rhé, dans son pays. Petit à petit il le disposa mieux.. Le roi, impatient, monta dans la chambre de M. d'Argenton, parla lui-même à l'homme : en peu de mots il l'eut persuadé, car il s'entendait encore mieux que ses serviteurs à séduire les gens, et, en outre, il était roi...

« Par malheur, comme Louis voyageait toujours avec peu de train, et n'aimait point la pompe et les embarras, il n'avait pas avec lui un seul héraut dont on pût prendre l'habit. Il y avait pensé, et avait amené avec lui, dans la chambre, Alain de Goyon, sire de Villiers, son grand écuyer. Dès que le valet se fut décidé, le roi envoya le grand écuyer quérir la bannière d'un trompette; puis, à l'aide d'un des gens de monseigneur d'Argenton, on ajusta du mieux qu'on put cette bannière à la guise d'une cotte d'armes de héraut aux armes de France; le reste de l'ajustement fut emprunté à un héraut de l'amiral. On apporta des houzeaux (bottes), un cheval fut amené à la porte; on mit dessus le héraut travesti sans que personne eût pu lui parler; sa cotte d'armes était roulée dans une petite valise à l'arçon de la selle, et il partit ainsi pour le camp des Anglais, bien instruit par le roi de ce qu'il avait à dire. »

Le valet transformé en héraut arriva le 12 août, au moment où le duc de Bourgogne, quelque chose qu'on eût pu lui représenter, était parti pour aller retrouver son armée dans le Luxembourg. Le héraut, avant d'entrer dans le camp, avait passé sa cotte d'armes. Il déclara de quelle part il venait, comment il voulait parler au roi d'Angleterre, et se recommanda de lord Howard et de lord Stanley. On le conduisit au roi Édouard. Ce héraut sut répéter en paroles bien dites et convenables ce qui lui avait été appris. Il offrit la paix, le roi Louis ayant le dé-



Costumes des XVe et XVIe Siècles

Porche de l'Eglise de Treport XVIe S.



Palais des Ducs à Nancy XVIe S.

sir de contenter le roi Édouard et les gens de son royaume. Il proposa d'accorder un sauf-conduit pour des ambassadeurs avec une suite de cent chevaux, à moins qu'on aimât mieux établir des pourparlers dans quelque village, à moitié chemin entre les deux armées.

Édouard assembla le lendemain son conseil pour délibérer sur ces ouvertures. La plupart des princes, seigneurs et conseillers furent d'avis de traiter de la paix. L'indignation contre le duc de Bourgogne était grande; l'armée commençait déjà à manquer de vivres, les passages de la Somme étaient bien gardés, et on ne pouvait espérer de traverser la rivière sans avoir à combattre. « Le roi d'Angleterre avait eu l'habileté d'emmener avec lui plusieurs bourgeois de Londres, et les principaux des communes, qui, dans le parlement, avaient voulu la guerre. Par là il semblait les honorer et les rendre témoins et contrôleurs de cette entreprise que le peuple désirait. Mais ces honnêtes marchands, accoutumés à une vie tranquille, gros et gras comme gens qui ne bougent point de leur maison, ne s'arrangeaient pas de coucher sous la tente et d'endurer les fatigues et les misères de la guerre. Ils avaient cru qu'il s'agissait d'assister à quelque belle et glorieuse bataille, puis de revenir. Maintenant, ils voyaient que ce serait une rude et longue affaire, et ils étaient devenus partisans de la paix. » Le héraut fut appelé : Édouard lui donna une belle coupe pleine d'angelus d'or, le sauf-conduit lui fut délivré, et il partit accompagné d'un héraut d'Angleterre, qui devait rapporter un sauf-conduit pour les ambassadeurs anglais.

Entrevue d'Édouard IV et de Louis XI. — Paix avec l'Angleterre (1475).

Les négociations ne furent ni longues ni difficiles : Louis XI, dans son désir de voir s'éloigner les Anglais, accéda à presque toutes leurs demandes. Il n'exigea même pas qu'ils lui donnassent le titre de roi. — Le duc de Bourgogne et le connétable essayèrent vainement de s'opposer à l'accommodement d'Édouard et de Louis. — Une entrevue entre les deux rois termina toutes les hésitations.

« Pour cette entrevue, un pont fut construit sur la Somme, à Pecquigny : il fut traversé par une barrière qu'il était impossible de franchir, et qui n'avait point de porte. Les rois arrivèrent par les deux rives avec douze personnes seulement : Louis XI salua Édouard avec affection et courtoisie, l'assurant qu'il était l'homme qu'il désirait le plus voir. Les traités avaient été rédigés; la trêve conclue était de sept ans. La plus entière liberté de commerce était assurée aux marchands des deux nations. Les deux rois promettaient de s'assister réciproquement, de se défendre l'un l'autre, au besoin, contre leurs sujets rebelles; ils s'unissaient par le mariage projeté de leurs enfants. Louis promettait une rançon de cinquante mille livres pour Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI; et Édouard, qui l'avait jusqu'alors retenue prisonnière à la Tour, promettait, par considération pour Louis, de la remettre à ce prix en liberté. Les deux expéditions du traité furent échangées entre les deux souverains. Chacun d'eux mit, au travers du grillage, une main sur un Missel, l'autre sur la vraie croix, et en jura l'observation.

« Louis reprit ensuite la conversation avec gaîté; il invita Édouard à venir à Paris, l'assurant que les dames de sa cour méritaient d'être vues, et lui présentant le cardinal de Bourbon comme un confesseur complaisant, prêt à l'absoudre s'il était entraîné dans quelque péché. Il trouva Édouard plus disposé à accepter cette invitation qu'il n'en avait lui-même envie. « C'est un très-beau roi, dit-il après la conférence, il aime fort les femmes; il pourrait en trouver quelqu'une à Paris qui lui dirait tant de belles paroles, qu'elle lui donnerait envie de revenir, et ses prédécesseurs n'ont été que trop à Paris et en Normandie. »

Louis demanda à Édouard ce qu'il devrait faire si le duc de Bourgogne ne voulait pas accepter la trêve; Édouard s'en rapporta à sa prudence. Encouragé par cette indifférence, Louis lui fit une question semblable quant au duc de Bretagne; mais Édouard répondit qu'il avait toujours trouvé, en François II, un excellent et fidèle allié, et qu'en tout temps il serait prêt à passer la mer pour le défendre.

Les deux rois se séparèrent avec toutes les marques de la plus grande cordialité.

« Édouard se remit en marche pour l'Angleterre, fort satisfait, dit un historien, d'avoir reçu de l'argent de son parlement pour faire la guerre à la France, et de l'argent de Louis pour faire la paix. »

Le traité conclu avec l'Angleterre fut suivi de deux autres traités non moins importants pour Louis XI : l'un, conclu à Soleure, près de Luxembourg, stipula une trêve de neuf ans avec le duc de Bourgogne, qui avait hâte d'aller tirer vengeance des Alsaciens et des Suisses; l'autre, signé à Senlis, changea la trêve qui existait entre la France et la Bretagne en une paix définitive.

Jugement, condamnation et exécution du connétable de Saint-Pol (1475).

Le connétable de Saint-Pol avait enlevé au duc de Bourgogne, en 1471, la place de Saint-Quentin,

qu'il avait gardée pour lui. Le connétable était alors au plus haut point de sa prospérité. Beau-frère du roi, premier officier de la couronne, il jouissait de la plus grande considération; mais croyant toujours avoir plus à perdre qu'à espérer de la paix, il continuait à entretenir la discorde entre Louis XI et Charles le Téméraire. Ces deux princes s'aperçurent enfin qu'il les trahissait l'un et l'autre. Il fut convenu, en 1474, par un traité fait à Bouvines, que le connétable serait déclaré leur ennemi commun, et que le premier qui pourrait l'arrêter le ferait périr. Ce traité n'ayant pas été ratifié, le connétable put encore continuer ses intrigues. Il contribua à attirer les Anglais en France, et promit même de leur livrer Saint-Quentin et les places de la Somme qu'il occupait : mais le roi ayant décidé Édouard IV à la paix [1] par ses négociations, le comte de Saint-Pol resta livré à ses seules forces, au milieu de deux ennemis puissants, et justement irrités. Louis XI et Charles le déclarèrent encore une fois leur ennemi commun, dans le traité conclu à Soleure, en 1475. Charles promit de le livrer au roi, s'il était le premier à se saisir de sa personne; et il remplit sa promesse lorsque le connétable, abandonné de tous, vint chercher un refuge dans ses États.

Le comte de Saint-Pol fut envoyé à Paris, et renfermé à la Bastille. Le roi ayant chargé le parlement de son procès, le chancelier lui proposa de choisir entre deux manières de procéder : la première, d'envoyer lui-même sa confession au roi; la seconde, de répondre juridiquement aux questions qui lui seraient faites. Ignorant que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne eussent livré ses lettres, le connétable déclara qu'il aimait mieux être interrogé *selon la forme et manière de procéder en justice;* mais, dès qu'il se vit convaincu par sa propre écriture, il chercha à fléchir le roi, en lui révélant un prétendu complot contre sa vie de la part du duc de Bourgogne. Cette tardive déclaration ne put le sauver.

«Le mardy (19 décembre 1475), dit Jean de Troyes dans sa *Chronique scandaleuse,* fut ordonné que le connétable de Sainct-Pol seroit mis et tiré hors de sa prison, et amené en la cour de parlement, pour luy dire et déclarer le *dictum* donné et conclud alencontre de lui..... et fut à luy en la chambre et logis d'iceluy connétable en la Bastille Sainct-Anthoine, où il était prisonnier, monseigneur de Sainct-Pierre, qui de lui avait la garde et charge, lequel en entrant en la chambre luy dict : «Monseigneur, que faites-vous, dormez-vous?» Lequel connétable lui respondit : «Nenny, longtemps «a que ne dormy : mais suis icy où me voyez, pen«sant et fantasiant.» Ledit de Sainct-Pierre dist qu'il estoit nécessité qu'il se levast pour venir en la cour de parlement, par-devant les seigneurs d'icelle court... en luy disant aussi qu'il avoit esté ordonné que avecques luy, et pour l'accompaigner, y seroit (lui de Saint-Pierre), et viendroit monseigneur Robert d'Estouteville, chevalier prévost de Paris, dont ledit connestable fut ung peu espouvanté, pour deux causes que lors il déclara.

«La première, pour ce qu'il cuidoit que on le voulsist mettre hors de la possession de Phelippe Luillier, capitaine de la Bastille, avecques lequel il s'estoit bien trouvé, et l'avoit fort agréable, pour le mettre es mains dudict d'Estouteville, qu'il réputoit estre son ennemy, et que s'il y estoit, doutoit qu'il luy fist desplaisir; et la seconde, qu'il craignoit le populaire de Paris, et de passer parmy eulx. — A toutes lesquelles doubtes ainsi faictes par le connestable, luy fut dit par le seigneur de Sainct-Pierre, que ce n'estoit point pour luy changer son logis, et qu'il le meneroit seurement au palais, sans luy faire aucun mal.

«Et à tant s'en partit de la Bastille, monta à cheval, et alla jusques au palais, tousjours au milieu desdits d'Estouteville et de Sainct-Pierre, qui le firent descendre aux degrez de devant la porte aux merciers de la court de parlement. Et en montant esdiets degrez trouva illec le seigneur de Gaucourt et Hesselin, qui le saluerent et luy firent le bienvenant, et le connestable leur rendit leur salut.

«Et puis apres qu'il fut monté, le menerent jusques en la tour criminelle du parlement, où il trouva monseigneur le chancelier, qui à luy s'adressa en luy disant telles paroles : «Monseigneur de Sainct-«Pol, vous avez esté par cy devant, et jusques à «présent, tenu et réputé le plus saige et le plus con«stant chevalier de ce royaume; et puis doncques «que tel avez esté jusques à maintenant, il est en«core mieux requis que jamais que ayez meilleure «constance que oncques vous n'eustes.» Et puis luy dict : «Monseigneur, il faut que vous ostiez d'autour «de vostre col l'ordre du roy, que y avez mis.»

«A quoy respondit ledict de Sainct-Pol, que voulentiers il le feroit. Et de fait mist la main pour la cuider oster, mais elle tenoit par derrière à une

[1] Lorsque le roi d'Angleterre eut accepté les conditions de Louis XI, le connétable lui écrivit une lettre pleine d'invectives, l'appelant *un pauvre sire, un lâche, un homme déshonoré,* et en même temps il adressa des compliments au roi de France sur la trêve, le conjurant de mettre sa fidélité à une nouvelle épreuve, en lui permettant d'attaquer les Anglais, de concert avec le duc de Bourgogne, qu'il y détermінerait sans peine. Ce fut alors que Louis XI, qui s'amusait de l'embarras du connétable, lui fit cette réponse si cruellement équivoque : «Je suis accablé de tant d'affaires, que *j'ai besoin «d'une bonne tête comme la vôtre.*» En même temps il fit part à Édouard des offres du connétable; ce qui excita dans le roi d'Angleterre une telle indignation, que ce prince remit à son tour entre les mains de Louis les lettres qu'il avait reçues de ce faux et malheureux politique.

espingle. Et pria audit de Sainct-Pierre qu'il luy aidast à l'avoir, ce qu'il fist. Et icelle baisa et bailla audit monseigneur le chancelier.

« Et puis luy demanda ledict monseigneur le chancelier, où estoit son espée que baillée luy avoit esté en le faisant connestable. Lequel respondit qu'il ne l'avoit point, et que quant il fut mis en arrest que tout luy fut osté, et qu'il n'avoit rien avecques luy aultrement qu'ainsi qu'il estoit quant il fut amené prisonnier en ladicte Bastille, dont par mondit seigneur le chancelier fut tenu pour excusé.

« Et à tant se départit mondict seigneur le chancelier, et tout incontinent après vint et arriva maistre Jehan de Poupaincourt, president en la court; qui luy dist aultres paroles telles que s'ensuivent : « Monseigneur, vous sçavez que par l'ordonnance du « roy vous avez esté constitué prisonnier en la Bas- « tille Sainct-Antoine, pour raison de plusieurs cas « et crimes à vous mis sus et imposez. Auxquelles « charges avez respondu et esté ouy en tout ce que « vous avez voulu dire, et sur tout avez baillé vos ex- « cusations; et tout veu à bien grant et meure déli- « bération, je vous dis et déclaire, et par arrest d'i- « celle court, que vous avez esté crimineux de crime « de lèze-majesté, et comme tel estes condemné à « souffrir mort dedans le jourd'huy, c'est à sçavoir, « que vous serez decapité devant l'hostel de ville de « Paris, et toutes vos seigneuries, revenues, et aul- « tres heritages et biens declarez acquis et confisquez « au roy nostre sire. »

« Duquel *dictum* et sentence ledict de Sainct-Pol se trouva fort perpleux, et non sans cause, car il ne cuidoit point que le roy ne sa justice le deussent faire mourir.—Et dist alors et respondit : « Ha, ha ! « Dieu soit loué, veez cy bien dure sentence; je luy « supplie et requier qu'il me doint grace de bien le « recongnoistre aujourd'huy. » — Et si dist oultre à monseigneur de Sainct-Pierre : « Ha, ha! monsei- « gneur de Saint-Pierre, ce n'est pas cy ce que m'a- « vez tousjours dict. »

« Et lors ledit monseigneur de Sainct-Pol fut mis et baillé es mains de quatre notables docteurs en theologie, dont l'un estoit cordelier, nommé maistre Jean de Sordun, l'autre Augustin, le tiers penancier de Paris, et le quart estoit nommé maistre Jehan Hue, curé de Sainct-Andry-des-Arts, doyen de la Faculté de theologie audict lieu de Paris, auxquels et à monseigneur le chancelier ledict monseigneur de Sainct-Pol, requist qu'on luy baillast le corps de nostre Seigneur, ce qui ne luy fut point accordé, mais luy fut fait chanter une messe devant luy, dont il se contenta assez.

« Et cette messe dicte, luy fut baillé de l'eau beniste et du pain benoist, dont il mengea, mais il ne bust point lors ne depuis; et ce faict demoura avec lesdicts confesseurs jusques à entre une et deux heures après midy, qu'il descendit du palais et remonta à cheval pour aller en l'hostel de ville, où estoient faits plusieurs eschaffaulx pour son exécution; et avecques luy estoient le greffier de la court, et huissiers d'icelle.

« Et audict hostel de la ville descendit, et fut mené au bureau dudict lieu, contre lequel y avoit un grant eschaffault drécié, et au joignant d'icelluy on venoit par une allée de bois à ung aultre petit eschaffault, là où il fut executé. Et en icelluy bureau fut illec avec sesdicts confesseurs faisant de grans et piteux regrets, et y fit ung testament tel quel, et soubs le bon plaisir du roy, que sire Denis Hesselin escripvit soubs luy. En faisant lesquelles choses il demoura audict bureau jusques à trois heures dudict jour, qu'il issist hors d'icelluy bureau, et s'en vint getter au bout du petit eschaffault et mettre la face et les deux genouils fléchis devant l'église Nostre-Dame de Paris, pour y faire son oraison, laquelle il tint assez longue en douloureux pleur et grant contrition, et tousjours la croix devant ses yeux, que luy tenoit maistre Jehan Sordun, laquelle souvent il baisoit en bien grant reverence, et moult piteusement plourant.

Et apres sadicte oraison ainsi faicte, et qu'il se fust levé debout, vint à luy un nommé Petit Jehan, fils de Henry Cousin, lors maistre executeur de la haulte justice, qui apporta une moyenne corde dont il lui lia les mains, ce que ledict de Saint-Pol souffrit bien benignement. Et en apres le mena ledict Petit Jehan et fist monter dessus ledict petit eschaffault, dessus lequel il se arresta et tourna le visaige par devers lesdits chancelier, de Gaucourt, prevost de Paris, seigneur de Sainct Pierre, greffier civil de ladicte court, sire Denis Hesselin, et aultres officiers du roy nostre sire, estans illec en bien grant nombre, et leur cria mercy pour le roy, et les requit qu'ils eussent son ame pour recommandée. Et aussi se retourna au peuple estant du costé du Saint-Esprit, en suppliant aussi de prier pour son ame.

« Et puis s'en ala mettre à deux genoulx dessus un petit carreau de laine aux armes de la ville de Paris; il fut illec diligemment bandé par les yeulx par ledit Petit Jehan, et lui toujours parlant à Dieu et à sesdits confesseurs, et souvent baisant ladicte croix. Et incontinent ledit Petit Jehan saisit une espée que son père luy bailla, dont il fist voller la teste de dessus les espaules, si tost et si transivement, que le corps cheyt à terre aussi tost que la teste, laquelle teste incontinent apres fut prise par les cheveulx par Petit Jehan, et lavée en un seau d'eau, et puis mise sur les appuys du petit eschaffault, et monstrée aux regardants, qui estoient bien deux cent mil personnes et mieulx. »

CHAPITRE VI.

LOUIS XI. — MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. — RÉUNION DE LA BOURGOGNE A LA FRANCE.

Invasion et conquête de la Lorraine par le duc de Bourgogne. — Invasion de la Suisse. — Bataille de Grandson. — Bataille de Morat. — Siége et bataille de Nancy. — Défaite des Bourguignons. — Disparition du duc de Bourgogne. — On retrouve le corps de Charles le Téméraire. — Ses funérailles. — Louis prend possession de la Bourgogne et de la Picardie. — Louis reçoit successivement une ambassade de Marie de Bourgogne et une des états de Flandre. — Supplice du chancelier Hugonet et du sire d'Himbercourt.

(De l'an 1475 à l'an 1477.)

Invasion et conquête de la Lorraine par le duc de Bourgogne (1475-1476).

Le traité de Soleure avait été conclu par le roi de France et par le duc de Bourgogne dans le but principal de mener à fin des projets depuis longtemps conçus. Louis XI avait voulu punir le connétable, et Charles le Téméraire, atteindre les Suisses. Ceux-ci essayèrent vainement de conjurer l'orage qu'ils voyaient se former contre eux; leurs offres de réparation et de soumission furent accueillies avec dédain par le duc de Bourgogne, qui, ayant rassemblé une armée nombreuse, crut qu'il était même assez fort pour conquérir la Lorraine avant d'envahir la Suisse.

Lorsque le duc René II apprit la marche de l'armée bourguignonne contre ses États, il accourut auprès de Louis XI pour invoquer le traité de Soleure, qui le comprenait dans la trêve, et réclamer les secours que le roi lui avait promis s'il était attaqué. Louis lui répondit qu'il était mal informé, que Charles ne songeait point à entrer en Lorraine, mais que, s'il l'attaquait, il jurait, lui, roi de France, *sa Pâques-Dieu,* qu'il irait lui-même en chasser le duc téméraire. Louis XI donna même à René l'amiral de France avec huit cents lances pour le protéger; mais celui-ci, qui avait reçu les ordres secrets de son maître, refusa de tenir tête aux Bourguignons.

Charles le Téméraire, en s'avançant en Lorraine, traitait le pays avec sa cruauté accoutumée; il faisait prendre les habitants des châteaux qui lui opposaient une honorable résistance. Cependant il faisait des progrès non contestés. Le 29 novembre 1475, il prit Nancy, et le malheureux René, chassé de ses États, fut obligé de revenir à la cour du roi de France, qui l'avait trompé, pour essayer encore de l'intéresser à sa fortune. — Louis XI n'y avait pas encore un grand intérêt et y était peu disposé.

Le duc de Bourgogne ayant conquis la Lorraine, se prépara à attaquer les Suisses. Ceux-ci, dit un historien, harassés par ses vexations continuelles, et le passage des aventuriers qu'il attirait en grand nombre d'Italie sous ses étendards, venaient, le 14 octobre 1475, de déclarer la guerre au comte de Romont, prince de la maison de Savoie, mais serviteur dévoué du duc de Bourgogne, qui possédait le pays de Vaud. — Ils avaient saccagé toute la contrée située entre les lacs de Neufchâtel, de Morat et de Genève, et ils avaient forcé les villes du pays de Vaud, et Genève même, à leur payer d'énormes contributions.

Le duc de Bourgogne vit dans cette attaque une insulte plus encore qu'un dommage, et, pour s'en venger d'une manière éclatante, partit de Nancy, le 11 janvier 1476.

Invasion de la Suisse. — Bataille de Grandson (3 mars 1476).

L'armée de Bourgogne était formidable. — Le duc Charles, toujours plus enivré de ses succès, toujours plus rebelle à toute espèce de conseil, plus furieux de toute résistance, avait amené trente mille hommes sur les frontières de la Bourgogne (dite bien à tort alors *Franche-Comté*), et y avait été rejoint par le comte de Romont, avec quatre mille Savoyards et six mille aventuriers lombards ou piémontais. « Le comte de Campo-Basso commandait ces Italiens, qui, faisant de la guerre leur gagne-pain habituel, l'emportaient, par leur dextérité dans les armes et leur discipline, sur les soldats sujets des princes qui n'étaient pas constamment en guerre. »

Charles, avec son armée, entra en Suisse au commencement de l'année 1476. A son approche, les Suisses abandonnèrent le passage du Jura à Jougue, et la ville d'Orbe. Le comte de Romont, avec son avant-garde, surprit Iverdun, dont la garnison se retira à Grandson, et s'enferma dans le château, élevé sur un monticule isolé, entre le lac de Neufchâtel et le bourg qu'il commande. « Georges de Stein y avait huit cents Suisses sous ses ordres. Trois assauts et dix jours de combat emportèrent les plus braves, les vivres manquaient; les Bernois avaient vainement tenté d'en faire arriver par le lac, lorsqu'un gentilhomme bourguignon, connu en Suisse, et qu'on y croyait loyal et vrai, fut introduit dans Grandson. « Vous vous défendez encore, « mes amis, leur dit-il; vous croyez donc avoir toujours une patrie. N'avez-vous pas vu le ciel enflammé au levant la nuit dernière! Fribourg brû« lait : tout a péri, hommes, femmes, enfants, dans « la ville embrasée. Berne et Soleure ont capitulé. « Voulez-vous résister seuls ?—Profitez, croyez-moi, « de la bonté de Charles, qui estime votre bravoure, « et rendez-vous. »

« La garnison, troublée de ce rapport, accepta la médiation qu'on lui offrait, et consentit à se rendre. « Par Saint-Georges! s'écria le duc Charles en les « voyant, quelles gens sont ceux-ci?—Monseigneur, « répondit le gentilhomme bourguignon, ce sont les « défenseurs de Granson qui se mettent à votre « miséricorde.

—« Eh bien, dit le duc, qu'on les donne à Maillo-« tin le Barré. » C'était le nom de son prévôt, lequel, sans pitié et sans miséricorde, en fit pendre par trois bourreaux, aux arbres prochains, le nombre de quatre cents ou environ, et les autres furent noyés dans le lac [1].

Cet acte de perfidie et de violence, au lieu d'effrayer les Suisses, ne fit que les irriter.

Le duc de Bourgogne continua à s'avancer en Suisse. L'avoyer de Berne, Scharnachthal, avait réuni l'armée des confédérés à Morat, d'où il la conduisit à Neufchâtel. « Les contingents de chaque canton étaient arrivés, et vingt mille braves paysans, tous gens de pied, étaient sous les armes. — On assure qu'ils n'avaient pas avec eux soixante hommes à cheval.—Charles avait établi son camp à deux lieues en avant de Granson, auprès du couvent de la Lance. Ce camp était fortifié avec art, et les Suisses n'avaient de chances de succès qu'autant qu'ils pourraient engager le duc à en sortir; ils comptèrent, avec raison, sur son orgueil et sa colère. Le 3 mars 1476, au matin, comme les chemins étaient encore en partie couverts de neige, en partie changés en fondrières par la pluie, un corps suisse descendit dans la plaine, formant un carré long, au centre duquel flottaient les bannières de Berne et de Lucerne. Charles, averti, mit aussitôt son armée en mouvement. « Marchons à ces vilains, « s'écria-t-il, quoique ce ne soient pas gens pour « nous. »

En cet instant les Suisses, parvenus au milieu des vignobles qui entourent le lac, se jetèrent à genoux pour prier, selon leur coutume, avant d'engager le combat. Les Bourguignons, qui crurent qu'ils imploraient déjà leur miséricorde, déterminés à n'en accorder aucune, s'élancèrent sur ce bataillon tout hérissé de hallebardes, qui avançait d'un pas égal et ferme; leur bravoure et leurs efforts ne purent l'entamer. Les plus nobles et les plus vaillants de l'armée de Bourgogne succombèrent autour. Le sire de Château-Guyon, Louis d'Aymeries, Jean de Lalaing, Saint-Sorlin, Poitiers, Pierre de Lignaro, avaient été tués, et le bataillon carré avançait toujours. A trois heures après midi, le soleil, dissipant les nuages, fit briller à tous les yeux les armures d'une seconde division suisse qui descendait sur la gauche des Bourguignons. Les terribles trompes des cantons montagnards, le *Taureau d'Ury* et la *Vache d'Underwald* se firent entendre. — Une terreur subite frappa l'armée bourguignonne. En vain, Charles, avec un courage indomptable, rallia ses soldats et les ramena au combat, se précipitant là où le danger paraissait le plus imminent; de toutes parts, les corps dont il s'éloignait prirent la fuite; son camp était traversé par les vainqueurs; ses soldats avaient dépassé Granson dans leur retraite, quand lui-même, séparé des siens, se vit forcé de prendre la fuite à son tour, et, avec cinq cavaliers seulement, vint chercher un refuge dans le fort de Jougue au passage du Jura. Les immenses richesses rassemblées dans son camp tombèrent au pouvoir des paysans vainqueurs [1].

[1] Jean Molinet. — Olivier de la Marche.

[1] La description du butin fait par les Suisses victorieux à Granson a de l'intérêt, parce qu'elle donne une idée de la simplicité de mœurs des vainqueurs, du luxe des vaincus, et parce qu'elle présente des détails curieux sur certaines industries du XVe siècle.

« La plupart des Suisses, dit l'historien des ducs de Bourgogne, étaient loin de connaître la valeur de ce qu'ils avaient conquis. Jamais de pareilles magnificences n'avaient paru à leurs regards; ils ne savaient ni ce qui était beau, ni ce qui était rare; comme des sauvages, ils s'émerveillaient de tout cet éclat, mais ignoraient l'usage ou le prix de tant de choses inconnues à eux, simples habitants des montagnes. Ils vendaient la vaisselle d'argent pour quelques deniers, ne pensant pas qu'elle fût d'autre matière que d'étain; les vases d'or et de vermeil leur semblaient lourds et incommodes, et comptant qu'ils étaient de cuivre, ils se hâtaient de les changer et de les vendre pour peu de chose.

« Le gros diamant du duc, celui qu'il portait à son cou, qui n'avait pas son pareil dans la chrétienté, ni peut-être dans le monde, et qui avait autrefois orné la couronne du Grand-Mogol, fut trouvé sur le chemin où quelque serviteur du duc l'avait sans doute laissé tomber en fuyant. Il était enfermé dans une petite boîte ornée de perles fines. L'homme qui la ramassa garda la boîte et jeta le diamant comme un morceau de verre; pourtant il se ravisa, l'alla rechercher, le retrouva sous un chariot, et le vendit un écu au curé de Montagny.

« Ces magnifiques tentures de soie et de velours, brodées en perles, ces cordes tressées d'or qui tendaient et attachaient le pavillon du duc, ces draps d'or et de damas, ces dentelles de Flandre, ces tapis d'Arras, dont on trouva une incroyable abondance enfermés dans des caisses, furent coupés et distribués à l'aune comme de la toile commune dans une boutique de village.

« La tente du duc était entourée de quatre cents autres, où logeaient tous les seigneurs de sa cour et les serviteurs de sa maison. — Au dehors brillait l'écusson de ses armes, orné de perles et de pierreries; le dedans était tendu de velours rouge brodé en feuillage d'or et de perles; des fenêtres, dont les vitraux étaient enchâssés dans des baguettes d'or, y avaient été ménagées. On y trouva le fauteuil où il recevait les ambassadeurs et donnait ses solennelles audiences; il était d'or massif.

« Ses armures, ses épées, ses poignards, ses lances, montés en ivoire, étincelaient de rubis, de saphirs, d'émeraudes. — Son sceau, qui pesait deux marcs d'or, ses tablettes reliées en velours, qui renfermaient le portrait du duc Philippe et le sien, son collier de la Toison-d'Or, où les étincelles des fusils étaient figurées en rubis; enfin, un nombre infini de meubles et de joyaux précieux furent aussi pillés ou partagés.

Les Suisses n'avaient point de cavalerie à Granson; ils ne purent poursuivre les fuyards, et la déroute des Bourguignons fut peu meurtrière. Le duc souffrit plus que son armée. Vaincu par des ennemis qu'il méprisait, il avait comme perdu l'esprit. Il se retira en Bourgogne dans la solitude, laissa croître sa barbe, se mit à boire du vin, qu'auparavant il ne goûtait jamais, et fut quelque temps gravement malade. Toutefois, faisant effort sur lui-même, il reprit bientôt son activité et son désir de vengeance.

Bataille de Morat (22 juin 1476).

Charles le Téméraire revint à Lausanne, où il avait ordonné de rassembler son armée; ses soldats, dissipés à Granson, devaient l'y rejoindre, avertis que, s'ils essayaient de se retirer dans leurs foyers, on les traiterait en déserteurs, et on les punirait du dernier supplice. — Cinq mille Flamands, six mille Luxembourgeois, quatre mille Italiens, et trois mille Anglais, se rallièrent ainsi sous ses drapeaux. —A la tête de cette armée, Charles reprit son arrogance accoutumée, et, voyant que les Suisses ne voulaient pas venir l'attaquer à Lausanne, il en partit, et le 10 juin mit le siége devant Morat, petite ville située à cinq lieues de Berne.

Adrien de Bubenberg, qui jusqu'alors avait été le chef du parti bourguignon dans le sénat de Berne, s'était enfermé dans la place avec une garnison de deux mille hommes, et avait promis de s'y défendre à toute extrémité. Il était important pour la confédération de gagner du temps; les Suisses, dispersés dans leurs montagnes, où ils avaient compté que leur victoire de Granson leur assurerait un long repos, arrivaient très-lentement au secours de Berne. « Pendant dix jours on vit entrer successivement dans cette ville les différentes bandes des confédérés; les milices de Strasbourg et de plusieurs villes de Souabe vinrent aussi joindre les Suisses; le jeune duc René II de Lorraine, avec tout ce qu'il avait pu rassembler de cavaliers lorrains et allemands, avait quitté la cour de Louis XI pour rejoindre les Bernois; enfin les Zuricois, qu'on avait attendus les derniers, arrivèrent le 21 juin au soir. »

Le 22, l'armée suisse traversa la Sarine, rivière qui coule à moitié chemin entre Berne et Morat. La nuit avait été noire et pluvieuse; les Suisses, forts de trente-quatre mille hommes, dont quatre mille

« La tente qui servait de chapelle renfermait presque autant de richesses. C'était là que se trouvaient ces châsses et ces reliques qui avaient fait l'admiration de l'Allemagne, les douze apôtres en argent, la châsse de saint André en cristal, le riche chapelet du bon duc Philippe, un livre d'heures couvert de pierreries, un ostensoir qui était aussi d'une merveilleuse richesse. »

L'histoire des trois gros diamants pris à Granson mérite d'être rapportée: la renommée qu'ils ont eue, l'espèce de vanité attachée à leur possession, témoigneront qu'elle était la grandeur de ces princes de Bourgogne, dont les dépouilles se sont distribuées entre les rois, qui se les ont enviées et disputées à prix d'or. Le plus beau (le *Grand-Mogol*), celui qui fut ramassé sous un chariot, fut revendu par le curé de Montagny à un homme de Berne, au prix de trois écus; plus tard, un autre Bernois, riche marchand qui faisait le commerce avec l'Italie, acheta ce diamant pour cinq mille ducats, et le revendit (en 1482) sept mille à des Génois, qui le revendirent quatorze mille à Louis le More, duc de Milan. Après la chute de la maison de Sforce, le diamant passa en la possession du pape Jules II, pour vingt mille ducats. Il orne la tiare du pape: sa grosseur est égale à la moitié d'une noix. — Un autre diamant presque aussi beau fut acheté par le riche et célèbre Jacques Fugger, qui le garda long-temps. Soliman-Pacha et l'empereur Charles-Quint le marchandèrent inutilement; mais Fugger tenait à honneur qu'il ne sortît pas de la chrétienté, et l'empereur lui devait déjà beaucoup d'argent. Enfin, Henri VIII, roi d'Angleterre, l'acheta; sa fille Marie le porta en Espagne, et il revint ainsi à l'arrière-petit fils de Charles, duc de Bourgogne. Il appartient encore à la maison d'Autriche. — Le troisième fut vendu à Lucerne, en 1492, au prix de cinq mille ducats, et passa de là en Portugal. Pendant que les Espagnols possédaient ce royaume, don Antonio, prieur de Crato, dernier descendant de la branche de la maison de Bragance qui avait perdu le trône, vint à Paris, et y mourut. Le diamant fut alors acheté par Nicolas de Harlai, sieur de Sanci; il a gardé son nom, et a fait long-temps partie des diamants de la couronne de France. Il fut vendu pendant les premières guerres de la révolution; et, s'il faut en croire M. de Barante, il appartient maintenant à madame Paul Demidoff.

« Il y avait encore chez le duc de Bourgogne d'autres pierreries fameuses qui furent prises à Granson; mais la trace s'en est perdue: trois rubis qu'on appelait *les trois frères*, deux autres qu'on nommait *la hotte* et *la balle de Flandre*. — Le chapeau du duc, à l'italienne, en velours jaune, était entouré d'une couronne de pierres précieuses presque toutes admirables. Un des vainqueurs le plaça sur sa tête en se jouant, puis le rejeta disant qu'il aimait mieux avoir dans son lot un bon harnais de guerre. Jacques Fugger l'acheta, et revendit, quelques années après, une grande partie des pierreries à l'archiduc Maximilien, mari de mademoiselle de Bourgogne.

« Outre ces objets de faste et de royale magnificence, le camp de Granson renfermait un butin dont les Suisses connaissaient mieux la valeur. Ils y trouvèrent quatre cents pièces d'artillerie, bombardes et couleuvrines, soit pour les siéges, soit pour les batailles, huit cents arquebuses à crochet, trois cents tonneaux de poudre. Chaque ville eût sa part dans cette glorieuse et profitable prise. On eut encore à distribuer un nombre infini de lances, de haches de bataille, de masses d'armes en plomb ou en fer, d'arcs, d'arbalètes, de flèches fabriquées en Angleterre, *dont quelques-unes étaient empoisonnées*, de brides pour les chevaux, etc.

« Ce fut encore un glorieux trophée que toutes les bannières, étendards et pennons de tant de princes et de seigneurs qui s'en allèrent orner les églises de toutes les villes des confédérés. Le trésor du duc fut pris aussi, et fidèlement distribué entre chacun des alliés. Il était si riche que le partage s'en fit sans compter ni peser, *mais en mesurant à pleins chapeaux*.

« L'abondance des vivres n'était pas moindre: le blé, le vin, la viande salée, les barils de harengs, le sel, les épiceries de toutes sortes, chargeaient une suite infinie de chariots, sans parler de ce qui fut trouvé dans les boutiques et magasins que des marchands étaient venus établir tout autour du camp. »

cavaliers, se rangèrent en bataille derrière une colline boisée qui borde la Sarine. Des nuages épais obscurcissaient le ciel; il pleuvait à flots.

Les Bourguignons, sortis de leur camp autour de Morat, étaient aussi rangés en bataille: mais, vers midi, transis par la pluie, et voyant leur poudre mouillée, ainsi que les cordes de leurs arcs, ils firent un mouvement pour rentrer dans leur camp. «Ils jugeaient que les Suisses avaient renoncé à les attaquer dans la forte position qu'ils occupaient, couverts par un fossé profond, derrière lequel était une haie vive.»

Cependant les Suisses, couverts par la colline et le bois, s'avancèrent, et, profitant de leur mouvement de retraite, s'élancèrent vers un large passage où le fossé et la haie interrompus formaient en quelque sorte une porte. Les plus robustes montagnards se précipitèrent dans le fossé, arrachèrent la haie, et s'efforcèrent de transporter au delà leur artillerie.

Les deux armées étaient égales en nombre; mais celle du duc n'avait plus de confiance en elle-même. Sa résistance fut cependant obstinée: deux attaques sur la haie vive et le fossé furent repoussées; l'artillerie emportait des rangs entiers aux assaillants. Enfin, Hans de Halwill, avec l'avant-garde suisse, tourna le retranchement, et entra dans le camp. Le duc de Sommerset, commandant des Anglais, le comte de Marle, fils aîné du comte de Saint-Pol, les sires de Grunberghes, de Rosimbos, de Mailli, de Montagu, de Bournonville, et beaucoup d'autres des meilleurs officiers de Charles y furent tués.

Adrien de Bubenberg, sortant de Morat à la tête de la garnison, et Hirtenstein, qui commandait l'arrière-garde des Suisses, attaquèrent par derrière l'aile gauche que commandait le grand bâtard de Bourgogne, et lui coupèrent la retraite sur le pays de Vaud.

Charles, voyant la bataille perdue, son armée détruite, et son camp au pouvoir des ennemis, prit la fuite avec trois mille chevaux; mais cette troupe fut bientôt dispersée, et quand il arriva à Morges, sur le lac de Genève, il n'avait pas plus de douze cavaliers avec lui.

Les Suisses, qui cette fois ne manquaient pas de cavalerie, poursuivirent avec acharnement les fuyards; dix mille Bourguignons demeurèrent sur le champ de bataille.

Les défaites de Granson et de Morat ne firent qu'exciter la rage du duc de Bourgogne. Après s'être abandonné quelque temps à son dépit, il donna des ordres pour rassembler une troisième armée, destinée à le venger des Suisses. Il convoqua les états de la Franche-Comté à Salins; ceux de Bourgogne furent assemblés à Dijon, et ceux du Brabant à Bruxelles; mais partout également les députés du peuple, las de souffrir, de payer, et d'être injuriés, se refusèrent à de nouveaux efforts: «L'obéissance était à bout, la crainte qu'inspiraient les menaces de Charles ne surpassait plus celle que causaient ses projets. Partout on lui répondit que ses sujets seraient prêts à sacrifier leur vie pour le ramener en sûreté dans ses domaines; mais qu'ils ne pouvaient se dépouiller davantage pour faire aux Suisses une guerre qui leur paraissait sans motifs.»

Charles, pour garder contre les Suisses l'entrée de la Franche-Comté, s'était établi près de Pontarlier et de Joux, où il avait rassemblé quatre mille hommes; «Il y passa près de deux mois dans la solitude, s'abandonnant à son humeur noire et à ses emportements, faisant trembler ceux qui l'approchaient, et ne permettant pas à un ami de lui parler, de peur qu'il ne fût témoin de sa honte et de sa douleur. Cet accès d'abattement et cette solitude achevèrent sa ruine.»

Siége et bataille de Nancy. — Défaite des Bourguignons. — Disparition du duc de Bourgogne (1476-5 janvier 1477).

Après la bataille de Morat, le duc René, assisté par les Suisses, entra en Lorraine, et eut promptement recouvré ses États. Le duc de Bourgogne, malgré le mécontentement de ses sujets, qui lui refusaient hommes et argent, parvint à réunir une armée nouvelle avec laquelle il tenta de reconquérir la Lorraine, et vint mettre le siége devant Nancy. — René n'attendit pas son rival dans sa capitale; il repassa en Suisse, et obtint de ses alliés un secours de huit mille hommes, avec lesquels il revint pour forcer le duc Charles à lever le siége et à se retirer en Bourgogne.

L'hiver commençait; Charles, malgré le froid, la famine et les maladies, qui décimaient son armée, déjà fort affaiblie par les désertions, s'obstinait à continuer le siége. Les conseils de ses plus dévoués serviteurs n'avaient aucune influence sur lui, et il accordait sa confiance à un Italien, le comte de Campo-Basso, qui était disposé à le trahir, et qui néanmoins, ayant voulu lui donner un avis raisonnable, en reçut un soufflet, injure que ce chef mercenaire d'aventuriers ne pardonna point.

Le froid devenait excessif; pendant la nuit de Noël, quatre cents Bourguignons moururent, ou bien eurent les mains et les pieds gelés. Néanmoins, le lendemain, le 26 décembre, Charles ordonna un assaut qui fut repoussé. — Le 29 décembre, le roi de Portugal, cousin germain du duc de Bourgogne, se présenta dans son camp, arrivant de France, et s'offrant comme médiateur. Il fut tellement accueilli, qu'il repartit le lendemain, déplorant l'entêtement et la témérité de son cousin.

Le 4 janvier 1476, l'armée du duc de Lorraine, ayant passé la Meurthe à Saint-Nicolas-du-Pont, se trouvait à deux lieues du camp des Bourguignons. — Le duc de Bourgogne ordonna un nouvel assaut qui ne fut pas plus heureux que le premier. Les assiégés, avertis du secours qui leur arrivait, repoussèrent courageusement les assiégeants, et dans une sortie, brûlèrent une partie de leurs tentes.

Une bataille était devenue inévitable. Nancy est situé sur la rive gauche de la Meurthe, à un quart de lieue environ de la rivière. Les Lorrains arrivaient par la route de Strasbourg et par Saint-Nicolas. « Le duc de Bourgogne, dit M. de Barante, s'arma de grand matin, et monta sur un beau cheval noir, qu'on nommait *Moreau*. Lorsqu'il voulut mettre son casque, le lion doré qui en formait le cimier se détacha et tomba : « *Hoc est signum Dei* », dit-il tristement. — Il rangea son armée en bataille. Pour arrêter la marche des Lorrains, son artillerie fut établie sur une petite éminence où passait la route. A sa gauche était la rivière; à sa droite une pente couverte de bois, un ruisseau assez profond et coulant presque partout entre deux haies, couvrait son front et lui servait de retranchement. Josse de Halain, grand bailli de Flandre, commandait l'aile gauche, s'appuyant à la rivière. Le duc et le grand bâtard de Bourgogne étaient au centre, sur le chemin, avec l'artillerie et presque tous les gens de pied. Les Lombards, commandés par Jacques Galeotto, formaient la droite.

Le comte de Campo-Basso avait quitté deux jours auparavant le camp du duc de Bourgogne, et accomplissant sa trahison, était allé occuper les ponts de Bouxières-les-Dames sur la Meurthe, et de Condé sur la Moselle, afin de couper la retraite aux Bourguignons et de tomber sur les fuyards. Il avait eu outre eu soin de laisser dans l'armée de Charles quelques hommes pour crier « Sauve qui peut ! » et commencer la déroute. Dès que Campo-Basso sut que le duc de Lorraine était à Saint-Nicolas, il se présenta à lui avec sa troupe. Il avait arraché son écharpe rouge et sa croix de Saint-André, et il lui offrit ses services. — Le duc René en parla aux capitaines suisses: « Nous ne voulons point que ce traître d'Italien combatte à nos côtés, dirent-ils tous; nos pères n'ont « jamais usé de tels gens ni de telles pratiques pour « gagner l'honneur de la victoire. » Le comte de Campo-Basso se retira, espérant du moins qu'au poste qu'il avait pris, il pourrait encore faire du mal à son ancien maître.

Le commandement des gens de pied de l'avant-garde lorraine fut donné à Guillaume Herter de Strasbourg; le comte Oswald de Thierstein commandait la cavalerie. Ils avaient avec eux le bâtard de Vaudemont, les sires Jacques de Wisse, Malortie, d'Oriole, de Bassompierre, de Domp-Julien, de l'Étang, tous Lorrains ou Français. Cette avant-garde était de neuf mille hommes; c'était plus que toute l'armée bourguignonne. Elle marchait sous le guidon du duc René, qui portait l'ancienne devise des ducs de Lorraine : un bras armé sortant d'un nuage, et tenant une épée, avec les mots : « Toutes pour une. » Le corps de bataille était sous les ordres du duc René, sans autre chef ni lieutenant que lui. Il faisait porter par le sire de Vauldrey sa bannière de Lorraine, représentant l'Annonciation. Pour empêcher toute jalousie, et suivant la coutume des Suisses, toutes les autres bannières étaient au même lieu, sous bonne garde, et devaient marcher ensemble jusqu'à la victoire. Ainsi l'on voyait là rassemblés les bannières du duc d'Autriche, de l'évêque et de la ville de Strasbourg, de l'évêque et de la ville de Bâle, de Berne, de Zurich, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure et de toutes les villes et communes de l'alliance. Le duc René était sur un cheval gris, nommé *la Dame*, qu'il avait monté à Morat; par dessus son armure il portait un habillement à ses couleurs rouge et gris-blanc, et une robe de drap d'or, dont la manche droite était ouverte. La housse de son cheval était aussi de drap d'or, avec une double croix blanche. Autour de lui étaient huit cents chevaux; c'était la noblesse de Lorraine : les comtes de Bitche, de Salm, de Linange, de Phaffen-Hoffen, et les sires de Gerbevilliers, de Ligniville, de Nettancourt, de Ribeaupierre, d'Haussonville, de Lenoncourt. — Les serviteurs de sa maison, et jusqu'à ses secrétaires, chevauchaient armés dans cette noble troupe, qui tenait la droite du corps de bataille. — L'arrière-garde n'était composée que de huit cents couleuvriniers.

Toute cette armée marchait joyeuse et empressée. La neige tombait à gros flocons; le jour en était obscurci; une décharge de l'artillerie des Bourguignons, tirée hors de portée, indiqua qu'on approchait. Les Suisses s'arrêtèrent; un vieux prêtre leur fit la prière : « Dieu combattra pour vous, dit-il, le « Dieu de David, le Dieu des batailles! » Tous s'étaient mis à genoux; ils baisèrent la terre couverte de neige. Le duc René était descendu pour prier avec eux. Il remonta à cheval, et leur dit : « Mes « enfants, puisque l'ennemi est assez téméraire pour « nous attendre et accepter la bataille, il nous en faut « tirer une mémorable vengeance. »

En attaquant de front l'artillerie des Bourguignons sur la grande route, on eût perdu beaucoup de monde. Guillaume Herter, avec son avant-garde, se porta à la gauche, et suivant un ancien chemin, le long du ruisseau, traversa le bois, derrière le coteau où s'appuyait l'aile droite de l'ennemi. Pendant ce temps, le ciel commençait à s'éclaircir. Le duc

René, voyant que cette aile avait laissé un espace entre elle et la lisière du bois, voulut aussi la tourner par là et au plus près. Il y envoya quatre cents chevaux. Cette attaque fut d'abord malheureuse. Déjà la cavalerie bourguignonne pressait vivement les Lorrains, lorsque parut sur la hauteur l'avant-garde de Guillaume Herter. On entendit aussitôt retentir au loin, et par trois fois, les trompes d'Uri et d'Unterwalden.

« Le duc de Bourgogne, reconnaissant ce son terrible qui lui rappelait Granson et Morat, se sentit glacé au fond du cœur. Cependant le courage ne pouvait lui manquer, comme on le disait communément, jamais peur ne se laissa voir sur son visage, et il ne craignait rien en ce monde que la chute du ciel. Il fit changer de front à ses archers, et les tourna contre les Suisses, qui descendaienu du coteau sur sa droite. Parmi le découragement de tous, environné par une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne, on le voyait s'en aller d'un lieu à l'autre, ranger ses hommes, les ranimer par menaces ou par exhortations, et donner ses ordres tout comme s'il y avait eu quelque espérance à concevoir. Autour de lui, quelques fidèles serviteurs dont il avait méconnu les conseils, Rubempré, Contai, Galeotto, le grand bâtard, le comte de Chimai, faisaient aussi tous leurs efforts. Mais rien ne pouvait arrêter l'élan des Suisses. La cavalerie se porta au devant d'eux sans retarder leur marche ; une décharge de couleuvrines à main, qui renversa mort Galeotto et beaucoup d'autres cavaliers, acheva la complète déroute de l'aile droite.

« L'aile gauche, que commandait Josse de Lalain, ne pouvait faire une meilleure défense. Elle fut bientôt enfoncée et poursuivie vivement sur la route et le long de la rivière par le duc de Lorraine et sa cavalerie. Les fuyards croyaient passer sur le pont de Bouxières; Campo-Basso le gardait. En même temps, la garnison de Nancy fit une sortie. Bientôt les Bourguignons virent s'élever derrière eux les flammes qui achevaient de consumer leur camp. Toute l'armée fut en peu d'instants dispersée : les uns se jetant dans la Meurthe pour essayer de la traverser ; les autres s'enfonçant dans les bois ou gagnant les campagnes. La bataille avait peu duré, et n'avait pas été meurtrière. La poursuite fut terrible ; deux heures après la chute du jour, les Lorrains, les Allemands, les Suisses, les habitants du pays eux-mêmes, couraient encore de tous côtés, tuant sans défense ceux qu'ils rencontraient.

« Après avoir poussé avec ses cavaliers jusqu'à Bouxières, le duc René reprit le chemin de sa capitale, qu'il venait de délivrer. Il demandait à chacun si l'on n'avait pas quelque nouvelle du duc de Bourgogne, si l'on ne savait point quelle route il avait prise, s'il n'était point blessé, ou si quelqu'un ne l'avait point fait prisonnier. Personne ne pouvait lui en rien dire.

« René fit son entrée à Nancy par la porte Notre-Dame. La vaillante garnison, qui, contre toute apparence, avait soutenu un si long et si terrible siége, et les habitants, qui avaient tant souffert pour se conserver à lui, se jetaient en foule au devant de ses pas. Malgré leur dénuement, ils avaient illuminé la ville. Le duc commença par aller remercier Dieu dans l'église Saint-Georges ; puis on le conduisit jusqu'à son hôtel, aux cris de « Vive le duc « René ! Vive notre bon et vaillant seigneur ! » Pour lui montrer quelles souffrances on avait endurées, le peuple avait imaginé de ranger en tas devant sa porte toutes les têtes de chevaux, de chiens, de mulets, de chats et autres bêtes immondes, qui, depuis quelques semaines, étaient la seule nourriture des assiégés. »

Le lendemain, jour des Rois, le duc René continua à s'enquérir avec anxiété de ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. On le chercha en vain parmi les morts. Les prisonniers furent interrogés. Aucun ne pouvait dire ce qu'était devenu son maître. Les uns rapportaient que, lorsqu'il avait vu son armée en déroute, on l'avait entendu crier : « *A Luxembourg !* » D'autres racontaient qu'au fort de la mêlée il avait reçu un si rude coup de hallebarde, qu'il en avait été étourdi et ébranlé, mais que le sire de Cité l'avait soutenu et remis sur ses arçons ; qu'alors il s'était de nouveau élancé parmi les combattants ; le sire de Cité, abattu au même moment, n'avait pu le suivre, ni voir de quel côté il était allé.

On retrouve le corps de Charles le Téméraire. — Ses funérailles.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'on sût rien de sa destinée. « Enfin, le lundi soir, le comte de Campo-Basso, qui peut-être en savait plus que nul autre sur le sort du duc, amena au duc René un jeune page nommé Jean-Baptiste Colonna, d'une illustre maison romaine, qui, disait-il, avait vu de loin tomber son maître, et saurait bien retrouver la place. Le lendemain, sous la conduite de ce page, on chercha le corps. Vers l'étang de Saint-Jean, à demi enfoncés dans la vase, étaient une douzaine de cadavres dépouillés. Une pauvre blanchisseuse de la maison du duc s'était, comme les autres, mise à cette triste recherche. Elle aperçut briller la pierre d'un anneau au doigt d'un cadavre dont on ne voyait pas la face. Elle avança et retourna le corps. « Ah, mon prince ! » s'écria-t-elle ; on y courut. En dégageant cette tête de la glace où elle était prise, la peau s'enleva, les loups et les chiens avaient déjà

commencé à dévorer l'autre joue; en outre, on voyait qu'une grande blessure avait profondément fendu la tête depuis l'oreille jusqu'à la bouche. En cet état, ce corps était presque méconnaissable. Cependant, en l'examinant avec soin, Mathieu Lupi, médecin du duc, Denis, son chapelain, Olivier de la Marche, son chambellan, et plusieurs valets de chambre, le reconnurent sans en pouvoir douter. Des marques certaines ne pouvaient donner lieu à aucune méprise. On retrouva au cou la cicatrice de sa blessure de Montlhéry. Deux dents qui lui manquaient depuis une chute qu'il avait faite, ses ongles qu'il avait la coutume de porter plus longs qu'aucune personne de sa cour, la trace de deux abcès qu'il avait eus, l'un à l'épaule, l'autre au bas-ventre, un ongle retourné dans la chair à l'orteil gauche, l'anneau qu'on lui avait vu au doigt, étaient autant de signes assurés. On lava ce corps avec de l'eau chaude et du vin : alors il fut pleinement reconnu par ses serviteurs désolés et par le grand bâtard son frère. Outre la plaie de la tête, il était percé de deux coups de pique; l'un traversait la cuisse, l'autre s'enfonçait au bas des reins. »

Dès que le duc de Lorraine sut que le corps du duc Charles était enfin retrouvé, il le fit transporter à Nancy. Quatre gentilshommes chargèrent sur leurs épaules la litière où il fut placé. Le corps fut déposé sous une tente de satin noir et sur un lit de parade en velours noir. « Le corps était revêtu d'une camisole de satin blanc, et recouvert d'un manteau de satin cramoisi; une couronne ducale, ornée de pierreries, entourait son front défiguré. On lui avait chaussé des houzeaux d'écarlate et des éperons dorés. » Le duc de Lorraine, après avoir jeté de l'eau bénite sur le corps du malheureux prince, lui prit la main par-dessous le poêle. « Ah! cher « cousin, dit-il les larmes aux yeux, Dieu veuille « avoir votre âme! Vous nous avez fait bien des maux « et des douleurs! » Puis il baisa cette main, se mit à genoux et resta un quart d'heure en prière.

« Le corps fut ensuite solennellement transporté à l'église Saint-Georges. Le cortége était pompeux; tous les seigneurs de Bourgogne, et les serviteurs du duc qui avaient été faits prisonniers, assistaient tristement aux funérailles de leur maître et de cette superbe puissance de Bourgogne, ruinée et perdue à jamais par sa faute. Les bourgeois, les magistrats et le clergé de la ville, les seigneurs de Lorraine, les capitaines de Suisse et d'Allemagne, suivaient le convoi; enfin venait le duc René lui-même, à pied, revêtu de sa cotte d'armes, traînant un long manteau de deuil, et portant pour marque de sa victoire une longue barbe d'or pendant jusqu'à sa ceinture, selon un usage des anciens preux et des Romains d'autrefois. »

Louis prend possession de la Bourgogne et de la Picardie (1477).

Marie de Bourgogne, fille unique du duc Charles, était âgée de vingt ans lors de la mort de son père. Elle se trouvait à Gand avec le chancelier Hugonet et le sire d'Himbercourt, ses fidèles et intimes conseillers. Ce fut sous ses ordres que vinrent se ranger les débris de l'armée défaite à la bataille de Nancy; mais le désespoir de la princesse était trop grand pour qu'elle pût encore prendre aucune mesure utile à la conservation de son héritage.

Louis XI avait été instruit du désastre de son ennemi quatre jours après la bataille. — Connaissant le prix du temps, il avait établi (en 1464) dans tout son royaume des postes où se trouvaient de quatre lieues en quatre lieues des chevaux destinés uniquement à porter les dépêches royales. — Il résolut de prendre immédiatement possession des États du duc de Bourgogne, qui devaient revenir à la couronne à défaut d'héritiers mâles. Il ordonna à ses généraux d'entrer dans les deux Bourgognes, la Picardie, la Flandre et l'Artois, et de s'en saisir. — Le duché de Bourgogne se soumit sans résistance, en faisant seulement réserve de ses priviléges. Il y eut plus de difficultés dans la comté de Bourgogne (Franche-Comté), qui enfin se soumit également. Les places de la Picardie reconnurent aussi l'autorité royale; mais la Flandre et l'Artois s'y refusèrent.

Avant de recourir à la force des armes contre ces deux provinces, le roi voulut essayer la voie des négociations. Il n'ignorait point que la présence à Gand de la fille de Charles le Téméraire et des troupes campées dans les environs de cette ville, excitait à la résistance les Artésiens et les Flamands, qui soutenaient d'ailleurs que leurs deux pays, entrés par les femmes dans la maison de Bourgogne, étaient des fiefs féminins et devaient appartenir à l'héritière de cette maison. Louis avait souvent manifesté le désir de marier le dauphin à Marie de Bourgogne; mais depuis qu'il s'était mis en possession de la majeure partie des États de son père, il était moins empressé de conclure ce mariage; la princesse elle-même, belle et forte fille de vingt ans, était peu disposée à devenir l'épouse nominale d'un enfant de sept ans. — Le roi pensa qu'il triompherait plus facilement de la résistance des Artésiens et des Flamands, s'il parvenait à les diviser. — Il envoya un agent secret auprès d'eux. Cet agent était son chirurgien-barbier, Olivier Teufel, surnommé *le Diable*, puis *le Dain*, qu'il avait fait comte de Meulan, et dont il connaissait les talents pour l'intrigue. Olivier le Dain réussit à exciter une grande fermentation dans la Flandre en rappelant

aux Flamands leurs anciennes libertés, et en les engageant à s'en ressaisir.

Louis XI reçoit successivement une ambassade de Marie de Bourgogne et une des états de Flandre. — Supplice du chancelier Hugonet et du sire d'Himbercourt (1477).

Afin d'être plus à portée de diriger les affaires, Louis était venu s'établir à Péronne. Il y donna audience à des envoyés de Marie de Bourgogne (le chancelier Hugonet, le sire d'Himbercourt, le protonotaire de Cluny), qui lui remirent une lettre écrite par la princesse. Dans cette lettre, Marie lui demandait sa protection, et lui annonçait qu'elle avait pris possession de ses États, et qu'elle les gouvernerait avec l'aide et par les conseils de la duchesse douairière, du sire de Ravenstein, du sire d'Himbercourt et du chancelier Hugonet. Les envoyés étaient chargés de réclamer la restitution de la Bourgogne et des autres provinces dont le roi s'était emparé, et l'exécution de la trêve de neuf années conclue à Soleure.

Louis XI leur répondit qu'il n'avait pas le dessein de dépouiller leur princesse sa filleule, mais que, selon la coutume de France, la garde noble d'une vassale mineure lui appartenant, il venait la prendre; que son dessein était de réunir à sa couronne les seigneuries qui y étaient reversibles, et surtout de presser le mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le dauphin.

Enfin, il exigea que les envoyés de la princesse, pour lui donner un gage de leur désir sincère de la paix, fissent remettre en son pouvoir la *cité d'Arras,* espèce de faubourg de la ville d'Arras, dont les habitants manifestaient une violente inimitié contre la France. — Les envoyés y consentirent et les troupes royales occupèrent la *cité*.

Cependant les états de Flandre étaient assemblés à Gand. Le mariage de leur princesse avec le fils de Louis XI étaient ce qu'ils redoutaient le plus; ils la pressaient, au contraire, d'épouser le duc de Clèves, et lui demandaient impérativement d'éloigner d'elle les conseillers de son père. Marie se vit forcée de leur promettre qu'elle se conformerait aux vœux de la nation flamande.

Les états se décidèrent alors à envoyer des ambassadeurs à Louis XI qui était toujours à Péronne. «Le roi de France aimait beaucoup mieux avoir affaire avec ceux-là qu'avec les conseillers de Bourgogne. C'étaient gens bornés, bourgeois, ne connaissant rien aux choses de la politique, songeant aux intérêts de leurs villes, sans trop rechercher ses desseins, sans accointance avec les grands seigneurs, et n'entrant point dans leurs secrètes cabales; d'ailleurs, inhabiles aux faits de la guerre, à lever ou équiper des armées. Il les reçut fort bien et les écouta complaisamment. » Comme les envoyés de la princesse, ils étaient chargés de demander l'exécution du traité de Soleure; ils dirent au roi qu'il devait bien plutôt assister l'héritière de Bourgogne que la dépouiller, d'autant qu'elle n'avait aucun mauvais dessein contre lui. «Et nous en «pouvons répondre, ajoutaient-ils, puisqu'elle a «juré de ne se gouverner que d'après les conseils «des états de Flandre.»

Le roi trouva l'occasion favorable pour augmenter le trouble dont il comptait profiter. «Je suis «bien assuré, dit-il, que vous voulez la paix, et si «vous étiez maîtres des affaires, nous nous arran«gerions ensemble pour le mieux; mais quand vous «prétendez que mademoiselle de Bourgogne ne fera «rien que par vos conseils, il m'est avis que vous «êtes mal informés. J'en sais là-dessus plus long «que vous; tenez pour certain qu'elle veut faire «conduire ses affaires par d'autres qui ne veulent «pas la paix.»

Les députés flamands répondirent naïvement qu'ils étaient bien assurés de ce qu'ils disaient, et qu'ils en produiraient la preuve par leurs instructions.

Le roi répliqua qu'il savait bien lui-même la vérité de ce qu'il leur avait dit; et comme ils insistaient, il leur fit voir, et remit la lettre par laquelle la duchesse annonçait qu'elle prenait pour conseillers les hommes que les Gantois haïssaient le plus.

Surpris et indignés, les députés revinrent à Gand. Marie de Bourgogne les reçut en audience solennelle pour entendre leur rapport. « Ils commencèrent par raconter que le roi avait assuré formellement que Mademoiselle n'avait pas l'intention de se gouverner par les conseils des trois états, et qu'il prétendait avoir une lettre qui en faisait foi. Aussitôt Mademoiselle interrompit l'orateur avec vivacité et courroux, disant que cela était faux, et que certes on ne produirait pas une semblable lettre. — L'orateur de la députation, tirant alors la lettre de son sein, la montra devant tous les conseillers qui étaient là. — Mademoiselle de Bourgogne demeura interdite et confuse de se voir démentie.»

La fureur des gens de la ville et des états contre le chancelier et le sire d'Himbercourt fut ainsi portée au comble. — Le soir même, ces deux conseillers de la princesse et le protonotaire de Cluny furent saisis dans un couvent où ils avaient tenté de se cacher. Des commissaires furent nommés pour instruire leur procès. L'accusation portait sur trois points; on leur imputait, 1° d'avoir livré la cité d'Arras au roi de France; 2° d'avoir reçu des

dons et de l'argent pour rendre la justice dans un procès entre la ville de Gand et un particulier; 3° d'avoir violé les priviléges des Gantois. — Les accusés se défendirent de leur mieux; mais on ne fit aucune attention à leur défense. Le protonotaire, nommé depuis peu évêque de Thérouanne, réclama le privilége de cléricature et fut mis hors de cause. — Le chancelier et le sire d'Himbercourt furent livrés à la torture, et après six jours d'outrages et de débats, condamnés à mort. Ils en appelèrent au parlement de Paris, mais les commissaires gantois refusèrent d'admettre cet appel. Les condamnés furent reconduits dans leur prison, et on leur signifia qu'ils seraient exécutés dans trois heures [1].

Pendant que le sire d'Himbercourt et le chancelier se préparaient à la mort, «mademoiselle de Bourgogne, qui avait employé tous les moyens pour empêcher cette condamnation, et qui savait que l'exécution allait se faire, sortit à pied de son logis, vêtue de deuil; avec un simple voile sur la tête, elle vint à l'Hôtel-de-Ville supplier qu'on épargnât ses deux fidèles serviteurs. Elle ne fut pas écoutée. «Assurément, lui répondit le grand doyen, «c'est bien sans cause qu'ils ont été condamnés, «mais voyez tout ce peuple en fureur, il faut bien «le contenter.» — On amena les prisonniers, et on les plaça sur une charrette. Alors elle courut sur la place du marché. — Tout le peuple y était assemblé et en armes. — Le chancelier et le sire d'Himbercourt furent amenés : leurs membres avaient été tellement brisés par la torture, qu'ils ne pouvaient se soutenir, et qu'on fut obligé de les porter sur l'échafaud... Mademoiselle de Bourgogne, les larmes aux yeux, les cheveux épars, conjurait en sanglotant tout ce peuple d'avoir pitié d'elle, de lui rendre les vieux et loyaux conseillers de son père, les appuis et tuteurs de sa jeunesse, condamnés par passion, et contre toute justice. — Déjà une partie des assistants, ne pouvant se défendre de l'émotion qu'inspirait cette jeune et noble princesse désolée et humblement suppliante, commençaient à se déclarer pour elle, et à crier qu'il fallait lui faire ce plaisir: les autres continuaient à demander la mort à haute voix. Déjà les piques se baissaient, et la place du marché allait devenir un lieu de combat, lorsque ceux qui voulaient la mort, et qui étaient les plus nombreux, ordonnèrent aux bourreaux de faire leur office. Ils obéirent. — Mademoiselle de Bourgogne vit tomber la tête et jaillir le sang de ses deux chers serviteurs. On la ramena demi-morte à son hôtel [1].»

Le roi Louis XI eut à se repentir du mouvement précipité qui lui fit livrer aux envoyés des états de Flandre la lettre cause de la mort d'Hugonet et d'Himbercourt; jamais la princesse Marie ne lui pardonna l'humiliation qu'il avait attirée sur elle, et le supplice de ses deux fidèles conseillers. «La fille de Charles le Téméraire, dit Duclos, avait été témoin de toutes les horreurs de la guerre entre le roi et le duc son père; elle voulait en étouffer le germe, rendre ses sujets heureux, et former une alliance qui pût assurer leur bonheur; c'est pourquoi elle consentait à épouser le dauphin, malgré tous les efforts de ceux qui étaient opposés à la France; mais après la scène tragique de Gand, Louis XI perdit sa confiance, et ne put jamais la regagner.» — Marie de Bourgogne, sentant le besoin de se donner un protecteur contre le roi de France, comprit qu'elle devait hâter son mariage; toutes ses pensées se tournèrent dès lors vers l'archiduc Maximilien d'Autriche, auquel elle avait été, en quelque sorte, fiancée du vivant de son père.

[1] Ce fut dans ce court intervalle, entre sa condamnation et sa mort, que le chancelier Hugonet, après avoir reçu les sacrements, écrivit à sa femme cette lettre aussi noble que touchante.

«A ma sœur Louise, dame d'Époisse et du Saillant.

«Ma sœur, ma loyale amie, je vous recommande mon âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle, que j'attends aujourd'hui mourir et partir de ce monde pour *satisfaire au peuple*, comme ils disent. Dieu, par sa bonté et sa clémence, leur veuille pardonner, et à tous ceux qui en sont cause, de bon cœur je leur pardonne.

«Mais, ma sœur, ma loyale amie, je sens la douleur que vous prendrez de ma mort, tant à cause de cette séparation de notre cordiale compagnie, que pour la honteuse mort que je vais souffrir, et le sort que vous et nos pauvres enfants en éprouverez. Ainsi donc, je vous prie et requiers, par toute la bonne et parfaite amour que vous avez pour moi, de vouloir présentement vous conforter, et prendre consolation sur deux motifs : le premier, que la mort est commune à tous gens, et plusieurs l'ont passée, et passent en plus jeune âge; le second, que la mort que je souffrirai est sans cause, sans que j'aie fait, sans qu'on puisse trouver que j'aie fait chose pour laquelle je mérite la mort.

«Par quoi je loue mon Créateur qu'il m'accorde de mourir en cette sainte semaine, et en ce glorieux jour, qu'il fut livré aux juifs pour souffrir sa passion tant injuste.

«Et ainsi, ma mie, j'espère que ma mort ne sera honteuse, ni à vous, ni à vos enfants. Pour ce qui est en moi, je la prends bien en gré, en l'honneur et l'exemple de notre Créateur, et pour la rémission de mes péchés. Quant aux biens, celui qui nous a fait la grâce de mettre nos enfants sur terre les nourrira et soutiendra selon sa sainte miséricorde. Pour ce, ma mie, confortez-vous; d'autant que je suis, je vous le certifie, résolu et délibéré, moyennant l'aide et la grâce divine, de recevoir sans regret la mort, pour venir à la gloire du paradis.

«Enfin, ma mie, je vous recommande mon âme et la décharge de ma conscience; et tant sur cela que sur autre chose, j'ai prié mon chapelain de vous déclarer mon intention, et ajoutez-lui foi comme à moi-même. — Adieu, ma sœur, ma loyale amie, je remets vous et nos enfants à la recommandation de Dieu et de sa glorieuse mère. — Ce jeudi saint, que je crois être mon dernier jour.»

[1] M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

CHAPITRE VII.

LOUIS XI. — GUERRE AVEC MAXIMILIEN. — MALADIE DU ROI.

Conquête de l'Artois. — Siége et prise d'Arras. — Suite de la guerre. — Dévastation de l'Artois et de la Flandre. — Mariage de Marie de Bourgogne. — Trêve entre son époux Maximilien d'Autriche et Louis XI. — Condamnation et supplice du duc de Nemours. — Traité avec la Bretagne. — Serments du roi et du duc. — Nouvelle trêve avec Maximilien. — Frère Antoine Fradin. — Concile d'Orléans. — Affaire des Pazzi et des Médicis. — Mission de Comines à Florence. — Les Bourguignons violent la trêve. — Succès des Français. — Reprise de la Franche-Comté. — Bataille de Guinegatte. — Réunion de la Provence et de l'Anjou à la France. — Louis XI au château de Plessis-lès-Tours. — Il a une attaque d'apoplexie. — Rechute du roi. — Sa sollicitude pour le dauphin. — Le *Rosier des guerres*. — Entrevue solennelle du roi et de son fils à Amboise. — Serment exigé du duc d'Orléans. — État misérable du royaume. — Inquiétudes et irritabilité de Louis XI. — Famine. — Édit sur les grains. — Fermeté du président La Vacquerie. — Mort de Marie de Bourgogne. — Traité de paix d'Arras entre Louis XI et Maximilien.

(De l'an 1477 à l'an 1483.)

Conquête de l'Artois. — Siége et prise d'Arras (1477).

Louis XI dirigeait en personne l'armée qui avait envahi la Picardie et l'Artois. Les places fortes capitulaient plus facilement lorsque les gouverneurs pouvaient traiter directement avec le roi, qui ne se montrait point avare envers eux, et qui préférait, disait-il, quand cela se pouvait, «épargner le sang plutôt que l'argent de son peuple.» — Mondidier, Roye, Moreuil, Vervins, Saint-Gobin, Marle, Landrecies, Hesdin, Thérouanne, Boulogne, se rendirent à lui successivement.

La ville d'Arras, quinze jours après que les troupes royales eurent pris possession de cette cité, offrit de capituler; les partisans des Français l'avaient emporté sur les partisans des Bourguignons; Louis XI, en conservant les anciennes franchises de la ville et de la cité, accordait les priviléges de la noblesse à tous les habitants, avec exemption de ban et arrière-ban. Tout était conclu.— Le roi s'était éloigné, lorsque le parti qui lui était opposé dans la ville reprit le dessus, et recommença à tirer contre la cité. Les garnisons bourguignonnes de Lille, de Douai et de Valenciennes firent un détachement de cinq cents cavaliers et de mille fantassins, qui entreprirent de secourir la ville. Le sire du Lude, commandant en l'absence du roi, marcha au devant des ennemis, en tua six cents, fit le reste prisonnier, et pressa aussitôt le siége de la ville avec vigueur.

Cependant les habitants, se voyant hors d'état de résister longtemps, avaient envoyé des députés au roi, qui était à Hesdin, pour lui demander la permission d'aller représenter à la duchesse Marie que la ville ne pouvait plus tenir; le roi leur avait répondu que s'ils étaient sages, *c'était à eux-mêmes à savoir ce qu'ils devaient faire.* — Les députés, nonobstant cette réponse, avaient continué leur route vers Gand. — Louis reçut sur ces entrefaites la nouvelle du succès du sire du Lude; il fit courir après les députés, et ordonna de les ramener à Hesdin. On les traita d'abord avec douceur, mais lorsqu'ils étaient dans la plus grande sécurité, les douze principaux furent arrêtés et décapités : la tête d'Oudard de Bussi, chef de la députation, fut exposée dans le marché d'Hesdin, coiffée d'un mortier écarlate fourré d'hermine. Le roi ayant donné à cet homme, lors de la capitulation qui venait d'être conclue et violée presque simultanément à Arras, une charge au parlement de Paris, voulut que par ce signe il fût reconnu comme traître.

«La cruauté du roi n'ébranla point l'obstination des gens d'Arras, furieux, mais insensés; c'étaient chaque jour nouvelles insultes criées du haut des murailles; c'était la croix blanche pendue ou déchirée; c'étaient des gestes sales et injurieux, et des bravades de toute sorte. Ils avaient écrit au-dessus d'une porte :

> Lorsque les souris mangeront les chats,
> Le roi Louis sera seigneur d'Arras;
> Et quand la mer, qui est grande et liée,
> Sera à la Saint-Jean gelée,
> On verra, par-dessus la glace,
> Sortir ceux d'Arras de la place.

«Le roi, voyant leur obstination, s'avança avec son armée et sa grosse artillerie. — Les premiers jours, la défense fut vaillante, et coûta cher aux assiégeants; le roi faillit même y périr. Un arbalétrier de la ville, l'ayant aperçu près du rempart, l'ajusta, et l'aurait tué, si un boucher qui se trouvait aussi sur la muraille n'avait détourné l'arme : le roi fut seulement touché. — Bientôt une des portes et un pan du mur furent entièrement abattus: les capitaines de la garnison s'apprêtaient à soutenir l'assaut; mais les bourgeois s'effrayèrent de ce qui adviendrait si les Français entraient par force, et demandèrent à traiter. La garnison obtint de sortir avec armes et bagages; des lettres d'abolition furent aussi accordées aux habitants. Le roi y disait que, «par égard à leurs humbles supplications, «voulant bien attribuer leur dernière rébellion à de «mauvais conseils; préférant miséricorde à rigueur «de justice; et ne voulant pas l'effusion du sang «humain ni la désolation, destruction et ruine de «la ville; par pitié pour le pauvre peuple; en con«sidération de ceux des habitants qui n'avaient point «pris part à la révolte, et s'étaient retirés par de«vers lui, et enfin pour l'honneur et révérence de

« Dieu, notre Créateur, et *de la glorieuse vierge* « *Marie, aux mains de laquelle, et de son benoît* « *cher enfant, nous avons mis notre personne,* « *notre couronne, notre royaume, et la conduite* « *des affaires d'icelui,* nous remettons, quittons, « pardonnons, et abolissons tous les maléfices, meur- « tres, brûlements de maison, larcins, pilleries, ré- « bellions, désobéissances, hostilités, invasions, et « tous autres crimes de lèse-majesté ou autres. »

Le roi entra le 4 mai, à cheval, dans la ville, non par une porte, mais par la brèche. Il s'arrêta sur le petit marché; là, il dit aux bourgeois assemblés : « Vous m'avez été rudes, je vous le pardonne, et si « vous m'êtes bons sujets, je vous serai bon sei- « gneur. » — Nonobstant cette promesse et les lettres d'abolition, il fit mettre à mort tous ceux qui lui avaient été le plus contraires, et, entre autres, l'arbalétrier qui avait tiré sur lui. — Les bourgeois furent désarmés et taxés à cinquante mille écus.

Suite de la guerre. — Dévastation de l'Artois et de la Flandre.

Après l'occupation d'Arras, le roi, ayant suspendu la marche de ses troupes pour recommencer les négociations, séjourna quelque temps à l'abbaye Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis, où il faisait bâtir; mais il n'y resta pas longtemps en repos. — Il se rendit à Cambrai, où il confirma aux habitants leurs priviléges. Ce fut là qu'il reçut la nouvelle de la prise de Tournay. Olivier le Daim, ayant persuadé au roi qu'il pourrait employer utilement pour son service les connaissances qu'il avait à Gand, avait eu ordre de s'y rendre. Il crut faire oublier, par son faste, la bassesse de son origine, et n'en parut que plus ridicule aux yeux de ses compatriotes. Il demanda en vain à parler en particulier à la princesse de Bourgogne; n'ayant ni l'adresse de gagner les esprits, ni la fermeté qui leur impose, il tomba dans le mépris; du mépris on passa aux menaces; la peur le saisit, et il se sauva à Tournay. Là, voulant réparer par quelque service le mauvais succès qu'il avait eu à Gand, il gagna plusieurs habitants, et, avec leur aide, introduisit dans la ville un détachement de la garnison de Saint-Quentin, fit arrêter ceux des habitants de Tournay qui pouvaient faire soulever le peuple, et les envoya à Paris, où ils demeurèrent prisonniers jusqu'à la mort du roi.

Louis XI assiégea ensuite, et prit Bouchain, où Tanneguy-Duchâtel fut tué, le Quesnoy, qui ne se défendit que deux jours, et Avesnes, qui fit plus de résistance. Cette dernière place appartenait au sire d'Albret, qui était dans le parti du roi, mais trois officiers dévoués à la princesse Marie s'y étaient jetés avec huit cents hommes pour la défendre. Le roi eut recours à la ruse, et fit inviter ces officiers à dîner, sous prétexte d'une conférence. Le comte de Dammartin profita de l'instant, et surprit la ville. Comme les habitants avaient tiré sur le trompette envoyé pour les sommer, on les passa tous au fil de l'épée, les maisons furent pillées, les murs rasés, et les fossés comblés.

Les garnisons de Douay, de Saint-Omer, et d'Aire, qui tenaient pour Marie de Bourgogne, celles d'Arras, de Thérouanne et de Béthune, qui étaient au roi, faisaient tous les jours des courses, pillaient, brûlaient les châteaux, enlevaient les bestiaux, et dévastaient les campagnes. — Les Français marchèrent contre Saint-Omer, et emportèrent d'assaut un boulevard; mais les habitants en élevèrent aussitôt un autre en arrière, et réparaient les fortifications avancées avec plus de promptitude qu'on ne les ruinait. Louis, irrité de cette résistance, menaça le gouverneur, qui était le fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de faire mourir son père s'il ne rendait la place. L'héroïque gouverneur répondit qu'il aurait une douleur mortelle de perdre son père, mais que son devoir lui était cher, et qu'il connaissait trop le roi *pour craindre qu'il se déshonorât par une action aussi barbare.* — Louis, en effet, s'en tint à la menace.

Cependant le comte de Dammartin[1] parcourait le pays avec ordre de le ruiner. Il venait de brûler Cassel. « Faites si bien le dégât, lui écrivait le roi, « qu'on n'y retourne plus, car vous êtes aussi bien « officier de la couronne, comme je suis roi; et si je « suis roi, vous êtes grand maître. » — Louis XI pensait, dit Duclos, que ceux qui sont les plus élevés dans l'État sont aussi les plus obligés à le servir. C'est par cette raison que, sans être mécontent d'un officier, il lui ôtait son emploi dès que l'âge ou quelque autre raison le rendait incapable de le remplir. — Dammartin remplit les intentions de son maître. En peu de temps Orchies, Fresne, Saint-Sauveur, Marchiennes, Harbec et Saint-Amand furent réduits en cendres.

[1] Le comte de Dammartin était alors le plus habile homme de guerre du royaume; tous les autres chefs avaient un grand respect pour ce vieux capitaine qui avait vu les anciennes guerres, et aidé le feu roi Charles VII à reconquérir son royaume. Il était en telle vénération parmi les premiers de l'armée, que Pierre de Rohan, maréchal de Gié, que le roi comblait de bienfaits, et venait de faire comte de Marle, désira que le grand maître l'honorât du présent de son épée. « Monsieur le maréchal, lui répondit le comte de Dammartin, « mon neveu Vigier m'a dit que vous aviez volonté d'avoir une « épée que j'ai. Je voudrais bien avoir meilleure chose de quoi « vous eussiez envie, car vous en profiteriez, si homme en « profitait; mais je veux garder un précepte du feu roi, à qui « Dieu fasse paix, *qui ne voulait qu'on donnât à son ami* « *chose qui piquât.* Je l'envoie donc à M. de Bajaumont, qui « vous la vendra six blancs, dont il fera dire une messe en « l'honneur de Monsieur Saint-Georges. »

Les Flamands, cherchant un chef à opposer aux Français, et qui eût un grand intérêt à réussir, jetèrent les yeux sur Adolphe, duc de Gueldres, qu'ils tirèrent de prison, et ils lui promirent de lui faire épouser Marie de Bourgogne s'il pouvait chasser les Français de leur pays, et recouvrer Tournay. — Adolphe, animé par une telle espérance, combattit avec courage, mais fut tué au premier combat.

Mariage de Marie de Bourgogne. — Trêve entre son époux Maximilieu d'Autriche et Louis XI (1477).

La mort du duc de Gueldres décida le mariage de Marie de Bourgogne.— La princesse se prononça pour Maximilien d'Autriche, et fit agréer son choix aux Flamands. — Louis XI tenta vainement d'empêcher ce mariage.

Maximilien était aussi pauvre que l'empereur son père était avare. Les Flamands furent obligés de payer les frais de son voyage. Il fit son entrée à Gand (le 17 août 1477), suivi des électeurs de Trêves et de Mayence, des marquis de Brandebourg et de Bade, des ducs de Saxe et de Bavière, et de la plupart des princes de l'empire. — Le lendemain il épousa Marie de Bourgogne.

Louis XI, ayant appris que la célébration de ce mariage avait ranimé le courage et l'opiniâtreté des Flamands; sachant aussi que les habitants du comté de Bourgogne commençaient à se révolter, consentit à conclure avec l'époux de la fille de Charles le Téméraire une trêve indéfinie qui fut signée à Lens, le 8 septembre.

Cette trêve lui permit d'envoyer dans la haute Bourgogne et en Franche-Comté toutes ses troupes disponibles, et d'assurer ainsi la soumission de ces provinces.

Condamnation et supplice du duc de Nemours (4 août 1477).

Tandis que les généraux français combattaient pour faire rentrer les Francs-Comtois sous l'autorité royale, Louis XI était venu au château de Plessis-lès-Tours. Ce fut de cette résidence, qu'il affectionnait particulièrement, qu'il ordonna de faire le procès au duc de Nemours, arrêté par son ordre l'année précédente.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était le fils de Bernard d'Armagnac, comte de La Marche et de Perdriac, qui avait été gouverneur de Louis XI. Louis le combla de bienfaits. Il lui fit épouser sa cousine, fille du comte du Maine, lui confia le commandement de ses armées, et lui donna le titre de duc et pair, faveur d'autant plus grande qu'elle n'avait encore été accordée qu'à des princes du sang. Le duc de Nemours ne montra au roi que de l'ingratitude. Il se déclara des premiers contre lui dans la guerre du *bien public*. Une chronique manuscrite prétend même qu'il proposa au sire Du Lau de tuer le roi. Il se ligua avec le comte d'Armagnac, et prit le parti du duc de Guyenne; les accusateurs du connétable de Saint-Pol, et le connétable lui-même, le chargèrent de plusieurs crimes contre le roi et l'État. Louis cependant se montra, à son égard, accessible à la pitié. — Il lui fit grâce plusieurs fois : mais pour l'obtenir la dernière fois, le duc avait été obligé de renoncer aux priviléges de duc et pair. — Depuis, le duc de Nemours fut encore accusé d'avoir des relations avec les Anglais et avec d'autres ennemis de l'État; d'avoir proposé de faire enfermer le roi, de tuer le dauphin et de partager le royaume. — Le roi le fit enfin arrêter. La duchesse de Nemours, qui était en couches, mourut du saisissement que lui causa cette arrestation. Le duc fut conduit à la Bastille, enchaîné et enfermé dans une cage de fer. Le comte de Beaujeu, le chancelier Boufile-le-Juge, gouverneur de Roussillon, Montaigu et plusieurs présidents et conseillers du parlement, furent nommés pour instruire son procès. Lorsque l'instruction fut complète, le roi manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. Ayant appris qu'on avait fait sortir le duc de sa cage, et qu'on lui avait ôté ses fers pour l'interroger, il blâma les ménagements des juges, et ordonnant que le prisonnier fût mis à la question, « il « faut, dit-il, le faire parler clair, et le faire gehen- « ner bien étroit. »

Le duc de Nemours, ne doutant plus de sa perte, eut recours aux supplications; il implora la clémence du roi, et lui demanda de ne pas déshonorer ses enfants par le supplice de leur père; mais Louis XI était inflexible lorsqu'il était déterminé à punir; l'arrêt fut rendu à Noyon, le 10 juillet. Il portait que « Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, « criminel de lèse-majesté, était, comme tel, privé « de tous honneurs, dignités et prérogatives, con- « damné à recevoir la mort, à être décapité et exé- « cuté par justice. En outre, la cour déclarait tous « et chacun de ses biens être confisqués et apparte- « nir au roi. »

Le 4 août, au matin, le premier président du parlement se transporta à la Bastille, accompagné du greffier criminel, et signifia au duc de Nemours la sentence portée contre lui. « Certes, dit le duc « après l'avoir entendue, voici la plus dure nouvelle « qui me fût jamais apportée. C'est dur de souffrir « telle mort, et si ignominieuse, mais puisque je ne « la peux éviter, plaise à Dieu me donner bonne pa- « tience et constance pour la souffrir et recevoir. » Il ajouta qu'il se repentait d'avoir, dans ses décla-

rations, chargé, sans cause, diverses personnes, et demanda qu'on prît acte de son désaveu, ce qui lui fut refusé. Il avoua diverses extorsions commises envers des particuliers, et pria qu'on prélevât de quoi les dédommager.

«Peu de temps lui fut accordé pour se préparer à la mort; il fut conduit dans une chambre toute tendue en noir, afin de se confesser, et l'on y brûla beaucoup de genièvre, comme on aurait pu faire en la chambre d'un mort ou dans une chapelle ardente; puis il fut placé sur un grand cheval drapé de noir, et amené aux halles, où, bien qu'un échafaud fût construit à demeure, on en avait élevé un autre tout neuf et plus haut, recouvert aussi de draperies noires. Le peuple se pressait à ce triste spectacle; mais ce n'était pas avec l'empressement et l'impitoyable satisfaction qu'on avait pu remarquer, deux ans auparavant, au supplice du connétable. Le duc de Nemours, au contraire, inspirait une grande pitié.» Le bourreau fit son office, et la tête du condamné tomba.

On entendit dans la foule un seul cri, un cri d'horreur. «C'est peut-être à cette horreur publique, dit M. de Barante, que doit être attribué le récit venu jusqu'à nous par tradition, d'après lequel les jeunes enfants du duc de Nemours auraient été conduits, vêtus de blanc, sous l'échafaud de leur père, afin que son sang coulât sur leur tête. *Aucun des narrateurs contemporains, même de ceux qui se sont le plus apitoyés ou indignés sur ce supplice, ne fait mention de cette circonstance.* L'avocat qui, au nom des malheureux orphelins, laissés sans biens et sans secours, présenta requête aux états du royaume, assemblés en 1484, après la mort du roi, ne parla point non plus de cette cruauté; pourtant il n'omit rien de ce qui pouvait exciter une juste pitié en faveur de ces pauvres enfants, et ne garda point de ménagements pour la mémoire détestée de leur persécuteur.»

Traité avec la Bretagne. — Serments du roi et du duc (1477).

Le roi était retourné en Artois, où le comte de Dammartin avait continué la guerre avec succès. Ses armes étaient heureuses dans les deux Bourgognes; mais il avait des inquiétudes sur la Bretagne, dont le duc avait conservé des intelligences avec l'Angleterre, et dont le nouveau favori, Landais, était hostile à la France.— Louis savait que des instances pressantes étaient faites au roi Édouard pour le faire déclarer contre lui. Il résolut de mettre un terme à ces pratiques. Une ambassade de Bretagne était venue le trouver en Artois; il fit arrêter et emprisonner les ambassadeurs.

Leur chef, maître Chauvin, chancelier de Bretagne, homme sage et opposé au parti anglais dans le conseil du duc, fut amené devant lui. «Monsieur, «lui dit le roi, savez-vous pourquoi je vous ai traité «ainsi? — Sire, cela est malaisé à deviner, répondit «maître Chauvin : on vous aura rapporté quelque «chose de sinistre touchant monsieur le duc; mais «j'ose bien répondre que ce sont des bruits; je me «fais fort de les éclaircir.— Ne vous travaillez point «l'esprit pour cela, continua le roi, car je vais vous «le faire confesser à vous-même. Vous affirmez «donc que mon neveu de Bretagne n'a point d'in«telligence contre moi avec le roi d'Angleterre? — «Sire, j'en répondrais sur ma vie, répliqua le chan«celier. — En ce cas, voyez»; et le roi lui montra douze lettres du duc au roi Édouard, avec les réponses; le tout en original, et signé des deux princes.

Maître Chauvin demeura confondu, et jura que c'était à son insu. Il disait vrai; car le duc trompait ses propres conseillers, et menait toutes ces correspondances cachées par le ministère de Landais, son trésorier. Maître Chauvin retourna en Bretagne. On découvrit que le messager du duc, gagné par le roi, s'arrêtait à chaque voyage à Cherbourg, livrait les lettres et les réponses, qu'un habile écrivain savait contrefaire parfaitement, et emportait ensuite les écritures contrefaites. C'était ainsi que le roi de France avait entre ses mains les originaux.

Le duc de Bretagne, ainsi pris en trahison, et convaincu de mensonge, eut peur, envoya de nouveau des ambassadeurs au roi; et, le 17 juillet, une alliance offensive et défensive fut signée entre la France et la Bretagne.

Six jours après, le roi prêta à Doullens, en présence des ambassadeurs bretons, le serment suivant : «Je, Louis, par la grâce de Dieu à présent «roi de France, jure que je ne prendrai ne tuerai, «ne ferai prendre ni tuer, et ne consentirai qu'on «prenne ou qu'on tue mon neveu et cousin Fran«çois, duc de Bretagne, et que je ne ferai ni pour«chasserai, ne ferai faire ni pourchasser mal à sa «personne, en quelque manière que ce puisse être; «et si je sais qu'aucun le lui veuille faire, en aver«tirai incontinent mondit neveu, et l'en garderai «et défendrai, à mon pouvoir, comme je pourrais «faire ma propre personne... Je jure que jamais ne «prendrai, impétrerai ou accepterai, ne ferai ni «impétrer ni accepter de notre saint-père le pape, «du saint-siége apostolique, du concile, ni d'autre «quelconque autorité, dispense de ce serment ni «relaxation, qui en ait été ou pourrait être octroyée «ou impétrée.»

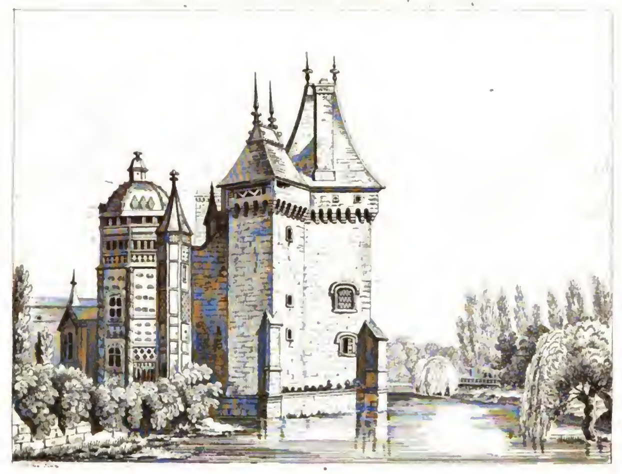
Le roi envoya ensuite le sire Du Bouchage auprès du duc pour lui faire prêter un serment pareil, sur la croix de Saint-Laud. Deux chanoines de Saint-

Douai

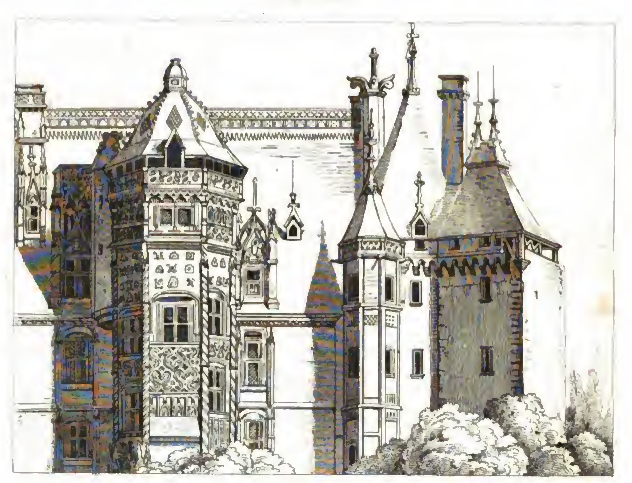
Arras

S.t Quentin

Tome IV. Pl. 28. Chateau Meillant, en Berry



vu du Jardin



vu de la Cour

Laud d'Angers portèrent à Nantes solennellement le bois de la vraie croix. « Le 22 août, le duc de Bretagne se rendit à la messe dans l'église de Sainte-Radegonde ; quand on fut à l'élévation, il s'avança vers l'autel, se mit à genoux, et levant la main vers l'hostie, il jura sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « sacramentellement présent. » — La messe finie, les chanoines d'Angers firent serment que *le bois ici présent était celui de la vraie croix*, gardé dans leur église ; alors le duc de Bretagne, à genoux, recommença son serment, les deux mains posées sur la sainte relique, et il en fut dressé procès-verbal.

Nouvelle trêve avec Maximilien. — Frère Antoine Fradin. — Concile d'Orléans. — Affaire des Pazzi et des Médicis. — Mission de Comines à Florence (1478).

Les hostilités furent sur le point de recommencer, en 1478, entre Louis XI et Maximilien : mais le roi les arrêta en consentant à évacuer le Hainaut et la Franche-Comté, et en rendant à Tournay son ancienne neutralité. Une trêve d'un an fut signée le 11 juillet. La Picardie, l'Artois et le duché de Bourgogne restèrent à la France.

En revenant au château du Plessis, le roi passa près de Paris, mais sans y entrer. « Il était de plus en plus porté d'un mauvais vouloir envers les Parisiens. La liberté de leurs propos lui déplaisait ; il se trouvait plus libre de gouverner ses affaires à son gré, et de mener le train de vie qui lui convenait, quand il était loin d'une si grande ville. »

Il avait d'ailleurs un sujet récent de mécontentement contre les habitants de Paris.—Au mois d'avril précédent un cordelier du Beaujolais, nommé frère Antoine Fradin, homme de grande éloquence et de ferme courage, était venu y prêcher. Frère Antoine attaquait les vices du temps, et le désordre des mœurs, sans ménager aucun rang ; il avait plus de hardiesse contre les grands que contre les petits. Le peuple se portait en foule à ses sermons ; car le prédicateur ne se bornait pas à parler des péchés commis par des particuliers, il blâmait hautement les abus publics, la mauvaise justice, le gouvernement du roi, la conduite des princes et seigneurs ; il disait que le roi avait de mauvais serviteurs, qui le perdraient lui et son royaume.— Dès que Louis XI fut averti, il envoya maître Olivier le Dain, son barbier, pour défendre à frère Antoine de continuer ses prédications. Mais la foule conjurait celui-ci de prêcher encore, lui promettant de le protéger contre toute offense ; les femmes, assemblées dans ce but autour du couvent des Cordeliers, avaient des couteaux cachés sous leurs robes, ou des pierres dans leurs poches. On publia alors à son de trompe la défense de s'assembler aux Cordeliers, et les maris furent chargés d'empêcher leurs femmes de s'y rendre Mais le peuple, passionné pour les sermons de frère Antoine, tournait en dérision les publications. Il fallut que Jean le Boulanger, premier président du parlement, et Denis Hesselin, maître-d'hôtel du roi, se transportassent au couvent pour ordonner au cordelier de quitter Paris.

Au mois de septembre 1478, le roi, mécontent du pape Sixte IV, qui avait pris part à la conspiration des Pazzi contre les Médicis, convoqua en concile, à Orléans, les évêques de l'Église gallicane. « Cette assemblée se tint, dit Bossuet, pour rétablir la *Pragmatique sanction*, et pour empêcher l'argent d'aller à Rome. — On y renouvela les décrets du concile de Constance, et particulièrement *celui qui décide que les conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu.* »

Le sire d'Argenton (Comines) avait encouru les soupçons de Louis XI, pour sa conduite en Bourgogne, cependant le roi l'envoya à Florence, afin de mettre un terme aux menées des Pazzi.

« Côme de Médicis avait gouverné la république de Florence ; Laurent, son fils, homme magnifique et de grand esprit, succéda à son pouvoir. Les Pazzi, jaloux d'une puissance qui devenait comme héréditaire, s'appuyèrent du pape Sixte IV, de Ferdinand, roi de Naples, et tuèrent Julien de Médicis, frère de Laurent, dans la principale église de Florence, durant la grande messe ; Laurent lui-même y fut blessé. — Se croyant alors maîtres de tout, ils firent monter leurs gens au palais pour assassiner les magistrats de la ville, et criaient au milieu de la place : *Liberté! vive le peuple!* Mais ils ne furent point secondés : les magistrats, ayant repris l'autorité, firent pendre aux fenêtres du palais Francisque et Jacques Pazzi. — Un ministre du pape, fauteur de la sédition, fut aussi exécuté, avec quinze autres personnes qui étaient de la conspiration, et parmi lesquelles se trouvait l'archevêque de Pise.— Le pape excommunia les Florentins, et fit marcher contre eux son armée avec celle du roi de Naples. — Comines, envoyé pour soutenir les Florentins, réussit plus par son adresse que par ses forces, qui étaient petites. — A la fin de l'année il fut rappelé en passant à Milan, il reçut, au nom du roi, l'hommage de Jean Galéas, pour le duché de Gênes, et revint à la cour, où il fut aussi bien traité qu'auparavant de son maître, *parce qu'il avait obéi ponctuellement et sans murmurer.* »

Les Bourguignons violent la trêve. — Succès des Français. — Reprise de la Franche-Comté (1479).

Les Bourguignons et les Flamands, sujets de Maximilien, rompirent la trêve deux mois et demi avant qu'elle ne fût expirée, le 26 août 1479 ; ils

s'emparèrent par surprise de Selles, de Bohain et de Cambrai. Louis XI se plaignit vivement de cette violation, mais elle ne le prit point au dépourvu. Le maréchal de Gié et le sire d'Esquerdes, ancien capitaine du duc Charles, qui commandaient l'armée française en Artois, eurent ordre d'agir avec vigueur, tandis que Charles d'Amboise, chef des forces royales, réunies sur les frontières de la Franche-Comté, envahirait cette province.

Charles d'Amboise avait reçu un renfort considérable de Suisses. Il prit successivement Dôle, Poligny, Salins, Arbois, Vesoul, Auxonne, et força la ville libre et impériale de Besançon de se mettre sous la protection du roi.

En Artois, une tentative faite sur Douai manqua parce que les habitants de cette ville en furent prévenus à l'avance par ceux d'Arras. Le roi, irrité, ordonna de raser les murailles et les fortifications d'Arras, d'en chasser tous les habitants, et de les remplacer par des familles tirées des principales villes du royaume. Il donna de grands priviléges à cette population, et voulut que l'ancienne ville perdît jusqu'à son nom. La colonie nouvelle prit celui de *Franchise*, qu'elle ne devait pas conserver longtemps.

Bataille de Guinegatte (7 août 1479).

Les compagnies d'ordonnance, diminuées par la réforme et par les renforts que le roi avait envoyés à l'armée de Franche-Comté, avaient laissé en Artois le maréchal de Gié et le sire d'Esquerdes hors d'état de rien tenter d'important.

Le duc Maximilien assembla à Saint-Omer une armée d'environ vingt-sept mille combattants, qui, le 25 juillet, arriva devant Thérouanne. — Le sire de Saint-André commandait la garnison, forte de quatre cents lances et de quinze cents arbalétriers. — Lorsque la ville fut cernée, et quand l'artillerie commençait à battre les murailles, on apprit que les Français arrivaient du côté d'Hesdin. Le duc tint conseil; quelques-uns de ses capitaines dirent qu'il serait imposssible de soutenir leur choc. Maximilien était jeune; il désirait la bataille; il résolut de ne pas s'éloigner sans s'être mesuré avec les Français. Néanmoins, l'ordre fut donné de lever les tentes et de conduire à Aire les grosses bombardes, en ne gardant que les couleuvrines légères. Ce mouvement sembla une fuite à la garnison de Thérouanne; du haut des murailles, elle se moquait des Flamands. Les Flamands, offensés de ces railleries, demandèrent qu'on les menât contre les Français. Le sire de Fiennes, maréchal de l'armée flamande, marcha en avant, pour assurer le passage de la rivière de Crésaques. Il y trouva un petit pont, et en fit construire un plus grand. Joyeuse, et montrant bonne espérance par ses cris et ses chansons, l'armée passa la rivière.

L'armée française, campée sur la montagne d'Enquin, était moins nombreuse que celle du duc; on y comptait dix-huit cents lances et quatorze mille archers. L'artillerie était considérable. On y voyait une belle et énorme couleuvrine, nouvellement fondue, et nommée la *grande bourbonnaise*. Cette armée, au lever du soleil, descendit la montagne, qui, couverte d'armures, de lances et de canons, resplendissait au loin. — En avant se trouvait une colline nommée *Guinegatte*. — Ce fut de cette colline que le sire de Baudricourt, commandant de l'avant-garde, aperçut l'armée flamande, qui se mit aussitôt en ordre de bataille.

Les milices de Flandre, avec leurs longues piques, furent placées sur une seule ligne, chaque troupe s'appuyant l'une à l'autre. En avant, étaient cinq cents archers anglais, soutenus par trois mille arquebusiers allemands. Les gens d'armes furent divisés en petites troupes de vingt-cinq hommes pour escarmoucher sur les ailes et se porter où besoin serait. Toute la noblesse de Flandre et de Hainaut, quelques gentilshommes bourguignons, demeurés fidèles à la duchesse Marie, le comte de Nassau, le comte de Romont avec ses gens de Savoie, et une foule de vaillants capitaines, étaient là avec zèle, et prêts à bien servir leur jeune princesse.

Avant de commencer le combat, le duc Maximilien conféra la chevalerie au sire Charles de Croy et à quelques autres gentilshommes; puis il parla ainsi: « Réjouissez-vous, mes enfants, voici enfin la « journée que longtemps nous avons désirée. Nous « avons à notre barbe les Français qui tant de fois « ont couru sur nos champs, détruit nos biens, « brûlé nos hôtels; il vous faut aujourd'hui travailler « de tout votre corps, mettre toutes vos forces, vous « servir de tout votre sens. L'heure est venue, mes « braves enfants, de bien besogner. Notre querelle « est bonne et juste. Demandez à Dieu de vous ai- « der, lui seul peut donner la victoire. Promettez-lui « de jeûner trois vendredis de suite au pain et à « l'eau en l'honneur de sa divine passion, et si nous « avons sa grâce, la journée est à nous. » Tous ceux qui étaient autour du prince, tous ceux qui plus loin, voyant sa bonne mine, s'imaginaient entendre ses paroles, s'écrièrent qu'ils feraient ainsi, et en levèrent la main. Chacun se rendit à son poste.

Les Français avaient laissé leurs bagages entre les deux collines. Ils marchaient en avant. — A deux heures, la bataille commença; les archers anglais ayant, selon leur coutume, fait le signe de la croix et baisé la terre, crièrent: « *Saint-Georges et*

Bourgogne ! » et commencèrent à tirer. Leurs traits et l'artillerie causaient des pertes aux Français, lorsque le sire d'Esquerdes, formant une troupe de six cents lances, suivie des archers d'ordonnance, la fit passer sur la droite, le long d'un bois, pour tourner l'armée ennemie. — Les gens d'armes bourguignons arrivèrent aussitôt de ce côté pour défendre l'aile qui allait être enveloppée. Ils soutinrent le premier choc vaillamment ; mais au second, les Français eurent l'avantage ; ils passèrent entre l'armée de Maximilien et sa cavalerie ; cette cavalerie se trouva coupée, et prit la fuite en désordre. Les gens d'armes de France se lancèrent à la poursuite des fuyards, qui, pour la plupart, étaient des gentilshommes et des chevaliers richement armés et vêtus, dont il y avait bonne rançon à espérer.

« Le sire Michel de Condé, le sire de la Gruthuse, Olivier de Croy, d'autres encore furent faits prisonniers. Un chevalier allemand nommé Volfgang de Polhein, le plus grand ami et favori du duc Maximilien, fut pris aussi. Le sire Philippe de Traisignies, qui portait une robe de drap d'or par dessus une brillante armure, fut poursuivi jusqu'à la porte d'Aire par des gens d'armes qui croyaient que c'était le duc d'Autriche. »

Pendant que la cavalerie française poursuivait ainsi la cavalerie ennemie, les francs-archers attaquaient la forte ligne de fantassins que commandaient le comte de Romont, le comte de Nassau et le duc Maximilien lui-même. Là fut le plus rude combat. Les archers anglais et les arquebusiers flamands firent un cruel ravage parmi les francs-archers français, dont toutes les attaques venaient se briser contre les longues piques des milices de Flandre et les pieux ferrés qui garnissaient leur front de bataille.

Les francs-archers étaient forcés à la retraite, et le duc Maximilien commençait à les poursuivre, lorsque arriva la garnison de Thérouanne, commandée par le sire de Saint-André, qui, au lieu de venir à l'aide des compagnies de gens de pied, se jeta sur les bagages des Bourguignons, attirée par l'espoir d'un pillage riche et facile.

« Le butin fut immense. Les milices de Flandre traînaient toujours des équipages pourvus de toutes sortes de provisions ; les riches gentilshommes avaient aussi des bagages chargés d'or, de vêtements magnifiques, de vaisselle d'argent. Parmi tous ces chariots se tenaient les malades, les prêtres, les femmes qui suivaient l'armée avec leurs petits enfants. L'ardeur de la rapine et le désordre furent si grands, que presque toute cette foule sans défense fut égorgée : c'était une horrible pitié que d'entendre leurs cris, de les voir massacrer par les archers, ou fouler aux pieds des chevaux par les gens d'armes. »

Cette cruauté redoublait le courage des Flamands ; ils restaient inébranlables derrière le rempart formé par leurs piques et par leurs pieux à pointe de fer. Toutefois, leur péril redoublait, la journée allait être perdue pour le duc Maximilien. — Les Français venaient de se saisir de son artillerie, et commençaient à la tourner contre son armée, lorsque le comte de Romont résolut de tenter un dernier effort et de profiter du désordre des Français, d'autant plus grand, qu'ils se croyaient victorieux. Il rassembla ses gens, parvint à reprendre l'artillerie, et, sans se laisser arrêter par une blessure qu'il reçut à la jambe, continua à pousser les Français. Bientôt ceux-ci furent entièrement rompus, et se mirent à leur tour en déroute, laissant à la merci de l'ennemi leur camp, qui fut pillé. En vain les gens d'armes, revenant de leur poursuite, tentèrent-ils de réparer ce malheur ; ils arrivaient harassés, l'un après l'autre, sans savoir ce qui se passait sur le champ de bataille, et à grand'-peine pouvaient-ils échapper eux-mêmes au péril. Toutefois, ce ne fut point une défaite : l'armée française ne fut point détruite ; le sire d'Esquerdes se retira à Blangi, et y rallia les troupes. — La bataille avait duré six heures. Le duc Maximilien gardait le champ de bataille ; mais cet avantage lui coûtait cher. Presque tous ses hommes d'armes avaient été tués ou pris.

Louis XI montra un grand courroux lorsqu'il reçut la nouvelle de la bataille. — Il s'emporta contre le sire d'Esquerdes, qui, contre sa volonté bien connue, avait hasardé l'honneur et le salut du royaume dans un combat qu'il croyait plus funeste encore qu'on ne le lui disait. Néanmoins, apprenant la grande perte des ennemis, il feignit de n'avoir ni crainte ni regret, se contenta des excuses du sire d'Esquerdes, et écrivit aux bonnes villes que son armée avait remporté une grande victoire et détruit la fleur de la noblesse flamande.

Le sire d'Esquerdes fut chargé de *semoncer* les capitaines et les gens de Thérouanne. Il leur dit : « Le roi est averti du grand dommage qui nous est « advenu... Si vous aviez fait votre devoir contre les « gens de guerre aussi bien que contre les vivan- « dières, les prêtres, les malades, les femmes et les « petits enfants ; si vous n'aviez pas commis cette « grande inhumanité, qui sera un scandale éternel « pour le règne du roi, vous eussiez gagné la ba- « taille. Ce n'est pas merveille si les pauvres paysans « sont contre vous et tuent vos gens dans la cam- « pagne, car vous ne cessez de les maltraiter et de « les piller. »

Ce discours fit quelque effet. On commença à ne

plus agir si cruellement envers les gens du pays. « On leur accorda merci lorsqu'on les fit prisonniers; on leur promit protection s'ils revenaient cultiver leurs champs, et plusieurs s'étant rassurés, quittèrent les bois où ils s'étaient réfugiés. »

Réunion de la Provence et de l'Anjou à la France (1481).

René d'Anjou, roi titulaire de Naples, de Sicile, et comte de Provence, était mort à Aix, le 10 juillet 1480. Son successeur et son héritier, Charles, comte du Maine, mourut le 11 décembre 1481, laissant par testament à Louis XI ses États et ses droits. L'Anjou et la Provence, que les troupes royales occupaient déjà, furent dès lors réunies définitivement à la France.

La Provence, le Barrois, et les droits au royaume de Naples et de Sicile, qui étaient des fiefs féminins, auraient du appartenir au duc de Lorraine, René II; mais le vieux roi René avait déshérité son petit-fils, parce que celui-ci, au lieu de quitter les armoiries de Lorraine pour celles d'Anjou, lui avait offert seulement d'écarteler son écusson des armes d'Anjou et de Lorraine.

Louis XI au château de Plessis-lès-Tours. — Il a une attaque d'apoplexie (1481-1482)

La santé de Louis XI commençait à décliner; ses méfiances et ses craintes, croissant de jour en jour, s'emparaient de toutes ses pensées. Ce château du Plessis, que Charles VII avait habité, et qui se nommait alors Montils-lès-Tours, était devenu sa demeure habituelle; c'était un séjour de solitude et de tristesse. Chaque année il avait augmenté les murailles, les fossés et les grilles. Sur les tours étaient des guérites en fer à l'abri du trait et même de l'artillerie. Dix-huits cents chausse-trappes, hérissées de clous, étaient dispersées sur le revers du fossé. Un nombre considérable d'arbalétriers veillaient à l'entour; il y en avait chaque jour quatre cents de service; quarante étaient placés en sentinelles; et un guet nombreux faisait sans cesse des rondes. — Le Plessis était comme une place de guerre; le pont-levis ne se baissait jamais avant huit heures du matin: alors on relevait la garde, on plaçait les postes dans la cour, dans les fossés, sur le donjon, puis la porte se refermait, et personne n'entrait plus que par le guichet; pour le passer, il fallait un ordre du roi. Tout mouvement, tout bruit inaccoutumé mettait Louis en alarmes. Tout passant suspect était saisi, amené au prévôt Tristan, qui ordonnait aussitôt son exécution. Les arbres des environs étaient chargés de cadavres. Les prisons du Plessis étaient remplies de prisonniers; souvent le jour ou la nuit on entendait les cris des malheureux qu'on mettait à la torture. Le roi, parfois, se les faisait amener et les interrogeait lui-même. Il ne fallait pas grands indices pour ordonner la potence, ou pour enfermer l'accusé dans un sac, et l'envoyer jeter dans la Loire. Tristan conduisait les procédures plus vivement encore que le roi. Plus d'une fois, ce prince, ému de repentir, eut à réparer des sentences trop précipitées et la mort d'honnêtes gens, victimes de fatales méprises. — Louis vivait donc en ce château aussi prisonnier, aussi étroitement gardé que ceux qu'il gardait en prison, et faisant aux hommes sensés autant de pitié que de crainte.— « Il était seul, sans nulle compagnie de sa famille ni des princes, ni des femmes, ni de ses serviteurs, ni des nobles de son royaume. Jadis il avait eu goût à deviser avec ses conseillers, à leur dire familièrement sa pensée; maintenant il avait écarté tout le monde de lui. Personne n'avait plus la permission d'habiter Tours, Amboise, ni les lieux circonvoisins. Il vivait avec des archers et des valets de chambre; encore en changeait-il souvent, soit par méfiance, soit pour faire sentir son pouvoir; car c'était encore une de ses pensées de tous les jours. — Les moindres rapports, les plus légers indices, lui donnaient des soupçons contre ses serviteurs, tant les grands que les petits.—Toutefois, il avait, comme toujours avait été sa coutume, une sorte de confiance en apparence facile et soudaine, pour les hommes dont il n'avait point encore usé; et, s'imaginant que les autres princes étaient mieux servis que lui, sa faveur se plaçait tout à coup sur ceux de leurs serviteurs qu'il avait gagnés. »

Dévoré par tant de méfiance et de soupçons, Louis s'occupait de sa propre sûreté avec cet esprit sans repos et imaginatif qu'il avait toujours porté en toutes choses. Il avait ordonné qu'un page, tenant un épieu pour le lui présenter au besoin, le suivrait partout; et la nuit, pendant qu'il dormait, l'arme était appuyée au chevet de son lit.

Cependant le roi n'était pas encore assez malade et affaibli pour ne pouvoir prendre l'exercice et le mouvement dont il avait l'habitude. Il continuait à se livrer avec ardeur au plaisir de la chasse, faisant de longues courses sur les marches de Touraine, de Poitou et d'Anjou, passant plusieurs jours hors de son château, couchant dans les moindres villages, ou allant prendre gîte dans quelques châteaux de ces pays, comme à Argenton, chez le sire de Comines. Le mauvais temps ne l'arrêtait point; il se fatiguait sans paraître y prendre garde, ne quittait jamais la chasse que le cerf ne fût forcé, conduisant tout lui-même, car personne dans le royaume ne s'entendait mieux que lui aux choses de la vénerie. Là, comme ailleurs, il était rude et difficile à servir.

Ce fut dans une de ces excursions qu'il éprouva le premier accident qui fut comme la révélation de la fragilité de son existence.

Au mois de mars 1481, le roi était venu, pour chasser, passer quelques jours aux Forges, dans la forêt de Chinon. Un dimanche, après avoir entendu la messe à la paroisse voisine, nommée Saint-Benoit-du-Lac-Mort, il s'y était fait servir à dîner. Tout à coup, et pendant qu'il mangeait, ses membres perdirent le mouvement; il resta sans parole et sans connaissance. On le leva de table, on l'approcha du feu : il se ranima peu à peu; il semblait vouloir qu'on ouvrît les fenêtres; mais on ne les ouvrit point. Arriva maître Angelo Catho, ancien médecin du duc Charles de Bourgogne, que le roi s'était attaché, et qui fit aussitôt tout ouvrir. — Après quelques remèdes, la parole revint un peu. Le roi envoya chercher son confesseur à Tours, et le sire de Comines à Argenton. Quand il fut un peu remis, on le plaça sur un cheval, et on le ramena aux Forges.

Le sire de Comines y arriva en toute hâte. Le roi fit signe qu'il voulait être servi par lui, et qu'il couchât en sa chambre. Au bout de trois jours, le sens et la parole revinrent entièrement. Pour que le roi se confessât, il avait fallu que Comines expliquât au prêtre ce qu'il voulait dire. — La confession de Louis XI ne fut pas longue, car il se confessait chaque semaine, *afin de pouvoir toucher les écrouelles*, ce que les rois de France ne peuvent faire qu'après la confession. — Louis, dès qu'il put supporter le voyage, retourna au Plessis; il s'enquit de ceux qui, lorsque son mal l'avait pris, l'avaient tenu par force et empêché d'aller à la fenêtre. Il les chassa de sa maison, et leur défendit de jamais se présenter devant lui.

La santé du roi ne se remit jamais complétement de cette attaque. Dans les deux années qui la suivirent, il perdit chaque jour ses forces, et déclina rapidement vers la mort. Bientôt après il ne sortit plus du château du Plessis. Il ne pouvait monter à cheval ni aller à la chasse; il était même trop faible pour descendre dans l'étroite cour du château. Son seul passe-temps était de se tenir dans la galerie qui conduisait à la chapelle. C'était une cruelle contrainte pour un génie si actif et si inquiet.

« Il sembloit mieux, dit Comines, à le voir, homme mort que vif, tant il étoit maigre; ni jamais homme ne l'eût cru. Il se vêtoit richement, ce que jamais n'avoit accoutumé auparavant, et ne portoit que robes de satin cramoisi fourrées de bonnes martres, et en donnait à ceux qu'il vouloit, sans demander, car nul ne lui eût osé demander, ni parler de rien. Il faisoit d'âpres punitions, pour être craint, et de peur de perdre obéissance, *car ainsi me le dit lui-même.* Il renvoyoit officiers, et cassoit gens d'armes; rognoit pensions, et en ôtoit de tous points. Et me dit, peu de jours avant sa mort qu'il *passoit temps à faire et à défaire gens*. Et faisoit plus parler de lui parmi le royaume que n'avoit jamais fait, et le faisoit de peur qu'on ne le tînt pour mort; car peu de gens le voyoient; mais quand on oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, chacun en avoit doute, et ne pouvoit-on à peine croire qu'il fût malade. Hors le royaume envoyoit gens de tous côtés..., et les payoit bien de ce qu'il leur devoit..., et avoit toutes paroles d'amitié et d'entretenement, et présents partout de tous cotés. »

L'ennui le dévorait : il ne savait comment s'en distraire. Tantôt il faisait venir des joueurs d'instruments; et il en eut jusqu'à cent-vingt logés près du château; tantôt il donnait ordre qu'on lui amenât des bergers et des bergères du Poitou, pour chanter et danser devant lui les joyeuses rondes de leur pays; et une fois venus, il ne les regardait pas.

Pour remplacer la chasse, qui avait toujours été son divertissement favori, il imagina de faire prendre les souris du château par de petits chiens qu'on dressait à ce gibier. Et toujours absolu dans ses moindres fantaisies, il fit ordonner dans diverses villes que tous les habitants eussent à présenter leurs chiens afin qu'on pût choisir ceux qui étaient de race à chasser les souris.

Il avait aussi rempli le Plessis de toutes sortes d'animaux étrangers; et, dans sa fantaisie, il semblait qu'il n'en eût jamais assez. « Il faisoit, dit encore Comines, acheter un bon cheval, quoiqu'il coutât, ou une bonne mule; mais c'étoit en pays où il vouloit qu'on le cuidât (crût) sain; car ce n'étoit point en ce royaume. Des chiens, en envoyoit querir partout : en Espagne, des allans et de petites levrettes; en Bretagne, levriers et épagneuls, et les achetoit cher; et en Valence, de petits chiens velus, qu'il faisoit acheter plus cher que les gens ne les vouloient vendre. — En Sicile, envoyoit querir quelque mule, et spécialement à quelque officier du pays, et la payoit au double.—A Naples, des chevaux, et bêtes étranges de tous côtés.— Comme en Barbarie, une espèce de petits lions qui ne sont point plus grands que petit renards, et les appeloit *adils*. Au pays de Danemark et de Suède, envoya querir de deux sortes de bêtes: les unes s'appeloient helles (élans), et sont de corsage de cerfs, grandes comme buffles, les cornes courtes et grosses; les autres s'appellent rengiers (rennes), qui sont de corsage et couleur de daims, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes... De chacune de ces bêtes donna aux marchands quatre mille cinq cents florins d'Allemagne. — Quand

toutes ces choses lui étoient amenées, il n'en tenoit compte, et la plupart des fois ne parloit point à ceux qui les amenoient; et, en effet, il faisoit tant de choses semblables, qu'il étoit plus craint, tant de ses voisins que de ses sujets, qu'il n'avoit jamais été; car aussi c'étoit sa fin, et le faisoit pour cette cause.»

«Cette façon de vivre enfermé et caché à tous les yeux, dit M. de Barante, ne servait même pas à calmer son inquiétude et sa méfiance. Au contraire, il savait y trouver un nouveau sujet de crainte. Il lui semblait que dans le royaume on devait le faire passer pour un homme à demi mort, privé de sens, incapable de gouverner, et que sans doute on attribuait à ces motifs la réclusion où il vivait. Alors il supposait que les grands princes ou les grands seigneurs avaient la pensée de faire quelque surprise sur le Plessis, de se saisir de sa personne, de l'enfermer, et de mettre le royaume en tutelle. De sorte, qu'il redoublait de précautions; et plus elles étaient grandes et étranges, plus il croissait dans son esprit les motifs pour en prendre de nouvelles. Peut-être ne se trompait-il pas tout à fait, et de tels projets passèrent-ils par la tête de quelques seigneurs; mais il était plus simple d'attendre sa mort, si impatiemment désirée par tout le royaume.»

Rechute du roi. — Sa sollicitude pour le dauphin. — Le *Rosier des guerres* (1482).

Cependant la santé de Louis XI allait s'affaiblissant de plus en plus; en 1482, une nouvelle rechute l'avertit que sa fin pourrait bien être prochaine. Il désira voir son fils Charles, né le 30 juin 1470, et alors âgé de douze ans. Jusqu'alors il avait fort négligé le dauphin, relegué à Amboise, où il n'allait jamais. On n'amenait point le royal enfant au Plessis. «Chacun disait que cet enfant faisait ressentir à Louis plus de crainte que d'affection; Louis se souvenait que lui-même, dans sa jeunesse, avait été mis à la tête de la faction de la Praguerie contre son père. Le roi savait que dans tous les desseins formés contre lui il était question de gouverner au nom du dauphin. Il avait ordonné d'user de grandes précautions pour que le dauphin ne fût pas enlevé, et même pour qu'il ne fût point parlé de lui.»

Le jeune prince était nourri et élevé à Amboise par des femmes, sans avoir autour de lui ni précepteur ni domestiques qui eussent quelque importance. Il ne recevait aucunes visites. Le roi entrait même en soupçon et se montrait mécontent lorsqu'il savait que quelque seigneur avait pris route par la ville d'Amboise. — Il écrivit un jour au chancelier: «Je «ne sais si Jean Lallemand n'a point d'accointance «avec mon fils, et pour ce que j'en ai un doute, je «me suis avisé que vous ne lui bailliez rien.» Une fois le sire du Bouchage, un des plus dévoués confidents de Louis XI, prit sur lui d'aller rendre ses devoirs au royal enfant. «Pour le divertir un peu, il l'amena dans les champs, mais non loin du château, et fit prendre quelques perdreaux devant lui dans une chasse au vol. Dès que le roi en fut instruit, il entra en grande colère, et personne ne songea plus à risquer une pareille visite. — La chose était au point que l'on se demandait parfois parmi le vulgaire si le dauphin était mort ou vif...

«Cet enfant, vivant ainsi seul et enfermé, n'avait rien qui pût lui élever le cœur ni lui donner goût à devenir docte et sage. Le roi ne s'en mettait point en peine; il ne lui fit pas même enseigner le latin. «Je ne veux point qu'il en sache d'autres paroles, «disait-il en plaisantant, sinon: *qui nescit dissi*«*mulare, nescit regnare;* c'est tout ce qu'il faut «de latin à un prince.»

Le dauphin était d'ailleurs de faible santé, et fut souvent malade, quelquefois même dangereusement: dans ce cas, le roi s'en montrait fort inquiet; il envoyait sans cesse savoir de ses nouvelles, et veillait à ce qu'il fût soigné par d'habiles médecins.

Malade maintenant lui-même, et voyant en son fils son prochain successeur, Louis XI commença à se comporter avec lui d'une autre sorte. «Il fit composer sous ses yeux, et par de bons et notables hommes, non point seulement doctes, mais propres à la garde, défense et gouvernement du royaume, un petit volume qu'il appela *le Rosier des guerres.* C'était un recueil de pieuses, sages, nobles maximes, tant sur la façon de se bien conduire selon la loi de Dieu et la justice, que sur l'art de gouverner, de rendre les peuples heureux, sur la politique, particulièrement sur la science de la guerre, sur les qualités qu'il y faut apporter, le choix des chefs, la discipline des soldats, le discours qu'on leur doit tenir, enfin toute la conduite d'une armée. Rien n'est plus digne d'un loyal et vertueux prince que ce livre, et l'on n'y trouve nulle trace de ce que le roi Louis XI pratiquait dans les affaires ou disait dans ses discours familiers. Voulant laisser, à son fils et aux temps à venir, un témoignage solennel de ses pensées, il lui sembla que si la ruse et la violence convenaient par moments au bien des affaires, la justice est de tous les temps; que le mal peut se pratiquer mais non s'enseigner [1].»

[1] Le *Rosier des guerres*, que Lous XI fit composer pour l'instruction de son fils, et dont il est en partie l'auteur, mérite une mention particulière. Il se compose de deux sections, l'une morale et l'autre historique. Les préceptes que la première renferme font connaître les sentiments de Louis XI sur les devoirs des rois, et s'ils semblent peu en harmonie avec la conduite qu'il a tenue sur le trône, ils ne lui font pas moins honneur.

Entrevue solennelle du roi et de son fils à Amboise.— Serment exigé du duc d'Orléans (1482).

Ce n'était pas seulement dans un livre que Louis XI avait résolu de laisser ses instructions à son fils; il voulut aussi lui faire connaître solennellement ses intentions sur la façon dont le royaume de France devait être gouverné après sa mort, et donner à ses conseils une autorité qui lui pût survivre.

Les vers suivants sont extraits de l'introduction :

Le roi qui sied au trône de justice,
Par son regard dissipe tout' malice;
Les troys etats, chacun en son endroit,
Garde et maintient, et fait à chacun droit;
C'est le fleuve qui à tous prouffit porte,
Qui l'orphelin et la veuve conforte,
Qui le faible défend contre le fort:
C'est le recteur de la chose publique,
Le défenseur de la loi catholique,
Et par lequel chacun craint et honneure
Le Créateur; si que chacun labeure
A Dieu servir et aimer de bon cœur,
Et puis après son souverain seigneur,
Qui est le chef à porter le heaulme,
Pour défendre tous ceux de son royaume.
Vrai est que ceux de l'état de l'Église
Prient pour tous jour et nuit sans feintise:
Et ceux qui sont de l'état de noblesse,
Sont pour garder chacun qu'on ne le blesse;
Les laboureurs et les gens de métier
Quièrent à tous ce dont on a mestier;
Mais le roi est le gouverneur de tous
Comme pasteur, qui les brebis des loups
Garde et défend par grand soin et grand'peine.

Voici en style *modernisé* quelques-unes des maximes que Louis XI laissait pour règles de conduite à Charles VIII.

De la religion. — Un roi est plus obligé qu'un particulier à garder la loi et les commandements de Dieu, à donner des marques de piété et de religion. — Il doit prier Dieu pour lui et pour ses sujets, et bien penser que celui-là veille inutilement pour garder la cité, si Dieu ne la garde. — Rien n'est plus nécessaire à un prince que d'avoir beaucoup de religion, et que ses sujets soient bien persuadés qu'il en a véritablement. — Ses sujets en seront convaincus, s'ils le voient s'acquitter des devoirs d'un bon et véritable chrétien, faire connaître Dieu, le faire honorer, travailler à déraciner le vice, être enfin le soutien des bons et le fléau des méchants. — Son principal soin doit être de garder ses sujets de toute oppression, et particulièrement les veuves et les orphelins.

Des divers devoirs d'un roi. — Ce n'est pas assez pour un roi de ne point faire de mal; il faut qu'il empêche qu'on en fasse, et qu'il fasse le bien. — Un roi ne doit pas faire de loi qui ne soit pour le bien et l'avantage de son peuple. — S'il veut lever des mains pures et nettes vers le ciel, qu'il se contente de ses domaines et des anciens subsides; qu'il craigne d'en établir de nouveaux, à moins que ce ne soit dans une grande nécessité, et pour le bien de son État. — Ce qu'un roi lève sur ses sujets ne doit être employé que pour les défendre contre les ennemis du royaume, et les faire vivre en paix dans le dedans, en leur rendant justice.

Un souverain ne doit rien faire ni entreprendre qui ne soit profitable à son peuple et honorable pour lui. — Il doit en toutes choses préférer le bien commun au bien particulier. Un État est sur son déclin et près de sa perte, dès que l'intérêt particulier l'emporte sur l'utilité politique.

Un roi ne doit pas croire légèrement les rapports qu'on lui fait. — Lorsque quelqu'un est accusé ou de crime d'État ou de quelque faute capitale dont on n'a pas de preuves bien claires, le roi doit examiner, avec un grand soin, le caractère, les mœurs, la réputation de l'accusateur et de l'accusé, toutes les circonstances qui peuvent concourir à éclaircir le fait, la nature du crime, les suites qu'il peut avoir, et y apporter le remède convenable le plus promptement qu'il lui sera possible.—En matière d'affaires d'État on n'attend pas que le crime soit commis pour le punir; on le prévient. — Il suffit d'être homme pour être sujet à bien des passions, et commettre bien des fautes: ainsi un roi ne doit pas toujours punir à la rigueur. Il faut souvent qu'il use d'indulgence et qu'il pardonne; et quand il refuse une rémission, il doit faire connaître que c'est malgré lui, mais qu'il ne peut l'accorder sans renverser les lois qui font la sûreté de ses sujets, et la sienne.—La clémence est une vertu particulière aux princes; mais il faut prendre garde qu'elle ne dégénère en faiblesse. — Trop de sévérité fait haïr un prince; trop d'indulgence peut le rendre méprisable. — Comme on ne punit pas un malfaiteur pour le mal qu'il a fait, mais pour l'exemple, c'est se rendre coupable que de pardonner ces crimes, qui troublent la société civile, ou qui, par l'habitude, deviennent contagieux.

Un prince doit être attentif à maintenir la paix entre ses sujets, examiner les requêtes qu'on lui présente, et n'en accorder aucune qui ne soit juste.

Que les plus grandes pensées d'un roi soient toujours pour l'utilité publique. — Qu'il ait soin que les chemins, les ponts et chaussées soient bien entretenus; qu'on puisse aller sûrement par tout son royaume, afin que le commerce soit facile et sûr; que les frontières soient toujours bien gardées, les villes et châteaux bien réparés et munis, de peur de surprise.

Si on ne peut pas trouver des hommes parfaits, qu'au moins ceux que le roi choisit pour ses ministres et ses conseillers ne soient pas décriés pour leurs vices; qu'ils aient du sens et de la raison; qu'ils soient fermes et incorruptibles. — On ne saurait trop payer un ministre sage, fidèle, éclairé; et le roi qui en a un doit penser qu'il a le plus grand trésor qu'il puisse souhaiter. — Il n'est pas défendu à un roi d'avoir des favoris; mais, lorsqu'il en a, il doit bien prendre garde qu'ils n'abusent de leur faveur, et qu'ils ne deviennent insolents.

Un prince doit avoir un extérieur grave, et, s'il peut, un air noble et majestueux, et bien prendre garde de ne rien faire, ni dire qui soit contre la bienséance. — Qu'il prenne garde aussi que la facilité avec laquelle il se communique à ses sujets ne dégénère en une trop grande familiarité, et que, d'un autre côté, un air farouche et trop sévère ne les rebute. — Un prince doit toujours parler avec dignité, et ne pas oublier qu'une parole bien dite et à propos a produit souvent de bons effets, et, qu'au contraire, un mot lâché au hasard et indiscrètement a coûté quelquefois bien des larmes et du sang. — Un prince ne saurait être trop circonspect dans ses paroles. Le proverbe qui dit qu'un coup de langue est pis qu'un coup de lance n'est que trop vrai, surtout si le coup part de la bouche d'un roi.

Les rois sont au-dessus des lois, mais ils ne doivent rien faire contre les lois, et ils sont d'autant plus obligés à les respecter et faire respecter, que s'ils y manquent, leur autorité est mal affermie; car un roi qui viole et enfreint les lois donne un très-mauvais exemple à ses sujets, et il doit en craindre les suites. — Un roi juste et bon aime mieux régner sur le cœur que sur les biens et la vie de ses sujets. — Plus un roi est grand et absolu, plus il doit être en garde sur lui-même, et il a besoin d'un bon conseil pour sa propre conduite.

Un souverain, pour être indépendant, n'en est pas moins homme. Il vient au monde comme tous les autres hommes; il est sujet aux mêmes infirmités, aux mêmes accidents: il meurt comme le moindre de ses sujets, avec cette différence, que plus il est élevé, plus ses fautes sont grandes devant Dieu et devant les hommes. Comme il doit l'exemple, s'il a mal vécu, il sera puni, et pour ses péchés et pour ceux de son peuple.

Quand les hommes se sont mis en commun, ont bâti des villes, se sont donné des maîtres, ç'a été pour avoir justice

Le 21 septembre 1482, le roi se rendit à Amboise, et là, en présence de princes du sang, de grands personnages et des gens de son conseil, il s'adressa à son fils et lui parla d'abord « de la fragi« lité des choses humaines, et de leur brièveté; puis « de la grâce que Dieu lui avait faite de le choisir « pour chef et gouverneur de la plus notable nation « de la terre, où tant de rois ses prédécesseurs « s'étaient montrés si grands, si vertueux et si vail« lants, qu'ils avaient gagné le nom de très-chré-

et secours contre ceux qui leur voulaient nuire : ainsi, un des premiers devoirs d'un roi, c'est de garantir son peuple d'oppression, et de rendre justice à tout le monde.

Un prince doit visiter ses provinces, en connaître le fort et le faible, et si elles sont mal gouvernées, y apporter le remède convenable. — Si un roi manque de discernement, s'il ne distingue pas le bon serviteur d'avec le mauvais, s'il répand ses grâces sans choix, s'il manque à punir ceux qui font mal, et à récompenser ceux qui servent bien, son règne ne saurait être heureux ni florissant. — Qu'un prince prenne surtout garde à qui il confie son autorité ou ses armes, qu'il ne les donne qu'à des gens dont il connaît la fidélité et la vertu; et qu'il se défie de ceux qu'il a maltraités ou qui l'ont été par son ordre, et encore plus de ceux qui l'auront grièvement offensé. — Qu'il ne néglige pas ses bons et loyaux serviteurs, et qu'il ne les méprise pas quand il croira n'en avoir plus besoin.

Les grâces que Dieu nous a faites sont toutes gratuites, parce qu'il ne nous doit rien. Il n'en est pas de même de celles des rois: elles doivent être toujours accompagnées de justice; rien ne décourage les bons serviteurs, rien n'aliène le cœur des peuples, comme de voir des personnes sans vertu ni mérite récompensées, et des gens de mérite et de service sans récompense. — Un roi ne peut se dire assez souvent qu'il n'est pas le maître des grâces, qu'il n'en est que le dispensateur, pour les distribuer avec poids et mesure pour le bien de son État.

Un prince qui veut acquérir honneur et réputation, et régner avec gloire, doit mettre tout son plaisir à bien gouverner son royaume, et à rendre son peuple heureux. — Il ne doit se reposer sur personne de ce qu'il lui convient de faire: si les choses sont légères, et de peu d'importance, elles ne lui coûteront pas beaucoup; et si elles sont grandes et considérables, elles méritent toute son attention.

Les princes ne sont pas assez sensibles à l'amitié; il semble qu'ils n'en sachent pas le prix, que même ils ne la connaissent pas. Ils ont néanmoins bien besoin d'avoir des personnes qui s'attachent à eux, autant par inclination que par devoir.

Un prince qui ne sait pas ce qui se passe, ni à sa cour, ni dans ses États, ni chez ses voisins, et qui ne s'en informe pas très-soigneusement, n'est pas en sûreté sur son trône.

Le roi est l'âme de son royaume: et comme notre âme ne saurait demeurer dans l'inaction ou s'appesantir, que le corps ne s'en sente bientôt, tout languit, tout se perd dans un État dès que le roi s'endort sur son trône, et vit dans la mollesse.

Il est aisé à un prince de se faire aimer et respecter de ses peuples, et très-dangereux pour lui d'en être haï ou méprisé.

De la guerre et des hommes de guerre. — Si un prince venant à régner trouve son royaume en paix, il doit en être bien aise et remercier Dieu, et tâcher de n'avoir de guerre de longtemps. — Si la guerre commencée sous son prédécesseur durait encore, qu'il tâche de la finir au plus tôt par quelque bonne paix, ou du moins de faire une trêve pour plusieurs années. — La guerre est un fléau qui ne traîne avec soi que dangers, que tribulations, que destruction de biens, de peuples et de pays. — Si un roi se trouve dans la nécessité de commencer la guerre, il est bon qu'il ne l'entreprenne que de l'avis, au moins des grands du royaume, et qu'après leur avoir fait voir qu'il ne peut l'éviter, qu'il ne prend les armes que pour repousser l'ennemi, que pour la défense de son peuple, pour la conservation des droits de la couronne, et qu'il ne refusera jamais la paix, quand il la pourra faire avec honneur et sûreté. — Il n'est pas toujours nécessaire qu'un roi soit à la tête de ses armées. — Comme de son salut peut dépendre celui de l'État, il ne doit pas s'exposer témérairement, mais il est bon qu'on ne doute ni de sa valeur, ni de sa capacité, et que ses peuples et les ennemis soient persuadés qu'il ne craindra pas d'exposer sa vie pour la conservation de son peuple et de sa couronne, et de donner bataille quand il le jugera à propos. — Alors il paraîtra à la tête de ses troupes avec un air fier, un visage gai, une contenance assurée, parlant aux uns et aux autres, selon qu'il leur convient. Il doit surtout bien prendre garde de ne faire, ni dire rien de capable de décourager ses troupes. — On ne peut pas tellement s'assurer sur la paix, qu'on ne pense, dans la plus grande tranquillité, à se défendre si on avait la guerre. — Une armée qui n'est composée que de troupes nouvelles se détruit d'elle-même. — Si elle est nombreuse, elle est très à charge à celui qui l'a mise sur pied, et le ruine, à moins qu'un habile général ne la fasse vivre aux dépens de l'ennemi. — La naissance seule ne fait pas un général; on obéit néanmoins plus volontiers à un prince ou à un seigneur de qualité relevée qu'à un homme de condition médiocre. — C'est vouloir perdre son État, que de confier la conduite d'une armée à un homme qui n'est pas capable de la commander. — Un commandant mérite souvent autant et plus de louanges d'avoir évité une bataille, que s'il l'avait gagnée. — Tout soldat n'est pas capitaine. — La guerre se fait autant et mieux par la tête du général que par le bras du soldat; et on n'a pas moins besoin de prudence et de ruse, que de force et de courage. — L'expérience est aussi nécessaire dans le métier des armes que dans toute autre profession. — Celui-là est digne de commander qui ne s'étonne pas pour des accidents imprévus, qui se porte partout, qui voit tout, et dont l'esprit se développe, et le courage se fortifie à mesure que le péril augmente. — Une belle retraite mérite autant de louanges qu'une victoire. — Rarement un homme élevé dans les plaisirs a le courage assez mâle pour soutenir les longues et pénibles fatigues de la guerre, et affronter la mort quand il le faut. — J'aime mieux ces gentilshommes qui attendent toute leur fortune de leur épée, qui endossent le harnois de bonne heure, qui cherchent les occasions de se distinguer, qui s'exposent et affrontent les dangers, que ces seigneurs fainéants qui croient que tout est dû à leur naissance. — Les grâces et les récompenses ne sont point pour des paresseux, pour des hommes qui sont inutiles, et, pour ainsi dire, à charge à l'État. — On doit, en quelque façon, leur savoir gré de demeurer chez eux, quand ils sont sans courage et sans ambition; mais on doit punir ceux qui fuient et qui, par leur mauvais exemple, mettent le désordre dans une armée. — Il vaut mieux avoir moins de gens, mais francs, fermes, incapables de fuir, qu'une multitude mal aguerrie, et qui est battue dès qu'elle voit l'ennemi.

Des étrangers. — Il faut être bien sûr d'un étranger, quand on lui donne le commandement d'une armée ou le gouvernement d'une place ou d'une province. Les étrangers ne sont, pour la plupart, que des mercenaires qui sont à qui plus leur donne. — Un sujet qui est attaché à sa patrie par sa naissance, par sa famille, par son propre intérêt, doit être bien plus porté qu'un étranger à la défendre, et aux dépens de sa propre vie.

Des conquêtes. — S'il est difficile et glorieux de faire des conquêtes, il ne l'est pas moins de les conserver; s'il faut de la conduite pour l'un, il faut beaucoup de prudence et de fermeté pour l'autre. — Tel sait commander une armée, qui n'est pas propre pour gouverner des peuples nouvellement conquis, qui veulent toujours retourner sous leur premier maître: il faut beaucoup de sagesse pour les contenir.

De la paix. — Une longue paix est souvent dangereuse à un État, à moins que le souverain n'ait un grand soin d'entretenir la jeunesse dans un exercice continuel, d'avoir toujour un corps de troupes bien disciplinées, de conserver de bons

« tiens, en mettant et réduisant à la bonne foi catho« lique plusieurs grands pays, et diverses nations « habitées par les infidèles, en extirpant les hérésies « et en entretenant le saint-siége apostolique et la « sainte Église de Dieu en leurs droits, libertés et « franchises, tellement, qu'il y en avait un certain « nombre tenu pour saints...

Ensuite il dit : « Que, grâce à Dieu et à l'inter« cession de la sainte Vierge, il avait défendu et « gouverné son royaume si bien, qu'il l'avait aug« menté de toutes parts par sa grande sollicitude et « diligence, et aussi avec l'aide de ses bons et loyaux « officiers, serviteurs et sujets...

« Cependant, ajouta-t-il, tantôt après notre avé« nement à la couronne, les princes et seigneurs de « notre sang, et autres grands seigneurs, ont cons« piré contre nous et la chose publique de notre « royaume, tellement que, par le moyen de ces « pratiques et trahisons, de si grandes guerres et « divisions ont pris source, qu'il en est advenu mer« veilleuse effusion de sang humain, destruction du « pays, désolation du peuple, qui ont duré depuis « notre avénement jusqu'à présent, qui ne sont « point encore toutes éteintes, et qui, après la fin de « nos jours, pourraient recommencer et longuement « durer, si l'on n'y donnait pas bonne prévision.

« C'est pourquoi nous avons eu égard à ces choses; « nous avons aussi considéré l'âge où nous sommes, « la maladie qui nous est survenue : alors nous avons « conclu et résolu de venir vous voir, vous, notre « très-cher fils Charles, et de vous raconter plusieurs « belles et notables choses pour l'édification de votre « vie, vos bonnes mœurs, le gouvernement et la « conduite de la couronne de France, s'il plaît à « Dieu qu'elle vous advienne après nous, ainsi que « nous le souhaitons, car c'est votre véritable héri« tage, et vous le devez entretenir et gouverner à « votre honneur et louange, au profit et utilité des « sujets et de la chose publique de votre royaume.

« Conduisez-vous par les conseils de vos parents, « des princes de notre sang, des grands seigneurs, « barons, chevaliers, capitaines, et autres gens sages « et de bon conseil, de ceux qui m'ont toujours été « bons et loyaux serviteurs.

« Ayez soin surtout, je vous l'ordonne et enjoins « expressément, de maintenir dans leurs charges « et offices les princes du sang, les barons, sei« gneurs, gouverneurs, chevaliers, écuyers, capi« taines, chefs de guerre, tous autres ayants charge « ou conduite de gens, villes, places ou forteresses; « et aussi les officiers, tant de judicature qu'autres, « sans destituer ni désappointer aucun d'eux, sinon « qu'ils soient trouvés être autrement que bons et « loyaux, et après que la chose serait bien et dûment « prouvée. Car, lorsque le roi Charles, mon père, « alla à Dieu, et que je vins à la couronne, je désap« pointai plusieurs des bons et notables chevaliers « du royaume qui l'avaient servi et aidé à conquérir « la Normandie et la Guyenne, à chasser les Anglais « du royaume, à établir paix et bon ordre. Mal me « prit de ces mutations, j'en eus la guerre du *bien « public,* qui pensa tout perdre, et a produit tant de « dommage et de destructions. Si vous faisiez le sem« blable, il pourrait vous arriver semblablement, et « même pis. Ainsi, aimez sur toutes choses le bien, « l'honneur et l'augmentation du royaume : ayez-y « bien égard, et ne faites rien qui y soit contraire, « quel que soit le cas advenant. »

Ensuite le roi ordonna à son fils de se retirer en une autre chambre avec les principaux seigneurs et conseillers, pour causer avec eux de tout ce qui venait d'être dit, et bien aviser s'il voudrait obéir aux injonctions qui lui étaient faites.

Le dauphin obéit, puis rentra et dit à haute voix : « Monsieur, avec l'aide de Dieu, et quand son bon « plaisir sera que les choses adviennent, j'obéirai à « vos commandements, et ferai, maintiendrai et ac« complirai ce que vous m'avez enjoint; ainsi qu'il a « été arrêté. — Puisque vous le voulez ainsi pour « l'amour de moi, reprit le roi, levez-en la main. »

Le dauphin leva la main. — Et le roi continuant, entra alors dans le détail des services qu'il avait reçus de ses principaux serviteurs et officiers, tant absents que présents, des motifs de la confiance qu'il devait avoir en eux, et les recommanda par leurs noms à son fils. Ensuite il lui parla de ses ennemis, des adversaires du royaume, de ceux à qui il imputait les troubles et les malheurs, disant comment il fallait se garder d'eux, et quelle conduite tenir à leur égard.

Après avoir fini, le roi ordonna à maître Pierre Parent, son notaire et secrétaire, de dresser tout ce qui avait été dit ou fait dans cette solennelle entrevue, un procès-verbal qui devait être ensuite envoyé au parlement, à toutes les cours de justice et autres, à tous officiers quelconques, avec ordre de l'enregistrer et publier dans la forme des lettres patentes.

Pendant ce séjour à Amboise, et prévoyant sans doute la conduite future de Louis, duc d'Orléans, jeune prince auquel il avait fait épouser sa fille

officiers, et qu'il prenne garde que ses fortifications ne dépérissent pas, que ses arsenaux et ses magasins ne s'épuisent pas; qu'il ait l'œil ouvert pour savoir ce qui se passe chez ses voisins. — Pendant une longue paix, souvent tout se donne à la faveur, ou se vend, et quand on a besoin de bons officiers et de braves gens on n'en trouve plus. S'il est nécessaire qu'un roi ait toujours de bonnes troupes, il doit encore avoir plus besoin que son peuple soit content, l'aime et le craigne; car, sans son peuple, qui entretiendra ses troupes? que deviendra-t-il lui-même? — Qu'il s'applique donc continuellement à faire régner la justice et la piété.

Jeanne, il se le fit amener au château d'Amboise, et lui fit jurer : « Au nom de Dieu, Créateur, par le « saint canon de la messe, par les saints Évangiles, « touchés de sa main, sur la damnation de son âme, « sur son honneur, sous peine d'encourir un perpé-« tuel reproche, de servir loyalement le dauphin « quand il serait venu à la couronne ; de ne prendre « nulle alliance, de n'entrer en aucune entreprise « contre le gouvernement, de révéler ce qui pourrait « être tramé, et qui viendrait à sa connaissance. »

Dans ce serment, le duc d'Orléans faisait une mention particulière du duc de Bretagne; il s'engageait « à ne point entretenir d'intelligence avec ce « prince, à ne point croire et suivre ses avis s'ils « étaient contraires au bien du royaume; » car le roi jugeait encore que c'était là le danger, comme l'avenir le montra.

État misérable du royaume. — Inquiétudes et irritabilité de Louis XI.

Arrivé à la fin de son règne et de ses jours, le roi voyait les choses, dit Comines, aussi clairement qu'en aucun temps de sa vie, et pensait peut-être au bien de son royaume plus qu'il n'y avait jamais pensé; mais il n'avait plus le délai nécessaire pour réparer le mal, apaiser le trouble, calmer les esprits, et regagner la confiance de ses sujets. Il s'était promis souvent que, lorsqu'il aurait mené à fin ses entreprises, conquis un pouvoir non contesté, dompté ses ennemis du dehors et du dedans, il réglerait tout pour le mieux, et rendrait les peuples tranquilles et riches. — Il allait mourir, et il laissait ses peuples malheureux et pauvres.— « Une grande quantité d'archers et de gens d'armes avaient été levés pour combattre les Bourguignons et les Bretons; il fallait exiger d'énormes impôts pour les payer et les entretenir. Le roi Charles VII avait, le premier, commencé à mettre des tailles, et à exiger des subsides sans le consentement des états du royaume. La chose avait été excusée et même louée à cause du bien qui en était sorti. Le bon ordre et la discipline avaient été rétablis, les pillages des routiers avaient cessé, la Normandie et la Guyenne avaient été reprises aux Anglais. Une bonne paix avait suivi cette délivrance du royaume. Les compagnies d'ordonnance et les francs-archers ne servaient qu'à bien garder les provinces. Chacun voyait qu'elles étaient entretenues pour le bien public; dix-sept cents hommes d'ordonnance et dix-huit cent mille francs d'impôts suffisaient à un si bon emploi; mais le roi Louis avait abusé de l'habitude prise par les peuples d'acquitter les taxes sans qu'elles fussent consenties, et les peuples avaient payé cher leur trop grande confiance. Dès son avénement il avait voulu, comme les princes d'Italie, avoir, non pas des gens d'armes et des francs-archers pour la défense et la conservation du pays, mais des bandes à sa pleine et entière obéissance, afin d'exécuter ses volontés et d'accomplir ses entreprises; il lui avait fallu des capitaines qui fussent à lui *à la vie et à la mort*. Puis étaient arrivés les désordres et les guerres dans le royaume; de sorte que chaque année le nombre des gens de guerre avaient augmenté, et avec eux la charge des impôts. Maintenant, le roi avait cinq mille hommes d'ordonnance, six mille Suisses, et plus de douze mille gens de pied, soit pour tenir la campagne, soit pour garder les villes. L'artillerie était immense. Afin de payer une telle armée, il fallait lever trois millions quatre cent mille francs, ce qui était trois fois plus que sous le règne précédent. Encore les gens de guerre n'observaient-ils aucune discipline, et pillaient-ils tout sur leur passage. — Aussi la misère était-elle vraiment lamentable! Les choses en étaient venues au point qu'on ne pouvait même plus dire que le pauvre peuple portait le fardeau des impôts: il y succombait, et périssait à la peine. —Une année de mauvaise récolte, après un hiver rigoureux, était venue s'ajouter à tant de détresse. Les maladies et la famine faisaient d'effroyables ravages. On n'entendait partout que plaintes et gémissements, qui ne désarmaient pas la rudesse, la violence et les injustices des collecteurs. — Les pauvres paysans quittaient leurs champs et leurs cabanes, et allaient chercher asile hors du royaume. — Il y en eut qui se retirèrent en Bretagne. D'autres se trouvèrent si désespérés, qu'ils allèrent en Angleterre chercher leur vie chez les anciens ennemis de la France. On vit des malheureux tuer leur femme et leurs enfants puis se tuer après. Ailleurs, les bestiaux ayant été enlevés par les collecteurs, le laboureur attelait à sa charrue ses fils ou sa femme. Il y en avait qui n'osaient cultiver leurs terres que pendant la nuit, de peur d'être aperçus et taxés plus fort. — Des désordres infinis se commettaient dans la perception de ces impôts. Les gens qui en étaient chargés ne prenaient aucun souci de bien remplir leur office. Ils rançonnaient les paysans pour leur propre compte, divisaient l'impôt à leur guise, et sans autre règle que leur volonté. Telle paroisse payait deux fois; tel particulier était mis en prison pour son voisin. La patience était à bout [1]. »

L'état du royaume, connu du roi, n'était pas le moindre motif de sa tristesse, de sa méfiance et des idées qu'il se faisait sur les périls dont il se croyait environné. Louis XI aurait bien voulu soulager ses sujets, mais la paix n'était pas encore faite; et pour

[1] Masselin, *Relation des états de* 1484.—M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

l'avoir bonne et sûre, il fallait montrer à l'ennemi une armée redoutable.

Le roi savait le mal, mais il n'avait jamais été moins disposé à écouter aucune remontrance, aucun conseil; il se montrait ombrageux et irritable sur tout ce qui touchait à son pouvoir. Il ne pouvait endurer auprès de lui que des serviteurs humbles et de petites conditions; il lui plaisait même que leur mauvaise renommée les rendît plus soumis et plus dévoués. Ceux-là ne lui parlaient jamais que des affaires pour lesquelles ils recevaient et exécutaient ses ordres.

L'archevêque de Tours ayant voulu faire quelques remontrances sur le malheur des peuples, sur le fardeau des tailles, sur la rigueur avec laquelle plusieurs membres du clergé avaient été traités, le roi le fit sévèrement tancer par son chancelier.

Famine. — Édit sur les grains. — Fermeté du président La Vacquerie (1483).

Le parlement s'opposait parfois aux volontés de Louis XI; mais il n'était pas toujours heureux dans ses résistances. Toutefois, en 1483, il se présenta une affaire où le roi dut écouter ses remontrances. Une disette affligeait le royaume; Louis XI avait rendu un édit, sans le faire enregistrer au parlement, pour défendre l'exportation du blé et du vin hors du royaume; cet édit ordonnait aussi que partout où des commissaires se présenteraient au nom du roi pour acheter des grains, il leur en serait délivré de préférence à tous autres, et à un prix raisonnable. Bientôt on ne trouva plus à acheter de blé dans la Beauce, d'où se tirait l'approvisionnement de Paris. Des hommes munis de commissions du roi se présentaient sur les marchés; et chacun cachait son blé pour qu'il ne fût pas acheté par force, et à bas prix. La crainte saisit les Parisiens; ils se virent menacés d'une horrible famine. Jean Allardeau, évêque de Marseille, que Louis XI venait de nommer son lieutenant général à Paris, assembla les bourgeois, et il fut résolu que le prévôt des marchands et les échevins iraient vers le roi lui faire des remontrances. Le parlement délibéra que l'édit royal ne serait pas enregistré, et fit crier à son de trompe dans les rues que, nonobstant l'édit, les marchands pouvaient *commercer et avitailler la ville de Paris en la manière accoutumée.* En même temps il adressa des remontrances au roi.

Ce fut à cette occasion que Jean de La Vacquerie, premier président, parla à Louis XI comme jamais personne ne lui avait parlé. Le roi, irrité, fit entendre des menaces. La Vacquerie, qui était suivi des présidents et des conseillers, revêtus de leurs robes rouges, répondit gravement : « Sire, « nous remettons nos charges entre vos mains, et « nous souffrirons tout ce qu'il vous plaira, plutôt « que d'offenser nos consciences en vérifiant des « édits que nous croyons contre le bien du royaume. » — Soit que le roi ne voulût pas troubler la soumission d'une ville comme Paris en maintenant son édit, soit que la fermeté du président lui eût plu, il répondit avec douceur qu'il remerciait ses gens du parlement, qu'il leur serait toujours bon roi, et ne les forcerait pas à rien faire contre leur conscience. — Puis il ordonna que les greniers fussent ouverts, et les blés portés sur le marché pour y être achetés librement.

Mort de Marie de Bourgogne. — Traité de Paix à Arras entre Louis XI et Maximilien (1480-1482).

Après la bataille de Guinegatte, la guerre avec l'archiduc Maximilien continua encore pendant une année, avec des succès divers; mais sans que de part ni d'autre on obtînt aucun avantage important. Une trêve fut signée le 27 août 1480, prolongée en 1481, et convertie à Arras, le 23 décembre 1482, en un traité de paix.

En 1482, le 27 mars, Marie de Bourgogne était morte à Bruges, des suites d'une chute de cheval : elle laissait de son mariage avec Maximilien un fils et une fille, alors élevés à Gand, et que les bourgeois gardaient comme gages de leurs priviléges. Les états de Flandres, toujours disposés à lutter contre leurs souverains, avaient déjà une telle défiance de Maximilien, qu'ils lui refusèrent la tutelle de ses enfants.

CHAPITRE VIII.

LOUIS XI. — FIN DE SON RÈGNE. — SA MORT.

Mariage et fiançailles du dauphin avec Marguerite d'Autriche. — Mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre. — Le roi laisse la direction des affaires au sire de Beaujeu. — Sa santé s'affaiblit de plus en plus. — Sa méfiance augmente. — Détails sur ses préoccupations. Sa crainte de la mort. — Le médecin Coictier. — Fondations pieuses. — Dévotion de Louis XI. — Saint François de Paule vient au Plessis-lès-Tours. — Derniers moments de Louis XI. — Sa mort. — Quelques traits de Louis XI. — Le prévôt Tristan. — Jugements divers sur Louis XI. — Opinions de Comines, de Barante, de Chateaubriand et de Duclos.

(L'an 1483.)

Mariage et fiançailles du dauphin avec Marguerite d'Autriche. — Mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre (1483).

Dès la naissance de la fille aînée de Marie de Bourgogne, Louis XI l'avait demandée en mariage pour le dauphin. — Marguerite d'Autriche était née le 10 février 1480. — Avant le traité d'Arras, le roi de France renouvela sa demande, bien que son fils eût été fiancé, par le traité de Pecquigny, à Élisa-

beth d'Angleterre, fille d'Édouard IV, que les Anglais nommaient déjà *madame la dauphine*.—Cette fois, sa demande fut favorablement accueillie. «Tout le monde en Flandre souhaitait le mariage que le roi proposait, comme l'unique moyen de faire la paix. — Il se tint une assemblée à Alost, où se trouvèrent le duc Maximilien et les députés des états de Flandre et de Brabant. Le duc, environné de jeunes gens qui n'entendaient rien aux affaires, était sans conseil aussi bien que sans crédit. Les Gantois se rendirent maîtres de l'assemblée. Ils déclarèrent au duc Philippe que les peuples étaient las de la guerre, et qu'il fallait assurer la paix par le mariage; l'affaire fut ainsi résolue, et il fut arrêté que les comtés de Bourgogne, d'Artois, d'Auxerre, de Macon et de Charolais, seraient donnés en dot à la princesse. Louis n'en avait jamais tant espéré; mais les Gantois voulaient que tous ces pays lui fussent cédés, et y ils auraient volontiers ajouté les comtés de Namur et de Hainaut, tant ils avaient envie de diminuer l'autorité de leur prince.»

Après la conclusion du traité, des ambassadeurs furent envoyés au roi Louis XI pour assister au serment qu'il devait prêter. «Louis était si faible, si maigre, son visage était si changé, qu'il ressemblait à un squelette plus qu'à une créature vivante; il lui déplaisait de se laisser voir en cet état. Il craignait d'être un objet de pitié et de dégoût, de ne plus inspirer nul respect, de confirmer l'idée qu'on avait de sa mort prochaine; montrer la majesté royale si chancelante et si détruite, lui était une pensée insupportable. Lui, qui n'avait jamais pu souffrir le luxe et la richesse des vêtements, qui ne s'était jamais vêtu que de bure et de futaine, maintenant portait de belles robes de velours ou de satin, brodées d'or, et fourrées de martre, qui le faisaient paraître encore plus défait et décharné. A le voir ainsi vêtu, il eût semblé qu'il était déjà exposé sur le lit de parade de la chapelle funéraire...»

L'ambassade arriva au château du Plessis dans le mois de janvier de l'année 1483: «Elle était nombreuse et solennelle; elle avait passé par Paris, où les plus grands honneurs lui avaient été rendus. Il y avait eu *Te Deum*, procession, feu de joie dans les rues, beaux et savants discours des docteurs les plus fameux de l'université, fête à l'Hôtel-de-Ville, et enfin une belle représentation d'une moralité, sottie et farce, chez le cardinal de Bourbon, qui avait fait dresser un théâtre dans la cour de son hôtel.»

Le château du Plessis ne rappelait en rien le luxe et l'éclat de la capitale. «Les ambassadeurs, introduits avec beaucoup de formalités et de précautions, entrèrent sur le soir, dans une chambre mal éclairée. Dans le coin le plus obscur, assis en un fauteuil, était le roi, qui, d'une voix faible, tremblante, mais encore railleuse, demanda pardon à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, et aux autres ambassadeurs, de ce qu'il ne pouvait point se lever et les saluer. Il se fit apporter les Évangiles pour prêter serment; s'excusa de prendre le saint livre de la main gauche, car sa main droite était paralysée, et se soulevant péniblement, prêta le serment demandé.»

Les ambassadeurs se rendirent ensuite à Amboise, auprès du dauphin, qui jura le traité sur le sacré corps de Jésus, et sur le bois de la vraie croix. — Au moment de leur départ pour Gand le roi leur fit remettre, à titre de présent, une magnifique vaisselle d'argent et trente mille écus d'or.

La jeune princesse, âgée de trois ans, fut ensuite amenée en France, et ses fiançailles avec le dauphin, qui n'avait alors lui-même que douze ans, eurent lieu à Amboise le 23 juin 1483. «Louis avait voulu qu'une si grande solennité fût dignement célébrée. Toutes les bonnes villes du royaume avaient eu ordre d'y envoyer des députés. La noblesse s'y trouvait aussi en foule; les tables furent tenues, au nom du roi, par le comte de Dunois, le sire d'Albret, le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, et le sire Guy-Pot, gouverneur de Touraine.»

Une nouvelle et solennelle ambassade du duc Maximilien et des états de Flandre avait suivi la jeune princesse en France; mais le roi était si affaibli qu'il ne put admettre en sa présence les ambassadeurs ni assister aux fêtes des fiançailles.

«Après avoir conclu le mariage qu'il avait tant désiré, Louis XI, dit Bossuet, avait élevé sa puissance au plus haut point; il voyait les Flamands dans sa dépendance, et la maison de Bourgogne, qui lui avait donné tant d'inquiétudes, faible et impuissante; le duc de Bretagne, qu'il haïssait, hors d'état de rien entreprendre, et tenu en bride par le grand nombre de gens de guerre qu'il avait sur la frontière; l'Espagne en paix avec lui, et en crainte de ses armes, tant du côté du Roussillon, qui lui avait été donné en gage, que du côté du Portugal et de la Navarre, qui étaient dans ses intérêts; l'Angleterre, affaiblie et troublée en elle-même; l'Écosse absolument à lui; en Allemagne beaucoup d'alliés; les Suisses, aussi soumis que ses propres sujets; enfin son autorité si établie dans son royaume, et si respectée au dehors, qu'il n'avoit qu'à vouloir pour être obéi. — C'était au milieu de tant de gloire qu'il défaillait tous les jours, et il ressentait une crainte de la mort pire et plus insupportable que la mort même.»

Le traité d'Arras et le mariage du dauphin causèrent, disent quelques historiens, un tel dépit à Édouard IV, roi d'Angleterre, que sa mort en fut avancée. — Il avait résolu, en effet, de faire la

guerre à la France, et il mourut subitement le 9 avril 1483 : « Mais ce fut, dit M. de Sismondi, autant qu'on peut le conjecturer, à la suite de quelque excès de table. » — Édouard IV était frère de ce duc de Clarence qui, condamné à mort, avait choisi pour supplice d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie.

Le roi laisse la direction des affaires au sire de Beaujeu. — Sa santé s'affaiblit de plus en plus. — Sa méfiance augmente. — Détails sur ses préoccupations. — Sa crainte de la mort. — Le médecin Coictier.

Le roi ne s'occupait plus des affaires de l'État. « C'étaient le sire de Beaujeu et madame Anne, sa femme, qui commençaient à régler toutes choses ; déjà même on se risquait à s'adresser à eux pour ce qui touchait le gouvernement du royaume. Telle était la volonté du roi ; lui-même en avait ainsi disposé. Il croyait ne pouvoir mettre en meilleures mains la garde de son fils et la conduite des affaires. Il savait sa fille sage et vertueuse. Seul, de tous les princes, le sire de Beaujeu avait eu sa confiance ; depuis vingt ans, il l'avait toujours trouvé d'un naturel doux et paisible, sans nulle ambition, et d'une irréprochable fidélité. Et cependant il était tourmenté par la pensée de lui avoir confié un pouvoir que déjà, à demi mort, il ne pouvait plus exercer par lui-même. S'il avait eu le moindre retour de santé, certes le sire de Beaujeu aurait payé de quelque disgrâce la faveur dont, par nécessité, il avait bien fallu l'honorer. — Lorsqu'après le mariage du dauphin le sire de Beaujeu et le comte de Dunois vinrent au Plessis annoncer que tout était terminé, que l'ambassade de Flandre avait pris congé, le roi, qui les vit entrer dans le château avec une suite nombreuse, se troubla aussitôt, et faisant appeler un capitaine de ses gardes, il lui ordonna d'aller, sans trop en faire semblant, tâter si les serviteurs des princes n'avaient pas des armes cachées sous leurs robes. — S'il avait de tels soupçons contre son gendre, le seul de sa famille qu'il aimât un peu, on doit croire que personne n'était à l'abri de ses inquiétudes. La méfiance semblait être le dernier sentiment qui vécût en lui.

« Tandis que le roi devenait ainsi chaque jour plus soupçonneux, plus absolu, plus terrible à ses enfants, aux princes de son sang et à ses anciens serviteurs, à ses plus sages conseillers, il y avait un homme qui, sans craindre sa colère, le traitait avec une rudesse brutale, ne le ménageait en rien, et lui rendait pour ainsi dire les dures paroles qu'il adressait aux autres. C'était Jacques Coictier, son médecin. Voyant toute la faiblesse de son maître et sa crainte de mourir, il s'était emparé de sa confiance, et lui avait donné grande idée de son savoir. Le roi se plaignait bien bas de la dureté de maître Coictier. « Je sais bien qu'un matin vous m'enverrez où vous « en avez envoyé tant d'autres, disait parfois le « médecin, mais par la mort-Dieu ! vous ne vivriez « pas huit jours après. » Alors le roi tremblait, le flattait, l'accablait de caresses et surtout de présens... Il est difficile d'imaginer l'argent que maître Coictier tira de Louis XI pendant au moins une année qu'il le tint en ce dur esclavage. Ses gages avaient fini par être de dix mille écus par mois, et il avait eu successivement en don les seigneuries de Rouvrai et de Saint-Jean-de-Losne, avec le grenier à sel du même lieu, les seigneuries de Brussai près Auxonne, de Saint-Germain-en-Laye et de Triel, les revenus du greffe du baillage d'Aval dans la Comté ; il fit ôter à M. du Lude les produits des jardins et de la basse-cour du Plessis-lès-Tours, et se les fit donner, ainsi que l'office de concierge et bailli de ce château, avec ce que rapportaient les droits de geôle, les bancs et étaux du marché. Toute sa famille eut part au pillage où il avait mis le roi. Son neveu fut fait évêque d'Amiens. Ce qui fut peut-être plus singulier encore, il se fit nommer vice-président, puis premier président de la chambre des comptes. C'était assurément un des importants offices du royaume, et il se trouva ainsi à la tête d'une compagnie qui avait d'abord tenté quelque résistance à enregistrer les dons prodigieux dont il se faisait combler.

« Si grandes que fussent ses craintes de la mort et son désir de fléchir la miséricorde divine, Louis ne se relâcha d'aucune rigueur. Les prisons restèrent remplies de ceux qu'il y faisait détenir. De grands et nobles personnages continuaient à être resserrés dans leurs cages de fer : le sire de la Gruthuse, pris à Guinegate ; le sire de Thoisi, pris à Dole ; le seigneur Rocca-Berti, ancien gouverneur de Roussillon ; Charles d'Armagnac, à qui le gouverneur de la Bastille faisait endurer mille maux, et comme une sorte de torture continuelle ; le comte du Perche, tant d'autres moins connus, qui depuis beaucoup d'années gémissaient dans des cages, ou enchaînés à des carcans qu'on nommait les *fillettes* du roi, et qu'il avait fait forger avec soin par des ouvriers appelés d'Allemagne. Aucun ne fut relâché. Tous attendaient impatiemment la mort du roi, comme aussi tous ces bourgeois et échevins des villes d'Artois ou de Picardie retenus en exil dans divers lieux du royaume, loin de leur demeure et de leur famille. »

Fondations pieuses. — Dévotion de Louis XI. — Saint François de Paule vient au Plessis-lès-Tours.

La pensée de la mort était une pensée à laquelle Louis XI ne pouvait s'accoutumer. Il cherchait par-

tout quelque moyen de ne pas mourir, et ne pouvait croire que ce fût chose impossible que de racheter sa vie. Ce n'était pas seulement à la médecine humaine qu'il s'adressait ; accoutumé à demander l'aide de Dieu pour toutes les choses temporelles, et à implorer la protection de Notre-Dame et des saints pour obtenir ce qu'il souhaitait, il implorait sans cesse les secours célestes afin de ne point mourir.

« On aurait pu croire, dit un historien, si sa maladie eût plus longtemps duré, que tous les biens du royaume auraient passé en fondations ou en offrandes. » Ainsi, outre d'immenses richesses qu'il donna à l'abbaye de Saint-Claude, dans un pèlerinage qu'il y fit en 1481, après sa première attaque d'apoplexie, et ses nombreux présents à Notre-Dame de Cléri, à Notre-Dame de la Victoire, à Notre-Dame du Puy en Velai, et Notre-Dame du Puy, en Anjou, il donna en un an quatre milles livre de rente à l'abbaye de Gadouin en Périgord, où se gardaient, dit-on, le saint suaire; il fonda des chapitres à Saint-Gilles en Cotentin, à Sainte-Marthe de Tarascon, à la Poyse en Anjou; il fit de riches fondations à Notre-Dame de Bourges, et accorda quatre mille francs de rente aux religieux de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné, pour bâtir une chapelle à Notre-Dame. Sous ses yeux, au Plessis, il fit bâtir une église sous l'invocation de Saint-Jean, et la dota richement; l'abbaye de Saint-Denis, celle Saint-Germain-des-Prés, reçurent des revenus considérables. — Outre toutes les fondations qu'il faisait, il se recommandait aux prières de toutes les églises qui étaient connues dans le royaume et dans la chrétienté par quelque dévotion des peuples Il envoya une belle cloche à Saint-Jacques de Compostelle, et fit de riches présents à l'église des Trois-Rois, à Cologne.

Louis XI avait toujours eu grande foi dans les amulettes pieuses et les images bénies : « Il avoit, dit l'évêque Claude de Seyssel, son chapeau tout plein d'images, la plupart de plomb ou d'étain, lesquelles à tout propos, quand il lui venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie lui prenoit, il baisoit, se ruant à genoux, quelque part qu'il se trouvast, si soudainement quelquefois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement que sage homme. » Comme on connaissait le goût du roi pour les images, les marchands colporteurs venaient lui en apporter. Une fois il donna cent soixante livres à un petit mercier qui, dans sa balle, avait une image bénie à Aix-la-Chapelle.

Sa passion pour les reliques était encore plus grande. Il en faisait chercher partout, et les payait fort cher. — Le pape, pour lui plaire, lui en envoya une si grande quantité, que cet envoi causa une sorte de sédition parmi le peuple de Rome.

Ce n'était pas le salut de l'âme qu'il demandait aux saints, c'était la vie et la santé. Il lui paraissait que, pour la rémission de ses péchés, il l'obtiendrait toujours bien. Un jour qu'on récitait pour lui, en sa présence, une oraison à saint Eutrope, afin de réclamer la santé de l'âme et la santé du corps : « C'est « assez de celle-là, dit-il ; il ne faut point importuner « le saint de tant de choses à la fois. »

« Malgré tout cela, dit Duclos, la dévotion de Louis XI était sincère, quoiqu'elle ait souvent servi de prétexte à couvrir ses desseins : la dévotion était le ton de son siècle ; on la voyait, sans être fausse, unie aux mœurs les plus dépravées. Plus commune qu'elle ne l'est de nos jours, elle était moins éclairée et moins pure. Louis avait plus de dévotion que de vraie religion et de solide piété ; il tombait souvent dans la superstition, mais non dans l'hypocrisie. »

« Louis XI, dit Bossuet, voulait absolument que Dieu fît des miracles en sa faveur, et pour cela il faisait venir une infinité de reliques de tous côtés, jusqu'à la Sainte-Ampoule dont on sacre les rois, ne songeant pas que Dieu, qui nous appelle à une vie éternelle, n'aime pas ceux qui ont tant d'attache à cette vie périssable.

« Il entendit dire qu'il y avait en Calabre un saint homme qui, depuis l'âge de douze ans jusqu'à celui de quarante-trois, avait passé sa vie sous un roc, dans une extrême austérité, sans manger ni chair, ni poisson, ni laitage, employant son temps à la méditation, à la prière : il s'appelait François d'Alesso, et il a depuis été canonisé sous le nom de saint François de Paule. Il n'était pas homme de lettres, mais, en récompense, il était plein d'une sagesse céleste, et paraissait en tout inspiré de Dieu ; c'est ce qui lui attirait le respect des plus grands princes, auxquels il parlait avec autant de simplicité que de prudence, et ne paraissait non plus embarrassé en leur compagnie que s'il eût été nourri à la cour. La réputation de sa sainteté, répandue par toute la terre, obligea le roi à l'inviter de venir le voir, dans l'espérance qu'il eut de recouvrer sa santé par les prières du saint. Il vint, en effet, en France, après qu'il en eut obtenu la permission du pape et de son souverain. Quand il fut arrivé au Plessis-lès-Tours, le roi se prosterna devant lui, et le pria de lui rendre la santé. Ce *saint homme* [1] rejeta bien loin une telle proposition, lui disant que c'était à Dieu à la lui rendre ; qu'il se tournât vers lui de tout son cœur, et qu'il songeât à la santé de l'âme plutôt qu'à celle du corps.

« Le roi fit bâtir dans son parc un couvent de l'ordre des Minimes dont ce saint homme était l'instituteur ; il se faisait souvent porter dans ce monas-

[1] C'est le nom qu'on lui donnoit à la cour, et par lequel il est désigné sur les *états de dépenses du roi*.

tère pour parler à l'homme de Dieu, qui n'interrompait pas pour cela ses exercices ordinaires, après lesquels il venait entretenir le roi, l'exhortant à songer à sa conscience et à mépriser cette vie mortelle dont il le voyait si étrangement occupé. »

Derniers moments de Louis XI. — Sa mort (25 au 30 août 1483).

La sainte Ampoule envoyée de Reims, la verge de Moïse, et la croix de victoire de Charlemagne, tirées de la Sainte-Chapelle de Paris, étaient encore au Plessis dans la chambre du roi, lorsque le 25 août 1483, jour de la Saint-Louis, le roi, saisi d'une nouvelle attaque d'apoplexie, perdit tout à fait la parole et la connaissance. On le fit revenir à lui; mais il était si faible qu'il ne pouvait porter sa main à sa bouche. Il se jugea mort.

Il envoya chercher le sire de Beaujeu : « Allez à « Amboise, lui dit-il, trouver le roi mon fils; je l'ai « confié, ainsi que le gouvernement du royaume, à « votre charge et aux soins de ma fille. Vous savez « tout ce que je lui ai recommandé, veillez à ce que « ce soit fidèlement observé. Qu'il accorde faveur « et confiance à ceux qui m'ont bien servi, et que « je lui ai nommés. Vous savez aussi de qui il doit se « garder, et qui il ne faut pas laisser approcher de « lui. »

Louis parla ensuite des affaires du royaume avec une parfaite raison, donnant les plus prudents conseils. Le chancelier étant arrivé de Paris en hâte, il lui ordonna d'aller porter les sceaux au *jeune roi*, et de se rendre à Amboise avec tous les gens de la chancellerie et du conseil. Il donna le même ordre à ses capitaines des gardes, à une partie des archers et à toute sa vénerie. « Allez vers le roi », disait-il à tous. — Il chargea Étienne de Vesc, premier valet de chambre de son fils, de lui porter l'assurance de sa paternelle affection.

Il y avait longtemps que le roi n'avait parlé avec autant de calme et de fermeté : chacun s'en étonnait; lui-même, après avoir fait ainsi ses dispositions dernières, recouvra l'espoir de vivre. Le voisinage du *saint homme* le soutenait. De moment en moment il lui envoyait demander quelques nouvelles prières. Il se croyait mieux, et déjà il pensait à rappeler au Plessis tous ceux qu'il avait envoyés à Amboise.

Maître Coictier, au contraire, ne conservait, aucune espérance. Sur son rapport, les confesseurs et les autres ecclésiastiques décidèrent qu'il fallait avertir le roi, et ne pas le laisser dans l'illusion. « Sire, lui dirent-ils, il faut nous acquitter d'un « triste devoir; n'ayez plus d'espérance dans le saint « homme, ni dans nulle autre chose; c'est fait de « vous assurément; ainsi, pensez à votre conscience, « car il n'y a nul remède. » — Ces cruelles paroles n'abattirent point le roi : « J'ai espérance que Dieu « m'aidera, répondit-il, car je ne suis peut-être pas « si malade que vous le pensez. »

« Il commença à se préparer à la mort avec plus de sang-froid et de force qu'il n'en avait montré depuis plusieurs mois. Ce terrible moment, qui d'avance lui avait causé tant d'effroi, le trouva tranquille et courageux. « J'espère, disait-il, que Notre-Dame, « ma bonne patronne, qui a fait tant de bien à moi « et au royaume, m'accordera la grâce d'aller jus- « qu'au bout de la semaine. » En effet, sans qu'il y eût pourtant aucun moment d'espoir, il s'écoula cinq jours durant lesquels on ne lui entendit pas pousser une seule plainte ni montrer aucune faiblesse...

« Il parla de ses funérailles, de l'ordre qui devait y être observé, de ceux qui devaient suivre le convoi. Il rappela ses volontés touchant sa sépulture et son tombeau; car, peu de mois auparavant il avait tout réglé pour son mausolée. C'était à Notre-Dame-de-Cléri qu'il voulait qu'on le plaçât.—En face de l'autel de la Vierge devait être posée sa statue en bronze doré, à genoux, la tête découverte, et les mains jointes dans son chapeau, comme il se tenait d'ordinaire. N'étant point mort les armes à la main, il voulait être vêtu en chasseur, avec des brodequins, une trompe de chasse suspendue en écharpe, son chien couché près de lui, son ordre de Saint-Michel au cou, son épée à la ceinture. — Quant à sa ressemblance, il demandait qu'on le représentât non point tel qu'en ses dernières années, chauve, voûté, amaigri, mais comme dans sa jeunesse et dans la force de l'âge, le visage assez plein, le nez aquilin et les cheveux longs tombant par derrière sur ses épaules... »

Le gouvernement du royaume et le soin de son fils remplissaient surtout ses pensées. « Il faut, disait- « il, n'essayer aucune pratique sur Calais. J'avais « songé à chasser les Anglais de ce dernier coin qu'ils « ont dans le royaume; tout était prêt; mais ce sont « trop grandes affaires; tout cela finit avec moi. Qu'on « termine aussi tout débat avec la Bretagne, et qu'on « laisse vivre en paix le duc François, sans lui don- « ner trouble ni crainte. C'est ainsi qu'il en faut user « maintenant avec tous nos voisins. Cinq ou six ans « d'une bonne paix sont nécessaires à un royaume « qui a pour chef un enfant. Le pauvre peuple a trop « souffert. Si Dieu m'eût laissé la vie, j'y aurais mis « bon ordre : c'était ma pensée et mon vouloir. Qu'on « dise bien à mon fils de demeurer en paix, surtout « tant qu'il est si jeune. Plus tard, quand il aura « plus d'âge, et que le royaume sera en bon état, il « avisera à ce qu'il faudra faire. »

Ce fut ainsi que, sans nulle souffrance apparente, Louis XI arriva jusqu'à sa dernière heure, parlant fréquemment, ayant toute sa raison, toute sa connaissance, et répétant des prières. Le 30 août, entre sept et huit heures du soir, il expira en disant: «Notre-Dame-d'Embrun, ma bonne maîtresse, ayez «pitié de moi.»

Après sa mort, tous ceux qui étaient au Plessis coururent à Amboise; il ne resta que ceux qui étaient nécessaires à la garde du corps.—Huit jours après, Louis XI, selon son désir, fut inhumé à Notre-Dame-de-Cléri.

Quelques traits de Louis XI.

Louis XI est le premier des rois de France qui ait introduit, ou du moins fort étendu, l'usage de manger avec ses sujets: une de ses plus grandes dépenses était pour sa table. Ses favoris, ordinairement habillés comme lui, étaient admis à sa table, et couchaient même dans son lit. Ce dernier usage du temps s'est longtemps conservé en France: le meilleur accueil qu'on pût faire à un hôte était de le faire coucher avec soi. Toujours avide de s'instruire, le roi invitait à sa table les étrangers dont il espérait tirer quelques connaissances utiles, et les marchands qui lui donnaient des lumières sur le commerce. Il profitait de la liberté du repas pour les engager à parler avec confiance.

Il allait quelquefois de maison en maison dîner et souper chez les bourgeois. Il s'informait de leurs affaires, se mêlait de leurs mariages, et voulait être parrain de leurs enfants. Il s'était fait inscrire dans plusieurs confréries d'artisans, et disait à ceux qui lui reprochaient de ne pas assez garder sa dignité: «Quand orgueil chemine devant, honte «et dommage viennent derrière, et de bien près.»

Vivant presque seul au Plessis, sans la reine, sans ses enfants, ne voyant guère que ses conseillers, qui avaient leur logis, non au château, mais à Tours, Louis XI s'occupait, dans les intervalles que lui laissaient les affaires et la chasse, pour laquelle il était passionné, de son parc, de ses ouvriers, du train intérieur de sa maison. Il avait fait venir de Flandre des vaches et une laitière, les avait établies près de lui, et faisait faire sous ses yeux le beurre et le fromage.

Il aimait, nous l'avons déjà dit, à se familiariser avec les petites gens, à deviser sans façon avec eux, se plaisant à les mettre à leur aise, tout autant qu'à troubler les grands par ses menaces ou ses railleries. — Un jour, étant descendu dans les cuisines, il y trouva un petit garçon, nommé Berruyer, qui tournait la broche; cet enfant ne le connaissait pas. «Que gagnes-tu? lui dit-il.— Autant que le roi, ré«pondit l'enfant, lui et moi gagnons notre vie. Dieu «le nourrit, et il me nourrit.» La réponse plut au roi; il tira Berruyer de la cuisine, l'attacha au service de sa personne, et lui fit beaucoup de bien.

Une autre fois, sur la parole de son astrologue qui lui avait prédit le beau temps, Louis était allé à la chasse. — Quand il fut au bois, il rencontra un homme qui conduisait un âne chargé de charbon, et lui demanda s'il ferait beau; cet homme répondit qu'il tomberait assurément une grande pluie. — Il plut beaucoup, en effet. Le roi rentra bien trempé; il fit venir le charbonnier: «D'où vient, «dit-il, que tu en sais plus que mon astrologue? — «Ah! sire, dit celui-ci, ce n'est pas moi qui sais, «c'est mon âne; quand je le vois se gratter et se«couer les oreilles, je suis bien sûr qu'il tombera «de l'eau.»— Pour lors ce fut un grand sujet de moquerie pour le roi, qui reprochait à son astrologue d'en savoir moins qu'un âne. Mais tout en plaisantant ses astrologues et ses médecins, Louis ne pouvait pas plus se passer des uns que des autres, car la crainte de l'avenir et de la mort ne le quittait jamais.

Un de ses passe-temps, et il s'y était toujours livré depuis sa jeunesse, lorsqu'il était de loisir, c'était de rester longtemps à table, à parler tout à son aise, à raconter des histoires, à en faire dire aux convives, et à se gausser des uns et des autres. Il ne lui fallait pas grande et noble compagnie; à défaut de ceux de ses serviteurs et de ses conseillers, avec qui il était familier, comme les sires du Lude, d'Argenton, du Bouchage, il faisait asseoir près de lui des bourgeois et des gens de moindre condition, lorsqu'il les avait pris en gré.

Un riche marchand de la ville de Tours, maître Jean, qui souvent avait été ainsi admis à la table du roi, imagina de lui demander des lettres d'anoblissement. Quand il les eut, il revint se présenter devant le roi, vêtu comme un seigneur. Louis XI lui tourna le dos; puis, le voyant surpris, il lui dit: «Vous étiez le premier marchand de mon royaume, «et vous avez voulu en être le dernier gentil«homme.»

Tout railleur qu'il était, le roi savait endurer la réplique, et aimait les réparties vives et soudaines.

Ayant rencontré l'évêque de Chartres monté sur une superbe mule, avec un harnais doré, il lui dit: «On voit bien que nous ne sommes plus au temps «de la primitive Église, quand les évêques mon«taient, comme Notre-Seigneur, sur une ânesse «garnie d'un licou. — Ah! sire, reprit l'évêque, «n'était-ce pas du temps des rois pasteurs?»

Philippe de Crevecœur, seigneur d'Esquerdes, passé du service de Bourgogne à celui de France, avait reçu des sommes considérables pour exécuter

plusieurs entreprises : le roi ayant exigé qu'il lui rendît compte de l'emploi de cet argent, d'Esquerdes mit tant de différents articles que la dépense surpassait la recette. Louis, ne trouvant pas le compte exact, voulait examiner et discuter chaque article. D'Esquerdes, ennuyé d'une recherche si scrupuleuse, lui dit : « Sire, j'ai acquis pour cet argent Aire, Arras, Saint-Omer, Béthune, Bergues, « Dunkerque, Gravelines, et quantité d'autres villes: « s'il plaît à Votre Majesté de me les rendre, je lui « rendrai tout ce que j'ai reçu. » Le roi, comprenant que d'Esquerdes avait un peu voulu se payer par lui-même de ses services, lui répondit : « *Par la « Pâques-Dieu*, maréchal, il vaut mieux laisser le « moustier où il est. »

Louis, qui connaissait la valeur de la flatterie ne la dédaignait pas cependant lorsqu'elle était bien tournée. Le sire de Brezé, adroit courtisan, disait quelquefois, par une équivoque du goût de ces temps-là, « que le cheval du roi était le plus fort « qu'il y eût au monde, puisqu'il portait le roi et « son conseil. » — Et le roi souriait toujours avec plaisir à ces paroles.

Louis avait pour maxime d'éviter les guerres éloignées, comme ayant toujours été funestes à la France. Il préférait une puissance affermie à une domination étendue. Les Génois avaient plusieurs fois réclamé et obtenu la protection de la France; mais leur reconnaissance n'avait jamais duré au delà de leurs besoins. Après avoir fait et violé plusieurs fois les mêmes serments, ils offrirent au roi de se donner à lui, et de le reconnaître pour souverain. Mais lui : « Vous vous donnez à moi, dit-il, « et moi, je vous donne au diable. »

Un jour il entrait dans l'église de Notre-Dame de Cléry ; les grosses cloches sonnaient; un pauvre prêtre dormait paisiblement à la porte. Le roi l'éveilla, et lui demanda pourquoi cette sonnerie, et si quelqu'un était décédé. Le mort était un chanoine du chapitre dont le bénéfice était à la collation royale. Louis ordonna aussitôt que le pauvre prêtre fût pourvu de ce canonicat. « Il faut, dit-il, que le « proverbe se trouve vrai : le bonheur vient en dor- « mant. »

Une pauvre femme se jeta à ses pieds en se plaignant qu'on ne voulait pas enterrer son mari en terre sainte, parce qu'il était mort insolvable. Louis lui dit qu'il n'avait pas fait les lois, mais il paya les dettes, et ordonna d'enterrer le corps.

Étant en prière dans une église, un pauvre clerc vint lui représenter qu'après avoir déjà langui dans les prisons pour une dette de quinze cents livres, il allait être encore arrêté pour la même somme, qu'il était hors d'état de payer. Le roi ordonna de la payer à l'instant, et lui dit : « Vous avez bien pris « votre temps; il est juste que j'aie pitié des mal- « heureux, au moment où je demandais à Dieu d'a- « voir pitié de moi. »

Louis aimait à s'expliquer par des traits concis. Édouard IV, roi d'Angleterre, ayant fait arrêter son frère, le duc de Clarence, accusé d'entretenir des intelligences avec la duchesse douairière de Bourgogne, envoya consulter le roi sur le parti qu'il devait prendre. Louis répondit par ce vers de Lucain : *Tolle moras, semper nocuit differre paratum.*

Il comparait un ignorant qui a une bibliothèque à l'âne qui ne voit pas la charge qu'il a sur le dos.

Louis estimait les gens braves, et ne pouvait souffrir qu'on eût la moindre négligence pour ses devoirs. Il fit un jour la revue des gentilshommes de sa maison, et n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que, puisqu'ils n'étaient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviraient de leurs plumes.

Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut du Quesnoy, à travers le feu et la flamme, le roi, qui avait été témoin de son courage, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : « Par « la Pâques-Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en « un combat; il faut vous enchaîner, car je ne vous « veux point perdre, désirant me servir de vous « plus d'une fois. »—Les descendants de Lannoy ont porté longtemps une chaîne autour de leurs armes, en mémoire de cette action.

Le prévôt Tristan.

Louis XI montra toujours un grand éloignement pour la justice ordinaire : il la lui fallait prompte et sans formalités; souvent il était impitoyable. C'est ainsi qu'il écrivait au chancelier au sujet d'une révolte qui avait eu lieu dans la Marche, lors de la levée d'un nouvel impôt : « Monsieur le chancelier, on « me dit que vous faites difficulté de sceller les lettres « que j'ai commandées pour punir les mutins qui se « sont élevés en la Marche, et que vous voulez en « remettre la connaissance au grand conseil. Puis- « qu'ils se sont soulevés et ont agi par voie de fait, « je veux que la punition en soit incontinent faite, « et sur les lieux, et que ceux du grand conseil ni « de la cour du parlement n'en aient aucunement « connaissance. Pour ce, scellez les lettres telles « qu'on vous les porte. N'y faites faute, et que je « n'en entende plus parler. » Une autre fois il écrivait à M. de Bressuire : « J'ai reçu les lettres où « vous faites mention d'un nommé Husson, que vous « dites qui a fait plusieurs maux en une commission « qu'il dit avoir eue de moi. Pour ce, je veux savoir

« quel est cet Husson, et les abus qu'il a faits touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces lettres vues, vous me l'envoyiez, si bien lié « et garrotté, et si sûrement accompagné, qu'il ne s'échappe point; ensemble les informations qui ont « été faites contre lui. — Qu'il n'y ait point de faute, « et me faites soudain savoir de vos nouvelles pour « faire les préparatifs des noces du galant avec une « potence. »

Les gens que Louis XI se faisait ainsi amener passaient à la justice expéditive de son prévôt Tristan, qui était à la fois le témoin, le juge, et souvent l'exécuteur. La diligence de Tristan à exécuter les moindres volontés de son maître, à satisfaire ses plus légers soupçons par de prompts supplices, était si grande, elle donnait lieu à des condamnations et des exécutions si soudaines, qu'il en pouvait arriver de funestes méprises.

« Un jour le roi, tenant son couvert en public, aperçut, dit-on, parmi ceux qui étaient dans la salle à le voir dîner, un capitaine picard sur lequel il avait de grands soupçons. Aussitôt il fit un signe de l'œil à Tristan. Par malheur, auprès de ce capitaine se trouvait un très-bon et honnête moine. — Tristan comprit qu'il s'agissait du moine. Le pauvre homme fut pris, mis dans un sac et jeté à la rivière. — Le capitaine, soupçonnant mieux de quoi il était question, monta au plus vite à cheval, et prit le chemin de Flandre. Il fut vu sur la route, et l'on en rendit compte au roi. « Tristan, dit-il, pourquoi « ne fîtes-vous pas hier ce dont je vous faisais signe « pour cet homme? — Ah! sire, il est bien loin à « cette heure, répondit le prévôt. — Oui, ma foi, « car on l'a vu près d'Amiens. — Près de Rouen, « vous voulez-dire, ayant bien bu son saoûl dans la « rivière. — De qui parlez-vous donc? reprit le roi. « — Hé! mais de ce moine que vous me montrâtes; « je le fis aussitôt jeter à l'eau. — Ah! *Pâques-« Dieu!* s'écria le roi, le meilleur moine de mon « royaume; qu'avez-vous fait là? Il lui faudra dire « demain une demi-douzaine de messes. C'était le « capitaine picard que je vous montrais. »

Jugements divers sur Louis XI. — Opinions de Comines, de Barante, de Châteaubriand et de Duclos.

Peu de princes ont été l'objet de jugements plus divers que Louis XI. — Peu de princes ont été, pendant longtemps, plus sévèrement jugés. Il a eu ce malheur de n'être apprécié d'abord, à l'exception de Comines, sire d'Argenton, son confident, et, par cela seul, juge suspect, que par des écrivains dévoués à la maison de Bourgogne, et par cela aussi témoins ou accusateurs intéressés.

Commines, qui dans ses *Mémoires* fait fréquemment l'éloge de Louis XI, résume ainsi le jugement qu'il porte sur le caractère politique du roi auquel il avait volontairement, librement, et par choix, attaché son affection et sa fidélité:

« Entre tous ceux que j'ai jamais connus, le plus sage pour soi tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversité, c'étoit le roi Louis XI, notre maître, le plus humble en paroles et en habits, et qui plus travailloit à gagner un homme qui le pouvoit servir, ou qui lui pouvoit nuire. Et ne s'ennuyoit point d'être refusé une fois d'un homme qu'il prétendoit gagner; mais y continuoit, en lui promettant largement, et donnant par effet, argent et état qu'il connaissoit lui plaire. Et quant à ceux qu'il avoit chassés et déboutés (renvoyés) en temps de paix et de prospérité, il les rachetoit bien cher quand il en avoit besoin, et s'en servoit, et ne les avoit en nulle haine pour les choses passées. — Il étoit naturellement ami des gens de moyen état, et ennemi de tous grands qui se pouvoient passer de lui. — Nul homme ne prêta jamais tant l'oreille aux gens, ni ne s'enquit de tant de choses, comme il faisoit; nul qui voulût jamais connoître tant de gens; véritablement il connaissoit toutes gens d'autorité et de valeur qui étoient en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, et ès seigneuries du duc de Bourgogne, et en Bretagne, comme il faisoit ses sujets. — Et en termes et façons qu'il tenoit, lui ont sauvé la couronne, vu les ennemis qu'il s'étoit lui-même acquis à son avénement au royaume. — Mais surtout lui a servi sa grande largesse; car ainsi comme sagement il conduisoit l'adversité, à l'opposite; dès ce qu'il cuidoit être à sûr, ou seulement en une trêve, se mettoit à mécontenter ses gens par petits moyens, qui peu lui servoient, et à grande peine pouvoit endurer la paix. — Il étoit léger à parler des gens, et aussitôt en leur présence qu'en leur absence, sauf de ceux qu'il craignoit... Et quand pour (à cause de) parler il avoit reçu quelque dommage, et le vouloit réparer, il usoit de cette parole au personnage propre: « Je sais bien que ma langue m'a « porté grand dommage; aussi m'a-t-elle fait quel-« quefois du plaisir beaucoup; toutefois, c'est raison « que je répare l'amende. » Et n'usoit point de ses privées paroles, qu'il ne fît quelque bien au personnage à qui il parloit; *et n'en faisoit nuls petits.* — Encore fait Dieu grande grâce à un prince, quand il sait le bien et le mal, et par spécial quand le bien précède (prévaut) comme au roi notre maître dessusdit. »

Le roi Louis XI, dit l'historien moderne des ducs de Bourgogne, fut, dès les premiers temps après sa mort, jugé fort diversement. « Les hommes qui avaient été ses serviteurs, qui avaient vécu dans sa confidence, qui avaient été employés dans ses af-

faires, ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui, lors même qu'il avait été envers eux inégal, injuste, méfiant et rude. — Ils avaient vu de près tout son savoir-faire, cette connaissance des hommes et des affaires, cette prudence, cet esprit dont tous les autres princes étaient bien loin; ils avaient entendu longtemps ce langage flatteur pour les uns, effrayant pour les autres, embarrassant pour tous; rempli d'indiscrétion, et cependant de feinte, familier et inattendu, témoignant un génie qui comprend toutes choses et se croit permis de tout dire comme de tout faire. Si bien que le roi leur paraissait, pour ainsi dire, au-dessus de leur jugement... Ils n'osaient jamais prononcer que le roi avait eu tort. Ils pensaient bien qu'il avait commis des cruautés et consommé de noires trahisons; toutefois ils se demandaient si elles n'avaient pas été nécessaires, et si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles, dont il avait eu à se défendre... Toute cette terreur qu'il avait répandue autour de lui, ces gens accrochés à des potences, ou jetés à la rivière; ces grands seigneurs dans des cages de fer, leur donnaient un sentiment de pitié, non pour les victimes, mais pour le roi, à qui tant de craintes mal fondées avaient fait faire *son purgatoire en ce monde*...

« Mais dans le royaume la foule de ses sujets qui n'avaient ni reçu ses bienfaits, ni vécu dans sa familiarité, ni connu l'habileté de ses desseins, ni goûté l'esprit de son langage, jugeaient seulement par ce qui paraissait au dehors. — Le royaume était ruiné, le peuple au dernier degré de la misère; les prisons étaient pleines; personne n'était assuré de sa vie ni de son bien; les plus grands du royaume et les princes du sang n'étaient pas en sûreté dans leur maison... Il y avait toutefois des gens qui disaient qu'on ne pouvait refuser au roi d'avoir fait le royaume plus puissant que jamais; de s'être rendu redoutable à toute la chrétienté; d'avoir formé des armées trois ou quatre fois plus nombreuses que par le passé; d'avoir ajouté à la couronne les deux Bourgognes, l'Artois, la Provence, l'Anjou, le duché de Bar et le Roussillon; et enfin d'avoir mis chacun, petits ou grands, au point de trembler devant le pouvoir du roi. — A cela on répondait que le roi Charles VII, son père, avait fait de bien plus grandes et plus nobles choses, en laissant après lui le royaume heureux et tranquille, et une mémoire bénie de ses peuples. — A de justes reproches le vulgaire ajoutait une foule de récits populaires qui rendaiense plus odieuse encore la mémoire du roi. — On en disait sur la cruauté de Tristan l'Hermite encore bien plus qu'il n'y en avait. Cette sombre retraite où le roi avait passé la fin de sa vie, au Plessis, ce qu'on racontait de sa méfiance, ce qui se d sait de son effroi de la mort, donnaient lieu à toutes sortes d'histoires fabuleuses et terribles. On alla jusqu'à dire que, pour ranimer ses forces épuisées, il se baignait chaque jour dans le sang de petits enfants qu'il faisait égorger.

« Mais en Flandre il y avait encore une bien autre aversion pour la mémoire de Louis XI. Là, il n'y avait point de crimes qu'on ne lui attribuât; on lui refusait toute prudence et toute habileté dans la conduite des affaires. On le peignait comme un prince d'un génie inquiet et variable, sans but ni desseins fixes, agissant par fantaisie; humble dans la mauvaise fortune, timide dans la prospérité; épuisant son royaume pour préparer une guerre, et n'osant pas la commencer; disposant toutes ses armées pour combattre, et tremblant devant la pensée d'une bataille. On lui refusait cette vaillance de sa personne, qui était pourtant bien connue. On le montrait incapable d'amitié, inconstant dans sa confiance, s'ennuyant de ses anciens serviteurs, et ne les changeant que par pure fantaisie. Son langage vif et familier, on l'appelait un ignoble bavardage. On le raillait de manquer de cette éloquence grave, séante à un roi. Ses façons simples et bourgeoises étaient présentées comme indignes de la majesté, et méprisables aux yeux des peuples. — De sorte, qu'à en croire les chroniqueurs flamands de son temps, jamais la France n'aurait eu un plus méchant et un moindre roi. »

Ce jugement, empreint de la partialité reprochée à tous les panégyristes de la maison de Bourgogne, n'est pas plus sévère que celui porté par un des plus illustres de nos historiens modernes.

« Le but de la politique de Louis XI, dit M. de Chateaubriand, ne fut jamais d'agrandir son royaume au dehors, mais d'abattre la monarchie féodale pour constituer la monarchie absolue. Loin de désirer des conquêtes, il refusa l'investiture du royaume de Naples et repoussa les avances de Gênes. *Les Génois se donnent à moi*, disait-il, *et moi, je les donne au diable.* Mais il acheta les droits éventuels de la maison de Penthièvre sur la Bretagne; et toutes les fois qu'il se trouvait à se nantir pour un peu d'argent de quelque bonne ville dans l'intérieur de ses États, il n'y faisait faute. — Les seigneurs appauvris brocantaient alors leurs plus célèbres manoirs, et Louis XI, comme un regrattier de vieilles gloires, maquignonnait à bas prix la marchandise qu'il ne revendait plus.

« Le constant travail de la vie de Louis XI et l'idée fixe qui le domina furent l'abaissement de la haute aristocratie et la centralisation du pouvoir dans sa personne : ce qu'il fit en bien et en mal vient de cette préoccupation. S'il déclara qu'*il ne serait donné aucun office, s'il n'était vacant par*

mort, résignation ou forfaiture, principe de l'inamovibilité des juges, ce ne fut pas pour ajouter de l'indépendance à la loi, mais pour lui communiquer de la force... S'il abolit la *Pragmatique sanction,* ce ne fut pas pour favoriser la cour de Rome, mais en haine de tout ce qui portait un caractère de liberté. — S'il créa les parlements de Bordeaux et de Dijon, et s'il fit de nouvelles divisions de territoires, ce ne fut point par un esprit d'équité et d'ordre général; mais c'est qu'il voulait détruire l'esprit de province, et avoir partout des *gens du roi.*—S'il songea à établir l'uniformité des coutumes et l'égalité des poids et mesures, ce ne fut point pour faire disparaître ces inconvénients de la barbarie, mais pour attaquer les autorités seigneuriales... En tout, Louis XI était ce qu'il fallait qu'il fût pour accomplir son œuvre. Né à une époque sociale où rien n'était achevé et où tout était commencé, il eut une forme monstrueuse, indéfinie, toute particulière à lui, et qui tenait des deux tyrannies entre lesquelles il paraissait. Une preuve de son énergie sous cette enveloppe, c'est qu'il craignait la mort et l'enfer, et que pourtant il surmontait cette frayeur quand il s'agissait de commettre un crime. Il est vrai qu'il espérait tromper Dieu comme les hommes; il avait des amulettes et des reliques pour toutes les sortes de forfaits. Louis XI vint en son lieu et en son temps... »

Un historien qui, par sa franchise incorruptible et son langage ferme, s'est placé au premier rang des écrivains hardis de ce dix-huitième siècle, si renommé à cause de l'audace des opinions et de la véhémence des expressions, a porté sur Louis XI un jugement favorable.— Mais, avant de citer l'opinion de Duclos, nous pensons qu'il convient de rappeler un passage du livre que ce roi fit écrire pour son fils; ce passage prouve qu'il avait à un haut degré la conscience des devoirs d'un souverain.— « Mon fils, dit « Louis XI, dans le *Rosier des guerres,* quand les « rois n'ont pas égard à la loi, ils ôtent au peuple ce « qu'ils doivent lui laisser, et ne lui donnent pas ce « qu'il doit avoir; ce faisant, ils rendent leur peuple « serf, et perdent le nom de roi. Car nul ne doit être « appelé roi, hors celui qui règne sur des Francs. Les « Francs aiment naturellement leur seigneur; les « serfs naturellement le haïssent. »

« On est accoutumé, dit Duclos, à regarder Louis XI comme un grand politique et comme un homme de mauvaise foi, qualités que l'on confond souvent, quoique très-différentes. — On se le représente comme un prince cruel, mauvais fils, mauvais père, tyran de ses sujets, perfide à l'égard de ses ennemis...

« Louis XI n'a pas toujours été aussi grand politique qu'on le suppose. Si l'on entend par politique celui qui ne fait rien sans dessein, Louis fut un grand politique; mais si l'on entend par ce terme celui qui, faisant tout avec dessein, prend aussi les mesures les plus justes, on aurait beaucoup de reproches à lui faire... Il échoua dans plusieurs entreprises et dans quelques négociations importantes: la politique n'est justifiée que par le succès; c'est l'art d'amener les événements. Ainsi, quoiqu'on doive mettre ce prince au rang des politiques, on peut dire qu'il était moins habile à prévenir une faute qu'à la réparer. — Il serait difficile de l'excuser toujours du côté de la mauvaise foi. On l'a vu faire dans un même temps des traités opposés, afin de se ménager des ressources pour éluder ceux qui seraient contraires à ses intérêts. — On pourrait dire, à la vérité, que ses ennemis n'en usaient pas autrement; mais, en récriminant, on ne le justifierait pas.—Tous les princes d'alors ne cherchaient qu'à se tromper mutuellement; les manœuvres de ceux qui ne réussissaient pas étaient ensevelies dans l'oubli, au lieu que les succès de Louis XI le faisaient regarder comme plus artificieux, quoique souvent il ne fut que plus habile...

« La conduite de Louis XI envers son père fut extrêmement criminelle, sans lui être utile... Mais s'il a été fils ingrat, on ne peut l'accuser d'avoir été mauvais père...

« On reproche à Louis XI d'avoir vexé ses sujets... Il faut convenir qu'il a mis plus d'impôts que ses prédécesseurs; il ne s'agit plus que de savoir quel en était l'emploi. Ce prince fut toujours très-éloigné du faste. Il avait quelquefois même une économie trop singulière pour n'être pas affectée.—Sa grande dépense fut pour la chasse, dont il était très-jaloux. Sa sévérité à cet égard lui aliéna la noblesse, et faisait dire alors qu'*il était plus dangereux de tuer un cerf qu'un homme.* — Ses autres plaisirs n'ont pas dû lui coûter beaucoup. Depuis qu'il fut monté sur le trône, il n'eut aucune maîtresse reconnue... Il n'a jamais été gouverné par les femmes: ainsi elles n'étaient pas l'objet de ses dépenses; mais il dépensait en dévotion des sommes prodigieuses, dans le temps que sa maison était mal payée et que les campagnes étaient désertes par les contraintes des officiers des tailles. Il devenait prodigue dans des occasions peu importantes, sans faire attention que les princes ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. Il proportionnait moins ses présents aux services qu'on lui rendait, qu'à la passion dont il était agité... Le principal objet des dépenses de Louis XI fut l'état dont les charges étaient augmentées. Ce prince, entretenant des armées nécessaires, fortifiait ou rebâtissait des villes, établissait des manufactures, rendait des rivières navigables, faisait construire des édifices, et gagnait ses

ennemis à force d'argent, pour épargner le sang de ses sujets. Il ne s'est donné, sous son règne, que deux batailles : celle de Montlhéry, et celle de Guinegatte. Cependant il a fait plus de conquêtes par sa politique que les autres rois n'en font pas par les armes. Il accrut le royaume du comté de Roussillon, de la Bourgogne, de l'Artois, de la Picardie, de la Provence, de l'Anjou, et du Maine. Il abattit la maison d'Armagnac, divisa celle de Foix, abaissa les grands, réprima leurs violences, et finit par faire une paix glorieuse, laissant à sa mort une armée de soixante mille hommes en bon état, un train d'artillerie complet, et toutes les places fortifiées et munies.

« On ne voit rien dans ce tableau de la vie de Louis XI qui puisse mériter les satires répandues contre lui. Quel en a donc été le motif? le voici.— Louis, pour rétablir l'ordre, la police et la justice dans le royaume, fut obligé de faire rentrer les grands dans le devoir. — Il est vrai qu'en s'opposant aux usurpations et à la tyrannie des particuliers, il étendit considérablement l'autorité royale.—On vit, pour ainsi dire, une révolution dans le gouvernement. Ce prince semblait se frayer un chemin à la puissance arbitraire. ce qui a fait dire, par une expression qui, pour être devenue populaire, n'en est pas moins juste, que *Louis XI a mis les rois hors de page* [1]; mais du moins ceux-ci cessèrent d'être esclaves des grands, et ceux-là firent répandre des libelles contre ce prince [2]...

« Le caractère de Louis XI fut de rapporter tout à l'autorité royale. Quelque dessein qu'il formât, quelque parti qu'il prît, il n'oubliait jamais qu'il était roi; dans sa confiance même il mettait toujours une distance entre lui et ses sujets. Sa maxime favorite était : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas « régner. — Si mon chapeau avait mon secret, je le « brûlerais. »— Louis pouvait perdre le fruit de cette maxime en la répétant trop souvent. La dissimulation n'est jamais plus utile qu'à celui qui n'en est pas soupçonné. Jean d'Aragon écrivait à Ferdinand, son fils, de ne point entrer en conférence avec Louis : « Ne savez-vous pas, lui disait-il, qu'aussitôt « qu'on négocie avec lui, on est vaincu? »—La dissimulation de Louis dégénérait quelquefois en fausseté. Ce roi introduisait trop souvent dans la politique la finesse, qui la supplée rarement, et qui l'avilit toujours.—Louis avait le cœur ferme et l'esprit timide. Il était prévoyant, mais inquiet, plus affable que confiant; il aimait mieux se faire des alliés que des amis. Comme il n'avait guère plus de ressentiment des injures que de reconnaissance des services, il punissait et récompensait par intérêt. Lorsqu'il se déterminait à punir, il le faisait avec la dernière sévérité, parce que l'exemple doit être le premier objet du châtiment.

« Quand on reproche à Louis XI d'avoir employé dans ses affaires des hommes de néant préférablement à ceux que leur naissance semblait intéresser davantage au bien de l'État, on ne fait pas assez attention qu'un des principaux desseins de ce prince étant d'abaisser les grands, la politique ne lui permettait pas de les rendre dépositaires de son autorité; il en a cependant employé beaucoup, et ne s'est guère servi d'hommes obscurs que lorsqu'ils lui étaient nécessaires et dans des occasions où il pouvait les désavouer...

« Louis, toujours défiant et souvent suspect, était timide dans ses desseins, irrésolu dans ses projets, indécis dans les affaires, mais intrépide dans le danger. Le courage lui était naturel; il conservait le sang-froid au milieu du péril. Il affrontait la mort, et ne craignait les suites d'une bataille que pour l'État...

« Je crois, dit Duclos en terminant, avoir d'autant mieux représenté Louis XI, que je ne me suis proposé que la vérité pour objet... Un prince parfait n'est qu'une belle chimère qui n'a jamais existé dans l'histoire.—Il s'en faut beaucoup que Louis XI soit sans reproche : peu de princes en ont mérité d'aussi graves; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses vertus, et que, *tout mis en balance, c'était un roi.* »

[1] Ce mot est attribué à François Ier.

[2] Duclos cite ici Thomas Bazin, Claude de Seyssel et Amelgard.

CHAPITRE IX.

CHARLES VIII. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1484.

Charles VIII, majeur, mais incapable de gouverner.— Rivalité pour le gouvernement entre la sœur du roi et le duc d'Orléans. — Convocation des états généraux. — Jugements divers sur les états de 1484. — Mode de convocation des états. — Séance d'ouverture. — Disposition de la salle. — Sa division en deux chambres. — Discours du chancelier. — Mode de délibérations. — Rédaction du cahier des remontrances, divisé en cinq chapitres. — Incident relatif à la *Pragmatique sanction*. — Discussions relatives aux impôts. — Octroi de 1,500,000 livres au roi. — Discours de l'orateur des états. — Réponse du chancelier. — Discussions relatives à la formation du conseil royal et à la garde de la personne du roi. — Décision des états. — La garde du roi est confiée au sire et à la dame de Beaujeu. — Rédaction d'un sixième chapitre. — Le pouvoir reste de fait à la dame de Beaujeu. — Affaire diverses. — Séparation des états.

(De l'an 1483 à l'an 1484.)

Charles VIII, majeur, mais incapable de gouverner. — Rivalité pour le gouvernement entre la sœur du roi et le duc d'Orléans. — Convocation des états généraux (1483-1484).

Louis XI laissait une veuve, Charlotte de Savoie (qui mourut quatre mois après lui) et trois enfants.

Son fils, Charles VIII, n'avait que treize ans et deux mois. Sa fille aînée, Anne, mariée au sire de Beaujeu, était âgée de vingt-deux ans; sa fille cadette, Jeanne, femme du duc d'Orléans, n'avait pas encore vingt ans.

D'après l'ordonnance de Charles V, Charles VIII, entré dans sa quatorzième année, était légalement majeur; mais d'une santé faible, d'un esprit peu développé, privé d'instruction, le jeune roi, hors d'état de se conduire lui-même, était incapable de gouverner. Placé à Amboise sous la garde de sa sœur aînée, madame de Beaujeu, il s'y plaisait par habitude et par nécessité.

Le sire de Beaujeu et le duc de Bourbon, son frère, prétendaient naturellement au gouvernement du royaume. La plupart des princes du sang s'étaient rangés de leur parti; un des premiers actes inspirés au jeune roi fut de nommer le duc de Bourbon connétable de France, dignité vacante depuis le supplice du comte de Saint-Pol.

Le duc d'Orléans et son cousin le duc d'Angoulême, héritiers légitimes du trône après Charles VIII, prétendaient aussi au gouvernement. Ces princes, mineurs eux-mêmes encore (l'un avait vingt-quatre et l'autre vingt-un ans), se laissaient diriger par le comte de Dunois, leur cousin, fils du célèbre bâtard d'Orléans, et qui, par sa femme Agnès de Savoie, était oncle du jeune roi.

A la mort de Louis XI, Anne de Beaujeu et son mari s'étaient emparés de l'autorité, et gouvernaient au nom de leur jeune pupille; mais ce gouvernement contesté ne présentait aucune stabilité au royaume qui, épuisé d'hommes et d'argent, réclamait de nombreuses réformes.

On convint des deux parts de s'en rapporter à la décision de la nation; et les états généraux furent convoqués.

En attendant leur réunion, Anne de Beaujeu, princesse aussi prudente qu'habile, chercha à se concilier l'affection des seigneurs et du peuple. Elle réduisit les impôts et diminua les dépenses, licencia une partie de l'armée française qui paraissait trop nombreuse, et renvoya dans leur patrie six mille Suisses que Louis XI avait pris à sa solde. — Elle rendit la liberté aux prisonniers, rappela les exilés et réhabilita les condamnés; elle dédommagea par des bienfaits ceux qui avaient éprouvé d'injustes disgrâces, et fit punir ceux que leurs crimes avaient rendus odieux. — Olivier le Dain, comte de Meulan, barbier et confident de Louis XI, convaincu d'avoir abusé d'une femme en lui faisant acheter, par le sacrifice de sa vertu, la grâce de son mari qu'il faisait au même moment étrangler, fut pendu avec un valet son complice. — Jean Doyat, qui s'était signalé en Auvergne par ses violences et ses exactions, fut battu de verges, eut la langue percée et les oreilles coupées. Ces actes de sévère justice satisfaisaient le peuple. Dans le même temps René de Lorraine recouvrait le duché de Bar, le prince d'Orange ses biens en Bourgogne, et Philippe de Savoie, comte de Bresse et frère de la reine-mère, revenait prendre son rang à la cour.

Jugements divers sur les états généraux de 1484.

Les états généraux de 1484 ont paru à plusieurs auteurs modernes offrir un exemple incontestable de l'ancienneté, en France, d'assemblées représentatives telles que nous les possédons maintenant. On y a vu une chambre haute et une chambre basse (chambre des pairs et chambre des députés). Rœderer, dans le livre remarquable qu'il a consacré à la comparaison de *Louis XII* et de *François Ier*, a soutenu cette opinion avec une force de raisonnements logiques, un luxe de preuves érudites qui ne nous permettent pas de passer son travail sous silence. Nous en présentons un exposé.

Les historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle ont parlé fort diversement de l'assemblée de 1484. Quelques-uns l'ont accusée de lâcheté et de trahison. Selon Mézerai, « l'Orateur, plusieurs ecclésiastiques, les députés de Paris, et d'autres, *se sont laissés emporter au vent de la cour, et ont trahi la cause publique.* Jamais on n'avait eu si beau de réformer les désordres et de dresser des remparts contre l'oppression. » Selon Mably, « les grands étaient vendus à la cour; la noblesse était subordonnée aux grands; et le tiers état *succomba malgré lui à l'esprit de servitude.* — Duclos pense autrement : « Les états, dit-il en parlant de ceux de 1484, n'agissaient plus alors par crainte ou par faiblesse. » — Garnier appelle les cahiers de 1484 des *monuments éternels de la sagesse de nos pères,* et il en fait une longue analyse. — « Les états de 1484, dit Millot, historien judicieux, méritent une attention particulière, soit par les discours qu'on y prononça, soit par l'importance des objets qui y furent traités », et il rapporte plusieurs traits hardis qui sont bien opposés à l'accusation de servilité formulée par Mably.

« Ces états, dit Rœderer, ont été *la cour plénière de la nation ;* non-seulement la royauté leur présente la demande des tributs nécessaires au service de l'État, et tous les documents réclamés pour en démontrer la nécessité; non-seulement elle remet à leur décision la cause des libertés de l'Église gallicane contre la cour de Rome, et contre une partie nombreuse des évêques de France, mais encore des princes de maisons souveraines dépouillés par des commissaires de Louis XI, les Armagnacs, le duc

de Lorraine, viennent y revendiquer leur honneur et leur patrimoine contre des grands qui n'ont pas rougi de s'enrichir de confiscations prononcées par eux-mêmes, et qui, rangés autour du trône, profitent de cette position pour défendre leur butin. — C'est peu : la famille royale elle-même comparaît devant les états, invoque leur décision, les prend pour arbitres des plus hautes prétentions, des plus grands intérêts. C'est Anne de France, fille de Louis XI, et le sire de Beaujeu, son gendre, chargés par ce prince de la *tutelle* de Charles VIII, frère puîné d'Anne, et qui soutiennent qu'*à cette tutelle est jointe la régence ;* c'est le duc d'Orléans (depuis Louis XII) prétendant *à la régence, qu'il croit distincte de la tutelle ;* c'est le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, qui dispute la tutelle à sa belle-sœur; c'est le duc d'Alençon qui veut faire partie du conseil de régence. — Telles étaient les parties qui se présentaient au tribunal des états généraux :telles étaient les causes qui devaient l'occuper, et sur lesquelles il a prononcé avec justice, sagesse et dignité. »

Mode de convocation des états.

Mais laissons de côté cette partie solennelle et dramatique de l'assemblée de 1484; bornons-nous d'abord à ce qui concerne sa convocation, sa composition, la discussion des besoins de l'État, et le consentement de l'impôt. — C'est là qu'est la manifestation des droits acquis au commun état de la nation.

La convocation et la composition des états de 1484 n'eurent pas lieu de la même manière qu'en 1468. — A cette époque, le roi avait nommé les grands, les prélats, et les gens du conseil, qui devaient former une partie de l'assemblée; il avait laissé aux villes l'élection des députés; ceux-ci pouvaient être nobles, bourgeois, ecclésiastiques, pourvu qu'il fût nommé un ecclésiastique pour deux laïques. Le clergé formait ainsi le tiers de la députation. — En 1484, la régente appela de même des grands aux états, mais elle ne les choisit pas arbitrairement. Elle convoqua les princes, les cardinaux, deux grands officiers de la couronne (le connétable et le chancelier), les douze anciens pairs de France, et les seigneurs dont les domaines étaient les plus considérables. — La nomination des autres membres du clergé (archevêques, évêques et ecclésiastiques d'un ordre inférieur), celle des seigneurs de moindres domaines, celle des écuyers et des personnes du tiers état, furent laissées à l'élection. — Les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois des villes, convoqués par baillages et sénéchaussées, formèrent dans chaque lieu de convocation une assemblée commune où les trois ordres furent confondus. — Chaque assemblée nomma un noble (grand ou non), un ecclésiastique (prélat ou pasteur), et un non noble. — Comme dans ces assemblées le tiers, ou commun état, formait la très-grande majorité, il est manifeste qu'il détermina les nominations selon ses préférences. — Ainsi les députés pris dans chaque ordre étaient réellement des députés des communes, ou du moins des députés communs aux trois ordres. Cette vérité fut exprimée dans les termes les plus précis par Philippe de Poitiers, chevalier, député de Champagne, qui invoqua, dans une discussion, *le titre de procuration,* qui lui avait été donné, ainsi qu'à ses collègues, et le cita pour prouver *qu'ils n'étaient point élus par un seul ordre de citoyens; que les députés de la noblesse, par exemple, n'étaient point élus par les nobles seulement, mais par les ecclésiastiques et le tiers état; et que tous étaient également commis pour veiller aux intérêts de la province entière.*

Séance d'ouverture. — Disposition de la salle. — Sa division en deux chambres. — Discours du chancelier.

Les députés se rassemblèrent à Tours, et formèrent une seule et même assemblée, sans mélange avec les grands appelés par la cour. — L'ouverture des séances eut lieu en présence du jeune roi Charles VIII.

Dans cette séance, que nous appellerons royale, pour nous conformer à l'usage moderne, on remarque la confusion ou réunion des députés de tous les ordres en une seule *chambre,* qui est celle *des députés*, et la séparation de cette chambre d'avec une *chambre haute* ou chambre des *seigneurs appelés au nom du roi.*

La salle était divisée en deux parquets, dont l'un était élevé de quatre pieds au-dessus de l'autre. Dans le parquet supérieur était placé le trône. A la droite du roi était le duc de Bourbon, connétable, et derrière se trouvaient deux cardinaux, six pairs ecclésiastiques, et le duc de Vendôme. A la gauche du roi, le chancelier, et vingt-six princes ou seigneurs, entre lesquels six pairs laïques, placés suivant le rang de leur pairie, rang qui, pour plusieurs, était à l'inverse de celui qui leur appartenait comme princes du sang; circonstance qui prouve que c'était essentiellement comme pairs qu'ils assistaient à la séance d'ouverture, *parce que,* dit Garnier, *dans les grandes assemblées, les pairs n'avaient d'autre rang que celui de leurs pairies ou de leurs terres.*

« Voilà donc, dit Rœderer, bien distincte et séparée du corps des états, une réunion de *grands* as

sez nombreuse; et je dis de *grands,* parce que, outre les pairs laïques et ecclésiastiques, il s'y trouvait, et en plus grand nombre, des seigneurs possédant de grands domaines, qui prirent leur rang en raison de ces domaines mêmes. — Ces grands étaient là revêtus d'un caractère politique, puisque la pairie, dignité constituée, y était en fonction, et donnait la préséance sur le prince du sang. Ils avaient séance en vertu de leurs droits propres. — Ainsi, la réunion de ces grands présentait l'aspect d'une véritable *chambre haute,* ou *chambre des seigneurs,* ou *chambre des pairs,* dont les uns étaient constitués, et les autres reconnus de fait par les anciens pairs et par le roi.»

Le parquet inférieur, dans lequel les bancs étaient disposés en amphithéâtre, reçut les *députés des trois états ;* seulement les évêques, les barons, les chevaliers et les conseillers du roi furent placés sur les premiers bancs.

L'appel qui eut lieu pour installer les députés se fit dans ces termes : «*Messeigneurs les élus et délégués du pays et du duché de..... du baillage de...... la sénéchaussée de......*», sans faire mention d'ordre. Ainsi l'appel ne supposa point qu'ils eussent été nommés par ou pour différents ordres, ni même qu'ils fussent individuellement de différents ordres; il ne préjugea pas non plus qu'ils dussent se séparer par ordre pour délibérer.

Le chancelier Guillaume de Rochefort commença le discours d'ouverture par ces mots : *Messeigneurs des états.* — Aux états de 1433, sous le règne de Charles VII, le chancelier Juvénal des Ursins avait commencé ainsi sa harangue : «Très-révérends «pères en Dieu, archevêques et évêques, très-hauts «et très-puissants princes, ducs et comtes, et tous «autres gens d'Église, nobles et bourgeois des bonnes «villes.» — Cette différence entre les discours des deux chanceliers montre assez le chemin qu'avaient fait, de Charles VII à Charles VIII, *messeigneurs du tiers état* qui, à cette dernière époque, étaient compris dans messeigneurs des états.

Le discours du chancelier fut tout à la fois affectueux, sage et noble: les plus délicates bienséances y furent observées; les plus touchantes considérations y furent présentées en faveur du jeune roi. Après avoir exposé le bien, fait dans le peu de mois écoulés depuis la mort de Louis XI, le chancelier dit : «*Le roi se propose de faire plus encore.* «Dans cette intention, il exige que vous lui décou«vriez les abus qui peuvent être échappés à sa con«naissance, et que *vous ne lui déguisiez au«cun des maux qui affligent le peuple. — Ne «craignez pas que vos plaintes soient impor«tunes;* le roi aura égard à vos remontrances. Et «vous, princes qui m'écoutez, je vous supplie et «vous adjure au nom de la patrie, notre mère com«mune, d'oublier tout esprit de parti, et de *laisser «aux députés une pleine et entière liberté.* »

Les états, dans une réunion préparatoire, avaient désigné maître Jean de Rely pour répondre, *au nom des trois états,* au discours du chancelier. Jean de Rely, né dans la bourgeoisie de Paris, était simplement docteur en théologie, et chanoine de Notre-Dame. Il commença sa harangue par prier «qu'on ne le notât pas d'arrogance, témérité ou pré«somption, de ce que sa petite personne, ignorante «et inexperte en matière civile, légale et politique, «ose entreprendre cette charge de porter la parole «pour et au nom de cette très-noble assemblée, en «laquelle il y a tant de dignes prélats, tant de no«bles preux et vaillants chevaliers, étant le moindre «des six députés de Paris.»

Mode de délibération. — Rédaction du cahier des remontrances, divisé en cinq chapitres.

La séance d'ouverture avait eu lieu le 15 janvier 1484. Le lendemain fut consacré à des actes religieux; le surlendemain, les députés s'assemblèrent *sans admettre parmi eux aucun étranger,* c'est-à-dire aucune des personnes qui, étrangères aux députations, avaient assisté à la séance d'ouverture.

Les députés formèrent ainsi un corps à part de celui des pairs et seigneurs. Ils s'assemblèrent en commun sans distinction d'ordre, et procédèrent à la nomination d'un président et de deux secrétaires. Le président, commun à tous les députés, fut chargé de correspondre avec le chancelier et la cour. — Les députés, quel que fût l'ordre où chacun était placé dans la société, ne faisaient point trois ordres de députés : ils composaient un seul et même corps; mais étant en grand nombre, ils convinrent, pour la commodité des délibérations, de se partager en six bureaux. — On prit pour règle de ce partage la division géographique de la France, et les six bureaux reçurent le nom des six nations : de *France* (ou de *Paris*), de *Bourgogne,* de *Normandie,* d'*Aquitaine,* de *Langue d'Oc* et de *Langue d'Oil*[1].

[1] La *nation de France* comprenait Paris, l'Isle-de-France, la Picardie, la Champagne, la Brie, le Nivernais, le Maconnais, l'Auxerrois et l'Orléanais.—La *nation de Bourgogne* se composait des deux Bourgognes et du Charolais. — La *nation de Normandie* était formée de la Normandie, du duché d'Alençon et du Perche.—La *nation d'Aquitaine* comprenait la Guyenne, l'Armagnac, le Foix, l'Agénois, le Périgord, le Querci, et le Rouergue. — La *nation de la Langue d'Oc*, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence et le Roussillon.— Enfin la *nation de la Langue d'Oil,* le Berri, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Limousin, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais, l'Angoumois et la Saintonge.

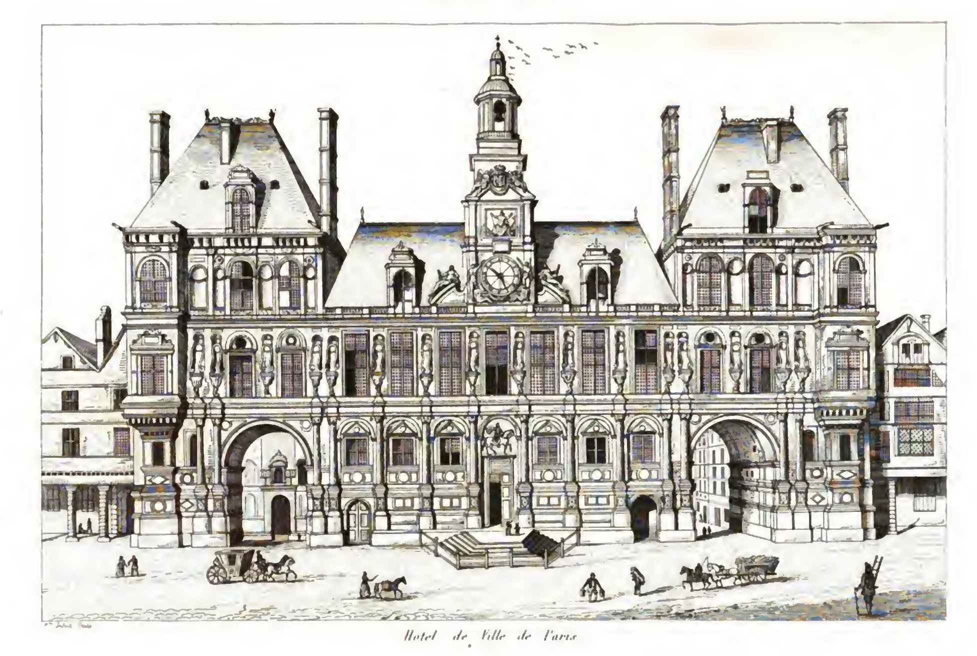
Le nombre des députés envoyés par les six nations aux états généraux était de 246. — La France était alors très-inégalement divisée, en *bailliages* dans le nord, et en *sénéchaus-*



Cheval caparaçonné.



Cheval bardé de fer.



Hotel de Ville de Paris

Mais dans chaque nation ou bureau, les ecclésiastiques, les nobles, les gens du tiers, restèrent confondus; ils délibérèrent ensemble; les voix se comptèrent par tête. Les députés de chaque ordre se tinrent pour députés de tous les ordres.

« Chaque division, dit Masselin, eut une salle particulière pour travailler séparément aux matières qu'on devait mettre sous les yeux du roi. — On convint qu'on se rassemblerait ensuite dans la *salle générale* pour entendre la lecture des travaux de chaque division, en extraire les objets les plus importants, et en former *un seul cahier* qui contiendrait les demandes de toute la nation. — On se sépara, et chaque division se tint renfermée pendant tout le reste du mois de janvier. — Au commencement de février, les six nations se rassemblèrent et se communiquèrent leurs travaux respectifs. »

Il ne fut, en effet, rédigé qu'un seu cahier divisé en cinq chapitres concernant : le premier, l'*Église;* le second, la *noblesse;* le troisième, le *tiers état;* le quatrième, la *justice;* le cinquième, le *commerce*.

Le chapitre de l'*Église* demandait : 1° que le roi se fît sacrer sans retard; 2° qu'il rétablît les libertés de l'Église de France; 3° qu'il maintînt les priviléges et immunités du clergé dans ses biens et dans ses personnes.

Le chapitre de la *noblesse* renfermait aussi trois demandes : la première (relative au service militaire), que l'arrière-ban ne fût convoqué que pour la défense nationale, et que son service fût payé; la seconde (relative à la chasse), que le droit de chasse fût rendu à la noblesse; la troisième (relative aux étrangers), que la garde des châteaux et places frontières, que les compagnies de gens d'armes, les sénéchaussées, bailliages et autres offices, fussent confiés à des gentilshommes français, de préférence aux étrangers, trop favorisés par le feu roi.

Le chapitre du *tiers état* représentait la misère du peuple exposé aux violences des gens de guerre, et aux vexations des collecteurs des tailles. Il demandait que le domaine aliéné fût repris par la couronne; que les pensions des seigneurs fussent supprimées ou réduites; que le nombre des gens d'armes fût diminué, et enfin, qu'il ne fût mis de tailles ni d'impôts qu'avec le consentement des états.

Le chapitre de la *justice* réclamait plusieurs réformes dans l'administration de la justice et dans l'ordre judiciaire, telles que la suppression des offices de nouvelle création, la suppression du cumul, l'abolition de la vénalité des charges, la diminution des frais de justice, etc., enfin la suppression des commissions judiciaires et des justices prévotales.

Le chapitre du *commerce* demandait qu'il fût permis aux Français de commercer avec tous les pays qui n'étaient pas en guerre avec le roi; que les droits de péage fussent modérés et employés à l'entretien des routes et des ponts; que le commerce fût interdit aux officiers de justice et de finance qui en abusaient pour le monopole.—On trouve dans ce chapitre quelques observations qui semblent dictées par une jalousie mercantile : ainsi on s'y plaint de la multiplicité des foires qui aident les marchands étrangers à faire concurrence aux marchands français.

Incident relatif à la *Pragmatique sanction*.

Parmi les incidents qui s'élevèrent dans l'assemblée des états, il en est un qui mérite d'être remarqué.

Le tiers état et le clergé du second ordre demandaient le rétablissement de la *Pragmatique sanction*, c'est-à-dire, des élections pour les dignités et bénéfices ecclésiastiques, au lieu des donations ultramontaines qui avaient prévalu sous Louis XI, sans préjudice à celles qu'accordait la faveur royale de l'aveu du pape.

« Les évêques s'offensent, dit Masselin, de la liberté qu'on a prise contre le pape, et surtout contre eux. Ils ne sont point écoutés. Le second ordre du clergé et le tiers état défendent leur demande avec vigueur, et l'assemblée arrête, malgré les évêques, l'article du projet de cahier qui demande le rétablissement de la pragmatique... — Les évêques protestent; les têtes s'échauffent. — Peu s'en faut qu'on n'oblige ces *évêques discordants* à sortir de l'assemblée...

« Le cahier des trois états demande au roi, *protecteur et défenseur des libertés de l'Église gallicane, que son plaisir soit de non les abandonner.* Il représente que, si les nominations de la cour de

sées dans le midi : ces deux divisions ne comprenaient pas toutes les provinces.—Vingt-six baillages, dix-huit sénéchaussées et seize comtés, ou pays, envoyèrent des députations, la plupart composées de trois membres, un ecclésiastique, un gentilhomme et un bourgeois; quelques-unes, cependant, en comptaient quatre, cinq, et même davantage, sans égard ni à la proportion entre les ordres, ni à l'importance de la division territoriale. — La Bourgogne envoya seulement huit députés, la Guyenne trois et la Provence quatre; le Dauphiné en envoya treize. — Les populations avaient voulu faire entendre leurs réclamations, et non augmenter leur influence par de nombreux suffrages. Les états de Flandre et ceux de quatorze bailliages et d'une sénéchaussée n'envoyèrent point de députés.

Ces détails, et tous ceux que nous donnons sur les états généraux de 1484, sont dus à Jean Masselin, official de l'archevêché de Rouen. Député aux états, il fut un des membres qui soutinrent les droits du peuple avec le plus de dignité et de courage. Le procès-verbal qu'il a laissé des délibérations et des actes de l'assemblée, écrit en latin, est conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale.

Nous nous sommes aidé, pour notre travail, de l'extrait publié par Garnier dans son *Histoire de France*, de quelques détails fournis par M. de Sismondi, et surtout de l'examen remarquable fait par Rœderer.

Rome et celles que la cour fait d'accord avec Rome, continuaient, le royaume de France, déjà trop appauvri, verrait s'écouler le peu d'argent qui lui reste; *que seroient gens non lettrés, ne ecclesiastiques, comme on a jà vu, pourvus aux benefices, et que le peu d'honnesteté ecclesiastique et discipline regulière qui est demourée en aucuns lieux, periroit.*

« Les évêques portent au roi leur protestation, et lui déclarent, dans une longue requête, qu'étant les chefs de l'Église gallicane, ils ont seuls le droit de proposer des règlements par rapport à la discipline; que même, pour un seul changement en cette matière, le corps entier des évêques doit être assemblé; qu'ils ne sont qu'un petit nombre dans l'assemblée des états...; que, d'ailleurs, ils *approuvent et consentent tous les autres articles du cahier des états...* »

« Cette requête, continue Masselin, ayant été communiquée aux états, excita une indignation générale. On se déchaîna contre la conduite des opposants, et on trouva leurs prétentions nouvelles et abusives... On répondit qu'il n'y avait aucune raison d'appeler, dans une assemblée politique telle que les états généraux, des députés du clergé en plus grand nombre que ceux d'un autre ordre..., que les évêques auraient pu se dispenser de donner leur approbation aux articles qui ne concernaient point l'Église, *parce que le consentement ou l'opposition de quelques particuliers ne pouvait ni valider ni infirmer le vœu de la nation.* »

Le conseil royal forma trois bureaux pour examiner le cahier des états, et pour préparer les réponses du roi, de concert avec des membres des états qui devaient y être appelés. Les affaires ecclésiastiques furent remises à un bureau qui s'assembla chez le cardinal de Bourbon. La question de la *Pragmatique* y fut reprise avec le même emportement des deux parts. Le procureur général du parlement déclara que la *Pragmatique* pouvant seule donner à l'Église des pasteurs éclairés et vigilants, et que l'abolition de cette loi nationale n'ayant jamais été admise, il traduirait au parlement quiconque oserait s'opposer désormais à son exécution. — Il décidait ainsi que la demande du rétablissement de la *Pragmatique* et la prétention de maintenir son abolition n'étaient pas moins chimériques l'une que l'autre, puisque la pragmatique n'était réellement point abolie. Cette solution satisfaisait au fond les trois États unis contre les évêques. Les choses en restèrent là.

Discussions relatives aux impôts. — Octroi de 1,500,000 livres au roi.

Ce fut surtout, dit Rœderer, dans les discussions concernant les impôts, que la puissance nationale se montra dans toute son énergie. — A la fin du règne de Charles VII, le montant des tailles n'excédait pas 1,200,000 francs. Louis XI les avait élevés à 3,400,000. Anne de Beaujeu les réduisit de deux cinquièmes, et demanda aux états 1,500,000 fr. [1], somme qui paraissait excéder de 300,000 fr. celle perçue par Charles VII; mais l'excédant n'était qu'apparent, à cause de la diminution de la valeur des monnaies.

En réponse à cette demande, les états déclarent que « le peuple de France est prêt d'aider au roi de toutes les manières qui seront advisées par les trois états assemblés, mais après qu'ils auront été *duement informés des affaires dudit seigneur roi.* Ils requièrent être communiqué aux états *quels deniers sont nécessaires pour l'entretenement des gens de guerre, des pensions, etc.* Ils demandent que désormais, *en suivant la naturelle franchise de France, et la doctrine du roi saint Louis,* ne soient imposées tailles ni aides sans premièrement assembler les trois états, éclairer les causes et nécessités, et que les gens des trois États y consentent. »

Le conseil royal essaya de traiter la question avec seize députés qu'il nomma dans les états. Les états s'y opposèrent. Les seize députés nommés refusèrent leur concours.

Le connétable de Bourbon prit alors le parti de présenter aux états un tableau détaillé et motivé des dépenses militaires. Il offrit de faire donner de plus amples explications par les capitaines expérimentés qui avaient fourni le fond de son mémoire.

Les états ne se contentèrent point du *tableau raisonné des dépenses de guerre;* ils demandèrent le *tableau des recettes et des dépenses du gouvernement*, c'est-à-dire, du produit des domaines, tailles, aides et gabelles, et des dépenses de la maison du roi, des gages des officiers de justice et de finance, et enfin des pensions; ils déclarèrent qu'ils pourvoiraient aux besoins, si les revenus étaient insuffisants.

« Les gens des finances apportent les rôles des recettes et dépenses. A peine les députés y ont jeté les yeux, que des clameurs s'élèvent de toutes parts. Les recettes sont dissimulées, les dépenses exagérées! — Les députés de Normandie, ceux des deux Bourgognes, offrent, du domaine royal dans leur province, une somme double, triple de celle qui est portée en recette! — La table de Charles VII, couvert de lauriers, blanchi dans les travaux, ne coûtait pas moitié de ce que coûte celle d'un prince

[1] Environ 16,500,000 francs d'aujourd'hui. Le marc d'argent était alors à 11 francs.

qui n'a pas quatorze ans! — La garde de ce prince est trois fois plus nombreuse que celle de Charles VII! — Les officiers de finance sont innombrables, et plusieurs réunissent trois, quatre emplois! L'état des pensionnaires monte à neuf cents!

« Autre scandale. — On remarque dans le rôle de la dépense un article de 1200 livres (13,200 fr.) pour les préparatifs de la salle d'assemblée des états. L'entrepreneur, présent à la séance, jette les hauts cris, demande la parole, assure que son honneur est intéressé à relever cet article, et déclare qu'il avait d'abord disposé une salle à Orléans, qu'il a ensuite arrangé celle de Tours, le tout pour 560 livres (6,160 fr.), dont partie lui est encore due!...

« Les états délibèrent. On écarte de la discussion des comptes manifestement infidèles. On se réunit à l'avis de voter pour Charles VIII la même somme qui avait été accordée à Charles VII, c'est-à-dire, 1,200,000 livres.

« Sur cette offre, le conseil du roi s'assemble au Plessis-lès-Tours. La proposition des états donne lieu à de vives altercations entre les princes et les gens du conseil. Chacun voit l'abus dans les pensions de tous les autres, ou dans l'excès de ces pensions, auxquelles il attribue l'extrême modicité de la sienne. On convient néanmoins d'insister près des états. »

Le chancelier en fut chargé : « Le roi, dit-il, en « demandant 1,500,000 livres au lieu de 3,500,000 liv. « que recevait son prédécesseur, ne demande réelle- « ment qu'une somme égale aux 1,200,000 livres « qui se percevaient sous Charles VII. On accorde- « rait à Charles VIII un quart de moins qu'à son « aïeul, si l'impôt était borné à 1,200,000 livres ; « l'augmentation apparente n'est que dans la déno- « mination de la valeur des monnaies. » — Il n'y avait point de juste réplique à cette réponse, faite sur un ton très-modéré ; malheureusement le chancelier ajouta cette phrase : « Le roi n'aurait-il « pas eu *cause et matière* de maintenir les taxes « en l'état qu'il les avait trouvées? »

Ces paroles excitèrent parmi les députés la plus violente agitation : « Quoi ! s'écrièrent-ils, le roi au- « rait cause et matière de maintenir des impôts non « consentis ! il pourrait donc imposer 300,000 livres « au delà des 1,200,000 livres que les états accordent ! « il pourrait donc imposer le double, le triple ! »

Les *nations* se rassemblèrent séparément pour émettre chacune leur avis : elles se trouvèrent d'opinions différentes sur la somme à voter. La nation de Paris était la seule qui consentît à ajouter 300,000 livres aux 1,200,000 livres déjà offertes ; mais elle n'y consentait que pour un an seulement. La nation de Normandie refusait opiniâtrément de rien ajouter aux 1,200,000 livres; les autres nations variaient du plus au moins. Toutes s'accordaient à ordonner que, « quand le vote des états serait présenté ou roi, Masselin, *orateur des trois ordres*, réclamerait dans son discours contre les principes dangereux et faux qui avaient été avancés par le chancelier. »

La cour prit le parti de négocier avec les membres les plus influents des nations opposantes. Le duc de Bourbon, et les membres les plus capables du conseil, se présentèrent à l'assemblée de la nation de Normandie. Les députés de cette province, plus entêtés que raisonnables, plus opiniâtres qu'éclairés, répondirent qu'ils n'ajouteraient rien aux 1,200,000 livres consenties; ils ajoutèrent, sages en ceci, qu'ils ne les accorderaient qu'à titre de don, *ne pouvant consentir la continuation de la taille sans mériter l'exécration publique ;* enfin, ils déclarèrent que *ceux qui entreprendraient de la lever sans l'aveu des états seraient coupables de concussion.*

La discussion devint des plus vives. Un des membres du conseil fit aux Normands d'amers reproches sur leur conduite et leur obstination ; il leur adressa même des injures. Le connétable de Bourbon, frère du sire de Beaujeu, vieillard colère de son naturel, et offensé d'avoir pris en vain la peine de justifier les dépenses proposées pour l'état militaire (ce qu'il avait fait de bonne grâce et d'une manière satisfaisante), dit avec emportement : « Je connais le ca- « ractère et les mœurs des vilains : *s'ils ne sont « opprimés, il faut qu'ils oppriment ;* ôtez-leur le « fardeau des tailles, vous les rendrez insolents, « mutins, insociables; ce n'est qu'en les traitant « durement qu'on peut les contenir dans le devoir. »

Les Normands répondirent ironiquement qu'ils feraient part de ces arguments décisifs aux députés des autres nations, afin de les déterminer à la soumission; mais les députés avaient cédé, tandis que les Normands disputaient encore : il fallut donc que les opposants cédassent aussi.

Toutefois, en cédant sur l'argent, les *nations* se réservèrent d'attaquer l'opinion du chancelier, et d'établir les principes qui la condamnaient. Voici quelle fut leur délibération :

« Les états déclarent que, pour subvenir aux « grandes affaires du seigneur roi, et soudoyer ses « gens d'armes, *ils lui octroyent, par manière de « don et octroy et non autrement,* et sans qu'on « l'appelle doresnavant taille, *ains don et octroy,* « telle et semblable somme que du temps du feu roi « Charles VII était levée et cueillie, *et ce, pour deux « ans prochainement venant, tant seulement.* — « *Item...* pour lui complaire..., lui accordent 300,000 « livres tournois, *pour une fois seulement, et sans*

«*conséquence de don et octroy pour son nou-* «*vel et joyeux advenement.*» — Les deux articles suivants «supplient et requièrent que le bon plaisir «dudit seigneur soit de *faire tenir et assembler* «*lesdits états dedans deux ans prochainement* «*venant*, en lieu et temps qu'il lui plaira, et qu'à «cette heure lesdits lieux et temps soit nommez, «assignez et declarez. Car lesdits états entendent «que doresnavant on ne mette sus aucune somme de «deniers *sans les appeler, et sans que ce soit de* «*leur vouloir et consentement*, en gardant et ob- «servant les libertés et priviléges de ce royaume.»

Discours de l'orateur des états. — Réponse du chancelier.

Instruit de la délibération des États et de l'octroi des 1,500,000 livres, le sire de Beaujeu annonça que le roi se rendrait le lendemain à Tours, et tiendrait une séance. — Un orage retint Charles VIII au Plessis, mais les princes se trouvèrent à l'assemblée des états.

Masselin, qui s'était attendu à parler devant le roi, n'épargna pas dans sa harangue «l'espèce meur- «trière des conseillers qui assiégent l'oreille des «princes, et creusent un précipice sous leurs pas, «qui leur disent qu'ils peuvent tout, qu'ils ne se «trompent jamais, que leur volonté est la règle «suprême de la justice. O roi! dit-il, exterminez «promptement ces hommes contagieux, qui gâteront «votre cœur et infecteront votre cour...»

Passant ensuite aux droits de la couronne, en matière d'impôts: «Si le prince, dit-il, apprend qu'un «tribut, même modéré, est devenu inutile, il doit «sur-le-champ en décharger le peuple : il le doit, «*c'est un devoir, non une grâce.* Le peuple, dans «une monarchie, a des droits et une vraie propriété, «puisqu'il est libre et non esclave.» Après avoir appliqué ces principes aux faits, l'orateur des états termina ainsi noblement son discours : «Si nous «avons mis dans nos expressions, de la force, de «l'âpreté même, la matière l'exigeait: nous ne «pouvons nous en repentir.»

Le discours de Masselin fut mieux accueilli que l'orateur ne s'y attendait. Satisfait d'obtenir les 1,500,000 livres, le conseil du roi en accepta l'*octroy*, avec la condition d'une convocation des états dans deux années.

Le chancelier crut même devoir faire à l'assemblée une sorte d'excuse au nom du duc de Bourbon, et de l'*orateur* du conseil: il la fit avec franchise, urbanité, noblesse, rejetant sur l'irritation trop ordinaire aux orateurs les paroles qui avaient pu blesser. «Le roi, dit-il, est content de votre con- «duite. Cette nouvelle preuve de fidélité vous assure «à jamais sa bienveillance. Comme dans les débats «qui se sont élevés entre nous au sujet de l'impôt, «nous avons rendu justice à vos intentions, de votre «côté vous ne devez pas vous offenser s'il nous est «échappé des *expressions trop fortes*, et si nous «avons fait usage de *quelques principes qui sont* «*outrés peut-être.* Vous connaissez la méthode des «orateurs: ils se servent de tous les moyens qu'ils «croient propres à aider leur cause, sans s'astrein- «dre à une exactitude scrupuleuse. — Aujourd'hui «que nous sommes parfaitement d'accord, ajouta le «chancelier, choisissez un certain nombre de députés «qui puissent assister en votre nom aux délibérations «du conseil, et à la répartition des sommes que «vous venez d'accorder au roi, en promettant d'a- «jouter, *au bout de deux ans, tout ce que les* «*besoins de l'État sembleraient exiger.*»

Discussions relatives à la formation du conseil royal
et à la garde de la personne du roi.

Les états eurent à délibérer sur une matière bien plus importante encore que l'octroi des impôts: c'était la garde et l'éducation du roi. — Jusqu'alors la fiction légale qui tenait Charles VIII pour majeur avait été admise comme une réalité. La dame de Beaujeu lui suggérait secrètement ce qu'il avait à dire; les princes du sang présents à Tours, auxquels s'étaient adjoints plusieurs des grands officiers de la couronne et des ministres du feu roi, avaient été appelés à son conseil; mais ce conseil était partagé entre les deux factions de Bourbon et d'Orléans. — La faction d'Orléans était mécontente de l'influence de la dame de Beaujeu. Le président des états, probablement à la suggestion du comte de Dunois, chef de la faction d'Orléans, proposa de déterminer le nombre des conseillers du roi qui devaient prendre part au gouvernement, et décider chaque question à la majorité des suffrages. Il annonça, qu'outre les princes, quinze des anciens ministres de Louis XI étaient déjà admis dans le conseil (les sires de Beaujeu, d'Albret, de Dunois, de Richebourg, de Torcy, d'Alby, d'Esquerdes, de Gié, de Genlis, du Lau, de Beaudricourt, de Comminges, d'Argenton, de Saint-Vallier, et de Périgueux), et il proposa aux états d'en nommer neuf autres, pour porter le nombre des membres du conseil à vingt-quatre.— En même temps il fit observer que, pour que tout le royaume fût également représenté dans le conseil royal, et proportionnellement à la population ou à la richesse de chaque province, il convenait que la nomination de ces neuf conseillers se fît par bailliage ou par tête, la division par *nation* étant fort inégale, et la *nation de Paris* équivalant seule, par le nombre de ses députés, à deux ou trois des autres nations.

Cette proposition excita un grand tumulte, et éveilla la jalousie entre les nations qui ne voulaient pas admettre la supériorité d'influence réclamée par la nation de Paris. — On prétendit que la proposition était faite surtout dans l'intérêt du duc d'Orléans alors chargé du gouvernement de l'Ile-de-France. Le président fut exposé à beaucoup de reproches.

Enfin, après de longues discussions, les Bourguignons, les Normands, les Aquitains et les Languedociens convinrent de choisir huit conseillers entre les quinze déjà nommés, et de leur en adjoindre dix-huit autres, dont trois seraient élus pour chaque nation, afin de former un conseil de vingt-six. Les ducs d'Orléans et de Bourbon devaient présider le conseil, et l'un et l'autre étant assistés de leurs chanceliers, le nombre total des membres du conseil aurait été de trente.—L'orateur Masselin fut envoyé auprès des deux princes pour leur faire connaître ainsi qu'au roi cette intention des états. Les princes se virent obligés de déclarer qu'ils acquiesceraient à ce qui serait décidé.

La délibération sur la formation du conseil royal dura plusieurs séances. Au commencement de celle du 9 février, un envoyé du duc d'Orléans vint prier les états de ne point s'occuper de la constitution du gouvernement, puisqu'ils ne voulaient point laisser à ce duc la prééminence qui lui était due. — En effet, la résolution de réduire à huit les quinze conseillers déjà choisis par les princes devait tourner au désavantage du duc d'Orléans dont les partisans allaient être écartés. — Les députés dévoués à ce duc avancèrent même que l'assemblée des états n'avait aucun droit de s'occuper de la tutelle ou de la régence; que, dans un gouvernement monarchique, le pouvoir appartenait à la famille royale, et que si le roi était hors d'état d'exercer l'autorité par lui-même, les princes de son sang avaient seuls le droit de le remplacer, sans que les états eussent autre chose à faire que de présenter leurs doléances et de régler la levée des impôts.

Un des nobles bourguignons, Philippe Pot, seigneur de La Roche, réfuta cette proposition avec éloquence, dans un long discours où l'on est étonné, dit M. de Sismondi, de trouver des principes presque républicains.

Après avoir montré qu'aucune loi n'a, durant les minorités, déféré le gouvernement aux princes du sang; qu'on ne sait pas même si, sous le nom de *prince du sang*, on doit comprendre ceux qui sont alliés par les femmes à la famille royale, ou seulement ceux qui en sont descendus de mâle en mâle; qu'une lutte entre ces deux classes de princes, si elle n'était pas soumise à la décision des états généraux, ne pourrait se terminer que par les armes. Il ajouta : « Avant tout je désire que vous « soyez bien convaincus que l'autorité publique [1] n'est « que l'autorité du peuple; que c'est le peuple qui « l'a confiée aux rois; que ceux qui l'ont possédée de « toute autre manière, sans avoir le consentement « du peuple, doivent être réputés des tyrans et des « usurpateurs du bien d'autrui. — Il est évident « que notre roi ne peut gouverner la chose publique « par lui-même; il est donc nécessaire qu'il la con- « duise par les soins et le ministère d'autrui. Mais, « dans un tel cas, l'autorité souveraine ne doit point « revenir, soit à un des princes seul, soit à plusieurs; « elle appartient à tous : c'est au peuple qui l'a don- « née qu'elle doit revenir, pour qu'il la prenne et « en dispose comme étant sienne, d'autant plus « qu'une longue suspension du gouvernement ou « une mauvaise administration occasionne toujours « la ruine du peuple... Or, j'appelle peuple, non « point la populace ou seulement les sujets du « royaume, mais les hommes de tous les états; aussi, « sous le nom d'*états généraux,* j'entends que les « princes eux-mêmes sont compris, et que, entre « tous ceux qui habitent le royaume, aucun n'est « exclu [2]. »

[1] Masselin, dans sa relation manuscrite, dit : *res publica*, la chose publique.

[2] « Au XVe siècle (dit au sujet de ce discours un critique judicieux, M. Labitte) c'étaient là sans doute des paroles hardies, qui devaient être bientôt dépassées par la Ligue, mais qui, proclamées en face de la royauté et de la noblesse, sembleraient confirmer quelque peu cette parole absolue de madame de Staël, que *rien n'est nouveau en France, sinon le despotisme.* Combien, toutefois, cette éloquence politique, vague et déclamatrice, n'est-elle pas loin des sermons incisifs, ironiques, grotesques même, que Maillard, que Menot, que Raulin récitaient dès lors dans la chaire chrétienne. On s'est étonné de trouver dans la bouche du sire de La Roche des principes qui ne devaient triompher qu'en 89; mais n'y a-t-il pas bien autrement de force et de hardiesse en ces phrases du moine Guillaume Pepin, dans ses sermons *sur la destruction de Ninive,* prêchés en chaire presque à la même date que le discours du seigneur de La Roche aux états de Tours :

« Est-ce chose sainte que la royauté? Qui l'a faite? le dia- « ble, le peuple et Dieu.

« Dieu, parce que rien ne se fait sans son bon vouloir; le « diable, parce qu'il a soufflé l'ambition et l'orgueil au cœur « de certains hommes; le peuple, parce qu'il s'est prêté à la « servitude, parce qu'il a donné son sang, sa force et sa sub- « stance, pour se forger un joug.

« Quelques hommes, sortis de ses rangs, se dévouèrent à la « cause de l'ambition et de l'orgueil. De là l'origine de la no- « blesse; car les rois s'associèrent les instruments de leurs pas- « sions, les premiers nobles, comme Lucifer s'était associé ses « démons.

« Nobles ou rois, quel usage ces maîtres ont-ils fait de leur « pouvoir? — Voyez les princes, les seigneurs, ils pressurent « leurs vassaux, et ruinent les marchands par des droits de « péages; ils volent, et leurs peuples useraient d'un droit légi- « time en refusant de payer les impôts. — Les rois valent-ils « mieux? Non certes. Ils sont prodigues, cruels, ils attentent à « la liberté de leurs sujets, et donnent ainsi le droit de les ren- « verser; car les sujets ont pour eux le droit divin qui créa la « liberté. » *Revue des deux mondes,* 1838.

Pour confirmer cette théorie sur la souveraineté des états généraux, le seigneur de La Roche invoqua le souvenir des états assemblés sous Philippe de Valois, et qui décidèrent entre ce prince et le roi Édouard III à qui devait appartenir la couronne.

Les débats sur la formation du conseil furent longs, et il fut impossible d'amener les six nations à s'entendre. Les Parisiens, ou la nation de France, voulaient s'en rapporter à la décision des princes; les Bourguignons et les Normands voulaient, au contraire, que les états prissent sur eux la formation du conseil; la question n'avançait point.

Enfin la dame de Beaujeu, qui dirigeait le parti de Bourbon, l'emporta en adresse sur le comte de Dunois, directeur du parti d'Orléans; elle montra le plus grand désir de s'en rapporter à ce que les états ordonneraient. — Le duc d'Orléans, au contraire, envoya dire aux nations assemblées: «Qu'il «avait appris avec mécontentement que les états «voulaient confier la garde et le gouvernement du «roi à lui-même duc d'Orléans et à la dame de «Beaujeu; que, pour tout ce qui regardait le gouver«nement, la garde et la régence, il ne croyait devoir «entrer en partage avec personne; que les états se «contentassent donc que le sire et la dame de Beau«jeu demeureraient auprès de la personne du roi, et «rien de plus.»

Le sire et la dame de Beaujeu feignirent de céder, pour l'amour de la paix, à un arrangement qui leur donnait réellement tout l'avantage; ils envoyèrent prier les états de supprimer la phrase qui avait offensé le duc d'Orléans, et par laquelle ils étaient appelés comme lui à la garde du roi et au gouvernement du royaume (*custodiam atque regimen*).

Décision des états. — La garde du roi est confiée au sire et à la dame de Beaujeu. — Rédaction d'un sixième chapitre. — Le pouvoir reste de fait à la dame de Beaujeu.

Les députés, voyant que les deux factions d'Orléans et de Bourbon semblaient être d'accord, se contentèrent de décider «que le sire et la dame de «Beaujeu resteraient auprès de la personne du «roi comme ils y avaient été jusqu'alors»: *Dominus et domina de Beaujeu sint circa regis personam, sicut hactenus fuerunt.*

Ce grand débat fut donc terminé. — La décision des députés forma, sous le titre de *chapitre du conseil*, le sixième du cahier des états. — Ce chapitre est ainsi rédigé:

«Le roi, étant dans sa quatorzième année, et montrant une sagesse, une prudence et une discrétion au-dessus de son âge, expédiera lui-même toutes les lettres-patentes, règlements et ordonnances, d'après les délibérations de son conseil. Il ordonnera tout en son nom, et personne que lui n'aura le pouvoir de faire aucune ordonnance en quelque genre que ce soit. Les états supplient le roi de présider lui-même son conseil le plus souvent qu'il lui sera possible, afin qu'il puisse se former de bonne heure aux affaires, et apprendre à bien gouverner.

«En l'absence du roi, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera le conseil et conclura à la pluralité des voix. Après le duc d'Orléans, et en son absence, le duc de Bourbon, connétable de France, présidera. Enfin, le sire de Beaujeu, qui a déjà rendu des services si importants à l'État, aura la troisième place, et présidera en l'absence des ducs d'Orléans et de Bourbon. Les autres princes du sang auront ensuite séance et voix délibérative dans le conseil, suivant l'ordre de leur naissance.

«Et d'autant que les affaires dont le conseil doit prendre connaissance sont en grand nombre, et qu'il est utile que le conseil soit rempli d'hommes intelligents et laborieux, les états pensent qu'il serait à propos que l'on tirât des six nations douze personnes recommandables par leur probité et leurs lumières, et qu'on les associât aux anciens conseillers d'État: ils laissent le choix de ces douze nouveaux conseillers au roi et aux princes.

«Enfin, les états, considérant avec quelle prudence le roi a été jusqu'ici élevé et nourri, souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa personne des gens sages, éclairés et vertueux, qui continuent à veiller sur sa santé et à lui inspirer des principes de modération et de vertu.»

«Ainsi, dit M. de Sismondi, se termina par un acte de faiblesse et par une décision qui ne décidait rien, une délibération dans laquelle les représentants de la nation s'étaient d'abord élevés aux plus hauts et aux plus nobles principes sur la constitution des états. Après avoir énoncé que toute souveraineté leur appartenait, ils l'abandonnaient au hasard en la remettant à un enfant, sans lui donner ni conseil de tutelle, ni régence, sans préciser même quels seraient les membres de sa famille qu'il devait consulter. Après avoir voulu que la nation fût représentée dans son conseil par douze membres des états, ils lui abandonnaient à lui-même le choix de ces membres, par un calcul étroit et égoïste de la *nation* de Paris, qui était bien sûre que ce serait dans cette nation plus que dans aucune autre que le roi ferait son choix. La dame de Beaujeu n'était pas même nommée dans cet acte; et, en effet, aucune loi, aucun usage, aucune volonté nationale, ne pouvaient lui faire déférer la régence; le duc d'Orléans, au contraire, devenait le chef ostensible du gouvernement, et croyait l'être toujours. Cependant la

dame de Beaujeu, qui avait accoutumé son frère à lui obéir et à la craindre, en lui faisant présider le conseil, en écartait le duc d'Orléans, et en le faisant présider par son mari, simple baron de Beaujeu, en écartait le duc d'Alençon, le comte d'Angoulême et les autres princes du sang, qui, plus qualifiés que lui, ne voulaient pas siéger au-dessous de lui. Ainsi fut constitué sans que personne l'eût prévu, sans que personne en eût l'intention, le gouvernement qu'on nomma *de madame;* et lorsque le duc d'Orléans voulut maintenir le droit qu'il croyait tenir en même temps de son rang de prince du sang et de la présidence du conseil qui lui avait été déférée par les représentants de la nation, il fut traité en rebelle, et tous les historiens ont continué dès lors à le considérer comme un factieux.»

Affaires diverses. — Séparation des états.

D'autres affaires soumises aux états, mais sur lesquelles aucunes décisions ne furent prises, prouvent qu'on reconnaissait effectivement cette assemblée comme nationale et souveraine. — Ainsi les enfants du duc de Nemours réclamèrent la réhabilitation de leur père et la restitution de ses biens confisqués; le sire de Castelnau et Olivier le Roux demandèrent à être entendus pour prouver qu'ils étaient à tort accusés d'avoir empoisonné la comtesse d'Armagnac; le duc René, auquel le duché de Bar avait été rendu, réclama aussi la restitution de la Provence; et les Flamands se plaignirent de ce que le traité d'Arras n'était pas exécuté.

Le roi tint une séance royale le 7 mars, et partit ensuite pour Amboise. Les états restèrent encore assemblés pendant huit jours; mais les députés, impatients de regagner leurs foyers, et fatigués d'une réunion qui n'avait cependant duré que deux mois, se séparèrent après une séance générale tenue le 14 mars, laissant à une commission de dix-huit membres, choisis en nombre égal dans chaque nation, le soin de recevoir les réponses du gouvernement aux articles des cahiers. Ces réponses furent publiées; le roi disait le plus souvent «qu'il accor«dait et concédait l'effet de l'article.» Mais comme on ne joignit point à son consentement de formule exécutoire, le conseil ne rendit point d'ordonnances qui changeassent en lois les vœux des états agréés par le roi. Tout se passa en vaines paroles, et rien ne fut amélioré.

CHAPITRE X.

CHARLES VIII. — GOUVERNEMENT D'ANNE DE BEAUJEU. — MARIAGE DU ROI.

Prétentions du duc d'Orléans repoussées par le parlement et par l'université. — Fuite du duc en Bretagne. — Intrigues coupables du duc d'Orléans. — Guerre contre Maximilien. — Affaires de Bretagne. — Supplice de Landois, favori du duc. — Projets de mariage pour la fille du duc de Bretagne. — Guerre contre les Bretons. — Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. — Captivité du duc d'Orléans. — Mort du duc de Bretagne. — Anne de Bretagne succède à son père. — Son mariage avec Maximilien. — Mise en liberté du duc d'Orléans. — Fin de la régence de madame de Beaujeu. — Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. — Réunion de la Bretagne à la France. — Amour du duc d'Orléans pour Anne de Bretagne.

(De l'an 1485 à l'an 1492.)

Prétentions du duc d'Orléans repoussées par le parlement et par l'université. — Fuite du duc en Bretagne (1485).

Le duc d'Orléans n'avait pas demandé aux états de 1484 qu'on lui conférât la régence, qu'il croyait lui appartenir de droit. Il s'était contenté d'attirer leur attention sur les abus du gouvernement du feu roi, espérant susciter ainsi de grandes défiances contre la gouvernante [1], madame de Beaujeu, naturellement portée à suivre les instructions de son père, et obtenir la direction principale des affaires, en quelque sorte sans la solliciter.

Trompé dans ses espérances, le prince résolut de s'adresser au parlement du royaume établi à Paris. Il s'y rendit, le 17 janvier 1485, en grande pompe, et accompagné du comte de Dunois et du seigneur de Richebourg. — Denis Le Mercier, son chancelier, chargé d'y développer ses griefs, exposa que le duc d'Orléans avait été le principal moteur de la convocation des états généraux; qu'il avait défendu leurs libertés et leur indépendance contre les menées des ministres; que madame de Beaujeu n'avait pas tenu l'engagement qu'elle avait pris au nom du roi de se conformer aux vœux de la nation consignés dans le cahier des états; qu'il avait été décidé à Tours que le monarque gouvernerait d'après les avis du conseil, où devaient entrer douze membres des états, et que ces douze membres n'y avaient point été adjoints. — Le chancelier du duc conclut en requérant le parlement d'aider le prince à obtenir une nouvelle réunion des états, et le séjour du roi à Paris. Ce discours, où se trouvaient quelques inculpations fondées, aurait pu produire de l'effet dans une assemblée populaire; il fut accueilli froidement par le parlement, qui démêla sans peine les secrètes pensées du duc d'Orléans. Tous les avis se réunirent

[1] C'est le titre que lui donne Bossuet dans son *Histoire de France.*

pour repousser ses propositions. Le premier président La Vacquerie, après avoir recueilli les voix, répondit au prince en ces termes : « Le bien du « royaume consiste dans la paix entre le roi et « son peuple, laquelle ne peut exister sans l'union de « la grande famille, dont les princes du sang sont « les chefs; la cour refuse donc de faire une réponse « au discours séditieux qui vient de lui être adressé. « Elle se borne à dire à monseigneur d'Orléans, par « forme d'exhortation, qu'il est trop éclairé pour « ajouter foi aux faux rapports qui ont pu lui être « transmis par des ambitieux; — qu'il aurait dû faire « de sérieuses réflexions avant de se décider à une « démarche dangereuse, autant qu'imprudente; car « son premier devoir, à lui, est de maintenir la mai- « royale sans divisions. — La cour est instituée pour « son rendre la justice, et non pour se mêler de guerre, « de finances, et des intérêts des princes. Messieurs « du parlement sont gens, clercs et lettrés, dont les « fonctions se bornent à interpréter les lois, et à en- « registrer les édits : quand il plaira au roi de les « requérir de leurs devoirs, ils s'empresseront de lui « obéir. Il est contre la règle de venir leur présenter « des plans d'administration et de gouvernement « sans le bon plaisir et exprès consentement du « monarque. » Le comte de Dunois insista vainement pour développer les motifs de la démarche du duc d'Orléans. La Vacquerie refusa de l'entendre, et le parlement décida qu'il serait fait un rapport au roi sur ce qui venait de se passer.

Le duc d'Orléans et ses partisans s'adressèrent à l'université, corps puissant, qui, dans les troubles des règnes précédents, avait pu mettre sur pied près de vingt mille hommes. L'université tenait alors une assemblée générale. Sa résolution fut conforme à la décision du parlement.

Après ce double échec, le duc d'Orléans, averti que des ordres étaient donnés pour se saisir de sa personne, quitta secrètement Paris, et se retira à Verneuil, puis à Blois, d'où, le 11 janvier 1487, il sortit aussi furtivement, et alla chercher un refuge dans les États du duc de Bretagne.

Intrigues coupables du duc d'Orléans. — Guerre contre Maximilien (1485-1489).

Cette fuite du duc d'Orléans était la preuve de sa culpabilité et de ses intelligences avec les ennemis de la France. En effet, outre ses intrigues avec le duc de Bretagne, il avait entrepris des négociations avec Richard III, rival du roi d'Angleterre Henri VII, allié de Charles VIII, et il avait fait alliance avec Maximilien d'Autriche, devenu roi des Romains.

Peu de temps après les infructueuses tentatives du duc d'Orléans auprès du parlement et de l'université, Maximilien, fort mal instruit de la situation de la France, où le parti de ce prince diminuait tous les jours, avait envoyé au corps municipal de Paris, un héraut porteur d'une lettre, par laquelle, comme beau-père du roi, il menaçait de déclarer la guerre à la France, si l'on n'ôtait pas le gouvernement à madame de Beaujeu, et si l'on ne convoquait pas les états pour la réforme du gouvernement. Cette lettre impérative d'un prince étranger devait irriter des Français; elle fut lue à l'hôtel de ville : les magistrats parisiens n'y répondirent que par un noble refus. La gouvernante et le conseil, assurés de la fidélité de la capitale, firent dire à Maximilien, par son héraut, de se souvenir que jamais les Allemands n'avaient subjugué la France, tandis que l'Allemagne avait été autrefois conquise par Charlemagne, roi des Français.

Maximilien accomplit sa menace : il attaqua, en 1486, la Picardie, où les maréchaux de Gié et d'Esquerdes l'empêchèrent de faire aucun progrès. Deux années se passèrent en vaines hostilités; mais la gouvernante ayant favorisé les entreprises des Flamands de Bruges et de Gand, Maximilien, battu par ses sujets en même temps que par les Français, s'estima heureux, en 1489, de pacifier les Pays-Bas en signant à Francfort un traité de paix avec la France.

Affaires de Bretagne. — Supplice de Landois, favori du duc (1485).

La guerre de Picardie et de Flandre n'était pas le principal objet des préoccupations de madame de Beaujeu. La fille de Louis XI suivait avec habileté la politique de son père. Louis avait réuni la Bourgogne à la France; madame de Beaujeu voulait consolider la monarchie par la réunion de la Bretagne : le mariage du roi, son frère, avec la fille aînée de François II, la princesse Anne, héritière de ce beau duché, était le moyen pacifique d'opérer cette réunion.

Le duc François était gouverné par un favori issu de bas lieu, Landois, grand trésorier de Bretagne, qui avait, par ses exactions et par son orgueil, mécontenté le peuple et les seigneurs bretons. Encouragés secrètement par la France, les seigneurs mécontents se confédérèrent contre le favori. Celui-ci rassembla une armée de cinq mille hommes, dont le commandement fut confié au sire de Coetquen, grand maître d'hôtel du duc, qui sortit de Nantes pour aller faire lever le siége de la ville d'Ancenis, alors attaquée par les confédérés.

« Dès que les deux armées furent en présence, on se reconnut : des communications s'établirent. On demanda pourquoi on allait répandre le sang de ses proches, de ses amis; et les partisans sincères

de Landois se trouvèrent en si petit nombre, qu'ils ne purent empêcher l'armée ducale de se réunir à celle des confédérés. La nouvelle de cette défection se répandit quelques heures après dans la ville de Nantes, et y excita la plus grande agitation. Landois fit préparer des lettres patentes par lesquelles tous les confédérés étaient déclarés rebelles, criminels de lèse-majesté; mais le chancelier, nommé François Chrétien, refusa, quoique créature du grand trésorier, de sceller les lettres. Il fit plus : voyant le peuple en effervescence entourer le château, en occuper les portes, en inonder les cours, il lança un décret de prise de corps contre Landois. Le peuple demandait à grand cris la tête du grand trésorier. Tout ce qui entourait le prince désirait le succès de la sédition. Ceux qu'on envoyait au dehors, pour la calmer, revenaient avec des nouvelles plus alarmantes. « Monseigneur, disait le comte de « Foix, je vous jure que j'aimerais mieux être prince « d'un million de sangliers que de tel peuple que « sont vos Bretons. Il n'y a pas à balancer, il faut « livrer votre trésorier, ou le péril est extrême. » Le chancelier parut, et supplia le duc de permettre l'arrestation de son ministre. Celui-ci s'était réfugié dans la chambre même du prince, où il était blotti dans une armoire. « Et pourquoi, dit le duc, veut « donc mon peuple que vous le preniez, quel mal « a-t-il fait ? » Chrétien répliqua que le peuple accusait Landois de plusieurs crimes; que cette arrestation seule pouvait calmer la sédition; qu'enfin il ne s'agissait que de vérifier l'accusation, et de faire ce qui serait juste. « Me le promettez-vous ? » dit le prince. Et le chancelier lui ayant donné sa parole, il alla lui-même prendre Landois par la main, et le lui remit, en ajoutant : « Je vous le baille, et vous « recommande, sur votre vie, que vous lui adminis« triez justice, et que vous ne souffriez aucun grief « lui être fait. Il a été cause de vous faire chancelier, « et pour ce soyez-lui ami en justice. » On entraîna Landois qui, en sortant, faillit être mis en pièce par le peuple; et six commissaires, à la tête desquels était Chrétien, lui firent son procès avec une telle diligence, qu'en peu de jours les exactions, les abus de pouvoir, les actes de trahison, les assassinats, furent ou parurent suffisamment constatés. Le prévenu, appliqué à la question, s'avoua coupable, fut condamné à être pendu, et exécuté sur-le-champ.— Pendant ce temps-là, le duc disait à Lescun : « Com« père, on besogne au procès de mon trésorier, en « savez-vous rien ?— Oui, monseigneur, répondait « le courtisan, on fait son procès, et on y a trouvé « de merveilleux cas; mais, quand tout sera vu et « entendu, on vous viendra rapporter l'opinion du « conseil, pour en ordonner ainsi qu'il vous plaira. « —Ainsi le veux-je, ajoutait le prince; car, quelque « cas qu'il ait commis, je lui donne sa grâce, et « ne veux point qu'il meure. » On vint quelques instants après rendre compte au duc de l'exécution de Landois. On s'était méfié de sa faiblesse, mais on aurait eu tort de redouter sa sensibilité; elle s'exhala en quelques expressions de regret, en quelques plaintes, puis il fit choix d'un nouveau favori [1]. »

La mort de Landois fut suivie de la réconciliation du duc de Bretagne avec Anne de Beaujeu. Le duc, par un traité signé à Bourges, en juillet 1485, renonça à toute alliance préjudiciable à la France, et au service du roi; mais la retraite du duc d'Orléans auprès de François II, en 1487, et l'accueil qu'il en reçut, fournirent à la gouvernante une nouvelle occasion d'intervenir dans les affaires de Bretagne.

Projets de mariage pour la fille du duc de Bretagne.—Guerre contre les Bretons (1486-1488).

La question du mariage de l'héritière du duché s'agitait chaque jour. Trois rivaux étaient sur les rangs. — Maximilien d'Autriche, roi des Romains; le fils du vicomte de Rohan, descendant comme la princesse elle-même de Jean IV, duc de Bretagne; et le vieux sire d'Albret, fils d'une Rohan et frère utérin de la comtesse de Laval, gouvernante de la princesse Anne.—Quelques historiens placent aussi à cette époque les *amours* du duc d'Orléans et de la fille du duc de Bretagne; mais Daru réduit ce roman à sa juste valeur en faisant remarquer que la princesse était alors âgée de dix ans, et que le prince *éclipsant tous ses rivaux et captivant le cœur de sa maîtresse* avait vingt-cinq ans, et depuis onze ans était marié à la sœur du roi de France. « Anne avait reçu de la nature beaucoup d'avantages extérieurs, une jolie figure, et, quoique boiteuse, de la grâce; elle annonçait beaucoup d'esprit; on cultivait ses heureuses dispositions par une éducation très-soignée; mais quelque avancée qu'on la suppose, elle ne pouvait alors être en état de comprendre ni les raisons politiques ni les sentiments qui se combattaient, *dit-on*, dans le cœur du prince. Il paraît cependant qu'on fit courir le bruit d'un projet de mariage entre lui et la fille du duc. Louis d'Orléans s'en défendit par une déclaration portant « que le voyage qu'il avait fait en Bretagne vers la « personne du duc était seulement pour le visiter et « conseiller en aucuns points, pour la défense de son « duché, et non pour lui tenir propos de mariage « avec les princesses ses filles [2]. » Au reste, on n'a pas

[1] Dom Lobineau. — Daru, *Histoire de Bretagne*.

[2] Archives de Nantes. Armoire L, cassette E. — Voir aussi la *Notice sur Anne de Bretagne*, de Trébuchet, archiviste de la Loire-Inférieure, oncle de l'auteur de cette histoire de France.

besoin de supposer une passion pour expliquer les liaisons de Louis d'Orléans, ennemi déclaré de la gouvernante du royaume, avec le duc de Bretagne.

Les intrigues de la comtesse de Laval, pour influer sur le choix du mari futur de la jeune princesse, avaient fait pencher la balance en faveur du sire d'Albret, seigneur âgé de quarante-cinq ans, déjà veuf et père de huit enfants. « Ce seigneur gascon, d'un aspect farouche, d'un esprit grossier, avait le nez bourgeonné, le visage couperosé, la voix rauque, le regard dur, l'humeur querelleuse et chagrine. » C'était un homme de guerre, brave et résolu; il promettait de faire venir une armée de Gascons et de Navarrois au secours de la Bretagne; de son côté, le duc François II signa l'engagement de lui donner sa fille en mariage. Cet engagement fut déposé entre les mains de la comtesse de Laval. La gouvernante en fut aussitôt prévenue. Il n'y avait pas de temps à perdre.

Au mois de mai 1487, trois corps de troupes françaises entrèrent en Bretagne. L'un se dirigea sur Ploërmel, dont il s'empara; l'autre sur Vannes, que le duc abandonna pour se retirer à Nantes, et qui se rendit aux Français. L'armée principale alla faire le siége de Nantes. Les divisions qui existaient en Bretagne facilitaient les conquêtes des Français. Les seigneurs bretons voyaient avec douleur leur pays gouverné par des étrangers. Les favoris du duc étaient alors en effet le prince d'Orange, le duc et le cardinal de Foix, les comtes de Dunois et de Comminges. — Les mécontents firent une confédération à Châteaubriant, pour obtenir le renvoi de tous ces étrangers. A la tête de cette confédération on voyait les Rohan, les Laval, le baron d'Avaugour, fils naturel du duc François et de la dame de Villequier, et le maréchal de Rieux. — La gouvernante leur prodigua les promesses. Ils signèrent une alliance avec la France. — On y stipula que le roi ne ferait entrer en Bretagne que quatre cents hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, qu'il déclarerait n'avoir d'autre but que de punir la rébellion du duc d'Orléans, et s'engagerait à n'attaquer aucune place que de concert avec le maréchal de Rieux, et à faire payer le prix de tout ce que ses troupes consommeraient.— Nonobstant ce traité, vingt mille Français entrèrent en Bretagne. — L'armée du duc consistait en six cents lances et seize mille fantassins. Ces deux armées opposées offraient une singularité remarquable. L'héritier du trône de France était avec le duc de Bretagne, et le fils du duc marchait avec l'armée française.

La gouvernante, au nom de Charles VIII, envoya en Angleterre une ambassade chargée d'exposer à Henri VII que l'invasion de la Bretagne était *occasionnée* par la nécessité de poursuivre et de réprimer la révolte d'un prince du sang. « Les véritables agresseurs, disaient les ambassadeurs, sont ceux qui ont favorisé cette révolte; la guerre, de la part de la France, est une guerre défensive, et le roi espère qu'un prince qu'il a aidé à reconquérir ses États n'entreprendra point, en favorisant la rébellion et l'injustice, de l'empêcher de défendre les siens.

Henri VII parut se contenter de ces explications, et offrit même sa médiation pour terminer le différend sans effusion de sang.

Cette première campagne, où Charles VIII assista en personne, n'eut pas de résultat. Nantes, vivement attaquée par le sire de la Trémouille, se défendit avec opiniâtreté. Le comte de Dunois, avec quinze cents Allemands envoyés par le roi des Romains, en fit lever le siége au moment où le sire d'Albret qui accourait avec quatre mille Gascons pour secourir cette ville, était forcé de capituler en traversant le Limousin.

Le secours efficace des Allemands favorisa les prétentions de Maximilien. « Ce prince, veuf de la fille de Charles le Téméraire, était un homme de vingt-neuf ans, d'une taille gigantesque, fort brave guerrier, habile même dans cette profession, plus versé dans les lettres qu'aucun des princes ses contemporains (trait de conformité qu'il avait avec la princesse Anne); mais une prodigalité insensée, le désordre qui en était la suite, l'irrésolution de son esprit, l'inconstance de son caractère, l'empêchèrent toujours de jouer dans le monde le rôle brillant auquel il semblait appelé. »

Il n'y avait pas à hésiter entre l'héritier de l'empire et le sire d'Albret; cependant le duc de Bretagne, comme tous les hommes faibles et irrésolus, laissait concevoir des espérances, et faisait même des promesses sans se proposer de les réaliser. Tous ses efforts tendaient à éloigner le moment où il faudrait prendre un parti; il cherchait ainsi à retenir dans ses intérêts tous ceux dont l'alliance pouvait lui être utile, et comme un historien l'a dit du duc de Bourgogne, « il faisait d'une fille cinq ou six gendres. »

La Trémouille, en quittant les bords de la Loire, avait pris Aurai, Vitré et Saint-Aubin-du-Cormier. L'occupation de ces places réparait faiblement l'échec éprouvé devant Nantes; mais les dévastations occasionnées par la guerre rendirent odieux ceux à qui on imputait ce fléau. Les gentilshommes bretons, alliés du roi de France, et les princes français qui avaient demandé un asile au duc de Bretagne, Louis d'Orléans et le comte de Dunois, furent investis dans le château de Nantes par une populace furieuse. Le tocsin sonna dans la ville; des canons furent traînés devant le château : on voulait enfoncer les portes; « malgré la présence du duc, on aurait

massacré ses hôtes, si leur bonne contenance et le désordre qui régnait dans la multitude ne les eussent sauvés.»

Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. — Captivité du duc d'Orléans. — Mort du duc de Bretagne (1488).

Pendant qu'on négociait le mariage de Maximilien et de la future duchesse de Bretagne, une armée de douze mille Français se mit en marche au mois de mars 1488, sous la conduite de La Trémouille, et fit une nouvelle irruption en Bretagne. Chateaubriant, Ancenis, Fougères, furent prises par les Français. — Les Bretons reprirent Vannes; mais cette conquête ne réparait point leurs pertes.— Les deux armées se trouvèrent en présence, l'une postée près du village d'Andouillé, l'autre à Saint-Aubin-du-Cormier. On voyait, dans l'armée de François II, des Bretons, des Anglais, des Allemands, des Gascons et des Espagnols. Le duc d'Orléans et le sire d'Albret s'y trouvaient. Au milieu de la nuit le quartier du prince français fut éveillé par une alerte. On prit les armes précipitamment; les assaillants étaient les troupes du sire d'Albret et du maréchal de Rieux. On les accusa d'avoir médité une surprise nocturne, une trahison; le duc d'Orléans fut accusé lui-même d'être d'intelligence avec le roi. On répandit parmi les troupes bretonnes qu'il avait le projet de passer aux Français; et ce prince, pour donner une preuve de sa loyauté, se vit forcé de déclarer qu'il resterait à pied au milieu de l'infanterie pendant la bataille.

Cette bataille eut lieu le 28 juillet 1488. L'avant-garde bretonne, commandée par le maréchal de Rieux, repoussa la première ligne française, mais un mouvement des Allemands pour se mettre à l'abri de l'artillerie ayant rompu la ligne de bataille du duc, la cavalerie française la chargea et la coupa. Le carnage devint général. Six mille Bretons furent tués. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent pris. Le soir, La Trémouille retint à souper les deux princes, ainsi que les officiers français et étrangers faits prisonniers. Le duc d'Orléans, prince du sang, eut la place d'honneur, le prince d'Orange s'assit à côté de lui, le général se mit en face d'eux. Au dessert, deux franciscains furent introduits : la terreur s'empara des convives, persuadés que ces moines n'avaient été appelés que pour les préparer à la mort. Un silence morne régnait dans l'assemblée; La Trémouille prit la parole : «Prince, dit-il au duc «d'Orléans, je n'ai aucun pouvoir sur vous, et quand «j'en aurais, je ne voudrais pas en faire usage. «C'est au roi seul qu'il appartient de vous juger. Mais «quant à ceux qui, en donnant lieu à cette guerre, «ont manqué à leurs serments, et violé la discipline «militaire, ils payeront de leur tête ce crime de «lèse-majesté : ces moines sont-là pour les confes- «ser.» Les deux princes prièrent La Trémouille de sauver des hommes, coupables seulement de les avoir servis; La Trémouille fut inflexible : les officiers français furent décapités, et les princes envoyés à la gouvernante, qui fit emprisonner le duc d'Orléans.

La prise de Dinan et de Saint-Malo fut la conséquence de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Une armée de huit mille Anglais, arrivée au secours du duc de Bretagne, ne put empêcher ce prince découragé de demander la paix au roi de France, dans une lettre où il se reconnaissait son sujet. — Par le traité, signé au château du Verger, en Anjou, le 21 août 1488, toutes les prétentions de Charles VIII sur les États du duc de Bretagne, à défaut d'héritiers mâles, furent réservées [1]; le roi garda comme nantissement Fougères, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier, et Saint-Malo. Le duc s'obligea à renvoyer toutes les troupes étrangères, et à ne jamais en rappeler dans ses États; enfin, il se soumit à ne marier ses filles qu'avec le consentement du roi.

Cette dernière condition renversait tous les projets du duc de Bretagne. Il en mourut de chagrin, dit Daru, le 7 septembre 1488 [2].

Anne de Bretagne succède à son père. — Son mariage avec Maximilien (1489-1490).

Malgré le traité qui venait d'être signé, la fille aînée de François II fut aussitôt proclamée duchesse de Bretagne, et reconnue par les Bretons. Anne n'avait pas encore douze ans; sa sœur Isabelle, qui mourut deux ans après, n'en avait que sept. Les tuteurs des jeunes princesses désignés par le testament du duc étaient le maréchal de Rieux et la comtesse de Laval qui, pour former un conseil de gouvernement, s'adjoignirent le chancelier de Bretagne, le sire d'Albret, les comtes de Comminges et de Dunois. Ce conseil, pour s'assurer le secours de l'Angleterre, fit aussitôt un traité par lequel le mariage de la jeune duchesse dût être soumis à l'approbation du roi d'Angleterre, comme, par le traité du Verger, il devait l'être à celle du roi de France.

En apprenant la mort du duc, et la proclamation de sa fille comme duchesse de Bretagne, les généraux français recommencèrent les hostilités. Charles VIII, comme suzerain, réclamait la tutelle des filles de François II, et faisait inviter l'aînée à s'abstenir de prendre le titre de duchesse. Châteaubriant, Pontrieu, Guingamp, Concarneau, Brest, furent pris

[1] Louis XI avait acheté, en 1479, les droits des maisons de Blois et de Penthièvre sur la Bretagne.

[2] A la suite d'une chute de cheval.

par les Français. Douze mille Anglais et deux mille Espagnols envoyés au secours de la duchesse Anne ne purent rétablir ses affaires. Ses tuteurs et ses conseillers, au lieu de l'assister loyalement, se divisèrent en deux partis : le chancelier et le comte de Dunois, le maréchal et le sire d'Albret. La princesse, sauvée par le comte de Dunois des mains des Français qui voulaient l'enlever, faillit tomber au pouvoir des Anglais, qui voulaient la forcer à épouser le sire d'Albret. Une révolte des paysans de la Cornouaille augmentait les embarras des ministres fidèles à la duchesse.

Le traité de Francfort (1489), qui rétablit la paix entre le roi de France et le roi des Romains, mit enfin un terme à toutes ces difficultés. Maximilien, allié du feu duc de Bretagne, avait réussi à faire comprendre la Bretagne dans le traité. Un motif encore ignoré des négociateurs français l'avait fait insister vivement sur ce point. — Depuis peu de temps les ministres bretons, au mépris du traité du Verger, avaient négocié secrètement et conclu le mariage du roi des Romains avec leur jeune duchesse. « Pour rendre cette union aussi indissoluble que les circonstances le permettaient, ils se déterminèrent à la lui faire épouser par procureur; ce qui se fit avec tant de mystère que les domestiques mêmes de la princesse n'en eurent pour lors aucune connaissance, et que, jusqu'à ce jour, on n'a pu découvrir la date précise de ce mariage. On sait seulement qu'il eut lieu en 1489, et postérieurement au mois de mars. On fit cependant, en présence de témoins, une singulière cérémonie. On mit la jeune mariée au lit, et l'ambassadeur autrichien, tenant à la main la procuration de son maître, introduisit sa jambe, nue jusqu'au genou, dans la couche nuptiale. »

Un tel mariage ne pouvait cependant rester longtemps caché. Anne prit elle-même le titre de *Reine des Romains*. — Aussitôt que Charles VIII en fut informé (en 1490), les hostilités recommencèrent en Bretagne. « Si, dans ces circonstances, Maximilien se fût rendu auprès de sa nouvelle épouse, leur union était irrévocable; mais, de sa vie, ce prince ne sut suivre jusqu'au bout une de ses entreprises : on le railla beaucoup sur sa tiédeur, et sur ce mariage par procureur. — Les théologiens du roi de France décidaient que la prise de possession de la princesse était nulle; et ses ministres déclaraient que le roi ne pouvait reconnaître la validité d'un engagement contracté, sans sa permission, par sa pupille et sa vassale. » Mais, en protestant contre ce mariage, Charles évitait avec soin de laisser pénétrer qu'il eût aucunes vues pour lui-même; il lui importait de ne pas éveiller les soupçons du roi d'Angleterre.

Mise en liberté du duc d'Orléans. — Fin de la régence de madame de Beaujeu (1491).

Le duc d'Orléans était toujours prisonnier. La duchesse sa femme sollicitait vainement sa sœur et son frère de lui rendre la liberté. Charles VIII aurait volontiers pardonné; mais la dame de Beaujeu s'y opposait. Le moment approchait cependant où le roi allait se réconcilier avec son cousin. Charles VIII, né le 30 juin 1470, était sur le point d'atteindre sa vingt-unième année. « Il supportait depuis longtemps avec peine le joug que sa sœur aînée lui imposait. Gêné dans ses goûts, dans ses plaisirs, ne jouissant pas même de la liberté à laquelle il croyait avoir droit, depuis qu'il était sorti de l'enfance; nourrissant dans son imagination des projets gigantesques, auxquels l'imperturbable sang-froid de madame de Beaujeu ne cessait de mettre obstacle, il résolut de régner enfin par lui-même. »

Deux seigneurs de sa cour, Miolans, chambellan, et René de Cossé, pannetier, l'encouragèrent dans ce dessein, et lui firent sentir que son premier acte d'indépendance devait être de délivrer lui-même le duc d'Orléans, afin que le prince, touché d'un si grand bienfait, lui fût à l'avenir entièrement dévoué.

Un soir, au mois de mai 1491, le roi, avec une suite peu nombreuse, partit du Plessis-lès-Tours sous le prétexte d'une partie de chasse. Ayant trouvé des relais, il poussa jusqu'à Montrichard, et arriva le lendemain au pont de Barangon. De là il envoya tirer le duc d'Orléans de la tour de Bourges. Ce prince, pendant une captivité de quatre ans, avait habité diverses prisons. Madame, craignant toujours qu'il ne fût enlevé, l'avait successivement fait transférer dans les châteaux de Sab'é, de Lusignan, de Meun-sur-Yèvre et de Bourges. Enfermé la nuit dans une cage de fer, il n'avait d'autre compagnon que Salomon de Bombelles, son médecin. La joie qu'il éprouva d'être en liberté fut grande, surtout au moment où l'insuccès des sollicitations de sa femme lui avait fait perdre toute espérance. Le roi le combla de bontés. « Il ne savoit quelle chère lui faire, voulant bien donner à connoistre à chacun que ce qu'il avoit fait étoit de son propre mouvement et libre volonté. » Suivant l'usage du temps, les deux princes couchèrent ensemble, et manifestèrent l'un pour l'autre les marques de la plus franche amitié.

La réconciliation du duc d'Orléans avec la dame et le sire de Beaujeu eut lieu peu de temps après.

Madame de Beaujeu avait trop d'esprit et d'habileté pour ne pas comprendre que Charles VIII venait de mettre fin à sa puissance. Elle se résigna de bonne grâce, bien convaincue que son frère appré-

cierait un jour les services importants qu'elle lui avait rendus.

« Son administration, qui dura près de huit ans, fut très-utile à la France. Elle réprima habilement les factions qui s'élevèrent après la mort de Louis XI, vainquit Maximilien, donna un roi à l'Angleterre, et réduisit la Bretagne à ne pouvoir plus être qu'une province française. Son système avait quelques rapports avec celui de son père, mais il était plus mesuré, plus prudent et plus sûr. On ne la vit pas, comme lui, s'engager inconsidérément dans des dangers extrêmes, pour s'en tirer ensuite avec habileté. Elle employait les ressources de son esprit à prévenir les périls et à les détourner. »

Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. — Réunion de la Bretagne à la France (1491).

Le duc d'Orléans, confident des projets du roi sur la jeune duchesse de Bretagne, avait promis de le servir de tous ses efforts. Le vicomte de Rohan et le sire d'Albret, réconciliés avec Charles VIII, avaient abandonné leurs prétentions sur la duchesse; mais la duchesse elle-même, informée du désir du roi de France, se refusait obstinément à l'épouser. Charles VIII, dont l'imagination était enflammée de plus en plus par les récits qu'on lui faisait des charmes de la princesse bretonne, résolut, dit un historien, d'aller, à la manière des anciens preux, conquérir ses États, dans l'intention de la laisser ensuite libre de lui donner sa main si elle l'en jugeait digne. Tout fut disposé pour cette expédition chevaleresque. La Trémouille eut le principal commandement de l'armée. La duchesse s'enferma dans Rennes avec le prince d'Orange, le comte de Dunois et le maréchal de Rieux. Elle y fut assiégée, et sa position exaltant son caractère, elle se montra moins disposée que jamais à céder aux vœux du roi. Pendant un moment qu'on crut décisif, dans une trêve, le jeune prince entra lui-même dans Rennes, et chercha, mais en vain, à disposer la duchesse en sa faveur. Cependant le siége se prolongeait, la famine menaçait les habitants; le comte de Dunois déclara qu'il faudrait bientôt capituler. Anne de Bretagne fit dire au roi qu'elle voulait être libre, et lui demanda la permission de se retirer où elle jugerait à propos. Elle eut un sauf-conduit, et sortit de Rennes avec ses ministres. Charles tremblait qu'elle ne voulût passer en Angleterre; mais elle prit une autre route, et se rendit à Langeais en Touraine, d'où elle fit dire au roi qu'elle consentait à devenir sa femme.

Le mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien, les fiançailles du roi avec Marguerite d'Autriche, semblaient des obstacles insurmontables sans dispenses préalables du pape; les dispenses ne vinrent qu'après le mariage du roi et de la duchesse. L'évêque d'Alby « voyant l'empressement du monarque, la nécessité des affaires, l'avantage de la France, le danger de différer, » se décida, le 6 décembre 1491, à marier le roi de France et la duchesse de Bretagne. — Maximilien apprit en même temps que son gendre lui renvoyait sa fille, et épousait sa femme. — L'empire d'Allemagne le consola plus tard de la perte de la Bretagne. Marguerite d'Autriche, renvoyée par Charles VIII, fut la mère de Charles-Quint.

Le contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne assurait la réunion de la Bretagne à la France.

Charles VIII s'empressa de montrer la nouvelle reine aux Parisiens. La riche dot qu'elle apportait, ses charmes, ses malheurs, lui concilièrent l'amour des Français. Dans les premiers jours de 1492, elle fut couronnée à Saint-Denis, où elle parut dans tout l'éclat de sa beauté, coiffée en cheveux et vêtue de de satin blanc. « Ce fut, dit un témoin de cette cérémonie, une chose d'une merveilleuse solennité. Il la faisoit beau voir, car elle étoit belle et jeune, et pleine de si bonne grâce que l'on prenoit plaisir à la regarder. »

Anne de Bretagne eut de Charles VIII quatre enfants, trois garçons et une fille, qui tous moururent en bas âge.

Amour du duc d'Orléans pour Anne de Bretagne (1492).

Le duc d'Orléans, ami du roi, voyait souvent la reine; c'est alors (suivant Daru) que ce prince a pu concevoir l'amour qu'il a effectivement eu pour elle. « Délivré d'une longue et dure captivité, dit l'historien que nous venons de nommer, le duc d'Orléans voyait briller à la cour une reine de quinze ans, qui avait de la beauté, de l'esprit, beaucoup d'instruction, assez habile pour ne pas montrer tous ses talents, et épouse complaisante d'un mari peu digne d'elle, qui n'était pas même soigneux de lui plaire. Les sentiments que tant de mérite pouvaient inspirer devaient trouver un accès d'autant plus facile dans le cœur du duc d'Orléans, que ce prince était naturellement conduit à des réflexions pénibles sur sa propre situation. Jeune, brillant, né avec des passions ardentes, il avait été contraint, au sortir de l'enfance, d'épouser une fille de Louis XI, princesse respectable par ses vertus, mais difforme et stérile. Ces deux mariages mal assortis établissaient une certaine conformité entre la destinée du duc et celle de la reine. Louis, qui avait vécu constamment dans la disgrâce sous Louis XI et pendant la régence de madame de Beaujeu, avait besoin d'un appui à la cour; ses malheurs lui étaient venus de son union avec le duc de Bre-

tagne; c'était en défendant les approches de la capitale de cette province qu'il avait été fait prisonnier. Ces circonstances devaient inspirer de l'intérêt à la duchesse; mais la passion qu'il sentait naître pour elle devait être d'autant plus vive qu'elle était sans espoir, ou du moins qu'elle ne pouvait être couronnée publiquement. Le roi était jeune, la reine était féconde; il n'y avait pas d'apparence que Louis dût survivre à Charles VIII, et encore moins lui succéder. Ces obstacles irritèrent sa passion. — Il serait téméraire d'assurer qu'Anne la partagea, mais on ne peut douter qu'elle n'en fût instruite. Malgré sa jeunesse, elle avait déjà cet esprit de conduite qui fait éviter les fautes et ménager les ressources pour un avenir éloigné. Déjà capable de dissimulation, elle se montrait soumise à un mari dont elle avait été la conquête ainsi que la Bretagne; mais elle nourrissait au fond de son cœur une ambition qui en fut toujours la passion dominante. La supériorité de son génie devait tôt ou tard lui donner de l'empire sur le roi. Veuve et mère, elle pouvait espérer de voir un de ses fils sur le trône de France, et de recouvrer elle-même le gouvernement de ses propres États. Veuve sans enfants, il lui importait de conserver de l'ascendant sur le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne. Pour ne pas compromettre cet ascendant, il fallait bien se garder de laisser entrevoir au prince l'espérance d'un succès facile. Ainsi, la politique de la reine se trouvait d'accord avec sa vertu; et cette conduite circonspecte acheva d'enflammer un prince qui, jusque-là, s'était montré fort inconstant.»

CHAPITRE XI.

CHARLES VIII.—EXPÉDITION D'ITALIE.—BATAILLE DE FORNOUE.

Charles VIII se résout à faire valoir ses droits sur le royaume de Naples. — Ses alliances. — Mort de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples. — Alphonse lui succède. — Ses préparatifs de défense. — Les expéditions en Italie populaires en France.— Entrée de Charles VIII en Italie.— Les armées françaises et les armées italiennes. — Marche de Charles VIII sur Rome.— Entrée de Charles à Rome. —Traité avec le pape. — Marche sur Naples. — Entrée de Charles dans cette capitale. — Conquête du royaume. — Charles VIII se fait couronner empereur d'Orient.— Ligue de Venise. — L'armée française se met en marche pour revenir en France. — Bataille de Fornovo ou *Fornoue*. — Retour de Charles VIII en France.

(De l'an 1493 à l'an 1495.)

Charles VIII se résout à faire valoir ses droits sur le royaume de Naples. — Ses alliances (1493-1494).

Lorsque, par la réunion des deux derniers grands fiefs (la Bourgogne et la Bretagne) à la couronne, les rois de France, dit M. de Chateaubriand, eurent brisé le dernier anneau de la chaîne féodale, ils purent marcher hors de leur pays à la tête de la nation.

Les Français, qui depuis longtemps n'avaient pénétré en Italie que comme des espèces d'aventuriers, allaient y paraître en conquérants. — Charles VIII résolut, en 1493, de recouvrer le royaume de Naples, sur lequel il possédait tous les droits de la maison d'Anjou. — Dans ce but, et afin que les dangers intérieurs de la France n'arrêtassent point en Italie la marche de son armée, il fit la paix avec Henri VII et Maximilien. — Le roi des Romains, qui allait bientôt devenir l'Empereur, obtint, par cette paix, la restitution de l'Artois et de la Franche-Comté, que ses troupes et ses partisans avaient déjà presque entièrement conquises. — Pour décider le roi d'Aragon à rester neutre dans une querelle où les intérêts de la branche de sa maison qui régnait alors à Naples étaient engagés, Charles lui rendit le Roussillon, sans exiger le remboursement de la somme pour laquelle cette province était engagée. L'astucieux Aragonais promit sa neutralité, mais sans dessein de garder sa promesse.

Les deux époux catholiques, Ferdinand et Isabelle, étaient alors sur le point de voir croître à un haut degré leur renommée et leur empire. La prise de Grenade venait de mettre fin à la domination des Maures en Espagne, et Christophe Colomb découvrait l'Amérique pour les rois espagnols [1].

[1] Les Espagnols, occupés de leurs guerres contre les Maures, et de leurs querelles intestines, ne s'étaient encore fait connaître par aucune grande expédition maritime, lorsque la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ouvrit un nouveau monde à leurs audacieuses entreprises.—A cette époque, les Génois et les Vénitiens étaient les navigateurs les plus actifs sur la Méditerranée; les Français, les Anglais et les Portugais semblaient s'être partagé l'Océan. — Ce ne fut qu'après avoir éprouvé les refus des Génois et des Portugais que Christophe Colomb s'adressa aux Espagnols, qui refusèrent d'abord de lui fournir les moyens d'entreprendre son glorieux voyage. Il avait déjà envoyé son frère en Angleterre; il avait écrit à Charles VIII, et il se disposait à aller en France chercher lui-même la réponse à sa lettre, lorsque, ayant voulu voir, avant de partir, son fils élevé à Palos, un ecclésiastique éclairé, Jean Perez, le recommanda à la reine Isabelle, et lui fit ainsi obtenir les vaisseaux qui devaient les premiers traverser l'Océan.

Les découvertes des Français dans l'Océan ont précédé celles des Portugais et des Espagnols.

Les marins de Dieppe, en 1365, avaient fait sur les côtes d'Afrique une expédition qui précéda de plus d'un siècle et prépara celle de Vasco de Gama. Il résulte de titres conservés aux archives du ministère de la marine à Paris, que les Français s'établirent sur la côte de Guinée en 1383, près d'un siècle avant les Portugais, qui ne *découvrirent la Guinée* qu'en 1471, et le Congo qu'en 1484.

Les marins de Bayonne et les Basques français, hardis pêcheurs de baleines, fréquentaient le banc de Terre-Neuve et les îles voisines au milieu du XIVe siècle, un siècle et demi avant que les deux pilotes vénitiens, Jean et Sébastien Cabot ou Gabotto, eussent découvert, en 1497, l'île de Terre-Neuve et l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. — Ce fait est mieux constaté que la découverte de l'île d'Haïti (Hispaniola) par le pi-

Charles VIII fit alliance avec Ludovic Sforza, dit Louis le Maure, administrateur du duché de Milan pour son neveu Jean Galeas, et sacrifia à cette alliance les droits que le duc d'Orléans tenait de son aïeule Valentine de Milan. Il envoya des ambassades à tous les États de l'Italie pour leur demander d'aider la maison de France à recouvrer ses justes droits. Charles annonçait en même temps qu'après la conquête de Naples il comptait s'embarquer pour l'Orient, afin de chasser les Turcs de

lote basque-espagnol Sanchez de Huelva, vingt ans avant Christophe Colomb, qui aurait hérité à Madrid, ou à Tercere, de ses cartes et du journal de son voyage.

Le XIV[e] siècle était l'époque des guerres les plus acharnées entre les Français et les Anglais ; néanmoins l'expédition maritime la plus importante dont les historiens fassent mention, antérieurement aux expéditions de Vasco de Gama et des voyages de Colomb, est celle d'un Français qui, près d'un siècle avant la découverte de l'Amérique, entreprit la *conquête des îles Canaries*. Les îles Canaries (îles Fortunées des anciens) avaient été découvertes, vers 1345, par des navigateurs génois et catalans; en 1401, à l'époque où toutes les provinces de France, et principalement la Normandie, étaient agitées par les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, Jean de Béthencourt, baron de Saint-Martin-le-Gaillard, dans le comté d'Eu, et chambellan du roi Charles VI, résolut de quitter la France, livrée aux discordes civiles, et d'aller former un établissement dans ces îles. — L'historien espagnol Zurita dit que Henri III, roi de Castille, avait permis la conquête des Canaries à Robert de Braquemont, devenu depuis amiral de France, et qui lui avait rendu d'éclatants services militaires; il ajoute que Braquemont en chargea Béthencourt. Celui-ci vint à La Rochelle, accompagné de plusieurs gentilshommes qui s'étaient attachés à sa fortune; il y trouva un chevalier nommé Gadifer de La Salle, qui, selon la coutume du temps, y attendait quelque aventure, et se réunit aussitôt à lui, avec d'autres aventuriers. Ils partirent ensemble de La Rochelle le 1[er] mai 1402, et relâchèrent en Espagne, dans les ports de la Corogne et de Cadix. La flotte du seigneur normand arriva en cinq jours de Cadix à l'île d'Alegranza, et toucha à l'île Graciosa. Béthencourt s'établit à Lancerote, et y bâtit un fort; de là, visita l'île Fortaventura. Le manque de vivres, et quelques séditions qui s'élevèrent parmi ses gens, l'obligèrent à revenir en Espagne demander des renforts et des vivres à Henri III. Il laissa en partant le commandement des troupes à Gadifer, et celui du fort de Lancerote, nommé Rubicon, à Bertin de Barneval. Il obtint les secours qu'il demandait; le roi lui accorda la seigneurie des îles Canaries avec le titre de *roi*, la permission de battre monnaie et le droit de percevoir un impôt sur toutes les productions. Mais tandis que Béthencourt était à la cour d'Espagne, Bertin de Barneval, profitant d'une absence de Gadifer pour séduire une partie de ses troupes, s'empara de plusieurs naturels, qu'il vendit comme esclaves à des marchands espagnols; le roi de l'île fut lui-même arrêté, mais il parvint à s'échapper. Barneval, après avoir pillé et dissipé toutes les provisions du fort Rubicon, retourna en Espagne, abandonnant lâchement ceux qu'il avait entraînés dans sa révolte.

Gadifer, qui avait été faire un petit voyage dans l'île de Lobos, revint, et trouva les révoltés dispersés; mais il restait sans vivres et avec un petit nombre de gens peu capables de faire face aux insulaires, exaspérés de la trahison de Barneval. Il ne perdit point courage, ranima l'esprit des siens, et parvint, par des promesses, à calmer le ressentiment des habitants; ce fut alors qu'il reçut de Béthencourt un renfort de quatre-vingts hommes, *qui le mirent sur un pied respectable*. Il crut pouvoir s'éloigner de Lancerote, visita Fortaventura, où il y eut quelques combats avec les insulaires, passa à Grande-Canaria, qu'il côtoya, et où il fit des échanges avec les habitants. Il débarqua à Goméra; mais les habitants l'obligèrent à se rembarquer. Il resta plusieurs jours dans Hierro (l'île de fer), qui était alors peu habitée, renouvela son eau à Palma, et revint au fort Rubicon en côtoyant toutes les îles par le nord. Les affaires de la colonie y étaient alors dans le meilleur état; les Européens avaient, en son absence, subjugué les naturels, fait plus de cent prisonniers, et tous les jours des habitants se rendaient à discrétion, en demandant à être baptisés.

Dans ces circonstances, Béthencourt arriva d'Espagne avec le titre de roi de toutes les îles Canaries. Son retour donna une nouvelle énergie à ses troupes, et quelques escarmouches achevèrent de jeter les insulaires dans le découragement. Le roi de l'île fut pris, et consentit à se faire chrétien. Le 20 février 1404, il fut baptisé sous le nom de Louis, avec la plus grande partie de ses sujets, qui embrassèrent la foi catholique. Béthencourt se proposait d'étendre ses conquêtes jusqu'aux côtes d'Afrique voisines des Canaries, et même jusqu'à la rivière d'Or, dont il avait entendu parler. Il se transporta dans un bateau avec vingt hommes au cap Boiador (que les Portugais ne visitèrent qu'en 1417), s'empara de quelques nègres, et revint ensuite au fort Rubicon. Peu de temps après, il soumit Fortaventura, et y fit un établissement aussi solide qu'à Lancerote.

Gadifer entreprit pour son compte la conquête de Grande-Canaria; mais ayant été repoussé, il réclama le partage de la seigneurie des îles, et ne l'ayant pas obtenu, se brouilla avec Béthencourt, et quitta les Canaries pour n'y plus revenir. Ses partisans, commandés par un de ses bâtards, excitèrent quelques troubles, qu'on eut de la peine à apaiser. Béthencourt eut aussi à combattre les habitants de Fortaventura, qui enfin se rendirent à discrétion, et embrassèrent le christianisme. — Il prit ensuite la résolution de venir chercher lui-même en France de nouveaux moyens pour consolider ses établissements. Il laissa le commandement des troupes à Jean de Courtois, dont il avait éprouvé la fidélité, et partit le 3 janvier 1405, pour Harfleur. Son séjour en Normandie ne se prolongea que le temps nécessaire au rassemblement des gens de bonne volonté qui voulurent le suivre. — Béthencourt partit de Harfleur avec deux navires chargés de vivres, ayant quatre-vingts hommes de troupes à bord et des ouvriers de tous les métiers. Son neveu, Maciot de Béthencourt, s'embarqua avec lui. Son retour fut salué aux Canaries par des acclamations de joie. Il fit un second voyage au cap Boiador, et entreprit ensuite sans succès la conquête de Grande-Canaria. Il fut plus heureux à Palma et à Hierro, dont il se rendit maître. Plusieurs de ses gens s'y établirent.

Béthencourt revint à Fortaventura. Son dessein étant de retourner en France, il distribua des terres à tous ceux qui l'avaient aidé à conquérir les îles, et régla les affaires du gouvernement. — Son neveu et lieutenant, Maciot de Béthencourt, fut institué gouverneur; il lui enjoignit de rendre la justice suivant les coutumes de France et de Normandie, et lui commanda d'envoyer au moins deux navires par an dans les ports de France. Béthencourt lui accorda le tiers des impôts perçus dans les îles tant qu'il les administrerait en son nom; les deux autres tiers devaient être employés pendant cinq ans à la construction d'édifices publics, et ensuite lui être envoyés.

Béthencourt quitta les Canaries le 15 décembre 1405, se rendit à Rome, où il obtint du pape un évêque pour les Canaries, et revint, au commencement de 1406, dans ses terres de Normandie, où il mourut en 1425. C'était un homme d'un caractère entreprenant, doux, modeste et désintéressé; il chercha de bonne foi à convertir les insulaires : sa femme était de la maison de Fayel en Champagne.

Après la mort de Béthencourt, la seigneurie des Canaries passa à son neveu Maciot, qui en avait été gouverneur; mais celui-ci, pour des causes que nous ignorons, fut plus tard forcé de vendre cette seigneurie à Pedro Barba, gentilhomme espagnol.

l'empire grec. — Plus tard (le 6 septembre 1494), il acheta même tous les droits d'André Paléologue sur l'empire d'Orient. — La république de Venise refusa de s'allier au roi de France. Celle de Florence était alliée du roi aragonais de Naples. Celle de Sienne allégua sa faiblesse, pour garder la neutralité. Le pape protesta contre la tentative du roi français d'établir par les armes son droit sur le royaume de Naples, fief du saint-siége, et dit que lui seul, comme suzerain, devait être juge entre les compétiteurs.—Les résultats de ces diverses ambassades furent donc nuls, ou plutôt même contraires aux désirs de Charles VIII.

Mort de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples. — Alphonse II lui succède. — Ses préparatifs de défense.

Le roi de Naples Ferdinand d'Arragon, tyran abhorré de ses sujets, était mort peu temps après avoir appris les desseins de Charles VIII, qui venait de prendre le titre de roi de Jérusalem et des deux Siciles. Son fils et successeur, Alphonse II, non moins détesté que lui, était un guerrier célèbre par une victoire remportée sur les Turcs à Otrente; il n'attendit pas que les Français vinssent l'attaquer pour se mettre en défense. Il envoya son frère Frédéric à Livourne, avec une flotte considérable, afin de tenir la mer, et chargea son fils Ferdinand, duc de Calabre, avec une armée de cent escadrons et de trois mille arbalétriers, de défendre les passages de la Romagne et de la Marche d'Ancône, par lesquels les armées de la première maison d'Anjou avaient autrefois envahi le royaume de Naples.

Cependant les préparatifs de l'expédition se faisaient en France avec difficulté, car le roi manquait d'argent. La guerre, désapprouvée par les vieux généraux et les prévoyants ministres de Louis XI, était néanmoins populaire, et l'objet d'un vif enthousiasme parmi les jeunes courtisans de Charles VIII.

Les expéditions en Italie sont populaires en France. — Entrée de Charles VIII en Italie (1494).

« Depuis longtemps l'Italie, dit l'historien des républiques italiennes, était pour les Français un objet d'admiration, d'envie et de cupidité. Depuis le règne de saint Louis, une branche de la maison de France avait possédé le royaume de Naples, ou y avait prétendu. A chaque génération, des essaims d'aventuriers français étaient partis de Provence ou de France pour faire la guerre dans ces belles provinces. La terre avait bientôt recouvert les os de ceux qui y avaient péri : ils étaient oubliés, tandis que leurs compagnons plus fortunés excitaient l'admiration ou l'envie. Ils revenaient couverts des brillantes armures fabriquées en Lombardie, ou des somptueuses étoffes de Florence, enrichis par le pillage, accoutumés à des jouissances nouvelles, et plus avides encore des biens qu'ils avaient vus étalés sous leurs yeux, que satisfaits de ceux qu'ils s'étaient appropriés. — Les guerres d'Italie étaient populaires en France, comme les guerres de France étaient populaires en Angleterre, et pour les mêmes raisons. — On n'avait transmis le souvenir que des victoires gagnées; on se taisait sur les revers. Le vieux soldat, de retour dans sa patrie, vantait les délices d'un plus doux climat, les vins exquis qu'il trouvait à foison, les récompenses accordées à la bravoure par les femmes, qui savaient reconnaître combien ses compatriotes étaient plus vaillants que les habitants du Midi. Lors même qu'il n'y avait point de guerre nationale entre la France et l'Italie, de nombreux aventuriers continuaient à descendre chaque année dans cette dernière contrée pour se mettre au service des princes de Lombardie, des républiques de Toscane, de l'Église, ou des barons napolitains. Rome, reconnue comme la capitale de la religion, attirait en même temps tous les regards des prêtres et des fidèles. Dans aucun temps enfin les rois de France n'avaient perdu l'Italie de vue. Louis XI, si désireux de conserver la paix, si prêt à l'acheter par d'immenses sacrifices, si persuadé qu'il ne pourrait s'éloigner de France sans perdre son trône, tant il se sentait entouré de haine, avait cependant cherché à acquérir des droits sur cette contrée, dont il suivait avec intérêt toutes les révolutions. »

Il ne faut donc pas s'étonner si, malgré tous les conseils, Charles VIII persista dans son projet. Avant de partir, le roi pourvut à l'administration de la France. La régence fut confiée à sa sœur Anne, et à son beau-frère le sire de Beaujeu, devenu duc de Bourbon par la mort du connétable. Les gouvernements furent ainsi distribués : Baudricourt eut la Bourgogne; d'Avaugour et Rohan, la Bretagne; Graville, la Normandie et la Picardie, et le comte d'Angoulême, la Guyenne.

Charles VIII s'arrêta quelque temps à Lyon, et prit ensuite la route de Grenoble, laissant à Lyon la reine, qui y resta pendant son absence, afin d'avoir plus facilement de ses nouvelles. Les seigneurs les plus puissants et les généraux les plus renommés accompagnaient le roi. On distinguait parmi eux les comtes de Montpensier et de Vendôme, deux princes de la maison de Bourbon, auxquels cette expédition devait être funeste; les maréchaux de Gié et de Rieux, et le sire de la Trémouille. Le duc d'Orléans, parti avec l'avant-garde, était chargé de porter les premiers coups. — Charles avait en outre à sa suite d'illustres étrangers, le marquis de Saluces, le prince de Salerne, chef de

la maison de San-Severino, et Jean-Jacques Trivulzio, seigneur milanais, qui, ennemi de Ludovic Sforza, devait plus tard s'attacher irrévocablement à la France, et y parvenir aux premières dignités militaires. — L'armée royale, forte d'environ quarante mille hommes, sans compter les valets et les gardiens des équipages, avait une artillerie formidable. — Les historiens disent qu'elle traînait avec elle deux cent quarante pièces de siége, et deux mille quarante pièces de campagne. Parmi celles-ci, le plus grand nombre se composait de pièces portant une livre et une livre et demie de balles seulement. Un corps de ces soldats suisses, qui passaient alors pour les meilleurs fantassins de l'Europe, était aussi attaché à l'armée. Les dépenses excessives faites pour l'équiper, et pour obtenir la paix des princes voisins, avaient entièrement épuisé le trésor royal. Les ministres furent obligés de faire des emprunts onéreux à Gênes et à Milan.

Si l'armée française n'avait pas eu à souffrir d'une maladie épidémique et pestilentielle qui ravageait alors la France et l'Italie, et qui, ne respectant pas les chefs principaux plus que les soldats, retarda plusieurs fois sa marche, l'expédition de Charles VIII, depuis les Alpes jusqu'à Rome, n'aurait été qu'un voyage triomphal.

Au moment où l'armée, sous les ordres du roi passait les Alpes par le mont Genèvre, et descendait dans la vallée du Piémont, le duc d'Orléans remportait (le 8 septembre 1494) contre les troupes napolitaines, commandées par Frédéric, et débarquées à Rapallo, dans l'État de Gênes, une victoire qui jetait la terreur parmi les peuples italiens. Trois mille Napolitains y avaient été vaincus et massacrés.

Les armées françaises et les armées italiennes. — Marche de Charles VIII sur Rome.

Il y avait, disent les historiens contemporains, beaucoup de différence entre l'armée française et les armées italiennes. La première était moins redoutable par le nombre que par la discipline et la valeur. Composée en grande partie de gentilshommes, et ne recevant sa solde que du roi, elle était toujours bien équipée et au complet. Les sentiments d'honneur dont elle était animée la rendaient capable des plus grands efforts, et l'avancement, qui était la récompense certaine des services, entretenait en elle une noble émulation. Les chefs, presque tous grands seigneurs, ne trafiquaient point de leurs troupes, se ruinaient dans la guerre, au lieu de s'enrichir, et n'embrassaient la carrière des armes que pour acquérir de la gloire, et attirer sur eux les regards du roi. Les troupes italiennes étaient d'une toute autre espèce. Formées d'un mélange d'aventuriers et de paysans soudoyés par des capitaines indépendants auxquels on donnait le nom de *condottieri*, elles n'avaient aucun zèle pour le prince qu'elles servaient. Rarement ces capitaines étaient-ils sujets de ce prince, et souvent leur intérêt se trouvait opposé à leur devoir. Leurs rivalités nuisaient au bien du service, et leur avarice les portait presque toujours à ne pas tenir sous le drapeau le nombre de soldats qu'ils s'étaient engagés à fournir. Guidés par l'unique désir du gain, ils étaient aux ordres de ceux qui les payaient le mieux, et passaient ainsi d'un service à un autre sous le moindre prétexte. Propriétaires de leurs soldats, ils les ménageaient au point de ne presque jamais les laisser combattre; et cependant ces chefs de bandes, aussi fanfarons que peu redoutables, prenaient les noms les plus terribles, tels que *Fracassa, Forte-Braccio, Taglia-Costa, Brazzo-di-Ferro*, etc. Les résultats de cette singulière organisation militaire ont été parfaitement peints, d'après Guichardin, par l'abbé Dubos, dans l'*Histoire de la ligue de Cambrai*. « Jusqu'à l'invasion de Charles VIII, dit-il, les campagnes en Italie avaient été plutôt des scènes de comédie que des champs de bataille. On ne faisait jamais la guerre pendant la nuit; de peur de troubler le repos du soldat, l'artillerie se taisait depuis le coucher du soleil jusqu'au jour, sur les remparts des assiégés et dans les batteries des assiégeants. Il n'y avait guère de sang répandu dans les batailles *que par inadvertance*. Le plus grand mal que les combattants cherchassent à se faire, c'était de se prendre prisonniers pour gagner une rançon. Dans deux grandes batailles, dont parle Machiavel, celles d'Anghiari et de Castracaro, *il n'y eut ni tués ni blessés ;* dans celle d'Anghiari, il ne mourut qu'un homme d'armes : tombé de cheval dans la mêlée, il fut étouffé par un escadron qui lui passa sur le corps. » Les Italiens étaient tellement habitués à cette manière paisible de la guerre qu'ils ne purent revenir de leur étonnement et de leur terreur au premier choc meurtrier qu'ils eurent avec les Français [1].

L'artillerie influa beaucoup aussi sur le succès momentané qu'obtint l'invasion française. — Cette arme avait été perfectionnée en France depuis le règne de Charles VII. — Les canons des Français étaient de bronze, attelés de chevaux; ils suivaient les évolutions de l'infanterie, et tiraient plusieurs coups en peu d'instants. Les canons des Ita-

[1] « Cosa nova e di spavento grandissimo a Italia, gia lungo tempo assuefatta a veder guerre piu presto belle di pompi e d'apparati, et quasi simili a spectacoli, che pericolose e sanguinee. » GUICHARDIN, *Hist. d'Italia*.

liens étaient de fer, traînés lentement par des bœufs, et très-difficiles à manœuvrer.

Charles VIII arriva à Turin, le 5 septembre 1494, et de là se rendit à Asti, où il eut sa première entrevue avec Ludovic Sforza, et où il fut rejoint par le duc d'Orléans, vainqueur des Napolitains. « Ludovic avait amené avec lui, dit M. de Sismondi, les dames milanaises les plus jeunes et les plus belles, et les moins sévères. Plusieurs voulurent plaire au monarque, jeune et libéral, qui récompensait leur complaisance par des bagues de grand prix. — Charles VIII recommença la vie qu'il avait menée à Lyon (sans être retenu par la présence de la reine), avec le même abandon et le même oubli de toute décence ; mais ces débauches furent tout à coup interrompues par une maladie qui le mit aux portes de la mort. » — Il paraît que le roi de France fut atteint de la maladie pestilentielle et épidémique qui régnait alors en Italie, et qu'une opinion erronée, répétée par un grand nombre d'historiens, fait *faussement*, comme nous le dirons plus loin, venir d'Amérique [1].

L'armée commençait à compter un grand nombre de malades; le duc d'Orléans et d'autres grands seigneurs étaient atteints. La maladie du roi avait découragé les plus enthousiastes; lorsqu'il fut rétabli, on tint conseil pour savoir si on devait renoncer à l'expédition. Ludovic Sforza décida le roi à marcher en avant.

Charles VIII continua donc sa route, et arriva, le 14 octobre, à Pise, où résidait le duc Galeas, qui mourut le 20 octobre, empoisonné, dit-on, par Ludovic. Celui-ci se fit aussitôt reconnaître duc de Milan. — Charles était alors à Plaisance. Il en partit le 23, franchit les Apennins dans une partie pauvre, rude et presque déserte, mais peu élevée. Aucun obstacle n'arrêta sa marche. Des vivres pour l'armée avaient été préparés à tous les lieux d'étape par les soins de Ludovic. De Pontremoli, les Français suivirent les bords de la mer jusqu'à Sarzane, où le comte de Montpensier, avec l'avant-garde, défit un corps de Florentins. Pierre de Médicis, qui commandait ce corps, fut conduit devant le roi, et fit ouvrir aux Français les portes de Sarzane, Piétra-Santa, Librafratta, Pise et Livourne. — Charles entra le 8 novembre à Lucques, le 17 à Florence, le 2 décembre à Sienne, et, s'avançant à petites journées, arriva le 31 décembre devant Rome, où il fut rejoint par un corps d'armée français et milanais, qui, aux ordres du sire Éberard d'Aubigny, avait suivi les bords de la mer Adriatique, et chassé les troupes napolitaines de la Romagne. Ces troupes s'étaient retirées dans Rome, et y étaient encore lorsque l'armée française se présenta devant les murs de cette capitale du monde chrétien.

[1] Pour être exact, il convient cependant de rappeler que Philippe de Comines dit que « en Ast, le roi fut malade de la petite vérole et en péril de mort, parce que la fievre se mesla parmy... et croyois fermement qu'il ne passât point outre. »

Entrée de Charles à Rome. — Traité avec le pape (1495).

Charles VIII fit son entrée à Rome à l'approche de la nuit, le 31 décembre 1494, et se logea dans le palais de Saint-Marc, qui fut aussitôt entouré d'une formidable artillerie. Les troupes françaises entrèrent par la porte Flamine, tandis que les troupes napolitaines sortaient par la porte opposée. L'éclat de leurs armes brillait à la lueur des torches, et les Romains étaient dans la consternation. Cependant le pape Alexandre VI s'était enfermé dans le château Saint-Ange, avec six cardinaux, les seuls qui eussent voulu s'attacher à sa fortune. Les autres pressaient Charles de délivrer eux et l'Église du pape *simoniaque*, *incestueux* et *empoisonneur*, qui déshonorait la chaire de saint Pierre. « La ville de Rome, dit M. de Sismondi, frappée de terreur par l'entrée de cette armée, la plus puissante qu'elle eût vue de longtemps dans ses murs, était prête à obéir à tout; les motifs plausibles ne manquaient pas pour déposer Alexandre; le château Saint-Ange, où il était enfermé, n'aurait pu faire une longue résistance, et deux fois l'artillerie française fut braquée contre lui. — Mais Charles VIII ressentait des scrupules à s'armer contre le pape, et de l'impatience d'en venir aux mains avec les Napolitains. — Parmi ses courtisans, plusieurs convoitaient les dignités de l'Église... Tous leurs efforts tendaient donc à réconcilier Charles VIII avec Alexandre VI. » Ils y réussirent.

Le 15 janvier 1495, le roi se rendit, avec sa noblesse, dans l'église Saint-Pierre, et y trouva le pape qui l'y attendait. Ils se précipitèrent au devant l'un de l'autre, et se tinrent longtemps embrassés. « Leur familiarité paroissoit si grande, dit Pierre de La Vigne, témoin de cette entrevue, que deux pareils et deux égaux ne pouvoient pas en user réciproquement avec plus de civilité et de courtoisie ; ils s'entrefirent lors comme deux parfaits amis et fidèles compagnons. »

La paix fut signée le lendemain, 16 janvier. Par le traité, Alexandre VI livra au roi Charles les citadelles de Civita-Vecchia, Ostie, Terracine et Spolette, pour les garder jusqu'à la fin de la guerre; il lui remit le sultan Zizim [1], pour l'employer contre

[1] Mahomet II, conquérant de Constantinople, avait eu deux fils, Dgim ou Zizim, et Bajazet (Bayézid), qui, à sa mort, se disputèrent l'empire. Zizim, éloigné de la capitale, et n'ayant pu empêcher que son frère ne fût reconnu, prit le singulier parti de se réfugier à Rhodes chez les chevaliers de Saint-Jean de-Jérusalem, ennemis implacables des Musulmans.

les Turcs; il nomma légat auprès de l'armée française le cardinal César Borgia, son fils, pour qu'il fût en même temps gage de sa fidélité, et il promit de pardonner à tous ceux qui, dans les États pontificaux, avaient suivi le parti de la France. Enfin Alexandre VI accorda, mais sans en faire un article du traité, le chapeau de cardinal à Briçonnet, évêque de Saint-Malo, et à Philippe de Luxembourg, évêque du Mans.

Pendant son séjour à Rome, qui dura vingt-huit jours, Charles VIII y exerça la même autorité qu'en France. Il établit quatre tribunaux qui rendirent la justice en son nom. Une querelle s'étant élevée, à l'occasion des juifs, entre la populace et les gardes françaises, le maréchal de Gié informa, et punit sévèrement les coupables. Plusieurs furent pendus, d'autre décapités ou jetés dans le Tibre.

Marche sur Naples. — Entrée de Charles dans cette capitale. — Conquête du royaume (1495).

En apprenant le traité entre le pape et le roi de France, Alphonse II perdit courage : il abdiqua le 23 janvier en faveur de son fils Ferdinand, duc de Calabre, et se retira en Sicile dans un couvent, où il mourut peu de temps après.

Charles VIII, en quittant Rome, commença à avoir la preuve du peu de sincérité d'Alexandre VI. Le cardinal César Borgia abandonna secrètement l'armée française, en laissant au barbier de Zizim le soin d'empoisonner l'infortuné sultan, dont la mort eut lieu, en effet, le 25 février.

Ferdinand, prince jeune et plein de courage, essaya de défendre son royaume, mais ce fut en vain. Les Français prirent d'assaut les châteaux qui résistèrent ; ils passèrent successivement le défilé de San-Germano, le pas de Cancello; ils traversèrent le Garigliano et le Volturno, prirent Capoue, et, en arrivant le 21 février devant Naples, forcèrent Ferdinand à se retirer avec sa flotte dans le port d'Ischia. Charles VIII entra le 22 février dans la capitale du royaume des Deux-Siciles, où il fut salué par des acclamations populaires si nombreuses qu'elles paraissaient unanimes.

Les forts de Naples ne résistèrent que quelques jours; la conquête des diverses provinces dura seulement quelques semaines; à la fin du mois de mars, il ne restait que trois villes, Bari, Gallipoli et Reggio, et trois forteresses, Tropea, Amantea et Scilla, qui fussent restées fidèles à Ferdinand.

Une si rapide conquête éblouit le jeune conquérant. Charles distribua sans choix les premières dignités et les fiefs les plus importants ; il s'aliéna ainsi les barons, qui s'étaient montrés partisans de la maison d'Anjou. Il offensa Ludovic Sforza, en refusant de lui donner, ainsi qu'il s'y était engagé, la principauté de Tarente. Il négligea les affaires pour se livrer aux plaisirs. Renfermé dans le palais de Ponge-Reale, il oubliait qu'à la vue même de Naples était, avec une flotte encore menaçante, un compétiteur actif et plein d'ardeur.

Le palais de Ponge-Reale, séjour favori du roi, étonnait les seigneurs français par la grandeur de ses constructions et les agréments de ses jardins. Les bâtiments se composaient, dit Pierre de La Vigne, rédacteur du *Journal de Charles VIII*, de plusieurs appartements où l'on avait réuni les recherches du luxe le plus raffiné, et de vastes galeries ornées de statues de marbre et d'albâtre. Ils étaient entourés de jardins délicieux, où des prairies verdoyantes, des allées touffues, et une multitude de ruisseaux et de fontaines, entretenaient la fraîcheur. Le parc, clos de murailles, était plus spacieux que celui de Vincennes. On l'avait consacré à divers objets d'économie rurale, et à différentes espèces de culture. On y voyait des enclos où on élevait des animaux étrangers, des volières contenant les oiseaux les plus rares, des haras d'où sortaient d'excellents chevaux, et des fours à l'égyptienne faisant éclore des milliers d'œufs. Les oliviers, les orangers, les grenadiers, les figuiers et les dattiers, y croissaient. Un quartier était spécialement destiné à la culture des roses, dont on tirait des parfums aussi parfaits que ceux d'Orient. Sur les côteaux renfermés dans l'enceinte du parc étaient des vignes qui produisaient un vin muscat exquis. A tous ces objets d'utilité et d'agrément se joignait une fontaine jaillissante qui, du milieu du parc, répandait ses eaux de tous côtés, et qui était assez considérable pour fournir d'eau, au besoin, toute la ville de Naples : « Bref, dit l'historien contemporain en terminant ce ta-

Pierre d'Aubusson, gentilhomme français, alors grand maître, accueillit avec empressement le prince turc, et, connaissant l'importance d'un tel otage, le fit garder avec soin. Bajazet réclama son frère, et fit à l'ordre les plus belles promesses s'il consentait à le lui livrer. D'Aubusson rejeta des propositions contraires à l'humanité et à la bonne politique; mais il se trouva peu de temps après fort embarrassé par les prétentions et les intrigues auxquelles le prince réfugié donna lieu. — Le pape et le roi de Naples voulaient l'avoir en leur pouvoir, afin de prévenir les invasions dont les Turcs menaçaient l'Italie ; les Vénitiens le demandaient, dans l'espoir d'intimider Bajazet, et de conserver ainsi leurs possessions dans la Grèce; le sultan, de son côté, menaçait les chevaliers d'une guerre terrible, et prodiguait les trésors pour séduire les gardiens de son rival. — Le grand maître ne trouva d'autre moyen de sortir de cette position difficile, que d'envoyer Zizim en France. Ce prince y résida pendant plusieurs années dans plusieurs châteaux du comté de la Marche; mais en 1488, la cour de Rome, profitant de la crainte qu'avait madame de Beaujeu de voir donner une dispense au sire d'Albret pour épouser Anne de Bretagne, parvint à se faire remettre le sultan turc, qui, conduit à Avignon, fut ensuite transféré à Rome, et renfermé dans le château Saint-Ange.

bleau, il nous sembloit que ce fût là un vrai paradis terrestre.»

Charles VIII se fait couronner empereur d'Orient. — Ligue de Venise. — L'armée française se met en marche pour revenir en France (1495).

Charles VIII, enivré de l'encens des flatteurs et des femmes, voulut se faire reconnaître empereur d'Orient, roi de Naples et de Jérusalem. Il fit, le 13 mai 1495, une entrée solennelle dans Naples, revêtu du manteau impérial, portant dans une main le sceptre, et dans l'autre le globe d'or. Il fut couronné dans la cathédrale, et jura sur le sang de saint Janvier de maintenir les droits et priviléges du royaume. Alors une foule de dames, magnifiquement parées, l'entourèrent, et lui présentant leurs fils, le prièrent de conférer à ces jeunes gens l'ordre de chevalerie.

Au moment même où avait lieu cette pompeuse cérémonie, tout espoir d'envahir l'empire d'Orient était évanoui. Le grand maître de Rhodes, sur lequel Charles comptait, avait été nommé cardinal, et gagné par le pape. L'archevêque de Durazzo, qui avait promis de soulever contre les Turcs l'Albanie et la Grèce, et qui était allé à Venise pour acheter des armes, venait d'y être arrêté par ordre du sénat. Ses papiers avaient été envoyés à Bajazet; et le sultan, effrayé d'une conjuration si dangereuse, avait fait périr quarante mille chrétiens.

En transmettant ces fâcheuses nouvelles à Charles VIII, Philippe de Comines, l'ancien et fidèle conseiller de son père, qu'il avait, peu de mois auparavant, envoyé en ambassade à Venise, lui fit connaître la ligue formidable que les États italiens venaient de former, avec le pape, le roi des Romains et le roi d'Espagne.

«Les puissances coalisées s'étaient engagées à mettre sur pied et à entretenir pendant vingt-cinq ans trente-quatre mille cavaliers et vingt mille fantassins pour la défense mutuelle de leurs droits et de leurs possessions, savoir: le pape, quatre mille cavaliers; Maximilien, six mille; le roi d'Epagne, la république de Venise et le duc de Milan, chacun huit mille. Chacun des confédérés devait fournir en outre quatre mille fantassins. La défense de l'Italie contre les Turcs était le but ostensible de l'alliance; cependant c'était de concert avec l'ambassadeur de Bajazet qu'elle avait été conclue.»

Par des articles secrets ajoutés au traité, Ferdinand s'engageait à attaquer la France du côté du Roussillon, et à envoyer une armée dans le royaume de Naples; Louis le Maure, à empêcher l'arrivée de nouvelles troupes françaises à Asti; la république vénitienne, à défendre le passage des Apennins, et à attaquer les établissements français sur les côtes de la Pouille. — Dans le même temps, Maximilien devait pénétrer en France par la Champagne, et Henri VII, roi d'Angleterre, débarquer à Calais et envahir la Picardie.

Comines avait averti le duc d'Orléans de veiller à la défense d'Asti, et écrit au duc de Bourbon de lui envoyer des secours; il pressait Charles VIII de ramener son armée en France avant que les bataillons que la ligue faisait lever en Allemagne fussent arrivés en Lombardie.

Le roi se décida à suivre ce conseil; mais en revenant en France, il voulut conserver sa conquête, et il laissa à Naples une partie de ses forces.

L'armée française se mit en marche le 20 mai 1495. Le pape, que le roi voulait visiter à Rome, ne l'y attendit pas, et laissa au cardinal de Saint-Anastase le soin de lui faire les honneurs de la ville. — Charles trouva à son passage à Sienne, le 13 juin, Philippe de Comines, arrivé de Venise, et qui le pressa de hâter sa marche. — Le roi commit la faute de diminuer encore son armée en laissant des garnisons à Sienne, à Pise, à Sarzane, et dans d'autres villes, et en envoyant un fort détachement faire contre Gênes une tentative qui n'eut aucun succès. Le passage des Apennins s'effectua cependant sans obstacle, et l'armée, avec son artillerie, descendit, au commencement de juillet, par le Val de Taro, dans les plaines de la Lombardie.

Le marquis de Mantoue, Gonzague, général en chef de l'armée vénitienne, avait établi son camp à Ghiarnolo, sur la rive droite du Taro, et à une lieue de Fornovo, occupé par l'avant-garde française.

Bataille de Fornovo ou *Fornoue* (6 juillet 1495). — Retour de Charles VIII en France.

Le passage du Taro devait se faire en présence de l'ennemi, qui, campé sur la même rive que le roi, était mal posté pour s'y opposer. «Le lundi matin (6 juillet), environ sept heures, dit Philippe de Comines, monta le noble roi à cheval, et me fit appeler. Je vins à lui, et le trouvai armé de toutes pièces, et monté sur le plus beau cheval que jaie vu de mon temps, appelé *Savoie*. C'étoit un cheval noir de l'oresse. Il n'avoit qu'un œil, et étoit de la grandeur moyenne, bonne pour celui qui étoit monté dessus. Et sembloit que le jeune roi fût tout autre que sa nature ne portoit, ni sa taille ni sa complexion, car il étoit fort craintif à parler..; et ce cheval le montroit grand, et il avoit le visage bon et bonne couleur, et la parole audacieuse et sage... Et me dit le roi si ces gens (les ennemis) vouloient parlementer, que parlasse... Je lui dis: «Sire, je le ferai volontiers, mais je ne vis jamais «deux si grosses compagnies, si près l'une de l'au«tre qui se départissent sans combattre.»

« Toute l'armée saillit en la grève (du Taro) et en bataille.. ; et sur ladite grève nous tirâmes à part le cardinal (de Saint-Malo) et moi, et nommâmes (envoyâmes) aux deux provéditeurs vénitiens, Luques Pisan et Melchior Trevisan, une lettre qu'écrivit monseigneur Robertet, secrétaire du roi, disant, le cardinal, « qu'à son office et état appartenoit « de procurer la paix, et à moi aussi, comme celui « qui de nouveau venoit de Venise, ambassadeur, « leur signifiant le roi ne vouloir passer que son che- « min, et qu'il ne vouloit faire dommage à nul, et « par ce, s'ils vouloient venir à parlementer, que « nous étions contents et nous employerions en tout « bien. »

Cette ouverture pacifique n'eut aucun résultat; Comines en donne la raison.

« Jà étoient escarmouches de tous côtés, et comme nous tirions (avancions) pas à pas notre chemin, à passer devant *eux* (les ennemis) la rivière, qui entre (nous) deux pouvoit avoir un quart de lieue, tous étoient en ordre, car c'est leur coutume qu'ils font toujours leur champ si grand, que tous y peuvent être en bataille.

« L'armée des coalisés, commandée par François de Gonzague, marquis de Mantoue, était forte d'environ quarante mille hommes, à ce que disent les historiens français, et de vingt-quatre mille seulement, au dire des Vénitiens. — L'armée française n'était composée que de neuf mille hommes ; mais c'étaient des soldats d'élite. « Les Vénitiens, dit Comines, envoyèrent une partie de leurs *estradiots* [1] et arbalétriers à cheval, et aucuns hommes d'armes, qui vinrent du long du chemin, assez couverts, entrer au village (de Fornovo), dont nous partions, et là passer cette petite rivière (le Taro, grossi par les pluies), pour assaillir notre charriage, qui étoit assez grand, et passoit six mille sommiers (bêtes de somme), mulets, chevaux et ânes... Les ennemis se fioient à leur grand nombre ; ils assaillirent le roi et son armée tout à l'environ, et en manière qu'un seul homme n'en eût su échapper si nous eussions été rompus, vu le pays où nous étions ; car, à droite vinrent les estradiots sur notre bagage. et à gauche, le marquis de Mantoue ; et son oncle le seigneur Rodolphe, le comte Bernardin de Val-Manton, et toute la fleur de leur *ost* (armée), en nombre de six cents hommes d'armes, se vinrent jeter en la grève, droit à notre queue ; tous les hommes d'armes très-bien accompagnés d'arbalétriers à cheval, et d'estradiots, et de gens de pied. — Vis-à-vis du maréchal de Gié et de notre avant-garde, se vint mettre le comte de Cajazzo, avec environ quatre cents hommes d'armes, et nombre de gens de pied. Avec lui étoit une autre compagnie de deux cents hommes d'armes, que conduisoit le fils de messire Jean de Bentivoglio de Bologne, homme jeune qui n'avoit jamais rien vu... Celui-là devait donner sur l'avant-garde, après le comte de Cajazzo. — Et semblablement après le marquis de Mantoue, et pour semblable occasion, y avait pareille compagnie que menoit messire Antoine d'Urbin, bâtard du feu duc d'Urbin ; et en leur camp demeurèrent (en réserve) deux autres compagnies...

« Nous avions envoyé notre lettre, le cardinal et moi, par un trompette. Elle fut reçue par les provéditeurs, et comme ils l'eurent lue, commença à tirer le premier coup de notre artillerie, et incontinent tira la leur. — Les provéditeurs renvoyèrent incontinent notre trompette, et le marquis (de Mantoue) une des siennes, et mandèrent qu'ils étoient contents de parlementer, mais qu'on fît cesser l'artillerie, et aussi qu'ils feroient cesser la leur.— Le roi, qui alloit et venoit, manda au maître de l'artillerie de ne tirer plus, et tout cessa des deux côtés un peu ; et puis soudainement eux (les ennemis) tirèrent un coup, et la nôtre recommença plus que devant, en approchant trois pièces d'artillerie.

« Et quand les trompettes leur revinrent, ils prirent la nôtre, et l'envoyèrent en la tente du marquis, et délibérèrent de combattre. Et dit le comte de Cajazzo (là présent) qu'il n'étoit point temps de parler, et que déjà étions demi-vaincus ; et l'un des provéditeurs s'y accorda, et l'autre non ; et le marquis s'y accorda ; et son oncle, qui étoit bon et sage, lequel nous aimoit, à regret étoit contre nous, y contredit de toute sa puissance : à la fin tout s'accorda.

« Or, le roi avoit mis tout son effort en son avant-garde, où pouvoient être trois cent cinquante hommes d'armes, et trois mille Suisses, et fit le roi mettre à pied avec eux trois cents archers, et aucuns arbalétriers de sa garde. Et y étoient à pied avec les Allemands Engilbert, frère du duc de Clèves, Lornay, et le baillif de Dijon, chef des Allemands ; et devant eux l'artillerie.

« Cette avant-garde avoit jà marché aussi avant que leur *ost* (le camp ennemi) et cuidoit-on qu'ils dussent commencer ; et nos deux autres batailles n'étoient point si près, ni si bien pour s'aider comme ils étoient. Le marquis s'étoit jà jeté sur la grève, et avoit passé la rivière, et justement étoit à notre dos, derrière l'arrière-garde ; et ils venoient le petit pas, bien serrés, tant qu'à merveille il les faisoit beau voir.— Le roi fut contraint de tourner le dos à son avant-garde, et le visage vers ses ennemis, et

[1] Chevau-légers que les Vénitiens avaient fait venir de leurs possessions d'outre-mer, et qu'on désignait par le nom grec de *stradiotes* (SISMONDI).

s'approcher de son arrière-garde. J'étois avec le cardinal, attendant la réponse, et lui dis que je voyois bien qu'il n'étoit plus temps de s'y amuser. Et m'en allai là où étoit le roi, et partis d'auprès des Suisses; et perdis, en allant, un page qui étoit mon cousin germain, et un valet de chambre et un laquais, qui me suivaient d'un petit loin, et ne les vis point tuer.

« Je n'eus point fait cent pas, que le bruit commença de là où je venois : c'étoient les estradiots, qui étoient parmi le bagage et au logis du roi. Ils tuèrent bien cent valets de sommiers, et mirent le charriage en désordre.

« Comme j'arrivois là où étoit le roi, je le trouvai faisant des chevaliers; et les ennemis étoient jà fort près de lui; et le fit on cesser. — J'ouïs le bâtard de Bourbon, Matthieu, et un simple *gentilhomme*, mais homme de bien, nommé Philippe du Moulin, qui appelèrent le roi, disant : « Passez, sire, passez. » Et le firent venir devant sa bataille, et devant son enseigne.

« Et ne voyoit-on nuls hommes plus près des ennemis que le roi, excepté le bâtard de Bourbon ; et n'y avoit point un quart d'heure que j'étois arrivé. Et étoient les ennemis à cent pas du roi, aussi mal gardé et conduit (en apparence) que fut jamais prince et grand seigneur ; mais il est bien gardé (celui) que Dieu garde !

« L'arrière-garde étoit à droite, de lui un peu reculée, et la plus prochaine compagnie, de ce côté, étoit celle de Robinet de Frainezelles, qui menoit les gens du duc d'Orléans, environ quatre-vingt lances, et le sire de la Trimouille, qui avoit quarante lances. Et les cent archers écossois y étoient aussi, qui se mirent dans la presse comme hommes d'armes. Je me trouvai du côté gauche, où étoient les *gentilshommes des vingt écus*, et les autres de la maison du roi, et les pensionnaires. Le comte de Foix étoit chef de cette arrière-garde.

« Un quart d'heure après que je fus arrivé, le roi étant près d'eux, les ennemis jetèrent les lances en l'arrêt, et se mirent au galop en deux compagnies. Et donnèrent à nos deux compagnies, et aux archers écossois la dextre de la main d'eux, et choquèrent presque aussitôt l'un contre l'autre, et le roi comme eux. Le côté gauche, où j'étois, leur donna sur le côté, qui fut avantage grand. Leurs estradiots virent fuir mulets et coffres vers notre avant-garde, et que leurs compagnons gagnoient tout. Ils allèrent celle part sans suivre les hommes d'armes ; sans doute si mille cinq cents chevau-légers se fussent mêlés parmi nous avec leurs cimeterres au poing (qui sont terribles épées), vu le petit nombre que nous étions, nous étions déconfits sans remède. — Dieu nous donna cet aide. — Et tout aussitôt que les coups de lances furent passés, les Italiens (cavaliers et gens de pieds) se mirent tous à la fuite...

« A cette propre instance qu'ils donnèrent sur nous, donna le comte de Cajazzo sur l'avant-garde : mais ils ne la joignirent point si près ; car, quand vint l'heure de coucher les lances, ils eurent peur, et se rompirent d'eux-mêmes.

« Ceux qui assaillirent le roi et se mirent incontinent à la fuite, furent merveilleusement et vivement chassés, car tout alla après. Les uns prirent le chemin de Fornovo, les autres le plus court, vers leur ost (camp), et tout chassa, excepté le roi, qui demeura avec peu de gens, et se mit en grand péril pour venir quand et nous. — L'un des premiers hommes qui fut tué, ce fut le seigneur Rodolphe de Mantoue, oncle du marquis...

« Nous avions grande séquelle (suite) de valets et de serviteurs, qui tous étoient à l'environ des hommes d'armes italiens, et en tuèrent la plupart. — Presque tous avoient des haches à couper bois, dont ils rompirent les visières des armets, et leur en donnoient de grands coups sur les têtes ; car bien malaisés étoient à tuer, tant étoient fort armés. Et ne vis tuer nul où il n'y eût trois ou quatre hommes à l'environ ; et aussi les longues épées qu'avoient nos archers et serviteurs firent un grand exploit.

« Le roi demeura un peu au lieu où on l'avoit assailli, disant ne vouloir point chasser ni tirer à l'avant-garde, qui sembloit être reculée. Il avoit ordonné sept ou huit gentilshommes, jeunes, pour être près de lui. Il étoit bien échappé au premier choc, vu qu'il étoit des premiers ; car le bâtard de Bourbon fut pris à moins de vingt pas de lui, et emmené à l'ost des ennemis.—Or, se trouva le roi en si petite compagnie, qu'il n'avait de toutes gens qu'un valet de chambre, appelé Antoine des Ambus, petit homme et mal armé, et étoient les autres un peu épars. Toutefois, ils arrivèrent encore à heure (à temps), car une bande petite de quelques hommes d'armes italiens, qui venaient au long de la grève, nette de gens, vinrent assaillir le roi et ce valet de chambre. Le dit seigneur avoit le meilleur cheval du monde, et se remuoit et défendoit ; et arrivèrent quelques-uns de ses gens, qui n'étoient guère loin, et lors se mirent les Italiens à fuir ; et lors le roi crut conseil, et tira à (marcha vers) l'avant-garde, qui jamais n'étoit bougée. Si elle eût marché cent pas, tout l'ost des ennemis se fût mis en fuite. Les uns disent qu'elle le devoit faire, les autres disent que non...

« Notre bande, qui chassa (poursuivit les ennemis), alla jusque bien près du bout de leur ost. Et ne vis oncques recevoir coup à homme des nôtres, qu'à Julien Bourgneuf, que je vis cheoir mort d'un coup

que lui donna un Italien. Là on dit : « Allons au roi. » Et à cette voix s'arrêta tout, pour donner haleine aux chevaux, qui étoient bien las, car ils avoient longuement couru, et par mauvais chemin, et par pays de cailloux... Sitôt que les chevaux eurent un peu pris leur haleine, tirâmes droit au roi. »

Comines cite plusieurs traits qui prouvent que la discipline commençait à s'établir dans l'armée française, et que l'ardeur de piller et le désir de faire des prisonniers ne suffisaient plus à changer une victoire en déroute. « En chemin, dit-il, nous trouvâmes un nombre de gens de pied des ennemis qui traversoient le champ, et étoient de ceux qui avoient mené le marquis sur le roi. Plusieurs en furent tués, autres échappèrent et traversoient la rivière, *et ne s'y amusa-t-on point fort.* Plusieurs fois avoit été écrié par aucun des nôtres en combattant : « *Souvenez-vous de Guinegate !* » C'étoit pour une bataille perdue, du temps du roi Louis XI, en la Picardie, pour soi être mis à piller le bagage; mais il n'y eut rien pris ni pillé.

« Les estradiots (Vénitiens) prirent des sommiers ce qu'ils voulurent, mais ils n'en emmenèrent que cinquante-cinq, tous les meilleurs et mieux couverts, comme ceux du roi et de tous ses chambellans. Grand nombre de coffres furent perdus et jetés, et dérobés par les nôtres mêmes. En notre camp eut grande séquelle de pillards et de pillardes à pied, qui faisoient le dommage des morts. »

Quoique dans cette affaire décisive, les Français n'aient eu que deux cents hommes tués, les Italiens coalisés perdirent trois mille cinq cents hommes, *desquels beaucoup de gens de bien, tués*, dit Comines, *tous de coup de main; car, des deux côtés, l'artillerie ne tua pas dix hommes.* Les préparatifs du combat avaient occupé une heure environ; « mais, dit l'historien que nous venons de citer, ne dura point le combat un quart d'heure, car, dès que les ennemis eurent *rompus* (été mis en désordre) ou jeté les lances, tout fuit.—Leurs batailles d'Italie n'ont point accoutumé d'être telles, car ils combattent escadre après escadre, et durent quelquefois tout le jour sans que l'un ni l'autre gagne. — La fuite, de leur côté, fut grande; et furent bien trois cents hommes d'armes, et la plupart de leurs estradiots. Les uns fuirent à Rège (qui est loin de là), les autres à Parmes, où y pouvoit bien avoir huit lieues. »

Les débris de l'armée coalisée s'étaient réunis autour du camp du marquis de Mantoue. « On voyoit encore hors de leur *ost*, dit Comines, grand nombre d'hommes d'armes en bataille; et s'en voyoit les têtes seulement et les lances, et aussi des gens de pied et y avoient toujours été. Mais il y avoit beaucoup plus de chemin qu'il ne sembloit, et eût fallu (pour aller à eux) passer la rivière, qui étoit crue et croissoit d'heure en heure; car tout le jour avoit tonné, éclairé et plu merveilleusement. » Le roi tint conseil; trois chevaliers italiens y assistaient : messire Jean-Jacques de Trivulze, Milanais, messire Francisque Secco, soudoyé des Florentins, homme de soixante-douze ans, très-brave chevalier, et messire Camille Vitelli. Lui et trois de ses frères étaient à la solde du roi. Ces chevaliers furent d'avis, contrairement aux Français, d'attaquer le camp ennemi. « Messire Francisque Secco soutint fort son opinion, montrant gens qui alloient et venoient au long du grand chemin de Parmes, et alléguant que c'étoient fuyans. Et à ce que nous sûmes depuis, il disoit vrai; et qui eût marché, tous fuyoient. — C'eût été la plus belle et grande victoire qui ait été depuis dix ans, et la plus profitable; car, huit jours après, le duc de Milan n'eût eu au mieux venir pour lui que le château de Milan, à l'envie que ses sujets avoient à se tourner; et tout ainsi en fût-il allé des Vénitiens. Et n'eût point été de se soucier de Naples, car les Vénitiens n'eussent su où recouvrer gens hors de Venise, Bresce et Crémone, et tout le reste eussent perdu en Italie. »

A la nuit, l'armée italienne rentra dans son camp, l'armée française campa à un quart de lieue du champ de bataille. « Et descendit le roi en une métairie pauvrement édifiée; mais où il se trouva nombre infini de blé en gerbe, dont toute l'armée se sentit. Aucune autre maisonnette n'y avoit auprès qui pût servir; chacun logea comme il put. Je sais bien que je couchai en une vigne, sur la terre, et sans manteau; car le roi avoit emprunté le mien le matin, et mes sommiers étoient loin. — Qui eut de quoi fit collation; mais bien peu en avoient, si ce n'étoit quelque lopin de pain pris au sein d'un valet. Je vis le roi en sa chambre, où il y avoit des gens blessés, comme le sénéchal de Lyon, et autres, qu'il faisoit habiller (panser), et n'étions point tant en gloire comme peu avant la bataille, parce que nous voyions les ennemis près de nous. Cette nuit firent, les Allemands, le guet, et le firent bien, et sonnoient bien leurs tambourins. »

Charles VIII passa la journée du 7 juillet à Medesana, au-dessous de Fornovo. Il envoya Comines au camp vénitien, pour ouvrir de nouvelles négociations qui furent remises au lendemain; mais, sans en attendre le résultat, l'armée française partit le 8, une heure avant le jour, et se dirigea sur San-Donnino.

Le gonflement des eaux ne permit point aux Vénitiens de passer le Taro avant quatre heures de l'après-midi. Les Français eurent ainsi une journée d'avance sur leurs ennemis. Ils marchaient sans s'ar-

rêter, mais avec ordre, et supportant avec patience les privations et les fatigues. Les gentilshommes, comme les simples fantassins, prêtaient leurs bras et leurs chevaux pour faire avancer l'artillerie, et allaient à leur tour recueillir les vivres et les fourrages. — Trois cents Suisses, armés de couleuvrines et d'arquebuses, couvraient la retraite contre les Stradiotes, qui inquiétaient les trainards. Les provéditeurs vénitiens, effrayés de la défaite de Fornovo, ne voulurent jamais consentir à ce que l'armée coalisée s'approchât assez pour livrer une seconde bataille. Charles VIII, continuant sa route par Castel-San-Giovanni, Voghera, Tortone et Nizza de Montferrat, arriva le 15 juillet devant Asti, sans avoir perdu un seul canon [1].

Le duc d'Orléans, avec sept mille cinq cents Français et Suisses, était bloqué dans Novarre par les troupes du duc de Milan. — Charles VIII, pour le délivrer, se vit forcé de traiter avec Ludovic Sforza, et de conclure la paix le 10 octobre. — Ludovic recouvra Novarre, reconnut qu'il tenait Gênes en fief du roi de France, et amnistia Trivulze et les autres réfugiés milanais qui avaient pris à Naples parti pour les Français.

Charles VIII repassa ensuite les Alpes et revint en France.

CHAPITRE XII.

CHARLES VIII. — PERTE DE NAPLES. — MORT DU ROI.

Perte du royaume de Naples. — Capitulation et mort du comte de Montpensier. — *Morbus neapolitanus*. — Séjour de Charles VIII à Lyon. — Mort du dauphin. — Réflexions singulières de Comines. — Tentatives inutiles pour secourir l'armée laissée à Naples. — Charles VIII est forcé de renoncer à ses projets sur l'Italie. — Dernières années de Charles. — Son gouvernement. — Sa manière de vivre. — Sa mort.

(De l'an 1495 à l'an 1498.)

Perte du royaume de Naples. — Capitulation et mort du comte de Montpensier. — *Morbus neapolitanus* (1495-1496).

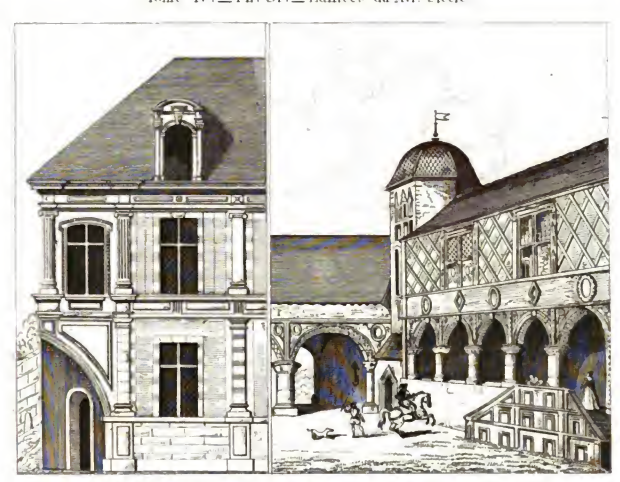
En quittant le royaume de Naples, Charles VIII y avait laissé une armée d'environ dix mille hommes, commandée par son cousin Gilbert, comte de Montpensier, auquel il avait donné le titre de vice-roi. Ce noble chevalier, issu de la maison de Bourbon, avait du courage et des talents militaires; mais il manquait d'activité; jamais il ne s'était levé avant midi. —Le vice-roi avait pour lieutenants Éberard d'Aubigny, nommé connétable de Naples et gouverneur de Calabre, et le sire de Précy, qui commandait dans la Basilicate.

Peu de jours après le départ du roi, une armée espagnole, sous les ordres du célèbre Gonzalve de Cordoue, le vainqueur de Grenade, était débarquée en Sicile. Le roi d'Aragon, infidèle au traité qui lui avait valu la restitution gratuite du Roussillon, avait rompu la neutralité. L'arrivée des Espagnols rendit le courage aux partisans de la maison d'Aragon. Ferdinand II se concerta avec Gonzalve, et à la fin de mai 1495, débarqua avec six mille hommes à Reggio, où il fut rejoint par les Espagnols de Gonzalve, aussi au nombre de six mille. Dans le même temps, des galères vénitiennes ravageaient les côtes de la Pouille et y débarquaient des troupes à la tête desquelles était César, frère naturel, et Frédéric, oncle de Ferdinand II.

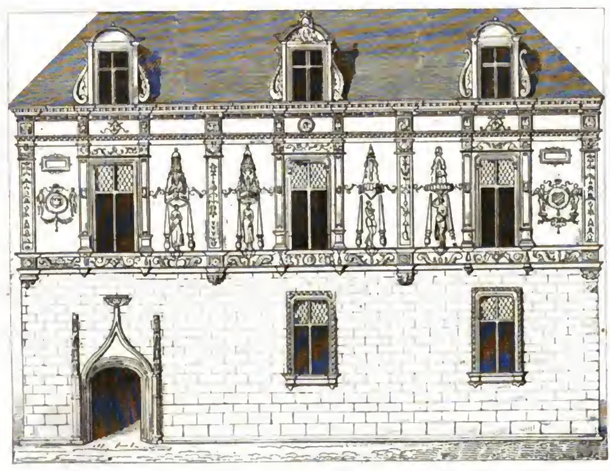
« De toutes parts, dit Sismondi, le royaume était en fermentation; les partisans de la maison d'Aragon reprenaient courage, les Angevins étaient dégoûtés de leurs maîtres : mais les soldats du royaume de Naples étaient bien plus incapables que ceux d'aucune autre partie de l'Italie de se mesurer avec les Français ou les Suisses. — Opprimés habituellement par les soldats lombards ou romagnols, auxquels leurs souverains avaient confié jusqu'alors la défense de leur trône, ils ne possédaient ni la discipline, ni la science militaire qu'on avait vue briller, au XVe siècle, dans les écoles guerrières de Braccio et de Sforza; ils n'étaient point familiarisés avec les dangers et la mort, et leur imagination méridionale les rendait plus accessibles que d'autres à la surprise et aux terreurs paniques. La présomption ne les abandonnait cependant qu'en présence de l'ennemi, et par leurs bravades insensées, ils poussèrent à plusieurs reprises leurs généraux à des attaques où ils les abandonnèrent ensuite lâchement. »

Ce fut ainsi qu'à Seminara, le 24 juin, les Napolitains et les Espagnols, trois fois supérieurs en nombre, furent battus par un petit corps de cavalerie française et d'infanterie suisse, rassemblé à la hâte par d'Aubigny. — Ferdinand et Gonzalve se virent forcés de repasser en Sicile

[1] A cette époque, les noms des pièces d'artillerie étaient presque tous empruntés aux oiseaux de proie ou aux reptiles : c'étaient, le *serpentin*, canon court tirant vingt-quatre livres de balles; le *dragon* ou *couleuvrine*, tirant vingt livres; la *demi-couleuvrine*, de dix livres; l'*aspic*, canon court de douze livres; le *pélican*, de cinq livres; le *fauconneau* court, de trois livres; le *fauconneau* long, de deux livres; le *ribaudequin* court, d'une livre et demie; le *ribaudequin* long, d'une livre et un quart; l'*émerillon* court, de douze onces; l'*émerillon* long, de dix onces; le *mousquet* de bronze, de cinq onces, et l'*arquebuse* de bronze, d'une once et un quart. Il y avait en outre des *canons* de batterie, tirant depuis six jusqu'à quatre-vingt-seize livres de balles. Ce fut pendant la campagne d'Italie, en 1494, que les Français introduisirent l'usage des boulets de fer, au lieu des boulets de grès. Le duc d'Orléans en fit le premier essai.



Maison du Pont d'Amour à Beauvais — *Manoir d'Ango à Varangeville près Dieppe*



Hôtel de Ville de Provins



François Ier et Léonard de Vinci.



Maisons du XVe et XVIe siècles à Rouffach (Ht Rhin)

Peu de temps après, le jeune roi Ferdinand, renonçant à attaquer la Calabre, effectua un débarquement près de Naples. Le vice-roi sortit pour le combattre; mais les Napolitains révoltés appelèrent dans leur ville, après son départ, les soldats de Ferdinand. Gilbert de Montpensier essaya en vain de rentrer dans Naples; il fut forcé de se retirer dans les trois châteaux dont il avait gardé la possession, et où le peuple l'assiégea pendant trois mois. — Précy tenta de le secourir; il battit les Napolitains à Eboli; mais un corps posté à Sarno ayant arrêté sa marche, il n'arriva devant Naples, en octobre 1495, qu'au moment où le vice-roi, pressé par la famine, venait de signer une capitulation, et de s'engager, si dans trente jours une armée française ne se présentait pas devant Naples *pour tenir sa journée,* et faire lever le siége, de rendre les trois forts aux Napolitains.—Charles VIII ayant été dans l'impossibilité d'envoyer des renforts à Naples, les trois forts furent rendus.

Gilbert de Montpensier, avec deux mille cinq cents hommes qui formaient les garnisons des forts, rejoignit ses lieutenants en 1496, et se prépara à soutenir une nouvelle campagne.

« Le royaume de Naples était en entier dévasté, dit l'historien des Républiques italiennes; toutes les caisses étaient vides. Une poignée de Français et de Suisses ne pouvait défendre une contrée qui partout se montrait ennemie; mais ils inspiraient toujours le même effroi aux troupes qu'ils avaient si souvent battues, et qui avaient perdu toute confiance en elles-mêmes. — Dans l'état de pénurie où se trouvaient en même temps Ferdinand et Montpensier, le péage de 80,000 écus que payent, près du mont Gargano, les troupeaux voyageurs qui passent l'hiver dans les pâturages de la Pouille, et l'été dans les montagnes de l'Abruzze, était un objet de grande importance. D'ailleurs, la destruction de ces troupeaux aurait condamné à la stérilité deux des grandes provinces du royaume. Comme l'approche des chaleurs et le manque d'eau forçaient les bergers à quitter les plaines brûlées de la Pouille, Ferdinand et Montpensier convinrent qu'ils laisseraient passer leurs troupeaux sans les molester, et que celui des deux qui serait maître de la campagne percevrait seul le péage. Mais, pour en rester maître, l'un et l'autre conduisit dans la Capitanate tous les gens de guerre qu'il put rassembler. Montpensier réunit autour de Troïa onze cents cuirassiers, quatorze cents chevau-légers, six mille Suisses ou Allemands, et dix mille fantassins, les uns Gascons, les autres regnicoles. De son côté, Ferdinand avait réuni dans le comté de Molise et conduit à Foggia, outre ses soldats napolitains, plusieurs des meilleurs condottieri de l'Italie, Fabrice et Prosper Colonna, et enfin le marquis de Mantoue, avec les stradiotes que lui avaient donnés les Vénitiens. Les deux chefs tenaient également la campagne, mais tous deux évitaient la bataille; en sorte qu'on ne pouvait décider, d'après leur convention, à qui la gabelle devait appartenir. Deux cent mille bœufs ou vaches et six cent mille moutons arrivèrent cependant, durant le mois de mai, sur le terrain qu'occupaient les deux armées : ils furent presque tous égorgés par les soldats, qui ne voulaient en avoir que la peau, tandis qu'ils laissaient pourrir leurs carcasses sur les champs; et l'agriculture de tout le royaume en éprouva un échec dont elle ne put de longtemps se relever. »

Enfin, après plusieurs combats sans importance, le vice-roi se vit abandonné successivement par une partie des Suisses, qui voulaient être payés, et par les Napolitains, jusqu'alors fidèles à la maison d'Anjou, et que le départ des Suisses découragea. La petite armée française renfermée à Atella, manquant de vivres et d'eau, décimée par des fièvres pestilentielles, fut réduite à capituler le 20 juillet 1496, en mettant pour condition qu'elle serait reconduite en France. Les capitaines qui défendaient les places fortes, telles que Tarente, Gaëte, Venosa, furent compris dans cette capitulation.

Le comte de Montpensier ne devait pas revoir la France. Il mourut à Pozzuolo, le 5 octobre 1496, de la contagion qui exerçait ses ravages dans l'armée française, réduite à la fin de l'automne à moins de cinq cents hommes.

Ferdinand II était mort lui-même un mois avant Montpensier, le 7 septembre, laissant la couronne à son oncle Frédéric, qui renvoya en France les malheureux guerriers échappés à la famine et à la maladie.

« A la fin de 1496, dit M. de Sismondi, il ne resta plus, des rapides conquêtes de Charles VIII, en Italie, qu'une passion dangereuse chez les Français pour les expéditions lointaines, de profonds ressentiments chez les Italiens, un trésor épuisé, une armée diminuée, et le développement rapide d'une maladie terrible, que Colomb avait rapportée d'Amérique, mais que la licence des camps avait répandue, que la contagion faisait éclater à la fois à l'armée, à la cour, et dans toutes les provinces, et que les Français appelèrent longtemps le *mal de Naples,* tandis que les Italiens l'appelaient le *mal français* [2]. »

[1] Une maladie nouvelle, terrible par la rapidité de ses coups, par la laideur de ses symptômes, éclate vers la fin du XVe siècle. Contagieuse, épidémique, pestilentielle, elle épouvante les populations qui la voient se manifester presque simultanément sur tous les points, au midi et au nord, à l'est et à l'ouest. L'époque de ses plus grands ravages coïncide avec l'invasion de l'Italie par Charles VIII; à l'instant les Français et les Italiens s'accusent mutuellement d'avoir donné nais-

Séjour de Charles VIII à Lyon. — Mort du dauphin. — Réflexions singulières de Comines (1495).

Charles VIII retrouva à Lyon la reine Anne, qui l'y attendait avec sa cour. Il y prolongea son séjour, sans doute afin d'être plus à portée de diriger ses affaires en Italie; mais il y était à peine depuis deux mois, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son fils, le dauphin Charles Orland. «Le roy, dit Comines, en eut dueil comme la raison le veut; mais

sance à l'horrible fléau, et de l'avoir communiqué aux autres peuples. Mais l'invasion de l'Italie est du même temps que la découverte de l'Amérique, et l'Amérique fournit quelques médicaments utiles pour combattre la nouvelle maladie; dès lors, un médecin qui s'appuie sur le vieil adage que *la prévoyante nature a toujours mis l'antidote à côté du poison,* prétend que la maladie nouvelle est originaire du Nouveau-Monde. Cette opinion se répand, un historien l'adopte, d'autres la répètent sans examen, et l'erreur, reproduite d'année en année, se trouve en quelque sorte consacrée.

Cette consécration historique ne pouvait influer sur l'opinion de l'auteur de la *France historique et monumentale,* habitué à remonter aux sources, à comparer les témoignages, à se faire lui-même ses convictions. Il a étudié la question avec soin, et il déclare ici, après un mûr examen, que *la maladie n'est point originaire d'Amérique, et qu'elle y a, au contraire, été introduite par les Européens.*

D'où vient-elle? Est-ce une maladie nouvelle? A quelle époque a-t-elle paru? — Questions à examiner, et difficiles à résoudre.

La maladie a-t-elle existé de toute antiquité comme sembleraient le prouver deux prescriptions du *Lévitique,* quelques passages d'Hippocrate, d'Arétée, de Galien, de Celse, et d'autres médecins grecs, romains et arabes, les règlements des *lupanars* d'Avignon et de Londres au XIIIe et au XIVe siècle? C'est ce qu'il est difficile de décider, parce que la maladie, lente dans ses progrès, et n'exerçant que des ravages isolés, ne montrait point encore tous les caractères qu'elle a présentés depuis.

Les faits constatés établissent mieux son existence dès le commencement du XVe siècle; mais les cas observés sont rares, et la maladie ne paraît point encore sous la forme épidémique. Cependant le roi Ladislas de Hongrie en meurt en 1414, et le roi Alphonse de Naples en 1458. — Un médecin d'Ascoli, auteur de poésies latines, Pacificus Maximus, avoue dans ses vers, publiés à Florence en 1489, qu'il a souffert, et vu souffrir à d'autres depuis l'an 1420 jusqu'à l'an 1450, toutes les douleurs qu'ont éprouvées depuis ceux qui ont été atteints du *morbus gallicus.* — Cet auteur a pu connaître bien certainement la maladie développée dans les dernières années du XVe siècle, car, né en 1400, il a vécu jusqu'en 1500.

Ce fut, comme nous venons de le dire, durant les dernières années du XVe siècle que se développa dans toute l'Europe, avec une extrême violence, et sous la forme épidémique d'une fièvre pestilentielle, accompagnée d'ulcères, de tumeurs aux jointures et aux articulations, de boutons gangréneux, de pustules au visage, etc., la maladie appelée depuis *morbus gallicus* ou *neapolitanus,* parce que sa grande irruption coïncida avec la guerre de Charles VIII à Naples. Auparavant, cette maladie avait, dans les différents pays de l'Europe, divers noms. Ainsi on lui donnait, en 1493, en France, le nom vulgaire qu'elle y a conservé.

Il est à remarquer que bien que tous les auteurs contemporains soient divisés d'opinion sur les causes qui la produisirent, aucun d'eux ne la dit originaire d'Amérique: ce fut seulement plus de vingt-cinq ans après la découverte du Nouveau-Monde, qu'un médecin, Leonardus Schmaus, prétendit (en 1518) qu'elle avait été apportée en Europe par les matelots de Christophe Colomb.— L'historien espagnol Oviedo, qui ayant visité l'Amérique (en 1515), contribua à donner du crédit à cette opinion, n'a écrit qu'en 1535.

Quelques médecins adonnés à l'astrologie cherchèrent la cause du nouveau fléau qui accablait l'humanité dans les révolutions des astres (la jonction de Mars et de Saturne, l'entrée de Saturne dans le signe du Bélier, la réunion de Mars, de Jupiter, de Mercure et du Soleil dans le signe de la balance, qui est la *maison des maladies,* etc.).

D'autres médecins, en bien plus grand nombre, ont cherché l'origine du nouveau mal dans l'intempérie des saisons, qui fut excessive durant les vingt dernières années du XVe siècle. — Petrus Delphinus, général des Camaldules, rapporte, dans une lettre datée de Florence en mars 1491, «que l'année précédente, 1490, il y eut une si grande sécheresse dans toute l'Italie, qu'à Venise non-seulement les canaux n'étaient plus navigables, mais que toutes les rivières du pays étaient à sec. — Qu'en 1491 les froids et les neiges, pendant l'hiver et le printemps, furent si excessifs que toutes les rivières étaient gelées.» Selon Alexander Benedictus et Sabellicus, pendant les années suivantes, jusqu'à 1495, les inondations, les tremblements de terre et la famine désolèrent toute l'Italie. «On présume bien, dit le médecin Sanchez, que toutes les irrégularités des saisons, les variations fréquentes dans la température de l'atmosphère, les excès du froid et du chaud, les inondations et humidités extrêmes, suivies de grandes sécheresses; on présume bien que de telles calamités éprouvées pendant plusieurs années de suite ont pu faire naître des épidémies, des fièvres pestilentielles, la peste même »— Nicolaus Leonicenus, qui écrivait en 1497 (la date est à remarquer), assure dans le livre intitulée: *De epidemia, quam Itali morbum gallicum, Galli vero neapolitanum vocant:* «Que la maladie parut à la suite d'inondations si grandes, qu'on ne pouvait plus reconnaître le lit des torrents des Apennins qui se jettent dans le Pô, et que tous ces torrents confondus ensemble formaient comme un vaste lac.» Il ajoute: «Qu'à Rome, les eaux du Tibre s'étaient élevées à douze aunes au-dessus de la hauteur ordinaire, que chaque maison ressemblait à une île, et que les bateaux se trouvaient au niveau des croisées du premier étage.— Des chaleurs survenues avant que la terre fut desséchée, il résulta des émanations morbides qui donnèrent naissance à la maladie.»

La maladie se montra d'abord sous un aspect formidable; elle sévissait avec une violence extrême; on en mourait en peu de jours, quelquefois en peu d'heures; quelquefois la mort était subite. La maladie était contagieuse. «L'état pitoyable où les malades étaient réduits était d'autant plus digne de compassion, que la plus grande partie ne l'avaient pas mérité en se livrant à la débauche; car la maladie *n'était pas toujours l'effet d'un contact immédiat...* elle pouvait être communiquée par l'air qu'on respirait; on pouvait devenir malade en touchant la main, et même les vêtements d'un malade... La réunion des chrétiens dans les temples, les rapprochements du tribunal de la pénitence étaient des moyens fréquents de contagion, aussi ne se cachait-on pas d'être atteint de cette maladie; les médecins n'hésitaient pas à rendre publiques des observations faites sur des princes, des abbés, des évêques qu'ils nommaient.» C'est ainsi que nous savons que Petrus Pintor, médecin du pape, a traité le cardinal de Segorbe, et un chanoine de Lerida. — Petrus Delphinus, général de l'ordre des Camaldules, envoyait, en 1496, à l'évêque de Padoue, un remède contre la maladie en lui conseillant d'en faire usage pour les malades dépendant de lui: *Si profuerit remedium infirmis tuis bonum opus feceris, neque alienum ab episcopali cura.*

La violence de la maladie s'éteignit au bout de vingt ans. A cette époque, elle perdit le caractère épidémique, et resta seulement contagieuse; bientôt même elle ne fut plus transmissible que par un contact immédiat; elle cessa d'attaquer toutes les parties du corps humain, et se localisa pour ainsi dire.

peu luy dura ce dueil : la royne de France, duchesse de Bretagne, appelée Anne, mena le plus grand dueil qu'il est possible que femme peut faire, et longuement luy dura ; et croy qu'outre le dueil naturel que les mères ont accoustumé d'avoir de la perte de leurs enfants, le cœur luy jugeoit quelque grand dommage à venir...

« Le roy, son mary, la voulut reconforter de faire dancer devant elle, et y fit venir en pourpoint aucuns jeunes seigneurs et gentilshommes, et entre

Ce ne fut toutefois qu'après avoir parcouru presque simultanément l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique (de 1493 à 1498), et s'y être établie en s'affaiblissant.

Pour montrer qu'elle ne vint pas d'Amérique, il convient d'examiner, d'après les divers auteurs contemporains (médecins et historiens), quelle fut sa marche.

Un médecin allemand établi à Venise, Wendelinus Hock de Brakenau, écrivait, en 1502, que la maladie, commencée en 1483, se développa en 1484, et était généralement répandue en 1487.—Pierre Martyr, qui faisait partie de l'armée que les époux souverains de l'Aragon et de la Castille envoyèrent contre les Maures de Grenade, assure, dans une lettre datée de Jaen, le 5 avril 1489, que la maladie régnait à cette époque en Andalousie. — Le célèbre Fracastor qui, par un poëme, dont le berger Syphilus est le héros, a donné à cette maladie son nom scientifique, dit, dans son traité *De morbis contagiosis*, mais sans indiquer le lieu, qu'elle éclata en 1490. — Baptiste Fulgose assure qu'elle était connue en Italie (en 1492) deux ans avant que Charles VIII y entrât (ce roi de France n'est entré à Turin que le 5 septembre 1494). — Gaspard Torella raconte qu'elle commença en Auvergne en 1493, et que de là, par contagion, elle s'étendit en Espagne, puis aux îles : *per contagionem pervenit in Hispaniam, ad Insulas.* — L'apparition de la maladie en Italie à la même époque est affirmée par de nombreux auteurs ou médecins contemporains, qui ont tous écrit des ouvrages spéciaux sur cette nouvelle épidémie, Ulrich de Hutten, Pierre Haschard, Bergarutus et Petronius. — Petrus Pintor dit même qu'elle éclata à Rome au mois de mars 1493 : *mense martii post introitum solis in primum minutum arietis.*

Un de nos plus savants jurisconsultes, conseiller à la cour de cassation, M. Isambert, dans son recueil des *Anciennes lois françaises*, rapporte, d'après les *Registres du Châtelet de Paris*, un *cri*, du 25 juin 1493, touchant les malades affectés de la maladie. Ce cri est ainsi conçu : « Combien que « *par cy-devant* ait été publié, crié et ordonné à son de « trompe et cry public par les carrefours de Paris à ce que « aucun n'en pust prétendre cause d'ignorance, que tous ma- « lades de ladicte maladie, vuidassent incontinent hors la ville, « et s'en allassent les estrangers ez lieux dont ils sont natifs, et « les autres vuidassent hors ladicte ville, *sous peine de la* « *hart;* néantmoing lesdits malades, en contempnant lesdits « cris, sont retournés de toutes parts, et *conversent parmi* « *la ville avec les personnes saines,* qui est chose dange- « reuse pour le peuple et la seigneurie, qui à présent est à Paris.

« *L'on enjoint de rechef,* de par le roy et mondit sieur « le prevost de Paris, à tous lesdits malades de ladicte maladie, « tant hommes que femmes, que, incontinent après ce present « cry, ils vuident et se départent de ladicte ville et faubourgs « de Paris, et s'en voisent lesdits forains faire leur résidence ez « pays et lieux dont ils sont natifs, et les autres hors ladicte « ville et faubourgs, sur peine d'*estre jectés dans la riviere* « s'ils y sont pris *le jourd'hui passé.* »

M. Isambert suppose, d'après le texte même de ce *cri*, qu'il a dû être précédé, soit d'une ordonnance royale, soit d'un arrêt du parlement.

Le célèbre médecin Astruc, dans son livre *De morbis venereis*, et après lui Dulaure dans son *Histoire de Paris*, citent comme extrait des *Registres manuscrits* du parlement, un arrêt du 6 mars 1496 (1497), rendu de concert avec l'évêque de Paris, pour diminuer les effets de cette maladie, qui *depuis deux ans*, c'est-à-dire, depuis 1494, avait fait de grands progrès dans la capitale. On n'y parle plus de pendre ou noyer les malades ; mais on « ordonne de faire sortir « de Paris ceux qui on gagné ladicte maladie hors de cette ville, « et de faire enfermer, nourrir et traiter ceux qui l'ont gagnée « à Paris. » — Une autre ordonnance inscrite sur les mêmes registres, et datée du mois de mai suivant (1497), prescrit au commis chargé de l'administration des personnes affectées de la maladie, d'intimer aux malades étrangers de sortir de Paris, cette fois, *sous peine de la hart* ; les Parisiens malades pourront rester à Paris en observant de ne point sortir de leurs maisons. Enfin, des gardes seront placés aux portes de la ville pour empêcher de nouveaux malades d'entrer. — Dulaure demande à ce sujet « à quels signes les malades pouvaient-ils être reconnus ? les gardes étaient-ils autorisés à visiter le siége de la maladie ?—Il faut croire, ajoute-t-il, qu'alors cette maladie laissait à l'extérieur des marques évidentes de ses ravages. Cette ordonnance prouve qu'on était alors persuadé que la maladie se communiquait par le véhicule de l'air aussi bien que par le contact. »

M. Isambert dit qu'il a été impossible de retrouver l'ordonnance royale où l'arrêt du parlement qu'Astruc et Dulaure ont mentionnés. La comparaison du texte du *cri* de 1493 avec les citations de Dulaure doit prouver qu'il est impossible de confondre le premier acte avec ceux qui l'ont suivi, ainsi que M. de Sismondi paraît disposé à le faire dans son *Histoire des Français.*

L'invasion de la maladie en Italie, dans l'année 1493, est attestée par Conradinus Gilinus, Joannes de Vigo, Jacobus Cattaneus, et Nicolaus Leonicenus. — Antoine Cocci Sabellicus (qui écrivait en 1496) dit positivement que la maladie a commencé à paraître lorsque l'armée française est entrée en Italie (de septembre à décembre 1494).

Bourdigné, médecin français, a constaté que la maladie régnait en France en 1495 ; et Marcel Cumanus, chirurgien italien a soigné plusieurs soldats vénitiens et milanais atteints de cette maladie pendant le siége de Novare, du 14 juillet au 10 octobre 1495.

Après tous ces témoignages, après ces détails authentiques, il nous semble presque superflu de chercher si le mal est venu du Nouveau-Monde.

Christophe Colomb, parti du port de Palos le 3 août 1492, découvrit Haïti (Hispaniola ou Saint-Domingue) le 6 décembre, revint en Europe en 1493, débarqua à Lisbonne le 4 mars, y resta neuf jours, remit à la voile le 13, arriva à Séville peu de jours après, et de là se rendit par terre à Barcelone, où il arriva vers le milieu d'avril. Après un séjour de quelques semaines, il alla à Cadix préparer une seconde expédition qui partit pour l'Amérique le 25 septembre 1493.

Il est certain qu'aucune maladie nouvelle n'éclata alors à Lisbonne, à Séville, à Barcelone et à Cadix. Aussi l'historien Oviedo, qui, le premier avec Schmaus, a attribué à la maladie une origine américaine, n'en place-t-il l'introduction en Europe qu'après le second retour de Colomb, en 1496.

Aucun des auteurs qui ont les premiers raconté la découverte de l'Amérique, et qui tous ont décrit avec de grands détails les peuples des Indes occidentales, leurs mœurs, leurs *maladies*, etc., ne fait mention du mal terrible qu'on a prétendu depuis avoir été importé en Europe par les vaisseaux de Christophe Colomb. — Pierre Martyr, qui publia, en 1500, l'*Histoire du Nouveau-Monde,* ne dit rien de cette maladie. Bien plus il résulte, comme nous l'avons dit plus haut, d'une lettre de ce Pierre Martyr, citée textuellement dans une des dissertations de Sanchez, qu'une maladie analogue au *morbus gallicus* régnait en Andalousie dès le 5 avril 1489, trois ans et demi avant le départ de Christophe Colomb pour son premier voyage. — Ferdinand Colomb, fils de l'amiral, dans la *vie* de son père, ne parle de la maladie qu'à l'année 1498, et il la nomme le *mal français.*

les autres y estoit le duc d'Orléans, qui pouvoit bien avoir trente-quatre ans. Il lui sembloit bien (à la royne) qu'il avoit joye de ladicte mort (à cause qu'il estoit le plus prochain de la couronne après le roy), et furent longtemps après, sans parler ensemble, pour cette cause. — Le dauphin avoit environ trois ans, bel enfant, et audacieux en parole, et ne craignant point les choses que les autres enfants ont accoustumé de craindre, et pour ces raisons, le père en passa aisément son dueil, ayant desja doute que tost cet enfant ne fust grand, et que, continuant ses conditions, il ne luy diminuast l'authorité et puissance, car ledict roy ne fut jamais que petit homme de corps, et peu entendu; mais *estoit si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.*

« Or, entendez quelles sont les misères des grands roys et princes qui ont peur de leurs propres enfants. Le roy Louis XI, son père, en avait eu peur, qui fut si sage et vertueux; mais bien sagement y pourveut, et après en l'âge de quatorze ans il le laissa roy. Le dit roy Louys avait fait peur à son père, le roy Charles VII; car il se trouva en armes, et en assemblée contre luy, avec aucuns seigneurs et chevaliers de ce royaume, en matière de brouillis de cour et de gouvernement (et le m'a maintesfois conté le dit roy Louis XI), ayant environ l'âge de treize ans: cela ne dura point. Mais depuis qu'il fut homme, il eut grande division avec ledit Charles VII son père, et se retira en Dauphiné et de là en Flandres.

« Nulle créature n'est exempte de passion, et tous mangent leur pain en peine et en douleurs, comme Notre Seigneur le promit dès qu'il fit l'homme. Mais les peines et labeurs sont différentes: celles du corps sont les moindres, et celles de l'entendement les plus grandes. — Celles des sages sont d'une façon, et celles des fols d'une autre, mais trop plus de douleur et de passion porte le fol que le sage (combien qu'à plusieurs semble le contraire) et si y a moins de reconfort. — Les pauvres gens (qui travaillent et labourent pour nourrir eux et leurs enfants, et payent la taille et les subsides à leurs seigneurs) devraient vivre en grand desconfort, si les grands princes et seigneurs n'avoient que tous plaisirs en ce monde, et eux travail et misère: mais la chose va bien autrement. Si je voulois écrire les passions que j'ay veu porter aux grands, tant hommes que femmes, depuis trente ans seulement, j'en

Oviedo, dans son *Histoire générale des Indes*, écrite en 1535, dit, en se donnant pour *témoin oculaire*, que, lors du second retour de Christophe Colomb en Espagne, qui eut lieu le 8 juin 1496, « peu de mois après (*y desde a pocos meses*), on commença à voir cette maladie chez quelques personnes suivant la cour (*cortesanos*); mais, dans le principe, elle ne se manifesta que parmi des gens de basse condition (*persanas baxas y de poca autoridad*). » Oviedo ajoute que la maladie fut ensuite portée en Italie et à Naples par l'armée du vainqueur de Grenade, le célèbre Gonçalo Fernandez de Cordova, erreur manifeste, puisque l'armée de Gonzalve de Cordoue, partie d'Alicante au commencement de 1495, était arrivée à Messine le 24 mai de la même année.

Les auteurs qui examinent avec soin, et jugent sans préoccupation et sans système les allégations des contemporains sur les événements arrivés de leur temps, n'ont pas admis que la maladie ait été apportée en Espagne par Christophe Colomb, parce qu'Oviedo l'y a observée *peu de mois* après le retour de l'amiral en 1496. — Il est certain que parmi les matelots qui revinrent alors d'Amérique avec l'illustre navigateur génois, plus de deux cents ramenés par don Pedro Margarit étaient atteints d'une maladie causée par la fatigue de la navigation et par l'influence du climat américain; mais dit, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, un médecin dont le nom seul fait autorité (M. Cullerier), cette maladie n'avait point les caractères du *morbus gallicus*. — Oviedo prétend que, dès qu'il vit Pedro Margarit, il reconnut que cet officier était atteint de cette maladie: « Andava doliente y se quexava tantó, « que tambien crei yo que tenia los dolores que suelen tener « los que son tocados desta passion; *pero no le vi buas alguanas* »: *mais je ne lui vis aucunes pustules*. Les pustules étaient alors les signes *extérieurs* caractéristiques du mal. Sanchez remarque à ce sujet, avec raison, qu'Oviedo confesse involontairement que la maladie était connue en Espagne avant que les navigateurs compagnons de Colomb y revinssent, puisqu'il a sufi à cet historien d'en voir un pour *reconnaître* qu'il en était atteint.

En 1496, plusieurs des soldats de Gonzalve de Cordoue, qui avaient gagné la maladie à Naples, en 1495, l'avaient rapportée en Espagne. Ce sont ces guerriers inoccupés qui, après l'expulsion des Français de l'Italie napolitaine (en octobre 1496), cherchant des aventures outre-mer, ont porté en Amérique le mal dont ils étaient infectés, et l'ont transmis aux infortunés Indiens.

Ferdinand Colomb raconte que son père dans son troisième voyage, entrepris en 1498, arrivant le 30 août à l'île d'Hispaniola (Haïti), « trouva cette île dans le plus grand désordre, parce que la majeure partie des Espagnols qu'il y avait laissés étaient morts, et que de ceux qui restaient, plus de cent soixante étaient malades, *amalati di mal francese*. » — La maladie y avait été introduite par les nombreux aventuriers venus d'Italie entre le second et le troisième voyage de l'amiral. Elle fit de si grands ravages parmi les Indiens (c'est Oviedo qui le dit), que le nombre des habitants d'Hispaniola qui, en 1493, était d'un million, se trouve, dix ans après, réduit à cinq cent mille. Ce seul fait (outre les faits précédents) ne prouve-t-il pas que la maladie n'était pas originaire d'Amérique? Si elle y eût été endémique, les Indiens n'auraient-ils pas su la guérir?

L'armée française entrée en Italie, et qui marcha sur Naples à l'époque de la plus grande violence de l'épidémie, eut à subir des pertes proportionnellement aussi grandes. — Lors de son départ de Lyon en 1494, elle était composée (non compris l'artillerie et les bagages) de quarante mille soldats et hommes d'armes; elle traversa un pays délicieux, sans déserts, sans bois, sans marécages; elle n'eut presque aucun combat à soutenir, et arriva à Naples le 22 février; elle en repartit le 20 mai 1495. A cette époque, elle se trouvait réduite *de moitié*.

D'après ce qui précède, il me semble qu'il ne peut rester aucun doute sur ce que nous avons voulu prouver: *non-seulement la maladie n'a pas une origine américaine, mais encore elle a été portée dans le Nouveau-Monde par les Européens.*

Cette note est longue. Nous désirons qu'elle ne le paraisse pas trop à ceux qui savent que s'il suffit d'une assertion brève pour avancer une erreur, il faut des raisonnements développés et des preuves accumulées pour rétablir une vérité.

ferais un gros livre.... j'entends de ceux et celles qu'on voit en toutes richesses, santé et prospérité, et que ceux qui ne les pratiquent point de si près comme moy reputent estre bien-heureux.»

Tentatives inutiles pour secourir l'armée laissée à Naples. — Charles VIII est forcé de renoncer à ses projets sur l'Italie (1496-1497).

Le roi avait reçu la nouvelle de la capitulation qui promettait de livrer les châteaux de Naples aux soldats de son compétiteur, si les garnisons françaises n'étaient pas secourues dans un délai fixé. Il n'avait conservé en Italie d'autres alliés que les Florentins, qu'il avait peu ménagés, mais qui sans doute, par suite de leur rivalité avec les Vénitiens, restèrent fidèles à son alliance. En 1496, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue (disposé à quitter le service de la république vénitienne), le seigneur de Bologne, le préfet de Rome, et les principaux chefs des condottieri, offraient au roi de l'aider à former une armée nouvelle pour aller secourir le comte de Montpensier. La noblesse française le demandait avec empressement; mais pour obtenir le concours de ces capitaines italiens, il fallait ce qui manquait à Charles VIII, de l'argent. «Lesdits capitaines, dit Comines, avoient bonne affection de servir un prince de la maison de France; mais la plupart n'ont rien que le crédit que leur donnent leurs gendarmes, lesquels sont payés par leur capitaine, et lui se fait payer de qui il sert... A un autre prince que le roi de France, seroit se mettre à l'hospital, de vouloir entendre au service des Italiens, et à leurs entreprises et secours...; car ceux-là ne servent point sans argent, et aussi ils ne pourroient.» Charles VIII dépensa inutilement trois cent mille livres en plusieurs expéditions pour secourir ou ravitailler Naples et Gaëte; «si furent voyages perdus.» — Trois entreprises faites sur Gênes, sur Savone et sur Milan, échouèrent également.

Une expédition contre les Espagnols, qui, sortis du Roussillon, avaient envahi le Languedoc, eut plus de succès. La ville de Salces fut prise et brûlée, et le roi d'Aragon se vit forcé de demander une trève au roi de France.

Le retour des malheureux soldats, restes si peu nombreux de l'armée laissée à Naples, eut lieu en 1497, et ranima les sentiments chevaleresques de Charles VIII. Il annonça la volonté de reconquérir le royaume des Deux-Siciles; mais les parlements de Paris et de Dijon lui remontrèrent que la France, ruinée par les dépenses de sa dernière expédition, avait besoin de repos pour réparer ses pertes; et il renonça à ses projets. — Maximilien et Henri VII, qui auraient envahi la France si Charles n'eût vaincu les Vénitiens à Fornoue, avaient entamé des négociations, à la suite desquelles les traités de paix conclus en 1494 furent confirmés.

Dernières années de Charles VIII. — Son gouvernement. — Sa manière de vivre. — Sa mort (1497-1498).

Détourné de ses pensées guerrières, Charles VIII, qui avait fixé sa résidence habituelle à Amboise, résolut de se consacrer tout entier aux soins du gouvernement. Les états de Tours avaient demandé que les coutumes des diverses provinces fussent rédigées. Il ordonna, en 1497, aux différents bailliages de confier cette rédaction à des personnes capables, choisies dans les trois ordres. L'organisation vicieuse du grand conseil avait été l'objet de vives réclamations. Ce tribunal accompagnait le roi dans tous ses voyages, se trouvait souvent incomplet, n'avait point de travail régulier, et les plaideurs, après s'être ruinés pour suivre la cour, étaient parfois forcés de retourner chez eux sans être jugés. Charles, par un édit du 2 août 1497, ordonna qu'à l'avenir le grand conseil resterait sédentaire à Paris; qu'il serait composé de dix-sept conseillers assistés de maîtres des requêtes, et que la présidence en appartiendrait au chancelier, en cas d'absence du roi. — Voulant imiter saint Louis, pour lequel il avait une vénération particulière, il présidait ce tribunal lorsqu'il venait à Paris, et se plaisait à rendre lui-même la justice.

«Il avait une audience publique où il écoutoit tout le monde, dit Comines, et par especial les pauvres; et l'y vis huit jours avant son trépas, deux bonnes heures... Il ne se faisoit pas de grandes expéditions à cette audience; mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte, et par especial ses officiers, dont aucuns avoit suspendus pour pilleries.»

Le parlement de Dijon, créé par Louis XI en 1476, fut rendu sédentaire par Charles VIII.—Ce roi créa en 1496 la compagnie des cent Suisses, dont Louis de Menton fut le premier capitaine. — On attribue aussi à Charles VIII la création de l'office de *grand louvetier de France*.— Ce fut sous son règne que le premier chapelain du roi reçut le titre de *grand aumônier*.

L'imprimerie, qui, sous Louis XI, avait été introduite à Paris, se répandit sous Charles VIII dans plusieurs grandes villes: en 1484, à Bréant-Loudehac et à Rennes; en 1486, à Abbeville; en 1487, à Besançon et à Rouen; en 1490, à Orléans; en 1491, à Dijon; en 1493, à Nantes; en 1495, à Limoges; en 1496, à Provins et à Tours; en 1497, à Avignon.

On a beaucoup parlé des mœurs libres et même débauchées de Charles VIII; cependant Petitot rapporte de lui, d'après Pierre de La Vigne, un trait de continence qui peut être mis en parallèle avec ce-

lui de Scipion : « Lors de la marche des Français, de Naples sur Fornoue, la petite ville de Toscanella leur refusa des vivres, quoiqu'ils offrissent de les payer : cette ville fut aussitôt emportée de vive force et saccagée. Pendant que Charles, qui s'était en vain opposé au pillage, se reposait dans la maison d'un des principaux habitants, on lui amena une jeune fille de la plus grande beauté : se figurant qu'elle avait aussi peu de scrupule que plusieurs dames de Naples, qui s'étaient disputé sa conquête, il était sur le point d'en agir aussi librement avec elle, lorsque cette intéressante victime, se jetant à ses pieds, le conjura, au nom d'une image de la sainte Vierge, qui était dans la chambre, de ne pas abuser de son malheur. Aussitôt le roi, dont quelques égarements passagers n'avaient point altéré le caractère noble et généreux, la releva, lui témoigna beaucoup de respect, et déclara qu'il voulait la marier. Le jeune homme auquel elle était promise, et ses parents, étaient prisonniers de guerre : Charles les mit en liberté, et fit aux deux époux un présent de cinq cents écus. »

Les délassements de Charles VIII, après la vie active qu'il avait menée, étaient des exercices violents, tels que la paume et la chasse ; il aimait aussi à s'occuper de bâtiments. Il avait remarqué, pendant son voyage d'Italie, la régularité et les belles formes des édifices : il résolut de faire rebâtir le château d'Amboise dans la manière italienne. — Il en fournit lui-même les plans, et prenait plaisir à en surveiller l'exécution.

Sa complexion avait toujours été délicate : les fatigues, le travail, et les exercices violents auxquels il se livrait, le firent tomber, à la fleur de l'âge, dans un état de langueur et de faiblesse qui excita de vives alarmes. — En un beau jour de printemps, le 7 avril 1498, quelques gentilshommes résolurent, pour le distraire, de lui donner le spectacle d'une grande partie de paume. Charles s'y rendait avec la reine, lorsqu'en passant sous une porte trop basse, il se donna un coup à la tête. Il ne se plaignit pas, il assista à la partie sans paraître incommodé ; enfin, sentant quelque douleur, il voulut revenir dans ses appartements. La reine, alarmée, le suivit. Il fit quelques pas, tomba, et perdit la parole : c'était une attaque d'apoplexie.

On transporta Charles VIII dans une salle voisine, où il vécut encore neuf heures. La parole lui revint trois fois ; à chaque fois, il disait : « Mon Dieu, et la « glorieuse Vierge Marie, monseigneur saint Claude, « et monseigneur saint Blaise, me soient en aide. » — Enfin, il expira, à l'âge de vingt-sept ans, laissant la reine au désespoir.

CHAPITRE XIII.

LOUIS XII. — SON DIVORCE. — CONQUÊTE DU MILANAIS.

Avénement de Louis XII. — Douleur et promesse d'Anne de Bretagne. — Magnanimité de Louis XII. — Sacre du roi. — Réformes dans l'université. — Divorce de Louis XII et de Jeanne de France. — Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne. — Caractère et conduite d'Anne de Bretagne. — Assemblée des notables. — Édit de Blois. — Conquête du Milanais. — Entrée de Louis XII à Milan. — Soulèvement et seconde conquête du Milanais. — Captivité de Ludovic Sforza et de son frère. — Actions des Français en Italie. — Expédition contre Pise.

(De l'an 1498 à l'an 1500.)

Avénement de Louis XII. — Douleur et promesse d'Anne de Bretagne. — Magnanimité de Louis XII (1498).

Le duc d'Orléans apprit dans la nuit même à Blois, où il se trouvait, la mort de Charles VIII. Quoique cousin du roi au quatrième degré, il était le plus proche héritier du trône. Il prit aussitôt le titre de roi de France et le nom de Louis XII. — Le lendemain Louis XII se rendit à Amboise, où il trouva la reine faisant de telles manifestations de douleur, que plusieurs historiens ont douté de leur sincérité.

Anne de Bretagne, quoique âgée seulement de vingt et un ans, avait plus d'ambition que d'affection conjugale ; elle regrettait peut-être plus le roi que l'époux. Et il faut convenir que Charles VIII, qui l'avait forcée, les armes à la main, à l'épouser, et qui, après l'avoir obtenue, l'avait négligée pour des maîtresses moins jeunes et moins belles qu'elle, était un mari peu regrettable. « Cependant, dit l'historien breton d'Argentré, elle se vêtit de noir, combien que les reines portent le deuil en blanc, et fut deux jours sans rien prendre, ni manger, ni dormir une seule heure, ne répondant autre chose à ceux qui parlaient à elle, sinon qu'elle avait résolu de prendre le chemin de son mari. »

Sa douleur ne lui fit pas négliger ses intérêts. « Le chemin qu'elle prit, dit Daru, fut celui de la Bretagne », où elle se hâta de faire acte de souveraineté, en convoquant les états de la province, et en faisant frapper des monnaies. Dès le 9 avril, surlendemain de la mort de son mari, elle avait rétabli la chancellerie de Bretagne, supprimée par Charles VIII.

Le nouveau roi, que la douleur d'Anne avait inquiété, l'aurait été encore plus de son départ s'il n'eût eu un motif secret de tranquillité. — Dès le premier entretien qu'il eut avec elle, il lui rappela son amour si longtemps caché ; « et, dit Brantôme, elle n'avait pas même attendu cette déclaration pour y penser ; sentant que Louis XII seul pouvait la replacer sur le trône de France, elle ne négligea rien pour fomenter encore un peu ses anciens sentiments dans sa poitrine échauffée. » Ce sont les expressions

un peu naïves de son biographe. — Quoi qu'il en soit, cette veuve *désolée* signa, le 18 août 1498, après avoir manifesté, il est vrai, quelques scrupules, une promesse de se remarier avec Louis XII, dont voici un extrait : « Ayant ce que dessus très-« agréable, et désirant de nostre part entretenir et « entièrement accomplir *les choses par nous pro-« mises*, promettons et déclarons, par ces présentes, « d'espouser nostre dict seigneur le roi, incontinent « que faire se pourra licitement, et que divorce sera « fait de lui et de madame Jeanne de France... [1] »

Louis XII, en montant sur le trône, se signala par plusieurs actes de magnanimité qui lui assurèrent immédiatement l'affection de ses sujets. Le célèbre La Trémouille, qui l'avait traité si sévèrement à la bataille de Saint-Aubin, s'attendait à quelque persécution éclatante ; « mais tout vinst au contraire de son ymaginacion, car incontinent après le décès du roy Charles, le roy Louis XII, de son propre mouvement, sans aulcune requeste, le confirma en tous ses estatz, offices, pensions et biensfaitz, le priant luy estre aussi loyal que à son prédécesseur Charles [2]. » — Ce fut sans doute à La Trémouille que Louis XII dit ce mot si digne d'être souvent répété ; « Le roi de France ne venge pas les querelles « du duc d'Orléans. » Le roi traita avec une bienveillance pareille les autres courtisans de son prédécesseur, et déclara qu'il laissait à tous les bons serviteurs de Charles VIII leurs gages et leurs emplois. — Le parlement de Paris, qui, en 1485, par l'organe du premier président de La Vacquerie, avait rejeté avec tant de fermeté les réclamations du prince, avait aussi de l'inquiétude sur la conduite que le duc d'Orléans, devenu roi, allait tenir à son égard. Suivant un ancien usage, et quoique depuis les derniers états de Tours les offices de judicature fussent considérés comme inamovibles, les provisions des juges devaient être renouvelées à chaque changement de souverain. — La liste des membres du parlement de Paris fut mise sous les yeux du roi. Louis l'examina avec soin, en plaçant une croix à côté des noms de ceux qui lui avaient été le plus opposés. — L'effroi fut général, et les seigneurs de la cour, qui s'intéressaient aux magistrats qu'on croyait disgraciés, ne purent cacher leurs craintes. Louis XII les rassura par ces paroles : « En « apposant auprès de ces noms le signe de notre ré-« demption, j'ai cru annoncer assez clairement que « tout était pardonné. Jésus-Christ n'est-il pas mort « sur la croix pour eux comme pour moi ? »

La sœur du feu roi, madame de Beaujeu, devenue duchesse de Bourbon, qui avait tenu Louis XII captif pendant plusieurs années, éprouva ses bontés ainsi que les personnes dont elle s'était servie contre lui : le duché de Bourbonnais et le comté d'Auvergne, qu'elle possédait avec son mari, à titre d'apanage, devaient revenir à la couronne *à défaut d'hoirs mâles* ; elle n'avait qu'une fille. Louis XII assura à cette jeune princesse (nommée Suzanne, et qui épousa par la suite le fameux connétable de Bourbon) l'héritage de ses parents.

L'ami et le conseiller du roi dans ces heureux débuts de son règne était son ancien précepteur, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, auquel il confia la principale direction des affaires intérieures du royaume. Le maréchal de Gié et l'amiral de Graville furent chargés de celles de la guerre ; les sires Du Bouchage et de Robertet, des finances ; le chancelier Guy de Rochefort conserva les sceaux, et l'évêque de Paris, Étienne Poncher, eut les affaires étrangères.

Sacre du roi. — Réformes dans l'Université (1498).

Louis XII fut sacré à Reims le 27 mai. Il prit le titre de roi de France, roi de Naples et duc de Milan. C'était annoncer qu'il ne renonçait pas à faire valoir les droits sur l'Italie, qui avaient été si fatals à Charles VIII.

Les princes du sang français, alors en bien petit nombre, étaient : le duc Pierre de Bourbon, mari de madame de Beaujeu, les comtes de Montpensier et de Vendôme, le duc d'Alençon ; ces trois derniers, enfants de neuf ans, se nommaient Charles. Le plus proche héritier du trône, François, comte d'Angoulême, n'avait que quatre ans. — Les branches de Bourgogne, de Bretagne, d'Artois, d'Évreux et d'Anjou étaient éteintes.

Tout en donnant des soins à l'amélioration de la discipline des gens de guerre, un des premiers actes de Louis XII fut d'assurer une meilleure administration de la justice, et un meilleur emploi des finances. Il diminua les impôts, en simplifia la perception, et confirma l'institution du grand conseil, œuvre de Charles VIII, et sorte de conseil d'État plus administratif que judiciaire. — En faisant d'utiles réformes dans l'armée et dans les tribunaux, il ne ferma pas les yeux sur les désordres occasionnés par les priviléges exhorbitants de l'Université de Paris, et supprima ceux qui étaient évidemment contraires au bon ordre. Mais l'Université, s'abusant sur son importance et sur sa force, n'imita pas la soumission du parlement et des troupes. Elle ferma ses colléges, et interdit la prédication à tous les ecclésiastiques qui ne lui étaient pas dévoués. — Louis apprit à Blois cette espèce de révolte ; il envoya à Paris le chancelier, avec ordre d'examiner les griefs

[1] *Actes de Bretagne*, tom. III, pag. 791.

[2] Jean Bouchet, *le Panégyric du chevalier sans reproche*, ou Mémoires de La Tremoille.

des mécontents. Ceux-ci ne furent point intimidés par la présence du chef de la justice, et la nuit même de son arrivée, affichèrent à la porte de son hôtel un dessin représentant *un cœur percé par deux poignards*. Le roi, instruit de cette audace, s'achemina lui-même vers Paris avec ses gardes. Les mécontents, le croyant faible, parce qu'il était indulgent, lui envoyèrent des députés pour réclamer le rétablissement de tous les priviléges de l'Université. Il sourit de leur hardiesse, et, sans paraître irrité, les congédia en disant : « Saluez de ma « part ceux de vos confrères qui n'ont point participé « à la sédition ; quant aux autres, je ne m'en soucie « guères, je les enverrai prêcher ailleurs. » Arrivé dans Paris, il fit occuper par les troupes le quartier de l'Université. Sa présence suffit pour ramener le calme : les mécontents se soumirent aux réformes qu'il avait prescrites. Un seul docteur, Standouk, principal du collége de Montaigu, esprit ardent et séditieux, fut traduit devant le parlement, et condamné à un bannissement perpétuel. Mais Louis XII, ayant appris que cet homme si passionné était recommandable par ses vertus, sa science et son désintéressement, le rappela en France, et en lui accordant un pardon généreux, s'en fit un sujet fidèle.

Divorce de Louis XII et de Jeanne de France (1498).

La seule personne qui eut à se plaindre de Louis XII fut celle qui méritait le plus son affection et son estime, la reine Jeanne, qui, étant duchesse d'Orléans, s'était montrée si tendre et si dévouée. — Louis, alléguant la raison politique, la fit vainement solliciter de consentir à un divorce à l'amiable. La reine, forte de son droit, crut devoir s'y refuser. Le pape Alexandre VI nomma, le 29 juillet, trois commissaires pour connaître et prononcer sur la nullité du mariage de Louis d'Orléans et de Jeanne de France : c'étaient les évêques de Séez et d'Alby, et le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans.

Antoine de l'Estang, docteur en droit, et fondé de procuration du roi, allégua quatre moyens de nullité contre le mariage de Louis XII avec Jeanne : — 1° la parenté au quatrième degré entre les deux conjoints ; 2° l'affinité spirituelle, qui naissait de ce que Louis XII était filleul de Louis XI, père de Jeanne ; 3° la violence dont il prétendait que Louis XI avait usé pour forcer Louis XII à ce mariage ; 4° le défaut de consommation. — Il insista sur les défauts corporels de la princesse (elle était bossue, et on prétendait qu'elle était stérile par défaut de conformation), et demanda qu'elle fût *visitée*.

La vertueuse reine, ou, comme s'exprime la procédure, la *défenderesse*, réduite à l'humiliation de comparaître, déclara que, « si elle soutenait ce procès contre le roi son époux, c'était à regret, et pour la décharge de sa conscience ; que, sans cela, elle n'aurait pas voulu s'opposer à sa volonté pour tous les biens et honneurs du monde, suppliant le roi son seigneur, dont elle désirait faire le plaisir, sa conscience gardée, de n'être mécontent d'elle. » Passant ensuite à la discussion des moyens de nullité présentés par le procureur du roi son mari, elle dit qu'elle ignorait si le degré de parenté entre elle et son époux était un empêchement au mariage, qu'elle n'était pas instruite des règles canoniques relativement à l'affinité spirituelle, mais qu'elle présumait que son père en était parfaitement instruit, et avait pris dans le temps toutes les précautions convenables pour assurer la régularité de son mariage ; qu'elle n'était pas sortie de si bas lieu, qu'il eût été nécessaire d'employer la violence pour lui trouver un mari ; que, si le roi son époux avait cru avoir quelque mauvais traitement à redouter, cette crainte avait été vaine ; que, en l'admettant comme fondée, il aurait pu s'en plaindre sous le règne du roi Charles VIII ; qu'on ne pouvait pas motiver son silence sur la crainte du danger qu'il aurait eu alors à parler, car lui-même en s'élevant tant de fois, dans le parlement et aux états généraux, contre le gouvernement, en disputant la régence à madame de Beaujeu, en faisant la guerre au roi Charles VIII, avait prouvé qu'il n'avait pas cette crainte ; qu'enfin, alors même que la violence eût existé, tous les sujets de plainte à cet égard devaient être prescrits par une cohabitation volontaire de vingt-deux ans. « On me reproche, dit « Jeanne, mes infirmités ; je ne les ignore pas ; « mais je ne conviens pas qu'il en résulte l'impossi- « bilité d'avoir des enfants : je sais que je ne suis ni « si belle, ni si bien faite que la plupart des femmes ; « mais je ne m'en crois pas moins propre au mariage » (*aptaviro*). Et elle ajouta que longtemps le roi avait partagé son lit, et avait usé envers elle de tous les droits que lui donnait son titre d'époux (*in lecto et alias*). Enfin, elle affirma sur l'Évangile sa déclaration.

Une épreuve plus humiliante fut la confrontation que la reine eut avec les témoins, au nombre de plus de quarante : on y comptait un maréchal de France, des seigneurs, beaucoup de prêtres, le confesseur du feu roi, un médecin, des femmes, et jusqu'à un portier. « Ces témoins répétaient tous les mots échappés à Louis XII contre sa femme, tous les signes de dégoût, toutes les plus minutieuses circonstances qui pouvaient servir à prouver son aversion pour elle, comme s'il y avait eu quelque chose à conclure, dit Daru, de tout ce qui peut échapper à l'inégalité d'humeur dans le cours de vingt années ! »

La reine eut à subir une confrontation plus douloureuse encore. Son mari lui-même fut devant elle interrogé par les commissaires. Il paraît que, dans ses expressions, il montra peu de ménagements pour a malheureuse victime de sa politique ou de son inconstance. Jeanne lui répondait avec une douceur qui aurait dû le désarmer. La nécessité de donner des héritiers au trône, le grand intérêt de réunir la Bretagne à la France, la raison d'État, enfin, exigeaient peut-être qu'on imposât à une femme irréprochable le sacrifice de son rang royal et de son affection conjugale; mais on aurait pu, sans doute, motiver ce sacrifice plus noblement. Nous ne pouvons, par des raisons de haute convenance, citer ici les termes mêmes du procès-verbal conservé à la Bibliothèque du roi; mais nous devons dire qu'il en résulte que si Jeanne était stérile de fait, et peut-être incapable d'avoir des enfants, le mariage néanmoins n'était pas resté sans consommation.

Les juges ordonnèrent que la reine serait visitée par des matrones. Alors Jeanne retrouva toute sa fierté, et, se refusant à subir cette nouvelle humiliation, déclara qu'elle n'avait plus rien à ajouter à sa défense, qu'elle prenait pour juge le roi lui-même, et se soumettait à se voir condamner s'il attestait par serment les faits allégués contre elle.

Louis XII prêta le serment exigé, et les évêques, déclarant que son mariage était et avait toujours été nul, l'autorisèrent à contracter une nouvelle union.

Le peuple murmura de ce jugement, et la reine Jeanne alla à Bourges cacher au pied des autels sa honte non méritée et des vertus dignes du trône. Elle y mourut en 1505, et fut après sa mort révérée comme une sainte.

Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne. — Caractère et conduite d'Anne de Bretagne (1499).

Le contrat de mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne fut signé à Nantes le 7 janvier 1499, neuf mois jour pour jour après la mort de Charles VIII, et le mariage fut célébré le lendemain : le roi avait alors trente-sept ans et la reine vingt et un. *Le héros* de Machiavel, l'ex-cardinal de Valence, César Borgia, fils du pape Alexandre VI, et qui, l'année précédente, avait renoncé aux honneurs de l'Église afin de se consacrer aux armes, obtint de Louis XII, en échange des dispenses qu'il apporta de Rome (avec un chapeau de cardinal pour Georges d'Amboise), le duché de Valentinois, une pension de 20,000 livres, une compagnie de cent hommes d'armes, et la promesse d'un secours pour conquérir et fonder en Romagne un état indépendant. César Borgia, après avoir vainement sollicité la main de la princesse Charlotte de Tarente, fille de Frédéric, roi (aragonais) de Naples, épousa Charlotte d'Albret, sœur de Jean, roi de Navarre.

Des historiens français ont prétendu qu'en se remariant, Louis XII était si peu déterminé par des vues d'ambition et de politique, que, « dans son contrat de mariage, où Anne prit le titre de *vraye duchesse de Bretagne*, il ne songea pas même à profiter des conditions stipulées dans le contrat de mariage de Charles VIII, et qu'il oublia complétement les intérêts de la France. »

La reine Anne n'oublia pas les intérêts de la Bretagne. « Elle exigea, dit Daru, la veille de son mariage, une déclaration du roi qui garantît les priviléges de la province. Louis XII s'engagea à ne rien changer à ce que la reine avait établi dans son duché depuis la mort de Charles VIII, et à ne révoquer aucun des officiers nommés par elle; le droit de pourvoir au remplacement de ceux qu'il y aurait à remplacer fut réservé à la reine.

« Les états du pays, ajoutait la déclaration, seront régulièrement convoqués, et aucun impôt ne sera levé sans leur consentement; la noblesse bretonne ne sera point obligée de servir le roi à la guerre *hors de la province*, excepté dans les cas d'une extrême nécessité, et *avec le consentement de la reine et des états*. — Les bénéfices situés en Bretagne ne pourront être conférés qu'à des nationaux. »

Anne se prévalut de cette déclaration pour conserver, pendant son union avec Louis XII, le gouvernement de la Bretagne, qu'elle n'avait jamais exercé sous Charles VIII.

Pendant la vie de son premier mari, cette reine, femme soumise d'un prince qu'elle avait épousé avec répugnance, qui l'avait dépouillée de ses États, et à qui elle était infiniment supérieure par sa capacité, s'était renfermée dans les vertus de son sexe. « Elle tenait sa cour avec dignité, veillait avec attention, avec quelque sévérité même, sur la conduite des dames qui l'entouraient, et s'occupait de soins domestiques et d'étiquette, comme si elle eût été inhabile aux affaires du gouvernement. »

Après son second mariage, sa conduite changea. Anne, jalouse de son autorité à l'excès, la fit sentir même à la cour et dans les affaires de France. Elle montra un zèle fanatique plutôt qu'une véritable piété en sollicitant avec trop d'acharnement une loi qui expulsât les juifs du royaume. Son opiniâtreté inflexible fatigua souvent la douceur naturelle de Louis XII, qui ne s'en vengeait qu'en l'appelant *ma Bretonne*, et s'excusait de sa faiblesse pour elle en disant qu'il fallait bien payer par quelque complaisance *la chasteté d'une femme et l'amour d'une épouse*.

Cette reine, sauf quelques témoignages trop peu contenus de hauteur et d'ambition, méritait d'ailleurs

l'affection de son mari. « Jouissant d'un revenu considérable, et remarquant que Louis, dans la crainte de fouler ses sujets, s'était prescrit une grande économie, elle se chargea d'acquitter les dettes de sa reconnaissance; il n'y avait pas en France un grand capitaine et un homme distingué par ses services à qui elle ne fit des pensions. Ne bornant point ses actes de bienfaisance à des libéralités qui ne lui coûtaient presque aucun soin, elle voulut présider elle-même à l'éducation des filles des principaux seigneurs du royaume : elle les appela près d'elle, se plut à en être entourée, leur donna l'exemple des vertus de leur sexe, et forma ainsi une cour où la modestie ajoutait de nouveaux charmes à la beauté. »

La reine avait une garde particulière, composée de Français et de Bretons; elle recevait les ambassadeurs, et, dans quelques circonstances, traitait avec eux comme une princesse indépendante. Son goût pour les lettres la portait à encourager les savants; elle recherchait les beaux manuscrits, et on conserve encore dans les bibliothèques des livres de piété composés pour son usage, et remplis de peintures charmantes.

Anne de Bretagne, avec ces belles qualités, semblait, au premier coup d'œil, avoir moins d'affabilité que son époux. « A voir son port et sa gravité, dit Saint-Gelais, auteur contemporain, il semble que tout le monde soit rien, et lui appartienne, et tellement que, de prime face, on a crainte de parler à elle; mais quand on y a quelque affaire, et on a le moyen de le luy dire, il n'en est aulcune si douce, tant humaine, ni accointable; et ceux qui y ont affaire, quand ils se départent de sa présence, ils s'en vont tous réjouis et consolés, et satisfaits, quelle que soit la réponse qu'ils obtiennent. »

Louis XII poussait l'attention pour sa femme jusqu'à la galanterie. « Dans ses conquêtes, il faisait placer le chiffre d'Anne et les armes de Bretagne à l'entrée des villes qui lui ouvraient leurs portes. L'amour du roi et de la reine était si *officiellement déclaré*, que, plus de douze ans après leur mariage, les poëtes de la cour étaient chargés de composer des espèces d'héroïdes en *vers latins*, que les époux s'envoyaient lorsqu'ils étaient séparés l'un de l'autre. »

Assemblée des notables. — Édit de Blois (1499).

Louis XII vint, après son mariage, à Paris, où il s'occupa efficacement de la réforme des abus qui s'étaient multipliés dans les tribunaux. Il convoqua ensuite à Blois une assemblée des notables pour travailler à la reformation de la justice et à l'utilité générale du royaume. Une ordonnance en cent soixante-deux articles, connue sous le nom d'*Édit de Blois*, fut l'œuvre de cette assemblée. « Les plus rigoureux examens furent imposés à ceux qui voulaient entrer dans la magistrature; on exigea des garanties de leurs mœurs et de leur capacité: les procédures furent abrégées, tout en conservant les formes conservatrices du droit; l'arbitraire fut entièrement banni des tribunaux. » — Louis avait en horreur ces commissions dont ses prédécesseurs s'étaient parfois servi pour perdre les grands qui leur donnaient de l'ombrage. « Il n'a fait oncques, dit Saint-Gelais, mourir homme par justice souldaine, en quelque façon que ce soit, quelque délict qu'il eust perpétré, et fut-ce contre luy-mesme; mais a voulu que tous crimes fussent punis par les juges ordinaires, en ensuyvant l'ordre du droict et de raison, sans en user aulcunement par volonté. »

Conquête du Milanais. — Entrée de Louis XII à Milan (1499).

En prenant, à son sacre, le titre de duc de Milan, le roi avait assez fait connaître qu'il ne renonçait pas aux droits de son aïeule Valentine. Aussitôt après son mariage, il songea à la conquête du Milanais. Comme Charles VIII, avant de l'entreprendre, il voulut assurer par des alliances la tranquillité intérieure du royaume et la libre exécution de ses projets en Italie.

Il reçut l'hommage de l'archiduc Philippe, fils de Maximilien, pour la Flandre et l'Artois, fit un nouveau traité de paix avec le roi d'Angleterre, conclut avec les Vénitiens un traité pour le partage des États de Ludovic Sforza. Ensuite, assuré par César Borgia de la bonne volonté du pape, comptant sur les Florentins, ayant des intelligences à Gênes, il assembla à Lyon une armée composée de 1,600 lances (ou 9,600 cavaliers), et de 13,000 fantassins (5,000 Suisses, 4,000 Gascons et 4,000 aventuriers français). Cette armée fut partagée en trois divisions, dont il confia le commandement au Milanais Trivulce, ennemi personnel de Ludovic, au comte de Ligny et au seigneur d'Aubigny, qui s'étaient distingués dans la dernière guerre. La division commandée par Trivulce pénétra la première en Italie, et s'arrêta dans Asti, ville autrefois donnée en dot à Valentine. Trivulce y publia contre Ludovic un violent manifeste, qui produisit un grand effet, et contribua à faire à Louis XII de nombreux partisans.

L'armée de Ludovic avait pour chefs les frères San-Severino (Galeas et le comte Cajazzo), habiles capitaines; elle laissa prendre néanmoins les châteaux d'Arazzo et d'Annone, et forcer le passage du Tanaro. Alexandrie, Pavie, et un grand nombre de places capitulèrent. Ludovic voulut à Milan tenter un dernier effort : il fit prendre les armes aux bour-

geois de la ville, et les conjura de défendre au moins leurs foyers. Cet appel aurait pu avoir quelque effet si le prince eût été aimé; mais les bourgeois tournèrent leurs armes contre lui, et massacrèrent sous ses yeux son trésorier. N'ayant plus aucun espoir de résister à l'armée victorieuse de Louis, il confia ses enfants au cardinal Ascanio, son frère, et lui ordonna de les conduire en Allemagne; il fortifia à la hâte le château de Milan, dont il donna le commandement à Bernardino d'Acorte, son favori, et partit ensuite pour aller chercher un asile auprès de l'empereur.

La ville, ainsi abandonnée, s'empressa d'envoyer une députation aux généraux de Louis XII. Les Français y entrèrent. — Gênes, qui n'attendait que la prise de Milan pour se déclarer, fit sa soumission. — D'Acorte rendit le château au bout de douze jours, sans même avoir été attaqué: il reçut pour cette trahison des sommes considérables; mais il fut, dit-on, traité avec tant de mépris, qu'il en mourut de honte. — Toutes les villes du duché suivirent l'exemple de la capitale, et l'importante conquête du Milanais fut achevée en vingt jours.

Louis XII, qui n'avait pas espéré des succès aussi rapides, était à Lyon, où il formait une armée de réserve. Il passa les Alpes, et, revêtu du manteau ducal, fit son entrée, le 6 octobre 1499, dans sa nouvelle capitale, où il fut accueilli par de vives acclamations. Il tint envers ses sujets lombards toutes les promesses faites dans le manifeste publié par Trivulce. Il rendit à l'Église milanaise ses libertés, et donna à la noblesse les priviléges dont jouissait la noblesse française. Il abolit les taxes arbitraires, et réduisit les impôts de seize cent quatre-vingt-six mille livres à six cent vingt-deux mille. Son principal soin fut de procurer au peuple conquis une bonne justice. Du temps de Ludovic, les tribunaux, sans indépendance et sans liberté, étaient les instruments des vengeances du prince. « Le roy, dit Seyssel, érigea un sénat, en la forme et auctorité de ses parlements de France, sans avoir égard à personne quelconque, ni à luy-mesme, et sans user de puissance absolue en nul cas. » — Des magistrats intègres furent appelés pour composer ce sénat, « car, ajoute Seyssel (qui en fit partie), il lui sembloit que peu vauldroit avoir faict des bonnes loix et ordonnances, s'il n'establissoit juges pour les garder et exécuter. »

Soulèvement et seconde conquête du Milanais. — Captivité de Ludovic et de son frère (1500).

Malgré les utiles réformes de Louis XII, les Milanais, excités par les émissaires de Ludovic Sforza, ne tardèrent pas à se soulever. Quatre mois après l'entrée du roi de France à Milan, les Français étaient presque entièrement expulsés du duché, et Ludovic rentrait dans son ancienne capitale, salué à son tour par les acclamations d'un peuple inconstant. Trivulce avait été obligé de se retirer en Piémont; mais à la première nouvelle du soulèvement, Yves d'Allègre, vaillant capitaine français qui avait suivi César Borgia en Romagne, et contribué avec ses hommes d'armes à la prise d'Imola et de Forli, étant revenu en hâte en Lombardie, s'était jeté dans Novarre, seul point par où les Français pussent recevoir des renforts. Il y fut attaqué par Ludovic, défendit la ville pendant quinze jours, fut forcé de la rendre, et se retira dans le château, en annonçant la résolution de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Louis XII chargea La Trémouille de reconquérir le Milanais. La Trémouille partit avec 500 lances (3,000 cavaliers), 4,000 fantassins gascons, et 10,000 Suisses nouvellement levés. — Les Suisses vendaient leurs services à qui les voulait payer. Ils avaient aidé Ludovic dans son entreprise; ils assistaient le roi de France dans la sienne; ils consentaient à servir sous des drapeaux opposés, mais ils manifestaient une répugnance invincible pour combattre les uns contre les autres: c'était donc d'eux seuls qu'allait dépendre le succès de la guerre. — La Trémouille passa les Alpes, et se porta sur Novarre. Ludovic, qui en assiégeait le château, s'enferma dans la ville, où bientôt la famine se fit sentir. Il aurait fallu tenter le sort d'une bataille; mais les Suisses qu'il avait à sa solde refusèrent de se battre contre leurs compatriotes qui servaient dans l'armée française; ils firent plus, ils traitèrent avec La Trémouille, et convinrent de retourner dans leur pays. Leur défection porta le découragement dans le reste de l'armée milanaise. — Ludovic, voyant sa cause désespérée, sortit de Novarre avec les Suisses, déguisé en cordelier, espérant passer à travers les Français comme un de leurs aumôniers; mais un soldat du canton d'Uri le livra, moyennant deux cents écus, au bailli de Dijon; ce misérable, désavoué par les magistrats de son canton, fut condamné par eux à être écartelé en expiation de cette trahison. — Ludovic, conduit en France, fut enfermé dans le château de Loches, où il mourut après dix ans de captivité. — Son frère, le cardinal Ascanio, livré aux Vénitiens par un gentilhomme italien en qui il s'était fié, fut par eux remis au roi de France, qui l'envoya prisonnier dans la tour de Bourges. Ascanio y resta jusqu'au conclave qui suivit la mort d'Alexandre VI; à cette époque, ayant promis de favoriser l'élection du cardinal d'Amboise au suprême pontificat, il fut remis en liberté.

La Lombardie fut ainsi reconquise aussi rapidement qu'elle avait été perdue. — Le grand maître

de France, Chaumont d'Amboise, et le maréchal d'Aubigny, furent nommés lieutenants du roi dans le Milanais.—En 1501, le 13 octobre, par un traité signé à Trente, l'empereur Maximilien promit de donner l'investiture du duché de Milan à Louis XII; mais ce fut seulement en 1506, et par suite du traité de Blois, que cette promesse fut remplie; alors le cardinal d'Amboise se rendit à Haguenau, le 6 avril, et, au nom du roi, prêta serment à l'empereur.

Actions des Français en Italie.—Expédition de Pise (1500).

Yves d'Allègre retourna auprès de Borgia, et l'assista aux assauts de Pesaro et de Rimini, et à la prise de Faenza, où le fils du pape souilla sa victoire par la mort du seigneur de la ville.

Une partie de l'armée, qui devenait inutile dans le Milanais, passa, sous le commandement du sire de Beaumont, à la solde de la république de Florence, seule puissance en Italie qui fût restée fidèle à l'alliance française, et aida cette république dans une expédition qui n'eut pas de succès.

Les Pisans, après avoir longtemps joui d'une grande prospérité commerciale, d'une puissance maritime considérable, et d'une glorieuse indépendance, étaient devenus sujets des Florentins. Lorsque Charles VIII, dans son expédition, prit la ville de Pise, il annonça aux habitants, *sans trop savoir ce qu'il faisoit*, dit M. de Sismondi, qu'il leur rendait la liberté. Dès lors les Pisans, qui avaient en horreur la domination florentine, se montrèrent dévoués et reconnaissants envers les Français. — Cependant Charles VIII et Louis XII s'étaient successivement engagés par des traités, à rendre Pise aux Florentins.

L'armée qui fut envoyée pour aider la république de Florence à soumettre ses anciens sujets ne marchait qu'avec répugnance.—Lorsqu'elle arriva, le 24 juin, devant Pise, le sire de Beaumont envoya deux chevaliers sommer les habitants de se rendre.

Ces chevaliers furent conduits dans la grande salle du palais de la seigneurie, ornée du portrait de Charles VIII; et là, les principaux habitants, après avoir rappelé leur ancienne affection pour la France, les prièrent d'intercéder pour eux après du roi, et d'obtenir la réunion de Pise au duché de Milan. — Les deux Français répondirent qu'à leur grand regret ils ne pouvaient se charger de cette demande, et qu'ils n'avaient d'autre mission que de sommer Pise de se soumettre à Florence.

Les Pisans dirent alors: «Que, à l'aide de Dieu et de Notre-Dame, jusqu'à la mort, contre les Florentins défendroient leur franchise.— Toutefois, avertirent les François que les eaux des puits et des fontaines d'autour de Pise étaient empoisonnées et corrompues (elles sont, en effet, toujours malsaines en été), et qu'ils se gardassent d'en boire, mais sûrement bussent de l'eau du fleuve. Et aussi requirent aux François qu'il leur plût ne se trouver contre eux à l'assaut, mais à eux et aux Allemands et Florentins, s'il y en avoit, laissassent la mêlée.

«Après que les Pisans eurent fait leur requête, ils se mirent à part; et entrèrent six cents jeunes filles, toutes vêtues de robes blanches, avec deux femmes vieilles qui les conduisoient; lesquelles firent aux François telles harangues et pareilles requêtes que les hommes leur avoient déjà faites. Et sur toutes prières, aux François, comme *tuteurs des orphelins, défenseurs des veuves et champions des dames,* baillèrent en garde, par piteuses paroles et lacrimables termes, la pudicité recommandable de tant de pauvres pucelles.

«Les François tant ne s'arrêtèrent à ces féminines persuasions, que au vouloir du roi ne voulussent sur toutes choses obéir.

«Voyant les dites pucelles que reponse comme elles désiroient n'auroient des François, toutes éplorées les supplièrent que au moins, puisque toutes prières humaines avoient en dedain, que en reconnoissant la Divinité leur plût ouïr unes *laudes* faites en l'honneur de Notre-Dame, que par chacun soir chantoient devant son image. — Les François, à ce, n'inclinèrent seulement le chef, mais jusques en terre ployèrent les genoux. — Devant l'image de Notre-Dame commencèrent les pucelles à chanter tout piteusement, et de voix si très-lamentable que là n'y eut François ni autre à qui du plus profond endroit du cœur jusques aux yeux ne montassent les chaudes larmes [1].»

La compassion et la sympathie pour les malheureux Pisans détruisirent toute obéissance dans le camp de Beaumont. Ce général réussit pourtant à décider ses troupes à un assaut, qui fut mollement livré, car les Pisans, en se défendant, avaient pour cri de guerre : *Pise et France!* Les Suisses se laissèrent gagner à la pitié de leurs compagnons d'armes français : ils réclamèrent leur solde, qu'on ne put leur payer, et partirent. Dès lors il fut impossible de ramener les Français à un second assaut. Le feu des batteries continuait contre la place; mais les canonniers prétendaient *qu'ils voyaient rebondir leurs boulets sans pouvoir entamer les murailles d'une ville consacrée à la Vierge.* — Le 6 juillet, le sire de Beaumont se vit forcé de déclarer aux commissaires florentins que, vu les dispositions de ses soldats, il n'avait d'autre parti à prendre que de lever le siége. Et il reprit, en effet, la route de la Lombardie.

[1] Jehan d'Auton, *Histoire de Louis XII.*

Des blessés, des malades, « ne pouvant suivre le trayn de l'armée, demeurèrent là, couchés et étendus, à la mercy de leurs ennemis, lesquels ils s'attendoient, d'heure en heure, à voir venir pour les assommer, et leur couper les gorges ; mais mieux leur fut ; car, après que l'armée fut éloignée, sur le soir, saillirent de Pise, aux torches et falots, les femmes de la ville, faisant la recherche par les haies et buissons, pour trouver les malades et blessés. Et tous ceux qu'elles purent voir et rencontrer, amiablement prirent par les mains, et doucement les levèrent, puis par dessous le bras les emmenèrent peu à peu jusques à la ville, et dedans leurs hostels les logèrent, où furent tant traités à souhait, et soigneusement pansés, que oncques ne furent mieux venus. »

Une grande victoire, dit M. de Sismondi, l'historien des républiques italiennes, n'aurait point été si honorable pour l'armée française que cette soumission à la puissance de la sensibilité et de la reconnaissance qui la désarmait. La levée du siége de Pise montrait que ces guerriers, qu'on avait vus si farouches, pouvaient, cependant, se laisser toucher, et qu'ils obéissaient à des impulsions plus nobles qu'une fureur brutale ou la cupidité.

CHAPITRE XIV.

LOUIS XII. — CONQUÊTE ET PERTE DE NAPLES.

Traité de Grenade pour le partage du royaume de Naples. — Seconde conquête de Naples. — Expédition contre Metelin. — Guerre entre les Espagnols et les Français. — Siége de Canosa — Duel de Bayart et de Soto-Mayor. — Combat de onze Français et de onze Espagnols. — Défaite des Français à Seminara et à Cerignola — Arrivée d'une armée nouvelle dans le royaume de Naples. — Bayart au pont du Garigliano. — Défaite des Français à Mola. — Capitulation de Gaëte. — Retraite de l'armée française. — Belle défense de Louis d'Ars et de Bayart dans la Pouille. — Trêve de trois ans. — Mariage de Ferdinand le Catholique avec Germaine de Foix, qui lui porte Naples en dot.

(De l'an 1500 à l'an 1505.)

Traité de Grenade pour le partage du royaume de Naples (1500).

La seconde conquête du duché de Milan fut suivie d'une seconde conquête du royaume de Naples, et toutes deux n'eurent pas pour la France et pour Louis XII une heureuse issue.

Louis XII fut sollicité à faire valoir à main armée ses droits sur l'héritage italien de la maison d'Anjou par le roi même dont les troupes avaient, du temps de Charles VIII, assuré à Naples le triomphe de la maison d'Aragon. — Ferdinand le Catholique lui fit proposer un traité de partage du royaume des Deux-Siciles. Ce traité fut signé à Grenade le 11 novembre de l'année 1500.—Depuis l'avénement de Louis XII, la diplomatie française avait eu de nombreuses négociations à suivre et divers traités à conclure. — Outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer, l'histoire fait mention du traité de Genève avec le duc de Savoie, du traité de Bude avec les rois de Pologne et de Hongrie, et enfin d'un traité de paix et d'alliance avec le roi de Suède et de Danemark.

Par le traité de Grenade, les rois de France et d'Espagne, après avoir promis de contracter l'union la plus étroite, de s'assister réciproquement contre tous leurs ennemis étrangers ou domestiques, et de se livrer les criminels de lèse-majesté qui se réfugieraient des terres de l'un dans celles de l'autre, convinrent de partager le royaume de Naples. La terre de Labour et les Abruzzes, les villes de Naples et de Gaëte, devaient appartenir à Louis XII, avec le titre de *roi de Naples et de Jérusalem ;* la Pouille et la Calabre, avec titre de *duc*, devaient rester à Ferdinand en faveur duquel Louis renonçait de nouveau à ses droits sur le Roussillon et la Cerdagne. Enfin, le produit du péage établi sur les moutons voyageurs de la Pouille, perçu par le roi d'Espagne, devait être partagé entre les deux rois.

« Le traité de Grenade, dit l'historien des Républiques italiennes, devait être exécuté avec une noire perfidie; Louis XII devait annoncer ses prétentions au royaume de Naples; on supposait que Frédéric réclamerait alors l'assistance de Ferdinand et d'Isabelle, qui lui enverraient une armée formidable, comme pour combattre les Français; mais, quand cette armée aurait été admise par Frédéric dans toutes ses places fortes, quand elle serait maîtresse de ses provinces, elle l'en expulserait, pour partager le royaume avec les Français [1].

« Ce traité était aussi impolitique qu'il était perfide. — Louis XII était alors le régulateur de l'Italie, où, seul entre les ultramontains, il avait des places fortes et des armées. La double conquête de Milan avait frappé de terreur tous les Italiens. Les Vénitiens, attaqués par les Turcs, cherchaient, à tout prix, à conserver l'amitié de Louis. Le pape lui était dévoué. Les Florentins s'étaient placés sous sa protection... Au dehors, l'empereur Maximilien menaçait toujours, mais il n'effectuait jamais rien; Ferdinand et Isabelle avaient envoyé leur grand capitaine, Gonzalve de Cordoue, en Sicile, pour défendre cette île contre les Turcs, mais ils n'avaient pas un soldat en Italie.

« Frédéric, roi de Naples, s'était fait chérir de ses sujets, par sa modération, son oubli des injures, ses

[1] SISMONDI, *Rep. ital.* — ROSCOE, *Vie de Léon X.*

efforts pour rétablir la prospérité intérieure; mais il sentait son impuissance dans un royaume dévàsté par la guerre, et il offrait à Louis XII, pour avoir la paix, un tribut, l'hommage féodal, tous les avantages enfin que le monarque français pouvait obtenir par la victoire. »

Louis XII, malheureusement pour sa gloire et pour son pouvoir, préféra l'alliance trompeuse de Ferdinand à la soumission volontaire de Frédéric.

Seconde conquête de Naples. — Expédition contre Metelin (1501).

Une armée, forte de 900 lances françaises (5,400 cavaliers), et de 7,000 fantassins gascons, normands, picards et allemands, sous les ordres du maréchal d'Aubigny, partit de Milan le 25 mai 1501, et se dirigea sur Naples à travers l'Italie, tandis qu'une flotte, composée de vaisseaux normands, bretons et génois, commandée par le sire Philippe de Ravenstein, et portant six mille cinq cents hommes de débarquement, s'y rendait par la Méditerranée.

Parmi les capitaines français de l'armée du sire d'Aubigny on remarquait: La Trémouille, sire de Mauléon; Pierre d'Urfé, grand écuyer de France; Jacques Chabannes, sire de La Palice; Yves d'Allègre, Aymar de Prie, Louis d'Ars, tous guerriers déjà célèbres, et le chevalier Bayart, qui avait fait ses premières armes en Italie, à Naples et dans le Milanais, et dont la réputation commençait à grandir [1].

Les Français arrivèrent vers le commencement de juillet sur les frontières du royaume de Naples. Frédéric, qui n'avait pu réunir qu'une armée peu nombreuse, postée sur les bords du Vulturne, comptait sur le secours de son proche parent, Ferdinand le Catholique, et avait appelé de Sicile Gonzalve de Cordoue.—Les Napolitains, commandés par Fabricio Colonna, essayèrent de défendre le passage du Vulturne et la ville de Capoue. — La rivière fut franchie, la ville prise d'assaut et pillée. — L'armée napolitaine se dispersa, et les Français entrèrent à Naples. — Dès le commencement des hostilités, Gonzalve de Cordoue rendit public le traité de Grenade, et s'empara de toutes les places où il avait été reçu commme allié.

Frédéric, indigné de la perfidie de Ferdinand, et désespérant du salut de ses États, ne voulut pas continuer la guerre. Il se retira à Ischia et se rendit à Philippe de Ravenstein, dont une des galères le conduisit en France. Il céda ensuite, par vengeance, tous ses droits à Louis XII, et reçut en échange le comté du Maine dont les revenus lui furent conservés même après la perte du royaume de Naples par les Français. Ce fut en France que ce prince acheva tranquillement sa vie (1504), sans jamais, dit un historien*, reporter ses regards vers une couronne qu'il s'était peut-être trop pressé d'abandonner.

Après la prise de Naples, Louis XII, apprenant que les généraux français étaient divisés par la jalousie et par l'ambition, nomma vice-roi du royaume

[1] Pierre Terrail était seigneur de *Bayart* (c'est ainsi que lui-même écrivait son nom et le signait). — Le président Salvaing de Boissieu, dans ses *Sylves*, imprimés à Grenoble, en 1638, dit: *Bayartius, sic enim vocandus, non ut vulgò Bayardus*). — Bayart naquit, en 1473, dans le château de ce nom (voyez *France pittoresque*, t. II, art. ISÈRE), situé dans la vallée du Graisivaudan, à quelques lieues de Grenoble, et sur la frontière de Savoie. — Il fut élevé par les soins de son oncle maternel, Laurent Alleman, évêque de Grenoble, qui lui disait: « Mon enfant, sois noble comme tes ancêtres, « comme ton trisaïeul, Philippe Terrail, qui fut tué aux pieds « du roi Jean, à la bataille de Poitiers; comme ton bisaïeul « Pierre et son frère Jean, qui eurent le même sort, l'un à « Crécy, l'autre à Verneuil, comme ton aïeul qui mérita le « surnom glorieux de l'*épée Terraille*, et qui mourut près de « Louis XI, à Montlhéry, où tout ce qu'il y eut de glorieux « vint de l'arrière-ban du Dauphiné; enfin comme ton père, « couvert d'honorables blessures à Guinegatte et en Artois. »

Bayart resta jusqu'à douze ans à Grenoble. « Le voisinage de l'Italie, dit un de ses meilleurs biographes, M. A. de Terrebasse, avait conservé en Dauphiné quelques vestiges d'instruction, et Bayart, chose remarquable pour un gentilhomme de province à cette époque, aimait la lecture, et signait fort lisiblement son nom. — Lorsqu'il fut rappelé au château paternel, les exercices violents dont il faisait ses plaisirs ne tardèrent point à découvrir ses inclinations belliqueuses. Monter à cheval sans selle ni étriers, poursuivre les bêtes sauvages sur les rochers escarpés du Graisivaudan, furent les amusements et les jeux de son enfance. Le soir, au lieu d'écouter les pieuses légendes que sa mère lisait à la famille assemblée, il accablait son père de questions sur les anciens chevaliers, la guerre et les armes. — Les récits qu'il en obtenait pouvaient seuls captiver son attention et sa vivacité. Assis, selon l'antique simplicité, dans un large fauteuil, sous le manteau de l'immense cheminée que l'on voit encore dans la salle du château, le bon vieillard se complaisait en la curiosité de son fils. Il lui racontait le siége de Vienne par Charles le Chauve, les victoires de l'évêque Isarne sur les Sarrasins, les querelles des barons du Dauphiné, et lorsqu'à son habitude il en revenait aux exploits de ses aïeux et à ses propres campagnes, la tête penchée et l'oreille attentive, le jeune Bayart ne perdait pas une de ses paroles...

« Bayart entrait dans sa quatorzième année, lorsque son père, que ses blessures et sa vieillesse avertissaient de sa fin prochaine, fit venir devant lui ses quatre fils, en présence de leur mère, pour savoir quel état chacun d'eux voulait embrasser. Pierre, l'aîné (le bon chevalier), d'un visage riant et éveillé, dit: « Monseigneur, mon père, quoique par amour « filial je voulusse rester ici pour vous servir dans votre vieil« lesse, ce, néanmoins, ayant enraciné dans mon cœur les « bons propos que chaque jour vous me récitez des nobles « hommes du temps passé, mêmement de ceux de notre mai« son, je serai, s'il vous plaît, de l'état dont vous et vos pré« décesseurs ont été, et j'espère, Dieu aidant, ne point vous « y faire déshonneur. — Mon enfant, lui répondit Aymon, « les larmes aux yeux, Dieu t'en donne la grâce; tu ressembles « trop de visage et de corps à ton grand-père, qui fut dans « son temps un des chevaliers accomplis de la chrétienté, « pour que je me refuse à tes nobles souhaits. »

« Georges, le second, dit qu'il voulait demeurer à la maison paternelle, et soigner ses parens dans leurs vieux jours. *Soit*, répondit le père en souriant, *tu feras la guerre aux ours*.

reconquis un prince, le dernier descendant de Chlovis, Louis d'Armagnac, fils aîné de ce duc de Nemours que Louis XI avait fait périr sur l'échafaud. D'Aubigny resta son lieutenant et son conseil.

Philippe et Jacques, les deux puînés, déclarèrent qu'ils voulaient embrasser l'état de leur oncle, évêque de Grenoble. Ils devinrent, en effet, l'un après l'autre, abbés de Josaphat à Chartres, et évêques de Glandèves en Provence. »

A quatorze ans, Bayart devint page du duc de Savoie, qui, peu de temps après, le *donna* au roi de France Charles VIII. — Ce *don* d'un enfant a quelque chose de si singulier et de si étranger aux mœurs de notre temps, que nous croyons, d'après le biographe déjà cité, devoir rapporter comment il eut lieu. « Charles était à Lyon menant joyeuse vie. — Instruit de la prochaine arrivée du duc de Savoie, le roi envoya au devant de lui le comte de Ligny (Louis de Luxembourg, fils du connétable de Saint-Pol, et de Marie de Savoie, tante de Charles VIII), plusieurs autres seigneurs de sa cour, et une compagnie des archers de sa garde, qui le rencontrèrent à deux lieues de Lyon. — Le duc fit le meilleur accueil au comte de Ligny, seigneur aussi distingué par ses qualités personnelles que par sa naissance, et ils continuèrent ensemble la route. L'œil exercé de cet habile capitaine eut bientôt distingué le jeune Bayart parmi les gens de la suite du duc. « Vous avez là, monseigneur, dit-il, un page qui n'a pas « l'air embarrassé sur son cheval. — C'est un jeune gentil- « homme dauphinois que son oncle, l'évêque de Grenoble, m'a « donné il y a environ six mois. Il annonce les plus heureuses « dispositions, n'a de pareil ni à pied ni à cheval, et promet de « ne pas dégénérer de la race dont il sort. Allons, Bayart, lui « dit le duc, piquez votre cheval, montrez votre savoir faire à « monseigneur de Ligny. » Bayart, qui mieux ne demandait, lança hardiment son cheval, puis, au bout de sa course, lui fit faire trois ou quatre bonds qui réjouirent toute la compagnie. « Sur ma foi, dit le comte, voici un page qui fera son « chemin, s'il vit âge d'hommes; ce serait *un présent* digne du « roi. — Soit, monseigneur, puisque vous pensez que cette ga- « lanterie lui plaira. Nulle part le jeune homme ne trouvera « une plus belle carrière et une meilleure école qu'en la maison « de France, de tout temps séjour d'honneur et de vaillance. » Ils entrèrent, en causant ainsi, dans la ville, où tout le monde était aux fenêtres pour voir passer le duc et son brillant cortège... Le jour suivant, le duc, s'étant levé de bonne heure, alla présenter ses devoirs au roi, qui déjà se disposait à entendre la messe. Charles le reçut comme un proche parent et un fidèle allié, l'embrassa, et, après quelques compliments, les deux princes montèrent sur leurs mules pour se rendre à l'église. — Durant le repas qui suivit la messe, la conversation roula comme entre princes et seigneurs, sur la chasse, la fauconnerie, l'amour et les armes: « Sire, dit le comte de « Ligny, monseigneur le duc de Savoie veut vous offrir le « plus gentil page que j'ai vu de ma vie; à peine âgé de quinze « ans, il manie un cheval comme un vieux cavalier, et s'il « vous plaît d'aller entendre vêpres à Ainay, vous aurez, je « vous jure, plaisir à le voir. — *Par la foi de mon corps*, « je le veux bien », répondit le roi; et s'adressant au duc: « Qui vous a donné, mon cousin, ce gentil page dont fait tant « l'éloge notre cousin de Ligny? — Sire, il est né votre sujet, « dit le duc, et d'une noble famille du Dauphiné; vous jugerez « par vous-même si monseigneur de Ligny en a trop dit, en « voyant manœuvrer le page et son cheval dans la prairie « d'Ainay. »

Bayart fut averti: à l'heure indiquée, le jeune page, sur son *roussin* *, harnaché comme pour le roi, attendait Charles dans la prairie. Le roi descendait la Saône en bateau, et mit pied à terre. Du plus loin qu'il aperçut Bayart: « Page, lui « cria-t-il, mon ami, donnez de l'éperon. » Et celui-ci de lancer son cheval dans la prairie. Parvenu au but de sa carrière, il le fit caracoler et bondir à plusieurs reprises, et repartant aussitôt à bride abattue, arrêta tout court devant le roi, en faisant piaffer son cheval en place. Charles y prit tant de plaisir, qu'après avoir hautement témoigné sa satisfaction, il lui cria de nouveau: « *Piquez, piquez* encore un coup. — Pi- « quez », répétèrent ses pages, et de là le surnom de *Piquet*, qui resta longtemps à Bayart, pendant sa jeunesse. — « Vrai- « ment, dit le roi au duc, le cousin de Ligny ne nous avait « rien exagéré. Je ne veux point attendre que vous me donniez « ce page, et vous en fais moi-même la demande. — Monsei- « gneur, répondit le duc, le maître est à vous, le reste doit y « être. Dieu veuille que, par la suite, il vous fasse bon service. « — *Par la foi de mon corps*, dit le roi, impossible qu'il ne « devienne homme de bien; cousin de Ligny, c'est à vous que « je confie mon page. » — Le comte s'empressa d'accepter, prévoyant l'honneur qui pourrait un jour lui revenir de cet élève.

* On donnait alors le nom de *roussins* aux chevaux destinés aux écuyers, aux pages, aux varlets; les *grands-chevaux* ou *dextriers* servaient aux batailles et aux tournois; sous le nom de *coursier, palefroi, courtaud*, étaient compris les chevaux de course ou de marche. La *haquenée* était une jument dressée pour le service des dames et des ecclésiastiques.

Il avait été convenu qu'après le succès, la flotte française, à laquelle devaient se réunir les flottes espagnole, portugaise et vénitienne, ainsi que les vaisseaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,

Un fait contemporain fera connaître comment, de nos jours, on envisageait ce don d'un homme fait par un souverain à un autre souverain.

En décembre 1808, après la prise de Madrid, où on fit un grand nombre de prisonniers suisses et wallons, se trouvèrent, dans le Retiro, plusieurs Français de la brave et malheureuse armée, capitulée à Baylen. « L'empereur Napoléon (dit le général Hugo, mon père, dans ses *Mémoires*), paraissant ne pas vouloir entendre parler de ces derniers, les fit momentanément comprendre parmi les étrangers, et ordonna la formation d'un corps d'infanterie où tous seraient incorporés, et qui prendrait le nom de *Royal-Étranger*. Le décret impérial portait que ce corps, fort de cinq bataillons de douze cents hommes chacun, outre le dépôt, serait commandé par un aide de camp du roi d'Espagne (Joseph Napoléon), et que tous les officiers généraux et supérieurs de l'armée espagnole seraient mis à la suite de ce corps, sous les ordres et la surveillance de son chef. »

Le général Hugo fut désigné pour le commandement du Royal-Étranger, qui fut immédiatement organisé, et que l'empereur passa en revue à son quartier général de Chamartin. — Napoléon adressa à ce corps de nouvelle formation, mais composé de vieux officiers et de vieux soldats, une courte allocution qu'il termina par ces mots: « Je vous *donne* « à mon frère. » Alors, sans se laisser intimider par l'appareil militaire qui entourait l'empereur, un jeune sous-officier de grenadiers (M. Husson de Nancy) sortit des rangs, et indigné du mot qui avait comblé de joie Bayart, s'adressa avec véhémence à l'empereur: « Vous nous donnez, sire, et de quel « droit? Faites ce que vous voudrez de ces Suisses et de ces « Wallons prisonniers; mais de nous, Français, non. — Si « vous êtes mécontent de Baylen faites condamner les généraux « et fusiller les soldats. Vous êtes le *chef* de l'empire, vous « n'en êtes pas le *maître*. Nous sommes vos sujets et non pas « vos esclaves. Vous n'avez pas le droit de nous donner. » — L'empereur écouta avec calme le jeune homme, que les généraux de sa suite environnèrent et entraînèrent. Il défendit qu'on lui infligeât aucune punition (défense inutile, car le chef du corps partageait l'opinion du sous-officier), et acheva rapidement sa revue, l'esprit visiblement préoccupé de ce qu'il avait entendu.

« Le décret de Chamartin ne fut point rapporté; mais peu de temps après, un ordre du major général, motivé sur l'effet moral que l'apparente sévérité de l'empereur envers les soldats de l'armée du général Dupont avait produit sur ceux de la grande

alors établi à Rhodes, iraient faire la guerre aux Turcs : Philippe de Ravenstein accomplit cette convention ; mais assisté seulement de la flotte portugaise, très peu nombreuse, et de la flotte vénitienne. — Le siége de Metelin, place forte, capitale de l'ancienne Lesbos, fut entrepris et abandonné après trois assauts meurtriers, où périrent un grand nombre de seigneurs français et allemands. Ravenstein remit à la voile pour revenir à Naples ; il n'y rentra qu'après avoir eu ses vaisseaux dispersés et maltraités par de violentes tempêtes.

Les fièvres pestilentielles et les maladies épidémiques décimaient déjà l'armée française. Le comte de Cajazzo, Milanais, qui avait accepté du service sous d'Aubigny, Étienne de Vesc, ancien favori de Charles VIII, le sire de Saint-Priest et d'autres capitaines en étaient morts. — Une mort non moins fatale fut celle d'un jeune prince de la plus belle espérance. — Louis de Bourbon, fils de Gilbert de Montpensier, qui avait été vice-roi de Naples sous Charles VIII, voulut aller à Pozzuolo visiter son tombeau. Il descendit dans le caveau, se fit ouvrir le cercueil, et considéra pendant quelques moments les restes paternels. « Le néant de la gloire humaine, le souvenir des soins qu'un père tendre avait pris de son enfance, frappèrent tellement son imagination et son cœur, qu'il tomba évanoui, et mourut peu de jours après. » Ses amis désolés déposèrent son corps dans le tombeau où gisait déjà le père qu'il avait tant aimé.

Guerre entre les Espagnols et les Français. — Siége de Canosa (1502).

La conquête du royaume de Naples avait été promptement terminée ; mais la discorde s'éleva aussi promptement entre les Français et les Espagnols. — Louis d'Ars, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du comte de Ligny, dont Bayard était guidon, s'empara de Venosa de Minervino, et d'autres villes du duché d'Altamura, échu par mariage à son capitaine. — Gonzalve de Cordoue, qui venait de s'emparer de vive force de

armée, ordonna que tous les sous-officiers et soldats français du Royal-Étranger vinssent reprendre leur *véritable* place dans l'armée française. » — Il fallut alors des protections pour que M. Husson, devenu officier par sa bravoure, pût rester dans le régiment où il avait trouvé protection et sympathie. Ce brave militaire, plein d'activité et d'intelligence, était parvenu en 1813 au grade de capitaine. Forcé de s'expatrier sous la restauration, à cause de son dévouement à la cause impériale, il accepta de l'emploi à l'étranger, et y gagna par ses services le grade de colonel. — Rentré en France depuis 1830, il n'a obtenu ni de l'activité dans son ancien grade, ni la reconnaissance de son nouveau grade. — Nous ignorons s'il vit encore.

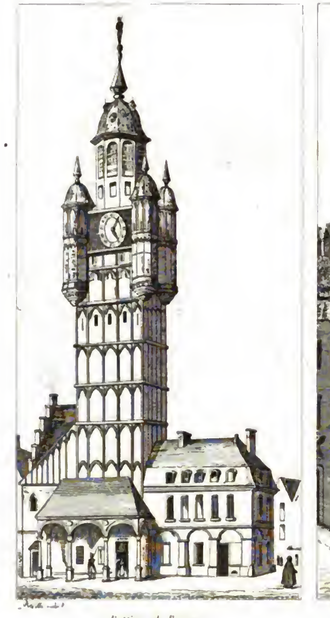
Après cette digression, revenons à Bayart.

Bayart *passa* homme d'armes de la compagnie du comte de Ligny trois ans seulement après avoir été nommé page, quoique l'*apprentissage d'un page* durât ordinairément sept ans. Il se distingua à Lyon dans un tournoi contre le sire de Vauldrey, de cette noble et vaillante maison bourguignonne, dont les descendants n'ont point dégénéré, et qui, par allusion à trois terres qu'il possédait, et aux belles qualités de sa famille, avait pour devise : *J'ai valu, vaux et vaudrai.*

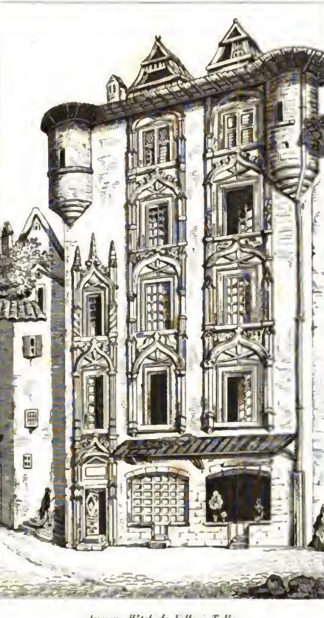
Bayart, ainsi mis *hors de page*, rejoignit sa compagnie à Aire en Artois. Là, il se fit connaître à ses frères d'armes par un tournoi qu'il donna en l'honneur des dames, et où, de l'avis de tous, il y mérita le prix. — Il prit part à l'expédition de Naples sous Charles VIII, et se distingua à la bataille de Fornoue, où il prit une enseigne italienne et eut deux chevaux tués sous lui. — Bayart, dit un de ses historiens (Aymar), fut créé chevalier sur le champ de bataille même par Charles VIII. — Il assista ensuite au siége de Novarre, en 1495, et prit part à la conquête de Milan sous Louis XII. — Ce fut en 1500, lors du soulèvement de ce duché et du retour de fortune qui temporairement favorisa Ludovic Sforza, que le jeune chevalier eut son premier duel. — En poursuivant un corps de cavalerie italienne, commandé par Bernardino Cajazzo, il s'était laissé entraîner jusque dans Milan, et y avait été fait prisonnier. — Après qu'il fut désarmé, on avait peine à reconnaître le terrible gendarme dans un jeune homme d'une figure douce et presque féminine. — Ludovic Sforza se fit amener le prisonnier : « Brave « gentilhomme, lui dit-il (étonné de voir tant de valeur et de « jeunesse réunies), approchez et contez moi ce qui vous a « amené dans notre ville. Pensiez-vous prendre Milan à vous « seul ? » — « Par ma foi ! monseigneur, lui répondit Bayart, je « ne pensais pas entrer tout seul, et croyais bien être suivi de « mes compagnons, qui, plus au fait de la guerre, ont évité mon « sort. » Ludovic lui ayant demandé à combien sur son honneur s'élevait le nombre des troupes françaises : « Sur mon âme ! « monseigneur, ils ne sont guère que quatorze ou quinze cents « hommes d'armes et seize ou dix-huit mille hommes de pied, « mais tous gens d'élite, déterminés à soumettre cette fois pour « toujours le duché de Milan au roi notre maître ; excusez ma « franchise, mais il me semble que vous seriez, monseigneur, « pour le moins autant en sûreté en Allemagne qu'ici, car vos « gens ne sont pas pour tenir devant les nôtres. » Le duc feignit de s'amuser des propos du jeune Français, qui ne laissaient pas de lui donner à penser. — « Sur ma foi, mon gentil- « homme, lui dit-il, d'un ton railleur et indifférent, j'ai bien « envie que les troupes du roi de France et les miennes décident « au plus tôt par une bataille à qui appartiendra cet héritage ; « car je vois bien qu'il n'y a pas d'autres moyens de nous ac- « corder. — Plût à Dieu, monseigneur, s'écria Bayart, que ce « fût dès demain, pourvu que je fusse hors de prison. — Vous « êtes libre, reprit Ludovic (dans un élan de générosité qui lui « était peu ordinaire), et je vous accorde de plus tout ce que « vous me demanderez. » Le chevalier mit un genou en terre pour le remercier, et le pria, pour toute grâce, de lui faire rendre ses armes et son cheval : « Je vous en conserverai, monseigneur, « une si grande reconnaissance que, hors le service du roi mon « maître et mon honneur sauf, je serai toujours à votre com- « mandement. » Ludovic lui accorda sa demande, et Bayart retourna dans le camp français au moment où le comte de Ligny allait envoyer le réclamer et payer sa rançon.

Peu de jours après, importuné des louanges que le capitaine Cajazzo donnait publiquement au jeune Français, Hyacinthe Simonetta, gentilhomme milanais, fit insolemment provoquer Bayart à un combat singulier, et, fier de quelques succès obtenus parmi ses compatriotes, plein de confiance dans ses talents pour l'escrime, négligea toute prudence. Il était couvert d'une étroite armure qui faisait ressortir l'élégance de sa taille, mais gênait ses mouvements ; il put à peine détourner le fer du jeune Français, qui le jeta sans vie dans l'arène. — La solennité donnée à ce combat fatal et la défaite du champion milanais parurent aux Italiens eux-mêmes un présage de la ruine prochaine de Sforza.

Le reste de la vie de Bayart se trouve dans l'histoire de France, dont son nom est une des gloires les plus pures.



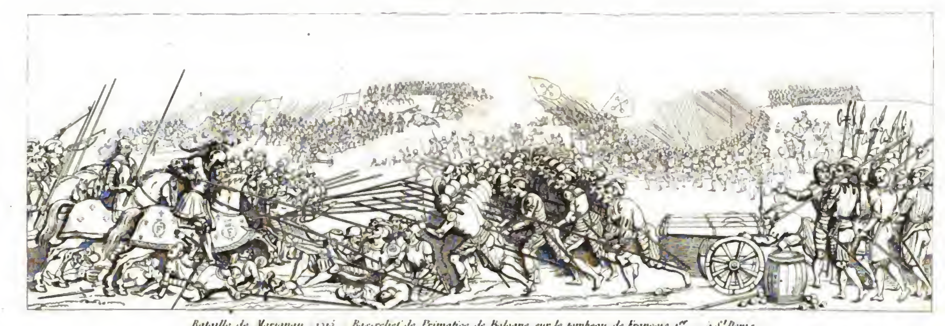
Beffroy de Bergues



Ancien Hôtel de Ville à Tulle



Beffroy de Comines.



Bataille de Marignan 1515. Bas-relief de Primatice de Bologne sur le tombeau de François I.er à S.t Denis

Champ clos pour un Tournoi.

Tripalda, où se trouvait une garnison française qu'il fit massacrer, prétendit que le duché dépendait de la Pouille, et le réclama. Louis d'Ars se refusa à le rendre. D'autres griefs se joignirent bientôt à ce premier, et la guerre commença.

Le roi de France, informé de la conduite déloyale de ses alliés, avait ordonné au duc de Nemours de sommer Gonsalve de rendre, dans les vingt-quatre heures, les villes dont il s'était emparé, et, en cas de refus, de déclarer la guerre aux Espagnols. Gonsalve fit une réponse évasive. Aussitôt Nemours entra en campagne, s'empara de Cerignola, et vint mettre le siége devant Canosa, ville forte, entourée d'épaisses murailles, de larges fossés, abondamment fournie de vivres, de munitions, et défendue par l'élite des troupes espagnoles, que commandait le brave capitaine Peralta, assisté du célèbre ingénieur Pietro Navarro. — Le 16 juillet 1502, les Français s'approchèrent de la place, se logèrent dans les monastères environnants, et bientôt commença le feu des batteries. Le quatrième jour, la brèche parut praticable. Les seigneurs et les capitaines, mêlés aux piétons, donnèrent un vigoureux assaut. La ville eût été prise sans le capitaine Peralta : ce brave guerrier encourageait les Espagnols par son exemple et par ses discours, les ramenait à la charge l'épée dans les reins, et faisait jeter sur les assiégeants des matières enflammées, des pots d'huile bouillante et de la chaux vive. — Louis d'Ars, Bayart, Bellabre, Chastelart, et d'autres vaillants hommes d'armes, qui se portaient aux endroits les plus périlleux, furent, les uns blessés, les autres brûlés et échaudés, sans néanmoins vouloir reculer [1]; « car l'acharnement était tel, que, *pour mourir,* les Français n'abandonnaient l'attaque ni les Espagnols la défense. » Cependant, après trois heures de combat, les assaillants furent contraints de rentrer dans leurs quartiers. — Pendant deux jours et deux nuits l'artillerie battit la ville, et fit une brèche plus grande que la première. — Bayart et Bellabre s'y précipitèrent des premiers, et déjà les drapeaux aux fleurs de lis s'élevaient sur le rempart, lorsque les Espagnols firent une charge si vigoureuse qu'ils repoussèrent les assiégeants. — Cependant l'assaut avait été si vif que, jugeant une plus longue résistance impossible, le capitaine Peralta, aussi prudent que brave, capitula le lendemain, et rendit la place au duc de Nemours.

La garnison de Canosa se retira à Barletta. Louis d'Ars s'empara de Biseglia, où Bayart et lui soutinrent un glorieux combat contre les Espagnols.

[1] Bayart ne cessa, durant l'assault, de *ruer patacs* sur les Espagnols, et tant s'approcha, que en plusieurs lieux fut atteint et blessé à coup de piques. JEHAN D'AUTON, *Histoire de Louis XII.*

Le duc de Nemours, au lieu d'attaquer Gonzalve, enfermé dans Barletta, fit occuper par des garnisons françaises toutes les places de la Pouille. Il envoya ensuite en Calabre un petit corps d'armée sous les ordres des sires d'Imbercourt et de Grigny, qui, attaqué par une forte division espagnole, fut taillé en pièces. — Le maréchal d'Aubigny se vit alors forcé d'entrer en Calabre, et y obtint quelques succès, tandis que le sire de la Palice, campé devant Barletta, était chargé d'observer Gonzalve, qui, prudent et temporisateur, évitait tout combat jusqu'à ce qu'il eût reçu les renforts qu'il attendait.

Une trêve et l'hiver suspendirent momentanément les hostilités.

Duel de Bayart et de Soto-Mayor. — Combat de onze Français et de onze Espagnols (1503).

Ce fut pendant la campagne de 1503 qu'eut lieu le duel célèbre de Bayart et de Soto-Mayor, épisode mémorable de la guerre de Naples.

Le bon chevalier, chef de la garnison de Minervino, petite ville du duché d'Altamura, avait pris dans un combat un brave capitaine espagnol, Alonso de Soto-Mayor, proche parent de Gonzalve de Cordoue, et général de sa cavalerie. — Soto-Mayor, jouissant de sa liberté, et prisonnier sur parole, chercha à s'enfuir, et fut repris. — Bayart, indigné de son manque de foi, le fit enfermer dans la tour de Minervino. Soto-Mayor, après avoir payé la rançon convenue, que le bon chevalier fit distribuer jusqu'au dernier ducat aux soldats de sa garnison, prétendit, de retour à Andria, ville voisine au pouvoir des Espagnols « qu'il n'avait été traité ni en « prisonnier de guerre, ni en gentilhomme, et qu'il « se réservait d'en demander satisfaction les armes à « la main. »

Ces paroles furent rapportées à Bayart. Le bon chevalier fit aussitôt assembler tous les soldats de la garnison [1]; il leur exposa les griefs de Soto-Mayor, et leur dit : « Il me semble que, jusqu'à « son évasion, jamais prisonnier ne fut aussi bien « traité; et depuis, si je l'ai fait resserrer, il ne doit « s'en prendre qu'à lui-même. » Il leur demanda si le capitaine espagnol n'aurait point éprouvé à son insu quelque outrage dont il s'empresserait de lui donner satisfaction. « Capitaine, répondirent-ils, « quand il eût été le premier personnage de sa nation,

[1] Nous empruntons en partie le récit de ce duel à l'*Histoire de Bayart,* publiée par M. Alfred de Terrebasse. Dans cet ouvrage, vraiment remarquable, sont résumés avec talent tous les ouvrages du XVI[e] siècle sur le Bon chevalier sans peur et sans reproche, tels que *les Gestes du preux chevalier Bayard,* par Champier, et *La très-joyeuse, plaisante et récréative histoire du Bon chevalier,* par le Loyal Serviteur, ainsi que les historiens contemporains français, espagnols et italiens.

« vous n'auriez pu lui faire un meilleur traitement, « et c'est mal et péché à lui de s'en plaindre. Mais « ces Espagnols sont tellement gonflés d'orgueil, « qu'ils ne trouvent jamais qu'on en fasse assez ! — « Par ma foi, reprit Bayart, quoique la fièvre-quarte « me tienne, je veux lui écrire que s'il ne rétracte « ses propos, je lui prouverai qu'il en a menti, à « pied ou à cheval, comme il lui plaira. » Et le bon chevalier écrivit à Soto-Mayor pour lui demander de se rétracter ou de combattre à mort. — Soto-Mayor refusa la rétractation, et accepta le combat ; mais, après avoir fixé lui-même le rendez-vous, il y manqua. Bayart le somma de nouveau, et plusieurs fois, de vider honorablement la querelle ; Soto-Mayor éludait l'instant fatal. Six mois s'écoulèrent ainsi. Enfin, Gonzalve, en étant informé, lui ordonna de laver sans plus de délai, les armes à la main, l'honneur compromis de sa nation et de son propre lignage. — Voyant alors qu'il n'y avait plus moyen de reculer sans se perdre de réputation, Soto-Mayor donna jour à Bayart, en le priant toutefois de trouver bon qu'il se portât *défendeur*. Il le connaissait pour très-redoutable à cheval, et, en s'assurant le choix des armes par cette proposition, aussi captieuse qu'irrégulière, il se réservait d'en profiter en temps et lieu. « Dans une bonne querelle, répondit « Bayart, peu me chault d'être *demandeur* ou *dé-« fendeur*. » Et il accorda tout ce que l'Espagnol voulait. Il fut décidé que le combat aurait lieu entre Andria et Minervino, la vigile de la purification de Notre-Dame.

« Ce jour arrivé, le seigneur de La Palice, suivi de deux cents hommes d'armes, amena au rendez-vous le bon chevalier, monté sur un vigoureux coursier, et couvert d'une armure tout unie, *par humilité*. Le trompette La Lune alla avertir don Alonso de Soto-Mayor que le seigneur Bayart l'attendait à cheval, armé de toutes pièces. « Comment ! dit l'Es-« pagnol, à cheval ! Le choix des armes m'appartient ; « je suis le défendeur, et lui le demandeur. Trom-« pette, va lui dire que je veux combattre à pied. » Alonso espérait, en élevant cette étrange prétention, ou que les Français empêcheraient Bayart d'accepter, ou qu'il aurait bon marché, à pied, d'un homme affaibli par la fièvre. — La Lune vint rapporter ce nouveau subterfuge, en disant : « En voici « bien d'une autre, capitaine, votre homme mainte-« nant veut avoir le choix des armes, et combattre à « pied. » — La Palice et tous les assistants, indignés, assuraient Bayart que, selon toutes les lois des combats à outrance, il devait rejeter une condition aussi déloyale ; mais le preux chevalier, quoiqu'il eût en ce jour-là même son accès de fièvre, répondit gaiement au trompette : « La Lune, mon ami, va dire au « seigneur Alonso que je l'attends à pied, et ne veux « pas, pour si peu de chose, perdre l'occasion de « réparer mon honneur. »

Soto-Mayor, surpris d'une réponse à laquelle il ne s'attendait pas, ne songea plus qu'à profiter de tous ses avantages, et décida que Bayart et lui combattraient à pied, armés de toutes pièces (à l'exception du casque), avec l'épée et le poignard, dans un espace de soixante pas carrés. D'une taille et d'une force prodigieuse, Alonso comptait accabler plus aisément Bayart, malade, et chargé d'une armure pesante.

Le bon chevalier, sans perdre de temps, fit entourer la lice de quelques grosses pierres, et se rendit à son poste, accompagné des seigneurs de La Palice, d'Urfé, d'Ymbercourt, de Fontrailles, de Béarn, ses féaux amis, qui tous priaient le Seigneur qu'il prît en aide leur champion. Soto-Mayor s'avança du côté opposé, conduit par le marquis de Licita, et don Diego Quiñones, lieutenant de Gonzalve, don Pedro de Aldes, et don Francisco d'Altemeze ; il envoya à Bayart deux épées et deux poignards, entre lesquels celui-ci ne s'amusa pas à choisir. « Ca-« pitaine mon ami (lui dit le seigneur de La Palice, « avant de se retirer), combattez froidement sans « vous emporter, et frappez surtout au visage. — « Monseigneur, lui répliqua le bon chevalier, je le « ferai ainsi que vous me le conseillez, sans point fail-« lir. » Bayart fut introduit dans l'enceinte par Bellabre, qu'il avait choisi pour son parrain, et Soto-Mayor, par don Diego Quiñones. Le seigneur de La Chesnaye et le capitaine Escalada, juges du camp, se placèrent à leur poste. La Palice et don Francisco d'Altemeze entourèrent la lice avec un nombre égal d'hommes d'armes.

« Après les cérémonies usitées dans les *gages de bataille*, les deux champions restèrent seuls dans l'enceinte. Le bon chevalier se mit à genoux, fit son oraison à Dieu, baisa la terre, et se releva en faisant le signe de la croix. Puis, avec calme, il s'avança contre son adversaire, le visage découvert, l'épée dans la main droite et le poignard dans la gauche.

« Alonso de Soto-Mayor, l'épée à la main, mais le poignard à la ceinture, marcha bravement à sa rencontre. « *Señor Pedro de Bayardo, que me « quereis ?* dit-il. — « Don Alonso de Soto-Mayor, « lui répliqua Bayart, je quiers (veux) contre toi dé-« fendre mon honneur. » Et sans plus de paroles, ils s'approchèrent et fondirent l'un sur l'autre à grands coups d'épées.

« L'Espagnol fut légèrement atteint au visage, et ses efforts n'en devinrent que plus vifs : grand et vigoureux, il cherchait à joindre Bayart pour le saisir au corps et jouer du poignard ; mais celui-ci, d'un bras exercé, savait le maintenir à la longueur de son épée... C'était à la tête que visaient surtout

les deux combattants. Bayart, s'apercevant de l'avantage qu'une haute stature donnait à son ennemi, eut recours à l'adresse. Il saisit l'instant où l'Espagnol levait le bras pour le frapper, laissa passer l'épée, et, prompt comme l'éclair, lui porta à découvert un coup terrible dans le visage. Il ne put y atteindre; mais son estoc donna si violemment dans le gorgerin d'Alonso, qu'au travers des mailles il en entra plus de quatre doigts dans la gorge, tellement que Bayart eut peine à le retirer. Le sang de l'Espagnol ruissela par-dessus son harnois jusqu'à terre. Se sentant blessé à mort, il jeta son épée, et se précipita comme un forcené sur Bayart. Tous deux commencèrent une lutte si acharnée, que sans vouloir lâcher prise, ils roulèrent par terre l'un sur l'autre. Soudain Bayart, plus agile que son adversaire, lui plongea son poignard jusqu'à la croisée, entre le nez et l'œil gauche, en lui criant: «Rendez-«vous, seigneur Alonso, ou vous êtes mort!» Soto-Mayor n'avait garde de répondre, il n'était déjà plus. Son parrain Quiñones accourut, et dit: *Señor de Bayardo, vencido habeis, es muerto* (vous avez vaincu, il est mort).

«Qui fut bien déplaisant, ce fut le bon chevalier, «qui eût donné tout ce qu'il possédait pour vaincre «Alonso sans le tuer.» Il imposa silence aux clairons et aux trompettes, et se jetant à genoux, il remercia Dieu de la victoire qu'il avait remportée par son aide, et baisa trois fois la terre. Lui seul avait le droit de toucher au corps; il le traîna avec peine hors du camp, et, s'adressant à Quiñones, il lui dit: «Seigneur don Pedro, en ai-je assez fait?» Quiñones répondit piteusement: *Harto y demasiado, señor Bayardo, por la honra de España* (assez et trop même pour l'honneur de l'Espagne).—«Vous savez, «ajouta le bon chevalier, que les lois du combat «mettent le corps à ma disposition; mais je vous le «rends, et voudrais, sauf mon honneur, qu'il fût en «mon pouvoir de vous le rendre vivant.» Les Espagnols emportèrent tristement le cadavre de leur champion, et les Français reconduisirent en triomphe le vainqueur... Le premier soin de Bayart en arrivant fut d'aller à l'église rendre grâce à Dieu. Ce ne furent ensuite que fêtes et banquets.»

Ce duel accrut singulièrement la renommée de Bayart.

Peu de mois après, en compagnie du seigneur d'Urfé, il eut, avec neuf autres chevaliers français, à soutenir contre onze chevaliers espagnols un combat à cheval en champ clos. Les Français, sans obtenir précisément l'avantage, eurent l'honneur de la journée, car ils combattirent six heures sans fléchir, bien que sept de leurs chevaux eussent été tués. Les Espagnols auxquels Bayart et d'Urfé avaient affaire cessèrent d'eux-mêmes le combat, et refusèrent de mettre pied à terre pour décider par une dernière lutte au poignard et à l'épée à qui demeurerait la victoire.

Ce fut après ces deux combats que Bayart fut placé par ses ennemis au premier rang des vaillants hommes de guerre. Les Espagnols eux-mêmes donnèrent cours à ce proverbe: *muchos grisones y pocos bayardos*, jeu de mots intraduisible, et qui signifie: «Beaucoup de roussins et peu de dextriers.»

Défaite des Français à Seminara et à Cerignola (1503).

Au printemps de l'année 1503 la guerre recommença. — Le duc de Nemours s'éloigna de Barletta malgré les conseils de La Palice, qui, resté devant cette place avec seulement soixante lances (300 cavaliers), fut attaqué et fait prisonnier par Gonzalve. Les Espagnols avaient reçu de nombreux renforts. —D'Aubigny, qui les attaqua vigoureusement, obtint d'abord un brillant succès à Terra-Nova; mais peu de jours après, le 21 avril, il éprouva une défaite complète à Seminara.

Cette défaite fut le commencement des revers multipliés que la fortune réservait aux Français. Le duc de Nemours ayant, par sa négligence, laissé Gonzalve sortir de Barletta, où la famine et la peste allaient consommer la ruine des Espagnols, voulut réparer sa faute, et se mit à leur poursuite à marche forcée. — Gonzalve, sorti de Barletta le 28 avril, était arrivé avec son armée à Cerignola. Nemours l'y atteignit le même jour, vers le soir. — Les Espagnols, mourant de soif et de fatigue, s'étaient prudemment retranchés. — Les capitaines français, dont les troupes n'étaient pas moins harassées, tinrent conseil. Les uns voulaient remettre l'attaque au lendemain; les autres proposaient de forcer immédiatement le camp ennemi. — Louis d'Ars, commandant l'avant-garde, appuyait le premier avis, en insistant sur l'heure avancée et la position avantageuse des Espagnols; il ajoutait qu'une nuit de repos profiterait plus aux Français qu'à leurs adversaires, privés d'eau et de fourrage pour leurs chevaux. «Ceux qui conseillent cela, dit «Yves d'Allègre, n'en veulent pas manger. — Dans «l'occasion et à l'œuvre on reconnaîtra les bons ou-«vriers», répliqua froidement le capitaine d'Ars.— Cependant la nuit approchait; le duc de Nemours inclinait à l'avis le plus prudent; d'Allègre osa taxer le prince de lâcheté. Le fier d'Armagnac sentit bouillonner dans ses veines le sang de Chlovis: «Eh bien! s'écria-t-il, vous aurez la bataille, puis-«que vous la voulez tant; mais j'ai belle peur que ce «brave, qui traite les autres de poltrons, ne se fie plus «à la vitesse de son cheval qu'au fer de sa lance.» Et le signal du combat fut aussitôt donné.

Pendant que les Français marchaient aux ennemis, un cavalier espagnol, armé de toutes pièces, sortit des retranchements, et fit un défi à tout venant. Bayard s'avança, et l'atteignit d'un coup si violent, que sa lance en fut brisée jusqu'à la poignée, «et homme et cheval furent renversés en un monceau, dont plus ne se relevèrent.»

La bataille commença; mais les gens d'armes français, engagés témérairement dans des vignes, tombaient sans avoir pu atteindre leurs adversaires. Pierre Guiffrey et Jacques de Clermont, ainsi démontés, se relevèrent bravement, et marchèrent aux retranchements ennemis; faute de secours, ils moururent l'épée au poing, accablés par le nombre. Le duc de Nemours tomba frappé d'un coup de mousquet; sa mort fut le signal d'un désordre général. Lorsque la première attaque avait eu lieu, il restait seulement une demi-heure de jour; les derniers rayons du soleil couchant éclairèrent encore la déroute des Français. Le brave d'Allègre, dominé par la fatale prédiction de Nemours, s'enfuit des premiers, et courut chercher un asile dans Gaëte. Louis d'Ars, couvert de blessures, rallia seul quelques hommes d'armes autour de lui, et fit sa retraite en bon ordre du côté de Venosa.

En peu de temps, à l'exception de ce brave capitaine, qui se soutint dans le duché d'Altamura, tous les Français étaient repoussés au delà du Garigliano, et Naples avait reconnu la domination espagnole.

Arrivée d'une armée nouvelle dans le royaume de Naples. — Bayart au pont du Garigliano (1503).

Louis XII, en recevant ces fatales nouvelles, résolut d'attaquer de tous côtés le roi d'Espagne avec vigueur. — Il fit attaquer à la fois, mais malheureusement sans succès, la Navarre et le Roussillon, et il envoya La Trémouille, avec une puissante armée, reconquérir le royaume de Naples.

La Trémouille tomba malade à Parme. Le marquis de Mantoue, qui lui succéda dans le commandement des troupes, vint jusqu'à Rome, où venait de mourir (18 août 1503) le pape Alexandre VI. Le cardinal d'Amboise, qui se flattait de se faire élire au trône pontifical, retint pendant quelque temps l'armée française aux environs de cette ville, et donna ainsi à Gonzalve victorieux le temps de se fortifier dans sa conquête. Les espérances du ministre de Louis XII furent trompées; le cardinal Piccolomini, élu pape le 22 septembre, prit le nom de Pie III, et mourut le 18 octobre.

Pendant son court pontificat, l'armée du marquis de Mantoue rejoignit sur les bords du Garigliano les débris de l'armée du duc de Nemours. Les Français avaient peu de confiance dans un chef étranger, qui, à Fornovo, commandait contre eux l'armée des confédérés. Ils s'avancèrent pour passer le Garigliano. Ce fleuve, l'Iris des anciens, sépare l'État ecclésiastique du royaume de Naples, et dans son cours irrégulier, soit qu'il se resserre en un lit profond, soit qu'il s'étende en un vaste marais, devient, chaque hiver, de l'accès le plus difficile. De son passage dépendait le succès de la campagne. Gonzalve, avec 900 hommes d'armes (5,400 cavaliers), 1,000 ginètes et 9,000 fantassins espagnols, maître des postes importants, suivait attentivement, de la rive opposée, les mouvements de l'armée française. Contre son attente, cette armée parvint à jeter, le 5 novembre, non loin des ruines de Minturnes, un pont de bateaux dont la possession devint une occasion d'escarmouches, de surprises et de perpétuels combats.

«Le plus hardi et le plus entreprenant de tous les capitaines espagnols était le chef des ginètes, don Pedro de La Paz, petit homme de deux coudées de haut, si bossu et si contrefait, que, lorsqu'il était enfoncé dans sa grande selle d'armes, à peine l'apercevait-on sur son cheval. Cet infatigable chevalier passa un matin le Garigliano à un gué assez éloigné, avec une centaine de cavaliers portant chacun un arquebusier en croupe, et tomba à l'improviste sur les derrières du camp des Français. Son plan était d'attirer l'armée sur ce point, pendant qu'une autre attaque serait dirigée sur le pont dégarni.— Le bon chevalier Bayart, toujours de préférence aux endroits les plus périlleux, s'était logé près du pont avec un de ses braves compagnons, Pierre de Tardes, surnommé *le Basco,* gentilhomme de la maison du roi. Au premier bruit de l'attaque, tous les deux furent à cheval, et ils allaient courir où l'on se battait, lorsque Bayart découvrit de l'autre côté du fleuve deux cents cavaliers espagnols accourant à toute bride vers le pont.— Il n'était resté personne à sa défense, et si les ennemis s'en fussent emparés, l'armée française était compromise. — «Monsieur «l'écuyer, mon ami, dit Bayart au Basco, courez «chercher du secours, ou nous sommes tous perdus; «je vais, en attendant, tâcher d'amuser l'ennemi «jusqu'à votre retour, mais hâtez-vous.»— Le Basco piqua des deux; le bon chevalier courut, la lance au poing, au-devant des Espagnols qui entraient déjà de l'autre côté du pont. Il se précipita sur le premier rang, et renversa quatre cavaliers, desquels deux tombèrent dans la rivière et ne reparurent plus. Leur capitaine s'avança aussitôt; mais comme il levait le bras pour le frapper, Bayart lui poussa sa javeline sous l'aisselle, d'une telle force, qu'elle lui entra plus de demi-pied dans le corps, «dont chut à terre et mourut soudainement.»—Puis, de crainte d'être pris par derrière, il s'accula à la barrière du

pont, et à grands coups d'épée se défendit vigoureusement. Tout ce que raconte l'antiquité de son Horatius Coclès, Bayart l'exécuta à la vue des armées de France et d'Espagne. Bref, par un miracle d'audace, il se maintint si longuement dans cette position, qu'il donna le temps à Pierre de Tardes d'arriver à son secours avec cent hommes d'armes, qui eurent bientôt refoulé les Espagnols, et les poursuivirent un grand mille au delà du Garigliano.

« Le bon chevalier, apercevant alors sept ou huit cents chevaux ennemis qui s'avançaient, dit à ses compagnons : « Messeigneurs, c'est assez pour au« jourd'hui d'avoir conservé notre pont, retirons« nous et marchons serrés. » Il resta le dernier pour protéger la retraite; mais tandis qu'il faisait tête aux Espagnols, son cheval, harassé de fatigue, fut, dans une charge, jeté dans un fossé, et n'eut pas la force d'en sortir. Soudain, vingt ou trente cavaliers environnèrent Bayart et le sommèrent de se rendre. Le bon chevalier combattait toujours; mais à la fin, ne voyant plus aucun des siens : « Messeigneurs, « leur répondit-il, il me faut bien rendre, car moi « tout seul je ne saurais vous résister. — Français, « êtes-vous gentilhomme ? » lui dit un des plus apparents de la troupe. — « Oui, certes! — Et quel est « votre nom ? » Le bon chevalier n'avait garde de se nommer ; il répondit qu'il se nommait *Champion, du pays de Guyenne*. Les Espagnols, se confiant en leur nombre, l'emmenèrent au milieu d'eux tout armé, l'épée au côté, sans prendre d'autre précaution que de lui ôter la hache qu'il tenait à la main. — Les compagnons de Bayart, s'étant aperçus qu'il n'était plus avec eux, revinrent à bride abattue pour le délivrer. Ils fondirent sur les Espagnols *comme l'aigle à qui l'on vient d'enlever son aiglon*. — Ceux-ci furent surpris d'une attaque aussi vive, et plusieurs d'entre eux vidèrent les arçons. Dans ce désordre, le bon chevalier abandonna son cheval, et sauta, sans mettre le pied à l'étrier, sur un coursier tout frais dont le maître venait d'être désarçonné. Quand il se vit si bien remonté, il tira son épée et recommença à frapper d'une vigueur nouvelle, en criant : « *France! Bayart!* » Les Espagnols, à son nom redouté, connaissant la double faute qu'ils avaient faite de lui avoir laissé ses armes et de ne l'avoir pas reçu prisonnier, *secouru ou non secouru*, cessèrent le combat et prirent la fuite [1]. »

Défaite des Français à Mola. — Capitulation de Gaëte. — Retraite de l'armée française (1503-1504).

Malgré l'établissement du pont si héroïquement défendu par Bayart, les Français ne passèrent point le Garigliano. Le marquis de Mantoue, sentant qu'il n'avait point la confiance des soldats, ne voulut rien entreprendre ; bientôt même il remit le commandement au marquis de Saluces, qui, étranger comme lui, n'osa pas davantage. Les deux armées restèrent en présence durant cinquante jours, campées dans la boue, exposées à des pluies continuelles, et décimées par les maladies : elles montrèrent une égale patience ; mais les Espagnols supportèrent mieux que les Français les intempéries de la saison.

Gonzalve ayant, à la fin de décembre, reçu de nombreux renforts de cavalerie, commandés par Barthélemi d'Alviano, se décida à prendre l'offensive. Il fit jeter un pont sur le Garigliano, à quatre milles au-dessus du camp français, et, le 28 décembre, passa le fleuve avec son armée. Yves d'Alègre essaya vainement de l'arrêter avec sa cavalerie. Le marquis de Saluces ordonna la retraite sur Gaëte ; la grosse artillerie, embarquée sur le Garigliano, fut prise par les Espagnols. La retraite se fit en bon ordre jusqu'au pont de Mola-di-Gaëta, qui se trouva tellement encombré par les pièces légères et par les équipages, que l'arrière-garde, vivement attaquée, fut dispersée.

Le gros de l'armée se retira dans Gaëte ; mais le lendemain, le marquis de Saluces, ayant laissé surprendre le mont Orlando, qui domine cette place forte, fut obligé de capituler. Les Espagnols occupèrent Gaëte le 1er janvier 1504. Les débris de l'armée française reprirent la route de la Lombardie.

Belle défense de Louis d'Ars et de Bayart dans la Pouille (1504).

Seul, le capitaine d'Ars, qui tenait quelques places dans le duché d'Altamura, où il avait été rejoint par Bayart, refusa d'accéder à la capitulation signée par le marquis de Saluces. Il répondit aux envoyés de Gonzalve qu'il saurait mieux qu'on ne l'avait fait à Gaëte défendre son honneur et les places que son roi lui avait confiées. Barthélemi d'Alviano, envoyé contre lui avec 14,000 hommes et une nombreuse artillerie, fut battu en maints combats. — Les barons angevins, encouragés par ces succès, se déclarèrent hautement pour la France, et joignirent leurs forces à celles du brave Louis d'Ars.

Bayart partagea les périls et la gloire d'une résistance qui, pendant plus de six mois, fit douter aux Espagnols de l'achèvement de leur conquête. — Si les autres capitaines de Louis XII eussent suivi l'exemple de Bayart et de son ami, l'astuce de Gonzalve se fût brisée contre la vaillance française. « L'âme d'un chef, disait le bon chevalier, devient celle de son armée, et mieux vaut une troupe de

[1] M. Alfred de Terrebasse, *Hist. de Bayart*.

cerfs commandée par un lion, qu'une troupe de lions sous les ordres d'un cerf. »

Gonzalve, retenu par les succès de Louis d'Ars et de Bayart, n'osa s'avancer sur le Milanais, qui, dégarni de soldats, présentait une proie facile; il laissa ainsi à Louis XII le temps de pourvoir à la défense du duché.

Vers le milieu de l'année 1504, « le roi Louis ne voulant point, dit Jehan d'Anton, mettre en hasard si peu de gens de bien qu'il avait là, manda à leur chef de faire ses conditions et d'évacuer le royaume de Naples; ce qui moult ennuya Louis d'Ars, disant qu'il tiendroit plus de six mois encore contre la puissance des Espagnols. » Louis d'Ars et Bayart s'embarquèrent à Trani avec quatre cents hommes d'armes. Ils reprirent terre dans la Marche d'Ancône, et, guerriers aussi pieux que braves, se rendirent à pied en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette. — « De là, armés de toutes pièces, la lance sur la cuisse, à bannières déployées, comme s'ils eussent été cinquante mille hommes, ils passèrent partout sans que nul se mît au-devant d'eux. » — D'Ars et Bayart, en traversant les États ecclésiastiques, visitèrent la capitale de la chrétienté. — Le cardinal Julien de la Rovère avait, l'année précédente, été donné pour successeur à Pie III, et avait pris le nom de Jules II. Plus que tout autre pape, il appréciait les vertus guerrières. Il fit un accueil empressé aux deux capitaines français, et chercha, par les caresses et par les propositions les plus séduisantes, à les attacher à son service; il offrit même à Bayart la charge de *capitaine général de l'Église*. — Le bon chevalier lui répondit « qu'il le « remercioit très-humblement de son bon vouloir, « mais qu'il n'auroit jamais que deux maîtres, Dieu « dans le ciel, et le roi de France sur la terre [1]. » Les deux Français, comblés de présents, rejoignirent leurs soldats à Pavie, et poursuivirent leur route dans le même appareil, sans entendre retentir à leurs oreilles d'autres cris que ceux de : *Vive la France! Louis d'Ars et Bayart!* — « Ils rentrèrent en France, rapportant avec leur vie et leur honneur, dit Brantôme, leurs bagues et butin sauvés. »

Trêve de trois ans. — Mariage de Ferdinand le Catholique avec Germaine de Foix qui lui porte Naples en dot (1504-1505).

Le royaume de Naples fut perdu pour les Français. Une trêve de trois ans avait été signée entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, lorsque la mort d'Isabelle de Castille (26 novembre 1504) changea les intérêts des diverses puissances européennes. — La couronne de Castille fut dévolue à l'archiduc Philippe, mari de Jeanne la Folle. Ferdinand, resté roi d'Aragon, rechercha l'alliance de Louis XII contre son gendre, devenu son rival. — Le roi de France, alarmé de l'accroissement de puissance d'un vassal déjà aussi puissant que Philippe, consentit à oublier ce qui s'était passé en Italie, accorda en mariage à Ferdinand Germaine de Foix, fille de sa sœur, Marie d'Orléans, et donna pour dot à sa nièce tous ses droits sur le royaume de Naples.

CHAPITRE XV.

LOUIS XII. — RÉVOLTE DE GÊNES — LIGUE DE CAMBRAI.

Maladie de Louis XII. — Procès du maréchal de Gié. — États de Tours. — Fiançailles de François, duc d'Angoulême, et de Claude de France. — Révolte et soumission de Gênes. — L'empereur et les Vénitiens. — Ligue de Cambrai contre la république de Venise. — Opinion de Machiavel. — Forces des Vénitiens et des Français. — Déclaration de guerre. — Passage de l'Adda. — Bataille et victoire d'Agnadel. — Suites de la victoire. — Consternation à Venise. — Noble et sage conduite du sénat vénitien. — Loyauté de Louis XII. — Conquête des États de terre ferme de la république de Venise. — Entrée des impériaux en Italie. — Siége de Padoue, entrepris et levé par Maximilien.

(De l'an 1504 à l'an 1509.)

Maladie de Louis XII. — Procès du maréchal de Gié (1504-1506).

Louis XII fut affecté profondément par les revers successifs de son armée de Naples. Au mois d'avril 1504, il tomba malade à Blois; ses anciennes fatigues avaient beaucoup affaibli son tempérament; on craignit pour sa vie. Aussitôt que le danger du roi fut connu, l'amour du peuple pour lui se manifesta avec une énergique vivacité. « Ce seroit chose incroyable d'écrire ni raconter, dit Saint-Gelais, les plaintes et les regets qui se faisoient par tout le royaume, pour le chagrin que chacun avoit du mal de son bon roy; on eût vu jour et nuit à Blois, à Amboise et à Tours, et partout ailleurs, hommes et femmes aller tout nuds par les églises, et aux saints lieux, afin d'impétrer envers la divine clémence grâce de santé à celuy que l'on avoit si grand'peur de perdre, comme s'il eût été père de chacun. » — Les vœux du peuple furent exaucés, et la guérison du roi donna lieu à des fêtes dans tout le royaume.

Tant qu'avait duré sa maladie, la reine n'avait pas quitté son époux; elle lui prodiguait les plus tendres soins, et paraissait tout oublier en présence du danger qui le menaçait. Cependant le maréchal de Gié, à qui Louis XII avait confié l'éducation du jeune François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, remarqua que, dans un moment où l'état du roi paraissait presque désespéré, au milieu

[1] CHAMPIER, *Gestes du preux chevalier Bayart.*

de la désolation générale, les domestiques de la reine plaçaient ses effets les plus précieux dans des bateaux destinés à descendre la Loire jusqu'à Nantes. Inquiet de ces préparatifs, il se figura qu'Anne de Bretagne avait des projets contraires aux intérêts du royaume.—Cette reine, qui joignait aux vertus de son sexe un caractère ferme, n'aimait pas Louise de Savoie, mère de François, et avait résolu, disait-on, si son époux mourait, de priver le nouveau roi de la Bretagne et du Milanais, en donnant en mariage Claude, sa fille, au jeune Charles, fils de l'archiduc Philippe, qui devait réunir un jour le double héritage de Maximilien d'Autriche et de Ferdinand d'Aragon. Ce mariage avait été déjà l'objet d'un traité signé à Blois le 22 septembre précédent, mais tenu secret jusqu'alors. On ajoutait que la reine devait, aussitôt après la mort du roi, se retirer en Bretagne, pour être entièrement libre d'exécuter ses desseins.

Le maréchal de Gié, cédant aux sollicitations de la mère de son élève, Louise de Savoie, qui, encore jeune et belle, lui avait inspiré une grande passion, fit arrêter et conduire les bateaux à Saumur.

Dès que la santé du roi fut rétablie, la reine se plaignit de l'outrage qu'elle avait reçu. Louis XII, approuvant au fond les motifs qui avaient fait agir le maréchal, tenta vainement d'apaiser *sa Bretonne,* et pour la satisfaire, fut forcé d'ordonner que l'affaire serait instruite par le grand conseil.

Le maréchal espérait que Louise de Savoie, qui l'avait poussé à la démarche hardie, cause de sa disgrâce, le soutiendrait; mais cette princesse qu'ennuyaient l'amour et les obsessions d'un vieillard, se joignit à la reine pour le perdre. «Poursuivi par deux femmes aussi puissantes, il était impossible qu'il ne succombât point. Le chancelier de Rochefort essaya de traîner l'affaire en longueur, et déclara qu'on ne pouvait refuser à l'accusé de le confronter avec ses accusateurs. Le maréchal fut amené devant Louise, qui désavoua tous les ordres qu'il prétendait avoir reçus d'elle. Confondu par cet abandon, auquel il n'avait pu jusqu'alors ajouter foi, le vieux guerrier s'écria douloureusement: «Si j'a-«vais toujours servi Dieu comme j'ai servi madame, «je n'aurais pas grand compte à lui rendre.»

La reine avait obtenu que le maréchal serait jugé par le parlement de Toulouse, où l'on suivait le droit romain, beaucoup plus sévère que les coutumes pour les crimes et délits de lèse-majesté. Les magistrats toulousains examinèrent longtemps l'affaire. Enfin le maréchal fut condamné, le 9 février 1506, non pour crime de lèse-majesté, comme aurait voulu la reine, ni pour dilapidations, ainsi que le désirait Louise de Savoie, mais pour réparations de quelques excès et *pour certaines causes et considérations,* expressions vagues qui prouvent que ses juges ne le croyaient pas très-coupable. Il perdit ses gouvernements d'Angers et d'Amboise, sa compagnie de cent lances, et il fut suspendu pour cinq ans de ses fonctions de maréchal. La place de gouverneur du jeune François fut donnée à Arthus de Gouffier, seigneur de Boisy, brave capitaine qui avait fait toutes les campagnes d'Italie.

États de Tours. — Fiançailles de François, duc d'Angoulême, et de Claude de France (1506).

Les états généraux de la nation furent convoqués, et se réunirent dans la ville de Tours, le 10 mai 1506. Cette réunion n'offrit point le spectacle des disputes violentes qui avaient souvent eu lieu sous les règnes précédents. — On n'y entendit ni doléances, ni plaintes, ni remontrances; malgré la guerre, les impôts avaient été diminués.—Louis XII reçut des députés du peuple, par l'organe de Thomas Bricot, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame, orateur de l'assemblée, le titre glorieux de *Père du peuple.* Il en fut si touché, qu'on lui vit répandre des larmes.—Ensuite les états s'occupèrent de l'objet principal de la convocation. «Ils supplièrent très-humblement le roy, dit Saint-Gelais, *à genoux et mains jointes,* que, leur ayant montré autant grand signe d'amour par ci-devant, que père peut faire à ses enfants, son bon vouloir fût, en persévérant à ses bienfaits, que, pour le bien de ses sujets, il luy plust d'accorder le mariage de madame sa fille avec monseigneur d'Angoulême, qui, pour l'heure, estoit héritier apparent du royaulme, et remontrèrent les grands inconvénients qui pourroient advenir, si ladicte dame estoit mariée au fils de l'archiduc, ou à aulcun autre prince étranger.» — Le chancelier de Rochefort promit que le roi aurait égard au vœu de ses sujets, «François, dit Louis XII dans une de ses lettres, étant tout françois.» Le surlendemain, 21 mai, les fiançailles du jeune duc et de madame Claude furent faites, en présence des états, par le cardinal d'Amboise. Le prince avait douze ans, la princesse en avait sept. — Par ce mariage, l'intégrité du royaume était assuré, la nationalité franaise consacrée, et l'indépendance du peuple mise à l'abri des ambitions étrangères. Néanmoins, les deux fiancés ne furent mariés que le 18 mai 1514, après la mort de la reine Anne.

Révolte et soumission des Génois (1506-1507).

En 1506, le peuple génois se révolta contre l'aristocratie, en qui résidait, à Gênes, la principale autorité. Le gouverneur français, Philippe de Ravenstein, se prononça pour la noblesse. Dès lors, ce fut contre

la France que la révolte fut dirigée. Les Génois étaient excités secrètement par le pape Jules II et par l'empereur. — La garnison française fut réduite à chercher un refuge dans les forts.—Louis XII réunit une armée nombreuse, et marcha lui-même pour réduire les rebelles. Parvenu à deux milles de Gênes, il assembla ses principaux capitaines pour décider de quelle manière on attaquerait la ville, dont les approches étaient défendues par une montagne hérissée de redoutes et par des bastions. Les uns prétendirent que ces retranchements formidables couvraient un corps d'armée nombreux et aguerri qu'on essayerait en vain de forcer; les autres soutinrent que les défenseurs prétendus de Gênes ne se composaient que du *populaire,* qui s'enfuirait à la première attaque.

Le roi dit : « Bayart, que vous en semble? — Sur « ma foi! sire, répondit le bon chevalier, je n'en saurois encore que dire; mais s'il vous plaît me permettre d'aller voir ce qui se passe là haut, devant « qu'il soit une heure, si je ne suis mort ou pris, je « vous en aurai rendu bon compte. — Je vous en « prie, répondit le roi, une telle affaire ne peut être « remise en meilleure main. »

« Bayart fit sonner l'alarme, et partit suivi de plus de cent gentilshommes, ses amis et ses compagnons. Chabannes de La Palice fut chargé de les soutenir avec une bande de gens de pied; mais il les suivit de si près qu'il arriva en même temps qu'eux au bas de la montagne.—Bayart ayant gravi l'escarpement, arriva au premier bastion. « *France! France!* cria-« t-il, allons, marchands, laissez là piques et lances, « et défendez-vous avec vos aunes. » Les Génois répondirent par une décharge *à brûle-pourpoint,* qui jeta quelque désordre parmi les assaillants. Mais le bon chevalier les rallia et les ramena à la charge. Après une résistance longue et meurtrière, les Français pénétrèrent dans la première enceinte, et s'emparèrent du fort qui dominait la ville...

« Lorsque les habitants de Gênes virent flotter l'étendard aux fleurs de lis sur le haut de ces retranchements dans lesquels ils avaient mis leur espoir, ils perdirent courage, et n'opposèrent plus qu'une faible résistance. Deux jours après ils se rendirent à merci, et reçurent en habits de suppliants le roi de France, qui fit son entrée dans Gênes, le 29 avril 1507, à cheval, l'épée à la main, suivi de toute son armée en ordre de bataille [1]. »

Louis XII portait une armure ayant pour *emblème* un *roi* des abeilles, environné de son essaim, avec cette devise : *Non utitur aculeo rex cui paremus,* « le roi qui nous commande ne se sert point d'aiguillon », devise qu'il justifia par sa conduite.

Craignant que la ville ne fût pillée, il en interdit l'entrée à l'infanterie, mal disciplinée, et ne se fit suivre que par sa cavalerie. Cette mesure ne rassurait point les Génois; l'ordre qu'il leur donna d'apporter leurs armes augmenta leurs craintes. Ils obéirent en tremblant.

Huit jours après, le roi convoqua l'assemblée des corporations dans la grande cour de son palais. Il y parut sur un trône, entouré de ses généraux, et ayant à côté de lui le cardinal d'Amboise. Les députés et les dames des principales familles de Gênes se jetèrent à ses genoux, et crièrent miséricorde. Affectant un air sévère, Louis eut l'air de consulter le cardinal. Le silence inquiet du peuple n'était interrompu que par des sanglots; le roi, en déclarant les Génois criminels de lèse-majesté, fit annoncer que leurs privilèges étaient anéantis. Les sanglots redoublèrent, les femmes s'arrachaient les cheveux, les hommes demandaient grâce. « Louis XII ne put résister à son attendrissement : ses yeux baignés de larmes annoncèrent qu'il pardonnoit. Des acclamations se firent entendre, et il ne put retirer une grâce que sa sensibilité lui avoit arrachée. » Les privilèges de Gênes furent rétablis; on excepta seulement de l'amnistie générale soixante-dix-neuf des plus coupables, et qui pour la plupart étaient absents. « Le roi, dit Seyssel, ne fit punition corporelle fors de deux tant seulement du menu peuple et d'un autre du peuple moyen, qui avoient esté des plus séditieux. Et à la femme mesme de Paul Nove, lequel avoit tant présumé que d'accepter le titre de duc en icel'e cité, laissa et donna la plupart des biens de son dict mary pour l'entretenement d'elle et d'aulcuns jeunes enfants qu'elle avoit eus de son dict malheureux mary, lequel, par quelque espace de temps, après le partement du bon roy Louys, fut par ses officiers atteint, et puni selon ses démérites : ce que le dict roy permit plus pour l'exemple que pour vengeance. »

[1] Louis XII avait déjà, en 1502, fait à Gênes une entrée solennelle; mais à cette époque il y était arrivé en souverain qui ne doit rencontrer que des sujets soumis. Les Génois l'accueillirent avec enthousiasme. Toutes les dames, assises sur leurs balcons, dans leurs plus beaux atours, le saluèrent de vives acclamations. Une noble génoise, remarquable par son esprit et par sa beauté, Thomassine Spinola, s'éprit pour lui d'une de ces passions dont il est tant question chez les poëtes et les romanciers, et qui sont entièrement dégagées des sens. Thomassine pria Louis XII d'accepter le titre de son *intendio*, nom alors donné à Gênes à ce qu'on appela plus tard en Italie *cicisbeo*. Quand le roi partit, elle ne le suivit pas, mais elle ne cessa de lui écrire. En 1504, lors de la maladie grave de Louis, le faux bruit de sa mort se répandit à Gênes, et la fidèle Thomassine en mourut de douleur. Louis XII la regretta beaucoup, et chargea l'historien Jehan d'Auton de célébrer l'amour et les vertus de sa dame *Intendix*. C'est ainsi que d'Auton désigne la noble génoise, qui recevait sous ce nom une pension du trésor royal. — Thomassine Spinola fut l'aïeule du fameux général de Philippe III, le marquis Ambroise de Spinola et de Frédéric de Spinola, grand amiral d'Espagne.

L'empereur et les Vénitiens (1508).

Maximilien, espérant ranimer le parti qu'il avait à Gènes, avait paru en armes sur les frontières de l'Italie, aussitôt qu'il avait su le retour de Louis XII en France. Les Vénitiens lui ayant refusé le passage, il leur déclara la guerre. Le roi chargea Trivulze de le secourir. L'empereur entra dans les États de la république; mais son inconstance ordinaire lui fit bientôt quitter son armée, qui fut battue par les Français et les Vénitiens réunis. Les Vénitiens s'emparèrent de Trieste ; alors Maximilien s'empressa de traiter. Le sénat de Venise fit la paix sans consulter le roi de France, dont il avait reçu de si puissants secours, conduite qui irrita Louis XII, et eut beaucoup d'influence sur les événements qui suivirent.

Au moment où l'empereur échouait dans son entreprise contre les Vénitiens, il réussissait à se faire remettre en possession de la Flandre. En persuadant aux états de ce pays qu'ils avaient eu tort de se mettre sous la protection de la France, il obtint la tutelle de son petit-fils, l'archiduc Charles, fils de Philippe qui était mort, et en chargea la tante du jeune prince, sa fille Marguerite.

Les Vénitiens abusèrent de leur prospérité ; non contents d'avoir offensé le roi de France, ils ne craignirent pas de déplaire au pape et à l'empereur, avec lequel ils venaient de faire la paix. Cette conduite imprudente donna lieu à une ligue redoutable dont nous parlerons bientôt. La balance que, depuis l'invasion de Charles VIII, ils avaient voulu tenir entre toutes les puissances qui se partageaient l'Italie; les acquisitions importantes qu'ils avaient faites excitaient depuis longtemps contre eux la jalousie de la France, de l'Espagne, de l'Empire et de la cour de Rome.

Ligue de Cambrai contre la république de Venise. — Opinion de Machiavel (1508).

Jules II fut le promoteur de la ligue de Cambrai contre les Vénitiens ; et cependant ce pape devait en grande partie son élection à la république de Venise. Il avait conclu avec cette république un traité qui lui avait fait recouvrer quelques-unes des villes de la Romagne. Il ne pouvait vouloir favoriser Ferdinand le Catholique depuis que ce roi s'était emparé de Naples ; il ne pouvait désirer que l'empereur Maximilien pénétrât en Italie, à cause des prétentions de la chancellerie allemande sur le domaine de l'Église. Il était brouillé avec le roi de France, pour quelques évêchés conférés sans son aveu. Il haïssait mortellement le cardinal d'Amboise, son compétiteur au trône pontifical, qu'il avait joué et humilié dans le conclave. Enfin il publiait le projet de délivrer l'Italie de toute domination étrangère. Néanmoins ce vieillard impérieux et violent s'irrita de la protection accordée par Venise aux Bentivoglio, seigneurs de Bologne, qu'il avait chassés de leur ville, et du refus des Vénitiens de reconnaître un de ses neveux pour évêque de Vicence. Il fit proposer à Louis XII de former une ligue pour conquérir et partager les États de la république de Saint-Marc. Le roi de France communiqua cette proposition à l'empereur, qui l'accepta avec joie, et au roi d'Aragon, qui laissa voir qu'il y accéderait si on lui présentait des avantages suffisants.

Le cardinal d'Amboise, impatient de se venger des Vénitiens, qui avaient fait échouer ses projets sur la tiare, invita chacune des parties qui devaient intervenir dans le traité à envoyer des pleins pouvoirs pour le conclure ; l'empereur chargea des siens sa fille Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie ; le pape et le roi d'Aragon différaient d'envoyer les leurs, « Jules II, parce qu'il hésitait déjà, prévoyant toutes les conséquences de son imprudente démarche ; Ferdinand, parce qu'il était dans ses habitudes de ne se décider que le dernier, et de rester toujours maître de sa parole, quoiqu'il ne se piquât pas assurément d'y être fidèle. »

L'empereur et Georges d'Amboise, voyant leur irrésolution, se décidèrent, pour la faire cesser, à brusquer l'affaire. Le cardinal se rendit à Cambrai, où l'attendait Marguerite d'Autriche; il avait avec lui le nonce du pape et l'ambassadeur d'Aragon près la cour de France, qui n'avaient pu se refuser à l'accompagner dans ce voyage. L'impatience du cardinal et de la duchesse pour signer la ligue était telle, qu'ils pallièrent plutôt qu'ils ne terminèrent un différend existant entre la France, le duc de Gueldre et l'Autriche, cause apparente de leur réunion, et que le nonce ayant refusé d'intervenir dans le traité faute de pouvoirs, le cardinal d'Amboise stipula lui-même pour la cour de Rome, prétendant que sa qualité de légat *à latere* lui en donnait le droit. L'ambassadeur d'Aragon, tout en déclarant qu'il n'avait pas les pleins pouvoirs de son souverain, accéda néanmoins pour lui à une ligue dont les conditions lui paraissaient sans doute conformes à ses instructions secrètes.

Le 10 décembre 1508, on signa le traité par lequel le pape, l'empereur, le roi de France, et le roi d'Aragon et de Naples, s'unissaient pour reprendre à la république de Venise *tout ce qu'elle avait usurpé.*

Voici quel fut le partage des conquêtes futures. Le pape devait recouvrer Faenza, Rimini, Cervia, Ravenne, et quelques parties des territoires de Césène et d'Imola, encore occupées par les Vénitiens.

L'empereur avait deux sortes de prétentions à former. Comme chef de la maison d'Autriche, il reprenait la marche Trévisane, l'Istrie, le Frioul, et l'ancien patriarchat d'Aquilée ; comme empereur, on lui abandonnait le Padouan, le Véronais, le Vicentin, et Roveredo, point important pour la communication, par la vallée de l'Adige, du Trentin avec l'Italie.

Le roi de France retenait pour sa part les provinces de Bergame, de Brescia, de Crême, qui avaient appartenu aux anciens ducs de Milan, Crémone, et le pays compris entre l'Adda, l'Oglio et le Pô, cédé par lui-même, en 1499, à la république de Venise.

Enfin le roi d'Aragon et de Naples devait reprendre cinq ports, Trani, Brindes, Otrante, Pulignano et Gallipoli, que les Vénitiens occupaient sur les côtes de ses États napolitains, sans rembourser deux cent mille écus d'or pour lesquels ces places avaient été engagées à la république.

C'étaient là les conventions principales; on y ajouta quelques autres clauses. — Pendant la durée de la ligue et six mois après, l'empereur devait s'abstenir de toute prétention, au nom de son petit-fils, à l'administration du royaume de Castille. Maximilien, moyennant cent mille écus d'or, devait donner à Louis XII, pour lui, pour le comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, et pour leurs descendants mâles, une nouvelle investiture du duché de Milan. Aucune des parties contractantes ne pouvait isolément conclure paix ni trêve avec les Vénitiens.

Les souverains ligués convinrent d'inviter à entrer dans la ligue le roi d'Angleterre et tous les princes ayant quelques réclamations à élever contre les Vénitiens, comme le roi de Hongrie, qui avait quelques prétentions sur la Dalmatie, le duc de Savoie, qui conservait les siennes sur le royaume de Chypre, le duc de Ferrare, que les Vénitiens avaient forcé de leur céder la Polésine de Rovigo, et le marquis de Mantoue, à qui ils avaient enlevé Peschiera, Lunato et Asola.

Le duc de Savoie et les deux princes italiens accédèrent seuls à la ligue de Cambrai. Pour y faire entrer les Florentins, dont les secours pécuniaires étaient jugés nécessaires, on leur abandonna de nouveau les Pisans. Le pape, quoique le promoteur de la ligue, fut celui des confédérés qui la ratifia le dernier.

« Ainsi se forma, dit Daru, contre la république de Venise, cette conspiration des rois, qui n'avait point eu de modèle dans l'histoire. — Machiavel, dans son livre du *Prince*, blâme fort Louis XII d'avoir coopéré à la ruine des Vénitiens. Il compte jusqu'à cinq fautes dans la conduite de ce roi. Selon ce politique célèbre, le roi, arrivé en Italie, et maître du Milanais, n'avait pour s'y maintenir qu'à se faire le protecteur de tous les petits princes menacés par l'ambition du pape ou de la république. Au lieu de cela, il commença par fournir des secours à Alexandre VI, pour lui faciliter l'envahissement de la Romagne et la destruction des seigneurs qui possédaient ce pays. Il fit la folie de partager le royaume de Naples avec le roi d'Aragon. De deux choses l'une : ou il pouvait conquérir ce royaume avec ses propres forces, ou il ne le pouvait pas. Dans le premier cas, il fallait faire cette conquête seul, et pour lui seul; dans le second, il fallait se contenter des soumissions du roi Frédéric : dans aucun cas, il ne fallait attirer en Italie un étranger redoutable. Ainsi il ruina ceux qui ne demandaient qu'à être ses protégés; il agrandit le pape, déjà puissant; il appela les Espagnols en Italie; il ne fit rien pour s'assurer même des Milanais; il se ligua avec l'empereur, le roi d'Espagne et le pape, pour dépouiller les Vénitiens, tandis que ceux-ci étaient certainement les voisins les moins dangereux qu'il pût avoir. »

Forces des Vénitiens et des Français.—Déclaration de guerre (1509).

Le traité de Cambrai fut conclu si secrètement, que l'ambassadeur vénitien, qui avait suivi dans cette ville même le cardinal d'Amboise, n'en eut aucune connaissance. La république de Saint-Marc fut informée qu'un grand danger la menaçait, par un mot échappé à un Piémontais, familier du gouverneur de Milan, qui eut l'imprudence de s'écrier en présence du résident vénitien : « J'aurai donc enfin « le plaisir de voir tomber cette république, qui a fait « périr mon compatriote le grand Carmagnola. » Le sénat vénitien, qui eut avis de cette exclamation, ignorait encore de quel côté diriger ses soupçons, lorsqu'un Grec, envoyé, dit-on, par le pape, lui révéla la ligue formée à Cambrai.

La république se hâta de rassembler toutes ses forces, consistant alors en 3,000 lances (18,000 cavaliers), 4,000 stradiotes et chevau-légers, 18,000 hommes d'infanterie italienne, 2,000 archers grecs et candiotes, enfin, beaucoup de milices : le tout formait une armée de 30,000 fantassins et de 20 à 22,000 cavaliers. Cette armée était pourvue de tout l'attirail nécessaire en artillerie et moyens de transport. La république avait armé en outre une grande quantité de bâtiments pour garder ses côtes, attaquer les côtes ennemies, et seconder les opérations de l'armée sur le bord des rivières. Une flottille fut envoyée dans le lac de Garda. Une partie de l'armée fut désignée pour garder les ports de la Pouille, les places de la Romagne, et

les passages du Frioul. Le reste se prépara à défendre les frontières de la république du côté du Milanais. L'armée avait pour général en chef le comte Petigliano, de la maison des Ursins; Barthélemi d'Alviano commandait sous lui. D'Alviano avait été déjà honoré du triomphe pour des succès remportés sur les Allemands, en 1508.

L'armée rassemblée par Louis XII était beaucoup moins nombreuse que l'armée vénitienne. Elle ne se composait que de 2,000 hommes d'armes (12,000 cavaliers), et de 20,000 fantassins (dont 6,000 Suisses et 14,000 aventuriers gascons et français).— Louis XII s'en était réservé le commandement en chef: il avait pour lieutenants Trivulze, Chaumont d'Amboise et La Trémouille.

Le 15 avril 1509, un héraut d'armes de France arriva à Venise, et déclara solennellement la guerre à la république. — Le même jour, le pape lança contre les Vénitiens une bulle d'excommunication. — Le même jour aussi commencèrent les hostilités.

Passage de l'Adda. — Bataille et victoire d'Agnadel. — Suites de la victoire (mai 1509.

L'armée vénitienne n'avait pas encore pris la position qui lui avait été assignée sur l'Adda, lorsque les confédérés attaquèrent les frontières de la république sur six points à la fois. Au nord, des détachements français s'avancèrent jusqu'aux portes de Bergame; un corps de 10,000 hommes passa l'Adda, et emporta le poste de Trevigliano, où il fit 1200 prisonniers; des troupes sorties de Plaisance et de Lodi firent des courses dans le Crémonais; le marquis de Mantoue se jeta sur Casal-Maggiore, tandis que l'armée du pape s'avançait dans la Romagne, et faisait capituler Brégésilla, Rullio et Faenza.

La campagne débutait vivement. Petigliano s'empressa de réparer ces premiers revers en reprenant Trevigliano, qui fut pillé et démantelé.

Louis XII passa l'Adda à Cassano le 8 mai. Le général vénitien ne voulait pas être forcé à une action décisive. Pendant quatre jours les Français lui présentèrent vainement la bataille : ils attaquèrent un château en vue de son camp, sans le déterminer à en sortir. Louis XII résolut alors de marcher sur Pandino, pour couper ses communications avec Crême et Crémone. L'armée française commença son mouvement par Rivolta et Agnadel.

Petigliano ne pouvait laisser les Français s'établir entre son camp et les places d'où il tirait ses approvisionnements : il hésitait cependant encore; mais l'impatient d'Alviano demandait à grands cris la bataille. « Ce général, que son brillant courage avait élevé des derniers rangs de la milice aux premiers honneurs, savait (dit l'historien de Venise, Daru) apprécier une autre gloire que celle des armes. Au milieu du tumulte des camps, il avait cultivé les lettres et honoré ceux qui y excellaient. La ville de Pordenone, qu'il avait conquise, et que la république lui avait donnée, était devenue l'asile des sciences. Il y avait formé une académie qui devint célèbre; et dans cette campagne, il marchait entouré de trois hommes que leur réputation plaçait au premier rang parmi les littérateurs : c'étaient André Navagier, Jean Cotta et Jérôme Fracastor; mais la douceur de leurs entretiens ne lui faisait rien perdre de son ardeur martiale. »

L'armée vénitienne quitta sa position, et se mit en marche pour arriver à Pandino avant l'armée française. Les deux armées s'avançaient parallèlement, séparées par un marécage, et se canonnant chemin faisant. Petigliano, sans s'arrêter à cette canonnade, hâtait sa marche pour arriver le premier à Vaila, poste qui commande la route de Pandino. Sa colonne avait déjà pris assez d'avance, pour que l'arrière-garde, commandée par d'Alviano, se trouvât à la hauteur de l'avant-garde française.

Cette avant-garde avait pour chefs Trivulze et Chaumont, qui, voyant l'ennemi sur le point de leur échapper, firent un mouvement pour franchir le marais et l'attaquer. D'Alviano se prépara à en disputer le passage. Il en avertit Petigliano, et reçut pour réponse l'ordre de ne pas perdre son temps à escarmoucher, et de hâter sa marche, afin d'arriver dans la position que l'armée allait prendre, et où elle serait postée sûrement, et en état de refuser la bataille.

Mais la bataille était déjà commencée; d'Alviano avait cédé à son ardeur de combattre.—Dans le commencement de l'action, les Vénitiens, dont l'infanterie était excellente, culbutèrent tout ce qui tenta de franchir le marais. Louis XII arriva au secours de son avant-garde. Le corps de bataille de l'armée vénitienne fut obligé de rétrograder pour dégager d'Alviano. L'action devint générale.

Les Suisses et les hommes d'armes, en cherchant à s'emparer de la digue qui les séparait des ennemis, furent maltraités par l'artillerie vénitienne. Les aventuriers gascons recommencèrent l'attaque; mais ils ne s'y portaient pas avec la vivacité qui annonce la confiance et promet le succès. Louis XII y accourut lui-même; La Trémouille cria aux Gascons : « Enfants, « le roi vous voit. » Ces seules paroles, et la présence du roi, ranimèrent l'ardeur des Gascons : la digue fut emportée, et le passage ouvert. La cavalerie française chargea vigoureusement la cavalerie des Vénitiens, qui résista faiblement : leur armée fut culbutée, et mise en une complète déroute. Barthélemi d'Alviano fut blessé et fait prisonnier; Petigliano parvint difficilement à rallier loin du champ de

bataille, et sous la protection de son avant-garde, devenue son corps de réserve, ses troupes débandées. Vingt pièces de canon, et tous les bagages de l'armée vénitienne, qui eut 7,000 hommes tués, restèrent au pouvoir des Français.

Cette bataille, livrée le 14 mai 1509, sur le même terrain où, deux siècles après, le duc de Vendôme devait battre l'armée de l'empereur, reçut des Français le nom de *bataille d'Agnadel,* et des Vénitiens, celui de *bataille de Vaila.* Elle ne dura que trois heures. Louis XII fit élever sur le lieu où la mêlée avait été le plus meurtrière une petite chapelle à Notre-Dame de la Victoire.

La victoire d'Agnadel décidait du sort de la guerre. Petigliano, avec une armée désorganisée, se retira successivement sur Caravaggio, Brescia et Peschiera. Caravaggio et Bergame se rendirent le lendemain de la bataille; les bourgeois de Brescia ouvrirent eux-mêmes les portes de leur ville aux Français. Ceux de Vérone refusèrent d'ouvrir les leurs aux troupes fugitives de Petigliano. Pizzighittone, Crémone, capitulèrent. André de Riva, gouverneur de la citadelle de Peschiera, fut le seul qui tenta de se défendre; mais sa résistance fut vaine, et la citadelle fut emportée d'assaut. Louis XII, par une barbarie étrangère à son caractère, et qui fait tache dans sa vie, fit passer la garnison au fil de l'épée, et pendre ce brave gouverneur, ainsi que son fils [1].

Consternation à Venise. — Noble et sage conduite du sénat vénitien. — Loyauté de Louis XII. — Conquête des états de terre ferme de la république de Venise (juin 1509).

Peu de jours après sa défaite à Agnadel, l'armée de Petigliano, chassée de position en position, se trouvait acculée à Mestre, au bord des lagunes.

En apprenant le grand désastre qui venait de frapper ses défenseurs, la population de Venise, dit l'historien que nous avons déjà cité, fut dans une extrême consternation. «On courait sur les places publiques, on se pressait dans les églises, on s'interrogeait sans se connaître. A tout moment une nouvelle perte venait confirmer le désastre précédent. — L'armée du pape était à Ravenne. — Le marquis de Mantoue avait repris Asola et Lunato. — Le duc de Ferrare envahissait la Polésine. — Trieste, secondée par les paysans des environs, avait chassé la garnison vénitienne. — Un patricien, Soncino Benzone avait trahi sa patrie, la ville de Crème, où il commandait. — Les Allemands arrivaient par Trieste et Gorice, dont ils s'étaient emparés, par Cadore, par Trente. — On apprenait que dans toutes les places le roi Louis XII faisait enlever les nobles vénitiens, qu'il les exceptait des capitulations, et les retenait prisonniers. — Le général (Petigliano) écrivait que son armée s'affaiblissait par des désertions journalières, et que les villes de la république ne voulaient pas même le recevoir.»

L'armée française arriva sur le littoral des lagunes à Fusine, d'où le roi put voir cette Venise qu'il faisait trembler.

«Il fit établir, dit Daru, une batterie de six couleuvrines qui canonnèrent la ville inutilement; mais on juge de la consternation qui devait y régner. Toutes les boutiques étaient fermées, le cours de la justice était interrompu; le sénat, du lieu de ses séances, voyait la place Saint-Marc couverte d'une population agitée, et qui pouvait être tentée de reprocher ses malheurs à ses maîtres.»

S'il faut en croire les historiens vénitiens, dont Daru ne met pas les témoignages en doute, «le gouvernement de la république, dont la position était devenue si critique et si difficile, conserva, dans ce péril extrême, toute sa sagesse et toute son autorité, quoique néanmoins, dit l'historien austère que nous venons de citer, le sénat ne délibérât pas absolument sans terreur, et sans détourner un moment les yeux de l'avenir; mais les patriciens qui composaient cette assemblée montrèrent de la vigilance, et la présence d'esprit que l'on ne conserve point lorsqu'on est trop préoccupé du danger présent.

«Un de ces patriciens, le procurateur Paul Barbo, vieillard infirme, qui depuis longtemps ne paraissait plus dans les conseils, se fit porter au sénat, et sembla se ranimer lui-même pour ranimer ses concitoyens. — On commença par envoyer des patriciens pour rallier les troupes, pour en lever de nouvelles. — On arma cinquante galères. — Le trésor public fut secouru de ce que tous les particuliers avaient à leur disposition; et, réduit désormais à s'occuper de la défense de Venise, le sénat prit toutes les précautions que pouvait exiger la situation actuelle de cette capitale. On en expulsa les étrangers, mais seulement les étrangers oisifs; ceux qui avaient une profession assurant leur existence reçurent l'ordre de continuer leurs travaux. On fit construire des moulins, creuser des citernes, amasser des blés, examiner l'état des canaux, enlever les balises, armer les citoyens. La loi qui ne permettait pas aux

[1] «Les prisonniers furent amenez devant le roy, lesquels présentèrent pour rançon cent mille ducats; mais le roy jura: «Le diable m'emporte si je boy ni mange avant qu'ils soient «penduz et estranglez.» Ne jamais, pour priere que sceust faire M. le grand maistre Chaumont, et autres, n'y sceurent mettre remède que le roy ne les fist pendre en la même heure.» *Mémoires du maréchal de Fleuranges.*

«Peu en échappa qui feurent prins prisonniers, entre lesquels estoit un provisadour de la seigneurie, et son fils, qui voulurent payer bonne et grosse rançon; mais cela ne leur servit de rien, car chascun à un arbre furent tous deux pendus, qui me sembla grande cruauté.» *Histoire de Bayart,* par le Loyal-Serviteur.

bâtiments étrangers chargés de vivres d'aborder à Venise fut révoquée. On décerna des récompenses aux officiers qui avaient fait leur devoir.

« Le sénat envoya des députés au comte de Petigliano pour louer sa constance dans ses grands revers. — C'était imiter les Romains, qui, après la bataille de Cannes, avaient félicité Varron de n'avoir point désespéré de la république...

« C'est alors que fut rendu ce décret célèbre, par lequel la république, déliant de leur serment de fidélité des sujets qu'elle ne pouvait défendre, autorisa ses provinces de terre ferme à traiter avec l'ennemi selon leurs intérêts, et ordonna à ses commandants d'évacuer les places qu'ils tenaient encore. — On a porté divers jugements sur cette résolution. — Guichardin dit qu'elle fut prise avec la précipitation du désespoir. — D'autres, et entre autres l'abbé Dubos, dans son *Histoire de la ligue de Cambrai*, ont fait remarquer que le gouvernement vénitien put y être décidé par plusieurs raisons : la première, de n'être pas obligé de diviser le peu de forces qui lui restaient ; la seconde, de conserver des droits à l'affection des peuples de ces provinces, en n'exigeant pas qu'ils se sacrifiassent pour la république, et en ne laissant entrevoir aucune intention de punir les infidélités dont on pouvait avoir à se plaindre. Ces provinces furent même libérées, par le décret, de tous les impôts arriérés. — La troisième raison, qui est celle sur laquelle les commentateurs de la politique vénitienne insistent le plus, était l'espérance de voir bientôt naître des divisions entre le roi de France et l'empereur, à l'occasion de ces conquêtes, qu'on leur rendait encore plus faciles. »

Louis XII se conduisit envers Maximilien, quoique cet allié n'eût pas encore pris part à la guerre, avec une loyauté qui devait empêcher toutes divisions. Il refusa de recevoir les clefs de Vérone, de Vicence et de Padoue, villes échues à l'empereur d'après le traité de Cambrai, et il ordonna aux députés de ces villes de se présenter au plénipotentiaire impérial, qui en prit possession avant même d'avoir une garnison à y placer.

Les cinq ports du royaume de Naples avaient été repris sans résistance par les troupes de Ferdinand. — Le Frioul se soumit à l'empereur, à l'exception des forteresses de Marano et d'Osopo. — A la fin de juin 1509, il ne restait aux Vénitiens, de tous leurs États de terre ferme, que ces deux petites forteresses, et la ville plus importante de Trévise.

Entrée des impériaux en Italie. — Siége de Padoue, entrepris et levé par Maximilien (1509).

Louis XII, après avoir rempli en quinze jours la tâche qu'il s'était imposée par le traité de Cambrai, et pris possession des provinces qui lui étaient attribuées par ce traité, repassa les Alpes vers la fin de juillet.

Il avait été convenu que Maximilien entrerait en campagne quarante jours après le commencement des hostilités par Louis XII; mais l'armée impériale n'entra dans le Vicentin que vers le commencement de septembre, trois mois et demi après l'époque fixée.

Maximilien commandait en personne cette armée, composée de 600 lances (3,000 cavaliers) et de 18,000 fantassins allemands. Elle reçut, en arrivant en Italie, un renfort de 6,000 Espagnols : 700 hommes d'armes français s'y réunirent ; le pape et le duc de Ferrare y adjoignirent chacun 600 lances; enfin, elle recruta 8,000 volontaires en Italie. C'était l'armée la plus considérable qu'on eût vue depuis longtemps : elle avait trois parcs d'artillerie contenant ensemble deux cents pièces de canon.

Padoue fut la première ville menacée [1]. A l'approche des Impériaux, le Vénitiens y jetèrent toute leur armée, forte encore de 25,000 hommes. Petigliano et le provéditeur André Gritti s'y enfermèrent ; le doge y envoya ses deux enfants avec 100 fantassins entretenus à ses frais ; enfin, 300 gentilshommes vénitiens se réunirent comme volontaires pour la défense de ce dernier boulevart de la république.

« Jamais siége, dit Guichardin, n'avait été si important pour l'Italie. Tous les esprits étaient en suspens, et l'événement paraissait fort incertain. Après avoir réparé, miné, couvert de canons les vieux remparts qui environnaient la place, on construisit intérieurement de nouveaux ouvrages entourés d'un second fossé. Toute la population des campagnes accourait pour concourir à ces travaux. Sur un autel qu'on éleva au milieu de la place publique, Gritti fit célébrer l'office divin, et là, après avoir harangué les défenseurs de Padoue, il reçut leur serment de mourir pour sauver la liberté et la patrie. »

L'armée impériale arriva devant la place le 15 septembre. Elle était forte de 50,000 hommes, Allemands, Français, Bourguignons, Espagnols ou Italiens. — « Elle amenait pour le siége, dit le Loyal-Serviteur, cent six pièces d'artillerie sur roues, dont la moindre estoit un faucon, et six grosses bombardes de fonte qui ne se pouvoient tirer sur affûts, mais estoient portées chacune sur une puissante charrette, chargée avec engins ; et quand on vouloit faire quelques batteries, on les descendoit, et quand elles estoient à terre, par le devant, avec un engin, on levoit un peu la bouche de la pièce, sous laquelle on mettoit une grosse pièce de bois,

[1] Cette ville avait été surprise et réoccupée par les Vénitiens dans le mois de juillet précédent.

et derrière faisoit-on un merveilleux taudis, de peur qu'elle ne reculât. Ces pièces portoient boulets de pierre, car, de fonte, on ne les eust sceu lever, et ne pouvoient tirer que quatre fois le jour au plus. »

L'empereur ne fit pas investir totalement la place; il essaya vainement de détourner le cours de la Brenta, et hésita entre divers points d'attaque, avant de s'arrêter à celui qu'il fit battre en brèche. — Les assiégés faisaient de fréquentes sorties, et les combats avaient lieu au pied du rempart. L'empereur avait placé son quartier général à demi-portée du canon : il donnait l'exemple de la bravoure et de l'activité. Dès le neuvième jour, les batteries eurent lancé plus de vingt mille boulets; une brèche était ouverte, où mille hommes auraient pu passer de front.

Les deux premiers assauts furent repoussés avec vigueur; le troisième, encore plus meurtrier, fut soutenu non moins vaillamment. Le drapeau impérial fut arboré sur la brèche par les Espagnols; mais l'explosion d'une mine culbuta les assiégeants et les fit reculer.

Un quatrième assaut fut ordonné. Dans les trois premiers, l'infanterie seule avait combattu. Maximilien voulut que les hommes d'armes français prissent part au quatrième. Il écrivit à La Palice, qui les commandait, de se tenir prêt. « Lors eussiez vu une chose merveilleuse, dit le Loyal-Serviteur de Bayart, car les prestres estoient retenus à poids d'or à confesser, pour ce que chascun se vouloit mettre en bon estat; et y avoit plusieurs gens d'armes qui leur bailloient leur bourse à garder, et pour cela ne faut faire nul doubte que les prestres n'eussent bien voulu que ceulx dont ils avoient l'argent en garde feussent demeurez à l'assault. »

Les lansquenets allemands devaient appuyer l'attaque des hommes d'armes; mais les capitaines français, sur l'observation de Bayart, s'indignèrent de voir « mettre tant de noblesse en péril avec des piétons, dont l'un estoit cordonnier, l'autre boulanger, et gens méchaniques », et demandèrent que les hommes d'armes allemands missent pied à terre pour combattre avec eux, offrant de marcher à l'assaut en tête de la colonne d'attaque. Les gentilshommes allemands, non moins scrupuleux sur leurs droits, répondirent qu'ils étaient venus pour combattre à cheval et dans l'équipage convenable à leur naissance.

L'assaut ne fut pas donné. L'empereur Maximilien, irrité également contre les Français et les Allemands, leva le siége le 1er octobre, et partit pour l'Allemagne. — La ville de Padoue était délivrée, mais la province ruinée, « car au dict Padouan fut dommage de deux millions d'escus, tant en meubles qu'en maisons et palais bruslés et détruits. » — En partant, Maximilien fit proposer une trêve aux Vénitiens, qui, dans l'ivresse de leur joie, la refusèrent, et, profitant de sa retraite, en peu de jours eurent repris la plupart des places qui étaient occupées au nom de l'empereur.

CHAPITRE XVI.

LOUIS XII. — GUERRE CONTRE LE PAPE. — CONCILE DE PISE.

Louis XII visite la Champagne et la Bourgogne. — Quelques traits de son caractère. — Intrigues du pape Jules II contre la France. — Le pape se détache de la ligue. — Prise de Vicence. — Aventures de la grotte de Massano. — Conquêtes dans les États vénitiens de terre-ferme. — Mort du cardinal d'Amboise. — Actes hostiles de Jules II. — Siége de Bologne. — Mort de Chaumont. — Siége de la Mirandole. — Assemblée du clergé à Tours. — Résolutions contre le pape. — Congrès de Mantoue. — Guerre contre le pape. — Convocation du concile à Pise. — Ligue sainte. — Concile de Pise transféré à Milan.

(De l'an 1510 à l'an 1511.)

Louis XII visite la Champagne et la Bourgogne. — Quelques traits de son caractère (1510).

A son retour d'Italie, après la victoire d'Agnadel, le roi revint à Blois où il maria la jeune Marguerite de Valois au duc d'Alençon, qui s'était distingué dans la dernière guerre, puis il séjourna quelque temps à Paris, réforma des abus, et tint au parlement un lit de justice.

Au printemps de l'année 1510, Louis XII voulut visiter la Champagne et la Bourgogne. L'allégresse fut à son comble dans les deux provinces. Le roi marchait à petites journées, écoutait toutes les réclamations, distribuait avec discernement les grâces et les secours. — Ce voyage rappelait au peuple les anciennes traditions sur les voyages de saint Louis. « C'est la vérité, dit Saint-Gelais, que partout les lieux où le roy passoit, les gens, et hommes et femmes, s'assembloient de toutes parts, et couroient après luy trois ou quatre lieues; et quand ils pouvoient atteindre à toucher à sa mule, où à sa robe, où à quelque chose du sien, ils baisoient leurs mains et s'en frottoient le visage d'aussi grande dévotion qu'ils eussent faict d'aulcun reliquaire. Il y a trois cents ans, disoit-on, qu'il ne courut en France si bon temps qu'il fait à présent.

« Un gentilhomme attaché au roy trouva un vieux laboureur qui couroit tant qu'il pouvoit. Le gentilhomme lui demanda où il alloit, lui disant se gastoit de s'échauffer si fort; et le bonhomme lui répondit qu'il s'avançoit pour veoir le roy, lequel il avoit pourtant vu en passant, mais qu'il voyoit si volontiers pour les biens qui estoient en luy, qu'il ne s'en pouvoit saouler. « Il est si sage, ajouta le « paysan, il maintient justice, et nous faict vivre en « paix, et a osté la pillerie des gens d'armes et gou-

« verne mieulx que jamais roy ne fit. Je prie à Dieu « qu'il luy donne bonne vie et longue. »

L'amour qu'inspirait Louis XII n'était point l'effet de la magnificence et des largesses. Ce roi donnait peu à ses serviteurs les plus dévoués, dans la crainte de fouler le peuple; mais il savait donner à propos. « Tous étoient récompensés suivant leur état et leur mérite, et le plus souvent sans qu'ils le demandassent. Il châtioit avec sévérité les torts qui concernoient l'État; mais il pardonnoit facilement les offenses que n'atteignoient que lui. Il détestoit les délations et les flatteries. Quand on disoit du mal de quelqu'un il falloit sur-le-champ produire contre lui, et soutenir en sa présence ce qu'on avoit avancé. Lorsque ce bon prince s'entendoit louer, il témoignoit de l'impatience, et changeoit aussitôt la conversation. « J'aime mieux, disait-il, que les louanges « soient au cœur des hommes qu'en leur langue. »

Aux anciens *mystères* qui avaient été représentés sur les théâtres du xv[e] siècle on commençait à substituer des espèces de comédies de mœurs « dictes *moralités et sotties* » qui étaient composées et jouées par les clercs de la basoche. Dans ces pièces informes, mais naïves et hardies, aucune mesure n'était gardée, et le comique n'était fondé le plus souvent que sur la satire personnelle. Le roi aimait à assister à leur représentation « parce que, disait-il, « il y apprenait des vérités qu'on n'aurait osé lui dire « en face. »

Sa bonté enhardit les comédiens; ils ne craignirent pas de tourner en ridicule sa grande économie, et de lui reprocher ainsi publiquement une vertu à laquelle était due la prospérité publique. « Il fut joué, en plein théâtre, et représenté comme un avare insatiable, qui buvoit dans un grand vase d'or sans pouvoir estancher une soif si deshonneste. Il en loua l'invention, et s'en réjouit comme les autres, et peut-être même fut-il bien aise que l'amour qu'il avoit pour les richesses, n'ayant jamais fait pleurer le moindre de ses sujets, leur donnast matière à se divertir agréablement [1]. »

Il supportait en riant les *lazzis* dont il était l'objet; mais il défendit, sous les peines les plus sévères, aux clercs de la basoche, de compromettre l'honneur des dames. Il pensait que la licence du théâtre, qui, en certains cas, peut être tolérée lorsqu'elle ne s'exerce que contre les vices et les ridicules des hommes, devient un crime si elle viole le respect dû à un sexe dont la réputation ne peut, sans être flétrie, éprouver la plus légère atteinte. D'ailleurs, grâce aux soins de la reine, les femmes de la cour ne donnaient aucune prise à la censure. « Elle avoit, dit un auteur contemporain, si vertueusement extirpé l'impudicité, et planté l'honneur au cœur des dames, demoiselles, femmes de ville, et toutes autres sortes de femmes françoises, que celles qu'on pouvoit sçavoir avoir offensé leur honneur estoient si ahontées, et mises hors des rangs, que les femmes de bien eussent pensé faire tort à leur réputation si elles les eussent souffertes en leur compagnie [1]. »

[1] Costar, *Lettres diverses.*

[1] P. de Saint-Julien, *Antiquités de Mâcon.*

Intrigues du pape Jules II contre la France (1510).

L'empereur Maximilien, après sa malheureuse tentative contre Padoue, où il avait épuisé les secours que ses sujets d'Allemagne lui avaient accordés, avait d'autant plus besoin d'argent, qu'il n'était pas en bonne intelligence avec Ferdinand (dit Bossuet, qui a écrit avec un soin tout particulier les événements des guerres d'Italie où le saint-siége se trouva intéressé).

« Le sujet de leur division, ajoute l'illustre évêque de Meaux, venait de ce que Ferdinand ne lui donnait pas, durant la minorité de son petit-fils, la moitié des revenus de la Castille, comme ils en étaient convenus; mais le cardinal d'Amboise, toujours *possédé* de sa fantaisie de papauté, et flatté de l'espérance que lui donnait Ferdinand de l'assister dans ce dessein, réconcilia ces deux princes, quoique leur désunion fût plus utile à son maître.

« Maximilien, dans le besoin qu'il avait d'argent, vendit à Louis XII les places qui lui restaient parmi celles reprises sur les Vénitiens: mais plus le crédit et la puissance du roi de France augmentaient, plus la jalousie du pape s'échauffait contre lui; en sorte que Jules II déclara assez hautement qu'il chasserait Louis XII de l'Italie. C'était une chose étrange de voir un pape qui avait reçu, étant cardinal, une si grande protection de la France, se déclarer si ouvertement contre elle.

« Ce pape n'oublia rien pour susciter des ennemis à la France : il reçut très-bien Matthieu Schiner, évêque de Sion, et lui donna de l'argent pour animer les Suisses contre Louis XII... Il excitait aussi contre lui le nouveau roi d'Angleterre, Henri VIII, jeune prince qui désirait signaler son avénement à la couronne par quelque action d'éclat.

« Par les artifices de l'évêque de Sion, les Suisses s'aigrissaient contre le roi : ils demandèrent une augmentation de leur pension ordinaire, qui, en soi, n'était pas considérable; mais l'arrogance avec laquelle ils firent cette demande obligea le roi à un refus, joint qu'il s'était allié avec les trois ligues des Grisons et ceux du Valais, pour moins dépendre des Suisses, qui devenaient importuns. Ce refus, et l'argent du pape, donnèrent moyen à l'évêque de

sion d'irriter ces peuples, et de leur faire jurer une ligue avec le pape, sous le nom glorieux de *défenseurs du saint-siége.*»

Le pape se détache de la ligue. — Prise de Vicence. — Aventures de la grotte de Masano. — Conquêtes dans les États vénitiens de terre ferme (1510).

Le pape Jules II ne tarda pas à se détacher de la ligue de Cambrai. Les Vénitiens achetèrent à tout prix son absolution et son alliance. Louis XII et Maximilien, indignés de cette défection, s'unirent plus étroitement, et résolurent de pousser vivement la guerre.

Au commencement de l'année 1510, Louis XII, cédant aux prières de son neveu Gaston de Foix, duc de Nemours, l'avait envoyé faire ses premières armes en Italie. Ce fut avec ce prince que Chaumont d'Amboise, gouverneur du Milanais, commença la campagne.

Les troupes françaises, réunies aux troupes allemandes commandées par le prince d'Anhalt, formaient une armée de 20,000 hommes, qui entra dans le Vicentin, en chassant devant elle l'armée vénitienne. Parmi les Français marchait alors, pour la première fois, une *bande* d'infanterie régulière qui devait se signaler glorieusement deux ans plus tard à la bataille de Ravenne. Cette bande fut le premier corps de gens de pied, payé et entretenu sous les drapeaux en temps de paix comme en temps de guerre. Elle se composait de 2,000 fantassins dauphinois, levés et commandés par Alleman de Molard, cousin de Bayart. Louis XII cherchait à relever le service de l'infanterie, que la noblesse française dédaignait, par suite d'anciens préjugés [1], et à s'affranchir, en créant une infanterie nationale, du tribut qu'il payait aux treize cantons pour avoir dans ses armées des corps de cette infanterie suisse si disciplinée et si redoutable.

Vicence, abandonnée par les Vénitiens, fut prise et pillée.

Les environs de cette ville furent le théâtre d'une aventure effroyable. Six mille nobles et paysans de Vicence et du plat pays s'étaient réfugiés avec leurs richesses et des provisions dans la grotte de Masano, vaste excavation naturelle située dans les montagnes du Vicentin. Ils s'y croyaient en sûreté, car l'étroite et unique entrée de cette grotte ne pouvait livrer passage qu'à un seul homme à la fois, et ils étaient munis de piques et d'arquebuses pour le cas d'une attaque.

Quelques aventuriers, cherchant à piller, découvrirent cette retraite, et la voulurent forcer. Les malheureux Vicentins se défendirent; deux des assaillants furent tués. La rage des aventuriers s'en accrut, et plusieurs d'entre eux, voyant qu'ils ne pouvaient forcer le passage, imaginèrent un affreux expédient: ils entassèrent du bois, de la paille et du foin mouillés devant l'entrée de la grotte, et y mirent le feu. Une épaisse fumée envahit en peu de temps le souterrain, qui ne recevait de l'air que par cette ouverture.

Quand la fumée fut dissipée, les aventuriers se précipitèrent dans la grotte: tous les réfugiés étaient morts. « Les gentilshommes et les nobles dames, les traits défigurés par la souffrance, les enfants, attachés encore au sein de leur mère, gisoient sur la terre humide.» Les aventuriers, sans être effrayés du succès de leur barbarie, se chargèrent d'un immense butin.

Le grand-maître Chaumont d'Amboise et tous les

[1] Bayart et les principaux capitaines de l'armée d'Italie partageaient ces préjugés, nés autant de l'orgueil nobiliaire que de la mauvaise composition de l'infanterie française, formée seulement de volontaires engagés temporairement, et qui, d'après l'expression d'un historien, n'étaient souvent que des « rustres, gens de sac et de corde.»

La *Vie de Bayart* par le Loyal Serviteur renferme un récit curieux de ce qui se passa, en 1509, au siége de Padoue, lorsque l'empereur Maximilien ordonna au maréchal de La Palice de faire monter à l'assaut les gentilshommes français avec l'infanterie allemande.

« Le seigneur de La Palice manda tous les capitaines françois, lesquels arrivez à son logis, leur dist : « Messeigneurs, « il fault disner, car j'ay à vous dire quelque chose; que si je « le vous disoye devant, par adventure ne feriez-vous pas « bonne chère.» — Il disait ces parolles par joyeuseté, car assez congnoissoit ses compaignons, qu'il n'y avoit celluy qui ne feust ung autre Hector ou Rolant.

« Durant le disner ne se firent que gaudir les ungs des autres. Tousjours en vouloit ledit seigneur de La Palice au seigneur d'Imbercourt, qui luy rendit bien son change, en toutes parolles d'honneur et de plaisir...

« Après le disner, on fist sortir tout le monde de la chambre, excepté les capitaines, à qui le seigneur de La Palice communicqua la lettre de l'empereur, qui fust lue deux fois pour mieux l'entendre. Laquelle ouye, chascun se regarda l'un l'autre en riant, pour veoir qui commenceroit la parolle. — Si dist le seigneur d'Imbercourt : « Il ne fault point tant songer, « monseigneur de La Palice, mandez à l'empereur que nous « sommes tous prestz; il m'ennuye d'estre aux champs, car « les nuytz sont froides, et puis les bons vins commencent à « nous faillir; dont chascun se prit à rire.

« Il n'y eust celluy de tous les capitaines qui ne parlast devant le bon chevalier, et tous s'accordaient au propos du seigneur d'Imbercourt. Le seigneur de La Palice regarda le bon chevalier, et veit qu'il faisoit semblant de se curer les dents comme s'il n'avoit pas entendu ce que ses compaignons avoient proposé. Si luy dist en riant : « *Hercule de France*, qu'en « dites-vous? Il n'est pas temps de se curer les dens, il fault « respondre à ceste heure promptement à l'empereur.»

« Le bon chevalier, qui tousjours étalt coutumier de gaudir joyeusement, respondit : « Si nous voulons trestous croyre « monseigneur d'Imbercourt, il ne fault que aller droit à la « berche; mais pour ce que c'est ung passetemps assez fascheux « à hommes d'armes que d'aller à pied, je m'en excuserois volontiers. Toutefois, puisqu'il fault que j'en dye mon opinion, « je le feray.

« L'empereur mande en sa lettre que vous faciez mettre tous « les gentilshommes françois à pied pour donner l'assault « avecques ses lansquenetz. De moy, combien que je n'aye

capitaines furent désespérés de cet attentat. Le bon chevalier Bayart n'eut point de repos qu'il n'eût découvert quelques-uns de ces brigands. On lui en amena deux, qui, pour d'autres méfaits, avaient déjà passé par les mains du bourreau, car l'un n'avait pas d'oreilles, et l'autre n'en avait plus qu'une. Il les livra au prévôt, qui ordonna de les pendre. Ces misérables furent amenés devant la grotte, et livrés au bourreau en présence de Bayart, qui voulait s'assurer de leur supplice. Pendant qu'on les exécutait, une espèce de fantôme sortit du souterrain : c'était un enfant de quinze ans, tout jauni par la fumée.— Le bon chevalier lui demanda par quel miracle il s'était sauvé. L'enfant répondit que, lorsqu'il avait senti la fumée s'épaissir, il s'était réfugié au fond de la grotte, où une fente de rocher laissait pénétrer un peu d'air, et que cet air l'avait empêché d'étouffer. Il ajouta que lorsque les gentilshommes s'aperçurent des préparatifs que l'on faisait à l'entrée de la grotte, ils voulurent sortir pour offrir des rançons aux aventuriers, mais que les paysans qui étaient avec eux les avaient repoussés à coups de piques, en disant : « Vous mourrez avec nous ! » — Bayart prit l'enfant sous sa protection, et lui fit donner tout ce qu'on retrouva du pillage, comme au légitime héritier de ses compatriotes infortunés.

La prise de Vicence fut suivie de celles de Legnago et de Porto, places fortes sur l'Adige. Les Français et les Allemands s'emparèrent ensuite de Bassano, de Citadella, de Monselice et d'autres petites places.—Ce fut au milieu de ces conquêtes que Chaumont reçut la nouvelle de la mort de son oncle le cardinal d'Amboise, et l'ordre de revenir dans le Milanais, menacé par les Suisses, qui venaient de rompre leur alliance avec Louis XII, et de s'allier au pape. Il laissa la défense du pays conquis au sire de Précy, et revint à Milan vers la fin de juin 1510. Précy, harcelé par les paysans soulevés, ne tarda pas à le suivre.

Avant de quitter les terres de Venise, quatre cents jeunes Français voulurent, dit un historien, saluer les murs de Padoue, occupée par 30,000 soldats de la république : ils vinrent au galop planter devant les portes de la ville leurs lances ornées des couleurs de leurs dames, et se retirèrent laissant les Vénitiens ébahis d'un genre de galanterie inusité sur les bord de l'Adriatique.

« guère ès des biens de ce monde, toutesfois je suis gentil- « homme ; tous vous autres, messeigneurs, êtes gros seigneurs « et de grosses maisons, et si sont beaucoup de noz gens « d'armes. — Pense l'empereur que ce soit chose raisonnable « de mettre tant de noblesse en péril et hasart avecques des « piétons, dont l'ung est cordoannier, l'autre mareschal, l'autre « boulangier et gens méhcaniques, qui n'ont leur honneur en si « grosse recommandation que gentilshommes ? C'est trop regar- « der petitement, sauf sa grace à luy.

« Mon advis est que vous, monseigneur de La Palice, deb- « vez rendre à l'empereur une response qui sera telle : c'est que « vous avez fait assembler voz capitaines suyvant son vouloir, « qui sont très-délibérez de faire son commandement, selon « la charge qu'ilz ont du roy leur maistre, et qu'il entend « assez que leur dict maistre n'a point de gens en ses ordon- « nances qui ne soient gentilshommes, de les mesler parmi des « gens de pied, qui sont de petite condition, seroit peu faire « d'estime d'eulx ; mais qu'il a force contes, seigneurs et gen « tilzhommes d'Almaigne, qu'il les face mettre à pied avec- « ques les gens d'armes de France, et voulentiers leur monstre- « ront le chemin, et puis ses lansquenetz les suyvront s'ilz con- « gnoissent qu'il y fasse bon.

« Quand le bon chevalier eust dicte son opinion, n'y eust autre chose réplicqué ; mais fut son conseil tenu à vertueux et raisonnable.

« Si fut à l'empereur rendu ceste response, qu'il trouva très-honneste. Si fist incontinent et tout soubdainement sonner ses trompettes et tambourins pour assembler son trayn, où se trouvèrent tous les princes, seigneurs et capitaines, tant d'Almaigne et Bourgogne, que Haynault, lesquelz assemblez, l'empereur leur déclara comment il estoit délibéré d'aller dedans une heure donner l'assault à la ville, dont il avoit adverty les seigneurs de France, qui tous estoient fort désirans d'y très-bien faire leur debvoir, et qu'ilz le prioient que avecques eulx allassent les gentilzhommes d'Almaigne, auxquelz voulentiers pour eulx mettre les premiers, monstreroient le chemin : « Parquoy, messeigneurs, je vous prie tant que je puis « les y vouloir accompaigner, et vous mettre à pied avecques « eulx ; et j'espère, avec l'ayde de Dieu, que du premier assault « nous emporterons noz ennemys. »

« Quand l'empereur eut achevé son parler, soubdainement se leva un bruyt fort merveilleux et estrange parmi ses Almans, qui dura une demye heure avant qu'il feust appaisé ; puis l'ung d'entre eulx, chargé de respondre pour tous, dist qu'ilz n'estoient point gens pour eulx mettre à pied ni aller à une breche, et que leur vray estat estoit de combattre en gentilzhommes à cheval ; et autre response n'en peust avoir l'empereur. »

Mort du cardinal d'Amboise. — Actes hostiles de Jules II. — Siége de Bologne. — Mort de Chaumont. — Siége de la Mirandole (1510-1511).

Ce fut à Lyon, où il était venu séjourner après ses voyages en Champagne et en Bourgogne, afin d'être plus à portée de diriger les affaires d'Italie, que Louis XII perdit, le 25 mai 1510, son principal ministre et son meilleur ami. « En ce temps, dit Bossuet, le cardinal d'Amboise mourut, très-regretté du roi et de toute la France. Il était sans avarice, sans ostentation, sage, bon, équitable, assez modéré pour n'avoir jamais voulu qu'un seul bénéfice, qui fut l'archevêché de Rouen. Il eût été plus heureux et eût passé pour le plus grand homme, sans ce désir de la papauté qui le tourmenta toute sa vie, et lui fit montrer tant de faiblesse. Ceux qui l'excusent assurent qu'il n'aspirait à cette grande dignité que pour avancer en Italie les affaires de son maître, qui furent pourtant troublées par ses prétentions. »

On croyait le cardinal d'Amboise le seul objet de l'aversion de Jules II, et on espérait qu'après sa mort la haine du pape se ralentirait ; « mais, au contraire, dit l'illustre historien que nous venons de citer, la haine de Jules II contre la France parut

n'avoir plus de bornes, dès qu'il n'eut plus en tête un homme qu'il appréhendait... Il donna à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples, sans exiger les quatre cent mille écus que les rois de Naples avaient accoutumé de donner au saint-siége. Il résolut d'assiéger Gènes par mer et par terre, d'entrer de nouveau dans le Ferrarais, quoique le duc lui offrît de faire tout ce qu'il voudrait touchant le sel [1]. »

Tout réussit contrairement à ses desseins. « A Gènes, ses intelligences lui ayant manqué, ses projets s'évanouirent. Le duc de Ferrare, assisté par Bayart, loin de perdre courage, attaqua et prit Modène. Les Suisses, qui voulaient entrer dans le Milanais, furent arrêtés par Chaumont. Malgré ces mauvais succès, on voyait le pape, à l'âge de soixante-dix ans, s'opiniâtrer à la guerre, jusqu'à traiter d'espion et faire mettre à la question l'ambassadeur de Savoie, qui lui offrait la médiation de son maître.

« Dans cette résolution, tout cassé qu'il était, il s'avança à Bologne, pour veiller de plus près la guerre de Ferrare. Il commença par excommunier et le duc et Chaumont, quoique celui-ci, selon les ordres du roi, épargnât les terres de l'Église. Le pape tomba malade, et jamais ne put être persuadé par les siens de retourner à Rome, ni même de relâcher tant soit peu de l'attention qu'il donnait aux affaires de la guerre; il disait qu'il était destiné à délivrer l'Italie. C'est ainsi qu'il s'exprimait, lorsqu'il parlait de chasser les Français d'un pays où il les avait introduits pour se délivrer de l'oppression où gémissait sa patrie; mais alors il avait besoin d'eux, et n'était pas en colère... Jules II aurait eu tout loisir de se repentir de sa haine contre la France, si Chaumont (en 1511) avait poursuivi un dessein qu'il avait commencé.—Chaumont, suivi des Bentivoglio, marcha à Boulogne dans le temps que le pape s'y attendait le moins. Les Bentivoglio y avaient des intelligences, et espéraient faire révolter la ville: à leur approche, tout fut en alarme, excepté le pape, qui, après avoir envoyé à Florence ce qu'il avait de plus précieux, eut recours aux artifices ordinaires des plus faibles, et amusa Chaumont par une négociation. Il est malaisé d'éviter ce piége, quand on a affaire à une puissance qu'on se croit obligé de ménager et de respecter. — Pendant les allées et les venues, le pape introduisit dans Bologne un grand secours, composé en grande partie de Turcs à la solde des Vénitiens. »

[1] Jules II avait déjà fait la guerre au duc de Ferrare pour l'obliger à rompre un traité par lequel celui-ci s'était obligé à fournir du sel aux sujets du duché de Milan, à meilleur marché que les fermiers des salines appartenant au saint-siége.

S'il faut en croire l'historien Guichardin, et l'évêque Paul Jove, témoin oculaire, c'était un corps de Turcs que le pape avait appelés ou fait recruter pour les opposer aux Français. « Ce fut un spectacle bien étrange de voir le saint-père défendu par une troupe d'infidèles contre l'armée du roi très-chrétien. »

Le pape essaya de détacher le duc de Ferrare de la cause des Français, par des offres éblouissantes. Le duc échappa à ses séductions, et gagna le négociateur, qui, de lui-même, s'offrit à empoisonner Jules. Heureusement pour celui-ci, le chevalier Bayart, dont la loyauté s'indigna de cette proposition, déclara qu'il allait faire pendre le traître, et avertir le pontife; à quoi le duc répondit, en haussant les épaules: « Eh bien! si Dieu n'y met remède, vous et « moi nous nous en repentirons. »

Chaumont avait perdu l'instant favorable pour s'emparer de Bologne, et fut forcé de rentrer dans le Milanais. — Après sa retraite, le pape, quoique plus malade, reprit la guerre avec ardeur, prit Concordia, et fit assiéger La Mirandole au cœur de l'hiver; mais les Français avaient eu le temps de jeter une garnison dans la ville.—Le canon tira dès le quatrième jour; les assiégeants souffraient cruellement du froid, et manquaient déjà de vivres. Les Français se défendaient vigoureusement. Jules, accusant tour à tour ses officiers de lâcheté et de perfidie, voulut aller lui-même presser les opérations, et annonça son départ. Les représentations des plus graves personnages de sa cour, les larmes des plus timides, les instances de ses médecins, la rigueur de la saison, rien ne put le retenir.

Il partit, encore convalescent, le 2 janvier 1511. —« Les Français avaient été informés de sa marche; le chevalier Bayart, embusqué pour l'enlever, l'attendait à quelque distance d'un château où il avait couché. Le pape s'était mis en route, lorsque le temps devint si affreux, la neige si épaisse, que toute sa suite le supplia de rebrousser chemin. Il y consentit avec peine, et, comme il venait de s'y résoudre, il vit revenir à toute bride quelques-uns de ses gens, qui, ayant pris les devants, avaient donné dans l'embuscade, et étaient poursuivis par les Français. Lui-même se jeta en bas de sa litière, et se sauva à pied dans le château, dont il eut à peine le temps de faire lever le pont, à quoi il aida lui-même. « Ce qui fut d'homme de bon esprit, dit le Loyal-Serviteur, car s'il eût autant demeuré qu'on mettrait à dire un *Pater noster,* il étoit croqué. Qui fut bien marry? Ce fut le bon chevalier Bayart. Il ne pouvoit pénétrer dans le château sans artillerie, ni l'assiéger sans s'exposer à être arrêté dans sa retraite. Il fit un grand nombre de prisonniers, et retourna bien mélancholié. Jules, de cette

peur qu'il avait eue, trembla la fièvre tout le long du jour.»

Néanmoins, le pape rejoignit son armée, et dès le premier jour plaça son quartier général dans une masure sous le canon de la ville. Revêtu d'une cuirasse, le casque en tête, il se montrait sans cesse à ses troupes, composées de Romains, de Napolitains, de Vénitiens, de Grecs, de Dalmates et de Turcs, pressait les travaux, dirigeait les batteries, et partageait toutes les fatigues comme tous les dangers. La ville, assiégée par un pape, était défendue par une femme, la comtesse de La Mirandole. — «La neige tombait à gros flocons, dit Daru. la gelée rendait les travaux des pionniers très-pénibles. On n'avait point de grosse artillerie. Le siége traînait en longueur. On parvint à ramener le pape à Concordia. Il s'en échappa presque aussitôt, et revint dans son camp occuper sa masure, qui fut traversée deux fois par les boulets ennemis. Deux de ses cuisiniers ayant été tués, il consentit à se placer un peu plus loin. Bientôt ce logement ne fut plus tenable; il en choisit un autre où les boulets se dirigèrent comme sur les deux premiers. — Un général qui aurait voulu aguerrir son armée n'aurait pas fait davantage.— Enfin, à force d'être jour et nuit à la tranchée, il parvint à faire une large brèche à la place. La gelée permettait de traverser le fossé : il allait faire donner l'assaut, lorsque les assiégés offrirent de capituler. On eut beaucoup de peine à obtenir de cet ardent vieillard qu'il leur accordât la vie, et on le vit entrer dans La Mirandole par la brèche, comme aurait pu faire un jeune conquérant.»

Assemblée du clergé à Tours. — Résolutions contre le pape. (1511).

Le pape victorieux éleva ses prétentions. Louis XII cherchait à se réconcilier avec le saint-siége : «Jules osa prétendre que le roi de France lui fît rendre Ferrare, c'est-à-dire, qu'il ruinât un prince qui n'étoit alors dans la peine que parce qu'il avoit été de ses amis. Le roi manda à Chaumont de ne plus rien ménager. Ce général marcha de nouveau vers Bologne, d'où il obligea le pape de se retirer à Ravenne. Sur ces entrefaites, Chaumont mourut; et dans les approches de la mort, effrayé de l'excommunication, il envoya demander l'absolution au pape, qui la lui donna, et en tira grand avantage. C'est ce qu'ont de fâcheux les guerres qu'on a à soutenir contre l'Église : elles font naître des scrupules, non-seulement dans les esprits faibles, mais même, en certains moments, dans les plus forts.

«Louis avoit prévu cet inconvénient. Ce roi, attaqué injustement par le pape, avoit fait d'abord tout ce qu'il avoit pu pour avoir la paix; ensuite, pour rassurer ses peuples, il assembla à Tours les prélats de son royaume, pour les consulter sur ce qu'il pouvoit faire dans une occasion si fâcheuse sans blesser sa conscience. Là, il fut dit que le pape, étant agresseur injuste, et même ayant violé un accord fait avec le roi, devoit être traité comme ennemi, et que le roi pouvoit *non-seulement se défendre, mais même l'attaquer sans craindre l'excommunication*.

«Louis XII, ne trouvant pas encore cela assez fort, résolut d'assembler un *concile contre le pape*. — Le concile général étoit désiré de toute l'Église dès le temps de l'élection de Martin V, au concile de Constance; car encore que ce concile eût fait un grand bien, en mettant fin au schisme qui avoit duré quatre ans, il n'avoit pas achevé ce qu'il avoit projeté, qui étoit la *reformation de l'Église dans son chef et dans ses membres;* mais pour faire un si *saint ouvrage,* il avoit ordonné, en se séparant, qu'il se tiendroit un nouveau concile. En exécution de ce décret, le concile de Bâle avoit été assemblé, mais le succès n'en avoit point été heureux ; celui de Florence n'avoit travaillé qu'à la réunion des Grecs, sans parler de la discipline ecclésiastique. Cependant tous les gens de bien en déploroient le dérèglement, qui consistoit principalement dans les abus de la cour de Rome, et à chaque conclave, on obligeoit le pape qui seroit élu à promettre de tenir le concile pour une œuvre si désirée.»

Congrès de Mantoue. — Guerre contre le pape (1511).

Jules II avait, comme les autres, fait cette promesse; mais, comme les autres, il ne s'était point soucié de l'exécuter. Sur ce prétexte, le cardinal d'Amboise, toujours possédé de son désir de la papauté, avait proposé de faire un concile pour y déposer le pape et se faire élire. — A sa mort, le roi reprit ce dessein, de concert avec l'empereur, pour humilier le pape, et balancer son pouvoir. — Le concile devait se tenir à Pise...

Après la mort de Chaumont, le roi, en donnant le commandement de l'armée au maréchal Trivulze, lui défendit de rien entreprendre, parce qu'il voulait auparavant tenter les voies pacifiques. «Ferdinand s'étoit entremis de l'accommodement, et, à sa sollicitation, Maximilien étoit convenu que les ministres des princes s'assembleroient à Mantoue. Louis y consentit avec peine, et envoya à Mantoue Poncher, évêque de Paris, pour se joindre à Matthieu Langer, ambassadeur de Maximilien. — Le fruit qu'attendoit le pape de ces conférences n'étoit autre que de détacher l'empereur d'avec le roi; et pour cela, il attira auprès de lui l'évêque de Gurck

(ministre et confident de l'empereur), qu'il espéroit gagner. Il avoit fait huit cardinaux, entre lesquels étoient l'évêque de Sion et l'archevêque d'York, ambassadeur d'Angleterre; il avoit réservé un neuvième chapeau, avec lequel il vouloit tenter l'évêque de Gurck; il s'étoit même avancé jusqu'à Bologne, comme pour aller au-devant de lui. — L'évêque, à qui l'empereur avoit donné, avec la qualité d'ambassadeur, celle de son vicaire en Italie, le portoit fort haut, et, malgré les civilités du pape, dans la visite qu'il lui rendit, il le traita avec une fierté qui approchoit de l'arrogance.—Quand le pape lui envoya des cardinaux pour parler d'affaires avec lui, il envoya, de son côté, quelques-uns de ses gentilshommes, et jamais ne parla lui-même qu'avec le pape en personne; il tint ferme pour l'union de son maître avec Louis, malgré les propositions que le pape faisoit pour les diviser.»

Le congrès de Mantoue se sépara sans avoir rien conclu.—«Trivulze eut ordre d'agir; il prit Concordia, répandit la terreur dans Bologne, et obligea le pape à prendre la fuite. Les amis des Bentivoglio soulevèrent le peuple; le cardinal de Pavie, que Jules avoit laissé dans la place, fut contraint de se retirer; le duc d'Urbin, neveu du pape et général de son armée, prit l'épouvante et s'enfuit. Trivulze chargea l'armée, prit le canon et le bagage, mit en déroute la gendarmerie vénitienne, et dissipa toute l'infanterie, tant des Vénitiens que du pape. — A cette nouvelle, les Bolonais séditieux traînèrent les statues du pape par les rues, et ouvrirent les portes de leur ville. — La citadelle, très-forte, mais mal munie, selon la coutume des places de l'Église, se rendit...

Convocation du concile à Pise. — Ligue sainte. — Concile de Pise transféré à Milan (1511-1512).

«Le pape, abattu de ces malheurs, reçut un nouveau chagrin par la mort cruelle de François Aledosi, cardinal de Pavie, qui fut indignement assassiné par le duc d'Urbin, jaloux du trop grand crédit qu'il avoit sur l'esprit de son oncle. Pour comble de chagrin, il apprit l'indiction du nouveau concile, fait au nom de neuf cardinaux, pour le 1er de septembre, à Pise, « en exécution, disoient-ils, du dé«cret de Constance, et à la réquisition de l'empe«reur et du roi, qui l'avoient demandé par leurs «procureurs. »

«Trivulze attendit dans le Bolonais les ordres du roi, sur la nouvelle de sa victoire. Louis, toujours modéré, ne voulut jamais qu'on en fît des feux de joie, ni qu'on donnât aucune marque de réjouissance publique, jugeant bien que la victoire d'*un fils contre son père,* quoique injuste, devoit toujours être déplorée; il fut même si respectueux envers le saint-siége, qu'il protesta que, quoique forcé à la guerre, il étoit prêt à en demander pardon au pape, et à lui faire toute sorte de satisfaction.

«La piété du roi, qui devoit attendrir le pape et le faire rentrer en lui-même, ne servit qu'à l'enorgueillir. La terreur et le désespoir où l'eût mis Louis XII, s'il eût voulu poursuivre sa victoire, l'avoient disposé d'abord à se contenter de conditions équitables; mais il changea de résolution quand il vit Louis, par sa bonté naturelle et par les importunités de sa femme, *trop scrupuleuse,* se relâcher jusqu'au point de rappeler Trivulze dans le Milanais, loin de lui permettre d'entrer plus avant dans les terres de l'Église.

«Tout cela obligea le roi à prendre sous sa protection les Bentivoglio, qu'il avait rétablis dans Bologne, et à s'obstiner à ne point rendre cette place au pape; il pressa aussi l'assemblée du concile, qu'il étoit prêt auparavant à abandonner. Jules, pour le prévenir, indiqua un concile à Rome dans l'église Saint-Jean-de-Latran, et conclut secrètement avec Ferdinand et les Vénitiens une ligue contre la France, qu'il appela la *ligue sainte,* parce qu'elle avait pour prétexte le recouvrement des places prises au saint-siége, et la ruine du concile de Pise, que les alliés appelaient schismatique.

«Le concile de Pise s'ouvrit avec peu de solennité par les procureurs des cardinaux qui en avoient fait la convocation. Le pape avoit déposé ces cardinaux, et avoit mis en interdit la ville où le concile devoit se tenir... Les religieux ne voulurent pas se trouver à l'ouverture, et les prêtres de l'église refusèrent les ornements nécessaires. Le peuple s'émut, et les cardinaux étant arrivés, ne se trouvèrent point en sûreté dans la ville, de sorte qu'après la première session, ils transportèrent le concile à Milan, où ils ne furent pas mieux reçus. — Le nouveau vice-roi, Gaston de Foix, neveu de Louis XII, put bien forcer le clergé à célébrer, et le peuple à se taire; mais il ne put point les obliger à avoir pour le concile le respect que méritoit un si grand nom. On n'y voyoit point paraître à l'ordinaire les légats du saint-siége; à peine y avoit-il quinze ou seize prélats françois; l'empereur n'avoit pas eu le crédit ou la volonté d'y en envoyer un seul d'Allemagne; en un mot, on ne voyoit rien dans cette assemblée qui sentît la majesté d'un concile général, et on savoit qu'elle se tenoit pour des intérêts politiques.»

CHAPITRE XVII.

LOUIS XII. — LIGUE SAINTE. — BATAILLE DE RAVENNE.

Forces des confédérés. — Descente des Suisses dans le Milanais. — Leur retraite. — Le duc de Nemours fait lever le siége de Bologne et revient sur Brescia surprise par les Vénitiens. — Reprise et sac de Brescia. — Bayart à Brescia. — Trait célèbre de générosité. — Siége de Ravenne. — Les armées françaises et espagnoles en présence. — Passage du Ronco. — Bataille de Ravenne (racontée par Bayart). — Défaite des Espagnols. — Mort du duc de Nemours. — Résultats nuls de la victoire. — Évacuation de l'Italie par les Français.

(De l'an 1511 à l'an 1512.)

Forces des confédérés. — Descente des Suisses dans le Milanais. — Leur retraite (1511).

Pour former l'armée de la ligue sainte, le pape s'était engagé à fournir 400 hommes d'armes, 500 chevau-légers, et 6.000 fantassins; les Vénitiens avaient promis 800 hommes d'armes, 1000 cavaliers albanais, et 8,000 hommes de pied. Le roi d'Aragon devait y joindre 1200 hommes d'armes, 1000 ginètes ou chevau-légers, et 10,000 fantassins espagnols. Cette armée devait être commandée par Raymond de Cardona, vice-roi de Naples.

Les Suisses, sollicités par le pape, et d'accord avec les Vénitiens, qui leur avaient promis de se joindre à eux sur l'Adda, descendirent de leurs montagnes en novembre 1511, au nombe de 16,000 hommes, et envoyèrent au duc de Nemours une déclaration de guerre au nom de la sainte ligue.

Le jeune gouverneur du Milanais, pour résister à toutes les forces des confédérés, n'avait que 1300 hommes d'armes, un corps de 200 gentilshommes volontaires, et 4.000 fantassins, disséminés dans les places qu'il était chargé de défendre. — Il fit élever quelques retranchements autour de Milan, et marcha à l'ennemi avec 500 lances (3.000 cavaliers) et 2,000 fantassins rassemblés à la hâte.

Les Suisses s'avancèrent avec circonspection, marchant en ordre et en masse, mais sans cavalerie, sans artillerie; par conséquent, ils ne pouvaient battre la campagne pour rassembler des vivres, ni se déployer dans la plaine sous le canon de l'ennemi. — Sans engager aucune action, Gaston de Foix se borna à les observer, et se replia devant eux jusque dans les faubourgs de Milan. — Arrivés à une lieue de la ville, les Suisses, au lieu de l'attaquer, tournèrent vers Monza, s'approchèrent de l'Adda, en brûlant quelques villages; puis, ne recevant pas de nouvelles des Vénitiens, ils se replièrent sur Côme, et rentrèrent dans leurs vallées sans avoir combattu. On prétendit que l'offre d'un mois et demi de solde avait décidé les capitaines à ordonner cette retraite, dont l'Italie tout entière fut indignée. — Une raillerie universelle les poursuivit dans leurs foyers. « On racontait que, lorsqu'ils étaient arrivés à Milan, leurs hallebardes, qu'ils tenaient droites, s'étaient accrochées au haut des portes ouvertes, et que, ne songeant pas à les baisser, ils avaient déclaré ne pouvoir entrer, et étaient retournés dans leurs montagnes »

Le duc de Nemours fait lever le siége de Bologne, et revient sur Brescia surprise par les Vénitiens (1512)

L'armée de la ligue sainte se réunissait en Romagne. Louis XII venait d'envoyer des renforts à son neveu, et Gaston attendait pour combattre que les confédérés commençassent les hostilités.

Au commencement de l'année 1512, l'armée ennemie, commandée par Cardona, forte de 1800 hommes d'armes, de 1600 chevau-légers, et de 16.000 hommes d'infanterie, moitié Italiens, moitié Espagnols, partit d'Imola, soumit la partie méridionale du Ferrarais, et arriva le 26 janvier devant Bologne, que défendaient Odet de Foix et Yves d'Alègre avec 200 hommes d'armes français, et 2.000 fantassins allemands.

Le duc de Nemours, avec ses troupes, se porta aussitôt sur Carpi et Finale. En passant dans la première de ces villes, Gaston, La Palice, Bayart, et la plupart des capitaines de l'armée française, consultèrent un fameux astrologue, qui, disent les *Mémoires* du temps, leur prédit qu'ils gagneraient une grande bataille dans peu de jours, et annonça à tous ceux qui l'interrogèrent ce qui devait personnellement leur arriver.

Gaston de Foix était parvenu à réunir 1300 hommes d'armes (7,800 cavaliers), et 14,000 fantassins. — Les assiégeants de Bologne, auxquels sa présence à quelques lieues de leur camp commandait beaucoup de circonspection, espéraient être bientôt débarrassés de son voisinage par une diversion que l'armée vénitienne devait opérer dans le Milanais.— En effet, Gaston apprit que cette armée marchait sur Brescia; mais il ne voulut pas quitter la Romagne sans avoir fait lever le siége de Bologne, où la brèche était déjà praticable. Il réussit à tromper la surveillance des confédérés, et, à la faveur d'un temps affreux, entra dans la place sans être aperçu. Si la fatigue de ses troupes lui eût permis d'attaquer les ennemis dès le soir même, il les aurait surpris; mais il fut obligé de remettre l'attaque au lendemain. Les confédérés, ayant su par un prisonnier que l'armée française était entrée dans Bologne, profitèrent de la nuit pour retirer leurs canons des batteries, et se mirent en retraite sur Imola.

Gaston, se bornant à les faire poursuivre par sa cavalerie légère, et laissant dans Bologne, pour la sûreté de la place, un corps de 400 hommes d'ar-

mes et de 4,000 fantassins, se mit aussitôt en route pour Brescia, où il arriva en neuf jours, ayant fait une marche de cinquante lieues, traversé plusieurs rivières, et détruit une division vénitienne qui gardait le passage de l'Adige.

Les Vénitiens, commandés par le provéditeur André Gritti, et favorisés par la trahison d'un des principaux habitants de Brescia, le comte Ludovico Advogaro, s'étaient depuis huit jours rendus maîtres de la ville, et avaient forcé la garnison française à se retirer dans le château, où elle soutenait avec constance un siége opiniâtre. — Gritti avait profité de l'éloignement de l'armée française pour attaquer et reprendre Bergame, Pontevico, Orci, et diverses petites villes qui avaient autrefois appartenu à la république de Saint-Marc.

Le duc de Nemours, ayant laissé une partie de son armée en dehors de la ville, entra avec le reste dans le château, par une porte donnant sur la campagne. —Il envoya annoncer aux Vénitiens son arrivée, et les somma de se rendre, leur promettant vies et bagues sauves. — Les malheureux bourgeois se seraient volontiers rendus; mais on ne les consulta pas; le provéditeur fit répondre que Brescia dépendait des domaines de la république, et que ses capitaines sauraient bien empêcher les Français d'y mettre le pied.

Gaston rangea ses gens en bataille, et leur adressa ces paroles : « Mes amis, il ne reste plus qu'à « bien faire; ceux que vous allez combattre, vous « les avez déjà nombre de fois mis en déroute. « Ne vous laissez point intimider par l'or qui reluit « sur les casques et les hauberts de la gendarmerie « italienne ; l'éclat des armes ne blesse pas plus « celui qui attaque, qu'il ne défend celui qui les « porte. Les biens de ces perfides et déloyaux habi- « tants seront le prix de vos labeurs; mais je jure de « passer mon épée au travers du corps du premier « qui abandonnera son rang avant l'entière défaite « de nos ennemis. Allons, enfants, marchons au nom « de Dieu et de monseigneur saint Denis! »

Reprise et sac de Brescia (1512).

L'attaque de la ville fut ordonnée; le drapeau fut arboré sur les murs de la citadelle.

Dès que les Vénitiens et les Brescians virent flotter sur le penchant de la montagne le drapeau à la croix blanche, ils firent une décharge générale de leur artillerie; un des boulets donna au milieu de la troupe du duc de Nemours, sans tuer ni blesser personne, ce qui augmenta la confiance des Français. « Comme il avoit *pluviné* cette nuit, la descente étoit glissante; Gaston de Foix quitta ses bottines et marcha sur ses chausses. Plusieurs suivirent son exemple, et à dire vrai, ils s'en trouvèrent plus fermes sur leurs pieds. »

Le sire de Molard et le capitaine Hérigoye avançaient en tête avec leurs gens de pied, et sur leur aile le bon chevalier à pied avec ses hommes d'armes. Ils abordèrent le premier rempart sous une grêle de traits et d'arquebusades; l'assaut et la résistance furent également terribles. Le provéditeur André Gritti encourageait ses gens et leur disait : « Tenez « bon, mes amis, les Français n'ont que la première « pointe, ils seront bientôt las, *c'est feu de paille « qui ne dure guère.* »

En voyant les Dauphinois et les hommes d'armes revenir à la charge aux cris de *France, France! Bayart, Bayart!* Gritti s'écria : « Comment, ce « Bayart est donc partout? Vraiment, ils croissent « les Bayart en France comme champignons; on en- « tend en toutes batailles parler de Bayart. Attachez- « vous, mes amis, à celui qui marche le premier, car « si vous tuez ce Bayart, tout est défait [1]. »

Au lieu d'avancer, les Vénitiens reculèrent; Bayart s'en aperçut : « Dedans, dedans, compa- « gnons, s'écria-t-il, ils sont à nous », et il franchit le rempart, suivi de tous les siens. —Le bastion attaqué, jonché de morts de part et d'autre, resta aux Français; mais un capitaine vénitien, saisissant l'instant où Bayart chancelait sur les décombres, l'atteignit à la hanche d'un coup de pique si violent, que le bois se rompit et que le fer demeura dans la blessure. Le bon chevalier se crut mortellement frappé. « Mon cousin, dit-il au capitaine Mo- « lard, faites marcher vos gens et les miens, la ville « est gagnée; pour moi je n'y entrerai point, car je « suis mort. »

Molard, désolé et furieux de la perte de son bon ami et cousin, fondit sur les ennemis, sacrifiant à sa vengeance tout ce qui se présentait devant lui. Le duc de Nemours, qui le suivait de près, en apprenant la blessure de Bayart, n'en ressentit pas moins de douleur : « Mes amis, s'écria-t-il, vengeons « sur ces vilains la mort du plus accompli chevalier « qui fut au monde; suivez-moi! » Les Vénitiens, ne pouvant supporter le choc des Français, se hâtèrent de gagner la ville, espérant lever le pont après eux; mais ils n'en eurent pas le temps, et les Français entrèrent à Brescia pêle-mêle avec les fuyards. Les citadins, les femmes et les enfants firent en vain pleuvoir des fenêtres des pierres, des meubles, de l'eau bouillante. Le provéditeur Gritti, le comte Advogaro, le seigneur Contarini, le podestat Justiniani, et les autres capitaines vénitiens et brescians, s'enfuirent à bride abattue par la porte opposée de Sancto-Nazaro; mais ils y trouvèrent le sire Yves

[1] Symphorien Champier, *Gestes du preux chevalier Bayard.*

d'Alègre avec trois cents gens d'armes, qui les refoulèrent dans la ville où ils furent pris.

Les ennemis étant défaits, et la ville vaincue, le pillage commença. Ce fut un affreux désordre où les Français se signalèrent moins encore que les Gascons et surtout les landsknechts allemands. « Les monastères furent forcés, les vierges arrachées des autels, les filles et les femmes violées sous les yeux de leurs parents et de leurs maris; pendant deux jours cette soldatesque effrénée, sourde à la voix de ses capitaines, épuisa sur cette ville malheureuse tous les genres de dissolution et de cruauté. » Le duc de Nemours parvint enfin à rétablir l'ordre parmi ses gens de guerre, et se hâta de faire enlever les cadavres [1], de peur d'infection.—Le comte Advogaro et ses deux fils, qui avaient fait soulever la ville contre les Français, furent jugés comme rebelles, et eurent la tête tranchée.

Bayart à Brescia. — Trait célèbre de générosité (1512).

Bayart mourant était resté dans le bastion. Deux archers qui l'accompagnaient, voyant la ville prise, arrachèrent la porte d'un des ouvrages avancés sur laquelle ils le transportèrent dans la maison la plus apparente du voisinage. C'était celle d'un riche gentilhomme « qui s'était enfui dans un monastère, laissant sa femme et ses deux filles à la garde de Dieu.—Quand la dame entendit frapper à sa porte, croyant sa dernière heure venue, elle ouvrit en tremblant. Mais, au lieu d'un ennemi en fureur, le bon chevalier, pâle et couvert de sang, entra porté par ses deux archers, auxquels il ordonne de refermer la porte, et d'empêcher personne d'entrer, hormis ses gens. »

La dame le conduisit en une fort belle chambre où, se jetant à genoux, elle lui dit: « Noble seigneur, je vous présente cette maison et tout ce qui « est dedans, car je sais bien qu'elle est vôtre par « le droit de la guerre; mais, au nom de la bénoite « vierge Marie, sauvez l'honneur et la vie de mes « deux jeunes filles prêtes à marier. » Bayart lui répondit: « Madame, j'ignore si je réchapperai de ma « blessure, mais, tant que je vivrai, vous et vos filles « serez en sûreté. Seulement qu'elles ne paraissent « pas; gardez-les en leur chambre où nul des miens « ne sera assez hardi d'entrer contre votre vouloir. « Calmez vos craintes, le gentilhomme que vous avez « céans, loin de vous piller, vous fera toute cour« toisie selon son pouvoir. » — La bonne dame, rassurée, alla quérir en un grenier ses deux filles qu'elle avait cachées sous un tas de foin.

[1] Guichardin compte 7 à 8,000 morts; Nardi, 14,000; le Loyal-Serviteur (de Bayart), 22,000, et Fleurange, 40,000. Quel chiffre adopter? Nous inclinons pour celui de Guichardin.

Bayart la fit prier de lui indiquer un chirurgien qui pût visiter sa plaie, pendant que son barbier préparerait les bandes. Elle-même, accompagnée d'un archer, alla en chercher un qu'elle connaissait. La blessure était large, profonde, et le fer encore dedans. « Allons, mes maîtres, dit Bayart, tirez ce « fer dehors. — Seigneur, répondit le chirurgien « brescian, j'ai grand'peur que vous ne *syncopisiez* « dans l'opération. — Non, non; j'ai su autrefois ce « que c'est que de tirer un fer de chair humaine; « tirez hardiment. » Ils se mirent à deux et arrachèrent le fer *qui était moult profond en la cuisse.*

Dès que le bon chevalier fut pansé, il demanda à son hôtesse où était son mari. La dame répondit en pleurant qu'elle ne savait s'il était mort ou vivant, mais que, s'il vivait encore, il devait être dans une église qu'elle nomma, et où Bayart l'envoya aussitôt chercher.

Le duc de Nemours avait envoyé maître Claude, son chirurgien, soigner le bon chevalier.—Pendant une semaine que le prince séjourna dans Brescia, il ne fut pas un seul jour sans aller visiter et reconforter le blessé: « Monseigneur de Bayart, mon ami, « lui disait-il, dépêchez-vous de guérir, car d'ici à « un mois, il nous faudra livrer bataille aux Espa« gnols, et, pour tout ce que je possède, je ne vou« drois pas la donner sans vous! — Monseigneur, « disait Bayart, s'il doit y avoir bataille, croyez que « pour le service du roi et l'amour de vous, je m'y « ferai plutôt porter en litière que de ne m'y pas « trouver. » — Le prince combla Bayart de présents, et lui envoya, la veille de son départ, cinq cents écus que le bon chevalier partagea entre les deux archers qui l'avaient gardé lors de sa blessure, *pour les dédommager de leur part de butin.*

Le duc de Nemours partit. Bayart recevait souvent les visites des capitaines restés à la garde de Brescia; mais dès qu'il était seul « les deux jolies filles de son hôtesse accouroient pour lui tenir compagnie. Assises auprès de son lit, elles charmoient ses douleurs et ses ennuis par les accords du luth et de l'épinette unis à leurs douces voix. Une autre fois elles lui lisoient les antiques chroniques de Brescia, et les exploits du *François* Brennus son fondateur, ou bien, les yeux baissés sur leur broderie, les damoiselles s'épanchoient avec lui dans de naïves conversations. Elles étoient aussi bonnes que belles, et bien enseignées. » Bayart oubliait presque auprès d'elles, et sa blessure, et la bataille annoncée par Nemours.

Cependant lorsqu'il apprit que le duc s'approchait des ennemis, il fit venir son chirurgien brescian, et lui déclara qu'il voulait partir. Celui-ci promit de lui donner un *onguent* pour panser la blessure, et avec lequel la guérison s'achèverait

d'elle-même. «Qui eût donné dix mille écus à Bayart ne lui eût pas fait autant de plaisir!» Il résolut de quitter Brescia le surlendemain, et ordonna de préparer ses équipages.

L'annonce de son départ jeta dans un grand embarras son hôte et son hôtesse, qui se regardaient toujours comme ses prisonniers, eux et leurs enfants, et s'attendaient à être traités comme les autres habitants de la ville, auxquels après en avoir tiré de grosses rançons, les Français et les Allemands avaient fait racheter jusqu'aux meubles de leurs maisons. « Si le capitaine voulait en user à la rigueur et à proportion de leur fortune, il pouvoit tirer d'eux au moins douze mille écus. » Néanmoins la dame, encouragée par sa courtoisie, se résolut de lui faire un *honnête* présent dont elle espéra qu'il se contenterait sans rien exiger de plus.

Le jour fixé pour le départ du bon chevalier, la dame, avec un de ses valets portant un petit coffre d'acier, entra le matin dans sa chambre. Elle se jeta à genoux devant Bayart, qui la releva, et ne voulut jamais souffrir qu'elle dît une parole avant d'être assise auprès de lui. «Monseigneur (lui «dit-elle alors), je rendrai grâces à Dieu toute ma vie «de ce qu'il lui a plu, dans le sac de notre ville, de «vous adresser en notre maison pour le salut de «mon mari, celui de mes deux filles et le mien. Tan«dis que la mort et la désolation régnoient alen«tour, nous, sous votre protection, avons dormi «paisiblement en ce logis. Grâces vous en soient «rendues après Dieu. Depuis que vous êtes entré ici, «n'a été faite au moindre de mes serviteurs une seule «injure par vos gens, et ils n'ont rien pris sans «payer. Nous savons bien cependant, monseigneur, «que nous sommes vos prisonniers, et que tout «céans vous appartient; mais connaissant la noblesse «de votre cœur, je suis venue pour vous supplier «très-humblement qu'il vous plaise avoir pitié de «nous, et vous contenter du petit présent que voici.» Et elle présenta au bon chevalier le coffre ouvert et plein de ducats.

Bayart lui demanda en souriant : «Combien de «ducats y a-t-il dans cette boîte?» La pauvre dame lui répondit en tremblant qu'il n'y avait que deux mille cinq cents ducats; mais que s'il n'était pas content, ils tâcheraient, son mari et elle, d'en trouver davantage. «Par ma foi, madame, reprit le «chevalier, il n'en est besoin : quand vous me don«neriez cent mille écus, ils ne vaudroient pour moi «les soins et les attentions que vous m'avez rendus «depuis qu'on m'apporta en votre maison, blessé et «mourant. J'en garderai le souvenir tant que Dieu «me donnera vie, et, en quelque lieu que je me «trouve, vous aurez en moi un serviteur à votre «commandement. De vos ducats, je n'en veux point, «et vous remercie; reprenez-les; toute ma vie, j'ai «préféré l'amitié des gens à leurs écus.»

La dame, étonnée d'un refus pareil, insista, disant que s'il refusait cette marque de sa reconnaissance, elle se regarderait comme la femme la plus malheureuse du monde : «Eh bien, madame, lui dit «le bon chevalier, puisque vous le voulez absolu«ment, je l'accepte pour l'amour de vous, mais «allez moi quérir vos deux filles, car je veux leur «faire mes adieux.»

La dame sortit pour les aller chercher, et Bayart profita de son absence pour diviser la somme en trois parts, deux de mille, et un de cinq cents ducats. — En entrant, les deux demoiselles se précipitèrent aux genoux du courtois chevalier, qui ne les y laissa guère. «Monseigneur, lui dit la plus âgée (qui pou«vait bien avoir dix-huit ans), deux pauvres pucelles, «qui vous doivent la vie et l'honneur, viennent «prendre congé de vous, et vous remercier de la «grâce que vous leur avez faite.» Bayart, tout ému de la douceur et de l'humilité de ces deux belles filles, leur répondit : « Mes damoiselles, vous faites «ce que je devrois faire : c'est à moi de vous remer«cier de la bonne compagnie que vous m'avez tenue; «je voudrois bien vous en pouvoir témoigner ma «reconnaissance, mais, nous autres gens de guerre, «sommes d'ordinaire peu chargés de belles choses à «présenter aux dames. Madame votre mère m'a «donné deux mille cinq cents ducats que vous voyez «sur cette table; je vous en donne à chacune mille «pour vous aider à vous marier, et ne vous demande «autre retour que de prier Dieu, s'il vous plaît, pour «moi.»

Et il leur mit bon gré mal gré les ducats en leurs tabliers; puis, s'adressant à leur mère : « Ma«dame, je retiendrai ces cinq cents ducats à mon «profit, pour les distribuer aux pauvres couvents de «dames qui ont été pillés, et vous prie de vous en «charger, car mieux que moi vous connaîtrez ceux «qui ont le plus souffert, et sur cela je prends congé «de vous.» Puis il leur toucha à toutes en la main, *à la mode d'Italie*. — Les damoiselles se mirent à pleurer à chaudes larmes, et la mère lui dit en sanglotant : «*Fleur de chevalerie*, à qui nul ne se doit com«parer, que notre divin sauveur et rédempteur «Jésus-Christ vous le veuille rémunérer en ce «monde-ci et en l'autre!»

Bayart, après avoir reçu les adieux et les remerciments de son hôte, monta à cheval, accompagné de son ami le maréchal d'Aubigny, gouverneur de Brescia, qui voulait le reconduire à deux ou trois milles de la place. — Comme il sortait, les deux damoiselles descendirent, et lui offrirent chacune un présent qu'elles avaient ouvré durant sa maladie : c'était une paire de jolis bracelets tissus de fil d'or

et d'argent, et une bourse brodée de satin cramoisi. Le bon chevalier les accepta, et, pour faire honneur à leurs dons, il serra la bourse en sa manche, et se fit mettre les bracelets aux bras, en assurant ses jolies hôtesses que tant qu'ils dureraient, il les porterait pour l'amour d'elles. — Puis il partit, et arriva à temps auprès du duc de Nemours.

Siége de Ravenne. — Les armées françaises et espagnoles en présence. — Passage du Ronco (1512).

Après le sac de Brescia, l'armée française avait suivi la route de Modène et de Bologne. Le duc de Nemours, ne pouvant décider Raymond de Cardona à accepter la bataille, résolut de faire le siége de Ravenne, pensant que le général espagnol, plutôt que de laisser prendre sous ses yeux cette ville importante, se déciderait à combattre.

Gaston de Foix avait un motif pressant d'engager une action décisive. Maximilien, qui venait de signer une trêve avec le pape et les Vénitiens, avait envoyé à l'infanterie allemande, qui était avec l'armée française, l'ordre de la quitter. Cet ordre fut remis au colonel Jacob d'Empser, ami de Bayart, et *dont le cœur était plus français qu'allemand.* Sur la demande du bon chevalier, d'Empser consentit à tenir la dépêche secrète, et à attendre de nouvelles lettres de l'empereur.

Ainsi que le général français s'y était attendu, le général espagnol envoya un de ses lieutenants, Marc Antonio Colonna, au secours de Ravenne; puis, ayant appris qu'un assaut avait déjà été donné à la ville, il se mit lui-même en marche avec toute son armée, et vint camper sur la rive droite du Ronco, afin de placer entre deux feux l'armée française, qui s'était établie sur la rive gauche entre Ravenne et le Ronco.

Dans la soirée du 10 avril 1512, qui fut «la veille de cette âpre et cruelle journée que maudiront à jamais Français et Espagnols», le duc rassembla ses capitaines, et leur fit connaître les motifs qui rendaient une action définitive de plus en plus urgente : «Si la fortune nous favorise, dit-il, nous en louerons et remercierons Dieu; si elle nous est contraire, que sa volonté soit faite. Mais si le ciel m'oublie à ce point de me faire perdre la bataille, qu'il prenne aussi ma vie, je ne l'épargnerai point.» Les capitaines jurèrent de vivre et de mourir avec lui; et, d'un accord unanime, il fut décidé que le lendemain, jour de Pâques, on irait trouver l'ennemi.

«Messeigneurs, dit alors Bayart, ne conviendroit-il pas, avant de nous séparer, de dresser sur l'heure l'ordonnance de la bataille, afin que chacun connoisse bien le poste qu'il devra occuper? J'ai su, par tous les prisonniers que j'ai questionnés, que les Espagnols réunissent leur cavalerie en une seule troupe, et divisent en deux leur infanterie; nous pouvons donc, je pense, nous régler là-dessus!» Cet avis fut vivement approuvé, et l'ordre de bataille arrêté aussitôt.

Le 11 avril, dès que le jour parut, le duc de Nemours sortit de sa tente, revêtu d'une armure brillante, et d'une riche casaque aux armes de Foix et de Navarre. Le soleil se levait à l'horizon, rouge comme du sang. «Regardez, dit le prince à ceux qui l'entouraient, comme le soleil est rouge.» Un gentilhomme, le sire de Hautbourdin, qui se mêlait de faire des prédictions, lui répondit : «Monseigneur, cela signifie qu'il mourra aujourd'hui quelque grand personnage, vous, ou le vice-roi de Naples.» Le duc se prit à rire, comme il faisait d'ordinaire, des saillies de Hautbourdin. Pendant la nuit, plusieurs ponts avaient été jetés sur le Ronco. C'était aux landsknechts allemands à passer les premiers; mais le capitaine Molard, qui commandait les aventuriers, leur cria : «Compagnons, les landsknechts joindront-ils l'ennemi avant nous? quant à moi, j'aimerois mieux qu'il m'en coûtât un œil!» Les Allemands obstruaient le passage. Molard se jeta dans la rivière, suivi de tous ses gens, et atteignit l'autre bord avant les landsknechts. L'artillerie et le reste de l'armée défilèrent ensuite.

Tandis que les troupes défilaient, Bayart dit au prince : «Monseigneur, vous plairoit-il, en attendant le passage, de vous ébattre un peu le long de la rivière? A quelques pas d'ici on découvre toute l'armée d'Espagne.» Le duc, accompagné d'une vingtaine de généraux et de seigneurs, se rendit à l'endroit indiqué. On apercevait un grand mouvement sur les hauteurs de Mulinaccio, occupées par l'ennemi. Les enseignes s'agitaient, et les capitaines parcouraient la ligne du camp, en assignant à chacun son poste. «Monseigneur de Bayart, dit le prince, savez-vous que si nous voyons bien les ennemis, nous sommes aussi en belle vue; quelques arquebusiers embusqués sur l'autre rive pourroient nous choisir pour but à leur aise.» Comme il disait ces mots, don Pedro de La Paz, chef des *ginètes* espagnols [1] parut au bord de la rivière, accompagné aussi de quelques gentilshommes à cheval.

Bayart s'avança sur la grève du Ronco, et salua les Espagnols en leur disant : «Messeigneurs, vous vous ébattez comme nous, en attendant que la partie commence; je vous prie, que l'on ne tire point de votre côté, on ne tirera point du nôtre.»

[1] *Ginète* désignait en espagnol, un cavalier équipé à la légère, armé de la lance et du bouclier antiques, *à la façon mauresque,* dit Gonzalo Ayora, dans la *Cronisca de los reyes catolicos.*

Don Pedro y consentit, et demanda à qui il parlait. Quand il sut que c'était au capitaine Bayart, il lui dit : « Sur ma foi, seigneur de Bayart, encore que « nous n'ayions rien gagné à votre arrivée, et que « j'en tienne votre camp renforcé autant que de « deux mille hommes, je n'en suis pas moins aise de « vous voir ; et plût à Dieu qu'une bonne paix entre « votre maître et le mien nous permît de deviser « quelque peu ensemble. » Bayart lui répondit avec sa courtoisie ordinaire. « Seigneur, reprit don Pe« dro, voudriez-vous me dire quel est ce cavalier de « si belle prestance à qui les vôtres portent tant « d'honneur? » — « C'est, dit Bayart, notre chef, le « duc de Nemours, neveu de notre roi, et frère de « votre reine. »

Aussitôt tous les Espagnols, mettant pied à terre, s'avancèrent au bord de la grève opposée, précédés de don Pedro de La Paz, qui, en se découvrant, adressa au prince ces paroles : « Sauf l'hon« neur et le service du roi notre maître, nous « prions Votre Altesse de croire qu'elle n'a point « de serviteurs plus dévoués que nous. » Le duc de Nemours les remercia avec affabilité, puis il ajouta : « Messeigneurs, cette journée va décider à qui de « vous ou de nous demeurera la campagne ; mais « n'y auroit-il aucun moyen d'éviter l'effusion du « sang de tant de braves gens? Si votre vice-roi « vouloit vider ce différend de sa personne à la « mienne, je m'engage, en mon nom, et en celui de « tous les miens, si je suis vaincu, à vous abandon« ner ce pays, et à retourner au duché de Milan ; si « votre vice-roi succombe, à votre tour, vous vous « retirerez au royaume de Naples. » Le marquis de La Palud lui répliqua sur-le-champ : « Seigneur, je « ne doute pas que l'effet ne répondît à vos paroles ; « mais notre vice-roi ne se fiera point tant à sa per« sonne qu'il accède à votre proposition. » — « Adieu « donc, messeigneurs, dit le duc, je vais passer « l'eau, et promets à Dieu de ne la point repasser « que le champ ne soit vôtre ou nôtre. »

Le duc de Nemours traversa, en effet, le Ronco, et disposa son armée sans être inquiété par les ennemis.

Bataille de Ravenne (racontée par Bayart). — Défaite des Espagnols (12 avril 1512).

Nous possédons de la bataille de Ravenne un récit d'autant plus intéressant qu'il a été écrit par Bayart lui-même, au camp de Ravenne, trois jours après la victoire [1].

« Nostre armée, dit Bayart, vint loger auprès de Ravenne : nos ennemis y furent aussi tost que nous, afin de donner cœur à la ville. Et au moyen, tant d'aucunes nouvelles qui couroient chaque jour de la descente des Suisses, qu'aussi la faute de vivres qu'avions en nostre camp, M. de Nemours se délibéra de donner la bataille ; et dimanche dernier passa une petite rivière qui estoit entre nosdits ennemis et nous.

« Si les vinsmes rencontrer ; ils marchoient en très-bel ordre, et estoient plus de dix sept cents hommes d'armes les plus gorgias et triomphans qu'on vid jamais, et bien quatorze mille de pied, aussi gentils galands qu'on sçauroit dire. Si veindrent environ mille hommes d'armes des leurs, comme gens désespérés de ce que nostre artillerie les affoloit, ruer sur nostre bataille, en laquelle estoit M. de Nemours en personne, sa compagnie, celle de M. de Lorraine, de M. d'Ars, et autres, jusques au nombre de quatre cents hommes d'armes ou environ, qui receurent lesdits ennemis de si grand cœur, qu'on ne vist jamais mieux combattre. — Entre nostre avant-garde, qui estoit de mille hommes d'armes, et nous, il y avoit de grands fossez, et aussi elle avoit affaire ailleurs que nous pouvoir secourir. — Si conveint à ladite bataille de porter le fais desdits mille hommes ou environ. *En cet endroit, M. de Nemours rompit sa lance entre les deux batailles, et perça un homme d'armes des leurs, tout à travers, et demie brassée davantage* [1]. — Si furent lesdits mille hommes d'armes deffaits et mis en fuite [2].

« Ainsi que leur donnions la chasse, vinsmes rencontrer leurs gens de pied, auprès de leur artillerie, avec cinq ou six cents hommes d'armes qui estoient parquez ; et au devant d'eux estoient des charrettes à deux roues, sur lesquelles il y avoit un grand fer

[1] Ce récit se trouve dans une lettre adressée par le bon chevalier à son oncle Laurent Alleman, évêque de Grenoble. Nous le compléterons par des extraits de l'*Histoire de Bayart*, que nous avons déjà citée.

[1] Le maréchal de Fleurange (Robert III de La Mark, surnommé *le Jeune Aventureux*) rapporte dans ses *Mémoires*, à l'occasion de la bataille de Ravenne, un détail singulier sur le duc de Nemours. — De pareilles anecdotes ont été racontées durant les guerres de la révolution et de l'empire, sur plusieurs généraux, sur Merlin de Thionville, député à la Convention, et même sur le roi de Naples, Joachim Murat.

« Avoit ledict sieur de Nemours, de coustume, pour l'amour de sa mye (dit Fleurange), de ne point porter de harnois, *fors la chemise*, depuis le coulde en bas jusques au gantelet, et prioit à toute la compagnie de la gendarmerie en leur remontrant et donnant beaucoup de belles paroles, qu'à ce jour voulsissent garder l'honneur de France, le sien et le leur, et qu'ils le voulsissent suivre. Et cela faict, dit qu'il verroit ce qu'ils feroient pour l'amour de sa mye ce jour-là ; et incontinent partit, et feust le premier homme d'armes qui rompist sa lance contre les ennemis. »

Selon quelques historiens Gaston de Foix aurait été surnommé par les ennemis mêmes, à cause de sa valeur impétueuse et de son élan irrésistible, le *Foudre de l'Italie*.

[2] D'après les avis de Pedro Navarro, conseil du vice-roi, les Espagnols s'obstinaient à attendre les Français derrière leurs retranchements. Le demi-cercle que formaient les troupes espagnoles sur le penchant de la colline obligea le duc de Nemours à étendre ses lignes en forme de croissant, pour les

à deux aisles, de la longueur de deux ou trois brasses, et estoient nos gens de pied combatus main à main. Leursdits gens de pied avoient tant d'arquebutes, que quand ce vint à l'aborder, ils tuèrent quasi tous nos capitaines de gens de pied, en voye d'esbranler et tourner le dos (dans l'espérance d'ébranler les soldats, et de leur faire tourner le dos). Mais nos gens de pied furent si bien secourus des gens d'armes, qu'après bien combattre, nosdits ennemis furent deffaits, perdirent leur artillerie, et sept ou huit cents hommes d'armes, qui leur furent tués, et la plupart de leurs capitaines, avec sept ou huit mille hommes de pied. — Et ne sçait-on point qu'il se soit sauvé aucuns capitaines que le vice-roi, car nous avons prisonniers les seigneurs Fabrice Colonne, le cardinal de Médicis, légat du pape, Pedro Navarre, le marquis de Pesquière, le marquis de Padule (La Palud), le fils du prince de Melfe, dom Jean de Cardonne, le fils du marquis de Bétonde, qui est blessé à mort, et d'autres dont je ne sçais le nom; ceux qui se sauvèrent furent chassez huict ou dix milles (trois lieues), et s'envont par les montagnes écartez; et encore dit-on que les vilains les ont mis en pièces [1]. »

envelopper dans une même attaque. — L'armée française s'arrêta à deux cents pas du fossé, qui couvrait dans toute sa longueur les troupes espagnoles.

Pendant deux heures on ne fit que se canonner de part et d'autre. L'artillerie espagnole, disposée par Pedro Navarro, maltraitait fort l'infanterie française. Le brave seigneur de Molard et le capitaine Philippe de Friberg furent emportés d'un même coup de canon, et plus de deux mille soldats jonchaient la terre avant qu'on en fût venu aux mains.

Cependant quelques pièces de canon, que Bayart et d'Alègre avaient fait habilement pointer sur la cavalerie de Fabricio Colonna, ne causaient pas de moindres ravages dans ses rangs; Colonna avoua depuis, étant prisonnier à Ferrare, qu'un seul coup lui avait enlevé trente-trois hommes d'armes. Mais il avait les ordres les plus précis d'attendre les Français derrière les fossés.

Pedro Navarro patientait à la tête de son infanterie couchée à plat ventre au-dessous de la gendarmerie de Fabricio, car, pourvu qu'il conservât cette infanterie intacte, la victoire lui paraissait assurée.

Colonna et les siens blasphémaient de périr ainsi sans tirer l'épée. Bientôt il ne fut plus possible au chef de retenir ses gens d'armes; ils s'écrièrent en leur langage : *Cuerpo de Dios! somos matados del cielo, vamos combatir los hombres*, et, sans plus attendre, ils sortirent de leur camp, et débouchèrent dans la plaine.

Pietro Navarro fut contraint de les suivre avec son infanterie, qui, se relevant fièrement, engagea le combat avec les aventuriers et les lansquenets.

La cavalerie de Colonna, au lieu de marcher droit à l'avant-garde, fit un circuit pour donner sur le corps de bataille où se trouvait le duc de Nemours, à la tête d'une petite troupe de gens d'armes. Ceux-ci, joyeux d'en venir les premiers aux mains, baissèrent leurs visières, et, la lance en arrêt, marchèrent à la rencontre des ennemis. Colonna divisa soudainement ses hommes d'armes en deux corps pour envelopper ce faible escadron. Le bon chevalier s'aperçut de cette ruse, et dit au duc : « Monseigneur, suivons leur exemple jusqu'après « le passage du fossé, car ils nous veulent enclorre. » Ce mouvement fut exécuté sur-le-champ. Les Espagnols joignirent les Français en faisant un grand bruit, et poussant leurs cris de guerre accoutumés : *Espana, Espana! san Iago! à los caballos!* Ils furent âprement reçus par la gendarmerie de Gaston, qui criait : *France! France! aux chevaux, aux chevaux!* et qui, de même que les Espagnols, ne visait qu'à démonter ses ennemis : « Depuis que Dieu créa ciel et terre, il ne fut peut-être jamais un combat plus rude et plus acharné que celui que les François et les Espagnols se livrèrent pendant une heure. » Les deux partis étaient obligés de temps à autre de s'arrêter vis-à-vis l'un de l'autre pour reprendre haleine, puis ils rechargeaient avec une nouvelle fureur.

Cependant les Espagnols étaient du double plus nombreux que les Français, et le combat devenait de plus en plus périlleux. Le seigneur d'Alègre courut à l'avant garde, et distinguant de loin, à ses couleurs, la bande de messire Robert de La Marck, il lui cria : « Blanc et noir, marchez! marchez! et « aussi Crussol et les archers de la garde, marchez! » Le seigneur de La Palice et le duc de Ferrare, jugeant que d'Alègre ne les appelait point sans un pressant besoin, les firent incontinent partir à bride abattue.

L'inégalité du nombre n'avait point empêché le duc de Nemours de faire perdre du terrain à Colonna; l'arrivée de ce renfort redoubla la vivacité de l'attaque. Les archers de la garde portaient à l'arçon de leurs selles de petites coignées qui leur servaient à dresser leurs logements : ils les mirent en œuvre, et frappant à grands coups sur l'armet des Espagnols, ils en assommèrent autant qu'ils en frappaient. A la fin, les ennemis furent contraints de céder le champ de bataille, laissant sur les deux bords du fossé environ quatre cents hommes d'armes, outre plusieurs seigneurs espagnols et napolitains faits prisonniers et reçus à quartier.

Chacun se mit à la poursuite, et le duc de Nemours comme les autres, lorsque Bayart, apercevant ce prince tout couvert du sang et de la cervelle d'un de ses gens d'armes emporté d'un coup de canon à ses côtés, l'arrêta et lui demanda s'il n'était point blessé. « Non, répondit le prince, Dieu merci! « mais j'en ai blessé bien d'autres! — Or, Dieu soit loué, ré- « pliqua le bon chevalier, vous avez gagné la bataille, et de- « meurez aujourd'hui le plus honorable prince du monde. « Mais ne tirez plus avant, rassemblez votre gendarmerie en « ce lieu, et empêchez surtout qu'on ne se mette au pillage, « car il n'est pas encore temps. Le capitaine d'Ars et moi allons « après les fuyards, de crainte qu'ils ne se rallient aux gens « de pied. Pour homme vivant, ne départez point d'ici, mon- « seigneur, que le capitaine et moi ne vous venions quérir. » Le duc le lui promit, mais pour son malheur il ne tint pas parole!

[1] Pendant que les gendarmeries de France et d'Espagne étaient aux prises, les gens de pied des deux nations se battaient avec une égale fureur, mais avec une fortune différente. Les Gascons et les Picards n'avaient pu soutenir le choc des redoutables phalanges de Pedro Navarro.

Deux enseignes espagnoles, formant environ douze cents hommes, rompirent les Français, et passèrent au travers de leurs bataillons, laissant sur la place une foule de morts. Reconnaissant bientôt que la bataille était perdue, cette intrépide cohorte ne voulut point retourner en arrière, mais perça outre, et se jeta sur une étroite chaussée qui conduisait à Ravenne. Le bâtard Du Fay et ses archers les rencontrèrent en chemin, et les forcèrent à faire volte-face; mais n'ayant point de gens de pied avec eux, ils les laissèrent aller, et poussèrent au fort de la bataille.

Le combat continuait sur les bords du fossé, et les arquebusiers et les piquiers espagnols, à la faveur de leur position, ne laissaient approcher ni lansquenets ni aventuriers. — Le brave capitaine Jacob d'Empser fut atteint d'une arquebusade au travers du corps, et tomba par terre. Il se releva soudain, en criant à ses gens : « Mes amis, servez le roi de France aussi « bien qu'il nous traite; » et il retomba mort. — L'un de ses lieutenants, Fabian de Schlabersdorf, le plus grand et le plus bel homme de l'armée, voulut venger son capitaine. Il prit sa

Mort du duc de Nemours. — Résultats nuls de la victoire. — Évacuation de l'Italie par les Français (1512).

Mais un grand malheur avait frappé l'armée française : « Monsieur, continue le bon chevalier en s'adressant toujours à son oncle, *si le roy a gagné la bataille, je vous jure que les pauvres gentilshommes l'ont bien perdue ;* car, ainsi que nous donnions la chasse (aux ennemis en déroute), M. de Nemours vint trouver quelques gens de pied qui se rallioient : si voulut donner dedans; mais le gentil prince se trouva si mal accompagné, qu'il y fut tué, dont toutes les desplaisances et deuils qui furent jamais faits, ne fut pareil que celuy qu'on a démené et qu'on démène encore en nostre camp; car il semble que nous ayons perdu la bataille. Bien vous promets-je, monsieur, que c'est le plus grand dommage que de prince qui mourust de cent ans à ; *et s'il eust vescu aage d'homme, il eust fait des choses que oncques prince ne fit.* Et peuvent bien dire ceux qui sont de deçà, qu'ils ont perdu leur père : et de moi, monsieur, je ne sçaurois vivre qu'en mélancolie, car j'ai tant perdu, que je ne le sçaurois escrire.

« En d'autres lieux furent tuez M. d'Alègre et son fils, M. Dumolard, six capitaines allemands, et le capitaine Jacob, leur colonel; le capitaine Maugiron, le baron de Grand-Mont, et plus de deux cents gentilshommes de nom et tous d'estime, sans plus de deux mille hommes de pied des nôtres; et vous asseure que de cent ans le royaume de France ne recouvrera la perte qu'y avons eue [1].

« Hier matin fut amené le corps de feu Monsieur à Milan, avec deux cents hommes d'armes, au plus grand honneur qu'on a sceu adviser ; car on porte devant lui dix huict ou vingt enseignes les plus triomphantes qu'on vid jamais, qui ont esté en cette bataille gagnées. Il demeurera à Milan jusques à ce que le roy ayt mandé s'il veut qu'il soit porté en France, ou non. »

On raconte qu'en recevant la nouvelle de la victoire de Ravenne, le roi Louis XII s'écria : « Plût à « Dieu, que j'eusse perdu tous les États que je pos- « sède en Italie, et que mon neveu, et tant de braves « capitaines, fussent encore vivants ! que le ciel, dans « sa colère, réserve de semblables victoires à mes « ennemis ! »

Cette victoire n'eut pas les résultats qu'on en devait attendre. Au moment où on traitait de la capitulation de Ravenne, la ville fut prise et pillée malgré tous les efforts du seigneur de La Palice, qui avait pris le commandement de l'armée, et qui fit même pendre un capitaine d'aventuriers dont la troupe s'était signalée par ses violences et son indiscipline.

Le pillage occasionna une grande désertion parmi

pique par le milieu, et s'aidant de sa taille et de sa force prodigieuse, il l'appuya sur les piques des Espagnols si lourdement qu'il les fit toucher terre. Il fut percé de mille coups, mais son dévouement fraya passage à ses gens, et les carrés ennemis furent enfoncés.

Les soldats de Pedro Navarro se défendirent avec une valeur qui tenait de la rage; ceux qui ne pouvaient plus se servir de leurs jambes ni de leurs bras se traînaient encore pour mordre leurs ennemis; mais la gendarmerie de l'avant-garde étant venue les prendre en flanc, ils furent rompus, foulés aux pieds des chevaux et mis en pièces, excepté Pedro Navarro et quelques chefs qui furent reçus à quartier.

[1] Les deux enseignes espagnoles qui s'étaient frayé un passage à travers l'infanterie française et les archers, et qui avaient pris le chemin de Ravenne, continuèrent leur route, poussant devant elles quelques Gascons debandés qui s'enfuyaient vers l'endroit où le duc de Nemours avait promis à Bayart de l'attendre. « Eh bien! maître Coquart, disait le « jeune prince en riant au sire de Hautbourdin, voici la ba- « taille gagnée, et pourtant je n'y suis point demeuré.— Mon- « seigneur, reprit Hautbourdin, la journée n'est pas encore « finie. » Comme il disait ces mots, Gaston de Foix aperçut quelques piétons en désordre fuyant de son côté; il demanda ce que c'était. Un *maraud d'aventurier* lui répondit : « Ah! « monseigneur, ce sont les Espagnols qui nous ont défaits. » Le pauvre prince, croyant alors que par un revers de fortune la victoire était compromise, s'écria : *Qui m'aime me suive!* et, accompagné de quinze gens d'armes, se précipita en désespéré sur cette bande de douze cents hommes, déterminés à vendre cherement leur vie.

Les cavaliers français, gênés par le peu de largeur de la chaussée, furent tous tués ou précipités dans l'eau. — Le cheval du duc eut les jarrets coupés, et Nemours, se jetant à bas l'épée à la main, ne résista pas avec moins de vaillance *que jadis Roland à Roncevaux.* — Son cousin, le seigneur de Lautrec, le secondait avec une intrépidité pareille, en criant de toutes ses forces aux Espagnols : « Ne le tuez pas, « c'est notre vice-roi, le frère de votre reine ! » Malgré ses cris, le pauvre duc resta sur la place, *percé de tant de coups, qu'il en avait quatorze ou quinze seulement depuis le menton jusqu'au front.* Lautrec fut laissé pour mort à ses cotés, mais il en réchappa, glorieusement défiguré pour le reste de ses jours.

Cependant le bon chevalier et Louis d'Ars, après avoir poursuivi les fuyards, et achevé la déroute des gens d'armes espagnols, revenaient avec seulement quarante hommes d'armes, accablés de fatigue. — Le vice-roi de Naples, bien digne du surnom de *Signora* Cardona, que lui donnait le pape, s'était enfui l'un des premiers. Il descendait de cheval pour monter sur un meilleur coureur, lorsque Bayart, paraissant, le força de se sauver sur le même cheval, et de lui abandonner l'autre. — Les deux capitaines français rencontrèrent sur la chaussée les deux enseignes espagnoles qui continuaient leur retraite en bon ordre. Ils se disposaient à les charger, lorsque leur principal capitaine, Samaneco, sortit des rangs, et leur dit : « Seigneurs, que voulez-vous? Vous « voyez bien que vous n'êtes pas assez en force pour nous dé- « faire. Vous avez gagné la bataille et tué tous nos gens, qu'il « vous suffise de cet honneur, et laissez aller de pauvres fan- « tassins échappés par miracle. » Le bon chevalier et Louis d'Ars reconnurent la vérité de ces paroles, et consentirent à laisser passer les deux enseignes, à condition qu'elles rendraient leurs drapeaux... — Ils revinrent pour rapporter ces drapeaux à Nemours; mais ils ne purent les déposer que sur son cadavre !...

Il périt à la bataille de Ravenne douze mille Espagnols et environ six mille Français ; mais, à ne considérer que l'importance des morts, la perte des Français surpassa celle des ennemis. Il y eut autant de capitaines français tués que de capitaines espagnols prisonniers, et on en comptait plus de cinquante !

les Français. Les aventuriers se retirèrent pour mettre leur butin en sureté; les Allemands, obéissant aux ordres de l'empereur, durent se séparer de l'armée victorieuse, et La Palice, au lieu de marcher sur Rome, comme il en avait le dessein, fut forcé de se retirer à Milan, que menaçait une invasion de trente mille Suisses et Vénitiens.

Le concile de Pise, transféré à Milan, se dispersa à l'approche de l'ennemi; les cardinaux, en petit nombre, qui persistèrent dans leur hostilité contre Jules, se retirèrent en France, où peu de temps après ils se réunirent de nouveau en concile à Lyon.

La Palice, forcé de renoncer à la défense du duché de Milan, essaya vainement de tenir à Pavie : les Vénitiens et les Suisses y entrèrent. Ces derniers portaient un étendard qu'ils avaient reçu du pape, avec cette pompeuse inscription: *Domatores Principum. Amatores Justitiæ. Defensores Sanctæ Ecclesiæ romanæ.* — Bayart, avec trente-six hommes d'armes, défendit le passage du Tésin, et donna ainsi le temps d'en couper le pont. — La retraite des Français se fit en bon ordre, mais ils durent repasser les Alpes. — Gênes, soulevée de nouveau, recouvra son indépendance, et vers le milieu de l'année 1512 toutes les villes italiennes étaient évacuées par les Français.

CHAPITRE XVIII.

LOUIS XII. — FIN DE SON RÈGNE. — SON TROISIÈME MARIAGE. — SA MORT.

Situation critique de Louis XII. — Conquête de la Navarre par les Espagnols. — Campagne infructueuse des Français. — Concile de Latran. — Mort de Jules II. — Élection de Léon X. — Louis XII se réconcilie avec le nouveau pape. — La France attaquée à la fois par les Anglais, les Allemands, les Suisses et les Francs-Comtois. — Prise de Thérouanne et de Tournai. — Assaut de Dijon. — Mort d'Anne de Bretagne. — Mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. — Changement d'habitudes de Louis XII. — Sa mort. — Jugements sur Louis XII. — Quelques mots de ce roi.

(De l'an 1512 à l'an 1515.)

Situation critique de Louis XII. — Conquête de la Navarre par les Espagnols. — Campagne infructueuse des Français (1512-1513).

Après une glorieuse victoire suivie de si tristes revers, le roi de France, dépossédé de ses États d'Italie, se trouva sans alliés. — L'empereur, par sa trêve avec les Vénitiens, avait rompu le dernier lien qui l'attachait encore à la ligue de Cambrai. — Les Suisses rendirent le duché de Milan à Maximilien Sforza, fils de Ludovic, et l'empereur promit de lui en donner l'investiture. — Le vice-roi de Naples replaça les Médicis à la tête de la république florentine.

Quelques historiens prétendent qu'alors et pour augmenter les désordres de l'Italie, Louis XII résolut de mettre en liberté Ludovic, prisonnier à Loches depuis douze ans. Mais ce prince ne put pas profiter de ce retour de fortune; il mourut avant de quitter sa prison. — Il serait curieux pour l'étude et l'appréciation du cœur humain, de connaître les pensées qui, pendant une si longue captivité, occupèrent un homme dont l'ambition avait été la première cause de toutes ces guerres d'Italie. Ludovic avait écrit quelques maximes sur les murs de sa prison. En voici une qu'on y lisait encore au commencement du XVIIIe siècle: « Il n'y a pas d'affaire qu'un « habile homme ne puisse mener à bien, pourvu qu'il « sache précisément celui qui en décidera. »

Vers la fin de l'année 1512, un des alliés fidèles de Louis XII, Jean d'Albret, roi de Navarre, fut attaqué par les troupes de Ferdinand d'Aragon, et en peu de semaines, dépouillé de ses États. Les Espagnols franchirent même les Pyrénées, et menacèrent le midi de la France. — Tout ce que le sire de La Palice, envoyé contre eux, put faire, fut de les forcer à évacuer le Béarn dont ils s'étaient emparés.

Peu de temps après, une nouvelle armée, commandée par le duc de Longueville et par Charles, duc de Bourbon, fut envoyée dans la Navarre pour rétablir Jean d'Albret sur le trône. Mais la mésintelligence des deux généraux arrêtait les progrès des troupes. Louis XII chargea son gendre, le jeune François d'Angoulême, de prendre le commandement supérieur de l'armée de Navarre. Toute discorde finit à l'arrivée du prince. « Le respect dû à son rang, dit Gaillard, sa politesse, ses égards pour les deux généraux qu'on lui subordonnait, surtout cette ardeur pour la gloire, ce germe d'héroïsme impatient d'éclore qui brillait dans ses yeux, qui animait toutes ses démarches, réunirent tous les cœurs sous ses lois : on courut aux Espagnols, qui, campés alors à Saint-Jean-Pied-de-Port, défendaient l'entrée des Pyrénées; on présenta la bataille au duc d'Albe qui venait de s'illustrer par la conquête rapide, mais facile de la Navarre. Le duc de Valois (c'était le nouveau titre du jeune François d'Angoulême) se proposait d'égaler la gloire que Gaston de Foix avait acquise à Ravenne, dût-il périr comme lui dans le sein de la victoire; mais le duc d'Albe répondit prudemment que le roi son maître lui avait défendu d'exposer sa nouvelle conquête au hasard d'une bataille : on le força cependant d'abandonner le passage des montagnes et de reculer au delà de Roncevaux. — Le désir de l'amener à la bataille qu'il évitait engagea les Français au siége de Pampelune; ils espéraient même qu'à leur arrivée les habitants pourraient se déclarer pour Jean d'Albret;

alors l'armée espagnole, privée des ressources qu'elle tirait de cette place, et enfermée dans les montagnes par les Français et les Navarrois réunis, eût infailliblement péri de misère. Mais l'activité du duc d'Albe prévint les Français, et contint les Navarrois. Ce général avait pénétré le dessein de ses ennemis, et s'était jeté dans Pampelune; cependant, ni ce nouvel inconvénient, ni la rigueur de la saison déjà fort avancée, ni la disette des vivres dans un pays montagneux, aride et couvert de neige, n'eussent peut-être empêché le succès de ce siége important, si l'irruption de l'empereur et du roi d'Angleterre, en Picardie, n'avait précipité, par ordre de la cour, le retour de l'armée de Navarre en France. — Le froid, la faim, les maladies, les fatigues, les marches forcées, plus à craindre que les Espagnols, poursuivirent cette armée dans sa retraite. Un de ses généraux, le duc de Longueville, mourut au milieu de la route. »

Concile de Latran. — Mort de Jules II — Élection de Léon X. — Louis XII se réconcilie avec le nouveau pape (1513).

Tandis que le concile, successivement établi à Pise, à Milan, à Pavie et à Lyon, demeurait dans une espèce d'inactivité causée par l'incertitude des événements, le concile de Latran, présidé par le pape, se livrait à de grands travaux, afin de réunir toutes les Églises contre l'Église de France. La reine crut que le dévouement qu'elle avait constamment témoigné au saint-siége, et ses efforts réitérés pour rétablir la paix, étaient des titres à faire accepter sa médiation. Elle essaya d'apaiser la colère du pape, mais ses offres et ses prières furent repoussés dédaigneusement.

Les inquiétudes que le pontife inspirait à ses alliés furent plus utiles à la France que la démarche d'Anne de Bretagne.—Ferdinand le Catholique avait deviné le dessein de Jules II, d'exclure de l'Italie tous les étrangers. L'empereur et Venise, entre lesquels le pape venait de rallumer la guerre, s'apercevaient qu'ils avaient été tour à tour les instruments de son ambition, et qu'il voulait les affaiblir en les divisant. — Le roi d'Aragon conclut avec Louis XII une trêve d'une année. L'empereur et les Vénitiens sollicitèrent en même temps l'alliance du roi de France. Celui-ci, connaissant l'inconstance de Maximilien, se décida pour Venise, et reconnut aussitôt comme ambassadeur de cette puissance le provéditeur Gritti, qui avait été fait prisonnier à Brescia.

Jules II, dont cette alliance renversait les projets, fit de grands efforts pour s'y opposer; il parvint à en retarder la conclusion, et il espérait même rompre entièrement la négociation, lorsqu'il mourut, le 20 février 1513, à l'âge de soixante-onze ans. Au moment où ce vieillard obstiné et vindicatif termina sa carrière orageuse, il allait se livrer aux dernières extrémités contre la France. Une bulle par laquelle il changeait en excommunication l'interdit déjà prononcé contre ce royaume, et le livrait au premier occupant, était déjà prête. Il voulait aussi faire transférer, par un décret du concile de Latran, le titre de *très-chrétien* au roi d'Angleterre.

Le cardinal de Médicis, dont la famille avait repris depuis quelques mois possession de Florence, fut le successeur de Jules II. Il n'était âgé que de trente-sept ans. Il prit le nom de Léon X.

Après une campagne malheureuse dans le Milanais où La Trémouille, sur le point de s'emparer de Novarre et de Maximilien Sforza qui s'y était réfugié, fut battu par les Suisses, Louis XII, renonçant à l'espérance de recouvrer à main armée ses États d'Italie, renonça à soutenir le concile de Lyon qui se dispersa, et se réconcilia avec le pape.

La France attaquée à la fois par les Anglais, les Allemands, les Suisses et les Francs-Comtois. — Prise de Thérouanne et de Tournai. — Assaut de Dijon (1513).

Henri VIII, roi d'Angleterre, excité secrètement par Ferdinand d'Aragon, et ouvertement sollicité par l'empereur Maximilien, avait déclaré la guerre à la France. Il débarqua en France avec son armée, que Maximilien vint rejoindre comme volontaire, et entreprit le siége de Thérouanne.—Le duc de Longueville, fils de celui qui était mort en Navarre, cherchant à ravitailler cette place, fut battu près de Guinegatte dans la *journée* dite *des Éperons*, et fait prisonnier.

Louis XII venait de reconnaître en Navarre les talents militaires du duc de Valois; il le choisit pour réparer cet échec, rassurer les troupes alarmées, et défendre la Picardie. Mais comme il s'agissait de faire une guerre purement défensive, d'observer les ennemis et de retarder leurs progrès, il défendit à François de risquer aucun combat avec les forces inférieures qu'il allait commander, et l'exhorta à suivre en tout l'avis des capitaines les plus expérimentés et les plus prudents.

« François saisit le véritable esprit de cette campagne. Ses premiers mouvements font avouer à tous ces vieux chefs qu'on lui donnait pour guides qu'il était digne de les conduire. Il trouve l'armée campée dans un poste indifférent; il l'en tire et va se placer à Encre, au delà de la Somme, poste avantageux d'où il couvrait toute la frontière. Il laisse les impériaux et les Anglais prendre Thérouanne, sans en disputer la possession, et brûler cette ville, par l'impossibilité de s'accorder; il attend paisiblement qu'ils osent entamer la Picardie, et se tient prêt à se porter partout où sa présence serait nécessaire.

Mais toute la puissance humaine ne pouvait deviner l'entreprise où le roi d'Angleterre alla s'engager. Il possédait plusieurs places dans la Picardie maritime; il n'avait d'autre intérêt que de s'agrandir de ce côté-là; il ne devait rien à l'empereur, qui avait trop peu contribué aux dépenses et aux travaux de cette campagne, quoiqu'il eût pris à cet égard les engagements les plus étendus. L'empereur, loin d'aider les Anglais, leur était fort à charge: son armée était à leur solde; l'entretien même de sa maison retombait sur eux, et leur coûtait cent écus par jour; cependant, quelque dégoûtés qu'ils fussent de cet allié inutile, infidèle et onéreux, leur jeune roi, sans expérience et sans vues, faisant la guerre pour le plaisir de la faire, se laissa engager par l'adroit Maximilien à faire le siége de Tournai, place enclavée dans les Pays-Bas, éloignée de la mer, inutile, par conséquent, aux Anglais; mais elle incommodait la Flandre, devenue le patrimoine de la maison d'Autriche, et cette raison, décisive pour l'empereur seul, détermina le roi d'Angleterre. — Le duc de Valois hésita s'il irait se jeter dans Tournai... Cette entreprise, si peu vraisemblable de la part des Anglais, pouvait n'être qu'un stratagème pour le tirer du poste qu'il occupait, et pour dévaster ensuite la Picardie; d'ailleurs, Tournai était une ville attachée à la France, mais libre, et qui n'eût peut-être point voulu recevoir de garnison française; de plus, les efforts qu'aurait faits le duc de Valois pour secourir Tournai auraient pu l'engager malgré lui dans une bataille, et c'était ce qu'on lui avait ordonné d'éviter. Par toutes ces raisons, le duc de Valois prit le parti de rester dans son poste, d'où, en sauvant la Picardie, il remplissait pleinement le seul objet dont il était chargé. — Tournai fut prise [1]. »

Pendant que les Allemands et les Anglais attaquaient le nord de la France, les Suisses, assistés des Francs-Comtois, pénétraient dans le centre de la Bourgogne, et venaient donner un assaut à Dijon. — La Trémouille commandait dans cette ville: après avoir vigoureusement repoussé les Suisses, il traita avec eux, et, moyennant la promesse de quatre cent mille écus, obtint qu'ils retourneraient dans leur pays.

Mort d'Anne de Bretagne. — Mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre (1514).

L'hiver ayant interrompu les hostilités, des négociations s'ouvrirent entre Louis XII et Henri VIII; mais les conditions que voulait imposer le roi d'Angleterre étaient tellement humiliantes qu'elles furent rejetées malgré le besoin qu'avait le roi de France de diviser ses ennemis.—Sur ces entrefaites, le 9 janvier 1514, la reine Anne, qui partageait tous les chagrins de son époux, et qui, depuis quelque temps, était attaquée d'une maladie douloureuse, mourut: elle n'avait encore que trente-sept ans. Son cœur fier et généreux avait été brisé par l'idée désespérante que Louis XII ne pouvait plus faire avantageusement ni la paix ni la guerre.

Louis fut accablé de ce nouveau malheur, contre lequel l'âge de la reine l'avait toujours rassuré. Il se déroba aux regards de ses sujets, et, contre l'usage des rois de France, il prit le deuil en noir. Après une retraite de plusieurs jours, ses devoirs le rappelèrent aux fonctions de la royauté. Cependant, le duc de Longueville, fait prisonnier à Guinegatte, avait été bien accueilli par Henri VIII, qui lui laissa, dit-on, gagner à la paume sa rançon fixée à cinquante mille écus. Il s'était souvent entretenu avec le roi d'Angleterre des moyens de faire la paix. Henri avait une sœur, âgée de seize ans, nommée Marie, belle et gracieuse; le duc de Longueville lui proposa de la marier à Louis XII. Il y consentit: Louis, dans sa première douleur à la mort d'Anne de Bretagne, avait résolu de ne jamais se remarier. Cependant les sollicitations d'une partie de sa cour qui redoutait le règne du duc de Valois, à cause de sa mère, Louise de Savoie, le besoin de trouver un allié fidèle, et l'espoir d'avoir un héritier mâle, le déterminèrent à former ces nouveaux liens.

L'arrivée de Marie fut une sorte de triomphe. On considérait cette princesse comme le gage de la paix; et sa beauté, sa jeunesse faisaient espérer qu'elle donnerait bientôt un fils au roi. Le mariage fut célébré à Abbeville le 9 octobre 1514.

« Le jeune François (disent plusieurs historiens) fut frappé des charmes de la nouvelle reine; l'aversion qu'il avait eue pour elle avant de la connaître se changea en un sentiment tout opposé; mais il ne tarda pas à savoir que l'ambassadeur anglais, Charles Brandon, duc de Suffolk, était amoureux de la princesse, qui n'était pas éloignée de répondre à sa passion. Il sentit combien il lui importait d'en prévenir les suites. Par les soins de sa mère, la comtesse d'Angoulême, la jeune reine ne fut pas un instant perdue de vue, et la baronne d'Aumont, sa dame d'honneur, soutint que les devoirs de cette place lui prescrivaient de coucher dans sa chambre toutes les fois que le roi serait absent. » Mais s'il faut en croire Brantôme, le danger qu'il ne naquit un successeur de Louis XII, qui ôterait la couronne à François, faillit se renouveler par l'imprudence de François lui-même: « Il étoit alors un jeune prince, beau et agréable, à qui la reine faisoit très-bonne chère, l'appelant toujours *monsieur mon beau-fils;* et de fait en étoit éprise; et lui la voyant en fit de même. »

[1] Gaillard, *Histoire de François Ier*.

Changement d'habitudes de Louis XII.—Sa mort (1514-1515).

Ce troisième mariage de Louis XII prouva la vérité des paroles de ce roi : « L'amour, roi des jeunes « gens, est le tyran des vieillards. » La cour changea de face. Du temps d'Anne de Bretagne, tout était soumis à une sévère étiquette, les plaisirs bruyants étaient bannis : pour plaire à la jeune reine on dérogea aux anciennes règles, on donna de fréquents spectacles, et on prolongea les bals et les fêtes bien avant dans la nuit. Ce nouveau genre de vie ne convenait pas à la santé du roi. Louis XII ne vécut que deux mois et demi avec Marie « parce qu'il employa trop ce temps à lui plaire. Outre qu'il avoit changé pour elle toute sa manière de vivre [1], *il voulust,* dit Fleurange, *faire du gentil compaignon avec sa femme, mais il n'étoit plus homme pour ce faire,* car de longtemps il étoit fort malade. » Mézerai a dit que, comme le pélican, Louis s'était sacrifié pour le salut des siens, parce qu'il n'avait consenti à ce mariage, qui devait lui être si fatal, que pour procurer la paix à ses peuples.

Vers la fin de l'année 1514, le roi fut attaqué d'une maladie grave. On eut pendant quelques jours des espérances qui furent détruites. Il exigea qu'on ne l'abusât pas sur sa situation, et se prépara à la mort avec les sentiments de piété qui l'avaient toujours animé. Avant de mourir, il fit appeler François, son fils adoptif, l'époux de sa fille et l'héritier de la couronne; il le pressa dans ses bras et lui dit : « Mon fils, je me meurs, je vous recommande mes « sujets. »

Louis XII expira le 1er janvier 1515. Sa mort excita une désolation universelle. « Les crieurs des corps alloient par les rues, disant d'un ton lamentable : *le bon roi Louis, le père du peuple, est mort ;* tous les François croyoient entendre leur arrêt fatal... Le ciel sembla aussi annoncer cette horrible nouvelle par des tempêtes; un vent impétueux renversa dans Paris plusieurs maisons. »

Louis XII fut réuni à sa chère Anne de Bretagne dans un magnifique tombeau de marbre blanc que son gendre lui fit élever à Saint-Denis. A sa mort, il était âgé seulement de cinquante-deux ans et demi. Il laissa de son mariage avec Anne deux filles, Claude, mariée à François, son successeur, et Renée, qui épousa, en 1527, Hercule d'Est, duc de Ferrare.

Jugements sur Louis XII. — Quelques mots de ce roi.

Les états de Tours ont décerné à Louis XII le titre glorieux de *Père du peuple* [1], et la postérité le lui a confirmé. Ce prince a néanmoins été, parmi les historiens, l'objet de jugements bien divers.

[1] « Où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînast à midi; et où il souloit se coucher à six heures du soir, il se couchoit à minuit. » — *Histoire de Bayart,* par le Loyal Serviteur.

Varillas a prononcé que « son esprit n'était pas pénétrant; mais ce défaut, dit-il, était réparé par la douceur de ses mœurs et la manière insinuante dont il savait gagner l'affection des peuples. » — Thomas prétend que « il lui manqua la dignité des talents et des grandes actions. » — Duclos le juge « inférieur à Louis XI en habileté. » — Garnier ne le trouve point « l'égal des grands rois. » — Condillac ne lui reconnaît pas « toutes les qualités d'un grand prince, » et le classe parmi « ceux qui, faute de lumières, n'ont jamais pu rien exécuter d'utile à la société. » — Mably dit que, « né avec des talents médiocres, l'expérience ne put faire de lui un grand homme. » — Enfin, Voltaire prononce que « il ne fut ni un héros, ni un grand politique. »

Voici ce que dit de Louis XII un judicieux écrivain, l'historien de François Ier.

« Ce Titus de la France, dit Gaillard, perdit à peine un jour. Parvenu au trône par le chemin utile de l'adversité, il y fit monter avec lui toutes les vertus, surtout la clémence et l'oubli généreux des injures... Sa passion dominante était de rendre son peuple heureux... Libéral sans prodigalité, économe sans avarice, bon sans trop de faiblesse, pieux sans superstition [2], affable, accessible, ami de la justice et de la vérité, il fut l'amour des Français et l'exem-

[1] S'il faut en croire un jurisconsulte du XVIe siècle, Antoine Mornac, petit-fils du précepteur de Louis XII, ce titre de *Père du peuple,* donné au roi par les états de Tours, ne fut pas ratifié par la haute noblesse. — Brantôme dit en effet, en parlant d'Anne de Bretagne, dans son livre *Des femmes illustres,* que la reine, par l'intérêt qu'elle avait mis à la réconciliation du roi avec le pape, s'était fait rechercher des princes et prélats catholiques, *autant que le roi en était haï.* — Rœderer prétend que les grands et la noblesse détestaient généralement Louis XII, et qu'ils lui donnèrent sans cesse des preuves d'une malveillance heureusement impuissante. Il croit voir dans ces sentiments d'une *noblesse* jalouse de l'affection que Louis XII portait au *peuple,* la raison qui décida le roi à confier principalement à des étrangers le commandement en chef de ses armées. En effet, Stuart d'Aubigny était *Écossais ;* Trivulze, *Milanais ;* le marquis de Mantoue, le marquis de Saluces, étaient *Piémontais;* Louis de Nemours (dernier des Armagnacs) et Gaston de Foix étaient considérés en France comme des princes étrangers. — Voici le curieux passage de Mornac qui a donné lieu à notre observation : « Comme Louis XII protégeait *uniquement* les plébéiens contre les nobles, qu'il réduisait à l'impuissance de nuire, il fut surnommé, *par les nôtres,* Père du peuple. — Les petits rois de chaque contrée dans nos provinces entendaient cette dénomination avec tant d'humeur, qu'entre eux, ils l'appelaient *le roi plébéien,* ou comme on dirait aujourd'hui, *le roi roturier.* (Tam ægre id ferebant provinciales cujusque loci reguli, ut illum inter se ipsos *plebeianum,* aut, ut loquimur *roturiarum regem vocarent.*) Au contraire, à François Ier, son successeur, de qui procède le déclin du royaume, ils donnaient le titre de *roi noble* (vocabant *regem nobilem*), parce qu'il avait de l'indulgence pour leurs déportements lascifs et leurs orgueilleuses prétentions. »

[2] Quelques Vaudois, échappés aux croisades du XIIIe siècle,

ple des rois. On ne peut lire sans attendrissement et sans volupté les témoignages d'amour que les peuples, toujours bons quand ils sont bien traités, lui prodiguaient. Ses voyages étaient des triomphes... Maximilien eut besoin de toute sa prudence pour empêcher les Flamands, jaloux du bonheur des Français, de se donner à Louis XII...

« Louis XII, dit-on, n'était pas habile; ses alliés, ses ennemis, le trompèrent toujours impunément; il s'enchaînait par des traités que lui seul exécutait; il se ruinait par des guerres dont le profit n'était jamais pour lui. Il est vrai que Louis XII eut trop d'honneur pour le siècle où il vivait. Louis XI avait introduit dans l'Europe une politique pleine d'artifice, c'était la fraude érigée en système. Maximilien, autrefois son ennemi, se piquait de l'imiter, Ferdinand, de le surpasser. Louis XII ne crut point devoir séparer la politique de la plus exacte probité. Peut-on lui faire un crime d'avoir eu plus de justice que Maximilien, plus de bonne foi que Ferninand?

« Il faut avouer pourtant que ce roi, si prompt à oublier ses injures personnelles, sentit quelquefois trop vivement celles de l'État. Il se laissa égarer par un ressentiment aveugle contre les Suisses, et surtout contre les Vénitiens, ses alliés nécessaires, qui avaient eu à l'égard de la France des torts que la politique devait dissimuler. »

L'esprit de Louis XII n'était pas indigne de son cœur; on peut en juger par le recueil que nous avons de ses lettres. Ferron rapporte plusieurs de ses bons mots, car il avait le talent d'en dire, et peut-être le faible d'aimer à en dire.

Louis n'ignorait pas les railleries que les courtisans faisaient de son avarice prétendue[1]: « J'aime « mieux, disait-il, voir les courtisans rire de mon « avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes « dépenses. »

« La plupart des gentilshommes de mon royaume, « disait-il encore, sont comme Actéon et Diomède, « mangés par leurs chevaux et par leurs chiens. »

Un jour, où, mécontent des Vénitiens, il donnait audience à leurs ambassadeurs, ceux-ci vantèrent avec intention la sagesse de leurs sénateurs, il répondit : « J'opposerai un si grand nombre de fous à « vos sages, que toute leur sagesse en sera décon- « certée. »

Louis voyait avec inquiétude dans le duc de Valois le germe de la prodigalité qui, selon Guichardin, est *mère de la vexation*. « Ah! disait-il quelque- « fois en soupirant, nous travaillons en vain, ce « gros garçon gâtera tout. »

« Un roi, répétait-il souvent, est comme un pas- « teur, et un bon pasteur ne saurait trop engraisser « son troupeau [1]. »

Dans une circonstance difficile, on lui proposait une trahison: « J'aime mieux, dit-il, perdre s'il le « faut un royaume, dont la perte, après tout, peut « être réparée, que de perdre l'honneur, qui ne se « répare point. »

Il détestait la prolixité des avocats, l'avidité des procureurs, et disait : « Ce qui offense le plus ma « vue, c'est un procureur chargé de ses sacs; ce qui « blesse le plus mon oreille, c'est un avocat noyant « ses petites raisons dans de grands mots. »

Il exigeait des magistrats, outre l'amour de la justice et de l'humanité, la décence et la gravité. Ayant appris que deux conseillers au parlement avaient joué à la paume dans un lieu public, il leur reprocha vivement cet oubli des bienséances de leur état, et les menaça, s'ils recommençaient, de les mettre au rang de ses palefreniers.

Louis XII encouragea les lettres. Il forma la plus belle collection que l'on connût alors des ouvrages de l'antiquité; il acheta le précieux cabinet de Louis de La Gruthuse, et réunit à la bibliothèque du château de Blois les bibliothèques des rois de Na-

avaient trouvé un refuge dans les parties les plus sauvages du Dauphiné et dans les vallées les plus reculées des Hautes-Alpes; ils y vivaient ignorés, depuis plus de deux siècles, élevant des troupeaux, et arrachant par des travaux pénibles à une terre aride et rocailleuse le grain qui les nourrissait. — En 1487, Albert Cattaneo, archidiacre de Crémone, délégué par le pape Innocent VIII pour les instruire, voulut les chasser de leur retraite, devenue pour eux une véritable patrie, et en fit tuer plusieurs. — En 1495 on procéda contre eux par enquêtes dans les vallées de Pragelas et d'Angrogne. Plus tard, quelques seigneurs, sous prétexte d'hérésie, cherchèrent à les déposséder de leurs biens. — En 1501, les plaintes de ces malheureux persécutés parvinrent à Louis XII, qui leur envoya son confesseur Laurent Bureau, évêque de Sistéron. Ce prélat, bon et humain autant que pieux, se contenta de la déclaration des Vaudois, qu'ils croyaient *tout ce que croyait l'Église;* il fit annuler les procédures commencées contre eux, et en les déclarant « fermes en la foi divine, et croyant en la foi catholique », obtint qu'on les laisserait tranquilles à l'avenir. — Les ministres de François I[er] se montrèrent malheureusement moins tolérants que ceux de Louis XII. Les massacres de Merindol et de Cabrieres, ne sont pas une des moindres taches du regne de François I[er].

[1] « Il est convenable de remarquer, dit M. de Chateaubriand, qu'à cette époque, et jusqu'à celle où nous vivons, les peuples réglaient leur haine ou leur amour sur le plus ou le moins de taxes dont ils se trouvaient chargés. Aujourd'hui que l'espèce humaine a gagné en intelligence et en civilisation, les nations attachent moins leurs affections à ces intérêts tout matériels : elles accorderaient plus volontiers le nom de pere au souverain qui accroîtrait leurs libertés qu'à celui qui épargnerait leur argent. »

[1] Thomas Bricot disait à Louis XII, au nom des états de 1506 : « Il n'y a maintenant si hardy de rien prendre sans « payer, si bien que les poules courent dans les champs le « bacinet sur la tête. » Mots remarquables, dit Rœderer, qui montrent dans le prince garant de *la poule aux champs*, le précurseur de celui qui promet *la poule au pot!* Le *bacinet* était un bonnet dont on coiffait les faucons pour qu'ils n'eussent pas la tentation de prendre leur vol avant le moment de la chasse.

ples et des ducs de Milan.—Il disait, en parlant des Grecs et des Romains : « Les Grecs n'ont fait que des « choses médiocres, mais ils ont eu un merveilleux « talent pour les embellir; les Romains ont fait de « grandes choses et les ont dignement écrites; les « Français en ont fait d'aussi grandes, mais ils ont « manqué d'historiens pour les écrire. »

« Tel fut Louis XII... D'autres rois ont rendu la France plus brillante par les arts, ou plus redoutable par les armes; aucun ne l'a rendue plus heureuse par la douceur du gouvernement, par les mœurs et par les vertus. Tout le monde s'empressait d'imiter un maître adoré; il avait mis les vertus à la mode, mode heureuse, mais par malheur, aussi changeante que les autres, et qui revient moins souvent. »

CHAPITRE XIX.

FRANÇOIS Ier. — BATAILLE DE MARIGNAN. — CONCORDAT.

François Ier, roi de France. — Mariage et départ de la reine, veuve de Louis XII. — Nominations faites par le roi. — Sacre et couronnement de François Ier. — Projets de François Ier sur l'Italie. — Alliance avec Henri VIII, avec l'archiduc Charles et avec les Vénitiens. — Préparatifs de François Ier pour la conquête du Milanais. — Nouvelle ligue contre la France. — Hésitation du pape. — Il se déclare pour la ligue. — Soumission de Gênes à François Ier. — Passage des Alpes. — Premiers succès de l'armée française. — Négociations avec les Suisses. — Bataille et victoire de Marignan. — François Ier se fait armer chevalier par Bayart. — Conquête du Milanais. — Paix perpétuelle avec les Suisses. — Alliance avec l'archiduc, devenu roi d'Espagne, et avec l'empereur. — Rachat de Tournai. — Entrevue de Léon X et de François Ier à Bologne. — Concordat. — Abolition de la *Pragmatique sanction*.

(De l'an 1515 à l'an 1518.)

François Ier, roi de France. — Mariage et départ de la reine, veuve de Louis XII (1515).

D'après l'ordre de succession au trône établi par la coutume ancienne, et sanctionné par les états représentant la nation, ou comme l'on disait alors, d'après la *loi salique*, la couronne était échue à François d'Angoulême, duc de Valois, alors âgé de vingt-un ans, et remarquable autant par la hauteur de sa taille, la beauté de sa figure, la dignité de son maintien, que par sa bravoure dans les combats, et son adresse dans tous les exercices du corps. « Beau prince étoit, dit le Loyal-Serviteur, « autant qu'il y en eût au monde; jamais n'avoit été « vu roi en France de qui la noblesse s'éjouit autant. » Il avait de plus une âme généreuse et un caractère chevaleresque.

Avant de prendre le titre de roi et le nom de François Ier, le jeune prince avait une certitude à acquérir.

« Après la mort du feu roi Louis, dit le maréchal de Fleurange, monsieur d'Angoulême demanda à la roine Marie s'il se pouvoit nommer *roi*, à cause qu'il ne savoit si elle étoit enceinte ou non; sur quoi ladite dame lui fit réponse qu'oui, et qu'elle ne savoit autre roi que lui, car elle ne pensoit avoir fruit au ventre qui l'en pût empêcher. » — François Ier se fit donc proclamer roi de France; mais un secret danger pouvait encore menacer sa couronne. « Avoit entendu le roi, l'amitié que le duc de Suffolk portoit à la roine Marie, et aussi qu'elle ne le hayoit point. » Il avertit donc l'ambassadeur anglais de se contenir et de ne rien faire « dont il peust lui, roi de France, avoir honte, ni le roi d'Angleterre, son frère. » — Suffolk le lui promit, et dit : « Sire, je vous jure que je ne ferai chose qui « soit contre votre honneur ni la volonté de mon « maître, » laquelle chose il ne tint pas, car, trois ou quatre jours après qu'il eût fait ladite promesse, il épousa secrètement ladite roine. »

Le roi ne tarda pas à en être informé; il manda le duc de Suffolk, et lui dit : « Je ne pensois point « que feussiez si lâche; me fiant en votre foi, je n'ai « point fait faire le guet sur vous, et secrètement vous « avez épousé la roine Marie. Si je voulois faire bien « mon devoir, tout à cette heure, je vous ferois « trancher la tête sur les épaules; car vous m'avez « faussé votre foi. » — Suffolk s'excusa sur l'excès de son amour et demanda merci et miséricorde.

Au fond, le mariage étant connu, le roi n'en était point fâché. Il craignait que le roi d'Angleterre ne remariât sa sœur à quelque grand prince, contraire à la France; il obtint le consentement de Henri VIII au mariage déjà consommé, « et fit faire, dit encore Fleurange, bonne despeche à la roine Marie de tout le douaire qu'elle avoit en France; et elle s'en retourna en Angleterre avec le duc de Suffolk. »

Nominations faites par le roi. — Sacre et couronnement de François Ier (1515).

La reine Marie étant partie, François Ier s'occupa des préparatifs de son sacre. En montant sur le trône, il avait donné le titre de duchesse à sa mère, Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême. Sur la demande de cette princesse, il nomma chancelier Antoine Duprat, président au parlement, homme habile et dévoué, mais ambitieux; le serment qu'il lui fit prêter, suivant l'usage, indique le degré de résistance que ce magistrat suprême pouvait opposer à la volonté du roi. « Vous jurez, lui dit François Ier, que quand on vous apportera quelque « lettre à sceller, signée par le commandement du « roi, si elle n'est de justice, ne la scellerez point,

« encore que ledit seigneur le commandât par une « ou deux fois ; mais viendrez par devers icelui sei- « gneur, et lui remontrerez tous les points par les- « quels ladite lettre n'est raisonnable ; et, après que « aura entendu lesdits points, s'il vous commande « la sceller, la scellerez ; et lors le péché en sera sur « ledit seigneur, et non sur vous. »

Ce fut aussi sur la demande de Louise de Savoie qu'il donna l'épée de connétable au duc de Bourbon. Cette princesse, adonnée à la galanterie [1], en était vivement éprise, quoiqu'il fût plus jeune qu'elle. — Le nombre des maréchaux était fixé alors à quatre ; les guerriers revêtus de cette dignité étaient : d'Aubigny, Trivulze, Lautrec et La Palice. — Le gouverneur du roi, Arthus Gouffier de Boisy, fut nommé grand maître de France, et François Ier « lui bailla, dit Martin du Bellay, la principale surintendance de ses affaires, et avec lui, Florimond Robertet, principal secrétaire. » — Le jeune roi avait de plus *deux jeunes hommes fort ses favoris*, Anne, seigneur de Montmorency, et Philippe Chabot, seigneur de Brion.

La cérémonie du sacre eut lieu le 25 janvier 1515. — « Vint madame de Bourbon et toutes les dames et princesses de France, dit Fleurange, pour accompagner madame d'Angoulême, roine, au sacre du roi, à Rheims..., où se trouvèrent tous les pairs de France, au moins ceux qui y servoient, et je crois que toute la chrétienté y avoit ambassadeurs... Et fut le sacre merveilleusement beau et triomphant ; et le roi séjourna quelques jours à Rheims, faisant bonne chère, et tous les ambassadeurs avec lui ; et s'en alla de là à Saint-Thierri, à trois lieues de Rheims, où faut que tous les rois de France, après leur sacre, voisent faire une offrande, et de là à Saint-Marcou, où le roi fit la neuvaine ; et c'est un saint de grand mérite, et qui donne grande vertu aux rois de France, car, par ce moyen, il guérissent les écrouelles, et ne se passe an que le roi n'en guérisse mille personnes, qui est une merveilleusement belle chose. »

« Cela fait, le roi vint à Saint-Denis, où il fut couronné, et fut son couronnement merveilleusement triomphant ; et après il vint à Paris faire son entrée, qui fut merveilleusement belle, où furent tous les princes et dames du royaume de France, et beaucoup d'étrangers, tant Italiens que autres. Les joûtes furent belles, et y furent tenants M. de Saint-Pol, M. de Vendôme, le jeune Adventureux (Fleurange lui-même), et autres seigneurs ; et les venants étaient M. d'Alençon, M. de Bourbon, M. de Guise, et autres princes et gros seigneurs ; et fut le tournoi des plus beaux du monde, tant à pied qu'à cheval ; et après le tournoi, des banquets et festins qui se firent avec les dames, n'en faut point parler, car ce furent les plus beaux du monde. »

Projets de François Ier sur l'Italie. — Alliance avec Henri VIII, avec l'archiduc Charles et avec les Vénitiens (1515).

En montant sur le trône, François Ier reprit tous les projets de Louis XII sur l'Italie ; mais pour les mettre à exécution, il fallait être assuré que le royaume ne serait pas attaqué, lorsque l'armée française aurait passé les Alpes. — Tout en cachant avec soin ses desseins, le jeune roi profita de la présence auprès de lui des ambassadeurs qui étaient venus le féliciter sur son avénement au trône, pour entamer avec eux des négociations.

Le roi d'Angleterre avait été trompé dans ses traités avec l'empereur et avec le roi d'Aragon. Les fréquentes trêves conclues par eux sans sa participation, tandis qu'il faisait seul la guerre à l'ennemi commun, l'avaient dégoûté de leur alliance ; il renouvela avec François Ier le traité conclu avec Louis XII.

L'archiduc Charles (depuis Charles-Quint) devait au roi de France un hommage pour les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais. La situation de ces États, l'indocilité de ses sujets, les successions d'Espagne et d'Autriche qu'il devait recueillir un jour, sa faiblesse présente, l'intérêt de sa grandeur future, tout le forçait à ménager la France. Il se jeta donc de lui-même entre les bras de François Ier, qui fut charmé de pouvoir l'arracher aux conseils de Maximilien et de Ferdinand. Le comte Henri de Nassau vint à Paris, en apparence pour rendre hommage, au nom de l'archiduc, son maître, mais en effet pour traiter avec François Ier. Ils convinrent du mariage de l'archiduc avec madame Renée, belle-sœur du roi, qui devait avoir en dot six cent mille écus et le duché de Berry. — Les deux articles importants du traité étaient : pour l'archiduc, la succession future d'Espagne ; pour le roi, la restitution de la Navarre à Jean d'Albret, son allié. — Charles craignait que Ferdinand le Catholique ne voulût faire passer la couronne à l'archiduc Ferdinand, également son petit-fils, et cher aux Espagnols, chez lesquels il était élevé ; mais il ne voulait point trop montrer ses inquiétudes à cet égard, et l'article fut rédigé, dit Gaillard, de la manière *la plus clairement obscure dont on pût s'aviser* ; les deux princes promirent de s'entr'aider dans leurs justes projets de conquête, dont ils se feraient part l'un à l'autre. — Quant à la Navarre, ils convinrent d'envoyer une ambassade commune au roi d'Aragon, pour l'enga-

[1] Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, dit que la mère de François Ier « étoit dame absolue en ses volontés, desquelles bonnes ou mauvaises, elle vouloit être crue ; qui fut cause que par la voix commune du peuple on fit cette anagramme de ses noms et surnoms, sans changement et transport d'aucune lettre : Loyse de Savoye — *Loy se des'avoye* (la loi sort de son droit chemin). »

ger à rendre justice au roi de Navarre; on laissa à Ferdinand le délai d'un an pour se déterminer. — « Ce traité fut fait, dit Gaillard, sans aucune intention réciproque de l'exécuter; le roi ne voulait point donner sa belle-sœur à un prince aussi puissant que l'archiduc devait l'être un jour; il ne voulait pas non plus donner le Berry à la princesse Renée. L'archiduc, de son côté, n'avait aucune intention de restituer la Navarre quand il serait roi d'Espagne. — Néanmoins ce traité si peu sincère produisit aux deux souverains le fruit qu'ils en attendaient; d'un côté, les Pays-Bas furent paisibles; de l'autre, l'archiduc ne prit aucune part à la querelle du Milanais. »

Les Vénitiens demandaient à François Ier le renouvellement de la ligue qu'ils avaient faite avec Louis XII.

Le roi leur fit attendre quelque temps sa résolution, parce qu'il traitait d'une trêve avec le roi d'Aragon et avec l'empereur. « Le roi d'Aragon consentait à la trêve, mais il exigeait du roi de France une renonciation à la conquête du Milanais; cette renonciation, Ferdinand l'eût faite sans balancer, pour empêcher son ennemi d'agir, et l'eût violée au premier moment favorable. François, plus fier et plus franc, la refusa. Ferdinand aurait, malgré ce refus, accepté la trêve; mais, considérant que ses fréquentes défections pourraient déterminer le pape et les Suisses à l'abandonner au besoin, il déclara qu'il ne trahirait point la cause du Milanais, et que si ce pays était attaqué, il le défendrait. » — Maximilien, que Ferdinand gouvernait, prit aussi, par faiblesse, ce parti courageux.

Préparatifs de François Ier pour la conquête du Milanais.

François s'unit alors étroitement avec la république vénitienne; et les deux puissances alliées s'engagèrent à ne déposer les armes qu'après avoir recouvré de part et d'autre tout ce qu'elles avaient perdu en Italie. — Leur traité, néanmoins, ne fut point rendu public.

Quoique François eût refusé de sacrifier ses droits sur le Milanais, rien n'annonçait qu'il dût les faire valoir immédiatement. « Il continuait, dit Gaillard, ses armements avec une *vivacité sourde qui n'était presque pas aperçue de ses voisins, et qu'il tâchait de leur dérober*. Il était impossible qu'on ignorât ses préparatifs; mais il fallait qu'on se méprît sur leur objet. François Ier sut profiter habilement des conjectures; les Suisses menaçaient la Bourgogne, parce que le traité conclu par La Trémouille, pour sauver cette province, n'avait point été ratifié par Louis XII. François Ier, sans le ratifier davantage, affecta des vues pacifiques, et nomma un ambassadeur auprès des treize cantons. Les Suisses, animés par le cardinal de Sion, refusèrent des passeports, et déclarèrent que, si le traité de Di on n'était pas pleinement exécuté, ils allaient entrer en armes dans la Bourgogne. C'était précisément cette déclaration que François Ier demandait; il fut le premier à la publier; il se plaignit hautement de la dureté des Suisses, parut alarmé de leurs menaces, et fit faire ouvertement en Bourgogne des préparatifs qu'on pouvait croire uniquement destinés à la défense de cette province. — Le pape et les princes d'Italie donnèrent dans le piége, crurent qu'en effet le roi se bornerait à défendre la Bourgogne, et n'entreprendrait rien en Italie au moins cette année. En vain Ferdinand leur criait-il: « Ne vous endormez point dans une vaine confiance; « n'examinez point tant ce que notre ennemi doit « faire; considérez ce qu'il fait. Est-ce uniquement « pour défendre la Bourgogne, qu'il ajoute à sa « gendarmerie 1500 lances? Est-ce pour cette dé- « fense qu'un train immense d'artillerie défile dans « le Lyonnais, et gagne insensiblement les mon- « tagnes? Est-ce encore pour défendre la Bourgogne « que l'Allemagne lui fournit jusqu'à 10,000 lans- « quenets, que le duc de Gueldres lui réunit 6,000 « fantassins d'élite, que Pedro Navarro, mon sujet « rebelle [1], vient jusque sur les frontières de mon « royaume lever 10,000 Gascons? » — Les princes d'Italie ne pouvaient être frappés de ces démarches qui ne se faisaient pas sous leurs yeux.

Nouvelle ligue contre la France. — Hésitation du pape. — Il se déclare pour la ligue (1515).

L'empereur, le roi d'Aragon, les Suisses et le duc de Milan, Maximilien Sforza, pressaient Léon X d'entrer dans la ligue pour la défense de l'Italie. Cette ligue n'était pas seulement défensive; les Suisses, moyennant trente mille ducats par mois, avaient promis d'envahir la Bourgogne ou le Dauphiné; le roi d'Aragon devait aussi entrer en Guyenne ou en Languedoc. — Le pape désirait rester neutre; il alléguait son titre du père commun des fidèles; mais il agissait surtout comme chef de la maison de Médicis.

« Tout occupé de l'agrandissement de cette maison, il voulait, d'un côté, faire Laurent, son neveu, souverain de Florence: de l'autre, il voulait former en faveur de Julien, son frère, un État composé des

[1] Le Basque ou Biscayen Pedro Navarro, soldat de fortune, mais grand ingénieur (c'est lui qui a inventé les mines), avait été fait prisonnier à Ravenne. — Il était trop pauvre pour payer sa rançon. L'avare Ferdinand refusa d'en acquitter le prix. — Navarro, condamné ainsi à une captivité éternelle, accepta les offres généreuses de François, et abandonna le service d'un roi ingrat dont il n'était pas né le sujet.

villes de Parme et de Plaisance (enlevées par Jules II au duc de Milan), de Modène et de Reggio (que le même Jules II avait prises au duc de Ferrare). Il désirait, par un mariage, procurer à son frère un appui qui facilitât l'exécution de ce projet. A Isabelle de Cardona, parente du roi d'Aragon, il préféra Marguerite de Savoie, tante du roi de France. Cette alliance semblait devoir jeter les Médicis dans le parti français; cependant le pape, irrésolu, flottait toujours entre François Ier et la ligue, négociait avec les deux partis et n'en embrassait aucun.—Les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Aragon l'obsédaient sans cesse. «L'ambassadeur du roi de France était (dit Gaillard) Guillaume Budée, un de ces hommes rares, dont les lettres ont fait la fortune. — Le choix d'un savant, pour une négociation si délicate, attestait l'amour des lettres, et dans le souverain qui l'envoyait, et dans le souverain auquel il était envoyé; on s'était flatté que ses profondes connaissances dans la littérature grecque et latine lui procureraient, avec la familiarité du pape, les moyens de pénétrer ses secrets sentiments et de lui en inspirer de favorables à la France. — Budée avait avec lui Antoine-Marie Palavicini, seigneur milanais, qu'on savait être agréable au pape; mais c'était sur Budée qu'on avait compté le plus. Il n'était pas sans talents pour la négociation; son esprit étendu trouvait aisément des ressources, levait aisément des difficultés, mais il portait dans la cour la plus déliée de l'Europe cette simplicité vertueuse que donnent le silence du cabinet et le commerce des morts. Rome alors, toute savante et toute polie, lui prodigua les égards et les honneurs. Il crut d'abord qu'il allait tout obtenir; mais le pape, qui se détermina enfin à entrer dans la ligue, à condition que cette démarche resterait secrète, le conduisit par tant de détours, de variations, de propositions captieuses, de réponses équivoques, qu'enfin Budée, s'apercevant qu'on le jouait, sollicita son rappel: «Tirez-moi, écrivit-il, d'une cour «pleine de mensonges, séjour trop étranger pour «moi.»

Soumission de Gênes à François Ier.

Au moment où Léon X trompait ainsi François Ier, la politique française obtenait un triomphe pareil sur l'astuce italienne.—Le doge de Gênes, Octavien Fregose, devait sa dignité aux Médicis, qui comptaient qu'il entrerait avec eux dans la ligue; mais la reconnaissance était devenue dangereuse pour ce doge: les partisans de la France à Gênes, les Fieschi et les Adorno, attentaient à sa vie tantôt secrètement, tantôt ouvertement. Leurs tentatives fréquentes étaient même secondées par le duc de Milan, ennemi personnel de Fregose.

Les Français, voyant Fregose épouvanté, lui proposèrent leur alliance comme le seul moyen d'échapper aux périls qui le menaçaient: il les crut, traita avec le roi François Ier, et lui remit la cité de Gênes, en changeant son titre de *doge* contre celui de *gouverneur perpétuel* pour le roi.—Il reçut dans les forts les troupes françaises, moyennant une compagnie de gendarmerie, l'ordre de Saint-Michel, une forte pension pour lui, de nombreux bénéfices pour son frère, l'archevêque de Salerne, et le rétablissement des priviléges des Génois, abolis par Louis XII. — Fregose écrivit au pape: «Je «sais qu'il serait difficile de justifier ma conduite «aux yeux du vulgaire ignorant; mais je parle au «souverain le plus éclairé, au plus habile politique «de l'Europe; et il sait que la raison d'État excuse «dans les princes les actions qu'elle exige.» — Le pape ne répondit rien à cette apologie, dont François Ier fut réputé l'auteur: «On crut, dit Gaillard, que ce prince, ayant rendu au pape surprise pour artifice, avait voulu triompher de ce succès, et se venger encore de Léon par cette ironie.»

L'occupation de Gênes dévoilait entièrement les projets du roi de France; il ne fut plus possible aux confédérés de douter qu'il ne se proposât la conquête du Milanais. Dès lors, tous leurs plans de guerre offensive furent abandonnés: au lieu d'attaquer la Bourgogne, le Dauphiné, le Languedoc, la Guyenne, ils coururent à la défense de l'Italie.— Les Suisses occupèrent les passages des Alpes.—Le pape, espérant encore cacher son adhésion à la ligue, fit marcher ses troupes, sous la conduite de Laurent de Médicis, son neveu. «Il disoit aux confédérés qu'elles alloient joindre les Suisses; il disoit aux François qu'elles alloient seulement garder Parme, Plaisance, Modène et Reggio.» Elles prirent, en effet, position près de Plaisance. — L'empereur, comme à son ordinaire, ne fit rien pour la cause commune; ses troupes, en petit nombre, étaient confondues avec les troupes espagnoles, commandées par Cardona, le vice-roi de Naples, vaincu à Ravenne, et qui, faisant alors la guerre aux Vénitiens, était campé devant Vérone, ayant en présence l'armée vénitienne, commandée par Barthélemy d'Alviano.

Passage des Alpes. — Premiers succès de l'armée française (1515).

L'armée que François Ier destinait à la conquête du Milanais se réunissait à Lyon. Elle devait se composer de 2,500 lances (20,000 cavaliers [1]), de 600

[1] Jusqu'à cette époque nous avons compté chaque *lance garnie* pour six cavaliers; mais une ordonnance, rendue le 20 janvier 1515, pour régler le service des gens d'armes et les attributs des prévôts des maréchaux de France, avait modifié ce nombre. Cette ordonnance interdisait aux gens d'armes

fantassins gascons, commandés par Pedro Navarro, de 4,000 fantassins et aventuriers français, et d'un corps de 8,000 landsknechts[2], formé par le duc de Gueldre, réunion de vieux soldats, que la couleur de ses drapeaux avait fait surnommer les *bandes noires*. —Le roi s'était réservé le commandement suprême. Il avait pour lieutenants le connétable de Bourbon, assisté des maréchaux Trivulze, la Palice et Lautrec. Parmi les princes et les capitaines de l'armée on comptait le duc de Chatellerault, frère du connétable: les ducs de Lorraine, d'Alençon, de Vendôme, de Gueldre et d'Albany: le bâtard de Savoie, oncle du roi; les comtes de Saint-Pol et de Guise; La Trémouille et son fils Talmont; Ymbercourt, Bayart, Fleurange, et nombre d'autres guerriers braves et expérimentés.

Avant de passer les Alpes, le roi confia la régence du royaume à sa mère.

François I[er], partageant son armée en trois corps, avait voulu garder le commandement du corps de bataille. — Le connétable, prétendant que c'était un droit de sa charge, avait eu celui de l'avant-garde; le commandement de l'arrière-garde était confié au duc d'Alençon. — Le roi attendit à Lyon que l'avant-garde se fût ouvert une route à travers les Alpes.—On n'en connaissait que deux du côté du Dauphiné: l'une au nord par le mont Cenis, l'autre au midi par le mont Genèvre. Toutes deux aboutissant au Pas-de-Suze, occupé par les Suisses.

Un chasseur piémontais, dont il est à regretter que l'histoire n'ait pas conservé le nom, apprit par les vivandiers français qu'il fournissait de gibier, l'embarras de l'armée; il conçut l'espérance de faire fortune; il s'adressa au comte de Morette son seigneur, qui, par suite de l'alliance du duc de Savoie avec la France, servait dans l'armée de François I[er], et lui indiqua une route nouvelle et inconnue, par laquelle on pouvait tromper la vigilance des Suisses. Le comte de Morette en rendit compte au roi.

François I[er] chargea le maréchal Lautrec et le célèbre ingénieur basque Pedro Navarro, l'un, le plus entreprenant, l'autre, le plus expérimenté des officiers de l'armée, de visiter la route périlleuse indiquée par le paysan. — « Cette route, dit Gaillard, offrait des abîmes profonds, mais on pouvait les combler ou les éviter; des rochers épais, mais on pouvait les percer; des montagnes escarpées, mais on pouvait les aplanir. C'était la première marche d'Annibal à travers les Alpes, avec tous ses travaux et tous ses périls, qu'il s'agissait de renouveler.»

L'armée se met en marche. «Tandis que des détachements se montrent sur le mont Cenis et sur le mont Genèvre, pour inquiéter les Suisses et leur faire craindre une attaque; dit l'historien que nous venons de citer, elle passe à gué la Durance, et s'engage dans les montagnes du côté de Guillestre. 3,000 pionniers la précèdent; le fer et le feu lui ouvrent une route difficile et périlleuse à travers des rochers; on remplit des vides immenses avec des fascines et de gros arbres; on bâtit des ponts de communication; on traîne, à force d'épaules et de bras, l'artillerie dans quelques endroits inaccessibles aux bêtes de somme; les soldats aident les pionniers, les officiers aident les soldats; tous, indistinctement, manient la pioche et la cognée, poussent aux roues, tirent les cordages: on gravit sur les montagnes, on fait des efforts plus qu'humains, on brave la mort qui semble ouvrir mille tombeaux dans ces vallées profondes que l'Argentière arrose, et où des torrents de glaces et de neiges fondues par le soleil se précipitent avec un fracas épouvantable. — On ose à peine les regarder de la cime des rochers, sur lesquels on marche en tremblant dans des sentiers étroits, glissants et raboteux, où chaque faux pas entraîne une chute, et d'où l'on voit rouler au fond des abîmes, et les hommes et les bêtes avec toute leur charge. Le bruit des torrents, les cris des mourants, le hennissement des chevaux fatigués et effrayés, étaient horriblement répétés par tous les échos des bois et des montagnes, et venaient redoubler la terreur et le tumulte.

«On arrive enfin à une dernière montagne où l'on voit avec douleur tant de travaux et tant d'efforts prêts à échouer. La sape et la mine avaient renversé tous les rochers qu'on avait pu aborder et entamer; mais que pouvaient-elles contre une seule roche vive, escarpée de tous côtés, impénétrable au fer, presque inaccessible aux hommes? Navarro, qui l'avait plusieurs fois sondée, commençait à désespérer du succès, losque des recherches plus heureuses lui découvrirent une veine assez tendre qu'il suivit avec la dernière précision; le rocher fut entamé par le milieu, et l'armée, introduite au bout de huit jours dans le marquisat de Saluces, admira ce que peuvent l'industrie, l'audace et la persévérance.»

Les différents corps débouchèrent dans les plaines du Piémont, les uns par le Pas de la Dragonnière,

d'aller fourrager, et *vivre sur le pauvre peuple des champs*, «et défend, le roi, qu'aucuns villages leur soient baillés pour les pourvoir d'aucunes choses»; mais elle obligeait chaque village de France à amener dans les villes closes où résidaient les gens d'armes la quantité de vivres et de fourrages qui leur étaient demandés, et qui devaient être livrés à des prix fixés par un tarif. La force de chaque *lance garnie* était portée à huit chevaux, dont quatre pour les hommes d'armes, et quatre pour les archers. — Chaque capitaine d'une compagnie de cent lances pouvait, lorsqu'il était appelé auprès du roi, se faire suivre par six gentilshommes et douze archers; dans les autres voyages, par quatre gentilshommes et huit archers.

[2] Landsknecht, *garçon du pays*, était, comme on l'a vu déjà, le nom des fantassins allemands

les autres, par les hauteurs de Roque-Sparvière et de Coni. Le maréchal de La Palice s'était frayé une route particulière par Briançon et Sestrières; il marchait entre les Suisses et l'artillerie, pour couvrir celle-ci dans le cas où les Suisses auraient été avertis de la marche des Français. Mais les Suisses restèrent dans la plus complète ignorance de ce qui se passait, jusqu'au moment où la surprise de Villefranche et la prise du vieux Prosper Colonna, général de la cavalerie du pape, leur apprirent que les Alpes qu'ils devaient défendre étaient déjà franchies par les Français.

Dans le même temps, des troupes commandées par Aymar de Prie, grand maître des arbalétriers de France, débarquées à Gênes, avaient pénétré dans la vallée du Pô par les Apennins, et s'étaient emparées d'Alexandrie, de Tortone et de toute la partie du Milanais située sur la rive droite du Pô.

Ces premiers succès suffirent pour décider le pape à traiter avec le roi de France et à rester neutre.

Négociations avec les Suisses.

La neutralité du pape, connue des Espagnols, empêcha le soupçonneux Raymond de Cardona de se réunir aux Suisses, tandis que les Vénitiens s'avançaient, à marches forcées, pour se joindre aux Français.

Les Suisses, campés près de Milan, entrèrent en négociations avec le roi de France. Lautrec, Lescun, et le bâtard de Savoie, envoyés auprès d'eux par François Ier, proposèrent un traité par lequel, moyennant le payement des 400,000 écus promis à Dijon, et celui de 300,000 pour la restitution des bailliages italiens qu'ils avaient conquis, ils s'engagèrent à retourner dans leurs montagnes. — Le traité paraissait si près d'être conclu, que le duc de Gueldre, croyant la paix assurée, quitta l'armée pour retourner dans ses États.

Le premier terme du payement devait être déposé à Buffaloro, village peu éloigné du village de Melegnano, où le roi avait son quartier général, et que les Français ont nommé Marignan. — Lautrec et Lescun se mirent en route pour y porter l'argent.

Sur ces entrefaites, 20,000 Suisses, appelés par le cardinal Sion, descendirent des Alpes et rejoignirent leurs compatriotes. « Le cardinal, dit Fleurange, fit aussitôt sonner le tambourin, assembler l'armée... et fit faire un rond, et là, au milieu dans une chaise, comme un renard qui prêche les poules, leur persuada de ne faire aucun traité, et de marcher sur Buffaloro pour s'emparer de l'argent qui y étoit déposé. « Prenez vos piques, dit-il, battez vos « tambours, et marchons, sans perdre de temps, « pour assouvir sur les Français notre haine et nous « abreuver de leur sang. »

Environ 8 000 hommes des cantons, commandés par Jean de Diesbach et par Albert de La Pierre, ne pouvant détourner leurs compatriotes de cette trahison, partirent pour retourner dans leur pays.

Le reste des Suisses, au nombre d'environ 28,000, se mit en marche le 13 septembre sur Buffaloro; mais Lautrec, prévenu à temps de leur perfidie, se retira sur Galerate et y mit l'argent en sûreté. Les Suisses poussèrent sur Marignan, espérant surprendre l'armée française.

Bataille et victoire de Marignan (13 et 14 septembre 1515).

La bataille de Marignan, qui jeta tant d'éclat sur les commencements du règne de François Ier, a été racontée dans une lettre adressée par le jeune roi à sa mère, régente du royaume. — Cette lettre, signée le jour même de la victoire, dans le tumulte du camp, dans l'ivresse de la joie, se ressent de la précipitation avec laquelle elle a été écrite. Les détails de l'action n'étaient pas encore tous connus; le nombre des ennemis tués y est exagéré, celui des capitaines français morts était encore ignoré; mais le désordre et le fracas de la terrible bataille y sont peints avec force [1].

« Madame (écrit François Ier à sa mère), — Afin que vous soyez bien informée du fait de notre bataille, je vous avise que hier, à heure d'une heure après midi, notre guet, qui était sur les portes de Milan, nous avertit comme les Suisses se jetoient hors de la ville pour nous venir combattre [2].

« Laquelle chose entendue, jetâmes nos lansquenets en ordre : c'est à savoir en trois troupes, les deux de 9,000 hommes, et la tierce d'environ 4,000, que l'on appelle *les enfants perdus* de

[1] Nous compléterons le récit du roi par des notes extraites des auteurs contemporains italiens et français, Guichardin, Paul Jove, Fleurange, Du Bellay, le Loyal Serviteur, etc.

[2] Fleurange dit, dans ses *Mémoires*, qu'il aperçut le premier les Suisses dans la plaine. Jugeant à leur contenance qu'ils n'arrivaient pas dans des dispositions pacifiques, il courut à Marignan (Melegnano) à la tente du roi. Il trouva ce prince qui, tout en essayant « un harnois d'Allemaigne pour combattre à pied », causait avec d'Alviano, venu de Lodi tout exprès pour concerter avec lui quelques opérations. Fleurange entrait tout armé et couvert de poussière. « Comment! « lui dit François, vous êtes armé, et nous attendons aujour- « d'hui la paix? — Sire, répliqua Fleurange, il n'est plus « question de paix; il vous faut armer comme moi, car vous « avez bataille aujourd'hui. » Le roi hésitait à le croire, mais le *jeune Adventureux* ordonna à son trompette de sonner l'alarme, et François, voyant que *c'étoit à bon escient*, demanda ses armes.

« Galéas de Saint-Séverin, son grand écuyer, s'empressa de lui lacer une cuirasse d'un poli et d'un travail merveilleux. Le roi mit par-dessus une cotte d'armes bleue d'azur, parsemée de fleurs de lis d'or, et couvrit sa tête d'un casque surmonté d'une couronne d'or, et orné d'une rose d'escarboucles. Il monta à cheval, et courut à l'artillerie, dont la défense avait été confiée aux lansquenets. »

Pierre de Navarre, sur le côté des avenues avec les gens de pied de France et aventuriers.—Et parce que l'avenue par où venoient les Suisses étoit un peu serrée, ne fut si bien possible de mettre nos gendarmes de l'avant-garde comme (si) ce eût été en plain pays, (ce) qui nous cuida mettre en désordre : et de ma bataille j'étois à un trait d'arc, en deux troupes de ma gendarmerie ; et à mon dos mon frère d'Alençon avec le demeurant de son arrière-garde, et notre artillerie sur les avenues.

«Et au regard des Suisses, ils étoient en trois troupes : la première de 10,000 hommes, la seconde de 8,000, et la tierce de 10,000 hommes ; vous assurant qu'ils venoient pour châtier un prince, s'il n'eût été bien accompagné ; car d'entrée de table qu'ils sentirent notre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert, ainsi que le soleil commençoit à coucher, de sorte que nous leur fismes pas grand mal, pour l'heure, de notre artillerie ; et vous assure qu'il n'est pas possible de venir en plus grande fureur ni plus ardemment.

«Ils trouvèrent les gens de cheval de l'avant-garde par le côté ; et combien que lesdits hommes d'armes chargeassent bien et gaillardement (le connétable, le maréchal de Chabannes (La Palice), Ymbercourt, Teligny, Pont-de-Rémy et autres qui étoient là), si furent-ils reboutez sur leurs gens de pied, de sorte (que) avec (la) grande poussière que l'on ne se pouvoit voir, aussi bien la nuit qui venoit, il y eut quelque peu de désordre [1].

«Mais Dieu me fit la grâce de venir sur le côté de ceux (des Suisses) qui les chassoient un peu chaudement : me sembla bon de les charger, et le furent de sorte, quelques gentils galants qu'ils soient, (que) 200 hommes d'armes que nous étions défismes bien 4,000 Suisses, et les repoussâmes rudement, leur faisant jeter leurs piques, et crier *France !*

«Laquelle chose donna haleine à la plupart des gens de notre bande.—Et ceux qui me purent suivre, allâmes trouver une autre bande de 8,000 hommes, laquelle à l'approcher cuidions qui fussent lansquenets, car la nuit étoit déjà bien noire. Toutefois, quand ce vint à crier *France !* je vous assure qu'ils nous jetèrent cinq ou six cents piques au nez, nous montrant qu'ils n'étoient point nos amis. Nonobstant cela, si furent-ils chargés et remis au dedans de leurs tentes, en telle sorte, qu'ils laissèrent de suivre les lansquenets.

«Et nous voyant la nuit noire, et n'eût été la lune qui aidoit, nous eussions bien été empêchés à (nous) connaître l'un l'autre : et m'en allai jeter dans l'artillerie, et là rallier cinq ou six mille lansquenets, et quelques trois cents hommes d'armes, de telle sorte que je tins ferme à la grosse bande des Suisses.

«Et cependant, mon frère le connétable rallia tous les piétons françois et quelque nombre de gendarmerie, leur fit une charge si rude, qu'il en tailla cinq ou six mille en pièces, et jeta cette bande dehors : et nous par l'autre côté leur fismes jeter une volée d'artillerie à l'autre bande, et quand et quand les chargeâmes, de sorte que les emportâmes, et leur fismes passer un gué qu'ils avoient passé sur nous. Cela fait, ralliâmes tous nos gens et retournâmes à l'artillerie : et mon frère le connétable sur l'autre coin du camp, car les Suisses se logèrent bien près de nous, si près que n'y avoit qu'un fossé entre deux.

«Toute la nuit demeurâmes le cul sur la selle, la lance au poing, l'armet à la tête, et nos lansquenets en ordre pour combattre : et pour ce que j'étois le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin.

«Et faut que vous entendiez que le combat du soir dura depuis les trois heures après midi jusques entre onze et douze heures que la lune nous faillit, et y fut fait une trentaine de belles charges. La nuit nous départit [1] ; nous avons été vingt-huit heures à cheval, l'armet à la tête sans boire, ni manger.

«Au matin, une heure avant jour, (je) prins place

[1] Les Suisses, qu'animaient la haine et la jalousie contre les Allemands, qui les avaient remplacés au service de France, poussèrent les lansquenets si vigoureusement, qu'ils les firent reculer... Le connétable de Bourbon, le comte de Saint-Pol et le bon chevalier, avec une partie de la gendarmerie française, accoururent à leur secours, ainsi que le comte de Guise, à la tête des bandes noires. Ils donnèrent si à propos sur les Suisses qu'ils les forcèrent d'abord à reculer à leur tour; mais les Suisses revinrent à la charge, et l'arrivée du roi put seule rétablir l'équilibre.

[1] On avait combattu, dit Gaillard, depuis trois heures après midi jusqu'à onze heures et demie, et l'ardeur des combattants n'en était que plus enflammée. Enfin la lune leur déroba entièrement sa lumière. La profondeur de la nuit suspendit les coups sans les séparer ; chacun resta dans le poste où il se trouvait, la gendarmerie à cheval, l'infanterie sous les armes, Suisses, Français, lansquenets, Milanais, mêlés, confondus les uns avec les autres; aucun n'osait se faire connaître à son voisin de peur de rencontrer un ennemi. — Le prince de Talmont était enfermé entre deux bataillons suisses ; Bonnivet, frère de Gouffier de Boisy, croyait soutenir de sa cavalerie les dix mille Gascons commandés par Navarre, que leur ardeur avait emportés jusqu'au milieu du corps de bataille des Suisses; et Bonnivet était enveloppé de tous côtés. — Le roi était environné des siens, qui se rassemblaient autour de lui autant qu'ils pouvaient; il était éclairé d'une seule torche, et c'était trop encore. Épuisé par la fatigue, la chaleur et la soif, il demanda à boire : on lui présenta dans un casque *une eau bourbeuse et teinte de sang*, qu'il avala avec avidité, et qu'il revomit aussitôt avec horreur. Le sire de Vandenesse, frère du maréchal de Chabannes (La Palice), arriva, annonçant avec effroi qu'on n'était qu'à cinquante pas du plus gros bataillon des Suisses, et que le roi ne pouvait manquer d'être pris s'il était aperçu. La retraite était dangereuse; le grand maître Gouffier de Boisy arrêta, par son calme, l'émotion qui se répandait. Il prit la torche et l'éteignit sous ses pieds; il pria le roi, son élève, de rester en place. François I[er] le crut, et dormit tout armé sur l'affut d'un canon.

autre que la nôtre, laquelle sembla bonne aux capitaines des lansquenets, et l'ai mandé à mon frère le connétable pour soi tenir par l'autre avenue, et pareillement l'ai commandé à mon frère d'Alençon, qui au soir n'étoit pu venir : et dès le point du jour que pû nes voir, me jetai hors du fort avec les deux gentilshommes qui m'étoient demeurés du reste du combat, et ai envoyé quérir le grand maître (Gouffier de Boisy), qui se vint joindre avec moi, avec environ cent hommes d'armes.

« Et cela fait, messieurs les Suisses se sont jetés en leurs ordres, et délibérés d'essayer encore la fortune du combat : et comme ils marchoient hors de leurs logis, leur fis adresser une douzaine de coups de canon qui prindrent au pied, de sorte que le grand trot retournèrent en leur logis[1] : et se mirent en deux bandes et pour ce que leur logis étoit fort, et que ne les pouvions chasser. Ils me laissèrent à mon nez 8,000 hommes, et toute leur artillerie; et les autres deux bandes les envoyèrent aux deux coins du camp, l'une à mon frère le connétable, et l'autre à mon frère d'Alençon.

« La première qui fut au connétable fut vertueusement reculée par les aventuriers françois de Pierre de Navarre. Ils furent repoussés et taillés (en pièces); mais ils se rallièrent environ six mille, lesquels furent deffaits par cinq ou six mille aventuriers, avec l'aide du connétable qui se mêla parmi eux, avec quelque nombre de sa gendarmerie.

« L'autre bande qui vint à mon frère (d'Alençon) fut très-bien recueillie, et à cette heure là arriva Barthélemi Delvian (d'Alviano), avec la bande des Vénitiens, gens de cheval, qui tous ensemble les taillèrent en pièces[2].

« Et moi étois vis-à-vis les lansquenets de la grosse troupe, qui bombardions l'un et l'autre; et c'étoit à qui se délogeroit, et avons tenu bute huit heures à toute l'artillerie des Suisses, qui, je vous assure, a fait baisser beaucoup de têtes. — A la fin, cette grosse bande, qui étoit vis-à-vis de moi, envoya 5,000 hommes, lesquels renversèrent quelque peu de nos gendarmes, qui chassoient ceux que mon frère d'Alençon avoit rompus, lesquels vinrent jusques aux lansquenets, et furent si bien recueillis de coups de hacquebutes, de lances et de canon, qu'il n'en réchappa la queue d'un, car tout le camp vint à la huée sur ceux-là, et se rallièrent sur eux. Et sur cela fismes semblant de marcher aux autres, lesquels se mirent en désordre, et laissèrent leur artillerie, et s'enfuirent à Milan [1].

« Et de vingt-huit mille hommes qui là étoient venus, n'en réchappa que trois mille, qu'ils ne fussent tous morts ou pris : et des nôtres j'ai fait faire revue, et n'en trouve à dire qu'environ quatre mille. Le tout, je prends tant d'un côté que d'autre, à trente mille hommes.

« La bataille a été longue, et dura depuis hier les trois heures après midi, jusques aujourd'hui deux heures, sans savoir qui l'avoit perdue ou gagnée, sans cesser de combattre ou de tirer l'artillerie jour et nuit; et vous assure, madame, que j'ai vu les lansquenets mesurer la pique aux Suisses, la lance aux gendarmes; et ne dira-t-on plus que les gendarmes sont *lièvres armés ;* car sans point de faute, ce sont eux qui ont fait l'exécution : et ne penserois point mentir (en disant) que par cinq cents et par cinq cents, il n'ait été fait trente belles charges avant que la bataille fut gagnée. Et tout, bien débattu, depuis deux mille ans en çà n'a point été vue une si fière et si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravenne...

« Madame, le sénéchal d'Armanac (Galiot de Genouillac), avec son artillerie, peut bien dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille; car jamais homme n'en servit mieux.

[1] Pendant toute la nuit, le connétable de Bourbon, Trivulze, Fleurange, le bon chevalier, et quelques autres des principaux capitaines parcoururent l'armée, reconnaissant leurs gens, et reformant les bataillons. Fleurange, qui parlait allemand, rallia mille lansquenets, et les vint placer entre le roi et les Suisses.

Ce fut plutôt avec de la rage qu'avec de l'intrépidité que les Suisses vinrent au matin assaillir l'artillerie et le corps de bataille où était le roi. — Leur impétuosité fut telle, que les lansquenets reculèrent une seconde fois plus de cent pas; les bandes noires en firent autant; un jeune Suisse pénétra même jusqu'à l'artillerie, à travers l'infanterie allemande et la cavalerie française qui la soutenaient; il eut la gorge percée d'un coup de pique au moment où il mettait la main sur un canon pour l'enclouer. La gendarmerie soutint si constamment les lansquenets et les bandes noires, que ces troupes ne purent jamais être enfoncées. En ce moment Bayart s'approcha du grand maître de l'artillerie, et lui dit : « Monseigneur, faites, je vous prie, tirer tout ensemble sept ou huit pièces sur cette grosse flotte de Suisses là-bas, à main droite, où vous voyez cette enseigne; ils ont trop dormi, il les faut un peu réveiller. » Galiot de Genouillac trouva l'avis bon, et détruisit pour ainsi dire toute cette colonne.

[2] Le comte Petigliano fut tué dans cet engagement; il était fils du général célèbre qui, après la défaite d'Aguadel, ayant sauvé par sa prudence les débris de l'armée vénitienne, avait mérité qu'on inscrivît sur son tombeau ce vers d'Ennius sur Fabius Maximus :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

D'Alviano mourut, peu de temps après la bataille, des suites de ses fatigues dans cette mémorable journée.

[1] Tandis que le roi faisait reculer devant lui le corps de bataille des Suisses, Fleurange, Bussy d'Amboise et Bayart aperçurent une bande de Suisses qui s'était reformée, et s'avançait en colonne serrée pour tourner l'artillerie. Ils réunirent à la hâte quelques hommes d'armes, et vinrent à bride abattue les prendre en flanc. Le choc fut terrible; Bussy d'Amboise resta mort sur la place, Fleurange eut son cheval tué sous lui, et tomba par terre; « sans le seigneur de Bayart, qui tint bonne mine, et ne l'abandonna point, et le seigneur de Saucy qui lui rebailla un cheval, sans point de faute le jeune Adventureux y seroit demeuré. » Mais les Suisses furent repoussés; Maugiron et Cossé, avec leur compagnie de gens d'armes, et Pierre de Navarre, avec ses Gascons, achevèrent leur défaite.

« Et, Dieu merci, tous font bonne chère (sont en bonne santé) : je commencerai par moi et par mon frère le connétable, par M. de Saint-Pol, M. de Guise, le maréchal de Chabannes, le grand maître, M. de Longueville. — Il n'est mort de gens de renom qu'Ymbercourt et Bussy, qui est à l'extrémité, et est grand dommage... Il est mort quelques gentilshommes de ma maison, que vous saurez bien sans que vous le récrive. Le prince de Talmont est fort blessé. Et vous veux encore assurer que mon frère le connétable et M. de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compagnie, quels qu'ils soient, et de ce j'en parle comme celui qui l'a vu, car ils ne s'épargnoient non plus que sangliers échauffés. — Au demeurant, madame, faites remercier Dieu, partout le royaume, de la victoire qu'il lui a plu de nous donner... »

Le roi termina sa lettre, datée du camp de Sainte-Brigide, le 14e jour de septembre 1515, en disant à sa mère : « Madame, vous vous moquerez de messieurs de Lautrec et de Lescun, qui ne se sont point trouvés à la bataille, et sont amusés à l'appointement des Suisses, qui se sont moqués d'eux. » Ce ton badin et flatteur avec lequel François Ier insulte au chagrin de deux jeunes seigneurs pleins de feu et de courage, qui avaient été occupés ailleurs pour son service, semble avoir servi de modèle à Henri IV, lorsqu'il écrivit : « Pends-toi, brave Crillon, nous « avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas. »

Dans cette bataille, qui dura trente heures, et où de part et d'autre on ne donna ni demanda quartier, le sang coula largement [1] : les Français perdirent six mille de leurs plus braves guerriers et un grand nombre de personnages de distinction, mais le champ de bataille resta jonché de quinze mille cadavres suisses.

Le maréchal Trivulze, qui avait assisté à dix-sept batailles rangées, disait, en les comparant, après la victoire : « La bataille de Marignan est un combat de géants ; toutes les autres n'étaient que des jeux d'enfants. »

François Ier combattit à Marignan en soldat plutôt qu'en roi. Il reçut de violentes contusions, et eut ses armes faussées en plusieurs endroits ; son cheval fut blessé de deux coups de pique.

Le connétable de Bourbon, dont le frère, le duc de Chatellerault, fut tué, se trouva au milieu des Suisses, exposé à leurs coups ; il y aurait infailliblement succombé, si dix cavaliers de la Marche et du Bourbonnais, se dévouant pour le sauver, n'eussent réussi à le dégager.

Le maréchal Trivulze, se précipitant au milieu des lances et des hallebardes, pour défendre son porte-enseigne qu'un gros de Suisses enveloppait, fut enveloppé lui même ; son cheval tomba percé de coups, son casque perdit son cimier ; il allait être accablé, lorsqu'une charge vigoureuse faite à propos repoussa les Suisses.

Le neveu du duc de Gueldre, le comte de Guise, « tige de tous ces héros lorrains, les uns si utiles, les autres si funestes à la France », reçut vingt-deux blessures en combattant à la tête des bandes noires. Il fut renversé par terre dans une charge, et là, « perdant tout son sang, foulé aux pieds, accablé par le poids des cadavres renversés sur lui, il allait expirer, si son écuyer, Adam Nuremberg, en le couvrant de son corps, en parant, en recevant les coups qu'on lui portait, en écartant les ennemis, n'eût donné le temps aux gendarmes de le venir dégager. Pour trouver le comte de Guise, il fallut remuer un tas de morts dont il était couvert ; l'écuyer avait été tué, le comte fut reconnu par un gentilhomme écossais, qui le chargea sur son cheval, et le porta dans une tente où il resta longtemps sans donner aucun signe de vie.— L'art des chirurgiens ne lui rendit qu'au bout de trois mois sa santé et sa première vigueur. »

Le duc de Lorraine, frère aîné du comte de Guise, commandait à Marignan une compagnie de cent hommes d'armes, dont Bayart était le lieutenant. Bayart, ayant eu un cheval tué sous lui, en monta un second, qui l'emporta au grand galop au milieu de l'armée suisse, jusque dans une vigne où la difficulté d'avancer le contraignit de ralentir sa fougue. Bayart, *non moins prudent que brave*, descendit promptement de cheval et courut à pied du côté où il entendait crier *France* : il y trouva le duc de Lorraine, qui lui fit donner son second cheval de bataille, nommé *le Carignan*, avec lequel il retourna au combat, et se signala par ses exploits accoutumés [1].

Parmi ceux qui payèrent la victoire de leur vie,

[1] L'avant-garde des Français, s'étant avancée jusqu'à un village voisin de Melegnano, y trouva deux compagnies suisses qu'elle somma de se rendre. Les Suisses répondirent *qu'ils avaient toujours préféré la mort à la prison*. Pour forcer ces hommes opiniâtres dans les maisons où ils se défendaient encore, on mit le feu aux maisons ; ils y furent tous misérablement brûlés. Quelques Français qui, en les combattant, y avaient pénétré l'épée à la main, subirent le même sort. De ce nombre fut le seigneur de La Meilleraye, qui portait l'étendard royal.

[1] Cet animal singulier a mérité, dit Gaillard, que l'histoire fasse mention de lui, comme elle a fait de Bucéphale. Le Carignan appartenait au chevalier Bayart. Lors de la bataille de Ravenne, là, percé de coups à la tête et dans le flanc, il combattait encore ; mais enfin, épuisé par le sang qu'il perdait, il s'abattit ; son maître le laissa pour mort sur le champ de bataille. Le lendemain, quelques soldats allant enterrer les morts trouvèrent le noble dextrier, qui, renversé par terre, et ne pouvant pas se relever, se mit à hennir à leur approche. Ils en eurent pitié, et le menèrent à la tente de Bayart, qui fit panser ses plaies : *le Carignan* guérit, reprit sa vigueur et son courage. Bayart voulant faire un présent noble et utile

on distingua François de Bourbon, duc de Chatellerault, frère du connétable, un autre Bourbon, le sire Bertrand de Bourbon-Carenci, un frère du duc de Lorraine et du comte de Guise, qui égalait déjà leur valeur, le prince de Talmont, fils digne de son illustre père, le vertueux La Trémouille, Pierre de Gouffier de Boisy, frère consanguin du grand maître, les comtes de Sancerre, de Bussy, d'Amboise, et de Roye; enfin, l'infatigable et vaillant d'Imbercourt, à qui ses frères d'armes désolés érigèrent sur le champ de bataille un tombeau, avec cette inscription : *Ubi honos partus, ibi tumulus erectus* [1].

François Ier se fait armer chevalier par Bayart (1515).

Le roi, après avoir fait panser les blessés, ensevelir les morts, et donné des ordres pour ériger une chapelle *en mémoire et en reconnaissance de sa victoire,* arma chevaliers sur le champ de bataille ceux qui s'y étaient distingués; mais il voulut auparavant « prendre du bon chevalier Bayart l'ordre de chevalerie, et il eut bien raison, car de meilleur ne l'eust su prendre [1]. »

« Le roi, dit un des historiens contemporains de Bayart, Symphorien Champier, appela le noble chevalier, et lui dit : « Bayart, mon ami, je « veux qu'aujourd'hui soye faict chevalier par vos « mains, pour ce que le chevalier qui a combattu à « pied et à cheval en plusieurs batailles entre tous « autres est tenu et réputé le plus digne chevalier. « Or, est ainsi de vous, que avez, en plusieurs ba- « tailles et conquêtes, vertueusement combattu contre « plusieurs nations. »

« Aux paroles du roi répond Bayart : — « Sire, ce- « lui qui est roi d'un si noble royaume est chevalier « sur tous autres chevaliers. »

« — Si, dit le roi, Bayart, dépêchez-vous, il ne faut « ici alléguer ne loix, ne canons, soyent d'acier, cui- « vre ou fer, faites mon vouloir et commandement : « si vous voulez être du nombre de mes bons servi- « teurs et subjets. »

« — Certes, répond Bayart, sire, si ce n'est assez « d'une fois, puis qu'il vous plaist, je le feray sans « nombre, pour accomplir, moi indigne, votre vou- « loir et commandement. »

« Alors print son épée Bayart, et dict : — « Sire, « autant vaille que si c'étoit Roland, ou Olivier, « Godefroy, ou Baudouin son frère. Certes, vous êtes « le premier prince que oncques feis chevalier, Dieu « veuille que en guerre ne preniez la fuite. »

Et puis après, par manière de jeu, cria hautement, l'espée en la main dextre : « Tu es bien heu- « reuse, d'avoir aujourd'hui à un si vertueux et « puissant roi donné l'ordre de chevalerie. Certes, « ma bonne espée, vous serez moult bien comme « relique gardée, et sur toutes autres honorée. Et ne

au duc de Lorraine, le lui donna. Le duc l'apprécia et le réserva pour les occasions importantes; il n'en pouvait trouver une plus grande que le danger de Bayart à Marignan : il lui rendit le Carignan, qui combattit sous son ancien maître, le servit avec son ardeur ordinaire, le dégagea et s'associa, comme autrefois, à la gloire du bon chevalier.

Nous avons dit, en louant Bayart, que cet illustre guerrier était *non moins prudent que brave,* et nous pensons, en effet, que la *prudence* est inséparable de la *véritable bravoure.* — La bravoure est une des qualités permanentes de l'homme de guerre, et n'a aucun rapport avec la témérité. Bayart n'accepta jamais avec plaisir, tout brave qu'il était, une entreprise téméraire : c'est ce que le Loyal Serviteur explique fort bien dans son 64e chapitre de la *Vie de Bayart,* où il dit, à l'occasion de la défense de Robecco : « Que combien que le bon chevalier ne murmurast jamais de commission qu'on lui baillast, ne se povoit bonnement contenter de cestelà pour la connoistre dangereuse et doubteuse... et qu'il n'y alla qu'avec grosse fascherie. »

Un des oncles de l'auteur de cette histoire, qui, après avoir fait les guerres de la république et de l'empire, de simple soldat s'est élevé aux hauts grades militaires, le général Louis Hugo, croyait, comme Bayart, que la prudence est inséparable de la véritable bravoure, et n'a jamais *brigué* les occasions *hasardeuses* tout en ne reculant pas devant les entreprises périlleuses et difficiles qui lui échéaient, parce que c'était son tour de marcher ou de combattre. C'est ainsi qu'en 1811, en Espagne, chargé, avec deux faibles bataillons, de défendre le passage du Tage à Aunon, couvert par des fortifications à peine ébauchées, il résista, quoique grièvement blessé, et pendant plus de dix heures, aux forces décuples de l'Empecinado et de Villacampa, donnant le temps à la division française de venir le dégager, et repousser l'ennemi; c'est ainsi qu'en 1807, à cette bataille d'Eylau, où les Russes eurent 30,000 hommes hors de combat, et les Français 16,000, et qui peut au moins, autant que la bataille de Marignan, se nommer un *combat de géants,* il soutint, avec sa seule compagnie de grenadiers, dans le cimetière du village, le premier effort de l'armée ennemie, et sur 85 hommes en perdit 81; lui-même y reçut une blessure si grave que sa guérison dura dix-huit mois.

[1] Ce vaillant capitaine était petit-fils de ce brave, fidèle et malheureux d'Imbercourt, à qui les Gantois rebelles avaient fait trancher la tête en présence de Marie, fille de Charles le Téméraire. Le petit-fils eut pour les rois de France le même attachement que l'aïeul avait eu pour les ducs de Bourgogne. Non moins infatigable que brave, il s'était endurci dès son enfance à toutes les injures de l'air, surtout à la chaleur; il prenait plaisir à faire ses courses et ses expéditions à la plus grande ardeur du soleil, et la *fraîcheur de M. d'Imbercourt* avait passé en proverbe de son temps, comme a fait depuis la *fraîcheur de M. de Vendôme.* D'Imbercourt, dit Brantôme, avait un faible singulier dans un homme d'un si grand courage. A l'approche du péril, l'ardeur dont il était animé faisait chez lui la même impression que la crainte fait quelquefois sur les plus lâches. « Toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allât à ses affaires, et descendît de cheval pour les faire; et pour ce portoit des chausses à la martingale, autrement à pont-levis, ainsi que j'en ai vu porter aux soldats espagnols, afin qu'en marchant ils eussent plus tôt fait, sans s'amuser tant à défaire leurs aiguillettes et s'attacher; car en un rien cela étoit fait. — De dire que le proverbe eût lieu à l'endroit de M. d'Imbercourt, qui dit : *Il se conchie de peur,* ce seroit mal parler, car c'étoit l'un des plus vaillants et hardis du royaume; et, *après qu'il avoit été là,* et avoit le cul sur la selle, il combattoit comme un lion. »

[1] Fleurange dit que cette cérémonie eut lieu avant la bataille; mais le Loyal Serviteur et Symphorien Champier la placent après la victoire.

«vous porteray jamais, si ce n'est contre les Turcs, «Sarrasins ou Maures.» — Et puis feit deux saults, et après remeit au fourreau son espée.

Conquête du Milanais. — Paix perpétuelle avec les Suisses. — Alliance avec l'archiduc, devenu roi d'Espagne, et avec l'empereur. — Rachat de Tournai (1515-1518).

La victoire de Marignan eut pour résultat immédiat la conquête du Milanais. Maximilien Sforza, réfugié dans la citadelle de Milan, y fut assiégé par Navarre, et, forcé de capituler, accepta en France une prison honorable, avec une pension viagère de 30,000 écus.

Les Suisses s'étaient retirés dans leur pays. Le roi, à qui leur bravoure avait inspiré de l'estime, désirait obtenir leur amitié. Il leur offrit, après la victoire, les mêmes conditions qu'il leur avait fait proposer avant le combat, et conclut, le 7 novembre 1515, avec huit des treize cantons, un traité d'alliance, que l'accession des cinq cantons dissidents fit, un an après (le 29 novembre 1516), convertir en un *traité de paix perpétuelle,* traité auquel les deux nations, française et helvétique, sont restées fidèles jusqu'à la fin du dernier siècle.

François Ier ne tarda pas à éprouver combien le rétablissement de la bonne harmonie entre les Français et les Suisses devait lui être favorable.— Après la mort de Ferdinand le Catholique, survenue le 23 janvier 1516, l'empereur Maximilien, persistant seul dans ses projets hostiles contre les Français, pénétra en Italie avec une puissante armée, et s'avança jusqu'aux portes de Milan. — Le connétable de Bourbon n'avait pas une armée en état de lui résister; mais la diète helvétique ayant rappelé les troupes suisses qui servaient simultanément dans les deux armées, l'armée impériale se dispersa. Maximilien, forcé de renoncer à ses projets, s'estima heureux de pouvoir accéder au traité d'alliance conclu à Noyon les 1er et 13 août 1516, entre l'archiduc Charles, devenu roi d'Espagne, et le roi François Ier.— Par un traité, signé plus tard à Cambrai, le 11 mars 1517, l'empereur et les rois de France et d'Espagne se garantirent mutuellement leurs États, et s'engagèrent à attaquer en commun les Turcs. Ce dernier engagement était depuis un siècle devenu une sorte de convention banale qu'on insérait dans presque tous les traités, sans avoir pour cela l'intention de l'exécuter.

François Ier resserra, en 1518, les liens qui l'unissaient déjà à Henri VIII. — Il lui était né un fils: il envoya l'amiral Bonnivet à Londres, qui obtint du cardinal Wolsey, ministre et favori du roi d'Angleterre, la restitution de Tournai moyennant 600,000 couronnes d'or, et conclut en même temps le mariage futur de deux enfants nouveau-nés, le dauphin de France et Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII.

Entrevue de Léon X et de François Ier à Bologne.—Concordat. — Abolition de la *Pragmatique sanction* (1515-1518).

Dès le mois d'octobre de l'année 1515, et peu de jours après son entrée à Milan, le roi s'était réconcilié avec le pape. — Léon X et François Ier eurent, au mois de décembre, à Bologne, des conférences qui durèrent quatre jours (du 10 au 13), et où furent jetées les bases du concordat abolissant la célèbre Pragmatique sanction.

Paris de Grassis, évêque de Pesaro, et maître des cérémonies du pape, a donné une relation curieuse de l'entrevue de Bologne. «Le pape était assis sur son trône : le roi lui baisa les pieds, les mains et la bouche; après cet acte de respect, il lui dit avec une gaîté toute française : «Très-saint Père, je suis «charmé de voir ainsi face à face le souverain pontife, «vicaire de Jésus-Christ : je suis le fils et le servi-«teur de votre sainteté; me voilà prêt à exécuter ses «ordres.» Le pape, voyant un si grand prince à ses pieds, s'écria : «C'est à Dieu, et non à moi que ceci «s'adresse.»

Après la cérémonie de l'obédience, le pape, ayant quitté ses habits pontificaux, rejoignit le roi à une fenêtre; mais le maître des cérémonies, inexorable sur le cérémonial, ne permit point à Léon X de se relâcher sur l'étiquette de la cour de Rome, comme avait fait Alexandre VI, en 1495, avec Charles VIII. Il empêcha le pape de se découvrir et même de porter la main à son bonnet, quand il pouvait être aperçu des assistants.

Le pape officia en présence du roi, le 12 décembre, dans l'église de Sainte-Pétrone. Le roi voulut y faire la fonction de caudataire (porte-queue). A la communion, le pape demanda au roi s'il voulait la recevoir : François répondit qu'il n'y était pas préparé, mais que plusieurs des seigneurs de sa cour se tiendraient pour honorés de communier de la main du pape; le pape donna la communion à environ quarante. Le roi eut soin de ne présenter au pape que les plus distingués de ses courtisans.

Un d'entre eux, trouvant quelque difficulté à pénétrer dans le sanctuaire, s'écria d'une voix forte : «Saint Père, puisque je ne suis pas assez heureux «pour communier de votre main, au moins je veux «me confesser à vous; et puisqu'il ne m'est pas «possible de vous dire mon péché à l'oreille, je vous «déclare tout haut que j'ai combattu en ennemi, et «autant qu'il m'a été possible, contre le pape Jules II, «et que je ne me suis pas mis en peine des censures «fulminées à cette occasion.» Ce discours attira l'attention de l'assemblée : le roi dit à haute voix qu'il était dans le même cas; plusieurs des seigneurs

de sa suite firent la même déclaration; tous demandèrent l'absolution : le pape la leur donna sur-le-champ *de peur qu'ils ne s'en passassent encore.* — François I[er], absous comme les autres, lui dit : « Saint Père, ne soyez point surpris que tous « ces gens-ci aient été ennemis du pape Jules, car « c'était le plus grand de nos adversaires; il aurait « été mieux à la tête d'une armée que sur le trône de « saint Pierre. » Léon X ne répondit rien ; car lui-même, trois ans auparavant, n'étant, à la vérité, que cardinal, il avait été pris les armes à la main à la bataille de Ravenne.

« Les deux princes, dit Bossuet, furent ensemble trois jours dans un même palais, vivant dans la dernière familiarité. — Par le traité qui fut fait, le pape devait rendre Modène et Reggio au duc de Ferrare, et le roi abandonnait le duc d'Urbin, qui, après avoir obtenu sa protection, avait servi la France, et dont le pape destinait l'État à son neveu. — On traita ensuite de la guerre de Naples, et le roi se contenta de la simple parole que le pape lui donna, de l'aider dans cette conquête après la mort du roi d'Aragon. — L'affaire de la *Pragmatique* était la plus difficile. La cour de Rome en souhaitait l'abolition avec ardeur; mais François ne l'aurait jamais abandonnée, si le pape, en abolissant les élections canoniques pour les bénéfices consistoriaux, n'en eût donné la nomination au roi et à ses successeurs. L'institution ou provision fut réservée au pape, à qui le roi accorda un *droit d'annates,* que la France avait toujours contesté jusqu'alors, qui fut fixé à un prix plus modéré que la cour de Rome ne le désirait. — Voilà le principal article de ce fameux *concordat* entre Léon X et François I[er], par lequel les rois de France ont la conscience chargée d'un poids terrible, et le salut de leurs sujets entre leurs mains; mais ils peuvent faire à eux-mêmes et à tout le royaume un bien extrême, *si, au lieu de regarder les prélatures comme une récompense temporelle, ils ne songent qu'à donner au peuple de dignes pasteurs.*

« Le concordat étant fait (18 août 1516), pour l'autoriser davantage, le pape le fit lire au concile de Latran, où il fut approuvé [1]; mais en France, la chose reçut de grandes difficultés par l'opposition du clergé, des universités et du parlement, que l'*autorité absolue du roi* fit enfin cesser au bout de deux ans (16 mars 1518). »

Cette opposition fut plus sérieuse que François I[er] et Léon X ne l'avaient supposé. Le pape, pour exciter le zèle du roi, dit Mézerai, fut libéral du bien d'autrui; il lui accorda un décime sur le clergé, avec la condition secrète que les Médicis en partageraient le profit. Il voulut aussi lui conférer le titre d'*empereur d'Orient,* que Charles VIII avait pris après avoir acheté le droit d'André Paléologue; mais François I[er] refusa ce titre, *comme une chose fort vaine.*

[1] Le cinquième concile de Latran abdiqua ses pouvoirs, et se sépara l'année suivante (16 mars 1517).

CHAPITRE XX.

FRANÇOIS I[er]. — CHARLES-QUINT EMPEREUR. — CAMP DU DRAP D'OR. — DÉFENSE DE MÉZIÈRES.

Mort de l'empereur Maximilien. — Charles et François compétiteurs à l'empire. — Politique habile du roi d'Espagne. — Fautes du roi de France. — Les La Marck. — Sickingen. — Élection du roi d'Espagne à l'empire. — Entrevue des rois de France et d'Angleterre au *Camp du drap d'or.* — Trait de généreuse confiance de François. — Joûtes. — Lutte personnelle de François I[er] et d'Henri VIII. — Confirmation de leur alliance. — Entrevue de Charles Quint et de Henri VIII. — Premiers troubles suscités par le luthéranisme. — Diète de Worms. — Expédition de Navarre. — Accident de Romorantin. — Les impériaux entrent en Champagne. — Prise de Mouzon. — Siége de Mézières. — Belle défense de cette place par Bayart. — Les impériaux sont repoussés. — Évacuation du Milanais. — Mort de Léon X.

(De l'an 1519 à l'an 1521.)

Mort de l'empereur Maximilien. — Charles et François compétiteurs à l'empire (1519).

La victoire de Marignan avait attiré sur le roi de France l'attention de toute l'Europe, lorsque la mort de l'empereur Maximilien (15 janvier 1519) ouvrit une carrière nouvelle à l'ambition généreuse du jeune roi. François I[er] eut pour concurrent à l'empire Henri VIII, roi d'Angleterre, dont les prétentions non appuyées ont été en quelque sorte ignorées de ses contemporains mêmes, et Charles, roi d'Espagne, que son aïeul avait voulu, peu de temps avant de mourir, faire nommer roi des Romains [1].

Parmi les puissances européennes, la république de Venise fut la seule qui s'intéressa sincèrement à François I[er]. — Le pape sollicitait publiquement pour lui, et secrètement intriguait contre lui. Le roi de Pologne, le roi de Bohême et de Hongrie, se prononcèrent pour Charles; les Suisses, comme le pape, n'auraient voulu aucun des deux concurrents; le roi d'Angleterre travaillait pour lui-même; les puissances du Nord, « étrangères à tout, ne sollicitaient ni n'étaient sollicitées. »

[1] Ce titre était, avant Maximilien, celui qu'on donnait à l'empereur non encore couronné. Maximilien, qui ne put jamais arriver jusqu'à Rome, où le couronnement devait avoir lieu, avait pris le titre d'*empereur des Romains élu,* et voulait, en donnant celui de *roi des Romains* à son petit-fils, lui assurer l'empire.

Les prétentions du roi de France semblèrent d'abord favorablement accueillies par la majorité des électeurs. L'archevêque de Trèves embrassa hautement les intérêts de François; l'électeur palatin parut en faire autant. « L'électeur de Brandebourg, qui avait espéré d'abord l'empire pour lui-même, se livra au parti de la France, tandis que l'archevêque de Mayence, son frère, se mettait à la tête de la brigue espagnole; l'archevêque de Cologne, incertain, irrésolu, attendait les événements. Le sage Frédéric, électeur de Saxe, inaccessible à l'or des Espagnols et des Français, uniquement sensible aux intérêts de son pays, pesait dans une balance égale les avantages et les inconvénients des choix proposés. Le plus grand nombre des électeurs déclarés était donc pour François I[er]. » Le choc des opinions et la continuité des brigues devaient tout changer dans la diète.

Politique habile du roi d'Espagne. — Fautes du roi de France. — Les La Marck. — Sickingen.

. Germaine de Foix, veuve de Ferdinand le Catholique, avait de se remarier un désir auquel l'ambassadeur de France ne fit pas assez attention : elle aurait volontiers accepté pour époux le duc de Savoie, parent de François I[er]. — Le roi d'Espagne lui fit épouser Casimir, frère de l'électeur de Brandebourg. « La nièce d'un roi de France, la veuve d'un roi d'Espagne, devint une marquise allemande et la femme d'un cadet de maison électorale. » Mais, par son mariage, l'électeur de Brandebourg fut détaché de la ligue française.

Tandis que la politique du roi d'Espagne obtenait cet avantage, une imprudence de la cour de France éloignait du parti français deux hommes dont l'importance lui avait sans doute échappé, Robert de La Marck, seigneur de Sédan, et son frère Érard, évêque de Liége. « On avait cassé la compagnie de cent hommes d'armes du premier, à cause des excès qu'elle commettait, et on ne lui en avait point donné d'autres; la duchesse d'Angoulême lui faisait mal payer ses pensions, parce qu'il avait été attaché au parti d'Anne de Bretagne. L'évêque de Liége aspirait au cardinalat; le roi sollicitait pour lui avec une vivacité sincère, mais la duchesse d'Angoulême, qui s'intéressait pour Bohier, archevêque de Bourges, frère du trésorier de l'épargne, écrivit au pape contrairement aux intentions de son fils, et l'archevêque de Bourges l'emporta sur l'évêque de Liége. Celui-ci, indigné, oublia qu'il devait sa fortune à la France, se jeta entre les bras du roi d'Espagne, et y entraîna son frère; Charles promit de lui faire obtenir le chapeau de cardinal, et n'eut point auprès des électeurs de ministres plus zélés ni plus intelligents que les deux La Marck. » . . . . .

Leur défection entraîna celle d'un homme dont la France avait aussi méconnu l'importance. C'était « un aventurier allemand nommé François de Sickingen, qui, par ses intrigues, son éloquence, son activité, surtout par l'étendue de ses correspondances secrètes, devait être regardé comme le ressort le plus puissant de l'Allemagne. » Son père était un gentilhomme obscur, à qui Maximilien, las des troubles qu'il causait dans l'empire, avait fait trancher la tête. Le fils, intriguant non moins, mais avec plus d'éclat et de succès, mit dans ses intérêts la plupart des princes et des comtes de l'empire, s'assura d'un grand nombre de places, leva une petite armée, devint un ennemi redoutable à l'empire et à tous les États qui n'étaient point dans son alliance. « Il courait d'un bout de l'Allemagne à l'autre, négociant avec les uns, faisant la guerre aux autres. Tantôt on le voyait, à la tête de ses troupes, attaquer le duc de Lorraine, les habitants de Metz, le landgrave de Hesse, brûler leurs terres, couper leurs vignes, leur imposer tribut; tantôt il disparaissait entièrement, une fuite simulée le dérobait au ressentiment de l'empereur, contre lequel il soulevait dans le même temps, par des machines invisibles, une foule d'ennemis. Jamais Sickingen ne paraissait faire la guerre pour son propre compte : c'était toujours un prince, une ville, un allié opprimé dont il prenait la défense; c'était un tort qu'il réparait, une injustice qu'il réprimait; il faisait dans toute l'Allemagne le personnage que la fable attribue aux Hercule, aux Thésée, et nos vieux romans aux paladins. Aussi était-il aimé ou craint et respecté partout; il disposait à son gré de presque tous les seigneurs allemands. »

Fleurange, fils de Robert de La Marck, qui, malgré la défection de son père, resta toujours dévoué à la France, avait présenté Sickingen au roi, comme un homme dont il pourrait tirer de grands secours dans ses vues sur l'empire; le roi avait reçu le noble aventurier avec distinction, avait paru charmé de son éloquence, de ses talents, l'avait attaché à lui par une pension de mille écus, et l'avait comblé de présents. — Quand Sickingen quitta la France pour aller en Allemagne servir le roi (qui, sans lui dévoiler ses desseins, l'avait chargé vaguement de lui ménager des amis dans ce pays), il dit à Fleurange : « Je pars pénétré des bontés du roi, assurez-« le qu'il n'aura pas de serviteur plus fidèle que « moi, et que j'observerai le serment que je lui ai fait « de le servir contre tous, excepté contre la maison « de La Marck. J'ai pénétré ses desseins; il en veut « à l'empire; avertissez-le qu'il ne sera jamais bien « servi que par les simples gentilshommes, tels que « moi. S'il traite avec les grands princes, avec les « électeurs, ils prendront son argent, et le trompe-

«ront.» — On fit malheureusement peu d'attention à ces paroles.

Retourné en Allemagne, Sickingen continua ses *fonctions de chevalerie héroïque;* quelques marchands milanais lui ayant paru avoir fait tort à quelques marchands allemands, il saisit pour vingt-cinq mille francs d'effets qui leur appartenaient. Les Milanais s'en plaignirent à François Ier, leur souverain, qui fit écrire à Sickingen de rendre ces effets. Sickingen répondit qu'il les rendrait quand les marchands allemands qu'il protégeait auraient obtenu satisfaction. Le conseil de France s'indigna de sa réponse, et, pour le punir, supprima ses pensions; Sickingen, libre alors de tout engagement à l'égard de la France, permit aux frères La Marck de le comprendre dans leur traité avec le roi d'Espagne.

Ces fautes politiques n'auraient peut-être pas entraîné la ruine des prétentions de François Ier; une estimable modération lui fit un tort irréparable.

Lors de la mort de Maximilien, les villes de Souabe faisaient la guerre au duc de Vurtemberg, qui, d'abord soutenu, ensuite abandonné par les Suisses, fut chassé de ses États. — Les troupes victorieuses, craignant d'être licenciées, cherchèrent à se donner un chef. Fleurange donna à François Ier le conseil hardi de prendre ces troupes à sa solde, et de les faire approcher de Francfort pour déterminer les suffrages en sa faveur. François s'y refusa; il aurait acheté les suffrages, il ne voulut pas les forcer. Le roi d'Espagne fut moins scrupuleux; il prit ces troupes à son service, mit à leur tête Sickingen, et en tira le service que le roi de France aurait pu en obtenir.

Élection du roi d'Espagne à l'empire (28 juin 1519).

Cependant les électeurs eux-mêmes se lassaient des divisions et des intrigues dont ils étaient entourés. «La vertu de l'électeur de Saxe, vue de plus près, les frappa davantage; ils lui déférèrent unanimement la couronne. Frédéric de Saxe, digne de la porter, s'en montra plus digne encore en la refusant. — Son refus n'était point l'effet de cette paresse philosophique qui préfère le repos aux devoirs laborieux qu'imposent les grandes fonctions, mais de sa conviction qu'il ne serait jamais assez puissant pour acquitter les charges de l'empire.» Les électeurs, frappés de respect, le prièrent de nommer au trône que sa magnanimité laissait vacant. Il désigna le roi d'Espagne, comme celui des deux concurrents qui appartenait le plus à l'Allemagne, et qui aurait le plus d'intérêt à la défendre des incursions des Turcs, et le moins de facilité à l'asservir.

Après de longs débats, les électeurs acceptèrent cette élection. — Le roi d'Espagne fut proclamé empereur, le 28 juin 1519, sous ce nom de Charles-Quint qu'il a rendu si célèbre.

La vertu de Frédéric ne se démentit point. Les ambassadeurs de Charles-Quint lui offrirent, par une reconnaissance injurieuse, une somme considérable; il la refusa, et ne voulut pas même permettre qu'on en distribuât une partie à ses domestiques, noble et courageuse satire de l'avide cupidité des autres électeurs.

Entrevue des rois de France et d'Angleterre au *Camp du drap d'or* (1520).

Tandis que Charles-Quint, instruit de son élection à l'empire, se disposait à venir prendre la couronne à Aix-la-Chapelle, et visitait, en venant d'Espagne, Henri VIII, qui avait épousé Catherine d'Aragon, sa tante; François Ier cherchait à avoir, avec le roi d'Angleterre, une entrevue dans laquelle il espérait entraîner ce rival, *désappointé* comme lui, à une ligue contre leur trop heureux et commun compétiteur.

L'entrevue eut lieu entre Ardres et Guines; la première de ces places appartenait au roi de France, la seconde au roi d'Angleterre. La magnificence déployée pour orner le lieu de réunion des deux rois lui fit donner le nom de *Camp du drap d'or.* Les deux reines étaient du voyage; elles menaient à leur suite les dames les plus aimables de leur cour. Les Français, dans leur vanité, croyaient, par un luxe extraordinaire, soutenir la splendeur de la nation. «La dépense fut telle, dit Martin du Bellay, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules.»

François Ier en donna d'ailleurs l'exemple : «Le roi, dit Fleurange, fit faire à Ardres trois maisons: l'une dedans la ville, qu'il fit tout bâtir de neuf et étoit assez belle pour une maison de ville, et avoit assez grand logis: en cette maison fut festoyé le roi d'Angleterre. Et en fit faire le roi une autre hors de la ville, couverte de toile..., et étoit de la façon comme du temps passé les Romains faisoient leurs théâtres, tout en rond, à ouvrage de bois, chambres, salles, galeries; trois étages l'un sur l'autre; et tous les fondements de pierre : toutefois, elle ne servit de rien.

«Or, pensoit le roi de France que le roi d'Angleterre et lui se dussent voir aux champs, en tentes et pavillons, comme il avoit été conclu; et avoit fait faire les plus belles tentes qui furent jamais vues, et le plus grand nombre. Et les principales étoient de drap d'or, frisé dedans et dehors, tant chambres, salles que galeries; et tout plein d'autres de drap d'or ras, et toile d'or et d'argent. Et avoit dessus lesdites tentes force devises et pommes d'or; et

quand elles étoient tendues au soleil, il les faisoit beau voir. Et y avoit sur celle du roi un saint Michel tout d'or, afin qu'elle fût connue entre les autres...

« Le roi d'Angleterre ne fit qu'une maison; mais elle étoit trop plus belle que celle des François, et peu de coutance. Étoit assise ladite maison aux portes de Ghines, assez proche du château, et étoit de merveilleuse grandeur en carrure; toute de bois, de toile et de verre, et étoit la plus belle verrine que jamais l'on vit, car la moitié de la maison étoit toute de verrine, et vous assure qu'il y faisoit bien clair. Et y avoit quatre corps de maison, dont au moindre vous eussiez logé un prince. Et étoit la cour de bonne grandeur, et au milieu de la cour, et devant la porte, y voit deux belles fontaines qui jetoient par trois tuyaux, l'un hypocras, l'autre vin, et l'autre eau. Et la chapelle de merveilleuse grandeur et bien étoffée, tant de reliques que tous autres paremens. Et vous assure que si tout cela étoit bien fourni, aussi étoient les caves. »

Un auteur français a fait la remarque que, si, dans cette occasion, les Français se signalèrent par la magnificence, les Anglais l'emportèrent par le goût; mais les femmes conservèrent à la France l'empire des modes; les Anglaises s'avouèrent vaincues dans l'art de la parure, et prirent l'habillement français, « en quoi, dit Polydore Virgile, elles perdirent du côté de la modestie plus qu'elles ne gagnèrent du côté de la grâce. »

L'entrevue dura depuis le 7 jusqu'au 24 juin; une partie se passa en conférences stériles, une autre partie en fêtes galantes.

Après huit jours de préliminaires, « fut arrêtée, dit Fleurange, la vue des deux princes à un jour nommé, qui fut un dimanche, et, pour ce que le comté d'Ardres n'a pas grande étendue du côté de Ghines, et qu'il falloit que les deux princes fissent autant de chemin l'un que l'autre pour se voir ensemble, et pour ce que c'étoit sur le pays du roi d'Angleterre, fut ordonné de tendre une belle grande tente au lieu où ladite vue se feroit... Et étoient attendant à la tente où les rois se devoient voir, le légat d'Angleterre, et Robertet (secrétaire d'État du roi de France), qui avoient les papiers de leurs maîtres. Et mena le roi de France avec lui monsieur de Bourbon et monsieur l'amiral, et le roi d'Angleterre avoit le duc de Suffolk, mari de sa sœur, et le duc de Norfolk. Et étoit ledit camp tout environné de barrières bien un jet de boule éloignées de la tente, et avoit chacun des rois quatre cents hommes de leur garde, et les princes des deux côtés, et chacun prince un gentilhomme avec lui, et étoient trois cents archers du roi de France et les Suisses que l'*Adventureux* (Fleurange) menait; et le roi d'Angleterre avoit quatre cents archers...

« Lesdites gardes demeurèrent aux barrières, et les deux princes passèrent outre, et se vinrent embrasser tout à cheval, et se firent merveilleusement bon voyage; et broncha le cheval du roi d'Angleterre [1], en embrassant le roi de France, et chacun avoit son laquais, qui prirent les chevaux. — Et entrèrent dedans le pavillon tout à pied, et se recommencèrent de rechef à embrasser, et faire plus grande chère que jamais.

« Et quand le roi d'Angleterre fut assis, prit luimême les articles et commença à les lire. Et quand il eut lu ceux du roi de France qui doit aller le premier, il commença à parler de lui, et y avoit : *Je, Henry, roi...* (il voulait dire de *France et d'Angleterre*), mais il laissa le titre de *France*, et dit au roi : « Je ne les mettrai point, puisque vous êtes « ici, car je mentirois. » Et dit : *Je, Henry, roi d'Angleterre.* Et étoient lesdits articles fort bien faits et bien écrits, s'ils eussent été bien tenus [2]. Ce fait, lesdits princes se partirent, merveilleusement bien contents l'un de l'autre; et en bon ordre comme ils étoient venus, s'en retournèrent le roi de France à Ardres, et le roi d'Angleterre à Ghines, là où il couchoit de nuit, et de jour se tenoit en la belle maison qu'il avoit fait faire.

« Le soir vinrent devers le roi, de par le roi d'Angleterre, le légat et quelqu'un du conseil, pour regarder la façon et comment ils se pourroient voir souvent, et pour avoir sureté l'un de l'autre; et fut dit que les roines festoyeroient les rois, et les rois les roines : et quand le roi d'Angleterre viendroit à Ardres voir la roine de France, que le roi de France partiroit, et quand pour aller à Ghines voir la roine d'Angleterre, et par ainsi ils étoient chacun en otage l'un pour l'autre. »

Trait de généreuse confiance de François. — Joutes. — Lutte personnelle de François Ier et d'Henri VIII. — Confirmation de leur alliance.

« Le roi de France, qui n'étoit pas homme soupçonneux, étoit fort marri de quoi on se fioit si peu

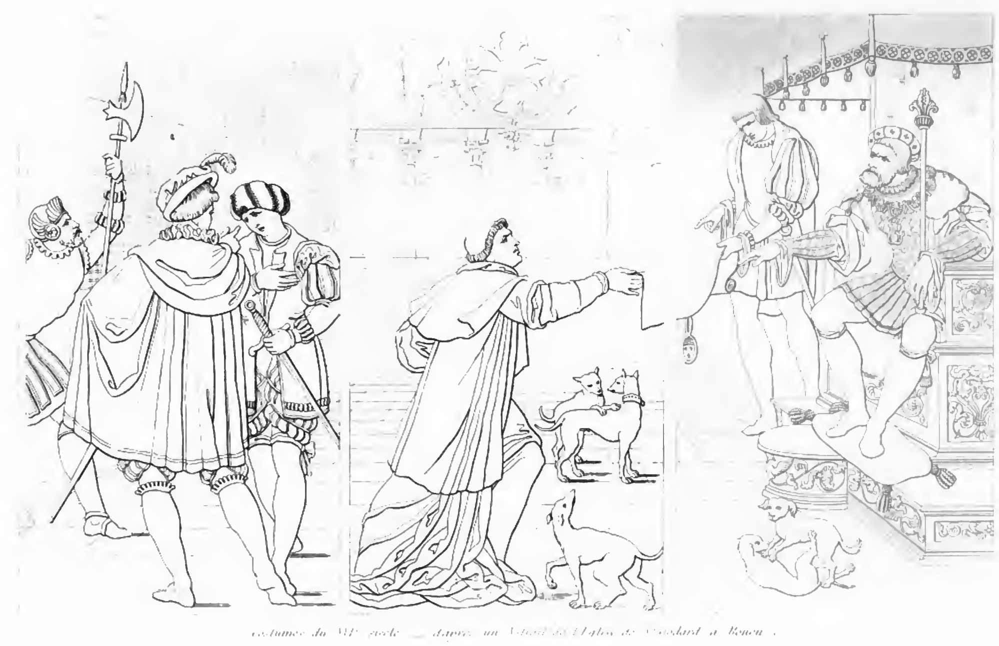
[1] Dans ces sortes de cérémonies, dit Gaillard, le peuple observe tout avec un faux esprit de finesse; il cherche, dans les moindres circonstances, des allégories forcées qu'il érige en présage de l'avenir; c'est là sa politique. On ne manqua pas de remarquer que, quand les deux rois s'abordèrent, et coururent s'embrasser sans descendre de cheval, celui du roi d'Angleterre broncha sous lui; on remarqua aussi qu'une tempête renversa pendant la nuit une magnifique tente, dans laquelle François devait traiter le lendemain le roi d'Angleterre. On put remarquer encore, et peut-être cela méritait-il mieux d'être remarqué, que le roi d'Angleterre, ayant provoqué François Ier à la lutte, fut renversé sans jamais pouvoir prendre sa revanche.

[2] Ce traité ne faisait que confirmer celui relatif à la restitution de Tournai et au mariage du dauphin avec la fille du roi d'Angleterre. — Henri VIII avait déclaré qu'il voulait rester neutre entre François Ier et Charles V.



Église Notre Dame à Dijon

Arc de Saint Renobert à Auxerre



Costumes du XVIe siècle _ d'après un [illegible] à Rouen.

en la foi l'un de l'autre. — Il se leva un jour bien matin, *qui n'est pas sa coutume*, et prit deux gentilshommes et un page, le premier qu'il trouva, et monta à cheval sans être houssé (botté), avec une cape à l'espagnole, et vint devers le roi d'Angleterre au château de Ghines.—Et quand le roi fut sur le pont du château, tous les Anglois s'émerveillèrent fort; et y avoit bien deux cents archers sur ledit pont, et y étoit le gouverneur de Ghines, lequel fut bien étonné. — Et en passant parmi eux, le roi leur demanda la chambre du roi son frère, laquelle lui fut enseignée par le gouverneur de Ghines, qui lui dit : « Sire, il n'est pas éveillé. » Il passe tout outre, et va jusques à ladite chambre; heurte à la porte, l'éveille, et entre dedans.

« Et ne fut jamais homme plus ébahi que le roi d'Angleterre, et lui dit : « Mon frère, vous m'avez « fait meilleur tour que jamais homme fit à l'autre, « et me montrez la grande fiance que je dois avoir en « vous; et de moi je me rends votre prisonnier [1] dès « cette heure et vous baille ma foi. » Et défit de son col un collier qui valoit quinze mille angelots [2], et pria au roi de France qu'il le voulût prendre, et porter ce jour-là pour l'amour de son prisonnier.— Et soudain le roi, qui lui vouloit faire même tour, avoit apporté avec lui un bracelet qui valoit plus de trente mille angelots, et le pria qu'il le portât pour l'amour de lui, laquelle chose il fit, et lui mit au bras; et le roi de France prit le collier à son col.

« Et adonc le roi d'Angleterre voulut se lever, et le roi de France lui dit qu'il n'auroit point d'autre valet de chambre que lui, et lui chauffa sa chemise et lui bailla quand il fut levé.

« Le roi de France s'en voulut retourner, nonobstant que le roi d'Angleterre le voulût retenir à dîner avec lui; mais pour ce qu'il falloit joûter après dîner, s'en voulut aller, et monta à cheval et s'en revint à Ardres. Il rencontra beaucoup de gens de bien qui venoient au-devant de lui, et entre autre l'*Adventureux*, qui lui dit : « Mon maître, vous « êtes un fol d'avoir fait ce que vous avez fait; et « suis bien aise de vous revoir ici. et donne au diable « celui qui vous a conseillé.—Sur quoi lui fit réponse et lui dit que jamais homme ne lui avoit conseillé, et qu'il savoit bien qu'il n'y avoit personne en son royaume qui lui eût voulu conseiller... »

Le lendemain, le roi d'Angleterre rendit au roi de France *le bon tour que celui-ci lui avait fait*, et une mutuelle confiance s'établit entre les deux rois.

[1] Cette plaisanterie de *prisonniers* était, dit Gaillard, fort d'usage dans *ces temps de chevalerie*.

[2] Monnaie d'or sur laquelle était représenté un ange tenant les écussons de France et d'Angleterre. — L'angelot valait quinze sols.

« Les joûtes se commencèrent à faire qui durèrent huit jours, et furent merveilleusement belles, tant à pied comme à cheval; et étoient six François et six Anglois tenants, et les rois étoient venants. Et menoient les princes et capitaines chacun dix ou douze hommes d'armes avec eux, habillés de leurs couleurs, et l'*Adventureux* en avoit quinze; et pouvoient être en tout, tant François qu'Anglois, trois cents hommes d'armes... Le lieu où se faisoient les joûtes étoit bien fortifié de barrières, et quand les rois étoient dedans et toute leur seigneurie, il étoit dit par nombre combien il en devoit entrer de chacun côté : et les archers du roi d'Angleterre et les capitaines de ses gardes gardoient du côté du roi de France, et les capitaines de la garde du roi de France, archers et Suisses, gardoient du côté du roi d'Angleterre. Et n'y entroit à chacun coup que ceux qui devoient joûter; et quand cette troupe étoit lasse, il y entroit une autre, et y eut merveilleusement bon ordre de tous côtés et sans débat, qui est une grande chose en telle assemblée.

« Après les joûtes, les lutteurs de France et d'Angleterre venoient avant, et luttoient devant les rois et devant les dames, qui fut beau passe-temps, et y avoit de puissants lutteurs; et parce que le roi de France n'avoit fait venir de lutteurs de Bretagne, en gagnèrent les Anglois le prix.

« Après allèrent tirer à l'arc, et le roi d'Angleterre lui-même, qui est un merveilleusement bon archer et fort; et le faisoit bon voir.

« Après tous ces faits, se retirèrent en un pavillon le roi de France et le roi d'Angleterre, où ils burent ensemble. Cela fait, le roi d'Angleterre prit le roi de France par le collet, et lui dit : « Mon « frère, je veux lutter avec vous », et lui donna une attrape ou deux, et le roi de France, qui est un fort bon lutteur, lui donna un tour et le jeta par terre, et lui donna un merveilleux saut. Et vouloit encore le roi d'Angleterre relutter; mais tout cela fut rompu, et fallut aller souper. »

Cette confiance ne se démentit point. — Nous ne croyons pas devoir faire remarquer à nos lecteurs de quelle *façon différente* la bonne foi dans les relations entre rois *alliés* a été considérée dans *ces temps de chevalerie*, et dans nos temps *si peu chevaleresques*, mais de foi et de loyauté.

L'entrevue des deux rois, pour parler le langage des auteurs contemporains, se termina par une cérémonie religieuse et quelques fêtes guerrières. « Par un matin, dit le *Jeune Adventureux*, fut chantée la grande messe par le cardinal d'Angleterre, sur un échafaud qu'on fit expressément; et fut faite la chapelle en une nuit, la plus belle que je vis oncques, et la mieux fournie; tous les chantres du roi de France et du roi d'Angleterre y étoient,

et y fut fort somptueusement chanté. Après la messe, le cardinal donna *Dieu* aux deux rois.

«Et la fut la paix reconfirmée et criée par les héraults; et le mariage de monsieur le dauphin de France avec madame la princesse d'Angleterre...

«Après ce firent encore trois ou quatre joûtes et banquets, et les deux rois prirent congé l'un de l'autre, en la plus grande paix entre les princes et *princesses* qu'il étoit possible...; et ne fut pas sans se donner gros présents au partir.»

Entrevue de Charles-Quint et de Henri VIII.

Henri VIII avait déclaré, quant aux divisions prêtes à éclater entre l'empereur et le roi de France, qu'il voulait rester neutre, c'est-à-dire qu'il voulait attendre les événements pour prendre parti. «Ce roi se piqua toujours de tenir la balance entre ces deux grandes puissances de l'Europe, et de la faire pencher à son gré. — Des médailles le représentent tenant une balance dans la main droite, et un poids dans la main gauche.»

Charles-Quint, qui avait déjà vu le roi d'Angleterre avant l'entrevue du camp du drap d'or, le vit encore après, et sut tirer parti de la neutralité que Henri VIII avait promise, en le priant d'être *arbitre* entre lui et son rival, et de se déclarer contre celui des deux qui refuserait de se soumettre à son arbitrage. Cette proposition, qui flattait l'orgueil de Henri, fut acceptée par lui avec joie. «Charles-Quint avait, dit Gaillard, d'excellentes raisons pour la faire; il était en possession de tout : il avait obtenu tout ce qu'il désirait; son rival allait nécessairement devenir l'agresseur et lui fournir un moyen facile de le représenter dans toutes les cours, et surtout dans celle d'Angleterre, comme le perturbateur du repos de l'Europe. — Charles-Quint eut grand soin de se concilier l'amitié de l'avare et orgueilleux Wolsey, mais ce fut par des honneurs plus que par de l'argent. — Les politiques observèrent que Charles, simple avec adresse, avait vu deux fois Henri VIII utilement, sans faire la moindre dépense, tandis que François, fastueux en pure perte, avait plus dépensé pour une entrevue inutile à ses projets, qu'il n'en avait coûté à Charles-Quint pour obtenir le trône impérial.»

Premiers troubles suscités par le luthéranisme. — Diète de Worms (1520-1521).

Après son entrevue avec Henri VIII, le nouvel empereur s'était rendu à Aix-la-Chapelle, où la cérémonie de son couronnement eut lieu le 25 octobre 1520.

A cette époque, les esprits commençaient en France à être agités par des idées de réformes religieuses que la majeure partie de la nation considérait comme de fatales hérésies. Ces idées avaient pris naissance en Allemagne, et le jeune Charles-Quint avait dû, en recevant la couronne de Charlemagne, convoquer à Worms une diète générale «pour réprimer les progrès des opinions nouvelles «et dangereuses qui troublaient la paix et menaçaient «la religion.»

«Il y avoit, dit Bossuet, de grands mouvements dans l'empire au sujet de Martin Luther, moine augustin, qui avoit commencé, depuis environ trois ans, à soulever le peuple contre le pape et contre l'Église. — Léon, voyant la chrétienté cruellement menacée par Sélim, empereur des Turcs, avoit, à l'exemple de Jules II, son prédécesseur, donné par toute l'Église des indulgences en faveur de ceux qui contribueroient à lever des troupes contre le Turc. — Les prédicateurs ignorants, et transportés d'un faux zèle, prêchoient ces indulgences d'une étrange sorte, et on eût dit qu'il ne falloit que donner de l'argent pour être sauvé. — Cependant on amassoit des sommes immenses, dont on faisoit des usages detestables, principalement en Allemagne et dans tout le nord.—Il étoit encore arrivé un autre inconvénient : à Wittemberg, en Saxe, on avoit fait prêcher les indulgences aux Jacobins, à la place des Augustins, à qui on avoit accoutumé de donner cette commission.

«Sur cela, Luther se mit à prêcher premièrement contre les abus des indulgences, contre ceux de la cour de Rome et de l'ordre ecclésiastique, et enfin contre la doctrine même de l'Église, et de l'autorité du saint-siége, car il s'échauffoit de plus en plus, à mesure qu'il se voyoit écouté. — Son éloquence populaire et séditieuse était admirée.— Sa doctrine flattoit le peuple, qu'elle déchargeoit de jeûnes, d'abstinences et de confessions; ce qu'il couvroit pourtant d'une piété apparente. — Les princes entroient volontiers dans son parti, pour profiter du bien des églises, qu'ils regardoient déjà comme leur proie. Ainsi toute l'Allemagne étoit pleine de ses sectateurs, qui parloient de lui comme d'un nouveau prophète.

«Léon X, au lieu de réformer les abus qui donnoient lieu à l'hérésie, ne songeoit qu'à perdre Luther.— Si on s'y fût bien pris au commencement, on eût pu ou le gagner ou l'arrêter par la crainte, car il étoit intimidé, et ne demandoit qu'une issue qui ne lui fût pas tout à fait honteuse; mais on aima mieux le pousser.— Léon X anathématisa, par une bulle solennelle, sa personne et sa doctrine pernicieuse. Lui, de son côté, s'emporta à des insolences inouïes; car il fit censurer par l'université de Wittemberg les *Décrétales*, et les fit brûler publiquement, comme on avoit fait ses livres à Rome. Il

ajouta à cet outrage, qu'il fit au saint-siége, des railleries contre Léon, d'autant plus piquantes qu'elles n'étoient pas éloignées de la vraisemblance; car il est certain, entre autres choses, qu'il avoit donné à sa sœur les revenus des indulgences, et que l'argent s'en levoit par ses ministres avec une avarice honteuse.

« L'empereur dissimula quelque temps, et ne fut pas fâché de laisser un peu échauffer les choses : il croyoit qu'il en seroit toujours le maître, et il vouloit s'en faire un mérite auprès du saint-siége. Léon ne tarda pas de venir à lui... L'empereur, sollicité par le pape, et pressé par sa conscience de remédier à un mal qui ne s'étoit que trop accru, après avoir ouï Luther à la diète de Worms, le mit au ban de l'empire, lui et ses sectateurs, et le déclara soumis à toutes les peines décernées contre les criminels de lèse-majesté divine et humaine; mais l'électeur de Saxe, protecteur de Luther, lui donna retraite, et l'Allemagne se vit plus que jamais menacée de guerres sanglantes par cette hérésie. »

Expédition de Navarre (1521).

Cependant l'Espagne n'était pas moins troublée que l'Allemagne. Les faveurs accordées aux Flamands avaient irrité l'orgueil des Espagnols, et des révoltes éclataient de tous côtés.

La paix n'avait été maintenue entre François Ier et Charles-Quint que par la modération des deux sages gouverneurs de ces princes, devenus leurs conseillers. — Le sire Gouffier de Boisy et le sire de Chièvres, chargés des intérêts respectifs de leurs anciens élèves, auraient sans doute réussi à les concilier par des négociations entamées sous de favorables auspices, si la mort de Boisy n'eûtt malheureusement mis terme à ces négociations.

La guerre devint dès lors inévitable entre les deux rivaux, qui n'attendaient qu'un prétexte. L'occasion de commencer les hostilités se présenta d'abord pour François Ier.

Charles-Quint avait laissé écouler les six mois stipulés dans le traité de Noyon, sans rendre le royaume de Navarre à Jean d'Albret. François Ier consentit à ce qu'une armée commandée par le sire de L'Esparre (frère de la comtesse de Chateaubriand, sa maîtrese) entrât en Navarre.

En quinze jours, ce royaume conquis put être rendu à son roi légitime; mais l'imprudent L'Esparre, ayant passé l'Ebre pour faire le siége de Logroño, fut attaqué et battu par les Espagnols, qui reprirent la Navarre en aussi peu de temps, et avec la même facilité que les Français s'en étaient emparés.

Cette expédition eut lieu pendant que l'empereur était retenu à la diète de Worms, et à la même époque le roi de France fournissait à l'empereur un sujet d'agression.

Accident de Romorantin. — Les impériaux entrent en Champagne. — Prise de Mouzon (1521).

Robert de La Marck, ce duc de Bouillon et de Sedan, qui avait tant contribué à l'élection de l'empereur, n'avait pas tardé à se brouiller avec lui. Il eut à se plaindre d'un acte de la chancellerie impériale, qui mit en question son droit de souverain indépendant, et vint trouver à Romorantin François Ier, « mettant entre les mains du roi sa personne et ses places, le suppliant de lui donner aide, faveur et secours, pour avoir justice du grand tort et injure qu'on lui faisoit. » François l'accueillit, et promit de l'assister.

A cette époque, le roi était malade des suites d'un accident qui lui avait fourni l'occasion de donner une nouvelle preuve de son caractère généreux. — Sous ce prince belliqueux, les jeux de la cour rappelaient toujours la guerre. Étant à Romorantin, en Berri, et ayant appris que le comte de Saint-Pol donnait, le jour des Rois, un grand festin où l'on devait tirer un roi de la fève, François proposa à ses jeunes et aventureux courtisans de défier ce roi du sort, et d'aller l'assiéger. Le défi fut envoyé et accepté. Le comte de Saint-Pol forma à la hâte un magasin de munitions propres à la défense de sa place; c'étaient des pelotes de neige, des œufs crus et des pommes cuites. Ces munitions, après un combat opiniâtre, manquèrent au moment où les assiégeants forçaient les portes de l'hôtel : un des assiégés jeta imprudemment par la fenêtre un tison qui tomba sur la tête du roi. La blessure fut telle, qu'on désespéra de sa vie pendant plusieurs jours, et que le bruit de sa mort se répandit en Flandre et en Espagne. — Le roi ne voulut pas qu'on fît des recherches pour découvrir celui par qui le tison avait été jeté : « J'ai fait la folie, dit-il, il est juste « que j'en sois puni. »

Cet accident donna lieu à un changement de mode à la cour. On portait depuis longtemps les cheveux longs et la barbe courte. Le roi, obligé par suite de sa blessure de se faire couper les cheveux, laissa croître sa barbe à l'exemple des Italiens et des Suisses; les courtisans l'imitèrent; mais les bourgeois et les magistrats conservèrent l'usage de se faire raser. L'université, par un règlement de 1534, défendit même aux *gradués* de porter la barbe longue.

De retour dans ses États, le duc de Bouillon leva des troupes, envoya défier l'empereur au milieu de la diète de Worms, et mit le siége devant Virton, petite ville du duché de Luxembourg. Néanmoins,

peu de temps après, sur la demande de François Ier, il consentit à se retirer, et à licencier ses soldats.

François Ier avait cédé aux sollicitations de Henri VIII, qui était intervenu pour maintenir la paix entre la France et l'Empire; mais dans le même temps, et à l'instigation du pape, Charles-Quint, après avoir fait ravager, par une armée de 40,000 hommes aux ordres du comte de Nassau et de François de Sickingen, les terres du duc de Bouillon, faisait, *sans déclaration de guerre,* attaquer la France par ces troupes. L'attaque eut lieu du côté de la Picardie et de la Champagne, «où, selon Martin Du Bellay, il n'y avait nulle armée, toute petite fût-elle.»

Dans le même temps une expédition était dirigée contre le Milanais et une autre contre le midi de la France.

Le roi se rendit aussitôt à Troyes. — Il donna au duc d'Alençon, son beau-frère, le gouvernement de la Champagne, au duc de Vendôme le gouvernement de la Picardie, envoya le sire de Lautrec dans le Milanais et l'amiral Bonnivet en Guyenne. — En même temps il ordonna de lever des Suisses, des lansquenets et des fantassins français, d'assembler les compagnies d'ordonnances, et convoqua le ban et l'arrière-ban des provinces voisines.

L'armée impériale, après avoir pris Lognes, Massancourt, Fleurange, et plusieurs autres forteresses du duché de Bouillon, conclut une trêve avec Robert de La Marck, et vint assiéger Mouzon, ville française, défendue par un brave capitaine, le baron de Montmoreau, gentilhomme angoumois. La garnison n'était malheureusement composée que de fantassins de nouvelles levées, qui s'effrayèrent aux premiers coups de canon, le forcèrent à capituler et à se retirer avec eux dans Mézières.

Siége de Mézières. — Belle défense de cette place par Bayart. — Les impériaux sont repoussés (1521).

Après la prise de Mouzon, Mézières était la seule place qui pût encore arrêter les Allemands prêts à déborder dans la Champagne. Mais cette place, dépourvue d'armes, de vivres et de soldats, tombait en ruines; les plus expérimentés capitaines, croyant à l'impossibilité de la défendre, étaient d'avis de la démanteler et de la brûler : Bayart s'y opposa, en disant : «Il n'y a point de places faibles là «où il y a des gens de bien pour les défendre,» et offrit de s'y renfermer pour arrêter l'ennemi. Le roi dit «qu'il n'y avoit homme en son royaume en qui «il se fiât plus», et le nomma son lieutenant général dans Mézières.

Bayart partit aussitôt. Il n'avait pour garnison que la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Lorraine, dont il était lieutenant, et trois mille fantassins commandés par Boucard, et par Montmoreau. Grand nombre de jeunes gentilshommes, parmi lesquels on remarquait Anne de Montmorency, favori du roi, l'accompagnèrent en qualité de volontaires. Son premier soin fut de faire sortir de la ville toutes les bouches inutiles; puis il fit rompre le pont sur la Meuse, qui joignait Mézières à la France. Il rassembla les soldats, les bourgeois, et leur fit jurer de se défendre jusqu'à la mort. «Si «les vivres nous manquent, dit-il gaiement, nous «mangerons d'abord nos chevaux, et après... après «nous salerons, et nous mangerons nos valets.»

La place était en fort mauvais état; il fit travailler jour et nuit à réparer les fossés et à relever les murailles. Pour encourager les ouvriers, il mit lui-même la main à l'œuvre, et «à son exemple, tous les gentilshommes portèrent des pierres, brouettèrent de la terre, comme maçons et pionniers.»

Les Allemands ne tardèrent pas à arriver. Mézières est située à l'entrée d'une péninsule formée par la Meuse. Le comte de Nassau, avec 20,000 hommes, s'établit d'un côté, au nord-est, sur la rive gauche de la Meuse; Sickingen se posta avec 15,000 hommes sur la rive droite, au sud-ouest, et devant la porte dite de Bourgogne. — Leur artillerie était de plus de cent pièces, parmi lesquelles se trouvaient des mortiers à bombes, qui furent alors employés pour la première fois.

Le lendemain Bayart fut sommé de se rendre. «La place n'est pas tenable, lui faisaient dire les gé«néraux ennemis, et si elle était prise d'assaut, il en «mésarriverait à votre honneur et à votre vie.»

— «Mon ami, répondit-il en souriant au héraut, «je m'ébahis de la gracieuseté que me font messei«gneurs de Nassau et de Sickingen, et du soin qu'ils «veulent bien avoir de ma personne, sans que j'aie «jamais eu grande connaissance avec eux. Retournez «leur dire que le roi, mon souverain seigneur, m'a «confié cette place, et que, Dieu aidant, vos mal«tres seront las de l'assiéger avant que je le sois de «la défendre.»

Quand cette réponse fut faite aux seigneurs de Nassau et de Sickingen, un capitaine, nommé Grand-Jehan le Picard, «vieil soldat nourri de tout temps au service du roi, aux guerres d'Italie, mais natif de la Franche Comté, et qui s'étoit retiré depuis peu de temps au service de l'empereur, leur dit : «Messeigneurs, ne vous attendez pas à entrer «dans Mézières tant que vivra monseigneur de «Bayart; je le connais, j'ai combattu sous ses ordres, «et il est conditionné de façon à donner du cœur «aux plus couards gens du monde. Sachez que tous «ceux qui sont avec lui mourront à la brèche, et lui «le premier, avant que nous mettions le pied dans «la ville. Quant à moi, je préférerais qu'il y eût dans «la place deux mille hommes de plus, et lui seul de

«moins. — Capitaine Grand-Jehan, répliqua le «comte de Nassau, votre seigneur de Bayart n'est ni «de fer ni d'acier; d'ici à quatre jours, je lui enver«rai tant de coups de canon, qu'il ne saura de quel «côté se tourner.»

Le feu de l'artillerie commença, en effet, d'une manière terrible. A la première décharge, les gens du baron de Montmoreau furent, comme à Mouzon, saisis d'une telle frayeur, que, malgré les efforts de leur capitaine, ils s'enfuirent, les uns par les portes, les autres en sautant par-dessus les murailles. — Bayart, sans s'émouvoir, dit qu'il était ravi «d'être débarrassé de ce tas de bélitres indignes de «partager l'honneur d'une glorieuse défense.» — L'artillerie allemande, en quelques jours, tira sur la ville plus de cinq mille boulets et de trois mille bombes. L'artillerie de la place était trop faible pour rendre aux ennemis le mal qu'ils faisaient éprouver aux assiégés; mais le bon chevalier tourmentait les Allemands par de fréquentes et meurtrières sorties.

Cependant le siége durait depuis un mois; les vivres et les munitions commençaient à manquer. Les troupes de la garnison, atteintes d'une dyssenterie épidémique, encombraient les hôpitaux; celles qui restaient pouvaient à peine suffire à la garde de l'immense brèche faite par l'artillerie allemande. —Si les soldats de Nassau pressaient la ville d'un côté, de l'autre les batteries de Sickingen la foudroyaient: rien ne pouvait sortir de Mézières sans tomber entre les mains du brave aventurier. — Bayart, qui était «un des plus inventifs et subtils guerroyeurs de son temps», usa d'un stratagème pour lui faire repasser la Meuse. Par une lettre adressée à Robert de La Marck, et qu'il fit tomber exprès dans les mains de Sickingen, il fit croire à celui-ci que l'armée française approchait, et que le comte de Nassau, pour venger d'anciennes querelles qu'ils avaient eues ensemble, avait résolu de le laisser écraser.

Sickingen, furieux, fit aussitôt battre les tambours, sonner à l'étendard, et plier bagages. Le comte de Nassau, étonné de ce bruit, envoya, pour s'informer de ce qui se passait, un gentilhomme qui trouva le camp en tumulte, et apprit que Sickingen s'apprêtait à repasser la Meuse. Le comte encore plus étonné, car abandonner cette position, c'était lever le siége, renvoya sur-le-champ l'un de ses principaux capitaines prier Sickingen de ne pas bouger avant d'en avoir conféré avec lui, s'il ne voulait trahir le service de l'empereur. Sickingen, en courroux, dit à cet envoyé: «Retournez au comte, «et assurez-le que, pour son bon plaisir, je ne res«terai pas à la boucherie. S'il me veut empêcher de «loger auprès de lui, nous verrons qui de nous «deux sera le plus fort.» Le comte de Nassau, de plus en plus étonné, crut devoir ranger ses gens en bataille. Sickingen en fit autant dès qu'il eut traversé la Meuse. — Bayart, riant du succès de son stratagème, courut avec plusieurs gentilshommes sur les remparts, d'où il aperçut les deux corps d'armée en bataille, l'un en face de l'autre. «Par ma «foi, dit-il, puisqu'ils tardent si longtemps à en «venir aux mains, donnons-leur le signal du com«bat», et il leur fit envoyer cinq ou six volées de canon. — Cependant Sickingen et Nassau s'apaisèrent, et se logèrent tous les deux de l'autre côté de la Meuse. —Le roi, prévenu par un message de Bayart, envoya le sire de Lorges avec des vivres et des munitions, qui arrivèrent heureusement dans Mézières. Le feu des batteries françaises put dès lors reprendre son activité première.

Les Allemands, au contraire, désespérant de s'emparer de la place, se négligèrent de plus en plus. Toutefois, de peur que les Français ne s'aperçussent de leur refroidissement, le comte d'Egmont envoya un trompette demander aux assiégés s'il y avait parmi eux un chevalier qui voulût rompre une lance avec lui dans l'île de Mézières. Bayart connaissait trop les devoirs de sa charge pour céder à la tentation, et il laissa à Montmorency le soin de soutenir l'honneur des gens-d'armes. Le seigneur de Lorges, jaloux, de son côté, de maintenir à son tour la réputation des gens-de-pied, fit proposer aux impériaux un combat à la pique. Le seigneur de Vaudrey accepta le défi.

Les champions entrèrent en lice. «Montmorency atteignit son adversaire au milieu du corps, faussa sa cuirasse, et rompit sa lance sans lui faire d'autre mal. Le comte d'Egmont, par la faute de son cheval, ne toucha point ou bien peu. De Lorges et le seigneur de Vaudrey fournirent les coups de pique ordonnés, sans avantage marqué de part ni d'autre.»

Pour s'assurer si le convoi avait été aussi considérable que Bayart le publiait à dessein, le capitaine Grand-Jehan le Picard envoya demander une bouteille de vin à son ancienne connaissance le seigneur de Lorges. Celui-ci fit conduire le messager dans un vaste cellier garni de tonneaux, dont la plupart n'étaient remplis que d'eau, et le renvoya avec deux bouteilles, l'une de vin vieux, l'autre de vin nouveau. Il n'était réellement entré dans la ville que trois charriots de provisions. — La tradition locale rapporte que Bayart fit échapper de la ville quelques bœufs, après les avoir rassasiés de blé; les Allemands s'en emparèrent, et furent convaincus, en les dépeçant, que Mézières regorgeait de grains, puisqu'on en nourrissait les animaux même.

Enfin, après cinq semaines de siége, Nassau et Sickingen, perdant tout espoir d'affamer la ville,

se retirèrent sans attendre l'armée française, que la résistance opiniâtre de Bayart avait donné le temps de réunir. — On demandait au comte de Nassau, à son retour dans les Pays-Bas, comment, avec une armée de quarante mille hommes et cent pièces de canon, il n'avait pas pu, en six semaines, prendre un petit *pigeonnier* comme Mézières : « C'est, répondit-il, « que ce *pigeonnier* était défendu par un *aigle* et « par des *aiglons* autrement *becqués* et *membrés* « que les *aigles impériales* [1]. »

La levée du siége de Mézières [2] causa en France une joie universelle. François I[er] l'annonça à sa mère par une lettre dans laquelle il lui disait : « En cette « occasion Dieu a montré qu'il étoit bon François. » Le meilleur Français après Dieu avait été Bayart. L'opinion générale attribua au bon chevalier le salut du royaume. Si les Allemands se fussent rendus maîtres de Mézières, rien ne les aurait empêchés de pénétrer dans le cœur de la France. Un auteur contemporain de Bayart, Aimar de Rival, dans son livre *De Allobrogibus*, dit qu'à cette époque, « et lorsqu'au milieu du saint sacrifice de la messe, le prêtre se tournait vers le peuple, en disant, selon la formule ordinaine, « priez aussi pour le roi », il ajoutait « et pour Bayart qui a sauvé le royaume de « France [3]. »

Le défenseur de Mézières fut accueilli par le roi comme il méritait de l'être. François I[er], « en remunération de sa vertu, lui donna le collier de son ordre de Saint-Michel, et une compagnie de cent hommes d'armes, avec appointements de 5,000 écus par an. Telles compagnies de ce temps ne se donnoient par faveur, et pour la plupart étoient réservées aux seuls princes du sang. » Les bienfaits du roi rejaillirent aussi sur les deux frères du bon chevalier : Philippe Terrail obtint l'évêché de Glandèves, et Jacques, l'abbaye de Josaphat, près Chartres.

Bayart se mit à la poursuite de l'ennemi avec l'avant-garde commandée par le duc d'Alençon ; il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la reprise de Mouzon. Les Allemands repassèrent l'Oise, le roi traversa lui-même l'Escaut, et les atteignit non loin de Valenciennes, où Charles-Quint était venu à leur rencontre. Bayart mit en déroute leur arrière-garde. Le connétable de Bourbon, La Trémouille, La Palice, demandaient à grands cris la permission d'achever la défaite des impériaux. « Mais déjà il suffisait que Bourbon ouvrît un avis pour que le roi y fût contraire. » Ce motif et une aveugle déférence aux conseils timides du duc d'Alençon et du maréchal de Châtillon empêchèrent François de profiter de cette occasion de détruire l'armée de Charles-Quint. « Il lui en coûta cher, car la fortune qu'il avait refusée ce jour-là lui en garda rancune le reste de sa vie. »

Évacuation du Milanais. — Mort de Léon X (1521).

Malgré cette faute, la campagne se termina heureusement pour la France sur la frontière du nord ; il en fut de même sur celle du midi, où l'amiral Bonnivet prit Fontarabie, et quelques autres places de la Biscaye ; mais en Italie l'armée française éprouva un grand échec.

Avant d'aller prendre le commandement de cette armée, confié jusqu'alors au maréchal de Foix (Lescun), son frère, le maréchal de Lautrec, sachant que depuis un an elle n'avait reçu aucune solde, et qu'elle était forcée de vivre aux dépens d'un pays mécontent, disposé à l'insurrection, avait déclaré qu'il ne s'engageait à défendre le Milanais contre l'armée confédérée de l'empereur et du pape (qui venaient de s'allier en haine de la France), qu'autant qu'il y apporterait 400,000 écus pour payer les *montres* arriérées de la gendarmerie française, et la solde de 8,000 Suisses levés par son frère dans les cantons.

La duchesse d'Angoulême et le surintendant des finances Semblançay s'engagèrent, par serment envers le maréchal, à lui faire parvenir la somme qu'il demandait. Lautrec partit sur cette assurance ; mais, arrivé à Milan, il n'y trouva point d'argent, et pendant la campagne, malgré ses réclamations réitérées, il ne put en obtenir. « Pour y suppléer, dit l'historien des Républiques italiennes, il leva des contributions sur les plus riches habitants du duché, il redoubla de rigueur envers les rebelles ; il les fit périr sur l'échafaud, et confisqua leurs biens. L'indignation qu'il excitait ainsi s'accrut encore lorsqu'on le vit accorder à son frère les confiscations qu'il faisait prononcer, celle, entre autres, de Christophe Pallavicini, qui fut envoyé à l'échafaud parce qu'il avait 25,000 écus de rente. »

Comme général, « Lautrec ne manquait ni de talent ni de décision : par une grande force de caractère, il savait maintenir les soldats et les peuples dans l'obéissance ; mais voulant se tenir en garde contre la précipitation et l'imprudence, communément reprochées aux Français, il se jeta souvent

[1] Il est bien difficile d'écrire l'histoire avec une exactitude complète. L'illustre Bossuet dit que Bayart, à Mézières, eut *trois assauts* à soutenir ; il est certain, au contraire, que les 40,000 assiégeants qui bloquaient 5,000 Français ne se hasardèrent pas à livrer un *seul* assaut à la place défendue par le bon chevalier ; et cette *prudence* ne fut pas une des moindres gloires de Bayart.

[2] Les habitants de Mézières vénèrent la mémoire de Bayart. L'étendard à l'effigie du bon chevalier est, depuis trois siècles, déposé à l'hôtel de ville, et chaque année, le 27 septembre, jour anniversaire de la levée du siége, une procession portant ce glorieux drapeau parcourt la ville, suivie par les autorités locales, et escortée par la garde nationale.

[3] *Orate etiam pro rege et Bayardo qui regnum Franciæ tutatus est.*

dans le défaut contraire, et il laissa échapper des occasions avantageuses de combattre, par un excès de précautions qui n'était ni dans son caractère ni dans celui de ses soldats.»

Après une démonstration sans résultats faite à Parme, et un mois de marches et de contre-marches inutiles, les confédérés, commandés par Prosper Colonna, passèrent le Pô du côté de Mantoue. Ce mois de délai fut fatal à Lautrec : les Suisses qu'il avait dans son armée désertèrent presque tous, et la faiblesse numérique des troupes qui lui restaient l'empêcha d'attaquer les ennemis dans deux positions où il semblait que leur défaite était assurée.

Les Italiens de Colonna passèrent l'Adda ; les partisans de l'empereur à Milan, les Gibelins ouvrirent une des portes de la ville à l'infanterie espagnole. Lautrec, ne croyant pas possible de se défendre dans les rues, se retira la nuit même à Como, et ensuite dans l'État vénitien, où il prit ses quartiers d'hiver.

Francisco Sforza, second fils de Ludovic, et protégé par Jérome Morone, l'ancien chancelier des ducs de Milan, qui avait gagné la bienveillance de l'empereur, prit possession du duché, que son père et son frère avaient successivement possédé.

Léon X reçut à Rome la nouvelle de la prise de Milan sur les Français. Il était malade. La joie lui causa une révolution telle, que sa maladie en fut aggravée. Il mourut le 1er décembre. «Sa mort prompte parut accompagnée de circonstances si suspectes, qu'on répandit le bruit qu'il avait été empoisonné, sans pouvoir cependant porter le soupçon sur personne.» La France ne gagna rien à être délivrée d'un pareil ennemi. Léon X eut pour successeur l'ancien précepteur de Charles-Quint, le cardinal de Tortose, Adrien, né à Utrecht, qui prit le nom d'Adrien VI.

CHAPITRE XXI.

FRANÇOIS Ier. — TRAHISON DU CONNÉTABLE DE BOURBON.

Situation critique de la France. — Suite de la guerre du Milanais. — Bataille de la Bicoque. — Les Suisses abandonnent l'armée française. — Nouvelle évacuation de l'Italie. — Justification de Lautrec. — Affaire de Semblançay. — Condamnation et supplice de Semblançay. — Trahison et fuite du connétable de Bourbon. — Expédition de Bonnivet en Italie. — Sa retraite. — Mort de Bayart. — Invasion de la Provence. — Siége de Marseille. — Retraite des impériaux.

(De l'an 1522 à l'an 1524.)

Situation critique de la France. — Suite de la guerre du Milanais (1522).

Au commencement de l'année 1522, la France, attaquée sur toutes ses frontières, entourée d'ennemis de tous côtés, et sans alliés qui pussent lui fournir d'efficaces secours, se trouvait dans une position fort critique. Le trésor était vide, les charges nouvelles de judicature, créées pour obtenir de l'argent mécontentaient les parlements. Les taxes, croissantes par degré, soulevaient presque le peuple; cependant les états provinciaux consentirent à accorder diverses sommes pour la réparation des fortifications et la solde de l'armée. On put ainsi expédier quelque argent en Italie.

Le maréchal de Foix, renvoyé au delà des Alpes avec des troupes, fut chargé de le faire parvenir à son frère, qui avait, au printemps, recommencé la campagne, et ravageait les environs de Milan. «Mais cet argent ne dura guère : la plus grande partie tomba dans l'eau au passage d'un bac, où la cavalerie se jeta trop tôt.»

Le maréchal de Foix prit Novarre, le maréchal de Lautrec assiégea Pavie, et la ville allait être prise, lorsque les inondations du Tésin obligèrent l'armée française à en lever le siége.

Cependant, le roi ayant, à l'aide de nouveaux efforts, réussi à rassembler une partie de l'argent dont l'armée d'Italie avait besoin, l'avait envoyé à Arona, petite place sur le lac Majeur, où se trouvait la caisse militaire, et que bloquait un corps de troupes milanaises. Lautrec, voyant que l'argent pourrait seul réduire l'indiscipline des Suisses, résolut d'aller lui-même avec son armée débloquer Arona, et payer ses indociles auxiliaires.

Mais l'armée de Colonna coupait le chemin du lac Majeur ; il fallut faire un détour.

Bataille de la Bicoque. — Les Suisses abandonnent l'armée française (29 avril 1522).

L'armée française, cherchant à se rapprocher de sa caisse militaire, s'avança donc, et alla camper à Monza. — Cette marche inquiéta les impériaux, moins à cause d'Arona, qu'à cause de Milan qu'elle pouvait surprendre; les impériaux se rapprochèrent de Milan, et vinrent camper entre Lodi, Milan et Monza.

Le poste qu'ils occupèrent, nommé la Bicoque, était un vieux château situé au milieu d'un grand parc où les anciens ducs de Milan venaient prendre le plaisir de la chasse. Ce parc, environné de profonds fossés, pouvait contenir une armée de 20,000 hommes, et formait un camp inexpugnable; la campagne voisine était coupée de canaux creusés pour arroser les pâturages. Colonna ajouta aux avantages naturels de sa position, en élevant de distance en distance des plates-formes qu'il garnit d'artillerie. — Le projet de Lautrec était de laisser les impériaux dans ce poste, et de continuer sa route

vers Arona; mais les Suisses s'y opposèrent. Le bâtard de Savoie, le connétable de Chabannes, tous les officiers dont la prudence ne pouvait être soupçonnée de timidité, joignirent en vain leurs instances à celles de Lautrec.

Les auxiliaires indociles, sans rien écouter, s'obstinèrent à vouloir combattre ou *être payés sur-le-champ;* ils menacèrent de quitter l'armée. Le capitaine Albert de La Pierre, naguère si attaché à la France, fut chargé de porter à Lautrec les dernières demandes de ses compatriotes, qui se réduisaient à trois mots: *argent, congé* ou *bataille.* Lautrec, n'ayant point d'argent, puisqu'on l'empêchait d'en aller chercher, choisit des deux inconvénients celui qui lui parut le moindre: il livra les Suisses à toute leur ardeur, et disposa tout pour le combat.

« L'équitable histoire, dit Gaillard, doit à Lautrec le témoignage que non-seulement il céda malgré lui à la violence des Suisses, mais encore qu'il fit pour la bataille les meilleures dispositions que le génie et la prudence pouvoient suggérer. — Il obtint d'abord des Suisses qu'ils allassent eux-mêmes reconnaître le camp ennemi. — C'étoit un moyen adroit de leur faire abandonner le projet de combattre, pour peu qu'ils eussent été capables de réflexion; mais leur opiniâtreté ne sut point fléchir. — 6,000 hommes de leur nation, et 400 chevaux commandés par Pontdormy, firent le tour des retranchements de la Bicoque; ils observèrent tout, et le compte qu'ils rendirent de leurs découvertes ne servit qu'à confirmer de plus en plus les généraux français dans la conviction qu'on alloit, le lendemain, mener les troupes à une boucherie horrible et infructueuse. Il le fallut enfin, et le lendemain matin, jour de Quasimodo, toute l'armée fut prête à combattre.

« La gendarmerie, placée à l'avant-garde, et commandée par le maréchal de Foix, devoit attaquer un pont de pierre qui avoit été reconnu la veille. C'étoit le seul endroit par où il fut possible, à force de courage et de bonheur, de pénétrer dans le camp ennemi. Montmorency, à la tête de 8,000 Suisses, devoit faire son attaque du côté diamétralement opposé à ce pont. Lautrec ne voulut négliger aucun des moyens qui pouvaient faciliter le succès de leur attaque; il les fit appuyer de son artillerie, tandis qu'un vallon les mettoit hors de la portée de l'artillerie des ennemis. — Le général en chef se plaça lui-même avec le maréchal de Chabannes, le bâtard de Savoie et le grand écuyer Saint-Severin, au corps de bataille. Sa conduite avec les Vénitiens fut encore extrêmement sage: il voulut qu'ils n'eussent à se plaindre, ni d'avoir été trop exposés au danger, ni d'en avoir été trop écartés par des ménagements injurieux: il leur offrit l'attaque d'un des quartiers du camp; et lorsque leur prudence eut refusé ce périlleux honneur, il les mit à l'arrière-garde sous le commandement du duc d'Urbin, qui, après avoir reconquis ses États, étoit revenu à l'armée. — Pierre de Navarre dirigea les travaux des pionniers destinés à aplanir les chemins. Pontdormy, à la tête d'une espèce de corps de réserve, devoit tout observer, se porter partout, empêcher toutes les sorties que l'ennemi voudroit faire. »

Aux dispositions de Lautrec, Colonna n'opposa qu'une sage distribution de ses troupes dans les différents postes. Le capitaine Georges Fronsberg, avec l'infanterie allemande et l'artillerie, fut chargé de repousser l'attaque de Montmorency; Sforza lui-même, qui, sur le bruit d'une bataille prochaine, était accouru de Milan au camp de Bicoque, se chargea de défendre, avec 400 chevaux, et 6,000 fantassins italiens de nouvelle levée, le pont que le maréchal de Foix devait attaquer. Le reste des troupes était répandu le long des retranchements.

Lautrec s'était proposé de faire, avec le corps de bataille, une troisième attaque aux environs du pont. Pour en assurer le succès, il avait fait quitter à ses soldats la croix blanche, signal du parti français, et leur avait fait prendre la croix rouge, marque des troupes impériales. — En même temps, ayant fait un détour, il avait pris la route de Milan à la Bicoque, pour persuader aux Impériaux que c'était un renfort qui leur arrivait de Milan; mais Colonna, trop bien instruit par ses espions, ne fut point dupe de ce déguisement, et, pour distinguer ses soldats dans la mêlée, il leur fit mettre des épis de blé sur leurs casques.

Le succès des deux grandes attaques de Montmorency et du maréchal de Foix dépendait principalement du concert qui régnerait entre elles. Montmorency s'arrêta, suivant les ordres de Lautrec, dans le vallon qui devait garantir sa troupe de l'artillerie ennemie; il voulut y attendre que son artillerie fût placée en batterie, que le maréchal de Foix, obligé de tourner autour des retranchements, fût arrivé au pont qu'il devait attaquer, et que Pierre de Navarre, avec ses pionniers, eût ouvert en quelques endroits le front de cette circonvallation redoutable; « Mais l'impatience des Suisses, dit Gaillard, ne souffrit aucun délai; leur valeur, ce jour-là, étoit une ivresse, une fureur; ils accumuloient faute sur faute; ils entraînèrent Montmorency à l'assaut, plutôt qu'il ne les y conduisît; l'élite de la jeune noblesse française, qui avoit brigué l'honneur de mourir à ses côtés, secondoit leur ardeur; on prévint tous les préparatifs, on dérangea tout le plan de Lautrec, on sortit du vallon; on parut à la vue des retranchements et à la portée du canon dont ils étoient couverts. Bientôt plus de 1000 Suisses, ren-

versés et foudroyés par les premières décharges, payèrent de leur vie cette imprudence.— Les autres n'en deviennent que plus furieux : ils se précipitent en foule dans le fossé, ils veulent s'élancer par-dessus les retranchements. Ce fut alors qu'ils virent avec désespoir ce qu'ils n'avoient pas voulu comprendre la veille : ces retranchements étoient si escarpés, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques ; on les voyoit mesurer cette hauteur inaccessible, s'exciter à la franchir, grimper avec effort, retomber, regrimper encore, tandis que le canon et la mousqueterie, tonnant sur eux sans relâche, éclaircissant leurs rangs, mettant tout en désordre, irritoient leur rage impuissante ; en même temps des mousquetaires espagnols que Pescaire avoit fait cacher dans les blés, hors du camp, faisoient un feu terrible sur les Suisses, qui se voyoient ainsi enveloppés de toutes parts, sans pouvoir faire face d'aucun côté ; ils frémissoient, ils pleuroient de colère, ils poussoient des hurlements affreux, ils se consumoient en efforts surnaturels et superflus. Montmorency les consoloit, les encourageoit, descendoit avec eux dans ces fossés profonds, gémissoit comme eux de l'impossibilité de les franchir. Albert de La Pierre, leur célèbre commandant, et vingt-deux de leurs capitaines, furent tués sur la place. »— Un grand nombre des jeunes gentilshommes qui accompagnaient Montmorency furent atteints par l'artillerie ; Montmorency lui-même fut jeté par terre d'un coup de mousquet qui l'étourdit, et le laissa sans connaissance ; il fut à l'instant couvert d'un monceau de cadavres, qui l'auraient étouffé, si quelques braves de sa suite ne l'eussent tiré de ce péril. Les Suisses, découragés, prirent enfin le parti de se mettre hors de la portée du canon, et de se retirer dans le vallon, d'où ils étaient si imprudemment sortis avant le temps. Ils avaient perdu plus de 3,000 hommes. Cependant le maréchal de Foix avait attaqué le pont de pierre avec tant de vigueur, qu'il s'en était rendu maître ; il avait pénétré jusqu'au milieu des retranchements ennemis ; il se crut assuré de la victoire. Lautrec joignit sa troupe à la sienne, et envoya prier les Suisses de détacher quelques bataillons pour soutenir le maréchal et le suivre dans le camp ennemi. « Mais les Suisses, qui avoient tout perdu, n'osèrent rien réparer ; envain on leur promettait une victoire certaine et presque sans péril s'ils vouloient se porter du côté du pont : ils avoient trop souffert pour espérer encore, leur courage lassé avoit fait place à une timidité que rien ne put vaincre. »

Dès lors Colonna porta toutes ses forces contre le maréchal de Foix ; celui-ci, dont les troupes fatiguées, chargées sans interruption, diminuaient toujours, et n'étaient jamais remplacées, fut obligé de reculer après avoir vu la meilleure partie de ses gendarmes taillée en pièces. Il fallait repasser en combattant par ce pont étroit qu'il avait forcé, et où trois hommes d'armes pouvaient à peine défiler de front. Cette retraite s'effectua heureusement malgré les efforts des confédérés.

La conduite des Suisses, avant, pendant et après la bataille, avait été extravagante ; celle des Vénitiens fut pire. — Les Vénitiens osèrent rester jusqu'au bout dans une inaction honteuse. On leur demanda de tenter une fausse attaque d'un côté où ils n'auraient point été exposés à l'artillerie, et seulement pour occuper l'ennemi. Ils s'y refusèrent constamment.

« Rien ne développe mieux, dit Gaillard, la grande âme de Lautrec, que la proposition qu'il fit à son armée de passer la nuit à la vue de la Bicoque, et de renouveler le combat le lendemain. — Ce n'étoit point un trait de désespoir ; il avoit très-bien vu ce qu'on auroit pu faire et ce qu'on n'avoit point fait : il ne demandoit que de la docilité aux Suisses, que de la valeur aux Vénitiens, que de l'ordre et du concert à tous. Il devoit d'abord faire jouer son artillerie et travailler ses pionniers ; puis, quand les retranchements auroient été entamés, il devoit faire livrer à la fois quatre attaques par quatre côtés ; et, afin que les Suisses ne pussent alléguer ce qu'ils avoient souffert la veille, pour se dispenser de remonter à cet assaut meurtrier, il offrit de mettre à la tête de chaque attaque ce qui lui restoit de gendarmerie, et de la faire seulement soutenir par l'infanterie, soit suisse, soit vénitienne. — Mais les Suisses étoient plus incapables que jamais de rien entendre ; il déclarèrent qu'ils vouloient retourner dans leur pays ; ils reprirent la route du camp de Monza, mais avec tant de confusion et de désordre, que si Lautrec, qui espéroit toujours de les ramener, ne les eût couverts de sa gendarmerie, les impériaux n'auroient pu résister à la tentation de les charger, sûrs de les tailler en pièces. Lautrec, pour les rassurer, voulut bien encore mettre la rivière d'Adda entre lui et les ennemis, mais rien ne put retenir les Suisses ; ils quittèrent brusquement l'armée et rentrèrent dans leurs montagnes. »

Nouvelle évacuation de l'Italie (1522).

La bataille de la Bicoque eut pour conséquence l'évacuation de l'Italie par les Français. — Les Suisses, irrités d'une défaite qu'ils avaient provoquée, refusèrent de rester en Italie, et se retirèrent dans leurs cantons, donnant, par cette retraite inopportune, naissance et cours à un proverbe injurieux : *pas d'argent, pas de Suisses,* seule marque de mésestime que le peuple français, si prompt dans

ses jugements et dans ses haines, ait jamais appliquée à une nation pauvre, mais ferme et loyale, dont l'alliance a toujours été utile, dont l'amitié est toujours fidèle, et dont les braves soldats ont mêlé leur sang à celui des martyrs de la royauté, à toutes ses époques désastreuses, à celui des héros de l'empire, à toutes ses époques glorieuses; nation à la fois démocratique et aristocratique, qui a défendu les rois contre la fureur des républicains victorieux, et les proscrits contre les persécutions des rois impitoyables; nation dont le pays est une sorte de sanctuaire où les doctrines littéraires, les théories économiques, les principes politiques, les dogmes religieux, ont trouvé depuis longtemps, asile et liberté.

Laissant à son frère, le maréchal de Foix, le commandement des troupes chargées de la défense du petit nombre de places conservées en Italie, le maréchal de Lautrec revint en France afin de se justifier du passé et d'obtenir des secours efficaces pour l'avenir: mais ces places capitulèrent promptement, et Gênes ayant été surprise par les Espagnols, toute l'Italie, en juin 1522, fut perdue pour les Français.

Les troupes ramenées en France par le maréchal de Foix servirent du moins à renforcer les armées chargées de la défense du royaume, qu'un traité de neutralité pour le comté de Bourgogne, signé à Saint-Jean-de-Losne, mit à couvert du côté du Jura, mais qui restait exposé du côté du Nord, des Pyrénées et des Alpes, aux attaques des ennemis, dont la ligue s'accrut d'abord par la défection des Vénitiens, et ensuite par la trahison infâme du plus grand dignitaire de la monarchie française.

Justification de Lautrec. — Affaire de Semblançay (1522).

Les désastres de Lautrec en Italie préoccupaient vivement l'opinion du peuple et de la cour; la comtesse de Chateaubriant n'osait pas même défendre son frère. Le général malheureux obtint avec peine une audience du roi; François Ier le reçut avec une telle froideur, que Lautrec osa lui en demander la raison.

« Le roi dit Gaillard, perd patience, et l'accable de reproches sur la perte du Milanais. Lautrec, sans s'émouvoir, lui rappelle la répugnance qu'il a toujours témoignée à se charger de la défense de ce pays, si on ne lui faisait tenir 400,000 écus; il ajoute qu'il avoit reçu des lettres par lesquelles le roi lui mandoit qu'il alloit recevoir cette somme, mais que jamais l'argent n'étoit parvenu jusqu'à lui; que cependant la gendarmerie avoit eu la générosité de servir dix-huit mois sans toucher un sou; qu'à l'égard des Suisses, il avoit eu besoin d'une adresse extraordinaire pour les retenir si longtemps dans un service ingrat, et qu'ils ne lui avoient pas donné une légère marque de considération, en ne le quittant qu'après l'avoir forcé d'exercer leur valeur à la Bicoque. »

« Le roi, connaissant qu'il a été trahi, entre dans une violente colère, mais dont Lautrec n'est plus l'objet; il fait venir le surintendant Semblançay: il lui demande compte des 400,000 écus qu'il l'a chargé de faire tenir à l'armée d'Italie. —Semblançay avoue en tremblant qu'il n'a point exécuté les ordres du roi, parce que, le jour même où il devoit envoyer cette somme, la duchesse d'Angoulême a exigé qu'il la lui remît, en l'assurant qu'elle se chargeoit de l'événement : « Je n'ai pas osé, dit-il refuser la mère « de mon roi, mais j'ai son reçu qui prouve ce que « j'avance. »

« Le roi paroît alors pour la première fois s'écarter de ce profond respect qu'il a toujours eu pour sa mère; il entre dans son appartement, et, lançant sur elle un regard furieux : « C'est donc à votre ava« rice, madame, lui dit-il, que je dois la perte du « Milanais, et la ruine de mes affaires? » La duchesse peu accoutumée à ce ton, s'emporte, nie tout, accuse le surintendant d'insolence, exige qu'il paroisse devant elle: il paroît, il répète ce qu'il a dit; la duchesse lui donne un démenti formel, et demande vengeance de sa calomnie.—Mais avec quelque hauteur et quelque avantage qu'une femme toute puissante, qu'une mère révérée accablât devant son fils un ministre sans appui, dont le respect, l'étonnement glaçaient la timide apologie, François Ier n'eut pas besoin de toute sa pénétration pour reconnaître le vrai coupable. — En effet, la duchesse, après tout l'éclat de ses démentis, fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait remettre, dans le temps dont il s'agissoit, une somme de 400,000 écus, « mais c'étoit, disait-elle, le produit de ses épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au surintendant, qui lui en devoit même encore une partie; » allégations que Semblançay persista toujours à nier. « N'y songeons plus, dit le roi, nous n'étions pas « dignes de vaincre: la fortune vouloit en vain se « déclarer pour nous, nous mettions à ses faveurs « de trop puissants obstacles. Cessons, s'il se peut, « de nous trahir, et allons désormais au bien avec « plus de concert et d'intelligence. »

« Semblançay, dit l'historien de François Ier, avait joui jusqu'alors d'une réputation sans tache; il s'étoit distingué, parmi les ministres chargés de la dangereuse administration des finances, par un esprit d'ordre et d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour sa probité. Renfermé dans les fonctions de son ministère, il vivoit parmi les intrigues et les passions, sans y prendre part. Le roi

avoit pour lui une amitié qui tenoit du respect, il l'appeloit *son père*. La faveur pleine de considération dont il avoit joui lui avoit fait beaucoup d'ennemis. Son économie, son intégrité, en augmentoient le nombre; il défendoit les intérêts du peuple contre l'avidité des grands. Malgré toutes ses représentations, le roi dissipoit les finances en profusion envers ses favoris, et sa mère, en intrigues contre ses ennemis... »

En effet, dans une lettre datée du 15 octobre 1521 (conservée parmi les manuscrits de Béthune), Semblançay fait au roi de fortes représentations sur sa dépense, *augmentée de cent cinquante mille livres par mois*. « Je crains, dit-il, de ne pouvoir « suffire aux dépenses extraordinaires de la guerre: « le fardeau du gouvernement des finances est plus « pesant de jour en jour, il le devient trop pour « moi; je demande à être aidé dans ce travail; si je « demeure en chemin (ce sont ses propres termes), « j'aimerois mieux déloger d'avance, sans retour pour « moi... »—Dans cette lettre, Semblançay dit formellement au roi : « Vous avez pu entendre par Madame, « la provision qui a été donnée pour le secours de « M. de Lautrec », paroles qui semblent ne pouvoir s'entendre que de 400,000 écus donnés à la duchesse d'Angoulême pour l'armée de Lautrec.

La duchesse d'Angoulême avait toujours montré une estime singulière pour Semblançay avant que la nécessité de se défendre eût forcé ce vieillard de l'accuser; on trouve une preuve éclatante de cette estime dans une lettre du 23 octobre 1521, adressée par elle au roi son fils.

« J'ai été acertainée, dit-elle, que le principal « secours de la dépense [1] est venu par le moyen du « sieur de Semblançay, et par les emprunts parti- « culiers qu'il a faits en son propre et privé nom, et « dont il a fait cédules et promesses en divers lieux; « et comme bon, loyal, et affectionné serviteur, n'a « jamais regardé à sa seureté pour l'avenir; mais « y a mis le tout pour le tout, et pour dix fois plus « qu'il n'a vaillant. Le roi le doit rémunérer de ses « services, ainsi que chacun congnoist qu'il mérite, « et qu'il appartient à recongnoistre un si grand « maistre. »

Condamnation et supplice de Semblançay (1527).

Semblançay resta en place, mais la duchesse d'Angoulême ne lui pardonna pas de l'avoir convaincue tout à la fois de mensonge et de trahison. Elle unit son ressentiment à la jalousie du chancelier Duprat, que l'intégrité du surintendant embarrassait, et lorsque, plus tard, elle devint régente pendant la captivité de François Ier, elle destitua Semblançay, le fit arrêter et conduire à la Bastille, sur une accusation de malversation. Des commissaires, « choisis par Duprat, parmi ces juges sans honneur et sans conscience auxquels il avait vendu des places », le condamnèrent. — Il convient de donner quelques détails sur cette affaire, une des plus tristement célèbres du règne de François Ier.

Semblançay, en 1524, était encore à la tête des finances. Bonnivet avait de nouveau perdu le Milanais; le roi voulait aller le reconquérir, mais l'argent manquait: on demanda à Semblançay d'en avancer; il refusa, alléguant, qu'il lui était déjà dû 300,000 livres; ce refus lui fit perdre sa place, mais il conserva sa liberté. Il rendit ses comptes, et prouva qu'en effet le roi lui redevait la somme qu'il avait déclarée. Cette somme lui fut allouée, en 1525, malgré sa disgrâce et la haine de la duchesse d'Angoulême.

Cependant la duchesse, voulant libérer l'État de cette somme, et soutenir ce qu'elle avait dit, intenta un procès civil à l'ex-surintendant des finances, pour être payée de ce qui lui restait dû de son prétendu dépôt. Cette idée d'un dépôt confié à Semblançay était, comme on l'a vu, une défaite dont elle s'était servi au hasard lorsqu'elle s'était vue pressée par les reproches de son fils. Semblançay, qui savait que la prétention de la duchesse n'avait aucun fondement, ne s'en inquiéta guère, et alla vivre en paix dans sa terre de Balan, sur le Cher, près de Tours.—Il se formoit en secret contre lui, dit Gaillard, un orage qu'il contribua lui-même à grossir en 1526, par l'imprudente vivacité avec laquelle il sollicita son payement dans un temps où l'État, écrasé sous la chute de son roi, sembloit absolument sans ressource. Il fut aisé à la duchesse d'empoisonner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, et de faire regarder comme coupable une réclamation qui n'était qu'inopportune: « C'est peu, disait-elle à son fils, de ne vous point « aider dans de pareils malheurs, il veut vous ruiner. « Voilà l'homme pour qui vous vous étiez presque « déclaré contre votre mère! Et à qui doit-il donc « sa fortune! » Cette fortune étoit assez grande en effet, pour irriter l'envie, même du sein de la retraite, et on l'exageroit encore. On rechercha toute la conduite du surintendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue et la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévot, de Tours, commis de Semblançay; on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice, s'il ne devenoit l'accusateur. On sût par lui tout ce qu'on vouloit savoir, et au-delà. Tous les profits de la place de surintendant

[1] Gaillard pense *qu'il pourroit bien être ici question des 400,000 écus destinés pour Lautrec.*

devinrent autant de malversations; enfin, quand l'acharnement à chercher des crimes à Semblançay eut vaincu la difficulté de lui en prouver, le procès civil, qui n'avait pas réussi, car Semblançay avoit prouvé que bien loin qu'il dût de l'argent à la duchesse, c'étoit la duchesse qui lui en devoit, fut transformé en procès criminel; car s'il étoit déclaré coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien. On le mit à la Bastille, on lui fit son procès, et ce procès aboutit à un arrêt du 9 août 1527 qui, sans statuer sur les contestations élevées entre la duchesse et Semblançay, sans parler du divertissement des fonds destinés à l'Italie, déclare vaguement Semblançay convaincu de concussions et de malversations, confisque ses biens sur lesquels devra être prélevée une somme de 300,000 livres par forme d'amende envers le roi, et condamne le surintendant à être pendu à Montfaucon.»

Les historiens du temps varient sur la manière dont cet illustre condamné termina ses jours.

Les uns prétendent «qu'il mourut en sage, en héros chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui, sans envier les succès passagers du crime, s'enveloppe dans son innocence, et attend un meilleur sort dans une patrie plus heureuse.» Un poëte célèbre, Clément Marot, met sa fermeté en contraste avec l'air abattu du lieutenant criminel Maillard, qui le menait à la mort.

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
A votre advis lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançay fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

Marot avait reçu des bienfaits de Semblançay; comme plus tard La Fontaine à Fouquet, il resta fidèle à son *patron* condamné. Dans une élégie il place ces vers dans la bouche de son bienfaiteur:

Si qu'à mon los n'est chose demourée
Qu'une constance en face colourée,
Qui jusqu'au pas de mort m'accompaigna,
Et qui les cueurs du peuple tant gaigna,
Qu'étant mêlée avecque mes ans vieux,
Fit larmoyer mes propres envieux.

Sauval, dans ses *Antiquités de Paris,* rapporte, d'après un journal manuscrit, des détails sur la marche de Semblançay à Montfaucon, détails curieux, parce qu'ils attestent les usages du temps. «Ce ministre, dit-il, fut conduit de la Bastille aux Filles-Dieu, rue Saint-Denis, à Paris, comme les autres criminels, qu'on y menoit avant de les pendre à Montfaucon. Là, pour obéir à la coutume, on lui fit recevoir de l'eau bénite, boire un verre de vin, manger trois morceaux de pain, et baiser un vieux crucifix de bois, dressé dans l'église de ce monastère.»

D'autres auteurs disent que Semblançay montra dans ces moments affreux une faiblesse bien pardonnable à son âge (il avait alors soixante-deux ans) et à son malheur; qu'il pleura beaucoup sur la rigueur de son sort et sur l'injustice atroce qu'il éprouvait; qu'il se flatta même que le roi ne la laisserait point consommer; qu'étant arrivé à une heure après midi à Montfaucon, il obtint, à force de prières, qu'on différât l'exécution jusqu'à sept heures, pour donner le temps à sa grâce d'arriver; qu'enfin, lorsqu'il eut appris, par le prêtre qui l'exhortait, que le roi était inexorable, il s'abandonna au bourreau en gémissant et en s'écriant: «Je reconnais trop tard qu'il vaut mieux servir le «maître du ciel que ceux de la terre; si j'avais fait «pour Dieu ce que j'ai fait pour le roi, j'en rece-«vrais une autre récompense.»

Il faut convenir, au reste (dit l'historien de François Ier qui a le mieux étudié toute cette affaire, Gaillard), que le fond de l'histoire de Semblançay n'est pas suffisamment éclairci. On raconte cette histoire de diverses manières, et il s'est élevé plusieurs discussions à ce sujet; mais l'horrible résultat de ces discussions est que Semblançay était innocent. — Le peuple en jugea ainsi dès le temps de son supplice..., la haine publique s'attacha au nom de la duchesse d'Angoulême. «Abuser du pouvoir pour faire périr un innocent, en le chargeant de ses propres crimes, est l'attentat le plus énorme qu'on puisse commettre contre l'humanité.» — La cour elle-même conserva longtemps avec amertume le souvenir de cette violence. — Brantôme rapporte une anecdote que la duchesse d'Uzès lui avait apprise: elle avait été dans sa jeunesse attachée à la duchesse d'Angoulême *et toujours,* dit-il, *fort éveillée de quelque bon mot.* Le roi l'appelait un jour *ma fille:* à ce nom, elle se mit à pleurer. Le roi lui en demanda la raison: «Sire, répondit-elle, «après le traitement que vous avez fait à *votre père,* «que ne doit pas craindre *votre fille?*» Le roi ne fit que sourire de cette leçon; mais la duchesse d'Angoulême la trouva mauvaise, et *s'en fâcha fort.*

Trahison et fuite du connétable de Bourbon (1522-1523).

Le roi n'avait pas d'inclination pour le connétable, dont l'humeur grave et sévère, dit Bossuet, ne s'accommodait pas avec la sienne, qui était libre et enjouée; mais l'amour de la mère du roi fit plus de tort au duc de Bourbon que l'aversion du roi

même. Louise de Savoie avait eu de la passion pour le connétable dès qu'il avait paru à la cour, et aurait voulu l'épouser en 1521, lorsqu'il perdit sa femme, Suzanne de Bourbon-Beaujeu. Refusée avec mépris, elle entra dans une colère implacable [1]. «Comme elle étoit dans cet état, le chancelier Duprat, sa créature, et l'ennemi particulier du connétable, vint la trouver pour lui dire, qu'elle avoit de quoi réduire ce prince, et qu'il lui mettroit en main tous les biens de la maison de Bourbon, dont elle étoit, disoit-il, la seule héritière depuis la mort de Suzanne (sa cousine germaine). — En effet, à ne regarder que la proximité du sang, Louise de Savoie excluoit le connétable; mais il avoit pour lui une ancienne substitution, et, de plus, une donation universelle, faite par son contrat de mariage avec Suzanne. — La duchesse d'Angoulême espéroit tout de son crédit, et fut ravie de se sentir en pouvoir de réduire la fierté du connétable, ou de s'en venger. Elle voulut cependant auparavant tenter les voies de douceur. — Bonnivet, qu'elle employa à cette négociation, y étoit peu propre, parce qu'il souhaitoit la perte du connétable, dont la disgrâce devoit lui assurer le commandement absolu des armées; d'ailleurs, quand il auroit agi selon les intentions de la princesse, il n'eût rien gagné sur le connétable, qui, outre son aversion ancienne pour elle, avoit l'espoir d'épouser Renée de France, sœur de la reine. La duchesse d'Angoulême se résolut donc à commencer le procès. — L'affaire fut plaidée solennellement au parlement; les sollicitations de Madame et celles du chancelier, qui avoit tout crédit dans cette compagnie, dont il avoit été premier président, étoient les plus fortes pièces contre le connétable, et il désespéra de pouvoir maintenir son bon droit contre tant d'autorité et tant d'artifice... Le connétable demanda hautement au roi madame Renée. — Dans le refus qui lui en fut fait, il n'avoit pas sujet de se plaindre du roi, parce qu'on le fit refuser par la princesse elle-même, qui dit qu'elle ne vouloit point épouser un prince qu'on alloit dépouiller; mais le connétable, qui sentit d'où lui venait le coup, entra dans un dépit extrême, et, dès lors, résolut de traiter avec l'ennemi.»

On ignore si le connétable entama le premier des négociations avec l'empereur, ou si l'empereur, attentif à tout ce qui pouvait servir ses intérêts, chercha le premier à tirer parti de la disposition où se trouvait le connétable. — Quoi qu'il en soit, l'accord fut promptement fait. «Le connétable s'engagea à fournir 300 hommes d'armes et 5,000 hommes de pied, pour les joindre à 12,000 impériaux qui devoient entrer en Bourgogne. L'empereur, en même temps, devoit passer les Pyrénées du côté du Languedoc, et le roi d'Angleterre, faire une descente en Picardie...

«Le royaume de France devoit être partagé. — On composoit au duc de Bourbon un nouveau royaume de Bourgogne, formé de ses possessions personnelles, du duché de Bourgogne, séparé de la France, et enfin, de la Franche-Comté, que l'empereur lui donnoit, avec Éléonore, sa sœur, veuve du roi de Portugal.»

Le connétable, attendant le moment de commencer l'exécution de ce traité, se retira, en 1523, à Moulins, ville de sa dépendance, «où il faisoit le malade, afin d'avoir un prétexte de s'absenter de la cour.» — Deux des gentilshommes, ses domestiques, et confidents de ses desseins, Matignon et d'Argouges, étaient allés en Normandie pour donner ordre à leurs affaires. Là, pressés par les remords de leur conscience, ils se confessèrent à un curé d'être entrés dans une conspiration contre l'État. Ce confesseur leur déclara qu'il ne suffisait pas de s'en retirer, mais qu'ils étaient obligés de la découvrir, et que, pour leur en donner l'exemple, il allait tout dire au grand sénéchal de Normandie. Appréhendant d'être prévenus, ils allèrent eux-mêmes découvrir le complot, afin d'obtenir leur grâce. Le grand sénéchal en écrivit immédiatement au roi.

François Ier, fort embarrassé, et sur le point de se rendre à Lyon, prit le parti d'aller trouver le connétable à Moulins. «Il lui parla noblement, lui témoignant qu'il savoit que l'empereur l'avoit sollicité, mais qu'il ne vouloit pas croire qu'il eût rien fait contre son devoir. — Le connétable, qui le vit instruit, lui avoua ce qu'il ne put nier, et ajouta, que s'il avoit écouté des propositions, il y avoit été poussé par les indignes traitements que Madame lui avoit faits. Le roi lui répondit qu'il ne pouvoit empêcher sa mère de faire un procès; mais que, quel qu'en fût l'événement, il lui rendroit tous ses biens. — Cette promesse ne satisfit guère le connétable, qui ne vouloit pas être à la merci de Madame... Il répondit pourtant au roi avec une profonde dissimulation, et ce prince sincère, qui croyoit aisément tout gagner par sa franchise, ne prit d'autres précautions que d'ordonner au connétable de le suivre, ce qu'il lui promit, aussitôt qu'il le pourroit...»

Quelque temps après le départ du roi, le connétable prit le chemin de Lyon en litière, feignant toujours d'être malade. Arrivé à La Palice, il apprit que le parlement avait mis en séquestre les terres de la maison de Bourbon : il fit semblant alors que son mal s'était augmenté, et qu'il ne pouvait plus

[1] On a cru longtemps, dit Gaillard, sur la foi d'une vieille tradition, que François Ier lui-même proposà sa mère au connétable; que celui-ci, oubliant le respect qu'il devait au roi, joignit à son refus des discours qui attaquaient l'honneur de cette princesse, et que le roi, indigné de son insolence, lui donna un soufflet.

même supporter le mouvement de la litière; il dépêcha un gentilhomme pour faire ses excuses au roi, et s'en retourna à sa maison de Chantelle. De là, il envoya Huraut, évêque d'Autun, pour assurer le roi que s'il lui plaisait de casser l'arrêt du parlement, et de lui donner son abolition, il le servirait plus fidèlement que jamais; mais Madame d'Angoulême avait déjà obtenu du roi qu'il assiégerait le connétable dans Chantelle.

«Le maréchal de Chabannes et le bâtard de Savoie eurent ordre d'exécuter cette entreprise. Ils marchèrent en diligence avec 4,000 hommes. Le connétable, averti de leur approche, ne douta plus qu'il ne fût perdu; il partit de Chantelle, et alla, par des chemins détournés, à un autre château qu'il avoit à Herment, en Auvergne.

«Environ sur le minuit, quand le connétable crut tous ses gens profondément endormis, il se leva et éveilla Pompérant et Tauzannes, deux de ses gentilshommes. Il leur dit qu'il allait en Franche-Comté; qu'il avoit besoin de l'un d'eux pour l'accompagner, et de l'autre pour couvrir sa fuite. Il les fit tirer au sort, et il échut à Pompérant de suivre son maître.»

Les chevaux des deux fugitifs étaient ferrés à rebours; le connétable passait pour le valet de Pompérant. A travers mille dangers, et par de longs détours, il réussit à gagner la Franche-Comté, d'où il se rendit en Italie, à Plaisance, pour conférer avec Lannoy, vice-roi de Naples, sur les affaires de la guerre. «Son intention étoit de passer en Espagne pour épouser la princesse que l'empereur lui avoit promise; mais l'empereur avoit d'autres pensées, et il n'avoit garde de rien faire pour le connétable avant d'avoir tiré de grands avantages de sa rébellion. Il envoya le comte de Reux pour l'engager à rester en Italie, et à prendre le commandement de l'armée impériale.»

Parmi les complices du connétable qui furent arrêtés, un seul, le comte de Saint-Vallier, fut condamné à mort, les autres furent plus tard mis en liberté. Saint-Vallier, conduit à l'échafaud, eut sa grâce au moment où le bourreau allait lui trancher la tête. — On a prétendu que cette grâce ne fut obtenue par sa fille, la célèbre Diane de Poitiers, qu'au prix de son honneur et de sa virginité, qu'elle aurait sacrifiés à François I[er]: mais les auteurs qui ont donné cours à cette anecdote ont oublié qu'au moment de la condamnation de son père, Diane était mariée, *depuis dix ans,* au comte de Maulevrier-Brézé, grand sénéchal de Normandie. Ce fut le grand sénéchal de Normandie, les lettres de rémission en font foi, qui obtint la grâce de son père, et cette grâce était peut-être due à celui qui avait donné le premier avis de la conspiration. «Cette explication, toute naturelle, s'est trouvée trop simple, dit Gaillard, pour la plupart des historiens; ils ont mieux aimé imaginer que Diane de Poitiers, depuis duchesse de Valentinois, et maîtresse de Henri II, avoit commencé par être maîtresse de François I[er], père de Henri II. — Les auteurs protestants ont surtout accrédité ce bruit, pour charger du crime d'inceste la duchesse de Valentinois, qui persécutoit leur secte.»

Dix-neuf complices du connétable, qui avaient après lui quitté le royaume, furent condamnés à mort par contumace.

On fit le procès au connétable; mais ce procès, suspendu et repris, suivant les conjectures, ne fut terminé qu'après sa mort. Ses biens furent confisqués, et sa mémoire fut flétrie; l'arrêt, rendu le 26 juillet 1527, le retrancha de la race des Bourbons, «comme ayant notoirement dégénéré des mœurs et fidélité des antécesseurs de ladite maison de Bourbon.»

Expédition de Bonnivet en Italie. — Sa retraite. — Mort de Bayart (1523-1524).

François I[er] se disposait à se mettre lui-même à la tête de son armée d'Italie pour réparer l'échec éprouvé par Lautrec, et reconquérir le Milanais, lorsque la découverte du complot du connétable de Bourbon le fit changer d'avis. Il remit le commandement à l'amiral Bonnivet, plaça Bayart à la tête de l'avant-garde, et resta en France.

Bonnivet n'eut pas en Italie un meilleur succès que son prédécesseur. — Il passa le Tésin, mais au lieu de marcher vivement sur Milan, temporisant mal à propos, il donna à Prosper Colonna le temps de rassembler ses troupes, et de mettre cette ville en état de défense, et se vit réduit à essayer de la bloquer. Bayart prit Lodi, et secourut le château de Crémone, où ne se trouvaient plus que huit soldats, restés seuls de quarante héros, qui, assiégés depuis dix-huit mois, avaient, par leur opiniâtre valeur, conservé cette citadelle à la France. L'injuste histoire n'a pas conservé leurs noms. Envoyé à Robecco, le bon chevalier, que Bonnivet ne secourut pas à temps, faillit être taillé en pièces avec ses hommes d'armes, dans un combat de nuit célèbre sous le nom de *Camisade de Robec,* parce que les ennemis, pour se reconnaître dans l'obscurité, avaient mis des chemises blanches par-dessus leurs armes.

Cependant Prosper Colonna était mort. Le vice-roi de Naples Lannoy et le marquis de Pescaire l'avaient remplacé à Milan, où ils furent rejoints par le connétable de Bourbon avec 6,000 landsknechts.

L'armée française se retira à Novarre, puis à Romagnano, sur la Sesia, où elle comptait être re-

jointe par les Suisses, qui répondirent au contraire à Bonnivet : « Qu'ils n'étaient pas venus pour servir sous lui, mais pour chercher leurs compatriotes qui étaient dans l'armée et les ramener dans leur pays » — Les Suisses, en effet, se retirèrent, et l'armée dut repasser la Sesia, poursuivie dans sa retraite par toutes les troupes impériales.

Bonnivet s'était placé à l'arrière-garde comme au poste d'honneur. — Dans une charge qui fut faite au point du jour, il fut grièvement atteint au bras gauche.— Le courageux Vandenesse fut blessé mortellement d'un coup d'arquebuse. — Bayart prit le commandement de l'armée.

« L'audace des ennemis, dit un de ses historiens, s'étoit accrue à mesure qu'ils avoient reconnu le pitoyable état où la misère et la famine avoient réduit notre armée. Tous les chevaux de bataille étoient morts et les hommes d'armes, montés sur des *courtauds* exténués de fatigue et de maigreur, ne rappeloient guère l'irrésistible gendarmerie française. Aux nombreuses bandes d'arquebusiers espagnols s'opposoient à peine quelques Suisses aussi mal armés qu'inhabiles à se servir du mousquet. Mais les François sous les ordres de Bayart reprirent une vigueur à laquelle leurs adversaires ne s'attendoient pas. Aux cris de *France, France! Bayart, Fête Dieu, Bayart!* ils repoussèrent les ennemis, et firent un grand carnage de ceux qui s'étoient trop avancés. Intimidés, les Espagnols ne suivirent plus l'arrière-garde qu'à coups de mousquets, de fauconneaux et d'arquebuses à croc. Durant plus de deux heures, Bayart les tint à distance, tandis que l'artillerie et le bagage défiloient en sûreté.

« On le voyoit aussi assuré « que s'il eût été en sa maison », rallier, presser ses gens d'armes, et se retirer au petit pas, toujours le dernier, faisant à chaque instant face aux ennemis, l'épée au poing et « leur donnant plus de crainte qu'un cent d'autres. »

« Vers les dix heures du matin, il rejoignoit sa troupe, après une charge, et tournoit le visage pour observer les Espagnols, lorsqu'il fut tiré un coup d'arquebuse à croc, dont la pierre le frappa dans le flanc droit, et lui brisa l'épine du dos. « Jésus! hélas « mon Dieu! je suis mort!... » (s'écria-t il en portant à ses lèvres la garde de son épée en signe de croix) « *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam...* » Il ne put achever, devint pâle comme la mort, et il seroit tombé de cheval s'il n'eût eu encore le cœur de se retenir à l'arçon de sa selle. Jacques Joffrey, jeune gentilhomme, son maître-d'hôtel, accourut et le reçut dans ses bras. « Qu'on me descende, dit le bon chevalier, au pied « de cet arbre, et qu'on me mette en sorte que j'aie « la face regardant les ennemis; ne leur ayant jamais « tourné le dos, je ne veux pas commencer en finis« sant; car c'en est fait de moi. » Joffrey exécuta sa volonté à l'aide de quelques soldats suisses. Jean de Diesbach, capitaine bernois, fit croiser les piques à quatre de ses gens, et le vouloit absolument emporter au milieu de son bataillon. Bayart le remercia, en lui disant : « Laissez-moi, je vous prie, penser « un peu à ma conscience; m'ôter de là ne feroit « qu'abréger cruellement ma vie, car, dès que je re« mue, je sens toutes les douleurs que possible est « de sentir, hors la mort, laquelle me prendra bien« tôt. » S'apercevant que les ennemis avançoient, il commanda de les repousser, pendant que, faute de prêtre, il se confessoit à son maître-d'hôtel...

« Le capitaine d'Alègre, prévôt de Paris, reçut son testament militaire... les ennemis approchoient... ses hommes d'armes et ses serviteurs l'entouroient, en grands pleurs et gémissements, sans pouvoir se résoudre à l'abandonner : « Mes amis, leur dit-il, je « vous supplie, allez-vous-en, autrement vous tom« beriez entre les mains des ennemis, et cela ne me « profiteroit de rien, car il en est fait de moi. Adieu, « mes bons seigneurs et amis, je vous recommande « ma pauvre âme, et vous, monseigneur d'Alègre, « saluez, je vous prie, de ma part, le roi notre maî« tre, et dites-lui combien je suis marri de ne le « pouvoir servir davantage. »

« Le seigneur d'Alègre lui dit adieu, et s'éloigna en pleurant à chaudes larmes, suivi des hommes d'armes. Le bon chevalier resta avec Jacques Joffrey, que rien ne put forcer à abandonner son maître...

« Le marquis de Pescaire arriva, et se précipitant à bas de son cheval : « Plût à Dieu, seigneur de « Bayart, lui dit-il, qu'il m'en coûtât *une quarte* [1] « de mon sang, et que je vous tinsse en bonne « santé mon prisonnier, car par le traitement que « vous recevriez de moi vous connaîtriez la haute « estime que j'ai toujours fait de votre singulière « prouesse! Depuis que je suis sous les armes, je « n'ai jamais ouï parler d'un chevalier qui approchât « de vous. » Le généreux Pescaire, en disant ces paroles, fit dresser sa tente autour de l'arbre, et mettre le bon chevalier sur son lit de camp, où il aida lui-même à le coucher, en lui baisant les mains. Il vouloit que ses chirurgiens visitassent ses blessures, mais Bayart lui répondit qu'il n'avoit plus besoin de médecins du corps, mais de ceux de l'âme, et il lui demanda un aumônier, auquel il renouvela dévotement sa confession. « La France, dit « Pescaire les larmes aux yeux, ne sait pas tout ce « qu'elle a perdu aujourd'hui en ce bon chevalier. » Ne pouvant demeurer plus longtemps auprès de lui, il reprit son poste à la tête des chevau-légers, et

[1] Mesure espagnole équivalant environ à un litre.

laissa auprès de lui deux de ses gentilshommes.....

« Bourbon, acharné à la poursuite des François, aperçut le blessé. Le ciel voulut qu'il s'arrêtât pour recevoir de la bouche de Bayart mourant un arrêt plus terrible que tous ceux que le roi et ses parlements avoient lancés contre lui. « Ah! capitaine « Bayart, lui dit-il en mettant pied à terre, vous « que j'ai toujours aimé pour votre grande prouesse « et loyauté, que j'ai grand'pitié de vous voir en cet « état! » Le preux chevalier reprenant ses esprits, lui répondit d'une voix assurée : « Monseigneur, je « vous remercie, mais ce n'est pas de moi qui meurs « en homme de bien, servant mon roi, qu'il faut « avoir pitié; c'est de vous, qui portez les armes « contre votre prince, votre patrie et votre foi! » Charles de Bourbon, sans répliquer, monta à cheval, et courut étourdir ses remords à la poursuite de Bonnivet [1]. »

Le bon chevalier, resté seul, ne pensa plus qu'à son âme, et après avoir reçu le saint viatique, il expira en prononçant le nom de *Jésus*, le 30 avril 1524, à six heures du soir.

L'armée française, après quelques charges vigoureuses qui arrêtèrent la poursuite des impériaux, arriva à Ivrée, et peu de jours après, avec son artillerie et ses bagages, repassa les Alpes par le mont Saint-Bernard.

Invasion de la Provence. — Siége de Marseille. — Retraite des impériaux (1524).

L'avis du prince transfuge était que, sans faire des siéges sur la frontière, on pénétrât jusqu'à Lyon. Bourbon se flattait que le Forez, le Beaujolais, le Bourbonnais et l'Auvergne se déclareraient en sa faveur, et lui faciliteraient la conquête de la France méridionale, tandis que les Anglais et les impériaux réunis soumettraient la France septentrionale.

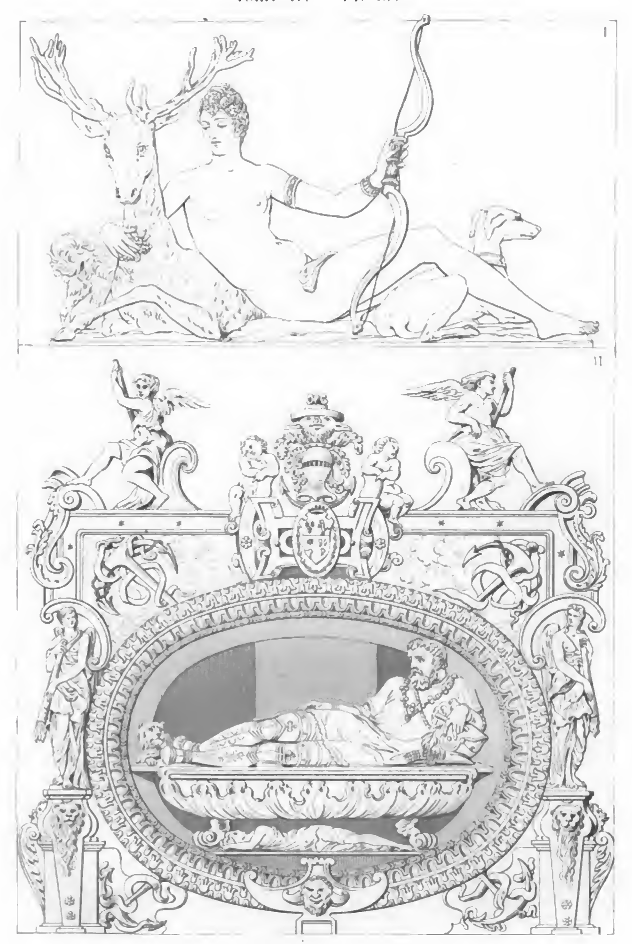
Charles-Quint craignit que Bourbon, de retour en France, et rétabli dans ses domaines, ne se ressouvînt qu'il était Français, et ne fit une paix particulière aux dépens de l'armée impériale; il voulait d'ailleurs s'emparer de Marseille, afin d'avoir en Provence une place forte et un point de débarquement sur la Méditerranée, comme, par Calais, le roi d'Angleterre en avait un en Picardie et sur l'Océan.

Le malheureux Bourbon, forcé d'entreprendre le siége de Marseille, affecta de regarder cette conquête comme aussi facile qu'importante. « Trois « coups de canon, disait-il, amèneront ces timides « bourgeois à nos pieds, les clefs à la main et la « corde au cou. » — Il fallut bientôt changer de langage. Les soldats, les habitants s'encouragèrent mutuellement, fortifièrent la place avec une promptitude incroyable, combattant d'une main et travaillant de l'autre; les femmes même les plus riches, oubliant leur mollesse et leur timidité, prenaient part à tous les travaux, et s'exposaient à tous les périls. Elles firent du côté attaqué une tranchée qu'on nomma *tranchée des dames*. Une artillerie puissante et bien servie tonnait sur le camp ennemi. — Tandis que le marquis de Pescaire entendait la messe dans sa tente, un boulet de canon tua le prêtre qui officiait et deux gentilshommes ses assistants. Bourbon accourut au bruit, et demanda ce que c'était : « Ce sont, répondit Pescaire, les timides bour- « geois de Marseille qui viennent, la corde au cou et « les clefs à la main. »

Le siége continua néanmoins. François I[er] aurait voulu accourir lui-même au secours de Marseille. Il y envoya d'abord 200 hommes d'armes et 3,000 fantassins, tandis qu'il rétablissait avec promptitude l'armée de Bonnivet. Bientôt cette armée, renforcée de 14,000 Suisses et de 6 000 lansquenets, se mit en marche. 1500 hommes d'armes, commandés par le maréchal de Chabannes, s'emparèrent d'Avignon; le roi, avec le corps d'armée, s'avança jusqu'à Salon.

Bourbon, qui, depuis six semaines, était arrêté devant Marseille, voulut prévenir l'arrivée du roi, et poussa les attaques avec vigueur. La constance des assiégés rendit ses efforts inutiles. Les impériaux étaient découragés; leur canon, cependant, avait fait une brèche à la muraille: mais Pescaire, ayant appris qu'entre cette brèche et le rempart il existait un fossé profond, défendu par un grand nombre d'arquebusiers et de piquiers, saisit cette occasion de faire échouer Bourbon dans une entreprise dont le succès l'eût rendu trop influent; il entra dans la tente du prince, accompagné des principaux officiers, et là, délibérant avec eux sur les opérations du siége: « Messieurs, dit-il (sans « daigner consulter Bourbon, ni lui adresser la pa- « role), ceux qui sont pressés d'aller en paradis « peuvent rester à ce siége; pour moi qui n'ai point « envie d'y arriver si tôt, je pars; croyez-moi, mes- « sieurs, retournons en Italie; nous avons laissé ce « pays dépourvu de soldats, et on pourrait bien y « prévenir notre retour. » — Ce discours, d'un général dont on ne pouvait soupçonner la valeur, fit une vive impression. Bourbon se vit forcé de laisser lever le siége, et il eut encore l'amère douleur d'entendre dire qu'il *était venu faire sur les terres de France une rodomontade espagnole.* La retraite se fit en bon ordre; mais, malgré leur diligence, les impériaux ne purent échapper à la diligence plus grande encore du vieux maréchal de Chabannes, qui, avec 400 chevaux, tailla en pièces

[1] M. A. de Terrebasse, *Histoire de Bayart.*



I *Diane de Poitiers par Jean Goujon.*

II *Tombeau de l'Amiral Chabot par Jean Cousin.*



St Étienne. Cathédrale de Bourges.

une partie de leur arrière-garde, et enleva leurs bagages.

CHAPITRE XXII.

FRANÇOIS Ier. — BATAILLE DE PAVIE. — CAPTIVITÉ DU ROI.

François Ier rentre en Lombardie. — Siége de Pavie. — Bataille de Pavie. — Fin de la bataille. — François Ier est fait prisonnier. — Suites de la bataille. — Évacuation de la Lombardie. — Affliction des Français. — Régence de Louise de Savoie. — Captivité de François Ier. — Traité de Madrid. — Rentrée du roi en France.

(De l'an 1525 à l'an 1526.)

François Ier rentre en Lombardie. — Siége de Pavie (1524-1525).

En s'éloignant de Marseille, l'armée impériale rentra dans le Milanais. François Ier, sans être arrêté par la nouvelle que la reine Claude, sa femme (qui lui avait successivement donné trois fils et quatre filles), venait de mourir à Blois le 20 juillet 1524, se décida à franchir les Alpes et les Apennins, et à suivre l'ennemi dans les plaines de la Lombardie. — Il confia de nouveau la régence à sa mère, prit Milan, et vint mettre le siége devant Pavie, dont la prise devait lui rendre et assurer la possession du Milanais.

Pavie, place forte située sur le Tésin, était défendue par Antonio de Leyva, célèbre capitaine espagnol, ayant sous ses ordres une garnison nombreuse, aguerrie, et qui, pendant plus de quatre mois, quoique privée de vivres et presque de munitions, se défendit avec un courage opiniâtre, et donna ainsi au connétable de Bourbon le temps de rassembler une armée pour la secourir.

François Ier, retenu devant la ville assiégée, envoya dans le royaume de Naples un petit corps d'armée sous les ordres du duc d'Albany, pensant que la conquête de ce royaume serait aussi facile sur les Espagnols qu'elle l'avait été sur les Napolitains.

Le roi affaiblit ainsi son armée principale, qui, campée dans le parc de Mirabel, partageait les privations qu'elle imposait aux troupes renfermées dans la ville qu'elle assiégeait.

Cependant le connétable de Bourbon, avec 12,000 lansquenets, vieux soldats presque tous, s'était rallié à Lodi, à Pescaire et à Lannoi, qui commandaient les débris de l'armée impériale. Ces forces réunies, s'élevant à 18,000 fantassins, 700 chevau-légers, et 700 lances (4,200 cavaliers), étaient supérieures en nombre à l'armée française, qui ne comptait pas plus de 14,000 fantassins et 700 lances (5,600 cavaliers).

François Ier tint un grand conseil de guerre pour savoir s'il fallait exposer le succès de la guerre aux hasards d'une bataille générale. « Tous les vieux capitaines qui avoient acquis tant de gloire sous Charles VIII, sous François Ier, Louis d'Ars, Saint-Severin, les Galiot de Genouillac, le maréchal de Chabannes, le maréchal de Foix lui-même, quoique plus jeune et plus bouillant, surtout le fameux La Trémouille, instruit par les succès et par les malheurs, osèrent proposer de lever le siége, d'éviter la bataille, et de se retirer à Binasco. — Ils ne pouvoient soutenir l'idée des désastres que la perte d'une bataille alloit entraîner : ils voyoient les troupes affaiblies, fatiguées, abattues; ils sentoient qu'elles auroient affaire à des troupes qui n'avoient éprouvé ni les fatigues d'un siége, ni les rigueurs de la mauvaise saison.—L'intérêt des impériaux étoit de combattre, parce que, n'ayant point d'argent, ils ne pouvoient se flatter de retenir longtemps les lansquenets, qui ne s'étoient engagés à servir que dans l'espérance d'une bataille prochaine. — Les François, au contraire, devoient attendre dans des postes assurés que ce torrent s'écoulât de lui-même.—Ce sage délai, en procurant à l'armée françoise un repos dont elle avoit besoin, et en donnant le temps d'arriver aux renforts qu'on attendoit de la France, de la Suisse, et de l'Italie, mettroit le roi en état de conquérir facilement tout le Milanois aussitôt que le défaut de payement aurait dissipé les lansquenets.— Tel étoit l'avis presque unanime des officiers expérimentés. » Mais ces conseils prudents avaient peu d'influence sur le roi, qui croyait son honneur attaché à la prise de Pavie. L'amiral Bonnivet, flattant les désirs secrets de son maître, s'opposa avec vigueur à toute retraite, et montra dans une bataille prochaine une victoire certaine que la présence du roi rendrait plus glorieuse. Le maréchal de Chabannes (La Palice) voulut répliquer et soutenir l'avis des vieux chefs. Bonnivet l'interrompit en lui disant : « Vous parlez plus « selon votre âge que selon votre cœur; mais le roi a « plus de foi en votre valeur qu'il n'a besoin de votre « prudence. » Il fut résolu qu'on attendrait l'ennemi.

Le camp français, établi de manière à défendre de tous côtés l'entrée de Pavie, comprenait dans son enceinte le parc de Mirabel, où étaient placées l'artillerie et l'arrière-garde aux ordres du duc d'Alençon. — On ne pouvait faire entrer de secours dans la ville sans forcer les retranchements du camp, ou sans renverser les murailles du parc; l'avant-garde, commandée par le maréchal de Chabannes, et le corps de bataille, commandé par le roi lui-même, occupaient la partie du camp voisine du parc, et qui dominait avec avantage toute la campagne.

Bataille de Pavie (24 février 1525).

Les impériaux résolurent de pénétrer dans Pavie par le parc de Mirabel. Dans la nuit du 23 au 24 fé-

vrier, après avoir fait mettre aux soldats des chemises par-dessus leurs armes pour les reconnaître dans l'obscurité, ils s'avancèrent silencieusement vers le parc, tandis que, pour occuper les Français dans leur camp et détourner leur attention, ils faisaient deux fausses attaques appuyées par le feu de l'artillerie. A la faveur de ce bruit, les pionniers réussirent à saper sans obstacle les murailles du parc. Au point du jour, les Espagnols y entrèrent en foule par une brèche large de plusieurs toises, et tournèrent, les uns vers Mirabel, en se dirigeant vers Pavie, les autres vers le camp français, du côté où il communiquait au parc.

Le roi, croyant que l'effort de l'ennemi allait se porter sur le château de Mirabel, sortit à la hâte du camp, et déploya sa gendarmerie dans le parc: mais déjà le jeune marquis du Guast (Alphonse d'Avalos), digne cousin de Pescaire, avait forcé ce château, l'épée à la main, et surpris la garnison; déjà même un détachement de sa troupe était arrivé aux portes de Pavie.

Galiot de Genouillac, «qui avoit eu tant de part à la victoire de Marignan, et qui eût vaincu seul à Pavie, si on n'eût pas rompu toutes ses mesures», dirigea avantageusement son artillerie contre les impériaux qui entraient par la brèche, et les mit dans le plus grand désordre.

«Le roi eût dû sans doute se contenter d'accabler les restes de la troupe de du Guast, enfermée dans le parc, et séparée du gros de l'armée ennemie; il eût dû se reposer sur les batteries de Genouillac du soin de défendre la brèche; mais il ne put voir de sang froid les ennemis s'ébranler, et présenter les apparences d'une défaite prochaine; il crut qu'il se rendroit indigne des faveurs de la victoire, s'il les négligeoit: son courage l'emporta, il sortit du parc, et se répandit dans la campagne avec toute sa gendarmerie, faisant ainsi la faute énorme de masquer les batteries qui tonnaient par la brèche.» Les impériaux, à l'abri du canon, reprirent courage, et se rallièrent. Bourbon avec les Allemands, Pescaire avec les Espagnols, Lannoy avec les Italiens, s'avancèrent pour envelopper le roi, tandis que du Guast, quittant le parc de Mirabel, revenait attaquer les Français par derrière, et qu'Antonio de Leyva, faisant une sortie vigoureuse avec toute sa cavalerie, secondait les efforts des impériaux.

L'avant-garde du maréchal de Chabannes, et l'arrière-garde du duc d'Alençon, voyant l'affaire engagée en pleine campagne, accoururent au secours du corps de bataille, et lui formèrent deux ailes. «Le maréchal de Chabannes étoit à la droite, le duc d'Alençon à la gauche. Entre l'aile droite et le corps de bataille, formé de la gendarmerie françoise, étoient les célèbres *bandes noires*, réduites à 5,000 hommes, et conduites par le duc de Suffolk. A gauche, entre le corps de bataille et le duc d'Alençon, étoit un corps de 8,000 Suisses, conduits par le colonel Diespach.»

Les impériaux divisèrent leur armée en plusieurs corps particuliers, prêts à se porter partout, et à s'entre-secourir. Leurs principaux efforts se portèrent contre le corps de bataille des Français et l'aile droite.

«Les *bandes noires*, soutenues par leur propre courage, par les exhortations de Suffolk, et par le désespoir où on les avoit réduites (car, pour les punir d'avoir pris parti dans les troupes de France, on les avoit mises au ban de l'empire), les *bandes noires* avaient en tête les Allemands de Bourbon, qui, les regardant comme rebelles à la patrie, les combattoient avec cette horreur qu'inspire aux Allemands la rébellion, quoique eux-mêmes fussent alors commandés par un rebelle.» Bourbon fit faire à ses landsknechts un mouvement décisif. «Ils allongèrent les deux pointes de leur gros bataillon, et, serrant les *bandes noires*, dit Varillas, comme dans une tenaille, ils les écrasèrent, et les détruisirent entièrement.» Le comte de Vaudemont et le duc de Suffolk furent tués.

Les landsknechts tournèrent ensuite leurs efforts contre l'aile droite des Français, séparée du corps de bataille. Cette aile était fort affaiblie par un combat qu'elle avait livré à un gros corps de cavalerie napolitaine, commandée par Castaldo, lieutenant de Pescaire. — Le maréchal de Chabannes avait jusqu'à deux fois enfoncé cette cavalerie, et jusqu'à deux fois elle s'était ralliée. Accablé par la multitude, il vit sa troupe se disperser sans pouvoir la retenir. Il eut son cheval tué sous lui; et, malgré son grand âge, s'en étant dégagé avec adresse, il allait se jeter dans une autre troupe pour combattre à pied, lorsqu'il fut fait prisonnier par Castaldo. Celui-ci, voulant le mettre en lieu de sûreté, rencontra un capitaine espagnol, nommé Buzarto. «Chabannes étoit le plus beau vieillard de son siècle: sa bonne mine, son air noble, et la magnificence de sa cotte d'armes, firent juger à Buzarto que c'étoit un prisonnier considérable, et dont la rançon seroit forte; il voulut être associé au profit de la prise. Castaldo allégua les droits de la guerre, et refusa de partager. «Et bien, dit Buzarto, il ne «sera ni pour toi ni pour moi,» et il tua Chabannes d'un coup d'arquebuse.»

Au corps de bataille, le roi combattait valeureusement. Une cotte d'armes de toile d'argent, un casque orné de grands panaches, le faisaient aisément reconnaître. «Si tous les soldats de son armée eussent pu exécuter autant de coups de main qu'il en exécuta lui-même, jamais les impériaux n'auroient

pu leur résister. » Il blessa à la joue un gentilhomme franc-comtois, nommé d'Andelot, et tua de sa main Fernand Castriot, marquis de Saint-Ange, dernier descendant des anciens rois d'Albanie, et petit-fils de Scanderberg. La troupe italienne, que commandait le marquis de Saint-Ange, fut aisément dispersée par la gendarmerie française et par les Suisses. Mais le marquis de Pescaire, s'étant avancé à la tête des Espagnols, arrêta leurs progrès. « Quinze cents arquebusiers basques, d'une agilité extrême, et qu'il avoit dressés depuis longtemps, s'approchoient des rangs serrés de la gendarmerie françoise, faisoient contre eux une décharge, et, disparoissant tout à coup avec rapidité, alloient recharger, à l'abri du danger, pour revenir faire une nouvelle décharge. »

Le roi crut offrir moins de prise à leurs coups en ordonnant à sa gendarmerie d'élargir ses rangs; le mal en devint plus grand. Les Basques se mêlaient parmi les cavaliers, choisissaient celui qu'ils voulaient frapper, miraient leur coup à loisir, et le faisaient toujours tomber sur les capitaines qui se distinguaient le plus par leur courage. Ainsi ce corps invincible de la gendarmerie française se vit presque entièrement détruit par cette troupe irrégulière, presque invisible, presque impalpable, dont toute la force consistait dans la fuite. « La Trémouille eut à la fois la tête et le cœur traversés par deux balles, comme si les Basques eussent choisi en lui les deux plus nobles parties, comme ils choisissoient dans sa troupe les plus vaillants hommes pour les frapper. Le grand écuyer Galéas de Saint-Severin tomba percé de coups; Louis d'Ars, le vaillant compagnon de Bayart, fut démonté, foulé aux pieds, et étouffé dans la presse, ainsi que le comte de Tournon. — Le comte de Tonnerre fut si défiguré des coups qu'il reçut, qu'à peine on put le reconnoître dans la foule des morts après la bataille. »

Le baron de Trans, placé à l'aile gauche, où commandait le duc d'Alençon, se plaignait du sort qui lui enlevait les occasions de se signaler : son fils unique avait combattu avec beaucoup de courage au corps de bataille; cédant à l'épuisement, à la fatigue, et poussé par la vicissitude du combat auprès de l'aile gauche, il crut pouvoir se retirer auprès de son père; mais celui-ci, le regardant avec indignation, lui demanda : « Où est le roi? — Je n'en sais « rien, » répondit le jeune homme. — « Allez l'ap« prendre, répliqua le vieillard, d'un ton sévère; il « vous est honteux de l'ignorer. » Le jeune Trans rentra dans la mêlée, pénétra jusqu'au roi, et mourut sous ses yeux, d'un coup d'arquebuse.

Cependant le duc d'Alençon, beau-frère du roi, et premier prince du sang, au lieu de voler au secours du corps de bataille avec l'aile gauche tout entière, qui n'avait pas encore donné, s'épouvanta de la ruine de l'aile droite, du désordre du centre, et fit lâchement sonner la retraite. Les Suisses, qui comptaient être soutenus par sa cavalerie, s'épouvantèrent à leur tour, et crurent qu'on voulait les sacrifier à la haine des Allemands, qui s'avançaient en ce moment pour les presser, comme ils avaient fait des *bandes noires*. Ce fut en vain que Fleurange employa, pour retenir les Suisses, les plus fortes remontrances, les offres les plus sincères. Ce fut en vain qu'il voulut faire mettre pied à terre à sa compagnie d'hommes d'armes, et la faire charger au premier rang; les Suisses n'étaient déjà plus en état de rien entendre : Diespach, leur chef, homme plein de courage et d'honneur, se précipita de désespoir au milieu des Allemands, et s'y fit tuer.

Fin de la bataille. — François I[er] est fait prisonnier.

Fleurange courut se ranger auprès du roi; La Roche du Maine, lieutenant de l'aile gauche, ayant en vain combattu l'étrange résolution du duc d'Alençon, le quitta, et, ainsi que le baron de Trans, rejoignit le corps de bataille. « C'étoit là que se rassembloient tous ceux qui aimoient l'honneur, le roi, la patrie; les débris de l'aile droite s'y étoient réfugiés; on voyoit les seigneurs françois se faisant jour, l'épée à la main, à travers mille périls, vers l'endroit où combattoit leur roi, afin de lui faire un rempart de leur corps. Les pelotons épars de la gendarmerie presque détruite s'étoient rapprochés, et, combattant avec rage, étoient redevenus plus redoutables que jamais. Le roi les rallia; ils s'élancèrent sur l'ennemi : la mêlée devint si forte, que l'*escopeterie* des arquebusiers cessa enfin. »

Pescaire, pressé à son tour, reçut une blessure au visage; il fut jeté à terre, foulé aux pieds des chevaux, et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle il fut dégagé. Lannoy s'avança pour le soutenir, et fut repoussé : c'était la première fois qu'il se trouvait à une bataille; le moindre échec le déconcertait. On prétend que, dans son trouble, il oublia d'appeler à son secours le corps de réserve; mais il n'en eut pas besoin.

Le lieu où se trouvait le roi étant le seul où l'on combattît encore, tous les impériaux s'y portèrent naturellement. Du Guast, Castaldo, de Leyva, arrivèrent successivement; le corps qui détermina la victoire fut celui des landsknechts de Bourbon, auquel rien n'avait encore pu résister. Tous ces corps divers chargèrent ensemble avec tant d'impétuosité, que la gendarmerie qui combattait autour du roi fut rompue et ouverte sans pouvoir se rallier. Là périrent Chaumont, fils du fameux Chaumont d'Amboise, Hector de Bourbon, vicomte de Lavedan, François, comte de Lambesc, frère du duc de Lor-

raine et du comte de Guise, ainsi qu'une multitude d'autres braves chevaliers. Le maréchal de Foix [1] et le bâtard de Savoie, oncle du roi, et grand maître de France, y furent blessés mortellement.

« Le malheureux Bonnivet, voyant les tristes effets du conseil qu'il avait donné, s'épuisait en vains efforts pour arracher son roi aux périls qui l'environnaient : il ralliait tantôt quelques Suisses qui n'avaient pas suivi leur bataillon, tantôt quelques gendarmes qui ne pouvaient se résoudre à fuir ; il fut séparé du roi, et jeté hors de la mêlée par le choc violent des landsknechts. La fuite lui était possible ; « mais son âme était trop haute, et son repentir trop sincère ; jetant un triste regard sur le champ de bataille, il s'écria : « Non, je ne puis survivre à un « pareil désastre » ; et, s'élançant sur le bataillon des landsknechts, tendant la gorge à toutes les épées et à toutes les piques, il se délivra de l'horreur de vivre. — Le connétable s'était flatté de le faire prisonnier ; il avait recommandé à ses soldats de s'attacher à le prendre vif ; lui-même il s'était armé en simple cavalier, pour que Bonnivet ne pût le distinguer ni tenter de lui échapper. Il passa à l'endroit où son ennemi venait d'être égorgé ; il y vit ses restes sanglants. A ce spectacle, sa colère ayant fait place à la compassion, il s'écria, en détournant les yeux : « Ah ! malheureux, tu es cause de la perte de la « France et de la mienne. »

Le roi seul combattait encore ; toute sa noblesse qui l'avait environné était massacrée ou prise ; il n'était plus défendu que par son courage et par un rempart effroyable de cadavres. « Tous les ennemis, dit Gaillard, qui osoient franchir cette barrière, payoient de leur vie leur témérité. Le combat romanesque d'Alexandre contre toute la garnison d'une ville des Indes, où il étoit seul entré par escalade, paroît moins incroyable que cette résistance opiniâtre du roi contre une armée entière. Alexandre, dans ce grand péril, tua trois Indiens qui le pressoient trop. François Ier avoit déjà tué de sa main cinq ou six de ses ennemis, lorsque son cheval, percé d'une balle, tomba mort, et, l'entraînant dans sa chute, se renversa en partie sur lui. — Tous les soldats espagnols et allemands s'approchoient à l'envi, se disputant d'avance cette glorieuse prise. — Le roi, blessé en deux endroits à la jambe, épuisé par le sang qui sortoit d'une autre large blessure qu'il avoit au front, froissé et presque écrasé par sa chute et par le poids de son cheval, eut assez de courage pour se relever, pour combattre à pied, et pour tuer encore deux de ses ennemis. — Mille voix lui crioient de se rendre, et menaçoient de le tuer ; mais il lui étoit moins affreux de mourir que de se voir exposé à la brutale insolence des soldats ; il alloit sans doute se faire tuer, lorsque Pompérant, ce gentilhomme françois, qui avoit seul accompagné Bourbon dans sa fuite, arriva en cet endroit, et reconnut le roi à son courage, car le sang dont il étoit couvert avoit confondu tous ses traits. — Pompérant eut assez d'autorité pour écarter les soldats, et pour pénétrer jusqu'au roi. Plein de respect pour ce grand prince, se souvenant qu'il étoit né son sujet, il se jeta à ses pieds, le conjurant de ne point s'obstiner davantage à sa perte, et de céder au sort qui trahissoit sa valeur ; il lui proposa de se rendre au duc de Bourbon. François, à ce nom, frémit de colère, et protesta qu'il mourroit plutôt que de se rendre à un traître ; mais il demanda le vice-roi. —

Pompérant l'envoya chercher ; il vint, et le roi lui remit son épée. Lannoy la reçut à genoux, baisa la main du prince, et lui donna une autre épée [1]. »

[1] Le maréchal de Foix, furieux, désespéré, ayant l'épaule et le bras fracassés, et se voyant frappé à mort, ne conservait plus d'autre sentiment qu'une haine aveugle et féroce pour Bonnivet, auquel seul il imputait les malheurs du roi et de toute la France. Il cherchait partout ce favori pour le percer du bras qui lui restait, et mourir de joie en l'égorgeant ; mais le sang qu'il perdait en abondance l'ayant fait tomber de cheval, il fut pris et conduit à Pavie, chez la comtesse Scarsafiore, dont il était amoureux : « On ne put guérir ses blessures, dit Gaillard, mais il eut du moins la consolation de mourir dans les bras de la gloire et de l'amour. »

[1] L'historien des *Républiques italiennes* fait, d'après les auteurs italiens, une narration de la capture de François Ier fort différente du récit qu'en donne Gaillard, d'après les auteurs français.

« Quand le roi, dit M. de Sismondi, vit sa troupe en déroute, il poussa son cheval au galop pour passer le pont du Tesin, ne sachant pas que les fuyards l'avaient coupé derrière eux ; d'ailleurs, avant d'y arriver, il rencontra quatre fusiliers espagnols, qui l'arrêterent ; leurs fusils étaient déchargés, mais l'un d'eux abattit le cheval du roi d'un coup de crosse qu'il lui donna à la tête. Deux chevau-légers espagnols, Diego d'Avila et Juan d'Ubieta, arriverent sur ces entrefaites : sans reconnaître le roi, qui n'avait pas dit une parole, et qui était tombé dans un fossé, sous son cheval, ils remarquerent la richesse de ses habits et le cordon de Saint-Michel dont il était décoré, et ils menacerent les fusiliers de le tuer s'ils n'étaient pas admis au partage de sa rançon. Dans ce moment un gentilhomme du duc de Bourbon arriva et reconnut le roi : il courut au vice-roi Lannoy, qui le suivait de près, et l'amena assez à temps pour sauver cet important prisonnier, pendant que ses capteurs étaient prêts à se battre entre eux pour ses dépouilles. On le tira de dessous le cheval, qui l'accablait ; on lui dit que le vice-roi était près de lui ; alors, pour la premiere fois, il parla, il confessa qu'il était le roi, et il se rendit....

« Le connétable de Bourbon, au moment où il apprit que le roi était prisonnier, lança en l'air, en signe de joie, le bâton de commandement ou l'estoc qu'il tenait à la main, et l'ayant saisi de nouveau et remis au fourreau, il contint l'éclat de sa joie, descendit de cheval, et vint auprès de son souverain prisonnier lui baiser la main. — François fut d'abord conduit dans la tente du vice-roi Lannoy, autour de laquelle se pressaient tous les officiers espagnols, et même les soldats, dont aucun ne voulait se retirer sans l'avoir vu. — Il fut bientôt transféré dans la citadelle de Pizzighittone, et là, Bourbon fut de nouveau introduit dans sa chambre. On assure qu'en le voyant entrer, le roi lui dit : « Êtes-vous bien fier de votre victoire,

§. Suites de la bataille. — Évacuation de la Lombardie.

Après la bataille, le roi fut conduit dans un couvent de chartreux, près duquel il avait été pris, et dont les murailles avaient été renversées par le canon. Les religieux étaient en prières dans l'église. François I[er] y entra par une brèche : il se mit à genoux devant le grand autel. On achevait le 70[e] verset du 118[e] psaume : le roi, dans le silence qui suivit son arrivée, reprit lui-même à haute voix, et récita le 71[e] verset : *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas.* « Il est bon pour « moi (ô Seigneur), que je sois humilié, afin que « j'apprenne (à suivre) vos commandements. » — Ce verset, dit de Thou, se rencontrait à propos pour sa consolation. Le calme des religieux, au moment où une terrible bataille venait d'être livrée aux portes de leur couvent, fit une profonde impression sur le roi.

François I[er] fut ensuite conduit dans le camp du vice-roi, où ses blessures furent pansées. Ce fut alors, s'il faut en croire l'auteur espagnol Antonio de Vera, historien de Charles-Quint, qu'il écrivit à sa mère ce billet, devenu célèbre : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur* [1]. »

La bataille était perdue; les Français avaient eu 8,000 hommes hors de combat; les Impériaux n'avouèrent que 700 hommes tués... Parmi les prisonniers de marque se trouvaient le jeune Henri d'Albret, roi de Navarre, et le prince de Bossolo, qui, peu de temps après, réussirent à s'échapper du lieu où on les gardait renfermés, suivant l'usage du temps; le bâtard de Savoie; le maréchal de Montmorency, qui avait été pris en accourant à la bataille; les favoris du roi, Saint-Marsault, Brion-Chabot, Montchenu; des capitaines *qui valaient mieux que des favoris,* Fleurange, de Lorges, Guillaume du Bellay, Longey, La Roche du Maine, Montejan, d'Annebaut, Boutières, Laval, et une foule d'autres non moins braves.

Le comte de Saint-Pol avait été laissé pour mort sur le champ de bataille; l'avarice d'un soldat espagnol lui sauva la vie : ce soldat, pour lui ôter une bague, ayant essayé de lui couper un doigt, il poussa un cri aigu, revint à lui, et se nomma. Le soldat, craignant que si les généraux de l'empereur apprenaient qu'il eût un prince de la maison de France en son pouvoir, ils ne le lui enlevassent pour profiter de sa rançon, le conduisit secrètement à Pavie. Dès que le comte de Saint-Pol, guéri de ses blessures, put monter à cheval, il revint en France avec le soldat auquel il paya sa rançon, et donna une récompense.

Le roi captif reçut avec un visage serein et une bonté calme les témoignages d'intérêt des soldats impériaux, qui, pour le voir, se pressaient autour de sa tente, et qui comparaient avec admiration la valeur et l'activité guerrière du noble prisonnier à la vie oisive de leur empereur. — Un d'entre eux lui présenta, dit Antonio de Vera, une balle d'or qu'il disait avoir fait fondre exprès pour le tuer dans la bataille s'il l'avait rencontré; il en avait aussi fait fondre six d'argent pour les principaux capitaines de l'armée française, et il les avait, disait-il, employées.

François I[er] accueillit les officiers généraux de l'armée impériale, et le connétable lui-même, avec dignité et affabilité. Celui qu'il reçut avec le plus de distinction fut le marquis de Pescaire. « Ce général, dès que ses blessures le lui permirent, s'empressa d'aller faire sa cour au roi; mais alors que les autres officiers étalaient, depuis la bataille, une magnificence injurieuse aux Français, et due en partie à leurs dépouilles, il affecta de ne paraître devant François I[er] qu'avec un simple habit de drap noir, comme s'il eût voulu marquer, par cette apparence de deuil, la part qu'il prenait au malheur d'un si grand prince. Son compliment, assorti à cet extérieur, fut simple et respectueux. Pescaire était un juste estimateur des vertus militaires. Il avait été le témoin de la valeur du roi; elle avait fait naître en lui une vive admiration. Le roi l'embrassa, le fit asseoir à côté de lui, le combla d'éloges, lui attribua l'honneur de la victoire, et ils causèrent familièrement ensemble sur les circonstances de la bataille, comme deux grands artistes qui s'entretiennent de leur art. »

« quand ce sont vos proches qui sont opprimés, vaincus, dis- « sipés. — Sire, répondit celui-ci, si je n'y avais pas été forcé, « combien volontiers je m'en serais abstenu. » Alors ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, où ils causèrent une demi-heure à l'écart. »

[1] L'original du billet cité par Antonio de Vera n'a jamais été retrouvé; mais il existe dans les registres du parlement une autre lettre de François I[er] adressée à sa mere, et ainsi conçue :

« Madame, pour vous avertir comment se porte le ressort « de mon infortune, *de toutes choses ne m'est resté que* « *l'honneur et la vie, qui est sauve;* et pour ce que, en notre « adversité, cette nouvelle vous fera quelque peu de reconfort, « j'ai prié qu'on me laissât vous écrire ces lettres, ce qu'on « m'a agréablement accordé : vous suppliant ne vouloir pren- « dre l'extrémité de vous-même, en usant de votre accoutu- « mée prudence, car j'ai l'espoir en la fin que Dieu ne m'a- « bandonnera point; vous recommandant vos petits-enfants « et les miens, vous suppliant faire donner sûr passage et le « retour pour aller en Espagne à ce porteur, qui va vers l'em- « pereur pour savoir comme il faudra que je sois traité; et « sur ce, très-humblement me recommande à votre bonne « grâce. — Votre très-humble et obéissant fils,

« François. »

Cette lettre, dont la date réelle n'est pas connue, est inscrite dans les *Registres manuscrits* du parlement, à la date du 10 novembre 1525. Elle paraît avoir été apportée en France par le commandeur espagnol de Penalosa, chargé aussi d'aller demander en Espagne à Charles-Quint ses ordres sur ce qui concernait le royal prisonnier.

« Lorsque le roi fut pris, le tumulte et l'effroi avaient écarté tous ses domestiques; aucun d'eux ne se présentant pour le désarmer, un inconnu s'offrit avec empressement à lui rendre ce service. Le roi lui dit : « Qui êtes-vous? vous paraissez Français.— « Je le suis, en effet, répondit-il. Je me nomme « Montpézat, gentilhomme du Quercy.—Que faites- « vous ici? — J'étais un des gendarmes du maré- « chal de Foix : un soldat espagnol m'a fait son « prisonnier. » — Le roi fit venir le soldat, et lui dit : « Je vous réponds de la rançon de ce gentilhomme, « et je vous donnerai de plus cent écus, laissez-le « moi pour valet de chambre. » Dès ce moment, la fortune de Montpézat fut décidée : il s'attacha au roi, le servit utilement pendant sa prison, et, chargé de commissions secrètes, fit plusieurs voyages, tantôt vers l'empereur, tantôt vers la régente. Ses talents et ses services l'élevèrent aux honneurs militaires; il devint maréchal de France.

En attendant que l'empereur eût fait connaître sa décision, le roi fut enfermé dans la citadelle de Pizzighittone.

La défaite de Pavie causa l'évacuation de la Lombardie par les Français.—Le duc d'Alençon se retira aussi en France; mais, accablé par les mépris de sa femme, par les reproches de sa belle-mère, deux mois après la bataille, il mourut de honte et de douleur à Lyon, où la cour était restée, « doublement malheureux de n'avoir point perdu avec honneur dans la bataille une vie qu'il devait conserver si peu, et dont les restes furent flétris. » En lui s'éteignit la branche d'Alençon, issue de Philippe le Hardi par Charles de Valois.

« Charles-Quint, dit son historien Robertson, reçut la nouvelle du succès signalé qui venait de couronner ses armes avec une modération qui, si elle eût été sincère, lui eût fait plus d'honneur que la plus grande victoire. Sans proférer un seul mot qui décelât un sentiment d'orgueil ou de joie immodérée, il se rendit aussitôt à sa chapelle, y passa une heure à rendre au ciel des actions de grâces, puis revint dans sa salle d'audience, remplie déjà de grands d'Espagne et d'ambassadeurs étrangers. Il reçut leurs compliments d'un air modeste, plaignit l'infortune du roi prisonnier, et le cita comme un exemple frappant des revers auxquels sont exposés les plus puissants monarques; il défendit toutes réjouissances publiques, comme indécentes dans une guerre entre chrétiens, et dit qu'il fallait les réserver pour la première victoire qu'il aurait le bonheur de remporter sur les infidèles; il parut enfin ne s'applaudir de l'avantage qu'il avait obtenu que parce qu'il allait se trouver en état de rendre la paix à la chrétienté.—Cependant il formait déjà au fond de son cœur des projets qui s'accordaient mal avec les dehors de cette modération affectée. L'ambition, et non la générosité, était sa passion dominante. La victoire de Pavie présentait à son imagination une perspective de succès trop brillante et trop étendue pour qu'il pût résister à son attrait. Mais, sentant toute la difficulté d'exécuter ses vastes desseins, il crut nécessaire d'affecter une grande modération pendant le temps qu'il emploierait à faire ses préparatifs, espérant couvrir, sous ce voile trompeur, ses véritables intentions, et les dérober à la vue des princes de l'Europe. »

Régence de Louise de Savoie. — Captivité de François Ier (1525-1526).

La nouvelle de la captivité du roi jeta la France dans la consternation. Le royaume se trouvait, en effet, dans un grand péril; le trésor était épuisé, le peuple hors d'état de supporter de nouvelles impositions, la principale armée détruite. Cependant, la régente Louise de Savoie se montra digne du pouvoir qui lui était confié, et contribua, en ne désespérant de rien, à sauver la France menacée de tous côtés. Le duc de Vendôme, seul prince du sang qui aurait pu lui contester l'autorité, résista aux instances des mécontents, et par son appui loyal raffermit le pouvoir qu'on lui conseillait de renverser. Le clergé, la noblesse et la magistrature vinrent, par des dons volontaires, au secours du trésor royal, et le peuple fit, pour subvenir aux besoins des hommes de guerre, des efforts qu'on n'attendait pas de sa misère. Paris et les principales villes du royaume furent mises en état de défense.

Le comte de Guise, avec les garnisons de la Champagne, de la Bourgogne et de l'Ile-de-France repoussa une masse de paysans allemands soulevés contre leurs seigneurs, et qui étaient entrés en Lorraine pour convier à la révolte les paysans lorrains et français. — Le maréchal de Lautrec pourvut à la défense des frontières des Pyrénées. — Le duc d'Albany, avec l'armée dirigée sur Naples, fut, par la flotte d'André Doria, ramené en Provence, et les débris de l'armée battue à Pavie, réunis sous le commandement du marquis de Saluces, prirent position sur la frontière des Alpes.

La régente n'eut point à s'inquiéter de la défense des frontières maritimes de l'ouest et du nord. — Henri VIII, qui devait, comme allié de Charles-Quint, attaquer la Picardie, fit alliance avec la France dès qu'il put commencer à craindre que la captivité de François Ier ne servît qu'à accroître la puissance de l'empereur.

La même crainte inquiétait les États de l'Italie; avant la fin de l'année 1525, une ligue, qui, plus tard, fut nommée *sainte,* réunit dans un même but, celui de s'opposer à la puissance de l'empereur,

le pape Clément VII, la république de Venise et le roi d'Angleterre.

Au mois de juin, et d'après les instigations de Lannoy, François Ier quitta le château de Pizzighittone, où il était gardé par le capitaine Alarçon, et se fit conduire par mer en Espagne, afin de traiter lui-même avec l'empereur des conditions de sa rançon.

Arrivé à Madrid, et toujours suivi par Alarçon, geôlier sévère, François Ier ne trouva point dans Charles-Quint la générosité à laquelle il s'attendait. Les conditions imposées par l'empereur étaient telles, que le roi, croyant son honneur intéressé à les repousser, se crut destiné à une éternelle captivité, et tomba malade de langueur.

Charles-Quint craignit de perdre la rançon de son captif; il se décida à visiter dans sa prison François Ier, qu'il n'avait pas encore voulu voir. « Venez-vous, lui demanda le roi, assister à la « mort de votre prisonnier. — Je viens, répondit « l'empereur, aider mon frère et mon ami à recou- « vrer la liberté. » Mais ce ton de générosité ne se soutint pas dans la suite de cette entrevue. L'ambition et l'intérêt politique étouffaient alors en Charles-Quint tout autre sentiment. Cependant les conseils généreux ne lui manquaient pas. Un de ses plus illustres sujets, le célèbre Érasme, lui écrivait: « Si j'étais l'empereur, je dirais au roi de France: « Mon frère! quelque mauvais génie nous a fait « entrer en guerre, la fortune vous a fait mon pri- « sonnier: ce qui vous est arrivé pouvait m'arriver; « vos malheurs me font sentir les malheurs attachés « à la condition humaine; nous n'avons que trop « fait la guerre; disputons-nous d'une autre ma- « nière: je vous rends la liberté, rendez-moi votre « amitié; oublions le passé. Je ne vous demande « point de rançon, vivons en bons voisins, et n'ayons « d'autre ambition que celle de nous distinguer par « la bonne foi et par les bienfaits. Celui de nous « deux qui remportera la victoire jouira du plus « beau de tous les triomphes. Ma clémence me fera « plus d'honneur que si j'avais conquis la France; « et votre reconnaissance vous sera plus glorieuse « que si vous m'aviez chassé de l'Italie. Oh! qu'une si « belle action illustrerait l'empereur! oh! quelle na- « tion ne se soumettrait volontiers à un tel prince! »

Tel fut aussi l'avis de l'évêque d'Osma, confesseur de Charles-Quint, dans un conseil où l'on agita ce que l'on devait faire de François Ier. Cet avis était généreux et chrétien.

La duchesse d'Alençon vint en Espagne pour soigner et consoler son frère: elle y fut accueillie honorablement; mais elle ne put rien obtenir de l'empereur; elle fut même, dit-on, forcée de quitter l'Espagne, et s'enfuit de Madrid avec précipitation sur un avis anonyme, que lui fit passer le duc de Bourbon [1]. Cet avis portait que l'empereur, qui la retenait à sa cour par toute sorte d'égards, mais sans renouveler son sauf-conduit, voulait la faire arrêter dès que le terme de ce sauf conduit serait arrivé.

Le roi, perdant toute espérance, résolut de frustrer l'avidité de Charles-Quint; il remit à sa sœur, lorsqu'elle partit, un acte d'abdication en faveur du dauphin, exhortant sa famille et son peuple à le regarder désormais comme mort. Il ne devait rester ainsi dans les fers de l'empereur qu'un prisonnier ordinaire, dont la rançon ne pouvait plus être qu'un objet presque indifférent. Le roi se condamnant lui-même à une prison perpétuelle, ordonna à Brion et à Montmorency de se rendre auprès de son successeur pour l'aider de leurs conseils. « Montmorency et Brion, attendris, saisis d'admiration et de respect, différèrent leur départ, attendirent des ordres plus absolus, conjurèrent le roi de ne les pas donner, et d'espérer mieux du sort et du temps. »

Traité de Madrid. — Rentrée du roi en France (1526).

Les ambassadeurs continuaient les négociations; et le 14 janvier 1526, François Ier, après avoir fait par-devant notaires, *mais secrètement,* des protestations contre la violence qu'il éprouvait, se détermina à signer le fatal traité de Madrid.

« Par ce traité, le roi cédoit à l'empereur tous ses

[1] Le duc de Bourbon arriva à Madrid peu de temps avant le départ de la duchesse d'Alençon. Il fut reçu avec une grande distinction par l'empereur; les soldats, de leur côté, s'attachaient à lui avec enthousiasme; aucun étranger n'avait su se faire autant aimer de l'infanterie espagnole: mais les grands de Castille ne voyaient en lui qu'un transfuge; ils ne le nommaient entre eux que le *traître*. Guichardin rapporte que lorsque Charles-Quint demanda au marquis de Villena de loger Bourbon dans son palais, « ce seigneur répondit qu'il ne pouvoit rien refuser à son roi; mais qu'aussitôt que le *traître* seroit sorti de son palais il y mettrait le feu de sa main, comme indigne désormais de recevoir un homme d'honneur. »

« On prétend, dit Gaillard, que le roi, qui s'ennuyoit et s'impatientoit à Madrid, prit plaisir à humilier les grands d'Espagne, dont sa simplicité franche étoit sans cesse choquée. Il s'éleva des disputes sur le cérémonial. Le roi se découvroit pour saluer les grands; ils prétendirent qu'il devoit encore s'incliner; et, pour l'y contraindre, ils obtinrent qu'on baisseroit la porte de sa chambre, afin que le roi fût obligé de s'incliner pour sortir, et que les grands qui seroient en dehors pussent prendre cette inclination pour eux. Le roi, dit-on, déconcerta leurs mesures: il sortit à reculons, et tourna le dos aux grands. Tout cela seroit bien petit de part et d'autre; ce n'est pas une raison de rejeter l'anecdote, mais on peut du moins en douter. — Bayle rejette l'anecdote suivante comme peu constatée. Un grand d'Espagne jouoit avec François Ier: le roi gagnoit beaucoup; l'Espagnol demanda sa revanche; le roi refusa; l'Espagnol jette l'argent sur la table, en disant avec une fureur insolente: « Tu as raison, tu as be- « soin de cet argent pour payer ta rançon. » Le roi indigné lui passa son épée au travers du corps, et l'empereur ne répondit aux plaintes de sa cour sur cette violence qu'en plaignant et en blâmant l'Espagnol que le roi avoit tué. »

droits sur l'Italie; il rendoit le duché de Bourgogne avec toutes ses dépendances; il renonçoit à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois; il ôtait sa protection au roi de Navarre, au duc de Gueldres, au duc de Virtemberg, à Robert de la Marck. Le sacrifice de ses amis et de ses biens ne pouvoit être plus entier. Non-seulement il abandonnoit ses alliés d'Italie, mais encore il devoit fournir à l'empereur des secours d'hommes, d'argent, et de vaisseaux pour les expéditions qu'il méditoit dans ce pays. Le duc de Bourbon et ses complices devoient être rétablis dans tous leurs biens; on permettoit au duc de discuter juridiquement les prétentions qu'il avoit sur la Provence; le prince d'Orange, qui avoit été dépouillé de ses biens pour s'être attaché au parti d'Autriche, devoit aussi être rétabli dans tous ses droits. — François s'obligeoit à payer au roi d'Angleterre cinq cent mille écus que lui devoit l'empereur, et à celui-ci deux millions de rançon. Le roi épousoit la reine douairière de Portugal (Éléonore d'Autriche), et promettoit de faire épouser un jour au dauphin l'infante de Portugal, fille de la reine qu'il épousoit. — Pour assurer l'exécution d'un traité si onéreux, il falloit des sûretés et des otages. Le roi donna sa parole de venir se remettre en prison, si les conditions du traité n'étoient pas remplies; il s'obligea de le ratifier dans la première ville de ses États où il entreroit en sortant d'Espagne, de le faire ratifier par les états généraux, et enregistrer dans tous les parlements de son royaume; enfin, de le faire ratifier par le dauphin aussitôt qu'il auroit atteint l'âge de quatorze ans. — Le roi donna d'ailleurs des otages, et les otages les plus précieux: c'étoient ses deux fils aînés. On lui laissoit seulement la liberté de livrer, à la place de son second fils, douze des plus grands seigneurs du royaume qui seroient nommés par l'empereur, liberté dont la régente ne crut pas devoir faire usage, parce que Charles-Quint auroit ainsi privé la France des meilleurs chefs qui lui restoient.»

Le traité de Madrid, considéré en France comme un acte d'opprobre et de ruine, était considéré par le chancelier de l'empereur comme contraire aux vrais intérêts de son maître. Gattinara aurait voulu que l'empereur eût étouffé la ligue d'Italie par un traité, et que, gardant François I[er] en prison, il eût tourné ses armes contre la Bourgogne, qu'il eût acquise plus sûrement par la voie de la conquête que par celle d'un traité dont il était aisé de prévoir la rupture. — Il était si persuadé que le traité de Madrid ne serait point exécuté, qu'il refusa de le sceller. L'empereur le signa; mais ces raisons avaient fait impression sur son esprit: il laissa le roi en prison à Madrid plus d'un mois après la signature.

François I[er], replongé dans tous ses chagrins, paraissait menacé d'une rechute.—L'empereur se décida à faire célébrer les fiançailles du roi et de sa sœur, et le 18 mars 1526, François I[er], échangé sur la Bidassoa, avec ses deux fils, devenus ses otages, vit finir sa captivité, et rentra en France.

CHAPITRE XXIII.

FRANÇOIS I[er]. — SAC DE ROME. — DÉFIS DU ROI ET DE L'EMPEREUR. — PAIX DES DAMES.

François I[er] refuse de ratifier le traité de Madrid. — Il accède à la ligue contre l'empereur. — Traité de Cognac. — Situation critique de Francisco Sforza. — Le duc de Bourbon à Milan. — Marche du duc de Bourbon sur Rome. — Sa mort. — Sac de Rome par les impériaux. — Captivité du pape. — Expédition de Lautrec en Italie. — Délivrance du pape. — Déclaration de guerre. — Cartels respectifs de François I[er] et de Charles-Quint. — Singulière issue de cette provocation. — Défection d'André Doria. — Délivrance des fils de François I[er]. — Mariage du roi avec Éléonore d'Autriche. — Paix de Cambrai, dite la *Paix des dames*.

(De l'an 1526 à l'an 1530.)

François I[er] refuse de ratifier le traité de Madrid. — Il accède à la ligue contre l'empereur. — Traité de Cognac (1526).

A son retour en France, le roi approuva tout ce que sa mère avait fait, et confirma l'alliance conclue avec Henri VIII. Il reçut à Cognac les ambassadeurs du pape, de la république de Venise, et des autres puissances italiennes, qui vinrent le féliciter sur sa délivrance, et il entra dans la ligue qu'elles avaient formée.

Ce fut aussi à Cognac qu'il signifia aux envoyés de l'empereur (Lannoy, Moncade et Alarçon) les obstacles qui s'opposaient à la ratification du traité de Madrid.—Les états de Bourgogne leur déclarèrent que la Bourgogne était française, et ne voulait pas changer de roi.—«Que François I[er] eût provoqué ou non cette décision, il l'adopta, du moins quant à la Bourgogne; il offrit à l'empereur d'exécuter le traité de Madrid dans tous les autres points, et de donner en échange de la Bourgogne deux millions.»

L'empereur fit transférer les enfants de France à Valladolid, dans la vieille Castille, et rejeta avec hauteur l'offre des deux millions.

En manquant au traité conclu, François éprouvait le besoin d'être enhardi par l'assentiment national.—Il consulta, le 12 décembre 1526, le parlement et les grands du royaume sur la validité du traité de Madrid, et sur la sommation que lui faisait l'empereur de retourner en Espagne. «L'assemblée fut solennelle. Le roi avoit à sa suite plusieurs cardinaux et archevêques, un grand nombre d'évêques, les princes de son sang, les chevaliers de l'Ordre, une foule de gentilshommes, et aux officiers du parlement de Paris s'étoient joints des députés des

parlements de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Grenoble, d'Aix, et le corps de ville de Paris. Le roi commença par faire prêter serment à l'assemblée de ne rien révéler de ce qu'il alloit dire. Il retraça ensuite l'histoire de son règne, de sa captivité, fit lire l'acte d'abdication qu'il avoit remis à Madrid à la duchesse d'Alençon, exposa l'état de ses finances, entra dans le détail des charges auxquelles il avoit à satisfaire, montra la destination de ses deniers, dit ce qu'il pouvoit fournir pour la rançon de ses fils, et demanda le reste. Enfin, il offrit de retourner en Espagne, si l'on ne pouvoit trouver aucun autre expédient. Il avoua qu'il avoit donné sa foi d'y retourner au bout de quatre mois, si le traité de Madrid n'étoit pas exécuté; mais il prétendit ne l'avoir donnée que parce qu'il savoit qu'elle ne l'engageoit à rien, à cause du défaut de liberté.

« Le clergé répondit qu'il conseilleroit le roi, selon sa conscience, et l'aideroit en tout ce qu'il pourroit. — La noblesse ajouta qu'elle étoit prête d'employer à son service corps et bien. — Le premier président du parlement de Paris fit au roi les plus tendres remercîments, tant pour sa compagnie que pour les autres compagnies souveraines et le corps de ville de Paris. »

Enfin, après une délibération de quatre jours, le parlement déclara que « le roi n'étoit obligé, ni de retourner en Espagne, ni d'exécuter le traité de Madrid; qu'il pouvait saintement et justement lever sur ses sujets exempts et non exempts, deux millions pour la rançon de ses fils, et les autres besoins de l'État. »

La question étant décidée, c'était le moment d'agir avec vigueur. La ligue prit de l'extension. On y fit entrer les Florentins et les Suisses. — L'objet de cette grande coalition, tel qu'il fut fixé par le traité de Cognac, était d'assurer le Milanais au duc Francisco Sforza, qui, ayant abandonné le parti de l'empereur, devait épouser une princesse du sang de France, payer à Maximilien son frère la pension qui jusqu'alors avait été soldée par la France; et enfin, payer au roi lui-même un tribut annuel de 50,000 écus. A ces conditions, François Ier confirmait la cession qu'il avait faite du Milanais, et ne se réservait que la cité de Gênes et le comté d'Ast. — On devait aussi conquérir le royaume de Naples, dont le pape donnerait l'investiture à qui il voudrait, non cependant sans l'aveu des autres confédérés. Le roi d'Angleterre et le cardinal d'York devaient avoir dans ce royaume, le premier, une principauté de 30,000 ducats de revenu; le second, une de 10,000; enfin les confédérés s'engageaient à ne poser les armes qu'après avoir forcé l'empereur à mettre les fils du roi de France en liberté.

Situation critique de Francisco Sforza. — Le duc de Bourbon à Milan (1527).

L'expédition la plus pressée était de voler au secours du duc de Milan, en butte déjà à la vengeance de l'empereur, et à qui il ne restait plus que les châteaux de Crémone et de Milan. Pescaire était mort, mais Antonio de Leyva, et le marquis del Vasto en pressaient le siége avec la plus grande vivacité.

L'empereur envoya de plus en Italie le duc de Bourbon, auquel il promit l'investiture du Milanais, « espérant trouver plus de fidélité dans un prince étranger et proscrit, qui auroit toujours besoin de son appui, que dans un souverain dont la maison avoit au trône ducal des droits déjà anciens, reconnus par les autres puissances de l'Italie. »

Le duc de Bourbon trouva Milan livré au pillage et à toutes les violences de la soldatesque espagnole. « Les magistrats lui font une peinture énergique de leurs maux; les cris et les larmes d'un peuple désespéré la rendoient plus énergique encore. Bourbon, que ses propres malheurs avoient dû rendre sensible, et qui, dans un temps plus heureux pour eux et pour lui, avoit été leur gouverneur sous François Ier, les console, les encourage, pleure avec eux, leur promet un prompt soulagement; mais il leur avoue que le défaut d'argent étant la source de tous ces désordres, il faut de l'argent pour les faire cesser; il les conjure de faire un dernier effort, afin de fournir trente mille ducats pour la solde d'un mois; il jure que, moyennant ce secours, il fera camper l'armée hors de la ville. « Je sais, leur dit-il, « que vous avez souvent été trompés; si je vous « trompe, que Dieu, qui m'entend, me fasse périr « au premier assaut ou à la première bataille, du « premier coup que tireront les ennemis. » — Quoique trente mille ducats fussent une somme exorbitante pour les Milanais, épuisés par tant d'extorsions, dans le désir d'être délivrés de l'armée impériale, ils réunirent leurs dernières ressources, et l'apportèrent, pleins de crainte et d'espérance, aux pieds de Bourbon. Ce général se contenta de faire passer de la ville dans les faubourgs quelques compagnies; il ne voulut ou ne put pousser plus loin l'exécution de sa parole. — Le gros de l'armée, qui faisoit le siége du château, resta dans la ville et continua à y commettre les mêmes excès. — Les Milanais, trahis dans leur dernière espérance, reconnurent enfin qu'ils n'avoient plus d'asile contre la barbarie des Espagnols que dans la mort. La plupart embrassèrent cette horrible ressource : les uns se précipitèrent du haut des toits, et s'écrasèrent sur le pavé; les autres se pendirent dans leurs maisons. Ces effroyables aventures se multiplièrent de jour en jour

de tous ses Allemands; mais le premier coup d'arquebuse tiré des remparts de Rome, et parti, dit-on, de la main d'un prêtre [1], renversa ce guerrier si brillant, si dangereux, et termina ses agitations avec sa vie.

Le coup qui le frappa lui laissa le temps de mourir avec fermeté, comme il avait vécu. Se sentant blessé mortellement, il dit à un capitaine gascon de le couvrir d'un manteau, et de cacher sa mort de peur qu'elle n'abattît le courage des soldats; le capitaine exécuta cet ordre, et Bourbon expira le dimanche 5 mai 1527; il était âgé de trente-huit ans.

Parmi les généraux de l'armée se trouvait un célèbre guerrier, Français comme Bourbon, et comme Bourbon transfuge, Philibert, dernier prince d'Orange de la maison de Châlons. Ce fut lui qui, à la mort du duc de Bourbon, se trouva chargé de l'exécution de son entreprise; les soldats retrouvèrent en lui le cœur et la tête de leur général expiré. Il leur cacha la mort de Bourbon jusqu'à ce que leur courage et leur constance les eussent conduits au haut des remparts: alors, pour les rendre inaccessibles à la pitié, comme ils l'avaient été à la crainte, il leur annonça que leur chef était mort, et qu'il fallait le venger.

«La rage s'empara aussitôt de tous les cœurs; on ne respira plus que fureur et que vengeance; on n'entendoit que des voix féroces de soldats qui s'animoient au carnage, et qui crioient horriblement: *carne, carne, sangre, sangre, Bourbon, Bourbon!* Les Romains fuyoient de tous côtés, jetant leurs armes, et ne songeant qu'à sauver leur vie. — Le pape et les cardinaux se réfugièrent au château Saint-Ange; quelques-uns d'entre eux eurent à peine le temps d'y arriver; le cardinal Armelino y arriva trop tard, les portes étoient fermées, et il restoit exposé aux outrages des impériaux, si un de ses amis ne l'eût tiré avec une corde par-dessus les murs. Le cardinal Santiquatro, fuyant à toute bride vers le château, fut renversé de cheval; son pied resta dans l'étrier, et son cheval, continuant de courir, le traîna jusqu'à la porte du château, où il entra brisé et déchiré, mais dérobé du moins à la rage des vainqueurs.»

Le sac de Rome dura deux mois sans interruption. L'imagination est effrayée de toutes les horreurs qui s'y commirent. — La ville éternelle avait trouvé plus d'humanité dans les brigands barbares qui l'avaient saccagée autrefois sous les Alaric, les Genseric, les Totila, qu'elle n'en trouva dans les soldats impériaux.

«Les vierges violées, puis égorgées, l'honneur tant vanté des dames romaines livré à la plus infâme prostitution en présence de leurs maris; la nature outragée en mille manières, et par la fureur et par le plaisir; l'avarice et l'impiété se disputant l'honneur de dépouiller les temples, de profaner les choses sacrées, de piller les monastères; la brutale insolence de l'hérésie employant avec affectation les habits sacerdotaux, les marques de la dignité pontificale, aux farces les plus scandaleuses; l'opprobre, l'ignominie, les coups, la mutilation, prodigués aux prêtres et aux évêques; des rançons exorbitantes arrachées jusqu'à trois et quatre fois avec une fureur impitoyable à des malheureux qui donnoient tout pour sauver leur vie, et qu'on massacroit lorsqu'ils n'avoient plus rien à donner; toutes les rues semées de cadavres et inondées de sang: tel fut le spectacle qu'offrit la capitale du monde chrétien, et c'étoient des chrétiens qui le donnoient. — On avoit tellement lâché la bride à la licence et à la barbarie, que non-seulement on ne distinguoit ni rang, ni sexe, ni âge, mais qu'on ne distingua pas même les amis des ennemis. — Les palais des cardinaux les plus impérialistes furent livrés au pillage et aux flammes, aussi bien que ceux des cardinaux les plus attachés à la ligue. — Le cardinal de Sienne avoit compté sur son dévouement connu aux intérêts de l'empereur, et n'avoit point cru devoir chercher un asile au château Saint-Ange contre ses amis: il fut obligé de payer sa rançon, d'abord aux Espagnols, ensuite aux Allemands, ce qui n'empêcha pas qu'on le promenât ignominieusement, tête nue, sur un âne, au milieu des rues de Rome, en l'accablant de coups. On fit subir le même traitement au cardinal de La Minerve, et au vieux cardinal Ponzetta, qui avoit alors quatre-vingt-dix ans...

«L'insolence des landsknechts, à l'égard des cardinaux et des évêques, annonçoit assez au pape le sort qu'il devoit attendre s'il étoit forcé dans le château Saint-Ange, dont le prince d'Orange pressoit le siége avec acharnement, et au péril même de sa vie. Un coup d'arquebuse qu'il reçut à la tête [1] faillit le joindre au duc de Bourbon; il fut plusieurs jours dans un extrême danger, et n'en devint que plus ardent à presser les attaques. Le pape, délaissé par le duc d'Urbin, dont les marches et les contremarches autour de Rome n'aboutissoient à aucune tentative, comprit enfin qu'il n'avoit de salut à attendre que de lui-même, et qu'il falloit se résoudre à

[1] Le célèbre sculpteur Benvenuto Cellini se fait honneur, dans ses *Mémoires*, de la mort de Bourbon. — Il prétend que lorsqu'il vit approcher l'armée ennemie des murs de Rome, il aperçut, à travers le brouillard, un homme qui s'élevait au-dessus de tous les autres, mais sans pouvoir distinguer si cet homme était à pied ou à cheval; il lui tira un coup d'arquebuse, et le renversa. Il sut depuis que c'était Bourbon qu'il avait tué. L'assertion de l'artiste italien a obtenu peu de crédit.

[1] Benvenuto Cellini se vante aussi d'avoir tiré ce coup d'arquebuse.

traiter avec les ennemis, moins à craindre encore pour lui que les faux amis qui prétendoient le secourir; il capitula.

« Il consentit à remettre aux impériaux, non-seulement le château Saint-Ange, mais encore les citadelles d'Ostie, de Civita-Vecchia, de Civita-Castellana, et les villes de Parme, de Plaisance et de Modène; il se constitua lui-même prisonnier dans le château Saint-Ange, avec treize cardinaux, jusqu'au payement des sommes considérables qu'il promit de livrer à l'armée impériale; il donna plusieurs évêques et autres personnages importants en otage, et l'absolution aux Colonna ainsi qu'à tous ceux qui l'avoient offensé, c'est-à-dire à tous les impériaux. Le malheureux pontife fut confié à la garde du capitaine Alarçon, dont la destinée étoit de garder des souverains prisonniers, comme celle de Charles-Quint étoit d'en faire [1]. »

Expédition de Lautrec en Italie. — Délivrance du pape (1527-1528).

Le sac de Rome et la captivité du pape excitèrent l'indignation de toute la chrétienté. François Ier et Henri VIII resserrèrent leur alliance. Il fut convenu que la guerre se ferait en Italie avec une armée française, et que, pour contribuer à l'entretien de cette armée, le roi d'Angleterre fournirait 30,000 écus par mois. — La délivrance du pape était le but principal de l'expédition.

Au milieu de l'année 1527, le maréchal de Lautrec se mit en mouvement avec une armée de 50,000 hommes, obtint de brillants succès dans les plaines de la Lombardie, prit successivement Alexandrie et Pavie, et sans chercher à chasser de Milan les Espagnols, marcha directement sur Rome. — Dans le même temps, la flotte aux ordres d'André Doria replaçait Gênes sous l'autorité française.

A l'approche de l'armée de Lautrec les impériaux remirent le pape en liberté, après lui avoir fait promettre qu'il renoncerait à la ligue, et se retirèrent dans le royaume de Naples.

Lautrec les y suivit, en 1528, occupa les Abruzzes, la Capitanate, la Pouille, ne put forcer les ennemis à une bataille, mit inutilement le siége devant Naples, vit son armée désolée par la famine et la maladie, et fut abandonné par la flotte d'André Doria, qui, transfuge, passa lui-même quelque temps après au service de l'empereur.

Lautrec mourut. — Le marquis de Saluces, qui prit ensuite le commandement, fut forcé de capituler à Aversa, avec les débris de l'armée.

Cette expédition fut désastreuse.

[1] GAILLARD, *Histoire de François Ier*.

Déclaration de guerre. — Cartels respectifs de François Ier et de Charles-Quint. — Singulière issue de cette provocation (1528).

Au commencement de l'année 1528, le 22 janvier, deux hérauts d'armes, l'un français et l'autre anglais, s'étaient présentés à Burgos devant Charles-Quint, au milieu de sa cour rassemblée, et lui avaient déclaré la guerre au nom du roi de France et du roi d'Angleterre.

Charles-Quint dit au héraut français nommé *Guyenne* : « Je suis surpris que votre maître s'avise, « au bout de sept ans, de me déclarer une guerre « qui n'a point cessé entre nous : cette déclaration, « qui ne serait qu'irrégulière, si votre maître était « libre, devient téméraire et insolente par les cir- « constances, puisqu'il est mon prisonnier, et qu'il « m'a donné sa parole de rentrer dans mes fers, si « le traité de Madrid n'était pas exécuté; au reste, « je ne puis penser que ce héros, si jaloux de sa « gloire, ce gentilhomme à qui les maximes de « l'honneur sont si sacrées, n'ait pas voulu entendre « ce que j'ai dit il y a deux ans, dans Grenade, à Cal- « vimont, son ambassadeur; je vous charge expres- « sément de lui redire ce que je vous dis aujourd'hui. »

François Ier, impatient d'apprendre ce qui avait été dit à Calvimont, écrivit aussitôt à cet ambassadeur. Calvimont, étonné, ou feignant de l'être, écrivit à l'empereur une lettre où, accusant la faiblesse de sa mémoire, il le pria de vouloir bien répéter le propos tenu à Grenade, et qu'il avait oublié. L'empereur lui répondit : « Je vous ai dit que votre maî- « tre avait lâchement violé la parole qu'il m'avait « donnée à Madrid, et que s'il osait le nier, je le lui « soutiendrais seul à seul les armes à la main. »

Le roi ayant reçu cette réponse, assembla les princes du sang, les cardinaux, les prélats, les grands du royaume, les ministres des cours étrangères, et, en leur présence, donna l'audience de congé à Granvelle, qui venait de recevoir son ordre de rappel. « Dans cette audience, dit Gaillard, il reprit toute l'histoire de son règne, réfuta son ennemi sur tous les points, tourna tout à son avantage, et à la charge de l'empereur. Comme ce plaidoyer n'avoit point de contradicteur, puisque Granvelle étoit là pour écouter et non pour répondre, il fut aisé au roi de prouver que le traité de Madrid étoit nul, parce qu'il l'avoit souscrit en prison. « Je ne « suis point le prisonnier de Charles, dit-il, et je « ne lui ai point donné ma foi, car nous ne nous « sommes jamais trouvés ensemble les armes à la « main. » — Puis il fit lire un cartel adressé en son nom à l'empereur, et dans lequel il disoit : « L'*élu* empereur « a menti par la gorge lorsqu'il soutient que moi, Fran- « çois Ier, ai manqué au devoir d'un gentilhomme. »

Le cartel finissoit ainsi : « Assurez-moi le champ. « Plus d'écritures, tout est dit ; entrons en champ « clos, et terminons en gens d'honneur une querelle « illustre que tant de disputes font dégénérer en un « procès ridicule. » Après cette lecture, le roi prit de nouveau la parole, et continua à faire son apologie et la satire de l'empereur.—La chaleur de la dispute l'emporta au delà de toutes les bornes : il oublia ce qu'il devoit à son rang, ce qu'il se devoit à lui-même ; il s'abaissa jusqu'à insulter, non-seulement l'empereur, mais encore ses ministres : « Si votre maître, « dit-il, démentant son défi généreux, continue à « traiter cette affaire en praticien, je ferai répondre « à son chancelier par un avocat beaucoup plus « homme de bien que lui. »

L'ambassadeur Granvelle ayant refusé de se charger du cartel, le héraut Guyenne fut renvoyé en Espagne.

Charles-Quint était à Monçon en Aragon. Ce fut devant sa cour, solennellement assemblée, qu'il voulut recevoir, le 8 juin, les démentis, les reproches, les défis de son rival. Guyenne, en présentant à l'empereur le cartel et le discours, lui dit : « Sire, « si votre réponse est la sûreté du champ, j'ai ordre « de la rapporter ; si c'est autre chose, mon maître « m'a expressément défendu de m'en charger. » — « Votre maître, répondit l'empereur, n'a point de « lois à donner dans mes États ; vous pouvez partir, « mon héraut d'armes lui portera la réponse. »

L'empereur, dit l'historien de François Ier, ne voulut laisser sans réponse ni le discours ni le cartel. Il répondit au discours tout ce qu'on imagine aisément ; cette réplique n'était qu'une pièce de plus au procès. A l'égard du cartel, il déclara qu'il le recevait avec joie, mais qu'il lui paraissait avoir tardé trop longtemps : il fixa le lieu du combat sur la petite rivière de Bidassoa. « Ce lieu vous est connu, écri-« vit-il au roi, c'est celui où vous fûtes délivré, c'est « celui où vous me donnâtes vos enfants pour otages « de l'exécution de ce traité que vous avez violé de-« puis. Ce lieu ne peut vous être suspect, il est situé « autant dans vos États que dans les miens. Rendez-« vous-y si vous aimez l'honneur. Rien ne doit plus « vous arrêter. Nous enverrons de part et d'autre « un seul gentilhomme, pour arranger tout ce qui « pourra procurer la sûreté égale du champ, et pour « décider du choix des armes, que je prétends m'ap-« partenir. » — François Ier, dans son cartel, avait protesté que, « si l'empereur s'amusait à écrire au « lieu d'assurer le champ, il resterait chargé du dé-« lai ou du refus de combattre. » L'empereur lui rend cette protestation, et lui déclare que, « si, dans qua-« rante jours, à compter du jour que le héraut es-« pagnol lui aura remis le présent cartel, il ne se « trouve au lieu du combat, la honte du délai retom-« bera sur lui seul. » On prétend que Charles-Quint avait déjà fait choix d'un second pour le combat. Au reste, pour appuyer les reproches d'infidélité qu'il avait faits à François Ier, et qu'il lui renouvelait dans sa réponse, il lui envoya la copie du VIe article du traité de Madrid, par lequel le roi avait promis de se rendre prisonnier en Espagne, si dans quatre mois la Bourgogne n'était pas rendue à l'empereur. Rien ne paraissait donc pouvoir retarder un combat qui paraissait si désiré par les deux souverains.

Le héraut d'armes nommé Bourgogne, envoyé par l'empereur, fut retardé dans son voyage, parce qu'il ne trouva pas à Fontarabie le sauf-conduit qui avait été demandé pour lui. Le gouverneur de Bayonne fut, à ce qu'il paraît, la cause de ce retard ; car François Ier lui écrivit : « Je trouve bien étrange « que vous ayez tant différé de laisser venir le héraut « de l'empereur, puisqu'il vous avait écrit qu'il m'ap-« portait l'assurance du champ. » Ce héraut d'armes a laissé, de son voyage, une relation que Gaillard trouve *pleine de venin, et conçue dans le dessein de faire retomber sur le roi la honte du refus de combattre,* mais qui cependant est la pièce principale où les détails suivants ont pu être recueillis.

Bourgogne arriva le 7 septembre à Étampes ; il y trouva le héraut d'armes Guyenne, qui lui dit : « Le « roi est allé à la chasse vers Montfort-l'Amaury ; il « m'a envoyé au-devant de vous pour vous dire d'al-« ler à Lonjumeau où vous recevrez de ses nouvelles. » Bourgogne fut, à ce qu'il prétend, retenu deux jours malgré lui à Lonjumeau. Enfin le troisième jour, Guyenne vint le prendre pour le conduire à Paris. Il s'éleva entre eux une assez frivole dispute à propos de la *cotte d'armes,* dont Bourgogne voulut se revêtir en entrant dans les faubourgs de la capitale. Guyenne s'y opposa de la part du roi, et fit plusieurs plaisanteries sur ce vain cérémonial, dont Bourgogne semblait jaloux. Deux gentilshommes qui, avec le héraut français, accompagnaient le héraut de l'empereur, le firent descendre dans une hôtellerie des faubourgs, et dirent qu'avant de le faire passer outre, il fallait qu'ils parlassent au roi. Ils revinrent quelques heures après, accompagnés de deux notaires, en présence desquels ils déclarèrent à Bourgogne qu'il y avait du danger pour lui à paraître dans Paris avec sa cotte d'armes, que le peuple pourrait l'insulter ; que s'il persistait à vouloir y entrer dans cet équipage, il fallait que ce fût à ses risques, périls et fortune, et qu'ils demandaient à être déchargés de la garde de sa personne. Bourgogne déclara que, puisqu'on ne voulait point se charger de sa personne, il ne sortirait point du logis où il était. Les deux gentilshommes sortirent pour prendre de nouveaux ordres. A leur

retour, ils dirent à Bourgogne : « Nous avons parlé « à M. le grand maître ; vous pouvez entrer dans la « ville en tel équipage qu'il vous plaira, nous nous « chargeons de vous. » Bourgogne entra donc dans Paris avec sa cotte d'armes. On le mena dans la maison d'un chanoine de Notre-Dame, où des archers le gardèrent.

Le lendemain, 10 septembre, il fit une visite au grand maître, et ensuite, à quatre heures après midi, plusieurs gentilshommes, hérauts d'armes, et un nombreux cortége d'archers vinrent le prendre pour le mener au palais, où le roi l'attendait au milieu des princes du sang, des prélats et de tous les grands du royaume.

« Aussitôt que le héraut parut (c'est Bourgogne qui fait ce récit), avant même qu'il parlât, et tandis qu'il s'inclinoit pour saluer le roi, le roi, impatient, lui cria : « Héraut, toutes tes lettres an« noncent que tu apportes l'assurance du champ. « L'apportes-tu ? — Sire, répondit gravement le « héraut, étonné de cette vivacité, permettez que je « fasse mon office, et que je dise ce que l'empereur « m'a chargé de dire. — Non, s'écrie le roi, je ne « t'écouterai point, si, avant tout, tu ne me donnes « une patente, signée de ton maître, contenant la « sûreté du champ. » Le héraut voulant tout faire par ordre, commença sa harangue : « *Sire, la très-« sacrée Majesté de l'empereur...* — Je te dis, « interrompit le roi, que tu me donnes la patente de « ton maître, tu harangueras après tant que tu vou« dras. — Sire, dit le héraut, j'ai ordre de vous lire « le cartel, et de vous le donner ensuite. — Quoi « donc ! s'écria le roi, en se levant de son siége plein « de colère, ton maître prétend-il introduire des « usages nouveaux dans mon royaume, et me don« ner des lois dans ma cour ? Quel est ce nouveau « trait d'hypocrisie qu'il nous prépare. » Le héraut, choqué de ce terme d'hypocrisie, répondit : « Sire, « mon maître fera toujours ce que doit faire un « prince vertueux et plein d'honneur. — Ah ! ah ! « dit le roi, je veux le croire. »

« Montmorency voulut parler, soit pour apaiser son maître, soit pour ouvrir quelque avis. A peine avoit-il prononcé le mot, *Sire...* que le roi l'interrompant, s'écria : « Non, non, je ne souffrirai point « qu'il parle avant qu'il m'ait donné l'assurance « du champ. » Puis se tournant vers Bourgogne : « Donne-la moi, lui dit-il, ou retourne-t'en comme « tu es venu. »

« Bourgogne voyant que le roi ne vouloit point lui laisser faire sa commission à son gré, qu'il l'interrompoit à chaque mot, qu'il le troubloit par ses transports de colère, prit le parti de lui dire : « Sire, « je ne puis, sans votre permission, faire mon of« fice, je vous la demande : si vous ne daignez « point me l'accorder, faites-moi donner votre refus « par écrit, et faites entretenir mon sauf-conduit « pour le retour. » Le roi répondit, toujours avec le même ton d'aigreur : « Je le veux bien, qu'on le lui « donne. »

« De retour dans son logis, Bourgogne demanda à parler au grand maître, ce qu'il ne put faire que le lendemain ; il lui dit : « Monsieur, c'est à vous que je « me suis adressé pour obtenir audience du roi : vous « avez vu qu'il n'a point voulu m'entendre ; vous « avez vu avec quelle dureté il m'a parlé. J'espère « cependant que ma confiance en mon sauf-conduit « ne sera point trahie, et que les priviléges de ma « charge seront respectés. Je vous prie, au reste, de « vouloir bien dire au roi que, quand il lui plaira de « m'entendre, je serai toujours prêt à lui délivrer le « cartel de l'empereur, qui, comme je l'ai déjà plu« sieurs fois dit et écrit, contient l'assurance du « champ : s'il ne veut pas le recevoir, qu'il me fasse « donner un acte par écrit de son refus, et je pro« teste que l'empereur le publiera partout. » Montmorency répondit qu'il en parlerait au roi, et qu'il en rendrait réponse à Bourgogne. »

Cette réponse fut faite le 15. Montmorency dit à Bourgogne : « Le roi ne juge plus à propos de vous « donner audience ; il regarde votre commission « comme faite, et vous permet de partir. — Je par« tirai donc, répondit Bourgogne, mais je vous ré« pète encore que, si le roi le veut, je suis prêt à lui « remettre le cartel de l'empereur, et que ce cartel « contient la sûreté du champ. S'il persiste à refuser, « je ferai mon rapport de tout ce qui s'est passé, et « je proteste de nouveau que l'empereur le publiera « partout, afin que tout le monde sache que le com« bat n'a point manqué par sa faute. »

Bourgogne répéta cette protestation en présence du secrétaire d'État Bayart, et d'environ cent personnes qui étaient dans la grande galerie avec Montmorency. — Le même jour Bayart l'envoya chercher, et voulut lui remettre un écrit contenant un procès-verbal de l'audience du 10. — Bourgogne refusa de s'en charger, « parce qu'il le trouva (dit-il) contraire à la vérité. Presque tout y étoit altéré ou dissimulé. Les paroles dures et violentes du roi n'y étoient point insérées ; on ne parloit point de ses transports de colère ; les réponses même du héraut étoient changées [1]. » Le 16 septembre, Bourgogne partit de Paris, reportant à l'empereur son cartel et les autres pièces dont il l'avait chargé.

[1] Voici un extrait de ce procès-verbal.

« Le roi a dit : « Hérault, portes-tu la sûreté du champ, telle « qu'un assailleur comme l'est ton maître doit bailler à un dé« fendeur comme je suis ? »

« Le hérault lui a dit : « Sire, il vous plaira me donner congé « de faire mon office. »

« Alors le roi lui dit : « Baille-moi la patente du champ, et je

Ce fut ainsi que le duel si solennellement demandé n'eut pas lieu. On ne pensera sans doute pas que ce fut parce que le vainqueur de Marignan aurait, dans cette circonstance, manqué de courage.

Défection d'André Doria (1528).

Pendant la campagne de Naples, André Doria avait été chargé de conduire avec sa flotte un corps de débarquement en Sicile. Il le conduisit en Sardaigne, où ce corps, après avoir obtenu quelques succès brillants, fut en grande partie détruit par la famine et par la peste. André Doria en ramena les débris à Gênes, où il resta dans une inaction suspecte, laissant à son neveu, Philippin Doria, le commandement des galères qui devaient bloquer Naples.

Le vice-roi de Naples Moncade entreprit de surprendre et d'attaquer la flotte de Philippin. Il avait six galères. Afin de faire croire sa flotte plus nombreuse, il y joignit toutes les barques de pêcheurs qu'il put rassembler. Instruit par ses espions que le service était fort négligé sur les galères de Philippin, et que souvent les soldats en descendaient pour aller au camp de Lautrec, il espérait les surprendre, et comptait sur un succès certain. Lautrec, néanmoins, fut informé de ce qui se préparait : il en avertit Philippin Doria, et lui envoya 400 arquebusiers. L'étalage des innombrables voiles de la flotte impériale étonna d'abord un peu Philippin : de loin c'était quelque chose, mais de près ce n'était rien. Les premiers coups de canon écartèrent toutes ces voiles impuissantes. Philippin coula d'abord à fond deux des galères ; il enveloppa les autres et les força à venir à l'abordage. « Ces quatre galères, montées par l'élite des troupes impériales, se défendirent avec le plus grand courage ; on combattit depuis deux heures après midi jusqu'à une heure après minuit. On vit des compagnies espagnoles changer jusqu'à sept fois d'*alferez,* ou *porte-enseigne,* tous, briguant avec audace l'honneur de cette dangereuse distinction. Philippin, redoublant par des manœuvres adroites la supériorité de ses forces, l'emporta enfin. » De 800 soldats embarqués sur les galères espagnoles, 700 périrent dans le combat, et la plupart de ceux qui restèrent furent blessés. Tous les chefs de la flotte impériale, Ascanio et Camille Colonna, le seigneur de Ris, le sire de Vaudrey, le prince de Salerne, le marquis del Vasto, furent faits prisonniers. — César Fieramosca se noya. Le vice-roi Moncade, après avoir longtemps combattu malgré une blessure grave qu'il avait reçue au bras, mourut accablé sous une grêle d'arquebusades.

Lautrec voulut envoyer en France les importants prisonniers qu'on avait faits. Philippin eut ordre de les y conduire ; mais lorsqu'il fut arrivé avec eux à Gènes, André Doria les retint, et protesta qu'il ne les rendrait que quand on l'aurait dédommagé de la rançon du prince d'Orange et de celle de Moncade, qu'il avait faits prisonniers autrefois, le premier, dans un combat naval vers la côte de Gènes, le second, à Varaggio, sur la même côte. Le roi avait renvoyé Moncade libre, sans rançon ; il avait été généreux aux dépens de Doria, qui prétendait que, suivant son traité, tous ses prisonniers devaient lui appartenir. Le prince d'Orange était devenu libre par suite du traité de Madrid, mais encore aux dépens de Doria, auquel on n'avait point payé de rançon. Doria envoya un gentilhomme en France pour rendre compte de sa conduite, et solliciter le payement des sommes qui lui étaient dues. Quand le conseil du roi apprit de quelle manière hardie Doria s'était procuré des gages de son payement, il fut saisi d'indignation, et décida que Doria serait déposé du commandement, que sa charge d'amiral du Levant serait donnée à Barbesieux, qui irait prendre possession, non-seulement des galères françaises, mais encore des galères génoises, et enverrait André Doria en France, recevoir le châtiment de son insolence et de sa félonie.

« te donnerai congé de dire après tout ce que tu voudras de la « part de ton maître. »

« Le héraut commence à dire : « La très-sacrée Majesté...

« Sur lequel mot, le roi lui a dit derechef : « Montre-moi la « patente du champ ; car je pense que l'élu en empereur soit « gentil prince, ou le doive être, qu'il n'auroit point voulu « user de si *grand hypocrisie,* que de t'envoyer sans ladite « sûreté du champ, vu ce que je lui ai demandé, et aussi tu sais « bien que ton sauf-conduit contient que tu portes ladite « sûreté. »

« Ledit héraut a répondu qu'il croyoit porter quelque chose « que ledit seigneur roi s'en devroit contenter.

« A quoi ledit seigneur roi a répliqué : « Héraut, baille-moi « la patente du champ, baille-moi-la, et si elle est suffisante « je l'accepte ; et après, dis tout ce que tu voudras. »

« A quoi ledit héraut a répondu qu'il avoit commandement de son maître de ne le bailler point, qu'il n'eût premièrement dit aucune chose, qu'il lui avoit donné charge de dire.

« Alors le roi lui a dit : « Ton maître ne peut pas donner des « lois à la France ; et, d'autre part, les choses sont venues à « tel point, qu'il n'est plus besoin de paroles ; et si dois être « averti que je n'ai fait porter paroles par mon héraut à ton « maître ; mais ce que je lui ai mandé a été par écrit, signé de « ma main ; à quoi il ne falloit autre réponse, que ladite sûreté « du camp, sans laquelle je ne suis délibéré de te donner au- « dience, car tu pourrois dire chose dont tu serois désavoué, « et aussi ce n'est pas à toi à qui j'ai à parler, ne à combattre, « mais seulement à l'élu en empereur. »

« Ledit héraut a dit lors audit seigneur, qu'il lui donnât donc congé et sauf-conduit pour s'en retourner.

« Ce que ledit seigneur lui a accordé, et a dit au héraut : *Prends acte.* Et après, a demandé, à moi Gilbert Bayart,... acte, « comme il n'avoit tenu, et ne tenoit à lui, qu'il ne reçût ladite patente, et qu'en la lui baillant telle qu'elle doit être, il ne refusoit de venir audit combat. » Et ce fait, s'est retiré en la chambre ordonnée pour tenir son conseil.

« Et ledit héraut a requis audit seigneur, que les choses susdites lui fussent baillées par écrit ; ce qui avoit été accordé. « Fait, etc. »

Barbesieux, arrivé à Gênes, alla rendre visite à Doria, qui, instruit de sa mission par un avis secret, l'attendait sur ses galères. Doria lui dit : « Je sais ce « qui vous amène », et, lui montrant d'un côté les galères de France, de l'autre, celles de Gênes : « Voici les galères de votre maître, que je vous re-« mets; voici celles de ma république, que je con-« serve; accomplissez le reste de votre ordre, si « vous l'osez. » Barbesieux se retira.

Peu de temps après, André Doria passa au service de l'empereur.—L'historien de François I[er] fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Si cette défection peut avilir Doria aux yeux de l'austère honneur, la gloire qu'il eut de faire servir cette défection même à la liberté de sa patrie semble devoir l'illustrer à jamais. Gênes fut déclarée libre, sous la protection de l'empereur, et Savonne fut rendue aux Génois. »

Paix de Cambrai, dite la *Paix des dames* (1529).

Peu de temps avant la mort de Lautrec, une seconde armée française, commandée par le comte de Saint-Pol, était entrée en Lombardie, où Antonio de Leyva occupait toujours Milan, et y avait obtenu quelques succès. L'année 1528 s'était écoulée heureusement; mais en 1529 la fortune ne fut plus aussi favorable aux Français. Le 21 juin au passage de l'Olona, près de Landriano, Saint-Pol, surpris par les impériaux, fut fait prisonnier avec ses principaux officiers, et l'armée, découragée de la perte de son chef, repassa les Alpes.

Toutes les puissances étaient lasses de la guerre; les trésors de tous les souverains étaient épuisés : ce fut donc avec bonheur que les peuples apprirent que la paix avait été signée à Cambrai, le 7 juillet, au nom de l'empereur et du roi de France, par Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie. Cette paix, à cause du sexe des négociateurs, fut nommée la *Paix des dames*.

Le traité de Cambrai, auquel accédèrent, par la suite, toutes les autres puissances belligérantes, le roi d'Angleterre, le pape, les États italiens, était plus favorable que le traité de Madrid. Le roi conservait la Bourgogne, excepté le Charolais, qui devait lui faire retour à la mort de l'empereur; mais il renonçait à toutes ses possessions d'Italie. La rançon des princes était fixée à 2,000,000 écus. Enfin, le mariage de François I[er] avec Éléonore d'Autriche devait être le gage d'une paix sincère. Cependant le roi protesta, à Paris, le 29 novembre 1529, contre le traité de Cambrai, « comme lui ayant extorqué, contre les lois et usances de la guerre, en sus d'une rançon en argent, la cession du duché de Milan, du comté d'Ast et de la seigneurie de Gênes.

Les deux princesses qui avaient négocié le traité de Cambrai ne survécurent pas longtemps à sa conclusion : Marguerite d'Autriche mourut le 1[er] décembre 1530, et Louise de Savoie le 29 septembre 1531.

Un des auteurs qui ont blâmé le plus le traité de Cambrai, l'historien des *Républiques italiennes*, qui reproche au roi de France d'avoir, dans cette occasion, abandonné ses alliés et ses partisans, dit néanmoins, au sujet de ce traité : « Il contribua peut-être plus qu'aucune autre circonstance de sa vie à faire recueillir à François I[er] la gloire de protecteur et de père des lettres, qui s'est attachée à son nom. — Cette période des trente premières années du siècle, marquée pour l'Italie par tant de calamités, était en même temps celle où l'étude des lettres antiques, le renouvellement de la poésie moderne et la pratique des beaux-arts avaient brillé du plus vif éclat. Dans chacune des villes d'Italie capitale d'un petit État indépendant, le nombre des savants, des littérateurs, des poëtes, des peintres, des sculpteurs, des architectes, était aussi grand ou même plus grand que dans les plus vastes États du reste de l'Europe; il était surtout prodigieux à Florence, l'Athènes du moyen âge. — Dans ce moment d'ardeur pour le renouvellement des études, on se persuadait que la gloire des princes était plus attachée à la protection qu'ils donnaient aux lettres, qu'à la sagesse de leur gouvernement ou à l'éclat de leurs exploits : aussi n'y avait-il si petit souverain d'Italie qui ne fondât une académie, qui ne s'entourât de savants, et qui ne crût se rendre immortel par la distinction des hommes qu'il attirait à sa cour. Cette avidité de célébrité littéraire avait gagné les cours de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Les princes sentaient la nécessité de recevoir une éducation lettrée, surtout dans leur commerce avec l'Italie; ils avaient appris à s'enorgueillir du nombre de savants qui se mettaient sous leur protection. — François I[er] avait, plus qu'aucun autre, cette vanité. On assure que lorsqu'il était encore entre les mains de son pédagogue, il montrait de la déférence pour tous ceux qui savaient déjà ce qu'on lui enseignait alors; que Balthasar Castiglione lui communiqua, comme il n'était encore que duc de Valois, son livre célèbre du *Cortegiano*, et se vanta ensuite d'avoir reçu de lui des avis utiles.—François avait connu assez l'Italie pour sentir combien elle était plus civilisée que le reste de l'Europe, et pour la regarder comme la dispensatrice de la gloire : c'était le motif qui l'avait déterminé à tourner toujours ses armes de ce côté. — Les malheurs de l'Italie, dont il était la cause principale, déterminèrent un nombre très-considérable d'Italiens à chercher un refuge dans ses États, et, parmi eux, on y vit

arriver beaucoup de philosophes, de poëtes, de savants, comme beaucoup de peintres et d'architectes. L'asservissement de Florence, surtout, remplit d'émigrés sa cour et son royaume. Ceux qui avaient le plus brillé dans cette république étaient proscrits par Alexandre de Médicis, le tyran que l'empereur et le pape avaient donné à la Toscane. Toute l'Italie tremblant devant l'empereur, leur était fermée; ils étaient obligés de venir chercher un asile dans cette France même qui les avait abandonnés, et de demander quelques secours, quelque compensation pour les biens qu'ils avaient perdus, à ce monarque qui les avait trahis. Le commerce de louanges auquel les littérateurs ne sont que trop enclins s'établit bientôt, et François I[er] reçut leurs flatteries en échange pour les pensions qu'il leur accorda....... Les artistes italiens furent les restaurateurs de la peinture et de l'architecture en France... François I[er] choisit parmi les Italiens réfugiés les premiers professeurs de la langue hébraïque pour son collége royal. — Beaucoup d'autres réfugiés se distinguèrent en France par leurs écrits, tandis qu'un grand nombre de capitalistes, de marchands, de manufacturiers, importaient dans les villes du royaume, et surtout à Lyon, les arts industriels que la tyrannie chassait d'Italie.»

Délivrance des fils de François I[er]. — Mariage du roi avec Éléonore d'Autriche (1530).

La mise en liberté des fils du roi n'eut lieu que sept mois après la signature du traité de Cambrai, le 1[er] juillet 1530. Le maréchal de Montmorency, et l'archevêque d'Embrun, depuis cardinal, furent désignés pour aller recevoir les princes et la nouvelle épouse de François I[er].

«La cérémonie de la délivrance des fils du roi se fit sur la Bidassoa, avec les mêmes précautions et les mêmes marques de défiance que celle de François I[er].

«Comme c'étoit un échange d'hommes contre de l'argent, il fallut s'assurer de la somme, de l'aloi, du poids. On fit venir sur la frontière des directeurs des monnaies de France et d'Espagne, qui employèrent quatre mois à cet examen. Dupleix prétend que le chancelier Duprat avoit justifié ces défiances, en faisant affoiblir l'aloi des écus, petite fraude dont il espéroit tirer pour son maître un léger profit, et qui ne fit que tourner à sa confusion; car il fallut, pour compléter la somme, ajouter quarante mille écus. On déposa ensuite la somme entière dans quarante-huit caisses, qui toutes furent scellées du sceau des députés de France et d'Espagne.»

«Au jour pris pour l'échange, on vit paraître, sur la rive espagnole de la Bidassoa, la reine douairière de Portugal avec les fils de France, conduits par don Pedro Fernandez de Velasco, connétable de Castille, et sur la rive française, Montmorency, avec ses quarante-huit caisses. Deux seuls gentilshommes, l'un françois, l'autre espagnol, entrèrent dans un bac placé au même endroit où, en 1526, s'étoit fait l'échange du roi et des princes. Lorsque ce bac fut bien au milieu de la rivière, lorsqu'il fut bien visité, lorsqu'on se fût bien assuré qu'il ne contenoit rien de suspect, le gentilhomme espagnol appela le connétable de Castille, qui s'avança dans une barque, avec la reine et les princes, tandis que Montmorency, appelé pareillement par le gentilhomme françois, s'avançoit de son côté dans une barque avec l'argent. Les sceaux reconnus, l'échange fut consommé. Montmorency envoya Montpezat en porter la nouvelle au roi, qui s'étoit avancé jusqu'à Bordeaux; il partit aussitôt pour aller recevoir ses fils et sa femme.»

La rencontre et le mariage se firent (4 juillet 1530) dans l'abbaye de Veien, située sur les confins des Landes et du Condomois, entre Rocquefort de Marsan et Capitieux ou Capsjoux. La reine fit une entrée solennelle à Bordeaux. Le couronnement de la reine à Saint-Denis (5 mars 1531), et son entrée à Paris (15 mars), furent célébrés par un magnifique tournoi.

«Ces fêtes, ces tournois, cette femme qu'il n'aimoit guère, ce titre de beau-frère d'un homme qu'il haïssoit, voilà tout ce qui restoit à François I[er] de tant de justes prétentions sur la Ligurie, sur la Lombardie, sur le royaume de Naples, de tant d'armements, de tant d'argent, de tant de sang, de cette gloire acquise à Marignan par la victoire, conservée à Pavie au sein du malheur, mais presque perdue depuis dans sa cour, par la mollesse et l'inapplication [1].»

CHAPITRE XXIV.

FRANÇOIS I[er]. — PAIX DE SIX ANS. — CRÉATION DES LÉGIONS.

Six ans de paix.—Nouvelle entrevue de François I[er] et d'Henri VIII. — Été de cinq années. — Famine et maladie.— Entrevue du pape et du roi. — Mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis. — Mort de Clément VII.— Nouvelle organisation de l'armée française. — Réformes dans la gendarmerie. — Création des légions. — Comparaison des soldats français avec les autres soldats de l'Europe. — Critique des soldats suisses. — Mort du chancelier Duprat.

(De l'an 1530 à l'an 1535.)

Six ans de paix. — Nouvelle entrevue de François I[er] et d'Henri VIII (1530-1531).

Le traité de Cambrai procura à la France six années d'une paix devenue bien nécessaire, et qui ne

[1] GAILLARD, *Histoire de François I[er]*.

fut que légèrement troublée par les agitations, suites des progrès de la réformation et de la naissance du calvinisme, dont nous reparlerons.

Les arts et les lettres recommencèrent à fleurir sous la protection et les encouragements du roi. L'industrie chercha à se développer, mais avec moins de succès; les objets de luxe excitaient seuls alors l'admiration et la générosité des riches et des grands.

La Bretagne, qui jusqu'alors avait été administrée séparément, et comme un duché non compris dans le domaine royal, fut le 4 août 1532, et après délibération des états de la province, solennellement assemblés «déclarée unie irrévocablement et à perpétuité à la couronne, sans qu'elle puisse, pour quelque raison que ce soit, en être jamais séparée.»

Le roi, malgré son mariage avec Éléonore d'Autriche, continua à se livrer sans ménagement à ses passions. — «L'âge attiédit le sang, dit un contemporain [1], les adversitez, l'esprit, les hazards, le courage, et la monarchie désespérée n'espère que volupté. Tel estoit le roy François, blessé des dames au corps et en l'esprit; la petite bande de madame d'Estampes gouverne. Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires; François voit les affaires quand il n'a plus de femmes.»

Cependant Charles-Quint assistait en 1530 à la diète où fut rédigée, par Melanchton, la célèbre *Confession d'Augsbourg,* et faisait, en 1531, élire roi des romains, son frère Ferdinand, déjà archiduc d'Autriche. — Les princes protestants formaient contre l'empereur la ligue de Smalkalde.

François Ier promit secrètement son appui à la ligue de Smalkalde et son alliance à Jean Zapolski, roi élu par les Hongrois, allié des Turcs et ennemi déclaré du frère de l'empereur; mais ses promesses n'eurent que de faibles effets.

En 1529, le roi d'Angleterre Henri VIII, ayant voulu faire déclarer nul son mariage avec Catherine d'Aragon, et ayant trouvé des obstacles à la cour de Rome, résolut de consulter les universités de France et d'Italie.—François Ier l'assista dans cette occasion, et obtint pour prix de ses bons offices la remise de toutes les sommes qu'il devait à l'Angleterre ou qu'il s'était engagé à lui payer pour compte de Charles-Quint.—En 1532, Henri VIII, irrité des lenteurs du pape Clément VII, et s'appuyant sur les décisions qu'il avait obtenues des universités, se décida à faire prononcer son divorce avec la tante de l'empereur, et résolut d'épouser Anne Boleyn [2], dont il était éperdûment amoureux. Il voulut auparavant avoir une entrevue avec François Ier. — Les deux rois se virent à Calais et à Boulogne. François Ier, dans l'espoir de faire un ennemi de plus à Charles-Quint, approuva les projets de Henri VIII; mais lorsque Henri lui proposa de rompre définitivement avec la cour de Rome, et (sans imiter le roi de Suède Gustave Vasa, qui venait, en 1529, d'adopter les doctrines de la *confession d'Augsbourg*) de se déclarer en France chef de la religion, il s'y refusa. Henri VIII accomplit ses projets, et à son retour en Angleterre se sépara de l'Église catholique romaine, et prit le titre de *Protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre.*

Été de cinq années. — Famine et maladie (1529-1534).

«Pendant ces années où la France fut sans ennemis déclarés, les éléments lui firent la guerre; l'extrême dérangement des saisons y perdit tout: leur inégalité régulière, leur vicissitude utile avoient disparu. Pendant cinq ans entiers, on ne vit pas deux jours de gelée de suite; l'été régnoit seul dans la nature, il l'énervoit, il l'épuisoit; la terre produisoit continuellement par foiblesse, et n'amenoit rien à maturité; les insectes dévorants, les animaux destructeurs se multiplioient horriblement; les grains étoient rongés avant d'être produits. Bientôt la famine et la peste désolèrent la France, et lui enlevèrent un quart de ses habitants. On ne pouvoit ni nourrir les pauvres, ni secourir les malades, ni réprimer les voleurs, qui portoient partout le brigandage et l'infection. Les châteaux, les grandes villes se fortifioient contre eux; les bourgs, les villages, les chemins, en étoient infestés. — Mézeray, dans sa grande Histoire, étale avec force des détails à la fois dégoûtants et effrayants de la désolation universelle. Voici un fait qui peint à quel degré la misère étoit arrivée: «Une pauvre femme, dit-il, ayant trouvé un petit morceau de pain noir et fort sec, son enfant, qu'elle tenoit à la mamelle, ayant à peine un an, le lui arracha d'entre les mains, et le mangea de si grande avidité, que la mère ayant amassé quelques miettes qui tomboient dans son giron, il se mit à crier, à se débattre, et à les lui ôter de la bouche avec ses petits doigts.» — On recourut aux premiers aliments des hommes sauvages, aux glands et aux racines de fougères, dont on imagina de faire une espèce de pain. La mauvaise nourriture n'apaise un instant la faim que pour appeler la peste; ce pain de gland produisit une maladie inconnue à qui la rapidité de ses ravages fit donner le nom de *trousse-galant.*»

[1] *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes.*

[2] S'il faut en croire le *Dictionnaire des sciences médicales,* Anne Boleyn était, par sa beauté, un prodige, et, par sa conformation, un phénomène. Elle avait quatre mamelles, comme les statues de la Nature, et six doigts à chaque main. — On sait que la mère d'Alexandre Sévère, Julia, surnommée *Mamea*, était aussi *multimame.*

Entrevue du pape et du roi. — Mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis. — Mort de Clément VII (1533-1534).

Ce fut en 1533 que se conclut le mariage de Henri d'Orléans, fils du roi, avec Catherine de Médicis, nièce du pape. L'empereur, qui craignait que cette alliance ne jetât Clément VII dans le parti de François I[er], essaya vainement de s'y opposer. Le pape et le roi eurent une entrevue à Marseille, où la jeune princesse fut amenée. — Le but avoué de cette entrevue était l'affermissement de la paix universelle, et la réunion des princes chrétiens contre les Turcs.

« A l'entrée du pape à Marseille, dit Gaillard, il arriva un incident qui fit voir de quel éclat les lettres et les connoissances peuvent quelquefois embellir les talents d'un homme d'État. Il falloit haranguer le pape; on avoit prévu cet inconvénient, et on avoit chargé de la commission un des hommes les plus éloquents du royaume, le président Poyet, qui fut depuis chancelier. Mais ce n'étoit qu'en françois qu'il étoit éloquent, et il falloit haranguer en latin. On lui fit un beau discours latin qu'il entendoit à peine, et dont il chargea sa mémoire. Le jour même de l'entrée, au matin, le maître des cérémonies vint au lever du roi, pour fixer les objets auxquels le pape désiroit qu'on bornât la harangue. Ce pontife, jaloux à l'excès des bienséances, ne vouloit pas permettre que, dans un discours qui lui étoit adressé, l'animosité glissât quelque trait dont l'empereur ou tout autre souverain eût à se plaindre. D'après cette instruction, il eût fallu refaire le discours; le temps pressoit, on jeta les yeux sur le seul homme peut-être qui fût capable de soutenir l'honneur de la nation dans cette occasion devenue importante pour le moment. Jean du Bellay, évêque de Paris, ne craignit point de commettre sa réputation aux hasards de cette périlleuse journée : il parla sur-le-champ, presque sans préparation; il parut éloquent en latin, et ce petit triomphe littéraire fut assez considérable pour que l'histoire en ait conservé le souvenir. »

« La reine et la cour s'étoient rendues à Marseille pour recevoir Catherine de Médicis. Des fêtes magnifiques lui furent données. Le roi combla de grâces et de pensions les cardinaux de la suite du pape...— Le pape et le roi étoient logés vis-à-vis l'un de l'autre; on construisit une galerie de bois, qui, joignant les deux palais, leur donnoit la commodité de passer en secret dans l'appartement l'un de l'autre. Ils s'occupèrent d'abord, pour la forme, des affaires de l'Église, des moyens d'assembler un concile, et d'arrêter les progrès de l'hérésie.

« Le mariage fut célébré avec pompe (le 27 octobre 1533); le pape en fit lui-même la cérémonie, jaloux de consommer par ses mains l'ouvrage des grandeurs de sa maison. Martin du Bellay dit qu'en faveur de ce mariage, le pape fit à sa nièce une dotation des places de Reggio, Modène, Rubiera, Pise, Livourne, Parme et Plaisance; mais de ces sept places, les trois premières étoient entre les mains du duc de Ferrare, et on ne voit pas que la donation dotale des quatre autres ait eu d'effet. — La constitution fut d'ailleurs de 100,000 écus. Les trésoriers, en la recevant, trouvoient que c'étoit trop peu pour si noble alliance : « Oui, dit Strozzi; mais il faut considérer que Catherine apporte de plus trois bagues « d'un prix inestimable, la seigneurie de Gênes, le « duché de Milan, le royaume de Naples. » On était persuadé qu'une clause secrète du contrat était que le pape et la maison de Médicis aideroient le roi à conquérir ces trois États. »

Quoi qu'il en pût être, Clément VII n'eut pas le pouvoir de remplir cet engagement s'il l'avait pris : il mourut l'année suivante, le 25 septembre, et sa mort suspendit les préparatifs que François I[er] faisait pour attaquer le duché de Milan où régnait encore Francisco Sforza, qui, n'ayant pas épousé une princesse de France, et s'étant, après le traité de Cambrai, réconcilié avec l'empereur, avait cru lui donner un gage de son dévouement en faisant exécuter, sans jugement et comme homicide, un envoyé du roi de France [1].

Clément VII eut pour successeur sur le trône pontifical le cardinal Alexandre Farnèse, doyen du sacré collége, qui prit le nom de Paul III.

Nouvelle organisation de l'armée française. — Réformes dans la gendarmerie. — Création des légions. — Comparaison des soldats français avec les autres soldats de l'Europe. — Critique des soldats suisses (1534).

Les intérêts de l'empereur et du roi de France étaient trop opposés pour que François I[er] ne prévît que la guerre ne pouvait tarder à éclater. Afin d'être prêt quand le moment arriverait, il résolut, à son retour de Marseille, de donner à l'armée française une nouvelle organisation.

La gendarmerie française était recrutée principalement parmi la noblesse; mais à chaque homme d'armes portant la lance, étaient joints deux archers, combattant à cheval, dont l'arc était devenu moins utile depuis que l'usage des armes à feu s'était répandu. Une ordonnance supprima le quart de ces archers, ou cinquante par compagnie de cent hommes d'armes, et répartit leur paye entre les gendarmes conservés. Les compagnies de gendarmerie furent soumises à des revues trimestrielles, afin de s'assurer de l'état des hommes, des chevaux, des

[1] Cet envoyé, nommé Maraviglia, n'était pas coupable; il avait été attaqué par Castiglione, gentilhomme du duc de Milan, et ce fut en se défendant qu'il le tua.

armes, et si l'effectif réel était ce qu'il devait être.

La même ordonnance imposa à la noblesse l'obligation de se présenter chaque année à une revue du ban et de l'arrière-ban, où tout homme tenant fief devait paraître en personne, armé et accompagné *en l'état qu'il est obligé par le devoir de son fief.*

Une autre ordonnance plus importante régla l'organisation de l'infanterie, qui fut divisée en sept légions portant les noms des grandes provinces où elles devaient principalement se recruter : Normandie, Bretagne, Picardie, Bourgogne, Dauphiné, Languedoc et Guyenne. — Chaque légion se composait de six compagnies de 1000 hommes. Elles formaient, réunies, un corps de 42,000 hommes, dont 30,000 étaient armés de piques ou de hallebardes, et 12,000 d'arquebuses ; mais le nombre des piquiers et des arquebusiers n'était point égal dans chaque légion, car on comptait dans les légions de Guyenne et de Languedoc autant d'arquebusiers que dans les cinq autres légions ensemble. — Le roi s'était réservé la nomination des sept colonels et des quarante-deux capitaines auxquels il abandonnait le choix de leurs subalternes. Il avait réglé généreusement la solde des officiers, double en temps de guerre de ce qu'elle était en temps de paix. — Les soldats légionnaires avaient, pendant la paix, les priviléges accordés sous Charles VII aux francs archers, c'est-à-dire, l'exemption des tailles, et durant la guerre, une paye de cent sous par mois. — Afin d'assurer la discipline, un prévôt et quatre sergents étaient attachés à chaque légion, et des peines rigoureuses étaient d'avance prononcées contre les crimes et les délits. — La sévérité du *Code pénal militaire* de François Ier s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Le but du roi, par cette organisation, était aussi de pouvoir confier la défense de la France à des troupes nationales, au lieu d'avoir recours aux étrangers. On commençait à rendre justice aux qualités militaires qui distinguent le soldat français ; et les prétentions des Suisses irritaient tous les hommes de guerre. — Voici ce que nous lisons dans les *Mémoires* d'un contemporain, fils d'un maréchal de France, et lui-même capitaine distingué.

« Les pays de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, dit Tavannes, sont de si grande estendue, que l'humeur et naturel des soldats ne se ressemble : et encores qu'il s'en trouve partout des bons, si les estimeroy-je meilleurs en Castille qu'en Espagne ; à Milan qu'en la Romagne ; en Gascongne, Languedoc, Bourgongne, Champagne, qu'en Bretagne, Normandie, Provence ; et aux cinq petits cantons, qu'au reste des Suisses. La cavalerie est meilleure en Bourgongne, Champagne et Picardie, et les gens de pied en Gascongne et Languedoc.....

« Pour l'obéissance, le commun des soldats nouveaux sont meilleurs que les vieux en France, par ce qu'ils n'ont gousté des désordres passez ; et ne faudroit employer temps à les désaprendre, ni se faire haïr par cruauté pour les remettre en discipline. Les villageois obeyroient plus facilement que les bourgeois, pastiroient mieux, supportant le chaut, le froid et le travail, à quoy ils sont accoutumez par leur pauvreté et labeur, qui leur oste le soing et desir de retourner en leur maison, treuvant mieux que chez eux : lesquels néantmoins ne peuvent bien servir à l'abordée, s'ils n'ont appris le mestier de la guerre par une espace de temps. Les soldats grands et forts pour picquiers, doivent estre preferez aux autres : les mousquetiers et arquebusiers, pourveu qu'ils ne soient trop gros ni boiteux, sont bons de toutes tailles ; la quarrure, la poictrine large, les bras forts, la taille bien proportionnée sont requis. La cognoissance qu'ils ont de leur force leur accroist le courage. La subtilité d'esprit n'est point tant requise aux soldats ; elle nuit souvent dans le péril, et engendre des monopoles et tumultes. Il se dict que les Italiens ne se jettent au danger lequel ils cognoissent, avant que d'y estre, trop périlleux ; les François et les Espagnols s'en retirent ; les Suisses grossiers sont morts avant qu'ils le cognoissent.....

« Les gentilshommes excèdent ceux du tiers-état en valeur, joinct à leur honneur, le quel perdu ils ne peuvent plus vivre. L'amour de la patrie, du butin, de la solde, n'approchent de cette passion, redoublée en eux par la nourriture et continuité de générosité de père en fils. Ils sont imparfaicts, pour ne vouloir patienter dans les armées, attirez des voluptez de chez eux. Ils perdent souvent les occasions et réputation de leurs capitaines et général, avec un mal si contagieux, que les uns desbandent, les autres se forment des mescontentements ou sujets à leur poste. C'est pourquoy les armées françoises aux guerres d'Espagne se rompoient toujours en hyver, et en ces dernières guerres, les capitaines aymoient mieux des soldats que des gentilshommes, qui se font caresser, honorer, et payer à leur mot...

« Les Suisses sont de dépense et peu utiles, de capitulation si haute, qu'ils ne peuvent estre contentez ; la faute d'argent, vivres et pluyes, sont autant d'excuses pour ne combattre que quand il leur plaist ; au moindre manquement s'arrestent, ou précipitent les généraux au combat, leur font perdre de belles occasions ; servent de peu aux batailles, dont la force consiste en cavalerie pirouëttée par le victorieux autour de leurs bataillons ; après, se rendent la corde au col ; ne vont aux assaux, ne combattent leur nation, affament les armées, les

appesantissent, les retardent par harangue, menaces, plaintes, et traictez continuels; inhabiles à conquérir d'eux mesmes, dix mil seront défaicts par deux mil mousquetaires à cheval et cinq cents pistoliers bien montez; les mousquetaires escarmouchant, cinquante à cinquante, se retirent au galop, estans poursuivis à la faveur de la cavalerie, avec des *moyennes* (pièces d'artillerie légères) à double attelage, les quelles ayant tiré, se retirent au grand trot.

«S'ils valloient en richesses, les François pourroient défaire les Suisses dans leur païs mesme; mettant la noblesse à pied, cuiracée, armez d'halebardes, de pistolets et espées, se meslent parmy eux, flanquez de mousquets et d'arquebusiers, d'autant qu'ils sont désarmez. — Ils ne se faut servir de plus de trois mille Suisses en une armée, afin de leur donner loy, et les faire courre et marcher par force selon la nécessité : les roys s'en sont servis qui ne vouloient armer leurs peuples, et éviter que leurs ennemis ne s'en aydassent; les batailles de la Bicoque, de Marignan et de Pavie, ausquelles ils manquèrent de valeur et de fidélité, monstrent quels ils sont; ils s'allient à la France pour leur intérest estans ennemis communs de la maison d'Autriche.... Ils ne peuvent guieres servir aux François à la conqueste d'Italie : hors de leur païs sont des ours qui ne luitent si on ne les embrasse, gens fort inutiles, desquels un vaillant roi de France qui ne craindra ses subjects se doit passer. C'est merveille que les voisins des Suisses n'ayent imité leur ambition : la cause est qu'iceux désiroient des subjects et non des compagnons. Le doux traictement qu'avoient ceux du comté de Bourgogne, de Savoye et Dauphiné, situez en mesmes lieux de montagnes, les contindrent en leur devoir; la puissance et la campagne de France, les villes impérialles d'Allemagne vivant en mesme liberté, la bataille de Marignan, empeschèrent qu'ils ne furent imitez...

«C'est un bon mestier d'estre Suisse en France : ils ont force argent, ne vont ni aux assaux ni aux escarmouches, la force estant à la cavallerie. Ils ne sont attaquez aux batailles que par les imprudents. La bataille perdue, leur composition est faicte. Ils ne sont offencez en guerre, de peur de perdre le traicté général qu'on a avec eux en France; pareillement ne seront offencez aux guerres estrangères et batailles perdues, de crainte que le désespoir leur serve d'argent. Pour leur faire gagner leur si haute paye, faudroit mettre la cavallerie en bataille derrière eux, sans aller à la charge, jusques à ce qu'ils fussent defaicts ou victorieux : seroit alors qu'ils auroient l'honneur des batailles, et mériteroient le payement qu'ils demandent; autrement ne servent que pour se rallier derrière eux, ce que l'on pourroit faire derrière deux maisons flanquées d'arquebusiers.»

Progrès de l'art militaire. — Des siéges, etc.

Sous un prince aussi guerrier que François Ier, l'art militaire ne pouvait manquer de faire des progrès. Ce fut surtout dans l'attaque des places que ces progrès furent plus sensibles. Nous lisons encore dans ces *Mémoires de Tavannes*, que nous venons de citer :

«Il y a trente ans que les places estoient si bien fournies de défenses par l'ignorance du temps, que plusieurs se jugeoient imprenables; et mesme celles qui estoient fort foibles estoient très-mal aisées à expugner... Maintenant les assaillants ont gagné le dessus et la défense des villes est tellement affoiblie par l'expérience, qu'il se peut dire que, sans secours non-seulement de petites troupes, mais aussi d'une armée, icelles ne peuvent subsister. L'allégation d'Ostende n'est recevable. Ostende a tenu trois ans contre toutes les forces d'Espagne; dedans ou dehors il est mort cent mille hommes; si on y eust faict dès la première année ce qui se fit à la dernière, elle fust été prise deux ans auparavant, quoy que son assiette estoit grandement favorable, située sur le bord de la mer avec un bon port, lequel ne pouvoit estre barré, et à pleine voile y pouvoit entrer du secours, ne pouvant les navires contraires demeurer en garde dans le milieu de la mer.—Une ville située comme cela, et qui a un secours tel qu'Ostende, l'avoit de toute l'Ollande et Zélande, c'est opposer force d'hommes contre force d'hommes, pouvant à toute heure mettre dedans deux ou trois mille hommes; et néantmoins elle a esté emportée par ceux qui avoient le pied ferme. Par cet exemple, toutes autres peuvent estre prises par la force et pied à pied.

«Maintenant les capitaines ont mis en art la prise des villes, quelque fortes qu'elles puissent estre, et donné le temps et le nombre des jours qu'elles peuvent durer. Disent : «Nous demeurerons tant à gagner les redutes et tranchées du dehors, tant à «loger sur la contrescarpe, à la percer, entrer au «fond du fossé qu'aux galeries pour gagner la «pointe des bastions, tant pour les saper, loger «dessus et prendre la place.» Pour à quoy parvenir et gagner temps, ils ont faict plusieurs inventions : ils conduisent les tranchées hors de la vue des pointes des bolevarts, afin de les despecher; au lieu de tranchées, ils mettent des fascines, appuyées contre des bois qu'ils nomment des chandeliers, lesquels se tiennent sans les planter en terre, sur les croisées qu'ils ont aux pieds. Ceux des courtines de la ville perdant de vue (à cause de ces fascines) ceux qui passent, tiennent à folie de tirer au travers; aussi ne voyant rien, ils n'y peuvent faire grand mal. Ils ont inventé de plus une liaison de bois, de terre et de

briques, qu'ils appellent *saulcices*, lesquelles ils roulent devant eux, impénétrables aux mousquetades et médiocres pièces, avec lesquelles promptement ils s'advencent sur les contrescarpes, et tranchée contre tranchée ; le fort emporte le foible.

« Ils ont une invention de faire travailler les soldats estrangement puissante. — Ils marchendent avec eux tant pas de tranchées, ou de gagner un advantage promptement sur l'ennemy, sans espargner l'argent ; et, selon le marché qui se faict, et qu'ils soient vingt ou trente, que la moitié ou les deux tiers sont tuez, il se donne tout ce qui a esté convenu et promis à ceux qui restent ; ce qui leur faict faire de grands effects.—Estant sur la contrescarpe, ils tiennent la ville à moitié prise. Le fossé percé, ils font un pont de bateaux quand il y a de l'eau, et soudainement mettent des toiles d'un costé et d'autre du pont, lesquelles toiles comme des fascines ils nomment *blinde*, qui est un mot allemand qui veut signifier aveugle, parce que ces toiles et fascines empeschent que les ennemys ne voyent ceux qui marchent derrière. Estant sur les contrescarpes, ils sont aussi maistres des fossez que les assiégez, et les conservent avec des mousquetades. Ce pont de bateaux, pouvant aborder au terrain, et qu'ils puissent faire un logis dans une pointe de bastion de vingt hommes, ils l'augmentent bientost pour en loger deux cents, et quand ils cognoissent que les flancs des bastions peuvent endommager le pont, ils jettent telle quantité de terre dans le fossé, que cela couvre le flanc de l'artillerie. — C'est ainsi que les places autrefois imprenables maintenant se prennent toutes, et nulles sans secours résistent. »

Mort du chancelier Duprat (1535).

En 1535 mourut, d'une maladie terrible et dégoûtante (la maladie pédiculaire), le cardinal Antoine Duprat, chancelier de France [1]. Ce principal ministre de François Ier devait sa haute fortune à son dévouement pour la mère du roi. Il était généralement détesté. On a vu la part qu'il prit au concordat qui abolit la *Pragmatique sanction*, et au procès qui poussa le connétable à la trahison. Le peuple lui reprochait l'augmentation excessive des impôts, et toutes les mesures extraordinaires et illégales prises pour remplir le trésor royal. Pendant la captivité du roi, le parlement nomma des commissaires pour informer contre le chancelier, et chargea le procureur général de dénoncer ses malversations ; mais le roi, de retour de Madrid, déclara tout ce qui avait été *attenté* contre son chancelier, pendant son absence, *nul* comme fait *par gens privés, et sans juridiction*, et en ordonna la radiation sur les registres. Antoine Duprat conserva la confiance de son maître jusqu'à sa mort. Devenu veuf, il était entré dans les ordres, et avait obtenu l'archevêché de Sens et nombre de riches bénéfices ; il fut nommé cardinal en 1527, et légat du pape en 1530 : il se signala, dès lors, par un zèle ardent contre les sectateurs et partisans de la reformation. « Il mourut, dit Mézeray, fort tourmenté des remords de sa conscience, comme ses soupirs et ses paroles le firent connoître, pour n'avoir point observé d'autres loix (lui qui étoit si grand jurisconsulte) que ses intérêts propres, et la passion du souverain. C'est lui qui a ôté les élections des bénéfices et les priviléges à plusieurs églises, qui a introduit la vénalité des charges de judicature, qui a appris en France à faire toutes sortes d'impositions, qui a divisé l'intérêt du roi d'avec le bien public, qui a mis la discorde entre le conseil et le parlement, et qui a établi cette maxime si fausse et si contraire à la liberté naturelle, qu'*il n'est point de terre sans seigneur.* »

On a souvent répété que le chancelier Antoine Duprat était très-ignorant, et ne savait pas le latin. Henri Estienne, dans un chapitre ajouté à son *Apologie d'Hérodote*, et intitulé : *Ignorance des gens d'église*, raconte le trait suivant ;

« Le cardinal légat ayant lu une lettre du roi d'Angleterre, Henri VIII, à François Ier, dans laquelle, entre autres choses, se trouvoient ces mots ; *mitto tibi duodecim molossos*, comprit que c'étoit un envoi de douze mulets, et demanda au roi sa part du présent. — Le roi, qui n'avoit ouï parler comment d'Angleterre on lui envoyoit des mulets, fut esbahi de la demande. On relut la lettre, et Duprat, pour s'excuser, dit qu'au lieu de *molossos* (dogues) il avoit lu d'abord *muletos*, réparant ainsi sa première ignorance par une autre. » Comment, s'écrie à ce sujet, dans la *Biographie universelle*, M. de Barante, père de l'historien, comment pourrait-on croire qu'un homme qui se distingua au barreau, et qui remplit de grandes places dans l'ordre judiciaire, ait pu ignorer la langue dans laquelle on rendait encore la justice, et qui était de première nécessité pour toutes les études de droit ? On a remarqué, il est vrai, que le chancelier Duprat avait souvent montré de l'éloignement et une espèce de jalousie contre les gens de lettres, trouvant qu'*ils le primaient dans l'esprit du public et dans la faveur du roi;* mais quoiqu'il n'aimât point les lettres, et qu'il eût cru perdre son temps en recherchant la société de ceux qui les cultivaient, il n'en dut pas moins sa première élévation aux talents de l'esprit et à ses connaissances, parce qu'alors, dans les cours de magistrature, on ne s'élevait pas autre-

[1] Duprat eut pour successeur Antoine Dubourg, président du parlement.

ment. — Le parlement de Paris, qui le connaissait bien, et qui ne lui aurait pas plus ménagé les reproches d'ignorance que tous les autres, avouait dans une de ses réponses à la régente, en 1525, «que le chancelier avait une pénétration vive, des *connaissances très-étendues,* et un travail facile; mais qu'on lui souhaitait plus d'esprit, plus d'amour pour les lois, moins d'âpreté pour ses intérêts, et surtout moins de partialité.» Le jugement de la postérité a été plus sévère que celui du parlement; et la mémoire de Duprat est devenue odieuse, autant par le mal qu'on a fait en l'imitant que par celui qu'il a fait lui-même.

CHAPITRE XXV.

FRANÇOIS Ier. — RÉFORMATION. — CALVINISME.

Apparition du protestantisme en France. — Ses progrès. — Premières persécutions. — Violences des protestants. — Le roi, tolérant d'abord, se décide à laisser sévir contre eux. — Procession solennelle. — Discours du roi au peuple sur l'hérésie nouvelle. — Jean Calvin. — Son livre de l'*Institution de la messe.* — Protection que lui accordent Marguerite de Valois, sœur du roi, et Renée de France, duchesse de Ferrare. — Il se retire à Genève. — La réformation en Suisse. — Origine du nom de *Huguenot.* — Puissance de Calvin à Genève. — Son intolérance. — Le calvinisme remplace en France le luthéranisme. — Zèle des parlements et de la Sorbonne pour l'extirpation de l'hérésie. — Concile de Trente. — Influence de la réformation. — Comparaison du protestantisme et du catholicisme.

(De l'an 1521 à l'an 1547.)

Apparition du protestantisme en France. — Ses progrès. — Premières persécutions. — Violences des protestants. — Le roi, tolérant d'abord, se décide à laisser sévir contre eux. — Procession solennelle. — Discours du roi au peuple sur l'hérésie nouvelle (1521-1535).

Le luthéranisme et le zuinglianisme, les deux premières sectes de la religion dite réformée, ont été introduits en France par des *prédicants* étrangers. Le calvinisme y est né : c'est de Jean Cauvin, dit Calvin, qu'il tire son nom.

Les doctrines de Luther pénétrèrent en France peu de temps après l'époque où elles se développèrent en Allemagne; la Sorbonne les condamna en 1521, et les ouvrages du moine augustin furent brûlés publiquement, en 1523, sur le parvis Notre-Dame, par ordre du parlement. Néanmoins, les luthériens se multiplièrent dans la ville de Metz et de Meaux. — Pendant la captivité du roi, la régente, Louise de Savoie, sollicitée par le parlement, permit le supplice de deux malheureux qui furent brûlés, l'un à Meaux, l'autre à Paris. Deux théologiens qui avaient adopté les opinions nouvelles, Guillaume Farel et Jacques Fabri ou Lefebvre, furent obligés de prendre la fuite. Jacques Lefebvre n'échappa même au feu que par la protection de la duchesse d'Alençon, sœur du roi.

Cependant la réforme continua à faire des progrès en France. — Le roi, tolérant de sa nature, répugnait à employer les supplices pour combattre des idées. — Il aurait désiré que la réunion d'un concile général mît un terme à toutes les disputes religieuses, et décidât des réformes qu'il fallait faire; mais le pape était opposé à cette réunion, et disait que les articles de foi avaient été fixés par les conciles œcuméniques.

Les violences des nouveaux sectaires changèrent les dispositions du roi. En 1528, une statue de la Vierge, placée dans la rue des Rosiers, à Paris, fut renversée, brisée et traînée dans la boue. Le roi, pour calmer l'irritation populaire, la remplaça par une autre statue de la Vierge, en argent, qui fut érigée à la suite d'une procession solennelle, où il assista avec toute sa cour [1]. Il laissa le parlement poursuivre ceux dont les écrits étaient cause de pareils désordres publics.— Les exécutions recommencèrent; mais les hérétiques se multiplièrent avec les supplices. Des conciles provinciaux s'assemblèrent à Lyon, à Bourges, à Paris, et condamnèrent l'hérésie.

«On avoit, dit Bossuet, tenté divers moyens de rendre le roi favorable à la doctrine nouvelle. De faux zélés de la secte luthérienne firent des affiches sacriléges contre la croyance de l'Église, et surtout contre le sacrifice de la messe. Après les avoir attachées à toutes les rues, ils eurent la hardiesse de les répandre dans la propre chambre du roi... Le roi recevoit tous les jours de nouvelles attaques sur ce point, par des moyens délicats et imperceptibles. Marguerite, sa sœur bien-aimée, connoissant son inclination pour les gens de lettres, s'en servit pour l'obliger à faire venir Melanchthon, l'un des plus savants hommes et des plus polis de son temps, mais aussi un des chefs des luthériens : le cardinal de Tournon rompit ce coup. On dit qu'il entra dans la chambre du roi avec un livre sous son bras; le roi, qui aimoit les livres, ne manqua pas de lui demander ce que c'étoit, et le cardinal répondit que c'étoit un ancien évêque de l'Église gallicane. Le roi l'ouvrit aussitôt, et trouva les ouvrages de saint Irénée, évêque de Lyon, et martyr, qui vivoit dans le deuxième siècle de l'Église. Il lui demanda aussitôt de quel avis il étoit sur les nouvelles doctrines; et le cardinal, qui avoit prévu cet effet de sa curiosité, lui lut des passages importants sur le point de l'Eucharistie, sur l'autorité de la tradition, et sur la prééminence de l'Église romaine, tenue, dès les

[1] Cette statue d'argent fut volée en 1545; on la remplaça par une de bois qui fut encore, en 1551, renversée et brisée par les protestants. L'évêque de Paris en fit alors faire une nouvelle de marbre, qui fut placée en grande cérémonie.

premiers temps, pour le centre de la communion ecclésiastique. Il s'étendit ensuite à faire voir que Luther et ses sectateurs avoient renversé, avec les anciennes maximes de l'Église, les fondements du christianisme, et fit tant d'impression dans l'esprit du roi, que depuis il n'écouta jamais les nouveautés sans horreur.

« Le roi fit faire, le 19 janvier 1535, une procession solennelle, où il assista en personne. Là, dans un concours incroyable du peuple, il représenta les malheurs que l'hérésie avoit toujours causés dans les États. Il fit voir en particulier que depuis que Luther et Zuingle s'étaient révoltés contre l'Église, il s'étoit répandu parmi les peuples des opinions séditieuses, qui avoient armé les sujets les uns contre les autres et contre leurs princes, et avoient sapé les fondements de la tranquillité publique. — De là étoient nées les fureurs des anabaptistes, qui venoient de faire encore nouvellement, dans Munster, des révoltes et des carnages infinis. — Il fit voir que ce n'étoit pas ainsi que la doctrine évangélique s'étoit établie; qu'elle n'avoit excité dans l'empire romain ni troubles, ni révoltes, ni séditions, mais qu'elle avoit, au contraire, augmenté la concorde des citoyens et l'obéissance envers les princes, qui n'avoient point de meilleurs sujets que les premiers chrétiens : au lieu que ces docteurs nouveaux, qui se disoient réformateurs, suscitoient tous les jours mille fanatiques capables de tout entreprendre sous prétexte de piété; d'où il concluoit que ces nouveautés n'étoient pas moins pernicieuses à l'État qu'à la religion ; et il exhorta ses sujets à persévérer aussi constamment dans la foi de leurs ancêtres, qu'il étoit résolu à suivre cette même foi, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, parmi lesquels, depuis Clovis, il n'y en avoit pas un seul qui se fût séparé de l'Église.

« A ce pieux et éloquent discours il joignit de rigoureux édits, par lesquels il condamnoit au feu les hérétiques. Ces édits furent exécutés durant longtemps avec une sévérité excessive; mais l'expérience les lui fit tempérer, et lui apprit qu'il ne falloit pas donner à des entêtés une occasion de contrefaire les martyrs.

« L'empereur, qui faisoit tout servir à sa profonde politique, ne manqua pas à tirer avantage du zèle de François : il faisoit représenter sous sa main, aux princes de la ligue de Smalkalde, combien peu ils devoient se fier à un prince qui faisoit brûler ceux de leur religion, et en même temps il disoit aux catholiques que l'amour que François témoignoit pour la religion n'étoit que feinte ou politique, puisqu'en même temps qu'il persécutoit les hérétiques dans son royaume, il tâchoit d'introduire les Turcs au milieu de la chrétienté.

« Ce qui donnoit sujet à ce reproche, c'est qu'il y avoit à la cour de France un ambassadeur du grand seigneur : savoir ce qu'il y traitoit, c'est une chose difficile; et sous prétexte d'ajuster les affaires du commerce, il n'y avoit rien que l'on pût mettre aisément sur le tapis. La suite put donner quelque soupçon de ce qui se commençoit peut-être alors; mais comme il n'éclata rien dans ce temps qui marquât une grande liaison, Langey (envoyé du roi) persuada aisément aux princes d'Allemagne que son maître, en recevant bien l'ambassadeur du grand seigneur, avoit eu un dessein aussi innocent que le roi des Romains, lorsqu'il avoit fait à de semblables envoyés une pareille réception.

« A l'égard des protestants, Langey dut dire que ceux qui avoient été condamnés au feu étoient des séditieux dont on ne pouvoit souffrir l'audace, à moins que de vouloir mettre la division dans tout le royaume. En effet, les hérétiques jetoient les esprits dans d'étranges dispositions, et il fallut avoir la main ferme pour empêcher que les désordres, que la faiblesse des règnes suivants fit éclater, ne commençassent dès lors.

Jean Calvin. — Son livre de l'*Institution de la messe.* — Protection que lui accordent Marguerite de Valois, sœur du roi, et Renée de France, duchesse de Ferrare. — Il se retire à Genève.

« Ce fut en ce temps que Jean Calvin, natif de Noyon, publia en latin et en français son livre de l'*Institution de la messe,* où il n'y avoit pas moins de malignité que d'éloquence. — Jamais homme ne couvrit mieux un orgueil indomptable sous une modération apparente. Il ne se soucioit point des biens du monde, et la seule ambition qui le possédoit étoit celle d'exceller par les talents de l'esprit, et de dominer sur les autres hommes par le savoir et par l'éloquence : c'est ce qui le rendit à la fin insupportable à ses meilleurs amis. Il remplissoit ses écrits d'une aigreur extrême, qui passoit à ses lecteurs, par la véhémence de ses figures et les ornements de son discours; ainsi son *Institution* remua toute la France.

« Le roi, qui prévit les suites d'un livre si pernicieux, ne put, avec tout son zèle, venir à bout de le supprimer. Le seul avantage qu'en tira l'Église, fut que Calvin, combattant le sentiment de Luther sur l'Eucharistie, il augmenta les divisions qui étoient dans le parti protestant; en sorte que la divine Providence se servit du plus dangereux hérésiarque de son temps pour affoiblir l'hérésie. »

Jean Cauvin, dit Calvin, fils d'un tonnelier de Pont-l'Évêque, devenu procureur fiscal de l'évêque de Noyon, était né en 1509. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il eut, à douze ans, une cha-

pelle dans la cathédrale de Noyon; à seize ans, la cure de Marteville, qu'il changea, deux ans après, pour celle de Pont-l'Évêque, qu'il garda près de cinq ans. Deux fois curé, il ne fut jamais prêtre. Ce désordre dans la discipline était un des abus qui décréditaient l'Église romaine, et qui favorisèrent la réforme. Le jeune Calvin, curé à Marteville ou à Pont-l'Évêque, ne résidait pas dans sa paroisse, il faisait à Paris ses humanités au collége de La Marche, et sa philosophie au collége de Montaigu; il apprenait les lois à Orléans sous Pierre de l'Étoile, et à Bourges sous le célèbre Alciat. Dans la même université de Bourges, un Allemand, Melchior Wolmar, lui enseignait le grec, et lui inspirait les principes du luthéranisme. Le roi avait donné à sa sœur l'usufruit du Berry, et c'était elle qui avait attiré à Bourges ces savants professeurs; mais elle s'informait plus de leur mérite que de leur foi.

« La duchesse d'Alençon, sœur du roi, et depuis reine de Navarre, joignoit, dit Gaillard, aux qualités héroïques qui font les grands caractères, les qualités douces qui font les caractères intéressants; avec le désir de plaire, elle en eut tous les moyens, et la beauté fut le moindre de ses charmes: ornement de la cour de François Ier, elle étonna celle de l'empereur, qui la prit pour modèle sans pouvoir l'égaler. Dans les cercles, dans les fêtes, c'étoit une femme aimable, qui aspiroit à la conquête des cœurs, comme Charles-Quint à celle des empires; dans son cabinet solitaire, c'étoit un philosophe sensible qui s'enivroit du plaisir de penser et de connoître. L'instruction étoit nécessaire à son âme comme les aliments le sont au corps; elle avoit un besoin plus noble encore, celui de faire du bien, et elle y joignoit le courage plus rare d'empêcher le mal. Jouets de la nature et de l'éducation, beaucoup de femmes sensibles ont eu des mœurs libres avec un esprit esclave; Marguerite, toujours libre, et toujours sage, plaça la liberté dans l'esprit, et la sagesse dans les mœurs; pour conserver le droit de tout dire et de tout écrire, elle ne fit rien contre son devoir. Indulgente sans intérêt, elle excusoit les passions, sourioit aux foiblesses, et ne les partageoit point. Quelque tort qu'on eût avec elle, elle ne fit jamais un reproche, et n'en eut point à se faire. Bienfaisante avec équité, on ne vit, autant qu'il fut en elle, ni un service oublié, ni un talent négligé, ni une vertu méconnue; elle aimoit passionnément et son frère et les lettres; les savants lui étoient chers, les malheureux lui étoient sacrés, tous les humains étoient ses frères, tous les François étoient sa famille; elle ne divisoit point la société en orthodoxes et en hérétiques, mais en oppresseurs et en opprimés, quelle que fût la foi des uns et des autres; elle tendoit la main aux derniers, elle réprimoit les premiers sans leur nuire et sans les haïr. »

Revenons à Calvin, qui n'eut jamais d'autre maître de théologie que son parent Robert Olivétan, et que le grammairien Wolmar. Instruit par leurs leçons, il allait les répandre de village en village. C'est alors que le seigneur de Linières disait en l'écoutant: « Du moins, celui-ci nous dit quelque « chose de nouveau. » A vingt-deux ans, Calvin donna une consultation en faveur du divorce de Henri VIII, et se déclara hautement contre la suprématie.

En 1532, il vendit sa cure et sa chapelle, et vint dogmatiser à Paris: c'était le temps des plus fortes persécutions contre les protestants. Le recteur Cop prêcha aux Mathurins le jour de la Toussaint 1533, un sermon que Calvin avait composé. Ce sermon fit du bruit, le lieutenant criminel Morin alla au collége de Fortet pour arrêter le jeune théologien, qui se sauva à Angoulême; Cop s'enfuit à Bâle. Ensuite, la reine de Navarre recueillit à Nérac Calvin, dont la réputation commençait à s'étendre, et dont les partisans augmentaient chaque jour. A Bourges, quatre moines, deux augustins, un jacobin et un bénédictin, prêchaient publiquement en son nom. Ce dernier, nommé Jean Michel, prêchant un jour dans une paroisse de Bourges, qui porte le nom singulier de Notre-Dame-du-Four-Chaud, le peuple chassa, pour l'entendre à une heure commode, les prêtres qui venaient célébrer l'office; Jean Michel supprima la *salutation angélique* qu'on récite à la fin de l'exorde, il y substitua l'*oraison dominicale* en français, selon le nouvel usage des protestants. Le procureur général Bonnin, qui se trouvait à ce sermon, voulut s'opposer à cette innovation, et réciter tout haut l'*Ave Maria :* toutes les chaises furent levées, et il eut de la peine à se sauver. L'inquisiteur voulut informer sur ce scandale; l'official prétendit que c'était son droit; pendant qu'ils disputaient sur leur juridiction, le moine de Saint-Benoît continua ses prédications hérétiques.

Calvin, qui, se croyant oublié, était revenu à Paris, se hâta d'en sortir, en y voyant les bûchers dressés contre les luthériens et contre ses propres sectateurs. Il quitta le royaume, et alla chercher un asile à Ferrare, auprès de la duchesse Renée, fille de Louis XII. « Cette princesse haïssoit la mémoire de Jules II, qui avoit persécuté son père, et elle n'aimoit guère les successeurs de Jules. Elle avoit puisé à la cour de François Ier, son beau-frère, le goût des lettres, qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles; elle attira les savants, elle recueillit les hérétiques exilés. Elle avoit la philosophie et la bienfaisance de la reine de Navarre, avec qui l'amitié l'unissoit encore plus que le sang. Elle se déclara plus hautement pour les nou-

velles opinions, et Calvin la fixa dans sa secte. Le roi Henri II, son neveu, qui surpassa François I[er] en zèle outré contre l'hérésie, invita le duc de Ferrare à persécuter sa femme; il auroit voulu qu'on l'enfermât dans son appartement, sans lui permettre de voir personne: je m'étonne qu'il ne proposa pas de la brûler [1]. »

Calvin, pendant son séjour à Ferrare, avait pris le nom de Heppeville; mais ses talents et sa doctrine le trahirent. L'inquisition le menaça : il revint en France, puis il voulut passer en Allemagne, où il parut (dit Gaillard) aux diètes et aux conférences avec un éclat toujours effacé par Luther, dont il modifiait la doctrine, et dont il détestait la tyrannie, n'étant pas moins tyran lui même. Il lui fallait un empire particulier : il s'en fit un à Genève.

La réformation des Suisses. — Origine du nom de *Huguenot*. — Puissance de Calvin à Genève. — Son intolérance.

La réformation prêchée par Zuingle avait fait de rapides progrès en Suisse. Zurich s'était séparée de l'Église romaine en 1523, Berne en 1528, Bâle et Schaffouse en 1529. — Les Bernois aidèrent les Genevois à s'affranchir du pouvoir du duc de Savoie, leur comte; et bientôt, excités par leur alliés et par les réfugiés français, les Genevois abjurèrent la religion catholique. L'évêque de Genève, Pierre de La Baume-Monrevel, abandonna lâchement le gouvernement de son église, pour mener une vie molle dans ses domaines de la Franche-Comté. Plus tard, en 1536, il voulut engager Charles-Quint, qui se disposait à envahir la Provence, à le rétablir sur son siége. L'empereur lui répondit : « Je vais d'abord « conquérir la France, et je vous rétablirai ensuite. » Puis, sur de nouvelles instances de l'évêque, il ajouta : « Vous faites bien du bruit pour la perte « d'une seule ville qui n'étoit pas même à vous; ma « maison a perdu la Suisse entière, qui lui appartenoit incontestablement, et je ne dis mot. » Cette réponse ironique fut tout ce que l'évêque put obtenir de l'empereur.

Quelques historiens prétendent que c'est à l'occasion de cette révolution de Genève que le nom de *Huguenots* fut donné aux protestants. Les Genevois, qui s'étaient alliés avec les Bernois contre le duc de Savoie, furent nommés *Eig-nots*, du mot allemand *eidgnossen*, qui signifie *confédérés*; le nom d'*Eig-nots*, par la prononciation genevoise, se transforma en celui de *Huguenots*, qui fut donné aux protestants de Genève, et ensuite étendu aux protestants de France. — D'autres auteurs font venir le nom de *Huguenots* de ce que des députés de la Suisse protestante, haranguant un roi de France, commencèrent leur discours par ces mots : HUC NOS *venimus*, et restèrent court après les deux premiers.—Peu de noms ont donné lieu à plus d'étymologies. — Quelques écrivains, bons catholiques, soutiennent qu'il dérive de Jean Hus, et qu'on appela d'abord les protestants *huguenots*, parce qu'ils n'étaient que les singes, les *guenons de Hus*.

[1] GAILLARD, *Hist. de François I*[er].

Calvin eut bientôt un grand parti dans Genève : son crédit éclipsa tout autre crédit; il donna seul à la religion de Genève sa forme définitive; il en régla la doctrine et la discipline, il fut le chef presque absolu de cette église; il eut aussi la plus grande influence sur le gouvernement civil, il régna, en un mot, d'autant plus despotiquement à Genève, qu'il n'y paraissait que zélateur de la liberté.

« Tout est contradiction et inconséquence chez les hommes. Ce Calvin, qui, pour son premier ouvrage, avoit commenté le traité de Sénèque *Sur la clémence*, et qui, dans son livre de l'*Institution*, faisoit rougir François I[er] de brûler des hommes pour des opinions, est la même qui fit brûler Servet à Genève pour des opinions folles sur la Trinité. Il fit trancher la tête à Perrin, citoyen distingué de Genève, parce qu'il s'alarmoit de l'affluence des François dans cette ville; ou plutôt il les fit mourir tous deux parce qu'ils étoient ses ennemis. — Bossuet trouvoit, qu'*auprès de la violence de Calvin, Luther étoit la douceur même*. — Calvin joignoit une théorie sanguinaire à une pratique cruelle : il soutint, ainsi que Théodore de Bèze, contre Castalion, qu'il falloit punir de mort les hérétiques, et il fit ôter à ce Castalion, qu'il ne trouvoit ni assez docile ni assez humain, une chaire qu'il lui avoit procurée dans le collége de Genève, puis il le persécuta et le calomnia. — Le même Calvin fit emprisonner et bannir un médecin, carme apostat, nommé Bolsec, pour avoir osé le contredire sur la prédestination; il voulut même engager les Suisses à le faire mourir [1]. »

Le calvinisme remplace en France le luthéranisme. — Zèle des parlements et de la Sorbonne pour l'extirpation de l'hérésie.

De Genève, les prédicants calvinistes pénétraient facilement en France pour y répandre leur doctrine. Quand la persécution devenait trop forte, ils s'enfuyaient en Suisse. Le calvinisme effaçait peu à peu en France le luthéranisme. « La plupart des villes quittèrent une hérésie qui vieillissoit, et qui venoit de trop loin, pour une hérésie voisine et nouvelle. Lyon, Langres, Bourges, Angers, Poitiers, Autun, Troyes, Issoudun, Rouen, Agen, Meaux devenoient calvinistes. »

[1] GAILLARD, *Hist. de François I*[er].

Les parlements poursuivaient en vain les sectaires; de nouveaux sectaires remplaçaient ceux qui périssaient dans les supplices. On brûla à Paris un nommé Séraphin, qui avait fait des prosélytes à Langres; on arrêta à Meaux soixante personnes, parmi lesquels quatorze furent brûlées, et les autres bannies. Le parlement de Bordeaux en fit brûler autant dans Agen; il inquiéta Scaliger, et le força à chasser le précepteur de son fils, suspect d'être attaché aux nouvelles doctrines. A Sens, un avocat nommé Jean l'Anglais fut brûlé à la poursuite de son oncle, archidiacre de la cathédrale, qui fit les frais de son procès. A Tournay, un ministre, nommé Pierre Brusly; à Paris, le célèbre Dolet, l'ennemi d'Érasme, périssait par le supplice du feu. La Sorbonne censurait les psaumes de Marot, exigeait des rétractations des docteurs qui s'avançaient trop, opposait au calvinisme un formulaire de foi contre lequel Calvin se crut obligé d'écrire, et donnait aux prélats négligents des avis si fermes, qu'ils étaient obligés d'y avoir égard. «Le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, possédant, avec sa métropole, six évêchés et huit abbayes, embrassoit toutes sortes d'affaires, excepté celles de son diocèse, croyant tout permis à un prince du sang: la Sorbonne lui écrivit pour l'avertir de veiller sur son troupeau, que son absence laissoit exposé à la séduction; et il fallut que le cardinal allât résider à Sens.»

La plupart des ordres religieux, augustins, cordeliers, dominicains, entraînés par la scolastique, dogmatisaient, innovaient et scandalisaient; la Sorbonne réprima les uns, censura les autres, écrivit au général des augustins de veiller sur son ordre et de le réformer, ce qui fut fait. Malheureusement le zèle de la Sorbonne ne fut pas toujours éclairé; la Sorbonne condamna trop durement le doux et docile Claude Gilliaud, qui la confondit par l'excès de sa soumission. Elle fit une querelle un peu gratuite au fameux Claude Despense, en l'accusant de mépriser les saints, parce qu'il avait donné en plaisantant à la légende *dorée* le nom de *légende ferrée*.

Le cardinal de Tournon, le chancelier Poyet animaient le zèle des parlements et de la Sorbonne contre les hérétiques: le premier était sévère, le second dur; aussi presque personne ne regretta Tournon lors de sa retraite, ni ne plaignit Poyet lors de sa disgrâce.

Le roi abaissait son attention jusque sur les moindres débats théologiques ou littéraires; il n'était pas toujours heureux dans ses décisions.

Le fameux Ramus, ou La Ramée, d'abord valet au collége de Navarre, était devenu, par son mérite, principal du collége de Presle, et professeur au collége royal; il ne goûtait pas Aristote, et il osa l'écrire. Un péripatéticien portugais, nommé Antonio de Govea, établi dans l'université de Paris, l'accusa de cette irrévérence au Châtelet, puis au parlement. On plaida; le roi évoqua l'affaire, et la mit en arbitrage: les arbitres furent pour Aristote; on déclara que, *témérairement et insolemment,* Ramus s'était élevé contre le *prince des philosophes;* on condamna ses livres, et on lui défendit d'enseigner la philosophie. Un historien prétend même que François Ier voulait l'envoyer aux galères. De dépit, Ramus se fit calviniste.

Concile de Trente.

Le concile de Trente s'ouvrit dès l'an 1543, mais il rendit peu de décrets sous le règne de François Ier; il n'y avait alors au concile que quatre prélats français, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Clermont, l'évêque d'Agde, l'évêque de Rennes. L'évêque d'Agde, transféré, pendant son absence, à l'évêché de Mirepoix, fut le seul qui resta au concile; les trois autres revinrent avant la mort du roi. Les ambassadeurs de François Ier au concile, Claude d'Urfé, Jacques de Linières et Pierre Danès, obtinrent la préséance sur ceux du roi des Romains. Pierre Danès porta la parole au nom du roi de France. Il parla de réformer la cour de Rome. Un évêque italien, traitant son discours de chanson, dit avec dérision: *Gallus cantat.* Danès répliqua sur-le-champ: *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.* On jugera, par les détails suivants, si la réforme de l'église était chose facile. Un des premiers décrets du concile ordonnait aux évêques la résidence, et défendait la pluralité de bénéfices à charge d'âmes; on regarda ce décret comme une déclaration faite contre les évêques de France, et surtout contre les cardinaux français, qui, depuis le séjour des papes à Avignon, n'avaient jamais été si riches et si nombreux: on en comptait jusqu'à treize. Il y avait tel d'entre eux qui possédait jusqu'à dix évêchés, sans compter les abbayes: «Ce grand nombre de cardinaux était, dit Gaillard, une décoration que François Ier jugeait convenable à la cour d'un roi chrétien.»

Influence de la réformation. – Comparaison du protestantisme et du catholicisme.

Après ces détails sur les commencements du protestantisme en France, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un admirable fragment dans lequel l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* expose la valeur réelle de la réformation, et compare les effets de son influence à ceux de l'influence du catholicisme.

«La réformation, dit-il, est l'événement le plus

important du XVIe siècle; elle ouvre les siècles modernes, et les sépare du siècle indéterminé qui suivit la disparition du moyen-âge.

« Jusqu'alors on avoit souvent vu des hérésies dans l'Église latine, mais peu durables, et elles n'avoient jamais altéré l'ordre politique. Le protestantisme devint, dès son origine, une affaire d'État, et divisa sans retour la cité. Les métamorphoses opérées dans les lois et dans les mœurs doivent nécessairement amener des changements dans la religion; il étoit impossible que l'extérieur de l'édifice changeât, sans que les bases mêmes de cet édifice ne fussent ébranlées.

« La réformation réveilla les idées de l'antique égalité, porta l'homme à s'enquérir, à chercher, à apprendre; ce fut, à proprement parler, la vérité philosophique, qui, revêtue d'une forme chrétienne, attaqua la vérité religieuse. La réformation servit puissamment à transformer une société toute militaire en une société civile et industrielle. Ce bien est immense, mais ce bien a été mêlé de beaucoup de mal, et l'impartialité historique ne permet pas de le taire.

« Le christianisme commença chez les hommes par les classes plébéiennes, pauvres et ignorantes. Jésus-Christ appela les petits, et ils allèrent à leur maître. La foi monta peu à peu dans les hauts rangs, et s'assit enfin sur le trône impérial. Le christianisme étoit alors catholique ou universel; la religion dite catholique partit d'en bas pour arriver aux sommités sociales. La papauté n'étoit que le tribunat des peuples, lorsque l'âge politique du christianisme fut arrivé.

« Le protestantisme suivit une route opposée : il s'introduisit par la tête du corps politique, par les princes et les nobles, par les prêtres et les magistrats, par les savants et les gens de lettres, et il descendit lentement dans les conditions inférieures. Les deux empreintes de ces deux origines sont restées distinctes dans les deux communions.

« La communion réformée n'a jamais été aussi populaire que le culte catholique; de race princière et patricienne, elle ne sympathise pas avec la foule. Équitable et moral, le protestantisme est exact dans ses devoirs, mais sa bonté tient plus de la raison que de la tendresse; il vêtit celui qui est nu, mais il ne le réchauffe pas dans son sein; il ouvre des asiles à la misère, mais il ne vit pas et ne pleure pas avec elle dans ses réduits les plus abjects; il soulage l'infortune, mais il n'y compatit pas. Le moine et le curé sont les compagnons du pauvre : pauvres comme lui, ils ont pour leurs compagnons les entrailles de Jésus-Christ; les haillons, la paille, les plaies, les cachots, ne leur inspirent ni dégoûts, ni répugnance. La charité en a parfumé l'indigence et le malheur. Le prêtre catholique est le successeur des douze hommes du peuple qui prêchèrent Jésus-Christ ressuscité; il bénit le corps du mendiant expiré comme la dépouille sacrée d'un être aimé de Dieu, et ressuscité à l'éternelle vie. Le pasteur protestant abandonne le nécessiteux sur son lit de mort; pour lui, les tombeaux ne sont point une religion; car il ne croit pas à ces lieux expiatoires où les prières d'un ami vont délivrer une âme souffrante : dans ce monde il ne se précipite point au milieu du feu, de la peste; il garde pour sa famille particulière ces soins affectueux que le prêtre de Rome prodigue à la grande famille humaine.

« Sous le rapport religieux, la réformation conduit insensiblement à l'indifférence où à l'absence complète de foi : la raison en est que l'indépendance de l'esprit aboutit à deux abimes : le doute et l'incrédulité.

« Et, par une réaction naturelle, la réformation, en se montrant au monde, ressuscita le fanatisme catholique qui s'éteignoit : elle pourroit donc être accusée d'avoir été la cause indirecte des horreurs de la Saint-Barthélemy, des fureurs de la Ligue, de l'assassinat de Henri IV, des massacres d'Irlande, de la révocation de l'édit de Nantes, et des dragonnades. Le protestantisme crioit à l'intolérance de Rome, tout en égorgeant les catholiques en France, en jetant au vent les cendres des morts, en allumant les bûchers de Servet à Genève, en se souillant des violences de Munster, en dictant les lois atroces qui ont accablé les Irlandois, à peine aujourd'hui délivrés, après deux siècles d'oppression. Que prétendoit la réformation relativement au dogme et à la discipline? Elle pensoit bien raisonner en niant quelques mystères de la foi catholique, en même temps qu'elle en retenoit d'autres tout aussi difficiles à comprendre. Elle attaquoit les abus de la cour de Rome? mais ces abus ne se seroient-ils pas détruits par le progrès de la civilisation? Ne s'élevoit-on pas de toutes parts et depuis longtemps contre ces abus? Érasme, Rabelais, et tant d'autres, ne commençoient-ils pas à remarquer et à faire sentir, sans le secours de Luther, les vices que le pouvoir non contrôlé et la grossièreté du moyen-âge avoient introduits dans l'Église? Les rois n'avoient-ils pas secoué le joug des papes? Le long schisme du XIVe siècle n'avoit-il pas attiré les yeux mêmes de la foule sur l'ambition du gouvernement pontifical? Les magistrats ne faisoient-ils pas lacérer et brûler les bulles?

« La réformation, pénétrée de l'esprit de son fondateur, moine envieux et barbare, se déclara ennemie des arts. En retranchant l'imagination des facultés de l'homme, elle coupa les ailes au génie, et le mit à pied. Elle éclata au sujet de quelques au-

mônes destinées à élever au monde chrétien la basilique de saint Pierre. Les Grecs auroient-ils refusé les secours demandés à leur piété pour bâtir un temple à Minerve?

« Si la réformation, à son origine, eût obtenu un plein succès, elle auroit établi, du moins pendant quelque temps, une autre espèce de barbarie : traitant de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture et de la peinture, elle tendoit à faire disparoître la haute éloquence et la grande poésie, à détériorer le goût par la répudiation des modèles, à introduire quelque chose de sec, de froid, de pointilleux dans l'esprit, à substituer une société guindée et toute matérielle à une société aisée et toute intellectuelle, à mettre les machines et le mouvement d'une roue en place des mains, et d'une opération mentale. Ces vérités se confirment par l'observation d'un fait.

« Dans les diverses branches de la religion réformée, cette communion s'est plus ou moins rapprochée du beau, selon qu'elle s'est plus ou moins éloignée de la religion catholique. En Angleterre, où la hiérarchie ecclésiastique s'est maintenue, les lettres ont eu leur siècle classique. Le luthéranisme conserve des étincelles d'imagination que cherche à éteindre le calvinisme, et ainsi de suite, en descendant jusqu'au quaker qui voudroit réduire la vie sociale à la grossièreté des manières et à la pratique des métiers.

« Shakspeare, selon toute les probabilités, étoit catholique; Milton a visiblement imité quelques parties des poëmes de Saint-Avitus et de Masenius; Klopstock a emprunté la plupart des croyances romaines. De nos jours, en Allemagne, la haute imagination ne s'est manifestée que quand l'esprit du protestantisme s'est affoibli et dénaturé : les Goethe et les Schiller ont retrouvé leur génie en traitant des sujets catholiques; Rousseau et madame de Staël font une illustre exception à la règle; mais étoient-ils protestants à la manière des premiers disciples de Calvin? C'est à Rome que les peintres, les architectes et les sculpteurs des cultes dissidents viennent aujourd'hui chercher des inspirations que la tolérance universelle leur permet de recueillir. L'Europe, que dis-je? le monde est couvert de monuments de la religion catholique. On lui doit cette architecture gothique qui rivalise par les détails, et qui efface par la grandeur les monuments de la Grèce. Il y a trois siècles que le protestantisme est né, il est puissant en Angleterre, en Allemagne, en Amérique; il est pratiqué par des millions d'hommes: qu'a-t-il élevé? Il vous montrera les ruines qu'il a faites, parmi lesquelles il a planté quelques jardins, ou établi quelques manufactures. Rebelle à l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à l'antique sagesse des vieillards, le protestantisme se détacha du passé pour planter une société sans racines. Avouant pour père un moine allemand du XVI[e] siècle, le réformé renonça à la magnifique généalogie qui fait remonter le catholique par une suite de saints et de grands hommes jusqu'à Jésus-Christ, de là jusqu'aux patriarches, et au berceau de l'univers. Le siècle protestant dénia à sa première heure toute parenté avec le siècle de ce Léon, protecteur du monde civilisé contre Attila, et avec le siècle de cet autre Léon qui, mettant fin au monde barbare, embellit la socité lorsqu'il n'étoit plus nécessaire de la défendre.

« Si la réformation rétrécissoit le génie dans l'éloquence, la poésie et les arts, elle comprimoit les grands cœurs à la guerre : l'héroïsme est l'imagination dans l'ordre militaire. Le catholicisme avoit produit les chevaliers; le protestantisme fit des capitaines, braves et vertueux comme La Noue, mais sans élan, souvent cruels à froid, et austères moins de mœurs que d'esprit : les Châtillon furent toujours effacés par les Guise. Le seul guerrier de mouvement et de vie que les protestants comptassent parmi eux, Henri IV, leur échappa. La réformation ébaucha Gustave-Adolphe, Charles XII et Frédéric : elle n'auroit pas fait Bonaparte; de même qu'elle avorta de Tillotson et du ministre Claude, et n'enfanta point Fénelon et Bossuet; de même qu'elle éleva Inigo-Jones et Webb, et ne créa point Raphaël et Michel-Ange.

« On a dit que le protestantisme avoit été favorable à la liberté politique, et avoit émancipé les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes?

« Il est certain qu'à sa naissance, la réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocrtique, parce que ses premiers disciples furent des gentilshommes. Les calvinistes rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales, qui l'auroient fait ressembler à l'empire germanique : chose étrange! on auroit vu renaître la féodalité par le protestantisme. Les nobles se précipitèrent par instinct dans ce culte nouveau, et à travers lequel s'exhaloit jusqu'à eux une sorte de réminiscence de leur pouvoir évanoui; mais, cette première ferveur passée, les peuples ne recueillirent du protestantisme aucune liberté politique.

« Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, dans les pays où la réformation est née, où elle s'est maintenue, vous verrez partout l'unique volonté d'un maître : la Suède, la Prusse, la Saxe, sont restées sous la monarchie absolue; le Danemarck est devenu un despotisme légal. Le protestantisme échoua dans les pays républicains; il ne put envahir Gênes, et à peine obtint-il à Venise et à Ferrare une petite église secrète qui mourut : les arts et le beau soleil

du midi lui étoient mortels. En Suisse, il ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature, et encore avec une grande effusion de sang. Les cantons populaires ou démocratiques, Schwitz, Ury et Underwald, berceau de la liberté helvétique, le repoussèrent. En Angleterre, il n'a point été le véhicule de la constitution, formée bien avant le XVI[e] siècle dans le giron de la foi catholique. Quand la Grande-Bretagne se sépara de la cour de Rome, le parlement avoit déjà jugé et déposé des rois, les trois pouvoirs étoient distincts, l'impôt et l'armée ne se levoient que du consentement des lords et des communes, la monarchie représentative étoit trouvée et marchoit; le temps, la civilisation, les lumières croissantes, y auroient ajouté les ressorts qui lui manquoient encore, tout aussi bien sous l'influence du culte catholique que sous l'empire du culte protestant. Le peuple anglois fut si loin d'obtenir une extension de ses libertés par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement de Henri VIII : ce parlement alla jusqu'à décréter que la seule volonté du tyran, fondateur de l'église anglicane, avoit force de loi. L'Angleterre fut-elle plus libre sous le sceptre d'Élisabeth que sous celui de Marie? La vérité est que le protestantisme n'a rien changé aux institutions : là où il a trouvé une monarchie représentative ou des républiques aristocratiques, comme en Angleterre et en Suisse, il les a adoptées; là où il a rencontré des gouvernements militaires, comme dans le nord de l'Europe, il s'en est accommodé, et les a même rendus plus absolus.

« Si les colonies angloises ont formé la république plébéienne des États-Unis, elles n'ont point dû leur émancipation au protestantisme : ce ne sont point des guerres religieuses qui les ont délivrées : elles se sont révoltées contre l'oppression de la mère-patrie, protestante comme elles. Le Maryland, État catholique et très-peuplé, fit cause commune avec les autres États, et aujourd'hui la plupart des États de l'ouest sont catholiques; les progrès de cette communion, dans ce pays de liberté, passent toute croyance, parce qu'elle s'y est rajeunie dans son élément naturel populaire, tandis que les autres communions y meurent dans une indifférence profonde. Enfin, auprès de cette grande république des colonies angloises protestantes, viennent de s'élever les grandes républiques des colonies espagnoles catholiques : certes, celles-ci, pour arriver à l'indépendance, ont eu bien d'autres obstacles à surmonter que les colonies anglo-américaines, nourries au gouvernement représentatif, avant d'avoir rompu le foible lien qui les attachoit au sein maternel.

« Une seule république s'est formée en Europe à l'aide du protestantisme : la république de la Hollande; mais il faut remarquer que la Hollande appartenoit à ces communes industrielles des Pays-Bas, qui, pendant plus de quatre siècles, luttèrent pour secouer le joug de leurs princes, et s'administrèrent en forme de républiques municipales, toutes zélées catholiques qu'elles étoient. Philippe II et les princes de la maison d'Autriche ne purent étouffer dans la Belgique cet esprit d'indépendance; et ce sont des prêtres catholiques qui viennent aujourd'hui même de la rendre à l'état républicain [1].

« Il faut conclure de l'étroite investigation des faits, que le protestantisme n'a point affranchi les peuples : il a apporté aux hommes la liberté philosophique, non la liberté politique; or, la première liberté n'a conquis nulle part la seconde, si ce n'est en France, vraie patrie de la catholicité. Comment arrive-t-il que l'Allemagne, très-philosophique de sa nature, et déjà armée du protestantisme, n'ait pas fait un pas vers la liberté politique, dans le XVIII[e] siècle, tandis que la France, très-peu philosophique de tempérament, et sous le joug du catholicisme, ait gagné dans le même siècle toutes ses libertés?

« Descartes, fondateur du doute raisonné, auteur de la *Méthode* et des *Méditations*, destructeur du dogmatisme scolastique, Descartes, qui soutenoit que pour atteindre à la vérité, il falloit se défaire de toutes les opinions reçues, Descartes fut toléré à Rome, pensionné du cardinal de Mazarin, et persécuté par les théologiens de la Hollande.

« L'homme de théorie méprise souverainement la pratique : de la hauteur de sa doctrine jugeant les choses et les peuples, méditant sur les lois générales de la société, portant la hardiesse de ses recherches jusque dans les mystères de la nature divine, il se sent et se croit indépendant, parce qu'il n'a que le corps d'enchaîné. Penser tout et ne rien faire, c'est à la fois le caractère et la vertu du génie philosophique : ce génie désire le bonheur du genre humain; le spectacle de la liberté le charme, mais peu lui importe de le voir par les fenêtres d'une prison. Comme Socrate, le protestantisme a été un accoucheur d'esprits; malheureusement les intelligences qu'il a mises au jour n'ont été jusqu'ici que de belles esclaves.

« Au surplus, la plupart de ces réflexions sur la religion réformée ne se doivent appliquer qu'au passé : aujourd'hui les protestants, pas plus que les catholiques, ne sont ce qu'ils ont été; les premiers ont gagné en imagination, en poésie, en éloquence, en raison, en liberté, en vraie piété, ce que les seconds ont perdu; les antipathies entre les diverses communions n'existent plus; les enfants du Christ, de quelque lignée qu'ils proviennent, se sont res-

[1] Ce passage a été écrit peu de temps après 1830. A. H.

serrés au pied du Calvaire, souche commune de la famille. Les désordres et l'ambition de la cour romaine ont cessé; il n'est plus resté au Vatican que la vertu des premiers évêques, la protection des arts et la majesté des souvenirs. Tout tend à recomposer l'unité catholique; avec quelques concessions de part et d'autre, l'accord seroit bientôt fait : pour jeter un nouvel éclat, le christianisme n'attend qu'un génie supérieur venu à son heure et dans sa place. La religion chrétienne entre dans une ère nouvelle; comme les institutions et les mœurs, elle subit la troisième transformation, elle cesse d'être politique, elle devient philosophique sans cesser d'être divine; son cercle flexible s'étend avec les lumières et les libertés, tandis que la croix marque à jamais son centre immobile. »

CHAPITRE XXVI.

FRANÇOIS Ier. — INVASION DE LA PROVENCE PAR CHARLES-QUINT.

François Ier se prépare à la guerre contre le duc de Milan, Francisco Sforza. — Le duc de Savoie refuse le passage à son armée. — Déclaration de guerre au duc de Savoie. — Mort de Sforza. — Invasion du Piémont par les Français. — Rupture avec les impériaux. — Siége de Fossano. — Trahison du marquis de Saluces. — Belle défense et capitulation de Fossano. — Invasion de la Provence par Charles-Quint. — Plan de campagne adopté par François Ier. — Mort du dauphin François. — Marche de l'empereur en Provence. — Montmorency au camp d'Avignon. — Tentatives sur Marseille et sur Arles. — Danger couru par l'empereur. — Situation critique de l'armée impériale. — Sa retraite.

(De l'an 1534 à l'an 1536.)

François Ier se prépare à la guerre contre le duc de Milan, Francisco Sforza. — Le duc de Savoie refuse le passage à son armée. — Déclaration de guerre au duc de Savoie. — Mort de Sforza (1534-1535).

François Ier songeait à tirer vengeance de la mort de Maraviglia; mais avant de se faire justice par les armes, il voulut s'adresser à l'empereur, en même temps qu'il dénonçait, par des lettres adressées à tous les princes de l'Europe, la conduite du duc de Milan.

« L'empereur répondit que le duc avait justement condamné un particulier, son sujet, qui remplissoit sa cour de cabales et de troubles. Sur cette réponse, Velly, ambassadeur de France, montra à l'empereur une lettre que le duc de Milan avoit écrite au roi, et par laquelle il reconnaissoit dans Maraviglia le caractère d'ambassadeur. L'empereur répliqua froidement que cette affaire ne le regardoit pas. Au reste, il n'en fut que plus content de Sforza; il envoya chercher en Flandre la princesse de Danemark, sa nièce, et la maria au duc de Milan, comme pour lui payer le prix de son crime. »

L'irritation du roi s'en accrut; toutefois, il ne voulut rien commencer avant que l'empereur n'eût mis à fin l'expédition qu'il venait d'entreprendre contre Tunis. François Ier songeait déjà cependant à conclure un traité d'ailliance avec le sultan Soliman II; mais il agissait secrètement, et il comprenait qu'attaquer un allié de Charles-Quint pendant que celui-ci était occupé d'une guerre sainte contre des pirates ennemis de la chrétienté, serait attirer sur lui-même l'animadversion de toute l'Europe : il employa ce délai forcé à lever des troupes, à rassembler son armée, à l'exercer, enfin à se mettre en mesure d'agir dès que le moment serait arrivé.

L'empereur, victorieux, revint triomphant de Tunis.

François Ier allait donner ses ordres pour que l'armée se mît en marche contre Sforza, lorsqu'un autre ennemi, suscité par l'empereur, vint couvrir Sforza d'une puissante barrière.

« C'étoit Charles, duc de Savoie, oncle de François Ier, autrefois son ami, son allié, son introducteur dans l'Italie en 1515, devenu depuis son ennemi secret, et peut-être le plus dangereux de tous. C'étoit lui qui, par le secours d'argent qu'il avoit fourni au connétable de Bourbon, lui avoit procuré l'armée d'Allemands avec laquelle ce guerrier rebelle avoit fait son roi prisonnier à Pavie, et avoit exécuté de si grandes choses; il avoit félicité l'empereur sur cette victoire de Pavie, il avoit tenté plusieurs fois de détacher les Suisses de l'alliance de la France; il avoit acheté le comté d'Ast, patrimoine de François Ier. Universellement dévoué à l'empereur, il avoit envoyé le prince de Piémont, son fils, en Espagne, pour y être élevé; il donnoit tous les jours de nouvelles matières au ressentiment du roi. — La France, de son côté, avoit fourni aux habitants de Genève des secours contre le duc de Savoie; elle avoit obligé celui-ci à lever le siége de Genève. Cet affront récent irritoit le duc contre le roi, et redoubloit son attachement pour l'empereur.

« Tels étoient les motifs de rupture entre la France et la Savoie; les prétextes ne manquoient pas davantage. — La France avoit des prétentions sur divers États du duc de Savoie; elle en avoit sur le comté de Nice, sur diverses places du marquisat de Saluces; elle demandoit l'hommage de la baronnie de Faucigni; elle demandoit surtout qu'on rendît compte au roi de la succession de Philippe, duc de Savoie, père commun et de Charles et de Louise de Savoie, mère de François Ier. »

Le roi envoya le président Poyet demander au duc de Savoie le passage sur ses terres pour porter la guerre dans le Milanais. Le duc refusa, et demanda du secours à l'empereur, lui proposant d'échanger diverses provinces qui confinaient à la

France, telles que le comté de Genevois, le comté de Nice et quelques autres, contre des terres que l'empereur lui aurait données dans d'autres pays. Le royaume de France se fût ainsi trouvé ouvert aux armes de l'empereur par des points qui, n'ayant eu jusqu'alors pour voisin qu'un prince peu redoutable, n'avaient pas été mis en état de défense.

Instruit de cette proposition, le roi, inquiet et irrité, s'avança avec son armée jusqu'à Lyon, d'où il déclara la guerre au duc de Savoie.

Sur ces entrefaites, Francisco Sforza mourut à Milan sans laisser de postérité; en lui s'éteignait la famille des Sforza. Le roi prétendit aussitôt que, n'ayant renoncé au duché de Milan qu'en sa faveur, il était rentré, par cette mort, dans ses droits héréditaires. Charles-Quint, pour gagner du temps, et sauver le duc de Savoie, parla de donner le duché au duc d'Angoulême, troisième fils de Francisco : plusieurs mois se passèrent en négociations.

Invasion du Piémont par les Français. — Rupture avec les impériaux. — Siége de Fossano. — Trahison du marquis de Saluces (1536).

François Ier réclamait l'investiture du duché de Milan, non pour son troisième fils, mais pour le second, le duc d'Orléans, et il en désirait l'usufruit pour lui-même. L'empereur était fort éloigné d'accéder à cette prétention. Le roi ordonna à l'amiral Brion-Chabot d'occuper la Savoie, de franchir les Alpes, et d'envahir le Piémont. Cet ordre fut exécuté pendant les mois de février et mars 1536.—L'empereur en éprouva une vive irritation, qu'il manifesta publiquement à Rome, dans un consistoire convoqué par le pape, et où les ambassadeurs français, tous les deux ecclésiastiques, ne montrèrent pas une fermeté convenable.

Charles-Quint avait fait des menaces; et au lieu de se tenir préparé à en attendre l'effet, François Ier diminua le nombre des troupes qu'il avait en Italie, rappela en France l'amiral, et confia le commandement de son armée, trop réduite, au marquis de Saluces, prince italien, dont la capacité militaire était nulle, le caractère sans fermeté, et la fidélité douteuse.

L'armée française était disséminée dans des places fortes, mal armées et manquant d'approvisionnements. Le marquis de Saluces ne fit rien pour les mettre en état de résister à l'ennemi. — Il avait son quartier général à Fossano, dont la garnison était commandée par les sires de Montpezat et de La Roche du Maine, braves capitaines dont les noms méritent de passer avec honneur à la postérité.

Au mois de mai 1536, une armée impériale, forte de plus de 25,000 hommes, passa la Sesia, sous les ordres d'Antonio de Leyva, et bientôt grossie de l'armée que l'empereur lui-même ramenait de Tunis, et de troupes appelées d'Allemagne, se trouva forte de plus de 50.000 hommes.

Le 7 juin, sans déclaration de guerre, les hostilités commencèrent par le siége de Fossano. Le même jour, le marquis de Saluces quitta la place sous prétexte d'aller lui-même à Coni accélérer l'envoi des vivres et des munitions. — Le roi, instruit de la marche de l'ennemi, avait fait demander à la garnison de Fossano de tenir seulement trente jours, afin de lui donner le temps de réunir une armée nouvelle

Bientôt le bruit se répandit dans Fossano, qui n'était point encore entièrement bloquée, que le marquis de Saluces méditait une trahison (ce misérable avait, en effet, envoyé au général espagnol un état des vivres et des munitions existant dans la place assiégée). — Le brave Montpezat, ne voyant point arriver les munitions promises, résolut d'aller lui-même à Coni voir pourquoi elles n'arrivaient pas; mais il fut surpris et très-content de trouver le marquis occupé à les faire partir. « On chargeoit les voitures, on avoit préparé une longue couleuvrine, trois canons, des boulets, des poudres, douze cents sacs de farine, une grande quantité de tonneaux de vin. Montpezat vit une partie de ces munitions prendre la route de Fossano, et le marquis l'assura que le reste seroit dans cette ville avant la nuit. Étonné et regardant comme faux les avis qui lui avoient été donnés, il retourna plein de joie et d'espérance à Fossano. A peine arrivé, il reçut, en effet, deux canons, cinq barils de poudre, et des boulets, mais tous les boulets étoient ou trop gros ou trop petits pour les deux canons. Cette circonstance parut indifférente : on pensoit que dans les autres voitures seroient les boulets destinés à ces deux pièces, et les pièces auxquelles devoient servir les boulets déjà envoyés; mais rien n'arriva. — Toutes les munitions de guerre et de bouche avoient pris, aussitôt après le départ de Montpezat, la route de Revel; le marquis de Saluces s'y rendit lui-même la nuit suivante, et passa ensuite à Ast auprès de l'empereur. »

Belle défense et capitulation de Fossano (1536).

Le siége de Fossano est célèbre par le courage avec lequel il fut soutenu par les Français, trahis et sans défense. Antonio de Leyva s'étant emparé d'un couvent, se trouvait logé à l'abri, et à une portée d'arquebuse de la ville. Les remparts, de six pieds de haut, n'étaient que des levées de terre faites à la hâte. Les assiégés n'avaient, pour ainsi dire, ni vivres, ni armes; l'eau leur manquait: ils étaient sans artillerie. L'ennemi, informé de ce qui leur

manquait, n'imaginait pas même qu'ils pussent être résolus à se défendre; il laissait libre le quartier de la porte qui mène à Coni, persuadé qu'ils en profiteraient avec empressement pour s'y retirer. La garnison n'usa de cette facilité que pour se pourvoir d'eau à une fontaine située par delà la porte de Coni. Il fallut attaquer Fossano dans les règles, ouvrir la tranchée, dresser les batteries. Dès le troisième jour, une batterie de deux canons avait détruit toutes les défenses de la place. Les assiégés, au lieu de se rendre, firent une sortie par deux endroits, et taillèrent en pièces les landsknechts qui se gardaient négligemment. Il fallut que les travailleurs vinssent au secours des Allemands: alors la partie de la garnison qui était restée dans la ville attaqua les tranchées et les combla. «Encouragés par ce succès, les différents corps des assiégés se réunirent, et coururent au quartier d'Antonio de Leyva, alors presque abandonné, et qui pensa être surpris. La goutte permettoit à peine à ce général de se remuer; on le jeta précipitamment dans une chaise, on le porta hors de sa tente, mais les porteurs, poursuivis de près, n'imaginèrent pas d'autre moyen de le sauver, que de jeter sa chaise au milieu d'une pièce de blé, où le général resta caché, comme Marius dans les marais de Minturne, jusqu'à la rentrée des Français dans la place.»

Antonio de Leyva, ayant réfléchi sur le courage que les assiégés venaient de montrer, tandis qu'il n'aurait tenu qu'à eux de se retirer par la porte de Coni, conclut qu'ils se faisaient un point d'honneur de se défendre tant qu'il n'y aurait pas de brèche au corps de la place; il fit dresser une batterie qui, en peu d'heures, ouvrit une brèche où trente hommes pouvaient passer de front. Le canon cessa de tirer. La garnison crut que les impériaux se préparaient à l'assaut, et se disposa à les repousser. Déjà Montpezat avait rangé ses soldats; mais douze jours se passèrent sans qu'aucune attaque fût tentée. De Leyva comptait que la famine lui livrerait la place plus sûrement qu'un assaut.

L'état que le marquis de Saluces lui avait donné des munitions de la garnison lui prouvait qu'elle touchait au terme de sa résistance. «Les assiégés n'avoient ni vin, ni farine, ni moulins pour moudre ce qui pouvoit leur rester de blé, ni ouvriers pour en construire, ni outils dont pussent se servir les soldats qui auroient su le métier de maçon ou de charpentier. Le marquis de Saluces avoit poussé ses perfides précautions jusqu'à faire disparaître avec les pionniers tous les ouvriers, et jusqu'au moindre outil. Le seizième jour du siége, Montpezat, ayant visité les magasins, trouva qu'il restoit à peine des vivres pour quatre ou cinq jours, et de la poudre autant qu'il en falloit pour soutenir un assaut. De Leyva ne pouvoit concevoir qu'il en restât encore; souvent il soupçonnoit Saluces de s'être trompé, ou de l'avoir trompé: tant d'économie et de frugalité chez des François lui paroissoient incroyables. Leur constance ne l'étonnoit pas moins; soldats, officiers, tous mettoient la main à l'œuvre pour opposer de nouvelles défenses, pour élever de nouveaux remparts, malgré l'artillerie qui détruisoit ces légères fortifications, à mesure qu'on les construisoit. — Cette artillerie seule suffisoit pour écraser la garnison; les impériaux, en élevant des plates-formes, pouvoient plonger dans la place. Montpezat ne pouvoit espérer que sa résistance dureroit longtemps; mais il vouloit que la proposition de capituler vînt de la part des ennemis, afin qu'ils fussent disposés à accorder des conditions plus favorables.»

Antonio de Leyva envoya un trompette pour traiter de la rançon d'un officier espagnol pris dans une sortie. Il fit faire des compliments à La Roche du Maine, qui, à la bataille de Pavie, avait été son prisonnier, et lui fit demander s'il ne s'ennuyait point de ne point boire de vin. La Roche du Maine, par une fanfaronnade usitée chez les assiégés, lui répondit par l'envoi de deux flacons de vin. — Des pourparlers s'en suivirent. La Roche du Maine fit une visite à Antonio de Leyva, et obtint d'honorables conditions.

«Les deux principales étoient surtout favorables aux assiégés. L'une fut, qu'ils sortiroient, enseignes déployées, avec armes et bagages, laissant seulement l'artillerie et les *grands* chevaux; l'autre, qu'ils pourroient rester dans la place, et y attendre du secours pendant tout le mois de juillet (on n'étoit encore qu'au 5), et que, pour les laisser plus libres, l'ennemi repasseroit la Stura. — On convint que les assiégés pourroient réparer la brèche, mais non augmenter les fortifications. — Les assiégés donnèrent trois ôtages: La Roche du Maine, La Palice, fils unique du maréchal de Chabannes, et D'Assier, fils unique du grand écuyer Galiot de Genouillac. — Montpezat signa volontiers cette capitulation: elle devoit être nulle, s'il se présentoit une armée pour faire lever le siége, et, en ce cas, les ôtages devoient être rendus.»

De ces conditions, la plus favorable, la liberté de rester un mois dans la place, était la plus embarrassante pour les assiégés. Ils manquaient de vivres: on n'avait pu rien stipuler à cet égard, parce qu'il fallait cacher aux ennemis une circonstance dont ils se seraient prévalus. Quand tout fut conclu et signé, La Roche du Maine dit au général espagnol: «Vous «avez accordé à votre ennemi les conditions que «vous n'avez pu lui refuser; il faut actuellement «accorder à votre ami une grâce qu'il va vous de«mander; mais avant qu'il la demande, promettez

« de l'accorder.— Je le promets, dit de Leyva, vous « êtes incapable de rien demander qu'un ami puisse « vous refuser. » La Roche du Maine demanda alors que les impériaux fournissent pour de l'argent, aux assiégés, les vivres dont ceux-ci auraient besoin jusqu'au terme marqué pour la capitulation. De Leyva fut surpris, et balança : cependant il accorda tout avec la seule restriction de ne fournir chaque fois des vivres que pour vingt-quatre heures.

« L'empereur arriva au camp peu de jours après, avec une armée formidable. Les ôtages lui furent présentés; il leur fit un accueil obligeant jusqu'à l'affectation, surtout à La Roche du Maine; il lui prit la main, l'embrassa, voulut absolument qu'il se couvrît; il donna ordre qu'on lui fît voir le camp. « Je vais, lui dit-il, vous procurer le plaisir de voir « une belle armée. — J'en aurois bien davantage, « répondit La Roche du Maine, à la voir ruinée, ou « du moins employée contre les Turcs. » L'empereur prit plaisir à sa conversation gaie et hardie. Puis, quand La Roche du Maine eut vu l'armée, il lui demanda ce qu'il en pensoit. « Elle est très-belle, « dit La Roche du Maine, mais si Votre Majesté passe « les monts, le roi, mon maître, lui en fera voir une « plus belle encore. — Que dit-on de mes projets, « et où croyez-vous que jaille? — En Provence. — « Sans doute, les Provençaux sont mes sujets [1], et « je vais les voir. — Votre Majesté les trouvera bien « désobéissants, j'ose l'en assurer. »

« L'empereur, feignant de croire qu'il alloit parcourir la France de victoire en victoire, demanda combien il y avoit de journées du lieu où il étoit jusqu'à Paris : « Si, par journées, dit La Roche du « Maine, vous entendez des batailles, il y en a au « moins douze, à moins que vous ne soyez battu à la « première. »

« C'étoit un spectacle singulier que cette armée immense de l'empereur, arrêtée pendant un mois devant une place qui ne se défendoit point, et occupée à nourrir son ennemi dans cette place, en attendant qu'il acquît peut-être les moyens de se défendre. Cette inaction forcée impatientoit l'empereur, mais il étoit lié par la capitulation; il la respecta.

« Le roi, de son côté, n'ayant pu envoyer de secours, trouva bon que Fossano fût évacuée au terme convenu; il avoit gagné plus de temps qu'il n'en espéroit, et Montpezat et La Roche du Maine l'avoient bien servi. »

La résistance prolongée de Fossano avait donné à François Ier le temps de tout disposer pour la défense de son royaume.

[1] Charles-Quint prétendait que la Provence, ayant fait partie de l'ancien royaume d'Arles, était une province de l'empire.

Invasion de la Provence par Charles-Quint (1536).

Reprenant l'ancien projet substitué à celui du duc de Bourbon, l'empereur résolut d'envahir la France par le littoral de la Méditerranée, et d'entrer en Provence par les Alpes maritimes. Il voulut conduire en personne cette expédition. L'armée, formidable pour le temps, et commandée par les meilleurs généraux, devait se composer de plus de 50,000 hommes (25,000 Allemands, 10,000 Espagnols, 12,000 Italiens et 3,500 aventuriers de divers pays).

Charles, arrivé dans le duché de Gênes, « fait assembler ses soldats, les fait ranger en bataille, parcourt les rangs d'un œil attentif, les harangue avec chaleur : il leur montre, dans une perspective riante et prochaine, la victoire et la fortune, leur peint le malheur des provinces condamnées à être le théâtre de la guerre, leur demande s'ils n'aiment pas mieux rejeter ces horreurs sur des provinces ennemies, que de les attirer au centre de l'Italie; s'ils n'aiment pas mieux recueillir un butin immense dans les terres conquises, que d'être réduits à leur solde, en défendant avec peine leur propre pays : « Si vous êtes résolus à me suivre, dit-il, qu'un cri « militaire m'annonce vos généreuses dispositions et « votre juste impatience de marcher à l'ennemi. » Le cri que l'empereur demandoit s'élève; l'empereur applaudit au zèle de ses soldats, leur rappelle leurs victoires, les loue, les flatte : « Je l'ai déjà dit, et je « le répète, si le roi de France avoit des soldats « aussi braves que vous, si j'en avois d'aussi mauvais « que les siens, j'irois tout à l'heure les mains liées, « la corde au cou, implorer sa miséricorde. »

En tenant devant ses soldats ce propos étrange, l'empereur supposait que François Ier, malgré ses efforts, n'aurait jamais de bonne infanterie nationale, et il se flattait qu'elle ne serait point suppléée dans cette guerre par l'infanterie étrangère, car une délibération de la diète helvétique, provoquée par ses intrigues, défendait aux Suisses de porter les armes hors de leur pays.

Cette loi eût peut-être été exécutée, si François Ier eût porté le premier la guerre dans le Milanais; mais quand on sut que l'empereur allait faire la guerre dans la France même, et qu'il s'agissait de défendre d'anciens alliés, les Suisses s'enrôlèrent en foule. Le gouvernement helvétique dut fermer les yeux sur cette violation de sa loi. Vingt mille Suisses s'engagèrent au service du roi de France. François Ier voulut les aller voir passer à Montluel; il donna de sa main à chaque capitaine un collier d'or de cinq cents écus; ils gagnèrent ensuite Valence, où le roi se rendit de son côté.

L'armée impériale, après avoir traversé le comté de Nice, arriva devant Saint-Laurent, premier bourg de France du côté de la Provence, séparé du comté de Nice par le Var, et franchit le fleuve le 25 juillet 1536, jour anniversaire de la descente de l'empereur en Afrique lors de son heureuse expédition contre Tunis, et fête de saint Jacques, patron de l'Espagne.

Avant de donner l'ordre de se mettre en marche, Charles-Quint harangua de nouveau ses troupes.

Le marquis Du Guast (del Vasto), digne parent de Pescaire, commandait les bandes espagnoles, Fernando de Gonzaga, vice-roi de Naples, la cavalerie légère, le duc d'Albe, la gendarmerie; Antonio de Leyva avait, sous la direction de l'empereur, le commandement en chef de l'armée.

«La confiance que l'empereur témoignoit dans son entreprise alloit jusqu'à distribuer d'avance les gouvernements des provinces, des villes, des châteaux de France, et les dignités et offices de royaume; ce furent là les principales affaires qui l'occupèrent pendant huit jours qu'il passa au bourg de Saint-Laurent, en attendant que son armée fût entièrement rassemblée.—Ces emplois chimériques étoient ardemment sollicités par les courtisans : c'étoit une marque de zèle que de les demander ; c'étoit une marque de faveur que de les obtenir.»—Ce fut dans l'ivresse de ces vastes espérances, que l'empereur dit à l'historien Paul Jove : «Fais provision d'encre «et de plumes, parce que je vais te tailler de la be-«sogne.»

L'armée impériale se mit en marche, en ne s'éloignant pas des bords de la Méditerranée, sur laquelle on avait embarqué des vivres, les bagages et l'artillerie. Elle s'avançait du côté de Grasse et d'Antibes.

Plan de campagne adopté par François Ier.

François Ier avait établi son camp à Valence, pour être à portée de veiller sur la Provence et sur le Dauphiné. Quand il vit l'empereur entré en Provence, il comprit que son dessein était de se rendre maître du cours du Rhône, qui lui procurerait l'abondance des vivres. Parmi toutes les places situées sur le fleuve, il n'y en avait pas de plus importante pour ce dessein qu'Avignon. Le roi se hâta d'y prévenir l'empereur, et y envoya avec le gros de l'armée le maréchal de Montmorency.

Combattre les impériaux à leur entrée en France eût été commettre le salut du royaume aux hasards d'une bataille. Le plan adopté par le roi et par les généraux expérimentés qui formaient son conseil, fut d'attendre l'ennemi dans les camps de Valence et d'Avignon, après avoir ruiné tout le pays où il pouvait s'établir entre la Durance, le Rhône et la Méditerranée. Cette résolution terrible et jugée nécessaire, plongea dans le désespoir les populations abandonnées. Le sire de Bonneval, avec un fort détachement, eut la triste mission de l'exécuter.

«Les villes, les bourgs, les villages, les églises mêmes, tout fut brûlé, ou du moins abandonné après avoir été pillé. Il y eut des petites villes, telles que Treitz et Luc, qui, pour s'opposer au pillage, fermèrent leurs portes aux soldats de Bonneval. Bonneval fit venir du renfort, et elles furent saccagées avec la dernière rigueur. Le soldat féroce ne faisait que rire de tant de maux; et des officiers, bien plus condamnables, eurent l'indignité de s'enrichir au préjudice même du service de la patrie, en faisant racheter aux habitants un pillage jugé nécessaire, et «en s'attachant plus, dit un historien du temps, à vider les bourses que les greniers et les granges.» — La capitale de la Provence, Aix, fut comprise dans cette grande destruction; elle fut punie du malheur de n'être située ni sur le Rhône ni sur la Durance. Montejan, un des plus braves hommes de son temps, qui s'était distingué dans la guerre du Piémont, fit en vain les plus fortes instances pour qu'on lui permît de s'enfermer dans cette place, s'engageant à la défendre jusqu'à l'hiver, qui obligerait d'en lever le siége; les habitants, pour éloigner le danger le plus pressant, promettaient de le seconder par des prodiges de valeur et de constance. Ni Bonneval, ni plusieurs autres officiers expérimentés, qui avaient déjà visité cette ville, ni Montmorency, qui, ne voulant s'en rapporter qu'à lui, alla la visiter lui-même, ne jugèrent qu'elle pût être défendue, étant dominée de deux côtés par des collines sur lesquelles les ennemis auraient pu établir des batteries dont il aurait été presque impossible de se garantir. Aix fut démantelée; on ne garda de place importante au-delà du Rhône et de la Durance que Marseille...»

Montmorency avait à mettre un frein à l'impatiente valeur des officiers français qui brûlaient de se signaler dans des expéditions particulières, et qui se croyaient déshonorés par leur inaction en présence de l'ennemi. — Montejan, à qui on avait refusé la permission de défendre Aix, fut fait prisonnier dans une de ces expéditions, ainsi que le jeune Boisy, fils de l'amiral Bonnivet, et leur défaite, suite de leur imprudence, rehaussa le courage des soldats de l'empereur, et fournit matière aux rodomontades des manifestes impériaux.

Mort du dauphin François.

La nouvelle de la défaite de Montejan arriva au camp du roi à Valence, en même temps que celle

de la prise du château de Guise par les troupes impériales, qui, sous les ordres du comte de Reux, avaient envahi la Picardie.

Peu de jours après, le roi reçut une nouvelle plus fatale et irréparable, celle de la perte de son fils, le dauphin François, mort le 12 août à Tournon.

«Le dauphin, dit l'historien Gaillard, étoit aimable et intéressant; il ressembloit à son père, il en avoit la figure comme le nom, il en promettoit le caractère, il en montroit déjà les douces foiblesses, il vouloit aussi en montrer la valeur. Il alloit faire l'apprentissage de la guerre à la suite du roi; il s'étoit embarqué sur le Rhône pour l'aller joindre à Valence, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie subite et violente, dont il mourut le quatrième jour... L'été étoit si sec et si chaud, que les plus grandes rivières étoient presque entièrement taries. Le dauphin, s'étant arrêté à Tournon, s'amusa à y jouer à la paume avec cette vivacité qu'il mettoit dans tous ses goûts et dans tous ses exercices. Excédé de fatigue, de soif et de chaleur, il but de l'eau fraîche avec intempérance, et il est assez vraisemblable qu'il mourut d'une pleurésie.

«Le peuple voulut absolument qu'il eût été empoisonné: on ne sait ce qu'en pensa la cour, mais le roi le crut sans doute. On arrêta le comte Sébastien de Montécuculi, Italien; et comme une erreur en fortifie une autre, quelques connoissances qu'il avoit en médecine, sa patrie, tout fut érigé en présomptions contre lui. On l'accusa d'avoir versé dans le vase du prince un poison mortel; on l'appliqua à la torture, moyen quelquefois assez efficace de faire avouer ce qui est déjà cru, ou ce qu'on veut qui le soit; il y révéla d'étranges choses. «Il avoit, disoit-«il, été poussé à ce crime par Antoine de Leyva et «par Ferdinand de Gonzague; il devoit attenter de «même à la vie du roi et des autres princes ses fils. «De Leyva et Gonzague lui en avoient donné l'or-«dre après l'avoir présenté à l'empereur, qui, sans «lui rien prescrire, avoit eu avec lui un entretien «sur des détails évidemment relatifs à ce projet. «Comme Montécuculi avoit déjà été en France, «l'empereur l'avoit beaucoup questionné sur l'ordre «que le roi observoit dans ses repas, et surtout sur ce «qui se passait dans sa cuisine; il l'avoit ensuite «renvoyé à de Leyva et à Gonzague, qui lui avoient «confié le plan de tout le complot, et l'avoient «chargé de l'exécution.» — Malgré cette déclaration arrachée à la torture, la postérité n'a pas cru Charles-Quint coupable du crime que Montécuculi lui a imputé.

Montécuculi, condamné à mort, fut écartelé à Lyon le 7 octobre suivant.

«François Ier ne s'étoit jamais montré plus grand que le jour qu'il apprit la mort de son fils: accablé par le chagrin, soutenu par le devoir, dévorant ses larmes, ranimant son cœur flétri, soulevant le poids immense de sa douleur, on le vit, dès le soir même, s'efforcer de s'occuper des affaires de l'État, tenir conseil et adresser des dépêches à ses généraux. Le lendemain, ayant fait venir Henri, duc d'Orléans, son second fils, devenu *dauphin* par la mort du premier, il l'embrassa, en pleurant, et lui dit: «Mon fils, vous avez perdu un modèle, et moi un «appui. Le deuil universel justifie nos larmes, et «rend témoignage de la grandeur de notre perte. «L'exemple de votre frère, leçon la plus utile pour «votre âge, vous eût guidé dans la carrière de «l'honneur: que sa mémoire vous inspire et vous «conduise. Héritier de son rang, soyez-le de ses «vertus naissantes: elles eussent fait ma joie; que «les vôtres fassent ma consolation; imitez votre «frère, surpassez-le, s'il est possible, vous ne me le «ferez jamais oublier; faites-m'en toujours souve-«nir.» — La cour étoit présente et fondoit en larmes; le prince paroissoit pénétré, le roi, attendri, sembla un moment s'abîmer dans sa douleur; mais bientôt, rappelé à lui-même par les devoirs sévères de la royauté, il se fit violence, pour se livrer tout entier aux soins du gouvernement et à la défense du royaume.»

Marche de l'empereur en Provence. — Montmorency au camp d'Avignon.

Cependant l'empereur continuait à s'avancer en France. Sa marche à travers les montagnes fut très-pénible, et presque toujours troublée par les paysans, que l'avantage du lieu et le désespoir rendaient très-redoutables. Ces malheureux, que la dévastation de leurs terres avait privés de tout, tournaient alors leur rage utile contre l'ennemi: «Ils fatiguoient l'armée impériale par des attaques irrégulières, mais continuelles. Tantôt ils enlevoient des coureurs, tantôt ils insultoient l'arrière-garde, tantôt ils portoient à loisir, du haut des montagnes, des coups sûrs qui ne pouvoient leur être rendus; tantôt ils accouroient par pelotons à l'embouchure d'un défilé, faisoient leurs décharges d'arquebuse, et se déroboient, par une prompte fuite, à la vengeance de l'ennemi. — L'empereur, en descendant en Provence, avait compté pour rien cette petite guerre de montagnes, qui pensa lui être funeste; il y courut risque de la vie. Que ne peuvent le désespoir et le mépris de la mort! Cinquante paysans se dévouèrent pour éteindre l'incendie perpétuel de l'Europe dans le sang de celui qu'ils en croyaient l'auteur. Sûrs de périr, résolus de vendre chèrement une vie qu'ils ne pouvoient sauver, ils s'enfermèrent dans une tour, au pied de laquelle il falloit que l'empereur passât. Ils devoient tirer tous à la fois

sur lui. La perte de l'empereur était inévitable, si ces forcenés l'eussent connu. Ils espéraient le distinguer sûrement à ses habits, à son cortége, à l'appareil de sa dignité. Ces signes les trompèrent; ils virent passer un capitaine (Garcilasso de la Vega, illustre poëte espagnol), qu'à la richesse de ses vêtements et au respect qu'on lui témoignait, ils prirent pour l'empereur : ils le tuèrent sur la place... On les somma de se rendre, mais ils n'espéraient ni ne voulaient de grâce : il fallut faire venir du canon; la tour fut battue, on les prit presque tous. Porsenna eût fait grâce à cette troupe de Scævola; l'empereur les fit tous pendre. — Quelque temps après il fit mettre le feu à un grand bois qui couvrait une montagne, sur laquelle des paysans s'étaient retirés avec leurs femmes et leurs enfants. Tous furent misérablement brûlés ou massacrés par les soldats entre les mains desquels tombèrent ceux qui avaient pu échapper aux flammes [1].

Irrités de ces violences barbares, les paysans provençaux jurèrent de ne faire grâce à aucun des impériaux qui tomberaient entre leurs mains, et tinrent parole. L'empereur arriva jusqu'à Aix. « Il lui fut aisé de s'emparer de cette place ainsi que de toutes les autres qui avoient été abandonnées : c'étoit prendre des murs, et passer par des rues, mais cela lui fournit un prétexte de publier que rien n'osoit lui résister; qu'il avoit parcouru en vainqueur toute la Provence; qu'il en avoit pris toutes les places, et même la capitale, sans avoir rencontré d'autres ennemis, que quelques brigands montagnards dont il avoit sévèrement châtié l'insolence. »

Au milieu de ses conquêtes, l'armée impériale ne trouvant pas plus de vivres que d'obstacles, commençait à sentir les atteintes de la famine. Charles-Quint comprit que, pour obtenir des succès utiles, il fallait qu'il se décidât à attaquer le camp d'Avignon, devenu inexpugnable par les soins de Montmorency. Les historiens vantent l'ordre, la discipline que le maréchal faisait observer dans ce camp, dont la situation était extrêmement heureuse. Le Rhône y portait des vivres en abondance; la Durance en formait la barrière du côté de l'ennemi. Montmorency, pour fortifier cette barrière, avait rempli de garnisons toutes les places situées sur la rive droite de la rivière. Il avait ainsi mis son camp à l'abri de toute insulte. Ce camp était en outre environné de tous côtés, d'eau, ou d'un fossé sec très-profond, et large de vingt-quatre pieds. Derrière le fossé s'élevaient des remparts de terre avec des plates-formes garnies d'artillerie. « Sa tente, placée dans un endroit élevé, ménageoit au maréchal une inspection facile sur tous ces travaux; mais son activité ne se bornoit pas à cette inspection éloignée et tranquille : Montmorency étoit sans cesse à cheval, parcourant avec ses principaux officiers, tantôt tous les dehors, tantôt tous les quartiers du camp, pressant les travailleurs, encourageant les soldats, animant et flattant les officiers, affable, caressant, cherchant tous les moyens d'être agréable à l'armée, afin d'être utile à son maître, ayant reconnu que l'affection est le grand principe de l'obéissance. Le mélange ou le trop grand voisinage des diverses nations dont l'armée étoit composée pouvoit introduire de la confusion, et faire naître des querelles. L'attentif général prit soin de les placer dans des quartiers différents, et de leur assigner à chacune leur poste en cas d'alarme; il avoit marqué à chaque capitaine celui qu'il devoit garder journellement. Il observoit tout et pourvoyoit à tout; il connoissoit son armée, il en étoit aimé et respecté. Ce camp, tous les jours accru et fortifié, sembloit ne renfermer qu'une famille, divisée en différentes branches, gouvernée par un père sage et tendre. Il écoutoit tous ses enfants, le moindre soldat trouvoit un libre accès auprès de lui, et pouvoit lui porter ses plaintes. »

Tentatives sur Marseille et sur Arles. — Danger couru par l'empereur.

L'empereur n'ayant pas su profiter du trouble qu'avaient excité la prise de Guise, la défaite de Montejan et la mort du dauphin, avant que Montmorency eût mis la dernière main aux travaux du camp, et reçu tous les secours que le roi lui avait envoyés de Valence, avait perdu l'instant favorable. Il renonça à attaquer Montmorency, se dirigea du côté de Marseille, et envoya des troupes reconnaître Arles; mais, quoiqu'il se bornât aussi à reconnaître Marseille (quelques historiens disent mal à propos qu'il en fit et en leva le siége), il courut dans cette expédition de nouveaux dangers. Il s'était avancé par des chemins creux jusqu'à la portée du canon de la place derrière une maison ruinée qui le couvrait. Il envoya le marquis Du Guast examiner un endroit par où il espérait pouvoir attaquer. Mais le hennissement des chevaux et l'éclat des armes brillant au soleil, ayant trahi les impériaux, on envoya de Marseille divers détachements pour couper celui de Du Guast, qui, s'étant retiré par des chemins détournés pour attirer les Français sur ses traces, et les éloigner de l'endroit où était l'empereur, revint, après un long détour, reprendre Charles-Quint derrière la masure : il fut aperçu; on tira de ce côté plusieurs volées de canon qui achevèrent de ruiner la maison, en tuant quelques cavaliers de l'escorte de l'empereur. Charles-Quint n'échappa à la mort que par une fuite précipitée, et se retira

[1] Du Bellay, *Mémoires*. — Gaillard, *Hist. de François Ier*.

à Aix. Les troupes du duc d'Albe, chargées de couvrir la retraite de l'empereur, tombèrent dans une embuscade dressée par la garnison de Marseille, et où le comte de Horn fut tué.

La reconnaissance poussée sur Arles n'eut pas un meilleur succès. Le marquis Du Guast faillit y être fait prisonnier.

L'empereur, voyant l'impossibilité d'attaquer avec avantage les places de la Provence, crut que les Français avaient tourné toute leur attention de ce côté, et qu'ils pouvaient avoir négligé la défense du Languedoc. Il résolut d'y pénétrer par le Rhône; ses galères attaquèrent une tour qui défendait l'embouchure du fleuve; mais l'artillerie de la tour en coula une à fond, et obligea les autres à se retirer. Il regretta peu cet échec, ayant appris ensuite que Nîmes, Béziers, Beaucaire, les deux rives du Rhône, et toutes les places du Languedoc, à portée d'être attaquées, avaient été mises en état de défense.

Alors, il fit publier que, sans s'amuser à des siéges inutiles, il allait marcher droit au camp d'Avignon. La nouvelle de ce dessein fit naître dans le cœur du nouveau dauphin (depuis Henri II) le désir de chercher cette occasion de combats et de gloire. Il sollicita et obtint la permission de se rendre au camp d'Avignon.

Situation critique de l'armée impériale. — Sa retraite.

« Les hommes, dit Gaillard, passent avec une facilité prodigieuse de la témérité à l'abattement, et de l'abattement à la témérité. Ce camp, que la défaite de Montejan avoit tellement découragé que rien ne pouvoit le rassurer, recommençoit à murmurer de l'inaction où Montmorency le retenoit; on ne vouloit plus voir que cette inaction même étoit la source de tous les succès; qu'elle empêchoit l'empereur de rien entreprendre, qu'elle le tenoit enfermé dans son camp auprès d'Aix, sur les débris de ses tristes conquêtes, où il se voyoit assiégé par la faim. Ses fourrageurs revenoient toujours battus. Tous les capitaines, tous les aventuriers françois étoient en campagne pour leur faire la chasse; des détachements, plus heureux que celui de Montejan, remportoient tous les jours quelque avantage sur les détachements impériaux qui vouloient soutenir leurs fourrageurs. Si les impériaux parvenoient à s'établir dans quelque espèce de fort, ils en étoient à l'instant chassés. — Mais c'étoit aux paysans provençaux qu'il étoit réservé de faire essuyer à l'empereur ses plus grandes pertes. Ce prince, n'ayant plus dans son camp ni farine, ni moulins, ni fours, toute son espérance consistoit dans une grande quantité de biscuit qui venoit d'être débarquée à Toulon. Pour transporter ce convoi au camp, il avoit rassemblé toutes les bêtes de somme qu'il avoit pu trouver depuis Aix jusqu'à Nice. Les paysans furent avertis de ces préparatifs et de leur objet : ils se mirent en embuscade sur la route du convoi, coupèrent les jarrets à toutes les bêtes de somme ou les prirent, et enlevèrent le convoi. »

Il ne restait plus à l'empereur que le parti glorieux d'une bataille ou le parti honteux de la fuite. Dissimulé jusqu'au bout, Charles-Quint parut se décider pour la bataille. « L'empereur (dit l'historien déjà cité), qui, auparavant, avoit fait embarquer son artillerie, comme s'il eût voulu se transporter sur la côte du Languedoc, l'avoit fait revenir depuis peu au camp. Ses troupes avoient ordre de se tenir prêtes, et de se fournir de vivres pour huit ou dix jours. La disette n'étoit plus si grande, la flotte de Doria étoit arrivée chargée de vivres et d'argent, mais elle ne portoit point de secours d'hommes, et l'empereur, qui venoit de faire la revue de ses troupes, avoit été effrayé de leur diminution. Des 50,000 hommes qui avoient passé les Alpes, il en restoit à peine 25,000, et il n'avoit pas encore vu l'ennemi. Des paysans, les maladies, la faim, avoient fait tout ce ravage : ces fléaux n'étoient que trop suffisants pour détruire les restes de son armée, sans qu'il les exposât à des périls plus certains. Ces considérations le disposèrent à la retraite.

« L'arrivée du roi au camp d'Avignon contribua beaucoup sans doute à l'y déterminer. Ainsi, pendant que l'armée françoise, animée par la présence de son roi, se préparoit à repousser l'ennemi, dont elle espéroit à tout moment d'être attaquée, Martin Du Bellay, envoyé à la découverte, vint annoncer que l'empereur reprenoit le chemin des Alpes le long de la mer, qu'on pouvoit suivre sa route à la trace des morts dont elle étoit couverte, et de l'infection que leurs cadavres répandoient dans l'air. La mortalité avoit étalé ses ravages depuis Aix jusqu'à Fréjus et par delà. Les hommes, les chevaux, les morts, les mourants, les armes, les harnois, les bagages, confusément entassés; les morts portant sur leurs corps livides le témoignage des longues douleurs qu'ils avoient souffertes; les malades troublant un triste silence par de plus tristes gémissements, appelant, par de pénibles soupirs, une mort trop lente, attendant de la cruauté de l'ennemi le coup fatal que leur refusoit la pitié plus cruelle de leurs amis, tandis que l'empereur, avec quelques débris menacés du même sort, fuyoit à travers tant de périls devant l'ennemi qu'il avoit bravé... »

Malheureusement François Ier, au lieu de poursuivre Charles-Quint, se vit forcé de partir immédiatement pour la Picardie, où Péronne, réduite à l'extrémité par les impériaux, demandoit un prompt secours. Son départ sauva l'empereur.

« Mais quel salut ! s'écrie Gaillard, d'Aix à Fréjus il avait perdu 2,000 hommes, moissonnés par la seule maladie. Il en perdit bien davantage lorsqu'il se fut engagé dans les montagnes, et que, d'un côté, la cavalerie légère françoise, de l'autre, ces inévitables paysans montagnards, fondirent sur lui. Ceux-ci, ramassant les armes que l'accablement faisoit tomber des mains des impériaux malades, s'en servoient pour les détruire. Ils s'étoient d'ailleurs emparés des défilés, ils dominoient sur le sommet des rochers, ils avoient abattu les ponts nécessaires au passage, et les impériaux, arrêtés à chaque pas par des torrents que les pluies avoient grossis, ne pouvoient avancer qu'à force de pionniers. Pendant ce temps, la cavalerie légère, qui tailloit en pièces leur arrière-garde, leur sembloit l'armée françoise tout entière; les paysans, placés partout en embuscade, les attaquoient en tête, en flanc, de tous côtés, et toujours impunément, du haut de leurs rocs inaccessibles. Les malades, que les impériaux, par un mouvement d'humanité, avoient placés au centre, pour qu'ils ne tombassent point entre les mains de l'ennemi, portoient dans cette armée périssante une contagion funeste. Dans cette situation si difficile, les impériaux n'auroient pu sauver ni leurs gros bagages, ni leur artillerie, si l'empereur n'eût pris la précaution de faire transporter l'un et l'autre à Gênes sur la flotte de Doria. Ses courtisans lui conseillèrent de s'embarquer lui-même sur cette flotte; mais il sentit qu'il étoit de son devoir de partager avec son armée les dangers où il l'avoit exposée. — C'étoit la seconde fois que Charles-Quint en personne fuyoit devant François I[er]. Cette nouvelle retraite étoit bien plus honteuse que celle de Valenciennes (en 1521) : elle valoit une déroute ! »

La guerre eut sur tous les points une issue avantageuse pour la France.

En Piémont le sire d'Annebaut, depuis maréchal de France, quoique vivement attaqué par les impériaux, défendit Turin avec succès, et, après les avoir forcés à la retraite, prit (à l'aide du comte Rangone, lieutenant général du roi en Italie) Quiers, Montcallier et Carignan. — Rangone faillit lui même prendre Gênes.

En Picardie, le comte de Nassau après s'être emparé de Guise, dont le château mal défendu capitula honteusement, vint mettre le siége devant Péronne; mais cette ville, où le maréchal de Fleuranges s'était renfermé, lui opposa, malgré le mauvais état de ses fortifications, une si vigoureuse résistance, qu'il fut forcé, après avoir livré quatre assauts inutiles, de battre en retraite le jour (11 septembre) où Charles-Quint évacuait lui-même la Provence.

Fleuranges ne jouit pas longtemps de la gloire qu'il avait acquise par cette défense : il mourut de maladie au commencement de l'année 1537.

La nouvelle de la retraite du comte de Nassau empêcha François I[er] de continuer son voyage vers la Picardie. Il se rendit à Lyon, puis ensuite à Paris. En route, il rencontra à Saint-Symphorien le jeune roi d'Écosse, Jacques V, qui venait lui demander en mariage, et qui épousa le 1[er] janvier 1537, sa fille Magdeleine de France; cette jeune princesse à peine âgée de dix-sept ans, mourut six mois après cette union.

Charles-Quint n'avait pas été plus heureux sur mer que sur terre; des corsaires français sortis des ports de la Normandie attaquèrent la flotte espagnole qui revenait du Pérou (conquis par Pizarre et Almagro en 1525), lui prirent ou coulèrent bas plusieurs vaisseaux, et firent un riche butin [1]. —

[1] On commençait à s'occuper en France de l'extension de puissance que la découverte et la possession de l'Amérique donnaient momentanément à l'Espagne. — On formait des projets pour lui enlever les riches contrées dont elle tirait tant de ressources. Les *Mémoires de Tavannes* renferment à ce sujet plusieurs passages curieux, et que nous croyons devoir citer, parce qu'ils font connaître comment les esprits étaient alors frappés de ce merveilleux événement d'un nouveau monde découvert.

« Dieu n'a révélé à ses saincts le monde neuf, dit Tavannes, réservé par miracles à ce temps incrédule, pour confirmer ses paroles, que la loy devoit estre preschée par tout l'univers avant son avénement, à l'exaltation de la foy catholique, apostolique et romaine; n'a permis que les François, Allemands, Anglois, infectez d'hérésie, fissent celle descouverte, ny moins s'y peuvent placer et affermir : preuve que la religion catholique est la vraye, la luthérienne et huguenotte fausse : la vraye religion ne fust esté preschée par tout le monde, si les hérétiques y fussent allez. Cette grâce a esté octroyée aux seuls Espagnols, pour n'estre meslez d'hérésie; le droit de tant de terres leur appartient, ayant fait la première descouverte.

« La religion, les sciences, les bonnes lois, passent de pays à autre; la multitude d'hommes qui vont ès terres neufves font douter qu'ils ne les transportent, et que, par nos meschancetez, nous devenions sauvages. Ce n'est de merveille de tant de pays que possèdent les Espagnols, mais bien qu'ils ne sont monarques du monde par l'or trouvé aux Indes, lequel est le nerf de la guerre. Auparavant le vin estoit à un liard la pinte, la journée de trois sols; maintenant la despense est dix fois doublée, ainsi que l'or trouvé, par lequel ils ont autant de fois pu acheter le monde, avec moyen de retirer leur argent par les espiceries. C'est ignorance de regretter le passé, pensant que la terre produisoit davantage en ce temps-là ; l'abondance des vivres est semblable; celle de l'or excède, lequel est devenu à bon marché. Il ne s'est trouvé des mines de poules, ny bleds, ny draps, ny toiles, mais bien de l'or et de l'argent. — La nouvelle de ces descouvertes devoit estonner le conseil des rois, et faire craindre la monarchie des Espagnols, qui leur estoit facile s'ils eussent eu tant d'hommes et de valeur que d'or. Pour y pourvoir, falloit acquérir la supériorité de la mer, et prendre sa part des Indes par force. Les hommes, armes, bois, cordages et toiles, sont plus faciles à recouvrer aux François qu'aux Espagnols, qui passent devant la France pour aller en Flandres, et les François passeroient devant l'Espagne pour aller aux Indes : il manque de discrétion, obéissance et patience aux François pour maintenir leur conquête. Le second remède estoit de défendre l'or, et faire monnoye de fer au moulin, telle qu'elle ne se puisse imi-

L'empereur s'était embarqué pour retourner en Espagne. — Sa navigation fut orageuse; il perdit six galères et deux gros vaisseaux «dont l'un portoit son buffet et l'autre son écurie.»

Les plaisants du XVI[e] siècle disaient qu'*il était allé enterrer en Espagne son honneur mort en France.* — L'empereur craignant les sarcasmes de l'Arétin, lui avait envoyé, avant son départ, une chaîne d'or en lui recommandant le silence; mais l'impudent satirique feignant de peser la chaîne dans sa main, s'écria : «Cette chaîne est bien légère «pour une si lourde faute.»

ter, et trafiquer par eschange. Il y avoit un autre meilleur moyen : les nations n'inondent plus, et n'occupent forcement, par multitude, les pays de leurs voisins, c'est un changement volontaire, prenant la place les uns des autres, selon leur proximité; les Espagnols vont aux Indes, les François en Espagne, les Germains remplissent les places vuides de France : l'Espagne déserte fait peu d'hommes. Il part annuellement dix mil, que Brethons, Gascons et Auvergnats, qui vont labourer et servir en Espagne, puis se naturalisent, donnent moyen aux Espagnols de sortir d'Espagne et ne se mesler que de guerre. Que le roy empesche la sortie des François, et que les seigneurs et les villes respondent, inscrivent et marquent leurs subjects, en peu de temps l'Espagne sera tarye d'hommes, et les Indes d'Espagnols, contraints de quitter la guerre et la mer pour labourer les terres de leur pays. Le fer vainc l'or. Les Indes, peuplées d'Espagnols alliez aux anciens habitants, ne se révoltent par la prudence du conseil d'Espagne; nul estranger n'y va, nul exercité aux guerres et brouilleries de l'Europe; les Castillans y sont admis pour leur fidélité; chicaneurs, médecins ny passent; les vieux impotents, les docteurs sans espées, sont vice-roys. Il y a seize gouvernements au Pérou, sans autorité l'un sur l'autre; la pluralité des commandements empesche la guerre civile : tant de chefs ne se peuvent accorder aux révoltes : un manquant a tous les autres contraires; les conseils qui ont la supériorité, composez plus de docteurs que de guerriers, se maintiennent sans rébellion; aux conquestes que les Espagnols voulurent faire en France, ils desseignoient de bastir ces conseils comme aux Indes : autre chose est le cheval, autre chose est le lion, toutes brides ne sont bonnes; les François et les Indiens sont différents; il seroit injuste aux roys de France et d'Angleterre d'entreprendre au monde neuf. Les Espagnols ont fait les premieres découvertes et conquestes, couru les principaux hasards et travaux; autorisez des papes, y ont planté le christianisme. Mais aussi, puisqu'il n'y a point d'apparence de les troubler en ce qu'ils possèdent, il y a encore moins de justice et de raison, puisque de trois mil lieues de pays descouverts ils n'en possèdent la centième partie, pourquoy empescheront-ils les François de s'establir en ceste grande quantité de pays des Indes et de l'Améric, auxquels et à la pluspart ils ne possedent que quelques ports? Et cependant, par avarice du commerce, veulent empescher l'establissement de la foy de Nostre Seigneur en ces lieux où ils ne dominent pas.

«Si ceste guerre pouvoit divertir celle d'Europe, trois mil François peuvent conquérir le Perou, et autres lieux des Indes portugaises et espagnoles..... La conqueste est facile, la garde difficile aux François, leur ardeur refroidie en six mois, leur négligence, sans secours à l'accoustumé. L'Espagnol advisé, y entreprenant puissamment, les en chasseroit, et les François restez en France s'en moqueroient ou ne s'en soucieroient. Comme secourroient-ils les Indes séparées de tant de mers, s'ils ont perdu leurs patriotes et partisans enclos ès châteaux de Milan, Crémone, Naples, par faute d'assistance, où ils pouvoient aller sans passer la mer?»

Le projet d'une expédition pour s'emparer des possessions espagnoles dans le nouveau monde fut cependant conçu en France, car Tavannes dit ailleurs :

«Ceste conqueste du monde neuf, proposée aux François, et méprisée d'eux, tesmoigne le peu d'affection des conseillers, qui ayment mieux perdre les royaumes pour leur maistre, que si leurs ennemis avoient la charge de les conquérir.»

CHAPITRE XXVII.

FRANÇOIS I[er]. — CHARLES-QUINT EN FRANCE. — DISGRACES ET CONDAMNATIONS.

Alliance de François I[er] avec Soliman II. — Médiation du pape entre le roi et l'empereur. — Trêve de Nice. — Entrevue de François I[er] et de Charles-Quint à Aigues-Mortes. — Maladie du roi. — Crédit croissant du connétable de Montmorency. — Son administration. — Révolte des Gantois. — François I[er] permet à Charles-Quint de traverser la France. — Voyage de l'empereur. — Charles-Quint refuse de remplir ses promesses. — Il donne à son propre fils l'investiture du duché de Milan. — Changement dans le caractère de François I[er]. — Disgrâce du connétable de Montmorency. — Condamnation et absolution de l'amiral Chabot. — Sa mort. — Procès et condamnation du chancelier Poyet.

(De l'an 1537 à l'an 1545.)

Alliance de François I[er] avec Soliman II. — **Médiation du pape entre le roi et l'empereur.** — Trêve de Nice (1537-1538).

La guerre continua en 1537, mais sans activité; les deux partis semblaient épuisés par les efforts qu'ils avaient faits l'année précédente.—Les événements les plus importants, en Picardie (où la trêve de Bommi termina les hostilités), furent la prise de Hesdin par les Français, et celle de Saint-Pol par les impériaux.—En Piémont, les Français éprouvèrent un échec à Casal, le marquisat de Saluces fut repris par les impériaux; les bandes italiennes et les landsknechts allemands, mal payés, se mutinèrent; Turin fut bloqué de nouveau, et Pignerol assiégé. Le marquis Du Guast fit occuper le Pas-de-Suse, qui fermait l'entrée de l'Italie aux Français. Le Piémont allait être perdu, lorsque le roi y envoya une nouvelle armée, commandée par le dauphin, assisté du grand maître de France, Montmorency. — A cette époque, François I[er] avait fait alliance avec Soliman II, sultan des Turcs. Par suite de cette alliance offensive et défensive, Hariadan Barberousse, chef de corsaires, qui était devenu, par sa bravoure et ses heureuses entreprises, roi d'Alger, de Tunis, et grand amiral (capitan-pacha) de Soliman, débarqua des troupes en Calabre et dans la Pouille, afin de concourir avec les Français à la conquête de l'Italie; mais, ayant appris que l'armée de Montmorency n'avait pas encore passé les Alpes, il se rembarqua pour aller défendre Corfou, attaqué par les Vénitiens.—L'armée de Montmorency, débutant par un brillant fait d'armes, força le Pas-de-Suse, et s'avança jusque sur le plateau de Rivoli, devenu depuis si célèbre. Tout annonçait une heureuse cam-

pagne, lorsqu'une trêve, signée à Monçon, en Aragon, arrêta les Français, qui repassèrent les Alpes.

A son retour en France, Anne de Montmorency obtint l'office de connétable, vacant depuis la défection du duc de Bourbon.

Le pape Paul III; que l'alliance du roi très-chrétien avec le chef suprême des Musulmans avait rempli de douleur et de consternation, vit enfin ses efforts pour rendre la paix à la chrétienté couronnés de succès. Il avait réussi à faire accepter sa médiation à l'empereur et au roi, et à les faire venir tous les deux près de Nice, où il se rendit également. François I[er] s'établit à Villeneuve; Charles-Quint logea dans sa galère ancrée dans le port de Villa-Franca; les deux princes refusèrent réciproquement de se voir, mais ils signèrent, le 18 juin 1538, une trève de dix ans.

Le pape, satisfait, leur donna sa bénédiction, et ils partirent chacun de leur côté.

Entrevue de François I[er] et de Charles-Quint à Aigues-Mortes (1538).

François I[er] revenait à Paris; lorsqu'il reçut à Avignon un courrier de l'empereur, que les vents contraires avaient forcé de relâcher sur les côtes de Provence, et qui, par une détermination aussi subite qu'inexplicable, lui proposait une entrevue à Aigues-Mortes. Il accepta cette entrevue, et se rendit avec sa cour à l'abbaye de Vauvert, à trois lieues d'Aigues-Mortes [1].

« Le 14 juillet, on lui annonce que l'empereur est entré dans la rade avec soixante-quatre vaisseaux, y compris vingt-quatre galères de France qui l'avoient accompagné depuis Marseille. Le roi monte aussitôt à cheval, et des clameurs de joie l'accueillent dans Aigues-Mortes. Auprès de lui, chevauchoient sa femme Éléonore, la princesse Marguerite, sa fille, Catherine de Médicis, épouse du dauphin, Henri, roi de Navarre, avec sa femme, la reine Marguerite; venoient ensuite le connétable de Montmorency, le vieux duc de Lorraine, le duc de Guise (père du Balafré); le duc de Wirtemberg, des cardinaux, des évêques, le chancelier de France, les présidents du parlement de Paris, et les principaux personnages de la cour.

« Après s'être reposé quelques instants dans la maison du sieur de Franc-Conseil, premier consul de la ville, le roi, suivi du cardinal de Lorraine et de quelques autres seigneurs, s'embarque sur une petite galère, et se dirige vers la rade. A son approche, l'empereur s'avance sur le bord de son vaisseau, lui tend la main pour l'aider à monter: le roi l'aborde en disant: « Mon frère, me voici de nouveau votre prisonnier. » — Puis, ils s'embrassent cordialement et causent avec familiarité [1]. Le soir, le roi retourne à Aigues-Mortes.

« Le lendemain 15 juillet, à neuf heures du matin, une frégate royale, montée par des matelots vêtus de damas rouge, amène l'empereur au port, où le roi l'attendoit avec toute sa cour. Les deux princes s'embrassent de nouveau, et la reine, s'inclinant avec respect, embrasse son époux et son frère *par-dessus la ceinture*. — Au bruit de l'artillerie de la flotte, le roi et l'empereur entrent dans la ville par la porte de la Marine, où s'étoient réunis les consuls, les principaux habitants, une foule de peuple, et des enfants qui crioient: « Vive l'empereur et le « roi! » *car, M. le connétable l'avoit ainsi recommandé à Guillaume Villar, l'un des consuls.*

« A peine les deux souverains avoient-ils fait quelques pas dans la ville, que le dauphin et son frère, le duc d'Orléans, arrivent *tout bottés* (ils n'avoient pu venir plus tôt, à cause d'une maladie qui avoit retenu le dauphin en Provence). Charles-Quint *se met à genoux* pour embrasser les deux jeunes princes. François I[er], confus de l'humilité qu'il montre envers ses enfants, s'empresse de le relever, et, le prenant sous le bras, le conduit à la maison du sieur de Franc-Conseil, où le couvert étoit dressé dans une salle richement parée. — Pendant le repas, qui fut somptueux, des musiciens se firent entendre. Après dîner, le roi et la reine menèrent l'empereur, par une galerie pratiquée à dessein, dans la maison du sieur de Lecques, qui lui étoit destinée, et le laissèrent dans une chambre meublée avec magnificence.

« Charles-Quint *faisoit la sieste* depuis environ une heure, lorsque la reine vint heurter à la porte de l'antichambre, qui lui fut aussitôt ouverte. Alors elle envoie le sire de Montpezat, qui l'accompagnoit, avertir son époux du réveil de l'empereur. François I[er] vient sur-le-champ, suivi d'une foule de courtisans, et trouve l'empereur sur son lit, conversant avec la reine. A sa vue, Charques-Quint se jette à bas du lit, sans souliers. — Le roi commença le propos par ces paroles: « Et puis, mon frère, comment vous « trouvez-vous? avez-vous bien reposé? » L'empereur répondit: « Oui; mais j'ai tant banqueté qu'il m'au-

[1] Le récit de cette entrevue est tiré presque mot à mot d'une relation du temps conservée dans les archives d'Aigues-Mortes. — Voir *Notice sur Aigues-Mortes*, par Em. di Pietro.

[1] Brantôme rapporte, d'après Paul Jove, que l'empereur ayant présenté au roi tous les courtisans qui l'accompagnaient, le pria d'agréer qu'André Doria vînt le saluer; il prétend que François I[er] accueillit Doria de bonne grâce, et lui dit: « Nous voilà enfin réunis, l'empereur mon frère et « moi; il faut que cette réconciliation soit éternelle; il faut que « nous ayons désormais les mêmes amis et les mêmes ennemis, « que nous préparions contre le Turc une puissante armée « navale, et que vous la commandiez. »

«roit convenu dormir. — Croyez, mon frère, répli- «qua le roi, que je veux et entends que au pays au- «quel vous êtes de présent, vous y ayez autant de «puissance que si vous étiez en votre pays d'Espagne «ou de Flandres, et que en ce que vous commanderez «soyiez obéi comme moi-même; et en signe de ce, «voilà ce que je vous donne.» Alors il lui présenta un diamant de grand prix, monté sur une bague autour de laquelle étoient gravés ces mots : *Dilectionis testis et exemplum*. L'empereur la mit à son doigt, en disant : «Mon frère, je n'ai rien, en ce «moment, pour me revenger de ce présent, si ce «n'est cestuy-ci.» C'étoit le cordon de son ordre (la Toison d'Or) qu'il portoit au cou, et qu'il mit à celui du roi. «Puisqu'il vous plaist, dit le roi, que «je porte votre ordre, il vous plaira porter le mien.» En même temps, il ôta son collier (de Saint-Michel), et le passa au cou de l'empereur. Enfin, s'étant encore embrassés, ils firent sortir tous les courtisans, à l'exception du sire de Granvelle, du grand commandeur Govea, que retint l'empereur, de la reine, du cardinal de Lorraine et du connétable de Montmorency, que retint le roi. Leur conversation dura plus d'une heure. — Leur conférence fut suivie d'un splendide souper, après lequel la reine alla s'assurer elle-même si la chambre de l'empereur étoit prête. Elle vint le prévenir et l'y conduisit.

«Le lendemain, François Ier se rendit auprès de Charles-Quint. Ils descendirent ensemble dans une salle basse, où l'on avoit dressé un autel, et où la messe fut célébrée. Après dîner, le roi, avec toute sa cour, accompagna l'empereur jusque dans sa galère, prit congé de lui, et revint coucher à Aigues-Mortes, d'où il partit le jour suivant, 17 juillet.»

L'entrevue d'Aigues-Mortes, pendant laquelle chacun des deux souverains semblait disputer à qui témoignerait à l'autre le plus de respect et d'amitié, a inspiré à l'historien de Charles-Quint les réflexions suivantes : «Après vingt années de guerre déclarée, ou d'inimitié secrète, dit Robertson, après tant d'injures réciproques, après s'être donné tour à tour un démenti formel, et s'être proposé publiquement un cartel ; après que l'empereur avoit déclamé à la face de l'Europe contre François, et l'avoit traité de prince sans honneur et sans probité, et que François l'avoit accusé d'être complice de l'emprisonnement de son fils aîné, une telle entrevue dut paraître singulière, et même assez peu naturelle ; mais l'histoire de ces deux monarques est pleine de contrastes aussi frappants et aussi brusques. En un moment, ils paraissent passer d'une haine implacable à la réconciliation la plus sincère ; de la défiance et des soupçons à une confiance sans réserve ; et de toutes les manœuvres ténébreuses d'une politique perfide à la franchise généreuse de deux braves gentilshommes.»

Maladie du roi. — Crédit croissant du connétable de Montmorency. — Son administration (1539).

François Ier, rentré dans le centre de ses États, tomba dangereusement malade à Compiègne. Pendant un mois on désespéra de sa vie. «Ce fut, dit-on, l'effet d'une vengeance bizarre qu'un mari jaloux prit des infidélités de sa femme et des galanteries du roi : il voulut les punir des outrages qu'il en avoit reçus par ceux qu'il espéra d'en recevoir encore ; il alla chercher dans un lieu de débauche cette maladie honteuse et funeste, le plus terrible poison de la volupté, qui n'avoit déjà que trop de poisons sans celui-là ; il s'en guérit, en employant à propos les remèdes qu'on pouvoit connoître alors ; sa femme en mourut. Le roi pensa en mourir ; son rétablissene fut qu'imparfait : il lui resta de tristes symptômes, de fâcheuses dispositions qui altérèrent son humeur, et firent dégénérer en une aigreur mélancolique et corrosive la gaîté brillante de son caractère. On sut depuis qu'un ulcère étoit la cause de ce changement [1].»

Cette maladie du roi contribua à accroître le crédit du connétable de Montmorency, sur qui reposait alors tout le poids du gouvernement, et en qui François Ier avait une entière confiance. Le connétable justifiait la faveur royale par une volonté ferme et inflexible, par une capacité de travail et d'application, que l'on ne trouve à aucun autre ministre ou conseiller de Francois Ier.

«Pour juger des talents du connétable de Montmorency comme ministre, il ne faut le considérer, dit Gaillard, ni sous le règne de Henri II, où il gouverna moins qu'il n'obéit à la duchesse de Valentinois, ni sous les règnes orageux de François II et de Charles IX, où le vieux respect dû à son nom, et le souvenir de sa grandeur passée, ne pouvoient tenir contre la faveur des Guise, contre la haine de Catherine de Médicis, contre l'agitation des discordes civiles ; il faut le voir sous le règne de François Ier, dans le temps de sa faveur.—Montmorency présidoit à toutes les parties de l'administration avec une égale supériorité de puissance et de lumières. Il entendoit parfaitement les finances, et elles furent toujours très-bien régies de son temps. Il étoit économe, appliqué et juste... Il n'y avoit point de magistrat plus instruit que lui des lois du royaume. Son assiduité au travail répondoit de l'exactitude des inférieurs. Les secrétaires des commandements lui rendoient compte tous les jours de

[1] GAILLARD, *Histoire de François Ier*. — Le mari outragé dont parle Gaillard avait pour femme la *belle Ferronnière* ; il était avocat, disent les auteurs du temps.

leurs dépêches et de leurs moindres opérations. Il avoit acquis une si grande considération dans toute l'Europe, que l'empereur, ni aucun autre prince, n'écrivoit au roi sans qu' il y eût aussi des lettres pour le connétable; les ambassadeurs étoient toujours chargés de le visiter en particulier. Son étiquette étoit très-haute; tous les sujets du roi, quelque distingués qu'ils fussent, les compagnies de magistrature, le parlement même en corps, le chancelier, plusieurs cardinaux l'appeloient *Monseigneur*. Le seul cardinal de Lorraine s'étoit mis au-dessus de cet usage, et prenoit même le ton de la supériorité; il écrivoit au connétable comme un grand prince écrit à un gentilhomme; Montmorency, content du crédit, lui laissoit quelquefois le faste. — Quand au caractère personnel, le connétable étoit ferme, fier, vrai, sage, laborieux, d'une pureté de mœurs et d'une piété exemplaires. Sa censure rigoureuse, et quelquefois amère, ne pardonnoit ni les prévarications, ni les négligences, ni la licence des mœurs, ni le mépris d'aucun devoir. Officiers, soldats, magistrats, gens de tout ordre et de toute condition, redoutoient son œil sévère et vigilant [1]. »

Le connétable de Montmorency portait l'orgueil de son rang et le sentiment de sa supériorité administrative plus haut qu'aucun homme de France. Brantôme, son admirateur, le nomme le *grand rabroueur des personnes;* « mais, dit-il, cela n'étoit bon que à lui, qui avoit tant vu, pratiqué et retenu, que quand il voyoit faire des fautes, ou qu'on bronchoit devant lui, il le savoit bien relever avec belles raisons. Ah! comme il vous repassoit ses capitaines, grands et petits, quand ils failloient à leurs charges, et qu'ils vouloient faire les suffisans, et vouloient encore répondre; assurez-vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes, et non-seulement à eux, mais à toutes sortes d'états, comme à ces messieurs les présidents, conseillers, et gens de justice, quand ils avoient fait quelque pas de clerc. La moindre qualité qu'il leur donnoit, c'est qu'il les appeloit *ânes, veaux, sots, et qu'il sn'étoient que des fats*. — Si bien que s'ils n'étoient bien habiles, mais je dis des plus subtils, assurez-vous qu'ils trembloient devant lui, et demeuroient quelquefois si étonnés qu'ils ne savoient que dire, et les renvoyoit ainsi qualifiés comme j'ai dit. » Brantôme s'écrie ensuite, en comparant Montmorency à Caton : « Que

[1] S'il faut en croire le rédacteur des *Mémoires* du maréchal de Vieilleville, Vincent Carloix, secrétaire du maréchal, dont il tenait les faits qu'il a racontés, ce connétable hautain, si rude et si sévère pour les autres, ne fut pas toujours délicat sur les moyens de s'enrichir, et ne se montra pas en toute occasion exclusivement soigneux des intérêts de l'État. L'histoire de la donation de Jean de Laval, comte de Chateaubriand, qui lui laissa dix des plus belles terres du royaume, en fournit la preuve.

Le comte de Chateaubriand, gouverneur de Bretagne, s'était approprié des fonds considérables votés par la province pour des travaux publics qu'il n'avait point exécutés. Le connétable en fut informé, et lui envoya le président des comptes de Bretagne, dans un but qu'explique l'extrait suivant des *Mémoires*.

« Ce *précurseur,* plein de cautelle, joua si bien son rolle, qu'en moins de huit jours qu'il fut à Chasteaubriand il mit le seigneur de la maison en si grand frayeur, qu'il eust voulu estre mort; l'intimidant premièrement « de la colère où estoit « le roy à cause de l'abus de ses deniers, et plus encore d'estre « frustré de l'espérance de voir son nom perpétué en Bretagne, « suivant les choses mémorables qu'il y avoit instituées », disant, en outre, « que Sa Majesté avoit une juste occasion de se « douloir de voir qu'il ait manqué de parole aux estats de Bre« tagne, lesquels pourront se persuader qu'il leur a donné la « baye, comme ayant intelligence secrette avec son lieutenant; « *item*, que « *qui mange de l'oye du roy, en cent ans il en « rend la plume,* qui feroit que sa postérité en seroit à jamais « recherchable; plus, que les deniers du roy sont de telle na« ture, que qui en abuse est sujet à la restitution du quadru« ple; en somme, que M. le connestable avoit commandement « de descendre en Bretagne pour en connoistre, et en un besoin « se saisir de sa personne, qui ne se pouvoit faire sans une « merveilleuse honte. » — Paroles toutes fausses et malicieusement controuvées, car tout ce fait se mania au desceu du roy, du chancelier et de tout le conseil!

« Aussi quand M. le connestable partit de la cour, il fit entendre au roy « qu'il alloit faire *une cavalcade partout le « royaume, pour connoistre des départements des gou« verneurs, et de l'estat des finances*, et qu'il vouloit com« mencer par la Bretagne », ce que Sa Majesté trouva le meil« leur du monde.

« Cependant voilà le connestable arrivé à Nantes, où il estoit descendu par eau, car il avoit pris congé du roy à Amboise... Sa venue, ainsi à l'improviste et inopinée, troubla M. de Chasteaubriand, lequel, en toute diligence, le vint trouver audit lieu, fort bien accompagné, hormis de ses gardes, le suppliant tant l'honorer que de venir en sa maison, pour là donner ordre aux affaires qui l'avoient fait descendre en son gouvernement avec toutes offres d'assistance et de service. — L'autre, avec un visage sévère, luy répondit, *qu'il ne partiroit pas de la province sans l'aller voir,* et commanda, pour *donner le goût à la chose*, au président des comptes, en présence de tous, « qu'il n'y eust faute que tous les receveurs de « la Bretagne, tant généraux que particuliers, et principale« ment du domaine, eussent dedans six jours à se trouver par « devers luy à Nantes, sur peine de privation de leurs estats, « afin qu'il leur montre son pouvoir et l'urgente occasion qui le « meine pour très-exprès service du roy, et de l'abus de ses « finances et de l'averment (du détournement) d'icelles depuis « douze ans. » — Et cela dit, il se retira en sa chambre, sans que personne vivant pust parler à luy de tout le reste du jour, *car telle estoit la fourbe entre luy et le président.*

« Par ce commandement, fut frappé le coup qui engendra le contract; car M. de Chasteaubriand, perdant le courage, ne cessa qu'il n'eust parlé au connestable le lendemain au plus matin, ayant le président avec luy, et y furent trois bonnes heures ensemble; et, au sortir de là, ils partirent tous après dîner pour aller à Chasteaubriand y consommer quelques jours en bonnes chères, durant lesquels M. le connestable envoya devers le roy son secrétaire Bertbereau, avec mille louanges du sieur de Chasteaubriand, « qu'il avoit bien perdu « son tems d'estre descendu jusques là, car il n'y avoit pro« vince sous sa couronne mieux conduite, régie ny policée, « que celle de Bretagne; promettant d'estre bientôt auprès de « Sa Majesté pour luy en faire plus ample récit par le menu; « et, parce qu'il y avoit longtemps que le sieur de Chasteau« briand faisoit service à Sa Majesté en estat de gouverneur

plût à Dieu fût-il encore vivant, et qu'eussions un pareil censeur si digne que lui pour censurer tous nos états de la France, qui est *très-gentiment* corrompue ! »

Gaillard avoue, en terminant le portrait qu'il fait de Montmorency, que « plusieurs traits du connétable annoncent de la dureté; et, qu'en général, il avoit plus de grandes qualités que de qualités aimables; mais il réunissoit toutes celles qui font le chevalier, le citoyen, le guerrier, l'homme d'État. Ses longs services, continués sous cinq rois, ses talents, ses vertus, sa faveur, ses disgrâces, ses richesses, ses victoires, ses défaites, ses fautes, tout en lui, jusqu'à la longueur de sa carrière, a contribué à rajeunir, pour ainsi dire, la splendeur de sa maison, dont les titres de gloire commençoient un peu à vieillir. »

Révolte des Gantois. — François Ier permet à Charles-Quint de traverser la France. — Voyage de l'empereur (1539).

Une taxe mise en 1538, sur les Gantois, contrairement à leurs priviléges, les décida à se révolter contre l'empereur ; ils envoyèrent des députés au roi de France comme à leur seigneur suzerain, pour implorer sa protection, et lui offrir de le rendre maître des Pays-Bas, s'il voulait les secourir. L'offre était séduisante : le roi ne balança pas à la refuser. Sa probité scrupuleuse crut devoir ce respect à la trêve nouvellement conclue; il fit plus, il avertit l'empereur des dispositions de ses sujets. Charles-Quint jugea qu'elles rendaient sa présence nécessaire en Flandre; mais il ne pouvait y aller que par trois chemins, par mer, par l'Allemagne ou par la France.—Le voyage par mer était impraticable, les

« avec infinies dépenses, sans jamais en avoir eu aucune rému-« nération, il luy sembla que Sadite Majesté y devoit avoir « esgard, *comme à personnage très-digne d'une grande « récompense.* »

La récompense ne se fit pas attendre : ce fut avec l'ordre de Saint-Michel une quittance universelle de tous les deniers que le comte de Chateaubriand avait reçus, « à quelque somme « qu'ils eussent pu monter, sans que luy, ses successeurs, héri-« tiers en fussent recherchez ; desquels deniers Sa Majesté, en « tant que besoin estoit, en faisoit don et présent gratuit audit « sieur de Chasteaubriand, pour aucunement le recompenser « de très-grands et signalés services qu'il avoit faits et feroit « encore à Sa Majesté et à la couronne. »

« Par cette ruse fut sourratée (soustraite) cette succession en laquelle M. le prince de la Roche-sur-Yon ny sa femme (héritiers naturels et légitimes de M. de Chasteaubriand) ne purent jamais rentrer, encore qu'ils y fissent tous leurs efforts, principalement du temps de la desfaveur de M. le connestable; mais estant intervenue la mort du sieur de Chasteaubriand, la donnaison demeura en sa force, comme faite entre vivants. »

Ce témoignage du maréchal de Vieilleville (recueilli par son secrétaire) a d'autant plus de force, que le maréchal, d'un caractère généreux, était un juste appréciateur de la probité et du désintéressement, dont il donna lui-même un exemple remarquable, en refusant la *confiscation des biens des protestants,* que Henri II lui offrit en 1549.

Voici comment ses *Mémoires* racontent ce fait, digne, outre ses services militaires, de recommander son nom à la postérité.

« M. d'Apchon, beau-frère du maréchal de Saint-André, MM. de Senneciaire, de Byron, de Saint-Forgeul et de La Roue, apporterent à M. de Vieilleville un brevet signé du roi et des quatre secrétaires d'État, par lequel Sa Majesté lui donnoit (à Vieilleville) et aux dessusdits *la confiscation de tous les usuriers et les luthériens* du pays de Guyenne, Limousin, Quercy, Périgord, Saintonge et Aunis, et l'avoient mis le premier audit brevet, comme lieutenant dudit sieur maréchal (de Saint-André), pour obtenir plus facilement par sa faveur ce don, car il étoit estimé fort riche, lui demandant sa part de la contribution pour un solliciteur qu'ils envoyoient en ces pays-là pour ébaucher la besogne, et, pensant bien le réjouir, l'assuroient, par le rapport même du solliciteur, nommé du Boys, l'un des juges de Périgueux, qui s'en faisoit fort et en répondoit, qu'il y auroit de profit plus de vingt mille écus pour un homme, toutes dépenses déduites et précomptées...

« M. Vieilleville, après les avoir remerciés de la bonne souvenance qu'ils avoient eu de lui procurer ce bien, en son absence, leur dit : « Qu'il ne vouloit point s'enrichir par un si « odieux et sinistre moyen, qui ne tendoit qu'à tourmenter le « pauvre peuple, et, sur une fausse accusation, ruiner plu-« sieurs bonnes familles; davantage, qu'il savoit bien que « M. le connétable avoit été en ce pays-là, il n'y avoit pas en-« core demi-an, avec une grosse armée, qui avoit fait un dégât « infini partout où elle avoit passé; et de donner au pauvre « peuple et sujets du roi ce surcroît de misère et d'affliction ; « il n'y trouvoit une seule scintile (étincelle) de dignité, encore « moins de charité; mais, qui plus est, il aimeroit mieux « avoir perdu tout son bien plutôt que son nom fust rapoté par « toutes les cours, barres, auditoires, parquets et juridictions « d'une si grande étendue de pays et de provinces, où l'on fe-« roit convenir, comparoir et ajourner les parties accusées, « qui, sans doute, en appelleront... Et nous voilà, dit-il, en-« registrés aux cours de parlements, en réputation de *man-« geurs de peuple;* car notre procuration au solliciteur com-« mun de nous tous en fera foi; outre ce, d'avoir pour vingt « mille escus chacun les malédictions d'une infinité de femmes, « de filles, de petits enfants qui mourront à l'hôpital, par la con-« fiscation des corps et biens, à droit ou à tort, de leurs maris « et peres; ce seroit s'abismer en enfer à trop bon marché; « joint que nous entreprendrions sur les charges et pratiques « des avocats et procureurs du roi, auxquels seuls appartient « par le vrai devoir de leurs offices, et les aurions, non-seule-« ment pour parties adverses, mais pour mortels ennemis. »

« Cela dit, il tire sa dague et la fourre dans ce brevet à l'endroit de son nom, M. d'Apchon, rougissant de honte (car il avoit été le premier auteur de cette poursuite), tire semblablement la sienne, et en traverse par grand'colère le sien. M. de Byron n'en fit pas moins; et s'en allerent tous trois, tirant chacun de son côté, sans se dire mot, laissant le brevet à qui le voulut prendre, car il fut jeté par terre.

« Les sieurs de Sennectaire, de Saint-Forgeul et de La Roue, qui étoient fort jeunes, le releverent, mais extrêmement fâchés, d'autant qu'ils avoient fondé beaucoup d'esperance là-dessus, comme enfants de famille, car tous trois avoient leurs peres (encore disoit-on que ce du Boys leur avoit avancé mille ou douze cents écus à valoir sur les émoluments de sa sollicitation), et se défiant de leur crédit de pouvoir faire renouveler ce brevet en leur nom, étant abandonnés des trois autres, ils achéverent, par grand'rage, de le déchirer, dépitant et maudissant avec blasphêmes, chose ordinaire à jeunes gens, la veine de M. de Vieilleville, par la bonté duquel toutefois, et sages remontrances, cette vilaine recherche et tyrannique exaction sur le peuple demeura inutile et de nulle valeur et effet. »

rebelles étaient maîtres des ports; d'ailleurs l'empereur pouvait être jeté par les vents sur les côtes d'Angleterre, dont le roi Henri VIII, depuis son divorce avec Catherine d'Aragon, était devenu pour lui un ennemi. — Par l'Allemagne, le chemin eût été long et la marche lente; l'empereur ne pouvait traverser, sans une escorte considérable, les États des princes protestants. — Il ne restait donc que le passage par la France.

L'empereur fit demander ce passage au roi, en lui promettant la prompte investiture du Milanais, et en le remerciant du généreux et utile avis qu'il lui avait donné. — Cette demande fut soumise au conseil. Plusieurs y furent d'avis qu'il fallait exiger de l'empereur une promesse écrite de l'investiture; mais François Ier, conseillé par le connétable de Montmorency, ne voulut point gâter, par une précaution qui aurait pu être inutile, un acte généreux, et accorda le passage en se fiant à la parole seule de l'empereur.

On prétend qu'à l'issue de la délibération, Triboulet, fou du roi, inscrivit en présence de François Ier, sur ses tablettes, qu'il appelait le *Journal des fous,* le nom de *Charles-Quint,* «assez hardi pour venir «en France, après avoir tenu le roi prisonnier à «Madrid. — Et que diras-tu si je le laisse passer? «lui demanda le roi. — Alors, répondit Triboulet, «j'effacerai le nom de Charles, et j'inscrirai en place «celui de François.»

Le roi de France, ayant donc résolu de recevoir son rival en frère et en ami, envoya ses deux fils le recevoir à Bayonne. Le connétable, par son ordre, les présenta à l'empereur, en le priant de les accepter pour otages : «Je les accepte, dit Charles-«Quint, non pour les envoyer en Espagne me servir «d'otages, mais pour les retenir auprès de moi «comme compagnons de voyage.»

François Ier vint lui-même au-devant de l'empereur jusqu'à Châtellerault, où il lui donna des fêtes superbes; il en fut de même à Amboise, à Blois, à Orléans, à Fontainebleau. L'entrée de l'empereur à Paris se fit avec une grande pompe : les princes du sang, les cardinaux, les grands de la cour, le parlement, l'université, les compagnies municipales, les corps de magistrature, accompagnaient sa marche. Le connétable de France marchait devant lui, l'épée nue à la main, comme devant le roi. Dans les villes où l'empereur passait, il délivrait les prisonniers, et exerçait tous les droits bienfaisants de l'autorité royale.

Néanmoins, au milieu de ces fêtes et de ces honneurs, l'empereur conservait des inquiétudes : «Il sentoit ce que sa position avoit de délicat. Rien n'étoit indifférent à ses yeux, rien ne lui paraissoit fait par hasard, il voyoit du dessein formé partout : un accident, un jeu d'enfant, une plaisanterie, tout l'alarmoit.»—A Amboise, le feu prit, par accident, à une tapisserie; en un moment, la salle fut si remplie de fumée, que l'empereur faillit être étouffé : on fit d'inutiles recherches pour découvrir l'auteur de l'incendie; on arrêta ceux que les soupçons pouvaient atteindre; mais l'empereur, sans dire ce qu'il pensait de l'accident, les fit mettre en liberté. — Dupleix raconte que le chancelier Poyet, étant allé pour saluer l'empereur à son dîner, accrocha la queue de sa robe à une bûche dressée contre la cheminée, et qui tomba sur la tête de l'empereur. Charles-Quint fut blessé, mais dissimula la douleur qu'il sentait, et ne se fit panser qu'après le dîner fini. — Un jour, le duc d'Orléans, jeune prince gai, folâtre et très-agile, sauta sur la croupe du cheval de l'empereur, et le tenant embrassé, s'écria : «Votre Majesté impériale est mon prisonnier.» Ces mots, ainsi que l'action, firent tressaillir l'empereur; mais il se remit aussitôt, et affecta d'en rire. — Un autre jour, le roi lui dit : «Voyez-vous, mon frère, «cette belle dame (c'était la duchesse d'Étampes, alors sa maîtresse[1])? elle est d'avis que je ne vous «laisse point sortir de Paris que vous n'ayez révo-«qué le traité de Madrid.» L'empereur, déconcerté, se contenta de répondre : «Si l'avis est bon, il faut «le suivre.» Il trembla cependant que la générosité naturelle de François ne cédât aux instances de sa maîtresse, et il crut devoir la mettre dans ses intérêts. — Le lendemain, au moment de se laver les mains pour se mettre à table, il tira de son doigt un diamant d'un grand prix, et le laissa tomber aux pieds de la duchesse; celle-ci ramassa le diamant, et voulut le lui rendre : l'empereur refusa de le reprendre, en lui disant : «Gardez-le, madame, il est «en de belles mains.» La duchesse l'accepta, et comprit qu'il convenait de ménager un prince si magnifique.

L'empereur resta huit jours à Paris; il fut accompagné jusqu'à la frontière par le connétable, qui, à Valenciennes, lui demanda l'exécution de sa promesse. L'empereur, embarrassé, ne voulant point encore montrer son infidélité à découvert, parce qu'il pouvait être obligé d'avoir recours au roi pour soumettre les Flamands, répondit : «Qu'il falloit lui «laisser le temps de délibérer avec son conseil sur «la forme et les conditions de l'investiture; que «d'ailleurs il étoit naturel qu'il commençât par ses «propres affaires, que la plus pressée étoit de ré-«duire les Gantois, après quoi son premier soin «seroit de satisfaire le roi, son frère.» Le connétable revint avec cette réponse, assez mal content du succès de son voyage.

[1] Anne de Pisseleu, dite d'abord mademoiselle d'Heilly.

Charles-Quint refuse de remplir ses promesses. — Il donne à son propre fils l'investiture du duché de Milan (1540).

« Dès que Charles-Quint eut rétabli son autorité dans les Pays-Bas, et qu'il n'eut plus besoin, suivant l'expression du plus célèbre de ses historiens, de *cacher sa fausseté sous le masque qui lui servoit à tromper François Ier*, il commença à dévoiler peu à peu ses secrètes intentions sur le Milanais. D'abord, il éluda les demandes des ambassadeurs français lorsqu'ils lui rappelèrent ses promesses ; ensuite, il proposa, pour former l'équivalent du duché de Milan, d'accorder au duc d'Orléans l'investiture du comté de Flandre, mais en y ajoutant des conditions si déraisonnables, qu'il étoit sûr de les voir rejeter. Enfin, lorsque les ambassadeurs le pressèrent de donner une réponse définitive, et qu'il ne lui resta plus de subterfuge pour échapper à leurs instances, il refusa positivement de se dépouiller d'une possession si importante, et de diminuer son propre pouvoir pour accroître les forces de son rival. Il nia, en même temps, qu'il eût jamais fait aucune promesse qui pût l'obliger à un sacrifice si insensé, et si contraire à ses intérêts.

« De toutes les actions qu'on peut reprocher à Charles-Quint, ce trait de mauvaise foi est, sans contredit, le plus flétrissant pour sa gloire. — Quoique ce prince n'eût jamais été fort scrupuleux sur les moyens qu'il employoit pour arriver à son but, et qu'il ne se piquât pas d'observer toujours les principes exacts de l'honneur et de la franchise, cependant il n'avoit pas encore violé ouvertement les maximes de cette morale relâchée que les monarques se sont crus en droit d'adopter pour règle de leur conduite. Mais dans cette occasion, le dessein réfléchi qu'il forma de tromper un prince généreux, franc et ouvert, la bassesse des artifices qu'il employa pour y réussir, l'insensibilité avec laquelle il reçut toutes les marques de son amitié, et l'ingratitude dont il le paya, étoient aussi indignes de son caractère, qu'ils paroissent peu proportionnés à la grandeur de ses vues [1]. »

M. de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, est loin de juger aussi sévèrement que Robertson la conduite de Charles-Quint durant ces négociations, qui durèrent plusieurs mois.

L'empereur, prétend-il, en refusant l'investiture du duché de Milan ne songeait nullement à rompre les négociations. Mais, partant toujours de l'idée première, *également poursuivie par lui et par le connétable de Montmorency*, d'une alliance intime des deux plus grands souverains de l'Europe contre tous les autres, il cherchait en même temps à affermir cette alliance, et à offrir à François Ier, pour l'y résoudre, une compensation suffisante. — Après s'être entendu avec son frère, le roi des Romains, il offrit aux ambassadeurs français : « d'unir les deux familles royales de France et d'Espagne par le mariage de son fils don Philippe avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, et fille de la sœur de François Ier, et par celui de Charles, duc d'Orléans, second fils du roi, avec sa fille. Comme il comprenoit que le roi de France verroit avec chagrin l'héritière de Navarre porter au roi de Castille les principautés de Béarn et de la Basse-Navarre, situées en France, il consentoit à ce que le roi pût les racheter de lui ; mais il les estimoit au moins à deux millions. Sa fille devoit porter pour dot au duc d'Orléans, les Pays-Bas et les comtés de Bourgogne et de Charolais. Toutefois, l'empereur feroit difficulté de donner si grande dot à sa fille, si le roi ne faisoit au prince plus grand partage que celui qu'il avoit. Enfin, en retour, pour un si riche mariage et un si grand démembrement de la monarchie espagnole, l'empereur demandoit les assurances les plus positives de la coopération du roi à l'abaissement des protestants d'Allemagne, et à la guerre contre les Turcs. »

« On pourroit être surpris, dit M. de Sismondi, de la grandeur de l'offre que faisoit l'empereur ; elle n'alloit à rien moins qu'à se dessaisir, en faveur d'un fils de France, de tout l'héritage de la maison de Bourgogne, héritage bien supérieur en valeur au duché de Milan. Autant qu'il peut être permis de deviner sa politique, il nous semble qu'il avoit reconnu que ses possessions disséminées sur toute l'Europe ne se prêtoient point un mutuel appui, et que, pour en former une puissante monarchie, il falloit abandonner celles qui étoient détachées des autres, et agrandir celles qui pouvoient faire corps ensemble. — Dans cet esprit, il avoit déjà séparé de sa monarchie les provinces héréditaires d'Autriche, qu'il tenoit de son aïeul Maximilien, et il les avoit données à son frère Ferdinand pour les lier à l'empire d'Allemagne, qu'il lui avoit assuré d'avance en le faisant nommer roi des Romains. D'après le même système il vouloit encore détacher de sa monarchie tout l'héritage de son aïeule maternelle, Marie de Bourgogne, et en former, en faveur de sa fille de prédilection, un nouveau royaume, qui, avec le temps, pourroit s'étendre sur une grande partie de l'Occident. En même temps, il réservoit à son fils, non-seulement l'Espagne, mais l'Italie, qui, d'après ses arrangements avec la France, lui seroit demeurée sans partage ; il auroit été maître des îles Baléares, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile ; il avoit rendu son tributaire le royaume de

[1] Robertson, *Hist. du règne de l'empereur Charles-Quint.*

Tunis; il comptoit bientôt attaquer celui d'Alger; et la Méditerranée n'auroit presque été qu'un *grand lac* au milieu de ses possessions, qui les auroit réunies les unes avec les autres. — Les liens du sang lui faisoient espérer que, pendant un certain temps, l'union même avec la France pourroit durer. Avec l'aide de celle-ci, il se flattoit d'arrêter tout au moins les conquêtes des Turcs, de subjuguer les protestants, de détruire le reste des libertés de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne; mais il comprenoit que l'époque viendroit où les liens du sang seroient méconnus, où la reconnoissance ne seroit plus entendue, et où les traités demeureroient sans force; mais alors, cependant, il croyoit probable que les deux fils de France se brouilleroient l'un avec l'autre, au lieu de s'allier contre la maison d'Autriche. Ainsi, l'on avoit vu les anciens ducs de Bourgogne, quoique princes françois, devenir les premiers rivaux de la France.

« Charles-Quint tenoit à ce projet, fortement conçu, et dont l'exécution auroit entraîné la destruction des libertés de l'Europe, et arrêté peut-être pour longtemps les progrès de l'esprit humain. Il ne se figuroit point que la France pût le rejeter. »

François Ier avait deviné tous les dangers que ce projet renfermait pour la France. Il refusa d'y accéder, en faisant déclarer par ses ambassadeurs « que « le duché de Milan auroit dû être rendu en héritage « perpétuel au roi et à ses enfants sans aucune condition, tandis que l'empereur offroit seulement de « donner les Pays-Bas, le comté de Bourgogne et le « Charolais à la princesse d'Espagne, sa fille, en la « mariant au duc d'Orléans, en sorte que, si elle « mouroit sans enfants, ces États retourneroient à « l'empereur. — Toutefois, en vue du bien de la « paix, le roi consent, si le duc d'Orléans est im- « patronisé de l'héritage de Bourgogne, pour en « avoir pleine et entière jouissance, incontinent « après le mariage consommé, à ne faire pour le « présent autre demande dudit duché de Milan. — « Mais au cas que le duc d'Orléans décède avant sa « femme, soit qu'il ait des enfants de ce mariage ou « non, le roi rentrera dans tous ses droits sur le « duché de Milan. — Si, au contraire, c'est la prin- « cesse d'Autriche qui meurt avant le duc, soit que « leurs enfants soient mineurs ou majeurs, leur père, « et non point eux, demeurera seul possesseur des « États de Bourgogne jusqu'à ce que le duché de « Milan lui soit restitué. » Le roi déclarait, en outre, ne consentir à la suspension de l'hommage pour la Flandre et l'Artois que pendant la durée de ce mariage; il regardait les traités de Madrid et de Cambrai comme non avenus, et refusait de les ratifier: il se défendait de prendre aucun engagement relatif au mariage de sa nièce avec don Philippe; enfin, il déclarait vouloir retenir la possession des États du duc de Savoie jusqu'à ce que tous les arrangements fussent conclus, et il offrait seulement d'accorder au duc des compensations en France.

Aucune de ces conditions ne fut acceptée: les négociations cessèrent; et le 11 octobre 1540, l'empereur, pour bien montrer qu'il persistait dans ses projets, donna dans Bruxelles, à son fils don Philippe, l'investiture du duché de Milan.

Changement dans le caractère de François Ier. — Disgrâce du connétable de Montmorency (1540-1541).

François Ier, naguère encore si généreux et si franc, était devenu inquiet et soupçonneux; il était aigri par les souffrances d'une maladie cruelle et cachée, par l'insuccès de ses projets politiques, par la défiance que l'âge développait en lui. Mécontent de lui-même, il était mécontent des autres. Ses favoris et ses ministres éprouvèrent successivement les effets de ce changement de caractère; en deux ans, tous furent disgraciés ou condamnés : parmi les disgrâces, celle du connétable, et, parmi les condamnations, celle de l'amiral Chabot, furent les plus éclatantes.

Le roi voulut même demander à ses favoris compte de la fortune qu'ils avaient acquise de ses libéralités. Le premier auquel il s'adressa fut Galliot de Genouillac, grand écuyer et grand maître de l'artillerie; mais ce vieux guerrier, qui s'était distingué à Marignan et à Pavie, le désarma par sa franche et noble simplicité. Genouillac reconnut qu'il était né pauvre, qu'il avait amassé toute sa fortune par ses emplois, par les faveurs du roi, enfin par ses mariages avec deux femmes riches, qu'il avait dues aussi aux bontés du roi : « Bref, ajouta-t-il, « c'est vous qui m'avez fait tel que je suis; c'est vous « qui m'avez donné les biens que je tiens; vous me les « avez donnés librement, aussi librement me les pouvez-vous ôter, et suis prêt à vous les rendre tous. « Pour quant à aucun larcin que vous aie fait, faites- « moi trancher la tête si je vous en ai fait aucun. » Le roi fut touché: « Oui, mon bon homme, répondit-il, « vous dites vrai de tout ce que vous avez dit; aussi « ne vous veux-je reprocher et ôter ce que je vous « ai donné. Vous me le redonnez, et moi je vous le « rends de bon cœur; aimez-moi, et me servez bien « toujours, comme vous avez fait, et je vous serai « toujours bon roi. »

La disgrâce du connétable de Montmorency arriva au commencement de l'année 1541. Elle eut pour cause son attachement à l'héritier du trône. — La cour était divisée en deux partis, celui du dauphin (depuis Henri II) et celui du duc d'Orléans, son frère cadet. Le roi favorisait ce dernier; car, devenu morose par l'affaiblissement de sa santé, il

avait conçu de la jalousie contre son successeur. Le dauphin aimait beaucoup Montmorency, sous lequel il avait fait ses premières armes; l'exil du connétable ne fit donc, au grand déplaisir du roi, que resserrer l'attachement qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre. On reprochait au connétable son immense fortune, une trop grande avidité de tous les moyens de l'accroître, enfin, un désir immodéré d'ajouter à l'éclat et à la puissance de sa maison. — A la tête de ses ennemis, on comptait la duchesse d'Étampes (Anne de Pisseleu), maîtresse du roi; le maréchal d'Annebaut et le cardinal de Tournon, à qui échut, par la disgrâce du connétable, la principale direction du gouvernement. Montmorency, retiré à Chantilly et peu après à Écouen, supporta son exil avec la même hauteur de caractère qu'il avait apportée au commandement des armées ou au maniement des affaires. Sa disgrâce dura jusqu'à la mort de François Ier, sans que ce roi, qui l'avait tant aimé, témoignât, même au dernier moment, le moindre retour en en sa faveur.

Condamnation et absolution de l'amiral Chabot. — Sa mort (1542-1543).

La condamnation de l'amiral mérite plus de détails : «La cause, pour ainsi dire publique, fut, de la part de Chabot, un trait de hauteur et, de la part du roi, un de ces traits d'aigreur et d'impatience auxquels il était devenu sujet depuis sa maladie; mais la cause secrète, dit Gaillard, fut l'amitié, peut-être un peu trop tendre, qu'avait conçue pour lui la duchesse d'Étampes, dont son neveu avait épousé la sœur.» — Le roi, qui avait toujours beaucoup aimé Chabot, commençait à être plus choqué de ses succès et de son orgueil, que touché de ses qualités aimables. Un jour, dans un mouvement de colère, il le menaça de lui faire son procès. Chabot, orgueilleux et sensible, ne sut pas céder à son maître : «Vous le pouvez, sire, répondit-il fièrement, «ma conduite a toujours été irréprochable, et n'a «rien à craindre du plus sévère examen.» Le roi se crut bravé, il mit son honneur à soutenir sa menace. Le chancelier Poyet attisa le feu, irrita le roi, et lui persuada qu'il serait aisé de convaincre Chabot de plusieurs fautes, même capitales. Cette affaire devint une espèce de gageure entre le roi et l'amiral. — Le roi ne voulait point perdre Chabot; mais il voulait l'humilier; il parut donc le livrer aux coups de ses ennemis; il le fit arrêter, et mettre au château de Melun.—Le chancelier instruisit son procès avec des commissaires tirés de divers parlements. Le roi lui en ayant, au bout de quelque temps, demandé des nouvelles, Poyet crut lui faire sa cour en disant que l'amiral était convaincu de vingt-cinq crimes capitaux. — Le plus grand de ces crimes était d'avoir imposé un faible droit d'amirauté sur les harengs. Chabot croyait ce droit légitime; mais, eût-il été illicite, la restitution, et une légère amende, étaient la seule peine que méritât une faute d'un ordre si commun. — Le roi reconnut la bassesse du courtisan et l'indignité du juge corrompu; l'idée qu'il prit alors du caractère de Poyet contribua, par la suite, à la disgrâce du chancelier; mais il voulut profiter de toutes ces circonstances contre l'orgueil de Chabot : «Eh bien ! lui dit-il, «homme irréprochable, soutiendrez-vous encore «votre innocence? — Ma prison, répondit Chabot, «avec modestie et finesse, m'a appris que nul ne «pouvait se dire innocent devant son Dieu ni devant «son roi.» François fut touché, mais il laissa rendre l'arrêt. Les commissaires condamnèrent Chabot à quinze cent cinquante mille livres tournois d'amende et au bannissement perpétuel. — C'était le ruiner et le déshonorer, deux peines plus fortes que la perte de la vie : «Du moins, dit-il au roi, la «rage de mes ennemis n'a pu me convaincre d'au«cune félonie envers votre majesté.» — Le roi vint alors à son secours; par lettres patentes du 12 mars 1542, il rendit à Chabot son honneur et ses biens, le rétablit dans ses dignités, le déchargea de l'amende, le rappela du bannissement, et imposa un silence perpétuel au procureur-général; mais la puissance royale ne pouvait réparer le mal que les commissaires royaux avaient fait; les lettres patentes ne prouvaient pas l'innocence de Chabot : elles pouvaient avoir été accordées à l'amitié, à la pitié, à la sollicitation. — Aussi, Chabot ne les employa-t-il que comme une des pièces de son procès, qu'il fit renvoyer au parlement pour y être revu. La révision eut lieu; il fut pleinement disculpé et déclaré innocent par un arrêt du 23 mars. Mais le coup était porté : l'amiral mourut le 1er juin 1543, laissant au roi, avec le regret de sa perte et le remords de l'avoir causée, l'importante leçon de ne se point jouer de l'honneur de ses sujets.»

Chabot fut enterré aux Célestins, dans la chapelle d'Orléans, où le roi lui fit ériger un superbe tombeau, qui fut sculpté par Jean Cousin. Le maréchal d'Annebaut fut fait amiral à sa place.

Procès et condamnation du chancelier Poyet (1542-1545).

Après avoir rapporté la mort du chancelier Antoine Duprat, nous avons dit que sa place fut donnée à Antoine du Bourg, président au parlement. Du Bourg n'eut pas le temps de développer ses talents, ni d'établir son crédit. En 1538, le roi étant allé visiter Laon, la foule qui s'empressait pour le voir fut si grande, que le chancelier qui le suivait, renversé de sa mule, fut écrasé sous les pieds des chevaux.

Du Bourg eut pour successeur Guillaume Poyet, avocat célèbre, qui avait plaidé la cause de la duchesse d'Angoulême, mère du roi, contre le connétable de Bourbon. Ce plaidoyer fut la source de sa fortune. Il devint successivement avocat général, président à mortier et chancelier. Son talent pour trouver des ressources financières dans les temps difficiles l'avait mis dans la plus haute faveur. Il s'occupa de la réforme de la justice, et publia en 1539 la fameuse ordonnance de Villers-Cotteret, dite de son temps la *Guillelmine*. Cette ordonnance contenait de sages dispositions, telles que la défense aux juges ecclésiastiques de s'immiscer dans les causes civiles; l'établissement des registres de baptême et de décès dans chaque paroisse, et enfin l'obligation de ne plus employer que la langue française dans les tribunaux ; mais elle en renfermait aussi de tellement rigoureuses pour les accusés, que le parlement refusa de l'enregistrer sans un ordre exprès du roi [1].

Cependant la duchesse d'Étampes n'avait point pardonné au chancelier l'acharnement avec lequel il avait persécuté Chabot; le roi en était indigné; le dauphin de France, le roi et la reine de Navarre lui étaient également contraires. Poyet avait mérité une disgrâce, par sa conduite inique à l'égard de l'amiral, et ce fut son attachement aux règles légales qui le perdit. La reine de Navarre demandait au chancelier de faire signer au roi la grâce d'un de ses domestiques, coupable d'un rapt; la duchesse d'Étampes voulait qu'il scellât des lettres d'évocation dans un procès qu'avait un de ses protégés. Poyet se refusa à ces demandes qui lui paraissaient injustes: dès lors sa perte fut résolue. Il fut arrêté le 2 août 1542, et transféré à la Bastille, puis à la Conciergerie. « Son génie alors l'abandonna, il resta écrasé, il s'humilia, jusqu'à s'avilir; il implora la protection de tout ce qui était puissant à la cour, même celle de Chabot, qu'il avait si indignement traité. Nul ne le servit, nul ne le plaignit. »

L'amiral Chabot avait été condamné par des commissaires, et absous par le parlement. Le chancelier Poyet fut jugé par le parlement. C'est peut-être dans l'intervalle du procès de l'amiral à celui du chancelier, qu'arriva le fait rapporté par Pasquier.—François I[er], visitant l'abbaye de Marcoussy, demanda aux célestins de cette abbaye le nom de leur fondateur.—« Sire, repondit l'abbé, c'est Montagu. — Comment? reprit le roi, ce malheureux « ministre de Charles VI, que le duc de Bourgogne « fit périr sur l'échafaud? On a souffert que vous lui « rendissiez ici la sépulture ! Cette indulgence semble contredire la sévérité de son arrêt; je crains bien « que les juges n'aient eu quelques reproches à se « faire. — Sire, répartit ingénument un célestin, « Montagu n'a point été condamné par des juges, « mais par des commissaires. » Pasquier ajoute que le roi, frappé de ce mot, jura sur l'autel de ne laisser exécuter personne en vertu d'un arrêt rendu par une commission.

On accusa Poyet de nombreuses malversations; le roi même déposa contre lui. On le retint près de quatre ans en prison; il ne fut jugé que le 24 avril 1545. — Il entendit debout et nu-tête l'arrêt qui le destituait de la dignité de chancelier, le déclarait incapable de posséder aucun office, le condamnait à une amende de 100,000 livres, et à une prison de cinq ans. — Le roi était si animé contre lui, par la douleur de la mort de Chabot, qu'il reprocha au parlement d'avoir ménagé le chancelier, et d'avoir eu trop peu d'égard à la déposition d'un roi, ajoutant : « Dans ma jeunesse j'ai ouï dire qu'un chance« lier perdant son office devait aussi perdre la vie. » Poyet fut enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après avoir payé l'amende. — « Ruiné et flétri, il voulut, pour éviter la misère, retourner à sa première profession d'avocat, les avocats le rejetèrent [1]; il traîna une vieillesse déplorable dans l'opprobre et dans la pauvreté. »

Pendant la détention de Poyet, les sceaux de l'État furent successivement confiés à Monthelon, président au parlement, mort en 1543, à Érault, seigneur de Chamans, mort en 1544, et enfin, à Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons. Chacun d'eux porta le titre de *garde des sceaux*. Après la condamnation de Poyet, les sceaux, avec le titre de *chancelier de France*, furent donnés à Olivier de Leuville, président au parlement, célèbre par ses vertus austères, et par l'amitié de l'illustre chancelier de l'Hospital.

[1] Parmi ces dispositions, il s'en trouvait une ordonnant qu'en matière criminelle, les accusés fourniraient leurs reproches contre les témoins avant de savoir la déposition de ces témoins; lorsque, dans son procès, on somma Poyet de satisfaire à cette loi, il la trouva bien sévère : « Ah! dit-il « en soupirant, quand je la fis, je ne pensais pas me trouver « jamais où je suis. »

[1] C'était encore, assure Gaillard, une tradition conservée au Palais dans le XVIII[e] siècle; cependant deux auteurs du XVII[e] siècle prétendent le contraire. André Duchesne dit que « Poyet, après sa condamnation, consultoit en sa maison comme avocat »; et l'abbé de Longuerue, que « il ne rougissoit pas d'aller *avocasser* au pilier des consultations. » M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, dit « que Poyet reprit les fonctions d'*avocat consultant*, non par nécessité, car il avait encore dix mille livres de rente et deux abbayes, mais dans l'espoir de rentrer quelque jour dans les bonnes grâces du roi. »

CHAPITRE XXVIII.

FRANÇOIS Ier. — SES DERNIÈRES GUERRES CONTRE CHARLES-QUINT.

Assassinat de Frégose et de Rincon par les impériaux. — Envoi de Paulin à Constantinople. — François Ier resserre son alliance avec Soliman II. — Campagne de 1542. — Révolte de La Rochelle. — Clémence de François Ier. — Alliance de Charles-Quint et de Henri VIII. — Ouverture de la campagne de 1543. — Entreprise des Turcs et des Français réunis contre Nice. — Siége et défense de Landrecies. — Campagne de 1544. — Le comte d'Enghien en Piémont. — Bataille et victoire de Cerisolles — Invasion de la Champagne. — Siége de Saint-Dizier. — Belle défense du comte de Sancerre. — Prise de Saint-Dizier par les impériaux. — Opérations sur la Marne. — Prise d'Épernay et de Château-Thierry. — L'empereur renonce à marcher sur Paris. — Paix de Crépy.

(De l'an 1541 à l'an 1544.)

Assassinat de Frégose et de Rincon par les impériaux. — Envoi de Paulin à Constantinople. — François Ier resserre son alliance avec Soliman II (1541-1542).

Depuis la rupture des négociations relatives au Milanais et l'investiture donnée à don Philippe, François Ier avait contre Charles-Quint un légitime sujet de rupture; néanmoins il ne songeait pas à recommencer la guerre. Un horrible attentat contre deux de ses ambassadeurs, attentat dont il ne put obtenir justice, le força, pour ainsi dire, à la guerre.

Le Génois César Frégose, chevalier de l'ordre, et l'Espagnol Antonio Rincon, gentilhomme de la chambre, tous les deux admis depuis longtemps au service de François Ier, avaient été désignés par le roi pour aller en ambassade: Frégose à Venise, et Rincon à Contantinople, où il avait déjà résidé auprès de Soliman, en qualité de chargé d'affaires. Ils devaient traverser le Piémont et le Milanais, et faire ensemble le voyage jusqu'à Venise. Là, Rincon comptait s'embarquer pour l'Orient.

Du Bellay-Langey commandait pour le roi en Piémont, et le marquis Du Guast, pour l'empereur, en Lombardie.

Arrivé en Piémont, Rincon, qui était fort gros, et que le voyage à cheval incommodait, proposa à Frégose de descendre le Pô en bateau. — Du Bellay-Langey, instruit de ce dessein, accourut en hâte à Rivoli, où ils étaient cachés, afin de leur faire des représentations. — « L'empereur respectoit peu le caractère d'ambassadeur, le droit des gens et la vie des hommes, quand ils nuisoient à ses projets. La protection qu'il avoit accordée au duc de Milan, Francisco Sforza, après la mort violente de Maraviglia, prouvoit assez que ce meurtre n'avoit été commis que pour lui plaire; il avoit plus directement et plus ouvertement attenté en Allemagne à la vie de Langey. — Celui-ci craignit le même sort pour Rincon et pour Frégose; ils étoient chargés de la même commission qu'il avoit remplie autrefois, d'aller désabuser les puissances trompées par Charles-Quint. — Langey savoit que le marquis Du Guast avoit dispersé, sur le cours du Pô et des principales rivières du Piémont et du Milanais, des assassins auxquels il seroit difficile que les ambassadeurs échappassent. Il en avertit ceux-ci, et voulut prendre avec eux des précautions pour assurer et faciliter leur route, s'ils consentoient à la faire par terre. Les ambassadeurs rejetèrent ce soupçon, et ne voulurent pas croire que l'empereur fût capable d'un pareil crime. » Langey insista, et ne put rien gagner: il fut donc obligé de leur fournir des rameurs et deux barques, l'une pour eux, l'autre pour leur suite. Il obtint seulement qu'ils lui confieraient leurs papiers, et promit de les leur faire tenir sûrement à Venise.

Les ambassadeurs partirent, recommandant à leurs rameurs la plus grande diligence; ils voguèrent toute la nuit sans mauvaise rencontre; mais le lendemain, arrivés à quelque distance de l'embouchure du Tésin, et au moment où ils s'applaudissaient d'avoir méprisé les vaines alarmes de Langey, deux barques chargées de gens armés séparèrent leur barque de celle de leur suite, s'en emparèrent, et les assassinèrent.

Tous les bateliers, ceux de la barque des ambassadeurs, et ceux qui conduisaient celle des assassins, furent renfermés, par ordre de Du Guast, dans la prison de Pavie, afin que le crime dont ils avaient été témoins restât caché; mais la barque de la suite des ambassadeurs, échappée aux impériaux, avait gagné la rive, et ceux qui la montaient, en fuyant à travers les bois, avaient réussi à regagner le Piémont.

Du Bellay-Langey rassembla toutes les preuves de cet assassinat infâme, et dont l'empereur n'avait tiré aucune utilité, puisque les instructions des ambassadeurs n'étaient pas tombées en son pouvoir. Il en accusa hautement le marquis Du Guast à la diète de Ratisbonne.

François Ier en demanda justice à Charles-Quint; mais, n'ayant obtenu aucune satisfaction, il se décida à la guerre. — Toutefois, avant d'éclater, il voulut s'assurer de l'appui de Soliman, et resserrer les liens d'une alliance qui était sur le point de se rompre; il envoya à Constantinople le capitaine Paulin, depuis, baron de La Garde.

« Du Bellay-Langey, cet homme si profond dans l'art de connaître les hommes [1], avoit démêlé en cet

[1] Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, gouverneur du Piémont, était un des hommes les plus distingués du temps de François Ier. Il rendit au roi de grands services à la guerre et dans les négociations. — L'historien Gaillard vante fréquemment son courage, son activité, son intelligence des affaires, sa profonde connaissance des intérêts du prince, son art d'être présent, pour ainsi dire, à tous les conseils et à tous les événements, par des espions bien payés et

officier de fortune les plus grands talents pour les négociations; il l'avoit désigné à François Ier comme le sujet le plus propre à braver les périls et à vaincre les difficultés des deux délicates ambassades de Venise et de Constantinople. Paulin évita aisément le poignard de Du Guast, qui, vraisemblablement même, n'osa pas répéter son crime; mais il courut d'autres dangers à Constantinople, où le droit des gens, alors faiblement respecté, suffisoit à peine pour contenir la fureur de Soliman II. La conduite du roi avoit révolté ce fier sultan : il regardoit Paulin comme un artisan de fraude qui venoit le tromper; il ne doutoit point de la réconciliation des deux princes, et il fut longtemps sans vouloir rien entendre sur cet article, regardant comme indigne de lui de démêler tous ces petits artifices qu'il abandonnoit, disoit-il, à la politique des chrétiens. Ses ministres, ses pachas traitoient Paulin avec encore plus de dureté. Les intrigues secrètes de l'empereur pénétroient jusqu'à la Porte, et y poursuivaient l'ambassadeur françois. Mais celui-ci sut employer avec tant de supériorité les ressources de la patience, de la pénétration, de la fermeté, de l'activité, de la vérité, il parla si éloquemment, il agit si habilement, qu'il détruisit tous les préjugés et dissipa tous les nuages; il mit dans ses intérêts l'aga des janissaires; il parvint enfin à se faire entendre, croire, et goûter de Soliman lui-même; il eut avec lui des entretiens fréquents; il se rendit agréable, il devint presque un favori; enfin il obtint tout ce qu'il voulut. — Barberousse eut ordre de le suivre, de lui obéir en tout, de ne faire la guerre que selon ses conseils, article délicat et important, qui prouve avec quelle dextérité Paulin avoit su manier l'esprit de Soliman, et avec quel courage il lui avoit montré la vérité; car, après les motifs de religion, rien n'avoit tant contribué à nourrir cette horreur universelle des chrétiens pour les Turcs, que la manière odieuse et inhumaine dont ceux-ci faisoient la guerre, que cet usage barbare de brûler, de ravager tout sur les terres des chrétiens, et de réduire les prisonniers en esclavage. François Ier, qui recherchoit enfin ouvertement l'alliance ottomane, vouloit la justifier en accoutumant ses nouveaux alliés à respecter davantage le droit des gens et de l'humanité, à faire la guerre comme l'Europe chrétienne étoit convenue de la faire. Par là il détruisoit du moins les seuls reproches raisonnables qu'on pût lui faire sur cette alliance. »

Tandis que Paulin défendait à Constantinople les intérêts du roi de France, l'empereur Charles-Quint entreprenait contre Alger une expédition dont l'issue funeste ternit la gloire de l'expédition de Tunis.

Campagne de 1542. — Révolte de La Rochelle. — Clémence de François Ier (1542).

François Ier avait conclu des alliances offensives et défensives avec le roi de Danemark (en 1541), et avec le roi de Suède (en 1542); un traité le liait à Guillaume de la Marck, duc de Clèves, à qui il avait fait épouser (en 1540) Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, et qui s'était emparé du duché de Gueldre, auquel prétendait l'empereur. — Le duc de Clèves commença les hostilités en 1542, par une excursion dans les Pays-Bas, où son lieutenant, le maréchal de Gueldre, battit le prince d'Orange, général des impériaux.—Ce fut alors que François Ier se décida à déclarer la guerre à l'empereur.

Le roi de France avait à sa disposition cinq armées : celle du maréchal de Gueldre, auquel se joignit une division française; l'armée de Piémont, que commandaient le maréchal d'Annebaut et Du Bellay-Langey; une armée italienne, que Pierre Strozzi rassemblait à la Mirandole; une armée aux ordres du dauphin, réunie dans le midi de la France, pour l'attaque du Roussillon; enfin, une armée dans le Nord, commandée par le duc d'Orléans, et destinée à l'attaque du Luxembourg.

Le duc d'Orléans avait pour lieutenants le duc

fidèles, son caractère, à la fois insinuant et obligeant, qui lui avait fait des amis utiles dans toutes les cours où il avait négocié, enfin, tous ses talents d'homme de guerre et d'homme d'État; il célèbre avec chaleur « le zèle désintéressé, généreux, avec lequel il employa tous ses amis, tout son bien, tout son être au service du roi et de la patrie. Cet honneur de les servir, lui parut, dit Gaillard, mériter les plus grands sacrifices. Lorsqu'il prit possession du gouvernement du Piémont, faible récompense de ses services, on le vit nourrir à ses dépens, et sur son crédit, toute cette province, que les guerres avoient ruinée. Martin Du Bellay, son frère et son héritier, paya à un seul homme jusqu'à cent mille francs de cette glorieuse dette, contractée pour le bien de l'État, et rendit avec joie à Langey le noble témoignage *qu'il ne lui challoit de la dépense moyennant qu'il fist service à son prince.* »

Charles-Quint fit peut-être le plus bel éloge de Du Bellay-Langey : « Cet homme, dit-il en apprenant sa mort (en 1543), « m'a fait seul plus de mal que tous les Français ensemble »

Après l'assassinat de Rincon, le roi ne sachant plus sur qui faire tomber le dangereux honneur d'une ambassade qui exposait à de tels attentats, s'adressa à Du Bellay-Langey, et le chargea de choisir un homme également habile et intrépide pour remplacer Rincon dans l'ambassade de Constantinople. Langey choisit le capitaine Paulin, dont le vrai nom était Antoine Escalin, « aventurier illustre, propre à la guerre, propre aux affaires, et auquel il n'a manqué que quelques conjectures pour égaler la gloire du premier des Sforce, à la carrière duquel la sienne ressemble à beaucoup d'égards ». — Il était né, et il avait été élevé dans le village de La Garde, en Dauphiné, chez des parents pauvres. — Un simple caporal, passant par ce village, trouva au jeune Paulin de l'esprit et une physionomie heureuse : il le demanda à son père, offrant à cet enfant la fortune qu'un caporal pouvait lui faire, c'est-à-dire, de le prendre pour *goujat*. Paulin suivit le caporal, le servit deux ans en qualité de goujat, devint successivement arquebusier, enseigne, lieutenant, capitaine, et se fit distinguer par sa bravoure et par les talents de la guerre dans tous ces emplois subalternes, qui devaient le conduire à une plus haute fortune.

de Guise, le comte d'Enghien et le sieur de Tavannes; il réussit dans son expédition. En peu de temps, tout le Luxembourg fut conquis; mais cette conquête ne resta pas au pouvoir des Français : le jeune prince ayant licencié son armée dans la pensée d'aller rejoindre en Languedoc son frère qu'il croyait sur le point de livrer bataille à l'empereur, la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, rassembla des troupes qui reprirent le Luxembourg.

L'expédition contre le Roussillon n'eut pas de succès. — Le dauphin, dont l'armée, renforcée par des troupes envoyées de Piémont avec le maréchal d'Annebaut, était forte de plus de 40,000 hommes, investit Perpignan; mais les Espagnols, avertis à l'avance, s'étaient préparés au siége. — Après quarante jours de travaux pénibles et inutiles, les Français, campés dans une plaine que les torrents inondaient, furent obligés de battre en retraite lorsque vint la saison des pluies.

La prise de quelques places en Picardie, de quelques forteresses en Piémont, fut le seul fruit de cette campagne de 1542. — Du Bellay-Langey, qui, avec des forces inférieures, avait réussi à contenir en Lombardie le marquis Du Guast, mourut en revenant en France. Sa perte priva le roi et la France d'un fidèle serviteur.

« Les dépenses nécessaires à la guerre avoient fait établir un droit de vingt-quatre livres par muid de sel. La Rochelle avoit des priviléges que François I[er], à son sacre, avoit juré de maintenir; elle crut que ces priviléges emportoient l'exemption de ce droit: elle refusa de le payer, chassa et outragea les commis chargés de les lever. La sédition ne put être apaisée que par la présence du roi, qui vint escorté de landsknechts, et bien résolu de se faire obéir.— La ville, à la vue de son maître, rentra dans le devoir, détesta sa faute, et se soumit sincèrement.

« François I[er], saisissant avec joie cette occasion d'exercer sa clémence, parut à l'hôtel de ville dans tout l'éclat de la majesté royale. Le peuple, inquiet, attendant la peine qu'il convenoit d'avoir méritée, trembloit aux pieds du trône, qu'environnoit une garde terrible. L'avocat du peuple, se prosternant aux genoux du roi, exprimoit le repentir de la ville, et demandoit la grâce des rebelles, qu'il ne se flattoit point d'obtenir : « Ne parlons plus de révolte, « dit le roi, avec un visage où se peignoient l'amour « et la pitié; oubliez celle-ci comme je l'oublie : je ne « vois ici que mes enfants, n'y voyez que votre père. « Oui, je vous fais grâce; je la fais pleine, entière, « sans conditions, sans restrictions; vous ne l'achète- « rez ni par le sacrifice d'aucun de vos concitoyens, « ni par la perte d'aucun de vos priviléges [1]. »

Et il leur pardonna, en effet.

[1] GAILLARD, *Histoire de François I[er].*

Alliance de Charles-Quint et de Henri VIII. — Ouverture de la campagne de 1543 (1543).

Pendant l'hiver de 1543, et dans l'espérance de balancer les avantages que le roi de France espérait de son alliance avec le sultan, dont la flotte était en mer pour venir prendre part à la guerre, l'empereur fit alliance avec le roi d'Angleterre. — Cette alliance offensive et défensive devait durer jusqu'à ce que l'empereur eût recouvré le duché de Bourgogne et la Picardie, et le roi d'Angleterre, les provinces françaises qui avaient autrefois appartenu à ses prédécesseurs.

La campagne de 1543 commença, comme celle de 1542, par une victoire que le maréchal de Gueldre remporta sur les impériaux.— François I[er] prit Bapaume, et campa près de Marolles, afin de couvrir les travaux qu'il faisait entreprendre pour fortifier Landrecies. — L'armée impériale se rassemblait à Mons et au Quesnoy.

L'empereur était arrivé en Allemagne; mais avant d'attaquer la France, il dirigea ses efforts contre le duc de Clèves, dont il conquit les États, et qu'il obligea à renoncer à l'alliance de François I[er]. Cette défection forcée (car le duc de Clèves n'avait pu recevoir à temps les secours du roi de France) fut cause de la rupture du mariage qu'il avait conclu quatre ans auparavant, avec la jeune héritière de Navarre, et qui n'avait point été consommé. Jeanne d'Albret épousa par la suite Antoine de Bourbon, et fut la mère de Henri IV.

Entreprise des Turcs et des Français réunis contre Nice (1543).

La flotte turque, composée de cent dix galères, et commandée par Barberousse, fit sur les côtes de Provence sa jonction avec la flotte française aux ordres du comte d'Enghien, frère du duc de Vendôme (depuis, roi de Navarre, et père de Henri IV). Les deux amiraux résolurent d'aller mettre le siége devant Nice. Le commandant de cette ville, sommé de se rendre, répondit : « Je me nomme Montfort, « mes armes sont des pals, et ma devise : *Il me faut « tenir.* » Malgré ces paroles hardies, Montfort ne tint point. Il rendit la ville, content d'obtenir qu'elle ne fût pas pillée. Il prit et se retira avec la garnison dans le château, où il fit emporter tout jusqu'aux cloches. Les Turcs, mécontents, voulaient mettre le feu à la ville; le comte d'Enghien les en empêcha. Le château de Nice, situé sur un rocher escarpé, était presque inexpugnable. Les approches en étaient fort dangereuses; on ne pouvait ni creuser des tranchées, ni pratiquer des mines. Le comte d'Enghien intercepta des lettres qui lui apprirent que le duc de Savoie marchait avec le marquis Du Guast

au secours de cette forteresse, unique possession qui lui restât. Les deux généraux se déterminèrent à lever le siége. Barberousse revint avec sa flotte à Toulon; le comte d'Enghien ramena la sienne à Marseille; et, ayant appris que le roi allait livrer bataille à l'empereur devant Landrecies, il partit aussitôt pour se rendre à l'armée royale, espérant arriver à temps, et prendre part à cette bataille, qui n'eut point lieu.

Le duc de Savoie, fier de la retraite de ses ennemis, fit frapper des médailles portant d'un côté la croix de Savoie, entourée des attributs de la victoire, et de l'autre cette inscription : *Nicæa à Turcis et Gallis obsessa.*

Barberousse ne resta pas longtemps dans le port de Toulon. Après le départ du comte d'Enghien, il fit voile avec ses vaisseaux vers les côtes de l'Italie. N'ayant plus avec lui les Français pour le contenir, il signala son retour à Constantinople par ses ravages ordinaires; il pilla, saccagea, brûla plusieurs villes de Toscane, et dépeupla les îles Lipari, dont il emmena sept mille habitants qu'il fit vendre comme esclaves dans les bazars de l'Orient.

Siége et défense de Landrecies (1543).

Le roi avait fait fortifier Landrecies; ce fut une raison, pour les impériaux d'attaquer, pour les Français de défendre cette place avec une égale ardeur. La jeune noblesse française courut s'y renfermer. « On y voyoit rassemblé tout ce que la cour avoit de plus brillant pour la naissance et pour la valeur : les d'Aumale, les Châtillon, les Nevers, les Larochefoucault, les Bonnivet, les Crèvecœur, les Brézé. » Les capitaines La Lande et d'Essé, officiers d'une rare valeur, y commandaient; mais leur autorité ne suffisait pas pour contenir cette ardente jeunesse. Le comte de Roquendolf tendit un piége à la témérité française : il s'embusqua dans un vallon, et envoya un corps de quarante hommes d'armes insulter Landrecies; trente hommes sortirent de la place, et battirent les quarante impériaux. Roquendolf détacha promptement, pour les soutenir, cent hommes de cavalerie; ceux-ci furent encore battus: enfin, il accourut avec toute sa troupe; alors La Lande s'avança aussi, au secours des siens, avec un corps considérable; de sorte qu'il s'engagea une espèce d'affaire générale. — Ainsi se consumaient en sorties forcées et en combats hors de la place les forces nécessaires à sa défense. Le roi, voyant que cette bravoure déplacée compromettait Landrecies, se hâta d'en rappeler la jeune noblesse. Depuis lors La Lande et d'Essé, plus maîtres de la garnison, firent une défense mémorable et qui donna aux Français le temps de pénétrer dans le Luxembourg. François Ier reprit la province, en fit fortifier la ville capitale, et, après y avoir laissé une garnison, vint camper à Coucy, à cinq lieues de Laon. — A cette époque, dix mille Anglais venaient de débarquer à Calais. — Le roi, en laissant des garnisons dans plusieurs villes, espérait arrêter la marche de l'empereur, par la nécessité où il le mettait d'entreprendre des siéges; ce fut, en effet, ce qui arriva.

L'empereur, ayant avec lui toutes ses forces et ses meilleurs généraux, Fernando de Gonzaga, vice-roi de Naples; le comte de Rœux, gouverneur de Flandre et d'Artois; le duc d'Albe, alors grand maître de sa maison, forma trois camps et établit trois batteries principales autour de Landrecies. Rien n'incommodait tant les assiégés qu'une grosse coulevrine qui, placée sur un tertre, battait en flanc un retranchement nommé la *Courtine du roi* : les assiégés prirent la résolution de l'enlever ou de l'enclouer. Ricarville se mit à la tête de quarante chevaux, Saint-Simon de trente fantassins; ils prirent avec eux des pionniers et des cordes; ils chargèrent les landsknechts, les forcèrent à quitter leur poste, et, à force de cordes et de bras, traînèrent la coulevrine jusque dans la place; bientôt ils s'en servirent avec succès contre ceux des impériaux qui s'avancèrent, mais trop tard, sur le bord du fossé pour la reprendre.

Dès le commencement du siége, les Français avaient abandonné la ville basse, qu'ils désespéraient de défendre; les impériaux s'en étaient emparés, et avaient établi un poste avantageux, d'où ils incommodaient fort la place. La Lande et d'Essé résolurent de chasser les impériaux de ce poste, et ils y réussirent. — Les sorties étaient fréquentes. Dans une de ces sorties, d'Essé, tombé dans une embuscade, eut le bras percé d'un coup de pique. Ces sorties fatiguaient considérablement l'armée impériale, mais les assiégés étaient bien plus fatigués eux-mêmes par la faim et par la soif; la place ne renfermait plus ni vin ni bière; soldats, officiers, tous buvaient de l'eau; cependant les travaux de la défense s'accroissaient chaque jour. L'empereur espérait réduire la garnison par la famine; il avait d'abord vainement essayé de brusquer le siége, afin d'emporter la place d'assaut avant l'arrivée de François Ier, qui, retenu dans le Luxembourg, ne put venir dans le Hainaut que longtemps après l'empereur. — La constance des assiégés fit qu'il arriva encore à temps. — Les impériaux fermaient toutes les avenues de la place; le roi s'avança jusqu'à Cateau-Cambresis, et chargea Martin Du Bellay d'introduire dans Landrecies les secours dont cette place avait besoin. Du Bellay, ayant rassemblé en peu de jours 1200 moutons, 180 bœufs, 600 sacs de farine, et autant de bêtes de somme, pour les

porter, arriva à La Chapelle avec son convoi, sans aucune rencontre fâcheuse; mais dans une plaine, entre La Chapelle et Landrecies, il découvrit un corps autrichien de 1200 hommes d'armes. La résistance eût été impossible; il fallut recourir à la ruse. Du Bellay fit monter à cheval tous les paysans qui conduisaient les sacs de farine, et, les mêlant avec le peu qu'il avait de cavalerie, étala aux yeux des impériaux un corps nombreux qu'ils crurent redoutable, et qu'ils n'osèrent attaquer. Ils s'éloignèrent, et le convoi entra heureusement dans Landrecies.

Charles-Quint, désespérant de prendre la place, en leva le siége, et se retira dans le Cambresis, où son armée prit des quartiers d'hiver.

Les braves défenseurs de Landrecies furent récompensés comme ils le méritaient. D'Essé fut fait gentilhomme de la chambre, et La Lande maître d'hôtel ordinaire; les soldats obtinrent les priviléges de la noblesse, et les gentilshommes volontaires reçurent des récompenses proportionnées à leurs services.

Campagne de 1544. — Le comte d'Enghien en Piémont.

L'empereur n'avait pas quitté l'Allemagne; néanmoins la campagne de 1544 commença d'abord en Italie.

Le marquis Du Guast, qui avait reçu (en 1543) l'ordre de prendre l'offensive en Piémont, devait, après avoir battu les Français, passer le Mont-Cenis, occuper la Savoie, et entrer en France par le Dauphiné et le Lyonnais. Le maréchal de Boutières, qui lui était opposé, n'avait qu'une armée fort inférieure à l'armée impériale, accrue par de puissants renforts; il ne put empêcher la prise de Mondovi et celle de Carignan. — La garnison de Mondovi était, en grande partie, composée de soldats suisses qui avaient obtenu une capitulation; mais cette capitulation fut indignement violée, la ville fut saccagée, les bagages de la garnison furent pillés, et un grand nombre de soldats massacrés de sang-froid par les Espagnols. — Les Suisses gardèrent de cette trahison un profond ressentiment.

Les échecs éprouvés par le maréchal de Boutières décidèrent François Ier à lui donner pour successeur (en 1544) le comte d'Enghien. — Ce prince arriva à l'armée au moment où Boutières venait de prendre Verceil. — Boutières, piqué de son arrivée, lui remit le commandement, et se retira dans ses terres, en Dauphiné. — Le comte d'Enghien entreprit de reprendre Carignan, et bloqua cette ville, où les vivres déjà commençaient à manquer. — Du Guast, qui venait de recevoir des renforts, cherchait à livrer une bataille que son adversaire avait ordre d'éviter. Du Guast comprenait qu'il fallait à tout prix sauver Carignan, et il espérait qu'une victoire lui ouvrirait l'entrée de la France.

Le moment arriva où le comte d'Enghien comprit aussi qu'une affaire générale était devenue inévitable.

Bataille et victoire de Cerisolles (14 avril 1544).

Martin du Bellay, Blaise de Montluc et De la Vieilleville racontent, dans leurs *Mémoires*, la bataille de Cerisolles; mais le récit le plus intéressant de cette victoire des Français sur les impériaux nous semble être celui que Gaspard de Saulx-Tavannes a consigné dans ses *Mémoires*, d'après un manuscrit de son père, le maréchal de Tavannes, qui, se trouvant alors sans commandement spécial, ne quitta pas le comte d'Enghien dans cette glorieuse et périlleuse journée.

Nous allons reproduire ce récit en le complétant par des notes et des fragments extraits, tant des *Mémoires* cités plus haut que de l'*Histoire de François Ier*.

« M. d'Anguien, poslé à Carmagnolle, entre les assiégez de Carignan et les impériaux, commandés par le marquis Du Guast, demande au roy congé de donner la bataille. — Partent de la cour en poste, pour s'y trouver, les sieurs de Tavannes, de Dampierre, Sainct-André, Bonivet, Jarnac, Colligny, d'Escars, de Rochefort, de La Hunaudaye. A leur arrivée, le général leur départ des charges. Le sieur Dampierre, en faveur du dauphin, eut l'arrière-garde avec les guidons; le sieur de Tavannes, pour son expérience, est retenu près du comte d'Anguien avec le sieur Sainct-André [1].

[1] Le comte d'Enghien avait envoyé Montluc pour exposer au roi la situation des affaires, lui demander de l'argent, et la permission de combattre. Le roi voulut que Montluc assistât au conseil, où la proposition d'une bataille fut assez généralement rejetée. Montluc était obligé de garder le silence: mais sa figure, sa contenance, ses gestes, tout en lui exprimait l'impatience et le mécontentement. Le roi lui permit de parler. Montluc, peignant avec une gaieté audacieuse et gasconne la valeur des troupes, les talents du général, l'ardeur des soldats, mit tant de feu dans son discours, que le roi, qui d'abord souriait de son enthousiasme, finit par le partager. Le comte de Saint-Pol, voyant François Ier ebranlé, lui dit: « Sire, changeriez vous d'opinion pour les déclamations de ce « fol enragé? — Ce fou, répondit le roi, dit des choses sages, « et ses raisons méritent d'être pesées. — Avouez-le, sire, dit « l'amiral d'Annebaut, vous combattriez à leur place, et vous « voulez qu'ils combattent. J'ai commandé cette armée d'Italie, « je puis vous répondre de la valeur des soldats, mais vous « savez de qui les succès dépendent. » A ces mots, le roi leva les yeux au ciel, joignit les mains, et jetant son bonnet sur la table: *Qu'ils combattent!* s'écria-t-il, *qu'ils combattent!*

Le comte de Saint-Pol, voyant cet avis prévaloir, dit à Montluc: « Fol enragé! tu seras cause aujourd'hui du plus « grand bonheur ou du plus grand malheur! — Vous n'avez « qu'un seul mot, répondit Montluc: *si nous perdons!* mais

« Le marquis Du Guast, logé à Cerizolles, résolu de combattre ou d'envitailler Carignan, marche entre Cerizolles et Sommerive, pour, se parant d'un ruisseau, couler à Carignan. M. d'Anguien marchant pour recognoistre avec sa cavalerie, descouvre le flanc des ennemis, reprend ceux qui l'avoient empesché d'amener toute l'armée, branle d'envoyer quérir ses gens de pied. — Le Guast descouvrant l'ennemy, revient loger à Cerizolles. — M. d'Anguien, considérant que les troupes dès la pointe du jour en campagne, fussent esté trop fatiguées de loger sur le champ, les fit retourner à Carmagnolle, d'où le matin il partit pour s'en aller mettre au-devant dudit Carignan, et couvrir le pont du Pô, d'où venoient les vivres au marquis, lequel, encouragé, lui semblant que les François tournoient le doz, laisse le grand circuit, marche sur la piste du jour passé. — (Ce mouvement étant) rapporté à M. d'Anguien, il retourne pour donner la bataille...

« Les impériaux estoient, 10,000 Allemands, 9,000 Italiens, 6,000 Espagnols ; ainsi plus forts de 8,000 hommes de pied que les François... »

Les deux armées se trouvèrent en présence le 13 avril 1544, jour de Pâques. Les Français occupaient une bonne position sur des hauteurs d'où ils escarmouchèrent sans engager une action décisive. — Le marquis Du Guast, par une rodomontade espagnole, fit sommer le petit château de Sommariva, dont les défenseurs, pour toute réponse, montrèrent l'armée du comte d'Enghien rangée en bataille sur les montagnes, et près de les secourir. — Si les Français, fatigués par la chaleur qui avait succédé presque sans transition aux rigueurs de l'hiver, eussent été en état d'attaquer immédiatement les impériaux, la victoire eût probablement été facile; car l'infanterie espagnole, restée en arrière pour retirer d'un marais quelques canons embourbés, était séparée du reste de l'armée.

Le soir, les Français firent la faute de quitter les hauteurs. Les impériaux s'en emparèrent, et joignirent ainsi l'avantage de la situation à la supériorité des forces.

Le lendemain 14 avril, au point du jour, le marquis Du Guast divisa son infanterie en trois corps rangés sur un même front, et qu'il fit soutenir par la cavalerie postée sur les ailes. Sa droite, commandée par Raymond de Cardona, était composée de 6,000 vieux soldats espagnols et allemands, qui avaient fait avec l'empereur les expéditions de Tunis et d'Alger. Sa gauche, ayant pour chef le prince de Salerne, se composait de 10,000 Italiens. Le corps de bataille, formé par 10,000 landsknechts, était commandé par Alisprand de Madruce. La cavalerie qui soutenait l'aile droite était sous les ordres du prince de Sulmone, fils de Launoy, l'ancien vice-roi de Naples; celle qui soutenait la gauche avait pour chef Rodolphe Baglione, et un troisième corps, placé au centre, était commandé par Du Guast lui-même. Ces trois corps de cavalerie étaient chacun de sept à huit cents chevaux.

Voici quelle fut la disposition adoptée par le comte d'Enghien. Ce général plaça à sa droite l'infanterie française, commandée par de Thais, et soutenue par la cavalerie légère aux ordres de Termes. Il mit à la gauche l'infanterie italienne et gryérienne, commandée par Charles de Dros, Piémontais, qui, l'année précédente, avait défendu Mondovi. Un corps de gendarmerie conduit par Dampierre la soutenait. Le corps de bataille était formé par 3,000 Suisses. Le comte d'Enghien avait partagé en deux le corps de cavalerie destiné à les soutenir; il avait donné la droite, entre les Suisses et les fantassins français, à Boutières, comme s'il eût voulu partager avec lui l'honneur du commandement, et s'était lui-même placé à la gauche entre les Suisses et l'infanterie italienne et gryérienne, sur laquelle il croyait nécessaire d'avoir les yeux pendant l'action [1].

Beaucoup de jeunes seigneurs, accourus en poste, et n'ayant pas eu le temps de se procurer des chevaux de bataille, combattirent à pied au premier rang de l'infanterie. — Sept ou huit cents arquebusiers, tirés des différentes compagnies françaises et

« pourquoi ne pas dire aussi *si nous gagnons!* Nous gagne« rons; soyez assuré que les premières nouvelles seront que « nous les avons tous fricassés, et en mangerons, si nous « voulons. »

Le roi dit alors à Montluc : « Montluc, recommande-moi à « mon cousin d'Enghien et à tous mes capitaines, dis-leur que « c'est ma grande confiance dans leurs talents qui me fait con« sentir à leur volonté; qu'ils combattent donc, puisqu'ils le « veulent, mais qu'ils vainquent. — Voilà, sire, répondit « Montluc, un nouvel aiguillon pour leur courage; j'exécute« rai vos ordres, et ils rempliront vos espérances. »

Montluc partit avec la permission de combattre et la promesse que Du Bellay le suivrait bientôt avec de l'argent pour payer les troupes; au lieu de 300,000 écus qui étaient nécessaires, Du Bellay n'en apporta que 48,000 — Sur le bruit de la permission accordée de livrer bataille, toute la jeune noblesse avait pris la poste pour se rendre en Piémont. « La cour était restée déserte, et, pour avoir trop de braves sujets, le roi n'avait plus de courtisans. » L'arrivée de ces jeunes seigneurs fut d'un grand secours au général, dans le besoin où il était d'argent; il leur fit entendre qu'il ne suffisait pas de payer de sa personne, qu'il fallait encore payer de sa bourse, et au premier mot toutes les bourses furent ouvertes. Boutières, que le duc d'Enghien avait remplacé, oubliant ses chagrins au premier bruit d'une bataille, était revenu à l'armée, et avait demandé à servir sous son successeur.

[1] Les Gryériens étaient ainsi nommés, parce que le comte de Gryères ou Gruyères, attaché au service de France, les avait levés dans ses terres, situées en partie dans le canton de Fribourg, en partie dans le canton de Berne: c'étaient des Suisses, mais dégénérés. Du Bellay, en les comparant aux soldats des cantons, dont on avait espéré qu'ils imiteraient le courage, les appelle *des ânes déguisés en coursiers*; ils étaient au nombre de cinq mille.

italiennes, formaient, en avant de l'armée, un corps d'*enfants perdus* commandés par Montluc.

Les impériaux avaient deux batteries de sept pièces chacune; les Français en avaient aussi deux, chacune de huit canons.

L'action s'engagea, dès le lever du soleil, par les enfants perdus qui commencèrent à tirer. — «Bientôt tonne l'artillerie à la teste des bataillons, dit Tavannes, l'escarmouche s'eschauffe, désirant chacun des enfants perdus gagner les flancs des bataillons ennemis. L'artillerie endommage des deux parts; ce que ne pouvant endurer les capitaines français du régiment de M. de Tetz, colonnel, le contraignent d'aller au combat, ne descouvrant seulement que le bataillon des Italiens conduicts par le prince de Salerne, où ils s'acheminoient.

«Pareille contraincte avoient faicte les lansquenets de Du Guast à leur capitaine; ennuyez de l'artillerie, ils venoient charger le bataillon de M. de Tetz par flanc: de quoy adverty, M. de Tetz cognoissant sa faute, s'arreste et fait mettre le ventre en terre à ses soldats pour se parer de l'artillerie, donnant temps au bataillon de 10,000 lansquenets ses ennemis de venir à luy et couvrir les Italiens, qui, pour ce sujet, ne combattirent point.»

«Nos Suisses de la bataille s'estant advancez de mesme front que les François, chargent ensemble et partie par flanc pour estre leur front grand. — Les lansquenets contraincts, au passage d'un marests, de se mettre aucunement en désordre, furent tirez d'un nombre d'arquebusiers à rouet cachez derriere le premier rang des piquiers français, qui chargèrent tous ensemble aidez des Suisses, qui donnoient par flanc, tenant leurs piques par la moitié, si courageusement, qu'ils rompirent le grand bataillon de lansquenets; (ils furent) aidez de M. de Boutières, qui chargea à un coing du bataillon avec cent hommes d'armes devant les Suisses, en mesme lieu où avoit déjà passé quelque cavalerie des ennemis fuyants.

«Le marquis Du Guast, voyant le désordre advenu par l'impatience des lansquenets, s'estoit confié en cinq mil soldats espagnols esleuz (d'élite), destinez pour combattre les François, lesquels Espagnols avoient esté contraincts suivre les lansquenets au combat, et, voyant leur désordre, tournent à gauche, pensant avoir en teste les François, chargent les Italiens et les Gruyers, qui ne soutindrent seulement leur regard....» Les Espagnols, poursuivant leur succès, se dirigeaient vers la cavalerie du duc d'Enghien, qui, ignorant ce qui se passait à l'aile droite, croyait la bataille perdue.

«Sur ceste grande incertitude M. d'Anguien est conseillé de faire ferme; le sieur de Tavannes dit: «Chargeons, monsieur, commandez à Dampierre et à Termes qu'ils donnent à ceste cavalerie «du duc de Florence, et choquons ce bataillon de «vieux soldats, en quoy consiste le gain de la ba«taille.» M. d'Anguien croit le sieur de Tavannes et l'envoye faire charger le sieur de Dampierre, avec lequel estant victorieux de ceste mauvaise cavalerie, il revient disant: «Monsieur, il faut boire ce calice.» Mène mondict sieur d'Anguien à la charge avec tout ce qu'il avoit de cavalerie, contre les cinq mil vieux soldats, qui retournoient de la victoire des Italiens et Gruyers: la charge fut grande, il s'y perdit beaucoup de gens de bien. — Les Espagnols perdirent beaucoup de courage apercevant revenir les François et Suisses victorieux des lansquenets. — M. d'Anguien passe trois fois parmi eux, à la troisiesme ils jettent les armes. — La victoire fut douteuse, et n'estoit pas demeuré cinquante hommes à M. d'Anguien, où tout se rallie [1]. — Le Guast se sauve, laisse quatorze pièces d'artillerie, douze mil morts, trois mil prisonniers. — M. d'Anguien loüe

[1] Les Italiens et les Gryériens, voyant avancer contre eux les vieilles bandes espagnoles et allemandes, et sachant que l'armée française avait perdu une de ses batteries, lâchèrent pied, sans même attendre le moindre choc; le comte d'Enghien s'y était attendu: il s'élança à leur secours avec sa cavalerie, attaqua le bataillon des Espagnols et des landsknechts, le perça dans toute son étendue, comptant être suivi des Italiens et des Gryériens, dont son succès devait ranimer le courage: mais ceux-ci avaient continué à fuir. La position du général français était critique: sa cavalerie, qui avait beaucoup souffert dans cette attaque, était considérablement diminuée. — L'infanterie espagnole et allemande, n'ayant point d'infanterie à combattre, l'environna de toutes parts, et l'affaiblit toujours de plus en plus. Le comte d'Enghien, résolu à mourir, revint plusieurs fois à la charge, quoiqu'il n'eût plus que cent chevaux avec lui, et qu'il eût affaire à plus de quatre mille piquiers soutenus par des arquebusiers. Il se préparait à tenter une dernière charge, dont il était impossible qu'il revînt, lorsqu'il vit ce corps nombreux d'infanterie, où il allait chercher la mort, d'abord s'ébranler, puis plier, enfin se débander entièrement devant lui.

Cette fuite inattendue était causée par le corps de bataille et l'aile droite de l'armée française, dont une colline lui avait caché les mouvements. Le corps de bataille avait enfoncé les landsknechts impériaux; l'aile droite avait rompu et renversé un gros de cavalerie impériale sur l'infanterie du prince de Salerne, qui faisait l'aile gauche des ennemis. Le prince de Salerne, content de rétablir l'ordre dans le corps qui lui était confié, ne fit aucun mouvement, quoiqu'il vît la défaite presque entière de l'armée impériale. Du Guast, comptant peu sur les Italiens, lui avait recommandé cette inaction au commencement de la bataille. Il oublia ensuite, au milieu du tumulte de l'action, et dans la déroute de son armée, de révoquer son ordre; le corps du prince de Salerne, qui aurait pu renouveler le combat, et donner le temps aux autres corps de se reformer, restant immobile, les Français du centre et de l'aile droite réunirent leurs forces contre l'infanterie espagnole et allemande qui détruisait la petite troupe du comte d'Enghien; cette infanterie, attaquée en queue et en flanc, tandis que la cavalerie du comte, renforcée par quelques secours, la chargeait vigoureusement en tête, fut obligée de céder; elle se retira dans les bois.

Le comte d'Enghien, quoiqu'il n'eût plus que six cavaliers avec lui, ne croyant pas avoir encore assez de part à la victoire, allait se précipiter au milieu des Espagnols, lorsqu'un

trois hommes, les sieurs de Montluc, Dampierre et de Tavannes, lequel nous laissa ceste bataille peincte de sa main. — Le sieur de Tavannes se vantoit peu; je luy ay oüy dire qu'il servit beaucoup en ce combat, qui fut gagné par faute d'ordre des ennemis, pour avoir trop tost, et sans commandement, commencé la bataille : la fortune y eut sa bonne part. »

Le marquis Du Guast, à la journée de Cerisolles, ne soutint pas sa grande réputation; il se retira sans avoir combattu : « Avant la bataille, il avoit dit aux bourgeois d'Ast : « Si je ne reviens pas vain-« queur, je vous défends de me recevoir, fermez-moi « les portes de votre ville. » Il avoit dit avant la campagne aux dames de Milan : « Voyez-vous ces chaî-« nes, elles vous ramèneront liés ce petit fou de « comte d'Enghien et tous ces jeunes et jolis volon-« taires françois. » Les dames avoient demandé grâce pour le comte d'Enghien, dont on leur avoit vanté la bonne mine. — Le marquis avoit réellement fait une provision de chaînes pour les prisonniers qu'il espéroit faire. Les François trouvèrent parmi les bagages des impériaux plusieurs chariots chargés de chaînes. — Les habitants d'Ast obéirent au marquis vaincu, et lui fermèrent les portes de leur ville; il fut obligé de fuir jusqu'à Milan, où il fut réduit à se cacher, n'osant paroître devant les dames, qui le cherchoient pour lui demander les jolis prisonniers qu'il leur avoit promis. — On prit aux impériaux quatorze pièces d'artillerie, beaucoup de munitions de bouche et de guerre, sept ou huit mille cuirasses. Le butin fut immense; ils avoient laissé dans leur camp plus de 300,000 livres, tant en argent monnoyé qu'en vaisselle. Le comte d'Enghien envoya au roi une montre de grand prix trouvée parmi les bagages du marquis. La duchesse de Nevers, sa sœur, dit, en l'offrant à François Ier : « Sire, « nous ne vous présentons point le marquis Du Guast, « il s'est sauvé très-lestement sur un cheval d'Espa-« gne; mais voici sa montre, qui n'étoit pas appa-« remment aussi bien montée que lui. »

La victoire de Cerisolles n'eut pas les résultats qu'on pouvait en attendre. Au moment où le comte d'Enghien, assisté par Pierre Strozzi, se disposait à envahir le Milanais, il reçut du roi l'ordre d'envoyer 6,000 soldats français, des vieilles bandes, et 6,000 Italiens dans la Champagne, qui venait d'être attaquée par Charles-Quint. — Carignan avait capitulé; le comte d'Enghien se décida à conclure, avec le marquis Du Guast, un armistice de trois mois pour l'Italie, et envoya Strozzi en France avec les renforts demandés.

Ces renforts étaient nécessaires, car l'empereur avait reconquis le Luxembourg, et une armée anglaise, commandée par le duc de Norfolk, réunie aux impériaux des comtes de Burn et de Rœux, assiégeait, en Picardie, Ardres, Boulogne et Montreuil.

vieux capitaine l'arrêta, en s'écriant : « Mon prince, souve-« nez-vous de Ravenne et du duc de Nemours. »

Le prince de Salerne, immobile sur le champ de bataille, attendit vainement les ordres de Du Guast pour le combat ou pour la retraite; ces ordres ne vinrent point; différents corps de l'armée victorieuse se réunissaient pour l'envelopper et l'accabler, lorsqu'il se décida lui-même à ordonner la retraite; il la fit heureusement, et avec peu de perte; mais les Espagnols qui s'étaient retirés dans les bois ne purent échapper à la fureur des Suisses, qui, se rappelant le massacre de Mondovi, criaient : *Mondovi et vengeance!* et tuaient sans pitié tous ceux qui tombaient en leur pouvoir.

Invasion de la Champagne. — Siége de Saint-Dizier. — Belle défense du comte de Sancerre. — Prise de Saint-Dizier par les impériaux (1544).

L'empereur, maître de Luxembourg, se porta avec son armée sur Commercy, qu'il prit après quatre jours de siége. La possession de cette ville lui livra le passage de la Meuse. Il prit ensuite Ligny, et, s'avançant en Champagne, arriva le 8 juillet devant Saint-Dizier, place forte nécessaire à la sûreté de ses communications, et dont il comptait s'emparer facilement.

Saint-Dizier, où s'étaient jetés le comte de Sancerre et le brave La Lande, qui s'était illustré l'année précédente par la défense de Landrecies, ne renfermait que 100 hommes d'armes et 2,000 fantassins; cependant cette ville arrêta les impériaux beaucoup plus longtemps qu'ils ne l'avaient cru. Les assiégés faisaient de fréquentes sorties; le neuvième jour du siége, La Lande eut la tête emportée d'un coup de canon; le comte de Sancerre cacha pendant vingt-quatre heures sa mort aux soldats, dont elle aurait pu abattre le courage. Le même jour le jeune prince d'Orange, étant sorti de son quartier pour aller voir l'empereur à la tranchée, eut l'épaule cassée d'un éclat de pierre; il mourut le lendemain.

Deux jours après fut livré un assaut qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Espagnols, les landsknechts montèrent successivement à la brèche. L'armée impériale presque tout entière prit part à cette attaque; les divers corps revinrent à la charge jusqu'à trois fois, et furent repoussés avec une grande perte. Leur retraite se fit précipitamment et en désordre; ils laissèrent dans le fossé des barils de poudre, dont profitèrent les assiégés qui commençaient à en manquer. Le comte de Sancerre fut blessé dans cet assaut : un coup de canon lui brisa dans la main son épée, dont les éclats lui sautèrent au visage. Le lendemain l'empereur envoya offrir à la garnison une capitulation honorable; mais Sancerre la refusa et ne voulut pas seulement permettre que le trompette entrât dans la place.

Les brèches étaient réparées avec autant de promptitude qu'elles étaient faites. — Les impériaux commencèrent à creuser des mines; les assiégés s'en aperçurent : un gentilhomme picard, nommé Lignières, sortit la nuit avec quelques soldats déterminés, parcourut les tranchées d'un bout à l'autre, en chassa les Espagnols, ruina leurs travaux, et ramena des pionniers par lesquels on fut instruit de tous les projets des assiégeants.

Le siége de Saint-Dizier durait depuis un mois; la garnison avait su repousser la force et résister à la faim; elle ne put tenir contre la trahison. Un tambour, que le comte de Sancerre avait envoyé au camp impérial pour proposer l'échange de quelques prisonniers, fut, en revenant dans la place, abordé par un inconnu, qui lui remit une lettre écrite en chiffres, et adressée au comte de Sancerre. Cette lettre, déchiffrée dans le conseil de la place, renfermait un ordre du duc de Guise, gouverneur de la province, de rendre Saint-Dizier au plus tôt, afin de sauver la garnison, qu'il était impossible de secourir. Cet ordre avait été fabriqué par le chancelier impérial Granvelle, à qui la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, avait envoyé le chiffre du duc. — Le conseil de défense délibéra : les uns voulaient obéir, les autres résister; mais la faim et le défaut de poudre déterminèrent le plus grand nombre; on consentit à capituler. La capitulation, signée le 10 août, stipula pour les assiégés des conditions très-avantageuses : la garnison eut la liberté de rester encore douze jours dans la place pour y attendre les secours qui pourraient lui arriver. — Si, pendant ce délai, les assiégés n'étaient pas secourus, ils devaient sortir en plein midi, tambour battant, enseignes déployées, avec armes, bagages, et quatre de leurs meilleures pièces d'artillerie.

La nouvelle de la capitulation de Saint-Dizier accabla le roi; il était malade alors et hors d'état d'agir par lui-même; il savait que cette place ne pouvait être secourue. L'armée réunie aux ordres du dauphin avait ordre de ne pas risquer le sort du royaume dans une bataille, et les troupes rassemblées dans l'Ile-de-France ne pouvaient quitter leur poste. — Le roi, en supposant qu'il surmontât ses douleurs physiques, ne pouvait même pas aller au secours du comte de Sancerre. La marche croisée des deux armées ennemies, dont l'une s'avançait par la Champagne, l'autre par la Picardie, et dont le rendez-vous était devant Paris, exigeait qu'il restât à portée de cette capitale pour observer leurs mouvements et leurs progrès, pour envoyer du secours où il serait nécessaire, et pour défendre Paris même contre le danger, ou contre la crainte, quelquefois pire que le danger.

Opérations sur la Marne. — Prise d'Épernay et de Château-Thierry. — L'empereur renonce à marcher sur Paris. — Paix de Crépy (1544).

Après la capitulation de Saint-Dizier, l'empereur continua sa marche le long de la Marne, passa entre Châlons et Notre-Dame-de-l'Épine, et vint camper vis-à-vis le dauphin : les deux armées n'étaient séparées que par la rivière. Quelques gentilshommes français, qui s'étaient enfermés dans Châlons, croyant que l'empereur allait en faire le siége, vinrent escarmoucher contre les impériaux. « Dans ce petit combat qui fut très-vif, dit Gaillard, on remarqua, pour la première fois, l'usage du pistolet apporté en France par les Allemands; deux officiers du duc d'Orléans furent tués avec cette arme nouvelle. »

L'empereur cherchait à passer la Marne. Le comte Guillaume de Furstemberg, chef des landsknechts impériaux, qui, pendant le siége de Saint-Dizier, avait saccagé et brûlé Vitry, sortait du service de France, où il était resté plusieurs années [1]. « Lorsqu'il venoit d'Allemagne en France, son usage étoit de côtoyer la Marne : par là, il avoit acquis une grande connoissance de tous les gués de cette rivière; il guidoit la marche de l'empereur, et se proposoit de lui faire passer la Marne à une lieue au-dessous de Châlons; avant d'engager l'armée impériale dans ce gué, il voulut le sonder pendant la nuit pour s'assurer s'il étoit tel qu'il l'avoit connu autrefois. Il passa seul la rivière; mais surpris par les François qui gardoient la rive droite, il fut fait prisonnier. »

L'empereur, privé de son guide, dut renoncer au

[1] Dans son *Heptaméron*, la reine de Navarre, sœur de François Ier, raconte une histoire assez remarquable, que Brantôme répète, et où ce comte Guillaume de Furstemberg, qui servit tour à tour Charles Quint et François Ier, joue un rôle infâme. — Le comte Guillaume, dit Marguerite d'Orléans, mais sans préciser l'époque, avait reçu de l'argent (apparemment de l'empereur) pour attenter à la vie du roi, au service duquel il était alors; il avait promis, et il n'attendait qu'un moment favorable. Le roi négligea longtemps les avis qu'on lui donna sur le danger qu'il courait : enfin il y fit attention.

Un jour, étant à la chasse, il se fait suivre par le comte, s'enfonce dans la forêt, et, se trouvant seul avec lui, tire son épée et lui en fait remarquer la trempe, en disant : « Comte, « si un homme qui aurait entrepris de m'ôter la vie, connaissait ce que peuvent mon bras, mon cœur et cette épée, ne « croyez-vous pas qu'il y penserait à deux fois? Cependant je « le tiendrais pour un lâche, si, ayant formé ce projet, et se « trouvant seul avec moi, la crainte retenait son bras. — Le « projet, répondit le comte, serait exécrable, l'exécution le « serait encore plus. » Le roi remit en riant son épée dans le fourreau, et, voyant sa suite approcher, il la rejoignit. — Le lendemain, le comte prend un prétexte, fait des demandes exorbitantes, cherche un refus, l'obtient, et part dans les vingt-quatre heures. « Eh bien! dit le roi à ceux qui l'avaient « averti de l'entreprise du comte, vous vouliez m'engager à « chasser Furstemberg, vous voyez qu'il se chasse lui-même. » Et il leur conta l'aventure de la forêt.

projet de traverser la Marne à gué. Tous les autres passages étaient soigneusement gardés; les Français avaient dévasté le pays au delà de la Marne, et les provisions avaient été rassemblées dans les places situées sur cette rivière.

« L'empereur avoit beaucoup de peine à faire subsister son armée dans ce pays ruiné, où il étoit sans cesse harcelé par les partis de l'armée du dauphin, et par les garnisons des places voisines; il se voyoit prêt à retomber dans la même situation qui lui avoit fait abandonner la conquête de Provence. Déjà il songeoit à remonter vers Soissons, et à regagner les Pays-Bas. »

Des magasins considérables existaient à Épernay et à Château-Thierry; le dauphin, craignant qu'Épernay ne pût pas tenir devant l'armée impériale, ordonna à un officier de rompre le pont d'Épernay, d'enlever les provisions qui s'y trouvaient réunies, et de jeter dans la rivière ce qu'il ne pourrait emporter. Cet ordre ne fut pas exécuté; la duchesse d'Étampes en ayant donné avis à l'empereur, une partie de l'armée impériale força sa marche, afin d'arriver à Épernay avant la rupture du pont et l'enlèvement des provisions, tandis qu'un autre détachement marchait pour s'emparer des magasins de Château-Thierry.— Épernay et Château-Thierry tombèrent au pouvoir des impériaux. « Alors la terreur fut au comble dans Paris; on voyoit l'empereur s'avancer sans obstacles jusqu'aux portes de cette capitale; les routes de Rouen et d'Orléans étoient couvertes d'habitants fuyant de Paris avec leurs effets les plus précieux. Les voleurs se répandoient par troupes sur ces routes, et prenoient l'écharpe rouge pour faire croire qu'ils étoient des partis ennemis. — Cependant le roi, faisant violence à ses chagrins et à ses craintes, parcouroit à cheval avec le duc de Guise les rues de Paris; il rassuroit, il encourageoit les habitants : « Mes en« fants, disoit-il, je me charge de vous défendre de « l'ennemi; que Dieu vous défende de la peur. »

Cependant le dauphin montrait une généreuse activité. Prompt à se décider, il quitta son camp de Châlons, et, pour s'opposer à la marche rapide de l'empereur, vint camper à la Ferté sous-Jouarre, à quelques lieues au-dessous de Château-Thierry; il jeta une forte garnison dans Meaux, et fit partir en diligence, pour la capitale, 8,000 hommes d'infanterie et 400 gendarmes. Le sire de Lorges, qui commandait ce détachement, craignit que son arrivée à Paris n'en alarmât encore davantage les habitants: il s'arrêta à Lagny pour opposer une barrière de plus sur la Marne aux impériaux, et pour être cependant à portée de secourir la capitale si elle était menacée. L'empereur n'avait pas prévu la diligence du dauphin: se voyant prévenu, il revint à son projet de retraite, traversa une partie du Valois, et gagna Soissons.

Cependant les deux alliés, infidèles tous les deux aux engagements qu'ils avaient contractés en envahissant la France, étaient mécontents l'un de l'autre. Au lieu de marcher directement sur Paris, comme ils en étaient convenus, ils s'étaient arrêtés à faire des siéges. L'empereur en avait donné l'exemple. Le roi d'Angleterre, de son côté, avait assiégé Montreuil et Boulogne; tous les deux se plaignaient. L'empereur disait qu'à la réserve de Saint-Dizier il ne s'était attaché, selon les termes du traité, à aucun siége important; qu'il était arrivé presqu'aux portes de Paris, et qu'il y serait entré si le roi d'Angleterre, dédaignant Montreuil et Boulogne, eût marché sur la capitale, et ainsi forcé les Français à diviser leurs forces. Le roi d'Angleterre répondait qu'il n'avait entrepris de siéges qu'à l'exemple de l'empereur, qu'il n'en entreprendrait point d'autres, mais qu'il était de son honneur de réduire les deux places qu'il assiégeait. Charles-Quint, peu satisfait de cette réponse, se décida à traiter avec François Ier; mais, en commençant les négociations, il avertit Henri VIII, qui refusa d'y prendre part.

Le traité entre le roi de France et l'empereur fut conclu le 18 septembre 1544, à Crépy en Laonnois.

Le principal article de ce traité, destiné à rétablir la paix entre les deux souverains, fut relatif au mariage du duc d'Orléans, qui devait épouser soit la fille, soit la nièce de l'empereur. — Le choix de la princesse était laissé à la volonté de l'empereur. « Le jeune duc devoit avoir pour apanage les duchés d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, de Chatelleraut, et si ces quatre duchés ne suffisoient pas pour faire huit cent mille livres de rente, quittes de toute charge, on y ajouteroit le duché d'Alençon; si la fille de l'empereur épousoit le duc d'Orléans, elle devoit avoir quarante mille livres de rente pour douaire; le douaire ne devoit être que de trente mille pour la nièce de l'empereur, dans le cas où celle-ci deviendroit l'épouse du duc. L'empereur, de son côté, promettoit de donner pour dot le Milanais ou les Pays-Bas, selon que le duc d'Orléans épouseroit ou sa fille ou sa nièce. » — Les deux souverains convinrent de se restituer immédiatement tout ce qu'ils s'étaient pris depuis la trève de Nice. Quant aux États du duc de Savoie, le roi ne devait les restituer qu'au moment où le duc d'Orléans serait mis en possession soit du Milanais, soit des Pays-Bas. — Si l'empereur donnait les Pays-Bas, le roi devait renoncer au Milanais, au royaume de Naples et à toute autre prétention sur les États possédés par l'empereur.

L'amiral d'Annebaut se rendit à Bruxelles pour faire signer ce traité à l'empereur; il trouva Charles-

Quint atteint par la goutte, et pouvant à peine remuer la main. « Voilà, dit l'empereur, ce que m'a « coûté la gloire, et voilà qui vous garantit mieux « que toutes les signatures l'exécution du traité. « Comment pourrais-je manier une épée? je ne peux « pas même tenir une plume. »

Après la signature du traité, l'empereur envoya aux comtes de Rœux et de Bures, qui, avec le duc de Norfolk, faisaient le siége de Montreuil, l'ordre de se retirer et de licencier les troupes impériales. Dès lors, François I[er] n'eut plus à combattre que les Anglais; et la guerre entreprise contre Charles-Quint seul se continua contre Henri VIII seul.

CHAPITRE XXIX.

FRANÇOIS I[er]. — FIN DE SON RÈGNE. — SA MORT.

Guerre contre Henri VIII. — Expédition navale. — Blessure terrible du comte d'Aumale. — Maladie contagieuse. — Mort du duc d'Orléans. — Paix avec le roi d'Angleterre. — Mort du comte d'Enghien. — Persécutions contre les Vaudois. — Massacres de Cabrières et de Mérindol. — Mort de Henri VIII. — Maladie, derniers moments et mort de François I[er]. — Détails sur la vie privée de François I[er]. — Sa mère, ses femmes, ses enfants. — Maîtresses de François I[er]. — La comtesse de Chateaubriand, la duchesse d'Étampes. — Anecdotes diverses. — Mots de François I[er]. — Jugement sur François I[er].— Parallèle de François I[er] et de Charles-Quint.

(De l'an 1545 à l'an 1547.)

Guerre contre Henri VIII. — Expédition navale. — Blessure terrible du comte d'Aumale (1545-1546).

Tandis que Charles-Quint faisait suivre les négociations qui se terminèrent par la paix de Crépy, Henri VIII continuait avec une plus vive opiniâtreté les siéges qu'il avait entrepris. — Il était campé devant Boulogne où commandait le gendre du maréchal de Biez, le sire de Vervins, « jeune homme sans courage et sans talents, indigne de porter le grand nom de Coucy. » — Le duc de Norfolk assiégeait Montreuil dont la défense était confiée à ce maréchal de Biez, officier expérimenté. — Le duc de Vendôme courait dans la Picardie avec un faible corps de gendarmerie, harcelant sans relâche les Anglais et les impériaux, et leur enlevant quelquefois des convois considérables. Mais ses efforts pouvaient difficilement sauver les deux places assiégées. —On tenta en vain de jeter par mer des secours et des renforts dans Boulogne. Un capitaine, qui donnait l'exemple de la fermeté et du courage à la garnison, fut tué sur la brèche; dès lors Vervins ne songea plus qu'à se rendre. Il capitula sans consulter ni les soldats ni les bourgeois; il obtint qu'ils sortiraient avec tout ce qu'ils pourraient emporter, et qu'ils se retireraient où ils voudraient; mais l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche devaient rester aux Anglais. — Les bourgeois refusèrent d'accepter ces conditions; le maire de Boulogne dit à Vervins qu'il pouvait se retirer où il voudrait, que les bourgeois suffiraient à leur défense. Dans la nuit qui suivit cette déclaration, une tempête furieuse et une pluie violente renversèrent les tentes des Anglais, ruinèrent leurs travaux, et détrempèrent tellement la terre dans l'endroit où leur camp était assis qu'ils ne pouvaient y rester debout. Les otages n'étant point encore livrés, on crut que Vervins profiterait de cet avantage : officiers, bourgeois, soldats, tous renouvelèrent leurs représentations; Vervins fut inflexible, il allégua la parole qu'il avait donnée au roi d'Angleterre, et prétendit lui devoir une fidélité qu'il ne gardait pas au roi de France. Il en fut puni sous le règne de Henri II : on lui fit son procès, et il fut condamné à avoir la tête tranchée.

Après le traité de Crépy, les impériaux s'étant séparés des Anglais, le dauphin, avec son armée devenue disponible, marcha contre le duc de Norfolk, et le força de lever le siége de Montreuil.

Henri VIII repassa en Angleterre après avoir laissé une forte garnison dans Boulogne.

En 1545, François I[er] résolut de porter la guerre en Angleterre même. — L'amiral d'Annebaut rassembla à l'embouchure de la Seine une flotte de deux cents navires, dont cent cinquante étaient des vaisseaux *ronds* ou de guerre, à laquelle se joignirent vingt-cinq galères de la Méditerranée, commandées par le baron de La Garde, et dix caraques génoises.

« Le roi se rendit au Havre pour voir l'embarquement des troupes, qui se fit le 6 juillet. Plusieurs femmes de la cour l'avoient accompagné pour jouir de ce spectacle, rare et nouveau alors. Le roi leur avoit fait préparer un festin magnifique sur *le Carraquon,* gros bâtiment de huit cents tonneaux, qui portait cent pièces de grosse artillerie, et qui étoit dans la flotte comme une citadelle destinée à défendre les autres vaisseaux. *Le Carraquon* n'avoit à craindre que les rochers et le feu; le feu y prit par la négligence des cuisiniers, il fut impossible de l'éteindre. L'argent destiné à l'entretien de la flotte et au payement des troupes étoit à son bord. Les galères parvinrent à sauver cet argent; mais le feu, qui gagnoit l'artillerie, et faisoit partir les canons chargés, les obligea à s'éloigner à force de rames, sans pouvoir sauver que quelques soldats et matelots de l'équipage; les autres périrent dans les eaux et dans les flammes. — On avoit pourvu à la sûreté du roi, des femmes de sa cour et de leur suite. »

Ce fâcheux événement ne faisait rien augurer de favorable pour la campagne. En effet, après de nombreuses évolutions, la flotte française n'ayant pu

ni forcer la flotte anglaise à accepter le combat, ni opérer un débarquement projeté dans l'île de Wight, rentra dans le port d'où elle était sortie, après avoir seulement causé quelques avaries aux vaisseaux ennemis.

En Picardie, la campagne fut moins heureuse encore. On échoua dans la tentative de reprendre Boulogne, et le maréchal de Biez attendit en vain que les Anglais sortissent de Calais pour livrer une bataille décisive. La guerre fut meurtrière cependant : chaque jour était marqué par de vives escarmouches entre la garnison de Boulogne et les Français.

Dans une de ces escarmouches, le comte d'Aumale, fils du duc de Guise, fut atteint d'un coup, en apparence le plus terrible qu'on ait jamais reçu sans en mourir. Un gendarme anglais lui brisa sa lance dans la tête, entre le nez et l'œil; le fer tout entier, la douille, deux doigts du bois y restèrent, et presque sans prise pour les retirer. «Tout autre fût tombé sans mouvement et sans connaissance; d'Aumale continua de combattre; il perça le bataillon dont il étoit environné, et se retira dans sa tente, où il se mit tranquillement entre les mains des chirurgiens; ceux-ci ne doutèrent point qu'il n'expirât dans l'opération violente qu'on alloit faire pour arracher ce tronçon enfoncé dans sa tête. Ambroise Paré, dont le nom est resté si célèbre, fut le seul qui osa ne pas désespérer entièrement; son adresse et la fermeté du comte d'Aumale, également étonnante, firent réussir l'opération. Le comte ne poussa pas un cri, ne fit pas un mouvement; «Il «sembla, dit du Bellay, qu'on lui eût tiré un che«veu.» On le porta en litière à Péquigny, où pendant quatre jours encore on désespéra de sa vie; enfin, au cinquième, on aperçut des symptômes plus favorables; on vit la nature faire des efforts extraordinaires pour le rétablir : ces efforts furent continuels et heureux. La guérison fut entière, sans retour, sans suite fâcheuse; il ne resta au comte d'Aumale qu'une cicatrice également glorieuse pour lui et pour Ambroise Paré. — Dans la suite, le fils du comte d'Aumale obtint pour bien moins le titre de *Balafré*[1].

Martin Du Bellay, en considérant toutes les circonstances de cette guérison, ne peut croire qu'elles n'appartiennent qu'à l'ordre ordinaire de la nature bien conduite et bien aidée : «Quant à moi, «dit-il, je pense assurément que Dieu lui sauva la «vie, non pas les médicaments des hommes, et qu'il «le préserva, afin que par ci-après le roi en tirât «plus grand service.»

[1] Ce fut pour un coup de feu qu'il reçut à la joue gauche, en 1575, au combat de Château-Thierry.

Maladie contagieuse. — Mort du duc d'Orléans. — Paix avec le roi d'Angleterre (1545-1546).

Une maladie contagieuse attaqua l'armée française, et y fit de tels ravages, que de 4,000 hommes renfermés dans un fort, il en mourut 3,000 en moins d'un mois. Le nombre des morts s'élevait quelquefois à plus de 120 par jour. Du Bellay rapporte que, dans la chambre où il couchait, trois hommes qui, le soir, paraissaient bien portants, expirèrent dans la nuit.

Un des fils du roi fut atteint de la contagion et y succomba. — Voici comment le nonce du pape rend compte de cette catastrophe dans une lettre adressée aux présidents du concile de Trente.

«Le duc d'Orléans, arrivé le 4 septembre au camp du roi, entre Abbeville et Montreuil, apprend que la peste ravage le pays; il veut braver ce danger : il va dans une maison où huit personnes venoient de mourir; il se couche sur leurs lits, se couvre de la plume infectée qui en sort, et parcourt dans cet état plusieurs tentes du camp, comme pour y porter le venin qu'il venoit de prendre. Il se sent échauffé, il oublie que son frère aîné est mort pour avoir bu un verre d'eau ayant trop chaud, il en boit un et se couche; deux heures après, le frisson et le mal de tête se font sentir : «Ah! dit le prince, c'est la «peste, j'en mourrai.» Il se confesse; les remèdes paraissent réussir, et le 9 on le croit hors de danger; mais ce jour même le redoublement le saisit, il demande le viatique, il demande à voir son père. — François I[er] accourt malgré le danger, malgré les remontrances de tout le monde. — Dès que le jeune prince le voit entrer, il s'écrie : «Ah! monseigneur, «je me meurs; mais puisque je vois Votre Majesté, «je meurs content.» Et il expire aux yeux de son père, qui jette un grand cri et s'évanouit. — Revenu à lui, le premier soin du roi, au milieu de sa douleur, fut d'éloigner sa cour de ce lieu funeste, et de prendre de sages précautions pour arrêter les progrès de la contagion [1].»

[1] Le duc d'Orléans, le troisième des fils de François I[er], était tendrement chéri de son père, qui le préférait au dauphin. Ce prince, auquel Marot, dans ses poésies, semble reprocher avec finesse un air et un caractère efféminé, «poussoit, dit l'historien de François I[er], le délire de l'étourderie et de la valeur jusqu'à battre le pavé les nuits avec de jeunes seigneurs, que son exemple et leur propre folie entraînoient. Ils attaquoient les gens armés qu'ils rencontroient, surtout les laquais, qui, par un abus du temps, portoient des armes, causoient mille désordres à la suite de la cour, s'emparoient des ponts et des grandes rues, et insultoient les passants. — Une nuit, la cour étant à Amboise, le duc d'Orléans voulut en aller disputer le pont à cette canaille insolente; sa suite étoit faible, les laquais nombreux; un d'eux porta au prince un grand coup d'épée; le jeune Castelnau, le plus brave et le plus fort des gentilshommes de son temps, voyant partir le coup, s'élança entre le prince et le laquais, fut percé, tomba

La mort du duc d'Orléans changea les dispositions de l'empereur; le traité de Crépy était à refaire, et de nouvelles prétentions pouvaient amener une nouvelle guerre.

L'armée anglaise ne souffrait pas moins de la maladie que l'armée française. Henri VIII se fatigua de la guerre. — Un traité de paix, par lequel il s'obligea à rendre Boulogne moyennant deux millions d'écus, fut signé le 7 juin 1546.

Mort du duc d'Enghien (1547).

Dix-huit mois après la mort du duc d'Orléans, la France perdit le jeune capitaine qui s'était illustré par la victoire de Cerisolles.

Un accident pareil à celui qui avait failli terminer la vie de François Ier, en 1521, à Romorantin, causa la mort du comte d'Enghien. — Ce prince était à la Roche-Guyon avec le dauphin et quelques jeunes seigneurs de la cour. «On se partagea en deux bandes; on forma une espèce de siége; on choisit une maison que les uns attaquèrent, et que les autres défendirent; on combattoit avec des pelotes de neige, mais on ne s'en tint pas à ces innocentes armes. Le comte d'Enghien soutenoit le siége, il fit une sortie; en ce moment on jeta par la fenêtre un coffre qui tomba sur sa tête; ce prince en mourut après avoir langui quelques jours. On voulut ignorer d'où le coup était parti; on soupçonna violemment un seigneur italien, Corneille de Bentivoglio, qui avait eu des démêlés avec le prince; mais le roi ne voulut point qu'il fût recherché, de peur, dit-on, de trouver le comte d'Aumale et le dauphin même impliqués dans cette affaire.»

Persécution contre les Vaudois. — Massacres de Cabrières et de Mérindol (1541-1547).

Nous avons parlé des persécutions judiciaires dirigées contre les protestants; les ministres de François Ier employèrent la force des armes contre les Vaudois.

Ces malheureux sectaires, que le vertueux évêque de Sisteron, confesseur de Louis XII, avait sauvés en 1501 (*voir* pages 348 et 349), vivaient en paix, oubliés dans les montagnes des Hautes-Alpes et du Dauphiné.—En 1530, le bruit des succès de la réformation parvint jusque dans leurs paisibles retraites: il leur restait de leurs premières opinions beaucoup d'éloignement pour l'Église romaine; ils entendaient dire la même chose des réformés; ce fut une cause de rapprochement: «Ils conférèrent avec Bucer, avec Œcolampade, avec Farel; leurs questions, leurs objections, leurs raisonnements annoncent beaucoup de simplicité, d'ignorance et de douceur.» En 1536, ils adoptèrent la doctrine de Genève, devinrent calvinistes, et dès lors, quoique plus doux et plus paisibles que les autres, ils se montrèrent empressés à s'étendre, à s'assembler. En 1538, on comptait jusqu'à dix mille familles de Vaudois, tant en Provence que dans le Comtat.—«C'étoit une raison de veiller sur eux, mais de les protéger pour qu'ils fussent toujours utiles à l'État; on trouva plus simple et plus court de les persécuter.» — Le parlement d'Aix, par arrêt du 18 novembre 1540, en condamna dix-neuf au feu, bannit leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques, confisqua leurs biens, et ordonna la destruction du bourg de Mérindol, leur principale retraite. Les malheureux Vaudois s'armèrent; ils ne commirent aucune hostilité; mais ils attendirent, les armes à la main, l'exécution dont on les menaçait.

Au milieu des bourreaux fanatiques et des victimes révoltées, le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, parut comme un Dieu sauveur, envoyé du ciel pour faire du bien aux hommes. Son diocèse était environné de Vaudois; il apaisa le vice-légat d'Avignon, il contint les persécuteurs, il protégea les persécutés. — Calvin procura aux Vaudois une plus puissante et plus dangereuse protection, celle des Suisses et des protestants d'Allemagne, qui écrivirent au roi en faveur des Vaudois. François Ier leur accorda, en 1541, une amnistie, à condition qu'ils abjureraient dans trois mois: les Vaudois s'y refusèrent.—Cependant, les remontrances de Sadolet et celles de Bellay-Langey suspendirent pendant cinq ans l'exécution de l'arrêt meurtrier de 1540. «En 1545, dit Gaillard, Sadolet étant à Rome, et Langey étant mort, le cardinal de Tournon, impatient de venger Dieu, irritoit le roi et pressoit le carnage; le parlement d'Aix se faisoit un point d'honneur de l'exécution de son arrêt. Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président, dur, avide, espérant la dépouille des Vaudois établis dans ses terres, couvroit ses intérêts et sa cruauté du masque d'un faux zèle pour la justice et pour la religion. L'avocat général Guérin étoit affamé de sang; la fortune s'étoit trompée en le faisant magistrat, elle lui devoit l'emploi de bourreau; il saisissoit l'occasion de l'être. Les évêques provençaux fatiguoient la cour de leurs plaintes; ils demandoient la guerre, et offraient de fournir à la dépense, tant l'exemple des guerres contre les Albigeois et contre les Hus-

et mourut. Pour faire cesser ce jeu funeste, on nomma le prince; les laquais effrayés prirent la fuite; le duc d'Orléans, resté maître du pont, pleura son indigne victoire, et fit emporter le corps de son ami, mort pour lui. Le lendemain, le roi sut ce qui s'étoit passé; la tendresse ne lui faisoit point dissimuler de pareilles fautes; il traita le duc d'Orléans avec toute la rigueur d'un roi irrité: «Vous pouvez vous perdre, «lui dit-il, l'État se passera bien d'un fou; mais il a besoin «du sang de la noblesse, et ce sang n'est pas fait pour couler «au gré de vos caprices.»

sites leur paraissoit séduisant. Tous ces efforts réunis agissoient puissamment sur le roi. On lui alléguoit tous les jours quelque profanation, quelque entreprise nouvelle ; car on dit que les Vaudois, instruits par les calvinistes et persécutés par les catholiques, en avoient enfin pris l'intolérance : on les représentoit toujours plus nombreux, plus puissants, plus mutins ; leurs liaisons avec les Suisses et les protestants d'Allemagne furent érigées en crimes d'État. On avoit remarqué que le roi avoit été blessé de l'intervention de ces puissances entre lui et ses sujets ; on envenimoit cette plaie, on peignoit les Vaudois redoutables. Ils étoient déjà, disoit-on, en armes, au nombre de seize mille ; ils vouloient surprendre Marseille, ils attendoient des secours étrangers. Le roi crut voir une puissance rebelle prête à partager la France avec lui, comme Luther partageoit l'Allemagne avec Charles-Quint. Il ordonna la proscription des Vaudois, comme Assuérus celle des Juifs, et il ne révoqua point, comme Assuérus, cet ordre sanguinaire. »

Le capitaine Paulin, baron de La Garde, conduisit des troupes en Provence, il avait ordre d'obéir au premier président d'Oppède. Le parlement renouvela son arrêt de 1540, y ajouta que tous les hérétiques seraient exterminés, et nomma, pour l'exécution, des commissaires, au nombre desquels fut Guérin.

On trouva les Vaudois sans défense. Comme depuis cinq ans on les avait laissés tranquilles, ils avaient déposé les armes. — « D'Oppède et le baron de La Garde se partagent ; l'un va saccager cinq ou six bourgs de la Durance, entre Aix et Apt ; les habitants avoient fui dans les bois et dans les montagnes. On voyoit de loin les vieillards, les malades, se traîner douloureusement vers les déserts, et jeter de temps en temps des regards effrayés sur les flammes qui dévoroient leur patrie. Les femmes échevelées fuyoient, revenoient, s'égaroient ; on les entendoit pousser des gémissements affreux qui retentissoient dans les rochers et les montagnes : on les voyoit courir çà et là, emportant leurs enfants dans leurs berceaux, ou les tenant serrés dans leurs bras et renversés sur leur sein ; on en voyoit qui, succombant à la fatigue et au désespoir, jetoient par terre ce précieux fardeau, et tomboient et mouroient à côté.... Tout ce qu'on put atteindre fut massacré ; moins on trouva de résistance, plus on exerça de cruautés. La fureur fanatique lâcha la bride à la licence militaire ; au défaut d'hérétiques, on égorgea des catholiques ; et les soldats commirent dans les églises plus de profanations qu'on n'en avoit jamais reproché aux Vaudois. »

D'Oppède et La Garde réunirent leurs forces pour marcher sur Mérindol, principal objet de l'expédition ; on y trouva les maisons abandonnées, on les brûla. « Mais c'étoit du sang que vouloit Guérin : on rencontre dans la campagne un jeune homme seul et désarmé ; on l'a rencontré, le voilà criminel ; on l'attache à un olivier, on va le faire passer par les armes. Quelques soldats en ont pitié, et demandent grâce, Guérin frémit, il tremble qu'une victime ne lui échappe : *Tolle, tolle,* s'écrie-t-il, et il le fait tuer à coups d'arquebuse.

« On entre ensuite dans le Comtat, et l'on se joint aux troupes du vice-légat, car il falloit une grande réunion de forces pour brûler des murs et massacrer des malheureux sans défense qui se rendoient partout à discrétion. — Le désespoir leur fournit pourtant des ressources ; et, quoiqu'ils ne fussent que soixante hommes et trente femmes, ils firent quelque défense dans Cabrières : on les passa tous au fil de l'épée.

« On retrouva plusieurs des habitants dans les réduits où ils s'étoient cachés. Nouvelles victimes : on en étrangla un grand nombre dans une prairie. On avoit pourtant réservé quelques femmes et quelques enfants qu'on prétendoit convertir ; on les avoit enfermés pour cela dans une église : on changea d'avis, et on trouva plus court d'aller les y égorger ; car, disoit-on, l'arrêt l'ordonnoit expressément. — D'autres femmes furent menées dans une grange, et d'Oppède y fit mettre le feu : si ces malheureuses paroissoient à la fenêtre pour se jeter en bas, on les repoussoit à coups de fourche, ou on les recevoit sur les pointes des hallebardes. — Le baron de La Garde, qui avoit fait la guerre avec les Turcs de Barberousse, s'étonnoit de la froide rage de ces chrétiens, ministres de paix ; il n'avoit jamais rien vu de semblable.

« Les habitants de la Côte et de Mussy étoient restés paisibles dans leurs maisons, sur la foi de leurs seigneurs, qui avoient seulement exigé qu'ils apportassent toutes leurs armes au château, et qu'ils abattissent eux-mêmes leurs murailles ; ils avoient satisfait à tout, ils n'en furent pas moins massacrés ; leurs femmes et leurs filles furent violées, puis égorgées.

« On parcourut ainsi tout le Comtat et une partie de la Provence, en faisant main basse sur tout ce qui parut suspect. — Tous les ennemis de d'Oppède et de Guérin étoient incontestablement Vaudois ; on rasoit leurs châteaux, on brûloit leurs granges, on coupoit leurs vignes, on abattoit leurs bois. — Vingt-deux ou vingt-quatre villages ou bourgs furent brûlés, quatre mille personnes furent massacrées ; il en périt encore un plus grand nombre dans les forêts, de misère et de faim.

« On se lassa enfin du carnage. Il restoit mille prisonniers dont on ne savoit que faire, mais qu'il n'y

avoit pas moyen d'épargner, puisque l'arrêt ne le vouloit pas; on en pendit environ trois cents pour varier cette scène d'horreur, et on envoya les sept cents autres aux galères.»

La dame de Cental, dont les terres avaient été ravagées et les vassaux égorgés, demanda justice au roi; mais le député envoyé par le parlement d'Aix pour rendre compte à la cour de cette expédition, calomnia tellement les malheureuses victimes des massacres, que François Ier, qui était encore entièrement sous l'influence du cardinal de Tournon, approuva la conduite du parlement d'Aix, et ordonna de continuer à poursuivre les hérétiques.

«Cependant, dit son historien, depuis cette expédition, les chagrins, la maladie, et sans doute les remords, consumèrent ce roi trompé. On assure qu'à sa mort il chargea son fils d'examiner de nouveau cette affaire.» — En effet, sous Henri II, l'affaire de Cabrières et de Mérindol fut soumise à l'examen du parlement de Paris. Cet examen occupa cinquante audiences. Le président d'Oppède plaida lui-même sa cause; «il parla en fanatique comme il avoit agi; il prit pour texte ce verset du psaume: *Judica me Deus, et discerne causam meam de gente non sancta*. Il prouva qu'il avoit fallu égorger tous les Vaudois, parce que Dieu avoit ordonné à Saül d'exterminer tous les Amalécites. Ces raisons furent jugées bonnes, car il fut renvoyé absous, et continua d'exercer sa charge. Il mourut de la pierre en 1558. Les protestants disent que ce fut une vengeance divine, les catholiques que ce fut une vengeance humaine, et qu'un chirurgien protestant le fit périr en le sondant avec une sonde empoisonnée. Le baron de La Garde, pour la part qu'il avoit eu à l'expédition de Cabrières et de Mérindol, fut gardé en prison pendant quelques mois, mais l'avocat du roi, Guérin, paya pour tous; il fut pendu en 1554.»

Mort de Henri VIII. — Maladie, derniers moments et mort de François Ier (1547).

François Ier n'avait jamais été bien guéri de la terrible maladie qu'il avait eu en 1539; sa santé était restée chancelante. Il apprit au commencement de l'année 1547 la mort de Henri VIII. «De ce trépas le roi porta un grand ennui (dit Du Bellay), tant pour l'espérance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoient commencée, que parce qu'ils étoient presque du même âge et complexion; et eut doute qu'il fût pour bientôt aller après.» Depuis lors, en effet, ses maux s'aggravèrent; «on le voyoit toujours triste et morne, les pensées tournées vers sa fin, se croyant frappé avec Henri VIII, s'arrachant avec peine à cette idée, et s'y replongeant par un penchant naturel.» Il s'occupait pourtant encore du gouvernement avec attention, mais sans ardeur et sans plaisir.

Au mois de février 1547, François Ier fut atteint d'une fièvre lente. Il voulut résister au mal; il espéra le dissiper par l'exercice de la chasse, mais il chercha en vain dans cet exercice l'attrait qu'il y trouvait autrefois. «Les maisons de plaisance dont le séjour l'avoit le plus flatté lui devenoient insipides. Il alloit de l'une à l'autre, toujours chassant, mais toujours malade, ayant tous les soirs des redoublements de fièvre, perdant ses forces à vue d'œil par les efforts même qu'il faisoit pour les recouvrer. Ce fut ainsi qu'il courut à Saint-Germain, à La Muette, à Villepreux, à Dampierre, puis à Limours, dans le Hurepoix, où il vouloit passer le carneval, et où il ne resta que deux ou trois jours, puis à Loches en Touraine, où il fit un séjour plus long; mais le mal, qui l'accabloit de plus en plus, l'obligea de reprendre la route de Saint-Germain, son habitation la plus ordinaire, et où il étoit le plus environné de secours; il passa par Rambouillet, où il comptoit ne coucher qu'une nuit. Un peu de plaisir qu'il eut, ou qu'il crut avoir à la chasse dans ce pays, lui persuada que ce séjour lui seroit plus favorable, il eut envie d'y rester; bientôt la maladie l'y força, la fièvre augmenta, les douleurs de son ulcère devinrent plus aiguës et plus insupportables; il se sentit frappé à mort.»

Avant de mourir, François Ier reçut les sacrements de l'Église avec une piété que ni les voluptés, ni l'ambition, n'avaient jamais étouffée en lui. — Il fit venir le seul de ses fils qui dût lui survivre, le dauphin Henri, et lui donna de sages conseils. Il lui recommanda de diminuer les impôts; il l'invita à suivre les avis de l'amiral d'Annebaut et du cardinal de Tournon, auxquels il attribuait l'état florissant des finances et la marche sage et prudente du gouvernement; il l'engagea à se tenir en garde contre la pernicieuse politique du connétable de Montmorency et contre l'ardente ambition des Guises [1], qu'il lui recommandait d'éloigner du pouvoir. Le dauphin écouta avec respect ces conseils qu'il ne devait pas suivre, puis il se retira. — L'agonie de son père commençait; «comme le souffle lui échappoit, le roi répéta à plusieurs reprises le nom de Dieu, et, lorsqu'il n'eut plus de voix, il fit encore de ses doigts le signe de la croix sur son lit.» — Cependant «le dauphin, travaillé de regret et

[1] C'est à ce conseil que Charles IX faisait allusion dans ce quatrain:

> Le roi François ne faillit point,
> Quand il prédit que ceux de Guise
> Mettroient ses enfants en pourpoint,
> Et tous ses sujets en chemises.

de déplaisir de l'état où il voyoit son père languissant, s'étoit jeté sur le lit de la dauphine (Catherine de Médicis), laquelle étoit à terre et faisoit de l'éplorée et dolente. Au contraire, la grande sénéchalle (Diane de Poitiers) et le duc de Guise, qui n'étoit alors que comte d'Aumale, y étoient; celle-là, toute gaie et joyeuse, voyant le temps de ses triomphes approcher; celui ci, se promenant par la chambre de la dauphine, et de fois à autre alloit à la porte savoir des nouvelles, et quand il revenoit: «Il s'en va, disoit-il, le galand [1].»

François Ier expira le 31 mars 1547, à peu près au même âge que Louis XII, son beau-père, c'est-à-dire à cinquante-deux ans et demi. — Son règne avait duré trente-deux ans et trois mois. — Les corps du premier dauphin et du duc d'Orléans n'étaient point encore inhumés; le père et ses deux fils furent portés ensemble à Saint-Denis, où un magnifique tombeau fut élevé au roi. Le cœur et les entrailles de François Ier furent transportés à Hautes-Bruyères, couvent de l'ordre de Fontevraud, dans le diocèse de Chartres.

Détails sur la vie privée de François Ier. — Sa mère, ses femmes, ses enfants.

François Ier eut toujours pour sa mère cette soumission respectueuse que saint Louis avait eu pour la sienne; mais Louise de Savoie, qui pouvait avoir les talents de Blanche de Castille, n'en avait pas les vertus. — François lui laissa prendre trop d'empire dans le gouvernement intérieur de son royaume: il ne commença véritablement à régner qu'après la mort de sa mère.

Cette princesse, dont nous avons déjà apprécié les talents et la prudence, avait toutes les faiblesses de son siècle et de son sexe: elle frémissait chaque fois qu'elle entendait parler de la mort; elle s'emportait contre les prédicateurs, dont le devoir est de la rappeler: «Apparemment, disait-elle, ils ne «savent que dire, puisqu'ils répètent ce que per-«sonne n'ignore.» — Pendant sa dernière maladie, et peu de temps avant sa mort (en 1531), elle fut frappée au milieu de la nuit d'une clarté extraordinaire qui remplissait sa chambre; elle fit ouvrir les fenêtres et reconnut une comète: «Ah! dit-elle, «avec un cri d'effroi, ce signe menaçant n'est pas «pour le peuple; c'est pour moi.» Le lendemain, elle envoya chercher son confesseur; ses médecins l'assuraient qu'ils la trouvaient mieux, mais elle les croyait moins que la comète: «J'ai vu, leur disait-«elle le signe de ma mort; sans cela je penserais «comme vous, car je ne me sens point mal.» Elle mourut, en effet, peu de jours après.

[1] *Légende du cardinal de Lorraine.*

Tendre et empressé envers sa mère, François Ier ne se montra pas tel envers ses femmes; il eut deux épouses vertueuses qu'il respecta et qu'il n'aima point. — Il y a peu à dire sur la reine Claude. «Son obscurité fait sa gloire. Ce fut une sainte, qui, négligée par son mari, maltraitée par sa belle-même, ne se plaignit point, n'exigea rien, ne regretta rien, servit Dieu, secourut les malheureux, et ne fit jamais de mal. On la nomma pendant sa vie la *Bonne reine.*» — Éléonore d'Autriche vint en France sous les mêmes auspices que Marie d'Angleterre y était venue; elle porta en dot la paix à François Ier, comme Marie l'avait portée à Louis XII. Éléonore fit plus encore, elle rendit à François Ier ses enfants restés en otage à Madrid, et par là elle devint leur mère; elle en eut toujours les sentiments, qu'elle fit éclater dès le temps où elle vint joindre les princes à Fontarabie, pour passer avec eux en France. Sur quelques débats qui étaient survenus entre les commissaires français et espagnols chargés de l'exécution du traité de Cambrai, le connétable de Castille avait éloigné de la frontière les enfants de France; Éléonore les fit ramener à Fontarabie, calma les esprits, et fit exécuter le traité. «Cette princesse étoit veuve d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, et elle en avoit eue une fille. — Des auteurs ont dit qu'Éléonore avoit été sensible en Espagne au mérite et au malheur de François Ier; qu'elle avoit blâmé hautement les rigueurs de son frère pour cet illustre prisonnier; qu'elle avoit toujours désiré d'être le lien de la paix entre le vainqueur et le vaincu. Si elle épousa François Ier par inclination autant que par convenance, François Ier ne l'épousa que par politique et pour revoir ses enfants; il n'eut pour elle que les égards dont un roi galant, aimable et juste ne pouvoit se dispenser envers une reine si vertueuse; il vit trop en elle la sœur de son ennemi, et elle eut beaucoup à souffrir des divisions perpétuelles des deux êtres qui lui étoient les plus chers.» — Après la mort de François Ier, Éléonore retourna en Espagne, où elle mourut en 1558 à Talavera.

François Ier n'eut point d'enfants de la reine Éléonore; la reine Claude lui donna trois fils et quatre filles. De ces sept enfants légitimes, deux seulement lui survécurent, le dauphin Henri et Marguerite, qui épousa en 1559 Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dont sont descendus les rois de Sardaigne, ducs de Savoie et de Piémont. — Il eut, en outre, d'une femme inconnue, un fils nommé Villecouvin, et dont le caractère original donna lieu à plusieurs aventures singulières. — Nous n'en citerons qu'une seule, racontée par Bonaventure Desperriers.

«Villecouvin, que cet auteur appelle *le Bâtard*

par excellence, voyageoit beaucoup, marchoit presque toujours sans suite et déguisé; il prétendoit pourtant que tout le monde étoit obligé de le connoître. Un jour, traversant à pied dans le Rouergue une forêt où un homme venoit d'être tué par des voleurs, il fut rencontré par le prévôt. — Le Bâtard étoit en habit de soldat; le prévôt lui trouve mauvaise mine et lui demande d'où il vient? « Que « vous importe? — N'êtes-vous pas de ceux qui ont « tué cet homme? — Quand cela seroit, qu'en vou-« lez-vous dire? » Le prévôt l'arrête, et le conduit au prochain village pour lui faire son procès. « Ah! « disoit le Bâtard pour toute défense, vous vous « jouez donc à moi! à la bonne heure, je vous laisse « faire. » Le prévôt, croyant qu'il le menaçoit de ses complices, n'en fut que plus ardent à instruire sommairement son procès; il l'interrogea, et commença par lui demander son nom. « On vous l'ap-« prendra, répond le Bâtard; ah! vous êtes un pen-« deur de gens! » Le prévôt regardant ce discours comme un aveu de crime, le condamna en effet à être pendu, et le fit conduire au gibet. Le Bâtard triomphoit, et ne cessoit de dire: « Ah! vous pen-« dez les gens. Par le corbleu, monsieur le prévôt, « vous ne pendîtes jamais homme qui vous coûtât si « cher. Ah! vous voulez savoir qui je suis, vous le « saurez, vous le saurez, je vous en réponds. » Plus il bravoit le prévôt, et plus le prévôt pressoit l'exécution. Le bourreau alloit faire son office, et le patient, toujours menaçant, étoit déjà sur l'échelle, lorsqu'un homme se trouva là par hasard qui avoit beaucoup vu le Bâtard à la cour; cet homme le reconnut, et cria: « Que faites-vous, monsieur le pré-« vôt? C'est un tel. — *Mot, mot* (silence), de par le « diable, dit le Bâtard, laissez faire monsieur le « prévôt, je veux qu'on lui apprenne à pendre les « gens. » Le Bâtard n'eut point cette satisfaction; le prévôt ayant entendu son nom, le fit promptement descendre. « Eh non, lui disoit le Bâtard, faites-« moi pendre, monsieur le prévôt, je vous en prie; « et toi, que ne le laissois-tu faire, dit-il à son libé-« rateur, on lui eût appris à pendre les gens. » — Villecouvin, emporté par l'inconstance de son esprit et par son humeur vagabonde, passa en Orient, et mourut à Constantinople.

Maîtresses de François I[er]. — La comtesse de Châteaubriand, la duchesse d'Étampes.

François I[er] est le premier des rois de France de la troisième race qui ait eu des maîtresses en titre, auxquelles il ait accordé une grande influence sur les affaires de l'État.

Ses galanteries eurent pour objet un grand nombre de femmes, et contribuèrent principalement au relâchement et à la corruption des mœurs. Deux femmes seulement furent pour lui l'objet d'une passion durable: la comtesse de Châteaubriand et la duchesse d'Étampes.

« Si l'on en croit, dit Gaillard, le roman par lequel Varillas ouvre le sixième livre de son *Histoire de François I[er]*, la jalousie du comte de Laval-Châteaubriand éloignoit avec soin d'une cour trop galante la beauté de Françoise de Foix, sa femme, qui, du fond de la Bretagne, ne laissoit pas de faire du bruit; il la gardoit à vue dans ses terres, ou l'y retenoit par ses ordres quand son devoir l'appeloit auprès du roi. Honteux de sa jalousie comme tous les jaloux, et soigneux de la cacher, il accusoit sa femme d'un éloignement pour la cour, bien peu naturel chez une femme de son rang, de son âge et de sa figure. « C'é-« toit, disoit-il, une beauté, mais une beauté fa-« rouche, ne craignant rien tant que le grand jour, « et exigeant qu'il ne la tirât jamais de sa solitude. » — Tout cela ne persuadoit pas. — Les courtisans inspiroient à François I[er] le désir qu'ils avoient de la voir; Châteaubriand, pour prouver ce qu'il disoit et pour se délivrer de ces persécutions, écrivoit à sa femme les lettres les plus pressantes, sous la dictée même de ceux qui soupçonnoient sa sincérité; cependant la comtesse n'arrivoit point. — En voici la raison.

« Le comte, qui avoit prévu toutes ces importunités, avoit fait faire deux anneaux d'une forme singulière et parfaitement semblables; il en avoit remis un à la comtesse, et avoit gardé l'autre. « On « me forcera souvent, lui dit-il en partant pour la « cour, de vous engager à me venir trouver, n'en « faites rien, à moins que vous ne voyiez dans ma « lettre l'anneau pareil à celui que je vous laisse. » Malheureusement pour son honneur, Châteaubriand avoit confié cet arrangement secret à son valet de chambre; on le sut, on gagna cet homme, et on eut l'anneau; on en fit faire un troisième parfaitement semblable, et avec une lettre du comte de Châteaubriand, on fit venir la comtesse.

« Châteaubriand se voyant trahi, partit pour la Bretagne, laissant sa femme à la cour, et ne voulant plus entendre parler ni de l'une ni de l'autre. Les plaisirs de l'amour, l'ivresse du pouvoir, les hommages de la France consolèrent la jeune de Foix. Un roi galant et tendre valoit bien un mari jaloux. La cour de François I[er] valoit bien les déserts de la Bretagne.

« Mais la journée de Pavie arriva, et la comtesse de Châteaubriand vit tomber son crédit (c'est du moins ce que Varillas raconte); elle succomba sous l'autorité jalouse de la duchesse d'Angoulême, sa rivale de puissance. Le maréchal de Foix, son frère, avoit été tué à la bataille, ses autres frères vivoient dans la disgrâce; elle crut que son asile le plus con-

venable étoit la maison de son mari; elle compta sur ses respects pour le fléchir, et sur sa beauté pour le séduire. Châteaubriand la reçut et ne voulut point la voir; il l'enferma au fond de son château dans une chambre tendue de noir, où tout peignoit la mort qu'il lui préparoit. — Là, cette femme, qui un an auparavant faisoit le destin de la France, n'avoit d'autre consolation que de voir à l'heure de ses repas sa fille, âgée de sept ans, qui venoit manger avec elle. L'invisible tyran étoit présent à cette entrevue; il regardoit tout d'un lieu où il ne pouvoit être aperçu... La fille mourut : tout lien fut rompu entre le père et la mère; le mari outragé ne songea plus qu'à la vengeance. Il entra dans la chambre de sa femme avec six hommes masqués et deux chirurgiens; la fit saigner des deux bras et des deux pieds, et la laissa expirer ainsi. — Il se déroba d'abord par la fuite au ressentiment de la maison de Foix et à la justice du roi; mais cette maison ne put reprendre son ancien crédit, et le roi, entraîné par une inclination nouvelle, oublia tout.—Montmorency devint tout puissant; ce fut à lui que le comte de Châteaubriand s'adressa pour obtenir des lettres d'abolition qu'il acheta par des sacrifices (*v.* p. 423 et 424); il fit à Montmorency une donation de sa terre de Châteaubriand et de ce château où, selon Varillas, on voyoit encore, et l'on vit longtemps dans la chambre de la malheureuse comtesse les traces de son sang répandu sous les yeux et par les ordres de son mari. »

Tout ce récit est faux. La comtesse de Châteaubriand, que Varillas fait mourir en 1525 ou 1526, vivait encore en 1527. — Brantôme, qui était son contemporain, au lieu de la montrer, comme Varillas, livrée, par la captivité de son amant, à la vengeance de son mari, et périssant par ses coups, la représente jouissant, depuis le retour du roi, de sa liberté, des honneurs de son rang et du souvenir de sa faveur passée, regrettant son amant infidèle, et se vengeant de lui par un trait généreux et tendre. « François Ier et Marguerite de Valois, qui paroît avoir toujours eu beaucoup d'indulgence pour les passions de son frère, avoient pris plaisir à orner de devises galantes, des bagues et d'autres bijoux que le roi avoit donnés à la comtesse de Châteaubriand lorsqu'il l'aimoit. Peut-être, depuis l'infidélité du roi, étaloit-elle avec trop de faste ces bagatelles, qui ne sont plus rien quand on n'est plus aimé; peut-être ses espérances érigeoient-elles trop hautement en présages de l'avenir ces témoignages de son empire passé, pour braver l'empire présent de sa rivale. — Quoi qu'il en soit, la duchesse d'Étampes voulut avoir ces bagues, à cause des devises qui ne pouvoient plus avoir été faites pour une autre qu'elle. — Le roi eut la cruauté de les envoyer demander à madame de Châteaubriand. La comtesse répondit qu'elle les chercheroit, mais qu'elle étoit malade, et qu'elle demandoit trois jours. Elle les employa bien; elle fit fondre et convertir en lingots toutes ces bagues. « Portez cela au roi, dit-elle au « gentilhomme qui vint les redemander, et assu- « rez-le bien que le poids y est tout entier. Quant « aux devises, elles sont gravées dans mon cœur; « c'est là qu'il doit les chercher. » Le roi, confondu, mais secrètement flatté, sentit tout le prix d'une telle action. « Cette femme, s'écria-t-il, a plus de « courage que je n'en aurois attendu de son sexe; « allez, reportez-lui son or, je lui en aurois donné le « double pour les seules devises. »

La duchesse d'Angoulême avait toujours à sa suite les plus belles filles nobles du royaume; lorsqu'en 1526, elle alla au-devant de son fils, qui venait de recouvrer la liberté, elle menait avec elle Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly, également remarquable par sa jeunesse, par sa beauté et par son esprit. — Le roi la vit; il oublia pour elle la comtesse de Châteaubriand. La jeune d'Heilly vit tous les jours croître son empire, qui ne finit qu'à la mort du roi. « Cette heureuse conformité de goûts, qui fait les inclinations douces et durables, se trouva tout entière entre le roi et sa maîtresse; et celle-ci eut tous les goûts du roi, ou lui inspira tous les siens. Parmi les jeunes princes, l'aîné et le troisième, qui eurent la prédilection de leur père, eurent aussi celle de la maîtresse. Les amis de François Ier furent les siens. D'Heilly fut la bienfaitrice des arts et des sciences; c'étoit même une bienfaitrice éclairée; Charles de Sainte-Marthe l'appelle *la plus savante des belles*. Son indulgence à l'égard des protestants la fit accuser de penchant pour la réforme; les courtisans la haïssoient peu, les savants l'aimoient, les calvinistes espéroient en elle. — La cour, sous cette seconde maîtresse, fut bien moins agitée que sous la première; on ne vit point, comme pendant le règne de la comtesse de Châteaubriand, la mère et la maîtresse du roi former deux cours rivales occupées à se détruire... Ce calme dura jusqu'au temps où Henri, ayant vu Diane de Poitiers, entra sous l'empire de l'illusion pour n'en jamais sortir. Diane de Poitiers, avide de l'autorité, chercha à la partager avec mademoiselle d'Heilly, devenue duchesse d'Étampes; elle remplit la cour de factions et de cabales. La duchesse d'Étampes, alarmée de la décadence rapide de François Ier, dont tout annonçoit la fin prochaine, voulut se faire un appui du duc d'Orléans, en lui procurant un établissement dans le Milanais ou dans les Pays-Bas; et, dans ce but, elle entretint, comme on l'a dit, avec l'empereur, des correspondances criminelles, lui révélant les secrets de l'État, et trahissant son bienfaiteur et son amant... Cette trahison fut ignorée de François Ier. « Un roi

malade est aisément trompé. » Le comte de Bossut-Longuéval fut l'instrument de ces perfidies, et Brantôme, Mézeray, Bayle, semblent croire qu'il avait acquis tous les droits possibles à la confiance de la duchesse. — La paix se fit, le duc d'Orléans mourut, et les projets de madame d'Étampes s'évanouirent. — On soupçonna aussi cette maîtresse du roi de quelque faiblesse pour l'amiral de Chabot, et même pour son propre beau-frère, de la même maison de Chabot. La Châtaigneraie publia que Jarnac s'était vanté des bontés de la duchesse, et les démentis qu'entraînèrent ces propos furent la cause du fameux duel où périt ce favori de Henri II. — Renvoyée de la cour lorsque sa rivale, Diane de Poitiers, devint toute-puissante, la duchesse d'Étampes se retira dans ses terres, et y mourut vers l'an 1575.

Anecdotes diverses. — Mots de François Ier.

François Ier se distingua toujours par ces manières populaires qui n'ont pas peu contribué à faire chérir la mémoire de Henri IV. — Comme le chef de la royale branche des Bourbons, le chef du second rameau des Valois aimait les fêtes et les assemblées sans façon; il allait partout. Souvent, engagé dans des voyages ou égaré à la chasse, il descendait familièrement, et sans être attendu, chez les seigneurs de la cour et les simples gentilshommes du royaume, quelquefois même chez les gens de moindre condition. Son ardeur pour la chasse et son goût pour la galanterie l'y suivaient. — « Le « plus pauvre homme, disait-il, peut traiter très-« bien le plus grand prince, pourvu qu'il lui pré-« sente une belle femme, un beau cheval et un beau « lévrier. »

Au xve et au xvie siècle, les gentilshommes avaient un *jurement* ou une formule particulière de serment qui les distinguait, comme le *cri de leurs armes* et comme leur *devise;* les rois qui, dans ces siècles guerriers, se piquaient d'être les premiers gentilshommes du royaume, avaient aussi cette mauvaise habitude; Louis XI jurait par la *Pâque-Dieu;* Charles VIII, par le *jour de Dieu;* Louis XII disait à tout moment : *Que le diable m'emporte!* — François Ier, roi chevalier, jurait toujours : *Foi de gentilhomme,* serment qui a, dit-on, inspiré plus de confiance que celui de roi, qui devrait pourtant être le plus sacré. — L'usage des jurements a subsisté jusqu'au xviie siècle, où Henri IV avait son *ventre-saint-gris*, qui n'a point été répété, sans doute, parce qu'il ne signifiait rien. — La timide circonspection de Louis XIII, et la décence majestueuse de Louis XIV, ont fait disparaître ces restes de l'antique grossièreté.

Le titre de *majesté* fut, pendant longtemps, un titre exclusivement affecté aux empereurs; ce fut seulement sous François Ier qu'il fut donné constamment aux rois de France par toutes les puissances de l'Europe et par l'empereur lui-même. Dans le traité de Cambrai, où l'empereur faisait la loi, le titre de *majesté* n'est donné qu'à lui; dans le traité de Crespy, où l'égalité était un peu rétablie, Charles-Quint est nommé *majesté impériale;* et François Ier *majesté royale.* — Des instructions données par le roi d'Angleterre au héraut d'armes Clarenceaux, en 1517, prouvent que ce héraut donnait à son maître le titre de *hauteur.* — *Hauteur* est sans doute le même titre que celui d'*altesse*, titre commun des rois avant qu'ils prissent celui de *majesté.* Les rois d'Angleterre prédécesseurs de Henri VIII n'avaient ni *majesté*, ni *altesse*, ni *hauteur :* on les appelait *votre grâce.* — François Ier, au camp du Drap d'or, donna le titre de *majesté* à Henri VIII; et insensiblement ce titre devint commun à tous les rois. — Le duc d'Alençon, en écrivant à François Ier, mettait *monseigneur,* ne donnait point de *majesté,* et signait simplement « Charles, » comme les souverains et les enfants de France. Il est vrai qu'il était premier prince du sang et beau-frère du roi; les autres princes du sang, en parlant au roi, ne l'appelaient que *monsieur;* mais, en lui écrivant, ils le nommaient *monseigneur.* — François Ier, pour se moquer de la vanité espagnole et de la multitude de titres dont la chancellerie de Charles-Quint chargeait toutes ses dépêches, prit, dit-on, en écrivant à cet empereur, les titres suivants : « François, premier gentilhomme « de France, seigneur de Vanves et de Gentilly. »

François Ier demandant un jour à du Châtel s'il était d'extraction noble : « Sire, répondit du Châtel, « Noé, dans l'arche, avoit trois fils; je ne vous dirai « pas bien précisément duquel des trois je suis des-« cendu. »

Le roi, mécontent du pape, dit Brantôme, menaçait le nonce d'introduire le luthérianisme en France : « Sire, lui répondit le nonce, franchement vous en « seriez marri le premier, et vous en prendroit très-« mal, et y perdriez plus que le pape; car une nou-« velle religion, mise parmi un peuple, ne demande « après que le changement du prince. » Brantôme ajoute que François Ier embrassa le nonce, et lui avoua qu'il pensait comme lui.

Bonaventure des Perriers et Henri Estienne citent un propos qui prouve de quelle liberté ou plutôt de quelle licence on usait à la cour de François Ier; ce roi, plaisantant avec les seigneurs de sa cour sur le besoin d'argent où il se trouvait, un de ses courtisans lui dit : « Sire, j'ai deux expédients infail-« libles à vous proposer pour trouver plus d'argent

« qu'il ne vous en faut : le premier, c'est de rendre « votre office alternatif, comme sont tant d'autres « offices dans votre royaume ; et, pour ce seul objet, « je me charge de vous faire toucher plus de deux « millions : l'autre, c'est de faire vendre à votre pro- « fit les lits de tous les moines du royaume. — Eh ! « dit le roi, où coucheront ces pauvres moines ? — « Sire, avec les nonnains. »

Nous avons hâte de passer à des détails plus décents. — Le chancelier de L'Hôpital rapporte que tel était le respect de François Iᵉʳ pour la magistrature, et surtout pour la doctrine et la vertu, que lorsqu'au commencement de son règne, quelques magistrats d'un mérite reconnu paraissaient devant lui, soit pour quelque cérémonie, soit pour prendre ses ordres, on le voyait toujours, par un mouvement naturel, prêt à se lever afin d'aller à leur rencontre et de les saluer le premier.

Le zèle du roi pour la justice se signala par quelques traits de sévérité. — Un seigneur de la maison de Tallard avait tué un simple gentilhomme, nommé Jean Desmarets ; on ne dit pas de quelle manière, mais c'était apparemment par des moyens que la *chevalerie* désavouait. — Desmarets ne laissait pour venger sa mort qu'une aïeule inconsolable, mais sans appui ; le coupable avait pour lui le crédit de la maison Du Bellay, dont il était allié ; la justice était lente, et le crime gagnait tout en gagnant du temps. — L'aïeule de Desmarets vint se jeter aux pieds du roi en criant : *Justice*. François Iᵉʳ, saisi de respect, releva cette femme, et se tournant vers la foule qui l'environnait, et parmi laquelle étaient peut-être les Du Bellay, il dit tout haut ces paroles : « Foi de gentilhomme, ce n'est pas sans raison que « cette demoiselle se prosterne devant moi, me de- « mandant une chose que, pour le dû de mon État, « je lui dois : mais c'est à faire à ceux qui m'impor- « tunent sur les rémissions et abolitions, lesquelles « je ne leur dois, sinon de grâce et de puissance « royale. » Il écouta cette femme, la consola, lui promit prompte justice, et lui tint parole. « Comme de fait, dit Pasquier, qui a recueilli cette anecdote, je vis décapiter Tallard aux halles de Paris, en l'an 1546. » — Les grands du royaume, les ambassadeurs des puissances étrangères avaient inutilement sollicité la grâce du coupable.

Gaillard cite une autre preuve de l'amour du roi pour la justice. François Iᵉʳ, plein de ses projets sur le Milanais et sur le royaume de Naples, avait à sa cour plusieurs seigneurs Italiens qui lui vendaient cher leurs magnifiques promesses et leurs faibles services ; ils lui avaient extorqué, entre autres faveurs, une concession si onéreuse à l'État que le parlement refusa de l'enregistrer. Le roi manda des députés de ce corps, et, en présence des Italiens, il leur reprocha leur désobéissance, et leur réitéra avec menaces l'ordre de procéder à l'enregistrement refusé : les Italiens enchantés et les députés étonnés de l'excès de colère où le roi s'était emporté sortirent. Un moment après on rappela ces derniers : « Mes vrais amis, leur dit le roi, ne vous ef- « frayez pas de ce que je viens de vous dire, et ne « m'en sachez pas mauvais gré. J'étais entouré « d'hommes avides, qui sentent un peu trop que j'ai « besoin d'eux ; j'ai bien plus besoin de vous encore « pour leur résister. Plaignez-moi, et continuez à me « servir en prenant sur vous la haine d'un refus né- « cessaire, mais qu'il ne faut pas qu'on m'impute. « *Trompons ces trompeurs*, heureusement il ne « vous en coûtera que de faire votre devoir. » (Ce discours, à notre avis, n'est pas très-digne d'un roi chevalier.) — Le parlement persista dans son refus, le roi parut céder à regret à ses représentations et à la force de la loi, aimant mieux, dit son historien, que les Italiens doutassent de sa toute puissance que de sa bonne volonté.

Voici une dernière anecdote qui rappelle un trait que nous avons cité du pieux et bon roi Robert. — Un jour, à la messe du roi, un voleur fouillait dans la poche du cardinal de Lorraine ; il vit que François Iᵉʳ l'apercevait : il fallait de l'audace et de la présence d'esprit pour se tirer d'embarras. Il se mit le doigt sur la bouche, comme pour faire signe au roi de ne rien dire ; le roi voulut bien se prêter à ce qu'il croyait une plaisanterie ; après la messe, il tint quelques propos qui engagèrent le cardinal à fouiller à sa poche ; celui-ci n'y trouva plus rien. — Quand le roi se fut assez amusé de la surprise du cardinal, il demanda qu'on rendît ce qu'on avait pris ; mais le voleur avait disparu ; le roi vit alors que ce hardi fripon l'avait pris lui-même pour dupe ; au lieu de se fâcher, il s'écria : « Foi de gen- « tilhomme, ce larron m'a fait son complice. »

Jugement sur François Iᵉʳ. — Parallèle de François Iᵉʳ et de Charles-Quint.

Par ses mœurs, par son caractère et par sa conduite, François Iᵉʳ offre également des sujets de blâme et des sujets d'éloges. Cependant on ne peut nier que, vue à distance, et abstraction faite de la corruption morale des courtisans, son époque n'ait de l'éclat et de la grandeur. Ce roi a pu, d'ailleurs, être calomnié par les passions politiques et religieuses qui, sous les règnes de son fils et de son petit-fils, se déchaînèrent avec tant de violence.

Un de ses contemporains, catholique ardent, est un de ceux qui l'ont jugé avec le plus d'impartialité.

« Le roy François meurt à Rambouillet, dit Tavannes dans ses *Mémoires ;* les dames, plus que les ans, lui causent la mort ; il eut quelques bonnes

fortunes et beaucoup de mauvaises. Il eslevoit les gens sans sujet, s'en servoit sans considération, leur laissoit mener la guerre et la paix pour se decharger. Les femmes faisoient tout, mesme les généraux et les capitaines, d'où vint la variété des événements de sa vie, meslée de générosité qui le poussoit à de grandes entreprises, d'où les voluptez le retiroient au milieu d'icelles. — Il aymoit les sciences et les batiments. Trois actes honorables luy donnèrent le nom de *grand* [1], non la différence du petit roy François : la bataille de Marignan, la restauration des lettres, la résistance qu'il fit seul à toute l'Europe. Il se releva courageusement d'un grand malheur et prison. L'excellence de l'empereur Charles-Quint lui donne gloire ; le vainqueur d'Allemagne, d'Asie, d'Afrique, de Gueldres, des Turcs, à borné son plus outre aux rivières de Marne et Durance, et fait naufrage en France avec deux grandes armées. Si du temps du roy François la division que trouva Charles VIII en Italie eût existé, il y eût fait de grandes conquêtes. »

Le parallèle de François Ier et de Charles-Quint est un des plus remarquable fragments de l'historien Gaillard, et un de ceux qui méritent d'être conservés et reproduits.

« Deux grandes nations, deux grands princes que la rivalité anime, forment toujours, dit-il, un beau spectacle dans l'histoire. Cette rivalité enflamme les passions, déploie les talents, met en mouvement tous les ressorts ; dans ce sens, un ennemi est quelquefois plus utile qu'un ami. Charles-Quint et François Ier ont peut-être l'un à l'autre l'obligation d'avoir été grands ; ils ont eu l'un sur l'autre divers avantages. Le principal trait de leur caractère paroît avoir été, dans Charles-Quint, la finesse ; dans François Ier la franchise. Tous deux ont fait de grandes choses ; mais Charles-Quint s'est permis des actions malhonnêtes, et François Ier a fait bien des fautes. Qui peut excuser le supplice de Semblançay, l'oppression de Bourbon, autorisée ou soufferte, les généraux nommés par l'amour et traversés par la haine, le flux et le reflux de l'autorité incertaine et si souvent déposée en des mains étrangères, les intrigues de la duchesse d'Étampes dans la campagne de 1544, impunies et même ignorées, les ministres placés et déplacés au gré du caprice, etc. ? Mais qui peut ne pas détester le meurtre de Maraviglia, l'assassinat de Rincon et de Frégose, et ce tissu de basses fourberies qui accompagnent le passage de Charles-Quint par la France ?

« Si l'on compare les deux princes en qualité de guerriers, la somme de leurs exploits paroît à peu près égale ; ceux de François Ier ont pourtant plus de réputation. Ses premiers pas dans la carrière eurent un éclat qui se répandit sur toute sa vie, et qui se soutint dans le malheur même. La victoire, à vingt ans, illustre toujours. Charles-Quint entra ou du moins se distingua trop tard dans cette même carrière : sa première expédition importante est celle de 1532, contre les Turcs, car il faut compter pour rien ce moment où il paroît à Valenciennes, en 1521, pour fuir devant le roi. L'expédition de Tunis, en 1536, est le premier exploit de Charles-Quint qu'on puisse mettre en parallèle avec la bataille de Marignan ; mais certainement il vaut mieux avoir gagné la bataille de Mülberg que d'avoir perdu celle de Pavie. En tout, Charles-Quint étoit peut-être plus général, et François Ier plus soldat. Ce partage des talents militaires entre eux est même conforme à leurs caractères, l'un réfléchi et appliqué, l'autre bouillant et impétueux.

« Quant à la politique, on ne peut se dissimuler que la supériorité ne soit tout entière du côté de Charles-Quint. Il conquit ou garda tout ce que son rival lui disputa ; il obtint l'Empire, et s'empara du Milanois : il conserva le royaume de Naples. Il ne dut point tous ces succès à une fortune aveugle, mais à une conduite sage, à des mesures bien prises, à des moyens proportionnés à leur fin ; heureux et véritablement digne de son bonheur, si la fraude n'avoit pas trop souvent présidé au choix de ces moyens.

« Il eut surtout la science des rois, l'art de connaître les hommes ; on vit toujours à la tête de ses armées les plus grands généraux de l'Europe ; ses ministres ne le gouvernoient point, et il les employoit toujours aux choses auxquelles ils étoient propres. Il connoissoit ses sujets et les sujets étrangers ; il savait que Bourbon étoit un héros, que Saluces n'étoit qu'un traître ; il se sert de Bourbon pour vaincre, et de Saluces pour trahir. Bourbon est un héros, mais c'est un Français réfugié ; il lui donne pour surveillant le jaloux Pescaire, presque son égal ; mais Bourbon et Pescaire sont ambitieux et peu fidèles ; il leur donne pour surveillant, à tous deux, le fidèle et utile Lannoy. Il enlève à la France et les La Marck, et Sickingen, et ce sublime Bourbon, et le prince d'Orange, et André Doria, les plus grands hommes de ce siècle ; François Ier lui enlève l'obscur prince de Melphe.

« Charles-Quint avoit encore sur son rival un

[1] Brantôme, qui avait environ vingt ans à la mort de François Ier, dit : « Le nom de *grand* lui fut donné, non tant pour la grandeur de sa taille et corpulence, qui étoit très-belle, et majesté royale très-riche, comme pour la grandeur de ses vertus, valeur, beaux faits et hauts mérites, ainsi que jadis fut donné à Alexandre, Pompée et à d'autres. » — Pasquier appelle François Ier *clément* et *zélateur des bonnes lettres*. — Mézeray lui donne le titre de *grand roi* et de *père des lettres*. — Le titre de *grand*, dit Bayle, lui fut donné, mais ne lui resta pas.

grand avantage, celui de l'activité et de la constance. François Ier a des moments d'éclat qui éblouissent ; mais il a de longs intervalles de sommeil et de langueur. Charles-Quint n'en a pas un ; sans cesse il agit ; il prépare, il exécute, il intrigue, il divise, il court en Allemagne ; en Italie, en Espagne ; il contient les grandes puissances, il soumet les petites ; il les enchaîne toutes par ses négociations.

« Bayle observe que puisqu'on se liguoit plus souvent contre François Ier que contre Charles-Quint, il falloit que François Ier parût plus redoutable ; mais c'étoit l'empereur qui avoit le talent de le faire croire plus redoutable. — D'ailleurs, ces ligues ne prouvoient pas toujours qu'on redoutât la puissance de ceux contre qui elles se faisoient ; après la défaite et l'expulsion des François en 1522, l'Italie entière se ligua contre eux ; craignoit-elle plus alors François Ier, chassé, détruit, que l'empereur maître du Milanois et du royaume de Naples ? Non, mais elle se croyoit plus sûre de son repos en rempant paisiblement sous le vainqueur qu'en prêtant avec effort la main au vaincu pour le relever. — Henri VIII, à la vérité, se ligue plus souvent avec Charles-Quint qu'avec François Ier ; il étoit jaloux de François Ier qui l'éclipsoit, et il avoit des prétentions sur la France, tandis qu'il n'en avoit ni sur l'Italie, ni sur l'Allemagne, ni sur l'Espagne.

« Au reste, Charles-Quint tiroit parti et de la puissance de son rival, qu'il exagéroit pour lui nuire ; et de sa propre puissance, qu'il savoit montrer à propos pour entraîner ceux que ses intrigues n'auroient point séduits.

« Mais François Ier est bien supérieur à son rival, lorsqu'il défend contre lui la Provence ; et Bayle a raison d'observer qu'il est plus glorieux à François Ier d'avoir su conserver son royaume dans les conjonctures où il s'est trouvé, qu'à Charles-Quint d'avoir fait ses autres conquêtes, en échouant dans celle-ci, malgré tous les avantages que lui procuroient sa puissance et ses intrigues. — François Ier est supérieur encore à Charles-Quint lorsqu'il l'avertit de la révolte des Gantois, lorsqu'il lui livre le passage dans ses États pour aller les soumettre, lorsqu'il pardonne aux Rochellois révoltés, lorsqu'il n'oppose que de la modération à la scène scandaleuse de Rome, et lorsque, décrié dans toute l'Allemagne par les calomnies de l'empereur, il ne s'en venge qu'en comblant de bienfaits les négociants allemands.

« Enfin, François Ier est au moins l'égal de Charles-Quint pour les talents militaires ; il lui est très-supérieur pour les vertus ; son infériorité, même en politique, était en partie l'effet d'une vertu, de la délicatesse sur le choix des moyens. »

Pour terminer ce parallèle, nous citerons quelques mots de l'illustre auteur des *Études historiques :*

« Charles-Quint, dit M. de Chateaubriand, se traîna neuf ans sur la terre après son rival : il abdiqua en 1556, se retira au monastère de Saint-Just, dans l'Estramadure, et célébra vivant ses propres funérailles : enveloppé d'un linceul, couché dans une bière, il chanta du fond de son cercueil l'office des morts, que les religieux célébroient autour de lui. « C'étoit l'homme pour lequel, dit « Montesquieu, le monde s'étendit, et l'on vit paroî« tre un monde nouveau. » Ce monde nouveau donna la mort à François Ier : toute la destinée de Charles pesa sur celle du monarque françois. Importuné jusque dans ses derniers jours des rivalités de ses maîtresses et de celles des maîtresses de son fils, François Ier mourut en chrétien qui reconnoît sa fragilité ; Charles-Quint s'en alla comme un ambitieux qui se revêt du froc et du cercueil, dépité de n'avoir pu se parer de la dépouille du monde. Les foiblesses du monarque espagnol ne furent pas apparentes comme celles du monarque françois, dont la galanterie étoit aussi éclatante que la valeur ; un inceste mystérieux qui, dans les ombres d'un cloître, donna naissance à un héros, a été reproché à Charles-Quint : ses désordres avoient quelque chose de sérieux, de secret et de profond comme lui. »

[1] L'opinion des hommes du XVIe siècle sur les dernières années de Charles-Quint, qu'un des hommes illustres du XIXe siècle traite avec une telle sévérité, nous semble curieuse à connaître :

« L'empereur, dit Tavannes, affligé de vieillesse, des gouttes, et plus de l'instabilité de fortune, qu'il n'avoit pas vaincue par prudence et vertu, méprise le monde dont la conquête n'empesche ny la mort ny la reddition du compte des pechez commis. Sa Majesté quitte les royaumes à son fils et l'empire à son frère, au regret de ses sujets, étonnement de la populace, louange des sages, consentement des favoris du roy Philippe, le 25e d'octobre 1555, en grande cérémonie, à Bruxelles : de là, il se retira en un monastère d'Espagne, avec quatre serviteurs, se réservant cent mille écus de rente pour donner en aumosnes.

« Avant sa retraite, il avoit employé deux mois pour enseigner au roy Philippe, son fils, quels estoient ses Estats, forces, finances, serviteurs, amis, ennemis, fiance, soupçon de ses voisins, subjects et alliez, quels moyens de guerre ou de paix. — Il lui conseille les deportements sévères à aucuns, aux autres plus doux ; préceptes dont l'expérience et vieillesse peuvent faire des maximes infaillibles. Il lui commande de ne lever plus sur les Espagnols que de coustume, ne se fier aux Italiens, se conseiller et se servir de ses parents, éloigner la guerre de l'Italie, ne desesperer les François, faire paix avec eux, estre gracieux aux Flamands, ne laisser croistre ni diminuer le duc de Savoie au quel il ne se fioit point pour la jalousie d'Italie.

« L'empereur ne se peut excuser de l'interim et permission de l'exercice de la religion luthérienne : il se décharge sur ce que le roy Henry II (successeur de François Ier) l'y contraignit par l'argent donné au duc de Saxe et au landgrave de Hesse pour les révolter contre luy, et semblablement par l'usurpation de la ville de Metz et l'alliance de Moris, rebelle contre luy. — La paix avec les princes subjects ne doit trou-

CHAPITRE XXX.

USAGES DIVERS. — BELLES-LETTRES. — POÉSIE. — BEAUX-ARTS.

Changements dans les mœurs.— Renouvellement de la civilisation. Renaissance des lettres et des arts. — Duels, tournois, jeux militaires, etc. — Fous du roi. — Marine, découverte, commerce. — Protection accordée aux lettres et aux arts par François Ier. — Fondation du collége de France. — Progrès de la poésie française. — Poëtes français depuis Basselin jusqu'à Clément Marot. — Olivier Basselin. — Charles d'Orléans. — Villon. — Martial de Paris. — Octavien de Saint-Gelais. — André de la Vigne. — Jean Marot. — François Ier. — Marguerite de Valois, reine de Navarre. — Loisé Labbé. — Bonaventure Desperriers. — Mellin de Saint-Gelais. — Charles Fontaine. — Clément Marot.

Changements dans les mœurs. — Renouvellement de la civilisation. — Renaissance des lettres et des arts.

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître même par de brèves anecdotes quelles furent les mœurs des Français pendant la première moitié du XVIe siècle. — On peut juger, par un trait que M. de Châteaubriand a cité dans ses *Études historiques,* de la corruption qui régnait à la cour du grand-père des derniers Valois; mais nous allons entrer dans quelques détails sur plusieurs usages curieux ou tombés en désuétude, sur la marine, le commerce, les arts et les lettres, détails que nous n'aurions pas pu mentionner ailleurs sans interrompre d'une manière inopportune le récit des événements historiques.

«Il y a des époques, dit l'illustre auteur que nous venons de citer, où la société se renouvelle, où des catastrophes imprévues, des hasards heureux ou malheureux, des découvertes inattendues déterminent un changement préparé de longue main dans le gouvernement, les lois, les mœurs et les idées. Cette révolution, qui paraît subite, n'est que le travail continu de la civilisation croissante, que le résultat de la marche de cette civilisation vers le perfectionnement nécessaire, efficient, attaché à la nature humaine. — Dans les révolutions, même en apparence rétrogrades, il y a un pas de fait, une lumière acquise pour aveindre quelque vérité. Les conséquences ne se font pas immédiatement remarquer en jaillissant du principe qui les produit; ce n'est guère qu'après une cinquantaine d'années qu'on aperçoit les transformations opérées chez les peuples par des événements déjà vieux d'un demi-siècle.

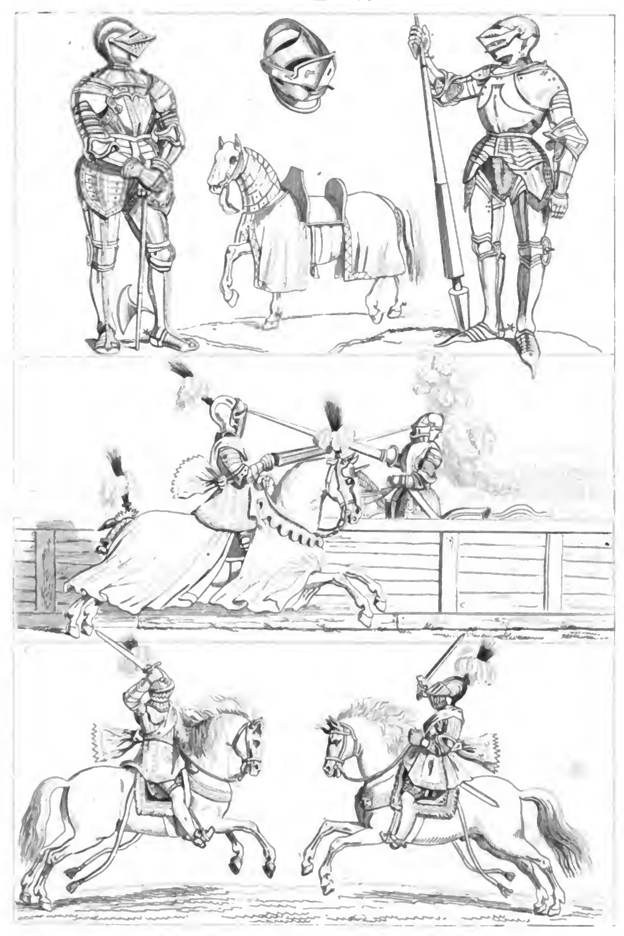
«Ainsi, lorsque François Ier monta sur le trône, la découverte de l'Amérique, la prise de Constantinople par les Turcs, l'invention de l'imprimerie, toutes ces choses qui avoient précédé le règne de ce roi, commençoient à agir, en étendant le domaine de l'homme physique et moral. Des mers inconnues à braver, de nouveaux mondes à explorer, offroient des objets dignes de leurs efforts à l'esprit chevaleresque et religieux qui régnoit encore, aux lettres, aux sciences et aux arts qui renaissoient, aux gouvernements et au commerce qui cherchoient de nouvelles sources de puissance et de richesses. L'imprimerie sembloit en même temps avoir été trouvée tout exprès pour multiplier et répandre les trésors que les Grecs chassés de leur patrie avoient apportés dans l'Occident. Les courses transalpines

bler celle de l'Église; la perte des couronnes terrestres n'est rien auprès des celestes; Dieu donne les moyens selon les justes désirs. — Si l'empereur Charles-Quint eust eu autant de jeunesse que de courage, il eust rompu la diette assemblée contre la religion. — Ses ennemis blasment la déposition de ses Estats, la qualifient un désespoir de ne pouvoir parvenir à ses desseins, ayant le roy Henry pour puissant ennemy, l'Allemagne desobéissante, le traité de Passau pour regret, les bravades des princes d'Allemagne en défiance, les siége de Metz et combat de Ranty pour ennuy, et disent que ses maladies lui faisoient céder l'empire, pour ce qu'il ne le pouvoit plus exercer, ne pouvant porter les charges des affaires. — Ses amis respondent que les mespris des grandeurs, de l'ambition et vanité du monde sont source de cette démission; peu de grands, encore que vieux et maladifs, ont fait de semblables renonciations; des particuliers, en l'âge décrépit, à peine laissent-ils leurs biens à leurs enfants. Ils disent qu'il pouvoit tenir l'empire; sa présence n'estoit nécessaire aux guerres, ayant esté plus heureux en son absence par ses lieutenants que par luy. — Assisté de conseil, l'empereur pouvoit manier les affaires et conserver son autorité dans un lict, ses frères et enfants maniant les armes. Toutefois, cet acte (l'abdication) est généreux et plus magnanime que tous ses précédents, ausquels les capitaines et soldats avoient part, luy a le seul honneur de ce dernier...

«Charles-Quint se peut comparer aux anciens empereurs: il estoit généreux, prudent, patient, secret, capitaine négociant par soy, et neantmoins trop vindicatif, proportionnant sa passion à son utilité, qui à contre temps le portoit en France et en Afrique. Son honneur est qu'il a apaisé les séditions d'Espagne. Il prit le roi de France, subjugua l'Italie, prit Rome et le pape, défit les forces d'Allemagne, prit le duc de Saxe et le landgrave, chassa le Turc de Vienne, saccagea Tunis en Afrique, reçut les roys réfugiés, gagna le Pérou et plus de pays aux Indes que l'Espagne ne contient, défit Pizarre révolté au Pérou, subjugua le duc de Claives, rangea les Flamands séditieux, fut reçu en triomphe de ses ennemis, passa amiablement en France, où il entra trois fois en armes, et la dernière en sortit avec paix honorable. — Il a commandé à l'Espagne, en Italie, en Allemagne, en Flandres, à l'Angleterre, Hongrie, Bohême, en Afrique, au Pérou et aux Indes en même temps.

«Ny Alexandre, ny les Romains n'ont combattu deux grandes puissances en même temps; lui résista aux François et aux Turcs: ce qui lui empêcha sa monarchie entière, fut les grands capitaines qui vivoient de son temps; le roy François, Soliman, MM. de Guise et de Montmorency, Moris, Barberousse et le landgrave marquis de Brandbourg, qui n'ont pu empêcher qu'il n'ait vaincu à diverses fois leurs nations l'une après l'autre.

«Le jour saint Mathias estoit heureux à l'empereur; dans ce jour, il nasquit, fut eslu et couronné empereur, gagna la bataille de Pavie, prit l'Afrique, et mourut (en 1558); mort approuvée du plus grand heur que les hommes puissent avoir, puisque chrestien, elle luy advint en mesme jour de ses prospérités.»



Armures et Cavaliers des XVe et XVIe siècles

Henri II. *Catherine de Médicis* *Henri II.*

Henri II blessé à mort dans un tournoi. 1559.

de Charles VIII et de Louis XII avoient fait passer dans les Gaules ce goût des élégances de la vie, perdu depuis longtemps. Milan, Florence, Sienne, virent reparaître ces noms qu'ils avoient bien connus au temps de la conquête des Normands et de Charles d'Anjou : les La Palice, les Nemours, les Lautrec, les Vieilleville ne trouvèrent plus, comme leurs pères, une terre demi-barbare, mais une terre classique où le génie d'Auguste s'étoit réveillé, où, comme les vieux Romains, ils adoucirent leurs rudes vertus à la voix des arts accourus une seconde fois de la Grèce.

« Quand Bayart acquéroit le haut renom de prouesse, c'étoit au milieu de l'Italie moderne, de l'Italie dans toute la fraîcheur de la civilisation renouvelée; c'étoit au milieu de ces palais bâtis par Bramante, Michel-Ange et Palladio; de ces palais dont les murs étoient couverts de tableaux récemment sortis des mains des plus grands maîtres; c'étoit à l'époque où l'on déterroit les statues et les monuments de l'antiquité; tandis que les Gonzalve de Cordoue, les Trivulce, les Pescaire, les Strozzi combattoient, que les artistes se faisoient justice de leurs rivaux à coups de poignards, que les aventures de Roméo et de Juliette se répétoient dans toutes les familles, que l'Arioste et le Tasse alloient chanter cette chevalerie dont Bayart étoit le dernier modèle.

« Les guerres de François Ier, de Charles-Quint et de Henri VIII mêlèrent les peuples, et les idées se multiplièrent. Des armées régulières, connues en Europe depuis la fin du règne de Charles VII, firent disparoître le reste des milices féodales. Les braves de tous les pays se rencontrèrent dans ces troupes disciplinées, Bayart put combattre tels fils de Pizarre et de Fernand Cortès qui avoient vu tomber les empires du Pérou et du Mexique. Ces infidèles (que les chevaliers alloient, avec saint Louis, chercher au fond de la Palestine) maîtres de Constantinople et devenus nos alliés, intervenoient dans notre politique; leur prince envoyoit le renégat grec Barberousse combattre pour le pape et le roi très-chrétien sur les côtes de la Provence.

« Tout changea donc dans la France, les vêtements mêmes s'altérèrent; il se fit des anciennes et nouvelles mœurs un mélange unique. — La langue naissante fut écrite avec esprit, finesse et naïveté par la sœur de François Ier, la reine de Navarre, par François Ier lui-même, qui faisoit des vers aussi bien que Marot; par Rabelais, Amyot, les deux Marot et les auteurs de *Mémoires*. L'étude des classiques, celle des lois romaines, l'érudition générale fut poussée avec ardeur; les arts acquirent une perfection qu'ils n'ont jamais surpassée depuis en France. »

Duels, tournois, jeux militaires, etc.

Le duel est une des coutumes consacrées par la chevalerie. François Ier, qui envoyait des cartels à Charles-Quint, ne pouvait défendre le duel à ses sujets. — En 1537, il assista, à Moulins, à un duel solennel, dont voici la cause. Trois gentilshommes du Berry, nommés Sarzai, Gaucourt et Veniers, qui étaient restés dans leurs terres pendant que le roi combattait et succombait à Pavie, répandirent le bruit qu'un de leur voisin, nommé La Tour-Landry, avait pris honteusement la fuite dans cette bataille. — La Tour-Landry, informé de cette calomnie, en accusa particulièrement Sarzai, et le cita devant les juges. Sarzai convint d'avoir répété les propos calomnieux, mais seulement, prétendait-il, d'après Gaucourt. « Vous ne vous souvenez « donc pas, lui dit celui-ci, que c'est vous-même « qui m'avez appris le fait, en me disant le tenir de « Veniers ? » Sarzai ne contesta plus. Veniers, à son tour, soutint à Sarzai que jamais il ne lui avait rien dit de semblable. Gaucourt fut renvoyé absous par les juges, et la honte de la calomnie resta incertaine entre Veniers et Sarzai. — Le roi ordonna le combat entre eux. Les deux gentilshommes entrèrent dans le camp *conduits par leurs parrains, accompagnés de leurs seconds*, observés par les juges du camp avec toutes les cérémonies accoutumées. « Ils étoient armés d'un corselet à longues tassettes, avec des manches de maille et des gantelets, le morion en tête, une épée bien tranchante à la main, et une dague au côté. » Après s'être quelque temps servis de leurs épées, ils s'élancèrent l'un sur l'autre, se saisirent au corps, et tirèrent leurs dagues. Alors le roi *jeta le bâton*, et les juges du camp séparèrent les combattants. Ces juges étaient le comte de Saint-Pol, prince du sang, le comte de Nevers, le connétable de Montmorency et l'amiral d'Annebaut. — Le roi dit tout haut : « J'éteins cette « querelle : je pardonne au calomniateur; mais quel « qu'il soit, il est bien coupable. J'ai vu La Tour- « Landry à la bataille de Pavie; il s'y est comporté « comme partout, en gentilhomme et en homme de « cœur. »

Autorisé par d'éclatants exemples, le duel, de simple coutume et moyen judiciaire qu'il était, devint une sorte de fureur qui se répandit parmi la noblesse, à un tel point que les ordonnances rendues par les rois de France se trouvèrent impuissantes pour en arrêter les tragiques effets.

Peu d'années après la mort de François Ier, Tavannes, constatant cette fureur croissante, cherchait dans ses *Mémoires* les moyens de la réprimer en régularisant les duels.

« La noblesse françoise, ceux qui font profession des armes, sont (disait-il) réduits entre deux extrémitez de perdre l'honneur, ou, le deffendant, estre en péril d'une mort honteuse par les edicts du roy. Six mil gentilshommes sont péris en combats singuliers pour avoir receuë l'opinion pour droict, fortifiés d'appartenances et satisfactions faictes à leur fantaisie; à quoy plusieurs ont contribué, pendant plus à exalter ou blasmer ceux qui s'y etoient embrouillez, qu'à chastier leur insolence. Le désir intempéré d'obtenir l'honneur par les armes (*que la paix denioit*), fait que les jeunes mal-advisez obligent les sages à cette folle, les uns voulant acquérir, les autres conserver, par des imaginations non receües d'aucuns estrangers, practiquée en ce royaume sur la confiance qu'aucuns ont de ce qu'ils scavent de l'escrime, espérant de tuer sans l'estre; qui feroit souhaiter les escrimeurs esloignez, puisque cet art sert de peu aux batailles et assauts, pour lesquels la noblesse se doit conserver, considérant qu'il y a peu d'honneur en ce qui est commun aux moindres soldats et plusieurs matthois qui scavent parer et se battre pour plaisir. Tous remèdes et moyens salutaires de pourvoir à cette maladie d'esprit sont esté recherchez; edicts, defences, arrests de mort, confiscations de biens, rien n'a réussi, et ne profiterá s'il ne s'abolit entierement les fausses créances et mauvaises maximes.

« Sur de légères injures les gentilshommes se donnent des dementis, réparez (vengés) par attouchements, repoussez par des coups de batons, iceux par le sang, et le sang, par l'advantage, par la mort ou demandes de vies. Ce defaut doit produire des lois contraires, dans les bornes des quelles l'honneur soit conservé en son entier, et la vie protégée, à ce que personne n'offence ny ne se tienne offencé que selon icelles, en la créance des vieux capitaines et juges expérimentez.

« Semble nécessaire d'establir en chacune province de France six gentilshommes, lesquels avec le sénéchal ou bailly principal décideroient de tous différents et querelles. — Les injures, dementis proférez sans subject par colère ou autrement, peuvent estre réparées par semblables paroles et négatives; et où l'impudence porteroit aux invectives, sur le tesmoignage de gens de qualité, les délinquants seroient condamnez aux amendes pécuniaires et repréhensions notables. — Les coups donnez ou receus forment la querelle, et feront recourir aux juges pour en avoir satisfaction. — Expresses deffenses, à peine de la vie, à toutes personnes de mettre l'espée au poing, quoy qu'ils soient offencez, au quel cas auront recours aux juges, qui les feroit satisfaire ou leur permettront le combat, et d'iceux y aura appel devant les mareschaux de France estant près du roy, devant les quels seront décidées les dites querelles. — Toutes celles qui se sont esmeüs pour les honneurs de l'Église, procez, chasses, cédules, contracts, obligations, sont amendables, puisque les oppressez se peuvent pourvoir à la justice ordinaire.

« Les juges d'appel, mareschaux de France, auront tout pouvoir de chastier les insolents, faire réparer les injures receües, ordonner des réparations et satisfactions, de permettre aux offencez de rendre coup pour coup, ou mettre les aggresseurs entre leurs mains, pour en tirer discrette satisfaction, ainsi qu'il en sera convenu; condamner à servir le roy aux frontières, aux amendes pécuniaires et impositions de marques notables aux quereleux.

« Les duels prohibez de l'Église, laquelle convie de tolérer un peu de mal pour en tirer un grand bien, il est mieux de permettre le combat à un petit nombre que voir périr par iceluy toute la noblesse d'un Estat.

« Le duel, anciennement accordé pour l'accusation de trahison, d'avoir fuy aux batailles, l'honneur des femmes, et pour les assassinats, ces règles, selon les indices où il y a preuves, il n'y eschoit combat, lesquels néantmoins seront necessitez plus qu'au passé pour diminuer, par exemples l'ardeur de ceux qui semblent chercher ce que peut-estre ils ne voudroient trouver.

« Pour éviter la mort précipitée de tant de noblesse, soient changées les armes des combattants, usitées en chemise, à l'espée et poignard, à des lances et espées, couverts d'armes légères à pied avec *juques, corcelets* entiers ou my partis. — Autres moyens practiquez des anciens, par lesquels la vie des gentilshommes ne périra si outrageusement, donnant loisir aux juges du camp de jeter le baston: les séparer pour les appointer, tournant les edicts rigoureux de traisner les armes et justicier les vaincus, à donner des sentences qui ne déshonorent la postérité, et satisferoient aux présens.

« Les juges conserveront l'advantage appartenant aux vieux capitaines sur les jeunes qui ont besoin d'honneur, tant en l'élection des armes, qu'en la considération s'il est raisonnable d'hazarder l'honneur acquis en plusieurs assauts et batailles, contre ceux qui n'en ont que seulement ouy parler.

« Les sentences données par les juges seront receües et creües très valables et justes, sans qu'il soit loisible de les reprocher à l'advenir, ny dire chose que ce soit au contraire.

« Les cours de parlement, la justice ordinaire aura son cours sur ceux qui mettent l'espée à la main, pour les punir exemplairement. — Les parlements, les justices ordinaires et extraordinaires n'auront aucun pouvoir, puissance ny authorité sur

les arrests des juges d'appel, sentence d'iceux, ny sur le camp clos, ny sur ceux ausquels le combat sera permis, pour quelques inconvénients, mort ou blessures qui puissent advenir dans les combats, pourles quels il n'y aura besoin d'autres graces ny pardon : et suffira la seule permission des mareschaux de France et des juges gardiateurs des voyes d'honneur. — Les six gentilshommes establis à ceste jurisdiction s'employeront de tout leur pouvoir à accorder et composer tous procez de gentilshommes, qui seront obligez de n'en commencer aucun avant qu'avoir tenté devant iceux la voye d'accord, considérant qu'il est mal séant que les officiers de justice s'accordent entre eux, et ne plaident point, que *les marchands ayent des juges consuls pour leurs différents, et que la noblesse se détruise en procez, à la moquerie des autres Estats du royaume.* — Les combats, les arrests, les sentences accordés par les juges establis au lieu susdit, sur les difficultez qui se présenteront, seront communiqués et envoyés aux mareschaux de France, devant lesquels il y aura appel, et jugeront en dernier ressort.

« Sera très humblement supplié le roy de faire des edicts et déclarations conformes aux articles susdits, ou à d'autres meilleurs, s'il se peut, pour conserver la vie et l'honneur de la noblesse pour le service de Dieu et de Sa Majesté. »

Si le duel judiciaire était encore en honneur sous François Ier, la *folie* des tournois et des combats à la barrière, dit Gaillard, était aussi plus animée que jamais. Au commencement de son règne, le roi donna des fêtes dont la magnificence, étonnante pour le temps, n'aurait pu le satisfaire, si elle n'eût retracé quelque image de guerre. — Son entrée à Milan après la défaite des Suisses en 1515 fut célébrée par des joûtes qui se firent, en présence des dames, dans la place devant le château de Milan. Le roi lui-même y voulut joûter, « car, dit le maréchal de Fleuranges, il n'y faillit oncques. » Brion y blessa le comte de Saint-Pol d'un coup de lance à l'œil. Ces exercices se renouvelèrent fréquemment durant le règne de François ; un envoyé du sultan, qui assistait à un de ces combats simulés, et à qui les courtisans demandaient ce qu'il en pensait, répondit : « Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez ; si ce n'est qu'un jeu, c'est trop. »

Nous avons parlé des célèbres joûtes du *camp du drap d'or*, le maréchal de Fleuranges a décrit les fêtes qui furent données à Amboise, lorsque Laurent de Médicis, neveu de Léon X, vint, au nom du pape, tenir le dauphin sur les fonts de baptême, et en même temps épouser Magdeleine de Boulogne, dont il eut Catherine de Médicis. « Le banquet, le bal, durèrent jusqu'à deux heures après minuit (heure alors plus qu'indue), puis on mena coucher la mariée, qui estoit trop plus belle que le marié. Suivirent huit jours de combats, là où estoit le nouveau marié, qui faisoit le mieux qu'il pouvoit devant sa mie. — On assiégea ensuite une grande ville de bois. — Le connétable de Bourbon faisoit le siége, le duc d'Alençon défendoit la place, le roi venoit au secours et s'introduisoit dans la ville avec Fleuranges. — Il y trouva une nombreuse artillerie : c'étoient de gros canons de bois, cerclés de fer, qui tiroient avecque de la poudre, et les boulets qui estoient grosses balles pleines de vent, et aussi grosses que le cul d'un tonneau, qui frappoient au travers de ceux qui tenoient le siége, et les ruoient par terre, sans leur faire aucun mal, et estoit chose fort plaisante à voir les bonds qu'elles faisoient. — Le roi, le duc d'Alençon et Fleuranges firent ensuite une sortie, ils furent bien reçus par Bourbon et Vendôme ; il se livroit là un grand combat, le plus beau qu'on ait oncques vu, et le plus approchant du *naturel de la guerre ;* mais le passe-temps ne plut pas à tous, car il y en eust beaucoup de *tués et affolés.* »

Ces combats qui *tuent et qui affolent,* ces assauts où le tison de Romorentin et le coffre de la Roche-Guyon eurent un emploi si funeste, sont des *passe-temps* qui approchent trop, en effet, du *naturel de la guerre.*

Malgré les dangers qui accompagnaient ces exercices chevaleresques, les femmes y prenaient part et se piquaient d'y briller. — La duchesse d'Angoulême y parut quelquefois. « Catherine de Médicis, dit un historien, en eût disputé le prix aux seigneurs de la cour les plus adroits et les plus exercés. »

Fous du roi.

L'usage d'avoir à la cour des fous en titre d'office est né, dit Voltaire, du besoin des amusements et de l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût.

Tous les rois de France jusqu'à François Ier, et François Ier lui-même, ont eu des fous en titre d'office. — Charles le Sage en avait. On lisait autrefois cette épitaphe, datée de 1374, à Saint-Maurice de Senlis : « Cy gist Thevenin de Saint-Legier, *fol du roy,* nostre sire. » On conserve dans les archives de Troyes une lettre du roi Charles V, par laquelle il mande aux maires et échevins : « Que *son fol* étoit mort, et qu'ils eussent à lui en envoyer un autre, suivant la coutume. » Cette lettre semblerait prouver que la Champagne était en possession de fournir les fous du roi.

Ces fous avaient le droit de tout dire et de tout

faire, pourvu qu'ils amusassent; mais souvent ils n'amusaient point.

Plusieurs des *contes* de Bonaventure Desperriers sont relatifs aux trois fous de François Ier, nommés Caillette, Triboulet et Polite. Ces trois hommes, tels que Desperriers les représente, étaient plutôt des *idiots* que des *fous*. «Desperriers étoit amuseur de la reine de Navarre, comme ces trois hommes l'étoient de François Ier; peut-être envioit-il leurs succès! Il finit par être plus fou qu'eux, puisqu'il se tua dans un accès de frénésie; mais s'il les a peints au naturel, quel amusement ces malheureux pouvoient-ils procurer à François Ier? Ce Triboulet, qui dit un si bon mot sur le passage de Charles-Quint par la France, peut-il être reconnu dans un imbécile qui condamne son cheval à aller à pied pour avoir fait une incongruité devant le roi; qui vend ce cheval pour avoir du foin, et son foin pour avoir une étrille; qui, ayant suivi le roi à vêpres à la Sainte-Chapelle, et voyant qu'à un profond silence succède un grand fracas de musique, aussitôt que le célébrant entonne *Deus, in adjutorium,* etc., va charger de coups ce célébrant, «parce que, dit-il, c'est de lui qu'est venue toute la «noise, et qu'avant qu'il eut lasché ces deux mots «latins, tout le monde étoit tranquille.»

Triboulet avait été fou de Louis XII avant de l'être de François Ier. Voici son portrait fait par Jean Marot, père de Clément :

> Triboulet fut un fou de la tête écorné,
> Aussi sage à trente ans que le jour qu'il fut né.
> Petit front et gros yeux, nez grand taillé à vote (voûte),
> Estomach plat et long, haut dos à porter hotte;
> Chacun contrefaisoit, chanta, dansa, precha;
> Et de tout si plaisant, qu'onc homme ne fâcha.

Caillette et Polite, s'il faut s'en rapporter à Desperriers, n'avaient pas plus d'esprit que Triboulet.

Après François Ier, l'office de *fou du roi* cessa d'être rempli à la cour.

Marine. — Découvertes. — Commerce.

Avant François Ier les rois de France n'avaient eu de flottes que pour le besoin du moment. Quand une guerre survenait, ils louaient des vaisseaux marchands et les faisaient armer en guerre tant bien que mal.

Il y avait dans chaque flotte un grand bâtiment plus fort que les autres, tel que *le Carraquon,* en 1545. — Sous Louis XII, on cita trois nefs de ce genre, *la Cordelière,* que la reine Anne avait fait construire à ses frais, *la Charente* et *la Michelle,* grand navire écossais que Louis XII acheta au duc d'Albany. — Les autres vaisseaux de guerre en usage étaient des galères, des galéasses et des ramberges, bâtiments qui étaient à la fois à rames et à voiles.

Longtemps les Espagnols et les Génois avaient fourni des vaisseaux à la France, mais, quand ces vaisseaux manquèrent, on sentit la nécessité de créer une marine nationale.

François Ier, qui fut le fondateur du Havre, destiné de son temps à servir de rendez-vous aux vaisseaux de guerre, avait fait construire dans les ports de Bretagne des galions allant à rames et à voiles, et assez forts pour résister aux tempêtes de l'Océan; c'est aussi le premier roi de France qui ait eu une flotte réglée de galères sur la Méditerranée. Dans l'expédition de 1545, on voit, indépendamment des galères, de ces gros vaisseaux ronds qui étaient proprement alors les grands vaisseaux de guerre; le roi avait fait construire les uns, de simples citoyens avaient fourni les autres. — Ces vaisseaux portaient de l'artillerie. — Pendant longtemps on n'avait pas eu une manière bien sûre ni bien solide de l'employer; on plaçait les canons sur le pont des vaisseaux et sur la proue des galères; l'usage des sabords paraît n'avoir commencé que sous Louis XII. Comme les plus grands vaisseaux n'avaient qu'un volume médiocre, ils étaient peu chargés de canons. Du Bellay remarque, comme une chose extraordinaire, que dans l'expédition de 1545, pendant une canonnade de deux heures entre deux flottes de cent voiles chacune, on tira environ *trois cents coups, tant d'un côté que de l'autre.*

La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe furent, comme on sait, l'époque des grandes découvertes maritimes. Christophe Colomb découvrit, en 1492 et 1493, les îles, et, en 1498, le continent de cette contrée à laquelle Améric Vespuce a donné son nom. En 1497, le Portugais Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance, et trouva cette nouvelle route qui enleva le commerce des Indes orientales aux Vénitiens. En 1500, Alvarez-Cabral, aussi Portugais, découvrit le Brésil. En 1512, Jean Ponce de Léon, Espagnol, s'établit dans la Floride, qu'il nomma ainsi, soit parce qu'il la découvrit le jour de *Pâques fleuries,* soit parce qu'il en trouva les campagnes émaillées de fleurs. En 1519, Fernand Cortez conquit le Mexique. Dans la même année Magalhaëns ou Magellan franchit le détroit fameux qui porte son nom. Il entra le premier dans la mer du Sud, et, pénétrant jusque dans l'Asie par l'Amérique, découvrit les Iles Marianes et une des Philippines. Vers 1525, Diégo d'Almagro et François Pizarre firent la conquête du Pérou. — En 1538, les Portugais découvrirent les Iles du Japon.

L'émulation mit en mouvement toutes les nations de l'Europe; François Ier envoya aussi chercher des

terres nouvelles en Amérique. Jean Vérazani, Florentin, qui était à son service, fit dans l'Amérique septentrionale des découvertes qui furent poussées beaucoup plus loin, en 1534 et 1535, par Jacques Cartier, né à Saint-Malo. Cartier pénétra dans le golfe de Saint-Laurent, et découvrit l'île de l'Assomption (aujourd'hui *Anticosti*). Il remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal. — En 1541, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, gentilhomme picard, fit, accompagné de Jacques Cartier, un établissement dans l'île Royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnaître le nord du Canada.

Le commerce fut peu en honneur en France sous le règne de François Ier. — On craignait qu'il n'affaiblit l'esprit militaire. En 1541, Gustave Vasa, roi de Suède, croyant que les Hollandais, qui faisaient seuls le commerce du Nord, falsifiaient les denrées qu'ils tiraient de France, d'Espagne et de Portugal, envoya en France un de ses secrétaires proposer au roi un traité de commerce. — Il demandait que le commerce s'établit directement *de nation à nation, et de roi à roi*, sans le courtage des marchands de la Hollande. — On voit, par un mémoire dressé par ordre de François Ier des conférences relatives à ce traité, combien les rois avaient dédaigné jusque-là d'abaisser leurs regards sur les idées commerciales. — On ne savait pas encore estimer les choses d'après le rapport qu'elles ont avec la richesse nationale et le bien-être public. Gustave était presque honteux de sa proposition. — « Et « afin, disait son secrétaire, que le roi très-chrestien « ne trouve estrange, et ne prenne en mauvaise part « qu'on lui propose une affaire qui mérite d'être dé« menée plutost par marchands que par rois et princes, « il le prie de bien goûter les raisons pour lesquelles « le roi son maistre ne veut avoir à besongner avec « marchands, ajoustant à icelles que *la foi et loyauté « est toujours plus grande de roi à roi que de « marchant à roi*[1]. »

Protection accordée aux lettres et aux arts par François Ier.

François Ier admettait à sa familiarité les hommes de son royaume les plus distingués dans les lettres et dans les sciences, et ils formaient pour ainsi dire son *conseil de littérature*. « C'étoit un spectacle bien simple et bien noble que le vainqueur de Marignan déposant ses lauriers aux pieds de la philosophie, adoucissant la gloire des armes par celle des lettres, voulant tout connoître pour tout embellir, concevant ou adoptant des idées du mieux en tout genre, cherchant à tout perfectionner, et à se rendre meilleur lui-même, consultant des sages, quelquefois les éclairant, toujours les entretenant de ce ton de douceur et d'égalité qui convient à la sagesse, qui semble oublier l'orgueil du rang pour mieux l'illustrer, et qui redouble le respect en paraissant l'exclure. Quelque aversion que la philosophie et l'humanité inspirent pour la guerre, on pouvoit pardonner à un jeune héros, à un roi de vingt ans d'avoir reconquis l'héritage de ses pères, et d'avoir humilié l'orgueil des Suisses qui s'attaquoit trop hautement aux rois, et qui disposoit trop facilement des couronnes; la philosophie elle-même applaudissoit aux succès d'un prince qui étendoit le domaine des lettres en étendant le sien. — On jugea que l'accroissement des lumières dans l'Europe auroit été plus plein et plus rapide, si le trône impérial eût été déféré à François Ier. Les électeurs donnèrent leurs voix à son rival; les savants de toutes les nations prodiguant leurs suffrages à François Ier, lui formoient un autre empire indépendant des ressorts de l'intrigue et des jeux de la fortune... — Les savants de profession doivent tout leur temps à l'étude, les rois ne peuvent y donner que ces moments qu'on appelle improprement perdus.—Un roi sage n'en perd point... C'est dans l'art de se délasser utilement et de s'exercer par le repos que François Ier a surtout excellé. Le langage de tous les contemporains, tant nationaux qu'étrangers, est uniforme à cet égard; c'est partout le même cri d'admiration; tous représentent son palais comme l'école d'un philosophe, comme la demeure d'un sage. A table, à la chasse, en voyage, aux promenades, aux récréations, son cortége de savants l'accompagnoit. — Nulle conversation oiseuse; toujours on proposoit quelque question utile, on agitoit quelque point de littérature, on approfondissoit quelque sujet d'histoire, on parloit surtout de l'histoire naturelle, science pour laquelle François Ier avoit un goût particulier, et dont il étoit assez instruit; nul objet n'étoit exclu, nulle connaissance n'étoit négligée. — L'homme d'État et l'artisan, le guerrier et le laboureur, dit un savant étranger, auroient pu profiter également de ces utiles entretiens.—Ce savant avoit beaucoup voyagé, rien ne l'avoit tant frappé que la table de François Ier, et parmi les savants qu'il y entendoit discourir avec tant de lumières et de profondeur, celui qu'il assure avoir écouté avec le plus de plaisir et de fruit, c'est François Ier lui-même. — Voilà ce qu'il écrivoit, après avoir quitté Paris, lui sujet d'un prince allemand, et n'ayant nul intérêt à flatter le roi[1]. »

Léon X avait fixé les arts en Italie; après sa mort,

[1] CAMUSAT, *Mélanges historiques*.

[1] THOMAS HUBERT (de Liége), *Vie de l'électeur palatin Frédéric II*. — GAILLARD, *Hist. de François Ier*.

François Ier les attira en France. L'économie austère d'Adrien VI, l'indifférence de Clément VII et de Paul III lui furent favorables. Les arts négligés par ces papes vinrent embellir la cour d'un roi qui les aimait. — A sa voix, les peintres, les sculpteurs, les architectes, accoururent d'Italie. François Ier bâtit, rétablit ou embellit Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Chambord, Follembray, Villers-Cotterets; il commença le Louvre, il fortifia le Havre de-Grâce; il éleva dans le bois de Boulogne le château de Madrid, maintenant démoli.

Ce nom de Madrid a donné lieu à différentes conjectures. Duchesne a dit, et d'autres ont répété après lui, que le château du bois de Boulogne avait été bâti sur le modèle du palais de Madrid, en Espagne, dont François Ier aurait fait lever le plan pendant sa captivité. — C'est une erreur. Il n'y avait aucune ressemblance entre ces deux châteaux. — On a prétendu aussi que François Ier, en bâtissant Madrid, n'avait voulu qu'éluder la parole qu'il avait donnée de retourner en Espagne s'il ne restituait point la Bourgogne. — Sauval rapporte, et sa supposition est la plus probable, que lorsque François Ier était dans ce lieu de plaisance, il ne voulait ni entendre parler d'affaires, ni voir personne; ses courtisans disaient : «On ne le voit pas plus que «quand il était à Madrid.» Ils appelèrent le château de Boulogne *Madrid*, et ce nom lui est resté.

Si François Ier ne réussit pas à enlever, par ses bienfaits, Jules Romain à l'école romaine, il attira et fixa en France un des grands maîtres de l'école florentine, Léonard de Vinci, qui, d'après une tradition généralement admise, mourut entre les bras de ce grand roi, qui l'était allé voir pendant sa maladie. On raconte aussi que Léonard de Vinci, peignant en présence de François Ier, et ayant laissé tomber son pinceau, le roi se baissa, le ramassa, et le lui rendit en disant : «Un grand peintre peut être «servi par un roi.» On a raconté un trait pareil de Charles-Quint et du Titien. — André del Sarto vint aussi en France, et peignit le dauphin François; mais il trahit la confiance du roi en dissipant une somme considérable qu'il avait reçue de lui pour acheter en Italie des tableaux et des antiques. — Maître Roux (Rosso del Rosso, de Florence), architecte, poëte, musicien, homme éloquent aussi bien que grand peintre, fut nommé par François Ier surintendant de tous les ouvrages de Fontainebleau; il en fit construire la grande galerie, qu'il décora de peintures représentant les principales actions du roi. Il fut longtemps en faveur auprès de François Ier; mais naturellement jaloux, il mourut de douleur, dit-on, parce que le roi rappela d'Italie le Primatice.—«La plus difficile affaire de François Ier dans son amour pour les arts n'étoit pas d'enrichir les artistes, mais de modérer leur jalousie, et obtenir qu'ils vécussent en paix. Salviati, qu'il attira aussi en France, fut jaloux de Maître Roux et de Primatice, et retourna en Italie. Primatice vint deux fois en France : la première fois, n'ayant pu s'accorder avec Maître Roux, il lui fut sacrifié, mais avec honneur; on l'envoya en Italie chercher des antiques. Rappelé pendant la vie de Maître Roux, il n'arriva qu'après sa mort, et cependant sa jalousie, non encore éteinte, lui fit trouver des prétextes pour détruire quelques-uns des ouvrages de Maître Roux.» — Nul n'a plus embelli Fontainebleau que le Primatice; il avait rapporté d'Italie cent vingt-cinq statues antiques, quantité de bustes, et les moules de la colonne Trajane, du Laocoon, de la Vénus de Médicis, de la Cléopâtre, et d'autres fameuses statues; toutes ces antiques furent coulées en bronze et placées à Fontainebleau. Le Primatice fit mouler le cheval de Marc-Aurèle, qui resta longtemps exposé en plâtre dans la grande cour de Fontainebleau, nommée pour cette raison *cour du Cheval blanc*. Il donna le dessin du tombeau de François Ier, et commença celui de Henri II. Le château de Meudon fut bâti sur ses plans [1].

Fondation du Collége de France.

François Ier, qui fut le fondateur du *Collége royal de France*, avait été élevé au collége de Navarre. Dès sa première jeunesse, il aima et protégea les lettres. — Un de ses historiens rapporte que Balthasar Castiglione, étant venu en France du temps de Louis XII, communiqua au duc de Valois la première partie de son livre célèbre intitulé *Le courtisan*, et fut étonné des remarques pleines d'esprit et de goût que lui fit le jeune prince. Devenu roi, François Ier, comme nous l'avons dit, s'entoura des savants et des littérateurs les plus distingués de son royaume. Il les combla de bienfaits, et confia aux plus habiles d'entre eux l'éducation de ses enfants. Il chercha à attirer Érasme en France, et cet homme illustre s'y serait sans doute fixé si l'amitié ne l'eût retenu à Bâle auprès de l'imprimeur Froben.

La première pensée de la fondation du *Collége royal de France*, qui d'abord s'appela *le Collége des trois Langues*, remonte à ces années d'une paix glorieuse qui suivirent la victoire de Marignan et la défense de Mézières; elle appartient à François Ier; Budée l'atteste dans ses *Commentaires sur la langue grecque*, publiés en 1529.—Le plan que ce roi avait conçu, et qui malheureusement ne fut pas entièrement mis à exécution, «étoit digne de ce prince, le plus magnifique des rois de France

[1] Félibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres*. — D'Argenville, *Vies des peintres*.

avant Louis XIV. — François Ier devoit faire construire sur le terrain de l'hôtel de Nesle, c'est-à-dire à l'endroit où depuis on a bâti le collége Mazarin (Palais de l'Institut), un édifice qui pût contenir un très-grand nombre de maîtres, non-seulement pour les langues, mais encore pour toutes les sciences, et six cents jeunes écoliers, dont le cours d'études sous tous les professeurs auroit été de quatorze ans. Le roi devoit assigner pour l'entretien de ce collége cinquante mille écus de rente, somme énorme pour le temps, et proportionnée à de si grandes charges. Il devoit faire construire une chapelle dont la magnificence eût répondu à celle des autres bâtiments, et y placer quatre chanoines et quatre chapelains. Dès le 22 janvier 1521, le roi avoit envoyé à la chambre des comptes Guillaume Petit, son confesseur, pour faire part de son projet à cette compagnie, et la charger d'indiquer quelques chapelles de fondation royale tombées en ruine, dont il pût réunir les revenus à la chapelle de son collége. En 1539, le roi adressa de Villers-Cotterets, au trésorier de l'épargne, des lettres contenant tous les arrangements nécessaires pour la construction du *Collége des trois Langues* à l'hôtel de Nesle. D'après ces lettres, où tout est prévu et ordonné, il semble qu'il n'y avoit plus qu'à jeter les fondements du collége. Cependant François Ier est mort huit ans après, sans que l'exécution de ce projet fût même ébauchée; peut-être le défaut d'argent et la guerre, qui ne fut qu'à peine interrompue sous son règne, en furent-ils les seules causes; mais des auteurs du XVIe siècle en accusent beaucoup plus la malignité de Poyet, et sa basse envie contre les gens de lettres; ils soutinrent que ce magistrat ne cessa de mettre des obstacles à la bonne volonté du roi... » — On ne pouvait empêcher le roi de vouloir du bien aux lettres, on tâcha de l'empêcher d'en faire, et l'on y réussit en partie. Le *Collége des trois Langues* ne fut point élevé à l'hôtel de Nesle; mais les professeurs furent nommés et dotés. On en nomma deux pour l'hébreu et deux pour le grec, et cet établissement porta dès lors le nom de *Collége royal*. Il fut formé dans l'université (dont il se sépara depuis), et mis sous la direction du grand aumônier, qui paraît avoir nommé aux chaires jusque vers l'an 1661.

Progrès de la poésie française. — Poëtes français depuis Basselin jusqu'à Clément Marot. — Olivier Basselin. — Charles d'Orléans. — Villon. — Martial de Paris. — Octavien de Saint-Gelais. — André de la Vigne. — Jean Marot. — François Ier. — Marguerite de Valois, reine de Navarre. — Loïse Labbé. — Bonaventure Desperriers. — Mellin de Saint-Gelais. — Charles Fontaine. — Clément Marot.

Les divers fragments historiques que nous avons ités textuellement ont montré les progrès de la prose française depuis Froissard jusqu'à la fin du règne de François Ier. Nous allons, pour faire connaître les progrès de la poésie, citer les noms des meilleurs poëtes français depuis Olivier Basselin jusqu'à Clément Marot, et offrir à nos lecteurs quelques-unes de leurs compositions poétiques. C'étaient principalement des *ballades*, des *rondeaux* et des *épigrammes*.

Olivier Basselin, né au milieu du XIVe siècle, à Vire, et mort en 1418 ou 1419, est ce joyeux foulon auquel une opinion populaire, confirmée par quelques auteurs, attribue l'invention du *vau-de-vire*, nommé depuis vaudeville. — Les poëtes antérieurs à Basselin avaient célébré l'amour et la religion; il chanta le cidre et le vin. Ses chansons ne nous sont pas parvenues telles qu'il les a composées. Conservées dans les mémoires de ses gais compagnons, elles ont été successivement altérées et *rajeunies* jusqu'au moment où, en 1576, elles ont été imprimées pour la première fois. En voici une intitulée le *Siége de Vire*.

Tout à l'entour de nos ramparts
Les ennemis sont en furie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
Prenez plus tost de nous, soudards,
Tout ce dont vous aurez envie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!

Nous pourrons après, en beuvant,
Chasser nostre mélancolie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
L'ennemi qui est ci devant
Ne nous veut faire courtoisie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

Au moins, s'il prend notre cité,
Qu'il n'y trouve plus que la lie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!
Dussions-nous marcher de costé,
Ce bon cidre n'espargnons mie :
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

Charles, duc d'Orléans, né en 1391, et mort en 1467, était petit-fils de Charles V; il fut le père de Louis XII et l'oncle de François Ier. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il resta vingt-cinq ans captif en Angleterre; mais ce long séjour dans un pays étranger n'altéra ni la pureté de son goût, ni la grâce de son langage. Dans ses *poésies*, consacrées presque toutes à l'expression de sentiments amoureux, les idées sont nobles et présentées avec simplicité, mais avec autant d'élégance que de naïveté. Les poésies de Charles d'Orléans, longtemps cachées dans les bibliothèques, n'ont été connues pour la première fois qu'au milieu du XVIIIe siècle. — Voici une de ses *chansons* et un de ses *rondeaux*.

Tienne-soi d'aimer qui pourra;
Plus ne m'en pourroye tenir;

Amoureux me faut devenir :
Je ne sçais qu'il m'en adviendra.
Combien que je sçay de pieçà (depuis longtemps)
Qu'en amours faut maints maux souffrir ;
Tienne-soi d'aimer qui pourra :
Plus ne m'en pourroye tenir.

Mon cœur, devant-hier accointa
Beauté qui tant le sçait chérir,
Que d'elle ne veut départir.
C'est fait : il est sien et sera.
Tienne-soi d'aimer qui pourra :
Plus ne m'en pourroye tenir.

Le Renouveau. — Rondel.

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau.
Il n'y a beste, ni oiseau,
Qu'en son jargon ne chante ou crie :
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolie
Gouttes d'argent d'orfalvrerie;
Chascun s'habille de nouveau :
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

François Villon, né en 1431, et dont un vers de Boileau a consacré la réputation [1], « estoit, dit Estienne Pasquier, un passé maître en fait de friponnerie. » Il fut condamné à mort pour vol, et n'échappa à la corde qu'en se sauvant en Angleterre, où il mourut vers 1480. Mais ses talents poétiques sont tels que Clément Marot lui-même fut un de ses premiers éditeurs, et le nomme *le meilleur poëte parisien qui se trouve*. Les vers de Villon sont généralement bien faits; la rime en est riche, le style vif et spirituel: aussi La Fontaine, Patru et Boileau en faisaient-ils cas. Voici une *ballade* de Villon, qui prouve que les anciens poëtes français étaient pleins des souvenirs de notre histoire. Cette ballade a pour titre *Les Dames du temps jadis*.

Dictes-moy, où, ne en quel pays
Est Flora, la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine?
Écho parlant quand bruyt on maine
Dessus rivière, ou sus estan;
Qui beaulté eut trop plus que humaine?...
— Mais où sont les neiges d'antan [2]?

Où est la très-sage Héloïs,
Pour qui fut blessé, et puis moyne,
Pierre Abailart à Sainct-Denys?
Pour son amour eut cest essoyne.

[1] Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.
(BOILEAU, *Art poétique*.)

[2] Les neiges d'*avant l'an*, c'est-à-dire des années passées.

Semblablement où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine?...
— Mais où sont les neiges d'antan?

La royne, blanche comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine,
Berthe au grand pied, Biétrix, Allys,
Harembourges qui tint le Mayné,
Et Jehanne la bonne Lorraine,
Que Angloys bruslèrent à Rouen,
Où sont-ils, vierge souveraine?...
— Mais où sont les neiges d'antan?...

Prince n'enquérez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine.
— Mais où sont les neiges d'antan?

Après avoir cité Villon, nous éprouvons du plaisir à nommer Martial de Paris, dit d'Auvergne, né en 1440, et mort en 1508. Ce bon procureur parisien, dévoué à sa ville, à sa patrie, à son roi, consacra ses travaux poétiques à célébrer Jeanne d'Arc et Charles VII.—Les *Arrests d'amour* (en prose), et les *Vigiles de la mort de Charles VII* (en vers), sont ses principaux ouvrages. Martial, le plus correct des poëtes de son temps, écrit avec naïveté, mais sans grande verve; cependant, dans la *Complainte des dames sur la Mort de Charles VII*, il a fait preuve de chaleur, et même d'éloquence. — Voici une de ses pièces, intitulée *Le bon Temps* :

Chacun vivoit joyeusement
Selon son estat et mesnage;
L'on pouvoit par tout seurement
Labourer en son héritage,
Si hardiment que nul outrage
N'eust esté fait en place ou voye,
Sur peine d'encourir dommage :
Hélas! le bon temps que j'avoye!

Lors estoye en la sauve-garde
De paix et de tranquillité;
De mal ou danger n'avois garde:
Justice avoit autorité,
Le pauvre estoit autant porté
Que le riche plain de monnoye,
Blez et vins croissoient à planté (en abondance) :
Hélas! le bon temps que j'avoye!

Il n'estoit en ceste saison
De logier par fourrier nouvelles,
N'ez hostels mettre garnison;
Mais de faire chère à merveilles,
Boire à deux mains, à grans bouteilles,
Le gras fromage par la voye
Qu'on mangeoit à grosses rouelles :
Hélas! le bon temps que j'avoye!

Hé! cuidez-vous qu'il faisoit bon
En ces beaux prés, à table ronde,
Et avoir le beau gras jambon,
L'escuelle de poreaux profonde,
Deviser de Margot la blonde,
Et puis danser sous la saussoye?
Il n'estoit d'autre joye au monde :
Hélas! le bon temps que j'avoye!

Du temps du feu roy trespassé (Charles VII)
Ne doutois brigans d'un fétu ;
Je fusse passé, repassé,
Mal habillé, ou bien vestu,
Qu'on ne m'eust pas dit : *d'où viens-tu ?*
Ne demandé que je portoye ;
Chemin estoit de gens bastu :
Hélas! le bon temps que j'avoye!

Cette pièce explique et prouve l'attachement que le peuple avait voué au roi qui, après avoir chassé les Anglais du royaume, avait su établir la discipline parmi les gens de guerre, et sauver les pauvres laboureurs et bourgeois des pillages et des violences auxquels ils avaient été si longtemps exposés, et qui recommencèrent après sa mort.

Nous croyons devoir ne rien citer de Pierre Blanchet (né en 1459, et mort en 1509), auteur de *la Farce de maître Pierre Pathelin,* admirable modèle de la malicieuse finesse et de l'esprit ingénieux du XVIe siècle, qui a fourni à Brueys et Palaprat le sujet de la comédie de *l'Avocat Patelin.*

Octavien de Saint-Gelais (né en 1465, et mort en 1502) fut évêque d'Angoulème, ce qui ne l'empêcha pas de se consacrer presque entièrement aux lettres et à la poésie, de célébrer publiquement ses amours et ses maîtresses, et de donner son nom à un fils naturel dont nous parlerons bientôt. Il avait beaucoup de facilité et d'esprit. Voici deux pièces qui suffiront pour faire apprécier sa manière.

Regrets.

Ores connois mon temps premier perdu ;
De retourner jamais ne m'est possible.
De jeune, vieux, de beau, laid, suis venu.
En jeunes ans, rien n'étoit impossible
A moi jadis, hélas! ce me sembloit.
C'étoit abus qui caultement embloit
Ce peu qu'avois alors de connoissance,
Quand je vivois en mondaine plaisance.

Des dames lors étoit bien recueilli,
Entretenant mes douces amourettes.
Amour m'avoit son servant accueilli,
Portant bouquets de boutons et fleurettes ;
Mais maintenant, puisque porte lunettes,
De Cupido ne m'accointerai plus ;
De sa maison suis chassé et forclus.

Adieu vous dis, nobles et plaisants lieux,
Où j'ai passé ma jeunesse première :
Ores vous perds, car je suis venu vieux :
Age a reçu de moi rente pleniere,
Adieu Cognac, le second paradis,
Chasteau assis sur le fleuve Charente,
Où tant de fois me suis trouvé jadis :
Quand à part moi me souviens et ramente
Biens et soulas que j'avois à loisir,
J'en ai un deuil qui passe tout plaisir.

Rondeau.

Pour reverdir, je l'ai plantée,
Ma dame : car plus ne suis sien.
Raison pourquoi? Je n'en dis rien :
Plus ne seroit des gens chantée.
Puisque son cœur l'a exemptée
De n'avoir plus vouloir au mien,
Pour reverdir je l'ai plantée.

Si je l'ai loyaument traitée,
Pas n'est besoin dire combien :
Mais puisqu'elle s'est déportée
De moi, qui tant lui voulois bien,
Pour reverdir je l'ai plantée.

André de La Vigne, secrétaire d'Anne de Bretagne, dont nous avons cité le *journal* en parlant de la conquête de Naples par Charles VIII, était aussi poëte. Il mérite d'être cité après Saint-Gelais, dont il fut l'ami. Voici un de ses *triolets :*

De trop aimer c'est grand folie ;
Je le sais bien quant à ma part :
Quelque chose que l'on m'en die,
De trop aimer c'est grand folie.
A la parfin on en mendie.
Qui sage est, bientôt s'en départ.
De trop aimer, c'est grand folie ;
Je le sais bien quant à ma part.

Voici un de ses *rondeaux.*

Fait-elle pas bien,
D'aimer qui lui donne?
S'elle est belle et bonne,
Ce n'est pas pour rien.

Elle aime le mien,
Non pas ma personne :
Fait-elle pas bien?

On n'a rien du sien,
Qui ne lui guerdonne;
Elle s'abandonne
Quand on lui dit : tien.
Fait-elle pas bien ?

Le premier titre de Jean Marot à l'attention de la postérité est d'avoir été le père de Clément Marot. Il était Normand, comme Malherbe et Corneille ; et se nommait, dit-on, Des Marets, nom qu'il transforma, on ne sait pourquoi, en celui de Marot, que son fils devait rendre si justement célèbre. Marot, né en 1457 et mort en 1525, fut successivement *écrivain et poëte de la très-magnanime royne de France,* Anne de Bretagne, *historiographe* de Louis XII, dont il célébra les expéditions contre Gênes et contre Venise, et *valet de chambre* de François Ier. — Ses ouvrages sont nombreux. Pour donner une idée de ses talents et de sa manière, nous citerons un fragment de son poëme sur le *Retour de la paix,* et un de ses rondeaux.

La Paix, cherchant un lieu où elle puisse fixer sa résidence, s'enfuit loin de Rome, et elle se dirige vers le nord de l'Italie ; là

. . . . Par estranges climats
Vit s'élever bruymes et frimats,
Qui procédoient d'un vieux gouffre aquatique,
Prenant son cours de mer Adriatique,
Dessus lequel, par hautaine devise,
Fondée fut la cité de Venise,
En qui trouva cinq très-laides chimères,
Filles d'enfer, et de tous vices mères;
Et sont leurs noms, *Trahison, Injustice,*
Rapine, Usure, et leur mère *Avarice*,
Avec lesquels elle vit clercs et lais,
Qui d'autrui bien bâtissoient leur palais:
Mais lorsque *Paix* se voulut approcher
Près de leurs corps, eussiez vu desmarcher
Ces monstres faux criant parmi leur ville,
Comme Lombards de qui la robe on pille.

Paix, non voulant user de violence,
Se retira, sçachant que résidence
A (avec) telles gens ne lui est coustumière;
Car tout ainsi que l'ombre et la lumière
Ne se pourroient ensemble incorporer,
Avec vertu ne peut vice durer:
Par quoi en l'air ses aisles ébranla,
Laissa Venise, en France s'en alla,
Où prit séjour, y voyant sans faintise,
Sa sœur *Justice* en thrône d'or assise.
Puis regarda par bois, villes et champs,
En seureté courir loyaux marchands;
Laboureur vit repaistre en leurs maisons,
Sans crainte ou peur, plus fier que gentilshoms.
Plus, là pilloient cordeliers, moines, carmes,
Qu'aventuriers, francs-archers ni gendarmes,
Semblablement sur menues herbettes,
Vit pastoureaux garder leurs brebiettes:
Rien que le loup ne leur menoit la guerre;
Car sœurs estoient des hommes de la terre.

Nous citerons encore ce rondeau:

Qui bien estudiroit aux armes,
Autant qu'à dames décevoir,
En France l'on viendroit pour voir
De bons et vertueux gendarmes.
Pensez-vous que bruit et vacarmes,
Ni joustes l'on craignist avoir;
Qui bien estudiroit aux armes
Autant qu'à dames décevoir?

Certes nenny, mais aux alarmes
Un chacun feroit son devoir;
Et pourtant je fais à sçavoir,
Concluant sur mes premiers termes,
Qui bien estudiroit aux armes,
Autant qu'à dames décevoir,
En France l'on viendrott pour voir
De bons et vertueux gendarmes.

Nous sommes arrivés à l'époque de François Ier. Ce roi, qui aimait beaucoup la poésie, mérite d'être cité en tête des poëtes de son temps, non pas qu'il soit le meilleur, mais parce que ses vers, qui seraient déjà agréables venant d'un simple particulier, sont encore plus remarquables étant faits par un souverain. Les auteurs des *Annales poétiques* leur reprochent cependant d'être contournés, pénibles et énigmatiques. — « Quelques quatrains ou huitains amoureux sont, disent-ils, les vers les plus agréables de François Ier. — Le goût s'épura de son temps: on commença à bannir de notre poésie les vers *léonins*, les *acrostiches*, les *échos*, les *vers à double face*, et toutes ces laborieuses bagatelles qui obtenoient la gloire dans le XVe siècle, et qui ne méritoient que le ridicule. Ce fut aussi sous le règne de François Ier qu'on essaya, pour la première fois, de faire des vers *mesurés*, comme les Latins; cette tentative n'eut pas de succès. » — Nous avons cité (page 157) les vers de François Ier sur Agnès Sorel. Ceux qu'il fit pour l'*épitaphe* de la fameuse Laure de Sade, amante de Pétrarque, sont considérés par M. Tissot comme aussi parfaits que possible [1]. « Cette petite pièce, dit-il, est charmante; on ne diroit pas plus aujourd'hui en si peu de paroles, et peut-être ne parviendroit-on pas à dire aussi bien, même en des vers de la plus rare élégance. »

Épitaphe de Laure.

En petit lieu comprins vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée:
Plume, labeur, la langue et le sçavoir,
Furent vaincus de l'amant par l'aimée.
O gentille âme! étant tant estimée,
Qui te pourra louer qu'en se taisant?
Car la parole est toujours réprimée,
Quand le sujet surmonte le disant.

Un poëme de François Ier, qui nous paraît surtout digne d'intérêt, est celui sur *la Bataille de Pavie*, qu'il adressa, sous forme d'*épître*, à mademoiselle d'Heilly, depuis duchesse d'Étampes. — Ce poëme est un peu long; nous nous contenterons d'en extraire les passages qui sont relatifs à la captivité du roi.

Quant indignes de vertuz et repoz,
Je vois mes gens par fuyte trop honteuse,
A leur honneur, à moy trop dommageuse,
Triste regret et peine tout ensemble,
Dueil et despit en mon cœur se rassemble,
Autour de moy, en regardant, ne veiz
Que peu de gens nostres à mon advis;
Et à ceulx-là conforlay sans douptance,
De demourer plutost en espérance
D'honneste mort ou de prise en effect,
Qu'envers honneur de nous rien fut forfaict,
Donc combattant furent tous morts ou pris,
Le peu de gens qui méritent grand prix.
Et là je fuz longuement combattu,
Et mon cheval mort sous moy abatu,
Dehors du parc pensant sauver leur vie,
Des nostres lors fuyants contre Pavie
Furent rompus, prisonniers et défaicts.
Ceulx-là je nomme en vertu imparfaicts.
Assez souvent si me fut demandée
La myenne foy, qu'à toy seulle ay donnée!
Mais nul ne peult se vanter de l'avoir.
. . . .

[1] *Leçons et modèles de littérature française.*

Mais que vaut force là où est violence!
Emporter fault l'erreur par patience.
De toutes parts lors dépouillé je fuz ;
. . . .
Las! quel regret en mon cœur fut boutté,
Quant sans deffense ainsi me fust osté
L'heureux présent par lequel je promis
Point ne fuyr devant mes ennemis!
Mais quoy j'estois soubz mon cheval en terre,
Entre ennemys alors porté par terre;
Dont ma deffense à l'heure ne valut
Contre mon gré; aussi Dieu ne voulut,
. . . .
Las! que diray? cela ne veulx nyer,
Valncu je fuz et rendu prisonnier.
Parmy le camp en tous lieux fuz mené,
Pour me montrer çà et là pourmené
O quel regret je sentins à cette heure,
Quant je congnus plus ne faire demeure,
Avecques moy la tant douce espérance
De mes amys retourner veoir en France!
. . . .

Digne sœur de François Ier, la reine Marguerite de Navarre cultivait les lettres et la poésie. Nous avons parlé des *Contes* de cette princesse, « contes attachants par leur naïveté, malgré la trop grande liberté qu'on y trouve, et qui tient aux mœurs du temps. — Sa poésie est vive et spirituelle; elle a de l'imagination dans l'ensemble et de l'esprit dans les détails.—On peut lui reprocher un fréquent abus de l'allégorie, qui jette quelquefois de l'obscurité dans son style, et une abondance, un luxe que le goût doit réprimer, mais qui accompagne toujours le véritable talent. » — Les tableaux suivants, extraits de son poëme intitulé *Histoire des satyres et des nymphes de Diane,* sont pleins de grâce et de fraîcheur.

Un jour très-clair que le soleil luysoit,
Et sa clarté un chascun induisoit
Chercher les bois, haults fueilluz et épais,
Pour reposer à la frescheur en paix,
Faunes des bois, satyres, demi-dieux,
Sçurent pour eux très-bien choisir les lieux
Si bien couverts que le chaud en rien nuyre
Ne leur pouvoit, tant sçut le soleil luyre.
Sur le lit mol d'herbette épaisse et verte,
Se sont couchés, ayant pour leur couverte,
Une épaisseur de branchettes issues
Des arbres verts, jointes comme tissues,
Et auprès d'eux, pour leur soif estancher,
Sailloit dehors d'un cristallin rocher
Douce et claire eau, qui, dessous la verdure
Les endormit par son plaisant murmure.
. . . .
Sur le gazon et sous les verds sapins,
Sous cabinets de fleuris aubepins,
Pour reposer, Diane s'étoit mise;
Et au milieu de ses vierges assise,
Les instruisoit, leur disant qu'exercice
Estoit la mort de tout péché et vice :
Les exhortant de si bien se garder,
Que le soleil pussent bien regarder,
Car, sans rougir ni honte recevoir,
L'œil chaste et pur ne craint point de le voir,
Ni estre vu ni de lui, ni du monde;
Mais l'œil le fuit quand le cœur est immonde.
En ce disant, la main sous son chef mit,
Et en dormant, les vierges endormit.

Les vers suivants de Marguerite, *sur la maladie de François Ier,* prouvent et son talent poétique, et l'amour qu'elle portait à son frère.

Rendez tout un peuple content,
O vous, notre seule espérance,
Dieu! celui que vous aimez tant,
Est en maladie et souffrance.
En vous seul il a sa fiance,
Hélas! c'est votre vrai David;
Car de vous a vraie science
Vous vivez en lui, tant qu'il vit.

De toutes ses grâces et dons,
A vous seul a rendu la gloire;
Par quoi, les mains à vous tendons,
Afin qu'ayiez de lui mémoire.
Puisqu'il vous plaist lui faire boire
Votre calice de douleur,
Donnez à nature victoire
Sur son mal, et notre malheur.

. . . .

Oh! qu'il sera le bien-venu,
Celui qui, frappant à ma porte,
Dira : « Le roi est revenu
« En sa santé très-bonne et forte »;
Alors sa sœur, plus mal que morte,
Courra baiser le messager,
Qui telles nouvelles apporte,
Que son frère est hors de danger.

Parmi les femmes contemporaines de François Ier, qu'une vocation particulière et l'exemple de la reine Marguerite décidèrent à cultiver la poésie, on cite Pernette du Guillet (morte en 1545), dont les mœurs furent irréprochables, et Loïse Labbé, morte à quarante ans, en 1566, et que ses contemporains surnommaient *la Sapho française,* à cause de ses talents poétiques et de sa vie consacrée à l'amour. On désignait aussi par le nom de *la Belle Cordière* cette dame, née à Lyon, et mariée à un riche négociant (Ennemond Perrin), qui faisait le commerce de la corderie.—Voici un des sonnets les plus froids et les plus décents de cette femme ardente et passionnée comme la célèbre Lesbienne :

Tout aussi-tost que je commence à prendre
Dans le mol lit le repos désiré,
Mon triste esprit, hors de moi retiré,
S'en va vers toi incontinent se rendre.

Lors m'est advis que, dedans mon sein tendre,
Je tiens le bien où j'ai tant aspiré,
Et pour lequel j'ai si haut soupiré,
Que de sanglots ai souvent cuidé fendre.

O doux sommeil, ô nuit à moi heureuse,
Plaisant repos, plein de tranquillité!
Continuez toutes les nuits mon songe!

Et si jamais ma pauvre âme amoureuse
Ne doit avoir de bien en vérité,
Faites au moins qu'elle en ait en mensonge.

Bonaventure Desperriers (né en 1490, et mort en 1544), qui, comme la reine Marguerite, a fait des *contes* et des *nouvelles,* et dont le *Cymbalum mundi* causa la persécution et l'exil, a cultivé aussi la poésie. Il avait de l'imagination et de la grâce. Les vers suivants sont antérieurs de près d'un siècle aux stances célèbres de Malherbe;

Des roses l'âge est d'autant de durée.
Comme d'un jour la longueur mesurée;
Donc faut penser les heures de ce jour,
Estre les ans de leur tant bref séjour;
Elles sont jà de vieillesse coulées,
Sans qu'elles soient de jeunesse accollées.
Celle qu'hier le soleil regardoit
De si bon cœur, que son cours retardoit,
Pour la choisir parmi l'épaisse nue,
Du soleil mesme a esté méconnue.
A ce matin, quand plus n'a vu en elle
Sa grand beauté qui sembloit éternelle.
Or, si ces fleurs un seul instant ravit,
Ce néanmoins, chacune d'elles vit
Son âge entier. Vous donc, jeunes fillettes,
Cueillez bientot les roses vermeillettes,
Puisque la vie, à la mort exposée,
Se passe ainsi que roses ou rosée.

Mellin de Saint-Gelais (né en 1491, et mort en 1558) était fils d'Octavien de Saint-Gelais. Il embrassa l'état ecclésiastique comme son père, et n'eut pas des mœurs plus réservées; mais il avait plus de talent que lui. — On lui attribue l'introduction en France du *sonnet,* forme de petit poëme empruntée aux Italiens. — Mellin de Saint-Gelais est élégant, pur, harmonieux dans ses poésies; il avait l'esprit caustique et porté à l'épigramme. Ses plaisanteries étaient mordantes quelquefois. — Ronsard, qui les craignait, a dit dans ses vers;

Préserve-moi d'infamie,
De toute langue ennemie
Et de tout esprit malin;
Et fais que, devant mon prince,
Désormais plus ne me pince
La tenaille de Mellin.

Voici une des plus douces épigrammes de Mellin de Saint-Gelais; elle est adressée à un auteur de sa connaissance.

Tu te plains, ami, grandement,
Qu'en mes vers j'ai loué Clément,
Et que je n'ai rien dit de toi:
Comment veux-tu que je m'amuse
A louer ni toi, ni ta muse?
Tu le fais cent fois mieux que moi.

Mellin de Saint-Gelais est un des premiers poëtes français qui aient imité les anciens: ses imitations furent quelquefois heureuses. On peut en juger par cette pièce, tirée de Claudien, et intitulée; *D'un Vieillard d'auprès Véronne:*

O bien heureux qui a passé son âge
Dedans le clos de son propre héritage,
Et n'a de vue éloigné sa maison,
En jeunes ans et en vieille saison;
Qui d'un bâton et d'un bras secouru,
Va par les champs où jeune il a couru,
Les siècles longs pas à pas racontant,
Du toit champêtre où il est habitant!

Nul accident d'inconstante fortune
Ne lui montra sa fureur importune,
Ni n'a été par peines et dangers
Sa soif éteindre aux fleuves étrangers.
Il n'a senti, portant le faix des armes,
La froide peur des assaux et alarmes,
Ni marchandant n'a expérimenté
D'être en la mer des ondes tourmenté,
Et de procès n'ouït oncques le bruit
Qui empeschast de son aise le fruit;
Mais tout rural et inexercité,
A peine a vu la prochaine cité,
Se contentant loin de mur et de tour,
De voir à plein le beau ciel tout autour.

S'il faut nombrer quelque temps, le bonhomme
Ne compte point par les consuls de Rome,
Mais seulement connoît les ans passés,
Aux fruits qu'il a d'an à an re amassés.
Quand son jardin verd et fleuri devient,
Il connoît bien que le printemps revient,
Et aux fruits murs l'automne il certifie:
Voilà son art et sa philosophie.
Il voit lever et coucher le soleil
Au même lieu de son somme et réveil,
Et est le dos du rustique séjour
Son zodiaque où mesure le jour.

Tel chêne aux champs est maintenant superbe,
Qu'il lui souvient avoir vu être en herbe,
Et les forêts a vu plantes menues,
Qui, quant et lui sont vieilles devenues:
Non plus connoît sa voisine Véronne
Qu'il fait Memphis que le Nil environne:
Et tant lui est le prochain lac de Garde
Que la mer Rouge, et d'y aller n'a garde.

Ce néanmoins, le temps et ses efforts
N'ont affaibli ces membres sains et forts,
Et ses neveux voyent en l'âge tiers
De leur ayeul les bras durs et entiers.
Un autre donc aille voir Hibérie,
Ou plus s'il veut, car je tiens et parie,
Que ce vieillard qui ne veut qu'on le voie,
Plus de vie a qu'un autre et plus de joie.

Tous les poëtes du temps de François Ier ne vécurent pas à la cour ou dans la capitale; parmi ceux qui virent s'écouler dans les provinces leur existence obscure sinon paisible, nous citerons Claude Fontaine (né en 1515, et mort vers 1540), auteur d'un recueil de poésies, publié sous le titre ridicule de *Ruisseaux de Fontaine,* mais qui renferme plu-

sieurs pièces remarquables. Nous en extrayons ce chant sur la naissance de Jean, second fils de l'auteur, dont nos lecteurs apprécieront comme nous la grâce ingénieuse et la sensibilité vraie.

Mon petit-fils, qui n'as encor rien vu,
A ce matin ton père te salue :
Viens-t-en, viens voir ce monde bien pourvu
D'honneurs et biens qui sont de grand'value ;
Viens voir la paix en France descendue ;
Viens voir François, notre roi et le tien,
Qui a la France ornée et défendue :
Viens voir ce monde, où y a tant de bien.

Viens voir ce monde, où y a tant de maux ;
Viens voir ton père en procès qui le mène :
Viens voir ta mère en de plus grands travaux,
Que quand son sein te portoit à grand'peine :
Viens voir ta mère en qui n'as laissé veine
En bon repos ; viens voir ton père aussi,
Qui a passé sa jeunesse soudaine,
Et, à trente ans, est en peine et souci.

Jean, petit Jean, viens voir ce tant beau monde,
Ce ciel d'azur, ces étoiles luisantes,
Ce soleil d'or, cette grand'terre ronde,
Cette ample mer, ces rivières bruyantes,
Ce bel air vague et ces nuées courantes,
Ces beaux oiseaux, qui chantent à plaisir,
Ces poissons frais et ces bêtes paissantes ;
Viens voir le tout, à souhait et désir.

Viens voir le tout sans désir ni souhait ;
Viens voir le monde en divers troublements ;
Viens voir le ciel qui notre terre hait ;
Viens voir combat entre les éléments ;
Viens voir l'air plein de rudes soufflements,
De dure grêle et d'horribles tonnerres :
Viens voir la terre en peine et tremblements ;
Viens voir la mer noyant villes et terres.

Enfant petit, petit et bel enfant,
Mâle bien fait, chef-d'œuvre de ton père,
Enfant petit, en beauté triomphant,
Le vrai plaisir et bonheur de ta mère,
Les ris, l'ébat de ma jeune commère,
Et de ton père aussi, certainement
Le grand espoir et l'attente prospère,
Tu sois venu au monde heureusement !

Petit enfant, peux-tu le bien-venu
Estre sur terre, où tu n'apportes rien ?
Mais où tu viens comme un petit ver nu :
Tu n'as ni drap ni linge qui soit tien,
Or ni argent, ni aucun bien terrien :
A père et mère apportes seulement
Peine et souci, et voilà tout ton bien.
Petit enfant, tu viens bien pauvrement !

De ton bonneur, mais ne veuille estre chiche,
Petit enfant, de grand bien jouissant,
Tu viens au monde aussi grand, aussi riche
Comme le roi et aussi florissant.
Ton héritage est le ciel splendissant :
Tes serviteurs sont les anges sans vice ;
Ton trésorier, c'est le Dieu tout-puissant ;
Grâce divine est ta mère nourrice !

Clément Marot (né en 1495, mort en 1545) faisait cas des vers de Claude Fontaine. Celui-ci le défendit pendant son exil volontaire à Ferrare contre les injures d'un certain Sagon, qui attaquait en Marot le chrétien autant que le poëte. — D'abord page du seigneur de Villeroy, Clément Marot devint *valet de chambre* de la sœur de François I[er], alors duchesse d'Alençon, puis il suivit le roi à la guerre, fit plusieurs campagnes, assista à plusieurs batailles et fut fait prisonnier à Pavie. Marot fut plusieurs fois persécuté pour ses opinions ; il quitta la France, se réfugia à Genève, où il acheva la traduction des *Psaumes* en vers français, traduction encore en usage dans les églises protestantes. Forcé de sortir de Genève à cause de la licence de ses mœurs, il se retira à Turin où il mourut [1]. Il avait été successivement amoureux de Diane de Poitiers et de la reine Marguerite ; il célébra dans ses vers ces dames de ses pensées. « Le talent de Marot est, dit La Harpe, infiniment supérieur à tout ce qui l'a précédé, et même à tout ce qui l'a suivi jusqu'à Malherbe. La nature lui avait donné ce qu'on n'acquiert point : elle l'avoit doué de grâce. Son style a vraiment du charme, et ce charme tient à une naïveté de tournure et d'expression qui se joint à la délicatesse des idées et des sentiments : personne n'a mieux connu que lui le ton qui convient à l'épigramme, soit celle que nous appelons ainsi proprement, soit celle qui a pris depuis le nom de *madrigal*, en s'appliquant à l'amour et à la galanterie ; personne n'a mieux connu le rhythme du vers à cinq pieds, et le vrai ton du genre épistolaire à qui cette espèce de vers sied si bien. Son chef-d'œuvre en ce genre est l'épître où il raconte à François I[er] comment il a été volé par son valet ; c'est un modèle de narration, de finesse et de bonne plaisanterie. » — L'épître dont parle La Harpe est trop longue pour que nous la citions, et perdrait à être morcelée ; mais pour faire connaître le talent de Clément Marot, nous pensons qu'il suffira de deux de ses épigrammes et d'un fragment de son poëme d'*Héro et Léandre*.

Regard en arrière.

Plus ne suis ce que j'ai été,
Et ne le sçaurois jamais être :
Mon beau printemps et mon été
Ont fait le saut par la fenêtre.
Amour ! tu as été mon maître,
Je t'ai servi sur tous les dieux :
Oh ! si je pouvois deux fois naître
Combien je te servirois mieux !

Sur l'entrée de l'empereur à Paris en 1539.

Ore est César, qui tant d'honneur acquit,
Encore un coup en ce beau monde né ;
Ore est César, qui les Gaules conquit,
Encore un coup en Gaules retourné,

[1] Clément Marot, fils d'un poëte, laissa un fils unique, Michel Marot, qui fut poëte aussi, mais sans talent.

De légions non point environné,
Pour guerroyer, mais plein d'amour naïve;
Non point au vent l'aigle noir couronné,
Non point en main la gloire, mais l'olive.
François et lui viennent droit de la rive
De Loire à Seine, afin de Paris voir;
Et avec eux Guerre menent captive,
Qui à discord les souloit émouvoir.
L'un, pour au fait de ses pays pourvoir,
Passe par-ci sans peur ni défiance;
L'autre, de cœur trop haut pour décevoir,
Lui donne loi de commander en France:
Si que l'on est en dispute et doutance,
Qui a le plus de haut los mérité,
Ou de César la grande confiance,
Ou de François la grand'fidélité.

Les noces d'Héro et de Léandre.

Si tost qu'Héro vit que la nuit ombreuse
Noircie étoit d'obscurté ténébreuse,
Soigneusement, comme elle avoit promis,
A le flambeau en évidence mis,
Qui ne fut pas plus subit allumé
Que Léander ne fut tout enflammé
Du feu d'amour, si que son cœur ravi,
Et le flambeau s'allumoient en l'envi:
Bien est-il vrai, qu'oyant les sons horribles
Que font en mer ces grands ondes terribles,
Il eut en soi frayeur de prime face;
Mais peu à peu prenant cœur et audace:
« Faut qu'à ce coup, dit-il, tu me secondes;
« De quoi crains-tu les vagues et les ondes?
« O cœur d'amant! n'a tu pas connoissance
« Que Vénus prit des ondes sa naissance? »

Lors des deux mains ses habits déliés
Autour du col a serrés et liés:
Puis s'éloignant du bord, un peu ençà,
D'amour poussé, dans les flots se lança
Tirant toujours vers la claire lanterne:
Et tellement en la mer se gouverne,
Que lui tout seul, naviguant vers sa dame,
Etoit sa nef, son passeur et sa rame.

Héro tandis, qui des créneaux éclaire,
De son manteau couvroit la lampe claire,
Quand s'élevoit quelque nuisible vent,
Et la garda d'éteindre bien souvent,
Jusques à tant que Léander passé
Au port de Seste arriva tout lassé.

Elle embrassa, d'amour, et d'aise pleine,
Son cher époux quasi tout hors d'haleine,
Ayant encore ses blonds cheveux mouillés
Tout dégouttants, et d'écume souillés,
Lors le mena dedans son cabinet,
Et quand son corps eut essuyé bien net,
D'huile rosat bien odorant l'oignit,
Et de la mer la senteur esteignit.

En un lit haut adonques il se couche,
Et elle auprès, qui sa vermeille bouche
Ouvrit, ainsi parlant à son époux:
. . . .

« Ami, tu as beaucoup de travail pris,
« Plus qu'autre époux n'en a onc entrepris:
« Ami, tu as de travail pris beaucoup,
« Assez te dois contenter pour un coup
« De l'eau salée, et de l'odeur mauvaise
« De la marine. Or te mets à ton aise,
« Et en mon sein (cher ami qui tant vaux),
« Ensevelis tes labeurs et travaux. »

Léandre adonc, la ceinture impollue,
Qu'elle portoit, soudain lui a tollue
D'autour du corps, et entrerent tout nus
Aux saintes loix de la douce Vénus.

Hélas! c'étoient des noces, mais sans danses:
C'étoit un lit, mais lit sans accordances
D'hymnes chantés: nul poëte on n'y vit,
Qui du sacré mariage écrivit:
Là, menestriers ne sonnèrent aubades;
Là, baladins ne jettèrent gambades;
Chants nuptiaux point n'y furent chantés
Par les amis, et les deux parentés.
Ainçois à l'heure à coucher disposée,
Silence fit le lit de l'épousée,
Et l'ornement et principale cure
De cette fête, étoit la nuit obscure!

Nous ne citerons rien de Hugues Salel, le premier traducteur d'Homère en vers français, ni de Joachim Du Bellay, qui vécut sous François Ier, et que son talent fit surnommer l'*Ovide français.* Imitateur des Grecs et des Latins, Joachim du Bellay appartient à la nouvelle école littéraire et poétique qui s'éleva après Marot. Il fut le précurseur de Ronsard. Voici ce qu'en disent les auteurs de l'article qui lui a été consacré dans les *Annales poétiques*: — « Le mérite de nos premiers poëtes étoit le sentiment, la simplicité du style, une naïveté quelquefois gracieuse, et souvent grossière; presque jamais de l'énergie dans la pensée, et moins encore de la poésie dans l'expression. Clément Marot perfectionna cette première langue poétique. Le naturel de ce poëte a plus d'élégance, et aux charmes de la naïveté il a joint toutes les grâces de l'esprit. Dans plusieurs de ses ouvrages, il faut avouer qu'au langage près, qui même est quelquefois un agrément de plus, on ne peut guère aller plus loin dans le genre gracieux. — Après Marot, notre langue prit un caractère nouveau: le génie plus hardi des poëtes enseigna aux Muses françaises à parler comme les Muses grecques et latines. La grandeur des images, la hardiesse des métaphores, le grand secret des épithètes furent connus. Jusqu'alors on avoit assisté, pour ainsi dire, aux concerts des Grâces; dès lors on entendit les accents de la poésie. — C'est à Joachim Du Bellay, puisqu'il est né avant Ronsard, qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette révolution. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ce poëte ait touché au but. Marot perfectionna l'art des poëtes qui l'avoient précédé, et Du Bellay ne fit qu'ébaucher celui de ses successeurs. »

MONARCHIE FRANÇAISE.

RÉGIME DES ÉTATS.

RACE CAPÉTIENNE. — BRANCHE DES VALOIS.

LIVRE TROISIÈME.

GUERRES DE RELIGION.

(DE HENRI II A HENRI IV. — 1547 A 1589.)

CHAPITRE PREMIER.

HENRI II. — COMMENCEMENTS DES GUISE.

Premières années du règne de Henri II. — Changements à la cour. — Duel de Jarnac et de La Chataigneraye. — Sédition en Guyenne. — Guerre contre l'empereur. — Conquête des trois évêchés. — Siége et défense de Metz. — Suite de la guerre. — Bataille de Renty. — Défense de Sienne. — Abdication de Charles-Quint. — Trêve de cinq ans. — Progrès du calvinisme. — Supplices inutiles et impolitiques. — Établissement des églises calvinistes. — Embarras du trésor. — Fausse monnaie. — La guerre recommence. — Bataille de Saint-Quentin. — Prise de Calais. — Mariage du dauphin et de la reine d'Écosse. — Portrait de Marie Stuart. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Mort de Henri II.

(De l'an 1547 à l'an 1559.)

Premières années du règne de Henri II. — Changements à la cour. — Duel de Jarnac et de La Chataigneraye. — Sédition en Guyenne (1547-1550).

L'avénement de Henri II au trône fut le signal d'une révolution dans le gouvernement. Diane de Poitiers, maîtresse du nouveau roi, fit exiler la duchesse d'Étampes, maîtresse de l'ancien roi. — Le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebaut, qui avaient eu le pouvoir dans les dernières années du règne de François I[er], furent éloignés de la cour, et l'on y vit reparaître, pour y exercer la principale influence, le connétable de Montmorency, le duc Claude de Guise, et le seigneur de Saint-André, qui fut presque aussitôt fait maréchal de France — « Unis d'intérêts avec la favorite, ces seigneurs, devenus tout-puissants, ne firent point excuser leur élévation subite par cette modération qui pouvoit seule désarmer la jalousie de leurs rivaux. On leur reproche de s'être emparés de tous les bénéfices et de toutes les places pour en revêtir leurs parents et leurs amis, d'avoir eu partout des espions qui les instruisoient de ce qui se passoit dans l'intérieur des familles, et d'avoir poussé la cupidité jusqu'à gagner les médecins des gens riches, afin d'obtenir par leur moyen d'importantes successions... — Les changements qu'ils firent dans les emplois militaires et civils inspirèrent de l'effroi, et de tous côtés on leur présenta d'humbles supplications. » — Gaspard de Tavannes fut le seul qui ne s'abaissa point devant eux. « Ma fortune, leur dit-il fièrement, ne dépend « pas de vous; elle est dans ma tête et dans mon « bras. » Malgré cette audacieuse réponse il conserva sa compagnie de gendarmerie.

Le nouveau roi était âgé de vingt-huit ans : « Dominé par une femme plus vieille que lui, il possédoit plusieurs des qualités brillantes de son père. Brave dans les combats, sage et habile dans les conseils, accessible, affable et populaire, il n'avoit à redouter que son goût pour les plaisirs, qui le détournoit trop souvent des occupations sérieuses. — Époux depuis quatorze ans de Catherine de Médicis, pour laquelle il n'avoit jamais eu d'amour; attaché depuis longtemps à Diane de Poitiers, qu'il fit, en 1548, duchesse de Valentinois, il s'efforçoit de maintenir une certaine balance entre ces deux femmes, obligées de vivre ensemble, quoique ayant des raisons de se haïr. Diane, avec l'appareil du crédit et de la puissance, n'étoit pas admise à la table de Henri II dans les cérémonies d'apparat et dans les voyages; elle étoit chargée de tenir la table des dames qui, accoutumées à la domination de la duchesse d'Étampes, se trouvoient honorées de former la société de la maîtresse du roi. — Catherine ne jouissoit qu'en apparence d'une confiance plus intime. Lorsque son époux vouloit donner quelque audience secrète, il alloit passer la nuit avec elle, et le lendemain à son lever, il admettoit dans la chambre de la reine ceux qu'il avoit fait appeler. Instruite ainsi des secrets de l'État, la reine n'influoit néanmoins sur aucune des décisions du conseil, composé des partisans de sa rivale. »

Un duel, devenu célèbre, fut le premier événement marquant du nouveau règne. Guy Chabot, sire de Jarnac, beau-frère de la duchesse d'Étampes, était distingué par sa valeur, mais peu aimé des femmes, qui lui reprochaient ses vaniteuses indiscrétions. On prétendit qu'il s'était vanté d'avoir été l'amant de sa belle-mère, femme encore jeune et sé-

duisante, et d'en avoir tiré des sommes considérables. Ce bruit déshonorant fut appuyé par Henri II lui-même et répété par les courtisans. Jarnac nia le propos qu'on lui imputait, et menaça de sa vengeance ceux qu'il appelait ses calomniateurs. Un des favoris de Henri II, François de Vivonne, seigneur de La Chataigneraye, jeune gentilhomme qui venait d'être nommé colonel général de l'infanterie française, craignit que le roi ne fût compromis, et soutint que c'était à lui que Jarnac avait fait cette honteuse confidence. Il fallut, suivant les mœurs du temps, en venir à un combat singulier.

Le roi Henri II ne doutant pas que La Chataigneraye, qui passait pour *la meilleure épée* du royaume, ne fût vainqueur, voulut donner à ce duel l'appareil le plus pompeux. — Le champ fut ouvert le 10 juillet à Saint-Germain, où résidait la cour; le peuple de Paris y accourut comme à une fête. La Chataigneraye, se croyant très-supérieur à son rival, avait emprunté beaucoup d'argenterie et fait préparer un somptueux souper auquel il avait invité ses amis, afin de les faire jouir de son triomphe; mais sa présomption fut cruellement trompée. «Le roi assista au combat avec toute sa cour; le duc d'Aumale avoit accepté l'office de parrain de La Chataigneraye; Charles Gouffier de Boisy était parrain de Jarnac; le choix des armes fut fait suivant les usages de l'ancienne chevalerie. Lorsque le héraut d'armes cria : *Laissez aller les bons combattants,* Jarnac et La Chataigneraye s'élancèrent l'un sur l'autre, et se portèrent plusieurs coups d'épée; tout à coup La Chataigneraye tomba, blessé au jarret d'un coup inattendu. Le vainqueur ne voulut point l'achever; tour à tour il lui crioit: *Rends-moi mon honneur,* puis il revenoit devant le roi, lui criant: *Sire prenez-le, je vous le donne.* La Chataigneraye ne voulut jamais se rendre, et le roi hésita et garda longtemps le silence avant de l'accepter en don. Cependant le vaincu fut emporté du champ de bataille; le vainqueur fut embrassé par le roi qui lui dit : *Vous avez combattu en César et parlé en Aristote.* La Chataigneraye se laissa mourir, plus de dépit et de honte que de la gravité de sa blessure dont il arracha les bandages. Le dénouement imprévu de ce duel changea la fête qu'on avoit préparée en une scène de confusion et de désordre. Le festin et l'argenterie furent pillés par la populace, et l'impression qui resta d'un événement dont la cour et la ville furent longtemps occupées, fit donner proverbialement le nom de *coup de Jarnac* à toute espèce de ruse qui, en surprenant un adversaire, déconcerte aussitôt tous ses moyens de défense.»

Le roi fut sacré à Reims le 26 juillet 1547. Étant dauphin il avait, en 1544, protesté contre le traité de Crépy, par lequel François Ier avait abandonné son droit de suzeraineté sur la Flandre: il fit sommer Charles-Quint de se trouver à son sacre comme comte de Flandre; l'empereur répondit à cette bravade, en disant que s'il y allait, il marcherait accompagné de cinquante mille hommes. — La paix toutefois ne fut pas encore troublée.

En 1548, Henri II conclut le mariage de Jeanne d'Albret, héritière de la Navarre, avec Antoine de Vendôme, chef de la maison de Bourbon, et fiança la jeune Marie Stuart, reine d'Écosse, âgée de six ans, avec son fils le dauphin François, qui n'avait pas encore cinq ans.

La France était encore maîtresse du Piémont, mais le Boulonnais était resté au pouvoir des Anglais; Henri II, par une sage politique, aurait volontiers abandonné le duché italien pour recouvrer la province française. Ce fut le principal motif qui, plus tard, le décida à faire la guerre. Mais avant de l'entreprendre il résolut de visiter la partie orientale de son royaume, où il prévoyait que la guerre éclaterait aussi bientôt, et de passer ensuite les monts pour jeter un coup d'œil sur ses possessions d'Italie. «Il parcourut d'abord la Champagne et la Bourgogne, où il fut reçu avec l'enthousiasme qu'inspire presque toujours un nouveau règne; puis il entra en Savoie et arriva en Piémont, dont le prince de Melphe étoit vice-roi. Ce pays avoit été fort négligé depuis la paix de Crépy, et le peu des guerriers qui restoient des vainqueurs de Cerisoles, livrés à toutes espèces de besoin, tombés dans le découragement, se croyoient oubliés de leur roi et de leur patrie. Leur état toucha profondément le monarque, qui donna des récompenses à ceux qui étoient encore en état de servir, et envoya les invalides en France, où ils furent placés dans des couvents d'hommes, dont les abbés eurent ordre de les entretenir pendant le reste de leur vie. — Montmorency et le jeune François de Guise, déjà très en faveur, avoient suivi le roi, qui permit que le dernier demandât la main d'Anne d'Est, encore à la fleur de l'âge, et contractât ainsi une alliance avec une des familles les plus illustres et les plus puissantes de l'Italie.»

Pendant les fêtes auxquelles les fiançailles donnèrent lieu, on apprit qu'une révolte terrible avait éclaté en Guyenne, en Angoumois et en Saintonge. «Le roy, dit Tavannes, hausse les gabelles en Guienne; ceux de Xaintonge, Angoulesme, Bordeaux, en nombre de cinquante mil hommes, s'élèvent, tuent gabeleux, officiers et gouverneurs. Le sire de Monneins, lieutenant du roy à Bordeaux, sorty imprudemment du chasteau Trompette, est massacré; ce désespoir ne produict aucun conseil à ce peuple pour durer ny sauver leurs vies; se dissi-

pant sans ordre, ne se préparent, emportent le butin qu'ils avoient pillé.

« Le roy leur envoye de bonnes paroles et de mauvais effects par le connestable, qui oste les vies et privilèges aux séditieux ; ils cognoissent leurs fautes premières, et la seconde, plus grande, pour n'avoir cherché salut, pour n'espérer salut. »

Le connétable et François de Guise, chargés de réprimer cette sédition, montrèrent en effet une extrême sévérité. A leur arrivée à Bordeaux tout était calmé. Ils firent rechercher avec rigueur ceux qui avaient pris part à la sédition : « Après l'assassinat de Monneins, le principal crime des révoltés étoit d'avoir fait périr sous le bâton deux fermiers du grenier à sel d'Angoulême et de les avoir précipités dans la rivière, en disant : « Allez, mé« chants gabeleux, saler les poissons de la Cha« rente. » Les représailles furent terribles : cent quarante personnes furent livrées à divers supplices, tant à Bordeaux qu'à Angoulême, et les cendres de ceux qui périrent dans cette dernière ville sur les bûchers furent jetées à l'eau avec ces paroles ironiques et cruelles : « Allez, canailles enragées, rôtir « les poissons de la Charente, que vous avez salés « des corps des officiers de votre roy et souverain « seigneur. » — Les exécutions se terminèrent par une amende honorable que tous les habitants de Bordeaux firent à genoux devant le cadavre déterré de Monneins, et par l'abolition des privilèges de toutes les villes qui avoient participé à la rébellion. »

En 1549, à son retour du Piémont, le roi entreprit le siége de Boulogne, qu'une violente tempête le força de lever; mais en 1550, il recouvra cette place en payant cent mille écus à la régence d'Angleterre.

« En 1550, le duc Claude de Guise et le cardinal Jean de Lorraine, son frère, moururent presque en même temps; leur mort n'amena aucun changement dans le gouvernement : ils furent sur-le-champ remplacés par les deux princes destinés à hériter de leurs dignités. François et Charles, fils de Claude, prirent le titre, l'un de duc de Guise, l'autre de cardinal de Lorraine : leur âge plus rapproché de celui du roi, leurs qualités brillantes, le dévouement qu'ils montroient pour la duchesse de Valentinois, les rendirent encore plus puissants que n'avoit été leur père ; et ils commencèrent à former les plans ambitieux qui devoient bientôt bouleverser la France. » Le premier emploi de leur crédit fut de faire retirer les sceaux au chancelier Olivier, qui avait eu la confiance de François I[er], et de les faire donner à Bertrandi, qui leur était dévoué. Olivier avait montré de l'indulgence pour les protestants : Bertrandi était disposé à les poursuivre avec vigueur.

Guerre contre l'empereur. — Conquête des trois évêchés (1551-1552).

En entreprenant son expédition contre Boulogne, Henri II avait reçu un héraut qui était venu le défier de la part de Charles-Quint et lui dire que *l'empereur le traiterait en jeune homme;* Henri II riposta à cette déclaration en disant que lui, *il traiterait Charles-Quint en vieux rêveur;* mais cet échange singulier de menaces n'eut pas alors de suites. Le roi fit, en 1550, la paix avec l'Angleterre, recouvra Boulogne, et, tranquille dès lors de ce côté, envoya en Piémont Charles de Cossé Brissac, qui, pour protéger le duc de Parme, Ottavio Farnèse, fit la guerre aux troupes impériales et pontificales sans que la guerre fût déclarée ni au pape ni à l'empereur.

La guerre commença enfin au printemps de l'année 1552. — Quatre ans auparavant Charles-Quint avait remporté sur les protestants d'Allemagne la victoire de Mülberg, et depuis lors il retenait prisonnier l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Les protestants, convaincus que le but de l'empereur était de détruire les libertés de l'empire, résolurent de s'adresser au roi de France. Le duc de Simmeren et le comte de Nassau, envoyés par eux, arrivèrent à Fontainebleau au mois d'octobre 1551. « Le roi tint un grand conseil composé de trente et un seigneurs. Dissimulant adroitement ses desseins, il représenta que le recouvrement de Boulogne lui avoit occasionné de grandes dépenses, et que les fonds envoyés à Brissac, pour le mettre en état de secourir Octave Farnèse, avoient épuisé le trésor. Il observa que, malgré les hostilités qui avoient eu lieu au delà des monts, la guerre n'étoit pas encore ouvertement déclarée, et il demanda si la situation du royaume permettoit d'en courir les chances, en embrassant la cause des princes allemands. Des avis entièrement opposés furent donnés dans le conseil : le connétable proposa de temporiser et se fonda sur ce que les troubles de l'Allemagne présenteroient bientôt une occasion plus favorable. Le sire de Vieilleville, plus habile, et pénétrant mieux les intentions secrètes du roi, opina pour que la guerre fût aussitôt déclarée, et pour que, profitant de la situation critique de Charles-Quint, on s'emparât des évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, où il avoit des intelligences, il offrit sa vaisselle pour les frais de l'expédition et il engagea les autres seigneurs à en faire autant. Cet avis prévalut. Il fut décidé qu'on commenceroit la guerre au mois de mars suivant. »

Lorsqu'on eut traité avec les ambassadeurs, on leur donna un festin magnifique. « Le disner fini, disent les *Mémoires de Vieilleville,* le bal commença, où la royne et toutes les dames, filles de la

royne et autres demoiselles se trouvèrent ornées, parées et si richement accoustrées, avec tant de grâces et de beauté, que ces Allemands demeurèrent comme ravis de chose si rare, si admirable, et non accoutumée en leur région. Après la danse royale, que le roy avoit commencée et menée, on leur sonna des *allemandes*, parce que c'est leur danse ordinaire et qu'ils entendent le mieux.»

Au mois de mars 1552, le roi se mit en marche avec une armée nombreuse. Les intelligences pratiquées depuis longtemps dans les villes impériales de Metz, de Toul et de Verdun lui rendirent facile la prise de ces places. Les officiers municipaux étaient mécontents des abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement des trois évêchés; les troupes françaises n'eurent, en quelque sorte, qu'à se présenter pour qu'on leur ouvrît les portes des trois villes. «Les émissaires françois avoient promis que ces villes conserveroient leurs privilèges et que l'administration en seroit confiée à des hommes du pays. Mais quand le roi apprit que Charles-Quint faisoit de grands préparatifs pour les recouvrer, il craignit l'inconstance naturelle des peuples, et soumit au conseil la question de savoir si l'on tiendroit cette promesse. Les avis furent partagés: le connétable soutint qu'il seroit impossible de conserver ces places si elles n'étoient pas soumises à toutes les règles de l'administration françoise: Vieilleville répondit qu'en manquant si promptement à un engagement solennel, on dégoûteroit les princes allemands de l'alliance françoise et on répandroit l'effroi en Alsace, dont le roi avoit aussi l'intention de s'emparer. Il dit qu'il étoit possible de conserver dans ces villes une grande autorité, en ayant l'air d'en confier l'administration aux officiers municipaux; et il demanda que les gouverneurs qui seroient chargés de les défendre n'eussent d'autre titre que celui de *lieutenants pour le saint empire sous la protection du roy*. Cette proposition, qui auroit concilié la sûreté des places conquises avec les égards dus à des alliés, ne fut pas adoptée. Le roi crut qu'il n'avoit besoin de garder aucun ménagement, et décida que les trois évêchés étoient réunis au royaume.» Décision imprudente dont on ne tarda pas à se repentir.

Avant de compléter l'exécution de ses projets, le roi voulut s'assurer de la Lorraine, alors gouvernée par une nièce de l'empereur, la duchesse douairière Christine, dont le fils, Charles II, n'avait que neuf ans; il occupa Nancy, ôta la régence à Christine et émancipa son fils, qu'il retint auprès de lui.

Il marcha ensuite vers l'Alsace, qu'il espérait conquérir aussi facilement que les trois évêchés. «Mais la manière dont il venoit de traiter des villes qui n'avoient ouvert leurs portes qu'à des conditions non remplies, lui aliénoit les peuples qu'il vouloit soumettre. A son approche les habitants quittoient leurs demeures et fuyoient dans les bois en emportant toutes leurs provisions. Il fallut permettre le pillage pour faire subsister les troupes, et cette ressource étant insuffisante, les maladies commencèrent à consumer l'armée. — Strasbourg refusa de recevoir le roi; et les autres villes, à l'exception de Haguenau, menacèrent d'opposer la plus forte résistance. — Ce changement subit dans les dispositions des Alsaciens n'auroit point découragé le roi, s'il n'eût en même temps appris la défection des princes allemands ses alliés, qui, après avoir manqué, à Inspruch, de s'emparer de Charles-Quint, venoient de conclure avec lui, à Passaw, une paix qui mettoit l'empereur en état de diriger toutes ses forces contre la France. — D'un autre côté, les troupes de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, faisoient une invasion en Champagne.»

Le roi abandonna l'Alsace. Il força les troupes flamandes à évacuer la Champagne, les poursuivit dans le Luxembourg et conserva intacts les trois évêchés. Le bruit se répandit que l'empereur venait de mourir; Henri II revint à Paris, et dispersa ses troupes dans des garnisons.

Siége et défense de Metz (1552).

Charles-Quint, qui probablement avait fait lui-même répandre le bruit de sa mort, afin d'endormir ses ennemis, rassemblait une armée de cent mille hommes pour assiéger Metz, dont la prise lui eût assuré le recouvrement de Toul et de Verdun.

Le duc de Guise fut chargé de défendre cette place importante. Il partit au mois d'août 1552, et plusieurs princes, ainsi qu'une foule de jeunes seigneurs, s'empressèrent de le suivre.

«Il fit réparer les fortifications de la ville, y établit une police admirable, et montra, la première fois qu'il commandoit en chef, tous les talents d'un grand général. La distribution des vivres fut réglée de manière à ce qu'ils pussent suffire aux besoins d'un siége de plusieurs mois; les hôpitaux furent préparés pour les malades et les blessés; on prit des précautions propres à prévenir la contagion; et les habitants, dispensés de se mêler de la guerre, exempts de contributions, libres de disposer de ce qu'ils possédoient, s'aperçurent à peine qu'ils étoient dans une ville bloquée. Le duc de Guise, sûr désormais de rendre vains tous les efforts de l'empereur, fit dire au roi qu'il pouvoit tenir dix mois sans être secouru.»

L'armée impériale investit Metz au mois d'octobre. L'empereur avait promis de venir bientôt, malgré ses infirmités, partager les périls de ses soldats. Les

attaques commencèrent avec vigueur; des combats sanglants se livraient chaque jour; la fermeté des assiégés égalait l'audace des assiégeants. — Il arriva, dans les premiers temps du siége, un événement qui mérite d'être mentionné, parce qu'il donne une idée du respect qu'on avait déjà en France pour la liberté des personnes. «Un esclave de don Louis d'Avila, général de l'armée impériale, s'échappa et parvint à se réfugier dans Metz. Son maître le fit réclamer, ne doutant pas qu'il ne lui fût aussitôt livré. Guise lui répondit que cet esclave s'étoit retiré dans l'intérieur du royaume. «Mais quand bien «mesme, ajouta-t-il, il seroit encore dans la ville, la «franchise qu'il y a acquise, selon l'ancienne et «bonne coutume de France, qui donne la liberté «aux personnes, ne permettroit qu'on le pust rendre [1].»

Charles-Quint arriva devant Metz le 20 novembre. «Sa santé étoit ruinée; il ne pouvoit aller qu'en litière : ayant voulu passer une grande revue, il ne put rester à cheval qu'un quart d'heure. Cependant il parut à la tranchée le 26, et chercha par sa présence à ranimer le zèle de son armée.» Ce fut en vain, les vivres étaient devenus rares, les maladies causées par les rigueurs de la saison avaient moissonné déjà un grand nombre de soldats. L'empereur se retira au château de Horgue, peu éloigné du camp, et là, pressé par ses généraux, il leur laissa entrevoir que, si Metz n'était pas pris au 1er janvier 1553, il ordonnerait la retraite. — Le moment où il fut obligé de renoncer entièrement à son entreprise précéda de quelques jours l'époque qu'il avait fixée.

Le lendemain de Noël, voyant les ravages affreux des maladies, manquant de munitions et de vivres, l'empereur commença sa retraite, qui se fit lentement et ne fut terminée que dans les premiers jours de janvier 1553. «Outré de dépit (dit un contemporain qui faisait partie de sa suite) il auroit voulu être mort, et disoit : «Je vois bien que «la fortune est femme, elle préfère un jeune roy à «un vieil empereur.»

«L'empereur, dit François de Rabutin, se voyant déchoir et diminuer de toutes choses, craignant le retour de l'armée du roi, et tomber en plus grande honte et vitupère pour trop attendre, se retira des premiers, laissant au duc d'Albe toute charge pour départir son armée et ordonner de la retraite. Sitôt qu'il fut su par le camp que le César étoit parti, les chemins et villages alentour furent couverts de ses soldats, qui se retiroient les uns en leur quartier, les autres où ils pouvoient, en si grande indigence et misère, que je ne fais point de doute que les bêtes mêmes, voire les plus cruelles, n'eussent eu quelque pitié de ces misérables soldats, tombants, chancelants par les chemins par extrême nécessité, et le plus souvent mourant près des haies et au pied des buissons, pour être proie aux chiens et oiseaux...

«Le duc d'Albe et Brabanson, avec la plus grande partie de l'armée impériale, étoient délogés en un désordre étrange sans bruit de trompettes ou tambourins, laissant les tentes dressées, et grande quantité de toutes sortes de harnois et armes, de caques pleines de poudre à canon, un nombre infini de meubles et ustensiles; ayant caché sous la terre une partie de leur artillerie; demeurant pour otages une multitude incroyable de pauvres malades, envers lesquels M. de Guise, les princes qui étoient dedans Metz, et généralement les autres, jusques aux simples soldats françois, usèrent de charité très-humaine, leur administrant toute nécessité, et tels soulagements que pauvres malades étrangers ont besoin; non avec telle rigueur et austérité que peut-être ils eussent traité les sujets du roi, quand fussent tombés entre leurs mains à leur merci...»

«Nous séjournâmes en la ville de Metz, dit le rédacteur des *Mémoires de Vieilleville,* jusqu'au lundi, en très-grande liesse, qui eût été comble et parfaite, sans les grandes pitiés que nous vîmes au camp du duc d'Albe, qui étoient si hideuses qu'il n'y avoit cœur qui ne crevât de douleur. Car nous trouvions des soldats par grands troupeaux, de diverses nations, malades à la mort, qui étoient renversés sur la boue; d'autres assis sur grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges, gelées jusqu'aux genoux, qu'ils ne pouvoient ravoir, criant miséricorde et nous priant de les achever de tuer. En quoi M. de Guise exerça grandement la charité; car il en fit porter plus de soixante à l'hôpital pour les faire traiter et guérir, et, à son exemple, les princes et seigneurs firent de semblable, si bien qu'il en fut tiré plus de trois cents de cette horrible misère; mais à la plupart il falloit couper les jambes, car elles étoient mortes et gelées.»

Tandis que le duc de Guise défendait ainsi glo-

[1] En 1588, sous le règne de Henri III, un autre événement fournit une nouvelle occasion d'appliquer le beau principe rappelé par le duc de Guise. Philippe II avait envoyé contre Élisabeth cette flotte formidable connue sous le nom de l'*invincible armada;* elle fut dispersée par la tempête. Quelques vaisseaux échouèrent sur les côtes de France. Gourdan, gouverneur de Calais, recueillit une grande galère, sur laquelle étaient deux cents esclaves turcs qui servaient comme forçats, et il les envoya à Chartres. Ces malheureux supplièrent le roi de les faire conduire dans leur pays; l'ambassadeur d'Espagne insista pour qu'ils lui fussent remis comme appartenant à son maître. Le conseil délibéra sur cette double demande. Malgré la crainte du roi d'Espagne, chef secret du parti de la Ligue, il fut décidé que les esclaves seraient mis en liberté et embarqués à Marseille pour la Turquie : «Attendu, dit un contemporain, que les Espagnols les avoient rendus esclaves par le hasard de la guerre, et qu'ils étoient arrivés par un autre hasard de la guerre en France, où l'on n'use d'esclaves et de forçats que s'ils sont malfaiteurs.»

rieusement Metz contre l'empereur, le connétable obtenait quelques succès sur la frontière de Picardie, l'amiral Coligny s'emparait d'Hesdin, et Brissac en Italie favorisait les ennemis de l'empire, et aidait les habitants de Sienne à chasser de leurs murs les Espagnols.

Suite de la guerre. — Bataille de Renty (1553-1555).

La campagne de 1553 n'eut de résultats bien importants ni pour le roi ni pour l'empereur. Charles-Quint fit attaquer Terouanne, qui fut emportée d'assaut et rasée; puis il reprit Hesdin; il éprouva un faible échec sur la rivière d'Authie, où ses troupes eurent un engagement avec l'armée française. Henri II tenta d'occuper Cambray, ville impériale à laquelle il promit de conserver ses priviléges; mais le souvenir de ce qui était arrivé l'année précédente, lorsque les trois évêchés avaient été réunis à la France, empêcha les habitants de se fier à ses propositions, et le roi n'obtint de dédommagement, qu'en emportant, sur la fin de la campagne, la petite ville de Cateau-Cambrésis.

Cependant le roi d'Angleterre Édouard VI venait de mourir, et, après le règne de dix jours de Jeanne Gray, si cruellement terminé par le bourreau, Marie Tudor, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, lui avait succédé. Cette reine, dont l'avénement au trône releva les espérances des catholiques, épousa en 1554 son cousin Philippe d'Autriche, fils de l'empereur; l'Angleterre redevint ainsi l'ennemie de la France.

En 1554 l'armée française avait été renforcée; la campagne s'ouvrit avec éclat. Tandis que le duc de Nevers envahissait le pays de Liége, le connétable s'emparait de Marienbourg, ville bâtie par Marie, gouvernante des Pays-Bas, et les Français l'appelèrent aussitôt Henrienbourg; mais ce nom ne lui resta point, parce qu'elle retomba au pouvoir de l'empereur. L'expédition du pays de Liége n'ayant pas réussi, le duc de Nevers revint à Givet, où il fut joint par le roi, qui ordonna la dévastation du riche et fertile pays de Hainaut, sous les yeux de l'armée impériale, qui ne fit aucune tentative pour s'y opposer.— Charles-Quint qui venait d'arriver à son armée, et dont la santé était meilleure, espérant que les Français gorgés de pillage seraient plus aisément vaincus, préparait tout pour une action décisive. Ce fut pour cette raison qu'il les laissa saccager encore tout le territoire de Cambray. — Henri II, croyant que les impériaux n'oseraient pas quitter leurs positions, réunit toutes ses forces et attaqua le château de Renty qui inquiétait les Boulonnais.

Alors l'empereur manifesta ses véritables desseins et présenta la bataille. Les deux armées étaient nombreuses, une égale ardeur les animait; Charles-Quint avait avec lui ses meilleurs généraux; parmi les Français on remarquait le duc de Guise, l'amiral de Coligny, le duc de Nevers et Gaspard de Tavannes. Charles-Quint, afin de faire passer des secours dans le château, chercha à s'emparer d'un bois qui y attenait. Le roi défendit ce bois avec obstination; il aurait voulu rencontrer l'empereur et se mesurer avec lui; mais le vieux souverain, entouré de ses généraux, auxquels il donnait froidement ses ordres, évita une lutte dont la force corporelle aurait seule décidé. Cependant la victoire se déclara pour Henri II; elle n'eut malheureusement aucun résultat. Le château de Renty ne put être forcé, et l'empereur avec les débris de son armée recula vers Saint-Omer, tandis que le roi avec ses troupes affaiblies se retirait à Montreuil. La campagne se termina ainsi.

Défense de Sienne. — Abdication de Charles-Quint. — Trêve de cinq ans (1555-1556).

La guerre avait été continuée avec vigueur en Italie. Tandis que Brissac luttait en Piémont contre les généraux de Charles-Quint, qui recevaient continuellement des renforts, une armée française commandée par Strozzi combattait aux environs de Sienne, qui en 1552 avait recouvré sa liberté, et s'était mise sous la protection de la France. Cette armée fut complétement défaite, en 1554, près de Marciano par le marquis de Marignan; Blaise de Montluc en rassembla les débris et se jeta dans Sienne, résolu de défendre cette place jusqu'à la dernière extrémité. — Une maladie dont ce brave capitaine fut subitement attaqué et qu'on crut mortelle le mit quelque temps hors d'état de remplir ses généreuses résolutions. Le découragement fit des progrès parmi les Siennois; on parlait de rendre la ville au marquis de Marignan, qui se disposait à l'assiéger, lorsque le général français, convalescent, prit des mesures propres à préserver la place d'une surprise.

Montluc rassura d'abord les habitants de Sienne par ses discours énergiques; il leur montra quel serait leur sort, si, perdant leur liberté nouvellement recouvrée, ils retombaient sous le joug des Espagnols; il leur rappela les témoignages d'attachement qu'ils avaient donnés à la France sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, leur promit de ne pas les abandonner, et porta bientôt leur dévouement jusqu'à l'enthousiasme. « Les femmes admirant son héroïsme partagèrent les sentiments qui animoient leurs pères et leurs époux : elles offrirent leurs services pour les travaux des remparts, auxquels les hommes destinés à combattre ne pou-

voient suffire. Séparées en trois troupes, qui prirent chacun un uniforme particulier, elles mirent à leur tête des dames du premier rang. La signora Forteguerra commandoit les plus âgées, qui adoptèrent le violet; la signora Piccolomini, celles qui prétendoient encore à la beauté et qui choisirent l'incarnat; la signora Livia Fausta, les plus jeunes, qui préférèrent le blanc. Élégammant vêtues, dit Montluc, elles avoient l'air de nymphes. On se figure quelle ardeur de telles auxiliaires durent inspirer aux assiégés. » — Marignan qui d'abord avait résolu de donner un assaut y renonça; convaincu que les Siennois ne pouvaient espérer aucun secours, il se borna à un blocus complet. — Les complots ourdis par les partisans de l'empereur furent découverts et punis par Montluc; mais les précautions prudentes de ce général ne purent préserver les habitants de la famine, qui fut affreuse, et qui, jointe aux maladies, moissonna un grand nombre d'habitants de toutes les classes. Les magistrats siennois, voyant qu'il n'y avait plus aucune ressource dans la ville, demandèrent à Montluc la permission d'écouter les propositions de l'ennemi (avril 1555). Montluc la leur accorda, en exigeant qu'il ne fût fait aucune mention de lui dans le traité. Obligé ensuite de se mêler des négociations, il s'oublia entièrement, ne songea qu'à leurs intérêts, obtint que ceux qui ne voudraient pas se soumettre à l'empereur pourraient se retirer à Montalcino, ville voisine, et sortit de la place sans avoir capitulé pour lui-même. « Cette résistance, dit un historien, qui fit autant d'honneur à Montluc que celle qui avoit été opposée dans Metz, par le duc de Guise, à toutes les forces de l'empereur, montra que les François, qu'on accusoit alors de n'avoir qu'une ardeur impétueuse et passagère, étoient aussi propres, lorsqu'ils avoient des chefs habiles, à soutenir patiemment des siéges qu'à livrer des batailles rangées. » Ce fut à cette époque que Charles-Quint, désabusé des illusions du pouvoir, donna au monde le spectacle de son abdication solennelle et se retira dans le monastère de Saint-Just [1]. L'empire était destiné à son frère Ferdinand, déjà roi des Romains; Philippe II, son fils, devint roi de toutes les Espagnes, de Naples, de Sicile, duc de Milan, etc.

La reine d'Angleterre, femme de Philippe II, éprise de son époux que la guerre éloignait d'elle, parvint à faire conclure à Vaucelles une trêve de cinq années entre le roi de France et le nouveau roi d'Espagne.

Progrès du calvinisme. — Supplices inutiles et impolitiques.

Malgré les persécutions et les supplices, ou peut-être à cause de ces persécutions, le calvinisme continuait à faire des progrès. Les rigueurs excessives dont on usait à l'égard des protestants étaient désapprouvées par les plus zélés catholiques. Nous croyons devoir citer à ce sujet deux fragments d'un contemporain célèbre par l'exagération même de son zèle, Gaspard de Saulx-Tavannes, qui trouvait que *jamais maladie de cerveau ne fût si mal pansée que le calvinisme.*

« A l'exemple de Luther, dit-il, chacun explique les Escritures selon la capacité de sa créance. Calvin fait une secte à part, et est suivy par des femmes et gens de mestier se délectant à chanter des psalmes. Le roy, suivant les décrets des conciles, avoit fait plusieurs édits contre eux, persuadé par les ecclésiastiques, et plus par crainte de reddition de ce qu'il avoit presté à l'empereur en Allemagne, favorisant ses rebelles : *il creut ces nouveaux chrestiens prétendre à l'Estat, pour le tourner en démocratie*, et les fait brusler. Plusieurs pour diverses considérations, endurent la mort constamment, *par laquelle ils accroissent leur secte.* — Calvin crie contre les feux de France, et les allume à Genève en la personne de Cervet, trinitaire espagnol, déclaré hérétique par les hérétiques!..

« Jamais maladie de cerveau ne fut si mal pansée que le calvinisme : il ne falloit les brusler ny si extraordinairement user des remèdes; mais laisser faire nature, plier doucement au mal, parce que plus une chose est prohibée, plus est désirée. — Les cruautés constamment supportées les confirmèrent en leur opinion, encore que ceux qui entreprennent tuer les âmes méritent plus de supplices que les assassinateurs, d'autant que le corps meurt et les âmes sont éternelles : l'accroissance du mal fait juger les remèdes impropres. — C'estoit assez de les priver d'offices et bénéfices, les condamner aux amendes pécuniaires, brusler leurs livres, amender nos ecclésiastiques. — Dieu a pu estre irrité en la cruauté de leurs supplices, et ne leur falloit faire l'honneur qu'ils prétendissent estre martyrs : aucuns d'eux, séduits, croyoient qu'ils mouroient pour Jésus-Christ. La religion gist en créance, qui ne peut estre forcée que par raison et non par flammes...

« Il se fit par les feux dix fois autant d'huguenots qu'il s'en est fait depuis que les feux et cruautez furent cessez. — L'édict du roi Charles IX, leur permettant de demeurer en France en leurs maisons, pourveu qu'ils ne portassent les armes, en convertit beaucoup en la liberté de conscience qu'ils ont maintenant (1602) en France : tant s'en faut qu'ils accroissent, ils diminuent tous les jours. — Au commencement, ils résolvoient leur frères à endurer le feu, par remontrance que, quand ils se rétracteroient ils n'obtiendroient grâce, mais plutost de la mor-

[1] Voir les détails, d'après Tavannes, pag. 451.

querie; que, puisqu'il falloit mourir, il valoit autant faire une mort généreuse qu'une misérable. C'estoit une grande erreur aux juges, qu'ils ne sauvoient quelqu'un des rétractants, lesquels demeurant sans ignominie, eussent été imitez par les autres qui n'eussent souffert la mort, estant asseurez de leur vie, se desdisant.»

Établissement des églises calvinistes (1556).

«Jusqu'alors les calvinistes, dit un historien genevois, n'avoient point eu d'église organisée en France, et point de culte commun : ils se renfermoient dans leurs maisons, et s'y encourageoient par la lecture de la Bible, ou des livres pieux qui leur étoient apportés de Genève, et par le chant des psaumes de Marot, mis en musique par Goudimel.—Un nombre infini de sectaires qui avoient été obligés de fuir de leurs maisons, erroient sans cesse de ville en ville, au travers de la France, recevant l'hospitalité de ceux qu'ils savoient être en secret attachés aux mêmes opinions, priant avec eux et les exhortant à persister dans l'œuvre du Seigneur. Ces pèlerins de la réforme visitoient fréquemment Genève et Lausanne, pour y recevoir des enseignements religieux de la bouche même de Calvin et de ses premiers disciples. Ils se chargeoient en même temps des livres de la religion, qu'ils alloient ensuite répandre dans les provinces de France : pour le faire, ils bravoient les dangers les plus effrayants; car lorsqu'on trouvoit quelqu'un de ces livres sur eux, ils n'échappoient pas au supplice. Ainsi les protestants françois étoient encouragés par des confesseurs et des martyrs, non par des prêtres : aucun ministre ne célébroit pour eux la sainte cène et le baptême; et ceux qui ne vouloient pas recevoir les sacrements dans la forme usitée par l'Église catholique, se trouvoient obligés de venir à Genève pour cet acte religieux. Genève étoit alors la ville sacrée des protestants, celle vers laquelle tous les yeux se tournoient, d'où la lumière étoit sans cesse portée dans toutes les provinces; et lorsque les malheureux religionnaires, qui ne cessoient d'y accourir pour prier, pour éclairer leur foi et ranimer leur courage avant de braver de nouveaux dangers, découvroient pour la première fois, en sortant des gorges du Jura, cette cité du Seigneur, ils se jetoient à genoux, ils remercioient Dieu et ils entonnoient ses louanges.

«Mais le nombre des religionnaires étoit devenu trop grand en France pour qu'ils pussent se passer plus longtemps de ministre et de culte. Un gentilhomme du Maine, nommé La Ferrière, qui avoit embrassé les nouvelles opinions avec sa famille, avoit amené sa femme à Paris pour y échapper à la surveillance religieuse, plus active dans les provinces. Ayant un jour assemblé dans sa maison du Pré aux Clercs un assez grand nombre de calvinistes, il leur déclara qu'il ne se soumettroit pas à ce que l'enfant dont sa femme étoit grosse fût baptisé avec des cérémonies qu'il nommoit idolâtres; il les pressa donc d'élire entre eux un ministre. L'assemblée s'y prépara par le jeûne et la prière, puis elle désigna tout d'une voix un jeune homme d'Angers, nommé La Rivière, qui n'avoit pas plus de vingt-deux ans, mais qui étoit tout nouvellement revenu de Genève, et qui joignoit à la science et à la foi le courage nécessaire pour entrer dans cette carrière de dangers; c'étoit au mois de septembre 1555. «L'organisation de «l'église de Paris fut terminée, dit Théodore de Bèze, «par l'établissement d'un consistoire composé de «quelques anciens et diacres qui veilloient sur l'é«glise, le tout au plus près de l'exemple de l'Église «primitive du temps des apôtres. Cette œuvre, véri«tablement, est procédée de Dieu en toute sorte, «surtout si on regarde les difficultés qui pouvoient «ôter toute espérance de pouvoir commencer cet «ordre par la ville de Paris. Car outre la présence «du roi en icelle, avec tous les plus grands ennemis «de la religion étant à ses oreilles, la chambre ar«dente du parlement étoit comme une fournaise «vomissant le feu tous les jours; la Sorbonne tra«vailloit sans cesse à condamner les livres et les «personnes; les moines et autres prêcheurs atti«soient le feu de la plus étrange sorte qu'il étoit «possible; il n'y avoit boutique ni maison tant soit «peu suspecte qui ne fût fouillée; le peuple, outre «cela, étant de soi-même des plus stolides de France, «étoit enragé et forcené.»

«L'église de Paris réussit cependant à se dérober, près de deux ans, à la connaissance de ses ennemis; et comme la communication la plus active étoit alors entretenue entre tous les religionnaires, son organisation fut imitée avec une étonnante rapidité à Meaux, à Angers, à Poitiers, à l'Ile d'Arvert en Saintonge, à Agen, à Bourges, à Issoudun, à Blois et à Tours. Dans chacune de ces villes, un ministre, candidat pour le martyre, arriva de Paris ou de Genève, et fut institué avant la fin de l'année; dans chacune aussi, avant que l'année fût révolue, quelques hommes d'entre ceux qui avoient montré le plus de zèle pour la foi nouvelle, furent dénoncés aux juges ou civils ou ecclésiastiques, arrêtés, condamnés et brûlés, avec un raffinement de cruauté [1].»

Embarras du trésor. — Fausse monnaie.

Les besoins de la guerre et les dépenses de la cour épuisaient le trésor; le chancelier Bertrandi

[1] Théod. de Bèze. — M. Simonde de Sismondi.

avait recours aux expédients les plus hardis et les plus iniques pour procurer de l'argent au roi. C'étaient chaque jour de nouvelles créations d'offices *vendus à beaux deniers complants*, c'étaient des emprunts forcés. Un édit de 1553 défendit aux notaires de passer aucun contrat de prêt entre particuliers avant que ceux qui avaient de l'argent à placer n'eussent prêté au roi jusqu'à concurrence de 490,000 livres de rente.

Il semblerait, d'après un passage remarquable de Tavannes, que les choses en vinrent au point de donner lieu à la falsification générale des monnaies, ce qui était d'autant plus facile que le nombre de seigneurs qui avaient le droit de battre monnaie était encore considérable.

« La falsification des monnoyes, dit Tavannes, est sans nombre : les ignorants les blanchissent, dorent, rongnent, diminuent par eaux fortes et soufre; les plus fins les r'allient, se contentent du tiers gain provenant de la marque et alliage qui se met à la fabrique des monnoyes du roy, et des deux tiers de fin qu'ils y joignent, pour avec plus de seureté exercer ce mestier; tellement qu'ils rendent les pièces qu'ils font contre toute espreuve, hormis celle de la coupelle; poids, son et couleur y sont nécessaires : beaucoup de brouillons, peu de bons maistres en cest estat. Ils sont bouillis en l'huile pour l'intérest du roy; les blasphémateurs offensant Dieu ont seulement la langue percée. La fausse monnoye est le moindre crime des autres; c'est un léger péché à ceux qui ne gagnent que le tiers. *Les roys, les potentats les falsifient :* avant que leurs droicts et celui de leurs officiers, maistres des monnoyes, fondeurs, affineurs, graveurs, soient pris avec l'abus qu'ils y commettent, quasi le mesme tiers que les faux monnoyeurs desrobent est volé sans répréhension...

« Les roys sont les premiers faux monnoyeurs, le peuple de Paris s'en est mutiné au passé; l'excuse est de la quantité d'alliage qui est nécessaire pour empescher l'or de plier. Les hommes qui ont tant soit peu de bien ne se doivent mesler de fausse monnoye... J'ai cogneu des gentilshommes faux monnoyeurs qui se disoient gens de bien, ne faisant que tales et florins, en vengeance, disoient-ils, du feu que les Allemands avoient mis en France, et n'en faisant de celle du roy, ne croyoient estre répréhensibles. Ils nommoient leur maistre faux monnoyeur du nom de *philosophe* ou *distillateur*, et ne le cachoient point, et sortoient des fourneaux pour s'asseoir à la table de leur maistre sous ce nom de philosophe : leurs voisins les soupçonnoient, et avec leurs risées ils furent descouverts en Allemagne et en France, en peine, en danger et perte d'honneur. »

La guerre recommence. — Bataille de Saint-Quentin (1557).

La guerre recommença en 1557. Henri II, oubliant la trêve conclue à Vaucelles et cédant aux sollicitations du pape Paul IV, avait envoyé en Italie une armée commandée par le duc de Guise, pour entreprendre, concurremment avec l'armée pontificale, la conquête du royaume de Naples.

Philippe II résolut aussitôt de porter de nouveau les hostilités en France. A sa demande, Marie, reine d'Angleterre et sa femme, déclara la guerre à Henri II. Douze mille Anglais se joignirent à l'armée espagnole de Flandre, commandée par le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, devenu gouverneur des Pays-Bas. Emmanuel-Philibert, très-habile capitaine, fit d'abord une fausse attaque sur Rocroy, et alla ensuite mettre le siége devant Saint-Quentin, place importante, et qui était cependant demeurée démantelée.

L'armée française, affaiblie par les détachements qu'on en avait tirés pour l'expédition du duc de Guise, était commandée par le connétable de Montmorency, à qui l'amiral de Coligny servait de lieutenant. — Coligny, ayant appris le mouvement du duc de Savoie, se jeta aussitôt dans Saint-Quentin, qu'il travailla à fortifier avec une ardeur extraordinaire.

Le connétable marcha à son secours, et le 10 août 1557, présenta la bataille aux Espagnols. Cette bataille fut fatale aux Français.

« Toute l'armée espagnole, dit Tavannes, estoit logée au delà des marets; il n'y avoit que quinze cents hommes qui gardoient le faubourg de Saint-Quentin du costé de la France, entre lesquels et la ville passoit le marets. — Le connestable arrive : ne pouvant forcer le faubourg des Espagnols, essaye en vain de donner secours à la garnison par bateaux; il en est empesché (à cause) de la vase et confusion. Il tire quinze coups d'artillerie dans le camp du duc de Savoye; le dict marets estoit entre deux, sur lequel à une lieue de la ville, les Espagnols estoient advertis d'un passage mal recongneu par ceux de M. le connestable, qui l'avoient asseuré qu'on n'y pouvoit passer que quatre chevaux de front, que les ennemis ne pouvoient passer en quatre heures : le connestable redouble sa faute, envoye une cornette de reistres, gens mal aguerris, pour prendre garde au lieu qui estoit le plus important.

« Le duc de Savoye, qui avoit préveu ce qui pourroit advenir, se r'asseure, se met en bataille avec le comte d'Aiguemont, passe ce marets trente de front, renverse les gardes sur les bras du connestable; lequel à peine croyoit ce qu'il voyoit et admonesté de charger les premiers passez (luy ayant

pris sa résolution de se retirer sans combattre), repousse l'advis, se persuade que l'armée ne pouvoit si tost passer, rabroue, injurie tous ceux qui parlent à luy, défend de se mesler, sur peine de la vie, espérant toujours se retirer sans combattre.

« Huit escadrons (ennemis), composez de sept mil chevaux passez, s'hardièrent l'un l'autre, voyant le dos de ceux qui se retiroient. — M. d'Anguien mande au connestable qu'il ne vouloit être tué par derrière, et tourne au combat mal accompagné; comme ceux qui s'y sont trouvés sçavent qu'en une retraite il est mal aisé d'estre bien suivy à la résolution laissée, puis reprise, de faire une charge.— Le comte d'Aiguemont et de Pont de Veaux enhardis, voyant tourner tous les valets et bagages que l'on faisoit gagner le devant, soutenus du duc de Savoye, chargent avec sept mil chevaux, rompent et tuent M. d'Anguien, chef de la retraicte, mettent en route la cavalerie, renversent morts sept cents gentilshommes et cinq mil hommes de pied.

« Le connestable est pris et blessé avec MM. de Montpensier, Sainct-André, de Longueval, de Mantoue, de Vassy et plusieurs autres. — Les soldats fuyants appeloient MM. de Guise et de Tavannes, disant que s'ils fussent été là, ce malheur ne fust advenu.—La victoire est suivie trois lieues; MM. de Nevers et de Bourdillon, avec le tiers de l'armée, se sauvèrent. »

Coligny, abandonné à lui-même dans Saint-Quentin, mais secondé par le brave d'Andelot, son frère, se maintint dans la ville, après avoir soutenu onze assauts, jusqu'à la fin d'août, époque à laquelle, n'ayant plus de munitions ni d'espoir de secours, voyant la garnison et les habitants décidés à ne plus combattre, il fut contraint à capituler.

Philippe II, arrivé à son armée après la bataille de Saint-Quentin, délibéra s'il marcherait sur Paris, résolution qui, suivant les contemporains, lui aurait assuré tous les fruits de la victoire. Mais sa prudence timide céda, dit-on, aux observations d'un vieux capitaine français devenu son prisonnier. Ayant fait appeler le même La Roche du Maine, que Charles-Quint avait aussi interrogé lors de son expédition contre la Provence, il lui demanda combien il y avait de journées de Saint-Quentin à Paris? « Sire, dit le vieillard (en faisant au fils la même « réponse qu'il avait faite au père), on appelle les ba« tailles bien souvent des journées : si vous l'entendez « comme cela, vous en trouverez au moins trois, la « France n'estant point si dépeuplée d'hommes, que « notre roy ne puisse encore mettre sur pied de plus « grandes forces que celles qui ont été défaites. » Philippe renonça au projet de marcher sur Paris, et résolut de s'emparer auparavant des places qui couvraient cette capitale. Il prit en effet Ham, Noyon et Chauny; mais là se bornèrent ses conquêtes.

Henri II reçut à Compiègne la nouvelle de la bataille de Saint-Quentin : ce revers imprévu ne l'abattit point; il montra autant de courage que de résignation : « J'espère, dit-il, qu'après avoir fait « tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu fera le « reste. » Ceux qui avaient eu sa confiance étaient ou éloignés ou prisonniers, et il ne restait auprès de lui que le cardinal de Lorraine, dont il fit son unique ministre. « Aidé de ses conseils, il prit des mesures pour la défense du royaume; tandis que le duc de Nevers, exerçant les fonctions de général en chef, continuait d'occuper Laon, il chargea le fils du connétable de défendre Soissons, envoya Bourdillon à La Fère, Sancerre à Guise, Humières à Péronne, et il fortifia Compiègne, qui devint pour quelque temps une place frontière. — En même temps, il ordonna des levées considérables en Allemagne, et fit venir six mille Suisses qui avaient été destinés pour l'Italie. Enfin il rappela de Rome le duc de Guise, auquel il donna le titre de *lieutenant général des armées*.

« Catherine de Médicis, restée à Paris, releva le courage des habitants, qui, ayant appris la défaite de Saint-Quentin, voyoient déjà les Espagnols à leurs portes. — Cette princesse, jusque là sans crédit, sans puissance, et sacrifiée à une maîtresse qui possédoit entièrement le cœur de son époux, profita de l'impossibilité où étoit sa rivale de se montrer décemment au peuple dans des jours de détresse, pour essayer d'acquérir dans le gouvernement l'influence qu'elle croyoit lui être due. Elle parut en public avec une suite peu nombreuse, parcourut les rues d'un air tranquille et serein, et vint à l'Hôtel-de-Ville où les principaux citoyens étoient assemblés. Elle leur parla avec tant d'éloquence, et leur fit si bien et si dignement entendre ce malheur, « et le grand besoin que le roy avoit de l'ayde et « secours de ses bons et féaux serviteurs, qu'ils lui « accordèrent 30,000 livres pour souldoyer dix mil « hommes trois mois durant. » Cette démarche fit une profonde impression dans l'esprit du peuple, qui, frappé du caractère que déployoit l'épouse de son roi, prit en aversion la maîtresse. Tel fut le premier échelon par où Catherine de Médicis parvint dans la suite au faîte de la puissance. »

Prise de Calais (1558).

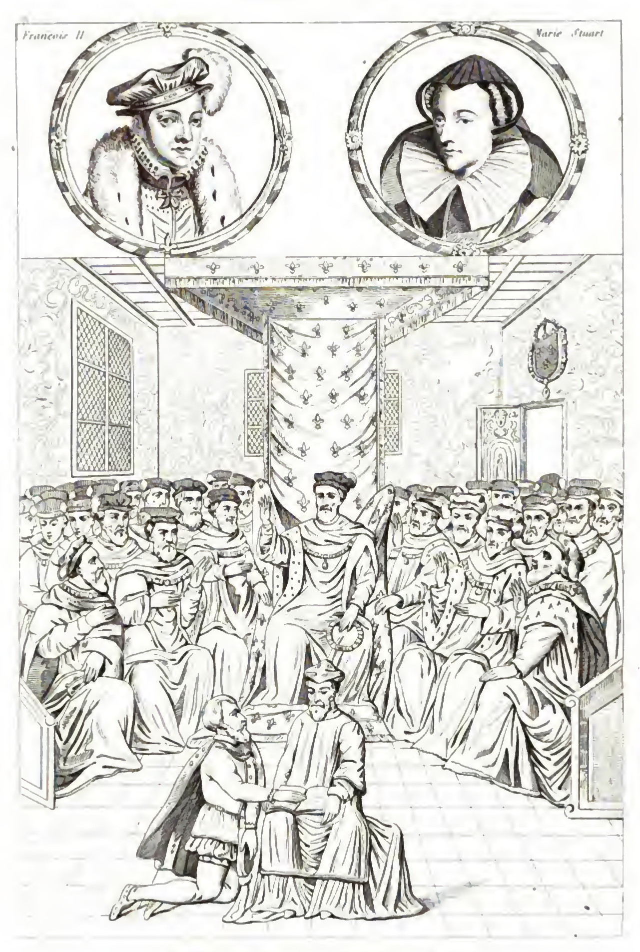
Au commencement de l'année 1558, le duc de Guise se mit en campagne avec une armée plus nombreuse que celle qui avait été défaite à Saint-Quentin. — Il feignit d'abord de se diriger vers la Champagne; puis, tournant tout à coup du côté de la Picardie, il s'approcha de Calais, et s'empara de deux

La Famille Jacquemart à Dijon.

Le Christ de Breitenstein (Bas Rhin.)

Tour et Clocher de S.t Jean à Elbeuf.

Chapelle de Neubourg (Bas Rhin.)



Réception d'un Chevalier de S.t Michel par Henri II.

forts qui interrompaient les communications de la place avec l'Angleterre et avec la Flandre. Le lord Wentworth, gouverneur de Calais, voulut en vain se défendre : sa garnison était peu nombreuse et les munitions lui manquaient. Il se trouva obligé de traiter, et Gaspard de Tavannes, chargé de négocier avec lui, dicta une capitulation extrêmement rigoureuse pour les vaincus, car la population entière de la ville fut obligée d'en sortir. Le duc de Guise y établit une colonie tirée des provinces voisines. Une entreprise si hardie, exécutée six mois après une défaite et au milieu d'un hiver rigoureux, releva le courage des Français; le duc de Guise fut considéré comme le libérateur de son pays.

Les états généraux étaient alors assemblés : ils apprirent avec enthousiasme ce succès inespéré. Ils venaient de voter trois millions pour les frais de la guerre: le tiers état déclara, en se séparant, « que si « trois millions ne suffisoient pas pour contraindre « l'ennemi à faire une bonne paix, il exposeroit tout « le demeurant de ses biens et personnes pour le ser« vice du roy. »

Mariage du dauphin et de la reine d'Écosse. — Portrait de Marie Stuart (1558).

Le duc de Guise, parvenu au plus haut degré de crédit, fit célébrer le mariage de la jeune reine d'Écosse, sa nièce, avec le dauphin François, alors âgé d'environ quinze ans. Marie Stuart avait plus de seize ans; cette charmante princesse, amenée en France dix ans auparavant, avait été dès lors fiancée à l'héritier de la couronne : mais le connétable de Montmorency, craignant l'ascendant des Guise, s'était constamment opposé à ce que le mariage fût accompli. Le duc de Guise profita de son éloignement forcé pour décider le roi, et devint l'oncle du dauphin.

Le mariage fut célébré avec le plus grand éclat, à Paris, dans l'église de Notre-Dame, le 24 avril 1558. La jeune reine, au pied de l'autel, salua le dauphin son époux du nom de *roi d'Écosse,* et ce titre lui fut confirmé par les acclamations des commissaires écossais qui assistaient à la cérémonie. Depuis ce jour François et Marie furent désignés par les noms de *roi-dauphin* et de *reine-dauphine.* Henri II exigea de plus qu'à leurs titres ils ajoutassent ceux de *roi et reine d'Angleterre et d'Irlande.* Cette qualification, qui n'avait d'autre but alors que de rappeler les droits éventuels de Marie, eut de terribles conséquences pour cette reine infortunée.

Sortie de tutelle, Marie Stuart fit briller d'un nouvel éclat les qualités qu'elle possédait, et qui excitaient parmi ses contemporains un véritable enthousiasme. On peut en juger par ces fragments de Brantôme sur la *belle reine Marie.*

« Ainsi que son bel âge croissoit, ainsi vit-on en elle sa belle beauté, ses grandes vertus croître de telle sorte, que, venant sur les quinze ans, sa beauté commença à paroître, comme la lumière en plein midi, et en effacer le soleil lorsqu'il luisoit le plus fort, tant la beauté de son corps étoit belle; et pour celle de l'âme elle étoit toute pareille; car elle s'étoit faite fort savante en latin; étant en l'âge de treize à quatorze ans, elle déclama devant le roi Henri, la reine et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faite, soutenant et défendant contre l'opinion commune, *qu'il étoit bien séant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux.* Songez quelle rare chose et admirable, de voir cette savante et belle reine ainsi orer en latin, qu'elle entendoit et parloit fort bien... En langage françois elle se fit éloquente, et mieux que si dans la France même eût pris sa naissance. Aussi la faisoit-il beau voir parler fût aux plus grands ou aux plus petits, et tant qu'elle a été en France, elle se réservoit toujours deux heures de jour pour étudier et lire : aussi il n'y avoit guère de sciences humaines qu'elle n'en discourût bien; surtout elle aimoit la poésie, mais surtout M. de Ronsard, M. du Bellay, M. de Maisonfleur qui ont fait de belles poésies et élégies pour elle, et même sur son partement de la France, que j'ai vu souvent lire à elle-même en France et en Écosse, la larme à l'œil et les soupirs au cœur. — Elle se mêloit d'être poëte, et composoit des vers, dont j'en ai vu aucuns de beaux et très-bien faits. M. de Ronsard étoit bien de mon opinion en cela. Ainsi que nous en discourions un jour, et que nous les lisions, elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils, et promptement, comme je l'ai vu souvent : elle se retiroit en son cabinet et sortoit aussitôt pour nous en montrer à aucuns honnêtes gens que nous étions. — De plus elle écrivoit fort bien en prose, surtout en lettres que j'ai vues, et très-éloquentes et hautes; toutefois, quand elle devisoit avec aucuns, elle usoit de son doux, mignard et fort agréable langage, et avec une bonne majesté, mêlée pourtant avec une fort discrète et modeste privauté et surtout avec une fort belle grâce; de même que sa langue naturelle, qui de soi est fort rurale, barbare, malsonnante et séante, elle la parloit de si bonne grâce, et la façonnoit de telle sorte qu'elle la faisoit très-belle et agréable en elle. — Voyez quelle vertu avoit une telle beauté et telle grâce, de faire tourner un barbarisme grossier en une douce civilité et gracieuse mondanité, et ne s'en faut ébahir de cela, qu'étant habillée à la sauvage (comme je l'ai vue) et à la barbaresque, mode des

sauvages de son pays, elle paroissoit en un corps mortel et habit barbare et grossier, une vraie déesse. Ceux qui l'ont vue ainsi babillée le pourront ainsi confesser en toute vérité. J'ai ouï dire à la reine et au roi, qu'elle se montroit encore en cet habit-là plus belle, plus agréable et plus désirable qu'en tous les autres. — Que pouvoit-elle donc paroître se présentant en ses belles et riches parures, fût à la françoise ou espagnole, ou avec le bonnet à l'italienne, ou en ses autres habits de son grand deuil blanc, avec lequel il la faisoit très-beau voir? Car la blancheur de son visage contendoit avec la blancheur de son voile à qui l'emporteroit : mais enfin l'artifice de son voile perdoit, et la neige de son beau visage effaçoit l'autre. — Elle avoit encore cette perfection pour faire mieux embraser le monde, la voix très-douce et très-bonne, car elle chantoit très-bien, accordant sa voix avec le luth, quelle touchoit bien solidement, de cette belle main blanche et de ces beaux doigts si bien façonnés, qui ne devoient à ceux de l'aurore... »

Paix de Cateau-Cambrésis (1559).

La prise de Thionville, où fut tué le maréchal Strozzi, celle de Bergues et de Gravelines, décidèrent les Espagnols à entamer des négociations pour la paix; mais Marie d'Angleterre exigeait la restitution de Calais; sa mort mit fin aux difficultés. Le traité de Cateau-Cambrésis, par lequel la France conservait les trois évêchés, ainsi que Boulogne et Calais, en rendant au prince de Savoie ses États, à l'exception de quelques places et du marquisat de Saluces, fut signé par les plénipotentiaires français, espagnols et anglais, le 3 avril 1559.

Cette pacification remplit le peuple de joie, mais désespéra les principaux officiers des armées, qui espéraient faire sous le duc de Guise les expéditions les plus brillantes. « O misérable France! s'écria « Brissac en en recevant la nouvelle, à quelle perte « et à quelle ruine t'es-tu laissé ainsi réduire, toi « qui triomphois par sus toutes les nations de l'Eu« rope! » Brissac n'eut que deux mois pour démolir les places qu'il avait défendues pendant neuf ans; il se plaignit avec raison de ce que le ministère français n'avait pas fait comprendre dans le traité les Piémontais, qui avaient embrassé le parti de la France.

La paix fut cimentée par des mariages. Quelques jours avant qu'elle fût signée, la princesse Claude, seconde fille du roi, épousa le jeune duc de Lorraine, Charles II; Élisabeth, sa sœur aînée, autrefois promise à Don Carlos, fils de Philippe II, fut destinée à ce monarque, devenu libre par la mort de Marie d'Angleterre; enfin Marguerite, sœur du roi, âgée de quarante ans, devait aller régner en Piémont avec cet Emmanuel-Philibert de Savoie, qui avait remporté la victoire de Saint-Quentin.

Mort de Henri II (1559).

La cour était en fête. Après avoir marié deux de ses filles, le roi mariait sa sœur. Un brillant tournoi allait avoir lieu; la lice était préparée dans la rue Saint-Antoine, près le palais des Tournelles, résidence de Henri II. « Mais tout est plein d'incertitude en cette vie; l'homme propose, Dieu résout. Quand l'on pense être hors d'affaire, se donner du bon temps, du repos et plaisir, le malheur ou la mort sont proches; fortune et trépas nous épient; la fin de nos travaux est souvent la fin de notre vie. Un roy sorti sain et sauf de la guerre trouve la mort en se jouant; les chasses, les amours, les festins, les masques il s'étoit proposé; en change il trouve chirurgiens, médecins, pleurs, torches, prêtres, bière et chants funèbres.

« Enfin, disent les *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, étant toutes choses concernant le mariage de madame Marguerite de France avec le duc de Savoie bien résolues et accordées, le roi voulut commencer les joutes. Et après le dîner du dernier jour de juin 1559, ayant fait, dès le matin, publier l'ouverture du tournoi, il demanda ses armes; lesquelles apportées, il commanda à M. de Vieilleville de l'armer, encore que M. de Boisy, grand écuyer de France, auquel appartenoit cet honneur, fût présent.

« Obéissant à ce commandement, M. de Vieilleville ne se put garder, lui mettant l'arme en tête, de dire à Sa Majesté, avec un profond soupir, qu'il ne fit de sa vie chose plus à contre-cœur que celle-là. Sa Majesté n'eut pas le loisir de lui en demander la raison, parce que se présenta à l'instant tout armé M. de Savoie, auquel le roi dit en riant : « qu'il serrât bien les genoux, car il l'alloit bien « ébranler, sans respect de l'alliance ni de frater« nité. »

« Là-dessus ils sortent de la salle pour monter à cheval, et entrent en lice où le roi fit une très-belle course et rompit fort bravement sa lance : M. de Savoie semblablement la sienne; mais il empoigna l'arçon, le tronçon jeté, et branla quelque peu, ce qui diminua la louange de sa course. Toutefois plusieurs attribuèrent cette faute à son cheval rebours.

« M. de Guise vint après, qui fit fort bien.— Mais le comte de Montgommery, grand et roide jeune homme, lieutenant du sieur de Lorges, son père, l'un des capitaines des gardes, prit le rang de la troisième course, qui étoit la dernière que le roi devoit courir; car les tenants en courent trois et les

assaillants une. Tous deux se choquent à outrance et rompent fort dextrement leur bois. M. de Vieilleville, auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenants après le roi, pour faire aussi ses trois courses, se présente et veut entrer en lice; mais le roi le pria de le laisser faire encore cette course contre le jeune Lorges, car il vouloit avoir sa revanche, disant qu'il l'avoit fait branler et quasi quitter les étriers. — M. de Vieilleville lui répond qu'il en avoit assez fait et avec très-grand honneur; et, s'il se sent intéressé, qu'il en alloit tirer pour lui sa raison.

Sa Majesté ce nonobstant voulut faire encore cette course contre ce fils de Lorges, et le fit appeler. — Sur quoi M. de Vieilleville lui dit : «Je «jure le Dieu vivant, Sire, qu'il y a plus de trois «nuits que je ne fais que songer qu'il vous doit arri«ver quelque malheur aujourd'hui, et que ce der«nier juin vous est fatal; vous en ferez comme il «vous plaira.» — Lorges se voulut excuser aussi, disant qu'il avoit fait sa course et que les autres assaillants ne permettoient pas qu'il fît sur eux cette anticipation. Mais Sa Majesté lui commanda d'entrer en lice. A quoi, par très-grand malheur, il obéit et prit une lance.

«Or faut-il noter, premier que d'entrer en ce mortel discours, qu'à toutes courses et tant qu'elles durent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse, à tue-tête et étourdissement d'oreilles. Mais incontinent que tous deux furent entrés en lice et commencé leurs courses, elles se turent toutes coyes, sans aucunement sonner, qui nous fit avec horreur présager le malheureux désastre qui en advint.

«Ayant tous deux (le roi et Lorges de Montgommery) fort valeureusement couru et rompu, d'une grande dextérité et adresse, leurs lances, ce malhabile Lorges ne jeta pas, selon l'ordinaire coutume, le tronçon qui demeure en la main la lame rompue, mais le porta toujours baissé, et en courant rencontra la tête du roi, duquel il donna droit dedans la visière, que le coup haussa, et lui creva un œil, qui contraignit Sa Majesté d'embrasser le col de son cheval, lequel ayant la bride lâchée, paracheva sa carrière, au bout de laquelle les grand et premier écuyer se trouvèrent pour l'arrêter, selon la coutume; car, à toutes les courses que faisoit le roi, ces deux officiers en faisoient autant hors lice, et lui ôtèrent son habillement de tête, après l'avoir descendu de cheval, pour le mener en sa chambre (le roi), leur disant avec parole fort foible qu'il étoit mort, et que M. de Vieilleville avoit bien prévu ce malheur quand il l'armoit; et qu'auparavant il l'avoit instamment voulu divertir de recommencer le tournoi, «et qu'encore tout à cette «heure il a fait tout ce qu'il a pu pour m'empêcher «de faire cette maudite course;» mais l'on ne peut fuir ni éviter son destin.

«Le roi fut conduit et porté par M. le Grand et M. de Vieilleville en sa chambre, qui fut fermée et interdite à tout le monde. — Et M. de Vieilleville fut, par le roi, nommé surintendant-général, afin que personne n'entrât dans cette chambre, sinon ceux qui y pouvoient faire service, comme médecins, chirurgiens, apothicaires, valets de chambre et de garde-robe; même la reine n'y sut entrer, crainte de lui accroître ses douleurs, ni pas un des princes ne se présenta.

«Cinq ou six chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence et devoir de profondir la plaie et sonder l'endroit du cerveau où les esquilles du tronçon de la lance pouvoient avoir donné. — Mais il ne leur fut possible, encore que durant quatre jours, ils eussent anatomisé quatre têtes de *criminels que l'on avoit décapités (exprès) en la conciergerie du palais et aux prisons du Grand-Châtelet*, contre lesquelles on cognoit le tronçon par grande force, au pareil côté qu'il étoit entré dans celle du roi; mais en vain.

«Le quatrième jour, le roi reprit ses esprits, car la fièvre continue qui, depuis l'heure de sa blessure, ne l'avoit abandonné, le laissa alors. Il fit appeler la reine; et la reine se présentant tout éplorée, il lui commanda de faire dépêcher les noces de sa sœur le plus tôt qu'il lui seroit possible. Puis il demanda à M. de Vieilleville (qui n'avoit jamais abandonné son lit et étoit resté sans se dépouiller (déshabiller) toujours présent quand on le pansoit), où étoit le brevet de l'état de maréchal de France; ce brevet lui fut incontinent présenté; et l'ayant, Sa Majesté le bailla à la reine, la priant de le signer tout à l'instant et en sa présence, ce qu'elle fit.

«Puis il lui recommanda l'administration du royaume avec leur fils aîné, encore bien jeune, qui lui succédoit, et qu'elle eust soin de leurs autres enfants, et qu'elle et eux priassent et fissent prier Dieu pour son âme; car, de son corps, il sentoit bien, par l'horrible mal qu'il souffroit, que c'étoit fait de sa vie : la priant là-dessus de se retirer. Ce propos fini, elle le laissa.

«Mais si M. de Vieilleville ne l'eust soutenue, elle tomboit à terre, et la fallut porter en sa chambre, où arrivée et revenue à soi, commença en toute diligence de donner ordre pour les susdites noces, qui furent faites cinq jours après, et ressembloient mieux à un convoi mortuaire et funérailles qu'à autre chose; car, au lieu de hautbois, violons et autres réjouissances, ce n'étoient que pleurs, sanglots, tristesse et regrets; et, pour mieux représenter un enterrement, les deux fiancés s'épousèrent un

peu après minuit, en l'église Saint-Paul, avec torches, flambeaux et toutes autres sortes de luminaires, pour éclairer toute la suite.

« Le roi avoit déja perdu la parole, le jugement, et tout usage de raison, ne connoissant plus personne. Si bien que le lendemain des noces, qui étoit le dixième de juillet 1559, Dieu en fit sa volonté, et lui, rendit l'esprit. »

Henri II, âgé seulement de quarante-trois ans, était alors dans la force de l'âge; marié fort jeune à Catherine de Médicis, il en avait eu dix enfants, dont sept (trois filles et quatre fils) lui survécurent. L'aînée de ses filles, Élisabeth, était mariée à Philippe II, roi d'Espagne; la seconde, Claude, était la femme de Charles II, duc de Lorraine; et la troisième, Marguerite, épousa Henri de Bourbon (depuis Henri IV). — Trois de ses fils, François II, Charles IX et Henri III, se succédèrent sur le trône; le quatrième, François, duc d'Alençon, puis d'Anjou et de Brabant, mourut sans laisser de postérité. Henri II n'eut pas d'enfants de Diane de Poitiers; mais d'autres maîtresses lui donnèrent deux fils et une fille.

Voici le jugement que porte Tavannes sur le successeur de François I[er].

« Le roy Henry II régna douze ans, eut plus de vertus corporelles que spirituelles. Il fut heureux en ses desseins, pour avoir de bons capitaines. Il chassa l'Anglois de France, reprit Boulogne, Calais, acquit l'Écosse pour son fils, protégea Octave Farnèse contre le pape et l'empereur, sauva Parme et la Mirande de ces deux puissances, garda Sienne, gagna l'île de Corse, prit Metz, Toul, Verdun par l'intelligence et rébellion de Moris, Dampviliers, Moumedy, partie de Luxembourg, Marienbourg, Piémont, Thionville, leva le siége de Metz, gagna la bataille de Renty, et perdit beaucoup de réputation en celle de Saint-Quentin pour croire trop le connétable de Montmorency, et en l'honteuse paix qui ensuivit à la persuasion des femmes et mignons qui le possédoient. — Il donna imprudemment commencement aux divisions de France par l'accroissement immodéré des deux maisons de Guise et de Montmorency, lesquels il fit si grands que les malheurs des guerres leur sont attribués. »

CHAPITRE II.

FRANÇOIS II. — PUISSANCE DES GUISE. — CONJURATION D'AMBOISE.

Les Guise s'emparent du gouvernement. — Procès et supplice d'Anne Dubourg. — Conjuration d'Amboise déjouée. — Supplice des conjurés. — Assemblée des notables à Fontainebleau — États d'Orléans. — Mort de François II. — Départ de Marie Stuart. — Son retour en Écosse.

(De l'an 1559 à l'an 1560.)

Les Guise s'emparent du gouvernement (1559).

Le règne de Henri II ne fut, dit l'illustre auteur des *Études historiques,* que l'avant-scène de cette nouvelle société qui se forma sous les derniers Valois, et qui ne ressembla plus à la société commencée sous Louis XI et achevée sous François I[er]. Nous en avons fait connaître les principaux événements: la bataille fatale de Saint-Quentin, la belle défense de Metz, les prises de Calais et de Thionville, *qui constituèrent alors les frontières militaires de la France,* l'alliance de Henri II et des protestants d'Allemagne pour l'abaissement du pouvoir impérial et la défense des libertés germaniques, enfin, la paix de Cateau-Cambrésis, qui fit perdre à Henri II les avantages qu'il commençait à reprendre sur les armes espagnoles, et enleva à la France la frontière des Alpes. Dans le même temps, le mariage de l'héritier du trône avec Marie Stuart servait de base aux premiers fondements de la puissance des Guise, et celui de Jeanne d'Albret avec Antoine de Vendôme devait donner naissance à Henri IV, ce glorieux chef de la race royale des Bourbons.

Sous le règne de Henri II, l'amiral de Coligny commença à paraître, les trois factions des Montmorency, des Châtillon et des Guise s'organisèrent. « Alors que l'esprit humain, dit encore M. de Chateaubriand, avoit un instrument pour multiplier la parole et répandre la pensée dans les masses, quand tout se pénétroit de lumière et d'intelligence, la monarchie, prête à vaincre les dernières libertés aristocratiques, se donnoit, par tous les abus et par tous les vices, l'avant-goût du pouvoir absolu. »

Sous François II, Diane de Poitiers fut éloignée de la cour, le connétable de Montmorency vit tomber son crédit, et par l'influence de la jeune reine, la direction du gouvernement échut aux princes de la maison de Lorraine. Catherine de Médicis, qui avait espéré gouverner au nom de son fils, comprit que le moment n'était pas encore venu de saisir le pouvoir, et parut s'associer de bonne grâce à ceux qui s'étaient emparés de la confiance du jeune roi. A son avénement au trône, François II déclara aux

députés du parlement de Paris chargés de lui demander à qui ils devraient désormais s'adresser pour savoir ses volontés, que, « de l'agrément de sa mère, il avoit donné la charge entière de toutes choses au cardinal de Lorraine et au duc de Guise. »

Les princes du sang, à la tête desquels figuraient le roi de Navarre et le prince de Condé, indignés de voir remettre le gouvernement à des étrangers, resserrèrent les liens qui les unissaient déjà aux partisans des doctrines nouvelles : le connétable, exhorté ironiquement par le jeune roi à prendre enfin quelque repos à un âge avancé, se retira très-mécontent à Chantilly, et l'amiral de Coligny ainsi que ses deux frères, d'Andelot et le cardinal de Châtillon, devinrent les principaux chefs du parti protestant, qui s'accrut chaque jour.

Les principaux événements du règne de François II furent le procès d'Anne Dubourg, la conspiration d'Amboise, l'édit de Romorantin (par lequel les évêques furent investis de la connaissance du crime d'hérésie : le chancelier de L'Hospital fut l'auteur de cet édit, qu'il ne rédigea que pour empêcher l'établissement de l'inquisition en France), enfin l'assemblée des états généraux à Orléans.

Procès et supplice d'Anne Dubourg (1559).

Pendant le règne de Henri II, la persécution contre les réformés s'était étendue et régularisée par l'intervention de la loi : l'édit d'Écouen punissait de mort les protestants, avec défense d'adoucir la peine. — Henri II avait fait arrêter (1559) cinq conseillers du parlement de Paris, accusés d'être fauteurs d'hérésie : parmi ces conseillers se trouvaient Louis Faur et Anne Dubourg, « qui avoient osé reprocher à Henri ses adultères, attaquer les vices de la cour de Rome, et annoncer que la puissance des chefs penchoit vers sa ruine. » — Les Guise, parvenus au pouvoir, firent faire le procès à Anne Dubourg et à ses collègues. Les débats se prolongèrent; les adversaires des protestants prétendirent que, dans leurs assemblées secrètes, il se commettait des abominations, ce dont ils ne purent jamais apporter la preuve. Dubourg, le principal accusé, récusa le président Minard, auquel il reprocha d'être son ennemi personnel, et qui néanmoins continua de siéger dans le tribunal. La chaleur des catholiques, les irrégularités de la procédure, exaltèrent les protestants, et en entraînèrent quelques-uns à des crimes qui auraient pu être un signal de guerre civile. Minard, en rentrant chez lui, fut assassiné presque en plein jour, et Julien de Fresne éprouva le même sort dans le palais même, au moment où il portait des pièces contre les accusés. Ces attentats accélérèrent la condamnation de Dubourg, qui périt sur l'échafaud la veille de Noël, le 24 décembre 1559, après avoir prononcé un discours intrépide qui le fit considérer par les protestants comme un véritable martyr.

Conjuration d'Amboise déjouée. — Supplice des conjurés (1559-1560).

Pendant que les débats du procès d'Anne Dubourg, débats pleins d'animosité, entretenaient à Paris une fermentation inquiétante, un complot se tramait en Bretagne. Les princes du sang, les Montmorency, les Châtillon, le favorisaient : le but avoué était d'obtenir la tolérance et d'utiles réformes; le but secret, d'arrêter les Guise, et de s'emparer à leur place du gouvernement. — Cette conspiration, dont le foyer était à Nantes, avait dans le midi de la France des ramifications étendues : mais l'indécision du roi de Navarre, la pétulance du prince de Condé, empêchaient les conjurés d'agir avec ensemble, et quelques manifestations imprudentes avaient excité la surveillance des ministres. Cependant l'hiver se passa sans que l'orage éclatât.

Les Guise crurent la fermentation apaisée; effrayés de l'état de faiblesse dans lequel le jeune roi tombait de plus en plus, ils résolurent, pour rétablir sa santé, de le conduire à Blois : là se trouvait l'ancien château de Louis XII, situé sur une éminence et entouré de promenades charmantes, mais d'une défense peu commode, et qui pouvait facilement être surpris par des gens déterminés. Les conjurés en conçurent le projet, et ils y auraient probablement réussi, si leur chef, La Regnaudie, venu à Paris pour donner les derniers ordres, n'avait eu l'imprudence de confier son secret à l'avocat Desavenelle, son hôte, dont l'air frondeur et les paroles hardies le trompèrent. A peine celui-ci en fut-il dépositaire, que, dans l'espoir d'une récompense, il se hâta d'en informer le cardinal de Lorraine. La cour quitta Blois et alla s'enfermer dans le château d'Amboise, lieu favorable à une longue défense. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny y suivirent le roi, afin de pouvoir aider les conjurés quand le moment deviendrait opportun : mais, surveillés avec soin par les émissaires des Guise, ils furent réduits à une impuissante inaction.

La conjuration échoua, et voici, d'après le maréchal de Vieilleville, ce qui se passa et la fit se terminer par une catastrophe :

« Arrivés à Amboise, les deux frères (le duc de Guise et le cardinal de Lorraine), qui disposoient des volontés du roi, et, sans consulter sa mère (Catherine de Médicis), faisoient toutes ordonnances, en firent publier une « que quiconque, de quelque « qualité qu'il fût, parleroit de convoquer et assem- « bler les états, seroit déclaré ennemi du roi et cou-

«pable du crime de lèse-majesté», donnant ainsi (les Guise) à entendre à Sadite Majesté, que s'il permettoit à son peuple de lui élire un conseil, il le voudroit dorénavant tenir comme sous la verge, tellement qu'il ne lui demeureroit rien d'un roi que le titre seulement, et que ce seroit faire grand tort et injure à sa prudence, qu'il avoit déjà assez grande et suffisante pour gouverner et soi et son peuple, *langage causé* (motivé) *et contenu en ladite ordonnance,* laquelle, outre la publication qui en fut faite par la ville et faubourgs d'Amboise, ils firent imprimer, afin que toute la France n'en prétendît cause d'ignorance...

«Cette publication fit éclore ce que l'on couvoit il y avoit plus de quatre mois; un grand nombre de noblesse s'éleva et prit les armes pour s'y opposer; ils choisirent un chef nommé La Regnaudie, qui avoit trente capitaines vaillants et bien expérimentés pour conduire son entreprise: «Le but de laquelle «étoit seulement de se saisir des deux frères, et mettre le roi en liberté, qu'ils retenoient comme par «force et violence, et rétablir les anciennes lois, statuts et coutumes de France, sans aucunement at«tenter à la personne de Sa Majesté.» Et avoit ledit La Regnaudie, outre les trente capitaines, environ cinq cents chevaux et grand nombre de gens de pied qui tous se vinrent rendre par un fort secret rendez-vous, en un château à cinq quarts de lieue d'Amboise, nommé Noizé.

«La nouvelle de cette troupe, sitôt et si inopinément assemblée, troubla merveilleusement le roi, MM. de Guise et toute la cour, ne pouvant, Sa Majesté et ses deux gouverneurs, imaginer l'occasion de cette émeute, et encore moins penser comme il étoit possible que tant de gens se pussent trouver ensemble si près d'eux sans avoir été découverts, d'autant que les villages à une lieue et demie à la ronde de la cour, sont chargés ordinairement de trains, de valetaille et de chevaux...

«Qui fut cause que Sadite Majesté, par le conseil des deux frères, envoya quérir M. de Vieilleville, auquel elle commanda d'aller devers eux (les conjurés), leur demander «pour quelle raison ils sont «là assemblés et en armes; s'ils veulent faire perdre «aux François la louange et réputation qu'ils ont de «tout temps acquise sur toutes les nations du monde, «d'être très-fidèles et très-obéissants à leur prince, «et que ce n'est pas la façon des sujets, quand ils «ont quelque remontrance à lui faire, de la présenter «avec les armes, mais qu'il y faut venir en toute ré«vérence et humilité; et que, se mettant en ce de«voir, il (de Vieilleville) les pût assurer de sa part «qu'il (lui roi) leur accordera tout ce qu'ils deman«dent, et qu'ils peuvent venir en toute sûreté faire «leur remontrance, leur promettant, en foi de prince, «qu'il ne leur adviendra aucun mal, et leur par«donne dès cette heure, par serment royal et de «prince très-chrétien, toute la faute qu'ils ont com«mise en ce port d'armes, et d'avoir tant osé que «d'approcher si près de son logis et de sa personne, «à force ouverte.»

«Sur quoi M. de Vieilleville, qui *connoissoit la félonie des deux frères,* ne voulant laisser une telle marque de tradiment (trahison) à sa postérité, fit une réponse fort subtile et de grande ruse à Sa Majesté, par laquelle il s'exempta de cette ruineuse et sanglante charge...

«Sur cette réponse, le roi et ses oncles changèrent d'avis, et donnèrent cette créance à M. le duc de Nemours, qui l'accepta trop promptement, sans en considérer la conséquence ni les événements.

«Il partit d'Amboise avec cent chevaux pour parler à eux (les conjurés), qui ouvrirent à lui dixième la porte du château de Noizé. Et ayant parachevé ses discours, et juré «en foi de prince, sur son hon«neur et damnation de son âme», et outre ce, signé de sa propre main, *Jacques de Savoie,* «qu'il les «rameneroit sains et saufs et n'auroient aucun mal,» quinze des principaux et mieux parlants d'iceux, s'assurant en sa foi, seing et parole de prince, sortirent avec lui pour faire leur remontrance au roi, estimant à grand heur et avantage d'avoir libre accès à Sa Majesté, sans qu'il fût besoin de l'acquérir par armes ni par force.

«Mais étant arrivés à Amboise, ils furent incontinent resserrés en prison, et tourmentés par cruelle gêne. — Ce que voyant M. de Nemours, il entre en une merveilleuse colère et désespoir du grand tort fait à son honneur, et poursuit par toutes instances et sollicitations leur délivrance, par l'entremise et intercession même de la reine régnante, de madame de Guise, et d'autres grandes dames de la cour; mais en vain, car à lui et à elles toutes fut répondu par le chancelier Olivier, «qu'un roi n'est nullement «tenu de sa parole à son sujet rebelle, ni de quel«conque promesse qu'il lui ait faite, ni semblable«ment pour qui que ce soit de sa part.» Et défense fut faite générale et par cri public, *à tous et à toutes,* de n'en plus importuner Sa Majesté, sous peine d'encourir son indignation; qui fut cause que cette sollicitation cessa, au grand crève-cœur et mécontentement du duc de Nemours, *qui ne se tourmentoit que pour sa signature; car, pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher,* sans nul excepter, fors Sa Majesté seulement, tant étoit vaillant prince et généreux.

«Cependant ces quinze misérables furent exécutés à mort, comme coupables de lèse-majesté, par diverses façons, et selon qu'ils s'étoient chargés

eux-mêmes *sous la torture* par leur confession. Les uns furent décapités, les autres pendus aux fenêtres du château d'Amboise, et trois ou quatre roués : se plaignant plus au supplice, du tradiment du duc de Nemours, que de la mort qu'ils souffrirent fort constamment ; entre autres le sieur de Castelnau, gentilhomme de fort bonne maison, l'appela cinq ou six fois sur l'échafaud, *traître, très-méchant et indigne du nom de prince ;* et trempa ses mains au sang de ses compagnons encore tout chaud, qui avoient été sur l'heure décapités en sa présence ; et les élevant au ciel toutes sanglantes, il prononça de fort belles et très-saintes paroles en la prière qu'il fit à Dieu, et telles qu'il fit pleurer même ses ennemis, principalement le chancelier Olivier, qui l'avoit condamné à mort et tous ses compagnons.

« Lequel chancelier, soudain après cette exécution, piqué d'un remords et vive componction de conscience, tomba malade d'une extrême mélancolie qui le faisoit soupirer sans cesse et murmurer contre Dieu, affligeant sa personne d'une étrange et épouvantable façon ; et étant en ce furieux désespoir, le cardinal de Lorraine le vint visiter : mais il ne le voulut point voir ; ains, se retourna de l'autre côté sans lui répondre un seul mot ; puis, le sentant éloigné, il s'écria en ces mots : « Ah ! maudit cardinal, « tu te damnes, et nous fais aussi tous damner ! » Et deux jours après il mourut.

« Et parce que La Regnaudie qui venoit joindre sa troupe à Noizé, fut tué par les chemins, cette entreprise, qui avoit été conduite avec une merveilleuse prudence et dextérité jusqu'au point de son exécution, revint à néant, et fut entièrement renversée, non sans grand ébahissement ; car les cinq cents chevaux et gens de pied susdits s'étoient trouvés à Noizé par un très-secret rendez-vous, de toutes les provinces de France, en moins de deux jours, sans être découverts ; mais par la confession des exécutés sous la question, on alla défaire en la campagne les autres qui s'y venoient joindre.

« Telles et si cruelles exécutions, toutefois, déplurent à la plus grande et meilleure part de la cour, principalement de ce qu'elles avoient été faites contre la parole d'un grand roi, et qu'il avoit été de cette façon contraint, par l'animosité de ses oncles, de la fausser, vu qu'il apparut à tous, par un papier qui fut trouvé sur La Regnaudie après sa mort, que ce n'étoit point à lui qu'on en vouloit, car il contenoit au premier article ces propres mots :

« Protestation faite par le chef et tous ceux du « conseil et associés en cette sainte et politique en- « treprise, de n'attenter aucunement, ni en quelque « chose que ce soit, contre la majesté du roi ni les « princes de son sang, mais pour remettre, avec l'aide « de Dieu tout-puissant, le gouvernement du royaume « en son premier état, et faire observer les anciennes « coutumes de France par une légitime assemblée « des états. »

Quelques-uns des conjurés avaient, dans les tortures, chargé le prince de Condé. Le roi François II, par le conseil de ses oncles, fit au prince des reproches amers. Condé, loin de paraître intimidé, déclara en plein conseil « que, la personne de Sa Ma- « jesté exceptée, et celles de messieurs ses frères, « de la reine sa mère et de la reine régnante, ceux « qui avoient dit qu'il étoit le chef de la conjuration « contre la personne du roy et de son Estat, en avoient « menty faulsement, et autant de fois qu'ils le diroient, « ils mentiroient, en offrant dès lors à toutes heures, « de quitter le degré de prince si proche du roy, pour « les combattre. » Cette réponse menaçante imposa aux Guise ; le prince quitta Amboise sans être arrêté. Coligny et ses deux frères payèrent d'audace et suivirent son exemple : ils furent secrètement soutenus par Catherine de Médicis, qui, charmée d'opposer aux Guise un parti puissant, lia dès lors une correspondance avec l'amiral.

Assemblée des notables à Fontainebleau — États d'Orléans. — Mort de François II.

La conjuration d'Amboise avait des ramifications dans le midi de la France : au moment où elle éclata, les états du Languedoc étaient réunis pour aviser au moyen de payer les dettes du feu roi, qui s'élevaient à quarante-deux millions. On fit les propositions les plus violentes, et un des capitouls de Toulouse, enthousiaste de la réforme, proposa, pour se procurer les moyens d'acquitter la dette royale, « de prendre tout le temporel de l'Église, « en réservant aux bénéficiers les maisons et terres « adjacentes de leurs bénéfices, et une pension équi- « valente aux revenus de ces derniers, que le roy « assigneroit sur les bonnes villes de son royaume. » Cette proposition, fortement appuyée par le tiers état, fut alors rejetée par le clergé et la noblesse ; mais elle fut reproduite l'année suivante aux états généraux assemblés à Saint-Germain.

L'écrivain du XVIe siècle auquel on doit de connaître cette curieuse particularité a peint avec beaucoup de vérité l'incertitude où se trouvaient alors les esprits, et les idées *révolutionnaires* qui commençaient à se répandre dans la société. « Un air de réforme, dit-il, dont les prédicateurs de la nouvelle religion faisoient voir la nécessité, séduisoit les uns ; la liberté qu'elle favorisoit corrompoit les autres ; et dans l'incertitude (ou, pour mieux dire, l'ignorance) de la religion catholique et de la religion réformée, où on estoit, on ne savoit à laquelle des deux on devoit s'attacher, et quels pasteurs il falloit suivre. »

Le chancelier de L'Hospital, effrayé des troubles qui se préparaient, essaya de rapprocher les chefs des deux partis par des concessions réciproques, et dans cette espérance convoqua à Fontainebleau une assemblée de notables. Le roi de Navarre et le prince de Condé, ayant préparé contre Lyon une entreprise secrète, refusèrent de s'y rendre. Le connétable et l'amiral de Coligny y vinrent avec une suite nombreuse.

L'assemblée s'ouvrit le 21 août 1560, en présence du roi et des deux reines. Coligny demanda au nom de son parti la liberté d'avoir des temples publics. Les murmures qu'excita cette prétention inattendue ne l'intimidèrent point, il continua, et après avoir rappelé les excès auxquels la garde du roi s'était livrée à Amboise, il insista pour qu'elle fût licenciée. Le chancelier s'efforça de calmer l'effervescence que cette proposition fit naître. Montluc, évêque de Valence, et Marillac, archevêque de Vienne, partisans secrets de la réforme, appuyèrent ses vues de tolérance; mais le duc de Guise porta à Coligny les défis les plus violents. Enfin, dans l'impossibilité d'obtenir aucun résultat utile de cette assemblée, on fut obligé de convoquer les états généraux dont on espérait plus de modération.

Ces états, qui devaient d'abord se réunir à Meaux, l'une des villes où il y avait le plus de protestants, furent définitivement convoqués à Orléans pour le mois d'octobre. « Appuyés par le ministère, les catholiques obtinrent une grande majorité dans les élections, et les Guise résolurent d'y attirer le roi de Navarre, ainsi que le prince de Condé, dans l'intention de procéder contre eux et de les perdre. Ces princes ayant manqué leur entreprise sur Lyon, et ignorant que le gouvernement avoit intercepté une lettre qui les compromettoit, s'acheminèrent vers Orléans, après quelques hésitations. Ils trouvèrent cette ville remplie de troupes dévouées à leurs ennemis; on les y reçut avec une froideur sinistre, et bientôt le prince de Condé fut arrêté, tandis que le roi de Navarre, son frère, étoit gardé à vue. Quoique la prison du prince fût très-rigoureuse et qu'on lui fît les menaces les plus terribles, il ne perdit pas courage, soutenu probablement en secret par Catherine de Médicis, qui ne vouloit pas sa mort, et qui envoyoit toutes les nuits Vieilleville conférer avec le roi de Navarre. Il congédia durement un prêtre qui se présentoit pour dire la messe dans sa chambre, et répondit à un émissaire des Guise qui lui proposoit de se réconcilier avec les princes lorrains: « Il n'y a meilleur moyen d'ap« pointement que la pointe de la lance. » — Cette audace, naturelle au prince de Condé, se trouvoit fortifiée par la certitude de la mort prochaine du roi. Il ne s'agissoit pour lui que de gagner du temps. — Les Guise, voyant la puissance sur le point de leur échapper, pressèrent vivement la condamnation de leur ennemi. Une commission fut nommée pour le juger. D'après le conseil de deux avocats célèbres, Claude Robert et François de Marillac, qu'il avoit chargés de sa défense, le prince de Condé déclara que, « conformément à la constitution « du royaume, il ne répondroit que devant la cour « des pairs légalement assemblée. »

Ce moyen préjudiciel aurait été impuissant pour son salut; la mort de François II, survenue le 5 décembre 1560, lui sauva la vie. Ce roi, atteint d'une fièvre lente, expira après un règne de dix-huit mois. Il fut regretté seulement des Guise, à qui sa mort enlevait l'autorité, et de sa jeune femme, qui devait s'éloigner pour toujours de la France qu'elle aimait et où elle aurait voulu mourir.

Départ de Marie Stuart. — Son retour en Écosse (1561).

Afin de ne pas interrompre plus tard le récit du règne du successeur de François II, nous allons tout de suite dire ce qui nous reste à raconter de cette princesse infortunée.

La veuve de François II, la jeune et belle Marie Stuart, avait différé autant qu'il lui avait été possible son départ pour l'Écosse; mais arriva le moment où il lui fallut enfin retourner dans une contrée demi-sauvage, le cœur plein de l'image du jeune époux qu'elle avait perdu. Elle portait le deuil en blanc, chantait des élégies qu'elle composait elle-même, en s'accompagnant du luth :

> Si je suis en repos,
> Sommeillant sur ma couche,
> J'oy qu'il me tient propos,
> Je le sens qui me touche :
> En labeur, en recoy,
> Toujours est près de moy.

Elle s'était retirée à Reims, auprès de son oncle, le cardinal de Lorraine, archevêque de cette ville. —Ce fut là qu'Élisabeth l'envoya sommer de ratifier le traité d'Édimbourg, conclu l'année précédente par des négociateurs écossais et anglais. — Par un article de ce traité, Marie renonçait *pour toujours* aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Elle répondit « que cet acte, fait dans un temps où elle ne « pouvoit qu'obéir, n'étoit point son ouvrage, et qu'il « n'avoit pas même été sanctionné par le roi son « époux. » — Elle eut soin de faire observer que, depuis la mort de François II, elle avoit effacé les armes d'Angleterre de ses écussons, tandis qu'Élisabeth continuoit à porter les armes de France et le titre de *reine* de ce pays, qui n'admet pas de reine sans roi; enfin voulant aller prendre l'avis des



Charles IX *Elisabeth d'Autriche*



Assassinat de Henri III.





Mort de Jean Goujon _ Saint Barthelemy.

grands de son royaume, elle demanda un sauf-conduit pour passer en Écosse.— Élisabeth refusa le sauf-conduit. Quoique ce refus flattât le désir secret de Marie, de rester en France, elle sentit que son devoir l'appelait dans ses États, et elle résolut de s'y rendre. « J'ai bien échappé au frère (Édouard VI), « dit-elle, pour venir en France ; j'échapperai de « même à la sœur pour retourner en Écosse. » Le cardinal lui proposa de laisser ses pierreries en attendant qu'il pût les lui faire remettre par une voie sûre. « Quand j'expose ma personne, répondit-elle, « craindrois-je pour mes bijoux ! »

Marie Stuart quitta la France au mois de septembre 1561 : « Le commencement de l'automne étant venu, il fallut, dit Brantôme, qui l'accompagna, que cette reine, après avoir temporisé, abandonnât la France, et s'acheminât par terre à Calais, accompagnée de messieurs ses oncles, de M. de Nemours et de la plupart des grands et honnêtes gens de la cour, ensemble des dames, comme de madame de Guise et autres (tous regrettant et pleurant à chaudes larmes l'absence d'une telle reine). — Elle trouva au port deux galères et deux navires de charge seulement pour tout armement.

« Après six jours de séjour seulement à Calais, ayant dit ses adieux piteux et pleins de soupirs à toute la grande compagnie qui étoit là, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, elle s'embarqua (ayant avec elle de ses oncles, messieurs d'Aumale, grand prieur, et d'Elbœuf, et monsieur Damville, et force noblesse) dans la galère la meilleure et la plus belle.

« Ainsi donc qu'elle vouloit commencer à sortir du port, et que les rames commençoient à se vouloir laisser mouiller, elle y vit entrer en pleine mer et tout à sa vue s'enfoncer un navire et la plupart des mariniers se noyer, pour n'avoir pas bien pris le courant et le fond, ce qu'elle voyant, s'écria incontinent : « Ah! mon Dieu! quel augure de voyage « est ceci ! »

« Et la galère étant sortie du port, et s'étant élevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme (les rameurs) se reposa.

« Elle, sans songer à autre action, s'appuie les deux bras sur la poupe de la galère, du côté du timon, et se met à fondre en grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle étoit partie, prononçant toujours ces tristes paroles : *Adieu, France! adieu, France!* les répétant à chaque coup. Et lui dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusque qu'il commença à faire nuit, et qu'on lui demanda si elle ne vouloit point s'ôter de là et souper un peu ; alors redoublant ses pleurs plus que jamais, (elle) dit ces mots : « C'est bien à cette heure, ma chère France, que je « vous perds du tout de vue, puisque la nuit ob« scure et jalouse du contentement de vous voir tant « que j'eusse pu, m'apporte un voile noir devant « les yeux pour me priver d'un tel bien ! Adieu « donc, ma chère France ! que je vous perds du tout « de vue, je ne vous verrai jamais plus ! » Et elle regardoit toujours la terre.

« Elle voulut se coucher sans avoir mangé, et ne voulut descendre en bas dans la chambre de poupe ; mais on lui fit dresser la traverse de la galère en haut de la poupe, et lui dressa-t-on là son lit ; et reposant un peu, n'oubliant nullement ses soupirs et larmes, elle commanda au timonier, sitôt qu'il seroit jour, s'il voyoit et découvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillât et ne craignît de l'appeler : — à quoi la fortune la favorisa ; car le vent étant cessé, et ayant recours aux rames, on ne fit guère de chemin cette nuit, si bien que le jour paroissant, parut encore le terrain de la France, et n'ayant failli le timonier au commandement qu'elle lui avoit fait, elle se leva sur son lit, se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put ; mais la galère s'éloignant, elle éloigna son contentement, et ne vit plus son beau terrain, adonc redoubla encore ces mots : « Adieu la France ! cela est fait, adieu la « France ! je pense ne vous voir jamais plus !... » Si désira-t-elle cette fois qu'une armée d'Angleterre parût, de laquelle nous étions fort menacés, afin qu'elle eût sujet et fût contrainte de relâcher en arrière, et se sauver au port d'où elle étoit partie ; mais Dieu en cela ne voulut la favoriser à ses souhaits. »

Ce fut pendant cette triste nuit passée sur le pont de la galère, que Marie Stuart composa ces vers célèbres et qui sont « consacrés par le souvenir que toute âme sensible conserve à cette princesse infortunée :

Adieu plaisant pays de France !
O ma patrie
La plus chérie,
Qui a nourri ma jeune enfance !
Adieu France ! adieu mes beaux jours !
La nef qui disjoint nos amours
N'a eu de moi que la moitié ;
Une part te reste, elle est tienne ;
Je la fie à ton amitié,
Pour que de l'autre il te souvienne.

Marie courut de grands dangers dans sa traversée, qui dura cinq jours. Son frère naturel, le comte de Murray, avait donné avis de son départ à Élisabeth. La veuve de François II n'échappa qu'à la faveur d'une brume épaisse à la croisière anglaise ; elle débarqua enfin à Leith (que Brantôme appelle Petit-Luc), après avoir failli périr sur des écueils. Les démonstrations de joie de quelques serviteurs fidèles ne purent lui faire illusion sur sa position.

Tout était changé autour d'elle; son royaume n'était plus de sa religion: le parlement d'Écosse avait proscrit le culte catholique. La reine ayant voulu, le lendemain de son arrivée, faire dire la messe dans sa chapelle, les Écossais faillirent tuer son aumônier sous ses yeux, et les partisans du comte de Murray demandaient hautement si la couronne d'Écosse pouvait reposer sur le front d'une princesse *idolâtre*. — La suite des événements justifia les appréhensions de Marie Stuart; on sait ses infortunes, et comment, après une captivité de vingt ans, l'échafaud seul y mit un terme.

CHAPITRE III.

CHARLES IX. — COLLOQUE DE POISSY. — MASSACRE DE VASSY.

Minorité de Charles IX. — La reine mère se saisit du gouvernement. Catherine de Médicis et sa cour. — États d'Orléans. — *Le triumvirat*. — Édit de juillet. — États généraux de Saint Germain. — Colloque de Poissy. — Émeute du faubourg Saint-Marcel — Combat de Saint-Médard. — Édit de janvier. — Prédications des protestants. — Troubles dans les provinces. — Massacre de Vassy. — Retour du duc de Guise à Paris.

(De l'an 1560 à l'an 1562.)

Minorité de Charles IX. — La reine mère se saisit du gouvernement. — Catherine de Médicis et sa cour (1560).

« Les règnes de Charles IX, de Henri III et une partie du règne de Henri IV, jusqu'à la reddition de Paris, ne forment, dit M. de Chateaubriand, qu'un seul drame dont les principales figures sont, pour les femmes : Catherine de Médicis, Marguerite de Valois, Jeanne d'Albret, la duchesse de Nemours, madame de Montpensier, madame d'Aumale, madame de Noirmoutiers, Gabrielle d'Estrées et quelques autres; pour les hommes, parmi les princes, les prélats et les guerriers : les deux premiers Guise, François de Guise et le cardinal de Lorraine; la seconde génération des Guise, Henri dit le Balafré, le cardinal de Guise et le duc de Mayenne; le duc de Nemours, le connétable Anne de Montmorency, l'amiral de Coligny et les Châtillon; les princes du sang, Antoine, roi de Navarre, son fils Henri de Béarn, et les deux princes de Condé; pour les magistrats : L'Hospital, le premier Molé, Harlay, Brisson, de Thou. — Dans le second plan du tableau, les personnages sont : les filles d'honneur de Catherine de Médicis, les mignons de Henri III et de son frère le duc d'Alençon, les satellites des Guise; Maugiron, Saint-Mégrin, Joyeuse, d'Espernon, Bussy; les grands massacreurs de la Saint-Barthélemy, Maurevert, Besme, Connas, Thomas, le parfumeur de Catherine de Médicis, sans oublier Poltrot, Jacques Clément, et enfin Ravaillac, qui ferma plus tard la liste de ces assassins. — Les gens de lettres et les savants ne doivent pas être oubliés dans cette scène, parce que chacun d'eux y joue un rôle selon la religion qu'il professoit : Jean de Bellay, cardinal; Mélancthon, Beauvais, gouverneur de Henri IV; Jean Calvin, Charles Étienne, Étienne Jodelle, Charles Dumoulin, Henri d'Oysel, Pierre Ramus, du Tillet, Belleforêts, Jean de Montluc, évêque de Valence; Pibrac, Ronsard, Saint-Gelais, Amiot, Bodin, Charron, Cujas, Fauchet, Garnier, Du Haillan, Lipse, de Mesme, Miron, Montaigne, Nicot, d'Ossat, Passerat, Pitou, Scaliger et de Serres. — Alors, le Tasse racontoit à l'Italie la gloire des anciens chevaliers, à laquelle Cervantes alloit donner une autre espèce d'immortalité en Espagne; le Camoëns chantoit l'Orient retrouvé; le Génie du moyen âge, apparu sur la terre avec le Dante, descendoit glorieux dans la tombe avec Shakspeare; Tycho-Brahé, tout en abandonnant le vrai mystère du monde dévoilé par Copernic, acquéroit le titre de restaurateur de l'astronomie dans ces régions dont les Romains n'avoient entendu parler que comme de la patrie inconnue des barbares destructeurs de leur empire. — Sur les trônes étrangers, les personnages à remarquer sont : Sixte V, Élisabeth et Philippe II. »

A son avénement au trône, le successeur de François II, Charles IX, avait à peine dix ans. Aucune régence ne fut instituée. La reine mère se trouva investie sans contestation de l'*administration* de l'État, et le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, premier prince du sang, eut le titre de *lieutenant général du royaume*.

« Catherine de Médicis, dit encore l'illustre historien cité plus haut, sans être régente, jouit d'une autorité qui se prolongea pendant tout le règne de Charles IX et celui de Henri III. — On a tant de fois peint le caractère de cette femme, qu'il ne représente plus qu'un lieu commun usé : une seule remarque reste à faire. Catherine étoit Italienne, fille d'une famille marchande, élevée à la principauté dans une république; elle étoit accoutumée aux orages populaires, aux factions, aux intrigues, aux empoisonnements, aux coups de poignard; elle n'avoit et ne pouvoit avoir aucun des préjugés de l'aristocratie et de la monarchie françoises, cette morgue des grands, ce mépris des petits, ces prétentions de droit divin, cet amour du pouvoir absolu en tant qu'il étoit le monopole d'une race; elle ne connoissoit pas nos lois et s'en soucioit peu : elle vouloit faire passer la couronne à sa fille. Elle étoit incrédule et superstitieuse ainsi que les Italiens de son temps; elle n'avoit en sa qualité d'incrédule aucune

aversion contre les protestants; elle les fit massacrer par politique. Enfin, si on la suit dans toutes ses démarches, on s'aperçoit qu'elle ne vit jamais dans le vaste royaume dont elle étoit souveraine, qu'une Florence agrandie, que les émeutes de sa petite république, que les soulèvements d'un quartier de sa ville natale contre un autre quartier, la querelle des Pazzi et des Médicis dans la lutte des Guise et des Châtillon. »

La cour de Catherine offrit une magnificence et un luxe dont on n'avait pas encore eu d'exemple, et qui se maintinrent jusqu'à sa mort au milieu des calamités les plus horribles. « Les plaisirs s'y mêloient à des intrigues sanguinaires; les projets de trahison et d'assassinat se concevoient dans des conversations galantes, et la corruption profonde qui régnoit sembloit ajouter à la violence des passions politiques dont toutes les têtes étoient exaltées : c'est surtout par les fêtes données dans des circonstances où il importoit de séduire quelque chef de parti, qu'on peut juger avec quel art les piéges les plus dangereux étoient tendus... — Il y avoit deux espèces de danses exécutées par les filles de la reine, qui réunissoient tout ce que la volupté peut avoir d'attraits. L'une, appelée la *gaillarde*, développoit parfaitement les grâces de ces jeunes personnes; et plus d'un contemporain s'étend avec complaisance sur leurs *cabrioles, tours et détours, fleurettes drues et menues, bonds et saults fort légiers et adroits.* L'autre, nommée la *volte,* produisoit sur les sens un effet encore plus sûr, « car l'homme et la femme, « s'estant embrassés toujours de trois ou quatre pas, « ne faisoient que tourner, virer, s'entre-soulever et « bondir. » — Catherine ne se bornoit pas à exercer cette sorte d'influence sur les hommes de sa cour; elle vouloit encore s'emparer par le même moyen des enfants qui tenoient à de grandes familles : à peine entroient-ils dans l'adolescence, qu'elle leur choisissoit des maîtresses parmi ses filles d'honneur; et ces personnes, fort expérimentées, sous prétexte de donner à leurs amants l'usage du monde, s'emparoient de leurs cœurs, et les disposoient à suivre aveuglément les volontés de la reine. — Il y avoit cependant plus d'un mécompte dans ce calcul, car il arrivoit souvent que ces seigneurs, parvenus à l'âge où l'on réfléchit, s'indignoient du joug qui leur avoit été imposé, et saisissoient la première occasion de le secouer. »

États d'Orléans. — *Le triumvirat.* — Édit de juillet (1560-1561).

Les états généraux d'Orléans s'ouvrirent le 13 décembre, en présence du jeune roi Charles IX et de toute sa cour. Les protestants auraient voulu que l'assemblée se déclarât dissoute *par la mort du feu roi* et que de nouveaux états généraux fussent convoqués; mais leur demande fut repoussée par ce principe d'ordre public en France, *que le roi ne meurt jamais.*

Les discussions furent vives et irritantes. D'une part on attaqua avec violence le clergé catholique, de l'autre on réclama des supplices contre les protestants. On censura les juges, on parla contre les grands seigneurs et on invita le roi à revenir sur les prodigalités de Henri II envers ses favoris. « Ceux qui proposoient cette mesure avoient principalement en vue de la faire peser sur le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Tous deux avoient contribué avec la duchesse de Valentinois à exciter la haine de Henri II contre les réformés; tous deux s'étoient enrichis de leurs dépouilles. — Se voyant alors poursuivis par la vengeance de ceux qu'ils avoient persécutés, ils réunirent leurs forces pour s'opposer aux projets d'un ennemi commun. Philippe II, zélé persécuteur des protestants et toujours prompt à saisir une occasion de troubler la France, offrit son appui à l'union des deux chefs. Bientôt un troisième personnage, dont le nom, les services et la vieillesse devoient donner une grande autorité au parti qu'il embrasseroit, le connétable de Montmorency, se joignit au duc de Guise et au maréchal, persuadé par l'adresse de ce dernier, qu'on vouloit aussi le dépouiller des dons qu'il tenoit de la générosité de Henri. Cette ligue est connue dans l'histoire sous le nom de *triumvirat.* — Plus tard la politique de l'Espagne acquit un nouvel auxiliaire à cette ligue dans la personne du roi de Navarre. Ce prince, sous la promesse d'un prétendu royaume de Sardaigne, sépara ses intérêts de ceux des calvinistes, abandonna son frère et se lia avec les plus grands ennemis de son sang. Dès ce moment on ne pouvoit plus espérer de maintenir la paix. »

Les catholiques se rallièrent de toutes parts à la voix des triumvirs. Les calvinistes se pressèrent autour des Châtillon et de Condé, qu'un arrêt du parlement justifia des accusations portées contre lui. La reine, sans appui entre ces deux factions, hésita quelque temps, et enfin elle fut obligée, dit un historien du temps, de placer sous la protection d'un parti le sceptre qu'elle n'avoit pas su mettre au-dessus de tous.

Les Guise s'étaient éloignés de la cour.

A cette époque le duc de Savoie, après d'inutiles efforts pour détruire les Vaudois qui existaient dans ses États, s'était résigné à leur accorder la liberté de prier Dieu à leur manière.

Les protestants français réclamèrent comme eux la garantie des lois pour l'exercice de leur culte. Tout ce qu'ils purent obtenir fut l'édit du 26 juil-

let 1561, rendu après une délibération solennelle du conseil d'État et du parlement, où le cardinal de Lorraine se fit remarquer par sa véhémence contre les protestants. L'édit de juillet renfermait plusieurs dispositions rigoureuses contre les actes *publics* du protestantisme; mais il prohibait à tout homme *de s'enquérir de ce qui se feroit dans la maison de son voisin.*

États généraux de Saint-Germain. — Colloque de Poissy (1561).

Le cardinal de Lorraine avait des prétentions à l'éloquence, et une grande confiance dans ses talents oratoires. Après l'édit de juillet, et au moment où il venait de haranguer la reine avec force contre les protestants, « il lui proposa, dit Bossuet, une conférence, par laquelle il espéroit, dans la plus grande chaleur des esprits, de les ramener à l'amiable. — L'amiral et tout le parti acceptèrent la proposition avec joie : outre qu'ils avoient grande confiance au savoir et à l'éloquence de leurs ministres, ce leur étoit un grand avantage de traiter en quelque sorte d'égal avec les prélats, en entrant avec eux dans une conférence réglée. — Parmi les catholiques, le cardinal de Lorraine étoit seul de son sentiment sur ce sujet : ses amis lui représentoient « qu'il se commettoit beaucoup en disputant avec des gens versés dans les langues, exercés dans les controverses, et puissants en invectives. » Le cardinal de Tournon étoit contraire à la conférence par des considérations plus hautes : il songeoit « non-seulement que le cardinal se commettoit, mais qu'il commettoit en sa personne la cause de l'Église, qui, quoique plus forte et bien défendue, pourroit être révoquée en doute par les esprits faibles, dès qu'elle paroîtroit mise en dispute. Quelle apparence de souffrir une conférence où les ennemis de l'Église pourroient tout dire contre elle et ses ministres, en présence du roi et de toute la cour! car c'est ainsi que la conférence avoit été proposée. N'étoit-ce pas exposer ce jeune prince et ses frères, aussi bien que les courtisans, que de leur faire voir les artificieux discours des hérétiques? — Falloit-il donner la liberté de parler, dans une assemblée si auguste, à des moines apostats, tels qu'étoient la plupart des ministres, et à des gens bannis par les lois? Il n'étoit pas aisé de fermer la bouche à des opiniâtres, ni de confondre des esprits subtils, qui avoient mille moyens de s'échapper; joint que l'extérieur de piété qu'ils affectoient imposoit au peuple, et qu'ils ne manqueroient pas de publier leurs victoires, dont le bruit se répandroit dans toute l'Europe, par une infinité d'éloquents écrits que les ministres sauroient faire; de sorte qu'ils sortiroient de la conférence avec plus d'avantage, ou du moins avec plus d'orgueil qu'ils n'y seroient entrés. »

« Les raisons du cardinal de Tournon persuadoient tout le monde, excepté le cardinal de Lorraine : il s'étoit figuré que son éloquence confondroit les ministres, et, occupé de la gloire qu'il se promettoit de la conférence, il n'en considéroit pas les inconvénients ; d'ailleurs, « de la manière qu'il avoit fait son projet, il croyoit que les ministres ne pourroient éviter de tomber dans un grand désordre, car il avoit fait venir des théologiens de la confession d'Augsbourg, zélés défenseurs de la *réalité*, qui ne manqueroient point de disputer fortement sur cet article contre les calvinistes, leurs irréconciliables ennemis. Il espéroit de là l'un de ces deux avantages, ou que les huguenots seroient confondus par les luthériens, ou que du moins quelque division scandaleuse qui paroîtroit entre eux feroit voir aux catholiques la vanité et la confusion de ces nouveaux réformateurs. »

Le cardinal persista dans sa pensée, et la conférence fut résolue pour le mois d'août à Poissy.

En attendant, les états généraux furent convoqués, et se réunirent à Pontoise, puis à Saint-Germain. A Pontoise, ils réclamèrent la tolérance religieuse; à Saint-Germain, ils proposèrent au roi d'appliquer les richesses du clergé au soulagement des besoins de l'État. Les cardinaux disputèrent en vain la préséance aux princes du sang. — Le clergé, attaqué par la noblesse et par le tiers état, crut prudent d'accorder des décimes au roi. La reine, ayant obtenu la réconciliation apparente du prince de Condé et du duc de Guise, renvoya les états, heureuse d'être délivrée des embarras que lui causait cette assemblée.

« Cependant, continue Bossuet, le temps de la conférence approchoit : les prélats s'étoient réunis à Poissy au nombre de quarante, sans compter les théologiens, parmi lesquels Nicolas Despence et Claude de Saintes étoient les plus renommés. — Les protestants avoient aussi député leurs principaux ministres; Théodore de Bèze étoit à la tête, et devoit porter la parole : il fit le prêche dans l'appartement du prince de Condé, avec un concours infini d'auditeurs. — La reine voulut le voir dans l'appartement du roi de Navarre. — C'étoit la mode à la cour de favoriser la nouvelle religion. Toutes les dames s'en mêloient, et travailloient à gagner les courtisans, entre autres la comtesse de Crussol, que son esprit et ses agréments avoient fait succéder à la faveur de la duchesse de Montpensier, qui venoit de mourir protestante.

« Le 9 septembre commença le fameux colloque de Poissy. Le roi en fit l'ouverture avec sa hardiesse et sa bonne grâce ordinaires; le chancelier expliqua

plus au long ses intentions, et exhorta les deux partis à la douceur. — Le cardinal de Tournon prit ensuite la parole; et comme le chancelier avoit parlé d'une manière qui tendoit à affoiblir l'autorité des conciles, il demanda que sa harangue fût mise par écrit; mais comme cette proposition ne tendoit qu'à des querelles, le chancelier y résista, et le roi commanda à Bèze de parler.

« Aussitôt Bèze et ses confrères se mirent tous ensemble à genoux, et Bèze fit une prière à haute voix : il falloit donner ce spectacle de piété à la cour : le discours de ce ministre fut long, éloquent et plein d'invectives; il parcourut tous les points de la religion, et lorsqu'il fut venu au saint sacrement, il attaqua la *réalité*, jusqu'à dire que le corps de Jésus-Christ en étoit autant éloigné que le ciel de la terre. — Cette proposition fit horreur à toute l'assemblée : les huguenots mêmes, qui la croyoient dans le fond, ne vouloient pas qu'on l'avançât si nue et si dure. Il s'éleva un murmure qui sembla rompre la conférence; mais la reine, trop engagée, fit continuer. Bèze reprit sans s'émouvoir, et acheva son discours comme il l'avoit commencé, avec beaucoup d'aigreur.

« Le cardinal de Tournon l'avoit écouté avec indignation; il adressa la parole au roi, lui disant que tout ce qu'ils étoient de prélats dans cette assemblée n'y assistoient qu'à regret, et ne seroient jamais résolus à écouter les blasphèmes de ces nouveaux évangélistes, sans un commandement exprès.

« La reine, piquée de cette parole, dit qu'elle n'avoit rien fait que de l'avis du conseil et du parlement, dans la vue d'assoupir les troubles et de ramener a l'ancienne religion ceux qui s'en étoient séparés. — Les catholiques demandèrent du temps pour répondre, et la conférence fut remise à un autre jour.

« Cependant Bèze, fâché d'avoir parlé si durement de l'eucharistie, fit une longue requête, où il tâchoit d'adoucir ses propositions; mais les expositions qu'il apportoit ne consistoient qu'en termes équivoques.

« Le jour de la conférence arriva, et le cardinal de Lorraine fit une belle harangue méditée depuis longtemps. On crut que l'envie de la prononcer avoit été cause qu'il avoit pressé ce colloque. Il y réfuta le chancelier qui avoit donné aux princes le droit de présider dans les conciles; il attaqua la doctrine de Bèze sur l'eucharistie, défendit l'autorité de l'Église, et montra que les ministres qui n'avoient ni mission ni succession, ne devoient pas même être écoutés. — Sa doctrine étoit établie sur des passages de la sainte Écriture et des Pères: les catholiques applaudirent. — Bèze, accoutumé à parler, demanda à répliquer sur-le-champ: mais le roi remit à une autre fois. Les ministres publièrent qu'on avoit voulu donner au cardinal l'avantage de triompher seul dans cette journée.

« La reine commençoit à reconnoître qu'il n'arriveroit aucun bien de la conférence; au contraire, que les esprits en sortiroient plus aigris : elle l'auroit rompue sans l'évêque de Valence, qui lui fit voir qu'elle se condamnoit elle-même en s'arrêtant au commencement de son entreprise. — Bèze, qui vouloit parler, demandoit avec instance qu'on se rassemblât. — La reine y consentit; mais comme elle vit les catholiques scandalisés que l'on fit des disputes de religion devant le roi, elle ne voulut plus qu'il y allât, et y assista toute seule.

« Bèze, attaqué sur la mission, répondit par des invectives contre les prélats, qu'il accusa d'être simoniaques, et marqua si distinctement le cardinal de Lorraine, qui avoit eu tant de bénéfices par la faveur de la duchesse de Valentinois, que tout le monde jetoit les yeux sur lui. — Le cardinal s'en mit dans une telle colère, qu'il ne se posséda plus dans la réplique, et discourut presque sans ordre, jusqu'à ce que la parole lui manquât. — Despence prit la place, — de Saintes parla après lui; — et comme tous deux ne disoient que la même chose, le cardinal revint à l'eucharistie. Il eût tiré alors un grand secours des docteurs luthériens qu'il avoit mandés, s'ils eussent pu se rendre à Poissy; mais quoique la maladie les eût retenus à Paris, il n'embarrassa pas peu les calvinistes, quand il leur demanda s'ils vouloient signer l'article de la confession d'Augsbourg, où la matière de la cène étoit expliquée; car les calvinistes ménageoient les luthériens, et cachoient au peuple, le plus qu'il leur étoit possible, la contrariété qui étoit entre eux.

« Bèze employa toute son adresse à éluder la proposition, tantôt en demandant qu'on lui rapportât cette confession tout entière, et non pas un seul article détaché du reste, tantôt en demandant à son tour au cardinal si les catholiques vouloient la signer.

« Mais le cardinal le pressoit de déclarer ses sentiments particuliers; et comme la conférence se tournoit en cris confus, sans qu'on pût presque s'entendre, on espéra de mieux réussir en donnant une nouvelle forme au colloque. — On nomma des députés de part et d'autre pour dresser l'article de l'eucharistie d'une manière dont on pût convenir; mais après beaucoup de propositions et de disputes, on se sépara (le 26 septembre) sans rien faire.

« Les ministres se vantèrent d'avoir triomphé. C'étoit en effet pour eux une espèce de victoire d'avoir soutenu leur croyance, dans une assemblée si solennelle, sans qu'on pût les obliger de s'en départir; mais ils ne se contentèrent pas de cet avan-

tage; ils publièrent qu'ils avoient confondu les catholiques, ce que leurs discours éloquents, leur cabale et l'amour de la nouveauté fit croire à beaucoup de monde. — Il n'y eut que le roi de Navarre que la conférence dégoûta des calvinistes, parce qu'il reconnut les divisions qui étoient entre eux, et qu'il fut scandalisé de les voir si opposés aux luthériens, qui, de leur aveu, avoient commencé la réforme; tout le reste du parti devint plus insolent que jamais, et s'accroissoit tous les jours.

« La reine avoit peine à se défendre des reproches que lui faisoient tous les catholiques, d'avoir trahi la cause de la religion en la mettant en compromis. — Un jésuite, envoyé au colloque par le cardinal d'Este, légat en France, lui avoit dit en pleine assemblée qu'elle entreprenoit sur les droits du pape. — Beaucoup de catholiques zélés, qui voyoient favoriser les hérétiques, eurent secrètement recours au roi d'Espagne durant le temps du colloque. Un prêtre fut trouvé chargé d'une requête à ce prince, par laquelle on le prioit d'assister la religion trahie par la reine, et de prendre soin de la France, où l'hérésie devenoit maîtresse sous le règne d'un enfant. Le prêtre alloit en Espagne, où il devoit se dire envoyé du clergé de France...

« Cependant le roi d'Espagne parloit hautement contre la reine, et parut si scandalisé des colloques qu'elle avoit permis, qu'elle dut, pour se justifier, lui envoyer des ambassadeurs qui eurent peine à avoir audience, tant le roi affectoit de paroître irrité... Philippe ne daigna pas les entretenir lui-même, et les renvoya au duc d'Albe, qui parla durement contre la reine, et leur déclara que le roi d'Espagne, à la fin, seroit obligé de donner aux bons catholiques de France le secours qu'ils lui demandoient pour exterminer l'hérésie. »

Émeute du faubourg Saint-Marcel. — Combat de Saint-Médard. — Édit de janvier. — Prédications des protestants (1561-1562).

La reine Marie Stuart quitta la France au moment où l'annonce du colloque de Poissy tenait tous les esprits en suspens.

Les discussions de Théodore de Bèze et du cardinal de Lorraine n'avaient fait qu'accroître l'irritation populaire. Ce fut à Paris qu'elle éclata d'abord.

« Après la dispute de Poissy, tous les catholiques, dit Castelnau, portoient impatiemment de voir que, contre l'édict de juillet, les protestants fissent assemblées publiques preschant et baptisant en divers lieux, mesmement aux fauxbourgs de Paris; qui fut cause que les prestres irritez de cela s'assemblèrent en l'église de Sainct-Médard, au faubourg Sainct-Marcel de Paris; et si tost que le ministre eut commencé de prescher, ils sonnèrent les cloches le plus fort qu'ils peurent, de sorte que les protestants qui estoient en fort grand nombre en un jardin près du temple ne pouvoient rien entendre : qui fut cause que deux ou trois de l'assemblée des protestants allèrent par devers les prestres pour les faire taire; ce qu'ils ne peurent obtenir, et de là vinrent aux paroles et aux prises dont il y en eut un qui mourut.

« Les prestres incontinent fermèrent leur église, et, montant au clocher, sonnèrent le tocsin pour esmouvoir le peuple catholique, qui accourut soudain au lieu où se faisoit le presche. Mais les protestants s'y trouvèrent les plus forts, et avec grande violence rompirent les portes de l'église, où ils trouvèrent un des leurs battu et blessé à mort, ne se pouvant mouvoir, lequel ils avoient envoyé dire aux prestres qu'ils cessassent de sonner les cloches. Irritez de cela, ils pillèrent l'église, et abattirent et rompirent les images, en menaçant de mettre le feu au clocher si les prestres ne cessoient de sonner le tocsin. Il y eut plusieurs prestres blessez et quelques autres emprisonnez par les sergents et chevaliers du guet.

« Le jour d'après, les catholiques buslèrent les bancs et siéges des protestants et vouloient brusler la maison où se faisoit le presche, s'il n'y fust arrivé des officiers de la justice et des forces pour les empescher; qui fut cause que la reyne, mère du roy, ayant fait acheminer à Sainct-Germain un nombre de personnages des plus suffisants du royaume et de tous les parlements, pour, avec le conseil privé du roy, faire quelque bon édict et trouver remède au mal qui croissoit, et à l'altération qui estoit entre les catholiques et les protestants; il en fut fait un le dix-septième de janvier, portant qu'il seroit permis aux protestants de faire l'exercice de leur religion hors les villes seulement et sans aucunes armes, avec injonction à tous de se comporter modestement.

« Alors les ministres preschèrent plus hardiment, qui çà qui là, les uns par les champs, les autres en des jardins et à découvert, partout où l'affection ou la passion les guidoit et où ils pouvoient trouver du couvert, comme ès vieilles salles et masures, et jusques aux granges; d'autant qu'il leur estoit deffendu de bastir temple et prendre aucune chose d'église. Les peuples curieux de voir chose nouvelle, y alloient de toutes parts et aussi bien les catholiques que les protestants, les uns seulement pour voir les façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, et quelques autres pour cognoistre et remarquer ceux qui estoient protestants.

« Ils preschoient en françois, sans alléguer aucun latin et peu souvent les textes de l'Évangile, et commençoient ordinairement leurs sermons contre

les abus de l'Église, qu'*aucun catholique prudent ne voudroit deffendre.* Mais de là ils entroient pour la pluspart en invectives, et à la fin de leurs presches faisoient des prières et chantoient des psaumes en rhythme français, avec la musique et quantité de bonnes voix, dont plusieurs demeuroient bien édifiez, comme desireux de chose nouvelle, de sorte que le nombre croissoit tous les jours. — Là aussi se parloit de corriger les abus et d'une réformation, de faire des aumosnes et choses semblables, belles en l'extérieur, qui occasionnèrent plusieurs catholiques de se ranger à ce party; et est croyable que si les ministres eussent esté plus graves et plus doctes, et de meilleure vie pour la pluspart, ils eussent eu encore plus de suite. Mais voulurent du premier coup blasmer toutes les cérémonies de l'Église romaine et administrer les sacrements à leur mode, sans garder la modestie qu'observent encore aujourd'huy plusieurs protestants, comme ceux d'Allemagne et d'Angleterre, qui ont encore leurs évêques primats et leurs ministres, qui ont pris et retiennent le nom de curez, diacres et soubs-diacres, chanoines, doyens, et portent les surplis et ornements de l'Église catholique avec les robbes longues.»

Troubles dans les provinces (1562).

Ce n'était point à Paris seulement que le zèle des catholiques, d'abord exprimé par des moqueries et des injures, dégénérait en fureurs et en violences.

L'édit de janvier que le parlement de Paris n'avait enregistré que «le 6 mars» après une longue résistance, fut dans les provinces l'occasion ou le prétexte de troubles graves.

«Les catholiques, dit Castelnau, commencèrent de mespriser les protestants avec paroles dédaigneuses; et, les voyant sortir des villes pour aller aux fauxbourgs et villages où se faisoient les presches, et retourner mouillez et crottez, se moquoient d'eux; et les femmes n'estoient pas exemptes que l'on n'en fist des contes, soit qu'elles fussent guidées de religion, ou d'amour et affection de voir leurs amis qui se trouvoient en telles assemblées. Et lors s'il se mouvoit quelque dispute pour la religion, elle estoit soudain accompagnée de colère et mépris, et de là on venoit aux mains, où les protestants estoient le plus souvent battus; aussi estoient-ils en moindre nombre que les catholiques. Et sans la crainte des magistrats, ils eussent eu encore pis...

«Et de fait, le seizième jour de novembre 1562, en la ville de Cahors en Quercy, les protestants s'estant assemblez en une maison pour faire leurs presches et prières, les catholiques les voyant par les fenestres commencèrent à murmurer et les appeler *huguenots*; et parce que c'estoit un dimanche, les artisans, qui n'avoient que faire, s'assemblèrent devant la maison en grand nombre, et, après plusieurs injures, jettèrent des pierres contre les fenestres; et comme les choses s'émeurent de part et d'autre, on mit le feu aux portes, et y eut quelques-uns frappez et tuez. L'un des magistrats alla pour faire retirer les peuples, où il fut blessé et y eut enfin beaucoup de désordre.

«Le roy en estant adverty, envoya commission à Montluc pour en faire justice, lequel en fit pendre quelques-uns de part et d'autre des principaux autheurs de la sédition. Néantmoins les ministres ne désistèrent point de prescher, et les protestants y allèrent à grandes troupes, sans aucune crainte et considération de l'exemple de ce qui estoit survenu à Cahors.

«Il advint en plusieurs autres villes du royaume, comme Sens, Amiens, Troyes, Abbeville, Thoulouse, Marseille, Tours, autres désordres où il y eut aussi des protestants tuez par leur insolence; et y eut de la faute de part et d'autre [1].»

Le prince de Condé, voyant les dangers qui menaçaient ses coreligionnaires, s'était établi dans Paris pour les protéger; il avait réuni environ douze cents hommes armés, gentilshommes, soldats, étudiants et bourgeois, avec lesquels il accompagnait les ministres au prêche.

[1] L'édit de janvier avait été enregistré sans difficulté par les parlements de Rouen, Bordeaux, Toulouse et Grenoble. Celui de Dijon le rejeta. Le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, y était représenté par Gaspard de Saulx-Tavannes, ennemi ardent des huguenots. Loin de consentir à la tolérance que l'édit accordait aux protestants, Tavannes en chassa de Dijon plus de deux mille. — Le parlement d'Aix repoussa également l'édit de janvier. Claude de Savoie, comte de Tende, qui depuis quarante-deux ans était gouverneur de Provence, favorisait les protestants; mais son fils aîné, le comte de Sommerive et Pontevez de Flassan, maire d'Aix, étaient à la tête des catholiques; ils repoussèrent toute tolérance comme une impiété.— «Un grand pin planté hors de la ville avoit été choisi par les protestants pour leur lieu d'assemblée; c'étoit sous son ombre qu'ils faisoient leurs prêches et qu'ils chantoient leurs psaumes; ce fut le même arbre que Flassan, suivi d'une populace fanatique, désigna pour le supplice de tous ceux qui lui étoient dénoncés comme professant la nouvelle religion. Chaque matin on trouvoit pendus aux branches de cet arbre les hommes et les femmes que ces furieux avoient enlevés de leurs maisons pendant la nuit. — La reine envoya le comte de Crussol en Provence pour seconder le gouverneur, qu'on jugeoit affoibli par l'âge. Flassan leur fit fermer les portes d'Aix, et braquer contre eux du canon. Lorsqu'il reconnut qu'il ne pouvoit défendre la ville, il en sortit à la tête du parti catholique, mais il se fit précéder d'un étendard aux armes du saint-siége, avec deux clefs en sautoir et d'un cordelier qui portoit un grand crucifix de bois, tandis que chaque soldat avoit à son cou un rosaire. Dans sa marche pour se rendre à Brignolles, puis à Barjols, il fit massacrer tous les protestants qu'il put atteindre, et il détruisit leurs maisons.» — Les comtes de Crussol et de Tende entrèrent à Aix et y firent enregistrer l'édit de janvier. — Le parlement de Bretagne enregistra aussi l'édit, mais après avoir fait quelques difficultés.

Son attitude menaçante décida le roi de Navarre, qui s'était prononcé pour le parti catholique, à rappeler à Paris le duc de Guise.

Massacre de Vassy. — Retour du duc de Guise à Paris (1562).

Les esprits s'irritaient de plus en plus; un événement inattendu donna en quelque sorte le signal de la guerre civile.

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine se rendirent à l'invitation que le roi de Navarre leur faisait de se rendre à Paris. — Le duc partit de Joinville le 28 février, avec sa suite composée d'environ deux cents cavaliers et gentilshommes. Son frère le cardinal, sa femme et ses deux enfants étaient en litière. Il coucha à Dammartin et «le premier jour de mars, qui estoit un dimanche, dit Castelnau, il alla disner à Vassy (petite ville de Champagne ayant prévôté et siége royal), où les officiers qui alloient devant trouvèrent que les protestants y faisoient leur presche en une grange, près de l'église. — Et y pouvoit avoir six ou sept cents personnes de toutes sortes d'âges. — Lors, comme m'a souvent dict le duc de Guise, aucuns de ses officiers et autres qui estoient allés devant, curieux de voir telle assemblée et nouvelle forme de prescher, sans autre dessein, s'approchèrent jusques à la porte du lieu, où il s'émeut quelque noise avec paroles d'une part et d'autre. Aucuns de ceux de dedans qui gardoient la porte jettèrent des pierres et dirent des injures aux gens du duc de Guise, les appelant *papistes* et *idolâtres*. Au bruit accoururent les pages, quelques gentilshommes et autres de sa suite. — S'estant échauffez les uns les autres aux injures et coups de pierres, ceux de dedans sortirent en grand nombre repoussant ceux de dehors. Ce qu'estant rapporté au duc en se mettant à table, et que l'on tuoit ses gens, il s'en alla en haste, où, les trouvant aux mains à coups de poings et de baston, s'approchant du lieu où se faisoit le presche, luy furent tirez plusieurs coups de pierres qu'il para de son manteau : et lors se voulant advancer plus près de la grange, tant pour se mettre à couvert que pour appaiser ce désordre, il se fit plus grand; dont il advint, comme il disoit, qu'à son grand regret quelques-uns de ceux qui estoient audit presche furent blessez et tuez...

«Cet accident estonna la cour, et plus les protestants par toute la France : lors le prince de Condé, l'admiral, le chancelier de l'Hospital et autres qui tenoient le party, en firent de grandes plaintes à la reyne mère du roy; les autres excusoient le cas, comme estant advenu par inconvénient et sans être prémédité. Il y eut de là plusieurs ministres protestants qui preschèrent ce fait estre une impiété la plus grande et la plus cruelle du monde [1].

Le duc continua sa route : «Il arriva à Paris le vingtiesme jour de mars, fort accompagné. Lors on recognut une très-grande affection que ceux de Paris lui portoient; car, en premier lieu, les principaux de la ville alloient au-devant de luy pour se conjouir de sa venue, et, entrant dans la ville, tout le peuple montra une grande réjouissance, avec quelques particulières allégresses, qui ne furent faictes ny aux princes du sang ny au connestable; ce qui luy donna beaucoup de contentement et d'espérance à ceux de sa maison d'accroistre leur puissance. Et la pluspart du peuple disoit qu'*il ne faisoit rien par ambition, ains pour le seul zèle de la religion catholique,* ce qu'ils ne disoient pas des autres; chose qui luy augmentoient aussi la malveillance de ses ennemis et envieux : occasion pour quoy il leur fit dire (aux Parisiens) qu'ils ne lui fissent pas tant d'apertes démonstrations d'amitié, et leur faisoit mesmement signe des mains qu'ils se teussent.»

[1] «Depuis six mois, dit un historien protestant du XIXe siècle, une église protestante s'étoit formée à Vassy : elle comptoit huit à neuf cents fideles sur une population de trois mille âmes. Antoinette de Bourbon, mère des Guise, qui haissoit les protestants, se regardoit comme personnellement offensée de ce que les hérétiques tenoient leurs assemblées si près de son château de Joinville, et elle avoit souvent sollicité ses fils de l'en délivrer. Lorsque le duc de Guise approchoit de Vassy, il entendit sonner des cloches. La Montagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui étoit à côté de Guise, ayant demandé ce que c'étoit, on lui répondit que c'étoit le prêche des huguenots : «Par la mort de Dieu, répliqua-t-il, on les «huguenotera bientôt d'une autre sorte.» Le duc de Guise descendit au moutier de Vassy pour entendre la messe ; mais il ressortit presque aussitôt en jurant et en se mordant la barbe, ce qui chez lui étoit le signe d'une grande colère, il se dirigea vers une grange où les huguenots avoient commencé leur prêche. Déjà plusieurs hommes de sa suite étoient arrivés à cette grange : deux d'entre eux, La Montagne et La Brosse, y étoient entrés et avoient été invités à s'asseoir; au lieu de répondre, ils s'étoient écriés en jurant qu'il falloit tout tuer. La congrégation alarmée les avoit poussés dehors, avoit barricadé les portes et s'étoit armée de pierres pour se défendre. Mais toute la troupe du duc de Guise s'y étant portée comme à un assaut, ces portes furent bientôt enfoncées et les soldats entrèrent dans la grange en tirant leurs pistolets et leurs arquebuses; beaucoup furent blessés, plusieurs s'échappèrent par le toit, quoique les catholiques, dès qu'ils les y découvrirent, commencèrent à tirer sur eux. Tout le reste de la congrégation fut chassé dans la rue où les attendoient deux haies de soldats entre lesquelles il falloit passer, et qui les pressoit d'avancer à coups de sabre. Pendant le massacre, qui dura une heure entière, la duchesse de Guise, qui de loin entendoit les coups de pistolet, envoya supplier son mari d'épargner du moins les femmes grosses. Soixante personnes furent tuées ou dans la grange ou dans la rue; plus de deux cents furent grievement blessées.»

CHAPITRE IV.

CHARLES IX. — PREMIÈRE GUERRE CIVILE.

Retour de la cour à Paris. — Persécutions contre les protestants. — Les protestants s'emparent d'Orléans. — Manifeste du prince de Condé. — Préparatifs de la guerre civile. — Fureurs sanguinaires des deux partis. — Les protestants s'emparent de Rouen. — La guerre commence. — Négociations sans résultats. — Siége et prise de Rouen. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux, gagnée par le duc de Guise. — Le maréchal de Saint-André est tué, le connétable et le prince de Condé sont faits prisonniers. — Siége d'Orléans. — Assassinat du duc de Guise. — Pacification d'Amboise.

(Ans 1562 et 1563.)

Retour de la cour à Paris. — Persécutions contre les protestants. — Les protestants s'emparent d'Orléans. — Manifeste du prince de Condé (1562).

L'accueil fait à Paris au duc de Guise décida le prince de Condé à quitter la capitale. Il avait, dit-on, en s'éloignant, conçu un hardi projet.

« La cour, qui se trouvoit alors à Fontainebleau, étoit plus divisée que jamais. La reine Catherine agissoit presque ouvertement en faveur des protestants, tandis que le roi de Navarre, le connétable et le duc de Guise se préparoient à leur faire la guerre. Tout à coup on apprit qu'une troupe considérable, commandée par le prince de Condé, menaçoit Fontainebleau, où aucune mesure de défense n'avoit été prise. La reine mère rassura son fils et montra une sécurité qui confirma les soupçons qu'elle s'entendoit avec le prince. Mais le connétable de Montmorency, qui, sous les ordres du roi de Navarre, disposoit en ce moment de toute la force militaire, ordonna le départ immédiat de la cour pour Melun; et comme les domestiques de Catherine montroient quelque hésitation, *il menaça de donner des coups de bâton* à ceux qui refuseroient de détendre le lit du roy, pour la crainte qu'ils auroient de sa mère. »

Arrivés à Melun, les triumvirs apprirent que la reine projetait de s'échapper de leurs mains : ils se hâtèrent de conduire la cour à Paris, où le jeune roi fut reçu avec des transports d'allégresse. Tout semblait favorable aux catholiques. Mais Catherine écrivait à ses affidés qu'elle était prisonnière, et l'on apprit bientôt que Poitiers, Lyon, Bourges, Romans et Valence s'étaient soulevées, *en vertu*, dit Tavannes, *des lettres et commandements de la reine.*

« En ce mesme temps, le connestable, par le consentement et l'authorité du roy, de laquelle il se fortifioit tousjours, fit brusler les maisons hors la ville de Paris où les protestants faisoient leurs presches et assemblées; chose qui fut très-agréable aux catholiques, et principalement au peuple de Paris, *qui ne laissa pierre sur pierre.* Alors tous les ministres surveillants, et tous les chefs des protestants sortirent de la ville : aucuns d'iceux furent tuez par le peuple, ou emprisonnez par la justice, laquelle toutefois ne leur usa d'aucune rigueur ny punition: aussi n'avoient-ils presché que par l'authorité des édicts. Plusieurs autres ministres protestants qui n'estoient point ministres de ladicte ville, furent aussi emprisonnez pour estonner les autres, et les réduire par ce moyen à la religion catholique, à laquelle plusieurs s'y réduisirent, ou feignirent vouloir abandonner la protestante, voyant qu'il n'y avoit pas grande seureté aux édicts faits en faveur des protestants. Ce nonobstant, en plusieurs autres endroits de la France, les ministres ne laissèrent pas de continuer les presches jusqu'à ce que la guerre fust déclarée et l'édict de janvier révoqué.

« Et d'autant que plusieurs seigneurs qui s'estoient monstrez protestants, craignoient qu'estant écartez les uns des autres, ils ne fussent en danger, non-seulement de perdre l'exercice de leur religion, mais aussi les biens et la vie, cela les fit rallier ensemble en la ville d'Orléans, en laquelle estoit le prince de Condé, et avec luy l'admiral de Chastillon, d'Andelot, le prince Porcian, le comte de La Rochefoucault, le sieur de Pienne, de Soubise, de Mouy, Sainct-Fal, d'Esternay, et plusieurs autres, qui firent ledict prince de Condé leur chef : ce que volontiers il accepta, tant pour estre de son naturel ambitieux, et pour avoir moyen de se venger de ses ennemis, qu'aussi pour la crainte qu'il avoit de tomber en leurs mains.

« Lors il escrivit au connestable qu'il le prioit de cesser de tourmenter les protestants, et faire envers le roi que les édicts faicts pour eux avec grande cognoissance de cause, fussent entretenus; mais cela ne luy servit de rien.

« Aucuns des plus politiques pensoient que les édicts ne se devoient révoquer, voyant que les protestants avoient un chef prince du sang sans lequel ils n'eussent pu rien faire, parce que la noblesse et ces seigneurs qui avoient pris ce party n'eussent pas voulu suivre l'admiral, quoiqu'il fust de grande expérience, lequel aussi ne s'y fust pas embarqué s'il n'eust cogneu le prince de Condé d'un tel courage, qu'il fust plustost mort que de fleschir en aucune chose et changer, comme il avoit monstré en prison. — Ceux qui avoient traicté de la confédération entre le roy de Navarre, ceux de Guise et le connestable, pensoient que celuy-cy retireroit ses neveux de Chastillon, et le roy de Navarre, le prince de Condé son frère, et ne pouvoient croire que les deux frères et l'oncle et les neveux se fissent la guerre : mais entre les autres calamitez que la

guerre civile tire après soy, elle porte ce malheur, d'armer les pères contre les enfants, et les frères contre les frères...

« Ainsi les seigneurs et la noblesse protestante conclurent que, puisqu'ils avoient un prince du sang pour leur chef, qui vivroit et mourroit avec eux, il leur falloit mettre le tout à la fortune et au hasard de la guerre, voyant aussi qu'ils avoient l'admiral, principal officier de la couronne, et digne chef de party, pour les bonnes et grandes qualitez qu'il avoit en luy; et d'autant qu'il avoit quelque apparence de tenir sa religion plus estroitement que nul autre, il tenoit en bride, comme un censeur, les appétits immodérez des jeunes seigneurs et gentilshommes protestants, par une certaine sévérité qui luy estoit naturelle et bienséante. — Et d'Andelot, son frère, combien qu'il n'eust pas tant d'expérience, estoit tenu néantmoins fort vaillant et hasardeux, et avoit beaucoup de créance avec les soldats. —Et pour le regard du cardinal de Chastillon, leur frère, il avoit esté dès sa jeunesse nourry au maniement des grandes affaires, et estoit très-grand courtisan, qui aimoit et faisoit plaisir et caresse à la noblesse.—Quant au prince Porcian, il étoit jeune, prompt, volontaire, et toutesfois bien suivy, comme estoient les sieurs de Rohan, de Bretagne, de La Rochefoucault, de Genlis, de Montgommery, de Grammont, de Soubise, de Mouy, de Piennes, et plusieurs autres seigneurs auxquels se rallioient de toutes parts quantité de leurs parents, amis et serviteurs, tant capitaines, soldats, qu'artisans, et plusieurs mesme de la maison du roy et de la cour; ce qui accreut tellement le nombre des protestants, qu'ils eurent moyen de faire une armée, mais non pas telle que celle des catholiques, qui avoient le roy pour eux et la pluspart des villes.

« Or, lesdicts protestants, pour donner bonne impression de leurs armes, firent dès lors publier une *déclaration*, « comme (quoi) ils avoient esté contraints de les prendre, tant pour le tort que l'on « faisoit au roy, à messeigneurs ses frères, à la « reyne sa mère, qui estoient comme captifs, que « parce que l'on avoit empesché à Paris l'exécution « de l'édict de janvier; et (ils) protestoient n'avoir « autre but devant les yeux, en la confédération « qu'ils avoient faite de prendre les armes, et juré « inviolablement de mourir tous ensemble, que « *l'honneur de Dieu, la liberté du roy, de ses « frères, de la reyne sa mère, et la conservation « des édicts.* Et pour tout ce que dessus, ils te- « noient le prince de Condé, après le roy, pour leur « chef, et promettoient de luy obeyr et employer « leurs vies et leurs biens, sans souffrir aucunes vo- « leries, meurtres, assassinats, saccagements d'é- « glises, ny aucunes injures publiques. » — Cette protestation, ainsi faite, fut envoyée par le prince de Condé au roy et à la reyne sa mère, au roy de Navarre et au connestable [1]. »

Préparatifs de la guerre civile. — Fureurs sanguinaires des deux partis (1562).

La guerre ne pouvait tarder à éclater. Pour donner une idée de la fureur que les deux partis y montrèrent dès le commencement, il nous suffira de citer deux passages d'auteurs contemporains qui, comme guerriers et hommes d'État prirent part aux événements.

Le premier s'est toujours fait gloire de la cruauté impitoyable qu'il montra dans toutes les occasions. Le second s'est borné à enregistrer froidement les actes d'horribles représailles dont il avait, en quelque sorte, été le témoin.

« Or, dit le maréchal de Montluc dans ses *Mémoires*, il y avoit un village, à deux lieues d'Estillac, qui se nomme Saint-Mézard, dont la plus grande partie est au sieur de Rouillac, gentilhomme de huit ou dix mille livres de rente. Quatre ou cinq jours avant que j'y allasse, les huguenots de sa terre s'étoient élevés contre lui, pour ce qu'il les vouloit empêcher de rompre l'église et prendre les calices; et le tinrent assiégé vingt-quatre heures dans sa maison, et sans un sien frère nommé M. de Saint-Aignan, et des gentilshommes voisins, qui l'allèrent secourir, ils lui eussent coupé la gorge; et autant en avoient fait ceux d'Astefort aux sieurs de Cuq et de La Montjoie; et déjà commençoit la guerre découverte contre la noblesse.

« Je recouvrai secrètement deux bourreaux, lesquels on appela depuis *mes laquais*, parce qu'ils étoient souvent après moi, et mandai à M. de Fontenilles, mon beau-fils, qui portoit mon guidon et étoit à Beaumont de Lomaigne avec toute sa compagnie, étant là en garnison, qu'il partît le jeudi à l'entrée de nuit, et qu'à la pointe du jour il fût audit Saint-Mézard, et qu'il prît ceux-là que je lui envoyois par écrit, dont il y en avoit un, et le principal, qui étoit neveu de l'avocat du roi et de la reine de Navarre à Lectoure, nommé Verdery. — Or ledit avocat étoit celui qui entretenoit toute sédition, et m'avoit-on mandé secrètement qu'il s'en venoit le jeudi même à Saint-Mézard, car il y a du bien.—J'avois délibéré de commencer par sa tête, pour ce que j'avois averti le roi de Navarre en cour, que ce dit Verdery et autres officiers qu'il avoit audit Lectoure, étoient les principaux auteurs des rébellions; et en avois autant écrit à la reine, des officiers du roi, laquelle m'avoit répondu que je m'attaquasse à ceux-là les premiers; et le roi de Navarre m'avoit écrit par sa lettre, que

[1] MICHEL DE CASTELNAU, *Mémoires*.

si je faisois pendre aux basses branches d'un arbre les officiers du roi, je fisse pendre les siens aux plus hautes. Or, Verdery n'y vint pas, dont bien lui en prit, car je l'eusse fait brancher.

« M. de Fontenilles fit une grande corvée, et fut au point du jour à Saint-Mézard; et de prime arrivée il prit le neveu de ce Verdery et deux autres et un diacre; les autres se sauvèrent, pour ce qu'il n'y avoit personne qui sût les maisons, car il n'y avoit homme d'armes ni archer qui eût connoissance du lieu. Un gentilhomme, nommé M. de Corde, qui se tient audit lieu, m'avoit mandé que, comme il leur avoit remontré en la compagnie des consuls qu'ils faisoient mal, et que le roi le trouveroit mauvais, alors ils lui répondirent: « Quel roi? Nous sommes « les rois; celui-là que vous dites est un petit reyot « de merde; nous lui donnerons des verges, et lui « donnerons métier pour lui faire apprendre à ga- « gner sa vie comme les autres. » Ce n'étoit pas seulement là qu'ils tenoient ce langage, car c'étoit partout. — Je crevois de dépit et voyois bien que ces langages tendoient au propos que m'avoit tenu le lieutenant du Franc, qui étoit en somme de faire un autre roi.

« Je m'accordai avec M. de Saintorens, qu'il m'en prît cinq ou six d'Astefort, et surtout un capitaine Morallet, chef des autres, sous couleur qu'il leur vouloit donner leur enseigne, et que s'il le pouvoit prendre, lui et ceux que je lui nommois, avec belles paroles, il me les amenât à Saint-Mézard en même jour que je faisois l'exécution, qui étoit un jour de vendredi; lequel ne le put faire ce jour-là; mais il les attrapa le dimanche ensuivant, et les amena prisonniers à Villeneuve.

« Et comme je fus arrivé à Saint-Mézard, M. de Fontenilles me présenta les trois et le diacre, tous attachés dans le cimetière, dans lequel y avoit encore le bas d'une croix de pierre qu'ils avoient rompue, qui pouvoit être de deux pieds de haut. Je fis venir M. de Corde et les consuls, et leur dis qu'ils me dissent la vérité à peine de la vie, *quels propos ils leur avoient ouï tenir contre le roi*. Les consuls craignoient et n'osoient parler. Je dis audit sieur de Corde qu'il touchoit à lui de parler le premier, et qu'il parlât. Il leur maintint qu'ils avoient tenu les propos ci-dessus écrits: alors les consuls dirent la vérité comme ledit sieur de Corde. J'avois les deux bourreaux derrière moi, bien équipés de leurs armes, et surtout d'un *marassau* bien tranchant. De rage je sautai au collet de ce Verdyer et lui dis: « O méchant paillard! as-tu bien osé souiller « ta méchante langue contre la majesté de ton roi! » — Il me répondit: « Ah! monsieur, à pécheur mi- « séricorde! » — Alors la rage me prit plus que devant, et lui dis: « Méchant, veux-tu que j'aie misé- « ricorde de toi, et tu n'as pas respecté ton roi? » Je le poussai rudement en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix; je dis au bourreau: « Frappe, vilain! » Ma parole et son coup fut aussitôt l'un que l'autre, et encore emporta plus de demi-pied de la pierre de la croix. Je fis pendre les deux autres à un orme qui étoit tout contre; et pour ce que le diacre n'avoit que dix-huit ans, je ne le voulus faire mourir, afin aussi qu'il portât des nouvelles à ses frères; mais bien lui fis-je bailler tant de coups de fouet par les bourreaux, qu'il me fut dit qu'il en étoit mort dix ou douze jours après. — Et voilà la première exécution que je fis au sortir de ma maison, sans sentence, ni écriture, car en ces choses j'ai ouï dire qu'il falloit commencer en l'exécution. Si tous eussent fait de même, ayant charge ès provinces, on eût assoupi le feu qui a depuis brûlé tout... Nous nous rendîmes le lundi à Villeneuve, où Saintorens nous vint trouver avec sa troupe d'argoulets et deux cents arquebusiers, et m'amena le capitaine Morallet avec autres quatre, et deux autres que des gentilshommes avoient pris dans Sainte-Livrade, lesquels je fis pendre le mardi sans tant languir.

« Ce qui commença à mettre une grande peur et frayeur parmi eux, disant: « Comment! il nous fait « mourir sans nous faire aucun procès! » — Or, leur opinion étoit que, s'ils étoient pris, il faudroit venir par témoins, et qu'il ne s'en trouveroit pas un qui osât dire la vérité, à peine d'être tué, et aussi qu'il n'y avoit judicature grande ni petite qu'il n'y eût de leur religion, et que ceux-là ne feroient coucher rien par écrit, sinon ce qui seroit à leur avantage pour leur justification. — Et ainsi passoit la justice, sans qu'il fût jamais fait aucune punition d'eux; et comme ils avoient tué quelqu'un ou rompu les églises, soudain ces méchants officiers (ainsi les doit-on nommer avec juste raison) se présentoient promptement à faire les informations, et icelles faites, on trouvoit toujours que les catholiques avoient commencé, et que les battus avoient tort, et qu'eux-mêmes rompoient les églises de nuit, afin que l'on dît que c'étoient les huguenots..

« Et si la reine eût encore plus tardé à m'envoyer, avec cette patente, seulement trois mois, tout le peuple étoit contraint de se mettre de cette religion-là, ou bien ils étoient morts; car chacun étoit tant intimidé de la justice qui se faisoit contre les catholiques, qu'ils n'avoient d'autre remède que d'abandonner leurs maisons, ou mourir, ou se mettre de leur parti. — Les ministres prêchoient publiquement que, s'ils se mettoient de leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentilshommes, ni au roi aucunes tailles; autres prêchoient que les rois ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qui plairoit

au peuple; autres prêchoient que la noblesse n'étoit rien plus qu'eux; et de fait, quand les procureurs des gentilshommes demandoient les rentes à leurs tenanciers, ceux-ci leur répondoient qu'ils leur montrassent en la Bible s'ils les devoient payer ou non, et que si leurs prédécesseurs avoient été sots et bêtes, ils n'en vouloient point être. »

Voici maintenant un récit de Castelnau :

« Lors le baron des Adrets, qui avoit esté capitaine en Piedmont avec le mareschal de Brissac, sortit de Lyon avec quelques compagnies, vers le commencement de juillet, et alla rechercher le comte de Suze, qui vouloit assiéger Vaureaz, tenu par les huguenots, et eut quelque avantage sur ledict comte, qui se retira avec la pluspart de ses gens. Qui fut cause que le baron des Adrets reprit les villes que le comte de Suze avait ostées aux huguenots au comté de Venaissin, et entre autres Mornas, où environ deux cents catholiques qui avoient composé de rendre la ville, s'estoient retirez au chasteau, estimant que la capitulation leur seroit tenue, de sortir, la vie et les bagages sauves; néantmoins, sans avoir esgard à la foy jurée et publique, le baron des Adrets les fit cruellement précipiter du haut du chasteau, disant que c'estoit pour venger la cruauté faite à Orange [1]. Aucuns de ceux qui furent précipitez et jettez par les fenestres, où il y a infinies toises de haut, se voulant prendre aux grilles, ledict baron leur fit couper les doigts avec une très-grande inhumanité. Il y eut un desdicts précipitez qui, en tombant du haut en bas du chasteau, qui est assis sur un grand rocher, se prit à une branche et ne la voulut jamais abandonner; quoy voyant, luy furent tirez infinis coups d'arquebuse et de pierre sur la tête, sans qu'il fust possible de le toucher. De quoy ledict baron estant esmerveillé, lui sauva la vie et reschappa comme par miracle. — J'ay esté voir le lieu depuis avec la reyne, mère du roy, estant en Dauphiné; celuy qui fut sauvé vivoit encore là auprès. — Le mesme baron des Adrets, quelque temps après, assiégea et prit Montbrison en Forest, et en fit précipiter encore cinquante [2], disant pour toutes raisons que quelques-uns des siens avoient esté tuez en capitulant pour la reddition de la ville. Et là on remarqua plus de cruauté qu'ès lieux précédents; et, à la vérité, il sembloit que, par un jugement de Dieu, elles fussent réciproques tant d'un costé que d'autre, et Orange fut estimée le fondement de celles qui se faisoient au Dauphiné de sang-froid par les huguenots. Bref, ledict baron des Adrets y fit bien parler de luy et son nom fut cogneu par toute la France. »

Les protestants s'emparent de Rouen.—La guerre commence. — Négociations sans résultats (1562).

Les puissances étrangères prirent promptement une part active à nos malheureuses guerres civiles et religieuses. Tandis que l'Angleterre et les princes d'Allemagne levaient des troupes pour le prince de Condé, le roi d'Espagne promettait aux catholiques des secours prompts et efficaces.

Les gouverneurs des provinces, ignorant quel parti le roi approuverait lorsqu'il serait majeur, se trouvaient dans la position la plus embarrassante et la plus pénible, la guerre n'étant pas encore *officiellement* ordonnée; et voyant les protestants ne plus cacher leurs desseins, ils ne savaient s'ils devaient les châtier sévèrement ou les traiter avec indulgence. « Les lettres de messieurs de Guise portoient qu'il falloit tout tuer, et celles de la reine tout sauver. — Montluc, devenu l'objet d'une haine implacable, faisoit aux protestants une guerre furieuse. Secouru par un corps d'Espagnols, appuyé de presque toute la noblesse de Guyenne, il les traitoit en rebelles, et ne leur accordoit aucun quartier. Tavannes, moins emporté, maintenoit en Bourgogne une sorte de tranquillité : il ne confioit les emplois qu'aux catholiques, et, par une surveillance continuelle, parvenoit à prévenir et à étouffer tous les complots. Dans une de ses lettres aux ministres il se plaint « des différentes dépesches et commandements contradictoires, favorisans et soudain disgracians les huguenots : il admoneste Leurs Majestés de parler franc, avec promesse de les faire obéir en son gouvernement et d'y exalter le parti qu'il leur plairoit; il ajoute, qu'il ne faut pas que les souverains dissimulent, et qu'au contraire ils doivent commander ouvertement et absolument, sans qu'il soit besoin de tant d'artifice. »

L'occupation d'Orléans et de Rouen par les huguenots força la reine mère à se déclarer et à embrasser chaudement en apparence la cause des catholiques.

L'armée royale fut partagée en deux corps; l'un devait agir dans l'Orléanais, et l'autre en Normandie.

La reine, toujours empressée de négocier, obtint pourtant que des conférences auraient lieu (à Toury et à Beaugency). Elles n'eurent aucun résultat : mais la conférence de Beaugency fut remarquable par l'embarras où l'adroite Catherine de Médicis mit

[1] « Où avoient esté tué, dit Castelnau, grand nombre de catholiques par les huguenots, qui se voulurent venger des injures, pilleries et dommages qu'ils avoient reçus d'eux. »

[2] Le baron des Adrets les fit venir pendant qu'il dînait sur le bord du précipice et leur ordonna de s'y précipiter successivement. L'un d'eux s'étant arrêté sur le bord, le baron lui dit : *Quoi! tu en fais à deux fois!* — *Monsieur,* répondit le soldat, *je vous le donne en dix.* — Des Adrets lui fit grâce.

les chefs des deux partis. Le désir de gouverner seule lui faisait constamment proposer pour base d'un traité, et comme l'unique moyen de rétablir la paix, l'éloignement des chefs catholiques et protestants.

Le prince de Condé, entraîné par ses remontrances artificieuses, offrit de quitter le royaume si les *triumvirs* étaient écartés des affaires, et fut très-étonné de se voir prendre au mot. — Catherine triomphait déjà en espérance; mais le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André ne pressaient point leur départ : « Les protestants exhaloient leur rage d'être soumis à des conditions qu'on auroit à peine osé exiger d'eux après une défaite complète. Parmi les gentilshommes destinés à suivre le prince de Condé dans son exil, les uns se grattoient la tète qui ne leur démangeoit pas, les autres la branloient; cestuy-cy estoit pensif et les jeunes gens se moquoient les uns des autres, s'attribuant chascun un mestier à quoy ils seroient contraints de vaquer pour avoir moyen de vivre en pays estranger. Un d'eux, nommé Du Boucard, leur dit : « Messieurs, il me fascheroit fort de « me voir hors de mon pays, me pourmener avec un « curedent à la bouche, et que cependant quelque « petit affété, mon voisin, fist le maistre dans ma mai- « son, et s'engraissast de mon revenu : qui voudra « s'en aller sans aille. » Cette observation fixa leur incertitude. Tous s'écrièrent que la terre de France les avoit engendrés, qu'elle leur serviroit de sépulture, et que tant qu'ils auroient une goutte de sang ils ne l'épargneroient point pour la défense de leur religion. »

L'accord projeté resta donc sans effet. — Catherine fut désavouée des deux côtés; les armées qui n'étaient pas encore en force se séparèrent presque sans combattre.

Bientôt la nouvelle que les protestants avaient livré le Havre aux Anglais, dont ils attendaient de grands secours, décida les triumvirs à porter le fort de la guerre en Normandie, et le roi de Navarre prit en personne le commandement de l'armée royale. Dans le même temps Tavannes tentait contre Lyon une expédition malheureuse, et Montluc chassait les protestants de Toulouse et de Bordeaux.

Siége et prise de Rouen. — Mort du roi de Navarre (1562).

Cependant deux députés du parti protestant avaient signé, le 20 septembre 1562, pour la reine d'Angleterre et le prince de Condé, un traité d'alliance, dans le préambule duquel Élisabeth annonçait que son intention était surtout de faire recouvrer la liberté à la reine Catherine et au roi son fils, captifs des catholiques. Le prince de Condé s'engageait à recevoir au Havre-de-Grâce trois mille Anglais, pour tenir cette ville jusqu'à ce que, conformément au traité de 1559, Calais eût été restituée à l'Angleterre. De son côté, la reine Elisabeth promettait de faire toucher cent mille écus à d'Andelot qui était en Allemagne pour lever des landsknechts, et d'envoyer un second corps de trois mille Anglais afin de défendre Rouen et Dieppe. Le comte de Warwick, chargé par Élisabeth de conduire ces troupes en France, prit possession du Havre; mais le chemin de Rouen lui fut fermé.

L'armée royale, commandée par le roi de Navarre, lieutenant général du royaume, fit sommer le 20 septembre Rouen, défendue par Montgommery, qui avait eu le malheur de tuer Henri II.

Le siége fut poussé avec vigueur. Le couvent de Sainte-Catherine, qui avait été changé en forteresse et qui dominait la ville, fut surpris le 6 octobre. Huit jours après de nouveaux assauts furent donnés au corps de la place. Le 15, le roi de Navarre fut, dans la tranchée, blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse; les chirurgiens ne purent point extraire la balle: il fut forcé de quitter le commandement. — Le duc de Guise, maître de Sainte-Catherine et de Saint-Hilaire, se regardait comme assuré d'emporter la ville; cependant il ne pouvait se résoudre à livrer un assaut et à exposer au pillage un des plus grands dépôts du commerce de France. Il fit offrir à Montgommery une capitulation honorable. — Les ministres protestants étaient toujours admis dans tous les conseils de guerre des huguenots; ils n'entendaient rien à l'art militaire, ne voulaient croire leurs adversaires capables d'aucun bon sentiment, et comptaient toujours sur le secours d'en haut : ils rejetèrent toutes les propositions des assiégeants, et ils inspirèrent leur fanatisme à la bourgeoisie. — Cependant trois mines avaient joué sous les murs; et, le 26, Guise ordonna l'assaut. A midi, ses troupes victorieuses entrèrent de toutes parts dans la ville. — Montgommery, avec des soldats anglais qui avaient réussi à pénétrer dans la ville, se retira sur une galère qu'il tenait prête dans la Seine. Il exhorta les rameurs à forcer de rames pour franchir la chaîne qui barrait le passage, et, rejetant tout l'équipage d'abord à l'arrière du vaisseau pour élever la proue au-dessus de l'eau, puis à l'avant, de manière à lui faire faire la bascule, il réussit à franchir cet obstacle et arriva au Havre. — Rouen fut livrée au pillage.

Le roi de Navarre avait voulu entrer par la brèche dans la ville, et s'y était fait porter sur un brancard. Se sentant plus mal, il demanda à être conduit par eau à Saint-Maur-des-Fossés; mais chaque mouvement aggravait ses souffrances : il ne put pas dépasser les Andelys, où il expira le

17 novembre, à l'âge de quarante-deux ans. Son fils Henri, âgé alors de neuf ans, et sa fille Catherine, encore au berceau, étaient en Béarn auprès de Jeanne d'Albret leur mère.

La prise de Rouen fut suivie des prises de Dieppe, de Caen, de Vire et de Saint-Lô. La plus grande partie de la Normandie retomba au pouvoir des catholiques.

Bataille de Dreux gagnée par le duc de Guise. — Le maréchal de Saint-André est tué : le connétable et le prince de Condé sont faits prisonniers (19 décembre 1562).

La mission de d'Andelot près des princes de l'Allemagne avait eu du succès. D'Andelot leur avait fait comprendre que les protestants, en haine aux catholiques et menacés par eux d'extermination, devaient se défendre réciproquement dans toute l'Europe. Il obtint du landgrave de Hesse, de l'électeur palatin, du duc de Wurtemberg, et de l'électeur de Saxe, des avances d'argent et des facilités pour lever des soldats ; il réussit à rassembler trois mille cavaliers (désignés par leur nom allemand de *reiters*) et quatre mille fantassins. Il entra avec eux en France par la Lorraine et la Bourgogne, évita le duc de Nevers et Saint-André, qui comptaient lui fermer le passage à Troyes, et arriva le 6 décembre à Orléans.

Le prince de Condé avait reçu d'autres renforts; se trouvant alors supérieur en forces au connétable et au duc de Guise, il sortit d'Orléans avec huit mille hommes de pied, cinq mille cavaliers, deux gros canons, une couleuvrine et quatre pièces de campagne, et marcha sur Paris. Il emporta d'assaut la Ferté-Alais, Dourdan, Étampes, Montlhéry, et il vint attaquer Corbeil; mais le maréchal de Saint-André s'y trouvait avec deux régiments d'infanterie, et repoussa les huguenots. « La reine, qui vouloit se donner le temps de réunir ses forces, et de sauver les faubourgs ouverts de Paris, envoya Gonnor, ancien compagnon d'armes du prince, et alors surintendant des finances, pour renouer avec lui des négociations. Elle lui fit représenter que, par la mort du roi de Navarre, il étoit devenu le premier des princes du sang, que la place de *lieutenant général du royaume* l'attendoit, et que leur devoir à tous deux étoit de mettre fin à la guerre civile. Une double conférence fut en effet tenue le 27 novembre, entre le connétable et Condé, au Port-à-l'Anglois, et entre la reine et Coligny, à Villejuif. Le lendemain, une attaque du prince sur les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor répandit l'alarme jusqu'au centre de Paris, et l'on assure que le premier président Le Maistre en mourut de frayeur. — Le 2 décembre, sur la demande de la reine, le prince, accompagné par l'amiral, Grammont, Genlis et Esternay, se rendit à un moulin à vent près du faubourg Saint-Marceau, où la reine l'attendoit avec le connétable, son fils le maréchal de Montmorency, le prince de La Roche-sur-Yon et Gonnor. Les propositions des huguenots ne paroissoient pas rencontrer beaucoup d'opposition; ils demandoient que leur culte fût permis ou défendu dans chaque ville, selon que la bourgeoisie le demanderoit ou le refuseroit, laissant à chacun, dans sa maison, sa liberté de conscience; que les seigneurs hauts justiciers eussent de même le choix d'introduire ou non le culte réformé dans leurs fiefs; enfin, que toutes les offenses fussent pardonnées, et que les princes fussent rétablis dans leurs honneurs. La reine et ses conseillers discutèrent pendant quelques jours ces conditions; puis, tout à coup, le 5 décembre, Catherine donna des réponses qui firent perdre toute espérance de conclure. Le duc de Montpensier étoit arrivé à son armée avec trois mille Espagnols et quatre mille Gascons, et Condé s'aperçut qu'il étoit joué. »

L'armée royale était forte de seize mille hommes de pied et de deux mille chevaux; plus de la moitié était allemande ou suisse; les Français, Bretons, Gascons et Espagnols formaient ensemble l'autre moitié. Condé n'était pas seulement inquiet de la supériorité des forces ennemies : ses propres Allemands l'alarmaient en demandant leur paye avec des cris menaçants. Il s'éloigna de Paris le 10 décembre, et marcha sur le Havre pour y recueillir l'infanterie anglaise et payer les Allemands avec l'argent d'Élisabeth. Mais lorsqu'il arriva sur les bords de l'Eure, il trouva le connétable de Montmorency lui barrant chemin près de Dreux, et la bataille devint inévitable.

« Or, le jour du combat estant venu, dit Castelnau, le prince de Condé monta à cheval de grand matin, et premier que l'admiral qui menoit l'avant-garde; mais ils ne firent pas grand chemin, qu'ils n'eussent advertissement que l'armée du roy avoit passé l'eau de leur costé, et la voyant en bataille, et qu'elle ne bougeoit, ains les attendoit pour voir leur contenance, ils firent halte et se mirent en bataille à la portée de canon. — Le prince de Condé fit délibération de charger le premier, estimant que ce luy seroit advantage; mais il jugea aussi qu'il luy falloit endurer un grand échec de notre artillerie, et que la campagne estoit large, de sorte que, venant le premier au combat, il couroit le danger d'estre rencontré par le flanc : et toutefois il fit quelque semblant de tourner la teste vers Trion, ce que voyant le connestable, et que quelques troupes paroissoient, mesmement les reistres du prince, il leur fit tirer quelques volées de canon, ce qui les esbranla de telle sorte que les reistres se voulurent couvrir et prendre le chemin du vallon.

« Cela fit juger à quelques-uns de nostre armée, qui le rapportèrent au connestable, que le prince vouloit chercher le moyen d'éviter la bataille, voyant l'armée du roy composée de cinq gros bataillons de gens de pied entremeslez de cavalerie.

« L'advant-garde, conduite par le mareschal de Sainct-André, estoit de dix-sept compagnies de gens d'armes, vingt enseignes de pied françoises, et quatorze compagnies espagnoles, dix enseignes de landsknechts et quatorze pièces d'artillerie. Le connestable, chef de l'armée, menoit la bataille, où il y avoit dix-huit compagnies de gens d'armes, avec les chevau-légers, vingt-deux enseignes de Suisses, et seize compagnies de gens de pied françois et bretons, avec huit pieces d'artillerie. — Le duc de Guise, ce jour-là, par plusieurs considérations, ne se disoit avoir chargé que de sa compagnie, et de quelques-uns de ses amis et serviteurs... Il ne laissa toutefois de remporter avec sa troupe l'honneur de la bataille, par sa prudence et bonne conduite. — L'armée du roy estoit d'environ treize ou quatorze mille hommes de pied et deux mille chevaux, que bons que mauvais; celle du prince de Condé estoit de quatre mille chevaux et sept à huit mille hommes de pied.

« Donc, l'armée du roy estant en bataille, voulut marcher vers celle du prince, qui nous monstroit le flanc, et se mit à costé de deux villages, nommez Bleinville et l'Espi, si proches l'un de l'autre, que nostre armée n'y pouvoit marcher d'un front, qui fut cause que la bataille que menoit le connestable advança l'avant-garde que menoit le mareschal de Sainct-André.

« Le prince de Condé, qui estoit toujours d'opinion de charger le premier, voyant que nostre armée marchoit droict à luy, fit aussi tourner son armée en la plus grande diligence qui luy fut possible, mais non sans quelque désordre, de sorte que l'admiral, qui menoit l'advant-garde des huguenots, se trouva en teste du connestable et de sa bataille, et le prince et sa bataille, à l'opposite du mareschal de Sainct-André, qui menoit l'avant-garde du roy.

« Néantmoins le prince la laissa à la main gauche et tourna contre le flanc des Suisses, qui fermoient la bataille du connestable, laissant l'advant-garde du mareschal de Sainct-André entière. — De sorte que le prince laissoit toute son infanterie engagée, sans considérer qu'estant le plus fort de cavalerie, il ne devoit pas charger les gens de pied, comme il en donna le commandement à Mouy et à Davaret, qui avoit succédé à Genlis, en les asseurant qu'il les suivroit de bien près, comme il fit.

« Ils attaquèrent avec telle furie, qu'ils entraluèrent fort le bataillon des Suisses, avec les reistres, qui les chargèrent en mesme temps; mais les Suisses (lesquels firent ce jour-là tout ce qui se pouvoit désirer de gens de bien) se rallièrent avec grand courage, sans espargner les coups de picques à leurs ennemis. — En ce mesme temps, d'Anville (depuis maréchal de France) s'advança avec trois compagnies de gens d'armes et les chevau-légers, pour faire teste au prince; mais il fut chargé par les reistres, et Montberon, son frère, fut tué.— La Rochefoucault donna aussi dedans les Suisses, qu'il trouva ralliez et où il ne gagna guère.

« Cependant l'admiral, avec une grosse troupe de reistres, son régiment et la troupe du prince Porcian, marcha droict au connestable, qui soustint ceste grande charge, en laquelle il fit, et plusieurs qui estoient avec luy, tout ce qui se pouvoit. Quelques autres ne tinrent ferme, voyant qu'il avoit eu son cheval tué, remonté aussitost par d'Orayson, son lieutenant, qui lui bailla le sien; mais enfin estant rechargé et fort blessé au visage d'un coup de pistolet, il fut contraint de se rendre à un gentilhomme françois, auquel les reistres l'ostèrent en prenant sa foy et son espée de force; et pour en parler, en un mot, la bataille où il commandoit fut presque défaicte, combien que les Suisses se ralliassent toujours, en faisant teste à toutes les charges. Les landsknechts du prince de Condé les voyant ainsi assaillis de tous endroits, se voulurent mettre de la partie: quoy voyant les Suisses, au lieu de s'estonner, marchèrent droit à eux et les mirent en fuite: quelques cornettes de reistres et de François s'estant ralliées, voulurent entreprendre de leur faire encore une charge: mais ils les trouvèrent si bien ralliez, qu'ils ne l'osèrent, et les Suisses se maintenant tousjours ensemble, se retirèrent vers nostre avant-garde, qui tenoit ferme sans se mouvoir, ayant ainsi veu maltraiter le connestable et l'emmener prisonnier.

« Lors le duc de Guise tira environ deux cents chevaux des troupes, avec quelque nombre d'arquebusiers à sa main droite, et, avec les Espagnols qui suivoient, alla charger les gens de pied des huguenots, sous la charge de Grammont et de Fontenay, qu'il desfit entièrement.

« A l'instant, le mareschal de Sainct-André, avec tout le reste de l'avant-garde, s'alla ranger au bout du bataillon des landsknechts, pour charger les reistres et ceux qui se rallieroient et seroient sur pied de l'armée du prince: lesquels voyant telle charge leur tomber sur les bras, et leurs gens de pied desfaits, se retirèrent au grand trot vers un grand bois prochain. Ce que voyant d'Andelot, et leurs landsknechts, dont il avoit été le conducteur, s'enfuir au travers du village de Bleinville, et assez près du lieu où le connestable avoit soustenu la charge, les voulut contraindre de tourner teste à la cavalerie qui

les suivoit, ce qu'ils ne voulurent faire, et ainsi se servirent ce jour-là plus des pieds et des jambes que de leurs picques et corselets; ce que voyant d'Andelot, et qu'il ne pouvoit rien faire, estant las et malade, et ne pouvant retrouver ny rallier les siens, s'arresta quelque peu, puis se hasarda d'aller regagner le reste de leur armée, qu'il ne retrouva que le lendemain au matin.

«Le prince de Condé et l'admiral, voyant nostre avant-garde entièrement victorieuse, et que c'estoit à recommencer, leurs François estant séparez et débandez en divers endroits, furent bien estonnez, et de voir leurs reistres qui prenoient la fuite au grand galop, et leurs François qui les suivoient de près. Le prince, qui ne pouvoit se mettre en l'esprit de se retirer, y demeura, et fut chargé et pris du sieur d'Anville, auquel il se rendit, et donna la foy et l'espée, ayant son cheval blessé, et luy un peu en une main.

«Les reistres et les François huguenots, ayant passé des taillis qui estoient près de là, en fuyant trouvèrent un petit haut au-delà d'un vallon, où ils s'arrestèrent, montrant de vouloir faire teste à nostre avant-garde, qui temporisa un peu trop à les charger et à suivre entièrement ceste victoire obtenue par le duc de Guise sur leur infanterie; lequel, ne s'estant porté que pour un particulier capitaine en ceste armée, fit bien paroistre qu'il estoit digne d'un plus grand commandement, se gouvernant comme un bon et sage capitaine, et bien affectionné à la cause pour laquelle il portoit les armes... Toutefois notre avant-garde, par son retardement, donna trop de temps à l'admiral, qui ne le perdoit pas, à rallier tout ce qu'il pouvoit de sa cavalerie, comme il fit environ quatre cents chevaux françois et ses reistres, à la teste desquels il se mit avec le prince Porcian, La Rochefoucault et la plupart de la noblesse huguenote, et les pria tous de retourner au combat. Et ainsi ils marchèrent droit au village de Bleinville, où notre avant-garde estoit en bataille, foible de cavalerie, ce qui apportoit beaucoup d'advantage audit admiral, lequel se vouloit tousjours avancer pour la rompre; mais le duc de Guise fit approcher Martigues, qui estoit avec un bataillon de gens de pied, couvert de la cavalerie, où estoient les plus vieux soldats de toutes les bandes, lesquels rompirent le dessein dudit admiral, qui estoit de défaire notre cavalerie, laquelle soustint une si grande et forte charge sous la conduite du duc de Guise, qu'il ne lui demeura pas cent chevaux ensemble [1]; mais il fit une grande diligence de se rallier; ce que voyant l'admiral, et que Martigues, avec son bataillon de gens de pied, faisoit merveilles de tirer sur sa cavalerie, il commença alors à se serrer avec ses reistres pour faire la retraite.

«Ainsi le duc de Guise demeura chef en l'armée du roi, pour estre le connestable pris prisonnier, et le mareschal de Sainct-André tué. Et voyant que l'admiral se retiroit avec ses reistres et ses François, essaya de le suivre avec Martigues et ses gens de pied, et fort peu de cavalerie; mais il n'y eut moyen qu'il le pust joindre, et aussi que la bataille ayant duré plus de cinq heures, les jours estant courts, la nuit survint, qui osta la vue et la cognoissance de l'admiral; lequel sauva avec sa cavalerie quelques pièces de son artillerie, et les bagages, que les reistres principalement ne veulent jamais abandonner, et s'en alla à Neufville, environ deux petites lieues de la bataille.»

Dans cette bataille, où les deux généraux en chef avaient été faits prisonniers, il y eut huit mille hommes tués, tant catholiques que protestants, perte considérable, en raison du petit nombre des combattants.

Le duc de Guise usa noblement de la victoire: il traita le prince de Condé comme un ami malheureux; ils soupèrent ensemble, et couchèrent dans le même lit: «Ainsy, dit La Noue, ces deux grands princes, qui estoient comme ennemis capitaux, l'un triomphant, l'autre captif, prirent leur repos ensemble.»

Le connétable fut conduit à Orléans, et confié aux soins de la princesse de Condé, sa nièce.

Après la prise du connétable, dans les premiers moments de la bataille, quelques catholiques la croyant perdue, avaient fui vers Paris, y étaient arrivés dans la nuit, en poussant des cris d'alarme. «Les habitants, réveillés en sursaut, croyoient à chaque instant voir arriver les protestants, pour mettre la ville au pillage. Le désordre étoit au comble. Heureusement le maréchal de Vieilleville se trouvoit alors dans la capitale. Sentant la nécessité de calmer ce trouble, il fait venir l'un des fuyards, et sur ce que cet homme lui annonce qu'on n'a aucune nouvelle du duc de Guise, il calcule aussitôt que ce général habile a ménagé des ressources qu'on ne connoit pas. Rempli de cette idée, il court à l'hôtel de ville, où les principaux bourgeois s'étoient assemblés: «Messieurs, leur dit-«il, puisqu'on ne peut résouldre des actions de «monsieur de Guise, je m'en vais de ce pas porter «ma teste au roy et à la reyne [1], et me rendre pri-«sonnier entre les mains du prévost de l'hostel, en «cas que, devant la minuit de ce jour, la nouvelle

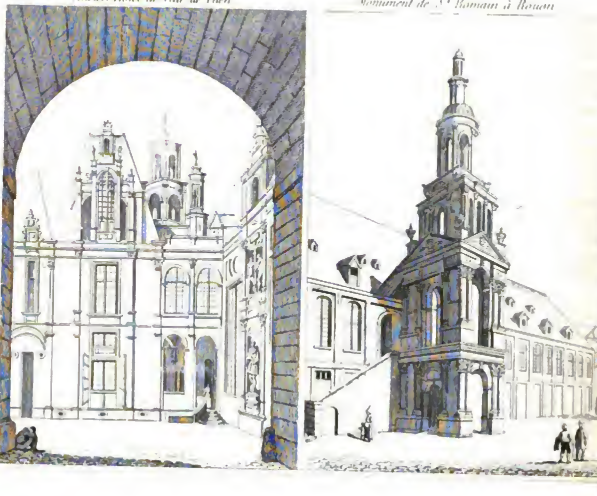
[1] Dans cette charge, le maréchal de Saint-André fut renversé et tué par un *ennemi privé*.

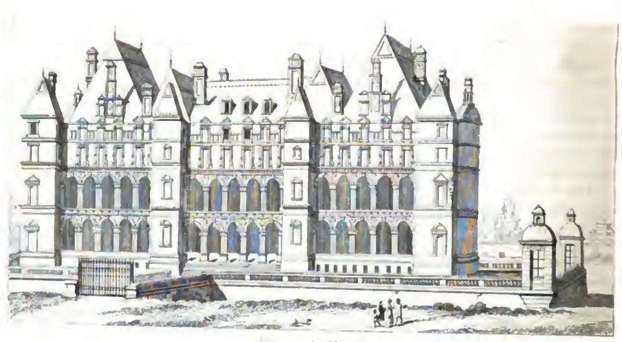
[1] La bataille de Dreux était décisive. On raconte que lorsque les premiers fuyards annoncèrent la perte de la bataille et la captivité du connétable, Catherine dit froidement: «Eh «bien! nous prierons Dieu en françois.»


Tome IV
Charles IX

Ancien Hotel de Ville de Caen


Monument de S.t Romain à Rouen




Chateau de Madrid

« qu'ils ont apportée ne se trouve du tout renversée, « et que la victoire sera à l'honneur du roy et de « nostre costé : et vivez en espérance, car je cognois « monsieur de Guise, qui n'a pas sans cause voulu « accepter aulcun commandement en l'armée, pour « jouer son jeu à part, et user d'un terrible revers « d'arrière-main sur son ennemy. » Ce discours calma les esprits, et le matin on eut des nouvelles de la victoire.

La terreur que les Parisiens avaient éprouvée augmenta leur enthousiasme pour le duc de Guise; Catherine se vit obligée de consentir à ce qu'il fût fait *lieutenant général du royaume,* avec tous les pouvoirs qu'avaient eus le roi de Navarre et le connétable.

Siége d'Orléans.— Assassinat du duc de Guise.— Pacification d'Amboise (1563).

Le nouveau lieutenant général du royaume se hâta d'attaquer les protestants dans la ville dont ils avaient fait la principale forteresse de leur parti, et vint mettre le siége devant Orléans. Au bout de quinze jours d'attaques, et après avoir pris la plupart des postes avancés, il se disposait à donner un assaut qui aurait, sans nul doute, emporté la place, lorsque lui-même (dit un historien protestant) tomba sous les coups d'un fanatique.

« Échauffé par la lecture de l'Ancien Testament, par l'admiration prodiguée aux libérateurs du peuple de Dieu, qui avoient frappé ses ennemis au milieu de leurs victoires, accoutumé à entendre parmi les huguenots le duc de Guise toujours désigné par le nom de *tyran,* Jean Poltrot de Merey, gentilhomme d'Angoumois, se croyoit appelé par Dieu lui-même à délivrer les serviteurs de Dieu de la tyrannie du duc de Guise. On annonçoit que celui-ci avoit écrit à Catherine : *Qu'il la prioit ne trouver jamais mauvais s'il tuoit tout dans Orléans jusqu'aux chiens et aux rats, et s'il faisoit détruire la ville jusqu'à y semer du sel.*

« On ne pouvoit guère douter, en effet, que le parti protestant n'approchât de sa dernière heure. Duras venoit encore d'être blessé mortellement, et d'Avaret de mourir. — Annonay, ville protestante, venoit d'être pillée, et presque tous ses habitants massacrés; la Gascogne étoit désolée par des brigands; Montauban étoit toujours assiégée par Terrides; Lyon par Nemours; Grenoble l'étoit de nouveau par Maugiron. Coligny ne maintenoit plus sa petite armée qu'avec l'argent de l'Angleterre, à laquelle il ne pouvoit éviter d'être appelé à faire de nouvelles concessions en Normandie. Déjà il se voyoit affoibli par un grand nombre de désertions; d'autres se préparoient; les gentilshommes huguenots ne pouvoient pas servir plus longtemps à leurs frais, et le pillage des autels et des sanctuaires ne présentoit déjà plus de ressources.

« Poltrot, qui avoit longtemps vécu en Espagne, et que son teint, sa taille et son langage faisoient prendre pour un Espagnol, avoit été envoyé par Soubise à Coligny, et employé par celui-ci comme espion dans l'armée royale. — Dans la journée du 18 février, il se prépara par la prière à l'assassinat. Le soir, ayant en main un cheval d'Espagne, qu'il avoit acheté avec l'argent de Coligny, il attendit Guise auprès d'un bois taillis, près du château de Corney, où le duc étoit logé; il l'ajusta à six pas de distance, d'un coup de pistolet, au défaut de la cuirasse près de l'aisselle, et le blessa mortellement. — Dans ce premier moment, il s'élança sur son cheval et se déroba au travers du bois. Mais, troublé de l'action qu'il venoit de commettre, il s'égara pendant la nuit et se laissa prendre le lendemain matin à peu de distance. »

Le duc de Guise mourut le 24 février. « Dans ses derniers moments, il se conduisit avec magnanimité; il demanda pardon à sa femme des chagrins qu'il lui avoit donnés dans sa jeunesse; il lui recommanda ses enfants et exhorta ceux-ci à la vertu. » — Les dernières paroles de Guise à Poltrot [1], dit M. de Chateaubriand, bien que connues de tous, ne doivent jamais être omises; il les faut redire en vers, pour rappeler à la fois la mémoire de deux grands hommes :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Le tien t'a commandé le meurtre et la vengeance;
Le mien, lorsque ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

L'assassin, appliqué à la torture, nomma d'abord Soubise et Théodore de Bèze, qui repoussèrent avec indignation ses accusations; il accusa surtout l'amiral de Coligny, dont il prétendit avoir reçu de l'argent; enfin il chargea Catherine elle-même : « et aulcuns, dit Tavannes, ont voulu dire qu'elle avoit escrit à monsieur l'amiral pour l'en despescher. » — L'amiral attacha peu d'importance à se justifier

[1] D'après Bossuet, ce n'est pas à Poltrot que le duc de Guise aurait adressé les belles paroles rappelées par M. de Chateaubriand : « Une nuit, devant Orléans, dit l'illustre évêque de Meaux, le duc de Guise, visitant ses quartiers, se trouva près de deux soldats, dont l'un s'emportoit contre lui jusqu'à dire qu'il étoit résolu de le tuer. Il le fit arrêter et lui demanda quel mal il lui avoit fait pour l'obliger à entreprendre contre sa vie : le soldat, qui étoit huguenot, lui répondit qu'il vouloit délivrer son parti de son plus redoutable ennemi. Le duc sans s'émouvoir lui dit ces propres mots : « Si ta religion t'oblige à « me tuer, la mienne m'oblige à te pardonner. » Il joignit les effets aux paroles et donna la liberté au soldat d'aller à l'armée de l'amiral, ou de demeurer dans la sienne, où il seroit en pleine sûreté. »

du crime qu'on lui reprochait [1]. Il dit qu'il avait employé Poltrot *comme espion, mais non comme assassin*; il avoua *que l'acte estoit meschant*, mais il ajouta *que, pour son particulier, il n'avoit grande occasion de plaindre la mort du duc de Guise*. Catherine ne cachait pas plus la satisfaction que lui donnait cette mort; elle dit à Tavannes, quelques mois après : « Ceux de Guise se vouloient faire rois, mais je les ai bien gardés devant Orléans. »

Poltrot varia dans ses réponses; il démentit plus tard ce qu'il avait d'abord affirmé : il fut condamné par le parlement de Paris à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux et écartelé.

La reine profita de la mort du duc François de Guise pour conclure la paix, qu'elle désirait tant. Elle alla trouver à Saint-Mesmin la princesse de Condé, et lui demanda de la seconder dans ses négociations. Elles convinrent que le connétable et le prince de Condé seraient amenés à une conférence, dans l'île aux Bœufs, près d'Orléans. « Le prince de Condé réclamoit l'exécution de l'édit de janvier; le connétable protestoit qu'il ne souffriroit jamais que les hérétiques s'assemblassent à Paris ou dans les grandes villes. — Avant de conclure, le prince consulta le synode de soixante-douze ministres qui s'étoient réfugiés à Orléans après la destruction de leurs églises. Ceux-ci, dit M. de Sismondi, prenant leur fanatisme pour du courage religieux, protestèrent contre toute paix qui ne leur assureroit pas, non-seulement toute la liberté religieuse promise par l'édit de janvier, mais encore la punition des auteurs des massacres de Vassy et de Sens, et le droit d'envoyer au supplice les athées, les libertins, les anabaptistes et les disciples de Michel Servet. — Condé, dégoûté par leur intolérance et leur oubli des malheurs publics, ne les écouta plus et signa avec la reine, le 12 mars, le traité qui fut ensuite rédigé sous forme d'édit, et publié à Amboise le 19 mars 1563. — Par cet édit, l'exercice libre de la religion réformée étoit permis aux seigneurs hauts justiciers dans toute l'étendue de leurs seigneuries; le même culte étoit permis aux nobles dans leurs maisons, mais pourvu qu'ils y admissent seulement ceux qui appartenoient à leur famille. — Quant aux bourgeois, on stipula en leur faveur la liberté non du culte, mais de conscience, avec la faculté de conserver dans chaque bailliage une ville où le culte réformé seroit célébré, et où ils pourroient se rendre pour y participer. — Le culte réformé devoit de plus être maintenu dans toutes les villes dont les protestants se trouvoient les maîtres le 7 mars 1563. — Le pardon et l'oubli du passé étoient en même temps assurés au prince de Condé et à tous les seigneurs, gentilshommes, soldats et sujets qui avoient suivi son parti. Le roi déclarant « qu'il tenoit le « prince pour son bon parent, sujet et serviteur, et « tous ceux qui l'ont suivi pour bons et loyaux su- « jets et serviteurs, croyant que ce qui a été fait par « eux l'a été *à bonne fin et intention, et pour le « service du roi.* »

[1] Il est probable, dit M. de Chateaubriand, que l'amiral de Coligny connut les projets du meurtrier.

CHAPITRE V.

CHARLES IX. — SA MAJORITÉ. — SON VOYAGE EN FRANCE.

Opposition à l'édit d'Amboise. — Guerre contre les Anglais. — Reprise du Havre — Séance royale au parlement de Rouen. — Le roi est déclaré majeur à treize ans accomplis. — Opposition et remontrances du parlement de Paris. — Fin du concile de Trente. — Négociations avec le pape au sujet de la communion sous les deux espèces. — Voyage du roi pour visiter toutes les provinces du royaume. — Paix avec l'Angleterre. — Séjour en Champagne, en Lorraine, en Bourgogne et en Dauphiné. — Édits de Roussillon. — Suite du voyage. — Le roi visite la Provence et le Languedoc. — Troubles à Paris à l'occasion du cardinal de Lorraine. — Procès des jésuites et de l'université. — Comparaison des jésuites et des Huguenots, par Tavannes. — Suite du voyage du roi. — Séjour à Toulouse, à Bordeaux, à Mont-de-Marsan. — Projet de ligue. — Séjour de la cour à Bayonne. — Fêtes données à la reine d'Espagne. — Conférences de Catherine de Médicis et du duc d'Albe. — Guerre cardinale. — Visite faite à la reine de Navarre à Nérac. — Fin du voyage. — Retour de la cour à Blois, par le Périgord, le Poitou, l'Anjou et la Touraine.

(De l'an 1563 à l'an 1565.)

Opposition à l'édit d'Amboise. — Guerre contre les Anglais. — Reprise du Havre (1563).

L'édit de pacification ne fut favorablement accueilli ni par les catholiques ni par les protestants. Les parlements se refusaient à l'enregistrer; il fallut des ordres royaux pour les y forcer. Le maréchal de Montmorency communiqua au parlement de Paris une lettre de la reine qui, en annonçant qu'une nouvelle armée allemande était arrivée jusqu'à Metz pour secourir les protestants, exposait la situation critique des finances du royaume (la recette de l'année était évaluée à deux millions et demi, et la dépense à dix-sept millions). Cette lettre finissait ainsi : « Je vous prie de dire à messieurs de la cour « que je vois le royaume ruiné, et eux les premiers, « si ceci se rompt, comme il arrivera s'ils font diffi- « culté et ne se hâtent de le passer. Dites leur que ce « n'est pas un procès ordinaire, et que sans l'extrême « difficulté, ils peuvent bien penser que nous n'eus- « sions pas fait tout ce qui a été fait. » Malgré ces instances, le parlement persista longtemps à refuser l'enregistrement.

L'amiral de Coligny adressa au prince de Condé de vifs reproches sur ce qu'il avait accepté ces mêmes

conditions que la reine s'excusait, auprès du parlement, d'avoir accordées. « Vous avez plus ruiné d'é« glises par ce trait de plume, lui dit-il, que toutes « les forces ennemies n'en eussent su abattre en dix « ans ; vous n'avez garanti que la noblesse, qui de« voit pourtant confesser que les villes lui avoient « montré l'exemple, et les pauvres montré le chemin « aux riches. En restreignant les églises à une ville « par bailliage, vous mettez les pauvres bourgeois « des autres villes, et les paysans, dans la nécessité « de faire quinze ou vingt lieues pour se rendre au « prêche : comment espérer qu'ils ne s'attiédiront « pas, qu'ils n'abandonneront pas leur religion ? Les « chapelles réservées aux gentilshommes ne leur « seront point toujours ouvertes, d'autant plus que « ceux-ci, en mourant, ne laisseront pas toujours « des héritiers de même volonté qu'eux. » Ces raisons firent tant d'impression, qu'au dire de la Poplinière, « la plupart de ceux qui avoient accordé cette paix eussent bien voulu que c'eût été à refaire. Mais le prince opposoit à tout cela les promesses qu'on lui avoit faites, qu'en bref il seroit en l'état du feu roi de Navarre, son frère, et que lors, avec la reine, comme on lui avoit promis, ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroient. »

Il fallut faire la guerre aux Anglais pour recouvrer le Havre, qu'Elisabeth voulait garder jusqu'à ce que, aux termes du traité de Cateau Cambresis, on lui eût rendu Calais ou payé la somme stipulée pour le rachat de cette place. Les catholiques reprochaient amèrement aux protestants d'avoir, pendant la guerre civile, livré le Havre à une puissance étrangère. Ceux-ci offrirent de se joindre à leurs anciens ennemis pour reprendre cette place importante. La guerre fut déclarée le 6 juillet. La cour voulut assister à ce siége du Havre, qui fut dirigé par le connétable et le maréchal de Brissac. On y voyait l'amiral de Coligny, les jeunes fils du duc de Guise, et les principaux personnages des deux partis, combattant pour la même cause avec une émulation aussi vive que la haine qu'ils se portaient. Le prince de Condé se distingua à la tranchée : « Mais Coligny et d'Andelot, qui vouloient conserver à leur parti l'amitié d'Elisabeth, évitèrent d'y paroître, et parmi les huguenots quelques-uns des plus ardents se jetèrent dans la place pour prendre part à sa défense, jugeant que, dans le danger qui menaçoit leur foi, les devoirs envers leurs frères en religion l'emportoient sur ceux envers leurs compatriotes [1]. »

Le comte de Warwick, chargé par Elisabeth de la défense du Havre, et qui avait sous ses ordres une garnison de six mille hommes, n'opposa qu'une faible résistance. Les Français, dès le premier jour du siége, avaient réussi à couper les fontaines qui fournissaient de l'eau à la ville, et à dessécher les sources. Les soldats anglais chassèrent du Havre tous les bourgeois dont ils se défiaient ; mais ils crurent contraire à la dignité militaire de les remplacer, en faisant eux-mêmes les travaux nécessaires à la propreté et à la salubrité de la ville. Les immondices s'accumulèrent dans les rues, le manque d'eau ou l'usage d'eaux corrompues, causèrent parmi les soldats une grande mortalité ; les Anglais négligèrent d'enterrer les morts ; la maladie prit un caractère pestilentiel, et Warwick perdit courage. Le 28 juillet il capitula, livra aux assiégés la grosse tour de la ville, et s'engagea à évacuer le Havre dans huit jours avec sa garnison, et à laisser aux Français l'artillerie, les munitions et les navires qui seraient reconnus d'origine française. — Le lendemain une flotte de soixante vaisseaux anglais parut devant le Havre avec un renfort de dix-huit cents hommes. La capitulation était signée ; la garnison fut embarquée sur ces vaisseaux, et porta en Angleterre la maladie contagieuse dont elle était atteinte, et qui y fit de grands ravages. — Le Havre repris, des négociations furent aussitôt entamées pour la paix.

Séance royale au parlement de Rouen. — Le roi est déclaré majeur à treize ans accomplis. — Opposition et remontrances du parlement de Paris (1563).

Cependant le roi venait d'achever sa treizième année et d'entrer dans sa quatorzième, à la fin de laquelle, suivant l'ordonnance de Charles V, il devait être proclamé majeur. — Le prince de Condé, comme premier prince du sang après le jeune roi de Navarre, encore mineur, demandait la lieutenance générale du royaume. Sa demande jetait la reine-mère dans une grande perplexité.

« Attendre une année, c'étoit un long terme parmi tant de semences de division. Dans cette importante conjoncture, le chancelier de L'Hospital donna à l'ordonnance une interprétation, qui depuis a toujours été suivie et fondée sur cette maxime de droit que, *dans les choses favorables, l'an commencé devait être pris pour l'an révolu.*

« On résolut de déclarer le roi majeur ; mais il y avoit encore deux grandes difficultés : on doutoit que le parlement de Paris voulût reconnoître la majorité avant le terme, et (ce qui donnoit le plus d'inquiétude à la reine) les édits de pacification ne devoient durer que *jusqu'à la majorité du roi.* Catherine de Médicis appréhendoit de voir la France replongée dans les guerres civiles. Le chancelier la tira d'embarras, en lui disant que « *l'autorité du roi n'étoit pas restreinte au parlement*

[1] M. de Sismondi, *Hist. des Français.*

de Paris, et qu'il pouvoit se faire déclarer majeur en tel autre parlement qu'il lui plairoit.»

D'après ce conseil la reine conduisit son fils en Normandie, où se trouvait l'armée qui avait repris le Havre aux Anglais. Le parlement de Rouen était convoqué.

« Le 17 août, le roi entra dans ce parlement, accompagné de la reine, sa mère, et de tous les princes du sang, même du jeune prince de Navarre, que la reine Jeanne avait envoyé à cette cérémonie, et dont la vivacité donnoit beaucoup d'espérance. — La séance fut magnifique; le jeune roi en fit l'ouverture par un discours qu'il prononça avec un agrément merveilleux, et avec une gravité peu naturelle à son âge. « Il remercia Dieu de la grâce « qu'il lui avoit faite de mettre fin à la guerre civile, « de reprendre le Havre et d'être parvenu à l'âge de « majorité. Il remarqua avec force qu'on s'étoit donné « la liberté de désobéir à la reine régente, sa mère; « qu'il pardonnait le passé, mais qu'on prît garde à « l'avenir à demeurer dans le devoir; qu'il vouloit « la paix et l'observation du dernier édit, jusqu'à « ce que le concile de Trente eût décidé les matières; « qu'il défendoit de prendre les armes, et de faire « aucun traité avec les étrangers. Il finit, en pro« mettant qu'il feroit rendre la justice avec beau« coup d'exactitude, et il exhorta tout le monde à « observer les lois. » — Le chancelier ensuite s'étendit sur les mêmes choses, et loua la sagesse du gouvernement de France, qui, après avoir ôté toutes les difficultés qui pouvoient naître dans la succession, avoit encore abrégé le temps de minorité, et remis le plus tôt qu'il étoit possible l'administration entre les mains du roi.

« Quand la harangue du chancelier fut finie, la reine s'approcha du trône du roi et vouloit se mettre à genoux, pour se démettre entre ses mains du gouvernement de l'État ; mais le roi la prévint et lui dit en l'embrassant qu'il ne recevroit sa démission que dans l'espérance qu'elle lui continueroit ses bons conseils. Il reçut en même temps les hommages de tous les grands, qui lui prêtèrent le serment de fidélité, en cet ordre : son frère, le duc d'Orléans (depuis Henri III), fut le premier; ensuite le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier, le dauphin d'Auvergne, son fils aîné, le prince de la Roche-sur-Yon, les cardinaux de Châtillon et de Guise, le duc de Longueville, le connétable, le chancelier, les maréchaux de Brissac, de Montmorency et de Bourdillon, et le seigneur de Boissy, grand écuyer.

« On avoit prévu que le parlement de Paris auroit de la peine à reconnoître la majorité déclarée au parlement de Rouen contre la coutume, et que sa résistance tiendroit la plupart des provinces en suspens : on avoit envoyé à Paris Louis de Saint-Gelais de Lansac, pour tirer le consentement de cette compagnie ; mais au lieu de ce qu'on souhaitoit, on ne reçut (à Mantes, où une députation conduite par le premier président de Thou vint trouver le roi) que des remontrances fondées sur ce que « le parlement « de Paris était le *vrai parlement du royaume*, « d'où tous les autres avoient été démembrés, la « cour des pairs, le lieu naturel de la séance des rois, « où devoient se faire les grandes actions d'État. A « cette plainte, le parlement en joignoit encore une « autre contre l'édit publié en faveur des huguenots : « que c'étoit ouvrir la porte à toutes sortes de sectes, « et renverser avec la religion les lois fondamen« tales de la monarchie. »

« Le jeune roi, instruit par sa mère, répondit : « qu'il suivoit la coutume de ses ancêtres en écou« tant volontiers ce que ceux du parlement avoient à « lui remontrer; mais qu'après cela ils devoient aussi « se mettre dans leur devoir en obéissant. A l'égard « de sa majorité, qu'il étoit maître de la faire décla« rer où il lui plairoit; et, pour les huguenots, qu'il « ne leur avoit rien accordé que pour le bien de son « État, et de l'avis de la reine sa mère, des princes « de son sang et de tout son conseil. Il ajouta qu'en« core il ne leur dût point rendre raison de ce qu'il « faisoit, il vouloit bien leur faire entendre le témoi« gnage de toute l'assistance. »

« Le cardinal de Bourbon, à qui il fit signe de parler, confirma ce que le roi venoit de dire; tous les autres parlèrent de même, et le roi finit en leur disant : « qu'il avoit bien voulu leur faire entendre « les avis de son conseil; mais que, dorénavant, il « ne voulait plus *qu'ils se mêlassent d'autres af« faires que de celles des particuliers;* qu'ils de« voient se défaire de la vieille erreur où ils étoient « qu'ils fussent les tuteurs des rois, les défenseurs « de l'État, et les gardiens de la ville de Paris; qu'ils « pouvoient députer pour lui faire leurs remontrances « quand il leur enverroit des édits à vérifier, mais « qu'après ils s'accoutumassent à obéir sans ré« plique. »

« Il prononça ces paroles, principalement les dernières, avec un air de sévérité qui fit connoître qu'il serait dangereux de le fâcher, et même qu'il prenoit plaisir à dire des choses dures. Mais le parlement ne laissa pas de délibérer de ce qu'il y auroit à faire sur cette réponse; les avis furent partagés, les uns disant qu'il falloit obéir, et les autres qu'il falloit faire de nouvelles remontrances.

« La reine fut avertie des cabales qui avoient causé cette diversité d'opinions; et, pour ne mettre pas plus longtemps l'autorité du roi en compromis, elle fit donner un arrêt du conseil d'État, qui portoit : « que le parlement enregistreroit l'édit purement et

« simplement, que tous les officiers seroient obligés « d'assister à l'assemblée où se feroit l'enregistre- « ment, sur peine d'interdiction, à moins que d'en « être empêché par maladie. Le roi leur faisoit défense « d'user à l'avenir de pareils délais après les pre- « mières remontrances, et ordonnoit que le dernier « arrêt seroit tiré des registres et déchiré, avec « commandement au greffier de mettre en la place « l'arrêt du conseil. »

« A ce coup d'autorité suprême, il fallut que le parlement cédât, et tout le royaume fut en paix. Les parlements intimidés suivirent l'exemple de celui de Paris. »

Fin du concile de Trente.—Négociations avec le pape au sujet de la communion sous les deux espèces (1563-1564).

Le célèbre concile de Trente finit le 4 décembre 1563. « On en fut peu content en France, dit Bossuet; les Espagnols y avoient été trop favorisés dans la prétention qu'ils avoient eue de la préséance dans les congrégations particulières où se traitoient les affaires du concile. » Ces questions de préséance étaient alors beaucoup plus irritantes que de nos jours. Un siége accordé à l'ambassadeur d'Espagne, lors de la célébration de la messe solennelle de saint Pierre, fut l'occasion d'une scène si tumultueuse, que le service divin fut interrompu. « Ce que dit alors Ferrier, un des ambassadeurs de France, contre le pape Pie IV, qu'il n'appela plus qu'ange Médéquin, fut si extrême, que les légats, craignant de l'échauffer davantage en lui répondant, trouvèrent plus à propos de faire semblant de ne pas l'entendre...

« Ce ne fut pas, continue l'illustre évêque de Meaux, le seul mécontentement qu'on eut du pape dans le conseil du roi. — Pie IV avoit donné charge à l'inquisition de citer à Rome et de juger jusqu'à déposition le cardinal de Châtillon avec quelques évêques de France qui avoient embrassé publiquement le calvinisme, et même l'évêque de Valence (Montluc) qui le favorisoit, sans toutefois rompre la communion. Le roi se plaignit de cette entreprise, qui renversoit les libertés de l'Église gallicane, selon lesquelles les évêques de France devoient être jugés premièrement dans leurs provinces, et en cas d'appel, par des commissaires du pape pris sur les lieux. On se fâcha d'autant plus en France qu'ils fussent cités à Rome, qu'aucun sujet du roi ne le peut être...

« Pendant que le roi se plaignoit à Rome de cet attentat, il en apprit un plus grand. — Le pape cita la reine de Navarre, sur peine, *si elle ne comparoissoit et ne renonçoit à son hérésie, d'être privée de ses États.* — Cette injure ne fut pas seulement regardée comme faite à une reine, proche parente du roi, et alliée de France, mais encore comme faite à la royauté...

« Durant que ces choses se passoient, le cardinal de Lorraine avoit eu permission d'aller à Rome, où le pape l'appeloit pour le gagner; nos ambassadeurs avoient reçu ordre de presser le concile de délibérer sur les articles de la réformation qu'ils avoient proposés de la part du roi, et de protester contre le concile en cas de refus. Ils le firent avec aigreur, et se retirèrent à Venise durant l'absence du cardinal; mais les évêques de France eurent ordre de demeurer au concile pour y procurer le plus qu'ils pourroient la réformation de l'Église. — Le cardinal de Lorraine revint, et le concile finit peu de temps après... — Dans ce concile, la doctrine catholique fut expliquée d'une manière aussi solide et aussi exacte qu'elle eût jamais été dans aucun concile, et il se fit de si grandes choses pour la réformation, qu'il n'y falloit guère ajouter pour la rendre parfaite.

« L'affaire des évêques ne fut pas poussée plus avant, et le désordre étoit si grand, qu'on ne put jamais convenir de la forme de les déposer, quoiqu'ils fussent ouvertement hérétiques, et quelques-uns mariés, contre les canons. — Pour la citation de la reine de Navarre, elle ne fut pas seulement sursise, à la poursuite de l'ambassadeur de France, mais encore entièrement supprimée.

« Au retour du concile (en 1564), le cardinal de Lorraine en proposa la réception au conseil du roi: on ne faisoit aucune difficulté de recevoir tout ce qui regardoit la foi; mais pour la réformation de la discipline, le chancelier s'y opposa avec tant d'ardeur qu'il n'y eut pas moyen de lui résister... — La reine, sollicitée non-seulement par le pape, mais encore par le roi d'Espagne, de recevoir le concile, s'excusa par plusieurs raisons de le conseiller au roi, mais principalement par la peine que cette réception feroit aux huguenots, qu'elle obligeroit à reprendre les armes.

« En Allemagne, l'empereur Ferdinand avoit promis au pape de faire recevoir le concile; mais il ne voulut pas hasarder la chose dans une diète où les protestants y auroient fait naître de trop fortes oppositions. Ainsi il se contenta de réduire les princes et les villes catholiques à le recevoir en particulier, et il le reçut lui-même pour ses pays héréditaires; mais comme il étoit persuadé que le concile n'avoit pas pris les vrais moyens pour ramener les hérétiques, il commença une nouvelle négociation avec le pape. Il avoit toujours cru que la plupart des luthériens reviendroient, si on accordoit la *communion sous les deux espèces* et *le mariage des prêtres:* c'est pourquoi il avoit fait de grandes instances pour obtenir du concile ces deux articles, et *la France*

s'étoit jointe à lui pour le premier. — Il est à croire que le concile y eût consenti, s'il en eût espéré le même fruit que l'empereur et la France s'en promettoient. — L'exemple du concile de Bâle, où la communion sous les deux espèces avoit été accordée aux Bohémiens, en reconnoissant toutefois qu'elle n'étoit pas nécessaire, faisoit voir ce que l'on pouvoit accorder aux Allemands.—Mais le concile soupçonna que l'esprit de contradiction qui régnoit parmi les protestants les empêcheroit de profiter de cette condescendance, dont, au contraire, ils abuseroient pour faire croire au peuple ignorant que l'Église romaine auroit enfin reconnu son erreur et renoncé à son infaillibilité. C'est ce qui avoit obligé le concile à remettre l'affaire au pape, pour en user selon sa prudence, et profiter des conjonctures. — L'empereur, qui crut en avoir trouvé de favorables, pressa le pape d'accorder pour l'Allemagne la communion sous les deux espèces aux mêmes conditions qu'on l'avoit accordée aux Bohémiens, et le pape, persuadé que les choses de discipline pouvoient être changées pour un plus grand bien de l'Église, y donna les mains. — Quand l'empereur eut reçu le bref qui portoit cette concession, il fit délibérer dans son conseil sur les moyens de s'en servir, et on trouva que les protestants étoient plus disposés à abuser qu'à profiter de ce remède, tellement que la chose demeura sans exécution. »— Il en fut de même en France.

Voyage du roi pour visiter toutes les provinces du royaume. — Paix avec l'Angleterre. — Séjour en Champagne, en Lorraine, en Bourgogne et en Dauphiné. — Édits de Roussillon (1561).

Catherine de Médicis, incertaine au milieu des réclamations diverses des protestants et des catholiques, résolut, de concert avec le chancelier, de faire voyager le roi dans toute la France. Elle espérait que la vue du jeune prince, le spectacle et les plaisirs d'une cour brillante, en détournant les esprits des pensées de discussion et de révolte qui se répandaient si rapidement dans toutes les provinces, ranimeraient l'antique attachement des Français pour le sang de leurs rois. On prête aussi d'autres vues à Catherine. Quelques historiens prétendent «qu'elle n'avoit d'autre but que de connoître par elle-même les forces et les dispositions des calvinistes, de rompre leurs correspondances et de déjouer leurs projets.»

Le roi, et la reine sa mère, partirent de Fontainebleau au commencement du printemps. Les princes de la maison royale, les filles de la reine, une foule de seigneurs distingués formaient leur brillant cortége. «Il n'y avoit qu'une faible escorte pour rendre la marche plus rapide. Charles IX, qui n'avoit encore connu que la crainte et les dangers, sembloit renaître au milieu de la gaieté qui animoit sa suite. Mais ces instants de bonheur ne furent pas longs. Il fut bientôt assailli des plaintes des protestants et des réclamations des catholiques. Il vit combien il y avoit d'animosité entre les partis. Au milieu des acclamations qu'excitoit sa présence, il entendit des cris de mort contre les religionnaires; quelques-uns furent insultés, plusieurs tués sous ses yeux, aux cris de *vive le roi! vive la messe!* Ces excès et le spectacle de la misère causée par la guerre lui rendirent ses premières inquiétudes, et il reprit dès lors cet air triste et soupçonneux qu'il avoit contracté dans les premières années de sa vie.»

La cour traversa d'abord la Champagne. — A Troyes fut publiée la paix faite avec l'Angleterre. Il n'était point question dans le traité de la restitution de Calais parce qu'il avait été précédemment convenu que cette ville ne serait rendue que dans le cas où l'Angleterre n'entreprendrait rien contre la France. Les secours donnés aux reformés dans la première guerre civile furent considérés comme une infraction au traité.

De la Champagne la cour se rendit en Lorraine, où le roi devait être le parrain d'un fils de la duchesse. Il y fut reçu avec magnificence. Pendant qu'il s'y livrait aux plaisirs, la reine-mère cherchait à renouer des liaisons avec les princes allemands. Elle eut une entrevue à Bar-le-Duc avec quelques-uns de ceux qui avaient secouru les protestants dans la guerre précédente, et persuadée qu'un nouveau choc entre deux partis aussi exaspérés était inévitable, elle chercha à faire entrer ces princes dans le parti du roi. Elle réussit auprès de quelques-uns; le duc de Saxe et le margrave de Bade acceptèrent des subsides, et promirent de servir le roi. Le duc de Deux-Ponts, le comte palatin du Rhin, le duc de Wurtemberg, s'engagèrent à conserver une exacte neutralité, *pourvu que la liberté de conscience fût respectée en France.*

Quelques historiens disent que «la reine chercha aussi à avoir une entrevue avec le roi des Romains, Maximilien, prince connu par ses dispositions favorables pour les protestants. Catherine vouloit conférer avec lui sur les moyens d'obtenir du pape, auquel elle avoit déjà écrit dans ce but, la communion sous les deux espèces et l'abolition du célibat des prêtres, concessions qu'on croyoit propres à ramener les protestants dans le giron de l'Église catholique.—Ce projet, que les intrigues du roi d'Espagne firent, dit-on, manquer, sembleroit prouver que Catherine étoit encore disposée à la conciliation, et que ses mesures avoient alors moins pour but d'attaquer les calvinistes que de résister à leurs agressions.»

En quittant la Lorraine le cortége royal se dirigea vers les parties plus méridionales de la France où la réforme avait fait de grands progrès. La noblesse bourguignonne, hardie et belliqueuse, avait pris une part active à la guerre. Ses châteaux nombreux étaient devenus autant de places d'armes pour les protestants. «La reine voulut montrer le faste de sa cour et le sang des Valois à ces seigneurs fiers et grossiers. Elle espéroit séduire les uns et intimider les autres. Son cortége traversa la Bourgogne. Tavannes, qui y commandoit, fit au roi, en l'abordant, une harangue courte et énergique : «Sire, dit-il en mettant la main sur son cœur, ceci «est à vous, et voici, ajouta-t-il en montrant son «épée, de quoi vous servir.»

La cour s'arrêta peu de temps à Lyon, où régnait une maladie pestilentielle. Les protestants étaient nombreux dans cette ville, alors frontière du côté de la Bresse, que les ducs de Savoie possédaient encore. Le roi ôta le gouvernement de Lyon au comte de Sault, que les catholiques accusaient de partialité en faveur des protestants; il ordonna la construction d'une citadelle au confluent de la Saône et du Rhône, dans le but apparent de protéger la ville contre l'aggression étrangère; mais aussi afin de mettre la place à l'abri d'un coup de main des calvinistes. — La ville de Valence fut démantelée en vertu d'un édit précédemment rendu pour détruire toutes les fortifications construites dans la dernière guerre.

La cour séjourna quelques jours au château de Roussillon, situé à cinq lieues de Vienne. Le roi et Catherine y reçurent la visite du duc de Savoie, Emmanuel Philibert, prince qui s'était toujours montré hostile aux protestants. Ceux-ci conçurent de l'ombrage de cette visite, et leurs craintes se trouvèrent confirmées par la publication de l'édit dit *de Roussillon,* que le chancelier de L'Hospital scella et publia contre son gré. Cet édit avait pour but d'interpréter quelques articles obscurs de l'édit d'*Amboise.* «Il y étoit déclaré que la liberté d'exercer publiquement la religion réformée, concédée aux seigneurs haut-justiciers, ne pouvoit s'étendre qu'à leurs domestiques ou vassaux. Il leur étoit sévèrement défendu d'admettre à leurs presches toute autre personne. Les calvinistes ne pouvoient, en outre, assembler de synode, ni faire de collecte pour les ministres dans leurs assemblées. Le même édit renouvela la défense faite à Lyon de s'assembler dans le lieu de la résidence du roi ou sur son passage, afin de ne donner aux catholiques irrités aucune occasion de tumulte et d'excès. Enfin les prêtres et les religieux qui s'étoient mariés pendant les troubles devoient rompre ces liens criminels ou sortir du royaume dans l'espace de six mois, sous peine, dans le cas de désobéissance, des galères pour les hommes, et d'une prison perpétuelle pour les femmes.»

Cet édit, qui parut aux protestants non pas interprétatif mais destructif de l'édit d'Amboise, excita de leur part d'unanimes réclamations. — Le prince de Condé n'avait point accompagné le roi dans son voyage, parce qu'il venait de perdre sa femme; il réclama, dans une lettre qu'il adressa à la reine, contre les édits qui portaient atteinte à l'édit d'Amboise; il se plaignit des vexations que les gouverneurs faisaient éprouver aux calvinistes, et de l'impunité des meurtres commis sur leurs personnes. On comptoit alors cent trente-deux individus assassinés pour cause de religion depuis la paix.

Du château de Roussillon fut aussi datée l'ordonnance fixant au 1[er] janvier le commencement de l'année qui commençoit auparavant le samedi saint après les vêpres. Cette ordonnance ne fut enregistrée par le parlement de Paris que vers l'an 1567.

Suite du voyage.— Le roi visite la Provence et le Languedoc. — Troubles à Paris à l'occasion du cardinal de Lorraine (1564-1565).

Le roi visita la Provence. Il fut accueilli à Avignon par un légat du pape. «Catherine eut dans cette ville des entrevues avec un Florentin en qui le pape avoit mis toute sa confiance. Elle assura à cet émissaire, dit l'historien Davila, que le pape pouvoit compter sur la cour de France; que des moyens étoient pris pour diminuer les forces des protestants, et que, quand il en seroit temps, on feroit exécuter contre eux tous les décrets du concile de Trente.» Mais les assertions de l'historien des *Guerres civiles de France* ne sont pas toujours dignes de foi.

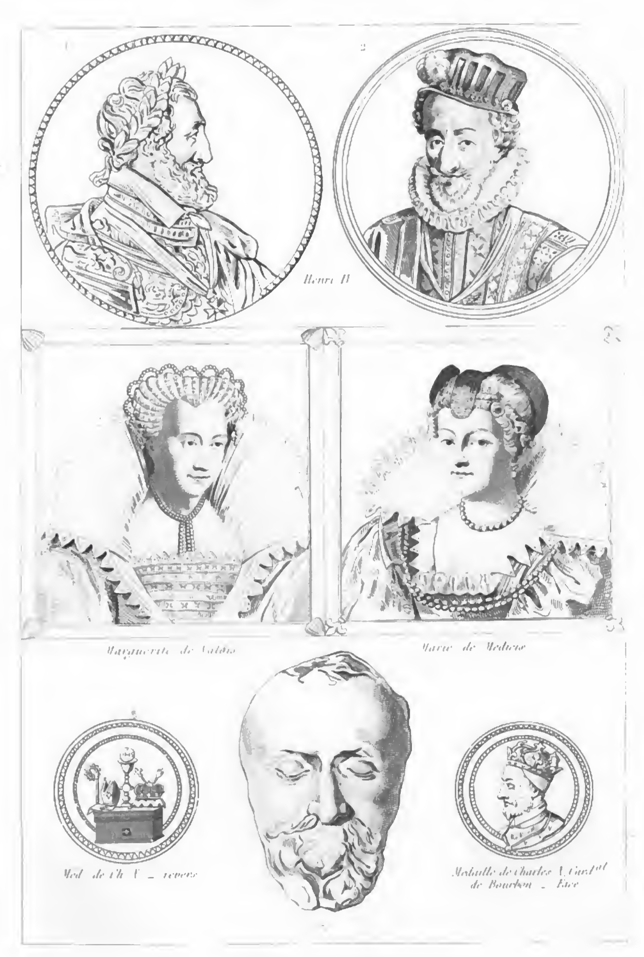
De la Provence, où il séjourna pendant l'hiver, le roi passa en Languedoc. Il y reçut, à Carcassonne, la nouvelle des troubles qui avaient eu lieu à Paris et avaient été sur le point de se changer en une émeute générale. Voici quelle en fut l'occasion. «Le cardinal de Lorraine, dit M. Dufau dans son *Histoire de Charles IX,* à son retour de Trente, avoit demandé au roi la permission d'avoir des gardes, prétextant la haine de ses ennemis et les embûches qu'on lui tendoit chaque jour. Sa demande lui fut accordée. Cependant il avoit été sévèrement défendu, depuis la paix, de marcher accompagné de gens armés, et les gouverneurs étoient chargés de veiller à ce que cette défense fût respectée. Après un court séjour à Joinville, auprès de sa mère, le fier cardinal résolut de se montrer à Paris entouré d'un cortége brillant, et à la tête de ses gardes. Il manda donc auprès de lui le duc d'Aumale son frère, les seigneurs attachés à sa mai-

son, et tous se mirent en marche pour la capitale. — En passant à Soissons il rendit visite au prince de Condé. — Ce prince, né avec un vif penchant pour la gloire et les grandeurs, avait reçu de la nature un penchant plus vif encore pour le plaisir. La politique le rapprochoit des réformés, mais il n'aimoit pas l'austérité de leurs mœurs. Tiré un moment de son indolence par les plaintes des calvinistes et par la réponse que le roi avoit faite à sa dernière lettre, il y étoit bientôt retombé, et il oublioit alors dans une voluptueuse retraite son épouse qu'il avoit perdue; les avis de ses compagnons d'armes, les dangers qu'il avoit courus, qui le menaçoient peut-être encore. — Le cardinal de Lorraine avoit l'intention d'essayer de le détacher du parti des protestants en lui offrant pour épouse Anne d'Est, veuve de son frère, femme belle et d'un caractère conciliant; mais cette tentative n'eut point de succès. Le cortége du cardinal se grossissoit en approchant de Paris. — François de Montmorency, fils aîné du connétable, étoit alors gouverneur de la province. C'étoit un homme que son courage et sa loyauté faisoient estimer de tout le monde. Il étoit alors mécontent de la cour, ainsi que ses frères. Tous détestoient les princes lorrains: et quoique fidèles à la foi catholique, ils avoient toujours penché en secret pour le parti des Châtillons leurs parents. — C'étoit malgré les supplications de sa famille que le connétable s'étoit autrefois jeté dans celui de ces étrangers. Quand les Guises demandèrent justice au pied du trône de l'assassinat du duc François de Guise, en accusant hautement l'amiral de Coligny d'avoir pris part à ce crime, Montmorency, quoique d'un parti différent, se joignit au prince de Condé pour défendre son parent d'une telle accusation. Cette affaire ne fit qu'augmenter son aversion pour les Lorrains. Redouté dès lors de la reine, respecté de tous les partis, il devint lui-même, dans la suite, le chef d'un tiers parti qu'on appela les *mécontents* ou *politiques*, qui se montra attaché aux saines doctrines, et ennemi des perfidies de la cour, qui, au milieu des crimes de cette époque, conserva l'honneur françois dans ses rangs, et plus tard, enfin, se rallia autour de Henri IV, et sauva la monarchie.

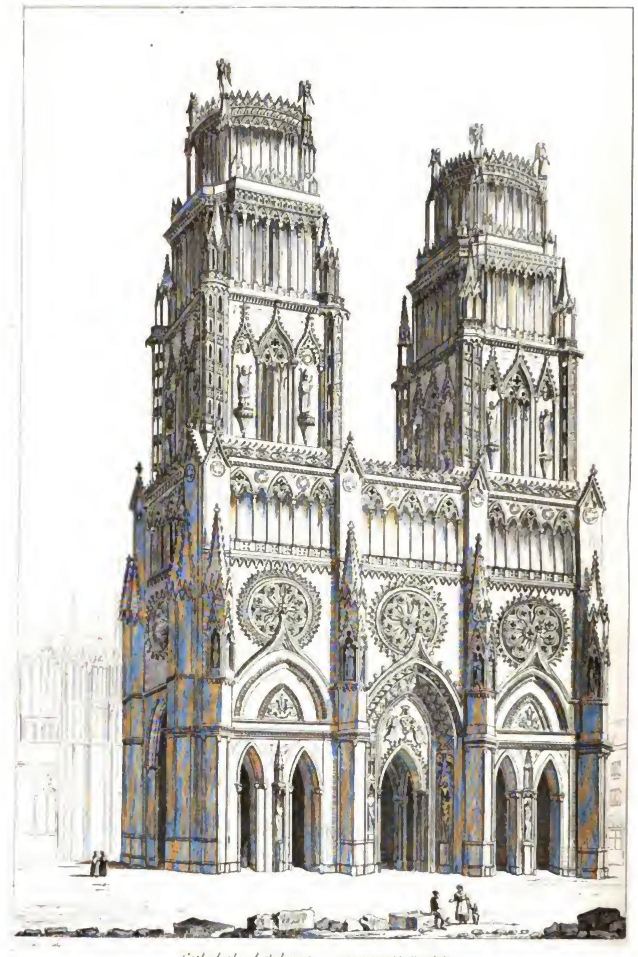
« Montmorency, apprenant l'arrivée du cardinal, et le dessein qu'il avoit formé de faire une espèce d'entrée triomphale à Paris, résolut de l'en empêcher. Il avoit entendu parler de cette permission particulière que la cour avoit donnée au cardinal; mais, pensant que le prélat dédaignoit de la montrer pour le braver, il lui fit savoir d'une manière indirecte qu'il étoit disposé, en vertu des édits du roi, à le repousser à force ouverte. Il fit la même déclaration en plein parlement. L'orgueilleux cardinal ne tint aucun compte de ces menaces, et, sans montrer cette permission royale, ce qui eût été, dit-il, un déshonneur pour sa maison, comptant que ses nombreux partisans et le peuple prendroient fait et cause pour lui si on tentoit de l'outrager, il se disposa à entrer dans la ville. Le maréchal envoya au-devant de lui des archers à cheval pour lui ordonner, au nom du roi, de mettre bas les armes. Le cortége passa outre, et entra dans l'enceinte de la ville; mais il fut attaqué dans la rue Saint-Denis par le maréchal : quelques hommes furent tués de part et d'autre. Le cardinal, voyant que l'affaire étoit sérieuse, se hâta de descendre de cheval, et, saisi d'effroi, se réfugia dans une boutique avec le duc de Guise, son neveu, qui n'étoit alors qu'un enfant. Ses gens furent dispersés. Il gagna le soir l'hôtel de Cluny, qu'il habitoit, et où il fut rejoint par le duc d'Aumale, qui étoit entré à la tête de sa troupe par un autre côté. — Le lendemain, le maréchal, bien accompagné, passa et repassa plusieurs fois devant l'hôtel du cardinal. Le peuple commençoit à s'ameuter.

« Sollicité de quitter Paris où sa présence étoit à la veille d'occasionner des troubles sérieux, le cardinal y consentit, à condition qu'il sortiroit au milieu de ses gens armés. Mais il fallut, pour obtenir cette satisfaction de l'inébranlable maréchal, qu'il se résignât à montrer ses lettres. Le parlement envoya une députation au gouverneur pour arranger cette affaire. Montmorency céda à la vue des lettres, et le cardinal quitta cette ville de Paris où il espéroit un si brillant accueil, dévorant sa honte et brûlant de venger un tel affront.

« Le duc d'Aumale resta quelques jours dans les environs avec sa troupe. — Montmorency, pour se mettre en garde contre toute attaque de la part du duc, manda à son secours l'amiral de Coligny. Coligny vivoit en citoyen paisible dans sa terre; il avoit plusieurs fois communiqué ses inquiétudes au prince de Condé sur les démarches de la cour. Les plaintes des protestants l'affligeoient; mais, d'un caractère juste et modéré, il détestoit les maux qu'entraîne la guerre civile, et ce n'étoit jamais qu'à la dernière extrémité qu'il prenoit les armes. Il accourut à la voix de celui qui l'avoit si généreusement défendu, et il arriva bientôt à Paris avec une suite nombreuse. Tous deux prirent des mesures pour que la tranquillité ne fût point troublée. — Cependant l'agitation étoit générale, et on s'attendoit à chaque instant à un combat, lorsqu'un envoyé du roi vint terminer les différends en ordonnant aux deux partis de déposer les armes et de se disperser. — Cette action du maréchal de Montmorency fut blâmée par plusieurs. Les uns lui reprochèrent d'avoir irrité inutilement un parti, les autres, de n'avoir



Henri IV et ses femmes.



Cathédrale d'Orléans, commencée en 1601

pas pris contre les Lorrains les mesures décisives que la circonstance pouvoit autoriser. Le prince de Condé, qui avoit suivi de près l'amiral, le désapprouva en ces mots : « C'est trop si ce n'étoit qu'un « jeu, et pas assez si l'affaire étoit sérieuse. » — Quelques écrits qui parurent ensuite de part et d'autre accusèrent, les uns l'orgueil du cardinal, les autres l'opiniâtreté de Montmorency. Le parlement termina cette guerre, moins dangereuse, en déclarant ces écrits diffamatoires et propres à exciter des troubles, et en défendant de les débiter. »

Procès des jésuites et de l'université. — Comparaison des jésuites et des huguenots, par Tavannes (1565).

Le parlement eut à s'occuper, dans le même temps, d'une affaire qui, en raison de l'état des esprits, fit grand bruit et fut plaidée avec un éclat solennel : ce fut le procès de la *Société de Jésus* et l'*Université de Paris*. La Société réclamait la liberté d'enseigner la jeunesse; l'Université s'y opposait.

La *Société de Jésus,* fondée à Paris vers 1534, par l'Espagnol Ignace de Loyola, avait eu de grands obstacles à surmonter pour obtenir l'approbation du pape. — Le cardinal de Lorraine détermina Henri II à admettre les nouveaux religieux en France; mais, lorsque les lettres patentes d'admission furent présentées au parlement, ce corps, avant de les enregistrer, voulut avoir l'avis de la Faculté de théologie de Paris, qui déclara que la *Société de Jésus* lui paraissait dangereuse, et plutôt née pour la destruction que pour l'édification de l'Église [1]. — La nouvelle Société, accablée par cette déclaration de la Sorbonne, garda le silence et cessa d'exciter l'attention, jusqu'à une époque plus favorable. Son admission, sollicitée de nouveau, sous François II, fut renvoyée par le parlement à la décision de la première assemblée des évêques de France. — Les membres du colloque de Poissy décidèrent que la nouvelle Société serait reçue dans le royaume comme ordre nouveau, mais à condition qu'elle prendrait un autre nom que celui de *Société de Jésus,* qui paraissait trop fastueux; que les Pères renonceraient aux priviléges particuliers que leur avaient accordés les papes; que les évêques auraient sur eux la même juridiction que sur les autres prêtres de leur diocèse.

Les jésuites ouvrirent donc à Paris, en vertu de cette permission, le collége de Clermont. L'Université réclama, et le parlement intervint. — Le célèbre Dumoulin fit, pour l'Université, une consultation qui renfermait une vive censure de la Société. La cause fut plaidée avec solennité. Pierre Versoris avocat renommé, parla pour le nouvel ordre, et Étienne Pasquier, savant jurisconsulte, dont les ouvrages sont des monuments historiques curieux, plaida pour l'Université. Après avoir reproduit tout ce qui avait été dit contre les jésuites, il appuya sur le vœu d'obéissance aveugle à leur général et au pape, et termina son discours en disant aux juges : « Un jour, messieurs, vous qui tolérez les jésuites, « vous vous reprocherez cruellement d'avoir été trop « crédules, lorsque vous verrez l'ordre et la tran- « quillité détruits, non-seulement dans ce royaume, « mais dans tout le monde chrétien, par les détes- « tables artifices de cette nouvelle société. » — Malgré ce plaidoyer et les conclusions de l'avocat général, le parlement décida qu'il serait plus amplement informé, et qu'en attendant les jésuites pourraient continuer à instruire la jeunesse.

« Rien ne leur servit tant, dit Bossuet, que la haine que les hérétiques témoignoient pour eux; ils appelèrent à leur collége tant d'habiles gens, et servirent si utilement le public, qu'on ne se repentit pas de la grâce qu'on leur avoit faite. — La cour, qui étoit encore à Carcassonne, fut bien aise que le parlement leur eût donné satisfaction. »

Si les jésuites avaient déjà de violents ennemis, ils comptaient aussi un grand nombre de partisans dévoués; *on les croyoit* (dit de Thou) *destinés à la ruine des protestants.* Les *Mémoires de Tavannes,* qui présentent d'une manière si remarquable le reflet des opinions catholiques de ce temps, parlent en ces termes des jésuites et des huguenots :

« Les huguenots accusent les jésuites d'avoir donné commencement à la ligue, laquelle est dez le concile de Trente pour résister aux confédérations lutheriennes, et accreue par les fautes d'Estat : se treuvera que les conseils s'en sont tenus aux Chartreux de Paris et autres couvents et non aux leurs.

« Les jésuites ont escrit qu'il estoit *permis de tuer les tyrans;* un de leurs écoliers entreprit sur le roy Henry IV. La communauté d'un ordre n'est responsable des fautes particulières; et tant que les huguenots ont esté foibles, ils ont escrit qu'il falloit tuer les roys, ce qui se voit par le *Réveille-matin* et le *Tocsin des François,* qu'ils ont fait imprimer; ils ont entrepris à Amboise et à Meaux sur Leurs Majestez, et Poltrot tua M. de Guise, à la persuasion de Bèze.

« Les jésuites ruinent, disent les huguenots, les « universités, et sont Espagnols; » dittes mieux, huguenots; ils découvrent vos caballes, vos ignorances, vos séductions, s'opposent à vos desseins; voyant clair dans les affaires du monde, mettant fraternitez contre fraternitez, intelligence contre intelli-

[1] De Thou, *Hist. de France,* liv. 37.

gence, vous sappent par vos mesmes armes ; ils veulent l'union, et vous, prétendus réformez, vous voulez le contraire. — Quand il n'y avoit point de jésuites en France, les huguenots perçoient le col et les yeux aux cordeliers, qu'ils menoient en laisse, et faisoient le semblable à tous ceux qui publioient leur ignorance.

« La plupart des séditieux se couvrent du nom de bons François; pour mériter cette qualité, il faudroit être net des intelligences angloises, hollandoises, protestants d'Allemagne, fraternité et ligues. Les accusations et plaintes que font plusieurs ne sont pas pour inimitié qu'ils portent à leurs contraires ; ils seroient marris que les jésuites ne fussent point, parce qu'ils s'en servent de prétexte pour se fortifier contre le roy mesme.

« Ils disent que le père Ayolle (Loyola) estoit Espagnol, et que toute la secte l'est, et qu'à cette cause, il les faut mettre hors du royaume. Luther, auteur de leur secte, estoit d'Allemagne ; il faudroit commencer à eux. Plusieurs huguenots catholisez conseillent les roys et les provoquent, comme les Philistins faisoient ceux d'Israël, de chasser les prestres et commettre des fautes, afin que Dieu les abandonne, et qu'après ils puissent entreprendre sur eux. — Il y a un arrest du parlement contre les jésuites qui a peu estre révoqué aussi bien que l'ont esté ceux contre les huguenots. L'hérésie, source de division, travaille à diviser les papes d'avec les roys, et les grands l'un d'avec l'autre, pour y profiter. — Le pape advoue les jésuites ; le roy les désavouant, c'est une discorde, commencement de schisme et forme de faire adhérer Leurs Majestez à leur opinion. — Et enfin, Dieu a permis, malgré tous les artifices, calomnies et accusations des hérétiques, qu'iceux jésuites soient esté restablis en France à l'exaltation de la piété et augmentation des bonnes lettres. »

Suite du voyage du roi. — Séjour à Toulouse, à Bordeaux, à Mont-de-Marsan. — Projet de ligue (1565).

Cependant la cour continuait son voyage : de Carcassonne elle se rendit à Toulouse, où Blaise de Montluc, gouverneur de Guyenne, vint trouver la reine. Montluc portait encore plus loin que Tavannes la haine contre les protestants. Il entretint longtemps Catherine de leurs menées, et l'instruisit, dit-il dans ses *Mémoires*, que, pour s'y opposer, les catholiques du pays avaient formé une ligue secrète ; il lui proposa de rendre cette confédération utile et légitime, en plaçant à sa tête le jeune Charles IX. « Mais, lui répondit Catherine, si « le roi fait une ligue, n'est-il pas à craindre que les « protestants n'en fassent une contraire ? » Cette observation sensée n'arrêta point le guerrier catholique.

Montluc, accompagné de quelques amis, se présenta devant le roi : « Sire, lui dit-il, si quelqu'un « est si fou d'oser lever les armes, nous jurons tous « de lui rompre la teste. Je vous réponds que j'y « mettrai si bon ordre en ce pays, que rien ne bran- « lera, que vous ne soyiez reconnu pour nostre « maistre. Et par mesme moyen, nous promettons « par la foy que nous devons à Dieu que, si quelque « autre contre-ligue se faict, nous vous en averti- « rons. Faites signer la vostre aux plus grands de « vostre royaume, car la feste ne se pourroit jouer « sans eux. » — Le roi fut touché de ce zèle qui semblait désintéressé. On forma l'association ; mais il s'éleva plusieurs difficultés sur les articles qu'il fallut signer. « Chacun ne consultoit que ses intérêts particuliers, et tel peut-être, dit Montluc, faisoit bonne mine, qui estoit emprunté ailleurs. » Cette confédération, fondée sur des bases si peu solides, n'eut alors aucun résultat.

Ce fut à Toulouse que, d'après le désir de la reine, on changea le nom d'Alexandre, qu'avait porté jusqu'alors le duc d'Anjou, pour celui de Henri. On donna également au jeune duc d'Alençon, qui était resté à Vincennes, à cause de son bas âge, le nom de François au lieu de celui d'Hercule qu'il portait auparavant. Ces noms païens déplaisaient aux catholiques.

De Toulouse, le roi se rendit à Bordeaux, et de là à Mont-de-Marsan, où il s'arrêta pendant quelque temps.

L'entrée du roi à Bordeaux eut lieu avec beaucoup de pompe. « Au milieu d'une espèce de garde d'honneur offerte au monarque par la ville étoit un corps représentant, par la diversité des costumes et des langages, des captifs de toutes les nations de l'univers. Le roi, accompagné de ce cortége, qui étoit venu au-devant de lui, fit son entrée par la porte du Chapeau-Rouge, suivit le Cours de même nom, et, arrivé à la porte dite de Médoc, reçut les clefs de la ville d'une jeune fille qui descendit dans une machine faite en forme de conque. »

Séjour de la cour à Bayonne. — Fêtes données à la reine d'Espagne. — Conférences de Catherine de Médicis et du duc d'Albe.

En apprenant que la reine d'Espagne, sa sœur, approchait de la frontière, le roi partit de Mont-de-Marsan, et se rendit à Bayonne.

« C'est à Bayonne, dans les entrevues qui eurent lieu entre la reine de France et les députés de Philippe II, que fut tramé, à ce que prétendent plusieurs historiens, le massacre des protestants, exécuté plus de six ans après, le jour de la Saint-

Barthélemy. Des documents, publiés depuis peu d'années, ont établi que ce terrible massacre fut un événement tout à fait inattendu et non prémédité. Mais les auteurs du XVIe siècle n'ont jamais voulu admettre même la possibilité de la non-préméditation et d'une explosion subite et fortuite des passions catholiques contre les protestants.

Charles envoya au-devant de sa sœur le duc d'Anjou. Il vint lui-même jusqu'aux frontières. Arrivé sur les bords de la petite rivière, limite de la France et de l'Espagne, il y attendit la princesse. Catherine, impatiente de voir et d'embrasser sa fille, passa la rivière et revint avec elle. Le roi reçut sa sœur à sa sortie du bateau. On se remit en marche vers Bayonne. La jeune reine était accompagnée d'un cortége nombreux de seigneurs espagnols, parmi lesquels était Ferdinand Alvarez de Tolède, *duc d'Albe*. Cet homme célèbre, général et ministre de Philippe II, portait au jeune roi le collier de l'ordre de la Toison d'or. — La jeune reine, nommée en France Élisabeth, et en Espagne, *Isabelle de la paix*, parce que son mariage avait été le gage de la paix entre Philippe II et Henri II, témoigna vivement sa joie de se retrouver au milieu d'une cour où s'était écoulée sa jeunesse.

« Jamais la cour n'avoit été aussi brillante. Chaque seigneur françois fêta la reine d'Espagne à son tour. Le luxe le plus pompeux fut déployé dans ces fêtes; quelques-unes furent des allégories chevaleresques. Un nain et un géant y figuroient toujours : de petites troupes représentoient des chevaliers de toutes nations, qui venoient pour complimenter les reines en vers, et courir la bague devant elles. Quelques-uns portoient des costumes anciens; d'autres étoient vêtus en femmes. Les princes présidoient à ces jeux. — Charles IX y parut couvert d'un riche vêtement à la troyenne, et il avoit pour dame son frère Henri, déguisé en amazone. Tout cela eut lieu sur la grande place de Bayonne, disposée en champ clos. — Le 21 juin, il y eut un bal magnifique : au fond de la salle étoit un château magique, à la prise duquel étoient attachées plusieurs épreuves. — Les aventures dudit château étoient des esprits qui étoient à la porte, desquels la plupart des chevaliers, après avoir été bien battus, et *quelques-uns blessés*, étoient enfin pris et arrêtés; et s'il s'en trouvoit quelqu'un plus hasardeux et vaillant combattant qui, après avoir chassé lesdits esprits, demeurât maître de l'entrée du château, il pouvoit, sans aucun empêchement, monter par une montée qui le menoit à la porte d'une tour, à l'entrée de laquelle il falloit combattre. — Et après avoir longtemps combattu, le lieu où étoit le chevalier, par un certain enchantement, se mettoit tellement à tourner, que les uns tomboient, les autres demeuroient étourdis de telle façon, qu'étant assaillis par certains esprits, sans pouvoir se défendre, ils étoient emportés et retenus prisonniers. — Et ceux qui étoient mieux fortunés et qui, désireux de venir à la troisième épreuve, vouloient aller plus avant, trouvoient au partir de là un pont, sur lequel ils n'avoient pas si tôt fait un pas ou deux, qu'il se présentoit un géant d'extrême grandeur, qui, avec une massue, défendoit ledit pont, lequel les chevaliers combattoient dessus, fondoient en un instant sous leurs pieds, et tomboient iceux chevaliers fort bas en une prison obscure, où ils étoient retenus prisonniers. — Tous les chevaliers échouèrent successivement. Le frère du roi fut celui qui approcha le plus du terme; mais c'étoit au roi lui-même qu'étoit réservée la gloire de terminer cette aventure. Il vainquit le géant, et s'empara du château, qui s'ouvrit et laissa voir la Paix triomphante, et Bellone vaincue à ses pieds. »

Au milieu de toutes ces fêtes, s'il faut en croire les historiens que nous avons déjà mentionnés, un homme, secondant trop bien l'ambition des grands et la haine de Philippe contre la France, conseillait des meurtres et méditait la ruine du royaume : c'était le duc d'Albe. — Catherine était logée au palais épiscopal. Un bâtiment en bois, construit tout auprès, servait de demeure à la reine d'Espagne. — Une galerie réunissait les deux palais, et c'est par cette galerie, dit-on, que, sous le prétexte de voir sa fille, Médicis se rendait à des conférences secrètes, où, d'après l'historien de Florence, Adriani, furent convenues des *vêpres siciliennes* contre les protestants.

Presque tous les écrivains varient sur les circonstances même les plus essentielles de ces conférences. Suivant Varillas, la reine d'Espagne y assistait, et il y fut plus question des affaires domestiques du roi d'Espagne et de sa jeune épouse que des protestants de France.—L'historien Strada prétend avoir vu une lettre de Philippe II à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, d'après laquelle il paraissait que la jeune reine elle-même était chargée de mettre fin aux irrésolutions de la cour de France, et de la décider à frapper de grands coups. — Quelques auteurs rapportent que le roi Charles assista à ces conférences; mais la plupart ne font mention, au contraire, ni de ce prince, ni de la reine d'Espagne, sa sœur. — D'autres ont prétendu que le jeune prince de Béarn (depuis, Henri IV) était présent à une de ces conférences. « Ce petit prince, dit Matthieu (dans son *Histoire de France*), suivoit la reine partout, et elle ne le pouvoit perdre de vue. Il se trouva au cabinet, écouta et retint la résolution de ce conseil. *Ces paroles d'ardeur et de feu, au lieu de s'éteindre*

dans ce bois vert, y demeurèrent. Il les représenta si fidèlement à la reine de Navarre sa mère, et *elle y ajouta tant d'ardeur et de véhémence* en l'avis qu'elle en donna au prince de Condé et à l'amiral, qu'il ne fallut autre trompette pour les réveiller et entreprendre ce qu'ils ne purent exécuter à Meaux. » — Henri de Béarn était alors âgé de douze ans; la reine l'aimait à cause de sa gaieté et de ses réparties heureuses. Mais comment croire que le duc d'Albe et la reine Catherine aient été assez imprudents pour laisser échapper d'aussi importants secrets en présence d'un enfant aussi spirituel et aussi précoce? La plupart des écrivains s'accordent à dire qu'il ne rapporta à sa mère que ce mot du duc d'Albe, dont il avoit été vivement frappé : « Une tête de saumon vaut mieux que dix » mille grenouilles. » C'est ce mot que la mère de Navarre communiqua aux chefs des protestants; c'est à ce mot que cette princesse active et soupçonneuse, toujours entourée de dangers par les intrigues de l'Espagne, ajouta, suivant Matthieu, *tant d'ardeur et de véhémence ;* c'est ce mot qui réveilla les soupçons des protestants, et leur fit croire à un complot tramé contre eux.

Guerre cardinale (1565).

Pendant que la cour donnait à Bayonne des fêtes à la reine d'Espagne, une guerre que l'on nomma *cardinale* parce que le frère du duc de Guise en fut l'instigateur, éclatait dans les trois évêchés. Le cardinal de Lorraine troublait une province, dit un historien, en attendant qu'il pût mettre le désordre dans tout le royaume.

Après sa querelle avec le maréchal de Montmorency, le cardinal s'était retiré dans l'évêché de Metz dont il possédait les *temporalités*, mais où Beaucaire de Péguillon, historien, connu sous le nom de *Belcarius,* était évêque en titre et exerçait l'autorité spirituelle. Le cardinal, honteux et brûlant du désir de réparer cet échec par quelque coup d'éclat, attendait une occasion qui ne tarda pas à se présenter. Il s'était précédemment déclaré prince et vassal de l'empire, comme évêque de Metz, et il avait, par suite de cette déclaration, demandé à l'empereur aide et protection contre ses ennemis. L'empereur lui avait accordé un édit par lequel il le plaçait, ainsi que son diocèse, sous la protection du saint-empire; le cardinal voulut faire publier cet édit. Un Espagnol réfugié nommé Salcedo, qu'il avait fait lui-même gouverneur de Metz, s'opposa à la publication d'un acte qu'il croyait attentatoire aux droits du roi de France. Salcedo prétendait que, les trois principales villes de la Lorraine et leurs dépendances étant soumises au roi par les traités, l'évêque temporel de Metz trahissait son souverain le roi de France, en réclamant un secours étranger. Le cardinal irrité arma ses vassaux et assiégea la forteresse de Vic, où s'était renfermé le gouverneur espagnol. — Il emprunta du canon au duc de Lorraine, battit la forteresse vivement, et força enfin Salcedo à se rendre à discrétion. Une lettre du roi de France arrêta ensuite le cours de ses exploits.

Visite faite à la reine de Navarre à Nérac. — Fin du voyage. — Retour de la cour à Blois, par le Périgord, le Poitou, l'Anjou et la Touraine (1565).

La reine d'Espagne quitta aussi Bayonne, et le roi de France se rendit à Nerac où la reine de Navarre tenait ordinairement sa cour. Jeanne d'Albret avait établi la religion calviniste dans ses États. « Partout les églises catholiques étoient renversées; des prêches remplaçoient les autels; des ministres avoient succédé aux curés. — La reine s'étoit emparée de tous les biens de l'Église romaine. — On avoit cherché vainement à entraver sa marche, en lui opposant le parlement de Bordeaux. Cette cour souveraine avoit inutilement protesté contre les actes de la reine, comme attentatoires aux droits du roi son seigneur suzerain. Rien n'avoit pu arrêter le zèle fougueux de cette princesse. » Cependant la reine-mère, dans cette visite, obtint de Jeanne d'Albret la restitution à l'ancienne Église d'une partie des biens confisqués, mais ce fut en vain qu'elle l'engagea à abandonner le protestantisme. — Le jeune roi lui témoigna, du reste, la plus vive amitié. Catherine chercha à la gagner par une gracieuse affabilité. Elle lui fit voir les dangers qui la menaçaient si près d'un ennemi aussi puissant et aussi acharné que Philippe II, lui rappela ceux qu'elle avait courus récemment, et lui persuada qu'il était surtout nécessaire, pour sauver sa personne et ses États, de vivre en bonne intelligence avec la France. Enfin elle l'engagea à venir à la cour avec son fils. Jeanne d'Albret s'y détermina, probablement dans la vue de surveiller elle-même les démarches d'une cour qui lui inspirait de grands soupçons.

Le roi revint de Nérac par l'Agenois et le Périgord; il passa à Angoulême, où, pendant la dernière guerre, d'horribles excès avaient été commis. On avait ouvert les tombeaux et dispersé les ossements qui y reposaient.

La cour vint ensuite en Poitou, visita Niort et Thouars, passa la Loire, séjourna successivement à Angers, à Tours, et enfin arriva à Blois, où se terminèrent ces courses, qui avaient duré plus de deux ans.

« Le voyage du roi, dit M. Dufau, un des historiens de Charles IX, n'eut aucun résultat heureux;

il fit faire des dépenses considérables, dans un moment où le trésor étoit obéré et la France surchargée d'impôts; il éveilla les soupçons des calvinistes, qu'il falloit s'attacher par-dessus tout à détruire; on avoit été assailli partout des accusations des protestants, des menaces des catholiques; on avoit vu partout des gouverneurs abuser de la jeunesse du roi et de la faiblesse de la mère pour se laisser guider par leurs passions dans leur administration. — Les édits étoient presque partout méconnus ou modifiés; le peuple étoit dans la misère. Le clergé invoquoit sans cesse les vengeances du ciel et des hommes contre les novateurs; la noblesse formoit des confédérations secrètes. — Les tristes résultats de la guerre civile frappoient encore tous les regards, et ce spectacle, au lieu de calmer les passions, leur donnoit un nouvel aliment. Les partis sembloient n'attendre que le signal de reprendre les armes.»

Catherine ne paraissait pas s'apercevoir de cette dangereuse disposition des esprits; se croyant assurée du pouvoir absolu, elle ne pensait qu'à s'affermir en occupant les Français d'objets qui pussent les détourner de leurs discordes.—Tenant des Médicis, ses aïeux, un goût éclairé pour les arts, elle jeta les premiers fondements du palais des Tuileries, dont elle confia la construction à Philibert de Lorme et à Jean Bulland, les plus célèbres architectes du siècle. — Elle voulut en même temps se concilier l'amour de l'armée, en fondant un vaste hospice où seraient reçus et soignés pendant le reste de leur vie les soldats estropiés, infirmes, ou accablés de vieillesse. Ce dernier projet fut généralement applaudi; mais suivant les goûts frivoles de la reine, l'hospice fut bientôt oublié, tandis que le palais s'éleva avec des frais immenses. — Suivant l'usage établi par la reine, des fêtes se succédaient chaque jour; dans une de ces fêtes on joua une tragi-comédie, surchargée d'événements extraordinaires et de catastrophes imprévues. Il était d'usage alors qu'après ces sortes de drames, un des acteurs en expliquât la moralité : Castelnau, négociateur distingué, qui s'était prêté par complaisance à ce divertissement, fit de la pièce une application fort piquante à la position où pouvaient se trouver les personnes les plus importantes, dans un État livré aux dissensions civiles : «Tel, dit-il, représente aujourd'hui le personnage d'un grand prince, demain joue celuy d'un bouffon, aussi bien sur le grand théâtre que sur le petit.»

CHAPITRE VI.

CHARLES IX. — DEUXIÈME GUERRE CIVILE.

Événements importants en Europe. — Assemblée des notables. — Ordonnance de Moulins. — Réconciliation des Guises et des Châtillons. — Dispositions du roi. — Inquiétudes des protestants. — Deuxième guerre civile. — Retraite de Meaux. — Belle conduite des Suisses de Pfiffer. — Bataille de Saint-Denis. — Mort du connétable. — Retraite du prince de Condé. — Sa jonction avec le duc Casimir. — Destruction des églises; massacres commis par les protestants. — Siége de Chartres. — Conférences de Longjumeaux. — *Paix boiteuse et mal assise.*

(De l'an 1566 à l'an 1568.)

Événements importants en Europe.— Assemblée des notables. — Ordonnance de Moulins.— Réconciliation des Guises et des Châtillons (1566).

Pendant que Catherine de Médicis achevait avec le roi son fils ce voyage, dont elle se promettait d'importants résultats, de grands événements avaient lieu en Europe.

Les Turcs entreprirent le siége de Malte, défendue par le grand maître français Jean de La Valette; mais après quatre mois d'efforts opiniâtres ils furent forcés de se rembarquer, laissant trente mille cadavres sous les murs où flottait l'étendard des chevaliers. Ce fut un chevalier français qui apporta en France la nouvelle de cette glorieuse défense. Le chancelier de L'Hospital, en le présentant au roi et à la reine, leur rappela que, dans les trois siéges mémorables que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avait eu à soutenir, c'étaient trois Français qui en étaient grands maîtres : D'Aubusson, l'heureux défenseur de Rhodes; L'Isle-Adam, qui ne sortit de cette île qu'après avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs; et La Valette, le sauveur de Malte.

En Espagne, Philippe II, par le désarmement des Moresques de Grenade et de Valence, préludait à l'expulsion définitive de ces malheureux restes des anciens conquérants de la Péninsule.

La révolte se préparait dans les Pays-Bas, et les mécontents du Brabant, confédérés sous le nom de *Gueux,* protestaient contre l'inquisition en attendant le moment où, dans les églises, ils substitueraient le prêche à la messe, et le protestantisme au catholicisme.

Enfin dans l'Italie, de plus en plus ralliée à la domination espagnole, le pape Pie IV n'échappait que par la mort à une conjuration ourdie contre lui. Il eut pour successeur Pie V, pontife animé d'un zèle ardent pour les intérêts de la religion catholique.

Une assemblée des notables, où devaient se trouver réunis les grands du royaume et les principaux magistrats, avait été convoquée à Moulins pour

chercher un remède aux maux de l'État et pour faire cesser les désordres dont on se plaignait dans l'administration de la justice.

Charles IX fit en personne l'ouverture de cette assemblée, dont les travaux sont résumés dans la célèbre *Ordonnance de Moulins,* qui avait été préparée par le chancelier. Cette ordonnance résumait, en quatre-vingt-six articles, toutes les réformes que cet homme illustre voulait apporter à la législation.— Elle confirma le droit des parlements d'adresser au roi des remontrances sur les nouvelles lois; mais elle exigea qu'ils se soumissent ensuite à la volonté royale. Elle rétablit l'usage des mercuriales et le droit d'inspection des tribunaux supérieurs sur les inférieurs; elle régla la nomination aux offices vacants, tant dans le parlement que dans les tribunaux inférieurs, l'âge des juges (qui devaient avoir au moins vingt-cinq ans), les examens en preuve de la capacité; elle réduisit le nombre des siéges présidiaux, attribua les gages des emplois supprimés à ceux qui étaient maintenus, et abolit les épices; elle détermina les ressorts des présidiaux et les attributions des prévôts, baillis et sénéchaux; elle fixa des peines contre toute résistance à la justice; elle régla les tribunaux qui devaient connaître des crimes, soit d'après le lieu du délit, soit d'après la qualité des personnes et leurs priviléges, soit enfin d'après le degré de violence qui soumettait les délinquants à la juridiction prévôtale; elle prescrivit des règles pour accélérer l'exécution des arrêts et des jugements ainsi que la saisie des terres confisquées; — la preuve testimoniale dut cesser d'être admise en matière civile pour une valeur supérieure à cent livres; — les priviléges qui soustrayaient les officiers de la couronne au ressort du parlement, furent limités; — les substitutions furent restreintes au quatrième degré; — les donations furent soumises à une inscription au greffe dans les quatre mois qui suivaient leur date; — les tuteurs furent autorisés à répéter les pertes que les mineurs avaient faites au jeu; — des règles uniformes de procédure furent prescrites aux tribunaux; aucune évocation ne dut plus être reconnue par les juges si elle ne portait la signature de l'un des quatre secrétaires d'État; — la juridiction de police des magistrats municipaux leur fut conservée, mais toute juridiction en matière civile leur fut interdite; — enfin, quelques modifications furent apportées aux dernières ordonnances sur les hôpitaux, sur l'obligation imposée à chaque ville de nourrir ses propres pauvres, sur les confréries, sur la présentation aux bénéfices ecclésiastiques, sur l'imprimerie, et sur l'interdiction faite aux juges d'avoir égard aux lettres closes qui leur seraient adressées relativement au fait de la justice.

La réconciliation des Guises et des Châtillons fut l'événement politique qui signala surtout la présence de la cour à Moulins. — « Après de longues négociations, on parvint à rassembler dans le cabinet du roi les princes lorrains et les Châtillons. Coligny jura devant le roi qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre du duc de Guise. La duchesse et le cardinal de Lorraine déclarèrent alors qu'ils le croyoient innocent. Après cette déclaration, le roi leur ordonna de s'embrasser, et *même de s'aimer.* La princesse et le cardinal de Lorraine firent les choses d'assez bonne grâce; mais le jeune duc Henri de Guise témoigna, par sa contenance froide, que cet accommodement lui déplaisoit et qu'il le regardoit comme forcé. » On assure qu'au sortir de la conférence l'impérieux duc d'Aumale, son oncle, eut l'audace de défier, sous les yeux mêmes de la reine mère, Coligny à un combat singulier.

Dispositions du roi. — Inquiétudes des protestants. — Deuxième guerre civile (1566-1567).

Pendant la courte paix qui suivit cette réconciliation si peu sincère, la veuve du duc de Guise, encore jeune et belle, épousa Jacques de Savoie, duc de Nemours, et le prince se maria avec Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville. Les fêtes se succédèrent à la cour. Le prince de Condé eut un fils: le roi voulut en être le parrain; et comme la différence de religion l'empêchait d'assister en personne au baptême, il chargea l'amiral Coligny de l'y représenter.

Les progrès de l'insurrection des Pays-Bas furent tels que le duc d'Albe y fut envoyé avec une armée dont la présence sur la frontière de France réveilla les inquiétudes des huguenots.— Le roi Charles IX, d'après les conseils de sa mère, avait profité de la tranquillité apparente du royaume pour lever des troupes et appeler six mille Suisses, sous prétexte de surveiller le passage de l'armée du duc d'Albe en Lorraine. Les dispositions du jeune roi étaient alors peu favorables aux huguenots.

« Charles IX, né violent et dur, avoit vu son enfance entourée de périls. Il en avoit contracté une sorte d'inquiétude vague et soupçonneuse, dont ses traits portoient l'empreinte. Le premier sentiment qu'il éprouva fut sans doute celui de la haine pour les sectaires qui troubloient le commencement de son règne. Entouré des Guises, qui accusoient sans cesse les huguenots, d'Italiens artificieux qui empoisonnoient toutes leurs actions, ce sentiment ne fit que s'accroître à mesure qu'il avança en âge, jusqu'à une époque où ses idées prirent un autre cours, et où il crut possible de les rallier à sa personne, de les employer à faire triompher son autorité. Soumis aveuglément à l'esprit de sa mère,

il avoit appris d'elle à dissimuler un sentiment qui pouvoit inspirer des craintes aux calvinistes et devenir la cause de nouveaux troubles. Mais son caractère impétueux trahissoit quelquefois le fond de sa pensée. Il dit un jour à Coligny, après avoir témoigné le dépit que lui causoient les nouvelles réclamations des calvinistes : « Autrefois vous vous « contentiez d'être soufferts par les catholiques ; « maintenant vous demandez à aller de pair avec « nous. Bientôt vous voudrez être seuls et nous « chasser du royaume. » L'amiral ému considéroit le jeune prince avec inquiétude. Charles, plein de colère, sortit et se rendit dans l'appartement de sa mère, où se trouvoit le chancelier. Il y exhala son courroux contre les calvinistes. « Le duc d'Albe a « raison, dit-il, des têtes si hautes sont dangereuses « dans un État ; l'adresse n'y sert plus de rien, il « faut en venir à la force. » On eut de la peine à le calmer.

« Peu de temps auparavant il avoit montré la même vivacité en recevant une ambassade des princes d'Allemagne. Cette ambassade, envoyée à la demande des protestants françois pour balancer les invitations réitérées du pape et du roi d'Espagne à recevoir le concile de Trente et exterminer le calvinisme, étoit chargée de réclamer, au nom de l'électeur palatin, des ducs de Wirtemberg, de Deux-Ponts et de Saxe, et du margrave de Bade, « l'abo- « lition des édits restrictifs, de l'édit d'Amboise, une « liberté entière et illimitée de conscience, et des « prêches à Paris. » Le roi, irrité de ces demandes et surtout des conférences secrètes que les ambassadeurs avoient eues avec l'amiral et le prince de Condé avant son audience, leur répondit : « Je con- « serverai volontiers l'amitié de vos princes quand « ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon « royaume que je ne me mêle de celles de leurs « États. » Puis après un instant de silence il ajouta : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser « prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs « villes. »

Les chefs du parti protestant recevaient de toutes parts des avis secrets qui excitaient leurs inquiétudes. « On leur répétoit chaque jour que tout se préparoit en silence pour les surprendre. On les invitoit à donner le signal de courir aux armes. Tout cela, dit Lanoue, réveilloit fort ceux qui n'avoient pas envie qu'on les prît endormis. »

L'amiral de Coligny se rendit auprès du roi ; il lui représenta que les levées étaient maintenant sans objet ; qu'il fallait renvoyer les six mille Suisses, objet de l'anxiété d'un grand nombre de ses sujets, que puisqu'on avait laissé parvenir à sa destination le général espagnol, il n'était plus nécessaire que d'entretenir un corps d'observation sur la frontière des Pays-Bas. Le conseil du roi promit d'avoir égard à sa demande ; « mais il jugea qu'on vouloit gagner du temps, et ses inquiétudes redoublèrent. »

Le prince de Condé refusait de prendre le commandement d'une armée. Son âme généreuse répugnait à lever de nouveau l'étendard de la guerre civile. — Le refus de lui donner le titre de lieutenant général du royaume, l'insulte que lui fit un enfant, le jeune duc d'Anjou, frère du roi, qui désirait ce titre [1], l'irritèrent, mais ne le décidèrent point.

« Cependant, on apprit qu'au lieu de renvoyer les Suisses comme on l'avoit promis on les faisoit filer vers le centre du royaume. Les chefs se réunirent. « Me recorde, dit Lanoue, que les chefs de la religion firent en peu de temps trois assemblées, tant à Valery (séjour du prince de Condé) qu'à Châtillon, où se trouvèrent dix ou douze des plus signalés gentilshommes, pour délibérer sur les occurrences présentes et chercher des expédients légitimes et honnêtes pour s'assurer, entre tant de frayeur, sans venir aux derniers remèdes.

« Aux deux premières les opinions furent diverses. Néanmoins, plus par le conseil de M. l'amiral que de nul autre, chacun fut prié d'avoir patience ; et qu'en affaires si graves, comme celle-ci, qui amenoit beaucoup de maux, on devoit plutôt s'y laisser entraîner par la nécessité qu'y courir par la promptitude de la volonté. »

Dans la troisième, Condé et l'amiral déclarèrent : « qu'ils avoient appris d'un personnage de la cour, *secrètement affectionné à ceux de la religion*, qu'il avoit été résolu à la cour *de faire périr l'amiral et de retenir le prince prisonnier*. On devoit en même temps partager les Suisses en trois corps de deux mille hommes, et les placer en garnison à Paris, à Orléans et à Poitiers. Enfin on devoit révoquer l'édit de pacification. »

A cette nouvelle, l'impétueux d'Andelot, qui avait déjà plusieurs fois conseillé de prendre les armes, réunit tous les avis par ces paroles énergiques : « Si vous attendez que soyons bannis ès pays « estrangers, liés dans les prisons, fugitifs par les « forêts, courus à force du peuple, méprisés des « gens de guerre et condamnés par l'autorité des « grands, comme nous n'en sommes pas loin, que « nous aura servi notre patience et humilité passée ? « Que nous profitera alors notre innocence ? A qui

[1] Le duc d'Anjou défendit avec dureté au prince de Condé de réclamer un titre qui lui était dû ; il l'obligea à écouter (la tête découverte, tandis qu'il restait couvert lui-même) un discours plein d'expressions peu mesurées, qu'il termina en le menaçant de le *faire aussi petit compagnon qu'il voulait trancher du grand.*

« nous plaindrons-nous? Mais qui est-ce qui nous voudra seulement ouïr? Il est temps de nous désabuser et de recourir à la défense, qui n'est pas moins juste que nécessaire, et de ne nous soucier point si on dit que nous avons été auteurs de la guerre : car ce sont ceux-là qui, par tant de manières, ont rompu les conventions et pactions, et qui ont jeté jusque dans nos entrailles six mille soldats étrangers, qui, par effet, nous l'ont déjà déclarée. Que si nous leur donnons encore cet avantage de frapper les premiers coups, notre mal sera sans remède ! »

La guerre fut résolue, et on décida qu'il fallait débuter par s'emparer de quelques villes importantes, par exterminer les Suisses et par enlever le roi et la reine, « comme avoient fait les *triumvirs* lors de la première guerre. »

Retraite de Meaux. — Belle conduite des Suisses de Pfiffer (1567).

La reine passait, avec ses enfants, les derniers jours de l'été à Monceaux, maison de plaisance peu éloignée de Meaux. Elle s'y croyait en sûreté, ainsi que le roi, parce que les troupes nouvellement levées et les six mille Suisses, commandés par Pfiffer de Lucerne, occupaient les principaux points de l'Ile de France et de la Brie. Quelques indiscrétions commises dans les provinces éveillèrent les soupçons des chefs catholiques. Blaise de Montluc transmit, de la Guyenne, l'avis qu'un grand complot était sur le point d'éclater; la reine, sans y ajouter foi, crut qu'il était prudent de savoir ce que faisait Coligny. « Elle envoya un homme de confiance à Châtillon; et l'amiral, qui avoit prévu que tous les yeux seroient ouverts sur lui, fut trouvé *n'ayant pas plus de monde que son train ordinaire, soignant à son ménage, et feignant de travailler à ses vignes.* »

Quelques jours après, des avis plus alarmants et plus positifs parvinrent à la reine. Castelnau, envoyé à Bruxelles pour complimenter le duc d'Albe, nouveau gouverneur des Pays-Bas, y apprit tous les détails de la conspiration, et s'empressa d'en venir lui-même avertir Catherine. La reine voulut à peine écouter ce serviteur fidèle; le connétable le repoussa brusquement, et le chancelier de L'Hospital lui dit avec sévérité : « C'est un crime capital de donner un faux avertissement à son souverain et de le mettre en défiance de ses sujets, sous le vain prétexte qu'ils préparent une armée pour lui mal faire. » — Il fut même question d'arrêter Castelnau.

Tout à coup on apprit que le soulèvement éclatait de toutes parts, et que le prince de Condé était entré dans la Brie. Alors un conseil extraordinaire fut tenu; on y montra autant d'inquiétude qu'on avait jusqu'alors montré de sécurité. L'Hospital seul soutint que le prince de Condé et l'amiral n'avaient pas de mauvais desseins. « Monsieur le chancelier, dit Catherine, voulez-vous respondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi? — Oui, madame, répliqua L'Hospital, si l'on m'asseure qu'on ne veut pas les tromper. »

L'obstination du chancelier ne cessa qu'à la nouvelle que les protestants venaient de s'emparer de Montereau, et que le prince de Condé était déjà à Rosoy, petite ville à cinq lieues de Meaux, place peu fortifiée, mais où la cour se hâta de se rendre, parce qu'il était possible d'y résister quelques jours à un corps de cavalerie.

On appela les Suisses et toutes les troupes cantonnées dans la Brie et dans l'Ile de France. Pour gagner du temps, la reine envoya François de Montmorency négocier avec le prince de Condé.

Louis Pfiffer, à la tête des Suisses, exécuta ponctuellement l'ordre de venir au secours du roi. Il arriva dans la soirée du 28 septembre, et « sa présence rassura cette cour, composée de femmes craintives, de jeunes princes inexpérimentés, de courtisans et de magistrats peu habitués aux armes, et de quelques chefs militaires très braves, mais qui n'avoient pas de troupes à commander. »

Un conseil fut aussitôt réuni. Le connétable voulait qu'on restât dans Meaux, où l'armée royale avait été appelée; le duc de Nemours insistait pour qu'on se rendît sur-le-champ à Paris, où le roi devait trouver toutes les ressources nécessaires. L'intrépide Pfiffer fit prévaloir ce dernier avis : il assura au roi que ses Suisses lui ouvriraient, à la pointe de leurs piques, un chemin assez large pour passer au travers de l'armée ennemie. Catherine déploya ce caractère ferme, qui après la bataille de Saint-Quentin lui avait acquis l'affection des Parisiens : elle conduisit ses enfants au quartier des soldats de Pfiffer, dont elle exalta le courage par un discours énergique, qu'elle termina en leur disant : « Allez donner au repos ce peu de nuit qui vous reste, demain je confierai à la force de vos bras le salut et la majesté de la couronne de France. »

Le 29 septembre, à quatre heures du matin, la cour sortit de Meaux, et fut reçue au milieu des Suisses, qui, formés en bataillon carré, prirent à pas lents la route de la capitale. Le prince de Condé essaya deux fois de les enfoncer avec sa cavalerie; mais ils s'arrêtèrent froidement, et baissèrent leurs piques, dont ils firent à la famille royale un rempart impénétrable. « Ils demeurèrent fermes, dit La Noue, sans jamais s'estonner, tournant toujours la teste, comme a accoutumé de faire un furieux sanglier que les aboyeurs poursuivent, jusqu'à ce qu'on les abandonnât, voyant qu'il n'y avoit apparence de



Henri IV enfant. *Jeanne d'Albret, sa mère.*



Henri IV et Sully après la Bataille d'Ivry. (1590.)



Bateliers et Batelières Vitrail de l'Eglise de Pont de l'Arche.

les forcer. » — Charles IX, âgé alors de dix-sept ans, était au milieu d'un groupe formé par les principaux officiers de la couronne; il s'irrita de ces attaques des huguenots et s'élança, en commandant de les charger; mais le connétable, plus prudent, saisit la bride de son cheval, l'arrêta et lui dit: « Sire, ce « n'est pas ainsi qu'il faut que Votre Majesté hasarde « sa personne: elle nous est trop chère pour la com- « mettre à moindre troupe pour vous accompagner, « qu'à dix mille chevaux françois. »

Près de Paris, les protestants découragés se retirèrent; le roi, impatient, quitta les Suisses auxquels il devait son salut, et, suivi d'une faible escorte, se dirigea au grand galop vers la capitale, où il entra à quatre heures du soir, aux applaudissements du peuple, qui l'avait cru prisonnier.

Cependant la révolte s'étendit dans toutes les provinces, et le prince de Condé, en attendant que le duc Casimir, second fils de l'électeur palatin, lui amenât d'Allemagne des secours qui lui étaient promis, résolut de profiter des forces nombreuses déjà réunies sous ses ordres pour bloquer la capitale et tenter de la réduire par la famine.

Bataille de Saint-Denis. — Mort du connétable. — Retraite du prince de Condé, sa jonction avec le duc Casimir (1567-1568).

Les protestants occupèrent tous les villages aux alentours de Paris, et placèrent des postes sur toutes les routes par où les vivres arrivaient dans la capitale.

Le vieux connétable (il avait alors soixante-quatorze ans) était d'avis de laisser l'armée protestante dévaster la campagne, persuadé que dans une saison pluvieuse elle ne tarderait pas à être décimée par les maladies. Il conseillait d'attendre, pour combattre, que la noblesse du royaume eût répondu à l'appel qui lui avait été fait par le roi. Mais les murmures des Parisiens, qui redoutaient les privations d'un blocus prolongé, le forcèrent à tenter le sort d'une bataille.

L'armée catholique, commandée par le connétable, sortit donc de Paris le 10 décembre 1567, pour attaquer l'armée protestante qui occupait la plaine de Saint-Denis.

Voici en quels termes les *Mémoires de Tavannes* font le récit de cette bataille où le connétable devait terminer sa longue et aventureuse carrière.

« Le connestable avec deux mil cinq cents chevaux, douze mil hommes de pied, Suisses, François, canonne Aubervilliers et Saint-Oing, pointe du logis des huguenots, dont le corps estoit à Saint-Denis; les huguenots luy opposent en bataille douze cents chevaux et dix-huit cents arquebusiers, en l'absence du sieur d'Andelot, qui avoit été envoyé avec partie de leurs forces pour saisir Poissy — Ils avoient peu de lances par défaut (non par dessein, d'autant qu'ils n'avoient encore expérimenté le peu d'utilité desdictes lances), et estoient assez mal armez; — les catholiques s'asseurent sur leur nombre, les autres sur la retraite de Saint-Denis. — La rareté de pistolets rend les charges moins dangereuses; — les huguenots attendent le déclin du jour pour se servir de la nuit au besoin à leur retraite. Le grand nombre des catholiques de difficile ordonnance, l'embarras de la sortie de Paris, favorisent leur dessein.

« Les catholiques se mettent en bataille en hayes, aux espaces vuides qu'ils avoient laissez entre leurs gens de pied; — les huguenots de mesme, ne sçachant encore bien ce que valoient les escadrons massifs, couvrent leurs trois logis.

« L'admiral, commençant à subtiliser, avoit faict un retranchement à Aubervilliers qui défendoit la tête de sa cavalerie. Flanquez de petites troupes d'arquebuziers, leurs picquiers et alebardiers étoient restez à Saint-Denis; — ce qu'ils n'avoient voulu hasarder, ny s'empescher du corps de piques, monstrent bien qu'ils pensoient à la retraite.— L'admiral, enhardy, cognoissant qu'en la grande estendue de l'ordre de ses ennemis, il n'y avoit qu'une haye d'hommes armez à passer, deffend la teste des retranchements de Saint-Oing et Aubervilliers, par escarmouche, empeschant le dessein du connestable, qui estoit de les réduire dans Saint-Denis.

« La cavalerie catholique indiscrettement approche Saint-Oing; l'admiral leur fait tirer de presque tous ses arquebusiers; les voyant blessez, plier et en désordre (coustume des cavaliers qui se tournent à la portée de l'arquebuzerie), il charge cette haye de cavalerie, qui plioit au droit de luy et perce deux cents chevaux, s'avance trois mil pas par derrière les bataillons des catholiques jusques à La Chapelle, où les fuyards mirent en désordre leurs gens de pied. — Le prince de Condé, selon la résolution prise, suit cette même route, se conservant sans estre rompu d'aucunes charges, laisse l'escadron de Clairemont d'Amboise pour empescher d'estre chargé en flanc ou par derrière, et pour deffendre Aubervilliers, qui est sa proye, que l'admiral laisse pour amuser le gros de l'armée des catholiques; — ceux-ci se jettant sur la troupe dudit Clairemont, laissèrent outrepasser toutes leurs troupes à l'admiral et prince de Condé de trois mil pas (lesquels accreus de vaillance pour l'espoir de leur retraite qu'ils voyoient à Saint-Denis), donnent l'espouvante à six mil *badols* de Paris, qui se rompent sans combat, puis s'en retournent et chargent le derrière de l'escadron du connestable, qui n'a loysir que de se retourner

« M. de Montmorency, qui estoit devant son père, fut chargé par le prince de Condé, lequel après prit un coin en flanc de l'escadron du connestable, lequel fut tué par Stouard, Écossais huguenot, pour estre abandonné des siens, et sa cavalerie en confusion...

« Les huguenots ne s'arrestent, ayant le cœur à leur retraite de Saint-Denis; le maréchal d'Anville les souffre passer devant lui; les logis d'Aubervilliers et Saint-Oing quittez à la faveur de la nuit, tous les huguenots se retirent à Saint-Denis; leurs canons ayant esté retirés de bonne heure, les catholiques ne gardèrent le champ que jusques à minuit.

« Le sieur d'Andelot, revenu le matin, la bataille est représentée par les huguenots et refusée des catholiques.

« M. le connestable, dit Tavannes en terminant, vaillant et malheureux, fidèle à la couronne, et trop affectionné à ses parents, fut pris à Saint-Quentin, à Dreux, et tué à Saint-Denis, monstra avoir eu plus de jugement dans les conseils qu'à la veüe des ennemis. Favorisé et défavorisé, et en soupçon, il passa sa vie moitié bien, moitié mal, lava deux fois de son sang les accusations d'ayder les Savoyards et huguenots. »

Les huguenots et les catholiques se disputèrent mutuellement l'honneur de la victoire dans cette bataille, qui n'eut d'autre résultat que la mort de l'illustre connétable. — Le prince de Condé feignit d'abord de vouloir continuer le siége de Paris, mais bientôt trouvant son armée considérablement diminuée, il résolut de partir pour la Lorraine, afin d'opérer sa jonction avec le duc Casimir. « Ce voyage, entrepris au milieu de l'hiver, affaiblit beaucoup les protestants; mais ils étoient soutenus par l'espoir de se réunir à leurs alliés et de pouvoir ensuite tenter de grandes entreprises. Quel fut leur désespoir, lorsque, arrivés en Lorraine, ils n'eurent aucune nouvelle de Casimir. Le découragement devint général, et l'armée étoit sur le point de se débander.—Le prince de Condé, conservant sa gaieté dans les plus grands périls, répondoit aux plaintes par des plaisanteries; l'amiral rassuroit les faibles par sa fermeté imperturbable. On l'accabloit de questions : « Que ferons-nous, lui dit un gentil-« homme, si l'armée catholique vient nous attaquer? « — Nous irons joindre nos alliés... — Mais si nous « ne les trouvons pas? — Alors, répliqua l'amiral « impatienté, je pense que nous soufflerons dans nos « doigts, car il fait grand froid. »

Enfin l'armée du duc Casimir, qu'on avait si longtemps attendue, arriva, et tous les maux furent oubliés. Mais la joie que causa son arrivée fut troublée par la nécessité où les huguenots se trouvèrent de sacrifier leurs dernières ressources. Le prince de Condé avait promis aux troupes de Casimir cent mille écus, et il en avait à peine deux mille à sa disposition. Il fallut se cotiser pour satisfaire les étrangers, sans l'appui desquels il était impossible de rien entreprendre. « L'argent, les bijoux que chacun avoit pris sur soi pour subsister quelque temps en cas de revers, furent apportés, et les derniers soldats ne furent pas dispensés de contribuer. On parvint ainsi à former une somme dont se contentèrent les Allemands. N'est-ce pas là, dit Lanoue, un acte digne d'esbahissement, de voir une armée point payée, dépourvue de moyens et pouvant à peine subvenir à ses nécessités, ne les espargner pour en accommoder d'autres, qui, par adventure, ne leur en savoient guère de gré. Il seroit impossible maintenant de faire le semblable, parce que les choses généreuses sont quasi hors d'usage. »

Destruction des églises, massacres commis par les protestants (1567).

La guerre civile se faisait avec une violence et un acharnement qui expliquent les actes de férocité dont se rendirent coupables les deux partis. Les protestants, non moins cruels que les catholiques, se signalaient en outre par la démolition des églises, par la destruction des tableaux, des vitraux et des statues qui décoraient les édifices sacrés, des objets consacrés au culte, ciboires, croix, flambeaux, reliquaires, etc., qu'ils faisaient fondre pour en tirer les pierreries et les métaux précieux. Le nombre des vieux monuments qu'ils ont ainsi détruits ou mutilés est considérable : leur passage dans les villes catholiques était comme une nouvelle irruption de barbares.

En 1562, ils détruisirent la plupart des églises du Berry, et, maîtres de Bourges pendant trois mois, pendant trois mois ils appliquèrent tous leurs efforts (heureusement vains!) à renverser la magnifique cathédrale dédiée à saint Étienne; ils y brisèrent ou mutilèrent les nombreuses statues, ornements de la façade, des nefs et des chapelles. « Le comte de Montgommery, qui les commandoit, emporta à lui seul six cent cinquante et un marcs d'or et d'argent provenant des reliquaires qu'il avoit spoliés. — La manière dont ils procédoient à la destruction des églises (dit l'historien de la cathédrale de Bourges) étoit fort expéditive; ils sapoient successivement le pied de tous les piliers de l'église qu'ils vouloient renverser; ils substituoient à la place des pierres qu'ils avoient enlevées, de gros blocs de bois, auxquels ils mettoient ensuite le feu. Dès que ces blocs étoient consumés, la voûte de l'édifice s'écrouloit tout entière; c'est ainsi qu'ils ont renversé nombre d'églises dans le Berry. »

« En 1567, et presque en un même jour, dit un

historien protestant, les huguenots du Languedoc se rendirent maîtres des villes de Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Viviers, Saint-Pons, Uzès, le Pont-Saint-Esprit et Bagnols. Partout ils chassèrent des couvents et des églises, les prêtres, les moines et les religieuses, *ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs ornements, et quelquefois ils démolirent les édifices sacrés*. A Nîmes, le 30 septembre, ils assiégèrent et pillèrent l'évêché, ils rassemblèrent un grand nombre de prisonniers catholiques, et les amenant pendant la nuit dans la cour de ce palais, ils en égorgèrent soixante-douze, qu'ils jetèrent à mesure dans le puits de l'évêque. Les massacres continuèrent le lendemain dans les campagnes voisines, où quarante-huit catholiques furent encore immolés sans résistance. De même à Alais, les huguenots massacrèrent sept chanoines, deux cordeliers et plusieurs autres ecclésiastiques.»

Siége de Chartres. — Conférences de Longjumeau. — *Paix boiteuse et mal assise* (1568).

La mort d'Anne de Montmorency laissait vacant l'office de connétable; Charles IX résolut de ne confier à aucun des princes et des grands du royaume cette charge importante qui, dans un temps de troubles, conférait une dignité pouvant devenir funeste au roi et à la monarchie. «Je n'ai que faire «de personne, dit-il, pour porter mon épée, je la «porterai bien moi-même.» Et pour mettre un terme aux rivalités et aux espérances des chefs, il nomma son frère, le duc d'Anjou, alors à peine âgé de seize ans, lieutenant général du royaume.

Le duc de Nevers fut chargé de commander l'armée destinée à s'opposer aux progrès du prince de Condé; il obtint peu de succès.

Après sa jonction avec le duc Casimir, le chef de l'armée protestante s'était décidé à revenir sur Paris; mais avant de bloquer de nouveau cette ville, il résolut de s'emparer de Chartres, capitale de Beauce, dont Paris tirait en grande partie ses approvisionnements. Chartres ne paraissait pouvoir faire qu'une faible résistance; «mais on éprouva, dit Lanoue, qu'il n'est muraille que de bons hommes.» Le vicomte de Bourdeilles, d'une noble maison du Périgord, y avait été envoyé par le roi un peu avant l'arrivée du prince de Condé. Antoine de Lignères, chevalier de l'ordre, en était le commandant. Ces deux braves officiers répondirent à la confiance royale.—L'armée protestante se vit longtemps arrêtée devant les remparts de Chartres. La garnison lui résista avec une courageuse opiniâtreté. Elle faisait des sorties meurtrières. Vainement les assiégeants avaient détourné le cours de l'Eure et rendu inutiles les moulins à eau dont la ville se servait pour moudre le blé; la garnison y avait suppléé par des moulins à bras et continuait à combattre sans se décourager. L'armée protestante commençait à se montrer impatiente des longueurs et des difficultés d'une guerre qu'elle avait cru terminer à Meaux par un coup de main; les officiers témoignaient moins de bonne volonté, les soldats désertaient et les Allemands demandaient de l'argent.

Sur ces entrefaites, la reine, alarmée des progrès que les protestants faisaient dans les provinces, offrit d'entamer de nouvelles négociations pour la paix. — Elle envoya à Longjumeau, près de Paris, pour traiter avec le cardinal de Châtillon, chargé des pouvoirs des chefs du parti protestant, Armand de Gontault-Biron, maréchal de camp, et Henri de Mesme de Malassise, maître des requêtes. Thomas Sakwill et Gui Cavalcanti, envoyés de la reine d'Angleterre et du grand-duc de Toscane, assistèrent aux conférences en qualité de médiateurs. «Le roi offroit de révoquer l'édit de Roussillon, et toutes les autres déclarations qui restreignoient la paix d'Amboise. Il accordoit le libre exercice de la religion réformée dans toute l'étendue du royaume; il remettoit les protestants en possession des biens et des honneurs dont ils jouissoient; il promettoit de les traiter en tout comme les catholiques. — Le cardinal apporta au conseil des confédérés ces conditions, tellement honorables, qu'elles parurent à Coligny suspectes et arrachées par la nécessité. L'amiral soutint dans le conseil qu'il ne falloit point faire la paix à moins qu'on ne donnât aux protestants des places de sûreté, et qu'on ne leur permît d'y rester armés *jusqu'à ce que la cour leur inspirât confiance*. Le vidame de Chartres étoit aussi de ce sentiment. — Mais la reine avoit fait répandre dans l'armée protestante une déclaration de tous les avantages offerts aux calvinistes. — Les soldats, déjà disposés à terminer une guerre trop longue à leur gré, murmuroient hautement de ce qu'on ne se hâtoit pas d'accepter la paix. Le prince Casimir, qui avoit déclaré qu'il n'entroit en France que *pour engager le roi à permettre le libre exercice de la religion réformée*, penchoit aussi pour un accommodement. — Une raison plus puissante l'excitoit peut-être en secret : la cour promettoit d'acquitter la dette contractée par les confédérés; il comptoit plus sur cette promesse que sur celle des confédérés, qui avoient plus de courage que de ressources. — Le prince de Condé lui-même se laissa entraîner et la paix fut signée le 23 mars.»

Un nouvel édit royal, vérifié et enregistré au parlement le 26 mars, remit en vigueur l'édit d'Amboise, et accorda «la liberté entière de conscience, «jusqu'à ce que, par la miséricorde de Dieu, tous les

«François se trouvassent réunis dans une même «religion.» La paix signée à Longjumeau a été appelée *petite paix,* parce qu'elle n'a duré que six mois, et *paix boiteuse et mal assise,* parce que l'un des deux plénipotentiaires qui y traitaient pour le roi, Biron était boiteux, et l'autre avait le nom de Malassise.

Les protestants levèrent le siége de Chartres; ils rendirent au roi les places de Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et La Charité, où ils avaient des garnisons. Le duc Casimir et ses troupes, dont la solde arriérée fut acquittée par le trésor royal, reprirent le chemin de l'Allemagne.

«Au reste, dit un historien, cette paix, comme la précédente, mécontenta tout le monde. Les ministres calvinistes déclamèrent en chaire contre le prince de Condé; ils l'accusèrent d'avoir sacrifié les intérêts de la religion à la coupable indolence dans laquelle il aimoit à se plonger. — Les catholiques reprochèrent de leur côté à la reine de garder des ménagements perfides. — Les princes alliés de la France s'en alarmèrent; ils envoyèrent des ambassadeurs à la cour pour la faire expliquer sur sa conduite à l'égard des réformés. Plusieurs parlements refusèrent longtemps d'enregistrer l'édit.»

CHAPITRE VII.

CHARLES IX. — TROISIÈME GUERRE CIVILE. — BATAILLES DE JARNAC ET DE MONTCONTOUR.

Disposition des esprits. — Lettre du pape Pie V. — Préparatifs contre les protestants. — Fuite des princes, et leur retraite à La Rochelle. — Édit contre la religion réformée. — Soulèvement général des protestants. — Le duc d'Anjou, assisté du maréchal de Tavannes, prend le commandement de l'armée catholique. — Bataille et victoire de Jarnac. — Mort du prince de Condé. — Le prince de Navarre, Henri de Béarn, est nommé chef des calvinistes. — Jonction de l'armée calviniste avec les Allemands du duc de Deux-Ponts. — Combat de la Roche-Abeille. — L'armée royale entre en *quartiers d'été.* — Siége de Poitiers entrepris et levé. — Arrêt rendu contre l'amiral de Coligny. — Situation critique de ce chef des protestants.—Bataille de Montcontour. — Victoire des catholiques. — Découragement des protestants et de l'amiral de Coligny lui-même. — Siége et prise de Saint-Jean-d'Angély. — Résolution hardie de l'amiral — Sa marche sur Paris par la Gascogne, le Languedoc, le Dauphiné et la Bourgogne. — Combat d'Arnay le-Duc. — Paix de Saint-Germain.

(De l'an 1568 à l'an 1570.)

Disposition des esprits. — Lettre du pape Pie V (1568).

Les protestants avaient commencé la seconde guerre, et violé les premiers la paix faite à Orléans: ce furent les catholiques, ou plutôt les conseillers de la reine et du roi, qui commencèrent la troisième guerre civile.

S'il faut en croire la plupart des historiens et des annalistes contemporains, le traité signé à Longjumeau n'avait pas été un acte sincère. — Tavannes, qui était dans la confidence de Catherine de Médicis, dit: «que la paix fut faite, à l'exemple du roi Louis XI, pour séparer et dissiper les ennemis; la reine pensant être juste d'attraper ceux qui l'avoient failli à prendre à Meaux.»

En effet, la reine n'engagea point son fils, comme elle l'avait promis, à licencier les Suisses; quelques corps de troupes italiennes restèrent à la solde du roi, et les troupes françaises furent distribuées dans les places de guerre avec l'ordre de se tenir prêtes à rentrer en campagne après la moisson; enfin, malgré l'édit de pacification, le culte réformé fut interdit dans toutes les places qui appartenaient à la reine, à ses fils, ou au duc de Montpensier.

Voici, d'après un historien protestant (M. de Sismondi), quelles étaient alors les dispositions des réformés. «L'expérience, et des édits de tolérance pendant la paix, et des efforts mutuels des deux partis pendant la guerre, avoient détruit chez les protestants beaucoup d'illusions sur leurs forces. Ils ne pouvoient plus croire qu'ils étoient les plus nombreux, et que la crainte seule contenoit les masses dans une uniformité apparente avec l'Église romaine; ils avoient pu se convaincre, au contraire, que des opinions progressives, des opinions qui exigeoient l'exercice de l'entendement et de la critique, ne pouvoient être dominantes que dans l'élite de la nation.—Le droit d'examen et la liberté de conscience avoient eu pour défenseurs la majorité de la noblesse françoise, une portion très considérable de la bourgeoisie dans les villes commerçantes, dont les habitudes étoient presque républicaines, une portion enfin des paysans dans les montagnes, où les longs loisirs de l'hiver laissent plus de temps à la réflexion, et où la méditation religieuse est presque toujours solitaire; mais toute la populace des villes, et de beaucoup, la plus grande partie des habitants des campagnes, s'étoient déclarés contre la réforme avec un sentiment de fureur. Dans leur double misère, et de fortune et d'intelligence, ils n'avoient à eux que des habitudes, et ils s'indignoient qu'on vînt les y troubler. Les prêtres et les moines, réveillés de leur indolence par le danger, s'étoient évertués à recouvrer leur influence sur la multitude, et ils avoient bientôt fait voir qu'ils étoient les plus puissants et les plus dangereux des démagogues. — Depuis que le fanatisme catholique s'étoit ranimé pour combattre le fanatisme protestant, les novateurs ne faisoient plus de conversions; ils perdoient au contraire sans cesse des familles et presque des villes entières. Il n'y avoit que des âmes d'une trempe distinguée qui pussent résister pendant une longue suite d'années aux dangers ef-

royables qui menaçoient les protestants; toute carrière publique leur étoit fermée, leurs biens étoient sans cesse séquestrés ou pillés, des émeutes journalières dans les villes exposoient leurs personnes à la mort ou à d'horribles tourments; la pudeur des femmes étoit plus particulièrement menacée: comme la réforme les appeloit à une vie plus pure, les commandants des armées catholiques se faisoient un jeu de les exposer aux outrages que leur conscience redoutoit le plus; le duc de Montpensier ne permettoit pas qu'une seule de ses prisonnières fût épargnée. Ceux qui n'étoient pas résolus à tout souffrir pour leur foi se refusoient avec terreur à un examen, à une controverse, qui, s'ils se laissoient convertir, les livroit à tant de dangers. Les religionnaires avoient donc perdu l'espoir de faire triompher leur religion dans toute la France; ils ne demandoient pour eux-mêmes que la paix et la sûreté.»

Cet historien ajoute néanmoins :

«La paix entre les deux religions s'étoit faite en France au moment où les deux religions étoient portées, dans presque toute l'Europe, aux derniers excès de fureur. Le vrai sentiment religieux, l'exaltation pieuse qui s'allioit avec l'amour, la patience, la charité, avoient disparu dans une secte comme dans l'autre; il n'y avoit plus d'hésitations sur les doctrines controversées, plus d'examen, plus d'intelligence des opinions qu'on ne partageoit pas; mais, de part et d'autre, le désir d'exterminer ceux qu'on nommoit rebelles à Dieu, le sentiment qu'ils ne méritoient point de merci, l'habitude de croire qu'on ne pouvoit point accorder de foi à leurs promesses, qu'on ne devoit point leur en garder en retour. Les protestants ne se regardoient pas, plus que les catholiques, comme liés par leurs traités: c'étoit au milieu de la paix qu'ils avoient tenté la surprise de Meaux, par laquelle avoit commencé la seconde guerre civile; ils étoient prêts à se conduire de même si l'occasion s'en présentoit, et ils savoient bien qu'ils ne devoient point attendre plus de loyauté de leurs ennemis.»

L'Europe catholique accusait la reine, mère du roi de France, du court moment de repos qu'elle venait d'accorder aux protestants, comme d'une trahison envers la foi; et le pape Pie V, poussant au delà de toutes bornes son zèle pour la religion, écrivait, le 5 juillet 1568, à Jacques de Savoie, duc de Nemours: «Nous t'avons toujours chéri à cause de ton «zèle pour la religion catholique, et de la constance «de ta foi, que tu as manifestée dans les périls du «royaume de France; mais lorsque nous avons ap«pris qu'après la paix qui vient d'être faite avec les «hérétiques et les rebelles du roi très-chrétien, notre «fils, tu as été le premier qui, dans les villes de «Lyon et de Grenoble, *ait refusé d'en exécuter «les conditions, comme fatales à la religion ca«tholique* et dérogatoires à la dignité du roi, don«nant ainsi un exemple illustre à tous les autres, «notre amour pour toi, et notre respect pour ta «vertu, s'en sont infiniment augmentés; la tristesse «que nous causoient les conditions de cette paix a «été soulagée: aussi ne voulons-nous point omettre «de t'en attribuer la gloire et de t'en rendre grâces, «car nous jugeons que tu as ainsi bien mérité de la «religion catholique, du roi très-chrétien, et du «royaume de France. Plaise à Dieu que tous les «grands du royaume, et tous les gouverneurs des «provinces imitent ton exemple !»

On conçoit qu'une pacification aussi vivement attaquée, et par de tels moyens, ne pouvait avoir une longue durée.

Préparatifs contre les protestants. — Fuite des princes, et leur retraite à La Rochelle. — Édit contre la religion réformée (1568).

Après le traité de Longjumeau, les chefs du parti protestant s'étaient éloignés de la cour, où ils savaient qu'ils n'avaient rien à prétendre; ils s'étaient retirés dans leurs châteaux, à la campagne, où ils s'efforçaient de réparer, par l'attention à leurs affaires domestiques, par l'agriculture, les pertes que la guerre leur avait causées. Le prince de Condé était en Bourgogne, à sa maison de Noyers, Coligny à Châtillon, d'Andelot en Bretagne, La Rochefoucauld en Angoumois, d'Acier en Languedoc, les vicomtes de Montclar et Bourniquet en Gascogne, les seigneurs de Genlis et Mouy en Picardie, le comte de Montgommery en Normandie. — Ils s'aperçurent bientôt qu'on ne leur laisserait pas le repos qu'ils cherchaient dans leur retraite.

En effet, après la disgrâce du chancelier de L'Hospital, qui alla mourir dans sa maison de campagne de Vignai, et la formation d'un nouveau conseil, les plans de la cour commencèrent à se développer.

«Des troupes filoient vers la Bourgogne, où le prince de Condé faisoit son séjour, sous prétexte de remplacer des garnisons auxquelles on destinoit d'autres postes. Le duc de Montpensier et Martigues étoient maîtres des ponts d'Orléans, de Blois et de Beaugency. Les frontières de la Champagne étoient gardées par le duc de Guise; le maréchal de Cossé étoit en Picardie avec un corps nombreux. On n'attendoit plus qu'une occasion favorable.»

Ce fut alors qu'une nouvelle formule de serment fut envoyée aux gouverneurs de province pour qu'ils la signassent et la fissent signer à tout le monde. «On s'engageoit par cet acte à ne jamais prendre les armes, sans les ordres exprès du roi, à ne faire aucune levée d'argent sans sa permission, à

n'entrer dans aucune association secrète, et à révéler aux officiers du roi toute ligue de cette espèce dont on pourroit avoir connoissance. — C'étoit un piége que la cour tendoit aux calvinistes; elle vouloit les diviser, rendre suspects à leur parti ceux qui prêteroient ce serment, et connoître par le refus de le prêter, ceux qu'elle devoit regarder comme ennemis.»

Le prince de Condé et les autres chefs du parti recevaient chaque jour des avis sur les dangers de leur position et sur les projets de la cour. — L'amiral, sur les premiers bruits de ce qui se tramait, avait quitté Châtillon et était venu se renfermer dans Tanlay, place forte qui appartenait à son frère d'Andelot, et qui n'était pas éloignée de Noyers. Condé lui écrivit ses inquiétudes sur leur situation commune. Coligny se rendit auprès de lui pour en conférer. «C'étoit ce qu'on attendoit pour tenter un coup hardi. On vouloit les prendre en même temps, de peur de manquer l'un ou l'autre s'ils étoient séparés.—Tavannes qui commandoit en Bourgogne reçut alors l'ordre d'investir Noyers et de s'emparer des deux chefs. Ce général fit d'abord beaucoup de difficultés pour se charger d'exécuter une commission aussi délicate : enfin il parut vouloir s'en acquitter, mais il agit de manière à manquer la proie qu'il devoit saisir. Il envoya, avant de faire avancer ses troupes, des gens affidés porteurs de dépêches où l'on remarquoit ces mots : *Le grand cerf est dans les toiles, la chasse est préparée.* Ces courriers passèrent près de Noyers et furent pris; c'étoit ce qu'il vouloit.»

Le prince de Condé, averti par cet avis énigmatique et instruit que quelques troupes avaient déjà pris position dans les environs de Noyers, jugea qu'il était urgent de fuir. Mais avant de partir il voulut faire une tentative auprès du roi, et lui envoya Jeanne de Rohan, marquise de Rothelin, sa belle-mère, avec une lettre et une requête.

Dans cette requête, les calvinistes accusaient le cardinal de Lorraine de tous les malheurs du royaume; ils attribuaient à ses conseils perfides la rupture qui était sur le point d'éclater. Ils prétendaient avoir entre les mains les preuves qu'il avait cherché à empêcher l'exécution de l'édit de paix; ils disaient qu'immédiatement après la publication de l'édit, le cardinal avait écrit à ceux des membres des parlements qui lui étaient dévoués de ne point avoir égard aux dépêches de Sa Majesté, à moins qu'elles ne portassent un signe particulier qu'il leur indiquait. Ils rapportaient que dans une lettre adressée par le cardinal et par son frère, le duc d'Aumale, à leur mère, madame de Guise, ils s'étaient exprimés en ces termes : «Qu'il n'avoit été «en leur puissance d'empêcher la conclusion de la «paix, mais qu'ils empêcheroient bien l'exécution; «en sorte qu'elle se pouvoit assurer que ce ne seroit «qu'une trève pour bien peu de temps.» Ils reprochaient au cardinal d'avoir formé le complot de faire assassiner le prince et l'amiral; ils l'accusaient d'avoir fomenté partout des divisions et des rixes entre les catholiques et les protestants; ils rappelaient à la reine l'opinion qu'elle avait de cet homme, quand elle disait à Chantilly, au connétable et à Coligny, *qu'il brouilloit tout ce qu'il touchoit et qu'il étoit cause de toutes les divisions qui éclatoient dans le royaume.* La requête se terminait ainsi : «Voilà pourquoi lesdits sieurs prince et amiral ont «protesté et protestent devant Dieu et devant tous «les peuples et nations étrangères (auxquels la con«noissance de ce fait parviendra) qu'ils veulent, en«tendent et sont résolus de s'adresser audit cardi«nal de Lorraine et ses adhérents, comme à la «source, racine et origine de la ruine et subversion «qui menace cette couronne, et les poursuivre «comme parjures, violateurs et infracteurs de la «foi publique, ennemis conjurés de cet État et du «repos et union de ce royaume..., et que toutes les «misères, calamités et désolations qui en advien«dront, il ne leur en pourra jamais rien être im«puté, ains audit cardinal de Lorraine, et ses «complices et associés, qui en sont les seuls auteurs «et la seule cause.»

C'était une menace de guerre civile; on ne leur donna point le temps d'en prendre l'initiative : tandis qu'ils s'adressaient au roi, les troupes envoyées par la cour se resserraient pour les envelopper. «Le prince et l'amiral reconnoissent enfin le danger qui les menace, et après avoir publié, pour tromper l'ennemi, qu'ils sont décidés à attendre la réponse de la cour à leur requête, ils fuient. Des femmes épouvantées, des enfants en bas-âge, quelques serviteurs fidèles, une centaine de seigneurs dévoués, forment le seul cortége de ces chefs, qui, peu de temps avant, faisoient trembler la cour. — On marche le jour et la nuit, on se dirige vers La Rochelle, seule ville où l'on puisse trouver sûreté. Mais il y a, pour y arriver, cent vingt lieues à faire au milieu de dangers imminents : il faut éviter les villages ennemis, passer des rivières dont les ponts sont gardés, changer sans cesse de route pour ne pas tomber dans les postes de cavalerie épars, franchir des défilés et des montagnes au milieu des chaleurs du mois d'août. Il faut toute la fermeté d'âme et toute l'activité de ces guerriers pour lutter contre tant d'obstacles, et pour échapper à tant de périls — Peu s'en fallut qu'ils ne trouvassent leur perte sur les bords de la Loire; tous les passages en étoient gardés, et l'on ne pouvoit espérer d'en forcer aucun avec une si foible troupe. On chercha un gué; un

gentilhomme du prince en ayant trouvé un dans un endroit que les gens du pays regardoient comme très-dangereux, toute la troupe le suivit et gagna l'autre bord. Il étoit temps; à peine étoient-ils de l'autre côté qu'un corps de cavalerie parut non loin de la rive qu'ils venoient de quitter: mais, par un accident que les calvinistes regardèrent dans la suite comme un miracle que Dieu avoit fait en leur faveur, la Loire grossit dans la nuit, à tel point que non-seulement on ne pouvoit plus le lendemain la passer à gué, mais qu'il étoit même dangereux de la passer en bateau. — Les fugitifs traversèrent le Poitou, et entrèrent dans l'Angoumois. Déjà, sur la route, une troupe considérable de gentilshommes étoient venus se joindre à eux sous les ordres de Genlis et de quelques autres officiers distingués; peu après, Soubise, Languillier, Saint-Cyr, amenèrent de nouveaux secours. Le prince, que l'arrivée de ces renforts mettoit en état d'opposer quelque résistance aux attaques de l'ennemi, continua sa route vers La Rochelle avec plus de sécurité et moins de hâte. Il y fit son entrée le 18 septembre; il étoit parti de Noyers le 23 d'août.»

Le prince de Condé fut accueilli avec enthousiasme dans cette ville fidèle à son parti, et où la reine de Navarre le rejoignit bientôt avec son fils Henri de Béarn. — Condé dit aux Rochelois «qu'il venoit se mettre à leur tête, qu'il avoit juré de défendre jusqu'à la mort leur culte, leurs vies et leurs fortunes; et il leur fit prêter serment d'obéir à ses ordres, *non contre le service du roi, mais contre ceux qui entouroient Sa Majesté, et qui étoient auteurs de tous les maux de la France.*»

On avait eu à peine le temps d'apprendre à Paris l'arrivée de Condé, de Coligny et de la reine de Navarre à La Rochelle, lorsque le conseil du roi rendit à Saint-Maur un édit enregistré le 28 septembre, par le parlement, et qui interdit dans tout le royaume, *sous peine de mort et de confiscation des biens, l'exercice de toute autre religion que de la catholique romaine.* Cet édit ordonnait aux ministres de sortir du royaume sous quinze jours, et il accordait seulement aux huguenots le pardon de leurs erreurs passées, à condition qu'ils les abandonneraient aussitôt.—Le roi déclarait en outre, «que c'étoit contre son gré, et en cédant à la force, qu'il avoit consenti précédemment à la tolérance, mais qu'il avoit toujours eu la ferme volonté d'en revenir dès que les circonstances le permettroient.»

Soulèvement général des protestants. — Le duc d'Anjou, assisté du maréchal de Tavannes, prend le commandement de l'armée catholique (1568-1569).

Cet édit fut le signal du soulèvement général des protestants, que l'heureuse fuite de leurs chefs à La Rochelle remplit d'espoir. Les hostilités commencèrent à la fois au midi et à l'ouest de la France, en Provence et en Poitou. — Dans l'ouest, les protestants s'emparèrent des places fortes : Niort, Fontenay, Melle, Saint-Maixent, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Pons, Cognac, Blaye et Angoulême tombèrent promptement en leur pouvoir. — Les protestants du Dauphiné et de la Provence, conduits par d'Acier, traversèrent les provinces du midi, et malgré les efforts du duc de Montpensier, général de l'armée catholique assemblée près de Périgueux, réussirent à rejoindre à Aubeterre l'armée du prince de Condé.

«La troisième guerre civile, dit un historien calviniste, commença pour les protestants sous des auspices beaucoup plus favorables que la précédente. Jamais ils n'avoient rassemblé, sans le secours de l'étranger, de si nombreuses armées; jamais la noblesse n'avoit montré plus d'empressement à se ranger sous les étendards des princes, jamais les milices n'avoient paru si aguerries, jamais une si grande partie du royaume, comprenant presque tout le midi, n'avoit reconnu leur autorité; aussi Condé et les Châtillons s'appliquoient souvent le mot de Thémistocle : «*Nous périssions si nous ne nous fussions sentis perdus.*»

«Cependant la *cause*, c'est ainsi que les protestants désignoient leur parti (tandis que leurs adversaires le nommoient la *faction des princes* ou *des confédérés*), commençoit à éprouver un grand besoin d'argent. — Élisabeth, reine d'Angleterre, d'après les instances du cardinal de Châtillon, avoit envoyé cent mille écus aux protestants et six pièces de canon. Mais cette reine, qui se sentoit en butte à l'inimitié et aux complots de toute l'Europe catholique, ne puisoit dans son épargne qu'avec la plus extrême économie, sentant que le moment approchoit où elle devoit y avoir recours pour sa propre defense, et ne voulant pas mécontenter ses sujets en augmentant les impôts. — Les habitants de La Rochelle offrirent des ressources pécuniaires plus abondantes et plus durables par la *guerre maritime.* Celle-ci, on ne peut se le dissimuler, étoit un vrai brigandage ; ils alloient en course également sur tous les catholiques, Espagnols, Portugais, Flamands, Italiens et François, et le cardinal de Châtillon avouoit toutes les prises que les corsaires huguenots conduisaient en Angleterre, pourvu que le tiers allât à la *cause...* — Enfin, Condé essaya de mettre en vente les biens ecclésiastiques dans les provinces où les protestants dominoient, et il trouva quelques acheteurs.»

La reine Catherine de Médicis avait décidé le roi Charles IX à donner au duc d'Anjou, nommé lieutenant général du royaume, le commandement supérieur de l'armée catholique opposée aux protes-

tants. Le maréchal de Tavannes et le sieur de Sansac furent adjoints au jeune prince qui venait d'accomplir sa dix-neuvième année; mais peu de temps après « la reine inventa une commission au sieur de Sansac, à ce que le sieur de Tavannes ne fust point contrarié, » et le maréchal, que les soldats surnommaient *le vieux renard,* resta seul pour conseiller le duc d'Anjou.

Les derniers mois de l'année 1568 ne furent marqués par aucun événement considérable; la guerre fut toute de rencontres et d'escarmouches; un hiver si rigoureux que les soldats glacés pouvaient à peine soutenir leurs armes, suspendit pendant quelque temps les hostilités.

Pendant ce repos forcé, les luthériens d'Allemagne armèrent pour secourir les calvinistes français, et le duc de Deux-Ponts, Wolfgang, zélé protestant, annonça qu'au printemps il se mettrait en marche avec une armée pour aller secourir le prince de Condé. — Le roi fit, de son côté, lever des troupes au-delà du Rhin, et le marquis de Bade, avec un corps de six mille Allemands, vint en Lorraine renforcer un corps d'armée réuni sous les ordres du duc d'Aumale, pour s'opposer à l'entrée en France du duc de Deux-Ponts.

Enfin, au mois de mars 1569, le froid ayant diminué, « Monsieur (dit Tavannes), renforcé de deux mille reistres, tourne teste aux ennemis; » il cherchait à livrer une bataille décisive aux huguenots, dont il n'était séparé que par la Charente.

Bataille et victoire de Jarnac. — Mort du prince de Condé (13 mars 1569).

Le duc d'Anjou résolut de passer la Charente et de livrer bataille au prince de Condé. — Les protestants étaient maîtres de tous les ponts sur la rivière, à Saintes, à Cognac, à Jarnac, à Châteauneuf et à Angoulême; ils occupaient la rive droite, le duc d'Anjou s'approchait par la rive gauche.

Le 12 mars le prince s'empara de Châteauneuf; mais le pont de cette ville avait été coupé; Coligny plaça sur le rivage opposé deux régiments d'infanterie et huit cents chevaux. Ses quartiers étaient établis à une grande distance les uns des autres, afin de pouvoir défendre les bords de la Charente à quelque point que les catholiques essayassent de la passer. — L'amiral, tâchant de retenir l'armée royale derrière cette rivière, comptait gagner quelques marches, et s'avancer au devant du duc de Deux-Ponts sur la Loire, en traversant le Berri; la négligence du poste qu'il avait placé devant Châteauneuf fit échouer son dessein. — L'armée calviniste manquait de discipline : « Ces gentilshommes, qui servoient à leurs frais et de leur propre mouvement, ne vouloient écouter que leurs caprices. — Vis-à-vis de Châteauneuf il ne se trouvoit que quelques mauvaises cabanes, sans vivres, où une cinquantaine de cavaliers se logèrent à un quart de lieue du pont, et s'endormirent bientôt sans laisser de vedettes sur la rivière; tout le reste alla chercher des logis beaucoup plus loin. Les catholiques purent, sans être observés, rétablir l'arche coupée de l'ancien pont, en jeter un nouveau sur des pontons, et commencer, avant le point du jour, à faire passer leur armée. »

Coligny en fut averti aussitôt; il jugea nécessaire de mettre son armée en retraite, et il expédia à Montgommery, à d'Acier, à Puy-Viaud, qui étaient dispersés avec leurs troupes, l'ordre de se diriger vers Bassac, abbaye de Saint-Benoît, peu éloignée de Jarnac, où il les attendait. — Condé en même temps partait de Jarnac, envoyant devant lui par le chemin de Cognac le reste de l'infanterie vers Saintes. — Si les ordres de Coligny eussent été bien exécutés, les huguenots, protégés par les villes fortifiées au milieu desquelles ils se trouvaient, auraient eu le temps d'accomplir leur retraite et d'éviter la bataille. Mais l'amiral fut forcé d'attendre trois heures entières les divers corps qu'il devait réunir pour former son arrière-garde; pendant ce temps, l'armée du duc d'Anjou acheva de passer la rivière; elle s'avança sur lui, et il se vit contraint de faire halte pour l'attendre, à un quart de lieue de Bassac, après avoir envoyé prévenir le prince de Condé, qui se hâta d'accourir sur le champ de bataille.

L'amiral de Coligny avait rangé ses troupes derrière un petit ruisseau.

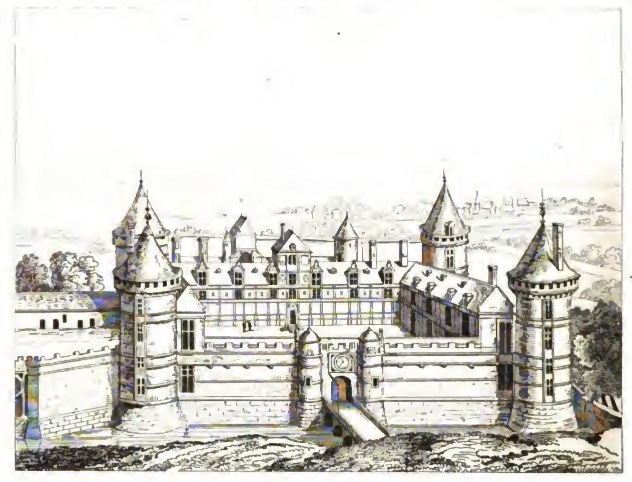
L'armée catholique, dont le duc de Montpensier commandait l'avant-garde, commença l'attaque sur la droite, où quelques compagnies royales chargèrent le régiment de Puy-Viaud. Ce régiment fut soutenu par Lanoue, qui commandait pendant la retraite l'arrière-garde de l'armée huguenote devenue avant-garde depuis qu'on avait fait volte-face. Ce brave officier dispersa les catholiques, leur tua beaucoup de monde, et se retira protégé par un corps d'arquebusiers.

Le duc d'Anjou, ayant fait reconnaître le ruisseau qu'il fallait traverser pour arriver à l'ennemi, chargea Brissac de forcer ce passage. Le salut de l'armée calviniste en dépendait. D'Andelot et Lanoue accoururent pour le défendre; ils luttèrent en vain avec courage. L'intrépidité de Brissac l'emporta, et le passage fut forcé. Lanoue, jeté à bas de son cheval, fut fait prisonnier.

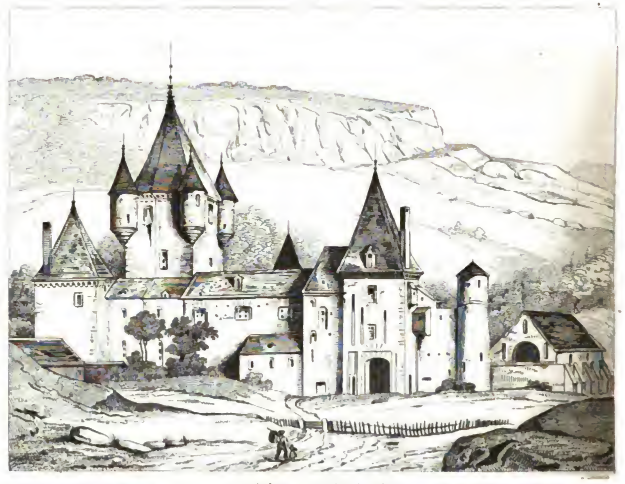
L'avant-garde catholique passa le ruisseau. — Brissac, auquel s'était joint le duc de Guise, se porta sur Bassac pour achever de vaincre. — L'amiral, qui dès lors désespéra de la victoire, voulut assurer la retraite de ses arquebusiers derrière un



Hôtel de Ville de Cambrai.



Château de Bury.



Château de Corabeuf.

autre ruisseau, où le reste de son avant-garde était à l'abri. Il s'avança avec son sang-froid accoutumé, repoussa Brissac et Guise, qui s'étaient déjà emparés de Bassac, et opéra le mouvement de retraite qu'il méditait. Les deux jeunes chefs catholiques, que leur ardeur avait entraînés trop loin, étaient perdus dans cette occasion, sans les reîtres que Tavannes fit avancer pour les soutenir.

Le duc d'Anjou, d'après les conseils de ce général, ordonna au duc de Montpensier de se porter en avant avec l'artillerie pour achever la défaite de l'amiral. Il fit placer le rhingrave avec les Allemands de manière à prendre l'ennemi en flanc s'il cherchait à s'opposer aux mouvements de l'avant-garde. Cette disposition habile contribua beaucoup à la défaite des confédérés.

Cependant le prince de Condé arriva. Apprenant que la droite était repoussée, il se porta de ce côté avec sa troupe. Les comtes de La Rochefoucauld et de Montgommery, Rosny, Montendre, Portaut, Châtelier, Renty, l'élite de la noblesse calviniste, le suivirent. Il parcourut les rangs et les anima par ses paroles pleines de feu.—Ce prince avait déjà le bras en écharpe, à cause d'une blessure reçue peu de jours avant. Au moment où il se disposait à charger, le cheval du comte de La Rochefoucauld lui cassa la jambe d'un coup de pied. « Apprenez, dit-« il avec un héroïque sang-froid à ceux qui l'entou-« raient, combien un cheval fougueux peut être « nuisible un jour de bataille ; » et alors se tournant du côté de sa cavalerie : « Noblesse française, voici « ce que nous avons tant désiré; allons achever ce « que les premières charges ont commencé, et vous « souvenez dans quel état Bourbon entre au combat « pour *Christ et sa patrie* [1], » et, baissant sa lance, il donna l'exemple de la charge.

L'avant-garde du duc de Montpensier fut enfoncée, mais le corps de bataille, commandé par le duc d'Anjou, accourut pour la soutenir. La petite troupe du prince de Condé fut enveloppée et taillée en pièces. L'amiral et d'Andelot essayèrent vainement de le secourir. Accablée par le nombre, l'armée calviniste fut partout obligée de plier et de fuir.

« Le prince de Condé, après des efforts inouïs pour rallier ses soldats, étoit resté au milieu des ennemis. Atteint de deux blessures, épuisé de fatigues entouré de tous côtés, il répondoit à ceux qui l'engageoient à se retirer : « A Dieu ne plaise « qu'on dise que Bourbon a fui devant l'ennemi ! » Son cheval fut tué ; il tomba, et se défendoit encore un genou en terre, quand il aperçut d'Argence, officier catholique qu'il avoit autrefois connu. Dans cette situation déplorable, le malheureux prince appela d'Argence, leva la visière de son casque, se fit reconnoître, et lui remit son épée et son gantelet gauche pour gage de sa foi. D'Argence s'empressa de relever le prince, le conduisit au pied d'un arbre pour se reposer, et lui promit de le défendre au péril de ses jours. — Le prince goûtoit quelques instants de repos après une si cruelle journée. Il parloit des événements du combat, quand il vit s'avancer les compagnies suisses, gardes du duc d'Anjou : « Je suis mort, s'écria-t-il; d'Argence, tu ne « me sauveras jamais, » et il se couvrit le visage de son manteau. Il achevoit à peine, que Montesquiou, capitaine de ces compagnies, arrivant derrière lui, s'informe du nom du prisonnier, et apprenant que c'étoit Condé, s'écrie en jurant : *Tue! tue!* et lui brise la tête d'un coup de pistolet. »

Ainsi mourut, à l'âge de trente-neuf ans, Louis de Bourbon, *prince*, dit Le Laboureur, *digne d'un meilleur siècle et d'une plus heureuse mort, pour toutes les grandes qualités qui accompagnoient sa royale extraction.—On peut lui donner cette louange*, dit le brave Lanoue, son fidèle compagnon d'armes, *qu'en hardiesse aucun de son siècle ne l'a surmonté, ni en courtoisie.* Ce premier Condé déploya, en effet, dans le cours des guerres qu'il eut à soutenir, une valeur brillante et une loyauté chevaleresque. Toujours malheureux, car, dans les trois batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Jarnac, il perdit, suivant les expressions de l'historien Mathieu, dans l'une, la liberté, dans l'autre, le champ, et dans la troisième, la vie; mais toujours inébranlable, il soutint le courage de son parti contre les rigueurs de la fortune, et il releva, par ses qualités éclatantes, sa maison pauvre et avilie depuis la trahison du fameux connétable. « Il étoit, dit M. Dufau, libéral et affable, et doué d'une éloquence persuasive. Quoique petit et assez mal fait, il plaisoit à tout le monde par la douceur de ses traits, la vivacité de son esprit et la grâce de ses manières. Ces agréments le firent rechercher des femmes. On peut lui reprocher de s'être trop livré à son penchant pour le plaisir. Il eut plusieurs intrigues qui firent du bruit, et sa vie, presque toute guerrière, fut mêlée de foiblesses indignes de ses belles qualités. » — Lanoue fait, au sujet de la mort de ce prince, une réflexion qui donne à penser : « Tant de dignes personnes, catholiques et huguenots, que nos tempêtes civiles ont emportées, doivent être regrettées, car elles honoroient notre France, et eussent aidé à l'accroître, si la discorde n'eût excité la valeur des uns pour détruire la valeur des autres. »

Le duc d'Anjou, qui avait montré du courage dans cette journée, où il avait eu un cheval tué

[1] La devise de sa cornette était : *Doux le péril pour le Christ et le pays.*

sous lui, témoigna une joie indécente de la mort du prince de Condé. Il avait ordonné, à ce qu'on croit, de tuer tous les chefs de l'armée protestante, et *recommandé* surtout, dit Brantôme, le prince à ses officiers. — Il souffrit qu'on portât par dérision sur une ânesse, au château de Jarnac, où il était logé, le corps défiguré de Condé. Il manifesta le projet de faire élever une chapelle en signe de triomphe à l'endroit même où le prince avait été tué; mais il en fut détourné par son ancien gouverneur, le sage Carnavalet, qui lui fit observer qu'il confirmerait ainsi le bruit déjà répandu qu'il avait fait assassiner Condé. — Le corps du prince fut rendu au duc de Longueville, son beau-frère, qui le fit enterrer à Vendôme, auprès de ses ancêtres.

La bataille de Jarnac dura sept heures. La cavalerie et la noblesse, qui combattirent principalement, éprouvèrent de grandes pertes. On fit peu de prisonniers parmi les officiers; plusieurs furent tués après le combat. Robert Stuart, qui à Saint-Denis avait tué le connétable, fut massacré dans la tente même du duc d'Anjou. Lanoue faillit éprouver le même sort; déjà Montpensier lui avait dit: « Mon « ami, votre procès est fait, et de vous et de tous vos « compagnons, songez à votre conscience. » Martigues, son ancien compagnon d'armes, le préserva de la mort, et il fut échangé peu de jours après. — Soubise fut sauvé de la même manière. — Les plus distingués parmi ceux que perdirent les catholiques furent Monsalès, qui s'était signalé à la tête des troupes de Provence et de Dauphiné, et Lignères, qui avait défendu Chartres en 1568.

La nouvelle de la victoire de Jarnac se répandit rapidement dans tout le royaume. Le roi était à Metz avec sa mère pour appuyer de sa présence l'armée du duc d'Aumale, chargée de s'opposer à la marche des Allemands, qui, sous la conduite du duc de Deux-Ponts, venaient au secours des calvinistes. — Il reçut à minuit la nouvelle du succès qui venait d'être obtenu. « Aussitôt on se leva, et la cour se rendit à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum* d'actions de grâces. Le roi ordonna que cette victoire serait célébrée dans tout le royaume par des prières publiques, et il envoya au pape, pour orner les voûtes de Saint-Pierre, les drapeaux pris sur les calvinistes. On fit à Rome des processions où le pape assista. — Madrid, Venise et Florence retentirent aussi de ce grand événement qu'on croyait un coup mortel pour l'hérésie. »

Le prince de Navarre, Henri de Béarn, est nommé chef des calvinistes (1569).

Après sa défaite, l'amiral se retira à Saint-Jean-d'Angély, avec les restes de la cavalerie. L'infanterie, qui, dirigée vers la Loire, d'après le mouvement de retraite projeté, n'avait pu combattre, arriva le soir même de la bataille, arrêta les poursuites des catholiques, coupa le pont de Jarnac et assura la retraite jusqu'à Cognac, où l'on avait envoyé, avant le combat, les deux jeunes princes de Condé et de Béarn. Coligny et les autres chefs s'y rendirent; la reine Jeanne de Navarre, qui était restée à La Rochelle chargée de la direction des affaires civiles du parti calviniste, se hâta de les y rejoindre. Sa présence fit cesser les querelles qui agitaient déjà ce parti malheureux.

Nous avons parlé déjà du prince de Béarn, depuis Henri IV, que la suite des événements fera complétement connaître; disons quelques mots de son cousin. Henri de Condé, alors âgé de seize ans, était plein de grâce et d'affabilité. Au milieu des guerres civiles et des dangers qui avaient entouré son enfance, il avait acquis une fermeté d'âme inébranlable. Courageux et loyal comme son père, il était digne en tout d'être le compagnon d'armes du Béarnais.

On assembla l'armée à l'arrivée de la reine. Jeanne d'Albret, entourée des principaux soutiens du calvinisme, et ayant à ses côtés les deux jeunes princes, s'adressa ainsi aux troupes: « Amis, le prince dont « nous déplorons la perte s'est montré jusqu'à la fin « de sa vie fidèle à l'honneur et à sa foi. Il nous laisse « sa mort infâme à venger, une cause juste à soutenir « et de grands exemples à imiter. — Eh quoi! nous « laisserions-nous abattre par sa perte? Dieu n'est-il « pas encore pour nous? Dieu nous livrera-t-il, après « nous avoir arrachés à tant de périls, aux projets « sanguinaires des catholiques? N'a-t-il pas suscité « autour de celui que nous regrettons tant d'illus- « tres chefs dignes de lui succéder? N'a-t-il pas fait « naître d'autres princes du sang de France qui brû- « lent de marcher sur ses traces, qui sont nourris « comme lui de la *pure parole,* et qui sont prêts à « se sacrifier pour le service du Christ et le salut « des opprimés? Reprenez donc votre première ré- « solution. Marchez au combat pour defendre votre « religion et votre vie contre la cruauté des catholi- « ques. Dieu nous a promis la victoire. »

Ces paroles ardentes furent écoutées avec enthousiasme. Le jeune Henri de Béarn s'avança, et jetant un regard assuré sur les soldats, dit: « Je suis tout « à vous; votre cause est la mienne, vos intérêts « sont les miens; je ne les abandonnerai jamais, j'en « jure ma vie et mon honneur. »

Alors, et au milieu des transports unanimes des officiers et des soldats, le jeune prince de Navarre fut déclaré *chef des seigneurs confédérés pour la défense de la religion.* — Henri de Condé lui fut adjoint. — L'un et l'autre devaient être dirigés

par les conseils de l'amiral. « Ainsi, disent les historiens, furent calmées les rivalités qui auroient pu s'élever dans le conseil au sujet du commandement. — Tous les chefs se soumirent sans peine à l'expérience de Coligny, quand un autre eut été revêtu du titre de généralissime. »

Jonction de l'armée calviniste avec les Allemands du duc de Deux-Ponts. — Combat de la Roche-Abeille. — L'armée royale entre en *quartiers d'été* (1569).

La victoire de Jarnac n'eut pas pour les catholiques les résultats qu'ils en espéraient. Le duc d'Anjou perdit du temps en marches et en contremarches inutiles, ainsi qu'à des siéges de quelques places peu importantes.

L'amiral de Coligny parvint à réorganiser l'armée des protestants : son frère d'Andelot, étant mort à Saintes, de la fièvre des marais, il donna à d'Acier, capitaine plein de courage et d'activité, le commandement de l'infanterie calviniste.

La petite armée du duc de Deux-Ponts, que le duc d'Aumale ne se trouva pas en force pour arrêter au passage de la Saône, traversa la Bourgogne, passa la Loire, la Vienne, et parvint à se réunir à l'armée protestante. Dans cette marche rapide et périlleuse, le duc de Deux-Ponts mourut à Nesson, près de Limoges, d'une maladie suite de ses fatigues, mais aggravée par des excès. Il laissa au comte Wolfrad de Mansfeld le commandement de ses troupes, auxquelles s'étaient joints, avec quelques escadrons de cavalerie, les trois frères de Nassau, Guillaume, prince d'Orange, Louis et Henri. — Le duc d'Aumale et le duc de Nemours, avec les troupes qui n'avaient pas pu s'opposer aux Allemands, se rallièrent à l'armée du duc d'Anjou.

L'armée protestante, après sa jonction avec les princes allemands, repassa la Vienne, et s'établit à Saint-Yrieix, en Limousin ; elle était forte de 26.000 hommes.

Le duc d'Anjou campait à la Roche-Abeille, à une lieue de Saint-Yrieix ; il avait aussi des renforts de troupes étrangères. Le comte Sforza de Santafiore, officier habile, lui avait amené 4.000 fantassins et 800 cavaliers levés par le pape. Le duc Côme de Médicis lui avait envoyé 1,000 hommes de pied et 200 chevaux, et le duc d'Albe 300 lances et 3,000 Wallons sous le commandement d'Ernest de Mansfeld.

Voici quelle était la disposition de l'armée royale. Au centre, sur une colline, étaient les Suisses et l'artillerie ; à gauche, sur un coteau, les fantassins italiens ; au bas, entre deux coteaux, et derrière un marais formé par plusieurs sources, campait la cavalerie légère, commandée par le duc de Nemours. A droite, en avant du marais, étaient deux régiments commandés par Strozzi, et un corps de cavalerie pour les soutenir. Des palissades fortifiaient tous les points d'un facile accès ; enfin l'armée avait derrière elle Limoges, d'où elle tirait ses vivres.

Le 25 juin, l'armée protestante parut en vue du camp ; elle était divisée en deux corps principaux : l'amiral commandait l'avant-garde, où étaient, au centre, les régiments de cavalerie de Briquemaut, de Soubise, de Lanoue, de Téligny et de Mony, avec un corps de reîtres sous les ordres du prince Louis de Nassau ; à droite, les régiments d'infanterie de Beaudiné et de Piles ; à gauche, les régiments de Bouvray et de Pouillé ; enfin l'avant-garde était soutenue par des landsknechts et par huit pièces de campagne. Le corps de bataille était commandé par le comte de La Rochefoucauld. Les princes français, le général allemand et le prince d'Orange s'y trouvaient ; il était plus nombreux, et présentait un front plus étendu que l'avant-garde.

« Coligny, ayant reconnu que les positions de l'armée royale étoient innattaquables, voulut du moins attirer au combat et battre le corps de Strozzi, placé en avant du marais. De Piles, à la tête de quelques enfants perdus, attaqua les gardes avancées. Strozzi, avec son impétuosité naturelle, se porta en avant avec le corps qu'il commandoit. De Piles feignit de reculer. Le duc de Guise et Martigues, voyant cette retraite des huguenots, s'élancèrent à leur poursuite avec 200 chevaux.

« L'amiral les laissa s'avancer, et les voyant engagés, fit marcher contre eux 4,000 chevaux, qui furent bientôt après suivis de presque toute l'armée. Ces jeunes imprudents, après avoir fait des prodiges de valeur, furent obligés de céder au nombre et de se retirer. Mais la retraite leur coûta cher, car l'amiral avoit posté un corps de cavalerie pour les prendre en flanc. Strozzi fit de vains efforts pour rallier les fantassins catholiques : tous cherchèrent à gagner les palissades. L'amiral voulut poursuivre son succès ; mais il fut repoussé par les batteries placées au centre sur la colline. Dans ce combat, la perte des huguenots fut peu considérable ; les catholiques perdirent 22 officiers et 500 soldats ; Strozzi fut fait prisonnier. Les protestants s'y montrèrent cruels : ils massacrèrent sans pitié tous ceux qui tombèrent entre leurs mains ; Strozzi eut de la peine à échapper à la mort ; il fut heureusement reconnu par quelques officiers qui le sauvèrent. »

Le maréchal de Tavannes, instruit de cette échauffourée, s'écria : « Je disois bien vrai, que ces « jeunes gens gâteroient tout. » Il courut à la hâte du côté menacé, et fortifia les postes. En parcourant les rangs il rencontra Martigues, et lui adressa, avec sa franchise accoutumée, les reproches les

plus vifs. Il dit froidement au duc de Guise : « Monsieur, il faut penser avant que d'entreprendre. Il aurait été plus honorable pour vous de périr « que de faire ce que vous avez fait. » Peu de temps avant ce combat, il avait donné une leçon de ce genre au cardinal de Lorraine. Dans une escarmouche avec les huguenots, le cardinal, qui était au camp avec la reine, pensant qu'il n'y avait qu'à poursuivre pour obtenir une victoire complète, voulait qu'on marchât en avant, et en donna même l'ordre. Tavannes contre-manda cet ordre; et, du haut d'une colline, faisant voir à la reine 6,000 protestants embusqués, qui attendaient ce mouvement pour tomber sur l'armée, il lui dit, devant le cardinal un peu confus : « Avouez, madame, qu'à « chacun son métier ce n'est pas trop, et qu'on ne « peut être bon prêtre et bon gendarme. »

Après ce combat, dont les protestants exagérèrent l'importance, l'amiral entama avec la cour des négociations qui n'eurent aucun résultat; et le duc d'Anjou, abandonnant les campagnes ouvertes aux protestants, dispersa son armée pour lui faire prendre du repos, et l'établit en *quartiers d'été* dans différentes places, avec l'ordre de se réunir de nouveau le 15 septembre.

Siége de Poitiers entrepris et levé. — Arrêt rendu contre l'amiral de Coligny. — Situation critique du chef des protestants (1569).

Les siéges de Niort et de La Charité avaient été entrepris par les catholiques, qui, après d'inutiles efforts, se virent forcés d'y renoncer. L'amiral fut obligé par ses soldats d'assiéger Poitiers. Cette place, vaillamment défendue par le jeune duc de Guise et par le comte Du Lude, résista à ses attaques opiniâtres pendant six semaines, après lesquelles, désirant secourir Châtelleraut, menacé par le duc d'Anjou, il se décida à en lever le siége et à marcher contre l'armée catholique.

Cette résolution décida le duc d'Anjou à abandonner son entreprise sur Châtelleraut.

« Après la levée des siéges de Poitiers et de Châtelleraut, les deux armées marchèrent quelque temps assez près l'une de l'autre sans rien entreprendre, et seulement pour chercher à vivre, le duc d'Anjou évitant toujours de combattre, et ne songeant qu'à consumer lentement l'armée huguenote. L'amiral étoit logé à Faye-la-Vineuse, où il n'étoit pas sans inquiétude : le parlement de Paris, non content de l'avoir condamné à mort, et de l'avoir fait exécuter en effigie, avoit mis sa tête à prix, et l'hôtel-de-ville de Paris s'étoit rendu caution de 50,000 écus d'or qu'on promettoit à celui qui le tueroit [1]. Il auroit pu s'élever au-dessus de cette crainte, s'il ne se fût vu dans le même temps trahi par le plus affidé de ses domestiques, qui, après des conférences secrètes avec un officier du duc d'Anjou, avoit promis de l'empoisonner. Le supplice de ce misérable ne mettoit pas l'amiral à couvert, il se voyoit attaqué de tous côtés, et par toutes sortes de voies, par des ennemis implacables; privé de sa charge d'amiral, qui avoit été donnée à Villars; à la tête d'un parti où il n'y avoit ni discipline, ni obéissance, qui manquoit de tout, et qui ne subsistoit que par les secours des étrangers : il n'obtenoit ces secours qu'avec une peine extrême, et quand ils étoient venus, il n'en étoit plus le maître, parce qu'il n'avoit point d'argent à leur donner. — Le prince d'Orange étoit retourné en Allemagne, et il ne doutoit pas qu'il n'en ramenât des troupes; mais comme il n'avoit pas de quoi les payer, il appréhendoit de nouveaux désordres et de nouvelles révoltes. — Les François n'étoient pas plus dociles : la noblesse des provinces éloignées, qui l'environnoit, se lassoit de consumer tout le temps dans une guerre de chicane, où elle se ruinoit sans avancer les affaires du parti, et pressoit l'amiral de terminer la querelle par une bataille; mais il n'étoit pas sûr de la donner, parce que l'armée catholique, outre qu'elle étoit de beaucoup plus forte que la sienne, recevoit des paiements réglés, et qu'elle étoit accoutumée à l'obéissance sous un empire légitime. — Tout autre que l'amiral auroit succombé sous de telles difficultés, mais c'étoit dans ces rencontres que son courage se relevoit le plus; la nécessité régla ses desseins, et, de peur d'être forcé par les siens à combattre, il résolut de le faire comme de lui-même, quoiqu'il vît bien que le mieux étoit de ne l'entreprendre qu'après avoir ramassé tout ce qu'il avoit de troupes. Dans ce dessein il décampa pour aller aux environs de Montcontour, où il y avoit des plaines plus propres à étendre sa cavalerie.

« Les sentiments étoient partagés dans l'armée du duc d'Anjou. Le maréchal de Cossé et les vieux officiers persistoient dans le premier dessein, de ruiner l'armée protestante par ses propres nécessités et par ses propres désobéissances. Mais le duc s'ennuyoit de cette guerre, et, après un mois de temps qu'il avoit passé à ne faire qu'observer l'ennemi, il vouloit finir la campagne par quelque chose de plus glorieux. La cour étoit entrée dans ses sentiments; elle voyoit venir, en faveur des hu-

[1] Le parlement de Paris, après avoir prononcé contre l'amiral un arrêt de dégradation et de mort, avait confisqué ses biens et promettait 50,000 écus de récompense à celui qui le livrerait mort ou vif. Des sommes proportionnelles étaient offertes pour l'arrestation ou la mort du vidame de Chartres, du comte de Montgommery, et des principaux chefs protestants. Les arrêts du parlement, imprimés en français, en latin, en allemand, en espagnol et en anglais, furent affichés dans toute la France.

guenots, de grosses armées d'Allemands auxquels elle ne pouvoit résister qu'en appelant des troupes de même nation; ainsi, la France se remplissoit d'étrangers dont elle pouvoit devenir la proie, s'ils s'avisoient de se réunir contre elle quand elle se seroit épuisée par de continuels combats. Il falloit donc tâcher de profiter de l'occasion et d'accabler l'amiral pendant qu'il étoit plus faible. »

Bataille de Montcontour. — Victoires des catholiques (3 octobre 1569).

Les deux armées se trouvèrent en présence le 2 octobre, séparées par un ruisseau, mais *front à front*, et à portée du canon : « L'Admiral, disent les *Mémoires de Tavannes*, n'osoit gueres advancer pour n'estre forcé à la bataille; ne voulant déplacer de jour, la nuit en donne moyen aux huguenots, qui, à grande peine, avoient gardé de passer le ruisseau aux catholiques tout le jour.

« Les huguenots se logent à Montcontour; Monsieur (le duc d'Anjou) faict taster le logis, le trouve fort et paré d'une petite rivière, marche pour passer à la source (chemin coupant la retraite des princes). — Le conseil des huguenots *party* (étant divisé) sur le deslogement de nuict, ceux qui contrefaisoient les généraux, ou plustot les fols, emportent l'admiral à attendre l'aube du jour, pour ne perdre réputation par une retraite honteuse; il se laisse résoudre à ne fuir entièrement la bataille, et la donner s'il ne pouvoit passer autrement.

« En ceste délibération les huguenots vestent des chemises blanches, sont retardez des reistres et lansquenets, qui demandoient de l'argent et refusoient de marcher [1].

« Le sieur de Tavannes, qui avoit preveu que, s'ils échappoient ce jour, il n'y avoit plus de moyen de les combattre, se voyant proche de l'hiver, fait marcher de grand matin l'armée, se trouve à la plaine de Montcontour aussitost qu'eux. — L'armée de M. d'Anjou estoit de huict mil chevaux et de seize mil hommes de pied, François, reistres, Suisses et Italiens, et quinze pièces de canon; celle des huguenots de sept mil chevaux et seize mil hommes de pied, unze pièces d'artillerie.

« La campagne large, le sieur de Tavannes croit qu'homme pour homme les siens seroient plus forts que les ennemis à cause de la noblesse catholique : il range les bataillons et escadrons d'un front, celuy de Suisses aucunement advancé, duquel il avoit couvert les flancs d'arquebusiers et chariots; entremesle les nations; sur le flanc droit un régiment de gens de cheval François, un de reistres et un autre d'Italiens : sur la gauche, deux de cavalerie françoise et un de reistres; fait un ost de reserve conduict par M. de Cossé, qu'il met derrière les Suisses, l'artillerie advancée sur les deux coings, proche laquelle estoit l'infanterie; l'aisle droite en forme d'avant-garde, conduite par M. de Montpensier; la gauche, qui estoit la bataille, par Monsieur.

« L'armée des huguenots estoit de mesme estendue, les lansquenets et les arquebusiers au milieu; l'admiral conduisoit l'avant-garde sur le flanc droict, et le comte Ludovic (Louis de Nassau) commandoit à la bataille au flanc gauche.

« Monsieur, sur un tertre, accompagné de ses capitaines, voyant la bonne mine des ennemis, mettoit en doute et en nouvelle délibération le combat. Le sieur de Tavannes, cognoissant que, l'armée royale faisant halte, l'armée huguenotte, à sa vue, tireroit droit à Ervaux pour passer la rivière, dit : « Il n'est plus temps de délibérer, mais de combattre. » — La bataille résolue, il demande à Monsieur un cheval d'Espagne, va recognoistre les ennemis, les approche, considère l'ordre de leur marche, leur assurance, les juge en peur, parce qu'aucuns escadrons ne marchoient en gros uniment et laissoient des intervalles au milieu d'eux, et que les piques des lansquenets se battoient avec plus de contenance de confusion que d'assurance, pour la haste qu'ils avoient de passer. Soit qu'il le cogneust ainsi, *ou qu'il le feignist*, il revint avec ceste remarquable et valeureuse parole : « Monsieur, avec l'ayde « de Dieu, ils sont à vous; je les ay recongneuz et « estonnez; je ne porteray jamais armes si vous ne « les combattez et vainquez aujourd'huy; *mar-« chons au nom de Dieu!* » parole qui fut receue pour mot de la bataille!

« Le sieur de Tavannes, craignant que les huguenots n'esquivassent le combat, tire l'armée plus à gauche pour barrer le chemin d'Ervaux. Estant proches, tous les escadrons et bataillons s'arrestent d'eux-mesmes. Monsieur lui demande « quand il « faudra aller à la charge ? » Il respond : « que c'es-« toit trop temporiser, et que l'artillerie endomma-« geroit les escadrons. »

« Le souvenir du traict de M. Guise, qui, faisant halte à Dreux, avoit fait combattre et perdre le connestable devant luy, pour après avoir l'honneur et le fruict de la victoire, estoit cause que c'estoit à qui ne marcheroit le premier, ou M. de Montpensier qui conduisoit l'avant-garde, ou M. d'Anjou avec la bataille. Le sieur de Tavannes fit faire halte à Mon-

[1] Dans le mélange entre deux grandes armées dont tous les corps furent engagés, les amis et les ennemis auraient pu ne pas se reconnaître, s'ils n'avaient pas porté un habillement uniforme. La gendarmerie seule en avait adopté l'usage; les protestants étaient en blanc, les catholiques en cramoisi: Coligny ordonna aux autres corps de son armée de revêtir leur chemise par dessus leurs habits et de porter, de plus, l'écharpe de taffetas jaune et noir, en mémoire du duc de Deux-Ponts.

sieur avant que d'estre aux canonnades, envoya par quatre fois commander à M. de Montpensier, conducteur de l'avant-garde, *d'aller à la charge*, qui autant de fois le refuse.—Le sieur de Tavannes lui monstre estre plus fin que luy, dit tout haut à Monsieur : *Marchons, puisqu'il faut que vous serviez d'avant-garde;* ce que voyant M. de Montpensier, marche, et commence d'aller au combat.

« Le sieur de Tavannes voyant qu'il ne s'en peut plus desdire avance jusques à un vallon, là où il se met à couvert des canonnades. La bataille s'y arreste pour donner temps à l'avant-garde de charger la première, laquelle advancée ne peut plus faire halte, le canon ennemy donnant parmy eux, est contraincte de boire le calice : estant composée de quantité de noblesse, charge la bataille des huguenots qui se treuva devant eux, et qui estoit composée la pluspart de bourgeois et des moindres reistres, ayant l'admiral retiré le comte de Ludovic, et tout le bon proche de luy à l'avant-garde, imprudemment, à l'instant du combat, et ayant laissé la bataille sans chef. — Luy (l'amiral), qui menoit l'avant-garde, se treuve à l'opposite de la bataille des catholiques; ils demeurent ferme un temps l'un devant l'autre, ce que le sieur de Tavannes faisoit pour donner temps à l'avant-garde catholique de défaire la bataille huguenote, qui estoit foible : ce que les deux parts virent advenir avant que la bataille des catholiques et l'avant-garde des huguenots se joignissent, ce qui encouragea les uns et découragea les autres.

« Et estant les escadrons passez les uns parmi les autres, en fortune quasi égale, il y eut quelque désordre à cause du cheval de Monsieur qui tomba, et fut relevé par le sieur marquis de Villars. Le sieur de Tavannes envoye deux ou trois fois haster les Suisses, lesquels, contre son ordre, et pour faire aller l'avant-garde à la charge, la bataille avoit esté contraincte de laisser derrière.

« M. l'admiral considérant la défaite de son avant-garde (qui estoit sa première faute d'avoir laissé charger les plus faibles aux plus forts, sans combattre tous ensemble), fait une seconde faute, faisant retirer MM. les princes de Navarre et de Condé, trop tost ou trop tard, parce que, sous cette ouverture, il se retira plus de cinq cents chevaux avec eux sans combattre [1], outre la défaveur aux siens (augmente le découragement des siens), qui croyoient que ce fust une fuite entière.

[1] L'amiral n'avait pas voulu que les deux jeunes princes de Béarn et de Condé s'exposassent dans le combat ; il les avait fait partir pour Parthenay, où il avait d'avance envoyé les bagages de sa cavalerie ; mais cinq ou six cents chevaux s'empressèrent de leur servir d'escorte, et manquèrent au combat.

« En mesme temps les huguenots de l'avant-garde, conduicte par l'admiral, viennent à la charge à la bataille, passent au travers les uns des autres, esbranlent fort l'escadron de M. d'Anjou, et se rallient; ce que, considérant, le sieur de Tavannes, envoye encore deux ou trois fois haster les Suisses; cependant, pour gagner temps, mène à la charge un autre escadron de cavalerie françoise, lequel de soi-même fait halte à vingt pas d'un escadron ennemy, et à force de coups d'espées que le dict sieur de Tavannes donne sur le casque d'un enseigne, il les fait charger; et passant les uns parmi les autres, tous les escadrons françois, reistres et italiens, estoient fort rompus; et luy, treuvant un escadron de huguenots entier, un de ses gens dit : « Monsieur, il faudroit charger ceux-cy. » N'étant que luy quatriesme passé au travers de la charge, il se prit à rire et respondit : « Sera donques toy et « moy qui les chargerons, car nous ne sommes pas « davantage ensemble. »

« De tous costés se faisoient des rallicments nécessaires proche des Suisses, qui venoient quasi au trot, les approche, les haste, les ordonne. — Et voici la troisième faute de l'admiral : un gros escadron de reistres de quinze cents chevaux, qui n'avoient point combattu, assistez de plusieurs ralliez, juge la victoire estre en la défaicte des Suisses, marche pour charger leur bataillon par flanc, les treuve couverts des chariots ordonnez par la prévoyance du sieur de Tavannes, est contrainct couler du long, recevant trois mil arquebusades de l'infanterie françoise, placée entre les chariots et les Suisses, au bout desquels ils montrent le flanc, *en faisant leur limaçon accoustumé,* au maréchal de Cossé ayant son escadron qui n'avoit point combattu, lequel les charge à propos, et les emporte.

« Ce gros de quinze cents chevaux s'enfuyant, et l'avant-garde des catholiques ayant l'advantage sur la bataille huguenote, tout ce qui estoit espars en la plaine de l'avant-garde de l'admiral, qui avoit esté rudement chargé, se joinct, se retire vers le reste de la cavalerie huguenote, et ne se fait plus qu'un gros de quatre mil chevaux qui se retirent en ordre, abandonnant les lansquenets, sur lesquels la cavalerie catholique passe, que les Suisses les achèvent, et est défaicte toute l'infanterie de l'admiral [1].

[1] Les landsknechts restés sur le champ de bataille furent abandonnés à la furie des Suisses, qui ne leur firent aucun quartier. Beaucoup de landsknechts, en levant leur pique pour demander grâce, criaient : *Bon papiste, moi!* et ils disaient vrai; mais les Suisses, dont le plus grand nombre étaient des protestants, n'y avaient aucun égard. Tous les landsknechts furent massacrés. Les Français catholiques firent très-peu de quartier aux Français protestants, qu'ils accusaient d'en avoir usé de même au combat de la Roche-Abeille, et cependant le duc d'Anjou se jeta dans la mêlée, en criant : *Sauvez les François!*

«Cest ost de quatre mil chevaux ne peut estre enfoncé par ceux qui suivoient la victoire en petit nombre; les escadrons qui les soustenoient, ne pouvant aller si viste, estoient contraincts de faire halte quand leurs ennemis tournoient et faisoient teste [1]. — L'admiral avoit pris le devant, à cause d'une blessure qu'il eut au visage [2].

«Le colonel Grand-Villiers, du comté de Ferrette, commandant à dix mil lansquenets pour les huguenots, estoit cousin issu de germain du sieur de Tavannes, qui, le lendemain de la bataille, le cherche pour le faire enterrer. Il ne peut estre recongneu, non plus que le marquis de Bade, qui avoit aussi esté tué.

«Les princes et le reste de l'armée huguenote se sauvent par de là la Charente. — Chastelleraux, Nyort, Fontenay, Saint-Maixant, Partenay et Lusignan, suyvent la fortune des victorieux, qui, enyvrez de leur bonheur, tombent en différents avis : les uns d'attaquer les places; le sieur de Tavannes opinoit, au contraire, de suivre l'admiral et ses reistres par toute la France, les rendre dans une place et les assiéger; qu'en ceste poursuite les reistres capituleroient, et que la guerre seroit promptement finie.»

Ce conseil ne fut pas adopté; on ne poursuivit l'armée vaincue que jusqu'à deux lieues du champ de bataille. Il est probable que, si l'avis de Tavannes eût prévalu, l'amiral eût été réduit aux dernières extrémités. Un ordre du roi, jaloux des succès obtenus sous le nom de son frère, empêcha de profiter de la victoire. ,

La bataille de Montcontour fit tomber entre les mains des catholiques les chariots, les vivres, l'artillerie et les drapeaux des protestants, qui laissèrent cinq mille cinq cents hommes morts dans la plaine. Parmi les officiers tués, on remarquait Puy Greffier et d'Autricourt; Lanoue et d'Acier furent faits prisonniers. La perte fut beaucoup moins grande du côté des catholiques : ils perdirent entre autres chefs distingués, le marquis de Bade; Guise, Schombert et Bassompierre furent blessés.

Le duc d'Anjou envoya à Tours le comte de Retz pour annoncer au roi cette grande victoire. Elle fut célébrée, comme la bataille de Jarnac, dans tout le royaume et par les princes alliés de la France. — «C'étoit la quatrième bataille rangée où les calvinistes avoient été vaincus depuis le commencement des guerres civiles. Celle-ci sembloit devoir être pour eux un coup mortel.»

Découragement des protestants et de l'amiral de Coligny lui-même. — Siége et prise de Saint-Jean-d'Angély (1569).

Les protestants étaient entièrement découragés. «Dans le concile qui fut tenu à Parthenay, après la déroute, les principaux capitaines ne parloient que de se réfugier en Angleterre ou dans les Pays-Bas. — Quelques-uns proposoient même de se soumettre aux volontés du roi, *puisque le ciel sembloit combattre leurs efforts, et condamner leur cause.*» — Ce fut Coligny qui ranima leur courage et qui les décida à se retirer avec les débris de l'armée à Niort, d'où ils gagneraient ensuite La Rochelle; et pourtant ce vieux général, si rudement abattu par la fortune, avait lui-même senti s'ébranler son inébranlable fermeté : «L'amiral se voyant sur la tête, dit d'Aubigné, comme il advient aux capitaines des peuples, le blâme des accidents, le silence de ses mérites, un reste d'armée, qui, entière, se désespéroit auparavant le dernier désastre, deux jeunes princes, desquels les mercenaires rengrégeoient et déchiroient la pauvre condition, leur apprenant premièrement à blâmer ceux qui manioient les affaires pour les conduire eux-mêmes, les autres à désirer, à méditer un changement. — De plus, des villes faibles, des garnisons étonnées, des étrangers sans bagages, lui sans argent, des ennemis très-puissants et sans pitié pour tous, et surtout pour lui, abandonné de tous les grands, hormis d'une femme (la reine de Navarre), qui, n'en ayant que le nom, s'étoit avancé à Niort pour tendre la main aux affligés et aux affaires. Ce vieillard, pressé par la fièvre, enduroit toutes ces peintures et plusieurs autres qui lui venoient *au ronge, plus cuisans que sa fâcheuse plaie.*

«Comme on le portoit en une litière, Lestrange, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil, avec

[1] Pendant le carnage de l'infanterie des huguenots, le comte de Nassau avait reformé la cavalerie, et, avec deux mille reistres environ, il recueillait les fuyards et protégeait leur retraite, faisant souvent des charges contre ceux qui les pressaient. — Quelques gentilshommes français se distinguèrent dans ces derniers combats, et, parmi eux, Saint-Cyr Puy-Greffier. «Ce vieillard, dit d'Aubigné dans ses *Mémoires*, ayant rallié trois cornettes au bois de Mairé, et reconnu que par une charge il pourroit sauver la vie à mille hommes, son ministre, qui lui avoit aidé à prendre cette résolution, l'avertit de faire un mot de harangue. *A gens de bien, courte harangue,* dit le bonhomme: *Compagnons! voici comme il faut faire.* Là dessus, couvert à la vieille mode française d'armes argentées jusqu'aux grèves et sollerets, le visage découvert et la barbe blanche comme neige, âgé de quatre-vingt-cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mène battant tous les maréchaux-de-camp, et sauve plusieurs vies par sa mort.»

[2] La bataille était encore indécise, lorsque Coligny fut blessé à la joue par l'aîné des Rhingraves qu'il tua à son tour. Il voulut quelque temps dissimuler sa blessure; mais le sang qui l'étouffait le força à se faire emporter.

ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très-doux*. La dessus ils se dirent adieu, bien unis de pensées, sans pouvoir dire davantage.

« Ce grand capitaine a confessé à ses privés, que ce petit mot d'ami l'avoit relevé et remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir. »

Cependant les places où les calvinistes avaient des garnisons, Niort, Châtellerault, Saint-Maixant, Fontenay, Parthenay, Lusignan, etc., tombèrent successivement au pouvoir des catholiques; « ni le courage de Coligny, ni les secours qu'il se hâta de demander à tous les souverains du Nord, n'auroient sauvé *la cause,* si les intrigues et les jalousies de la cour n'étoient venues à son aide. »

Charles IX, jaloux de son frère, que deux victoires signalées venoient d'illustrer aux yeux des catholiques, excité par le Florentin Albert de Gondi, comte de Retz, son favori, qui lui-même voyait avec jalousie les succès obtenus par les conseils du vieux maréchal de Tavannes, voulut venir à l'armée et empêcha le général victorieux de donner suite à sa victoire, pour entreprendre sous ses yeux le siége de Saint-Jean-d'Angély.

Cette place, opiniâtrément attaquée, fut glorieusement défendue par le sieur de Piles, à qui l'amiral en avait confié le commandement; elle arrêta pendant dix-huit jours l'armée royale, qui dans ce siége perdit six mille hommes.

Résolution hardie de l'amiral. — Sa marche sur Paris par la Gascogne, le Languedoc, le Dauphiné et la Bourgogne. — Combat d'Arnay-le-Duc. — Paix de Saint-Germain (1569-1570).

L'hiver étant arrivé, la guerre devint une guerre de partisans, où des escarmouches sanglantes, de rudes combats, des rencontres meurtrières remplacèrent les batailles décisives. Le roi revint à Angers avec sa cour.

Les protestants avaient recouvré quelques espérances. Pendant que l'armée royale était arrêtée devant Saint-Jean-d'Angély, l'amiral, laissant une garnison sûre à La Rochelle, conçut le hardi projet de rallier, par une marche dans le midi de la France, le Dauphiné et la Bourgogne, toutes les troupes du parti et de marcher sur Paris avec ces forces réunies, afin d'obliger le roi à la paix. Ce projet hardi il l'exécuta à l'étonnement et à l'admiration de toute l'Europe qui eut les yeux fixés sur lui.

La Noue, célèbre capitaine protestant, qui, durant cette expédition, fut chargé de la défense de La Rochelle [1], a laissé un récit intéressant de cette mémorable entreprise. « Il estoit force, dit-il, que messieurs les princes et admiral, après leur route (défaite), s'esloignassent de l'armée victorieuse; ceste résolution leur profita à cause de l'imprudence des catholiques, lesquels laissant rouler, sans nul empeschement, ceste petite pelote de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison; car l'authorité de messieurs les princes attiroit et esmouvoit beaucoup de gens : la prevoyance et les inventions de M. l'admiral faisoient exécuter choses utiles; et le corps des reitres, qui estoit encore de trois mille chevaux, donnoit reputation à l'armée.

« Ils (les protestants) souffrirent beaucoup jusques à ce qu'ils fussent en la Gascongne où ils se renforcèrent d'arquebusiers dont ils avoient très-grand besoin mesmement pour garantir la cavallerie des surprises de nuict, qui sont fort communes en ces quartiers là, pour la voisinance des villes et chasteaux. — On les entremesloit parmy les cornettes de reitres, et autres troupes françoises, de manière que, tant ès pays larges que couverts, ils estoient tousjours preparez pour se défendre...

« Le plus long séjour que ceste demy armée fit, fut vers les quartiers d'Agenois et de Montauban, où elle passa quasy tout l'hyver; et par le bon traitement qu'elle y reçut, se refirent comme de nouveaux corps aux hommes...

« Les premières forces qui se joignirent auxdicts princes furent celles du comte de Montgommery, revenant victorieuses de Béarn, qui fut certes un brave exploit; car, par diligence, il prévint l'armée de M. de Terride, qui assiégeoit Navarins, jà harassée par le long temps qu'elle avoit là séjourné.

« Sur la fin de l'hyver ils s'acheminèrent vers Toulouse, où il se commença une façon de guerre très-violente par les bruslements qui furent permis, et seulement sur les maisons de la cour du parlement. — La cause estoit, disoit-on, pour ce qu'ils avoient tousjours esté très-aspres à faire brusler les luthériens et huguenots, aussi pour avoir fait trancher la teste (en 1563) au capitaine Rapin, gentilhomme de la religion, qui leur portoit l'édit de la paix de la part du roy. Ils trouvèrent ceste revanche bien dure : néantmoins on dit qu'elle leur servit d'instruction pour estre plus moderez à l'avenir, comme

[1] Le sieur de Puy-Gaillard, chargé par le roi de forcer La Noue à se renfermer dans La Rochelle, et de bloquer cette ville, avait fait construire un fort à Luçon pour couper les communications des huguenots avec le Poitou. La Noue résolut de détruire ce fort. Quoique très-inférieur en force à Puy-Gaillard, il attaqua, mit dans une déroute complète le petit corps d'armée catholique, et accomplit son projet. Poursuivant ses succès, il prit Fontenay, mais, ayant eu un bras cassé d'un coup d'arquebuse, il fut transporté à La Rochelle, où, après l'amputation faite, un habile mécanicien lui fit un bras de fer propre à remplacer, pour tenir les reines d'un cheval, celui qu'il avait perdu : il put encore rendre de grands services aux protestants, qui lui donnèrent dès lors le surnom chevaleresque de *Bras de fer*.

aussi ils se sont monstrez tels. M. le mareschal d'Anville estoit alors dans ladicte ville avec de bonnes forces et estoit mordu des calomniateurs, qui l'accusoient d'avoir intelligence avec son cousin l'admiral : cependant, en tout le voyage nul ne fit si vivement la guerre à l'armée des princes que luy, et leur desfit quatre ou cinq compagnies de chevaux.

«L'armée donna jusqu'à la comté de Roussillon, où il fut fait du saccagement, encore qu'elle appartint aux Espagnols. — De là elle tira tout au long du Languedoc, et estant approchée du Rhosne, M. le comte Ludovic (Louis de Nassau) le passa avec partie des forces de l'armée, pour assaillir quelques places. — Mais la principale intention des chefs estoit pour tirer infanterie du Dauphiné, pour rengrossir le corps, comme aussi ils avoient pensé faire de Gascongne et de Languedoc, lequel désir ne se put bien effectuer; car quand les soldats venoient à entendre que c'estoit pour s'acheminer vers Paris et au cœur de la France, et qu'après ils se représentoient les misères qu'eux et leurs compagnons, qui y estoient demourez, avoient souffertes l'hyver passé, chacun fuyoit cela comme un mortel précipice, et aimoient sans comparaison mieux demourer à faire la guerre en leur pays. Toutefois encores ramassèrent-ils plus de trois mille harquebusiers deliberez d'aller partout, qui se disposèrent par régiments, mais tous estoient à cheval...

«M. l'admiral, qui estoit fort expérimenté aux affaires, voyoit bien, encore que la paix se negociast, qu'il estoit bien malaisé d'en obtenir une bonne qu'on ne s'approchast de Paris; et sçachant aussi que delà la rivière de Loire, il trouveroit faveur et aide, il hastoit le voyage; mais la difficulté de passer les montagnes des Cevennes et du Vivarets donna quelque retardement, et encore plus sa maladie qui luy survint à Sainct-Estienne de Forest, qui le cuida emporter... Enfin Dieu luy envoya guérison, au grand contentement de tous, après laquelle l'armée marcha si légèrement qu'en peu de temps elle arriva en Bourgongne, à René-le-Duc (Arnay-le-Duc).

«M. le mareschal de Cossé, qui commandoit à l'armée du roy, avoit eu charge expresse de luy d'empescher que celle des princes n'approchast de Paris, mesme de la combattre s'il voyoit le jeu beau; ce qui le fist accoster d'elle en délibération de ce faire [1]. L'ayant trouvée placée en assez forte assiette, il la voulut oster de ses avantages avec son artillerie, de quoy les autres estoient dépourveus, et par attaques d'harquebuserie leur faire quitter certains passages qu'ils tenoient. Un seulement fut abandonné du commencement, et là se firent de grosses charges et recharges de cavallerie, où les uns et les autres furent à leur tour poursuivis. Les capitaines qui attaquèrent les premiers du costé des catholiques, furent messieurs de La Valette, de Strosse et de La Chastre, qui se portèrent bien. Ceux qui soustindrent de la part des huguenots furent M. de Briquemaut, mareschal de camp, le comte de Montgommery et Genlis. — Et en ceste action messieurs les princes, encore très-jeunes, firent voir par leur contenance le désir qu'ils avoient de combattre, dont plusieurs jugèrent que quelque jour ce seroient d'excellents capitaines. Enfin les catholiques voyant la difficulté de forcer leurs ennemis se retirèrent à leur logis, comme aussi firent les princes, qui, après avoir considéré que le séjour leur estoit nuisible, aussi qu'ils manquoient de poudre, s'acheminèrent à grandes journées vers La Charité et autres villes qui tenoient leur party, pour se remunir des commoditez nécessaires.

«Peu après, la tresve se fit entre les deux armées, à laquelle succéda la paix, qui fut occasion que chacun mit les armes bas.

«Ce fut une grande fatigue d'avoir esté si longtemps en campagne par chaud, par froid et chemins difficiles, et quasi toujours en terres ennemies, où les propres paysans faisoient autant la guerre que les soldats.—Du commencement tels labeurs sont si odieux, qu'ils font murmurer les soldats contre leurs propres chefs : puis, quand ils se sont un peu accoustumez et endurcis à ces pénibles exercices, ils viennent à entrer en bonne opinion d'eux-mesmes, voyant qu'ils ont comme surmonté ce qui espouvante tant de gens, et principalement les délicats. — Voilà quelles sont les belles galleries et les beaux promenoirs des gens de guerre, et puis leur lit d'honneur est un fossé où une harquebusade les aura renversez !...

«Or, si quelqu'un en ces lamentables guerres a grandement travaillé et du corps et de l'esprit, on peut dire que ç'a esté M. l'admiral; car la plus pesante partie du fardeau des affaires et des peines militaires, il les a soutenues avec beaucoup de constance et de facilité, et s'est aussi reveremment comporté avec les princes ses supérieurs comme modestement avec ses inférieurs. Il a tousjours eu la piété en singuliere recommandation, et un amour de justice, ce qui l'a fait priser et honorer de ceux du party qu'il avoit embrassé. Il n'a point cherché ambitieusement les commandements et honneurs, ains en les fuyant on l'a forcé de les prendre pour sa suffisance et preud'hommie. Quand il a manié les armes, il a fait connoître qu'il estoit très-entendu, autant que capitaine de son temps, et s'est tousjours exposé courageusement aux périls. Aux adver-

[1] Le combat d'Arnay-le-Duc fut livré le 25 juin 1570.

sitez on l'a remarqué plein de magnanimité et d'invention pour en sortir, s'estant tousjours montré sans fard et parade. Somme, c'estoit un personnage digne de restituer un Estat affoybly et corrompu. »

Cette belle marche, qui fit tant d'honneur à l'amiral de Coligny, et dans laquelle *l'armée des princes fit près de trois cents lieues tournoyant quasi le royaume de France*, avait duré neuf mois.

La paix fut signée le 8 août 1570 par Coligny, à La Charité-sur-Loire, et confirmée malgré les efforts de l'envoyé du pape et de l'ambassadeur d'Espagne, par un édit daté de Saint-Germain, et qui fut enregistré dans tous les parlements du royaume.

Cet édit, en quarante-six articles, accordait une amnistie générale du passé, et pour la garantir laissait entre les mains des protestants quatre places de sûreté (La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité), qui devaient pendant deux ans être gardées par leurs soldats; il autorisait les protestants à récuser la juridiction du parlement de Toulouse, qui leur était suspect; leur accordait la récusation péremptoire de six juges dans les parlements de Rouen, Dijon, Aix, Rennes et Grenoble, et celle de huit juges dans le parlement de Bordeaux. Enfin les protestants étaient rétablis dans la liberté de conscience et l'exercice de leur culte, excepté à Paris et à la cour, et déclarés admissibles à tous les emplois.

CHAPITRE VIII.

CHARLES IX. — LA SAINT-BARTHÉLEMY.

La paix de Saint-Germain fut-elle une ruse pour préparer la Saint-Barthélemy? — Opinions diverses à ce sujet. — Mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche. — Négociations relatives au mariage du prince de Béarn. — Projet de porter la guerre en Flandre. — Prévenances de Charles IX pour l'amiral de Coligny. — Lettre de Jeanne d'Albret à son fils. — Mariage convenu entre la sœur du roi et le prince de Béarn. — Retour de la cour à Paris. — Mort de la reine de Navarre. — Mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France, sœur de Charles IX. — Hostilités en Flandre. — Lutte de la reine-mère et de l'amiral auprès du roi. — Catherine et les Guises se décident à faire assassiner l'amiral. — L'amiral de Coligny est blessé par un assassin. — Son entrevue avec le roi. — Résolution prise de massacrer les protestants. — Préparatifs et ordres donnés. — Journée de la Saint-Barthélemy. Récit de la reine de Navarre. — Massacre général des protestants. — Le roi déclare au parlement que le massacre a eu lieu par ses ordres. — Traits honorables.

(De l'an 1570 à l'an 1572.)

La paix de Saint-Germain fut-elle une ruse pour préparer la Saint-Barthélemy? — Opinions diverses à ce sujet.

La paix de Saint-Germain a été considérée par nombre d'historiens comme un piége tendu aux protestants. Brantôme prétend qu'après la bataille de Montcontour, le maréchal de Tavannes voyant que, malgré leurs défaites, les protestants se montraient toujours plus redoutables, jugea que la force seule était inutile contre eux, que la ruse seule pouvait en triompher, et fit partager sa conviction à la reine. — Un des historiens de Charles IX (M. Dufau, continuateur de l'*Histoire générale* de Vely, Villaret et Garnier) a judicieusement apprécié, à notre avis, les causes qui rendirent la paix nécessaire, et cette nécessité exclut l'idée de ruse.

« Les villes en ruines, dit-il, les campagnes ravagées, les lois méconnues, le peuple, la noblesse, le clergé, presque également fanatiques, presque également avides d'excès, enfin, tous les germes d'une désorganisation complète: telles étaient les suites déplorables de la guerre civile. — Tous les gens sensés, de quelque parti qu'ils fussent, en gémissaient. Coligny témoignoit souvent le chagrin qu'il en éprouvoit. Son esprit étoit si frappé des malheurs où le royaume avoit été plongé, qu'il répétoit souvent après la paix « qu'il désiroit plutôt mourir que « de retomber en ces confusions, et de voir devant « ses yeux commettre tant de maux... » A la cour, quelques-uns, c'étoit le petit nombre, vouloient la paix par amour pour le bien public, la plupart parce que les agitations politiques et les combats troubloient leurs plaisirs. — *Le roi désiroit la paix avec ardeur.* Ce prince se trouvoit dès lors dans un dédale de perplexité qui ne fit que s'agrandir sous ses pas. Il supportoit avec impatience le joug de sa mère; il étoit jaloux du duc d'Anjou; il se défioit des Guises, et redoutoit les protestants, qui avoient menacé sa couronne dès ses premières années. Il paroît, d'ailleurs, que sollicité dès lors à prendre sous sa protection les réformés des Pays-Bas, il commençoit à concevoir un autre système de politique. Il ne prévoyoit ensuite qu'une issue malheureuse de la guerre civile. Si son armée étoit victorieuse, il craignoit l'influence de Catherine; si elle étoit vaincue, il avoit à trembler pour sa couronne. Il résolut de sortir de cette situation embarrassante. La paix fut conclue par son ordre. — On ne peut avoir de doutes à cet égard. Il donna lui-même à Henri de Mesme, l'un des négociateurs, des instructions secrètes différentes de celles qu'il avoit reçues du conseil, et dans lesquelles il lui laissoit loisible d'accorder tout ce qu'on voudroit pour faire la paix. Enfin, si l'on en croit les *Mémoires de Sully*, il appeloit ce traité de pacification *sa paix*, pour montrer qu'il l'avoit faite lui-même et contre l'avis de son conseil. »

La cour célébra la paix de Saint-Germain par des fêtes brillantes; les dépenses qu'elles occasionnaient devaient augmenter la pénurie du trésor, mais la reine-mère y subvenait par des emprunts. Le roi,

fier de *son ouvrage,* partageait la joie générale. « Il arrachoit de son cœur (dit assez singulièrement l'historien Matthieu) toutes les épines de la guerre ne pensant plus qu'à cueillir doucement les roses et les fruits de la paix. »

On a accusé Catherine de Médicis d'avoir conçu, six ans avant de l'exécuter (voir pag. 511), l'atroce projet du massacre général des protestants français... Sans remonter aussi haut, quelques-uns de ses panégyristes français et italiens lui ont fait honneur de l'art avec lequel elle aurait conduit les affaires depuis l'année 1570, pour arriver en 1572, à cette abominable journée de la Saint-Barthélemy, que l'historien Capilupi célèbre comme le résultat d'un *stratagème contre les huguenots* [1]. — « Les historiens protestants de leur côté, dit M. de Sismondi (protestant lui-même), n'ont point douté que, depuis l'époque de la paix, toutes les démarches de la cour ne fussent calculées pour les faire tomber dans le piége, et que Catherine et ses fils n'aient joint la plus longue et la plus atroce perfidie à leur cruauté. — Cependant, *des témoignages non moins imposants, des témoignages détaillés et précis semblent établir que la résolution du massacre ne fut prise que peu de jours avant son exécution.* Le caractère de légèreté, d'inconséquence de Catherine et de ses fils autorise peut-être à croire qu'ils caressèrent longtemps cette idée sans être déterminés à la suivre : c'étoit un des moyens qui se présentoient à eux pour sortir de leurs difficultés; mais ils se réservoient encore de prendre de préférence un moyen tout contraire. Ils se complaisoient dans leur finesse et leur dissimulation; ils jouoient avec leur proie, sans haine, sans esprit de vengeance, et ce fut tout à coup que la fureur les saisit lorsqu'ils eurent goûté du sang. »

Un auteur moderne (M. Capefigue), qui, dans l'*Histoire de la réforme, de la ligue et du règne de Henri IV,* s'est proposé surtout de représenter les passions et les préjugés populaires, et qui s'est attaché à examiner les écrits les plus fugitifs du temps, les pamphlets des partis, les proclamations du jour, ainsi que les dépêches des ambassadeurs, la correspondance avec Philippe II, conservée dans les archives de Simancas, et les registres de l'Hôtel-de-Ville, a cru devoir accuser la bourgeoisie et le peuple de Paris d'avoir voulu les premiers, d'avoir exécuté la Saint-Barthélemy; il a pris soin de mettre constamment en évidence le fanatisme « de ces métiers, de ces halles, ardentes contre l'insolence des hérétiques, gentilhommerie de province, rustre et mal apprise, qui voulait imposer ses lois à la bonne bourgeoisie, à sa grande Église, à sa mellifiante université. »

L'illustre Bossuet, qui croit à la préméditation de la reine Catherine, et qui lui attribue des projets plus étendus que ceux qui furent exécutés, s'exprime ainsi : « La reine étoit occupée de faire périr les uns par les autres tous ceux qui lui donnoient de l'ombrage. Elle prétendoit que ceux de Guise la déferoient de l'amiral, des Montmorency et des huguenots, pour ensuite périr eux-mêmes accablés par les troupes après qu'ils se seroient épuisés en ruinant leurs ennemis.—Dans ce dessein, voici l'ordre qu'elle méditoit pour l'exécution : elle vouloit commencer par l'amiral et donner au duc de Guise, son ennemi, la charge de le faire assassiner, à quoi il s'étoit offert. Elle ne doutoit point que les huguenots et les Montmorency ne prissent les armes pour la venger : c'étoit un prétexte pour les perdre tous ensemble, car les Guises, et les catholiques de Paris joints à eux, étoient sans comparaison plus forts que ces deux partis réunis; mais comme ils ne l'étoient pas assez pour les défaire sans qu'il en coutât beaucoup, et que de si braves gens ne manqueroient pas de vendre bien cher leur vie, elle espéroit avoir bon marché des Guises affoiblis dans ce combat.

« La chose ne fut pas proposée au roi dans toute son étendue; on lui parloit seulement et de l'amiral et des huguenots, dans la ruine desquels le peuple pourroit bien envelopper les Montmorency, que leur liaison avec l'amiral avoit rendus odieux. On lui disoit que jamais il n'auroit ni autorité, ni repos, qu'il n'eût délivré son royaume de ces chefs de parti; que s'il ne pouvoit pas achever tout le dessein en un seul coup, ce seroit toujours un grand avantage de se défaire de l'amiral, qui faisoit à son gré la paix ou la guerre, en rejetant la haine de l'action sur les princes de Lorraine, ses ennemis déclarés; qu'au reste le roi feroit tout ce qu'il voudroit des huguenots dont il auroit abattu le chef principal, et tiendroit tous les autres entre ses mains; que les Montmorency ne se pourroient pas soutenir tout seuls, et qu'enfin les princes lorrains seroient absolument au pouvoir du roi quand toutes les forces du royaume seroient réunies, tellement que l'autorité royale reprendroit toute sa vigueur. — Le roi, tout cruel qu'il étoit, n'entroit qu'à regret dans un tel dessein, car il avoit un fond de droiture qui répugnoit à ces noires actions; mais on l'avoit gâté par de mauvaises maximes. »

Mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche (1570).

Ce fut après la paix de Saint-Germain, que, débarrassé des inquiétudes que la guerre civile lu

[1] Camillo Capilupi a publié à Rome, en 1572, et avec l'approbation du cardinal de Lorraine, une relation du massacre de la Saint-Barthélemy, sous le titre de : *Lo stratagemma di Carlo IX contra gli ugonotti.*

avait causées, le roi Charles IX songea à conclure son mariage avec la fille de l'empereur Maximilien, mariage depuis longtemps projeté, mais qui avait été retardé par les intrigues de la cour d'Espagne, alarmée de voir le roi de France contracter une alliance de famille avec un souverain qui, quoique catholique, avait toujours protégé les protestants.

Catherine de Médicis avait eu la pensée de marier le roi son fils avec la reine d'Angleterre. Élisabeth avait alors quarante ans. Elle répondit que Charles IX était pour elle *trop grand et trop petit;* trop grand parce qu'il était roi, trop petit parce qu'il n'avait pas vingt ans. Cependant elle écouta assez favorablement une autre proposition de mariage avec un prince plus jeune encore, le duc d'Alençon, second frère du roi qu'elle avait refusé. Quelques historiens prétendent même que, sans la Saint-Barthélemy, ce mariage aurait eu lieu.

Charles IX épousa à Mézières, le 26 novembre 1570, la fille de l'empereur, que l'archiduc Ferdinand avait déjà épousée en son nom, et par procuration, à Spire, le 22 octobre.— Élisabeth d'Autriche fut conduite en France par l'archevêque de Trèves, l'évêque de Strasbourg et le marquis de Bade. La cour se rendit au-devant d'elle. Elle arriva à Mézières le 25 novembre. L'archevêque de Trèves la remit solennellement au roi. On fit ensuite lecture du contrat : le roi déclara qu'il approuvait tout ce qui avait été fait par son procureur. Le mariage fut célébré par le cardinal de Bourbon. La jeune reine n'avoit que seize ans. On lui donna pour gouvernante Anne de Savoie, veuve du connétable de Montmorency. Les noces furent brillantes; la plupart des grands seigneurs du royaume, excepté les protestants, y assistèrent.

Négociations relatives au mariage du prince de Béarn. — Projet de porter la guerre en Flandre. — Prévenances de Charles IX pour l'amiral de Coligny (1571-1572).

A cette époque le roi songea à s'attacher le prince de Béarn, en lui faisant épouser sa sœur Marguerite, princesse âgée de dix-huit ans, et dont les galanteries avec le duc de Guise avaient déjà attiré l'attention maligne des courtisans [1]. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, vint elle-même à Blois, où se trouvait la cour, pour suivre les négociations relatives au mariage de son fils.

Peu de temps auparavant, l'amiral venait de marier sa fille à un jeune capitaine protestant, distingué par ses lumières et ses vertus, le sire de Teligny, et il s'était lui-même marié en secondes noces à une noble héritière de Savoie, Jacqueline d'Entremont, ambitieuse de devenir, disait-elle, *la Martia du Caton de la France* [1]. Enfin le jeune prince de Condé avait épousé Marie de Clèves, marquise de l'Isle, sœur des duchesses de Nevers et de Guise.

Le roi avait accueilli avec une faveur marquée les seigneurs protestants qui accompagnaient la reine de Navarre et son fils. Il se montra surtout rempli d'affabilité envers le comte Louis de Nassau, un des chefs de la confédération des Pays-Bas. Déjà à la fin de l'année précédente, et dans des conférences tenues à Villers-Cotterets, au retour du voyage de Mézières, il avait été question de porter la guerre en Flandre, projet que les Nassau avaient, à ce qu'il paraît, fait proposer au roi. «On s'est plu, dit un historien que nous avons déjà cité, à regarder ce projet comme une ruse de la cour pour faire tomber les calvinistes dans le piége. Il est possible que ce fut le motif secret de l'assentiment donné aux premières propositions qui en furent faites; mais le roi n'avoit-il pas de justes motifs pour embrasser cette guerre avec chaleur? Ne pouvoit-elle pas être féconde en résultats brillants pour son royaume? — C'étoit une idée heureuse que de rallier tous les François autour du roi pour combattre l'étranger. Ce nouvel ennemi du dehors pouvoit faire oublier celui que chaque parti croyoit avoir au dedans. Des périls communs auroient rétabli cette fraternité nationale que l'esprit de secte avoit détruite; l'ardeur pour la gloire eût remplacé les fureurs du fanatisme; le royaume pouvoit être agrandi de plusieurs riches provinces; là les calvinistes, devenus dominants, auroient pu exercer leur culte sans craindre la haine des catholiques. Le gouvernement n'avoit qu'une sage protection à accorder. Ces avantages ne pouvoient-ils pas être sentis par le jeune monarque? N'est-il pas raisonnable de penser que son ardeur naturelle, le désir de se distinguer comme son frère, et l'espoir de détruire cette ligue puissante de sa mère avec les Guises et le roi d'Espagne, qui régnoit sous son nom, prêtèrent plus de force encore aux conseils qu'on lui donnoit dans cette circonstance. Cette guerre étoit juste après les odieuses manœuvres de Philippe pour bouleverser le royaume [2]. On pouvoit espérer un prompt

[1] Ce fut pour faire taire ces bruits fâcheux et échapper à la vengeance de Charles IX, qui voulait le faire assassiner, que le duc de Guise, d'après les conseils de sa mère, se hâta d'épouser la veuve du prince de Porcian.

[1] Pour empêcher ce mariage, le duc de Savoie confisqua les biens de la comtesse d'Entremont. Charles IX, qui témoignait déjà un vif intérêt pour tout ce qui touchoit l'amiral, écrivit plusieurs fois lui-même en sa faveur au duc de Savoie; mais ce fut en vain. Le duc refusa avec opiniâtreté de pardonner à l'épouse du chef des protestants.

[2] Sully assure, dans ses *Mémoires*, qu'outre les causes de mécontentements pour les affaires d'État, Charles IX avait un grief de famille contre Philippe II «qu'il accusoit d'avoir fait mourir sa sœur, la reine Élisabeth, en lui imputant de trop grandes familiarités avec son fils (à lui Philippe) don Carlos.» Voir *Œconomies royales*, ch. III, pag. 232.

succès, à cause des dispositions favorables des Flamands opprimés par le duc d'Albe. La conquête de la Flandre étoit assurée, si l'on en croit Brantôme, qui prétend avoir eu là-dessus des renseignements particuliers.»

Coligny fut instruit du projet communiqué par les Nassau; il sut qu'à Blois il y avait eu, avec le comte Louis, des conférences secrètes où la guerre de Flandre avait été résolue. «Son âme tressaillit quand il apprit cette résolution du roi. Il alloit donc enfin consacrer son bras à la patrie. Sa main ne verseroit plus le sang françois. Il chercheroit contre de perfides étrangers, qui avoient ourdi tous les maux de son pays, une gloire plus pure que celle qu'il avoit acquise dans des guerres déplorables. Il alloit dévouer sa vieillesse au prince dont il avoit à regret troublé les jeunes années. Dès ce moment cette guerre de Flandre remplit sa pensée. Il prévit les immenses avantages qui en résulteroient pour la France et le calvinisme. Occuper les protestants françois, dont il avouoit la turbulence, délivrer ceux des Pays-Bas, qui lui avoient porté de si généreux secours dans la dernière guerre, servir la France et combattre l'Espagne: c'étoient d'assez puissants motifs pour exciter l'amiral à adopter ce projet avec ardeur.» Aussi accepta-t-il avec empressement l'invitation qui lui fut faite, au nom du roi, de venir à la cour.

«Coligny fut reçu à Blois avec les plus grands honneurs. Dès qu'il fut admis en présence du roi, il se jeta à ses pieds. Le roi le releva et lui parla avec une bonté pleine d'effusion. Il lui donna plusieurs fois le nom de *père*. Il lui dit qu'il regardoit ce jour comme le plus beau de sa vie, qu'il espéroit qu'il l'aideroit de ses conseils pour établir solidement la paix dans le royaume. Il le pria d'oublier le passé. Il finit par ces mots prononcés avec affabilité: «Mon père, nous vous tenons, maintenant, «nous vous possédons, vous ne nous quitterez pas «quand vous voudrez.» La reine, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon lui firent aussi l'accueil le plus affable. — L'amiral reçut du trésor une gratification de cinquante mille livres pour dédommagement des pertes qu'il avoit éprouvées. Le roi lui accorda pour un an la jouissance de tous les bénéfices du cardinal son frère, mort depuis peu en Angleterre, et lui rendit sa place dans le conseil.»

Lettre de Jeanne d'Albret à son fils. — Mariage convenu entre la sœur du roi et le prince de Béarn (1572).

Les négociations relatives au mariage du prince de Béarn traînaient en langueur. Ce prince était retourné à Nérac où l'appelaient les affaires du parti protestant et ses propres intérêts. Jeanne d'Albret, qui était restée à Blois, ne se montrait pas satisfaite du progrès de ses démarches. Cette reine illustre, qui, comme dit d'Aubigné, «n'avoit de femme que le sexe, dont l'âme étoit entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités,» souffrait tellement des intrigues auxquelles il lui fallait faire face, des tromperies qu'elle devait déjouer, qu'elle appelait sa souffrance *être en mal d'enfant*.

Elle écrivait à son fils, le 8 mars 1572: «Il me «faut négocier tout au rebours de ce que j'avois «espéré et qu'on m'avoit promis; car je n'ai nulle «liberté de parler au roi ni à Madame (Marguerite), «seulement à la reine-mère, qui me traite à la four«che. — Quant à Monsieur (Henri, duc d'Anjou), il «me gouverne et fort privément; mais c'est moitié «en badinant, comme vous le connoissez, moitié en «dissimulant. — Quant à Madame, je ne la vois que «chez la reine, lieu mal propre, d'où elle ne bouge, «et ne va en sa chambre qu'aux heures qui me sont «mal aisées. D'ailleurs madame de Curçon (gouver«nante de Marguerite, et toute dévouée au parti «des Guises) ne s'en recule point, de sorte que je «ne puis parler à une que l'autre ne l'oye. Je ne lui «ai point encore montré votre lettre, mais la lui «montrerai, je le lui ai dit; elle est fort discrète, et «me répond toujours en termes généraux d'obéis«sance et révérence à vous et à moi, *si elle est votre «femme*.

«Voyant donc, mon fils, que rien ne s'avance, et «que l'on me veut faire précipiter les choses, et «non les conduire par ordre, j'en ai parlé trois fois «à la reine, qui ne fait que se moquer de moi, et, au «partir de là, dire à chacun le contraire de ce que «je lui ai dit; de sorte que mes amis me blâment, et «je ne sais comment démentir la reine, car quand «je lui dis: *Madame, on dit que je vous ai tenu «tel et tel propos*, encore que ce soit elle-même qui «l'ai dit, elle me le renie comme beau meurtre, et «me rit au nez, et m'use de telle façon, que vous «pouvez dire que ma patience passe celle de Gri«selidis...

«Au partir d'elle, j'ai un escadron de huguenots «qui me viennent entretenir, plus pour me servir «d'espions que pour m'assister, et des principaux, «et de ceux à qui je suis contrainte de dire beaucoup «de langages, que je ne puis éviter sans entrer en «querelle avec eux. — J'en ai d'une autre humeur «qui ne m'empêchent pas moins, mais je m'en dé«fends comme je puis, qui sont *hermaphrodites «religieux*. — Je ne puis pas dire que je sois sans «conseil, car chacun m'en donne un, et pas un ne «se ressemble...

«J'ai été amenée jusqu'ici sous promesse que la «reine et moi nous accorderions; elle ne fait que se

« moquer, *et ne veut rien rabattre de la messe,* « de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle fait...

« Je m'assure que si vous saviez la peine en quoi je « suis, vous auriez pitié de moi, car l'on me tient « toutes les rigueurs du monde, et des propos vains « et moqueries, au lieu de traiter avec moi avec gra- « vité, comme le fait le mérite; de sorte que je « crève, parce que je me suis si bien résolue de ne « me courroucer point, que c'est un miracle de voir « ma patience. Et si j'en ai eu, je sais que j'en aurai « encore plus affaire que jamais, et m'y résoudrai « aussi davantage. Je crains bien d'en tomber ma- « lade, car je ne me trouve guère bien.

« J'ai trouvé votre lettre fort à mon gré, je la « montrerai à Madame, si je puis; quant à la pein- « ture (un portrait de Henri de Béarn), je l'enverrai « quérir à Paris. Madame est belle et bien avisée, et « de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite « et corrompue compagnie qui fut jamais, car je « n'en vois point qui ne s'en sente. Votre cousine la « marquise (l'épouse du jeune prince de Condé) en « est tellement changée qu'il n'y a apparence de re- « ligion en elle; sinon d'autant qu'elle ne va point « à la messe, car, au reste, de sa façon de vivre, « hormis l'idolâtrie, elle fait comme les papistes; et « ma sœur la princesse (de Condé) encore pis.

« Je vous l'écris privément, le porteur vous dira « comme le roi s'émancipe, c'est pitié; je ne voudrois « pour chose du monde que vous y fussiez pour y « demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, « et que vous et votre femme *vous vous retiriez de « cette corruption; car encore que je la croyois « bien grande, je la trouve encore davantage.* « Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les « femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes; « si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans « une grande grâce de Dieu. »

Jeanne d'Albret dit, dans un postscriptum, qu'enfin elle a vu Madame Marguerite avec quelque liberté, et lui a communiqué le contenu de la lettre (dans cette lettre, Henri de Béarn disait qu'il espérait que sa femme embrasserait sa religion).

« Elle m'a dit que quand ces propos (de mariage) « se sont commencés, *on savoit bien qu'elle étoit « de la religion qu'elle étoit, et bien affectionnée,* « — je lui ai dit que *ceux qui avoient embarqué « ceci ne disoient pas cela,* et que l'on me faisoit « le fait de la religion aisé, et qu'elle-même y avoit « quelque affection; que sans cela je ne fusse entrée « si avant, et que je la suppliois d'y penser. — Les « autres fois que je lui en avois parlé elle ne m'en « avoit répondu si absolument ni si rudement..... « L'autre (la reine-mère) me commande vous faire « ses recommandations, et qu'il faut que vous ve- « niez; mais je vous dis le contraire. »

Le maréchal de Tavannes prétend, dans ses *Mémoires,* que la reine Catherine lui demanda *comment elle pourroit lire dans le cœur de la reine de Navarre,* et qu'il lui répondit: « Entre femmes, « mettez-la la première en colère, et ne vous y met- « tez point, ainsi vous apprendrez d'elle, non elle « de vous. » Catherine suivit ce conseil; mais Jeanne, qui s'en défiait, était déterminée à se contenir et poursuivit avec calme sa négociation. « Un jour, parlant au roi de la dispense du pape pour le mariage de son fils, elle dit qu'elle en craignoit la longueur, et que le pape, à cause de sa religion, se feroit tenir. — « Non, non, dit le roi, ma tante, je « vous honore plus que le pape, et aime plus ma « sœur que je ne le crains; je ne suis pas huguenot, « mais je ne suis pas sot aussi. *Si M. le pape fait « trop la bête, je prendrai moi-même Margot « par la main, et la mènerai épouser en plein « prêche* [1]. »

Enfin, le 11 avril, les articles du mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de France furent signés. Le roi promit de donner à sa sœur trois cent mille écus d'or de dot. Jeanne d'Albret retourna auprès de son fils, qu'elle devait ramener à la cour.

Retour de la cour à Paris. — Mort de la reine de Navarre (1572).

De Blois, la cour revint à Paris, où le roi appela Coligny pour convenir avec lui des mesures définitives pour l'entreprise de Flandre. « Un jour, dit L'Estoile, qu'ils avoient discuté leurs projets, Charles IX dit à l'amiral: « Mon père, il y a encore « une chose en ceci, à quoi il nous faut bien prendre « garde, c'est que la reine ma mère, qui veut mettre « le nez partout, comme vous savez, ne sache rien « de cette entreprise, au moins quant au fond, car « elle nous gâteroit tout. — Ce qu'il vous plaira, « sire, répliqua l'amiral; mais je la tiens pour si « bonne mère, et si affectionnée au bien de votre « État, que quand elle le saura, elle ne gâtera rien; « joint qu'à lui céler j'y trouve de la difficulté et de « l'inconvénient. — Vous vous trompez, mon père, « lui dit le roi; laissez-moi faire seulement. Je vois « bien que vous ne connaissez pas ma mère: *c'est la « plus grande brouillonne de la terre.* » Cependant, ajoute L'Estoile, « c'étoit elle qui faisoit tout, et le roi ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fût avertie; mais voyant qu'elle avoit déjà acquis la réputation du pape Clément VII, son oncle, que *promettant quelque chose, même en intention de le tenir, on ne la croyoit plus,* elle faisoit jouer

[1] Pierre de L'Estoile. *Mémoires pour servir à l'histoire de France.*

ce personnage au roi, qu'elle habilloit et faisoit parler comme elle vouloit; d'autant qu'en telle jeunesse ses paroles étoient moins suspectes de feintise et dissimulation.»

Plusieurs auteurs et historiens, Tavannes, Marguerite de Valois, Le Laboureur, etc., affirment au contraire que Charles IX avait réellement du respect pour Coligny, de l'affection pour Téligny, La Rochefoucauld et plusieurs autres chefs huguenots; qu'il se défiait de sa mère, qu'il était jaloux de son frère, et que ce fut pour leur propre défense que Catherine et le duc d'Anjou hâtèrent le massacre de ceux qu'ils regardaient comme des ennemis et des rivaux.

La reine de Navarre était de retour à Paris. «Le jour de son arrivée, le roi et la reine-mère lui firent de grandes caresses, dit L'Estoile, principalement le roi, qui l'appeloit sa *grand'tante,* son *tout,* sa *mieux aimée.* Il ne bougea jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence que chacun en étoit étonné. — Le soir, en se retirant, il dit à la reine sa mère, en riant: «Et puis, «madame, que vous en semble; jouai-je pas bien «mon rollet? — Oui, lui répondit-elle, fort bien; «mais ce n'est rien qui ne continue. — Laissez moi «faire seulement, dit le roi, et vous verrez que je «les mettrai au filet [1].»

«En même temps, continue L'Estoile, le roi envoya par tout son royaume des lettres de confirmation de son édit de paix et accordoit aux huguenots plus qu'ils ne lui demandoient, seulement pour les apprivoiser; car en derrière il disoit, se riant, qu'il faisoit comme son fauconnier qui veilloit ses oiseaux.»

La reine de Navarre avait hâte de voir son fils marié pour le ramener dans ses États; mais pendant qu'elle pressait avec activité les préparatifs des noces, elle fut atteinte d'une *pleurésie,* dont elle mourut après cinq jours de maladie, le 9 juin 1572. «Trois jours avant sa mort elle fit, d'esprit fort rassis, un testament vrayment chrestien... Elle étoit âgée de quarante-quatre ans.» — «Le roy, dit l'historien Matthieu, témoigna beaucoup de douleur de cette mort; il en porta le deuil et commanda que le corps fût ouvert pour savoir la cause de sa mort. On trouva que, de longue main, les poumons étoient ulcérés; que le travail et les grandes chaleurs avoient allumé une fièvre continue; mais plusieurs ont cru que le mal étoit au cerveau [2], et qu'elle avoit été empoisonnée en une paire de gants parfumés.»

L'opinion populaire accusa de cet empoisonnement Catherine de Médicis elle-même, et L'Estoile, qui recueilloit avec soin toutes les *historiettes* de son temps, dit que l'empoisonneur fut le parfumeur de la reine Catherine, messire René, Italien, qui demeurait sur le pont Saint-Michel [1].

Mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France, sœur de Charles IX (1572).

Henri de Béarn était en route pour rejoindre sa mère à Paris, lorsque, étant arrivé à Chaunay, en Poitou, il apprit sa mort. Cette nouvelle l'accabla; il fut aussitôt saisi d'une fièvre violente, et quand la maladie cessa, il refusa d'abord de continuer son voyage. — Les invitations réitérées de Charles IX, les lettres de Coligny lui-même, le décidèrent enfin à venir à la cour.

Le jeune roi de Navarre entra à Paris avec une suite nombreuse, vêtue comme lui d'habits de deuil, triste présage de nouvelles infortunes!

Le pape Pie V avait obstinément refusé les dispenses nécessaires pour le mariage du prince protestant avec la princesse catholique. Grégoire XIII, son successeur, envoya un bref que le cardinal de Bourbon, chargé de célébrer l'acte religieux, ne trouva pas assez clair: il fallut différer; mais bientôt des deux parts, étant convenu de passer outre, on supposa, pour calmer les scrupules du cardinal, une lettre de l'ambassadeur du roi à Rome, annonçant l'envoi de la dispense dans toutes les règles, et les fiançailles se firent au Louvre le 16 août.

La cérémonie du mariage eut lieu le lendemain. «Il y avoit devant le temple de Notre-Dame un grand échafaud, duquel on entroit en un plus bas, pour passer toute la nef, jusques au chœur, et de là à un autre, qui par une poterne menoit dedans l'évêché; tout cela bien garanti de la foule, par ba-

[1] Plusieurs historiens scrupuleux doutant avec raison si cette conversation, *dont on ne cite aucun témoin,* a eu lieu, ont demandé comment, dans tous les cas, L'Estoile en aurait eu connaissance.

[2] C'est à tort qu'un grand nombre d'historiens ont prétendu que l'on n'avait pas examiné le cerveau de la reine de Navarre. Jeanne d'Albret avait elle-même demandé qu'on ouvrît sa tête pour y reconnaître la cause des douleurs qui lui étaient ordinaires. «Cette opération, dit Favyn dans son *Histoire de Navarre,* fut faite par Desneux, médecin de Paris, en présence de Caillard, protestant, et médecin ordinaire de la reine. Ils reconnurent dans un épanchement du cerveau la cause suffisante de sa mort.»

[1] «Messire René, Italien, étoit, dit L'Estoile, un des bourreaux de la Saint-Barthelemy, homme connu en toutes sortes de cruautez et meschancetez, qui alloit aux prisons poignarder les huguenots et ne vivoit que de meurtres, brigandages et empoisonnements, ayant empoisonné entre autres, un peu avant la Saint-Barthelemy, la reyne de Navarre; et le lendemain du massacre, sous couleur d'amitié, ayant fait entrer en sa maison un jouallier huguenot qu'il connoissoit et feignoit vouloir sauver, après lui avoir volé toutes ses marchandises, faisant semblant de les acheter, lui coupa la gorge et le jetta en l'eau. Aussy la fin de cet homme (messire René) fut épouvantable, et toute sa maison un vray miroir de la justice de Dieu; car il mourut peu après sur le fumier, et consumé de vermines. Deux de ses enfants moururent sur la roue, et sa femme au ...»

lustres. — Deux jours après les fiançailles (ou le 18 août), le roi et la reine sa mère, accompagnés des princes du sang, ceux de Lorraine et officiers de la couronne, vinrent prendre la mariée à l'évêché. — De l'autre côté marcha le roi de Navarre avec ses deux cousins, l'amiral, le comte de La Rochefoucauld et autres. — Ces deux bandes s'étant rendues en même temps sur l'échafaud, le cardinal de Bourbon observa les paroles et cérémonies à lui prescrites, et puis les réformés, durant que la mariée oyoit la messe, se promenèrent au cloître et à la nef. Là le maréchal Damville, ayant montré au haut de la voûte les drapeaux gagnés à Montcontour, l'amiral répondit : *Il faudra bientôt arracher ceux-là, pour y en loger de mieux séants,* voulant parler de ceux qu'il espéroit gagner sur les Espagnols [1].

« Après la messe finie, dit l'historien Davila (témoin oculaire), les huguenots furent rappelés par le maréchal Damville, et le mariage fut béni par le cardinal de Bourbon. — Dans cette occasion, plusieurs remarquèrent que quand il demanda à Madame Marguerite si elle vouloit prendre le roi de Navarre pour époux, elle ne répondit rien, mais le roi son frère, mettant la main sur elle, la força à baisser la tête. Ce mouvement fut interprété comme si elle avoit donné son consentement ; mais elle, et devant, et depuis, toutes les fois qu'elle pouvoit parler librement, déclaroit qu'elle ne consentoit point ni à renoncer au duc de Guise, auquel elle avoit précédemment engagé sa foi, ni à prendre pour mari un ennemi capital de ce duc. »

La reine Marguerite, dans ses *Mémoires,* n'a pas consigné cet incident singulier, bien qu'elle se soit étendue avec complaisance sur d'autres détails :

« Nos nopces, dit-elle, se firent avec autant de triomphe et de magnificence que de nulle autre de ma qualité. — Le roy de Navarre et sa troupe y ayans laissé et changé le deuil en habits très-riches et beaux, et toute la cour parée, moy habillée à la royale avec la couronne et couët d'hermine mouchetée qui se met au devant du corps, toute brillante des pierreries de la couronne, et le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue porté par trois princesses ; — les eschaffaux dressez à la coustume des nopces des filles de France depuis l'evesché jusqu'à Nostre-Dame, et parez de drap d'or, le peuple s'estouffant en bas à regarder passer sur cet eschaffaut les nopces et toute la cour. — Nous vinsmes à la porte de l'église, où M. le cardinal de Bourbon, qui faisoit l'office ce jour-là, nous ayant receu pour dire les paroles accoustumées en tel cas, nous passâmes sur le mesme eschaffaut jusques à la tribune qui sépare la nef d'avec le chœur. » Marguerite, sans donner d'autres détails sur la célébration de son mariage, termine son récit en disant : « Nous estant ainsi mariez, la fortune, qui ne laisse jamais une félicité entière aux humains, changea bientost cet heureux estat de triomphe et de nopces en un tout contraire. »

[1] D'Aubigné. — *Mémoires.*

Hostilités en Flandre. — Lutte de la reine-mère et de l'amiral auprès du roi. — Catherine et les Guises se décident à faire assassiner l'amiral (1572).

Le comte de Nassau, satisfait des promesses du roi, était parti pour la Flandre, afin d'y commencer les hostilités par quelque coup d'éclat. Aidé de La Noue, de Genlis et de Saucourt, il prit Valenciennes, d'où il fut chassé peu de temps après ; mais il se vengea en enlevant bientôt Mons aux Espagnols.

Le duc d'Albe, surpris de cette agression inattendue, s'en plaignit à l'ambassadeur de France et lui dit : « La reyne m'a envoyé des fleurs de Florence ; mais je lui envoyrai des chardons d'Espagne. »

Genlis revint annoncer l'heureux succès des premières entreprises ; le roi lui permit de les soutenir en faisant des levées en son nom.

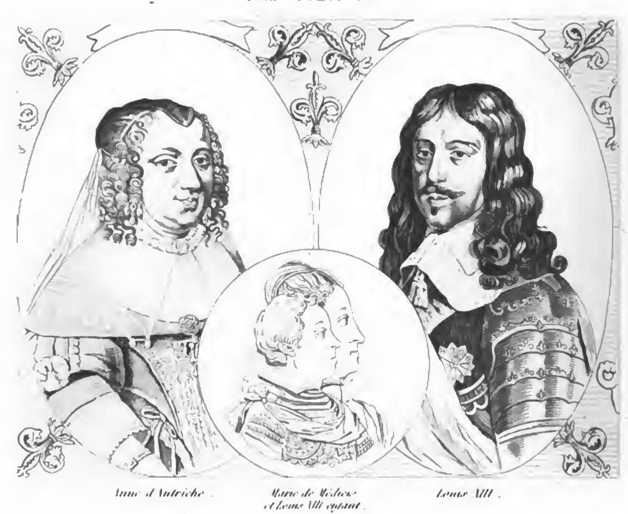
L'amiral, voyant le roi aller ainsi au-devant de ses désirs, voulut le déterminer à déclarer la guerre à l'Espagne. « Charles, alors porté par son propre sens et ses conférences multipliées avec les chefs calvinistes à la guerre de Flandre, étoit néanmoins encore incertain, parce que plusieurs membres de son conseil regardoient cette résolution comme pernicieuse, et le disoient hautement. Il proposa à l'amiral de faire examiner le projet dans le conseil, et lui demanda un mémoire dans lequel seroient exposées les raisons en faveur de cette guerre. Coligny lui remit ce mémoire, et ajouta aux raisons qu'il y développoit cette considération, que « si le roi ne se « hâtoit de prendre les protestants sous sa protec- « tion, ils se placeroient sous celle de la reine d'An- « gleterre ; et que cette réunion mettroit sans cesse « les Anglois à même de s'emparer du nord du « royaume, comme ils en avoient jadis occupé les « provinces occidentales. » — L'ancien garde des sceaux, Jean de Morvilliers, à qui ses lumières et sa vieillesse donnoient de l'autorité dans le conseil, quoiqu'il eût quitté les sceaux, répondit à ce mémoire, et en homme vertueux, mais timide, chercha à persuader au roi qu'il falloit, avant tout, conserver la paix. Le maréchal de Tavannes se déclara aussi contre la guerre avec l'Espagne : soit qu'il craignît l'amiral comme rival dans la conduite de l'armée, soit qu'il fût persuadé que la guerre seroit pernicieuse ; son avis entraîna la reine, qui étoit indécise. »



Costumes du temps de Louis XIII, d'après Abraham Bosse.



Comment le Roi donne l'accolade et fait les Chevaliers de S.t Michel, le jour qui précède la cérémonie de l'ordre du S.t Esprit.



Anne d'Autriche. *Marie de Médicis et Louis XIII enfant.* *Louis XIII.*



Mort du Maréchal de Toiras. (1636)

On perdit dans ces discussions un temps précieux; le corps levé par Genlis, n'étant pas secondé, fut taillé en pièces par le duc d'Albe, qui traita avec une rigueur extrême trois cents gentilshommes faits prisonniers.

« Le roi se montra sensible à cet échec. Coligny, reconnaissant d'où venoient les obstacles, lui dévoila les intrigues qui s'opposoient à l'exécution de ses volontés; il lui fit voir que la reine ne se soucioit pas plus qu'autrefois qu'il se mît à la tête de ses troupes, qu'il agrandît son État et établit solidement son pouvoir; il lui prouva qu'elle vouloit réserver toute l'autorité pour elle, et toute la gloire pour le duc d'Anjou. Le roi, en qui on n'avoit besoin que de réveiller ces idées, se sentit vivement blessé, et le témoigna à sa mère... »

Une crise devint dès lors inévitable. « La reine reconnut d'où partoit le coup; elle jura dans son cœur la perte de l'amiral. — Elle voulut faire néanmoins une tentative pour reprendre sur le cœur de son fils l'influence qu'elle avoit conservée si longtemps.—Un jour, fondant en larmes, elle se présente devant lui, et lui rappelle tous les soins qu'elle a pris de son enfance, toutes les traverses qu'elle a éprouvées pour garantir sa vie et sa couronne. Elle lui reproche sa défiance qui l'outrage et la blesse. « Vous vous cachez de moi, dit-elle, de moi qui suis « votre mère, pour prendre conseil de vos ennemis; « vous vous ôtez de mes bras, qui vous ont conservé, « pour vous livrer à ceux qui se sont armés contre « vous. Vous tenez des conseils secrets avec l'amiral, « je le sais! Vous désirez vous plonger dans cette « malheureuse guerre d'Espagne, pour voir votre « royaume, vous et votre sang devenir la proie de « ceux de la religion. Si je suis assez malheureuse « pour que cette fatale résolution soit accomplie, « laissez-moi auparavant me retirer au lieu de ma « naissance; éloignez de vous votre frère, mettez-le « à l'abri des vengeances des ennemis qu'il s'est faits « en vous défendant, laissez-nous fuir les huguenots, « et ne nous forcez pas d'assister à la subversion de « votre royaume, qui peut seule fonder solidement « leur puissance. » — Le roi fut vivement ému de ces paroles. Sa mère reprit momentanément tout son pouvoir, et obtint de nouveau sa confiance, et qu'il écouteroit ses conseils. C'est peu de temps après qu'elle arrêta, avec ses confidents, de faire assassiner l'amiral, *sans déterminer l'époque*. Elle sentoit que, tant que Coligny vivroit, elle ne pouvoit pas espérer de conserver une longue influence sur son fils. »

A l'époque du mariage du roi de Navarre, Coligny était donc déjà voué à la mort.

Ce mariage fut suivi de fêtes brillantes qui semblèrent être, pendant plusieurs jours, l'unique occupation de la reine et de la cour. L'amiral, naturellement grave, et d'ailleurs actuellement absorbé par ses projets, ne fit que paraître à ces fêtes. Il cherchait à obtenir du roi une audience pour l'entretenir de ces projets, et de quelques troubles qui s'étaient élevés en divers lieux à cause de l'édit de pacification. — Il avait le dessein de se rendre ensuite à Châtillon pour y prendre quelques jours de repos au milieu de sa famille. Charles IX se livrait avec ardeur aux plaisirs. L'amiral ne put l'entretenir que le mercredi 20 août. Charles l'accueillit avec la même affection qu'il lui témoignait depuis qu'il était à la cour. Il le prit à part, et ils causèrent ensemble amicalement; mais lorsqu'il voulut parler au roi des griefs dont se plaignaient les protestants, Charles l'interrompit en lui disant avec vivacité : « Mon père, « je vous prie de me donner quatre ou cinq jours « seulement pour m'esbattre; cela fait, je vous pro- « mets, foi de roi, que je vous rendrai content, vous « et tous ceux de votre religion. »

Était-ce la mort qu'il leur promettait *foi de roi!* — Son accent ouvert et plein de bonté en prononçant ces mots, pénétra de reconnaissance l'amiral, qui se retira en le remerciant.

L'amiral de Coligny est blessé par un assassin.—Son entrevue avec le roi (22 août 1572).

« On répéta si souvent au roi, dit Bossuet, qu'il y alloit de sa couronne et de sa vie à faire périr l'amiral, qu'il donna ordre au duc de Guise de chercher un assassin.— Maurevel, qui avoit déjà assassiné Muy [1], s'étoit retiré ensuite dans les terres du duc, qui le réservoit pour ce dernier coup. Ce méchant alla lui-même choisir, dans la maison d'un confident du duc de Guise, une fenêtre qui donnoit sur la rue [2], et par où l'amiral passoit toujours allant du Louvre chez lui.

« Le 22 août, sur les onze heures du matin, Maurevel voyant l'amiral passer à pied assez lentement, parce qu'il lisoit une lettre, lui tira un coup d'une arquebuse chargée de deux balles, dont l'une le blessa au bras gauche (au coude), et l'autre lui rompit un doigt de la main droite.

« Le coup fut entendu au jeu de paume, où le roi jouoit avec le duc de Guise; on lui vint dire ce qui s'étoit passé; il jeta aussitôt sa raquette à terre, et sortit tout furieux, jurant qu'il feroit justice d'un attentat qui regardoit plus sa personne que celle de l'amiral [3]. Il parla de la même force au roi de Na-

[1] Louis de Maurevel avait accepté, en 1569, du duc de Guise, la mission de tuer l'amiral, et, n'ayant pu y réussir, il s'était enfermé dans Niort avec M. de Muy, chef protestant, qu'il avait assassiné.

[2] Au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois.

[3] La reine Marguerite, dans ses *Mémoires*, prétend, contrairement à l'opinion de Bossuet, que le roi n'était pas dans

varre et au prince de Condé, qui vinrent lui demander permission de se retirer ; l'ardeur avec laquelle il leur témoigna qu'il vouloit venger cet assassinat leur mit presque l'esprit en repos.

« On chercha en vain l'assassin ; il s'étoit sauvé sur un cheval qu'un des gens du duc de Guise lui avoit amené. — Les huguenots ne prirent pas feu comme on l'avoit espéré ; la tranquillité de l'amiral les empêcha de s'émouvoir. Il ne s'emporta jamais contre personne ; mais comme on discouroit de l'auteur du meurtre, il marqua le duc de Guise par un petit mot, sans toutefois le nommer. Pour ce qui est du roi, l'amiral étoit bien éloigné de l'en soupçonner ; il souffrit son mal et les incisions qu'il lui fallut faire avec une constance admirable [1]. Le jour même qu'il fut blessé, quoiqu'il ne fût pas sans péril et qu'on craignît la gangrène à la main, il vit et entretint tous les seigneurs de la cour avec une fermeté qui les étonnoit, témoignant une entière indifférence pour la vie et pour la mort, et assurant qu'il mourroit content, pourvu qu'il pût dire au roi un mot important pour sa gloire et pour le bien de son État. Il ajouta que la chose étoit de telle nature, que personne ne se chargeroit de la rapporter, et qu'il falloit qu'il parlât lui-même. — On le dit au roi, qui un peu après vint voir le blessé avec la reine sa mère, le duc d'Anjou et quelques seigneurs, parmi lesquels étoit le duc de Guise.

« Dans l'entretien particulier qu'il eut avec le roi, l'amiral ne s'arrêta pas à lui faire des plaintes, et il ne lui parla de lui-même que pour l'assurer du zèle qu'il avoit pour son service ; son discours roula presque tout sur la guerre de Flandre, à laquelle il exhortoit le roi avec toute l'ardeur possible ; il l'avertit gravement du peu de secret qui étoit dans son conseil, où rien ne se disoit qui ne fût aussitôt porté au duc d'Albe ; il se plaignit des rigueurs inouïes dont ce duc usoit envers trois cents gentilshommes françois qu'il avoit pris dans la dernière rencontre, et paroissoit étonné que le roi n'en eût montré aucun ressentiment ; il finit en lui recommandant instamment l'exécution des édits, comme le seul moyen de conserver le royaume.

« La conversation dura si longtemps que la reine-mère, qui voyoit parler l'amiral avec action, et le roi en apparence prendre goût à ce qu'il disoit, en entra en inquiétude. Elle craignoit qu'un homme si fort en raisonnement n'émût le roi ; mais ce prince se leva sans rien décider sur la guerre des Pays-Bas, et, pour éviter d'y répondre, il se mit à faire plusieurs questions sur le coup qu'avoit reçu l'amiral, et sur l'état de sa santé. — Durant tout l'entretien, il l'*appela toujours son père*, avec une si profonde dissimulation, qu'il n'y eut personne qui ne crût qu'il étoit touché. Comme il juroit souvent qu'il feroit justice des auteurs de l'assassinat, l'amiral lui dit doucement « qu'il ne falloit pas un grand « temps pour les découvrir. » — Après que le roi se fut retiré, la reine-mère inquiète s'approcha pour lui demander, ce que l'amiral lui disoit avec tant d'ardeur. Charles IX étoit rude de son naturel, et il commençoit depuis quelque temps à parler sèchement à cette princesse ; l'action qu'il méditoit l'effarouchoit encore davantage, de sorte qu'il répondit en jurant, *selon sa coutume*, que l'amiral lui avoit conseillé de régner par lui-même. — On jugea bien à son air qu'il inventoit ce discours, et parloit ainsi à la reine pour lui donner à penser.

« Les huguenots, cependant, s'assemblèrent chez l'amiral, fort alarmés ; le vidame de Chartres dit sans hésiter que la blessure de l'amiral n'étoit que le commencement de la tragédie, et qu'ils en feroient bientôt toute la sanglante conclusion, s'ils ne sortoient promptement de Paris. — Chacun rapportoit tout ce qu'il avoit ramassé sur ce sujet : les uns racontoient qu'on avoit ouï dire qu'il y auroit plus de sang que de vin répandu dans cette noce ; les autres se ressouvenoient qu'à Notre-Dame, pendant qu'ils se retiroient après la célébration du mariage, pour ne point assister à la messe, un bruit confus s'étoit élevé pour leur dire qu'ils seroient bientôt forcés de l'entendre...

« Il n'y eut que Téligny qui ne connut point le péril : loin d'écouter le vidame, il s'emporta contre lui de ce qu'il doutoit seulement de la bonne volonté du roi, et il s'opiniâtra tellement qu'il n'y eut pas moyen de le vaincre. — Pour l'amiral, soit qu'en effet il ne vît pas ce qui se préparoit ou qu'il ne voulût pas le voir, ou qu'il aimât mieux la mort, que de replonger sa patrie dans les maux d'où elle sortoit, et de mener la vie qu'il menoit à la tête d'un parti rebelle, ou plutôt que par une hauteur de courage qui lui étoit naturelle, il se mit au-dessus de tout, il laissa faire son gendre, et attendit en repos l'événement.

« Ses amis, sans y penser, avancèrent sa perte.

le complot contre l'amiral. « Ayant sceu, dit-elle, l'attentat que Maurevel avoit fait avec M. l'admiral, du coup de pistolet qu'il lui avoit tiré par une fenestre, dont le pensant tuer il resta seulement blessé à l'épaule, le roy Charles se doutant bien que ledit Maurevel avoit fait ce coup à la suasion de M. de Guise, pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise, son père que ledit admiral avoit fait tuer de mesme façon par Poltrot Il en fust en si grande colere contre M. de Guise, qu'il jura qu'il en feroit justice. Et si M. de Guise ne se fust tenu caché tout ce jour-là, le roy l'eust fait prendre. Et la reyne-mere ne se vit jamais plus empeschée qu'à faire entendre audit roi Charles que cela avoit esté fait pour le bien de son Estat. »

[1] Coligny fut pansé par le célèbre Ambroise Paré, médecin de Charles IX ; pendant qu'on le pansait, il dit à deux ministres qui le consolaient : « Ces plaies me sont douces, comme « pour le nom de Dieu ; priez-le avec moi qu'il me fortifie. »

Comme ils craignoient que le peuple ne s'émût contre eux à son ordinaire, et ne se jetât sur l'amiral, ils supplièrent le roi de faire garder sa maison. — Ce fut au roi un beau prétexte pour s'assurer de sa personne et acheminer ses desseins; en même temps il fit mettre une compagnie des gardes devant le logis de l'amiral, et pour ôter tout soupçon il y mêla quelques Suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre; il ordonna aux gentilshommes protestants de venir loger autour de l'amiral, et leur fit marquer des logis; il défendit tout haut d'en laisser approcher aucun catholique à peine de la vie; en même temps les magistrats firent prendre les noms de tous les huguenots, sous prétexte de les loger.

« Le roi parut craindre que le duc de Guise ne causât quelque mouvement, et feignit de vouloir assurer la vie du roi de Navarre, en l'invitant aussi bien que le prince de Condé à se renfermer dans le Louvre avec ce qu'ils avoient de plus braves gens. Ainsi tous les protestants se trouvèrent en sa main sans qu'aucun pût échapper.

« Le vidame se confirma dans l'opinion qu'il avoit conçue, qu'on les vouloit perdre.—Comme l'amiral se trouva en état d'être porté dans un brancard, il insista de nouveau à la retraite; mais le charme étoit trop fort, ou la dissimulation du roi trop grande et trop profonde. Téligny demeura dans son aveuglement. — Mais quelques-uns du parti, entre autres Montgommery, qui étoit de l'opinion du vidame, quand ils virent qu'ils ne gagnoient rien, se retirèrent dans le faubourg Saint-Germain, où ceux de leur religion se logeoient pour la plupart. »

Résolution prise de massacrer les protestants. — Préparatifs et ordres donnés.

« Tout ce que dit le vidame fut rapporté aussitôt à la reine. C'étoit le 23 août, veille de Saint-Barthélemy; on craignit que les véritables raisons ne l'emportassent à la fin, et sur l'heure on résolut de faire périr sans retardement tout ce qu'il y avoit de huguenots dans Paris.

« On n'osoit d'abord proposer au roi un si grand carnage, et on ne lui parloit que des principaux; mais il répondit en jurant, que *puisqu'il falloit tuer, il ne vouloit pas qu'il restât un seul huguenot pour lui reprocher le meurtre des autres.*

« Ainsi on conclut un massacre universel, et on résolut d'en faire faire autant dans tout le royaume. —Le roi de Navarre fut excepté, et ne dut pas tant son salut à sa dignité ni à sa naissance, ni à sa nouvelle alliance, qu'à l'impossibilité qu'on vit d'attribuer sa mort, comme celle de l'amiral, au duc de Guise. Ce n'est pas que le roi ne l'aimât; mais cette inclination n'étoit pas assez forte pour le sauver, si on l'eût pressé. — Pour le prince de Condé, que la mémoire de son père rendoit odieux, sa sentence étoit prononcée, et il étoit mort, si son frère, le duc de Nevers, n'eût rompu le coup en répondant de sa soumission.

« La nuit suivante fut choisie pour l'exécution.— Le tocsin sonné au palais par la grosse cloche, dont on ne se sert que dans les grandes cérémonies, devoit servir de signal. — Le duc de Guise ne rougit pas de se charger d'une si horrible exécution; le premier crime qu'il avoit commis en faisant assassiner l'amiral lui fut un engagement pour tout le reste. — On donna secrètement les ordres qu'il falloit pour le faire obéir, par les gens de guerre et dans la ville. Cependant le roi affectoit de le traiter avec froideur. On arrêta un de ses valets pour l'assassinat de l'amiral; le duc s'en plaignit, et on fit semblant de le rebuter : il disoit qu'il vouloit se retirer, et cependant il se tenoit prêt. — On fit porter des armes au Louvre, avec autant de secret qu'il fut possible.

« Téligny en eut avis, aussi bien que du mouvement qu'on voyoit faire sourdement aux gens de guerre. Le roi l'avoit averti que tout se faisoit par son ordre, et qu'il falloit tenir dans le devoir le peuple, que ceux de Guise tâchoient d'émouvoir; ainsi Téligny demeura dans le repos et empêcha même qu'on avertît son beau-père.

« La nuit étoit déjà assez avancée quand le duc de Guise commença à donner ses ordres : il commanda au prévôt des marchands et aux échevins, qu'on avoit déjà préparés sans leur expliquer le détail, qu'ils tinssent leurs gens prêts, et qu'ils se rendissent à l'Hôtel-de-Ville pour apprendre ce qu'ils avoient à faire. — Le prévôt des marchands, à qui la cour avoit affecté de donner du crédit dans la populace, par l'accès qu'il avoit au Louvre, déclara aux gens qu'il avoit apostés que le roi avoit résolu de se défaire cette nuit de tous les huguenots qui étoient alors à Paris, et qu'il avoit donné ordre en même temps qu'on fît à ceux de leur religion un pareil traitement par tout son royaume; ainsi, qu'on ne manquât pas de faire main-basse au signal. — Il leur fit mettre une manche de chemise au bras gauche et une croix blanche sur leur chapeau pour se reconnaître entre eux, et ordonna qu'à une certaine heure on allumât des lanternes à toutes les fenêtres.

« L'heure de minuit approchoit, et la reine, qui avoit laissé le roi encore trop irrésolu à son gré, quoique les ordres fussent déjà envoyés par les provinces, vint pour frapper le dernier coup. Comme elle le vit pâlir, et une sueur froide lui couler sur le front, elle lui dit en lui reprochant son peu de courage : « Pourquoi n'avoir pas la force

«de se défaire de gens qui ont si peu ménagé votre «autorité et votre personne?» Il fut piqué à ce mot, et il dit *qu'on commençât donc*. La reine-mère part en même temps pour ne le point laisser refroidir, et donna les derniers ordres.

«Il commençoit à se faire un grand tumulte autour du Louvre. Les lanternes étoient allumées; les huguenots étonnés demandoient ce que c'étoit: on leur répondit que c'étoit une réjouissance qu'on faisoit au Louvre.— Quelques-uns d'eux y allèrent, et furent chargés au corps de garde, pendant que le roi, effrayé de l'ordre qu'il avoit donné, et du sang qu'on alloit répandre, *commandoit qu'on sursît encore*. A ce moment, on entendit quelques coups de pistolet au corps de garde; on dit au roi qu'il n'y avoit plus à délibérer, et qu'on ne pouvoit plus contenir le peuple...»

Journée de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). — Récit de la reine de Navarre. — Massacre général des protestants.

Avant de continuer le récit de l'horrible journée, pour ne pas l'interrompre, avant de raconter surtout ce qui se passa dans les rues de Paris, où les chaînes étaient tendues, où les bourgeois fanatisés avaient les armes à la main, nous croyons devoir, à l'aide d'un témoignage contemporain et non suspect, décrire ce qui se passa dans la partie du Louvre où le roi de Navarre avait cru trouver un asile.

Le récit contenu dans les *Mémoires* de la reine Marguerite commence le 23 au soir: «Pour moi, dit la sœur de Charles IX, on ne me disoit rien de ce qui se préparoit; je voyois tout le monde en action; les huguenots désespérés de la blessure de l'amiral; messieurs de Guise, craignant qu'on n'en voulût faire justice, se suchetants tous à l'oreille. — Les huguenots me tenoient suspecte parce que j'étois catholique, et les catholiques, parce que j'avois épousé le roi de Navarre, qui étoit huguenot. — De sorte que personne ne m'en disoit rien, jusques au soir qu'étant au coucher de la reine ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine que je voyois fort triste, la reine ma mère, parlant à quelques-uns, m'aperçut, et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je faisois la révérence, ma sœur me prend par le bras et m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit: «Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas.» — Ce cri m'effraya extrêmement.

«La reine ma mère s'en aperçut, et appelant, ma sœur, se courrouça fort à elle, et lui défendit de me rien dire. Ma sœur lui dit qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doute, s'ils découvroient quelque chose, ils se vengeroient de moi.—La reine ma mère répondit que, s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais quoi que ce fût, il falloit que j'allasse de peur de leur faire soupçonner quelque chose...

«Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Ma mère me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. — Ma sœur, fondant en larmes, me dit *bonsoir*, sans m'oser dire autre chose, et moi je m'en allai toute transie et éperdue sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre...

«Soudain que je fus en mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il lui plût me prendre en sa protection, et qu'il me gardât sans savoir de quoi ni de qui. — Sur cela, le roi mon mari, qui s'étoit mis au lit, me manda que je m'en allasse coucher. Ce que je fis.—Je trouvai son lit entouré de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore; car il y avoit fort peu de temps que j'étois mariée.— Toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident qui étoit advenu à M. l'admiral, se résolvant, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roi de M. de Guise, et que si on ne la leur faisoit, ils se la feroient eux-mêmes.

«Moi, j'avois toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir pour l'appréhension en laquelle elle m'avoit mise sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon sans fermer l'œil. — Au point du jour, le roi mon mari dit qu'il vouloit aller jouer à la paume, attendant que le roi Charles fût éveillé, se résolvant soudain de lui demander justice. Il sortit de ma chambre et tous ses gentilshommes aussi.

«Moi, voyant qu'il étoit jour, estimant que le danger que ma sœur m'avoit dit fût passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermât la porte pour pouvoir dormir à mon aise. — Une heure après, comme j'étois le plus endormie, voici un homme frappant des mains et des pieds à la porte, en criant: *Navarre! Navarre!* — Ma nourrice pensant que ce fût le roi mon mari, court vitement à la porte. Ce fut un gentilhomme, nommé M. de Téjan, qui avoit un coup d'épée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et étoit encore poursuivi de quatre archers qui entrèrent tous après lui dans ma chambre. Lui, se voulant garantir, se jeta dessus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours à travers du corps. — Je ne connoissois point cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. — Enfin Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, y vînt, qui, me trouvant en cet état-là, encore qu'il y eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion,

les fit sortir, et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je fis coucher et panser dans mon cabinet jusques à tant qu'il fut du tout guéri.

«En changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'assura que le roi mon mari étoit dans la chambre du roi, et qu'il n'auroit nul mal.

«Et me faisant jeter un manteau de nuit sur moi, il m'emmena dans la chambre de madame de Lorraine, où j'arrivai plus morte que vive, et entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes étoient toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse, se sauvant des archers qui le poursuivoient, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moi.— Je tombai de l'autre côté, presque évanouie, entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eut percés tous deux.

«Et étant quelque peu remise, j'entrai en la petite chambre où couchoit ma sœur. — Comme j'étois là, M. de Miossans, premier gentilhomme du roi mon mari, et Armagnac, son premier valet de chambre, m'y vinrent trouver pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allai jeter à genoux devant le roi et la reine ma mère, pour les leur demander. Ce qu'enfin ils m'accordèrent.»

Passons maintenant au récit des horreurs qui ensanglantaient Paris.

Le tocsin avait commencé à sonner à Saint-Germain de l'Auxerrois, paroisse voisine du Louvre, parce qu'on ne s'était pas donné le temps d'aller jusqu'au Palais. «Le duc de Guise marcha avec une grande suite chez l'amiral: Coligny s'étoit éveillé au bruit; la première pensée qui lui vint fut que le duc de Guise avoit ému le peuple; quelques coups qu'il entendit tirer dans sa cour lui firent juger que c'étoit à lui qu'on en vouloit, et que ses gardes étoient de l'intelligence.» Le duc avait fait frapper aux portes de l'hôtel de l'amiral. Au nom du roi, elles furent ouvertes. Le gentilhomme qui les ouvrit fut poignardé. Les Suisses, gardiens de l'intérieur, se barricadèrent en vain. On enfonça les dernières portes. Trois colonels des gardes françaises, l'Italien Petrucci et le Bohême Dianowitz (que son origine a fait nommer *Besme* par les historiens du temps) montèrent à l'appartement de l'amiral; les ducs de Guise et d'Aumale, le bâtard d'Angoulême, restèrent dans la cour.

«L'amiral s'étoit levé; il invoquoit la miséricorde divine avec Merlin son ministre. Cornaton entre, glacé d'effroi: «Monseigneur, s'écrie-t-il, Dieu nous «appelle à lui. On a forcé le logis. Il n'y a pas moyen «de résister. — Mes amis, leur dit Coligny sans «émotion, il y a longtemps que je me suis disposé «à mourir; vous, fuyez s'il est possible, car vous «ne pouvez me sauver. Je recommande mon âme à «Dieu.» Il s'assit alor et attendit la mort. «Les assassins s'élancèrent dans la chambre, Besme le premier. «N'es-tu pas l'amiral? lui dit-il. — Je le «suis, répondit Coligny d'une voix ferme. Tu de«vrois respecter mes cheveux blancs; mais frappe si «tu veux, tu n'abrégeras ma vie que de peu de «jours.» Besme, pour toute réponse, lui enfonça son épée dans la poitrine, et, la retirant, lui en donna plusieurs coups sur la tête et dans le visage. Les autres achevèrent à coups de poignard l'illustre vieillard.—«Est-ce fait? cria d'en bas le duc de «Guise. — Oui, monseigneur, répondit Besme. — «Voyons donc.» On jeta le corps dans la cour. Le duc de Guise essuya le sang pour reconnaître les traits de son ennemi. «C'est lui-même,» s'écria-t-il avec joie en le foulant aux pieds, et s'éloignant avec ses complices pour continuer le massacre: «Allons, dit-il, camarades, allons finir notre ouvrage, «le roi l'ordonne.»

Téligny fut tué en même temps que son beau-père, et revint à peine de sa profonde sécurité en recevant le coup mortel.

Le jour commençait à paraître; les sons du tocsin appelaient aux armes. La populace se transporta à l'hôtel de Coligny. Les assassins avaient déjà envoyé la tête de l'amiral à la reine. Le peuple s'empara du corps, le mutila horriblement, le traîna dans les rues, et le porta ensuite aux fourches de Montfaucon.

«Cependant les assassins s'étoient jetés dans les maisons voisines de celles de l'amiral et les remplissoient. — Tout le quartier ruisseloit de sang. Le comte de La Rochefoucauld, le marquis de Renel et d'autres gens de qualité furent les premiers égorgés.

«Dans le Louvre on arrachoit de leurs chambres les huguenots qui y logeoient, et, après les avoir assommés, on les jetoit par les fenêtres [1]. La cour était pleine de corps morts, que le roi et la reine regardoient non-seulement sans horreur, mais avec plaisir; toutes les rues de la ville n'étoient plus que boucherie, on n'épargnoit ni vieillards, ni enfants, ni femmes grosses; chacun exerçoit ses ven-

[1] C'est ainsi que le contemporain, auteur du *Discours simple et véritable de la Saint-Barthelemy*, raconte la mort du sieur de Piles: «Il s'étoit couvert de gloire, et sembloit être du rang de ceux qui étoient des plus favoris du roi. Le roi de Navarre, par volonté et commandement de Sa Majesté, l'avoit fait demeurer cette nuit-là à coucher avec Téjan en sa garde-robe. Au bruit des cris et des gémissements, ils se lèvent à la hâte. On leur ordonne de la part du roi de descendre dans la cour du Louvre, de poser les armes et de sortir du château. — De Piles, aussitôt qu'il se vit au milieu des massacreurs, et qu'il aperçut le corps de ceux qui jà avoient été meurtris, à haute voix, tellement que le roi le pouvoit ouïr,

geances particulières sous prétexte de religion, et un grand nombre de catholiques furent tués comme huguenots. — C'est par là que Salcède fut immolé au cardinal de Lorraine.

« Pierre de La Ramée, professeur célèbre, fut jeté à bas d'une tour du collége de Beauvais, où il enseignoit; la jalousie de Charpentier, autre professeur, lui causa la mort. Ils s'étoient échauffés, Charpentier à soutenir Aristote, et La Ramée à l'attaquer, de sorte que ce malheureux périt plus encore comme ennemi de la philosophie péripatéticienne, que comme ennemi de la doctrine de l'Église. Denys Lambin, autre professeur nullement huguenot, mais haï de Charpentier comme La Ramée, craignit un destin semblable, et quoique son ennemi l'eût épargné, la frayeur le fit mourir. Plusieurs de ceux que le roi avoit proscrits échappèrent; malgré lui le duc de Guise sauva d'Acier et quelques autres, pour se décharger d'une partie de la haine, et montrer qu'il n'en vouloit qu'à l'amiral son ennemi.

« Trois Montmorency échappèrent, quoique compris dans la liste, parce que le maréchal de Montmorency, leur aîné, ne put être tué avec eux, étant absent. — C'étoit assez d'être ami de l'amiral pour être traité en huguenot. — Le maréchal de Cossé, parce qu'il étoit des *politiques* [1], étoit destiné à la mort, et fut sauvé par le crédit d'une parente dont le duc d'Anjou étoit amoureux. — Biron, qu'on ne trouvoit pas assez ennemi des huguenots, eût péri comme les autres si sa charge de grand-maître de l'artillerie ne lui eût donné le moyen de se mettre à couvert dans l'arsenal, où on n'osa l'attaquer; il y retira plusieurs des proscrits et, entre autres, Jacques de Caumont, jeune enfant de dix ans qui s'étoit sauvé en se cachant sous le corps de son père et de son frère aîné qu'on venoit d'assassiner à ses yeux [2].

— Pour le vidame et Montgommery, quand ils ouïrent le bruit de la ville, ils voulurent passer la rivière avec ceux qui les avoient suivis dans le faubourg Saint-Germain pour voir ce que c'étoit. Chose étrange! ils aperçurent le roi qui les tiroit par les fenêtres du Louvre [1]; ils se sauvèrent en diligence.

« Le massacre dura plusieurs jours; les deux ou trois premiers furent d'une effroyable violence; dès la première nuit le roi fit venir le roi de Navarre avec le prince de Condé pour leur commander à tous deux d'abjurer leur hérésie; le cardinal de Bourbon et quelques ecclésiastiques travaillèrent à les instruire. — Le roi de Navarre résista peu; le prince de Condé répondit d'abord avec fermeté qu'on ne devoit pas le forcer dans sa conscience, et qu'il ne pouvoit se persuader que le roi pût manquer à la foi donnée; mais il changea de langage quand il vit le roi en personne lui dire en jurant et d'un ton terrible ces trois mots : *Messe, mort, ou bastille pour toute la vie.* — Le cardinal de Bourbon

se print à le sommer de sa promesse et détester sa méchante déloyauté; puis dépouillant un riche manteau duquel il étoit vêtu, et le tendant à quelqu'un de sa connaissance : « Voilà, « dit-il, un présent que tu recevras de la main de de Piles, « méchamment et lâchement massacré. — Piles, mon ami, lui « dit l'autre, je ne suis point de ceux-là; » et il refusa le manteau. — Et, soudain traversé de part en part par l'un des soldats de la garde du roi, Piles tomba mort. Telle fut la fin de ce magnanime et florissant personnage. »

[1] « Le parti des *politiques* ou des centres, dit M. de Chateaubriand, s'étoit formé alors et l'emporta à la fin, comme dans toutes les révolutions, parce que c'étoit celui des hommes raisonnables, et parce que la raison est une des conditions de l'existence sociale. »

[2] « Le jeune Caumont de La Force, qui devint par la suite maréchal de France, et vécut quatre-vingts ans, habitoit avec son père et son frère aîné dans le faubourg Saint-Germain. Il n'y avoit point encore de pont qui établît de communication entre les deux rives. Un homme dévoué passant la Seine à la nage, les avertit de prendre la fuite. Ils s'y disposoient quand les assassins parurent. Le vieux Caumont offrit à leur chef deux mille écus pour racheter sa vie. L'officier accepta; et comme le paiement ne devoit être effectué que deux jours après, il plaça dans son bateau Caumont avec ses enfants, l'amena dans sa maison, rue des Petits-Champs, et l'y laissa sous la garde de deux Suisses, après lui avoir fait jurer de ne pas sortir avant d'avoir satisfait à sa promesse. — L'officier partit; l'un des Suisses, ému de compassion, offrit aux prisonniers de les laisser se sauver. Caumont répondit qu'il avoit donné sa parole, et qu'il aimeroit mieux mourir que d'y manquer. Il alloit délivrer les deux mille écus qu'une parente lui avoit trouvés, quand le comte de Coconnas vint lui dire que le duc d'Anjou vouloit lui parler. Il le suivit, et s'apercevant au bout de la rue que c'étoit un piége, et qu'on alloit les massacrer, il conjura le traître d'accorder la vie à ses enfants. On lui répondit par plusieurs coups de poignard. — Le père et l'aîné tombèrent en s'écriant: *Je suis mort!* Le cadet, âgé de treize ans, tout couvert de leur sang, mais qui n'avoit par bonheur reçu aucune blessure, eut la présence d'esprit de se laisser tomber au milieu d'eux en criant aussi : *Je suis mort!* — Les meurtriers s'éloignèrent. Quelques malheureux vinrent ensuite dépouiller les corps. Il restoit un bas de toile au jeune La Force. Un marqueur de jeu de paume s'approchant pour le lui enlever, et examinant ce corps, dit avec compassion : « C'étoit un enfant, que pouvoit-il avoir fait « de mal? » Le jeune La Force, levant alors la tête, dit : « Je ne « suis pas encore mort. — Ne bougez, mon enfant, lui ré« pondit le pauvre homme, ayez patience. » Sur le soir, il vint le chercher, le couvrit d'un manteau, le fit passer pour son neveu auprès des bourreaux qu'il rencontra, le mena chez lui, et de là à l'arsenal, chez Biron, gran dmaître de l'artillerie, dont il étoit parent. »

[1] On a prétendu que Charles IX lui-même s'associa aux massacres. Plusieurs historiens l'ont affirmé; mais Brantôme qui, parmi ceux qui le rapportent, est le seul qui mérite quelque confiance, n'était pas alors à la cour. — Voici son récit : « Le roi y fut plus ardent que tous; si que, lorsque le jeu se jouoit, et qu'il fut jour, et qu'il mit la tête à la fenêtre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans les faubourgs de Saint-Germain, qui se remuoient et se sauvoient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avoit, il en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment crioit : *Tuez! tuez!* Il n'en voulut sauver aucun, sinon maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, et sa nourrice. »

reçut, quelques jours après, l'abjuration de ces deux princes, et on les obligea d'écrire au pape [1].

Le roi déclare au parlement que le massacre a eu lieu par ses ordres. — Traits honorables.

« Le dessein de la cour étoit de rejeter toute la haine du massacre sur ceux de Guise; mais le duc n'étoit pas résolu à s'en charger, ni à laisser un si beau prétexte de le perdre dans un autre temps. — Il parla si haut, que la reine-mère n'osa pousser ce dessein, quoiqu'elle y fût entrée d'abord.

« Catherine fut la première à dire au roi : « que sa « dissimulation alloit allumer une guerre plus dan- « gereuse que les précédentes; que le maréchal de « Montmorency avoit juré de venger l'amiral; que « tous les huguenots se joindroient à lui; que le duc « de Guise, soutenu du duc de Montpensier et des « catholiques, armeroit aussitôt pour se défendre; « que le seul moyen d'arrêter tous ces desseins de « vengeance, c'étoit de se déclarer; que les prétextes « ne manqueroient pas, et, qu après tout, une exé- « cution si hardie feroit trembler les plus assurés, « au lieu que dissimuler plus longtemps une chose « claire paroîtroit un effet de crainte. »

« Il n'en falloit pas davantage pour un prince qui aimoit à se faire craindre, qui appréhendoit moins la haine que le mépris. — Après qu'on eut résolu dans le conseil ce qu'il falloit dire au parlement, le roi y alla le troisième jour du massacre, accompagné de la reine-mère, de ses frères, des princes du sang et de toute la cour. Là, il déclara « que l'ami- « ral et d'autres scélérats comme lui avoient conjuré « sa perte, celle de la reine sa mère, de ses frères « et même du roi de Navarre, pour donner la cou- « ronne au jeune prince de Condé; qu'ils le devoient « ensuite tuer lui-même, afin que, ne restant plus « personne de la maison royale, ils pussent partager « le royaume; que cette conjuration avoit été dé- « couverte sur le point qu'elle alloit éclater, et qu'il « n'y avoit point trouvé d'autre remède que le mas- « sacre de ceux qui troubloient l'État depuis si long- « temps, et par tant de guerres sanglantes sous la « conduite de l'amiral; qu'ainsi il déclaroit que la « chose s'étoit faite par son ordre, afin que per- « sonne n'en doutât, ajoutant qu'*il n'en vouloit « point à la religion huguenote, mais qu'il vou- « loit, au contraire, que les édits fussent observés « plus que jamais.* »

« Le premier président loua en public la sagesse du roi, qui avoit pu cacher un si grand dessein et le couvrir le mieux qu'il put; mais en particulier il remontra fortement au roi que si cette conspiration étoit véritable, il falloit commencer par en faire convaincre les auteurs, pour ensuite les punir par les formes, et non pas mettre les armes, comme on avoit fait, entre les mains de furieux, ni faire un si grand carnage, où se trouvoient enveloppés indifféremment les innocents et les coupables.

« Le roi commanda qu'on fît cesser le massacre; mais il ne fut pas possible d'arrêter tout à coup un peuple acharné. Son ardeur se ralentit peu à peu, comme celle d'un grand embrasement, et il y eut encore beaucoup de meurtres quatre ou cinq jours après la défense. »

Pendant les sept jours que durèrent les massacres, il périt dans Paris plus de six mille personnes, « parmi lesquelles il y eut cinq à six cents gentilshommes qui se laissèrent égorger comme on auroit fait des animaux sans courage, tant ils furent étonnés et interdits par une violence si étrange et si imprévue; il n'y eut que le seul Guerchy qui mourut les armes à la main [1]. Sept cents maisons furent pillées; il n'y en eut aussi qu'une seule (celle du sieur de Taverny) qui fit de la résistance.

« Pour confirmer le bruit qu'on vouloit répandre de la conjuration de l'amiral, on lui fit faire son procès; la reine-mère fit chercher parmi ses papiers quelque chose qui diminuât l'horreur qu'un tel meurtre devoit causer dans les pays étrangers. On

[1] Le roi de Navarre et le prince de Condé, ainsi que l'avait dit à la reine Marguerite M. de Nançay, avaient été, en effet, introduits dans la chambre du roi. Charles IX leur dit avec sévérité : « Depuis mon enfance, la tranquillité publique n'a « cessé d'être troublée par les guerres qui se sont succédées; « maintenant, grâce à Dieu, j'ai pris de bonnes mesures pour « en étouffer toutes les causes; c'est par mon ordre qu'on a « tué l'amiral, chef des troubles, et qu'on tue dans la ville les « scélérats et les impies. Je n'ignore pas combien, tous les « deux, vous m'avez fait de mal, en vous mettant a la tête « des rebelles, et j'aurois de bonnes raisons pour me venger; « mais je veux bien, en faveur de notre parenté et de notre « alliance, en considération de votre jeunesse, oublier le « passé..., pourvu que vous abjuriez l'hérésie et reveniez de « bonne foi à la religion catholique romaine. »

« Le roi de Navarre, dit de Thou, le pria humblement : « de ne point faire de violence à leurs corps ni à leur con- « science; que, dans tout le reste, ils ne manqueroient jamais « à la fidélité qu'ils lui devoient, et qu'ils étoient disposés à « lui donner telle satisfaction qu'il exigeroit. » Le prince de Condé ajouta « qu'il ne pouvoit se persuader que le roi, qui « avoit engagé sa foi à tous les protestants du royaume, et qui « l'avoit confirmée par un serment solennel, voulût aujour- « d'hui la violer. Que la religion ne se commandoit point; que « sa tête et ses biens étoient entre les mains du roi, et qu'il « en pouvoit disposer comme il lui plairoit; mais que pour sa « religion, comme il ne la tenoit que de Dieu, il n'en devoit « rendre compte qu'à lui. » — Le roi, vivement piqué de cette réponse, le traita d'*opiniâtre*, de *séditieux*, de *rebelle* et de *fils de rebelle*, et lui déclara que si dans trois jours il ne sor- « toit de son obstination, il lui en coûteroit la tête. »

[1] Le célèbre sculpteur Jean Goujon, qui travailloit sur un échafaudage aux sculptures de la cour du Louvre, fut tué d'un coup d'arquebuse. — Charles IX sauva la vie à son chirurgien, le fameux Ambroise Paré, en le gardant renfermé dans sa propre *chambre et garde-robe;* « il dit qu'il n'étoit pas raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fût ainsi massacré. »

n'y trouva que des mémoires pour la guerre de Flandre, et des avis qu'il donnoit au roi pour le bon gouvernement de son État. Il l'avertissoit, entre autres choses, de ne point donner trop de crédit ou trop de puissants apanages à ses frères, et d'empêcher de tout son pouvoir que les Anglois n'acquissent dans les Pays-Bas révoltés un pouvoir qui deviendroit fatal à la France. — La cour affecta de communiquer ces mémoires au duc d'Alençon et à la reine d'Angleterre; on représentoit à l'un et à l'autre la manière dont les traitoit un homme qu'ils estimoient tant. La réponse fut honorable pour l'amiral: ils dirent: «qu'ils pouvoient peut-être se «plaindre de lui, mais que le roi, du moins, devoit «s'en louer, et que des avis si solides et si désinté-«ressés ne pouvoient venir que d'un fidèle serviteur.»

«Ainsi, dit Bossuet, tout ce qu'on employoit pour décrier l'amiral ne servoit qu'à illustrer sa mémoire; elle fut pourtant condamnée par un arrêt solennel, qui eût pu être juste dans un autre temps et pour un autre sujet; mais rien ne parut plus vain ni plus mal fondé que la conjuration dont on l'accusoit alors. On ne laissa pas d'exécuter l'arrêt dans la Grève, en présence du roi et de la reine, et au défaut de son corps, que le peuple avoit déchiré, on décapita son fantôme...

«Pour imprimer davantage la conspiration dans les esprits, on rendit à Dieu des actions de grâces publiques sur la prétendue découverte. Ces grimaces n'imposèrent à personne, et l'action qu'on venoit de faire fut d'autant plus détestée par les gens de bien, qu'on ne put trouver un prétexte qui eût la moindre apparence.»

Au moment où le massacre commença à Paris, la reine avait expédié dans toutes les provinces des ordres pour y égorger les huguenots. «Ces ordres firent d'étranges effets, principalement à Rouen, à Lyon et à Toulouse. Cinq conseillers du parlement de cette dernière ville furent pendus en robe rouge, vingt-cinq à trente mille hommes furent égorgés en divers endroits, et on voyoit les rivières traîner avec les corps morts l'horreur et l'infection dans tous les pays qu'elles arrosoient.»

L'histoire doit consacrer les noms des hommes vertueux qui, en résistant courageusement aux ordres de la cour, sauvèrent les malheureux protestants.

On ne saurait trop reproduire cette lettre du vicomte d'Orthe, commandant de Bayonne.

«Sire, j'ai communiqué le commandement de «Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de «guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons «citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. «C'est pourquoi, eux et moi, supplions très-hum-«blement Votre Majesté de vouloir employer en «choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles «soient, nos bras et nos vies, comme étant vostres, «Sire, autant qu'elles dureront.»

Chabot, comte de Charny, gouverneur de la Bourgogne, sauva les huguenots dans son gouvernement; il fut secondé, dans cette œuvre d'humanité, par Jeannin (alors avocat, et depuis ministre de Henri IV). Ce fut Jeannin qui détermina le conseil assemblé par le gouverneur à ne pas obéir aux ordres de la cour. Veneur de Tilliers à Rouen, Sigogne à Dieppe, Montmorin à Saint-Hérem, en Auvergne, de Tende et Carce-Pontevès en Provence, de Gordes en Dauphiné, Matignon à Alençon et à Saint-Lô, de Cursay à Angers, La Guiche à Macon, de Rieux à Narbonne, Bouillé en Bretagne, ou empêchèrent l'exécution des ordres de la cour, ou arrachèrent à la fureur populaire un grand nombre de victimes. — Villars, consul de Nîmes, contribua par ses vertus et son éloquence à sauver plusieurs de ses concitoyens; «Hennuyer, évêque de Lisieux, résistant aux volontés de la cour et aux désirs du gouverneur, prit sous sa protection les brebis égarées de son troupeau, les préserva de tout mal et les ramena successivement au bercail, par cet exemple vraiment évangélique.» Rénée de France, digne fille de Louis XII, sauva dans son château de Montargis d'Aubigné et six cents protestants qui s'y réfugièrent. Le duc de Guise ayant menacé de l'y forcer, si elle refusoit de les lui livrer: «Avi-«sez bien, lui dit énergiquement la princesse, à ce «que vous ferez. Sachez que personne n'a droit de «me commander que le roi lui-même; que si vous en «venez là, je me mettrai moi-même sur la brèche, «où j'essaierai si vous aurez l'audace de tuer la fille «d'un roi, dont le ciel et la terre seroient obligés «de venger la mort sur vous et sur toute votre li-«gnée, jusqu'aux enfants au berceau: vous ne ver-«serez le sang de mes chers François qu'après m'a-«voir arraché la vie.» Le prince lorrain s'éloigna.— Les Montmorency se distinguèrent aussi par les efforts qu'ils firent pour sauver les calvinistes. — Les provinces dont les gouverneurs étaient amis de cette illustre maison furent principalement exemptes de carnage.

Parmi les actes de générosité privée auxquels cette fatale exécution des huguenots donna lieu, il en est un surtout qui mérite d'être admiré.

Un gentilhomme calviniste du Quercy, nommé Regnier, était depuis longtemps brouillé avec un de ses voisins, catholique, et nommé Vezins: tous les deux se trouvaient à Paris lors de la Saint-Barthélemy; Régnier, tremblant que son ennemi ne le cherchât dans le massacre général pour se venger, restait caché dans son hôtellerie; tout à coup on enfonça la porte de sa chambre: c'était Vezins, ac-

compagné de quelques soldats. En le voyant, Regnier crut que sa dernière heure était venue, et s'écria : « Allons vengez-vous, je vous attendois; je « me suis préparé à la mort! — Suis-moi », lui dit Vezins avec dureté; et l'ayant entraîné hors de l'hôtellerie, il le fit monter à cheval, sortit avec lui de la ville, et le mena jusque dans son château du Quercy. « Vous voilà en sûreté, lui dit-il alors; je « n'ai pas voulu me venger en assassin, mais en brave; « quand vous voudrez nous viderons notre que« relle en gentilhomme; je serai prêt. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance, et en lui demandant son amitié. « Vous pou« vez m'aimer ou me haïr, lui dit Vezins, je ne vous « ai amené ici que pour que vous puissiez faire ce « choix; adieu. » Et remontant à cheval, il disparut.

L'ancien chancelier L'Hospital était à sa terre de Vignay, près d'Etampes; dans les premiers moments ses amis l'engageaient à fuir : « Rien, rien, répon« dit-il avec calme, ce sera ce qui plaira à Dieu quand « mon heure sera venue. »—Un parti d'assassins marcha vers sa maison; ses amis et ses domestiques se disposèrent à la résistance : « Non, dit L'Hospital; et « si la petite porte n'est bastante, ouvrez-leur la « grande. » Mais Catherine avait donné des ordres qui sauvèrent son ancien ministre.

Quand il reçut le message de la cour, qui lui annonçait les ordres de la reine, il dit froidement : « J'ignorois que j'eusse jamais mérité la mort ni le « pardon. »

On l'épargna donc; mais cet illustre vieillard, frappé d'horreur des crimes qui venaient d'être commis, n'y survécut pas longtemps; il expira six mois après.

La Saint-Barthélemy, qui fut applaudie en Espagne, et à Rome, où le pape rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, qui à Paris fut présentée, par l'avocat général Dufaur de Pibrac, comme un acte de légitime défense, excita dans le reste de l'Europe une indignation universelle. La postérité a flétri cette odieuse journée, qui n'a pas trouvé d'apologiste après le seizième siècle; car un auteur que l'on a injustement accusé d'avoir voulu justifier le massacre des huguenots, a dit : « Quand on enlèveroit à la journée de la Saint-Barthélemy les trois quarts des horribles excès qui l'ont accompagnée, elle seroit encore assez affreuse pour être détestée de tous ceux en qui tout sentiment d'humanité n'est pas entièrement éteint [1]. »

[1] L'abbé CAVEIRAC, *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*.

CHAPITRE IX.

CHARLES IX. — QUATRIÈME ET CINQUIÈME GUERRES CIVILES. — MORT DU ROI.

Quatrième guerre civile. — Constitution démocratique du parti protestant. — Négociations avec les habitants de La Rochelle. — Siége de La Rochelle. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. — Pacification. — Blocus et prise de Sancerre. — Départ du duc d'Anjou pour la Pologne. — Maladie du roi. — Cinquième guerre civile. — Intrigues du duc d'Alençon. — Prise d'armes du mardi gras. — Supplice de La Molle et de Coconnas. — Progrès de la maladie de Charles IX. — Remords du roi. — Sa mort. — Jugement sur ce prince.

(De l'an 1572 à l'an 1574.)

Quatrième guerre civile. — Constitution démocratique du parti protestant. — Négociations avec les habitants de La Rochelle (1572-1573).

Dans les premiers temps, les huguenots échappés au massacre ne savaient à quoi se résoudre; ils ne songèrent d'abord qu'à la fuite : « Étonnés de la perte de leurs chefs et d'un si grand nombre de leurs compagnons, la plupart quittoient leurs maisons; un grand nombre alla à la messe, et si le roi eût eu une armée toute prête, ils ne se seroient jamais relevés; mais il les crut abattus, et, d'ailleurs, il répugnoit à lever des troupes, de peur de son frère, qui les devoit commander comme lieutenant général; ainsi il laissa reprendre cœur aux huguenots. »

Nîmes, Montauban, La Rochelle et les autres villes où les protestants étaient les plus nombreux se mirent en état de défense, et recueillirent tous ceux qui, ne voyant plus de salut que dans la guerre, se résolurent à la faire plus déterminément que jamais.

Le roi espérant les accabler tout d'un coup, leva trois armées. — La première, aux ordres du comte de La Châtre, assiégea Sancerre, où un grand nombre de religionnaires s'étaient réfugiés. « Les habitants de la ville, plus soigneux de leur propre conservation que de celle de leurs compagnons, ne vouloient pas s'exposer pour eux, et avoient délibéré de les chasser. Les ministres crièrent tant, et les effrayèrent tellement par le carnage de la Saint-Barthélemy, qu'ils conclurent d'un commun accord que, puisque la cour avoit conjuré leur perte par des moyens si barbares, il falloit se défendre jusqu'à la dernière extrémité. »

Le sieur de Villars, à qui on avait donné le commandement de la seconde armée, avec la charge de l'amiral, eut beaucoup à faire en Gascogne, où la fureur et le désespoir rendaient les huguenots invincibles.

Le maréchal de Damville, envoyé en Languedoc avec la troisième armée, sachant qu'on en voulait à

sa maison, n'attaqua pas Nîmes, qu'il devait prendre et perdit son temps et ses troupes devant Sommières, petite place dont il ne s'empara qu'après un long siége.

L'affaire capitale était la prise de La Rochelle; mais elle présentait de grandes difficultés. — « Il y avoit alors dans cette ville, dit un historien protestant, plus de cinquante ministres de l'Évangile qui s'y étoient réfugiés des diverses provinces de France, gens qui, tous, avoient bravé la mort pour leur religion, qui étoient incapables de trahir *la cause*, qui représentoient chacun une Église, et l'esprit de leur troupeau, mais qui écoutoient bien plus les conseils de leur enthousiasme que ceux de la politique, et qui, s'ils soutenoient l'ardeur des combattants par leurs chaleureuses prédications, embarrassoient souvent les conseils de guerre par leurs soupçons, et quelquefois leur prétention au don de la prophétie.— Ce furent eux qui arrêtèrent pour le règlement de la guerre et de la police, en Languedoc, en Dauphiné et quartiers voisins, un projet de *constitution démocratique et fédérative*, en trente-cinq articles, où l'on reconnoît en même temps le bouillonnement de l'esprit de liberté et d'égalité et la foi souvent aveugle du fanatisme. — Chaque ville, après s'être humiliée devant Dieu, avoir jeûné, prié et célébré la sainte Cène, devoit, par les suffrages de tous les citoyens, élire un chef ou maire, dépositaire de la principale autorité pour la guerre et pour la police. Le maire, avec vingt-quatre conseillers élus comme lui, sans acception des personnes, de la noblesse ou de la bourgeoisie, de la ville ou du plat pays, formoient le conseil étroit, ou des vingt-cinq, chargé de tout le pouvoir administratif et de la justice. Les vingt-cinq, réunis à soixante-quinze autres élus de même, formoient le grand conseil des cent, auquel étoient déférées toutes les affaires importantes, de même que les appels; l'un et l'autre conseils n'étoient élus que pour une année, mais c'étoient les magistrats sortant de charge qui désignoient leurs successeurs. — Les maires des différentes villes devoient correspondre en eux pour élire, à la pluralité des voix, un chef général, cinq lieutenants pour le remplacer, s'il venoit à succomber, et un conseil de l'union. — Chaque ville devoit lever dans son enceinte les deniers nécessaires à la guerre, sous la surveillance d'un contrôleur général nommé par l'*union*. — Les autres articles avoient principalement pour but de maintenir parmi les citoyens et parmi les soldats les bonnes mœurs et l'observation des lois de Dieu et de l'Église. »

Les difficultés du siége de La Rochelle furent cause que la cour crut devoir tenter la voix des négociations avant d'en venir à la force. « On choisit pour négocier Biron, que le péril qu'il avoit couru à la Saint-Barthélemy sembloit lier aux huguenots. — Il vint à Saint-Jean-d'Angely, d'où il envoyoit aux Rochellois des propositions assez recevables; mais quand les choses sembloient près de la conclusion, il venoit quelques nouvelles fâcheuses qui rompoient toutes les mesures. — Une fois on rapporta que les troupes du roi reçues à Castres, sur la parole qu'on avoit donnée qu'elles n'y feroient aucun désordre, avoient tout pillé. — Un peu après on sut qu'à Bordeaux un prédicateur séditieux avoit tant animé le peuple à imiter le zèle des Parisiens, qu'il l'avoit porté à un massacre semblable à celui de la Saint-Barthélemy. Ces nouvelles, venues à contre temps, rendoient inutiles toutes les belles paroles et toutes les lettres pleines de douceur que Biron portoit de la part de la cour.

« Les Rochellois attendoient des réponses de Montgommery et du vidame, qui étoient en Angleterre et tâchoient de leur ménager du secours; l'espérance qu'ils en conçurent leur fit rejeter toute proposition d'accommodement. — Biron eut ordre de les traiter comme rebelles et d'investir la place avec Strossi; ce qu'il fit... »

Néanmoins la reine conseilla au roi de tenter encore les voies de douceur. — « La Noue, quoique huguenot, fut jugé propre pour ce dessein, parce qu'il étoit persuadé, dès le commencement, que les affaires de la religion ne devoient pas être rétablies par des révoltes; il n'étoit entré dans les guerres civiles qu'avec répugnance; il s'étoit sauvé du massacre par la commission que le roi lui avoit donnée d'aller défendre Mons avec le comte Louis de Nassau. Après la capitulation de cette place, il vint à la cour, où il fut bien reçu. Il se chargea volontiers de moyenner l'accord des Rochellois à des conditions équitables; mais il déclara au roi que, s'il ne pouvoit les obliger par ses raisons à les accepter, il n'étoit pas résolu à les trahir, au contraire, qu'il leur donneroit les moyens de se défendre, sans pourtant perdre la pensée de leur inspirer, dans l'occasion, de bons sentiments pour la paix. On s'en fia à sa bonne foi qui étoit connue. »

La Noue vint donc à La Rochelle, dont les habitants l'acceptèrent pour chef: il n'y fut pas longtemps sans connoître leurs dispositions, et désespérant de les persuader, il en avertit la cour. Aussitôt une quatrième armée, plus forte que les trois autres ensemble, et commandée par le duc d'Anjou, fut dirigée sur La Rochelle.

Siége de La Rochelle. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. — Pacification. — Blocus et prise de Sancerre (1573).

Engagé dans une nouvelle guerre civile, Charles IX avait songé à renouer ses alliances à l'exté-

rieur. Il n'avait pas eu de peine, en abandonnant les protestants des Pays-Bas, à recouvrer l'amitié du roi d'Espagne; il réussit, par des menaces habilement entremêlées de flatteries, à empêcher Élisabeth, reine d'Angleterre, de se déclarer ouvertement pour les protestants de France; et son ambassadeur, Schomberg, parvint, par son adresse, à décider les protestants d'Allemagne à garder la neutralité. — Enfin, dans le même temps, et afin de se délivrer des inquiétudes que lui causait le duc d'Anjou entouré de favoris ambitieux, il entamait, avec quelque espérance de succès, des négociations pour faire élire roi de Pologne ce frère redouté.

L'armée envoyée contre La Rochelle était forte de plus de vingt mille hommes; plusieurs milliers de Suisses et les troupes de la Guyenne devaient, en outre, s'y joindre. Le duc d'Anjou, qui la commandait, était accompagné de son frère, le duc d'Alençon, du roi de Navarre et du prince de Condé, naguère encore chefs des protestants, du duc de Montpensier, du prince dauphin d'Auvergne, des ducs de Guise, d'Aumale, de Nevers, de Longueville, de Bouillon et d'Usez, des maréchaux de Cossé et de Montluc, du comte de Retz, du bâtard d'Angoulême et d'une foule d'autres seigneurs.

Après avoir fait aux Rochellois des propositions pacifiques, qui furent repoussées, le duc d'Anjou fit ouvrir la tranchée vers la fin du mois de février. — Le duc d'Aumale y fut tué d'un coup de couleuvrine, le 3 mars.

La Noue, dans La Rochelle, se trouvait dans une position extraordinaire : il avait accepté la mission du roi, et il se regardait comme l'hôte et le champion des Rochellois, qui lui avaient confié la défense de leur ville, poste qu'il n'avait accepté qu'avec l'autorisation du roi; mais que Charles IX s'était réservé le droit de lui intimer l'ordre de quitter quand il le jugerait convenable.

Le maire de La Rochelle était alors un marchand, nommé Jacques Henri, homme ferme, dur, fort ennemi de la noblesse, et à qui les Rochellois avaient conféré une autorité presque absolue. La Noue était chargé seulement du commandement des armées; il disciplinait les milices, veillait à l'entretien et à la conservation des arsenaux, à l'augmentation et à la réparation des fortifications. Tout en soutenant par sa bravoure, sa vigilance, et la vigueur de son caractère le courage des habitants, il engageait ceux-ci à accepter les propositions pacifiques du roi; mais ses efforts étaient annulés par les prédications furibondes des ministres qui cherchaient à le faire soupçonner de trahison. L'un d'eux s'oublia même, dans une conférence, jusqu'à lui donner un soufflet; quelques officiers, pour venger leur chef, tirèrent aussitôt l'épée, mais La Noue leur dit avec calme : « Conduisez ce pauvre vieillard à sa « femme, et recommandez-lui de consulter des mé- « decins pour sa folie. » — « Toutefois, La Noue souffroit plus qu'il ne pouvoit supporter, dit d'Aubigné, du double rôle qu'il étoit contraint à jouer; irrité de faire à la fois l'homme de guerre et le pacificateur, il cherchoit la mort en toute occasion. » — On doit croire que ce fut avec satisfaction qu'il reçut, le 14 mars, par l'intermédiaire du comte de Retz, l'ordre du roi de sortir de La Rochelle.

Toutefois la vigoureuse résistance des Rochellois ne fléchissait pas; nulle attaque ne les étonnait, les femmes mêmes s'y signalaient à l'envi des hommes. « Montgommery parut avec une flotte, mais bien tard, et trop faible pour rien entreprendre. Cependant les magistrats mirent bon ordre aux vivres; quoique la ville fût fort pressée, et qu'il n'entrât rien du dehors, les besoins étoient supportables; la mer même sembloit aider les assiégés, en jetant sur ses bords une infinité de coquillages qui servirent à la nourriture des pauvres. — Au contraire, il n'y avoit aucune police dans le camp, tout y manquoit, et la maladie s'y mit bientôt [1]. — Le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, et enfin tous les princes et tous les seigneurs y étoient par ordre du roi, qui craignoit qu'ils ne remuassent ailleurs : tant de grands seigneurs ne servoient qu'à mettre la cherté dans le camp; mais ce qu'il y avoit de pis, c'est qu'on ne s'y entendoit pas.

« Une grande partie de l'armée étoit composée de huguenots qui avoient quitté leur religion par crainte, et d'autres, qui y étoient demeurés, s'étoient attachés au duc d'Anjou par divers intérêts : tous ceux-là souhaitoient avec passion que le siége reussît mal. — La noblesse catholique n'étoit pas mieux affectionnée; on haïssoit le gouvernement de la reine qu'on accusoit de fomenter les divisions de l'État pour maintenir son autorité et pour enrichir trois ou quatre étrangers aux dépens de tout le royaume. — Les grands étoient encore plus partagés; le parti des *politiques* se formoit peu à peu par le crédit du maréchal de Cossé. Le roi de Na-

[1] C'était une maladie contagieuse, qu'on nomma la *colique de Poitou;* du camp, elle se répandit dans toute la province et y fit d'affreux ravages. « Dès qu'un homme en est attaqué, dit De Thou, tout son corps demeure sans force, et comme frappé de paralysie; le visage devient pâle, et perd entièrement sa couleur; le froid s'empare des extrémités; on ne dort plus; des nausées continuelles, des vomissements verdâtres, et une douleur très-violente, qui attaque en même temps l'estomac, les intestins, les flancs, les aisnes et les reins; des tiraillements, suivis de douleurs très-cruelles à la plante des pieds, des défaillances, sans que le malade perde connoissance, se succèdent jusqu'au moment de la mort. »

varre et le prince de Condé, qui n'étoient catholiques que par considération, s'y engagèrent secrètement, et ne demandoient qu'une occasion de se retirer de la cour. — Le duc d'Alençon sembloit prêt à se déclarer, et on craignoit qu'il ne s'échappât tout d'un coup...

« La Noue, arrivé dans le camp, y fit plus de tort au service du roi, qu'il n'en eût fait s'il fût demeuré parmi les ennemis, car il prit par le moyen des *politiques* de très-étroites liaisons avec le duc d'Alençon, qu'il engagea à se rendre protecteur des huguenots. Le roi, averti de la mauvaise conduite de son frère, crut qu'il le retiendroit dans son devoir en le menaçant, et lui envoya défendre de désemparer du camp, sous peine d'encourir son indignation. Mais le duc répondit sans s'étonner, au secrétaire d'État qui lui portoit l'ordre, qu'il eût à le lui faire voir par écrit; celui-ci ne l'avoit pas, et le duc fit une réponse ambiguë qui acheva d'alarmer la cour.

« Le roi manda au duc d'Anjou de prendre la place à quelque prix que ce fût, et de se rendre aussitôt près de sa personne avec les troupes. — Ainsi on donna assaut sur assaut, mal à propos et sans mesure. Les Rochellois en soutinrent jusqu'à trente, dont il y en eut huit ou neuf de très-violents, mais toujours funestes aux assiégeants, qui ne perdoient pas moins de monde par les continuelles sorties des assiégés.

« De leur côté, les huguenots ne laissoient pas d'être embarrassés; ils n'attendoient plus aucun secours de l'Angleterre; ils voyoient bien qu'on s'obstinoit à les prendre, et craignoient le duc d'Anjou, tant de fois victorieux. — Quand La Noue les avoit quittés, il avoit été suivi de la plus grande partie des gentilshommes; ce qui leur en restoit leur étoit suspect; ils savoient que les gentilshommes n'obéissoient qu'à contre cœur à des magistrats populaires et à des ministres insolents, et ne songeoient tous qu'à faire un accommodement avantageux avec la cour, à leurs dépens. En effet, tous les jours il s'en détachoit quelques-uns. — Le parti, décrédité et affaibli par leur retraite, avoit besoin de la paix pour ne pas succomber tout à fait. En cet état on s'opiniâtroit de part et d'autre, et de part et d'autre on souhaitoit quelque occasion de finir la guerre. »

La nouvelle de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne fournit aux deux partis le prétexte qu'ils attendaient pour faire la paix. — Le prince, appelé à un royaume, pouvait promptement quitter le siége, et le traité fait en Pologne l'obligeait à offrir aux Rochellois une capitulation honorable; les Rochellois furent ravis de l'avoir obtenue par la médiation des Polonais de leur croyance. L'exercice de leur religion leur fut permis; ils obtinrent la même grâce pour Nîmes et pour Montauban; mais le roi n'accorda aux autres villes que la seule liberté de conscience. — La paix, signée à La Rochelle le 6 juillet, fut confirmée par un édit, daté du château de Boulogne, et enregistré le 11 août au parlement.

Sancerre n'avait pas été comprise dans l'édit de pacification. Cette ville où, comme nous l'avons dit, les huguenots du Berry et de la haute Loire s'étaient réfugiés, avait été investie, dès le 3 janvier, par l'armée royale. — La Châtre, gouverneur du Berry, avait sous ses ordres cinq cents cavaliers, et cinq mille fantassins seulement. Les comtes de Sancerre (de la maison de Beuil) avaient vainement essayé d'interposer leur médiation entre le roi et leurs vassaux. « Les habitants de Sancerre n'écoutoient que leurs ministres, et leur maire, Guillaume-le-Bailli-Johanneau, homme d'un courage inébranlable, mais qui méprisoit tout conseil, et qui ne songea point, malgré les avis qu'il avoit reçus, à amasser assez de vivres dans la ville. — Les assiégés se signalèrent par une vaillance à toute épreuve, dans un assaut qui leur fut donné le 19 mars : les vieilles troupes du comte de La Châtre étoient déjà maîtresses de la brèche; les paysans protestants qui s'étoient réfugiés dans la place les en chassèrent avec les frondes seulement, que dès lors on nomma les *arquebuses de Sancerre*. — La Châtre, étonné d'une résistance si obstinée, convertit le siége en blocus. — Bientôt la viande manqua dans la ville; dès le mois de mars on n'y tuoit plus dans les boucheries que des ânes, des mulets et des chiens; la ration des soldats étoit réduite à une demi-livre de pain. La misère et la famine s'accrurent encore.— Après sept mois de siége et de blocus, on avoit mangé, à Sancerre, les herbes et les animaux les plus immondes, jusqu'aux cuirs et jusqu'aux ordures qui font horreur; le roi, résolu de faire un exemple, ne voulut accorder aux habitants aucune capitulation : ainsi il leur fallut se rendre à discrétion le 19 août, et la ville fut presque entièrement démolie. — Le maire, auteur de la révolte, fut jeté secrètement dans un puits. »

Départ du duc d'Anjou pour la Pologne. — Maladie du roi (1573).

Après avoir réussi à faire élire son frère, Charles IX avoit hâte de le voir partir pour la Pologne. Mais le duc d'Anjou que les ambassadeurs polonais étaient venus saluer à Paris, et qui avait fait comme roi une entrée solennelle dans cette capitale, ne se pressait pas de partir pour son royaume lointain; il considérait cette couronne qui avait coûté tant de négociations et de promesses comme une cause

d'exil. « Quand le roi et les principaux, dit d'Aubigné, louoient l'evêque de Valence, le roi de Pologne et la reine-mère en parloient comme de celui qui avoit tramé l'*exil* de ce prince, pour lequel éloigner, on commençoit à parler de laisser passer l'hiver. — Quand le roi, qui fuyoit les affaires et cherchoit ses plaisirs dans les forêts, se réveilla et commanda que toutes les dépêches vinssent en ses mains; et puis en reniant (jurant) à sa mode, dit à son frère devant la reine, *qu'il falloit qu'un d'eux sortir du royaume,* la reine-mère, voyant la ferme résolution du roi, dit au roi de Pologne : *Partez, mais vous n'y demeurerez guère.* — Si bien qu'il fallut déloger et partir de Paris sur la fin de septembre. »

Le roi voulut accompagner son frère jusqu'à la frontière; mais atteint d'une maladie grave, il fut forcé de s'arrêter à Vitry-sur-Marne et de revenir à Villers-Cotterets. — Henri d'Anjou, suivi jusqu'en Lorraine par sa mère, et par une grande partie de la cour, continua son voyage.

La maladie du roi fut attribuée par Ambroise Paré son chirurgien, à ce qu'*il avoit trop sonné de la trompe à la chasse du cerf;* mais le bruit courut parmi les courtisans que le roi avoit été empoisonné *avec la corne d'un lièvre marin* « qui fait languir longtemps la personne, et puis après peu à peu s'en va et s'éteint comme une chandelle. » Ce crime étoit attribué par eux, soit à ses frères, soit à sa mère; mais la postérité n'a pas accepté ces accusations. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charles IX, dévoré par une fièvre violente, éprouvait de violentes douleurs de poitrine [1].

Cinquième guerre civile. — Intrigues du duc d'Alençon. — Prise d'armes du mardi gras. — Supplice de La Molle et de Coconnas (1573-1574).

Les protestants du Midi n'avaient point voulu recevoir l'édit de pacification de Boulogne; une assemblée générale des députés de toutes les églises se réunit à Montauban le 24 août 1573, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Ces députés dressèrent une requête où, demandant qu'on ajoutât de nouvelles libertés à celles qui leur avaient été déjà accordées, ils réclamaient des garanties pour l'avenir, et la punition des brigands et des assassins qui avaient coopéré aux massacres de la Saint-Barthélemy. Des députés furent envoyés au roi pour lui présenter cette requête; ils le trouvèrent à Villers-Cotterets encore fort affaibli par sa récente maladie, aussi parut-il écouter leurs réclamations avec une sorte d'indifférence. Catherine de Médicis seule en témoigna une vive indignation : « Si Condé, « s'écria-t-elle après l'audience, était encore vi« vant, et s'il était au cœur de la France, à la tête « de vingt mille chevaux et cinquante mille hommes « de pied; si, de plus, il était maître des principales « villes du royaume, il ne demanderait pas la moitié « de ce que ces gens ont l'insolence de nous propo« ser. »

Cependant on donna aux députés de vagues espérances.

Dans ce temps-là même, une tentative faite sur La Rochelle, à l'insu de Charles IX, mais à l'instigation de Catherine, donnait, quoique ayant échoué, de nouvelles inquiétudes aux protestants. — Ceux du Languedoc tinrent une nouvelle assemblée à Milhaud. « Là ils se lièrent par un nouveau serment à une *union, association et fraternité plus intime avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans tout le royaume et ses enclaves,* et ils instituèrent une forme de gouvernement qui tendoit toujours plus ouvertement à la république. — Ce n'étoit plus des princes qui devoient avoir la souveraine autorité dans le parti, mais des états généraux assemblés tous les six mois, et composés par égales parts de députés de la noblesse, de la bourgeoisie et de la magistrature, élus dans chaque généralité. — Des états provinciaux devoient aussi s'assembler tous les trois mois, et nommer le capitaine de la province, avec son conseil. »

Depuis le départ du duc d'Anjou, toutes les espérances des mécontents s'étaient tournées vers le duc d'Alençon, à qui le roi venait de faire obtenir le commandement de l'armée des Provinces-Unies, afin de l'éloigner de France. « Les huguenots se remuoient par tout le royaume; les *politiques* leur prêtoient la main, sous prétexte de réformer les abus, et ne parloient que des états généraux. Les Guises et les Montmorency partageoient toute la noblesse; ils se formoient divers partis auxquels on n'avoit personne de confiance à opposer. — Le mal du roi s'augmentoit, et le gouvernement s'affaiblissoit avec sa santé !...

« Le duc d'Alençon n'avoit que des desseins pernicieux : quoiqu'il eût souhaité d'abord le commandement de l'armée des Pays-Bas, il n'en voulut plus quand il lui fut offert; il crut qu'il feroit trop de plaisir au roi de se laisser chasser, sous un prétexte honorable, et il trouvoit plus digne de lui d'avoir un parti dans le royaume : ainsi il écoutoit plus volontiers les huguenots de France, et promettoit tout à La Noue, qui l'assuroit de lui fournir des troupes autant qu'il voudroit. »

[1] Bassompierre raconte, dans ses *Mémoires,* qu'ayant un jour remontré à Louis XIII qu'il se desséchoit les poumons en jouant du cor, et que cet exercice causeroit sa mort, comme il avoit causé celle de Charles IX : « Bon ! répondit le roi, sachez que Charles IX n'est mort que pour avoir dîné chez « Gondi, la créature de Catherine de Médicis, immédiatement « après une querelle qu'il avoit eue avec sa mère. »

« La reine-mère eût pu l'apaiser, du moins pour un temps, en lui faisant donner la charge de lieutenant général du royaume; mais comme elle l'avoit toujours maltraité, elle appréhendoit tout de lui, et craignoit sur toute chose que, le mettant à la tête des armées, elle ne lui donnât le moyen de s'emparer de la couronne, au préjudice du roi de Pologne, si le roi venoit à manquer. — Ainsi le duc d'Alençon ne songeoit qu'à se mettre à la tête des huguenots. »

Une nouvelle guerre civile éclata au mois de février 1574. — La cour étoit à Saint-Germain. Pendant qu'on s'y livrait aux plaisirs du carnaval, le 23 février, jour du *mardi gras*, deux cents cavaliers protestants, sous la conduite de Guitri, se présentèrent pour enlever les princes, et les conduire dans les provinces révoltées. Le duc d'Alençon manqua de courage, hésita; son confident La Molle, voyant que tout étoit perdu, voulut au moins se faire un mérite auprès de la reine de ses révélations: il la fit réveiller au milieu de la nuit, et lui révéla le complot; l'alarme fut donnée, et la cour s'enfuit en désordre à Paris. Le roi, porté dans une litière, s'écria : « Ah! du moins s'ils avoient attendu ma « mort! »

La reine, en sûreté, songea à profiter de cet événement pour déjouer toutes les trahisons; elle fit arrêter La Molle, l'Italien Coconnas et plusieurs autres. Des gardes furent données au duc d'Alençon et au roi de Navarre; le prince de Condé avait réussi à s'échapper, et s'était retiré dans son gouvernement de Picardie à Amiens. On arrêta plus tard les maréchaux de Montmorency et de Cossé; le parlement fut chargé d'instruire.

Le duc d'Alençon renouvela devant les magistrats les aveux que les artifices de la reine avaient dès le premier jour arrachés à sa faiblesse; le roi de Navarre, au contraire, déploya une noble fierté : « Je suis roi, dit-il, j'ai voulu fuir une indigne cap« tivité : voilà mon crime. »

Il fallait trouver des criminels; la sévérité des juges retomba sur La Molle et sur Coconnas, qui furent condamnés à mort; la duchesse de Nevers et la reine de Navarre, dont ils étaient les amants, ne purent les préserver du supplice. — Le crime dont on les accusa, afin de pouvoir les condamner, car il n'y avait pas de charges prouvées, dans l'affaire même de la conspiration, offre un exemple de l'ignorance et des superstitions du temps. On avait trouvé chez La Molle une petite figure en cire préparée, dit-on, avec des cérémonies magiques, et dont le cœur était percé d'une aiguille. Ce gentilhomme dit qu'il avait fabriqué cette figure avec le Florentin Ruggieri, habile dans l'art de la magie, et l'alchimiste Grandri, pour se faire aimer d'une dame qu'il aimoit lui-même éperdument. On voulut y voir une image du roi, et l'on prétendit que c'était la cause de la maladie de ce prince, qui, suivant l'expression du XVIe siècle, avait été *envoûté*.

La Molle et Coconnas furent décapités. Plusieurs auteurs rapportent que les deux princesses dont ils étaient aimés firent enlever, pendant la nuit, les têtes de ces deux infortunés gentilshommes, et qu'elles les embaumèrent de leurs propres mains. « Ces traits, dit M. Dufau, caractérisent bien une cour où la religion, la morale et la nature étoient également outragées, et où tous les sentiments sont empreints d'une sorte de frénésie qui épouvante l'honnêteté. »

« Les huguenots, cependant, s'étoient déclarés ouvertement. Leurs synodes assemblés avoient décidé de nouveau qu'ils étoient obligés de prendre les armes pour la défense de leur religion et de leurs personnes. — La Noue, que La Rochelle avoit fait son chef, avoit surpris quelques places des environs et du Poitou. Montgommery s'étoit jeté dans la Normandie, et y avoit pris Carentan, avec quelques villes voisines où il s'étoit cantonné. — Montbrun brouilloit dans le Dauphiné et dans la Provence. — Nismes et Montauban tenoient en échec la Guyenne et le Languedoc. — La cour, qui se défioit du maréchal Damville, craignoit beaucoup pour cette dernière province. »

Dès le début de cette cinquième guerre civile, les protestants perdirent un de leurs chefs les plus redoutés. Le célèbre comte de Montgommery, qui avait si fatalement blessé à mort le roi Henri II, fut battu par le maréchal de Matignon, près de Domfront, et fait prisonnier.

Progrès de la maladie de Charles IX. — Remords du roi. — Sa mort. — Jugements sur ce prince (1574).

Tandis que la guerre éclatait ainsi de toutes parts, la maladie du roi augmentait rapidement. Lorsque sa mère vint avec empressement lui annoncer la prise importante de Montgommery : « Que m'importe, dit-il, d'être délivré de cet ennemi « quand je vais mourir. » En effet, un feu dévorant consumait sa poitrine; ses yeux étaient égarés; souvent il tombait dans un délire pendant lequel il vouait aux malédictions célestes lui-même et ceux qui l'avaient perdu par leurs détestables conseils. — Quelquefois il se croyait entouré de spectres menaçants et il jetait des cris d'effroi. Enfin, on dit qu'on le trouvait le matin baigné dans le sang qui lui sortait par tous les pores.

Dans d'autres moments, Charles IX songeait au triste état de son royaume, et pensait à l'améliorer. « Il s'entretenoit de belles idées de réformation :

la justice, l'ordre des finances, le soulagement de ses peuples, faisoient ses entretiens. Sa mauvaise éducation le remplissoit de dédain contre la reine, sa mère; il ne lui pouvoit pardonner l'affaire de la Saint-Barthélemy, ni tant de sang répandu qui lui causoit de l'horreur. Sa résolution étoit prise de l'éloigner des affaires et de la faire sortir du royaume pour quelque temps. Le prétexte étoit tout trouvé; il devoit dire à sa mère qu'il falloit qu'elle allât voir le roi de Pologne, et l'aider à établir son autorité.»

Un des contemporains de Charles IX, qui a recueilli avec soin les anecdotes de son temps, offre un tableau intéressant des remords qui agitèrent ce malheureux roi dans les derniers moments de sa vie.

«Deux jours avant sa mort, dit L'Estoile, un vendredi, sur les deux heures après midi, le roy Charles IX ayant fait appeler Mazille, son premier médecin, et se plaignant des grandes douleurs qu'il souffroit, luy demanda s'il n'estoit pas possible que luy et tant d'autres grands médecins qu'il y avoit en son royaume luy pussent donner quelque allégement en son mal; «car je suis, dit-«il, horriblement et cruellement tourmenté.»

«A quoy Mazille répondit, que tout ce qui dépendoit de leur art ils l'avoient fait, et que, même le jour de devant, tous ceux de la Faculté s'estoient assemblés pour y donner remède; mais que pour en parler à la vérité, Dieu estoit le grand et souverain médecin en telles maladies, auquel il falloit recourir.

«Je crois, dit le roy, que ce que vous dites est «vrai, et n'y sçavez autre chose. Tirez-moi ma cus-«tode (rideau), que j'essaye à reposer.»

«Et à l'instant Mazille étant sorty, et ayant fait sortir tous ceux qui estoient dans la chambre, hormis trois, savoir, La Tour, Saint-Pris et la nourrice du roy, que le roy aimoit beaucoup, encore qu'elle fust huguenote;

«Cette femme s'étoit mise sur un coffre et commençoit à sommeiller, lorsque, ayant entendu le roy se plaindre, pleurer et soupirer, elle s'approcha tout doucement du lit, et tirant sa custode, le roy commença à luy dire, jetant un grand soupir, et larmoyant si fort que les sanglots luy interrompoient la parole: «Ah! ma nourrice, ma mie, ma «nourrice, que de sang et que de meurtres! Ah, «que j'ay suivi un méchant conseil! O mon Dieu, «pardonne-les-moy, et me fais miséricorde s'il te «plaist! Je ne scais où j'en suis, tant ils me rendent «perplexe et agité. Que deviendra tout cecy? que «feray-je? Je suis perdu, je le vois bien.»

«Alors la nourrice lui dit: «Sire, les meurtres «soient sur ceux qui vous les ont fait faire! Mais de «vous, sire, vous n'en pouvez mais; et puisque «vous n'y prestez pas consentement et en avez re-«gret, croyez que Dieu ne vous les imputera ja-«mais, et les couvrira du manteau de la justice de «son Fils, auquel seul faut qu'ayez vostre recours. «Mais pour l'honneur de Dieu, que Votre Majesté «cesse de larmoyer!» Et sur cela, luy ayant été querir un mouchoir, pour ce que le sien estoit tout mouillé de larmes, après que Sa Majesté l'eut pris de sa main, luy fit signe qu'elle s'en allast et le laissast reposer.»

Charles IX se montra jusqu'à la fin fort jaloux de son autorité. «Tant qu'il eut un peu de force, jamais la reine ne put obtenir qu'il la déclarât régente. Il envoya seulement ses ordres dans les provinces, afin qu'on lui obéît durant sa maladie. Ce ne fut qu'à l'extrémité, et quand il sentit qu'il n'en pouvoit plus, qu'il fit expédier les lettres de régence: elles portoient que le roi déclaroit *sa mère régente, jusqu'à ce qu'il eût plû à Dieu de lui renvoyer la santé, et en cas qu'il fût appelé à une meilleure vie, jusqu'au retour du roi de Pologne, son frère et son successeur.*»

Avant de mourir, Charles IX eut avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre une dernière entrevue, sur laquelle on raconte des circonstances dignes d'être rapportées.

Le roi, s'étant endormi après avoir fait son testament, se réveilla bientôt avec agitation, et voyant sa mère auprès de lui, il lui dit de faire venir son frère. Le duc d'Alençon se présenta; le roi l'apercevant, le regarda d'un air sombre, et dit: «Ce «n'est pas celui-là; qu'on fasse venir mon frère, le «roi de Navarre.» Henri fut donc tiré de l'endroit où il était gardé. On le fit passer au travers d'une haie de soldats; il crut qu'on le menait à la mort; il fut introduit dans l'appartement du roi. Charles IX, en le voyant, lui tendit la main. Le roi de Navarre se précipita à ses genoux. «Mon frère, lui dit le mou-«rant après l'avoir embrassé, vous perdez un bon «maître, un bon ami; je sais que vous n'êtes point «du dernier trouble qui est survenu; si j'en eusse «voulu croire ce qu'on m'a dit, vous ne seriez plus «au monde. Je vous ai toujours aimé, et j'ai tant de «confiance en vous que je vous confie ma femme et «ma fille; ayez en soin et Dieu vous gardera. Mais «ne vous fiez pas...» et il lui parla plus bas. Catherine alors s'avança et voulut l'interrompre. «Madame, «reprit Charles IX, je ne dis que la vérité.» Puis il renouvela ses adieux au roi de Navarre, qui se retira en pleurant.

Peu d'heures après l'agonie du roi de France commença, et après de longues souffrances, il expira à Vincennes, le 30 mai 1574.

Charles IX n'eut de la reine Élisabeth d'Autriche, sa femme, qu'une fille, qui mourut à l'âge de six

ans. — De Marie Touchet, sa maîtresse, il laissa un fils naturel, nommé Charles, comme lui, qui fut grand prieur de France, comte d'Auvergne, et enfin duc d'Angoulême. — Le roi, en mourant, témoigna de la joie de ne point laisser de fils capable de lui succéder, de peur qu'une minorité n'achevât de ruiner la France, dont les divisions, disait-il, avaient besoin d'un homme fait. Ce n'est pas qu'il espérât beaucoup de son frère. « Il avoit dit souvent que, quand le prince seroit en place, son faible paraîtroit, et qu'on verroit s'évanouir cette grande gloire; mais ceux qui se laissoient éblouir par les apparences attribuèrent ce jugement à sa jalousie. »

Le corps de Charles IX fut porté, sans pompe, à Saint-Denis, accompagné par quelques archers de la garde, par quatre gentilshommes de la chambre et par Brantôme, « raconteur cynique, dit M. de Châteaubriand, qui mouloit les vices des grands, comme on prend l'empreinte du visage des morts. »

Charles IX a été l'objet de jugements fort divers. Il nous paraît avoir été fort justement apprécié par un historien que nous avons eu plusieurs occasions de citer.

« Ce roi, dit M. Dufau, était né avec un caractère ardent et impétueux. Catherine travailla à changer son naturel, à combattre cette disposition qu'il avait à exprimer franchement et vivement ce qu'il éprouvait, et à le former à sa perfide dissimulation. Elle parvint à le rendre fort dissimulé, quoique souvent sa violence naturelle l'emportât sur tous ses efforts. » — « Il avoit naturellement, dit Mezeray, le courage haut, l'esprit vif et clairvoyant, le jugement subtil, la mémoire fort prompte, une activité incroyable, une expression heureuse et énergique, enfin beaucoup de qualités dignes du commandement, si l'on n'eût pas corrompu ces nobles semences par une mauvaise éducation. »

C'est au comte de Retz surtout qu'il faut attribuer les défauts de Charles IX. Ce favori de Catherine s'empara de la jeunesse de ce prince pour l'entraîner à tous les vices. « Le maréchal de Retz, dit Brantôme, le pervertit du tout, et lui fit oublier et laisser la belle nourriture que lui avoient donnée le brave Cipierre et Carnavalet. » Catherine applaudissait à ces coupables efforts, et elle concourait elle-même à entourer le jeune prince de séductions pour le détourner des affaires publiques, et conserver les rênes de l'État. Il est à remarquer, néanmoins, que son naturel combattit toujours cet odieux système, et qu'il fut lui-même moins corrompu que la plupart de ceux qui l'entouraient. Il se laissa peu séduire par ces femmes qui formaient le cortége de la reine, et qui l'aidèrent si souvent dans la réussite de ses projets. Il eut, à la vérité, un fils de Marie Touchet, fille d'un lieutenant au présidial d'Orléans; mais, ramené par les grâces et les vertus de la reine, son épouse, il ne donna plus lieu depuis son mariage à accuser ses mœurs. — On raconte aussi que, s'étant aperçu un jour que le vin avait troublé sa raison, jusqu'au point de lui faire commettre des violences, il s'en abstint le reste de sa vie.

Sa passion principale était la chasse; de bonne heure on l'y avait habitué; il s'y livrait avec tant d'ardeur que, souvent pendant la nuit, il se réveillait et appelait ses chiens. Il dicta à Villeroi un *Traité sur la chasse*, qui a été imprimé en 1623, et qui est estimé. Presque tous les exercices violents lui plaisaient. Ces habitudes ne contribuèrent pas peu, au rapport de tous les écrivains, à donner quelque chose de dur et de sanguinaire à ses penchants.

Il avoit aussi un goût singulier pour l'art de serrurier et de forgeron. « Quant à faire un rouet d'arquebuse et de pistolet, dit un écrivain du temps, une clef, une serrure, voire un fer de cheval, il y égaloit les bons maîtres en cet art, s'il ne les surpassoit. Au château du Louvre, sous ses chambres, il avoit fait faire une forge, où il travailloit tous les jours se couvrant d'une souquenille de toile noire par-dessus ses habits, et bien souvent il travailloit en chemise tant il étoit actif à son ouvrage. »

Il allia à ses goûts des penchants qui semblent les exclure. Il se souvint toute sa vie que le célèbre Amyot avait été son précepteur, et il cultiva les lettres. Il aimait beaucoup surtout la poésie. Poëte lui-même, on lui attribue un poëme latin et des vers français adressés à Ronsard, meilleurs que presque tous ceux de ce temps [1]. Il accorda des bienfaits à ce poëte, ainsi qu'à plusieurs autres, avec modération, néanmoins; car il disait que les poëtes étaient comme les bons chevaux, qu'il fallait les nourrir, mais non les engraisser. — Il formait quelquefois dans son palais une petite académie qu'il présidait. — Il avait aussi beaucoup de goût pour la musique. Il chantait bien. Peu de temps avant de mourir il fit venir d'Allemagne Bertrand Lano, célèbre musicien du temps.

[1] Voici quelques-uns des vers de Charles IX :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais roi, je les reçus; poëte, tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître, et te fait introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire.



Dame avec le loup.



Costumes du temps de Louis XIII. d'apres Callot.

Tome IV _ Pl 56

Ancien temple protestant, à Charenton.

Maison de la reine Blanche

Ancien Palais, à Dijon.

Maison de Malherbe, à Caen.

Maison de Jean Cousin, à Soucy

Maisons des deux Corneille, à Rouen.

Son ardeur pour tout apprendre était extrême. On raconte qu'ayant appris que des faux monnoyeurs faisaient des pièces d'or avec beaucoup d'adresse, il voulut aussi essayer s'il réussirait : peu de jours après il montra une pièce d'or qu'il avait fabriquée au cardinal de Lorraine, qui lui dit : « Vous êtes bien heureux, sire, de porter votre « grâce avec vous. »

Ce prince était grand de taille, mais un peu voûté ; il avait le visage pâle, l'œil fier, le nez aquilin et le cou un peu de travers. »

CHAPITRE X.

HENRI III. — FORMATION DE LA LIGUE.

Régence de Catherine de Médicis. — Supplice de Montgommery. — Retour de Henri III en France. — Mort du cardinal de Lorraine. — Sacre et mariage du roi. — Mignons de Henri III. — Suite de la guerre civile. — Réunion des politiques et des huguenots. — Le duc d'Alençon chef des mécontents. — Évasion du roi de Navarre. — Paix, dite de Monsieur. — Formation de la ligue.

(De l'an 1574 à l'an 1576.)

Régence de Catherine de Médicis. — Supplice de Montgommery (1574).

La nouvelle régence de Catherine de Médicis dura seulement trois mois. La reine-mère, éclairée par l'expérience, s'attacha autant que possible à calmer les partis, et à tenir les affaires au point où elle les avait trouvées à la mort de Charles IX. — « Comme elle étoit, dit l'historien Davila, déterminée à dissimuler beaucoup, et à tenir compte de la substance plutôt que de l'apparence des choses, elle résolut de s'armer avant tout, pour n'être pas prise à l'improviste ; et pour le reste, par des opérations lentes et des espérances prolongées, d'endormir ou de calmer l'attente ou l'inclination des grands, et d'empêcher que des armées étrangères n'envahissent aucune partie du royaume.

« Dans ce but, elle donna ordre au comte de Schomberg de mettre la plus grande diligence à lever six mille Suisses, et quelques cornettes de cavalerie allemande ; elle chargea Montpensier, que l'état désespéré du roi avoit fait revenir à la cour, de retourner en toute hâte à son camp de Poitou, pour le grossir de cavalerie et d'infanterie, et elle donna les mêmes ordres au prince dauphin d'Auvergne, qui rassembloit l'autre armée sur les confins du Dauphiné et du Languedoc.

« Elle prodigua les démonstrations d'honneur et de bienveillance au duc d'Alençon et au roi de Navarre, sans leur rendre la liberté cependant : leur honneur exigeoit, disoit-elle, que leur innocence fût reconnue auparavant par le roi légitime ; mais sur toutes les affaires importantes elle leur demandoit leur avis, avec l'apparence de la plus entière confiance. »

Pendant cette courte régence, où, jalouse des Guises, chefs du parti catholique, Catherine fit aux protestants de La Rochelle de pacifiques propositions, qui furent repoussées, le prince de Condé abjura la religion que Charles IX lui avait forcément fait adopter, et rentra dans la communion calviniste.

La reine fit une trêve avec les huguenots du Poitou, et, mécontente de Damville, chef du parti des politiques, qui montrait une grande mollesse dans la conduite des affaires en Languedoc, donna ordre de l'arrêter, ordre inopportun, qui ne put être exécuté, et qui décida le maréchal à rechercher l'amitié du prince de Condé et des autres chefs protestants.

Catherine de Médicis profita de sa puissance pour immoler aux mânes de son époux le malheureux guerrier qui avait été la cause innocente de sa mort [1].

« Le samedy 26 juin, dit l'Estoile, le comte de Montgommery, par arrest de la cour, fut tiré de la conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derrière le dos, avec un prestre et le bourreau, après avoir souffert la question extraordinaire, et de là mené en la place de Grève, où il fut décapité, et son corps mis en quatre quartiers.

« Par le dit arrest, il fut condamné, comme *atteint et convaincu du crime de lèze majesté,* à souffrir en son corps les peines susdites.

« Il laissa neuf garçons et deux filles, qui par l'arrest furent *dégradez de noblesse, et declarez vilains, intestables et incapables d'offices.* Tous ses biens furent confisquez.

« Quand son arrêt lui fut prononcé, et en le menant au supplice, le comte de Montgommery disoit à haute voix : *qu'il mouroit pour sa religion, et n'avoit oncques fait trahison ne autre faute à son prince ;* bien que la vérité fut qu'ayant sa vie, ses moyens et sa religion assurez en Angleterre, où il étoit bien venu, même près de la reyne, il avoit passé la mer exprès pour venir troubler son pays et l'état de son maistre, dont il s'excusoit *sur le commandement que lui en avoit fait un grand, qu'il ne voulut jamais nommer,* même à la question, et qu'il disoit lui avoir donné ordre de venir d'Angleterre faire la guerre en France ; sinon qu'on le tenoit pour la seconde personne de France. — Il dit aussi qu'il n'avoit fait mal ou offense à personne, qu'il étoit prisonnier de guerre, et

[1] Voir pag. 479.

qu'on ne lui gardoit pas les promesses qu'on lui avoit faites à Domfront, quand il s'y rendit, *à charge expresse qu'il auroit vie et bagues sauves.* »

D'Aubigné rapporte que, « avant de poser la tête sur le billot, Montgommery dit au peuple : « Je « requiers deux choses de vous : l'une, de faire « savoir à mes enfants, qui ont été ici déclarés ro- « turiers, que, *s'ils n'ont la vertu des nobles « pour s'en relever, je consens à l'arrêt;* l'autre « point, plus important, dont je vous conjure, sur la « révérence qu'on doit à un mourant, c'est que, « quand on vous demandera pourquoi on a tranché « la tête à Montgommery, vous n'alléguiez ni ses « guerres ni ses armes, ni tant d'enseignes arbo- « rées, mentionnées en mon arrêt, qui seroient « louanges frivoles aux hommes de vanité; mais fai- « tes-moi compagnon en cause et en mort de tant « de simples personnes selon le monde, vieux, jeu- « nes et pauvres femmelettes qui en cette même « place ont enduré les feux et les couteaux. »

« Le comte de Montgommery, continue L'Estoile, ne voulut pas se confesser à l'archevêque de Narbonne, qui s'alla présenter à lui en la chapelle pour l'admonester, ni prendre ou baiser la croix qu'on a accoutumé de présenter à tous ceux qu'on mène au dernier supplice, ni aucunement écouter le prêtre qu'on avoit mis auprès de lui; même à un cordelier qui, le pensant divertir de son erreur, lui commença à parler et dire qu'il avoit été abusé, il lui répondit, le regardant fermement : « Si je l'ai été, ça été par « ceux de vostre ordre; car ce fut un cordelier qui « me bailla le premier une *Bible en françois,* dans la- « quelle j'ai appris la religion que je tiens, qui seule « est la vraye, et en laquelle ayant depuis vécu, « je veux, par la grâce de Dieu, mourir aujour- « d'huy. »

« Étant venu sur l'échafaut, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut *le Symbole,* en la confession duquel il protesta de mourir. Puis, ayant fait sa prière à la mode de ceux de sa religion, il dit *adieu* à un de ses amis (Fervaques), qu'il aperçut dans la foule, pria le bourreau de ne le bander point, et eust la tête tranchée..... Et, le lundi en suivant, 28 juin, sa tête fut mise sur un poteau à la place de Grève, et en fut ôtée la nuit, par le commandement de la reine, qui *assista à l'exécution,* et fut à la fin vengée, comme dès longtemps elle désiroit, de la mort du roy Henry, son mari, encore que le pauvre comte n'en put mais !.... »

Les enfants de Montgommery ne dementirent point leur noble origine, et l'arrêt porté contre leur père et contre eux n'entacha jamais leur réputation.

Retour de Henri III en France. — Mort du cardinal de Lorraine. — Sacre et mariage du roi (1574).

La régence de Catherine de Médicis se termina le 5 septembre, à l'arrivée du roi Henri III. — Henri, furtivement échappé de Pologne, fut près de trois mois à rentrer en France.

« Le onziesme jour d'aoust, dit L'Estoile dans son *Journal de Henry III,* le roy qui, environ le 16 juin, étoit sorti secrètement de Pologne[1], avec huit ou neuf chevaux seulement, après avoir été receu magnifiquement à Vienne, par l'empereur, sur la fin de ce mois, et traité à Venise, le 18 juillet, et les huit jours suivants, avec le plus somptueux appareil qui fust oncques vû et ouy en la dite ville, en partit accompagné du duc de Savoye, des ducs de Mantoue, de Ferrare et de Nevers, et du grand prieur de France, et arriva à Turin. — A Turin, le vint trouver le maréchal de Damville, parent du duc, que la reine, dès les Pasques, s'étoit efforcé de faire arrêter à Narbonne, et qui s'excusa le mieux qu'il put envers le roy des crimes à lui imposez, et ne bougea de la dite ville, craignant que pis ne lui en vinst. — Le 16 d'aoust, le roy étant à Turin, accorda à Villequier l'état de premier gentilhomme de la chambre, nonobstant les lettres pressantes de sa mère pour conserver le dit état au maréchal de Retz, à laquelle il fit réponse, que le comte étoit assez et plus que recompensé de ses services. — Là aussi fut Bellegarde, neveu du feu maréchal de Termes, fait cinquiesme maréchal de France, et Ruzé, frère de l'évêque d'Angers, qui étoit secrétaire du roy en Pologne, fut fait cinquiesme secrétaire d'état.

« Le lundi, 6 septembre, le roy arriva à Lyon; le duc d'Alençon et le roy de Navarre allèrent au-devant de lui jusqu'au pont Beauvoisin, et la reine mère, jusqu'au château de Bourgoin. » — Henri III fit un accueil amical à son frère et à son beau-frère, et leur déclara qu'ils étaient libres; — il témoigna à sa mère beaucoup d'affection, et lui promit une entière déférence.

« Le 10 septembre, le roi donna audience aux ambassadeurs de l'électeur Palatin, et autres seigneurs d'Allemagne, qui étoient venus lui faire remontrance de la part du prince de Condé, et autres huguenots français, à ce qu'il plût à sa majesté leur permettre l'exercice de leur religion, et les remettre en leurs biens et honneurs; — auxquels le roy fit réponse que, « il étoit content de remettre à ses « sujets rebelles, et nommément aux huguenots, les « anciennes offenses, pourvu que, laissant les ar-

[1] Le 15 juillet 1575 la diète polonaise, assemblée à Stezicka, indignée de la fuite du roi, déclara le trône vacant, et convoqua une diète pour élire un autre roi.

« mes, et lui remettant les places de son royaume « par eux occupées, ils vesquissent doresnavant *ca-« tholiquement et selon les anciennes lois du « royaume, sinon, qu'ils vuidassent son royau-« me, et emportassent tous leurs biens.* »

« Le lundy, premier jour de novembre, fête de la Toussaint, le roy, le roy de Navarre et le duc d'Alençon firent à Lyon leurs pasques et receurent ensemble leur Créateur à la communion. — Le roy de Navarre et le duc, prosternez à genoux, protestèrent devant le roy de leur fidélité, le suppliant de mettre en oubly tout le passé, en lui jurant *sur la part qu'ils prétendoient en paradis et par le Dieu qu'ils alloient recevoir,* estre fidèles à lui et à son état, comme ils avoient toujours esté jusques à la dernière goutte de leur sang, et lui rendre service et obéissance inviolable, comme ils reconnoissoient lui devoir.

« Le 16, le roy partit de Lyon pour aller à Avignon, où étoit auparavant allé M. le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, pour préparer les logis, et où le roy arriva le 23. — En y allant, le train du roy et de la reyne de Navarre, suivant en batteau par le Rhosne, fit naufrage au pont Saint-Esprit, où se perdit beaucoup de bons meubles; et de trente à quarante personnes qui estoient dans le batteau, vingt ou vingt-cinq se noyèrent, entre autres Alphonse de Gondy, maistre d'hostel de ladite reyne. — En ce voyage aussi l'argent se trouva si court, que la pluspart des pages du roy se trouvèrent sans manteaux, estant contraints de les laisser en gage pour vivre où ils passoient; et sans le trésorier Le Comte, qui accommoda la reyne de cinq mil francs, il ne lui seroit demeuré ni dame ni demoiselle.

« En ce temps le roy écrivit aux Rochellois que, s'ils vouloient poser les armes et les faire poser à ceux de leur religion, il les remettroit en leurs priviléges, biens et états. — Leur réponse offensa plus le roi que n'auroit fait leur silence.

« Le roy étant à Avignon, va à la procession des *battus* (flagellants), et se fait de leur confrérie. — La reine même, comme bonne pénitente, en voulut être aussy, et son gendre, le roy de Navarre, que le roy disoit en riant *n'être guère propre à cela.* — Il y en avoit trois sortes audit Avignon: des *blancs,* qui étoient ceux du roy; des *noirs,* qui étoient ceux de la reine; et des *bleus,* qui étoient ceux du cardinal d'Armagnac. »

La première génération des Guises finit à Avignon avec le cardinal de Lorraine. « Le dimanche, 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fièvre symptomée d'un extrême mal de teste provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, et lui avoit offensé le cerveau en la procession des *battus,* où il s'étoit trouvé en grande dévotion, le crucifix à la main, les piez à moitié nuds, et la teste peu couverte, *qui est le poison qu'on a voulu depuis faire accroire lui avoir été donné...* — Le jour de sa mort, et la nuit suivante, s'éleva en Avignon, à Paris, et quasi par toute la France, un vent si impétueux que de mémoire d'homme il n'en avoit été ouy un tel. Les catholiques lorrains disoient que la véhémence de cet orage portoit indice du courroux de Dieu sur la France (d'un si bon, si grand et si sage prélat); les huguenots, au contraire, que *c'étoit le sabbat des diables qui s'assembloient pour le venir quérir;* qu'il faisoit bon mourir ce jour-là pour ce qu'ils étoient bien empeschez (occupés). — Ils disoient encore que pendant sa maladie, quant on pensoit lui parler de Dieu, il n'avoit dans la bouche que des vilainies, dont l'archevêque de Rheims, son neveu, le voyant tenir tel langage, avoit dit, en se riant: « Je ne vois rien en mon oncle pour en dé-« sespérer, il a encore toutes ses paroles et actions « naturelles. » — Ses partisans, au contraire, soutenoient qu'il avoit fait une fin tant belle que rien plus. — La vérité est que la maladie étoit au cerveau; et que jusqu'à la fin il ne savoit ce qu'il disoit et faisoit, mourant en grand trouble et inquiétude d'esprit, invoquant même les diables sur ses derniers soupirs. »

La mort du cardinal de Lorraine fut pour Catherine de Médicis une occasion de laisser voir la superstition dont, malgré toute la force de son esprit, elle était dominée en tout temps: « Ce jour, dit L'Estoile, la reine-mère se mettant à table, dit: « Nous « aurons à cette heure la paix, puisque le cardinal « de Lorraine est mort, qui étoit celui, disoit-on, « qui l'empêchoit. — Ce que je ne puis croire, car « c'étoit un grand et sage prélat et homme de bien, « auquel France et nous perdons beaucoup. » (Et en derrière, disoit qu'en ce jour-là étoit mort le plus méchant des hommes.) Puis ayant demandé à boire, comme on lui eut donné son verre, elle commença à tellement trembler, qu'il lui cuida tomber des mains, et elle s'écria: « Jésus! voilà M. le cardinal « de Lorraine que je vois. » — Enfin, s'étant un peu rassurée, elle dit: « C'est grand cas de l'appréhen-« sion! je suis bien trompée si je n'ai vu passer ce « bonhomme devant moi pour s'en aller en paradis; « et me sembloit que je l'y voyois monter. » — Les nuits aussi elle en avoit des appréhensions, au dire de ses femmes de chambre, et se plaignoit souvent qu'elle le voyoit. »

D'Avignon, Henri III se rendit dans le nord de la France. « Le vendredy, 11 février 1575, continue L'Estoile, le roy arriva à Rheims, où il fut sacré le dimanche 13, l'an révolu de son sacre en

Pologne, à même jour et heure. — Quand on vint à lui mettre la couronne sur la teste, il dit assez haut qu'elle le blessoit; et lui coula par deux fois, comme si elle eût voulu tomber, ce qui fut remarqué et interprété à mauvais présage.

« Le lendemain, 14, le roi fiança mademoiselle (Louise) de Lorraine, auparavant appelée de Vaudemont, et fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Catherine de Lalain, sœur du comte d'Egmont; et le mardy, 15, l'épousa en l'église de Rheims. — Ce mariage fut trouvé, par les seigneurs et princes, même étrangers, fort inégal et précipité; la reyne le trouva bon, et l'avança d'autant qu'elle espéra que de si belle et sage princesse le roy pouvoit avoir tost belle lignée, quoique cependant d'autres disent qu'elle n'en souhaitoit pas. Mais ce qui en fit plus d'envie à la reyne ce fut l'esprit doux et dévot de cette princesse, qu'elle jugea plus propre et adonnée à prier Dieu, qu'à se mesler des affaires.

« Le lundy, 17 février, le roy ayant avisé François de Luxembourg, de la maison de Brienne, venu à son sacre et mariage, et sachant qu'il avoit prétendu épouser la reyne sa femme, lui dit : « Mon cousin, « j'ai épousé vostre maîtresse; mais je veux, en contrechange, que vous épousiez la mienne, » entendant la Chateauneuf, qui avoit été sa favorite avant qu'il fût roy et marié. Sur quoy ledit seigneur lui répondit qu'il étoit fort joyeux de ce que sa maîtresse avoit rencontré tant d'heur et de grandeur, et tant gagné au change; mais qu'il lui plût l'excuser d'épouser Chateauneuf pour encore, et lui donnât du temps pour y penser. « Je veux, lui ré« pondit le roy, que vous l'épousiez tout à l'heure. » Mais Luxembourg se sentant si fort pressé, supplia le roy de lui donner patience de huit jours, laquelle étant modérée à trois jours seulement, il monta à cheval et se retira de la cour en diligence. »

Mignons de Henri III.

Les efforts de Henri III et de Catherine de Médicis tendaient à empêcher que le gouvernement ne tombât aux mains des Guises, ennemis des politiques et des huguenots, dont l'alliance se resserrait chaque jour; mais le nouveau roi laissait régner ses favoris, flétris par la postérité du nom de *mignons*.

Des fêtes licencieuses, de sales débauches, des actes impies et superstitieux tout à la fois, étaient les passe-temps de Henri III, que le mépris général commençait dès lors à atteindre. Ce mépris se manifestait par des satires, des chansons et des placards. L'Estoile rapporte, qu'en 1576 on afficha dans Paris, *au Louvre et ailleurs*, un placard où, laissant de côté les *vices* du roi, on attaquait seulement ses *ridicules*, et qui commençait ainsi :

« Henri, par la grâce de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas [1], gauderonneur des colets de sa femme et friseur de ses cheveux [2], mercier du Palais [3], visiteur des étuves, gardien des quatre Mendiants [4], père conscript des blancs battus [5], et protecteur des capuchins [6]. »

Les premiers favoris du roi furent René de Villequier, revenu avec lui de Pologne (qui plus tard, dit-on, poignarda sa femme parce qu'elle avait refusé de céder aux désirs du roi), et du Guast qui fut lui-même poignardé par ordre de la reine de Navarre, dont il avait révélé les galanteries. Henri III fit faire à du Guast des funérailles magnifiques. — Quélus, Schomberg, Saint-Mesgrin et Maugiron, partageaient avec du Guast et Villequier la faveur du roi.

Les *mignons* étaient fort odieux au peuple, « tant dit L'Estoile, pour leurs façons de faire badines et hautaines, que par leurs accoustrements efféminez, et les dons immenses qu'ils recevoient du roy. Ces beaux mignons portoient les cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par dessus leurs petits bonnets de velours, comme font les femmes; et leurs fraises de chemises de toille d'atour empesées, et longues de demi-pied ; de façon que voir leurs têtes dessus leur fraise, il sembloit que ce fust le chef de saint Jean en un plat. »

Suite de la guerre civile. — Réunion des politiques et des huguenots. — Le duc d'Alençon, chef des mécontents. — Évasion du roi de Navarre. — Paix, dite de Monsieur (1575-1576).

Cependant la guerre continuait avec acharnement, quoiqu'il n'y eut d'armée considérable assemblée en aucun endroit, mais seulement des partis nombreux de catholiques et de protestants réunis dans toutes les provinces. — Le maréchal de Damville, chef des politiques, s'était confédéré avec le prince de Condé, chef des protestants, afin de renverser le parti des Guises; Catherine tenta de le faire emprisonner. —

[1] *Gendre de Colas :* Henri III avait épousé la fille de Nicolas de Vaudemont, cadet de Lorraine.

[2] *Friseur de ses cheveux :* il se plaisait à arranger les collets de la reine, et à friser lui-même ses cheveux.

[3] *Mercier du palais :* une de ses occupations était d'examiner ses bijoux, de les changer et de leur faire donner une forme nouvelle.

[4] *Gardien des quatre Mendiants :* il visitait souvent les couvents de ces religieux.

[5] *Père conscript des blancs battus :* il était prieur de la confrérie des pénitents blancs.

[6] *Protecteur des capuchins :* il montrait une prédilection particulière pour les capucins.

La guerre fut conduite dans le haut Languedoc avec férocité; les protestans, maîtres de Castres, y égorgèrent deux cents catholiques sans défense. — Peu de temps après, le brave Louis de Montbrun, chef des huguenots du Dauphiné, fut fait prisonnier et eut la tête tranchée. — Le duc de Montpensier obtint en Poitou quelques succès contre les protestants, qui, de leur côté, parvinrent à repousser une attaque des catholiques contre l'île de Ré.

Le 15 septembre 1575, le duc d'Alençon s'échappa de la cour, et se retira à Dreux, où il annonça le dessein de se mettre à la tête des catholiques et des protestants réunis, « afin, dit-il dans « un manifeste, de remettre la France en sa première « splendeur, dignité et liberté. » Il dit qu'il avait résolu de venger la mort de son favori La Molle, qu'il voulait faire respecter la liberté de conscience, et il demanda une *assemblée générale et libre des trois états du royaume*. — Le prince de Condé, La Noue et le maréchal de Damville, reconnurent l'autorité du duc d'Alençon, qui se trouva bientôt à la tête d'une armée. — Thoré de Montmorency lui amenait un petit corps de troupes lorsqu'il fut attaqué près de Dormans, le 10 octobre, et battu complétement par le duc de Guise. Le duc eut dans ce combat la mâchoire fracassée par une arquebusade; la profonde cicatrice que lui laissa cette blessure lui fit donner depuis lors le surnom de *Balafré*.

Catherine de Médicis, dans l'espérance de calmer les esprits par des négociations, décida son fils à conclure avec les protestants (le 22 novembre 1575) une trêve qui devait durer six mois, mais qui reçut, presque aussitôt après sa signature, de graves atteintes. — Au mois de janvier 1576, une armée allemande, aux ordres du prince Casimir, électeur palatin, vint en France rejoindre le prince de Condé, et ravagea la Bourgogne.

« Le vendredy 3 février, le roy de Navarre, dit *L'Estoile*, qui, depuis l'évasion de Monsieur, avoit fait semblant d'être en mauvais ménage avec lui, et n'affecter aucunement le party des huguenots, sortit de Paris sous couleur d'aller à la chasse en la forêt de Senlis, où il courut le cerf le samedy, et renvoya un gentilhomme nommé Saint-Martin, que le roy luy avoit donné, lui porter une lettre en poste; et partant de Senlis sur le soir, accompagné de Lavardin, Fervaques, et le jeune La Valette, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à prendre le party de Monsieur et du prince de Condé, reprenant la religion qu'il avoit été contraint d'abjurer, et recommençant l'ouverte profession d'icelle par un acte solemnel de baptême, tenant la fille d'un médecin au prêche.

« Un gentilhomme des siens m'a dit que ce roy, depuis son partement de Senlis jusqu'à la rivière de Loire, ne dit mot; mais que l'ayant passée il jeta un grand soupir et dit :

« Loué soit Dieu qui m'a délivré! On a fait mou« rir la reine ma mère à Paris; on y a tué M. l'amiral « et tous nos meilleurs serviteurs; on n'avoit pas « envie de me mieux faire, si Dieu ne m'avoit gardé. « Je n'y retourne plus, si on ne m'y traisne. » Puis gaussant à sa manière accoutumée : « Je n'ai, ajouta« t-il, regret que pour deux choses, que j'ai laissées « à Paris, la messe et ma femme; toutesfois pour la « messe, j'essayerai de m'en passer; mais pour ma « femme, je ne puis, et la veux ravoir. »

L'évasion du roi de Navarre, la jonction de l'armée du prince Casimir avec celle du duc d'Alençon, décidèrent Henri III à conclure la paix. — Cette paix, dite de *Monsieur*, fut négociée par Catherine de Médicis elle-même, et signée à Chastenay le 6 mai 1576.

Par le traité, le duc d'Alençon obtint un augmentation d'apanage, « pour lui et ses hoirs mâles, à perpétuité, les trois duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry, avec tous les patronages d'église, tous les droits régaliens, sans exception, et toutes les nominations aux offices ordinaires et extraordinaires; le tout afin de parvenir à quelque grand et heureux mariage. »

Les conditions stipulées en faveur des protestants furent aussi fort avantageuses. Le roi leur accordait le libre exercice de leur religion par tout le royaume, excepté à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde. Il rendit une entière liberté à leurs écoles, à leurs synodes et à leurs consistoires; il reconnut la *légalité du mariage des prêtres* qui s'étaient fait protestants; il établit dans tous les parlements des chambres mi-parties, pour assurer aux religionnaires des juges impartiaux; tous les arrêts rendus contre eux furent annulés, les illustres victimes de leur parti furent nominativement réhabilitées; les enfants de ceux qui avaient péri à la Saint-Barthélemy furent pour six ans exemptés d'impôts; de nombreuses villes de sûreté furent données aux protestants, en Languedoc, en Guyenne, en Auvergne, en Provence et en Dauphiné. Enfin le roi s'engagea à convoquer, pour le 15 novembre suivant, les états généraux du royaume.

Formation de la Ligue (1576).

Le cinquième édit de pacification amena une réaction qui fut la *ligue*. Déjà, dans la guerre précédente, Tavannes [1] et Montluc avaient, en Bour-

[1] « En 1567, le sieur de Tavannes voyant tant de malcontents, les menées et entreprises huguenotes... tout remply de deffiance et de bruit... pensa que la prud'hommie peut aussi

gogne et en Guyenne, réuni les catholiques en une *sainte ligue.* — Catholique ardent, tout dévoué aux Guises, Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, mécontent d'être forcé de recevoir le prince de Condé dans cette forte ville [1], proposa aux catholiques de Picardie une association de même nature, et qui bientôt s'étendit à toutes les provinces du royaume.

« Les prélats, seigneurs, gentilshommes et bons habitants de la Picardie, tous confrères et associés, déclarant « qu'ils ne s'unissoient que pour maintenir la religion et les lois antiques de la monarchie » ; croyant « leurs biens ne pouvoir être mieux « employés, ni leur sang plus justement ni plus sainement répandu »; se liguèrent et promirent « d'honorer, suivre et servir le chef principal de la confédération, en tout et partout, et contre tous ceux « qui s'attaqueroient directement ou indirectement à « sa personne, pour lui faire très-humble service, et « verser tout leur sang pour sa grandeur et conservation d'icelle... Chacun pour son regard attirera « le plus qu'il lui sera possible, d'autres gentilshommes, soldats et bons marchands qui auront « envie de se conserver. » — Tous ceux qui signèrent s'engagèrent en même temps à l'obéissance et au secret; ils furent répartis par canton; et à chaque canton un chef fut désigné.

« L'idée de la Ligue, dit M. de Chateaubriand, avoit été conçue par le génie des Guises; elle étoit venue au cardinal de Lorraine au concile de Trente: la mort de François de Guise l'avoit fait abandonner; elle fut reprise par *le Balafré.* — Les gentilshommes de Picardie et les magistrats de Péronne signèrent, en 1576, une confédération: c'est la première pièce officielle de la Ligue. — Les gentilshommes du Béarn, de la Guyenne, du Poitou, du Dauphiné, de la Bourgogne, étant devenus les capitaines et l'armée des protestants, les gentilshommes de la Picardie et des autres provinces devinrent les capitaines et l'armée des catholiques. — Henri III, inspiré par sa mère, qui prenoit des révolutions pour des intrigues, crut déjouer les projets des Guises en se déclarant le chef de la Ligue; il s'associoit à une faction qui le détestoit, et dont son nom légalisa les fureurs.

« Sous la Ligue le peuple ne marchoit point à la tête de ses affaires; il étoit à la suite des grands; il n'avoit point formé un gouvernement à part, il avoit pris ce qui étoit; seulement il se faisoit servir par le parlement, et avoit transformé ses curés en tribuns. — Quand Mayenne le jugeoit à propos, il ordonnoit de pendre qui de droit, parmi le peuple et les Seize, comité de salut public de ce temps.

« Au surplus la Ligue, quels que furent ses crimes, sauva la religion catholique en France, dans ce sens qu'elle donna des soldats et un chef à de vieux principes et de vieilles idées, qu'attaquoient des principes nouveaux et des idées nouvelles. La royauté se trouvoit combattue, et par la Ligue, qui vouloit changer la dynastie, et par les protestants, qui tendoient à dénaturer la constitution de l'État: ce double assaut, qui devoit emporter la couronne, la sauva, lorsque Henri IV, abandonnant les protestants, dont il protégea le culte, se réunit aux catholiques, auxquels il donna un roi. . . . . .

---

bien fournir d'inventions de se conserver aux gens de bien, que la méchanceté de les offenser aux rebelles; que les huguenots ne devoient avoir plus de zèle à leur party que les catholiques à l'ancienne religion;... résolut d'opposer à l'intelligence autre intelligence, ligue contre ligue.

« Il fait une confrérie du Saint-Esprit, où il fait liguer les ecclésiastiques, la noblesse de Bourgogne et des riches habitants des villes, qui volontairement jurent *servir pour la religion catholique contre les huguenots, de leurs personnes et biens, joinct au service du roy,* sans contrainte met bon ordre pour l'enrôlement des gens de guerre et levées de deniers; crée surveillants, espions et messagers, à l'exemple des huguenots, pour descouvrir leurs menées. — Le serment souscrit justifie ce dessein. — Chaque paroisse de Dijon payoit leurs hommes pour trois mois; toute la ville, deux cents chevaux et deux cent cinquante hommes de pied. La Bourgogne pouvoit fournir quinze cents chevaux et quatre mil hommes de pied, payez pour trois mois de l'an. — Le sieur de Tavannes fit une assemblée en la maison du roy, où mon frere et moy (dit son fils), bien que peu agez, assistasmes, avec beaucoup de noblesse et de peuple, là où le serment fut leu.

« Rien n'estonna jamais tant les huguenots que cette confrérie; c'étoit les battre de leurs mesmes inventions de fraternité: ils se pourvoyent au parlement et partout pour esteindre ce commencement, qu'ils jugeoient estre leur ruine; disent que, sans l'authorité du roy ses subjects s'assemblent. — Ceux de la cour voyent la poutre dans l'œil de ceux qui vouloient oster le festu de celuy de leurs voisins, envoyent vers le sieur de Tavannes s'enquerir que c'est, et comme ils s'y devoient gouverner: il respond que c'est d'eux de qui il le vouloit apprendre; que la justice se peint tenant deux balances, que s'ils en voyent une pleine de monopoles, heresies et rebellion, l'autre, de l'honneur de Dieu, du service du roy, extinction d'hérésie et de rebellion, il remettoit à leur prudence celle qui devoit emporter le poid. La cour renvoya le tout au roy. — Le sieur de Tavannes sagement, sans déclarer son affection, pour éviter d'estre repris, maintient ouvertement cette association pour le roy, sans autre considération, esloigné de tous partis autres que celuy de Sa Majesté. — Les armes prises quelque temps après, les partisans huguenots à la cour font rompre ces associations par des commandements exprès de Leurs Majestez. » (*Mémoires de Gaspard de Saulx de Tavannes.*)

[1] Péronne et le gouvernement de Picardie appartenaient héréditairement au prince de Condé et lui avaient été rendus par le traité de Chastenay.

CHAPITRE XI.

HENRI III. — PREMIERS ÉTATS DE BLOIS. — SIXIÈME ET SEPTIÈME GUERRES CIVILES.

Ouverture des états généraux. — Discours du roi. — Composition de l'assemblée.— Discussions de chaque ordre. — Résolution contre l'exercice de la religion protestante. — Deuxième séance publique. — Séparation des états généraux.—Sixième guerre civile. — Affaiblissement du parti protestant. — Paix de Bergerac. — Conduite et projets politiques du roi. — Monsieur passe en Belgique. — Combat des mignons du roi.— Mort de Quélus et de Maugiron. — Fondation de l'ordre du Saint-Esprit. — Réconciliation du roi de Navarre avec sa femme. — Catherine de Médicis à Nérac. — Cour de la reine Marguerite. — Cour de Henri III. — Retraite de Monsieur. — Septième guerre civile ou *guerre des amoureux*.—Apparition de la *coqueluche*. — Prise de Cahors. Paix de Fleix.

(De l'an 1576 à l'an 1580.)

Ouverture des états généraux. — Discours du roi. — Composition de l'assemblée (1576).

Ainsi qu'il s'y était engagé, le roi avait convoqué à Blois, pour le 15 novembre, une assemblée générale des états du royaume « pour nous faire entendre, disaient les lettres patentes de convocation, les remontrances, plaintes et doléances de tous les affligés, afin d'y donner tel ordre et remède que le mal requerra... aussi pour nous donner avis, et prendre avec eux une bonne résolution sur les moyens d'entretenir notre état et acquitter la foi des rois nos prédécesseurs, et la nôtre, le plus au soulagement de nos sujets que faire se pourra. »

Les lettres de convocation s'adressaient également aux catholiques et aux protestants; mais ces derniers prétendirent qu'on avait employé diverses manœuvres pour les écarter des élections. — On compta à Blois, cent quatre députés du clergé, soixante-douze de la noblesse, et cent cinquante du tiers état; en tout, trois cent vingt-six.

La séance royale d'ouverture eut lieu le 6 décembre, dans la grande salle du château de Blois. — Auprès du trône, placé sur un échafaud élevé de trois marches étaient rangés la reine-mère, la reine Louise et Monsieur (le duc d'Alençon).—Sur les bancs les plus rapprochés, s'assirent les princes du sang, le cardinal de Bourbon (oncle du roi de Navarre), les deux frères du prince de Condé, le duc de Montpensier et son fils, et après eux le duc de Mercœur, frère de la reine, le duc de Mayenne, frère du duc de Guise (absent), les pairs laïques et ecclésiastiques; plus loin, prirent place les grands officiers de la couronne, les membres du conseil privé, les chevaliers de l'ordre, et enfin les députés des trois ordres. Au delà d'une barrière qui fermait la salle par en bas « on laissa entrer le commun peuple. »

« Quand le roi entra dans la salle, dit le procès-verbal de la séance [1], toute l'assemblée se leva, ayant la tête découverte, et ceux du tiers état un genou en terre, et demeurèrent ainsi jusqu'à ce que le roi et les reines se fussent assis... et avoient tous les yeux tournés vers le roi, quand, d'une bonne grâce de parole ferme, haute et diserte, il commença à parler... »

Nous ne citerons que quelques passages de son discours; il est trop long pour être rapporté en entier.

« J'espère, dit Henri III, qu'en cette assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés par la licence des troubles, délivrer mon peuple d'oppression, et en somme donner remède aux maux dont *le corps de cet État est tellement ulcéré qu'il n'a membre sain ni entier*... Quand je viens à considérer l'étrange changement qui se voit partout depuis le temps des rois mes père et aïeul, je connais combien heureuse étoit leur condition, et la mienne dure et difficile. Je n'ignore pas que, de toutes les calamités publiques et privées qui adviennent en un État, le vulgaire peu clairvoyant s'en prend à son prince, l'en accuse, et appelle à garant, comme s'il étoit en sa puissance d'obvier à tous sinistres accidents, où d'y remédier aussi promptement que chacun le demande...

« Aussitôt que j'eus atteint l'âge de porter les armes... j'ai exposé ma personne et ma vie à tous les hasards de la guerre où il a été besoin par les armes d'essayer de mettre fin aux troubles; et, d'autre part, où il a été besoin de les pacifier par réconciliation, nul plus que moi ne l'a désiré, ni plus volontiers que moi n'a prêté l'oreille à toutes honnêtes et raisonnables conditions de paix...

« De tous les accidents de ces dernières guerres, je n'ai rien senti si grief, ni qui m'ait pénétré si avant dans le cœur, que les oppressions et misères de mes pauvres sujets, la compassion desquels m'a souvent ému à prier Dieu de me faire la grâce de les délivrer en bref de leurs maux, ou terminer en cette fleur de mon âge mon règne et ma vie...

« Après avoir bien considéré les hasards et inconvénients de tous côtés à craindre, j'ai finalement pris la voie de douceur et de réconciliation, à quoy je veux principalement travailler; accommodant autant que possible toute chose pour affermir et assurer une bonne paix, laquelle je tiens être le

[1] Inséré au *Recueil des états généraux*, t. II.

« remède seul et unique pour conserver le salut de « cet État. »

Le chancelier, et après lui les orateurs des différents ordres répondirent au discours royal. — Puis l'assemblée se sépara, et chacun des trois ordres alla continuer ses délibérations, commencées depuis le 24 novembre, le clergé, dans une église, la noblesse, au palais, le tiers état, à la maison de ville.

« En comparant, dit un historien protestant (M. de Sismondi), les procès-verbaux de ces assemblées, on ne peut s'empêcher de reconnoître toute la supériorité de l'ordre du clergé sur les deux autres. Il agissoit comme un corps accoutumé aux délibérations, à l'ordre et à l'intelligence des affaires. Il avoit commencé par déférer la présidence temporaire à l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, parce que Blois relevoit de cette métropole; plus tard il désigna ce prélat par une élection personnelle, comme le plus propre à la présidence; puis il lui adjoignit un promoteur et deux secrétaires pour vérifier les pouvoirs, régler l'ordre du jour et rédiger les procès-verbaux...

« Parmi les députés de la noblesse, on ne trouve aucun des noms qui s'étoient illustrés durant les dernières guerres : c'étoient des hommes nouveaux à l'armée, à la cour, dans les affaires.— Il semble que tous les seigneurs qui approchoient du roi, qui entroient dans son conseil, ou qui étoient décorés de hautes charges militaires, avoient dédaigné de solliciter les suffrages de la noblesse de province. Ils avoient été réunis autour du trône, dans la séance d'ouverture, comme une sorte de chambre haute, et ils étoient supposés former un conseil. — Dans le rôle des députés de la noblesse, on ne voit que deux hommes titrés, le vicomte de Polignac, député du Velay, et un comte de Vignoris, député d'Orléans. La noblesse élut pour son président le sire de Rochefort, député du Berry.

« Les noms des députés du tiers état étoient plus inconnus encore. Ni de Thou, ni Pasquier, ni Pibrac, ni aucun des grands magistrats qui honoroient alors la France, ni Montaigne, alors âgé de quarante-trois ans, ni aucun de ceux qui se sont fait un nom dans les lettres, ne siégeoient dans cette assemblée, à l'exception du seul Jean Bodin, député du Vermandois, auteur du livre de *La république*. Aucun autre, enfin, ni auparavant, ni depuis, n'a attaché à son nom aucune espèce de célébrité; on n'en cite aucun qui se fût illustré comme négociant, fabricant ou navigateur; aucun ne se signala dans l'assemblée des états, ou par son intelligence des affaires, ou par sa hardiesse, son éloquence ou son patriotisme. — La chambre du tiers état se constitua sous la présidence de Nicolas L'Huillier, prévôt des marchands de Paris. »

Discussions de chaque ordre. — Résolution contre l'exercice de la religion protestante. — Deuxième séance publique. — Séparation des états généraux (1577).

Les trois ordres convinrent, après quelques débats, qu'on opinerait par gouvernements; il y en avait alors douze, qui furent appelés dans l'ordre suivant : l'Isle-de-France, la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc, la Picardie, l'Orléanais, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la Guyenne, la Bretagne et la Normandie. — Il fut convenu que La Rochelle, qui n'avait point de députés, compterait avec la Guyenne; que le Poitou, la Touraine, le Maine, l'Anjou et l'Angoumois, seraient comptés avec l'Orléanais; et enfin que le marquisat de Saluces compterait avec le Dauphiné. — Cette résolution excita de vives réclamations de la part des députés du Poitou et de l'Angoumois.

« Les députés des trois ordres arrivoient chargés des doléances de leurs provinces, doléances qui devoient être réunies et rédigées dans un cahier général; dès le lendemain de la séance royale les commissaires, au nombre de trente-six, nommés par les trois ordres, se mirent à l'œuvre sous la présidence de l'archevêque de Lyon. La proposition suivante fut mise en délibération : « Le roi sera supplié de réduire son conseil à vingt-quatre membres, *y compris la reine sa mère et les princes du sang;* ce conseil, uni aux trente-six commissaires des trois ordres, décidera toutes les questions sur lesquelles les cahiers des trois ordres ne seront pas d'accord; mais quant aux demandes unanimement faites par les trois ordres, elles auront force de loi *sans avoir besoin de la sanction royale.* » Cette proposition, qui dépouilloit le roi de son autorité législative, pour la transmettre, non aux états, mais à un corps mixte, fut si vivement appuyée par les deux premiers ordres (dont les députés étoient, pour la plupart, d'accord avec les ligueurs), que le tiers état fut forcé d'y accéder.

« Le jeudi 13 décembre, les trente-six députés commissaires furent introduits auprès du roi. — Henri III avoit avec lui la reine sa mère, Monsieur, son frère, le cardinal de Bourbon, les ducs de Montpensier et de Guise, Morvilliers, Limoges et quelques autres. — L'archevêque de Lyon protesta, dans sa harangue, que « le but des états n'étoit point de « toucher en rien à la souveraineté du roi, mais de « donner plus de vigueur et de durée aux ordon-« nances qui se feroient aux états, et de décharger « le conseil privé de la haine à laquelle il pourroit « être en butte, si l'on ne savoit pas que les or-« dres qu'il donneroit avoient été consentis par les « états. »

« Le roi répondit par une courte harangue si bien

 Chateau de Chambord

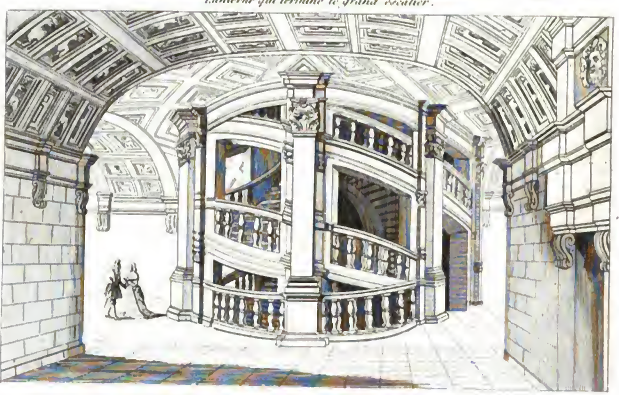


Chapelle Royale



Oratoire de la Reine

Lanterne qui termine le grand escalier.



Grand escalier à double vis, vue prise au deuxième étage

digérée et si gentiment prononcée, qu'il étoit aisé à juger qu'auparavant il avoit été bien averti de ce qu'on lui devoit dire.—Sur le premier point, il dit : « Qu'il ne vouloit aucunement lier sa promesse, ni « déroger à son autorité pour la transférer aux états, « et mêmement ne sachant ce que c'est qu'on lui « pourroit demander sous ces mots de l'*honneur* « *de Dieu*, du *repos public*, et du *bien de son ser-* « *vice*; mais que nous fussions assurés que tout ainsi « qu'il nous estimoit tous ses bons et loyaux sujets, « et qu'il n'avoit jamais douté de notre fidélité, qu'il « falloit aussi que nous eussions pour certain qu'il « nous seroit toujours bon roi, prêt à recevoir tous « les bons conseils et avis qui lui seroient donnés « par une si honorable et vertueuse compagnie, et « d'y satisfaire en tout ce qu'il lui seroit possible. — « Et, quant au second point, combien qu'il n'eût « que gens de bien et d'honneur en son conseil et « près de sa personne, si est-ce qu'il nous accordoit « de nous donner une liste d'iceux, pour choisir « d'entre eux certain nombre qui connoîtroient des « affaires des états, et pour lui faire connoître quel « soupçon on pourroit avoir sur les autres ; lesquels « il estimoit ce néanmoins gens de bien, si on ne lui « faisoit paroître du contraire. » — Semblablement il nous accorda que notre nombre de trente-six fût admis dans son conseil pour traiter, répondre, répliquer et résoudre desdites affaires des états. — Cela fait, il nous commanda à tous de nous hâter de dresser nos cahiers, à ce qu'on donnât plutôt fin aux choses bien commencées; et sur ce, ayant tous mis le genou en terre, comme nous avions fait en entrant audit cabinet, nous nous retirâmes pour aller dîner [1]. »

Henri III avait compris que si, dès le commencement de l'assemblée, une demande si contraire à sa prérogative lui avait été faite, les prétentions des états ne tarderaient pas à aller en croissant, et qu'il risquait de s'engager avec eux dans une lutte dangereuse. Il résolut, pour entretenir et absorber leurs passions, de soulever au plus tôt la question religieuse.

La noblesse et le clergé prirent l'initiative, et votèrent une résolution tendant à faire abolir l'exercice de la religion prétendue réformée, et à faire révoquer les édits de pacification. — Ensuite le tiers état s'occupa de la question. Pierre Versoris, avocat au parlement et député de Paris, proposa que *le roi fût requis de réduire tous ses sujets à la religion romaine*; et il ajouta qu'il savait *que le roi l'entendoit et le vouloit ainsi.* — Le célèbre Bodin, alors député du Vermandois, s'écria que c'étoit l'*ouverture de la guerre civile*, et vota pour le maintien de l'édit de pacification, mais ce fut vainement.

On décida, le 26 décembre, « que le roi seroit supplié de réunir tous ses sujets à la religion catholi- « que romaine *par les meilleures et plus saintes* « *voies et moyens que faire se pourroit;* et que « tout autre exercice de religion prétendue réfor- « mée fût ôté, tant en public qu'en particulier. Les « ministres dogmatisants, diacres et surveillants, « contraints à vider le royaume dedans tel temps « qu'il plaira au roi ordonner, nonobstant tous édits « faits au contraire, etc. »

Après de telles résolutions la guerre ne pouvait tarder à éclater.

« Le mardy, premier de l'an 1577, dit L'Estoile, le roi déclara aux députés des états, assemblés à Blois, *qu'il ne vouloit, suivant leur avis, qu'il y eût en tout son royaume exercice d'autre religion que de la catholique, et qu'il révoquoit ce qu'il avoit accordé par le dernier édit de pacification...* — De quoy avertis, le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville, chefs des huguenots et catholiques associés, et aussi que le roy, dès le 12 décembre, *avoit juré et signé la saincte ligue*, firent tous actes d'hostilité, comme en guerre ouverte. »

Cette déclaration royale fut, quinze jours après (le 17 janvier), suivie de la seconde séance publique des états, où parlèrent les orateurs des trois ordres : Louis d'Espinac, archevêque de Lyon, pour le clergé ; le baron de Seneçay, pour la noblesse ; et Versoris, pour le tiers état.

« Tous conclurent, dit L'Estoile, à ce qu'il plût au roi ne permettre que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine ; le clergé et la noblesse, avec toute modération, suppliant Sa Majesté de *traiter si gracieusement ceux de la nouvelle religion, qu'ils n'eussent pas d'occasion de recommencer la guerre.* — Et en cas néanmoins qu'il y fallût rentrer, le clergé offrit de soudoyer à ses dépens cinq mille hommes de pied et douze cents chevaux ; la noblesse offrit ses forces et son service en armes ; Versoris, avec son compagnon le président L'Huillier, offrit *le corps et les biens, trippes et boyaux, jusqu'à la dernière goutte du sang, et jusqu'à la dernière maille du bien;* et comme pensionnaire, conseiller et factionnaire du duc de Guise, corna la guerre contre les huguenots. »

Au commencement de mars, les états ayant terminé la rédaction de leurs cahiers, furent congédiés, et se séparèrent, à la satisfaction de la cour, qui les avait vus avec peine, dans leurs dernières séances, traiter sévèrement les questions de finances et de subsides.

[1] *Journal* de Guillaume de Taix. — *Recueil des états généraux*, t. II.

Sixième guerre civile. — Affaiblissement du parti protestant. Paix de Bergerac (1577).

Malgré le danger dont la formation de la Ligue menaçait les huguenots, et quoiqu'ils eussent les premiers commencé les hostilités, la sixième guerre civile fut mollement soutenue par eux, et se termina promptement. « Le parti, dit un historien protestant, étoit affaibli et désorganisé. Il n'y avoit point d'accord entre les chefs ; Navarre et Condé étoient jaloux l'un de l'antre, et tous deux se défioient de Damville, qui, toujours zélé pour la religion catholique, ne s'étoit attaché à eux que pour un intérêt personnel. — Les mêmes dépenses, les mêmes dévastations qui avoient appauvri les catholiques, avoient plus lourdement encore écrasé les protestants, qui étoient bien moins nombreux, et qui devoient supporter leurs armées uniquement par des souscriptions volontaires.— Mais la cause principale de leur faiblesse, c'est que l'élan religieux s'étoit épuisé. On ne voyoit plus dans leurs rangs ces vieux confesseurs qui croyoient obéir à des ordres immédiats de la divinité, en purgeant la terre de ce qui leur paraissoit l'idolâtrie ; qui portoient dans les camps les mœurs austères du presbytère ; qui se préparoient au combat par le jeûne et la prière, et qui y marchoient en chantant des psaumes. Ils avoient les uns après les autres perdu la vie dans des batailles si souvent renouvelées. La licence des camps, l'exemple de la brutalité des soldats allemands, la nécessité de maintenir les troupes dans la guerre civile aux dépens du pays, c'est-à-dire par un grand brigandage, avoient corrompu leurs successeurs. Ils ne pouvoient plus se croire l'armée de Dieu, les champions de Dieu ; les plus religieux parmi eux avoient horreur des excès qu'ils voyoient commettre, ils s'attendoient au châtiment céleste, et se défioient de leur cause. Depuis longtemps il n'y avoit plus eu ni de supplices ni de martyrs, quoique le sang de leurs amis ou de leurs proches eût coulé en abandance, et dans les combats inégaux et par trahison ; mais leurs mains en avoient aussi versé beaucoup. Les représailles avoient été féroces, et la haine ou la vengeance aiguisoit leurs épées plus que le fanatisme.

« La discorde étoit parmi les chefs, le désordre dans les conseils, l'enthousiasme s'éteignoit. Le parti ne donnoit plus aucun signe de vie en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, en Bretagne, en Orléanais, provinces où il avoit été autrefois si fort. Il étoit presque entièrement dompté dans l'Ile-de-France, la Picardie, le Lyonnais, la Provence et le Dauphiné. Il ne se maintenoit réellement en armes que dans la Guyenne, la Saintonge, le Poitou et le Languedoc. »

Deux armées royales avoient été formées, l'une en Saintonge, aux ordres du duc de Mayenne ; l'autre, à Gien (sur la haute Loire), commandée par le frère du roi.

L'armée de Monsieur prit successivement La Charité et Issoire. Les habitants de cette dernière ville furent massacrés. — L'armée de Saintonge s'empara de Tonnay-Charente, de Rochefort, de Marans, de Brouage et de l'île d'Oleron. — Aucune armée protestante ne tenait la campagne en Poitou ; aucun capitaine n'y avait obtenu la confiance du parti : tous obéissaient au prince de Condé, qui montrait peu de capacité. Le roi de Navarre, renfermé dans son gouvernement de Guyenne, où les catholiques n'avaient pas des forces considérables, ne pouvait y faire qu'une guerre de partisans à la tête de quelques centaines de gentilshommes. — Les bourgeois de La Rochelle avaient mis leur principale espérance dans leur flotte ; mais leur cité, véritable capitale des huguenots, était chaque jour, du côté de la terre, resserrée de plus en plus.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Damville, en abandonnant les protestants, et en acceptant le commandement des troupes royales rassemblées contre eux en Languedoc, augmenta les difficultés de leur position, déjà si critique et si difficile. — Mais le roi, qui commençait à craindre la Ligue et les Guises, ne désirait pas écraser sans retour leurs adversaires. Il avait, d'ailleurs, appris par l'expérience « que la persécution retrempoit le courage des huguenots, et qu'ils retrouvoient des forces redoutables lorsque le moment venoit pour eux de défendre la liberté de leurs consciences. » — Il consentit donc à conclure la paix qui lui fut proposée, et qui, signée à Bergerac le 17 septembre, fut confirmée par un édit daté de Poitiers, le 5 octobre.

Il y eut deux traités : l'un public, l'autre secret. — « Par le premier, la liberté de conscience fut assurée aux religionnaires dans tout le royaume ; mais la liberté du culte limitée : les seigneurs ayant droit de haute justice pouvoient pratiquer leur culte dans leurs châteaux ; le prêche fut conservé aux villes et bourgs qui en étoient alors en possession : aucun culte hérétique ne devoit être toléré à la cour ni à deux lieues à la ronde, à Paris, ni à dix lieues tout autour ; mais les religionnaires avoient le droit d'ouvrir une église dans chaque bailliage ou sénéchaussée. La religion ne devait plus être pour les huguenots une cause d'exclusion d'aucune dignité, charge ou office. Les huguenots devoient être reçus comme les catholiques dans les universités, colléges et écoles, ainsi que dans les hôpitaux. — Ils devoient se conformer à la police extérieure du culte catholique, quant au mariage, au chômage des fêtes, et au payement des dîmes ; enfin, dans les villes dont

ils étoient les maîtres, ils devoient permettre l'exercice du culte catholique. » — Les articles du traité secret déterminaient dans quels bailliages le culte réformé serait toléré. Ils confirmaient le mariage des prêtres et religieux qui avoient rompu leurs vœux et accordaient à leurs enfants l'héritage des biens meubles. — Ils donnaient au roi de Navarre le droit de concourir à la nomination des juges dans les chambres mi-parties, et assuraient à ce prince la solde de huit cents hommes, qu'il était autorisé à maintenir dans ses places de sûreté; ils donnaient au prince de Condé Saint-Jean-d'Angely pour sa place de sûreté et sa demeure. Enfin ils garantissaient les priviléges de La Rochelle. Le roi promettait, en outre, de faire protéger en pays étrangers, par ses ambassadeurs, et contre les poursuites de l'inquisition, ses sujets, de quelque religion qu'ils fussent, de faire obtenir aux sujets du pape, à Avignon, la liberté de conscience, et de remettre le prince d'Orange en possession de sa principauté.

Conduite et projets politiques du roi. — Monsieur passe en Belgique (1578).

On ne peut guère nommer années de paix les trois années qui séparent le traité de Bergerac de la septième guerre civile, dite *guerre des amoureux*. Si les armées ne tenaient plus la campagne, la lutte n'en continuait pas moins à la cour et dans les principales villes, entre les catholiques ligués et les huguenots confédérés. — « Peut-être, dit M. de Sismondi, s'il étoit trouvé alors sur le trône de France un homme d'un grand talent et d'un grand caractère, auroit-il réussi à contenir ces deux partis, et à les faire rentrer peu à peu sous l'obéissance des lois... Il n'est pas sûr, toutefois, que Henri III, le plus décrié des rois, fût né pour n'être qu'un prince médiocre. A plus d'une reprise, il laissa voir des éclairs qui annonçoient un courage et des talents distingués; mais, soit découragement, soit faux système de politique, soit goût pour la mollesse et les plaisirs, il retomboit bientôt dans l'indolence. Les bruits les plus outrageants pour son caractère, et surtout pour ses mœurs, s'accréditoient. Les huguenots avoient contre Henri III de profonds et justes ressentiments; les ligueurs voyoient en lui un obstacle à leurs projets; les Guises et Monsieur songeoient, chacun pour leur compte, à le faire descendre du trône. De toutes parts on voyoit éclore contre lui des satires en vers et en prose, en latin et en français; la licence universelle du langage à sa cour et dans tout le public permettoit de désigner par leur nom les turpitudes dont on l'accusoit. L'imprimerie multiplioit les libelles, et la police n'étoit point encore habile à les saisir...

« Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour étoit grand, et d'une belle figure, quoique un peu efféminée; il n'avoit point la force de corps ou l'adresse de son frère Charles IX, aussi ne se plaisoit-il pas comme lui aux exercices athlétiques : il conservoit cependant encore cette élégance militaire qui avoit excité l'enthousiasme des soldats dans sa première jeunesse. La première recommandation, à ses yeux, étoit la bravoure; il demandoit à ses favoris d'être toujours prêts à jouer leur vie et celle des autres; et s'il n'avoit pas été brave lui-même, on auroit cru voir, dans son enthousiasme pour la vaillance, la faiblesse et le besoin de protection, ou le désir d'émotions d'une femme. — Son esprit étoit orné : il aimoit les arts, les lettres, la poésie; mais ce qu'il admiroit par-dessus tout, c'étoit la politique subtile de l'Italie. Chaque jour il donnoit, après son dîner, une heure à des lectures sur cette science, avec les Florentins Baccio del Bene et Jacob Corbinelli. Tour à tour ils lisoient ensemble ou Polybe, ou Tacite, ou Machiavel, son auteur favori; et ils prenoient ensuite leurs lectures, surtout celles du *Traité du prince,* ou des *Discours sur Tite-Live,* pour le texte de leurs réflexions et de leurs commentaires...

« Les huguenots étoient pour Henri III l'objet d'une haine invétérée : il avoit horreur de leur croyance, mais plus encore de leur esprit d'indépendance, de leur fierté et de leur républicanisme. Lorsqu'il leur accordoit la paix, c'étoit toujours en se flattant que le moment n'étoit pas éloigné où il pourroit les attaquer et les détruire. Cependant il vouloit auparavant profiter de leur énergie et de leurs ressources pour les tourner contre les ligueurs, qu'il ne détestoit guère moins. Il spéculoit sur les combats entre ces deux factions parmi ses sujets; il se flattoit de les affoiblir les uns par les autres, et il croyoit s'agrandir par la ruine des Français. Les princes et les grands seigneurs excitoient surtout sa jalousie par leurs prétentions à se rendre indépendants du trône. Ce qu'il ambitionnoit, c'étoit l'abaissement des Bourbons, des Montmorency, des Châtillons, des Latour-d'Auvergne, des Duras, dans le parti huguenot, et celui des Guises, avec toutes les nombreuses branches de la maison de Lorraine, des ducs de Nemours et de Nevers, de tous les chefs, enfin, dans le parti de la Ligue.

« Il vouloit réserver le pouvoir, la richesse, le crédit, à ceux dont il avoit lui-même fait la grandeur, qu'il avoit choisis dans la foule d'après leurs seules qualités personnelles, et sans égard à leur naissance ou à leur fortune héréditaire. C'est ainsi qu'il se justifioit à lui-même, d'après un calcul politique, le choix de ses mignons. Il les vouloit jeunes, beaux, renommés par leurs succès parmi les femmes, braves et dévoués à lui, vivant dans le luxe,

éblouissant le vulgaire par l'élégance de leurs habits et le brillant de leurs équipages; mais il vouloit que ces favoris tinssent tout de ses mains, que sans cesse enrichis par ses dons, ils les prodiguassent à leur tour à ceux qui les approcheroient, et qu'ils effaçassent ainsi l'ancienne vénération du peuple pour la noblesse, en lui persuadant qu'il n'y avoit de grandeur réelle que celle qui procédoit directement du roi.

« De même, il croyoit agir d'après les principes de la plus subtile politique, en imprimant un caractère nouveau au mouvement religieux des esprits. Il sentoit que son trône et celui de ses prédécesseurs avoient été ébranlés par des croyances opiniâtres et des passions orageuses : aussi vouloit-il substituer désormais, dans la religion, la forme au fond, les pompes et les cérémonies aux controverses, la superstition au fanatisme, la soumission de l'esprit à son inébranlable obstination. Il se flattoit d'entraîner sa cour et ses sujets par son exemple; c'est pourquoi on le voyoit fréquenter tour à tour les prédications des capucins et des jésuites, faire habiter les hiéronymites dans son propre palais, s'entourer sans cesse de moines de tous les habits et de tous les ordres, leur bâtir des couvents et des chapelles, porter comme eux le cilice et la discipline, et le chapelet suspendu à la ceinture. « Il entroit lui-même, dit « d'Aubigné, dans le sac deux ou trois fois la semaine, « puis avec ses courtisans, et les principaux des « grosses villes, qu'il engageoit à sa dévotion parti- « sane, il emplissoit les rues de Paris et autres « grandes villes où il se promenoit, et puis les grands « chemins, d'une étrange multitude de blanc vêtus, « avec le fouet à la ceinture, chantant perpétuelle- « ment. — En plusieurs livres il faisoit insérer ses « louanges : entre ceux-là, D. Bernard, de l'ordre « des Feuillants, le dépeignoit tellement attaché au « crucifix, que *ce n'étoit plus*, disoit-il, *lui-même*, « *mais Jésus-Christ qui vivoit en lui*. — Henri III vouloit, en effet, que les François s'accoutumassent à croire que ces pénitences fastueuses rachetoient tous les vices et tous les crimes... »

« Mais toute cette politique du prince, qui peut-être auroit atteint son but s'il y avoit persisté, subit les influences de ses affections et de ses passions; car lui-même il passoit de la dévotion aux excès de la mollesse, et de l'oisiveté à la dissolution; de sorte que, tout en continuant les mêmes exercices spirituels, il les entremêloit avec tous les genres de délices, les bals, les mascarades somptueuses, les noces superbes, les entretiens continuels avec les dames de la cour. — Le roi réussit bien à faire que la fierté et la rudesse antiques s'effaçassent rapidement, mais en même temps il n'attira sur lui que le mépris et la haine de la plus grande partie de son peuple. En effet, les nobles voyoient le roi enfermé dans un cercle restreint, et ne pouvoient arriver à lui qu'au moyen des favoris; ils étoient obligés, non-seulement de les servir, de les courtiser outre ce qui convenoit à leur naissance, mais de les corrompre par d'immenses présents; aussi ils brûloient d'indignation, et ils exhaloient, dans leurs propos, leur mépris, leur dégoût, leur horreur pour la cour. — Le peuple étoit intolérablement chargé de tailles pour subvenir à toutes les intrigues du roi, à toutes ses dépenses temporelles et spirituelles, à la cupidité de ses mignons: en sorte qu'il voyoit sa condition devenir pire encore, dans la paix, de ce qu'elle avoit été dans la guerre, et il détestoit le nom du roi. — Les ecclésiastiques, non moins accablés que les autres, lui reprochoient de n'avoir donné la paix aux huguenots que pour se livrer aux dissolutions de la cour: et les huguenots eux-mêmes, quoiqu'ils jouissoient de la liberté de conscience, ne pouvoient regarder la paix que comme une trêve, tant que le roi étoit entouré, comme ils le voyoient, de capucins, de jésuites, de bernardins, de hiéronymites, et de tant d'autres religieux, qui lui prêchoient sans relâche l'extermination de l'hérésie [1]. »

M. de Sismondi résume ainsi les effets de la révolution morale que les exemples du roi firent à la cour et dans la nation : « Henri III unit dans les habitudes de chacun le libertinage avec la superstition; il communiqua à la nation cette frivolité féroce qui caractérisoit ses mignons; il mêla l'assassinat à la débauche, aux processions des *battus*, et il dégrada les Français. — La persécution et la guerre civile ne remuèrent plus les passions les plus nobles du cœur humain; on ne vit plus le martyr grandir dans les supplices, ou les héros de la foi puiser dans leur seule conscience la force qui les faisoit triompher dans les batailles; l'horizon s'étoit resserré, tous les caractères, tous les hommes étoient devenus plus petits, de misérables intrigues ou des passions honteuses décidoient seules des événements. »

La cour était revenue de Poitiers à Blois, et de Blois à Paris. Monsieur ne laissait échapper aucune occasion d'attirer le mépris public sur le roi son frère. Son favori Bussy d'Amboise, qu'on appelait aussi son *mignon*, célèbre par sa bravoure et ses galanteries, insultait et provoquoit ouvertement les *mignons du roi*. Les haines devinrent si vives, qu'un combat de trois cents contre trois cents fut convenu entre Bussy et Grammont, et ne manqua que par l'ordre exprès de Henri III. — Le roi fit arrêter son frère, qui ne sortit de la Bastille que par l'entremise de la reine Catherine, et qui, s'échappant de nouveau de la cour, se retira à Angers,

[1] DAVILA, *Hist. des guerres civiles de France.*

d'où, pour rassurer Henri III, il lui envoya protester qu'il n'avait intention de rien entreprendre contre l'État, et que toute son ambition se tournait vers la Belgique et les Pays-Bas, où les protestants soulevés le demandaient pour prince. Et, en effet, il y passa peu de temps après avec 6,000 fantassins et 1,000 cavaliers. Le brave La Noue y avait été nommé général de l'armée des états.

Combat des mignons du roi. — Mort de Quélus et Maugiron (1578).

Le duc de Guise avait aussi pris à tâche d'humilier et de provoquer les *mignons* de Henri III. — Non moins magnifique que le roi, il était comme lui entouré de jeunes seigneurs et de pages qu'il formait aux armes, et qui se préparaient par des combats singuliers à la guerre civile. Ces jeunes gens étaient sans cesse prêts à reprocher aux favoris du roi, ou par des propos grossiers ou par des railleries dédaigneuses, les honteuses pratiques auxquelles ceux-ci devaient leur faveur.—Ainsi Charles de Balzac d'Antragues (qu'on nommait *Antraguet* pour le distinguer de son frère François) insulta avec mépris, le 26 avril, Jacques de Lévy, comte de Quélus, un des mignons du roi. Deux autres favoris de Henri III, Maugiron et Livarot, embrassèrent la querelle de Quélus; Schomberg et Riberac, amis du duc de Guise, celle d'Antraguet. Un combat de trois contre trois eut lieu, avec le consentement du roi, le lendemain, à cinq heures du matin, auprès de la Bastille. Les six combattants s'avancèrent les uns contre les autres, la poitrine nue, l'épée et le poignard à la main, s'encourageant par le cri, les uns de *vive le roi*, les autres de *vive le duc de Guise*. Ils combattirent avec acharnement. Antraguet fut le seul qui n'eut qu'une blessure légère. Schomberg et Maugiron furent tués. Riberac mourut le lendemain; Quélus, après trente jours de souffrance. Livarot resta six semaines en danger de mourir. Le désespoir du roi se manifesta publiquement; il fut excessif. « Comme il portoit une merveilleuse amitié à Quélus et à Maugiron, il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et serrer leurs blondes chevelures, et ôta à Quélus les pendants de ses oreilles, que lui-même auparavant lui avoit donnés et attachés de sa propre main,... et l'honora lui et les autres de superbes convois et sépultures de princes [1]. »

Fondation de l'ordre du Saint-Esprit (1579).

« Le jeudi, premier jour de l'an 1579, le roi établit et solennisa, en l'église des Augustins de Paris, un nouvel ordre de *chevaliers du Saint-Esprit*, en grande magnificence; et les deux jours suivants traita à dîner audit lieu ses nouveaux chevaliers, et l'après-dîner tint conseil avec eux. — Ils étoient vêtus de barettes de velours noir, chausses et pourpoint de toile d'argent, souliers et fourreaux d'épées de velours blanc; le grand manteau de velours noir, bordé à l'entour de lys d'or, et langues de feu entremêlées de même broderie, et des chiffres du roi de fil d'argent, et tout doublé de satin orangé; et un autre mantelet de drap d'or en lieu de chaperon par-dessus le grand manteau, lequel mantelet étoit enrichi comme le grand manteau, de langues de feu et chiffres; leur grand collier entrelacé de chiffres du roi, fleurs de lys et langues de feu, auquel pendoit une croix d'or industrieusement élabourée et émaillée, au milieu de laquelle étoit une colombe d'argent. — Ils s'appellent *chevaliers commandeurs du Saint-Esprit,* et portent journellement sur leurs capes et manteaux une grande croix de velours orangé, bordé d'un passement d'argent, ayant quatre fleurs de lys d'argent aux quatre coins du croison, et le petit ordre pendu à leur col, avec un ruban bleu.

« On disoit que le roi avoit institué cet ordre pour joindre à soi d'un nouvel et plus étroit lien ceux qu'il y vouloit nommer, à cause de l'effréné nombre des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, qui étoit tellement avili, qu'on n'en faisoit non plus de compte que de simples hobereaux ou gentillâtres; et appeloit-on dès pieça le collier de cet ordre *le collier à toutes bêtes*. — Et pour se les rendre plus loyaux et affectionnés serviteurs, il les obligeoit (les chevaliers du Saint-Esprit) à certains serments contenus aux articles de l'institution de l'ordre; et même le dessein du roi étant de donner à chacun de ses chevaliers huit cents écus en forme de commanderies sur certains bénéfices de son royaume, il les fit appeler commandeurs. »

Réconciliation du roi de Navarre avec sa femme. — Catherine de Médicis à Nérac. — Cour de la reine Marguerite (1578-1580).

Le roi de Navarre avait demandé qu'on lui renvoyât sa femme. La reine-mère voulut la reconduire elle-même et partit avec sa fille. La reine Marguerite, pendant son séjour à la cour de Henri III, s'était conduite de manière à faire même accuser ses relations avec son propre frère, Monsieur. En la renvoyant à La Réole, le roi de Navarre, pour la rassurer, lui dit : « que se comportant selon son devoir, tout le passé seroit mis en oubli. »

[1] *Confession catholique du sieur de Sancy*. — Les tombeaux magnifiques élevés dans l'église Saint-Paul, à Quélus et à Maugiron, furent détruits par le peuple de Paris après la journée des barricades.

Les deux reines arrivèrent à Nérac au commencement de l'année 1579, avec une suite brillante, formée, suivant l'usage de Catherine, des plus jolies dames de la cour. — « Elles réussirent, comme les ministres protestants l'avoient redouté, à y faire mettre entièrement en oubli cette sévérité de mœurs qu'ils avoient prêchée au roi de Navarre : les journées se passoient dans les divertissements ; il y avoit bal chaque soir. La reine de Navarre encourageoit son mari à la galanterie ; elle étoit confidente de ses amours, elle faisoit bon accueil à ses maîtresses, et demandoit de lui la même faveur pour ses amants. — La cour du roi de Navarre, dit d'Aubigné, se faisoit florissante en brave noblesse, en dames excellentes, si bien qu'en toute sorte d'avantages de nature et de l'acquis, elle ne s'estimoit pas moins que l'autre. L'aise y amena les vices (comme la chaleur, les serpents). La reine de Navarre eut bientôt dérouillé les esprits et fait rouiller les armes ; elle apprit au roi son mari qu'un cavalier étoit sans âme quand il étoit sans amour, et l'exercice qu'elle en faisoit n'étoit nullement caché, voulant par là que la publique profession sentît quelque vertu, et que le secret fût la marque du vice. »

Le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, était venu rendre visite à son neveu. « Il lui tint, dit L'Étoile, quelques propos pour le ranger à la religion catholique, dont le roi, se gaussant et découvrant par sa bouche le langage de la ligue, *qui dès ce temps commençoit à pratiquer le bon homme,* lui dit tout haut en riant : « Mon oncle, on « dit ici qu'il y en a qui vous veulent faire roi, dites- « leur qu'il vous fassent pape, ce sera chose qui vous « sera plus propice, et si serez plus grand qu'eux, et « que tous les rois ensemble [1]. »

Parmi les ligueurs, l'opinion était générale que Henri III et son frère, affaiblis par leurs débauches, mourraient jeunes et sans enfants. Les catholiques redoutaient le danger que courrait l'Église, si le roi de Navarre, *hérétique relaps,* héritait de la couronne ; et les partisans des Guises prétendaient que les princes lorrains, descendants de Charlemagne, devaient être, dans ce cas, préférés aux enfants de l'usurpateur Hugues Capet.

« Catherine racontait douloureusement, dit d'Aubigné, les entreprises des Guisards, autant qu'il en falloit pour donner jalousie et crainte, prêchoit le bon naturel du roi son fils, laissant couler comme ses dévotions (et quelques-unes de ses filles disoient sous main, ses amours infâmes) lui avoient amolli le courage. Il y avoit à craindre qu'il s'étonnât aux affaires qu'on lui jetoit sur les bras, et que toute la chrétienté prît des conclusions contre le roi de Navarre pour lui ôter son droit de succession, droit de tant plus considérable par la mauvaise santé de Monsieur. » Catherine aurait désiré, par ces considérations, à ramener le roi de Navarre au catholicisme, et afin de mieux lui en faire sentir la nécessité, « semoit, dit Sully, des divisions et dissensions entre lui, M. le prince de Condé, M. de Turenne, et autres des plus signalés du parti de la religion, et faisoit des pratiques dans leurs villes. » — Le prince de Condé défia M. de Turenne, qui protesta de la déférence qu'il devoit à son rang, et l'affaire s'arrangea. — Turenne fut ensuite provoqué au combat par Duras et Rosan : il avait remporté sur eux l'avantage, lorsqu'il fut assailli par-derrière par des hommes apostés qui le blessèrent de vingt-huit coups d'épée. — « Ces trois cours du roi de Navarre et des deux reines étant donc ensemble à Auch, un soir, ainsi que l'on tenoit le bal, un gentilhomme, envoyé par M. de Favas, vint avertir le roi de Navarre qu'un vieil gentilhomme, nommé Ussac, que l'on tenoit par un des piliers de l'église huguenote, étant des plus autorisés dans les consistoires, et accrédités dans les assemblées, et à cette cause avoit été choisi entre plusieurs autres pour être gouverneur de La Réole, place des plus importantes pour ceux de la religion, avoit été persuadé par une des filles de la reine-mère, dont il étoit devenu éperdument amoureux, à se faire catholique, et remettre sa place entre les mains de Catherine. — Ce qu'entendu par le roi de Navarre, sans montrer

[1] « Au commencement de septembre 1584, dit L'Estoile, le roy s'alla ébattre à Gaillon, où étant, il demanda au cardinal de Bourbon *s'il lui diroit vérité de ce qu'il demanderoit.* A quoy ledit cardinal ayant répondu qu'*ouy, pourvu qu'il la scût*, Sa Majesté lui dit : « Mon cousin, vous voyez « que je n'ai pas de lignée, et qu'apparemment je n'en aurai « point. Si Dieu disposoit de moy aujourd'huy (comme toutes « les choses de ce monde sont incertaines) la couronne tombe « de droite ligne en votre maison ; cela avenant (encore que je « sçache que ne le désirez point), n'est-il pas vray que vous « voudriez précéder votre neveu le roy de Navarre, et l'emporter par-dessus lui, comme le royaume vous appartenant « et non pas à lui ? — Sire, répondit le bonhomme, je crois « que les dents ne me feront plus de mal quand cela aviendra : « aussi je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeller devant « que je voye un si grand malheur, et c'est chose à quoy je n'ai « jamais pensé, pour être du tout hors d'apparence contre « l'ordre de la nature. — Ouy ; mais, répliqua le roy, vous « voyez comme tous les jours il est interverti, et que Dieu le « change comme il lui plaît. Si cela donc avenoit, comme il se « peut faire, je désire sçavoir de vous, et vous prie de parler « librement, si vous ne le voudriez pas disputer avec votre neveu. » — Alors M. le cardinal, se sentant fort pressé du roy, va luy dire : « Sire, puisque vous le voulez et me le commandez, encore que cet accident ne soit jamais tombé en ma « pensée, pour sembler éloigné du discours de la raison, toutefois, si le malheur nous en vouloit tant que cela advint, je « ne vous mentirai point, sire : je pense qu'il m'appartiendroit, et non pas à mon neveu, et serois fort résolu de ne « lui pas quitter. » — Lors le roy se prenant à sourire, et lui frappant sur l'épaule : « Mon bon amy, lui dit-il, le châtelet « vous le donneroit, mais la cour vous l'ôteroit. » Et à l'instant s'en alla, se mocquant de lui. »

aucune émotion, ni faire semblant de rien, s'écoula doucement de la presse avec trois ou quatre autres, auxquels il dit tout bas à l'oreille : « Avertissez le « plus secrètement que vous pourrez tous mes ser-« viteurs dont vous pourrez savoir les logis, que « dans une heure je serai à cheval, hors de la porte « de la ville, avec ma cuirasse sous ma juppe de « chasse; et que ceux qui m'aiment et qui voudront « avoir de l'honneur me suivent. » Ce qui fut aussitôt fait que dit, et le tout si heureusement exécuté, qu'à portes ouvrantes il se trouva à Fleurance (ville catholique), de laquelle les habitants ne se doutant de rien, à cause que l'on étoit en paix, il se saisit facilement. — Ce qui ayant été le matin rapporté à la reine-mère, qui le pensoit avoir couché à Auch, elle n'en fit que rire, et en branlant la tête, dit : « Je vois bien que c'est la revanche de La Réole, et « que le roi de Navarre a voulu faire chou pour « chou; mais le mien est mieux pommé [1]. »

Enfin, le 28 février 1579, un traité de paix explicatif de celui de Bergerac fut signé à Nérac, entre la reine-mère et son gendre. La principale modification faite au traité précédent fut la concession au roi de Navarre de onze nouvelles places de sûreté, trois en Guyenne, et huit en Languedoc.

La reine-mère partit, et le roi de Navarre, qui l'avait conduite jusqu'à Castelnaudary, revint à Pau avec sa femme. « Dans cette ville toute protestante, les ministres s'efforcèrent, dit M. de Sismondi, de la soumettre à leur rigorisme. A peine permirent-ils à Marguerite de se faire dire la messe en secret, dans une toute petite chapelle, où il n'entroit que huit ou dix personnes ; toutefois ils découvrirent que le jour de la Pentecôte quelques catholiques de la ville s'étoient cachés dans le château pour y assister, et ils les firent traiter fort rudement. Marguerite insista pour quitter une ville si inhospitalière, et elle ramena le roi de Navarre à Nérac. » — Peu scrupuleux dans ses mœurs, Henri prit pour maîtresses des dames d'honneur de sa femme ; il s'attacha à Catherine Du Luc, à mademoiselle de Rebours. « Celle-ci, dit Marguerite elle-même, dans ses *Mémoires,* étoit une fille malicieuse, qui ne m'aimoit point, et qui me faisoit tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit. — Puis, le roi s'attacha à mademoiselle de Fosseuse, qui étoit plus belle pour lors, toute enfant, et toute bonne... Nous faisions la plupart du temps notre séjour à Nérac, où notre cour étoit si belle et si plaisante, que nous n'envions point celle de France, y ayant la princesse de Navarre, sœur de mon mari, qui depuis a été mariée à M. le duc de Bar, mon neveu, et moi avec bon nombre de dames et filles. Et le roi mon mari étoit suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie vus à la cour, et n'y avoit rien à regetter sinon qu'ils étoient huguenots; mais de cette diversité de religion il ne s'en oyoit point parler. Le roi mon mari, et madame la princesse sa sœur, allant d'un côté au prêche, et moi et mon train à la messe en une chapelle qui est dans le parc, d'où, comme je sortois, nous nous rassemblions pour aller promener ensemble, ou dans un très beau jardin, qui a des allées de lauriers et de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'avois fait faire, en des allées de trois mille pas, qui sont au long de la rivière, et le reste de la journée se passoit en toute sorte de plaisirs honnêtes, le bal se tenant d'ordinaire l'après-disnée et le soir.

« Durant tout ce temps là, le roi servoit mademoiselle de Fosseuse, qui, dépendant du tout de moi, se maintenoit avec tant d'honneur et de vertu, que si elle eût toujours continué de cette façon, elle ne fût tombée au malheur qui depuis lui en a tant apporté et à moi aussi...

« Cela n'empêchoit pas que je ne reçusse beaucoup d'honneur et d'amitié du roi, qui m'en témoignoit autant que j'en eusse pu désirer, m'ayant, dès le premier jour que nous arrivâmes, conté tous les artifices qu'on lui avoit faits, pendant qu'il étoit à la cour, pour nous mettre mal ensemble, ce qu'il reconnoissoit bien avoir été fait seulement pour rompre l'amitié de mon frère (d'Alençon) et de lui, et pour nous ruiner tous trois. »

« Le roi tomba malade d'une fièvre continue, qui lui dura dix-sept jours, pendant lesquels je le servis sans jamais me partir d'auprès de lui ni me déshabiller. Il commença à avoir agréable mon service, et à s'en louer à tout le monde, et particulièrement à mon cousin M. de Turenne, qui, me rendant office de bon parent, me remit aussi bien auprès de lui que jamais j'avois été. » La reine Marguerite ne dit point qu'alors même le vicomte de Turenne était amoureux d'elle, et en était bien venu. Ce fut Henri III, qui, pour brouiller sa sœur avec son beau-frère, fit connaître cette intrigue au roi de Navarre.

Philippe Strozzi, qui fut chargé par le roi de France de remettre à Henri de Bourbon lui-même la lettre contenant cette dénonciation, était amoureux de la sœur de Turenne, et venait à Nérac pour la demander en mariage. Le roi de Navarre montra cette lettre aux deux accusés. Le ressentiment de Marguerite pour cette perfidie fut la cause principale de la septième guerre civile, qui fut nommée la *guerre des amoureux.*

[1] SULLY, *Œconomies royales.*

Cour de Henri III. — Retour de Monsieur.

Pendant que ces événements se passaient dans la petite cour de Nérac, Catherine de Médicis revenait à Paris prendre le premier rang dans les intrigues de la cour de Henri III. Monsieur (le duc d'Anjou, autrefois duc d'Alençon), ayant obtenu quelques succès dans les Pays-Bas, était aussi revenu auprès de son frère. — Les débauches, les duels et les assassinats recommencèrent aussitôt. Le favori de Monsieur, Bussy d'Amboise, fut, en 1579, assassiné par le sire de Montsoreau, dont il avait séduit la femme. — L'année précédente, en 1578, un des mignons de Henri III, Saint-Mesgrin, amant favorisé de la duchesse de Guise, avait été trouvé dans la rue Saint-Honoré, expirant et percé de trente-quatre coups d'épée; les hommes qui l'avaient assassiné (on le sut depuis) avaient été apostés par le duc de Guise.— Un autre des mignons du roi, Saint-Luc, gouverneur de Brouages, éprouva dans le même temps la disgrâce de Henri III. D'Aubigné raconte que «ce seigneur, voyant la vie voluptueuse que menoit Henri III, fut sollicité par sa femme, Anne de Cossé de Brissac, de tâcher de le retirer de cette honteuse prostitution. — Saint-Luc fit faire une sarbacane de cuivre qui fut introduite dans le cabinet de Sa Majesté, et avec laquelle on lui disoit à l'oreille, pendant la nuit, qu'*il avoit à craindre la vengeance de Dieu s'il ne quittoit sa mauvaise vie.* Saint-Luc feignit, de son côté, d'avoir eu quelque songe affreux sur le même sujet, et le raconta au roi. — D'Arques, qui étoit du secret, voyant le roi effrayé par cette prétendue révélation, découvrit le secret de la sarbacane; ce qui fut la cause de la disgrâce de Saint-Luc.»

Septième guerre civile, ou *guerre des amoureux.* — Apparition de la *coqueluche.* — Prise de Cahors. — Paix de Fleix (1580).

La guerre des amoureux ne fut précédé d'aucun manifeste, ni suivie d'aucune réparation, ce qui prouve, comme le dit fort judicieusement M. de Sismondi, «qu'elle n'avoit été suscitée par aucun motif religieux ou politique, et qu'elle n'étoit qu'un symptôme du désordre des mœurs et de la frivolité féroce des grands et des gens de guerre[1].»

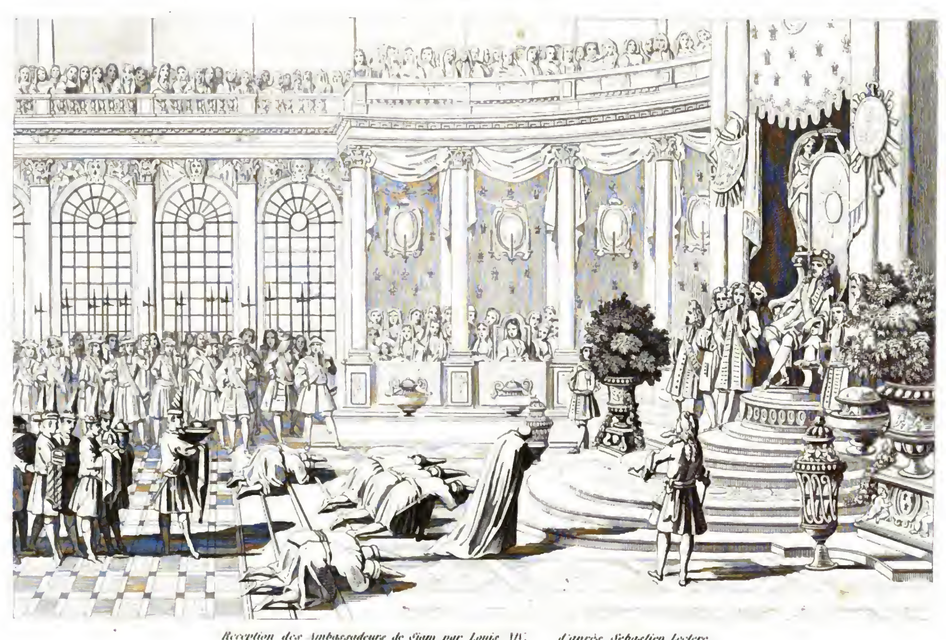
Elle fut même sur le point d'être arrêtée dès son commencement par l'influence d'un des chefs principaux du parti protestant.

Le prince de Condé, voyant qu'on n'exécutait pas à son égard les conditions du traité de Bergerac, relatives au gouvernement de la Picardie, avait réussi (le 29 novembre 1579) à s'emparer par surprise de la forte ville de La Fère.—Dès qu'il en fut maître, le roi lui conféra le gouvernement qui jusqu'alors lui avait été refusé, et le prince satisfait fit tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher le roi de Navarre, son cousin, et les huguenots, ses coreligionnaires, de recommencer les hostilités.

Par une circonstance singulière, le début de la guerre des amoureux coïncida avec l'invasion d'une maladie nouvelle qui, quoique peu dangereuse, jeta, par la rapidité et la simultanéité de ses attaques, une grande terreur parmi les populations. C'était cette maladie inflammatoire dont une toux convulsive est le principal symptôme, et que l'on nomme *coqueluche.* Connue dès le XV[e] siècle (en 1414) comme une maladie isolée, et qui attaquait seulement les enfants, elle devint tout à coup, en 1580, une ma-

[1] «Les armées des huguenots, dans cette guerre, dit un historien protestant, outre quelques gentilshommes, ne contenoient plus guère que des brigands; les premiers n'avoient non plus que les seconds aucune honnête industrie dont ils pussent vivre pendant la paix, et ils avoient repris les armes pour piller les paysans et les bourgeois, et pour mettre les prélats et les seigneurs catholiques à rançon.— Quelques gentilshommes du Poitou, qui avoient surpris Montaigu, voulurent bien d'abord essayer d'y vivre en gens d'honneur avec leurs propres ressources, sans piller, sans mettre à rançon, sans s'associer avec des gens repris de justice; mais après six semaines de persistance dans ces honorables résolutions, ils reconnurent que personne ne venoit à eux. Ils n'étoient plus que trente-six hommes de guerre, et leur conquête alloit leur échapper. Alors ils commencerent à aller en course, à piller quelques bourgeois, à brûler quelques églises, et bientôt tous les mauvais garnements de la province accoururent sous leurs drapeaux, en sorte qu'en dix jours ils réunirent quatorze cents soldats. — Le capitaine Matthieu de Merle, qui a laissé de courts *Mémoires* sur ses exploits, s'étoit rendu maître de Mende, et s'y livroit plus ouvertement encore au brigandage. Châtillon, qui trouvoit qu'il deshonoroit la cause de la religion, lui enleva cette ville par supercherie; mais le capitaine Merle ne tarda pas à la reprendre, et à recommencer ses déprédations dans tout le pays environnant.—Tous les bourgeois, tous les paysans, tous ceux qui exerçoient quelque honnête industrie, auroient rougi de s'associer à ces bandes déréglées; aussi se refusèrent-ils presque partout à prendre les armes à l'appel des princes; d'autant plus que Henri III venoit de charger les gouverneurs de province de publier partout que son intention étoit d'observer scrupuleusement l'édit de pacification envers tous ceux qui ne commettroient point d'hostilités.»

Les catholiques ne se conduisaient pas mieux que les protestants. — «Un capitaine qui suivoit les troupes de Monsieur, dit L'Estoile, étant logé chez un bonhomme de village qui le traitoit *à tire-larigot,* comme l'on dit, fit à son hôte la demande de sa fille en mariage; et sur ce que cet homme lui répondit «qu'il lui falloit une demoiselle, et non sa fille, qui «n'étoit de sa qualité,» il le mit en fuite, en lui jetant plats et assiettes à la tête, puis il déshonora cette pauvre fille. — Violée qu'elle fut, il la fit mettre à table, lui jetant infinis brocards. Lors cette fille regardant sa coutenance, comme elle vit qu'un soldat s'approchoit pour lui parler à l'oreille, prit un grand couteau qui étoit sur la table et lui planta dans l'estomach, de telle roideur, qu'à l'instant il tomba mort sur la place. — Ce que les soldats voyant, prirent la fille, et l'ayant attachée à un arbre, l'arquebusèrent sur-le-champ.—De quoy les gentilshommes voisins émus assemblèrent les communes, et étant entrés dans ce village, où les soldats troussoient bagage, les hachèrent et taillèrent en pièces.»



Reception des Ambassadeurs de Siam par Louis XIV. d'après Sebastien Leclerc.



Louis XIV.

Marie Thérèse d'Autriche. *Mme de Maintenon.*



Costumes _ Minorité de Louis XIV.

ladie épidémique qui affecta les adultes. A Paris seulement, le roi, le duc de Guise, le duc de Mercœur, un grand nombre de courtisans, et plus de dix mille bourgeois, en furent attaqués.

Dans le nord, le siége de La Fère, qui fut, après plusieurs semaines d'attaque, reprise par l'armée royale, et dans le midi, l'attaque de Cahors, furent les deux événements les plus importants de la guerre des amoureux.

Le roi de Navarre s'était chargé de la surprise de Cahors. «Cette ville avoit été promise en dot à sa femme, mais ne lui avoit jamais été livrée ; elle étoit défendue par le brave Vezins, qui, à la Saint-Barthélemy, s'étoit signalé par sa générosité envers Regnier, son ennemi. Vezins avoit trois mille arquebusiers sous ses ordres. Le 5 mai, à minuit, par une nuit orageuse, le roi de Navarre envoya deux artificiers avec dix soldats seulement, attacher un pétard à la première porte de Cahors, sur le pont du Lot. Il fallut successivement emporter trois portes par le pétard ; des corps qui se suivoient rapidement occupoient les passages aussitôt qu'ils étoient ouverts. Malgré les grondements du tonnerre, les détonations du pétard éveillèrent Vezins, ses soldats et les bourgeois, qui fermèrent le passage aux assaillants, à quarante pas du pont. — Dès lors le combat le plus acharné, le plus effrayant, se continua pendant six jours dans l'enceinte de la ville. Les bourgeois se défendirent de maison en maison, de barricade en barricade. A plusieurs reprises, les capitaines du roi de Navarre le pressèrent d'abandonner une attaque qui n'offroit plus de chances de succès; mais le roi soutint leur constance, jurant qu'il ne ressortiroit point de Cahors qu'il n'en fût maître. Il souffroit de la faim et de la soif, ses pieds étoient en sang; il étoit harassé de fatigue; mais il continuoit à pousser en avant. Enfin les défenseurs de la ville s'échappèrent par-dessus les murs.—Les assaillants n'avoient plus la force de les poursuivre; ils en retrouvèrent cependant pour le pillage, auquel, selon Sully, ils ne s'épargnèrent pas; lui-même ayant, dit-il, gagné, par le plus grand bonheur du monde, un petit coffre en fer, où il trouva quatre mille écus en or [1].»

La paix fut conclue par l'entremise de Monsieur. «Le prince avoit entretenu une correspondance active avec sa sœur Marguerite, et il connoissoit déjà toutes les demandes des huguenots. Il se rendit en droiture au château de Fleix, appartenant à Gaston de Foix, dans le Périgord. Le duc de Montpensier, Pomponne de Bellièvre et le maréchal de Cossé s'y rendirent de la part du roi. La reine-mère s'y rendit aussi, et les conférences se tinrent en partie à Coutras. Pour traiter la paix, dit Sully, l'on avoit fait une espèce de trêve, mais qui ne s'étendoit que dans Coutras, et à une lieue et demie à l'entour; la reine n'ayant jamais voulu étendre davantage ces limites, pour ce, disoit-elle, qu'elle étoit résolue de conclure la paix, ou en ôter du tout l'espérance, plustôt qu'une trêve générale n'auroit été publiée aux lieux éloignés. Tellement que, dans cet espace où résidoient ces quatre cours (de Catherine, de Marguerite, de Monsieur et du roi de Navarre), l'on n'y voyoit ni oyoit-on parler que de paix, d'amour, danses, ballets, courses de bagues et autres galanteries; mais sitôt que, sans passeport, l'on étoit hors de ces bornes, ils se prenoient prisonniers, et se donnoient coups d'épée et de pistolet entre gens de différents partis, lesquels se rencontroient à la campagne.»

La paix de Fleix fut signée le 26 novembre 1580, et confirmée par un édit enregistré à Paris deux mois plus tard.

[1] SULLY, *Œconomies royales*. — M. DE SISMONDI, *Hist. des Français*.

CHAPITRE XII.

HENRI III. — MORT DE MONSIEUR. — EXCOMMUNICATION DU ROI DE NAVARRE.

Expédition de Monsieur dans les Pays-Bas. — Ses projets de mariage avec la reine d'Angleterre. — Il est proclamé duc par les Flamands. — Sa tentative sur Anvers. — Son retour en France. — Sa mort. — Ses funérailles. — Nouveaux favoris du roi. — Joyeuse et Épernon. — Leurs mariages. — Quelques traits de Henri III. — Procession des *pénitents blancs*. — Expédition aux Açores. — Défaite des Français. — Discussions entre Henri III et le roi de Navarre au sujet de la reine Marguerite. — Le cardinal de Bourbon chef de la Ligue. — Traité de Joinville. — Prise d'armes et tentatives diverses de la Ligue. — Traité de Nemours. — Le pape Sixte V excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé.

(De l'an 1580 à l'an 1585.)

Expédition de Monsieur dans les Pays-Bas. — Ses projets de mariage avec la reine d'Angleterre. — Il est proclamé duc par les Flamands. — Sa tentative sur Anvers. — Son retour en France. — Sa mort. — Ses funérailles (1580-1584).

Monsieur, qui, d'abord connu sous le titre de duc d'Alençon, avait pris le titre de duc d'Anjou après la paix de 1576, dite *paix de Monsieur*, rehaussa, par sa présence dans les Pays-Bas, le courage des insurgés contre les Espagnols. — Pendant un des courts moments de tranquillité que ces succès procurèrent à la Flandre, il passa en Angleterre pour faire à la reine Élisabeth une cour qu'il espérait bientôt être suivie d'un mariage; de là il revint en France, où nous avons vu que le traité de Fleix, conclu par son entremise, mit fin à la

guerre des amoureux. — En son absence, les Espagnols reprirent l'avantage dans les Pays-Bas, et les états généraux, ne voyant pas d'autre moyen d'échapper à la domination de Philippe II, envoyèrent, en septembre 1580, au château de Plessis-lez-Tours, où résidait alors le duc d'Anjou, des députés, qui le reconnurent « pour leur prince et seigneur, lui et ses fils légitimes, aux mêmes droits que les seigneurs précédents, à la charge que s'il avoit plusieurs fils ils choisiroient celui qui leur plairoit; qu'il conserveroit les anciennes alliances, droits et priviléges des provinces, ne donneroit les charges et emplois qu'aux naturels du pays, et feroit en sorte que les provinces demeurassent toujours attachées à la France, sans être pourtant incorporées ni unies à la couronne, etc. »

Après la paix de Fleix, Monsieur retourna dans les Pays-Bas, où le duc de Parme, qui commandait l'armée espagnole, et qui, n'ayant d'abord pour lui que la ville et le pays de Namur, avait regagné par ses intrigues les pays d'Artois, de Hainaut, et s'étoit emparé de l'importante ville de Bréda.

Le prince français fut suivi dans son expédition par un grand nombre de jeunes seigneurs; la noblesse huguenote, s'empressa surtout de se ranger sous ses drapeaux. — Quand le célèbre Rosny (depuis duc de Sully, et qui par sa famille flamande pouvait prétendre à de grands biens dans les Bays-Bas) prit congé du roi de Navarre, Henri de Bourbon lui dit: « Quoi donc! c'est à ce coup que nous vous allons « perdre du tout; *car vous deviendrez Flamand,* « *et vous ferez papiste.* — Sire, répondit-il, je « n'ai point encore pensé à vous quitter pour cela, et « beaucoup moins à quitter Dieu et son service..... « voire vous promets que si vous avez la guerre sur « les bras, je quitterai Monsieur et la Flandre pour « vous venir servir. — Or bien, reprit le roi, je ne « vous tiens plus pour perdu, mais pour être à moi « autant que je me le suis promis. — Et quant à ce « prince que vous allez maintenant servir, il me « trompera bien, s'il ne trompe tous ceux qui se fieront à lui, et surtout s'il aime jamais ceux de la « religion, ni leur fait aucuns avantages, car je sais, « pour le lui avoir ouï dire plusieurs fois, qu'il les « hait comme le diable dans son cœur. Et puis il a « le cœur double et si malin, et le courage si lâche, « le corps si mal bâti, et est tant inhabile à toutes « sortes de vertueux exercices, que je ne me saurois « persuader qu'il fasse jamais rien de généreux, ni « qu'il possède heureusement les honneurs, grandeurs et bonne fortune qui semblent maintenant « lui être préparés. Et quelque bonne mine qu'il me « fasse, en m'appelant son bon frère, je connois bien « son dessein: c'est de peur qu'il a que je veuille « empêcher le vicomte de Turenne, vous, Esternay, « Salignac, et autres de la religion, d'aller en Flan- « dre avec lui. Et sachez qu'il me hait plus que per- « sonne qui soit au monde, comme de ma part je ne « l'aime pas trop [1]. »

Le duc de Parme faisait le siége de Cambrai; Monsieur marcha vers lui, et le força, sans même livrer de combat, à se retirer sur Valenciennes. Le frère de Henri III entra dans Cambrai aux acclamations du peuple, et y fut reçu comme *souverain et protecteur de la liberté belgique;* il prêta serment sur l'hôtel de Notre-Dame, puis dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Ensuite, le prince chassa les Espagnols de l'Écluse et d'Arleux, et les battit près de Câteau-Cambresis, qui fut emporté d'assaut. — Les secrétaires de Rosny (depuis duc de Sully) « par lesquels ce fier ministre de Henri IV prenoit une si orgueilleuse satisfaction à se faire narrer à lui-même sa vie et ses exploits », racontent, à l'occasion de la prise de cette ville, une anecdote qui nous paraît assez gaie.

« Comme vous alliez par les rues, disent-ils à leur maître, suivi de ceux de vos compagnons qui avoient été avec vous à l'assaut, vous vîtes venir droit à vous une assez belle fille, toute déchevelée et goupillée en ses habits, laquelle courant tant que jambes la pouvoient porter, se vint jeter entre vos bras, vous voyant une mantille de velours orangé en broderie d'argent, et criant: « Hélas! monsieur, « sauvez-moi l'honneur et la vie, car voilà de vos « soldats qui me poursuivent pour me tuer ou vio- « ler. » A quoi vous lui répondîtes: « Hé! où sont-ils, « ma mie? car je ne vois personne après vous. — Ils « se sont cachés, vous dit-elle, dans une maison que « voilà, lorsqu'ils vous ont vu, et en vois encore un « qui regarde à la porte ce que je deviendrai. — Eh « bien! lui dites-vous, n'ayez plus de peur, j'empê- « cherai bien qu'ils ne vous fassent déplaisir, voire « vous mènerai sûrement dans la plus prochaine « église. » A quoi elle répondit, vous tenant toujours embrassé: « Hélas! monsieur, je m'y suis bien « voulu retirer, mais celles qui sont dedans ne m'ont « pas voulu recevoir, à cause qu'elles savent que j'ai « la maladie. — *Comment! vrai Dieu!* lui dites- « vous, en la repoussant des deux bras, *vous avez* « *la peste?* Pardieu, vous êtes une méchante fe- « melle, et irez chercher un refuge ailleurs qu'entre « mes bras. Hé! ma mie, ne vous étoit-ce pas une « assez bonne défense pour empêcher que l'on ne « vous touchast, que de dire que vous étiez pestiférée? » — Et alors, sans *attendre sa réponse, vous la quittâtes là, avec une telle appréhension, qu'à toute heure, plus de quatre jours durant, vous vous tastiez le pouls; et au moindre*

[1] Sully, *Œconomies royales.*

mal de tête que vous sentiez, vous croyiez avoir la peste; néanmoins, vous n'eûtes aucun mal.»

Victorieux dans les Pays-Bas, mais ayant toujours besoin de secours, Monsieur repassa en Angleterre pour traiter de nouveau de son mariage avec Élisabeth. Les choses furent, en effet, poussées si avant, que la reine lui donna un anneau pour gage de sa foi; mais peu de jours après, elle lui redemanda cet anneau, «soit, disent les historiens, par suite des brigues qui s'opposoient à cette alliance, soit par suite des craintes que lui inspirèrent les clameurs de ses femmes, qui connoissoient les dangers dont elle étoit menacée si elle devenoit mère.»

Néanmoins, lorsque Monsieur, rappelé par le prince d'Orange et par les états, retourna en Flandre, la reine l'accompagna jusqu'à Cantorbéry, et voulut que le comte de Leicester, Howard, son amiral, et cent gentilshommes de marque, l'accompagnassent en Flandre.

«Le duc d'Anjou s'embarqua à Douvres (10 février 1582), et en deux jours arriva à Flessingue, où les princes d'Orange et d'Espinoy l'attendoient. Le lendemain il passa à Midelbourg, et de là à Anvers. Les états, qui y étoient assemblés, le reçurent avec pompe. Ils l'inaugurèrent *duc de Brabant;* le prince d'Orange lui mit le chapeau ducal et le manteau; puis ils le déclarèrent *marquis du saint-empire.* — Le consul d'Anvers lui mit en main une *clef d'or*, que le prince lui rendit aussitôt.»

Monsieur, dit L'Estoile, prit alors les titres suivants: «François, fils de France, frère unique du «roy, *par la grâce de Dieu,* duc de Lauthier, de «Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alen-«çon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Évreux et «de Château-Thierry, comte de Flandre, de Zé-«lande, de Hollande, de Zutphen, du Mayne, du «Perche, de Mantes, Meulenc et Beaufort; marquis «du saint-empire, seigneur de Frise et de Malines, «deffenseur de la liberté belgique, etc.» Les *etc.* occupoient alors une grande place parmi les titres des souverains.

Le nouveau duc des Pays-Bas commença dès lors à gouverner, mais avec peu de satisfaction, parce que son autorité lui paraissait trop bornée, et qu'il avait entendu avec déplaisir, dans les articles de la *Joyeuse entrée* qui lui furent lus à son couronnement, «qu'il devoit régir ses sujets non pas selon sa «volonté, mais selon la justice et selon leurs privi-«léges.» Il eut encore d'autres causes de mécontentement. — Le prince d'Orange faillit être assassiné à ses côtés d'un coup de pistolet qui l'effleura lui-même. Le coup heureusement ne fut pas mortel. Il partait d'un valet dans la poche duquel on trouva des lettres qui attestèrent qu'il avait été dirigé par les Espagnols, à qui toutes voies étaient bonnes pour se défaire de leurs ennemis. — Le duc courut encore un autre danger. Salcedo avait levé à ses dépens un régiment qu'il fit offrir au duc; mais le prince d'Orange, ami et surveillant fidèle, découvrit que cet homme était un traître, d'intelligence avec le duc de Parme. On le fit arrêter. Salcedo fit d'abord des aveux qui compromettaient les plus grands seigneurs de la cour de France; puis, traduit devant le parlement, il les désavoua, cependant il fut condamné à mort et écartelé.

Les courtisans français qui entouraient le duc lui persuadèrent qu'on ne voulait lui laisser que l'apparence de la souveraineté, et que tout le pouvoir était réellement au prince d'Orange. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutelle, et attaqua à l'improviste les villes qu'on n'avait pas mises à sa disposition. Son entreprise réussit sur Dunkerque, Dixmude, Termonde, Vilvorde et Alost; elle manqua à Ostende, à Bruges et à Anvers, où il courut de grands dangers, et où ses partisans furent massacrés. — Le peuple flamand ayant cessé dès lors de lui porter aucune affection, il fut forcé, après de longues négociations avec les états, de quitter les Pays-Bas, et de revenir à Paris, où il arriva le 11 février 1584. — «La reine sa mère, dit L'Estoile, le fit loger avec elle en son logis des Filles repenties, où se bienveignèrent le roy et lui, avec bol et moult gracieux accueil. — Le jour de carême prenant ils allèrent de compagnie, suivis de leurs mignons et favoris, par les rues de Paris à cheval et en masque, déguisés en marchands, prêtres, avocats, et en toute sorte d'états, courant à bride avalée, renversant les uns, battant les autres à coups de bâtons et de perches, singulièrement ceux qu'ils rencontroient masqués comme eux (pour ce que le roy seul vouloit avoir ce jour privilége d'aller par les rues en masque). Puis passèrent à la foire de Saint-Germain, prorogée jusqu'à ce jour, où ils firent mille insolences, et toute la nuit coururent, jusqu'au lendemain dix heures, par toutes les bonnes compagnies qu'ils sçurent être à Paris.»

Monsieur passa un mois à Paris, puis il se retira à Château-Thierry «où il tomba grièvement malade, dit encore L'Estoile, d'un flux de sang coulant par la bouche et le nez, accompagné de fièvre lente qui l'avoit petit à petit atténué et rendu tout sec et éthique. Il y mourut le dimanche 6 juin. — Il disoit que depuis qu'il avoit été voir le roi, à carême prenant, il n'avoit pas porté de santé; et que cette vue, *avec la bonne chère* qu'on lui avoit faite à Paris, lui coûtoient bien cher. Ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours et appréhensions. — Il n'avoit que trente ans: il étoit François de nom et d'effet, et ennemi de l'Espagnol et

des Guisards. — Le 21, son corps fut porté à Paris. « Le 24, le roy, *vêtu d'un grand manteau de dix-huit aunes de serge de Florence violette, ayant la queue plus large que longue, portée par huit gentilshommes,* partit du Louvre l'après-dînée pour aller donner de l'eau bénite sur le corps dudit deffunt (son frère gisant à Saint-Magloire au faubourg Saint-Jacques). — Il étoit précédé d'un grand nombre de prélats, cardinaux, princes, seigneurs et gentilshommes, tous vêtus en deuil : c'est à sçavoir, les gentilshommes et seigneurs montés sur chevaux blancs, et vêtus de deuil, le chaperon sur l'épaule ; les évêques, de rochets, avec le scapulaire et mantelet de serge de Florence noire ; et les cardinaux, de violet, à leur mode. — Devant lui marchoient ses Suisses, le tambourin sonnant, couvert d'un crêpe, et ses archers de la garde écossaise autour de sa personne ; et les autres archers de la garde devant et après lui, tous avec leurs hoquetons de livrée ordinaire, mais vêtus de pourpoints, chausses, bonnets et chapeaux noirs, et leurs hallebardes crêpées de noir. — Il étoit suivi de la reine sa femme, seule en un carrosse couvert de tanné, et elle aussi vêtue de tanné ; après lequel suivoient huit coches pleins de dames vêtues de noir, à leur ordinaire. — Le lundi 25, le corps fut apporté en l'église de Notre-Dame ; et le roi, vêtu de violet, demeura à visage découvert quatre ou cinq heures en la fenêtre d'une maison devant l'Hôtel-Dieu, à voir passer la pompe funèbre. Il étoit accompagné du duc de Guise, qu'on remarqua triste et mélancolique (plus de discours, comme on croyoit, dont il entretenoit ses pensées que d'autre chose) ; des seigneurs de Lyancourt, son premier écuyer, et de Villeroy, son secrétaire d'État. — Le mardi 26, le roi vit encore passer la pompe funèbre en une maison de la rue Saint-Denys, et parce que le jour précédent il avoit trouvé indécent que l'effigie du deffunt fût accompagnée de La Ferté Imbaud, d'Avrilly et de La Rochepot, gentilshommes, *sans le collier de l'ordre* (du Saint-Esprit), n'y ayant que La Chastre, qui faisoit le quatrième, qui en eût un, le soir du lundi le roy les envoya querir tous trois, et leur donna à chacun un collier de l'ordre, qu'ils portèrent le lendemain sur leur robe de deuil, assistant ladite effigie. — Messire Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, fit l'oraison funèbre, et ne fit en sa vie si mal. »

Nouveaux favoris du roi. — Joyeuse et Épernon. — Leur mariage (1580-1581).

Pendant que, avant de mourir, son plus jeune frère, par ses tentatives hasardeuses, cherchait du moins à se créer une position indépendante, et exerçait à l'étranger une ambition qui aurait pu troubler le royaume, que faisait le roi de France ?

Lors de la paix de Fleix, « Henri III, dit un historien protestant, étoit entré dans sa trentième année. — Le progrès de l'âge, loin d'opérer en lui quelque réforme, l'avoit confirmé dans ses mauvaises mœurs, dans ses habitudes crapuleuses, et lui avoit ôté toute retenue et toute pudeur. Il ne manquoit point d'habileté, et surtout de finesse, quand il se donnoit la peine de s'appliquer ; mais son indolence avoit toujours été en croissant, et son aversion pour les affaires étoit toujours plus prononcée. — Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour n'avoit plus que les habitudes et les goûts d'une femmelette : l'arrangement de ses joyaux et de sa parure pouvoit l'occuper tout un jour ; ses petits chiens ou ses perroquets le ravissoient par leurs gentillesses : lorsqu'ils dormoient sur lui, il restoit des heures immobile, de crainte de les réveiller. Dans l'habitude de la vie, ses manières étoient faciles et affectueuses, et une vraie tendresse de cœur n'étoit point étrangère aux vices qui l'ont signalé à la réprobation des siècles. — Il paroissoit attaché à sa femme Louise de Vaudemont, qui, de son côté, nourrissoit pour lui la plus tendre affection : il l'associoit à ses amusements de toilette, il voyageoit toujours dans le même coche avec elle ; deux fois aussi il l'engagea à se rendre à pied avec lui de Paris à Chartres, en procession, faisant ainsi, dans la boue, puis dans la poussière, vingt lieues dans la saison la plus froide et dans la plus chaude de l'année (le 26 janvier et le 25 juin 1582), pour demander des enfants à *Notre-Dame-de-dessous-terre*. — Chacun, en effet, savoit en France, qu'il ne falloit rien moins qu'un miracle pour lui en faire avoir.

« Les duels, les assassinats, les batailles avoient enlevé au roi plusieurs de ses favoris ; il s'étoit détaché des autres, tandis qu'il avoit élevé au-dessus d'eux tous deux hommes qui, par leur ambition, leurs talents, leur valeur, sembloient appartenir à une classe plus relevée. — L'un étoit Anne de Joyeuse, seigneur d'Arques, alors âgé de dix-neuf ans : c'étoit le fils aîné de Guillaume de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, qui s'y étoit signalé dans la guerre contre les huguenots autant par sa cruauté que par ses talents. — L'autre, Jean-Louis de Nogaret de La Valette, connu alors à la cour sous le nom de Caumont, et plus tard sous celui de duc d'Épernon, étoit âgé de vingt-six ans. Sa famille tiroit sa principale illustration de ce Guillaume de Nogaret, qui, en 1303, avoit, par ordre de Philippe le Bel, arrêté Boniface VIII dans Anagni, et qui, sept ans plus tard, avoit intenté un procès à sa mémoire. — Joyeuse et La Valette avoient

tous deux été blessés au siége de La Fère, et ce fut ce qui les recommanda à la faveur du roi, avide d'émotions et enthousiaste de la valeur. — Joyeuse était déjà accordé en mariage avec l'héritière de la maison de Chabot. Quoique ce fût un riche parti, Henri III ne le trouva pas encore assez grand pour son favori: il fit rompre ce traité, et fit épouser à Joyeuse Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine, à laquelle il assigna une dot de 300,000 écus, comme aux filles de France. Par un édit du mois d'août 1581, entériné au parlement le 7 septembre, la vicomté de Joyeuse fut érigée, pour le nouvel époux, en duché-pairie, avec la clause, offensante pour les autres pairs, que le duc de Joyeuse aurait la préséance sur eux tous, à l'exception des princes du sang et des descendants des maisons de Savoie, de Lorraine, de Clèves et d'Orléans-Longueville. Les époux furent fiancés en la chambre de la reine, le 18 septembre, et mariés, le 24, à Saint-Germain-l'Auxerrois. «Le roi, dit L'Estoile, mena la mariée au moustier, suivie de la reine, princesses et dames, tant richement et pompeusement vêtues, qu'il n'est mémoire en France d'avoir vu chose si somptueuse. *Les habillements du roi et du marié étoient semblables,* tant couverts de broderies et pierreries qu'il n'est pas possible de les estimer.» Des fêtes dispendieuses, des tournois, des carrousels, des combats de vaisseaux, suivirent ce mariage.

Henri III fiança son autre favori à la plus jeune sœur de la reine. «Il appeloit d'Arques et La Valette ses enfants, et il disoit qu'il seroit sage et bon ménager quand il les auroit mariés. — «Le mardi, 27 novembre, dit L'Estoile, La Valette, accompagné de plusieurs seigneurs, vint au parlement, où furent, en sa présence, entérinées les lettres d'érection de la châtellenie d'Épernon, que le roi avoit achetée pour lui du roi de Navarre, en duché-pairie. — Portoient lesdites lettres, qu'en considération de ce que La Valette devoit être beau-frère du roi, il précéderoit tous autres ducs et pairs après les princes et le duc de Joyeuse.» En effet, Henri III destinait à d'Épernon Christine, la dernière des sœurs de la reine; et comme cette princesse était encore trop jeune pour être mariée, il donna d'avance à son favori les 300,000 écus qu'il lui avait promis en dot. Cependant, en 1587, et du consentement du roi, le duc d'Épernon épousa à Vincennes Marguerite de Foix, comtesse de Candale.

«Le roi, les reines, les princesses et les dames de la cour et de la ville, assistèrent aux fêtes du mariage, et y balla le roy en grande allégresse, ayant néanmoins à sa ceinture son gros chapelet de testes de morts (tant que le bal dura). — En ce jour, le roi donna à la mariée un collier de cent perles, estimé à 100,000 écus. Le bruit étoit tout commun qu'il avoit donné au duc, qu'il nommoit son fils aîné, 400,000 écus en faveur de ce mariage.»

Quelques traits de Henri III.—Procession des pénitents blancs.

On a vu que la mort de Monsieur avait eu pour cause des excès faits par ce prince le jour de *carême prenant.* — Il paraît que c'était une habitude de la cour de Henri III de solenniser ainsi ce jour, et l'année précédente (1583) la conduite du roi avait été l'objet du blâme général.

«Le jour de carême prenant, dit L'Estoile, le roi, avec ses mignons, furent en masques par les rues de Paris, où ils firent mille insolences; et la nuit allèrent rôder de maison en maison (faisant lascivetés et vilenies avec ses mignons frisés, bardachés et fraisés), jusques à six heures du matin du premier jour de carême, *auquel jour la plupart des prêcheurs de Paris le blâmèrent ouvertement;* ce que le roi trouva fort mauvais, même de la bouche du docteur Rose, l'un de ses prédicateurs ordinaires, lequel il manda, et qui, après quelque difficulté, croyant qu'on le voulût maltraiter, se présenta à Sa Majesté.

«Le roi lui dit qu'il lui avoit bien enduré de courir dix ans les rues jours et nuit, sans lui en avoir dit ni fait aucune chose; et que pour les avoir seulement couru une, encore en un jour de carême prenant, il l'avoit prêché en pleine chaire, qu'il n'y retournât plus, et qu'il étoit temps qu'il fut sage.— Rose demanda pardon à Sa Majesté, qui non-seulement lui pardonna, mais, quelques jours après, l'ayant envoyé querir, lui donna une assignation de quatre cents écus, «pour acheter, lui dit le roi, du «sucre et du miel, pour vous aider à passer le ca«rême, et adoucir vos trop aigres paroles.»

Ce fut sans doute pour faire pénitence que le 20 mars suivant, «le roi établit dans le couvent des Augustins une confrérie ou congrégation de l'Annonciation de Notre-Dame, que l'on appela les *pénitents blancs.* — Sa Majesté étoit de cette congrégation; M. le cardinal de Bourbon en fut le premier recteur; plusieurs princes, prélats et seigneurs s'y mirent: leurs statuts et leurs règles furent imprimés. Quand ils étoient dans leur chapelle, ou qu'ils faisoient procession, ils portoient un habit en forme de sac, allant jusque sur les pieds, assez large, avec deux manches, et un capuchon cousu sur la couture du collet par le derrière, assez pointu par en haut, et par-devant allant en pointe jusques à demi-pied au-dessous de la ceinture, n'y ayant que deux trous pour regarder à l'endroit des yeux, le tout d'une toile blanche de Hollande; et étoient ceints d'une cordelière de fil blanc avec plusieurs

nœuds, pendante jusqu'au-dessous des genoux; sur l'épaule gauche de leur habit il y avoit une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné, cannelé, qui étoit quasi tout en rond [1]. »

« Le roi en fit les premières cérémonies, dit L'Estoile, le jour de l'Annonciation, qui étoit le vendredy 25 mars, auquel jour fut faite la solemnelle procession desdits confrères, qui vinrent, sur les quatre heures après midi, du couvent des Augustins en la grande église Notre-Dame, deux à deux, vêtus de leurs accoustrements, tels que *battus* de Rome, Avignon, Toulouse et semblables...

« En cette procession, le roi marcha sans gardes ni différence des autres confrères, soit d'habit, de place ou d'ordre. Le cardinal de Guise portoit la croix; le duc de Mayenne étoit maître des cérémonies; et frère Edmond Anger, jésuite, basteleur de son premier métier, dont il avoit encore tous les traits et farces, avec un nommé Du Peirat, Lyonnais et fugitif de Lyon pour crimes atroces, conduisoient le demeurant. — Les chantres, vêtus de même habit, et marchant en trois distinctes compagnies, chantoient mélodieusement la litanie en faux-bourdon. Arrivés en l'église de Notre-Dame, tous chantèrent à genoux le *Salve Regina* en très harmonieuse musique; et ne les empêcha la grosse pluye, qui dura tout le jour, de faire et achever, avec leurs sacs percés et mouillés, leurs cérémonies commencées.

« Sur quoi un homme de qualité, qui regardoit passer la procession, fit le quatrain qui suit :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
Que se couvrir d'un sac mouillé?

Les prédicateurs ne tardèrent pas à se joindre aux faiseurs d'épigrammes. « Le dimanche 27 mars, le roi fit emprisonner le moine Poncet, qui prêchoit le carême à Notre-Dame, pour ce que trop librement il avoit prêché le samedi précédent contre cette nouvelle confrérie, l'appelant la *confrérie des hypocrites et des athéistes*. « Et qu'il ne soit « vrai, dit-il en ces propres mots, j'ai été averti de « bon lieu qu'hier au soir, vendredi, jour de leur « procession, la broche tournoit pour le souper de « ces bons pénitents; et qu'après avoir mangé le gras « chapon, ils eurent pour colation de nuit le petit « tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheu- « reux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu « sous le masque, et portez pour contenance un « fouet à votre ceinture! Ce n'est pas là, de par « Dieu, où il le faudroit porter, c'est sur votre « dos et vos épaules, et vous en étriller très-bien. »

« Le roi, sans vouloir autrement parler à lui, disant que c'étoit un vieux fou, le fit conduire en son coche, par le chevalier du guet, en son abbaye de Saint-Pierre, à Melun, sans lui faire autre mal que la peur qu'il eut qu'on ne le jetât en la rivière. Avant que partir, le duc d'Espernon voulut le voir, et lui dit en riant : « Monsieur notre maître, on dit « que vous faites bien rire les gens à votre sermon. « Cela n'est guère beau; un prédicateur comme « vous doit prêcher pour édifier, et non pour faire « rire. — Monsieur, répliqua Poncet sans s'étonner « autrement, je veux bien que vous sachiez que je « ne prêche que la parole de Dieu, et ne viennent « point de gens à mon sermon pour rire, s'ils ne « sont méchants ou athéistes; et aussi n'en ay-je « jamais tant fait rire en ma vie que vous en avez fait « pleurer. »

Ce moine hardi ne fut exilé que quatre mois.

« En août, dit L'Estoile, Sa Majesté rappela Poncet de son abbaye de Melun, et le remit en sa cure de Paris [1], lui enjoignant de ne plus prêcher séditieusement; et dit le roi : « J'ai toujours reconnu « en ce bon docteur un zèle de Dieu, mais non selon « la science, dont toutefois je l'excuse, pour ce que « l'artifice de ceux qui le mettent en besogne passe « la portée de l'esprit du bonhomme, qui a du sça- « voir assez, mais du jugement peu. »

Poncet était excité par les ligueurs, qui commençaient à donner au roi de vives inquiétudes.

Au commencement de l'année, Henri III avait donné une preuve singulière de la faiblesse de son esprit.

« Le 21 janvier, le roi, après avoir fait ses pâques et dévotions au couvent des Bons-Hommes, s'en revint au Louvre, où, à son arrivée, il fit tuer à coups d'arquebuses les lions, ours, taureaux et semblables bêtes qu'il souloit nourrir pour combattre contre ses dogues; et ce, *à l'occasion d'un songe* dans lequel il lui sembloit que les lions, ours et dogues le dévoroient. »

Expédition aux Açores. — Défaite des Français (1582-1583).

A la mort du célèbre don Sébastien, roi de Portugal, et alors que Philippe II se saisissait de ce royaume, Catherine de Médicis, qui elle-même avait prétendu à la succession du roi, mort en Afrique, reconnut pour roi de Portugal don Antonio, prieur de Crato, et lui promit de l'aider à recouvrer sa couronne. Le Portugal était au pouvoir du roi d'Espagne; mais les Açores s'étaient déclarées pour le prince portugais. — Don Antonio vint en France.

[1] Palma Cayet, *Chronologie novenaire*.

[1] Il était curé de Saint-Pierre-des-Arcis.

Le duc de Joyeuse alla le complimenter à Mantes. On lui fit à son arrivée à Paris une réception magnifique; lui, de son côté, pour se faire bien venir de la cour, distribua aux mignons de Henri III plusieurs des diamants de la couronne, qu'il avait emportés de Portugal.

Cependant, Philippe II avait envoyé dans les Açores des troupes et des généraux. Trois des îles avaient été conquises; la guerre civile avait commencé dans deux autres; quatre seulement reconnaissaient encore don Antonio.—« Il étoit important de rendre du courage aux partisans de ce prince. Catherine chargea de lui conduire des secours Landereau, capitaine qui s'étoit signalé dans les guerres civiles par son activité et sa haine contre les huguenots. Landereau partit pour Terceire avec neuf vaisseaux et huit cents hommes de débarquement. — Catherine, dans la détresse du royaume, avoit amassé une immense fortune. Elle fit suivre cette première expédition d'une seconde de cinquante-cinq vaisseaux, qui furent assemblés et armés à Bordeaux, et sur lesquels étoient cinq mille soldats. Elle donna le commandement de cette flotte, sur laquelle s'embarquèrent don Antonio et son principal ministre, le comte de Vimioso, à son parent Philippe Strozzi, le dernier de ces grands hommes florentins qui avoient quitté leur patrie asservie pour se dévouer à la France. Charles de Cossé-Brissac, Jean de Beaumont, plusieurs autres seigneurs, et un grand nombre de gentilshommes, s'étoient engagés avec empressement dans cette expédition.—Strozzi débarqua le 15 juillet 1582 à l'île Saint-Michel, où don Antonio fut proclamé roi de Portugal. La flotte françoise manquoit de vivres frais, et même d'eau, et elle n'avoit pas encore eu le temps de s'en pourvoir, lorsqu'elle apprit que le marquis de Santa-Cruz, avec une flotte espagnole, composée de plus gros vaisseaux, mais en moindre nombre, arrivoit. Strozzi ne pouvoit ni l'attendre dans la rade de Saint-Michel, ni l'éviter par une longue navigation, avec des navires dont les provisions étoient épuisées: il résolut donc de faire rembarquer à la hâte ses soldats, et d'aller à la rencontre des Espagnols. Don Antonio se fit conduire à Terceire. La bataille eut lieu le 25 juillet, à deux lieues de Saint-Michel; elle dura cinq heures. Philippe Strozzi et Beaumont furent tués. Les François, sans chefs, voulurent en vain se rendre, les Espagnols leur refusèrent quartier. Trois mille périrent dans le combat; huit des vaisseaux furent pris, d'autres coulés à fond; Brissac n'en ramena que dix-huit à Terceire.

« L'amiral espagnol, marquis de Santa-Cruz, ayant pris terre à Saint-Michel, fit publier à son de trompe, sur ses vaisseaux, l'ordre à tous ses soldats de conduire devant lui tous les François qu'ils avoient faits prisonniers: il s'y trouva vingt-huit seigneurs, cinquante gentilhommes et plus de deux cents simples soldats. Santa-Cruz déclara que les deux couronnes de France et d'Espagne étant en paix, il ne pouvoit voir en eux que des corsaires : il les fit condamner à mort par le prévôt de l'armée, et fit dresser sur la place de Villa-Franca un échafaud, où le bourreau trancha la tête aux gentilshommes, et pendit les soldats.

« Don Antonio resta quelque temps à Terceire après la défaite de sa flotte. Il s'y entouroit de toutes les pompes de la royauté; ses dépenses étoient sans proportion avec les faibles revenus de cette île. Son impudicité portoit l'alarme et l'indignation dans les familles. Il enlevoit, selon ses caprices, les filles, les femmes, et même les vierges consacrées aux autels. — Landereau, qui, avec une faible garnison françoise, étoit le seul soutien de ce roi d'une petite île, commençoit à craindre un soulèvement des habitants, lorsque Don Antonio se détermina à revenir en France avec la flotte de Brissac. »

L'année suivante Catherine fit équiper à Dieppe, sous les ordres d'Aymar de Chastes, une nouvelle flotte qui débarqua, en juin 1583, deux mille cinq cents français à Angra, dans l'île de Terceire. — Don Antonio y avait laissé un vice-roi aussi vaniteux, aussi vicieux, aussi incapable que lui-même, et dont les fautes réitérées réduisirent de Chastes à la dernière détresse. Toutefois, le général français avait encore sous ses ordres six mille hommes (Français et Portugais) et trois cents canons. — Vers la fin de juillet, Santa-Cruz l'attaqua avec dix mille soldats, espagnols ou allemands, et le força, le 4 août, à capituler avec deux mille deux cents Français qui lui étaient restés, et qui obtinrent d'être reconduits en France; mais tous les prisonniers faits avant la capitulation furent envoyés aux galères. Le vice-roi de don Antonio, et ses principaux officiers, eurent la tête tranchée; d'autres furent pendus. — La conquête des Açores compléta la soumission de la monarchie portugaise à Philippe II.

Discussions entre Henri III et le roi de Navarre au sujet de la reine Marguerite (1583-1585).

En 1582, la reine de Navarre était revenue à Paris sur les instances de sa mère, et pour éloigner de son mari mademoiselle de Fosseuse, qu'elle emmena, dans l'espérance *que le roi, ne la voyant plus, s'embarqueroit possible avec quelque autre qui ne lui* (à elle Marguerite) *seroit si ennemie.* — Ce fut alors, en effet, que le roi de

Navarre commença à devenir amoureux de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche.

La reine de Navarre resta à Paris près de dix-huit mois, et s'y livra à ses dérèglements ordinaires; «mais bientôt il advint (dit d'Aubigné) que cet esprit impatient ne demeura guère sans offenser le roi son frère et ses mignons, et faire parti dans la cour avec ceux qui diffamoient ce prince...» Henri III résolut de se venger. «En présence de sa cour, il dit mille injures à sa sœur, lui nomma tous les galants qu'elle avoit eus depuis son mariage, ceux qu'elle avoit alors, et couronna cet affront public par l'ordre de quitter Paris et de retourner en Gascogne auprès du roi son mari [1]... où mieux, et plus honnêtement, elle seroit qu'en la cour de France, où elle ne servoit de rien.—De fait, partant le lundi, huitième jour d'août, elle s'en alla coucher à Palaiseau, où le roi son frère la fit suivre par soixante archers de sa garde sous la conduite de Larchant, qui vint chercher jusques dans son lit, et prendre prisonnières la dame de Duras et la demoiselle de Béthune, qu'on accusoit d'incontinence et d'avortements procurés. Furent aussi arrêtés Lodon, gentilhomme de sa maison, son écuyer, son secrétaire, son médecin, et autres, jusqu'au nombre de dix, et tous menés à Montargis, où le roi les interrogea lui-même *sur les déportements de sa sœur, même sur l'enfant qu'il étoit bruit qu'elle avoit eu depuis sa venue en cour:* de la façon duquel étoit soupçonné le jeune Chanvallon, qui, de fait, à cette occasion, s'étoit absenté de la cour. Mais Sa Majesté, n'ayant rien pu découvrir, les remit tous en liberté, et licencia sa sœur, pour continuer son voyage; et ne laissa pas d'écrire au roi de Navarre comme toutes choses s'étoient passées.

«Du depuis, le roi, ayant songé à la conséquence d'une telle affaire, écrivit nouvelles lettres au roi de Navarre, par lesquelles il le prioit «de ne laisser, «pour ce qu'il lui avoit mandé, de reprendre sa «sœur; car il avoit appris que tout ce qu'il lui avoit «écrit étoit faux.» — A quoi le roi de Navarre ne fit autrement réponse; mais s'arrêtant aux premiers avis que le roi lui avoit donnés, qu'il savoit certainement contenir vérité, s'excusa fort honnêtement à Sa Majesté, et cependant résolut de ne pas reprendre sa femme [2].

Le roi de Navarre ne voulait pas se brouiller avec son frère le roi de France. Sur de nouvelles instances de Henri III, il lui fit dire en son nom, par Duplessis-Mornay, qu'il envoya exprès à Lyon, où ce roi se trouvait: «Si la reine votre sœur a mérité l'affront «qui lui a été fait à Palaiseau, je vous demande «d'elle justice entière; sinon, je compte que vous «ferez punir les auteurs de cet affront.» Et comme Henri III refusa de donner une réponse catégorique, Henri de Navarre déclara qu'il ne voulait pas recevoir dans ses bras une femme que son propre frère avait *toute barbouillée de boue.*

«De quoi, le roi irrité, dit L'Estoile, envoya Bellièvre, avec mandement exprès et lettres écrites de la main, par lesquelles, avec paroles piquantes, il lui enjoignoit de mettre promptement à exécution sa volonté. Entre les autres traits des lettres du roi étoit celui-ci: «Les rois sont sujets à être trompés, et «les princesses les plus vertueuses ne sont pas sou«vent exemptes de la calomnie. Vous savez ce qu'on «a dit de la feue reine votre mère, et combien on en «a mal parlé.» — Sur quoi le roi de Navarre se prit à rire, et en présence de toute la noblesse qui étoit là, dit à Bellièvre: «Le roi, par toutes ses lettres, «me fait beaucoup d'honneur; par les premières, il «m'appelle *c...*, et par les dernières, *fils de p.....:* «je l'en remercie.»

Cependant le roi de Navarre laissa sa femme revenir à Nérac, où elle vécut dans l'isolement, sans recevoir de lui ni souvenir d'affection ni marque de confiance. En 1585, après l'excommunication du roi de Navarre par Sixte V, Marguerite crut avoir trouvé une occasion de reparaître avec éclat sur la scène politique. Elle quitta brusquement sa retraite, et s'empara, au nom de la Ligue, de l'Agenois qui lui avait été donné en dot. Espérant se maintenir dans ce pays où elle avait des partisans, elle en confia l'administration à madame de Duras, sa favorite, dont les talents ne répondirent pas à sa confiance.

Les populations, accablées d'impôts extraordinaires, réclamèrent l'assistance de Henri III, et, par ses ordres, le maréchal de Matignon surprit Agen, d'où Marguerite n'eut que le temps de s'échapper avec un de ses favoris, Lignerac, qui la prit en croupe. Elle se réfugia à Carlat. Menacée dans cette retraite, elle prit la fuite de nouveau, et fut arrêtée au nom du roi, par le sieur Canillac, qui la conduisit au château d'Usson en Auvergne. — Ce château, dont Louis XI avait fait une prison d'État, était situé sur un rocher inaccessible. Marguerite pouvait y redouter une longue captivité; mais elle profita de la passion qu'elle sut inspirer à Canillac, pour se rendre maîtresse du château, et pour l'en chasser. Libre alors, et en possession d'une forteresse inexpugnable, elle y passa les longues années pendant lesquelles la guerre civile, devenue plus acharnée, étendit ses ravages dans tout le royaume, et elle ne s'en éloigna que lorsque, après son divorce avec Henri IV, elle obtint la permission de revenir à la cour.

[1] Busbecq, *Lettres à Rodolphe II.*

[2] P. de L'Estoile, *Journal de Henri III.*

Le cardinal de Bourbon chef de la Ligue. — Traité de Joinville (1584).

« L'organisation des églises calvinistes avec leurs consistoires, leurs colloques, leurs synodes provinciaux et nationaux, étoit toute représentative et républicaine. Chaque église avoit son consistoire, composé de ministres, d'anciens et de diacres, vrais représentants d'une autorité populaire dans la paroisse; tous les trois mois se rassembloient des colloques composés de quatre à six églises, qui chacune y envoyoit un ministre et un ancien; toutes les années un synode provincial étoit assemblé : il étoit composé d'un ministre et d'un ancien député, par chaque église; tous les deux ans enfin un synode national devoit se réunir et se composer de deux ou trois ministres, et d'autant d'anciens de chaque synode provincial. Les huguenots avoient divisé la France, sous le rapport de la religion, en seize provinces, savoir : L'Isle-de-France, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Berry, le Poitou, la Saintonge, la ville de La Rochelle, la Basse-Guyenne, le Haut-Languedoc uni à la Haute-Guyenne, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, la Provence, enfin le Béarn, qui ne faisoit pas proprement partie du royaume. Cette division, fondée non sur l'étendue des provinces, mais sur le nombre d'églises qu'elles contenoient, étoit également observée dans les assemblées politiques des huguenots, qui se composoient des trois ordres. Ainsi le parti réformé, gouverné par des assemblées populaires, accoutumé aux délibérations, et soumis à l'influence de l'opinion publique, étoit dès lors organisé en république, presque aussi complétement que les Provinces-Unies [1]. »

La mort de Monsieur fit comme une révolution entre les deux partis. Les calvinistes devinrent les défenseurs du principe absolu de l'hérédité légitime à la couronne, et les catholiques soutinrent le droit du peuple à l'élection de son souverain. — En effet, les catholiques, voyant que Henri III, marié depuis dix ans, n'avait pas d'enfants, et que le roi de Navarre devenait l'héritier du trône, craignirent pour la France le sort de l'Angleterre, ramenée à l'ancienne religion par Marie, et précipitée de nouveau dans le schisme par Élisabeth. La Ligue s'accrut de tous ceux qui partagèrent ces inquiétudes, en apparence assez fondées.

La maison de Lorraine avait alors pour chefs trois frères de caractères différents, mais également propres à diriger un parti. « Le duc Henri de Guise, doué d'une valeur brillante, poussoit la hardiesse jusqu'à la témérité; le duc de Mayenne, moins impétueux, possédoit un esprit adroit et conciliant, et le cardinal de Guise, leur frère, exerçant sur le clergé catholique la plus grande influence, cachoit sous un air de piété et de modération une âme ardente et une ambition démesurée. Tous les trois accessibles, caressants, populaires, prodiguoient leur immense fortune pour augmenter le nombre de leurs partisans. » Ces trois frères surent profiter des circonstances avec une grande habileté.

Leur premier but était de priver le roi de Navarre de ses droits à la couronne; mais il était difficile, même avec le prétexte de la religion, d'abolir tout à coup une loi fondamentale du royaume qui n'avait reçu aucune atteinte depuis que la troisième race occupait le trône. Ils imaginèrent de mettre en avant un autre prince, dont les droits pussent, en apparence, balancer aux yeux du peuple ceux de l'héritier légitime, et qui ne fût dans leurs mains qu'un docile instrument. Ils choisirent le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, vieillard infirme, qui ne semblait pouvoir mettre aucun obstacle à leurs desseins ambitieux.

Le cardinal, ébloui par l'idée de jouer à la fin de sa carrière un rôle important dans la politique, accueillit volontiers les propositions qui lui furent faites au nom de la Ligue, en ayant l'air néanmoins de croire que son acceptation éventuelle de la couronne ne nuirait pas aux intérêts de son neveu. Ainsi, avant de donner une réponse définitive, il consulta ses principaux domestiques, et répondit à l'un d'eux qui lui adressait quelques observations : « Penses-tu que je ne sache pas que la Ligue en veut « à la maison de Bourbon, et qu'elle n'eut pas laissé « de lui faire la guerre, quand je ne me fusse pas « joint à elle : pour le moins, tandis que je suis avec « la Ligue, c'est toujours Bourbon qu'elle reconnoît. « Cependant le roi de Navarre, mon neveu, fera sa « fortune : ce que je fais n'est que pour la conserva« tion de ses droits; le roi et la reine-mère savent « bien mon intention. » — Ainsi le vieux cardinal, comme la plupart des ambitieux, cherchait à faire taire ses scrupules en se créant des illusions.

Les Guises, poursuivant l'exécution de leurs desseins, se réunirent à Joinville vers la fin de l'année 1584. — Ils y reçurent les ambassadeurs de Philippe II, qui, très-irrité des secours que Henri III avait donnés au duc d'Alençon pour son expédition des Pays-Bas, témoignait à la Ligue les dispositions les plus favorables. — Un traité fut signé le 31 décembre, par lequel on convint que tout hérétique serait exclu de la couronne, et que si Henri III mourait sans enfants, le cardinal de Bourbon lui succéderait. L'Espagne promit de fournir dans l'occasion des secours considérables d'hommes et d'argent.

Le roi de Navarre, se voyant menacé, pour cause

[1] M. de Sismondi, *Hist. des Français*.

de religion, de perdre le trône où l'appelait le droit de ses ancêtres, aurait voulu pouvoir avec honneur changer de religion. « Il cherchoit à s'instruire, et ne laissoit au plus fort de ses affaires, dit l'historien Palma Cayet, de conférer particulièrement avec ceux qu'il jugeoit doctes des principaux points de la religion ; il se rendit tellement capable de soutenir les points débattus par les ministres, selon leur façon de faire, que plusieurs fois il en a estonné des plus entendus d'entre eux. » Et, s'il faut en croire ce même historien, ancien précepteur du roi de Navarre, et alors zélé protestant, le prince montrait déjà du penchant à revenir à la foi catholique. Cayet raconte que, s'entretenant sur cet objet avec des ministres calvinistes, Henri de Navarre leur dit : « Je ne vois ni ordre ni dévotion « dans la religion nouvelle : elle ne gist qu'en un « presche qui n'est qu'une langue qui parle bien « françois. Bref, j'ay ce scrupule qu'il faut croire « que véritablement le corps de Nostre Seigneur est « au sacrement ; autrement, tout ce qu'on fait dans « la religion n'est qu'une cérémonie. » — Le même auteur ajoute que « Henri n'auroit pas attendu neuf ans pour se convertir, s'il n'eût trouvé dans son conseil la plus opiniâtre opposition à ce dessein, et si l'insolence de la Ligue, qui prétendoit lui faire loi, ne l'eût forcé d'en différer l'exécution. »

Prise d'armes et tentatives diverses de la Ligue. — Traité de Nemours (1585).

Le 1er avril 1585 la Ligue publia sa déclaration de guerre sous la forme d'un *manifeste* signé par le cardinal de Bourbon.

Ce manifeste, daté de Péronne le dernier jour de mars 1585, après avoir rappelé les guerres civiles qui depuis si longtemps désolaient le royaume, et formulé les griefs des catholiques contre les protestants, déclarait que « le royaume très-chrestien ne « souffrira jamais régner un hérétique, attendu que « les sujets ne sont tenus de reconnoistre ni soutenir « la domination d'un prince dérogé de la foi catho- « lique et relaps ; étant le premier serment que fas- « sent nos rois, lorsqu'on leur met la couronne sur « la tête, *maintenir la religion catholique, aposto- « lique et romaine,* sous lequel serment ils reçoivent « celui de fidélité de leurs sujets, et non autre- « ment... » Enfin le cardinal terminait en disant : « Par ces justes considérations, nous, Charles de « Bourbon, premier prince du sang, à qui il touche « de plus près de prendre en sauve-garde et protec- « tion la religion catholique en ce royaume, et con- « servation des bons et loyaux serviteurs de Sa « Majesté et de l'État, assisté des princes, cardi- « naux, pairs, prélats, officiers de la couronne, « gouverneurs des provinces, seigneurs, gentils- « hommes, capitaines, villes, et autres faisant la « meilleure et plus saine partie de ce royaume, « après avoir sagement pesé le motif de cette en- « treprise, et avoir pris l'avis, tant de nos bons « amis très-affectionnés que de gens de savoir et « craignant Dieu, que nous ne voudrions offenser « en ceci pour rien au monde, *déclarons avoir « juré tous et saintement promis de tenir la « main forte et armée,* à ce que la sainte Église soit « réintégrée en sa dignité, et en la vraie et seule « religion catholique ; que la noblesse jouisse comme « elle doit de sa franchise tout entière, et le peuple soit « soulagé, les nouvelles impositions abolies et toutes « celles crues ôtées, depuis le règne de Charles IX « *que Dieu absolve...* Que les parlements soient re- « mis en la plénitude de leur connoissance et en l'en- « tière souveraineté de leurs jugements, chacun en « son ressort, et tous sujets du royaume maintenus « en leurs gouvernements, charges et offices, sans « qu'on les puisse ôter, sinon en tous cas des an- « ciens établissements, et par jugements des juges « ordinaires ressortissant au parlement. — Que tous « deniers qui se lèveront sur le peuple soient em- « ployés à la défense du royaume, et à l'effet auquel « ils sont destinés, et que désormais les états géné- « raux soient libres et sans aucune pratique, toutes « les fois que les affaires le requerront, avec entière « liberté à chacun d'y faire ses plaintes. »

La Ligue ne se borna pas à des paroles. — Dans toutes les provinces les ligueurs prirent les armes et cherchèrent à occuper les principales places. Leurs tentatives échouèrent sur Marseille, Bordeaux et Metz, mais réussirent à Lyon, à Verdun et à Toul. — Les ligueurs essayèrent vainement de s'emparer du Poitou ; ils furent chassés de la Touraine, de l'Orléanais et du Vendomois ; mais le duc de Guise obtint de tels avantages en Picardie et dans la Champagne, que Henri III, inquiet, pria sa mère d'entrer en négociations avec lui. Les succès de la Ligue ne menaçaient pas moins le roi de France que le roi de Navarre.

Celui-ci, voyant que toutes les déclarations de la Ligue étaient dirigées contre sa personne, qu'on affectait de l'y nommer *hérétique, relaps, perturbateur de l'État, et ennemi juré des catholiques,* déclara qu'il était prêt à soumettre sa querelle au sort des armes ; mais que désirant ne faire naître ni guerre civile ni combat parmi la noblesse, il demandait à vider cette querelle avec le duc de Guise « de sa personne à la sienne, un à un, deux « à deux, dix à dix, vingt à vingt, plus ou moins, « en tel nombre que ledit sieur de Guise voudra, « avec armes usitées entre chevaliers d'honneur... « en lieu que ledit sieur de Guise voudra choisir,

«qui soit de libre accès, non suspect ni aux uns ni «aux autres.» — A cette proposition, le duc de Guise répondit : «Qu'il n'avoit aucune inimitié pri«vée avec le roi de Navarre ; que toutes ses démarches «n'avoient pour but que la sûreté de la religion et «l'obéissance aux suggestions de sa conscience, et «que des causes si graves ne pouvoient se résoudre «par un duel privé entre des gentilshommes.»

Cependant un grand nombre de villes s'étaient déclarées pour les Guises, et, dans Paris même, il s'était établi un comité chargé de diriger toutes les opérations de la Ligue. «Ce comité, composé de députés des seize quartiers de la capitale, et qu'on appela par la suite le *conseil des seize,* s'assembla d'abord en secret, et forma contre le roi les résolutions les plus violentes : il ne s'agissoit de rien moins que de l'enlever, et de le confiner dans un château fort ou dans un couvent.» Henri III, averti à temps par Nicolas Poulain (lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, qui avait feint de partager les fureurs des conjurés), en fut effrayé et pressa sa mère d'en finir avec la Ligue ; mais ce fut seulement après bien des démarches humiliantes qu'elle obtint à Nemours (le 7 juillet 1585) une pacification, la plus honteuse de celles qui avaient été conclues depuis le règne de François II. Par ce traité un grand nombre de places furent livrées aux ligueurs, l'exercice de la religion protestante fut défendue dans le royaume, les ministres durent en sortir, et la guerre fut déclarée au roi de Navarre.

Le pape Sixte V excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé (1585).

Le 10 avril, Grégoire XIII était mort. Ce pape, qui s'était toujours montré contraire à la Ligue, disait, peu de jours auparavant : «La Ligue n'aura «de moi ni bulle ni bref, jusqu'à ce que je voie plus «clair en ses brouilleries.»—Le célèbre Sixte V, qui fut son successeur, se montra d'abord animé des mêmes sentiments : on lit dans une lettre adressée au cardinal de Bourbon par le duc de Nevers, qui était allé à Rome pour obtenir l'approbation publique du pape en faveur de la Ligue, le passage suivant : «Je ne doute point, m'a dit S. S., que l'intention du «cardinal de Bourbon ne soit bonne, je veux croire «que celle de ses confédérés l'est aussi... ; mais en «quelle école avez-vous appris qu'il faille former des «partis contre la volonté de votre prince légitime ? «— Très-saint père, lui dis-je en me levant avec «chaleur, c'est du consentement du roi que les «choses se sont faites. — Hé quoi ! reprit-il, vous «vous échauffez bientôt ; j'avois cru que vous veniez «à moi écouter les paroles de votre père pour «prendre ses conseils et vous y conformer ; et ce«pendant je vois que vous avez l'esprit de tous ceux «de votre association : vous ne pouvez souffrir qu'on «vous reprenne, vous en venez d'abord aux justifi«cations, et vous condamnez tous autres sentiments «que les vôtre.—Détrompez-vous : si vous me vou«lez croire ; le roi de France n'a jamais consenti de «bon cœur à vos ligues et à vos armements, il les «regarde comme des attentats contre son autorité, «et bien que la nécessité de ses affaires et la crainte «d'un plus grand mal le forcent à dissimuler, il ne «laisse pas de vous tenir tous pour ses ennemis, et «ennemis plus redoutables et plus cruels que ne sont «ni les huguenots de France, ni les autres protes«tants... Je crains bien fort que l'on ne pousse les «choses si avant, qu'enfin, *tout catholique qu'il est,* «*il ne se voie réduit à appeler les hérétiques à* «*son secours pour se délivrer de la tyrannie des* «*catholiques.*»

Toutefois, peu de temps après, sur les recommandations du roi d'Espagne et sur de nouvelles instances de la Ligue, le même pape fulmina (le 9 septembre 1585, et l'an premier de son pontificat) une bulle d'excommunication. «L'autorité baillée à «saint Pierre et à ses successeurs, par l'infinie puis«sance du roi éternel, surpasse (dit cette bulle) tous «les pouvoirs des rois et princes terriens, et étant «fondée sur la ferme pierre, et n'étant jamais ébran«lée par aucuns vents ou orages, contraires ou fa«vorables, elle prononce des arrêts et jugements «irrévocables. Avec toute diligence, elle prend garde «à faire observer les lois, et quand elle trouve aucuns «contrevenants à l'ordonnance de Dieu, elle les pu«nit de griève condition, les privant de leurs siéges, «quelque grands soient-ils, et les terrassant comme «ministres de Satan.»

Le pape annonçait ensuite que son devoir était d'exercer cette autorité contre *deux enfants de colère,* Henri de Bourbon, *jadis roi de Navarre,* et Henri aussi de Bourbon, *jadis prince de Condé...* «Le premier revautré en la bourbe, chef et «défenseur des hérétiques et rebelles, a pris les «armes contre son roi très-chrétien et les autres «catholiques, a contraint les citoyens et habitants «catholiques, à force de menaces et de coups, à re«cevoir son impiété... Le second s'est rendu auteur «des séditions et guerres civiles, a usé de toutes «sortes de cruautés et inhumanités ; engeance détes«table, dégénérant de la famille et sang bourbons... «Prononçons et déclarons Henri, jadis roi de Na«varre, et Henri, jadis prince de Condé, être héréti«ques, relaps, non repentants, chefs, fauteurs, pro«tecteurs manifestes publics et notoires, et par ainsi «coupables de lèse-majesté divine, et par ce, être «privés, savoir, l'un, Henri, jadis roi, de son prétendu «royaume de Navarre, et l'autre, Henri de Condé, eux

« deux et tous leurs successeurs, de tous et quelconques autres principautés, duchés, seigneuries, fiefs, « honneurs et offices royaux ; les déclarons indignes « et incapables de les tenir. Et par ce même droit les « déclarons incapables et inhabiles de succéder à « quelque duché, principauté, seigneurie et royaume, « et spécialement au royaume de France et aux do-« maines annexés et dépendants d'icelui... Et en « outre, tous magistrats, seigneurs, tenant fiefs et « vassaux, sujets et peuples qui leur ont juré fidé-« lité, sachent qu'ils sont absous à jamais de tel ser-« ment, soit de fidélité, obéissance ou autre quel-« conque, et interdisons à tels sujets de leur rendre « obéissance aucune [1]. »

Le roi de Navarre et son cousin le prince de Condé firent publier plusieurs réponses à la bulle de Sixte V. Dans l'une de ces réponses, ouvrage d'un jurisconsulte alors célèbre, François Hotmann, on lit : « Ces généreux et magnanimes princes pro-« testent à l'encontre de Sixte V, et disent que lui-« même doit être tenu pour *parjure, ennemi de « Dieu, sacrilége, tyran, auteur de fausses et « feintes religions, bourreau et parricide de l'É-« glise chrétienne, ennemi félon et importun de « toute religion, et vrai ante-christ déclaré.* » Dans une autre réponse, que des agents du roi de Navarre affichèrent à Rome même, près des statues de Pasquin et de Marforio, ainsi que dans les lieux les plus fréquentés, le roi déclarait « Que pour le temporel, il en appeloit comme d'abus au tribunal de la cour des pairs, à la tête desquels sa naissance l'avoit placé ; et à l'égard du crime d'hérésie qu'on lui imputoit à faux, il disoit qu'en cela, sauf le respect dû à sa sainteté Sixte, soi-disant pape, avoit à tort et malicieusement menti ; et il en appeloit au futur concile, par-devant lequel il citoit ledit Sixte, le déclarant *ante-christ* s'il n'y comparoissoit. »

[1] Le parlement, quoique en grande partie composé de ligueurs, s'émut, à ce que dit L'Estoile, à l'apparition de cette bulle. « La cour de parlement fit remontrance au roi, disant, pour conclusion, qu'elle avoit trouvé et trouvoit le style de cette bulle si nouveau, et *si éloigné de la modestie des anciens papes,* qu'elle n'y reconnoissoit aucunement la voix d'un successeur des apôtres ; et d'autant qu'elle ne trouvoit point par les registres, ni par toute l'antiquité, *que les princes de France eussent jamais été sujets à la justice du pape,* qu'elle ne pouvoit délibérer en ce fait, que premièrement le pape ne fist apparoir du droit qu'il prétendoit avoir en la translation des royaumes établis et ordonnés de Dieu, avant que le nom de pape fust au monde. — Fut dit par un conseiller, que cette bulle étoit si pernicieuse au bien de toute la chrétienté et à la souveraineté de la couronne, qu'elle ne méritoit autre réponse que celle qu'un des prédécesseurs du roi avoit fait faire par la cour à une pareille bulle qu'un prédécesseur du pape lui avoit envoyée, à sçavoir, *de la jetter au feu,* et enjoindre au procureur général de faire diligente perquisition de ceux qui en ont poursuivi l'expédition en cour de Rome, pour en faire si bonne et breve justice, qu'elle serve d'exemple à toute la postérité. »

CHAPITRE XIII.

HENRI III. — HUITIÈME GUERRE CIVILE. — BATAILLE DE COUTRAS. — JOURNÉE DES BARRICADES.

Huitième guerre civile, dite *guerre des trois Henris.* — Trève avec le roi de Navarre. — Conférences de Saint-Bris. — Bataille de Coutras. — Mort du duc de Joyeuse. — Défaite des catholiques. — État de l'armée victorieuse. — Prétentions des chefs du parti protestant. — La victoire de Coutras reste sans résultats. — Entrée en France de la grande armée allemande. — Sa marche sur la Loire. — Combat de Vimaury et d'Auneau. — Retraite des Allemands. — Jalousie de Henri III contre le duc de Guise. — Requête des ligueurs et princes lorrains au roi. — Mort du prince de Condé. — Intrigues de la duchesse de Montpensier. — Journée des Barricades. — Henri III est chassé de Paris.

(De l'an 1585 à l'an 1588.)

Huitième guerre civile, dite *guerre des trois Henris* (1585-1586).

Pour faire la guerre, il fallait de l'argent ; Henri III était plus pressé de remplir ses coffres que de commencer les hostilités. « Peu de temps après le traité de Nemours, dit l'historien Jacques de Thou, le roi fit venir au Louvre le cardinal de Guise, le premier et le second président du parlement de Paris, le prévôt des marchands et le doyen de la cathédrale. « Je m'applaudis, leur dit-il, d'avoir « suivi vos conseils en révoquant mon dernier édit « en faveur des protestants, car je compte désormais « sur la vigoureuse résistance de tous ceux qui ont « voulu la guerre, et de vous en particulier. Cette « guerre demande de nous de grands efforts ; il nous « faut trois armées, la première que je conserverai « auprès de moi, pour vous protéger et faire exécu-« ter l'édit dans les provinces du centre ; la seconde « en Guyenne, contre le roi de Navarre ; la troi-« sième aux frontières, pour fermer l'entrée de « France aux Allemands. — Mais la guerre ne se fait « pas sans argent ; ainsi donc, monsieur le président, « avertissez vos collègues que tant qu'elle durera, « ils ne me fassent plus de remontrances pour le « paiement de leurs gages, car ils demeureront sup-« primés. Et vous, monsieur le prévôt des mar-« chands, assemblez ce matin les bourgeois de ma « bonne ville, et prévenez-les que, puisque j'ai cédé « à leurs désirs, en entreprenant cette guerre, qui « ne coûtera que quatre cent mille écus par mois, « non-seulement ils doivent s'attendre à la suppres-« sion des rentes de l'hôtel de ville, mais encore ils « doivent s'arranger pour me trouver deux cent mille « écus d'or. » Puis, se tournant vers le cardinal de Guise, il lui dit : « Vous voyez, monsieur, que je « m'arrange ! Avec mes revenus et ce que je tirerai « des particuliers, je fournirai au premier mois des « dépenses ; c'est au clergé à faire le reste, c'est lui

«qui a voulu la guerre, je la ferai avec ses revenus, «et je puis, pour cette œuvre qu'il nomme sainte, «les prendre en conscience, sans demander pour «cela d'autorisation du pape.» Le premier président, le prévôt des marchands et le cardinal voulurent parler. Le roi les interrompit en disant : «Il falloit «donc vous contenter de la paix que je vous avois «donnée. J'ai grand peur qu'en voulant perdre le «prêche, nous ne hasardions la messe.»

La huitième guerre civile qui commença presque aussitôt, et qui, pendant plus de dix-huit mois, fut marquée seulement dans toutes les provinces de France par de nombreuses escarmouches et des surprises de villes, a été nommée la *guerre des trois Henris,* à cause de ses trois principaux chefs, Henri III, roi de France, Henri, duc de Guise, et Henri, roi de Navarre.

Le maréchal de Damville (devenu duc de Montmorency) s'était joint au prince de Condé et au roi de Navarre qui avaient fait alliance de nouveau avec les princes protestants, et qui avaient quelque raison de compter sur les secours de la reine d'Angleterre. Elisabeth, cependant, n'avait pas rompu avec Henri, et entretenait toujours un ambassadeur à Paris.

Trêve avec le roi de Navarre. — Conférences de Saint-Bris (1586).

La lutte entre les catholiques et les protestants n'ayant encore, à la fin de l'année 1586, amené aucun résultat décisif, le roi de France se décida à entamer de nouvelles négociations avec le roi de Navarre, et en chargea sa mère. Une trêve fut signée, et les conférences eurent lieu au château de Saint-Bris, près de Cognac en Angoumois.— Avant son entrevue avec Catherine, Henri de Navarre en eut une (le 10 décembre) avec le duc de Nevers, qui en rendit ainsi compte à Henri III : «Tel vous avez vu le roi de Navarre, sire, tel il est aujourd'hui; les années ni les embarras ne le changent point; il est toujours agréable, toujours enjoué, et toujours passionné, à ce qu'il m'a cent fois juré, pour la paix et pour le service de Votre Majesté... Il n'y a sorte de belles paroles et de marques d'estime pour moi qu'il n'ait bien voulu employer... Mais il m'a dit : «que je serois responsable des malheureux «événements qui accompagnent les guerres civiles, «si je ne contribuois de toute ma puissance pour «parvenir à une paix, dans laquelle les misé«rables huguenots pussent vivre en sûreté de con«science sous l'autorité de Votre Majesté, et par «laquelle les traîtres et perfides ligueurs reçussent «le châtiment que leur félonie devoit attendre de «Dieu et des hommes...» Je lui ai répondu en peu de mots : «Que le sort de la France étoit, après Dieu, «remis en son arbitrage; qu'il ne lui restoit qu'une «chose à faire pour étouffer la Ligue, pour lever «tout le prétexte de la guerre civile, et pour réta«blir l'autorité de Votre Majesté. — Hé! que faut-il «que je fasse? m'a-t-il dit avec un visage fort ouvert. «—Il faut, sire, lui répondis-je, que vous vous fas«siez catholique. Vous êtes de la race de saint «Louis, soyez de sa religion, croyez ce qu'il a cru.» Le roi de Navarre ne me répondit point avec l'aigreur que j'attendois du changement de son visage. Il me dit seulement : «Qu'il y avoit trop de points, «et de trop grande conséquence, dans ce que je lui «avois dit, pour y répondre sur-le-champ;... qu'il ne «demandoit rien avec tant d'ardeur que de pouvoir «mourir l'épée à la main contre les Espagnols et les «ligueurs, qui étoient les seuls irréconciliables en«nemis de la France. — Mais enfin, sire, lui dis-je, «vous n'êtes le chef des huguenots qu'en apparence; «votre autorité est dépendante du conseil de La «Rochelle, et vous ne sauriez lever un denier que «par ses ordres.»— Il me répondit agréablement sur cet article, et me dit : «Ne parlons point de mon «pouvoir, il est tel que je veux qu'il soit : parlons «de faire la paix...» — Je lui répondis : «Que je «souhaitois la paix encore plus que lui, mais qu'a«fin qu'elle fût durable, il falloit qu'elle ne fût «ni honteuse à Votre Majesté, ni préjudiciable à la «religion... Pour vous parler nettement, ajoutai-je, «je ne servirai jamais le roi s'il n'est bon catholi«que.»— Le roi de Navarre me dit : «Qu'il ne con«damnoit pas mon intention; que votre santé et «votre âge devoient faire espérer aux gens de bien «que Dieu exauceroit leurs prières, et vous donne«roit des enfants; que pour lui, il ne pensoit qu'à «la paix et à la conservation de ceux qui s'étoient je«tés entre ses bras.» — Voilà notre conférence finie, sire; j'en ai recueilli deux choses : l'une que le roi de Navarre veut la paix, à quelque prix que vous la lui vouliez donner, et l'autre, qu'il voudroit bien que Votre Majesté le mît à la tête des armées, pour ranger les ligueurs à leur devoir.»

La conférence entre le roi de Navarre et Catherine eut lieu le 14 décembre. «Je vous laisse à penser, dit un témoin de cette conférence [1], si il y eut des plaintes de tous côtés. La reine reprochoit au roi de Navarre sa désobéissance, et passant pardessus les actions précédentes, s'arrêtoit principalement sur les malheurs présents. Elle lui fit entendre que le roi avoit été contraint de faire la paix avec la Ligue pour sauver son État; que sans cet expédient tout étoit perdu; qu'il falloit ôter le prétexte de la religion pour ôter la guerre de ce royaume. — Le roi de Navarre, au contraire, se plaignoit de ce qu'il n'avoit eu mal que pour avoir

[1] *Mémoires de la Ligue.— Lettre d'un gentilhomme français sur le voyage de la reine.*

obéi à Leurs Majestés; que la Ligue s'étoit rendue seulement forte parce qu'il étoit demeuré foible; qu'il avoit hasardé sa vie pour garder sa foi; et ramenant les malheurs présents à leur source, il rapportoit à la paix faite avec la Ligue la misère de ce royaume... »

Dans une seconde entrevue, « la reine, dit l'historien Mathieu, détrempoit en ses larmes, ses belles raisons... Elle le supplia, conjura, exhorta, de se ranger à la croyance et à l'église du roi, de quitter ses erreurs et passer condamnation... Et comme elle le vouloit assurer de la bonne volonté du roi et de la sienne, et que « tous deux avoient plus d'envie « de le voir converti sous une si belle et assurée es« pérance de la première couronne des princes chré« tiens, que de le laisser plus longuement le prétexte « des guerres, le mépris de la plus grande partie de « la France, et la principale occasion des regrets de « ses amis. » Le roi de Navarre, en réponse, récapitula ce qu'il avoit déjà souffert pour s'être fié aux promesses de la cour : « Madame, dit-il, vous ne me « pouvez accuser que de trop de fidélité; je ne me « plains point de votre foi, mais je me plains de votre « âge, qui, faisant tort à votre mémoire, vous fait « facilement oublier ce que vous m'avez promis. »

A la troisième entrevue, le roi de Navarre, convaincu que ces négociations n'aboutiraient à rien, se laissa aller à plusieurs réponses sarcastiques.

« La reine s'amusa à lui faire sentir les incommodités qu'il souffroit durant la guerre : « Je les porte « patiemment, dit-il, puisque vous m'en avez chargé, « pour vous en décharger. » — Elle continua ce discours jusqu'à tant qu'elle vint à lui reprocher qu'il ne faisoit pas ce qu'il vouloit dans La Rochelle; à quoi il répondit : « Pardonnez-moi, madame, car je « n'y veux que ce que je dois. » — M. de Nevers prit la parole, et lui dit qu'il n'y sauroit pas faire un impôt. « Il est vrai, dit-il; aussi n'avons-nous point d'*Italiens* parmi nous » (le duc de Nevers étoit Italien, et les Italiens étoient alors réputés habiles dans l'art de pressurer le peuple). — Mais quoi donc, dit « enfin la reine, la peine que j'ai prise ne produira« -t-elle aucun fruit? ne nous rendrez-vous pas le « repos? — Ce n'est pas moi, répondit le roi, qui « vous empêche de coucher dans votre lit, c'est vous « qui m'empêchez de coucher dans le mien; le repos « est le plus grand ennemi de votre vie. — Qu'est« ce que vous voulez donc? reprit la reine. — Ma« dame, répondit-il en regardant les filles qu'elle « avoit amenées, il n'y a rien là que je veuille. » — Catherine de Médicis, comptant, en effet, sur le penchant bien connu du roi de Navarre à la galanterie, s'était fait suivre des plus belles personnes de la cour.

Les négociations finirent par le renouvellement de la trêve, qui fut prolongée jusqu'au mois de mars. Catherine passa l'hiver en Angoumois et en Poitou, et chercha à calmer par des fêtes brillantes les esprits qu'elle n'avait pu apaiser par ses discours et par ses intrigues.

Bataille de Coutras. — Mort du duc de Joyeuse. — Défaite des catholiques (20 octobre 1587).

A l'expiration de la trêve, et pendant qu'une armée allemande entrait en France pour venir au secours des huguenots, la guerre recommença en Poitou. Le roi de Navarre commandait l'armée protestante, et le duc de Joyeuse, favori de Henri III, l'armée catholique. Après diverses escarmouches de partis, et plusieurs prises et reprises de villes, les deux armées se trouvèrent en présence non loin du château de Coutras, au confluent de l'Isle et de la Dronne, petites rivières qui, réunies, se jettent à six lieues plus loin dans la Dordogne, près de Libourne.

« L'armée de Joyeuse, dit Péréfixe, l'historien de Henri IV, étoit, pour ainsi dire, toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderie, de casaques de velours, dont chaque seigneur, selon la mode de ces temps-là, avoit paré ses compagnies. L'armée du roi de Navarre étoit toute de fer, n'ayant que des armes grises et sans aucun ornement, de grands collets de buffle et des habits de fatigue. — La première (forte de douze mille hommes) avoit l'avantage du nombre, six cents chevaux et mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de son infanterie mêlée d'arquebusiers à cheval, sa cavalerie presque toute de lanciers, et plusieurs montés sur des chevaux de manége. Elle avoit pour elle le nom de l'autorité du roi et l'assurance des récompenses; mais elle étoit la moitié de nouvelles troupes; elle manquoit d'ordre et de discipline; elle avoit un général sans autorité, cent chefs au lieu d'un, et tous jeunes gens élevés dans les délices de la cour, avec beaucoup de cœur, mais sans aucune expérience.— L'autre, au contraire, étoit composée de toute l'élite de son parti, des vieux débris des batailles de Jarnac et de Moncontour, de gens nourris dans le métier, endurcis par le choc continuel des adversités et des combats; elle avoit à sa tête trois princes du sang (Henri de Navarre, le prince de Condé et le comte de Soissons). Le premier d'entre eux, bien obéi, et révéré comme présomptif héritier de la couronne, l'amour des soldats et l'espoir des bons Français : outre cela, elle étoit armée de la nécessité de vaincre ou de mourir, qui est plus forte ni que l'acier, ni que le bronze. »

Le roi de Navarre, ayant passé la Dronne, occupait l'angle de terre situé entre la Dronne et l'Isle

au centre duquel est bâti le château de Coutras. Quand le duc de Joyeuse sut que les huguenots étaient entre les deux rivières, il fut au comble de la joie. « Les voilà pris, dit-il, il ne nous en échap- « pera pas un. » Les jeunes courtisans qui l'avaient suivi de Paris partageaient sa confiance.

Cependant l'armée des huguenots s'était rangée dans la plaine, sa gauche appuyée à la Dronne, et sa droite à la garenne de Coutras, couverte par un petit bois taillis entouré de fossés, où était placée de l'infanterie. Deux canons et une couleuvrine, qui formaient toute leur artillerie, furent mis en batterie sur une petite éminence d'où dominait l'armée catholique, qui arrivait dans la plaine par des chemins étroits et bourbeux.

« Avant que d'entrer au combat, dit L'Estoile, le roy de Navarre, avec ceux de la religion, s'étant prosternés en terre pour prier Dieu, le duc de Joyeuse, les regardant comme gens qui déjà étoient tout humiliez et abbattus, dit à M. de Lavardin : « Ils « sont à nous ! Voyez-vous comme ils sont à demi « battus et défaits ? A voir leur contenance, ce sont « gens qui tremblent. — Ne le prenez pas là, répon- « dit M. de Lavardin, je les connois mieux que vous. « Ils font les doux et les chatemites ; mais que ce « vienne à la charge, vous les trouverez diables et « lions ; et vous vous souviendrez que je vous l'ai « dit. »

Dès que l'armée catholique fut en vue, « le roi de Navarre réunit les chefs protestants autour de lui et les exhorta en peu de paroles, dit Péréfixe, mais convenable à sa qualité et au temps, prenant le ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre son roi, mais pour la défense de sa religion et de son droit. Puis s'adressant aux princes du sang (Condé et Soissons) : « Je ne vous dirai rien autre chose, leur « dit-il, sinon que vous êtes de la maison de Bour- « bon, et vive Dieu, je vous montrerai que je suis « votre aîné. » — Sa valeur brilla ce jour-là par dessus celle de toutes les autres. Il avoit mis sur son casque un bouquet de plumes blanches, pour se faire remarquer, et parce qu'il aimoit cette couleur; de sorte que quelques-uns se mettant devant lui à dessein de défendre et couvrir sa personne, il leur cria : « A quartier, je vous prie, ne m'offusquez pas, « je veux paroître... » — La bataille gagnée, quelqu'un ayant vu les fuyards qui faisoient halte, lui vint dire que l'armée du maréchal de Matignon [1] paroissoit. Il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire. « Allons, dit-il, mes amis, ce sera « ce qu'on n'a jamais vu, deux batailles en un jour. »

« Ce ne fut pas seulement sa valeur qui se fit admirer en cette occasion, ce fut aussi sa justice, sa modération et sa clémence. Pour sa justice, on raconte ce qui suit. Il avoit débauché une fille d'un officier de La Rochelle, ce qui avoit déshonoré cette famille, et fort scandalisé les Rochellois. Un ministre, comme les escadrons étoient prêts d'aller à la charge, et qu'il falloit faire la prière, prit la liberté de lui remontrer que Dieu ne pouvoit pas favoriser ses armes, si auparavant il ne lui demandoit pardon de cette offense, et s'il ne réparoit le scandale par une satisfaction publique, et ne rendoit l'honneur à une famille à qui il l'avoit ôté. Le bon roi écouta humblement ces remontrances, se mit à genoux, demanda pardon à Dieu de sa faute, pria tous ceux qui étoient présents de vouloir servir de témoins de sa repentance, et d'assurer le père de la fille que si Dieu lui faisoit la grâce de vivre il répareroit tout autant qu'il pourroit l'honneur qu'il lui avoit ôté... S'étant ainsi vaincu lui-même, Dieu le rendit vainqueur de ses ennemis [1]. »

Les huguenots étaient formés sur deux lignes ; les catholiques chargèrent avec tant d'impétuosité qu'ils renversèrent la première ligne, composée de Limousins et de Gascons, commandée par Turenne et La Trémouille ; « lorsque les fuyards passèrent en désordre derrière les escadrons de Saintonge et de Poitou, qui étaient à la seconde ligne, on entendit gronder dans les casques des soldats, dit d'Aubigné : « Ce ne sont ni Xaintongeois ni Poitevins, si n'est-ce « pas fait ; car il faut parler à nous. »

Dans cette seconde ligne, rangée en demi-cercle, les cavaliers, formés sur six de profondeur, étaient entremêlés d'arquebusiers inclinés à des hauteurs différentes, et de façon que cinq rangs pussent tirer à la fois ; ces arquebusiers avaient ordre de ne le faire que quand l'ennemi serait à vingt pas.

Le roi de Navarre se laissa charger par les catholiques, dont la cavalerie, épuisée par une longue course à travers les terres labourées, fut reçue presque à bout portant par le double feu des arquebusiers à pied, et de cavaliers armés de pistolets. Plus de la moitié des catholiques fut jetée à terre ; les autres, rompus et accablés, essayèrent une résistance désespérée. Une mêlée terrible eut lieu, mais elle ne dura qu'une heure : chaque chef dut combattre corps à corps. Le roi de Navarre, attaqué en même temps par le baron de Fumel, et par le sieur de Château-Renard, saisit ce dernier à la gorge, en lui criant : « Rends-toi, *Philistin !* » Pour le délivrer, un gendarme frappait de sa lance sur le casque du roi. Augustin Constant tua ce gendarme ; Fontenay venait de tuer le baron de Fumel. — Le comte de Saint-Luc, repoussé vers Joyeuse, lui cria : « Général, que nous reste-t-il à faire ? — A mourir, »

[1] Le maréchal de Matignon commandait un corps d'armée catholique qui ne prit point part à la bataille de Coutras.

[1] Hardouin de Péréfixe, *Hist. de Henri le Grand.*

dit Joyeuse, qui peu après, entouré par plusieurs huguenots, leur cria en vain : « Il y a cent mille écus « à gagner », et fut tué d'un coup de pistolet. Alors commença la fuite *à la débandade,* et la poursuite, qui dura trois heures. Saint-Luc ayant reconnu, parmi ceux qui le poursuivaient, le prince de Condé, courut à lui la lance basse, et le désarçonna ; puis sautant aussitôt de son cheval, il lui offrit la main pour le relever, et lui dit qu'il se rendait à lui comme *prisonnier.* Il sauva ainsi sa vie, car jusqu'alors on n'avait pas fait de quartier. Henri de Navarre, qui, avec ses deux cousins, ne poursuivit les fuyards que pendant un quart d'heure, arrêta le massacre.—Aucune bataille, proportionnellement au nombre des troupes et à la brièveté de la mêlée, n'avait été plus meurtrière. Les catholiques laissèrent sur le terrain plus de quatorze cents gentilshommes et de trois mille soldats. Leurs canons, leurs drapeaux, leurs bagages, tombèrent au pouvoir des huguenots. Ceux-ci comptaient dans leurs rangs un grand nombre de blessés; mais ils n'avaient pas eu plus de trente hommes tués.

« Le soir, le roi vainqueur trouvant, dit Péréfixe, son logis tout plein de prisonniers et de blessés de l'ennemi, fut contraint de faire porter son couvert dans celui de Plessis-Mornay; mais le corps de Joyeuse étant étendu sur la table de la salle, il fallut qu'il montât en haut, et là, durant qu'il soupa, on lui présenta les prisonniers, cinquante-six enseignes de gens de pied, et vingt-deux guidons et cornettes.

« Ce fut un beau spectacle pour ce prince, d'avoir sous ses pieds son ennemi, qui avoit obtenu du pape la confiscation de ses terres, de voir sa table environnée de tant de nobles captifs, et sa chambre toute tapissée d'enseignes. Mais, à dire vrai, c'en fut un bien plus agréable aux armes généreuses, que parmi tant de sujets de vanité et d'orgueil, et dans de si justes ressentiments des injures atroces qu'on lui avoit faites (chose qui porte les esprits les plus doux à l'insolence et à la cruauté), on ne remarqua, ni en son visage, ni en ses paroles, ni en ses actions, aucun signe qui fît voir que sa constance ou sa bonté fussent tant soit peu altérées. Au contraire, se montrant aussi courtois et aussi humain dans la victoire, qu'il s'étoit montré brave et redoutable dans le combat, il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, rendit le bagage à plusieurs, prit grand soin des blessés, donna le corps de Joyeuse et de son frère Saint-Sauveur (tué aussi dans la bataille) au vicomte de Turenne, qui les lui demanda étant leur parent, et dépêcha le lendemain son maître des requêtes vers le roi, pour le supplier de lui vouloir donner la paix. »

Le cardinal de Bourbon, en apprenant la défaite que venait d'éprouver le parti qui l'avait déclaré l'héritier présomptif de la couronne, ne témoigna aucun chagrin, et soutint le rôle équivoque qu'il avait adopté. « Loué soit Dieu ! dit-il, le roi de Na« varre est demeuré victorieux ; nostre ennemi est « mort : ainsi en prendra-t-il à tous ceux qui s'at« taquent à nostre maison. Vive Bourbon ! Dieu « donne bonne vie au roy ! Mais j'espère, s'il meurt « sans hoirs, que je verrai mon neveu roy. Toute« fois, je me garderay bien d'en parler, en l'estat « où sont les affaires. »

État de l'armée victorieuse. — Prétentions des chefs du parti protestant. — La victoire de Coutras reste sans résultats.

Après la bataille de Coutras, il semble que l'armée victorieuse aurait dû immédiatement marcher vers la Loire pour opérer sa jonction avec la grande armée allemande, qui, soudoyée par Élisabeth, de concert avec tous les souverains du nord, arrivait au secours du parti protestant. Mais il n'en fut pas ainsi ; et ce n'est pas seulement le roi de Navarre qu'il faut accuser, suivant l'opinion commune, de ce que les protestants ne tirèrent aucun fruit de la victoire. Dans une lettre du célèbre Duplessis-Mornay à M. de Morlas, on lit ce qui suit sur l'état de l'armée : « Il fut bien dit, d'un commun consentetement, après la bataille de Coutras, qu'il falloit user de la victoire, et reconnu par les plus sages, que la plus belle utilité que nous en pouvions retirer étoit la conjonction avec nos étrangers, vers lesquels, toutes choses postposées, il falloit dresser son chemin. Mais il y eut peu de capitaines et de troupes qui *s'y pussent ni voulussent résoudre.* — Ceux qui étoient venus de Guyenne avec M. de Turenne disoient qu'il y avoit trois mois qu'ils étoient en campagne sans avoir donné ordre ni à leurs gouvernements, ni à leurs maisons, ne pensant en être absents que trois semaines. — Ceux de Poitou et de Saintonge, que monseigneur le prince avoit amenés, remontroient qu'ils étoient venus là à demi-équipage, et à la hâte seulement, pour se trouver à la bataille. — Et la vérité étoit, d'ailleurs, encore qu'il plût à Dieu fort épargner les hommes, qu'il y eut plus de quatre cents chevaux blessés de ce jour-là, et beaucoup d'équipages ruinés et pillés. *Et d'abondant, que notre armée étoit si chargée de butin et de bagage,* tant des précédents exploits que de ce dernier, qu'il étoit nécessaire de l'en décharger dedans les villes pour en tirer service. Ce fut cause que chacun voulut faire un tour chez soi... »

Les *Mémoires de Sully* indiquent aussi « plusieurs causes de ce que toutes les belles espérances conçues de la victoire s'en allèrent à néant... La première provint *des jalousies, envies et dé-*



Costumes du temps de Louis XIII.
1. le Roi. 2. Gaston, son frère. 3. Officier. 4. Enseigne.

Louis XIV, à 23 ans, d'après Van Dermeulen.

fiances, qui alloient de plus en plus augmentant entre le roi de Navarre et le prince de Condé, sitôt que quelques heureux succès et prospérités leur ôtoient la crainte, et leur élevoient leurs espérances à quelque grand établissement. — Ces jalousies étoient fomentées par M. de Turenne d'une part, et par M. de La Trémouille de l'autre.

« M. de La Trémouille sollicitoit incessamment le prince de Condé de se rendre *chef absolu, sans reconnaissance d'autrui, dans les provinces d'Anjou, Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois*, laissant tout le surplus des autres provinces de France au roi de Navarre. Et pour y parvenir, sitôt que par le gain d'une tant signalée bataille, ils purent concevoir quelque espérance de faire des progrès dans ces provinces, ils firent séparation des troupes qui étoient à leur dévotion, s'étant mis en fantaisie que la réputation de cette victoire leur rendroit infaillibles les prises des faibles places de ces provinces, voire jusqu'à imaginer de pouvoir emporter Saintes et Brouage à cause de la prise de M. de Saint-Luc.

« M. de Turenne, de son côté, qui ne manquoit ni de vanité ni d'ambition, couvoit toujours en son cœur le dessein qu'il fit depuis fort ouvertement éclater en l'assemblée de La Rochelle, lequel étoit de pouvoir être élu *chef absolu en quelques provinces, et, sur une dissipation d'État, que chacun croyoit être tout prochaine, se cantonner en icelles.* Sur ces mêmes espérances, il comptoit prendre toutes les places de Limousin et de Périgord des environs de ses maisons. Il fit toute sorte de menées et de belles ouvertures, comme son esprit excelloit en telles propositions, pour séparer les troupes et en former un camp avec l'artillerie. Il en vint à bout sans que rien néanmoins de tout ce qu'il entreprit eût un heureux succès...

« M. le comte de Soissons, d'autre côté, étoit venu trouver le roi de Navarre, *plutôt pour épouser sa sœur que ses affections ni son parti*, qu'il tenoit ne pouvoir pas avoir longue subsistance. Il fondoit ses opinions sur ce qu'il voyoit le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, et quasi toute la France, buttés à l'entière destruction des huguenots : aussi il comptoit qu'ayant épousé mademoiselle Catherine, il se retireroit à la cour, et s'approprieroit tous les grands biens que la maison de Navarre avoit deçà la rivière de Loire. — Sur ce projet, il faisoit de continuelles instances et sollicitations, afin que le roi de Navarre le voulût mener voir sa maîtresse en Béarn ; lesquelles instances rencontrant pour complices de telles passions dans l'esprit du roi, l'amour qu'il portoit alors à la comtesse de Guiche, et sa vanité de présenter lui-même à cette dame les enseignes, cornettes et autres dépouilles des ennemis, qu'il avoit fait mettre à part pour lui être envoyés, il prit pour prétexte de ce voyage l'affection qu'il portoit à sa sœur et au comte de Soissons, tellement qu'au bout de huit jours tous les fruits espérés d'une si grande et signalée victoire s'en allèrent en vent et en fumée, et au lieu de conquérir, l'on vit toutes les choses dépérir... »

Entrée en France de la grande armée allemande.—Sa marche sur la Loire. — Combat de Vimaury et d'Auneau. — Retraite des Allemands (1587).

La grande armée allemande, que les catholiques nommaient l'*armée des reistres*, avait à sa tête le baron Fabien de Dohna, gentilhomme prussien estimé pour sa capacité militaire, et à qui Jean Casimir, administrateur de l'électorat de Bavière, désigné d'abord pour être le général, avait, en restant en Allemagne, remis le commandement en chef. Cette armée se composait de 12.000 Allemands (4.000 landsknechts ou fantassins, et 8,000 reistres ou cavaliers), et de 20.000 hommes de pied, Grisons ou Suisses protestants. 4,000 arquebusiers français, et quelques cornettes de cavalerie, amenés par le duc de Bouillon et par le comte de La Marck, s'y joignirent, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes du Dauphiné et de la Champagne. Les Français auraient voulu que le duc de Bouillon prît le commandement supérieur de l'armée; mais le baron de Dohna ne voulut pas lui céder l'autorité.

Averti du rassemblement de cette grande armée, « le roi, dit Palma Cayet[1], avoit donné le rendez-vous à toutes ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie (pour aller au-devant des reistres), en trois endroicts, sçavoir, à Chaumont (en Bassigny), à Sainct Florentin, près Troyes, et à Gyen. — Il s'y trouva soixante-huict compagnies de gens d'armes montans à 3,500 chevaux, 10,000 hommes de pied françois, 12,000 Suisses, et 4,000 reistres. — Ce qui estoit sous la conduite de M. de Montpensier s'adjoignit au roy; mais les troupes qui estoient sous la charge de M. de Guise tindrent leur corps d'armée toujours à part, sçavoir, vingt-cinq compagnies d'ordonnances conduittes par les princes et seigneurs de la Ligue, quelques régiments de gens de pied, avec les troupes que le prince de Parme luy envoya par le commandement du roi d'Espagne, qui estoient 400 lances et 2,000 hommes de pied.

« A Gyen, le roy receut advis que les conducteurs de l'armée étrangère (entrée d'Alsace en Lorraine par Phalsbourg) avoient résolu de tenir la route de

[1] *Introduction à la Chronologie novenaire, etc.*

la rivière de Loire; que le duc de Lorraine et le duc de Guise, pour ne leur donner envie de demeurer en Lorraine, avoient fait brusler les moulins et desmolir les fours sur le chemin par où ils avoient passé; que nonobstant cela, ils avoient traversé le Barrois et Ginvillois (Joinvillois), et que, malgré les longues pluyes, le peu de vivres qu'ils recouvroient, les maladies qui les tourmentoient, ils avoient passé prez de Chaumont en Bassigny, à la vue de toutes les forces des princes de la Ligue; qu'ils avoient traversé la Seine prez de Chastillon, et s'en venoient passer les rivières de Cure et d'Yonne, approchant tant qu'ils pouvoient de la rivière de Loire.

«Le roy, qui s'estoit douté de ce que feroit ceste armée, y avoit prévu, ayant fait mettre de bonnes garnisons dedans toutes les villes où il y avoit des ponts. — Le sieur de Rieux estoit dans Gyen, le sieur de Rochefort à La Charité, le sieur de Champlemy à Nevers, et le comte de Grampré dans Decize. — Sa Majesté, accompagnée de messieurs les ducs de Montpensier, de Nevers, d'Espernon et de Retz, avec de très-belles troupes de cavalerie et d'infanterie, et 8,000 Suisses, s'estoit résolue de combattre les Allemands, s'ils entreprenoient de passer la Loire.

«D'autre costé, les François qui estoient parmy ceste armée d'estrangers les assuroient qu'ils avoient une entreprise sur La Charité, et quand elle manqueroit, la rivière de Loire estoit si basse, qu'ils la traverseroient à gué en mil endroicts : voilà deux beaux desseins, et nul des deux ne leur réussit. L'entreprise de La Charité leur estant faillie, ils voulurent tenter de passer à gué la Loire; mais ils trouvèrent les gués gastez par le commandement du roy.»

C'était le 20 octobre : les Allemands se dirigèrent vers Montargis, et s'arrêtèrent à Vimaury où ils reçurent le 25 octobre, à ce que prétendent quelques historiens, la nouvelle de la victoire remportée à Coutras par le roi de Navarre.

Le roi de France était à Gien, prêt à disputer à l'ennemi le passage du fleuve que bordait son armée. — Le duc de Guise et le duc de Mayenne étaient du côté de Joigny, « à quinze lieues, continue P. Cayet, de l'endroit où estoient logez les reistres, hors d'espérance de les plus revoir, pensant qu'il estoit impossible de leur empescher le passage de la Loire; mais quand ils eurent advis que le roy les avoit arrestez tout court, et qu'ils avoient pris le chemin de la Beauce, alors l'espérance leur vint que les reistres ne retourneroient tous en Allemagne. — De les attaquer en gros ils n'estoient assez forts : leur dessein fut donc d'enlever quelque quartier de ceste armée.

«Ils s'acheminent vers Montargis, et le 27 octobre, sur le soir, ils donnent avec toutes leurs troupes dedans Vimaury, pensant enlever de nuict ce quartier; mais les reistres incontinent se rallièrent : il y eut là un grand combat, où les ducs de Guise et de Mayenne perdirent deux cent quarante des leurs, et les reistres cent cinquante : une partie du bagage du baron d'Othnaw [1] fut pillée, il perdit les deux chameaux qu'il devoit présenter au roy de Navarre, les deux *attabales* (qui sont petits tambourins de cuivre que les bachas des Turcs estant chefs d'armée font sonner et marcher devant eux), trois cents chevaux de chariots. Les ducs, après cet exploict, se retirèrent avec leurs troupes vers Nemours...

«L'armée estrangère s'advance dans le Gastinois; le duc de Bouillon y prit Chasteau-Landon, que les reistres pillèrent...

«Les reistres tirent droict en Beauce; les pluyes les incommodent, la plupart des Suisses et des lansquenets laissent leurs souliers parmy les terres grasses, les chevaux des reistres s'y déferrent. Le roy ne les quitte point, marchant tantôt à leur teste, tantôt à leur main gauche; le duc de Guise les suit, et les tient contraincts sur leur aisle droite de se tenir serrez.

«Les reistres passent auprès d'Estampes, et tirent droict pour aller à Chartres. Ils se logent à Auneau : leurs mécontentements croissent, ils demandent aux François qui les conduisent argent, munitions et vivres; tout leur manque. Quelques troupes qu'avoit levées M. le prince de Conty au Mayne s'advancent à Prunay prez Chartres; tout cela ne contente les reistres ny les Suisses : ils trouvoient bien de quoi vivre, mais l'argent ny l'armée du roy de Navarre ne paroissoient point.

«Le dessein du roy étoit de les séparer, et sans perdre les siens, de trouver le moyen de faire vuider ceste armée estrangère de son royaume. Le duc de Guise, au contraire, ne vouloit qu'ils s'en retournassent à si bon marché.

«M. de Nevers, par le commandement du roy, fit si bien, que les 20,000 Suisses accordèrent de s'en retourner en leur pays moyennant de l'argent. Par ce moyen, ceste grande armée d'estrangers tout-à-coup se trouva estre affaiblie de la moitié, n'estant plus assez forte pour respondre à

[1] C'est le nom que Palma Cayet donne au général en chef de l'armée allemande. — Les prédicateurs catholiques représentèrent le combat de Vimaury comme une victoire signalée; ils annoncèrent au peuple que le duc de Guise avait enlevé aux Allemands plus de 2,800 chevaux; les protestants et les partisans du roi prétendirent, au contraire, qu'il avait donné sur un corps de palefreniers, que les deux drapeaux qu'il leur avait enlevés ne portaient pour armoiries qu'*une éponge et une étrille*, et qu'il avait perdu autant de monde qu'il en avait tué aux Allemands.

l'armée royale, minuta sa retraite, afin d'aller passer à la source de Loire, et gagner le Vivarais, le Languedoc et la Gascogne, pour voir le roy de Navarre et son argent. Mais le duc de Guise leur dressa une aussi belle entreprise et aussi subtile qu'il se sçauroit imaginer, qui fut telle :

« Le concierge du chasteau d'Auneau, qui appartenoit à la maison de Joyeuse, estoit avec quelque garnison dans le chasteau; ayant juré sur sa foy qu'il n'entreprendroit rien, le baron d'Othnaw (de Dohna) l'y avoit laissé : ce fut une faute grande qu'il fit. Le duc de Guise somma le concierge sous main de favoriser son entreprise; il le gagna et obtint de faire entrer les siens dans le chasteau. — Ainsi que le baron d'Othnaw s'apprestoit pour sortir, que tous les chariots estoient chargez prests à partir, le duc de Guise fit couler toute son infanterie par les portes de la ville, plusieurs sortirent aussi du chasteau : les reistres se trouvèrent si esperdus, se voyant surpris, qu'il n'y eut aucun moyen de les rallier. — Le baron d'Othnaw n'eut point d'autre recours que de se sauver, à la faveur de la nuit, par-dessus les murailles, avec fort peu des siens. Il y perdit sept cornettes, qui furent toutes deffaictes, et les reistres, qui s'estoient renfermés dans les logis, furent contraints de se rendre à la discrétion des victorieux, qui y gagnèrent force bagues et chaisnes d'or, et bien deux mille chevaux et huict cents chariots. — Ceste charge haussa de beaucoup le courage à M. de Guise; il s'y comporta valeureusement; elle lui fut fort honorable, et d'autant plus, qu'il n'y perdit que fort peu de soldats.

« Ce coup fit aussi plus haster les reistres d'avancer leur voyage pour gagner la source de Loire. De retourner en Allemagne il leur estoit impossible. — Tous les chefs françois qui estoient avec eux s'obligent et leur respondent de leur deub (dû), pourvu qu'ils avancent le plus de chemin qu'ils pourront. Ils prennent leur route par la forest d'Orléans, se hastent pour trouver la source de Loire, estant encore vingt-deux cornettes de reistres en campagne. Les François des provinces de deçà Loire se retiroient le mieux qu'ils pouvoient chez leurs amis, et les abandonnoient; mais le sieur de Chastillon et ses troupes ne les abandonnèrent jamais. »

Le roi de France fit poursuivre les Allemands jusqu'à Marsigny, et là, craignant qu'ils ne parvinssent à joindre le roi de Navarre, il leur fit offrir par le duc d'Espernon des conditions honorables, et le passage libre pour retourner dans leur pays, ce qu'ils se virent contraints d'accepter.

La dispersion de la grande armée qui avait donné tant d'inquiétudes aux catholiques augmenta la réputation et l'influence du duc de Guise, qui fut proclamé à Paris le *sauveur de la France.* On n'ignorait pas que Henri III avait eu part à la retraite de l'ennemi; cependant « il n'y eut à Paris, dit L'Estoile, prédicateur qui ne criât que *Saul en avoit tué mille, et David dix mille,* dont le roi fut fort mal content. »

Le comte de La Mark était mort pendant l'expédition peu de temps après le passage de l'Yonne; le duc de Bouillon, son frère, mourut à Genève, le 11 janvier 1588, des fatigues qu'il avait éprouvées dans cette campagne.

Jalousie de Henri III contre le duc de Guise. — Requête des ligueurs et princes lorrains au roi. — Mort du prince de Condé. — Intrigues de la duchesse de Montpensier (1588).

Le roi, jaloux de ce que le duc de Guise était le seul objet de l'enthousiasme populaire, n'avait pas voulu, après la retraite des Allemands, lui permettre de venir à Paris jouir de ses succès. — Le duc se retira à Nancy, auprès de son cousin le duc de Lorraine. « Il étoit blessé de la défense du roi; il sentoit qu'il avoit humilié son souverain, et il ne doutoit pas qu'il ne fût désormais l'objet d'une haine acharnée, il crut, pour sa sûreté même, devoir profiter de sa popularité et de l'union de son parti afin de dicter au roi des conditions. » Une réunion des princes de la maison de Lorraine et des principaux chefs du parti de la Ligue eut lieu à Nancy au mois de janvier 1588, et y tint en quelque sorte, dit M. de Sismondi, les *états de la faction.* — On y convint « de propositions qui devoient être faites au roi, pour se joindre plus ouvertement et à bon escient à la Ligue, et ôter autour de soi, ainsi que des places, états et offices importants, ceux qui lui seroient nommés. » Les ligueurs demandèrent au roi, « la publication en France du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition dans toutes les *bonnes* villes, avec la clause que tous ses officiers seroient étrangers; la faculté pour les ecclésiastiques de racheter au prix de vente les biens qu'ils avoient été forcés d'aliéner, la concession de places de sûreté à la Ligue, l'entretien d'une armée catholique en Lorraine aux dépens des hérétiques. Les ligueurs proposoient de confisquer et de vendre les biens des huguenots, de taxer les nouveaux convertis au tiers de leur revenu, les catholiques au dixième, et de consacrer ces fonds à l'acquittement des dettes de la Ligue. Ils vouloient que le roi s'engageât à n'accorder la vie à aucun prisonnier, « si non en lui faisant jurer et bailler bonne assurance de vivre catholiquement, de payer comptant la valeur de tous ses biens, et en l'obligeant, de plus, à servir trois ans sans solde. » La requête des ligueurs et des princes assemblés à Nancy fut présentée, au commencement de février 1588, à Henri III, qui la reçut comme s'il était disposé à la prendre en con-

sidération, demanda du temps pour en délibérer, et finit par la laisser sans réponse.

Tandis que, après le supplice de Marie Stuart, opprobre éternel de la reine Élisabeth, le roi Philippe II, veuf de la reine Marie, équipait cette *Armada invincible,* qui ne devait, en effet, être détruite que par les tempêtes, le roi de Navarre remerciait la reine d'Angleterre des secours si peu efficaces qu'elle avait eu l'intention de lui fournir, et le roi d'Espagne, ainsi que le pape Sixte V, félicitait et encourageait le duc de Guise à cause de ses glorieux efforts pour la cause catholique.

A cette époque, le parti protestant perdait un de ses chefs les plus importants : le prince de Condé, atteint de violentes coliques, mourut à Saint-Jean-d'Angely (le 5 mars 1588), après deux jours de maladie. Les médecins, en examinant son cadavre, déclarèrent qu'ils le croyaient empoisonné. Un de ses pages prit la fuite, et fut exécuté en effigie. Brillaud, contrôleur de sa maison, fut tiré à quatre chevaux sur la place publique de Saint-Jean-d'Angely. Cet homme, mis à la torture, avoua non-seulement qu'il était coupable, mais encore qu'il avait agi à la suggestion de la princesse de Condé, Charlotte-Catherine de La Trémouille. Cette princesse fut emprisonnée, et n'échappa au supplice, qu'en se déclarant grosse ; en effet, ce fut durant sa captivité, et six mois après la mort de son mari, qu'elle mit au monde le fils qui devait continuer cette noble famille. — Le roi de Navarre, devenu roi de France, ordonna de suspendre la procédure commencée contre elle ; mais ce fut seulement en 1594 que le parlement de Paris reconnut son innocence, et lui rendit la liberté.

« Le prince de Condé étoit, dit L'Estoile, homme de bien en sa religion, et avoit un cœur loyal. Le cardinal de Bourbon, son oncle, ayant appris la nouvelle de sa mort, vint trouver le roy, et lui dit avec une grande exclamation : « Voilà, Sire, ce que « c'est d'être excommunié. Quant à moi, je n'attri-« bue sa mort a autre chose qu'au foudre d'excom-« munication dont il a été frappé. » — Auquel le roy dit en riant : « Il est vrai que le foudre d'excommu-« nication est dangereux ; mais si n'est-il point be-« soin que tous ceux qui en sont frappés en meu-« rent : il en mourroit beaucoup. Je crois que cela ne « lui a pas servi, mais *autre chose* lui a bien aidé. »

En l'absence du duc de Guise, sa sœur, la duchesse douairière de Montpensier, et son frère, le duc de Mayenne, entretenaient à Paris l'ardeur des partisans de la maison de Lorraine et l'animosité contre la race des Valois. « Madame de Montpensier excitoit la populace contre le roi, et appeloit sur lui le mépris public, tant pour ses vices secrets que pour sa dévotion publique. Henri III lui ordonna de sortir de Paris ; mais elle n'obéit point ; elle affectoit de porter pendus à sa ceinture des ciseaux, qu'elle destinoit, disoit-elle, à donner à Henri de Valois, roi de France et de Pologne, une troisième couronne, celle moine. » — L'impatience de madame de Montpensier s'irritoit de la prudence du duc de Guise. — « Il semble que Guise, dit M. de Sismondi, se proposoit seulement une usurpation lente, en quelque sorte légale. Il croyoit que le monarque qu'il méprisoit, avide de repos, accablé d'ennuis et de dégoûts, lui remettroit sans combats ce qu'il retenoit encore de l'autorité royale, dès que ses favoris auroient été écartés de lui : aussi dirigeoit-il tous ses efforts contre Épernon, qu'il regardoit comme inspirant seul au roi et ses pensées et ses volontés. »

Le duc d'Épernon, favori de Henri III, avait recueilli comme héritage du duc de Joyeuse, si misérablement tué à Coutras, l'important gouvernement de Normandie. Brave, actif, résolu et dévoué, il méritait l'affection du roi qui l'avait nommé déjà colonel général de l'infanterie française, et successivement gouverneur de Metz, de Boulogne, de Provence, de Saintonge, d'Angoumois. C'était beaucoup pour un seul homme, et on ne doit pas s'étonner si une faveur aussi excessive lui avait attiré la haine de tous les ligueurs.

Journée des Barricades.—Henri III est chassé de Paris (1588).

« Les Seize s'étant concertés avec le duc de Mayenne, en l'absence du duc de Guise, qui se tenoit éloigné de Paris dans la crainte d'être surpris par le roi, avoient résolu de s'emparer de la Bastille, après avoir tué, s'ils le pouvoient, le chevalier du guet, le premier président, le chancelier, le procureur général, MM. de Guesle et d'Espesses, et quelques autres. — Ils comptoient se saisir de l'arsenal au moyen d'un frondeur gagné à leur parti, et qui leur en ouvriroit les portes. — Des commissaires et des sergents, feignant de mener de nuit des prisonniers, étoient chargés d'occuper le grand et le petit Châtelet. — Une autre bande de conjurés se tenoit prête à se jeter dans le Temple, l'hôtel de ville et le palais de justice, à l'heure où l'on avoit coutume d'en permettre l'entrée au public. Quant au Louvre, il devoit être assiégé et bloqué à la fois par les rues y aboutissant : les gardes égorgés, on arrêteroit le roi.

« Dans le conseil secret où l'on dressoit le plan de cette insurrection des ligueurs, un des conjurés représenta qu'il y avoit à Paris beaucoup de voleurs, et six ou sept mille ouvriers à qui l'on ne pouvoit faire part de l'entreprise ; que ceux-ci s'étant mis une fois à piller, et grossissant comme une boule de neige, feroient avorter le dessein. D'après cette

observation, qui parut juste, on s'arrêta à l'idée d'élever des barricades : elles consistoient à tendre des chaînes à l'entrée des rues, et à placer contre ces chaînes des tonneaux remplis de terre. Les barricades formées, on ne permettroit à personne de les franchir sans prononcer le mot d'ordre, et sans montrer une marque convenue. Quatre mille hommes seulement auroient l'entrée des retranchements pour aller au Louvre attaquer les gardes du roi et aux postes où se trouvoient les forces militaires. La noblesse, logée en divers quartiers de la ville, étant égorgée avec les *politiques* et les *suspects,* on crieroit *vive la messe!* tous les bons catholiques prendroient les armes, et le même jour les villes de la Ligue imiteroient Paris. — Aussitôt qu'on se seroit rendu maître de Henri, on tueroit les membres du conseil; on donneroit d'autres ministres au roi, en épargnant sa personne, à charge à lui de ne se mêler dorénavant d'aucune affaire.

« Henri III, averti de ces menées, n'en voulut rien croire, trompé par Villequier qui lui répétoit que le peuple l'aimoit trop pour rien entreprendre contre sa couronne.

« La Bruyère, La Chapelle, Rolland, Le Clerc, Crucé, Compan, principaux chefs des Seize, se réunirent dans la maison de Santeuil, auprès de Saint-Gervais. — Nicolas Poulain, qui redisoit tout au roi, s'y trouvoit aussi.—On lut une lettre du duc de Guise qui promettoit merveille. — La Chapelle déploya une grande carte de gros papier, où Paris et ses faubourgs étoient figurés : les seize quartiers de la capitale furent réunis en cinq quartiers, qui eurent chacun pour chef un colonel et un capitaine. Le dénombrement fait, on trouva que l'on pouvoit promettre au duc de Guise trente mille hommes bien armés.

« Le Balafré envoya de son côté des capitaines expérimentés qui se cachèrent dans Paris; la porte Saint-Denis, dont il avoit les clefs, devoit être livrée à d'Aumale, qui s'introduiroit dans la capitale la nuit du dimanche de Quasimodo, avec cinquante cavaliers. Le duc d'Épernon faisoit pour le roi la ronde militaire, depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin : deux de ses gens, vendus aux ligueurs, s'étoient chargés de le dépêcher.

« Incrédule comme la faiblesse qui redoute d'agir, Henri auroit pu vingt fois faire arrêter Le Clerc et ses complices dans les conciliabules que lui indiquoit Poulain ; mais il avoit fini par soupçonner ce fidèle serviteur d'être attaché au parti des huguenots, et intéressé à grossir le mal : la pusillanimité prend en haine celui qui lui montre le danger.

« Le roi ne trouva rien de mieux à faire, au milieu de ces périls, que d'aller paisiblement à Saint-Germain conduire le duc d'Épernon, et de revenir huit jours après.

« Madame de Montpensier avertit les Seize que la mine étoit éventée, et qu'elle avoit prié Henri III de recevoir le duc de Guise, son frère, qui viendroit seul se justifier auprès de Sa Majesté des projets dont on l'accusoit *à tort.* — Henri interdit au duc de Guise l'entrée de Paris : l'ordre fut mal donné ou mal exécuté, et l'on ne trouva pas quelques écus au trésor pour faire partir un courrier.—A travers ces mille complots, madame de Montpensier avoit remarqué que le roi s'alloit promener presque sans escorte au bois de Vincennes : elle conçut le projet de l'enlever, de mettre cet enlèvement sur le compte des huguenots, et de procéder au massacre des *politiques.* Le coup manqua, toujours par les révélations de Poulain.

« Le duc de Guise vint à Paris malgré la défense du roi, rassuré qu'il étoit par Catherine de Médicis qui lui promettoit d'arranger tout à son avantage. La reine-mère, négligée de son fils, vouloit reprendre son empire en brouillant les affaires et les intérêts. — L'entrée du Balafré à Paris fut un triomphe [1]. »

Le prince était parti de Soissons avec sept cavaliers seulement. Il entra à Paris le lundi 9 mai, à midi, par la porte Saint-Denis.

« Son cortége, dit l'historien Davila, comme une boule de neige qui descend de la montagne, grossissoit à chaque pas, chacun abandonnant sa maison ou sa boutique pour le suivre avec des applaudissements et des cris de joie. Il ne fut pas à moitié de la cité qu'il avoit autour de lui trente mille personnes, et la foule étoit si grande que lui-même pouvoit à peine avancer. Les cris du peuple retentissoient jusqu'au ciel : jamais on n'avoit tant crié *vive le roi!* qu'on crioit alors *vive Guise!* L'un l'embrassoit, un autre le remercioit, un autre se courboit devant lui ; on baisoit les plis de ses vêtements, et ceux qui ne pouvoient l'atteindre s'efforçoient du moins, en élevant les mains, et par tous les mouvements de leur corps, de témoigner leur allégresse. On en vit plusieurs qui, l'adorant comme un saint, le touchoient de leurs chapelets, qu'ils portoient ensuite à leurs bouches où à leurs yeux ; de toutes les fenêtres les femmes répandoient des fleurs, et bénissoient son arrivée. L'une d'elles (la demoiselle de Vitry, dame d'honneur de la reine), abaissant son masque, lui cria : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » Pour lui, le sourire sur la bouche, montrant à tous un visage prévenant, il répondoit à chacun d'une manière affectueuse, ou par des paroles, ou par le geste, ou par le regard. Il traversoit la foule la tête découverte, et n'omettoit rien pour se concilier davantage

[1] M. de Chateaubriand, *Études historiques.*

la bienveillance et l'applaudissement populaires... Il alla tout droit descendre de cheval à Saint-Eustache, au palais de la reine-mère [1].

« La reine, étonnée de son arrivée imprévue, le reçut toute tremblante, avec un visage pâle, ayant presque, contre son usage, perdu sa présence d'esprit. — Le duc de Guise affecta de paroître humble, affectueux, et profondément soumis. — Les paroles de la reine furent ambiguës : elle lui dit « qu'elle le « voyoit avec plaisir, mais que plus volontiers en- « core elle l'auroit vu dans une autre occasion. » Il répliqua avec orgueil, quoique en affectant une extrême modestie, « qu'il étoit bon serviteur du roi, « et qu'informé des calomnies répandues contre son « innocence, et des trames ourdies contre la religion « et les hommes de bien, il étoit venu, ou pour « empêcher le mal et se justifier, ou pour sacrifier « sa vie pour la sainte église et le salut de tous. »

« La reine, tandis que le duc saluoit, suivant son usage, les dames de la cour, appela son gentilhomme d'honneur (Louis Davila, frère de l'historien), et lui ordonna d'aller avertir le roi que le duc de Guise étoit arrivé, et que bientôt elle le conduiroit au Louvre.

« Le roi, qui étoit dans son cabinet avec MM. de Villequier, de Bellièvre et l'abbé d'Elbenne, fut si troublé, qu'il fut forcé de s'appuyer du bras sur la table, en couvrant son visage de sa main. Il renvoya Davila à sa mère, en le chargeant de lui dire qu'elle tardât le plus qu'elle pourroit à lui amener le duc. L'abbé d'Elbenne, et le colonel des Corses, Alphonse (depuis maréchal d'Ornano), qui étoit entré en ce moment dans le cabinet, conseillèrent au roi de recevoir le duc de Guise dans ce cabinet même, et de l'y faire tuer à l'instant. L'abbé cita ce texte de l'Écriture : *Percutiam pastorem, et dispergentur oves.* Mais Villequier, Bellièvre, et le chancelier, qui survint aussi, furent d'opinion contraire. Ils dirent qu'ils voyoient dans le peuple tant de fermentation que peut-être, après un tel événement, il ne respecteroit plus la majesté royale ou l'autorité des lois, et courroit à la vengeance...

« Tandis que le roi balançoit dans l'incertitude, la reine survint, conduisant le duc de Guise. Elle avoit traversé Paris dans sa chaise à porteur, le duc marchant à pied à côté d'elle, mais avec une telle suite, et au milieu d'une telle foule, que la ville entière sembloit rassemblée dans la cour du Louvre et les rues voisines. Ils traversèrent cette cour entre deux haies de soldats que commandoit Crillon, mestre de camp de la garde, militaire hardi, peu ami du duc de Guise. — Crillon répondit à peine au salut que faisoit Guise, même au moindre soldat. On put remarquer à la pâleur du visage de Guise qu'il s'en apercevoit ; et cette pâleur augmenta ensuite, lorsqu'il traversa les Suisses, rangés en haie sous les armes, au pied de l'escalier, puis les archers, dans la grande salle, et les gentilhommes, tous rassemblés dans les chambres pour l'attendre... »

Le duc de Guise entra avec Catherine dans le cabinet du roi, qui lui reprocha d'avoir violé ses ordres. Le duc balbutia quelques excuses, et, profitant d'un moment d'hésitation de Henri III, se retira sans être arrêté. Une seconde entrevue eut lieu à l'hôtel de Soissons ; mais alors Guise était entouré d'un cortége nombreux de gentilshommes et de bourgeois.

Le roi fit entrer dans Paris, le jeudi 12 mai, quatre mille Suisses. Le peuple les vit défiler en silence, et paraissait assez tranquille, lorsqu'un *rodomont de cour,* dit Pasquier, se croyant assuré de la victoire, s'écria : « qu'il n'y avoit femme de bien qui ne pas- « sât par la discrétion d'un Suisse. » — Ce mot, prononcé sur le pont Saint-Michel, produisit une explosion générale : dans un moment les rues furent dépavées, les pierres portées aux fenêtres, les chaînes tendues, renforcées de meubles, de planches, de solives, de tonneaux pleins de terre ; le tocsin sonna ; les troupes royales, laissées sans ordre, se virent renfermées dans les retranchements, et les dernières barricades furent poussées jusqu'aux guichets du Louvre.

« Le duc de Guise ne parut point dans les premières heures : retiré dans son hôtel, il se ménageoit des moyens de retraite. Lorsqu'il apprit le plein succès de l'insurrection, il se montra. On cria : *vive Guise !* et lui, baissant son grand chapeau, disoit : « Mes amis, c'est assez ; messieurs, c'est trop ; criez vive le roi. » — Le poste des Suisses, au marché Neuf, attaqué à coups de pierres et d'arquebuse, eut une trentaine d'hommes tués et blessés. Retenus par les ordres du roi, ils ne se défendirent point ; ils tendoient les mains à la foule, montroient leurs chapelets, et crioient : *Bons catholiques !* Le duc de Guise les délivra ; il permit aux soldats du roi de se retirer, faisant ouvrir les barrières, qui se refermoient sur eux. — Des négociations entamées par Catherine n'aboutirent à rien. — Les prédicateurs déclarèrent qu'il falloit *aller prendre Henri de Valois dans son Louvre.* Sept ou huit cents écoliers et trois ou quatre cents moines se proposoient d'assaillir le palais du côté de Paris, tandis qu'une quinzaine de mille hommes menaçoient de l'investir du côté de la campagne. — Le roi, n'ayant pas un moment à perdre, sortit à pied, tenant une baguette à la main. Arrivé aux Tuileries, où étoient les écuries, « il monta à cheval avec ceux de sa suite qui eurent moyen d'y monter.

[1] Depuis l'*hôtel de Soissons*. Il occupait le terrain où a été bâtie la halle aux blés et aux farines.

Du Halde le botta, et lui mettant son éperon à l'envers : « C'est tout un, dit le roi, je ne vais pas voir « ma maîtresse. »—Étant à cheval, il se retourna vers la ville, et jura de n'y rentrer que par la brèche. » Il ne vit plus Paris que des hauteurs de Saint-Cloud, et n'y rentra jamais. — Il se retira à Chartres.

« Un gardeur de troupeau, devenu pape, faisoit alors réparer Saint-Jean-de-Latran et relevoit le grand obélisque des Pharaons : ses courriers lui annoncent que le duc de Guise est entré presque seul dans Paris ; il s'écrie : *O l'imprudent !* Bientôt il apprend que Henri a laissé échapper sa proie, et il s'écrie : *O le pauvre homme !*...

« La journée des barricades ne produisit rien (dit l'illustre écrivain que nous avons cité avant de citer Davila), parce qu'elle ne fut point le mouvement d'un peuple cherchant à conquérir sa liberté ; l'indépendance politique n'étoit point encore un besoin commun. Le duc de Guise n'essayoit point une subversion pour le bien de tous, il convoitoit seulement une couronne ; il méprisoit les Parisiens tout en les caressant, et n'osoit trop s'y fier. Il agissoit si peu dans un cercle d'idées nouvelles, que sa famille avoit répandu des pamphlets qui la faisoient descendre de Lother, duc de Lorraine : il en résultoit que la race des Capets n'avoit d'autre droit que l'usurpation ; que les Lorrains étoient les légitimes héritiers du trône, comme derniers rejetons de la lignée carlovingienne. Cette fable venoit un peu tard. Les Guises représentoient le passé ; ils luttoient dans un intérêt personnel contre les huguenots, révolutionnaires de l'époque, qui représentoient l'avenir : or, on ne fait point de révolution avec le passé. — Les peuples, de leur côté, ne regardoient le duc de Guise que comme le chef d'une sainte ligue, accouru pour les débarrasser des édits bursaux, des mignons et des réformés ; ils n'étendoient pas leur vue plus loin : le duc de Guise leur paraissoit d'une nature supérieure à la leur, un homme fait pour être leur maître en place et lieu de leur tyran. Si la Sorbonne, si les curés, si les moines prêchoient la désobéissance à Henri III, et les principes du tyrannicide, c'est que l'Église romaine n'avoit jamais admis le pouvoir absolu des rois ; elle avoit toujours soutenu qu'on les pouvoit déposer en certain cas, et pour certaine prévarication. Ainsi tout s'opéroit sans une de ces grandes convictions de doctrine politique, sans cette foi à l'indépendance, qui renversent tout : il y avoit matière à trouble, il n'y avoit pas matière à transformation, parce que rien n'étoit assez édifié, rien assez détruit. L'instinct de liberté ne s'étoit pas encore changé en raison ; les éléments d'un ordre social fermentoient encore dans les ténèbres du chaos ; la création commençoit, mais la lumière n'étoit pas faite. — Même insuffisance dans les hommes : ils n'étoient assez complets, ni en défauts, ni en qualités, ni en vices, ni en vertus, pour produire un changement radical dans l'État. A la journée des barricades, Henri de Valois et Henri de Guise restèrent au-dessous de leur position : l'un faillit de cœur, l'autre de crime. La partie fut remise aux états de Blois.— Profondément dissimulé, comme les esprits de peu d'étendue, le Balafré se servoit, avec le pape, avec le roi d'Espagne, avec le duc de Lorraine, avec le cardinal de Bourbon, d'un langage différent approprié à chacun ; il cachoit bien ses desseins, et quand tout étoit mûr pour agir, il temporisoit et ne pouvoit se résoudre à faire le dernier pas. Plus d'orgueil que d'audace, plus de présomption que de génie, plus de mépris pour le roi que d'ardeur pour la royauté, voilà ce qui apparoit dans la conduite du duc de Guise. Il intriguoit à cheval, comme Catherine dans son lit. Libertin sans amour, ainsi que la plupart des hommes de son temps, il ne rapportoit du commerce des femmes qu'un corps affaibli et des passions rapetissées ; il avoit toute une religion et toute une nation derrière lui, et des coups de poignard firent le dénouement d'une tragédie qui sembloit devoir finir par des batailles, la chute d'un trône et le changement d'une race. »

CHAPITRE XIV.

HENRI III. — ÉTATS DE BLOIS. — ASSASSINAT DES GUISES.

Le duc de Guise à Paris, le roi à Chartres. — Henri III va à Rouen. — Disgrâce du duc d'Épernon. — Édit d'union. — Le roi refuse de rentrer à Paris. — Il revient à Chartres. — Les forçats de la galéasse. — Le duc de Guise est nommé lieutenant général du royaume. — États de Blois. — Résolution contre le roi de Navarre. — Attaques contre l'autorité du roi. — Le roi se résout à se défaire du duc de Guise. — Son entrevue avec le duc. — Dispositions faites par Henri III pour la mort du duc de Guise. — Assassinal du duc de Guise. — Assassinat du cardinal de Guise. Soulèvement général contre Henri III. — Mort de Catherine de Médicis. — Clôture des états généraux de Blois. — Déchéance de Henri III proclamée par la Sorbonne et par le parlement de Paris.

(Ans 1588 et 1589.)

Le duc de Guise à Paris, le roi à Chartres (1588).

Le départ du roi contraria les projets des ligueurs, qui comptaient s'emparer de sa personne et le forcer à remettre toute l'autorité au duc de Guise, peut-être même à abdiquer.

Le duc de Guise, en apprenant que Henri III était sorti de Paris pendant que la reine Catherine de Médicis le retenait, lui, à une conférence prolongée à dessein, s'était écrié : « Je suis trahi, madame ; pendant que vous m'amusez ici, le roi est

«parti pour me faire la guerre.» — Catherine soutint ses reproches avec fermeté, et revint au Louvre où elle rentra sans avoir été insultée par la populace, que son calme et son audace continrent.

Maître de la capitale, le chef de la Ligue aurait voulu que le parlement se déclarât en sa faveur; accompagné de quelques officiers, il alla visiter le premier président, Achille de Harlay. «Il le trouva, dit un contemporain, qui se pourmenoit dans son jardin, lequel s'estonna si peu de sa venue qu'il ne daigna pas seulement tourner la teste ni discontinuer sa pourmenade commencée: laquelle achevée qu'elle fut, et estant au bout de son allée, il retourna, et en retournant il vit le duc qui venoit à luy. — Alors ce grand magistrat, haussant la voix, lui dit: «C'est grand pitié quand le valet chasse le «maistre: au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur «est à mon roy, et mon corps est entre les mains des «méchants: qu'on en fasse ce qu'on voudra.» — Le duc de Guise le pressa d'assembler le parlement: «Quand la majesté du prince est violée, répliqua «de Harlay, le magistrat n'a plus d'autorité.» — Le duc de Guise dut se retirer sans obtenir aucune autre réponse du premier président.

Cependant le chevalier du guet Testu, qui commandait dans la Bastille, l'avait lâchement rendue le lendemain du départ du roi, sur la première sommation des ligueurs.

Élisabeth avait alors à Paris un ambassadeur accrédité auprès de Henri III; le duc de Guise chercha à se le rendre favorable, afin, sans doute, qu'il rendît à sa souveraine un compte avantageux de la journée des barricades; il lui envoya, par Brissac, offrir une sauvegarde, que l'ambassadeur refusa, «disant résolument qu'étant à Paris pour la royne sa maîtresse, qui avait avec le roy alliance, il ne vouloit et ne pouvoit prendre de sauvegarde que du roy [1].»

Cette déclaration de l'ambassadeur anglais eut un effet favorable à Henri III. — Les ligueurs perdirent de leur audace. Le duc de Guise comprit qu'il lui importait de savoir ce que le roi faisait, et quels étaient ses projets. «Le capucin frère Ange de Joyeuse (comte de Bouchage) proposa d'établir entre Paris et Chartres une première communication par une procession de pénitents. Henri III, le premier, avoit introduit en France la dévotion des flagellants. Les ligueurs étoient presque tous entrés dans les confréries fondées par le roi. Le président

[1] La réponse de l'ambassadeur et la conversation qu'il eut avec Brissac sont curieuses, et font connaître comment les événements qui se passaient en France étaient alors appréciés par les étrangers que leurs intérêts n'attachaient point à la Ligue.

«Brissac, dit une relation contemporaine, avec les courtoisies et honnestetés du duc de Guise, lui offrit une sauvegarde. et le pria «de ne se point étonner et *de ne bouger*, avec as«surance de le bien conserver.»

«L'ambassadeur fit réponse que «s'il eust esté comme «homme particulier à Paris, il se fust allé jeter aux pieds de «M. de Guise pour le remercier tres-humblement de ses cour«toisies et honnestes offres; mais qu'estant là près du roy pour «la royne sa maîtresse (et qui avoit avec le roy alliance et «confédération d'amitié), il ne vouloit ny ne pouvoit avoir «sauvegarde que du roy.»

«Le sieur de Brissac lui remontra «que M. de Guise n'estoit «venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le roy «ou son service; qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive; «qu'il y avoit une conjuration contre lui et la ville de Paris; «que la maison de ville et autres lieux *estoient pleins de gi«bets*, auxquels le roy avoit délibéré de faire pendre plusieurs «de la ville et autres; que M. de Guise *le prioit d'avertir la «royne sa maîtresse de toutes ces choses, afin que tout «le monde en fût bien informé.*»

«L'ambassadeur lui respondit: «qu'il vouloit bien croire «qu'il lui disoit cela; que les hautes et hardies entreprises sou«vent demeurent incommunicables en l'estomac de ceux qui «les entreprennent, et qui, quand bon leur semble, les met«tent en évidence avec telle couleur qu'ils jugent le meilleur «pour eux; que bien lui vouloit dire librement *que ce qui «se passoit à Paris seroit trouvé très-étrange et très«mauvais par tous les princes de la chrétienté qui y «avoient intérêt;* que nul habit (diapré qu'il fust) ne le «pourroit faire trouver beau, estant le simple devoir du sujet «de demeurer en la juste obéissance de son souverain. Que s'il «y avoit tant de gibets preparez, on le pourroit plus facile«ment croire quand M. de Guise les feroit mettre en montre. «Et, bien qu'ainsi fust, c'étoit chose odieuse et intolérable «qu'un sujet voulût empescher par force la justice que son «souverain vouloit faire avec main forte. Qu'il lui promettoit, «au reste, fort volontiers qu'il tiendroit au plus tost la royne «sa maîtresse advertie de tout ce qu'il lui disoit. Mais de lui «servir d'interprète des conceptions de M. de Guise et ceux «de son parti, ce n'estoit chose qui fût de sa charge, estant «la royne sa maîtresse plus sage que lui, pour, sur ce qu'il «lui en escriroit, croire et juger ce qu'il plairoit.»

«Le sieur de Brissac, voyant que ni par honneur, offres, ni par sa prière, il n'ébranloit l'ambassadeur, termina ses harangues par menaces, lui disant: «Que le peuple de Paris lui «en vouloit pour la cruauté dont la royne d'Angleterre avoit «usé envers la royne d'Écosse.» A ce mot de *cruauté* l'ambassadeur lui dit: «Tout beau, monsieur, je vous arreste sur ce «seul mot de cruauté: on ne nomma jamais bien *cruauté* une «*justice* bien qualifiée. Je ne crois pas, au surplus, que le «peuple m'en veuille comme vous dites; sur quel sujet, vu «que je suis icy personne publique qui n'ay jamais fasché per«sonne?»

— «Avez-vous pas des armes? dit le sieur de Brissac. — Si «vous me le demandiez, répondit l'ambassadeur, comme à «celui qui a esté autrefois amy et familier de M. de Cossé, vo«tre oncle, peut-estre que je vous le dirois; mais estant ce «que je suis, je ne vous en dirai rien. — Vous serez tantost «visité céans: car on croit qu'il y en a, et y a danger qu'on «ne vous force. — J'ai deux portes en ce logis, répliqua «l'ambassadeur; je les feray fermer et les défendray tant que «je pourray, pour faire au moins paroistre à tout le monde «qu'injustement on aura en ma personne violé le droit de «gens.»

«A cela, M. de Brissac: «Mais dites-moi en amy, je vous «prie, avez-vous des armes? — Puisque le demandez en amy, «dit l'ambassadeur, je vous le diray en amy. Si j'étois icy «homme privé, j'en aurois, mais y estant ambassadeur, je «n'en ay point d'autres que le droit et la foi publique. — Je «vous prie, faites fermer vos portes, dit le sieur de Brissac. — «Je ne le dois pas faire, répond l'ambassadeur, la maison «d'un ambassadeur doit estre ouverte à tous les allants et ve«nants, joint que je ne suis pas en France pour demeurer à «Paris seulement, mais près du roy où qu'il soit.»

de Neuilly, un des Seize (beau-père de Lachapelle-Marteau), se mit de la procession du frère Ange, afin d'entrer en communication avec les ligueurs cachés dans Chartres. — Cette procession quitta Paris le 17 mai. C'étoit un *mystère* ambulant. Frère Ange, jouant le personnage du Christ, lié et garotté, revêtu d'une robe blanche, la tête couronnée d'épines et le visage taché de gouttes de sang, s'avançoit au milieu des soldats, portant une croix de carton, sous laquelle il paroissoit succomber, et poussant des gémissements douloureux. Marie et Madeleine marchoient à ses côtés en sanglottant. Quatre satellites faisoient à grands coups de fouet relever le Christ toutes les fois qu'il sembloit près de tomber. Le reste de la procession avoit revêtu un costume burlesque. Les soldats portoient sur la tête des marmites renversées en guise de casques; ils avoient pour armes des hallebardes et des épées rouillées; on sonnoit devant eux des cornets à bouquin au lieu de trompettes. — Cette mascarade entra dans Chartres le 18 mai, à trois heures après midi; Crillon, qui étoit à la tête des gardes du roi, cria, en la voyant passer, aux satellites qui fouettoient frère Ange: «Fouettez tout de bon; «c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le «froc pour ne pas porter les armes.»

Cependant les villes de province ne se hâtaient pas de se déclarer pour la Ligue. — La prise de Paris seul ne décidait pas encore du sort de la France entière. — «Toutes les bonnes villes du royaume, dit Palma Cayet, désirèrent faire leur profit de la faute des Parisiens. Où le roi fait sa résidence ordinaire le peuple s'enrichit. La ville de Tours avoit souvenance de combien de commoditez le pays de Touraine avoit profité durant que les roys Loys XI, Charles VIII et Loys XII avoient fait leur résidence aux chasteaux de Plessis-lez-Tours, Amboise et Blois; aussi les habitants de ceste ville despeschèrent des principaux d'entre eux vers Sa Majesté à Chartres, la priant de venir en leur ville, et se souvenir qu'ils avoient esté toujours très-fidelles au roy. — La ville de Lyon luy envoya aussi faire les mesmes offres et supplications; mais avant qu'aller faire sa demeure ordinaire en ses chasteaux sur la rivière de Loire, le roy délibéra d'aller un tour à Rouen; ce qu'il avoit résolu de faire afin que les Parisiens cogneussent combien de grands biens et commoditez leur avoit apportés la longue demeure qu'il avoit faite en leur ville, voire plus qu'aucun autre de ses prédécesseurs, et la faute par eux faite en la *journée des barricades*.

«Mais devant qu'il partist pour aller à Rouen, les députez de la cour de parlement (partis de Paris dès le surlendemain des barricades) arrivèrent à Chartres. La substance de la harangue qu'ils firent au roy, fut: «Qu'il les excusast si, en ceste si grande «esmotion du peuple de Paris, l'impuissance et la «crainte leur avoient fait ployer les espaules; qu'ils «avoient un extrême regret de ce qu'il avoit esté «contraint de sortir de son Louvre, le suppliant d'y «revenir, et de détourner sa juste vengeance de la «teste de ses sujets et de leur continuer sa clé-«mence; que son retour en la ville de Paris dissi-«peroit toutes les divisions qui s'y estoient eslevées.»

Le roi, malgré son irritation contre les ligueurs, accueillit gracieusement cette députation du parlement, et la renvoya avec l'ordre de continuer à rendre la justice, «ainsi, dit-il, que vous avez ac-«coustumé, et recevez de la bouche de la reine ma «mère les commandements et intentions de ma vo-«lonté.»

«Le jeudi 19 mai, dit L'Estoile, le président La Guesle, le procureur général son fils, et les conseillers de la cour qui, députés par icelle, étoient allés trouver le roi à Chartres, revinrent à Paris, et rapportèrent que son intention étoit que *la cour et autres jurisdictions de la ville continuassent l'exercice de la justice*. — Entre autres propos notables que le roi leur tint, il leur dit: «Il y en a, «en ce fait (les barricades), qui se couvrent du «manteau de la religion, mais méchamment et faus-«sement; ils eussent mieux fait de prendre un au-«tre chemin, car mes actions et ma vie les démen-«tent assez, et veux bien qu'ils entendent qu'il n'y «a au monde prince plus catholique que moi, et «voudrois qu'il m'en eût coûté un bras et que le «dernier hérétique fût en peinture en cette cham-«bre.» Autant en dit-il aux autres compagnies députées pour le venir trouver; au président de Neuilly, député de la cour des aides, qui, faisant sa harangue, pleuroit comme un veau, et s'excusoit de ce qui étoit advenu. «Eh! pauvre sot que vous «êtes, lui dit-il, pensez-vous que si j'eusse eu quel-«que mauvaise volonté contre vous et ceux de votre «faction, je ne l'eusse pas bien pu exécuter? Non, «j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils «m'en donnent fort peu d'occasions. Retournez-«vous-en, faites votre état comme de coutume, et «vous montrez aussi bons sujets comme je me suis «montré bon roi; en quoi je désire continuer, «pourvu que vous vous en montriez dignes.»

Cependant les passions politiques et religieuses dominaient dans Paris; on emprisonnait les catholiques fidèles serviteurs du roi; on les dépouilloit de leurs offices; on les assassinait sous *prétexte d'hérésie*. Deux sœurs, *huguenotes obstinées*, furent pendues, et puis brûlées; on les bâillonna en les menant au supplice. «Une des deux fut brûlée vive par la fureur du peuple, qui coupa la corde avant qu'elle fût étranglée.»

On déposa les chefs de la bourgeoisie (quarteniers et dizainiers) qui étaient de *robe longue ou officiers du roi, comme étant tous hérétiques.* «Tellement qu'au lieu de gens de qualité et d'honneur qui commandoient à la ville, furent établis de petits mercadans et un tas de faquins ligueurs.»

Henri III va à Rouen. — Disgrâce du duc d'Épernon. — Édit d'union (1588).

Henri III avait été accueilli à Rouen par les acclamations du peuple. Il avait annoncé, le 29 mai, qu'il était résolu à convoquer les états généraux. — «Il se croyoit sûr, dit Étienne Pasquier, de la majorité de la nation française, et en appelant à lui les députés aux états généraux, il comptoit s'appuyer sur une force suffisante pour écraser les factieux.» — Afin de recouvrer plus sûrement l'affection populaire, il se décida même alors à sacrifier son favori. — «Le duc d'Épernon avoit été moins de trois semaines absent de la cour, mais durant cet intervalle, son maître et son ami ne sembloit pas moins changé dans son cœur qu'il l'étoit dans ses circonstances extérieures. Henri III laissoit entrevoir qu'il regrettoit de s'être exposé à tant d'impopularité pour un homme dont il pouvoit se passer; il convenoit qu'il avoit peut-être accumulé trop de faveurs sur une même tête; il parut même choisir parmi les jeunes gens qui l'approchoient deux favoris nouveaux, Montpezat, baron de Longnac, et Bellegarde, comte de Thermes, auxquels il accordoit assez de confiance pour donner de la jalousie à d'Épernon; puis il fit demander à celui-ci, par l'entremise de Bellièvre et de l'abbé d'Elbenne, pour faire taire les murmures, de renoncer à son gouvernement de Normandie, de restituer les forteresses de Metz, de Loches, d'Angoulême, de Saintes et de Boulogne, dont il étoit en possession; de se retirer enfin auprès de son frère La Valette, dans son gouvernement de Provence, et d'y attendre des temps meilleurs. — D'Épernon sentit qu'il falloit se hâter de céder à l'orage: il donna sa démission du gouvernement de Normandie, dans lequel il fut aussitôt remplacé par le duc de Montpensier; mais avant qu'on le pressât sur le reste, il demanda au roi la permission d'aller visiter les deux gouvernements de Saintonge et d'Angoumois, que le roi lui avoit donnés l'année précédente, et il partit, dit M. de Sismondi, avec l'ordre d'y lever des troupes pour combattre les huguenots.»

A cette époque la flotte formidale que le roi d'Espagne avait réunie sous le nom de l'*invincible armada,* venait de mettre à la voile, et se dirigeait sur l'Angleterre. Son approche décida Henri III à faire, avec la Ligue, une paix que les deux reines, restées à Paris, préparaient depuis quelque temps. — «Le roi, dit Mézeray, appréhendant que les ligueux, s'il les désespéroit, ne fissent descendre la flotte espagnole sur les côtes de France, n'osa plus différer de leur accorder ce qu'ils désiroient: il leur donna cet édit qui eut le spécieux nom de *réunion.* «par lequel, renouvelant le serment de son sacre, «il juroit de déraciner tous schismes et hérésies, «sans faire jamais aucune paix ni édit en faveur des «huguenots; ordonnoit ensuite à tous ses sujets, de «quelque qualité qu'ils fussent, de jurer la même «chose, et que sa mort avenant, ils ne reconnoî«troient pour roi aucun prince qui fût hérétique ou «fauteur d'hérésie; déclaroit rebelles et criminels «de lèze-majesté ceux qui refuseroient de signer cet «édit, et approuvoit tout ce qui s'étoit fait le dou«zième et le treizième de mai (journées des barri«cades) et depuis, tant à Paris qu'aux autres villes, «comme fait par un pur zèle de la religion catho«lique.»

Henri III jura l'*édit d'union* avec de grandes démonstrations de joie. «Tous ceux de son conseil et de sa cour firent la même chose, à la réserve du duc de Nevers, qui refusa trois ou quatre fois de faire le serment, jusqu'à ce qu'il le lui eût enjoint sur peine de désobéissance.»

Le roi refuse de rentrer à Paris. — Il revient à Chartres. — Les forçats de la galéasse. — Le duc de Guise est nommé lieutenant général du royaume (1588).

L'édit fut enregistré le 19 juillet au parlement de Rouen, et le 21 au parlement de Paris. Le roi se mit ensuite en route pour revenir à Chartres. — «Le samedi 23 juillet, dit L'Estoile, la reine-mère alla trouver le roi à Mantes, où, à la prière du duc de Guise et de ses partisans, elle le supplia, avec beaucoup d'humilité et d'affection, de revenir pour l'amour d'elle à Paris. De quoi elle fut refusée tout à plat, et revint, elle, à Paris, fort mécontente, le 27. — Le mercredi 29, le prévost des marchands, accompagné de Compans, Bussy et autres, allèrent, par le conseil de la reine-mère, trouver le roi à Chartres pour recevoir ses commandements, et le supplier de revenir à Paris. — Le samedi 30, la reine-mère, le duc de Guise, accompagné de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde, vestus de casaques de velours cramoisi, bordées de passements d'or, l'archevêque de Lyon et plusieurs autres, partirent de Paris et arrivèrent le lundi à Chartres, et furent bien recueillis par le roi. — La reine-mère, interpellée du duc de Guise et de ceux de son parti d'interposer derechef son crédit pour persuader le roi de retourner à Paris, lui en fit une fort affectionnée supplication. Mais le roi lui répondit qu'elle ne l'obtiendroit *jamais,* et la pria de ne l'en impor-

tuuer davantage. Alors ayant recours aux larmes, qu'elle avoit toujours en commandement : « Com- « ment, mon fils, lui dit-elle, que dira-t-on plus de « moi, et quel compte pensez-vous qu'on en fasse? « Seroit-il bien possible qu'eussiez changé tout d'un « coup votre naturel, que j'ai toujours connu si aisé « à pardonner? — Il est vrai, madame, ce que vous « dites, répond le roi ; mais que voulez-vous que j'y « fasse? C'est ce méchant d'Épernon qui m'a gasté, « et m'a tout changé mon naturel bon ! »—Le mardi 2 d'aoust, Sa Majesté, entretenue du duc de Guise pendant son disner, lui demanda à boire, puis lui dit : « A qui boirons-nous? — A qui vous plaira, « sire, répondit le duc ; c'est à Votre Majesté d'en « ordonner. — Mon cousin, dit le roi, buvons à nos « bons amis les huguenots. — C'est bien dit, sire, « répondit le duc. — Et à nos bons barricadeurs, « va dire le roi ; ne les oublions pas. » A quoi le duc se prit à sourire, mais d'un ris qui ne passoit pas le nœud de la gorge, mal content de l'union nouvelle que le roi vouloit faire des huguenots avec les barricadeurs. »

Les états généraux avaient été convoqués à Blois; le roi passa le reste du mois d'août à Chartres, et partit ensuite pour les bords de la Loire.

Pendant ce dernier séjour de Henri III à Chartres, les tempêtes détruisoient cette flotte invincible, dont l'apparition avait tant hâté sa réconciliation avec les ligueurs. Le naufrage d'une des nefs espagnoles donna lieu à un événement dont le souvenir mérite d'être éternellement conservé. « La galéasse générale de la grande armée navale d'Espagne, dit Palma Cayet, fut emportée d'un courant sur le sable, prez le port de Calais; le sieur de Gourdan envoya vers le roy, à Chartres, tous les forçats qui estoient dedans ceste galéasse pour en faire ce qu'il voudroit. Quatre jours auparavant qu'ils y arrivassent, l'ambassadeur d'Espagne estoit lui-même parti de Paris pour Chartres... Il eut recours au duc de Guise pour impétrer du roy que ces forçats lui fussent rendus, attendu la paix qu'il y avoit entre l'Espagne et la France, *affin d'estre renvoyez et remis aux galères, et qu'ils ne servissent à la cour du roi de France d'un tesmoignage de la perte de son maistre.* — Le duc de Guise tasche de l'obtenir : le roi dit qu'il faut en délibérer au conseil. — Cependant tous ces pauvres forçats arrivent au nombre de quelque deux ou trois cents ; ils se mettent le long des degrés de l'église par où le roi devoit passer pour aller à la messe, où, dez qu'ils le virent, ils se jetèrent tous à genoux, ayant abbatu leur farset et capan (bonnet et manteau), estant nus comme ils sont quand ils tirent la rame, criant : *Misericordia! misericordia!* Le roy les regarde ; le conseil se tient l'après-disnée, où, nonobstant toutes les remontrances de l'ambassadeur d'Espagne, « attendu que c'estoient Turcs, Mores « et Barbares que l'Espagnol avoit rendu esclaves « par le hasard de la guerre, et lesquels estoient « arrivez par autre hazard de guerre aux terres de « France, où l'on n'usoit d'esclaves ny forçats s'ils « n'estoient malfaicteurs, » il fut dit « qu'ils avoient « acquis leur liberté, et qu'estant des terres de l'o- « béissance du Turc, auquel les François avoient « alliance, ils seroient renvoyez à Constantinople « par la voye de Marseille, et qu'à chacun il leur « seroit baillé un escu en les embarquant dans les « premières navires turquesques qui s'en retourne- « roient au Levant. » — Le roy recognut lors les diverses affections de ceux de son conseil, car ceux qui estoient de la Ligue ne se purent tenir qu'ils ne soustinssent la requeste de l'ambassadeur d'Espagne ; mais le duc de Nevers et le mareschal de Biron s'y opposèrent lors tellement pour la manutention de la liberté de la France, que les ligueurs furent comme contraints de suivre leur opinion. »

Le roi accorda au duc de Guise (le 14 août) le titre de lieutenant général du royaume. Le duc prétendait à l'office de connétable, et se flattait de l'obtenir des états généraux. Il était déjà grand maître de la maison du roi. — Henri III distribua en même temps des grâces aux principaux ligueurs; il promit au cardinal de Guise de lui faire obtenir du pape la légation d'Avignon, et il appela l'archevêque de Lyon au conseil secret. Enfin il donna au duc de Nevers le commandement de l'armée du Poitou, et au duc de Mayenne celui de l'armée du Dauphiné, qui devaient toutes deux agir contre les huguenots.

États généraux de Blois.—Résolution contre le roi de Navarre. — Attaques contre l'autorité du roi (1588).

Les états généraux étaient convoqués pour le 15 septembre ; mais la séance d'ouverture n'eut lieu que le 16 octobre ; elle se fit avec beaucoup de pompe dans le château de Blois. Le roi, les deux reines, les princes du sang, les cardinaux, les grands officiers de la couronne y assistèrent. On comptait dans l'assemblée cent trente-quatre députés du clergé, quatre-vingt-seize députés de la noblesse (ce nombre s'éleva par la suite à cent quatre-vingts), et cent quatre-vingt-un députés du tiers état (plus tard ce nombre fut porté à cent quatre-vingt-onze).

Le duc de Guise, en sa qualité de grand maître, était assis devant le trône, tournant le dos au roi, et faisant face aux députés. — « En sa chaire, habillé de satin blanc, la cape retroussée à la bizarre, il perçoit de ses yeux toute l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnoitre et distinguer ses serviteurs,

et d'un seul élancement de sa vue les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler: *Je vous vois* [1]. »

Le roi, dans un discours, dont plusieurs passages blessèrent les Guises, protesta de son attachement à la religion catholique et de sa haine pour l'hérésie : « C'est pourquoi, dit-il, j'ai fait mon « saint *édit d'union*... Je suis d'avis que nous en « fassions une des lois fondamentales du royaume, « et, qu'en cette notable assemblée de tous mes « états, nous la jurions tous... Mais, par mon saint « édit d'union, *toutes les autres ligues ne se doi-* « *vent souffrir sous mon autorité*, et quand cela « n'y seroit assez clairement porté, ni Dieu ni le « devoir ne le permettent... Je mets, pour ce re- « gard, tout le passé sous le pied, mais *je déclare,* « *dès à présent, atteints et convaincus du crime* « *de lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en* « *départiront pas, ou y tremperont sans mon* « *aveu.* »

Une déclaration aussi positive ne pouvait qu'irriter une assemblée déjà hostile. Les huguenots, écartés de tous les emplois par les édits royaux, n'avaient pu envoyer aucun député aux états généraux, les catholiques seuls y étaient représentés, et les ligueurs y formaient la très-grande majorité. Le désir de mentionner avec les détails nécessaires la tragique aventure qui causa la ruine de Henri III, nous empêche de nous étendre sur les délibérations d'une assemblée dont les résolutions n'eurent aucune influence sur les événements postérieurs. Nous nous bornerons à dire que l'édit d'union y fut proclamé loi fondamentale du royaume, qu'une investigation sévère fut entreprise sur les recettes et les dépenses de l'État, que l'on déclara le roi de Navarre « criminel de lèse-majesté divine et humaine, relaps, indigne, lui et sa postérité, de la succession et de tous droits au royaume, » où ses biens devaient être confisqués; et que l'on y proposa d'y déclarer le comte de Soissons (qui avait juré l'édit d'union) « indigne de la couronne pour avoir aidé le roi de Navarre contre les catholiques, et avoir assisté à la mort de M. de Joyeuse, faite de sang-froid. » — Le roi ne donna pas sa sanction à ces délibérations; mais la majorité des états, dévouée aux Guises, attaqua dès lors presque ouvertement les droits, jusqu'alors incontestés, de la couronne, et proclama, en quelque sorte, la souveraineté populaire. « Ne sont-ce pas les états (di- « saient les orateurs de cette majorité) qui ont « donné aux roys l'autorité et le pouvoir qu'ils ont? « Pourquoi donc faut-il que ce que nous adviserons « et arresterons en cette assemblée soit controllé « par le conseil du roy?... Le parlement d'Angle- « terre, les estats de Suède et de Pologne, et tous « les estats des royaumes voisins estant assemblés, « ce qu'ils accordent et arrestent, leurs roys sont « *subjects* de le faire observer sans y rien changer. « Pourquoy les François n'auroient-ils pareils privi- « léges? »

[1] Extrait d'une *Relation* du temps, insérée au *Recueil des états généraux*, t. IV.

Impuissant à empêcher ces attaques contre son pouvoir, « Henri III feignoit une résignation qui trompa les ligueurs. L'historien de Thou, témoin de ces scènes humiliantes pour la royauté, et qui ne pouvoit concevoir l'étrange faiblesse d'un prince qui avoit montré dans sa jeunesse de la résolution et de la valeur, alloit souvent confier ses inquiétudes à l'ex-chancelier Cheverny, son beau-frère, un des négociateurs de l'*édit d'union*, et qui, dépouillé deux mois auparavant des sceaux de l'État, s'étoit retiré dans son château d'Esclimont. « Je « connois parfaitement le génie du roi, lui dit un « jour l'ex-chancelier: il tentera toutes sortes de « voies pour ramener les esprits par la douceur; « mais, s'ils persistent dans leurs desseins, comme « il y a de l'apparence, il est à craindre que cette « modération ne se tourne en fureur, et que ce « prince, aux dépens de tout ce qui pourra arriver, « ne prenne dans son désespoir la résolution de faire « périr le duc de Guise. »

Le pressentiment de Cheverny ne tarda pas à se réaliser. Henri III essaya encore de calmer les ligueurs; mais leur audace redoubla. La dissimulation du roi leur parut de la crainte, et ils annoncèrent hautement l'intention de donner au duc de Guise toute l'autorité d'un maire du palais : alors le roi résolut de sortir de cette situation intolérable par la mort du chef de la Ligue, « sans réfléchir qu'un coup porté si tardivement, au lieu de soumettre les esprits, les feroit monter à la dernière exaspération. »

Le roi se résout à se défaire du duc de Guise. — Son entrevue avec le duc.

Le duc de Guise avait suivi le roi à Blois où était réunie l'assemblée générale des états. « Ce fut en ce lieu et sur ce théâtre, dit Miron [1], qu'il fit paroître à découvert le vol de son ambition, si longtemps couvert du crêpe de la piété, et sous ce

[1] François Miron, dont le père et les ancêtres avaient été depuis Charles VIII (en 1489) *médecins* des rois de France, et qui fut lui-même attaché en cette qualité aux rois Charles IX et Henri III, a laissé une *Relation* (fort curieuse) *de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise*, où il a relaté, dit-il, « tout ce qu'il a pu apprendre de plus véritable sur ce sujet, si les yeux et les oreilles de ceux qui ont vu et entendu ne les ont point trompés; outre ce qu'il en a vu de présence. »

même voile va s'élevant de jour en jour si haut, qu'il touche déjà, ce lui semble, du bout du doigt la souveraine autorité, se voyant fortifié par la charge de lieutenant général pour Sa Majesté aux camps et armées de France, étant maître des états, ayant, par ses menées, disposé la plus grande partie de cette compagnie, composée de ses conjurés, à s'unir à soi et à suivre étroitement ses desseins... Mais ce qui lui donnoit plus d'assurance, c'étoit l'opinion qu'il avoit conçue de cette grande (bien que dissimulée) insensibilité de Sa Majesté contre les violences, insensibilité qui paroissoit telle, que même les plus passionnés et meilleurs serviteurs du roi le tenoient entièrement perdu, et eux enveloppés; comme ils étoient aussi tous résolus, plutôt que de faillir, de se perdre et de s'envelopper à la ruine de leur maître et de leur roi.—Bref, le duc de Guise se laissa tellement piper à cette opinion, qu'il se moquoit et faisoit litière de tous les avis à ce qu'il eût à se donner de garde des entreprises du roi; il le tenoit pour trop *poltron*, comme il le dit un jour à la princesse de Lorraine qui l'exhortoit d'y prendre garde, disant : « Madame, il n'oseroit. »

« Sur ces entrefaites, la reine mère reconnoît manifestement avoir failli et s'être abusée, en ce qu'elle avoit fait venir auprès de Sa Majesté un si rude joueur, lequel, au lieu de la servir comme il avoit promis, s'étoit rendu le maître du roi et d'elle, en telle façon que ni l'un ni l'autre n'avoit plus de pouvoir; elle s'en repent, elle se met à penser comme elle pourra démêler cette fusée, et se sauver elle et le roi du danger présent...

« Le roi, se voyant confirmé en son premier dessein par l'avis de la reine sa mère, fait son projet et se dispose à l'exécuter. Et ayant déjà reconnu que le duc de Guise s'étoit pris à l'amorce de sa dévotion, à laquelle toutefois et à la solitude son humeur naturelle ne se portoit que trop, il se délibère d'y continuer, fait à cette fin construire de petites cellules au-dessus de sa chambre, pour y loger, disoit-il, des pères capucins : et comme une personne qui ne veut plus avoir soin des affaires du monde, il s'adonne à des occupations si faibles et éloignées des actions royales, et s'abandonne à telle nonchalance dans la conduite de ses affaires, même en un temps où il s'agissoit de la conservation de sa vie et de sa couronne, qu'il paroissoit à vue presque privé de mouvement et de sentiment.

« Là dessus le duc s'endort, croyant assurément tenir déjà le roi moine froqué dans un monastère, comme c'étoit la résolution des conspirateurs...

« Le roi, se sentant journellement pressé par la conjuration, ajoute encore cet artifice pour endormir ces conspirateurs : c'est que, parvenant à la semaine de Noël, comme au dernier période de ce jeu tragique, il fait écrire, comme par forme de résultat et signé, qui fut su de toute la cour, ce qu'il vouloit faire par chaque jour jusqu'au lendemain de Noël. *Le lundi, le roi*, etc., *le mardi*, etc., *le mercredi*, etc., *le jeudi*, etc., dont il ne me souvient pas, mais bien que *vendredi* le roi iroit à Notre-Dame de Cléry. — Cet excès de dévotion à l'article de sa ruine frappa d'un grand étonnement tous ses pauvres serviteurs, qui jugeoient par là n'y avoir plus d'espérance de salut pour leur roi; mais, d'ailleurs, aussi, donna une telle assurance à ses ennemis, qu'ils ne voyoient plus d'obstacle qui les pût empêcher de jouir du souverain fruit de leur entreprise.

« Ceci fit prendre résolution au cardinal de conseiller le duc de Guise de s'en aller à Orléans, et de le laisser auprès du roi, disant qu'il étoit assez fort pour conduire l'œuvre à perfection : c'étoit pour enlever le roi et le mener à Paris. Ce qui fut su par un homme de cour, du sieur Provenchère, domestique du duc de Guise, et de ses confidents aux affaires du temps...

« Le roi en eut avis et commanda au porteur de l'avis de continuer à le bien et fidèlement servir. Le roi avoit accoutumé de réglément dîner à dix heures; il advint que le jeudi 22 décembre, Sa Majesté sortant de la messe, le duc de Guise toujours collé à son côté, passa au grand jardin en attendant son heure, où étant arrivé, le roi le tira à l'écart pour se promener eux deux, et en même temps Sa Majesté commença de parler...

« Le duc rompant son discours, lui dit : « que depuis le temps que Sa Majesté lui avoit fait l'honneur de le recevoir en ses bonnes grâces, oubliant le passé qui l'en avoit éloigné, il auroit essayé en diverses façons à lui faire paroître le ressentiment de ce bienfait, et l'affection dont il désiroit se porter à tout ce qui seroit de ses volontés; mais que, par malheur, il éprouvoit journellement ses actions plus pures être prises tout à rebours de Sa Majesté, par la malice et les artifices de ses ennemis : chose qui lui étoit dorénavant du tout insupportable; et partant, qu'il avoit résolu de plier contre leurs calomnies, et s'en venger par son éloignement, se faisant accroire que par son absence il en ôteroit l'objet et le sujet à ses calomniateurs, et, par même moyen, que Sa Majesté demeureroit plus satisfaite de ses déportements. Et par ainsi, la supplioit très-humblement d'avoir agréable la démission que présentement il lui faisoit de la charge de son lieutenant général aux camps et armées de France dont il l'avoit honoré, et de lui permettre de se retirer en son gouvernement, lui en octroyant la survivance pour son fils, et celle aussi de sa

« charge de grand maître. » — Le roi fut fort étonné de ces demandes, lui dit : « qu'elles étoient éloignées « de son intention et de sa volonté, qui n'étoit autre « que de continuer en cette grande résolution qu'ils « avoient prise ensemble contre les hérétiques, où il « vouloit entièrement se confier en lui et se servir de « sa personne. Et tant sans faut qu'il voulût accepter « cette démission, qu'au contraire, il désiroit plutôt « de l'accroître selon les occasions, et ne crût point « qu'il fût entré en aucune méfiance dont il dût pren- « dre prétexte pour vouloir s'éloigner de lui, bien « qu'il fût vrai qu'au préjudice de ses promesses réi- « térées de se départir de toutes intelligences factions « et menées, tant dedans que dehors le royaume, il « continuoit et tenoit même dans la ville, en divers « lieux et divers temps, de jour et de nuit, de petits « conseils; que cela lui déplaisoit, et donnoit ombre à « la créance qu'il devoit prendre de ses actions. Puis- « qu'il venoit à propos, il avoit bien voulu lui en ou- « vrir son cœur, afin qu' à l'avenir il n'y eût plus de « sujet d'entrer en ces défiances, et que pour cet « effet il se comportât d'une autre façon, s'il désiroit « qu'il ajoutât foi à ce qu'il lui promettoit. » — Ce dis cours, qui dura longtemps, fut entremêlé de plusieurs propos de pareille nature, avec beaucoup de contestations, de démissions et de refus, tant qu'à la fin étant près de midi, le roi reprenant son chemin vers le château pour aller dîner, le duc de Guise lui dit derechef que résolument il remettoit entre ses mains la charge de lieutenant général de ses camps et armées, à la réserve de celle de grand maître et de son gouvernement, dont il lui demandoit les survivances pour son fils. « Non, dit le roi, « je ne le veux pas; la nuit vous donnera conseil... »

Dispositions faites par Henri III pour la mort du duc de Guise.

« Le roi, ayant bien reconnu par cette dernière attaque du duc de Guise qu'il étoit temps de jouer le dernier acte de la tragédie, et sans pouvoir plus différer, disposa sa partie en cette façon. Après avoir soupé, il se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carrosse prêt à la porte de la galerie des Cerfs, le matin à quatre heures, pour ce qu'il vouloit aller à La Noue, maison au bout de la grande allée, sur le bord de la forêt, pour revenir de bonne heure en son conseil; commande au sieur de Marle d'aller vers le cardinal de Guise, le prier de se trouver dans sa chambre à six heures, d'autant qu'il désiroit parler à lui avant que de partir pour aller à La Noue (ce ne fut plus le voyage à Notre-Dame-de-Cléry); commande aussi au sieur d'Aumont, maréchal de France, aux sieurs de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel Alphonse d'Ornano et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil, de se trouver à six heures du matin en son cabinet, avant son partement pour aller au même lieu. Puis il fit même commandement aux *quarante-cinq* gentilshommes ordinaires [1], à ce qu'ils eussent à se trouver en sa chambre au matin, à cinq heures pour même effet.

« Sur les neuf heures, le roi manda le sieur de Larchant, capitaine des gardes du corps, et lui commanda de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise, lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requête pour qu'il fût pourvu à leur payement, et que le duc, entré dedans la chambre du conseil, qui étoit l'antichambre du roi, il se saisît de la montée et de la porte, en telle sorte que quiconque ce fût ne pût entrer ni sortir, ni passer; qu'en même temps il logeât vingt de ses compagnons à la montée du vieux cabinet, par où l'on descend à la galerie des Cerfs, avec pareil commandement.

« Cela fait, chacun se retire, et le roi sur les dix à onze heures entre en son cabinet, accompagné du sieur de Thermes, seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuit : « Mon fils, lui dit-il, allez vous cou- « cher, et dites à Du Halde qu'il ne faille pas de « m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez ici à « pareille heure. » — Le roi prend son bougeoir et s'en va coucher avec la reine.

« Ainsi chacun va se reposer; et, pendant ce repos, l'on dit que le duc de Guise prenoit le sien... comme depuis son décès je l'ai appris du sieur Le Jeune, son chirurgien, qui se trouva à son coucher avec d'autres de ses domestiques, et le vit lisant cinq billets portant avis à ce qu'il eût à penser à soi, et à se donner garde des entreprises du roi. Le duc leur ayant dit le sujet de ces avertissements, ils le supplièrent de ne les vouloir point mépriser. Il les mit sous le chevet, et se couchant, leur dit : « Ce « ne seroit jamais fait, si je voulois m'arrêter à tous « ces avis; *il n'oseroit*. Dormons, et vous allez « coucher... »

« Quatre heures sonnent, Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la reine. La première femme de chambre vient au bruit et demande qui c'étoit : « C'est Du Halde, dit-il, dites au roi qu'il « est quatre heures. — Il dort, et la reine aussi, dit- « elle. — Éveillez-le, dit Du Halde, il me l'a com- « mandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai « tous deux. » — Le roi, qui ne dormoit pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes d'esprit qu'on peut imaginer, entendant parler, demande à la demoiselle qui c'étoit : « Sire, dit-elle, c'est M. Du « Halde qui dit qu'il est quatre heures. — Ça ! dit le

[1] C'étaient des gentilshommes que d'Épernon avait fait venir de Gascogne pour former la garde particulière du roi.

« roi, donnez mes bottines, ma robe et mon bou-« geoir ! »

« Il se lève, et laissant la reine dans une grande perplexité, va en son cabinet, où étoient déjà le sieur de Thermes et Du Halde, auquel il demande les clefs de ses petites cellules qu'il avait fait dresser pour des capucins. Les ayant, il monte, le sieur de Thermes portant le bougeoir. Le roi en ouvre l'une et y enferme dedans Du Halde à la clef, lequel, le racontant, disoit n'avoir jamais été en pareil peine, ne sachant de quelle humeur le roi étoit poussé. Le roi descend, et de fois à autre alloit lui-même regarder en sa chambre si les quarante-cinq y étoient arrivés; et à mesure qu'il y en trouvoit, les faisoit monter, et les enfermoit en la même façon qu'il avoit enfermé Du Halde, tant qu'à diverses fois et en diverses cellules ils les eût ainsi logés.

« Cependant les seigneurs et autres du conseil commençoient d'arriver au cabinet; il falloit passer de côté pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique; le roi l'avoit fait faire exprès au coin de sa chambre, et fait boucher la porte ordinaire. — Comme ils furent entrés, et ne sachant rien de sa procédure, il met en liberté ses prisonniers en la même façon qu'il les avoit enfermés, et le plus doucement qu'il se peut, les fait descendre en sa chambre, leur commande de ne point faire de bruit, à cause de la reine sa mère qui étoit malade, et logée au-dessous.

« Cela fait, il rentre en son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil : « Vous savez tous de « quelle façon le duc de Guise s'est porté envers « moi depuis l'an 1585, que ses premières armes fu-« rent découvertes; ce que j'ai fait pour détourner « ses mauvaises intentions, l'ayant avantagé en « toutes sortes autant qu'il m'a été possible, et tou-« tefois en vain, pour n'avoir pu ramener, non pas « même fléchir, à son devoir cette âme ingrate et « déloyale; mais au contraire la vanité et la pré-« somption y prenoient accroissement des faveurs, « des honneurs et des libéralités, à mesure qu'il les « recevoit de moi. Je n'en veux point de meilleurs ni « de plus véritables témoins que vous, et particuliè-« rement de ce que j'ai fait pour lui depuis le jour « qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma « volonté et mon exprès commandement. Mais, au « lieu de reconnoître tant de bienfaits reçus, il s'est « si fort oublié, qu'à l'heure que je parle à vous, « l'ambition démesurée dont il est possédé l'a telle-« ment aveuglé qu'il est à la veille d'oser entrepren-« dre sur ma couronne et sur ma vie : si bien qu'il « m'a réduit en cette extrémité, qu'il faut que je « meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. » Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, chacun d'eux approuve son dessein, et tous font offre de leur très-humble service et de leur propre vie.

« Cela fait, le roi va en la chambre où étoient ses quarante-cinq gentilhommes ordinaires, auxquels ils parle en cette sorte : « Il n'y a aucun de vous qui « ne soit obligé de reconnoître combien est grand « l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant sur toute la no-« blesse de mon royaume fait choix de vos personnes « pour confier la mienne à votre valeur, vigilance « et fidélité, la voyant abboyée et de près par ceux « que mes bienfaits ont obligés en toute façon à « sa conservation : par cette affection, faisant con-« noître à tout le monde l'estime que j'ai faite de « votre vertu. Vous avez éprouvé, quand vous avez « voulu, les effets de mes bonnes grâces et de « ma volonté, ne m'ayant jamais demandé aucune « chose dont vous ayez été refusés; et bien souvent « ai-je prévenu vos demandes par mes libéralités : « de façon que c'est à vous à confesser que vous êtes « mes obligés par-dessus toute ma noblesse; mais « maintenant je veux être le vôtre en une urgente « occasion où il y va de mon honneur, de mon État « et de ma vie. Vous savez toutes les insolences et les « injures que j'ai reçues du duc de Guise depuis quel-« ques années, lesquelles j'ai souffertes jusqu'à faire « douter de ma puissance et de mon courage, pour « ne châtier point l'orgueil et la témérité de cet am-« bitieux; vous avez vu en combien de façons je l'ai « obligé, pensant par ma douceur allentir ou arrêter « le cours de cette violente et furieuse ambition, en « attiédir ou éteindre le feu; de peur qu'en y procé-« dant par des voies contraires, le feu des guerres « civiles ne se prît derechef en mon État d'un tel « embrasement, qu'après tant de rechutes il ne fût à « la fin par ce dernier réduit totalement en cendres. « C'est son but principal et son intention de tout « bouleverser pour prendre avantages dans le trouble, « ne le pouvant trouver au milieu d'une ferme paix, « et résolu de faire son dernier effort sur ma per-« sonne, pour disposer après de ma couronne et de « ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité, qu'il faut « que ce matin il meure ou que je meure. Ne voulez-« vous pas me promettre de me servir, et m'en ven-« ger en lui ôtant la vie ? »

« Lors tous ensemble d'une voix lui promirent de le faire mourir, et l'un d'entre eux, nommé Sariac, frappant sa main contre la poitrine du roi, dit en son langage gascon : *Cap de Diou, sire, iou lou bous rendis mort.* Là dessus, Sa Majesté ayant commandé de cesser les offres de leur service et les révérences de peur d'éveiller la reine sa mère : « Voyons, dit-il, qui de vous a des poignards ? » Il s'en trouva huit, dont celui de Sariac étoit d'Écosse. Ceux-ci sont ordonnés pour demeurer en la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arrêta avec

son épée ; il en met douze de leurs compagnons dans le vieux cabinet qui a vue sur la cour. Ceux-ci devoient aussi être de la partie, pour le tuer à coups d'épée comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer : c'est en ce cabinet où le roi le vouloit mander de venir parler à lui. Il met les autres à la montée par où l'on descend de ce cabinet à la galerie des Cerfs ; commande au sieur de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne, qui que ce fût, que lui-même ne l'eût commandé.

« Cet ordre ainsi donné, le roi rentre en son cabinet qui a vue sur les jardins, et envoie M. le maréchal d'Aumont au conseil pour le faire tenir, et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, après le coup de mort du duc. Cependant le roi, après avoir ainsi parachevé l'ordre qu'il vouloit être suivi pour cette exécution, vivoit en grande inquiétude pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit, il ne pouvoit durer en place, contre son naturel. — Parfois il se présentoit à la porte de son cabinet, et exhortoit les *ordinaires* demeurés en la chambre à se bien donner garde à se laisser endommager par le duc de Guise. « Il est grand et puis« sant, j'en serois marri », disoit-il. On lui vint dire que le cardinal étoit au conseil. Mais l'absence du duc le travailloit surtout.

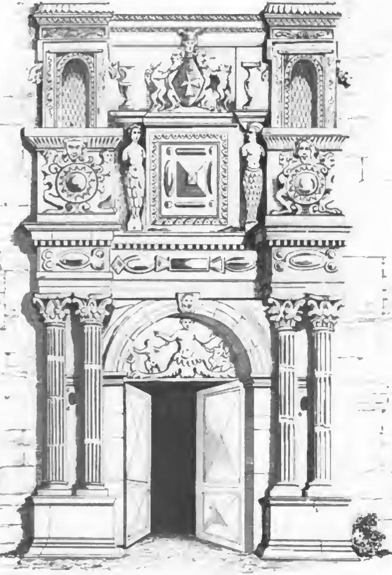
Assassinat du duc de Guise (23 décembre 1588).

« Il étoit près de huit heures quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre, lui disant que le roi étoit prêt à partir. Il se lève soudain et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant, qui lui présente la requête pour le payement de ses compagnons, le supplie de le favoriser. Le duc lui en promet du contentement. Il entre en la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, selon le commandement du roi, envoie le sieur de Rouvroy, son lieutenant, et le sieur de Montclar, exempt des gardes, à la montée du vieux cabinet, avec vingt de ses compagnons, et peu après que le duc de Guise fût assis : « J'ai froid, dit« il, le cœur me fait mal ; que l'on fasse du feu. » Et, s'adressant au sieur de Mortfontaine, trésorier de l'épargne : « Monsieur de Mortfontaine, je vous prie « de dire à M. de Saint-Prix, premier valet de cham« bre du roi, que je le prie de me donner des raisins « de Damas ou de la conserve de roses. » Et ne s'en étant point trouvé, Mortfontaine apporta à la place des prunes de Brignolles, qu'il donna au duc.

« Sa Majesté, ayant su que le duc de Guise étoit au conseil, commanda à M. de Revol, secrétaire d'État : « Revol, allez dire à M. de Guise qu'il vienne parler « à moi en mon vieux cabinet. » Le sieur de Nambu lui ayant refusé le passage, Revol revient au cabinet avec un visage effrayé (c'étoit un grand personnage mais timide). « Mon Dieu, dit le roi, Revol, qu'avez« vous, qu'y a-t-il ? Que vous êtes pâle ! Vous me « gâterez tout, frottez vos joues, frottez vos joues, « Revol. — Il n'y a pas de mal, sire, dit-il, c'est « que M. de Nambu n'a pas voulu ouvrir que Votre « Majesté ne lui commande. » Le roi le fait de la porte de son cabinet ; et de le laisser rentrer, M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportoit une affaire des gabelles, quand le sieur de Revol entra, et trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles. Lui ayant dit : « Monsieur, le roi vous demande ; il est en son vieux « cabinet. » Le duc de Guise met ces prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis : « Mes« sieurs, dit-il, qui en veut ? » se lève, trousse son manteau et met ses gants, et son drageoir sur la main du même côté. « Adieu, dit-il, messieurs. » Il heurte. Le sieur de Nambu, lui ayant ouvert, sort, tire et ferme la porte après soi.

« Le duc entre, salue ceux qui étoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en même temps, et le suivent comme par respect. Mais ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, où il prend sa barbe avec la main droite, et se tourne le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, il est soudain saisi au bras par le sieur de Montséry l'aîné, qui étoit près de la cheminée (sur l'opinion qu'il eut que le duc voulût reculer pour se mettre en défense), et tout d'un temps est par le même frappé d'un coup de poignard dans le sein, disant : « Ha ! traître, tu en mourras. » Et en même temps le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge, dans la poitrine, et le sieur de Loignac, un coup d'épée dans les reins. Le duc criait à tous ces coups : « Hé ! « mes amis ! hé ! mes amis ! » Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur Sariac, il s'écria fort haut : « Miséricorde ! » Et, bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pourtant pas (tant il étoit puissant !) de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'au pied du lit du roi où il tomba.

« Ses dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre eux deux. « Ha ! dit-il, on tue mon frère ! » Et se voulant lever, il est arrêté par le maréchal d'Aumont, qui, mettant la main sur son épée : « Ne bougez pas ! dit-il, mort-Dieu, monsieur, le roi a affaire de vous. » D'autre part aussi, l'archevêque de





Porte d'une maison a Toulouse . XVIe Siecle



Porte d'un Hotel a Dijon . XVIIe Siecle

Costumes du XVIIe Siècle, d'après Sébastien Leclerc

Lyon, fort effrayé, joignant les mains : « Nos vies, dit-il, sont entre les mains de Dieu et du roi. »

« Après que le roi eut su que c'en étoit fait, il va à la porte du cabinet, hausse la portière, et ayant vu le duc étendu sur la place, rentre dedans, et commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'État, de visiter ce qu'il auroit sur lui. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or, et dedans la pochette des chausses il se trouva une petite bourse où il y avoit douze écus d'or, et un billet de papier, où étoient écrits de la main du duc ces mots : *Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois.* Un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Entragues. Pendant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, et apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, cependant qu'il vous reste quelque « peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roi. »

« Alors, sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, le duc de Guise rendit l'âme ; il fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévôt de France, lequel, par le commandement du roi, fit brûler le corps par son exécuteur, et jeter les cendres en la rivière.

Assassinat du cardinal de Guise (24 décembre 1588).

« Quant au cardinal de Guise, le roi commanda que lui et l'archevêque de Lyon fussent menés et gardés dedans la tour de Moulins, Sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de cet ordre. Mais lui ayant été dit par quelques-uns de condition notable que c'étoit le plus dangereux de tous, et quelques jours auparavant il avoit tenu des propos très-insolents et pleins d'extrême mépris au désavantage de Sa Majesté, et entres autres celui-ci : *Qu'il ne vouloit pas mourir qu'auparavant il n'eût mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes, pour lui faire la couronne avec la pointe d'un poignard.* Ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, émurent tellement le courage du roi, que tout à l'heure il se résolut de l'en empêcher : ce qui fut fait le lendemain matin. Le cardinal, mandé par le sieur Du Guast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roi, entra en défiance de ce qui lui devoit peu après advenir, pria l'archevêque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort. Cela fait, ils s'embrassèrent et se dirent adieu. Et comme le cardinal approchoit de la porte de la chambre, et étoit prêt à sortir, il se trouva assailli à coups de hallebardes par deux hommes apostés et commandés pour cette exécution, après laquelle il fut fait de son corps de même qu'on avoit fait de celui de son frère. »

Après s'être bien assuré que le duc de Guise était bien mort, le roi rentra dans sa chambre, où il se promena quelque temps pour se calmer ; puis il fit entrer les membres du conseil et tous les seigneurs de la cour qui se trouvaient dans le château ; il leur dit : « Qu'il vouloit que ses sujets apprissent désor-« mais à le reconnaître et à lui obéir ; car s'il avoit su « châtier les chefs des soulèvements, il n'épargne-« roit pas leurs fauteurs ; que chacun donc se gar-« dât désormais de la résistance ou de la rébellion, « car il vouloit être roi, non de paroles, mais d'ef-« fets, et ce n'étoit pour lui une chose ni nouvelle ni « difficile de tirer l'épée. »

Henri III descendit ensuite dans l'appartement de sa mère, qui était au lit malade d'un violent accès de goutte, et qui avait entendu avec anxiété le bruit qu'on avait fait au-dessus d'elle dans l'appartement du roi. Henri, en entrant, lui demanda comment elle se sentait : « Mieux, dit-elle. — Moi aussi, re-« prit le roi, je me trouve beaucoup mieux, car ce « matin je suis redevenu roi de France. — Quoi « donc ! reprit la reine en se soulevant avec peine « sur son oreiller, vous avez fait mourir le duc de « Guise ? Dieu veuille que vous ne soyez pas devenu « ainsi roi de néant ! Vous avez taillé, mais il faut « coudre ; avez-vous prévu tous les malheurs qui « peuvent survenir ? — J'ai tout prévu. — Deux « choses vous sont nécesasires : promptitude et ré-« solution. » Et ayant ainsi parlé, elle laissa retomber sa tête sur son coussin.

Henri III avait fait annoncer la mort du duc de Guise au légat du pape, le cardinal François Morosini, qui eut immédiatement avec lui une conférence, dans laquelle il parut reconnaître la nécessité où le roi s'était trouvé d'agir comme il avait agi, et l'assura que le pape, père commun des fidèles, reconnaîtrait également cette nécessité pourvu qu'on continuât en France à protéger l'Église catholique, et à extirper l'hérésie. — Cette facilité de Morosini à approuver la mort du chef de la Ligue coûta probablement, dit un historien, la vie au cardinal de Guise, que Henri III n'aurait pas osé faire périr s'il avait rencontré moins de souplesse dans le légat du pape. Sixte-Quint, loin de confirmer les paroles de son envoyé, se montra vivement irrité du meurtre du cardinal de Guise et de l'emprisonnement de l'archevêque de Lyon et du cardinal de Bourbon. Les ligueurs en prirent acte pour accuser le roi d'avoir attaqué l'inviolabilité du clergé, et ce fut un des motifs qu'on fit valoir en Sorbonne pour prononcer la déchéance de Henri III. . . . .

On avait arrêté, par les ordres de Henri III, en même temps que le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, Anne d'Este, mère du duc de Guise, le prince de Joinville, son fils, les ducs d'Elbœuf et de Nemours, ainsi que le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre. Le duc de Mayenne devait être arrêté à Lyon; mais prévenu à temps par un courrier de l'ambassadeur d'Espagne, il eut le temps de se mettre en lieu de sûreté. Quatre députés du tiers-état parmi lesquels étaient La Chapelle-Marteau et le président Neuilly, furent arrêtés dans la salle même des délibérations.

Mort de Catherine de Médicis (5 janvier 1589).

Catherine de Médicis ne survécut pas longtemps aux Guises; elle mourut au commencement de l'année 1589. — « Le jeudi, 5 janvier, dit L'Estoile, la mère du roi décéda au château de Blois, âgée de soixante-onze ans, et portoit bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle étoit. Elle mangeoit et se nourrissoit bien, et n'appréhendoit pas les affaires, combien que depuis trente ans que son mari étoit mort, elle en eût eu d'aussi grandes et importantes qu'oncques eût reine du monde.— Elle mourut endettée de huit cent mil écus, étant libérale et prodigue par delà la libéralité, plus que prince et princesse de la chrétienté : ce qu'elle tenoit de ceux de sa maison de Médicis (étant nièce du pape Clément VII). Elle étoit déjà malade lorsque les deux frères (le duc et le cardinal de Guise) furent occis. Elle se fit porter ensuite, toute malade qu'elle étoit, auprès du cardinal de Bourbon, qui étoit prisonnier, qui, dès qu'il la vit : « Ah! madame, dit-il, « la larme à l'œil, ce sont de vos faits, ce sont de vos « tours, madame; vous nous faites tous mourir. » Des quelles paroles elle se mut fort; et lui ayant répondu qu'elle prioit Dieu de la damner si elle y avoit jamais donné ni sa pensée ni son avis, sortit incontinent, disant : « Je n'en puis plus, il faut que « je me mette au lit. » Comme de ce pas elle fit, et n'en releva.

« Ceux qui l'approchoient de plus près eurent opinion que le déplaisir de ce que son fils avoit fait lui avoit avancé ses jours, non pour amitié qu'elle portoit aux deux frères (qu'elle aimoit *à la florentine*, c'est-à-dire pour s'en servir), mais parce qu'elle voyoit par ce moyen le roi de Navarre, son gendre, établi (qui étoit tout ce qu'elle craignoit le plus au monde, comme celle qui avoit juré sa ruine). Toutefois, les Parisiens crurent qu'elle avoit donné occasion et consentement à la mort des princes lorrains, et disoient les Seize que si on apportoit son corps à Paris pour l'enterrer à Saint-Denis dans la sépulture magnifique de la chapelle de Valois, que de son vivant elle y avoit bâti pour elle et le feu roi son mari, ils le jetteroient à la voirie ou dans la rivière. Voilà pour le regard de Paris. — Quant à Blois, où elle étoit adorée et révérée comme la *Junon de la cour*, elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte que d'*une chèvre morte*...

« Le dimanche 8 janvier, Lincestre (curé de Saint-Gervais) fit entendre au peuple la mort de la reine-mère : « Laquelle, dit-il, a fait beaucoup de bien et « de mal, et crois qu'il y a encore *plus de mal que « de bien*. Aujourd'hui se présente une difficulté : « sçavoir, si l'Église catholique doit prier pour elle, « qui a vécu si mal et soutenu souvent l'hérésie, en-« core que sur la fin elle ait tenu, dit-on, pour no-« tre droite union, et n'ait consenti à la mort de nos « bons princes. Sur quoy, je vous dirai que si vous « voulez lui donner à l'aventure, par charité, un « *pater* et un *ave*, il lui servira de ce qu'il pourra; « je vous le laisse à votre volonté. »

Soulèvement général contre Henri III. — Arrêt du parlement contre les assassins des Guises.

Lorsque la nouvelle de la mort des deux princes lorrains parvint dans la capitale, le premier moment fut de la stupeur et de l'effroi; mais bientôt les ligueurs se soulevèrent; le duc d'Aumale créé gouverneur de Paris, fit fouiller les maisons des royaux et des politiques, et emprisonner les suspects. — Le prédicateur Lincestre déclara que *le vilain Herodes* (anagramme du nom Henri de Valois) *n'étoit plus roi des François*. Il obligea ses auditeurs à jurer de *répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse pour venger la mort des deux princes lorrains massacrés par le tyran dans le château de Blois, à la face des états*. — Le premier président de Harlay était assis devant la chaire; Lincestre lui cria : « Levez la main, « monsieur le président, levez-la bien haut, encore « plus haut, afin que le peuple le voye. »

« Le lundy 16 janvier, dit L'Estoile, Jean Le Clerc, naguère procureur en la cour de parlement, lors capitaine de son quartier, et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt ou trente coquins comme lui, armés de cuirasses, ayant le pistolet à la main, étant les chambres assemblées, entra dans la salle, et dit haut et clair : « Vous tel « et tel (qu'il nomma), suivez-moi; venez en l'hô-« tel de ville, où l'on a quelque chose à vous dire. » Et au premier président et autres qui lui voulurent demander *de par qui il vouloit faire cet exploit*, il répondit : « qu'ils se hâtassent seulement, et se « contentassent d'aller avec lui; et que s'ils le con-« traignoient d'user de sa puissance, quelqu'un

« pourroit s'en mal trouver. » Lors, le premier président, et les présidents Pothier et de Thou s'acheminèrent pour le suivre; et après eux marchèrent volontairement cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres du parlement, même des requêtes du palais, qui ne se trouvoient point sur la liste, disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines.

« Le Clerc, marchant le premier, les mena sur les dix heures du matin (par le pont aux Changes), comme en triomphe, jusqu'en la place de Grève, où voulant s'arrêter pour entrer en l'hôtel de ville (suivant la proposition de Maître Jean Le Clerc, en furent empêchés), et par lui contraints de passer outre, et menés à la Bastille Saint-Antoine, tout au travers des rues pleines de peuple, qui, épandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir, les lardoit de mille brocards et villenies.—Il en alla encore ce jour prendre quelques-uns en leurs maisons, qui ne s'étoient point trouvés à la cour, et même de la cour des aides, chambre des comptes et autres compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrés en la Conciergerie et aux autres prisons de la ville. Mais les uns furent élargis dès l'après-dînée, d'autres, les jours ensuivants, parce qu'ils n'étoient pas sur la liste de Jean Le Clerc, ou étoient estimés être des zélés catholiques.

« Et, à la vérité, la face de Paris étoit misérable; car on eût vu un Le Clerc, un Louchard, un Senault, un Morlière, un Olivier, et autres, qui, avec main armée, fourageoient les meilleures maisons de la ville, principalement où ils savoient qu'il y avoit des écus, et ce, sous un masque digne de tels voleurs : pour ce, disoient-ils, qu'ils étoient royaux et de bonne prise. Mais par-dessus tous les autres brigands, avoit, ce M. de Bussy Le Clerc (car ainsi se faisoit-il appeler), la grande puissance. Car encore que par la ville et par le conseil, quelques-uns prisonniers eussent ordonnance de sortir, ils ne sortoient toutefois que quand il plaisoit à monseigneur de Bussy, auquel, outre les trois, quatre et cinq écus qu'il exigeait par jour de chaque tête pour la dépense, quoique fort maigre, il falloit encore faire quelques présents de perles ou de chaînes d'or à madame, et de vaisselle d'argent et deniers comptants à monsieur, avant qu'en sortir. Lui et ses compagnons fourageoient les meilleures maisons de la ville, où ils cherchoient les écus, qu'ils disoient de bonne prise, parce qu'ils étoient royaux. »

Afin de faire croire que le parlement continuait à rendre la justice comme à l'ordinaire, les ligueurs obligèrent le président Brisson à tenir audience, et Édouard Molé, conseiller en la cour, à remplir les fonctions de procureur général, Jean Lemaître et Louis d'Orléans, à accepter la place d'avocats du roi. — Brisson déposa devant deux notaires une *protestation* secrète « contre tout ce qu'il pourroit « être obligé de faire ou de dire contre les intérêts « du roi », croyant ainsi concilier son devoir et sa faiblesse.

Ce fut le parlement, présidé par Brisson, qui, sur la requête de la duchesse douairière de Guise, rendit l'arrêt suivant :

Arrest de la cour souveraine des pairs de France, donné contre les meurtriers et assassinateurs de messieurs le cardinal et duc de Guyse.

« Veu par la cour, toutes les chambres assemblées, la requeste à elle présentée par dame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guyse, tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfants mineurs, contenant : « que le feu seigneur duc « de Guyse, pair et grand maistre de France, son « mary, estoit fils d'un prince qui a remply toute la « terre du renom de ses vertus, si utile à la France, « que l'ayant estendue du côté d'Allemaigne, par la « conservation de Metz, il l'a rejointe du côté de « l'Angleterre à la grande mer, son ancienne borne, « par la prise de Calais et d'un autre endroit, il l'a « délivrée de la terreur d'une place par avant répu- « tée inexpugnable par la ruine de Thionville. Puis, « ayant heureusement travaillé à purger ce royaume « du venin contagieux de l'hérésie, qui l'avoit quasi « tout infecté, et se voyant prest d'en venir à bout, « il fut proditoirement meurtry et assassiné par les « ennemys de Dieu et de son Église, délaissant trois « enfants qui se sont toujours montrés vrais heritiers « des vertus de leur père, même de son zèle ardent « en la religion catholique, apostolique et romaine... « Ceux qui veulent toujours continuer la dissolution « de leur première vie, et préparer le chemin à la « domination des hérétiques, n'en peuvent imaginer « un plus propre moyen que le massacre des princes « qui s'estoient toujours montrez les plus affection- « nez au soulagement du peuple et à la conservation « de la pure religion catholique. Pour l'exécution du- « quel dessein ayant rejuré l'édit d'union, et renou- « velé les autres promesses d'assurances tant par « serments solennels que par toutes autres simula- « tions de bienveillance, voire jusques à se desvouer « par imprécations pleines d'horreur après avoir « pris la sainte Eucharistie. Enfin, le vingt-troi- « sième décembre, le duc de Guyse qui étoit assis « au conseil, ayant esté mandé de la part du roy, et « s'estant levé et acheminé pour y aller seul, nud et « sans autres armes que l'espée, comme celui qui ne « se fust jamais défié d'une si indigne perfidie, est « cruellement massacré par plusieurs meurtriers, « expressément disposés à cet effet...

« La suppliante requéroit à cette cause *commission « de ladicte cour luy estre octroyée pour infor- « mer des faits susdits, circonstances et dépen- « dances,* et ce, par tels des conseillers de ladicte « cour qui lui plairoit commettre pour l'information « veue et rapportée estre décrétée *contre ceux qui « se trouveroient chargez et coupables,* et autre- « ment procéder comme de raison. »

« Oy sur ce le procureur général qui l'auroit requis.

« Et tout considéré, ladicte cour, toutes les chambres assemblées, a ordonné et ordonne commission d'icelle estre délivrée à ladicte suppliante. »

« Cet arrêt, dit M. de Chateaubriand, fait revivre le pouvoir souverain de la *cour des pairs,* même sur un roi, et *ce roi est le roi légitime,* le roi de France; l'information doit être faite contre ceux qui se trouveront chargés et coupables; *ces coupables sont les assassins et leur chef Henri de Valois ;* enfin, le parlement se prétend la cour des pairs : voilà l'aristocratie entière ressuscitée, appuyée de la fougue populaire, et recommençant sa vie d'un moment par le jugement d'un roi : qu'a fait de plus la démocratie de 1793?

« D'un autre côté, Henri III, en faisant mourir les deux Guises, avoit agi selon les principes de la monarchie d'alors : toute justice émanoit du roi; le roi étoit le souverain juge, il étoit aussi le pouvoir constituant; il étoit aussi le pouvoir exécutif; il faisoit la loi et l'appliquoit; il portoit le glaive et la main de justice; il avoit droit de prononcer l'arrêt et de frapper; un meurtre de sa part pouvoit être inique, mais il étoit légal.— Le despotisme est fondé sur les mêmes principes que la démocratie : les spoliations et les massacres sont légaux par le peuple souverain; les confiscations et les assassinats sont également légaux par le monarque absolu. — On voit ici face à face l'ancienne aristocratie et l'ancienne monarchie avec tous leurs principes et tous leurs inconvénients. »

La ville de Paris tint sur les fonts de baptême un fils dont la duchesse de Guise (qui venoit d'obtenir cet arrêt du parlement) accoucha un mois après la mort de son mari. Le nouveau-né fut nommé François. « La cérémonie fut magnifique; car la plupart des capitaines des dizaines de Paris marchoient deux à deux, portant flambeaux de cire blanche; et étoient suivis des archers, arquebusiers et arbalestriers de la ville portant semblables flambeaux. Fut donnée en l'hôtel de ville une belle collation, et l'artillerie tirée. »

Peu de jours auparavant on avait fait « en la grande église de Notre-Dame de Paris un magnifique service pour les deffunts duc et cardinal de Guise, encore qu'étants martyrs, comme les prédicateurs et ligueurs le publioient, ils n'en eussent pas, dit L'Estoile, beaucoup à faire. — Il y eut aussi grand concours que si c'eussent été les funérailles d'un roy. » — On exposait partout les portraits des deux frères, ou leurs images en cire, percés de grands poignards. « Passoient et repassoient des processions, où hommes et femmes, garçons et filles, marchoient pêle-mêle et demi-nus d'église en église. Rien ne fut plus remarquable qu'une procession générale des petits enfants des deux sexes au nombre de cent mille, portant des cierges ardents qu'ils éteignoient sous leurs pieds en disant : « Dieu permette qu'en bref la race des « Valois soit entièrement éteinte. »

« Le peuple, dit L'Estoile, étoit si enragé, s'il faut parler ainsi, qu'après ces dévotions *processionnaires,* il se levoit souvent de nuit, et faisoit lever leurs curés et prêtres des paroisses pour les mener en procession : comme ils firent au curé de Saint-Eustache, lequel pensant leur faire quelque remontrance, fut appelé *politique et hérétique,* et enfin contraint de les mener promener. Ce bon curé, avec deux ou trois autres de Paris, condamnèrent avec raison ces processions nocturnes, où hommes et femmes, garçons et filles, marchoient pesle-mesle, et où tout étoit de carême prenant : c'est assez dire qu'on en vit des fruits. — Ce bon religieux de chevalier d'Aumale, qui en faisoit ses jours gras, s'y trouvoit ordinairement ; et même aux grandes rues et aux églises jettoit, au travers d'une sarbacanne, des dragées musquées aux demoiselles par lui reconnues, auxquelles il donnoit ensuite des collations, où la *sainte veuve* [1] n'étoit oubliée, qui, seulement couverte d'une fine toile, et d'un point coupé à la gorge, se laissa une fois mener par dessous le bras, au travers de l'église Saint-Jean, et muguetter et attoucher, au scandale de plusieurs qui alloient de bonne foy à ces processions.

« Les prédicateurs, en leurs sermons, disoient mille injures du roy. « Ce teigneux, disoit Boucher, est « toujours coëffé à la turque, d'un turban, lequel, « on ne lui a jamais vû ôter, même en communiant, « pour faire honneur à Jésus-Christ; et quand ce « malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller con- « tre les reistres, il avoit un habit allemand fourré « et des crochets d'argent, qui signifioient la bonne « intelligence et accord qui étoit entre lui et ces dia- « bles noirs empistolés. Bref, c'est, dit-il, un Turc « par la tête, un Allemand par le corps, une harpie « par les mains, un Anglois par la jarretière, un Po- « lonois par les pieds, et un vrai diable en l'âme. »

« Le jour des Cendres, Lincestre dit en son sermon qu'il ne prêcheroit point l'Évangile, pour ce

[1] Madame de Sainte-Beuve, cousine du chevalier d'Aumale.

qu'il était commun, et que chacun le sçavoit; mais qu'il prescheroit *les vie, gestes et faits abominables de ce perfide tyran Henri de Valois,* contre lequel il dégorgea une infinité de vilainies et injures, disant qu'il (Henri) invoquoit les diables; et pour le faire ainsi croire à ce sot peuple, tira de sa manche un des chandeliers du roy que les Seize avoient dérobés aux capucins, et auxquels il y avoit des satyres engravés (comme il y en a en beaucoup de chandeliers), lesquels il affirmoit être « les démons du roy, « que ce misérable tyran, disoit-il au peuple, ado« roit pour ses dieux, et s'en servoit en ses incan« tations. »

Dans une oraison funèbre du duc de Guise, Maldrac, de Senlis, compare Henri de Valois au *mauvais riche,* « lequel Henri, dit-il, nous avons vu, « non-seulement estre habillé de pourpre et d'écar« late, mais avec ses mignons, habillés de mesme et « encore plus richement que lui, mener une vie « dissolue, danser tout nud avec une *femme publi« que* qu'il a fait exprès venir de loing pays. »

« Il n'étoit plus question, dit un autre ligueur, parlant du roi et du duc d'Épernon, il n'étoit plus « question de vivre selon la sensualité; chassant la « vertu bien arrière d'eux, aujourd'hui (en secret « néantmoins) ils usoient d'une sorte de *libertinage,* « et demain d'un autre : or, se faisant servir à table « dans le cabinet par des femmes toutes nues, et « par après faisant un nouveau mesnage... »

Afin d'exciter davantage l'animadversion populaire, des gravures représentaient la Loire roulant des noyés avec cette explication : *Figure des cruautés que Henri de Valois a exécutées contre les gens de bien qui ne trouvoient bons ses déportements.* Dans une autre gravure, on voyoit une grande main marquée de trois fleurs de lis, saisissant par les cheveux, avec des doigts crochus, une religieuse à genoux devant un crucifix; l'inscription portoit : *Figure de la vierge religieuse violée à Poissy par Henri de Valois.* Une autre estampe montrait une main saisissant à travers des barreaux une croix enrichie de diamants; et on lisait au-dessus : *Pourtraict du sacrilége fait par Henri de Valois en la Sainte-Chapelle, à Paris.* Enfin le roi étoit accusé d'impiété pour avoir dit, en regardant la couronne d'épines de la Sainte-Chapelle : « Jésus-Christ avoit la tête bien grosse. »

Tous ces discours et toutes ces représentations avaient une grande influence sur l'esprit du peuple.

Clôture des états de Blois.—Déchéance de Henri III proclamée par la Sorbonne et par le parlement de Paris.

Ce n'était pas dans Paris seulement que le peuple s'était soulevé contre le roi. Orléans et Chartres avaient suivi l'exemple de Paris. La rébellion s'étendit de l'Ile-de-France successivement en Picardie, en Normandie, en Guyenne, en Languedoc, en Provence, en Bourgogne et en Champagne. — Le roi, au milieu du soulèvement général, voulut chercher un appui dans les états généraux, et leur demanda une nouvelle loi contre le crime de lèse-majesté. Cette loi lui fut refusée. Il se décida, dès lors, à congédier l'assemblée, qui se sépara le 17 janvier. En recevant les députés des trois ordres avant leur départ, Henri III les chargea, lorsqu'ils retourneraient dans leurs provinces, « de faire entendre à tous combien « il avait d'affection et de volonté au bien « et soulagement de ses sujets, et l'obligation que ceux-ci avaient « de lui demeurer loyaux et fidèles. »

Les députés auraient eu fort à faire pour ramener à des sentiments d'obéissance et de loyauté les catholiques soulevés contre Henri III. — « Le jeudy 26 janvier, dit L'Estoile, un hérault envoyé de la part du roy arriva à Paris portant au duc d'Aumale, qui s'en disoit gouverneur, mandement d'en vuider, et interdiction à la cour de parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides, au prévôt de Paris, et à toutes les compagnies, officiers et juges royaux, de plus exercer aucune juridiction.— Il ne fut ouy ni son paquet vu, ains emprisonné, en grand danger d'être pendu, finalement renvoyé sans réponse, avec injures et contumélie, tant étoient les Parisiens animés contre leur roy, duquel le nom étoit si odieux entre le peuple, que qui l'eût proféré seulement étoit en grand danger de sa vie. »

Le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris s'adressèrent, au nom de tous les citoyens catholiques de cette cité, *à la très-sainte Faculté de théologie de Paris, assemblée au collége de Sorbonne,* pour connaître quels étoient les droits du peuple vis-à-vis du roi; et cette Faculté, réunie au nombre de soixante-dix maîtres, après supplications publiques et célébration de la messe du Saint-Esprit, déclara, le 27 janvier : « Premièrement, que le peuple du royaume étoit « délié et délivré du serment de fidélité et obéissance « prêté au susdit roi Henri. En après que le même « peuple pouvoit licitement, et en assurée conscience, « être armé et uni, recueillir deniers, et contribuer « pour la défense et conservation de l'église aposto« lique et romaine, contre les conseils pleins de « méchanceté et efforts dudit roi et de ses adhé« rents, quels qu'ils fussent, depuis qu'il avoit violé « la foi publique, au préjudice de la religion catho« lique et l'édit de la *sainte union,* ainsi que la na« turelle liberté de la convocation des trois ordres « de ce royaume. »— Cette décision de la Sorbonne, qui proclamait la déchéance de Henri III, fut sanctionnée le 30 janvier par le parlement.

« Après que cette conclusion fut publiée, dit Palma Cayet, ce ne fut plus dans Paris que placards attachés par tous les carrefours de la ville pleins d'injures et de vilainies contre l'honneur du roi... Ils défendoient de prier Dieu pour lui, pour ce, disoient-ils, qu'il étoit *excommunié ipso facto,* que l'on ne lui étoit plus sujet, et crioient tout haut en chaire : *Nous n'avons plus de roi...* Partout où ils trouvoient de ses portraits, ils les déchiroient, rayoient son nom, ôtoient les armes de Pologne jointes avec celles de France aux lieux de la ville où on les avoit mises. — Les tombeaux et effigies de marbre des sieurs de Quélus, Saint-Mesgrin et Maugiron, que Sa Majesté avoit fait faire, il y avoit déjà plus de dix ans, dans le chœur de l'église Saint-Paul, furent rompus, cassés, et du tout ôtés [1], pour ce que ces seigneurs avoient été autrefois des favoris du roi ; le grand tableau des Augustins, où Sa Majesté étoit peinte ainsi qu'il faisoit les chevaliers, fut effacé ».

Le clergé de Paris, ainsi que le clergé des villes qui s'étaient prononcées pour la Ligue, excitait et encourageait la révolte du peuple contre le roi, à tel point que le légat du pape crut lui-même devoir blâmer ce zèle coupable : « M. le légat, dit encore P. Cayet, fut fort estonné, estant à Orléans, de ce qu'ouvertement et affirmativement plusieurs grands du party de la Ligue ne vouloient plus recognoistre le roy pour souverain, et que le clergé, *devant qu'avoir eu mandement du pape,* s'estoit émancipé de faire beaucoup de choses nouvelles de leur authorité, obéyssant à la résolution faicte par aucuns docteurs, qui prenoient le nom de la Faculté de Paris, par laquelle ils arrestèrent que ces mots, *pro rege nostro,* seroient obmis et passez sous silence par tous les prêtres qui chanteroient la messe, comme n'estant de l'essence propre du canon, mais que l'on diroit au lieu : *pro christianis nostris principibus.* Ceste résolution portoit aussi que s'il y avoit aucuns docteurs qui ne fussent de leur opinion, ils seroient privez des prières et droicts de la Faculté, effacez et rejettez du sein d'icelle, comme coulpables et participants de crime et d'excommunication. Plus que, sans mandement de Sa Saincteté, ils avoient colligé de nouveau certaines prières que les prestres de ce party disoient en célébrant la messe. Bref, il vid tant de choses inventées aux églises des villes qui tenoient ce party, que non-seulement luy, mais tous ceux qui n'avoient aucuns de ces remuements, les blasmèrent comme tenants par trop d'une sédition populaire. »

[1] Selon L'Estoile, la destruction des tombeaux des mignons du roi aurait eu lieu après la nouvelle reçue de l'assassinat des Guises (le 2 janvier), et, suivant d'autres relations, après la *journée des Barricades.*

Enfin, l'exaspération parmi les ligueurs était telle, qu'au nombre de ceux qui jurèrent de poursuivre la vengeance de la mort des Guises, « aulcuns, dit un historien contemporain, signèrent ce serment de leur sang qu'ils tirèrent de leur main ; et l'on dit que la main du sieur Baston (conseiller au parlement), dont il tira du sang pour le signer, demeura estropiée. »

CHAPITRE XV.

HENRI III. — FIN DE SON RÈGNE.

Organisation du gouvernement de la Ligue. — Conseil général de l'Union. — Progrès de la Ligue. — Henri III à Tours. — Trêve avec le roi de Navarre. — Monitoire du pape Sixte V contre Henri III. — Entrevue de Henri III et de Henri de Bourbon. — Marche des deux rois sur Paris. — Jacques Clément. — Assassinat de Henri III. — Dernière entrevue de Henri III et du roi de Navarre. — Mort de Henri III. — Joie des Parisiens. — Honneurs rendus à la mémoire de Jacques Clément. — Jugements divers sur Henri III.

(Année 1589.)

Organisation du gouvernement de la Ligue. — Conseil général de l'Union. — Progrès de la Ligue (1589).

Les Parisiens avaient résolu de confier l'autorité principale au duc du Mayenne ; en attendant son arrivée, ils formèrent un grand conseil composé de personnages pris dans les trois ordres ; le duc d'Aumale en eut la présidence. On y comptait neuf membres tirés du clergé, sept de la noblesse et vingt-deux du tiers-état. Le président et le secrétaire portèrent le nombre des membres du conseil à quarante.

Le duc de Mayenne entra à Paris. Son arrivée avait été retardée par les efforts qu'il avait dû faire pour s'assurer de la Bourgogne, dont il était gouverneur. — Le lendemain, il prit la présidence du conseil, auquel on donna le titre de *conseil général de l'Union ;* et craignant d'y voir triompher l'influence démocratique des Seize, il se fit autoriser à l'augmenter de quinze membres, tirés de la noblesse et du clergé, et à y appeler, quand il le jugerait nécessaire, les présidents, conseillers, avocats et procureurs généraux du parlement, ainsi que des députés des trois ordres.

Le conseil général de l'Union attribua tous les pouvoirs de la royauté au duc de Mayenne, le nomma *lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France,* et ordonna de supprimer le nom du roi Henri III de tous les actes publics, et de fabriquer un nouveau sceau de l'État ; enfin il convoqua les états généraux à Paris pour le 15 juillet suivant.

Le duc de Mayenne montra une grande activité dans l'organisation du gouvernement qu'il voulait substituer à l'autorité royale. Il rassembla des troupes, assura la rentrée des impôts, et chercha à rattacher à son parti toutes les provinces en leur donnant des gouverneurs. — La révolte continuait à faire des progrès; mais le zèle pour la religion n'était pas toujours le principal motif de ceux qui embrassaient avec le plus d'ardeur le parti de la Ligue. « Beaucoup de lieutenants, de gouverneurs de provinces ou de places particulières, dit Palma Cayet, se mirent de ce party, sous l'espérance d'être gouverneurs en chef. Si la noblesse et les gens de guerre se mettoient de la Ligue pour cette espérance, il y eut beaucoup de gens de justice qui, pour s'agraudir, entrèrent aussy dans ce party; car où les lieutenants généraux se tenoient fermes du party du roy, les lieutenants particuliers, les assesseurs et les vice-sénéchaux, en beaucoup d'endroits, se mirent de la Ligue pour estre lieutenants généraux ou sénéchaux. Si les prévots des marchands ou eschevins, consuls ou autres officiers des villes estoient aussy catholiques royaux, d'autres habitants, pour occuper leurs charges, se mettoient du party de la Ligue, faisoient soulever le peuple, et en ces remuemens populaires se faisoient eslire aux grades et honneurs, auxquels ils n'eussent eu espérance de parvenir par le temps de paix. Ainsy plusieurs se mirent de ce party pour faire leurs affaires et tenir les premières charges. »

Le duc de Mercœur, frère de la reine, que le roi avait nommé gouverneur de Bretagne, se déclara pour la Ligue dans l'espérance secrète de se faire dans son gouvernement une souveraineté indépendante, sur lequel il prétendait avoir des droits héréditaires comme époux de Marie de Luxembourg, issue de la maison de Penthièvre.

Henri III à Tours. — Trêve avec le roi de Navarre. — Déclaration du roi de Navarre. — Monitoire du pape Sixte V contre Henri III (1589).

Au lieu de montrer l'énergie et l'activité qui eussent été nécessaires pour combattre ses ennemis avec espérance de succès, Henri III était retombé dans ses irrésolutions habituelles. La mort l'avait privé des conseils de sa mère; sa femme, qui correspondait avec le duc de Mercœur, le trahissait. Les principaux seigneurs de sa cour l'avaient abandonné, et ceux qui restaient près de lui étaient partagés en deux factions, à la tête desquelles se trouvaient, d'un côté, le duc de Nevers, encore attaché à la Ligue, et, de l'autre, le comte de Soissons, ami du roi de Navarre. « Ceux qui conseilloient lors le roy Henry III lui donnèrent, dit P. Cayet, de trois sortes de conseils : les uns estoient d'avis que Sa Majesté devoit faire la guerre aux huguenots et à la Ligue tout ensemble; les autres, que l'on devoit s'accorder, à quelque prix que ce fust, avec les princes et villes de la Ligue, et continuer la gurere aux hérétiques; d'autres soutenoient, par raison d'Estat, que Sa Majesté se devoit servir du roy de Navarre et de ses forces, puisqu'il s'offroit librement à luy faire service. » — En effet, Henri de Bourbon, qui venait d'obtenir récemment des succès dans les provinces du midi, manifestait l'intention d'employer son armée à soutenir le trône dont il devait hériter.

Henri III, jugeant bien qu'il lui était impossible de faire simultanément la guerre aux huguenots et aux ligueurs, entama avec les deux partis une double négociation.

En attendant l'issue de ces tentatives pacifiques, le roi quitta Blois, et se retira à Tours, où, par ordonnance royale, il appela le parlement, la chambre des comptes, et dont il fit provisoirement le siége de son gouvernement. Les royalistes reprirent courage.

La négociation entamée avec la Ligue échoua. L'intervention même du légat du pape en faveur de Henri III, auprès du conseil général de l'Union, n'eut aucun résultat; mais les négociateurs chargés de traiter avec le roi de Navarre furent plus heureux, et une trêve fut conclue entre les deux rois.

Henri de Bourbon se rapprocha de la Loire. Tout dans sa conduite annonçait de sages et généreux desseins. Le 21 avril il fit, à Saumur, une déclaration sur son prochain passage de la rivière *pour faire service à Sa Majesté.* Cette déclaration porte : « Qu'estant premier prince du sang de « France, la loy et son devoir l'obligent de défen« dre son roy, et que, quelque prétexte que les chefs « de la Ligue prennent, ils ne sont que perturba« teurs du repos public, et n'ont autre but que la « vie et couronne du roy, la dissipation et usurpa« tion de l'Estat;

« Qu'il n'a, lui, et ne veut tenir pour ennemis « que ceux qui se sont rebellez contre le roy, et « qu'il deffend à tous ses gens de guerre de rien « entreprendre ny attenter sur les bons sujets du « roy, et spécialement sur ceux du clergé, pourvu « qu'ils se contiennent modestement en leur voca« tion;

« Qu'il prie tous les ordres et estats du royaume « d'adviser au mal qu'apportera la continuation des « troubles et confusions;

« Ceux du clergé, de considérer la piété estouffée « dans les armes, le nom de Dieu en blasphème et « la religion en mespris, s'accoustumant un chacun « de se jouer du sacré nom de foy, lorsqu'il voit que

« les plus grands le prennent pour prétexte des plus « exécrables infidélitez ;

« Ceux de la noblesse, de remarquer quelle chute « a pris leur ordre en peu de temps, quand les ar« mes, marques, ou de la noblesse héréditaire, ou « loyers de vertu, sont comme traînées dedans la « fange, mises ez mains d'une populace qui, de li« berté passera en licence, de licence à l'abandon « de toute insolence, sans plus respecter, comme jà « on le voit, ni mérites ni qualitez ;

« Ceux de la justice, de considérer quel brigan« dage est entré par la porte du bien public, quand « en la chambre des pairs de France, où les plus « grands laissent leur espée pour la révérence de « justice, un procureur armé a pénétré, accompa« gné de vingt marauts, portant l'espée à la gorge « au parlement de France, l'emmenant en triomphe « en robbes rouges à la Bastille ; quand un premier « président (zélateur de la religion catholique ro« maine, et le plus formel ennemy de la contraire) « est assommé, traîné et pendu à Thoulouse par le « monopole d'un évesque [1] ;

« Que ceux du tiers estat, qui tout au moins de« voient tirer proffit de ces dommages, advisent s'ils « sont soulagez des tailles et subsides, s'ils sont « deschargez de la gendarmerie, si leurs boutiques « ez villes et leurs mestairies ez champs s'en portent « mieux.

« Un roy, disoit le roy de Navarre en finissant, « ne peut souffrir d'estre dégradé par ses subjects ; « et, pour l'empescher, il faudra ranger rigueur « contre rigueur, et force contre force. — Contre « l'usurpation des estrangers, il faudra que Sa Ma« jesté soit secourue d'estrangers, ce qui sera la « cause que les champs deviendront en forests, et les « guérets en friche, mal qui sera commun au la« boureur et au bourgeois, au gentilhomme et au « clergé.—Il seroit bien plus à propos d'abréger tant « de calamitez par une paix, en rendant l'obéissance « et la fidélité que l'on doit au roy. C'est pourquoy « je prie tous les serviteurs de Sa Majesté de redou« bler leur affection et courage à le servir de bien « en mieux contre ses ennemys, et exhorte ceux qui « se sont laissez aller à une telle rébellion, de n'estre « instruments de leur propre ruine, de se désis« ter d'un si mauvais party, et de recourir à la clé« mence de Sa Majesté. »

Les sages conseils du roi de Navarre ne purent se faire entendre au milieu du tumulte général causé par l'explosion de toutes les passions ardentes. On fit même un crime à Henri III de s'être rapproché de lui. « Aussitôt que la tresve fut publiée entre le roy et le roy de Navarre, dit P. Cayet, les agents de l'Union à Rome poursuivirent, envers le pape et les cardinaux, l'approbation de leur levée d'armes, et de tout ce qu'ils avoient fait contre le roy, requérants une *bulle d'excommunication* contre luy. — Le pape eut à grand courroux ceste tresve, d'autant plus qu'elle estoit avec le roy de Navarre, contre lequel il avoit fait publier une excommunication, et crut lors tout ce que les agents de l'Union lui dirent touchant l'estat de la France, et principalement que le roy estoit perdu, et que tout son peuple s'estoit révolté, ce qui n'estoit qu'en partie.

« Cela fut occasion qu'il dénia toute audience aux ministres de France, et que, le 24 may, il fit afficher dans Rome un *monitoire*, dans lequel il commandoit que, « deux jours après la publication de ce « monitoire en six villes de France y dénommées, « le roy eut à mettre en liberté M. le cardinal de « Bourbon et l'archevêque de Lyon, si non qu'il « l'excommunioit ; et que, dans soixante jours aussi « après, il eust à comparoir à Rome en personne, ou « par procuration, affin de déclarer les raisons pour« quoy il ne devoit estre excommunié pour avoir « faict tuer le cardinal de Guise ; aussi qu'il eust à « dire pourquoy ses subjects ne devoient estre dé« livrez du serment qu'ils luy devoient. » — Enfin le pape cassoit tous les priviléges des roys de France, par lesquels ils pouvoient, par d'autres que par Sa Sainctété, estre absous de telle excommunication. »

Entrevue de Henri III et de Henri de Bourbon. — Marche des deux rois sur Paris.

Cependant Henri III s'était décidé à suivre les conseils des fidèles serviteurs qui lui rappelaient les derniers avis de sa mère, et à conclure avec le roi de Navarre une paix définitive et une alliance publique.

Le duc de Nevers avait accepté de la Ligue le gouvernement de la Champagne, et quitté Tours. — Le duc de Mayenne, avec une armée, marchait sur cette ville, et menaçait le roi de France. —Le roi de Navarre était à Maillé, à deux lieues de Tours.

« Le dimanche, dernier jour d'avril, dit P. Cayet, le roy Henri III, allant ouyr la messe à Marmoustier, envoya dire au roy de Navarre qu'il avoit trèsagréable qu'il fust si prez de luy, et qu'il désiroit de le voir et de luy parler. — Le roy de Navarre luy manda qu'il se rendroit au pont de La Motte, à un quart de lieue de Tours, pour y recevoir ses commandements : ce qu'il fit, et s'y rendit à une heure après midy avec toutes ses troupes... Là, le roy luy fit dire qu'il l'attendoit au chasteau du Plessis,

[1] Le premier président Duranti, qui avait essayé de s'opposer à la déchéance de Henri III, venait d'être massacré, ainsi que l'avocat général Daffis, par les ligueurs de Toulouse.



Garde de la Manche. *Cavaliers.* *Garde de la Prévôté.*

 Costumes militaires sous Louis XV.



Volontaires Cantabres - Fusiliers de la Morlière - Arquebusiers de Grassin - Fusiliers du Roussillon.



Uhlans de la Saxe. *Hussards Bretons.*

et le prioit de passer l'eau dans des bateaux qui furent incontinent menez de Tours... Quelques-uns des siens le vouloient détourner de passer l'eau, et le prioient de considérer qu'il alloit sans aucunes forces se mettre, comme en une isle entre les rivières de Cher et de Loire, en la puissance du roy; mais leurs discours n'empeschèrent sa résolution.

«Le roi de Navarre, faisant passer premièrement l'eau à une bonne partie de sa noblesse, passa après avec ses gardes. De toute sa troupe, nul n'avoit de manteau et de panache que luy; tous avoient l'escharpe blanche; luy, vestu en soldat, le pourpoint tout usé sur les espaules et aux costez de porter la cuirasse, le hault de chausses de velours feuille morte, le manteau d'escarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille, estant accompagné de messieurs le duc de Montbazon et du mareschal d'Aumont, qui l'estoient venu trouver de la part du roy, arriva au chasteau du Plessis.

«Le roy y estoit venu une heure auparavant avec tous les princes... Toute la noblesse estoit dans le parc, avec une multitude de peuple, curieux de voir ceste entrevue. Incontinent que le roi de Navarre fut entré dans le chasteau, on alla advertir le roy, lequel s'achemina le long du jeu de *paille-mail* [1], cependant que le roy de Navarre et les siens descendaient l'escalier par lequel on sortoit du chasteau pour entrer dans le parc. Au pied des degrez, M. le comte d'Auvergne [2], assisté de messieurs de Sourdis, de Liancourt et autres chevaliers des ordres du roy, reçurent le roy de Navarre, et l'accompagnèrent pour aller vers Sa Majesté. — Au bruit que les archers firent, criant : *Place, place, voicy le roy!* la presse se fendit, et si tost que le roy de Navarre vid Sa Majesté, il s'inclina, et le roy vint l'embrasser.

«Les embrassements et salutations réitérées plusieurs fois avec une mutuelle démonstration d'un grand contentement de part et d'autre, le roy pensant avec le roy de Navarre faire un tour de promenade dans le parc, il luy fut impossible à cause de la multitude du peuple, dont les arbres mesmes estoient tous chargés. L'on n'entendoit partout que ces cris d'allégresse de : *Vive le roy!* Quelques-uns crioient aussi : *Vivent les roys!* Ainsi Leurs Majestez, ne pouvant aller de part ni d'autre, rentrèrent dans le chasteau, où se tint le conseil, et y demeurèrent l'espace de deux heures.

«Au sortir du conseil ils montèrent à cheval, et le roy de Navarre ayant reconduit le roy jusques au pont Sainct-Anne, à my chemin du fauxbourg de La Riche, prit congé de Sa Majesté, et repassant la rivière de Loire, alla loger au fauxbourg Sainct-Symphorien, en une maison vis-à-vis du pont de Tours.

«Le lendemain, premier jour de may, il entra à pied sur les six heures du matin dans la ville, et vint *donner le bonjour* au roy. — Toute ceste matinée fut employée en conseils et délibérations d'affaires, jusques sur les dix heures que le roy alla à la messe, et fut accompagné jusques à la porte de l'église Sainct-Gatien par le roy de Navarre, qui de là s'en alla visiter les princesses de Condé et de Conty. — L'après-dînée se passa à courir la bague le long des murs du parc du Plessis, où le roy de Navarre et tous les princes et grands seigneurs s'exercèrent cependant que le roy estoit à vespres aux Bons-Hommes.»

Le roi de Navarre réunit son armée, parfaitement disciplinée, au peu de troupes restées fidèles à Henri III; il battit le duc de Mayenne, qui avait eu la hardiesse de venir attaquer le faubourg Saint-Symphorien. Par ses conseils, les troupes royales prirent l'offensive, et s'avancèrent vers Paris, en s'emparant de presque toutes les places qui se trouvaient sur leur route.

L'armée royale, qui avait reçu de nombreux renforts, remporta, près de Senlis, un avantage signalé sur l'armée de la Ligue, aux ordres du duc d'Aumale, qu'elle força de rentrer précipitamment dans Paris après avoir abandonné son artillerie aux vainqueurs. — Pithiviers, Étampes, Poissy, Pontoise et Montereau furent successivement occupés. Une troupe de six mille Suisses, levés par Harlay de Sancy, traversa la Champagne, et vint à Conflans se rallier aux drapeaux de Henri III.

Les forces des deux rois s'élevaient alors à plus de 40,000 hommes. Henri III résolut d'entreprendre le siége de Paris, *afin de frapper droit au cœur de la Ligue,* et, le 29 juillet, établit son quartier général à Saint-Cloud, où il se logea dans la maison de Jérôme de Gondy, parent de l'archevêque de Paris. Il devait attaquer les fauxbourgs situés au nord de la Seine, tandis que le roi de Navarre, dont le quartier était à Meudon, attaquerait les faubourgs du midi. L'assaut général était fixé au 2 août; et quoique le duc de Mayenne fût revenu lui-même à Paris pour défendre cette capitale, les troupes royales se croyaient assurées de la victoire.

Mais un assassinat devait alors sauver la Ligue, et venger les Guises du roi qui les avait fait périr par un assassinat.

Jacques Clément.

Parmi les religieux de l'ordre de Saint-Dominique qui se trouvaient alors renfermés dans Paris

[1] Jeu de boule et de longue paume.

[2] Depuis comte et duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX.

on remarquait un moine, né à Sorbon, près de Rethel, en Champagne, et nommé Jacques Clément. C'était un homme d'un esprit sombre et mélancolique, d'un caractère ardent et inquiet, d'une imagination déréglée; d'ailleurs, ignorant et grossier, fanatique et libertin, parlant sans cesse d'exterminer les hérétiques, ce qui le faisait appeler par ses confrères le *capitaine Clément.* Excité par une voix céleste, à ce qu'il crut, il conçut le dessein d'assassiner Henri III. Il communiqua cette résolution à Bourgouin, prieur de son couvent, qui l'encouragea à l'exécuter [1]. Les Seize en eurent connaissance. Ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, ainsi qu'à la duchesse de Montpensier (Catherine-Marie de Lorraine). Cette princesse voulut voir le moine, et s'abandonna, dit-on, à ses infâmes désirs pour achever de le déterminer. Plusieurs prédicateurs annoncèrent en chaire «que l'on «eût encore patience peu de jours, et que l'on verroit quelque grande chose qui mettroit ceux de l'U-«nion à leur aise.» Le duc de Mayenne fit arrêter et mettre à la Bastille plus de cent *politiques;* d'autres étaient déjà détenus dans le Louvre, et il fut dit à Clément que la vie de tous ces prisonniers répondrait de la sienne. On lui promit que le pape le ferait cardinal s'il survivait au roi, ou que, s'il périssait, il serait mis au nombre des saints, comme ayant sauvé sa patrie. On trompa le premier président Achille de Harlay et le comte de Brienne, prisonniers de la Ligue. Le premier lui donna des lettres pour le roi; le second, un passeport. Jacques Clément eut ensuite une conférence avec le duc de Mayenne, et La Chapelle-Marteau, prévôt de Paris et secrétaire de la Ligue, qui, à ce que prétend l'historien Matthieu, lui dirent de rejeter le meurtre, après l'avoir commis, sur le comte de Soissons, «afin de rendre la cause du roi de Navarre plus odieuse, et d'animer contre lui les catholiques.» Matthieu dit avoir appris cette particularité de Henri IV lui-même.

Jacques Clément sortit de Paris le 31 juillet 1589, et se présenta aux gardes avancées du camp royal. On le conduisit devant le sieur de La Guesle, procureur général au parlement de Paris, qui remplissait alors les fonctions d'intendant de justice de l'armée, et à qui nous laisserons raconter le tragique événement, en complétant son récit par quelques détails empruntés aux *Mémoires du comte d'Angoulême,* comme lui témoin des derniers moments de Henri III.

Assassinat de Henri III (1er août 1589).

«Le dernier jour de juillet de cette malheureuse année 1589, retournant dit, La Guesle, avec quelques-uns de mes amis de devers Paris au port de Saint-Cloud, où le roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un religieux jacobin, de l'âge de vingt-sept ou vingt-huit ans, qui estoit parmi deux soldats du régiment de Comblanc. Estimant qu'ils le tinssent prisonnier et sçachant l'intention du roy estre que telles personnes demeurassent saines, sauves et libres, combien que, pour la plupart, ce fussent les trompettes de cette sanglante sédition, je demanday aux soldats s'il estoit leur prisonnier; leur réponse fut que non, mais que c'estoit un religieux qui apportoit à Sa Majesté lettres

[1] «Aux serments que fit le prieur des jacobins, nommé Bourgouin, sur l'assassinat du roy Henry III, louant l'acte et le meurtrier, l'appelant *enfant bienheureux* et *martyr,* avec une infinité d'exclamations en sa louange, on présuma que c'estait luy qui avoit persuadé ce Jacques Clément à commettre ce parricide, et l'avoit deçu, le voyant fort devot et niais, luy faisant boire quelque breuvage pour le faire resver; et puis, estant endormy, luy avoit fait ouir, par quelque subtil moyen, une voix qui luy avoit commandé de tuer le roy...

«Jacques Clément fréquentoit les voisins d'auprès les jacobins, et leur disoit tous les jours: «Ayez patience, je tueray «Henry de Valois; en bref, Dieu me l'a commandé.» Ils se mocquoient de luy à cause de sa stupidité, et luy leur respondoit: «Vous ne savez pas tout; vous verrez ce qui en «sera.»

«Les Seize lui firent bailler un couteau empoisonné, afin qu'en quelque endroit qu'il pût toucher Sa Majesté, le coup fût mortel.

«Le prieur Bourgouin fut pris trois mois après la mort du roy, sçavoir, le premier jour de novembre, à la prise des fauxbourgs de Paris, ayant les armes au poing pour deffendre les tranchées. Il fut conduit et mené au parlement à Tours. Un grand nombre de tesmoins lui furent confrontez, qui luy soutinrent les choses qu'il avoit dictes de Jacques Clément après sa mort. Il ne respondit autre chose, sinon qu'il estoit prisonnier de guerre. De Paris, on envoya à Tours offrir pour luy de rendre un homme de lettres prisonnier à la Bastille. Il fut enjoinct au trompette de se retirer. Le prieur, contraint de respondre à la cour, le fit comme en riant: nonobstant, il fut condamné à estre tiré à quatre chevaux. — Estant conduit pour estre executé au grand marché de Tours, il dit au peuple qu'il avoit esté *des plus doux prédicateurs,* puis pria Dieu d'avoir pitié de son âme pour ses grands peschez. — Le greffier, ainsi qu'il avoit desjà un linge sur la face prest à estre tiré, le lui fit oster, et lui dit: «Vous «êtes prest de monter à Dieu, et sçavez bien que, si nous ne «confessons nos peschez en ce monde, nous nous rendons «grandement coulpables, et encourons la damnation éternelle. «Vous estiez le prieur, et comme le père de Jacques Clément, «qui a assassiné le roy;... et après le malheureux parricide «qu'il a commis, vous avez dit qu'il estoit *sainct en paradis;* «vous ne pouvez nier cela... Il n'y a celuy qui sit ouy vos ser-«mons qui ne vous ayt entendu approuver et louer tout ce de «quoy vous êtes accusé et convaincu. — Vous vous opiniâ-«trez, et ne voulez confesser le secret de ce parricide, ny ne «voulez dire vos complices, et toutefois vous espérez aller de-«vant Dieu, et desirez qu'il vous pardonne vos peschez: cela «est bien douteux pour vous, et devez practiquer en cet en-«droict ce que vous a appris la théologie, depuis le long temps «que vous en avez faict profession.» — Bourgouin lui respondit lors, comme en colère: «Nous avons bien faict ce que «nous avons pu, et non pas ce que nous avons voulu.» Ce furent ses dernieres paroles, car, le linge remis sur sa face, il fut tiré, escartelé, et puis bruslé presque en mesme temps.» Palma Cayet, *Chronologie novenaire.*

et nouvelles de quelques serviteurs qu'elle avoit dans Paris, et qu'à cette fin ils le conduisoient vers son quartier, et que m'ayant rencontré à propos ils me supplioient de le luy mener. Ce que je fis, pensant que ce fust quelque advertissement qui pourroit servir aux affaires.

« Arrivé en mon logis, j'interrogeai fort particulièrement ce jacobin de ce qui l'amenoit, et après plusieurs difficultez et refus, comme si c'eût esté chose qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à Sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la part de monsieur le premier président, pour dire à Sa Majesté « que luy « et tous les serviteurs qu'elle avoit dans Paris es« toient merveilleusement affligez de ne pouvoir « entendre aucunes nouvelles de son armée; com« bien qu'ils sceussent qu'elle fust près. — Que ceux « qui restoient dans la ville de ses serviteurs estoient « fort tourmentez, comme en ayant esté le jour pré« cédent emprisonnez mille ou douze cents; que tous « ces rudes traitements augmentoient bien leur dou« leur, mais ne diminuoient point leur vertu, et que « le mesme consentement et la mesme volonté de la « servir demeuroient en leur cœurs, qu'ils estoient en « tel nombre qu'aisément ils pouvoient faire un bon « service; et que, partant, ledit sieur premier prési« dent, qui, encores qu'il fust prisonnier, ne laissoit « pas de savoir leurs intentions, et le moyen qu'ils « avoient de servir, l'envoyoit vers Sa Majesté, pour « luy dire de sa part qu'ils estoient prests de se sai« sir d'une porte, et lui donner entrée dans la ville. « Disoit davantage avoir charge de faire entendre « au roy quelque autre chose plus particulier... »

« Sur quel propos j'insistai fort longtemps, l'interrogeant plus avant, sur la façon et sur les paroles dudit sieur premier président...; s'il avoit de lui lettre ou quelque autre signe ou marque, lequel monstrant il pouvoit estre cru. — Sur quoy, il me montra un petit billet escrit en lettre italienne, qu'il disoit estre de la main du sieur président, et de fait il en approchoit bien fort, comme la lettre italienne est fort aisée à imiter et contrefaire, et contenoit à peu près ces paroles: « Sire, ce présent « porteur vous fera entendre l'estat de vos servi« teurs, et la façon de laquelle ils sont traitez, qui « ne leur oste néanmoins la volonté ni le moyen de « vous faire très-humble service et sont en plus grand « nombre que Votre Majesté peut-estre n'estime: il « se présente une belle occasion, sur laquelle il vous « plaira faire entendre votre volonté, suppliant « très-humblement Votre Majesté croire ce présent « porteur en tout ce qu'il dira. » Après ces paroles il y avoit une croix enfermée dans un O. — Ayant lu ce billet, et luy ayant demandé quel moyen il avoit tenu à sortir de Paris, il respondit qu'il avoit fait entendre qu'il s'en alloit à Orléans, et que sous ce prétexte il avoit demandé un passe-port au comte de Brienne, prisonnier au Louvre, lequel à l'instant il exhiba.

« Ce discours fut fort long entre nous deux, taschant par tous moyens à descouvrir quel il estoit, me doutant que ce fust quelque espion, sans néanmoins jamais penser qu'il couvast en son âme une si désespérée et énorme trahison: mesme je lui dis, que peut-estre il estoit suscité de la part des ennemis, pour, sous ces belles paroles et promesses, nous faire donner en quelque embusche: mais je le trouvay ferme et résolu, en ce que premièrement il m'avoit dit, et mesme répondant pertinement sur mon doute à sçavoir qu'après qu'il auroit fait entendre à ceux de Paris la volonté du roy, il viendroit retrouver Sa Majesté pour l'advertir du jour et heure, et qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle adviseroit jusques à ce que l'entreprise eut reüssi pour respondre sur sa vie de la faute qu'il auroit commise, si aucune y en avoit de sa part.

« Lors ne pouvant tirer autre chose de luy, je le délaissay parmi les miens et m'en allay trouver le roy, et je luy fis entendre tout ce que dessus; de quoy le roy étant extrêmement aise, pour le moyen qu'il se voyoit ouvert, sans plus grande ruine de ses sujects, laquelle il déploroit, de tirer ses bons serviteurs qu'il avoit dans la ville, de la sanglante et cruelle tyrannie sous laquelle ils languissoient, me commanda de lui amener le jacobin le lendemain, de bon matin, sur les six à sept heures.

« Cependant, le meschant et misérable, demeuré en mon logis, souppa gayement avec les miens, taillant ses morceaux du funeste cousteau, meuble ordinaire de tels oiseaux: mesme l'un d'eux lui disant: « Qu'il y en avoit de son ordre six qui avoient « (à ce qu'on disoit) entrepris de tuer le roy »; luy froidement, sans changer de couleur, respondit qu'il y en avoit partout et de bons et de mauvais.

« Le lendemain, au matin, premier jour d'aoust, jour à jamais lamentable pour la France, m'estant levé pour aller trouver Sa Majesté, suivant son commandement, je le fis éveiller: il avoit paisiblement dormy toute la nuit... Entré au logis du roy, et peu de temps après appelé par Du Halde, qui fit pareillement entrer par le commandement du roy ce malheureux,... je pris de luy les billets et passeport et les présentay à Sa Majesté, qui les ayant lus, deçue de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur premier président, lequel parce qu'il ne portoit que créance il fit approcher ce moine pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire.

« Lequel approché, m'estant mis entre le roy et luy, et de l'autre costé estant monsieur le grand

ecuyer, qui lors estoit en la chambre, luy dit : «qu'il venoit de la part dudit sieur président, et «des autres serviteurs que Sa Majesté avoit dans «Paris, pour luy dire choses d'importance, et qui «concernoient grandement son service, lesquelles il «ne pouvoit dire qu'à luy seul.» Sur quoy, je ne sçay pas quel instinct, ou si quelque esprit aymant la France, me poussoit, je pris la parole, luy disant, *qu'il eust à parler haut, et qu'il n'y avoit dans la chambre autres que serviteurs très-fidèles de Sa Majesté.* — Ce que, lui insistant de parler en secret, je répétay une autre fois, et enfin, m'adressant au roy mesme, luy dis *qu'il n'estoit besoin qu'il approchast de si près.*

«Mais le roy, suivant sa bénignité et facilité accoustumées, passa du lieu où il estoit en la place dudit sieur le Grand (écuyer), et luy tendant l'oreille, nous deux reculez, nous fusmes tout estonnez que nous le vismes s'écrier, en disant : «Ha, malheureux ! que «t'avois-je fait pour m'assassiner aussi ?» et se lever, le sang luy sortant du ventre, duquel il tira le cousteau, qui incontinent fut suivy des boyaux, et d'iceluy cousteau frappa ce malheureux assassin sur le front, lequel se tenant ferme vis-à-vis de luy, j'eus la crainte qu'il eust encore quelques armes et dessein d'offenser Sa Majesté, qui me fit sacquer l'épée au poing, et lui baillant des gardes contre l'estomac, je le poussay et jetay dans la ruelle.

«Sur ce bruit, arrivent les *ordinaires,* desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il estoit, incontinent fut tué par les autres : nonobstant que je leur criasse par plusieurs fois qu'*ils n'eussent à le tuer ;* mais leur juste colère ne put permettre que mon advertissement servist d'aucune chose. On peut juger quel estoit ce piteux et misérable spectacle, de voir d'un costé le roy ensanglanté tenant ses boyaux entre ses mains, de l'autre, ses bons serviteurs qui arrivoyent à la file, pleurant, criant, se desconfortant extrêmement, remplissant l'air de regrets et l'échauffant de leurs ardents soupirs et gémissements...

«Le roy blessé s'étant mis au lit fut visité par ses médecins et chirurgiens, qui assurèrent qu'avec l'ayde de Dieu ils le guériroient ; ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, et nous donna à tous espérance que cet effort, puisqu'il n'avoit réussi, seroit le dernier de la rage ennemie.»

Dernière entrevue de Henri III et du roi de Navarre. — Mort de Henri III (2 août 1589).

Ce fut alors que, pour faire connaître aux princes étrangers, et aux gouverneurs des provinces qui reconnaissaient encore son autorité, l'attentat dont il venait d'être victime, Henri III leur fit écrire en son nom une lettre conçue en ces termes :

«Ce matin un jeune jacobin, amené par mon pro«cureur général, pour me bailler, disoit-il, des let«tres du sieur Harlay, premier président en ma «cour de parlement, mon bon et fidèle serviteur, «détenu pour ceste occasion prisonnier à Paris, et «pour me dire quelque chose de sa part, a esté in«troduit en ma chambre par mon commandement, «n'y ayant personne que le sieur de Bellegarde, «premier gentilhomme, et mondit procureur géné«ral. Après m'avoir salué, et feignant à me dire «quelque chose de secret, j'ay faict retirer les deux «dessus nommez, et lors ce malheureux m'a donné «un coup de cousteau, pensant bien me tuer ; mais «Dieu, *qui a soin des siens,* n'a voulu que, sous «la révérence que je porte à ceux qui se disent «vouez à son service, je perdisse la vie, ains me l'a «conservée par sa grâce, et empesché son damna«ble dessein, faisant glisser le cousteau, de façon «que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu, espérant que «dedans peu de jours il me donnera ma première «santé. Je ne doute que telle voye ne soit en telle «horreur qu'elle mérite à tous les gens de bien, et «principalement aux princes, pour l'iniquité et «mauvais exemple d'icelle. Et d'autant que je vous «tiens pour l'un de mes bons parents et amis, je «vous ay bien voulu advertir de cest accident, «m'asseurant que vous blasmerez l'acte, et ceux «desquels il peut procéder. Vous serez bien aise «aussi d'entendre l'espoir de ma briefve guérison «avec l'aide de Dieu, lequel je prie vous avoir, mon «cousin, en sa garde. — Du pont Sainct-Cloud, le «1er d'aoust 1589.»

Cette espérance ne devait pas se réaliser. — Henri III, qui, sur le trône, n'avait montré qu'une longue et inexplicable faiblesse, reprit à ses derniers moments le courage et la fermeté de sa jeunesse.

On retrouva dans ce monarque mourant le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Averti par de secrètes douleurs, il cessa de croire aux discours rassurants des médecins. Résigné à la mort, il s'y prépara en chrétien, sans négliger les soins qu'exigeait l'état où il laissait le royaume. — La nuit suivante, il fit appeler le roi de Navarre. — Le comte d'Angoulême, qui fut présent à cette entrevue du roi mourant avec son successeur, en a laissé un récit intéressant : «Le roy de Navarre, dit-il, entrant dans la chambre, Sa Majesté luy tendit la main, ensuite luy dit ; «Mon frère, vous voyez comme vos «ennemis et les miens m'ont traité ; il faut que «vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent au«tant.» Le roy de Navarre ayant le naturel enclin à la compassion, et se sentant surpris, fut quelque temps à luy respondre que, «sa blessures n'estant «point dangereuse, il falloit espérer que bientost il

«monteroit à cheval, et chastiroit ceux qui estoient «cause de cet attentat.»

«J'estois au pied du lict, tenant les pieds du roy, lequel reprenant la parole, luy dit: «Mon frère, je «sens bien mon estat, c'est à vous à posséder le trône... j'ay travaillé pour vous conserver ce que Dieu «vous a donné; c'est ce qui m'a mis en l'estat où «vous me voyez. Je ne m'en repens point; car la «justice, de laquelle j'ay toujours esté le protec-«teur, veut que vous succédiez après moy à ce «royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de «traverses si vous ne vous résolvez à changer de «religion. Je vous y exhorte autant pour le salut «de vostre âme que pour l'avantage du bien que je «vous souhaite.»

«Le roy de Navarre reçut ce discours, lequel ne fut qu'en particulier (à voix basse), avec un très-grand respect et une marque extrême de douleur, sans dire que fort peu de paroles et fort basses, lesquelles tendoient à vouloir faire croire à Sa Majesté qu'elle n'estoit pas si mal qu'elle dût déjà songer à une dernière fin

«Mais, au contraire, le roy eslevant sa voix en présence de plusieurs seigneurs et gens de qualité, dans sa chambre qui en estoit toute pleine: «Messieurs, leur dit-il, approchez-vous et écoutez mes «dernières intentions sur les choses que vous devez «observer quand il plaira à Dieu de me faire partir «de ce monde. — Vous sçavez que je vous ay tou-«jours dit que ce n'a pas esté la vengeance des «actions particulières que mes sujets rebelles ont «commises contre moy et mon Estat, qui, contre «mon naturel, m'a donné sujet d'en venir aux ex-«trémitez, mais bien la connoissance certaine que «j'avois que leurs desseins n'alloient qu'à usurper «ma couronne contre toute sorte de droit, et au «préjudice du vray héritier. J'ai tenté en vain toutes «les voyes de douceur pour les en divertir: leur «ambition a été si démesurée, que tous les biens «que je leur faisois pour tempérer leurs desseins «servoient à accroître leur puissance plustost qu'à «diminuer leur mauvaise volonté. — Après une lon-«gue patience, qu'ils imputoient plus à noncha-«lance qu'au désir véritable que j'ay tousjours eu «de les en retirer, je ne pouvois éviter ma ruine «entière, et la subversion générale de cest Estat, «qu'en apportant autant de justice que j'avois de «bonté. — J'ay esté contraint d'user de l'authorité «souveraine qu'il avoit plu à la divine Providence «de me donner sur eux; mais leur rage ne s'est «terminée qu'après l'assassinat qu'ils ont commis «en ma personne.

«Je vous prie comme mes amis, et vous ordonne «comme vostre roy, que vous reconnaissiez après «ma mort mon frère que voilà; que vous ayiez la «mesme affection et fidélité pour luy que vous avéz «toujours eue pour moy, et que, pour ma satisfac-«tion et vostre propre devoir, vous luy en prestiez «le serment en ma présence.

«Et vous, mon frère, que Dieu vous y assiste de «sa divine Providence; mais aussi vous priay-je, «mon frère, que vous gouverniez cet Estat et «tous ces peuples qui sont sujects à vostre légitime «héritage et succession, de sorte qu'ils vous soient «obéissants par leurs propres volontez, autant qu'ils «y sont obligez par la force de leur devoir.»

«Ces paroles achevées, auxquelles le roy de Navarre ne respondit que par des larmes et des marques d'un grandissime respect, les princes et toute la noblesse fondant aussi en larmes, avec des paroles enrtecoupées de soupirs et de sanglots, *jurèrent au roy de Navarre toute sorte de fidélité, et dirent au roy qu'ils obéiroient ponctuellement à ses commandements.*

«Le roy tirant le roy de Navarre proche de luy, et me monstrant à ses pieds, luy dit: «Mon frère, «je vous laisse ma couronne et mon neveu; je vous «prie d'en avoir soin, et de l'aimer. Vous sçavez «aussi comme j'affectionne M. le Grand [1]: faites «estat de luy, je vous en prie, il vous servira fidèle-«ment.» Ce que le roi de Navarre accepta de bonne grâce, promettant à Sa Majesté d'observer ses commandements.

«Un moment après, le roy, reprenant la parole, dit au roy de Navarre: «Mon frère, allez visiter «tous les quartiers: vostre présence y est nécessaire, «et commandez à La Trémouille d'estre sur ses «gardes, car la nouvelle de ma blessure donnera de «l'audace aux ennemis, qui voudront entreprendre «quelque chose.» Il commanda à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au mareschal d'Aumont à celuy des Allemands, pour les obliger, en cas qu'il vinst faute de lui, à demeurer fermes dans le party, et à suivre la fortune du roy, son successeur. — Tous ces commandements n'avoient rien d'un homme qui se voyoit mourir, et dans ces paroles souveraines et généreuses tout estoit semblable à son courage et à sa qualité.

«Cela se passa sur les onze heures du matin, où, se tournant vers ceux de la noblesse qui estoient demeurés dans sa chambre, il les pria de le laisser en particulier. Et, de fait, il n'y demeura que messieurs d'Espernon, de Bellegarde, de Mirepoix et moy, qui, lui tenant tousjours les pieds, sentois, par une espèce de contraction des orteils, que le corps tout entier pastissoit. De quoy j'avertis les médecins et chirurgiens, lesquels y mettant la main jugèrent la mesme chose. Sa Majesté, néant-

[1] Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer.

moins, ne laissa pas de reposer avec tranquillité une bonne heure, et à son réveil elle prit un bouillon, mais elle le jeta, et depuis cette heure là jusques à sa fin sa chaleur naturelle se retira petit à petit, sans qu'elle pust garder aucun aliment. — Sur la minuit, estant appuyée sur moy, elle se réveilla comme en sursaut, et, m'appelant, me dit : « Mon neveu, allez-moy querir Boulogne[1]. » — M. le Grand luy demanda si elle sentoit du mal : « Oui, « dit-elle, et tel, que le sang me va suffoquer. » Aussitost on apporta de la bougie ; mais Sa Majesté avoit perdu la vue. — Boulogne estant arrivé, elle se réconcilia (avec Dieu), et incontinent après elle expira entre mes bras... Messieurs d'Espernon, d'O, de Larchant de Clermont, de Richelieu et de Chemerault, es- toient dans la chambre, lesquels eurent soin de me faire prendre et porter sur un matelas, où je demeuray jusques à ce que le sieur Cargret, mon gouverneur, avec mes gens, me vinrent mettre dans le lit, car j'avois perdu tout sentiment et toute connoissance. »

Joie des Parisiens. — Honneurs rendus à la mémoire de Jacques Clément.

« Les nouvelles de la mort du roi, dit le *Journal de l'Estoile,* furent sçues à Paris dès le matin du 2 août 1589, et divulguées entre le peuple l'après-disnée : lequel, pour témoignage de la joie qu'il en avoit, en porta le deuil vert (qui est la livrée des fous).

« Et fist incontinent madame de Montpensier, par une fureur insolente et ostentation enragée, distribuer à tous les conjurés des escharpes vertes. — —A celui qui lui en porta les premières nouvelles, lui sautant au col, et l'embrassant, elle dist : « Ha ! « mon ami, sois le bien-venu ! Mais est-il mort au « moins ? Ce meschant, ce perfide, ce tyran est-il « mort ? Dieu ! que vous me faites aise ! Je ne suis « marrie que d'une chose : c'est qu'il n'a su, devant « que de mourir, que c'étoit moi qui l'avois fait faire. » « Puis, se retournant vers ses demoiselles : « Eh bien, « dit-elle, que vous en semble ? ma teste ne me tient-« elle pas bien à ceste heure ? Il m'est avis qu'elle ne « bransle plus comme elle faisoit. » Et à l'instant, s'estant acheminée vers madame de Nemours, sa mère (qui ne s'en monstra moins contente qu'elle), estant toutes deux montées en leurs carosses, et se faisant promener par la ville, en tous les carrefours et places où elles voyoient du peuple assemblé, lui crioient à haute voix : « Bonnes nouvelles, mes amis ! « bonnes nouvelles ! *le tyran est mort : il n'y a « plus de Henri de Valois en France.* » — Puis s'en estant allées aux Cordeliers, madame de Nemours monta sur les degrés du grand autel, et là harangua ce sot peuple sur la mort du tyran monstrant en cet acte une grande immodestie et impuissance de femme, de mordre encore sur un mort. Elles firent faire aussi des feux de joie partout, témoignant par paroles, gestes, accoutrements dissolus, livrées et festins, la grande joie qu'elles avoient.

« Ceux qui ne rioient point et qui portoient tant soit peu la face mélancolique étoient réputés pour politiques et hérétiques. »

Cependant le corps de l'assassin du roi fut exposé à Saint-Cloud, traîné ensuite sur une claie, tiré à quatre chevaux, mis en quatre quartiers, et brûlé sur la place devant l'église. — Jacques Clément passa aussitôt dans Paris pour un martyr. Les prédicateurs de la Ligue voulaient qu'on immolât aux mânes du régicide quelques-uns des prisonniers. De nombreux libelles, imprimés avec le privilége de la sainte Union, et approuvés par des docteurs en théologie, furent publiés, soit pour glorifier l'assassin, soit pour insulter encore la victime. Tels sont : *Le testament de Henri de Valois,* — les *Grâces à Dieu pour la justice du cruel tyran,* — et *Le martyre de frère Jacques Clément, contenant au vrai toutes les particularités les plus remarquables de sa sainte résolution et très-heureuse entreprise à l'encontre de Henri de Valois.*— Le portrait de l'assassin fut exposé dans Paris et dans toute les villes fidèles à la Ligue. Il portait pour inscription les vers suivants :

Un jeune jacobin, nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud une lettre présente
A Henri de Valois, et, vertueusement,
Un couteau fort pointu dans l'estomac lui plante.

On plaça le portrait de Clément sur les autels.— Il fut question de lui élever une statue dans l'église de Notre-Dame, et on délibéra en Sorbonne si on ne demanderait pas à Rome sa canonisation. « Une bande de ligueurs et de ligueuses, dit L'Estoile, firent (après le départ de l'armée royale) la partie d'aller en pèlerinage à Saint-Cloud par dévotion et vénération des cendres de frère Clément, qu'ils révéraient comme un nouveau saint et martyr. »

On fit à Toulouse, pour Jacques Clément, un service solennel auquel assistèrent tous les corps de la ville ; son oraison funèbre y fut prononcée par le provincial des Minimes. Enfin le pape Sixte V fit, le 11 septembre 1589, et en plein consistoire, l'éloge de Jacques Clément, et mit ce régicide au-dessus de Judith et d'Éléazar, en ajoutant que ce grand exemple avait été donné afin que chacun connût la force des jugements de Dieu[1]. »

[1] L'évêque de Boulogne, aumônier du roi.

[1] J.-A. de Thou, *Hist. de France.* — P. Fabre, *Continuation de l'Histoire ecclésiastique* de Fleury.

Jugements divers sur Henri III.

Henri III, né le 19 septembre 1551, était âgé de trente-huit ans moins six semaines lorsqu'il expira sous le poignard de Jacques Clément. Il avait régné quinze mois en Pologne, et quinze ans en France.

Il ne laissa point d'enfants. La reine Louise de Vaudemont, sa femme, lui survécut vingt-deux ans. En lui finit la branche des Valois, qui avait occupé le trône pendant deux cent soixante et un ans, et donné treize rois à la France [1].

Ce dernier roi de la race des Valois a été jugé aussi sévèrement par ses contemporains que par la postérité.

Le président de Thou le qualifie ainsi : « Caractère d'esprit incompréhensible, en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres, au-dessous même de l'enfance. » — « Ce prince, dit le chancelier de Cheverny, estoit bien nay, avoit la prestance et la taille belle, la contenance et gravité digne et convenable à sa grandeur, le courage grand, libéral autant qu'aucun aye jamais esté, la parole douce et fort agréable, l'éloquence extraordinaire en un prince de sa qualité, ne jurant jamais, ni n'offensant jamais personne de paroles, et avoit l'esprit fort net, les conceptions bonnes et la mémoire fort heureuse ; mais ses affections ont fait paroître qu'il n'avoit le jugement semblable au reste... Il estoit ingrat et changeant, et du naturel fatal de la race des Valois, lesquels ont tous à la fin mal voulu à ceux qu'ils avoient du commencement le plus aimés... Et pour fin je dirai que l'une des choses qui a le plus nui à ce pauvre prince a été l'opinion qu'il avoit conçue de sa suffisance, méprisant toutes les opinions d'autruy, en quelque profession qu'il fût... »

Le fameux Bayle, qui, dans son *Dictionnaire historique et critique,* a consacré un long article à Henri III, semble croire que, dans les malheurs qui atteignirent ce roi si souvent embarrassé, *il y eut plus de la faute de son étoile que de son caractère.* « Il n'y a eu guère, dit-il, de prince dont l'étoile ait été aussi capricieuse que celle de Henri III. La bizarrerie de sa fortune lui fit éprouver un sort tout à fait semblable à celui de ces enfants qui sont d'abord élevés par une mère fort tendre et puis par une cruelle marâtre. — La gloire de sa jeunesse fut très-brillante, et lui procura d'une manière remplie d'éclat et d'honneur le royaume de Pologne ; mais cette vive lumière s'éclipsa bientôt : il abandonna peu après avec plus d'ignominie cette couronne, qu'il n'y avoit eu de gloire dans son élection ; car, que peut-on voir de plus étrange et de plus honteux qu'un monarque qui prend la fuite pendant les ténèbres de la nuit, et qui se retire avec la dernière vitesse hors de ses États, comme un criminel qui sent à ses trousses le prévôt des maréchaux ? Voilà de quelle manière Henri III abandonna la Pologne. Si l'on pouvoit excuser cette évasion sur l'intérêt qu'il avoit de se presser d'aller recueillir un héritage beaucoup meilleur que le sceptre qu'il portoit, nous ne laisserions pas de pouvoir dire qu'il falloit bien qu'il fût né sous une malheureuse constellation, et *Diis iratis,* puis qu'il se trouvoit réduit à de telles extrémités, qu'il ne pouvoit succéder qu'à ce prix-là au roi son frère... On le chercha dans lui-même après son retour en France, et on ne le trouva point ; ce duc d'Anjou, qui avoit acquis une si grande réputation ne paraissoit plus dans la personne de Henri III. On n'y vit d'abord que l'humeur d'un misanthrope. — Voici bien d'autres caprices de la fortune de ce monarque. Il avoit un frère qui étoit un pesant fardeau sur ses épaules ; la mort l'en délivra : il sentit beaucoup de joie de cette délivrance, et cela même doit passer pour une infortune ; car qu'y a-t-il de plus bizarre que d'être réduit à se réjouir de la mort de son frère unique ? Mais enfin ce seroit toujours une espèce d'avantage, si l'on en tiroit une longue utilité. C'est ce que Henri III n'éprouva point ; car il s'aperçut bientôt que la mort du duc d'Alençon, quelque avantageuse qu'elle lui fût, lui étoit encore plus préjudiciable qu'utile, puisqu'elle fournit un prétexte de cabaler, et qu'elle fomenta cette faction

[1] Les seuls mâles qui restassent, après Henri III, de la race des Valois, étaient :

1° Le comte, depuis duc d'Angoulême (fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet), qui mourut en 1650, en laissant un fils, mort sans postérité en 1653. — Le duc d'Angoulême s'était remarié en secondes noces avec Françoise de Nargonne ; et l'on a remarqué que cette bru de Charles IX, morte seulement en 1713, avait survécu cent trente-neuf ans à son beau-père.

2° Henri de Saint-Rhemy (fils naturel de Henri II et de Nicole de Savigny), qui avait été gentilhomme ordinaire de Henri III, et dont la postérité tomba peu à peu dans l'obscurité et dans la misère, pour n'en sortir que deux siècles plus tard, et s'éteindre après un grand scandale. — En 1776, le duc de Cereste-Brancas présenta à la reine Marie-Antoinette et au ministre Maurepas un mémoire en faveur d'un jeune homme, baron de Saint-Rhemy de Valois, et de ses deux sœurs, dont une généalogie, appuyée des titres les plus authentiques, et certifiée par d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, constatait la descendance de la maison de Valois par le fils naturel de Henri II. Ces trois enfants, dont le père, Jacques de Saint-Rhemy, était mort à l'Hôtel-Dieu, mendiaient leur pain lorsqu'ils furent recueillis par la marquise de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris. La reine leur fit accorder à chacun une pension. Le jeune homme entra dans la marine, et y mourut lieutenant de vaisseau, en 1780. L'aînée des deux filles épousa le comte de La Motte, et joua le principal rôle dans ce *procès du collier,* qui fut, en 1785 et 1786, si fatal à l'infortunée Marie-Antoinette. Elle mourut à Londres, en 1791. Sa sœur, incarcérée comme noble, mourut, en 1794, dans une des prisons de Paris.

dangereuse qui fit sentir tant de mortifications au roi, et qui l'accabla enfin. — La joie qu'il eut de s'être défait du duc de Guise fut de la même nature ; elle ne dura guère : il éprouva, dès les premiers jours, que ce grand coup de partie qu'il avoit cru absolument nécessaire à son repos et à sa sûreté le plongeait dans de nouveaux embarras, et dans de mortelles inquiétudes. — L'une des plus grandes bizarreries de sa destinée fut qu'il s'attira également l'inimitié des papistes et celle des huguenots. Ces deux partis, opposés en toutes choses, et quant au spirituel et quant au temporel, s'accordèrent dans l'aversion pour ce prince. Ce fut un centre d'unité pour des gens qui trouvoient partout ailleurs un sujet de division. Humainement parlant les huguenots avoient de justes raisons de le haïr, car il les persécutoit à toute outrance, et il passoit pour un des plus grands promoteurs de la Saint-Barthélemy, et il se glorifioit même de l'avoir été. Cela, joint avec son attachement aux dévotions les plus monacales, devoit lui concilier l'amitié des ecclésiastiques et des zélateurs les plus ardents de la foi romaine, et néanmoins il fut l'objet de leur haine, plus qu'on ne sauroit se l'imaginer. Voilà un furieux caprice de l'étoile : en voici encore un autre. Tout ce qu'il avoit aimé le plus ardemment tourna enfin à son préjudice. Il se laissoit posséder par ses mignons avec si peu de ménagements, que toute la France en étoit choquée, vu surtout que les dépenses excessives qu'il faisoit pour eux tournoient à la charge du pauvre peuple. Ses prodigalités furent causes de désordres infinis. Aussi vit-on sous son règne plus de maltotes, plus d'édits bursaux et plus de dissipations de finance, qu'il n'en avoit jamais paru dans le royaume. Le mal eût été encore plus grand, si ce prince eût pu obtenir la permission d'aliéner le domaine. Mais les états généraux ne voulurent pas y consentir... Remarquons que Henri III, qui, par rapport à ses favoris, n'étoit point jaloux de l'autorité, et n'aspiroit point à l'indépendance, souhaitoit passionnément d'amplifier le pouvoir royal... Enfin, on peut dire de lui, comme de Galba, qu'il eût paru digne de la couronne s'il ne l'eût jamais portée. »

CHAPITRE XVI.

PREMIÈRES COLONIES. — AGRICULTURE, LITTÉRATURE ET MOEURS SOUS LES DERNIERS VALOIS.

Agriculture. — Industrie. — Commerce maritime. — Premières tentatives d'établissements coloniaux en Amérique. — Villegagnon au Brésil. — Ribault et Laudonnière dans la Floride. — Agression et cruautés des Espagnols. — Vengeance tirée des Espagnols par le sieur de Gourgeus. — Il en est mal récompensé. — Réunion des grands fiefs à la couronne. — Érection de duchés-pairies. — Jurisprudence. — Littérature. — Poésie, etc. — Tableau des mœurs sous les derniers Valois. — Mépris de la vie des hommes. — Assassins à gages. — Froides cruautés. — Atrocités. — Massacres. — Corruption morale. — Débauche des hommes. — Impudeur des femmes. — Vertus et austérité de quelques ministres réformés et magistrats catholiques. — Jugement de M. de Chateaubriand sur les Valois.

Agriculture. — Industrie. — Commerce maritime.

Les temps de guerre civile ne sont favorables ni aux progrès de l'agriculture ni aux développements de l'industrie.

L'agriculture eut néanmoins, sous les Valois, quelques années de prospérité. — Ce fut vers le milieu du XVIe siècle (en 1554) que Charles Estienne fit paraître son *Prœdium rusticum,* ou *Maison rustique,* recueil formé de différents traités déjà publiés séparément par l'auteur (de 1535 à 1543) sur l'horticulture, les vergers, les vignobles, les bois, les prés, etc., et qui sont principalement composés d'extraits des anciens auteurs géoponiques, grecs et latins. — Neuf années plus tard (en 1563) le célèbre Bernard de Palissy publia, à La Rochelle, un traité de remarques succinctes, mais utiles, sur l'économie rurale et domestique, qui mérita d'être réimprimé en 1580, à Paris, sous le titre de *Moyen de devenir riche, etc.* — La publication de ces deux traités a précédé celle du grand ouvrage d'Olivier de Serres, intitulé : *Théâtre de l'agriculture,* ou *Ménage des champs,* qui a ouvert une ère nouvelle à l'art agricole.

Le *petun* ou *tabac,* connu d'abord en France sous le nom de *nicotiane,* y fut importé en 1560, par Jean Nicot, ambassadeur de François II à la cour de Portugal.

Les plantations de mûriers, introduites en France sous Louis XI et Charles VIII, continuèrent à s'étendre et à prospérer aux environs de Tours et de Lyon. — Henri II, le premier des rois de France qui ait fait usage de bas de soie, ordonna, par un édit de 1554, de planter des mûriers. — Sous Charles IX, on en établit une pépinière aux portes de Nîmes. — Cependant, malgré la sollicitude royale, cette branche de l'agriculture ne fit que de médiocres progrès, et nos fabriques restèrent pendant

longtemps tributaires de l'Espagne, de l'Italie et du Levant.

L'industrie fut encore moins heureuse que l'agriculture. Les étoffes que le luxe des courtisans employaient étaient tirées de l'Italie et de l'Espagne. — Cependant on cite à cette époque quelques inventions utiles. — Le 6 avril 1550, Diane, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, fit usage du second carrosse suspendu que l'on ait vu en France [1]. — La fabrication des épingles fut introduite en 1569; on se servait auparavant de brochettes de bois, d'ivoire ou d'épines. — Louis XI avait, en 1464, institué les relais de poste. L'Université de Paris, à qui l'on devait, depuis 1470, l'établissement de la poste aux lettres, établit, en 1571, les messageries de ville en ville, et facilita ainsi les communications que le mouvement des esprits rendait de plus en plus nécessaires.

Les Basques français continuèrent à rester en possession des grandes pêches dans les mers du Nord, dont les Hollandais ne se sont emparés peu à peu dans le siècle suivant, qu'en armant des bâtiments avec des équipages composés en grande partie de marins basques.

Le commerce maritime eut une assez grande activité, surtout dans les ports de Dieppe, de Nantes, de La Rochelle et de Bordeaux. — Le port de Bayonne avait été fermé pendant plus de deux siècles par suite d'une violente tempête qui, en poussant les sables de la mer à l'embouchure de l'Adour, força ce fleuve à se creuser un autre lit, et à s'ouvrir une nouvelle issue à six lieues au nord de la première. Il fut rouvert en 1579 par les hardis travaux de Louis de Foix, ingénieur déjà célèbre par la construction du superbe phare du Cordouan.

Premières tentatives d'établissements coloniaux en Amérique. — Villegagnon au Brésil (1555-1560).

Les premiers essais de colonisation faits par les Français datent du temps des derniers Valois, et ils ont été entrepris sous les auspices de l'amiral de Coligny, dans le but de créer au delà de l'Océan des asiles où les protestants français pussent rendre à Dieu un culte conforme à leur croyance.

La première tentative eut lieu sur la côte du Brésil, où déjà prospéraient des établissements portugais.

En 1555, Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, distingué par plusieurs expéditions contre les Algériens et les Turcs, et qui avait été nommé par Henri II vice-amiral de Bretagne, s'étant brouillé avec le gouverneur de Brest, et craignant que cette rupture n'eût des suites fâcheuses, sollicita la permission d'aller fonder une colonie en Amérique, sous prétexte de détourner ainsi l'attention des Espagnols, alors en guerre avec la France, et d'affaiblir leurs forces. « Villegagnon fit entendre à l'amiral de Coligny que son projet étoit d'assurer aux protestants un asile contre la persécution, et obtint ainsi une somme de dix mille livres pour les premiers besoins des colons, avec deux vaisseaux de deux cents tonneaux, abondamment pourvus, bien armés, et sur lesquels on embarqua une compagnie d'artificiers, de soldats, et de nobles aventuriers. — Le 12 juillet il partit du Havre, qui, fondé par François Ier, portoit encore à cette époque le nom de *Franciscopole*. La tempête et une voie d'eau forcèrent presque aussitôt le vaisseau qu'il montoit à se réfugier à Dieppe pour se réparer. Une partie des artificiers et des nobles aventuriers, que la mer avoit rendus malades, profitèrent de cette relâche pour abandonner l'expédition. Villegagnon se remit en mer. Après une navigation assez malheureuse, il arriva, le 10 novembre, à l'embouchure du fleuve Ganabara (le Rio-Janeiro), et bâtit d'abord un fort en bois, sur un rocher de cent pieds de long et de soixante de large, situé à l'entrée du fleuve, dont cette position l'auroit rendu maître; mais ayant reconnu que les eaux couvroient le rocher dans les marées hautes, il s'établit à une lieue plus haut, dans une île dont le port étoit commandé par deux éminences qu'il fortifia. Il fixa sa résidence au centre de l'île, sur un rocher de cinquante pieds de haut, sous lequel il creusa des magasins, et qu'il nomma *fort Coligny*. Il forma des alliances avec les tribus ennemies des Portugais, et écrivit à l'amiral pour lui vanter les richesses du pays, que les François nommoient *France antarctique*, les dispositions amicales des habitants, et pour lui demander des renforts ainsi que plusieurs *bons théologiens de Genève*. — Cependant les colons mécontents ourdirent plusieurs complots contre le chef de la colonie.—Le calme venoit d'être rétabli lorsque les renforts et les provisions qu'il avoit demandés à Coligny arrivèrent sur trois navires expédiés aux frais de la couronne, et portant deux cent quatre-vingt-dix hommes, six enfants destinés à apprendre la langue des naturels, et cinq jeunes femmes avec une matrone, qui excitèrent surtout l'admiration des Tupinambas. — Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon, commandoit ces navires, à bord desquels Calvin avoit fait embarquer Pierre Richier et Guillaume Chartier, ministres protestants, qui étoient accompagnés de plusieurs nobles aventuriers. Ils débarquèrent au fort Coligny le 10 mars 1557. Villegagnon assista le

[1] Le premier carrosse introduit en France fut un char suspendu, envoyé à la reine, femme de Charles VII, par Ladislas, roi de Hongrie.

même jour au prêche, et deux jours après, il célébra la cène, avec tous les colons, qui furent édifiés de sa dévotion. Cependant, si l'on en croit un des colons, Jean de Lery, qui a laissé une relation de cette expédition, les nouveaux arrivés n'avoient pas lieu d'être contents de Villegagnon. Sans leur donner le loisir de se reposer de leurs fatigues, il les avoit contraints de travailler aux forts qu'il faisoit construire, et il les traitoit durement. — Des disputes religieuses achevèrent de mettre le trouble dans la colonie. Villegagnon refusa de s'en rapporter à la décision des ministres: il fut convenu que l'on députeroit l'un d'eux en Europe pour consulter les Églises d'Allemagne. Villegagnon n'attendit pas son retour pour se prononcer contre Calvin et ses adhérents. Les colons lui déclarèrent alors qu'ils ne vouloient plus travailler; et un vaisseau arrivé sur ces entrefaites leur fournit les moyens de repasser en France, où il revint lui-même en 1560. Quoique Lery ait représenté Villegagnon sous des couleurs peu avantageuses, on ne peut disconvenir, en lisant surtout les écrivains portugais, que cet officier n'eût de grandes vues, et ne fût un habile administrateur. Ses querelles avec les ministres, dont il vouloit réprimer l'esprit altier et dominateur, en le brouillant avec une partie de ses gens, paralysèrent ses efforts. Sans cette circonstance fâcheuse, et si les troubles qui agitoient la France à cette époque eussent permis de lui fournir les secours dont il avoit besoin, les Portugais, qui prirent après son départ le fort Coligny, auroient attaqué sans succès cet établissement naissant. Un auteur anglois dit que si Villegagnon ne s'étoit pas brouillé avec ses compagnons, Rio de Janeiro seroit probablement devenu la capitale d'une colonie française [1].»

Ribault et Laudonnière dans la Floride. — Agression et cruauté des Espagnols (1562-1564).

Sans se laisser décourager par la malheureuse issue de l'expédition de Villegagnon, l'amiral de Coligny fut, en 1562, le promoteur d'une nouvelle tentative pour fonder en Amérique une colonie protestante. Cette fois on fit voile vers l'Amérique septentrionale.

Jean de Ribault, navigateur habile, et zélé calviniste, commandait deux roberges [2], qui partirent de Dieppe, le 18 février, avec des équipages choisis, composés de colons volontaires, de vieux soldats, d'anciens marins et de nobles aventuriers. Il jeta l'ancre sur la côte de Floride, à l'embouchure d'un fleuve qu'il appela *rivière de Mai*, parce qu'il le découvrit le 1er du mois de ce nom, et dans un havre qu'il nomma *Port-Royal*. Ce fut là qu'il s'établit dans une île où il bâtit une redoute qui fut nommée *Charles-Fort,* du nom du roi alors régnant en France. Ribault revint ensuite à Dieppe.

Le capitaine Albert, qu'il avait laissé dans *Charles-Fort,* avec des munitions suffisantes pour attendre de nouveaux secours, au lieu d'employer la garnison qu'il commandait à défricher les terres et à se créer des ressources, consomma ses provisions dans l'oisiveté. La disette se fit sentir; les colons murmurèrent. Le commandant, usant d'une rigueur déplacée dans la circonstance, fit pendre l'un des plus exaltés parmi les mécontents. Ceux-ci le tuèrent, et lui donnèrent pour successeur Barré, homme de mérite, qui attendit encore quelque temps dans le fort, et qu'il ne voyant point arriver les secours promis, fit construire un bateau ponté, et, s'embarquant avec ses colons et le peu de provisions qui lui restaient, tenta sur cette frêle embarcation de revenir en France. Barré allait périr avec sa troupe, lorsqu'il rencontra un vaisseau anglais qui le recueillit, et le ramena en Angleterre.

Cependant le sieur René de Laudonnière, gentilhomme protestant, parti de France en 1564, avec trois vaisseaux et une troupe nombreuse de colons, arriva le 22 juin devant *Charles-Fort,* dont il ne trouva que les ruines abandonnées. Il remonta la rivière de Mai, et ayant choisi un lieu convenable, y fit tracer un autre fort auquel il donna le nom de *Fort-Carolin.*—Mais la révolte ne tarda pas à éclater parmi les jeunes aventuriers qui l'accompagnaient; il dut renvoyer les plus mutins en France. Bientôt une partie de ceux qui étaient restés avec lui le quittèrent, emmenant deux navires qui étaient à l'ancre, dans le but d'aller croiser contre les Espagnols. — Ces révoltes successives avaient fait négliger la culture des terres.—La famine menaça le reste des colons. Laudonnière, prévoyant la nécessité prochaine d'abandonner la colonie, partagea ses gens en deux troupes, dont l'une fut occupée à construire des barques pour repasser en France, et l'autre chargée de procurer des vivres aux travailleurs, soit en en enlevant de vive force aux naturels du pays, soit en leur en achetant de gré à gré. Les barques étaient achevées; on allait démolir le fort, lorsqu'arrivèrent par hasard dans la rivière de Mai des vaisseaux anglais qui ravitaillèrent la colonie, et lui fournirent les secours dont elle avait le besoin le plus urgent. — Laudonnière, sentant que cette ressource momentanée ne ferait que différer un départ nécessaire, fit procéder à la démolition du fort, et se disposait à quitter le pays, lorsque Jean de Ribault parut à l'embouchure de la rivière

[1] Jean de Lery, *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil.* — Robert Southey, *Histoire du Brésil.* — Biographie universelle, art. *Villegagnon.*

[2] *Roberge,* sorte de batiment qui différait peu d'une *caravelle* espagnole.

avec quatre vaisseaux français, et ramena l'abondance au Fort-Carolin. — Laudonnière, se repentant alors de sa précipitation, fit travailler à la reconstruction des défenses démolies avec plus d'ardeur qu'il n'en avait mise à les détruires. Mais les Espagnols ne lui donnèrent pas le temps d'achever ses travaux. Une flotte espagnole vint mouiller devant le fort, qu'elle canonna. — Ribault, avec ses vaisseaux, avait mis à la voile, quelques jours auparavant, pour aller chercher cette flotte et la combattre; mais une tempête l'en avait éloigné. — Profitant de son éloignement, les Espagnols attaquèrent le fort, où Laudonnière malade était resté avec la population inoffensive et un petit nombre d'hommes en état de porter les armes. — Ce brave gentilhomme se mit cependant en défense; mais deux brèches, qu'on n'avait point eu le temps de réparer, laissaient un accès facile à l'ennemi : les Espagnols se rendirent maîtres du fort, dont ils massacrèrent les habitants. — Laudonnière, après avoir combattu courageusement, gagna une forêt voisine avec ce qu'il put rassembler des débris de sa troupe. De là, traversant des marais qui le séparaient de la rivière de Mai, il eut le bonheur d'y trouver encore un des quatre vaisseaux français, que le gros temps avait écarté des autres. Ribault ne fut pas si heureux : ses vaisseaux furent jetés à la côte et brisés par la tempête; ses soldats, ses matelots et lui-même tombèrent au pouvoir des Espagnols, qui les pendirent tous sans miséricorde, et laissèrent leurs cadavres attachés aux arbres, avec cette inscription sur la poitrine : *Pendus non comme Français, mais comme luthériens et ennemis de la foi.*

Laudonnière étant heureusement arrivé en France, rendit compte au roi du désastre de la colonie et de la barbarie que les Espagnols avaient exercée à l'égard des Français. Charles IX s'en plaignit *officiellement* au roi d'Espagne; mais Philippe II méprisa ses plaintes et négligea d'y répondre.

Vengeance tirée des Espagnols par le sieur de Gourgues. — Il en est mal récompensé (1567-1568).

L'indignation publique excita en vain le ministère à la vengeance de l'outrage fait à la nation française : le conseil du roi Charles IX, jaloux de l'influence que le succès de la colonie aurait donné à l'amiral, se réjouissait en secret de la destruction d'un établissement imaginé par le chef des huguenots. Un particulier généreux prit sur lui d'exécuter ce qu'une lâche jalousie empêchait le gouvernement de faire.

Un gentilhomme de Mont-de-Marsan, Dominique de Gourgues, brave capitaine, qui (au dire du maréchal de Montluc) s'était distingué dans les guerres d'Italie, et qui était passionné pour l'honneur de sa nation, pour la gloire et pour les aventures périlleuses, vendit son patrimoine, fit construire trois vaisseaux, choisit des compagnons dignes de lui; et sous prétexte d'un voyage aux côtes d'Afrique, partit de Bordeaux le 23 août 1567. — De Gourgues avait aussi à se venger des Espagnols, qui, l'ayant fait prisonnier en Italie, l'avaient envoyé aux galères et traité avec barbarie. « Arrivé dans la mer des Antilles, il mit ses équipages au fait des vrais motifs de son armement, et des moyens de réussir dans le projet qu'il avoit formé de venger avec éclat sa nation et lui-même. Tous entrèrent dans son ressentiment. Il cingla avec ses vaisseaux droit à la rivière de Mai, y pénétra et passa en vue du Fort-Carolin. Les Espagnols, le prenant pour quelqu'un des leurs, le saluèrent de deux coups de canon. De Gourgues, charmé de leur erreur, et voulant les y confirmer, leur rendit le salut, et continua à remonter le fleuve. A l'entrée de la nuit, il s'arrêta dans le pays d'un cacique, nommé Tacatourou, pays situé à quinze lieues du fort. — Les Indiens, le prenant pour un Espagnol, voulurent d'abord s'opposer à sa descente; mais étant parvenu à leur faire entendre qu'il étoit François, et ennemi des Espagnols, qu'il venoit exterminer, s'il étoit possible, il fut reçu du cacique et de tout son peuple avec la plus grande affection; et ils lui promirent leur assistance. — Trois jours après, les Indiens s'étant joints à de Gourgues, marchèrent de concert avec les François aux forts qu'occupoient les Espagnols; deux de ces forts furent pris d'emblée le 23 avril 1568, et les garnisons égorgées ou faites prisonnières. Il restoit un troisième fort, le plus considérable. De Gourgues en fit le siége, et s'en empara après un rude combat. Tous les Espagnols prisonniers furent amenés devant lui. Après leur avoir reproché leur barbarie à l'égard des François, chassés par eux en pleine paix, contre tout droit et raison, de leurs possessions, et pendus contre le droit des gens, il les fit tous pendre à son tour, et, pour opposer dérision à dérision, il fit attacher au dos de chacun d'eux un écriteau portant : *Pendus non comme Espagnols, mais comme assassins.* — Puis, ayant détruit les trois forts, distribué des présents aux Indiens, et chargé sur ses vaisseaux le butin fait sur les Espagnols, il fit voile pour la France. »

De Gourgues aborda heureusement à La Rochelle, où il fut accueilli *avec tout honneur, toute courtoisie et tout bon traitement des citoyens;* à Bordeaux, il reçut de Blaise de Montluc, alors commandant en Guyenne, les justes éloges que méritaient sa conduite et sa bravoure. Ce général l'envoya à la cour. Mais Catherine de Médicis ménageait alors le roi d'Espagne : de Gourgues fut sur

le point de payer de sa tête le service éclatant qu'il venait de rendre au roi et à la nation; un échafaud aurait été sa récompense, si, prévenu à temps, il ne se fût caché loin de Paris. Il vécut plusieurs années sans emploi et dans un état voisin de la misère; enfin, il mourut à Tours en 1573, au moment où Élisabeth d'Angleterre venait, avec le consentement du roi, de lui confier le commandement d'une flotte qu'elle envoyait au secours de don Antonio, prétendant au trône de Portugal.

Réunion des grands fiefs à la couronne. — Érection de duchés-pairies.

Conformément aux lois qui réglaient le domaine royal, François Ier, à son avénement au trône, avait réuni à la couronne les fiefs qu'il possédait à titre d'apanage, et notamment le comté d'Angoulême. — Les autres fiefs dont la réunion s'opéra à divers titres sous son règne sont :

En 1533, le duché d'Auvergne et les comtés d'Auvergne, de Clermont, de Forez, de Beaujolais, de la Marche;

En 1525, le duché d'Alençon et les comtés du Perche, d'Armagnac, du Rouergue;

Enfin, en 1531, le dauphiné d'Auvergne.

Les fiefs réunis à la couronne sous Henri II sont :

En 1547, le duché de Bretagne;

En 1555, les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun);

En 1558, les comtés de Calais et d'Oye.

Sous François II et sous Charles IX on n'opéra aucune réunion de fiefs à la couronne; mais en 1583 (sous Henri III) on y réunit le comté d'Évreux.

Plusieurs de nos anciens historiens, et notamment le président Hénault, considèrent la pairie (laïque) française sous l'ancienne monarchie comme ayant subi des révolutions qui peuvent se diviser en quatre âge distincts.

Le premier âge est celui où on comprenait seulement parmi les pairies les grands fiefs relevant directement de la couronne, qui existaient du temps de Hugues Capet. C'étaient, nous l'avons dit (t. III, p. 22), les duchés d'Aquitaine et de Gascogne (réunis plus tard sous le nom de Guyenne), le duché de Normandie, dont relevait le duché de Bretagne, le duché de Bourgogne, et les comtés de Toulouse, de Flandre et de Champagne.

Le second âge de la pairie fut lorsque, plusieurs de ces grands fiefs ayant été successivement réunis au domaine royal, les rois de France, pour maintenir une dignité éclatante qui donnait du lustre à la couronne, créèrent par *lettres patentes* de nouvelles pairies sur le modèle des anciennes; ces nouvelles pairies ne furent conférées qu'à des seigneurs du sang royal. Jean, duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu, en 1296. — Les duchés d'Anjou, d'Alençon, de Bourbon, d'Orléans, les comtés d'Artois, d'Évreux, sont des pairies de cette époque.

Le troisième âge de la pairie fut celui où elle fut conférée à des princes étrangers. — Le comte de Nevers (de la maison de Clèves) obtint le premier, en 1505, l'érection de son comté en duché-pairie. Les duchés d'Angoulême, de Nemours, de Guise, de Montpensier, de Dunois, sont de cette troisième époque.

Enfin le quatrième âge de la pairie commence à l'époque où, les princes du sang ayant été déclarés pairs de droit, les rois de France commencèrent à ériger en duchés-pairies les terres des principaux seigneurs de leur cour.

Ainsi :

Sous Henri II (en 1551), la baronnie de Montmorency;

Sous Charles IX (en 1572), le duché d'Uzès;

Sous Henri III (en 1581), le duché de Piney-Luxembourg, le marquisat d'Elbeuf, le comté de Joyeuse, la baronnie d'Épernon et (en 1588) le comté de Montbazon,

Furent érigés en duchés-pairies.

Jurisprudence. — Littérature. — Poésie, etc.

« Le règne de Charles IX, dit Hénault, fut déchiré par les dissensions civiles, et rempli de meurtres et d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, et cependant c'est sous ce règne que furent faites nos plus sages loix, et les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public. On en fut redevable au chancelier de L'Hospital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Il faut ajouter que ce siècle fut en France le beau siècle de la jurisprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent successivement : Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de L'Hospital, les de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, Le Fèvre, Gillet, La Guesle, Hotman, Le Maistre, etc. »

La fin du XVIe siècle fut aussi une époque brillante pour les beaux-arts et pour les lettres, qui reçurent de Henri II et de ses fils la même protection qu'ils avaient obtenue de François Ier. — La plupart des capitaines et des négociateurs de cette époque de guerres religieuses et de troubles civils ont laissé des *Mémoires* sur les principaux événements auxquels ils ont pris part. En racontant ces événements, nous avons pu citer les témoignages écrits de la reine Marguerite, du duc d'Angoulême, de

l'amiral de Coligny, du chancelier de L'Hospital, des maréchaux de Montluc et de Tavannes, du chancelier de Cheverny, du ministre Villeroi [1], du brave capitaine La Noue, du duc de Bouillon, de Michel de Castelnau, Duplessis-Mornay, Rosny, Villars, Rabutin, d'Aubigné, et d'une foule d'autres dont il est inutile de rappeler les noms, et qui, sans participer activement aux événements, en ont été les spectateurs curieux et empressés.

Ce fut sous les derniers Valois et durant la seconde moitié du XVIe siècle, que parurent les *Essais* de Montaigne, la *Servitude volontaire* de La Boétie, la traduction de Plutarque par Amyot, les *Antiquités françaises* de Fauchet, les *Comédies facétieuses* (en prose) de ce Jean de Larivey, à qui Molière n'a pas dédaigné de faire des emprunts. Tandis que le président de Thou écrivait en latin son *Histoire* si estimée, Belleforest, Pierre Matthieu, Bouchet, Palma Cayet, La Popelinière, Théodore de Bèze, publiaient divers ouvrages historiques écrits en français, et plus précieux par les événements qui y sont consignés que par le style.

Nous avons cité des vers de François Ier, de Marie Stuart et de Charles IX. Henri II a cultivé la poésie comme son père, sa bru et son fils. Voici des vers adressés par lui à Diane de Poitiers, et qui sont conservés dans un des manuscrits de la bibliothèque royale :

Plus ferme foy ne fut oncques jurée
A nouveau prince, ô ma belle princesse!
Que mon amour qui vous sera sans cesse
Contre le temps et la mort asseurée.
De fossés creux ou de tour bien murée,
N'a pas besoin de mon cœur la forteresse
Dont je vous fis dame, reine et maîtresse,
Parce qu'elle est d'éternelle durée.
Trésor ne peult sur elle estre vainqueur;
Un si vil prix n'acquiert un gentil cœur.

La poésie française brilla d'un vif éclat sous le règne de Charles IX et de Henri III, bien que les poëtes, abandonnant la simplicité antique et la naïveté gauloise, essayassent de faire en *français* parler *grec* et *latin* à leur muse. — C'est l'époque de Joachim Dubellay et de Ronsard. L'espace nous manque pour faire connaître par des fragments les œuvres poétiques de ce temps, qui d'ailleurs présentent plus d'imitations des Grecs et des Romains que de poëmes originaux. Nous nous bornerons à citer les noms de quelques-uns des auteurs les plus estimés à la cour des Valois : Baïf, Passerat, Vauquelin de la Fresnaye, Jean Daurat, Dubartas, Sainte-Marthe, Desportes, Bertaut, etc.— Jodelle, le premier, essaya de composer une tragédie à l'imitation des anciens, et fit jouer (en 1552) à Paris, en présence de Henri II, *Cléopâtre captive*, et *Didon se sacrifiant*.—Quinze ans plus tard, parut Robert Garnier, qui publia successivement, avec la protection de Charles IX et de Henri III, huit tragédies : *Porcie*, femme de Brutus, *Hippolyte*, fils de Thésée (sujet que Racine a traité dans *Phèdre*), *Cornélie*, femme de Pompée, *Marc-Antoine* le triumvir, *la Troade*, ou la destruction de Troie, *Antigone*, fille d'OEdipe, *Sédécie*, ou la destruction de Jérusalem, et enfin *Bradamante*, dont le sujet est tiré de l'Arioste, et qui fut jouée en 1580, avec un prodigieux succès.

S'il faut en croire les auteurs des *Annales poétiques*, il semblerait résulter de *stances en faveur de l'Académie*, adressées au duc d'Anjou par Clovis Hesteau, secrétaire de la chambre du roi Henri III, que le quatrième fils de Henri II avait établi et protégeait quelque société littéraire, analogue à celle qui, un demi-siècle plus tard, devait, par la protection du cardinal de Richelieu, devenir si célèbre sous le nom d'*Académie française*.

Tableau des mœurs sous les derniers Valois. — Mépris de la vie des hommes. — Assassins à gages. — Froides cruautés. — Atrocités. — Massacres.

La débauche et la cruauté, dit M. de Chateaubriand, sont les deux caractères distinctifs de l'ère des Valois.—A la Saint-Barthélemy, sans parler du meurtre général, un nommé Thomas se vantait d'avoir massacré quatre-vingts huguenots dans un seul jour. Coconas épouvanta Charles IX lui-même par son récit : il avait racheté trente huguenots des mains du peuple, et les avait tués à petits coups de stylet, après leur avoir fait abjurer leur foi sous promesse de la vie. Le parfumeur de Catherine de Médicis, « homme confit en toutes sortes de cruautés et de méchancetés, alloit aux prisons poignarder les huguenots, et ne vivoit que de meurtres, brigandages et empoisonnements. »

« On entretenoit des assassins à gages comme des domestiques : les Guises en avoient, les Châtillons en avoient, les rois en avoient, tous ceux qui les pouvoient payer en avoient ; et ces assassins connus n'étoient point ou étoient rarement punis. — Charles IX, son frère (roi de Pologne, et depuis Henri III), Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), et le bâtard d'Angoulême, étant allés dîner chez Nantouillet, prévôt de Paris, lui volèrent sa vaisselle d'argent. Ce jour-là même Nantouillet avoit caché chez lui quatre coupe-jarrets pour commettre

[1] On dit que c'est seulement depuis Charles IX que les secrétaires d'État signent pour le roi. « Ce prince étoit fort vif dans ses passions ; et Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des depêches à signer, dans le temps qu'il vouloit aller jouer à la paume : « Signez, mon père, lui dit-il, signez pour moi. « — Eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque vous me le « commandez, je signerai. » Et l'usage s'est ainsi établi.

un meurtre qu'ils exécutèrent : ces quatre hommes, entendant le fracas que faisoient les rois, et se croyant découverts, furent au moment de sortir le pistolet à la main. — Marguerite de Valois fit poignarder dans son lit Du Gouast, favori de Henri III. — Outre les assassins à gages, on s'attachoit des braves qui se provoquoient entre eux, et qui ressuscitèrent les gladiateurs gaulois. De jeunes gentilshommes, qui s'attachoient à des maîtres, passoient les jours dans les salles basses du Louvre à tirer des armes, ou dans la campagne à franchir des fossés, à manier le pistolet et la dague. Les amis se lioient par des serments terribles : quand un ami faisoit une absence, l'ami restant prenoit le deuil, laissoit croître sa barbe, se refusoit à tous les plaisirs, et paroissoit plongé dans une mélancolie profonde. Les femmes entroient dans ces associations romanesques : au signal de sa maîtresse, il se falloit précipiter dans une rivière sans savoir nager, se livrer aux bêtes féroces, ou se déchiqueter avec un poignard.

«On jouoit avec la mort. — Henri III portoit un long chapelet dont les grains étoient des têtes de morts, et qu'il appeloit le *fouet de ses grandes haquenées*. Il avoit encore de petites têtes de mort peintes sur les rubans de ses souliers. Si on l'eût cru, on auroit transformé le bois de Boulogne en un cimetière, qui seroit devenu ce qu'est aujourd'hui le cimetière de l'Est.— Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de Coconas et de La Molle, leurs amants décapités ; elles les baisèrent, les embaumèrent et les baignèrent de leurs larmes. — Villequier tue sa femme, parce qu'elle ne se vouloit pas prostituer à Henri III. Simiers tue son frère, chevalier de Malte, que sa femme aimoit. Baleins condamne à mort, dans son château, un jeune homme qui avoit séduit sa sœur ; la sentence est rédigée par un prétendu greffier, dans une moquerie de cour de justice; Baleins prononce l'arrêt, et l'exécute. —Le soldat corse San-Pietro étrangle Vanina, sa femme. Menacé d'un jugement, il vient à la cour, et dit : «Qu'importe au roi, qu'importe à la France la «bonne ou mauvaise intelligence de Pierre avec sa «femme?» — Pierre resta estimé et impuni.

«Tous les jours il y avoit des rencontres de cent contre cent, de deux cents contre deux cents, comme au moyen âge de l'Italie ; à tous propos des duels d'un contre un, de deux contre deux, de quatre contre quatre.

«Bussy avoit une intrigue avec la femme du comte de Montsoreau, grand veneur du duc d'Anjou ; il en parloit dans une lettre qu'il écrivoit à ce prince, lui disant qu'*il tenoit dans ses filets la biche du grand veneur*. Le duc d'Anjou montra cette lettre à Henri III, qui, haïssant Bussy, la communiqua au mari offensé. Montsoreau contraignit sa femme de donner un rendez-vous à Bussy, au château de Constancières, et l'y fit assassiner.—Bussy, gouverneur d'Anjou, étoit abbé de Borgeuil, et son messager d'amour étoit le lieutenant criminel de Saumur. «Telle fut la fin du capitaine Bussy; d'un courage invincible, haut à la main, fier et audacieux, aussi vaillant que son épée, mais vicieux et peu craignant Dieu ; ce qui causa son malheur, n'étant parvenu à la moitié de ses jours, comme il advient aux hommes de sang tel que lui.» — Bussy, grand massacreur à la Saint-Barthélemy, égorgea ce jour-là Antoine de Clermont, son parent, avec lequel il avoit un procès. «Tous ces spadassins, dit L'Estoile, ne croyoient en Dieu que sous bénéfice d'inventaire »

«Le vicomte de Turenne, qui fut depuis le maréchal de Bouillon, ayant pour second Jean de Gontaut, baron de Salignac, se battit, sur la grève d'Agen, contre Jean de Durfort de Duras-Rauzan et Jacques de Duras, son frère. Le vicomte de Turenne reçut traîtreusement dix-sept blessures. Rauzan fut accusé d'avoir porté une cotte de mailles sous ses vêtements, ou d'avoir aposté dix ou douze hommes qui assaillirent pendant le combat le vicomte de Turenne.»

Comme dans les proscriptions romaines, on tuoit pour confisquer les biens, sans jugement et sans qu'il y eût des vaincus et des vainqueurs. «En ce temps, dit L'Estoile, la bonne dame Catherine, en faveur de son mignon de Retz, qui vouloit avoir la terre de Versailles, fit étrangler aux prisons Loménie, secrétaire du roi, auquel ladite terre appartenoit, et fit mourir encore quelques autres pour récompenser ses serviteurs des confiscations.»

Cette cruauté des mœurs privées se retrouvoit à la guerre : Alphonse Ornano, fils du Corse San-Pietro, exécutoit lui-même les sentences de mort qu'il prononçoit contre ses soldats. Un de ses neveux, ayant manqué à quelque devoir militaire, vint pour dîner avec son oncle : Alphonse se lève, le poignarde, demande à laver ses mains, et se remet à table. — Le catholique Montluc dit dans ses *Mémoires* : «Je recouvrai deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étoient souvent avec moi. On pouvoit connoître par où j'avois passé, car, par les arbres, sur les chemins, on trouvoit les enseignes.» Cet homme farouche, blessé à l'assaut de Rabasteins d'une arquebusade qui lui perça les deux joues et lui enleva une partie du nez, cacha sous un masque, le reste de sa vie, ses traits déchirés à la guise de ses victimes ; il eut l'intention de finir ses jours dans un ermitage au haut des Pyrénées, comme les ours.— Son rival de

férocité chez les calvinistes étoit le baron des Adrets, que de Thou dépeint : « au regard farouche, au nez aquilin, au visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir. »

Les calvinistes avoient surpris la ville de Niort : « Passant toute barbarie et cruauté, après avoir pris tous les prestres de la ville, et voyant que l'un d'iceux, pour quelque tourment qu'ils lui fissent, ne vouloit se divertir de sa religion, ils le prirent, et, après l'avoir lié comme bourreaux, l'ouvrirent tout vif par le ventre, en la présence des autres prestres, et luy firent tirer par leurs godjats les parties nobles, desquelles ils en battoient la face des autres, afin de les intimider et leur faire renier Dieu... Ils exercèrent la plus grande cruauté qu'on sçauroit imaginer en la personne d'une femme, laquelle ayant vu tuer son mary, qui combattoit pour la foy catholique, mesprisoit leurs cruautez, et les en vouloit reprendre ; ils la prirent et lièrent, et l'ayant menacée de la faire mourir si elle ne vouloit renier la messe, ces bourreaux, voyant sa contenance, excogitèrent une mort de laquelle les diables mêmes ne sçauroient adviser, qui est qu'ils luy emplirent par la nature le ventre de poudre à canon, et y mirent le feu, la faisant, par ce moyen, crever et jaillir les boyaux, la laissant mourir en un tel martyre. »

Le connétable de Montmorency rendait le mal pour le mal. « On disoit aux armées qu'il se falloit garder des *patenôtres de M. le connétable*, car en les disant ou murmurant il disoit : « Allez-moi « prendre un tel; attachez celui-là à un arbre, faites « passer celui-là par les piques tout à cette heure, « ou les arquebusez tous devant moy ; taillez-moi en « pièces tous ces marauts qui ont voulu tenir ce clo- « cher contre le roy; bruslez-moi ce village, boutez- « moy le feu partout à un quart de lieue à la ronde. »

Corruption morale. — Débauche des hommes. — Impudeur des femmes.

Les mœurs de Henri III et de ses courtisans ne ressemblent en rien à celles des rois ses prédécesseurs, et des grands qui les entouraient. « On retrouve avec étonnement, dit encore M. de Chateaubriand, au milieu de la société moderne, une espèce d'Héliogabale chrétien. Les petits chiens, les perroquets, les habillements de femmes, les mignons, les processions de pénitents, remplissent, avec les duels, les assassinats, et les faits d'armes, les pages de ce règne d'un monarque si loin des rois féodaux. »

« Henri III, dit L'Estoile, faisoit joutes, ballets et force mascarades, où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, y portoit un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors les portoient les dames de la cour...

« Dans un festin somptueux, les femmes, vêtues en habits d'hommes, firent le service, et, dans un autre festin, les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars comme épousées, furent employées à faire le service...

« Nonobstant toutes les affaires de la guerre et de la rébellion, que le roi avoit sur les bras, il alloit ordinairement en coche, avec la reine son épouse, par les rues et les maisons de Paris, faire quêtes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avoient. »

Thomas Arthus représente Henri III couché dans un lit large et spacieux, se plaignant qu'on le réveille trop tôt à midi, ayant un linge et un masque sur le visage, des gants dans les mains, prenant un bouillon, et se replongeant dans son lit. Dans une chambre voisine, Caylus, Saint-Mesgrin et Maugiron se font friser, et achèvent la toilette la plus correcte : on leur arrache le poil des sourcils, on leur met des dents, on leur peint le visage, on passe un temps énorme à les habiller et à les parfumer. Ils partent pour se rendre dans la chambre de Henri III, « branlant tellement le corps, la tête et les jambes, que je croyois à tout propos qu'ils dussent tomber de leur long... Ils trouvoient cette façon là de marcher plus belle que pas une autre. »

Henri embrassait ses favoris devant tout le monde; il leur mettait des colliers et des pendants d'oreille. Il passait les jours avec eux dans des appartements secrets; la nuit il couchait avec eux dans une vaste salle, autour de laquelle étaient des lits séparés par une petite cloison, comme dans un dortoir... Ce fut dans cette chambre commune que Saint-Luc essaya de réveiller les remords dans l'âme de son maître en lui parlant dans le tuyau d'une sarbacane.

Les femmes jouaient un rôle principal dans toutes ces intrigues.— Catherine de Médicis fut accusée d'avoir corrompu à dessein son fils Charles IX : « Au lieu, dit un contemporain, de teindre cette royale jeunesse en toute vertu... elle laisse approcher de sa personne des maîtres de jurements et de blasphèmes, des moqueurs de toute religion ; elle le fait solliciter par des pourvoyeurs, qu'elle place comme en sentinelle à l'entour de lui-même ; perd tellement toute honte, qu'elle lui sert de pourvoyeuse. »

Madame de la Bourdaisière, aïeule de Gabrielle, remplissait la cour de ses aventures : « Aussi belle en ses vieux jours, dit Brantôme, qu'elle eût été en ses jeunes ans, si bien que ses cinq filles, qui ont été des belles, ne l'effaçoient en rien. » Sa fille

Anne d'Estrées, marquise de Cœuvres, qui fut la mère de Gabrielle, avait quitté son mari pour s'attacher au marquis d'Allègre. Elle fut massacrée dans Issoire, lorsque cette ville fut prise d'assaut par les catholiques, le 28 mai 1577. Son corps dépouillé apprit une singulière parure de ces temps de libertinage.— De plus hautes dames, telles que la duchesse de Guise, entretenaient des liaisons qui se terminaient presque toujours par des meurtres. Saint-Mesgrin fut assassiné à onze heures du soir, en sortant du Louvre, par une trentaine d'hommes, à la tête desquels on crut reconnaître le duc de Mayenne. La nouvelle en étant parvenue en Gascogne au roi de Navarre, il dit : «Je sais bon gré au «duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir «qu'un mignon de couchette le déshonorât; c'est «ainsi qu'il faudroit accoutrer tous ces petits galants «de la cour, qui se mêlent d'approcher les prin«cesses pour les muguetter.»

Marguerite de Valois se consolait à Usson de la perte de ses grandeurs, et des malheurs du royaume.— *Par la seule vue de l'ivoire de son bras*, selon le père La Coste, elle avait triomphé du marquis de Canillac, qui la gardait dans ce château; elle faisait semblant d'aimer la femme de Canillac. «Le bon du jeu, dit d'Aubigné, fut qu'aussitôt que son mari (Canillac) eut le dos tourné pour aller à Paris, Marguerite la dépouilla de ses beaux joyaux, la renvoya comme une péteuse, avec tous ses gardes, et se rendit dame et maîtresse de la place.»

D'Aubigné prétend aussi que Marguerite avait fait faire à Usson les lits de ses dames extrêmement hauts, «afin de ne plus s'écorcher, comme souloit, les épaules en s'y fourrant à quatre pieds pour y chercher Pominy,» fils d'un chaudronnier d'Auvergne, et qui, d'enfant de chœur, était devenu le secrétaire et l'amant de Marguerite.

Le même historien dit que cette princesse se prostitua, dès l'âge de onze ans, à d'Antragues et à Charin; il l'accuse d'inceste avec ses deux frères, François, duc d'Alençon, et Henri III...— Marguerite n'aimait point Henri IV, qu'elle trouvait sale. «Elle recevait Champvallon dans un lit éclairé avec des flambeaux, entre deux linceuls de taffetas noir.»

Vertu et austérité de quelques ministres réformés et magistrats catholiques.

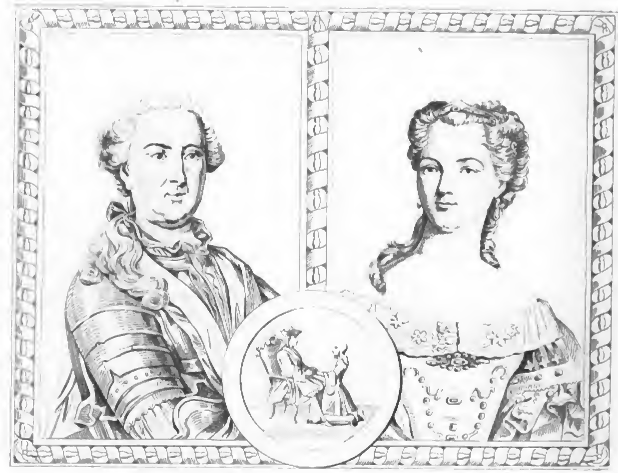
«Au milieu de ces débordements, dit l'illustre auteur de l'*Analyse raisonnée de l'histoire de France,* il faut donner place a la rigide façon d'ètre des réformés et à la vie austère de ces magistrats catholiques, qui ressembloient à des Romains du temps de Cincinnatus transportés à la cour d'Héliogabale. Duplessis-Mornay étoit l'exemple du parti protestant. Sa vertu lui conféroit le droit d'avertir Henri IV de ses faiblesses, et il en usoit publiquement. Comme Sully, il resta fidèle à sa religion, lorsque Henri IV l'abjura; outragé par un gentilhomme, il en demanda justice à Henri IV, qui lui répondit : «Monsieur Duplessis, j'ai un extrême «déplaisir de l'injure que vous avez reçue, à la«quelle je participe comme roi et comme votre ami. «Pour le premier, je vous en ferai justice, et à moi «aussi; si je ne portois que le second titre, vous «n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégal«ner, ni qui y portât sa vie plus gaiement que moi.» —Sous Louis XIII, Mornay, toujours considéré, mais tombé dans la disgrâce, et obligé de renoncer à son gouvernement de Saumur, vouloit quitter la France. «On gravera sur mon tombeau, disoit-il, en terre étrangère : *Ci-gît qui, âgé de soixante-treize ans, après en avoir employé, sans reproche, quarante-six au service de deux grands rois, fut contraint de chercher un sépulcre hors de sa patrie.*»

«Les magistrats catholiques offroient encore des mœurs plus graves et plus saintes. Pendant plusieurs siècles ils ne reçurent ni présents, ni visites, ni lettres, ni messages relativement aux procès. Il leur étoit défendu de boire et de manger avec les plaideurs; on ne leur pouvoit parler qu'à l'audience. Le commerce leur étoit interdit; ils ne paroissoient jamais à la cour que par ordre du roi. La justice fut d'abord gratuite; les conseillers au parlement recevoient cinq sous parisis par jour, le premier président mille livres par an, les trois autres présidents cinq cents livres; on y ajoutoit un manteau d'hiver et un manteau d'été. Il falloit trente ans d'exercice pour obtenir, à titre de pension, la continuation d'un si modique traitement. Lorsque ces magistrats n'étoient point de service, ils n'étoient point payés, et retournoient enseigner le droit dans leurs écoles. —Sous Charles VI, le parlement étoit si pauvre, que le greffier ne put dresser le procès-verbal de quelques fêtes données à Paris, parce qu'il n'avoit pas de parchemin, et que sa cour n'avoit pas d'argent pour en acheter.— Toutes les dépenses du parlement de Paris, vers le XIVe siècle, s'élevoient à la somme de onze mille livres, monnoie de ce temps.

«Quant à la science, ces anciens magistrats la considéroient comme une partie de leurs devoirs, et depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, leur vie n'étoit qu'une longue étude. «L'an 1545, dit Henri de Mesmes, je fus envoyé à Toulouse pour étudier en lois avec mon précepteur et mon frère, sous la conduite d'un vieux gentilhomme tout blanc qui avoit voyagé longtemps par le monde. Nous étions



Costumes _ Fin du règne de Louis XIV et Minorité de Louis XV



Louis XV. *Marie Leczinska*

Hommage pour le Duché de Bar, 1730.



Louis XV tenant les Sceaux pour la première fois, 1757.

debout à quatre heures, et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux études, nos gros livre sous le bras, nos écritoires et nos chandeliers à la main.» —De Thou rencontra Charles de Lamoignon à Valence, où Cujas expliquoit Papinien; il accompagna en Italie Paul de Foix et Arnault d'Ossat. De Foix se faisoit lire en soupant à l'auberge, et pour se délasser, quelques pages d'Aristote et de Cicéron dans leur langue originelle, ou les *Sommaires* de Cujas *sur le Digeste*. De Thou étoit l'auditoire, et De Chœsne, qui devint président à Chartres, le lecteur. — A la mort d'un des ancêtres de de Thou, le parlement déclara que, non-seulement il assisteroit aux obsèques de son président, mais qu'il en pleureroit la perte aussi longtemps que la justice régneroit dans les tribunaux, déclaration qui fut inscrite sur les registres. — En 1588, les litières et les carrosses commençoient à être en usage à la cour; la présidente de Thou n'alloit jamais par la ville qu'en croupe derrière un domestique, pour servir de règle et d'exemple aux autres femmes.»

Une anecdote fait connoître la simplicité des mœurs de ces anciens magistrats: «Claude de Bullion, dit le président de Lamoignon, dans ses *Mémoires,* avoit été nourri avec feu mon père. Il aimoit à me conter comment on les portoit tous deux sur un même âne, dans des paniers, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et qu'on mettoit un pain du côté de mon père, parce qu'il étoit plus léger que lui, pour faire le contre-poids.»— Le premier président Le Maître stipuloit dans les baux de ses fermiers: «Qu'aux veilles des quatre bonnes fêtes de l'année, et au temps des vendanges, ils seroient tenus de lui amener une charrette couverte, avec de bonne paille fraîche dedans pour y asseoir Marie Sapi, sa femme, et sa fille Geneviève, comme aussi de lui amener un ânon et une ânesse pour monture de leur chambrière, pendant que lui, premier président, marcheroit devant, sur sa mule, accompagné de son clerc, qui iroit à ses côtés.» — Ces hommes si simples, si doctes, si intègres, qui s'avançoient au milieu des générations nouvelles comme les oracles du passé, étoient encore des juges intrépides; non-seulement ils étoient les gardiens des lois, mais ils en étoient les soldats, et savoient mourir pour elles. — Brantôme, parlant du chancelier de L'Hospital, dit: «C'étoit un autre censeur Caton, celui-là, et qui savoit très-bien censurer et corriger le monde corrompu. Il en avoit du moins toute l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eût dit, à le voir, que c'étoit un vrai portrait de saint Jérôme.— Il ne falloit pas se jouer avec ce grand juge et rude magistrat; si étoit-il pourtant doux quelquefois, là où il voyoit de la raison... Les belles-lettres humaines lui rabattoient beaucoup de sa rigueur de justice. Il étoit grand orateur et fort disert, grand historien, et surtout très-divin poëte latin, comme plusieurs de ses œuvres l'ont manifesté tel.»

Jugement de M. de Chateaubriand sur les Valois.

«L'histoire, qui dit le bien comme le mal (ajoute M. de Chateaubriand, en achevant cette peinture des mœurs du XVIe siècle), l'histoire doit reconnoître aujourd'hui que les Valois n'ont pas été traités avec impartialité. — C'est de leur règne qu'il faut dater le perfectionnement des lois administratives, civiles et criminelles; on en compte quarante-six sous le règne si court de François II, cent quatre-vingt-huit sous le règne de Charles IX, et trois cent trente sous celui de Henri III: les plus remarquables furent l'ouvrage du chancelier de L'Hospital.

«Le siècle des arts, en France, est celui de François Ier, en descendant jusqu'à Louis XIII, nullement le siècle de Louis XIV. Le *petit palais* des Tuileries, le vieux Louvre, une partie de Fontainebleau et d'Anet, la chapelle des Valois à Saint-Denis, le palais du Luxembourg, sont ou étoient pour le goût fort au-dessus des ouvrages du grand roi.

«La race des Valois fut une race lettrée, spirituelle, protectrice des arts, qu'elle sentoit bien. Nous lui devons nos plus beaux monuments: jamais, dans aucun pays, et à aucune époque, l'application de la statuaire à l'architecture n'a été poussée plus loi qu'en France au XVIe siècle: Athènes n'offre rien de supérieur aux cariatides du Louvre. Louis XIV regardoit les artistes comme des ouvriers, François Ier comme des amis. Louis XIV, plus véritable souverain que les Valois, leur fut inférieur en intelligence et en courage. Autour de François II, de Charles IX, de Henri III, on aperçoit encore les restes indépendants de l'aristocratie; autour de Louis le Grand, les descendants des fiers seigneurs de la Ligue ne sont plus que des courtisans, troquant l'orgueil de leur indépendance contre la vanité de leurs noms, mettant leur honneur à servir, ne tirant plus l'épée que dans la cause d'un maître. Henri IV, lui-même, a quelque chose de moins royal et de moins noble que les princes dont il reçut la couronne: — tous ensemble sont effacés par les Guises, véritables rois de ces temps.

«La vérité religieuse, sous le règne des derniers Valois, lutta corps à corps avec la vérité philosophique et la terrassa; il y eut choc entre le passé et l'avenir: le passé triompha parce qu'il mit les Guises à sa tête.»

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A HENRI IV.

PREMIÈRE BRANCHE DES VALOIS. — GUERRES CONTRE LES ANGLAIS.

1328. — Sacre de Philippe VI. — Guerre contre les Flamands. — Victoire de Mont-Cassel.

1329. — Édouard III rend hommage pour la Guyenne à Philippe de Valois.

1330-1334. — Procès et condamnation de Robert d'Artois. — Robert d'Artois se réfugie en Angleterre.

1335-1340. — Édouard III déclare la guerre à Philippe VI. — Il prend le titre de roi de France. — Bataille navale de l'Écluse. — Trêve d'Esplechin.

1341. — Mort de Jean III, duc de Bretagne. — Le comte de Montfort s'empare de son duché au préjudice de Charles de Blois. — Arrestation du comte de Montfort à Nantes. — Il est amené prisonnier à Paris. — Les Nantais reconnaissent pour duc Charles de Blois.

1341-1346. — Guerre de Bretagne. — Siége d'Hennebon. — Combat de Guernesey. — Mort du comte de Montfort. — Captivité de Charles de Blois.

1343-1345. — Supplice de Clisson. — Félonie de Geoffroy d'Harcourt. — Edouard III rompt la trêve d'Esplechin. — Guerre en Aquitaine. — Siége d'Aignillon.

1346. — Édouard débarqué dans la Normandie qu'il ravage. — Prise et pillage de Caen.

Bataille de Crécy. — Défaite de l'armée française. — Premier emploi du canon dans une bataille.

1346-1347. — Siége et prise de Calais par les Anglais. — Dévouement héroïque d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq autres bourgeois de Calais.

1348-1349. — Peste terrible. — Les Flagellants. — Massacre des juifs.

1349. — Acquisition de Montpellier et du Dauphiné.

1350. — Mort de Philippe VI.

1350-1351. — Sacre du roi Jean. — Exécution du comte d'Eu, connétable de France. — Prise de Saint-Jean-d'Angely. — Trêve avec l'Angleterre.

1351. — Célèbre combat des Trente au chêne de Mi-Voie.

1354. — Charles le Mauvais, roi de Navarre, fait assassiner le connétable Charles d'Espagne. — Traité de Mantes.

1355. — Guerre avec l'Angleterre. — Campagne des Anglais en Artois et en Languedoc. — Traité de Valognes avec le roi de Navarre. — États généraux.

1356. — Arrestation du roi de Navarre. — Supplice du comte d'Harcourt. — Emprisonnement de Charles le Mauvais.

Lancastre entre en Normandie, il est repoussé. — Le prince de Galles ravage le midi de la France. — Bataille de Poitiers. — Le roi Jean est fait prisonnier. — Régence du duc de Normandie. — États généraux.

1357. — Le roi Jean est conduit en Angleterre. — Trêve de deux années. — Puissance des factieux. — Le roi de Navarre est mis en liberté.

1357-1358. — Misères de la France. — Les grandes compagnies. — La Jacquerie. — Attaque et défense de Meaux.

1358. — Marcel veut livrer Paris aux Navarrois et aux Anglais. — Sa mort. — Paris rentre sous l'autorité du duc de Normandie.

1359-1360. — Nouvelle invasion de la France par Édouard III. Traité de Brétigny.

1360. — Mise en liberté du roi Jean.

1361. — Bataille de Brignais.

1362. — Donation du duché de Bourgogne à Philippe dit le Hardi.

1364. — Mort du roi Jean.

1364. — Renouvellement de la guerre entre les Navarrois et les Français. — Exploits de Bertrand Du Guesclin. — Bataille de Cocherel. — Prise du captal de Buch. — Sacre de Charles V.

1365. — Paix avec le roi de Navarre. — Guerre en Bretagne. — Mort de Charles de Blois; triomphe de Jean de Montfort.

1366-1370. — Du Guesclin conduit les grandes compagnies en Espagne. — Henri de Transtamare l'emporte sur Pierre le Cruel.

1369-1370. — Ajournement du prince de Galles à Paris. — Guerre avec les Anglais. — Campagne d'Aquitaine. — Siége de Limoges. — Expédition de Robert Knolles. — Du Guesclin nommé connétable. — Combat de Pont-Valin.

1372-1373. — Conquête de la Saintonge. — Attaque et prise de Bressuire. — Prise de Thouars. — Les Anglais sont expulsés du Poitou.

1373. — Expédition de Bretagne. Une armée anglaise traverse la France.

1373-1377. — Trêve avec l'Angleterre.

1378. — Mort de Jeanne de Bourbon. — Guerre en Normandie. — Conquête du comté d'Évreux.

1378-1379. — Charles V refuse la papauté. — Schisme d'Occident. — Élection de deux papes, Urbain VI et Clément VII. — Clément VII vient se fixer à Avignon.

1379-1380. — Soulèvement de la Bretagne. — Mort de Du Guesclin. — Mort de Charles V.

1380-1381. — Minorité de Charles VI. — Discussions entre les oncles du roi. — Soulèvements populaires. — Sacre et émancipation de Charles VI.

1381. — Nouveau soulèvement à Paris. — Les maillotins.

1382. — États de Compiègne. — Traité avec les Parisiens. — Révolte des Flamands contre leur comte. — Expédition contre les révoltés. — Bataille de Rosebecque. — Défaite des Flamands. — Mort de Philippe d'Artevelle.

1383. — Projets factieux des Parisiens. — Retour de Charles VI à Paris. — Sévérité des mesures prises contre la capitale. — Exécution de Jean

Desmarets. — Pardon accordé aux Parisiens.

1381-1383. — Révolte en Languedoc. — Les Tuchins.

1383-1385. — Fin de la guerre de Flandre. — Mort de Louis de Mâle. — Soumission des Gantois au duc de Bourgogne.

1385. — Mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière.

1383-1385. — Mort du duc d'Anjou, oncle du roi, dans une expédition contre Naples. — Conquête de la Provence pour son fils.

1386-1387. — Projets de descente en Angleterre. — Immenses préparatifs sans résultats.

1387. — Mort de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

1388. — Trahison du duc de Bretagne, et arrestation du connétable de Clisson.

1388. — Charles VI prend les rênes du gouvernement.

1389. — Entrée de la reine Isabeau à Paris. — Trêve avec l'Angleterre.

1389. — Voyage du roi en Languedoc.

1391. — Expédition du duc de Bourbon contre Tunis.

1392. — Maladie du roi. — Assassinat du connétable de Clisson.

Marche de Charles VI contre le duc de Bretagne. — Démence du roi. — Les oncles de Charles VI ressaisissent le gouvernement.

1393. — Le roi recouvre la santé. — Mascarade funeste. — Dangers courus par Charles VI.

1393-1396. — Le duc d'Orléans prend part au gouvernement. — Mariage de Richard II avec Isabelle de France. — Nouvelle trêve avec l'Angleterre.

1396. — Gênes se donne à la France.

1395-1403. — Continuation du schisme. — Mort de Clément VII. — Élection de Benoît XIII. — Le clergé de France se déclare indépendant. — Prise d'Avignon. — Retour de la France à l'obédience de Benoît XIII.

1396. — Les Turcs menacent l'Europe chrétienne. — Expédition en Hongrie. — Bataille de Nicopolis.

1398-1399. — Révolution en Angleterre. — Détrônement de Richard II.

1397-1400. — Expédition de Boucicaut à Constantinople.

1404. — Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Jean sans Peur lui succède.

1405-1407. — Rivalité du duc d'Orléans et de Jean sans Peur.

1407-1408. — Assassinat du duc d'Orléans. — Justification du duc de Bourgogne.

1408. — Apologie du duc d'Orléans. — Condamnation du duc de Bourgogne.

1409. — Paix de Chartres. — Pardon accordé au duc de Bourgogne.

1410-1411. — Guerre des princes contre le duc de Bourgogne. — Le duc d'Orléans épouse la fille du comte d'Armagnac. — Faction des Armagnacs et des Bourguignons.

1412 — Paix de Bourges.

1413. — États généraux. — Le dauphin Louis veut se créer un parti. — Il se sépare du duc de Bourgogne. — Troubles dans Paris. — Les cabochiens.

1414. — Le dauphin rétablit l'ordre dans Paris. — Guerre contre le duc de Bourgogne. — Paix d'Arras.

1415. — Les Anglais débarquent en Normandie. — Prise d'Harfleur. — Retraite de Henri V sur Calais. — Bataille d'Azincourt. — Défaite des Français. — Mort du dauphin Louis.

1416-1417. — Gouvernement du comte d'Armagnac, connétable et premier ministre. — Mort du dauphin Jean. — Le duc de Touraine (depuis Charles VII) devient dauphin. — Conjuration avortée — Supplice de Bois-Bourdon. — La reine Isabeau est relégnée à Tours.

1417. — Henri V débarque en Normandie. — Le duc de Bourgogne commence la guerre. — La reine Isabeau se joint au duc de Bourgogne.

1418. — Siége de Senlis. — Violence des soldats armagnacs. — Paris est livré aux Bourguignons. — Tanneguy du Châtel sauve le dauphin. — Massacres dans les prisons. — Le dauphin prend le titre de régent.

1418-1419. — Siége et prise de Rouen par les Anglais.

1419. — Armistice. — Conférences de Meulan. — Entrevue du duc de Bourgogne et du dauphin à Pouilly. — Prise de Pontoise par les Anglais. — Assassinat du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, à Montereau.

1419-1420. — Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, s'allie avec le roi d'Angleterre. — Traité de Troyes. — Henri V, roi d'Angleterre, épouse Catherine de France. — Prise de Sens, de Montereau et de Melun. — Entrée de Henri V à Paris. — Misère horrible et famine dans la capitale.

1421. — Orgueil et despotisme du roi d'Angleterre. — Arrêt du parlement contre le dauphin, accusé de l'assassinat du duc de Bourgogne.

1422. — Siége et prise de la ville et du marché de Meaux. — Cruauté et supplice du bâtard de Vauru. — Mort de Henri V. — Mort de Charles VI.

1422. — Charles VII proclamé roi à Espally. — Henri VI proclamé roi à Paris. — Le duc de Bedford régent.

1423. — Défaite des Français à Crevant et à Verneuil.

1427. — Première apparition des Bohémiens ou Égyptiens en France.

1429. — Siége d'Orléans par les Anglais. — Mort du comte de Salisbury, remplacé par le duc de Suffolk. — Journée des harengs. — Les Orléanais proposent de remettre leur ville au duc de Bourgogne. — Le duc de Bedford s'y oppose. — Situation critique d'Orléans.

Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, se présente à Charles VII et promet de délivrer Orléans. — Elle marche sur cette ville, et après la prise des bastions de Saint-Loup, des Augustins et du fort des Tournelles, force les Anglais à la retraite.

Sacre de Charles VII à Reims. — Siége de Paris sans résultats.

1430. — L'armée royale repasse la Loire. — Jeanne d'Arc est envoyée dans l'Ile-de-France. — Elle est faite prisonnière à Compiègne.

1431. — Captivité, procès, interrogatoires, condamnation, supplice et mort de Jeanne d'Arc.

Rivalité entre Richemont et La Trémouille. — Henri VI, roi d'Angleterre, vient en France. — Bataille de Bulgneville. — Trêve entre Charles VII et le duc de Bourgogne.

Entrée solennelle de Henri VI à Paris. — Son couronnement.

1432-1435. — Suite de la guerre contre les Anglais. — Mort du duc de Bedford. — Mort de la reine Isabeau de Bavière.

1435. — Paix conclue à Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne.

1435-1438. — Les écorcheurs et les retondeurs. — Les loups dans Paris.

1436. — Paris est repris aux Anglais.

1437. — Siége et prise de Montereau. — Entrée du roi à Paris.

1438. — Siége et prise de Meaux par les Français.
Assemblée du clergé à Bourges. — *Pragmatique sanction.*
1439. — États d'Orléans. — Ordonnances militaires de Charles VII. — Création d'une armée permanente. — Gendarmerie française. — Compagnies d'ordonnance.
1440. — Révolte du dauphin. — Guerre de la Praguerie.
1441. — Activité de Charles VII. — Prise de Pontoise sur les Anglais.
1442. — Journée de Tartas. — Arrangement relatif au comté de Comminges.
1442-1443. — Assemblée des princes à Nevers. — Sage conduite de Charles VII.
1444. — Révolte et arrestation du comte d'Armagnac. — Trêve avec l'Angleterre.
Siége de Metz.
Expédition du dauphin en Suisse. — Conférences de Châlons-sur-Marne. — Mort de la dauphine Marguerite d'Écosse.
1449. — Rupture de la trêve avec l'Angleterre. — Conquête de la Normandie.
1449-1451. — Conquête de la Guyenne.
1450-1453. — Nouveau complot du dauphin. — Son exil en Dauphiné. — Son second mariage.
1455. — Dispositions hostiles de Charles VII contre le dauphin.
1456. — Le dauphin se réfugie à la cour du duc de Bourgogne.
1453-1455. — Condamnation de Jacques Cœur. — Célèbre vœu du faisan, et projets de croisade du duc de Bourgogne. — Inceste du comte d'Armagnac.
1457-1458. — Procès et condamnation du duc d'Alençon.
1458-1460. — Vaudoisie d'Arras.
1461. — Mort de Charles VII.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME BRANCHE DES VALOIS. — RETOUR DE LA BOURGOGNE AU DOMAINE ROYAL. — GUERRES D'ITALIE.

1461. — Louis XI roi. — Sa rentrée en France. — Son sacre à Reims. — Son entrée à Paris.
1462. — Changement de ministère. — Abolition de la *Pragmatique sanction.*
1462-1463. — Secours donné à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. — Rachat des villes de la Somme.
1462-1464. — Voyage du roi dans le Midi. — Arbitrage entre les rois d'Aragon et de Castille.
1464-1465. — Origine de la guerre dite du *bien public.* — Ligue des princes. — Charles, frère du roi, s'enfuit en Bretagne.
1465. — Attaque de Paris par le comte de Charolais, Charles le Téméraire (depuis duc de Bourgogne). — Bataille de Montlhéry. — Traité de Conflans.
1466-1467. — Mésintelligence entre les ducs de Normandie et de Bretagne. — Louis XI reprend la Normandie à son frère. — Charles de France se retire en Bretagne. — Mort de Philippe le Bon. — Son fils Charles lui succède.
1467-1468. — Rétablissement progressif de l'autorité de Louis XI. — Invasion des Bretons en basse Normandie. — Ils sont repoussés. — Convocation des états généraux.
1468. — États généraux de Tours.
Trêve avec le duc de Bourgogne. — Traité d'Ancenis avec le duc de Bretagne — Négociations entre Louis XI et Charles le Téméraire. — Entrevue de Péronne. — Soulèvement des Liégeois. — Le roi est retenu prisonnier. — Traité de paix de Péronne. — Prise et sac de Liége.
1469-1470. — Le roi donne la Guyenne à son frère, et se réconcilie avec lui. — Trahison et châtiment du cardinal La Balue.
1469. — L'Alsace engagée au duc de Bourgogne. — Institution de l'ordre de Saint-Michel. — Naissance du dauphin Charles. — Alliance avec les Suisses.
1470. — Révolution en Angleterre. — Édouard IV se réfugie auprès du duc de Bourgogne.
1470. — Assemblée des notables à Tours.
1471. — Guerre avec le duc de Bourgogne. — Prise de Saint-Quentin et d'Amiens. — Trêve de trois mois.
Nouvelle révolution en Angleterre. — Fin de la maison de Lancastre.
1472. — Traité de Crotoy. — Mort du duc de Guyenne. — Le roi refuse de ratifier le traité.
Guerre et trêve avec la Bretagne. — Guerre en Picardie. — Sac de Nesle par les Bourguignons. — Prise de Roye. — Siége de Beauvais. — Courage des habitants. — Jeanne Hachette. — Le duc de Bourgogne est forcé de lever le siége. — Il dévaste la Normandie et se retire dans ses États. — Trêve de Senlis.
1470-1474. — Protection accordée au commerce et à l'industrie. — État brillant de l'Université. — Encouragement à l'imprimerie. — Les *réalistes* et les *nominaux.* — Édit royal à leur sujet.
1473. — Formation d'une garde royale française.
Nouvelle condamnation du duc d'Alençon. — Punition et mort du comte d'Armagnac.
1473-1475. — Guerre du Roussillon. — Reprise de Perpignan.
1473-1474. — Le duc de Bourgogne prend possession de la Gueldre. — Ses projets de monarchie indépendante. — Il cherche vainement à se faire couronner roi par l'empereur. — Traité du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre. Siége de Neuss par le duc de Bourgogne.
1474-1475. — Édouard IV déclare la guerre à la France. — Il débarque à Calais. — Son message à Louis XI. — Entrevue d'Édouard IV et de Louis XI. — Paix avec l'Angleterre.
1474. — Révolte et punition de Bourges.
1475. — Jugement, condamnation et exécution du connétable de Saint-Pol.
1475-1476. — Invasion et conquête de la Lorraine par le duc de Bourgogne.
1476. — Invasion de la Suisse par Charles le Téméraire. — Batailles de Grandson et de Morat.
1476-1477. — Siége et bataille de Nancy. — Défaite des Bourguignons. — Disparition et mort du duc de Bourgogne.
1477. — Louis prend possession de la Bourgogne et de la Picardie. — Louis XI reçoit successivement une ambassade de Marie de Bourgogne et une des états de Flandre. — Supplice du chancelier Hugonet et du sire d'Himbercourt.
Conquête de l'Artois. — Siége et prise d'Arras. — Mariage de Marie de Bourgogne. — Trêve entre son époux Maximilien d'Autriche et Louis XI. — Condamnation et supplice du duc de Nemours. — Traité avec la Bretagne. Serments du roi et du duc.
1478. — Nouvelle trêve avec Maximilien. — Frère Antoine Fradin prêche à Paris. — Émotion dans la capitale. — Concile d'Orléans. — Affaire des Pazzi et des Médicis. — Mission de Commines à Florence.

1479. — Les Bourguignons violent la trêve. — Succès des Français. — Reprise de la Franche-Comté. — Bataille de Guinegatte.

1481-1482. — Louis XI se retire au château de Plessis-lez-Tours. — Il a une attaque d'apoplexie.

1482. — Rechute du roi. — Sa sollicitude pour le dauphin. — Entrevue solennelle du roi et de son fils à Amboise. — Serment exigé du duc d'Orléans.

Mort de Marie de Bourgogne. — Traité de paix à Arras entre Louis XI et Maximilien.

1483. — Famine. — Édit sur les grains. — Fermeté du président La Vacquerie.

Mariage et fiançailles du dauphin avec Marguerite d'Autriche. — Mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre. — Mort de Louis XI.

1483. — Avénement de Charles VIII, majeur, mais incapable de gouverner.

1484. — Rivalité pour le gouvernement entre la sœur du roi (madame de Beaujeu) et le duc d'Orléans (depuis Louis XII). — Convocation des états généraux à Tours. — La garde du roi est confiée au sire et à la dame de Beaujeu.

1485. — Prétentions du duc d'Orléans repoussées par le parlement et par l'Université. — Fuite du duc en Bretagne. — Intrigues coupables du duc d'Orléans. — Troubles de Bretagne. — Supplice de Landois, favori du duc de Bretagne.

1486. — Projets de mariage pour la princesse Anne, fille du duc de Bretagne.

1487. — Guerre contre les Bretons.

1488. — Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. — Captivité du duc d'Orléans. — Mort du duc de Bretagne.

1489-1490. — Anne de Bretagne succède à son père. — Son mariage (par procureur) avec Maximilien. — (Ce mariage fut annulé l'année suivante.)

1491. — Mise en liberté du duc d'Orléans. — Fin de la régence de madame de Beaujeu. — Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. — Réunion de la Bretagne à la France.

1493. — Charles VIII se résout à faire valoir ses droits sur le royaume de Naples. — Il assemble une armée à Lyon.

1494. — Entrée de Charles VIII en Italie.

1495. — Entrée de Charles VIII à Rome. — Traité avec le pape.

Marche des Français sur Naples. — Entrée de Charles VIII dans cette capitale. — Conquête du royaume. — Charles VIII se fait couronner empereur d'Orient. — Ligue de Venise. — L'armée française se met en marche pour revenir en France. — Bataille de Fornoue. — Rentrée de Charles VIII en France.

Séjour de Charles VIII à Lyon. — Mort du dauphin.

1495-1496. — Perte du royaume de Naples. — Capitulation et mort du comte de Montpensier. — *Morbus neapolitanus.*

1496-1497. — Tentatives inutiles pour secourir l'armée laissée à Naples. — Charles VIII est forcé de renoncer à ses projets sur l'Italie.

1498. — Mort de Charles VIII.

Avénement et sacre de Louis XII. — Divorce de Louis XII et de Jeanne de France (sœur de Charles VIII).

1499. — Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne — Assemblée des notables. — Édit de Blois (sur l'administration de la justice). — Conquête du Milanais. — Entrée de Louis XII à Milan.

1500. — Soulèvement et seconde conquête du Milanais. — Captivité de Ludovic Sforza et de son frère. — Expédition de Pise.

Traité de Grenade pour le partage du royaume de Naples.

1501. — Seconde conquête de Naples. — Expédition contre Métélin.

1502. — Guerre entre les Espagnols et les Français. — Siége de Canosa.

1503. — Duel de Bayart et de Soto-Mayor. — Combat de onze Français et de onze Espagnols. — Défaite des Français à Seminara et à Cerignola.

1503-1504. — Arrivée d'une armée nouvelle dans le royaume de Naples. — Bayart au pont du Garigliano. — Défaite des Français à Mola. — Capitulation de Gaëte. — Retraite de l'armée française. — Belle défense de Louis d'Ars et de Bayart dans la Pouille.

1504-1505. — Trêve avec les Espagnols. — Mariage de Ferdinand le Catholique avec Germaine de Foix, qui lui porte Naples en dot.

1505-1506. — Maladie de Louis XII. — Procès du maréchal de Gié.

1506. — États de Tours. — Fiançailles de François, duc d'Angoulême, et de Claude de France.

1506-1507. — Révolte et soumission des Génois.

1508. — Ligue de Cambrai contre la république de Venise.

1509. — Déclaration de guerre entre les Vénitiens et les Français. — Passage de l'Adda. — Bataille et victoire d'Agnadel. — Consternation à Venise. — Noble et sage conduite du sénat vénitien. — Conquête des États de terre ferme de la république de Venise.

Entrée des impériaux en Italie. — Siége de Padoue, entrepris et levé par Maximilien.

1510. — Louis XII visite la Champagne et la Bourgogne. — Intrigues du pape Jules II contre la France. — Le pape se détache de la ligue.

Suite de la guerre contre les Vénitiens. — Prise de Vicence. — Aventure de la grotte de Massano. — Nouvelle conquêtes dans les États vénitiens de terre ferme.

1510-1511. — Mort du cardinal d'Amboise. — Actes hostiles de Jules II. — Siége de Bologne. — Mort de Chaumont d'Amboise. — Siége de la Mirandole.

1511. — Assemblée du clergé à Tours. — Résolutions contre le pape. — Congrès de Mantoue. — Guerre contre le pape. — Convocation du concile à Pise, puis à Milan. — Ligue contre les Français, dite *sainte* (les Vénitiens, les Espagnols, les Suisses et le pape y prirent part). — Descente des Suisses dans le Milanais. — Leur retraite.

1512. — Le duc de Nemours fait lever aux confédérés le siége de Bologne, et revient sur Brescia, surprise par les Vénitiens. — Reprise et sac de Brescia. — Trait célèbre de générosité de Bayart à Brescia. — Siége de Ravenne par les Espagnols. — Bataille de Ravenne. — Défaite des Espagnols. — Mort du duc de Nemours. — Évacuation de l'Italie par les Français.

1513. — Situation critique de Louis XII. — Conquête de la Navarre par les Espagnols.

Concile de Latran. — Mort de Jules II. — Élection de Léon X. — Louis XII se réconcilie avec le nouveau pape. — La France attaquée à la fois par les Anglais, les Allemands, les

Suisses et les Francs-Comtois. — Prise de Thérouanne et de Tournai. — Assaut de Dijon.
1514. — Mort d'Anne de Bretagne. — Mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre.
1515. — Mort de Louis XII.
1515. — François Ier, roi de France. — Mariage et départ de la reine, veuve de Louis XII.—Sacre et couronnement de François Ier.
Projets de François Ier sur l'Italie. — Alliance avec Henri VIII, avec l'archiduc Charles et avec les Vénitiens. — Nouvelle ligue contre la France.—Le pape se déclare pour la ligue. — Occupation de Gênes par les Français. — Passage des Alpes. — Premiers succès de l'armée française. — Bataille et victoire de Marignan (gagnée sur les Suisses). — François Ier se fait armer chevalier par Bayart.
1515-1516. — Conquête du Milanais. — Paix perpétuelle avec les Suisses.
1515-1518. — Entrevue de Léon X et de François Ier à Bologne. — Concordat. — Abolition de la *Pragmatique sanction.*
1516-1518. — Alliance avec l'archiduc (depuis Charles V), devenu roi d'Espagne, et avec l'empereur — Rachat de Tournai.
1519. — Mort de l'empereur Maximilien. — Charles et François compétiteurs à l'empire.— Élection du roi d'Espagne à l'empire.
1520. — Entrevue des rois de France et d'Angleterre au camp du Drap d'or.
1520-1521. — Premiers troubles suscités par le luthéranisme — Diète de Worms.
1521. — Guerre entre le roi de France et l'empereur. — Expédition de Navarre.
Les Impériaux entrent en Champagne. — Prise de Mouzon. — Siége de Mézieres. — Belle défense de cette place par Bayart.
1521-1522. — Évacuation du Milanais. — Bataille de la Bicoque. — Les Suisses abandonnent l'armée française. — Nouvelle évacuation de l'Italie.
1522-1523. — Trahison et fuite du connétable de Bourbon.
1523-1524. — Expédition de Bonnivet en Italie. —Sa retraite. — Mort de Bayart.
1524. — Invasion de la Provence par Charles-Quint. — Siége de Marseille. — Retraite des impériaux.
1524-1525. — François Ier entre en Lombardie. — Siége de Pavie.
1525. — Bataille de Pavie. — Le roi est fait prisonnier.
1525-1526. — Régence de Louise de Savoie, mère du roi. — Captivité de François Ier.
1526. — Traité de Madrid. — Rentrée du roi en France. — François Ier refuse de ratifier le traité de Madrid. — Il accède à la ligue contre l'empereur. — Traité de Cognac.
1527. — Situation critique de Francisco Sforza, duc de Milan. — Le duc de Bourbon à Milan. — Sa marche sur Rome. — Sa mort. — Sac de Rome par les impériaux.—Captivité du pape. — Condamnation et supplice de Semblançay, surintendant des finances
1527 1528. — Expédition de Lautrec en Italie. — Délivrance du pape.
1528. — Déclaration de guerre. — Cartels respectifs de François Ier et de Charles-Quint.
1529. — Paix de Cambrai, dite la paix des dames.
1530. — Délivrance des fils de François Ier. — Mariage du roi avec Éléonore d'Autriche.
1531. — Nouvelle entrevue de François Ier et d'Henri VIII.
1529-1534. — Été de cinq années. — Famine et maladies.
1533-1534. — Entrevue du pape et du roi.—Mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis. — Mort de Clément VII.
1534. — Nouvelle organisation de l'armée française. — Réformes dans la gendarmerie. — Création des légions.
1535 — Mort du chancelier Duprat.
Progrès du protestantisme en France (de 1521 à 1528). — Premières persécutions (1526). — Violence des protestants. — Le roi, tolérant d'abord, se décide à laisser sévir entre eux. — Procession solennelle (1535). — Discours du roi au peuple sur l'hérésie nouvelle.
François Ier se prépare à la guerre contre le duc de Milan, Francisco Sforza. — Le duc de Savoie refuse le passage à son armée. — Déclaration de guerre au duc de Savoie — Mort de Sforza.
1536. — Invasion du Piémont par les Français. — Rupture avec les impériaux.—Siége de Fossano. — Trahison du marquis de Saluces. — Belle défense et capitulation de Fossano.
Invasion de la Provence par Charles-Quint.— Mort du dauphin François. — Ruine et retraite de l'armée espagnole.
1537. — Alliance de François Ier avec Soliman II.
1538. — Médiation du pape entre le roi et l'empereur. Trêve de Nice. — Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes.
1539. — Maladie du roi. — Crédit croissant du connétable de Montmorency. — Son administration. — Révolte des Gantois. — François Ier permet à Charles-Quint de traverser la France.
1541. — Disgrâce du connétable de Montmorency.
154-11542. — Assassinat de Frégose et de Rincon par les impériaux. — Envoi de Paulin à Constantinople. — François Ier resserre son alliance avec Soliman II.
1542. — Campagne de 1542. — Révolte de La Rochelle. — Clémence de François Ier.
1542-1543. — Condamnation et absolution successives de l'amiral Chabot. — Sa mort.
1542-1545. — Procès et condamnation du chancelier Poyet.
1543. — Ouverture du concile de Trente.
Alliance de Charles-Quint et de Henri VIII.
Entreprise des Turcs et des Français réunis contre Nice.
Siége et défense de Landrecies.
1544. — Entrée du comte d'Enghien en Piémont. — Bataille et victoire de Cerisolles. — Armistice.
Invasion de la Champagne. — Siége de Saint-Dizier. — Belle défense de Saint-Dizier par le comte de Sancerre— Prise de Saint-Dizier par les impériaux. — Prise d'Épernay et de Château-Thierry. — L'empereur renonce à marcher sur Paris. —Paix de Crespy.
1545-1546. — Guerre contre Henri VIII.— Expédition navale. Blessure terrible du comte d'Aumale.—Maladie contagieuse. — Mort du duc d'Orléans — Paix avec le roi d'Angleterre.
1547. — Mort du comte d'Enghien
1541-1547. — Persécution contre les Vaudois. — Massacres de Cabrières et de Merindol.
1547. — Mort de Henri VIII. — Maladie et mort de François Ier.

DEUXIÈME BRANCHE DES VALOIS. — GUERRES DE RELIGION.

1547. — Avénement et sacre de Henri II. — Retour du connétable de Montmorency à la cour. — Faveur de Diane de Poitiers. — Duel de Jarnac et de La Chataigneraie.
1548. — Voyage du roi en Piémont. — Sédition en Guyenne.
1549-1550. — Siége et rachat de Boulogne.
1551-1552. — Guerre contre l'empereur. — Conquête des trois évêchés.
1552. — Siége de Metz par Charles V. — Belle défense du duc de Guise. — Retraite de l'armée impériale.
1553-1554. — Prise et destruction de Thérouanne par Charles V. — Mort d'Édouard VI. — Avénement de Marie Tudor. — Son mariage avec Philippe d'Autriche (depuis Philippe II, roi d'Espagne). — L'Angleterre devient ennemie de la France.
1555. — Suite de la guerre contre l'empereur. — Bataille de Renty. — Défense de Sienne par Montluc.
Abdication de Charles-Quint.
1556. — Trêve de cinq ans entre la France et l'Espagne.
Établissement des Églises calvinistes.
1557. — La guerre recommence. — Bataille de Saint-Quentin.
1558. — Prise de Calais. — Mariage du dauphin et de la reine d'Écosse (Marie Stuart).
1559. — Paix de Cateau-Cambresis.
Mort de Henri II.
Avénement de François II. — Les Guises s'emparent du gouvernement. — Procès et supplice d'Anne Dubourg.
1559-1560. — Conjuration d'Amboise déjouée. — Supplice des conjurés.
1560. — Mort de François II.
1560. — Avénement de Charles IX mineur. — La reine-mère (Catherine de Médicis) se saisit du gouvernement.
1560-1561. — États d'Orléans. — Le triumvirat. — Édit de juillet (contre les protestants).
1561. — Départ de Marie Stuart. — Son retour en Écosse.
Etats généraux de Saint-Germain. — Colloque de Poissy.
1561-1562. — Émeute du faubourg Saint-Marcel. — Combat de Saint-Médard. — Édit de janvier (en faveur des protestants). — Prédications séditieuses des ministres des protestants.
1562. — Troubles dans les provinces. — Massacre de Vassy. — Retour de la cour à Paris.
Persécutions contre les protestants. — Les protestants s'emparent d'Orléans. — Manifeste du prince de Condé. — Préparatifs de la guerre civile. — Fureurs sanguinaires des deux partis. — Les protestants s'emparent de Rouen. — La guerre commence. — Siége et prise de Rouen par les catholiques. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux, gagnée par le duc de Guise. — Le maréchal de Saint-André est tué; le connétable et le prince de Condé sont faits prisonniers.
1563. — Siége d'Orléans. — Assassinat du duc de Guise.
Pacification d'Amboise. — Opposition à l'édit d'Amboise. — Guerre contre les Anglais. — Reprise du Havre.
Séance royale au parlement de Rouen. — Le roi Charles IX est déclaré majeur à treize ans accomplis. — Opposition et remontrances du parlement de Paris.
1563-1564. — Fin du concile de Trente. — Négociations avec le pape au sujet de la communion sous les deux espèces.
1564. — Voyage du roi pour visiter toutes les provinces du royaume. — Paix avec l'Angleterre. — Séjour en Champagne, en Lorraine, en Bourgogne et en Dauphiné. — Édit de Roussillon (fixant le commencement de l'année au 1er janvier).
1565. — Suite du voyage. — Le roi visite la Provence et le Languedoc. — Troubles à Paris à l'occasion du cardinal de Lorraine. — Procès des jésuites et de l'Université. — Séjour de la cour à Toulouse, à Bordeaux, à Mont-de-Marsan. — Projet de ligue. — Guerre cardinale. — La cour à Bayonne. — Fêtes données à la reine d'Espagne. — Conférences de Catherine de Médicis et du duc d'Albe. — Visite faite à la reine de Navarre à Nérac. — Retour de la cour à Blois, par le Périgord, le Poitou, l'Anjou et la Touraine.
1566. — Assemblée des notables à Moulins. — Ordonnance de Moulins. — Réconciliation des Guises et des Chatillons.
1567. — Inquiétudes des protestants. — Deuxième guerre civile. — Retraite de Meaux. — Belle conduite des Suisses de Pfiffer. — Bataille de Saint-Denis. — Mort du connétable. — Destruction des églises, massacres commis par les protestants.
1568. — Retraite du prince de Condé, sa jonction avec le duc Casimir. — Siége de Chartres. — Conférences de Longjumeau. — Paix boiteuse et mal assise.
1568-1569. — Préparatifs contre les protestants. — Fuite des princes et leur retraite à la Rochelle. — Édit contre la religion réformée. — Soulèvement général des protestants. — Le duc d'Anjou, assisté du maréchal de Tavannes, prend le commandement de l'armée catholique.
1569. — Bataille et victoire de Jarnac. — Mort du prince de Condé.
Le prince de Navarre, Henri de Béarn (depuis Henri IV), est nommé chef des calvinistes. — Jonction de l'armée calviniste avec les Allemands du duc de Deux-Ponts. — Combat de La Roche-Abeille. — Siége de Poitiers entrepris et levé. — Arrêt rendu contre l'amiral de Coligny. — Situation critique du chef des protestants.
Bataille de Moncontour. — Victoire des catholiques.
Découragement des protestants et de l'amiral de Coligny lui-même. — Siége et prise de Saint-Jean-d'Angely.
1570. — Résolution hardie de l'amiral. — Sa marche sur Paris par la Gascogne, le Languedoc, le Dauphiné et la Bourgogne. — Combat d'Arnay-le-Duc. — Paix de Saint-Germain.
Mariage de Charles IX avec Elisabeth d'Autriche.
1571-1572. — Négociations relatives au mariage du prince de Béarn. — Projet de porter la guerre en Flandre. — Prévenances de Charles IX pour l'amiral de Coligny. — Jeanne d'Albret, mère de Henri de Béarn, vient à la cour. — Mariage convenu entre la sœur du roi (Marguerite de France) et le prince de Béarn.
1572. — Retour de la cour à Paris. — Mort de la reine de Navarre.
Mariage du roi de Navarre avec Marguerite

de France, sœur de Charles IX. — Lutte de la reine-mère et de l'amiral auprès du roi. — Catherine et les Guises se décident à faire assassiner l'amiral. — L'amiral de Coligny est blessé par un assassin. — Son entrevue avec le roi. — Journée de la Saint-Barthélemy. — Massacre général des protestants.

1572-1573. — Quatrième guerre civile. — Constitution démocratique du parti protestant. — Siége de La Rochelle. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. — Pacification. — Blocus et prise de Sancerre.

Départ du duc d'Anjou pour la Pologne.

Maladie du roi Charles IX.

1573-1574. — Cinquième guerre civile. — Intrigues du duc d'Alençon. — Prise d'armes du mardi-gras. Supplice de La Molle et de Cocounas.

Progrès de la maladie de Charles IX. — Remords du roi. — Sa mort.

1574. — Avénement de Henri III. — Régence de Catherine de Médicis. — Supplice de Montgommery. — Retour de Henri III en France — Mort du cardinal de Lorraine. — Sacre et mariage du roi.

1575-1576. — Suite de la guerre civile. — Réunion des politiques et des huguenots. — Le duc d'Alençon chef des mécontents. — Évasion du roi de Navarre. — Paix dite de Monsieur.

1576. — Formation de la Ligue.

Ouverture des premiers états généraux de Blois. — Première séance publique. — Discours du roi.

1577. — Résolution contre l'exercice de la religion protestante. — Deuxième séance publique. — Séparation des états généraux.

Sixième guerre civile. — Affaiblissement du parti protestant. — Paix de Bergerac.

1578. — Monsieur (le duc d'Alençon) passe en Belgique. Combat des mignons du roi. — Mort de Quelus et de Maugiron.

1578-1580. — Réconciliation du roi de Navarre avec sa femme. — Catherine de Médicis à Nérac.

1579. — Fondation de l'ordre du Saint-Esprit.

1580. — Septième guerre civile ou *guerre des amoureux*. — Apparition de la coqueluche. — Prise de Cahors. — Paix de Fleix.

1580-1584. — Expédition de Monsieur dans les Pays-Bas. — Ses projets de mariage avec la reine (Élisabeth) d'Angleterre. — Il est proclamé duc par les Flamands. — Sa tentative sur Anvers. — Son retour en France. — Sa mort.

1580-1581. — Favoris du roi. — Joyeuse et Épernon. — Leur mariage.

1582-1583. — Expédition aux Açores. — Défaite des Français.

1583. — Discussions entre Henri III et le roi de Navarre au sujet de la reine Marguerite.

1584. — Le cardinal de Bourbon chef de la Ligue. — Traité de Joinville.

1585. — Prise d'armes de la Ligue. — Traité de Nemours. Le pape Sixte V excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé.

1585-1586. — Huitième guerre civile, dite *guerre des trois Henris*. — Trêve avec le roi de Navarre. — Conférences de Saint-Bris.

1587. — Bataille de Coutras. — Mort du duc de Joyeuse. — Défaite des catholiques.

Entrée en France de la grande armée allemande. — Sa marche sur la Loire. — Combats de Vimaury et d'Auneau. — Retraite des Allemands.

1588. — Jalousie de Henri III contre le duc de Guise. — Requête des ligueurs et princes lorrains au roi. — Mort du prince de Condé. — Intrigues de la duchesse de Montpensier.

Journée des barricades. — Henri III est chassé de Paris. — Sa retraite à Chartres, puis à Rouen. — Le duc de Guise est nommé lieutenant général du royaume.

1588. — Deuxièmes états généraux de Blois. — Assassinats du duc de Guise et du cardinal de Guise (23 et 24 décembre).

1589. — Mort de la reine Catherine de Médicis (6 janvier). — Soulèvement général contre Henri III. — Arrêt du parlement contre les assassins des Guises. — Déchéance de Henri III, prononcée par la Sorbonne. — Retraite du roi à Tours. — Formation du conseil général de l'Union. — Le duc de Mayenne est nommé par la Ligue lieutenant général du royaume. — Réconciliation de Henri III et du roi de Navarre. — Monitoire du pape Sixte V contre Henri III. — Siége de Paris par les troupes royales. — Assassinat et mort de Henri III (1er août).

EXPLICATION DES PLANCHES

ACCOMPAGNANT CE VOLUME.

Planche première. — *Notre-Dame de Chartres avant l'incendie.*— L'ancienne capitale des *Carnutes*, cité principale des druides dans la Gaule celtique, devint le siége d'un évêché lors de l'établissement du christianisme parmi les Gaulois. — Suivant quelques historiens, saint Martin de Mauc (en 201) et saint Aignan (en 245) furent ses premiers évêques; d'autres citent saint Aventin (en 260). — La cathédrale de Chartres, trois fois incendiée (en 858, en 962 et en 1020), fut reconstruite par les soins de l'évêque Fulbert et de ses successeurs. C'est l'édifice dont notre première planche représente la façade principale, et qui faillit de nouveau devenir, en 1836, la proie des flammes, qui, heureusement, ne consumèrent que la toiture.

La reconstruction de cette cathédrale, commencée en 1020, n'a été terminée que deux cent quarante ans après. La nef fut couverte en plomb vers 1088; mais le grand portail et le *clocher vieux* (le moins haut et le plus massif) ne furent achevés qu'en 1145. — L'église fut dédiée et consacrée à la Vierge en 1260, par Pierre de Maincy, soixante-seizième évêque.—Le clocher neuf (situé au nord, le plus haut et le plus orné) conserva jusqu'en 1506 la forme d'une tour carrée; à cette époque, la foudre ayant consumé une charpente établie à son sommet pour l'érection d'une flèche, le chapitre se détermina à le faire achever en pierre. « Des confréries de Notre-Dame furent, à cet effet, instituées dans toutes les paroisses du diocèse, et dans toutes celles de la dépendance du chapitre; on accorda des indulgences à tous ceux qui coopéreraient à cette œuvre pie: l'argent arriva de toutes parts, et Jean Texier, dit de Beauce, termina, en 1514, cette pyramide admirée des connaisseurs. »

La cathédrale de Chartres, objet de la vénération des peuples, a été, pendant une longue suite de siècles, le but de pieux pèlerinages. Philippe le Bel, après la victoire de Mons-en-Puelle (en 1304), fit don à Notre-Dame de Chartres de l'armure qu'il portait pendant la bataille[1]. Philippe de Valois, en 1328, y vint remercier la mère du Christ de sa victoire de Mont-Cassel. Deux conciles célèbres furent tenus dans cette basilique. Enfin Henri IV y fut sacré en 1594.

Voici une description de la cathédrale, telle qu'elle existe aujourd'hui:

La façade principale, large d'environ 50 mètres (150 pieds), est ornée de deux clochers en forme de tours carrées, surmontées de hautes pyramides de forme octogone. D'après les divers historiens de l'église, le *clocher vieux* aurait 342 pieds de hauteur, et le *clocher neuf* 378 pieds; mais les travaux des officiers d'état-major chargés de dresser la carte de France, travaux recueillis par l'*Annuaire du bureau des longitudes*, réduisent la hauteur du clocher neuf à 113 mètres 1 décimètre (348 pieds 2 pouces). La hauteur du clocher vieux doit être réduite proportionnellement. — La partie de la façade comprise entre les deux tours est divisée en trois portions égales par trois grandes portes précédées d'un perron de cinq marches, et pratiquées sous des voussures ogives chargées de figures et d'ornements. — Au-dessus des portes sont trois grandes fenêtres ornées de vitraux; plus haut, une superbe rose à jour à vitraux également peints; et, plus haut, une galerie à colonnettes où sont placées, dans des niches, quinze grandes statues (celles des bienfaiteurs de l'église, sans doute). Dans le grand pignon dominant la façade, et qui est surmonté d'une image de saint Aventin, est représenté le triomphe de la Vierge.

Les parties latérales de l'église ne sont pas d'un moindre intérêt que la façade. Celle du midi présente un vaste porche à trois portiques, s'élevant sur un perron de dix-sept marches, soutenu par des massifs ou pieds droits, que décorent un grand nombre de statues et des colonnes dont presque tous les fûts sont d'une seule pierre. Les portiques sont surmontés de pignons et de statues placées dans des niches; au-dessous, et dans le fond, sont trois portes en ogive décorées de riches ornements. Au-dessus du porche, sur une même ligne, sont cinq fenêtres, et plus haut, une grande rose à jour surmontée d'un pignon dont les angles sont flanqués de deux tourelles octogones terminées pyramidalement, et réunis par une galerie bordée d'une balustrade en pierre. — La partie latérale de l'église, du côté du nord, offre le même aspect que celui du midi.—Les deux porches paraissent avoir été bâtis vers le milieu du XIII[e] siècle.—Les parties consumées en 1836 doivent être rétablies comme elles étaient primitivement. La couverture du grand comble, autour duquel on peut circuler par le moyen d'une galerie en pierre, était en plomb. La charpente, remarquable par sa construction, était nommée *la forêt*, sans doute pour exprimer l'immense quantité de bois qui la composait; le rond point était couronné par un ange en plomb doré de grandeur naturelle, tournant, comme une girouette, sur son pivot. A l'angle méridional de l'église, sur le contrefort du *clocher vieux*, est un cadran en pierre portant la date de 1578, et que soutient un ange sculpté. — « Au-dessous, on voit la figure d'un âne qui se présente aussi en saillie, et qui joue d'un instrument de musique: il est désigné dans le pays sous le nom de *l'âne qui vielle* (et non l'âne qui *veille*). » M. Gilbert y voit un monument des extravagances de la fête de l'âne, célébrée dans plusieurs églises de France dès le XI[e] siècle[1].

L'intérieur de l'église frappe d'abord par l'harmonie des proportions. « L'édifice a de longueur, dans œuvre, 396 pieds sur 101 pieds de largeur, et 106 pieds de hauteur sous la clef de la voûte. La largeur de la nef, depuis la porte principale, jusqu'au milieu du premier pilier du chœur, est de 224 pieds d'un pilier à l'autre. Les bas-côtés ont chacun 20 pieds de largeur sur 48 de hauteur; ces bas-côtés sont doubles autour du chœur. La croisée a de longueur, d'une porte à l'autre, 185 pieds, sur 36 de largeur; elle est accompagnée de deux bas-côtés. » — Au-dessus des grands vitraux de la nef et du chœur, règne, dans l'épaisseur du mur, une galerie au moyen de laquelle on peut faire intérieurement le tour de l'église. — « Vers 1770, l'évêque de Chartres et son chapitre chargèrent M. Louis, architecte, du soin de décorer le chœur de leur cathédrale à l'instar de celui de Paris. Le statuaire Bridan, de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, exécuta les huit beaux bas-reliefs disposés au pourtour du chœur, et le groupe

[1] Cette armure est encore conservée dans la bibliothèque publique de Chartres.

[1] A.-P.-M. Gilbert, *Description historique de la cathédrale de Chartres.*

destiné au maître-autel. Ce groupe, en marbre blanc de 19 pieds de haut, a pour sujet l'*Assomption de la Vierge*. — Pendant le régime de la terreur, dit Dulaure [1], les vandales, qui, sous le nom de liberté et d'égalité, ne respiraient que ruine et pillage, poussèrent la démence jusqu'à vouloir détruire le chef-d'œuvre de Bridan. Déjà même ils exécutaient leur affreux dessein, quand un patriote éclairé, jaloux de sauver cette belle production du génie humain, proposa d'affubler d'un bonnet rouge la statue de la Vierge, et de la transformer en déesse de la liberté, ce qui fut accepté et exécuté sur-le-champ. Grâce à cette burlesque métamorphose, la cathédrale de Chartres conserva son plus précieux monument. » — L'église renferme huit chapelles : une dans la nef, et sept autour du chœur. Le pourtour extérieur du chœur, de la même date que le *clocher neuf* (1506 à 1514), est remarquable par la richesse de l'architecture, l'heureux choix des ornements, le fini et la belle exécution des nombreuses statues et bas-reliefs qui le décorent ; le tout est couronné par une multitude de pyramides et de découpures à jour, dans le style gothique le plus riche et le plus élégant.

La cathédrale de Chartres domine une autre église, dite *l'église sous terre*, dans laquelle on descend par cinq escaliers différents. Cette église souterraine se compose de deux longues nefs pratiquées sous chacun des bas-côtés de l'église haute. Les voûtes sont en arête ; dans la partie qui correspond au pourtour du chœur de l'église haute, on a élevé treize chapelles ; près de l'autel est un ancien puits, nommé le *Puits des saints forts*, « parce que, du temps de l'empereur Claude, grand persécuteur des chrétiens, le gouverneur de Chartres, après en avoir fait passer plusieurs au fil de l'épée, fit jeter leurs corps dans ce puits. » — Il existe, en outre, sous les quatre bas-côtés de la croisée, quatre grandes caves voûtées, et sous le sanctuaire, une grande crypte, où sont cinq petits caveaux pratiqués dans l'épaisseur et dans les fondements des piliers du rond-point. A gauche de cette crypte en est une autre, où se trouve un trou profond dans lequel on cachait la *sainte châsse* dans les temps de guerre. Enfin, sous les bas-côtés du chœur, sont trois caveaux, dont l'un est appelé *le Chenil*, parce qu'on y renfermait, pendant le jour les chiens destinés à la garde de l'église pendant la nuit.

L'ancien trésor de la cathédrale de Chartres, fort riche en châsses, en reliquaires, en vases et en ornements sacrés, a été dispersé en 1793. — C'est alors qu'a disparu un reliquaire magnifique, qui contenait dans un coffre d'or *la chemise, le voile et la ceinture de la Vierge*, envoyés à Charlemagne, en 803, par Nicéphore, empereur d'Orient. — Parmi les objets échappés au pillage, ou qui, retrouvés depuis, ont été replacés dans le nouveau trésor, on remarque deux ceintures en natte, ornées de verroteries et bordées de soie rouge, dont il a été fait hommage à la Vierge (en 1678 et en 1695), au nom de deux peuplades sauvages du Canada (les Hurons et les Abnaguis), convertis à la foi chrétienne par des missionnaires nés à Chartres. Une des ceintures porte cette inscription : *Virgini pariturœ votum Huronum.*

Pl. II. — *Portail intérieur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.* — C'est sous le porche ou portique extérieur de l'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Vincent, fondée au VIe siècle, par Childebert, suivant quelques historiens, et d'après d'autres, par Chilpéric Ier, que s'ouvre ce joli portail gothique. Parmi les statues qui le décorent se trouvent (les premières à gauche) celles du second fils de Chlovis et d'Ultrogothe, sa femme ; ce qui semblerait confirmer l'opinion qui leur en attribue la fondation ; mais on sait que ces statues, ainsi que le porche et le portail, ne datent que de 1435, époque où, pendant la domination anglaise, l'église entière fut reconstruite. Cette église, successivement consacrée à saint Vincent, à saint Germain de Paris, et à saint Germain d'Auxerre, se nommait, en 885, *Saint-Germain-le-Rond*, sans doute à cause de sa forme. Elle fut pillée et ruinée par les Normands, et rebâtie par le roi Robert, dans le XIe siècle ; ruinée de nouveau dans le XIIIe siècle, elle fut rebâtie, comme nous venons de le dire, du temps que les Anglais occupaient Paris (le chœur seul avait été réédifié dans le XIVe siècle). — Le 14 février 1831, à l'occasion d'un service funèbre en mémoire du duc de Berri, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois faillit être ruinée pour la troisième fois. — Après avoir saccagé le presbytère, attenant à l'église, la multitude envahit l'église. « La dévastation en fut aussi rapide que complète, dit l'*Annuaire historique de* 1831. La croix qui s'élevait à l'extrémité occidentale de l'église était ornée de trois fleurs de lis : le peuple en réclama la destruction à grands cris, et le maire du 4e arrondissement ne crut pas pouvoir la lui refuser. La croix tomba donc avec un fracas épouvantable, et, dans sa chute, enfonça le soufflet de l'orgue. — L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, cet admirable et curieux monument, ne présenta bientôt plus intérieurement qu'un triste amas de décombres, où rien n'avait été respecté, ni la religion ni l'art. Tel fut l'ouvrage de quelques heures, pendant lesquelles la garde nationale, *dont la présence avait d'abord réprimé le désordre*, se vit réduite à une tolérance passive, qui parfois eut l'air d'une complicité... »

La dévastation avait été telle à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, que l'autorité délibéra si elle ne la ferait pas abattre : mais des amis des arts intervinrent, et cette église, complétement restaurée, et consacrée de nouveau, a été depuis peu rendue au culte.

Le doyen du chapitre de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois se prétendait seigneur suzerain de la plupart des établissements religieux fondés dans la partie septentrionale de Paris, comme l'abbé de Saint-Germain-des-Prés l'était des rives de la Seine, et d'une grande portion de la partie méridionale de la ville.

Ce fut la cloche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois qui sonna la première le tocsin lors des massacres de la Saint-Barthélemy.

Pl. II, III et IV. — Église et abbaye de Saint-Denis. — *Fragments du zodiaque.* — *Façade de l'église.* — *Portail latéral de l'église.* — *Ancienne porte de l'abbaye.* — *Église souterraine et tombeaux des rois.* — *Les mois de l'année, sculptures d'une des portes de l'église.* — On raconte que saint Denis, étant venu prêcher l'Évangile dans la Gaule, encore idolâtre, vit s'élever contre lui et contre son église naissante une des plus affreuses persécutions qui jamais aient ensanglanté le monde chrétien. Vers la fin du IIIe siècle, son glorieux ministère fut couronné par le martyre [1]. Une dame gauloise, nommée Catulla, par un pieux stratagème, déroba les restes de cet apôtre aux bourreaux lorsqu'ils s'apprêtaient à les jeter dans la Seine, et les inhuma dans son jardin, où la verdure du printemps couvrit bientôt les traces de ce larcin religieux. — Quand le feu de la persécution s'éteignit, Catulla, convertie alors au christianisme, fit bâtir sur le tombeau des saints martyrs un humble oratoire qui, restauré dans la suite, et construit sur un plan plus vaste, par les soins de sainte Geneviève, s'agrandit, et devint, au VIe siècle, une abbaye très-florissante.

Nous avons dit (t. II, p. 178, et d'après les *Grandes chroniques de France*) comment Dagobert, fils du roi Clotaire II, ayant trouvé dans l'oratoire de Catulla

[1] *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris, etc.*

[1] Rustique et Eleuthère, comme Denis, apôtres dans les Gaules, souffrirent comme lui le martyre, et reçurent la même sépulture.

un refuge contre la colère paternelle, fit vœu de relever et d'honorer le tombeau des trois martyrs qui y étaient ensevelis. Devenu roi à la mort de son père, il accomplit si bien sa promesse, qu'il dépouilla plusieurs autres églises considérables de France, et entre autres la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, pour enrichir l'église qu'il avait bâtie.

Le roi Clovis II, fils de Dagobert, fut, comme son père, un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Denis. Thierri III, Pepin le Bref et Charlemagne imitèrent son exemple. Charlemagne surtout, en 775, déploya dans la cérémonie de la dédicace [1] la pompe qu'on pouvait attendre d'un prince si magnifique. Après lui, tous les rois de la troisième race, particulièrement Hugues-Capet, la reine Adelaïde, sa femme, et saint Louis se plurent à enrichir et à orner l'église de l'apôtre des Gaules.

Dans le VIe siècle, le corps d'un des fils de Chilpéric Ier, ayant été apporté de Braine en Soissonnais, fut enterré auprès du tombeau de saint Denis. Dès lors cette église, choisie entre les plus considérables du royaume pour recevoir les restes d'un fils de roi, commença à jouir de l'honneur qu'elle eut depuis, de servir de sépulture à la famille royale.

Chilpéric se fit enterrer à côté de son fils — En 643, on découvrit dans l'abbaye une tombe qui fut reconnue pour être celle du roi de Soissons. *Precor ego*, disait l'inscription, *precor, ego Chilpericus, non auferantur hinc ossa mea ;* « Je vous prie, moi Chilpéric, de ne point enlever mes ossements de cet asile. » Ce vœu fut religieusement respecté.

L'abbaye de Saint-Denis avait été dans tous les temps l'objet du culte spécial et des pieuses libéralités de nos rois. Tous, depuis Dagobert, avaient choisi le premier apôtre des Gaules pour être le protecteur de leurs États et de leurs personnes. Aussi a-t-on vu l'abbaye qu'ils lui avaient consacrée, illustre entre toutes, rendre d'innombrables services à la religion et aux lettres, former dans son sein, au grand art de régner, plusieurs héritiers du trône, donner au royaume de sages et d'habiles régents, offrir, du temps des Lombards, une retraite inviolable aux papes persécutés, exercer l'hospitalité la plus louable et la plus délicate envers les hommes de tous les pays et de toutes les conditions, terminer les différends survenus entre divers souverains, recevoir l'abjuration solennelle de Henri IV, nourrir enfin les habitants de Paris dans des années de disette, et chaque jour les pauvres de la ville de Saint-Denis, plus particulièrement confiés à leurs soins, digne et noble emploi des trésors dont l'avaient enrichie les rois de France et d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne et de Constantinople !

La première église de Saint Denis, bâtie sur l'emplacement où avaient été ensevelis les corps des trois martyrs, Denis, Rustique et Eleuthère, était située sur le bord du chemin qui conduit de Paris à Soissons, d'où elle prit le nom de Saint-Denis de l'*Estrée* [2], qui lui est donné dans quelques chartes fort anciennes. — Le concours des chrétiens qui venaient visiter les saints tombeaux forma peu à peu un village autour de l'abbaye : le village devint bourg, et, sous Louis VII, le bourg obtint le titre de ville. Plus tard, cette ville eut des fortifications ; elle soutint même avec succès plusieurs siéges longs et meurtriers, et l'on ne doit faire aucun doute que, sans la proximité de la capitale, elle ne fût devenue une des plus riches et des plus considérables de France.

En 1143, le nombre des pèlerins était si considérable, et la population avait tellement augmenté dans la ville, que l'église se trouvait trop petite pour contenir les fidèles qui y affluaient de toute part. — Suger, alors abbé de Saint-Denis, résolut d'en bâtir une plus grande. Il fit, dans ce dessein, abattre les constructions que Charlemagne avait ajoutées à l'édifice bâti par Dagobert, construire la nef actuelle, achever le portail, et commencer les deux tours carrées qui lui servent d'ornement

Saint Louis, ayant voulu que le lieu de la sépulture des rois de France fût irrévocablement situé dans l'abbaye de Saint-Denis, donna des ordres pour terminer l'ouvrage de Suger qui fut entièrement fini sous le règne de Philippe le Hardi ; et comme plusieurs des statues de ses prédécesseurs avaient été mutilées, le roi en fit sculpter d'autres pour les placer sur les monuments. Les constructions du temps de saint Louis s'élevèrent sur celles que Dagobert et Charlemagne avaient édifiées ; ce qui fit comme deux églises dans Saint-Denis, l'une au niveau du sol, et l'autre souterraine.

Bâti à plusieurs reprises, cet édifice, dans l'irrégularité de ses parties, offre les traces des goûts divers qui ont régné dans différents siècles ; cependant l'ensemble de l'église forme un vaste bâtiment d'un beau style, et d'un gothique pur. Elle présente l'image d'une croix. L'intérieur de la nef est d'une grandeur et d'une élévation imposantes. Le chœur, plus exhaussé que le reste de l'église, ajoute à la majesté du monument, éclairé par de superbes vitraux. — Le vaisseau de l'église a 390 pieds de longueur, 100 de largeur, et 80 de hauteur, le tout dans l'œuvre : la nef seule a 130 pieds de longueur. Les deux tours sont soutenues chacune par quatre piliers énormes : dans l'église, soixante piliers soutiennent les voûtes et les couvertures, et forment à la nef deux allées latérales, où sont placés plusieurs mausolées d'hommes illustres qui ont mérité l'honneur d'être enterrés auprès des rois de France.

Le grand buffet d'orgues porte sur une arcade d'un travail hardi, et de toute la largeur de la nef.

Avant la révolution, et avant la violation des tombes royales, les trois portes de l'église étaient couvertes de bas-reliefs en bronze, originairement dorés en or moulu, et d'un travail assez curieux. Suivant une ancienne tradition, une de ces portes provenait de l'église de Saint-Hilaire à Poitiers ; les deux autres avaient été sculptées par l'ordre et sous les yeux de l'abbé Suger.

Les bâtiments de l'abbaye, dont une partie est aujourd'hui consacrée à l'établissement des filles de la Légion-d'honneur, sont construits sur l'emplacement qu'occupait l'ancien palais de Charlemagne. Ce palais fut souvent habité par les rois de la seconde race, et par quelques-uns de la troisième, notamment par le pieux Robert, fils de Hugues-Capet, *qui y tenoit chœur en chappe de soie, accompagné du chantre, le jour de la fête de saint Hippolyte*. Philippe Ier, petit-fils de Robert, fit don aux abbés de Saint-Denis du palais et de toutes ses dépendances.

Les constructions de l'église de Saint-Denis ont peu éprouvé de changements depuis les travaux exécutés par ordre de saint Louis.

Comme la richesse de l'église se composait principalement de reliquaires qui avaient plus d'une fois tenté la cupidité des barbares ; après la prise du roi Jean à la malheureuse bataille de Poitiers, les religieux, pour se mettre à l'abri du pillage des hommes de guerre indisciplinés, français et étrangers, qui couvraient la France, firent fortifier leur église, et l'entourèrent de murs et de fossés. Il ne reste de traces de ces fortifications qu'à la partie inférieure des tours du portail, où l'on remarque une addition en forme de couronne et de créneaux. — Dans le siècle dernier, on voyait encore la porte flanquée de deux tours, que représente une des vignettes de la PL. III.

La reine Catherine de Médicis, ne voulant pas sans doute, dans son orgueil, que ses cendres et celles de ses enfants fussent confondues avec celles des autres rois

[1] Sujet du tableau de Meynier reproduit pl. LXX de notre IIe volume.

[2] Du mot latin *Strata*.

de France, fit construire, sur les dessins de Philibert Delorme, le plus habile architecte de son temps, une chapelle où s'éleva un magnifique mausolée qui prit le nom de *tombeau des Valois*, et qui a été démolie en 1719.

On voyait jadis, sur la route qui conduit de Paris à Saint-Denis, sept tours, de 40 pieds de hauteur, et ornées de statues représentant saint Louis et trois de ses fils, le comte de Nevers, Philippe III, et le comte de Clermont, Robert de Bourbon, aïeul et tige de la branche royale qui, depuis Henri IV, a occupé le trône. — Ces tours (détruites en 1793) marquaient le lieu des stations qu'avait faites le roi Philippe, lorsqu'il porta, pieds nus et sur ses épaules, depuis Paris jusqu'au tombeau des rois, les restes de saint Louis, son père.

En 1793, un décret de la Convention ordonna la destruction des tombes royales, et l'exhumation des rois qui y étaient ensevelis. — L'exécution du décret commença le 6 août. Trois jours suffirent pour démolir cinquante-un tombeaux qui se trouvaient dans le chœur et dans l'église, pour violer cinquante-une sépultures de princes et de rois. — La plus grande partie des monuments détruits appartenait aux rois de la première et de la seconde race, et à ceux de la troisième race antérieurs à Charles V.

Les ossements tirés de ces tombeaux furent jetés dans une fosse creusée à la place qu'avait occupée le monument attenant à la croisée de l'église du côté nord, et connu sous le nom de tombeau des Valois.

On ne trouva que très-peu de chose dans les cercueils des anciens tombeaux en pierre creusée; il y avait un peu de fil d'or faux dans celui de Pépin. — Chaque cercueil contenait la simple inscription du nom, sur une lame de plomb, et la plupart de ces lames étaient fortement oxydées et endommagées. — Ces lames, ainsi que les cercueils de plomb de Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, transportés à l'hôtel de ville, et ensuite à la fonte, servirent à fabriquer des balles.

Ce qu'on trouva de plus remarquable, ce fut le sceau d'argent, de forme ovale, de Constance de Castille, deuxième femme de Louis VII : il pesait trois onces et demie, et fut déposé à la municipalité pour être ensuite remis à la bibliothèque nationale.

Diverses circonstances firent alors suspendre les violations des tombes royales jusqu'au mois d'octobre.

Le samedi 12 octobre, on pénétra dans le caveau des Bourbons en démolissant la muraille de l'église souterraine. Le premier cercueil qui en fut tiré fut celui de Henri IV. Le corps de ce roi était bien conservé, et son visage parfaitement reconnaissable. On le déposa dans le passage de la chapelle basse; il y resta deux jours, pendant lesquels chacun eut la liberté de le voir. Ensuite les restes de ce roi, le seul dont le peuple ait gardé la mémoire, furent ignominieusement jetés dans la fosse des Valois. — On tira ensuite du caveau le corps de Louis XIII, et ceux de ses descendants. — Quelques-uns de ces corps étaient bien conservés, surtout celui de Louis XIII, reconnaissable à sa moustache; celui de Louis XIV était reconnaissable par ses grands traits; mais il était noir comme de l'encre. Les autres corps, et notamment celui du grand dauphin, étaient en putréfaction liquide.

On n'ouvrit le cercueil de Louis XV que dans le cimetière, sur le bord de la fosse. Le corps, retiré du cercueil de plomb, bien enveloppé de linges et de bandelettes, paraissait entier et bien conservé; mais, dégagé de ce qui l'enveloppait, il n'offrit plus que la figure d'un cadavre : tout tomba en putréfaction, et il en sortit une odeur si infecte, qu'on dut se hâter de le jeter dans la fosse commune, en le couvrant de chaux vive.

L'ouverture des caveaux particuliers placés dans les différentes chapelles du chevet de l'église suivit celle du caveau des Bourbons. — Le caveau de Charles V, dans la chapelle dite *des Charles*, fut le premier ouvert. — On trouva dans le cercueil de ce roi une couronne en vermeil bien conservée, une main de justice d'argent, et un sceptre de cinq pieds de long, surmonté de feuilles d'acanthe d'argent, bien dorées, et dont l'or avait conservé tout son éclat. Le cercueil de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, renfermait un reste de couronne, un anneau d'or, des débris de bracelets, une quenouille de bois doré, à demi pourrie, et des souliers de forme pointue (en partie détruits), brodés en or et en argent. — A l'ouverture du cercueil de Charles VII, on remarqua, comme une singularité de l'embaumement du corps de ce roi, qu'on y avait employé du mercure à l'état métallique, qui avait conservé toute sa fluidité. On eut ensuite occasion d'observer la même singularité dans quelques autres embaumements du XIV[e] siècle.

Le corps de Louis VIII, mort en 1226, fut trouvé presque consommé. Sur la pierre qui couvrait son cercueil, était sculptée une croix en demi-relief. On ne trouva dans sa tombe qu'un reste de sceptre de bois pourri, et un diadème formé d'une bande d'étoffe tissue en or, et d'une calotte d'étoffe de satin; le corps avait été enveloppé dans un drap ou suaire d'or (dont on trouva quelques morceaux assez bien conservés), et renfermé dans un cuir fort épais. — Ce roi est le seul qui ait été trouvé dans un cuir, ce qui vraisemblablement avait été fait pour que son cadavre n'exhalât pas au dehors de mauvaise odeur, dans le transport qu'on en fit de Montpensier, en Auvergne, où il était mort à son retour de la guerre contre les Albigeois.

Le cercueil de saint Louis était plus court et moins large que les autres; il était vide, les ossements en avaient été retirés lors de la canonisation du roi, en 1297. — On s'explique la petitesse du cercueil, parce que les chairs ayant été laissées en Sicile, et les ossements seuls apportés à Saint-Denis, il fallut, pour les renfermer, un cercueil moins grand que pour le corps entier.

Après avoir détruit tous les caveaux et fouillé dans le chœur, on décarrela le haut du chevet pour découvrir les autres cercueils cachés sous le pavé. On trouva d'abord celui de Philippe le Bel, mort en 1314. Ce cercueil était de pierre, et recouvert d'une large dalle. — On ouvrit ensuite la tombe de pierre du roi Dagobert. Cette tombe avait plus de six pieds de long; la pierre était creusée pour recevoir la tête, qui était séparée du corps. On y trouva un coffre de bois d'environ deux pieds de long, garni en dedans de plomb, et renfermant les ossements du roi et ceux de Nantilde, sa femme, morte en 648. Les ossements étaient enveloppés dans une touffe de soie, séparés les uns des autres par une planche intermédiaire qui partageait le coffre en deux parties. Sur un des côtés de ce coffre était une lame de plomb avec cette inscription : — *Hic jacet corpus Dagoberti*, — et sur l'autre côté, une autre lame portant : — *Hic jacet corpus Nantildis*. — On ne trouva pas la tête de la reine Nantilde; il est probable qu'elle était restée dans l'endroit de sa première sépulture, lorsque saint Louis fit retirer Dagobert et sa femme pour les placer dans le nouveau tombeau qu'il leur fit faire.

L'exhumation du roi Jean fut la dernière qu'on fit en 1793. Les travaux des violateurs avaient duré depuis le 12 jusqu'au 25 octobre.

Le tombeau du maréchal de Turenne, qui avait été laissé intact en 1793[1], fut démoli en avril 1796, et transporté aux Petits-Augustins, au faubourg Saint-Germain, à Paris, où l'on rassemblait tous les monuments qui méritaient d'être conservés pour les arts. Depuis, et par ordre de l'empereur Napoléon, il a été rétabli dans l'église des Invalides.

Des restaurations, commencées par ordre de l'empe-

[1] L'église de Saint-Denis avait un toit revêtu en plomb : elle fut découverte, et le plomb porté à Paris, en 1795, pour être fondu. — Les superbes grilles de fer qui fermaient le chœur furent enlevées et transportées à la bibliothèque du collége Mazarin, à Paris, en juillet 1796; elles ont depuis été replacées à Saint-Denis.

reur Napoléon, et qui viennent à peine d'être terminées, ont rendu à la basilique de Saint-Denis quelque chose de son ancienne splendeur; mais son plus bel ornement est encore son église souterraine, où se trouvent le caveau de la branche des Bourbons, et ceux des monuments (élevés par la piété des Français à la mémoire de leurs rois) qui ont échappé au marteau des révolutionnaires (Pl. IV). — Cette église, dont les fondations, les murailles et les piliers datent du temps de Dagobert et de celui de Charlemagne, occupe, sous le chevet supérieur de la basilique, la place du chœur et des galeries latérales. On y entre par une porte située à gauche du chœur. L'œil découvre, en y pénétrant, une galerie qui forme un demi-cercle, comme la galerie supérieure latérale à la nef, et qui n'est éclairée que par les croisées des chapelles souterraines, où sont les statues monumentales des rois de France.

Le centre de cette église est rempli par le caveau de la branche royale des Bourbons. — Ce caveau, placé sous le chœur et le maître-autel de la basilique, a son entrée dans l'église supérieure, où trois dalles couvrent l'escalier par où l'on descend les rois lors de leur inhumation, et sur les marches duquel est posé le cercueil du dernier roi, attendant que l'arrivée de son successeur lui donne enfin la possession pleine et entière de son tombeau.— Les murailles du caveau sont revêtues de marbre noir, et ornées de pilastres en pierre de liais; le sol est pavé en dalles noires et blanches; des tréteaux en fer y soutiennent les cercueils des rois, qui sont recouverts de velours noir ou violet, ornés de galons et de broderies d'argent. — Lorsque les violateurs des tombeaux y pénétrèrent, en 1793, tous les cercueils étaient pressés, aucune place ne restait pour le roi qui devait y descendre après Louis XV. — Ce caveau renferme maintenant huit cercueils: deux de ces cercueils ne contiennent que des ossements, ceux de Louis XVI et de Marie-Antoinette; deux autres renferment les restes de mesdames Victoire et Adelaïde; dans les trois qui les suivent, repose le duc de Berri à côté de deux de ses enfants; enfin, le dernier cercueil, placé à l'entrée du caveau, contient le corps de Louis XVIII, qui y attend toujours son successeur.

Au sud du caveau des Bourbons, dans l'église souterraine, se trouve le caveau des Condés.

Les princes de la famille royale d'Orléans sont enterrés dans une chapelle particulière à Dreux.

Le trésor de l'abbaye de Saint-Denis passait, avant la révolution, pour le plus riche de tous ceux des églises de France.

Pl. V. — *Vue du Louvre sous Charles V.* — Nous avons donné, pl. XXXVIII de notre troisième volume, une *vue du Louvre sous Philippe-Auguste*, à qui l'on attribue la fondation, vers 1204, de cette résidence royale, à la fois, *palais*, *forteresse* et *prison*. — La Grosse Tour du Louvre était, au moyen âge, le centre de l'autorité royale; les hauts barons, grands vassaux de la couronne y venaient faire au roi la prestation de foi et hommage. Les terres et les seigneuries, directement soumises au roi, *relevoient*, suivant le langage féodal, *de la Grosse Tour du Louvre*.

Voici, d'après Sauval [1], la description du château du Louvre, tel qu'il existait sous le règne de Charles V et de quelques-uns de ses successeurs. — L'ensemble des bâtiments du Louvre offrait, dans son plan, un parallélogramme (long de 366 pieds, et large de 351 pieds) entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine. Des bâtiments, des basses-cours, quelques jardins, et la cour principale du Louvre en couvraient la superficie.

La *cour principale*, entourée de bâtiments, était longue de 207 pieds, et large de 197 pieds. Au centre s'élevait la *Grosse Tour*.

Cette tour, nommée aussi *Tour Neuve*, *Tour Philippine*, *Forteresse du Louvre*, *Tour Ferrand*, etc., était ronde et entourée par un profond fossé. Ses murs avaient 13 pieds d'épaisseur près du sol, et 12 pieds dans les étages supérieurs; sa circonférence était de 144 pieds, et sa hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la toiture, de 96 pieds. Elle communiquait avec la cour par un pont, dont une partie, bâtie en pierres, était soutenue par une arche; l'autre partie se composait d'un pont-levis. — A l'entrée de ce pont était une construction couronnée par une forme angulaire, et surmontée par une statue de Charles V. — La Grosse Tour communiquait avec les bâtiments entourant la cour, par une galerie en pierres.— On ignore le nombre de ses étages; mais on sait que chaque étage était éclairé par huit croisées, hautes de 4 pieds, sur 3 pieds de large. — L'intérieur de la Grosse Tour contenait une chapelle, un retrait, et plusieurs chambres; on y montait par un escalier à vis. Une porte en fer, garnie de serrures et de verrous, en fermait l'entrée.

Les bâtiments qui entouraient la cour principale et fortifiaient la Grosse Tour étaient, ainsi que les clôtures des basses-cours et jardins, surmontés d'une infinité de tours, de tourelles de diverses hauteurs et dimensions, les unes rondes, les autres quadrangulaires, dont la toiture en terrasse, en forme conique ou pyramidale, se terminait par des girouettes ou des fleurons. — Ces tours étaient: celles *du Fer à Cheval*, *des Porteaux*, *de Windal*, situées sur le bord de la Seine; la *Tour de l'Étang*, celles de *l'Horloge*, de *l'Armoirie*, de *la Fauconnerie*, de *la Grande Chapelle*, de *la Petite Chapelle*; la *Tour où se met le roi quand on joute*, la *Tour de la Tournelle*, ou de la Grand'-Chambre du conseil, la *Tour de l'Ecluse*, sur le bord du fossé; la *Tour de l'Orgueil*, et enfin la *Tour de la Librairie*, où Charles V avait réuni jusqu'à neuf cents volumes, collection immense pour le temps.

Presque toutes les tours du Louvre avaient leur capitaine ou concierge, emploi exercé par de puissants seigneurs de France; plusieurs d'entre elles étaient munies de chapelles, qui avaient chacune leur chapelain.

Les faces des bâtiments entourant la principale cour présentaient des pans de murs percés comme au hasard, et de petites fenêtres grillées sans ordre et sans symétrie. Avant Charles V ces bâtiments n'avaient que deux étages; ils en eurent quatre sous ce roi; ce qui diminua la clarté et la salubrité de la cour. L'intérieur de ces bâtiments, où le jour ne pénétrait qu'à travers des fenêtres étroites et grillées, était sombre et triste comme celui d'une prison.

On pénétrait dans le Louvre par quatre portes fortifiées appelées *Porteaux*.— La principale entrée se trouvait au midi, sur le bord de la Seine. — Entre les bâtiments du Louvre et la rivière était une porte flanquée de tours et de tourelles, qui s'ouvrait sur une avant-cour assez vaste et qu'on parcourait en longeant le fossé du château. Au milieu de la façade était une autre porte fortifiée par deux tours peu élevées, surmontées et réunies par une terrasse longue de 63 pieds, large de 48 pieds. — Sous Charles VI, cette porte fut décorée de la statue du roi et de celle de son père, Charles V, placées dans des niches latérales.

L'entrée orientale, qui s'ouvrait en face de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, existait encore après la construction de la colonnade du Louvre. «Elle est, dit Sauval, fort étroite, bordée de deux tours rondes, avec une figure de chaque côté; savoir, celle de Charles V, et l'autre de Jeanne de Bourbon, son épouse.»—Les autres deux portes du Louvre étaient situées à l'ouest et au nord de l'édifice.

Les pièces principales de l'intérieur des bâtiments environnant la cour étaient: la *grande salle* ou *salle de saint Louis*, dont la hauteur allait jusqu'au comble; sa longueur était de 72 pieds, et sa largeur de 42 pieds; la *salle neuve du roi*, la *salle neuve de la reine*, la *chambre du conseil* (consistant en une cham-

[1] Sauval, *Antiquités de Paris*.

bre et une garde-robe, nommée *garde-robe du conseil de la trappe*), la *chambre de la trappe*; et enfin la *salle basse*, dont Charles V, en 1366, fit orner les murailles de peintures représentant des oiseaux, des cerfs et d'autres animaux. C'était dans cette salle, longue de 54 pieds, et large de 27 pieds, qu'avaient lieu les festins royaux offerts aux princes étrangers.

La chapelle basse, dédiée à la Vierge, était la plus considérable de toutes les chapelles que contenait le Louvre.

L'enceinte du Louvre renfermait, outre un *arsenal* et quelques jardins (dont le plus étendu, qu'on nommait le *grand jardin*, était carré), un grand nombre de basses-cours entourées de bâtiments dont voici les noms : la *Maison du Four*, la *Paneterie*, la *Saucerie*, l'*Épicerie*, la *Pâtisserie*, la *Fruiterie*, le *Garde-manger*, l'*Échansonnerie*, la *Bouteillerie*, le *lieu où l'on fait l'hypocras*.

Enfin, derrière le Louvre, et dans la rue du Froidmantel, aujourd'hui Fromenteau, était une maison, où, dit Sauval, «souloient estre les *lions du roi*».

Rien ne reste aujourd'hui de ces édifices de l'ancien Louvre.

PL. VI. — *Clefs, serrures et chenet du XVe siècle.* — *Poignard, cor ou oliphant, et main de justice du XVe siècle.* — Le cor était généralement sculpté dans la défense d'un éléphant, c'est pourquoi on le nommait oliphant. — *Collier de l'ordre (breton) de l'Hermine.* — Cet ordre a été institué, en 1381, par Jean IV, premier duc de Bretagne, de la maison de Montfort.

PL. VII, VIII, IX et X. — Église Notre-Dame de Paris. — *Portail latéral et méridional.* — *Piliers.* — *Porte rouge.* — *Détails divers*: 1 à 4. — *Portail latéral et septentrional.* — *Zodiaque du grand portail.* — *Maître-autel.* — *Vue intérieure de l'église, avec l'ancienne statue de saint Christophe.* — La pl. XV de notre troisième volume représente la *façade* et l'*abside* de l'église Notre-Dame de Paris. La première église, cathédrale de Paris, dont on attribue à Childebert Ier, fils de Clovis, la fondation en 522, sur les débris d'un ancien temple à Jupiter, était ruinée, lorsque, dans le XIIe siècle, Maurice de Sully, évêque de Paris, conçut le projet de la rebâtir sur un plan plus vaste, et en se servant des fondations déjà jetées en l'an 1010, sous le règne de Robert. Le pape Alexandre III, alors réfugié en France, posa la première pierre du chœur en 1163, et le grand autel fut consacré, en 1182, par le légat apostolique; mais les travaux se firent lentement, et l'édifice ne fut terminé que dans le XIVe siècle.

L'église Notre-Dame a été fondée en partie sur pilotis; sa longueur, dans œuvre, est de 390 pieds; sa largeur, prise à la croisée, entre la nef et le chœur, de 144 pieds, et sa hauteur, depuis le sol jusqu'à la partie la plus élevée de la voûte, de 104 pieds.

La façade, vaste et imposante, quoique mordie et détériorée par le temps, a 120 pieds de développement. — Elle offre, au rez-de-chaussée, trois portiques de forme et de hauteur inégales; ces portiques, chargés d'ornements, l'étaient aussi de statues, dont plusieurs ont, pendant la révolution, été dégradées ou détruites. Le tympan du principal portique, celui du centre, est décoré de bas-reliefs représentant le jugement dernier (pl. VIII, no 3). Le portique de gauche, placé au-dessous de la tour septentrionale, est remarquable par un *zodiaque* sculpté autour de sa voussure (pl. IX). On trouve souvent des zodiaques à l'extérieur des anciennes églises gothiques; mais celui de Notre-Dame a cela de particulier, que onze signes seulement, chacun accompagné de l'image des travaux champêtres ou des attributs qui y correspondent, sont sculptés dans la voussure; le douzième, celui de la Vierge, au lieu d'être rangé parmi les autres, se trouve, dans une bien plus grande proportion, adossé au pilier qui sépare les deux portes de ce portique (pl. VII, no 1), représente la Vierge Marie tenant son fils entre ses bras.

Les portiques situés aux deux extrémités de la façade sont surmontés par deux tours carrées, hautes chacune de 204 pieds, depuis le sol jusqu'à leur terrasse supérieure. Ces portiques ont des portes remarquables par des ornements en fer, ouvrage du serrurier Biscornet, et qui présentent des enroulements multipliés, travaillés avec délicatesse.

— La tour du sud renferme la fameuse cloche dite le *Bourdon*, qu'on sonne seulement dans les grandes occasions. Cette cloche (fondue en 1685) pèse près de 32 milliers, et son battant, 976 livres. Louis XIV et la reine son épouse furent ses parrain et marraine, et lui donnèrent le nom d'*Emmanuel-Louise-Thérèse*.

Au-dessus des trois portiques on voit, sur toute la ligne de la façade, vingt-sept niches, maintenant vides, et où étaient, avant la révolution, les statues, plus grandes que nature, des rois francs depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste. — Au-dessus de ces niches est une grande fenêtre circulaire, de 40 pieds de diamètre, appelée rose. Les deux façades latérales de l'église offrent aussi une rose délicatement travaillée, et de même grandeur.

La rose de la façade principale est flanquée, à droite et à gauche, de deux grandes arcades ogivales, renfermant deux autres plus petites. Elle est surmontée d'un péristyle composé de trente-quatre colonnes; péristyle qui s'étend sur toute la façade. Ces colonnes, remarquables par leur longueur et par l'extrême ténuité de leur diamètre, sont chacune d'une seule pierre, et supportent une galerie à balustrade, que dominent les deux tours.

L'intérieur de l'église, vaste, imposant, présente une nef, un chœur et un double rang de bas-côtés, divisés par cent vingt gros piliers qui supportent les voûtes en ogives. Tout autour de la nef et du chœur, et au-dessus des bas-côtés, règne une galerie, ornée de cent huit petites colonnes, chacune d'une seule pierre.

L'église, qui renferme maintenant trente-deux chapelles, est éclairée par cent treize fenêtres à vitraux, et par les trois roses.

Au premier pilier de la nef, en entrant dans l'église, était encore adossée, dans le XVIIIe siècle, une statue colossale de saint Christophe (pl. X), portant sur ses épaules l'enfant Jésus, et appuyé sur un tronc d'arbre.

Le chœur, décoré de divers tableaux de maîtres placés au-dessus des stalles, est long de 115 pieds, et large de 35. — Le sanctuaire, au milieu duquel s'élève le maître-autel (pl. X), a été entièrement réparé, et a reçu un caractère moderne. Les ogives du rond-point ont été transformées en arcades à plein cintre, et il en est résulté un contraste choquant avec le style général de l'édifice. — Six anges en bronze, portant les instruments de la Passion, et posés sur des socles de marbre blanc, sont adossés aux piliers du sanctuaire. Derrière l'autel, décoré de bas-reliefs, s'élève un beau groupe de marbre sculpté par Coustou, et qui représente la Vierge Marie, assise au pied de la croix, et tenant sur ses genoux le corps mort de Jésus. — Aux deux côtés de l'autel, sont placées, sur des piédestaux, les statues à genoux de Louis XIII et de Louis XIV offrant leur couronne à la Vierge. — C'est devant le maître-autel de Notre-Dame que l'empereur Napoléon a été sacré, en 1804, par le pape Pie VII.

Le pourtour extérieur du chœur, dans les bas-côtés, offre une suite remarquable de bas-reliefs du XIVe siècle, représentant l'histoire du Christ, et dont la vignette no 4 (pl. VIII) reproduit trois des compositions : la *visitation*, la *nativité* et l'*adoration des mages*.

Deux portails latéraux terminent les extrémités de la croisée au nord et au midi. Ces portails, d'un style fort simple, ne diffèrent guère entre eux que dans les détails de leurs ornements. — Le *portail méridional* (pl. VII), nommé *portail Saint-Marcel*, semblerait devoir plutôt être désigné sous le nom de Saint-Étienne, car l'his-

toire de ce saint est le sujet des bas-reliefs et des sculptures qui le décorent; saint Marcel ne figure que sur un trumeau (pl. VII, n° 2). Ce portail fut construit sous le règne de Louis IX.

Le portail septentrional (pl. IX) fut élevé environ cinquante ans après, vers l'an 1313, par les soins du roi Philippe le Bel, qui employa à sa construction le produit de la confiscation des biens des templiers. Plusieurs rangs de figures occupent le fond du tympan: les uns représentent les premiers faits de la vie de Jésus-Christ; les autres, divers épisodes de l'histoire d'un possédé délivré et converti par la protection de la Vierge.

Plus loin, du même côté du nord, on remarque une petite porte d'une jolie structure, surmontée d'un pignon à jour, et accompagnée de deux obélisques très-délicatement travaillés; c'était par cette porte, nommée la *Porte rouge* (pl. VIII), à cause de la couleur dont elle est peinte, que les chanoines se rendaient du cloître à l'église pour les offices de la nuit.

L'église cathédrale de Paris est maintenant entièrement isolée. — La place sur laquelle est située sa façade se nomme le *Parvis*. Elle a été considérablement exhaussée; car, du temps de Louis XII, la façade de l'église s'élevait encore de douze marches au-dessus du Parvis.

L'évêque de Paris avait anciennement, dans le parvis, une échelle patibulaire, marque de la haute justice qu'il exerçait dans sa juridiction. Cette échelle fut remplacée, en 1767, par un carcan fixé à un poteau vis-à-vis l'un des contre-forts de la tour septentrionale; ce poteau disparut en 1790. C'est du lieu où il était placé que l'on commence à compter les distances itinéraires de la France.

Le palais archiépiscopal, que Maurice de Sully avait fait bâtir à la fin du XIIe siècle, et qui avait été reconstruit et agrandi en 1772 et en 1812, était attenant à l'église, du côté du midi. Il existait encore en 1830, et n'a été démoli qu'après la dévastation dont il avait été l'objet en 1831.

Le lendemain de la dévastation de l'église Saint-Germain (voyez p. 638), le 15 février 1831, dit l'*Annuaire historique*, les agitateurs se présentèrent à l'archevêché au nombre de plusieurs milliers. Toute résistance était impossible. L'archevêché fut abandonné à la destruction la plus complète, la plus impitoyable; une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, se mirent à l'œuvre. La grille du côté de l'eau avait été renversée; les papiers utiles, les livres rares et précieux, les tableaux, parmi lesquels on comptait des chefs-d'œuvre, les divers objets du mobilier, de garde-robe, furent arrachés, dispersés, jetés dans la Seine, qui, toute la journée, les roula dans ses flots. Les plafonds, les planchers, les gros murs, furent attaqués, les toits percés, les rampes d'escalier enlevées. Le travail semblait distribué par atelier, et s'exécutait avec méthode, avec promptitude: jamais ouvriers payés à la tâche ne firent tant de besogne en si peu de temps. Les gardes nationaux, réfugiés dans l'église de Notre-Dame, où les poursuivaient des projectiles de tout genre, parvinrent enfin à dompter l'émeute, à l'expulser par degrés de son champ de bataille. Le terrain de l'archevêché fut évacué; mais l'archevêché n'était plus.

Pl. XI. — *Flèche d'Harfleur.* — L'église paroissiale d'Harfleur, surmontée par un beau clocher en pierre, a été bâtie par les Anglais dans le commencement du XVe siècle, en mémoire de la bataille d'Azincourt (1415). — *Église de Thann* (Haut-Rhin). Cette charmante église, aussi édifice du XVe siècle, a été commencée en 1430, et est dédiée à saint Thébald. Sa flèche, qui a été achevée en 1516, a 97 mètres (293 pieds) de hauteur. On voit dans cette église *un tombeau du Christ*, petit monument gothique d'une excellente exécution (pl. XV). — *Flèche de Tréguier.* L'ancienne cathédrale de Tréguier, bâtie sur les ruines d'une église romane, est un édifice gothique du commencement du XIIIe siècle, restauré et modifié au XIVe. — Elle a trois tours, placées, l'une au milieu, et les deux autres aux extrémités du transept. La tour méridionale, sous laquelle s'ouvre un portail, est surmontée d'une belle flèche en pierre. L'église de Tréguier renfermait encore, dans le XVIIIe siècle, le tombeau de Jean le Bon, duc de Bretagne, et celui de saint Yves, patron de la ville; ce dernier passait pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

Pl. XII. — Costumes du XVIe siècle. — *Un cavalier, d'après Albert Durer.* — *La double mort, d'après un dessin inédit de Lucas de Cranach.* — Lucas Sunder, né à Cranach, en 1470, est mort à Weimar en 1553. Il était graveur et peintre. Le dessin que reproduit la pl. XII est colorié; le caparaçon du cheval et l'écu d'un des chevaliers sont blancs, ceux de l'autre sont tricolores (bleu, blanc et rouge). Les deux lances sont à trois pointes. Cette composition fait partie de la collection de M. Desperet, artiste plein de talent et de goût, auteur de la plupart des dessins gravés dans cet ouvrage.

Pl. XIII. — Château de Blois. — *Intérieur.* — *Façade occidentale.* — Le premier château de Blois fut, dit-on, bâti dans le IXe siècle. Dans le Xe, lors de l'invasion des Normands et des Danois, il servit de refuge aux religieux des monastères voisins. Les comtes de Blois le possédèrent jusqu'en 1391; Guy de Châtillon, vingtième comte, le vendit, avec son comté, à Louis de France, duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, qui y est né. Ce roi réunit le comté de Blois à la couronne. Le château, déjà considérable, fut augmenté sous son règne. Henri III y convoqua deux fois les états généraux, et y fit assassiner le duc et le cardinal de Guise. Cet assassinat est l'événement le plus mémorable dont le château de Blois ait été le théâtre. Déjà ce château avait servi de retraite à l'infortunée Valentine de Milan, pleurant son époux assassiné par le duc de Bourgogne, et à l'impudique Isabeau de Bavière, désolée de la mort de Bois-Bourdon, son amant. — Dans l'histoire de ce château, des traités solennels, des fêtes éclatantes, de brillants tournois, mêlent leurs souvenirs à des souvenirs plus sombres. Les noces du duc d'Alençon avec Marguerite d'Anjou y furent célébrées. Le mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois y fut convenu. Plus tard, Louis XIII y fit arrêter César, duc de Vendôme, et le grand prieur, son frère. En 1716, le château fut habité par Marie-Casimir, reine de Pologne. En 1785, il fut transformé en caserne, et c'est encore sa destination actuelle. Bien qu'en 1793 sa démolition ait été commencée, il fut restauré en 1804. Dix ans après, il reçut une dernière illustration: la cour de Marie-Louise s'y retira après la prise de Paris, et la dispersion des membres de la régence y suivit la chute de l'empire.

Ce château, œuvre de différents siècles et de différents styles, fondé par les comtes de Blois, agrandi par Louis XI, François Ier, Louis XII, Louis XIII et Louis XIV, offre la réunion des genres les plus opposés. Dans une partie, il présente des formes purement gothiques; dans une autre, le style superbe, mais bizarre, du XVe siècle; ailleurs, la régularité des constructions dessinées par Mansard. Il est formé de quatre corps disposés autour d'une cour. La *façade occidentale*, la plus moderne, et l'œuvre de Mansard, est belle et imposante; on regrette que la mort ait empêché Gaston d'Orléans de la faire terminer. — Les trois autres côtés sont bas et lourds; ils offrent de curieux détails d'architecture, surtout le grand escalier extérieur. — Parmi les appartements historiques que le château renferme, on remarque l'endroit où, en 1588, le duc de Guise tomba percé de coups de poignards, à la porte du cabinet de Henri III; la chambre d'où Catherine de Médicis s'échappa, par les soins du duc d'Épernon, lors

de la conjuration d'Amboise; la salle où cette reine faisait représenter les pièces italiennes et les mystères alors en vogue; les cachots, les salles d'armes, les *oubliettes*, etc.

Pl. xiv. — *François Ier, enfant.* — *François Ier, roi*, d'après des médailles du temps. — *Claude de France* (femme de François Ier), d'après un dessin conservé à la Bibliothèque royale. — *Cour de François Ier*, d'après une miniature du temps, de la collection Gaignières, gravée dans les *Monuments de la Monarchie française* de Montfaucon.

Pl. xv. — *Tombeau du Christ, à Notre-Dame de Poitiers.* — Nous avons donné, t. II, pl. xlv, la vue de cette église romane du xiie siècle, l'une des plus richement ornées de cette époque. Le *Tombeau du Christ*, ou *Saint-Sépulcre*, est un ouvrage de sculpture du xve siècle. — *Escalier de Saint-Maclou à Rouen.* Ce charmant escalier (du xvie siècle) conduit à l'orgue de l'église de Saint-Maclou, édifice remarquable du xve siècle, qui portait autrefois, à Rouen, le titre singulier de *Fille aînée de Mgr. l'archevêque.* — *Tombeau du Christ à Thann* (Voyez plus haut, p. 643).

Pl. xvi. — *Armure de François Ier*, dite *armure aux lions.* — Cette armure magnifique est conservée au musée d'artillerie de Paris. — *Épée, dague, glaive, éperon et muselière du* xvie *siècle.* — Remarquables par les sculptures.

Pl. xvii. — *Éléonore d'Autriche* (seconde femme de François Ier), d'après une peinture du temps. — *Garde du palais, garde du corps* (de François Ier), d'après Montfaucon. — *François Ier* (par Jean Goujeon). — *Claude de France* (par Germain Pilon). — Ces deux statues décorent le tombeau de François Ier à Saint-Denis.

Pl. xviii. — *Meubles et vitrail gothiques* (du xvie siècle).

Pl. xix. — *Fontaine de la Croix de pierre*, à Rouen. — Cette jolie fontaine date de 1515. — *Chaire gothique en pierre* (à Paris). — Cette chaire, du xve siècle, unique dans son genre, car elle était construite en plein air, existait encore au xviiie siècle, dans le jardin des carmes de la place Maubert. — *Puits du Château-Meillant* (Berri). (Voyez l'explication de la pl. xxviii.)

Pl. xx. — Hôtel Bourgtheroulde. — *Vue de la cour.* — *Vue extérieure et fontaine de la Pucelle.* — Aucun des monuments de Rouen n'a excité plus vivement la sollicitude des érudits. On fixe l'époque de sa construction à la fin du xve siècle. Son fondateur est Guillaume Leroux. La partie la plus ancienne de l'hôtel Bourgtheroulde s'étend sur la place de la Pucelle. Elle n'a conservé de curieux qu'un jolie tourelle en encorbellement, placée à l'encoignure méridionale de la façade. — La cour et la façade intérieure de l'hôtel Bourgtheroulde se recommandent surtout par des bas-reliefs précieux pour l'histoire de l'art. Ceux qui représentent l'*entrevue de François Ier et de Henri VIII au camp du Drap-d'Or* ont acquis une grande célébrité: ils sont au nombre de cinq, et reproduisent chacun une scène de cette mémorable entrevue. Ils décorent extérieurement une galerie à cinq arcades soutenues par des pilastres, et dont l'entablement est orné de bas-reliefs symboliques et mystiques d'une très-belle exécution.

Six bas-reliefs, décorant une tourelle hexagone qui réunit la galerie à la façade, offrent des tableaux de la vie pastorale: en bas on voit des paysans qui fauchent un champ voisin d'une rivière où se baignent des enfants; plus haut sont des bergers devisant d'amour avec des villageoises et les caressant; au-dessous est cette inscription:

Berger à bergère,
Promptement se ingère.

Au-dessus, des pasteurs jouent à la main-chaude. On lit sur le ressaut inférieur:

Passe-temps légers nous valent argent;
S'ils ne sont d'argent, ils sont de bergers.

Un quatrième bas-relief (en haut et à côté du troisième) représente un repas champêtre. Au-dessous, le cinquième bas-relief montre une tonte de moutons, et un berger excitant son chien à la poursuite d'un loup qui emporte un agneau. On y lit cette inscription:

Nous sommes des fins, aspirants à fins.

Enfin, le bas-relief inférieur offre la représentation d'une pêche.

Ce fut à l'hôtel Bourgtheroulde que logea, en 1590, le comte de Scherosbery, ambassadeur envoyé par la reine d'Angleterre vers Henri IV, pour renouveler les alliances des deux royaumes, et présenter au roi de France l'ordre de la Jarretière. — *La fontaine de la Pucelle*, figurée dans la pl. xx, a été démolie en 1755, et remplacée par celle dont la pl. lxxi (n° 3), de notre troisième volume offre la représentation.

Pl. xxi. — *Tour de l'Horloge à Beauvais.* — *Hôtel de ville à Compiègne.* — *Tour de l'Horloge à Auxerre.* Ces trois vignettes offrent des modèles de *beffrois* en usage dans les xive et xve siècles.

Pl. xxii. — *François Ier armé chevalier par Bayard* (1515), voyez p. 359. — *Mort de Bayart* (1524), voyez p. 380.

Pl. xxiii. — *Verreries et poteries vénitiennes et flamandes* (du xvie siècle). — 1, 2. Coupes. — 3. Calice. — 4. Burette. — 5. Verre. — 6, 9. Carafes. — 10, 12. Aiguières (en verre de Venise, avec des ornements en couleur). — 7, 8, 11, 13. Poteries flamandes en faïence ou en grès, avec des ornements en couleur et des couvercles d'argent ou d'étain. — 14. *Vidercome* flamand, en argent sculpté à jour, avec un vase intérieur en cristal. — On ne remplissait cette sorte de verre que pour le vider immédiatement.

Pl. xxiv. — *Jubé de Saint-Étienne-du-Mont*, à Paris. — L'Église Saint-Étienne-du-Mont, fondée peu après le règne de Clovis, subsista jusqu'au temps de François Ier, qui la fit rebâtir avec magnificence; mais son portail ne fut érigé qu'en 1610. — La reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, en posa la première pierre. L'architecture de Saint-Étienne-du Mont a joui d'une très-grande réputation; la coupe extraordinaire et très-adroite de son jubé en pierre (achevé en 1600), et des deux escaliers qui y conduisent, excite l'admiration des curieux; le jubé est orné de figures sculptées par Biard père. On admire aussi, à l'extérieur, la sculpture de la frise du portail, et, à l'intérieur, le *cul-de-lampe* extraordinairement hardi de la voûte de la croisée, et la *chaire à prêcher*, sculptée en bois.

Jubé de la Madeleine, à Troyes. — Ce jubé, ouvrage du xve siècle, est justement admiré. L'architecture gothique n'a rien produit de plus hardi. Il est absolument droit, décoré inférieurement de deux culs-de-lampes qui y sont suspendus, et il se soutient sans arc ni voûte.

Pl. XXV. — *Costumes des XVe et XVIe siècles.* — 1. Joueur de cornemuse, sculpture conservée au musée de Besançon. — 2. Un cordelier, statue de l'ancien portail des Cordeliers de Dôle. — 3, 4. Un garde et un fauconnier, statues d'une des églises de Rouen. — 5, 6. Seigneurs de la cour de Louis XII, d'après une miniature du XVIe siècle.

Pl. XXVI. — *Porche de l'église de Tréport.* — *Palais des ducs*, à Nancy. — Monuments et sculptures du XVIe siècle.

Pl. XXVII. — Hôtels de ville (des XVe et XVIe siècles). — *Douai.* — *Arras.* — *Saint-Quentin.*

Pl. XXVIII. — Château-Meillant, en Berry. — *Vue du jardin.* — *Vue de la cour.* — Ce château, construit sur les ruines d'un ancien castellum romain, transformé en forteresse au moyen âge, a été rebâti ou restauré au commencement du XVIe siècle par le célèbre Joconde, architecte italien. Voici ce qu'en dit M. Mérimée, dans ses *Notes d'un Voyage en Auvergne et dans le Limousin* : « Le château de Meillant fut bâti par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, mort en 1511. Les armes parlantes de ce seigneur couvrent la façade, prodiguées surtout à tous les étages d'une tourelle qui sert de cage d'escalier : ce ne sont que des montagnes enflammées, *chauds-monts*, et pour faciliter l'intelligence de ce méchant calembour, on y a mêlé quantité de C entrelacés. Comme dans la plupart des châteaux de ce temps, les appartements sont vastes, mais incommodes, irréguliers de niveau, de communication difficile. Les escaliers sont, pour la plupart, jetés en dehors, et contenus dans des tourelles fort ornées, ainsi qu'on le voit aussi à Bourges, dans la maison de Jacques Cœur; car il semble qu'il y ait eu un système d'ornementation particulièrement affecté à ces cages d'escalier saillantes. Mais dans le palais de Jacques Cœur, on sent encore la naïveté gracieuse du vieux temps, tandis qu'on ne voit à Château-Meillant que recherche et mauvais goût. Que penser, par exemple, de ces balustrades flamboyantes, horriblement tourmentées, de ces chambranles péniblement travaillés à jour, en un mot de toute cette décoration, plus riche qu'élégante, et plus bizarre que riche? On voit aussi des statues guindées au haut de ces cages d'escaliers : ce sont des soldats de pierre, qui, du haut d'une plate-forme, semblent prêts à jeter les grès aux passants. Après toutes ces critiques, il est juste de louer l'art avec lequel sont bâtis les escaliers en hélice, dont les énormes dalles ne portent que sur une longue et svelte colonnette. Tous les appartements ont été retouchés à plusieurs reprises, et il n'en est aucun dont l'ameublement et la décoration soient antérieurs au XVIIIe siècle. Les cheminées seules, aussi larges qu'une chambre moderne, paraissent dater de la construction primitive; toutes sont d'ailleurs d'une excessive simplicité. On trouve, dans la grande salle, trois cerfs en bois plus grands que nature, et qui paraissent avoir été placés là depuis longtemps pour amener la mauvaise plaisanterie que contient l'inscription suivante, sculptée en grosses lettres sur la muraille : *Cum simili similis gaudete, inter vos et pares, splendido cornigeri gaudete.* Je donne cela, non comme une antiquité, mais comme un exemple du bon goût de nos pères. »

Pl. XXIX. — Armures du XVe siècle. — *Cheval caparaçonné* ; — *cheval bardé de fer.* Ces deux belles armures complètes faisaient partie d'une collection vendue à Paris, il y a environ trois ans, et ont été achetées pour le musée d'artillerie.

Pl. XXX. — *Hôtel de ville de Paris.* Notre planche ne présente que l'ancienne façade de l'hôtel de ville fondé, en 1533, sous le règne de François Ier.

Le corps municipal de Paris doit son origine à une compagnie de marchands aussi ancienne que la ville, et qui, nommée successivement la *confrérie de la marchandise*, des *marchands par eau*, s'appelait, du temps de Philippe Auguste, la *hanse parisienne.* Ce roi lui accorda de nombreux priviléges. Saint Louis, en 1258, accorda le titre de *prévôt des marchands* au chef de la hanse, dont les membres reçurent plus tard celui d'*échevins*, et formèrent enfin, au XIIIe siècle, le corps municipal.

« La première maison connue, dit Dulaure, où se tenaient les séances de la *hanse de Paris*, était située à la Vallée-de-Misère, près la place du Grand-Châtelet. On la nomma la *Maison de la marchandise.* Ensuite, le lieu des séances ayant été transféré dans une autre maison peu éloignée de la première, et située entre le Grand-Châtelet et l'église, depuis longtemps détruite, de Saint-Leufroi, elle fut nommée *le parlouer aux bourgeois.* Puis cette assemblée s'établit près de l'enclos des Jacobins, entre la place Saint-Michel et la rue Saint-Jacques, dans une espèce de fortification faisant partie de l'enceinte de la ville. Ce lieu reçut, comme le précédent, le nom de *parlouer aux bourgeois.* Enfin, le 7 juillet 1357, les bourgeois de Paris achetèrent une maison située sur la place de Grève, qu'avait acquise Philippe Auguste, et qui portait le nom de *Maison aux piliers*, parce qu'elle était en partie supportée par une suite de gros piliers. Elle fut aussi appelée *Maison au dauphin*, parce que Philippe de Valois, qui en avait fait don à la reine, veuve du roi Louis le Hutin, la dépouilla ensuite de cette propriété pour en gratifier Guy, dauphin de Viennois, et ses successeurs, princes souverains du Dauphiné. — Cette maison, quoique possédée ou habitée par des souverains, était fort simple, et ne différait des maisons bourgeoises dont elle était voisine que par deux tourelles. Elle fut pourtant, jusqu'en 1532, le lieu où les échevins tenaient leurs assemblées, et où habitait le prévôt des marchands. Le corps municipal, dès qu'il en fut propriétaire, y fit exécuter diverses réparations, et l'on voit, dans un compte de 1368, qu'en cette année Jean de Blois fut chargé de l'orner de peintures.

L'édifice parut au commencement du XVIe siècle mesquin et insuffisant. On proposa la construction d'un bâtiment plus vaste et plus somptueux; et le 15 juillet 1533, Pierre de Viole, prévôt des marchands, en posa la première pierre. » La construction, suspendue et reprise à diverses époques, ne fut terminée qu'en 1605, sous le règne de Henri IV. On avait adopté, dès 1543, les plans d'un architecte italien, Dominique Boccadoro, dit Cortone, qui furent modifiés par André du Cerceau, architecte français.

La façade de l'hôtel de ville présente un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons plus élevés, et dont les combles, suivant l'usage du temps, sont d'une grande hauteur. Cette façade, percée de treize fenêtres au premier étage, est ornée de plusieurs niches, où depuis peu des statues ont été placées. Elle est surmontée par une campanille, qui contient, depuis 1781, l'horloge de la ville, ouvrage du célèbre Lepaute. Le cadran de cette horloge est éclairé pendant la nuit par un moyen simple et ingénieux. — Au-dessus de la porte centrale se trouve, dans un vaste tympan cintré, et sur un fond de marbre noir, un bas-relief, en bronze, représentant Henri IV à cheval, chef-d'œuvre de Biard. Ce bas-relief, dégradé pendant la guerre de la Fronde, mal restauré par le fils de ce sculpteur, détruit pendant la révolution, a été rétabli en 1815.

On fait en ce moment de grands travaux pour l'agrandissement et l'embellissement de l'hôtel de ville. Ce monument deviendra, lorsqu'ils seront achevés, un des plus remarquables de l'Europe.

Pl. XXXI. — Édifices du XVIe siècle. — *Maison dite du Pont d'Amour*, à Beauvais. — *Manoir d'Ango*,

à Varangeville, près Dieppe. — Ango était un armateur dieppois célèbre du temps de François Ier. — *Hôtel de ville de Provins*. Cet édifice a été détruit par un incendie en 1821.

Pl. XXXII. — *François Ier et Léonard de Vinci* (voyez page 458). — *Maisons des XVe et XVIe siècles*, à Rouffach (Haut-Rhin).

Pl. XXXIII. — *Beffroi de Bergues*, édifice du XVe siècle. — *Beffroi de Commines*, édifice du XVIe siècle. — *Ancien hôtel de ville* à Tulle. « On voit à Tulle, dit M. Mérimée, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, quantité de maisons anciennes du XVe et même du XIVe siècle, avec leurs portes et leurs fenêtres en ogive ; quelques-unes avec de longues corniches soutenues par des modillons fantastiques. Dans d'autres maisons, construites à l'époque de la renaissance, on trouve des détails d'ornementation très-gracieux, mais, malheureusement, fort altérés par les aménagements modernes. L'édifice le plus remarquable de la ville est connu sous le nom de *Maison de l'abbé*[1]. Il ne faut pas croire pour cela qu'il soit antérieur à l'institution du siége épiscopal à Tulle (1317); sa date probable ne remonte, au contraire, qu'aux premières années du XVIe siècle, et sa décoration porte le cachet de l'époque de Louis XII, si chérie des amateurs ; des porcs-épics sculptés au-dessus des chambranles donnent même à cette date un nouveau degré de certitude, et sont moins contestables que les moulures, qui se pénètrent perpendiculairement, les fenêtres surbaissées du rez-de-chaussée, les feuillages frisés, et toutes les fantaisies qui couvrent la façade. L'édifice a quatre étages, percés chacun de deux fenêtres : celles du rez-de-chaussée étant très-larges, la plus grande partie de la façade se trouve porter à faux ; mais l'épaisseur et la solidité des murs ont prévenu les accidents que devait entraîner ce vice de construction. Deux tourelles flanquaient l'édifice ; mais elles ont été rasées au niveau du toit, aussi bien que la galerie qui les réunissait. Quant aux dispositions intérieures, elles n'offrent plus le moindre intérêt. Il faut en excepter une chambre du dernier étage, où l'on aperçoit des fresques plus qu'à demi effacées par la poussière et l'humidité. Sur la paroi la mieux conservée, on voit un *saint Christophe portant l'enfant Jésus* ; sur les autres, on distingue avec peine comme une procession de guerriers à cheval, conduits chacun par un page. Toutes les figures sont au moins de grandeur naturelle. Au-dessus de l'une d'elles, on lit le nom de *Roland*, ce qui m'a fait supposer que peut-être le peintre avait voulu représenter les pairs de Charlemagne. » — La *maison de l'abbé* était décorée de vitraux assez curieux, dont plusieurs sont en la possession de l'auteur de la *France historique et monumentale*, et de son frère, Victor Hugo. Ces vitraux, à trois couleurs seulement (jaune, noir et blanc), représentent des animaux et des figures fantastiques.

Pl. XXXIV. — *Bataille de Marignan* (1515). Bas-relief du Primatice, de Bologne, sur le tombeau de François Ier, à Saint-Denis. — *Champ clos pour un tournoi*. Autour de la lice, où se trouvent les tentes pour les combattants, et que clôt une palissade, s'élèvent la tribune royale, celles des dames et des courtisans, ainsi que les gradins pour la foule des spectateurs.

Pl. XXXV. — *Église Notre-Dame*, à Dijon. La construction de cette église, commencée au XIIIe siècle, paraît n'avoir été terminée que dans le XVe siècle. En 1383, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, y fit transporter l'horloge de Courtray, célèbre par son carillon et son *Jacquemart*, qui a servi de modèle à tant d'autres. — Dans l'origine, l'église de Dijon prenait le nom de *Notre-Dame-du-Marché*, à cause d'une chapelle qu'elle avait remplacée, et qui s'élevait sur l'ancien marché au poisson ; ensuite elle fut appelée *Notre-Dame-de-l'Apport*, ou *du Bon-Rapport*, parce que les étrangers et les pèlerins, attirés par les miracles de la Vierge[1], y accouraient en foule ; enfin, depuis 1513, époque du siége de Dijon par les Suisses, on la nomme *Notre-Dame-de-Bon-Espoir*, le siége ayant été promptement levé à la suite d'une procession solennelle sur les remparts, où l'on porta la statue de la mère du Christ. — La façade de Notre-Dame a 19 mètres 50 centimètres de largeur, et 22 mètres 75 centimètres de hauteur. Elle est divisée en trois parties : l'inférieure offre trois arcades formant l'entrée du porche, dont les voûtes sont soutenues par plusieurs rangs de piliers. Dans l'enfoncement s'ouvrent les trois portes de l'église. L'intérieur des arcades était autrefois richement orné de statues et de sculptures, brisées en 1793. Au-dessus des arcades s'élèvent, superposées, deux galeries ayant chacune dix-sept colonnes très-minces. Les frises ou bordures séparant chacune de ces galeries, sont chargées d'animaux ailés, de lions, de griffons, etc. Des contre-forts, dont la partie supérieure prend la forme d'une tourelle, s'élèvent de chaque côté de la façade. Au-dessus d'une de ces tourelles, est l'horloge avec son Jacquemart. L'intérieur de l'église est d'une construction élégante et hardie. Sur la croisée s'élève un clocher de 58 mètres 50 centimètres de haut.

Arc de Saint-Renobert. — Ce charmant monument de la renaissance est placé à Auxerre, devant l'église de Saint-Renobert, dont le portail pyramidal est digne aussi de fixer l'attention.

Pl. XXXVI. — *Costumes du XVIe siècle*, d'après un vitrail de l'église de Saint-Godard, à Rouen. — Ce vitrail, que nous avons reproduit d'après un *mémoire* de E. H. Langlois, *sur la peinture sur verre*, etc., représente saint Romain recevant de Dagobert la charte de la Fierte (voir p. 647).

Pl. XXXVII. — *Diane de Poitiers*, par Jean Goujon. — *Tombeau de l'amiral Chabot*, par Jean Cousin. — La statue de l'heureuse maîtresse de Henri II, et celle de l'infortuné favori de François Ier, se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre. Nous avons dit (page 428) quelles raisons firent élever le tombeau de l'amiral, qui existait encore au XVIIIe siècle, dans l'église des Célestins, à Paris, église détruite pendant la révolution.

Pl. XXXVIII. — *Saint-Étienne, cathédrale de Bourges*. — Cette basilique a été bâtie sur l'emplacement où s'étaient successivement élevées deux églises. La plus ancienne, fondée par saint Ursin, détruite vers l'an 251, et n'avait eu qu'un siècle de durée ; la seconde avait été édifiée sur ses ruines, vers l'an 380, par saint Palais, onzième évêque de Bourges. L'église actuelle, commencée vers 840, et terminée seulement plusieurs siècles après, est située sur le terrain le plus haut de la ville, et domine la vaste plaine qui l'environne. — Le plan de l'édifice est un parallélogramme, terminé à l'orient par un hémicycle, et décoré à l'occident d'un grand portail surmonté de deux tours d'inégale hauteur. Ce portail est à trois étages, orné de plusieurs galeries à balustrades gothiques et d'une rose magnifique ; sa

[1] Une lithographie faite à Tulle, et que nous avons sous les yeux, lui donne le titre d'*Ancien hôtel de ville de Tulle*.

[1] L'église Notre-Dame de Dijon possède une petite statue de la Vierge, de 2 pieds 7 pouces de haut, taillée d'un bois de [illegible], que le temps a rendu noir comme de l'ébène. — On croit cette statue du XIe siècle. Elle représente la Vierge assise dans un fauteuil, et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, qui, comme sa mère, [illegible] une couronne. — La forme et les traits des deux figures ont quelque chose de si informe et de si contraire à toutes les règles de l'art, qu'on ne peut s'empêcher de regarder cette image comme [illegible] ouvrage des temps les plus barbares. — Les restes [illegible] dont la statue est ornée ne laissent à découvrir que sa figure.

largeur est de 102 pieds : il est posé sur un perron de douze marches, au-dessus desquelles s'ouvrent cinq portiques qui donnent entrée dans l'église. — Le portail principal et central est décoré d'un bas-relief représentant le *Jugement dernier* ; les autres sont ornés de sculptures dont les sujets sont pris dans l'Ancien et le Nouveau Testament. De nombreuses statues d'apôtres et de saints remplissaient autrefois les niches qui existent au portail ; elles ont été détruites dans le XVIe siècle par les protestants ; il en reste à peine dans l'église quelques-unes qui aient échappé à la mutilation. — La plus haute des tours, surmontée d'une grosse horloge à timbre, a 190 pieds de hauteur, jusqu'à la plate-forme, et 221 pieds jusqu'au pélican qui domine l'horloge. Elle est nommée *Tour-Neuve*, ou *Tour-de-Beurre*, parce qu'elle a été bâtie en partie avec le produit des sommes payées par les fidèles pour obtenir la permission d'user de beurre et de lait en carême. Elle renfermait autrefois douze cloches ; il n'y en reste qu'une seule de 6 pieds de diamètre, et qui pèse 11 milliers. La plus petite des tours, dite *Tour-Sourde*, ou *Vieille-Tour*, n'a que 168 pieds de hauteur. — L'église présente intérieurement cinq rangs de nefs, formées par les hautes colonnes, qui, au nombre de soixante, soutiennent la voûte. Sa longueur totale est de 348 pieds, et sa largeur de 123. La nef principale a de hauteur, sous clef, 111 pieds, et de largeur, d'une colonne à l'autre, 38 pieds. La voûte est composée d'une suite d'arceaux à ogive. L'église est éclairée par 59 grandes croisées, ornées de vitraux magnifiques, qui remontent au XIIe siècle. La grande rose a, dans son plus grand diamètre, 27 pieds. Outre la sacristie, magnifique chapelle gothique construite aux frais de Jacques Cœur, l'église possède dix-huit chapelles remarquables, décorées de sculptures et de vitraux. Le chœur est orné de stalles en bois sculpté. Le maître-autel, de marbre, est d'une grande magnificence. L'église possède aussi un beau jeu d'orgues. — Sous le chœur et le chevet de la cathédrale, se trouvent les catacombes et l'église souterraine, où l'on voit le tombeau de Jean Ier, duc de Berri, et quelques statues dépendantes des anciennes tombes, qui ont été détruites à la révolution. Une de ces statues est celle du maréchal de Montigny. Parmi les ouvrages d'art que cette église souterraine renferme, on remarque un vaste morceau de sculpture, ouvrage du XIVe siècle, et représentant un saint sépulcre. On voit aussi, sous une des arcades des bas-côtés de la cathédrale, auprès de la vieille tour, un chef-d'œuvre d'horlogerie gothique qui porte la date de 1423, et qui marque le cours du soleil et de la lune. Cette horloge, dont le mouvement réparé à diverses époques est en assez bon état, sert à régler les heures des offices. — Avant la révolution, le trésor de Saint-Étienne renfermait, entre autres richesses, un diptyque d'ivoire du Ve siècle, que Martenne et Montfaucon considéraient comme un monument précieux.

Louis VII, roi d'Aquitaine, a été sacré dans la cathédrale de Bourges, Louis XI y a été baptisé, ainsi que le grand Condé. — Quatre des archevêques de Bourges sont devenus papes, Luce III, Urbain III, Grégoire XI et Clément VII ; trente autres sont honorés comme saints. — Cette église a été longtemps considérée comme la métropole du midi de la France. Elle était placée au même rang que les églises de Lyon et de Reims.

Pl. XXXIX. — *Armures et cavaliers des XVe et XVIe siècles.* — I. — 1. Armure italienne. — 2. Armure allemande. — 3. Casque, avec sa visière baissée, vu de face. — 4. Cheval armé et caparaçonné. — II. Combat à la lance et à la barrière. — III. Combat à l'épée.

Au XVe siècle, un chevalier armé de toutes pièces était entièrement couvert de fer. — Une armure articulée avait remplacé le *haubert* ou cotte de maille des chevaliers du XIIe siècle. Un *casque* à visière couvrait la tête ; une *cuirasse*, la poitrine et le dos ; le *hausse-col* et le *gorgerin* réunissaient le casque à la cuirasse. Des *épaulières* protégeaient les épaules ; les *brassarts*, les bras, et les *gantelets*, les mains et les avant-bras. Les *cuissarts* préservaient les cuisses et les reins, qui étaient en outre protégés par les *tassettes*, réunissant la cuirasse aux cuissarts. Les *genouillères*, les *jambières* ou *grèves* et les *heuses* ou *pédieux* complétaient la défense du corps. Un chevalier ainsi couvert n'était vulnérable sur aucun point. — Par-dessus leur armure, quelques chevaliers portaient encore un haubert ; d'autres se contentaient d'une casaque d'étoffe armoriée à leur blason.

Pl. XL. — *Henri II. Catherine de Médicis*, d'après les peintures du temps. — *Henri II blessé à mort dans un tournoi* (voyez page 479).

Pl. XLI. — *La famille Jacquemart à Dijon* (voyez page 616). — *Le Christ de Breitenstein* (Bas-Rhin), ancien monument druidique ou *peulvan* orné de sculptures destinées à le transformer en monument chrétien. — *Tour et clocher de Saint-Jean*, à Elbeuf, édifice du XVe siècle. — *Chapelle de Neubourg* (Bas-Rhin), autre édifice du XVe siècle. Ces chapelles, de forme pyramidale, sont assez communes en Allemagne et sur les bords du Rhin.

Pl. XLII. — *François II. Marie Stuart*, d'après des dessins de la bibliothèque royale. — *Réception d'un chevalier de Saint-Michel par Henri II*, d'après une miniature de la collection Gaignières, gravée dans Montfaucon.

Pl. XLIII. — *Charles IX*, d'après un tableau d'Holbein. — *Élisabeth d'Autriche*, d'après un dessin conservé à la bibliothèque royale. — *Assassinat de Henri III* (voyez page 616).

Pl. XLIV. — *Henri III.* — *Louise de Lorraine*, d'après des peintures du temps. — *Mort de Jean Goujon. Saint-Barthélemy* (voyez page 547).

Pl. XLV. — *Charles IX.* — *Henri III*, d'après des médailles du temps. — *Catherine de Médicis*, d'après un dessin. — *Institution de l'ordre du Saint-Esprit* d'après une miniature de la collection Gaignières, gravée dans Montfaucon. Le chevalier qui jure sur les Évangiles est Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers. Le chancelier de Cheverny tient le livre des Évangiles, comme chevalier de l'ordre.

Pl. XLVI. — *Ancien hôtel de ville de Caen*, édifice du XVIe siècle. — *Monument de Saint-Romain* à Rouen. — On appelle ainsi, à Rouen, un édifice du XVIe siècle, adossé aux bâtiments de la halle aux toiles. C'est au premier étage de cet édifice qu'avait lieu, chaque année, avant la révolution, la cérémonie de la délivrance d'un prisonnier par le clergé de Rouen. — Cette cérémonie se nommait, on ne sait pourquoi, la *levée de la fierte*.

Une tradition populaire, encore en honneur à Rouen, veut que saint Romain, aidé d'un criminel qu'il avait été chercher dans la prison, ait tué, le jour de l'Ascension, un serpent monstrueux qui désolait les environs de Rouen. Le roi Dagobert, pour perpétuer le souvenir de cette victoire, autorisa l'église de Rouen à délivrer chaque année, le jour de l'Ascension, un prisonnier, de quelque crime qu'il fût coupable. « Ce privilége (dit M. Licquet dans son livre sur *Rouen*) subsista jusqu'à nos jours, sauf quelques restrictions apportées par nos rois, surtout par Henri IV, qui en exclut les meurtriers avec préméditation, les criminels de lèse-majesté, d'hérésie, de fausse monnaie et de viol. Voici la cérémonie qui s'observait à cette occasion. Quinze

jours avant les rogations, quatre chanoines en habit d'église se rendaient au parlement, à la cour des aides, au bailliage et au siége présidial pour notifier le privilége, afin que, à compter de ce jour-là, jusqu'à ce qu'il eût eu son effet, on n'exécutât aucun criminel.

« Pendant les trois jours des rogations, deux chanoines prêtres, accompagnés du greffier du chapitre et de deux chapelains, précédés de l'huissier du chapitre (en robe et bonnet, portant sa masse d'argent), allaient dans toutes les prisons de la ville et des faubourgs, recevoir la confession des criminels prétendant au privilége. Le jour de l'Ascension, le chapitre s'assemblait. Après l'invocation du Saint-Esprit, *on faisait lecture des confessions*, et l'on procédait à l'élection du prisonnier qu'on jugeait devoir être délivré. On envoyait son nom par un des chapelains au parlement assemblé en corps au palais et en robes rouges. Le parlement ayant approuvé la grâce et l'élection, *on brûlait dans la salle capitulaire les confessions des autres prisonniers*. L'église métropolitaine se rendait ensuite processionnellement, avec la châsse du saint, au *monument de Saint-Romain*. Le chapelain amenait le prisonnier, qui lui avait été délivré par le parlement. On ôtait au coupable les fers qu'il avait encore aux pieds, et on lui faisait porter le devant de la châsse jusqu'à l'église métropolitaine, où l'on célébrait la messe. Après la messe, on menait le prisonnier à la vicomté, escorté par la cinquantaine et les arquebusiers. Là, un religieux de Bonne-Nouvelle lui faisait une exhortation en présence du peuple. — Le lendemain matin, au chapitre, on faisait publiquement une sévère remontrance au coupable, sur l'horreur de son crime, et après une messe célébrée dans la chapelle de Saint-Romain, on le renvoyait, muni d'un arrêt du parlement qui le mettait à l'abri de toute recherche pour raison de l'homicide qu'il avait commis. — Le privilége de saint Romain s'étendait aux criminels décrétés et jugés dans les autres parlements du royaume : il était applicable aux femmes aussi bien qu'aux hommes. »

La cérémonie de la *fierte* était accompagnée de la *procession de la gargouille*. — On désignait sous ce nom l'*animal* vaincu par saint Romain. La *gargouille* de Rouen, la *tarasque* d'Arles, et tous les monstres des premiers temps de la chrétienté, dont les apôtres de la Gaule avaient été vainqueurs, ne désignent-ils pas des triomphes plutôt spirituels que matériels?

Château de Madrid. — Ce château, bâti par François Ier, sur les bords de la Seine, et à la limite occidentale du bois de Boulogne, n'était pas construit sur le modèle de celui où avait été emprisonné le royal captif de Pavie, et tire son nom (en ceci nous sommes de l'avis de Dulaure) « de ce que le roi, qui y faisait des voyages fréquents, y était caché à l'œil perçant des courtisans, comme au temps de sa captivité en Espagne. » Ce château a été détruit du temps de Louis XVI. Pour en faire la description, nous allons rapporter ce qu'en dit un architecte du XVIe siècle, Jacques Androuet Du Cerceau, qui a commencé le Pont-Neuf et terminé l'hôtel de ville. Les hôtels de Carnavalet, des Fermes, de Bretonvilliers, de Sully, de Mayenne, furent bâtis par Du Cerceau, qui fut aussi chargé par Henri IV de continuer la partie de la galerie du Louvre commencée sous Charles IX. « Tout l'édifice du château de Madrid, dit Du Cerceau, n'est qu'une masse oblongue, placée sur une espèce de terrasse, et entourée d'un large fossé. Il consiste en ce qui s'ensuit : Premièrement, à chaque étage est une salle garnie d'une petite sallette en laquelle est une cheminée royale : derrière icelle cheminée il y a un petit escalier par où l'on monte l'étage sans être vu; le plancher de la sallette est élevé seulement de la moitié de la hauteur de la grande salle, y ayant au-dessus comme une chapelle; cette sallette sert de retraite pour les princes, et ont leur regard, tant l'une que l'autre, sur ladite grande salle; aux deux côtés, il y a huit chambres et quatre garde-robes, quatre avec deux garde-robes de chaque part, servant de commodité : par le dehors, règnent autour, tant au premier qu'au second étage, allées en galeries ouvertes, à arcs voûtés à plat, et au-dessus d'icelles, qui est le troisième étage, terrasses régnantes également; ez coins des susdites quatre chambres et garde-robes, qui font de chacun son côté un corps de bâtiment; y a un petit pavillon quarré en saillie, outre les galeries, dans chacune desquelles, à savoir, aux quatre prochaines de la salle est une montée, et aux quatre autres des garde-robes; entre les deux qui sont aux bouts, y a encore une tour de chaque côté, esquelles est une vis fort bien et industrieusement faite, principalement l'une d'icelles qui doit être soigneusement remarquée entre artisans, et mise en leurs tablettes; au-dessus des terrasses sont aussi deux étages avec les galetas, et est ce bâtiment couvert de plusieurs pavillons entrelacés les uns aux autres, et le tout si bien symétrié, tant en son plan qu'enrichissemens, que rien plus : faite au reste la plus grande partie des enrichissemens du premier et deuxième étage, par le dehors, de *terre esmaillée*. La masse est forte éclatante à la vue, d'autant qu'il n'est pas jusqu'aux cheminées et lucarnes, qui ne soient toutes remplies d'œuvres : mais, outre ce que dessus, une chose me semble digne d'admiration, de voir les offices pratiqués dessous, en même sorte et manière de commodité que le dessus, et icelles toutes voûtées, ayant leur jour descendant du haut, par quelques quadres aussi pratiqués au rez de terre, répondans iceux jours chacun en son endroit de l'office; m'étant advis qu'entre les singularités remarquables des bâtimens exquis de la France, les offices de ce lieu doivent être tenues pour les principales de toutes. Le roi François Ier fit faire cette maison, laquelle est accompagnée d'un parc contenant deux lieues de tour, ou environ. » — Le château de Madrid était, en effet, très-remarquable par ses ornements. Les galeries, les façades, étaient en grande partie revêtues de briques recouvertes d'émail, ou plutôt de pièces de faïence ornées de dessins, ouvrage de Bernard de Palissy. — Aussi le peuple appelait-il ce château le *château de faïence*. — Henri II hérita du goût de son père pour le château de Madrid. Il l'augmenta de deux pavillons, et y passa plusieurs années avec Diane de Poitiers. — Charles IX y séjourna aussi avec Marie Touchet. — Henri III y logeait les lions, les ours et les autres animaux féroces, qu'il fit tuer le lendemain d'un songe (voyez p. 578). — Henri IV donna le château à la reine Marguerite, qui en fit un lieu de plaisance; mais, après la mort de cette princesse, il fut démeublé, négligé et ruiné peu à peu, à un tel point que Louis XVI dut en ordonner la vente et la démolition.

PL. XLVII. — *Henri IV et ses femmes*. — Les portraits du roi et de ses deux femmes sont tirés des médailles et tableaux du temps. — Le portrait (n° 3) est copié sur le masque de Henri IV, moulé lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis, en 1793 (*V.* p. 640). — La médaille de Charles X, cardinal de Bourbon, a été frappée par les ligueurs en 1589.

PL. XLVIII. — *Cathédrale d'Orléans*, commencée en 1601. — Cet édifice, dont Henri IV a posé la première pierre, est connu sous le nom d'*Église Sainte-Croix*; c'est une des plus magnifiques églises de France. L'ancienne cathédrale fut, ainsi que la ville, brûlée par les Normands, en 865, rebâtie par les rois de France, détruite encore vers l'an 1000, et reconstruite par l'évêque Arnoul. En 1567 les calvinistes la dévastèrent, et la démolirent en grande partie. Le pape Clément VIII, en relevant Henri IV de l'excommunication qu'il avait encourue comme hérétique, lui avait imposé l'obligation de faire construire un monastère de religieux et un de religieuses, dans chacune des provinces de la France. Le roi obtint qu'il serait dispensé de ces fonda-

tions en faisant rebâtir la cathédrale d'Orléans. Ce fut aussi en faveur de cette entreprise que le pape accorda, en 1601, les indulgences du jubilé, à ceux qui, au lieu d'aller à Rome, comme c'était l'usage, visiteraient dévotement l'église détruite d'Orléans, et contribueraient à sa réédification. «Ce jubilé attira dans la ville un si grand concours de monde pendant trois mois, qu'on donna, dit un des historiens qui rapportent ce fait (le P. Guyon), la communion à plus de cinq cent mille personnes. On y célébra dix mille messes, et on fut obligé de prêcher dans les places publiques, les églises ne pouvant contenir l'affluence des pèlerins, dont la pieuse générosité produisit des sommes considérables.»

La cathédrale d'Orléans est la dernière cathédrale gothique qui ait été construite en France; elle n'était pas terminée en 1790. C'est un édifice de grandes proportions; le plan en est régulier, et l'ensemble admirablement symétrique. Malgré toutes les vicissitudes qui ont entravé sa construction, on le croirait d'un seul jet et l'œuvre d'un seul architecte. Le portail (commencé en 1723), d'une élégance remarquable, est surmonté de deux tours gracieuses, et terminées par un couronnement délicatement travaillé. Les portails latéraux sont aussi fort beaux, les voûtes d'une hauteur gigantesque, les détails d'une exquise élégance. Au-dessus du rond-point s'élève un clocher en forme de flèche, que termine une boule dorée. Ce clocher a 80 mètres (246 pieds) de haut. L'intérieur de l'église est majestueux; le maître autel et la chapelle de la Vierge sont richement décorés.

PL. XLIX. — *Henri IV enfant*, d'après Porbus. — *Jeanne d'Albret*, d'après le même. — *Henri IV et Sully après la bataille d'Ivry* (1590) (voyez, tome V, pour l'explication de cette vignette).

PL. L. — *Costumes civils du* XVI*e siècle*—1 et 2. Statue (vue de face et de dos) placée dans l'église de Vernon.—3 et 4. Statues conservées en 1815 au musée des Petits-Augustins ou des monuments français.—5. Statue dans l'église Notre-Dame de Brou.—6. Statue d'un bourgeois de Gisors, adossée à un des piliers de l'église. — *Bateliers et batelières*, vitrail de l'église du Pont-de-l'Arche.

PL. LI. — *Hôtel de ville de Cambrai*, fondé au XIV*e* siècle, et où l'on voit les augmentations successives jusqu'au XVII*e*.

PL. LII. — *Château de Bury* (dans le Blaisois), édifice du XVI*e* siècle. — *Château de Corabœuf*, en Bourgogne, avec un donjon à tourelles du XIV*e* siècle. Ce château est l'ancien manoir des seigneurs d'Ivry, qui vivaient dans le XII*e* iècle. « On sait, dit l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourgogne* (à qui nous empruntons ce détail), que le château portait souvent un autre nom que celui de la paroisse : ainsi le manoir d'une des plus vieilles et des meilleures maisons de gentilshommes de la province, celui des Villiers-la-Faye, à Clomot, s'appelle *le Roussel*, comme l'ancienne résidence de notre Lamartine, à Urcy, le lieu où les premières méditations furent inspirées en partie, se nomme *Monculot*.»

PL. LIII. — *Costumes du temps de Louis XIII*, d'après Abraham Bosse, célèbre graveur du XVII*e* siècle. — *Comment le roi donne l'accolade et fait les chevaliers de Saint-Michel, le jour qui précède la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit*, d'après une gravure du temps de Louis XIII.

PL. LIV. — *Marie de Médicis et Louis XIII enfant*, d'après une médaille. — *Anne d'Autriche, Louis XIII*, d'après Philippe de Champagne. — *Mort du maréchal de Toiras* (1636). (Voyez, pour l'explication de cette vignette, tome V.)

PL. LV. — *Costumes du temps de Louis XIII*. — *Dame avec le loup*, d'après Callot. — Le *loup* était un masque de soie noire qui cachait à demi le visage, et que les élégantes du XVII*e* siècle portaient, soit pour conserver leur teint, soit pour ne pas être reconnues.

PL. LVI. — *Ancien temple protestant à Charenton*, démoli en 1685. — *Maison dite de la reine Blanche*, manoir gothique situé au bord des étangs de Commelle, dans la forêt de Chantilly. — *Ancien palais* (de justice) *à Dijon*, commencé en 1510 par ordre de Louis XII, et terminé dans le XVI*e* siècle. — *Maison de Malherbe* (à Caen). — *Maison de Jean Cousin* (à Soucy). — *Maison* des deux Corneille (à Rouen).

PL. LVII et LVIII. — Château de Chambord. — *Chapelle royale*. — *Oratoire de la reine*. — *Grand escalier à double vis*. — *Lanterne qui termine le grand escalier*. — Ce château célèbre est situé sur le Cosson près la rive gauche de la Loire, entre les forêts de Boulogne et de Russy, à quatre lieues de Blois. — Désigné dans les anciennes chartes sous le nom de *Camborium*, il n'était encore, au XI*e* siècle, qu'un petit château, rendez-vous de chasse des comtes de Blois. Ce manoir, voisin de l'ancien château de Romorantin, que possédait la mère de François I*er*, fut souvent témoin des jeux du prince enfant. A son retour d'Espagne, François I*er* le fit démolir pour élever sur son emplacement le château qu'on y voit maintenant, et dont le Primatice fut l'architecte. Dès qu'une partie de cette demeure royale fut terminée, François I*er* en fit son séjour favori. — Henri II s'y plaisait également beaucoup, et fit continuer les constructions commencées par son père. Ce fut à Chambord qu'il conclut le traité de 1551 avec les princes allemands. — Charles IX et Henri III visitèrent quelquefois Chambord.—Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, y fut souvent exilé. — Louis XIV affectionna ce séjour pendant sa jeunesse; il y ordonna de grands changements, et fit reconstruire sur un nouveau plan les galeries qui servent d'enceinte au donjon. Le plan du Primatice fut changé par Mansard, dont les projets sont restés inachevés, Louis XIV ayant entrepris de bâtir Versailles. — Les dessins qui restent de Mansard montrent que cet habile architecte aurait donné à Chambord l'éclat et la splendeur de la maison royale la plus fastueuse. Deux vastes ailes, placées en avant-corps de la façade de la place d'Armes, devaient servir aux écuries et aux communs, et former une première cour réunie au château par une grille. C'est à Chambord que Mansard fit le premier essai des *mansardes*. — Pendant le séjour de Louis XIV, chaque année le château de Chambord fut témoin de nouvelles fêtes. Au mois d'octobre 1670, on construisit dans une des salles un théâtre sur lequel eut lieu la première représentation du *Bourgeois gentilhomme*. — En 1725, le compagnon de Charles XII, l'infortuné Stanislas, ayant perdu tout espoir de recouvrer son royaume de Pologne, trouva à Chambord une retraite dont il ne sortit que pour aller faire le bonheur de la Lorraine. — Plus tard, Louis XV voulant récompenser magnifiquement les services rendus à la France par le maréchal de Saxe, lui fit don du château de Chambord.

Le vainqueur de Fontenoy y vint habiter vers la fin de 1748 : il y fut reçu avec tous les honneurs militaires, et y retrouva des compagnons d'armes. Le roi, par une galanterie toute particulière, permit que ses deux régiments de uhlans vinssent y tenir garnison, et leur fit bâtir des casernes à la porte du château. Le maréchal de Saxe menait à Chambord une vie toute militaire. Ses soldats étaient tenus dans la discipline la plus exacte; il assistait tous les matins à leurs exercices, et donnait des soins particuliers à un haras qu'il avait formé avec une race de chevaux de l'Ukraine, qui, libres et sans gardiens, vivaient dans le parc, et arrivaient d'eux-mêmes sur la place d'Armes à l'heure de la manœuvre,

sonnée du haut des terrasses du château par les trompettes du régiment. Le maréchal de Saxe mourut à Chambord en 1750, et depuis lors ce château a perdu son ancienne splendeur. — La famille Polignac, qui l'obtint de Louis XVI en 1777, y établit un haras considérable, et y fit construire des appartements à la moderne; mais tout fut dévasté lors de la révolution.

En 1804, le château, le beau parc, et toutes les fermes qui en dépendent, furent donnés en dotation à la Légion d'honneur; le château devait servir de chef-lieu à la quinzième cohorte. Déjà la Légion d'honneur avait fait faire les réparations les plus urgentes, curer et redresser le Cosson dans la partie de son cours qui traverse le parc; toutes les mesures étaient prises pour y établir une seconde maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur, à l'instar de la maison impériale d'Écouen, lorsque l'empereur racheta le château et ses dépendances, et l'érigea en principauté de Wagram pour le donner au maréchal Berthier. — Berthier devait y faire des réparations que ses occupations militaires l'empêchèrent d'exécuter; il mourut en 1815. — Sa veuve, la princesse de Wagram, obtint en 1820, de Louis XVIII, l'autorisation de vendre Chambord. Ce magnifique édifice allait être livré à la bande noire, lorsqu'il fut racheté au moyen d'une souscription, et offert au duc de Bordeaux.

Le château de Chambord est situé au centre d'un parc de 12,000 arpents, clos de murs, et qui, par la variété des sites et les accidents du terrain, réunit tout ce qui peut favoriser les différents genres de chasse. Des taillis immenses et des forêts spacieuses sont peuplés de cerfs, de biches, de chevreuils et de sangliers; des garennes, des terriers nombreux et de vastes prairies, y attirent et y fixent du gibier de toute espèce; le Cosson, qui traverse le parc, offre tous les agréments de la pêche; ses bords, ombragés par des touffes de joncs et de roseaux, servent de retraite aux oiseaux aquatiques; le parc est coupé par des sentiers battus et de larges allées que les chevaux et les calèches peuvent parcourir aisément. — Le château se présente sous divers aspects aux voyageurs. On découvre de loin ses dômes, ses donjons, ses tourelles et ses terrasses. La belle *lanterne* qui couronne *l'escalier* (pl. LVIII), et s'élève majestueusement au-dessus de l'édifice, se voit de la levée de la Loire et des hauteurs du château de Blois; la fleur de lis qui la couronne a traversé trois siècles, et bravé les fureurs de la révolution.

L'architecture du château de Chambord a un caractère qui s'éloigne autant des formes gothiques que des proportions grecques et romaines: on dirait que le Primatice a voulu laisser un monument singulier pour indiquer l'époque de la renaissance. Le donjon, flanqué de quatre grosses tours, rappelle les constructions uniformes des XII[e] et XIII[e] siècles; mais les galeries qui en prolongent la façade lui donnent une élégance qui était inconnue jusqu'alors. — L'ensemble de l'édifice a un aspect lourd, fort et massif, qui n'est pas sans noblesse, et qui contraste avec la richesse et le fini des détails. — Le corps du bâtiment, composé de trois ordres de pilastres, présente d'abord à l'œil une grande simplicité; mais, au-dessus des terrasses qui couronnent le troisième, les ornements sont prodigués avec une telle profusion, les pilastres, les colonnes, les bas-reliefs, les frises, y sont si richement sculptés, qu'on a peine à concevoir que douze années aient suffi pour exécuter tant de chefs-d'œuvre, quelle qu'ait été la facilité de l'exécution des habiles sculpteurs Jean Gougeon, Germain Pilon, Jean Cousin et des Pierre Bontemps, à qui ces travaux furent confiés.

Voici la description que le célèbre architecte Blondel fait de Chambord, et le jugement qu'il en porte. — «Ce château, bâti sous François I[er] et Henri II, sur les dessins du Primatice, n'ayant pas été achevé, la construction en fut continuée sous Louis XIII et Louis XIV, mais sur d'autres plans donnés par Sertio. Les pierres ont été tirées des carrières de Distant et de Ménars. Ces pierres sont tendres dans la carrière, mais elles durcissent à l'air. — Le château principal ou donjon a la forme quadrangulaire, son diamètre est de 24 toises; il est flanqué de quatre grosses tours, et entouré d'un bâtiment rectangulaire, dont les quatre angles sont aussi garnis de tours. — Les deux tours situées du côté du midi sont moins élevées que les autres, la majeure partie de ces bâtiments n'ayant été achevée que sous Louis XIV. — Le bâtiment rectangulaire, dont une des façades aligne le donjon, est d'une architecture semi-gothique bien inférieure à celle du château. — Les quatre tours du donjon ont chacune 60 pieds de diamètre. Au milieu du donjon s'élève une cinquième tour de 30 pieds de diamètre, sur 100 de hauteur. Cette tour contient l'escalier et la lanterne. Elle donne à tout l'édifice la forme pyramidale. Cet édifice est couvert par des terrasses et par des combles que terminent des lanternes qui, entremêlées avec de hautes cheminées ornées de sculptures, annoncent au loin une habitation importante, et présentent un aspect singulier. La distribution intérieure du château est remarquable: *le grand escalier*, dont la disposition est très-ingénieuse, est à double rampe se croisant en spirale l'une sur l'autre, et toutes deux communes à un même tuyau (pl. LVIII). — On y arrive, au rez-de-chaussée, par quatre salles des gardes de 60 pieds de longueur et de 30 pieds de largeur, en sorte que, dans les quatre massifs angulaires de cet édifice, sont distribués à chaque étage autant d'appartements complets.»

Chambord était autrefois décoré de peintures et de tableaux dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige. François I[er] y avait rassemblé plusieurs ouvrages de Léonard de Vinci; un grand nombre de salles étaient enrichies de fresques de Jean Cousin. On y remarquait aussi une galerie de portraits des savants grecs réfugiés en Italie après la prise de Constantinople. — Les sculptures sont encore dans un bel état de conservation. Quoique très-variées de forme et de dessin, elles sont cependant toutes du même goût. — On retrouve dans les caissons des voûtes, dans les tympans, dans les bas-reliefs des frises et dans les ornements des chapitaux, l'F et la salamandre couronnés, emblèmes de François I[er]. Dans quelques parties de l'édifice, construites sous Henri II, on remarque le croissant de Diane de Poitiers, et l'H et le D enlacés. Le soleil de Louis XIV, avec l'orgueilleuse devise *nec pluribus impar*, se montre dans plusieurs endroits. — Au-dessus du dôme, que termine l'escalier de l'aile d'Orléans, on voit trois cariatides représentant, dit-on, François I[er], la duchesse d'Estampes et la comtesse de Chateaubriand. Dans l'escalier de l'aile de la chapelle, qui n'est pas entièrement terminé, et où les cariatides ne sont qu'indiquées, devaient se trouver les bustes de Henri II, de la duchesse de Valentinois et de la reine Catherine de Médicis. — Les deux chapelles sont les pièces les plus dignes d'admiration (pl. LVII). La grande (*chapelle royale*), bâtie par François I[er], est d'une simplicité noble et élégante, les arcs à pleins cintres de la voûte viennent se joindre avec grâce à l'entablement. *L'oratoire de la reine* est un chef-d'œuvre de sculpture; la voûte surtout est d'une étonnante richesse. — Le reste du château n'offre de remarquable qu'une distribution large et bien entendue, de vastes et nombreux appartements disposés à chaque étage d'une manière régulière et commode. — Le mobilier, qui était d'une richesse vraiment royale, a totalement disparu: il a été vendu à l'encan, pendant la révolution, aux fripiers de Blois, d'Amboise et d'Orléans; les belles tapisseries d'Arras et des Gobelins, qui décoraient les appartements de François I[er], de Louis XIV, du roi de Pologne et du maréchal de Saxe, ont été brûlées pour en retirer l'or et l'argent que renfermait leur tissu. C'est sans doute alors qu'aura été brisé ce carreau de vitre qui, suivant Piganiol de La Force, existait encore dans le XVIII[e] siècle, et sur le-

quel, dans un accès d'humeur jalouse, François Ier avait écrit, avec la pointe d'un diamant, ces deux vers célèbres :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Pl. LIX. — *Louis XIV.* — *Marie Thérèse d'Autriche*, d'après les portraits de H. Rigaud. — *Madame de Maintenon*, d'après un émail de Petitot. — *Costumes.* — *Minorité de Louis XIV*, d'après des gravures du temps.

Pl. LX. — *Réception des ambassadeurs de Siam par Louis XIV*, d'après Sébastien Leclerc. — Voyez pour l'explication de cette vignette le tome V.

Pl. LXI. — *Costumes du temps de Louis XIII.* — 1. [illegible] — 2. Gaston d'Orléans, son frère. — 3. Officier. — 4. Enseigne.

Pl. LXII. — *Louis XIV à vingt-cinq ans*, d'après Vandermeulen.

Pl. LXIII. — *Porte d'une maison à Toulouse* (XVIe siècle). — *Porte d'un hôtel à Dijon* (XVIIe siècle).

Pl. LXIV. — *Costumes du XVIIe siècle*, d'après Sébastien Leclerc.

Pl. LXV. — Costumes militaires sous Louis XIV et sous Louis XV. — *Garde de la manche.* — Ils étaient au nombre de vingt-quatre, et tirés de la compagnie écossaise, première des gardes du corps. — *Cavaliers*, d'après Vandermeulen. — *Garde de la prévôté.* La compagnie des gardes de la prévôté de l'hôtel du roi, créée sous Philippe III, en 1271, était composée de quatre-vingt-dix hommes.

Pl. LXVI. — Costumes militaires sous Louis XV. — *Volontaires cantabres*, Régiment levé en 1745. — *Fusiliers de La Morlière*, régiment levé en 1745. — *Arquebusiers de Grassin*, régiment levé en 1744. — *Fusiliers de Roussillon*, ou *de Montagne*, corps levé en 1744. — *Uhlans de Saxe*, régiment de cavalerie légère, levé en 1743. — *Hussards bretons*, régiment de volontaires levé à la même époque.

Pl. LXVII. — Costumes. — *Fin du règne de Louis XIV et minorité de Louis XV*, d'après Sébastien Leclerc.

Pl. LXVIII. — *Hommage au roi pour le duché de Bar*, d'après une médaille frappée en 1730. — Le duc de Lorraine (François-Étienne, depuis empereur d'Allemagne) fait hommage au roi Louis XV ; il est à genoux, sans chapeau et sans épée ; le roi, couvert et assis dans un fauteuil, lui tient les deux mains dans les siennes. — *Louis XV.* — *Marie Leczinska*, d'après Vanloo. — *Louis XV tenant les sceaux pour la première fois* (le 4 mars 1757), vignette tirée du IVe volume du *Traité de diplomatie* des bénédictins.

FIN DE L'EXPLICATION DES PLANCHES.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE III. — GUERRES DE RELIGION.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



